CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

TROISIÈME SESSION
(98e DE LA PÉRIODE 1867-1956)
DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

4-5 ELIZABETH II, 1956

VOLUME I, 1956

DU 10 JANVIER AU 10 FÉVRIER 1956

VOL. CCLV DE LA SÉRIE 1875-1956

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.,
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1956

CHAMBRE DES COMMUNES

DEBATS DE LA

DES

COMPTE RENDU OFFICIEL

CANADA

CANADA

Débats de la Chambre des communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

Présidence de l'honorable L.-René Beaudoin, Orateur

Le mardi 10 janvier 1956

OUVERTURE DE LA TROISIÈME SESSION —VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé le 28 juillet 1955, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence se rendrait à la salle des séances du Sénat à trois heures de l'après-midi, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibérations du Sénat, et à leur retour:

VACANCES DE SIÈGES

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu, durant l'intersession, des communications m'avertissant que les quelques vacances suivantes se sont produites à la Chambre des communes:

M. L.-Philippe Picard, député de la circonscription électorale de Bellechasse, démissionnaire.

M. J.-Gaspard Boucher, député de la circonscription électorale de Restigouche-Madawaska, décédé.

M. Jean-François Pouliot, député de la circonscription électorale de Témiscouata, appelé au Sénat.

L'hon. C. G. Power, député de la circonscription électorale de Québec-Sud, appelé au Sénat.

M. David Arnold Croll, député de la circonscription électorale de Spadina, appelé au Sénat.

L'hon. Alcide Côté, député de la circonscription électorale de Saint-Jean-Iberville-Napierville, décédé.

En conséquence, j'ai transmis mes mandats au directeur général des élections, afin de l'autoriser à émettre des brefs d'élection pour ces circonscriptions électorales.

NOUVEAUX DÉPUTÉS

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, pendant l'intersession, le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat de l'élection des députés suivants:

M. Francis Gavan Power, dans la circonscription électorale de Québec-Sud.

M. Jean-Paul St-Laurent, dans la circonscription électorale de Témiscouata.

M. Ovide Laflamme, dans la circonscription électorale de Bellechasse.

M. Joseph-Charles Van Horne, dans la circonscription électorale de Restigouche-Madawaska.

M. Charles E. Rea, dans la circonscription électorale de Spadina.

M. J.-Armand Ménard, dans la circonscription électorale de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

PRÉSENTATION DE DÉPUTÉS

M. Ovide Laflamme, député de la circonscription électorale de Bellechasse, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable Jean Lesage.

M. J.-Armand Ménard, député de la circonscription électorale de Saint-Jean-Iberville-Napierville, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable Roch Pinard.

M. Francis G. Power, député de la circonscription électorale de Québec-Sud, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable Hugues Lapointe.

M. Jean-Paul St-Laurent, député de la circonscription électorale de Témiscouata, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable Hugues Lapointe.

M. Joseph-Charles Van Horne, député de la circonscription électorale de Restigouche-Madawaska, est présenté par l'honorable George A. Drew et M. G. W. Montgomery.

M. Charles E. Rea, député de la circonscription électorale de Spadina, est présenté par l'honorable George A. Drew et M. Roland Michener.

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) demande à déposer le bill nº 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

DISCOURS DU TRÔNE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de vous informer que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire aux deux Chambres. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue au début de cette nouvelle année, au moment où vous reprenez vos travaux parlementaires.

Depuis la dernière session, des événements importants se sont déroulés sur le plan international. Les uns nous ont réjouis parce qu'ils diminuaient la tension sur certains points du globe, mais d'autres, malheureusement, ont eu l'effet opposé. Mes ministres restent persuadés que, pour prévenir la guerre, il faut maintenir les moyens de défense des pays libres. Une puissante Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et une protection suffisante pour notre continent sont, à leur avis, essentielles à la préservation de la paix et à la sécurité du Canada.

Mais la sécurité ne saurait dépendre des armes seulement. C'est pourquoi le gouvernement poursuit toujours, par voie de diplomatie et de négociations, ainsi que par l'entremise des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ses efforts en vue d'améliorer l'entente parmi les nations.

Les premiers ministres du Commonwealth se réuniront à Londres, en juin, pour étudier des questions d'intérêt commun. Mon premier ministre a accepté l'invitation d'assister à cette conférence.

[M. l'Orateur.]

Entre temps, mes ministres seront heureux d'accueillir à Ottawa, en février le premier ministre du Royaume-Uni et son secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

A sa réunion annuelle, le Comité consultatif du Plan de Colombo a convenu que cette œuvre utile devrait se poursuivre pendant une autre période de temps. Vous serez invités à autoriser le Canada à continuer sa participation au Plan, de même qu'au Programme d'assistance technique des Nations Unies.

Une commission royale a été constituée pour faire enquête et rapport sur l'expansion et le financement de la télévision et de la radiodiffusion au Canada.

La Commission royale chargée de faire enquête et rapport sur nos prespectives économiques poursuit ses recherches.

La production nationale a été, au cours de l'année écoulée, la plus élevée de l'histoire de notre pays. Le nombre de travailleurs, hommes et femmes, a été plus grand que jamais. Nos récoltes ont été abondantes. Notre commerce a dépassé tous les sommets antérieurs. On a construit un nombre sans précédent de maisons.

Dans l'ensemble, le Canada a joui d'un niveau élevé de prospérité. Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel. Ainsi, bien que les ventes de blé, au cours des cinq dernières années, aient atteint des chiffres encore jamais vus, une succession sans précédent de récoltes surabondantes a nécessité l'entreposage de stocks anormaux de céréales tant dans les élévateurs à grains que sur les fermes. Le manque d'espace dans les élévateurs a, dans une certaine mesure, empêché les producteurs de livrer leurs céréales aussi tôt qu'à l'ordinaire au cours de l'année de vente. Afin de fournir une source immédiate d'argent liquide là où il pourrait être nécessaire, mes ministres vous demanderont d'autoriser la garantie de prêts bancaires consentis aux producteurs et gagés sur leurs céréales.

Vous serez aussi appelés à autoriser la Trésorerie à acquitter les frais d'entreposage et d'intérêt, à compter du 1er août 1955, à l'égard des quantités de blé que la Commission canadienne du blé détient en sus de ses reports normaux. Grâce à cette disposition, le montant versé aux producteurs ne sera pas diminué en raison de frais attribuables à des reports anormaux.

Il semble assuré que le niveau d'emploi, cet hiver, sera plus élevé que l'hiver dernier. Les améliorations que vous avez apportées, l'an dernier, à la loi sur l'assurance-chômage assureront une meilleure protection à ceux qui sont temporairement sans travail, surtout pendant la saison d'hiver. Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux ont tâché d'établir leurs programmes de construction de manière à fournir plus de travail au cours de cette saison. Il est encourageant de constater que nombre d'autres employeurs s'efforcent de suivre la même ligne de conduite.

En octobre, mes ministres ont tenu, à Ottawa, une conférence avec les premiers ministres et des ministres de toutes les provinces, afin d'étudier les relations financières et autres entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Après ces utiles entretiens suivis d'échanges de lettres, mes ministres ont soumis à tous les gouvernements provinciaux une proposition précise à l'égard d'un régime fiscal sur le plan fédéral-provincial, qui entrerait en vigueur l'an prochain.

La conférence a confié à un comité de ministres de tous les gouvernements l'étude de programmes d'assurance-santé et les travaux de ce comité sont actuellement en cours.

Mes ministres ont aussi conféré avec les ministres provinciaux en vue de l'étude et de l'élaboration d'une entente touchant le partage des frais d'assistance aux chômeurs qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage et qui sont dans le besoin. Des projets précis d'ententes ont été soumis aux provinces. Vous serez appelés à approuver les mesures législatives nécessaires à l'application de ce programme.

Vous serez invités à voter les crédits nécessaires à l'aménagement, de concert avec le gouvernement d'Ontario, d'un pipe-line à gaz naturel à travers l'Ontario septentrional, depuis la frontière du Manitoba jusqu'à Kapuskasing; ce pipe-line sera cédé à bail à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, laquelle doit aménager des conduites de raccordement dans l'Ouest et dans l'Est du Canada. Mes ministres estiment que cette participation du gouvernement est nécessaire pour que cette importante entreprise nationale puisse être réalisée à l'heure actuelle.

Vous serez également saisis de modifications à la loi sur la route transcanadienne en vue d'accélérer l'achèvement de tronçons essentiels de cette voie et d'en poursuivre les travaux de construction, de concert avec les gouvernements provinciaux et selon les normes convenues.

Des modifications à la loi nationale sur l'habitation vous seront présentées. La croissance rapide de nos centres de population a été un des aspects frappants de notre expansion nationale depuis la dernière guerre; et, durant ce temps, nos citoyens ont eu largement recours à la loi nationale sur l'habitation, surtout dans les banlieues. Une modification qu'on vous proposera maintenant a pour objet d'accroître l'aide fournie en vue de favoriser le réaménagement de vieux quartiers de nos villes et d'en tirer ainsi le meilleur parti possible.

Au début de l'an passé, on a promulgué la partie de la loi sur l'habitation qui a trait à l'amélioration de maisons. Cette mesure a grandement contribué à l'amélioration d'un bon nombre d'habitations. On vous proposera une modification visant à augmenter le montant des prêts disponibles à cette fin.

On proposera la création d'un comité mixte des deux Chambres qui examinera les progrès et les programmes de la Commission du district fédéral quant à l'aménagement de la capitale nationale.

Dans le domaine de l'expansion industrielle, vous serez invités à élargir le champ d'activité de la Banque d'expansion industrielle. On vous demandera également d'accroître le montant des prêts que peut accorder la Commission du prêt agricole canadien et de modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Mes ministres projettent également de présenter un bill destiné à assurer aux femmes un salaire égal à celui que touchent les hommes pour un travail de valeur égale dans les industries relevant de la juridiction fédérale.

Vous serez invités à reviser la loi sur la Gendarmerie royale du Canada et la loi fédérale sur les droits successoraux. Vous serez priés d'étudier des modifications aux lois suivantes: loi sur la Commission canadienne du blé, loi sur la Cour suprême, loi sur l'accise, loi sur la marine marchande du Canada, loi sur les petits prêts, loi sur la protection des eaux navigables, loi sur le rétablissement agricole des Prairies, loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, loi sur la citoyenneté canadienne et loi sur les Indiens.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir à tous les services essentiels.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Daigne la divine Providence bénir vos délibérations.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération mercredi prochain.

(La motion est adoptée.)

FEU L'HONORABLE ALCIDE CÔTÉ

(Texte)

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'éprouve une vive émotion en ce moment, alors qu'il m'incombe de rendre hommage, dès le début de la session, à la mémoire de l'honorable Alcide Côté, décédé à sa demeure de Saint-Jean, le 7 août dernier. Tous les honorables députés ont dû être aussi émus que moi à l'annonce du décès d'un collègue estimé de tous, à un âge qui lui permettait d'espérer encore de nombreuses années d'un labeur fructueux dans la vie publique. Tout en connaissant la gravité de sa maladie, nous avions cru que son retour à la Chambre le 8 juin dernier, après un repos de quelques mois, permettait de compter qu'avant longtemps il aurait pu reprendre toutes ses occupations. Les applaudissements spontanés qui, de tous les coins de la Chambre, ont salué son retour à cette occasion, étaient une démonstration plus éloquente que mes paroles d'aujourd'hui de l'affection et de la haute estime que tous nous entretenions à son endroit.

Le regretté Alcide Côté pouvait se proclamer avec fierté un descendant en ligne directe d'un des premiers colons du Canada. Après ses études au collège de Saint-Jean et à l'Université de Montréal, il exerça sa profession d'avocat dans la ville de Saint-Jean, dont il fut maire de 1945 à 1949. Il apporta durant nombre d'années une participation importante aux initiatives de l'Association du Barreau de sa province, de l'Union des municipalités, de la Chambre de commerce et de nombreuses autres associations.

M. Côté avait d'abord été élu à la Chambre des communes en 1945. Ses électeurs lui avaient conservé leur confiance aux élections générales de 1949 et de 1953. En 1952, il était assermenté membre du Conseil privé et nommé ministre des Postes.

La participation de M. Côté aux affaires publiques, dans le domaine professionnel et dans l'arène municipale, puis fédérale, témoigne abondamment de l'intérêt qu'il avait voué au bien-être de ses concitoyens. La disparition de notre collègue a causé de vifs regrets tant parmi les membres de la Chambre que dans tous les autres milieux où il avait exercé son activité bienfaisante. Et c'est,

je crois, la spontanéité et la sincérité de ces regrets qui constituent le plus touchant hommage qui pouvait être rendu à sa mémoire.

(Traduction)

Depuis la dernière session, monsieur l'Orateur, la mort nous a enlevé un collègue estimé et serviable, l'honorable Alcide Côté, à une période de sa vie où l'on eût pu prévoir qu'il pouvait s'attendre à bien d'autres années d'activité fructueuse.

Je suis sûr de parler au nom de tous les membres de la Chambre en disant que M. Côté laisse dans notre assemblée le souvenir d'un gentilhomme qui nourrissait une profonde considération pour ses semblables, ce qui l'a rendu l'un des membres les plus populaires de la Chambre. Ces qualités qui le rendaient sympathique s'unissaient à un vif souci de ses responsabilités de citoyen. Tout au long de sa carrière dans les domaines professionnel, municipal et fédéral, il a travaillé dur et consciencieusement pour le bien-être des gens qui avaient mis leur confiance en lui et il s'est dépensé sans ménagement au service du pays tout entier.

Un autre trait de sa personnalité que, j'en suis sûr, tous les députés souhaitent me voir rappeler, c'était sa grande modestie, sa profonde humilité. Sa modestie naturelle ressort du fait que, lorsque nous avons eu à nommer un nouveau ministre des Postes en 1952, il fut peut-être le plus étonné de tous les membres de la Chambre d'être appelé à remplir ce poste.

Je sais, monsieur l'Orateur, que tous les députés voudront s'unir à moi pour exprimer aujourd'hui nos condoléances aux sœurs et aux frères de M. Côté ainsi qu'aux autres membres de la famille dans le deuil qui les a frappés.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je sais que tous les membres de la Chambre s'associeront aux condoléances que vient d'exprimer le premier ministre. Nous offrons nos sympathies aux membres du Gouvernement avec lesquels M. Côté était associé, et à tous ses collègues avec qui il était presque journellement en contact.

J'aimerais souligner, cependant, que l'honorable Alcide Côté était un fervent ami de tous les députés. On peut dire sans conteste, je crois, que pas un seul membre de la Chambre n'a été insensible à la bienveillance et à la cordialité avec lesquelles il abordait les problèmes qui nous préoccupent. Naturellement, dans une Chambre démocratique, il n'y avait pas toujours unanimité de vues quant à la manière d'accomplir les choses; mais, trait toujours caractéristique chez lui, les discussions auxquelles il participait étaient imprégnées de la bienveillance et de la générosité dont le premier ministre a fait mention.

J'ai peut-être bonne raison de savoir ce que c'est que d'être accueilli à son retour par les membres de la Chambre. Je me rappelle le jour où, l'an dernier, nous étions tous heureux d'accueillir l'honorable Alcide Côté à son retour à la Chambre, croyant qu'il allait reprendre ses fonctions. La nouvelle a été doublement tragique lorsque nous avons appris, peu après, qu'il avait eu une crise cardiaque et, plus tard, qu'il était décédé très soudainement.

En mon nom et au nom de mes collègues, je tiens à faire savoir que je partage pleinement la sympathie exprimée par le premier ministre et j'offre à la famille éprouvée les sincères condoléances que veulent lui exprimer, je le sais, tous les députés.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que les sentiments exprimés par le premier ministre et le chef de l'opposition sont sincèrement partagés par tous les membres de la Chambre. M. Côté, dont la personnalité était si agréable, était un excellent ami qui aurait certainement pu espérer une longue carrière au sein de ce Parlement et au service de la nation. Il est vraiment tragique, répétons-le, de le voir ainsi fauché dans la fleur de l'âge et de songer qu'il est désormais perdu pour la nation, le gouvernement, son parti, et la province où il demeurait.

C'est à l'automne de 1953, aux Nations Unies, que j'eus la meilleure occasion de le côtoyer de près, alors qu'en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il assumait les fonctions de président de notre délégation. J'ai la conviction que ceux d'entre nous qui travaillèrent à ses côtés pendant les quelques semaines que nous avons passées à New-York conserveront le souvenir de la charmante personne qui présidait nos réunions, tout autant que du plaisant compagnon qui, le soir venu et la tâche accomplie, se détendait parmi nous et savait toujours rendre sa présence agréable.

Nous tenons tous à joindre nos condoléances à celles qui ont déjà été témoignées aux membres de sa famille, à ses frères et à ses sœurs. J'aimerais également exprimer notre sympathie au Gouvernement et aux membres du parti libéral à l'occasion de la perte de l'un de leurs collègues dévoués. Je suis sûr que tous les membres de la Chambre ont le sentiment que nous avons perdu un homme dont nous apprécions tous la personnalité et l'amitié.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, nous qui siégeons dans cette partie de la Chambre désirons nous joindre à ceux qui ont fait l'éloge des députés défunts.

De temps à autre, les membres de la Chambre ont le devoir plutôt pénible de rendre hommage à la mémoire d'un de leurs collègues décédés. D'une façon générale, les devoirs qui nous incombent ici, la vie que nous menons et les rapports que nous entretenons sont très agréables. Il arrive parfois que ces rapports soient assombris par la mort de députés que nous honorons et respectons à titre d'associés dans l'édification d'un pays plus prospère et d'une plus grande nation. Il est peut-être doublement tragique de constater la disparition d'un si jeune collègue.

On ne peut faire guère plus que de rendre hommage à un collègue qui pouvait compter sur notre estime et nous était cher. Les membres de notre groupe rendent hommage à la mémoire de M. Côté, et désirent présenter leurs condoléances à ses proches parents et amis.

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'honorable James J. McCann, ministre du Revenu national, l'honorable Stuart S. Garson, ministre de la Justice, l'honorable Hugues Lapointe, ministre des Affaires des Anciens combattants et l'honorable W. E. Harris, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre cent quarante-trois des Statuts revisés du Canada, 1952, intitulé Loi de la Chambre des communes.

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre sous le régime de l'article 65 du Règlement, ledit comité devant se composer de MM. Harris, Lapointe, Tustin, Quelch et Weir.

La motion est adoptée.

CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que M. Edward T. Applewhaite, député de la circonscription électorale de Skeena, soit nommé président suppléant des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. l'Orateur dépose le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

PIPE-LINES

"TRANS-CANADA PIPE-LINES LIMITED"—DEMANDE DE DÉPÔT DES ACCORDS

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, avant que le premier ministre propose l'ajournement, je voudrais lui poser une question. Puisqu'il est question de *Trans-Canada Pipe Lines Limited* dans le discours du trône, je me demande si le premier ministre pourrait faire en sorte de déposer demain l'avant-projet d'accord intervenu entre le gouvernement fédéral et celui de la province d'Ontario, ainsi que l'avant-projet d'accord entre la société de la couronne projetée et la *Trans-Canada Pipe Lines Limited.*

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je tâcherai de déterminer si ces documents peuvent être déposés demain.

(Sur la motion du très honorable M. St-Laurent, la séance est levée à quatre heures et vingt-cinq minutes de l'après-midi.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 janvier 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ACCORDS FISCAUX ET ASSISTANCE-CHÔMAGE—DÉPÔT DE LETTRES ET DE PROJETS D'ENTENTE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dépose sur le bureau de la Chambre copie, en français et en anglais, d'une lettre que j'ai adressée aux premiers ministres de toutes les provinces, le 6 janvier dernier, à propos des accords fiscaux.

En même temps, je dépose copie d'une lettre que j'ai adressée aux premiers ministres des provinces les 5 et 6 décembre derniers, ainsi que copie d'un projet d'entente fédérale-provinciale sur l'assistance-chômage.

Je voudrais aussi déposer deux exemplaires en français et en anglais du compte rendu revisé des réunions fédérales-provinciales des 26 avril et 3 octobre derniers.

Pour plus de commodité, les honorables députés aimeraient peut-être que ces lettres soient publiées en appendice aux *Débats* d'aujourd'hui de même, je le suppose, que le projet annexé d'entente fédérale-provinciale sur l'assistance-chômage. Si c'est là le désir de la Chambre, Votre Honneur pourrait peut-être donner des instructions en ce sens aux fonctionnaires compétents.

L'hon. M. Drew: Je pense que la publication de ces textes en appendice serait bien utile.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette proposition?

Des voix: Entendu.

(Pour le texte des documents, voir l'Appendice, pages 24-31.)

LES PIPE-LINES

"TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED"—DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, à la séance d'hier, le chef de l'opposition a demandé au premier ministre de déposer certains documents concernant la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. Je dépose maintenant deux exemplaires de ces documents.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—WAGONS-MARCHANDISES DISPONIBLES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À L'AUGMENTATION DES CONTINGENTS DE LIVRAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Quelles mesures son ministère et le régisseur des wagons ont-ils prises pour affecter des wagons-marchandises au transport de blé en vue d'utiliser la place qu'il y a dans les élévateurs de la tête des Lacs et du littoral du Pacifique? Le ministre peut-il nous dire aussi s'il est possible qu'on augmente bientôt la quantité que les cultivateurs peuvent livrer aux élévateurs régionaux?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le régisseur des transports est évidemment un fonctionnaire du ministère des Transports. Cependant, le ministère et la Commission du blé ont fait pression auprès des chemins de fer et du régisseur en vue d'accélérer le transport du blé provenant des provinces des Prairies. Mon honorable ami sait que, depuis trois ou quatre semaines, il a fait bien mauvais là-bas pour le transport par rail. Maintenant qu'il fait plus beau, les chargements de wagons s'accélèrent et nous espérons qu'ils continueront à aller plus vite. Pour ce qui est de l'augmentation des contingents, on les relève d'une journée ou d'une semaine à l'autre, quand les circonstances le permettent. On publie chaque semaine une nouvelle liste indiquant les contingents supplémentaires pour divers endroits des provinces des Prairies.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT AUX PAIEMENTS RELATIFS À LA RÉCOLTE DE 1954

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. A la suite de la nouvelle importante annoncée hier et suivant laquelle le Gouvernement s'engage à payer les frais généraux sur une partie des reports de blé, le ministre peut-il nous dire si on versera immédiatement un paiement à l'égard de la récolte de blé de 1954 en vue de fournir dès maintenant certains fonds aux cultivateurs qui en ont le plus pressant besoin?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Mon honorable ami se rend compte que le projet de loi dont il a parlé influera considérablement sur le pouvoir du gouvernement de prendre une décision quant au montant d'un paiement provisoire ou définitif. Dès que le Parlement aura adopté la mesure, nous pourrons étudier soigneusement ce point de la question.

GRAINS À CÉRÉALE ALIMENTAIRES—LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu le bas prix des céréales, a-t-on songé à assujettir toutes les céréales aux dispositions de la loi sur le soutien des prix agricoles?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je crois bien qu'il faudrait adresser cette question au ministre du Commerce.

M. Johnson (Kindersley): Je pose la question au ministre du Commerce.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Si je comprends bien, la loi sur le soutien des prix agricoles ne porte pas sur le blé ni sur les céréales secondaires.

DROIT CRIMINEL

INTERPELLATION RELATIVE AU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES PSYCHOPATHES ÉROTIQUES À TENDANCES CRIMINELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Eu égard au meurtre épouvantable qui a été commis ces jours-ci à London (Ont.), le ministre dirait-il à la Chambre où en sont les travaux de la commission royale d'enquête sur le droit pénal en ce qui concerne les psychopathes érotiques à tendances criminelles? Quand recevra-t-on le rapport de cette commission?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, répondant à la question de mon honorable collègue, je dirai que j'ai parlé de cette question il y a un peu plus d'un mois avec M. le juge en chef McRuer. Lorsque je lui ai demandé si nous pouvions nous attendre à recevoir bientôt ce rapport, il m'a répondu que cela ne serait pas possible. Il faudra en effet attendre la préparation d'une masse considérable de données scientifiques, de sorte que je ne crois pas que nous puissions disposer du rapport avant plusieurs mois encore.

[M. Argue.]

ÉDIFICES PUBLICS

REPRISE DES TRAVAUX AUX CHANTIERS DU BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG, ET DE L'HÔPITAL À DEER-LODGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Quand les travaux reprendront-ils au bureau de poste de Winnipeg et à l'annexe de l'hôpital des anciens combattants, à Deer-Lodge, Saint-James?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Sans doute peut-on répondre à cette question en disant que c'est affaire de degré. Les travaux n'ont pas cessé. Il y a eu ralentissement, à cause du froid intense, de pénuries de matériaux, et pour d'autres raisons, mais les travaux se poursuivent, conformément aux principes appliqués par le gouvernement en ce qui concerne l'embauche d'hiver.

ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION À PROPOS DES DISPOSITIONS PRISES À L'ÉGARD DE PERSONNES À QUI SONT REFUSÉES LES PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? A-t-on pris des mesures en vue de faire en sorte que les chômeurs, à qui ont été refusées les prestations aux termes de la nouvelle loi, touchent de telles prestations, s'ils peuvent satisfaire aux conditions d'admissibilité en vertu des dispositions de l'ancienne loi sur l'assurance-chômage?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Depuis hier, plusieurs autres députés m'ont posé dans le particulier la question que pose ici l'honorable représentant. Je me contenterai de ne dire que quelques mots à ce propos pour le moment. La Commission d'assurance-chômage a constaté que ce serait probablement en octobre que le personnel de ses bureaux régionaux et locaux serait au courant des dispositions de la nouvelle loi. En conséquence, les dispositions prévues en vertu de la nouvelle loi sont entrées en vigueur le lundi 2 octobre. Depuis lors, la Commission en a surveillé l'application très soigneusement et je suis heureux de dire ici qu'à tout prendre, les importantes revisions effectuées l'an dernier ont été mises en vigueur sans difficultés. Durant les 12 ou 13 semaines où elles ont été appliquées, la Commission a constaté qu'il fallait procéder à certaines mises au point, afin que l'application de la loi soit davantage conforme aux désirs du Parlement.

Il a été possible d'effectuer certaines des rectifications au moyen de règlements édictés en vertu de la loi. Pour ce qui est des autres,—elles comprennent celles dont parle mon honorable ami et dont il s'inquiète tout comme moi,—la Commission voudrait disposer d'un peu plus de temps afin de compléter son enquête préliminaire et de déterminer les effets de longue portée de toute autre mise au point qu'elle pourrait recommander au Gouvernement. La Commission étudie également les aspects juridiques de la question. Elle croit qu'il serait utile, aux fins de son enquête, d'obtenir directement des honorables députés un exposé sommaire des difficultés éprouvées par leurs commettants. J'aurai plaisir à cette fin de ménager une entrevue entre n'importe quel honorable député, y compris mon honorable ami qui a posé la question, et les membres de la Commission et moi-même en vue de discuter ce problème qui n'est pas, en effet, aussi simple qu'il apparaît à première vue.

M. Knowles: Puis-je poser une question complémentaire? Si la Commission constate qu'il est impossible de régler ce problème en recourant à des règlements et si celui-ci subsiste, le Gouvernement proposera-t-il, au cours de la présente session d'apporter à la loi les modifications voulues?

L'hon. M. Gregg: Je voudrais en finir avec la première partie de la question de mon honorable ami,—ce que j'espère faire bientôt,—avant de répondre à la seconde partie.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

CONFÉRENCE DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE—INSTRUCTIONS DONNÉES À LA DÉLÉGATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Le ministre du Commerce pourrait-il faire connaître à la Chambre les instructions que suivra la délégation du Canada lors de la conférence qui aura bientôt lieu au sujet de l'extension, ou de la modification, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): La délégation aura pour directive de représenter le Canada le mieux possible. On ne s'attend pas à ce que le domaine des négociations tarifaires soit très étendu. Les négociateurs que nous envoyons sont des hommes d'expérience et ils nous feront rapport de toutes les occasions d'améliorer la situation du Canada à mesure qu'elles s'offriront.

M. Fleming: Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a donné quelque instruction précise visant à chercher une amplification ou une modification déterminée de l'accord existant ou s'il s'agit simplement d'une extension d'ordre général?

Le très hon. M. Howe: Non. Il s'agit de discuter des points particuliers. Je ne puis dire si nous allons étendre les limites des négociations. Franchement, nous ne nous attendons pas à des résultats foudroyants.

MINISTÈRE DES POSTES

DEMANDE D'UNIFORMISATION DU TARIF DE LA RÉGION DE SASKATOON-SUTHERLAND

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): J'aimerais poser au ministre des Postes une question dont je lui ai donné préavis. Étant donné que la ville de Sutherland a été récemment fusionnée avec la ville de Saskatoon, a-t-on songé à uniformiser le tarif postal dans toute la région ainsi constituée? Dans le cas de l'affirmative, quel a été le résultat d'une telle étude?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Cette question fait l'objet d'un examen attentif à l'heure actuelle. J'espère être en mesure de renseigner prochainement mon honorable ami sur le sujet.

DÉFENSE NATIONALE

RÉSEAU LOINTAIN DE PROMPTE ALERTE—DISPONIBILITÉ DE CANADIENS POUR EN CONSTITUER LE PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): L'attention du ministre de la Défense nationale a-t-elle été attirée sur des nouvelles parues dans les journaux selon lesquelles des citoyens américains constitueraient le personnel du réseau lointain de prompte alerte dans l'Arctique canadien par suite du défaut de personnel canadien qualifié. Le ministre aurait-il des observations à formuler au sujet de ces nouvelles?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je remercie le député de m'avoir averti de sa question. Je dois dire que le problème de la constitution du personnel du réseau lointain de prompte alerte qui, chacun le sait, n'est pas encore achevé, est à l'étude et soulève d'amples discussions. En conséquence, il me paraît un peu tôt pour parler de cette question. Une déclaration sera faite à ce sujet dès que les circonstances le permettront.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'EXPÉDITION D'AVIONS À L'ÉGYPTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Des avions ont-ils été expédiés du Canada à l'Égypte dernièrement ou a-t-on en main des commandes prévoyant l'exportation de tels avions?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Afin de fournir une réponse définitive à cette question, il me faudrait me renseigner auprès du ministère du Commerce ainsi qu'auprès de mon propre ministère. Cependant, je crois pouvoir dire sur-le-champ qu'aucun avion canadien, à ma connaissance, n'a été expédié à l'Égypte, et qu'on n'a placé aucune commande prévoyant de telles expéditions.

BEURRE

VENTE À L'ALLEMAGNE ORIENTALE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES CONDITIONS DU CONTRAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Le ministre du Commerce exposerait-t-il à la Chambre les conditions du contrat qui vise la vente de 7 millions de livres de beurre d'entreposage censément destiné à l'Allemagne orientale?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je suis sûr que mon collègue le ministre de l'Agriculture sera heureux de le faire.

M. Dufresne: Alors je pose la même question au ministre de l'Agriculture.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je ne crois pas pouvoir accepter les chiffres dont on a parlé à l'égard de la vente, monsieur l'Orateur, mais toutes les ventes de beurre qui ont été faites récemment, certaines à la Tchécoslovaquie et d'autres à l'Allemagne orientale, l'ont été au prix de 39c. et de 37c. la livre respectivement. Les ventes, il va de soi, ont été faites de manière que le beurre soit livré par l'entremise d'un certain organisme.

M. Dufresne: Puis-je poser une question complémentaire? Les frais de transport et de manutention sont-ils acquittés par le Gouvernement ou par l'acheteur?

Le très hon. M. Gardiner: Le prix s'établit à Montréal.

[L'hon. M. Campney.]

(Plus tard)

M. Dufresne: Je désire compléter la question que j'ai posée il y a quelques instants au ministre de l'Agriculture. Quelles ont été les conditions de vente. S'agit-il de ventes au comptant? A quelles conditions ces ventes ont-elles eu lieu en réalité entre le Canada et l'autre partie intéressée?

Le très hon. M. Gardiner: Ventes contre paiement en espèces sur présentation de documents à Montréal; prix au niveau que j'ai indiqué.

PRODUCTION DE DÉFENSE

LE CF-105—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA DATE DE PRODUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Le ministre de la Production de défense peut-il nous indiquer à quelle date la production du CF-105 devrait commencer à l'usine A. V. Roe, de Malton? Peut-il nous indiquer les progrès réalisés à cet égard?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): La fabrication des prototypes du CF-105 progresse régulièrement. Mon honorable ami comprendra que la production en série ne commencera pas avant que plusieurs avions aient été fabriqués, essayés, rectifiés. La date de production dont il parle est donc difficile à établir. D'après moi, les travaux avancent régulièrement et avec quelque succès.

LES TEMPÊTES

PROVINCES MARITIMES—RUPTURE DES MOYENS DE TRANSPORT—DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT PAR COURRIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Puis-je poser au ministre des Postes une question dont je ne lui ai pas donné préavis. Vu la désorganisation des moyens de transport dans la Nouvelle-Écosse en particulier, le ministre peut-il nous dire quelles dispositions le ministère des Postes a prises pour assurer le transport du courrier dans toute la province?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Nous nous efforçons de remédier à la situation le plus promptement possible. Il va sans dire que l'interruption des moyens de transport atteint le ministre des Postes tout comme le reste de la population. Nous essayons de prendre tous les moyens d'urgence disponibles pour remédier à la situation.

M. Nowlan: Utilisez-vous présentement des camions?

L'hon. M. Lapointe: Oui.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Peut-il nous dire à quel point on a pu rétablir les communications télégraphiques, dans les provinces Maritimes, après les dégâts causés par les tempêtes, ces jours derniers?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à mon honorable ami, sur ce point-là, cet après-midi.

NATIONAL-CANADIEN

QUESTION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DU FUTUR HÔTEL DES CHEMINS DE FER NATIONAUX, À MONTRÉAL—M. DUFRESNE

(*Texte*)

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si son ministère considère encore la possibilité de changer le nom du futur hôtel des chemins de fer Nationaux, à Montréal, en celui de "Château Maisonneuve"?

M. Dupuis: M. Duplessis ne veut pas!

M. Dufresne: Lorsqu'il voudra le changer, il ne le demandera pas à l'honorable député de Sainte-Marie.

L'hon. George C. Marler (Ministre des Transports): Monsieur le président, je dois dire à mon honorable ami que la question relève de la compétence des autorités des chemins de fer Nationaux et non pas du ministère des Transports.

M. Dufresne: L'honorable ministre des Transports a-t-il déjà recommandé ou a-t-il l'intention de recommander à la Commission des transports que ce changement soit effectué?

DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR MADAME ANN SHIPLEY ET APPUYÉE PAR M. OVIDE LAFLAMME

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, à l'ouverture de la session.

Mme Ann Shipley (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, lorsque le premier ministre (M. St-Laurent) m'a demandé par téléphone si j'accepterais de proposer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai, bien entendu, accepté immédiatement cet honneur mais avec quelque humilité. J'ai vite été gagnée, cependant, par un sentiment de fierté car je me suis rendu compte que cet honneur ne rejaillissait pas sur moi surtout mais sur la population de la circonscription de Timiskaming, que je représente ici. Je crois également que le très honorable premier ministre et que les membres de son cabinet se sont rendu compte que, par leur choix, ils rendaient hommage à toutes les femmes du Canada, dans la sphère publique comme dans la vie privée.

Il n'y a pas si longtemps qu'on a reconnu le droit de suffrage aux femmes, pas si longtemps non plus qu'elles sont jugées aptes à la plupart des fonctions publiques.

Pendant les années où j'ai été commissaire d'écoles publiques, administratrice d'une municipalité, membre d'un conseil municipal et député à la Chambre des communes, je n'ai rien constaté qui puisse indiquer que les femmes sont simplement tolérées; au contraire, j'ai été partout bien accueillie et immédiatement acceptée, au même titre que tous les autres.

C'est la première fois, aujourd'hui, au Canada, monsieur l'Orateur, qu'une femme propose l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je comprends parfaitement tout ce que cela peut signifier pour les femmes du Canada. En leur nom et au nom de la population de Timiskaming, j'en remercie le très honorable premier ministre et les membres de son cabinet.

Il m'a été agréable de voir dans le discours du trône qu'un bill sera présenté en vue d'assurer aux femmes une rémunération égale à celle des hommes, pour un travail équivalent, dans les industries relevant de l'administration fédérale. Le ministre du Travail (M. Gregg) l'avait donné à entendre à la dernière session. Cette loi n'atteindra pas les femmes employées dans des industries qui ne relèvent pas des autorités fédérales. Je le signale car on semble se méprendre nettement sur ce point. Pour ce qui est de toutes les autres travailleuses, elles relèvent des gouvernements provinciaux.

Lorsque j'ai pris la parole à ce sujet, en d'autres occasions, j'ai signalé à quel point il est difficile de déterminer ce qui constitue un travail égal. Aussi ai-je bien hâte d'examiner les méthodes d'administration que proposera le bill qu'on nous soumettra. J'aimerais qu'on trouve une méthode permettant d'assurer aux femmes des occasions

égales d'avancement, mais je ne connais aucun moyen d'édicter une loi permettant d'atteindre les objectifs désirés. Je constate qu'il existe une vacance au sein de la Commission du service civil; j'exhorte les autorités à nommer une femme pour combler cette vacance. J'estime que c'est nécessaire si nous voulons assurer à toutes des chances égales.

Je félicite les nouveaux venus à la Chambre et leur souhaite la bienvenue. Le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme), vous parlera des réalisations des compatriotes de sa province, le Québec. L'honorable député de Bellechasse a brillé dans ses études et s'est mérité de nombreuses distinctions. Après avoir obtenu ses diplômes d'avocat, il a participé très activement aux travaux de la Chambre de commerce des jeunes ainsi que d'affaires municipales et nationales. Comme résultat, il a été élu très jeune à la Chambre. En fait, je crois qu'il s'en faudrait de deux mois à peine pour qu'il fût le cadet de la Chambre.

Je veux être brève car, j'en suis sûre, vous avez tous hâte d'entendre le nouveau député de Bellechasse, qui parle la langue maternelle d'un grand nombre de mes commettants, avantage dont, malheureusement et évidemment, je suis dépourvue. Il siège du côté droit, le côté sans lequel le cœur ne pourrait fonctionner.

Monsieur l'Orateur, je veux aussi vous féliciter du rôle que vous avez joué en tant que président du comité du Règlement à qui nous devons l'amélioration de notre règlement intérieur. A mon arrivée à la Chambre, j'avais du mal à comprendre pourquoi nous perdions tant de temps précieux du fait qu'un très grand nombre de députés semblaient tenir absolument à utiliser intégralement leurs quarante minutes pour répéter, à toutes fins pratiques, ce qui avait déjà été dit par un grand nombre de leurs collègues qui, eux aussi, avaient consacré quarante minutes à exprimer des avis semblables. Je n'ai pas tardé à apprendre, toutefois, que le droit de parler souvent, et longuement, étant très prisé par certains d'entre nous, toute tentative d'abrégement des débats devait fatalement susciter une vive opposition.

Il reste que vous avez, monsieur l'Orateur, réalisé ce qui paraissait impossible, et d'une façon vraiment digne d'un homme d'État. Je n'aurais pas dû m'en étonner; en effet certains députés qui siègent ici depuis longtemps m'ont vanté votre tact, votre esprit d'équité et surtout votre parfaite compréhension et votre parfaite connaissance du Règlement, qui font de vous l'un des meilleurs Orateurs, sinon le meilleur, que la Chambre ait jamais connu.

C'est avec plaisir que j'ai relevé dans le discours du trône certaines observations relatives à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

L'été dernier, j'ai eu l'avantage d'accompagner un groupe de sénateurs et de membres du Parlement qui sont allés à Paris rencontrer des groupes de représentants d'autres pays membres de l'OTAN. On avait envoyé des invitations aux présidents des assemblées législatives de tous les pays faisant partie de l'OTAN; mais on se demandait si tous répondraient à l'invitation. Or, à notre arrivée, nous avons constaté que chaque pays était représenté. Les représentants de deux pays, les États-Unis et la Grande-Bretagne, à propos desquels on entretenait certains doutes au début, ont manifesté beaucoup d'enthousiasme.

L'honorable Wishart Robertson, chef de notre groupe, a été nommé président provisoire, en attendant qu'on décide quelle forme devait revêtir la nouvelle organisation. Le Canada a, par la suite, eu l'honneur de voir l'honorable Wishart Robertson nommé président de l'organisation permanente.

Avant que se réunisse la délégation du Canada, les journaux ont publié certaines critiques; je pense que, dans un ou deux cas, on nous a même traités de mouches du coche. Mais cela ne m'inquiétait pas du tout, car, si je me suis jointe au groupe deux ans auparavant, c'est que, même si je me rendais compte de l'importance de l'OTAN du point de vue maintien de la paix dans le monde, j'estimais qu'en ma qualité de membre du Parlement il me fallait être beaucoup mieux renseignée à ce sujet.

Nos réunions se sont déroulées au Palais de Chaillot, qui est le siège de l'OTAN. On avait mis à notre disposition toutes les facilités voulues. A la première réunion, nous avons été accueillis par lord Ismay, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Il a évidemment souligné l'importance de l'OTAN et il a déploré l'absence de connaissances de la part du grand public quant au travail qu'accomplit l'OTAN. Lord Ismay nous a parlé des diverses méthodes adoptées pour renseigner le public et lui faire mieux comprendre l'OTAN. Il s'est dit particulièrement heureux de notre venue au siège de l'OTAN, car il estimait que nous pourrions peut-être mieux renseigner les habitants de nos pays sur l'OTAN que si l'on recourait aux méthodes déjà mises à l'essai. Bien entendu, je ne puis m'exprimer au nom des autres délégués, mais je n'ai guère parlé d'autre chose depuis mon retour. J'ai prononcé beaucoup de discours devant des auditoires

tantôt vastes tantôt restreints, ainsi qu'à la station radiophonique de ma localité. Nous avons nettement suscité de l'intérêt dans la localité, car je me suis engagée à adresser la parole à d'autres groupes dès que je pourrai en trouver le temps.

Les membres de la Chambre peuvent imaginer les retards décevants qui se sont produits au cours des premiers mois de l'OTAN, notamment, alors que toutes les décisions devaient se prendre à l'unanimité. Il aurait été étonnant de fait qu'il ne survienne ni retards ni difficultés, car il n'y avait pas de précédent à un tel organisme en temps de paix. Pourtant l'OTAN est devenue le cadre de la défense commune de plus de 400 millions de personnes des deux côtés de l'Atlantique. Pour ma part, je reconnais avec lord Ismay que, s'il eût existé des accords analogues en 1914 ou en 1939, l'histoire du 20e siècle aurait bien pu suivre un autre cours et l'on aurait épargné à l'univers le carnage et la dévastation de deux guerres mondiales.

Dans la période dont je dispose aujourd'hui, je ne saurais tenter d'exposer tout ce que nous avons appris à cette conférence, mais nous avons reçu des instructions de la part des hauts dirigeants des divers ministères et divisions. Nous avons été conduits au SHAPE et reçus par le général Gruenther, commandant suprême, qui nous a parlé assez longtemps puis nous a présenté les chefs des diverses divisions des forces armées. Comme d'habitude, il a été question du grand travail qui s'accomplit, de la nécessité de l'appuyer davantage, du manque de connaissances et de compréhension de la part des gens que protègent nos forces de l'OTAN.

Nous nous sommes réunis tout au long de chacune des journées de la semaine que nous avons passée à Paris et, avant l'ajournement de la conférence, nous avons formé un organisme permanent. Vu que notre rôle fondamental consiste à poursuivre les buts et objectifs du Traité de l'Atlantique-Nord, on a pensé qu'il ne faudrait pas que ce soit les mêmes députés qui assistent chaque année à cette réunion,—à l'exception d'un nombre suffisant de députés chargés d'assurer la continuité,—afin que beaucoup aient la chance de s'intéresser à cet organisme vital.

Les Canadiens ont peut-être de la peine à se rendre compte qu'il existe contre l'OTAN une opposition active au sein même des pays qui en sont membres, surtout à l'étranger. Les opposants, il est vrai, ne sont pas très nombreux, mais il n'en représentent pas moins une minorité déterminée à se faire entendre. D'ailleurs, dans son rapport, lord Ismay a déclaré que, d'après une enquête, 80 pour cent de la population des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France n'ont aucune idée de ce que veut dire l'expression "OTAN".

En particulier, les pays de l'OTAN, à l'étranger, sont littéralement bombardés de propagande adverse et on ne cesse de leur répéter que l'OTAN est une coalition de nations à but agressif. Si, de notre côté, nous ne nous soucions guère de leur expliquer que son seul but est de prévenir l'agression, il ne faut nous en prendre qu'à nous-mêmes si ces minorités existent.

Toutes les personnalités officielles de la France, du Président aux plus humbles d'entre elles, nous ont accueillis à bras ouverts. Nous ne pouvions pas accepter toute l'hospitalité qui nous était offerte, dans les délais dont nous disposions.

Le ministre de la Défense nationale estimant que notre connaissance des fonctions de l'OTAN resterait incomplète tant que nous n'aurions pas rendu visite à nos forces armées en Europe, la délégation canadienne, en quittant la France, s'est envolée vers l'Allemagne voir les bases de notre armée et de notre aviation, tant en France qu'en Allemagne. La tournée n'était pas terminée que je commençais à la considérer comme une épreuve d'endurance, étant donné le nombre d'endroits que nous avons visités et les milliers de gens avec qui nous nous sommes entretenus en si peu de temps.

Partout, on nous a fait voir les quartiers d'habitation, les moyens de récréation, d'éducation et de travail, nous montrant en même temps quelle belle formation les hommes avaient reçue. On nous a fourni l'occasion de parler aux militaires de tous rangs, hommes et femmes, sans nous faire accompagner d'aucune autorité militaire. Tout au long de cette tournée, la seule plainte que j'ai entendue venait de plusieurs militaires qui regrettaient, avec leurs femmes, de ne pouvoir rester plus longtemps.

Les nouveaux quartiers permanents pour les membres mariés du personnel m'ont bien intéressée. Recrues et officiers supérieurs habitent des locaux identiques. Mobilier et ameublement sont les mêmes. L'espace attribué à chaque militaire est déterminé uniquement par le nombre de ses enfants. Le régime semble marcher parfaitement. En passant, la personne qui a choisi le mobilier et l'ameublement mérite les plus chaleureuses félicitations.

L'ameublement doit nécessairement être pratique et durable. Néanmoins la simplicité du modèle et les finis naturels ont donné à ces foyers un charme incontesté. Bien que seule la couleur des murs, tapis et tentures différencie les logements, chacun a son caractère propre.

Les écoles que nous avons visitées venaient tout juste d'être achevées et sont aussi belles ou plus belles que nos écoles les plus récentes. Différence très importante cependant, les frais de construction sont bien inférieurs à ceux d'un immeuble semblable ici, parce que dans l'ensemble l'économie est différente.

Partout où nous sommes allés, que nous ayons rendu visite aux autorités municipales ou qu'elles aient été invitées à nous rencontrer à la base même, nous avons entendu de chaleureux éloges du Canada et des Canadiens. Nous avons constaté la même chose à Paris et, précédemment, j'avais remarqué le même sentiment lors de ma visite aux Nations Unies. Il me semble toutefois très significatif que ce sentiment soit le même en Allemagne. Il faut nous rappeler que nos hommes et nos femmes sont allés en Allemagne à titre de membres des forces de l'OTAN et que, peut-être un peu pour cette raison, la population allemande les a accueillis de façon extrêmement amicale, même avant qu'il fût question que l'Allemagne fasse partie de l'Alliance. J'ai demandé à plusieurs bourgmestres pourquoi ils avaient tant d'amitié pour les Canadiens. Ils m'ont dit que même si nous avons tant de ressources au Canada, en fait de territoire, de forêts, et même si nous savons fabriquer le meilleur avion de combat actuellement en usage en Europe, nous n'en tirons pas vanité. Ils ont fait de vibrants éloges des épouses de nos militaires, ce qui m'a enchantée.

Il semble bien que les épouses qui les premières sont allées rejoindre leurs maris ont dû se plier aux conditions économiques du pays, car on ne pouvait alors leur offrir de locaux permanents destinés aux gens mariés. Vu que le terrain a tellement de valeur, et qu'il est si rare en France aussi bien qu'en Allemagne, nos bases se trouvaient, autant que le permettait la stratégie, dans les régions agricoles les moins riches. Voilà pourquoi, dans bien des cas, les régions habitées les plus rapprochées des bases étaient des petits villages où on ne trouvait aucun logement de type récent. On se louait un logement dans les bâtisses où il n'y avait pas d'eau courante. Les bourgmestres m'ont dit être au courant des cuisines dernier cri et autres avantages auxquels ces femmes étaient habituées au Canada; mais elles ne se plaignaient pas. Au contraire, elles tâchaient, en compagnie de leurs maris, de rendre leur logement provisoire aussi accommodant que possible.

A certains officiers des bases, j'ai parlé des relations extérieures remarquables qui semblaient exister partout où nous sommes allés. Il va de soi qu'ils m'ont dit que tel était leur objectif, mais qu'ils étaient très fiers de l'aide apportée par les militaires et de l'excellente besogne accomplie par les femmes.

J'ai passé une soirée en compagnie d'une jeune femme venant de ma localité. Elle m'a dit à quel point elle et son mari avaient tiré parti de ce séjour à l'étranger dans l'aviation. Elle savait de quel prestige jouissaient notre premier ministre, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres, sur le plan international, et que le Canada devenait rapidement l'une des nations de premier plan; mais elle ignorait qu'on fût disposé à accorder à chaque Canadien un tel accueil chaleureux et une telle confiance.

Elle m'a dit que, fière d'être Canadienne à son départ pour l'étranger, elle rentrerait au pays doublement fière et que, de plus, elle allait comprendre la mentalité des gens des autres pays mieux que jamais auparavant. Elle avait, dit-elle, l'habitude de plaindre les gens qui ne jouissaient pas de tous les agréments de la vie dont nous jouissons au Canada, mais elle a maintenant appris qu'une cuisine moderne n'est pas tout ce qui compte, que les gens avec lesquels elle est entrée en relation là-bas, s'ils avaient à choisir entre le confort matériel et les moyens financiers d'entretenir leurs splendides parcs, monuments et bâtiments historiques, n'hésiteraient pas à opter pour ces derniers. Elle a ajouté quelque chose que n'ont pas encore appris, je le crains, bien des citoyens âgés, qui devraient être plus avertis, à savoir que, lorsque nous aidons les autres, nous devons les aider à s'aider eux-mêmes à leur manière car des choses qui nous semblent essentielles à notre vie peuvent très bien n'avoir pour eux aucun attrait.

On lit souvent dans nos journaux des critiques à l'adresse des Canadiens. On y dit que nous ne sommes pas assez fiers, que nous sommes un peu trop portés à critiquer notre propre pays et le reste. Je me demande si c'est bien vrai. Il me semble, monsieur l'Orateur, que ce trait national très caractéristique constitue peut-être un de nos meilleurs atouts. A l'étranger, le Canadien ne se montre ni indiscret ni arrogant; je ne veux pas dire non plus qu'il s'en laisse imposer. Si nous ne cassons rien, nous ne manquons pas pour cela de fermeté. Je pourrais à vrai dire résumer ma pensée en disant que je suis très fier de constater que nous nous comportons de façon irréprochable.

Pour en revenir à l'OTAN, ce que je pense a peut-être bien peu de poids, vu l'importance et la complexité de la question. Néanmoins, j'ai des enfants qui seraient de la partie, si le Canada allait être entraîné dans une guerre. Selon moi, non seulement nous devons mettre tout en œuvre pour que

l'OTAN reste une organisation puissante, mais nous devons nous employer davantage à entretenir entre les États et les peuples de l'OTAN des liens étroits d'amitié et de bonne entente. Autrement, nous risquerons de voir réussir les efforts de ceux qui voudraient voir régner parmi nous la méfiance et la querelle. L'OTAN est trop importante pour notre bien-être et la paix du monde pour que nous nous contentions de rester les bras croisés et nous contenter d'avoir bon espoir. Non seulement devons-nous accomplir ces choses mais, si l'on juge nécessaire d'accroître notre appui financier, de fournir plus d'hommes et de matériel, nous ne devrions pas hésiter.

Un passage de la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a faite à la suite de la toute dernière réunion de l'OTAN m'a fort impressionnée. La réunion, a-t-il dit, faisait ressortir que nous ne pouvons relâcher nos efforts de défense ni nos efforts diplomatiques en présence des nouvelles tactiques des soviets. Il a ajouté que tous étaient d'accord sur ce point et que, si l'on peut parvenir à faire comprendre à l'Union soviétique que les quinze États membres de l'OTAN sont déterminés à collaborer dans leur résistance à l'agression et à l'infiltration, le monde s'évitera bien des ennuis.

Ce qui m'a bien inquiétée, lors de la conférence de Genève, c'est que tant de gens semblaient croire que les propositions de paix allaient immédiatement rendre inutiles ces mesures de défense. Je suis fermement convaincue, monsieur l'Orateur, que tant qu'il y aura un pays de quelque importance que ce soit dont les habitants ne sont pas libres de se déplacer à leur gré, de lire ce qu'ils désirent et dont nous ne pouvons traverser les frontières librement et sans être accompagnés, nous ne serons pas à l'abri de l'agression.

Étant nettement en faveur du discours bref et, si possible, du discours pertinent, je n'ai pas l'intention de tirer parti de l'honneur qui m'est accordé aujourd'hui pour parler interminablement. Toutefois, par égard pour la tradition, je dois dire quelques mots de ma circonscription.

Timiskaming, région de la grande province d'Ontario qui, à partir d'environ 100 milles au nord de North-Bay, s'étend jusqu'à moins de 250 milles de la baie James pour couvrir 100 milles à l'est et à l'ouest, compte une population de plus de 50,000 âmes. L'exploitation minière, forestière et agricole forme notre principale source d'embauchage. Or, la coupe du bois comporte tous les problèmes du chômage saisonnier.

La zone inférieure de la circonscription qui s'étend vers l'est et l'ouest à partir de Cobalt se compose surtout de roches plus ou moins riches en corps minéraux. Il en va de même de la zone supérieure qui s'étend à partir de Kirkland-Lake. Le centre, qui s'étend à partir de New-Liskeard, renferme la petite zone argileuse. Quoique peu étendu, ce sol produit de belles récoltes, notamment des légumes-racines d'une saveur et d'une qualité remarquables.

Les mines ont créé des richesses inouïes pour le pays, de l'emploi pour des milliers de gens, un marché tout indiqué pour les produits du cultivateur local, sans parler de la formation de municipalités modernes. Étant donné le prix actuel de l'or et l'épuisement inévitable de nos réserves de minerai, ces municipalités sont maintenant en présence de graves problèmes. La mise en valeur de la région septentrionale s'est produite au cours de la brève période des 50 dernières années. Le premier jalonnement de concessions, au lac Larder, remonte à 1904; le deuxième, en 1906, portait sur les concessions maintenant appelées *Kerr-Addison Gold Mines Limited.* Vers cette époque, le chemin de fer aménagé par l'Ontario pour servir à la mise en valeur agricole a atteint Cobalt où l'on a dynamité de l'argent presque pur des tranchées de roc pour l'emprise de la voie. Cette découverte prodigieuse attira des prospecteurs de tous les coins du continent. Partant de Cobalt, les prospecteurs s'aventurèrent vers le nord. Les conditions de voyage étaient encore très rudimentaires, les seuls moyens alors disponibles n'étant que le canot et le portage, mais, dès 1909 on découvrait le camp Porcupine, puis, en 1911, le camp du lac Kirkland.

Dans le Timiskaming, nous souffrons de ce qu'aucune grande mine de bas métaux n'ait encore été mise en exploitation. A environ 25 milles à l'est, dans le nord de la province de Québec, se trouvent les grandes mines de cuivre de Noranda, ainsi que d'autres, tandis qu'à l'ouest prospèrent les fabuleuses mines de nickel de Sudbury. Nous produisons du cobalt, si précieux pour les gouvernements des États-Unis et du Canada pendant la guerre, mais pour lequel il nous faut maintenant trouver ou créer un marché commercial. Nous produisons également un peu de cuivre, d'argent et certains autres métaux qui ne sont que des sous-produits, mais notre activité principale est l'extraction de l'or.

Il fut un temps où la présence d'une mine d'or dans la région représentait la réalisation des désirs les plus ambitieux, mais, depuis la réglementation et les prix fixes établis de nos jours, ce n'est plus un avantage sans mélange. Sans le secours reçu en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, plusieurs de nos mines seraient contraintes de fermer leurs chantiers et de pro-

voquer ainsi un chômage massif. Si ce malheur nous arrivait, les propriétés de la plupart des collectivités qui vivent de l'extraction de l'or perdraient toute leur valeur. Les millions investis en écoles et en services publics seraient gaspillés car, dans la plupart des cas, nous n'avons pour ainsi dire pas d'industrie secondaire.

Nous avons essayé et nous essayons encore d'attirer l'industrie, mais il est bien difficile de la persuader de s'installer ailleurs que dans les grands centres encombrés. Malgré le prix de l'or et l'assistance qu'on lui apporte, l'industrie minière dépérit. Un jour viendra inévitablement où il n'y aura plus de minerai. C'est donc maintenant qu'il faut agir.

Il faudra peut-être offrir des encouragements spéciaux à l'industrie sous forme, par exemple, de réduction du tarif-marchandises ou des taux applicables à l'énergie. Ces mesures dépassent nettement les moyens des municipalités intéressées. De toute façon, le problème relève du gouvernement provincial et, s'il y a lieu, devient un problème national. Dans le cas du nord de l'Ontario, la situation ne présente pas trop de difficultés, vu que la province est propriétaire non seulement des services hydroélectriques mais aussi du chemin de fer.

Nous avons des villes modernes pourvues d'excellentes écoles, de nombreuses églises et de bonnes routes. Nous disposons de moyens de transport par air et par chemin de fer et de moyens de divertissement pour lesquels d'autres dépenseront des centaines de dollars afin d'en jouir. La route transcanadienne passe en plein centre du Timiskaming. Grâce au gouvernement fédéral, et la province aidant, le pipe-line transcanadien y passera aussi. Nous pouvons disposer de quelques logements à bas loyers mais, surtout, notre population est la plus amicale et la plus charmante du monde. Dans le nord, on ne vous juge pas sur la situation de vos parents, leurs succès ou leurs échecs, d'après vos origines ou la langue que vous parlez. On vous juge tout simplement sur ce que vous êtes. Celui qui veut travailler pour devenir un citoyen éminent a autant de chances d'y réussir que son voisin.

On a fait grand état des vastes fortunes amassées au moyen des mines d'or, mais on a bien peu parlé des pertes et des déchirements qu'elles ont entraînés. De toutes les concessions jalonnées, bien faible est la proportion de celles qui ont rapporté des bénéfices. Comme la mine d'or Kerr-Addison, située dans ma circonscription, fait partie du premier groupe de concessions jalonnées dans le Nord ontarien, je vais en donner un bref aperçu historique. Lorsqu'elle a été jalonnée pour la première fois, en 1906, il n'y avait, ne l'oublions pas, ni route, ni chemin de fer, ni électricité. Toutefois, en 1907 ou 1908, on avait déjà creusé un puits, construit une usine actionnée à la vapeur et produit de l'or. J'ignore même le nom des personnes en cause ainsi que le nom sous lequel se faisait l'exploitation de la mine à ce moment-là, mais je sais que l'or ainsi produit faisait partie de celui qui a servi à la fabrication des premières pièces d'or frappées au Canada.

Comme la compagnie n'a pas trouvé suffisamment d'or pour poursuivre son exploitation, elle a dû fermer la mine, perdant tout l'argent qu'elle y avait placé. Personne ne semble savoir combien de fois les concessions ont changé de mains, combien d'argent et de temps on a consacrés aux explorations, ni toutes les déceptions qui y ont fait suite. De 1919 à 1922, un autre groupe a réuni assez de fonds pour forer un autre puits. Lorsqu'on eut atteint 300 pieds, il a fallu abandonner l'entreprise. Fait ironique, on s'est arrêté juste au-dessus d'un des plus riches gisements de minerai en exploitation aujourd'hui. Plus tard, une nouvelle compagnie a été constituée; on a foré des puits, établi une usine moderne et aujourd'hui la *Kerr Addison Gold Mines Limited* occupe de loin la première place pour la quantité de minerai raffiné et la deuxième place comme producteur d'or dans l'hémisphère occidental.

C'est une entreprise qui a eu du succès, si l'on ne tient pas compte de tous ceux qui ont échoué au cours de route. Avant que la *Kerr Addison* remporte ce succès, on avait affecté des centaines de milliers de dollars au projet. De nombreux prospecteurs et d'autres personnes qui étaient prêtes à risquer leurs économies ont affecté tous leurs fonds à la recherche d'une mine profitable, mais ils ont tout perdu.

Heureusement, ces déboires n'arrêtent pas les prospecteurs, qui sont des Canadiens d'une trempe particulière. J'ai souvent tenté, sans succès, de les décrire. Les habitants de l'Ouest sont très fiers de leurs ancêtres, les pionniers. Nous, des régions minières du Canada, sommes tout aussi fiers de nos pionniers, les prospecteurs.

Il est peut-être difficile de définir ce qu'est un prospecteur; il est beaucoup plus facile de parler des services qu'ils ont rendus au Canada. Par leur détermination, ou peut-être par leur désir de trouver la richesse, ils ont assuré l'exploitation de deux des plus grandes ressources du Canada, les mines et les champs pétrolifères. En 1955, la production minière du Canada a atteint le chiffre sans précédent de 1,700 millions de dollars. Cette expansion, parvenue à un degré jamais vu jusque-là, a énormément contribué à assurer l'équilibre de notre commerce international

et à fournir de l'emploi à des milliers de Canadiens, non seulement dans les mines proprement dites mais aussi partout au Canada, dans les usines qui fabriquent l'outillage et les aprovisionnements nécessaires.

Il y a quelques années à peine, on aurait tourné en ridicule quiconque aurait prédit que la production de métaux au Canada atteindrait la valeur de 1,700 millions de dollards en une année. Aujourd'hui cependant, on reconnaît généralement que nous ne sommes qu'au début de la mise en valeur de nos ressources minières. Pour le prouver, je rappelle que, en 1955, on a pris les premières mesures en vue d'accroître de plus en plus le nombre des mines en activité.

A titre de Canadiens, nous sommes heureux et fiers de cette magnifique expansion, mais combien d'entre nous se demandent ce qui l'a rendue possible. Le ministère des Mines et des Relevés techniques assure un excellent service qui s'est révélé très utile mais il faut recourir encore aux vieilles méthodes de prélèvement d'échantillons et de forage au diamant pour trouver des mines.

Depuis dix ans, presque la moitié des mines entièrement nouvelles exploitées avec bénéfice sont dues à la prospection ordinaire. On peut rattacher l'exploitation de la plupart des mines du Canada à des hommes et à des femmes des camps de Cobalt, Porcupine et Kirkland-Larder. On les trouve là, si l'on y regarde de près, soit comme prospecteurs, soit comme directeurs ou comme premiers spéculateurs, ou parfois les trois à la fois.

Monsieur l'Orateur, il me semble qu'on pourrait pardonner à ceux d'entre nous qui ont été abandonnés dans ces régions et qui, malgré des conditions un peu difficiles, continuent leurs entreprises, de s'attendre à de la collaboration quand il s'agit de s'attaquer aux problèmes qui se posent et d'être si fiers de ce qu'ont accompli les pionniers de chez nous pour le Canada.

La production minière n'est pas la seule qui a connu un essor prodigieux durant l'année écoulée. La revue économique indique que le produit national brut s'est accru de 10 p. 100, que le commerce d'exportation a augmenté et que le chômage a diminué chez nous. Il y a eu amélioration dans presque tous les domaines; mieux encore, tous les indices laissent prévoir que l'activité économique, en 1956, sera à la hausse.

En terminant, monsieur l'Orateur, appuyée par l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme), j'ai l'honneur de proposer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, C.H., gouverneur général et commandant en chef du Canada:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

(Texte)

M. Ovide Laflamme (Bellechasse): Monsieur le président, je sens fort bien qu'en m'invitant à seconder l'Adresse en réponse au discours du trône, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) a voulu surtout témoigner de l'attention qu'il avait à l'égard du comté que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte. Au nom de tous mes électeurs et en mon nom personnel, je le remercie très sincèrement.

Il eût été peut-être préférable pour moi et pour vous que j'aie eu l'occasion de m'habituer un peu au climat de la Chambre avant d'y hasarder mes premiers mots. Je ne voulais pas cenpendant manquer l'occasion qui m'était offerte de dire publiquement la profonde reconnaissance que j'éprouve à l'endroit de mes électeurs, qui ont cru que je pourrais dignement les représenter au Parlement de mon pays.

Je me rends compte toutefois, monsieur le président, que cette confiance de mes électeurs est un témoignage non équivoque envers celui que nous reconnaissons, chez nous, comme le chef incontesté de toute la nation canadienne, ce qui est d'ailleurs reconnu par tout le pays, le très honorable premier ministre.

Je ne veux pas attendre plus longtemps, monsieur le président, pour vous offrir mes hommages respectueux, et je crois me faire l'interprète de tous, ici, en vous exprimant mes plus sincères félicitations pour la façon admirable dont vous vous êtes toujours acquitté de vos fonctions délicates. Même en dehors de la Chambre, j'avais déjà entendu parler du tact, de l'impartialité, de la fermeté et de la sagesse dont vous avez fait preuve.

Qu'il me soit permis de féliciter cordialement les nouvelles figures qui, comme moi, siègent pour la première fois à la Chambre: les honorables représentants de Témiscouata (M. St-Laurent), Québec-Sud (M. Power) et Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Ménard). Je suis persuadé que la Chambre bénéficiera de leur présence ici et que leurs électeurs ne pourront que se glorifier de leur avoir respectivement confié ce mandat. En votre nom, je désire leur souhaiter tout le succès possible dans leur nouvelle carrière, qui sera certainement fructueuse et pour leur comté et pour leur pays.

Quant aux autres nouvelles figures, je m'en voudrais de ne pas laisser à ceux qui ont eu, mieux que moi, l'avantage de les connaître, le soin et surtout la joie de les féliciter. Les félicitations qui leur échoient seront mieux senties par ceux qui partagent leurs opinions. Je ne doute pas, cependant, qu'ils aient, comme nous tous, l'ambition de travailler à la grandeur de notre pays et au bien-être de tous les Canadiens.

Permettez-moi, monsieur le président, d'offrir au nouveau ministre des Postes (M. Lapointe) mes plus sincères félicitations pour cette nouvelle marque indiscutable de confiance qu'il vient de recevoir. Travailleur infatigable, personnifiant la dignité et le dévouement, l'honorable député de Lotbinière fait grand honneur à son comté, aux concitoyens de sa province et à son pays.

Ma présence ici vous rappelle bien celui qui avant moi, depuis 1940, représentait mon comté, Son Excellence l'ambassadeur du Canada en Argentine, M. Philippe Picard. Il est au service de son pays depuis près de trente ans déjà, et le nouveau poste auquel il a été appelé témoigne de ses hautes qualités, de sa grande expérience dans les affaires internationales et de son dévouement au service des siens.

Permettez-moi, en votre nom à tous, de rendre hommage à un disparu, à quelqu'un qui jouissait de l'amitié et du respect de la Chambre et de tous, feu l'honorable Alcide Côté. Jouissant d'une belle popularité dans son comté, estimé de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître, très vite il était monté dans la vie politique. Son souvenir demeurera longtemps très vivant dans nos esprits. J'offre à ses proches et à ses nombreux amis nos plus vives condoléances.

Monsieur le président, vous me permettrez sans doute de penser en ce moment à mon comté et de satisfaire un peu le désir que j'ai de vous en dire quelques mots.

Bellechasse, mon comté, situé sur la rive sud du Saint-Laurent, entre Lévis et Montmagny, et s'étendant vers le sud jusqu'à la frontière américaine, est un des plus anciens comtés de la province de Québec. Défriché en grande partie au 18e siècle, il est toujours demeuré un comté essentiellement agricole, comprenant aujourd'hui 21 paroisses un peu plus populeuses les unes que les autres. Il y règne, depuis toujours, une vie paroissiale intense qui témoigne indubitablement de l'attachement de mes compatriotes à leurs origines, à leur langue et à leur foi.

Pour accroître sa population et conserver ses nombreux fils, il a besoin de l'industrie. A cause de sa situation géographique et de sa proximité de Québec, cependant, ce projet tarde à se réaliser. Il est agréable toutefois de constater que quelques industries, grâce au courage et à la ténacité de ceux qui les ont mises sur pied, ont pu connaître une expansion remarquable. Qu'il me soit permis de mentionner, entre autres, les Industries provinciales, Limitée, de Saint-Damien, ma paroisse natale, la compagnie A. Garant et Fils, Limitée, de Saint-François, et la Filature Saint-Charles, Limitée, de Saint-Charles. Le "développement" de ces entreprises fait l'honneur de leurs dirigeants, et il convenait que je les signale.

Les nombreux fils de Bellechasse cependant, qui chaque année doivent chercher ailleurs leurs moyens de subsistance, constituent un problème auquel le "développement" de la petite industrie pourrait répondre au moins partiellement. Ces jeunes, en quittant le comté, se dirigent vers les grands centres et très souvent ils comblent, surtout durant l'hiver, le nombre des sans-travail. Je considère que l'assistance à la petite industrie par le gouvernement serait une solution qui aiderait considérablement à résoudre l'épineux problème du chômage et celui de l'habitation.

Il me plaît de souligner qu'en ce domaine le gouvernement actuel, par la Banque d'expansion industrielle, a déjà aidé à l'expansion de la petite industrie en facilitant des prêts.

D'après le rapport annuel pour l'année financière 1955, cette banque, du 1er novembre 1944 au 30 septembre 1955, a autorisé 1,468 prêts, pour un montant global de $123,724,603.

Me serait-il permis de signaler, cependant, qu'une diminution du taux d'intérêt et un adoucissement dans les formalités d'emprunt pourraient encourager un plus grand nombre des nôtres au "développement" de la petite industrie.

J'ai constaté avec plaisir, en écoutant le discours du trône, que le Gouvernement désire élargir le champ d'activité de cet organisme important, ce qui à mon sens va promouvoir davantage l'expansion de la petite industrie.

Le gouvernement actuel, à l'égard du chômage, a déjà adopté des mesures éminemment salutaires. Je suis heureux de souligner que les amendements apportés à la loi sur l'assurance-chômage, l'an dernier, par le gouvernement, ont eu pour objet d'aider davantage à un plus grand nombre de chômeurs à recevoir des prestations plus élevées. Il est agréable de signaler que le nombre de chômeurs a diminué, à travers le pays, d'une façon notable comparativement à la même période des années 1953-1954. D'après le rapport publié par le Bureau fédéral de la statistique au 20 décembre 1955, la comparaison établit, entre l'année 1954 et 1955, à la semaine finissant le

19 novembre et pour la semaine correspondante en 1954, une augmentation, dans l'embauchage, de 143,000 travailleurs. Dans tous les secteurs de l'embauchage, le chômage saisonnier a diminué.

Cet épineux problème du chômage saisonnier spécialement ne peut, à mon sens, trouver de solution satisfaisante uniquement dans les lois et l'intervention de l'État. Pour le résoudre, il faut les efforts conjugués de tous les gouvernements, de toutes les municipalités, des organismes sociaux et des hommes d'affaires.

Il est fort heureux de constater qu'à travers le pays, nombre d'employeurs, de villes, de municipalités, d'associations ouvrières et de groupements sociaux comme les chambres de commerce, ainsi que des journaux, travaillent assidûment et unissent leurs efforts afin que l'embauchage se maintienne à un niveau raisonnable durant la période de l'hiver. Pour sa part, le gouvernement a déjà donné l'exemple, dans ses départements, en réservant pour l'hiver d'importants travaux pouvant être exécutés durant cette période. Permettez-moi, monsieur le président, de féliciter tous ces groupements qui s'empressent de collaborer à la solution de ce grave problème et qui comprennent que le Gouvernement, par une intervention directe dans ce domaine, n'apporterait qu'une solution imparfaite et temporaire qui aurait peut-être des conséquences désastreuses pour le climat économique du pays.

Lors des derniers entretiens entre le gouvernement fédéral et les provinces, dans le but d'assister ou de remédier au chômage, le gouvernement fédéral a offert à toutes les provinces un plan de contribution auquel déjà trois provinces ont adhéré, soit Terre-Neuve, la Colombie-Britannique et l'Île du Prince-Édouard.

En vertu de ce plan, lorsque le nombre de chômeurs dans une province, qu'ils soient aptes ou non à travailler, dépasse .45 p. 100 de la population de cette province, le gouvernement est disposé à partager le coût, en moyenne, de l'assistance accordée par cette province aux chômeurs.

Le gouvernement actuel a aidé et aide encore à diminuer le chômage par la loi de l'aide à l'habitation, laquelle stimule la construction de nouvelles maisons au pays. En 1955, cette loi, qui touche à ces deux grands problèmes sociaux, le chômage et le logement, a permis que plus de 125,000 nouveaux logis soient construits au pays. Il est regrettable que la rigueur de notre climat retarde cet essor dans la construction. L'an dernier, le gouvernement actuel a amendé cette loi afin de garantir des prêts pour l'amélioration de logis déjà construits. Cette année, nous voyons dans le discours du trône que le Parlement sera appelé à se prononcer sur de nouveaux amendements tendant à permettre et faciliter la construction de nouveaux logis à prix modiques, et visant spécialement à éliminer les taudis et à relever le montant des prêts accordés pour l'amélioration de logis déjà construits.

L'essor dans la construction de nouvelles habitations ne peut, à mon sens, qu'augmenter considérablement encore cette année, parce que la population, en général, constate de plus en plus tous les avantages mis à sa disposition par le gouvernement sur ce point, et parce qu'aussi le nombre croissant de maisons nouvelles qui surgissent partout lui fait craindre beaucoup moins les risques d'un emprunt, qui peut lui sembler apparemment trop élevé, pour l'établissement d'un foyer.

Conscient de ses responsabilités, agissant avec sagesse et clairvoyance, le gouvernement actuel permet ainsi à la population canadienne et à toutes les classes qui la composent de réaliser le rêve de chacun de devenir propriétaire d'une maison, tout en offrant en même temps un nombre considérable d'emplois.

Le Canada vient de terminer l'année la plus prospère de son histoire. Au lendemain de la dernière guerre, certains prophètes de malheur, adversaires du gouvernement, se sont fait un devoir de propager la crainte pour l'avenir. Dix ans se sont écoulés. Nous avons ainsi passé cette période de transition si difficile du temps de guerre au temps de paix. Après une décennie, n'est-il pas permis de dire que maintenant le progrès constant du Canada semble assuré aux générations présentes et futures?

L'opposition a souvent critiqué les moyens employés par le gouvernement pour assurer le progrès du Canada. Je sais fort bien que l'opposition aurait blâmé plus vite le gouvernement, si un fléchissement économique était survenu, qu'elle saura reconnaître maintenant le progrès économique du Canada.

Les dix années passées démontrent aujourd'hui que le gouvernement a agi avec efficacité. Les événements lui donnent raison.

Malheureusement, durant la dernière année, la classe agricole a moins profité de cette expansion que les autres secteurs de notre économie. Le problème des excédents de la ferme demeure à résoudre. Tous en comprennent la complexité. La classe agricole de mon comté est reconnaissante au Gouvernement,—qu'elle appuie depuis 1921 parce qu'elle a foi au libéralisme,—d'avoir maintenu le prix du beurre. L'industrie laitière fait la base de l'économie des agriculteurs de chez nous, et l'abandon de ce soutien par le gouvernement, avant que le

marché de ce produit ne se stabilise, ébranlerait dangereusement, à mon sens, l'économie de tous les cultivateurs de mon comté et de notre province.

Il reste aussi le problème des autres produits non moins importants, sur lesquels je désire attirer l'attention du très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Une meilleure direction d'une production agricole aussi diverse que la nôtre faciliterait peut-être le règlement de cette situation. Le jour où la production agricole aura un marché stable chez nous marquera une ère de progrès sans précédent.

Ayant surmonté les nombreuses difficultés d'après-guerre, le Canada, maintenant placé sur la voie du progrès, continue également d'accorder sa collaboration étroite aux problèmes du monde. Dans les cadres du Plan de Colombo, il a contribué, depuis 1950, à aider au relèvement du niveau de vie des peuples du sud et du sud-est de l'Asie. Sans la paix dans le monde, à quoi nous serviraient nos projets d'avenir? Depuis la dernière conférence de Genève, il semble que les Russes ont déplacé le conflit. Leur offensive diplomatique en Asie ne peut, à mon sens, qu'encourager les pays libres à aider davantage les populations sous-alimentées de ce continent, dans la pleine mesure de leurs ressources.

Je suis heureux de constater que le Parlement sera appelé à augmenter sa contribution au Plan de Colombo, afin d'activer davantage l'exécution de nombreux projets d'envergure, comme la construction d'un barrage à Warsak dans le nord-ouest du Pakistan, lequel servira à l'irrigation en même temps qu'à la production d'énergie électrique si nécessaire à l'industrialisation, celle d'un réacteur atomique de recherches offert aux Indes, et d'autres projets plus modestes mais non moins importants pour certains pays qui n'ont reçu que peu d'assistance de nous. La poussée nationaliste des peuples de l'Asie signifie le réveil des masses. Ces peuples chercheront sans doute à améliorer leur sort. Ils éprouveront toujours de la sympathie pour la première main qui leur aura été tendue.

Dans un esprit de solidarité et de charité, le Canada se doit de démontrer à ces peuples qu'il collabore à leur émancipation économique, afin d'assurer le triomphe et le rayonnement de notre civilisation.

Il semble que, grâce à leur solidarité et leurs efforts communs en vue d'assurer la paix dans le monde, les pays libres, en affichant une force capable de décourager tout agresseur éventuel, ont réussi à atteindre le but recherché. Le Canada, grâce à la compréhension et l'appui de la population, a fait honneur à ses responsabilités dans cette communauté de défense.

Cette unité des forces des pays libres va sans doute transformer le champ d'activité des pays communistes. Il apparaît déjà évident que la Russie tente, par une offensive diplomatique, de contourner cette force. C'est alors qu'il devient éminemment important, pour nous du monde libre, de faire connaître tous les avantages de nos institutions démocratiques, dont la principale, à mon sens, est la liberté de nos populations de se choisir le mode de gouvernement qu'elles désirent.

(Traduction)

Avant de reprendre mon siège, je ne veux pas oublier de signaler publiquement les grands succès remportés, à la dernière Assemblée générale des Nations Unies, par la délégation canadienne. L'admission de seize nouveaux pays, un des points saillants de cette assemblée, a sans aucun doute affermi cette assemblée internationale et élargi l'influence qu'elle exerce en vue du maintien de la paix grâce à une meilleure compréhension entre les nations. Tout cela est le résultat du travail de notre délégation.

Monsieur l'Orateur, me permettez-vous, au nom de tous les députés, d'offrir nos plus chaleureuses félicitations au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui a dirigé si efficacement notre délégation.

Le monde a vu que notre pays désire sincèrement la paix et la compréhension entre les peuples et qu'il ne nourrit aucune ambition égoïste.

(Texte)

Mes derniers mots seront pour féliciter très cordialement l'honorable député de Timiskaming (Mme Shipley) du magnifique exposé qu'elle nous a fait en proposant la motion de remerciement à Son Excellence le Gouverneur général.

Son tableau condensé de l'économie et des projets d'avenir du Canada nous démontre ses hautes qualités, lesquelles sont à l'honneur du comté qu'elle représente si dignement à la Chambre, et sa vaste expérience dans les affaires publiques.

Son discours constitue un témoignage éclatant à la gloire et au mérite de toutes les femmes canadiennes que le gouvernement a toujours si bien su reconnaître.

Monsieur le président, c'est avec empressement que j'appuie la motion de l'honorable député du comté de Timiskaming.

(Traduction)

(Sur la motion de l'honorable M. Drew, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Demain et vendredi, nous poursuivrons le présent débat.

CÉRÉALES

AVANCES EN ESPÈCES À L'ÉGARD DE L'ENTREPOSAGE DANS LA FERME—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. M. J. Coldwell: (Rosetown-Biggar): Avant la levée de la séance, j'aimerais proposer que la Chambre s'ajourne en vue d'étudier une question urgente d'intérêt public. Je suis de ceux qui...

M. l'Orateur: Permettez-moi d'interrompre ici l'honorable député, puisqu'il exprime le désir de proposer l'ajournement de la Chambre à une certaine fin. Une motion portant ajournement du débat a déjà été présentée. Le député dira-t-il que sa motion tendant à l'ajournement de la Chambre dans un dessein précis est régulière à l'heure actuelle?

M. Coldwell: Je le soutiens, en effet. Puis-je en donner lecture? Je demande la permission, appuyé par l'honorable représentant d'Assiniboïa (M. Argue), de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement en vue d'étudier une question précise d'importance publique et urgente, savoir: la nécessité de mesures immédiates tendant à fournir des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes, pour atténuer la gravité de la crise financière qui atteint les cultivateurs de l'Ouest et toute l'économie des provinces des Prairies. Je présente cette motion, croyant qu'il est opportun de le faire.

M. l'Orateur: L'honorable député aurait-il l'obligeance d'expliquer de façon plus précise pourquoi il estime que c'est en ce moment qu'il convient de présenter cette motion?

M. Coldwell: En vertu de l'article 26 du Règlement, un député a le droit de proposer l'ajournement du débat pour l'étude d'une affaire urgente d'importance publique. Il convient de le proposer après qu'on a répondu aux questions marquées d'un astérisque, le mercredi. Le *Feuilleton* d'aujourd'hui ne renfermant pas de questions marquées d'un astérisque, on ne pouvait les appeler. Donc, si elles ne pouvaient pas être appelées, cela ne devrait pas empêcher un député de présenter une motion appropriée, au moment opportun. A mon avis, le fait qu'il n'y ait eu aucune question marquée d'un astérisque ne retire pas à un député le droit de présenter une motion comme celle que j'ai déjà présentée.

M. l'Orateur: La raison pour laquelle les mots "après les questions marquées d'un astérique, le mercredi" furent ajoutés à cet article du Règlement est que la Chambre voulait s'assurer que les questions marquées d'un astérique seraient liquidées ce jour même. Il faut comprendre qu'en raison du caractère d'urgence d'une motion de cette nature, il faut la présenter dès que l'occasion s'en présente. Cette motion est de nature à interrompre toute autre discussion. Je pense donc qu'il aurait fallu la présenter après les affaires courantes, même en un jour comme aujourd'hui où il n'y avait pas de questions marquées d'un astérique.

Il est bien facile de comprendre pourquoi il n'y avait pas de questions marquées d'un astérique aujourd'hui. En vertu d'un autre article du Règlement, il faut donner un préavis de 48 heures, et la Chambre ne s'est réunie qu'hier. Nous avons, hier après-midi, adopté une motion en vertu de laquelle nous devions aujourd'hui nous occuper, en premier lieu, du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Nous en sommes maintenant à une étape où une motion ordinaire d'ajournement pourrait être présentée, une motion, par exemple, portant ajournement de la Chambre. Pareille motion n'est pas sujette à discussion.

Croyant pouvoir s'appuyer sur l'article 26 du Règlement, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a présenté cette motion. Si l'honorable député et moi-même ne pouvons nous entendre sur ce que j'ai dit jusqu'ici, je crois qu'il sera maintenant d'accord sur ce que je vais dire. Tant que le discours du trône reste le premier point à l'ordre du jour, aucune autre motion visant à la discussion d'une affaire urgente d'intérêt public ne peut être admise.

Il y a lieu de tenir compte de l'urgence du débat. En annonçant l'ordre des délibérations, le leader suppléant de la Chambre a fait savoir que l'objet de ladite motion pourrait être discuté demain. Je ne sache pas que tant que durait le débat sur le discours du trône on ait jamais accepté une motion visant à la discussion, sous le régime du nouvel article 26 du Règlement, d'une question urgente d'intérêt public.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Me permettez-vous de formuler une observation sur ce point, monsieur l'Orateur? D'abord, il faut se rappeler que, sous l'empire de l'article 38 du Règlement, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, chaque fois qu'on l'aborde, a préséance sur tout autre sujet, y compris les questions marquées d'un astérique. Si mon chef avait tenté, plus tôt, aujourd'hui, de proposer l'ajournement, on aurait pu lui dire fort justement qu'il devait attendre qu'on ait dis-

posé de toutes les questions marquées d'un astérique, car c'est mercredi; or, il n'aurait pu aborder les questions marquées d'un astérique avant que la Chambre ait terminé le débat qu'elle souhaite tenir sur l'Adresse. Je puis dire que mon chef a certes songé à tenter de présenter la motion plus tôt, mais, croyant que la chose serait irrégulière, il a préféré attendre le moment prévu par le Règlement.

Pour ce qui est de savoir si la présentation de ce genre doit avoir lieu pendant que se poursuit le débat sur l'Adresse ou sur le budget, j'estime que les deux débats sont d'ordre général.

Il arrive que ceux qui ont participé à ces débats s'intéressent également à des questions aussi importantes que celle-ci. Que ces autres débats aient lieu, cela ne devrait pas, à la vérité, interdire leur participation à un débat portant, selon eux, sur une urgente question d'importance publique.

Je me rappelle qu'en maintes occasions Votre Honneur et ses prédécesseurs ont prétendu, devant une proposition de ce genre, qu'il fallait prendre en considération l'urgence de la discussion. En d'autres termes, vous deviez vous demander si la question était assez urgente pour mettre de côté les travaux qui avaient été assignés à la Chambre pour ce moment particulier. A ce moment particulier, il semble que nous ayons l'intention de lever la séance et de retourner dans nos foyers.

Nous ne proposons pas, par la présente motion, de mettre de côté quelque autre question importante. Nous proposons cette motion au lieu de retourner chez nous. Il me semble que, tout compte fait, étant donné la façon dont les règles sont établies, et vu l'importance de la motion qui ne nuit pas à l'étude d'aucune autre question, on devrait en permettre l'examen aussi longtemps que la Chambre le jugera à propos d'ici six heures.

M. l'Orateur: Le député a raison, je le reconnais, quand il dit que, par le passé, j'ai décidé, ou au moins deux de mes prédécesseurs ont décidé que le débat n'était pas assez urgent pour qu'on mît de côté les questions dont la discussion était prévue pour tel ou tel jour. C'est ainsi qu'on a très souvent rendu des décisions, soit de ne pas recevoir la motion, les travaux prévus pour ce jour-là ne devant pas être écartés, vu qu'il était plus urgent de débattre des questions autres que celle que proposait la motion tendant à l'ajournement de la Chambre.

[M. Knowles.]

Je ne fendrai pas les cheveux en quatre. Le député, de même que son chef, a indiqué qu'ils avaient des raisons bien précises de présenter cette motion actuellement. Si je décidais que la motion a été présentée au moment qui convient, et qu'il ne faudrait pas la rejeter pour ce motif que les affaires désignées pour ce jour revêtent une importance plus pressante, attendu que lesdites affaires sont déjà réglées et que nous nous apprêtons, comme il dit, à rentrer chez nous; si je déclarais qu'à mes yeux, il s'agit ici d'une question urgente d'intérêt public, il nous faudrait étudier, depuis quatre heures jusqu'à six heures, la question de savoir s'il est nécessaire de prendre immédiatement des mesures en vue de prévoir des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes, afin d'alléger la grave crise financière avec laquelle sont actuellement aux prises les agriculteurs de l'Ouest et toute l'économie des provinces des Prairies.

Durant deux heures nous débattrions ce sujet particulier qui, à mon avis, puisqu'il en est fait mention dans le discours du trône, sera longuement commenté, discuté et débattu au cours du débat sur l'Adresse. Dans quelle situation me trouverai-je lorsque je voudrai appliquer d'autres articles du Règlement interdisant répétition d'arguments, quelle que soit la latitude accordée au cours d'un débat comme celui qui porte sur l'Adresse en réponse au discours du trône?

Afin que la discussion soit méthodique à compter de maintenant, je crois que l'honorable député ne devrait pas insister sur la motion en ce moment, vu que j'estime qu'il est très important que nous discutions la question méthodiquement et assez longuement au cours du débat sur l'Adresse, et vu qu'on susciterait des difficultés, à mon avis, aux autres députés en général en discutant le discours du trône sans savoir exactement comment disposer de la question particulière soulevée aujourd'hui, question qui ne peut être discutée à la satisfaction de tous dans les deux heures que nous avons à notre disposition.

L'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) désire-t-il ajouter quelque chose?

M. Coldwell: Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement ce que vous venez de dire. Loin de moi la pensée de vous prêter l'intention d'empêcher une discussion plus étendue de la question, au cours du débat sur l'Adresse. Je n'ai pas soulevé la question dans

ce dessein, mais bien plutôt parce que j'avais promis à mes commettants qui sont des producteurs de blé que je la soulèverais à la première occasion, laquelle vient justement de se présenter. Mais si l'admission de la discussion, aujourd'hui, devait empêcher bien d'autres députés (qui ne pourront la discuter au cours des deux prochaines heures) de l'aborder à leur tour, je serais le dernier à vouloir empiéter ou risquer d'empiéter sur leur droit de parler de ce problème capital. Sans préjudice, donc, je me range à votre avis.

M. l'Orateur: Alors, je n'accepte pas la motion.

(Sur la motion de M. St-Laurent, la Chambre s'ajourne à quatre heures et cinq minutes de l'après-midi.)

APPENDICE

LETTRES ET PROJETS D'ACCORD RELATIFS AUX ENTENTES FISCALES ET À L'ASSISTANCE AU CHÔMAGE

Cabinet du premier ministre
Canada

OTTAWA, le 6 janvier 1956.

L'honorable Maurice-L. Duplessis, C.R., LL.D., M.A.L.,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Cher monsieur Duplessis,

Lors de la séance d'ouverture de notre conférence d'octobre, j'ai émis certaines idées générales qui, de l'avis du gouvernement fédéral, pouvaient constituer une base équitable pour aborder, dans une perspective modifiée, la question des arrangements fiscaux entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Au cours de nos séances à huis clos, ces idées furent précisées et illustrées par des exemples chiffrés montrant comment elles pourraient être appliquées.

Nous avons discuté ces suggestions assez longuement lors de la conférence d'octobre et nous avons reconnu unanimement, semble-t-il, qu'elles méritaient d'être soigneusement étudiées. Le gouvernement fédéral ne s'attendait pas à ce que les gouvernements provinciaux se prononcent définitivement sur ces principes au cours de la conférence et il ne leur a pas demandé de le faire; toutefois, au cours de la séance de clôture, je les ai invités à nous faire parvenir de plus amples commentaires ou des suggestions après avoir eu le temps d'étudier plus longuement la question.

Depuis la conférence d'octobre, j'ai reçu des communications officielles de quatre gouvernements provinciaux et il y eut officieusement des échanges de vues avec d'autres tant entre ministres que fonctionnaires. Nous avons étudié très attentivement les suggestions que nous avons reçues.

Le gouvernement fédéral est maintenant disposé à faire une proposition précise et à recommander au Parlement de voter une législation selon les modalités suivantes:

1. Le gouvernement fédéral verserait aux provinces des paiements de péréquation sans condition. En résumé, ces paiements annuels élèveraient le rendement conjoint per capita de certaines taxes types s'appliquant aux domaines de l'impôt sur le revenu personnel, de l'impôt sur les corporations et des droits de succession au niveau du rendement moyen per capita de ces taxes dans les deux provinces où le rendement conjoint per capita dans ces trois champs de taxation est le plus haut. Ces paiements de péréquation seraient versés au cours de chaque année fiscale commençant le 1er avril 1957 et seraient calculés sur la base des statistiques fiscales et démographiques de l'année précédente d'imposition.

2. Pendant la durée de ces arrangements, le gouvernement fédéral paierait également à chaque gouvernement provincial chaque année tout montant requis pour élever le rendement total des taxes types ajouté à la péréquation au niveau de la plus grande des sommes suivantes:

a) le loyer fiscal payé ou offert au gouvernement provincial pour l'année se terminant le 31 mars 1957, augmenté d'un montant proportionnel à tout accroissement de la population de la province du 1er juin 1956 au 1er juin de l'année d'imposition pour laquelle le paiement de péréquation est effectué; ou

b) au cours de l'année fiscale 1958-1959, 90 pour cent du rendement des taxes types ajouté, s'il y a lieu, aux paiements de péréquation et de stabilisation en 1957-1958, et, au cours des années subséquentes, 90 pour cent de la moyenne, durant les deux années précédentes, du rendement des taxes types ajouté, s'il y a lieu, aux paiements de péréquation et de stabilisation.

3. Si un gouvernement provincial s'engage à ne pas imposer et à ne pas permettre à une municipalité d'imposer de taxes dans le domaine de l'impôt sur le revenu personnel, ou dans celui de l'impôt sur les corporations ou dans celui des droits de succession, le gouvernement fédéral paierait à ce gouvernement provincial chaque année un montant égal au rendement de l'impôt type dans ce champ de taxation dans cette province.

4. Si un gouvernement provincial préfère imposer et percevoir ses propres taxes, aux taux de son choix, dans ces trois champs de taxation ou aucun d'entre eux, le gouvernement fédéral réduirait du taux type le taux de l'impôt fédéral dans ce ou ces domaines et dans cette province.

5. Si un gouvernement provincial choisit d'imposer et de percevoir des taxes sur les corporations autres qu'une taxe générale sur les profits, le gouvernement fédéral, en déterminant le revenu imposable d'une corporation, n'allouerait pas comme dépense les taxes provinciales sur les corporations payées par cette corporation jusqu'à concurrence du plus élevé

des taux suivants: soit 9 pour cent de son revenu imposable, soit le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations prélevé par le gouvernement provincial. Lorsque le total des taxes provinciales sur les corporations payées par une corporation excède un tel niveau, cet excédent lui serait alloué comme dépense. Le coût qu'encourrait la trésorerie fédérale, en allouant cet excédent comme une dépense de la corporation, serait déduit de tout paiement dû au gouvernement provincial en vertu de la présente proposition.

6. Les taux types sont:

a) Sur les revenus personnels, 10 pour cent de la taxe fédérale stipulée dans la loi de l'impôt sur le revenu (c'est-à-dire sans inclure l'impôt de sécurité de la vieilllesse);

b) Sur les corporations, 9 pour cent du revenu imposable considéré comme étant gagné dans la province;

c) Sur les successions, 50 pour cent des droits fédéraux. (En calculant les paiements de péréquation, le gouvernement fédéral entend prendre la moyenne du rendement des droits de succession durant une période de trois ans.)

7. En calculant les paiements de péréquation, les paiements de stabilisation et les paiements de location en vertu des paragraphes numérotés 1, 2 et 3, les taux types de l'impôt sur le revenu personnel et des droits de succession seraient ajustés à la hausse ou à la baisse chaque année, si nécessaire, afin de compenser tout changement futur, soit dans les taux de taxe, soit dans les exemptions personnelles, résultant d'amendements futurs à la loi de l'impôt sur le revenu ou à la loi sur les droits de succession.

Le gouvernement fédéral propose que ces arrangements demeurent en vigueur pendant une période de cinq ans, commençant le 1er avril 1957.

En vertu de ces propositions, les gouvernements provinciaux auraient des revenus un peu plus élevés que ceux que comporte le présent régime de location fiscale; elles prévoient des revenus croissants avec le développement et l'expansion de notre pays; et elles garantissent beaucoup plus efficacement que les présents arrangements un degré de stabilité dans ce domaine des revenus provinciaux.

Elles permettent aussi à chaque gouvernement provincial, s'il le désire, de se procurer ces revenus dans ces champs de taxation sans avoir à imposer et à percevoir ses propres taxes.

Il serait utile, je pense, que notre comité de fonctionnaires se réunisse aussitôt que possible en février, afin de clarifier les détails techniques de ces propositions.

Je recevrai avec plaisir toute communication de votre part.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

"LOUIS-S. ST-LAURENT"

(*Des lettres semblables ont été envoyées à toutes les provinces.*)

Cabinet du premier ministre
Canada

OTTAWA, le 6 décembre 1955.

L'honorable Maurice-L. Duplessis, C.R., LL.D.,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,

Québec, Qué.

Monsieur le premier ministre,

Mes collègues et moi avons étudié les changements au projet d'entente sur l'assistance-chômage, que les représentants de certaines provinces ont proposés, soit dans une correspondance préliminaire, soit au cours des entretiens qu'ils ont eus avec les fonctionnaires fédéraux pendant la semaine du 3 octobre. Nous avons maintenant approuvé un projet d'entente revisé, dont deux exemplaires en français et deux en anglais sont joints à la présente lettre.

En revisant le projet d'entente, nous avons tâché de satisfaire à toutes les demandes présentées par les représentants des provinces, dans la mesure où elles aideront à assurer à toutes les provinces, dont les institutions et les méthodes d'assistance sont très variées, une mesure égale de participation fédérale.

Dans tous les cas où les modifications ont été apportées, vous constaterez que le texte revisé offre aux provinces des conditions plus favorables que celles que présentait le premier projet du mois d'août. Aucun changement n'est prévu pour ce qui est de la formule proposée dans la lettre que je vous adressais le 26 août dernier et qui est conçue pour répondre à la situation particulière qui existe en Nouvelle-Écosse. Le projet d'entente ci-joint a été rédigé de façon qu'on puisse lui donner un effet rétroactif au 1er juillet 1955 ou à toute autre date postérieure choisie par chaque gouvernement provincial.

Si votre gouvernement décide de conclure une entente fondée sur le présent projet revisé, auriez-vous l'obligeance de faire signer ou parafer les quatre exemplaires ci-inclus par le ministre compétent et de les renvoyer au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui les complétera au nom du Gouvernement fédéral et vous en transmettra un exemplaire en français et un en anglais pour vos archives? Avant de retourner à M. Martin les exemplaires signés ou parafés,

il faudra évidemment remplir la clause 17, afin d'indiquer si vous désirez que l'entente porte comme date d'entrée en vigueur le 1er juillet 1955 ou une date ultérieure, et aussi si l'entente conclue avec votre province doit avoir une durée certaine de cinq ans ou moins.

L'entente une fois conclue, les fonctionnaires compétents du gouvernement fédéral pourront régler avec les fonctionnaires du ministère que vous désignerez, les détails administratifs relatifs à la présentation des réclamations mensuelles de remboursement, à partir du mois où l'entente entrera en vigueur. Il va sans dire que le gouvernement fédéral, avant de verser ces remboursements, devra attendre qu'une loi appropriée soit adoptée lors de la prochaine session du Parlement qui s'ouvrira le 10 janvier 1956.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de mes cordiales salutations.

"LOUIS-S. ST-LAURENT"

(*Projet d'accord soumis à toutes les provinces sauf la Nouvelle-Écosse, le 5 décembre 1955*)

Mémorandum de l'accord concernant l'assistance-chômage conclu le jour de 19

Entre:

Le Gouvernement du Canada, ci-après dénommé "le Canada",

D'une part

et

Le Gouvernement de la Province de ci-après dénommé

D'autre part

Considérant que le Canada et la province de désirent conclure un accord aux fins de fournir des secours aux personnes en chômage qui sont dans le besoin, et d'en partager les frais:

A ces causes, le présent accord atteste que, moyennant le principe ci-dessus et les conventions et engagements mutuels contenus aux présentes, les parties en l'espèce arrêtent entre elles les conventions ci-dessous et s'engagent ainsi qu'il suit:

1. Dans le présent accord, à moins d'intention contraire,

a) "province" signifie la province de ;

b) "municipalité" signifie une corporation municipale dans la province et comprend une cité, une ville, ou un organisme de gouvernement local, établis sous l'autorité de la loi de la province et autorisés à administrer des secours aux personnes en chômage qui sont dans le besoin;

c) "bénéficiaire d'une allocation aux mères" comprend

(i) un enfant à la charge d'une personne touchant une allocation aux mères, si cet enfant se trouve dans le groupe d'âge visé par la loi de la province qui prévoit le paiement d'allocations aux mères; et

(ii) l'époux d'une personne touchant une allocation aux mères, si une allocation est versée pour son compte en vertu de la loi de la province qui prévoit le paiement d'allocations aux mères;

d) "population" signifie, sauf à l'alinéa *a*) de la clause 13, la plus récente estimation de la population de la province, établie par le Bureau fédéral de la statistique et publiée par l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, avant le mois auquel se rapporte la demande de remboursement;

e) "foyers pour soins spéciaux" signifient les maisons de repos, foyers pour indigents de passage, hospices pour vieillards, asiles des pauvres, maisons de charité, ainsi que les facilités de foyer prévues pour les vieillards dans les projets d'habitations construits sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation; et

f) les mots au singulier comprenent le pluriel et les mots au pluriel comprennent le singulier.

2. A la première session du Parlement qui suivra la signature du présent accord, le Canada présentera la législation qui peut être nécessaire pour permettre au Canada de donner effet audit accord et en recommandera l'adoption, et à la première session de la Législature de la province qui suivra la signature du présent accord, la province de présentera la législation qui peut être nécessaire pour permettre à la province de de donner effet audit accord, et en recommandera l'adoption.

3. La province de prendra toutes les mesures nécessaires concernant

a) la réception, par elle-même ou par les municipalités, des demandes de secours émanant de personnes en chômage dans la province, et

b) la vérification des faits allégués par les requérants, et la province devra assumer la responsabilité de l'exactitude desdits faits allégués.

4. La province de mettra à la disposition des fonctionnaires du Canada les détails

a) des conditions, prescrites par la province de ou par les municipalités, en vertu desquelles des secours pourront être accordés aux personnes dans le besoin, et

b) des taux de secours payables.

5. La durée de résidence ne sera pas une condition de réception de secours si

a) le requérant est venu d'une province dont le gouvernement a conclu un accord semblable au présent en ce qui concerne l'assistance-chômage, et

b) ledit accord renferme une clause semblable à celle qui est contenue aux présentes à l'égard du fait que la durée de résidence n'est pas une condition de réception de secours.

6. La province de transmettra au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à Ottawa, un état mensuel, ci-après désigné comme demande de remboursement, en la forme que le Canada peut exiger, indiquant, entre autres choses,

a) le nombre total de particuliers en chômage et dans le besoin dans la province, y compris les personnes à leur charge, qui ont reçu des secours durant le mois auquel se rapporte la demande de remboursement, et

b) le total des montants versés à ces personnes ou pour leur compte durant le mois auquel se rapporte la demande de remboursement.

7. La province de doit tenir un registre des noms et adresses de tous les particuliers et du nombre de personnes à leur charge qui ont reçu des secours, ainsi que des détails relatifs auxdits secours, lequel registre, sur demande des fonctionnaires du Canada, devra être mis à leur disposition pour examen.

8. Doit être exclue de la demande de remboursement toute personne, avec tout paiement versé à cette personne ou pour son compte, qui est

a) pensionnaire de quelque institution maintenue en totalité ou en partie à même les deniers votés par

(i) le Parlement du Canada,

(ii) la Législature de la province,

(iii) une municipalité, ou

(iv) une organisation de charité;

sauf qu'il peut être inclus dans la demande de remboursement les versements effectués par la province ou par une municipalité pour l'entretien de pensionnaires dans des foyers pour soins spéciaux ainsi que le nombre de personnes à l'égard desquelles ces paiements sont versés, pourvu que lesdits pensionnaires soient en chômage et dans le besoin et que les paiements réclamés n'excèdent pas le montant qui pourrait être raisonnablement exigé d'un particulier pour le refuge (*accommodation*) d'une nature et d'une qualité comparables dans la même localité, et à la condition que lesdits pensionnaires ne soient pas des personnes qui recevraient normalement des soins dans les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour maladies aiguës et chroniques ou les hôpitaux pour convalescents, les sanatoriums antituberculeux, les institutions pour maladies mentales, les institutions pour incurables, les orphelinats ou les établissements de bien-être de l'enfance;

b) une personne recevant

(i) des prestations d'assurance-chômage en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage;

(ii) une pension sous le régime de la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

(iii) une assistance aux termes de la Loi sur l'assistance-vieillesse,

(iv) une allocation en vertu de la Loi sur les aveugles,

(v) une allocation aux termes de la Loi sur les invalides, ou

(vi) une allocation supplémentaire ou une indemnité de vie chère, fournie, en vertu de la loi de la province, à des bénéficiaires de prestations prévues dans l'une quelconque des lois susmentionnées; ou

c) bénéficiaire d'une allocation aux mères.

9. Nonobstant l'alinéa *b*) de la clause 8, la demande de remboursement peut comprendre tout paiement de secours additionnel effectué par la province ou par une municipalité à des personnes décrites audit alinéa ainsi que le nombre de personnes à qui ces paiements sont versés si lesdites personnes sont en chômage et dans le besoin.

10. Doivent être exclus de la demande de remboursement les paiements effectués pour les fins suivantes:

a) soins fournis par les médecins, hôpitaux, infirmières, dentistes et spécialistes de la vue, ainsi que les produits pharmaceutiques et pansements;

b) frais funéraires;

c) frais de déplacement, sauf, si le Canada n'y contribue pas en vertu de quelque autre entente, ceux occasionnés aux fins de

(i) reconduire un bénéficiaire de secours de chômage et les personnes à sa charge, s'il en est, à son lieu normal de résidence, en vertu d'une entente préalablement intervenue avec la municipalité ou le gouvernement de la province dans laquelle il est reconduit,

(ii) permettre à un bénéficiaire de secours de chômage, ou à un membre de sa famille qu'il a à sa charge, d'obtenir un emploi assuré, certifié par le Service national de placement, ou

(iii) permettre à un bénéficiaire de secours de chômage, ou à un membre de sa famille qu'il a à sa charge, d'obtenir des soins médicaux ou des soins dans un hôpital ou une maison de repos,

dont il a besoin et qui ne peuvent lui être fournis à son lieu normal de résidence; et

d) frais d'administration.

11. De la demande de remboursement, on déduira

a) un montant calculé en multipliant par ·45 pour cent de la population la moyenne mensuelle des frais de secours par personne, et

b) un montant calculé en multipliant par la diminution du nombre de bénéficiaires d'allocations aux mères la moyenne mensuelle des frais de secours par personne.

12. La moyenne mensuelle des frais de secours par personne se calcule en divisant le total des versements effectués durant le mois, tel qu'il est énoncé dans la demande de remboursement, par le nombre total de particuliers, y compris les personnes à charge, qui ont reçu des secours durant ledit mois, comme l'indique la demande de remboursement.

13. Aux fins de l'alinéa *b*) de la clause 11, la diminution du nombre de bénéficiaires d'allocations aux mères se calcule de la manière suivante:

a) le pourcentage mensuel moyen de la population de la province recevant des allocations aux mères durant chaque période de douze mois à compter du premier jour de juillet 1945 jusqu'au trentième jour du mois de juin précédant le mois auquel se rapporte la demande de remboursement, doit être déterminé et, dans l'établissement de ces pourcentages, on doit utiliser la dernière estimation, faite par le Bureau fédéral de la statistique et publiée par l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, de la population de la province le premier jour de juin ou à la date la plus rapprochée de ce jour dans chaque période de douze mois;

b) le pourcentage mensuel moyen déterminé pour la période de douze mois qui a pris fin le trentième jour de juin précédant immédiatement le mois auquel se rapporte la demande de remboursement, doit être soustrait du pourcentage le plus élevé, établi conformément à l'alinéa *a*) de la présente clause à l'égard de toute autre période de douze mois;

c) de la différence établie en conformité de l'alinéa *b*) de la présente clause doit être soustrait ·10 pour cent;

d) la différence établie en conformité de l'alinéa *c*) de la présente clause doit être multipliée par la population; et

e) si le calcul prévu à l'alinéa *c*) de la présente clause a pour résultat une quantité négative, l'alinéa *b*) de la clause 11 ne s'appliquera pas.

14. La demande de remboursement doit

a) être présentée dans les six (6) mois qui suivent le dernier jour du mois auquel elle se rapporte, mais nulle demande présentée par la province de à l'égard d'un mois antérieur à la date réelle où la présente convention a été signée ne sera exclue uniquement du fait qu'elle n'a pas été présentée dans les six (6) mois en question, et

b) contenir le certificat suivant signé par l'Auditeur provincial;

"Je certifie ici que la présente demande de remboursement a été préparée conformément aux termes et conditions énoncés dans un accord concernant l'assistance-chômage, daté du jour de 195 , et conclu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la province de ."

15. Sur réception d'une demande de remboursement préparée conformément au présent accord, le Canada paiera cinquante (50) pour cent de la réclamation totale.

16. S'il surgit quelque différend entre le Canada et la province de au sujet du présent accord l'une ou l'autre partie pourra soumettre ce différend à l'appréciation de la cour de l'Échiquier du Canada.

17. Le présent accord est censé être entré en vigueur et lie les parties à compter du jour de 195 , jusqu'au jour de 195 , et par la suite jusqu'à ce que l'une des deux parties y mette fin en donnant à l'autre partie, par écrit, un avis d'un an.

18. Tout avis donné conformément à la clause 17 doit être communiqué de la manière suivante:

a) au Canada, sous pli recommandé et adressé au Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à Ottawa; et

b) à la province de , sous pli recommandé et adressé au Premier Ministre de la province, à

En foi de quoi l'honorable Paul Martin, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a apposé son seing aux présentes au nom du Gouvernement du Canada et l'honorable , Ministre de , de la province de , a apposé son seing au nom du Gouvernement de la province de .

Signé au nom du Gouvernement du Canada par l'honorable Ministre de en présence de

Signé au nom du Gouvernement de la province de par l'honorable Ministre de en présence de

(Projet d'accord soumis à la Nouvelle-Écosse le 5 décemre 1955 (Voir la Clause 11 a)

Mémorandum de l'accord concernant l'assistance-chômage conclu le
jour de 19 , entre
Le Gouvernement du Canada, ci-après dénommé "le Canada",
D'une part
et
Le Gouvernement de la province de , ci-après dénommé
D'autre part

Considérant que le Canada et la province de désirent conclure un accord aux fins de fournir de l'assistance aux personnes en chômage qui sont dans le besoin, et d'en partager les frais:

A ces causes, le présent accord atteste que, moyennant le principe ci-dessus et les conventions et engagements mutuels contenus aux présentes, les parties en l'espèce arrêtent entre elles les conventions ci-dessous et s'engagent ainsi qu'il suit:

1. Dans le présent accord, à moins d'intention contraire,

a) "province" signifie la province de ;

b) "municipalité" signifie une corporation municipale dans la province et comprend une cité, une ville ou un organisme de gouvernement local, établis sous l'autorité de la loi de la province et autorisés à administrer des secours aux personnes en chômage qui sont dans le besoin;

c) "bénéficiaire d'une allocation aux mères" comprend

(i) un enfant à la charge d'une personne touchant une allocation aux mères, si cet enfant se trouve dans le groupe d'âge visé par la loi de la province qui prévoit le paiement d'allocations aux mères; et

(ii) l'époux d'une personne touchant une allocation aux mères, si une allocation est versée pour son compte en vertu de la loi de la province qui prévoit le paiement d'allocations aux mères;

d) "population" signifie, sauf à l'alinéa *a*) de la clause 13, la plus récente estimation de la population de la province, établie par le Bureau fédéral de la statistique et publiée par l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, avant le mois auquel se rapporte la demande de remboursement;

e) "foyers pour soins spéciaux" signifient les maisons de repos, foyers pour indigents de passage, hospices pour vieillards, asiles des pauvres, maisons de charité, ainsi que les facilités de foyer prévues pour les vieillards dans les projets d'habitations construits sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation; et

f) les mots au singulier comprennent le pluriel et les mots au pluriel comprennent le singulier.

2. A la première session du Parlement qui suivra la signature du présent accord, le Canada présentera la législation qui peut être nécessaire pour permettre au Canada de donner effet audit accord et en recommandera l'adoption, et à la première session de la Législature de la province qui suivra la signature du présent accord, la province de présentera la législation qui peut être nécessaire pour permettre à la province de de donner effet audit accord, et en recommandera l'adoption.

3. La province de prendra toutes les mesures nécessaires concernant

a) la réception, par elle-même ou par les municipalités, des demandes de secours émanant de personnes en chômage dans la province, et

b) la vérification des faits allégués par les requérants, et la province devra assumer la responsabilité de l'exactitude desdits faits allégués.

4. La province de mettra à la disposition des fonctionnaires du Canada les détails

a) des conditions, prescrites par la province de ou par les municipalités, en vertu desquelles des secours pourront être accordés aux personnes dans le besoin, et

b) des taux de secours payables.

5. La durée de résidence ne sera pas une condition de réception de secours si

a) le requérant est venu d'une province dont le gouvernement a conclu un accord semblable au présent en ce qui concerne l'assistance-chômage, et

b) ledit accord renferme une clause semblable à celle qui est contenue aux présentes à l'égard du fait que la durée de résidence n'est pas une condition de réception de secours.

6. La province de transmettra au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à Ottawa, un état mensuel, ci-après désigné comme demande de remboursement, en la forme que le Canada peut exiger, indiquant, entre autres choses,

a) le nombre total de particuliers en chômage et dans le besoin dans la province, y compris les personnes à leur charge, qui ont reçu des secours durant le mois auquel se rapporte la demande de remboursement, et

b) le total des montants versés à ces personnes ou pour leur compte durant le mois auquel se rapporte la demande de remboursement.

7. La province de doit tenir un registre des noms et adresses de tous les particuliers et du nombre de personnes à leur

charge qui ont reçu des secours ainsi que des détails relatifs auxdits secours, lequel registre, sur demande des fonctionnaires du Canada, devra être mis à leur disposition pour examen.

8. Doit être exclue de la demande de remboursement toute personne, avec tout paiement versé à cette personne ou pour son compte, qui est

a) pensionnaire de quelque institution maintenue en totalité ou en partie à même les deniers votés par

(i) le Parlement du Canada,
(ii) la Législature de la province,
(iii) une municipalité, ou
(iv) une organisation de charité;

sauf qu'il peut être inclus dans la demande de remboursement les versements effectués par la province ou par une municipalité pour l'entretien de pensionnaires dans des foyers pour soins spéciaux ainsi que le nombre de personnes à l'égard desquelles ces paiements sont versés, pourvu que lesdits pensionnaires soient en chômage et dans le besoin et que les paiements réclamés n'excèdent pas le montant qui pourrait être raisonnablement exigé d'un particulier pour le refuge (*accommodation*) d'une nature et d'une qualité comparables dans la même localité, et à la condition que lesdits pensionnaires ne soient pas des personnes qui recevraient normalement des soins dans les hôpitaux généraux, les hôpitaux pour maladies aiguës et chroniques ou les hôpitaux pour convalescents, les sanatoriums antituberculeux, les institutions pour maladies mentales, les institutions pour incurables, les orphelinats ou les établissements de bien-être de l'enfance;

b) une personne recevant

(i) des prestations d'assurance-chômage en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage,
(ii) une pension sous le régime de la Loi sur la sécurité de la vieillesse,
(iii) une assistance aux termes de la Loi sur l'assistance-vieillesse,
(iv) une allocation en vertu de la Loi sur les aveugles,
(v) une allocation aux termes de la Loi sur les invalides, ou
(vi) une allocation supplémentaire ou une indemnité de vie chère, fournie, en vertu de la loi de la province, à des bénéficiaires de prestations prévues dans l'une quelconque des lois susmentionnées; ou

c) bénéficiaire d'une allocation aux mères.

9. Nonobstant l'alinéa b) de la clause 8, la demande de remboursement peut comprendre tout paiement de secours additionnel effectué par la province ou par une municipalité à des personnes décrites audit alinéa ainsi que nombre de personnes à qui ces paiements sont versés si lesdites personnes sont en chômage et dans le besoin.

10. Doivent être exclus de la demande de remboursement les paiements effectués pour les fins suivantes:

a) soins fournis par les médecins, hôpitaux, infirmières, dentistes et spécialistes de la vue, ainsi que les produits pharmaceutiques et pansements;

b) frais funéraires;

c) frais de déplacement, sauf, si le Canada n'y contribue pas en vertu de quelque autre entente, ceux qui sont occasionnés aux fins de

(i) reconduire un bénéficiaire de secours de chômage et les personnes à sa charge, s'il en est, à son lieu normal de résidence, en vertu d'une entente préalablement intervenue avec la municipalité ou le gouvernement de la province dans laquelle il est reconduit,
(ii) permettre à un bénéficiaire de secours de chômage, ou à un membre de sa famille qu'il a à sa charge, d'obtenir un emploi assuré, certifié par le Service national de placement, ou
(iii) permettre à un bénéficiaire de secours de chômage, ou à un membre de sa famille qu'il a à sa charge, d'obtenir des soins médicaux ou des soins dans un hôpital ou une maison de repos, dont il a besoin et qui ne peuvent lui être fournis à son lieu normal de résidence; et

d) frais d'administration.

11. De la demande de remboursement, on déduira

a) un montant calculé en multipliant la moyenne mensuelle par personne des frais de secours par

(i) ·30 pour cent de la population durant la première année du présent accord,
(ii) ·35 pour cent de la population durant la deuxième année du présent accord,
(iii) ·40 pour cent de la population durant la troisième année du présent accord, et
(iv) ·45 pour cent de la population durant la quatrième année du présent accord et les années subséquentes,

b) un montant calculé en multipliant par la diminution du nombre de bénéficiaires d'allocations aux mères la moyenne mensuelle des frais de secours par personne.

12. La moyenne mensuelle des frais de secours par personne se calcule en divisant le total des versements effectués durant le mois, tel qu'il est énoncé dans la demande de remboursement, par le nombre total de particuliers, y compris les personnes à charge, qui ont reçu des secours durant ledit mois, comme l'indique la demande de remboursement.

13. Aux fins de l'alinéa *b*) de la clause 11, la diminution du nombre de bénéficiaires d'allocations aux mères se calcule de la manière suivante:

a) le pourcentage mensuel moyen de la population de la province recevant des allocations aux mères durant chaque période de douze mois à compter du premier jour de juillet 1945 jusqu'au trentième jour du mois de juin précédant le mois auquel se rapporte la demande de remboursement, doit être déterminé et, dans l'établissement de ces pourcentages, on doit utiliser la dernière estimation, faite par le Bureau fédéral de la statistique et publiée par l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa, de la population de la province le premier jour de juin ou à la date la plus rapprochée de ce jour dans chaque période de douze mois:

b) le pourcentage mensuel moyen déterminé pour la période de douze mois qui a pris fin le trentième jour de juin précédant immédiatement le mois auquel se rapporte la demande de remboursement, doit être soustrait du pourcentage le plus élevé, établi conformément à l'alinéa *a*) de la présente clause à l'égard de toute autre période de douze mois;

c) de la différence établie en conformité de l'alinéa *b*) de la présente clause, il doit être soustrait ·10 pour cent;

d) la différence établie en conformité de l'alinéa *c*) de la présente clause doit être multipliée par la population; et

e) si le calcul prévu à l'alinéa *c*) de la présente clause a pour résultat une quantité négative, l'alinéa *b*) de la clause 11 ne s'appliquera pas.

14. La demande de remboursement doit

a) être présentée dans les six (6) mois qui suivent le dernier jour du mois auquel elle se rapporte, mais nulle demande présentée par la province de à l'égard d'un mois antérieur à la date réelle où la présente convention a été signée ne sera exclue uniquement du fait qu'elle n'a pas été présentée dans les six (6) mois, en question, et

b) contenir le certificat suivant signé par l'Auditeur provincial:

"Je certifie ici que la présente demande de remboursement a été préparée conformément aux termes et conditions énoncés dans un accord concernant l'assistance-chômage, daté du jour de 195 , et conclu entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la province de ."

15. Sur réception d'une demande de remboursement préparée conformément au présent accord, le Canada paiera cinquante (50) pour cent de la réclamation totale.

16. S'il surgit quelque différend entre le Canada et la province de au sujet du présent accord, l'une ou l'autre partie pourra soumettre ce différend à l'appréciation de la cour de l'Échiquier du Canada.

17. Le présent accord est censé être entré en vigueur et lie les parties à compter du jour de 19 , jusqu'au jour de 19 , et par la suite jusqu'à ce que l'une des deux parties y mette fin en donnant à l'autre partie, par écrit, un avis d'un an.

18. Tout avis donné conformément à la clause 17 doit être communiqué de la manière suivante:

a) au Canada, sous pli recommandé et adressé au Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à Ottawa; et

b) à la province de , sous pli recommandé et adressé au Premier Ministre de la province, à .

EN FOI DE QUOI l'honorable Paul Martin, Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a apposé son seing aux présentes au nom du Gouvernement du Canada, et l'honorable , Ministre de , de la province de , y a apposé son seing au nom du Gouvernement de la province de .

Signé au nom du Gouvernement du Canada par l'honorable Ministre de en présence de

SIGNÉ au nom du Gouvernement de la province de par l'honorable Ministre de en présence de

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 janvier 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION DU TAUX MAXIMUM ÉTABLI

M. H. R. Argue (Assiniboïa) demande à déposer le bill nº 2, tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION TENDANT À ABAISSER LE TAUX D'INTÉRÊT

M. H. R. Argue (Assiniboïa) demande à déposer le bill nº 3, tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION TENDANT À L'IMPRESSION EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS DES LETTRES DE VOITURE

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont) demande à déposer le bill nº 4, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES CÉRÉALES

DISPOSITION GARANTISSANT DES PRÊTS BANCAIRES CONSENTIS AUX PRODUCTEURS DES PROVINCES DES PRAIRIES, ETC.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant, sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1er juin 1956, aux producteurs de céréales dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain; prescrivant, en outre, que le gouverneur en conseil peut étendre l'application de la loi quant aux prêts consentis avant le 1er juin 1957; et prévoyant, de plus, que tout montant payable à une banque en vertu de la loi soit acquitté sur le Fonds du revenu consolidé.

La motion est adoptée.

LE BLÉ

DISPOSITION EN VUE DU PAIEMENT DES FRAIS DE MAGASINAGE RELATIFS AUX EXCÉDENTS PROVISOIRES

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le paiement de frais de magasinage relatifs aux réserves provisoires de blé de la Commission canadienne du blé à l'égard des stocks de blé de la Commission excédant cent soixante-dix-huit millions de boisseaux au commencement d'une campagne agricole, un tel paiement devant être fait à la Commission par le ministre des Finances sur le Fonds du revenu consolidé.

La motion est adoptée.

LOI SUR LES FORCES CANADIENNES

MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES PENSIONS DES SERVICES DE DÉFENSE ET À LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les forces canadiennes, en vue de modifier la loi sur les pensions des services de défense pour assurer l'uniformité des paiements de pension aux anciens membres des forces touchant une pension de sous-officier breveté ou d'un grade équivalent; de modifier aussi la loi sur la défense nationale en ce qui a trait, entre autres choses, au Code de discipline militaire et au paiement de droits et péages pour l'usage de certains services.

La motion est adoptée.

LOI SUR LE PRÊT AGRICOLE CANADIEN

MODIFICATION VISANT À RECONSTITUER LA COMPOSITION DU CAPITAL, À AUGMENTER LE MONTANT DES PRÊTS, ETC.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur le prêt agricole canadien en vue d'apporter à la loi certaines modifications d'ordre administratif, entre autres choses: reconstituer la composition du capital de la Commission, en annulant les actions de capital existantes et en émettant de nouvelles actions d'une valeur nominale maximum de trois millions de dollars; autoriser des prêts jusqu'à concurrence de soixante-cinq pour cent de la valeur des terres, aucun prêt ne devant excéder quinze mille dollars; établir un seul fonds de réserve n'excédant pas un montant égal au capital-actions de la Commission.

La mesure prévoit en outre le remboursement du capital avancé par le gouvernement à la Commission à l'égard de ses opérations découlant de la loi sur les prêts aux pêcheurs canadiens à l'exclusion du déficit de la Commission à l'égard desdites opérations et du montant des prêts en cours.

La motion est adoptée.

LE SERVICE PUBLIC

A TRAVAIL ÉGAL SALAIRE ÉGAL POUR LES EMPLOYÉS FÉMININS

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivante, dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant aux employées une égalité de salaire au regard des employés du même patron, pour un travail identique ou sensiblement identique dans les entreprises, affaires ou ouvrages fédéraux; et prévoyant, en outre, en ce qui a trait à la procédure d'exécution, la nomination d'arbitres qui peuvent toucher les allocations et dépenses qu'approuve le Conseil du Trésor.

La motion est adoptée.

LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATIONS INTÉRESSANT L'ADMINISTRATION, LE MONTANT DES AVANCES, ETC.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) propose que la Chambre se forme en comité, à la prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, dont Son Excellenve a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur les Indiens en vue d'apporter certaines modifications dans l'application de la loi; de prescrire, en outre, que le ministre des Finances peut, de temps à autre, avancer au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, sur le Fonds du revenu consolidé, les sommes d'argent dont le ministre a besoin pour consentir des prêts aux Indiens en vertu de l'article 69 de la loi. Le total non remboursé des avances consenties sous le régime dudit article ne doit, à aucun moment, dépasser un million de dollars, là où trois cent cinquante mille dollars sont actuellement prévus.

La motion est adoptée.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—DEMANDE D'UN RETOUR SUR LA DÉCISION DÉJÀ PRISE QUANT AUX AVANCES À L'ÉGARD DE L'ENTREPOSAGE DANS LA FERME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. A la suite des requêtes que ne cessent de soumettre les associations agricoles de l'Ouest, le Gouvernement étudie-t-il de nouveau la décision qu'il a déjà prise de ne pas verser d'avances sur du blé entreposé dans les fermes?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le programme du Gouvernement à l'égard du blé figure actuellement au *Feuilleton*. Si l'on décide de prendre d'autres mesures, elles seront inscrites également.

M. Diefenbaker: Donc, il n'y aura pas d'avances.

LE BEURRE

VENTE AUX PAYS COMMUNISTES—DEMANDE DE DÉPÔT DES ENTENTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. Hansell (Macleod): Puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture? Elle fait suite aux questions qu'on a posées hier à propos de la vente du beurre excédentaire. Le ministre aurait-il l'obligeance de déposer sur le bureau de la Chambre le texte intégral de l'accord, ou des accords, relatif à la vente de ce beurre aux pays mentionnés?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je n'y vois pas d'inconvénient, monsieur l'Orateur.

LOGEMENT

DEMANDE EN VUE D'ACCÉLÉRER LE PROGRAMME DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Étant donné les nombreuses et effroyables pertes de vie

survenues au Canada cet hiver, et qui sont imputables à des incendies surtout dans les logements pauvres, le ministre étudiera-t-il avec ses collègues la possibilité d'accélérer vraiment le programme officiel de construction de logements pour que de tels malheurs ne se répètent plus?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous avons tous déploré, naturellement, le grand nombre de pertes de vies de ces derniers temps. J'ignore si elles se sont produites dans des logements pauvres. On me dit que des enquêtes officielles sont en voie et aussi que la Société centrale d'hypothèques et de logement applique avec toute la diligence possible les dispositions de cette loi. Si je ne m'abuse, 125,000 nouvelles unités de logement ont été achevées l'an dernier et l'on s'attend à ce qu'un plus grand nombre encore soient achevées cette année.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

EXTENSION DE L'ASSURANCE-HOSPITALISATION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Le ministre des Affaires des anciens combattants a-t-il été saisi d'observations de la Légion canadienne au sujet de mesures à prendre pour étendre aux militaires de retour et aux personnes à leur charge qui sont en Colombie-Britannique les services d'assurance-hospitalisation qui leur sont maintenant refusés? Dans le cas de l'affirmative, le ministre tient-il compte des observations présentées par la division de la Colombie-Britannique de la Légion canadienne?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Je réponds non à la première partie de la question. Quant à la seconde partie, il est bien entendu que si je reçois des observations, je leur accorderai l'attention habituelle et prendrai ensuite les mesures qui s'imposent comme toujours, ainsi que l'attestent les faits.

LE SERVICE PUBLIC

NOMINATION D'UNE FEMME À LA COMMISSION DU SERVICE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Margaret Aitken (York-Hunter): J'aimerais poser une question au premier ministre. Le Gouvernement a-t-il l'intention de nommer une femme à la Commission du service civil?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): La question a été étudiée, monsieur l'Orateur, et une décision a été prise, mais la personne que nous voulions nommer ne se sentait pas le désir d'accepter la nomination. La question reste donc encore à l'étude, car nous aimerions bien qu'une femme compétente fasse partie de la Commission du service civil.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'EXPÉDITION D'AVIONS À L'ÉGYPTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il quelque chose à ajouter à la réponse qu'il a fournie à ma question d'hier concernant l'expédition d'avions canadiens à l'Égypte?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La question est encore à l'étude mais il me semble que mon honorable ami aurait été satisfait de ce qu'il a communiqué aux journaux, après la séance d'hier, en réponse à sa propre question.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): J'aimerais maintenant poser une question au premier ministre. Peut-il me dire quand la main droite du Gouvernement saura ce que fait sa main gauche?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne sache pas qu'il y ait de main droite ni de main gauche qui intervienne en cette affaire, présentement.

LE BÉTAIL

MAINTIEN DU PRIX MINIMUM DES PORCS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Le ministre de l'Agriculture peut-il assurer à la Chambre que le prix minimum actuel des porcs sera maintenu en 1956?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Le prix minimum actuel des porcs a été établi il y a environ deux ans, je crois, monsieur l'Orateur, et lorsqu'il sera discontinué, le Gouvernement l'annoncera.

(Plus tard)

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question qui donne suite à celle de l'honorable représentant de Humboldt-Melfort. Le ministre peut-il nous dire le prix minimum payé à l'égard des porcs à Winnipeg?

Le très hon. M. Gardiner: Le prix minimum à l'égard des porcs de la catégorie A, à Winnipeg, est de $20.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je voudrais, maintenant, monsieur l'Orateur, poser une autre question complémentaire. J'ai sous les yeux un reçu . . .

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McCullough (Moose-Mountain): . . . daté du 3 janvier qui indique un prix de $18.85 . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question complémentaire?

M. McCullough (Moose-Mountain): Oui. Je demanderai au ministre s'il sait que, sur le marché de Winnipeg, on paye le porc de la catégorie A $18.85?

Le très hon. M. Gardiner: Je suis tout à fait convaincu qu'on n'a pas payé ce prix.

DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE VISANT L'EXPANSION DU SERVICE DE SECOURS AIR-MER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Puis-je demander au ministre des Transports si, à la suite des naufrages survenus récemment sur la côte occidentale, il se propose d'accroître le service actuel de secours air-mer en affectant à cette tâche des hélicoptères?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je crois que la question devrait être posée à mon collègue le ministre de la Défense nationale. C'est en effet de son ministère que relève le service aérien de recherches et de secours en Colombie-Britannique.

M. Pearkes: Puis-je poser au ministre de la Défense nationale la question que je viens de poser au ministre des Transports?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà pris note de la question de l'honorable député. Cependant, il n'est pas aussi simple d'affecter un hélicoptère à une tâche quelconque que de poser une question et d'y répondre.

LES INVALIDES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MODIFICATIONS POSSIBLES AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Considérant qu'il n'a été fait dans le discours du trône aucune mention de projets de modifications à la loi sur les invalides, le ministre consentirait-il à préciser s'il a l'intention de recommander des modifications à cette loi au cours de la présente session?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ce serait, de ma part, manquer gravement à la reconnaissance que de ne pas manifester sur-le-champ combien j'ai été flatté par l'hommage que vient de me rendre notre ami. Je ne doute pas que le superlatif me convienne dans la plupart des cas, et j'espère bien que je ne manque jamais à l'honorabilité, mais je n'ai pas droit à la désignation que comportent ces deux mots.

La question posée par notre ami fera l'objet d'une étude très attentive de la part d'un groupe d'administrateurs des indemnités d'invalidité nommés respectivement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

LES AVEUGLES

INTERPELLATION AU SUJET DU VERSEMENT DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Quelle suite le Gouvernement va-t-il donner à la demande des associations d'aveugles du Canada tendant à l'obtention d'une prestation supplémentaire pour les personnes atteintes de cécité afin de leur permettre de défrayer les dépenses spéciales qu'elles doivent engager du fait de leur infirmité?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je répondrai au député que le Gouvernement étudie évidemment toutes les observations de cette nature avec le plus grand soin.

LES TEMPÊTES

PROVINCES MARITIMES—RÉTABLISSEMENT DES COMMUNICATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Hier, l'honorable représentant de Queens a demandé jusqu'à quel point on a pu rétablir les communications télégraphiques dans les provinces Maritimes.

La direction du National-Canadien m'informe que des équipes supplémentaires ont été affectées à la région et que les travaux de remise en état se poursuivent nuit et jour. Le National-Canadien espère que dès demain la situation sera à peu près normale.

Pour ce qui est des lignes télégraphiques de l'Etat, on n'a signalé au ministère aucune interruption de service.

Je dois ajouter que le ministère ne reçoit aucun rapport des sociétés privées de télégraphes.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi 11 janvier, sur la motion de Mme Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter celle qui a proposé (Mme Shipley) et celui qui a appuyé (M. Laflamme) l'adoption du discours du trône. C'est de ma part plus qu'une simple formalité car j'ai déjà eu l'occasion d'entendre celle qui a proposé l'adoption de l'Adresse et, quant à celui qui l'a appuyée, j'ai bien apprécié l'occasion d'entendre un nouveau venu en politique qui prononçait son premier discours en cette Chambre.

Les propos de l'honorable représentante qui a proposé l'adoption de la motion m'ont surtout intéressé parce que déjà, à l'époque où elle était présidente du conseil municipal du canton de Teck, elle a eu des occasions de venir au parlement de Toronto; il m'a semblé alors que nous étions d'accord sur bien des points. Je suis porté à croire qu'encore aujourd'hui nous voyons bien des choses du même œil et que, probablement, malgré quelques divergences de vues, nous sommes du même avis sur bien des questions importantes, notamment au sujet des régions minières où elle a vécu et dont elle a si bien parlé. Quoi que nous puissions en penser, je me réjouis de ce que, pour la première fois, une de nos collègues féminines ait proposé la présentation de l'Adresse. J'espère que dans les années à venir de nombreuses occasions seront offertes à d'autres dames,—y compris même certaines d'entre celles qui siègent actuellement parmi nous,—de présenter des motions analogues. Il est vrai que les messieurs qui siègent en face peuvent ne voir là qu'une éventualité très lointaine; je souhaite tout de même voir grossir dans d'importantes proportions le nombre de femmes députées et de les entendre participer à l'examen des questions où leur compétence particulière nous est si utile.

Je souhaite aussi que la jeunesse du motionnaire (M. Laflamme) puisse engager plus de jeunes gens à participer pleinement à la chose publique, même s'ils étaient par ailleurs tentés de différer leur entrée dans la vie politique dans l'espoir qu'une maturité plus grande leur vaudrait peut-être plus de chances de succès. Beaucoup d'entre nous siègent ici depuis des années. Ils ne semblent pas avoir eu à en pâtir, bien au contraire. Leur santé même semblerait avoir bénéficié de la longueur de leurs contacts et de leur amitié avec leurs collègues.

Aujourd'hui, nous examinons l'exposé des travaux parlementaires que le Gouvernement nous a soumis mardi dans le discours du trône. Ici s'arrêtent les compliments que j'avais à adresser. Le discours du trône, qui est, on le sait, l'exposé du Gouvernement formulé, en vertu de notre régime constitutionnel, par le représentant de Sa Majesté, ne renferme aucun énoncé non déjà connu du public, si ce n'est l'annonce de l'intention du Gouvernement de présenter un texte législatif destiné à assurer aux femmes qui sont à l'emploi de l'État un salaire égal à celui que touchent les hommes pour un travail de valeur égale.

Nous accueillons avec joie, cela va sans dire, une telle mesure législative, et le Gouvernement sait fort bien pourquoi nous nous en félicitons. C'est que, indépendamment de sa valeur intrinsèque, cette mesure répond aux vœux que nous formulions depuis plusieurs années. L'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) n'a-t-elle pas fait inscrire au *Feuilleton* des bills en ce sens au cours de trois sessions? Ces bills étaient, bien sûr, présentés par un membre de l'opposition, ce qui les rendait sans doute suspects aux yeux du Gouvernement. Cependant, il est arrivé que le Gouvernement accepte des projets de loi soumis par des membres de l'opposition. Je me souviens d'une mesure très importante proposée par le député de Kamloops et qu'a ensuite adoptée le Gouvernement. Je me rappelle d'autres mesures qu'on a également adoptées. Il ne suffit donc pas de dire simplement que celle-ci a été préconisée par l'opposition.

Lorsqu'on l'a présenté il y a trois ans, le bill n'a pas atteint l'étape du vote. Le 6 avril 1954, on a voté sur une motion tendant à la deuxième lecture; nous avons alors pu constater une heureuse manifestation d'indépendance (qui s'étendra encore, je l'espère) de la part de douze députés libéraux, qui l'ont appuyée. Tous les membres du Gouvernement ainsi qu'une majorité écrasante de députés libéraux se sont prononcés contre la mesure. Le fait s'est répété le 15 février de l'année dernière. En cette dernière occasion onze députés libéraux s'étaient ralliés à nous pour appuyer ce projet de loi, tandis que tous les autres députés ministériels et tous les membres du Gouvernement s'inscrivaient contre. Je dis cela parce qu'on comprend que nous

nous réjouissions de ce que le Gouvernement adopte une mesure que la représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) et d'autres députés ont préconisée et appuyée d'arguments puissants. J'espère que tous les représentants à la Chambre sont d'avis qu'il convient de féliciter la représentante d'Hamilton-Ouest, étant donné l'adoption d'une mesure qu'elle s'est évertuée à faire inscrire dans notre recueil de lois.

A part cette unique déclaration formelle,—d'ailleurs très encourageante,—et le rappel de renseignements déjà rendus publics, on ne trouve dans le discours que calmes réassurances et lieux communs qui n'apprennent rien de neuf. Je suis sûr qu'aucun député, après un examen approfondi, n'a pu trouver de discours de ce genre qui comportât moins de renseignements que celui-ci.

Après quelques brèves remarques à propos de mesures législatives qui seront proposées à la suite de déclarations déjà publiées, on nous dit, à la fin du discours, que nous serons invités à étudier la revision de deux lois et la modification de dix autres. Est-ce là le programme législatif de la présente session? Peut-être devrais-je demander plutôt si c'est tout ce que le Gouvernement à décidé d'inclure dans son programme législatif de la présente session. En ce cas, nous constaterons de nouveau que ce ne sont pas les modalités du Règlement qui conditionnent l'expédition des travaux de la Chambre mais que c'est plutôt la façon dont les travaux de la Chambre lui sont présentés par le Gouvernement.

Ou bien le Gouvernement possède d'autres renseignements ou bien il aborde la session sans préparatifs. Ou bien alors il dispose de renseignements et refuse de nous en communiquer qui auraient dû être mentionnés dans le discours du trône. Il est juste que ce discours, si bref soit-il, expose le programme législatif général du Gouvernement. Si on ne nous dit pas tout, il me semble qu'on pousse encore un peu plus loin cette indifférence envers la Chambre dont nous avons eu l'occasion de parler à maintes reprises.

Qu'est-il advenu du Conseil canadien, dont il a été question déjà dans le discours du trône? Nous en avons entendu beaucoup parler. Le Gouvernement a souligné la confiance qu'il avait au rapport de la commission qui a formulé ce vœu. Le Conseil canadien a-t-il été victime du même sort que la Médaille du Canada? Certes rien ne nous dit ce qu'on fera au sujet de ce Conseil qui, bien des députés l'espéraient, allait pouvoir réaliser dans une certaine mesure les vœux généraux du rapport Massey, au sujet duquel il me semble y avoir concordance générale à la Chambre.

[L'hon. M. Drew.]

Et que dire du remaniement de nos lois sur le travail? On se rappellera que nous avons constamment réclamé des mesures énergiques tendant à mettre au point nos lois ouvrières. On se souviendra aussi qu'au moment où la Chambre a été convoquée afin de faire face à un certain problème que le Gouvernement a résolu d'une façon que nous n'approuvions pas, nous avons insisté sur la nécessité d'une revision de notre législation ouvrière. Nous l'avons fait remarquer alors et nous l'avons constamment souligné depuis,—et cela parce que notre pays prend une expansion rapide et que notre essor industriel suscite un accroissement de nos travailleurs,—une base d'entente et d'harmonie, ainsi qu'une reconnaissance en termes précis des droits de nos travailleurs, constituent une partie essentielle de la bonne entente, de la camaraderie, qui jouent un rôle inestimable dans le progrès de notre démocratie canadienne.

On nous a assuré vaguement que la question était à l'étude, mais, maintenant que beaucoup de gens s'inquiètent peut-être de la situation qui pourrait surgir, ce n'est pas trop que de demander au Gouvernement de prendre des mesures en vue de donner suite au vœu qui a été formulé à ce moment-là et de convoquer des représentants des ouvriers, des patrons et du Gouvernement, afin que les droits auxquels le syndicalisme tient tellement, les relations entre patrons et ouvriers, et les rapports avec le public représenté par le Gouvernement, puissent être étudiés et interprétés en des termes législatifs satisfaisants et souhaitables. Or il n'en est pas question dans le discours du trône.

Que dire aussi de l'intéressant sujet de l'utilisation de la télévision? Certes, il y est question d'une commission qui a été établie; mais, monsieur l'Orateur, notre pays doit être presque unique en son genre, en deçà ou au delà du rideau de fer. Le Canada a, depuis plusieurs années déjà, des émissions télévisées, et notre peuple n'a pas encore vu la première émission politique d'un représentant de l'un quelconque de nos partis nationaux. Les partis provinciaux n'ont pas subi la même restriction. Aux élections provinciales qui ont eu lieu, on a autorisés les partis provinciaux à utiliser ce moyen de communication pour exprimer leurs idées par le recours ordinaire à la liberté de parole. Nous sommes les seuls à nous voir refuser ce privilège. J'ignore s'il y a un autre pays aujourd'hui ayant un réseau de télévision où les représentants des partis ne puissent présenter d'émissions politiques.

On a demandé le droit de présenter ces émissions, droit revendiqué par le parti que j'ai l'honneur de diriger et par d'autres partis

de ce côté-ci de la Chambre. Ce n'est plus une question dont il faille laisser le soin à un organisme de l'État avec la mielleuse assurance que le Gouvernement n'empiète pas sur le domaine de ces organismes. Si ces derniers ne font pas jouer les rouages de la démocratie, il incombe au Gouvernement de prendre, avec l'appui du Parlement, des mesures appropriées pour assurer la réalisation de cette fin. Il est grand temps que les privilèges accordés depuis les premiers jours de la radio le soient aussi à la télévision. C'est vrai surtout au moment où nous constatons que le télé-journal de Radio-Canada trouve tant d'occasions de signaler les initiatives des membres du Gouvernement. Je ne songe nullement à mettre en doute l'utilité de cette pratique et je reconnais bien volontiers que certains députés de l'opposition ont pu profiter d'occasions analogues. Ce n'est cependant pas en conformité d'un programme d'échanges d'idées politiques.

J'avais cru comprendre que les vastes sommes d'argent que le Parlement du Canada a été invité à approuver pour l'entretien de ces voies de communications devaient servir, entre autres, à des fins éducatives. Alors même qu'il nous est rappelé dans le discours du trône que ce ne sont pas seulement les armes qui comptent pour la défense de notre démocratie, il me semble opportun de signaler qu'un bon moyen de sauvegarder la démocratie est de répandre la connaissance des rouages politiques eux-mêmes. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je prie instamment le premier ministre (M. St-Laurent) d'attacher à cette question une importance très réelle en tant que moyen de maintenir nos institutions démocratiques, et de prendre avec l'appui du Parlement les mesures qui s'imposent pour assurer la diffusion de ce genre d'émissions.

Au cours de ce débat, monsieur l'Orateur, de nombreuses et acerbes critiques seront formulées au sujet de ce qui a été fait. Depuis quelques années on a pu constater une tendance à une certaine susceptibilité de la part du gouvernement lorsque des critiques lui sont adressées à propos des affaires publiques.

En réalité, on pousse si loin ce sentiment que l'on tient presque pour incorrectes toutes critiques fermes, énergiques, de mesures qui, de l'avis de ceux qui expriment leur opinion, appellent les critiques les plus sévères. Je ne prétends pas du tout que les membres du gouvernement ou les honorables députés ne sont pas prêts à participer à l'échange d'idées; toutefois, je ne puis néanmoins m'empêcher, comme bien d'autres, d'évoquer maintes occasions où les critiques adressées au gouvernement ont provoqué quelque mécontentement.

Pour cette raison, j'attache une importance toute spéciale aux paroles prononcées par Sa Majesté la Reine, à Noël, quand elle a parlé des grandes traditions de notre démocratie. Il n'y a pas trois semaines, s'adressant au monde entier à la radio, la Reine Elizabeth a dit:

> Il existe certaines valeurs spirituelles qui sont une inspiration pour nous tous. Nous essayons de leur donner une expression par notre attachement à la liberté qui signifie respect de l'individu et égalité devant la loi. Le régime parlementaire fait aussi partie de ce patrimoine. Nous croyons à l'idée de gouvernement et d'opposition, et au droit de critique et de défense. Tous ces éléments font naturellement partie de la vie dans notre commonwealth libre.

Monsieur l'Orateur, si des mesures du gouvernement venaient à faire l'objet de critiques vigoureuses, n'oublions pas que, selon les paroles mêmes de la plus haute autorité, cela fait partie de la bonne conception même de notre forme de gouvernement libre. Lorsque nous adressons de vives critiques au Gouvernement,—et nous le ferons,—nous n'agissons pas de la sorte pour le simple plaisir de critiquer, mais parce que nous avons déjà été témoins, à la Chambre, de la valeur positive de la critique. Nous avons constaté que la critique, soutenue et formulée avec conviction et détermination, produit des résultats. On me permettra de dire au début que je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, de présenter d'amendement détaillé. Les sujets à discuter sont trop nombreux pour les inclure dans un seul amendement. Cependant, Son Honneur l'Orateur a signalé que, si un sujet précis est contenu dans un amendement qui est rejeté, nous ne pourrons plus tard soulever ce sujet à propos d'une motion sous forme d'amendement quand nous devrons nous former en comité des subsides, ni le soulever d'une autre manière. Nous considérons comme très importantes les motions présentées au moment où la Chambre est invitée à se former en comité des subsides et nous n'avons certes pas l'intention d'empêcher la présentation de motions positives qui exigeront de la part des députés une expression d'opinion au sujet de plusieurs des questions très importantes qui nous préoccupent maintenant. Les honorables vis-à-vis, nous l'espérons, accueilleront avec plaisir autant que les membres de notre parti l'occasion qui leur sera alors offerte d'exprimer les vues qu'ils ont exprimées en dehors de la Chambre à propos de certaines de ces questions.

J'explique ce point dès maintenant car nous ne voulons ni faire, ni être entraînés à faire, des amendements détaillés qui excluraient des débats aussi étendus que possible plus tard au cours de la session, alors que nous aurons l'occasion, qui seulement alors est offerte à l'opposition, d'élaborer notre propre motion,

et d'obtenir que la Chambre rende une décision en des termes qui, à notre sens, exposent le sujet aux députés de la manière qui exprime le mieux leur opinion.

Ce discours du trône nous est présenté à une époque où se déroulent des événements d'une importance extraordinaire. Or, examinons ce qui nous est dit en matière d'affaires internationales. Le voici, en propres termes:

Depuis la dernière session, des événements importants se sont déroulés sur le plan international. Les uns nous ont réjouis parce qu'ils diminuaient la tension sur certains points du globe, mais d'autres, malheureusement, ont eu l'effet opposé.

Voilà donc une déclaration claire, concise, formelle, qui s'imposera immédiatement à l'esprit des députés. Le discours se poursuit ainsi:

Mes ministres restent persuadés que, pour prévenir la guerre, il faut maintenir les moyens de défense des pays libres.

C'est bien exact; nous en avons exprimé la conviction. Le discours continue:

Une puissante organisation du Traité de l'Atlantique Nord et une protection suffisante pour notre continent sont, à leur avis, essentielles à la préservation de la paix et à la sécurité du Canada.

Puis on ajoute dans le discours du trône, ou, comme nous pourrions le dire à juste titre, dans la déclaration du Gouvernement, qu'il y a d'autres choses à considérer que les armes dans le maintien de la sécurité et il est question de favoriser l'amitié et du rôle que nous pouvons jouer dans l'extension de cette amitié avec d'autres pays.

Monsieur l'Orateur, même les efforts les plus louables de concision doivent s'être heurtés à des difficultés dans l'élaboration d'une déclaration aussi dénuée de sens en ces jours troublés. Nous visons à une période où l'histoire de toute l'humanité est orientée par des événements d'une importance si contraignante que la décision du Gouvernement actuel, ses programmes et l'attitude qu'on nous demande d'appuyer doivent certes figurer au premier rang des questions qui nous seront soumises. La politique étrangère, en vertu de notre tradition historique, exige sans doute des consultations et des décisions conditionnelles qui doivent de temps à autre être prises sur-le-champ par les représentants ministériels et diplomatiques de n'importe quel gouvernement. Mais, en fin de compte, sous notre régime, l'ultime responsabilité revient au Parlement. Vu qu'on nous dit si peu de choses dans le discours du trône, il nous serait difficile de savoir sur quel aspect de la politique étrangère nous devrions formuler des observations s'il nous fallait en faire au cours du présent débat.

Pour cette raison, monsieur l'Orateur, j'invite le premier ministre à permettre bientôt, à titre de débat distinct sur une motion appropriée, une discussion cohérente et suivie des Affaires extérieures. L'adoption d'une telle ligne de conduite nous permettra d'avoir du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) un exposé complet des renseignements qu'il a recueillis au cours d'un voyage qui a été long et, je l'espère bien, fructueux. Nous pouvons aussi, sans interrompre la discussion, débattre certaines déclarations de politique qui n'ont pas été faites simplement lors de déclarations de principes mais qui ont paru dans certaines revues et autres publications et qui peuvent porter les habitants d'autres pays à se demander si ce sont là des décisions prises par le Parlement même.

Maintenant que les Chambres siègent, j'espère que nous aurons la chance d'y étudier ces questions afin que, non seulement chez nous mais aussi dans les pays qui nous sont associés dans la grande organisation dite de l'OTAN, on sache quelle est sur certains de ces sujets l'opinion exprimée par les représentants de la population canadienne. Vu l'abrégement du présent débat, d'après le nouveau Règlement, j'espère que nous aurons l'occasion de tenir un tel débat. Il n'est pas nécessaire qu'il dure longtemps, mais tous les députés, j'en suis sûr, l'accueilleraient avec joie. Bon nombre de députés pourraient ainsi exprimer sur des sujets importants certaines opinions qui, nous l'espérons, seraient utiles au Gouvernement. Si étroitement lié au débat sur l'Adresse que puisse être un débat de ce genre, il ne semble pas fournir aux députés une aussi belle occasion de concentrer l'attention sur ces sujets d'une telle importance. Il conviendrait particulièrement, je pense, que cette discussion ait lieu avant le passage à Ottawa, en février, du premier ministre britannique et de son secrétaire d'État. Inutile sans doute de dire qu'il n'est personne ici qui ne se réjouisse d'accueillir pour la première fois chez nous sir Anthony Eden dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Il serait bon, il me semble, qu'au moment d'engager avec lui ces pourparlers, le gouvernement ait pu préalablement bénéficier d'un examen, par la Chambre, des Affaires étrangères. Il n'est pas impossible, en effet, qu'on y soulève des questions nouvelles qui n'ont pas encore été évoquées.

Passons maintenant à la première question qui figure dans le discours du trône après la mention qui y est faite des affaires étrangères et de la constitution de certaines commissions. Il n'est personne qui, se trouvant à l'étranger, très loin, en lisant le discours du trône, ne doive en conclure que la situation de notre pays est aujourd'hui tellement favorable que l'intervention de l'État, dans quelque domaine

que ce soit, ne saurait se justifier. Écoutons un peu ce qu'on nous dit:

Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement du bien-être matériel. Ainsi, bien que les ventes de blé, au cours des cinq dernières années, aient atteint des chiffres encore jamais vus, une succession sans précédent de récoltes surabondantes a nécessité l'entreposage de stocks anormaux de céréales, tant dans les élévateurs à grains que sur les fermes. Le manque d'espace dans les élévateurs a, dans une certaine mesure, empêché les producteurs de livrer leurs céréales aussi tôt qu'à l'ordinaire au cours de l'année de vente.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce qu'on nous dit au sujet des secteurs de l'économie qui n'ont pas bénéficié pleinement du haut niveau de prospérité dont il est question. On ne souffle pas un mot des pommes de terre, des pommes et de nombreux autres produits agricoles qui revêtent une grande importance pour les cultivateurs dont la subsistance dépend de la vente de ces produits. Pas un mot non plus, cela va de soi, du problème que pose la vente du beurre. Le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) hoche la tête. Pour autant que cela l'intéresse, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. On pourrait même croire qu'il n'existe pas de beurre.

Cependant, il en est beaucoup d'autres qui semblent s'intéresser à ces questions. Ces gens ont formulé des observations au gouvernement. Celui-ci est parfaitement au courant de ces problèmes. Nous aurions trouvé utile de savoir ce qu'il se propose de faire au sujet des observations qui lui ont été transmises et si nous serons saisis ou non de projets de loi à ces égards. En fait, monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale (M. Campney), même avec une seule oreille, a dû entendre certains murmures de mécontentement. Monsieur l'Orateur, le Gouvernement est certes au courant de ces démarches. Il eût été utile de savoir à quoi nous en tenir. Il importe d'insister sur ce point car aujourd'hui le très honorable ministre du Commerce (M. Howe) a affirmé clairement que si nous voulons connaître la ligne de conduite du Gouvernement nous n'avons qu'à lire le discours du trône. Quand nous lui avons demandé aujourd'hui quelle était la ligne de conduite à l'égard du blé, il a répondu que la ligne de conduite du Gouvernement au sujet du blé était consignée en ce moment au *Feuilleton*. Par conséquent, nous avons là toute la ligne de conduite; toute la question s'y trouve résumée.

Ceci nous amène certes à discuter une question qui préoccupe non seulement les producteurs de blé de l'Ouest canadien mais chaque Canadien qui se rend compte de la détresse dans laquelle se trouvent actuellement les cultivateurs des provinces des Prairies. Il ne s'agit pas tout simplement d'une récolte surabondante. On nous dit que c'est tout ce qui s'est produit: nous avons eu une récolte abondante. S'il n'y avait rien de plus, nous n'aurions pas à trop nous inquiéter. Mais, de fait, nous avons été atteints par d'autres difficultés également. Le ministre du Commerce ne niera certes pas qu'il existe d'autres problèmes, puisqu'il a jugé nécessaire en plusieurs occasions de se plaindre de ce qu'il a appelé les programmes de dons du gouvernement des États-Unis.

Il est difficile de savoir au juste quelle est la ligne de conduite du Gouvernement. Il y a une gauche et une droite. Il y a la droite du premier ministre (M. St-Laurent) et sa gauche. Le ministre qui siège à la droite du premier ministre est d'avis que ces ventes sont mauvaises, tandis que le ministre qui siège à la gauche du premier ministre estime qu'elles sont bonnes. De fait, il a déclaré, à la conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture, qu'il allait faire mieux s'il en avait la chance et il a déjà commencé.

Le très hon. M. Gardiner: Nous sommes tous deux d'accord sur toute la question.

L'hon. M. Drew: Le ministre nous indiquera peut-être à quel sujet il y a certaines restrictions à la divergence d'opinion qui existe entre lui et le ministre du Commerce.

Le très hon. M. Gardiner: Nous le ferons en temps opportun.

L'hon. M. Drew: Comme nous parlons des ventes de blé, en examinant le discours du trône il importe d'étudier dans son ensemble la question des débouchés pour le blé. Le gouvernement des États-Unis augmente, au lieu de diminuer, ses efforts en vue d'écouler ses excédents. Le président des États-Unis l'a affirmé de nouveau en termes clairs et précis cette semaine dans son exposé au Congrès.

Le ministre du Commerce nous a dit que cette courte déclaration que nous avons sous les yeux renferme le programme entier du Gouvernement. Que nous demandera-t-on de faire pour parer à la situation vraiment grave dans laquelle se trouvent actuellement la plupart des cultivateurs des Prairies? On nous demandera d'autoriser le Trésor à supporter, à partir du 1er août 1955, les frais d'entreposage et d'intérêt à l'égard du blé détenu par la Commission du blé, en sus de son report normal. Qu'est-ce que cela veut dire au juste? C'est une déclaration très ambiguë qu'on ne tardera pas, j'espère, à clarifier. Pour que les cultivateurs puissent en profiter, il faudrait que, en conformité de cet alinéa, le Trésor paie le coût de ce report anormal, que le blé ait été livré à l'élévateur avant ou après le 1er août 1955. Autrement, cette mesure aura bien peu d'effet.

Le très hon. M. Howe: Ne vous en inquiétez pas; les cultivateurs savent ce que cela veut dire.

L'hon. M. Drew: Personne n'est plus disposé que moi à rendre hommage au bon sens et à l'intelligence de nos cultivateurs. Si les cultivateurs du Canada comprennent quelque chose au discours du trône, ils sont beaucoup plus intelligents que la plupart des membres de la Chambre et, assurément, que les membres du Gouvernement qui, eux-mêmes, n'y comprennent rien.

Il y a lieu de rappeler qu'on nous demande également d'autoriser une garantie à l'égard de certains prêts agricoles. La garantie a déjà été donnée. Il aurait fallu commencer par convoquer la Chambre et non seulement lui soumettre la mesure pertinente mais fournir aussi aux honorables députés l'occasion d'exposer leurs arguments avant que le Gouvernement prenne une décision qui ne satisfera personne et que les cultivateurs n'approuvent pas. C'était là la méthode parlementaire la plus sage, la plus satisfaisante et la plus raisonnable; mais non, le gouvernement actuel estime que le rôle du Parlement consiste simplement à approuver, après coup, les décisions qu'il a prises. Il a dit ce qu'il allait faire. Il a ensuite promis des garanties, se faisant fort de les faire approuver. Évidemment, elles le seront mais j'espère que parmi les rangs du parti libéral, il se trouvera des députés qui donneront à entendre, privément sinon publiquement,—si ce n'est pas trop espérer,—que le Gouvernement peut dépasser la mesure en se comptant sûr d'obtenir, plus tard, la ratification de décisions qui auraient dû être prises par le Parlement au lieu d'être d'abord présentées au public et d'être soumises à notre approbation, comme c'est le cas ici, après qu'on a déjà pris d'importants engagements.

Il ne s'agit pas de savoir si nous approuvons l'initiative en question. On aurait pu adopter une méthode bien supérieure à celle qu'on a employée. Nombreuses sont les dispositions qu'on aurait dû prendre.

Une voix: Quelles sont-elles?

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, un vis-à-vis veut savoir quelles sont ces dispositions. Nons avons au moins l'aveu d'un député qui dit ne pas connaître toutes les solutions à ce problème.

Le Gouvernement a voulu créer l'impression que le sort du cultivateur des Prairies n'est pas, somme toute, tellement déplorable. On a eu recours à des données statistiques qui peuvent laisser l'impression,—c'est probablement ce qui s'est produit dans d'autres parties du Canada,—que le cultivateur des Prairies ne se trouve pas vraiment dans une situation très difficile. Mais la statistique, la vraie, peint un tableau bien différent.

Au cours des trois dernières années, le revenu agricole a fortement baissé dans l'Ouest. Si une baisse semblable s'était produite également dans d'autres secteurs de notre économie, notre pays tout entier aurait couru à la catastrophe. Voyons les chiffres. En 1951, le revenu agricole dans l'Ouest du Canada, c'est-à-dire les provinces des Prairies, était de 1 milliard 127 millions de dollars; en 1952, ce revenu était de 1 milliard 82 millions; en 1953, il était de 884 millions et, en 1954, de 376 millions.

D'après les chiffres actuellement disponibles, ce revenu sera, semble-t-il, encore moindre pour l'année en cours. Il est évidemment hors de propos de rappeler que l'année 1951 a été celle où le revenu a atteint le plus haut sommet. Au travailleur industriel qui nous dirait que son revenu n'est plus que le tiers de ce qu'il était en 1951 répondrions-nous que cela n'est vraiment pas grave, puisque le revenu de 1951 a constitué un sommet jamais atteint? Certes non. N'oublions pas que, de nos jours, les gens organisent leur vie d'après le niveau de leur revenu et procèdent à des rajustements, selon le cas, s'ils sont sages et prudents; mais il n'y avait pas lieu de croire qu'au cours de cet intervalle le revenu baisserait comme cela s'est produit dans le cas qui nous occupe.

Ces chiffres indiquent bien pourquoi il faudrait accorder, et sans retard, des avances en espèces à l'égard des céréales que les agriculteurs des Prairies ont emmagasinées dans leurs fermes. Le Gouvernement n'a vraiment jamais pensé que ce régime de prêts agricoles devrait s'appliquer, dans une mesure étendue, à ce problème. Je pense que le ministre du Commerce (M. Howe) dans un discours prononcé à Calgary le 28 novembre l'a bien précisé. Voici ses paroles:

> Je crois et espère qu'on ne recourra que dans une mesure relativement restreinte à ces moyens d'emprunt, que la plupart des cultivateurs peuvent se dispenser d'emprunter ou peuvent s'assurer, de la façon ordinaire, les fonds voulus.

Or, monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce qui ressort des entretiens qu'on peut avoir actuellement avec n'importe quel groupe de représentants attitrés des cultivateurs des Prairies. Le régime auquel on a eu recours soulève un grand nombre d'objections. On les a immédiatement indiquées. Les banques ne sont pas en état de se charger d'un régime de paiements comptants. Une méthode très simple s'offrait. C'était de faire des paiements comptants à titre d'avances inscrits dans le livre des contingents, de la façon ordinaire, à l'égard d'un contingent donné de céréales récoltées l'an dernier, puis de rendre les céréales livrables sur demande dès qu'il y aurait de

l'espace disponible aux élévateurs. Aucune difficulté réelle ne se pose ici. Les élévateurs sont très bien situés pour absorber les céréales et disposent du personnel voulu. Les élévateurs auraient pu s'en occuper de façon satisfaisante en s'inspirant d'une méthode simple qui n'aurait entraîné aucune grave difficulté. Mais, dans ce cas, le ministre chargé de l'organisation de la vente des céréales indique qu'à son avis la plupart des agriculteurs sont capables de recourir au financement ordinaire. Or, c'est une des raisons pour laquelle une discussion du sujet s'impose. Cette déclaration double assurément ses torts d'un affront.

Quand tout allait bien, le Gouvernement, satisfait de lui-même, annonçait le montant des chèques qu'il verserait. Il le proclamait à son de trompe. Quand le montant était vraiment important, il le faisait aussi près des élections que possible. Il se vantait alors fièrement que c'était dû à son omniscience quasi divine. Maintenant que les temps sont durs, il s'en lave les mains et passe le problème aux banques. En le leur repassant, il ne fait pas preuve de la considération qu'il se propose de montrer à ceux qu'intéressent d'autres domaines de notre activité nationale.

Une autre disposition qu'on nous demandera de prendre, prévoit un intérêt de 3½ p. 100, je crois; mais, dans ce cas, les agriculteurs devront payer 5 p. 100 pour les emprunts nécessaires qui sont, comme l'on s'en souviendra, garantis par le Gouvernement. C'est sans doute faire la vie dure aux cultivateurs.

Les propositions présentées comporteraient-elles d'importants avantages, il ne s'agit simplement que de donner d'une main et de reprendre de l'autre. Le Gouvernement ne peut ni ne doit, en l'occurrence, éluder ses responsabilités. Les députés des deux côtés de la Chambre, exprimant librement leurs opinions, montreront, je l'espère, qu'à leur avis il ne s'agit pas uniquement d'un problème qui intéresse le cultivateur de l'Ouest, mais d'un problème d'ordre national reconnu comme tel par tous les députés, de l'Est à l'Ouest.

La vente du blé n'est pas la seule cause des difficultés que subissent les cultivateurs. Les contingents ont sérieusement réduit les livraisons d'avoine, d'orge et de seigle. La diminution par rapport à l'an dernier s'établit à 66 p. 100 pour l'avoine, à 36 p. 100 pour l'orge et à 77 p. 100 pour le seigle. A la fin de novembre, nous avions livré environ 15 p. 100 de nos céréales contre 32 p. 100 il y a un an. Ces chiffres donnent une idée de la nature du vaste problème, du problème grave qui se pose actuellement au cultivateur dans les provinces des Prairies.

Il ne s'agit pas uniquement d'un problème concernant les céréales et le blé; il ne s'agit pas non plus uniquement de l'échec du Gouvernement à écouler nos produits; un des problèmes qui se rattache directement au sujet à l'étude, est le très grand volume d'espace inutilisé dans les élévateurs de l'Ouest canadien en ce moment. Les élévateurs ne sont pas remplis. Cette situation influe directement sur toute disposition qui serait prise en supposant qu'ils le sont. Les chiffres indiquent clairement en ce moment qu'il y a de l'espace pour plus de 100 millions de boisseaux dans les élévateurs de l'Ouest canadien. On pourrait emmagasiner dans cet espace une très grande partie des céréales entreposées dans les fermes, et qui sont aussi bonnes que celles que nous avons produites depuis nombre d'années.

Puisqu'il existe de l'espace pour plus de 100 millions de boisseaux, pourquoi ne l'utilise-t-on pas? Le Gouvernement dispose des rouages nécessaires. Si ces rouages sont insuffisants, que le Gouvernement soumette à la Chambre une mesure législative appropriée qui recevra, j'en suis sûr, l'appui des honorables députés qui veulent qu'on remédie à cette situation.

On a demandé ce qu'il serait possible de faire. J'ai formulé certaines propositions que je vais répéter maintenant. Premièrement, la Commission du blé devrait pourvoir immédiatement à des avances en espèces, en les inscrivant de la façon ordinaire dans le livre des contingents, à l'égard du blé entreposé dans les fermes; elle pourrait s'en tenir à un régime de contingentement, le paiement initial étant le même que si le blé avait été livré à l'élévateur. Le blé serait ensuite livré sur demande par le cultivateur, à mesure qu'on disposerait d'espace dans les élévateurs.

Deuxièmement, on devrait vendre, dans l'Ontario, le Québec et à l'étranger, à titre de céréales de provende, le blé de catégorie inférieure qui occupe en ce moment de l'espace dans les élévateurs pendant qu'on ne peut y emmagasiner du blé de première qualité. On aurait ainsi de l'espace pour une bonne partie de la récolte de bonne qualité de l'an dernier.

Troisièmement, le Gouvernement devrait recruter, dans les entreprises canadiennes, des vendeurs de première force qui pourraient imaginer un programme vigoureux de vente du blé canadien et qui pourraient conseiller les autorités à l'égard de programmes de vente de longue haleine.

Quatrièmement, le Gouvernement devrait soumettre à la commission Gordon sur les perspectives économiques du Canada le problème de la manutention et de la vente du

blé canadien et de ses rapports avec l'économie canadienne et demander à cet organisme de préparer d'abord un rapport provisoire et, plus tard, un rapport plus complet.

Cinquièmement, le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates en vue de s'assurer de l'utilisation de tout l'espace dont on dispose dans les élévateurs.

Ce n'est pas, loin de là, la première fois que nous avons proposé l'avance d'argent pour les céréales entreposées à la ferme. Voici ce que je disais au nom de mon parti le 17 décembre 1952:

> Dans des circonstances ordinaires, il n'est pas normal au Canada d'entreposer des céréales dans les fermes, lorsqu'il est possible de le faire aux élévateurs de tête de ligne. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de favoriser l'entreposage à la ferme alors qu'il est économiquement possible de disposer d'un entreposage suffisant aux élévateurs.
>
> D'un autre côté, il semble nécessaire et même urgent de prendre quelque mesure en vue d'effectuer un paiement aux agriculteurs pour les céréales entreposées à la ferme, de façon à leur permettre d'acquitter leurs dettes courantes et de faire les préparatifs nécessaires pour la prochaine récolte. Voilà la question.

Voilà ce que je disais à ce propos il y a plus de trois ans. Qu'on me permette encore de citer les paroles suivantes que j'ai prononcées le 24 novembre 1952 et que je tire du compte rendu, à la page 28:

> Tout le régime de manutention et de distribution s'est effondré. Le Gouvernement, quelles que soient les explications qu'il puisse fournir, n'a pas pris de mesures efficaces pour la manutention des céréales, bien qu'il soit au courant de la situation depuis plusieurs mois et qu'il ait été prévenu de ce qui allait arriver. Aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest ont en mains de fortes quantités de blé et d'autres céréales, qui valent beaucoup d'argent et qu'ils ne peuvent vendre en ce moment afin de payer leurs frais de récolte et de subsistance, parce qu'ils ne peuvent livrer leurs céréales au marché.
>
> Voilà une situation dont le Gouvernement devrait s'occuper sans retard. La situation est urgente; elle exige une attention immédiate.

La situation s'est un peu améliorée, mais les données de base existaient voici plus de trois ans, alors que nous réclamions l'adoption immédiate de mesures pouvant apporter un commencement de solution à ce problème. Mais le Gouvernement a écarté nos propositions, comme il écarte aujourd'hui toute proposition. Les députés, peu importe l'endroit où ils siègent, qui viennent de l'Ouest et qui vivent au milieu de ce problème voudront, je l'espère, exposer clairement la situation à la Chambre et aux membres du Gouvernement qui n'ont pas encore prouvé par leurs actes qu'ils se rendaient compte de la véritable nature du problème.

Nous sommes en face d'un problème urgent qui appelle une intervention immédiate. Le problème est d'autant plus urgent que le Gouvernement n'a pas su intervenir au cours de cette longue période où on le priait de passer à l'action.

Il est un autre aspect du problème qu'il ne faut pas méconnaître. J'espère que les paroles que je vais maintenant prononcer ne seront pas inutiles. Je souhaite donc que les vis-à-vis,—soit dans des déclarations publiques, soit dans des conversations privées, je préfère la première manière,—diront au Gouvernement toute l'importance qu'ils attachent à cette question. Peut-être alors verrons-nous un certain fléchissement de la part du Gouvernement. Peut-être même verrons-nous le très honorable ministre du Commerce (M. Howe) se rendre aux vues manifestes des députés, ainsi qu'il l'a déjà fait.

Rien dans le discours du trône n'indique ce que l'on compte faire plus tard. Il ne s'agit pas du présent, il s'agit de ce qui se fera dans l'avenir. Nous avons entendu le très honorable ministre du Commerce nous dire: "Si vous voulez connaître notre ligne de conduite à l'égard du blé, consultez le discours du trône".

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Drew: Au *Feuilleton!*

Le très hon. M. Howe: Pourquoi ne pas dire "Au *Feuilleton*!" et nous serions tous d'accord?

L'hon. M. Drew: Je suppose que chacun interprète correctement ce que ces mots signifient. Le fait est que la seule mention de ce sujet, qui soit faite au *Feuilleton*, est justement le discours dont on a parlé. Puisque nous avons cette déclaration, c'est le moment non seulement de demander que des décisions soient prises à propos de ce qui a déjà été récolté, mais encore de signaler qu'il est urgent que le Gouvernement fasse un énoncé de politique à l'égard de ce qui va se passer cette année.

Comment les cultivateurs de l'Ouest peuvent-ils prendre leurs dispositions pour cette année, en l'absence d'un énoncé de politique? Non seulement un tel énoncé est-il indispensable du point de vue de l'avenir de l'économie canadienne dans son ensemble, mais il est encore d'une importance vitale pour les cultivateurs eux-mêmes si l'on ne veut pas aggraver leur sort au cas où rien ne se ferait. Faute d'un énoncé de politique clair portant dès maintenant sur l'ensemble de l'année en cours, il faut s'attendre à voir naître des déceptions, de la confusion, des difficultés, et, qui sait, même un désastre. Les propositions que le Gouvernement nous soumet actuellement sont loin de répondre aux exigences de la situation. En vérité, elles laissent supposer que le Gouvernement compte sur une récolte

déficitaire. Si c'est là tout le programme du Gouvernement, qu'y a-t-il d'autre? Sombre perspective pour nos cultivateurs de l'Ouest! Le Gouvernement semble compter sur un désastre au pays pour résoudre un problème d'urgence nationale.

Je ne prétends pas que le problème soit simple. Au contraire, il est devenu extrêmement complexe parce que le Gouvernement n'a pas su adopter de programme pratique et cohérent. Vient s'ajouter à ces difficultés le fait que nous avons pour voisin amical un grand pays qui a jugé nécessaire, dans son propre intérêt, de prendre des mesures qui rendent le problème encore plus épineux pour nous. Les faits sont bien connus. Ce qu'il faut, c'est que le Gouvernement s'attaque à ce problème et nous fasse clairement connaître ses intentions.

Qu'il approuve ou non ce que font les États-Unis, il sait à quelle décision ce pays s'arrêtera. Il serait à souhaiter que nous sachions aussi clairement à quoi nous en tenir. Espérons du moins que les deux principaux ministres intéressés sauront concilier leurs divergences d'opinions afin que le Gouvernement puisse s'exprimer d'une seule et même voix.

C'est peut-être le ministre du Commerce qui exprime les idées du Gouvernement, ou peut-être est-ce le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Enfin qu'on nous dise quel est en l'occurrence le porte-parole du Gouvernement. Il y a là une contradiction flagrante ailleurs que dans les mots. Le ministre de l'Agriculture préconise sans doute une telle ligne de conduite, et il agit en conséquence. Il a pris des dispositions en vue de vendre du beurre à des gouvernements communistes à raison d'une perte d'au moins 25c. la livre pour le contribuable canadien. En agissant ainsi, il fait exactement une chose que le ministre du Commerce a critiquée de la part des États-Unis. Résultat, le gouvernement très ami de la Nouvelle-Zélande a critiqué la ligne de conduite de notre gouvernement.

Le très hon. M. Gardiner: Aucun membre de notre gouvernement n'a critiqué les États-Unis d'avoir vendu du beurre.

L'hon. M. Drew: Le ministre de l'Agriculture ne veut glisser que sur le beurre. Nous parlons de la ligne de conduite suivie dans la vente des produits agricoles et il n'y a aucune différence entre la manière dont il organise la vente du beurre et certaines des dispositions prises par le gouvernement des États-Unis et qui ont fait l'objet des critiques du gouvernement actuel. Pour ce qui est de la question des produits agricoles, il n'existe aucune différence fondamentale, en principe, entre tous ces produits.

A cet égard, une autre difficulté se pose. Bien que le ministre de l'Agriculture nous affirme qu'il n'existe aucun excédent véritable, une fois que nous avons disposé de 10 ou 12 millions de livres, le Conseil national de l'industrie laitière du Canada, organisme qui doit savoir ce qui en est, déclare qu'il existe un excédent très considérable. Je cite:

> Comme la production de lait atteint un chiffre sans précédent, nous estimons que les stocks de beurre dépassent d'environ 65 millions de livres les besoins nationaux.

Qui nous expose la vérité?

Le très hon. M. Gardiner: Qu'est-ce que ce Conseil de l'industrie laitière?

L'hon. M. Drew: J'espère que le ministre de l'Agriculture répétera sa question devant le Conseil national de l'industrie laitière.

Le très hon. M. Gardiner: Je l'ai répétée plusieurs fois.

L'hon. M. Drew: J'espère qu'il le fera, car de ces déclarations contradictoires il semble que la ligne de conduite qui perce ici ou là soit la suivante: "La vérité si c'est nécessaire, mais pas nécessairement la vérité." Qui dit vrai? Les contradictions peuvent certes aller trop loin. Il doit y avoir une limite. Entretemps, le gouvernement communiste de l'Allemagne orientale doit se souvenir de ces paroles prononcées il y a longtemps: "des canons ou du beurre". Le gouvernement de l'Allemagne orientale est dans une situation plus favorable car il a, à la fois, les canons et le beurre. Ils obtiennent les canons de la Russie et le beurre, de nous.

On nous doit des explications claires et précises sur ces questions. Le Gouvernement devrait préciser son attitude dans une résolution afin que nous sachions quels sont les faits. Une chose est claire, c'est qu'en ne réglant pas ces problèmes le Gouvernement manque à son devoir. Il est fort satisfait de lui-même, voyant qu'il pourra toujours compter sur sa forte majorité parlementaire, qui ne représente pas vraiment la proportion d'électeurs qui l'a appuyé. Il ne semble pas trop se préoccuper du Parlement ni des requêtes de ceux qui s'y adressent.

Nous convenons sans doute qu'il serait peut-être malaisé de dire avec précision ce que seraient les programmes en question, mais il reste qu'en ce qui concerne ces denrées nous devrions tout de même avoir le droit d'exiger d'eux qu'ils soient au moins compréhensibles, qu'il s'agisse de blé, de céréales secondaires, de beurre, de fromage, de pommes, de pommes de terre, de n'importe quelle denrée agricole, en somme, afin que nos cultivateurs sachent à quoi s'en tenir, non seulement d'ailleurs pour ce qui est de ce qu'ils ont déjà produit, mais pour ce qui

est aussi de la prochaine campagne agricole. A cette condition seulement pourront-ils savoir ce qu'ils feront le printemps prochain.

Sans doute n'est-il pas facile de faire droit à ces demandes, mais on ne doit pas moins souhaiter que, d'ici la fin du débat sur l'Adresse, on ait tiré au clair cette question.

La prochaine question importante dont traite le discours du trône est celle de l'aménagement d'un pipe-line à gaz naturel dans le Nord ontarien. On nous annonce la présentation d'une mesure législative. Or la limite de temps prévue par le contrat lui-même nous fait espérer que cette mesure nous soit présentée aussitôt que possible après la fin du débat. C'est alors que nous saurons à quoi nous en tenir sur son contenu. Cela étant, le moment le mieux choisi pour discuter cette question sera celui où nous aurons le texte sous les yeux, de manière que nos opinions puissent se fonder effectivement sur ce qui est écrit. En attendant toutefois, je voudrais saisir le premier ministre d'une proposition qui rencontrera son approbation, je l'espère, ainsi que celle de la plupart d'entre nous.

On se rappellera que, au cours de la dernière session, nous n'avons cessé de demander qu'on nous dise quels programmes étaient envisagés. Peine perdue. On nous donne maintenant quelques détails. Mais nous ne savons pas encore quelle forme prendra la mesure législative, quels aspects de la question y seront traités.

Il y aurait une façon très appropriée de mettre les députés convenablement au courant de cette question de la plus haute importance. Que le premier ministre institue un comité spécial composé de représentants de tous les partis et qui commencera sans retard l'examen de la question. Il faudrait que ce comité soit autorisé à convoquer des témoins et à demander la production de documents. De cette façon, la preuve pertinente relative à ce sujet de la plus haute importance pourrait être disponible en très peu de temps. Nous serions alors en mesure de nous occuper de cette question si importante en possédant des renseignements que nous n'aurons pas si l'on adopte quelque autre méthode. Je formule cette demande avec le plus grand espoir que le premier ministre conviendra que, dans les circontsances présentes, il est opportun d'instituer un tel comité.

Monsieur l'Orateur, je vais maintenant aborder une question qui cause beaucoup d'inquiétude dans tout le pays. Cela se conçoit fort bien, étant donné que cette question se rapporte à l'élément humain de notre pays. Il n'est pas du tout question, dans le discours du trône, du sujet si important de l'immigration. Assurément, les données statistiques relatives à l'immigration depuis un an sont assez alarmantes pour que le Gouvernement formule quelques observations de façon à nous indiquer la ligne de conduite qu'il entend suivre. Les chiffres relatifs aux dernières années se passent de commentaire. Voici le nombre d'immigrants par année:

Année	Nombre
1951	194,391
1952	164,498
1953	168,868
1954	154,228

D'autre part, le nombre total d'immigrants entrés au pays au cours des neuf premiers mois de 1955 n'est que de 86,607. Il est vrai que le Gouvernement a annoncé, à la mi-décembre, qu'on accorderait quelque aide aux immigrants dans certaines conditions. Une autre décision qu'il nous est agréable de signaler est la constitution d'une commission d'appel qui, nous l'espérons, aura l'occasion de reviser certaines décisions inexplicables des hauts fonctionnaires du ministère chargé de cette très importante tâche.

Cependant, l'incertitude de notre politique d'immigration fait partie de l'incertitude que manifeste le Gouvernement dans un domaine plus étendu. Elle se rattache à la question de la mise en valeur de notre pays, de sa population prévue et de la manière dont sa croissance doit se faire. Il y a sans doute au Canada des gens habitant les régions d'expansion rapide et qui ne se rendent pas compte que, dans bien d'autres parties du pays, il n'y a aucun progrès depuis des années. Nous avons à maintes reprises réclamé, à la Chambre, l'adoption d'une vaste politique d'expansion. Or la mise en valeur de nos ressources considérables d'énergie exige la collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux. Un des aspects les plus prometteurs de la déclaration relative au pipe-line, c'est probablement l'annonce faite par le gouvernement d'une politique qui l'empêchera dorénavant de répondre, comme il l'a fait au gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet de l'usine hydro-électrique de Beechwood, aux autorités de la Saskatchewan pour le barrage sur la rivière Saskatchewan-sud et le programme d'irrigation s'y rattachant, ou en ce qui concerne toute autre entreprise en vue de laquelle les gouvernements des provinces ont recherché la collaboration du gouvernement fédéral. Si le gouvernement fédéral est disposé à participer dans le cas qui nous préoccupe, il serait malaisé de comprendre pourquoi il s'abstient dans d'autres cas intéressant le Canada et les provinces et où une mise en valeur semblerait aussi sage qu'utile.

Nous insistons depuis des années pour qu'on adopte un programme de mise en valeur. Nous réclamons aussi l'exploitation des sour-

ces d'énergie hydro-électrique et d'irrigation. Nous sommes aujourd'hui au seuil d'une ère de perspectives jusqu'ici inimaginables.

Grâce aux appareils scientifiques mis au point sous la contrainte de la guerre et depuis lors, les découvertes qui ont eu lieu dans notre pays ces quelques dernières années nous ont donné accès à des ressources minérales et autres qui dépassent les rêves les plus fantastiques. Nous pouvons dire sans réserve que, si nous employons le plus avantageusement possible, pour nos gens, les ressources que Dieu a mises à notre disposition, nul autre peuple au monde n'a de plus belles perspectives d'avenir que nous en avons ici chez nous.

Cependant, des décisions restent à prendre. On a parlé du rapide accroissement de nos exportations. C'est juste, mais une bonne partie de ces exportations prend la forme de matières premières qui pourraient être transformées ici. Nul ne soutiendra, je l'espère, que j'ai dit que toutes nos matières premières devraient être transformées ici. Toute mesure du genre présuppose l'application raisonnable des règles du bon sens et le respect de l'intérêt personnel bien compris. Je crois sincèrement que l'intérêt bien compris des Canadiens exige que nous transformions nos propres matières premières ici, au Canada, afin d'assurer de l'emploi à nos gens dans la plus grande mesure pratique et possible.

A cette fin, nous avons besoin de force motrice. Il faut prévoir la production de la force motrice à mesure que nous encourageons la mise en valeur. Qu'on ne vienne pas dire qu'il n'y a pas de moyen d'accorder de l'encouragement. Un de ces moyens a été mentionné en diverses circonstances: encourager nos propres industries en établissant des dispositions fiscales appropriées. Au Canada, à l'heure actuelle, une foule d'entreprises industrielles et autres se trouvent dans une situation inférieure par rapport aux sociétés des États-Unis qui viennent les concurrencer chez nous. Certes le moins que nos gens puissent attendre, c'est d'obtenir un traitement égal à celui de concurrents venus de l'étranger.

Il y a d'autres moyens. Il faut d'abord énoncer une politique. Le programme qui a déterminé les progrès prodigieux de notre industrie forestière en notre pays peut s'appliquer à nos matières premières en général. Il incombe donc au Gouvernement de prendre des mesures appropriées, conformes à nos principes démocratiques et à notre confiance en la liberté d'entreprise pour réaliser cet essor au mieux des intérêts futurs du pays.

Des liens directs rattachent de tels plans à l'immigration. Cela m'amène à parler d'un autre comité. Il y a plusieurs années, le Gouvernement a établi un comité sur la main-d'œuvre. On n'en a pas entendu parler pendant longtemps. C'était un bon organisme. Outre les plans de mise en valeur et d'immigration, ce comité devrait être reconstitué afin de déterminer les besoins de main-d'œuvre en divers domaines d'exploitation. On peut les déterminer d'assez près et l'on sait que l'énergie détermine la mise en valeur industrielle, laquelle crée du travail puis des salaires qui assurent des marchés aux cultivateurs. Du même coup, nous accroissons nos marchés domestiques. Tout se ramène au même problème. Je demande qu'on rétablisse ce comité. Qu'on dresse des plans pratiques d'immigration, de véritables plans d'expansion, et qu'on se demande à quel point ils répondront à nos besoins de nouveaux citoyens.

On nous a dit, monsieur l'Orateur, que la sécurité ne dépend pas uniquement des armes. Nous en convenons tous assurément. Elle dépend aussi, entre autres choses, de l'efficacité du gouvernement. A maintes reprises nous avons engagé les autorités à prendre les mesures nécessaires pour enquêter sur notre organisation gouvernementale, tout comme le fait, à l'occasion, toute grande entreprise qui veut demeurer solvable. On nous a répondu que ce serait là un empiétement sur la suprématie du Parlement. Cet argument se trouve, évidemment, démoli complètement par la façon dont le Gouvernement a nommé certaines commissions. Il a établi une commission chargée d'enquêter sur l'économie du Canada. C'est un excellent organisme dont nous attendons beaucoup. Mais si cette commission a pu être constituée, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait en établir une autre qui serait chargée d'enquêter sur l'organisation gouvernementale.

Tous les rapports d'enquête, sans exception, ont révélé la possibilité de certaines améliorations. Je demande donc encore une fois au premier ministre (M. St-Laurent),—je l'ai déjà fait à maintes reprises,— de prendre cette mesure essentielle en vue d'accroître l'efficacité du gouvernement, puisque, comme le dit le discours du trône, la préservation de notre sécurité ne dépend pas uniquement des armes. J'espère qu'il annoncera la nomination d'une commission royale chargée d'enquêter sur l'organisation du gouvernement et d'indiquer des moyens d'administrer plus efficacement l'ensemble de nos services publics. Cette question revêt une importance capitale pour bien des motifs. Qu'on me permette de donner un exemple. On se rend difficilement compte à quel point les achats de denrées et services par le gouvernement ont augmenté ces dernières années. En pareilles circonstances, toute entre-

prise commerciale comprend la nécessité de faire le point. Depuis 1947, la somme que le Gouvernement affecte aux denrées et services a plus que doublé. On voit donc pourquoi une enquête de ce genre s'impose. Voyons quelles sont les sommes prélevées en impôts par tous les gouvernements du Canada. En 1954, les taxes avaient augmenté, proportionnellement, beaucoup plus que le revenu national. Malgré le lourd fardeau et les sacrifices de la guerre, la part de notre revenu national que le Gouvernement a prélevé, durant l'année 1944, au moment où les impôts étaient le plus élevés, a représenté dans l'ensemble 29 p. 100. En 1954, elle était de 30 p. 100. C'est certes un avertissement. On nous a souvent répété que, lorsque les impôts globaux dépassent 25 p. 100 du revenu national, nous avons atteint un point vraiment dangereux. Or nous en sommes déjà à 30 p. 100. Il est temps que les gouvernements examinent tous les moyens possibles de réaliser des économies.

A la dernière session il y a eu ici un débat qui a démontré que la discussion et l'échange d'idées peuvent donner des résultats précis. Je n'ai pas le moindre doute que l'issue satisfaisante de ce débat découle des efforts, non seulement des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, de la presse et de la population du Canada en général, mais aussi de ceux de nombreux députés libéraux de l'autre côté qui, à cette occasion, ont fait connaître privément leur opinion au Gouvernement. J'aime à croire que, dans le cas qui nous occupe, de telles demandes se renouvelleront. J'aime à croire, je le répète, que ces demandes seront faites publiquement. Qu'elles soient faites publiquement ou privément, j'espère qu'elles seront faites. Il y a, j'en suis sûr, de nombreux députés siégeant en face de moi qui approuvent quelques-unes des idées que j'ai évoquées pour eux. J'ai la conviction que les représentants de circonscriptions rurales de l'Ouest du Canada ne sont pas pleinement satisfaits de ce que fait le Gouvernement à cet égard.

Espérons que nous aurons un autre exemple de démocratie agissante. Loin de moi d'attendre que les députés libéraux ici présents votent pour le court amendement que je présenterai. Cependant, j'espère que, dans le libre jeu de la démocratie, ils présenteront quand même leur thèse, obtenant des résultats qui encourageront grandement plusieurs députés à la Chambre et nombre de gens d'un bout à l'autre du pays.

Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), que le passage qui suit soit ajouté à l'Adresse:

Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux,

[L'hon. M. Drew.]

et par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, tout comme le chef de l'opposition (M. Drew), je tiens dès le début, à offrir mes vives félicitations à la représentante (M^me^ Shipley) qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône et au député (M. Laflamme) qui l'a appuyée. Tous deux, j'en suis sûr, avaient un peu le sentiment d'une responsabilité particulière quand ils ont pris la parole hier. L'honorable représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley) faisait de l'histoire, puisqu'elle est la première femme, en cette Chambre, à proposer l'Adresse, et l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) prononçait son premier discours au Parlement. Tous reconnaîtront, je pense, que, en dépit de ces circonstances, l'un et l'autre se sont acquittés de leurs fonctions de telle sorte que nous pouvons être sûrs que leur apport futur à la conduite des travaux du Parlement sera efficace et consciencieux.

Avant son élection au Parlement en 1953, l'honorable représentante de Timiskaming avait acquis une expérience considérable dans la vie publique, qui commença, pour elle, en 1939, alors qu'elle était élue commissaire d'école. Ce succès la conduisait, trois ans plus tard, à prendre place au conseil du canton de Teck. Ses électeurs ont été si contents de la façon dont elle les a représentés à ce poste pendant deux ans, qu'ils l'ont nommée présidente du conseil municipal et qu'ils lui ont conservé ce dernier poste pendant neuf ans.

Il n'y avait donc pas lieu d'être surpris que les services qu'elle a rendus sur le plan municipal, et le travail énergique qu'elle a accompli à la Société de l'aide à l'enfance, au conseil de l'hôpital et dans maintes autres organisations, devaient, en 1953, amener les votants de Timiskaming à se dire qu'elle serait une digne représentante de leurs intérêts à la Chambre des communes.

Depuis sa venue à Ottawa, l'honorable représentante n'a diminué en rien les efforts empreints d'esprit public, si remarquables chez elle. Elle a travaillé diligemment en faveur de sa circonscription, manifestant, ainsi que l'a dit le chef de l'opposition (M. Drew), un intérêt particulier à la collectivité nord-ontarienne où s'extrait de l'or et dont Timiskaming constitue une partie si importante. Elle a appliqué de façon intelligente et diligente, à la Chambre et dans les comités, l'expérience qu'elle avait acquise dans le domaine municipal et du bien-être social.

(Texte)

L'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) a fait un excellent début comme membre de cette Chambre. Il nous a montré tout l'intérêt qu'un jeune avocat, fils d'une famille de cultivateurs, porte au bien-être de ses commettants, dont la majorité dans son comté appartient à la classe agricole.

Malgré son jeune âge le nouveau député, qui exerce sa profession depuis un peu plus de trois ans, s'intéresse à la chose publique depuis plusieurs années. S'il se trouve maintenant parmi nous, c'est que la population de Bellechasse a jugé que son talent et sa formation feraient de lui un bon député. Je crois que les électeurs de Bellechasse, qui durant quinze ans ont bénéficié de la compétence et du dévouement de son prédécesseur, se rendront compte en lisant le discours de leur nouveau député qu'ils ont confié leurs intérêts à un digne représentant.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition nous a dit qu'à cette session le Gouvernement va essuyer de vives critiques. Je puis lui assurer que nous serons prêts à affronter ces critiques, et nous espérons continuer de constater que ces critiques tendront à être constructives et ne seront pas simplement faites dans le dessein que mentionnait un des journaux que j'ai lus hier, à savoir qu'il doit y avoir beaucoup de vigueur dans les débats de la Chambre, ainsi que des enquêtes approfondies, menées avec énergie. Nous sommes disposés à ce que des enquêtes aussi vigoureuses et approfondies que possible soient menées contre n'importe laquelle de nos activités, car nous estimons que plus ces choses seront connues et publiées, plus elles s'inscriront à notre propre crédit.

Selon le chef de l'opposition, il n'y a pas grand chose de nouveau dans le discours du trône, et la plupart des questions qui y sont mentionnées étaient du déjà vu. Il y a assez longtemps que nous sommes tous à Ottawa, je crois, pour nous rendre compte que tout ce qui fait l'objet d'un examen sérieux quelque part ne demeure pas nouveau très longtemps. Les dames et les messieurs qui occupent la tribune des journalistes se connaissent des moyens d'obtenir des renseignements qu'ils n'hésitent pas à communiquer aux lecteurs de leurs journaux dès qu'ils peuvent le moindrement avoir vent de ce qui peut se passer. Je ne consière pas comme un reproche très sérieux que de n'avoir pas été en mesure de mettre au jour dans le discours du trône une nouvelle sensationnelle qui n'eût pas encore été recueillie par ces représentants du journalisme.

L'honorable député a cependant fait une exception, et je veux parler de l'annonce, au nom du Gouvernement, de la présentation d'un projet de loi exigeant qu'un salaire égal soit accordé aux femmes dans toutes les industries qui dépendent du gouvernement fédéral si le travail qu'elles accomplissent est équivalent à celui pour lequel les hommes reçoivent un salaire déterminé. Il a laissé entendre que cette question fait l'objet de discussions à la Chambre depuis trois ans, ce qui est très vrai. Mais toutes ces questions mûrissent, et je pense que la reconnaissance accordée de façon continue à la place que les femmes occupent maintenant dans la vie professionnelle et même industrielle de notre société, a été raisonnablement rapide et plutôt satisfaisante.

Il s'agit ici d'un problème sur lequel les opinions sont graduellement parvenues à un point qui nous a permis de les exprimer dans le discours du trône. Mon collègue le ministre du Travail (M. Gregg) ne devrait pas avoir beaucoup de difficulté à propos du principe dont s'inspire ce projet de loi lorsqu'il sera soumis à la Chambre pour étude.

D'après l'honorable député, le discours ne dit pas grand-chose des mesures législatives que projette le Gouvernement. Je puis assurer à l'honorable député que nous avons inclus dans ce discours toutes les questions qu'on a décidé de présenter au Parlement à la présente session. Bien sûr, nous ne pouvons donner l'assurance qu'il ne se produira, au cours de la session, aucun événement qui exigera d'autres mesures législatives. J'estime qu'il n'est pas conséquent de dire que nous proposons seulement la revision de deux lois et la modification de dix autres lois. Une longue liste d'importantes mesures législatives est énumérée dans le discours du trône avant les deux alinéas qui groupent les lois à reviser et les lois à modifier.

L'honorable député a parlé de quelques-unes de ces lois en particulier. L'une des plus importantes est, comme c'est toujours le cas à chaque session du Parlement, celle qui pourvoit aux besoins des services requis pour exécuter les affaires du pays et examiner avec soin la façon dont les fonds votés sont employés afin de remplir les obligations que les Canadiens ont imposées à leurs représentants élus à la Chambre des communes.

L'honorable député trouve peu éclairant de dire qu'il s'est déroulé des événements dans le domaine international qui ont diminué la tension en certaines parties du monde, et que les uns nous ont réjouis tandis que d'autres ont eu un effet opposé, ce qui oblige encore le Canada à faire sa part avec ses associés pour étendre davantage et maintenir la force des pays libres afin de prévenir la guerre.

Je ne m'arrêterai pas sur la situation presque inimaginable que la guerre créerait maintenant à l'aide de ces engins extrêmement destructeurs, que nous savons exister, et qui pouraient peut-être susciter un irréparable chaos, si on y recourt pendant une guerre sur notre globe terrestre. Je ne crois pas qu'on en fasse usage. J'ai confiance en l'avenir, et je ne crois pas que l'humanité puisse être insensée au point de recourir à ces terribles engins de guerre. Néanmoins, nous devons continuer à faire notre part en vue de maintenir cet équilibre par suite duquel personne ne peut s'attendre à lancer, au moyen de l'agression, une chose qui ne soit pas aussi désastreuse pour lui-même que pour ceux contre lesquels elle serait dirigée.

Ce qui veut dire qu'il faut continuer à affecter à l'édification et au maintien de notre force armée une partie très considérable des crédits destinés par le Parlement à l'ensemble des services publics. Ainsi se trouve limitée la partie du revenu qu'on peut prélever sur la population du Canada sous forme d'impôts, et qui peut être affectée à d'autres objectifs beaucoup plus agréables que le maintien de nos armements.

L'honorable député a signalé qu'il n'est pas question, dans le discours du trône, du Conseil canadien. La question a fait de nouveau l'objet d'une étude approfondie lors de la préparation du discours du trône et nous en sommes venus à la conclusion que le moment n'était pas opportun pour présenter cette mesure au Parlement. A moins que la situation ne change assez sensiblement d'ici la fin de la session, je ne compte pas saisir le Parlement de ce genre de mesure au cours de la présente session.

Le député a mentionné qu'à son avis, on n'utilise pas assez la télévision dans notre pays pour éclairer le public canadien sur les questions d'intérêt public. Eh! bien, pour ma part, je suis plus âgé que le chef de l'opposition. Je suis probablement plus vieux jeu que lui, mais je dois avouer que je n'ai jamais été frappé de façon très favorable par quelques-unes des émissions télévisées, dites politiques, émanant de pays où on y recourt dans une très large mesure. J'estime que la télévision a, comme toutes les inventions modernes, sa place en ce qui concerne la diffusion de renseignements, mais un des points dont il faut toujours tenir compte, c'est celui de savoir si on l'emploie d'une manière qui favorise vraiment une propagande politique convenable et digne.

L'ouverture du Parlement a été télévisée sans aucunement compromettre, je pense, ni la solennité, ni la dignité de la cérémonie, cérémonie qui a son intérêt et devrait éveiller l'intérêt de nombreux Canadiens qui ne pourraient en avoir la même impression en lisant les journaux qu'en la voyant à la télévision. L'honorable député peut avoir l'assurance, toutefois, qu'aucun obstacle ne s'opposera à l'usage de la télévision pour toute fin légitime. On pourra se demander combien de temps devait être mis à la disposition des partis politiques à ces fins, aux frais des contribuables. Il faudra supputer la valeur réelle d'éducation et d'information que ces émissions représenteront pour le public canadien.

L'honorable député s'est longuement attardé sur la situation actuelle du blé dans notre pays. Il sait que cette situation fait partie d'un état de choses assez répandu dans le monde. Depuis plusieurs années, les quatre grands pays exportateurs ont produit plus de blé et ont été prêts à en exporter plus que les pays importateurs ne peuvent en absorber. Des pays qui sont ou qui étaient des pays importateurs ont adopté des méthodes leur permettant de lancer et de favoriser, à plus grands frais, la production de blé dans leur propre territoire. C'est là une situation de fait à laquelle il faut faire face.

L'honorable député a dit qu'il y a dans les élévateurs de l'espace disponible pour 100 millions de boisseaux. Dans les élévateurs de la tête des Lacs et ceux de la côte du Pacifique, il y a de l'espace disponible, parce qu'on a éprouvé de graves difficultés à transporter les céréales d'un endroit à un autre par wagons ferroviaires. J'ai demandé à mon collègue le ministre du Commerce (M. Howe) ce qu'il pense du chiffre estimatif de l'honorable député en ce qui concerne l'espace disponible. Il est d'avis qu'il n'y a pas la moitié de l'espace dont parle le chef de l'opposition. Mais même alors, c'est encore trop et l'on fait pression sur les chemins de fer pour les amener à mettre tout en œuvre pour faciliter le transport des céréales jusqu'aux élévateurs et de là aux points d'expédition et cet effort soutenu se poursuivra.

Certains sont d'avis, comme l'honorable député, que la Commission du blé aurait bien fait de consentir des avances en espèces à l'égard des céréales encore sur la ferme. Nous avons étudié cette proposition et nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il ne serait pas pratique de demander à la Commission du blé, qui n'a pas été créée à cette fin, d'assumer cette fonction supplémentaire.

L'honorable député a parlé de la proposition touchant les frais d'entreposage des quantités en sus des reports normaux. Une résolution portant sur ce point a été inscrite au *Feuilleton* et la question sera étudiée bien à fond lorsque la Chambre sera saisie du bill. Il a peut-être remarqué qu'il s'agit des frais d'entreposage des réserves appartenant à la Commission canadienne du blé en ce

qui concerne les stocks de blé de la Commission, qui dépassent 178 millions de boisseaux au début d'une campagne agricole. C'est à ce moment-là que les calculs seront faits pour déterminer à l'égard de quelle quantité il conviendrait de formuler une proposition pour qu'un paiement soit fait à même les fonds du Trésor.

L'honorable député a parlé de l'opportunité de recruter un personnel de vendeurs de première force pour pousser la vente de la récolte canadienne. La Commission du blé a, à son service, des vendeurs de première force qui visitent tous les pays qui ont l'habitude d'importer du blé. On sait fort bien qu'à l'exception du Royaume-Uni, les importations ne sont pas faites par les commerçants mais par l'entremise d'organismes gouvernementaux. Dans tous les pays où il existe quelque possibilité de trouver des débouchés pour le blé canadien, il y a des délégués commerciaux du Canada qui ont joué un rôle très actif.

On me dit que depuis la fin de novembre les ventes dépassent de beaucoup celles de l'année précédente. Cela ne s'applique pas aux livraisons faites durant cette période car les livraisons ont été subordonnées aux moyens de transport qu'on a utilisés dans la mesure où ils étaient disponibles.

L'honorable député a parlé de la production d'énergie et de l'utilisation des ressources naturelles. Évidemment, toutes les ressources d'énergie aussi bien que les matières premières qu'on peut extraire du sol encore propriété publique appartiennent aux provinces. La question de savoir si des entreprises conjointes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux seraient souhaitables pour l'exploitation des ressources au sein des provinces est un point qui est également subordonné à la disponibilité de fonds qui pourraient être affectés à ces fins.

L'année dernière a été une année active dans le développement de nos rapports avec les gouvernements provinciaux. Nous avons eu plusieurs importantes conférences avec les chefs des gouvernements provinciaux et nous avons réalisé beaucoup de progrès par la mise en œuvre de nouvelles méthodes de coopération. Les honorables députés sont au courant de la conférence préliminaire qui a eu lieu en avril dernier pour étudier le champ d'activité et le programme de notre conférence principale d'octobre. Lors de cette conférence préliminaire le gouvernement fédéral a saisi les représentants des provinces de certaines propositions tendant à venir en aide aux chômeurs nécessiteux. Il a été convenu qu'il se tiendrait là-dessus, pendant l'été, une conférence spéciale, succédant à un examen détaillé des faits et des chiffres par les fonctionnaires compétents. Cette conférence spéciale sur l'aide aux chômeurs a eu lieu en juin. J'ai présenté un rapport à la Chambre en ce qui concerne les résultats de cette rencontre dès qu'elle eût pris fin.

Une autre conférence plénière a eu lieu en octobre, où il a été traité des questions arrêtées lors de la réunion d'avril. Elle a consisté en une séance plénière d'ouverture au cours de laquelle chaque chef de gouvernement a présenté une déclaration préparée d'avance, suivie d'une série de réunions de comités, à huis clos, au cours de laquelle on a étudié en détail les diverses questions prévues. A l'issue de ces réunions on a publié une déclaration où il était fait part de ce qui s'était accompli au sein de ces comités.

La conférence a créé un comité de ministres chargé de pousser plus à fond l'examen de la question de l'assurance-santé qui avait fait l'objet d'une étude préliminaire par la conférence elle-même. Le comité a tenu des réunions au cours de la même semaine et arrêté les grandes lignes de l'examen qu'il devait faire de la question. Il doit se réunir d'ici la fin du mois sous la présidence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin).

La conférence a également décidé d'établir un comité permanent composé de fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui se réuniraient de temps en temps pour échanger des renseignements et examiner des problèmes d'ordre technique dans le domaine des relations fiscales et économiques des gouvernements fédéral et provinciaux. Le sous-ministre des Finances a été désigné pour représenter le gouvernement fédéral à ce comité et les premiers ministres provinciaux ont tous désigné de hauts fonctionnaires de leurs services pour en faire partie. Le comité ne prendra pas de mesures collectives, mais chacun de ses membres fera rapport à son propre gouvernement sur les questions étudiées.

Il a également été convenu à la conférence qu'une réunion des ministres intéressés aux questions de routes aurait lieu pour leur permettre d'étudier les mesures à prendre pour la poursuite des travaux de la route transcanadienne. Le ministre des Travaux publics (M. Winters) a convoqué cette réunion en novembre et le Gouvernement présentera un projet de loi visant à accélérer le parachèvement des tronçons essentiels de cette route et à permettre de continuer des travaux de toutes sortes ailleurs jusqu'aux normes convenues.

Outre ces conférences, nous avons eu de nombreux entretiens particuliers entre ministres fédéraux et provinciaux, de temps à autre, et entre fonctionnaires de nos différents gouvernements. Il y a eu aussi échan-

ge de lettres sur des questions discutées à nos réunions. Tout cela a contribué au règlement de problèmes qui étaient pour nous un sujet de grande préoccupation.

Avant de m'arrêter à ces divers problèmes, je tiens à dire combien mes collègues et moi-même avons apprécié l'esprit de collaboration amicale dont les gouvernements provinciaux ont fait preuve dans toutes les discussions de cette année. Bien entendu, il y a eu des divergences d'opinion, il y a même eu divergence dans la façon de concevoir et d'aborder les divers problèmes, mais de telles différences n'ont rien d'inattendu. L'important, c'est qu'on désirait, visiblement et véritablement, faire en sorte que notre mode compliqué de régime fédéral de gouvernement fonctionne le plus efficacement possible, comme on désirait respecter les obligations des autres gouvernements de notre confédération dans l'exécution de la tâche qui leur revient pour que soient réglés les divers problèmes qui se posent au Canada.

Je crois qu'on peut faire état d'un progrès marqué pour ce qui est de la compréhension entre les gouvernements fédéral et provinciaux aussi bien qu'entre les divers gouvernements provinciaux, sans compter le progrès réalisé quant aux points qui faisaient l'objet de nos entretiens. Mes collègues et moi-même ne nous dissimulons pas l'ampleur et l'importance des problèmes que la croissance et le développement de notre pays ont créés pour les gouvernements provinciaux et nous ne perdons pas cela de vue dans les propositions que nous formulons au sujet de nos relations avec ces gouvernements. D'autre part, je pense qu'ils comprennent maintenant mieux l'ampleur des obligations en matière de sécurité sociale que le gouvernement fédéral a assumées et qu'ils se rendent aussi compte de ce que représente le fardeau constant de la défense.

Les pourparlers avec les provinces ont porté sur quatre points principaux au cours de cette période. La question des relations fiscales est naturellement le problème essentiel dont la solution détermine les attitudes que l'on peut prendre à l'égard de bien d'autres. Il y a eu aussi les problèmes de l'assurance-chômage, de l'assurance-santé, des investissements publics et de la mise en valeur des ressources naturelles.

Parlant au nom du gouvernement fédéral, j'ai exposé un certain nombre des programmes qu'il a suivis dans le domaine des investissements publics depuis la fin de la guerre. Ils ont été tempérés naturellement par les besoins souverains de la défense et par la retenue que nous imposaient les dangers d'inflation et notre désir de retarder ce qui pouvait raisonnablement être retardé pour ne pas concurrencer le haut niveau des placements privés.

J'ai aussi esquissé plusieurs des programmes que nous avons entrepris de concert ou en collaboration avec les provinces, en divers domaines, et je n'essaierai pas de les récapituler ici, cet exposé figurant dans le compte rendu imprimé des conférences tenues en octobre et en avril derniers. Toutefois, je crois devoir signaler au Parlement ce que j'ai dit au sujet de notre attitude à l'égard de ces problèmes.

J'ai dit que nous considérions que le Parlement ne devrait pas pourvoir à une participation aux frais d'entreprises provinciales, sauf en des circonstances spéciales et à condition que cela rentre dans le cadre d'une politique que nous pourrions justifier sur la base de l'intérêt national. D'une manière générale, il ne nous a pas paru nécessaire d'assumer une part des frais normaux qu'entraîne la croissance des provinces et des municipalités. Le financement de cette croissance présente des difficultés, mais elles ne nous parurent pas de nature à exiger une intervention fédérale.

Dans le domaine des accords fiscaux, dont l'importance est vitale, nous avons mis au point durant l'année écoulée une nouvelle manière d'aborder le problème. Cette nouvelle manière, pensons-nous, peut devenir la base d'accords durables convenant à une époque de croissance en temps de paix, bien différente du temps de guerre et d'après-guerre au cours duquel furent conçus les accords actuellement en vigueur. Notre problème fiscal central en cette période de grand essor dérive essentiellement du fait que le public attend maintenant des deux échelons de gouvernement qu'ils se lancent dans des entreprises qui exigent des dépenses considérables. Comme je l'ai dit en octobre aux représentants provinciaux:

> La population réclame, exige même, un minimum essentiel de services publics dans toutes les régions du Canada et, en fin de compte, elle est prête à en assumer les frais. Ces dépenses, ajoutées au coût de la guerre, ont contraint les deux échelons de gouvernement à recourir de plus en plus aux divers régimes d'imposition. Nous avons dû recourir tous les deux au régime des impôts directs, que les auteurs de la Confédération considéraient comme tellement impopulaires qu'à leur avis nous pourrions y exercer tous les deux notre activité sans grand risque de conflit. Nous nous sommes aussi trouvés ensemble dans ce qu'on avait l'habitude de considérer comme des secteurs du domaine des impôts indirects, champ d'activité que les provinces ont appris à cultiver avec une certaine ingéniosité juridique et administrative. Nous n'avons pas protesté; au contraire, en 1950, nous avons déclaré que nous étions disposés à accepter un amendement à la constitution qui régulariserait,—au besoin,—et faciliterait l'imposition de taxes provinciales sur les ventes, pourvu que ces taxes ne fussent pas contraires au but judicieux qu'envisageaient les Pères de la Confédération.

J'ajoutai:

Notre problème actuel est double: trouver un mode de répartition équitable du revenu que peuvent fournir les impôts directs et assurer une mesure raisonnable d'équité et de stabilité en ce qui concerne le revenu des diverses provinces. Cela suppose une certaine reconnaissance des besoins fiscaux des provinces dont le potentiel fiscal est inférieur à celui des autres provinces,—c'est-à-dire le versement de subventions sous une forme ou une autre, ce qui ne répugne aucunement à l'esprit ou à la lettre de notre constitution. Le premier Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoyait ce qui était alors d'importantes subventions et reconnaissait les besoins fiscaux. Pendant tout le cours de notre histoire, une certaine mesure de conscience nationale et de solidarité a tempéré les forces de l'économie et de la géographie. Mais ce procédé exige du jugement, du discernement, et de la considération pour les intérêts de l'ensemble de la nation.

Nous avons discuté les accords sur la location des domaines fiscaux et, pour notre part, avons affirmé qu'ils ont atteint avec beaucoup de succès la plupart de leurs objectifs. Grâce à eux, nous avons dans une grande mesure éliminé le chevauchement des impôts directs et simplifié nos lois fiscales. Il ne fait pas doute que les accords ont assuré aux budgets provinciaux plus de stabilité qu'ils n'en auraient eu autrement. Ils ont donné l'assurance d'un accroissement de recettes proportionné à la population et au produit national brut. Même si nous avons moins eu besoin que nous l'avions pensé de recourir aux impôts directs pour stabiliser le niveau de l'emploi, nous avons dû y recourir pour atténuer l'inflation et répondre au besoin urgent de deniers requis pour la crise de Corée et le programme de défense de l'OTAN.

Je signale ces questions parce qu'elles font partie du programme législatif que la Chambre devra étudier et parce que j'ai déposé hier à la Chambre la proposition qui a été soumise aux gouvernements provinciaux.

Les paiements effectués en vertu des accords de location des domaines fiscaux comprenaient des éléments assez importants de subventions aux provinces dont la capacité fiscale n'était pas élevée; ces subventions ont permis à ces provinces de mettre sur pied et de maintenir des services publics dont les normes se rapprochent plus qu'il n'aurait autrement été possible, de celles des provinces plus riches.

Il va sans dire que c'est un euphémisme d'affirmer que les accords n'ont pas reçu un appui enthousiaste partout, même de la part de tous ceux qui les ont signés. Un gouvernement provincial était d'avis qu'ils étaient incompatibles, en principe, avec l'esprit de notre constitution; par conséquent, il ne voulait aucunement participer aux bénéfices qui pouvaient découler de ces accords. En signant l'accord, le premier ministre d'une autre des plus grandes provinces a déclaré qu'il s'agissait tout au plus d'un palliatif et qu'il conviendrait d'y substituer une méthode plus satisfaisante de répartition des sources de revenu. D'autres étaient d'avis qu'il conviendrait de reconnaître d'une façon plus précise les besoins fiscaux.

Comme on l'a affirmé à plusieurs reprises en cette enceinte, le Gouvernement n'a jamais prétendu que ces accords étaient définitifs ni qu'ils constituaient une solution parfaite à nos problèmes dans le domaine des relations fiscales. Nous avons été disposés à les modifier, à les améliorer ou à les remplacer par quelque chose de mieux s'il était possible. Nous croyons avoir trouvé un moyen de modifier et de compléter les accords d'une manière qui leur permettra de réaliser nos objectifs essentiels plus efficacement tout en évitant certains des dangers et certaines des difficultés que comportait le plan sur lequel reposent les accords existants, auxquels s'ajoutent les abattements prévus dans nos lois fiscales à l'égard des impôts dans les provinces qui ne participent pas aux accords. C'étaient les principes essentiels de ce nouveau programme que nous avons étudié avec les provinces, l'automne dernier, et qui sont incluses dans la proposition qui leur a été faite à la fin de la semaine dernière dans les lettres dont copie a été déposée hier à la Chambre.

Nous sommes d'avis que le moment est venu où la péréquation recherchée dans nos accords relatifs à la location de domaines fiscaux peut être assurée séparément et nettement. Je prendrai quelques instants pour expliquer quels seront les effets probables de ce nouveau programme. Il prévoit la péréquation des revenus obtenus des trois domaines d'imposition directe en cause dans les accords relatifs à la location de domaines fiscaux.

Le premier fait à reconnaître, c'est que les divers gouvernements provinciaux disposent de sources d'imposition variant à des degrés très divers et de genres très différents. En deuxième lieu, bien que le coût des services provinciaux nécessaires ne soit pas le même dans chaque province, ce coût ne varie pas autant que les sources d'imposition. Le troisième fait est que l'exploitation de vastes entreprises d'importance nationale a eu pour conséquence que les revenus fiscaux obtenus des paliers supérieurs de revenus et un volume plus considérable de bénéfices des sociétés ne sont pas également répartis entre les provinces, mais indiquent qu'il y a une forte concentration dans les provinces où se trouvent les grands centres métropolitains. Cela signifie que de fortes tranches des revenus et des bénéfices qui, en un sens, sont en partie gagnés dans plusieurs provinces du

pays peuvent effectivement être imposés dans une seule province.

Ce problème se pose dans la plupart des États fédéraux et on a élaboré nombre de systèmes en vue d'y faire face. En examinant la question des besoins d'ordre fiscal, il nous a semblé qu'un régime en vertu duquel on recourrait à un genre d'évaluation des ressources provinciales, telle qu'il en existe dans certains pays fédéraux, ne serait ni acceptable ni pratique dans un pays ayant notre passé et nos traditions. Nous voulons quelque chose de plus objectif qu'une évaluation des ressources provinciales.

Après avoir examiné les nombreux régimes possibles, nous en sommes venus à la conclusion que le moyen qui serait le plus acceptable d'une façon générale pour combler l'écart qui existe au Canada entre les coûts des services provinciaux essentiels et les différences marquées entre les ressources fiscales à la disposition des gouvernements provinciaux serait de mettre au point un mode de paiements de péréquation fiscale faits par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux.

Ce que nous avons proposé, c'est une série de paiements annuels sans condition aux gouvernements provinciaux qui compléteraient le rendement de certains taux types d'impôt s'appliquant aux revenus, aux bénéfices et aux héritages ou successions dans une province, de façon à porter ce rendement au niveau du rendement que donnent ces taux dans les provinces les plus fortunées.

Cette question a été examinée et appliquée à notre réunion d'octobre. Nous avons par la suite reçu des observations que nous avons étudiées avec le plus grand soin, et nous avons récemment communiqué à tous les premiers ministres provinciaux une proposition précise. Nous nous attendons à recevoir leurs avis à l'égard de cette proposition et nous prévoyons qu'une mesure législative s'imposera en vue de donner suite à ce projet.

Il y aura également des mesures relatives à la plupart des questions qu'a mentionnées le chef de l'opposition dans son discours. En ce qui concerne sa proposition concernant le pipe-line, par exemple, le moment approprié d'expliquer la politique du Gouvernement à cet égard ainsi que les raisons qui la motivent, sera celui où la Chambre sera saisie de la mesure en question. La même chose vaut pour les dispositions concernant la situation qui existe relativement au blé dans les provinces des Prairies.

Comme l'indique le communiqué publié à l'issue de la conférence d'octobre, nous nous sommes dits prêts à étudier avec soin tout projet particulier visant la mise en valeur des ressources qu'un gouvernement provincial voudrait soumettre à notre examen. Le député a indiqué qu'il faudra avoir, un jour, une politique générale de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour ce qui est de l'exploitation des ressources naturelles. C'est probablement inévitable, mais il y a des provinces qui sont fort jalouses de leur responsabilité et de leur droit de diriger à leur propre guise la mise en valeur de leurs ressources. Le gouvernement fédéral, qui prélève ses fonds sous forme d'impôt de toute la population du Canada, doit bien s'assurer que toute recommandation soumise au Parlement en vue de l'utilisation de ces fonds obtenus par l'imposition générale de tout le pays soit juste envers toutes les provinces.

Il y a une chose, à mon sens, qui s'est développée aussi rapidement que notre expansion industrielle. C'est l'esprit d'une unité nationale dans notre pays. Nous devenons une nation canadienne et nous devons prendre bien garde de ne pas chercher à agir trop rapidement et que toutes les mesures que nous prenons contribuent à la croissance et au développement de cette conscience nationale et de cet esprit de solidarité entre nos gens, d'un océan à l'autre. C'est en tenant compte de cela que toutes nos propositions qui peuvent influer sur la croissance de cette conscience nationale sont élaborées et mises à exécution.

L'honorable député a parlé d'autres questions qu'il a traitées auparavant et qui seront probablement débattues de nouveau en d'autres circonstances. Je sais qu'il dit depuis bien des années que si seulement M. Hoover venait ici afin de présider une commission chargée d'enquêter sur l'efficacité de nos méthodes d'administration gouvernementale, cela pourrait être très utile aux Canadiens.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je sais que le premier ministre n'a pas fait cette remarque sérieusement, mais je ne voudrais pas que le hansard mentionne que j'ai proposé de faire venir ici M. Hoover. Je n'ai jamais fait cette proposition et je ne la ferai jamais. Je crois que nous sommes tout à fait compétents pour régler nos propres affaires.

Le très hon. M. St-Laurent: J'ai mentionné ce nom, monsieur l'Orateur, parce que M. Hoover était, aux États-Unis, président d'une commission comme celle qu'on a proposée ici. Je ne voulais pas parler de l'ancien président des États-Unis à titre de particulier mais simplement à titre d'illustre exemple du genre de direction auquel songeait le chef de l'opposition pour une commission de ce genre dans notre propre pays. Mais nous avons maintenant une commission, dont l'honorable député a dit qu'elle était excellente, qui fait enquête sur les perspectives écono-

miques du Canada. Le président de cette commission nous a aussi fourni dans le passé une aide précieuse au cours d'enquêtes spéciales sur l'efficacité de certains services de l'administration du Canada. Il se peut que, lorsqu'il aura terminé son travail actuel, il soit en mesure de rendre d'autres services à la population. Je connais peu de Canadiens animés de plus de dévouement et prêts à consacrer tant de temps au service de leurs compatriotes.

En dépit de tous les problèmes qui nous assaillent en ce moment, j'ai confiance que, comme par le passé, nous trouverons moyen de les surmonter de façon qu'on puisse continuer à dire de notre pays,—ce qu'on a dit maintes fois dans le passé et ce qu'on dira encore souvent à l'avenir, je l'espère,—que c'est une des terres bénies où l'on peut travailler et contribuer au progrès de l'humanité.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire m'unir au premier ministre (M. St-Laurent) et au chef de l'opposition (M. Drew) pour féliciter les motionnaires de l'Adresse. Le choix d'une femme pour proposer l'adoption de l'Adresse a été, je crois, particulièrement heureux, étant donné surtout que, d'après ce que nous apprend le discours du trône, les femmes toucheront dorénavant un salaire égal à celui des hommes pour un travail égal dans les entreprises relevant de l'autorité fédérale.

J'ai noté que le chef de l'opposition et le premier ministre ont tous deux parlé des efforts tentés depuis trois ou quatre ans à la Chambre pour en arriver à cette fin. Ils ont oublié quelque chose. Je siège ici depuis vingt ans et toutes les femmes qui ont fait partie de la Chambre durant cette période, de même que d'autres qui ont siégé ici longtemps avant moi, Agnès Macphail notamment, ont engagé le gouvernement du Canada à prendre une décision en ce sens. J'estime donc que nous ne devons pas oublier, en cette occasion, l'œuvre accomplie dans le passé par ces dames.

Quand on songe aux nombreux problèmes que le Canada doit résoudre et auxquels le discours du trône n'apporte aucune solution efficace, on ne peut, à mon avis, en venir qu'à une seule conclusion: que le Gouvernement devrait être tenu de répondre et devant la Chambre et devant l'opinion publique non seulement de son manque d'imagination à bien des égards mais de la faillite de son programme. Je ne saurais traiter toutes les questions que je voudrais, y compris, par exemple, un programme national de santé. Il faudra donc que je m'en tienne à quelques-unes des questions qui, selon moi, intéressent la Chambre et le pays.

Il y a un instant je disais du Gouvernement qu'en fait de programme, il était en faillite. Rien ne montre cette faillite aussi clairement que la façon dont il n'a pas su nous saisir d'un programme fait pour résoudre les difficultés du cultivateur, notamment du cultivateur de l'Ouest, eu égard aux graves difficultés pécuniaires, nées d'un tragique manque de comptant, dans lesquelles celui-ci se débat actuellement. La récolte a été abondante dans l'Ouest,—et c'est même, soit dit en passant, une récolte d'excellente qualité, mais l'écroulement à peu près total du régime de distribution producteur-consommateur fait que le cultivateur se trouve dans l'impossibilité de livrer ses céréales à temps pour faire face à ses dépenses vitales les plus immédiates comme aussi à couvrir les frais de production de cette récolte. En vérité, le 4 janvier, quatre mois après la moisson, les trois-quarts des secteurs de livraison en étaient toujours au contingent initial par unité, soit au régime d'un boisseau l'acre. Malgré cela le Gouvernement n'a tenu aucun compte de l'avis de l'immense majorité des cultivateurs de l'Ouest, favorables à des avances en espèces au titre des céréales engrangées dans les fermes, solution prônée depuis toujours par les membres de notre mouvement et qu'ont du reste incorporée à leur programme d'autres groupes, à la Chambre et ailleurs.

Le Gouvernement s'est contenté d'obliger les cultivateurs à essayer d'obtenir des prêts des banques. Cette façon d'agir du Gouvernement avait été jugée tout à fait insuffisante en 1951 et elle n'apporte pas de solution au problème à l'heure actuelle alors que la situation est, pour le moins, pire qu'il y a quatre ans. Insuffisante, embarrassante et noyée du commencement à la fin dans la paperasserie administrative, cette ligne de conduite a sans aucun doute soulevé le mécontentement des cultivateurs d'un bout à l'autre des provinces des Prairies.

Les déclarations du ministre du Commerce (M. Howe) sur la signification du programme ont été complètement démenties dans nombre de cas par l'administration même sur les lieux. Ainsi, dès les premières semaines du programme, on a constaté en plusieurs cas qu'au lieu du prêt maximum prévu de $1,500, alors même que les cultivateurs disposaient d'une quantité suffisante de céréales pour leur donner droit à ce prêt, le montant qu'ils pouvaient obtenir en réalité était inférieur à $200. En fait, pour une ferme d'un quart de section, il serait encore plus faible que cela, après livraison de deux boisseaux l'acre.

Tout cela semble bien justifier l'affirmation que j'ai entendue à l'égard du programme de prêts bancaires du Gouvernement, affirma-

tion faite par l'un des chefs de cultivateurs, à l'effet que c'était la plus grande supercherie jamais jouée aux cultivateurs de l'Ouest. Il saute aux yeux que, si un cultivateur s'était fait une bonne réputation de crédit à la banque, il n'avait pas besoin de cette loi et, de plus, que, s'il ne pouvait pas obtenir de prêt de la banque dans des circonstances ordinaires, il était peu probable qu'il en obtiendrait en vertu du programme du Gouvernement. Le cultivateur s'est vexé, et à juste titre, d'avoir à acquitter un intérêt de 5 p. 100 alors que, comme le chef de l'opposition le signalait cet après-midi, d'autres milieux obtiennent des fonds à 3½ p. 100. Le cultivateur acquitte un intérêt de 5 p. 100 sur ce qui est, en définitive, son propre argent, et il doit verser cet intérêt de 5 p. 100 parce que le Gouvernement n'a pas su adopter les mesures qui permettraient d'écouler sur les marchés mondiaux une quantité suffisante de blé. Je parle ici d'une ligne de conduite s'étendant sur un certain nombre d'années.

On ne saurait trop condamner le Gouvernement à tous ces titres. Mais il continue à ne pas voir clair. Le premier ministre a certes jeté la surprise et l'émoi parmi un grand nombre l'automne dernier quand, en réponse au télégramme où le premier ministre de la Saskatchewan, M. Douglas, préconisait des avances en espèces contre les céréales entreposées dans la ferme, il répondait que seul un nombre relativement faible de cultivateurs avait besoin d'assistance. Cette réponse du premier ministre me rappelait celle qu'il me faisait à la fin de la dernière session, le 27 juillet 1955. Je lui avais demandé si le Gouvernement allait prendre les moyens de venir en aide aux cultivateurs de l'Est à qui la sécheresse allait faire perdre, pensait-on, quelque 200 millions de dollars (la perte devait se révéler inférieure, heureusement, à ce chiffre). Il m'a répondu que, d'après les apparences, il lui était difficile d'ajouter foi à de tels rapports. Semblable attitude, chez le Gouvernement, m'a paru étrangement indifférente, froide et peu bienveillante. Cette même attitude se manifeste clairement à propos des versements en espèces aux cultivateurs de l'Ouest.

Monsieur l'Orateur, je tiens à bien souligner ici que les membres de notre groupe ne partagent pas cette attitude et qu'ils ne peuvent rester silencieux en face d'une chose aussi fausse en son principe et aussi insuffisante dans son application que la politique du Gouvernement en matière de prêts bancaires garantis en faveur du cultivateur des Prairies.

Rien de moins (et je tiens à préciser que c'est ce que nous proposons depuis longtemps) qu'un programme d'avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes jusqu'à concurrence des trois quarts du versement initial à l'égard du plein contingent anticipé suffira à tirer l'agriculteur de l'Ouest de la crise financière véritable dans laquelle il se trouve, parce qu'il est incapable de disposer de ses céréales. Quand je parle de "contingent", je veux dire au moins la quantité de blé qu'il peut s'attendre à livrer durant la présente campagne agricole en vertu d'un contingent.

Je veux que les députés de l'Ouest aussi bien que ceux des autres parties du pays sachent que je ne réclame pas la charité, ni ne demande une subvention, mais un versement anticipé à l'égard des céréales que l'État vendra par l'entremise de la Commission du blé. Il y a quelques mois, le premier ministre a dit que la Commission du blé n'a pas été instituée pour accorder de tels versements aux agriculteurs. On pourrait peut-être alléguer que la Commission du blé ne dispose pas des fonds nécessaires à cette fin. Mais, selon moi, le Gouvernement se doit de modifier la loi sur la Commission du blé de façon à lui donner un tel pouvoir et de prévoir des crédits qui permettront à la Commission du blé d'effectuer de telles avances.

On trouve dans le discours du trône un alinéa qui annonce une dépense de notre Gouvernement et de celui de l'Ontario, qui, y dit-on, s'élève à 150 millions de dollars et qui peut représenter une avance à une société privée en vue de l'aménagement d'un pipeline. Ce n'est pas une société privée canadienne, mais une société privée contrôlée aux États-Unis par les sociétés pétrolières Tennessee et Delhi. Selon moi, ce qu'on peut faire pour nos spéculateurs dans le domaine du gaz, on peut certainement le faire pour les cultivateurs du Canada.

Vu notre attitude à cet égard, je vais proposer un sous-amendement à l'amendement soumis par le chef de l'opposition (M. Drew). Je propose, appuyé par l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) que cet amendement soit modifié en y insérant immédiatement après les mots "sérieux problèmes nationaux" les mots suivants:

...y compris leur omission de fournir des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes à raison d'au moins 75 p. 100 du prix initial, afin d'atténuer la crise financière sérieuse à laquelle doivent faire face actuellement les cultivateurs de l'Ouest et toute l'économie des provinces des Prairies.

L'amendement modifié serait alors ainsi conçu:

Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux, y compris leur omission de fournir des avances en

espèces sur les céréales entreposées dans les fermes à raison d'au moins 75 p. 100 du prix initial afin d'atténuer la crise financière sérieuse à laquelle doivent faire face actuellement les cultivateurs de l'Ouest et toute l'économie des provinces des Prairies, ainsi que par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre.

L'agriculture dans son ensemble doit faire face à une autre crise financière, une crise de longue durée. Depuis quatre ou cinq ans surtout, le coût de production des cultivateurs a constamment augmenté tandis que les prix qu'il a reçus pour ses produits ont sans cesse baissé. Par exemple, au mois d'août 1951, l'indice des prix des produits agricoles était de 294·3. Au mois d'août dernier, il n'était plus que de 225·9, soit une diminution de 25 p. 100. Au même moment, l'indice du coût de la production agricole était passé de 237·7 au mois d'août 1951 à 241·3 en août 1955. Évidemment, ces chiffres officiels sont tirés des bulletins publiés par les services que dirige le ministre du Commerce.

Le prix des denrées agricoles a baissé et les conseillers ministériels du Gouvernement prévoient que cette baisse va continuer. Par exemple, à la conférence agricole fédérale-provinciale tenue dernièrement, on a prédit que le revenu en espèce des cultivateurs en 1956 sera à peu près le même que leur revenu estimatif de 1955. On a signalé que les prix de l'avoine, de l'orge et du seigle ont baissé brusquement ces derniers mois. Les fonctionnaires du ministère ont prévu que les prix des bovins et des veaux baisseront vraisemblablement en 1956, ainsi que le prix des porcs qui, soit dit en passant, est tombé récemment au niveau du prix de soutien. Ils n'ont pas prévu d'accroissement de la quantité de céréales que les cultivateurs livreront en 1956. Or cette situation n'est pas très gaie; elle a eu et continuera d'avoir, si elle est exacte, des répercussions profondes non seulement sur le secteur agricole de notre économie, mais en définitive sur toute l'économie canadienne, si on la laisse subsister.

Le Gouvernement devrait se rappeler cela lorsqu'il se réjouit de l'augmentation du produit national brut par rapport à l'an dernier. On nous dit que les estimations révèlent une augmentation d'environ 9 p. 100 au regard de 1954 et que le total atteint 26·16 milliards de dollars. L'autre chiffre qu'on mentionne parfois est 26·4 milliards. Mais ces chiffres témoignent-ils de la situation véritable? A mon avis, non, car il faut examiner le sens réel de ces chiffres. En d'autres termes, dégonflons ces chiffres afin de voir ce qu'ils ont l'air, une fois éliminé l'effet de l'inflation dont le Gouvernement est responsable depuis des années.

Je remarque que le ministre des Finances (M. Harris) fait signe que non. Je n'oublie pas que durant les années de guerre j'ai entendu des gens identifiés de très près au service public de notre pays dire qu'après les hostilités, étant donné les fortes dépenses et les lourdes dettes publiques que nous avions accumulées, une légère inflation serait avantageuse et permettrait au gouvernement de percevoir plus d'impôts et de liquider certaines de ces dettes accumulées. Exprimé en fonction du dollar de 1935-1939, le produit national brut en 1955 oscille entre environ 12·8 et 12·9 milliards de dollars d'avant guerre, selon celui des deux calculs qu'on adopte. Autrement dit, exprimé en fonction des dollars d'avant la guerre, le produit national brut représente moins de la moitié de la valeur qu'il traduit en fonction des dollars soumis à l'inflation actuelle.

On n'a pas encore franchi la dernière étape permettant d'établir la véritable situation où se trouve le Canadien moyen. Pour comparer notre production au cours des années, nous devons nous rappeler que la population du Canada a augmenté et ces chiffres devraient donc s'établir par habitant. Au 1er juin de l'an dernier, on estimait à 15,601,000 la population de notre pays. Sur la base de ce chiffre, nous estimons que le produit national brut, effectivement, par habitant, pour 1955, va probablement de $818 à $826. Mêmes les évaluations les plus fortes sont à peine d'un et demi pour cent plus élevées, par tête, que le produit national brut par tête de 1944, ce qui explique pourquoi le Canadien moyen ne se sent pas aussi prospère que le Gouvernement le prétend. Cela indique un accroissement annuel moyen dans le produit national brut par tête de seulement un dixième de 1 p. 100 par rapport à l'année 1944, alors que la productivité a crû chaque année de 2·5 p. 100 environ, ce qui ajoute guère d'éclat à la politique ministérielle. En 1944, il y avait plein emploi, bien sûr; or cette année, malgré l'activité soutenue de nombreuses industries et les énormes augmentations de bénéfices de bien des grandes sociétés, le 17 novembre 1955, il y avait encore 230,000 chômeurs à placer. Ces chiffres, qui sont les plus récents, sont bien inférieurs, il est vrai, à ceux de l'an dernier mais encore bien plus élevés que les besoins humains ne les justifient.

D'année en année, certaines années plus que d'autres, nous payons, il est clair, pour la négligence que nous avons mise à établir un programme judicieux de plein emploi, de la seule façon qu'il soit possible de le faire sur un certain nombre d'années, soit par un programme cohérent d'investissements et de planification, fondé sur la nécessité d'énormes dépenses pour nos routes, nos écoles, nos hôpitaux et d'autres formes de placements sociaux.

Cet après-midi, j'ai prêté une attention particulière aux derniers paragraphes du discours du premier ministre. Il a dit que l'heure viendrait peut-être où les gouvernements fédéral et provinciaux devront ensemble payer une plus grande partie du coût d'exploitation de nos ressources. J'ai été heureux de l'entendre s'exprimer ainsi, car j'estime que l'heure est venue de cette entreprise. Par l'intermédiaire d'une commission d'investissements, autorisée peut-être à faire des placements, les épargnes des Canadiens pourraient être orientées dans des voies souhaitables. Nous pourrions établir des plans et utiliser nos ressources au profit de tous les Canadiens, même si cela entraîne, comme je le pense, l'extension de la propriété publique et de la socialisation dans notre pays.

J'ai parlé du revenu du cultivateur et de la situation du chômage. Mais pour relever le niveau en ces deux secteurs il eût fallu d'abord résoudre les problèmes fondamentaux du commerce canadien, dont je parlerai dans un instant. Or là, à mon avis, le Gouvernement a échoué lamentablement. Il est certain en effet que le Gouvernement s'est contenté d'adopter une politique de temporisation, politique qui aurait été désastreuse en temps de guerre, et qui, je le crois, pourrait bien aussi l'être en temps de paix.

Pour ce qui est du blé, il est clair que seule une récolte déficitaire permettra au Gouvernement de résoudre le problème si, naturellement, il s'en tient à sa politique actuelle. Mais la CCF, de son côté, s'attaque au dogme économique qui considère l'abondance comme un malheur, et qui accueille la pénurie avec satisfaction sans rien tenter pour y remédier. Oui, la nature a été généreuse l'an dernier, et j'affirme qu'au lieu de nous en attrister, nous devrions nous en réjouir. Mon point de vue et celui de mes collègues est que l'abondance devrait être accueillie avec l'intention ferme de la faire servir à satisfaire les besoins de l'homme, quelque pays qu'il habite. Or, au Canada même, nous lisons des articles relatant le cas de gens qui, à Toronto, sont réduits ou presque à mourir de faim. Tandis que le blé est amoncelé dans les plaines de l'Ouest, que les stocks de beurre sont les plus considérables de notre histoire et qu'une multitude de nos gens sont mal nourris et sous-alimentés, il nous faut, alors que nous devrions trouver moyen de mettre le beurre à leur portée, vendre ce beurre à des pays situés derrière le rideau de fer à un prix de 25c. à 29c. de moins que le prix au Canada. Voilà ce que nous faisons au lieu de le vendre à nos propres citoyens dans le besoin.

De même, dans les vastes régions de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique latine et même en Europe, il y a des gens qui manquent de quoi manger, tandis que nous accumulons des excédents. Faisons disparaître ce non-sens de notre régime national et de la scène internationale. Au lieu d'amonceler des excédents au point d'encombrement, il vaudrait beaucoup mieux affecter une partie de ces vivres à notre programme de défense en nourrissant les populations affamées du monde et en relevant leur niveau d'existence, seule formule capable de contrebalancer efficacement et d'éliminer les doctrines totalitaires du communisme et du fascisme. C'est là une tâche qui ressortit à l'administration fédérale et qu'on ne saurait du moins rejeter sur la province de Québec, la province d'Ontario, la Saskatchewan ni aucune autre province du Canada. Le commerce est de la compétence du Parlement fédéral.

A mon avis, le Gouvernement n'a pas compris que si on n'a pu vendre assez de blé et d'autres produits ce n'est pas parce que la nature nous en a trop fourni ni parce que les États-Unis ont beaucoup exporté sur nos marchés normaux,—bien que cela ait contribué à diminuer nos ventes,—mais bien à cause du gouffre qui existe et, nous dit-on, qui s'élargit sans cesse, entre le niveau d'existence des pays privilégiés et des nations peu favorisées, et à cause de la pénurie chronique de dollars pour acheter ces produits.

Si on veut réussir à la longue à régler le problème, il faut mettre en œuvre un vaste programme d'expansion dans les régions peu évoluées du monde. Nous nous ressentons au Canada, dans nos propres relations commerciales, de l'absence d'une telle ligne de conduite. Je suis heureux de constater que le Gouvernement accroîtra sa contribution au plan de Colombo, mais elle reste quand même très faible, puisqu'elle ne représente pas plus que le montant que le gouvernement canadien versera pour l'entreposage des céréales en sus des quantités normales que les élévateurs doivent entreposer au cours d'une année ordinaire. Si nous tenons compte de la valeur de toutes les céréales entreposées dans les élévateurs et ailleurs, notre contribution est de beaucoup inférieure à ce montant. A raison de 10c. le boisseau, les frais des compagnies d'élévateurs et de la Commission du blé ainsi que des organismes de vente des céréales s'élèveront à quelque 50 millions de dollars.

J'aurais voulu formuler un certain nombre de propositions à ce sujet, mais je dois maintenant passer à autre chose; je n'en dirai pas davantage sur cette question.

Pour ce qui est de la vente de nos produits, le problème du dollar tient au déséquilibre entre les exportations et les importations de la zone du dollar. De fait, au Canada, ce dése-

quilibre nous a fait perdre le marché britannique pour divers de nos produits, les uns après les autres, notamment le fromage et les pommes. L'acceptation de sterling et d'autres monnaies en paiement partiel de nos exportations, comme nous l'avons à l'occasion proposé, ne saurait en soi résoudre ce problème. Nous ne proposons pas qu'on accepte le plein paiement de nos exportations en monnaies faibles. Ce serait quand même un premier pas nécessaire qui pourrait encourager les pays intéressés à acheter de nous et le Canada à utiliser le sterling ou les autres monnaies nouvellement acquises pour acheter dans les pays du Commonwealth ou dans d'autres régions et supprimer ainsi dans une certaine mesure leur très étroite dépendance des États-Unis dans le domaine des importations. Pourtant, au lieu de chercher à atténuer ce déséquilibre, le Gouvernement, depuis 1947, a nettement suivi une politique qui lie inextricablement l'économie canadienne à l'économie américaine.

Avant la guerre, par exemple, les exportations étaient plus également réparties entre les États-Unis et le Royaume-Uni; aujourd'hui nos exportations aux États-Unis sont près de quatre fois aussi élevées que nos exportations au Royaume-Uni. Quant aux importations, on voit que c'est la même chose: durant les vingt années qui ont précédé la guerre, moins des deux tiers de nos importations provenaient des États-Unis; aujourd'hui la proportion atteint presque les trois quarts. D'autre part, les importations en provenance du Royaume-Uni qui, avant la guerre, représentaient près du cinquième du total sont tombées maintenant à un vingtième.

Notre pays doit envisager les conséquences que cette politique aura non seulement sur notre commerce mais sur tout le domaine économique et politique. Le Gouvernement devrait étudier sérieusement les répercussions que la concentration de notre commerce aux États-Unis peut avoir sur l'indépendance même de notre pays. Ma proposition ne s'inspire pas d'un esprit étroit mais de la conviction profonde que l'expérience que poursuit le Canada sur cette moitié septentrionale du continent nord-américain a quelque chose à offrir au monde, quelque chose qui se perdrait si la voix du Canada devenait tout simplement comme elle l'a été trop souvent l'écho de la voix plus forte et plus puissante des États-Unis.

La domination croissante des États-Unis sur l'industrie canadienne nous inquiète à bon droit. Je ne doute pas que tous les Canadiens, partout, partagent cette inquiétude. J'ajoute tout de suite que j'ai le plus profond respect et la plus haute estime qui soient pour les citoyens des États-Unis en tant que citoyens, mais ce à quoi j'en ai, ce que je crains, et ce que craignent sans doute, j'en suis persuadé, la grande majorité des Canadiens, c'est l'énorme puissance des colossales sociétés américaines et leur influence sur notre économie, voire, éventuellement, sur notre vie politique. C'est là un sentiment que partagent, je le répète, bon nombre de nos compatriotes. J'ai sous les yeux un compte rendu paru dans la *Gazette* de Montréal. Il s'agit d'un discours prononcé le 14 décembre dernier par M. James Stewart, président de la Banque canadienne du Commerce. M. Stewart disait:

> Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la mainmise de l'étranger sur l'industrie de leur pays.

Il poursuivait ensuite en développant sa pensée. Et voici ce qui est plus significatif encore. C'est une copie du texte d'une conférence prononcée par l'ambassadeur du Canada à Washington au *New England Export Club,* de Boston, le 17 octobre 1955. Il n'est personne qui, prenant connaissance des propos directs tenus là par M. Heeney, ne puisse y reconnaître l'expression des idées mêmes que j'énonce en ce moment. Je suppose que, M. Heeney ayant parlé en sa qualité d'ambassadeur du Canada, son texte a été examiné avant qu'il s'en serve à Boston en octobre dernier. Ainsi, il signale qu'en 1952 le quart environ des capitaux placés dans la fabrication, les mines, les fonderies, les industries d'exploration et d'exploitation pétrolières, les chemins de fer et autres entreprises d'utilité publique au Canada, groupés ensemble, étaient détenus par des habitants des États-Unis. Voici ce qu'il a ajouté:

> Je n'ai aucune raison de croire que les chiffres à l'heure actuelle indiqueraient un changement important en faveur du Canada.

Si le temps me le permet, je citerai des chiffres qui révéleront qu'il s'est produit un fort accroissement de cette maîtrise depuis 1952 et j'étaierai cette affirmation à l'aide de la statistique officielle. Je découvre la même chose dans un éditorial qui cite des extraits d'un discours prononcé par M. G. Edward Hall, président de l'Université Western Ontario, devant la conférence des distributeurs de Boston. J'aurais aimé citer longuement ce discours, mais je ne citerai que l'alinéa qui suit:

> Le mot "canadienne", lié au nom d'une société devrait être significatif. Il devrait signifier que la population canadienne peut se procurer des titres de cette société, que ces titres sont cotés aux bourses des valeurs du Canada, que les états financiers de cette société sont publiés et qu'ils traduisent seulement les affaires effectuées au Canada, que les dividendes sont payables en monnaie canadienne, que, comme le disait une société américaine éclairée, "notre société n'est pas simplement une société américaine exerçant son activité au Canada, mais bien plutôt une société dont les propriétaires communs sont des Canadiens et des Américains et qui exerce son activité dans les deux pays".

Nombre de nos soi-disant sociétés canadiennes sont devenues de plus en plus, non seulement de simples filiales de sociétés américaines, mais parties intégrantes de sociétés américaines. J'y vois un danger.

J'ai promis de citer certains chiffres pour indiquer où cela nous mène. Les investissements directs des Américains dans des sociétés canadiennes ont plus que doublé depuis 1945, passant de 2·3 milliards à 5·7 milliards en 1954. Cependant, les placements en portefeuille (à l'exclusion des obligations des gouvernements et des municipalités) atteignaient 1·8 milliard en 1954.

Proportionnellement à la fabrication et à la vente,—les industries de fabrication, l'extraction minière, la fonte des métaux, l'exploration et l'exploitation pétrolières, les chemins de fer à vapeur et d'autres services d'utilité publique et la vente,—les investissements directs des Américains se sont élevés à 24 p. 100, en 1951, et à 25 p. 100, en 1952. C'est la dernière année à l'égard de laquelle des chiffres officiels sont disponibles. On a là un indice de ce qui se produit.

Si nous considérons l'industrie de la fabrication, nous constatons que la proportion des investissements directs des Américains a fortement monté, de 33 p. 100 qu'elle était en 1950, à 36 p. 100, en 1951, et à 38 p. 100, en 1952. Pour ce qui est de l'extraction minière, de la fonte des métaux et de l'exploration, de l'exploitation du pétrole, ces placements sont passés de 39 p. 100 à 53 p. 100 durant la même période de trois ans.

Ces données ne fournissent pas une idée complète, car il faut ajouter à cela les placements détenus par des particuliers et des institutions des États-Unis. Ils s'élevaient à 1·4 milliard de dollars, en 1952. Si l'on prend le même genre de répartition que dans le cas des investissements directs, on a un capital supplémentaire de 10 p. 100 dans l'industrie de fabrication, qui doit être portée au crédit de la finance américaine et qui donne un total de presque 50 p. 100. Il est bien permis de se demander à quel point nous pouvons laisser s'accroître ce chiffre avant que nous ayons effectivement perdu la maîtrise de notre propre destinée. Si nous perdons la maîtrise effective de notre destinée économique, pendant combien de temps pourrons-nous espérer conserver la maîtrise effective de notre indépendance politique?

Dans le domaine du commerce extérieur, nous voyons qu'un grand nombre de décisions importantes, intéressant la vie économique du Canada, sont prises en dehors de notre pays, que beaucoup de sociétés canadiennes qui sont des filiales de société des États-Unis achètent aux États-Unis de leurs sociétés mères ou de maisons avec lesquelles celles-ci ont également passé des contrats, ce qui suscite des obstacles à la diversification du commerce extérieur du Canada.

Ne devrions-nous pas alors insister pour que nos propres ressources soient utilisées davantage dans notre pays. Récemment, je lisais dans la *Gazette* de Montréal une déclaration de M. John C. Doyle, président de *Canadian Javelin*. Il y parlait d'un gisement de minerai de fer au Labrador qui, selon lui, serait le plus riche et le plus important au monde. Des entretiens étaient en cours, disait-il, entre sa société et des entreprises américaines de sidérurgie et de minerai de fer. Il donnait à entendre que l'absorption de sa compagnie par des intérêts américains n'est qu'une question de temps.

Nous savons bien ce qui se produira. Ce minerai de fer sera transporté jusqu'à la mer sur le chemin de fer actuellement en construction; on en chargera des navires qui le transporteront aux États-Unis. Il nous reviendra, ensuite, sous forme de produits d'acier coûteux, destinés à la consommation canadienne.

Pourquoi alors ne pas faire ce que nous avons fait au sujet du gaz et insister pour qu'au moins une partie du minerai de fer de notre pays soit utilisé dans les fonderies canadiennes donnant ainsi de l'emploi à nos propres ouvriers. Le gouvernement du Canada devrait même, si c'était nécessaire, imposer, comme il l'a fait avec tant de succès pour l'usine de caoutchouc artificiel Polymer, une direction publique à l'industrie de l'acier et en faire la propriété de l'État. Quand on constate les mesures extraordinaires que le gouvernement fédéral, et apparemment aussi le gouvernement de l'Ontario, étaient tout disposés à prendre du commencement à la fin afin d'éviter que le pipe-line soit régi par l'État et devienne propriété publique, nous craignons qu'ils n'entreprennent pas pareil programme, même s'il était sensé et pratique comme il l'est.

Nous estimons qu'une entreprise de cette envergure devrait fonctionner sous la régie et la direction de l'État. Toutefois, j'abandonnerai maintenant la question du pipe-line puisque, le chef de l'opposition ainsi que le premier ministre l'ont déjà dit, la Chambre sera saisie d'une mesure à cet égard. Je ne vois pas que le Gouvernement doive précipiter les choses à ce sujet car, si j'en juge par les observations qui doivent être soumises à la commission fédérale d'énergie aux États-Unis et les commentaires qui ont cours sur ce qui s'y produira, je ne pense pas que le Parlement ait à se hâter. Il est peu probable, en effet, que la commission fédérale d'énergie des États-Unis permette l'importation de gaz en provenance de cette entreprise avant un, deux ou même trois ans, si jamais elle le permet.

Nous sommes convaincus que tous les Canadiens devraient participer à la réalisation de nombreuses et vastes entreprises nationales afin que l'ensemble de la collectivité profite des richesses de notre patrimoine. A cette fin, le Gouvernement se doit de lancer un programme public de mise en valeur des vastes ressources dont nous disposons.

Il est un autre aspect de nos ressources nationales sur lequel j'aimerais m'arrêter un peu, car il ne me reste plus que quelques minutes. Nous n'avons pas fourni à nos jeunes d'avantages en matière d'instruction. Le *Citizen* d'Ottawa du 5 janvier dernier écrit ce qui suit:

> Aux États-Unis, l'alarme provoquée par la concurrence de la Russie influe de plus en plus sur la demande d'une aide plus considérable à l'enseignement. L'avertissement le plus récent est celui qu'a donné M. John R. Dunning, doyen de la faculté de génie de Columbia. "Aucun high school de notre pays, dit-il, enseigne même la moitié de ce que les Russes exigent en mathématiques, en sciences, en physique ou en chimie". M. Dunning affirme que les Russes forment plus d'investigateurs scientifiques et d'ingénieurs que les universités américaines.

Le mois dernier encore, M. Lewis L. Strauss, président de la Commission de l'énergie atomique, a signalé que les collèges et les universités fournissent moins de la moitié des investigateurs scientifiques et des ingénieurs dont les États-Unis ont besoin. On me dit que la situation n'est pas meilleure au Canada et qu'elle est peut-être pire. Là encore, le Gouvernement n'a pas imprimé une direction de conception hardie.

De fait, l'omission dans le discours du trône de toute allusion au Conseil canadien démontre suffisamment le bien-fondé de cette déclaration. Le refus de lancer un programme national de bourses d'études dans le cadre du fonctionnement du Conseil canadien signifie un autre déplorable délai dans la mise en valeur des ressources humaines du pays.

Même au Royaume-Uni, où à l'heure actuelle nul enfant de talent ne peut se voir refuser l'accès à l'école secondaire ou à l'université faute d'argent, nous avons appris par le discours intéressant donné hier au *Canadian Club* d'Ottawa par M. Norman Smith (je regrette n'avoir pu y assister en raison d'un autre engagement, mais je l'ai lu dans le *Journal* d'Ottawa hier soir) les détails suivants:

> Sir Winston Churchill, dans son premier grand discours depuis les élections générales, a dit le mois dernier: "La conduite de leurs chefs ne doit pas nous amener à supposer que la puissance et la capacité des Russes ne s'accroissent pas dans bien d'autres directions. La formation technique constitue un domaine d'une souveraine importance où la Grande-Bretagne s'est laissé distancer. La Russie nous a déjà dépassés à un rythme presque alarmant."

Si cela est vrai pour la Grande-Bretagne, ce l'est encore davantage pour notre pays, et s'il faut prêter foi aux déclarations que j'ai citées comme émanant des États-Unis, ce serait également vrai pour notre grand allié dans la cause de la démocratie.

J'ai dit au début qu'à mon avis le discours du trône révèle clairement que le Gouvernement a fait faillite non seulement sur le plan des idées, mais également sur celui de la politique. Je n'ai pu traiter que de la situation fâcheuse ou se trouvent nos cultivateurs, de certaines des conséquences de l'inflation et de notre politique commerciale, ainsi que de la menace croissante qui pèse sur l'indépendance économique; et, qui sait, même politique, du Canada, par suite de l'incapacité du Gouvernement à prendre des mesures efficaces tendant à la sauvegarde d'une économie qui nous soit propre. Plus loin, j'ai montré que le Gouvernement n'a pas su prendre de dispositions qui auraient permis à nos jeunes d'accéder à des moyens d'instruction qui les rendraient aptes à satisfaire aux demandes toujours plus nombreuses adressées à nos écoles et à nos universités par l'industrie et aux exigences de notre essor économique et social.

J'espère vous avoir convaincu que la déclaration que j'ai faite au début de mon discours peut se démontrer intégralement au moyen d'un examen de la politique du Gouvernement ou plutôt, si vous le permettez, de l'incapacité du Gouvernement à élaborer une politique qui répondrait aux besoins du peuple canadien en 1956.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, je veux moi aussi me conformer à la tradition selon laquelle on félicite les motionnaires de l'Adresse (M^me^ Shipley, M. Laflamme). Je les félicite de l'honneur que leur a fait le Gouvernement en leur confiant cette noble tâche. Sans doute ne puis-je dépasser ma pensée et les féliciter du contenu de leurs discours. Ils ont en effet consacré la presque totalité de leurs propos à des félicitations faites au Gouvernement qui, selon eux,—et c'est tout naturel,—ferait de l'admirable besogne, alors que pour d'autres députés, y compris la plupart de ceux qui siègent de ce côté-ci, c'est assez loin d'être le cas.

Me sera-t-il permis tout d'abord de rappeler qu'il n'est personne ici qui ignore la maladie du chef national du parti créditiste. C'est ce qui explique l'impossibilité

où il se trouve d'être parmi nous aujourd'hui. Autant que je sache, c'est la première fois qu'il lui arrive de manquer une ouverture du Parlement depuis le début d'une longue et assez brillante carrière. C'est la première fois qu'il n'aura pas l'honneur de participer au débat sur l'Adresse. Il me demande d'exprimer en son nom ses remerciements les plus sincères à l'endroit du grand nombre de ses collègues qui ont eu la bonté de s'enquérir de son état, oralement, par lettre ou autrement. Il les remercie aussi de leurs vœux de totale guérison. Sa santé fait des progrès remarquables et ses médecins lui prédisent un rétablissement complet. On s'attend à son retour à la Chambre avant très longtemps.

Le parti créditiste au Canada a toujours eu ce que nous croyons être de bons et solides principes essentiels. Nous tenons certains de ces principes pour très précieux et très chers. Nous croyons à la dignité de la personne humaine. Nous croyons que l'homme est en fait la plus grande créature de Dieu, que l'humanité a été faite libre et doit le rester. Nous croyons que cette liberté doit en tout temps être protégée. Nous croyons aussi que notre Créateur à tous a aussi pourvu à tous les besoins de l'homme. Par conséquent, nous croyons que l'administration de tout pays doit être conduite de façon à préserver la liberté de l'homme, tout en lui procurant l'assurance de jouir des bonnes choses de la vie, sans pour autant entraver d'aucune façon la liberté que Dieu lui a donnée.

Nous proposons ce qui, selon nous, constitue un programme économique méthodiquement et sainement conçu qui, s'il est appliqué au problème de la répartition des richesses, assurera à la population de notre pays et à celle des autres pays une vie abondante, tout en leur conservant leur liberté de jouir de la paix, de la prospérité et de la satisfaction de leur sort. Il y a une affirmation que nous utilisons souvent et que, je le crains, d'autres nous ont empruntée dans une certaine mesure. C'est que ce qui est matériellement possible et opportun peut et doit être financièrement possible.

En dépit de ce que dit le discours du trône, d'après lequel le Canada jouit d'une certaine prospérité, il reste vrai que le Canada et, en particulier, l'Ouest canadien traverse une crise presque comparable à celle des sombres années 30. Dans les provinces des Prairies règne ce qu'on pourrait appeler la famine au milieu de l'abondance. C'est là quelque chose dont un gouvernement, quel qu'il soit, n'a guère lieu de s'enorgueillir. Lorsque nous constatons, en examinant la situation économique en général, qu'une industrie aussi vaste que celle de l'agriculture, telle qu'elle existe non seulement dans l'Ouest canadien mais d'un littoral à l'autre, doit traverser une période qui est presque la répétition des sombres années 30, nous ne pouvons pas dire du tout que l'économie canadienne est florissante.

Quelle est, en particulier, la situation dans l'Ouest canadien? Le chef de l'opposition en a parlé cet après-midi. Le chef de la CCF s'est exprimé dans le même sens. Les producteurs de vivres, au pays, se trouvent sans argent tout en ayant des biens en quantité raisonnable. Lorsque je dis "sans argent" ou sans espèces, c'est bien ce que je veux dire. Certains d'entre eux ont peine à s'assurer les articles de toute première nécessité.

On a dit à maintes reprises dans l'Ouest canadien que le seul revenu sur lequel on peut compter provient des allocations familiales, des pensions et des allocations aux anciens combattants; c'est là, dit-on, le seul argent qui entretient un peu d'activité dans l'Ouest canadien. L'agriculture est dans le marasme au milieu de l'abondance. Tout en ayant des biens et en assurant la production des produits essentiels à la vie du pays, nos cultivateurs ont à souffrir.

Le problème n'est pas restreint aux céréales cultivées dans l'Ouest canadien. Le même problème existe dans l'Est où la famine sévit presque au milieu de l'abondance. Il reste à résoudre le problème de la distribution des vivres dont il y a abondance, autres que les céréales. Nous avons des excédents de pommes de terre au Nouveau-Brunswick et des excédents de pommes en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse. Nous avons des stocks considérables de beurre dans tout le Canada et de fromage dans les provinces d'Ontario et de Québec.

Tous les cultivateurs canadiens sont dans une situation difficile à cause de l'écart entre les prix et leurs frais de production. Les prix des produits agricoles continuent de fléchir tandis que le coût des articles que les cultivateurs doivent acheter continue d'augmenter. Le revenu en espèces des cultivateurs a atteint son sommet au Canada en 1951, mais depuis il ne cesse de diminuer. L'an dernier l'ensemble du revenu de tous les cultivateurs canadiens était inférieur de 1,200 millions à celui de 1951. C'est une grave situation qui a pris naissance au Canada sous les yeux d'un gouvernement qui est censé être responsable.

En 1954, les cultivateurs constituaient le cinquième de la population globale du Canada, mais ils ont touché moins de 10 p. 100 du revenu national. Il y a quelques heures, un de mes collègues m'a déclaré qu'il avait entendu dire que le chiffre ne s'établissait qu'à environ 8 p. 100 du revenu national. C'est certes une bien mauvaise façon

de traiter nos cultivateurs, qui rendent de si grands services au Canada et aux Canadiens.

N'oublions pas que l'agriculture est l'industrie de base du Canada. Sans l'agriculture les gens ne pourraient manger et n'auraient rien pour se vêtir. Si l'agriculture n'est pas prospère, le Canada ne peut jouir de prospérité. Environ la moitié de notre population vit dans les petites villes et les régions rurales. Toutes ces agglomérations comptent sur l'agriculture pour survivre. C'est dans ces petits endroits qu'ils achètent leurs épiceries, font faire leurs réparations, achètent leurs vêtements, leurs appareils ménagers, leurs machines, leur combustible et se procurent les services médicaux, dentaires et autres. Lorsqu'un cultivateur touche un dollar pour un de ses produits, il le remet ensuite à divers petits commerçants dans ces agglomérations pour acquitter le coût de services divers; son dollar sert aussi à maintenir en activité les grandes usines qui fabriquent les articles qu'achètent les cultivateurs. Par conséquent, lorsque le cultivateur dépense un dollar, il en résulte immédiatement une série de transactions commerciales. L'honorable représentant de Peace-River (M. Low), chef du parti créditiste au Canada, a calculé que le dollar circule ainsi environ sept fois avant de revenir à son point d'origine. Monsieur l'Orateur, si on renverse les rouages,—en d'autres termes si on ne donne pas au cultivateur tout ce qui lui revient,—on fera sept fois moins d'affaires. Si le commerce subit une telle diminution, il n'est pas étonnant que nous ayons des excédents. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il y ait presque privation en pays d'abondance.

Monsieur l'Orateur, le Gouvernement détient les rênes du pouvoir depuis plus de vingt ans; au cours de cette période nous l'avons entendu faire l'éloge de son efficacité et de ses programmes. Je n'ai jamais pu réellement déterminer ce qu'ils étaient.

Je n'ai jamais pu m'expliquer les réactions politiques de la population. Je le répète, le gouvernement actuel est au pouvoir depuis vingt ans; c'est donc lui qui est responsable de toutes les erreurs passées. Après la famine des années 30, le gouvernement aurait dû être assez clairvoyant pour dresser un programme, je devrais dire un programme financier, en vue de la répartition de nos vastes richesses du temps de paix.

Le Gouvernement s'est fourvoyé. Qu'on me permette de remonter quelques années en arrière pour rappeler une des plus graves erreurs jamais commises dans notre siècle. Je veux parler de la signature de l'accord de Bretton-Woods, à laquelle notre groupe s'est opposé dès le premier moment. Nous ne constituions qu'un petit groupe. Nous avons cherché, par nos faibles moyens, à prolonger le débat. Je ne sais pas combien de temps il aurait duré sans l'approche du congé de Noël qui devait mettre fin à toute activité parlementaire.

Nous nous sommes opposés à cet accord. Nous l'avons combattu par tous les moyens. Nous avons été le seul groupe à la Chambre à nous y opposer. Nos amis conservateurs et le parti cécéfiste ont voté en faveur de cet accord. Un membre du parti conservateur, je crois, avait voté avec nous. Je me trompe peut-être mais, si j'ai bonne mémoire, c'était le vénérable M. Tommy Church.

Quelles ont été les conséquences de l'accord de Bretton-Woods sur le programme fiscal de presque tous les gouvernements et quelles ont été ses répercussions sur les nations commerçantes du monde qui ont signé cet accord? A cet égard, qu'on me permette de citer un discours prononcé à la radio par l'honorable député de Peace-River, chef national du parti créditiste, au poste CKYL, de Peace-River, le mardi 22 novembre. Voici quelques observations de M. Low à propos de l'accord de Bretton-Woods:

> Notre gouvernement fédéral s'est laissé prendre, en 1945, au plan de Bretton-Woods. Le plan a été rédigé et proposé à la conférence de Bretton-Woods, dans le New-Hampshire, par M. Harry Dexter White, communiste qui avait réussi à se hisser à un haut poste de la trésorerie américaine. Le plan mettait les nations débitrices dans l'obligation d'équilibrer leur commerce avec les nations créancières au moyen de paiements sous forme d'or ou de dollars américains mais il n'imposait aucune obligation aux pays créanciers. Il a eu pour conséquence de placer toutes les nations qui y participaient sous un régime d'étalon-or s'étendant au monde entier. C'est durant la première session que j'ai passée à Ottawa, en 1945, qu'on a demandé au parlement du Canada de ratifier l'accord de Bretton-Woodss. Après l'étude la plus attentive, j'ai conseillé au gouvernement fédéral, dans un discours prononcé à la Chambre, de ne pas signer cet accord parce que, j'en étais convaincu, il entraînerait une désorganisation générale du commerce qui nuirait aux nations débitrices, en particulier à des nations comme la Grande-Bretagne. Je constatais également que les États-Unis forçaient la Grande-Bretagne à signer l'accord en exigeant sa signature en retour d'un prêt très considérable. J'ai lutté de toutes mes forces contre la proposition, mais le gouvernement fédéral, passant outre à notre opposition, l'a ratifiée, pour y être immédiatement assujéti.
>
> A compter de ce jour de fin d'automne 1945, le Canada a exigé de l'or ou des dollars américains en paiement de ses exportations. La Grande-Bretagne et quelques autres pays qui étaient nos clients réguliers depuis nombre d'années, n'ayant ni or ni dollars américains, ne pouvaient s'approvisionner chez nous. La Grande-Bretagne a donc demandé à d'autres pays les denrées alimentaires et autres dont elle avait besoin. Elle a demandé à la Russie et à la Chine des céréales, du bois et des fèves soja, parce que ces pays étaient disposés à échanger ces produits contre des denrées que la Grande-Bretagne était en mesure de leur fournir. Dès 1945, mes collègues et moi, à la Chambre des communes, exhortions le gouvernement fédéral à offrir à la Grande-Bretagne et à d'autres pays de leur livrer notre excédent de

denrées alimentaires, notre bois et autres produits en retour des denrées qu'ils pourraient nous expédier ou, s'ils n'étaient pas encore en mesure de produire ou de fabriquer assez de denrées pour nous payer, d'accepter leur seul autre moyen de paiement: leurs propres devises. Notre Gouvernement n'était pas disposé à agir en ce sens. Le Canada a perdu de ce fait quelques-uns des meilleurs clients qu'il comptait depuis de nombreuses années, des clients à qui il pourrait fort bien vendre aujourd'hui. Notre Gouvernement ne voulait pas recourir à la clause de sauvegarde prévue dans l'accord de Bretton-Woods. Résultat: le commerce a subi la désorganisation que nous avions prédite.

Or, depuis quelques mois, il a été beaucoup question d'un certain programme de dons qu'appliqueraient les États-Unis d'Amérique. En réalité, les États-Unis d'Amérique ont accepté et tiré parti de cette clause de sauvegarde et ont été en mesure d'offrir leurs excédents agricoles aux autres pays qui en voulaient. Il y a quelques semaines, le ministre du Commerce, parlant de ces questions, a versé des larmes de crocodile. Il disait que les États-Unis, qui avaient de vastes excédents de produits agricoles, ne s'étaient pas conformés à l'accord de Bretton-Woods et que, vu qu'ils avaient adopté un certain programme de dons, ils avaient bouleversé toutes les avenues ordinaires des échanges commerciaux.

Pour ma part, je ne saurais guère reprocher au gouvernement des États-Unis la façon dont il s'y est pris pour écouler les excédents de production. Il a établi la *Commodity Credit Corporation*, qu'il a chargée de s'occuper de toutes les denrées agricoles excédentaires. L'agriculteur a été payé en retour et il a été raisonnablement satisfait. La Commission a accumulé des produits agricoles excédentaires pour une valeur de milliards de dollars. Après cela, elle les a offerts aux autres nations. Je le demande, y a-t-il du mal pour un pays à demander à d'autres peuples s'ils veulent de quoi manger? C'est exactement ce qui s'est fait. Les autres nations ont répondu qu'elles acceptaient ces produits agricoles. Les peuples affamés ont eu à manger. Il est bien difficile, je trouve, de critiquer un gouvernement qui achète les produits excédentaires des cultivateurs à un prix raisonnable pour les distribuer ensuite aux populations qui en ont besoin. Vraiment je ne saurais critiquer le gouvernement qui agit de cette façon.

Le gouvernement actuel du Canada tient manifestement nos excédents agricoles pour une calamité. Je me demande, monsieur l'Orateur, si vous avez bien observé le paragraphe du discours du trône qui traite de cette question. En voici le texte:

> Dans l'ensemble, le Canada a joui d'un niveau élevé de prospérité. Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel.

[M. Hansell.]

Maintenant, remarquez bien ceci: ce niveau élevé de prospérité que le gouvernement appelle un "accroissement de bien-être matériel" n'a pas été pleinement partagé par certains secteurs de notre économie.

> Ainsi, bien que les ventes de blé, au cours des cinq dernières années, aient atteint des chiffres encore jamais vus,...

On ne dit pas ce qu'il en a été au cours de la dernière ou des deux dernières années.

> ...une succession sans précédent de récoltes surabondantes a nécessité l'entreposage de stocks anormaux de céréales tant dans les élévateurs à grains que sur les fermes.

Analysons ce passage. En d'autres termes, on pourrait tout aussi bien dire: le Canada, dans l'ensemble, a connu une grande prospérité mais les cultivateurs de ce pays à qui nous devons la production alimentaire, nécessaire au bien-être de notre population, n'ont pu jouir du bien-être qu'ils ont eux-mêmes créé. On pourrait tout aussi bien s'exprimer ainsi. Pour avoir tant produit, les cultivateurs ne peuvent avoir part à ce bien-être. Or, comment se fait-il que "trop" devienne une tragédie? Assurément, il ne devrait pas en être ainsi. La tragédie réside dans la politique que suit le Gouvernement et qui rend impossible la distribution de cette surabondance de produits alimentaires. Voilà ce qui est tragique; voilà notre malheur.

Le critère de la prospérité d'un pays est certes son aptitude à produire et, non moins certainement, toute politique suivie par le gouvernement, politique financière puisque l'argent constitue le moyen d'échange, doit s'appliquer à la distribution de ces denrées alimentaires. Je crois avoir entendu le ministre des Finances, ou son prédécesseur peut-être, déclarer déjà: "Nous croyons que ce qui est matériellement possible peut être rendu financièrement possible." C'était une belle devise, mais le Gouvernement n'a pas su en tirer parti, c'est évident. Nous pouvons produire les denrées alimentaires, mais les politiques financières que nous appliquons nous empêchent de les distribuer.

Les créditistes de notre pays, c'est-à-dire le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir depuis des années, sont en mesure de préconiser un programme financier permettant de résoudre ce qu'on peut appeler le "problème de l'abondance". Le Crédit social n'a jamais considéré l'abondance comme une calamité en raison de l'objectif principal de l'industrie. Pourquoi l'industrie existe-t-elle si ce n'est pour produire de la marchandise? Pourquoi le cultivateur travaille-t-il ses terres si ce n'est pour produire abondamment? Notre doctrine prétend que c'est l'abondance des biens de cette terre qui rend les hommes heureux et contents, et que cette abondance

des biens de ce monde et sa répartition convenable supprimeront toutes les calamités que causent les guerres successives. Mais, à moins de changer notre politique financière, nous aurons toujours un problème de répartition et les gouvernements qui font fausse route du point de vue financier le considéreront toujours comme une calamité.

Je n'ai plus que quelque minutes pour terminer mon exposé. Que pouvons-nous faire dans notre monde matériel? J'imagine une salle de conférence, conférence à laquelle nous convoquerions les hommes de science, pour leur dire: "Nous vous invitons à siéger autour de cette table. Nous fermerons la porte à clef et lorsque vous aurez conféré sur ce que vous êtes en mesure de faire, frappez et nous vous ouvrirons afin que vous nous donniez votre avis." Nos investigateurs scientifiques s'y réunissent donc et, après s'être fondés sur les réalités matérielles, sur ce qui, à leur connaissance, peut s'accomplir dans le monde matériel, ils frappent à la porte. Nous les laissons sortir et nous leur disons: "Messieurs, que pouvez-vous pour le progrès de la civilisation?"

Que peuvent-ils accomplir en effet? Ils vous diront qu'ils peuvent se rendre à la lune. N'allez pas croire que c'est impossible. Des physiciens tiennent des conférences presque tous les jours, découvrant et perfectionnant les méthodes déjà élaborées en vue de se rendre à la lune. Ils nous disent qu'ils peuvent puiser de l'eau dans la mer, la transporter sur de vastes régions et en inonder les déserts, de manière à les transformer en prairies plantureuses capables de produire des millions de boisseaux de céréales de plus, s'il vous plaît. Sera-ce là un malheur? Ils nous disent qu'ils peuvent transférer, au pôle nord et au pôle sud, l'atmosphère des tropiques, et transformer ces régions en pays tropicaux.

Dans quelques jours nous parlerons des pipe-lines. Au sujet de la force motrice, ils disent: "C'est bon, parlez de pipe-lines, mais, vers le temps où vous les aurez aménagés, l'énergie atomique entrera dans la pratique ici et les pipe-lines à gaz et à pétrole pourraient bien être désuets." Puis, certains des investigateurs scientifiques plus avancés disent: "Allons donc! Dès que l'énergie atomique alimentera vos usines et chauffera vos maisons, nous saurons exploiter l'énergie solaire et, par une série de..."—ils usent de termes techniques que je ne puis comprendre —"centrales placées autour de la terre, recueillir l'énergie du soleil, absorber la chaleur et l'énergie, l'irradier, et cela d'une façon permanente, jusqu'à la fin du monde." Quand nous demandons aux investigateurs scientifiques si cela leur est possible, ils nous répondent: "Bien sûr, l'ami, que nous le ferons." Tel est l'avis de nos savants modernes.

Au ministre des Finances, nous allons dire: "Monsieur le ministre, nous voulons que vous réunissiez vos conseillers financiers autour de cette table. Nous vous demanderons de résoudre un simple problème, qui, en un mot, s'énonce ainsi: voici six pains et six hommes sans argent. Nous voulons que ces six pains parviennent à ces six affamés." Au fait, notre problème de l'heure est le suivant: nous avons de vastes approvisionnements de produits agricoles; des pays en ont besoin; mais nos cultivateurs qui produisent ces denrées alimentaires n'ont pas d'argent. "Quand vos magiciens de la finance en auront trouvé la solution, qu'ils viennent la soumettre."

Depuis longtemps nous attendons. En fin de compte, on frappe très doucement à la porte. Nous allons ouvrir. Ces messieurs se présentent, échevelés, l'œil hagard. Ils ont l'air de gens qui font la noce depuis dix jours. Nous leur demandons: "Eh bien! quel est votre verdict, messieurs les génies de la finance de notre pays? Quelle solution comptez vous apporter à ce grand problème?" Ils nous disent alors: "Oui, nous avons une solution." Nous reprenons: "Quelle est donc votre solution? Tout le Canada l'attend." Qu'est-elle donc? Ils ont décidé d'adopter le plan Woolworth; vous savez, le plan cinq, dix, quinze. Ils ont décidé de protéger les banques contre toute perte si seulement elles consentaient à prêter aux cultivateurs quelques miettes de menue monnaie à cinq pour cent.

Qu'en dites-vous, monsieur l'Orateur? Nous pouvons faire n'importe quoi sous le soleil, dans notre monde matériel; car rien n'est impossible. Mais voici que, pour quelque obscure raison, le gouvernement n'a adopté, ni ne peut découvrir, aucune politique financière qu'il puisse appliquer à la répartition de nos excédents. Et voici qui empire la situation: que font les banques quand elles prêtent de l'argent? Eh bien! tout ce qu'elles font, de droit et avec l'autorisation que leur donnent les lois de notre pays, c'est simplement d'inscrire des chiffres dans un livre, et de gonfler le crédit du pays. Personne ne le niera, monsieur l'Orateur. Et pour cause, l'accroissement du crédit, chaque fois que de l'argent est prêté, revient à créer de l'argent avec rien, d'un simple trait de plume, et le cultivateur doit verser cinq pour cent aux banques pour les dédommager d'avoir inscrit des chiffres dans leurs livres. Il lui faut payer le coût d'une catastrophe dont il n'est pas responsable, d'une catastrophe attribuable au gouvernement actuel qui refuse de s'attaquer au problème de la répartition au sein de l'abondance.

Je pourrais continuer sur le même ton, monsieur l'Orateur, car j'ai beaucoup de notes en main. Nous aurons l'occasion de nous reprendre lorsque les mesures législatives nous seront soumises; nous pourrons même discuter la question du blé et le problème de l'abondance. Je tiens à dire cependant que nous n'aurions aucun grave problème à résoudre au Canada si le Gouvernement actuel, faisant face à la réalité, modifiait sa politique financière en vue de la répartition des richesses, car, en somme, ce sont ces choses qui assurent la vie et la sécurité, qui donnent l'abondance et la satisfaction et apportent la paix et la prospérité à la nation. Si le Gouvernement se refuse à mettre en œuvre des programmes appropriés, le parlement et la population du Canada feraient bien de s'éveiller et de mettre un autre gouvernement à la direction du pays s'ils ne veulent pas que la nation tombe dans le marasme économique le plus complet. Il n'y a pas d'autre choix; c'est l'un ou l'autre. Il importe que les Canadiens s'en rendent compte.

On commence à le constater ici et là, un peu partout. J'en sais quelque chose car il m'incombe de me renseigner sur ces questions. Il y a deux gouvernements créditistes au Canada. Encore un autre et on ne pourra empêcher notre parti de s'étendre d'un littoral à l'autre du Canada. Il nous suffira d'un autre gouvernement provincial. J'en suis convaincu, et avant longtemps ce pourrait bien être une réalité. Il nous suffirait d'un autre gouvernement pour que le créditisme s'étende à tout le Canada.

Une voix: De quel gouvernement parlez-vous, provincial ou fédéral?

M. Hansell: Un gouvernement provincial de plus.

Une voix: L'Ontario?

Une autre voix: L'Île du Prince-Édouard?

M. Hansell: Monsieur l'Orateur, je demande aux membres de mon propre parti de m'écouter. Voyez quel silence règne dans la Chambre quand nous lui faisons part de nos propres politiques.

Une voix: Nous attendons qu'il vous pousse des ailes.

M. Hansell: Tout le monde veut savoir quelle sera la prochaine province à passer au Crédit social, mais je ne le dirai pas car je veux tenir tout le monde sur le qui-vive. Cela fait partie de notre stratégie.

Je suis reconnaissant du temps qu'on m'a accordé. Nous en aurons plus long à dire en une autre occasion. Les membres de mon groupe qui prendront part au débat, d'ici quelques jours, développeront sans doute les idées que j'ai énoncées et porteront à votre attention et à l'attention du Parlement d'autres éléments importants qui méritent, à notre avis, d'être signalés à la population du pays.

M. S. R. Balcom (Halifax): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit avant tout permis de féliciter l'honorable député de Timiskaming (M^me^ Shipley) de l'excellent discours qu'elle a prononcé en proposant la présentation d'une Adresse en réponse au discours du trône. Je veux aussi féliciter l'honorable représentant de Bellechasse (M. Laflamme) des réflexions pertinentes qu'il nous a présentées à l'appui de cette motion. Les circonscriptions représentées par ces deux députés ont lieu d'être fières d'eux. Plus particulièrement les femmes canadiennes doivent-elles se réjouir de l'émancipation dont a si éloquemment témoigné l'honorable représentante de Timiskaming. Ce qui s'est passé montre avec évidence que rien ne s'oppose plus désormais à la participation des femmes à toutes les formes d'activité politique, professionnelle ou commerciale. Enfin le suffrage féminin a donné tous ses fruits.

Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir ainsi l'occasion, au début de la discussion, de signaler certaines questions à la Chambre. Avant de m'y arrêter, toutefois, j'aimerais dire combien je me réjouis de la décision qu'on a prise d'accélérer nos travaux. La gestion de la chose publique, considérée du point de vue quotidien, suppose du travail. Il importe donc d'accomplir ce travail le plus promptement possible.

Le ton généralement optimiste du discours du trône, en ce qui concerne notre situation économique, est bien encourageant. Il est conforme aux déclarations officielles des ministres comme des chefs de grandes institutions privées: banques ou maisons de commerce. Cependant, si vous lisez entre les lignes de la plupart de ces déclarations, vous constaterez qu'on admet franchement l'existence de problèmes importants à résoudre. Ces problèmes sont parfois oubliés, sauf par les personnes directement atteintes. Tant que nous serons au courant de cela et prendrons des dispositions pour les résoudre, cet optimisme sera de bon aloi.

Il est bon que nous, les Canadiens, nous rendions compte de notre solide situation et des avantages dont nous jouissons. Toutefois, craignons, en changeant le tableau, de créer une fausse impression à l'étranger et de nous fourvoyer, ici dans le pays. Un Canadien en vue, notre ambassadeur aux États-Unis, a parlé de cette possibilité dans un discours qu'il prononçait récemment devant un auditoire américain. Voici ce qu'il disait:

Nous, Canadiens, sommes heureux du bien que vous pensez de nous. Et, cela va de soi, nous partageons l'optimisme et la foi des Américains dans l'avenir du Canada. Il reste que la générosité

même de vos hommages m'inquiète quelquefois, et je suis souvent troublé par les plus extravagantes des nouvelles qui me sont transmises. Et, souvent, je me surprends à souhaiter que ceux qui expriment de si hautes opinions des choses du Canada soient mieux renseignés sur notre population et notre économie.

Après avoir exposé quelques-uns des problèmes, il ajoutait:

Je mentionne ces choses à seule fin de signaler que nous n'avons pas, au Canada, de formule magique et que nos rues ne sont pas encore pavées d'or, ni même d'uranium, comme certains lanceurs de titres voudraient vous le faire croire. Tout comme d'autres pays, nous sommes en présence de problèmes difficiles sur les plans politique, économique et social...

Un de ces problèmes est constitué par les relations fédérales-provinciales, dont il sera beaucoup question au Parlement et ailleurs. Ces relations ne sont jamais statiques et jamais le besoin de souplesse dans le règlement de problèmes communs n'a été plus apparent.

Autour du tapis vert où l'on mettait au point la Confédération, on voyait déjà un grand pays, mais on ne pouvait avoir qu'une vue obscure de ce que lui réservait l'avenir. Il ne faut pas s'étonner si l'évolution profonde qui est intervenue nous oblige à modifier notre façon de penser. Il faudrait plutôt s'émerveiller de ce que les grands principes aient tenu en dépit des difficultés et des douleurs de croissance.

Un des événements importants des premiers jours de notre histoire a été l'achat, par le Dominion du Canada, de terrains détenus par la Compagnie de la baie d'Hudson et qui forment maintenant les parties septentrionales de l'Ontario et du Québec. Comme lorsque les États-Unis ont acheté la Louisiane de Napoléon, c'était un geste avisé en vue de l'édification d'un grand pays; mais, au Canada, la disposition des terres a enfin amené l'édification des deux grandes provinces centrales d'Ontario et de Québec. Ces provinces ont directement bénéficié de l'addition de très vastes espaces de terrain à leurs territoires. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, les deux autres associés du début, lors de la Confédération, ont indirectement profité de l'accroissement de la nation canadienne, mais ont perdu du terrain pour ce qui est de leur situation relative dans la confédération.

A l'époque où ces dispositions ont été acceptées, les terres en question étaient considérées comme tout à fait sauvages. Mais, en connaissant davantage ces territoires, on en est venu à estimer et exploiter les splendides ressources minérales qu'ils renferment. Voilà un exemple, entre autres, de la façon dont les avantages de l'état de nation ont été disproportionnés pour certaines provinces.

On dira que ce sont là choses du passé et que les habitants des provinces Maritimes font aussi bien d'accepter les faits qui tiennent à la géographie et à l'histoire. Les terres qui ont été attribuées comme ayant peu de valeur sont devenues une source de richesses et peut-être devrait-on considérer le marché comme affaire conclue. Il n'en reste pas moins que l'obtention et la mise en valeur subséquente de ces ressources dépendaient du crédit de la nation, du réseau national de transport et, dans certains cas, des débouchés qu'offrait le pays.

Les avantages doivent-ils donc n'être réservés qu'à quelques provinces? Est-il trop tard pour que la Nouvelle-Écosse partage ces bénéfices, pour qu'on lui reconnaisse le droit à des terres situées dans l'extrême-nord du pays et qui, un jour peut-être, produiront de grandes richesses ou deviendront importantes du point de vue stratégique? Si des députés le pensent, je leur demanderais d'examiner la carte du Canada qui est suspendue dans la salle du Comité des chemins de fer. Ils seraient convaincus, j'en suis sûr, que la Nouvelle-Écosse, avec si peu de choses, a accompli beaucoup et devrait, en sa qualité de premier partenaire, avec le Nouveau-Brunswick, de la Confédération, recevoir la considération qu'elle mérite.

Dans notre répartition actuelle des richesses imposables au regard de la responsabilité des provinces réside un problème qui intéresse notre plus grande ressource, nos jeunes. Il s'agit des avantages en matière d'instruction. Les ressources financières de la Nouvelle-Écosse, par exemple, ne lui permettent pas de soutenir un régime d'écoles modernes, ni la variété ni la qualité des moyens d'enseignement supérieur qui s'imposent. Il en est de même, je crois, de quelques autres provinces. En Nouvelle-Écosse, nous sommes très fiers des progrès réalisés l'an dernier dans le domaine de l'enseignement, mais nos ressources ne sont pas suffisantes pour pourvoir parfaitement aussi à l'enseignement supérieur.

Au Canada, nous n'avons pas, comme aux États-Unis, une foule de grosses sociétés et de riches fondations sur lesquelles on puisse compter pour obtenir un appui financier. Même là-bas les universités soutenues par les particuliers éprouvent de grandes difficultés. La statistique américaine révèle que le revenu réel des professeurs d'université a diminué depuis une quinzaine d'années, à une époque où la plupart des autres catégories de citoyens ont bénéficié d'une amélioration considérable de leur niveau de vie. Dans une annonce saisissante qui attirait l'attention sur cette situation, figurait, au sujet de l'enseignement supérieur, la mention: "Jusqu'ici nous avons vécu à crédit." S'il en est ainsi dans les collèges des États-Unis, qui depuis longtemps nous ravissent nos professeurs, cette vérité s'applique encore bien davantage à nos universités canadiennes.

Nos collègues ont des difficultés financières à l'heure même où des diplômés d'université sont requis de toute part pour assumer des postes de professeur, d'administrateurs, de médecins, de chefs d'entreprises, d'ingénieurs et d'investigateurs scientifiques. Récemment, un aspect particulier de ce problème était mis en lumière par M. O. M. Solandt, l'ancien chef du conseil de recherches pour la défense. Il a averti que la pénurie d'ingénieurs et d'investigateurs scientifiques constitue une réelle menace pour notre programme de défense nationale. Il ne s'agit pas seulement de la possibilité de maintenir notre prospérité matérielle ou un niveau de vie élevé; cela devient pour nous une question de vie ou de mort.

Mais à côté des sciences et jouant, en fait, un rôle beaucoup plus important quant au bien-être d'une nation se place l'enseignement des langues, du droit, de la musique et des arts en général. Il faut en assurer le maintien et l'épanouissement si nous voulons avoir une société et une culture dignes d'être conservées.

Les mesures prévues à l'heure actuelle pour le financement universitaire sont insuffisantes. Le Gouvernement fédéral a déjà assuré une aide importante, mais le problème est loin d'être résolu. Les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces devront assurer à ces dernières assez d'argent pour faire face à telle ou telle obligation ou bien, pour se procurer plus d'argent, les universités devront recourir aux moyens directs, toujours plus pénibles.

Notre constitution confie l'enseignement aux provinces. Ce partage des pouvoirs est encore valable de nos jours, car il me semble que notre régime scolaire est mieux administré par les autorités provinciales et locales. Néanmoins, depuis longtemps déjà le gouvernement fédéral participe aux frais de la formation professionnelle, sans pourtant s'ingérer dans l'administration des écoles. De même, le gouvernement fédéral pourrait, sans porter atteinte au bon fonctionnement des institutions privées, assumer une plus large part des frais de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et du soutien des arts libéraux.

Je passe maintenant à ce qui peut paraître une rengaine à certains députés, la critique de la méthode actuelle de distribution des subventions Massey. Ce sont des raisons d'ordre géographique et non pas démographique qui ont déterminé la concession des terres de la Compagnie de la baie d'Hudson. Pourquoi le principe démographique est-il maintenant devenu si sacré? Ce pourrait être un barème acceptable s'il n'y en avait pas d'autre, mais on en a, au contraire, trouvé un autre parfaitement juste et acceptable aux fins de la formation de militaires, après la guerre.

Le programme de formation des anciens combattants prévoyait un taux national uniforme pour tous les étudiants. La formule a donné de très bons résultats, laissant à l'étudiant la faculté de choisir le collège qu'il fréquentait et n'accordant aucun avantage à des institutions en particulier. Que l'on compare les résultats de cette distribution par personne aux résultats des subventions proposées dans le rapport Massey. Je n'en citerai que quelques exemples tirés des crédits de 1954-1955: une province a touché $105.41 par étudiant, une autre $162.96, une autre, plus de $400.00, tandis que la Nouvelle-Écosse, celle qui a le moins reçu de toutes les provinces, n'a touché que $85.23. Nous réclamons instamment que les subventions proposées dans le rapport Massey soient distribuées d'après un barème uniforme dans tout le pays par étudiant.

Le programme fédéral-provincial prévoyant des prestations aux invalides a marqué un pas en avant dans notre législation sociale. Pourtant nous avons rarement entendu autant de critiques dirigées contre une mesure dont les buts étaient louables. L'an dernier, quelques mois seulement après l'entrée en vigueur de la loi, j'ai pris la parole à la Chambre afin de demander au Gouvernement d'examiner des problèmes précis. Ces difficultés ont surgi très tôt. Des intéressés me les avaient signalées. Je suis sûr que d'autres députés ont entendu bien des plaintes également.

La plupart des difficultés proviennent des règlements plutôt rigoureux et de leur interprétation, peut-être plus de l'interprétation que des règlements mêmes. Je n'en mentionnerai que quelques-unes. Par exemple, le requérant invalide qui a été refusé devrait avoir le droit d'en appeler des décisions de la Commission, privilège dont jouissent les vieillards et les anciens combattants à qui on refuse de l'aide. Ceux qui souffrent de tuberculose latente, les paraplégiques et autres malades de ce genre devraient certainement avoir la même considération.

La nature des critiques laisse entendre qu'il serait souhaitable de procéder sans tarder à un remaniement des lois et de leur administration. On apprend avec plaisir qu'une conférence réunira bientôt à Ottawa les responsables fédéraux et provinciaux du bien-être social pour reviser le programme. J'ose espérer toutefois que leurs délibérations et les mesures prises par le Gouvernement iront au delà de revisions qui n'auraient d'autre effet que d'améliorer le programme actuel d'aide aux grands invalides.

D'après le dicton, faute de grives on se contente de merles, mais il ne semble pas que cette vérité trouve sa place ici. Politiquement parlant, ce qui n'est peut-être pas d'habile politique, il s'est agi là d'un bien mauvais pari, par la faute, en partie, de ceux qui ont la cruauté d'exploiter les malentendus et les espoirs vains auxquels le plan a donné lieu lorsqu'il a été annoncé. Cependant, les défauts du programme ont été tout de suite aperçus par le groupe qui a généralement à cœur de veiller à ce que soient inscrites dans la loi les mesures les plus efficaces visant à la réadaptation des invalides. Dans son exposé sur les indemnités d'invalidité, en mai 1954, le Conseil canadien du bien-être résumait ainsi la situation:

> Tout en reconnaissant la nécessité d'allocations d'invalidité pour les personnes atteintes d'invalidité totale et permanente, nous sommes fortement d'avis que lesdites allocations doivent être envisagées au point de vue de leurs effets sur les personnes qui n'y sont pas admissibles, tout autant que sur celles qui peuvent en bénéficier. Dès qu'on le fait, il devient nettement manifeste qu'on a besoin d'un programme plus vaste...

Le Conseil, dans un exposé où il présentait un programme complet, a recommandé que le soutien des invalides soit assuré, premièrement, par une allocation d'invalidité payable aux invalides dont la réadaptation n'est pas possible. Ce nombre comprendrait les invalides à 100 p. 100 visés dans la loi de 1954. Deuxièmement, le Conseil a recommandé le versement d'une allocation de réadaptation à ceux qui offrent le moindre espoir, si fragile soit-il, de réadaptation, afin d'assurer leur subsistance tant que durera la réadaptation. Pareil traitement ressemble à celui que la loi canadienne sur la formation professionnelle prévoit en son tableau R pour la période de réadaptation. Troisièmement, il a recommandé le versement d'une allocation de subsistance aux personnes atteintes d'invalidité partielle et qui ne sont admissibles ni à l'un ni à l'autre des programmes prévus au titre de l'assistance publique par les provinces ou les autorités locales.

Les lacunes du programme actuel viennent, à mon avis, de ce qu'aucune aide n'a été prévue pour les personnes qui ne sont pas atteintes d'invalidité totale et permanente et qui gardent encore une chance de réadaptation. Je prie le ministre, toujours si attentif et si disposé à collaborer, d'étudier avec soin les points suivants: la nécessité d'assouplir les règlements et d'assurer la subsistance des réadaptables en cours de réadaptation.

Permettez-moi d'ajouter que certains de ceux qui préconisent des modifications aux programmes de bien-être social ont exprimé l'avis que, lors de la modification de toute loi sociale, il faudrait mener une enquête générale s'étendant aux allocations aux anciens combattants et aux mesures d'assistance adoptées en faveur des aveugles et, dans ce dernier cas, répondrait à l'appel que lance actuellement l'Institut national des aveugles au Canada, qui réclame une allocation précise exempte de l'évaluation des ressources pour tous les aveugles adultes, en vue de défrayer leurs dépenses de guide et autres dépenses qu'entraîne la cécité.

Pour ce qui est du programme national d'assurance-santé, l'aménagement des services et la formation du personnel ont fait bien des progrès. Comme nous en avons déjà parlé longuement, je n'ai qu'une observation à formuler. Préparons les voies le plus rapidement possible et tempérons nos demandes aux provinces car certaines d'entre elles n'ont simplement pas les ressources nécessaires à une si vaste entreprise.

Au nombre des mesures législatives importantes dont nous serons saisis au cours de la session, je remarque la revision projetée de la loi fédérale sur les droits successoraux. Sans en aborder les détails, qu'il serait plus à propos d'approfondir lors de l'étude de la loi, je veux signaler certaines dispositions générales qui me paraissent injustes. D'abord, je désire recommander que, dans le cas d'une veuve, elle jouisse d'une véritable exemption à l'égard de la succession de son mari jusqu'au montant de $50,000 et non seulement d'une exemption excluant du droit les successions de moins de $50,000. Actuellement, si une succession ne dépasse pas $50,000, l'impôt n'est pas perçu; mais si elle dépasse ce montant même d'un seul dollar, l'impôt est perçu sur l'ensemble de la succession.

Une seconde objection que soulève la loi actuelle, c'est qu'une veuve qui touche une pension au survivant ou l'usufruit d'une succession, en supposant une vie d'une durée normale, tous les droits successoraux doivent être acquittés en dedans de quatre ans, par versements égaux. Il peut s'ensuivre que la veuve paie des impôts à l'égard de revenus qu'elle ne touche jamais, advenant sa mort avant d'avoir atteint le nombre d'années qu'on lui attribuait. De toute façon, cela revient à un impôt double ou triple, impôt sur les premiers gains, droits successoraux, puis impôt sur le revenu de la veuve, si celle-ci vit assez longtemps pour le toucher.

Nombre de ces injustices se trouveraient atténuées, si on considérait l'épouse comme associée. On a recommandé que la moitié de la succession maritale soit dévolue à la veuve, exempte de droits. La proposition me paraît juste, pourvu qu'on fixe une limite raisonnable. Je comprends qu'un grand nombre n'ont pas à s'inquiéter des droits successoraux. Ils ne sont pas assez riches pour cela. Dans certains cas, lorsqu'un homme décède dans la force de l'âge, on pourrait

apporter quelque secours, sous prétexte que des prestations n'ont pas été réclamées en vertu de la loi sur l'assurance-chômage. Je demande au ministre si on pourrait songer à verser à la veuve et aux enfants les prestations de chômage auxquels un ouvrier aurait eu droit s'il avait vécu.

Une autre question de nature analogue a trait aux versements des allocations et de l'aide aux anciens combattants. Les ex-militaires de la première guerre qui, pour une raison souvent étrangère à leur volonté, ont fait du service en Angleterre, mais non en France ou sur un autre théâtre de guerre, devraient être admis aux prestations en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Ces hommes, ces femmes, surtout ceux des contingents primitifs, soit du premier ou du deuxième, ont fait la guerre dans des circonstances très difficiles. Ils devaient lutter contre la boue, la terre détrempée, le froid, la maladie, c'est-à-dire les conditions existant dans les tranchées. Quiconque a été posté, au cours des premières années de guerre, à Salisbury Plains, comme l'a probablement été le député de Royal (M. Brooks), à Westenhanger ou à Moore Plains, est rentré perclus de rhumatismes, d'arthrite et de maux analogues. Tous ceux-là ont servi dans des circonstances aussi mauvaises sinon pires que celles qui existaient en Angleterre pendant la deuxième Grande Guerre; il ont donc, à mon avis, droit à la même considération.

La circonscription d'Halifax que j'ai l'honneur de représenter revêt, du point de vue de la nation, une importance plus qu'ordinaire. La preuve s'en fournit en argent comptant. Les versements du Gouvernement fédéral tenant lieu d'imposition en 1955 ont été beaucoup augmentés et ramenés à un niveau plus en rapport avec l'impôt que verse le citoyen moyen. L'importance des impôts que nous versons depuis des années peut être attribuée à la modeste quote-part des autorités fédérales, dont la participation était tout à fait hors de proportion avec les montants prélevés des contribuables d'Halifax, de Dartmouth et du comté d'Halifax.

Je suis sûr que l'augmentation de ces versements a fait grand plaisir aux citoyens d'Halifax et aux municipalités. En outre, le Conseil des ports nationaux a versé $75,000 en impôts à la ville d'Halifax. Toutefois ce versement ne correspond pas du tout aux impôts qu'il devrait acquitter, vu qu'il est maître, pour ainsi dire, de toute la bordure riveraine d'Halifax. J'ai été fort étonné de constater que le versement ne soit pas au moins le double de ce montant, car il semble fantastique et absolument disproportionné que le Conseil des ports nationaux ne paie que $75,000. Ce faisant, il ajoute au fardeau des contribuables d'Halifax, notamment l'homme d'affaires qui chancelle déjà sous le poids du fisc.

En dépit de ces déficiences, il faut louer le Conseil des ports nationaux, qui s'efforce d'accroître chaque année l'efficacité des installations du port d'Halifax. Certes, une telle amélioration a concouru à augmenter le volume des transactions faites par le port. Mais il faut en faire davantage et je demande que les installations d'accostage et de manutention soient maintenues et étendues afin de devancer et de créer la demande, afin aussi de parer à toute éventualité comme la guerre.

Pour aider le Conseil des ports nationaux et favoriser par tous les moyens le commerce par notre port, la ville d'Halifax a essayé de faire sa part. Il y a à peu près deux ans s'est organisée la Commission du port d'Halifax, dont tous les membres, travaillant sans rémunération, ont accompli une tâche magnifique en attirant et dirigeant le transport vers notre port et en renseignant les dirigeants du Conseil des ports nationaux sur la nécessité d'un port moderne et efficace.

Outre la Commission, nous avons aussi un groupe d'hommes, le meilleur en Amérique du Nord, dont l'objet est d'aider au ministre des Transports (M. Marler) à administrer son ministère. Je veux parler des membres de l'association des débardeurs d'Halifax et des autres travailleurs des quais qui, beau temps mauvais temps, s'emploient efficacement au chargement et au déchargement des navires avec un dévouement qui dépasse de loin les exigences du service et hâtent ainsi l'exécution du travail de la nation.

En maintes occasions, par le passé, on a parlé du volume des produits ouvrés canadiens expédiés par les ports des États-Unis. L'automobile est un des articles volumineux qui empruntent ces voies. Ainsi que nous le savons tous, l'industrie de l'automobile est hautement protégée au Canada. Naturellement, à Halifax, nous aimerions que ce commerce soit dirigé chez nous par les chemins de fer canadiens.

Nous savons que bien des éléments déterminent le choix d'un port d'expédition et que la concurrence est fort vive. Nos installations doivent être excellentes et notre réputation dans le domaine du service doit être de premier ordre, si nous voulons rivaliser avec les ports des États-Unis. Il en dépend beaucoup de nos sociétés de navigation et de leurs employés, mais ils doivent avoir les toutes meilleures installations portuaires pour exercer leur activité. Un port sans services ferroviaires et aériens est comme la fleur proverbiale qui est "née pour fleurir loin des regards".

Maintenant que les affaires des chemins de fer se sont accrues considérablement, il est à supposer que le National-Canadien peut se

permettre d'établir des locaux de messageries meilleurs que ceux qu'on trouve dans un village. Les vieux bâtiments en bois construits durant la guerre de 1914-1918, qui servent de hangars et de bureaux de la messagerie, doivent être très inefficaces. Ils ont certainement l'air de locaux de fortune. Je suis sûr qu'ils suscitent des difficultés inutiles au personnel qui y travaille. Ils devraient être remplacés aussitôt que possible par des bâtiments à l'épreuve du feu. Condamnés par les services d'incendie il y a quelques années, ils constituent un danger pour les expéditeurs, sans parler des répercussions sur le moral des employés.

En matière de tarifs et de commerce, l'année qui commence est une année importante pour le Canada. La conférence sur l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui doit avoir lieu prochainement, offre un intérêt capital pour tous ceux qui dépendent des exportations, comme la Nouvelle-Écosse. Souhaitons que les concessions tarifaires obtenues ces dernières années pourront être conservées et que notre situation relativement bonne s'améliorera.

Nous envisageons aussi avec beaucoup d'intérêt la conférence des Antilles anglaises qui se tiendra bientôt à Londres. Le Canada s'intéresse tout particulièrement à la fédération des Antilles anglaises que l'on espère réaliser, car il s'agit là d'un organisme encore embryonnaire qui, dans un certain sens, suit notre évolution vers des fondements économiques et politiques plus solides. Cette évolution nous intéresse, car c'est, dans le cadre du commonwealth, celle d'un autre groupe de territoires qui, pas à pas, par des moyens pacifiques, s'achemine vers la maîtrise de ses propres affaires.

Nous avons aussi un intérêt direct à commercer avec cette région qui constitue un marché naturel pour certains de nos produits et revêt une importance particulière pour nos provinces de l'Atlantique. Ce n'est pas l'insuffisance de la demande qui a ralenti les échanges mais les difficultés de change dans toute la zone sterling. La fédération améliorera la situation économique de ce groupe d'îles et favorisera l'expansion du commerce, ce qui est à notre avantage mutuel.

J'aimerais pour conclure demander qu'une mission commerciale, chargée tout spécialement d'améliorer notre commerce du poisson, soit constituée et envoyée aux Antilles et en Amérique du Sud. Elle pourrait par exemple être constituée sur le modèle de la mission dont le ministre du Commerce a assuré le succès il y a environ un an.

M. Hector Dupuis (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, au début de mes observations, non pas seulement parce que c'est l'usage mais parce que les personnes en cause l'ont mérité, on me permettra d'offrir mes sincères félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley et M. Laflamme).

Ce dernier s'ajoute à la longue lignée des représentants publics qualifiés et il a vraiment fait preuve d'un don oratoire au delà de la normale. Je sais qu'il a devant lui une brillante carrière et je le prie de bien vouloir accepter les vœux que je forme à son égard, afin que sa carrière soit des plus prospère.

Quant à l'honorable député du comté de Timiskaming, nous avions déjà eu l'avantage de l'entendre à la Chambre. Nous avions déjà remarqué son talent, et elle a prouvé, une fois de plus, que ses commettants avaient raison d'être fiers de l'avoir élue pour les représenter au sein de notre Parlement. Toutefois, je désire signaler que sa participation au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône en cette qualité,—on l'a déjà mentionné d'ailleurs,—a constitué un précédent heureux, puisqu'elle a été la première femme du pays à remplir une telle fonction. Aussi, je me permets de féliciter le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et les membres de son cabinet de l'heureuse idée qu'ils ont eue de reconnaître de façon officielle le rôle que joue, de plus en plus, l'élément féminin dans les affaires publiques.

Avant de formuler certaines demandes qui concernent plus particulièrement le district que je représente, je désire souligner quelques faits saillants du discours du trône, que nous sommes actuellement à étudier.

L'an dernier, nous avions entendu la prédiction d'un désastre, tout comme nous l'avons également entendue ce soir de la part du représentant du parti créditiste. Et il me semblait voir revenir au Canada ce qu'on a appelé l'année de la grande noirceur, qui a laissé un souvenir impérissable dans la mémoire de ceux qui l'ont connue ou en ont entendu parler. Rares sont ceux qui ont vécu cette mauvaise période et qui sont ici ce soir.

Selon les prédictions de l'opposition, notre économie politique devait s'écrouler; tout s'en allait en ruine, à cause du manque de prévoyance du gouvernement, ou encore de ce parti politique qui,—malheureusement pour eux,—dirige les destinées de notre pays depuis déjà 20 ans.

Nous avions alors entendu le chef de l'opposition (M. Drew), tout comme aujourd'hui encore, prédire ces calamités; et pourtant, malgré la prospérité que connaît ac-

tuellement notre pays, il tente encore de nous dicter une ligne de conduite.

Nous posons une simple question au chef de l'opposition. Nous lui demandons de nous dire quels moyens il a à sa disposition pour améliorer la situation davantage; nous l'avons fait à tous les ans, depuis que je siège à la Chambre, et, pourtant, je n'ai pas entendu une seule suggestion, venant du côté de l'opposition, qui soit de nature à ajouter,—si c'est possible,—au progrès et à l'ère de prospérité que nous avons connus sous les régimes libéraux qui se sont succédé les uns après les autres, depuis vingt ans, au pays.

Lorsqu'il s'agit de venir en aide aux fermiers de l'Ouest, par exemple, comme le présent gouvernement veut le faire, je demande au chef de l'opposition de nous indiquer d'autres moyens de les aider; il dit qu'il y en a une quantité, mais il n'en mentionne aucun.

Il prétend également que notre commerce n'a pas connu l'essor que nous étions en droit d'attendre et que nous n'exploitons pas nos possibilités économiques. Eh bien, je le vois partir, à l'instar de l'ancien premier ministre Bennett, avec une charge de TNT, pour aller dynamiter son chemin sur les marchés du Commonwealth et autres! Nous avons déjà eu, de l'autre côté de la Chambre, de ces valeureux défenseurs de l'économie sociale et politique, mais jamais ils ne nous ont indiqué un seul moyen susceptible d'améliorer davantage les conditions que nous connaissons.

Ah! je me souviens qu'un jour un député de l'autre côté de la Chambre nous disait: "Nous avons plusieurs moyens de sortir le pays de l'état de marasme où il se trouve actuellement, mais nous n'en faisons part à personne parce que nous les réservons pour les "hustings", pour nos luttes politiques." Eh bien, quand les gens possèdent de bonnes méthodes ou enfin savent quel procédé employer pour améliorer davantage une situation, je trouve que c'est un crime de lèse-nation que de ne pas se faire un devoir de les indiquer à leurs collègues de la Chambre. Toutefois, nous savons fort bien que ceux qui siègent en face de nous n'ont pas de suggestions à offrir; il leur faut se contenter de regarder jalousement les réalisations du parti auquel j'ai le plaisir et l'honneur d'adhérer et auquel le Canada tout entier a accordé sa confiance depuis les vingt dernières années.

Nous allons être appelés à aider les fermiers de l'Ouest. Eh bien, encore une fois, ceci indique que, malgré ce qu'on peut dire,—en certains milieux qui sont de plus en plus restreints, je l'avoue,—des citoyens de la province de Québec et de ceux qui les représentent, nos concitoyens constateront, une fois de plus, que nous ne sommes pas des gens qui ne pensent qu'à leur clocher, des chauvins, mais que nous savons que nous sommes membres de la grande race canadienne et que, en notre qualité de citoyens de la province de Québec, il est de notre devoir d'aider toute partie du pays qui dépend de nous pour sortir d'une situation difficile. Eh bien, c'est encore au parti libéral, dont la politique tend à réaliser l'unité nationale,—parti que l'on essaie de condamner en certains milieux,—que certains fermiers qui récriminent sans cesse, malgré toutes les libéralités dont ils ont été comblés, devront peut-être de ne pas faire faillite au cours de l'année actuelle ou des années à venir.

L'an dernier, nous avons également entendu l'opposition nous décrire, avec des trémolos dans la voix et en exprimant un regret accompagné de pleurs de crocodile,—pleurs dont parlait tout à l'heure le représentant du parti créditiste,—la situation du chômage. Je représente une circonscription électorale dont la population est d'environ 85 p. 100 ouvrière et, moi aussi, l'an dernier, il me faisait peine de voir le grand nombre de chômeurs d'alors. Je suis membre d'une famille de 14 enfants, fils d'un père ouvrier, de sorte que je possède un cœur d'ouvrier, et je trouvais triste, moi aussi, la situation qui touchait certaines familles de la ville où j'habite. Cette année, il y a une amélioration même si la situation n'est pas encore ce qu'elle devrait être.

J'exprime l'espoir qu'un jour les choses s'arrangeront de telle façon que nous puissions, en toutes saisons, garantir du travail à ceux qui sont en mesure de le fournir. Cependant, là encore le Gouvernement, soucieux du bien-être du pays et surtout de la classe ouvrière, a pris les moyens de convaincre certaines industries de faire exécuter certains travaux en hiver plutôt que durant les autres saisons, parce que c'est au cours de l'hiver que la grande partie de la main-d'œuvre n'a rien à faire. Cette tentative du Gouvernement a eu pour effet de diminuer considérablement le nombre de chômeurs, cette année. Si nous comparons la situation aujourd'hui avec celle des années passées, même s'il y a encore un grand nombre de chômeurs, nous constatons que jamais la main-d'œuvre n'a eu autant de travail. La situation aujourd'hui, même s'il y a un trop grand nombre de chômeurs, diffère de celle d'il y a vingt-cinq ans, alors que, dans des milliers de foyers, pas une seule personne ne travaillait; ni le père ni les grands enfants qui étaient en mesure de le faire ne pouvaient se trouver un emploi. Cela, c'était le chômage; c'était la famille en-

tière qui chômait. Aujourd'hui, on peut voir sans doute le père ou un des enfants en chômage, mais il y a toujours quelqu'un qui apporte le fruit de son travail à la maison. On n'a jamais vu autant de gens au travail. De plus, on ne connaît pas cette anxiété qui étreignait nos ouvriers durant la période que j'ai décrite. Il n'y a pas cette crainte de manquer de pain sur la table. Et tout cela, c'est grâce aux mesures sociales adoptées par le gouvernement libéral.

Aujourd'hui, le chômeur a des enfants qui travaillent. S'il n'est pas en mesure de travailler lui-même, il peut aujourd'hui bénéficier des bienfaits de l'assurance-chômage, des allocations familiales et, lorsqu'il a atteint un certain âge, de la pension de vieillesse.

Voilà des mesures sociales que nos adversaires n'ont pas toujours accueillies favorablement; au fait, ils les ont combattues partout. Aujourd'hui, quand il est impossible à un membre d'une famille de travailler, il peut toucher certains bénéfices qu'il ne recevait pas lorsque nos amis d'en face dirigeaient les affaires du pays.

Je voudrais adresser à l'honorable ministre du Travail (M. Gregg) mes sincères remerciements pour l'attention particulière qu'il a accordée au cas que lui ont soumis les débardeurs de Montréal et d'ailleurs, à l'effet qu'ils devaient être considérés comme tout autre ouvrier. On les avait classés parmi les employés saisonniers, mais je m'aperçois que le Gouvernement s'est rendu à l'humble demande du député de Sainte-Marie. Au fait, j'ai conféré avec le ministre du Travail et les administrateurs de la loi sur l'assurance-chômage. Je ne dis pas que c'est moi seul qui ai obtenu ce résultat, mais je signale que je suis fier d'avoir participé à ces démarches. Je suis heureux de remercier l'honorable ministre du Travail, de la part de ces ouvriers qui comptaient réellement sur ces allocations pour pouvoir traverser cette période pendant laquelle ils éprouvent énormément de difficulté à trouver de l'emploi. D'ailleurs, c'est bien légitime puisque je ne crois pas que l'emploi du débardeur soit plus saisonnier que celui de l'ouvrier en construction, par exemple, qui ne travaille pas pendant un plus grand nombre de jours au cours d'une année qu'un débardeur sur le quai de Montréal ou ailleurs.

A tout événement, l'honorable ministre du Travail s'est rendu à la demande de cette classe de travailleurs et je suis fort heureux d'avoir pu contribuer à obtenir l'appui de l'honorable ministre relativement à ce point de vue. Voilà un autre geste qu'a posé le parti libéral en faveur des ouvriers.

Maintenant, je vais traiter brièvement la question des relations fédérales-provinciales en matière de taxation.

Nous avons déjà pris connaissance des offres du gouvernement fédéral. Les provinces intéressées les étudieront. Quel est le membre de cette Chambre, de quelque côté qu'il siège, qui ne soit prêt à rendre témoignage à notre grand homme d'État, le premier ministre actuel, qui a su présider avec une diplomatie extraordinaire les séances au cours desquelles on a débattu cet épineux problème de la distribution des revenus dans les provinces? Félicitons le très honorable premier ministre de la façon dont il a dirigé ces séances. Je félicite également, sans les connaître tous,—j'en connais un en particulier,—tous les premiers ministres des provinces qui ont bien voulu conserver l'atmosphère propre à de telles circonstances, ce qui nous permet d'espérer qu'enfin nous pourrons régler ce problème à la satisfaction de tous les intéressés.

Je souligne encore une fois la générosité ou la libéralité,—c'est synonyme, et cela va bien avec le parti libéral,—du gouvernement fédéral en rapport avec la construction de la route transcanadienne, puisqu'il y contribue dans une proportion de 90 p. 100. Je n'ai pas à analyser les intentions du gouvernement de ma province, mais j'ai raison de me demander, comme résident du Québec et membre de ce Parlement, ce qui empêche ma propre province,—je ne parle pas évidemment pour le Gouvernement mais pour moi-même,—de bénéficier de ces 90 p. 100 du coût de la construction de cette route, laquelle déjà traverse quelques provinces du Canada. J'exprime donc l'espoir, sans vouloir donner de leçon à personne, que ma province accepte cette offre généreuse. On a dit tant de choses à ce sujet. On a parlé de l'autonomie. Est-ce que, par hasard, la province d'Ontario aurait vendu son autonomie en acceptant les 90 p. 100 pour la construction de la route transcanadienne? Ni le premier ministre de cette province, ni aucun membre du parti d'en face n'ont soulevé de protestation au sujet de ces 90 p. 100! Aucun d'eux n'a déclaré que cela serait de nature à mettre en péril l'autonomie de la province! Si l'autonomie de ma province en était menacée, je serais le premier à me lever et à déclarer publiquement que je diffère d'opinion avec tout gouvernement qui voudrait empiéter sur l'autonomie de ma province. Il y a peut-être des raisons, que l'on ne comprend pas, pour lesquelles la province de Québec refuse d'accepter les 90 p. 100 du coût de la construction de la route transcanadienne; mais je ne veux rien insinuer... S'il me fallait dire tout ce que j'ai entendu à ce sujet, je pense que je ferais des mécontents, et je crois que le député de Trois-Rivières (M. Balcer) n'en serait pas très heureux.

Maintenant, nous devons également souligner d'une façon particulière les modifications qui seront apportées à la loi de l'habitation, en ce qui a trait aux demeures insalubres.

Encore une fois, et c'est mon devoir de le faire, je regrette que la province de Québec et la cité de Montréal n'aient pas utilisé les moyens mis à leur disposition pour éliminer les taudis. J'espère, cette fois, qu'elles sauront profiter de l'application plus large de la loi et de l'augmentation du montant de nos subventions. Si vous me le permettez, je ferai quelques suggestions à ce sujet.

J'habite un comté où certaines demeures présentent un danger au point de vue hygiène, sinon moral, surtout en ce qui concerne les enfants. A mon avis, on n'a pas abordé le problème de la bonne façon. Il ne s'agit pas tant de démolir les taudis,—et je le répète encore une fois,—que de trouver un moyen d'assurer des loyers à prix modiques, des maisons suffisamment grandes pour loger les familles nombreuses, d'abord.

Il y a actuellement en cours, à Montréal, un projet,—je ne sais pas s'il a été accepté d'une façon définitive, c'est possible,—qui porte le nom d'un commissaire de la ville de Montréal. Il est question de démolir, dans ce district-là, un certain nombre de maisons insalubres. Jusque-là, on s'entend. Mais on ne règle pas le problème des familles nombreuses, des conditions hygiéniques et morales en construisant des édifices de sept étages, dans un centre aussi peu hygiénique que le quadrilatère compris entre les rues Saint-Denis et Saint-Laurent, d'une part, et de Montigny et Ontario, de l'autre. Si c'est là le moyen de résoudre le problème des logements insalubres, eh bien, je n'y connais rien. Les logements seront sans doute plus propres, mais les conditions hygiéniques seront-elles améliorées si l'on entasse adultes et enfants dans un quadrilatère relativement restreint. Voyez donc la corvée pour la mère de famille qui sera logée au sixième ou au septième étage! Voyez la promiscuité de tous ces gens dans un même immeuble.

A mon sens, la solution du problème du logement salubre réside dans un moyen,—et la loi actuelle le permet,—par lequel nous établirions dans une maison bien à lui un locataire, s'il faut qu'il en soit ainsi, ou un propriétaire, dans laquelle il pourrait respirer l'air pur et serait dans un milieu propice à l'épanouissement de la jeunesse. Sans doute, le projet a un certain mérite, mais je ne suis pas en faveur de l'exécution d'un tel projet pour la solution du problème de l'élimination des logements insalubres.

[M. Dupuis.]

J'exprime de nouveau l'espoir,—et je me demande pourquoi on n'a pas fait plus jusqu'à maintenant,—que la province de Québec et la ville de Montréal iront de l'avant, et à pas de géant, le plus vite possible, pour profiter de cette loi qui, réellement, est de nature à améliorer sensiblement les conditions dans lesquelles certaines gens sont obligés de vivre.

Maintenant, nous avons tous noté, et la représentante de Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) plus particulièrement, le fait que le gouvernement avait décidé d'accorder aux femmes un salaire égal pour un travail égal. Il y a vingt-cinq ans que je suis dans la vie publique et que je préconise une telle mesure, et c'est la raison pour laquelle, l'an dernier, je n'ai pas craint d'appuyer, par mes paroles et par mon vote, la motion qui était alors soumise à la Chambre.

Voici ce que je déclarais l'an dernier:

> Je suis d'avis qu'il ne saurait y avoir de différence dans le traitement accordé à l'élément féminin ou à l'élément masculin. Nous avons déjà discuté des droits de l'homme en cette enceinte. Cette question sera étudiée de nouveau et, à mon avis, nous devrions accorder aux femmes de notre pays le droit de recevoir le même traitement pour un travail égal.

Eh bien, cette mesure figure au programme du gouvernement, lequel reconnaît qu'elle a lieu d'être appliquée dans les domaines qui lui sont propres. Puisque j'ai toujours préconisé une telle motion depuis 25 ans, je n'hésite pas à offrir au gouvernement mes plus sincères félicitations pour le geste qu'il a posé en cette circonstance.

Maintenant, avant de me reporter à deux questions qui m'intéressent peut-être plus particulièrement, une du moins, on me permettra de joindre mes félicitations à celles déjà exprimées à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) pour le rôle prépondérant qu'il a joué au sein des Nations Unies récemment. Il est fort heureux que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui ne peut être partout en même temps, puisse se choisir un remplaçant. Et celui qu'il a désigné remplit la tâche très bien, probablement parce qu'ils s'entendent admirablement bien. Au fait, la presse étrangère ne tarit pas d'éloges à leur endroit. Tout en félicitant, une fois de plus, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour sa participation récente aux discussions des Nations Unies et pour le succès qu'il a remporté, j'offre également, par ricochet, mes félicitations à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a su se tailler une réputation enviable tant au pays que de par le monde dans sa sphère d'activités.

Je ne sais pas si l'honorable ministre des Transports (M. Marler) me grondera,—je ne le crois pas,—mais je voudrais une fois de plus appeler son attention sur la question des ponts, celle du pont Jacques-Cartier plus particulièrement. Je dois d'abord le féliciter d'avoir élargi les voies carossables, et j'espère bien que la ville de Montréal et la province de Québec effectueront les améliorations nécessaires aux approches du pont, c'est-à-dire, à l'entrée et à la sortie.

M. Gauthier (Portneuf): Est-ce le pont de Trois-Rivières?

M. Dupuis: A Trois-Rivières, le deuxième pont est en voie de reconstruction.

L'honorable ministre des Transports me confiait récemment que Montréal sera doté d'un nouveau pont. Je l'en félicite. Il n'y a pas d'erreur, cela s'impose. Ce sera un pont de péage comme certains ponts qui ont été construits après le pont Jacques-Cartier.

Je dois également inscrire au *Feuilleton* de la Chambre plusieurs questions,—je ne m'attarderai pas sur ce sujet,—mais seulement on considère en certains milieux, à cause des obligations que nous avons, que nous ne pouvons abolir le péage sur ce pont. Nous discuterons cette question plus tard, je n'en ai pas le temps ce soir, mais prenons pour admis que le péage sera maintenu. Je me demande s'il n'y a pas lieu d'uniformiser les taux prélevés sur toute l'île de Montréal. Je crois qu'il y aurait lieu également d'étudier l'opportunité de prélever le péage seulement pour les véhicules et non pour les passagers. La raison pour laquelle je fais cette suggestion est très simple; il suffit de se rendre compte qu'une population de 38,000 personnes utilise le pont Jacques-Cartier pour aller travailler à Montréal, alors qu'il y a dix ou quinze ans, peut-être 8,000 personnes seulement s'en servaient, et que ces ouvriers, qui n'ont pas le moyen de gagner leur vie dans les petits centres qu'ils habitent, viennent à Montréal, la Métropole, pour travailler, et doivent payer tous les jours, en plus de leurs billets de tramways, un péage pour l'automobile qui les transporte parfois à titre gratuit, parfois pas. Il y a ensuite tous les touristes américains, et les autres voyageurs qui doivent verser un taux de péage qu'à mon avis on devrait éliminer autant que possible afin d'enrayer l'ennui de la perception des billets. Je crois que cette suggestion de ne charger qu'un taux pour l'automobile mérite une attention toute particulière de la part de l'honorable ministre des Transports et du Gouvernement.

Maintenant, je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il y a bien des raisons, dans mon humble opinion, pour que les taux de péage disparaissent totalement. Mais, d'un autre côté, je ne sais pas encore si la province de Québec, qui est partie au contrat, acceptera d'effectuer des changements au contrat, puisque je suis informé que l'on n'a pas reçu toutes les réponses que l'on était en droit d'attendre de la part des autorités provinciales, au sujet de cette question de péage.

Un dernier sujet, et j'hésite un peu à l'aborder, monsieur l'Orateur, non pas à cause du principe en cause, mais parce que, dans certains milieux, on pourrait peut-être penser que j'ai l'intention, par les quelques remarques qui vont suivre, de lancer le cri de race. Je désire attirer l'attention de la Chambre et du Gouvernement,—et c'est mon devoir de le faire, bien que dans le domaine du bilinguisme nous ayons connu une amélioration remarquable sous le règne du parti libéral,—sur le fait qu'il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des échanges téléphoniques.

Je crois que la compagnie de téléphone Bell devrait être en mesure de fournir des téléphonistes parfaitement bilingues, afin d'éviter des ennuis aux personnes qui ne comprennent pas l'anglais et qui sont par conséquent incapables, en certaines circonstances, d'atteindre ceux à qui elles désirent parler. Quand il s'agit de placer un appel interurbain, on vous demandera de bien vouloi attendre qu'une téléphoniste de langue française vous réponde, ce qui retarde d'autant. Pourtant, Ottawa se flatte d'être une ville intelligente, une ville pratique, intellectuelle, et c'est vrai. Je ne parle pas de la qualité des administrateurs, parce que je ne les connais pas.

Une voix: Voulez-vous parler de Charlotte?

M. Dupuis: Je la connais de nom seulement et j'ai entendu dire différentes choses à son sujet. A tout événement, je n'ai rien à ajouter et je laisserai peut-être cela à l'un de mes collègues qui, en certaines circonstances, a eu des démêlés avec elle.

Mais Ottawa, qui se pique d'être une ville intelligente, et qui est, de fait, une ville pratique et intellectuelle, devrait comprendre qu'il est de son intérêt, dans le domaine du téléphone, de veiller à ce que les téléphonistes puissent au moins parler les deux langues officielles au pays.

J'aimerais vous donner des détails qui vous porteraient à rire. J'ai moi-même essayé de me faire comprendre en français, en prononçant certains noms de députés canadiens-français siégeant ici,—si je les nommais, vous seriez en mesure de constater que ces noms sont bien faciles à prononcer,—mais j'ai été incapable de communiquer avec la personne à qui je désirais parler, précisément parce que c'était un nom français. C'est regrettable. Toutefois, je ne lance pas la pierre seulement

au Gouvernement, et nous n'avons certes aucune leçon à apprendre de l'autre côté de la Chambre relativement au bilinguisme dans les positions officielles. Cependant, il y a lieu d'améliorer cette situation considérablement. Ainsi, une personne de la campagne, sans manquer d'intelligence mais ne connaissant pas l'anglais, ne peut obtenir aucune communication si elle téléphone à Ottawa, puisqu'elle s'explique en français! Il me semble que c'est une lacune que l'on devrait faire disparaître, ce qui ajouterait aux bonnes mesures du Gouvernement, qui a presque atteint la perfection, au point de vue d'une sage administration.

J'ose espérer que mes observations seront prises en bonne grâce et transmises aux officiers de la compagnie de téléphone Bell, ce qui leur permettra de fournir un excellent service bilingue à Ottawa et de rendre son service plus efficace.

Puisque monsieur l'Orateur occupe maintenant son fauteuil, je termine en lui offrant mes meilleurs vœux à l'occasion du Nouvel An, puisque je n'ai pas eu l'occasion de le rencontrer personnellement depuis, étant donné que d'autres occupations accaparent tout mon temps actuellement,—quelques-uns d'entre vous savent ce que je veux dire. En même temps, il me permettra de souligner son esprit d'impartialité et ses grandes connaissances, ainsi que la façon dont il remplit sa charge, ce qui le place sûrement parmi les plus grands Orateurs que la Chambre des communes du Canada ait connus.

Quant au très honorable premier ministre,—je n'ai pas de ministère à demander pour moi-même, bien que je ne le refuserais pas,—il me permettra également de lui offrir publiquement le témoignage d'un représentant de la classe ouvrière d'un comté de Montréal. Je puis lui dire combien tous admirent sa façon d'agir dans la direction des affaires publiques. Il est d'abord un des plus grands Canadiens que nous ayons connus et, comme je le disais déjà, au risque de me répéter, il me semble que le meilleur attribut qu'on puisse lui donner est certainement celui de plus grand champion de l'unité nationale au Canada.

M. l'Orateur: Avant de proposer la motion d'ajournement, puisque les journaux nous ont appris que l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupuis) convolera en justes noces samedi de cette semaine, puis-je lui offrir nos meilleurs vœux en même temps que nos hommages à sa future épouse, et les prier d'accepter nos chaleureuses félicitations.

(Sur la motion de M. Robinson (Bruce) la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. Harris, la séance est levée à neuf heures et cinquante-six minutes du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 janvier 1956

La séance est ouverte à onze heures.

RELATIONS INDUSTRIELLES

MODIFICATION DU CHAPITRE 152 DES STATUTS REVISÉS DE 1952—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE VOLONTAIRE DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill n° 5, tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (Prélèvement révocable volontaire des cotisations).

La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 1re fois.

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE DÉPRÉCIATION ANTICIPÉE À L'ÉGARD DES ENTREPÔTS À CÉRÉALES SUR LES FERMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Je poserai une question au ministre du Revenu national. Étant donné l'encombrement qui existe actuellement en ce qui concerne les céréales et la nécessité d'aménager des entrepôts dans les fermes, le ministre a-t-il songé à accorder aux agriculteurs, aux fins de l'impôt sur le revenu, une dépréciation anticipée à l'égard des entrepôts à céréales dans les fermes?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement a étudié avec soin et très sérieusement tous les problèmes qui se rattachent au commerce des céréales.

M. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, une autre question. Quand fera-t-on connaître les résultats de cette étude?

L'hon. M. McCann: La meilleure réponse à fournir à cette question est de répéter ce qu'a répondu hier le ministre du Commerce (M. Howe). Il a dit qu'on trouve au *Feuilleton* le programme législatif du Gouvernement en ce qui a trait aux céréales. Il a ajouté que, si d'autres programmes étaient envisagés, il en serait fait mention au *Feuilleton*.

L'IMMIGRATION

SIMPLIFICATION PROPOSÉE DES FORMALITÉS—NOUVELLE PARUE DANS LES JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Je veux poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre dirait-il à la Chambre si la simplification proposée des formalités, dans le cas des immigrants britanniques venant au Canada, dont a parlé son sous-ministre, M. Laval Fortier, au cours d'une conférence de presse à *Canada House*, ainsi que l'a publié le journal de langue française *Le Droit*, visera uniquement les immigrants anglais ou si elle s'appliquera aussi à tous les immigrants qui viennent au Canada, peu importe leur nationalité d'origine?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, contrairement au député, je n'ai pas eu l'avantage de lire cette nouvelle. Il serait sans doute sage de ma part d'en prendre connaissance avant de vouloir l'expliquer.

INCENDIES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES ENQUÊTES SUR LES MESURES PRÉVENTIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Un organisme du ministère que dirige le ministre ou de tout autre ministère du Gouvernement prend-il des mesures, en collaboration avec les organismes provinciaux et municipaux, en vue de découvrir la cause des nombreux incendies de maisons et d'immeubles d'appartements, et de prévenir les terrifiantes pertes de vie qui surviennent dans ces incendies? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures prend-on?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): La Division des recherches en construction du Conseil national de recherches a un service de recherches sur les incendies, dont l'objet est d'enquêter sur tous les aspects

des incendies, tout particulièrement sur les pertes de vie et l'amélioration des bâtiments en ce qui concerne l'incendie. Le chef du service reçoit tous les signaux d'incendie du deuxième degré dans la ville d'Ottawa. Le Conseil national de recherches, par l'entremise de son service de recherches sur les incendies, étudie donc depuis trois ou quatre ans tous les incendies graves survenus dans la capitale, en collaboration étroite avec le service des incendies d'Ottawa.

Ainsi que la question laisse entendre, les mesures préventives contre l'incendie ressortissent aux provinces, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le fonctionnaire qui en est directement responsable est le directeur du service des incendies des diverses provinces. La Division dont j'ai parlé collabore étroitement avec le directeur du service des incendies et lui fait rapport des résultats de ses études. De façon générale, la Division s'emploie à éliminer les dangers d'incendie des maisons et des immeubles canadiens. La difficulté présente tient à ce que ces incendies surviennent dans les vieilles maisons, et à peu près tout ce que peut faire la Division des recherches sur la construction, c'est de signaler les dangers qui existent dans l'habitation, la nécessité de la propreté, la nécessité de faire vérifier les fils électriques, surtout s'ils sont vieux, et de demander qu'on prenne toutes les précautions voulues.

A la suite des études accomplies, je crois que nous sommes en voie d'obtenir des nouvelles constructions qui résistent mieux au feu, tant en ce qui concerne les maisons qu'en ce qui concerne les autres genres de bâtiments.

M. Noseworthy: Puis-je poser deux questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Vu le grand nombre d'enfants qui ont récemment péri dans des maisons et appartements en proie à l'incendie, et vu que de nombreuses mères laissées seules avec des enfants en bas âge n'ont pas la moindre idée de ce qu'elles doivent faire en cas d'incendie, le ministre voudrait-il bien étudier la possibilité de joindre aux chèques d'allocations familiales adressés chaque mois aux mères de notre pays...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Noseworthy: ...quelques conseils préparés par des experts, expliquant ce qu'il faut faire en cas d'incendie?

Et voici ma seconde question...

M. l'Orateur: Le député aurait-il l'obligeance de laisser le ministre répondre à cette question déjà assez longue, avant de poser sa seconde question? Je dois maintenant l'avertir que si la seconde question doit être aussi longue que la première et contenir autant de renseignements, peut-être ferait-il mieux de songer dès maintenant à la revoir.

M. Noseworthy: J'attendrai la réponse du ministre à ma première question.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): L'honorable député m'a averti hier de son intention de poser cette question et ce qu'il demande va faire l'objet de notre attentive considération. Je me permettrai de lui dire que notre service de publicité a publié des milliers de prospectus sur les mesures préventives, en collaboration avec le bureau du directeur des incendies de l'Ontario. Je me suis mis personnellement en rapport, hier, avec le directeur des incendies de l'Ontario et j'ai appris que son bureau, sous la direction du Procureur général de la province d'Ontario, distribue des publications qui correspondent dans une certaine mesure à ce que le député vient de suggérer. Il n'en demeure pas moins que la question recevra toute l'attention qu'elle mérite.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ALLOCATIONS AUX EX-MILITAIRES QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. J'ai donné à son très compétent adjoint parlementaire un préavis verbal, sinon officiel, de ma question. Étant donné que le ministre a passé tout l'été à étudier la possibilité de modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants pour y introduire une clause permettant le versement d'allocations aux anciens combattants qui sont contraints de résider à l'étranger pour raison de santé, peut-il mettre la chambre au courant des résultats, des réflexions et des méditations qu'il a accordées à cette question au cours de l'été?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, vu les remarques préliminaires dont l'honorable député a fait précéder sa question, je ne suis pas sûr qu'il n'aurait pas dû s'adresser plutôt à mon adjoint parlementaire. J'essaierai pourtant de lui donner une réponse en lui disant que le versement de l'allocation d'ancien combattant à un ancien combattant qui réside hors du Canada a, comme il le sait, fait l'objet de maintes études dont une très sérieuse après la dernière session. Il a été décidé de ne pas présenter de modification maintenant.

IMMEUBLES PUBLICS

BUREAU DE POSTE DE QUÉBEC—PRÉTENDU RETARD DE LA MISE EN CHANTIER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre peut-il donner à la Chambre les vraies raisons qui retardent la mise en chantier du nouveau bureau de poste de la ville de Québec?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Je ne suis au courant d'aucun retard inusité, monsieur l'Orateur. L'honorable député ferait peut-être bien d'avoir un entretien avec moi et de me dire ce qui le préoccupe.

M. Dufresne: Monsieur l'Orateur, je veux seulement savoir pourquoi on tarde à commencer la construction du nouveau bureau de poste de la ville de Québec.

L'hon. M. Winters: Il n'y a ni délais, ni obstacles. Nous travaillons à la mise au point des plans et devis.

PIPE-LINES

"TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED"—INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Le premier ministre voudrait-il nous dire s'il a favorablement accueilli la proposition voulant qu'un comité spécial de la Chambre soit créé pour enquêter sur la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et dont il est fait mention dans le discours du trône?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, aucune décision n'a été prise visant à recommander à la Chambre l'établissement d'un comité spécial chargé d'étudier cette question.

LES TEMPÊTES

INTERPELLATION AU SUJET DE L'AIDE AUX SINISTRÉS DES PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. MacLean (Queens): Je voudrais poser au premier ministre une question dont je m'excuse de n'avoir pu le prévenir. Il pourra peut-être y répondre plus tard. Le Gouvernement a-t-il reçu de l'un des gouvernements des provinces Maritimes une demande d'aide aux sinistrés en vue d'atténuer les inconvénients causés par les récentes tempêtes et inondations désastreuses dans les provinces Maritimes?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Autant que je sache, monsieur l'Orateur, aucune demande n'a été reçue d'aucune des provinces Maritimes, mais je vais me renseigner afin de savoir si un des ministères a reçu une requête en ce sens.

COMMERCE

REVISION DE L'ACCORD COMMERCIAL AU SEIN DE L'EMPIRE ET DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce? Est-il au courant d'une déclaration que le ministre du commerce d'Australie a faite dernièrement et d'après laquelle on serait d'avis là-bas qu'il y a lieu de reviser l'accord sur le commerce au sein de l'empire et aussi l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce? Le gouvernement australien a-t-il communiqué officiellement avec le gouvernement canadien à ce sujet? Dans le cas de l'affirmative, la question fera-t-elle l'objet d'autres communications ou conférences?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je n'ai pas vu, je le regrette, l'article de journal en question.

M. Fleming: Il y a deux jours.

Le très hon. M. Howe: Je ne suis au courant d'aucune communication officielle du gouvernement australien à ce sujet. Si nous en avons reçu, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) voudra bien me l'apprendre, car je n'en sais rien.

ASSURANCE-SANTÉ

PRÉSENTATION CETTE SESSION-CI D'UNE MESURE LÉGISLATIVE DONNANT SUITE À TOUT ACCORD INTERVENU ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Le Gouvernement est-il prêt à présenter au cours de la session une mesure législative donnant suite à tout accord intervenu entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière d'assurance-santé?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Conformément à une proposition formulée par le premier ministre du Canada à la conférence tenue ici le 3 octobre, comme l'honorable député le sait, les administrations fédérales

et provinciales doivent conférer. La conférence même a formé un sous-comité composé du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministre des Finances et des trésoriers provinciaux de chaque province. Le comité doit se réunir le 23 janvier. Je rappelle à mon honorable ami le témoignage du premier ministre d'Ontario d'après lequel aucun progrès n'est possible si l'on ne reconnaît que la collaboration est essentielle entre les administrations fédérales et provinciales. J'espère que l'honorable député partage cet avis.

LIGNES AÉRIENNES TRANS-CANADA

ÉCRASEMENT À MOOSE-JAW EN 1954—DÉCLARATION AU SUJET DU RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, tous les honorables députés apprendront avec intérêt qu'on a maintenant réglé toutes les réclamations résultant du décès des passagers et des membres de l'équipage de l'avion *North Star* d'Air-Canada à la suite de la collision entre cet avion et un *Harvard* du CARC près de Moose-Jaw, le 8 avril 1954.

Les honorables députés conviendront, j'en suis sûr, qu'il ne serait pas opportun de dévoiler les sommes versées au plus proche parent de chacun des 31 passagers et des 4 membres de l'équipage. Je puis dire, cependant, que la somme globale versée en règlement de ces réclamations est légèrement inférieure à un million de dollars.

En dépit des recherches poussées et très soignées des techniciens et des légistes du ministère des Transports, du ministère de la Défense nationale et d'Air-Canada, il a été impossible d'établir la responsabilité à l'égard de l'accident.

L'accident a entraîné pour la société Air-Canada une très lourde perte par suite des dommages causés à l'appareil. Le Gouvernement a donc décidé qu'il ne serait que juste et raisonnable que la Couronne acquittât les frais des réclamations des tiers. C'est ce que la Couronne a fait.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le jeudi 12 janvier, sur la motion de Mme Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Drew et le sous-amendement de M. Coldwell.

[L'hon. M. Martin.]

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, dès le début de mes observations ce matin, je veux m'unir à ceux qui ont déjà offert leurs félicitations aux motionnaires (Mme Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence. Pour ce qui est de l'honorable représentante de Timiskaming, je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ses observations sur son récent voyage à Paris à la réunion de l'association parlementaire de l'OTAN. Je tiens à dire que l'honorable représentante de Timiskaming, l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) et madame la sénatrice Fergusson,—les trois femmes qui faisaient partie de la délégation du Canada,—ont pris une part active aux délibérations de cette conférence et ont fait l'objet d'éloges de la part de tous les délégués.

Pour ce qui est de l'autre motionnaire, je dois dire que, plus on a été de temps ici à la Chambre des communes plus on souhaite cet heureux mélange de jeunesse et de compétence que nous valent généralement les élections aux Communes. Je me reporte à 1945, année où un groupe de jeunes et brillants députés, représentants de tous les partis, sont entrés à la Chambre. Vous faisiez partie de ce groupe, monsieur l'Orateur. Deux ou trois sont devenus membres du cabinet tandis que d'autres ont joué ici un rôle important. Tout cela raffermit le concept de la démocratie sans lequel la Chambre des communes ne peut s'acquitter de ses obligations.

J'ai lu le discours du trône et, je dois l'avouer, j'ai eu, en quelque sorte, l'impression que le premier ministre (M. St-Laurent) avait remis entre les mains du gouverneur général une copie des discours prononcés en 1929 et 1930. On y vante la prospérité du pays, et sans la moindre allusion à la présente situation agricole. En lisant les discours de 1929 et 1930, on constate que le gouvernement de l'époque se berçait de ces mêmes illusions qui sont si visibles dans le discours qu'a prononcé l'autre jour Son Excellence. Il a parlé de l'essor de l'économie, tout en taisant les graves difficultés dans lesquelles se débat notre agriculture. Sans doute, à cette époque, la situation n'était-elle pas la même. L'agriculture était, en somme, en assez mauvaise posture dans le monde entier. Mais aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Toutefois, avant de parler agriculture, question d'importance capitale pour quiconque représente une circonscription de l'Ouest,—et d'ailleurs pour qui que ce soit au Canada en ce moment,—je voudrais dire un mot de questions qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont fait l'objet d'aucune mention dans le discours du trône.

L'une d'elle a trait aux progrès d'Air-Canada. Hier après-midi le premier ministre disait qu'il fallait, ou qu'on allait mettre au point un programme quelconque aux termes duquel le gouvernement fédéral et les provinces arrêteraient ensemble un programme de mise en valeur national. L'une des premières choses à considérer à cet égard est le problème du transport.

Il y a quelques années, en 1953, je pense, les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien demandaient à la Commission des transports l'autorisation d'exploiter un service de transport de marchandises à travers la partie nord du Canada, de Montréal à Vancouver en passant par Winnipeg, Prince-Albert et Edmonton. A ce moment-là le premier ministre avait déclaré que la décision prise alors "ne devait pas être considérée comme le maintien du monopole". Nous du Nord de la Saskatchewan,— on peut dire à peu près la même chose de toutes les régions des provinces de l'Ouest,—nous voyons refuser aujourd'hui les services aériens à cause du monopole en vigueur qui prévient toute concurrence à Air-Canada.

J'aimerais entendre ce que le premier ministre aurait à dire à ce propos. Que se propose-t-on de faire? Cette ère de monopolisation par Air-Canada doit-elle continuer? Air-Canada n'est-elle pas depuis assez longtemps en mesure de prévenir la concurrence? Le moment n'est-il pas venu, surtout en ce qui touche le transport des marchandises, de permettre la concurrence? Quant au transport des voyageurs, la concurrence ne nuirait pas à Air-Canada; elle ne servirait qu'à l'amélioration des services.

Pour ce qui est d'Air-Canada,—le ministre a parlé aujourd'hui du tragique accident de Moose-Jaw,—elle a de très bons antécédants de sécurité.

Alors que l'avenir immédiat réserve au pays des progrès dépassant tout ce qu'on avait entrevu pour lui, il faut repenser toute cette question et il faut que le premier ministre aille même au delà des paroles qu'il prononçait en 1953, quand il déclarait qu'il ne fallait pas voir dans la décision alors arrêtée le maintien d'un état de monopole.

Je viens d'exprimer mes propres vues en la matière. J'estime que le problème du transport aérien mérite qu'on l'étudie sérieusement à la présente session du Parlement. Ceux d'entre nous qui ont eu l'avantage de voyager à l'étranger et qui ont pu constater le bienfait de la concurrence dans d'autres pays sont persuadés qu'il faut maintenant repenser cette question, voir à prendre les dispositions qui permettront à d'autres entreprises de venir en concurrence avec Air-Canada dans notre pays.

Autre question, qui touche particulièrement ceux d'entre nous qui vivent le long de cours d'eau interprovinciaux. J'ai plus d'une fois soulevé ici la question, si grave, de la pollution des eaux et des effets de cette pollution sur les habitants des villes sises le long de cours d'eau interprovinciaux. Le bras nord de la rivière Saskatchewan pose encore un tel problème pour nous et je prie le ministre de la Justice (M. Garson) de songer, dès la présente session du Parlement, à trouver moyen de le régler. Ce problème ne peut être réglé par la collaboration entre les provinces, comme nous nous en sommes rendu compte au cours des réunions tenues entre les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Il peut l'être seulement de la façon dont on s'y est pris aux États-Unis, en modifiant le Code pénal de façon qu'une pollution intentionnelle des eaux soit considérée comme un délit contre l'État.

Ces deux questions que je mentionne intéressent de façon particulière, non seulement les habitants de ma circonscription, mais aussi d'autres régions du Canada; d'abord il y a les mauvais effets du peu de concurrence dont Air-Canada est l'objet et en second lieu il y a la pollution des rivières.

Je passe à certains sujets dont il a déjà été question. Je ne veux pas me répéter; mais je dirai que les membres de notre parti ne cherchent pas à faire le panégyrique de leur chef ou à entonner des chants de louanges, comme cela semble devenu une habitude chez certains groupes de la Chambre.

Hier, comme j'écoutais le chef de l'opposition (M. Drew) passer en revue la situation au pays, je ne pouvais m'empêcher de penser combien il avait vu juste au cours des dernières années à l'égard d'un si grand nombre de ces problèmes. A plusieurs reprises, il a traité la situation du blé. Mais avec quels résultats? Eh bien, on nous a opposé ces déclarations optimistes dont le ministre du Commerce (M. Howe) détient pour ainsi dire le monopole exclusif.

Lorsque nous avons fait le tableau de la situation, signalé le danger d'accumuler des excédents, on nous a répondu en alléguant que tout allait bien. Le ministre du Commerce a donné l'assurance à plus d'une reprise aux cultivateurs de notre pays qu'il n'y avait rien à craindre. "Ne vous inquiétez pas de ces excédents", a-t-il en somme dit. "Il n'en restera plus dans vos fermes à la fin de la présente année-récolte." C'est ce qu'il a dit, l'an dernier, à la population du Canada, en particulier à ceux qui s'adonnent à l'agriculture. C'est ce qu'il a dit à la population du Canada en février 1955, lorsque la Chambre se trouvait saisie de cette question

de l'accumulation des excédents dans les exploitations agricoles. Je pense que je devrais lire ce qu'il a dit à cette occasion. Le 18 février 1955, après avoir traité la question des reports, il s'est exprimé ainsi, comme en fait foi le compte rendu à la page 1381:

Cependant, je le répète, notre chiffre de vente est excellent. Je puis assurer aux honorables députés, sans la moindre hésitation, je crois,...

C'était dit avec autorité: "sans la moindre hésitation".

...qu'avant la fin de l'année-récolte, le 31 juillet, tout producteur qui a des céréales à vendre aura l'occasion de les vendre.

Voilà ce qu'il a déclaré en février 1955. Que s'est-il donc passé entre-temps pour modifier cette opinion? Je parlerai dans un instant de la ligne de conduite des États-Unis, mais entre février et juillet dernier, leur politique n'influait que très peu sur les ventes de blé dans le monde. Puis, le ministre a fait l'énoncé suivant qui, du point de vue de l'optimisme, l'emporte sur tous les points. Le texte, que voici, se trouve à la page 1383 du hansard:

Nous aurons un important excédent de blé, mais tout ce blé sera entreposé dans les élévateurs de l'État.

"Tout!"

L'entreposage dans les fermes ne constituera plus un problème dans l'Ouest canadien.

C'était en février 1955. Les 100 millions de boisseaux qu'on trouve dans les greniers de l'Ouest canadien constituent autant de réponses à cette fausse prophétie.

Pour revenir de nouveau au chef de l'opposition on me permettra de faire remarquer qu'il a maintes fois signalé, depuis 1952, que nous perdions vraiment nos débouchés et, en particulier, le marché anglais. A deux ou trois reprises, la Chambre a été saisie de motions concernant la tenue d'une conférence des pays du Commonwealth, en vue de créer un esprit de collaboration susceptible de prévenir la perte de nos débouchés au sein du Commonwealth. Nous nous sommes de nouveau heurtés à l'optimisme et l'on nous a dit: ne vous inquiétez pas à ce propos; nous sommes au pouvoir; tout va bien dans le monde. Telle est l'attitude qu'on a prise.

Puis une situation grave est survenue dans les provinces des Prairies. Tout l'été, on a pu constater qu'elle s'annonçait. Je veux parler de l'incapacité où se trouvait le cultivateur de vendre son blé. Nous avons demandé des avances en espèces. Un des premiers à demander cette aide a été le chef de l'opposition qu'on qualifie si souvent d'hostile à l'Ouest. N'avait-il pas raison au sujet des marchés? Nul ne peut le nier. N'avait-il pas raison lorsqu'il a exigé des avances à l'égard du blé entreposé dans les fermes? J'aimerais voir se lever un seul député de l'Ouest pour dire qu'il avait tort. L'un d'eux a déclaré qu'on ne peut obtenir d'avances sous peine de voir les préposés aux élévateurs manier de l'argent. De fait, en vertu du régime actuel, ce sont les préposés aux élévateurs qui devront percevoir l'argent pour les banques ou s'assurer que les banques toucheront leurs versements.

Le premier ministre s'est rendu dans l'Ouest en septembre à l'occasion de la célébration de notre jubilé. Revenu dans l'Est, il s'est déclaré d'avis,—je rapporte ici le sens général de ses paroles tout en ayant le texte exact,—que très peu de gens de l'Ouest avaient besoin d'assistance, que tout allait bien. Je demanderai au premier ministre: le ministre de la Justice (M. Garson) ne vous a-t-il pas parlé de la réunion à laquelle il a assisté dans la circonscription de Marquette? Si vous voulez une réponse, interrogez-le. Qu'il transmette le message à Garcia. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ne vous a-t-il pas dit,—je le demande au premier ministre par votre entremise, monsieur l'Orateur,—ou révélé le secret que l'Ouest est monté et que les gens demandent presque à l'unanimité des avances en espèces? Vous soutenez que le régime de prêts permettra d'acquitter la note et vous demandez au cultivateur de verser 5 p. 100 de ses recettes. Vous demandez au cultivateur d'acquitter l'intérêt sur son revenu. Est-il étonnant que l'Ouest soit aujourd'hui monté? Quand on demande des mesures concrètes, le gouvernement actuel s'emploie d'abord avec vigueur à éluder ses responsabilités.

Dois-je démontrer aujourd'hui à un gouvernement ce qu'est la situation? Je ne repasserai pas les statistiques qui ont déjà été présentées à cette Chambre. La situation est sérieuse dans l'Ouest; et lorsque la situation est sérieuse là-bas, les conséquences ne tardent guère à s'en faire sentir dans tout le pays. Les ventes d'instruments aratoires ont baissé. Les ventes de détail, en Saskatchewan, n'ont jamais été si basses depuis plusieurs années. En voici simplement la raison. Alors que d'une part les cultivateurs accomplissaient leur tâche, ils se fiaient d'autre part à des bobards du genre de celui que l'on peut trouver dans le discours du 16 février dont j'ai parlé. Ils ont cru à la fallacieuse promesse d'après laquelle on trouverait des marchés pour leur blé et qu'ils n'avaient pas à se soucier de s'organiser pour emmagasiner leur blé dans leur ferme et ils ont agi en conséquence.

Voici quelques chiffres, monsieur l'Orateur, qui donnent le revenu net des cultivateurs de l'Ouest canadien depuis trois ou quatre ans,

à partir de 1949. Je peux même remonter plus loin si quelqu'un le désire.

Revenu des cultivateurs dans les Prairies

	(millions de dollars)
1949	810
1950	630
1951	1,127
1952	1,082
1953	884
1954	376

Au cours de cette période, comme l'a indiqué hier le chef du parti cécéfiste, le pouvoir d'achat du dollar a diminué de moitié environ depuis la guerre. Si l'on tient compte de ce fait, on commence à se rendre compte des difficultés auxquelles nous avons aujourd'hui à faire face dans l'Ouest du Canada, malgré les déclarations optimistes des différents ministres de la Couronne.

J'ai une proposition à soumettre au premier ministre. S'il veut réellement savoir ce que les gens de l'Ouest canadien pensent de la façon cavalière dont le Gouvernement les a traités en ce qui concerne les avances en espèces, qu'il nomme au Sénat l'un des députés de l'Ouest,—il y en a parmi eux qui ont des ambitions,—et qu'il permette la tenue d'une élection complémentaire. La réponse viendra alors. Si le ministre de la Justice n'a pas pu faire comprendre la situation au premier ministre, le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) devrait le faire; ou si le ministre de l'Agriculture n'a su convaincre le premier ministre, les résultats d'une telle élection n'y manqueraient pas.

Le très hon. M. Howe: Les résultats n'intéresseraient pas le parti conservateur.

M. Diefenbaker: En réalité, le Gouvernement se trouve dans une situation où il est incapable d'agir.

Toute décision que prend le ministre du Commerce lie le Gouvernement. Notre espoir de voir le Gouvernement modifier son attitude à l'égard du blé en entrepôt réside dans un autre voyage de pêche du ministre du Commerce. Voilà tout l'espoir que nous entretenons aujourd'hui dans l'Ouest canadien. Quelle triste comédie que la façon dont on traite ce problème! Par son attitude chronique et tragique, faite d'illusion, d'optimisme et d'arrogance, le Gouvernement se moque du public qui réclame une solution.

Je signale au chef de la CCF que la proposition d'amendement présentée hier fait écho à l'attitude générale des cultivateurs de l'Ouest canadien. J'avais espéré qu'elle ne serait pas rattachée à l'amendement à la motion relative à l'Adresse, parce qu'elle ne fournit pas aux tenants du Gouvernement qui viennent de l'Ouest canadien l'occasion de se prononcer vraiment. Si la proposition avait été présentée à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, la population de l'Ouest, qui demande et réclame des avances en espèces, aurait pu se rendre compte, une fois pour toute, de l'attitude des députés libéraux à l'égard de cette demande. Ceux-ci demandent et réclament des avances en espèces.

Quel est le programme général en matière agricole? Il y a eu l'automne dernier conférence des ministres de l'Agriculture des provinces et de leur collègue fédéral. A-t-on mis au point un programme d'ensemble? Je n'en ai rien su. L'unité règne-t-elle actuellement au sein même du Gouvernement? On entend d'une part le ministre du Commerce, parlant à Calgary de la concurrence des États-Unis, tenir les propos suivants:

> Nous avons dit très nettement à nos amis américains que nous tenons pour nuisibles certaines de leurs initiatives récentes, non seulement en ce qui concerne les intérêts du Canada, mais aussi en ce qui concerne ceux de tous les pays y compris le leur.

C'est un ministre qui parle. Il y en a un autre, celui de l'Agriculture, qui félicite Benson des États-Unis de ce qu'il a fait pour l'écoulement des denrées agricoles excédentaires.

Le très hon. M. Gardiner: De tout, sauf du blé.

M. Diefenbaker: Oh, encore une déclaration modifiée.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas une nouvelle déclaration, c'est ce que j'ai dit primitivement.

M. Diefenbaker: Le Gouvernement devrait créer un service de correction des impairs des ministres. On pourrait ainsi rectifier les citations. C'est la première fois, en ce qui concerne cette déclaration, qu'on use ainsi de circonlocutions. Le ministre n'a jamais nié avoir tenu ce propos.

Le très hon. M. Gardiner: Voilà qui est tout à fait faux. J'ai exposé la véritable déclaration au moins une fois par semaine depuis.

M. Diefenbaker: Je comprends maintenant pourquoi il y a eu tant de communiqués à la presse dernièrement. C'est une des déclarations dont les journaux n'avaient pas fait rapport alors, encore qu'ils aient fait rapport de quelques autres modifications, changements ou citations supposément inexactes. Les journaux n'ont pas fait rapport de celle-là.

Le très hon. M. Gardiner: Il semble que vous ne lisez même pas les journaux de votre propre localité.

M. Diefenbaker: Cela ne constitue pas une réponse, il va de soi. J'ai ici toutes les corrections et il faut un dossier considérable

pour contenir toutes les corrections du ministre de l'Agriculture.

Le ministre de l'Agriculture a aussi parlé en faveur de la parité. Dans un discours prononcé devant la conférence agricole à Ottawa, voici ce qu'il a dit du maintien d'un rapport équitable entre le revenu des agriculteurs et celui d'autres catégories d'occupations.

A notre avis, cela vaut mieux que l'emploi du mot "parité", qui peut signifier une foule de choses. On peut appeler cela "parité" ou tout ce que l'on voudra.

Le très hon. M. Gardiner: C'est exact.

M. Diefenbaker: Puis, presque à la même date, le ministre du Commerce, s'adressant au syndicat des cultivateurs de l'Alberta, disait:

Nous avons vu les résultats désagréables de la parité des prix aux États-Unis.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons qu'à payer et à choisir.

Le très hon. M. Gardiner: Pour qui sait lire, c'est la même chose dans les deux cas. Nous sommes tous les deux opposés au mode de parité appliqué aux États-Unis.

M. Diefenbaker: Il semble y avoir responsabilité partagée entre le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce: le premier souhaite certaines mesures et le second s'en tient aux déclarations qu'il a faites dans le passé, sans se soucier de savoir si elles s'appliquent à l'heure actuelle.

Le régime de prêts qui a été établi est factice et illusoire. Il n'a aucune valeur. Les agriculteurs nous diront qu'ils peuvent obtenir un emprunt à la banque sans cela, parce que leur crédit est bon. Mais, dans l'Ouest du Canada, des agriculteurs essuient un refus aux banques. Et puis, les agriculteurs se voient dans la pénible situation d'avoir à acquitter l'intérêt sur leur propre avoir, sur le fruit de leur travail de l'année. Même à cette heure tardive, le premier ministre étudiera assurément de nouveau la déclaration qu'a formulée hier le ministre du Commerce et qui ne peut signifier autre chose qu'un refus définitif en ce qui a trait aux céréales entreposées dans les fermes.

Quel gâchis! Les entrepôts à céréales sont remplis et les agriculteurs ne peuvent vendre leur produit. Quel exemple de désordre! Hier, le chef de l'opposition a dit qu'il y a de la place, aux élévateurs terminus de la tête des lacs de la côte du Pacifique, pour recevoir 100 millions de boisseaux.

Le très hon. M. Howe: Ce n'est pas vrai, mais vous pouvez le répéter.

M. Diefenbaker: J'ai déjà entendu le ministre dire qu'une déclaration n'était pas exacte; mais on lui a ensuite donné la preuve du contraire, comme cela est arrivé dans le cas de sa déclaration du 16 février dernier.

Voici les chiffres que je trouve dans l'exposé hebdomadaire du Bureau fédéral de la statistique, à propos des céréales. Il y est dit que la capacité totale d'emmagasinage des céréales au Canada est aujourd'hui d'environ 600 millions de boisseaux, exactement 598 millions de boisseaux.

Le très hon. M. Howe: C'est la capacité nominale; il faut déduire 10 p. 100.

M. Diefenbaker: Le ministre pourra prononcer son discours plus tard.

Le très hon. M. Howe: Je n'aime pas que le compte rendu rapporte des déclarations spécieuses.

M. Diefenbaker: Personne en cette enceinte n'a plus souvent que le ministre créé des excédents de balle. D'après l'exposé hebdomadaire que le Bureau fédéral de la statistique publie au sujet des céréales (page 1), on a en entrepôt 364 millions de boisseaux de blé au Canada. Viennent ensuite les autres céréales, l'avoine, l'orge, le seigle, la graine de lin, et le reste, pour un total de 157,049,000 boisseaux. Cela fait en tout 521,809,000 boisseaux. Si l'on soustrait ce chiffre de la capacité d'entreposage, on aurait de l'espace disponible et inutilisé pour plus de 100 millions de boisseaux. Pourquoi cela? Cela tient à un autre insuccès. On a nommé un régisseur du transport qui apparemment s'occupe de tout, sauf de régir. Les chiffres indiquent que nous manquons de wagons couverts.

J'ai sous les yeux le numéro du 11 janvier d'un bulletin du Bureau de la statistique. On y voit qu'au cours de 1955 le nombre de wagons à céréales utilisés a diminué d'environ 31,000; celui des wagons à produits de céréales, d'environ 4,900. Le nombre des wagons à charbon a augmenté; celui des wagons à concentrés a augmenté, ainsi que celui des wagons à essence et à huile à chauffage, à sable, à gravier et à cailloutis. Le nombre de wagons à minerai de fer a à peu près quadruplé; celui des wagons à bois de construction, de charpente et à contreplaqué, à papier-journal et à autres denrées diverses a augmenté de façon sensible. Pourquoi ne pouvons-nous pas dans l'Ouest canadien recevoir un nombre juste et convenable de wagons? Quelle en est la raison? Est-ce que le transport de blé ne paie-pas? Est-ce la réponse? Est-ce que d'autres denrées paient davantage? Je pose ces questions, me demandant si nous n'avons pas ici un autre exemple de ce genre de choses qui est à l'origine de la situation la plus critique qu'ait connue l'Ouest du Canada. Il y a de l'espace dispo-

nible pour l'entreposage qu'on n'utilise pas, à cause de la pénurie de wagons à marchandises.

Le ministre du Commerce lui-même, parlant à Edmonton devant une des organisations qui se sont réunies dans cette ville durant le mois de novembre, a dit qu'il y avait une pénurie de 10,000 wagons dans les provinces de l'Ouest. Qu'est-ce, sinon un autre exemple de ce que le chef de l'opposition a appelé hier l'inertie d'un Gouvernement trop longtemps au pouvoir, dédaigneux des désirs de la population et des besoins de l'heure.

Je ne dispose plus que de quelques instants, monsieur l'Orateur. Je voudrais saisir le Gouvernement d'un certain nombre de propositions que m'ont adressées les représentants de milieux agricoles de l'Ouest. Je le fais avec une certaine hésitation étant donné les observations qu'a formulées en juillet dernier le ministre du Commerce (M. Howe) lorsqu'il a dit en substance qu'il n'écoutait jamais ce que disait l'opposition. Je m'adresserai donc au premier ministre. Je lui demanderai de bien comprendre que, dans l'ensemble, les cultivateurs canadiens ne participent pas, aujourd'hui, d'une façon équitable au revenu national, en comparaison des autres secteurs de l'économie canadienne. Le cultivateur des Prairies est le plus mal loti. A l'heure actuelle, il voit son revenu ramené à la moitié de ce qu'il était au point culminant atteint il y a quelques années.

Nous ne demandons pas de cadeau. Le producteur de blé de l'Ouest n'en a jamais reçu. Nous réclamons une certaine mesure de justice, et non pas de vagues espoirs fondés sur une commission royale chargée de définir ce que sera la situation économique du Canada dans 25 ans. Ce que nous voulons aujourd'hui, c'est de l'action. Ce qui importe surtout, c'est d'obtenir incessamment des avances en argent comptant. Puis, des dispositions immédiates pour mettre à la disposition des cultivateurs les wagons qui leur permettront de vendre ce dont ils disposent selon l'espace disponible dans les entrepôts. Pourquoi ne l'accorderait-on pas?

Ce sont les deux mesures que nous demandons. Elles ne coûteront rien à personne, car le cultivateur qui obtient une avance à l'égard de son blé ne peut berner personne. Il ne peut frauder qui que ce soit puisqu'il n'a pas de livret de contingent, et il n'y a pas de livret de contingent pour les voleurs.

Le chef de l'opposition a parlé, hier, de la vente des excédents de blé dont la qualité est un peu supérieure à celle du blé de provende. N'y a-t-il pas un moyen de faire disparaître ce blé des principaux terminus? N'y a-t-il un moyen de faire régner la collaboration entre les autorités fédérales et les autorités provinciales de manière que les cultivateurs de l'Est soient encouragés, sous forme de prêts bancaires garantis par l'État, à acheter d'avance la provende dont ils ont besoin, ce qui permettrait d'utiliser l'espace d'entreposage aux terminus, et aussi dans les milliers de fermes de l'Ouest? Rien, à ma connaissance, n'empêche de le faire. Les cultivateurs sont jugulés; ils ne peuvent vendre qu'à la Commission du blé. Il faudrait certainement, tout d'abord, faire disparaître cet excédent de blé invendable, c'est-à-dire invendable pour consommation humaine.

J'aimerais maintenant commenter les observations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a faites, alors qu'il était en Europe. Il est possible, a-t-il dit, de faire le commerce du blé avec la Russie. Le ministre des Finances (M. Harris) a semblé admettre qu'il se passait quelque chose du genre, mais il a dit qu'il ne voulait pas se laisser entraîner dans une discussion sur le blé.

L'OTAN est aujourd'hui mis à l'épreuve comme jamais auparavant. Peut-on renforcer cette organisation dans l'intérêt de l'unité économique afin que les États membres puissent, grâce à l'unité de leurs buts, établir un organisme analogue à la réserve alimentaire préconisée par la FAO, permettant de centraliser des quantités stratégiques de produits agricoles non périssables? De la sorte, les excédents seraient éliminés des fermes, non pas dans les conditions déplorables des années 30, mais par l'initiative du Gouvernement; on les conserverait pour les utiliser plus tard à l'avantage de l'humanité.

Quelle étude le Gouvernement a-t-il faite du plan américain qui prévoit la mise en vigueur d'un programme relatif à une "banque du sol" aux États-Unis? A l'heure actuelle, un régime analogue fonctionne en conformité de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies; en vertu de cette mesure, les terres ingrates sont soustraites à la production. Le plan américain ne comporte-t-il pas des avantages essentiels qu'on pourrait offrir au Canada pour nous permettre de résoudre le problème de l'heure? Nous disposerons d'une foule d'excédents tant que dureront nos méthodes techniques et des conditions climatiques favorables.

Le moment n'est-il pas aussi venu d'examiner de nouveau l'opportunité de donner suite à un projet qui a reçu l'appui constant du chef de l'opposition, savoir le projet d'irrigation et de barrage sur la rivière Saskatchewan. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a présidé dans l'Inde l'inauguration du nouveau barrage canadien qui irriguera 250,000 acres et pourra plus tard en irriguer 600,000 acres, espère-t-on. Je favorise le plan de Colombo et son expansion, mais il me semble

que si nous prenons cette initiative dans un autre pays, les gens des provinces des Prairies et de la Saskatchewan sont en droit de s'attendre qu'on examine d'une façon favorable la requête qu'ils ont formulée et qu'on procède à l'exécution d'un projet semblable ici. Le ministre de l'Agriculture a souvent proposé l'aménagement de ce barrage de façon que si jamais une époque de famine sévit de nouveau dans l'Ouest canadien, nous pourrons, grâce à ce projet, diversifier notre agriculture et relever notre niveau économique au même point que d'autres provinces.

(Texte)

M. Gérard Legaré (Rimouski): Monsieur l'Orateur, avant d'énoncer les raisons qui m'incitent à prendre la parole aujourd'hui, je voudrais féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley et M. Laflamme). L'honorable député de Timiskaming nous avait déjà habitués à sa voix chaude et convaincante, et nous savions qu'elle inaugurerait ce débat par de sages et judicieuses observations. Le nouveau député de Bellechasse s'est affirmé une recrue précieuse pour l'aile droite de la Chambre, et nous sommes reconnaissants aux électeurs de sa circonscription d'avoir délégué à ce Parlement un jeune homme plein de talents, de vie et de verve.

Maintenant que la Chambre est appelée à étudier nombre de mesures qui auront une répercussion plus ou moins immédiate sur l'avenir économique du pays, je voudrais, dès le début de cette session, mettre en lumière les dangers qui nous menacent si un meilleur équilibre n'est établi entre le progrès de l'industrie et celui de l'agriculture.

Le discours du trône nous a appris que la Chambre sera appelée à voter des lois afin d'aider les fermiers de l'Ouest. Nous le ferons avec plaisir, sachant, nous de l'Est, que les répercussions se feraient vite sentir chez nous si l'économie des Prairies était désorganisée.

Mais, si l'Ouest a ses problèmes, nous avons aussi les nôtres, et même si le discours du trône n'en fait pas mention expressément, nous nous attendons que le Parlement continue sa politique de soutien des prix agricoles. Si nous remontons à 1944, alors que cette loi fut adoptée, nous lisons que les législateurs d'alors avaient l'intention expresse "d'assurer à l'agriculture des revenus suffisants et stables durant la période de transition de la guerre à la paix et", c'est le point qui importe aujourd'hui, "de tenter d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations". Ce rapport équitable n'existe pas encore et toutes les législatures doivent viser à l'établir. D'autre part, l'agriculture du Québec et de l'Ontario serait depuis longtemps dans le marasme si cette loi n'avait pas été adoptée il y a 12 ans.

Une étude superficielle du problème pourrait nous laisser croire qu'il est illogique, dans le cas du beurre, par exemple, de maintenir le prix de soutien alors qu'il semble y avoir surproduction. Il faut donc aller plus au fond du problème, et c'est là qu'on constatera deux choses: si le prix de soutien fléchit, la production va aussitôt accuser une chute et elle ne répondra plus à la consommation locale. Il faudra donc faire l'importation de ce produit. Deuxièmement, le revenu des cultivateurs va décroître et nous assisterons à la désertion des fermes, en d'autres termes à la faillite de l'économie agricole.

Ceci m'amène à féliciter le Gouvernement d'avoir trouvé à écouler les surplus de beurre de la production des deux ou trois dernières années, sans désorganiser le marché des pays alliés. Il s'en est trouvé qui ont critiqué nos ventes de beurre à des pays situés derrière le rideau de fer, ventes effectuées à des prix inférieurs à ceux payés, ici, mais ceux-là semblent oublier une chose, le nœud du problème, qui consiste à disposer de notre production sans affaiblir le marché local et sans déranger le prix de soutien.

Que le Gouvernement vende nos surplus à qui il voudra, à la Russie si c'est nécessaire, à la Chine communiste même, et au prix qu'il pourra trouver, cela est secondaire; mais ce sur quoi j'insiste et ce qui importe, c'est qu'il assure au producteur un prix suffisant pour faire face à son coût de fabrication. Notre classe ouvrière sait et comprend que l'agriculteur a besoin de revenus pour acheter les produits qu'elle fabrique. Elle sait aussi qu'avant l'adoption de la loi relative au soutien des prix elle a payé le beurre jusqu'à 80c. et 90c. la livre. Il me fait donc plaisir de féliciter le Gouvernement de sa politique dans ce domaine et je l'invite à étudier encore plus attentivement l'écart qui existe entre le revenu de l'agriculteur du Québec et celui d'autres catégories de travailleurs.

L'industrie laitière occupe une place importante dans l'économie de ma région. La province de Québec, d'ailleurs, a la plus forte production de lait de tout le pays. Cette production n'a cessé d'augmenter depuis 1950, passant de 4,830 millions de livres à 5,575 millions. Le tiers de cette production est vendu en lait nature et les deux autres tiers servent à la fabrication du beurre et du fromage.

Cette seule industrie donne au Québec un revenu de quelque 170 millions de dollars annuellement. La province de Québec est aussi celle qui fabrique le plus de beurre, soit près de 120 millions de livres, l'an dernier. Pour la fabrication du fromage, elle se classe au 2^e^ rang, l'Ontario venant en tête

avec 61,827,000 livres en 1953 comparativement à 13,600,000 livres dans le Québec.

Si la province de Québec est la plus grande productrice de lait, elle est aussi celle où la consommation en est la plus élevée. Sa consommation quotidienne est de 1·06 chopine par personne, tandis que la moyenne au pays est de 0·86 chopine.

Ces quelques chiffres démontrent l'importance de cette industrie dans le Québec et la nécessité pour les gouvernements d'y apporter une attention constante.

Et puisque la surproduction de blé dans les prairies de l'Ouest fera encore le sujet de longs discours au cours de cette session, je voudrais aussi dire à la Chambre, monsieur l'Orateur, que dans une partie de mon comté et dans quelques comtés voisins, la sécheresse de l'été dernier a presque complètement détruit la récolte des grains. Un grand nombre de cultivateurs qui, chaque année, pouvaient vendre quelques cents minots de grains devront en acheter cet hiver pour $500, $1,000 et même pour $1,500. Leur revenu ne leur permet pas de subir de telles pertes et il est à espérer que l'Union catholique des Cultivateurs pourra obtenir des autorités provinciales qu'elles solutionnent le problème, si c'est nécessaire, avec l'aide du gouvernement fédéral.

Si le discours du trône ne contenait rien d'intéressant pour le chef de l'opposition, je me suis réjoui, pour ma part, d'apprendre que la loi nationale sur l'habitation sera amendée en vue d'augmenter le montant et le nombre des prêts;

que la Banque d'expansion industrielle recevra les pouvoirs d'élargir son champ d'action;

que la Commission du prêt agricole canadien pourra consentir des prêts plus élevés;

qu'une catégorie de travailleurs du sexe féminin sera mieux rémunérée.

Nous savons, d'autre part, que le gouvernement s'efforce de réduire le chômage en hiver, qu'il projette d'assister un plus grand nombre de sans-travail et, en définitive, d'améliorer tous ses services.

Je saisis l'occasion de féliciter le gouvernement d'avoir amélioré le service aérien à Québec et dans la partie est de ma province. Les aéroports de mon comté, à Mont-Joli et Rimouski, ont connu une activité accrue qui doit être maintenue. Mont-Joli a un aéroport d'envergure qui pourrait être plus largement utilisé, et j'invite le ministère de la Défense nationale à étudier la possibilité d'y stationner une escadrille.

La population de la ville de Trois-Pistoles s'est réjouie d'apprendre qu'un édifice public y sera construit et elle espère que des crédits à cet effet seront votés dès la présente session.

Pour clore ces quelques observations, monsieur l'Orateur, je voudrais appeler l'attention du gouvernement, particulièrement celle du ministère des Transports, sur la nécessité de faire construire un nouveau brise-glace pour permettre la navigation d'hiver entre les deux rives du Saint-Laurent à l'est du Saguenay. Le transport par eau des vivres et des matériaux ne peut plus être suspendu durant 3 ou 4 mois par année. Cette région de la province s'industrialise rapidement, et sa population est appelée à doubler d'ici quelques années.

L'exploitation des mines et la création de nouveaux centres industriels, tant sur la côte Nord que sur la rive sud exigeront, avant longtemps, le service de traversiers plus puissants et construits pour naviguer l'hiver comme l'été. Ils ne pourront cependant maintenir de service assez régulier qu'en tant qu'un brise-glace pourra les assister à l'occasion. Je sais, d'ailleurs, que des recommandations dans ce sens seront faites à la Commission Gordon par certaines industries de la rive nord.

Je termine en félicitant les nouveaux élus à la Chambre et en leur souhaitant de trouver dans leurs nouvelles responsabilités la satisfaction du devoir bien accompli.

(Traduction)

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, les membres de la Chambre pourraient facilement tirer la conclusion que la situation agricole actuelle du Canada ne préoccupe que les cultivateurs des trois provinces des Prairies, mais je crains qu'une telle conclusion ne soit pas exacte. La crise agricole qui existe au Canada aujourd'hui s'étend à l'agriculture d'une extrémité à l'autre du pays. Il est vrai que la situation est peut-être plus grave dans les provinces des Prairies, mais elle atteint quand même les cultivateurs de toutes les provinces.

J'ai ici un exemplaire de l'*Economic Analyst*, publication officielle du Bureau fédéral de la statistique. Cette publication prend comme période de base les années 1935 à 1939 et établit à 100 l'indice des prix des produits agricoles pour cette période. Elle établit également à 100 pour la même période l'indice des frais de production des cultivateurs. Le tout dernier indice des prix des produits agricoles est 225. Et pourtant l'indice des frais de production des cultivateurs a monté encore bien plus depuis les dernières années de la période 1930-1940. Ainsi, l'indice des frais de production en agriculture est aujourd'hui de 241. Ainsi au dire des économistes et statisticiens du gouvernement fédéral, d'après ce que publie *The Economic Analyst*, le rapport entre le prix de vente et le prix de revient n'a jamais

été aussi défavorable, même dans les dernières années de la période 1930-1940. En d'autre termes le rapport des prix des produits agricoles et des frais de production du cultivateur, dans tout le pays, est pire de nos jours qu'il l'était un peu avant 1940, pire, dis-je, qu'il l'était lorsque le ministre de l'Agriculture a commencé à assumer ses fonctions, en 1935.

La crise qui sévit dans les prairies ne pèse pas que sur les cultivateurs. A vrai dire, chacun dans ces trois provinces en ressent plus ou moins les effets. Il est bien évident que les hommes d'affaires qui ont accordé des crédits aux cultivateurs ont de grosses sommes couchées dans leurs livres et tiennent autant à résoudre ce problème que les cultivateurs eux-mêmes. Il en résulte que la solution de la crise agricole se révèle impérieuse pour la nation canadienne tout entière, pour la population de toutes les provinces, et plus particulièrement pour les hommes d'affaires et les cultivateurs des prairies.

La crise n'est pas née du jour au lendemain. De fait, bon nombre d'entre nous la voient se dessiner depuis longtemps. Nous avons assisté à la baisse des ventes de produits agricoles. Nous avons vu baisser les ventes et les exportations de céréales. A maintes et maintes reprises, nous avons demandé au ministre du Commerce de nous dire non seulement ce que le Gouvernement allait faire pour augmenter les ventes, mais aussi de nous expliquer, s'il le pouvait, le fléchissement très grave des ventes de blé canadien. Le 15 février 1955, comme en fait foi la page 1221 du hansard, voici ce qu'il a répondu à une de mes questions:

M. Argue: Si je comprends bien la déclaration du ministre, il nous dit que les exportations de blé pour l'année actuelle dépasseront celles de l'an dernier?

Le très hon. M. Howe: Oh oui, au cours de l'année-récolte. En effet.

Il a déclaré que les exportations de blé canadien seraient plus importantes. En réalité, elles ont passé du chiffre déjà réduit de 255 millions de boisseaux pour l'année précédente à 251 millions de boisseaux pour l'an dernier. Les 251 millions de boiseaux se comparent aux 385 millions de boisseaux de deux années auparavant. Les exportations de céréales secondaires ont également fléchi. Il y a deux ans, le Canada a exporté 119 millions de boisseaux d'orge contre 77 millions de boisseaux seulement l'an dernier. Il y a deux ans, nous avons exporté 65 millions de boisseaux d'avoine. L'an dernier, les exportations d'avoine du Canada n'étaient que de 22 millions de boisseaux. Les ventes de céréales canadiennes ont donc connu une chute brusque. C'est fort malheureux et cela continue!

[M. Argue.]

Le premier ministre disait hier que d'après ses renseignements les ventes sont à la hausse depuis quelques semaines, or voici les dernières statistiques relatives à l'exportation publiées par la Commission des grains pour la période du 1er août 1955 au 4 janvier 1956. Elles révèlent que les exportations canadiennes de blé ont encore baissé considérablement. Pour cette période elles n'atteignent que 76·2 millions de boisseaux contre 99·6 millions de boisseaux l'année précédente. En d'autres termes, nos exportations avaient fléchi l'an dernier et nous en étions inquiets mais pour la campagne agricole de cette année, elles sont inférieures de 23½ p. 100 à celles de l'an dernier.

A moins d'une reprise des ventes d'exportation pour le reste de l'année-récolte, nous n'exporterons au rythme actuel qu'une quantité inférieure à 200 millions de boisseaux de blé. Alors que nous avons en mains des excédents énormes, à la cadence actuelle des ventes de blé canadien, même si nous n'avons aucune récolte d'ici trois ans, nous aurons encore un excédent à la fin d'une période de trois ans. Voilà où nous en sommes. Le ministre du Commerce y comprend-il quelque chose? Il ne le semble pas. Le 28 mars 1955, il disait:

Notre pourcentage de l'ensemble des ventes a été raisonnablement bon.

Pendant l'absence du ministre du Commerce en avril, j'ai demandé au ministre des Travaux publics, qui agissait en qualité de suppléant du ministre du Commerce, ce qu'il advenait des ventes de blé canadien et voici, comme l'atteste la page 3092 du hansard, ce qu'il m'a répondu:

Les ventes d'exportations canadiennes au cours de la présente année-récolte marquent une augmentation considérable par rapport à l'année-récolte précédente.

Il a même dit un peu plus que cela:

Le Canada a maintenu sa position à l'égard de tous ses débouchés ordinaires; il y a même proportionnellement augmenté ses ventes.

Voilà ce qu'a dit le ministre suppléant du Commerce. Le 13 mai dernier, le représentant d'Humbolt-Melfort (M. Bryson) a posé une question dans le même sens au ministre du Commerce. Voici ce que celui-ci a répondu:

Il n'y a pas de baisse des exportations de blé canadien par rapport à l'an dernier.

Comment pouvons-nous avoir confiance dans le programme du Gouvernement? Comment pouvons-nous nous fier aux déclarations du ministre du Commerce? Comment pouvons-nous avoir confiance dans la déclaration faite par le premier ministre, hier, lorsqu'il a affirmé que les ventes s'amélioraient, alors que toutes les déclarations faites l'an

dernier à propos des ventes se sont révélées inexactes depuis lors, étant donné que les exportations de blé canadien, durant l'année-récolte qui vient de se terminer, ont été même inférieures à celles de l'année précédente et que les exportations, pour l'année-récolte en cours, étaient, au 4 janvier de cette année, de 23½ p. 100 inférieures à celle de l'année précédente?

Ce n'est pas le seul exemple de prévisions tristement inexactes. Nous aurions voulu savoir quel était le point de vue des pouvoirs publics en ce qui concernait la Commission du blé et si celle-ci pourrait débarrasser les fermes de leurs céréales. Le 7 juillet 1955, date assez récente, on le voit, le ministre du Commerce disait des chances qu'avaient les cultivateurs de livrer leurs céréales avant la fin de la campagne agricole,—et je cite ici la page 6077 du hansard:

> J'ai toujours confiance qu'avant l'expédition de la prochaine récolte tous les cultivateurs auront écoulé leurs céréales qu'ils désirent maintenant livrer.

Il se trompait du tout au tout. Le ministre du Commerce, trois semaines avant la fin de l'année-récolte, eu égard à l'expérience par lui acquise dans le commerce des céréales, ainsi qu'aux connaissances des fonctionnaires de son ministère, aurait dû savoir qu'il y aurait d'énormes quantités de céréales dans les fermes et qu'il serait impossible d'autoriser les cultivateurs, à cette date tardive, à livrer toutes les céréales qu'ils désiraient avant l'apparition sur le marché de la nouvelle récolte. En fait, à la fin de l'année-récolte, il y avait, semble-t-il, cent millions de boisseaux de blé,—seulement le blé,—dans les greniers des cultivateurs, le nombre total de boisseaux d'autres céréales atteignant un chiffre presque aussi considérable. C'est dire que les prévisions du ministre du Commerce étaient tant soit peu inexactes. Il se trompait de plus de 200 millions de boisseaux, trois semaines seulement avant la préparation et la publication de ces chiffres. Le même jour je lui demandais s'il y aurait livraison du contingent de huit boisseaux. Il y aurait, m'a-t-il répondu, autant de wagons de marchandises qu'on voudrait, ajoutant: "A ce moment-là mon honorable ami n'aura plus à s'inquiéter de rien."

Le très hon. M. Howe: Le contingent de huit boisseaux a été livré.

M. Nicholson: Il ne l'avait pas été à ce moment-là.

M. Argue: J'ai demandé si le contingent de huit boisseaux serait livré avant la fin de l'année-récolte.

Le très hon. M. Howe: Non, il ne le sera pas.

M. Argue: C'est ce que j'avais demandé et le ministre avait répondu par l'affirmative. Si j'ai bien compris la réponse du ministre, il disait que le cultivateur serait en mesure de vendre son contingent de huit boisseaux avant la fin de la campagne agricole.

Le très hon. M. Howe: Ils l'ont vendu peu après la fin de la campagne.

M. Nicholson: Mais pas avant.

M. Argue: Même le mois dernier, des milliers de cultivateurs de l'Ouest du Canada n'avaient pas encore livré leur contingent de huit boisseaux.

Le très hon. M. Howe: Je nie cette affirmation et vous procurerai la statistique.

M. Argue: Dans la première partie du mois d'août, le *Star-Phoenix* a publié une nouvelle voulant que, dans le Nord de la Saskatchewan, 60 p. 100 des cultivateurs n'avaient pas encore livré leur contingent de huit boisseaux.

Le très hon. M. Howe: Ce n'était pas exact.

M. Argue: Je sais des cultivateurs qui, voici un mois, n'avaient pas encore livré leur contingent de huit boisseaux.

Le très hon. M. Howe: Ils avaient un permis pour le livrer.

M. Argue: Bien sûr, mais les élévateurs étaient remplis et les wagons se trouvaient aux États-Unis ou ailleurs. Un permis de livraison et un endroit où livrer les céréales sont deux choses bien différentes. Le ministre devrait tirer un enseignement des événements intervenus depuis un an, au lieu de faire des déclarations inexactes et dont l'inexactitude sera démontrée.

Le très hon. M. Howe: J'aime à choisir d'où me vient l'enseignement

M. Argue: Si le ministre se mettait à l'école de certains députés qui siègent de ce côté-ci, il ne ferait pas de déclarations erronées comme il en fait presque chaque fois qu'il parle du problème des céréales.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas fini de faire des déclarations.

M. Argue: Le ministre a une solution au problème. Il a fait inscrire au *Feuilleton* une résolution en vertu de laquelle le trésor national va effectuer certains paiements au titre des frais d'emmagasinage des stocks de céréales excédant 178 millions de boisseaux après le 1er août de l'an dernier. Je suis heureux de trouver cette résoluion au *Feuilleton*. Nous l'appuierons assûrément mais elle ne résoudra pas le problème. A la vérité, elle contribuera bien peu en elle-même à remédier à la situation. Je tiens à dire aux membres du Parlement qui ne viennent pas des

provinces des Prairies et à ceux qui écrivent déjà dans certains journaux de l'Est: Ne pensez pas que ces quelques millions de dollars qui seront dépensés à la suite de l'adoption de cette mesure représentent une espèce d'aumône aux producteurs des Prairies ou de fait profiteront à ces derniers seulement.

L'amas considérable de blé, d'avoine et d'orge des provinces des Prairies qui n'a pas été livré et reste dans les cours de fermes constituera une menace pour l'industrie agricole de tout le pays, à moins qu'on ne prenne les mesures voulues. Ce qu'on fera avec les céréales de l'Ouest canadien intéresse les cultivateurs de l'Ontario. La résolution qui figure au *Feuilleton* ne convaincra jamais les cultivateurs des Prairies que le Gouvernement a l'intention de faire des avances à l'égard des céréales et de les acheter, ou que les cultivateurs pourront obtenir un revenu de leur année de labeurs. Ils y trouvent toutefois un rayon d'espoir, à la pensée que le Gouvernement, après un trop long sommeil, s'est enfin réveillé et qu'il commence peut-être à concevoir l'envergure du problème.

Si les cultivateurs de l'Ouest canadien devaient un jour se convaincre qu'ils ne peuvent liquider leurs céréales et les donnaient, en guise de provende, aux animaux, les prix de ceux-ci et des produits laitiers s'effondreraient d'un bout du pays à l'autre. En fait, ils s'effondrent déjà, parce qu'ils sont descendus au-dessous du prix minimum établi pour le porc par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Supposons que les cultivateurs des Prairies s'avisent d'agir ainsi. Supposons qu'ils décident de prélever 10 p. 100 sur l'excédent de blé, soit à peu près 100 millions de boisseaux de blé, représentant, en effet, 10 p. 100 de l'excédent de l'automne dernier, ainsi que 50 millions de boisseaux d'avoine (soit 10 p. 100 de l'excédent) et 33 millions de boisseaux d'orge (10 p. 100 de l'excédent également) et le donnent aux animaux. Si on en nourrissait les porcs, on produirait cette année 1,800 millions de livres de viande de porc de plus que jamais. Ce serait doubler la quantité de la production porcine au Canada en 1954.

Le ministre de l'Agriculture croit que certains excédents de beurre lui causent un peu d'ennuis. Il a également eu un petit excédent de porc. Mais que les cultivateurs des provinces des Prairies aillent décider qu'ils doivent nourrir des porcs avec leurs céréales pour en obtenir de l'argent, le marché du porc s'effondrera. L'effondrement du marché du porc sera suivi de celui du marché du bœuf. Si les prix des céréales secondaires s'effondrent, la vente de la crème et du beurre augmentera et, alors, il se peut que la législation fédérale ne puisse soutenir la tension que provoquera l'accroissement de la quantité des produits laitiers qui parviendront au marché.

Je dis donc que tous les Canadiens devraient appuyer la mesure qu'on prend, si peu importante soit-elle, pour régler ce problème. De nouveau, je déplore que le programme ne consiste qu'à faire un versement aux sociétés d'élévateurs. Pourquoi le Gouvernement ne commence-t-il pas par les cultivateurs? Dans cette conjoncture, les cultivateurs sont plus importants que les sociétés d'élévateurs et, si l'on entend payer l'entreposage aux sociétés d'élévateurs comme ce sera le cas, l'entreposage devrait être payé sur les céréales emmagasinées dans la ferme. Si vous deviez payer des droits d'entreposage aux cultivateurs, comme ce serait possible, à l'égard de leurs excédents de céréales, vous devriez ajouter une autre clause à la motion portant que vous paieriez des droits d'entreposage à l'égard de tout excédent de plus de 47 millions de boisseaux de blé au 1er août, report moyen des 20 dernières années. Que l'on paie l'entreposage dans les fermes. Cela encouragerait les cultivateurs à y garder leurs céréales; ils pourraient ainsi compter les vendre au lieu d'en nourrir les bestiaux avec les résultats les plus déplorables qui s'ensuivent inévitablement.

Que fait le Gouvernement? Les exportations du Canada atteignent actuellement moins de 200 millions de boisseaux. Le Gouvernement ne fait rien pour les cultivateurs. J'ai assisté à une foule de réunions de cultivateurs l'automne dernier, réunions générales convoquées par des syndicats agricoles et autres.

Le très hon. M. Howe (Port-Arthur): J'ai moi-même assisté à plusieurs réunions dans les Prairies.

M. Argue: Je n'ai pas encore rencontré de cultivateur dans l'Ouest du Canada, en dehors des politiciens du parti libéral, qui soit favorable à une mesure législative sur les prêts bancaires. Les cultivateurs veulent des versements anticipés, à titre de droit et sans intérêt. Les cultivateurs estiment qu'après une année d'effort dans la ferme et après la production d'une récolte, ils ne devraient pas avoir à payer de l'intérêt sur leur actif.

Les cultivateurs de l'Ouest sont unanimes à approuver les avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes, disposition même que comporte l'amendement proposé hier par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Ce n'est pas d'aujourd'hui que les membres de la CCF proposent une avance de 75 p. 100 du prix initial à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. Le 3 décembre 1951, j'ai proposé la

même résolution en cette Chambre, dans les mêmes termes exactement. Si le Gouvernement avait alors accepté cette résolution et s'il avait fait adopter une loi en ce sens, nous ne serions pas aujourd'hui aux prises, dans l'Ouest, avec une crise.

Que dire des prêts bancaires garantis? Le cultivateur qui a des milliers de boisseaux de blé dans sa ferme doit se mettre à genoux pour supplier les banques de lui prêter des fonds. Les prêts ne lui sont pas consentis de plein droit. On pourrait refuser de lui prêter même un dollar. Tout dépend de l'humeur du banquier ce matin-là. On m'a dit que, règle générale, les banques de l'Ouest commencent par déterminer si le cultivateur a pour $3,000 de céréales sur sa ferme et elles divisent ensuite ce montant par deux. La banque s'enquiert s'il a vendu des céréales, du lin ou quelque autre produit. Elle soustrait ensuite de la somme de $1,500 le prix des céréales que le cultivateur a vendues depuis le 1er août. Elle lui demande ensuite s'il a des arriérés de taxes et si la municipalité, en paiement de ces taxes, saisit les sommes dues au cultivateur par les élévateurs. Ils déduisent la valeur des impôts en souffrance des 1,500 dollars, et en d'autres cas les banquiers disent aux cultivateurs: "Si vous devez encore à la banque jusqu'à 500 dollars, c'est encore autant que nous déduirons."

Le très hon. M. Howe: Ils n'ont pas le droit de faire cela. Ils ne le font pas.

M. Argue: Le ministre dit qu'ils n'ont pas le droit de faire cela. Je lui répondrai que d'après les lois qui nous régissent, le banquier a le droit de dire non à tout cultivateur qui entre dans son bureau, car le banquier a tous les droits alors que le cultivateur n'en a aucun. Même les banquiers ne sont pas plus satisfaits de la loi. Ils considèrent comme une pratique bancaire de bien pauvre valeur et plutôt maladroite le fait que le ministre leur propose ce qui ne leur semble pas être des prêts très avantageux. C'est une situation qui ne réjouit nullement les banquiers. Les agents d'élévateurs ne s'en réjouissent pas davantage. Les cultivateurs veulent des avances par l'intermédiaire de la Commission du blé et grâce au système des élévateurs. Ils voulurent s'adresser à leurs agents d'élévateurs, obtenir d'eux une avance, et une avance sans intérêts. Le ministre du Commerce (M. Howe) s'est alors écrié: "Oh, non, vous ne pouvez pas arranger les choses de cette manière. Après tout, les agents d'élévateurs ne sont pas rompus aux tractations bancaires; ils n'ont pas l'habitude de consentir des prêts; ils n'ont pas la compétence suffisante pour procéder à des prêts de cette nature." Mais la mesure législative ayant été annoncée quelques semaines plus tard, j'ai constaté que les agents des élévateurs de l'Ouest canadien avaient acquis une grande habileté parce qu'ils étaient tenus responsables du recouvrement des emprunts. Toute l'expérience que j'ai pu acquérir m'enseigne qu'il est beaucoup plus facile de prêter de l'argent que de se le faire rembourser. Tout en n'étant pas assez compétents pour consentir des emprunts, les représentants des élévateurs de l'Ouest sont tenus d'envoyer eux-mêmes aux banques les bons payables en espèces chaque fois qu'un cultivateur qui a fait un emprunt à l'une de ces banques livre des céréales. Les cultivateurs de l'Ouest canadien sont unanimement opposés à cette mesure législative. Elle est fausse dans son principe même. Les cultivateurs ne devraient pas être obligés de payer intérêt sur leur propre argent. Il y a quelque chose de faussé quand le cultivateur ne peut pas obtenir de l'argent de droit. Donc, je soutiens, même à cette heure tardive, que le Gouvernement doit présenter une mesure législative prévoyant le versement d'avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes.

Ce qui compte surtout, cependant, c'est en fin de compte de vendre les céréales. Elles ne peuvent rester indéfiniment dans la ferme, non plus que dans les élévateurs. Après quelques années, elles perdront leur valeur. Qui que ce soit qui paie ces frais, ils finiront par absorber la valeur des céréales. Dans certaines annexes,—et j'en ai vu un grand nombre dans les provinces des Prairies,—les dégâts étaient déjà bien étendus. Pour maintenir la valeur de nos immobilisations, nous devons vendre nos céréales. Les commerçants privés de céréales,—nous avons la bourse des céréales,—et tous ceux qui sont opposés à la Commission canadienne du blé disent aux cultivateurs de l'Ouest: "Diminuez le prix du blé et il trouvera preneur". Je crois que c'est là un faux raisonnement. Je ne pense pas que la baisse du prix du blé canadien de 25c. ou de 50c. le boisseau en facilite la vente. Nous n'en vendrions peut-être pas un seul boisseau de plus. Et pourquoi en vendrions-nous davantage? Nous l'offrons déjà à bas prix. Les producteurs de blé du Canada touchent aujourd'hui pour leur blé le plus bas prix au monde. Le cultivateur des États-Unis touche $2.08 le boisseau. Le cultivateur argentin touche $2.72 le boisseau. Celui du Royaume-Uni touche $2.24 le boisseau. Le cultivateur touche en France $2.61 le boisseau. En Suisse, le cultivateur touche plus de $4.00 le boisseau et au Chili, il obtient jusqu'à $4.50. Pense-t-on qu'en abaissant le prix du blé canadien on en vendra davantage? On n'est certes pas au courant de la situation si on le pense.

Quelles dispositions prend le Gouvernement? Que fait-il pour remédier à la situation? Il fait des voyages à Washington. C'est à peu près tout ce qu'il fait. Il va dire au gouvernement des États-Unis qu'il n'aime pas sa ligne de conduite, une politique de dons, dit-il, et partant mauvaise et qui nous fait beaucoup de tort. Il se plaint. Le programme des États-Unis cependant ne consiste pas simplement à donner. Il présente bien d'autres aspects. Il accepte les devises locales. Il comporte le troc, des contrats à long terme et d'autres transactions. Les dons n'en sont qu'un faible élément. Je me demande si le ministre du Commerce (M. Howe) s'oppose à l'idée de donner du blé. Je ne le pense pas.

Le très hon. M. Howe: Non, pas aux pays qui ont besoin de dons.

M. Argue: Il ne s'oppose même pas à ce que l'on donne du blé du Canada.

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Argue: Le ministre du Commerce favorise tellement le don de blé canadien que, j'en suis sûr, il s'est grandement réjoui durant les quatre années écoulées entre avril 1948 et mars 1952 alors que l'on a fait don de froment canadien d'une valeur de $490,700,000. C'était magnifique. On donnait notre blé au rythme de 122 millions et demi par année et le ministre disait: "C'est magnifique. Ce sont les Américains qui le paient." Qu'a fait le Gouvernement pendant qu'on donnait notre blé en vertu du Plan Marshall durant ces quatre années? "Oh," disait-il, "nous vendons du blé canadien; voyez-vous, nous avons un bon gouvernement libéral au Canada qui a trouvé des débouchés pour le blé canadien et nous vous le payons en solides dollars canadiens." Il s'est attribué tout le mérite du programme des États-Unis qui donnaient du blé canadien et le payaient en leurs propres dollars. Et maintenant, les États-Unis ont décidé de continuer à faire certains dons mais, lorsqu'ils donnent du blé, ils donnent une partie de leur propre blé, au lieu d'aller en acheter dans un autre pays pour le donner. Lorsque le ministre du Commerce et d'autres membres du Gouvernement se rendent à Washington pour s'entretenir avec M. Benson et le président Eisenhower, ils versent des gallons de larmes de crocodile à propos du programme de dons des États-Unis, mais ils étaient très heureux de s'attribuer le mérite du programme de dons que les États-Unis ont appliqué de 1948 à 1952 lorsqu'il s'agissait de donner du blé canadien qui était payé en dollars des États-Unis.

Étant donné la situation qui sévit en ce moment aux États-Unis, j'estime que la ligne de conduite américaine est sensée. A mon avis, le gouvernement des États-Unis ne pourrait procéder autrement. Au lieu d'aller se plaindre à Washington et de dire aux Américains qu'ils agissent mal et qu'ils devraient mettre un terme à ces cadeaux, je pense que le ministre du Commerce devrait leur dire: "Vous avez un excédent de blé qui vous suscite un problème; il en va de même chez nous. Nous voulons nous entendre, afin d'adopter une ligne de conduite commune pour régler notre problème commun. Nous sommes même disposés à adopter certaines des mesures que vous avez mises en œuvre avec tant de succès." Ces mesures comprendraient l'acceptation de devises locales et les échanges de troc.

Le gouvernement canadien n'a qu'une ligne de conduite: il exige que tous les achats soient payés au comptant. La plupart des nations du monde ne possèdent pas de dollars canadiens; elles n'ont pas de devise comme la nôtre. Elles sont donc incapables d'acheter le blé que nous pouvons leur offrir si nous exigeons qu'elles nous paient en dollars. D'autres nations du monde n'agissent pas de cette façon. Elles se montrent disposées à échanger leur blé des diverses façons dont j'ai parlé. Ce qui est étrange c'est que ces méthodes peu orthodoxes se révèlent à l'avantage d'autres nations exportatrices. Au cours de la campagne agricole qui vient de se terminer, des quatre principaux pays exportateurs du monde, le Canada a été le seul dont les exportations aient fléchi. Le niveau de nos exportations est tombé de 255 millions de boisseaux à 251 millions; tandis qu'en ce qui concerne les États-Unis les exportations ont augmenté de 211 millions à 276 millions de boisseaux. Les exportations de l'Argentine sont passées de 110 millions de boisseaux à 134 millions de boisseaux et celles de l'Australie de 63 millions de boisseaux à 94 millions de boisseaux. L'acceptation de devises des pays importateurs, les échanges de troc et les cadeaux se révèlent à l'avantage de toutes les autres nations exportatrices du monde et les aide à accroître leurs ventes et à assurer des prix avantageux aux cultivateurs. Seul le gouvernement canadien adopte l'attitude du chien du jardiner; il ne se montre pas disposé à examiner la situation avec un esprit ouvert; il refuse de modifier son programme de sorte que le Canada perd rapidement le rang qu'il occupait sur les marchés du monde.

Que nos ventes aient diminué et continuent de diminuer de 385 millions à l'exportation en 1952-1953 à quelque chose comme 200 millions de boisseaux et moins, voilà qui est effarant et honteux. J'engage le Gouvernement à prendre ces autres mesures de manière qu'on puisse augmenter les ventes et les exportations de blé canadien avant que se produise une aggravation supplémentaire de la situation de nos marchés et, par conséquent, de la situation agricole de l'Ouest.

Le budget de l'État est énorme. Le secteur militaire y compte pour presque deux milliards. Dira-t-on qu'on ne saurait trouver nulle part les sommes nécessaires à l'achat des excédents de céréales pour les envoyer aux nations du monde qui en ont besoin? Il est toujours vrai que les deux tiers de la population du globe souffrent de sous-alimentation, ainsi qu'en témoignent les rapports de la FAO. Ce serait de notre part un meilleur moyen de protéger la démocratie et de susciter partout des bonnes volontés que de nous attacher à un programme d'aide économique plutôt que de nous contenter à peu près exclusivement de l'augmentation de nos armements. J'aimerais voir instaurer un très vaste programme de mise en valeur et d'aide économiques. J'aimerais que le gouvernement canadien crée une caisse importante d'aide aux pays insuffisamment évolués.

Alors que notre budget intéressant la défense s'établit à 2 milliards et que notre produit national brut dépasse 26 milliards, une caisse de développement économique d'un milliard ne serait certes pas trop élevée. Ce serait un bien faible prix à verser en retour des avantages que nous vaudrait une telle caisse: bonne volonté envers le Canada, la démocratie et l'Occident, en plus de la solution du problème de nos lourds excédents agricoles. Ce problème est plus grave dans les Prairies que dans le reste du pays. Le premier ministre, le ministre du Commerce et les autres membres du cabinet voudront se rappeler que les habitants du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta sont aussi des Canadiens et qu'ils devraient avoir droit aux mêmes conditions de vie, sur le plan économique, que les Canadiens des autres provinces.

Je prie le Gouvernement de venir dès maintenant au secours des Canadiens des trois provinces des Prairies. Sans quoi l'agriculture va se délabrer encore davantage dans les Prairies et à travers tout le Canada. Elle sera menacée de paralysie, peut-être perpétuelle. Je prie le Gouvernement de mettre fin maintenant, au cours de la présente session, à son inertie, de prévenir la destruction de notre industrie agricole.

M. J. E. Brown (Brantford): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (Mme Shipley et M. Laflamme). La représentante de Timiskaming (Mme Shipley) a déjà rendu d'excellents services à la Chambre sous bien des rapports et les membres de notre parti sont très heureux qu'elle siège en cette enceinte. La longue expérience qu'elle a acquise dans le domaine des affaires municipales et publiques, avant de venir siéger ici, lui confère une haute valeur en tant que membre du Parlement. C'est vraiment un avantage que de pouvoir bénéficier de ses avis et conseils. Elle est douée d'un esprit pénétrant et d'une intelligence remarquablement lucide et analytique. Je suis sûr que son apport à la vie publique sera considérable.

Le député de Bellechasse (M. Laflamme) a déjà fait bonne figure dans son premier discours à la Chambre. Lui aussi a fait preuve de talent. Il sera une très belle acquisition pour la Chambre et nous sommes heureux de l'accueillir dans notre partie de la Chambre.

Il y a quelques semaines, j'ai donné une entrevue aux dirigeants des YMCA, YWCA et de l'Association récréative de Brantford, à propos d'une étude relative à l'aptitude physique des jeunes Canadiens. Ces personnes m'ont signalé certains articles de journaux et de revues et elles m'ont dit ce qu'elles savaient d'expérience au sujet du rapide déclin qui se produit apparemment dans l'aptitude physique de notre jeunesse. Les propos de ces jeunes gens m'ont vivement intéressés. Comme la question m'intéresse, je me suis documenté quelque peu depuis cette entrevue et je crois bon de porter maintenant ce sujet à l'attention de la Chambre des communes.

L'an dernier *Sports College,* une association sans fin lucrative qui se consacre aux services éducatifs au moyen de recherches dans les domaines du sport, de la santé et de l'aptitude physique, a mené une enquête nationale. On a constaté qu'un Canadien seulement sur six répond aux normes minimums d'aptitude physique. L'enquête a consisté en un échantillonnage portant sur 51,000 Canadiens âgés de 14 à 50 ans. On a constaté que 13·2 p. 100 seulement des hommes et 27·2 p. 100 seulement des femmes pourraient réussir de simples épreuves d'aptitude physique. C'est dans l'Ontario que le niveau d'aptitude physique est le plus bas, les sujets capables de réussir les épreuves ne représentent que 13·3 p. 100. En Colombie-Britannique, la proportion a été de 34·8 p. 100, au Manitoba de 29·5 p. 100 et dans le Québec de 14·8 p. 100. Parmi les diverses occupations, ce sont les ouvriers sédentaires qui ont les normes les plus basses et les ouvriers affectés à de lourds travaux les normes les plus élevées. Chez le personnel de bureau, 17·8 p. 100 ont réussi les épreuves et chez les étudiants 12 p. 100 seulement.

L'enquête a permis de constater que la jeunesse canadienne est nettement inapte. Quatorze pour cent seulement ont passé les épreuves minimums. Le niveau d'aptitude physique de la population rurale est beaucoup plus élevé que celui de la population urbaine; les villes et les villages l'emportent

de beaucoup sur les cités. Dans l'ensemble, cependant, sur 51,555 témoins, 8,532 seulement, soit 16·6 p. 100, ont réussi les épreuves.

Je suppose que, par aptitude physique, on veut parler du bon état physique ou de la capacité d'accomplir un travail quotidien et de se récréer sans en ressentir trop de fatigue, tout en possédant assez de réserve pour les circonstances imprévues ou les efforts exceptionnels.

Une personne physiquement apte peut facilement s'acquitter de toutes les tâches quotidiennes tout en disposant d'une réserve suffisante pour parer aux situations d'urgence qui pourraient surgir, puis récupérer ses forces sans trop d'effort.

Pour plusieurs raisons, je pense que je devrais être un des derniers députés de la Chambre à soulever cette question, peut-être parce que je ne m'y intéresse pas depuis assez longtemps. Monsieur l'Orateur, comme je n'ai jamais su ce que c'était que d'être au-dessous du poids normal, je ne devrais peut-être pas discuter la question. Mais tout comme un homme qui, à l'occasion, boit trop peut fort bien prononcer une belle causerie sur la tempérance, j'ai décidé de m'aventurer à traiter ce sujet.

La raison de notre mauvais état de santé est, il va sans dire, notre niveau de vie élevé. Aux États-Unis, la situation est exactement la même qu'au Canada, mais je suppose que les chiffres outre-frontière sont peut-être un peu plus mauvais que chez nous. Ils ont alarmé le président des États-Unis au point où, avant sa malheureuse attaque cardiaque, il avait convoqué à Denver une réunion des groupes qui s'occupent de récréation aux États-Unis, afin de leur demander quel moyen il faudrait prendre pour combattre l'inaptitude physique. Cependant, monsieur l'Orateur, mes remarques ne porteront que sur le Canada.

Les Canadiens n'ont pas fait très bonne figure aux jeux de l'empire britannique à Vancouver au cours de l'été de 1954; ce qui a mis en lumière l'état de santé des Canadiens. On me dit qu'un bon nombre de nos jeunes Canadiens qui ont participé aux épreuves de courses, de natation et de sauts n'ont pu se rendre au bout et qu'ils étaient parmi les premiers à abandonner la partie. Pour avoir du succès dans ces sports il faut de l'endurance et beaucoup d'énergie; seule une bonne santé peut assurer l'énergie et l'endurance.

Les épreuves d'aptitude physique faites en Europe révèlent que les Européens devancent de beaucoup les Canadiens. Seulement 8·7 p. 100 des jeunes Européens n'ont pu subir ces épreuves avec succès.

Dans certaines épreuves de force aux États-Unis, 35·7 p. 100 des enfants ont échoué, seulement 1·1 p. 100 des jeunes Européens n'ont pu réussir les mêmes épreuves. En Autriche et en Suisse, ·5 p. 100 seulement des jeunes ont échoué. Je suis convaincu que les nations européennes l'emportent de beaucoup sur le Canada pour ce qui est de l'aptitude physique.

Les dirigeants des associations récréatives de Brantford m'ont souligné qu'il n'existe au Canada aucun programme général ni aucune directive dans le domaine de l'aptitude physique. Les associations athlétiques doivent limiter leur activité à leur propre groupement; on me dit qu'il n'existe aucun programme général ni aucune ligne de conduite déterminée. Autrefois, au Canada, les corvées à la maison assuraient assez d'exercice aux jeunes garçons mais cet exercice fait défaut en cette époque de mécanisation.

Les seuls exercices sont ceux qui se pratiquent sous surveillance. A mon avis, le problème ira s'aggravant pour tous les groupes d'âge, surtout à mesure que la nécessité d'employer à des fins utiles les heures de loisir se fera sentir davantage. La Fédération des directeurs de services récréatifs de l'Ontario a proposé qu'une commission royale fasse enquête sur l'aptitude physique des Canadiens et sur l'emploi pratique des heures de loisir. On a cru qu'une commission royale pourrait envisager la question dans son ensemble plutôt que de s'en tenir à un sport en particulier. Le Gouvernement ferait bien d'étudier la question.

Je sais que les autorités, surtout le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, sont au courant de la situation actuelle en matière d'aptitude physique. J'ai lu l'excellent discours qu'a prononcé, à l'occasion des jeux de l'Empire britannique, l'adjoint parlementaire au ministre. Il a abordé plusieurs points sur lesquels je suis revenu ce matin.

Voulez-vous déclarer qu'il est une heure, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Si je parais hésiter à me rendre à la demande de l'honorable député, c'est que nous nous rendons tous compte que, dans un débat dont la durée est limitée, il ne faut pas perdre une minute.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Brown (Brantford): Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance à 1 heure, j'appelais l'attention des honorables députés sur la santé physique de la population canadienne, en particulier des jeunes Canadiens. J'ai communiqué à la Chambre des chiffres et des données statistiques publiés

dans les revues sportives et ailleurs et qui indiquent une diminution surprenante de la santé physique parmi les Canadiens. Ces données statistiques démontrent l'existence au Canada d'un état de choses où un sixième de la population du pays seulement est, pourrait-on dire, en bonne santé.

J'ai fait remarquer qu'heureusement point n'est besoin d'être athlète pour être en santé, mais qu'il suffit de pouvoir s'acquitter des occupations quotidiennes normales qui incombent à la moyenne des Canadiens, tout en disposant d'une certaine réserve permettant de faire face aux situations critiques et de fournir un effort spécial. On a constaté que les Canadiens sont, à ce point de vue, loin d'être à la hauteur des nations européennes, ce qui ne devrait pas être.

Nous sommes dans une année olympique et je me demande ce que le Canada va faire aux jeux olympiques. J'ai lu, l'autre jour, que la Russie avait à l'entraînement 4 millions d'hommes parmi lesquels elle choisira les équipes devant participer aux jeux olympiques. Elle le fait évidemment dans l'idée de montrer au monde ce que peut accomplir le communisme. L'aptitude physique est donc un point important, et même vital, à mon avis, lorsqu'on se souvient du nombre des jeunes gens refusés pour inaptitude physique à l'inspection en vue du service militaire pendant la dernière guerre. Je me demande ce que serait ce nombre aujourd'hui. Ce n'est pas seulement une question de santé, mais aussi, je crois, de défense nationale; elle compte vraiment dans notre lutte pour la démocratie.

Je crois donc que la santé physique est un problème qui n'intéresse pas seulement les provinces. Sans doute, la question relève des provinces, mais elle revêt également un caractère national. Personne ne regrette plus que moi l'abrogation, l'année dernière, de la loi sur l'aptitude physique nationale sans que nul député, à la Chambre, n'ait apparemment soulevé d'objection. J'assume toute ma part de responsabilité pour avoir donné l'impression générale que nous, les députés, ne nous intéressions pas à la question. En fait, j'espère que nous aurons un jour une nouvelle mesure à cet égard, parce que j'estime que la Chambre se compose de députés qui s'y intéressent vivement. Je crois que notre ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dirigé par un ministre remarquable, examinera à nouveau la question de l'aptitude physique au Canada. Si les données que j'ai citées aujourd'hui sont exactes, il me semble que nous nous trouvons en face d'une situation lamentable.

Je me refuse à croire que le Gouvernement se croisera les bras. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de même que les membres de la Chambre, ne resteront certainement pas là à ne rien faire, laissant ainsi les pays communistes former leurs jeunes comme ils le font, en faire des surhommes, comme ils le disent, tandis que nous dirigeons une nation que les rédacteurs sportifs appellent une nation d'aveulis. Je ne crois pas qu'on laissera régner une telle situation.

Avant de terminer mes observations en anglais et pendant que j'en suis au sujet de la santé en général, on me permettra d'ajouter que beaucoup de députés libéraux comptent que le gouvernement fédéral participera à une sorte de régime d'assurance-santé nationale. L'assurance-santé est évidemment aussi un sujet qui ressortit aux provinces, mais son uniformisation dans tout le pays réclame la participation du gouvernement fédéral et du parlement fédéral. Nous souhaitons tout le succès possible à la conférence fédérale-provinciale qui s'ouvrira le 23 janvier. Je suis heureux de constater que la conférence fédérale-provinciale d'octobre dernier a établi un comité composé de ministres de tous les gouvernements du Canada, en vue d'étudier le programme d'assurance-santé, et que le travail du comité progresse. Non seulement les gens de Brantford, mais tous les Canadiens aspirent au jour où tous les Canadiens bénéficieront de cette mesure sociale longuement attendue et à laquelle tous, je crois, seront disposés à participer.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais dire quelques mots dans la belle langue de mes collègues francophones, avec lesquels c'est un grand privilège que de parler à la Chambre.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, un grand nombre d'entre nous, qui venons des régions du Canada où l'on ne connaît que l'anglais, recherchons l'occasion d'essayer, au moins, de nous servir de notre autre langue nationale, que parlent tant de membres éminents de la Chambre. Une majorité écrasante de la population de Brantford parle l'anglais, mais je ne voudrais pas laisser passer cette chance d'offrir les amitiés de mes commettants à leurs frères des différentes parties du Canada français.

Il y a quelques années, il n'y avait presque pas de familles à Brantford qui connaissaient le français. A ce moment-là, ma femme et moi voyions un très petit groupe de personnes qui s'intéressaient à l'étude de cette langue. Ce groupe n'avait pas d'assemblées régulières mais se réunissait dans les foyers des membres; nous passions des soirées charmantes et mémorables.

Aujourd'hui, la situation est tout à fait différente. Il y a à Brantford un nombre considérable de familles qui parlent français et il nous arrive souvent d'entendre les gens parler cette langue sur la rue. Mais le plus grand changement s'est produit chez les habitants anglais de Brantford. Pendant les quelques dernières années, une partie imposante de la population a fait preuve d'un intérêt profond pour la langue française. Mon épouse fait partie du club des femmes universitaires. Ce club comprend un groupe de personnes d'expression française qui se rassemblent presque chaque mercredi soir chez un de ses nombreux membres. On s'est même réuni dans ma propre maison. Pendant chacune des assemblées, ces femmes ne parlent que le français. Elles lisent des livres français, discutent en français et étudient le français avec l'aide d'un professeur de français compétent. Elles sont toutes devenues très fortes en français et elles en donneraient la preuve si elles pouvaient parler dans cette enceinte.

A l'Institut du collège, on donne un cours de français du soir, que suivent naturellement les adultes. Il connaît beaucoup de succès et un grand nombre de jeunes et de vieux y assistent.

Quel changement! Et l'on me dit que ce qui se passe à Brantford se produit ici et là, à travers la province d'Ontario. C'est un développement nouveau et splendide. Il contribuera fortement à l'unité nationale. Cependant, autant que j'ai pu le constater, nous, le peuple du Canada anglais et français, avons toujours été unis à un point remarquable. Ce nouveau développement, ce nouvel intérêt pour la langue française, nous aideront, j'en suis persuadé, à mieux nous comprendre que jamais, durant notre longue et heureuse histoire de vie commune au Canada.

(Traduction)

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, qu'on me permette de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône et de porter ensuite mon attention sur un problème qui est incontestablement un des plus graves que la nation canadienne ait à résoudre en ce moment, le problème des excédents de blé qu'ont déjà abordé avec beaucoup de compétence plusieurs des députés qui m'ont précédé.

A mon avis, et je crois, de l'avis de presque tous mes commettants, que la politique du Gouvernement à l'égard du blé est lamentablement insuffisante. Le ministre du Commerce et son collègue de l'Agriculture devraient vraiment avoir honte d'infliger à nos magnifiques collectivités agricoles du Canada un traitement qu'aucun autre pays du monde n'impose à ses cultivateurs. Toute nation qui se pique d'être évoluée fait preuve d'une connaissance au moins élémentaire des égards dus aux producteurs de blé.

Par exemple, la France a exporté environ 92 millions de boisseaux de blé l'an dernier. A l'égard de chaque boisseau, elle a versé environ $1.30 à titre de subvention à l'exportation; de la sorte son blé est parvenu sur le marché mondial à $1.30 le boisseau de moins que ce n'aurait été le cas autrement. Voilà un état de choses fort grave. D'ailleurs, c'était du blé mou, tandis que le nôtre est de la première qualité au monde.

Prenez les États-Unis. Vers la fin de novembre 1955, un cultivateur près de Bismark (Dakota-Nord) produisant 5,000 boisseaux de blé du nord nº 1 sur 250 acres pouvait obtenir à l'égard de chaque boisseau de toute sa récolte entreposée sur sa ferme un prêt de l'État de $2.10 le boisseau, soit $10,500 pour sa récolte de 5,000 boisseaux. Quand le prêt viendra à échéance, il aura la faculté de remettre le blé à l'État en remboursement complet. Rapprochez cela de l'offre méprisable faite aux cultivateurs canadiens...

M. Studer: Puis-je poser une question au député.

M. Blackmore: Oui.

M. Studer: Quels engagements ce cultivateur de Bismarck a-t-il dû prendre avant d'être admissible à l'emprunt? Il a dû approuver par vote et admettre une réduction des emblavures. Est-ce ce que l'honorable député recommande?

M. Blackmore: Si l'honorable député me laissait terminer mon discours, il éviterait de se lever pour faire des remarques ridicules qu'il sera probablement obligé de retirer plus tard. Que l'honorable député n'aille surtout pas s'imaginer que le député de Lethbridge n'en connaît pas au moins autant que lui sur le blé et sur le problème du blé!

M. Studer: A qui vendez-vous votre blé?

M. Blackmore: Comme je disais donc, telle est la situation. Ce n'était rien de nouveau en 1954. Tout cultivateur aux États-Unis pouvait alors entreposer son grain dans sa ferme et recevoir 2·21 dollars par boisseau. A ce moment-là, il n'était tenu de prendre aucun engagement comme l'insinue l'honorable député de Swift-Current. Donc, voici tout bonnement quelle était la situation qui s'offrait au simple producteur de blé aux États-Unis. Maintenant, depuis que le gouvernement des États-Unis prend possession du blé, il peut soit le garder, soit en disposer en subventionnant l'exportation, en acceptant des devises étrangères, en le donnant, ou en recourant à tout autre procédé jugé nécessaire pour liquider ce blé.

Au Canada, le ministre du Commerce a pour ainsi dire déclaré qu'on ne recourra à aucun de ces expédients pour faciliter l'écoulement du blé canadien, dussent les cultivateurs des trois provinces des Prairies en mourir de faim. C'est un tableau peu séduisant, mais il nous faut bien constater les faits et dire exactement ce qui en est.

M. Studer: Alors exposez les faits.

M. Blackmore: Le secrétaire à l'Agriculture, M. Benson, a dit de la méthode que les États-Unis emploieront pour écouler leurs céréales que c'était une formule amicale mais qui s'appuie sur la vigueur et la concurrence. Nous pouvons ne pas être d'accord, mais, à titre de représentants de 16 millions d'habitants, avons-nous vraiment quelque raison particulière de différer énergiquement d'avis avec un homme qui représente 165 millions d'habitants et, qui plus est, a tout autant compétence pour se prononcer que tout Canadien?

Telle était la situation aux États-Unis, en novembre 1955. Pendant ce temps, le cultivateur canadien qui a récolté 5,000 boisseaux de blé n° 3 sur les 250 acres de terre qu'il cultive près de Regina, juste en face de Bismarck, Dakota-Nord, de l'autre côté de la frontière, reçoit non pas $2.10 le boisseau pour du blé qui me dit-on se compare au blé n° 1 du nord des États-Unis, mais la misérable somme de $1.22½, encore faut-il qu'il soit autorisé à vendre son blé. Tandis que son cousin américain est sûr de pouvoir vendre son blé, le Canadien n'a aucune idée du moment où il pourra écouler le sien. Le cultivateur canadien n'a été autorisé à vendre que 300 boisseaux, pour lesquels il recevra, après des années d'un travail parfaitement accompli qui a donné les meilleurs résultats du monde, non pas $10,500 mais la médiocre somme de $367.50.

Le Canadien doit garder 4,700 boisseaux de blé entreposés dans sa ferme, sans aide et entièrement à ses propres frais et risques. Pour comprendre la gravité de la situation, il suffit de vivre à la ferme et non pas de passer sa vie dans des bureaux de recherches techniques ou autres du même genre. S'il a accès aux entrepôts, le cultivateur canadien pourra vendre jusqu'à huit boisseaux par acre, soit encore 2,000 boisseaux pour $2,230, ce qui porte la totalité de ses ventes pour 1955 à $2,597.50, tandis que son voisin des États-Unis a touché $10,500 pour acquitter ses comptes et se préparer à une nouvelle année de production.

Point n'est besoin d'insister davantage, je crois, pour faire saisir à nos bons amis d'Ontario, de Québec, des régions plus à l'est, et à ceux de la Colombie-Britannique plus à l'ouest, à quel point la situation est vraiment grave pour le simple citoyen qui essaie de gagner sa vie en travaillant à l'expansion du Canada par la culture du blé. Tout compte fait, le cultivateur canadien doit entreposer dans sa ferme, pour il ne sait combien de temps, 2,700 boisseaux de blé non vendu.

Il serait peut-être bon de parler un peu de l'importance de l'entreposage de blé de première qualité. Pour être convenable, l'entrepôt doit être construit de façon à protéger son contenu contre toutes les intempéries. L'aération doit en être possible. L'accès doit en être interdit aux oiseaux et aux souris, de même qu'aux vaches, pour éviter tout accident, aux chevaux, aux cochons et aux poules. C'est dire que celui qui doit élever une misérable construction provisoire et insuffisante en vue de l'entreposage de son grain court à une lourde perte. On me dit qu'aux États-Unis l'entreposage est le meilleur qui se puisse trouver.

Mais laissons là l'aspect général du problème, pour nous arrêter à l'avenir auquel nos cultivateurs peuvent s'attendre et qui ne s'annonce pas brillant, loin de là. Nous vivons dans un monde nouveau et étrange pour nous, un monde en pleine évolution. Même si tous les Canadiens se sentent les coudes, le risque et le danger demeurent suffisants; mais qu'un groupe de citoyens doive agir seul et faire les frais de la transformation à laquelle nous assistons, et il y aura, nous le sentons sans doute tous, injustice flagrante à l'endroit de ces citoyens.

Il nous faut noter et peser soigneusement chacune des nombreuses causes du problème qui se pose à nous de toutes parts. Voyons ces causes, en nous arrêtant brièvement à chacune. Les besoins de l'homme dans le monde sont immenses, comme nous le savons tous; je parle ici des besoins des populations qui n'ont pas l'argent voulu pour les satisfaire. Tous les soirs, au moins 1,400 millions d'humains se couchent sans avoir mangé à leur faim. Tous manquent d'argent pour acheter des aliments. On a là d'énormes débouchés possibles. Chacun reconnaît qu'il y a moyen de bénéficier de ces marchés, du moment que les hommes d'État des pays occidentaux étudieront ensemble un régime approprié de répartition des biens.

Mais, point suprêmement important, jamais on n'a entendu dire que les hommes d'État occidentaux,—si l'on peut leur donner ce titre,—se soient réunis pour trouver une méthode appropriée de répartition. Peu importe la situation que nous expose l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, peu importe les nobles sentiments qu'on exprime, il n'en reste pas moins qu'en revenant ici on ne nous fait part d'absolument rien de con-

cret. Nous essayons encore de nous tirer d'affaire au moyen du régime appliqué il y a un demi-siècle.

Partout les besoins des humains grandissent rapidement, parce que, tout d'abord, la population s'accroît beaucoup et que, en second lieu, les découvertes scientifiques permettent sans cesse de hausser les niveaux de vie. Il ne suffit pas de faire en sorte que ces 1,400 millions de personnes qui se couchent chaque soir sans avoir mangé à leur faim aient de quoi manger; il faudrait qu'elles aient aussi des habitations convenables. Il faudrait qu'elles disposent de réfrigérateurs, de congélateurs et de salles de toilette convenables, tout comme nous. Il en est qui croient que tous les hommes sont frères dans ce monde, et que, si nous ne nous conduisons pas comme des frères, il nous en cuira bientôt.

Cette situation exige tout simplement une production de plus en plus grande, non une diminution de production. L'honorable représentant de Swift-Current-Maple-Creek (M. Studer) a parlé de la diminution de la superficie cultivée aux États-Unis. Je le déplore et je soutiens que les États-Unis, en réduisant leur superficie cultivée, au lieu de trouver moyen d'écouler convenablement leurs céréales, ont posé un acte répréhensible à l'égard des autres nations du monde, et il en sera de même pour nous si nous limitons la production. A la vérité, nous pourrons être obligés de le faire, parce que nous n'avons pas assez de gros bon sens pour faire autre chose; mais nous manquerons à nos obligations, si nous agissons ainsi.

Il existe parmi les hommes une demande virtuelle de plus en plus forte, demande s'exprimant sous forme de besoins, pour une production toujours plus grande de tout genre de denrées par ceux qui disposent des ressources nécessaires. Dans ce que je viens de dire se trouve implicitement énoncée une responsabilité qui nous incombe, à nous, Canadiens, et à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire et que nous devons communiquer à nos enfants et petits-enfants, responsabilité qu'il nous faut assumer à l'égard de la production de toutes les sortes de céréales, en particulier du blé, nourriture du monde.

Le Créateur a sans doute destiné notre vaste pays à être un grenier authentique et permanent, une source de vivres de tous genres. Peut-on imaginer l'incapacité d'une génération de Canadiens, qui, faute de savoir trouver le moyen de répartir ses biens, cesse de les produire, laissant inexploitée la féconde richesse en blé de nos plaines de l'Ouest et des autres secteurs du pays, capables de produire presque toutes les sortes d'aliments que peut consommer l'homme. Car nous devons produire des vivres pour les innombrables millions qui ne sont pas en mesure de cultiver les céréales dont ils ont besoin.

Nous oublions que nous possédons un vaste territoire parcimonieusement peuplé. Nous nous en rendons bien compte, d'une façon générale, mais, dans notre for intérieur, nous oublions que, parce que nous disposons d'un si vaste territoire si peu peuplé, tandis qu'il existe des régions où des populations grouillantes sont comprimées sur un seul mille carré, il nous incombe d'aider à la production de vivres en faveur de ceux qui n'ont que des ressources limitées.

Le deuxième facteur de nature générale que nous devons envisager, c'est que bon nombre de nos cultivateurs, et même tous, disposeront de moins en moins de débouchés, en grande partie parce que les pays qui achetaient autrefois notre blé sont aux prises avec des difficultés croissantes qui rendent...

M. MacDougall: Je m'excuse si j'ai ennuyé l'honorable député qui a la parole.

M. Blackmore: J'aime à croire que l'honorable député a terminé sa conversation. Aucun commentaire n'est nécessaire, je crois. Bien des pays trouvent tellement difficile de se livrer au commerce international qu'ils n'osent pas se hasarder à vendre les denrées qu'ils peuvent produire en quantité suffisante pour se procurer des devises étrangères en vue d'acheter le blé dont ils ont besoin. Ces pays éprouvent de plus en plus le désir de produire leur propre blé. Par exemple, de 1935 à 1939, la France en a importé en moyenne deux millions et demi de boisseaux par année. C'était pour nous une chance de vendre du blé. Mais, l'an dernier, elle en a exporté 92 millions de boisseaux, ainsi que je l'ai mentionné.

Pourquoi, d'importatrice de blé qu'elle était, la France est-elle devenu exportatrice? Elle a changé d'attitude tout simplement parce qu'elle a constaté qu'il n'existe plus de débouché assuré pour la plupart des denrées qu'elle a produites au cours des années. Par conséquent, elle n'est nullement assurée qu'elle pourra acheter sur les marchés mondiaux le blé dont elle a besoin. Elle subventionne donc la production du blé chez elle. Par suite des bonnes années, elle obtient un fort excédent qu'elle doit écouler, comme la chose est arrivée l'an dernier lorsqu'elle a exporté 92 millions de boisseaux de blé à des prix que nous ne pouvions pas concurrencer.

J'ai parlé de l'élément impliquant que tant de pays jadis importateurs commencent maintenant, en raison de leurs difficultés, à produire leurs propres articles et donc à exporter. Le troisième élément tient à l'improbabilité que, dans un avenir prévisible, la

France et d'autres pays placés dans des circonstances analogues modifieront leur régime actuel de production, notamment à l'égard du blé. Les progrès scientifiques et les méthodes commerciales des États-Unis et de certains autres pays forceront les nations à s'orienter au possible vers l'autarcie, en ce qui concerne les denrées alimentaires, pour assurer leur défense et leur sécurité. Les États-Unis eux-mêmes l'ont fait et le font encore. Ces pays en feront autant que le Canada en a fait à l'égard du caoutchouc. Nous n'en produisions pas jadis au Canada; nous l'achetions de la Malaisie. A l'heure actuelle, nous produisons une bonne partie du caoutchouc dont nous avons besoin. De la sorte, la Malaisie perd le moyen d'acheter ici du blé et cela nous prive d'un marché. Un député ou un autre Canadien ayant autorité en ce domaine prônera-t-il l'abandon de la production du caoutchouc au Canada au risque de nous placer dans la situation où nous nous sommes trouvés durant la dernière guerre? Non.

Nous continuerons donc de produire notre caoutchouc. Nous produisons déjà beaucoup de notre gaz, de notre pétrole et une foule d'articles dont nous avons besoin; avec le temps, nous produirons de plus en plus les denrées qui nous sont nécessaires, pouvant ainsi atteindre à l'autarcie sans courir le risque d'avoir d'impossibles balances commerciales défavorables comme celles dont nous souffrons à l'heure actuelle.

Et cette même tendance qu'ont diverses nations de produire sur leur sol ce dont elles ont besoin empêchera le Canada d'acheter beaucoup plus de marchandises britanniques et de mettre ainsi à la disposition de la Grande-Bretagne plus de dollars canadiens pour lui permettre d'acheter du blé canadien.

Je commence à me lasser un peu, monsieur l'Orateur, d'entendre tant de députés se répandre en reproches contre le Gouvernement à cause des méthodes inefficaces dont il se sert pour vendre notre blé. Il me semble que bon nombre de ceux qui se permettent ce bavardage insensé feraient bien de méditer soigneusement ce que je viens de dire. Peu importe les efforts que le Gouvernement pourra faire, ou le nombre d'expédients auxquels il aura recours pour vendre du blé à la France; la France ne veut pas de notre blé en ce moment. Et c'est également ce qui se produira avec maints autres pays qui achetaient autrefois notre blé.

Le quatrième facteur primordial est le suivant. La production du blé et des céréales est généralement appelée à croître dans les régions dont les conditions permettent la culture des céréales. Les États-Unis peuvent réduire leur surface cultivée, nous pouvons en faire autant, le monde même, dans son ensemble, peut en faire autant; nous n'en verrons pas moins certaines autres considérations entrer en ligne de compte. Ainsi, par exemple, de meilleures variétés de grain se découvrent de toutes parts. Des engrais plus efficaces sont mis au point. On adopte partout des méthodes de lutte contre les insectes et contres les mauvaises herbes. L'outillage se perfectionne beaucoup. Tous ces progrès permettent, dans les conditions ordinaires, de produire plus de céréales sur une même étendue de terrain. Ces éléments vont exercer une influence encore plus grande dans l'avenir. Il vaut mieux tenir compte de ces faits que de chercher à se leurrer.

Voici le cinquième facteur. Des approvisionnements de blé déjà encombrants se sont encore augmentés de 7,300 millions de boisseaux, production globale de 1955, contre une moyenne de 5,895 millions de boisseaux en 1945-1949 et de 6,085 millions de boisseaux en 1935-1939. Il suffit de se reporter à ces chiffres pour constater qu'en 1955 seulement, nous avons accumulé dans le monde près de 1 milliard de boisseaux de blé excédentaire. Cela ne nous laisse pas grand chance d'écouler nos excédents. Même si des pays comme la France, qui nous achetaient autrefois du blé, allaient nous ouvrir de nouveau leurs portes et importer une partie de notre blé, nous verrions des pays, comme l'Australie, l'Argentine et d'autres, essayer de combler par leurs excédents la brèche ouverte par la France. C'est un autre fait que nous devons reconnaître.

J'en viens maintenant au sixième facteur. A l'heure actuelle, le monde entier vit sous la menace de catastrophes inimaginables suscitées par la guerre nucléaire. Tout Canadien se rend compte de ce fait. Ne ferions-nous pas bien d'entreposer une certaine quantité du blé que nous avons, en prévision de jours où des sinistres que nous ne pouvons éviter rendraient une grande étendue de nos terres plus ou moins impropres à la production pendant deux ou trois ans. Si un tel désastre s'abattait sur nos enfants, comme ils nous trouveraient imprévoyants de n'avoir pas su, faute d'imagination, prendre les moyens à notre disposition pour parer à une telle éventualité!

Il y a un septième élément. Jusqu'ici les nations soi-disant libres ont, par ignorance crasse, indifférence, stupidité ou mauvaise influence, évité avec obstination d'adopter une méthode efficace de distribution, tant sur le plan intérieur que sur le plan international. J'en ai parlé il y a un instant. L'honorable député de Macleod (M. Hansell) a très bien démontré hier soir, à ceux qui étaient à la Chambre, l'insuffisance absolue et méprisable

de nos méthodes financières comparativement à nos méthodes de production et de réalisation de biens matériels de toutes sortes.

On ne peut ici se contenter de hausser les épaules. Nos petits-enfants grandissent et ils se rendront compte de l'impéritie dont nous faisons preuve à l'époque où nous vivons. Pourquoi ne pas se renseigner sur les méthodes de distribution? Je ne demande pas qu'on recoure à celle à laquelle je songe, à celle du Crédit social. Que ceux qui connaissent d'autres moyens plus efficaces de distribution nous en fassent part afin que nous prenions les mesures nécessaires.

Ces sept éléments démontrent, à mon avis, que les cultivateurs n'ont aucune raison de s'attendre à des changements immédiats. Beaucoup d'entre eux ont des céréales entreposées dans leurs fermes ou doivent payer ailleurs des frais coûteux d'entreposage, aspect de la question qu'à mon avis on néglige beaucoup trop.

Nous en venons maintenant à une solution possible de cette difficulté. Une fois de plus, je désire féliciter les députés qui ont pris la parole avant moi. Partout au Canada, et malheureusement dans l'Ouest également, il y a de profondes divergences de vues quant à la façon de résoudre notre problème du blé. Les portes-parole du Gouvernement et, je le suppose, leurs agents rémunérés des postes de Radio-Canada, ne cessent de répéter que cette terrible erreur a été commise par les États-Unis, qui ont encouragé la production, qui ont bien traité leurs cultivateurs, et ainsi de suite. On prétend que les États-Unis ont accumulé des surplus et qu'il nous faut éviter de suivre leur exemple. Mais on ne nous dit jamais ce qu'il faudrait faire. Apparemment, on voudrait que tous les cultivateurs des provinces des Prairies se tournent vers l'élevage ou qu'ils crèvent.

Je voudrais maintenant, en toute déférence et humilité, exposer des principes qui, à mon avis, sont les seuls sur lesquels une solution vraiment satisfaisante du problème des excédants de blé peut se fonder. J'expose ces propositions en mon propre nom et non pas nécessairement au nom du groupe créditiste à la Chambre ni du mouvement créditiste au Canada. Je n'ose dire que je parle entièrement au nom même des électeurs de ma circonscription, car il m'a été impossible d'en consulter une bonne partie afin de connaître leur opinion. Quand je leur ai parlé j'ai constaté qu'ils semblaient tout à fait perdus. Ils savent qu'il importe de faire quelque chose, mais ils s'attendent que quelqu'un qui fait autorité leur indiquera les dispositions à prendre.

Deux congrès créditistes tenus dans la circonscription de Lethbridge, à l'automne de 1955, ont approuvé les propositions que je m'apprête à énoncer. Je pense que d'autres les auraient aussi approuvées s'ils en avaient eu l'occasion. Voici les quatre propositions. La première consiste à assurer des moyens suffisants pour entreposer le blé dans chaque ferme où on se livre à la culture de cette céréale. Sans une disposition de cette nature, il semble tout à fait illogique de parler de verser des avances aux cultivateurs à l'égard du blé emmagasiné dans les fermes. Une fois que nous aurons des installations convenables à l'épreuve des intempéries, des insectes et des rongeurs, nous pourrons commencer. C'est donc là le premier pas.

La deuxième proposition a trait au versement immédiat d'un paiement,—et non pas dans cinq, six ou sept mois,—à l'égard du blé entreposé à la ferme, d'un paiement qui couvrirait pleinement les frais moyens de production, plus une allocation assez élevée pour permettre aux cultivateurs d'acquitter leurs frais moyens et de poursuivre leur activité. L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a dit que la subvention ne devrait pas être inférieure à 75 p. 100 du prix du boisseau. C'est une bonne proposition, mais la mienne est peut-être un peu plus souple. Je ne suis pas certain que 75 p. 100 du prix du boisseau suffise à couvrir les frais de production et à permettre aux cultivateurs d'acquitter leurs frais de subsistance. Les expressions que le député a employées indiquent qu'il pense comme moi sur ce point.

Ma troisième proposition a trait au paiement en nature aux cultivateurs des frais d'entreposage du blé à leur ferme même. L'objet d'une telle ligne de conduite serait de remettre, en fin de compte, au producteur de blé la propriété du blé entreposé à la ferme, à la condition expresse que ce blé, qui a été payé et qui a été remis au producteur, ne soit pas mis sur le marché, par le producteur, tant que les conditions ne seraient pas favorables.

Cela peut sembler étrange mais voici ce que signifie la proposition. Si le Gouvernement achète le blé d'un producteur et lui verse un paiement, le Gouvernement pourrait alors suivre la ligne de conduite que semblent avoir adoptée les États-Unis et qui consiste à continuer de verser au cultivateur des frais d'entreposage pour le blé. Ou bien, il pourrait dire au cultivateur: "Chaque année où nos céréales seront entreposées chez vous, nous vous remettrons une partie de ces céréales de façon qu'un jour elles vous appartiennent et que vous soyez aussi propriétaire de l'entrepôt qui sert à l'emmagasinage des céréales." Je propose ce dernier choix.

Il est évident que dès que le cultivateur sera propriétaire des céréales et de l'entrepôt où ces céréales sont emmagasinées, il lui incombera d'assurer l'entretien des céréales sans qu'on lui verse des frais d'entreposage. Il me semble que si les États-Unis adoptaient ce principe, ils se libéreraient d'un fardeau qui les écrase financièrement et autrement.

La quatrième proposition, c'est que le financement de toutes les méthodes d'entreposage dans les fermes devraient se faire par l'entremise de la Banque du Canada. Le Gouvernement croit, j'en suis sûr, que la Banque du Canada est une institution très stable. Ce devrait être l'institution toute désignée pour rendre financièrement possible, au Canada, ce qui est matériellement possible. Je suis d'avis qu'on devrait demander à la Banque du Canada d'accomplir son travail. Si elle en est incapable, j'aimerais bien savoir pourquoi. Si elle est bien administrée, elle peut le faire. Dans les circonstances, l'argent qui serait avancé au cultivateur afin qu'il puisse construire ces entrepôts approuvés viendrait de la Banque du Canada, qui n'exigerait qu'un intérêt d'au plus 1½ p. 100. L'argent servant à payer le blé viendrait aussi de la Banque du Canada.

Dans ce cas, le Gouvernement devrait probablement emprunter les fonds de la Banque du Canada et en effectuer la distribution par l'entremise de la Commission du blé. Il y a probablement divers moyens de verser les fonds aux cultivateurs, mais l'argent à cette fin devrait venir de la Banque du Canada et non pas des contribuables canadiens. C'est cet argent qui servirait à payer le blé tandis que, pour payer l'entrepôt, le Gouvernement commencerait simplement par remettre aux cultivateurs le blé qu'il a déjà acheté de lui, de façon qu'en définitive le cultivateur soit propriétaire à la fois de l'entrepôt et du blé. Le cultivateur aurait donc été payé pour ses frais d'entreposage et serait en mesure de continuer son exploitation, la seule condition étant qu'il ne pourrait pas vendre ses céréales à moins que les circonstances le permettent. Il devra probablement se munir d'un permis des autorités chargées d'administrer le plan.

Ceux qui recherchent une solution à la crise actuelle du blé au Canada s'intéresseront à une nouvelle publiée par la *Presse canadienne* à propos d'une déclaration du premier ministre Manning, de l'Alberta. Lisez ce compte rendu dans le *Lethbridge Herald* du 22 décembre 1955; je n'aurai peut-être pas le temps d'en donner lecture au long. Il est intitulé "Régime de dualité des prix pour résoudre le problème—Plan de M. Manning"; l'auteur en est M. Phil Adler, rédacteur de la *Presse canadienne:*

Le premier ministre E. C. Manning, de l'Alberta, a proposé mercredi deux méthodes pour résoudre le problème des excédents de céréales dans les provinces des Prairies.

Au cours d'une entrevue, il a dit que le Canada devrait accepter pour son blé les monnaies faibles ou négocier de nouveaux accords commerciaux en accordant du crédit par l'entremise de la Banque du Canada.

Le premier ministre, né dans une ferme et qui cultive lui-même des céréales et possède un troupeau de 110 animaux à sa ferme de 300 acres, près d'Edmonton, a également préconisé l'établissement d'une banque fédérale des céréales pour "répondre aux conditions changeantes"; il a aussi parlé en faveur d'un régime de dualité des prix pour le blé.

Premier ministre créditiste d'une province qui, cette année, a produit 133 millions de boisseaux, M. Manning a déclaré que l'excédent de céréales constituait un problème dont la solution ne pourrait être trouvée qu'à long terme et non par des mesures provisoires. Néanmoins, a-t-il ajouté, de telles mesures étaient malgré tout nécessaires.

Il faudrait accepter, jusqu'à concurrence d'un "montant raisonnable" des monnaies faibles, le montant variant selon la situation économique du pays en cause. Selon lui, la convertibilité de cette monnaie faible ne serait pas indispensable, à condition toutefois que tout accord intervenu l'ait été selon des "conditions précises', aux termes desquelles le Canada bénéficierait de "tarifs préférentiels prioritaires" en ce qui concerne les exportations de ce pays. Il en résulterait une extension du commerce avec l'étranger.

Avances à fonds perdu

Traitant des crédits à consentir par la Banque du Canada, M. Manning disait que personne n'aurait à souffrir du fait qu'on pourrait passer par profits et pertes ces avances.

"Le cultivateur serait payé intégralement pour ses céréales, a-t-il dit, et l'économie nationale bénéficierait des dépenses qu'il pourrait faire."

La santé de notre économie tout entière est fonction de la prospérité de l'industrie agricole.

Les nouveaux accords commerciaux ne devraient pas être semblables aux anciens. Le Canada devrait accepter des pays acheteurs de son blé toutes les marchandises que ce pays pourrait exporter dans de bonnes conditions économiques, pourvu que le commerce du Canada n'en soit pas compromis.

Parlant des avantages intangibles que procurerait la vente du blé aux pays dans le besoin, M. Manning ajoutait qu'on pourrait ainsi "faire beaucoup pour la disparition de l'état de choses dont naît le communisme".

Il dit que le matériel de guerre coûteux tiré de ressources qu'on ne peut remplacer s'inscrit à fonds perdus, tandis que les aliments proviennent d'une source qui continue à produire.

Selon le premier ministre, le régime de double prix pour le blé est "largement justifié". Le prix intérieur "doit et peut être régi en toute équité pour l'économie" et le prix à l'exportation doit être le meilleur que l'on puisse obtenir.

Il ajouta que le gouvernement fédéral "ferait preuve de sagesse" en établissant une banque des céréales destinée à amortir les fluctuations suscitées par la guerre, la faillite des récoltes et les éléments de cette nature.

Je ne prétends pas que M. Manning ait eu à l'esprit les propositions que j'ai énoncées, mais je crois qu'à peu près tout le monde remarquera une certaine analogie entre elles. A tout événement, monsieur l'Orateur, en adoptant une méthode de ce genre, nous ne

nous contenterons pas de regarder les cultivateurs se voir chassés de leurs fermes. Et c'est précisément ce qui se produit aujourd'hui. Le gouvernement en est rendu à s'immobiliser indolemment dans sa tour d'ivoire, tandis que les cultivateurs qui ont des céréales entreposées en voient la valeur amortie par les frais d'entreposage jusqu'à ce qu'ils ne possèdent plus un sou pour acquitter les obligations qu'ils doivent assumer à l'égard de leurs fermes, jusqu'à ce que tout à coup un cultivateur quitte sa ferme pour y être remplacé par un autre. Autrement dit, les fermes sont saisies, non par l'État, mais par les gens, certains des gens auxquels le Gouvernement accorde les moyens de le faire. Le communisme est à peine pire que cela.

Quelle injustice outrageante! Des hommes qui étaient cultivateurs depuis trente, quarante ou cinquante ans, qui s'étaient construit leur maison, ont été chassés de leur foyer, non pas à cause de leur incompétence ou de leur imprudence, mais par suite de circonstances tout à fait hors de leur volonté, qu'ils ne pouvaient aucunement maîtriser, pas plus qu'ils ne peuvent arrêter le soleil. Toutes ces choses sont tolérées par un gouvernement qui se dit l'ami des cultivateurs et qui prétend assurer au Canada une bonne administration.

Les propositions que j'ai exposées ne rallieront peut-être pas l'appui de tous les honorables députés, mais tous comprendront, je pense, qu'elles pourraient aider à résoudre le problème qui nous occupe.

M. A. M. Fraser (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je m'unis à tous les préopinants pour féliciter très chaleureusement la représentante de Timiskaming (Mme Shipley) et le député de Bellechasse (M. Laflamme) de l'excellente qualité des discours qu'ils ont prononcés pour proposer et appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il convenait tout particulièrement que la représentante de Timiskaming proposât l'Adresse en réponse au discours du trône, où le Gouvernement annonçait son intention d'étendre le principe de la péréquation du salaire aux femmes occupant des emplois relevant de la compétence fédérale, principe qu'elle et les autres dames qui font partie de la Chambre ont sans cesse préconisé.

Mes félicitations également au premier ministre et au cabinet, qui ont su envisager de façon pratique et concrète les problèmes qui se posent au Canada, sur son territoire aussi bien qu'à l'étranger. Cette façon de voir se traduit assez bien dans les programmes énoncés au discours du trône.

Voyons d'abord la politique étrangère. Le Canada, nous nous accordons tous à le penser, j'en suis sûr, jouit d'une réputation enviable sur la scène internationale. Cela tient, dans une large mesure, au talent et au dévouement de notre distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui, par ses efforts soutenus en faveur de la paix, s'est mérité la reconnaissance et l'admiration du monde libre tout entier.

On voit, d'après le discours du trône, que le Gouvernement se rend bien compte des dangers implicites que comporte la situation internationale. On y lit, en effet, que le Gouvernement demeure "persuadé que, pour prévenir la guerre, il faut maintenir les moyens de défense du monde libre".

Pour ma part, je suis pleinement de l'avis du Gouvernement, qui attache une grande importance, et à bon droit, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. J'ai toujours pensé que l'OTAN était nécessaire à la sécurité de la collectivité atlantique. Cette conviction s'est affermie, l'an dernier, lorsque j'ai eu l'occasion de me rendre compte personnellement de ce qu'accomplit l'OTAN. De même que la représentante de Timiskaming, j'ai eu l'avantage d'être du groupe de députés canadiens qui ont assisté aux réunions parlementaires de l'OTAN à Paris, en juillet dernier, Au Palais de Chaillot, nous avons eu le grand avantage d'entendre des exposés de lord Ismay et d'autres hauts dirigeants de l'OTAN, et, au grand quartier général des puissances alliées en Europe, à Fontainebleau, ceux du général Gruenther, du vice-maréchal le vicomte Montgomery et d'autres militaires de haut rang.

Ces exposés autorisés des buts et méthodes de l'OTAN m'ont convaincu que cette organisation de défense a réussi une intégration militaire sans précédent en temps de paix parmi les nations libres.

Notre visite subséquente aux bases de l'armée et de l'aviation canadienne, en France et en Allemagne de l'Ouest, nous a permis de nous rendre compte par nous-mêmes de la participation vraiment magnifique du Canada à l'organisation de défense de l'OTAN. Nous en sommes tous revenus, j'en suis certain, profondément impressionnés par le moral très élevé des forces armées canadiennes et de l'excellence de leur matériel. Ces militaires des deux sexes non seulement participent à la défense des frontières de la liberté en Europe occidentale mais encore entretiennent les meilleurs rapports avec les populations parmi lesquelles ils vivent. Ce sont des ambassadeurs de bonne entente pour le compte du Canada, faisant mieux connaître le mode de vie des Canadiens et apprenant, en retour, à mieux connaître l'Europe et ses peuples, connaissance et sympathie qu'ils rapporteront avec eux au Canada. Les effets de cette sympathie mutuelle seront, à la lon-

gue, d'une valeur incalculable. Le Canada a vraiment raison d'être fier de sa participation à l'OTAN.

L'objectif primordial de l'OTAN est, point n'est besoin de le dire, de décourager l'agression. Mais il importe que l'OTAN soit plus qu'une alliance militaire. Les États-membres de l'OTAN ont mis au point un programme de défense commune mais si l'Organisation de l'Atlantique-Nord doit rester forte, si elle doit fournir sa pleine mesure, cette organisme de défense collective doit s'appuyer sur une action coordonnée en vue de réaliser l'expansion économique et une plus grande somme de bien-être social.

C'est, je crois, d'une extrême importance à notre époque de coexistence rivale où la lutte entre le monde libre et le bloc communiste se livre de plus en plus nettement sur le plan économique. En outre, en accentuant l'importance de la collaboration économique, sociale et culturelle, les pays de l'OTAN feraient beaucoup pour combattre l'idée pernicieuse que répand la propagande communiste d'après laquelle l'OTAN est simplement une alliance agressive. Je prie donc le Gouvernement de poursuivre et même d'intensifier ses efforts en vue d'amener les autres gouvernements de l'OTAN à donner suite à l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

Comme le dit fort justement le discours du trône, "la sécurité ne saurait dépendre des armes seulement". La Chambre appuiera, j'en suis sûr, les efforts sincères et inlassables que fait le Gouvernement pour améliorer l'entente internationale, tant par les négociations diplomatiques que par le moyen des Nations Unies.

Nous avons surtout ressenti de l'enthousiasme pour l'initiative prise par le Canada à la récente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'exprimerai ici la vive admiration que m'inspire le succès remarquable du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) ainsi que des autres membres de la délégation canadienne. Grâce à la constance de leur effort et à la patience dont ils ont fait preuve pendant les négociations, seize nouveaux pays sont devenus membres des Nations Unies. Cet organisme représente maintenant mieux que jamais l'opinion mondiale, ce qui ne peut que renforcer son utilité, surtout dans le domaine économique et social. L'admission de ces nouveaux États membres est vraiment une victoire considérable pour la cause de la collaboration internationale.

De plus, le Gouvernement a prouvé le sens pratique qu'il apporte à l'examen des problèmes mondiaux en décidant de continuer et d'augmenter sa participation au Plan de Colombo. Je suis convaincu que la Chambre approuvera de tout cœur cette décision. Elle s'inspire du désir sincère d'aider les populations des pays insuffisamment développés de l'Asie à s'aider eux-mêmes, afin d'atteindre un niveau d'existence supérieur. Elle est également inspirée par l'intérêt personnel bien compris, car l'expérience nous a démontré que plus la prospérité sera répandue dans le monde entier, plus nous serons prospères nous-mêmes. Elle est inspirée, en outre, par la conviction que l'aide économique et technique aux peuples des pays moins développés réduira le danger de guerre. Plus l'économie d'un pays est saine, moins elle est exposée à succomber à l'attaque de l'extérieur ou à la subversion de l'intérieur. Le Plan de Colombo et d'autres programmes semblables restreignent donc le domaine des conflits éventuels et favorisent la cause de la paix.

Je passe maintenant à certaines particularités du discours du trône qui intéressent notre économie nationale. Ainsi que le discours le mentionne, l'année dernière, dans l'ensemble, a été prospère pour le Canada malgré les graves difficultés de vente qu'a éprouvées notre grande industrie agricole, surtout nos producteurs de blé. C'est en 1955 que la production a été la plus forte de notre histoire. Notre commerce d'exportation a été plus considérable que jamais. Plus de Canadiens que jamais auparavant ont eu un emploi rémunéré. Je suis sûr que la Chambre et le pays trouveront une grande satisfaction dans ces preuves frappantes témoignant du caractère foncièrement sain et dynamique de notre économie.

Je suis très heureux de pouvoir déclarer que Terre-Neuve a partagé cette prospérité. Il y a eu par malheur quelques points faibles, notamment en certains secteurs de notre industrie de la pêche, mais, dans l'ensemble de Terre-Neuve, le niveau économique sans précédent de 1954 s'est bien maintenu en 1955, et a peut-être été surpassé. La production au sein de deux de nos industries de base, les produits forestiers et l'exploitation minière, a établi un record. La construction s'est poursuivie à un rythme fort satisfaisant. Le niveau moyen du revenu des particuliers a monté. Dans son message de la nouvelle année, le premier ministre de Terre-Neuve, l'honorable J. R. Smallwood, a dit de l'année écoulée qu'elle a été la plus prospère de toute notre histoire.

Dans la circonscription de Saint-Jean-Est que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, la situation économique a été excellente. Je mentionne en particulier l'île Bell, le grand centre d'exploitation du fer, qui contribue tellement à la stabilité économique de ma circonscription. Dans l'histoire de

l'île du fer, 1955 a été une année fort importante, marquant le parachèvement d'un nouveau dispositif d'appareils convoyeurs et l'aménagement d'une nouvelle usine de concentration de minerai. Ces améliorations représentent l'aboutissement du vaste programme de mécanisation que la *Dominion Wabana Ore Company* poursuit depuis quelques années. Depuis 1949 la compagnie a consacré 19 millions de dollars, au total, à l'acquisition et à l'installation d'un matériel ultra-moderne pour la production, la concentration et le transport de son produit.

La compagnie a des contrats fermes pour la livraison annuelle d'un million de tonnes de minerai de fer au Royaume-Uni et d'un autre million de tonnes à l'Allemagne occidentale. Chacun de ces deux contrats est valable jusqu'en 1961. Si l'on ajoute à cela les livraisons que la compagnie fait à l'aciérie Dosco, de Sydney (Nouvelle-Écosse), ces contrats assurent à l'île Bell un marché annuel sûr de trois millions de tonnes de minerai avant concentration.

Pendant que je parle de l'île Bell, j'aimerais rappeler aux honorables députés les privations qu'ont endurées les 11,000 résidents de l'île en avril dernier par suite de la muraille de glace qui les a privés, pendant deux longues semaines, des approvisionnements venant de la terre ferme. Cette fâcheuse situation a démontré combien il était urgent de construire une piste d'atterrissage sur l'île Bell. Je dois dire avec satisfaction que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la compagnie *Dominion Wabana Ore Limited* ont entrepris depuis quelque temps des négociations en vue de l'aménagement d'une piste d'atterrissage. J'ose espérer que ces négociations aboutiront sans tarder à une heureuse conclusion, de sorte que l'île n'ait plus à connaître l'isolement qu'elle a subi l'an passé.

Je suis bien convaincu qu'il est temps d'ériger un immeuble fédéral à l'île Bell, où trois services fédéraux, les postes, les douanes et les transports, exercent d'importantes fonctions. Les fonctionnaires de ces services travaillent actuellement dans l'immeuble de la province. Les bureaux loués du gouvernement provincial sont tout à fait insuffisants. J'invite donc instamment le Gouvernement à remédier immédiatement à la situation en dotant cette grande collectivité industrielle d'un immeuble fédéral.

Puisque j'en suis aux immeubles publics, j'ai confiance que la construction du nouvel immeuble des douanes prévu pour Saint-Jean commencera cette année.

Il y a quelques minutes, j'ai dit que l'année 1955 avait été une bonne année pour les gens de Terre-Neuve. Il n'empêche que le revenu moyen des Terreneuviens est encore bien inférieur à la moyenne nationale des Canadiens. En vérité, si l'on en croit le mémoire du gouvernement de la province à la Commission royale canadienne d'enquête sur les perspectives économiques, il ne représente que la moitié environ de cette moyenne nationale. A la page 122, le gouvernement de Terre-Neuve déclare qu'à Saint-Jean même, il y a 308 maisons "condamnables". Il ajoute ceci:

> Ce sont des logis affreux, délabrés, situés dans des zones de taudis qu'on aurait dû démolir il y a longtemps. Il y a un autre groupe de 350 à 400 maisons qui ne sont qu'un peu meilleures et qui seront condamnées lorsque les maisons "condamnables" auront enfin été rasées.

On signale que les chiffres se fondent sur une enquête partielle dans la région sise dans les limites de la ville de St-Jean. On estime que, dans l'ensemble de la région de St-Jean, plus de 1,000 maisons devraient être condamnées maintenant. Les honorables députés comprendront facilement pourquoi les habitants de St-Jean seront heureux des importantes modifications que le Gouvernement se propose d'apporter à sa magnifique loi nationale sur l'habitation.

Je félicite aussi le Gouvernement du projet d'entente qu'il a soumis aux gouvernements provinciaux en vue de partager les frais d'assistance aux chômeurs dans le besoin et qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage. En vertu de cette entente, le Gouvernement acquitterait la moitié des frais quand le nombre de chômeurs atteindrait ·45 p. 100 de la population d'une province. C'est une mesure sociale progressiste, qui aidera grandement les autorités provinciales à acquitter le coût des secours aux chômeurs. Comme la Chambre le sait, le gouvernement provincial de Terre-Neuve a déjà donné son adhésion au projet d'entente pour le partage des frais en question.

Je me réjouis également des amendements projetés à la loi sur la route transcanadienne. Le problème des communications a toujours été aigu à Terre-Neuve, à cause du caractère de dispersion de son peuplement. De bonnes liaisons routières sont indispensables à la mise en valeur des ressources naturelles de Terre-Neuve et à celle de son industrie touristique. Je suis persuadé que les modifications envisagées seront telles qu'elles se révéleront extrêmement utiles à Terre-Neuve comme aux autres provinces.

La mise en valeur intégrale des ressources naturelles de Terre-Neuve exige un capital social d'une importance telle que le gouvernement provincial est bien empêché de le fournir seul. Le gouvernement provincial a beaucoup fait déjà et continuera de ne rien négliger en vue de créer des services publics

indispensables à ce progrès industriel. Il lui faut pourtant la collaboration du gouvernement fédéral. En outre, la mise en valeur des ressources naturelles de Terre-Neuve comme de celles des autres provinces est tout à l'avantage, indubitablement, de l'ensemble de la nation.

Je suis fermement persuadé, dans ces conditions, que le gouvernement du Canada devrait participer aussi largement que possible à un programme d'investissements, à Terre-Neuve, de manière à contribuer à sa mise en valeur industrielle.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, en me levant pour participer à la discussion, je m'associe naturellement aux félicitations, traditionnelles sans doute, mais généralement sincères, comme c'est le cas actuellement, qu'on adresse aux motionnaires.

Dans une telle circonstance, c'est toujours une tâche difficile que de prononcer un discours à la Chambre. Je sais que la charmante représentante qui a proposé l'Adresse et le jeune homme qui l'a appuyée ont tous les deux rempli le devoir que l'on attend de ceux à qui cette tâche est confiée, ce qui augure bien de leur propre avenir à la Chambre.

Je sais aussi que nous déplorons tous l'absence de la Chambre, à cette occasion, de l'honorable député de Peace-River (M. Low), le chef du Crédit social, retenu au lit par la maladie. Tous, nous espérons qu'avant longtemps il sera parfaitement rétabli et de retour parmi nous.

L'honorable député qui m'a précédé a affirmé que le discours du trône témoignait d'une attitude courageuse à l'égard des problèmes qui se posent au Canada. Je passe par-dessus ce qui a trait aux affaires extérieures, auxquelles je n'ai rien à redire. Cependant, que quelqu'un puisse affirmer que ce discours témoigne d'une attitude courageuse à l'égard des problèmes intérieurs, autant vaudrait dire qu'aucun problème ne se pose au Canada, ou que le Gouvernement n'a trouvé aucune solution à ces problèmes, car le discours en question ne contient pas grand-chose à cet égard.

Je me suis rappelé une observation faite il y a plusieurs années dans un parlement situé loin d'ici. Un chef libéral, qui critiquait vertement un discours du trône présenté par un gouvernement conservateur, avait finalement dit, après avoir renâclé et reniflé: "C'est un discours aussi vide que les nids d'oiseaux de l'année dernière." A mon avis, c'est l'observation la plus opportune que l'on puisse trouver à l'égard du discours du trône.

Hier soir, un des députés d'Halifax y est allé de son petit discours du trône, quand il nous a proposé des solutions à une foule de problèmes, des solutions dont il n'était fait aucune mention au discours du trône. Nous lui en savons gré et nous saluons une telle initiative. L'ennui, c'est que ceux qui siègent de ce côté-là ont parfois assez de courage pour formuler de telles propositions, mais, quand vient la mise aux voix, ils continuent à appuyer le Gouvernement et à se prononcer contre des propositions dont ils se sont parfois faits les champions. Cela ne renforce pas notre espoir de voir apporter une solution à quelques-uns de ces problèmes.

Le député s'est arrêté, hier soir, à un problème sur lequel il revient souvent et dont j'ai moi-même parlé. Je ne m'y arrête que brièvement, encore que ce problème devienne de plus en plus aigu avec les années. Il s'agit de l'enseignement universitaire.

Si j'en avais le temps et si M. l'Orateur me le permettait, ce qu'il ne ferait sûrement pas, je pourrais consigner au compte rendu de longues citations sur les difficultés avec lesquelles nos universités sont actuellement aux prises. J'ai ici un document qui renferme des déclarations de la part de gens qui ne sont ni des éducateurs ni des visionnaires, mais des hommes comme M. Rhys Sale, président de la Société Ford du Canada, M. Douglas Ambridge, président de l'*Abitibi Corporation*, et M. Solandt, du Conseil de recherches pour la défense. Tous signalent que nos étudiants ne sont pas assez nombreux et que trop peu d'entre eux sont inscrits aux facultés des sciences.

Nous disons parfois, avec orgueil ou en exprimant un simple espoir, qu'avant longtemps la population du Canada atteindra 40 ou 50 millions. Chacune de ces autorités déclare que, pour atteindre ce chiffre ou même pour l'approcher, il nous faut insister beaucoup plus sur l'esprit d'initiative.

Je ne veux pas attacher une trop grande importance au domaine scientifique car je sais que les humanités ont un grand rôle à jouer et qu'il importe de les sauvegarder. Mais je lisais hier soir une déclaration du vice-président de l'*Atomic Energy of Canada Limited*; il y déclarait qu'en Russie les deux tiers des élèves de toutes les universités étudient la science appliquée et le génie en tant qu'ils se rattachent directement au monde atomique actuel. Au Canada, moins de 50 p. 100 des élèves étudient les sciences, y compris la médecine. Il faut aider les universités à supporter le fardeau qui pèse sur elles.

Je l'ai déjà dit, ce problème s'applique en particulier à nos universités des provinces Maritimes. Nous avons réussi là-bas à maintenir une tradition et une culture qui ont leur importance et dont nous sommes fiers, une tradition et une culture qui sont pour ainsi dire uniques en leur genre en Amérique du Nord. Dans la revue *MacLean's*, on a

publié, ces dernières semaines, des articles que les honorables députés ont lus, je l'espère, et où différents auteurs canadiens, notamment Bruce Hutchinson et Max Ferguson, parlaient de notre culture particulière.

Les provinces Maritimes sont peut-être le seul endroit, sur le continent nord-américain, où la fortune n'est pas en soi l'objet d'un culte et où le succès n'est pas mesuré par la longueur d'une voiture Cadillac, par le nombre de garages qu'un homme possède ni par le nombre d'automobiles qu'il y a dans ces garages. Je lisais l'autre soir un article de revue écrit par la principale autorité du Nouveau-Brunswick en matière d'éducation; l'auteur déclarait que les provinces Maritimes sont à peu près le seul endroit en Amérique du Nord où un pasteur qui touche un traitement de $3,000 par année et rend de réels services à la collectivité est l'objet d'une plus grande considération que le président d'une grosse société, qui touche peut-être $500,000 par année.

Si nous avons réussi à maintenir cette norme,—je crois qu'elle en vaut la peine,—il faut dire que nos universités y ont grandement contribué. Nos universités, qui ont leurs racines dans notre propre sol, ont, bien que petites, fourni un apport précieux.

Les besoins sont même plus grands que jamais. Je ne veux pas citer des chiffres que j'ai déjà consignés au compte rendu. Je me contente de dire encore une fois que je suis déçu de voir que le discours du trône ne dise rien d'une modification à la loi qui permettrait d'accorder de plus fortes subventions aux universités en général et aux nôtres, en particulier. Il est faux le régime financier qui prévoit que les universités les plus dans le besoin recevront moins. Telle est bien la situation en ce qui a trait aux universités des provinces Maritimes. Jusqu'ici, le Gouvernement ne s'est pas occupé de ce problème, qui n'est qu'un des nombreux problèmes se rattachant aux domaines de l'enseignement et des services sociaux et dont il aurait fallu s'occuper.

A ce propos également, je veux parler du régime de pensions aux invalides inauguré l'an dernier; il n'a pas fonctionné de façon satisfaisante et a donné lieu à beaucoup de désappointement. Je pense bien qu'il ne se trouve pas de député qui n'ait eu connaissance, dans sa circonscription, d'une vingtaine de cas où des personnes se sont vu refuser une pension, alors que, en vertu d'une loi établie de façon pratique, elles auraient dû toucher une telle pension. Le ministre a dit hier qu'il se proposait de tenir une conférence. C'est toujours un moyen facile de s'attaquer aux problèmes et d'en retarder la solution. Je comprends que c'est une question de collaboration provinciale-fédérale et qu'une conférence s'impose mais je sais que le ministre a reçu nombre de protestations au cours de l'année et j'aurais cru qu'on aurait pu tenir cette conférence plus tôt. De toute façon, nous espérons qu'avant la fin de la session quelque mesure sera prise à cette fin, comme nous le recommandons.

On pourrait signaler d'autres omissions, mais je n'ai pas l'intention de le faire pour le moment. Je m'étais plaint de temps à autre du long retard apporté à l'inauguration du service assuré par le Bluenose. Or, la Chambre apprendra avec plaisir qu'on a enfin inauguré ce service, comme l'ont annoncé les journaux, et le transbordeur assure les communications, tardivement mais efficacement, entre Yarmouth et Bar-Harbor. Je ne crois pas qu'on eût pu prévoir qu'il commencerait à fonctionner cet automne. Après tous ces long retards, on serait porté à croire que tous les préparatifs ont été faits, mais les installations à Yarmouth sont assurément de nature tout à fait provisoire.

Je sais que le ministre des Travaux publics (M. Winters) s'en inquiète et je suis certain que ce n'est qu'à la suite de la pression exercée par l'opinion publique que le *Bluenose* a été mis en service cet automne. Sinon, on aurait remis la mise en service au printemps prochain.

Je mentionnerai un point à ce propos, c'est-à-dire les taux prélevés pour le transport des véhicules par transbordeur. Certains d'entre nous n'ont pas oublié l'enthousiasme avec lequel s'est exprimé, à ce sujet, il y a bon nombre d'années, l'ancien ministre des Transports, M. Chevrier. Il a fait ressortir alors le rôle important que jouerait le transbordeur dans l'expansion de l'économie des provinces Maritimes et surtout de la Nouvelle-Écosse, en permettant à nos camions de transporter, après un court trajet, notre poisson et nos produits agricoles sur les marchés de la Nouvelle-Angleterre et du Canada central. C'est ce qu'on attendait. La plupart d'entre nous étaient d'avis que c'était là l'apport le plus important du transbordeur, abstraction faite du rôle évident qu'il jouerait à l'égard du tourisme; or nous constatons que les taux qu'on se propose de demander sont à présent tellement élevés que les camionneurs les trouvent pour ainsi dire prohibitifs. Au lieu de nous permettre d'écouler plus de marchandise à meilleur compte et plus efficacement sur les marchés de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Angleterre, les prix de transport sont tels que nous ne pouvons augmenter ces livraisons et nous sommes, pour ainsi dire, liés par le barème présentement en vigueur. Je sais qu'il incombe au ministre et au Na-

tional-Canadien de faire en sorte que l'exploitation du transbordeur soit aussi efficace que possible et n'entraîne pas de trop gros déficits. Mais ce n'est là qu'un élément de la situation. Le navire n'a pas été construit en vue d'assurer un succès financier. Il a été construit,—soit dit en passant, la Nouvelle-Écosse a affecté un million et demi de dollars à son prix de revient initial,—pour aider l'industrie des provinces Maritimes en général et de la Nouvelle-Écosse en particulier. Il ne rendra pas ce service si le barème actuel est maintenu.

On a laissé entendre, il est vrai, que la question est à l'étude. Naturellement ces taux de transport ne sont pas réglés comme du papier à musique. Ils ne sont pas gravés dans la pierre. Il serait possible, et je dis qu'il est nécessaire, de les reviser. Les prix de transport saisonniers ne sont pas inconnus au ministère des Transports, ni dans l'établissement des tarifs en général au Canada. Des prix de transport saisonniers sont en vigueur sur les Grands lacs.

Durant la saison du tourisme, quand le bateau sera bondé de passagers, on pourrait exiger un prix unique alors parce qu'il se transporte très peu de produits, mais au milieu de septembre, quand le tourisme diminue rapidement, un remaniement des prix profiterait non seulement à la Nouvelle-Écosse mais aussi aux exploitants du navire, car il serait alors possible d'entasser les marchandises dans des camions qui y monteraient, ce qui augmenterait des revenus autrement impossibles à obtenir.

Je soulève la question avec l'espoir qu'en saisissant la Chambre de ses crédits, au printemps, le ministre sera en mesure de nous annoncer qu'on a modifié le tarif. S'il ne le fait pas, je me propose de l'exhorter avec la dernière énergie à prendre des mesures à ce propos avant l'adoption de ses crédits.

Encore au sujet du trafic maritime, je veux mettre sur le tapis une question dont j'ai déjà parlé mais dont il n'est nullement question dans le discours du trône. Je la crois importante. Il s'agit de la nécessité d'améliorer, de rendre plus efficace le service de paquebots partant de nos ports de mer pour se rendre dans les Caraïbes et en Amérique du Sud. Les provinces Maritimes ont un avantage sans pareil ailleurs au Canada, sauf en Colombie-Britannique: notre position maritime, notre situation à l'égard de l'exportation. La Nouvelle-Écosse s'avance comme un quai dans l'Atlantique-Nord, et, nous le savons tous, le transport des marchandises par eau est la méthode la plus économique.

Je sais qu'il existe un marché en puissance pour les produits de la Nouvelle-Écosse, des provinces Maritimes et du Canada en général, aux Caraïbes et en Amérique du Sud, mais ce problème n'est pas pris en considération. J'aimerais vous donner un exemple de la manière dant ce problème s'est présenté à nous cette année. Je pense que la Chambre sait, j'y reviendrai d'ailleurs dans un instant, que, l'automne dernier, nous avions quelque difficulté à vendre nos pommes. Cette difficulté a existé aussi dans d'autres régions fruitières du Canada. Nous n'avons pu écouler qu'une certaine proportion de la récolte. Certains exportateurs parvinrent à découvrir dans les Antilles des marchés prêts à absorber une quantité considérable de pommes à des prix extrêmement intéressants, eu égard aux taux de concurrence alors en cours.

On trouva donc ces débouchés, et on les finança, mais alors les exportateurs de fruits apprirent que l'espace frigorifique disponible à bord des navires de la *Canadian National Steamships*, la seule compagnie maritime qui desserve cette région depuis Halifax, était si restreint qu'à bord de chaque navire, on ne pouvait charger qu'une maigre fraction de la commande. Comme résultat, moins de 50 p. 100 des pommes pour lesquelles on avait négocié un débouché ferme à la Trinité ont été expédiées d'Halifax et les pomiculteurs, qui s'étaient réjouis à l'avance d'un débouché très avantageux dans les Antilles anglaises, ont subi une perte vraiment considérable.

Je sais qu'il existe des problèmes. Je sais qu'il y a des difficultés de change. J'ai eu quelque difficulté à obtenir des permis pour l'exportation de produits de la Nouvelle-Écosse vers les Antilles anglaises. Toutefois, à cette occasion, la question du change a été réglée, des dollars ont été mis en disponibilité, mais les *Canadian National Steamships* n'ont pu que nous répondre: "Nous regrettons, mais nous ne disposons pas de compartiments réfrigérés et ne pouvons pas accepter vos pommes."

Mais cela ne suffit pas. La vallée de l'Annapolis est probablement une région productrice d'œufs aussi considérable, à l'heure actuelle, que toute autre partie du Canada. Cette industrie s'y est grandement développée depuis dix ans. Il existe au Venezuela un débouché qui ne présente aucune difficulté de change, car c'est un marché dollar.

Le pétrole lui fournit des dollars en abondance. Que faut-il faire actuellement? Acheminer les œufs par wagonnées, de la vallée d'Annapolis à New-York, ou bien les transporter par camions pour les charger ensuite sur des navires frigorifiques qui de New-York les transportent au Venezuela. Il faut aussi soutenir la concurrence du producteur américain et on me dit pourtant que l'affaire rapporte des bénéfices. Ce n'est toutefois pas suffisant.

J'ai une proposition à présenter. J'ai déjà soulevé le problème et, si j'insiste encore une fois là-dessus, c'est en vue d'aider à la solution de nos problèmes, dans les provinces Maritimes, problèmes que, pour un bon nombre, nous devons résoudre nous-mêmes sans le secours de personne. Mais il s'agit ici d'un problème national. L'industrie privée ne peut pas fournir ces navires, puisque les marchés n'existent pas; il faudra les créer lentement et graduellement. J'ai trouvé au ministère la plus grande collaboration, le ministre se confondait en excuses et le National-Canadien était fort désireux de faire sa part. On ne peut toutefois espérer créer ces marchés avec de petits navires disposant de peu d'espace réfrigéré. Il faudra s'en occuper bientôt.

A propos de transport, je ne veux pas troubler le ministre avec d'autres problèmes éventuels, mais il ne serait pas déplacé, je suppose, de lui donner un aperçu d'un problème dont le ministre, je le sais, a entendu parler et dont il entendra sans doute parler davantage assez prochainement. Le bassin Minas, dans ma propre circonscription, pose un problème de transport. Avant la guerre nous y avions un service régulier de navire à vapeur qui réduisait de plusieurs centaines de milles la distance à parcourir pour le contourner. Nous avons eu l'honneur et, en l'espèce, peut-être le malheur, d'avoir pour représenter la circonscription celui qui était alors ministre des Finances dans le gouvernement fédéral. Il a pensé, à bon droit, qu'il devait donner à tous ses collègues un exemple d'économie à imiter. La subvention que versait le Canada à ce navire à vapeur qui nous assurait un service quotidien a été supprimée ou abolie. On me dit, et je le sais, que c'est là la seule subvention à un navire à vapeur qui ait été supprimée dans tout le Canada, mais ce devait être un exemple à suivre.

La subvention ayant été supprimée, le navire a cessé de fonctionner. Il a été vendu depuis et ne saurait évidemment reprendre le même service. Un groupe d'hommes cependant organisent une société qui mettra en service un navire indépendant de la marée et qui pourra rester en service en tout temps, jour ou nuit. Je présume qu'on demandera au ministre des Travaux publics la construction ou la reconstruction de quais. Je sais qu'on demandera également une subvention pour que ce navire assure le service qu'il faut. Je crois et j'espère que cette requête aura l'appui du Gouvernement lorsqu'elle lui sera effectivement et officiellement présentée d'ici quelques semaines ou quelques mois.

Au cours du présent débat, on a déjà longuement parlé du problème agricole; je n'ai pas l'intention de répéter ce qui a été dit. Comme je viens de l'Est, je pense qu'il convient de signaler que le producteur de blé n'est pas le seul cultivateur canadien qui ait des problèmes. D'une façon générale, les cultivateurs sont aux prises avec de grandes difficultés et, à mon avis, le Gouvernement n'accorde pas l'attention nécessaire au règlement de ces problèmes. Je sais qu'ils ne sont pas faciles à résoudre. Je sais qu'il n'existe pas de solution toute faite qu'on pourrait proposer.

Nous vivons dans un monde où la situation change rapidement en ce qui concerne la production agricole. A mon sens, ceux qui dirigent notre gouvernement n'ont pas reconnu ce fait. Nous devons faire face aux problèmes que posent les subventions, les ventes à rabais et les primes dans d'autres pays, en Europe et en Grande-Bretagne. En raison de ces méthodes adoptées par les gouvernements, les cultivateurs de ces pays peuvent produire des denrées probablement inférieures mais les vendre à des prix plus élevés que ceux que nos cultivateurs pourraient en ce moment toucher pour leurs produits dans ces pays.

Je pense qu'il conviendrait d'étudier le problème que pose la production agricole subventionnée partout dans le monde. Parfois les crédits du ministre de l'Agriculture sont examinés assez tard, de sorte que nous ne pouvons y consacrer autant de temps que nous le voudrions. Cependant, lorsque la Chambre sera saisie de ses crédits, cet hiver ou au printemps, j'espère qu'il sera en mesure de nous faire part de l'opinion de ses fonctionnaires ou de son ministère sur la façon dont l'agriculture se tirera de ces difficultés dans ce monde nouveau, si je puis employer un cliché. C'est un monde nouveau, mais il le restera pendant plusieurs années à venir. Je répète qu'à mon avis on n'a pas fait de grands efforts pour trouver un remède à ce problème.

A cet égard, je dois dire qu'il conviendrait de reviser notre loi sur le soutien des prix agricoles; il convient d'élaborer une ligne de conduite relative à cette mesure. J'avoue franchement qu'en ce moment nous n'avons pas, je pense, de ligne de conduite bien précise sur ce point. Je crois qu'on procède plutôt à l'aveuglette; on semble se contenter d'accéder aux requêtes de certaines régions qui exercent une pression assez forte mais qu'on ne fait rien lorsque les requêtes ne sont pas assez pressantes. Aucun cultivateur ne sait à quoi s'en tenir, ni ce qu'il adviendra du soutien des prix. Une déclaration publiée dans la presse a retenu mon attention; il ne s'agit pas de l'expression d'un point de vue conservateur étroit. J'ai ici une déclaration qu'on attribue au ministre de l'Agriculture de ma propre province, l'honorable Colin

Chisholm. L'autre jour, à la conférence agricole fédérale-provinciale, il aurait dit:

Je ne crois pas que nous puissions continuer à considérer les excédents comme des problèmes isolés ou comme des problèmes qui peuvent être réglés par le simple maintien de prix de soutien ici et là dans des circonstances d'extrême urgence.

J'estime qu'il a raison. Il faudrait mettre en vigueur des lois de soutien des prix qui soient logiques et rationnelles, que tout le monde peut comprendre et qui sont applicables. J'ai pu constater cet automne dans ma région comment ce régime fonctionne. On sait que les producteurs de pommes de la vallée d'Annapolis ont demandé l'aide financière du gouvernement en septembre lorsqu'ils ont récolté la plus abondante récolte jamais vue, je crois. C'était une magnifique récolte, une récolte énorme qui dépassait de beaucoup les possibilités de vente de ces pomiculteurs et aussi des producteurs d'autres parties du Canada. Il ne s'agit pas d'un problème isolé, Il s'est trouvé que, cette année, les pommes poussaient en quelque sorte sur les épinettes, presque partout en Amérique du Nord. De fait, des arbres qui n'ont été ni vaporisés ni entretenus depuis quinze ans ont donné des pommes de bonne qualité.

Les producteurs, par l'entremise d'une délégation, sont venus demander l'aide du gouvernement fédéral au début de septembre. Puis les choses ont traîné. D'abord le ministre de l'Agriculture a déclaré à la délégation de la Nouvelle-Écosse qu'elle devrait se renseigner sur l'attitude de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique à ce sujet. Je tiens à protester, monsieur l'Orateur, contre cette façon d'agir.

Le très hon. M. Gardiner: Me permettra-t-on une rectification?

M. Nowlan: Certainement.

Le très hon. M. Gardiner: Cette observation est venue de la Nouvelle-Écosse. Elle nous a dit, en effet, qu'elle connaissait le point de vue des trois autres provinces et nous lui avons demandé de nous le faire connaître à notre tour.

M. Nowlan: Je crois le ministre sur parole, sans la moindre réserve. Mais voici à quoi j'en ai. Je représente la Nouvelle-Écosse et à ce titre je voudrais protester publiquement contre une doctrine, ou théorie, qui ferait dépendre l'application à cette province d'un programme quelconque de soutien des prix de l'agrément préalable des producteurs de la même denrée en Ontario, en Saskatchewan, en Colombie-Britannique ou ailleurs. Je conviens volontiers qu'une telle ligne de conduite pourrait être nécessaire dans certaines circonstances, mais ce n'est pas nécessairement le cas chaque fois. Notre pays est immense. Toutes ses parties ont leurs propres problèmes particuliers. Ce qui peut se passer en Colombie-Britannique cette année ne s'applique pas nécessairement au même moment à la Nouvelle-Écosse, ni inversement, ni nécessairement à l'Ontario ou au Québec.

Voilà un des reproches que je fais à ce que j'appelle un programme sans consistance, voire à une absence totale de programme. Si on veut en mettre un au point, il faut, selon moi, qu'on n'ait plus à demander à une province quelconque d'aller se rendre compte de ce qui se passe dans une autre. Ainsi que vient de le dire le ministre, lui et son ministère savaient très bien ce que les autres pensaient de cette question de toute façon. On savait parfaitement que l'Ontario et le Québec, pour leurs raisons particulières,—je ne les en critique pas,—ne favorisaient pas le soutien des prix pour eux-mêmes. Le ministre le savait, mais pendant des semaines on a tergiversé.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'aime pas à faire d'interruption, mais je signale que nous n'étions pas au courant. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse nous a signalé que les trois provinces avaient adopté un certain point de vue. Très bien, avons-nous dit, mais nous avons demandé qu'elles nous l'exposent par écrit. Toutefois, on n'a pas réussi à obtenir cet exposé par écrit.

M. Nowlan: Je n'entamerai pas une discussion avec le ministre, monsieur l'Orateur. Voici tout ce que je puis dire. Je me suis tenu à l'écart de cette discussion jusqu'ici. Je n'en ai jamais soufflé mot, croyant que l'affaire échouerait. Pour être bien franc, je le savais pour être venu à Ottawa une semaine avant la délégation et avoir vu les hauts fonctionnaires du ministre. Ils m'ont signalé que l'attitude de l'Ontario et du Québec s'opposait à la nôtre. Chose étrange, il a fallu au ministre cinq semaines pour constater officiellement la chose et il a dû se faire dire par les hauts fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse ce que les siens m'avaient dit une semaine auparavant. Ils voulaient connaître l'attitude de l'Ontario et du Québec à seule fin de gagner du temps, avec l'espoir que les pommes tomberaient, pourriraient ou gèleraient ou qu'autre chose surviendrait, ce qui aurait pu résoudre ainsi le problème.

Finalement, après bien des semaines d'attente à la suite de la publication de la décision de l'Ontario et du Québec, les producteurs de pommes ne savaient pas s'ils devaient emprunter de l'argent pour procéder à la cueillette de leurs fruits, emprunter de l'argent pour acheter des boîtes, ou cesser leur activité, et le bruit courut que, d'après un télégramme émanant d'un certain M. Untel, on allait faire quelque chose le lendemain. Puis une autre rumeur courante, lan-

cée par quelqu'un qui connaissait un autre, lequel connaissait quelqu'un qui était en rapport avec le ministre de l'Agriculture qui, lui, ne semblait pas trop optimiste. Selon que vous étiez ou non bon libéral, ou selon la personne à qui vous pouviez vous permettre de téléphoner, vous étiez en mesure de décider si vous deviez cueillir vos pommes ou les laisser geler sur l'arbre.

Enfin le ministre a annoncé qu'il n'y aurait pas, cette année, de prix de soutien. Je pourrais discuter cette décision, mais je m'en abstiendrai. C'était une décision qu'il lui fallait prendre. Je pense que, de certains points de vue, il pourrait la justifier, mais, de notre point de vue, je ne la trouve pas justifiée. Quoi qu'il en soit, je ne suis pas en train de discuter ce point pour le moment. J'en suis simplement à la façon dont on a procédé.

Le très hon. M. Gardiner: Ceci non plus n'est pas tout à fait exact. Si nous voulons établir un dossier, qu'il soit exact. J'ai déclaré que nous ne pouvions pas donner suite à la proposition qu'ils avaient faite.

M. Nowlan: Des données officielles existent, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas sous la main. On décida finalement de ne pas soutenir les prix dans la vallée cette année. Le ministre a ajouté, suggestion excellente, que, si l'on réorganisait le régime des ventes et qu'on lui reparlait de l'affaire l'année prochaine, il étudierait la question. Promesse bien vague, en vérité. Il a promis d'étudier tout ce qu'on lui proposerait. Quels qu'aient été exactement les mots dont on s'est servi, il en est résulté, en définitive, que nous n'aurons pas de soutien des prix cette année.

Je le répète, je ne cherche pas à critiquer maintenant cette décision, bien que je puisse le faire une autre fois. Mais ce n'est pas tout. La rumeur continuait de soutenir que quelque chose allait être fait. C'était fin octobre ou peut-être au tout début de novembre. Je parle de mémoire. Nous attendions la décision depuis le début de septembre. D'aucuns disaient qu'il se produirait autre chose, mais ce n'était pas officiel. Puis, le 1er novembre, je lis dans les journaux que les fonctionnaires du ministère étaient en train de discuter l'affaire avec le ministre de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse. Enfin, nous constatons que les représentants de l'Office de soutien des prix sont dans la vallée pour étudier la question et recueillir des renseignements.

Le ministre a un service d'inspection très compétent qui aurait pu, comme il l'a fait sans doute, le renseigner chaque jour sur le nombre de pommes cueillies, la quantité en entrepôt, la variété en cause et l'endroit de destination. Tous ces détails figurent dans les rapports officiels.

[M. Nowlan.]

Toutefois, nous avons eu une première délégation qui est venue s'enquérir de la situation. Puis, nous en avons eu une autre chargée de la même mission. En décembre encore, des études se poursuivaient. En réalité, monsieur l'Orateur, aux jours lointains de nos arrière-grands-pères, où les signaux de fumée s'échangeaient de colline en colline, les renseignements pouvaient s'échanger aussi rapidement que, la saison dernière, entre Ottawa et la vallée d'Annapolis. Les mêmes rumeurs, les mêmes réflexions et les mêmes espoirs continuent.

J'ai lu une déclaration étonnante attribuée au ministre. Elle remonte au mois de décembre où il s'adressait aux producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard. Je paraphrase. "Si j'allais, dit-il, soutenir les prix des pommes de terre dans l'Île du Prince-Édouard, je devrais également soutenir le prix des pommes de la vallée d'Annapolis". J'aimerais bien savoir quel rapport il y a entre les pommes et les pommes de terre. En français, il est vrai, c'est le mot pomme de terre qui traduit "potato" tandis que le mot pomme rend "apple" et l'on peut se demander si le ministre ne s'est pas mêlé à ce moment-là en pensant en français. Je l'ignore, mais je ne vois ici aucun autre rapport.

Sont-ce là les modalités d'application du prix de soutien? Faudra-t-il que, parce qu'on l'assure aux producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard, on le verse ensuite aux pomiculteurs de la vallée d'Annapolis? Si c'est le cas, il serait grand temps qu'on examine tout le régime de soutien des prix.

Qu'il me soit permis de rappeler au ministre qu'il n'assurait pas le soutien des prix selon ces principes-là lorsque j'ai commencé à siéger ici. A l'époque, il soutenait les prix des pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard, mais non celles de la Nouvelle-Écosse. Le jour même où je quittais ma circonscription, j'apprenais que la vallée allait bénéficier de ce soutien des prix. N'ayant pas eu le temps de prendre connaissance d'un autre compte rendu que celui que j'ai reçu de quelques producteurs, vu la rupture des communications dans ma région, j'en suis resté au premier que j'ai eu sous les yeux. L'impression que j'ai eue, c'était que cela ne valait rien et qu'on ne croyait pas que la proposition fût acceptée. Il semblerait que, pour apprendre si oui ou non on va bénéficier du soutien des prix, il faille attendre depuis une matinée de septembre jusqu'à une matinée glaciale du mois de janvier. Dans l'intervalle, les pommes ont toutes été cueillies, vendues ou gelées. Ce n'est pas une situation satisfaisante. Il est temps qu'on examine la question. Un tel examen me paraît indispensable à la solution rationnelle des problèmes agricoles.

Il est une autre question qui intéresse ma circonscription et au sujet de laquelle je vais me permettre certaines observations critiques. Le désastre qui vient de s'abattre sur les provinces Maritimes n'est pas le premier à nous affliger. Pendant l'automne, jusqu'au début de l'hiver, les liaisons par vapeur entre notre province et le Nouveau-Brunswick ont été rompues par une grève qui a duré depuis le mois de septembre jusque juste avant Noël. L'ouest de la Nouvelle-Écosse était isolé. Le *Bluenose* n'était pas là et le *Princess Helene* était immobilisé. L'industrie a été gravement atteinte. Le chômage sévissait partout et cette grève a duré depuis septembre jusqu'à la veille ou l'avant-veille de Noël.

Nous avons célébré durant l'année le bicentenaire de la déportation des Acadiens. Nous connaissons tous la tragique histoire de cette déportation et du retour à pied des déportés par l'isthme de Chignectou. Si leur retour avait eu à se faire cette année, ils auraient dû voyager de la même façon, parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen de parvenir à la Nouvelle-Écosse. Les ouvriers ne voulaient pas rester en grève. L'industrie était désorganisée. Cette question avait autant d'importance pour l'ouest de la Nouvelle-Écosse qu'une grève des chemins de fer pour l'économie nationale. Durant les quelques dernières semaines, à tout le moins, le règlement a été retardé,—je le dis sans acrimonie mais avec raison,—par l'entêtement d'un seul homme, le président du syndicat international des gens de mer, qui avait décidé de maintenir la grève aussi longtemps que possible afin de pouvoir exercer son influence ailleurs. Et c'est nous qui avons payé les pots cassés.

Je ne crois pas que, dans cette circonstance qui revêtait tant d'importance pour nous, nous ayons obtenu du Gouvernement la collaboration et la direction que nous méritions et qui auraient été apportées si les circonstances avaient été différentes et si la grève s'était produite ailleurs. Un des résultats de la grève, c'est que les organisations ouvrières ont subi des attaques injustifiées, qui se produisent naturellement lorsque les gens sont révoltés par de tels agissements. La grève était malencontreuse et inutile et l'on n'aurait pas dû permettre qu'elle se prolonge aussi longtemps.

Terminons sur une note plus agréable. Le ministre de l'Agriculture a dépêché son sous-ministre en Nouvelle-Écosse la semaine dernière. Le sous-ministre s'est rendu là-bas pour diverses raisons sans doute. En tout cas, il a eu un entretien avec le ministre de l'Agriculture et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse au sujet de la construction d'un barrage sur la rivière Annapolis. Si ce projet est mené à bonne fin, des milliers d'acres de terrains marécageux seront mis en valeur et on n'aura plus à maintenir des milles et des milles de digues qui menacent toujours de s'affaisser.

Quand j'ai lu cette nouvelle dans le journal hier soir, le sourire m'est venu aux lèvres, car il me souvenait de mes premiers discours, prononcés du fond de la Chambre et où j'insistais auprès du ministre sur la nécessité de prendre des mesures en ce sens. Je me réjouis à la pensée que ses ingénieurs se sont rendus sur les lieux. Je crois comprendre qu'on a fait des études, des sondages et que, des points de vue économique et financier, l'entreprise ne sera pas tellement considérable.

J'espère que le ministre de l'Agriculture pourra travailler de concert avec la province à ce propos. S'il faut en croire les nouvelles, on est disposé à collaborer dans cette entreprise. Nous aurons là, je le souhaite, une entreprise conjointe dont les détails pourront être arrêtés à la satisfaction des deux parties; dans ce cas, la Nouvelle-Écosse n'aura qu'à se féliciter.

M. H. J. Murphy (Westmorland): Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je tiens, comme les préopinants, à présenter mes félicitations à l'honorable représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley), qui a proposé la motion, et à l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme), qui l'a appuyée.

Le présent débat fournit sans doute aux députés l'occasion d'exposer à la Chambre des communes la situation générale de leur circonscription, de leur province ou de tout le pays, dans la mesure où elle intéresse leurs commettants. Cette année, comme par les années passées et aussi longtemps qu'il me sera permis de siéger en cette enceinte, j'appellerai l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'aménager le canal de Chignectou; mais, auparavant, je signalerai certaines autres questions à l'attention du Gouvernement.

Depuis vingt ans, le régime libéral a été très bon pour la province du Nouveau-Brunswick. Je n'énumérerai pas tout le bien qu'elle lui doit. Les sujets dont je parlerai sont ceux à propos desquels nous n'avons peut-être pas été entièrement satisfaits. En m'y arrêtant, je ne veux pas signifier que je désapprouve le programme du Gouvernement. Je me contente de faire des propositions utiles.

J'ai informé le ministère des Travaux publics qu'il est nécessaire d'effectuer des dragages en vue de venir en aide aux pêcheurs de ma circonscription, en particulier à Cape-Bald, Robichaud, Offer, Dupuis-Corners et Little-Cape. Pour les trois premiers de ces endroits, j'ai demandé des extensions afin de

permettre aux pêcheurs de débarquer leur poisson peu après qu'il a été pris, et d'éviter la congestion. Les pêcheurs disposeraient alors des installations qui s'imposent. A Lower-Cap-Bald, le quai a les mêmes dimensions qu'il y a trente ans, et il est maintenant bien encombré.

Un port du comté de Westmorland mérite une attention spéciale, celui de Pointe-du-Chêne. Il sert à la fois aux pêcheurs et aux armateurs mais l'eau n'est pas assez profonde pour permettre aux océaniques de terminer leur chargement. Il faut creuser le chenal à dix-huit pieds au moins afin de permettre aux navires d'entrer avec leur cargaison. Je demande au Gouvernement d'étudier cette question avec soin. Nombre d'armateurs de la région m'ont assuré qu'ils utiliseraient le havre, si on le creusait, ce qui améliorerait la situation économique à cet endroit.

Je tiens à remercier le ministère des Travaux publics du nouveau quai en construction à Emily's-Point-Shemogue. De plus, je signale que la construction à Moncton de 110 maisons par le ministère est appréciée tant pour l'emploi créé que pour les effets durables de l'entreprise. L'année dernière, le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) m'a invité, au cours d'un débat, à parler de l'aide accordée au Nouveau-Brunswick en vue de l'expansion des installations d'énergie hydro-électrique. Je l'ai déjà fait l'année dernière, et, prenant le Plan de Colombo comme exemple, j'ai demandé qu'on fasse preuve de quelque considération à l'égard du Nouveau-Brunswick. Or, cet été, j'ai relevé dans les journaux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) avait institué un programme en vertu du Plan de Colombo en Extrême-Orient. Bien que j'aie été heureux de l'apprendre, j'ai regretté que ce programme ne s'appliquât pas au Nouveau-Brunswick, notre orient à nous, au lieu de l'Extrême-Orient. J'invite donc encore une fois le Gouvernement à étudier la possibilité d'accorder quelque subvention, sous forme de prêt ou autrement, à l'exploitation des ressources hydro-électriques de cette province.

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole au sujet des ouvrages du canal de Chignectou, ou depuis que j'en ai parlé la première fois, la plupart des députés du Nouveau-Brunswick l'ont également mentionné, et en termes favorables, dans leurs discours. Peut-être le député de Saint-Jean-Albert, dont la circonscription en profiterait énormément, nous dira-t-il, cette année, quelques mots au sujet de l'aménagement de ce canal.

Je voudrais citer à la Chambre une petite coupure du *Times* de Moncton, parue le 5 novembre 1955. La voici:

[M. Murphy (Westmorland).]

"Le projet du canal de Chignectou est foncièrement raisonnable," a déclaré l'honorable George Drew, chef national du parti conservateur et de l'opposition officielle de la Chambre, au cours d'une conférence de presse qui a eu lieu hier à Moncton.

M. Drew séjournait quelques heures dans la ville, en route pour la Nouvelle-Écosse, au cours d'une tournée hâtive dans les provinces Maritimes.

Après avoir dit qu'il trouvait le projet "judicieux après une étude approfondie", il a ajouté que "l'aménagement de nos voies ferrées était dû au courage et à la prévoyance de nos prédécesseurs". Il en est ainsi de l'aménagement des canaux, a-t-il déclaré.

"Dans toute l'histoire, les lignes de transport, soit par rail soit par eau, ont favorisé le progrès, et je suis d'avis que le canal de Chignectou est un projet judicieux et à l'avantage du Canada en général, tout particulièrement ici, dans les provinces Maritimes".

Je sais que le chef de l'opposition était sincère quand il a dit qu'il était à l'avantage de tout le Canada. Je m'attendais un peu de l'en entendre parler à la Chambre des communes au cours du présent débat.

Le *Transcript* de Moncton a publié, le 16 septembre dernier, un article sur le projet de canal de Chignectou. C'était une dépêche de la *Presse canadienne* émanant d'Halifax. Dans cette nouvelle, un porte-parole de la *Nova Scotia Light and Power Company* faisait une déclaration concernant la production de lumière et de force motrice au moyen de l'entreprise de Chignectou et du bassin des Mines Il y disait que l'entreprise fournirait soixante fois plus d'énergie électrique que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick ensemble pourraient en utiliser. L'entreprise de Chignectou et du bassin des Mines pourrait fournir cette quantité d'énergie électrique.

Le canal de Chignectou, dont je parle, percerait l'isthme de Chignectou.

Pour ceux qui ne connaissent pas trop bien la géographie des provinces Maritimes, je dirai que l'isthme de Chignectou est une langue de terre qui réunit le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Le canal de Chignectou qu'on envisage d'aménager assurerait aux navires qui vont du Saint-Laurent au littoral oriental des États-Unis un raccourci, dans des eaux abritées, qui leur permettrait de gagner jusqu'à près de 500 milles. Ce canal grossirait la navigation à vapeur entre les provinces de l'Atlantique et le Canada central. Une fois terminée la canalisation du Saint-Laurent, la route vers le littoral oriental des États-Unis, le Mexique et l'Amérique du Sud serait raccourcie d'au moins 400 milles.

On sera peut-être étonné d'apprendre qu'en 1871, peu après la Confédération, les salaires industriels versés au Nouveau-Brunswick étaient les plus élevés de tout le pays. Mais, en 1946, ils étaient à l'avant-dernier échelon. En 1871, au Canada, un travailleur industriel sur cinq était employé dans les provinces Maritimes; en 1946, le rapport était de un sur dix-sept. Ces dernières années, on a décou-

vert, dans la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick et en Gaspésie, des gisements de minerai d'une telle importance que le gouvernement fédéral serait bien avisé d'examiner de nouveau le projet d'aménager ce canal de Chignectou. Nous avons le droit, je pense, de savoir une fois pour toutes le sort qui sera fait à cet important projet.

Il n'est pas facile de dire dans quelle mesure le défaut d'aménager le canal de Chignectou a fait échec à l'expansion des provinces Maritimes. Cela, outre la crise de 1870, a bien retardé notre progrès. Se voyant refuser les occasions d'avancement, les jeunes des provinces Maritimes s'en allaient ailleurs, au Canada ou aux États de la Nouvelle-Angleterre, à qui de telles migrations ont été très avantageuses.

Le volume des marchandises transportées par nos canaux dépasse de beaucoup ce qu'avaient imaginé ceux qui ont eu le courage et la prévoyance nécessaires pour se lancer dans un programme d'aménagement de canaux. Il est déjà arrivé que les crédits de l'État fédéral aient fait mention du canal de Chignectou; mais, pour une raison ou pour une autre, l'entreprise n'a jamais été réalisée. L'isthme de Chignectou a déjà fait l'objet de dix relevés et, sauf en ce qui a trait à des détails techniques de peu d'importance, on a toujours dit que le canal était réalisable. Ce canal est nécessaire du point de vue national et, en toute justice pour les provinces Maritimes, le Canada devrait tenir sa promesse et l'aménager dès maintenant.

J'aborderai brièvement une autre question qui intéresse de près ma circonscription. Il s'agit des chemins de fer Nationaux du Canada. Les bureaux et les ateliers de réparations du chemin de fer se trouvent à Moncton et les intérêts des employés du National-Canadien me tiennent grandement à cœur. En qualité de membre du comité des chemins de fer, auquel le président, M. Donald Gordon, soumet son rapport tous les ans, je suis maintenant pas mal au courant du fonctionnement des chemins de fer Nationaux du Canada. Bien qu'à Ottawa et à Montréal on puisse considérer M. Gordon comme l'homme le plus important au National-Canadien, moi qui représente 5,000 cheminots de Moncton, je considère que l'homme le plus important c'est l'employé de chemin de fer, à Moncton.

Non seulement ces hommes travaillent-ils pour les chemins de fer Nationaux du Canada mais ils apportent aux questions ferroviaires un intérêt exceptionnel. Le transport ferroviaire a occupé toute leur vie; ils ont consacré nombre d'années à l'édification du réseau national du Canada et, quand il y a déficit, ils doivent aider à le combler en payant des impôts comme nous tous. En qualité de représentant attitré d'un si grand nombre de cheminots, il me faut préciser mon attitude à l'égard de mesures législatives intéressant le droit de faire la grève chez les employés du National-Canadien. Je n'ai l'intention d'appuyer aucune mesure législative visant à interdire la grève et qui s'appliquerait au National-Canadien, quel que soit le parti qui la préconise.

Avant de terminer, j'ai encore une demande ou un vœu à formuler au sujet d'une autre société. Bien que j'approuve l'étatisation en ce qui concerne les chemins de fer Nationaux du Canada, je voudrais dire quelque chose au sujet d'une autre société, c'est-à-dire Radio-Canada. Je puis dire, à ce propos, que dans les lettres que j'ai reçues de mes commettants, il n'est généralement pas question de Radio-Canada. Mes gens en semblent fort satisfaits. Mais je dirai quelques mots sur la télévision de Radio-Canada.

Nous avons à Moncton un poste local de télévision qui nous dessert bien. Ses programmes régionaux sont bons, mais apparemment Radio-Canada transmet ses productions aux postes régionaux à l'intention de leurs téléspectateurs. A mesure que mes commettants achètent plus d'appareils de télévision, les réclamations se font plus nombreuses au sujet des émissions télévisées de Radio-Canada. On m'a dit qu'elles sont mauvaises, atroces. Bien que je ne sois pas amateur outrancier de télévision, j'ai regardé certaines émissions de Radio-Canada et je dois dire que ce qu'on leur reproche semble motivé. Peut-être cette tâche serait-elle mieux exécutée par l'entreprise privée, peut-être ne le serait-elle pas, mais je crois qu'on pourrait faire mieux.

Il se peut que ce soit là une nouvelle culture canadienne bien distincte de celle de nos voisins du sud; il n'en reste pas moins que le public, qui paie la note et qui aurait droit à des émissions qu'il préfère, en est mécontent.

Une voix: Elles ne sont pas pires que les émissions américaines.

M. Murphy (Westmorland): Je n'ai pas à me plaindre des émissions américaines que j'ai vues, car je les ai trouvées excellentes. Je ne suis pas réalisateur. Je ne sais pas non plus comment remédier à cette situation, mais je sais ce que c'est qu'une émission au point, quand j'en vois une. Il doit y avoir moyen de remédier à la situation. Peut-être d'autres ont-ils un remède à proposer. On me prendra probablement à partie sur ce point, mais je signale simplement les observations que m'ont faites mes commettants. Ce sont eux qui m'ont délégué ici pour faire connaître les besoins du comté de Westmorland.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion que

me fournit le présent débat pour signaler aux députés, si tôt au cours de la session, une question qui intéresse et préoccupe vivement bien des gens qui habitent les régions côtières de la Colombie-Britannique et, de fait,—je crois qu'on peut le dire à bon droit,—les gens qui habitent toutes les régions maritimes du Canada. Il s'agit des services de protection côtière pour les navires.

Afin de donner une idée de l'intérêt que cette question a soulevé en Colombie-Britannique, j'aimerais citer quelques manchettes de journaux qui ont paru ces derniers mois dans cette province. Voici, par exemple, un en-tête du *Daily Colonist* de Victoria, numéro du 17 septembre: "Les pêcheurs demandent que les navires de la marine puissent remplacer la garde côtière pour les sauvetages." Dans le journal *The Fisherman,* numéro du 13 septembre, on trouve la manchette suivante: "Le syndicat renouvelle sa demande d'une garde côtière appropriée." Autre entête dans le *Colonist* de Victoria, numéro du 2 octobre: "Six cents pêcheurs du littoral de l'Ouest demandent l'aide des marins de la Colombie-Britannique." J'ai été heureux de lire, le 17 octobre, dans le *Daily Province* de Vancouver, la nouvelle suivante: "M. Marler inspectera le réseau de sauvetage de la Colombie-Britannique." Le lendemain, dans le même journal, on pouvait lire l'en-tête suivant: "M. Marler est opposé à un service de garde côtière en Colombie-Britannique. Au cours de sa tournée, le ministre des Transports a déclaré que le plan n'était pas pratique." Puis le lendemain, 19 octobre, le *Sun* de Vancouver portait la manchette suivante: "On abandonne les recherches en vue de retrouver un pêcheur de la Colombie-Britannique. On trouve l'épave du bateau de pêche. L'onde glacée vient de faire sa troisième victime."

Comme le révèle une manchette du 20 octobre dans la *Province* de Vancouver, tous nos bateaux ne sombrent pas: "Un navire américain avarié par la tempête est maintenant en sécurité à Bull-Harbour après s'être presque échoué sur le littoral de la Colombie-Britannique. Le 31 octobre le *Sun* de Vancouver déclarait: "A la suite de recherches par mer et par air, on découvre un pêcheur en sécurité sur la grève."

La *Free Press* de Comox, du 17 août, publiait une autre manchette intéressante:

Sauvetage nocturne par une embarcation du CARC. A minuit mardi on a fait appel aux services de l'embarcation de la station du CARC, à Comox, qui s'est portée au secours d'un groupe échoué dans l'île Mittlenatch à la suite d'une tempête.

Ce ne sont là que quelques exemples des manchettes parues dans divers journaux de la Colombie-Britannique en ces derniers mois; elles révèlent que le député de Comox-Alberni, entre autres, doit se préoccuper de cette question et doit profiter de cette occasion, dès le début de la session, pour soulever de nouveau la question de la protection maritime et côtière.

Je dois dire d'abord que je ne m'inquiète pas trop des manchettes qui affirment que le ministre des Transports est opposé à l'établissement d'un service de garde côtière, car il m'a semblé évident au cours des sessions précédentes que, pour une raison ou une autre, chaque fois que quelqu'un parle d'un service de garde côtière, le Gouvernement devient tout bouleversé; il enfonce la tête dans le sable et tente de tout oublier. Pour cette raison peut-être, je vais plutôt me servir de l'expression "service de sauvetage maritime", car dans le fond c'est ce à quoi songent les gens qui parlent d'un service de garde côtière. Il ne s'agit pas d'un service de garde côtière dans le sens qu'on lui donne aux États-Unis, où il a d'autres fonctions.

Une manchette dont j'ai donné lecture plus tôt révèle que les pêcheurs du littoral s'intéressent grandement à la question, à tel point qu'ils ont signé une pétition qu'on a fait circuler sur le littoral en ces derniers mois. C'est à moi qu'on a confié l'honneur de présenter cette pétition au ministre des Transports au nom de ces gens. Je tiens à ce qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pas ici d'une pétition présentée par un groupement puissant qui, pour obtenir des signatures, se serait livré à une intense campagne de publicité. Au contraire, la pétition a été composée et diffusée par une dame que la mort de son mari dans le naufrage récent d'un bateau de pêche, au large de la côte ouest de l'île de Vancouver, a laissée veuve avec deux petits enfants. Ayant eu le plaisir et l'honneur de faire sa connaissance, je dois déclarer ici publiquement combien je la félicite de son courage et de son initiative. Elle a vraiment pris des mesures pratiques en vue de la solution du problème, ne se contentant pas de rester seule à la maison avec son chagrin.

Cette pétition exprime véritablement le sentiment des centaines de marins de ces régions qui sont persuadés que tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je suis heureux de dire qu'ayant informé du contenu de cette pétition mes collègues CCF de la Chambre, ils m'appuient unanimement. C'est aussi avec plaisir que j'ai appris, en lisant les journaux de Victoria (C.-B.), que l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) et son collègue de Victoria (M. Fairey) ont aussi donné à entendre qu'ils étaient disposés à l'appuyer. Je suis persuadé que bien d'autres députés seront prêts à en faire autant, notamment ceux qui représentent ici des régions maritimes.

J'aimerais maintenant lire à la Chambre, afin que tous les députés en connaissent bien la teneur, la déclaration précédant les 1,860 signatures qui y sont apposées. Ceci s'adresse à l'honorable G. C. Marler, ministre des Transports:

Nous, soussignés, sollicitons par la présente l'établissement d'un service côtier canadien qui aura à sa disposition tous les moyens techniques modernes entre les mains d'employés compétents.

A notre avis, le présent Service de secours airmer, admirable en théorie, se révèle dans la pratique insuffisant et inefficace et n'est pas conforme aux exigences réelles et rigoureuses propres au travail de sauvetage maritime.

A notre avis, le présent service de sauvetage est médiocrement équipé, muni d'un personnel insuffisant et non compétent, et se trouve mal situé du point de vue géographique. Il y a lieu de noter que, si les présentes stations de sauvetage de Tofino et Bamfield sont justifiées, il se trouve des régions exposées de la côte de la Colombie-Britannique qui connaissent une activité maritime égale ou plus considérable et qui sont dépourvues de services semblables.

A notre avis, vu l'accroissement de l'activité maritime sur la côte, y compris le développement d'une industrie de pêche canadienne le long de la côte, il est essentiel qu'un service de garde-côtes soit établi pour protéger la vie et la propriété des personnes intéressées.

Nous proposons que les services de secours de la Grande-Bretagne, des États-Unis et d'autres pays soient étudiés et que l'on donne à un service de garde-côtes canadien les meilleures caractéristiques de chacun en tenant compte des besoins particuliers du Canada.

Encore une fois, cette pétition a été signée par 1,860 habitants de la côte occidentale,—des pêcheurs et d'autres,—et je me suis senti honoré de ce qu'on m'ait confié la tâche de la présenter au ministre des Transports. J'ai été enchanté de ce que le ministre des Transports se soit rendu jusqu'à la côte de la Colombie-Britannique durant l'intersession. Sauf erreur, l'occasion lui a été offerte de voir personnellement cette côte lors d'un voyage aérien qui l'a conduit de Victoria à Prince-Rupert, si je ne me trompe. J'ai lu avec un vif intérêt une nouvelle de la *Presse canadienne* publiée par les journaux de Vancouver et renfermant certaines observations que le ministre avait faites à la suite de son inspection. Il aurait dit que, selon ses renseignements, les installations actuelles paraissaient excellentes, au moins en théorie.

En lisant ces observations du ministre, j'ai eu l'impression qu'il m'empruntait certains passages du discours que je préparais mentalement pour le prononcer ici. Plus d'une fois, des porte-parole du Gouvernement ont prétendu que le service actuel de sauvetage aérien et maritime répond aux besoins. Le ministre des Transports aurait également dit que les partisans d'un futur service de garde-côtes semblent ignorer l'existence des installations de sauvetage aérien et maritime. Il convient donc de jeter un bref regard sur le service actuel en cause, son établissement et son organisation. En effet, je veux assurer au ministre des Transports que la majorité des nombreuses personnes avec lesquelles j'ai discuté la question durant l'intersession disposaient de renseignements de première main sur les modalités de fonctionnement du service.

Je ne suis pas marin moi-même; je me suis donc appuyé en grande partie sur des entretiens que j'ai eus avec des gens qui, à ma connaissance, accumulent en naviguant depuis bien des années le long des côtes de la Colombie-Britannique une expérience personnelle des conditions d'existence qui y règnent. De plus, j'ai procédé de mon mieux à des observations personnelles qui m'ont permis de me faire une idée de la situation. Je tiens à préciser que j'appuie totalement la soumission de cette pétition, mais ce que j'ai à dire au sujet du service de sauvetage sur mer et dans les airs et les avis que j'aurai à exprimer et à offrir sont uniquement le fruit de mes observations personnelles et des conclusions auxquelles je suis parvenu sur ce sujet.

J'ai ici un fascicule intitulé: "Recherches et sauvetage en Colombie-Britannique", édition de 1955. C'est un excellent fascicule qui expose très clairement en quoi consiste le service de recherches et de sauvetage, et ce qu'il est prêt à accomplir. Il commence par décrire le centre de coordination de sauvetage du groupe de défense aérienne n° 12, à Vancouver, et indique qu'il y a certains services primaires et secondaires reliés à ce centre ou fonctionnant en collaboration avec lui.

Les services primaires sont l'organe de communication et de sauvetage n° 12 du CARC, posté à Sea-Island. Je dois dire que la première visite que j'ai faite à ces installations m'a favorablement impressionné. J'ai estimé qu'ils étaient efficacement gérés et que, dans les limites de leurs moyens, ces personnes organisaient le travail avec efficacité. Franchement, j'ai été impressionné par l'outillage dont l'unité de communications et de sauvetage de Sea-Island dispose pour ses diverses opérations de recherches et de sauvetage en mer et sur terre. Il serait exagéré, je pense, de dire que ma propre réaction vis-à-vis le travail de cette unité de l'aviation est conforme à la réaction générale. J'ai entendu des commentaires très favorables à ce sujet.

D'autre part, il est bien clair, d'après le texte même de la requête, que le mécontentement qui règne ne s'adresse pas tellement à ce qui est qu'à ce qui manque. Et nous voici au programme qui, aux dires du ministre des Transports, fait bonne impression

sur le papier. Au centre de coordination se rattachent un assez bon nombre d'unités et d'organismes de divers genres. J'indiquerai ceux qui se rattachent plus particulièrement aux travaux de recherches et de sauvetage en mer.

A titre de moyens secondaires, il y a, par exemple, les navires de la gendarmerie royale du Canada, vedettes postées en divers points de la côte.

Il y a les navires du ministère des Transports, du ministère des Pêcheries et du service forestier de la Colombie-Britannique, sans mentionner, il va sans dire, les divers services de communication, y compris les stations radio maritimes du ministère des Transports. Même si l'on m'a exprimé des doutes sur la coordination des diverses fréquences aériennes et sur d'autres aspects des moyens de communication, dans l'ensemble, les véritables critiques ne visent pas le domaine des communications.

Il y a en outre les navires de l'Association des propriétaires de remorqueurs de la Colombie-Britannique. Dans les zones où évoluent les vaisseaux des membres de cette association, on a l'impression qu'ils peuvent jouer un rôle utile; toutefois, on reconnaît que ces vaisseaux ne peuvent évoluer partout. Il en est de même des divers bateaux de l'État dont le service est coordonné à cet endroit.

Ces divers vaisseaux semblent former ensemble un nombre imposant, mais, sauf les deux petits bateaux de sauvetage des stations de Bamfield et Tofino, aucun de ces vaisseaux n'est en service, n'est prêt à répondre à un appel, ni n'est disponible pour les opérations de sauvetage maritime à tout moment ni à un endroit donné ou connu.

Cela me semble le nœud du problème en ce qui concerne l'organisation actuelle; ajoutons qu'aucun des navires du gouvernement et, autant que je sache, aucun navire particulier rattaché à ce plan ne possède l'outillage nécessaire pour les travaux de sauvetage ni d'équipage spécialement formé à cette fin.

C'est tout comme,—je me suis fait cette réflexion bien des fois,—s'il nous fallait compter, pour éteindre un incendie dans une ville comme Ottawa, sur la rencontre fortuite, dans la rue, d'un camion muni d'une pompe et d'une échelle. Les chances en seraient plutôt minces. Voici ce que pense à ce sujet la population des régions côtières de la Colombie-Britannique.

Pendant que je visitais un des centres de ma circonscription, cet été,—c'est un exemple que je donne,—j'ai eu l'occasion de monter à bord d'un des assez gros navires du ministère des Pêcheries. On sait que ces navires sont au nombre de trois: le *Howay*, le *Laurier* et le *Kitimat*. C'était la première fois que je voyais un navire de cette catégorie. Ce sont des navires passablement gros; on a l'impression qu'ils pourraient prendre la haute mer, sur le Pacifique, même par temps assez orageux. Ces navires étaient assez largement munis de l'outillage nécessaire pour l'exécution des travaux dévolus au ministère des Pêcheries.

Mais quand j'ai demandé quels étaient les moyens du bord en matière de sauvetage en mer, on a dû m'avouer qu'ils étaient nuls. Je doute fort que l'équipage de ce navire ait jamais reçu une formation en matière de sauvetage en mer.

Ainsi que je l'ai dit, c'est M^me^ Ian C. MacLeod, de Tofino, qui a pris l'initiative de la requête dont j'ai donné lecture. La façon objective dont elle relate comment les choses se sont passées quand son mari s'est perdu nous fait toucher du doigt certaines faiblesses du régime dont je viens de parler. Je lui cède la parole:

> Le 30 juillet 1955, le bateau de pêche *Maid H* était porté disparu, avec à son bord Ian Charles MacLeod, de Tofino, et un ami, Kenneth Wilson, de Vancouver.
>
> Le canot de sauvetage de Tofino et les pêcheurs ont exploré en tous sens les eaux du littoral et la grève, d'ici...
>
> C'est-à-dire Tofino
>
> ...jusqu'à la pointe Estevan. On a fait appel aux services aériens et maritimes de sauvetage. A 11 heures et demie le lendemain matin (avec trois heures de retard attribuable à la brume qu'il y avait ici), un avion prenait les airs, recueillait des observateurs locaux et fouillait la mer pendant quatre heures.
>
> Le lendemain, deux avions prenaient les airs. Leurs recherches durèrent quatre heures, sans observateurs locaux à bord. Deux jours passèrent. En face des pressions qu'on exerçait sur eux, les services aériens et maritimes de sauvetage promettaient cinq avions. Il était convenu qu'on prendrait des observateurs locaux. Mais seulement deux avions ont été envoyés et les trois autres ont reçu l'ordre d'aller rechercher un avion qui transportait des hauts fonctionnaires de l'État et était perdu près de Kitimat. En tout, quinze appareils effectuaient des recherches dans la région de Kitimat.
>
> Ce même jour du 3 août, un habitant de la localité a réclamé les services du garde-pêche *Comox Post*, qui est arrivé de San-Juan, dans le détroit Juan de Fuca, sur la fin de l'après-midi du lendemain. Le *Comox Post* s'est amarré pour la nuit au flotteur de Tofino et, le lendemain matin, le vendredi 5 août, il a commencé ses recherches.
>
> Le bateau forestier *Yellow Cedar* a été amarré au flotteur de Tofino tout le temps qu'on a recherché le *Maid H*. Le capitaine du *Yellow Cedar* a téléphoné au quartier central de la division forestière pour demander la permission de participer aux recherches, mais on lui a opposé un refus, même si, en théorie, ce navire fait partie du service de sauvetage aérien et maritime.

Voici l'exposé des conclusions qu'elle en tire:

> 1. Nous avons besoin de trois ou quatre bateaux plus considérables et plus rapides et bien équipés pour faire la patrouille au large de la côte durant la saison de pêche, du printemps à l'automne.

[M. Barnett.]

2. Nous avons de plus besoin de bateaux de sauvetage, d'au moins deux pour la partie supérieure de l'île de Vancouver.

3. Nous avons besoin d'un avion ou deux dont la base serait la station du CARC à Long-Beach dans la zone centrale du littoral occidental. Vancouver est trop loin lorsque les conditions météorologiques des deux zones sont absolument différentes.

4. Nous avons besoin d'une meilleure coordination des divers services participant aux recherches.

5. Les vaisseaux et avions de recherche devraient pouvoir communiquer sur la même bande de fréquence afin d'assurer une meilleure coordination et une meilleure collaboration au cours des opérations de recherche.

6. Nous avons besoin d'un meilleur équipement à bord des vaisseaux de moindre importance.

Voici, monsieur l'Orateur, un autre récit dont je vais donner lecture. Il raconte un incident survenu aux pêcheurs indiens qui vivent dans ma circonscription, dans les termes mêmes employés par l'un d'eux. L'incident est survenu, je crois, en avril 1952:

Nous sommes partis à 6 h. 30 du matin environ. Nous avions peu de provisions. Nous avons fait 6 milles à partir de la pointe Rafael et notre moteur s'est étouffé à 8 h. du matin, un vent de tempête soufflant du sud-est. Nous avons gagné à la dérive la pointe Estevan à ¼ de mille du rivage; le vent s'est mis à souffler de l'ouest. La nuit, nous avons flotté à la dérive pendant 6 heures jusqu'à l'île Lennard. Le lendemain, 18, nous avons actionné les pompes toute la journée; le soir, le vent s'est calmé. Tôt au cours de la soirée du 18, nous avons aperçu un chalutier à 3 milles devant nous. Il ne nous a pas vus. Nous avons tenté d'attirer son attention avec de la fumée et un miroir. Avant la nuit, nous avons aperçu un avion directement au-dessus de nous. Nous avons tenté d'attirer son attention avec de la fumée et un miroir mais il ne nous a pas vus. Le 19, avant midi, un autre avion volait côté terre. Nous avons encore tenté d'attirer son attention mais sans succès. Nos provisions étaient épuisées. Nous avons fait bouillir de l'eau de mer le reste de la journée. Le 20, pas d'avion. Le 21, nous avons commencé à réparer le moteur et vers 4 h. 30 de l'après-midi le navire s'ébranlait et nous abordions à Tofino à 10 h. 45 du soir environ.

Chaque jour, Nelson Reitlah et Johnathan Thomas ont travaillé à réparer le moteur. En conséquence, s'étant trouvé durant 4 jours exposé aux intempéries, Nelson Reitlah a contracté la tuberculose des poumons. Il est sorti de l'hôpital le 14 juillet 1955.

Les proches parents de Nelson Reitlah et de Johnathan Thomas ainsi que les habitants d'Ahousat se sont procurés des fonds suffisants pour amener de Vancouver des appareils du Secours aéromaritime.

Je crois, monsieur l'Orateur, que cette affirmation n'est pas tout à fait exacte. Il me semble, en effet, qu'il s'agissait d'un avion privé.

Pour la location de l'avion, les gens d'Ahousat ont payé $140. Ils ont également versé $125 pour fournir de l'essence aux bateaux de secours. Aucune aide de la Division des affaires indiennes.

Ce ne sont là, monsieur l'Orateur, que deux histoires parmi beaucoup d'autres qu'on pourrait citer au sujet de ce qui se passe le long de la côte de la Colombie-Britannique. Ce que j'en conclus pour ma part, c'est que, sans vouloir supprimer les moyens existants, il faudrait, avant de pouvoir considérer comme suffisante notre protection côtière maritime, la compléter par des installations convenables, équipées d'un personnel bien formé qui serait à son poste et disponible en hâte lors d'un désastre en mer.

La brochure publiée par le service des recherches et du sauvetage et dont j'ai déjà parlé précise bien nettement, je crois, qu'aucune disposition n'a encore été prise en vue d'assurer les services convenables dont j'ai fait mention. La page 5 de l'édition de 1955 de *Search and Rescue* renferme le passage suivant:

Les recherches et le sauvetage en mer au Canada dépendent surtout de la collaboration entre les marins eux-mêmes.

Plus loin, dans cette page, on ajoute ce qui suit:

C'est seulement lorsqu'il y a danger immédiat ou perte de vie, ou lorsque aucun navire de commerce ou privé n'est disponible ou disposé à se charger de la tâche que le touage est assuré par un des services exploités par l'État. Même quand un tel touage est fourni, le capitaine du navire ainsi remorqué peut avoir à acquitter les frais du service.

Le programme suivant est en vigueur concernant les embarcations de surface en détresse:

a) Chaque fois qu'une embarcation de surface demande de l'aide qui comporte le touage, le centre de coordination du sauvetage transmet la demande à une société commerciale de sauvetage qui exerce son activité dans la région.

b) Si aucune société commerciale ne peut se porter à l'aide du navire en détresse, le centre de coordination du sauvetage demandera l'aide de la marine royale canadienne, de la Gendarmerie royale du Canada ou d'autres navires de l'État.

...

d) Il faut comprendre que l'organisation de recherches et de sauvetage au Canada diffère de celle des garde-côtes des États-Unis en ce que le touage gratuit des navires n'est pas fourni sur demande.

Je ne puis m'empêcher de me demander, monsieur l'Orateur, si la politique actuelle, énoncée dans ce livret, ne manifeste pas plus de souci pour les intérêts des sociétés privées de touage et de sauvetage que pour ceux des pêcheurs et d'autres armateurs de caboteurs. Ceux qui savent que des navires de l'État font du cabotage ont du mal à comprendre, surtout en constatant que de tels navires sont rattachés à un service du genre, pourquoi des navires payés par les Canadiens ne sont pas plus facilement accessibles à ceux de nos compatriotes qui en ont besoin.

Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ne donnent pas nécessairement à entendre qu'ils s'attendent à un service de touage tout à fait gratuit. Mais ils savent, comme moi, que dans le cas de bien des régions de la Colombie-Britannique il n'y a aucune société commerciale qui exerce son activité de façon à fournir un service efficace. Ils savent comme moi que parfois ils ne peuvent, si

fort qu'ils le souhaitent, se débrouiller tout seuls avec le genre de navires qu'ils ont; pourtant, nous avons certains des plus beaux navires de pêche en Colombie-Britannique. C'est dans de telles circonstances qu'ils trouvent que des bateaux de sauvetage convenablement équipés devraient être disponibles.

Je me suis même laissé dire que d'une certaine manière nous avons sur ce point perdu du terrain. Je me suis laissé dire par exemple qu'au cours des années trente, il y avait, pendant environ quatre mois par hiver, un remorqueur de la marine ancré à Bamfield pour assurer les opérations de sauvetage en plus de celles qu'accomplissent les petites embarcations de sauvetage. Permettez-moi de préciser que, dans la mesure où les observations que j'ai faites sur le travail du capitaine et de l'équipage de ces bateaux de sauvetage me permettent d'en juger, ils font certainement tout ce qui est en leur pouvoir. D'une façon générale les gens de cette région ne tarissent pas d'éloges à propos de la tâche qu'ils accomplissent. Mais quiconque voit ces bateaux de sauvetage se rend compte aisément qu'ils ne sont certainement pas ce que l'on pourrait considérer comme des navires de sauvetage modernes. La nature même de leur construction limite le genre de matériel qu'il serait utile d'installer à leur bord, comme par exemple un radar.

Il me semble qu'un bateau de sauvetage auquel on demandera de sortir par des temps au milieu desquels aucun navire ordinaire ne s'aventurerait, devrait disposer du matériel le plus moderne. Le radar est certainement l'une des meilleures armes du marin dans sa lutte contre la brume. Quiconque connaît la côte ouest de la Colombie-Britannique sait que la brume s'y abat plus souvent qu'une fois de temps en temps. Néanmoins, alors qu'autrefois des unités navales étaient disponibles, elles sont de nos jours retirées de la circulation. Il y a une anecdote assez bien connue dans tout l'Ouest; en 1951, je crois, le capitaine d'un certain remorqueur de la marine appareilla pour aller au secours d'un thonier. A quelques heures de la côte, il aurait reçu l'ordre de rebrousser chemin, faute d'une autorisation d'Ottawa.

Tous ces faits nous donnent la clé du mécontentement qui sévit dans l'organisme et expliquent en quelque sorte pourquoi on demande un service de sauvetage maritime. L'heure est venue d'établir le service de sauvetage exigé par nos temps modernes et qui serait alors à la disposition des régions côtières de la Colombie-Britannique et, j'imagine, d'autres régions du Canada. Ces services sont nécessaires. Il me semble possible de les assurer sans encourir les énormes dépenses qui, ainsi que je l'ai dit déjà, ont fait que le Gouvernement s'est enfoui la tête dans le sable chaque fois qu'il a été question des garde-côtes. C'est pourquoi, je le répète, j'ai profité de cette occasion pour soulever la question presque tout au début de la présente session.

[M. Barnett.]

M. Armand Dumas (Villeneuve): Je tiens d'abord, en participant au présent débat, à féliciter les deux motionnaires de l'Adresse, mes collègues, l'honorable représentante de Timiskaming (Mme Shipley) et l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme). Celle qui a proposé l'Adresse est ma voisine et comme vous pouvez le constater, une excellente voisine en vérité. Elle s'est acquittée de sa tâche admirablement et ses commettants ont d'excellentes raisons d'en être fiers, tout comme nous, d'ailleurs.

(Texte)

Notre bon ami l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) nous a prouvé qu'il pouvait très facilement se tirer d'affaire en cette enceinte. Les électeurs de son comté ont eu raison de le choisir pour les représenter ici à Ottawa, et nous sommes tous très fiers de l'avoir avec nous.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans vous offrir mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux. J'en profite aussi pour vous transmettre, à vous et, par votre entremise, à tous les honorables députés, les salutations amicales de tous les gens de la circonscription de Villeneuve. Nous sommes au début d'une nouvelle session. Nous sommes tous venus ici pour travailler dans le meilleur intérêt de nos concitoyens; j'espère que nos délibérations porteront fruit et qu'elles profiteront à tous et à chacun de nos concitoyens, d'une extrémité à l'autre du pays.

Cet après-midi, je me propose de parler de ma circonscription et de la région avoisinante, non pas parce que c'est la coutume au cours d'un débat comme celui-ci, mais parce que j'estime que l'expansion du nord-ouest de la province de Québec intéresse grandement l'ensemble de la population du pays. Je voudrais aussi faire part à la Chambre de certaines entreprises que nous désirons mettre en œuvre en vue d'accélérer une mise en valeur plus rationnelle de nos ressources naturelles. Enfin, au cours de mes remarques, au nom de mes commettants et dans l'intérêt de ma région, je vais formuler quelques propositions au Gouvernement qui, par le passé, a si bien répondu à la plupart des requêtes, sinon à toutes celles que lui ont adressées ceux que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre.

Nous ne reculons certes pas pour ce qui est de l'exploitation minière dans le nord-ouest de la province de Québec; au contraire, nous allons toujours de l'avant. Nous produisons des quantités de plus en plus fortes de bas métaux dont on a grandement besoin. Nos mines d'or continuent d'employer plus de 4,500 hommes en dépit des temps difficiles qu'elles traversent. Nous avons maintenant une mine qui produit du lithium,—la première au Canada, exploitée par la *Quebec Lithium Corporation*. Nous avons une nouvelle mine de cuivre dans la région minière de Chibougamau et tout indique que d'ici un an ou deux il y en aura deux ou trois autres dans la même région. Tout nous porte à croire qu'au cours des dix prochaines années notre région connaîtra une expansion minière encore plus grande que celle de la dernière décennie qui, pourtant, a été la plus active de notre histoire.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles nous devons nous tenir constamment sur le qui-vive en ce qui concerne l'essor de l'industrie minière au Canada et il y a certains faits que nous ne devons jamais oublier. Tout d'abord, nous vivons sur un énorme réservoir qui renferme une immense variété de minéraux. Ces vastes richesses n'ont été jusqu'ici qu'effleurées; leur extraction du sol et leur transformation ont créé de nouveaux emplois pour un grand nombre de Canadiens. Pour chaque mine qui finit par être mise en activité, il y a au moins mille autres propriétés qui font l'objet de recherches, ce qui fournit du travail à des milliers d'hommes qui se livrent à la prospection, au forage à diamant, aux levés et à toutes sortes de travaux d'exploration. Point encore plus important, pour chaque homme qui travaille dans une mine en activité, il y en a quatre ou cinq autres qui sont attachés à une industrie connexe ou aux services d'approvisionnements.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, ce sont encore les mines qui contribuent le plus à la colonisation de nos terres septentrionales; dernièrement, elles ont assuré une grande prospérité à des régions déjà colonisées comme celles de Bathurst et de Little-River au Nouveau-Brunswick, de Gaspé et d'Oka dans le Québec, d'Algoma, de Blind-River et de Bancroft en Ontario. Ces dernières années, l'exploitation minière a donné lieu à la construction de plus de nouvelles lignes de chemin de fer que toutes les autres industries réunies. Elle a fait pencher la balance en faveur de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Finalement, ce qui est plus important, elle a attiré d'énormes sommes de capitaux étrangers vers notre pays, de sorte que l'expansion que nous avons connue a été bien supérieure à ce qu'elle aurait pu être autrement. L'exploitation minière a créé de nouvelles entreprises de placement représentant au total environ un millard de dollars.

Notre situation stratégique qui découle du voisinage de la plus puissante nation industrielle, de l'abondance de nos ressources minérales, des nombreuses entreprises importantes qui ont été mises sur pied ou qui le seront prochainement et des nouveaux établissements canadiens d'un littoral à l'autre, ne peut qu'entraîner, au cours des prochaines années, une période de croissance qui surpassera de beaucoup tout ce que nous avons vu jusqu'ici.

Notre industrie minière a grandi, elle s'est étendue, comme l'a fait le ministère fédéral des Mines. Avant 1949, ce service de l'État n'était qu'une partie d'un autre ministère. En fait, le ministère des Mines et Relevés techniques date du 18 janvier 1950. Son acte de naissance est une loi du Parlement qui a reçu la sanction royale le 19 décembre 1949. Depuis cinquante ans les services fédéraux des mines ont travaillé très utilement pour le pays dans les domaines de la géologie, de la minéralogie, des recherches spéciales et autres expériences connexes. L'excellent travail cartographique accompli par le ministère et les travaux particulièrement soignés exécutés par ses laboratoires ont entraîné la découverte de gisements plus nombreux et plus importants ainsi qu'un traitement plus rentable du minerai qu'on y trouve.

C'est en 1947 qu'ont commencé les relevés aériens magnétométriques exécutés par les services des relevés géologiques. Pendant quatre ou cinq ans ces opérations se sont poursuivies sur des milliers de milles, dans diverses régions de notre pays. Les renseignements ainsi obtenus ont été précieux et extrêmement encourageants. Grâce à ces relevés on a pu découvrir du fer à Marmora (Ontario), des gisements cuivre-zinc à Bathurst et Little-River au Nouveau-Brunswick et bien d'autres dépôts dans diverses régions de notre pays.

Cependant, depuis 1952, il semble que le ministère ait abandonné ce genre d'activité, du moins dans la plupart des provinces. J'inviterais énergiquement le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) à demander à la division des relevés géologiques de poursuivre les levés aériens au magnétomètre de tout le territoire canadien, surtout dans les provinces où ce genre de travail ne s'effectue pas. Ce service a fourni des renseignements précieux et utiles dans le sud de la région du bouclier. Je suis persuadé qu'il serait très utile à ceux qui s'occupent de prospection dans d'autres parties situées plus au nord.

En parlant ainsi, je pense en particulier à cette partie de notre région qui se trouve entre Beattyville et Chibougamau où le National-Canadien aménage présentement un chemin de fer. Durant la prochaine saison, ce secteur connaîtra une activité débordante pour ce qui est de la prospection et cette activité se poursuivra pendant des années. On y mettra des mines en exploitation. Par conséquent, plus les prospecteurs et les compagnies auront de moyens à leur disposition, plus le travail se fera vite.

On comprend facilement que cette intense activité minière dans les régions dont l'importance économique est déjà connue, et l'extension de cette activité à de nouvelles régions, ont suscité une demande extraordinaire d'autres relevés géodésiques, topographiques, hydrographiques et géologiques. Il n'est pas étonnant d'apprendre que le ministère des Mines et Relevés techniques a éprouvé une extrême difficulté à répondre aux besoins croissants. Cependant, il est agréable de savoir qu'en utilisant un outillage et un équipement de type récent, en mettant au point de nouvelles techniques et un mode de levés plus rapides, le personnel du ministère a pu accélérer son travail et qu'il répond maintenant assez bien à la demande sans cesse plus considérable.

Mais il reste encore beaucoup à faire. Les demandes de services plus étendus de la part de toutes les divisions du ministère vont se faire pressantes. J'exhorte le Gouvernement à mettre plus d'argent à la disposition du ministre des Mines et Relevés techniques, afin que son ministère puisse se maintenir à jour dans son travail et fonctionner avec toute l'efficacité dont il a fait preuve dans le passé.

L'agriculture est devenue peu à peu une industrie de base dans le Nord-Ouest québécois, et singulièrement à l'intérieur de la zone argileuse qui se prête très bien à la production du fourrage, et, par conséquent, à l'élevage, en vue de la production carnée aussi bien que de la production laitière. L'agriculture en petit ou la culture maraîchère pourraient devenir intéressantes dans les environs des grands centres comme Rouyn-Noranda, Malartic, Val-d'Or-Bourlamaque et Amos. A ce propos, j'espère que la division de l'horticulture à Kapuskasing effectuera des expériences en matière de culture de légumes et de préparation à la mise sur le marché dans ces centres. Il y a un grand nombre de petites fermes qui se prêtent à ce genre de production et dont les propriétaires ont le plus grand besoin de conseils et d'encouragement. Je dirai même qu'une ferme expérimentale à cette fin constituerait un placement avantageux.

[M. Dumas.]

Je veux ici profiter de l'occasion pour remercier sincèrement les fonctionnaires et techniciens du ministère de l'Agriculture pour tout ce qu'ils ont accompli en vue de venir en aide aux agriculteurs de notre région. Je tiens en particulier à mentionner que les agriculteurs du nord-ouest du Québec sont reconnaissants au directeur, aux techniciens et autres employés de la ferme fédérale d'expérimentation de Kapuskasing et à ceux de la sous-station expérimentale de Macamic, dans la circonscription de mon bon ami le député de Chapleau (M. Gourd). Dans l'accomplissement de leurs fonctions, ils les ont guidés, conseillés et encouragés. Nous avons grandement besoin d'un tel service, et nous espérons qu'il sera accéléré.

Présentement, l'essor de l'agriculture, dans le nord-ouest du Québec, dépend surtout de l'industrie minière. Cette industrie fournit l'apport financier qui permet au colon de traverser les années difficiles, alors qu'il doit s'attaquer à une terre vierge qui ne rapportera des fruits qu'après des années de labeur incessant. Dans les centres miniers, le colon trouve un marché tout prêt pour ses sciages et autres produits de sa terre et la mine lui fournit du travail pendant la morte-saison. Ainsi donc, avec le temps, le lot de colonisation devient une ferme productive et le colon, un véritable agriculteur disposé à prendre la place qui lui revient dans la collectivité.

La plupart de nos cultivateurs en sont au stade où ils ont besoin d'être encore aidés, guidés, encouragés. Ils ont besoin d'aide en ce qui concerne leurs bestiaux et le classement, l'entreposage et l'écoulement de leurs produits. Des organismes régionaux étudient actuellement ces divers problèmes mais, pour l'exécution d'un programme de cette envergure, il faut l'aide de spécialistes vraiment compétents, la direction d'une administration judicieuse, l'encouragement des hommes d'affaires de notre région et l'aide financière tant du gouvernement fédéral que du gouvernement provincial.

Les villes et villages du nord-ouest de la province de Québec comptent plus de 65,000 habitants. Des wagonnées de denrées telles que viande, légumes, produits laitiers et volaille arrivent de l'extérieur de la région pour être distribuées par les nombreux commerçants des divers endroits. En l'occurrence, on serait porté à croire que les produits régionaux devraient trouver un débouché. Cependant, nous commençons à comprendre que l'épicier ne peut acheter des produits qui ne sont pas classés. De plus, si les cultivateurs régionaux ne peuvent lui assurer des approvisionnements constants, il ne peut acheter d'eux.

Nos cultivateurs ont besoin d'un centre de distribution où ils puissent trouver par exemple des abattoirs, des entrepôts frigorifiques et une bonne administration en vue d'assurer l'écoulement de leurs produits. Les installations de ce genre font défaut actuellement, de sorte que le rythme de la production n'est pas régulier. C'est en partie la conséquence d'une distribution insuffisamment organisée.

On pourrait aussi réaliser des progrès en recourant à un programme d'amélioration du bétail tout en s'occupant du perfectionnement des graminées. Les agriculteurs de la région seraient ainsi en mesure de faire de l'élevage dans des conditions plus stables.

Enfin, en vue de permettre à l'industrie agricole de la partie nord-ouest du Québec d'atteindre ses objectifs, espérons qu'on entreprendra de vastes travaux de drainage, réalisés de concert par le gouvernement fédéral et les provinces dans toute la zone argileuse précambrienne qui serait du même niveau que les terres arables. Abstraction faite de la plus-value qu'acquerraient ainsi ces dernières, l'entreprise aiderait au reboisement et à la mise en valeur de certaines régions marécageuses qui sont maintenant tout à fait inutilisables. Les agriculteurs du Nord-Ouest québecois poursuivent leurs efforts en vue de l'amélioration de leurs propriétés. Leurs labeurs du début portent maintenant des fruits.

Cependant, si nous voulons que les progrès des cultivateurs de notre région aillent de pair avec ceux des autres industries, il nous faudra leur venir en aide. Nous devrons aider ceux qui ont travaillé si ferme pour défricher leur terre et, enfin, nous devrons chercher à faciliter davantage aux cultivateurs la distribution de leurs produits. Nous savons jusqu'à quel point nos cultivateurs sont résolus et, si nous les aidons tant soit peu, nous pouvons être sûrs qu'ils accompliront pleinement leur rôle dans la mise en valeur et le progrès du Nord-Ouest du Québec.

Déjà, au cours de mes remarques, j'ai dit que je ferais connaître à la Chambre quelques-uns des projets que nous envisageons dans le Nord-Ouest du Québec afin d'accélérer la mise en valeur et l'exploitation plus rationnelles de nos ressources naturelles. Auparavant, avec votre permission, j'aimerais citer un extrait d'un article qu'un de nos principaux journaux, le *Star*, a publié le 6 janvier dernier. L'article, intitulé: "Pour faire accomplir quelque chose ou non", se lit ainsi:

> Quand un grand organisme établit un comité ou un organisme auxiliaire, on peut présumer que la formation de ce comité a été inspirée pour un des deux motifs suivants: premièrement, pour faire accomplir quelque chose et, deuxièmement, non pas pour faire accomplir quelque chose mais pour adopter les motions tendant à faire accomplir quelque chose.
>
> Franchement, nous avons dû reviser notre opinion au sujet de la Commission industrielle de l'Abitibi qui a été créée sous les auspices de la Fédération des Chambres de commerce en 1954. Nous soupçonnions alors que c'était tout simplement un autre comité qui adopterait les motions.
>
> Nous sommes heureux de dire maintenant que cette opinion était fausse. Elle s'est révélée erronée.

Cette opinion s'est révélée fautive, car cette commission industrielle dont nous attendons tant dans le Nord-Ouest du Québec a été organisée et est effectivement dirigée par un groupement persuadé que, pour parvenir à un but, il faut le connaître et que, pour obtenir de l'aide, il faut d'abord chercher à se débrouiller.

Organisée en 1954, comme je l'ai dit, la commission industrielle a commencé à exercer son activité suivant un programme en trois points. D'abord, elle a promis son entière collaboration et son aide aux associations agricoles de la région qui s'efforcent de construire un abattoir et d'établir un centre de distribution, choses essentielles, comme je l'ai dit, au bien-être futur de nos cultivateurs. Deuxièmement, une commission s'est engagée à patronner l'établissement d'une papeterie au cœur de la région dont le bois à pâte, depuis bien des années, était expédié, pour être transformé en papier fini, ailleurs dans la province. En troisième lieu, la commission s'est engagée à patronner l'aménagement d'une zinguerie. Au bout d'une très brève période de deux ans, nous sommes bien fondés à croire que ces trois projets sont en bonne voie de réalisation.

On annoncerait sous peu l'aménagement de la papeterie. Cette construction et l'aménagement d'une usine d'énergie hydro-électrique à cet endroit pour faire fonctionner cette papeterie entraîneront une dépense d'au moins 50 millions.

Cette nouvelle industrie dans la région sera une grande source d'embauchage et, grâce à elle, une des plus importantes richesses naturelles de la région sera transformée sur place, profitant ainsi davantage, comme il se doit, à la population de la région. L'aménagement de cette papeterie nécessitera la construction d'un embranchement ferroviaire de 50 milles partant d'un point de la nouvelle ligne de chemin de fer actuellement en construction de Beattyville à Chibougamau.

Le travail de préparation de la future zinguerie est déjà bien avancé, et nous apprenons que la raffinerie même pourrait bien commencer à fonctionner avant la fin de l'année. Comme chacun sait, de fortes quantités de concentrés de zinc sont produites chaque année dans notre région. Et ce n'est pas une partie seulement de cette production, mais sa totalité, qui est expédiée, pour raffinage, vers divers points des États-Unis. Dans

ce cas encore, si nous parvenons à faire transformer ces concentrés sur place, nous aurons fait un pas de plus vers l'exploitation rationnelle d'une de nos ressources naturelles.

Pour ce qui est de la construction d'un abattoir et de l'aménagement d'un centre de répartition, l'entreprise est déjà en très bonne voie et, dès que les détails de financement auront été réglés, la construction pourra commencer et être poussée aussi vite que possible. La Commission industrielle ne borne pas ses études aux seuls projets que j'ai signalés. Il y en a bien d'autres qui montrent le travail qu'accomplit le groupe de gens, si confiants en l'avenir de notre pays, qu'ils n'hésitent pas à consacrer leurs connaissances et une partie de leur temps au bien-être de leurs concitoyens.

Si j'ai parlé de ces projets, c'est que j'ai pensé que le renseignement intéresserait la Chambre, étant donné que l'on souhaite de plus en plus qu'une bonne partie de nos ressources naturelles soient transformées ici même au Canada. Si nous avons cette ambition, et nous l'avons tous, j'en suis sûr, je viens d'indiquer un moyen de s'y prendre.

Les provinces ont l'obligation et le droit de réglementer et d'exploiter leurs propres ressources naturelles et, comme l'a si bien expliqué hier le premier ministre, elles sont très jalouses de leurs prérogatives. C'est leur droit et leur privilège. On a de bonnes raisons de croire que le gouvernement d'une province accordera plus d'attention aux observations formulées par un organisme local qui en aurait pris l'initiative qu'à toutes celles qui pourraient lui venir d'ici, si pratiques et si sincères qu'elles puissent être.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord saisir cette occasion de féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pour la maîtrise avec laquelle ils se sont acquittés de leurs fonctions.

Avant de parler du discours du trône, je voudrais aussi signaler que j'ai récemment eu l'occasion d'assister à la dernière session de l'assemblée générale des Nations Unies en qualité d'observateur parlementaire. J'exprime ma reconaissance au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), qui dirigeait la délégation canadienne, pour sa courtoisie à mon égard. Je dois ajouter que tous les membres de la délégation du Canada et leur personnel m'ont semblé très compétents et qu'ils s'acquittaient fort bien de leur tâche en général. Voici mes premières remarques à propos du discours du trône. A l'instar des députés qui ont déjà pris la parole et d'autres sans doute qui parleront à l'avenir, je ne puis m'empêcher de déplorer certaines omissions par lesquelles pèche le discours même. Je regrette, en particulier, qu'il n'ait pas été question, dans le discours du trône, des Affaires des anciens combattants. Je déplore à ce sujet qu'on n'ait pas pourvu à la formation d'un comité permanent chargé d'étudier, au fur et à mesure qu'ils surgissent, les problèmes relatifs aux anciens combattants. L'an dernier, par exemple, nous avons assez rondement adopté certaines nouvelles mesures législatives intéressant les anciens combattants et déjà nous pouvons y relever certaines faiblesses. Même si aucune mesure législative concernant les anciens combattants n'a encore été proposée depuis l'ouverture de la session, un comité permanent aurait l'occasion d'examiner les lacunes qui se manifestent dans la loi récente.

Je remarque aussi avec regret qu'il n'est question d'aucune mesure législative visant les anciens combattants de la première guerre mondiale qui n'ont servi qu'en Angleterre. On espérait qu'une loi serait présentée en vue d'étendre aux quelques personnes qui restent l'application de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Il semble qu'on ne le fera pas. C'est une honte que de ne pas le faire à l'égard de ces anciens combattants de la première guerre qui ont certes franchi une zone active de combat pour se rendre en Angleterre. Je pense que l'Atlantique-Nord pourrait fort bien se définir un théâtre réel de guerre pour la période de 1914 à 1918.

A ce sujet, je regrette de constater qu'aucune mesure n'est proposée en vue de modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants, de manière à relever le niveau du revenu autorisé, comme le proposait la Légion dans son mémoire du 10 novembre 1955. La Légion est très reconnaissante des augmentations prévues dans la loi sur les allocations aux anciens combattants, adoptée l'an dernier, mais elle estime que les montants prévus ne sont pas suffisants et qu'il y aurait lieu de relever le niveau du revenu autorisé à $1,200 pour un célibataire et à $2,000 pour un homme marié. J'estime aussi qu'il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas jugé opportun de donner suite à d'autres vœux formulés dans le mémoire de la Légion.

La deuxième question que je voudrais aborder aujourd'hui a trait à la loi de l'impôt sur le revenu. Je suis fort peiné de constater qu'on ne se propose aucunement de modifier cette loi. A la dernière session, l'honorable représentant de Middlesex-Est (M. White) a formulé certaines critiques à propos de la loi de l'impôt sur le revenu; je dois dire que les habitants de plusieurs régions du Canada ont énoncé de nombreuses criti-

ques à ce sujet. Je rappelle que mon collègue, l'honorable député de Middlesex-Est, a inscrit au *Feuilleton* une résolution qui fera sans doute l'objet d'une étude très détaillée lorsque la Chambre en sera saisie.

Toutefois, j'aimerais formuler maintenant certaines observations au sujet de la loi de l'impôt sur le revenu et des modifications que l'on songe à y apporter. Je crois que l'on pourrait fort bien changer le nom du ministère du Revenu national en celui de ministère de l'archéologie, non seulement parce que certains de ses membres semblent se complaire dans le passé, mais qu'ils remontent si loin dans ce passé qu'on pourrait à bon droit les appeler des archéologues.

Quittant ce ton léger, j'estime qu'il conviendrait de réduire la période durant laquelle le ministère du Revenu national a le pouvoir de réévaluer les revenus du contribuable. En théorie, ils peuvent remonter jusqu'à 1917 et il me semble qu'une certaine limite de temps, mettons, deux ou trois ans, devrait suffire, à moins que le ministre ne puisse prouver qu'il y a eu fraude. Dans ce cas, la limite de temps pourrait être portée encore plus loin, mais l'obligation d'établir qu'il y a eu fraude devrait certes retomber sur le ministère et il ne devrait pas incomber à la personne inculpée, comme c'est présentement le cas, de prouver son innocence.

J'aimerais faire ici une autre réserve. Si l'on se place au point de vue de l'administration, il se peut que cette proposition ne donne pas de trop bons résultats pour ce qui est des grandes entreprises, mais elle serait assurément fructueuse pour ce qui est des cultivateurs, des chefs de petites entreprises et des particuliers. Il est très difficile au petit commerçant, au cultivateur ou à un simple particulier de conserver éternellement ses dossiers; apparemment, on ne peut obtenir du ministère du Revenu national une déclaration autorisant la destruction des vieux dossiers. Je l'ai déjà demandé, pendant combien de temps veut-on qu'une personne conserve ses dossiers? Les contribuables se trouvent dans une situation très difficile lorsque le ministère du Revenu national entreprend inopinément une enquête et leur demande où ils se sont procuré l'argent pour acheter un radio qu'ils possèdent déjà depuis cinq ou six ans. C'est vrai surtout des cultivateurs; tout le monde est sur les épines.

Je constate qu'il est près de six heures, monsieur l'Orateur; je voudrais donc proposer le renvoi de la suite de la discussion.

(Sur la motion de M. Nesbitt, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, en conformité du Règlement, un ministre de la Couronne doit désigner quels sont les jours qui seront réservés au débat actuel. Si je disais que le Gouvernement a l'intention de consacrer tous les jours de la semaine prochaine au débat actuel, j'espère que, bien que cela puisse être considéré comme un avis, ma déclaration actuelle ne m'empêcherait pas de modifier le programme s'il devenait nécessaire ou opportun de le faire, pourvu que j'en prévienne la Chambre la veille au soir.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, à simple titre de renseignement, quels sont les changements qui, de l'avis du ministre, pourraient se produire?

L'hon. M. Harris: Aucun, monsieur l'Orateur.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 janvier 1956

La séance est ouverte à onze heures.

STATUT DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE

MESURE TENDANT AU VERSEMENT D'UN SALAIRE ÉGAL POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest) demande à déposer le bill n° 6 tendant à assurer aux femmes une égalité de salaire pour un travail de valeur égale.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

DÉFENSE NATIONALE

PRÉTENDUE EXPORTATION DE MATÉRIEL MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il dire à la Chambre quel matériel militaire, s'il en est, a été expédié en fin de semaine à bord du *Star of Assuan* et à quel pays ce matériel est destiné?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant qu'on ait expédié du matériel militaire en fin de semaine. Mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a donné à entendre que son ministère qui, je suppose, accorderait tout permis d'exportation jugé nécessaire étudiera l'affaire. Je n'en suis pas au courant.

LE COMMERCE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ÉTAT DES POURPARLERS AVEC LA RUSSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Le ministre du Commerce ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il dire à la Chambre où en sont les négociations en matière de commerce avec la Russie? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est censé avoir entamé des pourparlers à ce sujet lorsqu'il est allé en Russie il y a quelque temps.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, après le retour de mon collègue, un projet d'accord commercial a été envoyé à la Russie. Nous n'avons pas entendu parler des négociations depuis. Nous pourrions peut-être dire qu'elles sont en suspens.

M. Fleming: Quand cela s'est-il passé? Depuis combien de temps le Gouvernement attend-il une réponse?

Le très hon. M. Howe: Environ un mois.

ÉNERGIE ATOMIQUE

INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le Canada a-t-il désigné un représentant à la Commission scientifique des Nations Unies chargée d'étudier les effets de la radiation atomique? Dans le cas de l'affirmative, quel est ce représentant?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur, nous avons désigné un représentant à cette conférence. Il s'agit du Dr Cipriani, de l'*Atomic Energy of Canada Limited.*

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—MISE EN DISPONIBILITÉ DES WAGONS-MARCHANDISES NÉCESSAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Peut-il nous dire quelles mesures on a prises pour acheminer vers les provinces des Prairies les wagons nécessaires au transport du blé et quelles sont les perspectives d'une augmentation des contingents de blé d'ici une semaine ou dix jours?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le mouvement des wagons-marchandises dans l'Ouest s'est grandement amélioré ces deux dernières semaines, surtout parce que le temps a été plus clément. J'ai reçu ce matin du président des chemins de fer Nationaux du Canada une autre communication qui fait suite aux lettres que nous avons échangées. Il m'informe que des ordres ont été donnés pour l'acheminement vers l'Ouest de cent nou-

veaux wagons-marchandises par jour en plus de ceux qui sont chargés. Il signale également que les livraisons de wagons commenceront immédiatement et que tous les nouveaux wagons seront acheminés sans retard vers l'Ouest.

Je n'ai pas reçu de réponse aussi nette du Pacifique-Canadien mais le président de ce chemin de fer m'a informé samedi dernier que sa société envoie plus de wagons-marchandises dans l'Ouest; j'ajoute que les déchargements, tant à Vancouver qu'à Fort-William, indiquent une amélioration considérable.

Pour ce qui est de l'augmentation des contingents, on l'annonce au jour le jour. Les dernières nouvelles qu'on m'a communiquées portent qu'environ un tiers seulement des endroits en sont encore au contingent initial. D'autres endroits ont des contingents de un, de deux ou de trois boisseaux et on effectue des changements au fur et à mesure que les circonstances le permettent.

M. Diefenbaker: Puis-je poser une autre question? Je remercie le ministre car sa réponse donnera une lueur d'espoir aux cultivateurs de l'Ouest. Combien faudrait-il de wagons, environ pour mettre fin à la pénurie actuelle, pour ce qui est du transport du blé des provinces des Prairies?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, je n'en ai pas le chiffre sous les yeux. J'ai dit, à Edmonton que, comparativement au nombre de wagons dont on dispose habituellement à la date où j'ai prononcé mon discours, il manquait 10,000 wagons-marchandises. Je sais que le nombre des wagons a augmenté depuis mais je ne saurais dire de combien.

EXTRACTION DU QUARTZ DANS LE YUKON

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À L'ÉVENTUALITÉ DE L'ABROGATION DE LA LOI AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, afin de satisfaire la curiosité de certains députés, des deux côtés de la Chambre, me sera-t-il permis de demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'il se propose de présenter un projet de loi portant abrogation de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, toute décision eventuelle à cet égard figurera naturellement au *Feuilleton.*

[Le très hon. M. Howe.]

LA PÊCHE

DÉTROIT DE JUAN-DE-FUCA—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LA FERMETURE DE LA PÊCHE AU SAUMON SOCKEYE DU CÔTÉ CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Me sera-t-il permis de poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries? Le Gouvernement se propose-t-il d'appliquer effectivement le règlement interdisant la pêche au saumon sockeye, cette année, du côté canadien du détroit de Juan-de-Fuca? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on édictées afin d'assurer au pêcheur canadien sa juste part des prises?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au Ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, les tempêtes qui ont eu lieu dans ma circonscription ayant retardé mon arrivée à Ottawa, je n'ai pas eu le temps de me renseigner là-dessus. Je n'assure pas moins à l'honorable député que je me renseignerai à ce sujet et que je lui répondrai le plus tôt possible.

ÉDIFICES PUBLICS

PRÉTENDUE CESSATION DES TRAVAUX AU BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG ET À L'HÔPITAL DE DEER-LODGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud): J'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il reçu copie d'une résolution adoptée par le conseil de ville de Winnipeg et protestant contre la cessation des travaux au bureau de poste de Winnipeg, en plus de ceux à l'hôpital de Deer-Lodge?

Le ministre des Travaux publics (M. Winters) préfère le mot "ralentissement" au mot "cessation". Quoi qu'il en soit, le premier ministre (M. St-Laurent) peut-il nous dire quand prendra fin la cessation ou le ralentissement et quand la construction reprendra de façon intégrale?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il n'y a pas eu cessation, me dit-on, et les travaux se poursuivent avec toute la célérité possible.

L'IMMIGRATION

PROJET DE SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS —MENTION DE CE QU'EN DISENT LES JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) peut-il ce matin répondre à la question que j'ai posée à propos

de la déclaration faite à Londres la semaine dernière par son sous-ministre, M. Laval Fortier?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de lire dans le journal l'article dont a parlé l'honorable député vendredi dernier, ainsi qu'une nouvelle beaucoup plus détaillée dans un autre journal. Tout cela, semble-t-il, se résume à ceci: on s'efforce de réduire les formalités administratives qu'ont à remplir les immigrants éventuels. Je pense que c'est une des plus belles initiatives que puisse prendre un ministère de l'État. Nous nous efforçons toujours de diminuer la paperasserie dans les services.

Il y a lieu, je crois, d'ajouter un mot encore à propos du sous-entendu de la question de l'honorable député, qui porterait à croire que, de quelque façon, ces efforts ne s'appliquent qu'au Royaume-Uni. Il n'en est rien. Tous les députés savent, cela va de soi, que nous appliquons un régime pour les immigrants du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis, et un autre régime pour ceux des autres pays.

PENSION DE VIEILLESSE

DEMANDE D'AUGMENTATION DES VERSEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) nous dirait-il si, étant donné qu'il y a maintenant sept ans qu'aucun changement n'a été apporté au montant versé au titre de la pension de vieillesse, le Gouvernement a l'intention d'augmenter ce montant au cours de la présente session du Parlement, afin qu'il soit en conformité de l'augmentation de notre produit national brut?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Mon honorable ami ne m'a pas prévenu de son intention de poser cette question. Je puis dire pour le moment que, le Gouvernement étudie de nombreuses questions relatives à la santé et au bien-être, dont une, comme ne l'ignore pas le député, comporte une étude de concert avec les provinces et qui doit avoir lieu le 23 de ce mois. Quand nous avons à prendre des décisions, nous devons tenir compte de la situation générale. Toutefois, personne en cette enceinte ne devrait être mieux renseigné que mon honorable ami, qui a recommandé qu'il y ait une relation constante entre les cotisations versées au terme d'un régime de participation partielle et les prestations à verser. Telle a été aussi le vœu d'un comité dont le député faisait partie, et le Gouvernement n'oublie pas les recommandations que formulent les comités parlementaires.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le vendredi 13 janvier, sur la motion de Mme Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Drew et le sous-amendement de M. Coldwell.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, à 6 h., j'avais entrepris de formuler certaines observations sur le ministère du Revenu national. J'exprimais le regret que le discours ne fasse entrevoir aucune intention de modifier la loi de l'impôt sur le revenu. Par la même occasion, j'ai formulé une proposition que le ministre, je l'espère, voudra bien retenir. J'ai proposé que l'on fixe une limite de temps à l'intervention du ministère du Revenu national, à l'égard des années passées et de l'établissement d'une nouvelle cotisation sur le revenu des particuliers. J'ai aussi signalé qu'il est très difficile de garder des documents indéfiniment, surtout si l'on n'a pas l'habitude de la comptabilité, comme c'est le cas pour les cultivateurs et les petits hommes d'affaires, pour ne pas mentionner les simples particuliers.

A ce propos nous savons tous qu'il se fait de la fraude fiscale, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, mais j'estime que la plupart des nouvelles cotisations ont lieu à la suite d'erreurs parfaitement innocentes. Où en sont les choses, il faudrait presque avoir un comptable diplômé pour tenir ses comptes à jour. Il en résulte que le plus grand nombre des cultivateurs et des petits commerçants font dresser leur déclaration d'impôt sur le revenu par des personnes qui ne sont pas tout à fait qualifiées pour le faire. Souvent c'est le greffier de la municipalité qui s'en charge, quelque notaire, agent d'immeuble ou quelqu'un de ce genre. Ces personnes, je le répète ne sont pas toujours entièrement aptes à établir les déclarations et commettent beaucoup d'erreurs. J'ai même entendu dire que des spécialistes comme les comptables diplômés ont parfois fait des erreurs en remplissant des déclarations de revenu. Si pareille chose leur arrive, des gens moins informés dans ce domaine peuvent se tromper également.

Comme je le disais, bien des vérifications de cotes ont lieu à la suite d'innocentes erreurs. Il est bien dur pour un petit cultivateur de constater soudainement quelques années plus tard qu'il doit à l'égard d'une déclaration faite il y a un bon bout de temps non seulement les arrérages représentant la somme qu'il n'a pas versée, mais des intérêts et parfois une pénalité. Je proposerai donc

que l'on abandonne l'élément intérêt et pénalité lorsqu'il ne s'agit ni de fraude ni d'évasion fiscale. Bien entendu, cette mesure ne s'appliquerait pas dans le cas de fraude fiscale ou de dissimulation de matière imposable; mais, lorsque le cultivateur a fait établir sa déclaration d'impôt par le greffier du canton, il me semble bien injuste qu'il ait à acquitter un intérêt considérable ou même une pénalité par suite d'une erreur qu'un autre a commise.

Il y a un autre point que j'aimerais mentionner au sujet du ministère du Revenu national; il s'agit des méthodes très arbitraires que le ministère adopte parfois et, semble-t-il de plus en plus fréquemment. Nous savons tous qu'il serait tout à fait impossible pour le ministère de s'acquitter de ses fonctions, s'il n'incombait pas à la personne soupçonnée de prouver son innocence. S'il en était autrement, le ministère aurait beaucoup de difficulté à exercer son activité; mais, à mon sens, le ministère va parfois trop loin. Aussi j'aimerais citer un cas sur lequel j'ai enquêté dernièrement.

Vers le milieu de juillet dernier, un jeune homme d'une vingtaine d'années dormait du sommeil du juste dans la maison de ses parents qui étaient partis en vacances. Vers huit heures du matin, il entendit frapper à la porte. Quand il alla répondre, il y trouva deux agents de la Gendarmerie royale du Canada ainsi que plusieurs fonctionnaires du ministère du Revenu national. Munis d'un mandat de perquisition, ils ont pénétré dans la maison et gardé le jeune homme d'un côté de la pièce pour l'interroger à diverses reprises sur l'endroit où la famille gardait le coffre-fort. Il déclara ignorer que la famille avait un coffre-fort dans la maison, et se dit même persuadé que non.

Par ailleurs, d'autres fonctionnaires du ministère visitèrent l'établissement d'affaires de ces gens et saisirent leurs livres. Jusque-là tout s'était passé dans l'ordre, mais les livres de l'entreprise étaient fort volumineux et, quand on les emporta, les préposés demandèrent un reçu qui fut refusé. Environ deux mois plus tard, il leur parvint une sorte de reçu qui était inexact. De plus, les gens en cause durent offrir leur propre camion pour faire transporter leurs livres au bureau de London de la Division de l'impôt sur le revenu.

Cela revient à prêter sa propre voiture pour se faire conduire au supplice. Il advint que l'entreprise eut besoin, à propos de certaines affaires, de quelques lettres qu'avaient apportées les fonctionnaires du ministère. Lorsqu'elle réclama cette correspondance, on découvrit que le ministère l'avait perdue, ce qui entraîna pour l'entreprise de grandes difficultés et certains frais. Ces livres ont été pris en juillet dernier et n'ont pas encore été retournés. La perte de ces livres cause un préjudice considérable à cette entreprise.

Si le ministère du Revenu national doit faire des enquêtes de cette nature, il n'est sûrement pas impossible de faire des photocopies des documents requis, puis de les retourner pour permettre à l'entreprise de vaquer normalement à ses affaires. Comme je l'ai fait remarquer, le ministère du Revenu national a tous les atouts dans son jeu. La charge de la preuve pèse sur l'inculpé, passez-moi l'expression, et non pas sur le ministère. Si de tels excès ne sont pas réprimés, ils risquent de se renouveler. C'est ainsi que commencent les empiétements. Si ces méthodes arbitraires continuent sans que nul n'intervienne, qui sait jusqu'où cela peut aller?

J'espère que le ministre nous rassurera sur ce point, mais je crains qu'il arrive très souvent que le ministère se procure les livres d'un médecin ou d'un dentiste, par exemple, et les conserve quelque temps, non pour vérifier ses déclarations, mais pour s'en servir comme terme de comparaison en contrôlant les déclarations d'un autre médecin ou dentiste.

Il existe un autre problème au sujet duquel d'importants secteurs de notre population entretiennent beaucoup de craintes et de doutes—ce que le ministre réfutera encore, je l'espère. Il arrive très souvent que les plaintes des particuliers n'aient d'autres motifs que des inimitiés purement personnelles. A la dernière session, l'honorable député de Middlesex-Est (M. White) a dit, je crois, de l'activité de la division de l'impôt sur le revenu, que c'était le règne de la terreur fiscale. Au cours de la révolution française, connue sous le nom de terreur rouge et qui a eu lieu vers 1791, les gens inscrivaient les noms des personnes qu'ils n'aimaient pas sur un bout de papier qu'ils glissaient ensuite dans une boîte en forme de gueule de lion. Les personnes dont les noms figuraient sur ces bouts de papier étaient arrêtées et guillotinées le lendemain sans autre forme de procès. Je ne prétends pas que le ministre du Revenu national agirait de cette manière, mais nombre de ces enquêtes ainsi qu'on le soupçonne généralement sont imputables à des plaintes provoquées uniquement par la jalousie ou des animosités personnelles.

J'espère qu'il n'en est rien, je le répète. De toute façon, bien des méthodes que j'ai exposées et qu'emploie le ministère du Revenu national n'ont pas leur place dans une démocratie. J'en pourrais parler fort longtemps, mais je ne veux pas y employer le temps de la Chambre. J'espère plutôt que

le ministre verra à refroidir le zèle de certains des fonctionnaires subalternes de son ministère.

Ayant déjà signalé certaines lacunes dans le discours du trône, je parlerai pendant quelques instants de quelques questions qui y figurent. J'ai étudié avec soin le texte prononcé par Son Excellence, et je ne puis m'empêcher de noter qu'il ressemble à certains vieux bouts-rimés que je tiens de mes parents. C'est une manière de dicton, qui se rapporte aux noces d'autrefois, et qui est à peu près ainsi conçu: "Un bout de neuf, un bout de vieux, quelque emprunt et un bout de bleu". Si on paraphrasait cette vieille formule, on pourrait dire que le discours en question ne comporte "rien de neuf, un peu de vieux, quelque emprunt et ne sert que peu".

Apparemment, le Gouvernement a emprunté une partie des propositions formulées par les autres partis. La proposition de la représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough), proposition qu'elle répète depuis bien des années, fait apparemment l'objet d'un emprunt. Il semblerait aussi, d'après le texte, que celle qu'a avancée lors d'autres sessions, le député d'Assiniboïa (M. Argue) au sujet des petits prêts est sur le point d'être englobée dans le programme du Gouvernement.

Je ne vois cependant dans le discours du trône aucune mention d'une proposition du Crédit social, ce qui semble plutôt déplorable; toutefois, un examen plus attentif révèle que, durant 1955, le Gouvernement a expérimenté au moins l'un des aspects du programme du Crédit social. J'ai toujours cru comprendre que l'un des principaux articles du programme du Crédit social consistait à faire circuler la monnaie et à créer par ce moyen la prospérité. Je ne pense pas qu'on puisse dire que le Gouvernement a expérimenté, en particulier, la circulation de la monnaie, mais je suis d'avis qu'il a expérimenté la circulation d'au moins un produit, le fromage.

Je veux dire par là que, pour ce qui est des dollars, toute exportation de fromage du pays était immédiatement suivie d'importations. A ce sujet je vais citer un article paru le 11 janvier 1956 dans la *Gazette* de Pictou. L'article en cause, publié en première page, est ainsi conçu:

La statistique présentée au 23^e^ congrès annuel de l'Association des producteurs de fromage d'Ontario révèle que, durant 1955, on a importé 8 millions et demi de livres de fromage d'une valeur de 3 millions et demi de dollars. Durant la même période, on a exporté 10 millions de livres de fromage cheddar canadien d'une valeur d'un peu plus de 3 millions de dollars. Les importations comprenaient 5 millions et demi de livres de fromage cheddar de Nouvelle-Zélande. Dans son rapport annuel, le président de l'association, M. W. O. Coon, dit qu'une requête sera présentée au gouvernement fédéral...

Et ainsi de suite. Pour être équitable, il convient de signaler qu'une partie de ces importations étaient constituées de fromages de fantaisie, comme le fromage hollandais, le fromage bleu danois et autres. Ces fromages sont inclus, mais pour ce qui est de la valeur en dollars, le fromage importé avait une plus grande valeur que celui qu'on a exporté. La situation relative au fromage a suscité beaucoup d'ennuis à tous les producteurs laitiers, particulièrement en Ontario.

Examinons un peu quelle est la situation en ce qui concerne le fromage. Les chiffres les plus récents que j'aie pu obtenir à l'égard du fromage cheddar indiquent que les stocks en magasin le 1^er^ janvier 1955 étaient d'environ 42,424,000 livres. Or en 1955, la production canadienne s'est établie à 78,638,000 livres; ce chiffre est légèrement inférieur à celui de 1954, qui s'établissait à 84,500,000 livres, mais ce fléchissement de la production résultait sans doute de l'été très chaud et sec en Ontario l'an dernier. Le 1^er^ janvier, 1955, les stocks en magasin, plus la production de fromage pendant l'année, s'établissaient à 121,062,000 livres.

Afin de déterminer la quantité en magasin le 1^er^ janvier 1956, il faut soustraire de ce chiffre celui de la consommation en 1955. Selon les chiffres les plus récents que j'ai pu obtenir, elle est évaluée à 73 millions de livres. Il faut aussi soustraire les 10 millions de livres de fromage cheddar exporté. Il reste donc une quantité nette de 38,062,000 livres.

Toutefois, il faut ajouter à cette quantité les 5 millions et demi de livres de fromage cheddar importées de la Nouvelle-Zélande, de sorte que les stocks disponibles le 1^er^ janvier 1956 atteignaient quelque 43,562,000 livres, soit un peu plus que la quantité dont on disposait à pareille date l'an dernier.

C'est à peu près à cette époque-ci que, l'an dernier, on s'en souvient, l'importation de fromage néo-zélandais donnait lieu, ici, à un vif débat. Cette importation s'établissait alors à quelque 2 millions et demi de livres. Si j'ai bonne mémoire, le ministre du Commerce (M. Howe) disait alors que le Canada n'importerait pas de fromage néo-zélandais au cours des six ou neuf mois à venir. Il ne pouvait dire plus juste puisque, nous le savons tous, environ neuf mois plus tard, le Canada importait encore 3 millions de livres de fromage néo-zélandais.

Comme on le disait à ce temps-ci l'an dernier, c'est un état de choses ridicule. C'est porter de l'eau à la rivière, et se moquer de l'industrie laitière du Canada. On peut acheter ce fromage de la Nouvelle-Zélande, sur les quais de Montréal, à 26c. la livre, tandis que le prix du fromage canadien est d'environ 29c. à 31c. la livre. Nous en sommes à

peu près au même point que l'an dernier à ce temps-ci. A l'époque, plusieurs députés ont expliqué ici, exactement en quoi cette importation de fromage de la Nouvelle-Zélande nuit aux fromages canadiens, surtout à ceux de l'Ontario qui, comme les honorables députés le savent, ont leur propre association pour la vente du fromage à l'étranger.

Je n'imposerai pas à la Chambre une répétition de tous les arguments qu'on pourrait invoquer à ce sujet; ils ont déjà été exposés en détail par l'honorable député de Lanark (M. Blair) dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 18 janvier 1955 (page 317 des *Débats*). Les mêmes arguments valent encore aujourd'hui. Comme on l'a dit, la fabrication du fromage n'est qu'un secteur de l'industrie laitière mais tout ce qui nuit à cette fabrication a des répercussions sur les autres produits laitiers, notamment le beurre. Apparemment le beurre pose lui aussi certains problèmes; c'est une question que d'autres honorables députés aborderont au cours du présent débat.

J'affirme qu'en ce qui concerne les produits laitiers, le Gouvernement n'assure pas la direction qu'on est en droit d'en attendre. Il reste là, les bras croisés, se contente de laisser les choses suivre leur cours. Or les groupements agricoles se sont fort irrités de cette question du fromage. Que peut faire le Gouvernement? Il peut, à mon sens, adopter une des deux solutions: d'une part, relever le tarif douanier frappant le fromage, ou bien recourir à une initiative à laquelle je reviendrai dans un instant.

Les groupements agricoles s'inquiètent fort de ce problème. Voici justement une résolution adoptée par la fédération des agriculteurs du comté d'Oxford. La Chambre me permettra de lui en donner lecture:

> Il est résolu de prier les fédérations canadienne et ontarienne des agriculteurs d'adresser d'énergiques protestations au gouvernement fédéral, le priant d'imposer un droit douanier sur toutes importations de fromage, de lait en poudre et d'autres produits laitiers de façon à assurer à cet égard une protection égale à celle dont bénéficient d'autres industries, et permettant de garantir au producteur laitier une juste part du revenu national.

Je conçois sans peine ce qui a pu engager la fédération des agriculteurs à formuler une résolution comme celle-là. L'actuel droit d'entrée d'un cent qui frappe les importations de fromage n'a aucune espèce d'utilité.

Il ne protège certainement pas l'industrie laitière et n'assure certainement pas un gros revenu. Je ne vois donc pas à quoi sert ce droit d'un cent sur le fromage. Je sais très bien, du moins on nous l'a toujours dit, que le présent Gouvernement ne tient pas à hausser les droits. En fait, on nous dit qu'il voudrait plutôt les réduire. Il se peut, par conséquent, que le Gouvernement ne désire pas hausser le droit sur le fromage. Que le droit doive être haussé ou non est une toute autre question, mais je ne crois pas que le Gouvernement soit disposé à le faire.

A mon avis, il y a une autre façon offerte au Gouvernement d'arrêter toute autre importation de fromage néo-zélandais au Canada. Cette méthode a été définie bien clairement à la dernière session par l'honorable député d'Hastings-Frontenac (M. White). On en trouve le compte rendu à la page 350 des débats de la Chambre des communes de la session de 1955, volume I. La méthode décrite par l'honorable député à cette occasion portait sur l'application de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. En une ou deux circonstances l'année dernière, je crois que le ministre du Commerce (M. Howe) a donné à entendre que cette loi ne s'applique pas au fromage, mais, vu les observations de l'honorable député d'Hastings-Frontenac, je crois que le ministre peut avoir été dans l'erreur. Peut-être le Gouvernement a-t-il les pouvoirs nécessaires pour assujétir l'importation du fromage à la loi sur les permis d'exportation et d'importation. Je pense qu'avant la fin du présent débat, le ministre du Commerce ou le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) devrait nous éclairer à ce propos.

Les producteurs laitiers de l'Ontario et les membres de l'association ontarienne des producteurs de fromage ont le droit de savoir quelle mesure, s'il en est, le Gouvernement entend prendre. Il ne faut pas oublier que l'Ontario produit les trois quarts du fromage cheddar du Canada. A moins qu'on ne prenne immédiatement des mesures, les cultivateurs qui s'adonnent à la production de fromage et d'autres produits laitiers souffriront. Comme je l'ai dit plus tôt, j'espère qu'avant la fin du présent débat, le ministre de l'Agriculture ou son collègue du Commerce exposeront la politique ministérielle en la matière.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter les motionnaires de l'Adresse (M^me^ Shipley et M. Laflamme). Ces deux discours, tous deux excellents, m'ont fort impressionné. Lorsque celle qui a proposé l'Adresse s'est mise à parler de l'Ontario septentrional, son flot d'éloquence à propos de cette magnifique région m'a profondément ému. Je suis sûr que ses remarques au sujet de sa circonscription ont plu à tous les habitants du Nord de l'Ontario.

Le présent débat a pris une tournure extraordinaire, que je trouve difficile à m'expliquer. Le discours du trône a été présenté

à un moment où l'économie canadienne fonctionne à plein rendement. Dans tous les domaines et à l'égard de toutes nos ressources, l'activité se déploie au maximum. Mon ministère s'efforce de trouver l'acier nécessaire pour maintenir l'économie en activité, étant donné la rareté mondiale de ce produit. Le monde manque aussi de nickel, de cuivre, d'aluminium et une rareté de papier-journal nous menace à brève échéance. Afin de maintenir le progrès et l'embauchage, il faut s'occuper tous les jours de ces problèmes.

Or, le débat a porté sur les excédents. De quels excédents s'agit-il? On a parlé du blé, du beurre et, aujourd'hui, du fromage. Je puis dissiper les craintes des députés à propos du fromage. Mon bureau m'a dit plusieurs fois qu'il n'y a pas suffisamment de fromage mûri destiné à l'exportation pour remplir notre contingent sur le marché anglais, marché précieux pour le fromage cheddar pleinement mûri, qui y commande une prime importante. Il n'est donc pas question d'un excédent de fromage. Cependant, il est intéressant de constater que l'honorable député qui a mentionné le fromage s'ingénie à trouver des moyens d'accentuer la pénurie. En d'autres termes, si nous avions une plus grande pénurie de fromage, tout irait bien.

Telle a été dans cette enceinte l'attitude de l'opposition à l'égard du problème des approvisionnements. Des pénuries, c'est merveilleux, quand il suffit simplement d'en nier l'existence pour les résoudre. Ici même, en juillet dernier, nous avons écouté plusieurs députés nous affirmer à tour de rôle qu'il n'y avait pas de pénurie. Je dirai que même à ce moment il y avait des pénuries d'acier, de nickel, d'aluminium et d'autres matières premières. Cependant, l'opposition le niait. Pourquoi nous retenait-on ici au cours du mois de juillet? C'était afin d'empêcher le Gouvernement d'obtenir, pour une période raisonnablement longue, l'autorisation de s'occuper des matières premières dont il y a pénurie, en vue de les répartir dans le meilleur intérêt de l'économie du Canada.

Revenons à nos excédents. Il n'y aurait pas de débat, je le crains, si les conditions atmosphériques avaient été différentes. Si nous avions eu un printemps très sec, suivi d'un été également sec, au lieu d'un printemps et d'un début d'été très humides, nous n'aurions ni excédent de blé ni excédent de beurre. Nous aurions à peu près atteint l'équilibre en ce qui concerne le blé, et il y aurait eu une pénurie de beurre. Les conservateurs, les cécéfistes et les créditistes auraient dit que c'était admirable de ne pas avoir d'excédent, mais sans excédents je ne vois pas ce qu'aurait pu être le débat à la suite du discours du trône.

Cependant, nous avons un excédent de blé et déjà on nous l'a reproché. Nous devons disposer de cet excédent. L'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a proposé que nous adoptions immédiatement le régime américain de la banque du sol. Il a pensé, j'imagine, qu'il s'agissait là d'un nouveau régime. Or c'est nous, au Canada, qui, dès 1941, avons inventé le régime de la banque du sol. A cette époque, nous avions une accumulation de blé qui résultait des bouleversements de la guerre, de la perte de navires dans l'Atlantique et de notre inaptitude à fournir du blé, même si des pays d'outre-mer tenaient beaucoup à en obtenir. Nous avons alors institué le régime de la banque du sol. Nous avons payé nos producteurs afin de les faire cesser de cultiver du blé, pour se livrer plutôt à la culture des céréales secondaires ou laisser leurs champs en jachères. Par suite de ce programme, nous avons réduit nos emblavures, de 27 millions et trois quarts d'acres qu'elles étaient en 1940, à 16 millions d'acres en 1943, soit de 11 millions et trois quarts d'acres. En 1955, environ 20 millions d'acres seulement ont été ensemencées en blé, ce qui constitue une réduction de 7 millions et trois quarts d'acres depuis 1940.

Nous devons donc ensemencer au moins 20 millions d'acres en blé. Je crois que notre économie exige une production de cette importance. Je reconnais tout de suite que si nous avons cinq autres années humides de suite, les 20 millions d'acres de blé détermineront l'accumulation d'un excédent dans notre pays. Mais je crois avoir vécu dans l'Ouest assez longtemps, comme d'ailleurs bien d'autres députés, pour savoir que jamais dans l'histoire de cette région il n'y a eu cinq années consécutives de grande humidité. Je rejette donc le plan de la banque du sol ou tout autre projet destiné en fin de compte à placer le blé dans la colonne des déficits. S'il est impossible d'équilibrer l'économie du blé, accumulons-en des excédents, mais n'adoptons jamais une ligne de conduite de nature à réduire notre production de blé au-dessous de la capacité d'absorption de nos marchés.

On a prétendu que l'excédent tient à ce que le niveau des exportations a été inférieur à la normale; que le Gouvernement a fait preuve de négligence en n'exportant pas assez de blé pour répondre à la situation de l'Ouest. Examinons le niveau des exportations. Nous retournerons aux bonnes années où la situation à l'égard du blé était excellente; elle faisait l'affaire des cultivateurs et ne suscitait apparemment pas de critiques. Revenons

à 1947-1948. Cette année-là, nous avons exporté 195 millions de boisseaux de blé; en 1948-1949, 232 millions; en 1949-1950, 225 millions; en 1950-1951, 241 millions. Autrement dit, le niveau moyen des exportations pour ces quatre années qui ont procuré une vive satisfaction s'est établi à 223 millions de boisseaux par année.

Examinons maintenant les quatre dernières campagnes agricoles. En 1951-1952, nous avons exporté 355 millions de boisseaux; en 1952-1953, 385 millions; en 1953-1954, 255 millions et en 1954-1955, 252 millions. Le Canada a donc exporté, en moyenne, 312 millions de boisseaux de blé par année. N'est-il pas intéressant de remarquer qu'en aucune des bonnes années les exportations n'atteignirent la quantité minimum qui eût été satisfaisante au cours des quatre dernières années? L'an dernier, nous avons exporté 252 millions de boisseaux de blé. Le député d'Assiniboïa (M. Argue) a versé dans ce genre d'absurdité en parlant du fléchissement des exportations et il a proposé des méthodes que nous devrions suivre pour rectifier la situation. Il est tout disposé à nous donner des conseils sur ce problème. Mais jamais, de 1947 à 1950, nous n'avons exporté autant que l'an dernier.

Je pourrais entrer dans le détail des livraisons, qui ont une plus grande importance pour les cultivateurs que les exportations. Elles ont pour eux une importance plus immédiate. Pendant les années de la guerre, alors que le vendeur dominait le marché et que nous pouvions exporter tout ce que nous produisions, de 1940 à 1944, les livraisons moyennes des cultivateurs aux élévateurs ruraux s'élevaient à 326 millions de boisseaux par an. Au cours de la période suivante, de 1945 à 1949, la moyenne, calculée sur cinq ans était de 286 millions de boisseaux mis sur le marché.

Ces cinq dernières années, soit de 1950 à 1954, les cultivateurs ont vendu par année en moyenne 415 millions de boisseaux de blé. Il conviendrait peut-être que je donne aux députés la statistique pour toutes les céréales, blé, avoine, orge et autres. Au cours de la période quinquennale, allant de 1940 à 1944, les ventes totales de céréales ont atteint une moyenne de 492 millions de boisseaux. La moyenne quinquennale pour les années 1945 à 1949 était de 456 millions de boisseaux; cette moyenne s'est établie à 656 millions de boisseaux pour les cinq années allant de 1950 à 1954.

Nous avons été abreuvés de conseils sur la façon de vendre notre blé. Nos méthodes, nous a-t-on dit, sont désuètes. Le monde évolue trop vite pour nous et nous devrions adopter les méthodes d'autres pays. On a souvent évoqué le troc et les ventes payables en devises locales. Quel est l'objet du troc? Cette méthode était en usage il y a des siècles avant l'invention de la monnaie. Mais elle n'a aujourd'hui d'autre objet que de permettre au client de faire une transaction qui ne se ferait pas en dollars. Il en est ainsi des paiements en devises locales. Il ne s'agit pas des devises locales que nous pourrions ramener au Canada. Les devises locales acceptées en échange de nos produits restent dans leur pays d'origine pour servir aux achats. C'est la méthode suivie lorsque le blé est vendu contre des devises locales. Autrement dit, c'est une sorte de don, qui représente ordinairement sept ou huit dixièmes de la valeur du blé. Il s'agit de véritables cadeaux. Les honorables députés savent que nous donnons du blé quand il y en a un besoin pressant. Nous avons donné du blé à plusieurs pays lorsque, par suite d'une catastrophe ou d'une mauvaise récolte, ce don était opportun. Cependant,—j'espère que je pourrai en convaincre les honorables députés, —il me semble évident que nous devons placer tous nos clients sur le même pied. Si nous donnons du blé à un client; si nous pratiquons avec un deuxième un troc qui lui est avantageux; si nous acceptons la monnaie d'un troisième, il serait vraiment naïf de s'attendre que nous obtenions un paiement en espèces de la part d'un quatrième client. Je puis donner un excellent exemple. Il y a deux ans, les États-Unis ont mis en œuvre leur plan en cinq points pour l'écoulement du blé. Cette année-là, environ 41 p. 100 de toutes leurs exportations de blé relevaient de programmes comportant de purs dons.

L'an dernier, un rapport officiel du ministère de l'Agriculture nous apprenait que 66 p. 100 des exportations américaines de blé étaient effectuées en vertu du programme en cinq points. J'ai lu ici et là que, cette année, la proportion atteindra vraisemblablement presque 100 p. 100. Il est une loi économique que la plupart des députés, j'en suis sûr, se rappellent: la loi dite de Gresham, qui est plus vieille que moi d'environ deux siècles. Selon la loi de Gresham, la mauvaise monnaie chasse la bonne.

C'est précisément ce qui est arrivé aux États-Unis au chapitre de la vente du blé. La mauvaise monnaie est constituée par des marchés comportant la vente du blé à des prix inférieurs à sa valeur en bonne monnaie. Il en résulte que notre concurrent ne peut plus vendre de blé pour de la bonne monnaie. Nous avons là un excellent exemple de l'application de la loi de Gresham relativement à la vente du blé.

Je pourrais poursuivre ma pensée et parler de ventes effectuées en retour de monnaies locales ou de marchés de troc. Je crois que l'idée des ventes effectuées en retour de monnaies locales devrait être à peu près écartée depuis qu'un haut fonctionnaire du bureau du haut commissaire britannique a dit à Winnipeg que, si nous acceptions des livres sterling contre notre blé, nous ne vendrions pas un boisseau de plus au Royaume-Uni. Nous ne poursuivrons donc pas davantage ce sujet.

J'en viens maintenant au point en litige: nos excédents de blé. Pour ce qui est des livraisons, notre situation s'est particulièrement aggravée, cette année, parce que nos ventes, dans la première partie de l'année marchande, ont été bien moindres que celles de l'an dernier. Pourquoi? C'est qu'à l'étranger on ne se fiait nullement au régime de fixation du prix du blé en Amérique du Nord. Étant donné que les États-Unis dépendaient de leur programme en cinq points pour les exportations de blé, tous s'attendaient de voir le Canada, contraint de recourir à une mesure semblable, ou tout au moins de réduire sensiblement ses prix.

La situation s'est aussi aggravée par suite de la propagande "à la baisse" provenant du Canada même. En prenant connaissance des discours outrés des membres de l'opposition au sujet de nos excédents de blé, je me disais chaque fois: "Je me demande combien ce discours va coûter aux producteurs de l'Ouest du Canada." Chaque fois que nous recevions des propositions émanant de *boards of trade* de diverses régions productrices de blé, nous nous disions: "Voilà qui retarde un peu plus les achats." De fait, jusqu'au 1er novembre, il ne s'est pas fait d'achats à terme de blé canadien. Quand un navire se trouvait sous le tuyau de descente d'un élévateur, on achetait le blé nécessaire à son chargement; mais, jusqu'à cette date-là, nos ventes à terme étaient déplorablement déficientes.

Puis tout le monde commença apparemment à croire que le Canada allait maintenir un prix parce que les commandes commençaient à arriver. Je n'ai jamais vu de ma vie une demande aussi active et aussi soutenue que celle qui se manifeste depuis le 1er novembre. Il est vrai que nos exportations sont moins considérables qu'à pareille date l'an dernier; nous ne pourrons probablement pas avant le mois de mars environ dépasser le sommet atteint l'an dernier. En voici la raison. A cette saison-ci de l'année, il nous faut acheminer nos céréales par les ports d'hiver, ce qui est plus lent que de les transporter par la voie du Saint-Laurent lorsqu'il est ouvert à la navigation. Toutefois, nous vendons du blé.

Lorsque j'ai adressé la parole à plusieurs assemblées dans l'Ouest du Canada, j'ai dit aux cultivateurs de cette région que nos exportations étaient moins considérables, et j'ai prédit qu'elles augmenteraient plus tard au cours de l'année. C'est ce qui se produit. Je suis allé dans l'Ouest canadien pour une seule raison: pour me rendre compte de la situation et de la mesure dans laquelle il était possible d'y remédier. A Regina, j'ai parlé aux représentants du syndicat du blé de la Saskatchewan. J'ai dit que j'avais parlé. Je pourrais ajouter que ces séances durent toute la journée et que tout le monde y prend la parole. Je n'étais qu'un parmi un grand nombre d'orateurs. J'ai pris part à la réunion des représentants du syndicat du blé de l'Alberta, ainsi qu'à l'assemblée annuelle de l'union des cultivateurs à Edmonton. Avant cette visite, étant donné qu'il n'y avait pas de débouchés pour un écoulement hâtif, j'ai conclu qu'il fallait faire quelque chose afin d'aider les agriculteurs et surtout les petits cultivateurs à subsister jusqu'à ce que les ventes reprennent leur cours normal. J'ai recommandé au Gouvernement de réinstituer cette année le régime de prêts auquel on a recouru en 1951. Nous avons également étudié avec soin d'autres méthodes. Nous avons examiné la possibilité de consentir des prêts par l'intermédiaire des agents d'élévateurs ruraux. Nous nous sommes heurtés, toutefois, à d'insurmontables obstacles. Les prêts consentis par les banques à charte sont protégés par la loi sur les banques, qui est une mesure fédérale. Les emprunts qu'on obtient par d'autres moyens, en dehors des banques, comportent peu ou point de garantie. Les céréales qui se trouvent dans les fermes relèvent du domaine de la propriété et des droits civils, qui ressortit à la province. Le droit de rétention du Gouvernement sur les céréales dans les fermes devrait céder le pas aux privilèges fiscaux et se trouverait sur le même plan que les droits de rétention des marchands d'outillage ou de tout autre fournisseur. La question a fait l'objet d'un examen minutieux. Le Gouvernement a décidé que la seule façon pratique de traiter la question serait d'établir des emprunts garantis que consentiraient les banques à charte.

On a dit qu'à 5 p. 100 le taux d'intérêt est trop élevé. J'ai emprunté des banques toute ma vie et n'ai jamais encore réussi à obtenir un taux d'intérêt de moins de 5 p. 100. Je me rappelle certaines époques de ma vie où une garantie de l'État pour mon emprunt à la banque m'aurait soulagé de bien des soucis et de bien des tensions. Je ne puis donc beaucoup m'inquiéter des objections au sujet de la garantie de prêts portant un intérêt de 5 p. 100.

Dernièrement, il s'est mené une grande campagne de propagande en faveur d'avances

à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. On a proposé que la Commission du blé avance les trois quarts de la valeur des céréales. Beaucoup de députés pensent peut-être que cette proposition a été inspirée par les cultivateurs. Je puis vous assurer qu'il n'en a rien été. Elle est venue des villes. Je pourrais, si j'en avais le temps, vous fournir tous les détails à ce sujet. Quels en sont les protagonistes? Ce sont les ennemis de l'organisation de la vente par la Commission du blé.

M. Nicholson: Vous avez tout le temps que vous voulez.

Le très hon. M. Howe: Je crois qu'il ne me reste que dix minutes. Quels sont les deux journaux qui préconisent des avances sur le blé entreposé dans les fermes? Le premier est la *Free Press* de Winnipeg et le second, le *Financial Post*. La *Free Press* de Winnipeg est un grand journal, mais depuis bien des années elle prône la cessation de la vente par l'intermédiaire de la Commision du blé et le retour à la vente par l'entremise de la Bourse des grains. Quant au *Financial Post*, il suit également une ligne de conduite uniforme qui consiste à chercher à mettre fin à la vente du blé de l'Ouest par l'intermédiaire de la Commission du blé. Voyons quelle est la situation de la Commission du blé? Sur tous les marchés où se vendent des céréales canadiennes, vous pourrez trouver des gens qui vous diront que l'organisme de vente des céréales le plus efficace au monde est la Commission canadienne du blé.

Le président de la Commission, dont les fonctions se sont exercées exclusivement dans le domaine de la vente des céréales de l'Ouest, est au service du gouvernement depuis 25 ans. Pour l'aider dans l'exécution du travail de la Commission, trois hommes très compétents sont à sa disposition. Je puis dire à la Chambre que, si le Gouvernement ordonnait à la Commission du blé de consentir des prêts à l'égard des céréales entreposées dans les fermes et d'assumer la responsabilité de ces prêts et des remboursements, les quatre membres de la Commission seraient contraints de se démettre de leurs fonctions au bout de quelques jours.

M. Argue: Le Gouvernement les a obligés de s'occuper des wagons à marchandise contre leur gré.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député a fait son discours et je puis sans doute avoir mon tour. Il faut se rappeler que les deniers confiés à la Commission du blé sont les deniers des cultivateurs. Ce ne sont pas les deniers de la Commission, ni ceux de l'État. Certes, nous fournissons une garantie bancaire pour assurer à la Commission des pouvoirs d'emprunt; mais la Commission administre les deniers des cultivateurs, à qui elle est comptable. J'ai une certaine expérience dans la manutention des fonds d'autrui et je sais que pour y réussir il faut user de beaucoup de prudence dans ses engagements. Pendant 40 ans, j'ai administré des fonds d'autrui, et je suis en mesure de me prononcer avec quelque connaissance de cause.

Il faut user de beaucoup de prudence en matière de prêt à l'égard de céréales, lorsque la garantie est nécessairement limitée. Les céréales qui sont dans les fermes sont elles-mêmes la seule garantie qui existe pour la Commission.

D'aucuns prétendront que le cultivateur devrait éventuellement mettre ses céréales sur le marché et les transporter à l'élévateur régional, et que la Commission pourrait alors recouvrer l'emprunt qu'elle a consenti, mais rien n'oblige nécessairement le cultivateur a transporter ses céréales à l'élévateur régional. L'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) nous a prévenus que le cultivateur pourrait bien refuser d'agir ainsi et qu'il pourrait préférer utiliser ses céréales comme provende sur sa ferme. La loi n'empêche pas un cultivateur de vendre des céréales à un autre cultivateur au sein d'une même province. En cette occurrence, la Commission n'y pourrait rien. Il est vrai que la Commission aurait un droit de rétention sur les céréales, mais il lui serait très difficile de l'exercer, une fois que les céréales auraient été consommées. Ce n'est pas un droit qui prime tous les autres; il est plutôt secondaire par rapport aux autres réclamations.

Il serait impossible d'appliquer une mesure de réelle sécurité sur le grain entreposé dans la ferme; et je pense que les gens qui ont lancé ces potins le savaient et ont vu là un moyen de nuire à la Commission du blé. J'en suis certain. Pourquoi le *Financial Post* préconiserait-il qu'on accorde des prêts à l'égard des céréales entreposées dans les fermes, si ce n'est en vue de saborder la Commission du blé?

M. Argue: Et les délégués?

M. Diefenbaker: C'est insensé.

Le très hon. M. Howe: Voyons en quelle posture se trouvaient les délégués. Une résolution a été présentée à la réunion annuelle de la *United Grain Growers*, une des plus anciennes coopératives de l'Ouest canadien; elle demandait que la Commission accorde des prêts à l'égard des céréales entreposées dans les fermes, et sa requête a été rejetée à la quasi-unanimité, presque sans discussion.

Rédigée à peu près dans les mêmes termes, une résolution a été soumise à la réunion des délégués du syndicat du blé de l'Alberta,

et elle a été rejetée. La même résolution a été présentée aux délégués du syndicat du blé du Manitoba; elle a été adoptée au cours d'une séance, étudiée de nouveau à la séance suivante, et modifiée en vue de demander des emprunts à l'égard seulement du blé entreposé dans les fermes, et à condition que la Commission canadienne du blé puisse prendre des dispositions acceptables.

Il est vrai que la résolution a été adoptée à la réunion des délégués du syndicat de la Saskatchewan. Malheureusement, je n'ai pas pu savoir ce qui s'est passé au juste mais on me dit qu'elle n'a été adoptée que par une petite majorité et après une vive discussion.

Une résolution favorable a été adoptée par les trois syndicats des cultivateurs mais je dois dire qu'à la réunion du syndicat agricole à laquelle j'ai assisté, on a proposé un vote de confiance à l'endroit de la Commission canadienne du blé, proposition qui a rallié l'unanimité des voix moins une.

Autrement dit, l'attitude des syndicats de cultivateurs me fait penser à celle du parti CCF à la Chambre: ce groupe est en faveur de la Commission du blé, mais...; il y a toujours un "mais". Je n'ai jamais entendu un membre de la CCF déclarer nettement et simplement qu'il appuie sans réserve la Commission du blé. J'ai eu sous les yeux une coupure de journal où était rapporté un discours de l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Il aurait dit qu'en arrivant parmi nous il saisirait la Chambre d'une proposition conçue de façon telle qu'elle allait obliger les libéraux à prendre nettement position en ce qui concerne les avances à consentir au titre des céréales engrangées dans les fermes. L'attitude de mes collègues libéraux ne m'inquiète guère; je sais, en effet, que le parti libéral est favorable au régime actuel des ventes de blé, et que mes collègues libéraux comprendront sans peine les motifs de propagande qui sont à l'origine de cette campagne relative aux avances sur les céréales emmagasinées dans les fermes.

Je voudrais bien connaître à cet égard la réaction des membres de l'opposition, un par un. Elle sera sans doute favorable dans le cas de certains d'entre ses membres, notamment du côté des conservateurs. Je pense que je sais assez bien qui est en faveur des ventes par l'entremise de la Commission du blé et qui leur est hostile.

M. Diefenbaker: Que faut-il donc penser de la conférence agricole du mois de décembre, à laquelle assistaient les ministres de l'Agriculture de deux des provinces de l'Ouest?

Le très hon. M. Howe: L'honorable député songe-t-il à la réunion qu'il a organisée à Prince-Albert, ou bien à celle de Regina ou de Saskatoon?

M. Diefenbaker: A celle de Saskatoon.

Le très hon. M. Howe: La réunion de Saskatoon et celle de Prince-Albert ont groupé certains directeurs de syndicats, certains fabricants d'instruments aratoires et certains citoyens des villes en question. Quant à la réunion de Saskatoon, on n'y a pas formulé, à ma connaissance, de proposition favorisant des paiements pour les céréales entreposées à la ferme, mais ma mémoire peut faire défaut. Il va de soi qu'à la réunion de Prince-Albert il y a eu une déclaration retentissante de la part des gens de la ville, qui avaient grande hâte de mettre la main sur ces 500 millions de dollars d'avances éventuelles aux cultivateurs.

M. Diefenbaker: J'aimerais que le ministre réponde à la question que voici: La conférence des agriculteurs de l'Ouest, tenue à Saskatoon et à laquelle ont assisté le ministre de l'Agriculture du gouvernement libéral du Manitoba et d'autres représentants, n'a-t-elle pas envoyé à Ottawa une députation qui comprenait des représentants du parti libéral, pour demander que des avances soient faites sur le blé entreposé à la ferme, et M. McDonald, chef du parti libéral en Saskatchewan, n'a-t-il pas affirmé que votre programme est aussi efficace qu'une pompe à étrier dans un incendie de forêt?

Le très hon. M. Howe: Cette députation de la conférence de Saskatoon est venue à Ottawa. Les rapports qui nous sont parvenus de cette conférence d'Ottawa nous ont donné l'impression,—mes collègues pourront le confirmer,—que la députation comprenait deux ou trois délégués qui préconisaient des paiements sur les céréales entreposées à la ferme mais qu'elle comprenait certainement aussi ceux qui préconisaient le contraire. J'obtiendrai tous les dossiers que je possède de la conférence de Saskatoon, parce que cette question sera discutée davantage ici. Je serai en mesure de répondre aux questions de mon honorable ami au cours du débat qui aura lieu sur le projet de loi.

On nous dit que les provinces des Prairies se trouvent dans une situation désespérée, que si nous ne prenons pas de mesures immédiates la puissance d'achat des consommateurs de l'Ouest fléchira, ce qui aura des répercussions dans l'Est et entraînera bientôt une nouvelle crise économique. Je n'ai pu obtenir du Bureau de la statistique que les chiffres des ventes au détail dans les provinces des Prairies pour les neuf premiers

mois de 1955, en regard de chiffres correspondants de 1954. J'y vois qu'au Manitoba les ventes au détail ont augmenté de 4·3 p. 100.

Une voix: Je vous demande pardon!

Le très hon. M. Howe: En Alberta, les ventes au détail ont augmenté de 6·4 p. 100.

Une voix: C'est impossible.

Le très hon. M. Howe: En Saskatchewan, elles ont baissé de 1·7 p. 100.

Une voix: Cela, nous pouvons le comprendre.

Le très hon. M. Howe: Remarquons entre parenthèses que le niveau des prix est demeuré stationnaire entre ces années. Je ne désire nullement déprécier la situation des producteurs. Plusieurs d'entre eux ont connu de réelles difficultés durant la saison écoulée, et le but du prêt garanti était justement de soulager ces petits producteurs. On m'a dit plusieurs fois, surtout dans les villes, qu'il était ridicule d'offrir 1,500 dollars et que ce ne sont que des miettes pour les moineaux. Je ne m'intéresse pas à l'homme qui considère que 1,500 dollars ne sont que miettes pour des moineaux. Ce prêt particulier avait pour but de détendre cette situation. En ce qui concerne la situation à longue échéance, il m'a paru que ce serait un fardeau pour le cultivateur de l'Ouest que d'exiger de lui qu'il acquitte les frais d'administration au taux requis lorsque les entrepôts sont remplis de céréales pendant presque les 12 mois de l'année. D'autre part, il ne m'a pas semblé que le cultivateur ait particulièrement à souffrir de cette abondance.

Cependant, les frais d'administration, qui s'élevaient autrefois à 8c. ou 10c. par boisseau, ont sauté l'an dernier à 16c. et pourraient monter jusqu'à 20c. On impose ainsi au cultivateur un fardeau pour prendre des mesures qui lui profitent, comme d'ailleurs au pays tout entier, car l'ensemble de l'économie canadienne a grand avantage à ce que nous écoulions méthodiquement le blé de l'Ouest et que la pleine valeur en soit récupérée grâce à nos méthodes de vente. Aussi, à mon retour de l'Ouest, ai-je recommandé au Gouvernement que le cultivateur soit libéré d'une partie importante des frais d'emmagasinage découlant du report de blé, que l'État la prenne en charge et défraie l'administration à l'égard de la quantité anormale du report de blé entreposée pour son compte. Cela me paraît raisonnable dans les circonstances et nous reviendrons, plus en détail, sur cette proposition lors de la présentation du projet de loi afférent inscrit au *Feuilleton*.

Mon temps de parole étant épuisé, je me résumerai en esquissant l'attitude de l'opposition et celle du parti libéral. Il y a lieu de faire observer que l'opposition cherche la force et le progrès dans la pénurie; pourvu qu'il y ait pénurie, elle est satisfaite, tout va bien. Pour sa part, le Gouvernement veut la force et le progrès qu'assurent des stocks suffisants. Même si des projets de longue haleine visant la constitution de stocks suffisants entraînent des excédents temporaires, nous assumerons le fardeau de ce programme. Nous veillerons avec soin à ce que le producteur n'écope point; mais nous nous réjouissons de nos excédents, surtout à une époque où en tant de régions l'acuité des pénuries pourrait bien entraîner l'inflation.

M. William Bryce (Selkirk): Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je désire, tout comme les autres députés, féliciter ceux qui ont proposé l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley et M. Laflamme). C'est un grand honneur que d'être désigné à cette tâche et je suis sûr que leurs commettants l'apprécient à sa juste valeur.

Je veux parler de la manière dont est appliquée au Manitoba la loi sur les invalides. Bien des invalides de cette province ne bénéficient pas des avantages de cette loi. J'ai discuté la chose il y a quelque temps avec le cordial ministre. Il m'a dit que 2,200 manitobains avaient présenté des demandes, mais que 371 seulement avaient été jugés admissibles à la pension. Six cent soixante-dix personnes avaient présenté une demande qui avait été rejetée tandis que de 1,000 à 1,500 autres personnes avaient soumis des demandes qui n'avaient pas été étudiées.

En prenant comme exemple la circonscription de Selkirk, je pourrais nommer des gens qui peuvent à peine marcher dans la rue. Ils ne peuvent gagner leur vie, mais on leur oppose une fin de non recevoir parce qu'ils sont capables de marcher. Avoir une loi sur les invalides qui n'aide pas les invalides qui en ont besoin, cela prête à confusion. J'invite encore une fois le Gouvernement et le ministre à faire diligence en la matière et à veiller à ce que ceux qui ont droit à l'allocation d'indemnité puissent la recevoir.

Je veux maintenant parler de la situation qui existe dans la circonscription de Selkirk, dans la zone située entre les lacs. Mon excellent ami le ministre du Commerce (M. Howe) nous a parlé aujourd'hui de nos abondantes récoltes. Dans la circonscription de Selkirk nous n'avons rien. L'an dernier, j'ai dit au premier ministre que des gens souffriraient de la faim dans la circonscription de Selkirk et il m'a dit que cela ne se produirait pas. Je puis aujourd'hui lui assurer qu'il en est ainsi. Des gens quittent la région sise entre les lacs parce qu'ils n'y peuvent trouver de quoi manger. Ils affluent dans les villes.

C'est une catastrophe pour une collectivité que de manquer de récolte pendant un an, mais en manquer durant deux ans devient un désastre. Le gouvernement fédéral devrait intervenir et faire quelque chose en faveur de ces gens.

Des gens quittent, ai-je dit, la région sise entre les lacs; le ministre de la Justice (M. Garson), sait que c'est exact. Venu dans la région, il a vu les conditions dans lesquelles vivent nos gens et il aurait dû renseigner davantage le Gouvernement. Un relevé fait, en octobre dernier, à Teulon, à environ 40 milles de Winnipeg, a révélé que 60 personnes environ se rendaient chaque matin à Winnipeg pour y creuser des égouts ou exécuter d'autres travaux afin de gagner l'argent qu'il leur faut pour se procurer de quoi manger. J'ignore jusqu'où iront les choses avant que le Gouvernement intervienne. Il ne s'agit pas de cultivateurs de blé, dont parlent d'autres députés, mais de simples cultivateurs du sol, qui gardent quelques vaches et cultivent un quart de section. Bon nombre de ceux qui avaient des bovins ont dû les vendre. C'est à Teulon que l'enquête a été menée, mais il y a d'autres régions avoisinantes, à peu près à la même distance de Winnipeg, où la situation est la même. Je pourrais citer des chiffres exacts, mais une enquête s'impose.

Il ne reste que bien peu de bestiaux à ces éleveurs parce que, pour se maintenir, ils ont vendu quelques bêtes lorsque le malheur les a frappés; depuis lors, ils se défont de plus en plus de leurs troupeaux. Bientôt ils n'auront plus d'animaux; ce sont pourtant leurs troupeaux qui assurent leur subsistance. C'est d'eux qu'ils tirent la crème qui leur rapporte assez en espèces pour se procurer les choses nécessaires à l'existence.

Le gouvernement provincial s'est préoccupé de la question mais ses fonctionnaires ne cessent de me dire que le gouvernement fédéral ne fait rien et que, si jamais il intervient, le gouvernement provincial lui prêtera immédiatement sa collaboration. Le ministre du Commerce (M. Howe) a parlé des réunions générales de cultivateurs. Dans la région située entre les lacs, il y en a eu qui ont groupé jusqu'à 500 agriculteurs. Ces réunions n'avaient pas été organisées par un parti politique mais par de simples cultivateurs, avec l'appui de leurs municipalités. Ces cultivateurs veulent savoir ce qui les attend.

Que leur propose le gouvernement provincial? Il dit qu'il va chercher à leur assurer du travail rémunérateur. Comment s'y prendra-t-il? On dit à ces cultivateurs qu'ils peuvent s'engager comme bûcherons. Comment un agriculteur qui possède quelques bovins et d'autres animaux peut-il aller travailler dans le bois? Les célibataires peuvent partir ainsi que les cultivateurs qui ne cultivent que des céréales. Le gouvernement provincial a ajouté qu'il paierait le transport du foin dans les régions où on en avait besoin. J'aimerais qu'on me dise qui va payer le foin lui-même? Ces malheureux n'ont pas d'argent pour l'acheter, de sorte que les transports de foin se trouvent actuellement très réduits. M. Robertson, ministre manitobain de l'Agriculture, leur a dit: "Vous pouvez obtenir des secours de votre municipalité, à 6 p. 100."

Voilà la situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs de Selkirk. Je sais ce que le gouvernement fédéral a fait. Il a envoyé un homme dans cette région pour juger du préjudice causé aux fermes et a fait payer une compensation aux cultivateurs au titre des dégâts faits aux bâtiments. Mais les cultivateurs de la région d'entre les lacs se moquent de l'aspect extérieur de leurs fermes. Ils veulent recommencer à produire. Ils veulent reprendre l'élevage, la situation étant là-bas vraiment mauvaise.

Un mot de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la mesure où elle intéresse ces gens. J'ai ici une résolution dont je vais donner lecture. Les cultivateurs de la région d'entre les lacs sont visés par cette loi. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) sait d'ailleurs combien on a dépensé d'argent là-bas à cette fin. Il a versé plus d'argent dans cette région que jamais auparavant, mais cela se compare à une goutte d'eau dans la mer. Et puis il y a le cas de celui qui a acheté des terres de la Couronne.

Aux termes de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, il ne peut pas bénéficier des dispositions de cette loi s'il a acheté des terres de la Couronne après le 31 décembre 1940. Mais, voici le clou de l'affaire. Il est obligé de verser sa cotisation à la caisse. L'année dernière, le ministre a déclaré à la Chambre que ces gens avaient versé environ $300,000 à la caisse. Je ne sais pas ce qui arriverait à toute société privée ou à tout particulier qui recevrait des deniers de la population à une telle fin et ensuite lui en refuserait les avantages. Cependant, c'est bien cela qui se produit. Ces cultivateurs ont versé $300,000 à la caisse, mais ils n'ont jamais été payés de retour et aux termes de la loi ils ne peuvent pas l'être. Je parie que si quelqu'un d'autre agissait ainsi, le ministre de la Justice (M. Garson) émettrait immédiatement un mandat contre cette personne. Je suis certain qu'il ne me laisserait pas agir ainsi, non plus que toute société coopérative ni quelqu'un d'autre. On soutire de l'argent de ces gens pour des

avantages qui ne peuvent jamais leur être payés.

J'ai ici une résolution adoptée par la division Fisher du Syndicat des cultivateurs du Manitoba, l'une des régions qui ont été gravement atteintes. Cette résolution renferme une demande au nom des gens qui ont acheté des terres de la Couronne. Lorsque ces hommes sont revenus de la guerre, nous étions enchantés de les voir s'adonner à l'agriculture. Cependant, ils ont maintenant traversé deux ou trois mauvaises années et la première chose que nous saurons, c'est qu'ils abandonneront leur ferme et retourneront à leur occupation antérieure. La résolution se lit ainsi qu'il suit:

Attendu que les cultivateurs qui ont acheté des terrains de l'État après 1940 ne peuvent bénéficier de l'aide accordée au titre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, que ces cultivateurs contribuent à cette caisse lorsqu'ils livrent du grain à un élévateur et que ces cultivateurs ont le plus pressant besoin de cette aide dans cette région;

A ces causes, nous exhortons le Gouvernement à tenir compte de ces cultivateurs dans le besoin, à leur appliquer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, afin qu'ils puissent, tout comme les autres cultivateurs, bénéficier de l'assistance accordée en vertu de cette loi.

J'exhorte le ministre à songer de nouveau à cette question quand viendra le moment de soumettre la loi à la Chambre pour fins de révision. Même l'assistance accordée à l'égard de la présente année, jusqu'à ce que la situation s'améliore un peu, serait d'un précieux secours pour les intéressés.

Nombreux sont sans doute les députés de l'Est et autres qui, peu au fait de la situation, pensent que les bénéficiaires de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies touchent de fortes sommes. Dans la région d'Eriksdale, on a touché des chèques aux montants suivants: $5, $7, $20, etc. Il en va de même pour la région d'Arborg. Je me demande comment on peut en arriver à calculer qu'un cultivateur touchera seulement $5 ou $7 à titre de versement à l'égard de ses travaux de l'année. Je pense qu'on devrait examiner l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et en revoir tout le fonctionnement. Pendant l'intersession, j'ai passé la moitié de mon temps à répondre à des lettres et à discuter avec M. Bird, directeur à Regina, des demandes relevant de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Les régions les plus sévèrement touchées sont Fisher-Branch, Eriksdale, Arborg, Riverton et même certains secteurs plus au sud, comme Teulon, Woodlands et Petersfield. Ils ont tous été durement éprouvés.

Il est inutile que je reprenne un exposé complet de l'affaire mais, avant de m'asseoir, j'aimerais offrir un conseil. Nos difficultés dans l'Ouest semblent venir de ce que nous avons trop de céréales. Envoyez-en donc un peu à Selkirk. Il nous faut de la provende et de la semence, alors qu'apparemment nous nageons dans l'abondance. Sans en être personnellement témoin, j'ai pu voir dans les journaux des photos de champs de blé encore sur pied. Les gens de la région des lacs n'ont pas eu de récolte depuis deux ans. Ils ont besoin de semence et de provende afin de ne pas avoir à vendre plus de bétail. Je ne pense pas pouvoir expliquer plus clairement ce qui en est. Le cas est désespéré et j'espère que le manitobain, au sein du conseil des ministres, saura m'aider à faire comprendre à ses collègues toute la gravité de la conjoncture.

Jamais pareil désastre ne s'était produit dans la région des lacs. Pendant deux ans, il n'y a pas eu de récolte. Je prie le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de songer à étendre les avantages de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies à ceux qui en ont acquitté les primes. Si on ne veut pas verser de prestations à certains cultivateurs, eh bien qu'on cesse d'accepter leurs primes. J'espère que le cabinet enverra quelqu'un enquêter là-dessus. Il verra que je dis vrai, et à quel point la situation est grave. On pourrait aussi expédier des céréales de provende et de la graine de semence à ces gens qui en ont tant besoin.

M. L. T. Stick (Trinity-Conception): Qu'on me permette, monsieur l'Orateur, d'unir ma voix à celle des autres membres de la Chambre qui ont félicité les motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse. Je le dis, sachant qu'il est très difficile, et surtout au début de la session, de prendre la parole à la Chambre; c'est une épreuve par laquelle sont passés déjà beaucoup de députés. Les motionnaires se sont très bien tirés d'affaire, faisant honneur ainsi à eux-mêmes et à la Chambre.

Avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je désire me reporter à une déclaration de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), dont je respecte beaucoup les opinions. Il a parlé des importants gisements de minerai de fer de Terre-Neuve et du Labrador. Au cours de ses observations, le 12 janvier 1956 (p. 60 du hansard), il a dit:

Dans le domaine du commerce extérieur, nous voyons qu'un grand nombre de décisions importantes, intéressant la vie économique du Canada, sont prises en dehors de notre pays, que beaucoup de sociétés canadiennes qui sont des filiales de sociétés des États-Unis achètent aux États-Unis de leurs sociétés mères ou de maisons avec lesquelles celles-ci ont également passé des contrats, ce qui suscite des obstacles à la diversification du commerce extérieur du Canada.

Ne devrions-nous pas alors insister pour que nos propres ressources soient utilisées davantage dans notre pays. Récemment, je lisais dans la *Gazette*

de Montréal une déclaration de M. John C. Doyle, président de *Canadian Javelin*. Il y parlait d'un gisement de minerai de fer au Labrador qui, selon lui, serait le plus riche et le plus important au monde. Des entretiens étaient en cours, disait-il, entre sa société et des entreprises américaines de sidérurgie et de minerai de fer. Il donnait à entendre que l'absorption de sa compagnie par des intérêts américains n'est qu'une question de temps.

Nous savons bien ce qui se produira. Ce minerai de fer sera transporté jusqu'à la mer sur le chemin de fer actuellement en construction; on en chargera des navires qui le transporteront aux États-Unis.

Ces gisements de minerai de fer du Labrador existent depuis des millénaires. Nous savons que le Canada n'est pas en mesure d'absorber ces importants gisements; il faut donc nous demander ce qu'il faut en faire. Nous ne pouvons pas les manger. Le député de Rosetown-Biggar a également proposé ici,—je l'en ai félicité,—que nous fassions cadeau de nos énormes excédents de blé aux peuples affamés. A titre de chrétien, je ne puis m'opposer à cette proposition. Mais nous avons aussi des amis et des alliés qui ont besoin de nos matières premières. Si nous ne pouvons pas absorber ces matières premières à l'heure actuelle, nous devons à nos alliés de leur procurer celles dont ils ont un pressant besoin.

Je ne me préoccupe pas trop de la venue de capitaux étrangers au Canada pour aider à la mise en valeur de nos ressources naturelles. Il suffit d'examiner la situation pétrolière en Alberta et en Saskatchewan, où il a fallu non seulement des capitaux américains, mais aussi les connaissances techniques des Américains pour mettre ces ressources en valeur. Si nous avions adopté une attitude égoïste à l'égard de nos ressources naturelles que serait-il arrivé du pétrole dans ces provinces. Je songe aussi au minerai de fer que nous possédons et que nous voulons utiliser; selon les renseignements les plus récents, deux ou trois millions de tonnes de ce minerai seront expédiées à nos alliés en Europe, afin de les aider à relever leur situation économique.

Je ne me préoccupe pas tant de l'apport de capitaux pour l'exploitation de nos ressources naturelles que de la mise en valeur de ces ressources. Quand le Canada aura besoin de ces ressources naturelles, le présent Gouvernement ou celui qui dirigera alors le pays devrait s'assurer que le Canada est servi le premier. Je pense qu'on a énoncé cette ligne de conduite à la Chambre depuis trois ou quatre ans. Par conséquent, je ne m'inquiète pas trop de la venue des capitaux américains ou d'autres pays au Canada mais plutôt de l'exploitation de nos ressources naturelles et je souhaite qu'on les utilise de la meilleure façon possible.

On a beaucoup parlé du blé chez nous. Nous n'avons pas fini d'entendre parler de cette situation et du malheureux sort des cultivateurs de l'Ouest, pour qui nous éprouvons tous de la sympathie. On trouvera assurément un moyen quelconque de leur venir en aide et d'alléger un peu le fardeau qui pèse sur eux. Je ne doute pas que ceux d'entre nous qui ne sont pas de l'Ouest accueilleront avec sympathie toutes les propositions raisonnables dont la Chambre sera saisie et qui seront propres à soulager les difficultés avec lesquelles pourront se trouver aux prises les provinces de l'Ouest. Nous, de cette Chambre, ne nous préoccupons pas seulement d'une partie de notre pays; nous sommes tous Canadiens, jugeant que ce qui touche une région touche aussi les autres.

J'ai parlé des immenses dépôts de minerai de fer du Labrador. Me sera-t-il permis d'ajouter que nous possédons le plus important potentiel hydro-électrique au monde. Je songe ici aux chutes Grand du fleuve Hamilton. Les honorables députés ignorent peut-être qu'une très importante société britannique, alliée à d'autres sociétés britanniques, a consacré plusieurs millions de dollars à des relevés portant sur ce potentiel. Nous possédons donc ces immenses gisements de minerai de fer, ainsi que d'autres gisements minéraux. Et puis, juste à côté, nous possédons encore ce merveilleux potentiel d'énergie que nous tenons à mettre en valeur. Mettre en valeur nos gisements de fer, cela voudrait dire mettre en valeur en même temps l'énergie hydro-électrique nécessaire à l'exploitation de ces mines.

A Terre-Neuve, nous voulons voir cette mise en valeur lancée aussi rapidement que possible. Certains députés qui préconisent la mise en valeur de nos ressources naturelles au Canada seront peut-être étonnés d'apprendre que depuis 50 ans nous exportons du minerai de fer de l'île Belle, soit 2·5 millions de tonnes aux pays de l'Europe, un demi-million à la *Dominion Steel* en Nouvelle-Écosse et le reste à l'étranger. J'en parle pour rappeler à la Chambre que nous possédons de vastes ressources naturelles que nous voulons mettre en valeur, dans le meilleur intérêt du Canada et de la population de notre province. Nous espérons de cette façon diversifier notre économie et permettre à nos gens d'obtenir le travail dont ils ont un si grand besoin.

Et maintenant, des observations de l'honorable député de Rosetown-Biggar, je désire me reporter à quelques observations de l'honorable député de Macleod (M. Hansell) qui figurent à la page 65 du hansard du 12 janvier 1956. L'honorable député y est allé de son habituel discours serti de mots d'esprit

et a parlé de la situation dans l'Ouest. Voici une de ses paroles:

> Nous vous demanderons de résoudre un simple problème, qui, en un mot, s'énonce ainsi: voici six pains et six hommes affamés sans argent.

Le représentant de Macleod (M. Hansell) est théologien. J'ai été plutôt déçu de l'entendre parler des six pains et ne rien dire des petits poissons. Il connaît sûrement les Écritures, et le chapitre que nous avons tous lu tant de fois, celui où est rapporté le miracle des pains et des poissons. Il se rappelle qu'il y avait des pains et des poissons, non pas seulement du pain. Norte-Seigneur montrait par là que le régime alimentaire doit être équilibré. Cela m'amène au sujet dont je veux parler aujourd'hui, les pêcheries du Canada.

L'hon. M. Winters: Très bien!

M. Stick: Il y a au Canada deux catégories principales de producteurs primaires: les agriculteurs et les pêcheurs. On a beaucoup parlé des difficultés qu'éprouvent nos amis agriculteurs; mais on ne parle guère des ennuis des pêcheurs. Terre-Neuve a été découverte il y a quelque 450 ans et, si l'on a découvert cette île, c'est à cause des immenses richesses qui se trouvaient dans la mer, non loin des côtes. Nous pouvons affirmer que, de nos jours, nos pêcheries constituent notre problème économique national. La pêche est notre industrie nationale: elle l'a toujours été. Quiconque est au courant des choses de la mer sait que la vie du pêcheur n'est pas rose. C'est une vie de risques, bien sujette aux caprices du hasard, que celle où l'on cherche de jour et de nuit à gagner sa vie sur l'eau.

Il y a plusieurs années, un directeur de banque, ayant été transféré de l'Ouest à Saint-Jean (Terre-Neuve), disait qu'il éprouvait plus de difficultés à faire des prêts aux marchands de poisson qu'aux cultivateurs, quand il était dans l'Ouest. En effet, lorsqu'il avançait de l'argent sur la prochaine moisson de blé ou d'autres céréales, il pouvait voir ces cultures grandir; mais lorsqu'il avançait de l'argent aux marchands de poisson, il ne pouvait pas voir les poissons de la mer. Donc, il prenait plus de risques en faisant des avances aux marchands de poisson qu'en prêtant aux cultivateurs. C'est vrai. Nos hommes risquent; ils s'aventurent, quelques-uns sur de grands bâtiments mais la majorité sur de petites embarcations. Ils partent tous les jours, ne sachant pas s'ils prendront ou non du poisson; mais ils partent quand même. Ils prennent ce risque; ils prennent tous les risques que leur font courir la tempête et les intempéries qui peuvent détruire du soir au lendemain leur outillage. Ils peuvent revenir bredouille, après une journée de labeur. Il y a plusieurs siècles que les choses se passent ainsi à Terre-Neuve. Donc, on peut dire que notre population vit de foi, de foi en la divine Providence à qui elle demande d'être comblée de tous les fruits de la mer.

On dit que Terre-Neuve est une terre d'espérance et de malheur. Je pense qu'il y a aussi beaucoup de vrai là-dedans. Nous avons eu bien des tragédies à Terre-Neuve, mais nous avions toujours l'espoir.

Il en est ainsi, je le répète, depuis des centaines d'années. Nos pêcheurs sont maintenant dans une situation où il leur est très difficile de remplacer leurs agrès, étant donné le coût élevé de ce remplacement. Il est vrai qu'il y a quelques années, nous avons passé par une crise dans notre industrie de la pêche. A l'heure actuelle, la situation semble bien meilleure. Le coût de remplacement élevé cause, comme de juste, du souci à nos pêcheurs. Ils produisent, comme je l'ai déjà dit. Ils comptent parmi les producteurs primaires de notre pays. Ils acceptent tous les risques du métier. Ils voient, tout autour d'eux, le produit de leur pêche traité dans nos usines côtières (que nous espérons voir grandir) par des ouvriers admis à l'assurance-chômage. Ceux qui ont, par leur production, fourni de l'emploi à ces ouvriers se la voient refuser. Chaque année, je fais des tournées dans ma circonscription, et je parle à des centaines de mes commettants. Ils me disent: "Monsieur Stick, ne nous est-il pas possible d'obtenir les prestations d'assurance-chômage?" Et je leur réponds: "Il n'est pas facile de l'obtenir. Il y a bien des obstacles à surmonter". J'espère qu'après avoir soumis la question à l'étude qui s'impose, on pourra accorder à nos pêcheurs les avantages du régime d'assurance-chômage, pour lequel ils sont tout disposés à payer ce qu'il faut, afin qu'ils n'aient pas l'impression d'être les victimes d'une injustice.

Un comité interministériel nous a présenté un rapport sur ce problème. L'observation la plus charitable que je puisse faire au sujet de ce rapport, c'est qu'il est le plus négatif que j'aie jamais lu de ma vie. Ce comité s'est appliqué à trouver toutes les excuses possibles pour que nos pêcheurs ne bénéficient pas de l'assurance-chômage. J'ai traité ce sujet l'an dernier et je lance maintenant un appel. Nos pêcheurs de Terre-Neuve estiment,—et je crois que ce sentiment persiste dans les autres provinces également, —qu'ils ont droit de participer à l'assurance-chômage. En outre, ils sont disposés à verser leur quote-part tout comme les autres travailleurs. Voici ce que je déclare aujourd'hui: leur cause est juste; ils méritent d'avoir l'assurance-chômage. J'espère que le comité interministériel poursuivra son travail jusqu'à ce qu'il trouve moyen de faire participer les

pêcheurs au régime national d'assurance-chômage que nous avons au Canada. Peu m'importe le ministère qui applique ce régime. Peu m'importe que ce soit le ministère du Travail ou le ministère des Pêcheries. Je pense que la chose peut se faire. Ce problème peut être résolu. Si l'on veut, on peut. Il est grand temps que ce problème soit résolu, qu'on prenne une mesure au cours de la présente session ou au cours de la prochaine.

Voilà à mon sens comment on devrait procéder. Je ne veux pas que des commissions de fonctionnaires aillent surveiller les pêcheurs pour déterminer s'ils sont au travail à tel ou tel jour. Dans l'ensemble, nos pêcheurs sont honnêtes. Je présente ma proposition pour ce qu'elle vaut. A Terre-Neuve nous savons que si un homme capture une certaine quantité de poisson, c'est un pêcheur à plein temps, et qu'il doit pêcher toute la saison pour prendre autant, qu'il s'agisse de morue, de homard ou d'autre poisson du genre. Établissons une norme pour décider que par exemple si le pêcheur capture 1,000 ou 2,000 livres de morue, il aurait droit au montant intégral des prestations d'assurance-chômage, et il verserait sa contribution à cette fin. Si nous établissons ainsi la norme, il obtiendrait ses reçus du marchand auquel il vend son poisson, et sur la foi de ces reçus, l'État saurait fort bien, grâce à l'activité de ses agents et des inspecteurs de poisson, qu'il a capturé cette quantité de poisson et qu'il est donc un pêcheur à plein temps, qu'il a pêché pendant 190 jours et qu'il a droit à l'assurance-chômage pour avoir versé sa contribution tout comme l'ouvrier ordinaire. Il est certes possible d'établir une norme. Le fonctionnarisme au Canada compte assez de spécialistes pour établir une norme permettant à nos pêcheurs qui ont pêché à plein temps de bénéficier de l'assurance-chômage.

On s'en prend à ma proposition en disant qu'elle équivaudrait à une subvention aux pêcheurs. Le nom ne change rien à l'affaire. A ma connaissance, le mot "subvention" a déjà servi d'excuse. Si nous adoptons un tel programme, nos pêcheurs y trouveront un encouragement à l'automne lorsque le découragement les porte à chercher une autre occupation, une raison de continuer à pêcher tant que le mauvais temps ne viendra pas les en empêcher. Ce sera aussi un encouragement pendant les mois d'hiver, janvier, février, mars et avril en partie, lorsque les pêcheurs désœuvrés, voyant qu'ils ne peuvent trouver d'autre emploi, se mettent à construire ou à préparer leurs bateaux. Les pêcheurs y verront un encouragement sachant qu'on prendra soin d'eux pendant ces quatre mois. Ils paient d'ailleurs pour ces services. Ils seront encouragés à rester dans cette industrie, l'une des plus vieilles du monde, et contribueront à la vie économique du pays.

Au Canada, l'industrie de la pêche a aujourd'hui une valeur d'environ 200 millions de dollars. Elle peut connaître un grand essor, mais à condition que les pêcheurs ne constituent pas une classe de mécontents. Si nous encourageons nos pêcheurs en leur montrant qu'ils ont la sympathie de leurs concitoyens, ils seront prêts à accepter tous les risques qu'ils affrontent depuis de nombreuses années et ils contribueront de façon tangible à la prospérité industrielle de notre pays.

Un dernier mot. A l'entrée principale de la Chambre des Communes nous trouvons les mots suivants gravés dans la pierre:

> The wholesome sea is at her gates,
> Her gates both east and west.

Il faudrait aussi ajouter les mots "and north".

Tout ce qui nous vient de la mer est sain. Les médecins conseillent un voyage en mer ou un séjour sur le bord de la mer aux malades qui souffrent de désordre nerveux. Ce qui s'applique en médecine aux mesures d'hygiène vaut en ce qui concerne les aliments qui proviennent de la mer. Ils sont nourissants. Ce n'est que récemment que nous l'avons constaté. Les Canadiens devraient suivre un régime mieux équilibré. Ils pourraient améliorer leur état de santé en mangeant plus de poisson. Je constate qu'il y a beaucoup d'enfants anémiques dans cette région du pays; ils ont les joues pâles. Quand je retourne chez moi et que je vois nos enfants au visage rayonnant de santé, je ne puis tirer qu'une conclusion, savoir que c'est le poisson qu'ils mangent qui leur donne ces joues roses.

Le Canada a besoin d'un régime alimentaire bien équilibré et il doit accroître sa consommation de poisson pour raffermir l'industrie de la pêche. Dans l'intérêt du Canada et en vue d'améliorer notre santé je préconise qu'on encourage nos pêcheurs en les admettant aux avantages de l'assurance-chômage qui leur permettra de poursuivre une activité qu'ils exercent depuis des siècles en dépit de périls de toutes sortes. S'ils n'obtiennent pas cet encouragement, ils seront désappointés.

Je suis sur le point de terminer mes observations, monsieur l'Orateur. C'est dans l'intérêt de tout le Canada et non pas d'un seul groupe que je fais un tel appel. En effet, si nous veillons sur nos pêcheurs, si nous les encourageons, comme nous faisons dans le cas des cultivateurs et des autres, le Canada sera, je crois, un pays où il fera bon de vivre, un pays où les étrangers voudront émigrer, un pays tel que nous le souhaitons, heureux, prospère et où il est bon de vivre. Nous

avons la terre, la forêt, les mines et la mer. Certes, grâce à la réunion de ces éléments, nous pouvons élaborer un régime économique, à la faveur duquel tous les Canadiens jouiront de la prospérité, de l'abondance et d'une excellente santé et envisageront avec confiance l'avenir de notre pays qui s'annonce, je crois, plus brillant que celui de tout autre pays.

(La séance levée à une heure est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à m'unir aux préopinants pour féliciter les motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

La première question que j'étudierai intéresse surtout mes commettants. Il s'agit de la Polymer, société de la Couronne dont nous sommes très fiers à Sarnia, comme on l'est, je pense, partout au Canada. Ce qui me porte à soulever ici cette question est un article paru, voici quelques mois, dans un hebdomadaire de Fort-Érié. Cet article, qui portait sur la société Polymer, ne présentait pas les choses telles qu'elles sont.

J'ai un autre motif de parler de la Polymer. Alors que la Commission Gordon, qui fait enquête sur les perspectives économiques du Canada, siégeait à Toronto, un membre de la Chambre des communes, antérieurement membre du parti socialiste, déclarait, dans sa déposition devant la commission, que le Gouvernement devrait renoncer à toutes les sociétés de la Couronne, y compris la Polymer. Représentant la circonscription où la Polymer est établie, j'accepte la responsabilité de parler à ce titre au nom des employés de cette société de la Couronne, qui connaît un véritable succès. Je vais m'en tenir à la société Polymer. Je ne parlerai pas d'autres sociétés de la Couronne, en particulier de Radio-Canada.

De même que la plupart des députés, d'un côté ou de l'autre de la Chambre sans doute, je suis en faveur de la libre entreprise. Peut-être le mot ne s'applique-t-il pas à la situation actuelle du Canada, mais je tiens à la libre entreprise pour ce qu'elle vaut. Je suis également d'avis que l'entreprise privée ou libre entreprise et les entreprises d'État peuvent travailler de concert à l'expansion économique de notre pays. L'Ontario nous en donne de nombreuses preuves, comme d'autres provinces. Sans doute, il se peut que, lorsque le représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) a demandé au Gouvernement de se départir de cette société de la Couronne, il songeait au succès ou à l'insuccès des sociétés de la Couronne dont les opérations se sont révélées si désastreuses en Saskatchewan, du moins à ce qu'on me dit.

La société Polymer produit un caoutchouc synthétique. Qu'il soit bien compris que cette entreprise ne concurrence aucune autre industrie canadienne. J'ai suivi l'activité de cette société depuis les débuts. Je me rappelle bien avoir parlé plusieurs fois en cette enceinte de la responsabilité de la Polymer envers la municipalité en ce qui a trait aux impôts municipaux ou aux versements à effectuer à la place des impôts. Je me rappelle les arguments que j'ai invoqués d'année en année, mais je regrette de dire qu'aucun appui ne m'est venu de nulle part en cette enceinte.

J'ai même dû faire face à une forte opposition de la part du ministre du Commerce (M. Howe), qui a prétendu que cette société de la Couronne, tout comme les autres, ne devrait pas payer d'impôts ni effectuer de versements au lieu d'impôts, à cause des avantages qu'elles apportent aux municipalités où elles se trouvent. Toute industrie apporte des avantages à la municipalité où elle est située mais elle impose aussi la nécessité de fournir des services. J'ai soutenu d'une année à l'autre que la société *Polymer* devait faire sa part.

Lorsqu'en 1950, la ville de Sarnia s'est agrandie de façon à englober la société *Polymer*, cette société de la Couronne a versé cette année-là à la ville $45,000 au lieu d'impôts. J'ai été déçu de ce montant peu élevé et n'ai pas manqué de le dire plus d'une fois. J'ai exprimé l'espoir de voir le Gouvernement et les représentants de *Polymer* remettre la question sur le tapis en vue de négocier avec la ville le paiement d'un montant plus élevé. Apparemment, celle-ci n'a fait aucun effort pour obtenir un montant plus considérable.

Je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui qu'en 1955 la société *Polymer* a versé en taxes à la ville de Sarnia $282,739 en tout. Le montant versé en 1954 était un peu moins élevé et encore un peu moins élevé en 1953. Je m'attends (et j'espère que d'autres députés partageront mon optimisme) qu'au cours de la prochaine décennie la société versera très probablement à la ville de Sarnia plus de 3 millions de dollars. Ce n'est pas de la petite bière pour une municipalité. Je suis fort heureux comme je l'ai d'ailleurs signalé plus d'une fois, que M. Abbott, alors ministre des Finances, ait annoncé en novembre 1949, une formule qui obligerait les sociétés de la Couronne de notre pays à s'acquitter de leurs obligations envers les municipalités.

La *Polymer*, qui a fort bien réussi, fonctionne à peu près selon les mêmes principes que toute autre société privée au Canada.

Elle a des représentants exclusifs dans 23 pays. Il y eut un temps où l'existence de l'entreprise était menacée. On l'avait organisée et mise en marche pendant les hostilités afin de jouer un rôle dans l'effort de guerre en fournissant le caoutchouc nécessaire aux véhicules utilisés dans la lutte. Nous ne pouvions alors nous procurer du caoutchouc naturel et la société en cause a été formée afin d'en produire du synthétique. Elle a dû depuis faire face aux fluctuations considérables du prix du caoutchouc naturel, qui montait un jour à 46c. la livre pour redescendre ensuite à moins de 23c.

Pendant toute la période envisagée, cette société a dû non seulement ravitailler le marché domestique, mais augmenter sa production de façon à subvenir aux besoins du marché d'exportation au prix le plus bas possible. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, la société a dans 23 pays des agences exclusives qui vendent du caoutchouc à la majeure partie du monde libre.

J'aimerais citer quelques autres données statistiques, car je suis sûr que les députés s'intéresseront à l'activité de cette société de la Couronne. L'an dernier, elle a versé en dividendes trois millions de dollars au Trésor fédéral et elle a prévu pour la dépréciation un montant de $5,350,000. Elle a eu un revenu net de $4,924,000 sur un revenu brut d'environ 54 millions. Je suis heureux de dire que cet établissement est le plus important employeur de Sarnia. Il n'y a que quelques semaines, la société employait 2,453 personnes; en 1954, elle a versé en salaires $9,790,669.

On constatera, d'après ces chiffres, que les employés de la *Polymer* ne touchent pas des salaires de famine. Ce sont des techniciens très compétents. Sarnia est le centre d'une importante industrie chimique qui emploie des centaines d'ingénieurs. L'industrie chimique exige ce genre d'employés.

L'usine et le matériel ont coûté environ 72 millions de dollars. Le capital de roulement à la fin de l'année dépassait un peu 15 millions. En 1954, la société a racheté 4 millions d'obligations à 4 p. 100 remboursables par séries. La majeure partie des immobilisations de l'année ont été affectées à l'accroissement de la capacité de production. Étudiant les états des trois ou quatre dernières années, j'ai été bien étonné de constater qu'on n'a pas consacré plus d'argent à l'amélioration ou au remplacement des biens-capitaux, car la société produit presque deux fois autant qu'il n'était prévu lors de sa fondation.

Je suis aussi heureux de voir que depuis l'établissement de la *Polymer Corporation* on a dépensé bien au delà de 200 millions pour assurer l'expansion industrielle dans la ville de Sarnia et dans la région qui l'entoure. Cette somme ne comprend pas les immenses montants que dépensera l'*Ethyl Corporation*, l'*Imperial Oil*, la *Dow Chemical* et d'autres sociétés cette année, montants qui atteindront peut-être 50 ou 75 autres millions. En outre, les exportations faites par la *Polymer* ont atteint 37 millions de dollars en 1954. Comme je l'ai dit les autres années, la société en question a donné le ton à l'industrie privée par son programme de recherches et de mise au point.

Les chiffres que j'ai cités démontrent à l'évidence qu'il s'agit d'une solide entreprise industrielle, et je ne vois pas pourquoi l'industrie canadienne devrait assurer de plantureux bénéfices aux voraces chercheurs de placements étrangers. Nous avons entendu parler de placements étrangers, même ce matin et en d'autres occasions antérieures au cours de la présente session. Dans un discours qu'il prononçait à Boston il y a quelques mois, un éminent résident de l'Ontario déclarait qu'un peu plus de 30 p. 100 des capitaux investis dans l'industrie canadienne provenaient des États-Unis. Si je ne me trompe, ce chiffre était quelque peu retouché il y a quelques semaines à New-York par un économiste américain qui donnait des chiffres détaillés montrant que les investissements des États-Unis dans l'industrie canadienne s'élèvent à environ 44 p. 100. J'en fus stupéfait, et je suis sûr que la chambre réagira de même.

J'affirme que le bien-être actuel et la sécurité d'avenir des employés de *Polymer* ne devraient dépendre d'aucun politicien, quel que soit le parti auquel il appartienne, surtout alors qu'il y a encore si peu de temps qu'il a rejeté les principes du socialisme. Les employés de *Polymer* n'ont aucun complexe d'infériorité quant à leur aptitude à faire face à leurs concurrents sur les marchés du caoutchouc synthétique. Je soutiens énergiquement que *Polymer* doit conserver son droit de vivre en qualité d'industrie prospère canadienne possédée et administrée par des Canadiens.

Depuis plusieurs années, un des plus anciens ministres de la Couronne a tenté plusieurs fois de contredire des déclarations que j'avais faites à la Chambre au sujet de *Polymer*. Quelques-unes dépassèrent évidemment les bornes, dans la chaleur de la campagne électorale, et n'ont donc qu'une valeur relative, mais je me suis toujours préoccupé du bien-être des employés de *Polymer* et du succès de cette entreprise particulière. Si je fais ces déclarations maintenant, c'est parce que je pense qu'il est juste pour le contribuable canadien et les députés de cette chambre que les compagnies de la Couronne envoient leurs directeurs devant le comité intéressé de la Chambre des communes et rendent compte de leur gestion.

Vu les propositions avancées par cet hebdomadaire et ces orateurs dignes de confiance et parce que, comme je l'ai dit il y a un instant, les sociétés de la couronne devraient rendre compte aux députés représentant certaines régions du Canada, je demanderai au Gouvernement de permettre aux fonctionnaires de Polymer de comparaître devant un comité parlementaire approprié. Ils nous renseigneront, j'en suis sûr, sur les réalisations remarquables de cette industrie qui a pris une si large part à notre effort de guerre et qui, en temps de paix, a continué de se développer, sans qu'il en coûte au contribuable canadien. Les fonctionnaires de Polymer viendraient avec plaisir témoigner devant un tel comité et exposer à ses membres, aux députés et à la population du Canada avec quel succès ils ont géré cette société de la couronne.

Mon prochain sujet n'intéresse peut-être pas un très grand nombre de municipalités canadiennes; l'an dernier, cependant,—soit au cours de la discussion des crédits ou de la revision du projet de loi,—on a fait savoir que les municipalités qui renfermaient des réserves indiennes auraient droit à une compensation pour les services rendus à ces réserves. Je me suis immédiatement mis en rapport avec la ville de Sarnia pour apprendre, à ma grande consternation, qu'elle n'a présenté aucune réclamation depuis que ses limites ayant été étendues, elle se trouve à englober la réserve de Sarnia. La loi prévoit, sauf erreur, que toute municipalité qui fournit des services à une réserve indienne peut en être indemnisée par le Gouvernement, soit par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, puisque c'est ce ministère qui a compétence en la matière. Une telle disposition ne s'applique pas sans doute à un grand nombre de municipalités; mais dans le cas de cette réserve indienne en particulier, dont la surperficie est d'environ 3,900 acres et qui est encore dans les limites de la ville, il s'agit d'un terrain très précieux. Il y a quelques années, on en a vendu 100 acres, vente très considérable, à la *Dow Chemical Company*, à raison de $2,000 l'acre. Je pense que, depuis, le prix réclamé est beaucoup plus élevé. Un autre terrain de la couronne situé dans la ville, sur le parcours de la voie maritime du Saint-Laurent a été vendu, il est vrai, au prix de $350 l'acre, mais c'était à un candidat libéral battu et je pense que le temps où l'on agissait de la sorte est maintenant révolu. D'abord, c'est contraire à toute éthique et il faut espérer que la chose ne se répètera pas. Les industries ne peuvent pas toutes acheter un terrain à $2,000 ou $3,000 l'acre, et il est déplorable que nous ayons laissé passer le moment où le Gouvernement pouvait acheter un terrain et le revendre à la ville à des fins industrielles à un prix bien inférieur à celui qu'on demande aujourd'hui.

J'ai demandé au greffier de la ville de Sarnia de préparer un tableau qui pourrait servir de guide aux autres députés qui ont des réserves indiennes dans leur circonscription. Il révèle comment on établit le montant des dépenses et le chiffre des sommes dont on veut être remboursé.

J'ai ici des chiffres qui portent sur les cinq dernières années et qui indiquent ce qu'auraient été les remboursements depuis que la réserve indienne est entrée dans les cadres de la ville. Le tableau renferme les rubriques suivantes: administration générale, incendie, police, éclairage des rues, travaux publics, salubrité publique, hygiène, bien-être, enseignement, récréation et services communautaires, dette, achat de terrains et divers. Ces chiffres pourraient être précieux pour les autres députés dont les localités se trouvent dans la même situation fâcheuse que Sarnia. Aussi, monsieur l'Orateur, avec votre permission, je demanderais de consigner le tableau au hansard.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le tableau soit consigné au hansard?

Des voix: Entendu.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Merci, monsieur l'Orateur. Voici le tableau:

VILLE DE SARNIA (ONTARIO)

RÉCLAMATION EN REMPLACEMENT D'IMPÔTS, TERRES DES RÉSERVES INDIENNES

ÉVALUATION GLOBALE, $1,784,095

—	1951 61 mills Répartition des taux	1952 66·5 mills Répartition des taux	1953 48·5 mills Répartition des taux	1954 48·5 mills Répartition des taux	1955 50·27 mills Répartition des taux
Gouvernement (généralités)	4·38	5·51	3·12	3·68	3·63
Incendie	3·62	3·77	2·73	2·58	2·61
Police	3·53	3·90	2·73	2·75	2·77
Éclairage des rues et protection diverse	2·22	2·34	1·45	1·46	1·65
Travaux publics	5·44	6·02	4·80	4·96	4·92
Hygiène	2·83	3·05	2·47	2·67	2·48
Santé	2·15	2·21	1·68	1·20	1·69
Bien-être social	3·56	3·21	1·99	1·96	1·74
Instruction	25·00	29·40	21·02	19·23	20·90
Récréation et services communautaires	2·20	2·13	1·54	1·58	1·58
Dette	4·06	3·75	3·05	4·58	4·59
Achat de terrains et divers	2·01	1·21	1·92	1·85	1·71
	61·00	66·50	48·50	48·50	50·27
Gouvernement (généralités)	4·38	5·51	3·12	3·68	3·63
Incendie	3·62	3·77	2·73	2·58	2·61
Police	3·53	3·90	2·73	2·75	2·77
Travaux publics	5·44	6·02	4·80	4·96	4·92
Santé	2·15	2·21	1·68	1·20	1·69
	19·12 mills	21·41 mills	15·06 mills	15·17 mills	15·62 mills
RÉCLAMATION	$34,118.96	$38,197.47	$26,868.47	$27,064.72	$27,867.56
DEMANDE GLOBALE	$154,117.18				

Ces chiffres, fondés sur l'évaluation aux fins fiscales, sont très raisonnables. On comprend sans peine, par exemple, que 3,700 ou 3,800 acres à $2,000 l'acre donnent six ou sept millions, l'évaluation étant voisine d'un million trois-quarts. Pour 1951 la ville a réclamé $34,118.96, en fonction d'un taux de 19·12 millièmes. Pour 1952 la ville a réclamé $38,197.47, pour 1953, $28,868.47, pour 1954, $27,064.72 et pour 1955, $27,867.56, ce qui donne au total $154,117.18. Le maire de Sarnia occupait ce poste avant l'annexion de ces terrains par la ville, mais le fait que lui et les autres élus aient ignoré le droit que la ville avait à cette compensation de la part du gouvernement fédéral ne saurait motiver un refus de la part de ce dernier. Je prie le Gouvernement de consentir ce versement, avec rappel jusqu'au moment où la ville a étendu ses limites jusqu'à y inclure la réserve indienne.

J'affirme d'ailleurs sans hésitation qu'il ne s'agit pas ici d'une somme insignifiante. J'ajoute que les élus, y compris notamment celui qui occupe les fonctions les plus hautes, ont été fort négligents en ne se renseignant pas sur ce qu'ils étaient en droit d'attendre du pouvoir central. Il suffit d'ouvrir n'importe quel journal, n'importe quand, pour y lire qu'une municipalité quelconque se plaint de ce que, par rapport au total des rentrées fiscales, elle en soit réduite à la portion congrue. Sans doute le gouvernement fédéral prenant pour lui environ 78 p. 100 de toutes ces rentrées, les municipalités se trouvent-elles en assez mauvaise posture. Quoique les édiles de cette municipalité et d'autres puissent être très négligents,—à mon avis, ils le sont,—cela ne justifie pas le gouvernement fédéral de faire preuve d'une telle parcimonie et de refuser depuis des années de renseigner ces municipalités sur son obligation à leur égard. Étant donné la somme considérable que le gouvernement fédéral utilise des impôts perçus et la situation dans laquelle se trouvent les municipalités à l'heure actuelle, c'est à mon avis une honte qu'un gouvernement laisse les municipalités dans l'ignorance de considérations comme celle-ci qui leur donnent droit de recevoir des deniers du gouvernement central ou de tout autre gouvernement.

Il peut se trouver d'autres municipalités au Canada qui ont droit à une somme beaucoup plus considérable que celle qui nous occupe et cela depuis plus longtemps. Je ne saurais trop blâmer tout gouvernement qui feint d'ignorer ses obligations envers une municipalité, surtout à notre époque qui voit les municipalités aux prises avec de grandes difficultés pour subvenir à leurs propres besoins.

[M. Murphy (Lambton-Ouest).]

A la dernière session, un comité a été formé pour l'étude de la pêche dans les Grands lacs. C'est un des comités dont j'ai eu le plaisir de faire partie qui m'a le plus renseigné. D'après les dépositions des experts devant le comité, nous avons appris à notre grand effarement que la lamproie dans les Grands lacs représente une perte d'environ 5 millions de dollars par année. Je pense que les membres du comité ont été vivement impressionnés par ces témoignages et je suis sûr que le ministre, dont je déplore l'absence de la Chambre en ce moment, a tenu compte des faits en essayant de résoudre le problème qui se pose à l'heure actuelle aux pêcheurs des Grands lacs.

A en juger par les observations qu'il a formulées au cours du débat auquel le bill a donné lieu à la Chambre, après examen de la question par le comité, le ministre tenait vraiment à ce qu'on remédiât sans délai à la situation.

Depuis, on a établi un comité mixte international qui compte trois Canadiens. Il s'agit, en réalité, de trois personnes qui habitent l'Ontario, seule province canadienne située sur les Grands lacs. Les trois délégués des États-Unis représentent les huit États en bordure des Grands lacs. C'est en décembre, si j'ai bonne mémoire, qu'on a annoncé la composition de ce comité. J'ai été alors assez étonné d'apprendre qu'un certain monsieur allait en faire partie. Je ne pouvais croire que le ministre l'eût choisi, car nous avions été en contact avec ce délégué,—il s'agit de M. Harkness, de Toronto, un fonctionnaire du gouvernement d'Ontario,—au cours d'une réunion des pêcheurs de la région de Sarnia et par l'entremise de certains articles parus dans les journaux.

Je me souviens très bien avoir réclamé une attaque sur deux fronts, si je puis dire, afin de supprimer la menace de la lamproie. Je disais qu'il ne suffisait pas de livrer la lutte à la lamproie sur le lac Supérieur, mais qu'il fallait s'y attaquer aussi sur le lac Huron, sans quoi nous subirions une perte annuelle de 5 millions jusqu'à la suppression de cette menace. Nous insistions pour que l'établissement de pisciculture de Point-Edward restât ouvert. Or, ce membre du comité (il n'avait pas encore été nommé à ce moment-là) déclarait, dans un article de presse, que le rempoissonnement des lacs représenterait une goutte d'eau dans la mer. Il s'y connaît peut-être en fait de gouttes d'eau dans la mer, car c'est à cela que s'est bornée son activité depuis dix ou douze ans pour conserver l'industrie de la pêche dans les Grands lacs. Entre-temps, l'industrie de la pêche à la truite disparaît et les pêcheurs sont ruinés. Dans la partie du lac Huron

où j'habite, certains pêcheurs ne poseront même pas leurs filets au printemps.

Je ne m'attarderai pas sur les aptitudes des autres membres du comité, parce que je n'ai pas compétence pour cela; mais je crois qu'il faut faire part à la Chambre d'une telle attitude négative qu'adopte quiconque fait partie d'un comité aussi important. Je dirais qu'il n'a pas ce qu'il faut pour faire partie de ce comité. On ne règle jamais de problèmes par une attitude négative. Si un membre de ce comité mixte international adopte une attitude négative à propos de la solution du problème que constitue la perte annuelle de 5 millions de dollars pour l'industrie en cause, il vaudrait mieux le remplacer par quelqu'un d'autre.

Au cours du débat de l'an dernier sur ce sujet, je crois que l'opinion a été unanime, sauf qu'on a dit que la campagne devrait porter uniquement sur le lac Supérieur. Il fallait y supprimer la lamproie avant qu'elle y domine comme dans les lacs Huron et Michigan. En principe, ainsi que plusieurs députés se le rappellent, j'étais contre cela, parce que la lamproie vit environ six ans et qu'elle meurt après le frai.

On a ensuite indiqué quelles avaient été les pertes de l'industrie de la truite. J'ai soutenu à ce moment-là que lorsque les lamproies auraient fini de manger la truite, elles s'attaqueraient au poisson blanc et au doré. C'est ce qui arrive. Je réclame encore une fois l'indulgence des députés, car il me faut consigner au hansard le tableau des prises dans le lac Huron au large des comtés de Lambton et de Huron. Le tableau en question a été préparé par le gouvernement ontarien. Les chiffres en sont alarmants. En 1949, les prises de corégone dans cette partie du lac Huron se sont élevées à 118,894 livres pour tomber à 29,887 livres en 1954, soit au quart à peu près. La situation est grave.

Je souligne de nouveau, autant que je le puis, la nécessité pour le Gouvernement d'obliger la commission mixte à prendre une double mesure. Si on veut restaurer l'industrie de la pêche dans les Grands lacs, il ne faut pas attendre encore sept ou huit ans, car on pourrait mettre tout ce temps à détruire la lamproie dans le lac Supérieur. Entre-temps, l'industrie de la pêche au lac Huron sera détruite. Il n'y aura plus de poisson blanc, et la lamproie s'attaquera au doré. Les 5 millions de dollars que cette industrie a apportés à l'économie des deux pays n'est pas une somme négligeable.

Le montant affecté l'an dernier à ce travail, y compris la recherche, était de $350,000. Je ne crois pas que ce soit suffisant, même pour accomplir le travail nécessaire au lac Supérieur. Selon les dépositions reçues au comité, on compte de 40 à 50 cours d'eau qui se déversent dans le lac Huron autour de l'île Manitoulin où ces barrages électrisés peuvent être installés au prix de $5,000 à $10,000 par saison, y compris le fonctionnement. Ces barrages tuent en effet la lamproie lorsqu'elle remonte le cours d'eau pour frayer. Je crois que les membres de la Chambre doivent, par l'intermédiaire du Gouvernement, prendre des mesures pour que cette commission mixte dispose de plus de fonds, ait assez de crédits pour pouvoir lancer une attaque conjointe dans le lac Huron. J'approuve l'idée de les exterminer dans le lac Supérieur, mais il ne faudrait pas attendre qu'on les y extermine avant de les attaquer dans le lac Huron car, en attendant, les pêcheurs feraient faillite et nous aurions ainsi totalement perdu une importante industrie. A mon avis, lorsqu'il s'agit de rétablir une industrie précieuse pour notre économie, le Gouvernement et le monde des affaires feraient preuve de bon sens en agissant sans retard.

Je propose donc, monsieur l'Orateur, qu'avant de donner aux crédits leur forme définitive, on y ajoute quelque disposition à ce sujet. Je suis certain que le ministre des Finances (M. Harris) comprend fort bien le danger qui nous menace, car il a toujours demeuré non loin de la région des Grands lacs. Nous savons aussi que les cours d'eau où fraient les lamproies se trouvent dans la circonscription du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Je ne crois pas que la question soit de son ressort, mais j'espère qu'il contribuera à exterminer cette plaie qu'est la lamproie. Je ne doute pas qu'il y porte son attention car, après tout, une grande partie de ses commettants sont des pêcheurs. C'est avec satisfaction que j'ai entendu, ce matin, le député de Trinité-Conception (M. Stick) parler au nom de tous les pêcheurs et non seulement en celui de ses propres mandants.

J'aimerais, si possible, monsieur l'Orateur, avoir la permission de consigner au hansard un tableau établi par le gouvernement d'Ontario et indiquant la prise de truite de lac, de doré et de corégone dans le lac Huron pour les comtés de Huron et Lambton.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à ce que l'honorable député consigne son tableau au hansard?

Des voix: Entendu.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Le tableau est le suivant:

Prise de truite de lac, de doré et de corégone, en livres, dans le comté d'Huron

Année	Doré	Corégone	Truite de lac
1954	494	128,501	—
1953	7,445	61,126	—
1952	2,843	123,262	—
1951	2,291	225,549	—
1950	95	15,825	—
1949	614	21,916	106

Prise de truite de lac, de doré et de corégone, en livres, dans le comté de Lambton

Année	Doré	Corégone	Truite de lac
1954	230,453	29,887	202
1953	299,628	46,707	20
1952	215,064	88,696	122
1951	251,371	80,621	96
1950	239,272	55,999	102
1949	204,013	118,894	136

Juste avant de terminer, je citerai une lettre que j'ai reçue ce matin de Port-Huron, ville située en face de Sarnia du côté américain. Les pêcheurs s'y inquiètent de ce qui se passe et de ce qu'on ne fait pas. Quelques députés s'étonneront sans doute de ce qu'on n'exploite pas d'établissements de pisciculture aux États-Unis comme nous le faisons en Ontario. Nous en avons toujours soutenu la nécessité pour aleviner les lacs. Peut-être ces gens ont-ils tout simplement supposé que notre alevinage des lacs suffirait à leur bien-être.

Nous avons rencontré ces gens et les membres de l'assemblée législative de Michigan. J'ai appris ce matin que l'État de Michigan présente un projet de loi qui entraînera pour les contribuables une dépense d'environ un demi-million, soit $100,000 par année en vue d'un programme quinquennal de recherches et d'alevinage. Je constate avec plaisir que ces gens se rendent compte de leur situation. Ils ouvrent des établissements de pisciculture, et je crois que nous devons en faire autant. Quand le Gouvernement et ses conseillers étudieront les renseignements disponibles sur la diminution des prises, ils jugeront nécessaire eux aussi, je pense, de prendre d'autres mesures. Je crois que les 50 cours d'eau que je viens de mentionner sont les endroits, et probablement les seuls, où ces lamproies fraient; c'est pourquoi nous pouvons nous permettre de demander à l'État d'accorder assez d'argent pour la construction de ces barrages. Même s'il y en avait cent, il nous faudrait encore consentir à la dépense car nous ne raviverons notre industrie que lorsque la lamproie aura été exterminée.

[M. Murphy (Lambton-Ouest).]

J'espère que quelques-uns des membres du comité auront la permission de voir comment ce programme progresse. J'espère que ce comité sera créé le plus tôt possible dans le courant de la présente session. Je terminerai en offrant un avis. J'espère que le Gouvernement fédéral peut faire des démarches auprès du ministère du Gouvernement ontarien qui délivre les permis de dragues suceuses pour l'extraction du sable et du gravier selon le procédé en usage au point où le lac Huron se déverse dans la rivière Saint-Clair. Des centaines de milliers de tonnes sont amenées à Toronto, Hamilton ou Cleveland. Il me semble que Toronto et Hamilton pourraient trouver du sable et du gravier ailleurs. Quoi qu'il en soit, les vieux pêcheurs me disent que le dragage de ce sable en si grosses quantités détruit les frayères des poissons de 20 à 25 milles autour du point où le sable est extrait.

Nous avons protesté contre ce procédé par le passé, et je puis dire avec satisfaction que je ne pense pas qu'aucune licence ait été délivrée cette année. Au titre du programme de rétablissement de la pêche sur les Grands lacs, il y aurait lieu de réclamer qu'on empêche absolument tout autre enlèvement de sable et de gravier dans cette région. Je suis tout prêt à croire un vieux pêcheur de trente ans d'expérience quand il m'affirme que l'enlèvement du sable détruit les frayères. J'espère qu'à cette session le Gouvernement trouvera assez d'argent pour pouvoir enrayer le péril de la lamproie d'ici trois ou quatre ans, restaurant ainsi l'industrie de la pêche sur les Grands lacs, industrie qui a joué un si grand rôle dans l'économie de notre pays.

M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, une magnifique occasion m'est offerte de prendre part au présent débat. Contrairement à ce qu'ont fait les autres députés, je n'adresserai pas de félicitations à la motionnaire de l'Adresse (M^me^ Shipley) et à celui qui l'a appuyée (M. Laflamme). Je ne l'ai jamais fait, car je trouve suffisant que les chefs des partis d'opposition les félicitent au nom de leurs partis. Je sais fort bien que bon nombre de ces remerciements, surtout ceux qui émanent des partis d'opposition, ne sont pas tout à fait sincères. Au fond, il pourrait n'en être plus question, une fois que les chefs des divers partis représentés à la Chambre ont remercié les motionnaires de l'Adresse.

Je regrette que le député de Rosetown-Biggar ne soit pas ici en ce moment, car je voudrais rappeler certaines choses qu'il a dites le 1^er^ novembre à Terrace (Colombie-Britannique). Il a formulé une accusation contre le gouvernement fédéral. J'aurais été

entièrement d'accord avec lui, s'il avait tout simplement élargi la cible de façon à inclure tous les représentants à la Chambre des communes. Mais il l'a réduite à une condamnation du Gouvernement qui, dit-il, a manqué de clairvoyance. Tous les membres de la Chambre, à quelque groupe qu'ils appartiennent, ont, à divers degrés, manqué de clairvoyance en ne se rendant pas compte de l'immensité de notre pays de l'Atlantique au Pacifique. S'il est prêt à dire que son parti, aussi bien que le parti libéral, a manqué de clairvoyance, je suis prêt à partager son opinion, mais comme il restreint l'application de son jugement à la seule administration libérale, je dois, à regret, différer d'avis avec lui.

Je pourrais souscrire aux neuf dixièmes de ce qu'on peut lire dans le discours du trône. Mon bon ami, le chef de l'opposition (M. Drew) m'a étonné l'autre jour. Sur le point de présenter sa motion de censure, il a dit que le discours du trône ne renfermait rien de nouveau. Je suis sûr que depuis son enfance le chef de l'opposition lit constamment la Bible. Il ne s'attend pas, je pense, à y trouver chaque fois quelque chose de nouveau. Il comprend peut-être mieux le contenu de la Bible, où il ne trouve pas nécessairement quelque chose de nouveau, puisque le texte est aujourd'hui le même qu'à l'époque du roi James.

Compte tenu de l'ensemble des discours de l'opposition, je pense que le chef de l'opposition ne s'est pas révélé aussi dynamique qu'il l'a été ordinairement par le passé. Parmi tous les chefs de l'opposition, c'est à mon avis le chef de la CCF (M. Coldwell) qui s'est le plus distingué. Je n'oublie pas non plus mon vieil ami de McLeod (M. Hansell) qui s'est vraiment très bien défendu l'autre soir mais qui en définitive, n'a pas dit grand-chose.

M. Lennard: Et votre propre chef?

M. MacDougall: Vous ne voudriez tout de même pas que je relève cette observation.

M. Diefenbaker: Vous êtes bien avisé de vous en abstenir.

M. MacDougall: Le plus clair, en tout ceci, c'est qu'il s'agit de savoir ce qui, un peu partout dans le pays, est tenu pour une saine gestion de la chose publique.

Je dois reconnaître que j'ai été assez impressionné ce matin par les propos de mon excellent ami le ministre du Commerce (M. Howe). Au fond, vous savez, je n'aime pas trop contredire l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), avec lequel je suis lié d'amité depuis bien des années déjà; cependant, je me dis parfois qu'il doit tout de même y avoir quelque différence entre un vrai défricheur et un citadin. Je me souviens que, le 22 avril dernier, mon bon ami de Qu'Appelle (M. Mang),—un vrai terrien, s'il en fut, et non pas un de ces citadins qui vont passer le week-end dans leur propriété de campagne,—nous disait qu'il aurait bien voulu qu'on se rende compte ici que le cultivateur de l'Ouest n'est pas tout à fait ruiné.

Je pense à l'époque où j'étais défricheur, et ce n'est pas d'hier. Moi, je défrichais avec un attelage de bœufs. J'ai déjà dit ici, je crois, que dans ce temps-là nous avions en Saskatchewan des prédicateurs ambulants. L'un d'eux s'était fait conducteur de bœufs et a travaillé pour un de mes voisins. Il abandonna la prédication. Quand mon père lui demanda pourquoi, il répondit: "Personne ne peut rester chrétien à conduire des bœufs". J'en ai fait l'expérience et je puis affirmer qu'il y a beaucoup de vrai là-dedans. Avant la première Grande Guerre, je penchais fortement dans ce sens. Vu que j'étais le cadet d'une famille de dix, dont aucun ne s'était destiné à la prédication, j'étais fortement tenté par la vocation, mais entre-temps j'avais conduit un attelage de quatre bœufs et c'est ce qui a mis fin à mes velléités.

J'aimerais dire quelques mots de la route transcanadienne. Je félicite le ministre...

M. Knowles: Est-ce là que vous voulez conduire vos bœufs?

M. MacDougall: ...de l'intérêt dont il a fait preuve pour la route transcanadienne. La ligne de conduite annoncée par le Gouvernement fédéral à l'époque où il a été pour la première fois question de cette route était équitable, à ce moment-là. Depuis, le programme d'aménagement de la route transcanadienne est resté bien en deçà des prévisions. Il me semble que le Gouvernement aurait tout intérêt à reviser de nouveau le programme que le ministre a maintenant arrêté. Avant d'aller plus loin, je dirai que, quels que soient mes propos, je reste libéral à 100 p. 100: qu'on n'aille donc pas s'imaginer que je songe à adhérer à un autre parti.

En Colombie-Britannique, l'aménagement de routes nous revient terriblement cher. Il s'établit à quelque $169,000 le mille dans les régions montagneuses, comparativement à quelque $60,000 dans les provinces des Prairies. On mesure donc toute la différence entre les sommes qu'une province doit dépenser et celles qui suffisent à une autre pour remplir les conditions de l'entente intervenue avec le gouvernement fédéral à propos de la route transcanadienne. Je ne pense pas qu'on puisse dire le contraire. S'il est sincère, tout député reconnaîtra l'importance, pour les régimes provinciaux, des routes qui

traversent des régions minières ou des routes latérales aménagées à l'intérieur d'une province.

Telle est leur principale préoccupation; et je ne le leur en fais pas de reproches. Or, à cause de la grande différence de coût de construction en Saskatchewan, et dans les provinces des Prairies en général, par rapport à la Colombie-Britannique, cette ligne de conduite qui suppose une participation égale est à peine suffisante. La route transcanadienne représentera, tout d'abord, une entreprise vraiment canadienne, à tous les points de vue, lorsqu'elle aura été terminée, et reliera l'extrémité est de notre pays à son extrémité ouest. C'est donc une entreprise entièrement canadienne. Je propose sincèrement au Gouvernement et en particulier à mon bon ami le ministre des Travaux publics (M. Winters) de changer d'attitude à l'endroit de l'aménagement de la route transcanadienne en sorte de faire absorber à compter de maintenant le coût entier des travaux par le gouvernement fédéral.

J'ai ici, monsieur l'Orateur, les *Procès-verbaux* du 12 janvier. J'y vois, à la page 18, un projet de résolution que je crains de ne pouvoir approuver:

> Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le paiement de frais de magasinage et d'intérêt relatifs aux réserves provisoires de blé de la Commission canadienne du blé à l'égard des stocks de blé de la Commission excédant cent soixante et dix-huit millions de boisseaux au commencement d'une campagne agricole, un tel paiement devant être fait à la Commission par le ministre des Finances sur le Fonds du revenu consolidé.

Peut-être direz-vous que je suis vieux jeu. C'est bien possible, mais vous savez que parfois, il y a avantage à l'être tout comme il est bon parfois d'être d'avant-garde. J'entends encore mon père, qui était alors beaucoup plus jeune que je ne le suis aujourd'hui, me dire non pas une fois, mais bien souvent: "Mon garçon, il faut que tu saches cette réalité de l'existence: tu ne guériras jamais les maux économiques d'un pays par le recours à des œuvres charitables."

Cet axiome n'a, je crois, rien perdu de sa valeur. Je vous l'ai déjà dit, j'ai été, moi aussi, cultivateur dans l'Ouest. D'une génération à l'autre, les cultivateurs ne changent pas beaucoup leur façon de penser et c'était pour montrer que je prends la parole d'un cultivateur expérimenté de l'Ouest que je citais tantôt les mots du député de Qu'Appelle. Dans la conjoncture, je félicite le Gouvernement de l'effort sincère qu'il fait pour aider l'économie de chacun au Canada. Sur ce plan-là, je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit à critiquer mais, dans le cas qui nous occupe, je ne crois pas que cette attitude apporte le moindre soulagement.

[M. MacDougall.]

Je n'ai pas besoin de dire que notre immense territoire baigne à l'est dans l'Atlantique et à l'ouest dans le Pacifique. Nous touchons, au nord, à un troisième océan tandis qu'au sud une partie de notre pays longe les Grands lacs. Nous sommes donc, tous comptes faits, une nation maritime. Je vous dirai, monsieur l'Orateur, que si le crédit en question est accepté (je ne puis d'ailleurs maintenant citer le chiffre exact dont il s'agit, mais il me semble qu'il se situe aux environs de 30 millions de dollars), les cultivateurs de l'Ouest n'en seront pas satisfaits. Je me souviens très bien de ce qui s'est passé au dernier Parlement, lorsque j'ai malheureusement aidé et soutenu par mon suffrage le versement aux cultivateurs de l'Ouest de 65 millions de dollars, représentant la part non échue des fonds que le Royaume-Uni aurait pu alors consacrer à l'achat de céréales en vertu des accords sur le blé. Les 65 millions en cause n'ont remédié à rien. A peine les avions-nous votés, et avant que l'encre ait eu le temps de sécher sur le document en question, j'ai entendu mon bon ami, le député d'Assiniboïa (M. Argue) réclamer à tue-tête 365 millions de dollars. Il est fort difficile, en effet, d'apaiser ceux qui pensent ainsi. D'autre part, que nous l'admettions ou non, nous sommes, je le répète, un pays maritime; et si nous adoptons la résolution dont il s'agit, le Gouvernement aura tort de ne pas le faire, car il a toujours agi avec magnanimité à cet égard. Vous constaterez que vous aurez une nouvelle chanson dans les provinces des Prairies, surtout en Saskatchewan, qui s'appliquera également au Manitoba et à l'Alberta. Cette chanson sera la suivante: que la fanfare commence à jouer; voici que les marins sortent de la baleinière avec de l'argent dans leurs mains; tenez-vous en ligne; ne les laissez pas aller, car le Canadien est marin dans l'âme. C'est ce que ces gens penseront du gouvernement fédéral qui veut leur offrir une aumône minimum de 30 millions de dollars relativement à l'entreposage des céréales. J'ai été étonné lorsque j'ai entendu dire au ministre du Commerce (M. Howe) que les frais d'entreposage atteindraient jusqu'à 15c. ou 16c. le boisseau, ou même un montant un peu plus élevé. C'est beaucoup d'argent sans doute; mais n'oubliez pas, monsieur l'Orateur, que, malgré les frais d'entreposage, les cultivateurs ont quelque chose à emmagasiner. Ainsi que le ministre l'a signalé, ces excédents ne constituent pas le grand malheur que certains de nos amis voudraient nous faire croire.

Il y a maintenant un autre excédent dont je veux faire mention; c'est celui du beurre. On a beaucoup parlé du blé et du beurre, si l'on croit tout ce que mes bons amis de l'opposition ont dit au sujet de la politique

ministérielle à cet égard. J'ai été étonné lorsque le Gouvernement, en 1953, s'est présenté au peuple sans faire une seule promesse, si ce n'est que de fournir une bonne administration. Il ne s'est engagé qu'à maintenir une bonne administration. Mes bons amis de l'opposition officielle allaient réduire les dépenses d'un demi-milliard par an, d'année en année. Les Canadiens sont peut-être un peu naïfs parfois, mais ils ne sont pas assez stupides pour croire de telles fadaises.

Les promesses ne sont que des promesses, peu importe qui les fait, qu'il siège à votre extrême gauche avec le parti socialiste, qu'il soit membre de l'opposition officielle ou qu'il soit ministériel. Les Canadiens croient maintenant qu'on peut juger des réalisations futures du Gouvernement par celles du passé. Le Gouvernement a été réélu en 1953 sans avoir fait une seule promesse aux électeurs du Canada, sauf celle de continuer à bien nous administrer.

Un mot du beurre. J'ose croire que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) reconnaîtra avec moi que nous avons peut-être un faible excédent de beurre. Si nous pouvions vendre de trois à quatre millions de livres de beurre de plus que l'an dernier, il n'y aurait pas d'excédent à la fin de l'année. Mais si nous en avions un, je soumettrais deux propositions au Gouvernement.

Commençant à fabriquer de la margarine il y a quelques années, la Hollande a eu un excédent de beurre. Pour remédier à la situation, elle a modifié sa loi sur la margarine disposant qu'à l'avenir toute margarine devrait contenir un certain pourcentage de beurre. Par suite, l'excédent de beurre a disparu. Tout serait donc pour le mieux, car la publicité la plus tapageuse ne m'a jamais convaincu que la margarine a autant de valeur nutritive que le beurre. Si cet excédent se maintient, pourquoi ne pas faire comme aux Pays-Bas et insister pour que chaque livre de margarine contienne un certain pourcentage de beurre.

Si nous rejetons cette solution et si nous avons encore un excédent de beurre, je propose alors que le beurre soit vendu aux contribuables, qui l'ont déjà acheté, au même prix que la margarine. A ces conditions, je suis acheteur n'importe quel jour de la semaine. C'est à mon avis l'un des deux moyens logiques d'écouler cet excédent que bien des gens, surtout du côté de l'opposition, semblent considérer comme criminel. Nous ferions mieux de remercier le Tout-Puissant de connaître l'abondance de tel ou tel produit au lieu de pénuries.

Il y a bien des questions que je pourrais aborder dans le temps qui me reste, mais je n'en mentionnerai qu'une. Je pense que la grande majorité des députés, quelle que soit leur bannière politique, espéraient en votant la loi sur les pensions d'invalidité pour les civils que son application serait assez large pour inclure une épouse, un époux, un fils ou une fille invalide.

Je connais un triste cas à Vancouver. Le mari d'une femme atteinte de sclérose généralisée qu'il faut pratiquement soigner vingt-quatre heures par jour ne peut obtenir une pension d'invalidité pour sa femme parce qu'il gagne un peu d'argent, tout juste ce qu'il faut pour le soustraire à l'indigence. Résultat: la femme ne peut obtenir une pension d'invalidité.

Pour ma part, et c'est aussi le cas de bien des députés, à quelque groupe qu'ils appartiennent, ce n'est pas ainsi que j'avais envisagé la loi sur les invalides prévue pour les civils. J'aimerais bien que le Gouvernement se rende compte de ce fait non pas l'an prochain ou l'année suivante mais dès maintenant et qu'il prenne les mesures qui s'imposent pour remédier à la situation.

Cette mesure législative ne figure pas au discours du trône parmi celles qui doivent être modifiées au cours de la présente session, mais je crois que ce problème va droit à l'esprit et au cœur de tout vrai Canadien, de l'Atlantique au Pacifique. Il nous est arrivé trop souvent, qu'après avoir adopté et appliqué une loi, nous avons négligé de corriger les défauts qui se sont révélés. On sait parfaitement bien que tout nouveau type d'avion présente souvent des complications. Le Comet II en fournit un très bon exemple. Toutefois, dans ce cas-là, les défectuosités ont été éliminées et aujourd'hui le Comet III est l'un des meilleurs avions du monde. Le Comet II a été gardé au sol à cause de défauts de construction.

J'exprime, je le sais, l'opinion de tous les membres de la Chambre en disant qu'aucun d'entre nous ne veut que la loi sur la pension d'invalidité pour les civils soit inopérante à cause de ses lacunes. Mettons-nous immédiatement à l'œuvre pour en éliminer les lacunes et donner suite à l'esprit plutôt qu'à la lettre de la loi.

En dépit de toutes les harangues d'après lesquelles la situation serait assez mauvaise au Canada, le pauvre cultivateur aux prises avec des terribles difficultés, le pêcheur dans une situation affreuse, je puis dire, en terminant, je pense, que même si tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, l'économie de notre pays, dans son ensemble, et je ne crois pas exagérer, est prospère et l'avenir s'annonce brillant.

Je dois féliciter le ministre des Finances (M. Harris) de l'audace dont il a fait preuve lors de son premier budget. S'il veut bien cesser de converser avec le tory assis à côté

de lui, il saisira ce que je dis, mais je ne le répéterai pas. Je le félicite d'avoir accompli, à mon avis, un magnifique travail. En outre, il n'est que juste de dire, je pense, qu'il est temps de faire ce qui est juste et non pas ce qui est opportun, d'agir avec courage mais sans témérité dans toutes les sphères qui intéressent l'administration et le bien-être de notre chère nation.

M. J. A. Smith (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me joindre aux autres députés pour féliciter les motionnaires de l'Adresse (Mme Shipley, M. Laflamme). Je me réjouis tout particulièrement de l'occasion qui m'est offerte de le faire aujourd'hui. Je me suis en effet rendu compte qu'au cours de la présente session nous serons appelés à adopter un projet de loi aux termes duquel les femmes bénéficieront désormais, dans les services de l'État, du même statut que les hommes. C'est certes là,—à mon avis,—un pas dans la bonne voie.

En prenant pour la première fois la parole à la Chambre, je me sens véritablement très humble. Je suis parfaitement conscient de l'honneur que m'ont fait les électeurs de ma circonscription, ainsi que des responsabilités que m'imposent ma qualité nouvelle de député. Je sais, monsieur l'Orateur, qu'en votre personne et vos fonctions reposent une grande partie des belles et précieuses traditions que nous ont léguées les siècles et que de votre fauteuil émane cette direction qui assure le fonctionnement de notre régime démocratique.

Je conviens volontiers qu'en matière de procédure parlementaire je suis un des moins avertis des membres de la Chambre. Je n'en chercherai pas moins à rendre à vos hautes fonctions tout le respect et l'attention qu'elles méritent. Je tiens à ce que vous sachiez que j'accueillerai avec plaisir les conseils et l'aide dont vous pourrez daigner me faire profiter à l'occasion.

Je tiens ici à vous remercier personnellement et, par votre entremise, remercier votre personnel de l'exquise politesse dont il a fait preuve à mon égard durant mon court séjour ici en juillet dernier. Je tiens aussi à faire état de la courtoisie des membres de tous les partis, des employés du service public et des autres. J'étais le seul nouveau député à ce moment-là et j'ai l'impression que tous ne ménageaient aucun effort pour m'acclimater durant mon séjour ici.

La circonscription que je représente, Battle-River-Camrose, est née du remaniement de la carte électorale pratiqué en 1952. Mon prédécesseur, M. Robert Fair, en a été le premier député. La circonscription a environ 58,000 habitants. La grande majorité de ces gens s'occupent activement d'agriculture, ou dépendent de l'agriculture. C'est une région composée de nombreuses petites collectivités, dont chacune est fière d'elle-même, et à juste titre.

La seule ville de ma circonscription est la ville jubilaire de Camrose, la plus jeune du Canada et qui, à ce titre, a célébré son premier anniversaire en septembre dernier. J'ai eu le plaisir d'assister au banquet de cet anniversaire et me suis réjouis de constater qu'à ces agapes la plupart des convives étaient des hommes et des femmes occupant des postes municipaux dans la ville, le personnel de l'administration de l'hôtel de ville, les instituteurs, les membres du ministère des Travaux publics et d'autres.

Je pense que le maire et les membres du conseil ont fait là un beau geste; il arrive trop souvent, en effet, que ceux qui sont chargés d'appliquer les programmes établis soient oubliés en pareilles circonstances.

Les autres endroits importants de ma circonscription sont Lloydminster, ville méridienne sise d'un côté et de l'autre de la frontière qui sépare l'Alberta et la Saskatchewan; Vermilion, où se trouve une des importantes usines génératrices exploitées par la *Canadian Utilities;* Viking, ville au nord de laquelle se trouve le vaste champ de gaz naturel qui a été, pendant des années, la principale source de combustible pour Edmonton; Wainwright, connue jusqu'à ces dernières années en raison de son grand parc de bisons qui fait maintenant partie du camp militaire de Wainwright; Bashaw; Hardisty; Holden; Daysland; Killam et autres.

La plupart des villes et villages de ma circonscription ont profité du fonds rentable et automatiquement renouvelable constitué par le gouvernement albertain; elles ont obtenu, à un très faible taux d'intérêt, l'argent nécessaire à l'installation de services de distribution d'eau, d'égout et autres. En mettant cet argent à leur disposition, le gouvernement de l'Alberta a permis aux habitants des petits centres de la province de jouir des avantages dont bénéficient les citadins. Il m'a été très agréable d'ouvrir officiellement le service de distribution d'eau dans le village de Kitscoty, où ma famille et moi-même avons vécu pendant nombre d'années.

L'origine ethnique des habitants de Battle-River-Camrose nous offre un bel exemple, je pense, de la façon dont des populations aux nationalités diverses peuvent se fondre en un tout dans un régime démocratique tel que le nôtre. Il est facile de trouver dans cette circonscription des gens dont les ancêtres sont venus des îles Britanniques, des États-Unis, de la péninsule scandinave, de France, d'Allemagne, d'Ukraine, de Pologne, de Russie, de Tchécoslovaquie, d'Italie, de Belgique, de

Hollande et d'autres pays d'Europe. Ils ne sont pas seulement fiers d'être Canadiens maintenant, mais ils travaillent ensemble, de façon constante et réfléchie, à faire de notre pays une nation plus heureuse et plus prospère. Nous sommes tous Canadiens et, même si beaucoup d'entre nous aiment bien pratiquer les coutumes ancestrales, nous sommes disposés à admettre que la culture des autres groupes ethniques nous a valu et nous vaut encore de grands avantages. Souvent les États-Unis soutiennent qu'ils constituent le creuset des groupements nationaux. Je ne voudrais pas qu'ils soient le seul pays à avoir droit de réclamer cette distinction particulière.

Au cours de la dernière partie de 1955, l'Alberta a célébré son jubilé d'or. Cette importante occasion nous a valu le bonheur d'avoir le premier ministre parmi nous pendant quelque temps. C'était émouvant de le voir se rendre aux édifices législatifs, en compagnie du lieutenant-gouverneur Bowlen, dans le même landau qu'avait utilisé sir Wilfrid Laurier il y a 50 ans. La plupart d'entre nous en étaient vivement émus. Cela nous rappelait que les Albertains font partie d'une belle nation qui grandit.

Ce fut une grande fête. Cependant, à mon avis, les manifestations qui ont été les plus sensibles au cœur de l'Alberta ont été celles qui se sont déroulées dans les petits villages de toute la province, où jeunes et vieux se sont réunis pour rendre hommage à leurs vieillards. C'est à des manifestations de ce genre qu'il nous a été donné, à nous de la jeune génération, de rendre hommage à ceux qui sont venus s'établir à demeure dans notre province il y a cinquante ans, pour apporter chacun leur concours à l'organisation de nos agglomérations et de la province dans son ensemble. Je me rappelle avoir vu une petite vieille s'avancer pour recevoir un parchemin qu'on lui remettait alors et qu'elle méritait bien des fois. Ces manifestations ont mis la jeune génération de ces centres au défi de continuer la croissance de l'Alberta afin de rendre encore meilleure cette partie de notre grand pays.

Je ne voudrais pas qu'on s'imagine à la Chambre que tout va bien dans ma circonscription. Non. Beaucoup de problèmes se posent à nous. Comme je l'ai dit, l'agriculture est notre industrie de base, tout comme elle l'est dans l'ensemble du Canada. Nous avons dans Battle-River-Camrose des milliers et des milliers de boisseaux de blé que nous ne pouvons pas vendre.

Je suis parfaitement d'accord avec les sentiments que viennent d'exprimer le député de Macleod (M. Hansell), le député de Lethbridge (M. Blackmore) et d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre. Ils ont déjà mentionné l'urgence d'une mesure prévoyant le versement d'avances aux agriculteurs de l'Ouest afin de remédier à la crise qui les menace. Je ne doute pas que tous les députés de l'Ouest se rendent parfaitement compte de l'existence de cette crise et que chacun d'entre eux s'efforcera de persuader le Gouvernement de la nécessité de passer énergiquement et immédiatement à l'action, d'abord afin d'améliorer la situation actuelle et puis, pour instituer des rouages permettant de parer au retour d'un pareil désastre.

Les cultivateurs de ma circonscription ont convoqué bon nombre de réunions afin d'étudier ce grave problème,—grave parce qu'il touche immédiatement, dans son ensemble, à l'économie de l'Ouest et qu'il aura très prochainement des conséquences adverses sur l'économie de tout le pays. Au cours du congrès annuel de l'union des cultivateurs de l'Alberta, on sentait l'inquiétude qui préoccupait les délégués, et il ne faut pas oublier que ceux-ci ne faisaient que refléter le sentiment général de la population rurale et urbaine de leurs régions. Il ne serait guère utile d'encourager nos jeunes gens à rester dans leurs fermes de l'Ouest tant que l'incertitude actuelle continue à régner dans cette industrie. Nos cultivateurs traversent trop de crises, envisagent trop de risques climatiques à partir des semailles jusqu'à la récolte pour assumer encore celui de ne pouvoir vendre leurs produits à la fin de la saison. J'aimerais signaler de nouveau, ainsi qu'on l'a fait maintes et maintes fois à la Chambre, que les cultivateurs canadiens sont bien loin de recevoir leur juste part du revenu national.

Vous vous demandez peut-être ce que le Crédit social propose pour remédier à cette grave situation. Eh bien, je vais citer un extrait d'une déclaration que les créditistes ont communiquée aux journaux au début de décembre à la suite de la réunion secrète qu'ils ont tenue en Alberta. Voici cet extrait:

> La politique actuelle du gouvernement fédéral en ce qui concerne les prêts à l'égard des céréales entreposées dans les fermes est tout à fait insuffisante et la proposition visant à endetter davantage les cultivateurs, qui verseront un intérêt de 5 p. 100, est injuste et inique, compte tenu de toutes les circonstances. Il n'y a pas beaucoup de cultivateurs qui pourront être admissibles au plein montant du prêt. Même si un plus grand nombre d'entre eux le pouvaient, le montant ne suffirait pas dans bien des cas à acquitter les dettes qu'ils ont contractées pour ensemencer et récolter.
>
> A notre avis, le gouvernement fédéral devrait permettre à la Commission canadienne du blé de faire aux cultivateurs des avances en espèces sur la garantie des céréales entreposées à la ferme. Le gouvernement du Canada devrait commencer immédiatement à pourvoir à l'entreposage approuvé dans les fermes. Une manière de le faire serait de verser au cultivateur des prix d'entreposage d'après la même norme que celle qui s'applique aux élévateurs, s'ils construisent des installations approuvées.

Il est évident que le gouvernement fédéral n'a pas la solution à la production excédentaire. Nous ne considérons pas les excédents comme un malheur. C'est seulement lorsque nous manquons de doigté dans la manutention de ces excédents qu'ils le deviennent. Si nous prévoyons un mode d'entreposage approprié, en répartissant largement les stocks dans les fermes, et si nous sommes disposés à utiliser le crédit national pour financer les avances en espèces contre les excédents ainsi entreposés, ces excédents pourront bientôt devenir une bénédiction pour notre pays et pour l'univers.

A titre de programme de longue haleine tendant à trouver une solution permanente au problème de la production excédentaire des céréales, le gouvernement du Canada devrait entreprendre une vigoureuse campagne de ventes pour vendre nos excédents de produits agricoles à d'autres pays qui ont besoin de quantités supplémentaires d'aliments. A cette fin, nous devrions être disposés à faire du troc, à conclure des transactions à crédit et à accepter au moins certaines devises des pays importateurs en échange de nos céréales excédentaires.

Je ne voudrais pas non plus que les députés pensent que l'écoulement des céréales constitue le seul problème qui inquiète les cultivateurs de l'Ouest. Les éleveurs de porcs de ma région abandonnent la partie aussi vite que possible car cette entreprise agricole ne rapporte pas assez pour acquitter le coût de la provende et des travaux que nécessite l'élevage d'une portée de porcs pour le marché. Les éleveurs de bestiaux voient avec consternation la baisse continue des prix versés pour leurs animaux à Winnipeg et sur d'autres marchés de l'Ouest. L'hiver en cours s'annonce en tous points semblable à celui de 1919. Les éleveurs de bestiaux ont été forcés de commencer à nourrir leurs bêtes au début de novembre et bon nombre d'entre eux s'inquiètent gravement de savoir s'ils auront assez de provende pour continuer à le faire jusqu'au bout.

Je sais que le prix du foin en balles a considérablement augmenté ces dernières semaines. Si l'hiver continue de se montrer aussi rigoureux, bien des petits exploitants seront obligés d'écouler leur bétail sur les marchés de l'Ouest. Comme il faut des années pour réunir un troupeau de base, j'estime que cette conjoncture serait grave pour bien des petits éleveurs de la région. Nous pouvons aussi nous représenter l'effet qu'aurait sur le marché libre le dumping d'un grand nombre d'animaux.

On s'est demandé l'autre jour à la Chambre si le prétendu prix minimum à l'égard des porcs serait maintenu. A mon avis, monsieur l'Orateur, il conviendrait non seulement de maintenir strictement le prix minimum des porcs mais encore d'établir un prix minimum à l'égard de tous les produits agricoles y compris le bétail et les céréales.

La crise de l'agriculture dans l'Ouest, on l'a déjà dit, a commencé il y a quelques années. Presque tous les habitants de ma circonscription en ont souffert. Lorsque le revenu du cultivateur s'en va, le marchand, le vendeur d'outillages, les membres des carrières libérales, en fait presque toutes les catégories s'en ressentent. J'ai l'intention de traiter plus longuement ce problème plus tard. Nous avons d'autres problèmes qui découlent de l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, de la loi de l'impôt sur le revenu dans la mesure où elle porte sur les cultivateurs, les pensions de vieillesse, les allocations d'anciens combattants; il y a aussi la question du pont Meridian juste au nord de Lloydminster et celle des immeubles publics. A ce sujet, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le Gouvernement et, en particulier, le ministre des Travaux publics, du bel édifice public qui est en voie de construction à Camrose. J'espère que d'autres bâtiments semblables s'élèveront bientôt dans d'autres parties de ma circonscription.

Ce n'est un secret pour personne au Canada que le pétrole a pris beaucoup d'importance pour l'Alberta. Même si la région de Battle-River-Camrose ne peut prétendre à la même distinction que des endroits comme Pembina Field, Redwater, Leduc, Golden Spike et d'autres, elle n'en a pas moins connu beaucoup d'activité du même ordre. Il n'y a guère de collectivité de ma circonscription qui n'ait vu arriver une équipe de forage en quête de pétrole. On a découvert du pétrole depuis le sud de Camrose jusqu'à la zone de LLoydminster, vers l'est.

Nous nous rendons compte que la nature a été généreuse à notre égard dans ce domaine. LLoydminster, qui compte les raffineries Husky et Excelsior, la fabrique Sydney de matériaux à toiture et d'autres usines apparentées à l'industrie pétrolière, sont d'excellents exemples de ce que le pétrole a été pour notre économie. Je suivrai avec un vif intérêt, monsieur l'Orateur, le débat sur le pipeline projeté dans le Nord ontarien. Je souhaite simplement que les Canadiens puissent jouir des bienfaits de ce genre de combustible. Cependant, l'histoire de la houille en Alberta n'est un sujet d'orgueil pour personne.

Mon prédécesseur, M. Robert Fair, était connu dans tout l'Ouest canadien comme l'un des champions de l'agriculture de l'Ouest, et même, devrais-je dire, de l'agriculture canadienne, car, à son avis, l'agriculture était une entreprise intéressant tout le Canada. Il se fit remarquer également comme l'ardent défenseur de la cause des anciens combattants. Il était l'ami du vieillard pensionné. Bref, il me semble que M. Robert Fair a laissé un souvenir enviable. Il était pour ma femme et moi-même un grand ami de la famille. Je savais ce qu'il voulait faire et ce qu'il avait accompli. Je n'ignore pas le respect

dont il était l'objet, non seulement dans sa circonscription électorale, mais aussi parmi les députés de tous les partis, aussi bien ici-même que dans tout le Canada en général. Je me rends très bien compte que je m'engage sur les traces d'un très grand homme d'État, et j'ai la ferme intention de tâcher d'être en tout temps à la hauteur de l'exemple donné par M. Robert Fair. Avec l'aide de Dieu, je m'efforcerai de tenir cette promesse.

M. Donald D. Carrick (Trinity): J'aimerais, monsieur l'Orateur, féliciter l'honorable député de Timiskaming (M^me^ Shipley) de l'excellence du discours qu'elle a prononcé pour proposer l'Adresse. Nous savions tous qu'elle s'acquitterait admirablement de sa tâche et c'est bien ce qu'elle a fait. Nous savons tous que c'est en hommage à sa personne qu'elle a été choisie et en témoignage de la haute estime dont elle jouit de la part du Gouvernement.

Je tiens aussi à féliciter l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) de son excellent discours, qui augure bien de son avenir de parlementaire.

Je me propose de parler de la partie du discours du trône qui porte sur la question du gaz naturel au Canada et du pipe-line transcanadien. Le Gouvernement a l'intention de proposer au Parlement l'établissement d'une société de la Couronne en vue de l'aménagement du tronçon nord-ontarien d'un pipe-line transcanadien, et d'approuver un accord intervenu entre lui et la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* à ce propos.

La population du Canada doit se réjouir de la participation que le gouvernement central a apportée à la mise en valeur du gaz naturel et au programme visant à amener le gaz de l'Alberta aux gens de l'Est du Canada.

Il ne sera peut-être pas inutile, pour bien comprendre les problèmes, que j'explique la situation à l'heure actuelle. L'Alberta possède de vastes réserves de gaz qu'elle peut exporter vers l'Est. D'après une évaluation récente, les réserves atteignent 16 trillions de pieds cubes de gaz et la mise en valeur permet de nouvelles découvertes de plus d'un trillion de pieds cubes chaque année. Tout le monde en Alberta souhaite ardemment l'utilisation de ce gaz. Les propriétaires désirent en obtenir le produit de la vente et en éviter la perte. L'établissement d'un réseau collecteur en Alberta entraînera des immobilisations qui viendront stimuler l'activité industrielle de la province. Le gouvernement albertain désire vivement qu'on utilise le gaz puisque les millions de dollars qu'il touchera en redevances viendront grossir sa trésorerie et que la vente du gaz favorisera l'exploration et la mise en valeur de nouveaux champs de gaz et de pétrole. Pour ces raisons et pour bien d'autres encore, tout le monde, en Alberta, tient à la vente du gaz qu'on trouve dans la province.

Il est non moins souhaitable que la population de l'Ontario et du Québec puisse obtenir du gaz naturel. Le premier ministre de la province de Québec, M. Duplessis, a déclaré être intéressé à ce que le gaz de l'Ouest soit mis à la disposition du consommateur québécois. Le premier ministre de l'Ontario, M. Frost, qui a fait effectuer, pour sa propre gouverne, une étude de la question, souhaite vivement que le consommateur ontarien puisse se procurer du gaz albertain le plus tôt possible. L'Ontario s'occupe d'exploiter à fond ses ressources en vue de la production d'énergie électrique et on prévoit que, sans l'appoint du gaz naturel, la province connaîtra en 1970 une pénurie aiguë de combustible. Sur les quelque 1,250,000 personnes qui sont arrivées au Canada depuis 1945, environ 500,000 se sont établies en Ontario et on estime que, si l'expansion doit se poursuivre au rythme énorme d'aujourd'hui, il faut disposer du gaz naturel comme combustible supplémentaire. Bref, les habitants de l'Ontario et de l'Est du Canada veulent être en mesure d'acheter du gaz albertain.

On s'est demandé pendant un certain temps, les députés s'en souviennent, s'il n'y aurait pas lieu d'expédier du gaz albertain vers les États-Unis, dans l'Ouest, et d'importer du gaz du Texas dans l'Ontario et le Québec, dans l'Est, au lieu d'aménager un pipe-line en territoire exclusivement canadien. Cette question a été réglée et tous les partis ici représentés sont d'accord pour reconnaître que l'aménagement d'un pipe-line en territoire exclusivement canadien est souhaitable pour le transport du gaz albertain jusqu'à l'Est du Canada.

On s'est demandé si l'aménagement du pipeline devait relever de l'entreprise privée ou publique. D'après le Gouvernement, il était préférable que l'entreprise privée se chargeât de l'aménagement du pipe-line, si possible.

La société *Trans Canada Pipe Lines Limited,* instituée en vertu d'une loi du Parlement fédéral, est aux prises avec le problème que pose l'aménagement du pipe-line depuis Princess, en Alberta, jusqu'à Montréal (P.Q.). Le programme actuel prévoit une canalisation qui partira de Princess, en Alberta, traversera la Saskatchewan, par Regina, le Manitoba, par Winnipeg, puis l'Ontario, par Port-Arthur et Fort-William, Kapuskasing et North-Bay jusqu'à Toronto. De là, elle se dirigera à Montréal en passant par Morrisburg. Une canalisation latérale ira de Winnipeg, par Emerson, jusqu'à Minneapolis. Il y a déjà un pipe-line qui va de Toronto à Niagara-Falls et est capable de desservir les débou-

chés qu'offre la partie nord-ouest de l'État de New-York. Des embranchements iront aussi de North-Bay à Sudbury et de Morrisburg à Ottawa. Le pipe-line aura 34 pouces de diamètre depuis Princess jusqu'à Winnipeg; il aura 30 pouces de Winnipeg à Toronto et 20 pouces, de Toronto à Montréal.

On calcule qu'il en coûtera quelque 375 millions de dollars pour aménager le pipeline depuis l'Alberta jusqu'au Québec. Sur ce montant, on affectera quelque 118 millions à l'aménagement de la canalisation depuis la frontière occidentale de l'Ontario jusqu'à Kapuskasing. Quand il s'est agi d'organiser le financement de l'entreprise, la société a constaté qu'elle était pour le moment incapable de financer seule l'aménagement de tout le pipe-line.

Le gouvernement d'Ontario a fait étudier par M. J. G. Glassco, de *Clarkson, Gordon and Company*, à Toronto, la possibilité pour la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* de faire elle-même ses propres fonds. Dans son rapport daté du 18 novembre dernier, M. Glassco dit que, d'après les chiffres, si le gouvernement n'aide pas de quelque façon, l'entreprise subira des pertes pendant deux ou trois ans et ne rapportera que de légers bénéfices pendant plusieurs années après. Sans parler de bénéfices insuffisants au début, l'incertitude de l'établissement de débouchés dans les régions où le gaz naturel est distribué pour la première fois, la possibilité de frais élevés d'aménagement et d'exploitation dans la région accidentée du nord ontarien posent des difficultés supplémentaires au financement de l'entreprise selon les méthodes habituelles. Il a terminé en disant que la société ne pourrait pas vraisemblablement rallier assez d'appui pour financer tout le pipe-line avec du capital privé.

Les gouvernements du Canada et de l'Ontario, ayant l'un et l'autre intérêt à ce que le pipe-line soit terminé le plus tôt possible, sont convenus, sous réserve de la sanction des corps législatifs concernés, d'aménager le pipe-line à partir de la frontière occidentale de l'Ontario jusqu'à Kapuskasing au coût estimatif de 118 millions de dollars. La société *Trans Canada Pipe Lines, Limited*, aménagera le reste du pipe-line, c'est-à-dire à partir de Princess, en Alberta, jusqu'à la frontière occidentale de l'Ontario et à partir de Kapuskasing jusqu'à Montréal au coût estimatif de $257 millions.

On a reconnu que même avec une aide provisoire de l'État il n'était pas possible, étant donné la situation actuelle des débouchés dans l'Est du Canada, d'aménager et d'exploiter économiquement le pipe-line. Des dispositions ont donc été prises par la société *Trans Canada* en vue de vendre à la société *Tennessee Gas Transmission* à Emerson, au Manitoba, pour le débouché de Minneapolis et de l'Ouest central, 200 millions de pieds cubes de gaz par jour, au cours d'une période de 25 ans. Des dispositions ont également été prises en vue de vendre à la même société 100 millions de pieds cubes de gaz par jour, au cours d'une période de 25 ans, destinés à l'exportation par la voie de Niagara-Falls dans le nord-ouest de l'État de New-York, à la condition qu'on n'en ait pas besoin au Canada. On s'attend à ce que les recettes provenant de ces deux ventes, s'ajoutant à l'expansion du débouché de l'Est du Canada, rendra l'entreprise rentable.

L'importation actuelle de gaz naturel du Texas par la *Consumers Gas Company* à partir de Buffalo, dans l'État de New-York, jusqu'à Toronto pour consommation dans le débouché offert par cette région fait partie intégrante du programme visant à préparer la vente en Ontario. Le gaz est conduit à Toronto en vertu d'un accord qui prévoit l'arrêt de cette livraison lorsqu'on disposera du gaz de l'Alberta pour répondre aux besoins du marché de Toronto. Le pipe-line pourra alors servir pour emporter en sens contraire du gaz de l'Alberta vers le nord de l'État de New-York.

L'exportation de gaz du Texas en Ontario par la *Tennessee Gas Transmission Company*, à raison de 90 millions de pieds cubes par jour, jusqu'à ce que le gaz de l'Alberta puisse remplacer ce gaz du Texas, fait également partie intégrante du programme d'organisation des marchés ontariens. Le gaz du Texas servira aux collectivités situées à l'est de Toronto le long de la rive nord du Saint-Laurent jusqu'à Montréal.

On comprendra que l'exportation de gaz à destination du marché de Minneapolis et de la partie nord-ouest de l'État de New-York, et celle du gaz des États-Unis en Ontario par la *Tennessee Gas Transmission Company* sont étroitement liées au programme de financement de la *Trans Canada Pipe Lines Limited*. Ces exportations de gaz ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation de la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis. Des demandes présentées à la Commission à cet effet sont encore pendantes. La *Tennessee Gas Transmission Company* tâche d'obtenir cette autorisation avant le 30 avril 1956, date à laquelle la Trans Canada s'attend à être en mesure de prouver au Gouvernement canadien que son financement est mis au point.

Le Gouvernement se propose d'aménager le pipe-line de la frontière occidentale de l'Ontario à Kapuskasing par l'intermédiaire de la société de la Couronne qui sera fondée. Le Gouvernement a, de plus, conclu un accord avec la *Trans Canada Pipe Lines Limited* en vue d'aménager le pipe-line et de le

céder à bail pour 25 ans à ladite société. Le gouvernement ontarien a accepté de participer à concurrence d'un tiers, mais de ne pas excéder $35 millions de dollars sur le coût estimé de 118 millions. Voilà, brièvement, l'exposé de la situation actuelle.

On a formulé quelques critiques à l'adresse du gouvernement fédéral, pour avoir conclu l'accord avec la *Trans Canada Pipe Lines Limited*. Il nous serait peut-être profitable d'examiner un instant cette critique à la lumière des circonstances qui existaient lorsque l'entente a été conclue le 21 novembre 1955. C'est en mai 1954, que la société Trans Canada a obtenu de la Commission de conservation du pétrole et du gaz de l'Alberta la permission d'expédier du gaz vers l'Est. Depuis cette date, elle prend des dispositions afin d'acheter du gaz de ses propriétaires d'Alberta pendant vingt-cinq ans. Elle prend également des dispositions pour assurer les ventes dont j'ai déjà parlé, aux États-Unis, et alimenter des marchés en Ontario et dans le Québec. Les dispositions relatives aux achats et aux ventes devaient être terminées avant que la société pût s'organiser pour obtenir les fonds nécessaires au financement de l'aménagement du pipe-line vers l'Est canadien. La société est finalement arrivée au point où elle ne pouvait pas, de toute évidence, sans une aide provisoire du gouvernement fédéral, financer l'aménagement du pipe-line vers l'Est canadien.

Le gouvernement fédéral se trouvait dans une alternative difficile. Il tenait primordialement à l'aménagement du pipe-line, afin que le gaz de l'Alberta pût être transporté vers l'Est canadien le plus tôt possible. J'ai déjà dit pourquoi cet aménagement était dans l'intérêt de l'Alberta, tout autant que dans l'intérêt de l'Est canadien. La société *Trans Canada* s'intéressait à l'entreprise depuis 1949 et avait dépensé plus de 13 millions pour travailler au projet et étudier la possibilité d'aménager et de financer le pipe-line entièrement canadien. La société s'était déjà engagée à acheter, au coût estimatif de 30 millions, le tuyau nécessaire à l'établissement de la canalisation depuis Princess, en Alberta, jusqu'à Winnipeg. Il était raisonnable d'espérer que, si le gouvernement fédéral accordait une aide provisoire à la société, le pipe-line pourrait être terminé et le gaz de l'Alberta arriverait dans l'Est canadien en 1958. Si le gouvernement fédéral refusait d'accorder provisoirement de l'aide à la société, il devenait impossible à la société *Trans Canada* de financer le pipe-line.

Quelle était la solution de rechange, si l'on n'offrait pas une aide temporaire à la société? Étant donné que l'Alberta avait besoin de vendre son gaz, et que l'est du Canada avait besoin du gaz comme combustible, il était clair qu'il fallait construire le pipe-line. Si la *Trans Canada Pipe Lines Limited* ne pouvait exécuter les travaux, il aurait fallu que l'État s'en charge. A supposer qu'un accord pût intervenir entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, il était raisonnable de s'attendre qu'il faudrait beaucoup de temps pour faire aboutir les pourparlers à un tel accord, et que la canalisation ne serait pas terminée avant 1960 au moins. Le gouvernement fédéral devrait résoudre la question fondamentale de savoir s'il s'agissait d'une entreprise économique à laquelle il devait participer avec les gouvernements provinciaux. Vu ce qui s'est passé aux récentes conférences fédérales-provinciales, il ne pouvait s'illusionner sur la difficulté d'en arriver à un accord avec les provinces. Il était bien possible qu'il ne pût jamais intervenir d'accord entre les cinq provinces en cause et le gouvernement sur la construction du pipe-line. Compte tenu de tous ces éléments, il était raisonnable pour le gouvernement fédéral de conclure que la meilleure solution de rechange était de donner une aide temporaire à la *Trans Canada Pipe Lines* pour lui permettre d'aménager le pipe-line.

En certains milieux on a critiqué le gouvernement fédéral parce qu'il avait aidé la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*. On soutient que, si l'entreprise privé doit aménager le pipe-line, elle devrait être disposée à le faire sans aide de l'État. Je ne vois pas le bien-fondé de cet argument. Il pourrait tenir si la Trans Canada avait la faculté d'aménager le pipe-line sur tout tracé de son choix. Elle pourrait alors le faire sur un parcours économique; les travaux seraient rentables et l'État n'aurait pas à fournir d'aide.

Telle n'est pas la situation. C'est le gouvernement fédéral appuyé par tous les partis représentés en cette enceinte qui exige de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* qu'elle fasse passer son pipe-line en direction de l'est du Canada à travers une partie du territoire de l'Ontario dépourvue de toute clientèle importante. Puisque le gouvernement fédéral réclame cette mesure au nom de l'intérêt national, ne devrait-il pas aider à compenser tout inconvénient économique de cette entreprise d'intérêt national?

L'aide du gouvernement fédéral à une entreprise privée qui exécute un projet d'intérêt national n'a rien d'unique ni d'inusité. L'aide du gouvernement fédéral à l'entreprise privée lors de la construction d'un chemin de fer destiné à unir le Canada constituait la pierre angulaire de la politique de sir John A. MacDonald. Il se peut fort bien que l'aménagement d'un pipe-line transcanadien

ait actuellement la même importance que la construction d'un chemin de fer au temps de sir John A. MacDonald.

On a critiqué le gouvernement, lui reprochant d'assumer tous les risques de la partie non rentable de l'entreprise sans obtenir aucun des bénéfices. Ces reproches ne constituent pas un exposé exact de l'accord ou de la situation. L'accord prévoit que le gouvernement agissant par l'intermédiaire de la société de la Couronne construira la partie du pipe-line allant de la frontière de l'Ontario et du Manitoba à Kapuskasing, soit un pipe-line de 675 milles, à titre de partie intégrante d'un pipe-line entièrement canadien. L'ouvrage terminé, la société de la Couronne louera ce tronçon nord-ontarien à la société de pipe-line pour une période maximum de vingt-cinq ans.

La Trans-Canada s'engage à acheter ce tronçon dès que les dispositions financières utiles pourront être prises. Elle a la faculté d'acheter le tronçon pendant les vingt-cinq ans du bail et les conditions d'achat sont propres à l'encourager à exercer promptement son droit d'option.

Les dispositions relatives à la part que doit toucher le gouvernement fédéral sont un peu compliquées. Les versements de location doivent être effectués sur une base mensuelle et annuelle. Si la faculté d'acheter n'est pas exercée, le gouvernement fédéral touchera à tire de versements un bénéfice excédant le montant des dépenses, des frais d'intérêt et de l'amortissement, advenant l'accroissement auquel on s'attend de la demande de gaz.

Si la faculté d'achat est exercée, le moins que le gouvernement fédéral touchera sera la totalité de sa mise de fonds plus un intérêt de 3½ p. 100 par an sur celle-ci. Le prix d'achat peut être plus élevé suivant le moment auquel la faculté d'achat sera exercée.

Comme la *Trans Canada* doit démontrer au gouvernement fédéral que l'entreprise est financée avant que celui-ci engage un cent dans la construction du tronçon nord-ontarien, le risque que court le gouvernement est minime. Le gouvernement fédéral recouvrera sa mise de fonds dans l'entreprise avec intérêt et je doute que l'entreprise soit de celles où le gouvernement devrait réaliser d'autres bénéfices.

Les journaux ont critiqué l'entreprise alléguant que la *Trans-Canada*, dans son contrat avec la *Tennessee Gas Transmission Company* a sacrifié les consommateurs canadiens au bénéfice de la compagnie Tennessee.

On accuse la *Trans-Canada* d'avoir annulé un contrat conclu avec la *Northern Natural Gas Company* à qui elle devait vendre du gaz destiné à être distribué à Minneapolis et au marché du centre-ouest, pour conclure un contrat moins avantageux avec la compagnie Tennessee. On soutient que, le prix que paie la compagnie Tennessee étant inférieur à celui que la *Northern Natural Gas Company* avait convenu de payer, ce sont les consommateurs canadiens qui devront combler la différence en payant un prix plus élevé. Tout cela s'est produit, prétend-on, parce que la compagnie Tennessee avait placé dans la *Trans-Canada* des capitaux dont elle a abusé pour obtenir un contrat qui la favorise au détriment des consommateurs canadiens.

On prétend aussi que la société du Tennessee a usé de son influence pour obtenir un contrat d'achat de gaz de la société *Trans Canada* qu'elle vendrait par voie de Niagara-Falls (Ontario) aux marchés de l'État de New-York à un prix trop faible qui ferait que le prix demandé des consommateurs canadiens serait trop élevé.

Ces accusations m'ont intrigué, parce qu'il m'a semblé que les administrateurs de la *Trans Canada* ne sont pas des hommes à sacrifier les intérêts des consommateurs canadiens. Sur 15 administrateurs de la *Trans Canada,* 11 sont canadiens, de sorte que les Canadiens ont la maîtrise du bureau. La Chambre reconnaîtra, d'après leurs noms, que plusieurs des administrateurs canadiens sont des hommes tenus en haute estime dans le monde des affaires au Canada. Ce sont: le président, M. N. E. Tanner, autrefois ministre des Mines et des Produits minéraux dans le gouvernement de l'Alberta; M. H. R. Milner, d'Edmonton; M. A. Deane Nesbitt, de Montréal; M. J. K. McCausland, de Toronto; M. Jules R. Timmins, de Montréal; l'honorable Édouard Asselin, de Montréal; M. J. R. Tolmie, d'Ottawa; M. E. W. Bickle, de Toronto; l'honorable G. Peter Campbell, de Toronto; M. G. P. Osler, de Winnipeg; et M. M. A. McPherson, de Regina.

Je me suis renseigné sur ces accusations auprès de personnes associées à l'entreprise et on m'a dit qu'elles sont fondées sur une connaissance tout à fait erronée de la situation et qu'elles sont fausses.

J'ai parlé de l'accusation voulant que la société du Tennessee se soit servi mal à propos de ses intérêts financiers dans la *Trans Canada* pour obtenir des contrats préjudiciables aux consommateurs canadiens. On me dit qu'au moment du contrat entre la *Trans Canada* et la société du Tennessee, celle-ci n'avait aucun intérêt dans la *Trans Canada* et qu'à ce moment-là il n'avait été nullement question de placement de la société du Tennessee dans la *Trans Canada.* Ce contrat a été signé le 11 août 1955. Cette société du Tennessee n'a pas entrepris de pourparlers

en vue de l'acquisition d'une part des intérêts dans la *Trans Canada* avant la fin octobre 1955, le contrat précisant les termes de sa participation étant du 1er novembre 1955. Ajoutons qu'il n'y avait aucun rapport entre le contrat du 11 août 1955 et la participation à la *Trans Canada* de la firme du Tennessee. Le désir de cette dernière de participer financièrement aux affaires de la *Trans Canada* est né des responsabilités assumées par elle vis-à-vis des 30 millions versés à la *Trans Canada* pour lui permettre d'obtenir la tuyauterie devant servir en 1956. Il est clair que si cette société du Tennessee ne participait pas financièrement aux opérations de la *Trans Canada* au moment de l'intervention du contrat on n'est en aucune manière fondé à l'accuser d'une utilisation abusive de cette participation.

On me dit aussi que, tout bien considéré, le contrat intervenu entre cette société du Tennessee et la *Trans Canada* est plus favorable à cette dernière que celui qui liait cette dernière à la *Northern Natural Gas Company*. Celle-ci avait convenu d'acheter 100 millons de pieds cubes de gaz par jour aux fins de la vente sur le marché de Minneapolis au cours de la première année, ce chiffre devant être progressivement porté à 200 millions de pieds cubes par jour la troisième année, avec faculté d'achat de 100 millions de pieds cubes supplémentaires, par jour, à compter du commencement de la quatrième année. La société du Tennessee a convenu d'acheter deux fois ce montant, soit 200 millions de pieds cubes par jour la première année, avec faculté d'achat de 200 millions de pieds cubes de plus. Un expert financier dont les services avaient été retenus par la *Trans Canada* a opiné que, compte tenu des éléments volume et capacité, le prix à toucher par la *Trans Canada* de la société du Tennessee se comparaît favorablement avec celui qu'elle pouvait toucher de la *Northern Natural Gas Company*.

Il importe de tenir compte d'un autre point. La *Northern Natural Gas Company* ne pouvait acheter du gaz qu'aux seules fins de l'écouler sur le marché de Minneapolis. Par contre la société du Tennessee s'est engagée par contrat à acheter,—dans l'éventualité de l'existence d'une quantité de gaz albertain supérieure aux besoins du Canada,—100 millions de pieds cubes par jour destinés à la vente sur les marchés du nord-ouest de l'État de New-York. Ce supplément de ventes a un effet considérable par rapport à la quantité de gaz qu'on doit expédier dans l'est du Canada. C'est dire qu'elle aura en définitive un effet avantageux en ce qui concerne le consommateur de l'Est, du point de vue du prix qu'il paiera son gaz.

M. Knowles: Pourrais-je prendre la parole sur une question relative au Règlement? Je me demande si Votre Honneur jugerait bon d'en commenter l'application, maintenant que nous avons de nouveaux règlements à la Chambre: le commentaire 293 (o) de Beauchesne, deuxième édition, ainsi que le commentaire 314. Le commentaire 293 (o) interdit à un député de lire un discours rédigé à l'avance. Cette règle a été sanctionnée par l'usage en Angleterre et au Canada. Le commentaire 314 est ainsi conçu:

> La règle veut que, dans les deux Chambres du Parlement, les membres parlent d'abondance et ne donnent pas lecture d'un discours écrit ou préparé d'avance, pour le motif que, "si l'habitude de lire les discours s'introduisait, les membres pourraient lire des compositions d'autres personnes et la Chambre perdrait son temps à écouter les arguments de gens qui ne méritent pas son attention".

J'espère que notre honorable confrère de Trinity ne s'offusquera pas de ce que j'aie soulevé cette question de Règlement au milieu de son discours. Je pense que c'est la première fois qu'un discours est lu depuis le début de la présente session. Peut-être M. l'Orateur voudra-t-il se prononcer en la matière.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, qu'on me permette un commentaire. Je suis entré à la Chambre une quinzaine de minutes avant que l'honorable député commence son discours; à ce moment-là, un autre avait la parole et lisait son texte. Si l'honorable député avait été ici aussi longtemps que moi, il en aurait vu d'autres qui lisent leurs discours.

Il est bien évident que mon honorable ami ne lit pas son discours: il consulte ses notes à l'occasion.

M. Knowles: Je veux bien qu'on soulève contre moi, ou contre tout membre de notre groupe qui lira son discours, l'objection que je viens de formuler. Je pense qu'on se rend assez bien compte de ce que fait actuellement le député de Trinity (M. Carrick). Je demande donc une décision.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Quand le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est intervenu, il a dit qu'une opinion de ma part serait préférable à une décision; je lui sais gré de cette précision. Nous avons souvent exprimé notre opinion sur la lecture des discours et c'est une opinion que je vais de nouveau exprimer; je ne rendrai une décision que si l'on m'y contraint.

Officiellement ou non, on a l'habitude, à la Chambre des communes, d'accorder beaucoup plus de latitude lors du débat sur l'Adresse qu'à l'occasion de débats portant sur des projets de loi, des crédits et autres questions dont la Chambre ou le comité sont saisis. Au

cours de la dernière session, j'ai été placé dans une situation embarrassante quand on m'a demandé de rendre une décision sur ce point. J'ai exposé alors les considérations que je vais exposer maintenant.

Il n'y a peut-être pas d'article du Règlement de la Chambre qui soit mieux connu ou plus souvent cité que celui qui interdit la lecture des discours. Et je ne connais pas de règle qui soit plus constamment enfreinte ou que l'Orateur au fauteuil ait plus de difficulté à faire appliquer. Révélerai-je un secret en disant qu'à ce que j'ai su, il est fortement question en certains milieux d'essayer d'obtenir une application plus rigoureuse de la règle interdisant la lecture des discours? Si l'on en venait là, je suppose qu'on tâcherait de l'appliquer tout d'abord à l'égard de questions bien précises, non pas dans le cas des débats comme celui-ci.

A propos du député qui a la parole, j'ignore s'il lisait son discours. Chacun comprend facilement qu'un discours rempli de chiffres comme celui que prononce le député oblige son auteur à garder les yeux fixés sur son texte. A moins qu'on ne me soutienne le contraire à ce propos, je dois présumer que le député fait bénéficier la Chambre de son avis personnel. Je ne crois pas qu'on prétende sérieusement qu'il expose ici des points de vue que d'autres lui auraient transmis pour qu'il les rende publics en cette enceinte.

Ainsi donc, pour parler du point qu'a soulevé à très juste titre le représentant de Winnipeg-Nord-Centre,—on le soulèvera encore, j'en suis sûr,—je dois me contenter de dire (c'est un aveu de faiblesse de ma part en ce moment) que je ne connais pas de moyen qui me permette de dire à un député qu'il lit son discours, s'il déclare à la Chambre qu'il suit ses notes d'assez près. On me permettra de le dire en passant, je voudrais bien parfois qu'on puisse dire à un collègue: "A mon avis, vous lisez votre discours." J'ai l'impression que, dans le cas présent, l'usage, à la Chambre, veut que nous acceptions les vues exprimées par le député comme étant les siennes propres.

Nous avons assez débattu, je crois, le point soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, pour que l'honorable député de Trinity puisse continuer son discours sans nous lire mot à mot les notes qu'il a sans doute inscrites sur une feuille. Je n'empêcherai certes pas l'honorable député de prononcer un discours de ce genre s'il ne consulte ses notes que pour les faits et les chiffres. Le temps qu'a pris cette discussion ne sera pas compté à l'honorable député de Trinity, puisque c'est moi qui en ai occupé la plus grande partie.

[M. l'Orateur suppléant.]

M. Carrick: Monsieur l'Orateur, je puis assurer aux honorables députés que si j'ai enfreint la lettre du Règlement je n'en ai pas enfreint l'esprit. C'est moi-même et personne d'autre qui ai préparé le discours que j'ai prononcé. J'y exprime mes propres idées. J'ai beaucoup fouillé cette question et j'ai sans doute donné à l'honorable député qui m'a interrompu l'impression que je lisais mon discours. Je suivais mes notes d'assez près. Je possède tellement bien le sujet que j'ai peut-être donné cette impression.

L'entreprise de la *Trans Canada* a été critiquée dans les journaux. Ils ont prétendu qu'elle était financée par des capitaux américains et qu'on ne fournirait pas aux Canadiens l'occasion d'en obtenir la direction. On a cité des chiffres afin de démontrer que les Canadiens ne pourraient obtenir la direction de la compagnie, sur la base de leur avoir en actions ordinaires émises. On me dit que ces chiffres n'indiquent aucunement comment les actions ordinaires seront réparties en fin de compte ni qui dirigera ultérieurement la compagnie.

Ceux qui ont lancé l'entreprise ont assuré au ministre du Commerce (M. Howe) qu'on fournirait aux Canadiens l'occasion d'acheter assez d'actions pour avoir la haute main sur l'entreprise; à plusieurs reprises le ministre a donné cette assurance au public.

On me dit aussi que le contrat passé entre la *Trans Canada* et la *Tennessee* renferme une disposition prescrivant que la majorité des actions ordinaires de la *Trans Canada* doit être offerte aux Canadiens. Les mêmes dispositions ont été prises en ce qui concerne la *Canadian Delhi Petroleum Limited,* qui est administrée par des Américains.

Il convient peut-être de signaler que rien ne nous assure que les Canadiens saisiront l'occasion d'obtenir la direction de la *Trans Canada.* Si les Canadiens ne veulent pas placer leurs fonds dans cette entreprise, le gouvernement fédéral n'y peut rien. Pourvu qu'on fournisse au public canadien l'occasion d'obtenir la haute main sur l'entreprise, on ne peut rien demander de plus au gouvernement fédéral ni aux initiateurs du projet.

Monsieur l'Orateur, il doit être évident que le gouvernement fédéral affrontait un problème difficile. Son objet est d'assurer, le plus tôt possible, l'aménagement du pipeline de la *Trans Canada.* Il a fait tout ce qu'il a pu pour réaliser cet objectif, et il mérite les félicitations de la population canadienne.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, avant de terminer mon discours, je voudrais prononcer quelques mots en français afin de témoigner de l'affection et du respect que j'éprouve à

l'égard de mes collègues canadiens-français à la Chambre, et en hommage au peuple canadien-français.

Je désire remercier tous mes amis canadiens-français de l'encouragement qu'ils nous donnent à nous, députés de langue anglaise, d'apprendre le français. J'ai toujours admiré leur grande habileté à parler, avec une égale facilité, le français et l'anglais. Au cours des dernières années, j'ai eu le bonheur de connaître beaucoup de Canadiens français; ils m'ont fait comprendre la générosité et l'amitié sympathique qui caractérisent le peuple canadien-français. Il n'y a pas de problème entre les races d'origine différentes au Canada que nous ne puissions résoudre par le travail en commun, l'entente mutuelle et la bonne volonté. En travaillant ensemble, nous faisons de notre cher Canada un pays qui offre au monde un bel exemple de fraternité et de collaboration entre tous les Canadiens.

(Traduction)

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à féliciter les motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai constaté avec plaisir que, cette année, on a choisi une dame pour proposer l'adoption de l'Adresse. Je ne m'excuserai pas de demander aujourd'hui l'attention de la Chambre car, comme on le sait, je suis habituellement bref et je dis franchement ce que j'ai à dire.

Je désire d'abord engager le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) à étudier soigneusement et avec la plus grande bienveillance la requête du Conseil canadien des aveugles et de l'Institut national canadien pour les aveugles qui demandent qu'on améliore la législation qui concerne les aveugles. C'est une chose qui me paraît nécessaire.

Ces deux organismes, qui se font les parrains de cette loi améliorée, tendent l'un et l'autre au même but, c'est-à-dire venir en aide aux aveugles canadiens. Le Conseil canadien des aveugles est un organisme qui ne compte dans ses rangs que des aveugles. L'Institut national canadien pour les aveugles est un organisme différent. C'est lui qui publie les livres en braille, les livres parlés et se charge de venir en aide aux aveugles de beaucoup d'autres façons, y compris l'école de Brantford.

Je vais maintenant citer un passage d'une petite brochure afin de vous donner une idée de ce qu'on veut. Tous les membres du Parlement et du cabinet, je crois, ont reçu cette brochure. C'est un programme qui ne compte qu'un seul point. On ne demande pas plusieurs choses, contrairement à ce qu'on faisait auparavant, mais une seule mesure particulière dont, pense-t-on, les aveugles ont nettement besoin. Voici ce qu'on demande:

> Une allocation particulière, versée sans évaluation des ressources, par le gouvernement du Canada à tous les aveugles adultes afin de payer les frais de guides et d'acquitter les autres dépenses que les aveugles sont obligés d'encourir.
>
> Vu que la cécité, de par sa nature, impose des dépenses additionnelles pour guides et le reste, le Conseil canadien des aveugles et l'Institut national canadien pour les aveugles sont d'avis que le gouvernement du Canada devrait verser une allocation, qui pourvoirait au moins à une partie des dépenses et encouragerait nos aveugles à mener une vie active normale, dans leurs rapports avec les autres citoyens, dans leurs divertissements et, lorsque c'est possible, dans l'exercice d'un métier ou d'une profession. Les améliorations législatives peuvent se faire au moyen d'une modification de la loi sur les aveugles de 1951.

Il me semble que je suis peut-être plus près des aveugles et que je ressens mieux leurs besoins que n'importe quel autre député, parce que j'ai, dans ma famille, une personne devenue aveugle à la suite d'un accident survenu il y a 12 ans ou plus, et qui ne touche pas l'allocation aux aveugles, ne l'ayant, d'ailleurs, jamais demandée. Je sais à peu près tout ce que peut faire un aveugle, combien de choses, il ne peut accomplir lui-même, et les nombreuses occasions où il est obligé de recourir à ceux qui ont la vue pour l'aider. Je sais combien ils ont besoin de quelqu'un pouvant les aider dans la vie quotidienne.

Au début de leur cécité, les aveugles sentent le monde s'écrouler autour d'eux, et croient qu'ils n'ont plus aucun espoir mais, après quelques années, ils deviennent des citoyens normaux, pour peu qu'on leur en donne l'occasion. On leur en a donné l'occasion par l'intermédiaire de l'Institut national canadien pour les aveugles, sous forme d'instruction, et d'aide fournie chez eux par les professeurs, et à l'Institut pour les aveugles à Brantford. Chaque aveugle (et il y en a beaucoup au Canada) dépend, je le répète, d'une personne qui a la vue. Il lui faut près de lui quelqu'un qui lui fasse de la lecture, qui le conduise chez le dentiste, chez le médecin, à certaines réunions publiques et ainsi de suite car, comme vous et moi, il tient à se tenir au courant de ce qui se passe.

J'ai constaté que, quand ils sont dirigés, les aveugles peuvent faire aussi bien, sinon mieux en bien des cas, que des gens qui ont l'usage de leurs deux yeux. J'en connais un qui sait répondre au téléphone, recueillir 15 ou même 20 appels de téléphone et, au bout de cinq à six heures, relayer ces messages, avec les détails pertinents, aux personnes à qui les messages étaient destinés. Il y a des aveugles qui savent écrire à la machine, tricoter, travailler le cuir, tenir un emploi dans une usine et conduire des machines.

Mais, pour mieux jouir de la vie, ces personnes ont besoin d'autres personnes pour les guider vers différents endroits, pour les accompagner lorsqu'elles voyagent en automobile, en autocar ou en chemin de fer, pour leur dire ce qui se passe à l'extérieur et leur décrire les beautés naturelles qui pourraient les intéresser, les routes, les arbres ou les montagnes où elles passent, etc., et elles s'en souviendront.

Il y a quelques semaines, j'ai eu la joie de prendre place près de M^me^ Sadie Bending, présidente du Conseil canadien des aveugles, alors qu'elle a prononcé un discours qui, dirais-je, serait difficile à battre. Tout ce qu'elle avait, c'étaient des notes en braille qu'elle suivait de la main gauche. Elle parlait aussi vite ou même plus vite que je parle en ce moment. Elle a été tellement intéressante que ses auditeurs,—beaucoup de gens qui voyaient ainsi que des aveugles,—l'ont invitée à revenir leur donner une allocution. Elle est très intelligente. Ayant parcouru tout le Canada, les États-Unis et l'Europe, elle peut décrire le pays qu'elle a traversé aussi bien que vous et moi qui avons nos deux yeux, car son mari l'accompagnait et, lorsqu'ils parcouraient les grandes routes et les chemins secondaires, il lui expliquait et lui décrivait tout.

Aveugle et n'ayant rien pour la distraire de ses pensées, elle se rappelait tout et, lors de cette réunion, elle a pu répéter les descriptions aux gens.

Donc, j'espère qu'on étudiera cette demande de l'Institut national canadien pour les aveugles et du Conseil canadien des aveugles. Il en coûtera quelques dollars, mais très peu. Je pense que, si un seul ministère du gouvernement épargnait un peu sur le gaspillage et la prodigalité,—on en trouve dans tous les ministères, les ministres le savent bien,—cette économie dans un seul ministère couvrirait amplement les frais de cette amélioration que les aveugles réclament à l'heure actuelle.

Je constate que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) est à la Chambre. Il sait que nous donnons des millions et des millions de dollars aux pays étrangers pour les aider à améliorer la santé de leur population, et à d'autres fins. On demande fort peu, à mon avis, en priant le Gouvernement d'employer quelques dollars à l'amélioration de la santé de nos aveugles car, j'en suis persuadé, si les dispositions législatives qu'ils demandent étaient adoptées et appliquées, ils envisageraient la vie avec plus de sérénité, ce qui améliorerait certainement leur santé et les aiderait de bien d'autres façons. A l'heure actuelle, la seule façon pour eux de voir est de lire le braille, avec les doigts, d'écouter des enregistrements d'ouvrages sur disques ou de recourir à une personne qui a la chance d'avoir la vue.

[M. Fraser (Peterborough).]

Je manquerais à mon devoir de député en ne protestant pas contre une mesure qu'on envisage à l'égard du bureau de poste de Peterborough. D'après ce que nous avons lu et entendu, le ministère des Postes à l'intention d'installer des caméras de télévision dans le bureau de poste de cette ville comme moyen d'espionner les postiers dans leur travail. Pour une foule de raisons, je dois, comme tout Canadien je pense, protester contre l'emploi de tels moyens. Ces caméras ou viseurs, peu importe le nom, ne représentent qu'une autre mesure prise par le gouvernement pour priver les travailleurs canadiens de leurs droits. C'est une tentative en vue de les soustraire à leur vie privée.

Les postiers n'auront pas pour deux sous d'intimité. Ils ne pourront même pas se moucher sans surveillance. Je suppose qu'un pays totalitaire pourrait recourir à de telles méthodes. C'est peut-être bien ce qui se fait en Russie, et j'imagine que tout homme là-bas qui serait pris à faire ce qu'il n'est pas censé faire serait fusillé à l'aube. Dieu merci, cela ne se voit pas ici. Je suis persuadé qu'au Canada, qui est en principe un pays libre, il n'est pas nécessaire d'appliquer de telles méthodes pour maintenir nos citoyens sur le chemin de l'honnêteté. Je pense même ne pas me tromper en affirmant qu'au lieu d'accroître l'honnêteté des employés de la poste nous risquons d'obtenir l'effet inverse. Je sais que, s'il me fallait travailler dans un bureau de poste sous le regard vigilant de l'une de ces caméras, j'en serais irrité du matin au soir et je ne pense pas que j'accomplirais tout le travail que je pourrais faire en l'absence de cette machine.

Je connais personnellement la plupart des employés de la poste à Peterborough. Ce sont de braves gens honnêtes et travailleurs, qui ont accompli une excellente besogne. A l'époque de Noël, les employés du bureau de poste de Peterborough ont pu acheminer, en dépit de l'exiguïté de leurs locaux, des millions et des millions d'articles de correspondance. Je ne pense pas qu'ils auraient pu le faire s'ils avaient alors été soumis à ces dispositifs d'espionnage. Je me demande pourquoi on les a choisis pour subir cette surveillance. Je suppose qu'après ce bureau de poste, d'autres à Toronto, Ottawa, Hamilton, et partout dans le pays, seront munis à leur tour de ces caméras.

Je me demande pourquoi on a choisi le ministère des Postes au lieu des douanes ou de la division de l'impôt. Pourquoi pas les députés? Pourquoi pas une caméra toujours braquée sur nous?

L'hon. M. Pearson: Nous n'avons pas d'argent.

M. Fraser (Peterborough): Nous serions les premiers je crois à protester.

L'hon. M. Campney: Nous n'avons pas d'argent.

M. Fraser (Peterborough): Pas d'argent?

L'hon. M. Campney: Les députés n'ont pas d'argent.

M. Fraser (Peterborough): La plupart des députés sont comme des poissons rouges dans un bocal. Ils n'ont aucune vie privée, mais ce serait encore bien pis avec l'œil de la télévision toujours sur eux. Je me demande ce qu'éprouverait le ministre des Postes (M. Lapointe) si une caméra de télévision le suivait à son bureau au ministère, à la Chambre des communes, lorsqu'il passe le peigne dans ses belles boucles ou qu'il va se laver les mains. Je crains que ça ne lui plaise guère.

L'intrusion de la caméra, comme dans le cas du ministère des Postes, n'est pas nécessaire au Canada. Seule, je le répète, une dictature y songerait. Que le ministre des Postes nous dise s'il aimerait toujours se faire suivre par une caméra. Comment aimerait-il se faire suivre par une caméra lorsqu'il se rend aux toilettes, surtout s'il s'agit de toilettes sans portes comme celles du bureau de poste de Peterborough. On ne pourra plus faire un brin de toilette sans être dans le rayon d'une caméra de télévision. On voudra ensuite ajouter à ces appareils un haut-parleur qui dira: "Coucou, je te vois". Oui, on ne pourra même plus aller aux toilettes sans être sous l'œil de la caméra. Seul un pays comme la Russie pourrait songer à installer de tels appareils dans un immeuble où nos travailleurs sont censés avoir des droits.

Je crois comprendre qu'on doit installer environ 16 de ces caméras de télévision au bureau de poste de Peterborough. Certains des appareils ne seront que des simulacres. Les employés des bureaux de poste ne se sont jamais beaucoup élevés contre l'usage des judas par lesquels les inspecteurs peuvent surveiller quelqu'un qu'ils soupçonnent d'improbité, mais ils s'opposent à l'emploi de caméras de télévision.

Je crois pour ma part que c'est un gaspillage de deniers publics. Il en coûtera plus de $50,000 pour installer ces appareils, qui vont susciter beaucoup de ressentiment. Dans l'intérêt du pays, le ministère des Postes ferait bien de renoncer à cette idée. C'est certainement le comble. J'espère que les groupements d'employés postaux de tout le pays s'y opposeront et enverront leurs protestations non seulement au ministre des Postes, mais au premier ministre (M. St-Laurent) lui-même. J'espère aussi que les citoyens en général en feront autant. Des centaines de personnes m'ont écrit ou téléphoné à ce sujet. Je ne pouvais faire un coin de rue, à Peterborough, sans que deux ou trois personnes m'arrêtent pour m'en parler.

J'ai dit il y a quelques instants que si l'on supprimait tout le gaspillage et toutes les dépenses folles d'un seul ministère de l'État, on aurait assez d'argent pour mettre en œuvre la nouvelle loi que les aveugles réclament. Qu'on me permette de donner un ou deux exemples de gaspillage. Il y a une couple de semaines, on pouvait lire dans les journaux un article intitulé: "Drôle de travail pour l'Imprimeur de la reine". En voici un passage:

> L'Imprimeur de la reine à Ottawa a publié un dépliant spécial auquel est attachée une feuille de commande énumérant une liste choisie de 26 publications dont le prix varie de 15c. pour les simples brochures à $8 pour des ouvrages beaucoup plus volumineux.
>
> Il n'y a aucun doute que certaines de ces publications doivent être imprimées à l'imprimerie du gouvernement, mais on peut croire qu'une bonne partie d'entre elles pourraient facilement être laissées à des entreprises privées qui ne coûtent rien au contribuable.
>
> Ainsi, pourquoi l'imprimeur de la Reine publierait-il des livres coûteux portant sur les principes fondamentaux de la radio, sur la température à Montréal ou sur l'exploitation forestière au Canada? Mais ce qui est encore plus difficile à expliquer c'est la publication de trois manuels pour enseigner comment jouer au hockey et comment y entraîner une équipe.

Je sais que la plupart des députés s'intéressent aux sports, mais pourquoi le gouvernement publierait-il des manuels de ce genre? Pourquoi ne pas en laisser le soin aux imprimeries privées disséminées à travers le Canada? Ces imprimeries versent au moins 50 p. 100 de leur revenu, sous forme d'impôts, au gouvernement. Elles aident ainsi à acquitter les frais d'administration du pays et de tous les services que nous avons ici. La publication de livres de ce genre par l'État nuit à leur commerce, car on les prive ainsi de ces travaux d'impressions.

"Où, se demande-t-on, le Gouvernement va-t-il s'arrêter?" Il doit tout de même y avoir une limite à ce gaspillage. Je me demande combien de temps encore le contribuable va s'en accommoder.

Un autre exemple de gaspillage. Rentrant à Ottawa pour l'ouverture du Parlement, je me suis rendu compte, comme la plupart des autres députés, qu'on avait muni nos bureaux d'un éclairage par fluorescence. En entrant dans le mien et en tournant le bouton j'ai eu l'impression qu'on y avait installé un de ces appareils de télévision de la poste, en même temps que des puissants projecteurs. L'éclairage m'a presque ébloui. Regardant

au plafond j'ai constaté que l'ancienne suspension qui s'y trouvait avait été enlevée, encore qu'elle fut en très bon état l'an dernier. On l'avait remplacée par huit tubes à fluorescence de quarante watts. Si on avait confié à n'importe quel ingénieur électricien le soin de cette installation il aurait certainement jugé, je pense, que quatre tubes auraient suffi, voire seulement deux. Je suis persuadé qu'on aurait pu réaliser ici une économie de plusieurs milliers de dollars, et en consacrer le produit à la mesure projetée pour les aveugles.

Plus d'une fois j'ai accusé le Gouvernement de se contenter de temporiser. Jamais il ne bouge, à moins que ce ne soit à la veille même des élections où qu'il estime le moment venu, enfin, d'intervenir dans tel ou tel domaine en vue d'un vote.

Je n'ai donc pas été trop étonné d'apprendre, par l'entremise du discours du trône, que le Gouvernement avait l'intention de présenter une mesure en vue d'assurer aux femmes qui travaillent dans des industries relevant du gouvernement fédéral un salaire égal à celui des hommes. La question a déjà été soulevée. L'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) soumet depuis plus de trois ans un projet de loi semblable, dont les dispositions sont un peu plus étendues. Mais il faut dire que le Gouvernement met habituellement environ trois ans à s'éveiller. Je pense qu'il comprend maintenant que s'il n'agit pas bientôt il perdra le vote d'un grand nombre de Canadiennes. Il semble que tout ce qui intéresse le Gouvernement c'est d'obtenir des votes.

On est fortement d'avis au Canada,—et j'ai constaté qu'il en est ainsi non seulement dans ma propre ville mais dans bien d'autres endroits que j'ai visités,—que le Code criminel ne renferme pas des dispositions assez sévères au sujet de l'achat et de l'utilisation des armes à feu. On m'a signalé que l'an dernier les tribunaux ont été saisis de plusieurs cas où des gens arrivés au Canada depuis quelques mois à peine ou un an tout au plus se sont servis d'armes à feu pour des fins criminelles. Je suis d'avis,—et mon opinion est partagée par bien d'autres,—que notre Code criminel devrait être plus sévère en ce qui concerne la vente et l'emploi de ces armes à feu.

J'ai ici, monsieur l'Orateur, un chèque d'allocations familiales de $33, portant la date d'octobre 1953. Il a été encaissé dans une épicerie de Peterborough ce mois-là. Comme le savent les honorables députés, on encaisse des centaines de ces chèques d'allocations familiales chaque mois dans les magasins. Le 11 novembre 1955, lorsqu'il s'est rendu à la banque pour y recueillir ses vieux chèques, l'épicier a constaté que son compte avait été débité de $33 de ce chèque; en regard de cette somme, on avait écrit les mots "contrefaçon".

Je soulève cette question pour protester contre le retard du Gouvernement à porter le fait à l'attention de l'épicier. Évidemment, c'était la signature apposée à l'endos du chèque qui était contrefaite. Le ministère des Finances a mis plus de deux ans à porter le fait à l'attention de l'épicier. Dans une industrie, deux mois au plus auraient suffi pour qu'on découvre le faux. C'est en somme un chèque du Gouvernement qui a rebondi mais, comme le gouvernement libéral actuel, il a rebondi lentement. On dit que les moulins des dieux tournent lentement mais, certes, ceux du ministère des Finances devraient tourner un peu plus vite que cela. Ces chèques sont assortis à la machine et on aurait certes pu trouver l'erreur plus tôt. La personne qui n'a pas reçu le chèque a certes dû en informer le ministère du Bien-être longtemps avant que ces deux ans soient écoulés.

Il n'est pas juste de faire payer les pots cassés par le commerçant. Les petits commerçants canadiens jouent le rôle de banquier pour le compte du gouvernement quand ils versent le montant de ces chèques. Beaucoup de femmes ne peuvent se rendre à la banque parce que leur mari travaille et que les banques sont fermées le samedi.

Si les incidents de cette nature faisaient l'objet d'un rapport dans les deux mois, le gérant de magasin et les autres auraient la possibilité de faire des vérifications et peut-être même de retrouver la personne qui a encaissé le chèque. Mais après deux ans, cela lui est totalement impossible. J'ose espérer que l'État remboursera le gérant de magasin dont je parle, ainsi que tous les autres qui ont été avisés avec deux ans de retard qu'un chèque forgé avait été payé par eux.

M. Irwin Studer (Swift-Current-Maple-Creek): Monsieur l'Orateur, les dix jours accordés au débat sur le discours du trône sont les dix jours les plus précieux pour notre pays. Au cours de cette période, les députés jettent un regard sur le passé et grâce à leurs délibérations peuvent envisager l'avenir. Aussi une telle période est-elle inestimable pour les Canadiens; en effet, comment notre pays pourrait-il, autrement, concourir à la stabilité, à la puissance, à la prospérité et à la sécurité de sa population? Si nous ignorons l'état de choses qui règne de Terre-Neuve à Victoria, sur une distance de plus de 5,000 milles, comment pouvons-nous formuler des propositions avantageuses à notre pays?

Les députés remplissent leur devoir en participant au débat sur le discours du trône. Tous les Canadiens savent apprécier leurs efforts. Nous vivons dans le plus grand pays du monde. Pas de doute là-dessus. Toutefois, nous et le gouvernement ne sommes certes pas satisfaits de ce qu'il y a de mieux. Tant que nous n'aurons pas atteint à l'ultra parfait, rien ne nous empêchera de nous dépenser avec la dernière énergie, au sein de notre parti, pour affermir notre pays et élaborer des programmes favorables à tous nos compatriotes.

Nous ne sommes pas un peuple médiocre. Nous ne tolérons pas de gouvernements médiocres chez nous. Nous avons depuis vingt ans, tous le reconnaîtront, un gouvernement qui a fait du Canada le meilleur pays du monde. Que celui qui en doute nomme quelque autre pays où il préférerait vivre. Comment le Canada est-il devenu le meilleur pays du monde? Il l'est devenu grâce aux efforts du gouvernement actuellement en place, grâce aux efforts de la population qui a secondé le Gouvernement et grâce aux efforts de tous les membres du Parlement, même ceux qui composent l'opposition et qui ont, malgré eux, contribué au bien-être du Canada.

Nous avons tous à cœur, je le répète, les intérêts de toute la population, qu'elle soit représentée par des membres du parti ministériel ou par des membres des partis de l'opposition. Nous constituons un peuple extraordinaire, qui le sera de plus en plus. Pays jeune et viril, doté d'un gouvernement jeune et viril, comment le Canada n'irait-il pas de succès en succès?

On a parlé des félicitations qui sont offertes aux motionnaires et on a dit que nous pourrions peut-être nous dispenser de ces félicitations. On ne saurait les omettre en une telle circonstance historique, alors que, pour la première fois au Canada, une femme propose l'Adresse en réponse au discours du trône. Occasion historique, en effet, qui laisse prévoir ce qui va se produire dans le présent âge élisabéthain. Tous les pays qui ont eu l'avantage d'avoir des reines à leur tête ont toujours prospéré et progressé, mais jamais aux dépens d'autres nations. Dans leur marche en avant, ils ont entraîné les autres pays qui ont bien voulu, eux aussi, se donner des reines amies du progrès. Nous sommes donc fiers de notre représentante à la Chambre. N'est-ce pas le prélude pour elle d'honneurs plus grands à l'avenir? Je suis convaincu que l'occasion lui en sera offerte.

Le député de Bellechasse (M. Laflamme) appartient à l'une des grandes races du Canada, dont plusieurs membres demeurent à Laflèche, Gravelbourg, Meyronne, Ponteix, Val-Marie, Dollard, Lac-Pelletier, dans ma circonscription, et à maints autres endroits de l'Ouest du pays. Pour un grand nombre, leurs ancêtres venaient de Bellechasse, Dorchester, la Beauce et d'autres comtés français du Québec. Ils sont fiers du député de Bellechasse, parce qu'un bel avenir lui est réservé.

Nous sommes ici réunis pour parler de l'avenir du Canada.

J'ai plaisir à décrire la situation dans ma circonscription, s'il est possible de le faire dans l'espace de temps qui nous est alloué. Mais la chose est impossible comme nous le savons tous. Si je pouvais en quelques mots vous exposer ce qu'on peut relever à propos de cette circonscription, je vous dirais que nous avons eu une récolte normale comme d'habitude. Nous avons eu nos exposants ordinaires. De nouveau, une femme de ma circonscription, à la vérité presque une voisine, puisqu'on est voisin dans l'Ouest dans un rayon de trente milles, a remporté le championnat national du miel. J'ai ici du miel de cette femme. Si vous êtes gentils, je vous ferai goûter au miel de M^me^ J. W. Kent. Mes commettants ont remporté de nouveau les honneurs, pour les céréales à l'exposition internationale du foin et du grain à Chicago. A l'exposition nationale de Toronto, M. Robins, de Shannavon, a remporté des prix cette année comme il l'a fait par les années passées.

Nous avons tous les autres bons produits. L'an dernier, j'ai parlé à la Chambre de nombre de nos produits. Malheureusement, il n'y en a pas assez qui profitent des bons produits alimentaires de notre pays. Si on en profitait davantage, certains de nos excédents diminueraient, s'ils ne disparaissaient pas complètement. Je vais m'efforcer de vous encourager aujourd'hui à manger des choses que notre pays produit en abondance.

Nous ne vivons pas dans une époque de pénurie; nous vivons dans une ère d'abondance libérale, et tous les peuples du monde devraient y participer. Nous nous efforçons de faire participer tous les peuples à notre abondance de façon à ce qu'il n'y ait plus d'hommes mal nourris sur notre globe. Évidemment nous avons aussi nos difficultés. Le plus grand espoir de tout député serait de pouvoir dire à la Chambre: Tout va bien dans ma circonscription; tout va bien au Canada; tout va bien dans le monde.

Je crois que c'est là le rêve de tout député, mais nous n'avons pas encore atteint ce point. Pourquoi? Le Canada dépend dans une plus grande mesure de la situation du commerce extérieur, que toute autre nation. Quatre boisseaux de céréales produits au Canada sur cinq doivent être exportés tandis que les

États-Unis consomment quatre boisseaux sur cinq qu'ils produisent.

Nous éprouvons évidemment des difficultés. Nous sommes maîtres de notre propre économie, mais nous ne pouvons avoir la haute main sur celle des autres pays. Certains de nos amis de l'opposition socialiste estiment que si, mais ils n'ont jamais pu y parvenir. Peu importe le degré de prospérité de notre pays, le gouvernement libéral l'améliore toujours. Tandis que même lorsque tout va très mal, l'opposition peut toujours faire empirer la situation. Et, au Canada, nous tenons à l'améliorer.

Nous n'avons pas d'empire sur les inondations, les ouragans et les excédents; mais au moins les excédents sont des bienfaits. Nous devons donc tirer parti des bonnes choses que nous avons.

Malgré tout ce qu'on a dit à la Chambre des communes au sujet des excédents, je ne connais rien de plus agréable que de rentrer chez soi, dans le sud-ouest de la Saskatchewan, pour y trouver une charmante épouse, un beau grenier rempli de blé, une étable remplie de bovins et de toutes les denrées que la ferme peut produire. Il n'y a rien de plus agréable que cela, et il n'y a rien de plus triste que de rentrer chez soi pour y trouver une maison vide, des granges et des greniers vides, et il y en a beaucoup dans le sud-ouest de la Saskatchewan.

Le blé pose des problèmes chez nous, c'est sûr; ces problèmes sont nombreux. Un de ceux-là est l'excédent dont on a fait mention. Si nous devons avoir un problème, je veux que ce soit un problème d'abondance, car le problème de la rareté a duré longtemps au cours des années 30 dans trop de régions. Quelle est actuellement la situation dont beaucoup de gens se plaignent? Nous avons une récolte en avance. Qui peut s'en plaindre?

Je me livre à la culture depuis 1916; dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Pendant les années de mauvaise récolte dans le sud-ouest de la Saskatchewan, alors que nous avions recours à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, mon ambition était de parvenir à m'assurer l'équivalent d'une année de récolte d'avance. Telle était alors mon ambition. Maintenant, nous avons une année de récolte d'avance mais, malheureusement, nous n'avons pas une année de financement d'avance. C'est justement le problème que nous allons nous efforcer de résoudre: assurer une année de financement d'avance. Si un socialiste a un commentaire à faire, qu'il s'en abstienne, car si nous étions en régime socialiste, il n'aurait pas de problème du tout; il ne serait pas ici. Nous aurions des problèmes de pénurie, car le régime socialiste est un régime de pénurie,

[M. Studer.]

un régime de réglementation partout dans le monde, un régime de rationnement. Aucun socialiste ne le nie. Envisageons donc les choses telles qu'elles sont et visons à des excédents plutôt qu'à des pénuries. Nous ne voulons pas de la disette et de la faim au milieu de l'abondance, ni de pauvreté au milieu de pénuries.

Quelle différence y a-t-il? Eh bien, nous pouvons surmonter une des deux difficultés si nous avons l'abondance, mais quant à résoudre le problème de la disette, personne n'y est encore parvenu. Ce problème s'est posé dans tous les pays socialistes. Nous prenons des mesures pour atténuer les maux du cultivateur. Les cultivateurs peuvent obtenir des prêts des banques; plusieurs sont éligibles, mais d'autres ne le sont pas.

Ce n'est pas, cependant, un problème exclusivement national; il relève aussi de l'autorité provinciale. Je ne connais pas de gouvernement qui y soit plus exposé ni qui y soit plus directement intéressé que celui de la Saskatchewan. Il y a des banques qui détiennent leur charte du gouvernement fédéral. Presque toutes les villes ont leur coopérative de crédit, et ces institutions obtiennent leur charte des gouvernements provinciaux. Si les autorités provinciales socialistes voient d'un mauvais œil le rôle joué par les banques, pourquoi ne se lèvent-elles pas pour le dire? Non, elles restent collées à leur siège et leurs seuls exercices mentaux consistent à sauter aux conclusions. Si le gouvernement provincial s'efforçait de régler ces questions, il verrait ce qu'il peut faire pour assurer des garanties aux coopératives de crédit. Que le gouvernement de la Saskatchewan agisse donc lui-même au sein de la province et assure une garantie, libre d'intérêt, aux coopératives de crédit.

Voilà ce qu'ils préconisent. Pourquoi cette garantie ne serait-elle pas libre d'intérêts, c'est-à-dire d'intérêt sur notre propre argent? Il n'est pas nécessaire de s'adresser à la Banque du Canada. Mon crédit est aussi bon que celui d'un socialiste. Je n'ai jamais pu obtenir un prêt d'une coopérative de crédit à moins de 6 p. 100. Si quelqu'un prête des fonds libres d'intérêts, ce devraient être ces organismes. Il y a de l'espoir pour la population de la Saskatchewan. J'ai l'impression que les socialistes, y compris les députés socialistes à la Chambre des communes, mettront en commun toutes leurs richesses et formeront une coopérative socialiste pour prêter de l'argent, libre d'intérêts, aux cultivateurs de la Saskatchewan. Je leur souhaite bonne chance.

Qu'est-ce qui a provoqué la présente situation? Nous avons eu cinq récoltes en trois ans; d'habitude nous en avions trois en cinq ans. Nous avons dû soutenir la concurrence

d'autres pays, y compris les États-Unis. Nous ne le savions pas avant qu'environ cinq socialistes se rendent à Washington au cours du mois de février dernier, je crois. Lorsque le gouvernement des États-Unis a constaté jusqu'à quel point les députés socialistes qui se sont rendus à Washington de leur propre chef étaient naïfs, il s'est dit: "Voilà notre chance; nous allons nous débarrasser de notre blé, et personne ne dira un mot." C'est à partir de ce moment-là que la concurrence est devenue lourde.

Si le ministre du Commerce (M. Howe) se demande quelle somme ont fait perdre aux cultivateurs du Canada, depuis trois ans, les discours prononcés par les socialistes, je lui dirai que j'estime cette somme à environ un million de dollars par discours, sans entendre par là que ces discours ont une telle valeur. Prenons le chiffre du revenu agricole de l'année 1953 et mettons-le en regard du nombre de discours. C'est aussi simple que deux et deux font quatre. Les socialistes de la Saskatchewan veulent envoyer des socialistes à Ottawa. De 1949 à 1953, les conditions étaient plus avantageuses que jamais au Canada. Les socialistes demandaient lors de la campagne électorale de 1953 qu'on les envoie à Ottawa parce qu'ils sont combatifs et qu'ils sauraient prendre la défense de la population.

Les socialistes feraient mieux de se mettre à l'œuvre. On ne lutte pas seulement avec des mots, mais avec des faits. Trop de gens parmi les socialistes, aux communes, semblent n'avoir d'autres armes que les mots. En Saskatchewan, c'est la même chose. Tout se que le parti et le gouvernement savent faire, c'est prélever des impôts et prononcer des discours. Ce sont de pseudo-socialistes qui vivent au crochet des capitalistes. Ils aiment le vin, la bonne chère et la danse et leur mot d'ordre est de manger, de boire et de bien s'amuser puisque le capitalisme est à l'article de la mort.

Quel est notre objectif, au Canada? Que demandent les cultivateurs? Ils demandent qu'on maintienne le niveau des prix. Voilà la première requête des cultivateurs de l'Ouest. Tel est le but de la Commission du blé. On pourrait vendre le blé 80c. le boisseau, mais j'aime mieux en vendre un boisseau à $1.40 et en garder un dans mon grenier. Le cultivateur demande qu'on maintienne le niveau des prix. C'est ce que le Gouvernement tâche de faire. Il accorde de l'aide,—ce serait peine perdue que d'en demander au gouvernement provincial,—afin que la Commission du blé ne soit pas dans le pétrin. Le Gouvernement s'efforce d'accorder de l'aide à la Commission du blé de sorte que s'il surgit des événements comme ceux de 1929 en ce qui concerne les syndicats, la Commission du blé ne fera pas faillite.

On ne dispose pas d'assez de votes dans l'Ouest pour maintenir sur pied la Commission du blé si le reste des habitants de cette région décident qu'il faut l'abolir. Nous fournissons les moyens par les banques, mais c'est insuffisant. Je le sais, et cela ne touche pas tout le monde. Les gouvernements provinciaux pourraient accorder de l'aide. S'ils ne le veulent pas, ils pourraient demain acheter 50 millions de boisseaux de blé de la Commission. Si la loi sur la Commission du blé ne l'autorise pas, adoptons une disposition qui le lui permette. C'est comme si le gouvernement de la Colombie-Britannique passait un marché de troc avec le gouvernement anglais. Il y a trois ans, la Colombie-Britannique a conclu avec la Grande-Bretagne un marché relatif au saumon. Si un gouvernement provincial peut agir ainsi, un autre gouvernement provincial peut agir de la même façon car il achète du matériel d'énergie électrique d'une valeur de plus de 50 millions, et en achète une bonne partie de la Grande-Bretagne. Il achète en Grande-Bretagne son matériel électrique et beaucoup d'autres choses. Qu'est-ce qui empêche les autres provinces de l'Ouest d'agir de la même façon? Mettez-vous à l'œuvre, socialistes, éveillez-vous! Pourquoi rester bien assis dans l'espoir qu'il sera possible avec le temps de remporter la victoire dans une autre élection? Je ne sais combien de temps cela durera. Les socialistes n'avaient qu'une autre solution qui eût quelque chance de succès: les échanges de troc.

On ne peut accepter du sterling pour notre blé. L'automne dernier M. Gordon Bowen, commissaire du commerce pour l'Angleterre, a déclaré aux cultivateurs que l'acceptation du sterling n'achèterait pas un seul boisseau de blé de plus, comme le ministre du Commerce l'a dit ce matin. Voilà ce que chantent les libéraux depuis longtemps. Il est sage d'accepter les conseils des libéraux.

Dans l'Ouest, nous avons tenu une autre réunion, comme l'a rapporté Charles Woodsworth dans le *Western Producer* le 8 décembre 1955. Il leur a dit exactement ce que les libéraux leur disent depuis quelques années, c'est-à-dire que le problème du blé est le résultat de divers éléments économiques, mais qu'il ne croyait pas que le moyen de résoudre le problème était d'abaisser les prix. Nous ne le croyons pas non plus. Il n'avait pas foi dans un programme comportant l'acceptation de devises instables entre les pays, comme on l'a signalé ce matin. Il a également déclaré que les échanges de troc étaient tout aussi dangereux. Il a dit que le Japon accepterait plus de blé canadien s'il pouvait l'échanger contre des tissus, mais cela nuirait à notre industrie textile.

Songeons à l'ensemble de notre économie et non pas à une industrie en particulier. Le gouvernement s'efforce dans la mesure de ses moyens, d'aider les cultivateurs. Les socialistes n'ont donc plus d'argument. Les socialistes n'ont plus d'arguments valides, mais cela ne les inquiète pas pourvu qu'ils aient des sièges.

Cela ne les empêche pas d'affirmer qu'il faut nourrir tous les peuples affamés. C'est le seul argument qui leur reste.

Voilà ce que nous voulons, nourrir les peuples affamés. Donnez-le, nous dit-on à l'Inde, à la Chine, à l'Afrique, à quiconque voudra l'accepter.

Je suis bien prêt à donner à manger à n'importe qui car rien ne me chagrine plus que de savoir que des êtres humains ont faim. Savez-vous qu'il y a plus de 50 millions de singes en Inde et que chacun d'entre eux mange tout autant en une journée qu'un être humain? Dans bien des cas, on les considère comme des animaux sacrés. Je n'ai certes pas l'intention de nourrir les singes de l'Inde. Tous les singes ne sont pas dans l'Inde, la Saskatchewan en a quelques-uns. A défaut de singes, il s'y passe certainement de drôles de singeries. On y constate certes des niaiseries et bien des inepties. Ces gens devront se dépenser davantage s'ils veulent rester au pouvoir.

Le Canada a grand tort de ne pas mieux entreposer son blé. Les bonnes années devraient nous aider à nous préparer pour les mauvaises années lorsque nous aurons peut-être une pénurie de blé. Nous devrions avoir des entrepôts permanents et comme Joseph de l'histoire sainte nous préparer pendant les sept années de prospérité pour les sept années de pénurie. Ce matin l'honorable député de Trinity-Conception (M. Stick) a dit quelque chose de la Bible, le livre saint; tout ce qui y est écrit est tout aussi valable de nos jours que ce l'était dans ce temps-là. Nous devrions aménager des entrepôts permanents pouvant recevoir 5 millions de boisseaux à Swift Current même ou à Maple Creek, en prévision des années de disette. Ce serait la meilleure assurance que le gouvernement puisse prendre.

Nous devrions prendre tous les moyens propres à améliorer le sort des cultivateurs. Nous devrions mettre tout en œuvre pour assurer l'avenir de nos cultivateurs. Nous devrions avoir des programmes permanents et non pas comme le préconisent maints membres de l'opposition des mesures provisoires destinées à disparaître du jour au lendemain. Les libéraux sont célèbres pour la valeur de leurs programmes qu'ils établissent à titre permanent en vue de l'intérêt et du bien-être de nos cultivateurs.

[M. Studer.]

Qui a plus droit à ces avantages? Je n'aime pas entendre dire au Parlement ou ailleurs que les cultivateurs font l'objet de trop d'égards et que s'ils reçoivent davantage ils s'en iront en Californie. La proportion de ceux qui vont en Californie est infime. Je vis dans le sud-ouest de la Saskatchewan depuis quarante ans et tout ce que j'ai goûté de la Californie c'est un peu de laitue, de céleri ou du jus d'orange importé peut-être de là. Si des gens devraient avoir le droit d'aller en Californie, ce sont bien les cultivateurs qui consacrent leur vie à la production d'aliments afin que la population puisse se procurer des vivres à bon marché.

Qui travaille extrêmement fort et n'exige jamais de bénéfice au delà de ce dont il a besoin dans son propre intérêt? Un cultivateur ne s'en fait pas lorsqu'il doit travailler quatorze heures par jour, cent heures par semaine, car il est disposé à travailler ainsi dans l'intérêt de la nation. Il produit dans l'intérêt national, pour le bénéfice de toute la population; son travail profite aussi à d'autres industries. Les gens qui ont d'autres professions peuvent aller en Californie, mais dès que le cultivateur y va, on le critique. Pour ma part je suis fatigué d'entendre les gens s'exprimer de cette façon.

Je voudrais mentionner un autre point. Lorsque les cultivateurs touchent 20 ou 30 millions de dollars de la Commission du blé, qui est leur propre organisme, nous voyons des manchettes dans tous les journaux. Pourquoi en ferait-on aussi grand état puisque cet argent appartient aux cultivateurs? Au même moment, on verse plus de 40 millions aux ouvriers du pays,—je voudrais bien que ce fût 80 millions,—mais les journaux ne publient pas de manchettes chaque jour pour signaler que les ouvriers ont touché 40 millions. Cependant, lorsque l'organisme des cultivateurs effectue, peut-être une ou deux fois par année, des paiements de 20 ou de 30 millions, tous les journaux du pays en font état. On donne ainsi l'impression que c'est le Canada qui fournit les fonds.

Tous les fonds qui pourront être versés aux cultivateurs à l'avenir vous seront remboursés dix fois, avec les remerciements des cultivateurs de l'Ouest canadien. Ils ne gardent rien pour eux; ils dépensent tout et c'est vous qui en bénéficiez; ils contribuent ainsi à assurer le fonctionnement de l'industrie du Canada. Ne leur reprochez pas l'aide que vous leur accordez. Nous ne demandons pas d'aide à moins d'en avoir besoin, comme les chiffres des revenus agricoles l'attestent. Avez-vous déjà vu un habitant de l'Ouest à la Chambre des communes voter contre une mesure, même s'il s'agissait de verser une subvention aux mines d'or?

Il m'a plu d'entendre l'honorable représentante de Timiskaming parler de l'or, car on fait servir cette subvention à des fins politiques dans l'Ouest canadien. Nos amis socialistes ne cessent de répéter à la population que le gouvernement fédéral paie les gens pour extraire l'or d'un endroit pour ensuite aller le cacher dans un autre à Fort-Knox au Kentucky, au lieu de raconter les faits au sujet de la subvention aux mines d'or. N'allez pas croire un instant que cela ne nous blesse pas dans l'Ouest canadien.

Il faudrait mettre l'agriculture sur un pied d'égalité avec les autres industries. Nous ne devrions pas vouloir qu'il en soit autrement. Nous pourrions peut-être en dire autant de nos pêcheurs. Nous faisons tous partie d'un grand organisme coopératif ici au Canada, de sorte que nous devrions être prêts à partager les fardeaux des autres. Tout ce que nous voulons c'est qu'on nous dise quel est le fardeau et dans quelle mesure on a besoin d'aide. Tous les gouvernements devraient collaborer ensemble afin d'assurer à la population du Canada le niveau d'existence le plus élevé possible. Tout le monde devrait contribuer à la prospérité du Canada car, lorsqu'un membre du corps économique est malade, le reste du corps s'en ressent.

J'ai un autre point à mentionner. On devrait engager la population à consommer nos propres produits. Ceux qui font le plus de tort au Canada, ce sont ces maniaques qui parcourent le pays pour conseiller aux consommateurs de ne pas manger de beurre, de ne pas manger de viande, de ne pas manger de blé, de peur de trop engraisser. Ils nous disent que, si nous mangeons ces produits, nous deviendrons obèses avant l'âge de 50 ans. Ils nous détournent d'aliments qu'on juge acceptables depuis le commencement du monde et qui ont aidé à édifier toutes les nations. On nous dit de ne manger ni pain, ni viande, ni beurre, ni rien de ce que nous produisons et de se contenter d'aliments synthétiques.

L'honorable député de Brantford (M. Brown) a parlé de l'altération de la santé chez nos jeunes. A mon avis, une génération qui, avant de partir pour l'école le matin, ne mange qu'un morceau de laitue, ne peut aller loin. Nous ne devrions pas consommer tous ces produits importés quand nous avons déjà les aliments qui nous conviennent ici même au Canada. Beaucoup de gens se contentent le matin d'une gorgée de jus d'orange, le midi, d'une feuille de laitue et, le soir, d'un peu de céleri. Je le répète, ces aliments ne peuvent produire une génération solide.

Mes grands-parents, de part et d'autre, ont tous vécus jusqu'à plus de 90 ans; ils ne se contentaient pas de légumes, ils mangeaient du porc, des pommes de terre, du bœuf et des crêpes au même repas, même au déjeuner. Ils n'avaient pas peur d'engraisser et ne se croyaient pas en danger de mort.

Il y a plus de gens maigres que de gens gras qui meurent au Canada, si j'interprète bien les statistiques. Les gens gras sont les plus heureux. Quand un homme gras rit, il ne rit pas des lèvres seulement mais il rit de tout son être. On n'entend jamais parler de divorce chez les gras; ils sont trop occupés à manger pour songer au divorce. Quand le mari revient à la maison, il y retrouve une femme grasse, je devrais dire plutôt grassouillette; il n'a pas le temps de songer au divorce. Il l'entoure de ses bras ou du moins fait son possible et tout va pour le mieux.

Mais qu'arrive-t-il chez les maigres quand le mari revient de son travail. Il veut savoir ce que sa femme a préparé pour le souper. Elle lui dit qu'il engraisse trop et qu'elle a un peu de laitue. C'est là que commence le divorce.

Je propose la démolition de toutes les usines qui produisent des aliments synthétiques et j'engage les Canadiens à cesser d'importer les produits dont on dit qu'ils renferment des vitamines A, B, C, et ainsi de suite jusqu'à Z. S'il faut ajouter des vitamines à un produit pour qu'il soit mangeable, cela veut dire qu'il lui manque quelque chose. Nous devrions consommer les produits que nous récoltons ici au Canada. Si cela n'absorbe pas nos excédents, ils en deviendront quand même moins onéreux et nous serons assurés d'être une nation vigoureuse et forte qui fera l'admiration et l'envie de tous les autres pays du monde. Nous voulons que les Canadiens mangent du pain, du bœuf, du beurre, des pommes de terre et du poisson, surtout du poisson parce que nous avons besoin d'aliments pour le cerveau comme le disait ce matin un honorable député. Ces aliments pour le cerveau ne nous nuiraient pas.

Quelle est la solution? Vendre le blé. Maintenir le prix et vendre le blé. Nous avons au Canada les hommes qui peuvent le mieux vendre notre blé; sinon, il faudrait les trouver. Nous avons au Canada des hommes qui vendent du blé depuis 35 ans. Nous les avons recrutés dans les syndicats; ce sont des hommes d'expérience qui consacrent leur vie à la vente du blé. Mais cela ne suffit pas au gouvernement socialiste de la Saskatchewan qui voudrait qu'on supprimât ces hommes expérimentés qui ne valent rien et qu'on vende le blé suivant leurs théories. Si le chef des socialistes, le premier ministre de la Saskatchewan et l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), ou quelqu'un d'autre, estiment qu'ils peuvent vendre notre blé,

débarrassons-nous de la Commission du blé pour les remplacer par ces hommes. En un rien de temps, toutes les fermes de l'Ouest seraient à vendre. Il nous faudra trouver de nouveaux programmes de vente de blé mais ce que le cultivateur veut c'est que son blé soit vendu. Il veut en toucher le produit.

Des honorables députés socialistes nous disent qu'ils réclament des avances sur les ventes de blé depuis 1942. Y a-t-il un cultivateur qui se trouverait aujourd'hui en meilleur posture si on lui avait accordé des avances depuis 1942? Non. Envisageons les faits tels qu'ils sont. On ne peut dépenser son argent deux fois. Je ne veux pas grever les achats futurs des cultivateurs canadiens. Je veux que les gouvernements provinciaux et fédéral viennent en aide aux cultivateurs de l'Ouest de façon que ceux-ci soient non seulement une récolte en avant mais une pleine année financière. Voilà ce que devraient faire les gouvernements, surtout le gouvernement socialiste de la Saskatchewan.

Quand un gouvernement provincial est incapable d'agir par lui-même, il ne lui reste qu'à s'adresser au gouvernement fédéral. Quand une commission scolaire devient incompétente, on la remplace par un administrateur. En Saskatchewan, quand un conseil municipal est jugé incompétent et que le gouvernement doit fournir des fonds, on nomme un administrateur. Personne au Canada n'aime les administrateurs mais, si nous avions un gouvernement fédéral socialiste et si une province comme la Saskatchewan ne cessait de demander l'aide financière du gouvernement fédéral, l'administration socialiste désignerait un administrateur pour remplacer le gouvernement de la Saskatchewan. J'engage donc le gouvernement provincial à se mettre à l'œuvre et à prouver à la population qu'il peut agir. Les discours ne peuvent nous faire vivre que pendant un certain temps; il vient un moment où il faut passer aux actes. Nous devons donc mettre sur pied de nouveaux programmes appropriés, trouver de nouveaux emplois pour le blé et payer le coût de son entreposage. Tout cela favoriserait l'économie de l'ensemble du Canada.

Certains cultivateurs réclament des paiements rétroactifs à l'égard de l'entreposage; je crois qu'ils ont raison. Pour vous donner une idée de ce qu'un cultivateur reçoit, je vous dirai que pour le blé nº 4, je touche $1.07½ dans mon élévateur. On a dit que nous étions coïncés par les prix. En Saskatchewan, en plus de cela, nous sommes coïncés par les impôts. Voilà où nous en sommes.

Voici un tableau indiquant la part que touche le cultivateur des sommes versées par les consommateurs pour les produits alimentaires:

Pour chaque dollar affecté au pain, le producteur de blé touche 15 cents.
Pour chaque dollar affecté au bœuf, le producteur touche 62·8 cents.
Pour chaque dollar affecté au œufs, le producteur touche 76·8 cents.
Pour chaque dollar affecté au lait liquide, le producteur touche 51·7 cents.
Pour chaque dollar affecté au beurre de crémerie, le producteur touche 72·3 cents.
Pour chaque dollar affecté au fromage, le producteur touche 34·5 cents.
Pour chaque dollar affecté aux tomates en conserve, le producteur touche 16·9 cents.
Pour chaque dollar affecté aux pommes de terre, le producteur touche 51·7 cents.

C'est dire que de chaque dollar consacré à l'achat de pain, le producteur touche moins de la moitié de la somme obtenue par le producteur qui vient ensuite. C'est là une des raisons de la situation en Saskatchewan. Une autre est que le pourcentage du revenu en espèces que les cultivateurs ont tiré de leurs bestiaux et volailles en 1954 en Saskatchewan s'est établi à 26·1 p. 100. Dans toutes les autres provinces le chiffre est plus élevé: 67·7, 70·8, 58·8, 77·1, 73·3· 48·1, 53·0, 66·1. Cela démontre que notre économie repose sur le blé. Si nous nous adonnons à la production d'autres denrées, nous devons faire concurrence aux cultivateurs du reste du Canada.

Comme il ne me reste que neuf minutes, je vais m'efforcer d'en venir à une conclusion. Tous les gouvernements devraient donc collaborer en vue de remédier à la situation qui existe en Saskatchewan et dans l'ensemble du Canada. S'il existe des gens plus compétents au Canada, nous devrions les rechercher. Le Gouvernement en a besoin et il espère qu'ils s'offriront, même en consentant des sacrifices personnels, dans l'intérêt de la population du Canada, afin que nous puissions tous procéder ensemble et que les gens d'une partie du pays ne croient pas qu'une industrie est prospère aux dépens d'une autre.

Nous avons eu le meilleur gouvernement pour favoriser l'unité au Canada, mais nous avons encore beaucoup à faire. Nous devons combattre les mensonges qu'on répand parmi les habitants de l'Ouest canadien, dans l'espoir d'en retirer des avantages politiques, mensonges qu'on répand en vue de favoriser les intérêts de gens qui espèrent se faire élire en mentant aux électeurs. Il faut qu'on agisse honnêtement en politique et que nous ayons des hommes qui ont les intérêts de la population canadienne à cœur, afin que le pays progresse come il le devrait. L'honneur doit exister, même en politique.

Parfois, nous constatons qu'il n'en est pas toujours ainsi. Si un membre de l'opposition,

y compris les socialistes ou un Karl Marx en herbe comme l'honorable député d'Assiniboïa, a une autre solution à proposer que celles que nous avons entendues jusqu'ici, nous leur serions reconnaissants de nous en faire part. Nous serions heureux de les entendre, car ils contribueraient ainsi au bien-être du Canada. Je pense que dans le fond de leur cœur même les socialistes savent qu'ils devraient adopter une attitude entièrement différente de celle qu'ils ont adoptée s'ils veulent que le Canada soit prospère et qu'il devienne le grand pays qu'il doit être.

Un seul danger menace notre pays. Ce n'est pas qu'il a eu un gouvernement libéral depuis vingt ans, car ce gouvernement a démontré qu'il peut porter la population du Canada aux plus hauts sommets sur le plan mondial. Le seul danger c'est que les Canadiens écoutent ce que leur dit l'opposition. Je suis certain qu'avec le temps, même si nous, les libéraux, sommes momentanément dans une situation désavantageuse quant au nombre en Saskatchewan, nous réussirons à faire connaître la vérité à tous les habitants de la province.

Nous vivons dans un grand pays, le plus beau au monde, un pays qui a tracé la voie aux autres nations. Tout n'est pas perdu au Canada. Tant que nous jouirons d'un gouvernement stable, qui a les intérêts de la population à cœur, nous pouvons envisager l'avenir avec beaucoup de confiance. Il n'y a pas de place dans notre pays pour des libres penseurs socialistes, ni pour des agnostiques; mais il y a de la place pour les hommes qui ont la foi, qui ont foi dans la population et dans un gouvernement capable d'assurer aux Canadiens une prospérité encore plus grande. Les prédictions des socialistes ne se sont jamais réalisées, à leur grande consternation et déception. Il en a été de l'intérêt de tous les Canadiens qu'aucune de leurs prédictions ne se soit jamais réalisée.

Tous les habitants du monde y compris les Canadiens, sont fiers du Canada. Je suis fier de cette qualité et, encore que je n'aime pas tirer mes paroles d'autres sources, je voudrais citer ici une description faite de son propre pays par une écolière américaine en l'appliquant au Canada. Ce que cette petite fille a écrit de son pays a figuré dans un éditorial des *Model Publications* de Moose-Jaw (Sask.). Je l'ai transposée et modifiée de façon que cela s'applique à la réalité canadienne. Voici à peu près ce qu'elle disait:

Je suis Canadienne. Écoutez ce que j'ai à dire, vous, socialistes, fascistes, communistes. Écoutez-moi bien car mon pays est un pays puissant et mon message est un message puissant. Je suis Canadienne et je parle pour la démocratie. Mes ancêtres et mes parents ont laissé leur sang sur les falaises de Louisbourg et les plaines d'Abraham, sur la grande route entre Chambly et Longueuil et dans la vallée du Richelieu, dans les eaux de la Marne et les ombres de la forêt de l'Argonne, sur les plages de Dunkerque, de Dieppe, de Salerne et de Normandie.

Cent mille et plus de mes compatriotes sont morts pour la liberté. Mon pays est leur monument éternel. Ils continuent de vivre dans le rire d'un petit garçon que les cabrioles d'un clown amusent au cirque. Ils continuent de vivre dans le goût glacé, délicieux de la première bouchée de glace à la menthe du premier juillet. Ils revivent dans l'atmosphère tendue d'une joute de baseball, lorsque l'arbitre crie "au bâton", ou d'une partie de football ou de hockey, quand l'arbitre donne le signal. Ils revivent dans nos écoles, quand, au Jour du Souvenir, on chante Ô Canada, ou dans la musique vivifiante de la Tour de la paix.

Ils revivent dans le son clair et net d'une cloche d'école, les matins d'automne. Ils revivent dans le triomphe du bambin de six ans qui lit à haute voix pour la première fois. Ils revivent dans les yeux du cultivateur ontarien qui fait le tour de ses champs de maïs et de pommes de terre et de ses pâturages. Ils revivent dans l'or étincellant de centaines d'acres de blé s'étendant dans les plaines de la Saskatchewan. Ils revivent dans les troupeaux agités des parcs à bestiaux de Saint-Boniface et de Toronto.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député n'aura pas le temps de terminer sa citation. La durée du débat actuel a été limitée. La parole est à l'honorable député de Kindersley.

M. W. M. Johnson (Kindersley): Monsieur l'Orateur, je ne puis songer à aucun amendement jamais présenté à la Chambre qui emporte une plus grande unanimité d'appui de la part des cultivateurs de l'Ouest du Canada que le sous-amendement proposé par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), chef du parti de la CCF. Je me réjouis en particulier de prendre part à la discussion en ce moment-ci, après avoir entendu la déclaration officielle par la bouche du ministre du Commerce et celles que nous avons dû subir de la part de cette partie de la Chambre que l'on peut désigner avec précision, j'en suis persuadé, le déversoir.

Je me réjouis de participer à la discussion parce que je représente une circonscription qui est peut-être la plus gravement atteinte par l'encombrement de blé. Elle est gravement atteinte parce que nous avons obtenu une bonne récolte en 1952, une bonne récolte en 1953, une récolte ordinaire dans plusieurs parties de la circonscription en 1954 et une bonne récolte de céréales de bonne qualité cette année. Cette succession de bonnes récoltes signifie, par conséquent, que nombre de cultivateurs de la circonscription de Kindersley ont encore sur leur ferme du blé de l'année-récolte 1952. Voilà qui met le problème en lumière et donne une idée de la quantité de céréales entreposées dans certaines fermes de la Saskatchewan.

Ce que je dois faire, je pense, pour présenter une thèse sur la question du blé et entraîner l'appui du sous-amendement pro-

posé par l'honorable député de Rosetown-Biggar, c'est d'abord d'expliquer aux députés des autres parties du Canada les problèmes qui se posent à nous dans l'Ouest et, ensuite, de donner la même explication aux députés ministériels. Je pense que nous pouvons résumer le problème en disant que les cultivateurs sont coincés entre le prix de leurs ventes et le coût de leurs achats. Si nous faisions une analyse des frais de production et des bénéfices réalisés au cours des quelques dernières années, nous constaterions, je pense, que c'est là le nœud du problème que nous cherchons à résoudre en ce moment.

Les frais d'exploitation sont très élevés. Comme l'a signalé l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), l'indice des frais de production des cultivateurs s'établit à 241 en prenant comme base le chiffre de 100 pour la période de 1935 à 1939. C'est dire que nos frais de production sont deux fois et un tiers plus élevés qu'au cours de la période de 1935 à 1939, en établissant à 100 l'indice de cette période. Nous constatons que depuis la guerre les prix de tous les articles que les cultivateurs doivent acheter ont augmenté: instruments aratoires, engrais, essence, huile, graisse, réparations, main-d'œuvre. Je ne connais pas un seul article utilisé sur une ferme dont le prix ait diminué depuis la guerre.

En outre, les progrès techniques dans l'exploitation agricole ont nécessairement accru les frais de production des cultivateurs; c'est à cause de ces progrès qu'ils emploient maintenant des produits chimiques pour l'épandage, pour enrayer la larve de taupin, d'insecticides chimiques qui accroissent la production, mais augmentent aussi les frais. Un cultivateur compétent n'hésitera pas à recourir à ces produits pour accroître au maximum le rendement de sa terre.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Johnson (Kindersley): Avant la suspension de la séance, monsieur l'Orateur, je signalais que les progrès de la technique, sur le plan agricole, avaient provoqué la hausse des frais du cultivateur. Je signalais également que l'emploi du 2-4-D contre les mauvaises herbes et l'emploi du Mergama-C dans la lutte contre la larve de taupin, de même que l'usage judicieux des engrais chimiques, avaient augmenté les rendements. Il ne faudrait pas croire que la production moyenne de blé est telle que nous la désignons aujourd'hui. Nous aimons croire, dans ma région, que le rendement moyen, en ce qui concerne le blé, est de 16 boisseaux à l'acre. Je suis persuadé que, grâce à tous les progrès de la technique, le rendement moyen, dans ma circonscription, serait plus près de 18, peut-être même de 20 boisseaux à l'acre, par une année de temps sec.

Je crois que le Gouvernement doit tenir compte de cette augmentation des rendements moyens plutôt que du point de vue auquel le ministre du Commerce se place quand il déclare que, si nous avions eu une année de temps sec, nous n'aurions pas d'excédent. Le ministre du Commerce n'a pas saisi la question. Dans les régions où la récolte fait défaut, les cultivateurs sont dans la plus grande gêne. Je songe aux régions comme la région d'entre les lacs, au Manitoba, que représente mon collègue, le député de Selkirk (M. Bryce). Ils n'ont pas de céréales, et sont fort dans la gêne. Je ne suis donc pas d'avis que nous puissions continuer à compter sur une année de sécheresse pour tirer le Gouvernement du dilemme actuel. Étant donné des frais de battage plus élevés, il en coûte évidemment plus cher pour produire une forte récolte qu'une récolte plus faible.

Après la récolte, on est en face de la plus forte dépense peut-être, celle qu'entraîne l'aménagement de locaux pour entreposer les céréales dans les fermes. Ces frais vont de 15c. à 20c. le boisseau. Ces chiffres permettent de calculer les frais très élevés que doivent envisager les agriculteurs de l'Ouest. Il leur faut bâtir des entrepôts à céréales, dont ils ne se resserviront peut-être jamais, si nous avons ces années de sécheresse qu'espère le ministre du Commerce. La construction de ces bâtiments constitue une partie des frais d'exploitation; mais le ministre du Revenu national (M. McCann) refuse aux agriculteurs le privilège accordé à ceux qui font de l'argent grâce au commerce du blé, la dépréciation accélérée à l'égard de ces entrepôts.

Les chiffres les plus révélateurs, quant au coût de revient des produits agricoles, sont sans doute ceux qu'on a établis grâce à un relevé effectué dans 77 fermes de la région de Kindersley par l'Association professionnelle des agriculteurs de Kindersley. Les chiffres regardent les frais d'exploitation agricole, et on conclut que le coût de production d'un boisseau de blé, si on n'accorde aucun salaire à l'exploitant, s'établit pour toutes les exploitations à la moyenne de $1.16 le boisseau. Si on accorde à l'exploitant un salaire de $3,000, ce qui n'a rien d'excessif ces années-ci, le coût est de $1.60 le boisseau. En tenant compte de ces chiffres qui indiquent des frais de production très élevés pour le cultivateur de l'Ouest, nous devons examiner tous les aspects du problème afin de voir de quelle façon ce cultivateur peut compter se rembourser d'une partie de ses immo-

bilisations, tout en obtenant un certain excédent afin de pouvoir se maintenir.

Nous constatons qu'au cours de la dernière année-récolte, les cultivateurs n'ont pu livrer le contingent de huit boisseaux que le ministre du Commerce leur avait promis le 18 février de l'an dernier, et encore le 7 juillet dernier. Il a alors dit que toutes les céréales auraient été acheminées de la ferme au début de la nouvelle année-récolte. On m'a dit que ces observations ont fait croire que le ministre compétent avait assuré les cultivateurs qu'ils pourraient écouler ces milliers de boisseaux de céréales entreposés dans les fermes, en sorte qu'il n'y avait pas lieu pour eux de s'inquiéter si leur tracteur, leur moissonneuse-lieuse devaient être remplacés, ou si d'autres immobilisations s'imposaient. La promesse ne s'étant pas réalisée, les cultivateurs ont été bien embarrassés.

Quand les choses en sont venues au point où, l'an dernier, ils n'ont même pu livrer le contingent de huit boisseaux, pour ne rien dire de la dernière récolte, ils se sont trouvés vraiment coincés. Aujourd'hui, il y a certains endroits en Saskatchewan où le contingent est de trois boisseaux par acre prévue. Cependant, dans d'autres régions pas très éloignées, on constate que le contingent admis permet encore une livraison de 300 boisseaux par cultivateur, mais ces gens n'ont pu accéder à l'entrepôt de l'élévateur pour les livrer.

Je crois que le Gouvernement devrait songer sérieusement à enquêter sur les fonctions et attributions du directeur des transports chargé de répartir les wagons couverts dans les divers endroits de vente le long de la voie ferroviaire, et pour garantir l'équité de cette répartition. L'automne dernier, par exemple, j'ai pu constater que les agriculteurs de la région d'Alsask, qui avaient cultivé du lin, se sont vus obligés, à la suite de la pénurie de wagons couverts, de transporter ce lin 160 milles à destination de Saskatoon, afin de pouvoir livrer. Nous avons découvert que des agriculteurs de Sceptre, sur la route du Pacifique-Canadien, transportaient leur lin à Medicine-Hat au coût de 25c. le boisseau. Peut-on imaginer quelque chose de plus ridicule que de transporter son grain en camions le long d'une voie ferrée vers des entrepôts où il y a de la place? Nous avons vu des cultivateurs transporter leur blé durum d'une voie à l'autre de Merid à Compeer, ce qui représente une distance de 40 milles, afin de pouvoir en livrer une certaine quantité et se faire ainsi quelque argent. Encore en décembre dernier, certains ont transporté du blé Durum sur la rivière Saskatchewan-Sud depuis Lancer jusqu'à des localités situées sur la ligne du National-Canadien, où il y avait plus d'espace. Un camion est passé à travers la glace au cours de ce travail; le cultivateur a perdu sa charge, mais il a pu recouvrer le camion.

Ces faits donnent une idée de la situation désespérée où se trouvent des cultivateurs de l'Ouest canadien. Ils n'aiment pas transporter de la graine de lin ou du blé durum sur une distance de 160 milles pour les porter au marché. Ils le font parce que la dure nécessité les y pousse. Pourquoi cette dure nécessité? Au début de l'automne, la priorité accordée à l'utilisation des wagons couverts m'a porté à croire que le Gouvernement avait écarté l'agriculture de l'Ouest. La priorité absolue a été accordée au transport du bois d'œuvre. Environ 100 de ces gros wagons de 40 tonnes étaient expédiés chaque jour de la division de Saskatoon expressément pour le transport du bois d'œuvre. Ce sont ces mêmes wagons qui sont aujourd'hui aux États-Unis, c'est-à-dire les wagons qui ne sont pas disponibles pour transporter les céréales qu'il faut pour remplir les élévateurs de tête de ligne. La priorité suivante a été accordée au charbon. Environ 100 wagons par jour ont été affectés à cette fin. Puis, après tout cela, on a enfin songé au transport des céréales des cultivateurs.

L'automne dernier, une des grosses minoteries d'Humberstone aurait pu utiliser 30 wagons par jour pour transporter du blé en provenance des Prairies, mais les wagons n'ont pas été mis en disponibilité par suite de l'incompétence du régisseur des transports ou des mauvaises directives données par le Gouvernement. Je ne sais pas lequel blâmer.

Nous avons d'une part ces frais d'exploitation très élevés et, d'autre part, l'impossibilité de livrer une partie des céréales dont la nature nous a gratifiés généreusement pour contre-balancer ces frais excessifs.

Il nous faut considérer les recettes en regard du travail de l'année. Le ministre du Commerce aime parler du passé, et je pense qu'on devrait me permettre d'en parler moi aussi. On se rendra compte que, pour la période comprise entre le mois d'août 1945 et le 31 juillet 1953, le revenu moyen du producteur pour un boisseau de blé s'est placé entre $1.81⅞ et $1.85½. Mais pour la récolte de 1953, la situation a été tout autre. Pour le blé que les cultivateurs ont pu livrer, ils ont touché $1.564 la boisseau, soit 27c. au-dessous de la moyenne obtenue de 1945 à 1953. Je m'attends à ce que le prix que touchera le cultivateur pour sa récolte de cette année soit encore plus faible.

Nous savons qu'à cette baisse des cours se rattache le fait que les livraisons à partir des fermes, jusqu'au 28 décembre 1955, ont baissé de près de 70 millions de boisseaux par rapport à l'an dernier, ce qui a été assez

pénible. Elles ont baissé de 173 millions de boisseaux par rapport à la moyenne de dix ans. Cela nous donne une idée du manque de pouvoir d'achat chez les cultivateurs, qui ne peuvent contre-balancer l'accroissement du prix de revient. De plus, comme l'ont signalé des préopinants au cours du débat, le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé représente moins de la moitié de celui de 1945. Voilà le nœud de l'affaire, et j'aimerais que tous les députés étudient ce point avec beaucoup de sérieux: le pouvoir d'achat du boisseau de blé est moins de la moitié de celui de 1945.

A ce propos, je signale aux députés d'autres régions du pays qui ne sont pas au courant de la culture du blé, que le producteur ne touche pas $1.40 le boisseau. Je l'ai entendu dire bien des fois par des gens ignorant que le cultivateur défraie le transport de son produit vers la tête des lacs, ou les terminus du littoral. Dans le cas d'un taux de transport de 19 cents, le cultivateur récupérerait 1·21 dollar par boisseau pour le nº 1 du Nord. Par ailleurs, s'il avait des céréales de qualité inférieure qui ne pourraient se classer par exemple que comme provende nº 1, il n'en recevrait plus que 79c. le boisseau. Vous pouvez alors concevoir quel désastre financier ce serait pour le fermier qui ne peut livrer que huit boisseaux par acre spécifié à 79c. le boisseau. Les résultats de cette situation se manifestent dans d'autres secteurs de l'économie. Il ne s'agit pas seulement d'un problème local; il ne s'agit pas simplement d'une situation qui règne là-bas, en Saskatchewan, et sur laquelle on puisse fermer les yeux.

L'an dernier, l'industrie des instruments aratoires a été l'une de nos plus grandes sources de chômage. Nous constatons qu'au Canada, en 1953, les ventes d'instruments aratoires dans le gros se sont chiffrées par 238 millions de dollars. Elles avaient décliné de 4·9 p. 100 par rapport à 1952. En 1954, le prix de gros de la machinerie agricole était de 146·7 millions de dollars, soit un nouveau déclin de 38·4 p. 100 par rapport à 1953. Dans les trois provinces des Prairies, où la situation est encore plus critique, on remarquera que les ventes s'élevèrent en 1953 à 159,667,000 dollars; mais en 1954, elles tombaient à 80,928,000 dollars, ce qui représente une chute de près de 50 p. 100. Il faut donc s'attendre à ce qu'avec le temps le dilemme et l'embarras où se trouve le cultivateur de l'Ouest se répercuteront dans les autres domaines de notre économie.

Il nous faut prendre soigneusement la mesure du problème. La situation ne peut pas être établie sur la base dont a parlé le premier ministre, qui disait au premier ministre P. C. Douglas de la Saskatchewan, dans un télégramme du 24 octobre 1955:

> Après avoir approfondi le problème, et compte tenu de l'expérience que nous a value la récolte de 1951, il nous a paru qu'un nombre relativement faible de cultivateurs auraient réellement besoin d'aide.

La déclaration faite aujourd'hui par le ministre du Commerce disant qu'il y avait une légère pénurie d'argent n'est certes pas de nature à éclaircir la question.

Pour établir quelles étaient les conditions régnant dans la circonscription de Kindersley, circonscription représentative de la Saskatchewan, j'ai invité les conseils des municipalités rurales à exposer leur opinion, par le moyen de résolutions sur la situation financière des cultivateurs, l'à-propos d'emprunts bancaires comme solution provisoire, et à me faire connaître toutes autres solutions qu'ils pourraient présenter. Les réponses obtenues ont été des plus révélatrices. Elles ne coïncidaient d'aucune façon ni d'aucune manière avec la déclaration du premier ministre ou celle du ministre du Commerce.

Les déclarations sur la situation financière contenues dans les réponses que j'ai reçues allaient de "passable pour le moment" à "changement très prochain". C'est un fait dont je trouve autant d'indices dans des expressions que j'ai entendues: "pénuries extrême d'espèces", "critique", "faible" et "grave". Voilà les expressions qu'ont employées les membres des conseils municipaux ruraux de la circonscription de Kindersley, qui sont peut-être les mieux renseignés sur la situation à l'heure actuelle.

Invités à exprimer leur opinion sur les avantages des prêts bancaires, ils m'ont répondu, à une exception près qu'ils y voyaient une certaine utilité à titre provisoire, que la chose était 'insuffisante", "rien de moins qu'inutile", "fort détestée et très peu satisfaisante".

Les autres propositions que j'ai reçues des conseils variaient: demandes d'avances en espèces sur céréales entreposées à la ferme; l'abaissement du tarif douanier; acceptation du sterling ou des devises étrangères; et un nouveau classement du blé de basse qualité. Ils entendaient par là le classement à nouveau des catégories 5 et 6, qui encombrent les têtes de ligne, pour en faire du blé de provende qu'on pourrait expédier aux régions du genre de celle que représente l'honorable député de Selkirk (M. Bryce), à titre de subvention ou d'aide aux cultivateurs de ces régions qui n'ont ni blé ni provende.

Il y a deux de ces résolutions qui sont particulièrement importantes et résument peut-être assez bien la situation signalée dans les résolutions d'autres conseils municipaux, et qui donneront à la Chambre l'occasion de

saisir l'opinion des cultivateurs de la région. Je vais donner lecture de ces deux résolutions. La première est de la municipalité rurale de Deer-Fork, nº 232; elle est ainsi conçue:

Attendu que les cultivateurs de la municipalité sont dans d'extrêmes embarras financiers du fait que:

1. Il y a eu plusieurs bonnes récoltes successives, dont une partie reste toujours engrangée dans les fermes, vu l'impossibilité de la vendre à cause de la situation actuelle du marché.

2. La presque totalité des réserves liquides des cultivateurs est épuisée, ayant servi à financer l'exploitation agricole et à assurer, dans les fermes elles-mêmes, les moyens d'entreposage des céréales excédentaires.

3. Il y a eu hausse continue du prix des machines agricoles, du matériel, des réparations, du carburant et d'autres produits nécessaires au cultivateur qui désire poursuivre son exploitation, ainsi qu'une baisse également continue des cours agricoles.

4. Et attendu que la garantie récemment assurée en ce qui concerne les prêts bancaires au titre des ventes futures de céréales n'a pas rétabli la situation:

Il est résolu que le conseil de la municipalité rurale de Deer-Forks, nº 232, dans la province de la Saskatchewan, engage vivement le premier ministre, le ministre du Commerce et le député de notre circonscription fédérale de Kindersley à adopter le vœu suivant dans les délais les plus brefs:

1. Assurer des avances en espèces au titre des trois quarts de la valeur de la totalité des céréales engrangées dans les fermes, grâce aux services de la Commission canadienne du blé.

2. Adopter les lois nécessaires à l'établissement de la parité des prix entre les produits que les cultivateurs doivent acheter et les denrées qu'ils produisent pour la vente.

Copie conforme d'une résolution adoptée à l'unanimité par le conseil de la municipalité rurale de Deer-Forks, nº 232, à son assemblée régulière tenue le cinquième jour de décembre 1955.

Le secrétaire de la Municipalité rurale
de Deer-Forks, nº 232,
W. P. Rolick.

Voilà une idée de ce que pensent les cultivateurs de la Saskatchewan, ainsi qu'en témoignent ceux qui voient leurs problèmes de plus près, c'est-à-dire, les conseils municipaux.

J'en ai une autre que je désire consigner au compte rendu, parce qu'elle donne une idée de l'attitude des cultivateurs dans tout l'Ouest. Elle m'a été envoyée:

Voici la lettre qu'on m'a adressée:

Monsieur,

A la dernière réunion du conseil, il a beaucoup été question du blé et de la situation de l'industrie agricole. La discussion de ces questions a abouti à l'adoption de la résolution que voici:

"Il est résolu d'adresser une résolution à notre député à Ottawa pour lui signaler que, relativement au problème actuel du blé, nous sommes en faveur des programmes suivants pour l'avenir immédiat et lointain.

1. Que, sous le régime actuel de la Commission du blé, des avances libres d'intérêt soient consenties jusqu'à concurrence de 75 p. 100 du contingent de vente prévu à l'égard du blé.

2. Que, lorsque des terres seront enherbées à l'avenir en vue de réduire les emblavures, le contingent de vente ne soit pas réduit, afin que soit favorisée la réduction des emblavures.

3. Nous sommes en faveur d'un programme de réduction des emblavures, pourvu que des dispositions soient prises en vue de l'achat de toute la production tirée des superficies ainsi réduites.

4. Nous sommes en faveur de la reconnaissance, par le ministère du Revenu national, de l'amortissement accéléré à l'égard des entrepôts aménagés dans la ferme.

5. Nous souhaitons que toutes les catégories de blé, de la catégorie 5 en descendant, soient classées comme provendes et fassent l'objet de subvention à la vente aux marchés régionaux et étrangers jusqu'à l'épuisement de ce genre d'excédent.

6. Qu'à notre avis, notre genre d'agriculture ne peut plus se poursuivre avec l'état du marché depuis quelques mois."

Adopté.

Le conseil est d'avis que cette question de programme de vente des produits agricoles et de ses conséquences n'est pas une question politique, parce qu'elle influe sur l'ensemble de l'économie et doit être considérée comme une question d'affaires sans rapport avec les gens de l'Est ou de l'Ouest, tous étant atteints par la perte des marchés.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire,
W. H. Howes.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, ce sont deux des lettres qui indiquent bien ce que pensent les agriculteurs de cette région à propos de leur situation par rapport à l'avoir en espèces et d'une solution à cet état de choses. Il faut donc rechercher la solution au problème.

Il n'y a guère de doute que le problème existe. Le premier point consiste à y trouver une solution immédiate, à trouver moyen de mettre des espèces sonnantes dans les mains de l'agriculteur, dès maintenant, non pas dans six mois. On a là la raison du sous-amendement qu'a proposé le député de Rosetown-Biggar, dans lequel il demande que soient versées des avances en espèces équivalant à 75 p. 100 de la valeur prévue sur le contingent de livraison. On réclame cela depuis 1942 et cela devrait être inséré dans la loi sur la Commission du blé. Cela devrait constituer un aspect permanent de notre programme relatif au blé. On a là tout simplement le prolongement du principe dont s'inspire l'organisation méthodique des marchés. Le ministre du Commerce a souligné ce matin que chaque fois que les membres du parti cécéfiste parlent de la Commission du blé, ils disent qu'ils appuient cette Commission, mais qu'il y a un mais. Je réponds que, non seulement nous appuyons la Commission du blé, mais aussi que notre parti se fait le champion du principe de l'organisation méthodique des marchés. Ainsi, c'est seulement à son meilleur ami qu'on peut dire qu'il a mauvaise haleine. Il en est de même de la Commission canadienne du blé. Nous voulons tellement la maintenir que nous appelons son attention

sur ces points afin qu'ils soient rectifiés, et que soit maintenu le principe de la vente ordonnée. Nous ne prenons pas l'attitude, "ne dites rien contre la Commission canadienne du blé de peur que le Gouvernement ne la supprime".

La Commission canadienne du blé n'est qu'un organisme de l'État. Si nous n'aimons pas la ligne de conduite que le Gouvernement impose à la Commission canadienne du blé et qui pourrait en assurer la ruine en quelques courtes années, nous n'hésitons pas à y attirer l'attention de notre meilleur ami, dans l'espoir d'y voir apporter remède. Le principe dont s'inspire la Commission canadienne du blé est d'acheter des cultivateurs plus de blé qu'ils ne peuvent en vendre en une même année. Pourquoi ne pas étendre ce principe jusqu'à permettre aux cultivateurs d'accepter des avances en argent comptant gagées sur des céréales entreposées dans les fermes. Ce serait acheter des cultivateurs un peu plus de blé qu'on ne pourrait en vendre mais on continuerait à étendre le principe de l'écoulement ordonné.

Le ministre du Commerce a déclaré dans son exposé de ce matin qu'il était allé dans l'Ouest afin de se rendre compte de la situation et de voir dans quelle mesure on pourrait remédier; mais avant de partir pour l'Ouest, il a compris qu'il valait mieux panser certaines blessures, et il a ressorti encore cette mesure législative bien connue de 1951 espérant ainsi se ménager dans l'Ouest une réception un peu plus cordiale. Cela n'a servi à rien, monsieur l'Orateur, et je crains que si je me rappelais certaines épithètes que j'ai employées pour dépeindre les initiatives du ministre du Commerce, vous me rappelleriez bien vite à l'ordre.

Or, je crains que lorsque les cultivateurs de l'Ouest canadien connaîtront la récente déclaration du ministre du Commerce au sujet des motifs qui lui ont fait refuser les avances en argent comptant sur les céréales entreposées dans les fermes, la réception qu'ils lui feront sera encore pire. La seule critique que le ministre du Commerce a formulée au sujet des céréales entreposées dans les fermes, c'est qu'il n'est pas possible de faire confiance aux cultivateurs. Il craint qu'une nuit où il fera bien noir, ils se glisseront dans la porcherie pour en nourrir les gorets ou les passeront à un voisin. Voilà l'objection du ministre. Il trouve bon d'agir par l'intermédiaire des banques, où l'on peut obtenir des intérêts usuraires. Mais si l'on veut recourir à la vente ordonnée il ne serait pas possible d'appliquer cette méthode aux cultivateurs de la Saskatchewan, parce qu'on ne peut se fier à eux.

[M. Johnson (Kindersley).]

Il s'est dit parfaitement satisfait du taux de 5 p. 100, ajoutant qu'il avait déjà emprunté de l'argent à des taux d'intérêt plus élevés que celui-là; mais je ne crois pas qu'il emprunterait à 5 p. 100 ce qu'il a déjà gagné. C'est précisément ce qu'on demande de faire aux cultivateurs de la Saskatchewan et des autres provinces de l'Ouest. Les prêts bancaires sont insuffisants, tellement insuffisants qu'une des importantes banques de Kindersley a reçu des demandes de renseignements à ce sujet mais qu'elle n'a pas fait de prêt. La banque d'Abbey, qui dessert onze cents personnes, n'a prêté que $15,000. Ce n'est pas parce que les cultivateurs n'ont pas besoin de prêts, c'est qu'ils s'indignent de verser de l'intérêt sur leur propre argent et de s'accabler d'une dette future. Si le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), décidant de diversifier l'agriculture, offrait gratuitement de la semence de banane à tous les cultivateurs du Canada, je ne crois pas qu'ils accepteraient cette offre. Il n'y a guère de différence entre les deux.

Nous constatons que les groupements agricoles de l'Ouest canadien sont unanimement en faveur des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. Les conseils municipaux, les associations d'agriculteurs et le syndicat du blé de Saskatchewan sont favorables à la proposition. De fait, je n'ai pas rencontré un cultivateur ni un homme d'affaires qui s'oppose au principe de la vente méthodique grâce à des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes.

J'imagine que les députés de la Saskatchewan, où qu'ils siègent, seraient tenus de voter en conformité des vœux des cultivateurs de cette province afin d'appuyer leur proposition tendant à obtenir des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes. Je crois qu'il sera très intéressant de voir pour qui ils voteront le moment venu.

La seconde solution immédiate qu'on a proposée a trait à la nécessité d'un régime comportant deux prix, en vertu duquel le cultivateur toucherait un prix à l'égard du maximum sous l'empire de l'Accord international sur le blé ou, comme l'a dit le président du syndicat du blé de la Saskatchewan, un prix de $2.30 le boisseau. Une augmentation de 20c. le boisseau ne représenterait qu'un relèvement de ½c. sur un pain. Nous avons déjà admis l'à-propos de ce régime à deux prix, car les cultivateurs de blé durum qui le vendent au pays touchent $2.04 le boisseau, mais quand il est vendu sur le marché d'exportation, le prix s'établit à $2.74 le boisseau.

Nous devons donc chercher une solution à longue échéance, qui réglera le problème une fois pour toutes. D'autres solutions ont

été préconisées par mes collègues de temps à autre et le seront à l'avenir. Il nous faut chercher une solution à longue échéance. Le premier point que j'ai exposé concerne la nécessité de stimuler le commerce. Le ministre du Commerce a signalé que nos exportations effectives ne faisaient que baisser graduellement. Il a signalé finalement que les ventes de 1954-1955 s'établissaient à 251·8 millions de boisseaux. Il a recueilli des applaudissements, venus de tous les députés libéraux. Mais il est une chose que le ministre du Commerce n'a pas révélée à la Chambre: les ventes du Canada ont diminué tandis que le marché international s'élargissait. Il a omis de dire à la Chambre que les ventes de l'Argentine ont augmenté de 24 millions de boisseaux au cours de la même année, que celles de l'Australie ont grossi de 31 millions de boisseaux et celles des États-Unis, de 65 millions de boisseaux, alors que le Canada, un des principaux exportateurs de blé en vertu de l'accord international sur le blé, voyait les siennes diminuer de 3 millions de boisseaux.

Répondant au député d'Assiniboïa (M. Argue), le ministre s'est prononcé en faveur des dons, ce qui ne l'a pas empêché de déclarer, ce matin, qu'on ne peut pratiquer le troc ni accepter certaines monnaies, car cela constituerait une forme de don. Je soutiens que, si cela peut nous aider à écouler une partie de notre blé, la mécanique de la vente peut être réglée de façon que tous les pays intéressés y trouvent leur intérêt.

Mon dernier mot au sujet du programme à long terme portera sur la nécessité, pour le Canada, de prendre certaines initiatives sur le plan international. Nous nous sommes trop souvent contentés de belles paroles à l'adresse des deux tiers de l'humanité qui a faim. Il faut que le Canada batte la voie et suive les recommandations de M. L. E. Kirk, chef à la retraite de la division de la production des plantes, à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, qui, exposant divers programmes, déclarait ce qui suit:

> Cela comprendrait: un effort constant en vue d'abaisser les tarifs douaniers, afin de faciliter les échanges mondiaux; l'encouragement à produire d'autres récoltes, afin de réduire la quantité des denrées excédentaires; la diminution du coût de production grâce à une plus grande efficacité, en tant que moyen d'abaisser les prix; des subventions à titre d'assistance sous forme de produits excédentaires accordées aux pays nécessiteux, soit en pur don, soit de préférence à la condition que le pays importateur s'engage à affecter l'équivalent en argent de telles subventions à sa propre expansion économique.

A mon sens, notre civilisation a passé l'époque où nous pouvions permettre que des milliers, non, des millions de boisseaux de blé restent sur le champs, dans l'Ouest du Canada, et soient emportés par la tempête comme cela est arrivé en décembre dernier. Des agriculteurs ont même perdu jusqu'à 1,500 boisseaux de blé emporté par le vent. Il ne faudrait pas permettre cela, quand les habitants d'autres régions du monde ont faim.

Si nous voulons envisager la question de la défense avec esprit pratique et chercher à nous gagner des amis dans le monde, nous devrions pouvoir trouver, à même la somme de deux milliards que nous affectons à la défense nationale, une part de 500 millions par an pour cet organisme international afin de lui permettre d'acheter les excédents de produits alimentaires et de les distribuer, par des moyens appropriés, aux régions qui en ont besoin et où les gens sont affamés. Avant longtemps, ces peuples seront nos frères et nos amis car nous aurons besoin d'eux.

Nous devrions prendre nous-même l'initiative de ce programme afin d'être prêts à toute éventualité. J'ai souligné la nécessité de régler le tragique problème des prix et du coût de revient avec lequel les cultivateurs de l'Ouest sont aux prises. J'ai dit que les mesures législatives proposées sont insuffisantes et j'ai parlé de la législation que les cultivateurs et les hommes d'affaires de l'Ouest préconisent en vue de régler ce problème. Enfin, j'ai indiqué les solutions de longue haleine qui sont nécessaires pour régler ce grave problème d'envergure nationale.

M. F. A. Enfield (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je veux aussi féliciter les deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Mes félicitations sont sincères, même si elles ont quelque peu le caractère d'une répétition. J'ai toujours admiré la facilité de parole de l'honorable représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley). Je suis certain que nous sommes tous fiers de compter cette représentante libérale dans notre groupe à la Chambre.

L'honorable représentant de Bellechasse (M. Laflamme) a manifesté un intérêt considérable pour les affaires du pays d'une façon générale. Je lui envie cette abondance et cette facilité de débit que paraissent acquérir la plupart des députés canadiens-français à la Chambre.

Certains députés se sont plaints d'omissions dans le discours du trône. On m'a dit qu'il omettait de mentionner nombre de problèmes qui se posent actuellement au Canada et qu'il aurait fallut signaler. Je pense qu'on a commis une omission en négligeant de parler suffisamment de ce qui s'est produit de bon chez nous l'an dernier. Le discours du trône contient quelques commentaires obscurs sur la prospérité du Canada et l'expansion que nous avons connues en 1955. Nous pouvons regarder cette année-là, je crois, comme une

année de croissance continue et d'essor remarquable. Au cours de l'année passée, les Canadiens ont dépensé, gagné, produit, acheté, vendu, exporté et importé plus que jamais. Nous avons aujourd'hui plus de main-d'œuvre au travail qu'à n'importe quel moment de notre histoire.

Il est significatif qu'à l'heure où nous nous réunissons, nos problèmes se rattachent surtout à notre expansion économique et aux aspects inflationnistes de la situation et non au chômage et à la tendance à la déflation qui nous inquiétaient au début de la session de 1955. Ma propre circonscription a également connu l'essor presque affolant qu'on peut constater au Canada depuis un an.

J'ai appris de source autorisée, c'est-à-dire de Fred Gardiner, président de la commission métropolitaine de Toronto, que nous appelons le surmaire, que la région métropolitaine de Toronto se place en troisième lieu parmi les agglomérations nord-américaines qui croissent le plus vite, et n'est dépassée que par Los Angeles en Californie et Houston dans le Texas. Après avoir examiné les données concernant les entreprises réalisées en vertu de la loi nationale sur l'habitation, je constate qu'en 1955, on a commencé et fini plus de constructions dans cette région de Toronto que n'importe où ailleurs au Canada, et que 43 p. 100 de cette activité s'est produite justement dans la circonscription de York-Scarborough. D'après mes calculs, York-Scarborough serait donc la localité du Canada qui connaît la plus forte expansion.

Je crois pouvoir dire à coup sûr que les problèmes qui me préoccupent portent principalement sur cette expansion. Les députés diront, j'imagine, que je suis chanceux d'avoir de tels problèmes plutôt que d'autres. Cependant, il y a une situation que je veux mentionner. Il s'agit d'une question d'intérêt local, mais à mesure que je développerai mon sujet, ils constateront qu'elle comporte des considérations d'intérêt national.

Ainsi que les députés le savent, l'organisation des moyens de transport pose d'énormes difficultés dans nos localités qui prennent une expansion rapide. Les chemins de fer, comme le National-Canadien, sont appelés à accroître leurs ateliers et leur matériel, leurs voies, leurs cours d'assemblage et de triage, à agrandir leurs bâtiments de réparation et d'entreposage, à augmenter leur matériel roulant et leur autre outillage. Il n'est pas toujours facile de trouver des emplacements propres à ces installations ferroviaires sans nuire à la valeur des propriétés environnantes.

C'est avec une grande consternation qu'environ 10,000 de mes commettants et moi-même avons accueilli la décision qu'a prise le National-Canadien d'établir une vaste cour d'assemblage et de triage en plein centre d'un beau quartier d'habitation de South-Scarborough.

Nous avons commencé à manifester notre opposition à cette entreprise à l'automne de 1952, avant les dernières élections générales, et la bataille s'est poursuivie jusqu'à ces tous derniers temps. Pendant ce temps des délégations de citoyens comparurent ici à Ottawa devant l'actuel ministre des Transports (M. Marler) ainsi que devant son devancier, l'honorable Lionel Chevrier. Des protestations furent envoyées à M. Donald Gordon, président du National-Canadien, à Montréal. Des rapports furent soumis aux autorités ferroviaires de Toronto. Notre cas fut exposé devant la Commission des Transports à l'occasion de l'audience qu'elle tint à propos de cette question.

Pendant tout ce temps les chemins de fer demeurèrent inébranlables dans leur intention d'entreprendre cet aménagement. Ils avaient besoin de cet espace. Ils soutenaient que puisqu'ils avaient acheté le terrain à cette fin en 1926, ils étaient parfaitement justifiés à refuser de renoncer à la construction particulière qu'ils avaient dans l'esprit, c'est-à-dire une gare de tirage.

Bref, en décembre dernier, je présentai au ministre des Transports, à Ottawa, une autre délégation de citoyens accompagnant le préfet de la municipalité, M. A. Harris. A la suite de cette présentation, le ministre prit des dispositions pour se rendre à Toronto et examiner personnellement les lieux. Au milieu de décembre, nous eûmes la satisfaction de lui exposer la vraie face du problème. Après avoir vu l'emplacement, il dit qu'il demanderait à Donald Gordon et à ses conseillers de reconsidérer la situation plus à fond.

Donc, vers la fin du même mois de décembre, nous avons reçu un appel des directeurs du National-Canadien à Toronto et, à notre vive satisfaction, ils nous ont présenté un plan d'aménagement pour la région métropolitaine de Toronto fondé sur de nouvelles conceptions. Dans leurs nouveaux plans, l'immense cour de triage avait été ramenée aux proportions d'une petite cour de réserve, ce qui libérait 100 acres de beaux terrains industriels qui pouvaient être vendus à des intérêts privés. C'était ce qui restait de leurs propriétés dans cette région. De plus, le National-Canadien est en train d'aménager une route le long de cette zone industrielle ainsi qu'une bande gazonnée d'environ 200 pieds de largeur pour protéger les maisons d'habitation qui sont dans le voisinage immédiat.

Les autorités municipales du township de Scarborough, ravies des perspectives qu'ouvrait ce nouvel afflux d'industries, ont en

conséquence augmenté l'évaluation municipale. Savoir que les résidents allaient être protégés du moins quant à la valeur de leurs propriétés nous réjouissait tous.

Dans ce cas-ci, on peut dire qu'à toutes fins utiles, le sort en était jeté. Une importante société décidait de réaliser un programme qui remontait à 1926. Et pourtant, à cette étape encore, le ministre des Transports a jugé bon de lui demander de reprendre l'étude de l'affaire; la société s'est rendue à cette invite et le problème a été réglé au meilleur intérêt de la population. Il s'agissait de savoir s'il était plus conforme à l'intérêt national de laisser se réaliser les plans déjà prévus ou si l'intérêt des gens de la région qui risquaient de perdre des millions en valeurs mobilières devait prédominer.

Je suis heureux de dire que cette fois c'est le point de vue de la population qui l'a emporté. C'est, à mon avis, une très belle manifestation de l'esprit démocratique. Je remercie chaleureusement le ministre de son aide et la direction du chemin de fer d'être restée accessible à toute proposition même à ce stade avancé de l'entreprise. Avant tout, je rends hommage au comité local d'action civique, qui a accompli une somme de travail formidable en soutenant l'enthousiasme par la présentation de ses arguments et, certes, c'est lui qui a remporté la victoire.

Il y a un aspect de la question qui m'intrigue. Il y a 29 ou 30 ans, le chemin de fer a acheté un emplacement à une certaine fin. Ayant alors précisé cette fin, il estime avoir acquis le droit inaliénable de garder ce terrain aussi longtemps qu'il le désire et de le faire servir à la fin à laquelle il l'avait destiné. Comparons cela avec ce qui arrive au particulier qui achète un terrain dans une région métropolitaine prospère et en plein essor. Après quelques années, jugeant que c'est le bon moment, il demande à la municipalité un permis de construire les bâtiments qu'il avait en vue à l'origine. Il se heurte à des règlements de zonage stipulant que la région ayant changé il n'y a pas de raison pour que ses plans ne changent pas aussi. C'est ce qu'on appelle "urbanisme" et c'est la seule méthode intelligente qui puisse s'appliquer aux zones métropolitaines en voie d'expansion.

Pour éviter la répétition de ce problème d'envergure,—et je dois signaler que le problème était grave pour quelque 10,000 intéressés à Scarborough,—j'invite le National-Canadien à arrêter son programme de concert avec la municipalité intéressée lorsqu'il achète du terrain en vue d'une entreprise considérable de ce genre. Grâce à ce moyen, un plan des subdivisions pourrait être inscrit au cadastre en regard du titre de propriété. Les intentions du chemin de fer seraient consignées en permanence aux dossiers et il serait possible de diviser les terres environnantes en zones à des fins industrielles, de sorte que la difficulté se trouverait réglée.

Sous le régime de leur constitution actuelle, les chemins de fer Nationaux du Canada peuvent mettre en valeur, comme ils l'entendent, tout terrain qui leur appartient, sans consulter les organismes ou conseils municipaux ou provinciaux d'urbanisme. Ce pouvoir était sans doute nécessaire dans le passé mais, à l'avenir, à mesure que nos régions métropolitaines continueront de croître et que la population de nos centres urbains continuera d'augmenter, il faudra que les chemins de fer tiennent compte davantage de l'urbanisme de façon qu'on ne soit plus en butte à des difficultés comme celles que je viens de voir résoudre.

C'est à grand regret que je formule cette proposition. Puisque mon propre problème est résolu et que j'ai appris quelque chose, je profite de l'occasion pour faire part de cette expérience à ceux qui sont chargés d'administrer le chemin de fer.

Une autre question intéresse au plus haut point mes commettants et aussi, je crois, beaucoup de Canadiens. Je veux parler du plan national d'assurance-santé. J'ai quelques mots à dire à ce sujet. Je crois personnellement,—c'est une opinion réfléchie,—que, dans la région métropolitaine de Toronto du moins, la majorité est en faveur d'un plan d'assurance-santé. La seule autre question qui reste est celle de savoir si un programme d'assurance-santé enlevé aux entreprises particulières et confié à l'État peut offrir une assurance moins coûteuse, plus appropriée et plus étendue que ce n'est le cas à l'heure actuelle à l'aide des services particuliers tels que la Croix Bleue et les *Physicians Services Incorporated.* Je suis persuadé que ce serait le cas. A mon avis, on peut offrir une assurance meilleur marché, plus appropriée et plus étendue en l'appliquant à tout le pays, et je pense que les Canadiens sont prêts pour un tel programme et le désirent, pourvu qu'il leur reste le choix du médecin ou de l'hôpital.

Cependant, la lecture des comptes rendus récents de la conférence fédérale-provinciale est loin de nous laisser une idée précise, pour dire le moins, sur ce qu'on peut prévoir à ce propos. Le Gouvernement, par la voix du premier ministre, s'est dit disposé à mettre en vigueur un programme national d'assurance-santé si l'on est certain de la participation d'une forte majorité des provinces représentant une forte majorité de la population.

A la lecture de ces comptes rendus, il est plutôt difficile de déterminer d'après les observations ou l'absence de commentaires

des porte-parole provinciaux si l'on consentira à une telle participation. Naturellement les provinces se préoccupent du problème fiscal, pour savoir si sous un régime financier déjà accablé elles pourront se permettre de participer à un régime national d'assurance-santé. J'ai donc été encouragé de connaître la récente proposition du premier ministre (M. St-Laurent) touchant les accords fiscaux avec les provinces. Je calcule qu'aux termes de cette proposition il y aura au total d'autres versements d'environ 67 millions et demi qui seront faits aux diverses provinces, sans parler du régime actuel de locations des domaines fiscaux.

Le nouveau projet d'accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces peut consolider la position financière des provinces au point d'affermir leur résolution au sujet de l'assurance-santé. A mon sens, les provinces ont besoin qu'on leur soumette un plan concret à titre de régime national d'assurance-santé avec des indications précises sur son coût et, il va de soi, sur les modalités de son financement. A notre point de vue, comme le premier ministre l'a signalé à la conférence, il faudra d'abord, pour établir un tel régime, prouver ou montrer que le régime favorisera l'ensemble du pays, la majorité des Canadiens. C'est seulement à de telles conditions que la constitution nous autorisera à aller de l'avant.

Entre temps, le gouvernement fédéral continue de s'occuper de la question par le truchement d'un comité composé de représentants du gouvernement fédéral et des provinces et qui, si je ne m'abuse, doit tenir sa première séance de discussions le 23 janvier prochain. Je conseillerais à nos représentants fédéraux d'adopter une attitude entreprenante, constructive et optimiste à l'égard du problème de l'assurance-santé nationale, car je crois que les provinces auront besoin de cet encouragement si l'on veut les faire participer au plan.

Même si ce plan ne comprenait que l'assurance-hospitalisation, ce serait déjà un grand bienfait pour le peuple canadien. Les frais d'hospitalisation représentent à eux seuls le plus gros morceau de la note en cas de maladie. Vous pouvez faire attendre les honoraires de votre médecin de famille pendant quelques mois, mais on me dit que vous n'êtes même pas autorisés à sortir de l'enceinte de l'hôpital tant que vous n'avez pas pris des dispositions pour le paiement de votre note.

Entre temps, nous poursuivons naturellement notre activité dans le sens de notre plan national de santé. Ce plan est basé sur la notion qu'il est impossible d'avoir une assurance-santé nationale tant qu'il n'y a ni assez de place dans les hôpitaux ni les autres services requis pour soigner la population lorsque le plan fonctionnera. Nous avons la chance, à Scarborough, d'avoir un nouvel hôpital dont l'inauguration est imminente. Pour nous aider à le construire nous avons reçu une subvention de 197,500 dollars en application du régime de subventions du plan national de santé, tandis qu'un don de 40,000 dollars était fait à l'hôpital par la fondation Atkinson en Ontario. La fondation Atkinson est un organisme créé par le regretté Joseph F. Atkinson pour s'occuper d'œuvres de charité dans la province d'Ontario. Dans le seul domaine de la santé, la fondation a versé depuis sa création en 1942 près de 2 millions de dollars sous forme de subventions à la santé; elle a autorisé le versement d'une autre somme de près d'un million de dollars.

On ne saurait surestimer l'importance d'œuvre de charité de ce genre. Compte tenu de la demande terriblement accrue de services médicaux et hospitaliers dont s'accompagnerait l'établissement d'un régime national d'assurance-santé, l'œuvre de fondations de ce genre deviendra de plus en plus importante et nécessaire dans le domaine des subventions à l'hygiène.

Il faut bien entendu que nos services d'assistance sociale se paient. Or l'aptitude du Canada à acquitter ces frais dépend de la mise en valeur de nos ressources. Ces quelques dernières années, nos programmes fiscaux alliés à une politique stable ont encouragé l'afflux d'importants capitaux spéculatifs venus de l'étrangers, notamment des États-Unis, capitaux qui ont été affectés à la mise en valeur de nos ressources. Dans son discours du 12 janvier dernier, parlant de l'importance des immobilisations américaines au Canada, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a manifesté à mon étonnement, une profonde inquiétude. Pour ma part, j'en remercie le ciel. Sans l'apport considérable de ces capitaux de spéculations, notre activité commerciale ne serait pas aussi élevée; nous ne jouirions pas de cette hausse constante et bien marquée de notre niveau de vie, ni non plus de ce mode de vie dont nous voudrions bien tous prendre l'habitude.

Les ressources naturelles sont inutiles si on les laisse enfouies dans le sol. Si on les y laisse assez longtemps, elles ne sont plus des ressources naturelles. L'autre soir, l'honorable député de Macleod (M. Hansell) nous a brossé un tableau très intéressant de ce qui peut résulter des progrès techniques. Il a dit qu'avant longtemps nous pourrions peut-être nous rendre dans la lune grâce aux nouvelles sources d'énergie que nous produisons. Lorsqu'il parlait de la troisième province qui passerait au crédit social, il

devait songer à la lune. Je pense qu'il importe de reconnaître que les succédanés qui résultent des progrès techniques peuvent rendre désuets les produits, les matériaux et les sources d'énergie, au point où ils ne constitueraient plus des ressources. Nous devons battre le fer pendant qu'il est chaud. A moins qu'un gouvernement socialiste ne réussisse, ce dont je doute, à s'emparer de toutes les sphères de notre économie pour les réorganiser à fond, la mise en valeur de nos ressources ne peut se faire, au stade actuel de notre expansion nationale, que par l'apport de capitaux étrangers.

M. Nicholson: Durant la guerre un gouvernement libéral l'a fait.

M. Enfield: C'est là une observation très intéressante et celui qui en est l'auteur aura sans doute amplement l'occasion d'y revenir par la suite. En tout cas, le problème des immobilisations considérables des États-Unis est généralement restreint, autant que je sache, non pas exclusivement mais surtout, au domaine des relations patronales-ouvrières. Une puissante société des États-Unis peut, en face d'une très forte pression syndicale, estimer que les opérations de sa filiale canadienne peuvent être sacrifiées. Le moins qu'elle pourrait faire serait d'utiliser la situation qui règne au Canada à des fins d'expérimentation. C'est peut-être ce qu'a voulu dire l'honorable député de Rosetown-Biggar.

A cet égard, je suis heureux de constater, d'après un récent discours de M. Walter Gordon, président de la commission royale chargée d'étudier les perspectives économiques du Canada, que l'importance des placements étrangers au Canada est l'un des problèmes les plus importants que la commission étudiera. J'ai hâte de connaître les résultats de cette étude. Je crois qu'ils seront très révélateurs. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de féliciter M. Walter Gordon et la commission qu'il dirige de la manière courageuse, vigoureuse et énergique avec laquelle ils s'attaquent aux problèmes qui se posent dans la sphère de leur compétence.

Les périodes de grande prospérité semblent toujours s'accompagner d'un peu d'agitation ouvrière, de quelques différends entre le salariat et le patronat. Malheureusement, ma circonscription n'a pas échappé à cet état de choses depuis un an. Il y a déjà quelque temps qu'une grève est venue fermer les portes de la *Canada Wire and Cable Company*, dont l'usine se trouve dans la partie de ma circonscription qui porte le nom de Leaside. La grève des entreprises *General Motors* a amené l'arrêt du travail pour nos deux grandes fabriques de réfrigérateurs. On ne peut s'empêcher de ressentir une vive inquiétude en songeant aux privations et aux souffrances que cette longue période de chômage doit imposer aux familles des ouvriers qu'emploient ces usines. J'espère donc que les parties en cause, tant chez les syndicats que chez les patrons, pourront trouver bientôt un terrain d'entente.

En terminant, je dirai que 1956 devrait être, pour le Canada, une année encore meilleure que 1955, qui a été excellente. Il ne faudrait pas que les difficultés qui se manifestent dans certains secteurs bien précis de notre économie nous empêchent de prendre une juste vue du tableau d'ensemble. Sur le plan intérieur, nous sommes en excellente posture. Sur le plan international, jamais le Canada n'a connu un tel prestige, grâce, selon moi, aux efforts incessants de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Nous espérons que celui-ci nous fera profiter plus tard de l'étude poussée qu'il a faite des affaires internationales et du long voyage qu'il a accompli depuis la dernière session. Jamais notre prestige n'a été aussi grand au sein des Nations Unies. Nous le devons à notre délégation, dirigée par notre très compétent ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Aussi, monsieur l'Orateur, est-ce avec le plus grand optimisme que j'envisage l'avenir.

M. J.-C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de féliciter celle qui a proposé l'acceptation du discours du trône (M^me^ Shipley) et celui qui l'a appuyée (M. Laflamme). Je suis également honoré de siéger en cette enceinte et de vous assurer, à vous, monsieur l'Orateur, et aux autres députés, de ma volonté et de mon désir de collaborer dans toute la mesure du possible. Je suis vraiment enchanté de revoir les quatre ou cinq membres du cabinet et les nombreux députés d'en face qui m'ont livré une lutte si vigoureuse durant la dernière campagne électorale dans Restigouche-Madawaska. Malheureusement, les élections ont eu lieu après notre saison de pêche au saumon si renommée et avant notre saison de chasse. Sans cela, ces messieurs auraient pu ne pas perdre leur temps.

Je suis heureux de féliciter les nouveaux députés. Je regrette que le représentant de Témiscouata (M. St-Laurent), circonscription voisine de la mienne, n'ait pas l'intention de prendre la parole. Il aurait peut-être pu m'aider à convaincre son père que le Gouvernement devrait faire quelque chose pour les provinces Maritimes. Nous avons de l'énergie et nous pourrions lui vendre ce dont il a besoin pour établir les industries qu'il a promises dans le comté de Témiscouata. Qu'on me permette de dire que je suis très heureux de la collaboration et de l'aide que m'ont accordées des milliers d'anciens appuis du

parti libéral qui ont voté en faveur du parti conservateur, un grand nombre pour la première fois.

Une voix: Probablement pour la dernière fois.

M. Van Horne: J'invite les honorables vis-à-vis à suivre leur exemple. Je remercie également les nombreux adhérents du Crédit social et de la CCF qui ont appuyé activement l'opposition officielle, faisant ainsi savoir au Gouvernement sans équivoque que nous sommes mécontents et découragés de l'indifférence et de la léthargie avec lesquelles notre pays a été si longtemps gouverné. Le discours du trône le confirme et prouve abondamment que le Gouvernement est vraiment indifférent aux besoins de la population canadienne.

Ma circonscription de Restigouche-Madawaska s'étend sur 210 milles au sommet de la province du Nouveau-Brunswick. Nos imposants cours d'eau, la Restigouche, l'Upsalquitch et la Matapédia, ont reçu les plus célèbres pêcheurs sportifs du monde et nos guides sur ces cours d'eau ont la réputation d'être les meilleurs du monde. La population est laborieuse et l'industrie du bois, l'agriculture, la pêche et l'industrie de la pâte à papier constituent le gagne-pain de presque tout le monde. Nous avons tous souffert de l'indifférence du gouvernement fédéral. Nous en avons assez du parti libéral, monsieur l'Orateur.

La circonscription de Restigouche-Madawaska est une partie essentielle de cette région depuis longtemps oubliée et qu'on néglige, les provinces Maritimes. Hélas, depuis la Confédération, l'histoire de notre économie n'a pas été heureuse. Depuis les terres désertes le long des côtes du Nouveau-Brunswick jusqu'aux mines closes d'Inverness et aux confins du comté de Madawaska, on rencontre des fermes abandonnées, des maisons vides, des villages miniers inhabités, des usines et ateliers ayant fermé leurs portes, à la suite du long exode de nos jeunes gens qui ont quitté les provinces Maritimes parce qu'ils étaient obligés de chercher ailleurs de quoi vivre. C'est en raison des mêmes conditions économiques qui ont chassé nos pères d'Europe qu'ils ont dû partir de cette région de notre pays. Pourquoi devons-nous devenir à nouveau des émigrants en provenance des provinces Maritimes, errer comme des nomades de place en place dans le désert, afin de trouver du travail et la possibilité de gagner notre vie? Le fardeau de l'instruction devient de plus en plus lourd à mesure que nous élevons nos fils et nos filles dans la certitude qu'ils seront bientôt forcés de quitter notre belle contrée pour se rendre ailleurs chercher du travail. Comment établir et maintenir des traditions dans nos familles, si elles sont constamment déracinées?

Nous, les habitants des provinces Maritimes, devons trouver notre place au soleil dans l'économie du Canada. Des hommes comme M. Smallwood, premier ministre de Terre-Neuve, vont même jusqu'à déclarer publiquement que, si le gouvernement fédéral ne se rend pas enfin compte de nos besoins, Terre-Neuve quittera la Confédération. Cette jeune génération est en marche, indépendamment de la politique de parti. M. Smallwood est censé être bon libéral. Nous allons obtenir un nouveau régime pour les provinces Maritimes. Si le Gouvernement ne veut pas nous donner justice ni nos droits économiques, nous sommes décidés de le remplacer par un gouvernement qui le fera. Donnez-nous un nouveau régime ou démissionnez.

L'honorable Hugh John Flemming, premier ministre du Nouveau-Brunswick, dont le courage et le dévouement à la cause des provinces Maritimes lui ont mérité la réputation de remarquable champion des droits des provinces Maritimes, a déclaré dernièrement devant la Commission Gordon:

> Néanmoins, je suis fermement convaincu que la grande expérience économique qu'a tentée la Confédération de faire suivre au commerce un cours artificiel de l'est à l'ouest, au lieu d'un cours naturel du nord au sud, équivalait à s'efforcer de faire monter l'eau sur les pentes. Elle s'est révélée analogue à notre fameuse colline magnétique du Nouveau-Brunswick, nettement une illusion.
>
> A l'époque de la confédération les provinces Maritimes faisaient entendre leur voix et on en tenait compte partout au Canada. On l'entendra de nouveau.

Le Nouveau-Brunswick se refuse à rester un des maillons les plus faibles de la confédération canadienne.

Vendredi dernier, j'ai présenté une résolution demandant qu'on accorde un meilleur traitement aux provinces Maritimes. Depuis, cette résolution a été modifiée de façon qu'elle se conforme au Règlement de la Chambre. Ce qu'il nous faut dans les provinces Maritimes, c'est un changement en bien, un "new deal". Nous sommes d'avis que le gouvernement devrait immédiatement mettre en œuvre un programme d'ensemble qui nous assurera que l'essor économique des provinces Maritimes ne demeurera pas statique mais qu'il ira de pair avec les modestes progrès économiques du Canada central.

Nous demandons l'aide financière du gouvernement fédéral pour exploiter nos ressources naturelles. Nous demandons qu'on abaisse radicalement les taux de transport, autant qu'il le faut pour que les producteurs et les fabricants des provinces Maritimes puissent soutenir la concurrence sur les marchés résultant de la confédération. Nous

voulons des règlements qui favorisent et encouragent la mise en valeur, l'utilisation et la transformation des ressources naturelles inutilisées et qui se perdent, des provinces Maritimes, comme les concessions forestières qui sont aux mains de quelques individus qui ne les exploitent pas et qui les laissent se perdent. Nous voulons des règlements régissant l'exportation de matières premières comme le bois à pâte à l'état brut, non transformé. Nous voulons des mesures propres à contre-balancer les effets nuisibles de la canalisation du Saint-Laurent pour l'économie des provinces Maritimes. Nous voulons des prêts aux fins d'immobilisations. Nous réclamons la mise en œuvre immédiate d'un programme de travaux publics en vue de l'aménagement du canal de Chignectou, d'installations meilleures et plus appropriées de transport maritime et des installations portuaires à St-Jean, Dalhousie et Campbellton. Nous voulons que le gouvernement aménage des ports qu'on pourrait utiliser toute l'année, comme à la rivière Jacquet, afin de manutentionner le minerai provenant de la nouvelle région minière près de Bathurst. Nous vous demandons d'aménager le pont reliant Campbellton et Cross-Point, dont on parle depuis si longtemps. Nous vous demandons de construire de nouveaux bureaux de poste. Nous demandons au gouvernement du pays de prier le National-Canadien de construire de nouvelles gares aux endroits où on en a besoin, comme à Edmundston. Nous vous demandons d'aménager la route transcanadienne dans les provinces Maritimes et d'en acquitter tous les frais.

Certains honorables vis-à-vis me demanderont peut-être si je veux qu'on fasse plus pour les provinces Maritimes que pour le Canada central. Comme réponse, je leur demanderai à mon tour s'ils veulent voir se perpétuer une situation où une partie du pays est prospère tandis que les provinces Maritimes sont continuellement dans le marasme?

C'est ce qui arrive aujourd'hui.

La théorie économique sur laquelle se fondait la Confédération, c'est que nous, des provinces Maritimes, pouvions profitablement commercer artificiellement dans la direction est-ouest plutôt que commercer naturellement sur les marchés que nous avions au sud avant la confédération. Quand je vois un crédit comme la somme de 26 millions de dollars affectée au Plan de Colombo pour la production d'énergie hydro-électrique au Pakistan pendant que, du même coup, le gouvernement refuse même d'endosser notre prêt et de signer notre billet afin que nous puissions emprunter de l'argent à bon compte pour mettre en œuvre le projet Beechwood, j'affirme qu'il est temps d'examiner de plus près le dossier d'un gouvernement capable de pareilles décisions. J'invite de tout cœur mes amis d'en face, membres du gouvernement libéral, à forcer les chefs de leur parti à agir, à sortir de leur inaction et à faire quelque chose pendant qu'il en est encore temps.

A propos de la prospérité relative qui règne dans le Canada central, je n'ai pu m'empêcher l'autre jour d'être frappé par les conclusions qui se dégagent des faits exposés dans le magnifique discours qu'a prononcé l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), discours dans lequel il disait que le Canada ne fait pas vraiment de progrès.

Je désire commencer mes observations par quelques mots à l'adresse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Je veux lui dire jusqu'à quel point la population de ma circonscription est mécontente de son inaction et de l'indifférence avec laquelle il a dirigé dernièrement les affaires de son ministère. Je vais traiter en français la question de la santé et je reprendrai ensuite mon discours en anglais.

(Texte)

Parlons maintenant des allocations familiales. Je veux bien croire que lorsqu'elles furent instituées...

M. Habel: Votre chef y était opposé.

M. Van Horne: C'est faux. Le coût de la vie en 1944 ou 1945 a servi de base pour établir les montants à verser sous forme d'allocations familiales. Étant donné que le coût de la vie a presque doublé depuis ce temps-là, allez-vous me dire que si le Gouvernement était loyal envers le peuple canadien, il ne reconnaîtrait pas son devoir d'augmenter ou même de doubler les allocations familiales?

Je reçois sans cesse des centaines de lettres me demandant d'exprimer au gouvernement le mécontement du peuple canadien pour ce manque de loyauté qui l'empêche de reconnaître son devoir envers les mères et les enfants de notre pays, en refusant d'augmenter les allocations familiales.

Il en est de même pour la pension aux invalides. Comme vous le savez, il faut être complètement invalide, et ce d'une façon permanente, pour toucher une pension. En d'autres termes, il faut être sans connaissance pour l'obtenir, il faut être sans connaissance pour la garder, et si l'on ne se promène pas dans la rue avec son cercueil sous le bras, on ne peut pas toucher cette pension.

Si ce plan de pension est destiné à venir en aide aux invalides, le gouvernement n'est-il pas prêt à admettre que cette pension devrait être versée à toute personne qui, à cause de maladie, est empêchée de gagner

sa vie dans son occupation ordinaire? Vous me direz peut-être que cela relève un peu de la compétence des provinces, mais tous les gouvernements et tous les citoyens du Canada savent que c'est le gouvernement libéral qui a tout à dire relativement au règlement et à l'administration de la pension aux invalides.

Je désire aussi signaler le cas de nos hommes et de nos femmes âgés qui sont forcés de se retirer à l'âge de 65 ans. Il n'y a rien qui tue autant l'initiative et la joie de vivre que de penser que lorsque nous aurons atteint l'âge de 65 ans, nos services ne seront plus requis. Nous devons protéger nos citoyens qui, après une longue vie de travail ardu, veulent, pour conserver leur santé et leur bonheur, continuer à travailler; il est de notre devoir de leur procurer l'occasion d'occuper un poste, si leur santé le leur permet et s'ils sont désireux de continuer à travailler. Je ne dis pas qu'ils doivent continuer à exécuter le même travail qu'ils ont abattu leur vie durant; mais des lois doivent être adoptées pour les protéger, car il est lamentable de voir jusqu'à quel point la santé de ces hommes et femmes est atteinte dès le moment où ils prennent leur retraite.

Où serait le parti libéral, maintenant, si le premier ministre, ainsi que les autres membres de son cabinet, avaient été obligés de se retirer à l'âge de 65 ans? Il n'y aurait plus de parti!

La tendance générale de nos industries à forcer leurs employés à cesser de travailler à l'âge de 65 ans influence non seulement la santé de ceux qui sont forcés à prendre leur retraite, mais également toute l'économie du pays.

Je veux également traiter la question des pensions de vieillesse. Je ne puis comprendre le raisonnement des dirigeants du parti libéral en ce qui concerne l'évaluation des ressources. D'après nos lois, il faut être pauvre pour avoir droit à la pension et il faut faire bien attention de demeurer pauvre pour la garder, jusqu'à l'âge de 70 ans. Il faut non seulement être pauvre pour toucher la pension, mais encore faut-il rester pauvre pour la garder. Alors, un homme qui a travaillé dur toute sa vie et qui a réussi à acquérir quelque bien, soit sous forme de propriété ou d'argent sonnant, est puni par le gouvernement parce qu'il a eu la prudence d'économiser son argent, tandis que celui qui a tout gaspillé son argent est assuré de recevoir la pension de vieillesse.

Je suis persuadé que tous mes électeurs et électrices veulent qu'on accorde la pension de vieillesse à toute personne, sans égard au revenu personnel, à l'âge de 65 ans et que le montant en soit relevé à $60 par mois. Si le gouvernement avait fait preuve de loyauté envers le peuple canadien, il aurait augmenté le montant de cette pension, en proportion de l'augmentation du coût de la vie.

Quand donc le Gouvernement se réveillera-t-il et nous dotera-t-il d'un plan national d'assurance-santé? Le gouvernement n'est-il pas prêt à admettre que si notre pays ne possède pas aujourd'hui un plan d'assurance-santé, c'est dû précisément à la lâcheté et à l'indifférence du gouvernement fédéral envers le peuple canadien?

Le gouvernement n'est-il pas prêt à admettre qu'avant de gratifier les pays étrangers de sommes énormes, qui leur permettent de bénéficier de plans de soins médicaux gratuits, il serait de son devoir de veiller à ce que nous, citoyens du Canada, possédions autant que le gouvernement est prêt à donner aux citoyens de ces pays étrangers? Depuis cinq ans, hélas! l'opposition conservatrice vous implore d'instituer immédiatement un plan national d'assurance-santé pour nos citoyens malades.

Prenez un pauvre père de famille qui travaille à la sueur de son front...

Une voix: C'est pénible!

M. Van Horne: ...pour gagner sa vie; la seule préoccupation qui le hante, c'est de penser qu'il ne lui serait pas possible d'acquitter les comptes d'hôpitaux ou de médecins si ses enfants étaient malades.

Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'avant de donner au delà d'un milliard à l'Angleterre, il devrait en donner aux citoyens canadiens? Le gouvernement canadien n'est-il pas prêt à en donner autant aux Canadiens qu'aux étrangers d'Europe...

(Traduction)

L'hon. M. Lesage: Obtenons une traduction de ces propos.

M. Trainor: Ce doit être quelque chose!

L'hon. M. Lesage: Répétez-le en anglais.

M. Robichaud: Dites-le en anglais.

L'hon. M. Lesage: Dites-le en anglais. Est-ce là la politique de votre parti?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

(Texte)

M. Van Horne: Au nom de tous mes concitoyens, je demande au gouvernement de s'occuper aussi plus activement de la question urgente des maladies mentales. Nos adversaires, de l'autre côté de la Chambre, devraient s'intéresser un peu plus à la réalisation de ces choses-là, plutôt que de nous faire perdre notre temps à la Chambre.

La situation est la même pour ce qui concerne les maladies mentales, la pension

aux vieillards et la pension aux anciens combattants; vous manquez à votre devoir envers le peuple canadien, et vous le savez.

Il n'y a aucun doute que l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) s'intéresse à la santé de nos concitoyens, mais je ne puis m'expliquer qu'il ne réussisse pas à convaincre le Gouvernement d'accorder aux citoyens de notre pays au moins autant de protection et d'aide, au point de vue santé, qu'il en procure aux pays étrangers.

Par conséquent, je demande au Gouvernement de soumettre immédiatement à la Chambre un projet de loi tendant à l'établissement d'un plan national d'assurance-santé, et de modifier la loi de façon que les personnes âgées de 65 ans touchent la pension de vieillesse sans égard à leur revenu personnel.

Je demande, de plus, que le gouvernement aide à nos hôpitaux qui sont actuellement incapables de percevoir plus de 40 p. 100 de l'argent qui leur est dû, parce que leurs patients ne sont pas en mesure d'acquitter leurs comptes d'hôpitaux. Il me semble que si le gouvernement fédéral ne veut pas accorder d'aide aux hôpitaux et ne veut pas remplir son devoir en instituant un plan national d'assurance-santé, il devrait au moins aider les hôpitaux qui sont dans l'impossibilité de percevoir l'argent qui leur est dû.

(*Traduction*)

J'aimerais aussi, monsieur l'Orateur, parler d'un organisme qui crée une injustice envers les Canadiens, la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Une voix: Votre parti a voté en faveur de cette mesure.

M. Fleming: Tenez-vous tranquille; pensez en adulte.

M. Van Horne: Les États-Unis ont une loi appelée le *National Housing Act*. Au Canada, la mesure correspondante s'appelle la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement. Or nul autre que votre M. Bates a écrit, dans le numéro de mai de *Canadian Business* que la loi américaine sur l'habitation prévoit un versement initial inférieur à celui que prévoit la nôtre, de même qu'un taux d'intérêt moins élevé: 4½ p. 100 au lieu de 5 p. 100. La période d'amortissement est plus longue, savoir: 30 ans au lieu de 25. Les États-Unis accordent la préférence aux ex-militaires; ceux-ci n'ont pas de versement initial à faire à l'égard d'une maison. De plus, le versement initial est bien inférieur à celui qu'on exige au Canada.

La plus grosse injustice créée par cette loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement est que la mesure refuse de reconnaître un prêt hypothécaire à l'égard d'une maison déjà construite, c'est-à-dire d'une maison bâtie depuis quelque temps ou d'une maison non bâtie conformément aux normes de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Qu'en résulte-t-il? Cela empêche celui qui possède une vieille maison de la vendre pour un juste prix parce qu'il ne peut pas obtenir un prêt sur hypothèque équivalent à celui que la Société centrale d'hypothèques accorde sur une maison neuve bâtie d'après les normes qu'elle a établies. En d'autres termes, c'est comme si le gouvernement venait plonger la main dans la poche d'un propriétaire de maison et lui disait qu'il va le déposséder de cette valeur parce que lui, le gouvernement, refuse de reconnaître la valeur hypothécaire de sa maison.

Si, aux États-Unis, le *National Housing Act* permet de reconnaître à peu près la même valeur hypothécaire à une maison déjà construite qu'à une nouvelle maison, comment se fait-il que le gouvernement canadien ne puisse pas en faire autant? En ne reconnaissant pas de valeur hypothécaire à une maison qui n'a pas été construite d'après les règles de la Société centrale d'hypothèques et de logement, en interdisant de prêter de l'argent sur une telle maison, la loi en cause anéantit la valeur des vieilles maisons, de ces maisons qui n'ont pas été construites suivant les normes de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Cette restriction absurde dérobe de la valeur, comme un homme qui viendrait prendre dans la poche des gens tout l'argent et les droits qu'ils ont investis dans des maisons dont la construction n'obéit pas aux devis de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Autrement dit, dans notre pays, il y a des gens qui ne peuvent ni s'acheter ni se construire une maison. On leur refuse le droit à un emprunt hypothécaire sous le régime de la loi sur la société centrale d'hypothèques et de logement. Aux États-Unis, une famille peut s'acheter une maison et contracter une hypothèque en vertu de la loi nationale sur l'habitation, hypothèque qui pourra représenter jusqu'à 90 p. 100 de la valeur de la maison, neuve ou vieille. Au Canada la loi sur la société centrale d'hypothèques et de logement exige que la maison soit neuve; de plus la mise initiale à verser dépasse de loin les moyens du citoyen ordinaire.

Si les modifications qu'il faudrait apporter à la loi sur la société centrale d'hypothèques et de logement pour l'apparenter à la loi nationale sur l'habitation des États-Unis et pour qu'elle présente les mêmes avantages devaient entraîner de grosses dépenses pour le gouvernement Canadien, je dirais qu'il

faudrait peut-être étudier encore ce problème. Le Gouvernement refuse à d'innombrables Canadiens la chance d'acquérir une maison.

J'aimerais dire un mot de l'agriculture. Le 8 novembre, j'ai envoyé au ministre de l'Agriculture un télégramme ainsi conçu:

Hon. James W. Gardiner,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa, Ontario.

Après un examen soigné du grave et urgent problème qui se pose aux producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes, je préconise fermement et avec instance l'adoption immédiate de mesures douanières réciproques par le Canada et les États-Unis en vue de l'importation de pommes de terre au Canada et l'adoption immédiate d'un programme de détournement fondé sur les mêmes points et les mêmes prix qui sont actuellement en honneur aux États-Unis. Le Gouvernement reste les bras croisés au lieu de chercher une solution au problème des pommes de terre. Les cultivateurs exigent une décision immédiate et ils en ont besoin pour éviter un désastre.

Je n'ai reçu aucune réponse à ce télégramme, mais à la suite de la pression formidable exercée auprès du ministre de l'Agriculture, enfin, à la onzième heure, il a consenti à accorder un peu d'aide, mais c'était trop peu et trop tard; ce n'était pas suffisant pour remédier au problème. Ces secours n'ont aucunement aidé les producteurs de pommes de terre qui étaient aux prises avec des difficultés depuis trois longues années pénibles. Ces cultivateurs ont dû hypothéquer leur ferme au maximum. Ils se sont vus acculés au mur et incapables de poursuivre leur activité.

Le ministre de l'Agriculture peut-il me dire pourquoi son gouvernement insiste pour vendre du beurre aux communistes à 37c. la livre tandis que les pauvres Canadiens doivent le payer 70c. la livre? Croit-il que ce soit juste, lorsqu'il y a tant de pauvreté au Canada. Le Gouvernement semble s'inquiéter des excédents; il se demande où il les entreposera, à un moment où des Canadiens manquent du nécessaire. N'importe quel député peut le démontrer au Gouvernement.

Pendant la campagne électorale, il m'a plu de savoir que le ministre des Transports était dans ma circonscription et qu'il me faisait activement la lutte. Sa présence dans mon comté a été très utile, car elle a appelé l'attention de la population sur le fait que pendant des années le gouvernement canadien a négligé les moyens de transport dans les provinces Maritimes et dans ma circonscription en particulier. Je demande au ministre des Transports pourquoi il n'a pas jugé bon d'assurer, l'année durant, des installations portuaires à Rivière Jacquet (N.-B.), débouché naturel pour la production des mines situées aux environs de Bathurst. Cette localité est un des endroits du littoral de l'Est qui se prêtent le mieux à l'aménagement d'un port

[M. Van Horne.]

ouvert l'année durant. Je crois savoir que le ministre a pris le temps de faire enquête sur l'état lamentable où l'on a laissé dépérir le port de Dalhousie.

Le gouvernement fédéral se préoccupe toujours des répercussions qu'aura la canalisation du Saint-Laurent sur les États-Unis mais il ne s'inquiète pas du tout de ses répercussions sur les provinces Maritimes. Depuis vingt ans, le gouvernement fédéral se désintéresse complètement des problèmes économiques des provinces Maritimes. Il est vrai que, pendant un grand nombre de ces années, nous avons eu là-bas des gouvernements provinciaux libéraux insouciants, apathiques et faibles. Je me rappelle très bien le congrès libéral de 1948 où l'honorable John McNair a demandé au gouvernement fédéral libéral de l'époque d'aider les provinces Maritimes. Mais c'est tout ce qu'ont fait les gouvernements libéraux des provinces Maritimes pour mettre le gouvernement fédéral au courant des problèmes qui existent là-bas.

Un mot à propos des chemins de fer Nationaux du Canada. M. Donald Gordon a donné à entendre qu'il veut ruiner les syndicats du National-Canadien et c'est exactement ce qu'il fait. Le gouvernement libéral se contente de le regarder faire. Il tolère également que M. Donald Gordon néglige la sécurité du chemin de fer. J'ai récemment enquêté sur un cas où un mécanicien et un chauffeur ont été tués dans un accident; je puis vous assurer que ce malheur découle de la négligence, de l'entêtement et de la dissimulation du National-Canadien.

M. Donald Gordon s'y prend aussi d'une autre façon pour ruiner les syndicats du National-Canadien. On adjuge à des entrepreneurs les travaux d'entretien et de réparation dans les ateliers, ce qui veut dire que des employés qui pendant de longues années ont lutté, par l'entremise de leurs syndicats, pour obtenir les droits qui leur sont maintenant reconnus, perdent automatiquement tous ces droits dès qu'ils sont congédiés. Ils sont ensuite embauchés de nouveau par les entrepreneurs pour exécuter les travaux d'entretien sur les voies ou les travaux de réparation dans les ateliers.

D'après les renseignements que nous avons reçus du syndicat, tous les travaux de réparation dans les ateliers seront exécutés par contrat à partir du 1re mai l'an prochain. Les syndicats se trouvent donc entièrement exclus et les hommes n'y peuvent rien. Après avoir acquis ces droits de haute lutte, les employés du National-Canadien ne devraient pas s'en voir privés du jour au lendemain. Il est vrai que nombre d'entre eux seront embauchés par les entrepreneurs, mais cela se fera sans qu'il soit question du syndicat; il se peut même que leur salaire soit réduit,

il n'y aura pas d'heures supplémentaires et ils ne jouiront pas des avantages acquis au cours de longues années de négociations avec le National-Canadien.

Les récents événements ont démontré combien était perspicace le chef de l'opposition (M. Drew) lorsque, il y a de cela des années, il prédisait et déclarait publiquement ce que le Gouvernement devait faire pour les employés du National-Canadien afin que leurs droits fussent reconnus et leurs syndicats, sauvegardés. Il ne fait aucun doute maintenant que les employés du National-Canadien sont forcés de recourir aux grands moyens parce que le gouvernement fédéral n'a pas voulu reconnaître leurs droits. Je constate que mon temps de parole est presque écoulé.

Des voix: Poursuivez!

M. Van Horne: J'estime que ces observations ne seront pas repoussées à la légère. Je me dois de dire, dans cette première intervention, ma conviction que ce discours et cet exposé de nos besoins dans notre partie du pays vous amèneront à prendre au moins le temps de vous rendre sur place pour vous rendre compte de l'exactitude de ce que j'ai dit. Si vous le faites et si vous vous occupez de ces problèmes, vous aurez, chez la population, l'appui dont vous avez besoin.

Je souhaite que le ministre des Transports vienne de nouveau dans ma circonscription, car il avait des préjugés la dernière fois qu'il y est allé.

Voici ce qui est arrivé. A toutes les élections on prépare les plans et devis d'une nouvelle gare à Edmunston, mais dès que la campagne électorale est terminée, on jette ces plans au panier pour recommencer aux élections suivantes. Cela se poursuit depuis 20 ans et, franchement, nous n'aimons pas cela.

En terminant, je tiens à dire que je suis ici pour essayer de remplir une mission. Nous voulons des résultats. Que le Gouvernement s'attribue tous les éloges, pourvu qu'il nous donne des résultats. Qu'on nous accorde quelque chose. Qu'on construise le pont de Cross Point et la gare d'Edmunston; que le gouvernement réalise ces entreprises et nous lui dirons qu'il se compose de bons garçons.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, à la suite de ceux qui ont pris part au débat avant moi, je désire également au début de mes observations féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je désire également féliciter le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et son cabinet pour la décision judicieuse qu'ils ont prise en choisissant la compétente et très habile représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley) pour proposer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. C'était un choix d'autant plus approprié que le discours du trône recommande la présentation d'un projet de loi visant à accorder aux femmes un salaire égal à celui payé aux hommes pour travail égal dans les industries ressortissant au gouvernement fédéral. Il était fort logique que la représentante d'une importante circonscription, comme elle, soit, en parlant d'autorité au nom de toutes les femmes du Canada, la première à féliciter le Gouvernement d'avoir fait un nouveau pas dans la bonne voie en adoptant une ligne de conduite qui protégera et renforcera la liberté de pensée, de parole et d'action dont tous les citoyens de notre beau pays sont si reconnaissants.

(Texte)

L'honorable député qui a appuyé l'adoption de l'Adresse (M. Laflamme) a démontré d'une façon non équivoque que les électeurs du beau comté agricole de Bellechasse ont été bien avisés en le déléguant, comme leur digne représentant, auprès du gouvernement du pays. Les électeurs de ce comté peuvent accroître davantage et sans crainte la confiance qu'ils lui ont témoignée lors de la tenue d'une élection complémentaire, l'automne dernier, et ceux-ci, qui, pour la plupart, exercent le métier d'agriculteur, sont assurés à l'avance que leurs intérêts sont entre bonnes mains.

(Traduction)

Il paraît plutôt difficile d'expliquer pourquoi le chef de l'opposition officielle a dit que le discours du trône contient peu de choses nouvelles, qu'il en contient moins que tout discours du trône antérieur. Celui qui lit le discours du trône attentivement,—je suppose que c'est le cas du préopinant,—se rendra sûrement compte qu'il y est question de plus que de la revision de deux lois et de la modification de dix autres.

Le député qui vient de se rasseoir prédisait-il le programme que formule le congrès de son parti, qui se tient actuellement à Ottawa? Qu'il me soit permis de répéter brièvement en anglais ce qu'il a dit en français, pour la gouverne des quelques membres de son parti qui se trouvent à la Chambre. Il a demandé au gouvernement du Canada de doubler les allocations familiales et de porter la pension de vieillesse à $60 par mois, sans aucune évaluation des ressources. Cela laisse-t-il prévoir les décisions qu'adoptera le congrès qui se tient au Château Laurier? Telle n'était certes pas l'attitude de son parti, il y a quelques années, quand a été adoptée la loi instituant les allocations familiales au Canada.

Quiconque lit le discours du trône avec soin y trouve assurément plus que ce que le court amendement du chef de l'opposition livre à

notre examen. Le Gouvernement, que les membres de ce côté-ci de la Chambre sont disposés et fiers d'appuyer, est un Gouvernement actif, disposé à entendre les critiques et à accepter les propositions qu'on lui fait, un Gouvernement dont le passé scruté avec soin et attention démontre qu'il s'est constamment consacré avec une intégrité loyale et avec zèle au bien-être, à la prospérité et à la liberté d'une grande nation.

Comment un représentant bien pensant de la population canadienne peut-il justifier l'accusation d'indifférence, d'inertie et de manque d'initiative en face de problèmes nationaux graves, lancée contre le Gouvernement actuel de notre pays? N'est-ce pas une administration libérale sous la direction sage et remarquable de M. William Lyon Mackenzie King qui a, avec tant de prudence et de succès, régi les affaires de notre pays au cours de la seconde guerre mondiale? Et aujourd'hui notre pays n'est-il pas dirigé habilement par le premier ministre actuel dont tous les Canadiens sont si fiers et dont la collaboration et les avis sont recherchés avec tant d'empressement par les nations libres du monde?

Le Canada ne joue-t-il pas aujourd'hui un rôle de premier ordre dans le domaine international? Notre premier ministre, lorsqu'il a fait le tour du monde au cours d'une mission de paix et de bonne entente, ne nous a-t-il pas représentés avec succès et compétence? Sommes-nous indifférents lorsque nous avons des hommes comme notre ministre actuel des Affaires extérieures, nos ministres de la Santé nationale et du Bien-être social, du Commerce et du Travail et autres pour diriger notre délégation à Genève et aux assemblées des Nations Unies, ou pour exprimer notre détermination d'assurer aux nations libres du monde une paix durable? Sommes-nous tellement indifférents et pouvons-nous être accusés à bon droit d'inertie lorsque l'économie de notre pays, sous l'administration actuelle, connaît un essor continu et, dans un climat général de liberté politique et économique, atteint des sommets auxquels la présente génération n'avait jamais songé. Sommes-nous inactifs, notre loi sur les hypothèques et le logement est-elle inefficace, quand la construction de nouvelles habitations atteint le chiffre fabuleux de 130,000 en une seule année? Quand notre programme de construction dépasse 5 millions de dollars pendant la même période?

Le chef de l'opposition a eu raison, pour une fois, lorsqu'il a dit:

> Loin de moi d'attendre que les députés libéraux ici présents votent pour le court amendement que je présenterai.
>
> [M. Robichaud.]

Il est vrai que nous devons faire face à de graves problèmes nationaux, mais j'exprimerai mon entier désaccord avec le motionnaire de l'amendement, lorsqu'il dit que les conseillers de Sa Majesté manquent d'initiative quand il s'agit de résoudre ces problèmes.

Un pays en pleine expansion, en plein progrès comme le Canada doit nécessairement, de temps à autre, rencontrer des problèmes de nature grave et d'envergure nationale. En réalité, certains de ces problèmes sont mentionnés dans le discours du trône et j'ajouterai qu'ils ne figurent ni dans l'amendement des deux lois ni dans les modifications de dix autres mesures qui ont retenu l'attention de l'opposition. Le Canada joue aujourd'hui un rôle de premier plan et consacre une partie considérable de ses ressources au maintien de l'armement et à la garantie de la paix dans le monde.

En présence des problèmes nationaux, le Gouvernement a eu pour objet de maintenir l'unité canadienne: l'unité chez notre population, d'un océan à l'autre, ainsi que l'unité de notre économie. Nous des provinces Maritimes, dont on a dit si longtemps que nous venions des provinces qu'on a appelées "pauvres", avons toujours accepté toute mesure importante qui pouvait bénéficier à notre grande nation et contribuer à son bien-être. Nous nous rendons compte que pour atteindre et maintenir cette unité et cette stabilité économiques, le cultivateur des provinces des Prairies de même que l'ouvrier de l'Ontario et du Québec doivent obtenir les moyens de gagner qui sont inhérents à une économie nationale saine.

Nous savons qu'il nous faut envisager avec largeur de vues les problèmes qui se posent aux cultivateurs de l'Ouest et les difficultés découlant de la diversification des industries des provinces centrales. Nous dédaignons tout esprit de clocher ou toute attitude régionaliste qui pourrait paralyser ou même retarder la marche du progrès et l'essor de notre grand pays, pays démocratique où la paix et la liberté peuvent régner à jamais. Nous appuyons l'aide accordée au producteur de blé, l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent ou la participation de notre gouvernement au financement du pipe-line transcanadien. Nous acceptons, bien qu'avec une certaine répugnance parfois, la centralisation des nombreuses industries nécessaires au maintien de notre vaste programme de production à des fins de défense.

Cependant, on me permettra de dire que dans les provinces Maritimes,—et cela s'applique davantage à nous du Nouveau-Brunswick, surtout à ma circonscription de Gloucester,—nous avons à peu près atteint ce que nous pourrions appeler le point de

saturation. Il est fini le temps où nous désirons être qualifiés de provinces mendiantes ou de provinces "pauvres". Nous avons en face de nous les vastes ressources et la richesse de l'océan Atlantique. Nous avons au Nouveau-Brunswick plus de 15 millions d'acres de forêts productives, auxquelles s'ajoutent des conditions de sol et de climat excellentes pour la reproduction naturelle. Ces forêts peuvent être un élément d'actif très précieux pour une forte proportion de notre population pourvu, cependant, que nos bûcherons soient assurés d'un traitement équitable et que les marchands de bois d'œuvre soient disposés à verser un prix raisonnable et profitable à ceux qui se livrent à cette industrie.

Les récentes découvertes de plomb, de zinc, de cuivre et de minerai d'argent, surtout dans les régions du nord et du nord-est de la province revêtent la plus haute importance pour notre avenir économique. Dans ma circonscription de Gloucester, la ville de Bathurst, centre de ces travaux considérables, dont la population a augmenté de 48 p. 100 au cours des 15 dernières années, pourrait facilement être appelée à doubler le chiffre actuel de sa population au cours des 3 ou 5 prochaines années. De fait, la ville a grand besoin d'un édifice public pour loger le personnel de divers ministères de l'État et ses citoyens ont accueilli avec enthousiasme la récente déclaration du ministre des Travaux publics (M. Winters) au sujet de la construction d'un nouvel édifice le plus tôt possible. J'espère sincèrement que le ministre des Travaux publics inclura dans les prévisions budgétaires de cette année un crédit suffisant pour procéder sans délai à la construction de cet édifice public dont on a un besoin très urgent. Plus tard, au cours de la session, je soulignerai l'urgence d'améliorer convenablement les installations d'expédition du port de Bathurst.

J'ai dit tantôt que nous avons dans les provinces Maritimes de vastes ressources naturelles de la mer et du sol qui pourraient assurer à notre population la participation à laquelle elle a droit à l'économie générale du pays. Cette participation au bien-être de l'ensemble du Canada nous a été assurée par la confédération. Par malheur, notre position géographique, notre population limitée et les problèmes nés de la concurrence de nos moyens de transport ont eu l'effet néfaste d'affaiblir les liens de cette union des provinces créée par la confédération canadienne.

Je ne veux pas m'étendre maintenant sur les besoins de la future mise en valeur de notre industrie de la pêche. Je m'attends aussi à avoir l'occasion de discuter cette question vitale plus tard au cours de la session.

Je dois dire cependant que nous sommes stupéfaits de lire dans les rapports des investigateurs scientifiques de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada que nous possédons dans les eaux du golfe du Saint-Laurent l'un des plus vastes champs de pêche au hareng du monde et de constater que nos pêcheurs de la côte Atlantique conservent encore les méthodes démodées et périmées de leurs pères pour capturer ce type particulier de poissons. Si nous voulons récolter la moisson de la mer et maintenir une industrie prospère, le ministère fédéral des Pêcheries doit intensifier sans délai son programme de recherches et le rendre à la fois plus pratique et plus accessible au pêcheur moyen.

Nous comprenons tous que toutes les ressources d'énergie et de matières premières qui peuvent s'extraire du sol sont la propriété des provinces. Notre premier ministre (M. Saint-Laurent) a déclaré l'automne dernier à une conférence fédérale-provinciale, et répété à la Chambre, ainsi qu'en témoigne la page 52 du hansard du 12 janvier:

> "...nous considérions que le Parlement ne devrait pas pourvoir à une participation aux frais d'entreprises provinciales, sauf en des circonstances spéciales et à condition que cela rentre dans le cadre d'une politique que nous pourrions justifier sur la base de l'intérêt national."

La découverte ces dernières années de vastes gisements de plomb, de zinc, de cuivre et d'argent dans la région Bathurst-Newcastle du Nouveau-Brunswick peut être considérée comme l'un des événements les plus importants de la vie économique de notre province depuis la Confédération.

Des enquêtes préliminaires ont indiqué que les frais d'exploitation seront relativement faibles et que ces gisements se trouvant à proximité d'eaux navigables sont bien situés du point de vue des marchés internationaux. Nous savons, cependant, et il me faut le répéter que la mise en valeur de ces mines dépend de l'abondance d'énergie électrique à bon marché; c'est la clef du succès. Lorsqu'une telle chance s'offre à une région du pays qui a gravement souffert de son attachement à la confédération, nous des provinces Maritimes devons insister sur le rétablissement des différences qui pourraient corriger les mauvais effets de l'union.

Pour assurer de l'énergie relativement bon marché à nos futures industries, il faudrait d'énormes immobilisations; de plus, la nature ne nous a pas pourvus des nombreux cours d'eau en provenance de l'extrême-nord qui produisent une telle abondance d'énergie dans les provinces centrales. Une entreprise connue sous le nom de Beechwood est maintenant en cours de réalisation sur le fleuve Saint-Jean. Elle fournira juste assez d'énergie pour répondre aux besoins normaux de la

consommation domestique et des petites industries dont la demande va croissant. J'aurais aimé que l'honorable député qui vient de parler entende ce que je viens de dire. Un programme d'ensemble qui s'étendrait à tout le réseau du fleuve Saint-Jean comprendrait la province de Québec et l'État du Maine.

La mise en valeur des ressources hydro-électriques d'un bassin international comme celui du fleuve Saint-Jean au Nouveau-Brunswick présente des problèmes d'une grande complexité et qui dépasse de loin les moyens financiers d'une petite province comme le Nouveau-Brunswick. Nous sommes d'avis que l'exécution de tels travaux devrait être entreprise sous les doubles auspices des gouvernements provinciaux intéressés et du gouvernement fédéral. Autrement, une province peut être obligée de céder une partie de ses ressources aux États-Unis pour obtenir les fonds nécessaires aux aménagements hydro-électriques. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici à la Chambre qu'il existe un programme du gouvernement fédéral qui influe de bien des façons, directement et indirectement, sur la conservation et l'utilisation des ressources naturelles du Canada.

Si nous voulons participer à l'affermissement de l'économie canadienne en général, si nous voulons bénéficier de l'essor économique et n'être pas considérés comme un fardeau pour la confédération canadienne ou comme son chaînon le plus faible, nous devons insister pour que le gouvernement fédéral institue un programme propre à aider à notre province ou aux autres provinces en matière de mise en valeur de leurs ressources naturelles essentielles. Le Nouveau-Brunswick va-t-il devenir exportateur de ses matières premières récemment découvertes au bénéfice d'autres pays, ou sommes-nous en mesure d'assurer aux citoyens du Canada que les industries nouvelles qui surgiront éventuellement de ces découvertes ne doivent pas s'établir au delà des frontières de la province ou du pays?

Si nous voulons une telle assurance, il incombe à nos gouvernants de fournir à ces sociétés minières de l'énergie à bon compte assurant ainsi pour l'avenir l'équilibre économique que souhaite si ardemment toute notre population.

Sur la motion de M. Robichaud, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 janvier 1956

La séance est ouverte à onze heures.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CHINE—RECONNAISSANCE DE PÉKIN COMME GOUVERNEMENT DE FAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il nous dire si le Gouvernement a étudié davantage l'opportunité de reconnaître le gouvernement de Pékin comme le gouvernement de fait de la Chine?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement étudie attentivement cette importante question et continuera de l'étudier, comme il fait de toutes les questions diplomatiques importantes.

L'ÉGYPTE—DÉCLARATION AU SUJET DE LA PRÉTENDUE EXPÉDITION D'AVIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Des membres de l'opposition ont récemment posé deux questions relatives à l'exportation de matériel militaire du Canada. Ces questions concernaient au moins trois ministères du gouvernement canadien mais peut-être devrais-je m'efforcer d'y répondre dès maintenant.

Mercredi dernier, le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) a posé la question suivante:

Des avions ont-ils été expédiés du Canada à l'Égypte dernièrement, ou a-t-on en main des commandes prévoyant l'exportation de tels avions?

Si par "dernièrement" le député entend, comme je le suppose, "au cours des derniers mois", durant lesquels des événements inquiétants se sont déroulés au Moyen-Orient, je dirai qu'aucune commande tendant à l'expédition d'avions en Égypte n'a été passée. Toutefois, au début de l'été dernier, à la suite d'une commande reçue, on a jugé à propos de délivrer un permis autorisant l'exportation par le Canada à l'Égypte de quinze avions d'entraînement Harvard datant de la seconde Grande Guerre, et remis en état. Bien entendu, ce ne sont pas des avions de combat. D'après les renseignements que je possède, jusqu'à présent une faible partie seulement de cette commande—trois aéronefs, je crois—a été remplie.

Je pourrais ajouter un mot au sujet de la politique générale concernant l'exportation d'armes canadiennes. Cette exportation est régie par la loi de 1954 sur les permis d'exportation et d'importation. Les ministères des Affaires extérieures, du Commerce et de la Défense nationale étudient de concert les demandes de permission d'exporter du matériel militaire, avant d'accorder ou de refuser cette permission.

Dans l'examen de telles demandes, nous reconnaissons, ainsi que le reconnaît la charte des Nations Unies, que tous les pays jouissent du droit de légitime défense. L'exercice de ce droit signifie évidemment, en pratique, qu'ils sont fondés à maintenir des établissements militaires à cette fin et de fabriquer ou d'acheter des armes pour les équiper. Bien que nos ventes de matériel militaire se fassent nécessairement à une échelle fort modeste, nous sommes disposés, tout comme d'autres pays, à exporter des armes, mais sous réserve de certaines considérations que je pourrais brièvement énoncer.

D'une manière générale, la politique du Gouvernement en matière d'exportations de matériel militaire varie en fonction des circonstances et de la destination des envois. Ainsi, l'exportation d'armes aux pays de l'OTAN et du Commonwealth se fait assez librement. Nous ne pouvons vendre d'armes aux pays du bloc soviétique. Quant aux régions où existe de l'agitation ou la possibilité de conflits locaux, on leur refuse l'envoi d'armes ou bien on limite ces envois et, dans ce dernier cas, l'expédition n'en est autorisée qu'après l'examen le plus approfondi nous garantissant que les armes ainsi vendues n'excèdent pas les besoins de légitime défense de ces pays, ni ne constituent en soi une menace pour les pays voisins.

Règle générale, dans la plupart des régions, la ligne de conduite de notre Gouvernement est, en la matière, semblable à celle des États-Unis et du Royaume-Uni. Nous consultons les gouvernements de ces pays à l'égard des demandes de matériel militaire, chaque fois que le cas s'y prête.

PRÉTENDUE EXPORTATION DE MATÉRIEL MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question posée hier par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) à mon collègue le ministre de la Défense nationale (M. Campney), au sujet du paquebot *Star of Assuan*, j'apprends que ce navire, parti d'Halifax en fin de semaine, transportait, au titre du programme d'aide mutuelle, les articles suivants de matériel et d'équipement pour la Turquie et la Grèce:

36 tracteurs d'artillerie de la seconde Grande Guerre, et leurs pièces de rechange, pour la Turquie. Ces tracteurs sont des camions à quatre roues motrices et ne portent pas de canons.

32 canons de bord de calibre 4·7, avec leurs pièces de rechange et leurs accessoires, pour la Turquie.

Pièces de rechange de matériel électronique et d'aéronefs pour la Turquie, la Grèce et le Portugal.

Ces articles prévus au titre de l'aide mutuelle et fournis par le gouvernement canadien ont été alloués par le groupe permanent de l'OTAN et expédiés d'après un connaissement établi de la façon ordinaire par la Commission maritime canadienne à bord du *Star of Assuan*.

Cela représentait une mesure tout à fait normale prise par l'OTAN pour que le Canada fournisse de l'aide mutuelle à nos alliés comme la Grèce, la Turquie et le Portugal.

Le navire transportait aussi les trois avions *Harvard* destinés à l'Égypte, et dont j'ai parlé plus tôt.

(Plus tard)

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Je me demande si le ministre pourrait aller aux renseignements et nous dire à titre d'information si ces avions qui ne sont pas destinés à la chasse étaient munis d'affûts de mitrailleuses, et dans quelle mesure en somme ils ont été démontés.

L'hon. M. Pearson: J'essaierai de me procurer ce renseignement, mais je ne vois pas comment on pourrait installer un affût de mitrailleuse sur un avion d'entraînement *Harvard*.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE VOYAGE ÉVENTUEL DU MINISTRE EN ISRAËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, vu le caractère sérieux de la situation dans le Moyen-Orient, le ministre pourrait-il donner à la Chambre et au pays un exposé de cette situation, et pourrait-il également exprimer son attitude à l'égard d'une demande maintenant présente dans bien des esprits: étant donné qu'il a rendu visite à l'Égypte l'automne dernier, et vu le désir du Canada de traiter tout le monde sur un pied d'égalité dans le Moyen-Orient, envisage-t-il aussi de rendre visite à Israël?

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je me ferai un plaisir de traiter de ces deux questions lorsque se présentera l'occasion d'un débat sur les affaires extérieures.

DÉFENSE NATIONALE

EMPLOI D'HÉLICOPTÈRES PAR LE SERVICE DE SAUVETAGE AIR-MER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) a demandé des renseignements sur le service d'hélicoptères pour les recherches et le sauvetage sur la côte de l'Ouest.

Pour répondre à sa demande, je dois dire que depuis quelque temps un hélicoptère est attaché normalement au poste de recherches et de sauvetage du CARC dans l'île de Sea près de Vancouver. C'est là qu'il se trouve à l'heure actuelle et doit y rester pour des missions de recherches et de sauvetage au besoin.

M. Fraser (Peterborough): Me permettra-t-on une question supplémentaire? Combien d'hélicoptères possède la Marine royale du Canada à l'heure actuelle?

L'hon. M. Campney: Je ne puis répondre à cette question immédiatement. Je trouverai la réponse pour l'honorable député.

PENSION DE VIEILLESSE

INTERPELLATION AU SUJET DE LA FORMATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL EN VUE D'ÉTUDIER DES AUGMENTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé Nationale et du Bien-être social? Vu que celui-ci a dit hier que le Gouvernement accorde une certaine attention aux rapports des comités parlementaires, recommandera-t-il la formation d'un comité spécial chargé de décider s'il y aurait lieu de conseiller une augmentation du montant de la pension de vieillesse conforme à l'augmentation du produit national brut depuis 1949, année où le présent montant de $40 a été établi?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Mon honorable ami, habile parlementaire qu'il est, n'ignore pas qu'un ministre avant de faire savoir à la Chambre quelles sont ses intentions personnelles, doit d'abord les communiquer à ses collègues. On s'attend évidemment que j'observe cette coutume.

Mais, en tout sérieux, dès le début de la session et vu l'intérêt qu'il porte à ces questions, je me permets de rappeler au député qu'il devrait comprendre la situation dans laquelle se trouve le Gouvernement à l'égard de tels problèmes. J'ai mentionné hier que nous aurons, le 23 janvier, une conférence avec les provinces, en vue d'étudier la question de l'assurance-santé, question qui intéresse vivement le pays et qui comporte la dépense de fortes sommes d'argent.

A mon avis, le député devrait tâcher de se placer au point de vue où le Gouvernement essaye de se placer à l'égard de ces questions. Enfin, je dirai qu'à tout prendre je considère le programme de sécurité de la vieillesse comme étant le plus généreux de tous les programmes de cette nature dans le monde, bien que la somme de $40 puisse ne pas être aussi élevée que tous nous aimerions qu'elle soit. En outre, notre régime de pensions de vieillesse est le seul au monde qui comporte la pension à 70 ans sans évaluation des ressources. Quand le député essaye de me presser, je ne m'en fais pas, car je sais bien qu'il le fait de façon amicale. En toute justice, il devrait y aller plus doucement et peser davantage les questions qu'il pose constamment.

M. Knowles: Me serait-il permis de poser au ministre une autre question? Sait-il que, depuis l'établissement du chiffre actuel de $40, le produit national brut a augmenté de plus de 60 p. 100?

L'hon. M. Martin: Je le sais. Je sais également que, sous le régime actuel, plus de 700,000 Canadiens touchent des prestations au titre de la sécurité de la vieillesse. Que le coût de la vie monte ou baisse, il reste que...

M. Cameron (Nanaïmo): Quand a eu lieu la dernière baisse?

L'hon. M. Martin: Pour la gouverne de mon honorable ami, le coût de la vie a baissé l'an dernier. Je tiens de nouveau à faire comprendre à mon honorable ami que nous sommes dotés d'un régime de sécurité de la vieillesse dont nous n'avons pas à rougir.

M. Knowles: Ce n'est pas ce qu'en pensent ceux qui cherchent à vivre de ces allocations.

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

INTERPELLATION AU SUJET DE L'ÉTUDE DES NOUVELLES PROPOSITIONS FISCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Le premier ministre pourrait-il nous dire si une autre conférence fédérale-provinciale aura lieu pour étudier les dernières propositions fiscales en vue d'en arriver à une entente satisfaisante?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Aucune décision n'a été prise à ce sujet, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI RELATIVE À LA VENTE DU BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable ministre du Commerce? Je n'ai pas donné préavis de cette question, mais j'espère que le ministre tiendra cette intervention pour un préavis.

Vu que le ministre s'est refusé hier à aborder le régime de dualité du prix de vente du blé que réclament les syndicats et autres organismes agricoles, pouvons-nous présumer que le Gouvernement projette de présenter une telle mesure au cours de la présente session actuelle du Parlement?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, le Gouvernement a étudié diverses propositions soumises par les organismes agricoles des Prairies, entre autres le régime de la dualité des prix. Nous avons décidé de prendre d'autres moyens qui mènent au même but. Après avoir étudié le régime de la dualité des prix, nous avons décidé d'aider à l'entreposage du blé appartenant à la Commission du blé. Nous n'avons pas l'intention de pousser plus loin le régime de la dualité des prix.

ASSURANCE-CHÔMAGE

VOL SIGNALÉ AU BUREAU DE LA COMMISSION À OSHAWA

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, j'avais une question à poser au ministre du Travail mais, en son absence, peut-être le ministre des Finances pourrait-il y répondre. Possède-t-on d'autres précisions sur le vol de fonds d'assurance-chômage commis hier à Oshawa?

Voici ma seconde question: Est-il conforme à la coutume de verser en espèces les prestations d'assurance-chômage?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant, je le regrette, de ce qui s'est produit hier à Oshawa et je devrai aller aux renseignements. Le ministre du Travail pourrait peut-être répondre à son retour.

LA PÊCHE

DÉTROIT DE JUAN-DE-FUCA—DÉCLARATION QUANT À LA FERMETURE DE LA PÊCHE AU SAUMON SOCKEYE DU CÔTÉ CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) m'a posé la question suivante:

Le Gouvernement se propose-t-il d'appliquer effectivement le règlement interdisant la pêche au saumon sockeye, cette année, du côté canadien du détroit de Juan-de-Fuca? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on édictées afin d'assurer au pêcheur canadien sa juste part des prises?

Voici la réponse à la première partie de la question: La pêche au saumon sockeye dans le détroit de Juan-de-Fuca est réglementée par la Commission internationale de pêche au saumon sockeye. Il incombe seulement au gouvernement d'appliquer les règlements adoptés par la Commission en vertu de l'autorité que lui confère la convention entre le Canada et les États-Unis au sujet de la pêche au saumon sockeye.

La Commission se compose de trois représentants de chacun des deux pays; aucun règlement ne peut être édicté à moins d'un vote favorable d'au moins deux commissaires de chacun des pays.

La Commission n'a pas adopté de règlements du genre de ceux dont a parlé l'honorable député.

Quant à la deuxième partie de la question, je dois dire que la même convention prescrit que, dans la mesure du possible, les prises doivent être réparties également entre les pêcheurs du Canada et ceux des États-Unis. Par le passé, la Commission a tenu compte de cette disposition de la convention en adoptant ses règlements; nous n'avons aucune raison de croire que la Commission se proposerait d'adopter à l'avenir des règlements qui pourraient avoir un effet différent.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? L'adjoint parlementaire peut-il me dire quand doit avoir lieu la prochaine réunion de la Commission?

M. MacNaught: Samedi prochain.

[M. White (Middlesex-Ouest).]

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le lundi 16 janvier, sur la motion de M^me^ Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Drew et le sous-amendement de M. Coldwell.

M. H. J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, juste avant la levée de la séance hier soir, je faisais valoir qu'il incombe à l'État de procurer à nos compagnies minières des sources d'électricité relativement moins coûteuses, car c'est là que réside la clé d'une économie équilibrée pour l'avenir, qui fait l'objet des vœux les plus ardents de toute notre population canadienne. Si l'on trouve que l'aménagement sur une grande échelle du fleuve Saint-Jean n'est pas la meilleure solution à notre pénurie d'électricité au Nouveau-Brunswick, nous avons d'autres solutions à soumettre. Il se peut que l'énergie hydroélectrique, à elle seule, ne suffise pas pour répondre à tous les besoins d'énergie des industries au Nouveau-Brunswick. Pour obvier à la limitation de nos ressources hydrauliques, il faudra aménager des usines électriques à vapeur à haute pression utilisant des puissants générateurs à turbines. Nous avons au Nouveau-Brunswick, et plus encore en Nouvelle-Écosse, de vastes gisements de houille qu'on pourrait utiliser profitablement pour la production d'énergie pourvu que le coût de revient puisse être abaissé et que, durant le stade initial de développement, nous soyons assurés d'obtenir des fonds à bas prix.

Je ne préconise pas un programme de dons par un gouvernement, qu'il soit fédéral ou provincial, mais le gouvernement fédéral ferait peut-être bien de subventionner, à titre de projet intéressant les provinces Maritime, le transport par eau de la houille depuis les mines du Cap-Breton jusqu'à une grande centrale électrique située quelque part le long du littoral nord-est du Nouveau-Brunswick. En somme, le gouvernement fédéral ne subventionne-t-il pas effectivement jusqu'à un maximum de $2.50 la tonne, le transport de la houille par rail exclusivement, jusqu'à des endroits du Canada central, à l'avantage des industries de cette partie du pays? Je suis sûr que, si le gouvernement était disposé à subventionner le transport du charbon à une puissante centrale électrique située dans la région minière du Nouveau-Brunswick septentrional, jusqu'à concurrence de $2.50 la tonne, le coût de la

production d'énergie pourrait être abaissé à un niveau acceptable par nos industries minières.

Le National-Canadien est actuellement en train d'aménager, au coût de 35 millions, une ligne qui desservira la région minière de Chibougamau. Ne serait-il pas aussi logique de prier le gouvernement fédéral d'en faire autant pour assurer la mise en valeur du sous-sol du Nouveau-Brunswick en concourant au financement de centrales électriques? Il ne faut pas que j'oublie non plus le rôle primordial qu'est appelée à jouer l'énergie atomique dans l'avenir de notre économie et ses progrès. C'est bientôt, voire maintenant que le ministre du Commerce (M. Howe) devrait nous donner l'assurance que la première centrale atomique servant à produire de l'électricité à des fins commerciales sera aménagée au Nouveau-Brunswick. Une telle assurance constituerait un stimulant pour nos sociétés minières, qui actuellement placent chez nous des millions de dollars. On pourrait ainsi espérer conserver pour le Nouveau-Brunswick les établissements de transformation, de raffinage et de complète utilisation du soufre et d'autres produits chimiques connexes qui ne manqueraient pas de faire leur apparition.

La participation du gouvernement fédéral au financement de moyens suffisants de production d'énergie électrique au bénéfice de l'industrie minière du Nouveau-Brunswick devrait être faite à titre exceptionnel, mais s'inscrire aussi dans le cadre d'un programme dont l'opportunité se défendrait sur le plan national. Une décision comme celle-là serait propre à renforcer notre économie tout entière et à assurer, à l'intérieur de notre pays cette uniformité dans le rythme de l'expansion économique indispensable pour assurer l'unité de notre population et celle de notre économie.

Je constate que le député qui a parlé immédiatement avant moi, hier soir, est loin d'être satisfait des mesures qu'a prises le présent Gouvernement en vue d'aider aux producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick...

M. Van Horne: C'est exact!

M. Robichaud: ...à vendre leur récolte.

M. Van Horne: C'est parfaitement vrai, monsieur l'Orateur.

M. Robichaud: Il est peut-être vrai que le prix offert est de beaucoup inférieur aux $5 le baril que le député a promis aux votants de sa circonscription, durant sa campagne électorale, l'automne dernier.

M. Van Horne: C'est faux. Vous êtes un menteur.* Cela n'est pas vrai.

**Voir aussi* pp. 236-237.

M. Robichaud: C'est la vérité. Devant chaque ferme il y avait une affiche, portant le nom du candidat et promettant $5 par baril de pommes de terre. Le député demande au gouvernement fédéral d'aménager un pont entre Campbellton et Pointe-l'Église; il devrait savoir qu'en mars dernier le ministre des Travaux publics (M. Winters) a annoncé ici que le gouvernement fédéral paierait sa part de la construction de ce pont interprovincial.

L'honorable député devrait adresser sa requête au gouvernement de la province de Québec et au premier ministre du Nouveau-Brunswick et leur demander s'ils sont disposés à assumer leur part de l'entreprise comme ils l'ont si souvent promis avant que le ministre des Travaux publics (M. Winters) annonce que le gouvernement fédéral était prêt à payer sa part.

M. Ferguson: Peu importe qu'il perde son siège. De tous les pleurnicheurs que j'ai entendus, c'est à l'honorable député que revient la palme.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Robichaud: L'honorable député aura l'occasion de prononcer son discours.

M. Ferguson: Cette occasion m'est offerte en ce moment.

M. Robichaud: Quand l'honorable député a accusé notre compétent ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) de diriger avec insouciance et indifférence les affaires de son ministère, était-il réellement sincère et n'oubliait-il pas que, sous la direction et l'initiative du ministre, le ministère dépense plus d'un milliard de dollars par année de l'argent des contribuables pour le bien-être de la population du Canada? Sait-il que, pour doubler les allocations familiales, il faudrait prélever des contribuables canadiens une somme additionnelle de 380 millions par année et que, pour augmenter la pension de vieillesse à $20 par mois, il faudrait un autre crédit de 180 millions? Il devrait nous dire si son chef et les autres membres de son parti sont prêts à proposer que cette dépense supplémentaire de 560 millions de dollars soit ajoutée au fardeau déjà lourd du contribuable canadien.

L'honorable député à parlé d'assistance supplémentaire aux hôpitaux pour les maladies mentales. Sait-il que le gouvernement fédéral a fourni plus d'un million de dollars aux fins de construction d'un tel hôpital dans sa propre ville de Campbellton? Notre ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social est bien au courant des besoins de la population du Canada. Ainsi qu'il le disait il y a quelques instants, on étudie attentivement à l'heure actuelle une question de gran-

de importance, à savoir, l'établissement d'un programme d'assurance-santé. Je suis sûr que la population du Canada préférerait l'établissement d'un tel programme de bien-être au doublement des allocations familiales.

M. Brooks: Votre discours a-t-il été rédigé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

M. Robichaud: L'honorable député exprimait-il l'avis de son propre parti lorsqu'il a prononcé en français hier soir,—il a pris soin de le dire en français afin que même les membres de son propre parti ne puissent pas le suivre de trop près,—les paroles suivantes que j'extrais de la page 176 du compte rendu:

Quand le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'avant de donner au-delà d'un milliard à l'Angleterre, il devrait en donner aux citoyens canadiens.

Des affirmations aussi absurdes, aussi exagérées et aussi peu fondées peuvent bien ne pas être relevées dans une campagne électorale, mais non quand elles sont faites à la Chambre des communes.

M. Van Horne: Je demande la parole pour un fait personnel.

M. Robichaud: Vous avez eu l'occasion de vous faire entendre hier soir.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député qui a la parole voudrait-il s'adresser à l'Orateur? Je crois comprendre que le député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne) demande la parole pour un fait personnel. Aurait-il l'obligeance de nous exposer ses motifs?

M. Van Horne: Le député est-il celui dont on dit, au Nouveau-Brunswick, qu'il dort toujours à la Chambre?

Des voix: Asseyez-vous!

M. Robichaud: Hier soir, le député a demandé l'adoption de règlements favorisant et assurant l'exploitation, la fabrication, la transformation et l'utilisation des ressources naturelles des provinces Maritimes qui sont inutilisées et qui se gaspillent, comme les concessions forestières que possèdent quelques personnes ayant la libre disposition de ces ressources, qui sont immobilisées par elles et qui se perdent. Il a réclamé la réglementation de l'exportation de matières premières comme le bois à pâte à l'état brut.

Je rappellerai au député que les terres de la Couronne relèvent strictement des provinces et qu'il devrait adresser de nouveau sa demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick, avec qui il est en relations si étroites.

(Texte)

Avant de reprendre mon siège, monsieur le président, je désire porter à l'attention de la Chambre une situation déplorable qui touche un grand nombre des électeurs de mon comté, et plus particulièrement les quelque 6,000 résidents des îles Shippigan et Miscou. Comme je l'ai mentionné à la Chambre l'année dernière, les résidents de ces îles sont desservis par un traversier durant la période de navigation et doivent utiliser un pont de glace comme seul moyen de communication durant les mois d'hiver.

Je comprends que la construction d'un pont devant relier l'île Shippigan à la terre ferme dépend primordialement du gouvernement provincial. La construction de ce pont aurait peut-être déjà été entreprise par les autorités provinciales si le coût d'une telle construction n'eut été sensiblement augmenté parce qu'une voie navigable doit être laissée libre afin de permettre à la flotte de pêche de toute la région de se rendre sur les lieux de pêche. Toutefois, puisque l'entretien des eaux navigables dépend du gouvernement fédéral, il me semble que le ministère des Transports, ou celui des Travaux publics, serait justifié de participer à la construction de ce pont.

Nous qui habitons cette région sommes à même de constater les difficultés et les misères que doivent affronter les résidents de ces îles, surtout durant la période où se forme le pont de glace entre l'île et la terre ferme. Le 9 décembre dernier, le traversier en question a été sérieusement endommagé, et ce n'est qu'un mois plus tard que le service a été à demi rétabli.

Je me dois de signaler ici que des centaines de résidents de l'île Shippigan ont offert volontairement leurs services et ont travaillé, sans rémunération aucune, durant de longues heures à couper la glace afin d'ouvrir un chenal qui permette au traversier d'effectuer le service. Durant cette période, nombre de résidents de ces îles ont été privés de charbon ou d'huile pour fins de chauffage et, dans de nombreux cas, on y a subi une pénurie d'approvisionnements nécessaires. De plus, nous avons été témoins du triste spectacle qu'offrait le transport des malades, dans des traîneaux tirés par des hommes, sur une glace dangereuse, afin d'atteindre la terre ferme et les conduire à l'hôpital pour y recevoir les soins urgents dont ils avaient besoin.

Durant la période des fêtes, le courrier a été distribué aux différents bureaux de poste de ces deux îles cinq à six jours en retard. De plus, ces résidents dépendent essentiellement de l'industrie du poisson et de la mousse de pleine pour leur subsistance. Or, de grandes quantités de poisson et de mousse prêts à être expédiés n'ont pu l'être faute de moyens de transport, et l'économie de cette région en a été sérieusement atteinte.

Je ne suis pas en état de confirmer si les autorités provinciales du Nouveau-Brunswick ont invité le gouvernement fédéral à participer à la construction d'un pont reliant l'île de Shippigan à la terre ferme. Dans des conditions normales, cette construction dépendrait essentiellement du gouvernement provincial mais, comme je le faisais remarquer plus haut, puisque le coût de cette construction est considérablement accru, à cause de la navigation, je suis d'avis que le gouvernement fédéral devrait participer à l'exécution de ce projet.

Qu'il me soit permis de remercier l'honorable ministre des Travaux publics (M. Winters) de la coopération que nous avons reçue de son ministère relativement à l'amélioration des facilités dans les centres de pêche du comté de Gloucester. Je regrette, cependant, que nous n'ayons pu obtenir, jusqu'à maintenant, une décision favorable pour ce qui est des améliorations à apporter au quai de Maisonnette et de la construction d'un quai à Petite-Rivière de l'Île. Je me rends compte que ces deux centres de pêche offrent des cas assez embarrassants et difficiles à résoudre pour les ingénieurs du ministère, mais je suis d'avis que le ministère des Travaux publics devrait être en état de contourner ces difficultés et d'accorder sans retard son consentement à la réalisation de ces deux projets. Les résidents de ces deux centres sont essentiellement pêcheurs et n'ont aucun autre moyen de subvenir au maintien de leurs familles. Il n'est pas raisonnable de leur laisser exploiter leur commerce dans de telles conditions, et ces braves pêcheurs méritent plus d'attention de la part des autorités fédérales.

Je ne voudrais pas reprendre mon siège sans demander à l'honorable ministre du Travail (M. Gregg) de bien vouloir accueillir favorablement la revision de la loi sur l'assurance-chômage, afin de permettre au grand nombre d'ouvriers des industries saisonnières, qui y sont présentement inéligibles, de bénéficier de ces prestations. J'appuie aussi la demande du député de Trinity-Conception (M. Stick) et forme le vœu que les pêcheurs soient reconnus le plus tôt possible comme bénéficiaires de cette loi.

(Traduction)

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je ne puis songer à rivaliser d'enthousiasme avec les deux honorables représentants du Nouveau-Brunswick. J'ai constaté, notamment, et je dois les en féliciter, qu'ils sont si parfaitement bilingues qu'ils peuvent trouver commode parfois de s'invectiver dans l'une ou l'autre langue.

Comme la plupart des honorables députés savent, je viens d'une circonscription urbaine. Les membres de mon groupe parlementaire qui ont pris la parole jusqu'ici venaient de circonscriptions rurales. Ils s'intéressent au problème du blé et de la vente de cette céréale. Venant d'une ville située au centre d'une région à blé, dont la raison d'être est de servir les cultivateurs vivant dans la région, et dont la vie dépend de la prospérité de la région, je ne me ferai pas faute de rappeler ce qu'on dit dans cette ville et dans ses environs. Même nos industries fonctionnent en raison des cultivateurs, parce que nous y avons de grands élévateurs d'entreposage. Le gouvernement fédéral en possède un. Nous avons des meuneries, des abattoirs, une usine où on extrait l'huile végétale et le reste. Donc, l'agriculture, qui nous entoure de partout, est notre raison d'être. On le reconnaît évidemment dans d'autres milieux. Les ouvriers eux-mêmes ont voté des résolutions portant sur la question des avances aux cultivateurs sur les céréales entreposées. Si on peut en juger par leurs résolutions, ils s'intéressent à cette question aussi vivement que les cultivateurs eux-mêmes.

J'ai à la main un exemplaire d'un rapport disant que M. F. W. McClelland, président du Conseil du travail de Saskatoon et de la région environnant a formulé une déclaration déplorant l'immobilisation des céréales. Il a indiqué que cet état de choses causait de graves inquiétudes à son organisation. La situation, a-t-il dit, est très sérieuse, car le manque d'argent chez les cultivateurs est non seulement une source de difficultés pour eux, mais il entraîne la diminution des transactions dans le négoce et l'industrie et, par conséquent, des mises à pied. Voici donc en substance, la résolution adoptée: elle réclame du Gouvernement la garantie d'avances en argent comptant aux cultivateurs sur les céréales entreposées dans leurs fermes; elle représente l'opinion des milieux ouvriers.

On aurait pu croire que les déclarations du Gouvernement et du ministre du Commerce (M. Howe) ainsi que l'inscription au *Feuilleton* d'une certaine mesure prévue dans le discours du trône, aurait calmé la controverse en cours. Mais j'ai à la main l'édition du *Star Phoenix* du 11 janvier, parue après la publication du discours du trône. Elle contient la photographie d'une réunion sous laquelle figure la mention que plus de 500 personnes se sont pressées dans la grande salle de l'université mardi après-midi afin d'écouter un groupe de discussion traiter des difficultés que présente l'écoulement des céréales au Canada. Le problème de la vente des céréales est évidemment, de longue portée.

Indépendamment du besoin de mettre de l'argent immédiatement à la disposition des cultivateurs, le ministre du Commerce a

traité hier matin de quelques-unes des demandes de l'Ouest; peut-être même devrais-je dire des demandes de la CCF, car tout ce que nous avons recommandé coïncide dans une large mesure avec ce que les cultivateurs eux-mêmes préconisent dans l'Ouest. Pour vous les rappeler, monsieur l'Orateur, j'aimerais vous donner lecture de quelques-uns de ces points. On recommande des avances immédiates aux fins de l'utilisation du troc là où la chose est possible et ne serait pas préjudiciable aux ouvriers de notre pays. L'acceptation de sterling et d'autres monnaies faibles en vue de l'exécution de programme d'aide aux nations pauvres devrait être étendue et améliorée, et il faudrait créer un meilleur personnel d'agents pour la vente du blé canadien à travers le monde.

Le ministre a traité quelques-uns de ces points, sinon tous, hier. J'allais dire qu'il n'avait rien dit,—car j'ai aussi relevé cela,—de l'établissement éventuel d'un écart entre les cours intérieurs et les cours à l'exportation. Mais mon honorable ami de Humboldt-Melfort (M. Bryson) a soulevé ce matin un point auquel le ministre a limité sa réponse. Il m'est donc inutile d'y revenir.

Je ne suis pas technicien, mais nous avons la chance, nous de notre groupe, de compter un ou deux jeunes hommes qui possèdent leur diplôme d'ingénieur agronome, qui sont eux-mêmes cultivateurs et qui s'intéressent particulièrement à la question dont la Chambre et le pays sont saisis en ce moment. Ils ont étudié soigneusement la statistique, de sorte que je m'abstiendrai de le faire à mon tour puisque ce n'est pas là mon rayon.

J'aimerais faire des observations sur l'attitude générale du ministre du Commerce (M. Howe). Il a dit qu'il avait assisté à une ou deux réunions dans l'Ouest. Je crois qu'il a peut-être mentionné Edmonton en particulier. Il a fait mention de la réunion des délégués du syndicat du blé qui ont tenu un congrès à Regina. Il y a pris la parole un certain jour et a déclaré qu'il avait entendu dire que les délégués favorisaient la résolution à l'égard des paiements anticipés. Je crois qu'il a diminué l'importance de cette résolution qui préconisait des avances à l'égard des céréales emmagasinées dans les fermes, et qui se fonde sur une opinion presque unanime dans l'Ouest. Je parle des cultivateurs, indépendamment de leurs opinions politiques sur les autres questions.

A propos de cette dépréciation et de l'assertion du ministre selon laquelle il n'y a pas d'unanimité et le reste, quels sont les faits? Quant à diminuer l'importance de la résolution du syndicat du blé, on ne saurait guère le faire. On a déjà tenté la chose. Je ne mentionne pas du tout ce sujet pour des motifs d'ordre politique, mais la chose est

[M. Knight.]

arrivée. M. McDonald, chef du parti libéral en Saskatchewan, a affirmé qu'à la suite du congrès des membres du syndicat du blé les délégués étaient tout à fait d'accord avec ce que le Gouvernement faisait. Le syndicat du blé, par la voix de quelques-uns de ses représentants,—je ne connais pas leurs noms,—s'est empressé de nier cette affirmation. Il sautait donc aux yeux que M. McDonald avait été mal renseigné ou mal cité. La déclaration du Syndicat du blé se lit ainsi qu'il suit:

> Au cours des années, la ligne de conduite du syndicat du blé est établie par les délégués, aux assemblées annuelles. Lorsque les délégués se sont réunis le 1er novembre pour la 31e assemblée annuelle, l'ordre du jour régulier a été suspendu...

Ils ont dû juger la question très importante.

> ...pour permettre aux délégués de discuter de façon particulière l'état d'urgence des finances agricoles.

La situation a été ensuite examinée dans tous ses détails et les délégués ont adopté la résolution qui suit:

> Que le gouvernement du Canada soit instamment prié de pourvoir immédiatement à des avances aux cultivateurs sur les céréales entreposées sur les fermes.

Ils ont effectivement adopté d'autres résolutions, mais je ne crois pas devoir les rappeler à la Chambre. Je n'ai pas l'intention de rayer celle-ci des autres résolutions et, si quelqu'un le désire, je me ferai un plaisir de les lire.

Voici ce qu'on peut lire un peu plus loin:

> Le programme du syndicat du blé de la Saskatchewan, tel qu'il a été approuvé à la réunion annuelle des délégués du syndicat, est clair et défini.

Et le passage suivant, que j'ai souligné:

> Il ne favorise pas la proposition du Gouvernement au sujet des prêts bancaires.

Pour ce qui est d'atténuer la décision des délégués du syndicat du blé, je pense qu'on sait maintenant à quoi s'en tenir. En sus des réunions auxquelles ont assisté le ministre et d'autres députés, des représentants libéraux, je suis sûr, qu'il y a eu d'autres réunions, qu'il y en a même eu des centaines. Je puis mentionner celle de Regina, où le sympathique député de Qu'Appelle (M. Mang) discutait avec le représentant d'Assiniboïa (M. Argue). Je puis dire que ma sympathie allait alors au député de Qu'Appelle, indépendamment du sujet en discussion.

Mais, si le ministre du Commerce aime à savoir quel était l'avis des gens réunis là, il obtiendra tous les détails du représentant de Qu'Appelle, qui admettra, j'en suis sûr, qu'on y était presque unanimement en faveur des avances en espèces. Il y a eu ensuite un congrès agricole à Saskatoon; j'ai ici le compte rendu des délibérations, mais je ne vous fatiguerai pas avec cela. Je vois que le député de Rosthern (M. Tucker) est à son

siège. Si le ministre du Commerce veut savoir exactement ce qu'on pensait au cours de cette réunion, il n'a qu'à s'adresser au député de Rosthern. Bien qu'annoncée comme congrès agricole, ce n'est pas exactement ce qu'a été la réunion de Saskatoon, car elle était composée de représentants d'organismes divers, par exemple les représentants d'organisations de commerçants de céréales. Il y avait aussi des ministres de l'Agriculture, ceux du Manitoba et de la Saskatchewan, si je ne me trompe. Je ne pense pas que le ministre de l'Agriculture de l'Alberta ait été là. Les coopératives étaient représentées, de même que les commissions scolaires, les syndicats ouvriers, et ainsi de suite. On a adopté de nombreuses résolutions.

Qu'il me soit permis d'en lire une qui ressort de façon particulière. Elle a paru dans le *Co-operative Consumer* du 7 octobre. C'était, sauf erreur, la principale résolution de la conférence:

...la conférence a prié le gouvernement fédéral de prendre immédiatement les dispositions nécessaires en vue d'assurer des avances aux cultivateurs sur les céréales qu'ils ont en entreposage jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de la livraison normale attendue.

On prévoit ensuite la façon dont ces avances devront être payées et le reste. En en passant un peu, on trouve plus loin:

On a aussi souligné qu'il s'agissait d'une avance, non d'un prêt.

Voilà pour la conférence agricole de Saskatoon. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'entretenir le moindre doute au sujet des mesures que le Gouvernement devrait prendre d'après ces gens. Je ne me proposais pas de parler de ce qui suit mais je l'ai vu par hasard dans le même journal. Je pourrais dire que les coopératives jouent dans la vie publique de notre province un rôle de plus en plus important. J'ai sous les yeux une copie d'une lettre-télégramme adressée au premier ministre (M. St-Laurent) par M. George Urwin, président des *Federated Co-operatives, Limited,* dans laquelle il dit:

Je propose respectueusement que des mesures soient prises sans tarder relativement à la demande de la conférence des représentants de tous les secteurs de notre économie, terminée hier à Saskatoon. Le manque de puissance d'achat dû à l'impossibilité d'écouler les céréales cause de graves difficultés que pourraient seules résoudre des mesures immédiates de la part de votre gouvernement dans le sens des requêtes de la conférence.

Il ne peut guère y avoir d'hésitation ni de doute au sujet des revendications et des désirs réels des personnes rassemblées à Saskatoon, bien que le ministre du Commerce semble en faire peu de cas, en disant que ces sentiments ne sont pas unanimes. Il indique qu'il y avait des divergences d'opinion, parmi les cultivateurs en cause, au sujet de ce qu'ils visaient. Or, un des résultats immédiats de la conférence de Saskatoon a été l'envoi d'une délégation de cette assemblée à Ottawa et c'est ici, je crois, que le ministre a eu l'impression qu'il n'y avait pas d'unanimité. J'ai déjà expliqué que la conférence ne se composait pas uniquement de cultivateurs, mais représentait aussi dans une large mesure d'autres intérêts.

Dans un cas de ce genre, la seule résolution qu'il est possible de faire adopter est celle qui obtiendra l'assentiment unanime. Quand cette délégation est venue à Ottawa pour y présenter ses résolutions, il y eut une tempête de mécontentement chez les agriculteurs de l'Ouest. Certains d'entre eux ont dit que la délégation avait ruiné la conférence de la Saskatchewan et que c'était une affaire à l'eau de rose qu'on avait présentée au Gouvernement. Les cultivateurs qui ont participé à cette conférence ont été très irrités de la prétendue négligence dont a fait preuve cette délégation en n'insistant pas sur le point qu'ils voulaient faire valoir. Voilà ce qui explique jusqu'à un certain point, à mon sens, pourquoi cette délégation n'a pas été aussi efficace qu'elle aurait pu l'être.

Hier, le ministre a associé la CCF à ces résolutions, mais je puis dire que ce n'est pas particulièrement une affaire de la CCF. Les cultivateurs libéraux sont tout autant en cause que les autres. Il est intéressant de remarquer que l'Association libérale de Saskatoon s'en est prise au taux d'intérêt trop élevé. Un monsieur qui assistait à la réunion a déclaré avec indignation que le taux de 5½ p. 100 était exorbitant, puisque la Commission canadienne du blé pouvait emprunter à 3½ p. 100. A ce moment-là, on ne savait pas si le taux serait de 5 ou de 5½ p. 100. Ce ne sont pas mes paroles; ce sont celles d'un membre de l'Association libérale de l'endroit. Un autre orateur a vivement critiqué le ministre du Commerce (M. Howe) de ne pas... etc., etc.

Je ne sais pas s'il faut attacher de l'importance à cela, mais cette réunion de l'association a été convoquée pour désigner les directeurs de l'an prochain, et le président et le secrétaire de l'Association ont tous deux prévenus les intéressés qu'ils ne se présenteraient pas à ces postes.

M. McDonald, chef du parti libéral provincial, a parlé du taux d'intérêt. Je crois qu'il a prononcé le plus étonnant discours de tous à ce propos. J'ai sous la main une nouvelle qui a paru dans un numéro de novembre du *Star-Phœnix* et signale une déclaration faite par M. McDonald. Si M. McDonald ne devient jamais premier ministre de la province, j'espère qu'il n'assumera pas le portefeuille du trésor. Selon la nouvelle, M. McDonald aurait donné à entendre que la majeure partie

des prêts serait remboursée en six mois et que le taux d'intérêt ne se monterait ainsi qu'à 2½ p. 100 au lieu de 5 p. 100. M. McDonald rendrait de très grands services aux maisons de petits prêts en notre pays, en ce qui concerne leurs taux d'intérêts plutôt difficiles à comprendre.

Je dois relever l'insinuation (les journaux l'ont exploitée davantage) faite par le ministre du Commerce,—il devait être fâché, car je ne crois pas qu'il faille prendre ces paroles au pied de la lettre,—et portant que d'une certaine façon la CCF s'opposait, par les mesures qu'elle préconisait, à la méthode de vente de la Commission du blé. Le ministre est plus avisé que cela, comme d'ailleurs tout Canadien intéressé à la question. Ce régime d'écoulement cadre foncièrement avec nos principes, pas de doute là-dessus.

J'ai assisté à quelques réunions; on y a certes approuvé la méthode de vente de la Commission du blé. De toute ma vie, je n'ai jamais vu personne se faire passer à savon comme M. Stanley Jones, président de la bourse des céréales de Winnipeg, à Swan-River dans le nord du Manitoba. J'ai vu 300 cultivateurs furieux et très décidés entreprendre cet homme et ne rien lui épargner, sauf les coups. Tous ces cultivateurs étaient pour le versement d'avances sur les céréales. M. Stanley Jones a réussi à leur échapper encore vif, mais c'est tout juste. Je tiens à signaler qu'une bonne proportion de ces cultivateurs étaient des cécéfistes, donc des gens qui appuient sûrement les méthodes de vente de la Commission. Je le répète, je n'ai jamais vu personne se faire ainsi laver la tête.

Je vois le ministre de la Justice (M. Garson) là-bas. Je devrais peut-être modifier ma déclaration précédente en ajoutant qu'à la réunion de Minnedosa, vers le matin, il a été pris à parti à son tour, par un autre groupe de cultivateurs qui, apparemment, partageaient l'opinion de la plupart des cultivateurs de l'Ouest canadien.

L'hon. M. Garson: Je sais que mon honorable ami tient beaucoup à se montrer juste. Aussi, acceptera-t-il, je crois, une rectification. Un grand nombre de bons citoyens de cet endroit vinrent me poser des questions, ce qu'ils avaient parfaitement le droit de faire. Ils ont discuté l'affaire avec leur représentant jusqu'au matin. Ce qui indique, il me semble, une juste appréciation des véritables usages démocratiques.

M. Knight: Je suis bien prêt à accepter la déclaration du ministre. Les choses ne lui ont peut-être pas semblé aussi mauvaises que les journaux l'avaient prétendu. Je signale cependant que les cultivateurs ont discuté tout ce temps avec le ministre. Le ministre n'admet-il pas qu'ils s'opposaient à la décision du Gouvernement en la matière? Le ministre a parfaitement raison, je pense, de dire que la discussion était parfaitement justifiée.

L'hon. M. Garson: Je réponds à l'honorable député qu'il a parfaitement raison. Si les gens s'opposaient à la ligne de conduite du Gouvernement, je pense qu'ils devaient exprimer leur opinion à une réunion publique. Leur représentant devait s'y rendre et exposer l'attitude du Gouvernement, puis venir ensuite expliquer à ses collègues l'attitude prise par ses commettants. C'est ainsi que fonctionne la démocratie.

M. Knight: Je suis parfaitement d'accord avec le ministre, mais ce que je signale c'est que les cultivateurs présents à la réunion s'opposaient à la ligne de conduite actuelle du Gouvernement au sujet du blé. Ils préconisaient des avances en espèces.

L'hon. M. Garson: Non, monsieur l'Orateur, mon honorable ami...

M. Knight: A moins que vous ne comptiez pas tout ce temps, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je n'enlèverai rien au temps pris par l'honorable député, mais étant donné qu'une question a été posée, l'honorable député devrait certes tirer cette chose au clair.

L'hon. M. Garson: En réalité, je pose la question de privilège, car mon honorable ami m'a attribué, ainsi qu'à ceux qui ont participé à cette réunion, des paroles assez inexactes. L'honorable député a dit que ceux qui ont assisté à cette réunion étaient opposés à la ligne de conduite actuelle, que nous discutons en ce moment à la Chambre. De fait, la ligne de conduite officielle, dont nous parlons en ce moment, donne suite à une des importantes requêtes formulées à cette réunion.

M. Knight: Ce n'est pas ce dont nous parlons en ce moment. L'opinion des cultivateurs était alors différente de leur opinion actuelle, car ils ont maintenant pris connaissance de la mesure inscrite au *Feuilleton*. Je pense que l'argument du ministre ne tient pas. Il est intéressant de noter que c'est nul autre qu'un homme de l'importance du ministre du Commerce qui a insinué que, d'une façon ou d'une autre, la CCF cherchait à saborder la Commission du blé. Il convient de réfuter cette accusation et de la réfuter ici même et sans plus de retard. Personne ici n'osera prétendre, je pense, que M. Douglas de la Saskatchewan ne représente pas la CCF. Il y en a beaucoup d'autres, mais il la représente certes. Je désire appeler l'attention de la Chambre sur un discours qu'il

a prononcé à la radio sur les affaires provinciales, le 28 septembre 1955. J'espère que le ministre du Commerce prendra note de cette déclaration de M. Douglas:

> Nous, de l'Ouest, devons continuer de préconiser les deux principes fondamentaux pour lesquels les cultivateurs combattent depuis des années. Le premier de ces principes porte sur la Commission canadienne du blé et sur un régime méthodique de vente et le deuxième sur l'accord international sur le blé conclu en vue de l'établisement d'un prix équitable à la fois pour les pays exportateurs et pour les pays importateurs. Tout changement de programme qui irait à l'encontre de ces deux principes fondamentaux ferait rétrograder d'un quart de siècle l'agriculture de l'Ouest et doit en conséquence être combattu.

Si le chapeau lui va, que le ministre du Commerce le coiffe. Il n'est pas nécessaire que j'insiste là-dessus car aussi bien que n'importe qui à la Chambre, le ministre sait que la déclaration qui a été faite était propre à induire en erreur. Il ne faut pas s'en irriter.

A ce propos, j'assure au ministre que les cultivateurs des provinces des Prairies sont véritablement en colère. La proposition de prêt a été traitée partout comme une farce. Mes amis libéraux confirmeront mon assertion sur ce point, s'ils sont tout à fait sincères. Le ministre se rappellera une mesure analogue adoptée en 1951, à une époque où certains cultivateurs avaient le malheur de voir leurs céréales sous la neige. J'ai oublié le nom du bill, mais, en tous cas, il mettait 20 millions d'avances à la disposition des cultivateurs de l'Ouest, qui, néanmoins, n'en ont utilisé qu'entre $600,000 et $650,000. Cela indique-t-il qu'ils ont apprécié le geste du gouvernement.

Qui sont ces cultivateurs? J'en ai rencontré un bon nombre. J'ai vu 400 ou 500 cultivateurs au sujet du problème dont je parle. Même si le ministre du Commerce assistait à de telles réunions, je doute qu'il irait dans la cuisine de la ferme pour entendre la femme du cultivateur se prononcer sur ces questions. Peut-être est-il un trop grand personnage pour assister à ces réunions, mais quelqu'un devrait lui signaler les propos de ces gens qui demandent: "Pourquoi le prix touché à l'égard du blé, par le producteur canadien, est-il inférieur à celui qu'obtiennent tous les autres producteurs du monde?" Si les États-Unis donnent le blé et ruinent notre marché, au moins il s'agit de blé pour lequel le cultivateur américain a été déjà payé par voie de subventions. Ou bien ces gens demandent: "En quoi les subventions sont-elles répréhensibles? L'industrie des mines d'or ne touche-t-elle pas des subventions? Les chemins de fer ne touchent-ils pas des subventions?" Qu'est-ce qui n'est pas subventionné de nos jours? Les produits industriels ne sont-ils pas subventionnés, ainsi qu'en conviendra notre honorable ami de Rosthern (M. Tucker), sous la forme des droits de douane que nous avons imposés sur les marchandises d'importation?

En voici d'ailleurs une confirmation émanant d'une source plutôt inattendue. J'ai ici une dépêche provenant de Neepawa (Manitoba) ainsi rédigée:

> Le président de la Commission des grains du Canada a imputé jeudi une partie des causes de notre problème actuel d'excédents de blé à la protection accordée à l'industrie de l'Est...
>
> M. D. G. McKenzie a pris la défense du cultivateur que l'on accuse, paraît-il, de demander au reste de la nation de subventionner ses produits.
>
> Il suffit de jeter un coup d'œil sur les 80 dernières années, a dit M. McKenzie, pour constater que ce sont les fabricants qui ont commencé à exiger les subventions de l'État.

Plus d'un cultivateur se dit: "Pourquoi devrais-je payer un intérêt de 5 p. 100 sur mon salaire de cet été que je n'ai pas encore touché et pour lequel j'ai pourtant travaillé tout l'été, et peut-être bien, pendant deux étés? Je dois de l'argent à mon marchand d'essence, à mon épicier et à d'autres commerçants locaux. Ces gens ne me demandent aucun intérêt pour le moment. Je comprends bien leur situation, mais pourquoi devrais-je aller trouver la banque et accroître ma dette de 5 p. 100 sur les sommes qu'elle m'avancerait?" C'est un raisonnement plein de bon sens. Il a tellement de bon sens que les cultivateurs empruntent à la banque le moins possible à ce que mes amis banquiers me disent.

Voilà la plus grande partie de ce que j'avais à dire sur la question du blé. J'y reviendrai peut-être.

J'aimerais maintenant traiter un autre petit problème, mais qui a son importance: la nécessité de modifier les règlements de l'assurance-chômage. La modification adoptée ne donne pas de résultats. Les employés saisonniers éprouvent encore plus de difficultés à obtenir des prestations qu'avant son adoption.

Le pays souffre des caprices du climat. Cette année, en Saskatchewan, l'hiver est arrivé en octobre. Certaines personnes n'ont pu atteindre les 30 semaines, parce qu'elles ont été congédiées au milieu d'octobre. Dans ce cas, elles ne peuvent toucher les prestations supplémentaires prévues avant le 1er janvier 1956. Sauf erreur, une fois qu'elles ont commencé à toucher ces prestations, ces personnes pouraient continuer à les recevoir pendant quelques mois. Il leur a fallu passer les fêtes de Noël, faire face aux temps froids et aux achats de combustible qu'ils exigent, sans argent et sans emploi. Le problème a été porté à la connaissance du ministre du Travail. Je lui ai télégraphié moi-même et j'ai reçu une réponse. Il m'a assuré que ces règlements

seront renouvelés. Dans notre pays, le climat est rigoureux et incertain, les intéressés sont pour la plupart des employés civiques occupés à l'entretien de parcs municipaux et à d'autres travaux divers à l'extérieur. Ils partagent ces inconvénients avec plusieurs catégories d'ouvriers du bâtiment.

Je dois signaler une situation assez étrange qui paraîtra peut-être sans importance à la Chambre. Celui qui expédie une lettre d'un certain secteur de notre ville à un autre secteur doit payer 5c. de port au lieu de 4c. par suite de la lenteur des dispositions prises par le service postal après l'annexion de la ville ferroviaire de Sutherland à la municipalité de Saskatoon. Voilà l'explication de cette étrange situation. J'insisterais davantage sur ce point et, certes, je presserais le Gouvernement d'agir, mais je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre et aux gens de ma propre circonscription que ce n'est plus nécessaire. On a donné l'ordre, sauf erreur d'uniformiser le tarif postal entre les diverses parties de notre ville dès que la chose sera possible.

Je veux consacrer le temps de parole qui me reste à exprimer mon désappointement au sujet de l'attitude du Gouvernement dans un ou deux domaines d'ordre général. Je pense qu'on m'excusera de le faire. Mon ami me dit qu'on n'a guère le temps de critiquer les fautes du Gouvernement. Il nous faudrait beaucoup plus de temps que nous n'en avons. Le Gouvernement perd son prestige au pays. Même le premier ministre (M. St-Laurent) que nous avions l'habitude de regarder comme une sorte de bienveillant despote... ai-je dit "despote"? Je n'en avais pas l'intention.

Une voix: C'était juste.

M. Knight: ... comme un gentilhomme bienveillant, perd un peu de son prestige. Quelqu'un m'a dit comment il intitulerait son livre s'il était appelé à écrire une biographie de notre premier ministre actuel. Je constate que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) m'observe. Je dois lui dire qu'il est très malheureux, à mon avis, qu'on ait écrit au sujet d'un homme d'une aussi grande compétence, une figure aussi pittoresque que notre ministre de l'Agriculture, une biographie qui ne fait pas du tout justice à celui qui en est l'objet.

Le très hon. M. Gardiner: Ecrivez-en donc une.

Une voix: Il ferait peut-être du meilleur travail.

M. Knight: Je puis dire au ministre que je m'acquitterais beaucoup mieux de la tâche si j'en avais le temps. Pour ce qui est du premier ministre, mon ami m'a dit que s'il devait faire la biographie du premier ministre actuel il l'intitulerait: "L'homme qui dit toujours non". C'est un habitant de l'Ouest qui m'a suggéré ce titre. Lorsqu'on a proposé des avances en espèces, il a répondu non. Lorsqu'on a demandé l'aménagement du barrage sur la Saskatchewan, il a répondu non. A nos demandes répétées d'un programme national d'assurance-santé, il a hésité mais jusqu'ici il a répondu non. Ma requête personnelle pour de l'aide fédérale en matière d'éducation? Non. La requête pour la constitution d'un conseil des arts? Non.

L'hon. M. Garson: Une augmentation d'impôt? Non.

M. Knight: Des projets d'aide économique accrue aux pays peu favorisés?

M. McIvor: Oui.

M. Knight: Non. Parfois je suis porté à ne pas blâmer le premier ministre autant que certains de ses conseillers. Si j'en ai le temps, je vous raconterai une histoire à ce sujet. Je ne puis faire la revue de la situation internationale dans le présent discours, mais je suis d'avis que nos efforts diplomatiques n'ont pas eu beaucoup de succès. Je pense que si le mérite pouvait se mesurer d'après le nombre de milles parcourus, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) serait un grand homme. Mais il n'en est rien; je suis porté à croire que dans certains domaines,—et je ne suis pas trop certain qu'il n'en soit pas ainsi dans tous les domaines,—nous sommes en train de perdre ce que nous appelons la guerre froide. Je n'en suis pas trop sûr.

M. Studer: Vous n'êtes pas sûr de rien.

M. Knight: Je pense que nous n'avons pas profité de nos atouts, de l'aide économique.

M. Ferguson: Je crois que vous utilisez plutôt les cartes mises de côté.

M. Studer: Vous jouez avec des cartes mises de côté.

M. Knight: Le montant global d'aide économique que le Canada a accordé a été insignifiant. Non seulement nous n'appuyons pas et nous n'aidons pas ce genre d'entreprise, mais nous nous y opposons effectivement. En 1954, nous avons refusé de participer à un projet d'expansion économique sous l'égide des Nations Unies. Nous n'avons pas donné suite à cette requête d'assistance économique. Nous avons constaté un désir de restreindre les dépenses relatives à la défense. J'espère que ce désir se réalisera; à mon avis, nous devrions accroître notre aide économique dans la proportion où nous diminuerons nos dépenses aux fins de la défense. Je songe principalement aux habitants de

l'Asie. A mon sens, quiconque a lu les journaux en ces derniers temps ne peut qu'en venir à la même conclusion que moi.

Une voix: J'espère que non.

M. Knight: Nous perdons la guerre froide en ce qui concerne l'assistance technique et d'autres formes d'éducation. Dans le dernier discours que j'ai prononcé sur l'aide fédérale, j'ai signalé les énormes progrès réalisés par l'Union soviétique comparativement à nos propres efforts.

M. Ferguson: Félicitez-en vos amis.

M. Knight: La proportion des jeunes Canadiens qui suivent des cours supérieurs entre 18 et 24 ans ne s'établit qu'à 10 p. 100. Aux États-Unis, le chiffre correspondant est de 30 p. 100, mais dans d'autres pays dont l'idéologie politique n'est pas la même que la nôtre, ces chiffres sont beaucoup plus élevés.

M. Studer: N'en soyez pas trop certain.

M. Knight: Le plus singulier, en tout ceci, c'est que nous n'avons aucun programme en ce qui concerne l'instruction. D'ici un an il y aura deux fois plus de personnes de ce groupe d'âge qui frapperont à la porte de nos écoles que ce n'est le cas en ce moment. Or nous n'avons rien mis au point de vraiment intelligent pour résoudre ce problème. Pourquoi persistons-nous dans notre pays à suivre, en ce qui a trait à l'instruction, une ligne de conduite qui condamne celle-ci, en quelque sorte, à la famine? Il faudrait consacrer une grande partie au moins de la production de notre économie de plus en plus prospère à l'instruction, au lieu de l'affecter à des immobilisations.

L'hon. M. Garson: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Knight: Non; je regrette, vu le temps à ma disposition, je ne saurais permettre qu'on m'interroge en ce moment.

L'hon. M. Garson: Est-ce que je pourrais vous la poser avant que vous repreniez votre siège . . .

M. Knight: Non. Non seulement ne favorisons-nous pas les progrès dans le domaine de l'instruction, mais encore semblons-nous incapables de penser à autre chose qu'aux progrès économiques et matériels.

M. Ferguson: Pourquoi ne lisez-vous pas le bulletin soviétique hebdomadaire?

M. Knight: Que fait-on des besoins de l'esprit? Lorsque j'ai commencé à siéger ici il y a onze ans, parler en cette enceinte d'éducation c'était presque employer un vilain mot, comme parler de "paix", mettons, en certains coins de notre pays. Qu'est-ce qui retient donc le premier ministre? Quelles forces agissent sur lui?

M. Ferguson: La CCF.

M. Studer: Les socialistes.

M. Knight: Je n'en blâme pas entièrement le premier ministre et j'aimerais rapporter un incident qui fera voir pourquoi je ne le lui reproche pas autant qu'à certaines puissances qui semblent l'influencer. Il y a un peu plus d'un an, j'ai assisté, au Château-Laurier, à une réunion du conseil des humanités. Des éducateurs venus d'un bout à l'autre du pays y assistaient, ainsi que quelques membres du Parlement. Nous songions tous à créer un conseil des arts. A la fin de la discussion, le premier ministre a prononcé un excellent discours, à la fois charmant et intéressant. A l'issue de la réunion, un des délégués me toucha à l'épaule et me dit: "Eh bien, mon ami, il semble bien que l'affaire soit dans le sac." J'ai répondu qu'on le croirait volontiers et que je n'avais jamais entendu de déclaration qui ressemblât tant à un engagement sans en être un.

C'était là l'opinion générale de la réunion et ce fut un grand étonnement pour moi et les autres qui avaient assisté à la conférence de constater que, dans le discours du trône qui est venu par la suite, il n'en était nullement question. Pourquoi?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui rappeler que son temps de parole est écoulé.

M. Knight: Je vous suis soumis, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre. J'ai été interrompu, mais je crois pouvoir terminer en deux minutes.

M. l'Orateur suppléant: En somme, l'honorable député voudrait que je demande à la Chambre si elle consent à l'unanimité. Je dois faire remarquer que, normalement, je le ferais volontiers; cependant, dans un débat dont la durée est limitée, je crois que l'honorable député devrait réfléchir sérieusement avant de me faire une telle demande. A l'honorable député de Rosthern.

M. W. A. Tucker (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord présenter les félicitations d'usage,—de fait, ces félicitations sont plus que jamais appropriées,—aux motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône, et je veux aussi remercier le premier ministre (M. St-Laurent) d'avoir choisi notre collègue, l'honorable représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley) pour proposer l'adoption de l'Adresse. J'ai été

heureux de constater qu'elle s'est superbement acquittée de sa tâche.

Je n'entends pas reprendre point par point le discours que vient de prononcer l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) mais, dès maintenant, pour le cas où je n'aurais pas le temps d'y revenir, je dois relever certaines paroles qu'il a prononcées au sujet de la conférence sur la vente qui a eu lieu à Saskatoon l'automne dernier. D'autres orateurs avant lui avaient abordé cette question. J'ai assisté à la conférence et, à mon avis, il importe de ne pas laisser planer de doute au sujet de ce qui s'y est passé car on a donné à entendre que le gouvernement, dans le programme qu'il a adopté, n'a pas tenu compte des vœux que les cultivateurs ont exprimés à cette réunion. Je crois que c'est une fausse conclusion, et c'est pourquoi j'estime qu'il y a lieu de mettre les choses au point.

Je le répète, j'ai assisté à la conférence et j'ai ici une copie des résolutions qui y ont été adoptées. Cette réunion avait été convoquée par le conseil interprovincial des syndicats agricoles; des représentants des divers gouvernements provinciaux, des syndicats et même des associations ouvrières y ont assisté. L'un des buts de cette conférence était de conseiller le Gouvernement sur les mesures réclamées par l'Ouest, en particulier par les cultivateurs, à l'égard du manque de fonds en espèces attribuable à l'impossibilité où se sont trouvés les producteurs de vendre leurs céréales à cause de l'encombrement dans les élévateurs. La première résolution adoptée par la conférence a été proposée, je crois, par M. McIntosh, membre du gouvernement provincial de la Saskatchewan, et appuyée par M. Hansen, directeur du syndicat des cultivateurs de cette même province. En voici le texte:

Cette conférence exprime l'avis que la vente des céréales canadiennes par l'entremise de la Commission canadienne du blé est une saine méthode de vente.

Si j'ai bonne mémoire, cette résolution a été adoptée à l'unanimité. On peut dire que c'est là la thèse qui a été à la base du congrès.

La question ensuite mise en discussion a été comme on pouvait s'y attendre, celle des avances aux cultivateurs. On me permettra de donner lecture de la résolution que le congrès a adoptée à ce propos. La motion agricole a donné lieu à une vive discussion mais on l'a modifiée. On a finalement rédigé une motion apte, pensait-on, à recevoir l'assentiment du congrès. Voici la motion, telle qu'elle a été modifiée et adoptée:

A ces causes, les organismes participant au présent congrès exhortent le gouvernement du Canada à prendre immédiatement des dispositions pour que les cultivateurs touchent des avances à l'égard des céréales emmagasinées sur la ferme;

Ils expriment également l'avis que ces avances devraient aller jusqu'à moitié de la valeur de la livraison normale prévue et devraient être remboursables à raison de la moitié de la valeur de chaque livraison effectuée par le cultivateur.

J'appelle votre attention, monsieur l'Orateur, sur deux ou trois mots importants de cette résolution qui n'a pas été rédigée au petit bonheur, mais dont le texte visait à répondre aux désirs de ceux qui participaient au congrès. Cette résolution a été rédigée après une longue discussion, après la présentation et le retrait de diverses motions qui n'ont pas été retenues parce qu'elles n'étaient pas assurées d'obtenir l'appui du congrès. N'oublions pas qu'à ce moment-là beaucoup demandaient que les avances aux agriculteurs soient accordées par l'entremise de la Commission du blé. Le congrès a naturellement été saisi de cette proposition. C'est un des points qu'on a préconisés bien nettement. Je vous fais remarquer, monsieur l'Orateur, que cela n'a pas été accepté. On s'est contenté de dire qu'il faudrait prévoir des avances, rien de plus. Si les congressistes avaient voulu que la Commission du blé accorde des avances sur les céréales entreposées dans les fermes, ils l'auraient dit, puisqu'ils y ont été invités. Mais il était évident que cette proposition ne serait pas acceptée au congrès. Pourquoi cela? C'est parce que ceux qui y étaient représentés tenaient à ce que rien ne soit fait qui puisse entraver les succès que remporte ou que remportera la Commission du blé en tant qu'organisme de vente. Nombre de congressistes ont signalé que, si la Commission du blé était invitée à s'occuper de ce domaine, sa situation pourrait devenir dangereuse et on a convenu qu'il ne fallait rien faire qui puisse nuire à la situation de la Commission du blé en tant qu'organisme de vente de notre blé.

M. Ellis: On ne convaincra jamais l'Ouest d'une telle idée.

M. Tucker: C'est possible, mais je parle ici de ce qui s'est passé à ce congrès. Je n'ai pas l'intention de jeter de la poudre aux yeux. Je veux simplement dire la vérité, monsieur l'Orateur.

Quelqu'un a dit que cet argent n'était évidemment pas censé être un prêt mais une avance. Pourquoi aurait-on dit que cet argent devait être remboursable à raison de la moitié de la valeur de chaque livraison effectuée par le cultivateur? Si cet argent n'était pas un prêt, pourquoi aurait-on décidé qu'il devait être remboursé d'une certaine façon? (*Exclamations*).

Mes amis de la CCF ont beau murmurer, cette résolution n'a qu'un sens, à savoir que ce devait être une avance et qu'elle

devait être remboursable. Telle a été la résolution adoptée à la conférence. Vu que j'y étais, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre ce qui s'est passé. Si les hommes compétents qui ont pris part à la conférence avaient eu l'intention d'adopter une résolution priant le Gouvernement de faire, par l'intermédiaire de la Commission du blé, des avances qui ne seraient pas remboursables, croit-on qu'ils n'auraient pas rédigé une résolution qui l'aurait précisé? Sûrement, monsieur l'Orateur, on s'efforçait de donner un avis qui, tout d'abord, maintiendrait la Commission du blé comme organisme de vente et, sans y préjudicier à ce titre, répondrait aux besoins en espèces immédiats des cultivateurs.

Il y avait divergence d'opinion sur les moyens de procéder. Certains étaient d'avis que c'est la Commission du blé qui devrait verser les avances par l'intermédiaire des agents d'élévateurs. D'autres assistants à la conférence signalaient que cette méthode mettrait la Commission du blé en cause et pourrait lui nuire dans une forte mesure. On a finalement décidé de rédiger la résolution sous sa présente forme et de laisser au Gouvernement le soin de juger, après avoir écouté les exposés des diverses organisations de cultivateurs et des autres représentants, quelle était la meilleure façon de procéder. Mais, je le répète, tout reposait sur l'idée qu'il ne fallait rien faire pour s'ingérer dans le domaine de la Commission du blé.

Si l'on avait pu expliquer à la conférence ce que nous a exposé hier, à la Chambre, le ministre du Commerce (M. Howe) je n'aurais aucun doute sur le sentiment de la conférence, mais on a indiqué de temps à autre que si on lui demandait d'agir ainsi, la position de la Commission du blé en serait peut-être menacée. En effet, si l'on avait bien expliqué à la conférence que la Commission du blé était tout à fait convaincue qu'on ne devrait pas lui demander d'agir ainsi, et qu'elle ne le ferait d'ailleurs pas, je suis certain que les assistants auraient décidé que la Commission du blé a fait du bon travail et que rien ne devrait s'entreprendre qui puisse porter préjudice au maintien de son activité, car les milieux de l'Ouest canadien estiment que la Commission s'acquitte bien de sa tâche.

Hier, le ministre du Commerce a prononcé les paroles suivantes que je cite telles qu'elles figurent à la page 134 du hansard:

> Je puis dire à la Chambre que si le Gouvernement ordonnait à la Commission du blé de consentir des prêts à l'égard des céréales entreposées dans les fermes et d'assumer la responsabilité de ces prêts et des remboursements, les quatre membres de la Commission seraient contraints de se démettre de leurs fonctions au bout de quelques jours.

Je veux que chacun des membres de la Chambre sache que, si cette proposition avait été soumise à la Conférence,—et compte tenu du fait qu'elle n'a pas voulu l'adopter quand, de l'avis de quelques-uns seulement, il ne fallait pas demander à la Commission de s'occuper de cette question,—et que, si l'on avait su, sans l'ombre d'un doute, que telle était l'opinion de la Commission du blé, je déclare aux honorables députés que la conférence aurait exprimé encore plus clairement son avis, à savoir qu'elle ne voulait pas qu'on aille à l'encontre de l'opinion réfléchie de la Commission du blé, ni qu'on réclame des mesures qui, de l'avis de cet organisme, seraient impossibles d'application.

M. Johnson (Kindersley): J'aimerais poser une question au député.

M. McCullough (Moose-Mountain): Vous ne pouvez intimider les cultivateurs avec une proposition de ce genre.

M. Tucker: Mon honorable ami déforme mes paroles. Je ne tente pas d'intimider qui que ce soit. J'expose à la Chambre exactement ce qui s'est passé avant la conférence et l'attitude encore plus prononcée que ces gens auraient prise s'ils avaient connu avec certitude l'avis que la Commission du blé donnait. Je tiens à dire à mes amis cécéfistes que le reste du Canada doit interpréter leurs actions d'une façon qu'ils ne prisent pas. Ils continuent de se proclamer favorables à la Commsision du blé, mais ils continuent aussi de trouver à redire au travail qu'elle accomplit. Ils continuent à réclamer des choses que la Commission du blé estime ne pas pouvoir accomplir si elle veut garder la confiance des cultivateurs de l'Ouest canadien. Puis, tout en réclamant ces choses, et tout en en suscitant la demande, ils se disent encore les meilleurs amis de la Commission du blé.

M. Argue: Qui a contraint la Commission du blé à répartir les wagons couverts?

M. Tucker: A ce propos, on me permettra de dire que la Commission a déjà l'autorisation de le faire.

M. Argue: Le ministre l'a forcée à s'en servir.

M. Tucker: Mon honorable ami a prononcé son discours et je ne l'ai pas interrompu. Je sais qu'il doit lui déplaire de me voir en mesure de dire à la Chambre exactement ce qui en est. Mes collègues peuvent soutenir à leur gré qu'on ne peut faire accepter ce régime aux cultivateurs et autres choses du genre. J'ai décidé de dire ici la vérité; je compte sur le sens de la justice des gens de la Saskatchewan pour m'appuyer en cela. J'expose à la Chambre les décisions prises par cette conférence, et ce qui s'y est passé.

Le Gouvernement savait que la conférence avait refusé d'approuver qu'on demande à la Commission du blé de s'occuper de la question et avait nettement refusé de le faire; on ne peut le nier. En outre, on connaissait l'attitude de la Commission du blé à cet égard. On savait aussi que, de l'avis des gens de l'Ouest, il ne fallait pas mettre en péril la Commission du blé, ce qui aurait été le cas, de l'avis même de cet organisme dont on devrait suivre l'opinion à ce propos. Faut-il blâmer le Gouvernement d'avoir agi sur l'avis d'une conférence convoquée à cette fin et d'avoir pris la mesure qui seule semblait permettre de fournir ces avances, savoir: par l'entremise des banques, méthode qui n'a pas été refusée ni rejetée par cette conférence? C'était la seule façon de procéder autrement que par l'entremise de la Commission du blé, et si la commission avait dit: "Nous ne pouvons le faire; nous ne le ferons pas; nous n'essaierons même pas de le faire et, si vous nous détruisez, c'est sur vous qu'en retombera la responsabilité." Dans ces conditions, évidemment, il me semble que le Gouvernement a fait la seule chose qu'il pouvait faire.

Je ne redoute nullement, monsieur l'Orateur, ce que diront les gens de l'Ouest si le conflit est un jour mis en pleine lumière, car ils connaissent les faits et savent que les partis de l'opposition demandent avec insistance que l'État mette sur les épaules de la Commission du blé une charge qui risquerait d'anéantir son efficacité en tant qu'organisme de vente pour l'Ouest canadien. Ils savent qu'ils le demandent même au risque de mettre la Commission du blé en danger. Je suis persuadé que la population de l'Ouest dira que le gouvernement libéral et ses partisans ont eu raison de ne rien faire qui soit susceptible de compromettre l'existence de la Commission du blé. C'est à la CCF que ce discours s'adresse, et je lui souhaite d'en faire son profit.

Je leur poserai maintenant une question: si la Commission du blé est d'avis que le financement agricole ne peut se faire convenablement par son intermédiaire, ni lui permette de conserver son efficacité comme organisme de vente,—et selon toute apparence c'est bien ce qu'ils pensent; il n'y a aucune raison d'en douter,—la CCF considère-t-elle que cela doive néanmoins être fait? A propos de ce problème de l'aide aux cultivateurs en cette période critique, affirment-ils que nous devrions risquer d'abandonner le régime à long terme représenté par le maintien de la Commission du blé? Je me demande en vérité pourquoi mes honorables amis adoptent cette attitude. Au sujet de la réunion de Saskatoon, je tiens à dire qu'à mon avis, le Gouvernement a fait la seule chose qu'il pouvait faire et qui fût compatible avec les vœux de la conférence. Quiconque a lu les résolutions adoptées à cette conférence ou assisté à ses délibérations sait que je dis la vérité.

J'ai l'intention de revenir sur ce sujet, mais avant je tiens à dire un ou deux mots. On nous invite à censurer le Gouvernement.

Une voix: Bravo!

M. Tucker: Et les cécéfistes appuient cette mesure. L'adoption d'une pareille motion de censure entraînerait de nouvelles élections. Quel cécéfiste oserait vraiment prétendre qu'advenant de nouvelles élections, un autre parti que le parti progressiste-conservateur pourrait remplacer le gouvernement actuel? Les cécéfistes ne croient pas vraiment qu'ils aient quelque chance de former un gouvernement. Veulent-ils remplacer le gouvernement actuel par un gouvernement progressiste-conservateur? Ils ne répondent pas. Je sais qu'ils n'oseront pas le faire, parce que dans ce cas la Saskatchewan les répudierait. Lorsqu'ils nous invitent à voter contre le Gouvernement, ils nous demandent de courir le risque d'avoir un gouvernement conservateur-progressiste au lieu d'un gouvernement libéral. Puisque je sais que l'Ouest canadien ne veut pas cela, pourquoi appuierais-je une motion de censure contre le gouvernement actuel? Pourquoi, je le leur demande, devraient-ils le faire?

Qu'adviendrait-il de notre gouvernement provincial sans l'argent qu'il obtient de l'accord fédéral-provincial? *(Exclamations)* Ceux-là même qui s'exclament savent que nous ne pourrions pas mener à bien notre programme d'éducation ni notre programme d'hospitalisation sans les deniers que nous obtenons sous le régime des accords conclus entre les administrations fédérale et provinciales. Si le gouvernement actuel était défait et remplacé par un autre, quelle garantie avons-nous que nous aurions des accords entre les administrations fédérale et provinciales, grâce auxquels nous obtiendrions, dans les mêmes conditions et la même mesure, les deniers que nous touchons aujourd'hui? Nos amis ne peuvent le garantir et cependant ils sont prêts à courir un tel risque. Je connais moi-même l'attitude de certains membres du gouvernement de la Saskatchewan. Il leur répugnerait, en face d'une telle éventualité, de risquer la défaite du Gouvernement actuel. Nos amis savent que c'est vrai.

Qu'on me permette de revenir sur les accusations qui ont été lancées aujourd'hui contre la Commission du blé. On s'attaque au Gouvernement à cause de son programme relatif

à la Commission du blé. Le pivot de ce programme c'est le maintien de la Commission du blé. Si le Gouvernement était défait, comme le veut la CCF, mes amis socialistes pourraient-ils dire à leurs électeurs de la Saskatchewan qu'ils peuvent garantir que la Commission du blé continuera d'être, comme aujourd'hui, l'organisme exclusif de vente du blé, de l'avoine et de l'orge? Ils ne le pourraient pas. Ils ne pourraient pas donner cette garantie. Ils sont disposés à prendre un risque sur cette très importante question: A quelles fins? Afin d'en retirer des avantages politiques, voilà tout.

Ils veulent, disent-ils, que les libéraux se prononcent carrément. Je suis prêt à le faire, monsieur l'Orateur, et prêt aussi à appuyer un gouvernement qui maintient la Commission du blé à titre de principal organisme de vente de nos céréales. Je n'ai pas la moindre hésitation à appuyer le gouvernement qui a pris l'initiative des ententes fédérales-provinciales améliorées en vertu desquelles notre province peut assurer des normes d'instruction et de santé publiques qui seraient impossible autrement.

Mon élection remonte à 1935. A cette époque l'un des problèmes qui se posait à la Saskatchewan c'était que nous étions privés des avantages qu'auraient pu nous procurer les immenses recettes des sociétés et des particuliers dans les provinces centrales et que, sans une fiscalité insupportable, nous ne pouvions assurer aux enfants de notre province les mêmes avantages, en matière d'éducation, qu'à ceux de l'Ontario. Nous disions qu'il y avait lieu d'aviser à un moyen de faire en sorte qu'il n'y ait plus au Canada de citoyens de première et de seconde zone. Nous affirmions qu'il devrait y avoir, partout dans notre pays, une norme fondamentale de services publics. Notre pays a travaillé à la solution du problème qui consiste à réaliser une certaine péréquation des rentrées fiscales tirées des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, et des droits de succession. Nous y avons travaillé sans cesse, jusqu'à la dernière proposition de notre premier ministre.

A cette époque on disait que nous étions sans doute à la veille d'une autre guerre. On se disait que les enfants de la Saskatchewan seraient sans doute appelés à se battre, voir à mourir pour le Canada. Est-il juste pour le Canada de leur dire: "Si vous habitez la Saskatchewan vous ne sauriez jouir, des points de vue instruction et santé, des avantages dont vous jouiriez dans les autres provinces?" Nous avons dit qu'il faut tout de même réagir. Pourtant, cette idée a suscité de l'opposition un peu partout. On a dit qu'il n'était pas juste d'imposer plus lourdement l'Ontario pour aider la Saskatchewan ou d'autres provinces. Il en est parmi ceux qui siègent non loin de moi qui ont défendu ce point de vue, mais il reste que nous savons maintenant ce qu'on a proposé en ce qui concerne les relations entre le pouvoir central et les provinces, relations qui tiennent nettement compte du besoin fiscal. C'est pourtant ce que la CCF déclare appuyer. Sont-ils certains que l'autre parti y donnerait suite? Non. Cependant, ils me demandent de répudier un gouvernement qui reconnaît le principe des besoins fiscaux, pour le remplacer par une administration qui, parfois, n'a pas appuyé ce point de vue. Je me demande qui fait de cette importante question un hochet politique?

Je félicite de tout cœur le premier ministre du Canada pour les qualités d'hommes d'État dont il a fait preuve en s'efforçant d'élaborer un programme de subventions fédérales-provinciales reconnaissant le principe des besoins fiscaux, tout en tenant compte du désir des provinces de ne pas avoir l'air d'abandonner leur économie et leur permettant d'obtenir des fonds en vertu de ce programme sans signer d'entente.

Je dois féliciter le premier ministre des efforts véritables qu'il a déployés pour mettre sur pied une méthode satisfaisante pour les provinces canadiennes. Je trouve très déplorable qu'on l'accuse de vouloir favoriser une partie du pays plutôt qu'une autre lorsqu'il tente de mettre en œuvre un régime qui soit acceptable à toutes les parties du pays.

Plus que toute autre province canadienne, la Saskatchewan dépend de ces accords fédéraux-provinciaux. Lorsque le premier ministre (M. Saint-Laurent) s'efforce d'en venir à une entente qui sera équitable et fera droit aux réclamations que la province de Québec fait au nom de la Confédération, nous devons alors, nous de la Saskatchewan, être les premiers à l'appuyer. Nous devrions vouloir que la province de Québec soit contente à ce propos, parce qu'elle est une partie importante du Canada. Si les accords ne sont pas acceptés par tout le pays comme base d'action équitable pour le gouvernement, alors ces accords ne sont pas établis aussi solidement que nous le voudrions.

Tout régime fédéral pose un problème extrêmement difficile. C'est celui de veiller à ce que toutes les provinces aient les moyens de remplir à un égal degré leurs obligations constitutionnelles, surtout en matière d'éducation et de santé. J'espère qu'avant très longtemps nous verrons mettre à exécution les présentes propositions en vue d'établir, sous la direction de notre actuel premier ministre, un fondement nouveau et plus solide que jamais à l'unité de notre pays. Cette question a trop fait jusqu'à maintenant pour

contrarier et diviser le pays. Comment peut-on réaliser l'unité lorsqu'une partie du pays a le sentiment qu'une autre partie bénéficie beaucoup plus de la confédération? Je crois que, lorsque nous en serons enfin venus à une entente, l'unité du Canada sera raffermie.

Je tiens à féliciter le premier ministre du travail qu'il a accompli et de l'initiative dont il a fait preuve à ce sujet. Le Gouvernement qu'il dirige mérite certes l'appui de tous les députés de la Saskatchewan, étant donné que ces ententes fiscales sont plus importantes pour cette province que toute autre.

Un mot au sujet des affaires étrangères.

Une voix: Et le blé?

M. Tucker: Je ne crains pas de parler du blé. Ceux qui devraient hésiter à en parler sont ceux qui se disent en faveur de la Commission du blé, mais qui sont toujours à préconiser des programmes pouvant amener sa ruine.

Je veux dire un mot au sujet des affaires étrangères. Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) de l'attitude qu'il a adoptée à l'OTAN en vue d'amener le monde occidental à s'occuper avant tout d'édifier la puissance et la collaboration sur le plan économique. Impossible d'édifier une solide puissance militaire sans la puissance économique.

Nous ne voulons certes pas répéter les erreurs que nous avons commises dans les années 30, alors que chaque pays cherchait à résoudre son problème du chômage, son problème de la baisse des prix agricoles, en recourant à des mesures purement nationales. Chaque pays nuisant ainsi aux autres, nous avons subi, dans les années 30, les terribles mésaventures que l'on sait.

Nous avons alors décidé que nous ne ferions plus jamais cela. Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'avoir signalé, en particulier à nos bons voisins les États-Unis, que l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord constitue une partie intégrante et importante de cette entente. S'ils espèrent s'en tenir aux termes de l'accord, ils doivent donc éviter toute mesure injuste envers les autres membres de l'organisation. Je crois que le ministre a fait un geste heureux lorsqu'il a insisté là-dessus, non seulement pour ce qui est du Canada, mais aussi pour tous les pays du monde occidental. Pourquoi alors proposer que, sur le plan national, nous adoptions un régime différent; que, comme les États-Unis l'ont fait par le passé, nous pratiquions un régime de subventions et de dons, sans tenir compte de la mesure dans laquelle cela peut ruiner les bases économiques des pays voisins? Quand on nous demande de prendre une telle initiative, ne nous demande-t-on pas de répéter les erreurs des années 30?

Je félicite le Gouvernement d'avoir battu la voie aux réunions relatives à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et d'y avoir dit que nous devrions adopter des programmes commerciaux visant à accroître les échanges. Je félicite aussi le Gouvernement d'avoir battu la voie à la conférence de l'OTAN et d'avoir dit que, pour régler les problèmes avec lesquels l'agriculture est aux prises dans tous les pays du monde occidental, nous devrons travailler ensemble dans l'harmonie. Nous ne devons pas nous laisser influencer par la puissance d'une nation et prendre une attitude qui soit peut-être de nature à causer la ruine d'une nation voisine. Notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures mérite sans aucun doute l'appui unanime des membres de la Chambre à cet égard. Cependant, mes amis de l'opposition disent que je devrais voter contre le gouvernement. Je ne me fais pas faute de voter pour que ne se répètent pas les erreurs des années trente et je ne crois pas que mes honorables vis-à-vis devraient me demander d'agir autrement.

Je voudrais signaler le bon travail que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a accompli aux Nations Unies. Le manque d'universalité des Nations Unies, entre autre chose, a nui à leur travail. Nos représentants y ont réussi à faire admettre 16 nations à titre d'États-membres, consolidant ainsi l'organisation et travaillant à l'affermissement de la paix. Une telle initiative de la part de nos représentants a fait honneur au Canada dans les milieux internationaux.

Je voudrais parler brièvement des prix agricoles. J'ai pris connaissance des indices; mais je n'ai pas le temps de les donner actuellement. Je signalerai qu'en tenant compte d'autres versements prévus à l'égard du blé, l'indice des prix agricoles est de nouveau au niveau de 228·9, sur la base de 1935-1939. Les frais du cultivateur restent à 228·9.

En d'autres termes, pour l'agriculteur, le prix qu'il touche et le coût de ses opérations a plus que doublé dans les deux cas depuis 1935-1939. Ce chiffre de 228·9 est l'indice du prix agricole. Il admet un montant supplémentaire de 20c. environ par boisseau pour le blé, ce qui porte l'indice des prix agricoles à 228·8, soit un dixième pour cent de moins que l'indice des frais agricoles. Autrement dit, si nous comptons recevoir 20c. de plus, le cultivateur en est de nouveau au point...

M. Nicholson: Où prenez-vous ce chiffre?

M. Tucker: C'est celui que j'espère.

M. Nicholson: Où le prenez-vous?

M. Tucker: Je dis que je l'espère. Si nous ne l'obtenons pas, la situation sera moins bonne. J'espère que nous obtiendrons un autre versement sur l'avoine et un autre encore pour l'orge, mais je n'ai pas tenu compte de cela dans mes calculs. En tout cas, nous en sommes de nouveau au point où le cultivateur retire à peu près son coût de ses ventes, si l'on s'en tient à l'étalon de 1935-1939.

Entre temps sa situation s'est beaucoup améliorée. Elle a empiré au cours des quatre ou cinq dernières années. Ses frais ont monté tandis que le prix de vente de ses produits a baissé. C'est là une situation qui se traduit dans le mouvement de la population, phénomène qui retient, j'en suis sûr, l'attention du Gouvernement. Les chiffres que j'ai cités et qui sont éloquents sont tirés de l'*Annuaire du Canada*. Ils devraient faire réfléchir un peu tous les députés. Voici la statistique de 1941 et 1951. En 1941, le nombre de personnes engagées dans l'industrie agricole était de 1,083,816. En 1951, ce nombre avait fléchi de 23·7 p. 100 ou d'environ 257,000, et était tombé à 826,759. C'est une diminution de près d'un quart. Je crois que cette tendance s'est poursuivie depuis 1951.

D'autre part, le nombre des Canadiens ayant d'autres formes d'emploi rémunéré, y compris celle d'agriculteur, s'établissait en chiffres ronds à 4,195,000 en 1941, tandis qu'en 1951 (non compris Terre-Neuve) leur nombre était passé à 5,179,000, soit une augmentation de 24·4 p. 100. C'est pourquoi le nombre des employés rémunérés a augmenté de 24·4 p. 100 de 1941 à 1951 et celui des gens qui se livraient à l'agriculture a diminué de 23·7 p. 100.

Les Canadiens ont jugé, c'est bien évident, qu'il vaut beaucoup mieux avoir une autre occupation que celle d'agriculteur. Autant que je puisse comprendre son attitude, la Commission royale d'enquête sur l'agriculture en Saskatchewan, constatant que le nombre des cultivateurs a diminué en Saskatchewan, que le nombre des fermes a diminué également, et que la superficie des fermes a augmenté, estime qu'on ne devrait rien trouver à redire à cela, car la seule façon qui permette aujourd'hui au cultivateur d'assurer sa subsistance, c'est de se livrer à la grande culture. Les fermes doivent donc être plus étendues pour que le revenu s'élève à un niveau suffisant. J'en conclu donc que les cultivateurs ne trouvent pas à redire à cette tendance.

Mais le Gouvernement doit se rappeler que de pareils changements sociaux pèsent lourdement sur les secteurs de la collectivité atteinte, et ne jamais oublier que de tels changements ne doivent pas se produire à une vitesse qui nuise à l'humanité ou à l'économie fondamentale du pays. Il faut considérer ce point avec soin; voilà un des motifs pour lesquels j'estime que le reste du Canada ne devrait pas hésiter à appuyer toute mesure modeste d'aide provisoire à l'agriculture qui pourrait s'imposer pour remédier à cet état de choses, jusqu'à ce que nous puissions trouver au juste quel programme de longue haleine il faudrait adopter.

M. Nicholson: Pourquoi modeste?

M. Tucker: Quelques mots maintenant de la situation du blé. J'approuve d'emblée l'attitude prise par le ministre du Commerce (M. Howe) au cours des quatre ou cinq dernières années difficiles. Les groupes de l'opposition ont bien souvent prétendu que nous perdions nos marchés, que nos céréales s'accumulaient, que nous devions nous en débarrasser, qu'il nous fallait prendre des mesures à ce sujet, que l'excédent du blé frappait à la base même de notre économie de l'Ouest. Il se peut que je me trompe, mais il me semble que si le ministre responsable de notre programme avait, de quelque façon que ce soit, laissé envisager certaine éventualité, si l'on avait pu constater le moindre relâchement de l'appui que nous donnons à la Commission du blé, si l'on avait pu déceler la possibilité que cette grande quantité de céréales soit brusquement jetée sur les marchés mondiaux; si l'idée avait pu naître que cela allait probablement se produire, il en aurait résulté une chute du prix mondial du blé. Et cet événement aurait probablement coûté aux cultivateurs de notre pays des sommes incalculables.

Et pourtant on s'en prend au ministre du Commerce parce qu'il conserve une attitude ferme sur la question, parce qu'il soutient la Commission du blé, parce qu'il affirme que l'on ne vendra pas notre blé à sacrifice, parce qu'il déclare que la situation n'est pas aussi sombre que la dépeint l'opposition. Je considère, réflexion faite, que nous devons tous admettre qu'il a rendu un signalé service aux cultivateurs de notre pays et qu'il mérite par conséquent que je me range à ses côtés lorsque viendra le moment de voter.

Ce qui m'a paru extrêmement intéressant dans ce qu'a dit hier le ministre du Commerce, c'est que jusqu'au début du mois de novembre, si je ne me trompe, il n'y eut que fort peu de demandes pour notre blé; ce n'est qu'alors que se manifesta une demande comme nous n'en avions encore jamais vue. A une époque où le marché est ouvert, des discours comme ceux qui ont été prononcés n'auraient que bien peu de conséquences, car les gens qui s'occupent de blé savent exacte-

ment ce qu'est la situation quant aux approvisionnements. Ils ne règlent pas leur comportement d'après des discours.

Toutefois, lorsqu'un gouvernement qui a en mains d'énormes quantités,—trop de quantités,—de blé, se voit de ce fait attaqué par l'opposition, lorsqu'on entend préconiser une nouvelle politique, des méthodes de vente plus énergiques et qu'on se fait inviter à s'en débarrasser, les pays qui songent à acheter ce blé peuvent être portés à croire que le Gouvernement finira par céder. En l'occurrence, confiants qu'il se produira peut-être une baisse subite du prix du blé, ils décident qu'il n'y a qu'à attendre les résultats de l'attaque de l'opposition.

Il est juste de dire, je pense, que les cris perpétuels de l'opposition qui réclame des modifications dans les méthodes de vente du blé, qui déclare que la Commission du blé n'écoule pas le blé assez rapidement, qu'il faudrait renverser le Gouvernement parce qu'il n'accomplit pas du bon travail de vente, peuvent faire croire aux autres pays que l'opposition est capable de renverser le Gouvernement et les inciter à attendre la suite. Le tort que ces cris ont pu nous faire par le passé, personne ne saurait l'évaluer; je soutiens cependant qu'à mon avis, on fait de la politique sur le dos des cultivateurs canadiens.

Le ministre estime, en se fondant, dit-il, sur sa longue expérience, que nous allons franchir ce pas sans modifier notre politique, ni créer de panique, en nous abstenant de déverser notre blé sur les marchés internationaux pour bouleverser les prix. On l'attaque à cause de son attitude optimiste. Il juge qu'il n'est pas mauvais d'avoir un excédent en prévision de récoltes déficitaires. Cet excédent nous permettrait alors de satisfaire nos clients. Cette attitude reste dans la meilleure tradition des grands chefs de l'Ouest du Canada.

L'Ouest admire l'attitude franche du ministre du Commerce, qui s'exprime de façon directe et catégorique. Et pourtant, on entend toujours réclamer un changement de ligne de conduite. Encore hier soir, j'ai lu quelque part qu'un membre du parti conservateur à l'Assemblée législative du Manitoba a dit qu'une nouvelle politique de vente du blé s'impose. La sécurité des cultivateurs, aurait-il dit, ne peut être assurée qu'en payant les céréales entreposées à la ferme. Ce qu'il propose pour écouler notre excédent n'est pratiquement rien d'autre que la vente forcée, les prix et les conditions étant adaptés au goût des importateurs.

Puisque la Providence, dans sa bonté, nous a favorisés d'une excellente récolte, ne serait-il pas dommage que le ministre du Commerce ait la faiblesse de faire ce que propose un membre conservateur-progressiste de l'Assemblée législative du Manitoba en forçant la vente de notre blé sur le marché international au point de faire tomber les prix? Ce bienfait de la Providence entraînerait alors une perte pour nos cultivateurs,—et pour le pays, —au lieu d'un avantage. Certes, nous devrions être heureux d'avoir un ministre déterminé à tirer parti de la bonté de la Providence en veillant aux intérêts des cultivateurs. Telle est l'attitude du ministre du Commerce et j'ai l'intention de me prononcer sans hésitation et de voter à l'appui de ce que j'estime l'intérêt supérieur des cultivateur du Canada.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais commencer mes observations de la façon habituelle, en félicitant les motionnaires de l'Adresse (Mme Shipley, M. Laflamme).

J'aimerais ajouter mes félicitations personnelles et mes meilleurs souhaits à l'endroit du ministre du Commerce (M. Howe) qui vient de célébrer son 70e anniversaire de naissance. Je dois dire qu'il a voulu marquer cet événement important dans sa vie en nous présentant un discours plein de feu, hier. Encore que d'aucuns puissent mettre en doute l'exactitude de certaines de ses observations il est incontestable qu'il a manifesté là beaucoup de vivacité. C'est du reste un homme qui, au cours de sa carrière, a servi très utilement son pays.

On me permettra aussi de féliciter l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) qui m'a immédiatement précédé. Il a droit à cet hommage. En effet, au cours de ses observations, il a doté la Saskatchewan d'articles d'exportation nouveau genre, en l'occurrence de "red herrings", semblables d'ailleurs à ceux que présentait hier le ministre du Commerce comme un nouvel article d'exportation de Port-Arthur.

La principale échappatoire dont on a voulu user dans ces discussions, c'est de prétendre que ceux qui critiquent la façon d'agir du Gouvernement dans les présentes difficultés de l'agriculture sont des gens qui essaient de faire disparaître la Commission canadienne du blé. Je ne crois pas qu'aucun député, ni même les journaux ou les autres dont ont parlé ces deux messieurs, cherchent de propos délibéré à détruire un instrument servant à la vente ordonnée des produits. Mais aucune personne raisonnable, cultivateur ou autre, ne saurait soutenir qu'en appuyant le principe dont s'inspire la vente ordonnée des produits,

on approuve nécessairement tous les gestes de ceux qui sont chargés de mettre cette ligne de conduite à exécution.

Dans sa déclaration, le ministre du Commerce s'est donné beaucoup de peine pour démontrer qu'à son avis les excédents de produits agricoles exercent au long aller un effet salutaire sur notre économie. Il a donné à entendre que d'autres qui ne sont pas de son avis préfèrent les pénuries aux excédents. C'est très injuste et très loin de la vérité. Si nous acceptons le raisonnement du ministre d'après lequel il est dans l'intérêt du pays de continuer à produire des excédents de toutes sortes de produits, surtout de blé, malgré les excédents provisoires de l'État, il s'ensuit nécessairement qu'il est aussi dans l'intérêt du pays de répartir sur tout le pays le fardeau imposé par cette méthode de production et non pas de le laisser aux seuls producteurs des denrées agricoles.

S'il est vraiment dans l'intérêt national de maintenir la production à un niveau élevé, indépendamment de l'état des débouchés qui s'offrent outre-mer à cette production, il suit de là,—et les plus ardents soutiens de cette politique du Gouvernement ne sauraient dire le contraire,—que les mesures d'urgence de portée très restreinte envisagée dans le discours du trône sont des mesures qui imposent encore au cultivateur des Prairies, au nom de l'intérêt national, le lourd fardeau que représentent les frais d'un programme dont tout le pays devrait assumer la charge.

Le ministre a parlé des ventes au détail dans les provinces des Prairies au cours des neuf premiers mois de 1955. Il les a rapprochées de celles de la même période de 1954, pour en conclure que le cultivateur de l'Ouest n'a pas besoin d'argent liquide. Il a dit, au cours de sa comparaison, que les ventes au détail sont en augmentation de quelque 4 p. 100, sauf erreur, au Manitoba, en diminution de seulement 1 p. 100 en Saskatchewan et en augmentation d'environ 6 p. 100 en Alberta. Ce critérium n'est pas sûr et il présente un tableau tout à fait inexact du véritable état de choses. Si l'on veut mesurer de façon beaucoup plus sûre la situation du producteur agricole du point de vue des avoirs-espèces, il faut se demander de combien la dette de l'agriculteur a augmenté en 1955, alors que le niveau des ventes au détail se maintenait. De combien a augmenté la dette des cultivateurs de l'Ouest vis-à-vis des marchands locaux, vis-à-vis de tous ceux à qui ils achètent tout ce dont ils ont besoin? D'autre part, combien la dette de ces marchands et fournisseurs a-t-elle augmenté, à côté de ceux qui, dans l'Est et dans d'autres régions du pays, leur fournissent les produits qu'ils revendent aux agriculteurs de l'Ouest? En toute honnêteté, nous devons admettre qu'en 1955 les cultivateurs se sont beaucoup endettés. La nécessité d'avoirs en espèces est si grande que nombre de marchands dans les petites villes, dans les grandes villes aussi, ont dû en venir à vendre uniquement comptant aux cultivateurs. L'agriculteur ne jouit plus d'un excellent crédit, tout simplement parce que le marchand lui-même constate qu'il ne peut conserver son propre crédit et faire ses achats, s'il ne tire de la vente de ses produits que les dettes que lui doivent les agriculteurs sans argent sonnant.

Le sud de l'Alberta révèle une situation très pénible qui fait davantage comprendre pourquoi l'agriculteur a un besoin pressant de plus d'espèces sonnantes. En effet, bon nombre d'agriculteurs vendent du blé numéro 1 et numéro 2 pour la provende. Certains marchands acceptent d'excellent blé en échange de produits du pétrole, d'articles de ménage, de voitures automobiles, d'aliments, et le reste. On paye même pas plus de 50c. le boisseau du blé numéro 1. En outre, ce blé est vendu au prix de revient du marchand ou même moins pour en faire de la provende. C'est ce qui se passe au moment où nos élévateurs sont remplis de blé de qualité inférieure qui, à cette étape-ci, devrait servir comme il convient à satisfaire les besoins de provende de l'Ouest et de l'Est du pays.

Je n'apporte aucune solution précise aux problèmes agricoles de l'Ouest. Le chef de mon parti a exposé ce qui me paraît un excellent programme d'urgence dans les circonstances, soit, des avances en espèces aux cultivateurs, et une excellente proposition en vue d'une solution à long terme, soit confier à la Commission Gordon le soin d'étudier à fond tous les aspects du problème de la vente du blé à l'avenir afin de nous permettre d'élaborer un programme propre à assurer non seulement le maximum de production agricole mais aussi des revenus en espèces assez constants de ces produits, de sorte que ceux qui les produisent puissent continuer à mener une existence comparable à celle des autres Canadiens.

Je veux consacrer le temps qui me reste aujourd'hui à l'étude d'un autre aspect de l'économie de l'Ouest canadien. Il s'agit d'un domaine où, à un point de vue du moins, il y a eu des progrès bien supérieurs à ceux de notre industrie de base, l'agriculture. Je parle évidemment du pétrole et du gaz naturel. En 1955, l'industrie du pétrole et du gaz a engagé dans l'Ouest canadien plus d'un nouvelles immobilisations dans la prospection demi-milliard de dollars, 503 millions pour être exact, à titre de placements directs, de

et la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz, l'acquisition de terrains, les pipes-lines, les raffineries et autres aspects de l'industrie. Ces placements de plus d'un demi-milliard de dollars en une seule année constituent le plus fort taux d'immobilisations enregistré au Canada à l'égard d'une même ressource naturelle. Il témoigne certes de l'essor constant qui s'est poursuivi depuis 1947, année où la découverte du gisement de Leduc a marqué le début de la grande activité pétrolière.

Les placements seront encore plus considérables cette année dans l'Ouest canadien, soit dans les quatre provinces de l'Ouest et les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. L'industrie du pétrole et du gaz engagera cette année au moins 680 millions de dollars, ce qui est infiniment plus considérable que le taux de placement de 12 millions de dollars par année qu'on enregistrait il y a neuf ans dans cette industrie. Cependant, si on apporte une solution au problème critique de l'industrie du pétrole et du gaz, c'est-à-dire celui de l'exportation du gaz, les nouveaux placements dans les quatre provinces de l'Ouest atteindront en 1956, non pas 680 millions de dollars, mais au minimum 813 millions de dollars en immobilisations nouvelles. Ce genre d'immobilisations a, dans une partie du Canada dont l'industrie de base a beaucoup souffert, des conséquences incalculables. Je dirai pour donner une idée de l'importance de ces ressources tant pour l'Ouest canadien que pour le Canada dans son ensemble qu'il y a neuf ans, l'industrie en question faisait vivre directement et indirectement quelque 25,000 hommes, femmes et enfants dans la partie occidentale de notre pays. Aujourd'hui, le nombre de Canadiens de l'Ouest que font vivre directement ou indirectement les industries du pétrole et du gaz n'est plus de 25,000, mais dépasse 300,000.

Il y a tout lieu de croire qu'au cours des quelques prochaines années, si l'industrie peut poursuivre son essor grâce à la possibilité d'écouler librement ses produits, grâce à la création à côté de notre production de pétrole et de gaz d'industries auxiliaires et associées, comme l'industrie pétrochimique, la métallurgie et ainsi de suite pouvant absorber le pétrole produit, nous verrons, en relativement peu d'années, un million de Canadiens de l'Ouest trouver dans ces ressources jumelles leurs moyens d'existence.

Je citerai encore deux ou trois chiffres relatifs au pétrole, monsieur l'Orateur, pour passer ensuite au problème du gaz. En 1955, cette industrie qui est la cause de tant d'immobilisations dans l'Ouest canadien, avait une extraction moindre, mais qui atteignait cependant une quantité de pétrole brut d'une valeur de 301 millions de dollars, qu'elle vendait, évidemment, au Canada et aux États-Unis. Cette année, nous voyons se développer considérablement nos débouchés de pétrole: nous écoulerons 156 millions de barils de pétrole, dont la valeur au puits dépasse 376 millions de dollars, ce qui place l'extraction pétrolière avec une avance considérable, au premier rang de l'industrie minérale quand on tient compte de sommes qu'elle représente.

En 1955, cette industrie de l'Ouest en est venue à produire environ 353,000 barils de pétrole par jour, soit 57½ p. 100 des besoins du pays. Elle n'a établi ce record que huit ans après la découverte de la nappe de Leduc, alors que la demande de pétrole au Canada était moins de la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui et que nous ne pouvions produire que moins de 10 p. 100 de ce qu'il nous fallait. Cette année, dans l'Ouest du Canada, nous produirons environ 429,000 barils de pétrole par jour, soit l'équivalent de 65 p. 100 de la demande de cette année dans tout le pays.

Cependant, ces chiffres, si imposants soient-ils, doivent être mis en regard d'un autre élément. C'est que notre aptitude à produire du pétrole dans l'Ouest s'accroît encore plus rapidement que notre aptitude à le vendre. Dès maintenant, dans les quatre provinces de l'Ouest, nous pouvons produire jusqu'à 700,000 barils de pétrole par jour comparativement à 20,000 barils par jour il y a neuf ans, si nous avons les débouchés pour les absorber. Le chiffre de 700,000 barils par jour représente le maximum du rythme efficace de production des milliers de puits de pétrole de l'Ouest, ainsi que l'ont établi des ingénieurs compétents à l'emploi des gouvernements et des sociétés pétrolières.

Nous ne produisons donc pas à plein rendement. Nous produisons environ 55 à 60 p. 100 de ce que nous pourrions produire si nous avions des débouchés. Mais la ventilation des marchés où nous vendons notre pétrole et de l'expansion qu'ils ont prise déterminent un cours que nous pourrions fort bien ne pas perdre de vue lorsque nous envisageons le produit jumeau du pétrole, le gaz. En 1954 nous avons pénétré pour la première fois sur le marché américain du pétrole, réussissant cette année-là à y écouler 7,900 barils de pétrole par jour, dans la région qui longe l'extrémité ouest du lac Supérieur du côté américain. En 1955, ces exportations de notre pétrole vers les États-Unis ont septuplé. Elles ont passé à 50,800 barils par jour, et cette année nous pourrons y écouler au moins 112,000 barils de pétrole par jour, quantité représentant 26 p. 100 de la production de pétrole prévue dans l'ouest du Canada. Autrement dit, le marché américain est devenu essentiel à l'organisation de nos débouchés.

La vente du pétrole aux États-Unis, cette année seulement, rapportera au Canada au

moins 113 millions en devises américaines, ce qui continuera à améliorer sensiblement notre position commerciale par rapport à notre voisin du Sud. Sans ce marché américain pour le pétrole et le stimulant que l'accès à ce débouché fournit aux immobilisations dans la mise en valeur de nouvelles ressources dans l'ouest du Canada, je crois fermement que cette région perdrait au moins un quart de milliard d'immobilisations par année.

Je cite ces chiffres parce qu'ils signalent l'importance, pour la mise en valeur de ces ressources de l'Ouest, de l'accès à des débouchés sis hors du Canada. Les députés apprendront peut-être avec intérêt, et cela m'inquiète assez quand je m'arrête à y penser, que nous avons eu à Ottawa, pas plus tard que l'année dernière, certaines difficultés qui ne touchaient pas seulement le côté de la Chambre qui appuie le Gouvernement. Ces difficultés dérivèrent du fait que certains députés tentaient encore d'imposer certaines restrictions au tracé des pipe-lines à pétrole ou à la mise en vente de notre pétrole; si elles avaient été approuvées, ces restrictions auraient entravé l'expansion du marché que nous avons réussi à nous assurer de l'autre côté de la frontière.

Vous vous souviendrez sans doute de l'attitude adoptée il y a quelques années par le ministre du Commerce (M. Howe) lorsqu'il décida que le premier pipe-line à pétrole passerait en partie par le territoire des États-Unis pour atteindre Sarnia (Ontario). Je ne faisais pas de politique à l'époque mais j'approuvai énergiquement son attitude car c'était le moyen le plus économique de faire venir le pétrole dans l'est. Quelles ont été les conséquences de cette décision? On peut dire en résumé que du fait que ce pipe-line se rendait en Ontario en traversant une partie du territoire des États-Unis, nous avons, grâce à ce même pipe-line, été mis en contact avec des marchés aux États-Unis qui absorberont en 1956 environ 54,000 barils par jour du pétrole produit par l'ouest du Canada.

On se rappelle les protestations formulées il y a un an environ de l'autre côté de la Chambre contre l'expansion au sud de Vancouver du pipe-line transmontain. Heureusement, on a passé outre à ces objections. Toutefois, si elles avaient été maintenues et s'il nous avait été impossible de transporter le pétrole par pipe-line au sud de Vancouver jusque dans les États du Nord-Ouest, que serait-il arrivé cette année? L'Ouest canadien aurait perdu un marché qui équivaudra, cette année, à 58,500 barils de pétrole par jour. A cause des deux marchés auxquels nous avons accès aux États-Unis, grâce simplement à la liberté relative accordée à l'industrie pétrolière, qui a pu tracer de la façon la plus économique son réseau de transport sans tenir compte outre mesure de la présence du 49e parallèle, l'Ouest canadien produit aujourd'hui un supplément de pétrole d'une valeur de $300,000 par jour, et l'économie canadienne est renforcée d'autant. Comme je l'ai signalé cependant, même l'accès du marché des États-Unis ne résout pas le problème de notre excédent de pétrole. Nous pouvons encore produire presque deux fois plus de pétrole que nous n'en pouvons écouler au Canada et aux États-Unis; toutefois, l'industrie pétrolière ne demande aucune sorte de subvention pour se tirer d'affaire. Elle se contente de réduire le rendement de ses puits au niveau de la quantité qu'elle peut produire efficacement et écouler dans les régions à servir.

Et nous abordons ainsi la question du gaz. Tout ce que nous avons réalisé en ce qui concerne le pétrole l'a été en fonction de ce fait, assez généralement reconnu, qu'un pipe-line n'est qu'un moyen de transport du pétrole entre sa nappe d'origine et son marché. Si on ne peut transporter le produit en question, par pipe-line, jusqu'au marché, dans des conditions financières telles que le consommateur consente à payer le prix que cela coûte et que le producteur, de son côté, consente à le lui vendre à ce prix, le pipe-line ne saurait être rentable et ne saurait, par conséquent, atteindre le but désiré, soit justement le transport depuis le gisement jusqu'au marché. Mais en ce qui concerne le gaz, notre point de vue sur le pétrole, tel qu'il s'est manifesté de part et d'autre de la Chambre, semble n'être fondé que sur des considérations d'ordre exclusivement sentimental. On n'a pas le moins du monde tenu compte de ce fait économique brutal qu'est l'accumulation d'excédents de gaz dans l'Ouest et les difficultés que comporte la création d'un moyen de transport. Bref, on n'a pas tenu compte des réalités économiques inséparables de la production et du transport du gaz et de sa mise en vente à un prix acceptable pour le consommateur. Ce sentimentalisme fait que depuis sept ans des excédents de gaz s'accumulent dans l'Ouest en même temps que l'indécision grandit dans l'Est. Depuis sept ans, l'industrie du pétrole en général, et la création de pipe-lines pour le pétrole ont connu d'immenses progrès, tandis qu'au Canada le gaz est resté la seule ressource dont la mise en valeur a eu tellement à souffrir de la politique qu'il nous est encore impossible d'en profiter. Pourtant sa valeur actuelle, calculée en fonction des réserves certaines, doit être voisine de deux milliards de dollars à sa sortie de terre. Il serait possible d'en faire

le fondement d'un immense avenir industriel pour toutes les provinces de l'Ouest, de même qu'un stimulant pour les progrès industriels de l'Est. Mais cette ressource reste toujours sous terre.

La façon de penser de certains a changé. Enfin, après environ sept ans, on approuve le premier pipe-line à gaz reliant l'Ouest du Canada à la côte du Pacifique, à travers les Rocheuses. Le projet que l'on a finalement adopté constitue un compromis qui est loin d'être le plus économique. Toutefois, c'est un projet qui permettra, du moins, le transport du gaz cette année. Ce compromis nécessite une collaboration intense entre le Canada et les États-Unis. Cette collaboration est essentielle parce que la côte de l'Ouest du Canada n'offre pas de débouché assez grand pour faire vivre toute entreprise de pipe-line en provenance de toute source si la plus grosse partie du débit de ce pipe-line n'est pas acheminée vers les marchés des États-Unis. Voilà qui suffit sur cette entreprise touchant l'Ouest. Nous aurons enfin un pipe-line. La situation serait différente aujourd'hui si, il y a deux ou trois ans, le Gouvernement avait reconnu les problèmes qui se posaient et la pleine justification des craintes que l'on nourrissait au sud de la frontière voulant que, par suite de la loi canadienne sur l'exploitation et des restrictions qu'elle impose, les consommateurs des États-Unis ne pouvaient pas avoir la certitude du débit ou du prix du gaz provenant du Canada. Si le Gouvernement avait admis cet état de choses il y a deux ou trois ans et proposé en 1953 ou 1954 les modifications de la loi sur l'exportation qu'il a finalement proposées au printemps de 1955, le pipe-line reliant la côte de l'Ouest fonctionnerait aujourd'hui de façon plus sûre et plus économique, en termes de valeurs de gaz, pour les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, pour les producteurs de gaz du nord de ces deux provinces et à meilleur marché pour les usagers de la Colombie-Britannique.

Nous passons maintenant au problème pressant que constitue la décision à prendre au sujet de l'aménagement d'un pipe-line à gaz en direction de l'est. Ainsi qu'on le sait, monsieur l'Orateur, il y a plusieurs années, en 1952 pour plus d'exactitude, j'exhortais la Chambre à accepter une entente internationale aux termes de laquelle du gaz des États-Unis devait être importé dans l'Est canadien et du gaz de l'Ouest canadien devait être transporté à travers les Prairies et en direction du sud pour atteindre les États du Middle-West. Ce plan a maintenant été accepté en partie dans le compromis intervenu entre la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et la *Tennessee Gas Transmission Company*.

[M. Nickle.]

La Chambre sera appelée à se prononcer sur une partie de ce plan au cours des prochaines semaines. En 1952 également,—et combien de fois depuis?—j'ai cherché à démontrer que l'aménagement d'un pipe-line exclusivement canadien (que nous souhaiterions tous s'il était possible) ne pouvait être réalisé en l'absence de subventions, que ce n'était pas un projet rentable, que le financement en était impossible, les banques, les sociétés d'assurance et les portefeuillistes n'étant pas assez stupides pour placer leur argent dans une entreprise quand ils savent qu'ils le perdront. Quoi qu'il en soit, en janvier de l'an dernier, le projet d'aménagement d'un pipe-line exclusivement canadien est tombé à l'eau quand on a demandé au gouvernement du Canada de garantir des obligations afin de permettre à une société privée de mener à bonne fin, non pas l'entreprise qu'elle souhaitait, mais celle que lui imposait l'État, savoir l'aménagement d'un pipe-line exclusivement canadien avant toute vente de gaz sur le marché américain, sans lequel le projet ne pouvait être rentable. On sait que la garantie demandée n'a pas été accordée, ce dont, soit dit en passant, je me suis fort réjoui. Cependant, ce refus posait un nouveau problème. Quelle autre solution adopter?

Une solution consisterait à différer l'aménagement d'un pipe-line tout canadien; autrement dit, remettre à plus tard la construction d'un pipe-line d'un millier de milles dans le nord ontarien, soit tant que les marchés de l'Est canadien n'auront pas été suffisamment organisés pour étayer pareille entreprise. Dans l'intervalle, on permettrait au gaz de l'Ouest canadien d'accéder aux marchés des États-Unis et l'on approvisionnerait les marchés de l'Est canadien grâce aux pipe-lines déjà existants qui nous viennent du sud des États-Unis. Comme je l'ai indiqué déjà, le Gouvernement, appuyé par le gouvernement ontarien, a accepté ce plan en décrétant en même temps que, parallèlement à l'exportation de gaz canadien de l'Ouest en direction des États-Unis et à l'importation de gaz américain à destination de l'Est canadien, le tronçon nord ontarien devrait être réalisé avant même que l'entreprise soit réalisable du point de vue économique ou même puisse être assurée financièrement par des intérêts privés. Nous nous heurtons encore une fois à ce fait brutal: le nationalisme a son prix.

Si nous voulons avoir ce pipe-line à gaz nord-ontarien maintenant au lieu d'attendre que le Nord ou l'Est canadien ait les moyens de l'entretenir, quelqu'un doit en défrayer le coût, et c'est ce qui fait l'objet de la proposition que le gouvernement d'Ontario et le gouvernement fédéral ont présentée. Ils projettent d'aménager le pipe-line nord-ontarien

à titre d'entreprise conjointe qu'ils loueront ensuite à bail à une société privée, la Trans-Canada, qui se charge d'exécuter la partie plus avantageuse du programme d'ensemble.

Il y a des personnes ici et ailleurs qui aimeraient conserver leur attitude antérieure au sujet d'une entreprise entièrement canadienne et se dégager en socialisant la totalité du projet de pipe-line de l'Alberta au Québec. Je reviendrai là-dessus dans un instant. Toutefois, la proposition actuelle de la *Tennessee Transmission* et de la *Trans-Canada Pipe Lines*, jointe à la part du gouvernement du pipe-line nord-ontarien, ne peut être réalisée au printemps que si la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis approuve l'importation de gaz canadien dans le centre-ouest et l'exportation de gaz américain à l'Ontario et au Québec. La plupart des députés savent évidemment que les audiences de la Commission fédérale de l'énergie commenceront à Washington avant la fin du mois. Il est vraiment peu probable que la proposition reçoive bientôt l'approbation de la Commission fédérale de l'énergie. Les chances d'approbation étaient bien meilleures il y a un an; elles étaient bien meilleures il y a deux ou trois ans que maintenant.

Une des rançons de notre indécision et de notre incapacité à résoudre le problème avant qu'il se soit écoulé plusieurs années c'est qu'il est apparu aux États-Unis une certaine aigreur, un certain ressentiment avec lequel nous aurons désormais à compter si nous voulons pénétrer dans les marchés où on nous aurait accueilli à bras ouverts il n'y a pas tellement longtemps.

La grande opposition à l'importation du gaz dans les États du Middle-West vient d'un groupe de sociétés américaines de pipe-lines qui écoulent déjà le gaz américain dans la région où la *Tennessee Transmission* envisage l'exportation de gaz canadien. Cette opposition est dirigée par la *Northwest Natural Gas Company* qui approvisionne Minneapolis et d'autres régions du Middle-West. La *Northern*, ainsi que le savent un grand nombre d'entre nous, est une société qui, pendant plusieurs années, a favorisé l'importation du gaz du Canada. Jusqu'à l'échec total du premier projet de la Trans-Canada, il y a un an, elle entendait être la distributrice, grâce à son réseau déjà en place, du gaz canadien dans la région des États-Unis en question. Mais maintenant elle n'a plus rien à y voir. Elle voulait obtenir du gaz canadien et avait fait en ce sens de grands efforts. Il lui déplaît de voir maintenant une autre société importer notre gaz aux États-Unis pour la concurrencer sur son propre terrain.

D'autres compagnies de service public situées au sud de Minneapolis s'opposent à ce qu'un nouveau concurrent fournisse le même produit qu'elles dans des régions où elles vendent déjà du gaz américain et où elles ont placé des capitaux considérables. Voilà qui pose un autre problème. Du moins, cela offre une autre façon possible de sortir de l'embarras dans lequel nous nous trouvons.

Qu'on me permette de résumer. A la présente session des crises graves se présenteront, qu'il faudra surmonter si nous voulons résoudre le très grave problème du gaz à l'avenir. Nous pouvons accepter le compromis actuel que le Gouvernement a conçu avec la collaboration du gouvernement de l'Ontario, de la *Trans-Canada* et de la *Tennessee Transmission*. Cependant, tout porte à croire que l'approbation du projet d'ensemble, dans sa forme actuelle, par la Commission fédérale de l'énergie aux États-Unis ne sera pas donnée à temps pour permettre la mise en chantier en 1956.

Au lieu du programme actuel, nous conseillons au Gouvernement de modifier ce programme, en ce qui touche les États-Unis, en invitant les compagnies actuelles de gaz du Middle-West à participer avec la *Tennessee Transmission* au pipe-line de raccordement à Emerson (Manitoba) où le gaz canadien serait acheminé vers les États-Unis. Cela ferait peut-être tomber les objections que l'on évoquerait devant la Commission fédérale de l'énergie. Je veux dire qu'au lieu de s'opposer à un nouveau concurrent, ces entreprises appuieraient peut-être un nouveau fournisseur de gaz du Canada, car il y irait de leur propre intérêt financier. La proposition n'est pas sans valeur. Je ne vois pas d'autre solution possible, si l'on veut que soit amorcé en 1956 l'aménagement d'un pipe-line à l'est du Manitoba.

La troisième proposition d'intérêt général différerait l'aménagement du secteur nord-ontarien du pipe-line, soit le secteur du gouvernement, et modifierait les secteurs américains de ce réseau est-ouest. Autrement dit, on établirait un pipe-line de l'Alberta à l'Ontario, à peu près dans le sens du pipe-line à pétrole existant entre l'Alberta et l'Ontario. Soit dit en passant, nous avons là le tracé de la plus basse rentabilité et on n'aurait pas à traverser les régions des États-Unis actuellement desservies par les pipe-lines américains existants. Le réseau atteindrait une partie des États-Unis qui n'obtient pas actuellement de gaz naturel, mais qui tient beaucoup à s'en procurer, et qui pourrait consommer plusieurs fois les quantités de gaz dont la vente serait actuellement possible dans l'Ontario septentrional.

Si l'on adoptait cette solution, le pipe-line du Nord ontarien serait aménagé dans quelques années, quand viendrait le moment de

boucler le réseau. La capacité d'une canalisation dépend, on le sait, de la dimension du pipe-line primitif. On projette pour l'Ontario septentrional une canalisation de 30 pouces de diamètre. Dans quelques années, il faudrait aménager une autre canalisation à grand diamètre, afin de satisfaire aux besoins croissants du marché. Ce pipe-line ou cette canalisation de raccordement parallèle ne devrait pas nécessairement être aménagé dans la même partie de territoire. On pourrait la faire passer au nord du lac Supérieur. Le pipe-line pourrait alors desservir les débouchés établis d'avance à cette fin dans l'Est du Canada et on pourrait l'exploiter sans l'aide de l'État, comme il faut le faire actuellement dans le cas du pipe-line non rentable aménagé dans l'Ontario septentrional.

Je dirai que, si nous reprenons le plan du secteur du pipe-line qui doit passer en territoire américain, il n'y a pas lieu d'espérer que la canalisation soit aménagée en 1956.

En quatrième lieu, certains voudraient que l'entreprise relève entièrement de l'État, qu'on socialise la société Trans-Canada et que l'État se charge de tout le réseau, depuis l'Alberta jusque dans le Québec. Certains sont d'avis que ce serait une manière aisée de s'en tirer et d'autres croient fermement qu'il y va de l'intérêt bien compris du pays que l'État possède des entreprises de ce genre. Je me contenterai de dire qu'un pipe-line appartenant entièrement à l'État susciterait à notre pays toute une nouvelle série de difficultés. Le gaz n'est qu'un combustible entre plusieurs. La socialisation du pipe-line poserait à l'État le problème que voici: comment satisfaire le mineur de houille, l'exploitant des houillères, l'employé de chemin de fer qui transporte la houille ou l'huile de chauffage, celui qui vend cette huile au Canada et ceux qui distribuent ou sont intéressés de quelque façon à la production, au transport ou à la vente de ces combustibles de concurrence?

Si nous étatisons un combustible, nous serons peut-être forcés de les étatiser tous. Nous serons peut-être forcés, au lieu d'étatiser les autres, de mettre sur pied un nouveau régime de subventions aux combustibles inférieurs, d'entreprise libre, afin de leur permettre de concurrencer les combustibles étatisés. Voilà un des problèmes qui se poseront au Canada, si nous étatisons le pipe-line à gaz.

L'autre problème est très actuel. Si nous étatisons le pipe-line à gaz au Canada, nous aurons à faire face à une nouvelle et très vive opposition à l'importation par les États-Unis du gaz canadien. Ce nouvel adversaire sera l'industrie houillère des États-Unis, qui tout naturellement, s'oppose à tous les pipes-lines à gaz ou à pétrole aux États-Unis, qu'ils soient aménagés entièrement dans ce pays ou internationaux. Si nous fournissons de nouveaux arguments contre nous, à l'industrie houillère des États-Unis, à l'industrie privée de la houille, aux réseaux ferroviaires privés, à l'industrie privée du pétrole aux États-Unis à qui on demande actuellement de soutenir la concurrence que leur fait subir chez elle un combustible étatisé d'un autre pays, je crains fort qu'il ne nous faille des années pour franchir l'obstacle de la frontière américaine afin de trouver pour nos excédents de combustibles de l'Ouest canadien les débouchés dont nous avons bien besoin.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant de Cumberland.

M. A. R. Lusby (Cumberland): Monsieur l'Orateur, même s'il est évidemment difficile de faire preuve d'originalité en agissant ainsi, je ferai précéder mes observations de mes félicitations les plus sincères à ceux qui ont d'ailleurs déjà été félicité au cours du présent débat, soit aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, pour la parfaite manière dont ils se sont acquittés de leur tâche. Je tiens surtout à féliciter la représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley) d'avoir été la première femme à laquelle ait échu l'honneur de proposer pareille résolution à la Chambre. Je sais que l'enthousiasme qu'elle voue à sa tâche a dû être beaucoup stimulée par l'indication, dans le discours du trône, de l'adoption imminente d'une loi prévoyant que les femmes recevraient la même rémunération que les hommes pour le même travail dans tous les domaines relevant de la compétence fédérale. Pareille mesure constitue, à mon avis, un progrès important dans la voie qui mène à la reconnaissance complète des droits de la femme. J'estime qu'il faut aussi féliciter le ministre du Travail (M. Gregg) non seulement parce qu'on adoptera cette loi, mais pour l'avoir étudiée auparavant avec prudence et minutie. Il est vrai que le principe en cause semble franchement simple, mais je puis m'imaginer que la loi une fois mise en vigueur, on rencontrera bien des difficultés d'interprétation et d'application. En somme, il y a des femmes en cause dans cette affaire.

Le discours du trône confirme ce que nous savions déjà, c'est-à-dire que l'an dernier a été prospère pour le Canada et que les prédictions de crise et de ruine qui, il y a un an à peine, nous venaient si souvent et si bruyamment des banquettes de l'opposition, se sont révélées sans fondement. Non qu'on puisse oublier les graves difficultés qu'envisage l'industrie agricole. J'ai toujours pensé que la prospérité de cette industrie est un élément indispensable de toute prospérité stable et durable en notre pays. Il faut donc absolu-

ment trouver une solution aux difficultés qu'éprouvent les agriculteurs. Cependant, depuis qu'il est au pouvoir, le Gouvernement a pris l'habitude de régler efficacement tous les problèmes nationaux qui surgissent. Je suis donc assuré qu'il prendra toutes les mesures possibles et souhaitables pour régler également ce problème avec succès, non seulement l'ennuyeux problème des excédents agricoles, mais encore le problème connexe de la disparité indue entre les prix agricoles et le coût de la production.

Le gouvernement s'occupe avec compétence du problème du blé de l'Ouest, et je ne crois pas avoir qualité pour me prononcer sur la question. Quand le chef de l'opposition a participé au débat, l'autre jour, il a proposé que le blé de l'Ouest d'une certaine catégorie inférieure soit vendu comme provende en Ontario, dans Québec et à l'étranger. Voilà ce qu'il a dit, comme l'atteste le hansard.

Je le fais observer au chef de l'opposition, il y a une foule de cultivateurs dans les provinces Maritimes qui utilisent de fortes quantités de céréales de provende et qui ont fort bénéficié de la ligne de conduite adoptée par le gouvernement fédéral et consistant à accorder de l'aide au transport des céréales de l'Ouest vers l'Est, y compris les provinces Maritimes. Il faudrait certes tenir compte des provinces Maritimes dans tout projet tendant à écouler ce blé de l'Ouest de catégorie inférieure. Je ne crois pas que le blé acheminé vers l'Est doive s'arrêter en Ontario ou dans Québec.

Dans le domaine des affaires extérieures, on ne saurait trop appuyer sur la nécessité soulignée dans le discours du trône de maintenir une forte Organisation du Traité de l'Atlantique Nord comme partie d'un efficace régime de défense et j'espère que tout en insistant sur les aspects militaires de l'OTAN on ne négligera pas ses incidences économiques. L'un des buts de l'organisation est la protection mutuelle et le renforcement de la vie économique des États qui en sont membres. Or comme, de nos jours, le succès d'une guerre dépend tellement de la puissance industrielle, une économie vigoureuse est aussi nécessaire à la défense d'une nation qu'une armée de terre imposante ou une armée de l'air ultra-moderne. La défense effective dépend très étroitement de la puissance économique d'une nation. De plus, une nation dont l'économie s'appauvrit lance une invitation directe au communisme.

Je tiens aussi à féliciter le Gouvernement de sa décision de continuer son appui aux Nations Unies. Et à ce propos je voudrais faire tout spécialement des compliments au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour le rôle important qu'il a joué dans la récente admission d'autres nations à l'Organisation des Nations Unies. J'ai toujours considéré que l'une des plus graves faiblesses de l'ONU reposait sur le fait qu'en refusant l'admission de tant d'États qui le méritaient, elle ne pouvait prétendre être une organisation mondiale vraiment représentative. Le récent accroissement du nombre de ces membres a beaucoup fait pour remédier à cet état de choses, et devrait renforcer considérablement le prestige de l'organisation en tant qu'instrument de travail destiné à préserver la paix mondiale. Le ministre peut à juste titre s'enorgueillir de ce que la délégation canadienne agissant sous son égide ait orienté les délibérations vers ce résultat favorable.

Les discours que la plupart des députés prononcent au cours de ce débat constituent, en partie du moins, une sorte de message sur "l'état de leurs circonscriptions". Je tiens naturellement à me conformer à la coutume; aussi exposerai-je à la Chambre certains des besoins et des aspirations de ma propre circonscription.

Pour la circonscription de Cumberland, monsieur l'Orateur, l'année a été généralement bonne, même si nos cultivateurs, comme ceux d'ailleurs, ont eu à surmonter des difficultés. L'activité industrielle et l'exploitation forestière se sont maintenues à un niveau satisfaisant. L'industrie de la houille qui, de toutes, est celle qui me préoccupe le plus a tenu bon. On compte qu'elle continuera de le faire, même si le ralentissement saisonnier des commandes pendant l'été reste un problème pour les petits exploitants indépendants.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de dire ici que si les perspectives lointaines de l'industrie de la houille en Nouvelle-Écosse ne favorisent guère un optimisme exagéré, le fait que la situation se soit améliorée au cours de l'année indique toute l'importance que revêt pour l'industrie un haut niveau d'activité industrielle dans le Canada en général. Si elle pouvait compter sur une telle activité, notre industrie de la houille envisagerait l'avenir avec plus de confiance. Ainsi, Amherst où j'habite, ville hautement industrialisée et qui, dirais-je, a beaucoup bénéficié des commandes et contrats qu'y a donnés le Gouvernement, a valu des avantages sensibles à l'industrie houillère du comté de Cumberland.

A ce propos encore, je dirai au Gouvernement que l'expansion de notre industrie de l'acier (industrie qui utilise beaucoup de charbon), dans l'est du Canada surtout, vaudrait des avantages incalculables à notre industrie houillère et pourrait en définitive en assurer la survie, je pense. Cette expansion aiderait sûrement beaucoup à dissiper l'inquiétude qui

règne dans cette industrie. J'admets volontiers que le principal stimulant à cette industrie ont été les subventions au transport qu'a versées l'État, y compris celles de l'an dernier qui visaient si bien à permettre à la Nouvelle-Écosse de trouver des débouchés pour son charbon en Grande-Bretagne et en Europe continentale.

J'aimerais que le Gouvernement collabore dans toute la mesure du possible avec les gouvernements provinciaux en cause, en vue d'assurer l'application des vœux du rapport Christie, où on envisageait une vaste production et distribution d'énergie électrique dans les provinces Maritimes à partir d'usines à vapeur chauffées au charbon. A mon avis, c'est dans la production d'énergie électrique dans des centrales à vapeur alimentées au charbon que réside l'avenir de l'expansion électrique dans les provinces Maritimes, bien plus que dans la mise en valeur des ressources hydrauliques.

J'ai dit qu'à tout prendre l'année a été bonne dans ma circonscription. Cependant, en Nouvelle-Écosse, et même dans toute la région maritime, nous avons besoin de plus qu'une simple assurance d'un bon avenir, stable et prospère. C'est devenu une banalité de dire que le Canada est promis à un bel avenir, brillant et prospère, dans les domaines économique et autres. C'est pourtant bien vrai dans le cas de l'ensemble de notre pays et des provinces les plus avantagées, mais si cet avenir doit être brillant et propice à tous les points de vue nous devons pouvoir appliquer ce dicton avec un égal à-propos à chaque province du pays.

Je ne veux pas dire que, dans les provinces Maritimes, nous envisageons l'avenir avec pessimisme. Non, nous ne sommes certes pas pessimistes. Cependant, nous comprenons que malheureusement et inéluctablement nous sommes plus vulnérables que n'importe quelle autre partie du Canada à tous les événements économiques défavorables qui peuvent se produire au Canada.

Le premier ministre a signalé un raffermissement de l'esprit d'unité au Canada. C'est vrai aussi, il y a raffermissement, mais si cet esprit d'unité se réalise pleinement, il faudra s'efforcer d'assurer à chaque province de notre fédération une part équitable de la prospérité et de l'expansion de l'ensemble du pays. Rien n'est plus apte à créer la discorde ou, du moins, le sens d'éloignement, de dissociation, que l'existence d'un écart marqué entre la prospérité et le niveau économique de certaines provinces et ceux des autres. Tandis que certaines provinces moins favorisées ont fait des progrès sensibles en relevant leur niveau économique, l'écart reste considérable. Il faudrait ne rien négliger pour que chacune des provinces puisse bénéficier d'un niveau économique convenable par rapport aux autres.

Quel rôle le gouvernement fédéral devrait-il donc assumer à cet égard? Malgré l'influence plutôt gênante de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le concept voyant dans le gouvernement fédéral un élément important de la vie économique de notre pays a beaucoup gagné en étendue depuis les débuts de la confédération. D'habitude, le gouvernement fédéral a toujours agi dans le cadre de sa compétence, définie dans l'acte confédératif, non seulement afin de protéger les intérêts du Canada dans son ensemble, mais d'entreprendre partout où un besoin réel s'en ferait sentir, des programmes utiles dans le domaine en question, même s'ils sont d'abord conçus de façon à n'offrir que des avantages d'envergure provinciale ou, au plus, régionale.

Je veux parler, par exemple, de l'amélioration du port d'Halifax ou de l'aménagement d'un canal en Ontario. On n'a pas jugé non plus que cette restriction des avantages d'ordre provincial ou régional dans de tels cas constituait une objection valide à l'initiative du gouvernement fédéral dans les domaines de son ressort.

Plus récemment, toutefois, nous avons été témoins d'une vaste expansion de l'activité fédérale, tantôt avec la participation des provinces, tantôt sans cette participation, tantôt avec la sanction d'une modification apportée à la constitution, tantôt sans cette sanction, dans des domaines où les vénérables auteurs de la Confédération, même s'ils avaient pu le moindrement en envisager les sujets, ne se seraient jamais attendus à voir le gouvernement fédéral intervenir. Il y a bien des exemples de cette intervention: l'assurance-chômage et l'aide aux chômeurs; l'assistance-vieillesse, les pensions de cécité et d'invalidité; de fait, tout le domaine de la sécurité sociale. Il y a, en outre, la route transcanadienne, les secours aux sinistrés, et l'hygiène publique. A mon sens, ce sont tous là des exemples manifestes de cette lente expansion de l'activité fédérale dans des domaines de la vie nationale de plus en plus vastes. Dans chaque cas, évidemment, on a expliqué la participation du gouvernement fédéral en disant qu'il s'agissait d'une question d'intérêt national et que les ressources dont les provinces disposaient ne leur permettaient pas de régler la question comme il convient.

A mon avis, ces extensions de l'activité fédérale et, par suite, l'empiétement plus prononcé de cette activité sur l'économie du pays, ont eu pour effet de diminuer l'écart entre les paliers économiques séparant les provinces moins riches des autres, ce

qui a sensiblement concouru à favoriser cet esprit d'unité nationale qui, comme l'a dit le premier ministre, s'accroît effectivement et tend sans relâche à faire de notre pays une véritable entité nationale, malgré la diversité de ses éléments.

Mais l'écart entre les niveaux économiques des deux catégories de provinces reste beaucoup trop prononcé. Le gouvernement fédéral devrait entreprendre, non de façon provisoire ou sporadique, mais à titre de programme réglé et permanent d'action nationale, de combler cet écart par tous les moyens possibles. Cela rendrait un service signalé à la cause de l'unité canadienne et de notre véritable grandeur future.

Je proposerai une façon dont le gouvernement pourrait établir un tel programme dans la sphère que lui attribue la constitution. On s'entend généralement pour déconseiller la vaste concentration de l'industrie dans certaines zones réservées du pays.

Je suppose que personne ne songerait à grouper toute l'industrie d'un pays dans deux, trois ou quatre petites régions de ce pays. Nul évidemment ne contestera le droit qu'ont les industriels d'établir leurs usines aux emplacements qui leur paraissent les plus avantageux, mais il me semble que l'État devrait octroyer ses contrats et ses commandes suivant un plan approprié qui permettrait d'encourager les régions qui ont le plus grand besoin de construction industrielle. De la sorte, non seulement les régions qui ont besoin d'une plus grande activité industrielle,—et les provinces Maritimes sont évidemment de celles-là,—seraient encouragées à intensifier leur vie économique, mais on créerait aussi une tendance à arrêter, ou tout au moins à ralentir, la concentration actuelle de l'industrie dans des régions qui sont déjà surexploitées.

Lorsque je dis que le Gouvernement devrait, comme programme national, assumer la tâche de diminuer l'écart économique qui existe entre les différentes provinces, j'ai bien l'impression que cela peut entraîner et entraînerait probablement l'immixtion du gouvernement fédéral dans de nouvelles sphères d'activité qui étaient peut-être réservées jusqu'ici exclusivement aux provinces. Il en découlerait une participation et une aide fédérales plus considérables à des entreprises qui, par le passé du moins, étaient considérées comme étant de la compétence exclusive des provinces. On ne saurait sans doute faire fi des problèmes constitutionnels et il faut, il va sans dire, veiller avec un soin jaloux sur bien des droits et privilèges provinciaux. Je ne suis certes pas prêt à préconiser la destruction d'aucun droit provincial essentiel. Néanmoins, j'estime que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui est la pierre d'angle de notre constitution, n'a jamais été conçu comme pouvant servir à paralyser l'expansion légitime du Canada; sûrement pas comme un chevalet sur lequel l'économie d'une province serait sacrifiée.

Le premier ministre a dit à fort juste titre que le Gouvernement doit être très circonspect lorsqu'il s'agit de dépenser dans une province donnée les deniers perçus de l'ensemble des contribuables canadiens. Certes, une telle prudence est de rigueur; je ne préconise pas non plus la participation générale de l'administration fédérale aux entreprises purement provinciales. Ce matin, l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) a donné une série de questions auxquelles, dit-il, le premier ministre a répondu non. Il est une question à laquelle le premier ministre et l'actuel Gouvernement ont toujours répondu par la négative et c'est celle-ci: "Souffrirez-vous qu'on affecte les deniers publics à des entreprises sans objet ou inopportunes?" Je souhaite qu'ils persistent dans cette attitude. Malgré tout, je crois que si, dans l'une ou l'autre des moins bien partagées de nos provinces, il existait une entreprise utile qui aurait pour effet d'améliorer sensiblement l'économie de ces régions et dont les ressources financières de la province en question ne lui permettaient pas de se charger, la participation fédérale pourrait être tenue pour légitime et logique et que, surtout, il y aurait lieu de poser nettement la question de cette participation sans s'embarrasser d'inutiles considérations d'ordre constitutionnel. Quant au contribuable canadien, il n'aurait qu'à se féliciter, en définitive, d'une sage et rationnelle application d'un principe comme celui-là. Ce serait une nouvelle démonstration du fait qu'il est parfois bon de jeter son pain sur les eaux.

Revenant encore une fois à ma propre province et à ma propre circonscription, je voudrais signaler que le discours du trône ne fait nulle mention d'une entreprise proprement fédérale ni fédérale-provinciale en Nouvelle-Écosse. Il n'y a pas à s'en étonner si on songe qu'on vient de mener à bien là-bas un certain nombre d'entreprises de ce genre, depuis l'aménagement de la chaussée de Canso jusqu'à l'inauguration du bac de Yarmouth à Bar-Harbour. Je n'en espère pas moins que d'ici peu, un autre discours du trône nous annoncera la création d'une commission royale qui sera chargée de s'enquérir, dans ses moindres détails, de la possibilité du percement de l'isthme de Chignectou, compte tenu du coût de l'entreprise et des avantages économiques qu'on est en droit d'en attendre.

Il en a déjà été question dans le passé, et l'honorable député de Westmorland (M. Murphy) en a parlé dans le présent débat. Je suis moi-même revenu là-dessus plus d'une fois et, comme lui, je vais continuer d'en parler. Je n'ai jamais été de ceux qui pensent qu'on devrait d'abord aménager le canal et ensuite en étudier les avantages économiques probables. Comme la plupart de ceux qui ont fait une certaine étude de ce projet, je suis raisonnablement certain qu'un examen approfondi de la question par une commission royale apporterait une réponse affirmative à la question de savoir si les avantages économiques qu'en retireraient les provinces de l'Est et, en fait, le Canada tout entier justifieraient les frais de l'entreprise. Dès que cette question recevrait une réponse affirmative, je suis sûr que l'aménagement du canal de Chignectou ne tarderait pas longtemps. Les gens des provinces Maritimes ont certainement le droit de faire étudier cette question et d'y faire apporter une réponse définitive. Je propose donc encore une fois la désignation d'une commission royale chargée d'examiner tous les aspects de la question et d'en trouver la réponse. J'espère et j'ose croire que la réponse sera favorable.

Le canal de Chignectou, lorsqu'il sera aménagé, se trouvera à la limite nord ou près de ma circonscription laquelle, d'aucuns le savent, est reliée à la circonscription voisine de Westmorland au Nouveau-Brunswick par l'isthme de Chignectou. L'importance de cet isthme est grande parce qu'il relie le continent nord-américain à la Nouvelle-Écosse.

Si nous traversons ma circonscription du côté sud,—la rive du bassin des Mines,—nous y voyons un pressant besoin d'un autre moyen de communication, soit le rétablissement d'un service de bateau de passage depuis la rive du comté de Cumberland jusqu'à celle du comté de Kings en passant par le bassin des Mines. Une traversée de quelque sept milles en bateau éviterait aux voitures commerciales et autres les quelque vingt milles qu'elles doivent faire sur terre pour contourner ce bassin. Ce service de transbordeur serait donc d'un avantage incalculable comme stimulant à la circulation routière commerciale entre la vallée d'Annapolis et le comté de Cumberland, entre l'est et le nord du Nouveau-Brunswick, et même pour ce qui est de points aussi éloignés que Québec et Montréal. Quant à l'industrie touristique, ce service apporterait un complément normal au service de transbordeur récemment établi entre Yarmouth et Bar-Harbor. Après de nombreuses années d'existence, ce service a été aboli au cours de la dernière guerre et il n'a pas été rétabli, quoi que le besoin en soit bien plus grand que jamais.

[M. Lusby.]

Un groupement énergique et puissant, l'Association pour le transbordeur du bassin des Mines, vient d'être constitué en vue d'obtenir l'aide nécessaire au rétablissement de ce service. Les installations terminus en eau profonde qui permettraient au transbordeur de fonctionner quelle que soit la marée,—ce que ne pouvaient faire ses prédécesseurs,—coûteraient sans doute une forte somme. Je suis sûr que le gouvernement provincial appuierait à fond un tel projet, mais il n'en assurerait peut-être pas la partie financière sans l'assurance d'une aide fédérale. Je souhaite ardemment que toutes les recommandations que l'Association pour le transbordeur du bassin des Mines fera à Ottawa à ce sujet,—et je compte bien que ces gens seront munis de tous les faits et chiffres disponibles qui prouvent dans quelle mesure l'économie de la Nouvelle-Écosse et des Maritimes en bénéficiera,—reçoivent ici un accueil favorable.

Je sais bien qu'à l'encontre du canal de Chignectou, qui relève exclusivement de la responsabilité et de la compétence du gouvernement fédéral, le service de transbordeur du bassin des Mines se range, du fait qu'il ne fonctionnera qu'entre deux points d'une seule province, dans une catégorie quelque peu différente.

Notre vieil ami l'Acte de l'Amérique du Nord britannique indique expressément que les bateaux transbordeurs exploités entre deux provinces canadiennes ou entre le Canada et un autre pays relèvent de la compétence fédérale, tandis que, si je ne me trompe, le silence qu'il garde sur les bateaux traversiers exploités uniquement entre des endroits d'une même province a été interprété par les tribunaux comme signifiant que ces bateaux relèvent du domaine provincial.

Mais n'est-il pas quelque peu illogique de dire que, si le transbordeur du bassin des Mines se trouvait à traverser le cours supérieur de la baie de Fundy jusqu'à un endroit situé au Nouveau-Brunswick, par exemple, le gouvernement fédéral pourrait légitimement le subventionner, tandis qu'il ne le pourrait pas, s'il allait uniquement entre deux endroits situés en Nouvelle-Écosse? En somme, l'un des principaux objets d'un service de transbordeur serait de stimuler les échanges entre la vallée d'Annapolis et des localités situées au Nouveau-Brunswick, soit un commerce absolument interprovincial. Et, je le répète, on réduirait considérablement la longueur du transport par camions.

Il me semble qu'on a là une excellente occasion d'appliquer le principe que je préconisais tantôt, savoir que, si dans une des provinces les moins favorisées, une entreprise permettait de renforcer considérablement son

économie et que, par suite du manque de ressources financières de la province, elle soit irréalisable sans l'aide du gouvernement fédéral, le régime central devrait légitimement participer à une telle entreprise.

Il semble que déjà dans le passé on a subventionné des transbordeurs en service uniquement entre des points provinciaux. En fait, le transbordeur même dont je parle profitait d'une modeste subvention fédérale avant d'être discontinué, au cours de la guerre. Il se peut qu'en ce cas on ait éludé la question constitutionnelle dans une certaine mesure, vu que le service était exploité par le chemin de fer *Dominion Atlantic,* filiale du Pacifique-Canadien. De toute façon, abstraction faite de la compétence en cause, la question d'une aide fédérale en vue de rétablir ce service de transbordeur mérite certes d'être étudiée avec le plus grand soin et la plus grande bienveillance et je demande instamment au gouvernement de l'étudier ainsi lorsqu'elle sera soumise à son attention.

J'aurais voulu mentionner d'autres sujets relatifs à ma circonscription mais je me contenterai d'en mentionner un seul autre. C'est la question du programme de construction de salles d'exercice. Elle regarde, cela va sans dire, le ministère de la Défense nationale. On m'informe que la construction de nouvelles salles d'exercice s'impose à plusieurs endroits dans les provinces Maritimes. Je m'intéresse particulièrement à la ville de Springhill. Cette ville a eu de remarquables états de service au cours de la dernière guerre, même au cours des deux dernières guerres. Ses fils se sont enrôlés en grand nombre, ont combattu avec bravoure et la liste des morts et des blessés est très longue pour une ville de cette importance. La population de l'endroit est très en faveur de la formation militaire. Cependant, on n'y trouve qu'un vieux bâtiment de bois, utilisé comme salle d'exercice et très mal adapté à cette fin. On l'a bien restauré. Il a été condamné il y a un an environ, et l'on a encouru quelques dépenses afin de le réparer. Je suppose que la milice peut encore s'en servir, mais ce n'est certainement pas le genre d'installation qu'elle devrait avoir.

Je crois savoir que bien d'autres endroits n'ont pas de salles d'exercice du tout et que la répartition des montants prévus au programme pertinent est telle qu'il faudra des années avant de l'achever. Je crois et nous sommes tous d'accord sur ce point à mon avis, que le programme de la défense nationale constituera pendant bien des années à venir un des principaux problèmes qui se poseront au Gouvernement. Nous savons que l'esprit de Genève s'est dissipé. Personnellement, je n'ai jamais cru qu'il puisse en être autrement. Dans un avenir prévisible, le Canada devra toujours disposer d'un immense armement, être prêt à toute éventualité. Certes, si tel est le cas et s'il faut former des hommes en vue d'une guerre, ces hommes ont droit à toutes les installations qui leur permettront de devenir de bons soldats.

J'exhorte donc, le ministère de la Défense nationale à amplifier et à hâter le programme de construction des salles d'exercice car ces installations sont, en somme, un élément très important de l'instruction de la milice. J'insiste pour qu'on hâte le programme en question dans l'espoir que, bientôt, la ville de Springhill obtiendra une salle d'armes entièrement satisfaisante.

M. W. G. Blair (Lanark): Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord, moi aussi, offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse du discours du trône (M^me^ Shipley et M. Laflamme). Ils ont excellé dans le débit et la préparation de leurs discours. Fait assez curieux, monsieur l'Orateur, il y a exactement un an aujourd'hui et à peu près à la même heure de l'après-midi, j'avais le plaisir de venir à la suite de l'honorable député qui vient de terminer son discours. Au cours du présent débat, beaucoup de sujets ont été étudiés et bien des problèmes ont été exposés à la Chambre. Le problème dont je veux parler aujourd'hui est celui qui se pose aux cultivateurs, non seulement de ma circonscription de Lanark, mais de tout le pays.

Hier, le député d'Oxford (M. Nesbitt) a exposé à la Chambre la situation des fromagers de sa circonscription et de l'Ontario en général. Je suis parfaitement d'accord avec lui car, dans le discours que j'ai prononcé il y a un an et dont j'ai fait mention, j'ai traité de cette question. J'en étais arrivé aux mêmes conclusions. Je le félicite donc du discours qu'il a prononcé à la Chambre sur ce sujet.

De plus je sais parfaitement que la vente du blé suscite dans l'Ouest canadien un problème qui semble causer de la misère aux cultivateurs. Je sais que la vente du blé est importante pour l'ensemble de l'économie canadienne. A propos de produits laitiers, je signale que je n'ai pas changé d'attitude au sujet de l'importation de fromage de Nouvelle-Zélande. Même dans ma circonscription on voudrait qu'une certaine forme de protection soit accordée aux producteurs laitiers et on a même demandé une protection à l'égard du fromage à raison de tant la livre.

La question du beurre et des excédents accumulés au Canada, à l'heure actuelle, constitue un autre problème qui s'est posé à l'industrie laitière l'an dernier. Le ministre de

l'Agriculture (M. Gardiner) a toujours soutenu qu'il n'y a pas d'excédent de beurre, ajoutant que la vente de 10 ou 12 millions de livres éliminerait tout excédent de beurre au Canada.

Le très hon. M. Gardiner: Pas d'excédent ennuyeux.

M. Blair: Oh! "ennuyeux" s'inscrit maintenant dans le tableau. C'est un peu différent.

Le très hon. M. Gardiner: Il y a toujours été.

M. Blair: Je constate que dans une lettre adressée le 23 décembre à la *Tribune*, de Winnipeg, le ministre de l'Agriculture a cherché à élucider son point de vue en déclarant:

J'ai soutenu dans chacune de mes déclarations qu'après la vente de 10 à 12 millions de livres de beurre, il n'existera pas de véritable excédent au Canada. Nous avons besoin de ce qui reste pour avoir un approvisionnement de beurre suffisant dans tous les centres du pays.

Je trouve étrange que nous n'ayons plus d'excédent une fois que nous nous serons débarrassés de dix à douze millions de livres. Dans un discours des plus optimistes,—et je ne doute pas que cet optimisme soit fondé,—qu'il adressait hier à la Chambre, le ministre du Commerce (M. Howe) a attiré l'attention sur la forte demande de produits comme le fer, le cuivre et le nickel. Cela n'aura que bien peu de répercussions sur la situation pécuniaire des cultivateurs de ma circonscription où l'une des activités principales est la production laitière.

J'ai peine à comprendre l'attitude du ministre de l'Agriculture lorsqu'il déclare avec persistance qu'il n'y a pas d'excédent, alors que des statistiques dignes de foi révèlent un excédent de 50 à 60 millions de livres. Il est assez curieux de remarquer que les discours prononcés soit par lui-même soit par d'autres intéressés semblent emprunter une certaine voie. Nous y trouvons même des déclarations faites par des hauts fonctionnaires de son propre ministère. Cette ligne de conduite semble dériver du point de vue suivant: "La production et la consommation du beurre semblent se rapprocher graduellement l'une de l'autre."

Nous entendons cela de toute part. Peut-être est-ce qu'à la longue, elles finissent par se rapprocher. Il se peut que nous progressions vers une situation où la production du beurre sera équivalente à la consommation qui s'en fait dans notre pays, mais nous sommes encore loin d'y être parvenus. Ce résultat ne pourrait s'obtenir que par un accroissement de notre population de l'ordre, mettons, de plusieurs millions d'habitants. Au rythme où les immigrants arrivent au Canada, au rythme réalisé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, si l'on en juge par les chiffres de l'an dernier, cette période n'arrivera pas avant bien des années.

Le ministre de l'Agriculture a essayé de se mettre dans une situation,—du moins à ce qu'il me semble,—où toute tentative de critique de cet excédent pourrait être considérée comme manquant d'esprit patriotique. Il fait d'abord remarquer qu'il en faut une certaine quantité pour satisfaire aux besoins des pipe-lines. Mais je pense que vous conviendrez tous que nous avons eu assez de débats et de controverses sur les pipe-lines sans faire intervenir la question du beurre. De toute façon, il signale qu'il y a lieu d'assurer l'approvisionnement en beurre des consommateurs. Il ajoute que la stabilisation du marché exige de grandes quantités de beurre. On n'a pas précisé ce que devraient être ces grandes quantités de beurre. Il a dit qu'une quantité quelle qu'elle soit ne constitue pas un excédent. Son raisonnement est simple. Le voici: il n'y a plus d'excédent quand l'excédent a été écoulé. On se rappelle le vieux dicton; si nous avions du bacon et des œufs, nous pourrions avoir des œufs et du bacon.

Voyons quelle est actuellement la situation du Canada.

Le prix minimum fixé par le gouvernement canadien est de 58c. la livre de beurre. A la Tchécoslovaquie, on a vendu ce beurre 37c. la livre. Au moment de la vente,—la Chambre siégeait en juin et en juillet dernier,—des députés se sont élevés avec énergie contre la vente de beurre à des communistes à ce prix. La Nouvelle-Zélande protestait aussi auprès du Canada contre ce genre de ventes. Depuis l'automne dernier, le gouvernement canadien a protesté contre les méthodes américaines de vente de blé. Aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande accuse le Canada de faire avec le beurre ce que les États-Unis font avec le blé. Le gouvernement du Canada a donné à la Nouvelle-Zélande l'assurance que la vente de notre beurre sur les marchés internationaux ne nuirait aucunement au commerce de la Nouvelle-Zélande. Il est donc manifeste qu'il y a conflit entre les politiques de vente du gouvernement selon qu'il s'agit du beurre ou du blé.

Je le répète, la première vente de beurre à la Tchécoslovaquie a eu lieu en juillet 1955. Il faut se rappeler que le prix d'exportation était inférieur au prix du marché intérieur. Le prix mondial qui était alors de 41c. la livre n'a donc subi aucune atteinte. Les frais d'expédition, en l'occurrence, s'élèvent à 3c. la livre et on pourrait ajouter en somme trois autres cents pour le dessaler.

En novembre, une autre occasion s'est présentée de vendre 8 millions de livres à l'Allemagne orientale. Dans ce cas, le prix a été de 37c. ce qui équivaut au prix de Londres, moins les frais d'expédition. Ce mois-ci, il y a une autre vente d'un million de livres à la Tchécoslovaquie à raison de 39c. la livre, mais la transaction comporte un autre élément qui est sans doute la cause des protestations de la Nouvelle-Zélande. C'est le fait que le prix mondial du beurre est monté d'environ 9c. la livre depuis quelques semaines. Le prix à Londres est maintenant d'environ 48c. ou 49c. pour le beurre d'Australie, un peu plus pour le beurre de Nouvelle-Zélande, et encore un peu plus pour le beurre du Danemark. Voilà les ventes que le Gouvernement a faites pour tenter de se débarrasser de ses prétendus excédents de beurre. Vu les nombreuses déclarations qui ont été faites, on se demande quelle est la quantité du beurre qu'on a en excédent?

La province du Manitoba est entrée dans le débat. D'après le ministère de l'Agriculture de cette province l'excédent réel de beurre est d'environ 50 millions de livres. Le Conseil national de l'industrie laitière donne un chiffre beaucoup plus élevé. En me fondant sur les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique, j'ai pu dégager les statistiques suivantes que j'aimerais soumettre à la Chambre. C'est un tableau des tendances de la production et de la consommation des produits laitiers. Nous avons d'abord le nombre de têtes de bétail dans notre pays le 1er juin, le nombre de vaches laitières dans nos fermes. Je remonte à plusieurs années, pour en arriver à ces conclusions.

TENDANCES DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DE PRODUITS LAITIERS

	1951	1952	1953	1954	1955
TÊTES DE BÉTAIL (1er juin)—					
Vaches laitières dans les fermes	2,908,000	2,968,000	3,146,000	3,233,000	3,312,000
		1952/51	1953/52	1954/53	1955/54
Changement réel		60,000	178,000	87,000	79,000
Taux du changement, 1955/1951	+14 p. 100.				
	1951	1952	1953	1954	1955 (est.)
PRODUCTION DE LAIT (en millions de livres)—					
Production	15,310	15,735	16,449	16,884	17,300
		1952/51	1953/52	1954/53	1955/54
Changement réel		425	714	435	416
Taux du changement, 1955/1951	+ 13 p. 100.				
	1951	1952	1953	1954	1955 (est.)
BEURRE DE CRÉMERIE (en millions de livres)—					
Production	257	281	303	313	318
Consommation	268	275	286	293	301
Exportations	1	1	—	—	9 (préliminaires—janv./56 inclus)
Importations (par le Gouvernement ou par autorisation du Gouvernement)	17	4	—	—	—
Stocks (1er décembre)	56	66	82	103	114
Excédent de la production sur la consommation, 1951 à 1955: *51 millions de livres.*					
Excédent des importations sur les exportations, 1951 à 1955: *10 millions de livres.*					
Consommation par tête	19·2 liv.	19·0 liv.	19·3 liv.	19·3 liv.	19·2 liv.
	1951	1952	1953	1954	1955 (est.)
OLÉOMARGARINE (en millions de livres)*—					
Consommation	107	111	110	116	125
Consommation par tête	7·6 liv.	7·7 liv.	7·4 liv.	7·6 liv.	8·0 liv.

* Depuis quelques semaines, produits vendus comme succédanés *colorés*, très en vogue dans la province de Québec qui compte près du tiers du bétail canadien.

Comme le suggère le tableau, au cours des dernières semaines on a vendu dans Québec une certaine denrée sous le nom de produit à tartiner coloré. Cette province compte une très nombreuse population. La vente de cette denrée augmentera sans doute et aidera à maintenir un plus haut niveau de consommation d'huiles comestibles en notre pays. J'ai sous la main un autre tableau intéressant sur la production et les stocks estimatifs de beurre de fabrique; le voici:

Production et disponibilités de beurre de crémerie (estimations)

	Livres	Livres
Disponibilités: 1er déc. 1955	114,073,000	
Production estimative, déc. à avril (+10% de plus que l'année antérieure)..	76,431,000	
Disponibilités	190,504,000	
	(ou)	
Consommation domestique estimative, déc. à avril (même que l'année précédente)	114,225,000	117,423,000 (+2·8% pop.)
Exportations estimatives ..	3,000,000	3,000,000
Consommation totale	117,225,000	120,423,000
Stock estimatif, 1er mai 1956	73,279,000	70,081,000
Besoins des pipe-lines.....	10,000,000	
Excédent	63,279,000	

On a dit que l'an dernier, du point de vue de la production, a été une mauvaise année dans la province d'Ontario. Il n'est pas douteux que certaines parties de cette province ont souffert de la pire sécheresse qu'elles aient connue depuis très longtemps. La chute de pluie a été une des moins abondantes dont on ait le souvenir et on aurait pu croire, dans ces conditions, que ce fait aurait eu une influence considérable sur la production laitière. Pourtant, la production d'été est restée parfaitement constante. Il y a même eu une petite augmentation. On ne saurait donc prétendre qu'il faille conserver des stocks importants, en prévision d'une crise. Je sais qu'il est lassant d'entendre parler chiffres, parfois, mais, d'autre part, il faut faire connaître la vérité.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député doit se rendre compte qu'il n'a pas parlé de beurre.

M. Blair: Je parlerai plus tard des producteurs laitiers. Je sais bien ce que dit le ministre. Il nous a déjà prévenu que nous ne devons pas parler de stocks de beurre, pas plus que de beurre en entrepôt.

Le très hon. M. Gardiner: Mais non, pas du tout; je dis simplement que dans notre pays il faut absolument entreposer du beurre en été pour répondre aux besoins des consommateurs en hiver.

M. Blair: Je le sais bien. Donc, en général, ces chiffres montrent que nous avons environ soixante millions de livres de beurre en réserve. La statistique que j'ai citée comprend la consommation de margarine.

Dans l'examen de toute cette question, voici l'avertissement que je donne au ministère de l'Agriculture et à toute l'industrie laitière: pour une raison inexpliquée, on ne s'est pas encore rendu compte du tort considérable que les dérivés de l'huile comestible causent à l'industrie laitière; à l'heure actuelle, l'industrie laitière a perdu au moins le tiers de son marché; les producteurs de lait se laissent leurrer par les affirmations voulant que ces produits ne constituent pas le danger qu'on leur supposait au début.

Lorsque les journaux quotidiens de l'industrie laitière de tout le Canada ont rapporté, vers le 1er septembre, la nouvelle de la vente de beurre à l'Allemagne de l'Est, ils ont inclus ce qui suit dans cette nouvelle:

> La statistique officielle révèle que la consommation globale de beurre continue d'augmenter, quoique la consommation par habitant soit restée à peu près la même. A tout événement, la margarine n'a pas fait aux ventes de beurre le tort que l'on craignait.

Il peut y avoir dans cette affirmation un peu de vrai qui la rende acceptable à certains, mais il est d'autres faits dont on n'a pas tenu compte. De fait, j'estime que certains faits sont connus et devraient être connus. Des données ont été faussées. On n'a pas tenu compte de notre accroissement démographique. Le fait demeure que la consommation de beurre est restée au même point ces dernières années, bien que notre population ait grossi de plus de deux millions d'âmes.

Si l'on tient compte de la consommation par tête, il est évident que, vu notre accroissement démographique, les producteurs laitiers ont perdu le tiers de leur marché par suite de la concurrence des huiles comestibles. On a jonglé avec les chiffres, pour donner au producteur laitier un sentiment de fausse sécurité. On dit qu'il n'y a pas eu perte. Cependant, pour ce qui est de la consommation globale de beurre, le chiffre revisé relatif à la consommation de 1948, avant la margarine, est de 342 millions de livres. En 1954, il n'est plus que de 312 millions, ce qui indique une perte de 30 millions de livres.

La première année après que la vente de succédanés fut autorisée, la consommation par tête tombait à 22·11 livres; en 1954, elle baissait de nouveau, pour n'être plus que de 20·69 livres. En 1954, année où les suc-

cédanés sont arrivés, leur consommation a accusé une augmentation de 10·9 livres. C'est ce qui s'est produit dans huit des provinces où leur vente était légale. On voit donc clairement que les producteurs laitiers du Canada ont perdu le tiers de leur débouché. C'est un problème que le gouvernement du Canada devrait reconnaître pleinement. Celui-ci devrait aussi reconnaître qu'il a de graves responsabilités à cet égard. Si on n'intervient pas dans ce domaine, l'industrie canadienne des produits laitiers cessera d'être une des grandes industries de notre pays.

Il est avéré, monsieur l'Orateur, que nous en sommes arrivés à la situation anormale où l'agriculture est dans le marasme, alors qu'une grande prospérité se fait sentir dans d'autres secteurs économiques.

Au cours du même débat l'an dernier j'ai souligné l'importance dans l'ensemble de notre économie de la puissance d'achat de 450,000 producteurs laitiers qui consomment, avec leurs familles et tous ceux qui se trouvent associés à cette industrie, de grandes quantités de produits ouvrés. A la vérité, le cultivateur moyen achète quatre fois plus de produits de toutes sortes que le consommateur urbain.

Il n'acquiert pas seulement les articles indispensables dont a besoin sa famille, mais il achète les produits de l'industrie sous la forme des outils et des machines agricoles dont il se sert dans son exploitation. Toutefois, une chose devient de plus en plus apparente, c'est que la valeur de la production agricole baisse tandis que le cultivateur doit faire face au coût élevé des articles qu'il achète. Cependant, les prix agricoles n'ont pas augmenté. Bien que les vivres restent en conséquence bon marché, nous avons-là un déséquilibre de l'économie dont ne saurait bénéficier une industrie importante.

Je signalerai encore, monsieur l'Orateur, qu'au cours d'une de ses réunions, qui a eu lieu à London (Ontario), la Chambre de Commerce de l'Ontario a semblé se rendre parfaitement compte de la situation. On s'accorde à le dire, les cultivateurs, comprenant la gravité de la pression qu'exerce un coût de revient élevé qui réduit fortement le revenu agricole, sont tout disposés à étudier la question.

Le ministre de l'Agriculture s'est efforcé de signaler dans ses discours qu'on considère comme nécessaire de disposer de grandes quantités de beurre, excédant les besoins immédiats, afin d'en stabiliser le prix, et il a rappelé à ce propos qu'une pénurie de cette denrée avait entraîné, une année, des prix très élevés pour le consommateur.

Certains excédents de produits agricoles et l'événement récent survenu dans le domaine du commerce international ont placé beaucoup de cultivateurs ontariens dans une situation désespérée du point de vue de la concurrence. C'est à l'hiver de 1951 que le prix du beurre s'est approché du niveau de 85c. Le ministère de l'Agriculture savait depuis des mois qu'une grave pénurie de beurre s'annonçait.

Le très hon. M. Gardiner: De même que l'année à laquelle remontent vos données statistiques.

M. Blair: En effet. De fait, le ministère de l'Agriculture aurait dû le savoir six mois avant que le prix parvienne à ce niveau car, en octobre 1950, le Bureau du Conseil national de l'industrie laitière a signalé cette question au Gouvernement à une réunion avec le président de l'Office du soutien des prix agricoles. Ils ont discuté cette question des prix élevés que le beurre atteindrait, si l'on ne prenait pas de mesures propres à accroître les approvisionnements de beurre au moyen de l'importation en vue de protéger les gens et de prévenir la répétition d'un tel état de choses.

La seule façon d'empêcher une hausse était de constituer des stocks suffisants de beurre pour prévenir une telle pénurie et, partant, une hausse des prix. Quatre mois plus tard, le même organisme, le Conseil national de l'industrie laitière, a encore demandé s'il restait assez de beurre en réserve pour répondre aux besoins des consommateurs et si l'Office du soutien des prix agricoles envisageait des mesures pour s'assurer qu'on disposait d'un tel stock afin de remédier à la situation.

Cela expliquerait pourquoi le ministre signale dans ses discours qu'il détient un gros stock de beurre afin d'arrêter la spéculation et de stabiliser le marché. Toutefois, durant janvier et février 1951, les commerçants ont importé environ 5 millions de livres de beurre pour parer à la pénurie. Une fois conclu l'accord afférent, le décret du conseil nº 372 a été adopté le 24 janvier 1951, à l'instigation du ministre de l'Agriculture pour interdire d'autres importations.

Fait étonnant, trois jours plus tard, on révoquait le décret du conseil. Ce fait semble réfuter tout argument du ministre de l'Agriculture tendant à affirmer qu'il était responsable de la protection des consommateurs, ainsi que ses arguments de ce jour à propos de la stabilisation du prix du beurre. Il est évident qu'il se sert de cet argument sur la stabilisation du prix au moment même où il dispose d'une énorme quantité.

Le prix minimum de 58c. la livre est absolument nécessaire, car sans un tel prix minimum on aboutirait au plus complet chaos dans toute l'industrie laitière. Il y a toutefois dans la conjoncture présente certains faits qu'il nous faut reconnaître.

Le très hon. M. Gardiner: Si le député en a fini avec l'autre question d'importation, me permettra-t-il de poser une question?

M. Blair: Oui, mais je veux d'abord terminer ce discours, et le ministre pourra ensuite terminer le sien.

Il y a tendance à un accroissement de production, et même un certain accroissement de consommation. L'argument selon lequel la consommation et la production s'équilibreront d'ici l'an prochain est improuvable, et cette situation ne se manifestera pas avant bien des années, en admettant que ces rythmes persistent, pas tant que le Canada n'aura pas un marché intérieur plus considérable. Comme je l'ai déjà dit, cet accroissement du marché intérieur ne se produira qu'à la suite d'une immigration intensifiée vers notre pays et d'un accroissement de sa population.

La mise en valeur de nos ressources naturelles et la transformation plus poussée de nos produits au Canada même exigeront une population plus dense et, par conséquent, l'augmentation des marchés. Une augmentation de 10 millions de personnes ou plus permettrait de consommer toute notre production agricole sans rien laisser pour l'exportation, si ce n'est du blé.

Ce tableau a tout de même du bon pour ma profession. Les médecins nous mettent continuellement en garde contre les excès. Ils nous invitent à manger sobrement. Or les vendeurs de produits alimentaires ont cherché à nous faire manger plus de beurre, de viande, de pommes, de fromage et à consommer davantage des centaines d'autres préparations alimentaires. Il est bien évident que nous pourrions nuire à notre santé si nous allions nous empiffrer pour stabiliser la situation commerciale, et nous exposer ainsi aux indigestions. Dans les efforts qu'il tente pour écouler nos produits excédentaires, le gouvernement souffre beaucoup d'indigestion politique.

Quand l'écoulement des denrées agricoles présente un aussi grave problème, dissimuler les faits sous un amas de chiffres ne suffit pas. Il faut envisager les faits; les cultivateurs canadiens qui se trouvent en ce moment dans une situation difficile ne se laisseront pas prendre à des chiffres illusoires.

L'industrie laitière est essentielle à l'ensemble de l'économie canadienne. Le Gouvernement doit s'attaquer à ce problème; autrement, cette industrie très importante pour notre économie continuera de dépérir.

Le très hon. M. Gardiner: N'est-il pas vrai que 17 millions de livres de beurre ont été importées, en 1951, durant la période dont il est question ici?

M. Blair: C'est parfaitement possible.

Le très hon. M. Gardiner: Vous avez dit cinq millions de livres.

M. Blair: En même temps, on avait rendu, contre toute autre importation, un décret du conseil qui a duré trois jours.

Le très hon. M. Gardiner: Oui mais le beurre a quand même été importé.

M. John Decore (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je m'unirai tout d'abord aux préopinants pour féliciter les motionnaires (Mme Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône. La façon dont ces deux députés se sont acquittés de leur tâche les honore, eux, ainsi que leurs commettants.

La Chambre sera certes de mon avis si je dis que nous sommes heureux de constater que le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) est de nouveau en bonne santé et qu'il est en mesure de s'acquitter de ses fonctions.

Je suis profondément peiné de mentionner ici qu'un des pionniers de ma circonscription, M. Wasyl Eleniak, est décédé jeudi dernier. Il est mort à l'âge de 96 ans. Je mentionne son nom, parce qu'il a été le premier colon ukrainien établi au Canada. En compagnie d'un autre du nom de Pylypiwsky, il est arrivé au Canada en 1891, il y a donc exactement 65 ans. M. Eleniak était le parfait exemple du bon Canadien, de celui qui entrevoyait un bel avenir. Après sa venue, des milliers de ses compatriotes se sont établis au Canada. Il a aussi été témoin de l'apport culturel et économique de cet élément ethnique au Canada. Ses membres sont venus d'un pays où ils n'avaient connu que la tyrannie et l'oppression. M. Eleniak a été témoin de l'enthousiasme, de l'empressement et de l'amour avec lesquels ces nouveaux venus ont accepté leur pays d'adoption.

Au cours du présent débat, on a beaucoup parlé de la situation actuelle du blé au Canada. En qualité de représentant d'une circonscription rurale dont l'agriculture est l'industrie principale, je voudrais traiter le problème que nous pose l'écoulement de nos céréales. Je le fais parce qu'on a, je crois, présenté les faits sous un jour passablement faux. On a formulé beaucoup de critiques et proposé des solutions aventureuses, telles que le troc, l'acceptation de devises faibles, d'autres marchés fantaisistes, solutions qui, si elles étaient mises à exécution, tendraient presque certainement à détruire le régime d'écoulement de nos céréales par la Commission du blé.

Nous savons tous qu'un problème se pose aujourd'hui au producteur de l'Ouest. La Commission du blé éprouve plus de difficultés que jamais depuis la dernière guerre dans la

vente de nos céréales. Le Gouvernement est au courant de la situation, comme en fait foi ce passage du discours du trône:

Dans l'ensemble, le Canada a joui d'un niveau élevé de prospérité. Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel. Ainsi, bien que les ventes de blé, au cours des cinq dernières années, aient atteint des chiffres encore jamais vus, une succession sans précédent de récoltes surabondantes a nécessité l'entreposage de stocks anormaux de céréales tant dans les élévateurs à grain que sur les fermes.

Déclaration claire, concise et franche qui reconnaît le problème. Chacun sait que l'écoulement du blé ne constitue pas seulement un problème canadien, mais aussi un problème d'ampleur internationale. J'aimerais me reporter à une déclaration faite à la Chambre par le représentant de Lethbridge (M. Blackmore) qui a vigoureusement critiqué le gouvernement. Je veux citer ses chiffres consignés à la page 99 du hansard du 13 janvier. L'honorable député a déclaré:

Des approvisionnements de blé déjà encombrants se sont encore augmentés de 7,300 millions de boisseaux, production globale de 1955, contre une moyenne de 5,895 millions de boisseaux en 1945-1949 et de 6,085 millions de boisseaux en 1935-1939. Il suffit de se reporter à ces chiffres pour constater qu'en 1955 seulement, nous avons accumulé dans le monde près de 1 milliard de boisseaux de blé excédentaire.

Voyons donc comment se présente la situation en France. On constatera qu'en 1935-1939 ce pays importait tous les ans 2·5 millions de boisseaux de blé; mais, en 1955, la France en a exporté 92 millions. On relèvera la même situation dans d'autres pays. Elle est due à ce que bon nombre de pays ont fortement subventionné la production du blé. C'est un facteur important quand on recherche les origines du problème, un facteur sur lequel le gouvernement canadien n'a, directement, aucune maîtrise. Tout ce que peut faire le Canada (je crois, d'ailleurs, que c'est ce que nous nous efforçons d'accomplir) c'est de convaincre les pays importateurs qu'il n'est guère conforme aux principes de l'économie d'encourager la production domestique au moyen de prix intérieurs élevés, alors que les pays exportateurs peuvent combler leurs besoins.

Un autre élément qu'on trouve à la source du problème du blé et que le Canada ne peut non plus modifier, c'est la méthode adoptée par les États-Unis pour écouler leurs excédents de céréales. Quand on compare le Canada aux États-Unis, on voit que la population de ce dernier pays est dix fois plus nombreuse que celle du Canada. On constate, en outre, que, sur chaque cinq boisseaux qu'ils produisent, les Américains sont en mesure d'en consommer quatre chez eux. Ils peuvent donc, pour ainsi dire, se permettre de faire cadeau du boisseau restant ou, s'ils le préfèrent, de le jeter à la mer. Sur cinq boisseaux de blé produits au Canada, nous pouvons tout juste en consommer un. Nous devons donc trouver un marché pour exporter les quatre autres.

Depuis que les États-Unis se sont vu confier le rôle de dirigeant du monde occidental, ils se sont sentis obligés d'accorder de l'aide à beaucoup de ces pays. Un des moyens qu'ils emploient pour se débarrasser de leur blé, c'est d'en disposer sous forme d'aide à l'étranger. Notre pays ne peut se permettre le luxe de rivaliser avec les États-Unis quant aux méthodes qu'ils emploient pour écouler leur blé.

La surabondance des récoltes que nous avons eues au Canada ces cinq dernières années est une troisième raison,—la plus importante, à mon sens,—qui explique ce problème et sur laquelle le Gouvernement n'a, directement, aucune maîtrise. Le rapport revisé de la Commission canadienne du blé indique,—on a déjà cité ce chiffre,—que de 1941 à 1950 la récolte moyenne de blé a été de 362 millions de boisseaux, tandis que la moyenne des récoltes des cinq dernières années, d'après mes calculs, a été de 506 millions de boisseaux. Le monde n'est tout simplement pas en mesure d'absorber ces cinq récoltes surabondantes du Canada. Par suite, il a fallu en garder une partie dans les fermes et dans les élévateurs.

Je le répète, le gouvernement du Canada n'avait aucune maîtrise, directement, sur ces trois éléments importants qui ont suscité le présent problème mondial du blé.

En dépit de ces difficultés, qu'est-ce que le Gouvernement a réussi à faire? On peut dire qu'en dépit de violentes protestations de bien des secteurs du Canada, le gouvernement fédéral a respecté les désirs du producteur de l'Ouest en maintenant le régime de vente du blé par la Commission du blé. C'est là un point très important pour le cultivateur de l'Ouest canadien qui a lutté tant d'années pour cela. Le cultivateur se souvient des sombres années 30, période analogue d'excédents invendus, où le blé de l'Alberta s'écoulait au bas prix de 18c. le boisseau sans que les excédents diminuent sensiblement.

La Commission du blé a pris pour règle de refuser d'écouler les excédents à prix très réduits. La Commission du blé maintient l'équilibre. Elle ne jette pas notre blé sur le marché international. Cela ne veut pas dire qu'elle attend les bras croisés. Elle doit agir de façon pratique, mais elle n'a pas besoin de vendre notre blé à perte.

Examinons les faits. Si nous nous référons au rapport de la Commission du blé, nous voyons ce que le cultivateur a pu vendre au cours des années de récoltes abondantes en comparaison avec les autres années.

Pour la période de dix ans, nous relevons dans le rapport de la Commission du blé au titre des ventes de céréales des producteurs de l'Ouest canadien, les chiffres ronds suivants, obtenus de la Commission des grains du Canada: 1941-1942: 227 millions de boisseaux; 1942-1943, 267 millions de boisseaux; 1943-1944, 329 millions de boisseaux; 1944-1945, 351 millions de boisseaux, 1945-1946, 237 millions de boisseaux; 1946-1947, 335 millions de boisseaux; 1947-1948, 247 millions de boisseaux; 1948-1949, 294 millions de boisseaux; 1949-1950, 320 millions de boisseaux; 1950-1951, 368 millions de boisseaux. La moyenne, selon mes calculs, s'établit à 295·5 millions de boisseaux par année. Comparons ces chiffres avec la campagne agricole de 1951-1952 et de l'année suivante. De nouveau, voici les chiffres: 1951-1952, 455 millions de boisseaux; 1952-1953, 535 millions de boisseaux; 1953-1954, 397 millions de boisseaux; 1954-1955, 319 millions de boisseaux. Je répète que, selon mes calculs, cela fait 427 millions de boisseaux par année. Nous constatons aussi que les prix se sont maintenus à un niveau passablement élevé parce que chaque année nous avons vendu des récoltes au-dessus de la moyenne.

Pour ce qui est des céréales secondaires, la Commission du blé n'a pas eu de graves difficultés au cours de la période où les récoltes ont été abondantes et, si l'on en croit les rapports, elle ne s'attend à aucune difficulté au cours de la présente campagne agricole. Je signale aussi que le ministre du Commerce (M. Howe) a déclaré en Alberta,—sauf erreur, il l'a aussi affirmé en cette enceinte,—qu'on s'attend que même la récolte de cette année, qui est au-dessus de la moyenne, soit vendue. Par conséquent si, dans des années de récoltes surabondantes, nous pouvons vendre à un prix relativement élevé une récolte au-dessus de la moyenne, sans avoir à recourir à de fortes réductions, sans nous énerver et sans recourir à des échanges compliqués comme le troc et l'acceptation de devises instables, c'est précisément ce que le cultivateur de l'Ouest attend de la Commission. Il souhaite qu'elle continue d'agir ainsi.

Nous avons beaucoup entendu parler, surtout dans l'Ouest canadien, des marchés de troc. Je voudrais dire quelques mots de la question. L'économie canadienne est aussi libre que celle de n'importe quel autre pays. On peut importer n'importe quoi au Canada, à condition d'acquitter nos droits douaniers. Le troc se fait dans les deux sens. Il oblige un pays à échanger un produit en particulier contre un autre produit. Prenons un exemple. Mettons que le Canada ait conclu avec l'Allemagne occidentale un marché comportant l'échange d'un certain nombre de boisseaux de blé contre 10,000 moissonneuses-batteuses. Cela supposerait qu'une fois ces machines arrivées au Canada, le gouvernement dise aux cultivateurs qu'ils doivent les acheter. Il incomberait au gouvernement de vendre ces instruments aratoires aux cultivateurs. Je me demande si c'est bien ainsi que les cultivateurs ou les Canadiens en général veulent que nous agissions. Cela signifierait que nous imposerions aux Canadiens une réglementation fédérale que la population n'est pas disposée à accepter. A mon avis, le troc est un genre de commerce qui comporte de grandes restrictions.

Nous entendons aussi parler d'une autre solution, non seulement en Alberta, mais en Saskatchewan et, dans une certaine mesure, au Manitoba. Il y en a qui répandent une fable politique bien commode en disant que le Canada devrait accepter de la monnaie instable en échange de son blé. Ces gens créent l'impression qu'ils connaissent une solution facile à notre problème du blé, tandis que, de fait, ils n'en n'ont pas du tout. Nous dire d'accepter de la monnaie instable, c'est nous dire en effet d'accepter de la monnaie inconvertible. Il va sans dire que si la devise est convertible, aucun problème ne se pose car on parle alors en termes de dollars. Ainsi, la Grande-Bretagne possède du sterling convertible, de même que des devises bloquées qui ne le sont pas. Tout le blé vendu à la Grande-Bretagne par plusieurs pays l'est contre du sterling convertible. La Grande-Bretagne avertit ses importateurs qu'ils peuvent acheter du blé dans n'importe quel pays du monde. Il y a lieu de remarquer que, ainsi qu'on l'a déjà dit à la Chambre, le délégué commercial de Grande-Bretagne a déclaré récemment que son pays n'achèterait pas de blé du Canada en échange de sterling bloqué. Malgré cela, le Royaume-Uni a acheté plus de blé au Canada durant l'année écoulée que de tous les autres pays réunis.

Il est vrai que, dans certains cas, les États-Unis vendent contre des devises non convertibles et font servir celles-ci à des frais dans les pays étrangers, y compris l'aménagement d'aéroports, et à d'autres formes d'assistance à l'étranger. A propos de devises faibles ou non convertibles, j'aimerais donner lecture d'un éditorial qui a paru dans la *Free Press* de Winnipeg, le 15 décembre dernier, sous le titre "Le mythe du sterling". Si je donne lecture de l'éditorial, c'est qu'à mon avis il constitue une très bonne réponse à ceux qui voudraient faire accepter cette solution par les producteurs de l'Ouest canadien. Je cite l'éditorial:

> Les gens qui affirment que le Canada pourrait et devrait "vendre" du blé en échange de sterling se classent dans deux catégories. Certains ne savent pas de quoi ils parlent, et d'autres parlent en con-

naissance de cause; ces derniers savent que ce qu'ils disent est insensé. C'est une solution insensée mais commode, surtout pour certains socialistes de la Saskatchewan. Cela donne l'impression qu'ils ont une solution simple selon laquelle le Gouvernement pourrait, sans recourir aux capitalistes, résoudre nos difficultés à l'égard du blé, tandis qu'en réalité ils n'ont aucune solution à proposer.

Ainsi, on continuera à se figurer que les "ventes" en échange de sterling sont possibles et souhaitables, même si des données simples et probantes démontrent le contraire. Il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Mais nous pouvons espérer que ceux qui cherchent à répandre en Saskatchewan de telles illusions feront moins de dupes à l'avenir et que le nombre de leurs alliés de l'autre catégorie,—ceux qui sont mal renseignés,—diminuera.

Il y a deux semaines, le 30 novembre, M. Gordon Bowen a prononcé un discours à une réunion des membres du syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan. Il a déclaré que la Grande-Bretagne n'achèterait pas un seul boisseau de blé de plus, même si le Canada acceptait d'être payé en sterling. M. Bowen est le principal délégué commercial du Royaume-Uni au Canada. Si quelqu'un doit connaître la ligne de conduite officielle du gouvernement britannique, c'est bien lui. Sa déclaration est certes assez précise et suffisamment simple pour être comprise de tout le monde. Même ceux qui prétendent être incapables de comprendre même les énoncés les plus clairs et simples, formulés à plusieurs reprises par M. Howe et d'autres Canadiens, pourraient porter une certaine attention aux déclarations officielles de la Grande-Bretagne qui est le pays importateur.

L'éditorial poursuit:

Cependant il y a une véritable fausseté qu'il faudrait peut-être corriger immédiatement. Ceux qui préconisent les "ventes" en échange de sterling affirment parfois que les États-Unis procèdent de cette façon. C'est faux. Les États-Unis acceptent des devises étrangères non convertibles de divers pays dont la monnaie ne joue pas un grand rôle dans le commerce international, de nations dont les gouvernements ne voient pas d'inconvénients à ce que leurs devises restent immobilisées aux mains d'autres gouvernements; des nations qui acceptent de vivre de charité.

Malgré toutes ses faiblesses économiques, le Royaume-Uni n'est pas un pays qui agit de la sorte et le sterling n'est pas une devise sans importance. Le sterling qui n'est pas bloqué,—le sterling qui peut être utilisé, se classe dans la même catégorie que les dollars, pour la Grande-Bretagne et pour tout le monde. En acceptant ce genre de sterling, nous n'agirions pas différemment de ce que nous faisons en ce moment. D'autre part, le sterling bloqué est inutile pour le Canada,—il s'agirait tout simplement de donner notre blé,—et pour la Grande-Bretagne l'échange de sterling gelé contre du blé contribuerait à affaiblir davantage la valeur du sterling comme devise internationale. Les Canadiens qui préconisent les ventes en échange de sterling peuvent poser en amis de la Grande-Bretagne, même s'ils le font aux dépens des contribuables canadiens. En réalité, ils n'en sont rien. Tout ce qu'ils font c'est de répandre une fable politique commode.

Je pense que cet éditorial constitue une très bonne réponse à ceux qui effectivement cherchent à répandre cette fable commode. Le chef de l'opposition (M. Drew) a aussi déclaré à la Chambre que nous devrions adopter un programme de ventes plus énergique à l'égard du blé. Vendre du blé à un autre pays n'est pas la même chose, je pense, que vendre des brosses Fuller ou des aspirateurs. Toutefois, ces quelques derniers mois, c'est un fait, les membres de la Commission du blé et les fonctionnaires du ministère du Commerce ont rendu visite aux principaux pays importateurs: Japon, Suisse, Royaume-Uni, Suède, Finlande, Allemagne, Belgique, Hollande, Espagne, Portugal, Italie et Autriche. A ces visites s'ajoutent les efforts tentés par les délégués commerciaux du Canada dans ces pays.

Au même moment, la Commission canadienne du blé invitait des représentants des pays importateurs à venir au Canada. Des visiteurs sont venus des pays suivants: Japon, Royaume-Uni, Brésil, Colombie, Pérou, Suisse, Irlande, Équateur, Venezuela et Allemagne. Ils ont vu de leurs yeux comment nous cultivions nos céréales, de quelle manière nous les entreposions, comment elles étaient inspectées et manutentionnées. Estimant que nous avions la meilleure méthode au monde, nous voulions que le monde le sache.

Le Gouvernement a fait d'autres efforts. Par suite de mesures directes du gouvernement, nos entrepôts se sont améliorés, grâce aux additions apportées aux élévateurs d'Halifax et de Churchill, les compagnies d'élévateurs bénéficient d'un régime de dépréciation anticipée soit à leurs élévateurs régionaux, soit à leurs élévateurs de tête de ligne.

Depuis deux ans et demi, les moyens d'emmagasinage se sont accrus au point qu'on peut maintenant entreposer près de 40 millions de boisseaux de plus qu'auparavant. Le seul point que je veux porter à l'attention du Gouvernement, et singulièrement du ministre du Commerce (M. Howe), est qu'on devrait reconnaître aux cultivateurs qui emmagasinent leur grain dans leurs propres fermes l'amortissement accéléré qu'on accorde aux sociétés d'élévateurs et qui leur permet, pour les fins de l'impôt, d'amortir sur une période de trois ans les installations qu'elles élèvent pour l'emmagasinage. Au lieu d'un amortissement sur une période de vingt ans, pour les fins de l'impôt, les cultivateurs devraient bénéficier d'un amortissement sur une période de trois ans, tout comme les sociétés d'élévateurs.

Enfin, je dirai que le cultivateur de l'Ouest souhaite et veut que la politique du Gouvernement vise avant tout à conserver le régime de vente de la Commission du blé. Après les longues années où ils ont lutté pour la Commission du blé, les cultivateurs ne veulent pas la disparition de cet organisme. En second lieu, le cultivateur de l'Ouest souhaite que la Commission du blé,

de concert avec le ministère du Commerce, continue à pratiquer d'énergiques méthodes de vente en vendant comme elle l'a fait jusqu'ici, particulièrement dans les années où les récoltes dépassent la moyenne. Troisièmement, la Commission du blé devrait, de concert avec le ministère du Commerce, s'efforcer de maintenir les prix à un niveau assez élevé en refusant de céder à la panique, de recourir à des prix de vente à sacrifice, de s'adonner au commerce du troc ou d'accepter de la monnaie instable ou d'autres marchés de fantaisie qui auraient tendance à diminuer les recettes du cultivateur de blé et à alourdir le fardeau des impôts pour le contribuable. J'exprime aussi l'espoir, auquel évidemment le Gouvernement ne peut rien, que l'Ouest aura encore une récolte surabondante en 1956.

M. Charles Yuill (Jasper-Edson): Je joins mes félicitations, monsieur l'Orateur, à celles qui ont déjà été exprimées aux proposeurs (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Jusqu'ici, le débat a surtout porté sur l'agriculture et avec raison, je crois, car l'agriculture est notre industrie de base. Elle est en réalité la pierre angulaire de toute notre économie.

En dépit de l'apparente prospérité de notre économie générale l'an dernier, de nombreux problèmes se posent maintenant dans notre industrie de base. La situation dans laquelle se trouve l'agriculture est peut-être aussi précaire qu'elle l'a jamais été depuis nombre d'années. Depuis 4 ans, le revenu agricole a fléchi de plus d'un milliard de dollars, soit exactement 1,200 millions de dollars. Nous constatons de plus que l'agriculture occupe environ 20 p. 100 de la population. En poussant cette analyse un peu plus loin, on constate que les cultivateurs ont touché, de leur plein droit, beaucoup moins de 10 p. 100 du revenu national; autrement dit, ils ont touché moins de 50 p. 100 de leur juste part de la richesse nationale.

En examinant cet état de choses avec objectivité, on ne peut qu'en venir à la conclusion que quelque chose cloche quelque part. Le parlement a le devoir d'étudier cette situation avec calme et intelligence. Au lieu de jouer à la politique, nous avons le devoir, à titre d'êtres humains chargés d'une grave responsabilité, de nous attaquer honnêtement et sincèrement à ces problèmes plutôt que de les ravaler au niveau de la petite politique.

Un des éléments qui a le plus contribué à rabaisser les normes agricoles, c'est que l'agriculture se trouve toujours coincée entre les prix et le coût de revient. Le cultivateur ne peut acheter ailleurs que sur un marché contrôlé. Par contre, il lui faut toujours vendre ses produits sur un marché qui ne l'est pas.

Un autre élément qui a contribué dans une large mesure au marasme actuel de notre économie remonte à 1944 ou 1945 lorsque, par suite de l'accord de Bretton-Woods, les pays qui font le commerce avec nous ont été forcés de s'adresser aux bureaux de change pour échanger leurs livres sterling ou leur monnaie pour des dollars canadiens ou américains. C'est à partir de ce moment-là que beaucoup de nos anciens clients importants ont dû, pour se protéger, chercher à produire eux-mêmes le blé dont ils ont besoin.

Il est vrai que, dans bien des cas, il a été apparemment nécessaire de subventionner la culture du blé dans ces pays afin d'encourager les cultivateurs à tenter d'assurer l'indépendance économique de la nation. Comme je viens de le dire, la France nous en offre un exemple frappant. Nous avions l'habitude de lui vendre beaucoup de blé mais, pour la raison que je viens d'exposer, la France produit maintenant plus de blé qu'elle n'en consomme. D'après les chiffres que j'ai cités il y a quelques instants, elle a vendu environ 92 millions de boisseaux de son propre blé.

Je ne suis certes pas de ceux que les excédents embarrassent. Je n'y vois rien de dangereux; j'estime plutôt qu'il y a lieu de s'en réjouir. A mon avis, notre problème fondamental en est un de distribution. Je crois que nous possédons assez bien l'art de produire. Mais nous n'avons pu résoudre avec succès le problème de la répartition. Bien que nous ayons au Canada à l'heure actuelle un milliard ou plus de boisseaux de blé excédentaire, je ne crois pas qu'il y ait d'excédent sur le marché mondial. Quand on songe que trois humains sur cinq ne peuvent satisfaire leur faim, on comprend qu'au fond ce n'est pas la production qui fait défaut. Le Canada produit beaucoup mais il manque de moyens pour distribuer ses produits aux nations du monde qui en ont besoin.

On nous parle beaucoup des moyens à prendre. Certaines personnes ne se font pas faute de critiquer les propositions que nous avons fait entendre à l'occasion. En ce qui concerne le commerce international nous devrions songer à adhérer à un accord mutuel aux termes duquel, en fonction de valeurs équivalentes, nous échangerions une denrée contre une autre. Cette solution, nous le savons, a déjà été utilisée avec succès. On y a même recours aujourd'hui.

Le ministre du Commerce, je le sais, n'aime pas l'idée du troc. Néanmoins, hier, j'ai appris avec plaisir qu'un député libéral, au moins, a l'air d'y croire. J'ai beaucoup aimé, en effet, les propos de l'honorable représentant de Swift-Current (M. Studer). Il n'a

eu que des éloges pour une affaire, conclue avec succès en Colombie-Britannique et dont il semblait éminemment satisfait. C'était, selon moi, une excellente opération. Mais je lui reproche tout de même d'en avoir attribué le mérite au gouvernement libéral de la Colombie-Britannique. Aurait-il oublié, par hasard, que cette province a un gouvernement créditiste depuis près de quatre ans et que c'est lui qui a conclu avec succès ce petit accord de troc?

M. Philpott: Non, c'est le ministre fédéral des Pêcheries (M. Sinclair) qui l'a mené à bon terme.

M. Quelch: Que le ministre du Commerce s'entende avec celui des pêcheries. On pourrait alors apprendre quelque chose du troc.

L'hon. M. Martin: Oh, ne perdons pas la tête ici.

M. Yuill: Tant que le Parlement siégera ici, je suppose qu'il y aura toujours des divergences d'opinion quant aux moyens à prendre. J'allais dire qu'à mon avis ce problème a pris des proportions de crise. Ce n'est pas précisément une crise, mais c'est une situation qui exige l'attention des meilleurs cerveaux de tous les groupes de la Chambre. Je pense qu'il est tout à fait possible de trouver un moyen terme acceptable qui nous permette de commercer avec nos coéchangistes sans nous emporter ni nous préoccuper outremesure à propos des monnaies faibles, du troc ou de toute autre question. A mon avis, il est indispensable que nous agissions ainsi. Cependant, que nous allions jusqu'à élever des obstacles qui nous empêchent de faire affaires à ces conditions raisonnables et naturelles, je pense qu'il est temps d'examiner la situation et de nous efforcer d'y apporter des changements.

Pour ce qui est de notre production actuelle, si nous y regardons d'un point de vue mondial, nous n'avons pas, je crois, d'excédents. D'ici peu d'années, par suite de l'accroissement rapide de la population du globe à l'heure actuelle, nous aurons à résoudre le problème d'une production suffisante pour subvenir aux besoins de tout ce monde, si la chose est possible. Nous obtenons de bons résultats à l'heure actuelle.

Nous devons donc, à mon avis, réfléchir un peu au problème principal. C'est du moins ainsi que je le vois. Je songe au problème de la distribution.

On a beaucoup parlé du beurre ainsi que des excédents et des méthodes de vente de notre beurre. Je suis de ceux pour qui la charité n'est pas un vain mot. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Si nous tenons à faire des dons, commençons par venir en aide aux petits salariés canadiens. Aidons nos anciens combattants, nos vieillards, nos mères de famille, au moyen des allocations aux mères, des pensions aux aveugles, des pensions aux invalides et aux autres personnes qui touchent actuellement des prestations de bien-être social.

Si le Gouvernement envisageait la question avec un peu plus d'esprit pratique et si, chaque mois, dans les enveloppes de pension, il insérait cinq coupons de beurre, les pensionnés pourraient en profiter et acheter, à raison de 37c. la livre, cinq livres de beurre. Le marchand pourrait ensuite encaisser ces coupons et refaire son stock de beurre. Nous pourrions ainsi non seulement aider au relèvement de notre économie nationale mais aussi mettre en pratique de sains principes de morale chrétienne.

Si jamais il devient nécessaire de faire des cadeaux, commençons par aider les nôtres. On dira, je le sais, que le commerce du beurre au Canada s'en trouvera bouleversé. Je me demande si c'est vrai. Beaucoup de petits salariés qui ne peuvent pas actuellement acheter de beurre, pourraient en obtenir. Ils doivent ou s'en passer ou acheter de la margarine ou un autre succédané. Il n'y a pas longtemps, j'ai assisté, en Alberta, à un congrès où les délégués ont chaudement discuté la question de savoir si la margarine doit être ou non colorée. Si nous mettions du beurre à la portée des pauvres en le vendant à un prix très réduit au lieu de l'expédier au-delà du rideau de fer, nous n'aurions qu'à nous en féliciter.

Pour ce qui est de l'agriculture, je crois que le Gouvernement a songé sérieusement aux meilleurs moyens d'aider les producteurs. A mon avis, un régime de dualité des prix aiderait à résoudre le problème actuel qui se pose à l'agriculture. En tout cas, il existerait un semblant de parité et une sorte d'équilibre raisonnable entre les frais de production et les prix obtenus par le producteur. Cependant, le ministre du Commerce semble avoir l'impression que cette décision ne serait pas sage.

Je n'insisterai pas pour le contredire. D'après ce que j'ai compris au discours du trône, la somme globale de l'assistance à l'agriculture est liée aux prêts limités à $1,500 et portant intérêt à 5 p. 100. Je viens d'une localité où l'agriculture prédomine. Je me demande combien de cultivateurs pourront profiter de cette mesure, toute opportune qu'elle est. Dans ma région, très peu d'agriculteurs pourront satisfaire aux conditions.

Si quelques-uns de mes commettants ont déjà des obligations vis-à-vis de la banque, quelle sera donc la réaction du directeur? Sera-t-il permis à l'emprunteur d'ajouter simplement le prêt à son engagement antérieur? Dans ce cas-là il sera privé des avan-

tages que pourrait lui assurer cette nouvelle formule. Je me demande s'il sera prévu que le prêt à consentir devra être distinct de tous les autres engagements qu'aura pu prendre le particulier vis-à-vis la banque?

Cette question importe beaucoup à tous les intéressés. Il faudrait que nous soyons prêts à réfléchir aux meilleures réponses possibles. Sage serait celui qui pourrait répondre complètement à toutes ces questions. Jusqu'à ce que nous soyons disposés, comme des gens raisonnables, à étudier calmement ces questions, nous ne ferons pas grand-chose. Les membres de notre groupe ont toujours été les champions de l'agriculture. Bon nombre de mes collègues ont déjà exposé le point de vue de notre groupe en ce qui concerne l'emmagasinage des céréales dans les fermes; je n'y reviendrai donc pas. Du prêt de $1,500, j'aimerais dire qu'il va décevoir amèrement ceux qui ont tellement besoin qu'on se penche particulièrement sur leur cas. Là-dessus, je ne dirai plus rien des difficultés de l'agriculture.

Je félicite le ministre des Travaux publics qui a enfin terminé l'édifice du gouvernement à Edson, dans ma circonscription. Aux termes de longs et périlleux détours nous avons enfin, dans notre ville, le bâtiment dont nous avions besoin depuis si longtemps. Au nom de mes commettants, je tiens à remercier le ministre des Travaux publics d'avoir complété la construction de cet édifice dont le besoin était grand.

Un autre petit problème se pose dans cette partie du pays. Il a trait à ce qui sera un jour le meilleur tronçon de la route transcanadienne, à savoir, Jasper. Nous avons une route qui relie Jasper à la frontière de la Colombie-Britannique. On l'appellera un jour la porte de l'Ouest du parc national de Jasper. Il y a une route qui est praticable par beau temps. Cette route finira par faire partie de la prochaine nouvelle route transcanadienne. Les habitants de cette partie du pays souhaitent que le ministre compétent voie à ce que cette route soit aménagée de façon à en faire une voie de communication qui ajoute aux attraits touristiques du parc national de Jasper. Selon la statistique provinciale, le nombre des touristes qui se sont rendus au parc national de Jasper l'an dernier était en augmentation de plus de 11 p. 100. Comme nous avons là un des plus grands attraits touristiques du Canada, tout ce que le ministère accomplira en vue d'établir une route directe depuis Jasper jusqu'à la porte de l'Ouest, en plus d'être dûment apprécié, favorisera tout particulièrement notre industrie touristique et accroîtra l'esprit civique de ceux qui désirent venir directement de la Colombie-Britannique en Alberta.

Nous possédons en Alberta, jusqu'à la porte de l'Est, une des plus belles routes du Canada. De fait, on peut dire qu'elle répond parfaitement aux normes de la route transcanadienne. Elle n'est pas terminée, mais elle devrait l'être cette année, si le temps le permet. Si elle n'est pas complétée cette année, elle le sera au plus tard l'an prochain.

En Colombie-Britannique, le gouvernement provincial s'est engagé à aménager une grande route conforme aux normes jusqu'à l'entrée ouest du parc national de Jasper. Dans ce cas, je prierais le ministre de bien vouloir songer à transformer ce tronçon si nécessaire en route de raccordement, qui est à peu près impassable de nos jours. Il devrait dresser ses plans sans trop de délai et s'assurer suffisamment de fonds pour mener ce programme à bonne fin.

Je veux formuler une autre proposition et je le fais en toute bienveillance. Je crois que les habitants de Jasper ont grandement fait leur part, à bien des égards, pour assurer l'expansion du tourisme. Peut-être n'affectent-ils pas autant d'argent à cela que ceux qui demeurent en dehors du parc; mais, à leur façon, ils ont contribué de fortes sommes. Ils manifestent beaucoup de bonne volonté et je suis sûr que, sans les habitants de Jasper, on n'aurait pas là la magnifique station estivale qu'y trouvent les touristes.

Le ministre devrait songer à y établir un conseil du genre de celui qu'on propose pour les Territoires du Nord-Ouest, où pourraient siéger ces excellentes gens et, au choix populaire, confier à deux, trois ou quatre personnes ou tout autre nombre jugé convenable, le soin de collaborer avec l'administration locale. La population aurait pleine qualité pour soumettre des propositions bienveillantes et, par sa bonne volonté et sa collaboration, elle pourrait améliorer les relations publiques au sein de la ville de Jasper.

En toute déférence pour ceux qui sont chargés d'administrer les affaires du parc, j'estime que leur fardeau en serait allégé. On en tirerait des avantages sous bien des rapports, financièrement aussi bien qu'en matière de bonnes relations. J'engage le ministre à y songer et j'espère qu'avant longtemps il y aura un peu plus d'harmonie là-bas et un peu plus de cette bonne volonté si nécessaire au bien-être de la population qui doit vivre à l'intérieur du parc national.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de me trouver ici et d'écouter les discours qu'on prononce de part et d'autre à la Chambre. Vous reconnaîtrez, je pense, que jamais depuis vingt ans les discours n'ont été plus animés que ceux que nous avons entendus jusqu'ici.

Je souhaite la bienvenue aux nombreux nouveaux députés. S'ils veulent bien me permettre de leur donner un petit conseil, je leur dirai: soyez toujours sûrs de ce que vous allez dire, et soyez convaincus d'avoir raison. Je souhaite la bienvenue aux pages. Tous, sauf deux, sont nouveaux venus. Nous oublions peut-être les pages, qui jouent en un sens un rôle essentiel dans l'expédition efficace des travaux de la Chambre. Je leur souhaite la bienvenue.

Je félicite le premier ministre (M. St-Laurent) des nouvelles initiatives qu'il a prises. Bien entendu, je l'appuie et je fais miennes les félicitations qu'il a offertes aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'appuie ce qu'il a dit. Il nous plaît également de penser que notre premier ministre sait entreprendre du nouveau. Car il était nouveau d'inviter une dame siégeant dans cette enceinte à prononcer le premier discours. Le geste s'inspirait de Sa gracieuse Majesté la reine d'Angleterre qui dirige la vie représentative du Commonwealth britannique.

Une autre de ses initiatives a été de nommer d'autres représentants au Sénat. Un des premiers bons mots que j'aie entendus à mon arrivée ici, ce fut la réponse de feu le député de Cartier (Sam Jacobs), qui avait rendu des services remarquables à la Chambre. Il était connu en tant que critique et orateur, et célèbre à cause de sa bonne humeur. Lorsqu'on lui avait demandé s'il considérerait une nomination éventuelle au Sénat, il répondit: "I have got Jew consideration." Maintenant, le premier ministre a nommé un israélite au Sénat, le premier, et non seulement cela, mais il a été le premier, de mon temps, à y nommer un conservateur et trois indépendants; nous l'en félicitons. Je dois admettre, monsieur l'Orateur, que je préférerais voir l'ancien député de Spadina dans son fauteuil à la Chambre, continuer à y rendre des services éminents plutôt que d'en rendre ailleurs. Pendant les vacances parlementaires, j'ai pensé faire, avec ma chère moitié, un tour dans l'Ouest afin de voir ce qui s'y passait. Je me souviens qu'à mon arrivée ici, en 1894, on entendait la devise "Jeune homme, ton avenir est dans l'Ouest". Je crois que quiconque se rend dans l'Ouest entendra toujours parler de blé. Je suis passé par Jasper et je me suis rendu jusqu'au Yukon. De retour à Vancouver, j'ai vu bien des gens dans toute cette région qui prédisaient de grandes choses pour le Canada.

Il y a d'abord eu le prophète créditiste qui a dit que le Crédit social balayerait le pays. Quelle déclaration! Peut-être avait-il raison. Puis le prophète cécéfiste a dit que la CCF serait au moins l'opposition officielle à la prochaine Législature. Enfin, j'ai remarqué que le député de Broadview (M. Hees) a prédit que les conservateurs dirigeraient la Chambre. J'accepterais toutes ces trois prédictions s'il n'y avait pas de parti libéral au Canada.

J'ai trouvé du plaisir à lire le discours du trône, car il renfermait tant de choses que j'ai trouvées excellentes. On s'occupera des cultivateurs. Il est notoire que le pays est prospère quand les cultivateurs sont prospères. On entend aussi s'occuper des sans-travail. En outre, on veut verser aux femmes un salaire égal pour un travail de valeur égale; c'est une mesure que nous souhaitons depuis des années.

L'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) a été la première à présenter un projet de loi à ce sujet. Je me rappelle avoir demandé à un ex-ministre du Travail, feu l'honorable Norman Rogers, pourquoi les institutrices ne touchaient pas la même rémunération que les instituteurs, pourquoi les vendeuses de magasin n'obtenaient pas le même salaire que les vendeurs. Il s'est contenté de sourire et il m'a répondu: "Nous n'avons guère à voir à cette situation."

D'après des entretiens particuliers que j'ai eus avec l'actuel ministre du Travail (M. Gregg), je sais que cette question a fait l'objet d'études considérables depuis des années. Je sais que, dans la région de Fort-William, des femmes reçoivent, pour un travail égal, un salaire égal à celui des hommes. Nous avons deux maîtresses de poste, peut-être même plus, qui reçoivent le même salaire pour le même travail, ce qui n'est que justice. Ce qui m'inquiète toutefois à l'égard de l'embauchage du beau sexe est que les femmes doivent prendre leur retraite à 60 ans au lieu de 65 ans. Si on leur accorde les mêmes salaires qu'aux hommes, qu'on leur permette de ne prendre leur retraite qu'à 65 ans, comme les hommes.

Il s'est produit cette année à Fort- William un ou deux événements qui méritent à mon avis d'être racontés au gouvernement et à la nation. Fort-William a connu une période de 629 jours sans accident mortel, ce qui constitue une réalisation dont toute ville ou tout député peut à bon droit s'enorgueillir. Et j'en suis certainement très satisfait. Cela prouve que le chef de police, le maire, le conseil municipal, et le journal local, le *Times Journal*, n'ont ménagé ni la publicité ni les conseils. Cela prouve également que la population de Fort-William croit à la vertu du slogan provincial: Si vous buvez, ne conduisez pas; si vous conduisez, ne buvez pas. Cette période s'est terminée tout récemment, mais nous espérons en constituer une autre semblable plus tard.

Fort-William essaie de collaborer avec le ministre du Travail pour trouver du travail d'hiver. Durant l'année écoulée, au cours du dragage, une des deux canalisations principales passant sous l'une de nos rivières s'est rompue, mais on a décidé de la réparer cet hiver en creusant un canal sous la rivière. On espère que le gouvernement acquittera au moins 20 p. 100 des frais. La ville pose également des égouts collecteurs pour fournir du travail d'hiver. Le gouvernement devrait aider cette entreprise, sinon je vais servir une semonce à quelqu'un. Le gouvernement encourage à juste titre le travail d'hiver qui permet d'embaucher une foule de gens.

Avant de venir à Ottawa, j'ai reçu la visite d'un comité de citoyens qui m'ont demandé de prendre certaines initiatives. On m'a d'abord demandé de dire au ministre des Travaux publics (M. Winters) qu'on appuie sans réserve ses nouveaux plans relatifs au parachèvement de la route transcanadienne. Le ministre a fait preuve d'initiative, il comprend les besoins du Canada et sympathise avec les chômeurs. On demande aux gouvernements des provinces de n'en acquitter qu'un certain pourcentage, mais ils doivent en assurer l'administration. L'honorable député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) a dit qu'il faudrait une subvention de 100 p. 100 et même plus, si c'était possible, pour les routes en Colombie-Britannique. Je ne suis pas d'accord avec lui, parce qu'il n'assure pas d'aide aux cultivateurs en demandant des subventions pour la construction de routes.

On m'a dit ensuite d'appuyer le pipe-line à gaz. Deux spécialistes, l'honorable député de Trinity (M. Carrick) et l'honorable député de Calgary-Sud (M. Nickle) ont donné beaucoup de renseignements à la Chambre. Les honorables députés feraient bien de lire ces discours dans le hansard, car ces deux députés ont fait un excellent exposé de leur point de vue.

Je ne compte pas que le pipe-line à gaz apportera de grands changements à la tête des lacs. Je sais que je ne changerai pas pour m'éclairer au gaz ou encore que je ne passerai pas du mazout au gaz parce que nous n'aimons pas trop le gaz à la maison. Le ministre du Commerce et ses associés ont étudié la question. Nous avons siégé au comité pertinent, un des meilleurs comités de la Chambre, et la société a été autorisée à aménager un pipe-line entièrement canadien. Je me souviens qu'une délégation est venue de la tête des lacs pour s'assurer que le pipeline à gaz passerait par cette région. Le ministre a réuni les deux sociétés intéressées afin de les amener à collaborer. Lorsque je lui ai demandé si c'était le dernier obstacle à l'aménagement du pipe-line à gaz, il s'est contenté de branler la tête. Il savait mieux que moi qu'il fallait plus d'argent.

Le comité en question m'a demandé d'appuyer le Gouvernement en aidant les cultivateurs à vendre leurs céréales ou à les garder en entrepôt. Les membres du comité croyaient, comme moi, que les heures de travail des cultivateurs sont plus longues et moins bien payées que celles de tout autre travailleur.

Il y a une mesure que nous demandons au Gouvernement de prendre et je reviens ici sur ce qu'a dit l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Murphy). On remarquera que je cite l'opinion d'un député conservateur, car certains conservateurs tiennent un langage sensé. Il y a lieu d'éliminer les lamproies du lac Supérieur et d'engager des dépenses en vue de sauver la truite de nos lacs, dont la chair est la plus succulente qui existe.

Il y a trois propositions que je vais appuyer par la suite et que j'invite le Gouvernement à accueillir chaleureusement. D'abord, l'octroi d'une pension aux anciens combattants de la première guerre mondiale ou de la seconde guerre mondiale qui ont été au combat. Je soulève la question depuis trois ans. Celui qui a servi dans une guerre devrait bénéficier de certains égards. Un de mes amis a passé quatre jours de Noël dans les tranchées. On demandait à un militaire d'aller dans les tranchées où il y avait de l'eau; il ne passait pas deux jours sans se mouiller les pieds. Il a passé 31 jours dans une tranchée. Personne n'osera prétendre que cela n'a pas abrégé ses jours. On devrait verser, sans évaluation des ressources, une pension à compter de 60 ans aux anciens combattants qui ont risqué leur vie et ont ainsi abrégé leur existence. Nous reviendrons sur la question.

Nous proposons aussi qu'on examine de nouveau la situation des fonctionnaires de l'État qui ont pris leur retraite quand leur traitement était bas. On a porté à mon attention le cas d'un homme qui a été facteur pendant 37 ans. Il a transporté le courrier jusqu'à ce qu'il soit épuisé; il a dû prendre sa retraite. Sauf erreur, à l'époque, il gagnait $1,600 par année et sa pension a été calculée sur ce traitement. Il touche encore la pension. Il conviendrait de relever sa pension en proportion des augmentations de traitement accordées depuis ce temps.

Nous proposons aussi qu'on accorde la pension de cécité sans épreuve d'évaluation des ressources. C'est une autre question sur laquelle nous reviendrons.

Je suis peut-être plus convaincu que jamais que le Gouvernement devrait, de concert avec

les provinces, mettre en œuvre un programme national d'assurance-santé. Pendant deux ans j'ai fait partie de comités parlementaires qui ont étudié la question. Nous avons présenté un bill qui, à mon avis, était excellent; il proposait une pension à participation, qui serait versée aux malades, qui auraient le droit de choisir leur propre médecin.

Cette année, à Fort-William, un homme et un jeune garçon ont dû acquitter des frais d'hospitalisation, de médecin et d'infirmière de $30 par jour. Un jeune garçon de 15 ans a dû rester couché sur le ventre pendant trois mois. Il avait le dos, les bras et les jambes brûlés; il a perdu les deux mains. Il faut avoir certains égards pour un enfant dans cet état dans une famille d'honnêtes gens. Comme on aurait pu s'y attendre, les habitants de Fort-William ne se sont pas désintéressés du cas. Le club Kiwanis de West-Fort a organisé une société de bienfaisance locale. Nous avons recueilli au moins $8,000 et les fonds continuent d'affluer, car nous voulons que ce jeune garçon puisse gagner sa vie. Je ne demande rien aux membres de la Chambre, mais toute contribution est bienvenue.

Quelques mots à propos des affaires extérieures. On m'a souvent dit que nous devrions avoir un ministère de la paix. Nous avons des ministères de la Défense nationale, du Revenu national, de l'Agriculture, du Commerce et plusieurs autres, mais nous n'avons pas de ministère de la paix. Je pense que ce n'est pas bien. Je lis les discours du ministre des Affaires extérieures qui croit, je le sais, dans le Prince de la paix; son ministère est effectivement un ministère de la paix. Si j'en juge par ses discours, on pourrait fort bien changer le nom du ministère des Affaires extérieures en celui du ministère de la paix.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie ainsi que la Chambre de m'avoir écouté une fois de plus. Je suis heureux de constater que personne ne s'est endormi.

M. Van Horne: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ce matin, je me suis apparemment servi d'une expression antiparlementaire pour désigner les inexactitudes, les faux renseignements et les déclarations erronées que renferme le discours de l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud). Je tiens à retirer toute expression antiparlementaire que j'ai pu employer pour décrire l'honorable député de Gloucester. Mes convictions et mon attachement profonds aux droits des provinces Maritimes me poussent parfois à l'indignation lorsque je vois un représentant des provinces Maritimes se montrer si tiède à l'égard des problèmes qui atteignent d'une façon si tragique les provinces Maritimes et leurs vaillants habitants.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

[M. McIvor.]

M. Van Horne: C'est cet état d'esprit qui m'a poussé à employer une expression non conforme à la coutume parlementaire pour décrire l'honorable député de Gloucester.

M. l'Orateur suppléant: J'ai eu l'occasion de lire dans la copie bleue du hansard les paroles dont l'honorable député a parlé. Je pense qu'il faut aller un peu plus loin que l'honorable député ne l'a fait. A mon avis, il devrait retirer sans réserve ces paroles.

M. Van Horne: Monsieur l'Orateur, je le fais avec grand plaisir.

M. G. S. White (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, en prenant part au présent débat, je voudrais tout d'abord parler du paragraphe du discours du trône qui nous apprend que la loi fédérale sur les droits successoraux sera modifiée au cours de la présente session. J'espère, depuis la fin de la guerre, que le gouvernement fédéral renoncera aux impôts qu'il prélève en vertu de cette loi car, à mon avis, tout ce revenu appartient essentiellement aux provinces.

Ce matin, j'ai lu avec intérêt dans les journaux une nouvelle selon laquelle le gouvernement fédéral, notamment le ministère du Revenu national, tient à conserver l'impôt sur les successions parce que les rapports qu'il faut soumettre à l'égard des successions fournissent au gouvernement de précieux renseignements qui l'aident dans la perception de l'impôt sur le revenu. Peut-être est-ce vrai. Cependant, je rappelle au ministre que bien des Canadiens sont d'avis,—surtout dans les provinces qui prélèvent aussi, comme elles en ont le droit, un impôt sur les successions, —que cette taxe impose un lourd fardeau à bien des gens.

Comme le ministre le sait, l'exemption, qui est maintenant de $50,000, a été fixée lorsque la valeur de notre dollar était de beaucoup supérieure à celle du dollar actuel. On accorde cette exemption sur toutes les successions, quel que soit le degré de parenté de la personne qui reçoit l'argent. A mon avis, il y a une autre injustice. Dès que la succession dépasse $50,000, l'ensemble de ladite succession est imposable. J'aimerais bien que le ministre nous explique comment il peut motiver, en toute justice, une exemption à l'égard d'une succession de $49,990 tandis qu'il exige le plein montant de l'impôt sur une succession de $50,100. Je signale aussi au ministre que l'exemption qu'accorde actuellement la loi fédérale, c'est-à-dire $20,000 à l'égard de la veuve et $5,000 en ce qui concerne les enfants au-dessous d'un certain âge, est trop faible et devrait être relevée. Je signale ces questions au ministre, sachant que plus tard nous aurons amplement l'occasion

de les discuter lorsque la Chambre sera saisie du bill.

J'ai été déçu de constater que le discours du trône ne renfermait rien à propos de mesures relatives aux anciens combattants. J'espérais que le Gouvernement se rendrait compte de l'erreur qu'il a commise en apportant des modifications l'an dernier à la loi sur les allocations aux anciens combattants; il n'a pas alors accédé à la requête de la Légion canadienne, qui avait demandé que les maximums soient portés à $1,200 pour les célibataires et à $2,000 pour les anciens combattants mariés. La Chambre a été saisie de la question en de nombreuses occasions et les représentants de tous les partis ont fortement exhorté le ministre à donner suite aux requêtes des anciens combattants qui touchent les allocations.

Il me semble que même à cette époque tardive, on devrait accorder une attention spéciale aux anciens combattants de la première Grande Guerre, qui approchent maintenant de la soixantaine et dont le nombre diminue chaque année. Si je ne m'abuse, j'ai entendu aujourd'hui même un député demander au Gouvernement d'accorder l'allocation d'ancien combattant à ceux qui, au cours de la première guerre mondiale, n'ont servi qu'en Angleterre, qui n'est pas considérée, selon la loi actuelle, comme un théâtre d'opérations. Bien que le discours du trône ne renferme aucune mesure relative aux anciens combattants, j'espère sincèrement que le ministre présentera un projet de loi tendant, entre autres choses, à relever les maximums du revenu autorisé à l'égard des titulaires d'allocations d'anciens combattants et permettant de verser l'allocation aux ex-militaires qui n'ont servi qu'en Angleterre.

Je vois que l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants est ici. Je suis certain qu'on a appelé son attention sur la livraison de décembre de *The Legionary*, qui renferme un article intitulé *A National Cenotaph*. Je suis certain qu'un grand nombre de députés ont vu les monuments et les cénotaphes érigés dans diverses capitales et qu'ils en ont été impressionnés. Il me semble que, dix ans après la fin de la guerre, le Canada devrait aussi ériger un cénotaphe national, à la mémoire de ceux qui ont servi le pays non seulement au cours de la première guerre mondiale, mais aussi pendant la deuxième guerre mondiale et d'autres conflits. J'espère qu'au cours de la session, le ministre nous parlera d'un cénotaphe national.

La livraison de janvier de la même revue renferme un article d'Adam W. Williams intitulé *The Disability Table* qu'on a certes signalé à l'adjoint parlementaire. J'ai lu avec intérêt que le tableau en question avait été publié en 1918. Il y a sans doute eu de nombreux changements au tableau des invalidités depuis 1918, tant en ce qui concerne les additions que le relèvement des pourcentages. Il est aussi intéressant de noter que la Légion a demandé à la Commission des pensions de publier le tableau actuel, mais que la Commission lui a répondu ce qui suit:

> Nous estimons que ce document (le tableau des invalidités), qui a été préparé pour l'usage de la Commission, ne serait d'aucune utilité à la Légion, car les dirigeants de son bureau national peuvent facilement communiquer avec le président et le conseiller médical en chef.

L'article poursuit que les directeurs de la Légion à Ottawa pouvent consulter le tableau, mais on y dit que la Légion est d'avis qu'on devrait mettre ce tableau à la disposition du personnel de son bureau de bien-être. A mon avis, ce tableau devrait être rendu public de façon que le médecin local qui traite un ancien combattant puisse le consulter. L'article ajoute que la loi prescrit ce qui suit:

> L'estimation du degré d'une invalidité devra se fonder sur les directives de la Commission et sur un tableau des invalidités préparé par elle pour la gouverne des médecins et chirurgiens qui procèdent aux examens médicaux à des fins de pension.

Rien n'indique que les tables soient des documents secrets. Si, pour quelque raison particulière, il y a lieu de les tenir secrètes, je suis sûr que beaucoup de députés anciens combattants aimeraient connaître cette raison.

En d'autres occasions, j'ai dit, à la Chambre, que le jour de l'Armistice n'est pas observé comme congé national. L'an dernier, j'ai cité une résolution adoptée par le conseil de mon comté et dont voici le texte:

> Que, étant donné que le 11 novembre est désigné comme congé public dans les statuts du Canada, on engage notre gouvernement à adopter une mesure législative proclamant non seulement que le 11 novembre est un congé national mais qu'il doit être observé.

Évidemment, il y a des gens qui trouvent que nous avons beaucoup trop de congés. La veille de l'Armistice ou le jour même, on peut voir dans les journaux des grandes villes, dans les annonces que certains magasins publient à pleines pages, que les deux minutes de silence seront observées ou que le magasin n'ouvrira qu'à onze heures et deux minutes. Ce jour revêt une grande signification pour les anciens combattants du Canada et je puis dire, sans crainte d'être contredit je crois, que toutes les succursales de la Légion déplorent que le jour de l'Armistice ne soit pas observé partout au Canada. Si ce jour tombe pendant la session, le Parlement du Canada n'observe pas le congé.

Je désire faire miennes les observations de l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) à propos de la limite de temps relative aux cotisations d'impôt sur le revenu. Il a parlé

de longs retards; il a rappelé que le service de l'impôt sur le revenu peut remonter loin en arrière et dresser une nouvelle cotisation pour les cultivateurs, les petits commerçants et d'autres contribuables. J'ai ici une résolution adoptée par le conseil du comté de Hastings; elle émanait initialement du conseil du comté de Middlesex. En voici le texte:

Il est résolu que la déclaration d'impôt de tout cultivateur, de tout particulier ou de tout homme d'affaire dont le revenu annuel net est de $10,000 ou moins et qui présente une déclaration contre laquelle aucune disposition n'est prise dans un délai de six mois, soit déclaré finale et complète.

Il y a une autre question que je désire porter à l'attention du Gouvernement. Elle a fait maintes fois l'objet de commentaires, surtout l'an dernier au moment où l'on a modifié la loi sur les subventions aux municipalités. Dans les petites villes et les villages, le gouvernement ne verse aucune subvention en guise de taxes. Il y a des centaines de villages et de villes au Canada où l'on trouve un, deux ou trois immeubles fédéraux; ces villages n'ont droit à aucune compensation sous le régime de la loi actuelle. Pourtant, ces petites municipalités, qui ont actuellement un si pressant besoin d'argent, doivent assurer aux immeubles de l'État des services essentiels pour lesquels elles ne touchent aucun paiement: enlèvement de la neige, entretien des rues et des trottoirs, éclairage, cueillette des vidanges, services de sapeurs-pompiers et de sûreté et beaucoup d'autres services de même nature. Le propriétaire moyen, dans ces petits villages, ne comprend pas pourquoi on utilise ses taxes pour assurer des services à des immeubles du gouvernement.

Le ministre des Finances (M. Harris) ferait plaisir à beaucoup de gens si, dans son budget, il annonçait qu'à l'avenir toutes les propriétés fédérales seront évaluées de la façon habituelle et seront assujéties aux impôts. Une autre déclaration portant que les municipalités et les commissions scolaires n'auront plus à acquitter la taxe de vente à l'égard de leurs achats serait, aussi, bien accueillie.

Dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, on annonce l'établissement d'un lotissement urbain près du village de Bancroft, centre de plusieurs nouvelles mines d'uranium qui sont sur le point de produire. Jusqu'ici, deux de ces mines ont conclu des contrats avec le gouvernement fédéral qui achètera d'elles pour 65 millions de dollars de concentrés d'uranium. Le village de Bancroft est le plus rapproché de ces diverses mines. A l'heure actuelle, le petit bureau de poste de ce village est insuffisant pour assurer les services nécessaires qu'exige l'affluence de nouveaux venus dans cette région. J'ai discuté la question avec le ministre des Postes (M. Lapointe). Ses fonctionnaires ont effectué certaines inspections et je crois qu'ils ont soumis certaines propositions mais, jusqu'ici, on n'a rien fait.

Il y a quelque temps, j'ai signalé au ministre des Postes qu'il faudrait, un jour ou l'autre, aménager un nouvel immeuble là-bas. En ce moment, plusieurs beaux terrains sont à vendre. S'il retarde, il se peut qu'il arrive trop tard. Le bureau de poste actuel ne conviendrait pas à un village trois fois moins important que Bancroft. Il n'y a pas assez d'espace non seulement pour le public mais pour le personnel. Tout le courrier qui passe par ce bureau de poste doit être transporté autour de l'immeuble, car il est impossible d'amener une voiture sur le côté ou à l'arrière. Le bureau de poste se trouve sur une grande route, dans une pente; il n'y a pas de terrain de stationnement. Les courriers d'entreprise qui desservent les routes rurales avoisinant ce bureau de poste ne disposent d'aucun espace. Il n'y a que deux guichets tout à fait insuffisants. A l'heure actuelle, le bureau de poste de Bancroft a une liste de demandes pour plus de 300 cases qu'il est impossible d'installer pour la bonne raison qu'il n'y a pas de place. Pourtant, dans la circonscription voisine qui est représentée par le ministre du Revenu national (M. McCann), il y a trois nouveaux bureaux de poste à Killaloe Station, à Barrys-Bay et à Eganville. Néanmoins, le bureau de poste de Bancroft rapporte trois ou quatre fois plus que n'importe lequel de ceux-là.

C'est peut-être par une simple coïncidence que ces trois bureaux de poste ont été aménagés juste à la lisière de la circonscription du ministre. Il me semble que le ministre des Postes devrait porter immédiatement son attention sur la situation qui existe à Bancroft. Toute amélioration de l'immeuble actuel ne saurait être qu'un pis-aller ou un expédient. L'expansion que prend actuellement et que continuera de prendre cette région exige l'aménagement d'un nouvel immeuble fédéral assez spacieux.

En toute déférence, j'engage donc le ministre et son adjoint parlementaire, lequel, je dois le dire, s'est montré très empressé à cet égard, à faire en sorte qu'on prenne les mesures nécessaires pour aménager un nouvel immeuble dans la région.

Pour ce qui est du fromage, j'approuve les observations formulées hier en cette Chambre par l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) et les remarques qu'a faites cette après-midi l'honorable député de Lanark (M. Blair) qui a parlé de la triste situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs laitiers de l'Ontario. Au cours du débat l'an dernier, j'ai

engagé le ministre du Commerce à faire adopter, sous le régime de la loi sur les exportations et les importations, un décret du conseil étendant cette loi au fromage. Le ministre nous a déjà donné certaines réponses indiquant que c'est impossible. Cependant, j'ai remarqué que ni le ministre de l'Agriculture ni le ministre du Commerce n'ont déclaré que la méthode que j'ai proposée dans mon discours était erronée ou inapplicable.

Hier, le ministre semblait se réjouir de l'excédent actuel. Il ne fait qu'aggraver cet excédent en autorisant l'importation de millions de livres de fromage cheddar de la Nouvelle-Zélande. Si le ministre du Commerce se fait des illusions quant à ce que pense la population de l'Est de l'importation de fromage de la Nouvelle-Zélande, je lui conseille d'attendre la prochaine réunion des producteurs de fromage de l'Est de l'Ontario pour tenter d'expliquer pourquoi il est nécessaire d'importer des millions de livres de fromage cheddar en Ontario. Les divers conseils de comté de l'Est d'Ontario ont tous adopté des résolutions engageant le gouvernement à recourir à la protection tarifaire nécessaire. Je vais donner lecture d'une résolution dont le texte a été communiqué, je crois, au ministre de l'Agriculture. Voici:

Le conseil du comté d'Hastings approuve la proposition formulée par la Fédération ontarienne de l'agriculture demandant qu'on assure une protection tarifaire suffisante à l'industrie laitière du Canada. Il propose qu'une copie de cette résolution soit adressée à l'honorable J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, et à MM. F. S. Follwell et George S. White, députés.

On a sans doute communiqué plusieurs résolutions de ce genre au ministre de l'Agriculture. Je ne sais pas ce qu'il en fait. Ces gens adoptent des résolutions parce qu'ils veulent qu'on agisse. Il y va de leur gagne-pain. Il n'y a pas longtemps, je lisais dans les journaux une déclaration d'un dirigeant d'une association agricole; il disait que l'importation de fromage cheddar est le pire affront que le cultivateur d'Ontario ait jamais essuyé.

Même en cette heure tardive, j'engage le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce à se demander s'il ne serait pas possible d'adopter le décret du conseil nécessaire pour placer l'importation de fromage cheddar sous le coup de la loi sur les exportations et les importations. L'an dernier, on a demandé au ministre du Commerce de nous donner l'assurance que le Canada n'importerait plus de fromage cheddar de la Nouvelle-Zélande. A l'époque, il a dit qu'il ne s'attendait,—j'aurai terminé dans un instant, monsieur l'Orateur,—à aucune nouvelle importation avant trois ou neuf mois. Voici maintenant que, neuf mois plus tard, on importe de nouveau de trois à cinq millions de livres de fromage.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Charles Cannon (Îles-de-la-Madeleine): Monsieur l'Orateur, en participant au présent débat, j'ai vraiment plaisir à féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (Mme Shipley et M. Laflamme). En effet, je suis heureux de le faire car ce sont deux de mes amis. Je regrette que l'honorable représentante de Timiskaming ne soit pas à son siège. Toutefois, je lui signale, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que le discours qu'elle a prononcé lui fait honneur à elle-même et à la belle circonscription qu'elle représente si bien à la Chambre.

(Texte)

Je désire aussi féliciter l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme), qui a appuyé la motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il nous a prouvé qu'il était de l'étoffe dont on fait les bons députés, et il sera sans doute un bon successeur à notre ancien collègue, M. Philippe Picard, qui est maintenant ambassadeur de notre pays en Argentine.

(Traduction)

L'été dernier j'ai eu l'avantage de faire partie de la délégation canadienne à la réunion de l'Association parlementaire de l'OTAN, tenue à Paris. L'initiative de cette réunion venait de notre association parlementaire canadienne de l'OTAN. Elle a eu un grand succès. Près de 200 parlementaires représentant les quinze États membres de l'OTAN y assistaient, les représentants canadiens ayant ainsi l'occasion de faire la connaissance d'un grand nombre d'autres délégués.

Cette réunion avait pour but premier les prises de contact et une discussion générale. Toutefois on y a adopté une importante résolution, aux termes de laquelle les présidents des Parlements concernés étaient invités à envoyer des délégués à des réunions annuelles. On exprimait en outre le vœu de voir les gouvernements des États de l'OTAN favoriser ces réunions et veiller à la création d'un comité permanent doté du secrétariat nécessaire.

La principale question discutée aux assises de Paris a été celle du développement de la collaboration économique et culturelle entre les nations membres de l'OTAN, collaboration visée par l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. On a donné à entendre qu'à leurs pro-

chaines réunions les parlementaires de l'OTAN devraient mettre au point diverses méthodes destinées à donner suite à cet article 2, en facilitant les échanges commerciaux et culturels entre les États membres de l'OTAN.

A la causerie que nous a donnée le général Gruenther, du Commandement suprême des forces alliées en Europe, plus connu sous le nom de SHAPE, on a donné à entendre que ces réunions de parlementaires des pays de l'OTAN sont excellentes parce que tous ces pays sont des démocraties, que leurs gouvernements dépendent de l'opinion publique sur tout ce qu'ils font, et qu'il est très important que les parlementaires des pays de l'OTAN soient renseignés sur cet organisme afin de pouvoir l'expliquer à leurs commettants et obtenir leur appui, faute duquel, ainsi que je l'ai dit, les gouvernements de ces pays seraient incapables de donner à l'OTAN tout l'appui que cet organisme mérite d'emblée.

On a également dit à cette réunion que l'alliance des pays de l'Atlantique-Nord devrait cultiver parmi ces pays les mêmes liens et la même collaboration culturelle et économique qu'entretenaient entre eux les pays de la Méditerranée au temps des Romains, avec cette différence que les pays qui ont pratiqué ces échanges culturels et économiques autour de la Méditerranée étaient liés entre eux par la puissance de l'empire de Rome, tandis qu'au contraire les pays de l'OTAN sont unis par la libre volonté de leurs gouvernements démocratiques élus par leurs populations en toute liberté.

Je me suis réjoui de constater, monsieur l'Orateur, que le dernier communiqué de la réunion du Conseil de l'OTAN, tenue à Paris le mois dernier, renfermait l'alinéa qui suit:

> Le Conseil a reconnu que l'évolution récente de la situation internationale a rendu plus nécessaire que jamais l'existence d'une collaboration plus étroite entre les membres de l'alliance, comme l'envisage l'article II du traité. Il a décidé de charger le conseil permanent d'examiner et d'appliquer toutes mesures tendant à cette fin.

Ceux qui ont assisté à la réunion, à Paris, des parlementaires des États-membres de l'OTAN aimeraient penser que nos délibérations ont quelque peu contribué à amener le Conseil à inclure dans son communiqué une mention des aspects culturels et économiques du traité de l'Atlantique-Nord.

Les réceptions données en notre honneur par la République française dans un cadre unique ont été vraiment magnifiques. Ce grand pays a fait honneur une fois de plus à sa réputation d'hôte qui fait bien les choses. Je profite de l'occasion, monsieur l'Orateur, pour dire publiquement combien tous les délégués canadiens ont apprécié toutes les bontés qu'on a eues pour eux au cours de leur séjour à Paris. Je tiens à souligner que le président du Sénat, l'honorable Wishart Robertson, a pris l'initiative de ces réunions parlementaires de l'OTAN et qu'on a reconnu son rôle dans ces réunions en le nommant président de la réunion de Paris et président du comité permanent qui doit poursuivre le travail que nous avons amorcé, à Paris, l'été dernier.

De Paris, nous nous sommes rendus par avion en Allemagne pour visiter les troupes canadiennes cantonnées autour de Soest, en Westphalie. Là, j'ai eu la chance de retrouver le 22e Régiment royal de Québec, où je demeure, et j'ai pu renouer plusieurs vieilles connaissances parmi les officiers et les hommes, y compris les membres du 22e Régiment royal venant des Îles-de-la-Madeleine. C'est vraiment avec un grand plaisir que je les ai revus et salués si loin de chez nous. Nous avons avons ensuite visité les bases du CARC, à Grostenquin et à Marville, en France, ainsi qu'à Zweibrucken et Baden-Soellingen, en Allemagne.

Nous sommes tous revenus fiers de l'excellent travail de nos soldats et de nos aviateurs qui participent à la défense de l'Europe dans le cadre de l'OTAN. Le prétendu esprit de Genève qui existait en Europe l'été dernier s'est rapidement évanoui. Il importe que tous les pays de l'OTAN veillent bien à ne pas se laisser tromper par ce qui pourrait sembler un adoucissement de l'attitude russe au point de relâcher leur vigilance ou de diminuer la force de l'organisation de défense de l'OTAN.

Passant des affaires extérieures à la situation intérieure, je suis sûr, monsieur l'Orateur, que les députés auront éprouvé beaucoup de satisfaction et de fierté en lisant dans les bulletins hebdomadaires du Bureau fédéral de la statistique que la situation économique de notre pays, selon les principaux indices, montre une amélioration marquée sur la période correspondante de l'an dernier. Je pense surtout, monsieur l'Orateur, aux rubriques suivantes: produit national brut, emploi dans l'industrie, production manufacturière, nouvelles commandes des usines, construction de logements, commerce de détail, total des salaires ouvriers, emprunts consentis par les banques et chargement de wagons. Tous les chiffres fournis révèlent que la situation est meilleure que l'an dernier et il ne fait aucun doute que notre pays, sous la direction sage, ferme et éclairée du gouvernement actuel, a atteint à un degré de prospérité sans précédent.

Il est aussi réconfortant, monsieur l'Orateur, de constater que l'accroissement de la richesse nationale et du bien-être social s'est accompli sans inflation. Le coût de la vie est à peu près le même qu'à pareille date l'an dernier. J'ai ici des données statistiques,

les dernières, que le ministère du Travail m'a communiquées cet après-midi et qui devraient intéresser la Chambre. Ces chiffres donnent une idée de la prospérité qui règne actuellement au pays. L'effectif ouvrier est en ce moment, en 1956, de 5,588,000 personnes. L'an dernier, à la même date, il était de 5,435,000, de sorte qu'il accuse une augmentation de 153,000 travailleurs. Les gens qui ont des emplois, car il y a ici une distinction à établir puisqu'il y a des gens qui, tout en ayant des emplois, ne travaillent pas tout le temps, sont, en 1956, au nombre de 5,388,000 contre 5,187,000 en 1955; il y a donc là une augmentation de 201,000. Les personnes employées en 1956 atteignent le chiffre de 5,237,000 contre 5,082,000 en 1955, soit 155,000 de plus.

Il serait amusant, monsieur l'Orateur, d'avoir le temps d'examiner en détail les sombres prédictions de ruine et de catastrophe évoquées par les députés de l'opposition à peu près à cette époque-ci l'année dernière. Je n'ai malheureusement pas le temps de les examiner toutes, mais je ne puis résister à la tentation d'en relever quelques-unes. Comme on le voit à la page 24 du compte rendu de l'an dernier, l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Roe),—je déplore qu'il ne soit pas ici en ce moment,—critiquait le Gouvernement d'avoir affirmé dans le discours du trône que le chômage qui sévissait à ce moment-là, il y a un an, était saisonnier et régional. A la page 26, il accuse le Gouvernement d'optimisme béat et dit des chômeurs qu'ils s'inquiètent et envisagent l'avenir avec autant de crainte que d'incertitude.

Il a été établi, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement avait raison de dire que le chômage qui sévissait alors était saisonnier et régional. Le chômage saisonnier dans un pays comme le nôtre est inévitable, à cause du climat, mais il est réconfortant de constater, ainsi que je l'ai dit il y a quelques instants, que le nombre total d'ouvriers au travail a enregistré une augmentation de 155,000 et que les chômeurs sont beaucoup moins nombreux qu'ils ne l'étaient à cette époque-ci, l'année dernière.

L'ardent député d'Eglinton (M. Fleming),—je regrette qu'il ne soit pas parmi nous ce soir,—s'emballe à la page 157 des *Débats* quand, à propos du passage du discours du trône où il est dit que le chômage est d'un caractère régional et saisonnier, il s'écrie:

> Quel monstrueux euphémisme, monsieur l'Orateur! Il n'y a pas lieu de s'étonner que les mesures législatives et autres mesures correctives préconisées dans le discours du trône soient si fragmentaires et de la nature que l'on sait, fondées comme elles le sont sur une appréhension d'un problème national malheureusement si dépourvu de tout sens des réalités.

Ce passage du discours du trône de l'an dernier, où l'on disait que le chômage était régional et saisonnier, n'était pas un euphémisme, mais bien un énoncé de fait, une appréhension lucide de la situation qui existait à ce moment-là. Les faits ont démontré que le représentant d'Eglinton se trompait tout autant que le député de Dufferin-Simcoe et que le Gouvernement jugeait bien la situation alors existante.

Le député d'Edmonton-Est (M. Holowach) y est allé de ses conjectures, lui aussi, l'an dernier, à peu près à cette époque-ci de l'année. Il disait, comme en témoigne la page 2441 du hansard:

> Je n'ai nullement l'intention de soumettre à un nouvel examen la validité des chiffres cités par les orateurs compétents qui ont participé au débat; mais j'estime que les données en question indiquent, sans aucun doute, que le chômage au Canada n'est ni régional ni saisonnier, ainsi que l'ont affirmé sans cesse les porte-parole du Gouvernement.

S'ils relisent cette année les discours qu'ils ont prononcés l'an dernier vers la même époque, ces députés doivent se dire qu'ils se sont grandement trompés et se sentir plutôt embarrassés, lorsqu'ils comparent leurs discours à ce qui s'est véritablement produit depuis lors. Monsieur l'Orateur, je voudrais avoir le temps de citer d'autres perles de ce genre, qu'on recueille dans les discours qu'ont prononcés l'an dernier, des membres de l'opposition; mais je n'en ai malheureusement pas le temps. Toutefois, les textes que j'ai cités ici indiquent à la Chambre, encore une fois, à quel point les membres de l'opposition se trompaient et comme le Gouvernement se faisait une idée juste de la situation relative au chômage à cette époque-ci de l'an dernier.

J'ai reçu de ma circonscription de nombreuses plaintes à propos des conséquences et de l'application de l'une des modifications apportées par la Chambre, à la dernière session du Parlement, à la loi sur l'assurance-chômage. L'an dernier on lisait dans le discours du trône:

> Le Gouvernement se propose de présenter sans délai une mesure législative visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à augmenter la durée et les taux des prestations supplémentaires d'hiver. Il se propose également de présenter, au cours de la session, des modifications d'une portée plus générale destinées à améliorer les rouages de l'assurance-chômage en ce qui concerne l'aide financière aux ouvriers sans emploi.

Dans le discours du trône de cette année, monsieur l'Orateur, il est de nouveau question de la modification apportée à la loi sur l'assurance-chômage:

> Les améliorations que vous avez apportées, l'an dernier, à la loi sur l'assurance-chômage assureront une meilleure protection à ceux qui sont temporairement sans travail, surtout pendant la saison d'hiver.

Je signale en particulier, monsieur l'Orateur, les mots "destinées à améliorer les rouages de l'assurance-chômage en ce qui concerne l'aide financière aux ouvriers sans emploi". Malheureusement, le paragraphe (2) de l'article 45 de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage produit l'effet exactement contraire. Il rend l'assurance-chômage moins apte à fournir une aide financière aux chômeurs, réduisant la protection qui leur est assurée.

Selon cet article, lorsqu'un assuré qui a déjà touché des prestations d'assurance-chômage au cours d'une période où il a établi son droit aux prestations, fait une nouvelle demande d'assurance-chômage, il doit démontrer qu'il a versé ses contributions pendant 30 semaines au cours des 52 semaines qui ont précédé sa réclamation, c'est-à-dire au cours de l'année précédente.

En vertu de l'ancienne loi, les gens qui ne travaillaient pas régulièrement pouvaient établir leur droit aux prestations d'assurance-chômage en versant des contributions pendant 180 jours au cours des deux années qui précédaient immédiatement le jour où commençait la période de leurs prestations, à condition qu'ils aient acquitté les contributions pendant au moins 60 jours durant la dernière année qui avait précédé leur réclamation ou pendant au moins 45 jours durant les dernières 26 semaines précédant leur réclamation. Encore une fois, aux termes de la nouvelle loi, le chômeur doit avoir travaillé et contribué à la caisse pendant 13 semaines sur les 52 semaines précédentes.

Je suis d'avis que c'est un changement trop radical. A cause de cela, seulement un travailleur sur dix, qui ont demandé des prestations d'assurance-chômage, l'automne dernier, aux Îles-de-la-Madeleine, et qui avaient l'habitude d'en recevoir, a touché ces prestations cette année. C'est que les industries qui s'occupent de la préparation, de la congélation, du fumage et du salage du poisson dans les îles ne fonctionnent pas 30 semaines par année. Cela a causé bien de la misère et n'aide sûrement pas à procurer une aide financière aux chômeurs, ainsi qu'on le prédisait dans le discours du trône de l'an dernier. Ce n'est pas, non plus, à l'avantage d'un plus grand nombre de chômeurs, ainsi que le mentionne le discours de cette année.

Il faudrait prolonger la période durant laquelle les cotisations doivent être versées durant 30 semaines. Il faudrait la porter à un an et demi. Le travailleur qui demanderait alors des prestations d'assurance-chômage le 1er novembre, quand la majeure partie des usines locales sont inactives, bénéficierait non seulement de la saison d'été qui a précédé immédiatement, mais de celle de l'année précédente qui pourrait lui permettre de compter 30 semaines de cotisations.

Certains Madelinots, non admissibles aux prestations d'assurance-chômage l'automne dernier, ont pu l'être en ce qui a trait aux prestations saisonnières versées aux termes des articles 49 et suivants de la loi. Cependant, ces prestations saisonnières ne commencent que le 1er janvier, et se terminent le 15 avril. Il a été très pénible pour un grand nombre d'ouvriers sans travail d'être privés de ces prestations saisonnières à l'époque des Fêtes. On devrait modifier de nouveau la loi de façon à ce que les prestations saisonnières commencent le 15 décembre et se terminent le 1er avril, au lieu de commencer le 1er janvier pour se terminer le 15 avril. Les enfants et les femmes des ouvriers forcés de chômer pourront ainsi profiter de la saison de Noël, de même que les autres femmes et enfants de notre pays.

Je voudrais appeler l'attention du ministre du Travail (M. Gregg) et de la Chambre sur le vœu formulé par le comité des relations industrielles dans son quatrième rapport, en date du 8 juin 1955. Le comité recommande que le Gouvernement avise à l'opportunité d'étendre l'assurance-chômage aux pêcheurs qui reçoivent un salaire et travaillent dans d'autres secteurs de l'industrie auxquels la loi pourrait être appliquée.

J'ai très souvent soulevé cette question à la Chambre, et j'y reviens encore une fois. Qu'on sache bien qu'un député n'a pas la tâche facile quand il doit expliquer à ses commettants, qui sont pêcheurs, pourquoi ils ne peuvent avoir l'assurance-chômage alors que ceux qui transforment et préparent le poisson, qui travaillent dans les usines, peuvent en profiter. Il faudrait rectifier cette anomalie. J'espère que nous pouvons compter que le Gouvernement y remédiera aussitôt qu'il le pourra. Avant de passer à un autre sujet, je signalerai que c'est au cours de la présente session parlementaire qu'on devrait apporter ces modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

Si on n'y procède pas dès maintenant, et qu'on le remette à la prochaine session, qui commencera probablement seulement en janvier 1957, l'hiver prochain les ouvriers et pêcheurs en chômage se trouveront précisément dans la même situation que cet hiver et devront subir les mêmes inconvénients.

Les allocations familiales sont une des mesures de sécurité sociale les plus importantes de notre pays. On les a ridiculisées et même appelées parfois "prime de natalité". Néanmoins, en ce moment, tous les partis de la Chambre, même celui que dirige le chef de l'opposition (M. Drew), qui s'y est si fermement opposé tout d'abord, admettent, du moins dans leurs discours publics, qu'elles

constituent une mesure excellente, non seulement du point de vue social, mais du point de vue économique, parce qu'elles font circuler plus d'argent et augmentent la puissance d'achat du public.

Je sais que certains de nos adversaires sont assez susceptibles quand on leur rappelle qu'ils ont soulevé des objections contre les allocations familiales. J'espère que vous ferez preuve de patience envers moi si je ne puis résister à la tentation d'en reparler. L'opposition le mérite en raison de l'attitude qu'elle avait adoptée au début. Notre grand chef qu'était le très honorable W. L. Mackenzie King en a été l'artisan, et l'histoire attestera que sa décision de créer les allocations familiales a été celle d'un grand homme d'État.

Mais plus de dix ans se sont écoulés et l'on n'a pas relevé les allocations familiales. Comme chacun le sait, le coût de la vie a augmenté énormément depuis, mais les besoins des enfants n'ont pas diminué. Il faudrait accroître les moyens de subvenir aux besoins des enfants en proportion des frais nécessaires à cette fin. Le 23 février 1955, comme en fait foi la page 1515 du hansard, j'ai déclaré:

> Voici ce que j'ai dit le 19 janvier:
> Je dis aux gens de ma circonscription que, lorsque le temps sera venu de relever les allocations familiales, le parti libéral les relèvera. Le parti libéral est celui qui a d'abord présenté les allocations familiales et l'on peut compter sur lui pour les accroître lorsque les recettes et la richesse du pays le lui permettront.
> Au cas où l'on aurait des doutes à ce sujet, je déclare catégoriquement que je suis en faveur du relèvement des allocations familiales aussitôt que cela sera possible.

Une voix: Quand sera-ce?

M. Cannon: C'est ce que vous allez découvrir. Je suis encore de cet avis. Certains de mes électeurs m'ont fait observer, tant verbalement que par écrit, qu'il est temps, à leur avis, d'accroître les allocations familiales. Ils me font observer que le coût de la vie a monté depuis 1945 et que, dans l'intervalle, le revenu dont dispose le Gouvernement pour d'autres fins que les fins de guerre a grandement augmenté. Je suis bien aussi de cet avis et je demande au Gouvernement d'accroître les allocations familiales. S'il ne peut les doubler, ainsi qu'on le demande en certains milieux, il devrait au moins les accroître d'un quart ou de moitié. Si le Gouvernement ne peut les augmenter sur toute la ligne, il devrait à tout le moins porter les allocations mensuelles de $5, $6 ou $7, accordées aux jeunes enfants, au montant de $8 qu'il verse aux enfants plus âgés, afin que la même échelle s'applique à tous. Cette modification non seulement profiterait aux enfants, mais simplifierait beaucoup l'application de la loi.

Avant d'abandonner ce sujet, de nouveau j'exhorte instamment le Gouvernement à établir, dès la présente session, une législation en vue d'améliorer, ainsi que je l'ai déjà mentionné, ces deux importantes mesures de sécurité sociale: l'assurance-chômage et les allocations familiales.

Avant de terminer, il n'est que convenable que je mentionne une visite que Son Excellence le gouverneur général du Canada a faite aux Îles-de-la-Madeleine l'automne dernier. Il est venu en septembre, à bord de la frégate *Buckingham*, et il a parcouru les îles d'un bout à l'autre. Je tiens à dire publiquement dans cette enceinte combien la population des Îles-de-la-Madeleine a apprécié l'honneur que lui a fait Son Excellence en lui rendant visite, d'autant plus qu'il a accompli cette visite si complètement qu'il a pu voir tout le monde.

Nous le savons tous, Son Excellence a bien des qualités, mais il en est une que je lui ignorais avant sa visite à nos îles. Il est parfois poète et, avant d'en finir, j'aimerais faire figurer au hansard l'*Ode to the Saucy Sally*, composée par Son Excellence. L'île Entry dont il y est question n'est autre que l'île d'Entrée des Îles-de-la-Madeleine. Voici donc cette ode:

On board the frigate *Buckingham* there hung a little craft
As nimble as a kayak, as buoyant as a raft;
The passengers admired her; travelled in her at each stop
And called her Saucy Sally with the fringe on top.

For she carried very proudly a magnificent decor—
A fringe she had amidships, and also aft and fore.
The passengers adored it—what the actors call a "prop"—

And they loved the Saucy Sally with the fringe on top.

When we called at Entry island the wind grew even stronger,
And our journey to the jetty seemed long and getting longer.
We whispered soft as seas grew high and spirits took a drop—
What about it, Saucy Sally with the fringe on top?

But she did her duty nobly and never let us down,
Returned us to the *Buckingham* and how she went to town!
The waves she scorned superbly, with a jump and skip and hop—
So thank you, Saucy Sally with the fringe on top.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, si l'on m'avait permis de participer au débat hier, vous auriez sans doute jugé nécessaire de me rappeler à l'observance du Règlement, étant donné les termes violents que j'aurais employés. En effet, rarement une déclaration émanant d'un membre du Gouvernement m'a autant contrarié que celle qu'a formulée hier le ministre du Commerce.

A mon avis, deux membres du cabinet, le ministre du Commerce, qui est chargé de la vente de notre blé et dont relève le Bureau

de la statistique, et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), le seul agriculteur qui fasse partie du ministère, desservent grandement notre pays en omettant de faire saisir à leurs collègues, au Parlement et à la population en général les véritables problèmes qui se posent à tous les agriculteurs canadiens.

Quelle différence entre le discours d'hier du ministre du Commerce et celui que prononçait il y a une semaine le président Eisenhower, au Congrès de Washington! Le président Eisenhower n'a pas dit qu'aucun pays n'était aussi prospère que les États-Unis. Il n'a pas dit que l'agriculteur américain avait plus d'argent en banque, plus de blé dans ses greniers et plus d'aliments en réserve que ceux de tout autre pays du monde. Non, voici ce qu'a dit le président Eisenhower:

Au cours de la présente session, aucun problème dont le Congrès est saisi n'est plus urgent que la situation paradoxale dans laquelle se trouvent nos familles agricoles. Bien que l'agriculture constitue notre industrie de base, les prix et le revenu que touchent les cultivateurs ne sont pas à la hauteur de la grande prospérité dont jouit la nation. Depuis cinq ans l'économie agricole est à la baisse. Ce marasme économique constituera, si on n'y remédie pas, une menace directe pour le bien-être de l'ensemble de la nation.

Mais il ne s'agit pas uniquement des prix et du revenu. En Amérique, l'agriculture n'est pas simplement une industrie mais un mode de vie. Tout le long de notre histoire, la ferme familiale a assuré la force et la vitalité de notre régime social tout entier. Nous devons donc la maintenir vigoureuse et saine.

Malgré tout, le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce cherchent à donner à la Chambre et à l'étranger l'impression que les cultivateurs canadiens sont prospères. Le ministre du Commerce a soulevé un vieil épouvantail, l'abolition de la Commission du blé. Aucun membre d'un parti qui siège en cette enceinte n'a préconisé l'abolition de la Commission du blé. Je rappelle que les membres de mon parti ont appuyé la Commission du blé bien avant les libéraux; il est insensé de prétendre que des journaux qui jouissent de la réputation de la *Free Press* de Winnipeg ou du *Financial Post* cherchent à saborder la Commission du blé. Je ne m'attarderai pas à défendre la *Free Press* de Winnipeg, car ses rédacteurs en sont parfaitement capables. Je désire appeler l'attention du ministre sur les lettres hebdomadaires de la *Searle Grain Company Limited*. Cette société qu'on s'attendrait de voir harceler la Commission du blé et souhaiter le retour du marché libre, se montre très prudente dans ses commentaires hebdomadaires sur la situation. Le principal article de la lettre du 11 janvier déclare:

La mesure projetée soulève de l'intérêt en ce qu'elle reflète une reconnaissance partielle de la situation de plus en plus difficile dans laquelle se trouvent les cultivateurs de l'Oueset du Canada par suite des problèmes de vente. A cause des sacrifices que les cultivateurs ont consentis dans le passé, nous avons toujours maintenu dans nos lettres que, tôt ou tard, il faudrait dresser le bilan de la situation du cultivateur par rapport à l'ensemble de l'économie nationale et que, au besoin, il faudrait un jour ou l'autre recourir à des mesures extrêmes pour lui assurer une plus grande sécurité.

Dans la même lettre, on signale un autre grave problème que nous ne saurions négliger. On y rappelle que, à la foire royale d'hiver à Toronto, le blé Koga II, nouvelle variété obtenue en Allemagne, s'est classé au 18e rang et fait concurrence à plusieurs variétés de blé canadien dur et rouge du printemps. On a aussi signalé que deux autres variétés anglaises de cette catégorie ont obtenu respectivement les 21e et 25e rang.

La *Searle Grain Company* reconnaît ces événements internationaux importants, sans souffler mot au sujet du problème qui se pose aux cultivateurs canadiens du fait de l'existence de la Commission du blé, cela indique combien est ridicule ce qu'ont dit le ministre du Commerce et les autres députés libéraux de l'Ouest qui manquent du courage nécessaire pour s'acquitter, au Parlement, de leur devoir envers leurs commettants et signaler que ceux qui les élisent n'obtiennent pas la part du revenu national qui leur revient de droit.

Je passe maintenant à ce que le ministre nous dit au sujet du revenu net de 1951 à 1954. Il nous dit dans une de ses publications que le revenu net total des exploitants émanant de la production agricole a diminué de 2,750 millions en 1951 à 1,851 millions en 1952, de 1,653 millions en 1953, et de 1,054 en 1954. Comment le ministre n'a-t-il pu admettre ce fait lorsqu'il a pris la parole ici hier? Si tous les autres secteurs économiques au Canada ne connaissaient pas en ce moment une prospérité sans précédent, nos cultivateurs pourraient se résigner à notre destin de scieurs de bois et de porteurs d'eau. Cependant, les bulletins du Bureau fédéral de la statistique, service relevant du ministère du Commerce, nous communiquent chaque semaine des renseignements qui nous vexent. Voici le bulletin du 14 octobree:

Bénéfices des sociétés: Les bénéficies du deuxième trimestre des sociétés au Canada, les impôts sur le revenu non déduits, sont, estime-t-on, à 22·6 p. 100 plus élevés cette année qu'en 1954.

Les ventes des grands magasins ont alors atteint leur point culminant. Les ventes des magasins à succursales multiples et tous les autres secteurs de l'économie canadienne étaient alors à leur apogée.

Naturellement, je m'inquiète surtout de ce qui se passe dans les régions du Canada produisant du blé.

Tandis que le revenu agricole a diminué dans tout le Canada, cette réduction a atteint des proportions énormes dans les régions des

Prairies. Si l'on consulte à nouveau les données émanant des propres services du ministre, on constatera que, dans la province de Saskatchewan, le revenu agricole est passé de 565 millions de dollars en 1952, à 126 millions en 1954. Il n'est pas facile de savoir exactement dans quelle proportion les Canadiens sont classés comme cultivateurs. Dans les provinces comme l'Ontario, le Québec et les provinces Maritimes, où certains consacrent une partie de leur temps à la culture et l'autre à la pêche ou au travail dans l'industrie, on ne peut le déterminer, mais on admet qu'à peu près 20 p. 100 des Canadiens tirent leur gagne-pain de l'agriculture. Pour autant que je puisse m'en souvenir, tous ceux qui, participant à la vie publique, ont tâché d'obtenir de l'appui, ont souligné que les cultivateurs étaient le sel de la terre; mais quand il s'agit de leur donner leur part du revenu national, c'est tout différent.

Je suis reconnaissant au ministre du Revenu national (M. McCann) des renseignements qu'il nous donne au sujet de la répartition du revenu national entre les groupes professionnels. Ces données ne constituent pas un tableau complet ou précis, mais elles nous indiquent le genre de revenus qu'ont les contribuables. Étant donné que plus de 80 p. 100 des agriculteurs n'ont jamais disposé d'assez d'argent pour payer l'impôt sur le revenu, le ministre du Revenu national n'a naturellement aucun renseignement sur l'exiguïté des ressources de ces infortunés Canadiens. Cependant, les chiffres que j'ai sous les yeux indiquent que les médecins viennent en tête de la liste avec une moyenne de $11,258 chacun, d'après les renseignements qu'ils communiquent aux autorités de l'impôt sur le revenu. Les ingénieurs consultants et les architectes viennent ensuite. Je crois comprendre que le ministre du Commerce serait dans cette catégorie s'il travaillait pour assurer sa subsistance. Le montant est de $10,289 dans leur cas. Le revenu des avocats a baissé un peu. S'ils avaient pu travailler une autre demi-heure dans l'année, ils auraient porté leur revenu au niveau de $10,000, car il ne leur a manqué qu'environ $50 pour atteindre ce chiffre.

Mais les cultivateurs sont loin au bas de la liste. Les cultivateurs qui ont eu la chance de payer de l'impôt sur le revenu ont gagné en moyenne $3,869. Quant à la répartition du revenu national entre les différends groupes de Canadiens, les cultivateurs et le public en général ne se rendent pas compte que nos ouvriers du sol ont obtenu, en 1954, une proportion plus faible du revenu national qu'immédiatement avant la seconde guerre mondiale. Si l'on envisage l'ensemble de la période écoulée de 1930 à 1939, la part de revenu national que les cultivateurs ont reçue a été de 6·1 p. 100. Nous avons beaucoup de sympathie pour les gens qui ont connu la famine des années 30. Nous n'ignorons pas que les œufs se vendaient 3c. la douzaine; le beurre, 10c. la livre; le bœuf et le porc, 5c. la livre. Alors que ces prix avaient cours, les cultivateurs ont touché 6·1 p. 100 du revenu national.

En 1931, la part des cultivateurs était tombée à 2·9 p. 100. Elle remonta l'année suivante à 4·1 p. 100, pour retomber ensuite à 3 p. 100. Cette année-là, 20 p. 100 de la population a touché 3 p. 100 du revenu national. En 1954, les cultivateurs de toutes les régions du Canada ont touché 5·6 p. 100 du revenu national. Aucun ministre du Commerce responsable des statistiques établies par un gouvernement ne fait son devoir en abordant une question controversée comme celle dont le ministre a parlé hier soir sans tenir compte de ce que dans l'ensemble du Canada, au cours de la dernière année à l'égard de laquelle on dispose de statistiques, 20 p. 100 de la population n'ont touché que 5·6 p. 100 du revenu national.

Même si la plupart de mes observations porteront sur le blé, je suis sûr que les députés représentant les cultivateurs de toutes les régions du Canada n'oseraient pas ramener le ministre du Commerce parmi leurs mandants pour lui permettre de prononcer un discours politique à leur appui en donnant à entendre, comme il l'a fait hier, que la seule chose qui cloche au sujet des cultivateurs du Canada, est que certains cécéfistes font de l'agitation et parlent de choses étrangères à la réalité. Certes les gens d'Ontario et de Québec ne blâmeront pas la CCF des prix désastreusement bas qu'ils touchent pour ce qu'ils vendent et des prix très élevés qu'ils versent pour ce qu'ils achètent.

Quelques jours avant mon départ pour Ottawa, j'ai vu l'un des cultivateurs de ma circonscription. C'est un homme qui a suivi le conseil du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Il a écoulé un peu de ses céréales sur le marché en les donnant comme provende à son bétail. Il possède l'un des plus beaux troupeaux du pays. Le 27 décembre dernier, entre Noël et le Jour de l'An, il a reçut pour du bouvillon de choix, âgé de moins de deux ans, 14c., 13½c., 13¾c., et un prix maximum de 14¼c. la livre. Tous ces bestiaux furent achetés par *Canada Packers* ou *Burns*. Le cultivateur a déposé une plainte auprès de l'un des acheteurs, qui lui a répondu: "Vous avez de la chance de vendre vos bestiaux à ces prix-là. Si vous aviez attendu jusqu'au printemps et continué à les nourrir, le maximum que vous auriez pu en retirer aurait probablement été 10c."

Ce n'était là évidemment qu'un simple commentaire émis par l'acheteur, qui n'est

certainement pas plus renseigné que personne sur la question, mais il a réussi à convaincre le cultivateur que l'on pourrait bien voir une aggravation de ces prix. Ce qui n'empêche pas les cultivateurs de savoir que pendant qu'ils sont sur la corde raide, alors que pour eux les prix de vente baissent et les prix de revient montent, d'autres au Canada, comme je l'ai signalé, s'en donnent à cœur joie.

J'ai dit en effet que les profits des sociétés sont à la hausse. Le *Financial Post*, passant en revue les entreprises industrielles et les mines, nous renseigne sur la situation de quelques-unes des grosses compagnies canadiennes entre 1946 et 1954. Je ne les citerai pas toutes. L'une d'elles, la *British American Oil Company*, me fait l'honneur d'une de ses cartes de crédit. Chez moi, j'achète ordinairement mon essence à la coopérative, mais, en voyage, j'achète de l'essence *British American*, s'il n'y a pas de coopérative. Je m'intéresse donc à ses bénéfices. De 1946 à 1954, leurs bénéfices nets, après défalcation des impôts, sont montés de 3·3 millions à 18·1 millions, soit une augmentation d'environ 410 p. 100.

La *Steel Company of Canada*, qui compte surtout sur ses ventes d'outillage agricole, a fait un bénéfice net, moins les impôts, de 440 p. 100. J'arrive à l'*Industrial Acceptance Corporation*. Il semble que les achats à crédit laissent à ces sociétés de bien beaux bénéfices. Ses bénéfices nets ont en effet augmenté de 2,602 p. 100. Les épiceries Loblaw ont découvert sûrement qu'il vaut mieux vendre les légumes que les cultiver. Leurs bénéfices ont augmenté de 306 p. 100. Les bénéfices nets de *Traders Finance* ont augmenté de 801 p. 100; les bénéfices de la compagnie de la baie d'Hudson, qui fait office de bureau des terres dans la partie septentrionale de ma circonscription depuis environ trois siècles, ont augmenté de 478 p. 100.

Les magasins Dominion annonçaient aujourd'hui les flèches de lard à 27c. la demi-livre, à Ottawa. Je ne vois pas comment on peut s'attendre que les cultivateurs du Canada élèvent des porcs lorsque le produit fini, la flèche de lard, se vend 27c. la livre. De 1946 à 1954, les bénéfices de cette société ont augmenté de 733 p. 100.

N'était le fait que toutes les sortes de sociétés imaginables ont joui au Canada de la plus grande prospérité durant et depuis la guerre, notre population agricole ne serait probablement pas si mécontente. Dans toutes les provinces la diminution de la part du revenu national qui échoit au cultivateur est, j'en suis sûr, le facteur qui pousse tant de cultivateurs à quitter la ferme pour la ville.

Dans la petite collectivité que j'habite nous avons une école mixte qui compte cette année 360 étudiants inscrits. Le principal me dit qu'il ne connaît aucune des filles qui songe à épouser un cultivateur et à vivre sur la ferme, et qu'il ne connaît que trois garçons qui comptent retourner éventuellement à la ferme. Personne ne peut prétendre sans doute que l'école n'a pas été établie à cet endroit pour permettre à bon nombre de ces jeunes gens de rentrer au foyer le soir ou pour la fin de semaine et n'avoir pas à faire leurs études secondaires à la ville, avec l'espoir qu'ils continueraient de s'intéresser à la ferme. Ces étudiants se rendent compte que leurs parents et leurs grands-parents ont toujours vécu dans une situation où ils n'obtenaient pas en retour de leur production leur juste part du revenu national.

L'exposé que le ministre a fait hier pèche aussi gravement d'une autre façon. Il n'a pas reconnu que le prix joue un rôle important dans la situation actuelle. S'il est vrai qu'à mon avis il n'y a pas de pays au monde qui valent le Canada, et personne au Canada qui vale ses cultivateurs, autant que je sache, je ne saurais comprendre comment il se fait qu'un ministre puisse se vanter qu'il n'est pas un pays au monde où les producteurs aient à vendre leur blé à un prix aussi bas que les cultivateurs canadiens.

J'ai des reproches à adresser tant au ministre du Commerce qu'à celui de l'Agriculture (M. Gardiner). Ce dernier obtient chaque année du Parlement un crédit au titre de la publication *Agriculture Abroad*. Dans ce numéro-ci on trouve une étude de ce qui se passe, du point de vue agricole, en Australie, en France, en Hongrie, en Irlande, en Suède et au Royaume-Uni. Dans leur exposé des programmes agricoles appliqués dans chacun de ces pays, les fonctionnaires du ministre ont bien soin d'éviter de signaler le grand écart qui sépare les prix que touchent les cultivateurs de ces pays des prix touchés par le cultivateur canadien.

Le ministre du Commerce publie aussi un bulletin intitulé *The Wheat Review* qui contient régulièrement des renseignements quant à la situation agricole d'autres pays. Cette livraison-ci comporte une étude de la situation agricole de l'Uruguay, de l'Argentine, de l'Australie et de la France. Il se trouve aussi que je reçois de Washington un bulletin appelé *Foreign Agriculture Circular*. Le ministre de l'Agriculture et son collègue du Commerce pourraient faire œuvre très utile en supprimant *The Wheat Review* et *Agriculture Abroad* et en se contentant de prier Washington de les renseigner sur ce qui se passe.

Je n'aurai pas le temps de relever ce qu'a dit le ministre du Commerce à propos de l'Uruguay, mais je pense que la population du

Canada devrait être mise au courant des renseignements que renferme ce bulletin publié par Washington sur la culture du blé dans l'Uruguay. Il fait remarquer, tout d'abord, qu'avant la guerre l'Uruguay exportait une faible quantité de blé, et qu'à la suite de différents programmes les exportations de ce pays atteignent maintenant 23 millions de boisseaux. Ce n'est pas une quantité aussi considérable que celle que nous exportons, soit. Il reste qu'en 10 ans ce pays a décuplé ses exportations et que cela laisse supposer que nous devrions nous en préoccuper un peu.

Dans l'Uruguay, les cultivateurs obtiennent pour commencer $2.51 le boisseau. Ceux qui sont incapables de livrer leurs céréales au début de la saison voient monter le prix de mois en mois jusqu'à ce qu'à la fin de l'année-récolte il ait atteint $2.72 le boisseau. Autrement dit, le cultivateur qui garde ses céréales à la ferme pendant un an obtient un supplément de 21c. le boisseau pour l'entreposage de ces céréales. En outre, le cultivateur de ce pays a reçu 18 pesos l'hectare pour ses emblavures et il est très intéressant de voir ce que cela représente en dollars et en acres. Le cultivateur de l'Uruguay reçoit $4.80 l'acre. Quel contraste avec la maigre pitance que le ministre de l'Agriculture n'a même pas donnée à nombre de cultivateurs, qui n'ont pas obtenu de récolte l'année dernière, aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Cependant, en Uruguay, on verse $4.80 l'acre pour les 494 premières acres. Pour ce qui est du gros cultivateur, de celui qui possède plus de 500 hectares ou 1,236 acres, il n'obtient rien. Quant au cultivateur moins important, il touche $4.80 l'acre sur les premiers 494 acres. Pour la différence entre 494 et 1,236 acres, il ne touche rien.

Le ministre de l'Agriculture, qui veut bien me suivre attentivement, me dira-t-il comment les cultivateurs de la région de Melville pourront, en face des prix actuels, soutenir, sur le marché mondial, la concurrence d'un blé produit sur une terre subventionnée à raison de $4.80 l'acre? Comment pourront-ils soutenir la concurrence quand le gouvernement de l'Uruguay comble l'écart entre ce que touche le cultivateur et ce qu'on reçoit sur les marchés étrangers?

Le ministre de l'Agriculture consacre un passage à la France. Je lui conseille de comparer ce que ses fonctionnaires disent au sujet du blé en France avec ce que Washington en dit. Washington signale que le niveau de soutien pour 1955-1956 est à peu près ce qu'il était un an auparavant. Il est de $2.64 le boisseau pour certaines variétés de blé tendre et de $3.04 le boisseau pour le blé dur. Voici des renseignements que les services du ministre ont eu soin de ne pas inclure dans la publication. La France a subventionné ses exportations et, en 1955, elle viendra probablement tout près de remplacer l'Australie comme principal pays exportateur.

Pour la récolte de 1954, vendue en 1954-1955, la subvention totale à l'exportation a été estimée à 41·8 milliards de francs ($119,543,000). La quantité de blé et de farine exportée cette année-là sous le régime des subventions est estimée à 2,015,000 tonnes métriques (74,028,000 boisseaux). Le coût moyen de la subvention à l'égard de la récolte a donc été de 2,076 francs par quintal ($1.61 par boisseau).

Je dois expliquer que tout cet argent-là ne provient pas du Trésor. Ce rapport de Washington explique que les cultivateurs eux-mêmes ont versé une part de 54c. le boisseau tandis que le gouvernement français a versé $1.07, ce qui donne en tout $1.61 le boisseau. C'est ce qui explique dans une certaine mesure pourquoi la France, qui autrefois importait beaucoup de blé et dont les importations et les exportations se sont pendant assez longtemps fait équilibre, menace d'enlever le cinquième rang à l'Australie.

Les exportations de la France ont presque doublé en 1953-1954, puisqu'elles sont passées de 40·2 millions à 87·9 millions en 1954-1955.

Hier, le ministre du Commerce a bien pris garde de ne pas signaler que, l'an dernier, les États-Unis ont remplacé le Canada en tant que principal pays exportateur. Les députés trouveraient peut-être intéressant le court tableau que j'ai ici et qui porte sur les exportations faites l'an dernier et l'année précédente par les États-Unis, le Canada, l'Argentine, l'Australie et la France. Les exportations des États-Unis sont passées de 211·4 millions à 276·5 millions. Celles du Canada ont baissé de 255·1 millions à 251·8 millions. Celles de l'Argentine sont passées de 110·3 millions à 134·5 millions. Celles de l'Australie se sont établies à 94·2 millions, de 63·4 millions qu'elles étaient et, je le répète, celles de la France sont passées de 40·2 millions à 87·9 millions. D'après les estimations de cette année, la France portera ses exportations à 91·9 millions.

Je sais le problème qui se pose quand des pays qui soutiennent un secteur de leur économie sont disposés à le subventionner autant que la France le fait. Mon temps de parole s'épuise. Je ne pourrai pas parler de ce que font les États-Unis, mais le sujet a été mentionné si souvent à la Chambre que tous les députés se rendront compte que les États-Unis ont suivi un programme agricole très généreux.

Malgré les efforts faits dans ce sens, le président Eisenhower, dans un message au Congrès, lui a demandé son appui pour la création d'une banque agricole et l'écoulement de divers excédents, maïs, coton, riz, alors que cet important secteur de la popula-

tion américaine ne réussit pas à obtenir sa juste part du revenu national, ce qui a un retentissement désastreux sur l'ensemble de l'économie américaine.

Avant de terminer, je tiens à dire que la proposition de mon chef est très raisonnable. L'amendement modifié par notre sous-amendement se lit ainsi qu'il suit:

Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux, y compris leur omission de fournir des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes à raison d'au moins 75 p. 100 du prix initial afin d'atténuer la crise financière sérieuse à laquelle doivent faire face actuellement les cultivateurs de l'Ouest et toute l'économie des provinces des Prairies, ainsi que par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre.

Mon chef et l'honorable député d'Assiniboia (M. Argue) ont parlé de l'acceptation des devises faibles, du sterling et du troc.

Un mot du contrat conclu avec la Pologne. A part la violente sortie faite l'an dernier par le chef de l'opposition quand on a annoncé ce marché, je n'ai pas entendu de critiques au Parlement ni en dehors au sujet de ce contrat. Sauf erreur, d'ici dix ans la Pologne achètera de 50 à 60 millions de boisseaux de blé par année. Je crois comprendre que la Pologne a trouvé le blé canadien excellent. Il se mélange fort bien au sien et, si je ne m'abuse, la Pologne ne demande pas mieux que faire des affaires avec le Canada. Mais cela ne se produira que si nous acceptons de la Pologne certaines des marchandises qu'elle fabrique et veut vendre.

Si la Pologne avait accès à beaucoup d'or, elle fournirait probablement de l'or. Le Canada est disposé à dépenser 16 millions pour extraire beaucoup d'or d'un trou dans le sol du nord et l'enfouir ensuite dans un trou des collines du Kentucky. Mais jusqu'ici nous ne consentons pas à risquer plus de 4c. le boisseau à l'égard de la récolte de blé de l'an dernier, et rien pour l'avoine, l'orge, le seigle et d'autres denrées. Il est temps que le gouvernement canadien consente à créer une commission d'importation qui travaillerait de concert avec la Commission du blé.

La Commission du blé est chargée de la vente, mais nous n'avons pas d'organisme au Canada qui étudie un problème comme celui posé par le contrat avec la Pologne, en vue d'en importer des produits sans désorganiser notre économie. Cette tâche est réalisable. C'est une honte pour notre société que de permettre que 20 p. 100 de la population canadienne voie sa part du revenu national diminuer d'une année à l'autre et de ne pas faire d'effort sérieux pour accroître notre production et faire en sorte qu'elle trouve des débouchés à l'étranger.

[M. Nicholson.]

Les membres de notre groupe ont souvent fait observer que deux tiers des habitants du monde ne mangent jamais à leur faim. Je reçois chaque mois de Rome les bulletins de la FAO qui traitent de quelques-uns des problèmes qui s'offrent à notre organisation internationale pour laquelle le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a travaillé si fort. Je tiens à dire combien nous sommes heureux que le ministre ait contribué si utilement aux délibérations de la dernière Assemblée générale des Nations Unies; mais je ne puis comprendre comment il a pu sans broncher voir amputer le budget de la FAO dans la mesure où il l'a été.

Le Directeur général a remis sa démission parce que le budget était baissé de 7 millions de dollars à 6·4 millions, alors que cet organisme international est chargé de l'organisation de la production et de la répartition mondiale des denrées alimentaires. Leur budget a été réduit de $600,000 et, au cours des derniers jours de la dernière session, le ministre du Commerce nous a dit, en sa qualité de ministre de la Production de défense, que si l'aviation demandait un nouveau modèle d'avion, dût-il coûter 122 millions, il n'y aurait aucune difficulté à trouver assez de fonds canadiens pour entreprendre la fabrication de ce nouveau modèle d'avion.

Vu le grand nombre d'affamés qu'il y a dans le monde, le Gouvernement devrait montrer la voie à suivre en veillant au maintien de la production canadienne à son maximum afin que notre propre population ait tous les vivres qu'elle peut consommer et que nos excédents soient vendus, troqués ou donnés pour soulager la faim dans les régions où la population n'a jamais eu suffisamment à manger.

(Texte)

M. Georges Villeneuve (Roberval): Monsieur le président, en parcourant le Règlement de la Chambre des communes, édition revisée 1955, j'ai pu me rendre compte, une fois de plus, de l'apport peu commun que nous ont valu votre compétence et votre esprit de travail. Vous avez su, durant vos deux ans d'office, vulgariser ces règles presque inaccessibles au commun des mortels. Aussi, permettez-moi de vous dire que vous passerez, comme certains de vos devanciers émérites, à l'histoire du parlementarisme de notre pays. Votre doigté et votre impartialité, agrémentés par la connaissance parfaite des deux langues officielles au Canada, vous méritent ce témoignage unanime des membres de la Chambre, à quelque étiquette politique qu'ils appartiennent.

La présente session a débuté sous de bons augures par le discours de la motionnaire,—je n'oserais pas employer un néologisme en

disant la "proposeuse",—l'honorable député de Timiskaming (Mme Shipley), la première femme à laquelle on ait fait un tel honneur depuis la Confédération, et celui de l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme), que je pourrais qualifier, à juste titre, de représentant de la jeunesse. A la première et au second, j'offre mes plus sincères félicitations et souhaite que leurs futures interventions en cette enceinte continuent d'enrichir nos débats.

Aux six députés récemment élus et siégeant pour la première fois parmi nous, je souhaite qu'ils constituent une précieuse acquisition pour la Chambre ainsi que pour leurs circonscriptions respectives. Comme j'ai eu l'honneur de participer à la campagne électorale de mon honorable ami le nouveau député de Témiscouata (M. St-Laurent), je tiens à lui adresser mes félicitations pour la façon honnête et franche dont il a obtenu son mandat, ce qui m'autorisait vraiment à répéter devant ses électeurs cette maxime: "Bon sang ne peut mentir".

Qu'il me soit également permis de signaler l'apport particulier qu'ont fourni trois honorables membres du cabinet au rayonnement du Canada à l'étranger, durant l'intersession, soit l'honorable ministre des Pêcheries (M. Sinclair) au cours de son voyage en Russie, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), lors de sa tournée en Russie et en Orient, et l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), chef de la délégation canadienne aux Nations Unies, qui a réussi un vrai tour de force en obtenant l'admission en bloc de 16 pays au sein de cet organisme. Le rôle du Canada, pays placé au second rang dans le concert des nations, se doit d'en être un de conciliateur à la face du monde si notre commune patrie entend se rendre digne, sur le plan international, de l'annonce faite aux bergers de Bethléem: "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté".

J'ai été sensible à la nomination de l'honorable ministre des Anciens combattants (M. Lapointe) comme ministre des Postes en remplacement de son regretté prédécesseur, l'honorable Alcide Côté. Ce dernier m'avait vaillamment secondé dans la tâche que m'avaient confiée mes électeurs en vue d'un meilleur service postal, et je ne doute pas que le nouveau ministre m'accorde la même sympathie. J'ose espérer que la venue du nouveau ministre coïncidera avec l'avènement d'une plus grande générosité de la part de son ministère à l'endroit, notamment, des entrepreneurs postaux et des maîtres de poste ruraux.

La circonscription de Roberval, que je représente en cette enceinte, a reçu des visiteurs de marque au cours de l'année 1955, à savoir l'honorable ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage), l'adjoint parlementaire au ministre des Postes (M. Kirk), l'adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics (M. Bourget), lors de l'inauguration officielle de l'édifice public fédéral de Roberval, au cours du mois de mars, ainsi que l'honorable ministre des Transports (M. Marler), lors de l'inauguration officielle de l'aéroport de Roberval, au mois de novembre. A ces honorables collègues, je fais part de ma gratitude et de celle de mes électeurs pour nous avoir honorés de leur présence dans cette région que je crois particulièrement attirante et hospitalière. J'ose espérer qu'ils nous reviendront et que le bon souvenir de leur passage parmi nous les incitera à encourager d'autres collègues députés, adjoints parlementaires et ministres à visiter le comté de Roberval et sa population sympathique.

L'essor économique sans précédent connu en 1955 au Canada n'a pas manqué d'avoir ses répercussions sur la circonscription de Roberval.

Aussi, suis-je heureux de constater qu'en 1955, le gouvernement fédéral a réellement contribué au progrès de ma circonscription. Je me bornerai à citer la construction des édifices suivants, grâce à de généreuses subventions du ministère de l'Agriculture: le pavillon de l'Agriculture de Roberval, la fromagerie-beurrerie centrale de La Doré, la fromagerie-beurrerie centrale de Saint-Méthode, la fromagerie-beurrerie Bhérer de Saint-Félicien; et grâce au ministère des Travaux publics: le parachèvement de l'édifice public fédéral de Roberval, la continuation de la construction du brise-lames de Roberval, le parachèvement du quai de Saint-Prime, et l'attribution du contrat de construction de l'édifice public fédéral de Dolbeau. Mais l'apport le plus important de tous à notre économie régionale demeure sans contredit le commencement des travaux de construction du chemin de fer de 139 milles devant relier Chibougamau et Saint-Félicien, au coût approximatif de 17 millions de dollars, qui, en plus d'apporter du travail à notre main-d'œuvre et une circulation d'argent sans précédent, vaudra à ma circonscription non seulement un long chemin de fer en direction du nord mais, ce qui est encore plus important, un brillant avenir. L'honorable ministre des Transports n'a certes pas manqué de remarquer, lors de son passage à Roberval, combien mes électeurs ont apprécié cette sage décision du gouvernement de relier l'Abitibi et le lac Saint-Jean, par Chibougamau, la grande attraction économique du moment dans la province. Puisse leur témoignage, mêlé à celui de leur représentant, constituer l'ex-

pression la plus éloquente de leur gratitude envers les auteurs de cette décision empreinte d'esprit de progrès. C'est pourquoi mes électeurs, plus que jamais, se félicitent d'avoir eu confiance dans le gouvernement actuel, et si mes représentations continuent de recevoir l'accueil sympathique qu'elles ont connu dans le passé, cette confiance ne pourra que devenir inébranlable.

Une circonscription jeune et alerte comme celle que je représente à la Chambre ne peut guère laisser de répit à son représentant, et, en conséquence, ce dernier réserve encore de nombreuses demandes au gouvernement. Comme disait un bon curé de chez nous: "Il ne faut jamais se lasser de remercier sans jamais se lasser de demander; c'est la meilleure manière d'être exaucé."

Le 10 décembre dernier, la population de la circonscription de Roberval apprenait la triste nouvelle du décès de son représentant à l'Assemblée législative de Québec, M. Antoine Marcotte. A l'épouse du regretté défunt, aux membres de sa famille et à tous ses amis j'offre mes condoléances, à titre de député de la même circonscription à la Chambre des communes du Canada.

Un coin de pays jeune ne peut manquer de tendre, par la force des choses, vers l'adolescence. C'est ainsi qu'en 1954 nous fêtions un premier centenaire, celui de Roberval. Deux années se sont à peine écoulées que nous fêterons, en cet été de 1956, notre second centenaire, celui de l'établissement de la réserve indienne montagnaise de Pointe Bleue. Comme son nom l'indique, cette réserve est située sur une large pointe de terre s'avançant vers le lac Saint-Jean entre les localités de Saint-Prime et de Roberval. Une loi adoptée sous l'Union et sanctionnée le 30 août 1851 comme Statut 14-15, Victoria, Chapitre 106, autorisait le gouvernement à faire arpenter des terres qui devraient être attribuées aux Indiens.

C'est ainsi qu'en 1853 le gouvernement accorda aux Montagnais de ma région une réserve de 16,000 acres de terre sur les bords de la rivière Péribonka et une autre de 4,000 acres sur les bords de la rivière Métabetchouan, où s'élevait déjà un poste de traite des fourrures et une mission depuis deux siècles au delà. Au cours de l'été 1856, la tribu montagnaise des Indiens du Saguenay formula une demande au conseil exécutif du Canada, laquelle fut alors présentée par M. David E. Price, M.P., en vue d'échanger les concessions des rivières Péribonka et Métabetchouan pour une autre d'une superficie de 6 milles carrés sur les bords du lac Saint-Jean, à l'endroit dénommé aujourd'hui Pointe Bleue. Cet échange, accepté par le département des terres de la Couronne le 25 juillet 1856, fut sanctionné par un décret du conseil le 4 septembre de la même année et ratifié par le Gouverneur général le 6 septembre 1856, date historique à laquelle la réserve actuelle de Pointe Bleue prenait naissance. Je dois à notre historien régional, M. le chanoine Victor Tremblay, ces quelques bribes de l'histoire de Pointe Bleue.

Ainsi, cette réserve naissait alors que débutait la colonisation de la région du lac Saint-Jean. D'ailleurs, la coexistence entre les Indiens montagnais et les Français de cette région datait déjà de longtemps puisque le chef de cette tribu, Anadabijou, avait signé avec Samuel de Champlain, le 27 mai 1603, à la Pointe-aux-Alouettes, en face de Tadoussac, le premier acte officiel donnant aux Européens le droit de s'installer sur les terres du pays. Par ce traité, les premiers occupants du sol invitaient les nouveaux venus à "peupler leur terre et à combattre leurs ennemis". Par la suite, les Français restèrent amis avec la tribu montagnaise et la sauvèrent même de l'extermination. Au fait, lors d'une incursion iroquoise, les hordes ennemies furent mises en déroute grâce à l'aide d'un contingent français dépêché par le gouverneur Denonville, vers la fin du XVII[e] siècle, à l'issue d'une bataille qui se serait déroulée sur les bords d'un cours d'eau, appelé aujourd'hui encore "Rivière-aux-Iroquois", lequel sillonne la municipalité actuelle de Saint-Prime, où j'ai eu le bonheur de voir le jour.

La population de la réserve indienne montagnaise de Pointe Bleue est aujourd'hui d'environ 1,125 habitants, représentant 200 familles, dont 110 sont sédentaires et 90 nomades. Les territoires de chasse s'appauvrissant d'année en année et la mévente des fourrures ont, par la force des choses, contraint la plupart de ces Indiens à chercher leur subsistance en exécutant un travail manuel comme artisans, journaliers et même comme cultivateurs, ce qui constitue pour eux une adaptation nouvelle, un peu contre nature, qu'ils poursuivent d'une façon admirable.

Les Indiens de Pointe Bleue tiennent comme à la prunelle de leurs yeux à ce territoire, constituant leur réserve, qui fut morcelée dans le passé mais que je me fais fort de leur sauvegarder tant que je serai leur député, même si actuellement ils n'ont pas le droit de vote, ce qu'ils ne semblent pas désirer.

Depuis mon accession au poste de député de la division électorale de Roberval, j'ai réclamé certaines améliorations pour la réserve de Pointe Bleue, notamment la construction d'un pensionnat ou école résidentielle pour accommoder les enfants des Indiens nomades. Au cours de l'année scolaire 1954-1955, sur 272 enfants d'âge scolaire à la Pointe Bleue, 74 ne fréquentaient aucune école parce que, leurs parents courant les bois, ces enfants ne pouvaient recevoir d'instruction faute

d'un pensionnat sur les lieux. Pour pouvoir s'adapter à leurs nouvelles conditions d'existence et mener adéquatement leur lutte pour la vie, les jeunes Indiens ont besoin d'instruction; j'ajouterai même que l'instruction devient pour eux une nécessité absolue s'ils veulent, à l'avenir, tirer leur épingle du jeu et s'épanouir, sans toujours se trouver sur un pied d'infériorité.

Dans le même ordre d'idées, je porte à l'attention des officiers de la division des Affaires indiennes l'état déplorable de la route sillonnant cette réserve, tant en direction de Roberval que de Saint-Prime, route que je qualifierai plutôt de sentier et qui doit étrangement ressembler à ce qu'elle était voilà 50 ans, avec ses courbes à angle droit, ses traverses à niveau, son étroitesse quasi proverbiable et ses nuages de poussière. En plus de trouver cette route intolérable en regard des besoins modernes, j'y vois une disgrâce pour le gouvernement fédéral, dont l'unique autorité relativement aux routes a trait aux voies de communication à l'intérieur de cette réserve indienne dans tout le comté que je représente, pour ne pas dire dans les quatre comtés de la région concernée. De plus en plus les Indiens de cette réserve s'adonnent au transport par camion, l'un d'eux exploite même un service d'autobus entre Pointe Bleue et Roberval; de nombreux touristes en quête d'attractions nouvelles aiment visiter cette réserve, sans compter que le va-et-vient normal sur cette route demeure suffisamment respectable pour que le ministère concerné ouvre les yeux sur l'urgence de reconstruire cette route devenue une disgrâce pour le gouvernement fédéral. Les Indiens de Pointe Bleue désirent une bonne route asphaltée pour les relier à la route régionale n° 55 en direction de Saint-Prime et de Roberval. Je reconnais le bien-fondé de cette demande et je la porte à l'attention de l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill), dont je connais l'esprit de progrès, assuré d'avance qu'il y accordera un accueil sympathique.

Comme un centenaire se doit d'être souligné par des fêtes et des réjouissances publiques, un comité a été formé voilà quelques mois en vue de marquer d'une façon particulièrement originale celui de la réserve indienne montagnaise de Pointe Bleue. A cette occasion, les Indiens montagnais nous réservent un programme hors pair, d'une originalité sans précédent, lequel constituera un attrait touristique dans la région. Comme marque de considération envers ces premiers habitants du pays, je renouvelle l'invitation qu'on m'a chargé de transmettre à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, dont dépendent les Affaires indiennes, et à son sous-ministre, M. Laval Fortier, afin qu'ils rehaussent de leur présence ces fêtes grandioses du centenaire de la réserve indienne de Pointe Bleue. La première réponse que m'a faite l'honorable ministre n'a pas manqué de m'honorer, et je compte qu'il profitera de son passage à Pointe Bleue pour poser la première pierre du futur pensionnat dont la construction me tient tant à cœur. Je puis assurer l'honorable ministre d'une réception plus qu'amicale tant à Pointe Bleue que dans les autres localités du beau comté de Roberval.

Maintenant, je voudrais aborder, monsieur le président, un sujet plutôt délicat, celui du nom que portera le futur hôtel que les chemins de fer Nationaux du Canada sont actuellement à ériger à Montréal, à proximité de la gare centrale. Un nombre imposant d'électeurs de ma circonscription m'ont demandé d'exprimer mon opinion sur le sujet et je crois pouvoir m'acquitter de ce devoir sans blesser qui que ce soit.

Je sais que la permission de Sa Majesté a déjà été obtenue pour que cet hôtel porte le nom de "Hôtel Reine Elizabeth", "Queen Elizabeth Hotel". Par la suite, une pétition signée par 200,000 personnes, dont plusieurs fort en vue, fut déposée à la Chambre par l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont (M. Deschâtelets); les signataires de ce document demandaient que cet hôtel porte le nom de "Château Maisonneuve", en l'honneur du fondateur de Montréal. Par la suite, l'incident fit son tour de presse et tous ont pu se rendre compte, même à la lecture de journaux de langue anglaise de Montréal et de Toronto, que la pétition était logique parce que basée sur des faits historiques. Tous connaissent la loyauté des Canadiens de langue française envers Sa Majesté et ses prédécesseurs, et il serait injuste de prétendre qu'il s'agit là d'un mouvement dressé contre la Couronne britannique, qui est en même temps la Couronne canadienne, suivant notre commune allégeance. D'ailleurs, il existe à Montréal un hôtel dénommé "Windsor", un autre porte le nom de "Queens", alors qu'un théâtre est désigné sous le nom de "Her Majesty's", et je ne sache pas qu'il se soit fait aucun boycottage de ces établissements en raison de leurs dénominations. Le problème ne réside pas là, sûrement; il faut en chercher le fondement dans le fait que les origines de Montréal sont françaises; que la métropole est la seconde ville française au monde, après Paris, de par le chiffre de sa population; qu'étant la métropole du Canada, Montréal fait partie de la province française de Québec; que Paul Chomedey de Maisonneuve jeta les bases de cette ville d'une façon héroïque en l'an 1642, en déclarant au gouverneur français de Québec du temps:

"Même si tous les arbres de l'île de Montréal devaient se changer en Iroquois, je n'en poursuivrais pas moins mon projet"; qu'il sied de conserver à Montréal son visage français et que ce futur hôtel, devant accueillir des visiteurs de partout par suite de ses grandes possibilités d'accommodation, atteindrait cette fin bien légitime, à mon sens, s'il portait le nom de Maisonneuve, un nom historique par excellence qui mérite vraiment d'être inscrit sur un tel édifice public.

Je sais qu'il appartient aux administrateurs des chemins de fer Nationaux de trancher la question et j'ai confiance que ces derniers trouveront, s'ils le veulent, le moyen par excellence d'amener même Sa Majesté à opiner dans le sens de la pétition qui a été déposée à la Chambre.

Il m'a été donné d'apprécier hautement l'esprit de compréhension de M. Donald Gordon, le président actuel des chemins de fer Nationaux, lorsque, au cours de l'été dernier, je lui lançai un appel particulier, au nom de la population de La Doré, au sujet du rapprochement du site de la gare à 1¼ mille de ce village alors que le tracé fixait son emplacement à 3¼ milles,—ce dont je veux remercier M. Gordon de nouveau,—et j'entretiens le ferme espoir qu'il saura faire preuve du même esprit de compréhension pour satisfaire notamment la population de la province de Québec, dont une portion numérique notable s'est exprimée par la pétition susmentionnée. Je devine aussi que Sa Majesté souscrira à la dénomination proposée dans cette pétition, connaissant la loyauté de ses sujets canadiens d'expression française.

(Traduction)

Pour conclure, je tiens à féliciter le nombre toujours croissant de députés qui essaient de parler ma langue maternelle, l'une des deux langues officielles de notre pays. J'y vois une tendance croissante vers l'unité nationale préconisée il y a cinquante ans par sir Wilfrid Laurier.

On me dit que l'université de la Colombie-Britannique vient d'ouvrir une école pour l'enseignement du français. Récemment, j'ai eu le vif plaisir d'entendre l'honorable député de Brantford (M. Brown) déclarer en français que l'unité nationale se fera grâce à une meilleure connaissance des deux langues officielles du pays. Je connais bien d'autres députés qui commencent à apprendre le français, et cela dans tous les groupes. Nous pouvons tous attester, je crois, que le Canada aura un bel avenir, car les Canadiens de toutes les provinces s'estiment Canadiens avant tout. Leur loyauté s'adresse au Canada tout entier.

[M. Villeneuve.]

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi hâte de prendre la parole ce soir que lors de mon premier discours en cette enceinte. Je me demande si le whip de mon parti m'a ainsi invité pour me faire subir l'épreuve du feu comme aux jours d'autrefois ou si c'est parce que, étant donné mon travail à propos de la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon, j'ai été nommé adjoint parlementaire à mon bon ami le député du Yukon (M. Simmons). En tout cas, même si j'en étais assuré auparavant, je suis sûr que je puis compter sur l'appui des tenants du *fair play* politique, ces libéraux qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, jouissant d'une grande liberté d'esprit.

Si l'habitude est prise de parler longuement ici des particularités remarquables de nos circonscriptions, je me permettrai ce soir de rompre avec cette habitude. Mes commettants savent que, selon moi, je représente les meilleures gens et la plus belle région de notre grand pays. S'ils ne le pensaient pas, je suppose que je ne siégerais pas ici. Je crois que mes commettants seront pleinement satisfaits, si je parle de leurs problèmes uniquement en tant qu'ils intéressent tout le Canada.

Un peu partout aujourd'hui on entend les gens parler de façon ou d'autre du rôle du gouvernement dans notre régime démocratique. Ce sujet n'intéresse pas seulement les professeurs de collèges, les étudiants en histoire ou les hommes d'affaires. Les chefs de syndicats ouvriers et les syndiqués aussi en parlent. Chaque groupe a ses propres idées sur la question, mais il ne semble guère facile de donner une définition rigoureuse de la fonction du gouvernement.

A mon avis, nous semblons avoir oublié ici au Canada que le Gouvernement et les affaires peuvent fonctionner séparément sans pour cela que le Gouvernement soit empêché de remplir son rôle qui consiste à maintenir le bien-être général de la population. En qualité d'hommes d'affaires, nous réclamons le droit de gérer nos propres affaires sans restriction. Cependant, dès que nous avons le moindrement lieu de craindre d'être lésés nous réclamons l'intervention de l'État, de qui nous exigeons quelque nouveau genre de garantie ou quelques nouveaux contrôles restrictifs. En qualité de chefs ouvriers nous ne voulons aucune restriction à notre droit de négocier ou de faire la grève. Cependant, lorsque les choses se gâtent, nous prions le Gouvernement d'intervenir afin de dicter sa conduite au patron.

Soyons francs. Si nous poussions jusqu'à leur extrême limite ces attitudes, le Gouvernement finirait par tout gérer, les affaires aussi bien que le travail. En effet, jamais cabinet n'a été aussi disposé à envahir de nouveaux domaines sous le prétexte d'une

prospérité sans précédent. La liberté de l'individu disparaît à un rythme accéléré. Nous nous réveillerons un jour pour constater qu'un socialisme galopant, non pas rampant, nous a valu un État nationaliste socialiste. Ne cherchons pas d'excuses. Nous pouvons en voir la preuve partout. Le présent Gouvernement ne sera content que le jour où il se sera immiscé dans tous les domaines des affaires. C'est pour lui une évolution naturelle qui a été conçue au cours d'une période de crise nationale et qui se poursuit maintenant en douce alors que ses gens ne savent pas ce qui arrive.

On dira peut-être que ces paroles ressemblent beaucoup à celles que la Chambre a entendues l'an dernier au cours du débat sur la production de défense. Peut-être en est-il ainsi, mais je ne crois pas devoir m'en excuser car, l'autre jour encore, j'ai entendu le ministre de la Production de défense (M. Howe) se plaindre parce qu'il n'avait pas obtenu les pouvoirs qu'il voulait avoir l'an dernier. Fait remarquable, le Gouvernement, en se lançant dans le commerce, peut en arriver à exercer sur les affaires le même droit de regard qu'au moyen de lois restrictives.

Faisons en sorte que le Gouvernement ne se livre pas au commerce. Assurons-nous qu'il remplit son vrai rôle: pourvoir au bien-être général du peuple. Le monde des affaires,—j'entends par là tous les secteurs des affaires, les patrons et les ouvriers,—ne peuvent espérer avoir justice, si son concurrent est également l'auteur des règlements.

Nous avons beaucoup d'exemples. L'an dernier, lors de l'étude des crédits du ministère des Transports, ainsi qu'en fait foi la page 6799 du hansard, je me suis exprimé ainsi:

> Lors de sa création, la Commission des transports aériens semblait en tous points l'organisme ou le mécanisme souhaité pour contrôler la croissance de l'industrie dans le pays. Il semble pourtant que, ces dernières années, on ne puisse plus la considérer comme un organisme impartial. Je pense que la plupart de nos difficultés découlent d'une adhésion rigide à une politique de monopole au sommet.
>
> Cette tendance a été très clairement mise en relief, il va sans dire, dans la décision rendue il y a environ deux ans et demi par la Commission des transports aériens dans la cause des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien contre Air-Canada au sujet du transport-marchandises. Cette décision semble avoir écarté tout espoir de concurrence sur le plan national. Les répercussions s'en sont fait sentir dans toute l'industrie jusqu'au dernier entrepreneur de transport aérien de la catégorie 4, groupe "C".

Plus tard, j'ai dit:

> Quel en a été le résultat? Le Canada a dû attendre deux ans avant de posséder un réseau transcontinental de transport aérien des marchandises. Il est facile de le prouver. La demande des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien a été entendue il y a deux ans et demi. Cependant, dans la *Gazette* de Montréal, numéro du 25 avril 1955, on annonce en manchettes: "Air-Canada établira un service de transport de marchandises jusqu'au littoral de l'Ouest".
>
> Je demande aux honorables députés: Est-ce là la façon dont le commerce prend de l'expansion dans notre pays? En vertu de notre régime d'entreprise commerciale, ne devrions-nous pas penser que les commerçants créeront une situation qui leur permettra de réaliser des bénéfices dans des circonstances où il y a concurrence, comme la chose se fait dans tous les autres domaines de notre vie nationale? Non, nous avons attendu pour obtenir le service que nous aurions pu avoir il y a deux ans.

Comme l'atteste la même page, j'ai dit encore:

> En outre, cette décision a eu comme l'effet de restreindre l'activité de nos entreprises aériennes d'une extrémité à l'autre du pays, depuis la plus importante jusqu'à la plus petite, car il est évident qu'à moins que les gros exploitants puissent accroître leurs services, les petits exploitants ne pourront le faire dans le domaine qui les intéresse. En troisième lieu, il semble que cette décision a placé les employés des lignes aériennes nationales dans une situation où ils sont d'avis que la sécurité de leur emploi dépend du maintien d'un monopole tandis que, en réalité, ils seraient tous dans une situation plus favorable et ils auraient de meilleures chances d'avancement si une véritable concurrence existait.

Mais, comme je l'ai signalé cette fois-là, on en a retiré des avantages. La même demande de permis concurrentiel a réduit les taux de transport aérien au Canada, on ne peut soutenir le contraire. C'était la première fois que le Gouvernement agissait avec sa main gauche comme concurrent et sa main droite comme régulateur.

Depuis la dernière fois que j'ai abordé ce sujet à la Chambre, j'ai écouté bien des gens se prononcer là-dessus à la Chambre et en dehors, mais cet état de choses ne semble pas avoir changé profondément. La *Pacific Western Airlines* a demandé un permis d'exploitation d'aérobus pour transporter des passagers d'un continent à l'autre, mais on a récemment rejeté cette demande. On ne résoudra pas le problème en se bornant à permettre la concurrence. Il faudra le faire d'abord, il est vrai; mais, de plus, le gouvernement devrait se retirer des entreprises de transport aérien avant qu'il soit trop tard.

Je ne suggère pas que le gouvernement s'en retire avant d'accorder un permis concurrentiel car, dans cette hypothèse, je suis sûr que tout acheteur pourrait s'attendre à un maintien de monopole. La première mesure à prendre est de permettre la concurrence et la seconde consiste, pour le Gouvernement, à se retirer de l'entreprise.

A l'heure actuelle, une commission étudie le sérieux problème de prélever des fonds pour notre réseau national de radiodiffusion, et je suis sûr que le ministre du Revenu national a bien des soucis à cet égard. Nous avons encore ici une situation où l'État est d'une part concurrent et de l'autre régulateur.

Il me semble que l'on pourrait tout aussi bien conseiller la même solution dans ce cas. On ne voit pas pourquoi Radio-Canada ne devrait pas mettre le matériel de ses postes de radio et de télévision à la disposition de l'entreprise privée. Cela ne l'empêcherait pas de poursuivre ses productions et de continuer à jouer son rôle de régulateur. J'ai beaucoup d'admiration pour certains de ses services de production. Il n'y a pas de raison pour que la société supprime cette branche de son activité. Elle pourrait s'assurer que le nombre d'heures nécessaires est consacré, sur tous les postes, aux genres de programmes qu'un organisme, tel un Conseil du Canada, conseillerait comme convenant aux Canadiens. Mais elle n'a pas besoin de posséder les biens matériels dont elle se sert. A mon avis, un grand nombre des soucis financiers qui résultent de son exploitation seraient enlevés des épaules du Gouvernement si l'on entreprenait l'application d'un tel programme.

J'ai lu un troisième exemple tout récemment. Le ministre de la Production de défense a parlé de certains projets d'expansion de la *Polymer Corporation*. Voici donc une entreprise, conçue elle aussi en période d'urgence nationale, pour laquelle existent maintenant de vastes plans d'expansion. Je ne vois pas pourquoi les milieux canadiens des affaires ne pourraient pas se charger d'une telle entreprise. A l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Murphy) qui craint surtout de voir le capital étranger s'emparer de cette société, je dis qu'il existe, au pays, assez d'esprit d'initiative et de capitaux pour assurer que, même exploitée par des intérêts privés, l'entreprise demeure propriété canadienne.

J'ai cité l'autre jour un autre cas de pénétration du gouvernement dans le domaine des affaires. Le *Globe and Mail* du 19 septembre signalait que la Banque du Canada avait fait de beaux plans. Elle songeait à construire à Toronto un nouvel édifice de 8 étages, de pierre blanche et de granit. En parcourant l'article, j'ai constaté que le premier et le second sous-sols, ainsi que les deux premiers étages en surface, allaient être occupés par la filiale de la Banque de Toronto, son service des valeurs, de change et par la Banque d'expansion industrielle. Les autres six étages seront loués pour des bureaux. Le Gouvernement s'engage-t-il aussi dans le domaine immobilier? Je suis bien sûr que les intérêts privés de la région métropolitaine de Toronto peuvent fournir tous les locaux dont le commerce a besoin dans cette ville. Ici encore, on a la preuve d'un socialisme envahissant.

Monsieur l'Orateur, chaque fois que j'entends parler des programmes d'assurance-santé pour le pays, ce dont nous avons certes besoin, jamais on ne dit mot des énormes progrès accomplis par les sociétés d'assurance qui ont cherché à faire entrer dans un régime d'assurance valable du point de vue actuariel toute personne qui pouvait y être admise. Je n'ai jamais encore entendu parler d'autres régimes que ceux des sociétés d'assurance qui, dans l'Ontario où j'habite, répondent aux besoins d'innombrables personnes. Quand nous parlons de régime national d'assurance-santé, examinons si nous ne pouvons établir un régime fondé sur les méthodes des sociétés qui se livrent à cette activité. Tout ce qu'elles demandent, c'est que le Gouvernement s'engage à ce que les personnes incapables de participer aux présents régimes collectifs soient assurés par l'État. A tous les autres égards, je suis convaincu qu'elles sont disposées à mettre en œuvre un tel régime plus efficacement que ne le ferait une institution autocratique d'Ottawa.

Nous avons d'autres preuves des empiétements du Gouvernement dans les entreprises commerciales. Je suis habitué dans ma profession, quand il s'agit de questions de transport aérien, de recevoir des communications de la Division des compagnies ici portant qu'à leur avis telle demande est acceptable mais qu'il faut la soumettre à l'approbation du ministère des Transports ou de la Commission des transports aériens. J'ai reçu de ces lettres en abondance, mais j'en reçois encore davantage depuis quelque temps. L'autre jour, j'en ai reçu une au sujet des opérations d'une société dans le domaine de la radio et de la télévision. Je constate maintenant qu'on ne peut avoir accès à ce domaine au Canada que si l'on s'adresse à Radio-Canada et au ministère des Transports. C'est la mainmise effective du Gouvernement sur l'activité commerciale sans aucune mesure législative restrictive. Voici comment la lettre était conçue:

> Cependant, je désire signaler que la cause a été soumise à Radio-Canada et au ministère des Transports.

J'ai pris connaissance d'un autre cas l'autre jour. Le sujet intéresserait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parce que des personnes voulaient se grouper pour mener des enquêtes afin de savoir s'il y avait assez de services hospitaliers pour une région donnée. Ces personnes songeaient à faire des relevés de ce genre. Nous avons donc présenté une demande à la division des compagnies pour nous enquérir de la possibilité de constituer en corporation une société de ce genre. Oh, oui, nous pouvons nous former en corporation, c'est parfait. Mais voici le genre de lettre que nous recevons en pareil cas.

> ...Je désire confirmer que les motifs de votre demande d'incorporation... ont été soumises au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Sur réception de l'avis du ministère, je communiquerai avec vous.

On dirait que le ministre va se réserver tous les droits d'enquête dans ce genre d'affaire. C'est tout aussi efficace que si nous adoptions une loi interdisant aux gens de se lancer dans telle ou telle entreprise que si nous leur en donnons la permission. Les preuves ne manquent pas. Voici donc ce que j'ai à dire. Ne nous mêlons plus d'affaires. Laissons cela aux gens qui ont été formés toute leur vie à la gestion des affaires. Quant aux institutions que nous ne pouvons apparemment pas retourner au monde des affaires, agissons en hommes raisonnables et sensés, et ne nous en occupons plus. Ne continuons pas à les cribler de nos traits chaque jour dans cette enceinte: Je suis sûr que cela porte un coup terrible au moral des gens qui leur consacrent leur temps et leur travail. Que la Chambre consacre ses énergies à assurer le bien-être dont la population a besoin. Voyons si nous ne pourrions pas accroître l'efficacité de nos propres services afin de fournir ainsi une partie des fonds nécessaires pour augmenter les pensions de vieillesse, dont tant de gens ont besoin, et cela sans imposer davantage le contribuable.

N'allons pas croire que nous nous acquittons trop bien de nos travaux. Je veux parler des affaires publiques. Dans un éditorial de *"Office and Equipment News"*, livraison de décembre, je lisais que nous refusons d'entendre toute idée propre à améliorer l'efficacité de nos travaux.

Il n'y a pas de place pour ces personnes. Nous ne voulons pas que quelqu'un de l'extérieur vienne nous dire s'il y a un nouvel outillage qui permettrait de réduire le nombre toujours grandissant des personnes que le ministre des Finances doit trouver les moyens de payer. Non; nous sommes contents de continuer d'être des bâtisseurs d'empire. On relève son propre emploi, si l'on peut ajouter de nouveaux noms au bordereau de paie.

Je vous signale donc ce soir, monsieur l'Orateur, l'impérieuse nécessité de laisser à ceux qui s'y connaissent le soin de s'occuper d'un aspect de ce qui est devenu une partie importante de notre travail quotidien; de notre côté, concentrons notre attention sur l'efficacité des ministères de l'État.

M. Yves Leduc (Verdun): Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures et proposer l'ajournement du débat?

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

QUESTIONS

(Réponses remises au greffier de la Chambre)

PRÊT À LA CHINE

M. Gagnon:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il été remboursé de la somme de $60,000,000 prêtée à la Chine en 1946?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?
3. Sinon, quand sera-t-il remboursé de cette somme et, jusqu'à ce jour, à combien s'élèvent les intérêts?

L'hon. M. Harris:

1. Le crédit accordé à la Chine, aux termes de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, était de 60 millions de dollars. Les avances effectuées en vertu de ce crédit se sont élevées à $51,037,091.15. Ces avances, de même que les intérêts accumulés, ont été consolidés en 1947 et 1948. La dette totale ainsi consolidée s'établissait à $52,215,997.48. Des obligations portant intérêt à 3 p. 100 par année et échéant par séries le 31 décembre de chaque année, de 1948 à 1977, ont été émises par le gouvernement de la Chine en nantissement de la dette consolidée. Une partie seulement du prêt a été remboursée.

2. Voici les versements effectués par le gouvernement de la Chine:

Date du versement	Principal	Intérêt
9 juillet 1948 ..		$ 502,851.13
11 janvier 1949 .	$1,755,997.48	502,851.13
18 août 1949 ...	277,325.16	1,071.31
14 nov. 1949....		756,900.00
3 mai 1950		193,367.37
29 juin 1950 ...	756,557.34	569,508.55
7 février 1951 ..		1,132,200.38
	$2,789,879.98	$3,658,749.82

3. *a*) On ne sait pas quand le gouvernement de la Chine reprendra les versements sur cet emprunt.

b) L'intérêt dû et non acquitté au 31 décembre 1955 était de $7,764,500.77. Ce montant ne comprend pas les intérêts capitalisés.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 janvier 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

POLITIQUE ÉTRANGÈRE—A PROPOS D'UNE DÉCLARATION DE M. DULLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson)? Étant donné que les décisions prises à Washington en matière de politique étrangère peuvent avoir des répercussions sur les affaires du Canada, le ministre a-t-il cherché à savoir si la déclaration de M. Dulles publiée dans la revue *Life* du 16 janvier, dans laquelle il prétend que nous sommes à deux doigts de la guerre, représente bien la politique étrangère des États-Unis Le ministre aurait-il des observations à faire sur la déclaration de M. Dulles?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu avis de cette question que juste avant d'entrer à la Chambre. Quant à la première partie, je me contente de signaler que M. Dulles n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'article en question, sauf en ce qui concerne les parties où ses paroles sont citées textuellement. Pour ce qui est du paragraphe auquel songe, je pense, mon honorable ami, hier à sa conférence de presse à Washington, M. Dulles a élucidé et amplifié le sens de ce paragraphe, de sorte qu'à mon avis nous n'avons pas lieu de chercher à approfondir davantage le sens de ce paragraphe.

Quant à la seconde partie de la question, monsieur l'Orateur, je n'ai aucun commentaire à formuler à propos de la déclaration. Il se peut que j'aborde certaines questions mentionnées dans l'article lorsque je ferai la revue des affaires étrangères, ce que j'espère pouvoir faire bientôt.

DEMANDE D'ANNULATION DES PERMIS D'EXPORTATION D'AVIONS À L'ÉGYPTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Puis-je poser une question au premier ministre (M. St-Laurent)? Vu l'atmosphère d'hostilité qui règne au Moyen-Orient, le premier ministre annulera-t-il les permis autorisant l'exportation d'autres avions à l'Égypte?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on n'a pas songé à annuler les permis autorisant l'exportation de ces avions d'entraînement; je ne vois pas pourquoi on étudierait de nouveau la question ni comment on pourrait en venir à la conclusion que le permis d'exportation devrait être annulé.

LA CHINE—RECONNAISSANCE DE PÉKIN COMME GOUVERNEMENT DE FAIT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question découlant d'une réponse qu'il a fournie, hier, au sujet de la reconnaissance du gouvernement populaire communiste de Chine. Le ministre est-il disposé à garantir que le Gouvernement ne songe pas pour l'instant à reconnaître bientôt ce gouvernement? Deuxièmement, a-t-il communiqué dernièrement avec le gouvernement des États-Unis, lui conseillant de prendre des dispositions en vue de reconnaître ce gouvernement?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est évidemment là une très importante question de politique ministérielle. S'il est des observations que je puisse pertinemment formuler à ce propos, je les ferai au cours de ma déclaration sur les affaires extérieures, que je compte formuler sous peu.

LES PÊCHERIES

PRÉTENDU TRANSFERT D'UNE STATION BIOLOGIQUE AUX PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries (M. Sinclair) ou à son adjoint parlementaire. Elle se fonde sur une nouvelle portant qu'on se propose de transférer la station biologique de St-André (N.-B.) à Halifax (N.-É.). Le ministère des Pêcheries a-t-il vraiment l'intention de transférer cette station et, dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu avis de cette question qu'au moment de mon entrée à la Chambre, il y a une minute ou deux. Je

puis dire à mon honorable ami que, si je ne me trompe, il a été proposé que certains des travaux exécutés à St-André soient transférés à Halifax. Je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements et je fournirai une réponse plus tard, surtout en ce qui concerne la deuxième partie de la question de mon honorable ami.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

AFFAIRES INDIENNES—PRÉTENDU EMPIÉTEMENT SUR LES TERRES DE LA RÉSERVE DE WESTBANK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O. L. Jones (Okanagan-Boundary): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Immigration. Nous dirait-il si le gouvernement de la Colombie-Britannique a pressenti son ministère au sujet de l'autorisation de pénétrer sur les terres des Indiens en vue de l'aménagement d'une voie d'accès d'un pont, à travers la réserve indienne de Westbank? Dans le cas de l'affirmative, cette autorisation a-t-elle été donnée?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois comprendre que le gouvernement provincial a offert certaines sommes d'argent aux Indiens en vue de l'achat de terrains devant servir à l'aménagement de voies d'accès à ce pont. Je ne pense pas, toutefois, qu'on ait demandé l'autorisation de construire l'ouvrage en question. Par contre on a accordé l'autorisation à un arpenteur provincial de procéder à des levés.

M. Jones: Le ministre sait-il que des Indiens armés de fusils de chasse interdisent aux fonctionnaires l'accès à ces terrains?

L'hon. M. Pickersgill: J'ignorais la chose. J'aurais été fort effrayé si je l'avais su.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉFENSE NATIONALE—À PROPOS DE LA RETRAITE AUTOMATIQUE D'EMPLOYÉS CIVILS À 65 ANS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de la Défense nationale si son Ministère continue de mettre automatiquement à la retraite les employés civils qui atteignent l'âge de 65 ans et, dans le cas de l'affirmative, comment cela concorde avec le programme du ministère du Travail qui vise à maintenir les citoyens âgés au travail.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je dois remercier l'honorable député de m'avoir avisé de sa question. Pour ce qui est de la première partie de sa question, le ministère de la Défense nationale ne met pas les gens à la retraite automatiquement à 65 ans, mais il considère effectivement 65 ans comme l'âge normal de la retraite. Cependant, lorsqu'un employé atteint cet âge et manifeste le désir de continuer à travailler, son cas est étudié en particulier, compte tenu de son utilité pour le service, de son aptitude à remplir ses fonctions et de l'utilité pour cet employé d'approuver sa demande.

A ce propos, je dirai que le ministère garde à son service une assez forte proportion de civils qui veulent continuer à travailler après 65 ans.

A la seconde partie de la question, je réponds que, selon moi, la politique du ministère de la Défense nationale à ce propos est conforme au programme du ministère du Travail et à la pratique courante dans d'autres ministères de l'État.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

ATTITUDE DU CANADA À PROPOS DE LA POSSIBILITÉ DE REMETTRE À PLUS TARD D'AUTRES ESSAIS D'EXPLOSIONS NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux affaires extérieures peut-il dire à la Chambre si, à sa récente réunion, l'Assemblée des Nations Unies a étudié la question de remettre à plus tard les essais d'explosions thermo-nucléaires, en attendant qu'ait paru le rapport du comité des Nations Unies chargé d'étudier les effets génétiques des chutes de poussières radio-actives? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été l'attitude du Gouvernement du Canada à ce propos?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La question de remettre à plus tard les essais d'explosions thermo-nucléaires a été étudiée à la récente réunion de l'Assemblée des Nations Unies, et on a établi le comité dont mon honorable ami a parlé. Mais je crains que ce comité ne prenne un peu de temps à présenter son rapport.

La délégation canadienne, présidée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), a pris pour point de vue que nous serions prêts à consentir à ce que de tels essais soient remis à plus tard ou abandonnés, mais seulement à condition que cela fasse partie d'un plan satisfaisant de désarmement qui comprenne des dispositions prévoyant des inspections et des contrôles convenables. Ainsi que le sait la Chambre, la délégation canadienne aux Nations Unies a fait de son mieux pour faire adopter un

tel plan satisfaisant, surtout grâce à sa participation au sous-comité de la Commission du désarmement, dont les réunions reprendront bientôt.

LE BEURRE

ACHAT À PRIX RÉDUIT PAR LES INSTITUTIONS DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Smith (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le privilège d'acheter du beurre à 21 cents la livre au-dessous du prix de soutien a été accordé à toutes les institutions de bien-être social qui fonctionnent sous l'égide de tous les gouvernements provinciaux du Canada?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir averti de sa question. J'aurais pu y répondre oui, si les termes de sa question avaient été un peu différents. Il s'est servi des mots "a été accordé". Je ne suis pas certain que tous les gouvernements provinciaux aient présenté des demandes, mais si l'on remplace les mots "a été accordé" par les mots "a été mis à la disposition de", je puis dire que le privilège d'acheter du beuure à 21c de moins a été mis à la disposition de toutes ces institutions, qu'elles soient ou non sous l'égide d'un gouvernement.

Par la même occasion, je tiens à préciser que l'occasion qu'ont eue ces institutions d'acheter du beurre à 21 cents moins cher la livre n'a pour ainsi dire rien changé au volume de la consommation de beurre dans ces institutions.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

PROGRAMME DE PRODUCTION D'AVIONS CS-2F

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai cru un instant que j'étais assis sur des ressorts. J'aimerais poser une question au ministre de la production de défense (M. Howe). Pourrait-il dire à la Chambre à quel point le programme de production d'avions C2-SF, exécuté à l'usine de la société *de Havilland* à Toronto, retarde sur les prévisions?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami parle d'avions CS2F. Je devrai consulter le conseiller pour savoir de quel programme il s'agit.

(Plus tard)

M. l'Orateur: Si je comprends bien, l'honorable député d'York-Ouest veut préciser sa question.

M. Hamilton (York-Ouest): Je pourrais peut-être préciser l'avion dont il s'agit en disant que c'est l'avion exigé par la marine royale canadienne.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, j'irai aux renseignements. Il ne peut y avoir de délai que celui qui viendrait de la grève à l'usine *de Havilland*. Sauf erreur, les pièces usinées dans les ateliers du dehors n'ont pas manqué. J'ai bien l'impression que la date fixée pour la réalisation complète du programme n'a pas été retardée.

MÉTHODE RELATIVE À L'ADJUDICATION DES CONTRATS PAR LE MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Je désire poser une question au ministre de la Production de défense. Je ne lui en ai pas donné avis mais il saura la réponse. C'est un article, paru dans le *Globe and Mail*, s'intitulant: "Moyens d'influence—M. Drew dit que les contrats servent à maintenir les libéraux au pouvoir", qui me pousse à poser cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McIvor: Voici ma question: Le gouvernement fédéral a-t-il adjugé ses contrats avec une honnêteté telle et ces contrats ont-ils été à la nation d'une telle utilité qu'ils ont exercé la grande influence qu'on leur a attribuée aux dernières élections?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Je puis dire qu'aucune considération quelconque d'ordre politique n'entre dans l'adjudication de contrats par le ministère de la Production de défense.

LA DÉFENSE NATIONALE

RÉSERVE—PRÉTENDUE RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'INSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Les directives du ministère ont-elles été modifiées de manière à réduire le nombre de jours d'instruction pour lesquels le personnel de l'armée de réserve peut être rémunéré? Je pose la question parce qu'on me dit qu'un ordre émis dans la région militaire de l'Ouest ramène à 30 le nombre des jours d'instruction pour le personnel de réserve.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cette affaire. J'irai aux renseignements, et j'informerai l'honorable député.

LE LOGEMENT

DEMANDE INVITANT LE GOUVERNEMENT À FOURNIR UNE PARTIE DES FONDS PRÉVUS PAR LA LOI SUR L'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Les banques ayant annoncé hier qu'elles auraient moins d'argent à consacrer au logement, le Gouvernement songerait-il, comme il l'a fait avant la première session de la présente législature à y engager une partie des fonds relevant de la loi nationale sur l'habitation?

M. Maurice Bourget (adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je considère comme préavis la question de l'honorable député, et je me ferai un plaisir de la soumettre à l'attention du ministre. Il sera de retour demain.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATION DU STATUT DU BUREAU RÉGIONAL DE KINGSTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. Brooks (Royal): Je poserai une question au ministre des Affaires des anciens combattants, à propos du bureau de son ministère à Kingston (Ont.). Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il l'intention de réduire son bureau régional de Kingston (Ont.) en un bureau auxiliaire régional? A-t-on expédié à Toronto et à Ottawa les documents du bureau régional de Kingston? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la raison de ce changement?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Le ministère a l'intention de faire un bureau auxiliaire du bureau régional de Kingston et, sauf erreur, cette décision est en voie d'exécution. Cette décision a été prise à la suite d'une étude relative au travail à accomplir dans cette région. Comme le travail avait diminué à ce bureau, on a décidé que, du point de vue de l'efficacité et de l'économie, il serait plus avantageux de donner à ce bureau le statut de bureau auxiliaire. Je crois que le personnel du bureau sera réduit d'environ 25 personnes. Une partie du travail sera exécutée au bureau régional d'Ottawa et une autre partie, qui embrasse le comté de Northumberland, sera confiée au bureau de Toronto.

M. Brooks: Le ministre a-t-il reçu d'organisations d'anciens combattants de Kingston des protestations contre cette mesure?

L'hon. M. Lapointe: Non, monsieur l'Orateur.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MODE D'INSCRIPTION DES QUESTIONS AU "FEUILLETON"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la manière dont les questions sont posées à l'appel de l'ordre du jour. Sauf erreur, les questions posées à cette occasion ne doivent pas tendre à communiquer des renseignements; elles doivent consister uniquement en une demande de renseignements.

J'ai à l'esprit une question posée cet après-midi par l'honorable représentant d'Okanagan-Boundary (M. Jones). A titre de question complémentaire, il a demandé si le ministre savait que, dans une certaine réserve, des Indiens s'étaient armés de fusils de chasse apparemment contre les fonctionnaires provinciaux.

Je ne m'oppose pas à la question mais celle-ci comporte un exposé de faits qui peut être mal interprété. Nous ignorons s'il est vrai ou faux; on pourrait l'interpréter comme si une sorte de guerre civile avait éclaté entre Indiens et fonctionnaires d'un gouvernement provincial.

M. Ferguson: Faites-en le sujet d'un film. Faites venir Hollywood.

M. Hansell: Je ne sais ce qui cause tout ce bavardage.

M. Ferguson: Les gosses adoreront cela.

M. Hansell: C'est le renseignement qui a été donné. J'estime que nous avons le droit d'en connaître la source. Sinon il pourrait causer beaucoup de tort à certaines personnes et, dans le cas qui nous préoccupe, au gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

M. Jones: Je dirai en réponse à cette affirmation que le renseignement a été donné ce matin par Radio-Canada.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Si je puis prendre la parole au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, voici ce que je dirai. Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) a posé tantôt une question dans laquelle il a indiqué que les banques avaient fait certaines déclarations au sujet des emprunts sur hypothèques. Bien que je

ne veuille pas me poser comme parfaitement renseigné sur l'activité des banques, je suis à peu près certain que le fait aurait été porté à ma connaissance. Toutefois, j'ai l'impression que ce n'est qu'une seule banque qui a déclaré que son portefeuille était maintenant plein d'hypothèques et qu'il n'était guère probable qu'elle puisse disposer de plus de fonds pour ce genre de prêts.

Mais la question répète la déclaration de la banque; or, je ne doute pas (qu'on me rectifie si je me trompe) que l'association des banques n'a nullement indiqué qu'elles ne prêteraient plus sur hypothèques. Si je mentionne ce point, ce n'est que pour insister sur l'application du Règlement, car certaines questions faites sous forme de déclaration ne sont pas rectifiées s'il arrive qu'elles sont erronées.

M. l'Orateur: Peut-être pourrais-je profiter de l'occasion pour signaler à la Chambre que je me rends bien compte de la difficulté essentielle qui se présente chaque fois que vient le moment des questions. Comme le savent les honorables députés, les mêmes règles s'appliquent aux questions posées oralement, et aux questions écrites qu'on inscrit au *Feuilleton* après préavis. On a prévu de nombreuses restrictions au genre de questions qu'il est loisible de poser avant l'appel de l'ordre du jour; elles figurent à la page 119 de l'ouvrage de Beauchesne, troisième édition. Même s'ils n'y sont pas tenus, parfois les députés, par courtoisie, donnent un préavis au ministre qui doit répondre à la question. Parfois je reçois moi-même copie du préavis; j'en suis reconnaissant. La plupart du temps, toutefois, je n'en reçois pas de copie. Je ne m'en plains pas, car les honorables députés ne sont pas obligés de me fournir un préavis. Mais je ne puis juger une question avant de l'avoir écoutée. Une fois que je l'ai écoutée, si je constate que le ministre est prêt à y répondre, j'estime qu'il désire, comme l'ensemble de la Chambre, que la question soit abordée.

Je n'en doute pas, certaines questions renferment un grand nombre d'assertions de faits non vérifiées et il faudrait les interdire avant l'appel de l'ordre du jour. Si je devais interpréter le Règlement de la façon appropriée et si je suivais les décisions qui ont été rendues au cours des années passées par mes prédécesseurs et qui figurent à la page 119 de l'ouvrage de Beauchesne, troisième édition, je crois que je pourrais éliminer environ 95 p. 100 des questions qu'on pose. Une telle initiative serait considérée comme une mesure extrême et radicale de ma part. Quant à moi, je ne comprends pas comment nous pouvons opportunément rendre justice aux honorables députés qui de temps à autre se plaignent de la façon dont on pose ces questions.

Je demanderais à l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell) de comprendre que je suis d'accord avec lui; mais je le prie de se mettre à ma place pour saisir à quel point il m'est difficile d'appliquer, de la façon qui s'impose, les articles du Règlement de la Chambre relatifs à de telles questions.

Peut-être pourrais-je hasarder une observation que certains honorables députés jugeront peut-être hors de propos. Je la risque, me fiant à l'indulgence de la Chambre. Nous entendons souvent quelques honorables représentants dire que la régime anglais, en ce qui concerne le temps prévu pour les questions, est meilleur que le nôtre. Puis-je signaler qu'à la Chambre anglaise on n'a pas la faculté de poser une question sans préavis. Pour ma part, je préférerais de beaucoup cette façon de procéder.

M. Hansell: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas qu'on pense que je critiquais vos décisions ou votre travail en tant qu'Orateur de la Chambre; c'est une chose que je ne ferais certes pas. Tout ce que je veux dire, c'est que lorsque les questions sont précédées de déclarations, nous avons au moins le droit de connaître la source de ces déclarations.

QUESTION SUR LA DATE ÉVENTUELLE D'UN DÉBAT SUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à titre de leader de la Chambre, le ministre des Finances pourrait-il nous dire quand des dispositions seront prises en vue du débat sur les Affaires extérieures dont son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé hier et aujourd'hui?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): J'espère que le présent débat prendra fin avant l'utime délai prévu, soit dans une semaine. S'il n'est pas terminé d'ici là, nous pourrons choisir une date convenable et prochaine; non pas la semaine prochaine cependant, mais peut-être la semaine suivante.

LA RADIODIFFUSION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR UNE DEMANDE DE TEMPS AU POSTE CBUT, DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Je désire poser au ministre du Revenu national une question dont je lui ai donné préavis. Un membre du gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il demandé du temps de diffusion à des fins politiques, au poste CBUT, de Vancouver, lors de l'élection complémentaire de Vancouver-Centre? Dans le cas de

l'affirmative, le directeur régional du réseau en Colombie-Britannique a-t-il refusé la demande?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Je remercie l'honorable député de m'avoir avisé de sa question. Radio-Canada me dit que, lors de l'élection complémentaire de Vancouver-Centre, le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas réclamé de temps de diffusion, payé ou non, au poste CBUT, à des fins politiques.

L'ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE

ENTREPRISE BEECHWOOD (N.-B.)—DEMANDE D'AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Le ministre des Finances dirait-il si le Gouvernement est revenu sur son refus d'aider à financer l'entreprise hydro-électrique Beechwood, au Nouveau-Brunswick?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il s'agit, à mon avis, d'une question qu'il conviendrait très bien d'inscrire au *Feuilleton,* ou qui pourrait faire le sujet d'un débat. La question semble supposer une ligne de conduite dont, autant que je me rappelle, je n'ai rien dit à la Chambre. Je l'examinerai, afin de voir quelle réponse il faut y apporter.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le mardi 17 janvier. sur la motion de M^me^ Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Drew et le sous-amendement de M. Coldwell.

(*Texte*)

M. Yves Leduc (Verdun): Monsieur le président, dans une page où l'aimable écrivain Legouvé reconnaît les mérites de la femme, on trouve cette observation: "Notre gloire est l'ouvrage d'un sourire." En entendant l'honorable député de Timiskaming (M^me^ Shipley) proposer l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai compris qu'avec son sourire annonciateur de grâce intellectuelle, elle avait en outre donné une large part de son cœur. N'eût été la flamme du verbe de celui qui l'a appuyée, j'imagine qu'elle aurait porté atteinte à la séculaire supériorité intellectuelle de l'homme. Sans discuter ce point de vue orgueilleusement avoué par tant d'êtres humains, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement mes honorables collègues de Timiskaming et de Bellechasse (M. Laflamme) pour leur brillante performance oratoire, intellectuelle et politique. L'honneur et le mérite qu'ils ont recueillis à cette occasion leur sera sans doute, auprès de leurs électeurs, un gage de confiance inébranlable.

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, je désire féliciter la motionnaire (M^me^ Shipley), dans sa propre langue, de l'excellence du discours qu'elle a prononcé en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est un honneur pour elle, non seulement en raison de sa personnalité et parce qu'elle est la seule femme à siéger de ce côté-ci de la Chambre, mais c'est aussi un honneur pour toutes les femmes du Canada.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je poursuivrai mes remarques dans ma langue maternelle, sauf que je terminerai mon discours en anglais en témoignage de l'estime et du respect que j'ai pour mes collègues de langue anglaise.

(*Texte*)

L'an dernier, l'honneur de proposer l'Adresse m'échoyait. Et dans mes observations relatives à la circonscription électorale que je représente, j'affirmais qu'il ne manquait qu'une chose importante à Verdun, comme service public fédéral; c'était un bureau de poste approprié aux besoins essentiels et au chiffre largement accru de la population. Sans tarder, comme pour démentir une fois de plus et de façon tangible les reproches injustifiés et évasifs de certains membres de l'opposition, notre gouvernement, dans sa sagesse coutumière, a compris l'urgence et la gravité de la situation. Des plans préliminaires ont été préparés; les plans définitifs ont été complétés, et le contrat accordé au plus bas soumissionnaire, sans qu'il intervienne aucune ingérence ou influence politique, ce qui est tout à l'honneur de la probité et de la conscience de l'administration actuelle. Les travaux préliminaires viennent d'être inaugurés et nous entretenons l'espoir que d'ici la fin de l'année 1956, le nouvel hôtel des postes de Verdun apparaîtra dans toute sa splendeur, pour le bénéfice et l'avantage de mes concitoyens. De nouveau, que l'honorable ministre des Travaux publics (M. Winters) ainsi que son fidèle et dévoué adjoint parlementaire (M. Bourget) reçoivent l'hommage de ma gratitude la plus vive. L'honorable Alcide Côté, de regrettée mémoire, a contribué dans une large mesure à la réalisation de ce projet qui m'était cher. Dans mes faibles prières, je lui conserve un souvenir ému et reconnaissant.

Aussi, c'est avec une joie particulière, que je tiens à corroborer les paroles de Son Excellence le Gouverneur général du Canada qui, dans le discours du trône, affirmait avec raison:

...plusieurs ministères et organismes gouvernementaux ont tâché d'établir leurs programmes de construction de manière à fournir plus de travail au cours de cette saison.

Plus loin, ce discours révèle un aspect de la politique sociale de notre gouvernement et témoigne de son zèle à vouloir soulager les misères humaines par des modifications à la loi nationale sur l'habitation et par l'aide accrue qu'il entend fournir en vue de promouvoir la destruction des taudis et de favoriser le réaménagement des vieux quartiers de nos villes.

C'est là, monsieur l'Orateur, un des meilleurs moyens de combattre la criminalité juvénile, et je suis assuré qu'aux louanges et félicitations qu'il me fait plaisir d'adresser aux administrateurs de notre pays, se joindront celles de la communauté canadienne. Les classes laborieuses et moins fortunées de la société jouiront ainsi de l'appui paternel d'un État constamment à la recherche du bien commun. Et puisque nous touchons au domaine de la charité, serait-il téméraire de souhaiter que, dans la mesure du possible, l'honorable ministre des Finances (M. Harris), allège dès cette session les charges du contribuable affligé par la maladie qui l'atteint personnellement ou qui s'acharne sur les êtres qui lui sont chers, en modifiant la loi de l'impôt de façon à autoriser la déduction de la totalité des frais médicaux du revenu personnel.

Dans mes remarques, lors de l'ouverture de la dernière session, j'ai cru de mon devoir de faire appel aux bons sentiments des membres de l'opposition, les invitant à ne pas lancer inopinément les hauts cris, à ne pas exagérer l'acuité de nos problèmes d'intérêt national ou international, à ne pas tenter délibérément de jeter le désarroi et la confusion dans l'esprit de la population, à éviter de prêcher le défaitisme, et à ne pas dédaigner les explications, les conseils et les généreux efforts de notre gouvernement.

Tous les membres de la Chambre se rappellent néanmoins que la plupart des oppositionnistes, surtout ceux de l'opposition officielle, ont étalé leur pessimisme légendaire en clamant que le chômage généralisé et aigu sévissait au pays et que le Canada se dirigeait vers la faillite. A l'instar de plusieurs membres de ce côté-ci de la Chambre, j'ai vivement protesté contre une attitude et un comportement aussi nocifs au bien-être et à la réputation de la nation canadienne. Non, monsieur l'Orateur, il n'était pas logique de parler de chômage aigu ni de désolation au pays quand il n'existait alors qu'une insuffisance saisonnière et régionale dans les emplois, que la vitalité économique y était maintenue, que les salaires étaient généreux et le niveau de vie élevé.

J'étais content, la semaine dernière, d'entendre, de la bouche même du représentant de la Reine du Canada, que la production nationale a été, au cours de l'année écoulée, la plus élevée de l'histoire de notre pays, que le nombre de travailleurs, hommes et femmes, a été plus grand que jamais, que nos récoltes ont été abondantes et que notre commerce a dépassé tous les sommets antérieurs.

Contrairement à celle de ses adversaires, la politique du gouvernement est de travailler dans le calme et avec efficacité et de répandre, selon son habitude, un optimisme de bon aloi. Au défaitisme, il oppose l'énergie, la force, le courage, le travail et la victoire; au verbiage, il répond par l'action et les réalisations tangibles; à la critique déprimante, il substitue sa couronne d'œuvres et de bienfaits nés de son labeur, de sa compétence, de sa volonté d'accomplir la mission sociale que la Providence lui a confiée pour le bien-être, la paix et le bonheur, non seulement de la nation canadienne, mais de l'humanité tout entière.

Me serait-il permis, monsieur l'Orateur, à ce stade-ci de la session que nous venons d'entreprendre, de formuler certaines suggestions et d'émettre, en toute humilité, certains vœux d'ordre purement pratique.

Des ingénieurs compétents travaillent actuellement, à la lumière des suggestions émises par les localités intéressées, à la préparation des plans d'un pont devant passer par Verdun,—je l'espère bien,—ou son voisinage immédiat, et destiné à relier les deux rives de notre fleuve national, comme corrolaire à l'entreprise gigantesque de la canalisation du Saint-Laurent. Serait-il prématuré de souhaiter, dès à présent, que cette pièce architecturale soit désignée sous le nom de "Pont Louis St-Laurent", pour attester le dynamisme et le prestige de la personnalité du chef actuel de la nation canadienne, ou ne serait-ce que pour commémorer la répercussion bienfaisante de son voyage autour du monde, au cours duquel il a été acclamé à son juste mérite et a constaté les progrès marqués de son objectif vers la reconnaissance, par les autres nations du globe, de notre identité nationale distincte, de la largeur d'esprit du citoyen canadien et de son désir de fraterniser avec ses semblables. Il s'agit là, monsieur l'Orateur, d'une suggestion purement personnelle que je tenais à mettre immédiatement de l'avant, tant je voudrais prévenir les désagréments d'une expérience récente relative à la construction, à

Montréal, d'un édifice style dernier cri, mais ne comportant aucune des caractéristiques d'un castel. A ce sujet, j'entretiens encore le ferme espoir que les autorités des chemins de fer Nationaux, les seules responsables en l'occurrence, se raviseront, sinon pour le motif historique et patriotique, du moins pour éviter aux touristes certains inconvénients de transport pouvant résulter de l'existence d'un autre hôtel doté d'un nom similaire.

Sur le même plan, monsieur l'Orateur, et sans le moindre désir d'éveiller indûment une querelle de races, serait-il osé de prier nos autorités gouvernementales, dans les limites de leurs prérogatives, d'inciter, à chaque occasion, les responsables de la distribution des emplois fédéraux, tant à Montréal que dans les autres agglomérations du pays, à répartir ces emplois proportionnellement et adéquatement à la représentation de la population eu égard à ses origines raciales, compte tenu tant de la compétence, de la disponibilité et de l'effectivité des candidats que de la teneur des règlements en cours.

D'ores et déjà, monsieur l'Orateur, mais plus précisément depuis quelques mois, l'opinion publique et les autorités religieuses se sont émues de la nocivité des publications immorales en circulation au pays. Certes, le gouvernement fédéral a fait sa part et son devoir en édictant l'article 150 du Code pénal qui statue sur l'entrée au pays, la production, l'impression, la publication, la distribution, la mise en circulation ou la possession de matières obscènes. Mais j'ai cru de mon devoir de chrétien et de père de famille, de lancer en cette enceinte un appel pressant aux parties intéressées, en particulier aux imprimeurs, aux distributeurs et aux vendeurs de ces feuilles virulentes, les enjoignant d'avoir le courage de leurs convictions et de travailler à la sauvegarde de la santé morale de notre population, surtout de cette population la plus tendre, nos enfants, ce capital humain qu'il nous importe de façonner, de guider, d'encourager et de nourrir, non pas avec des poisons, mais avec les meilleures vitamines culturelles qu'intelligemment nous devons leur administrer.

Souvent, au cours de campagnes électorales, des orateurs brandissent cavalièrement, et à tous propos, le drapeau de l'autonomie et du respect de la constitution. Eh bien! monsieur l'Orateur, au nom de cette autonomie, n'est-ce pas pour moi une excellente occasion de prier les censures provinciales, là où elles existent, d'utiliser les moyens nécessaires au respect efficace et constant de la loi, si les responsables de son application sont animés du désir réel de faire servir cette autonomie à un résultat positif, certain et moralisateur.

Je ne voudrais pas reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, sans affirmer combien les gens bien pensant de notre pays ont la conviction que notre gouvernement, dans l'administration de la chose publique, témoigne de son ferme désir de développer "nos énergies conquérantes" dans l'instauration d'un véritable esprit canadien, vivifié par la culture de nos deux grandes races, et dont l'existence constitue une source de paix, de bonheur, de prospérité et d'épanouissement pour la nation et la communauté des nations libres. L'État actuel sait que la mission essentielle qu'il doit remplir consiste à établir et maintenir le règne de la paix, base de tout bonheur public, par l'exercice de la justice et la défense des libertés et des droits de chacun. Il sait aussi que sa mission complémentaire est de suppléer aux initiatives privées quand elles font défaut ou manquent de ressources. En mettant les dispositions de sa législation à l'épreuve de la vie et de l'expérience, notre gouvernement assure le progrès et l'expansion de la nation et stabilise la paix intérieure.

Au lendemain de la première Grande Guerre, un Français de haute culture, s'émouvant des maux dont avait souffert sa patrie, disait d'elle:

Si la France veut continuer de vivre, il faut qu'elle grandisse.

Eh bien! monsieur l'Orateur, il doit en être ainsi de notre Canada, car nous possédons tous les éléments nécessaires à sa grandeur: un vaste territoire, une population s'accroissant sans cesse, une navigation intérieure qui prend de l'expansion et le fera davantage grâce à la canalisation du Saint-Laurent, un immense littoral où peuvent s'échelonner des ports capables d'accommoder des flottes puissantes facilitant et assurant, sans interruption, les échanges commerciaux. Mais, cette expansion industrielle et commerciale ne suffit pas. Il faut que le peuple canadien, pour être digne de lui-même, pour promouvoir la paix et l'harmonie de ses membres par le perfectionnement d'une mentalité vraiment canadienne, sache par sa modération, sa tolérance son labeur et ses talents, la faire accepter par tous les groupes et toutes les nationalités. Pour réaliser cette noble ambition, il appartient aux soldats des champs de bataille intellectuels et politiques de donner des directives, d'attirer sans cesse les yeux du peuple, son intelligence et sa volonté sur le but à atteindre afin que, se dégageant alors de l'étreinte du préjugé et du fanatisme et comprenant les dangers de l'avenir, le peuple tout entier consolide le faisceau de toutes les forces, de toutes les énergies, de toutes les volontés, et unisse, dans une grande idée de puissance canadienne, tous ceux qui, sous l'égide de la Confédération, veulent continuer à vivre et à assurer la grandeur de notre patrie, le Canada.

[M. Leduc (Verdun).]

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai promis, j'aimerais répéter en anglais la conclusion des remarques que j'ai faites en français. Après la première Grande Guerre, un Français éminemment cultivé a dit que si la France voulait continuer de vivre, elle devait devenir plus grande. On peut en dire autant du Canada, car nous possédons tous les éléments pour assurer notre grandeur. Nous avons un territoire immense, une population qui ne cesse de s'accroître, des voies d'eau intérieures qui prendront beaucoup plus d'importance avec l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, un vaste littoral le long duquel peuvent s'établir des ports capables de recevoir de puissantes flottes qui faciliteront le commerce.

Cependant, l'expansion industrielle et commerciale ne suffit pas. Pour conserver sa dignité personnelle, pour favoriser la paix et l'harmonie entre ses membres grâce au développement d'un véritable canadianisme, la nation canadienne doit par sa modération, sa tolérance, son labeur et son habileté amener tous les groupes et toutes les nationalités à accepter un tel canadianisme.

En vue de réaliser cette noble ambition, les soldats des champs de bataille intellectuel et politique doivent donner le ton, doivent toujours diriger leurs yeux, leur intelligence et leur volonté vers l'objectif à atteindre afin que, se débarrassant des préjugés et du fanatisme, se rendant compte des nombreux dangers dont l'avenir nous menace, nos gens puissent consolider leurs forces, leur énergie et leur volonté, et rallient sous l'étendard de la puissance canadienne tous ceux qui, sous l'égide de la Confédération, désirent continuer de vivre et d'assurer la grandeur de notre pays.

M. J. H. Ferguson (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour commenter brièvement ce qui, à mon avis, constitue un des plus importants discours qui ont été prononcés dans ce Parlement au cours de la session, je veux dire le discours du trône. La population attend avec la plus vive impatience ce discours, c'est-à-dire l'exposé, de la part du Gouvernement, de ce à quoi toutes les classes de la société peuvent s'attendre en ce qui concerne la gestion des affaires publiques.

Ce discours devrait en principe contenir des directives, afin que les grandes industries puissent savoir si elles doivent augmenter ou réduire leur production, et afin que les cultivateurs puissent décider à quelle culture ils doivent s'adonner.

Nos distributeurs de denrées d'un littoral à l'autre attendent avec impatience la présentation du discours du trône. La population a le droit de savoir ce que le Gouvernement se propose de faire en sa faveur, au moins une fois par année. Le Gouvernement dispose, au Bureau fédéral de la statistique, des plus grandes sources de renseignements sur la situation mondiale, sur la production mondiale, et, tout particulièrement, sur la production canadienne; sur ce point, il est mieux placé que n'importe quel autre organisme du pays. Si les gens ne fournissent pas au Bureau fédéral de la statistique des renseignements précis au possible, ils sont passibles d'amende ou d'emprisonnement. Ils y sont tenus. On collige ces renseignements dans le dessein précis de tenir l'État au courant.

En somme, qui est l'État? L'État, c'est le peuple canadien. Ainsi le Bureau de la statistique réunit ces renseignements pour le peuple canadien. Dans le discours du trône, je ne puis aucunement trouver un semblant de renseignement pour le peuple canadien, qui ait nécessité en quelque manière l'intervention du Bureau de la statistique.

Une déclaration porte sur la route transcanadienne. C'était une vieille question il y a 20 ans. On a lancé l'entreprise pour rétribuer les jeunes chômeurs à raison de 10c. l'heure, ou $5 par mois. C'est un fait que nous devrions cacher et oublier; c'est une honte. Des membres actuels du Parlement ont travaillé à cette entreprise et touché une telle rémunération, brouettant de la terre d'un tertre à l'autre. On aurait dû parachever cette entreprise il y a 15 ans dans un pays comme le Canada.

Il serait achevé depuis 20 ans si le gouvernement au pouvoir, soit libéral, soit conservateur, avait eu assez de jugeotte et d'initiative pour faire ce qui convenait et ce qui s'imposait. Tout le monde savait, il y a 20 ou 30 ans qu'une route transcanadienne était une nécessité. Voyez comment ils s'y sont pris. Voici maintenant qu'ils l'introduisent en l'an 1956 comme une grande entreprise d'avenir. Or c'est un projet en retard qui, chacun l'espère, va enfin bientôt se réaliser.

Passons maintenant au pipe-line transcanadien. Il a été écartelé, reconstruit, mis au rancart, commencé à l'est, au nord, au sud, et dans toutes les directions, et nous le trouvons enfin au budget de 1956. Quelle sorte de guide le Bureau de la statistique est-il, lui qui est au service du Gouvernement du Canada? Est-il censé conseiller le Gouvernement sur la ligne de conduite qu'il doit adopter cette année?

Un article de la plus haute importance, l'immigration, a été oublié. C'est un facteur qui ne vieillit point. Pendant au moins encore 75 ou 100 ans, à n'en pas douter, le Canada se devra de procéder à une immigration sélective. Or ce n'est que dans le jour-

nal d'aujourd'hui que nous découvrons que notre pays connaît des pénuries de matériaux et de main-d'œuvre. Le service d'immigration de ce gouvernement n'a eu aucune ligne de conduite ferme depuis la guerre. Lorsqu'un homme avoue qu'il a échoué, on lui donne un autre portefeuille. Plus il a échoué, plus est grand l'avancement qu'il obtient à son nouveau poste.

Pendant longtemps, on nous a dit qu'il n'y avait pas assez de navires pour amener chez nous les artisans capables d'exécuter un travail. Peu de temps après la guerre, beaucoup de bons immigrants venant de pays amis voulaient venir au Canada, mais les navires manquaient pour amener ces gens d'Angleterre, d'Irlande, d'Écosse, d'Allemagne, de Suisse, de la Hollande et de l'Italie. Nous les avons passés au crible pour savoir s'il y avait parmi eux des cultivateurs, des barbier, des bouchers, des briqueteurs et des ouvriers d'autres catégories que le Canada pourrait absorber. Aujourd'hui, face à un essor considérable de notre pays, nous manquons de bras. Si c'est là de la clairvoyance, je n'en veux pas de cette sorte.

Un objectif aurait dû primer tous les autres: ne pas retarder sur la prospérité du pays. Il est très amusant d'entendre des députés libéraux parler du budget des dépenses. Montrant du doigt l'opposition, ils disent du même souffle: "L'opposition prétend d'une part que le pays est très prospère et d'autre part qu'il va à la ruine." Le Canada jouit aujourd'hui de la plus grande prospérité qu'il ait jamais connue.

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: Les députés se hâtent trop d'applaudir. C'est leur erreur. Ils s'applaudissent et se félicitent quand le pays n'a que la moitié de la prospérité qu'il devrait connaître.

Pour juger de la prospérité, les libéraux disent: "Si vous avez la moitié de ce qu'il vous faut, vous devez être satisfait." D'après le gouvernement libéral, la population du Canada doit se contenter de la moitié de la prospérité à laquelle notre pays a droit. Ce n'est pas mon avis. Notre prospérité actuelle devrait être deux ou trois fois plus grande. Il n'existe pour ainsi dire aucune limite à ce que pourrait être la prospérité du Canada en 1956.

Au cours de ses remarques hier, mon honorable ami de Fort-William (M. McIvor) a proposé l'établissement d'un nouveau ministère, le ministère de la Paix, que pourrait diriger avec compétence le ministre des Affaires extérieures. Le gouvernement libéral aurait aussi besoin de la baguette de Moïse, pour guider notre pays et lui assurer la prospérité. Les libéraux oublient trop facilement que le cabinet a assumé le rôle du Créateur tout-puissant. Les ministres sourient et se bombent la poitrine comme si c'était eux qui avaient déposé du pétrole dans le sous-sol de l'Alberta. Ils s'attribuent le mérite des gisements de fer du Québec et du Labrador.

Une voix: Non, c'est M. Manning qui a mis du pétrole dans le sous-sol de l'Alberta.

M. Ferguson: Ils oublient Dieu et s'attribuent à eux-mêmes tous les mérites. Si elle y réfléchit calmement, la population du Canada se rendra compte que la grande part du mérite, pour ce qui est de la prospérité dont jouit actuellement le Canada, est attribuable à l'entreprise privée et à des hommes qui ont eu assez de clairvoyance et de confiance pour entreprendre la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Voilà d'où vient la prospérité dont jouit le Canada d'un littoral à l'autre. Mais le gouvernement libéral, qui est responsable de l'immigration et qui cherche à profiter de la prospérité nationale qui résulte de la mise en valeur de nos ressources, a lamentablement failli à la tâche. Le gouvernement actuel n'a rien fait pour faire jaillir la moindre étincelle de prospérité ni pour répondre à nos besoins les plus évidents.

Qu'a fait le Gouvernement dont il ait à se glorifier? Il parle des écoles qu'il construit. Un député cécéfiste de la Saskatchewan disait hier: "N'était le gouvernement fédéral, que ferait la Saskatchewan sans écoles?" Je lui réponds ceci. Le gouvernement ne fait que rendre à la population de la Saskatchewan l'argent qu'elle a été obligée de lui confier. Il s'est exprimé comme si le gouvernement fédéral faisait un don à la grande province de Saskatchewan. Il n'a même pas insinué, mais affirmé que si le parti conservateur prenait le pouvoir la province de Saskatchewan pourrait perdre ses sources de revenu pour l'éducation et que ses normes d'enseignement s'effondreraient probablement. Comme une telle affirmation est dénuée de fondement et absolument ridicule!

Y a-t-il au monde quelqu'un qui puisse imaginer dix membres quelconques de la Chambre des Communes, indépendamment de leur allégeance politique, réduisant ou diminuant le système d'enseignement qui existe quelque part au Canada? L'auteur d'un tel énoncé veut délibérément induire le public en erreur ou n'a pas autre chose à dire, et je pense que c'est probablement ce qui s'est produit hier.

Dans le discours du trône il est question d'un problème qui nous rend perplexes, celui du blé. C'est ici que le Moïse du cabinet fait son apparition. Il entre en scène et dit: "Moïse va vous conduire dans la terre promise. C'est une bénédiction que nous ayons

tout ce blé que nous ne pouvons placer nulle part." Quel Moïse! Tout va bien aller! Je rappellerai au Moïse du cabinet et aux autres membres du Gouvernement que, après la guerre, les pays d'Europe souhaitaient acheter tout le blé et les autres denrées alimentaires qu'ils pouvaient obtenir, mais qu'ils n'avaient pas les dollars canadiens nécessaires pour en acquitter le prix. Ils se sont donc efforcés de cultiver du blé autant que possible pour se faire de la farine et ainsi remplacer dans une certaine mesure le meilleur blé produit dans le monde, tout simplement parce qu'ils ne pouvaient nous l'acheter. Sous le coup d'une dure nécessité, n'ayant pas d'argent pour acheter notre blé, ne possédant pas de devises canadiennes ni américaines, ils se sont lancés dans la culture du blé.

La France a produit 70 millions de boisseaux de blé cette année et d'autres pays d'Europe en ont produit 100 millions de boisseaux. Les îles Britanniques récoltent presque assez de blé pour satisfaire à leurs besoins. En 1953, nous avons encombré nos entrepôts à céréales d'une récolte de blé inférieur. Tout l'espace disponible a été rempli avec ce blé, que nous aurions dû vendre à un prix raisonnable pour nourrir le bétail. Nous aurions dû nous en débarrasser, libérer nos entrepôts, car nous savions bien que ce blé ne pourrait être transformé en farine. Au besoin, il aurait fallu accepter 70c. le boisseau, afin d'avoir de l'espace pour entreposer la récolte de blé de l'an dernier.

Une voix: Allez dire cela aux agriculteurs!

M. Ferguson: Je suis certain que les membres du Gouvernement attendent, sans le dire, que les Écritures se réalisent et qu'il y aura sept années grasses et sept années maigres.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Et des sauterelles.

M. Ferguson: Si cela arrivait (et pour ma part, j'estime que la Bible ne se trompe jamais) le Gouvernement se tirera d'affaire. Il sera sauvé, mais par la Providence et non à cause de sa prévoyance ou de la façon judicieuse dont il a dirigé les affaires publiques. Il n'y a pas de doute que si la prédiction tarde d'un an à se réaliser, tout les atouts que nous croyons avoir sous forme de blé qu'on ne paie pas aux cultivateurs ne vaudront pas grand chose. J'estime que si la population agricole du Canada n'est pas prospère, les usines ne continueront pas longtemps à produire les denrées que nos cultivateurs ont coutume d'acheter. Les ateliers mettront leurs ouvriers à pied. Dans l'industrie de l'automobile, on ne parlera plus de coup dur résultant d'une grève. On y mentionnera les coups durs provenant d'un manque de ventes. Nous en ressentirons le contre-coup dans les provinces de Québec et d'Ontario. Nous avons dû nous en rendre compte pendant les années trente.

Il est bel et bon de parler de ces terribles années trente en disant qu'elles ne se renouvelleront plus. Personne n'aimerait les voir réapparaître et il nous est possible d'éviter dans une certaine mesure le retour de cet état de choses en donnant à notre population quelques directives au sujet de ce qu'elle devrait être en mesure de faire dans les 365 jours qui vont suivre.

C'est une population intelligente, industrieuse. Le Gouvernement devrait, comme il le peut, donner à la population canadienne les directives nécessaires. Il devrait mettre son cerveau au service de la nation, afin de lui faire profiter des ressources que Dieu lui a données. Nous n'aurons pas besoin d'entendre dans trente ans d'ici de discours absurdes sur la route transcanadienne ou le pipe-line.

Quel discours du trône avons-nous entendu cette année! Quel motif d'encouragement pour la nation! J'ai entendu pas mal de discours du trône; à mon avis, le présent est le plus pauvre, le plus indigent et le moins étoffé qui ait été prononcé. Dans une année de prospérité, aucune directive ne nous est donnée pour l'avenir si ce n'est celle qui nous vient des Moïses du cabinet qui nous disent que notre blé est une grande richesse. C'est comme ceux qui possédaient quelques millions de dollars au cours des années trente. Ils avaient beaucoup de biens mais la grande majorité de la population manquait de tout et c'est ce qui se reproduit aujourd'hui.

Au lieu de dire aux cultivateurs canadiens que c'est une grande richesse, nous devrions vendre des céréales de provende aux cultivateurs des provinces orientales de Québec et d'Ontario à un prix raisonnable afin de faire de la place dans nos greniers pour les céréales panifiables de première qualité que nous pouvons garder sous la main en vue des années de disette qui ne manqueront pas de survenir. Ne persistez pas à induire en erreur la population, parce que ceux qui en souffriront le plus occupent les banquettes libérales. Ce sont les membres du cabinet tout particulièrement. Ils ont laissé passer l'occasion, une grande occasion d'agir en hommes d'affaires, au lieu de perdre leur temps à faire passer un ministre d'un portefeuille à l'autre.

Durant la dernière campagne électorale, on a promené une galerie de portraits en disant: "Voyez quels hommes nous avons pour remplir les postes du cabinet." Regardez ces fauteuils aujourd'hui. Ils sont presque

tous occupés par d'autres. A l'exception de deux, aucun ministre n'occupe le même poste et l'un d'entre eux a rempli toutes les fonctions du cabinet dans un effort en vue de maintenir l'éclat que nous avait décrit le gouvernement libéral lors des dernières élections. Quel éclat! quel cabinet!

M. A. H. Hollingworth (York-Centre): Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur le salaire annuel garanti. Peut-être serait-il plus pertinent de parler du blé ou du pipe-line; mais, bientôt, s'ouvriront des débats en règle sur ces sujets qui me permettront alors de me faire entendre. D'ailleurs, le présent débat est évidemment un débat général.

Avant d'aborder la partie essentielle de mes observations, j'aimerais toutefois parler un peu de questions qui intéressent mes commettants et effleurer aussi la question internationale. Tout d'abord, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement et sincèrement les motionnaires de l'Adresse (Mme Shipley et M. Laflamme) de l'excellence de leur discours. Qu'il me soit également permis de féliciter le nouveau ministre des Postes (M. Lapointe) dont le ministère est si important pour mes commettants. Enfin, j'aimerais féliciter le premier ministre (M. St-Laurent) et ses collègues de l'efficacité avec laquelle ils ont gouverné le pays, tant dans le domaine des affaires extérieures que dans celui des affaires nationales, depuis que la Chambre a été prorogée en juillet dernier.

J'estime, monsieur l'Orateur, que le ministère des Postes, qu'on a critiqué par le passé, devrait être vivement applaudi pour l'excellente tâche qu'il a accomplie au cours de la période de Noël de l'an dernier. Les gens de ma région se doivent de féliciter le maître de poste de Toronto, M. Harry Lawrence, les maîtres de postes des diverses localités, le personnel des bureaux et, pour finir sur un point non moins important, ces hommes infatigables, bienveillants et indispensables, les facteurs. Méritant le meilleur traitement, ils demeurent néanmoins les héros obscurs du monde des communications. La population de York-Centre constate avec reconnaissance qu'environ 40,000 personnes de plus qu'en 1953 reçoivent maintenant leur courrier par facteur. Certaines zones et quelques subdivisions toutes récentes ne sont pas encore desservies, mais le ministère des Postes nous aidera certainement sur ce point et nous fournira le même service efficace dont nous avons joui par le passé.

J'ai dit que je parlerais brièvement des affaires étrangères. Je discerne que le gouvernement joue un rôle plus positif dans les affaires mondiales à l'heure actuelle; j'y applaudis vivement. On pourrait mentionner le voyage du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) en Union soviétique et ailleurs en Asie et aussi le brillant travail du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui a dirigé l'adoption de mesures et accru le nombre des membres des Nations Unies. Un rôle important que nous pouvons jouer,—je l'ai souligné dans le débat de 1953 sur le même sujet,—consisterait à former un intermédiaire entre les États-Unis et les pays asiatiques du Commonwealth. J'irai plus loin. J'affirme que nous devrions frayer la voie dans le domaine de l'aide économique et en ce qui concerne l'appui moral et politique à donner aux peuples de l'Asie et de l'Afrique. Il est intéressant de constater que le seul homme d'État important du monde occidental à visiter l'Inde depuis juillet dernier a été notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour contrecarrer l'influence du cirque russe à triple spectacle qui met en vedette ces deux ours savants.

Monsieur l'Orateur, on a souvent dit, et avec raison je crois, que l'un des meilleurs moyens de combattre le communisme est de procéder à des réformes sociales. Il en découle donc que pour combattre le communisme en Asie et en Afrique il faut aider les Africains et les Asiatiques à hausser leur niveau de vie en les aidant à s'aider eux-mêmes, et non pas en tendant l'autre joue au colonialisme ou en les laissant dériver, trébucher ou glisser vers les gouffres infernaux du régime totalitaire soviétique.

J'en arrive maintenant au salaire annuel garanti ou aux prestations supplémentaires ou compensations de chômage comme on baptise parfois ce plan. C'est un phénomène social et économique propre à l'Amérique du Nord. L'essence en est que l'industrie donne au syndiqué une sécurité financière de base analogue à celle que le Gouvernement garantit dans plusieurs pays européens. Dans ce bref exposé, je veux peser les diverses influences de ce plan pour tâcher d'en déterminer les conséquences éventuelles pour notre régime économique et social.

Permettez-moi d'abord de vous faire remarquer que ce n'est peut-être pas une innovation aussi révolutionnaire que certains le prétendent. Les conventions collectives ne prévoient que le versement de primes supplémentaires de chômage venant s'ajouter aux prestations actuelles d'assurance-chômage. Il s'agit donc de compléter la loi actuelle sur l'Assurance-chômage. Deuxièmement, cette idée n'a rien non plus de très neuf. Plusieurs compagnies aux États-Unis ont des plans d'une nature ou d'une autre qui fonctionnent depuis un certain temps. Un grand juriste américain,

M. le juge Brandeis, a dit il y a quelques dizaines d'années:

> La régularité de l'emploi est un droit égal à celui de la régularité du paiement du loyer... c'est un droit aussi impératif que celui de la réserve aux fins de la dépréciation. C'est également le rôle des frais obligatoires d'assurer effectivement la réserve. Nulle entreprise n'est solvable du point de vue de la société qui ne peut remplir ces conditions.

En 1932, l'État souverain du Wisconsin a de nouveau établi un régime d'indemnité de chômage financé par l'employeur. En peu de mots, comment fonctionne ce régime? La société en cause verse ordinairement 5c. à un fonds de fiducie spécial pour chaque heure de travail de ses employés. Lorsque la caisse, eu égard au nombre des employés, dépasse une certaine ampleur, la contribution de l'employeur cesse. L'employé peut obtenir des prestations de cette caisse pour une période de chômage d'un an, pourvu qu'il ait deux ou trois années de service ininterrompu. Ajoutés aux prestations d'assurance-chômage, ces versements représentent une proportion de 55 à 75 p. 100 du salaire que l'ouvrier emporte généralement à la maison. Dans certains cas, les versements supplémentaires doublent presque les prestations d'assurance-chômage, notamment aux États-Unis. Au Canada, en prenant pour exemples les accords syndicaux conclus avec les sociétés *Continental Can* et *American Can,* les prestations d'assurance-chômage se trouvent accrues de la moitié environ. En d'autres termes, si l'assurance-chômage prévoit $30, l'employé touche un supplément de $14 du fonds, ce qui porte le total à $44.

Analysons maintenant certains des raisonnements échafaudés contre le salaire annuel garanti pour en peser la valeur. D'abord, dit-on, un tel régime n'est possible que si le marché peut être garanti. Si le salaire des administrateurs ne peut être garanti comment peut-on garantir le salaire de l'ouvrier? Tel est le premier raisonnement. Des régimes de salaire annuel garanti sont en vigueur depuis quelque temps dans des sociétés des États-Unis comme *Proctor and Gamble, Hormel Meat Packing Company* et *Nunn Busch Shoe Company,* pour ne citer que ces trois exemples. A la compagnie *Proctor and Gamble* une année entière de travail est garantie; toutefois, la compagnie se réserve le droit de restreindre le travail et ne spécifie pas le taux des salaires. A *Nunn Busch* un an de travail est également garanti, mais c'est le chiffre des ventes qui détermine le montant des chèques. Les honorables députés remarqueront que ce sont là des industries de biens de consommation dont le marché est relativement stable et constant comparativement avec celui des industries de biens durables. Je crois cependant que le même raisonnement peut s'appliquer à l'industrie de l'automobile. Certes, depuis la guerre et d'ici un avenir prévisible, la demande de nouvelles voitures sera soutenue en raison de l'appétit de plus en plus vorace du public et de l'accroissement de la population du Canada. La meilleure solution serait peut-être de rattacher le plan aux ventes. Cette façon de procéder a sûrement donné ce résultat dans les exemples que je viens de citer.

Le deuxième argument qu'on invoque contre ce plan, c'est qu'il nuirait à l'esprit d'entreprise qui est censé caractériser l'homme d'affaires canadien. On prétend que les employeurs restreindront la production et l'embauchage au minimum, et que la compression industrielle qui en résulterait au pays provoquerait une régression économique. J'affirme respectueusement que cet argument ne vaut pas. Les employeurs qui ont des commandes, ou s'attendent d'en recevoir, engageront d'autres employés, au besoin, pour les remplir. Si les clients n'obtiennent pas le service qu'ils attendent, ils s'adresseront ailleurs. Il faudrait que les paiements supplémentaires soient très élevés pour que les employeurs perdent leurs clients plutôt que de préférer employer des ouvriers temporaires.

Pour deux autres raisons encore, l'application générale du plan favoriserait l'expansion plutôt qu'une diminution de production. S'il y a expansion, le nombre d'ouvriers renvoyés restera au minimum, et les contributions à la caisse seront proportionnellement moins élevées. En second lieu, dans la mesure où les paiements prévus par le plan atténuera la gravité des crises, il deviendra moins dangereux de procéder à l'expansion économique. Ainsi, l'industriel et les employés jouissent d'une plus grande sécurité; par conséquent, l'homme d'affaires canadien peut accroître son entreprise sans courir de trop grands risques.

On prétend aussi que si on accroît la sécurité, l'ouvrier canadien deviendra indifférent et qu'on lui fera ainsi perdre toute initiative et toute ambition. Mais qui osera croire sérieusement que l'ouvrier canadien se contenterait de toucher de 65 à 75 p. 100 de son salaire ordinaire lorsqu'il peut le toucher en entier en travaillant? A mon avis, quiconque pense ainsi ne tient pas compte du fait que les Canadiens tiennent énormément à jouir de toutes les choses agréables de la vie et que l'ouvrier canadien ambitionne de vivre aussi bien que ses voisins. Il oublie aussi que sa femme ne demande rien de mieux que de le voir sortir de sa cuisine et de la maison, lorsqu'il y a du travail pour lui.

Il est évident que le grand avantage de la garantie d'un salaire annuel minimum c'est

qu'elle assure au syndiqué la sécurité dans une société complexe où il serait à la merci des fluctuations économiques de l'offre et de la demande, état de fait devant lequel il se trouverait à peu près désarmé. Les porte-parole des syndicats prétendent que le patronat est actuellement tenu d'assurer à ses employés un travail régulier et permanent, que c'est pour lui une responsabilité tant économique que sociale. Pour éviter les mises en disponibilité,—abstraction faite des éléments du marché, d'ailleurs,—le patron doit mieux prévoir et organiser le travail. Sans doute l'employeur n'aura plus à contribuer à une caisse déjà constituée et que des mises en disponibilité n'auront pas diminué. Il s'ensuit qu'un patron efficace ne saurait que profiter de l'application de ce programme, tant dans le cas des grandes sociétés que dans celui des petites, l'importance de l'affaire ne semblant pas en cause.

Résumons les avantages dont j'ai fait mention plus haut. Le salaire annuel garanti accroîtrait, dans des proportions modestes, la résistance aux reculs économiques. Il stimulerait dans une certaine mesure, sans le moins du monde y nuire, l'expansion de l'industrie. Il n'aurait aucun effet inflationniste, si ce n'est dans la mesure où tout ce qui tend à entraver la régression peut avoir cet effet. Enfin, comme je viens de le dire, la production et l'emploi auraient ainsi tendance à se concentrer un peu plus dans les industries les plus efficaces, petites et grandes.

En terminant, je dois dire, monsieur l'Orateur, qu'il me semble à la fois ironique et malheureux que le concept même du plan soit violemment critiqué dans d'importants secteurs du monde des affaires. Cela se comprend, évidemment, de la part de ceux qui acceptent le principe économique du laisser-faire que nous a légué le XIX^{e} siècle. Mais ceux qui pensent que ces jours ne sont pas révolus cherchent simplement à se rassurer. La société du milieu du XX^{e} siècle croit plutôt, si je ne me trompe, que chacun a droit à un emploi, que tous ont le droit de travailler pour assurer à leur famille un minimum fondamental des nécessités et des douceurs de l'existence.

J'ai dit qu'il me semble curieux que certains secteurs de l'industrie soient hostiles à cette idée car, si l'industrie n'assure pas ce fondement de sécurité à ses employés, c'est l'État qui devra le faire. Ne nous y trompons pas. Au Canada, notre régime tient à la fois de l'initiative privée et de l'entreprise publique, et c'est la première qui joue le rôle le plus important. Nous avons déjà fait de grands pas vers l'État tutélaire et nous aurons et devons avoir un régime national complet d'assurance-santé dès qu'il aura été possible d'en venir à une entente avec les provinces. Notre régime a donné de bons résultats; je suis sûr que les hommes d'affaires continueront, comme par le passé, d'assumer leur pleine part de responsabilité publique.

Pour ce qui est de la classe ouvrière, elle a toujours joué un rôle important et utile dans la mise en valeur de notre pays. Le travail syndiqué est une des plus puissantes forces progressistes de notre collectivité. Il est toujours à l'avant-garde pour protester contre l'injustice sous toutes ses formes, il regarde toujours vers l'avenir dans sa lutte énergique en faveur de réformes économiques et sociales. Pilier de notre régime démocratique, le travail syndiqué est un rempart contre la réaction, le fascisme ou toute autre forme d'État totalitaire.

A mon avis, le salaire annuel garanti ouvre de nouveaux horizons et il présente un nouvel appel à l'esprit de progrès des dirigeants industriels. Je suis convaincu qu'il se révélera profitable aux travailleurs, aux directeurs d'entreprises et à la population canadienne et qu'il accélérera l'expansion déjà rapide de notre grand pays.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Le leader de la Chambre nous a dit aujourd'hui que, d'ici deux ou trois semaines, nous aurions un débat sur les affaires extérieures. Par conséquent, je veux parler aujourd'hui de la situation au Moyen-Orient. Et voici pourquoi: je désire évoquer certaines propositions et poser au ministre certaines questions qu'il aura le temps d'étudier et auxquelles il pourra peut-être répondre.

La situation dans cette partie du monde s'est tendue de plus en plus depuis quelques mois, quoique, s'il faut en juger par la réponse donnée aujourd'hui par le premier ministre à ma question, ce dernier ne semble pas très bien s'en rendre compte. Son secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) est au courant, comme en témoigne son affirmation à l'effet que des événements troublants se sont produits au Moyen-Orient dans les derniers mois. Cependant, le Gouvernement dans l'ensemble ne semble pas admettre cet état de choses. La situation au Moyen-Orient est virtuellement beaucoup plus mauvaise que celle qui existait en Corée ou en Indochine. Le monde occidental est dans le pétrin et c'est, dans une large mesure, à cause du manque de clairvoyance de ses hommes d'État.

Ce que je n'aime pas voir, ce que je ne suis pas disposé à appuyer, c'est toute mesure de notre pays ou de notre Gouvernement qui jettera de l'huile sur le feu qui brûle déjà.

Le Canada expédie des aéronefs à l'Égypte. Le ministre nous a dit que ces permis ont

été octroyées au début de l'été. L'écart est considérable entre la situation qui existait au début de l'été dernier et celle qui existe aujourd'hui. Le danger aurait été bien moindre si les avions avaient été expédiés lors de la délivrance des permis. Seul un petit nombre de gens, je pense, se rendaient compte alors que la Russie allait peut-être pénétrer au Moyen-Orient comme elle l'a fait. Le malheur est que,—et le Gouvernement, qui a manifesté le désir de maintenir un certain équilibre au Moyen-Orient, le sait aussi bien que moi,—ces derniers mois, l'Égypte a engagé avec des pays situés derrière le rideau de fer des négociations en vue de l'achat d'armes d'une valeur d'au moins 100 millions. Et ces armes ne sont pas achetées au prix courant, mais à un prix de rabais: l'escompte atteint parfois 90 p. 100.

Il y aura donc un déséquilibre marqué, au chapitre de l'armement, dans le Moyen-Orient, le groupe de nations arabes, qui compte 40 millions d'habitants, étant doté d'armes fournies par l'Union soviétique et prêt à livrer la guerre à la petite démocratie de 1 million et trois quarts d'habitants, dont nous avons facilité la création. Quelle folie pour le Canada que d'expédier des armes à un pays qui, à ce moment même, est armé par l'Union soviétique. Cependant, d'après ce que le premier ministre a dit aujourd'hui, le Gouvernement entend poursuivre cette ligne de conduite qui, je le répète, est désastreuse. Encore une fois, la situation est très différente de ce qu'elle était quand ces permis ont été accordés.

Mais dans les services de l'État et à la radio, on tente de présenter une justification. Hier soir, j'ai écouté M. Blair Fraser, à Radio-Canada, parler de cette question. J'imagine qu'il s'est institué apologiste du parti libéral. Au début, je l'ai écouté avec un peu de surprise; mais ensuite j'ai bien ri.

Une voix: C'est un tory!

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je suis incapable parfois d'établir la différence entre un libéral et un tory. Je ne dis pas que M. Fraser soit apologiste professionnel, mais il est amateur avec beaucoup d'enthousiasme.

Je veux rappeler à la Chambre ce qui s'est passé la semaine dernière. Mercredi dernier, j'ai posé une question au ministre. Je suppose que bien des députés savaient que des avions étaient expédiés à l'Égypte. Ce n'était pas un secret. Cette nouvelle a paru dans la livraison de décembre de *Canadian Aviation*, journal publié à Toronto. J'ai demandé au ministre si ces appareils avaient été expédiés et il a répondu qu'au meilleur de sa connaissance, rien n'en était. Il a dit explicitement:

> Afin de fournir une réponse définitive à cette question, il me faudrait me renseigner auprès du ministère du Commerce ainsi qu'auprès de mon propre ministère. Cependant, je crois pouvoir dire sur-le-champ qu'aucun avion canadien, à ma connaissance, n'a été expédié à l'Égypte, et qu'on n'a placé aucune commande prévoyant de telles expéditions.

Les membres de l'opposition se trouvent parfois dans une situation pénible devant une dénégation d'un ministre. Les journaux, il va sans dire, font de la publicité à cette dénégation et je ne m'en plains pas. Toutefois, je le répète, cela place dans une situation extrêmement embarrassante ceux qui sont au courant de ce qui se passe.

A plus d'une reprise, monsieur l'Orateur, vous avez demandé aux membres de l'opposition d'accepter la parole d'un ministre, et je crois que vous aviez parfaitement raison. Pourtant j'insiste: il doit y avoir un quiproquo. S'il nous faut accepter la parole d'un ministre, le ministre est tenu, lui, de nous exposer les faits.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je devrais peut-être intervenir dans le débat et préciser qu'au moment où je l'ai donnée, ma réponse était strictement exacte. Aucun avion n'avait alors été expédié à l'Égypte et aucune commande récente n'avait été reçue dans le sens où l'entend la question de l'honorable député.

M. l'Orateur: Puis-je intervenir? La théorie de l'honorable député selon laquelle une déclaration doit être acceptée par tout député, c'est-à-dire d'un député à l'autre, n'est pas tout à fait exacte. Il ferait bien, je pense, de sonder là-dessus l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je discuterai la question plus tard avec mon collègue. Je parle du ministre en ce moment et il s'attarde à des arguties sémantiques.

Le jour suivant, sachant que la question était urgente et d'intérêt public, j'ai encore une fois demandé au ministre si la déclaration était exacte. Le ministre n'était pas alors au courant de la situation. Il n'y a que confusion dans le gouvernement. Il n'y a aucune liaison entre les ministres. Ils ne se consultent pas les uns les autres. Chaque ministre va son chemin et ce ministre-ci a été laissé dans l'ignorance complète de ce qui se passait. Comme l'atteste la page 35 du hansard, le ministre a répondu:

> Il me semble que l'honorable député aurait été satisfait de ce qu'il a communiqué aux journaux, après la séance d'hier, en réponse à sa propre question.

Un représentant de la *Presse canadienne* est venu me voir. J'ai dit que je croyais que la *Canadian Car and Foundry* expédiait 25 avions. C'est ce que les journaux ont publié. Il semble que les membres de l'opposition sont bien plus au courant de ce qui se passe au sein du Gouvernement que les membres de celui-ci. Je suis convaincu que cela ne favorise aucunement la bonne administration.

L'ambassadeur de l'Égypte est alors entré en scène et a qualifié toute l'affaire de fausseté voulue. Ce monsieur m'inspire une certaine sympathie.

C'est sir Henry Wotton qui disait d'un ambassadeur que c'était un honnête homme envoyé à l'étranger en vue de mentir pour le bien de son pays. Je pense que Son Excellence a tous les attributs d'un admirable ambassadeur et qu'il devrait aller loin dans la profession de son choix.

Puis il y a l'histoire du *Star of Assuan*. Il s'agit d'un cargo égyptien en partance pour le Moyen-Orient. Le capitaine, dont on pourrait croire qu'il avait accès au connaissement, disait de sa cargaison qu'elle ne consistait guère qu'en pommes et autres choses de ce genre. Or les "choses de ce genre" consistaient en canons, camions et trois de ces avions dont le Gouvernement ignorait, semble-t-il, l'existence jusqu'à hier matin, neuf heures. Le lendemain les journaux ont tous essayé de savoir la vérité. Voici le *Globe and Mail* d'hier matin. Voici un article signé Dave McIntosh qui dit, par deux fois:

"On expédie des armes canadiennes en Turquie, mais non en Égypte", ont donné à entendre aujourd'hui des autorités compétentes.

Mais ces autorités compétentes ne savaient absolument pas ce qui se passait.

Voici ce qu'on trouve un peu plus loin:

Cependant, un haut fonctionnaire, dont le ministère reçoit normalement toutes les commandes étrangères de matériel militaire, a déclaré qu'après une vérification détaillée il n'a rien pu trouver qui puisse témoigner de l'exportation d'armes à l'Égypte.

Personne n'en savait quoi que ce soit. On avait jeté sur le tout le couvert du silence libéral et le seul personnage absent de la scène était Ananie. Son âme devait reposer en paix, car l'ensemble de la situation nous révélait la présence de ses 12 comparses. Douze avions sont encore en voie d'expédition à cette région où il y a danger imminent de déflagration et le premier ministre affirme qu'il n'y a pas de raison d'annuler le permis d'exportation.

Le premier ministre ne sait peut-être pas ce qui se passe, mais je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sait. Je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait qu'a l'heure actuelle l'Égypte arme les ennemis d'un de nos plus grands alliés, la France. A-t-on la garantie que l'Égypte n'utilisera pas les avions canadiens ou ne les donnera pas pour combattre des soldats français. Je ne puis me représenter le gouvernement de la France se réjouissant de cette affaire.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

Hier quand j'ai demandé au ministre de nous dire si ces avions étaient munis d'affûts de mitrailleuses, il a répondu d'une façon pas trop précise:

J'essaierai de me procurer ce renseignement, mais je ne vois pas comment on pourrait installer un affût de mitrailleuse sur un avion d'entraînement *Harvard*.

Eh bien, monsieur l'Orateur, il avait à ses côtés son collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Campney), qui a publié certaines photos; une d'entre elles montre un avion *Harvard* lançant des fusées, un autre qui transporte des bombes et, enfin, un troisième muni de mitrailleuses sur les ailes. Cependant on nous dit qu'il s'agit d'avions d'entraînement, non destinés au combat, d'avions civils. Rien ne nous assure que l'Égypte ne les utilisera pas à d'autres fins que celles auxquelles elle désire les utiliser, peut-être bien pour chercher à détruire Israël.

La semaine dernière, j'ai demandé au premier ministre, tant dans son propre intérêt que pour d'autres motifs, s'il ne prendrait pas des mesures afin de s'assurer que la main droite du gouvernement sache ce que fait la main gauche. Il semble que la question ne l'ait pas intéressé. Cette histoire enchevêtrée n'a suscité que des tatonnements et de la confusion et elle est loin d'être à l'avantage du gouvernement; étant donné la réponse que le premier ministre m'a donnée aujourd'hui, je dois dire que ce n'est pas du tout à son honneur. A première vue, la ligne de conduite qui a été adoptée semble dangereuse, mais elle peut fort bien être désastreuse.

Et le Moyen-Orient? Le point le plus important, c'est que la Russie y est déjà et y travaille activement. Je m'étonne qu'on s'en étonne. Nous aurions dû savoir que la Russie y pénétrerait. Nous aurions dû savoir que la Russie était prête à tâter tous le points faibles de notre armure. La Russie a pénétré là-bas parce que, comme je l'ai dit au cours du débat de 1948, on ne peut comprendre les ambitions russes sans savoir ce qu'étaient les aspirations des Tsars. Il n'existe aucune différence entre la politique étrangère de l'Union soviétique actuelle et celle de la Russie tzariste, pour ce qui est de l'expansion. L'an dernier, un diplomate américain très connu disait que les relations diplomatiques avec la Russie lui faisaient songer à une partie d'échecs. Je ne dirai pas le nom de ce diplo-

mate, me contentant à ce sujet de rappeler une parole de Disraeli:

Dire qu'il est de notoriété publique l'offenserait peut-être; dire qu'il est distingué serait dégrader une épithète; je dirai donc, pour résumer, qu'il est assez bien connu.

Si ce diplomate américain bien connu avait su jouer aux échecs, il aurait prévu ce qui est arrivé; il aurait prévu que le cavalier russe aurait passé par-dessus les pions de la rangée du Nord et nous aurait menacé du mat au Moyen-Orient.

La Russie n'est pas entrée par la porte d'en arrière mais par la porte d'en avant. La situation est dangereuse pour nous tous. La Russie a démontré qu'elle ne se laissera pas arrêter par des pactes comme cette alliance de Bagdad, autre exemple de la manie des alliances du secrétariat d'État, alliance visiblement dressée contre le communisme.

On a dit aux membres de cette Chambre que ces alliances contre le communisme étaient ouvertes à tous les pays qui n'aiment pas le mode de vie communiste. Le traité de Bagdad n'est pas ouvert, bien sûr: c'est l'atelier fermé. Il n'est pas ouvert parce que l'Irak insiste pour qu'il soit fermé à une nation, la seule démocratie au Moyen-Orient, savoir la démocratie israélienne. Qu'a fait l'Irak? Dès que la Grande-Breagne l'a considérée comme partenaire dans la guerre froide contre le communisme, l'Irak a averti les Trois Grands qu'elle utiliserait comme bon lui semblerait l'armement obtenu en vertu du traité de Bagdad.

Un porte-parole militaire disait, voici seulement un ou deux mois, que la meilleure brigade de l'Irak est prête à marcher contre Israël, avec un armement fourni par l'Occident. Tout récemment, l'Irak déclarait que, si elle n'obtient pas de l'Occident des armes du type le plus récent, elle se tournera vers l'Union soviétique. On nous "la fait" encore une fois; nous nous laissons prendre encore une fois aux mêmes manigances. Il est évident que les pays arabes s'arment jusqu'aux dents, ce qui n'empêche pas le Foreign Office de dire à Israël qu'il ne doit pas se lancer dans une course aux armements.

Il y a, au Foreign Office, un groupe qui semble éprouver une grande admiration pour les Arabes. Ils sont convaincus d'être dans la bonne voie, leur réputation est absolument impeccable; ils vous donnent l'impression d'être issus de la cuisse de Jupiter. Cependant, leur politique nous a menés au bord de l'abîme. En flattant l'Irak de cette façon, on s'est mis à dos l'Égypte, pays qui avait à bon droit assumé la direction au Moyen-Orient. On a passé outre à l'Égypte pour tenir la chandelle à l'Irak, avec toutes les conséquences qu'une telle attitude va produire. Nous sommes surpris de voir l'Égypte signer un pacte avec les pays communistes afin d'obtenir des armes mais nous n'avons pas lieu de nous en étonner. L'Égypte nous a mis au courant il y a quelques mois, en juin dernier, de ce qu'elle entendait faire.

Nous avons transporté la guerre froide au Moyen-Orient. Je crois que les intentions russes ne font aucun doute. En 1947-1948, l'Union soviétique a appuyé Israël pour une seule raison: évincer le Royaume-Uni de la Palestine. Ayant atteint cet objectif, le but suivant de la politique étrangère russe est d'évincer l'Ouest du Moyen-Orient le plus tôt possible. C'est ce qui explique son appui aux Arabes. La Russie ne veut pas se laisser entraîner à la guerre au Moyen-Orient, mais il ne lui déplairait pas trop si, à cause de ses machinations et de notre stupidité, Israël et les États arabes se trouvaient entraînés dans une guerre. En effet, les nations de l'ouest seraient impliqués et l'Union soviétique tirerait les marrons du feu. Si je ne me trompe dans mon diagnostic, ce que je ne crois d'ailleurs pas, le moyen évident d'entraver l'Union soviétique serait de veiller à ce que la paix se maintienne au Moyen-Orient, et c'est vers cet objectif que devraient tendre les efforts de notre diplomatie. Nous savons ce que veulent les Russes; nous savons comment ils agiront.

Que dire des puissances occidentales? Des États-Unis? J'aimerais bien savoir quelle a été la politique des États-Unis au Moyen-Orient. Je voudrais bien que les Américains le sachent eux-mêmes. Nous avons entendu, au mois d'août dernier, M. Dulles formuler une déclaration qui nous a exposé les grandes lignes d'un programme pouvant servir de base à des négociations internationales. Israël a accepté cette proposition comme point de départ de ces négociations mais, comme toujours, les Arabes l'ont refusée avec mépris.

Le véritable problème, c'est celui de savoir quelles sont les intentions de la Grande-Bretagne, au Moyen-Orient. Je n'ai jamais admiré le service du Moyen-Orient du Foreign Office anglais, comme le ministre doit le savoir. Il n'a guère de raison de se vanter de son activité. Je me souviens d'avoir parlé de cet état de choses en 1948, et surtout des relations britanniques avec les Arabes. Ce que j'ai dit alors vaut encore aujourd'hui. Je citerai la page 3643 du hansard du 3 mai 1948, où figure le passage que j'ai prononcé lorsque nous débattions la division de la Palestine. Le voici:

Les Anglais vont mesurer un jour tout ce que leur aura coûté l'amitié arabe. Ils lui ont sacrifié toutes leurs autres amitiés. Ils ont déposé sur l'autel de l'intransigeance arabe les intérêts du peuple français et les espérances du peuple juif, mais ces offrandes ont été repoussées avec mépris.

Je ne comprends pas qu'on serve avec une si basse complaisance des princes féodaux, ainsi que les éléments les plus réactionnaires et, disons le mot, les plus perfides du Moyen-Orient.

Je parlais alors de la conduite de l'Égypte et de l'Irak durant la guerre. Je soutiens que cette ligne de conduite britannique n'a guère changé. Un service du Foreign Office est encore entiché des Arabes. Il est affligé d'un trop grand nombre de Lawrences en puissance. Comment s'est comporté Israël dans cette affaire de négociations avec les Arabes? Le *Times*, de Londres, qui n'est pas un ami de ce pays, a écrit dans un article de fond:

Il a saisi toutes les occasions et il en a suscité d'autres pour négocier avec les Arabes indépendamment de leurs gouvernements. Il a cherché à amener les gouvernements arabes à négocier à tous les échelons.

Les Arabes auraient dû être aussi disposés à négocier. Le même journal, le *Times*, de Londres, qui assez souvent reflète des modifications ou des manifestations passagères de la politique étrangère de la Grande-Bretagne, s'est très nettement prononcé. Son attitude est peut-être aussi celle du ministère anglais des Affaires étrangères, quand le *Times*, en commentant le désir d'Israël de conclure un traité, disait dans son éditorial du 29 août:

Au point où en sont les choses, une telle alliance est impossible et une telle pression futile... Une alliance implique une forte identité d'intérêts et l'intérêt de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient peut maintenant bénéficier d'une alliance avec les États arabes. Ce sont les seuls, malgré leur incompétence, leur instabilité et le peu de sûreté qu'ils offrent, qui aient le pétrole, occupent le territoire et fournissent des aéroports suffisamment disséminés pour le rôle qu'ils remplissent.

Peut-être s'agissait-il d'événements prochains qui s'annonçaient de façon visible, mais je demanderais au rédacteur de ce journal: notre sécurité devrait-elle se fonder sur des alliances que troubleront quelques pièces d'or? S'est-il produit autre chose dans l'histoire du Moyen-Orient, à l'exception de ce seul pays démocratique dont je parle? Les Arabes ont le pétrole. La Russie en a probablement besoin si elle songe à la guerre. Aujourd'hui le Royaume-Uni a besoin de ce pétrole, car il lui permet de se procurer des dollars et des devises d'autres pays, en le vendant sur les marchés du monde.

Cette histoire de pétrole est une sale histoire, truffée de fourberie, de corruption, et de pourriture. La situation n'est guère différente aujourd'hui de ce qu'elle était autrefois. Il est bon que nous nous rendions compte que le pétrole a failli allumer la guerre au Moyen-Orient, entre ces deux alliés que sont le Royaume-Uni et les États-Unis. En fait, leurs intérêts respectifs se sont torpillés mutuellement. Je pense à l'incident de l'automne dernier, alors que les troupes du Sultan de Muscat, aidées de recrues de Trucial Oman conduites par des officiers britanniques, en sont venues aux prises avec les unités militaires de l'Arabie séoudite.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

L'Arabie séoudite a l'appui de la compagnie de pétrole *Arab-American*, le sultan est appuyé par le Foreign Office d'Angleterre, et toutes deux combattaient pour s'approprier du pétrole au Moyen-Orient.

Il n'y a rien de plus à redouter que les conséquences de tels comportements. J'ai déjà parlé de ces sociétés pétrolières dans cette enceinte, faisant remarquer qu'*Aramco* avait réalisé en quelques années des bénéfices de 170 millions de dollars avec un capital d'un million de dollars. L'an dernier elle a versé au roi Séoud des redevances de plus de 250 millions de dollars, sans qu'un traître sou de cette somme soit consacré à l'amélioration des conditions de vie de la population de la région. Bien au contraire, Séoud demeure lui-même désespérément pauvre, car il doit graisser toutes sortes de pattes pour sortir de tant de difficultés et d'extravagances.

D'où vient l'argent? Les Nations Unies ont publié un document des plus révélateurs intitulé: "Le prix du pétrole en Europe occidentale." Il indique d'où vient l'argent. J'en cite un passage:

En 1952, Aramco a versé au gouvernement de l'Arabie séoudite, sous forme d'impôts et de redevances, un montant total de 212 millions. Aux termes de l'accord existant, ces paiements représentant la moitié des bénéfices nets provenant de la production du pétrole brut, les bénéfices nets doivent s'être établis à 425 millions environ. La production totale de cette année-là a été de 300 millions de barils. Autrement dit, sur le pétrole brut vendu $1.75 le baril, on faisait un bénéfice net d'environ $1.40 le baril.

Qui se fait exploiter dans ce cas-ci? Un cartel international fixe le prix du pétrole. C'est lui qui encaisse les bénéfices, qui a de grands intérêts dans la région. Il est prêt à sacrifier l'honneur et le reste aussi longtemps que sa lucrative situation sera respectée. Je ne prétends pas que l'industrie du pétrole soit un monopole; je dis qu'à mon avis elle répond à la définition de l'oligopolie donnée par Stuart Chase. Que dire du discours que sir Anthony Eden a prononcé le 10 novembre dernier dans le Guildhall, où il disait:

Il n'est pas juste qu'on fasse fi des résolutions des Nations Unies.

C'est là une déclaration que j'accueille avec joie, comme aussi, j'en suis sûr, tous les membres de la Chambre. On ne devrait pas passer outre aux résolutions des Nations Unies. Dans ce cas-ci, le Royaume-Uni modifie sa ligne de conduite. On ne tient plus compte des résolutions relatives à la Palestine, qui répondaient aux fins du moment. Les États

arabes, non seulement ont fait fi de ces résolutions, mais en ont ruiné la valeur, tout comme ils auraient détruit l'État d'Israël, s'ils avaient pu tirer leur épingle du jeu. Encore une fois, je rappelle à la Chambre que, le 15 mai 1948, jour où à été créé l'État d'Israël, les légions arabes envahissaient cette région. Les États arabes déclaraient la guerre. Depuis, ils n'ont indiqué d'aucune manière que c'est autre chose qu'un état de guerre qui existe dans cette région.

L'un des points que laisse entendre le discours de sir Anthony, c'est que la Grande-Bretagne consentirait à servir de médiateur, pourvu que les deux parties conviennent de tomber d'accord et d'abandonner un certain territoire. Cette question d'abandon de territoire a une certaine importance. En 1948, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé un discours qui n'est peut-être plus d'actualité, mais, sans affirmer que le ministre est encore du même avis, je me permets d'en citer un extrait, afin de savoir ce qu'il pense aujourd'hui de cette question. Voici ce que disait le ministre à l'Assemblée des Nations Unies, en novembre 1948:

> D'autre part, ...la collectivité juive devrait se rendre compte qu'elle ne peut tout avoir: tout le territoire qui lui a été accordé en vertu de la résolution du 29 novembre et tout l'autre territoire qu'elle a pu obtenir par la force des armes.

Je demande au ministre, notamment si telle est toujours son attitude et si telle est toujours celle du Gouvernement, ou si les événements qui se sont produits les ont fait changer d'avis. J'espère que oui. Examinons la question de concessions territoriales de la part d'Israël en vue d'apaiser les Arabes. Quel territoire a perdu le Liban dans la guerre de libération? Ses frontières sont les mêmes ou à peu près. La Jordanie a-t-elle perdu quelque territoire? Non, au contraire, en 1950 la Jordanie a étendu son autorité à une vaste partie de l'ancien territoire palestinien. Je n'ai jamais entendu le Foreign Office, ni les ministres des Affaires étrangères d'autres pays proposer que la Jordanie fasse des concessions territoriales. Et l'Égypte? Elle n'a pas perdu de territoire; elle en a gagné. Elle en a acquis un secteur dont elle voudrait peut-être se défaire aujourd'hui, le secteur de Gaza. A-t-on jamais proposé que l'Égypte cède une partie de son territoire? Cependant, il faut qu'Israël se prête à des amputations afin de réaliser l'objectif sacré de l'entente et peut-être de l'établissement de la paix.

Enfin, il n'y a jamais eu de résolution aux Nations Unies visant à ce que les États arabes profitent de leur résistance à cette organisation. Cependant, ceux qui demandent aujourd'hui qu'Israël dans l'intérêt de la paix fasse des concessions territoriales recommandent que l'agression et l'intransigeance arabes soient récompensées. Je ne blâme pas le Gouvernement d'Israël de ne pas partager à ce sujet l'opinion des puissances occidentales.

En tout cas, supposons la cession de ce territoire. Est-on certain que les Arabes seront satisfaits d'un Israël simplement tronqué? Leurs déclarations révèlent toujours leur désir insistant de le voir détruire. Que gagnerons-nous donc à apaiser les Arabes? Peut-être y a-t-il deux façons de penser à ce propos, mais j'estime, pour ma part, que nous n'avons rien du tout à gagner.

On a proposé que l'Israël cède une partie du Néguev méridional. C'était là une opinion anglaise. Pourquoi? Parce que l'Égypte veut obtenir une plus grande partie du désert, ou parce que le Royaume-Uni veut avoir quelque moyen de communication entre Aqaba, qui se trouve à la tête de la mer Rouge, et ses postes voisins de Suez? Je voudrais bien savoir ce qui motive ces demandes voulant que l'Israël cède des territoires qu'il n'a pris à personne, qui faisaient partie d'un État mort-né, la partie Arabe de ce qui devait être la Palestine. Si ces contrées avaient appartenu à d'autres pays, le procédé aurait peut-être été justifié. Mais ce n'est pas le cas et je ne vois donc pas pourquoi l'Israël doit y renoncer.

Avant d'abandonner le sujet, je dirai qu'à mon avis, il faudrait rectifier les frontières; des villages devront être fusionnés et certains tracés devront être rectifiés. Mais ce serait une folie que d'insister pour que l'Israël renonce à des territoires qui, je le répète, sont absolument nécessaires à son avenir et à son bien-être.

L'autre question ennuyeuse est évidemment celle des réfugiés. Dans les pays arabes entourant l'Israël, il y a environ 900,000 réfugiés qui vivent dans la plus affreuse pauvreté et la plus grande misère. Je ne puis prétendre avoir vu ces camps moi-même, mais j'en connais qui les ont vus. Je serais plus content si j'étais convaincu que les nations arabes font quelque chose pour aider ces malheureux réfugiés. Il y a en Jordanie un camp où il faut passer quand on se rend de Jérusalem à Bethléem. Ce camp a été établi à cet endroit expressément pour que tous les pèlerins qui se rendent dans la région soient témoins des souffrances de ces réfugiés arabes et dans le dessein d'inspirer plus d'antipathie pour l'État d'Israël qui est voisin. Les nations arabes emploient les réfugiés comme des pions dans le jeu de la politique de puissance.

Les listes de réfugiés ont été falsifiées. Les Nations Unies versent environ $2.50 par mois et par habitant afin de nourrir ces malheureux, mais les listes sont encore falsifiées. On

a rapporté l'an dernier, m'a-t-on dit, que sur 900,000 réfugiés, 400 seulement sont décédés. La mortalité comparable dans notre pays, où les conditions sont infiniment meilleures, s'établirait à 8,000.

J'aimerais savoir où cet argent va réellement. Pendant huit ans, on a appris à ces réfugiés à haïr l'État d'Israël. On propose maintenant que l'Israël les reprennent. C'est évidemment absurde. Il y a quelques années, l'Israël a offert d'en reprendre 100,000. L'offre a été repoussée de nouveau. Cependant, dans l'intervalle, beaucoup sont revenus; probablement de 60,000 à 70,000 familles ont été regroupées, les parents ont été réunis avec leurs enfants et les maris avec leur épouse. Ils sont revenus et ont mené exactement le même genre de vie que les autres habitants d'Israël. Toutefois, c'est demander plus qu'aucun État moderne ne voudrait concéder que de s'attendre qu'Israël laisse rentrer un grand nombre de réfugiés arabes qui ont appris à détester Israël et à essayer de le détruire.

Le Canada a ici un rôle à jouer. Nous avons au Moyen-Orient à titre de représentant des Nations Unies un homme dont on n'aime pas toujours les décisions mais qu'on respecte à cause de son intégrité bien connue, le général Burns. Parce qu'on le respecte, on respecte le Canada. Le Canada est un pays qui n'a aucune visée impérialiste. Pourquoi, alors, le Canada ne jouerait-il pas un rôle plus important que celui qu'il a joué jusqu'ici?

Nous faisons grand état des obligations que nous assumons au titre de la charte des Nations Unies. Une de nos obligations consiste à ne rien négliger pour empêcher la guerre d'éclater. Je pense donc que le Canada peut faire beaucoup plus qu'il n'a fait. M. Hammarskjold est présentement au Moyen-Orient où il essaie de réconcilier Israéliens et Arabes. S'il échoue, comme c'est possible, il faut tenter un autre effort. L'Égypte est le pivot de toute l'affaire et c'est ce pays qu'il faut persuader. Pour établir la paix dans la région cependant, il faudra entreprendre un vaste programme de redressement social. Un tel programme coûtera extrêmement cher, mais il vaut la peine d'être tenté s'il doit assurer la paix. Où prendrons-nous l'argent nécessaire à cette fin? Nous sommes déjà au courant des bénéfices des sociétés pétrolières de la région. Nous savons déjà que ces sociétés sont prêtes à sacrifier l'intérêt national, tant que leurs propres intérêts sont sauvegardés.

Il vaudrait la peine d'étudier l'à-propos d'inviter les États-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la France à nationaliser ou à socialiser, comme on voudra, lesdites sociétés pétrolières. Que ces pays remboursent leurs ressortissants au moyen de titres de l'État. Qu'ils disent aux États arabes qu'ils sont prêts à leur concéder la moitié des titres de propriété de ces sociétés pétrolières et même à verser les bénéfices découlant de l'exploitation du pétrole dans la région à un fonds constitué sous l'égide des Nations Unies et destiné exclusivement au relèvement du Moyen-Orient.

J'entends les gens dire: c'est absurde, c'est fantastique, nous ne pouvons agir ainsi! Je soutiens qu'il le faut, sinon nous perdrons tout. Pendant combien de temps l'Arabie Séoudite sera-t-elle disposée à se contenter de la moitié du gâteau lorsqu'elle peut à volonté l'avoir en entier? Pendant combien de temps ces compagnies de pétrole seront-elles à l'abri de la détermination des Arabes à obtenir plus qu'ils reçoivent actuellement? Les Arabes s'empareront de ces sociétés quand bon leur semblera.

On me dit que les Arabes n'auraient pas la partie belle, car ils n'ont pas de techniciens. Ne soyons pas naïfs. Mais des techniciens, ils peuvent en faire venir autant qu'ils veulent de Moscou, et c'est ainsi qu'ils exploiteront leurs champs pétrolifères. Que les compagnies de pétrole ne se fassent pas d'illusions sur leur avenir dans cette région. Elles sont en danger. Leur situation est périlleuse. C'est bien pourquoi, évidemment, elles mettent à leur solde ceux qui détiennent le pouvoir au moyen de sommes fabuleuses comme celles qui ont été données au roi de l'Arabie séoudite.

Mais supposons qu'en dépit de toutes les dispositions qu'on puisse prendre en vue d'obtenir la paix, les Arabes se montrent toujours intransigeants. Qu'arrivera-t-il? C'est un problème auquel il faut songer. L'Ouest ne peut faire qu'une seule chose. En plus d'assurer le rétablissement du Moyen-Orient, les Nations Unies doivent y établir la paix en exigeant le respect des conditions actuelles de l'armistice, avec certaines variantes. Je ne vois pas d'autre solution, car si la guerre se déclenche, nous perdrons tout. Israël est disposé à négocier, mais non pas l'Arabie. Il faut de quelque façon concilier leurs divergences. Comme cela incombe à la diplomatie, le ministre doit jouer un grand rôle dans un tel domaine.

Nous ne saurions éluder cette tâche. Il nous faut essayer de l'accomplir. Je suis convaincu que les grandes puissances du monde sacrifieront Israël si elles jugent que ce pays met en danger leurs propres intérêts nationaux. Ce n'est pas user d'un cliché que de dire qu'Israël est un bastion de la démocratie. C'est vrai. Je l'ai vu au travail. Il incarne la démocratie, et si l'on sacrifie maintenant ce pays, je ne puis presque pas trouver de mot pour qualifier une telle politique. Le Canada a joué un rôle honorable dans la création d'Israël. Nous pouvons encore le faire, mais à

cette fin, nous devrons assumer des responsabilités plus lourdes que celles du passé peut-être.

M. Charles Henry (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer brièvement au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Ce discours expose avec exactitude l'état actuel du Canada et je n'éprouve aucune difficulté à tomber d'accord avec Mme Shipley et M. Laflamme, motionnaires de l'Adresse. Je constate qu'on a confiance au gouvernement; si je le dis, c'est parce que, en somme, ce discours me persuade que le vingtième siècle est encore le siècle du Canada.

A mon avis, le choix de l'honorable représentante de Timiskaming (Mme Shipley) pour proposer l'adoption de l'Adresse présente un intérêt historique. L'honorable représentante est une des femmes et des mères distinguées du Canada; il convient donc que, l'année même où le Parlement doit adopter une mesure visant à assurer aux femmes une rémunération égale, ce soit une des femmes et des mères distinguées du Canada qui ouvre le débat. En outre, je tiens à signaler que la motionnaire vient d'une région de colonisation du Nord du Canada, pays de colonisation par excellence, ce qui, à mon avis, revêt une signification particulière en ce moment de notre histoire.

Pour ce qui est de l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) qui a appuyé la motion, sa participation au débat est un hommage à mes compatriotes de langue française car il ne faut pas oublier que c'est Laurier qui a dit que le vingtième siècle serait le siècle du Canada. C'est assister à une renaissance de cet esprit des pionniers que d'entendre l'honorable député de Bellechasse appuyer la motion.

Il faut se souvenir que c'est sous Laurier que nos frontières ont été poussées vers l'Ouest, et sous le très honorable Mackenzie King que les avantages ainsi acquis ont été consolidés. C'est lui, en effet, le père de notre régime de sécurité sociale. Nous nous souvenons donc que nous vivons toujours de cet esprit des pionniers dont naissent l'initiative privée, la propriété privée et le sens de la démocratie politique aussi bien qu'économique parmi nous.

Cet esprit d'aventure persiste sous notre actuel premier ministre. Il nous a fait adhérer à l'ONU et à l'OTAN et, dans les conseils parlementaires du monde se manifeste à l'étranger cet allant caractéristique du pionnier canadien. N'oublions pas non plus, d'ailleurs, qu'au cours même de la présente législature le ministre des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage), marchant sur les traces de Jacques Cartier, a étendu les frontières du Canada vers le nord, de sorte que la souveraineté de notre pays s'étend actuellement jusqu'aux îles de la Reine-Elizabeth. Il l'a fait, non seulement pour la reine du Canada et pour les Canadiens, mais pour la reine en sa qualité de souveraine du Commonwealth tout entier. Il l'a fait aussi pour nos alliés de l'OTAN, car cette extension de notre territoire vers le nord constitue en effet un très important bouclier pour l'OTAN et pour l'ensemble du monde libre.

En considérant l'extension de la souveraineté politique du Canada, nous devons aussi songer à l'extension de sa souveraineté économique. De fait, ces deux souverainetés doivent se trouver sur un pied d'égalité. L'équilibre importe pour le développement de notre pays. Ainsi le premier problème d'ordre économique dont j'aimerais parler est celui des placements étrangers au Canada. Des évaluations faites de l'autre côté de la Chambre les placent entre 30 et 40 p. 100 dans ce domaine. Je dois, toutefois, faire remarquer que les économistes sont loin d'être d'accord à ce propos et c'est une question qui doit nous préoccuper. Un économiste hollandais bien en vue, dans un article sur l'avenir économique du Canada, a signalé que les placements de source étrangère au Canada dans l'après-guerre pourront être limités à 15 p. 100. La Commission Gordon devra se faire un devoir d'étudier cette question et de nous donner un rapport détaillé à ce propos.

A mon avis, il importe de ne pas oublier que, dans les premiers temps du développement des États-Unis, on comptait largement sur les placements étrangers et que l'on a réalisé de grands projets à l'aide de capitaux étrangers dans la mise en valeur de ce pays. Nous devons aussi nous rappeler que nous avons en marche au Canada à l'heure actuelle des entreprises de mise en valeur d'une telle envergure qu'elles nous obligent pour bien dire à recourir aux capitaux étrangers.

Il y a, par exemple, la mise en valeur des dépôts de minerai de fer du Labrador. Je ne vois pas comment nous aurions pu mettre en œuvre cette grande entreprise sans nous appuyer sur le capital étranger. Au surplus, il ne faut pas oublier que les investissements étrangers constituent un hommage au Canada et que l'emploi que nous faisons de capitaux étrangers libère, chez nous, des capitaux de spéculation ou sociaux dont nous avons le plus grand besoin pour le progrès d'autres secteurs de notre économie.

L'autre problème auquel je veux maintenant m'arrêter est celui qui consiste à assurer aux Canadiens à revenu fixe une part normale du revenu national. Ce groupe de Canadiens est composé, nous le savons, de ceux qui obtiennent leur revenu de placements et de

citoyens âgés et autres qui vivent d'une pension. La Commission Gordon aura beaucoup fait pour nous si elle compare notre niveau de vie à celui des États-Unis, si elle rapproche notre régime fiscal et notre régime de sécurité sociale de la situation qui existe outre-frontière en ces domaines.

Notre niveau de vie est inférieur de 20 ou 25 p. 100 j'imagine, à celui des États-Unis. Cependant, j'espère que la Commission Gordon pourra faire la lumière là-dessus. Nous devons aussi tenir compte des dégrèvements fiscaux consentis, chez nous, à ceux qui vivent du revenu de leurs placements et aussi de l'augmentation progressive des versements canadiens au titre de la sécurité sociale.

La mesure de sécurité sociale la plus importante qu'il reste encore aux gouvernements fédéral et provinciaux à mettre en vigueur est celle, bien entendu, de l'assurance-santé. L'atmosphère de collaboration qui règne dans les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces est tout à l'honneur du premier ministre et de son gouvernement. Espérons que le comité qui étudie actuellement l'assurance-santé proposera une solution à ce problème et qu'avant longtemps, interviendra entre les provinces et le gouvernement fédéral une loi qui nous mènera peut-être à cette grande mesure sociale.

Je veux ensuite étudier les interventions futures du gouvernement dans le domaine économique et commercial. J'estime que la politique du gouvernement est saine en ce sens que la propriété publique est plutôt l'exception que la règle. Le Gouvernement a clairement montré qu'il se réserve la direction de l'économie, en en laissant la réglementation, du moins pour la plus grande partie, à l'entreprise privée. Disons, par analogie avec la température, que le Gouvernement doit créer un bon climat sans s'occuper des détails.

Cette conception exige que dans tous les cas on accorde la première chance à l'entreprise privée. Mais l'entreprise privée peut échouer. Dans certains cas, elle ne veut ni ne peut courir le risque d'une mise en valeur. Je trouve alors que l'intervention de l'État est légitime et en vérité souhaitable. Le bien commun doit l'emporter et là où il manque quelque chose on n'est pas fondé à dire que l'entreprise privée ne peut le fournir.

Il y a toutefois le problème de l'équilibre dans l'ensemble de l'économie. Je parle de l'équilibre entre les industries canadiennes d'extraction, de transformation et d'usinage. L'équilibre a été excellent, jusqu'ici, dans la mise en valeur de notre pays au cours de l'après-guerre. Nous avons connu une guerre chaude, puis une guerre froide, et à l'heure actuelle, au dire de quelques-uns, une paix froide. Les réalisations de 1955 sont encourageantes. On a de fait fermé les livres et les signes de prospérité sont fort satisfaisants.

Néanmoins, nous avons quelques excédents de produits agricoles qui inquiètent tous les députés et les autres Canadiens en général. Il a été encourageant de noter le rapport présenté par le ministre du Commerce, où il dit que, l'an dernier, on a écoulé dans l'Ouest une quantité de céréales équivalant à une récolte moyenne et qu'à son avis les excédents étaient temporaires. Pour ce qui est des citadins, on a enregistré un important gain net des salaires ouvriers, gain estimé à 7 p. 100. Cela nous encourage au seuil de 1956.

En particulier, la commission Gordon étudiera les perspectives d'avenir et des plans d'expansion pour les industries qui utilisent nos ressources. J'ose croire que nous obtiendrons des directives au sujet de l'application des principes énoncés par cette fameuse commission américaine qui a préparé le rapport Paley. Nous ne l'ignorons pas, cette commission a été établie par le Président des États-Unis pour donner des directives sur l'exploitation des ressources. Il faut décider à quel point au juste on les appliquera au Canada et quand on le fera.

A l'heure actuelle, il nous reste certaines choses à apprendre pour savoir à quel point la mise en valeur de nos ressources est attribuable au réarmement déterminé par la guerre de Corée, à la constitution de stocks pour l'OTAN et à des faits comme l'instabilité politique à l'étranger. Certaines conclusions du rapport Paley devraient aussi faire l'objet d'une étude minutieuse.

Le rapport dit en effet que les extractions effectuées depuis quelques années par les États-Unis sur leur propre sol ont maintenant atteint des proportions qui dépassent tout ce que l'on connaît en fait de réserves de cuivre, de plomb, de zinc et de pétrole. De plus le rapport Paley souligne dans un autre article que depuis 1950 les États-Unis ont dû importer 10 p. 100 de leur pétrole, un tiers de leur cuivre et de leur zinc, et la moitié de leur plomb. Tous ces produits étaient autrefois exportés par les États-Unis. Enfin le rapport donne ce pronostic: en 1975, la demande de tous les matériaux aura augmenté aux États-Unis de 50 à 60 p. 100 par rapport à 1950. Tous les minéraux, à l'exception de l'or, connaîtront une demande plus forte de 90 p. 100 par rapport à 1950. Enfin, en ce qui concerne certaines ressources minérales, la demande aura encore augmenté dans des proportions supérieures aux taux que je viens de citer. De toute évidence, la commission Gordon portera son attention sur le centre du Canada, c'est-à-dire l'Ontario et le Québec. Un économiste nous dit aujour-

d'hui, en parlant du Canada, que notre pays est le lieu d'élection de l'industrie de l'Amérique du Nord, et qu'il est appelé à devenir le lieu d'élection de l'industrie du monde libre. Je veux parler de la partie du Canada qui fait face aux États-Unis et borde le Saint-Laurent et la partie sur des Grands lacs. Nous avons là une région qui, selon des économistes compétents, produit plus que l'Europe toute entière moins la Russie. C'est évidemment une réalisation extraordinaire, mais en cet âge thermo-nucléaire, il me semble que nous devrions au Canada commencer à songer aux conséquences éventuelles de la centralisation de l'industrie dans cette région.

Je pense qu'il devient indispensable que le Gouvernement, sur les conseils de la Commission Gordon, se préoccupe de toute urgence du développement d'une industrie primaire et d'une industrie secondaire un peu partout dans le Canada, en tenant compte de l'énorme concentration qui s'est produite au centre du Canada. Je pense même que l'État devrait songer à décentraliser ses archives et certains de ses services groupés dans cette région. C'est aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral qu'il incombe d'organiser et d'aménager cette décentralisation en ce qui concerne les archives et les services de l'État. J'estime que les associations du barreau, les associations commerciales et les sociétés savantes ont un rôle à jouer; elle devraient être les premières à aider le Gouvernement dans l'élaboration de ce programme de décentralisation qui, à mon avis, s'impose dans les circonstances. Il convient de signaler qu'au Royaume-Uni ces organismes professionnels et commerciaux jouent un rôle dans ce domaine. Je m'exprime ainsi car au cours des dix prochaines années cette région sera le véritable atelier et l'arsenal de la démocratie.

Pour ce qui est de l'exploitation des ressources dans d'autres parties du Canada, je rappelle aux honorables députés les récentes découvertes de plomb et de zinc au Yukon et au Nouveau-Brunswick, les découvertes de nickel et de cuivre au Yukon ainsi qu'au Manitoba. Il y a aussi les gisements de fer, non seulement au Labrador mais à Terre-Neuve ainsi que dans le comté de Renfrew, tout près d'ici. Étant donné le rapport Paley, ces immenses ressources devraient pousser tous les Canadiens qui ont un peu d'initiative à contribuer à la mise en valeur de l'industrie partout au pays.

J'en profite pour faire l'éloge en cette enceinte de la plus récente province du Canada, qui est unique en son genre, Terre-Neuve. Cette province a donné à tous les Canadiens l'exemple d'un véritable esprit de pionnier. Nous avons entendu parler de la société de la couronne, Brinco, qu'administre le gouvernement de cette grande province. Cette société a beaucoup fait pour attirer des placements de capitaux étrangers à Terre-Neuve. Je signale qu'en ce moment on met sur pied à un rythme étonnant des industries primaires et secondaires. Le premier ministre Smallwood s'est révélé un grand apôtre de l'entreprise libre, non seulement à Terre-Neuve, mais dans les diverses capitales du monde. Il a fait l'exploration de ses abondantes sources de matières premières et il a accompli de grandes choses. Nous l'avons entendu lorsqu'il a pris la parole à la conférence fédérale-provinciale. Je dois dire qu'on ne pourra l'accuser d'inaction si Terre-Neuve ne prend pas de l'expansion. Une chose est certaine. Il avait raison quand il a déclaré qu'il n'avait aucunement l'intention de rester oisif et de laisser sa province devenir une réserve pour la chasse ni une attraction touristique.

Nous croyons que les grandes ressources de cette province ne tarderont pas à prendre pied sur les marchés du pays et de l'étranger. Il va de soi qu'il a ici, à Ottawa, un adjoint compétent dans la personne du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) qui est un solide défenseur dans la capitale. Leurs efforts conjugués devraient en vérité assurer le bien-être de cette province.

Quant à l'agriculture dans les provinces des Prairies et aux excédents agricoles, à mon avis, le dénombrement de la population du Canada qui aura lieu en juin prochain sera important. Il procurera au Gouvernement et à la Commission Gordon une statistique à jour qui leur révélera combien il y a de Canadiens sur les fermes et dans les villes. A l'heure actuelle, nous avons les chiffres de 1950 et, d'après ceux-ci, 13 p. 100 de la main-d'œuvre se trouvent sur les fermes du Canada. Les économistes estiment que nous pouvons employer jusqu'à 20 p. 100 de la main-d'œuvre sur les fermes, mais il y a divergence d'opinion parmi eux. Je crois qu'à l'aide de la statistique que nous obtiendrons en juin, la Commission Gordon préparera une étude très importante sur cette question. Je suis un de ceux qui s'empresseront de la lire.

En terminant, je dirai que le Gouvernement, comme en témoigne le discours du trône, a conscience des progrès financiers qui sont nécessaires pour que le Canada jouisse, sur le plan des capitaux, d'une expansion bien équilibrée. Une lecture attentive du discours du trône m'a appris ce qui est proposé dans ce domaine. Au chapitre du crédit à court terme, il y aura révision de la loi sur les petits prêts. Je suppose que le

consommateur canadien pourra alors obtenir plus facilement des petits prêts, ce qui est un bien. Sur le plan du crédit à long terme, la loi nationale sur l'habitation sera modifiée en vue du réaménagement des vieux quartiers de nos villes. Cette question m'a toujours intéressé, à titre de représentant de la circonscription de Toronto-Rosedale.

Ce sera une excellente chose, je pense, si le Gouvernement juge à propos de diversifier la modification envisagée, de telle sorte que les propriétés commerciales soient aussi visées par les dispositions financières relevant de la Société centrale d'hypothèques et de logement. On pourrait alors réaménager des secteurs commerciaux qui laissent à désirer. Une telle initiative serait très bien accueillie à Toronto, où les quotidiens, et singulièrement le *Telegram*, ont réclamé un tel réaménagement. De fait, je pense que le *Telegram* a beaucoup fait pour éveiller l'opinion là-dessus. Dans le cas d'une métropole comme Toronto, j'imagine que l'évaluation commerciale et le revenu obtenu des impôts en seront fortement accrus. Le maire et le bureau des commissaires ne cherchent-ils pas de nouvelles sources de revenu? Voilà qui les réjouira assurément.

En outre, je veux féliciter le ministre des Finances de l'attention qu'il a apporté à l'imposition des propriétés de la Couronne à Toronto. Je lui rappelle qu'en Grande-Bretagne, toutes les propriétés de la Couronne situées dans des villes comme Toronto sont imposables aux fins municipales, peu importe qu'il s'agisse de biens de la Couronne. Cela devrait constituer un bon précédent. J'espère qu'avant longtemps des impôts seront acquittés à l'égard de ces propriétés, afin que nos municipalités populeuses soient en mesure de mieux s'acquitter de leurs obligations financières.

Je suis heureux qu'on ait annoncé l'amendement de mesures visant les agriculteurs et l'habitation. Cela aidera le Canada à grandir davantage. Je ne sache pas d'industrie qui puisse aider plus à régler le problème du chômage que celle du bâtiment. Cette industrie fonctionne maintenant à l'année et elle constitue, dans une très large mesure, la solution du chômage de caractère régional et saisonnier au Canada.

Enfin je veux parler de la banque d'expansion industrielle et du projet de loi du Gouvernement à cet égard. Le Canada, ainsi que les États-Unis à vrai dire, a toujours souffert d'une pénurie de capital de participation pour soutenir l'expansion industrielle. On trouve à ce sujet des dispositions restrictives dans les chartes de nos banques. Nous avons manqué de sociétés de prêt, de syndicats de placement et même de sociétés de construction, comme il en existe au Royaume-Uni. Le résultat c'est que nous avons eu de la difficulté dans nos entreprises de construction domiciliaire publiques et privées.

Le Gouvernement a dû intervenir auprès de nos banques à charte afin de les amener à se charger de la tâche d'avancer des fonds sur hypothèque. Cependant, cette mesure, jointe aux dispositions relatives aux entreprises publiques de construction domiciliaire de la Loi nationale sur l'habitation, a produit de bons effets et nous a donné des sociétés de construction domiciliaire municipales et publiques. Les résultats jusqu'ici ont été bons, mais nous espérons que, grâce aux modifications actuellement proposées, il y aura progrès dans le domaine de la propriété privée et dans celui de la construction publique d'habitations.

Je crois que la loi relative à la banque d'expansion industrielle pourrait avantageusement être reliée dans le domaine commercial avec peut-être la modification de la loi nationale sur l'habitation. J'espère être témoin d'une renaissance de l'esprit d'entreprise, de l'initiative privée au Canada dans cette expansion commerciale nouvelle dans nos petites villes en dehors des centres métropolitains, même dans nos villages. J'espère voir instituer, par les municipalités, des commissions industrielles qui seraient des entreprises de construction. Elles aménageraient des usines pour nos ouvriers des domaines des industries primaires et secondaires. On pourrait établir des caisses de prêts sur actions, et de prêts sur hypothèques. Les entreprises construiraient des usines et pourraient offrir des baux à longs termes, afin d'attirer l'industrie dans les centres moins populeux du Canada. On obtiendrait ainsi une expansion décentralisée de l'industrie primaire et secondaire qui pourrait un jour être fort utile au Canada.

Voici ce que je dirai en guise de conclusion, monsieur l'Orateur: le Canada est le chaînon d'or entre le Royaume-Uni et les États-Unis, une puissance commerciale d'envergure, un élément politique important parmi les nations. Il nous faut établir l'équilibre entre l'économie urbaine et l'économie rurale, entre nos industries primaires et les autres. Veuillons à ce que l'essor de notre production s'accompagne de débouchés pour nos produits. Surtout, surveillons les possibilités d'inflation en veillant à l'équilibre de notre économie. Je ne crains pas l'inflation, parce que j'estime que notre Gouvernement a acquis assez d'expérience au cours de ses divers essais et qu'il connaît maintenant les meilleurs moyens monétaires et fiscaux d'éviter cette inflation.

Je ne préconise aucune nouvelle loi magique concernant la direction de nos affaires. Je préconise la vigilance au pays et à l'étranger,

au sein de l'OTAN et de l'ONU. Je préconise la fraternité, doctrine du bon vieux temps. En outre, je préconise la prudence dans les domaines monétaire, fiscal et commercial. Il y a au Canada toute une série d'entreprises, publiques ou privées, qui se sont révélées très fructueuses depuis la Confédération; et si toutes sont assez vigilantes, si toutes partagent suffisamment, toutes en auront assez.

M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke): En prenant la parole pour participer au débat pendant quelques minutes, je dois dire que j'ai eu un peu de mal à trouver beaucoup d'intérêt dans le discours du trône. Je ne diffère guère en cela, je crois, des motionnaires de l'Adresse (M^me^ Shipley et M. Laflamme). Toutefois, ces deux orateurs ont manifesté beaucoup d'enthousiasme pour les circonscriptions d'où ils viennent. J'aime voir un député qui est fier de sa circonscription. Ces deux orateurs se sont sûrement enorgueillis des régions du pays qu'ils représentent avec tant de compétence à la Chambre.

Au cours des quelques derniers mois de 1955, les Canadiens ont suivi avec intérêt, je crois, le travail de la délégation canadienne aux Nations Unies. J'aimerais féliciter toute notre délégation, habilement dirigée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, du prestige qu'elle a donné à notre pays au cours des délibérations qui y ont eu lieu.

Sans cesse, depuis que je siège ici, j'ai été aux prises avec un sempiternel problème. Mais, au courant de l'an dernier, le ministre des Travaux publics a fini par m'en décharger. Je songe ici au nouveau bâtiment fédéral de Vernon. Il en est rendu au point où on a fait des sondages pour juger de la nature du sous-sol de l'emplacement sur lequel sera édifiée cette construction. On peut maintenant envisager une ouverture prochaine du chantier, de sorte qu'en ce qui me concerne, c'est une affaire classée.

Entre les sessions, le ministre de l'Agriculture est venu dans ma circonscription. Je regrette vraiment qu'un engagement antérieur m'ait empêché d'assister à la réunion de la Confédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique. Le ministre a présidé diverses manifestations et a reçu des délégations avec lesquelles je l'avais mis en rapport. Il l'a fait avec sa bonne grâce habituelle. Je voudrais qu'il sache que nous lui savons gré de sa visite et que je lui serais reconnaissant de la renouveler alors que je pourrais peut-être le recevoir un peu mieux.

Naturellement Vernon étant le centre de la seconde région productrice de beurre de la Colombie-Britannique, du point de vue de la quantité, et de la meilleure, du point de vue de la qualité, le ministre a dû s'occuper là-bas de cette question du beurre dont nous avons tellement entendu parler ces derniers temps. Je dois dire qu'il s'est tiré de cette situation avec plus de grâce que n'en laissait prévoir une passe aussi glissante.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne m'attarderai pas à développer la question du blé et du beurre. Je dirai cependant que nous aurons beau parler sans tarir de nos excédents agricoles et critiquer la Commission du blé, le ministre du Commerce, et le ministre de l'Agriculture, cela ne nous avancera pas. Ce qu'il nous faut élaborer aujourd'hui, ce sont des techniques monétaires qui permettront à ceux qui ont besoin de nos produits,—et il y a certainement une demande pour la totalité de nos produits,—de disposer des moyens financiers d'acheter les marchandises que nous produisons en telle abondance. C'est vers ce but que nous devrions, que nous devons orienter le meilleur de notre énergie.

Au cours du débat, l'honorable député de Macleod (M. Hansell) a exposé la politique financière de ce groupe et a indiqué les moyens de procurer le pouvoir d'achat nécessaire à la remise de tous ces prétendus excédents entre les mains des consommateurs. Le député de Lethbridge (M. Blackmore) a exposé notre programme tendant à conférer un pouvoir d'achat à nos cultivateurs de blé en raison des céréales qu'ils ne peuvent vendre et doivent garder dans leurs fermes. Le représentant d'Acadia (M. Quelch) parlera d'une façon claire et positive, comme d'habitude, du régime à deux prix, qui nous permettra d'écouler nos excédents sur le marché mondial sans porter de rudes coups à nos producteurs. Il me suffit de dire que j'appuie ces programmes judicieux.

Je dois féliciter nos amis de la CCF de leur si vif enthousiasme au sujet du régime à deux prix que les créditistes préconisent depuis des années. Je dois aussi les féliciter d'avoir finalement reconnu la nécessité d'accepter la livre sterling et d'autres devises étrangères en règlement de nos ventes sur les marchés étrangers. A qui se rappelle que ces mêmes députés ont voté contre notre amendement réclamant une telle mesure l'an dernier, cela fait certes l'effet d'un profond changement d'attitude.

Un mot encore au sujet de ces excédents. J'aimerais que le ministre du Commerce (M. Howe) sache que je m'élève contre une observation contenue dans son discours du 16 janvier. Parlant de ce qui se serait produit si l'année 1955 avait été une année de sécheresse au lieu d'une année d'abondance, il a dit, ainsi qu'en témoigne la page 131 du hansard:

> Si nous avions eu un printemps très sec, suivi d'un été également sec, au lieu d'un printemps et d'un début d'été très humides, nous n'aurions ni

excédent de blé ni excédent de beurre. Nous aurions à peu près atteint l'équilibre en ce qui concerne le blé, et il y aurait eu une pénurie de beurre. Les conservateurs, les cécéfistes et les créditistes auraient dit que c'était admirable de ne pas avoir d'excédent...

Monsieur l'Orateur, les créditistes n'ont jamais pensé que l'abondance était une calamité. Je n'aime pas à être compté avec ceux pour qui notre excédent est un problème et une calamité. En réalité, j'irai plus loin: nous n'avons pas de véritable excédent, car des excédents ne peuvent exister tant qu'il y aura dans le monde des gens qui auront besoin des produits dont nous avons une telle abondance. Je soutiens qu'il ne s'agit pas d'un problème d'excédents mais d'un problème de répartition des denrées à ceux qui en ont un pressant besoin. Je suis sûr que si le Gouvernement mettait en œuvre les mesures qu'on a préconisées, nos excédents ne tarderaient pas à disparaître. Nous ne craignons pas l'abondance car nous savons par quels moyens résoudre le problème actuel. Il s'agit de distribution et non de surproduction.

Parlons maintenant de la région d'Okanagan-Revelstoke, la plus belle région de la plus belle province du Canada. J'ai ici un rapport préparé par la division de l'économique du ministère de l'Agriculture à Ottawa, sur le sol et les conditions agricoles de l'Okanagan-Nord. C'est un rapport très bien fait qui renferme beaucoup de renseignements utiles. Il a été préparé par trois jeunes gens très compétents que j'ai eu le plaisir de connaître déjà lorsqu'ils travaillaient dans ma région. La conclusion de ce rapport c'est que nous avons là-bas une bande de terre qui se prêterait parfaitement à l'exploitation laitière; on conseille de s'y livrer à ce genre d'agriculture.

Nous avons une production très diversifiée dans la région d'Okanagan-Revelstoke. Dans la partie sud, la fructiculture prédomine. On y récolte des cerises et des fruits mous en abondance. C'est à Vernon que se trouvent les plus grands vergers de pommes McIntosh de l'Empire britannique. Il y a partout dans ma circonscription des ranchs d'élevage dont les propriétaires ont partout gagné des prix, depuis l'exposition nationale de Toronto jusqu'à celles du littoral du Pacifique.

Cependant, l'industrie laitière est notre principale exploitation agricole. Nous avons là-bas la deuxième en importance des entreprises de vente de lait de la province et les deux seules fromageries situées à l'ouest des Rocheuses. Depuis quelques années, la production de ces deux entreprises est passée de rien à quelque 800,000 livres, l'an dernier. On fait du beurre de la crème qui reste une fois qu'on a fourni de lait liquide les régions d'Okanagan, Revelstoke et Kamloops. Malgré cela, une de nos crémeries a fait venir 300,000 livres de beurre d'Alberta chaque année, afin de satisfaire à la demande.

Nous n'avons pas d'excédents de beurre. Notre problème consiste à faire en sorte que notre production laitière réponde à nos besoins. Une seule année, la demande a augmenté de 22 p. 100, mais notre production laitière n'a enregistré qu'une hausse de 8 p. 100. C'est la rareté qui pose un problème chez nous, non pas les excédents.

Le ministère fédéral de l'Agriculture accomplit d'excellente besogne en faveur de nos producteurs laitiers; mais il nous faut des services techniques et d'expérimentation, pour que nos agriculteurs, réussissant à produire plus de provende sur leurs petites fermes, soient en mesure de nourrir plus de bétail laitier. Je suis heureux de dire que le ministre de l'Agriculture et ses hauts fonctionnaires se penchent avec bienveillance sur les besoins qu'ils connaissent et j'espère qu'avant longtemps nous aurons, dans cette région, une ferme d'expérimentation qui, sous la direction du gouvernement fédéral, aidera aux agriculteurs à se mieux tirer d'affaire.

Je ne puis m'empêcher de dire un mot de l'énergie électrique. Nous avons en Colombie-Britannique dans le bassin du Columbia, à Mica Creek, un des plus beaux emplacements de centrales électriques qu'il soit possible de mettre en valeur. Nous en avons beaucoup entendu parler l'an dernier; trop peut-être. Aujourd'hui, il n'en est plus question. Il y a un an, nous avions lieu de croire que le projet de barrage à Mica Creek aurait atteint cette année au moins le stade de l'établissement des plans.

Nous voulons de l'énergie à l'intérieur de la Colombie-Britannique parce que nous savons que c'est un moyen d'attirer l'industrie. Nous voulons participer au splendide essor industriel de notre province. Pour cela, il nous faut, de la part du présent Gouvernement, des mesures en vue de régler le problème de la mise en valeur du fleuve Columbia. Je demanderais qu'on se hâte de réunir autour de la table des délibérations les États-Unis, la Colombie-Britannique et les représentants autorisés du gouvernement fédéral afin que nous puissions nous attaquer à cette tâche de mise en valeur, d'une si grande importance du point de vue économique pour l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Les observations que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar a faites dans le discours qu'il a prononcé à la suite de celui du premier ministre au cours du présent débat ont suscité chez moi un intérêt parti-

culièrement vif. L'honorable député traitait la question de la mise en valeur de nos richesses naturelles et, parlant du premier ministre, il a dit, comme le rapporte le compte rendu du 12 janvier à la page 58:

J'ai été heureux de l'entendre s'exprimer ainsi, car j'estime que l'heure est venue de lancer cette entreprise. Par l'intermédiaire d'une commission d'investissements, autorisée peut-être à faire des placements, les épargnes des Canadiens pourraient être orientées dans des voies utiles. Nous pourrions établir des plans et utiliser nos ressources au profit de tous les Canadiens même si cela entraîne,...

J'aimerais que vous remarquiez bien ceci:

...comme je le pense, l'extension de la propriété publique et de la socialisation dans notre pays.

J'ai été assez surpris d'entendre l'honorable député de Rosetown-Biggar tenir de tels propos, car j'avais toujours cru que la question de propriété publique occupait une place de choix dans son esprit; mais voici qu'il demande que nos ressources nationales soient mises en valeur même si cela entraîne la nationalisation. Notre plus grande richesse en Colombie-Britannique, c'est l'électricté. En bon créditiste je puis me rallier à ce point de vue, car nous croyons que si l'entreprise privée ne parvient pas à assurer les services indispensables requis par nos citoyens, c'est à l'État qu'il incombe alors de s'en charger.

Même si j'admets l'opinion exprimée par le député de Rosetown-Biggar, je ne voudrais pas que les députés en concluent d'emblée que je suis devenu socialiste.

Pour terminer, il y a un petit problème sur lequel je voudrais appeler l'attention du ministre des Travaux publics (M. Winters) parce que je crois qu'il relève de ses services. Le puissant Columbia, qui est une magnifique source d'énergie hydro-électrique, nous cause aussi des difficultés. Ce fleuve traverse le centre de ma circonscription à partir de Revelstoke où il se jette dans les lacs Arrow. Le long de ces quelques milles, l'érosion est considérable et même si forte à l'embouchure du fleuve, où se trouve la petite ville d'Arrowhead, que dans quelques années toute la ville aura disparu.

C'est assurément un fait digne d'attention car, dans cette partie du pays, les emplacements convenables pour les usines et les ateliers que nous espérons y voir aménager après l'achèvement des ouvrages à Mica Creek sont rares; la préservation de tous ces emplacements s'impose donc. Je parlerai plus tard de la question avec le ministre et je suis certain qu'il donnera suite à notre demande.

En terminant, je ne puis que répéter que nous ne trouvons pas les excédents un grand sujet d'inquiétude, parce que nous savons que nos programmes pourront y remédier. Nous exhortons le Gouvernement à bien y réfléchir, et l'opposition à oublier ses critiques et à ne plus dénigrer les fonctionnaires qu'ils estiment inaptes à leur tâche, pour attaquer le problème lui-même et le résoudre.

M. John Pallett (Peel): Monsieur l'Orateur, je désire féliciter, moi aussi, les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley et M. Laflamme). Aujourd'hui, je veux profiter de l'occasion pour parler d'une chose qui intéresse tous les Canadiens et qui exercera une influence de plus en plus profonde sur leur existence et notre niveau de vie. C'est une question qui influe directement sur le relèvement ou l'abaissement de notre niveau de vie. Il s'agit de l'enseignement et de ses rapports avec le gouvernement fédéral.

Il va sans dire que, lorsque les premiers régimes d'enseignement ont été établis au Canada, la population était clairesemée et les exigences journalières étaient modestes. Toutes ces questions suscitaient un vif intérêt dans les localités. Il va sans dire aussi que les normes de l'enseignement et de l'existence se trouvaient atteintes si l'élève apprenait à lire, à écrire, à épeler et à faire par-dessus le marché un peu d'arithmétique.

Les choses ont bien changé depuis. Tout d'abord, l'école a changé. On en a dit long sur la vieille école en bois rond, construite par des ouvriers de la localité et avec des matériaux fournis par eux.

Cette école a maintenant fait place à une école en brique. Le rôle de la société ne consiste pas maintenant à permettre aux particuliers de fournir des matériaux et du travail, mais consiste plutôt à fournir les fonds nécessaires à l'aménagement de classes qui coûtent de $15,000 à $25,000 chacune.

Autrefois, les élèves s'initiaient à la vie dans la collectivité même; aujourd'hui, cette formation ne suffit plus. Il faut préparer les enfants à aller n'importe où dans notre vaste pays et à s'adapter non seulement à une collectivité mais à l'ensemble de la nation. On a constaté que les rudiments traditionnels ne suffisaient plus. Nos éducateurs y ont ajouté d'abord, la géographie, l'histoire, la physiologie et plus récemment, les arts manuels, l'économie domestique, l'art, la musique, l'artisanat et la formation professionnelle.

La petite école en bois n'avait pas beaucoup de fournitures et n'exigeait pas grand entretien. Dans bien des régions du pays, il n'est plus question qu'un élève aille tôt le matin faire du feu; il est remplacé par des concierges. Des fournitures sont maintenant nécessaires et leur entretien accroît le coût réel du produit fini.

Nous constatons que tous les aspects du système d'enseignement ont changé pour le mieux et bénéficient de méthodes nouvelles; toutefois, les méthodes de financement sont

restées désuètes. Les moyens financiers nécessaires ont diminué au lieu d'augmenter.

Autrefois, la plupart des municipalités avaient les moyens,—et certaines les ont effectivement utilisés,—de prélever des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, ce qui les aidait. Cependant, à la suite de divers accords, dont le gouvernement fédéral a été le bénéficiaire, les municipalités ont perdu ce droit. Par conséquent, bien que le régime d'instruction publique ait pris de l'expansion, les sources fiscales de revenu pour en acquitter le coût ont diminué.

Autrefois, l'agriculture et l'exploitation forestière étaient nos industries de base et on pouvait facilement évaluer la richesse d'un homme d'après l'étendue de ses propriétés immobilières. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Une bonne partie de la richesse est cachée sous forme de biens personnels plutôt que de biens immeubles. Personne n'oserait prétendre que les gens qui sont propriétaires des belles maisons neuves qu'on construit au Canada peuvent être classés dans la catégorie des gens riches. Nous ne pouvons aucunement dire que l'homme qui possède des biens immeubles est riche et que c'est lui qui doit acquitter les frais supplémentaires relatifs au régime d'instruction publique. Ces nouvelles maisons ne rapportent aucun revenu, elles ne servent qu'à abriter un homme, sa femme et sa famille.

On a reconnu ce fait dans d'autres domaines lorsque la première loi de l'impôt sur le revenu a été adoptée il y a plusieurs années. On a alors jugé bon d'étendre l'assiette des impôts et d'adopter un régime fiscal qui serait plus juste et rapporterait un plus grand revenu. Mais ce n'est pas le cas dans le domaine de l'instruction publique. On a laissé aux municipalités le soin de percevoir les impôts dans ce domaine. Ce sont les propriétaires de maisons qui ont été grevés de ce fardeau fiscal. Autrefois, c'était à la collectivité qu'incombait la responsabilité en matière d'instruction publique. De nos jours, cette responsabilité est celle de la société en général. J'invite le gouvernement à le reconnaître et à prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

Comme je l'ai déjà dit, les députés qui siègent sur les banquettes ministérielles se vantent d'un budget équilibré et en tirent une vive satisfaction. Il n'est pas difficile d'équilibrer un budget d'un côté en prévoyant un déficit considérable de l'autre. D'après l'*Annuaire du Canada* pour 1954, publication du Bureau fédéral de la statistique, la dette des municipalités et commissions scolaires, par province, s'établit ainsi qu'il suit:

Terre-Neuve	$ 4,001,573
Île du Prince-Édouard	3,460,954
Nouvelle-Écosse	47,193,229
Nouveau-Brunswick	47,195,303
Québec	556,574,459
Ontario	550,036,933
Manitoba	78,455,750
Saskatchewan	47,081,265

Cette statistique se rapporte à l'année terminée en 1951. Dans l'*Annulaire du Canada* pour 1955, publié sous la même autorité, nous constatons que les chiffres ont augmenté. Les voici:

Province	Montant
Terre-Neuve	4,507,659
Île du Prince-Édouard	3,971,538
Nouvelle-Écosse	53,158,467
Nouveau-Brunswick	54,149,465
Québec	628,506,882
Ontario	627,230,109
Manitoba	78,298,733
Saskatchewan	50,328,148
Alberta	145,068,719
Colombie-Britannique	186,679,221

Le même volume renferme des chiffres révélant le montant total des dettes municipales. En 1950, il s'élève a $1,323,383,268. En 1951, l'augmentation est d'un peu moins de 300 millions de dollars, portant le total à $1,606,609,259. Puis, en 1952, où il se produit une autre augmentation de 225 millions, le montant devient $1,831,898,941. Dans le même volume, nous constatons que les sommes perçues par les municipalités au cours de chacune de ces années ont aussi augmenté.

Quelle difficulté y a-t-il à équilibrer un budget fédéral si l'on permet que les obligations de la population canadienne augmentent dans d'autres domaines, au rythme de 225 millions de dollars par an en plus des frais généraux, si l'on s'en remet à la statistique la plus récente? Le fardeau des propriétaires d'habitations augmente constamment. On invite les gens à s'acheter une maison afin qu'ils aient une mise de fonds permanente gagée sur l'avenir du Canada. Pourtant, dans bien des cas, on tend à les chasser de leur foyer en négligeant d'accorder les allégements fiscaux nécessaires.

Les chiffres indiquent que le gros de l'augmentation des dettes municipales au Canada découle des frais d'instruction publique. On dit que l'instruction publique relève des provinces et j'en conviens. On demande pourquoi les provinces n'augmentent pas leurs subventions? Sous le régime fiscal de ces dernières années, les provinces ont été privées de leur juste part du produit des impôts. Pour ce qui est des municipalités, on a pour ainsi dire supprimé leur part. C'est maintenant le gouvernement fédéral qui s'approprie la part la plus importante du produit des impôts; les choses ont complètement

changé sous ce rapport depuis 1939. Le Gouvernement me fait songer à un porc; il veut garder pour lui tout ce qu'il y a dans l'auge des impôts mais qu'il prenne garde aux conséquences.

Le problème de l'instruction, celui qui consiste à donner à nos enfants tout ce qu'il faut pour s'instruire, ne va pas tendre à se résoudre avec le temps. Voici des chiffres préparés par M. M. E. LaZerte à la demande de l'Association canadienne des commissaires d'écoles. Ajoutons que ces chiffres sont également tirés d'une publication du Bureau fédéral de la statistique intitulée "Augmentation probable du chiffre des inscriptions aux écoles secondaires au Canada, de 1952 à 1964." Les chiffres montrent une augmentation en 1952 de 305,200 en ce qui concerne les élèves de l'enseignement secondaire, de la 9e à la 13e. On estime qu'en 1964 ce chiffre sera porté à 611,475. C'est deux fois le nombre actuel des élèves des écoles secondaires. Sans doute ne s'agit-il là que d'un chiffre estimatif, mais il n'en souligne pas moins un double problème, premièrement celui de loger ces enfants et, deuxièmement, celui de trouver les maîtres nécessaires.

Bien des districts scolaires, dans notre pays, ont reconnu la nécessité d'une meilleur répartition du fardeau fiscal, problème essentiel. Depuis quelques années on a vu des districts scolaires distincts, dont certains bénéficiaient de grosses rentrées fiscales à caractère commercial ou industriel, se rendre compte qu'il n'était que juste qu'ils se joignent à d'autres districts où l'évaluation résidentielle est élevée, de façon à assurer une meilleur distribution des charges. On s'est rendu compte qu'il en allait de l'avantage de tous de mieux répartir le fardeau pesant sur les épaules du petit propriétaire. Malgré tout, les avantages de cette formule ne sauraient dépasser le cadre où les maintient le caractère foncier de la taxe scolaire. Ce souci toutefois dépasse largement les perspectives d'une section ou d'une commission scolaire. Il faut que nous apprenions à nos enfants à être d'authentiques Canadiens. A titre de société, nous avons le devoir de leur donner une formation canadienne. Est-il quelqu'un ici pour prétendre que, parce qu'un enfant vient de la riche ville de Toronto, il a droit à une meilleure instruction qu'un enfant venant d'une région isolée du pays? Si on le prétend, alors il faut laisser la loi telle qu'elle est. Si l'on prétend qu'il n'y a pas droit, alors le Gouvernement doit prendre des dispositions pour assurer égales facilités d'instruction à tous d'un bout à l'autre du pays. Qu'on ne subordonne pas l'entrée à l'école et l'obtention de la formation nécessaire dans notre pays aujourd'hui au contenu du portefeuille.

Je me rends compte pleinement de cet état de choses. Autant que je puisse m'en rendre compte, le programme et l'enseignement actuels dans les écoles sont et doivent rester pour toujours de la compétence provinciale. Notre pays compte, pour son plus grand bien, plusieurs cultures. Il faut respecter ces différences, de même que les différentes méthodes d'enseignement dans les diverses parties du pays. Cependant, on doit assurer à chaque enfant du Canada, qu'il soit de naissance canadienne ou immigré, la facilité de fréquenter l'école et de s'instruire, s'il le veut, afin de nous aider à maintenir et à relever le niveau de vie du pays.

Un autre problème se pose dans les régions qui se développent rapidement. C'est un problème qui va s'accentuer plutôt que s'atténuer.

Je veux parler de la grave pénurie d'instituteurs. Celui qui veut recevoir la formation commerciale régulière doit y consacrer 16 ans. Il en va de même pour l'agriculture. Pour le droit, la période de formation est de 17 ans. Elle est de 18 ans pour la médecine. Jusqu'ici, nous pouvons nous féliciter de ce que, dans l'ensemble, nos instituteurs ont été, je dirais, des gens voués à une cause. Des normes assez bonnes ont néanmoins été maintenues dans nos écoles. Mais il reste que nous demandons à des personnes qui ont consacré à leur formation un temps aussi long que les membres d'autres professions d'accepter une rémunération inférieure à celle que touchent ces derniers. Et il continuera à en être ainsi, à moins qu'on décide, ce qui serait regrettable, d'abréger la formation des instituteurs. Ceux qui auront un jour des enfants d'âge scolaire voient d'ici ce que cela nous réserve.

Nous ne pouvons demander à ceux qui exercent d'autres activités ou d'autres professions de ne pas se tenir à la hauteur d'une économie en expansion. Cela veut dire qu'ils doivent gagner davantage. Qu'il l'ait voulu ou non, en ne mettant pas à la disposition des provinces l'argent qu'elles auraient réparti entre les municipalités, le Gouvernement a obligé celles-ci à aller à la limite de leurs ressources. On en subira les conséquences quand on verra les instituteurs renoncer à une profession qui ne les paie pas suffisamment. Pourquoi n'y renonceraient-ils pas? Quel est le député qui n'y renoncerait pas? Il faut voir à assurer les fonds voulus pour que l'enseignement puisse recruter les Canadiens ayant reçu la plus haute formation, qui enseigneront à nos enfants tout ce dont ils auront besoin pour édifier notre pays. Le glouton qui s'empare de la grosse part des impôts ferait bien d'être

moins vorace et d'en mettre un peu plus à la disposition des autres paliers de gouvernement du pays.

Je veux parler d'une autre question, qui intéresse directement ma circonscription, bien que je connaisse quelqu'un qui ne soit pas de mon avis. En tout cas, il y a là un problème du transport, en partie réglé grâce aux fortes sommes qu'affecte le gouvernement de l'Ontario aux routes et aux ponts. Il fait tout ce qu'il peut pour améliorer le sort de ceux qui entrent à Toronto ou en sortent.

Dans ma circonscription, le peuple canadien a beaucoup d'argent de placé dans les voies ferrées. On n'a pas à débourser de fortes sommes pour aménager une emprise. L'emprise est là. Dans notre cas, il suffirait que le National-Canadien se rende compte que, dans bien des cas aux États-Unis, les chemins de fer exploitent avantageusement des chemins de fer de banlieue à travers des régions habitées et fournissent un service comme celui que réclament depuis longtemps les habitants de ma région. Je suis d'avis qu'aux États-Unis, une entreprise de chemin de fer appartenant à des particuliers ne manquerait pas d'établir un service ferroviaire de banlieue approprié.

Je ne veux pas dire de se contenter de mettre des trains en service pour dire ensuite: "Voyez, personne ne s'en sert!" Il faut mettre en service les wagons qu'il faut; organiser un service sur lequel on puisse compter. La circulation routière devient plus encombrée et je soutiens, monsieur l'Orateur, que si le National-Canadien établissait un service de banlieue digne de notre époque, efficace, propre, suffisant, sur sa ligne reliant West-Toronto à Hamilton, il assurerait un service qu'il convient à un réseau nationalisé de fournir et puis il serait agréablement surpris des revenus que ce service rapporterait.

M. John Hunter (Parkdale): J'aimerais, monsieur l'Orateur, me joindre aux nombreux autres députés qui ont remercié les motionnaires de l'Adresse (M^me^ Shipley et M. Laflamme). J'ai particulièrement aimé l'ouverture du débat parce que l'honorable représentante de Timiskaming est une femme pour laquelle j'ai la plus grande admiration. L'événement historique au cours duquel une femme a proposé l'adoption de l'Adresse fait honneur, non seulement aux femmes du Canada, mais encore plus à l'honorable représentante de Timiskaming.

Le député de Bellechasse, qui a appuyé l'Adresse, est un jeune homme qui promet beaucoup. Je ne doute pas qu'il fournisse plus tard de précieux apports à la Chambre, à sa circonscription et au pays.

[M. Pallett.]

Il y a quelque chose que je n'ai pas encore entendu mentionner jusqu'à présent; c'est un mot de remerciement à l'adresse de notre Orateur. Je vais le faire. Notre Orateur a prononcé, devant l'*Empire Club* de Toronto, un des discours les plus brillants et les mieux présentés que j'aie jamais eu le plaisr d'entendre sur les institutions parlementaires anglaises. Pour ma part, je crois qu'il a rendu un grand service au Parlement et à sa race en prononçant ce discours. C'est un des discours les mieux accueillis qui ait jamais été fait à Toronto.

Je rends hommage aussi au premier ministre qui a convoqué cette conférence fédérale-provinciale sur l'assurance-santé. C'est le dernier grand domaine de sécurité sociale où il faille entrer; il faut donc admirer et louer le premier ministre de l'avoir convoquée.

Je rends hommage au ministre du Commerce qui a prononcé à la Chambre, l'autre jour, un des plus beaux discours que j'aie entendus sur la question des excédents de blé. Je rends hommage au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a fait du très beau travail aux Nations Unies, dans le prolongement du travail de base effectué par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'été dernier, je faisais partie du groupe qui a eu l'avantage d'assister à la réunion de l'association interparlementaire des Nations Unies, puis de voir les forces armées en France et en Allemagne. Ça été une expérience unique. J'espère néanmoins que tous les députés pourront à l'avenir bénéficier de quelque chose d'analogue. Toutefois, à propos de ce voyage, je veux parler surtout des forces armées. Je puis vous assurer que l'argent dépensé à leur égard l'a été de façon judicieuse.

La brigade du Canada en Westphalie est l'une des meilleures que j'aie jamais vues n'importe où. Les hommes sont bien logés, bien nourris et bien soignés. Ils sont très compétents dans leurs opérations. C'est une unité bien formée, et j'oserai dire qu'il n'y en a pas de meilleure parmi les troupes des pays de l'OTAN.

J'ai surtout été frappé par notre division aérienne. Nous entendons bien parler de la division d'aviation canadienne, mais nous ne semblons pas nous rendre compte de son envergure. C'est une des institutions importantes d'Europe. Il ne s'agit pas simplement d'un petit apport du Canada, mais d'un apport considérable, d'un des meilleurs du genre en Europe. Je pourrais dire que j'ai constaté avec intérêt que nos avions sont les meilleurs avions de chasse de jour là-bas.

Certains de nos alliés en ont été fort surpris, mais, pour un Canadien, c'était très agréable de voir que son pays est capable de construire des appareils de ce genre, équippés d'un moteur canadien plus puissant que tout ce que produisent nos alliés.

J'avais d'abord songé à parler des affaires extérieures, par suite de l'intérêt que j'avais éprouvé à visiter ces forces de l'OTAN. Quand j'en parlai à l'un de mes amis, il m'a répondu: "L'ignorance, crois-moi, n'a jamais été un empêchement." J'ai néanmoins pensé que je pourrais tenter de donner quelques-unes de mes impressions sur les affaires extérieures, tant a été vif l'intérêt que j'ai ressenti au spectacle de ce qui se passait là-bas. Mais je vois qu'il est six heures et je me fais donc un plaisir de proposer le renvoi de la suite du débat.

(Sur la motion de M. Hunter, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats*, en conformité de l'article 39 du Règlement.)

IMMIGRANTS, EN 1954 ET 1955

M. Fulton:

1. Au cours de chaque mois de l'année civile 1955, combien d'immigrants ont été admis au Canada?
2. Quels étaient les chiffres correspondants pour 1954 et 1953?

L'hon. M. Pickersgill:

Immigration au Canada par mois du 1er janvier 1953 au 30 novembre 1955.

Mois	1953	1954	1955
Janvier	5,627	8,080	4,210
Février	5,242	6,834	5,553
Mars	12,068	13,309	7,864
Avril	16,118	16,654	13,072
Mai	20,905	23,078	14,798
Juin	18,376	17,810	12,920
Juillet	19,697	15,839	11,183
Août	14,594	14,270	9,649
Septembre	12,471	10,979	7,358
Octobre	18,624	11,256	9,989
Novembre	13,916	8,664	6,677
Décembre	11,230	7,454	*
	168,868	154,227	103,273

* Les chiffres relatifs au mois de décembre 1955 ne sont pas encore disponibles.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 janvier 1956

La séance est ouverte à onze heures.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE D'UN DÉBAT AU PLUS TÔT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre est-il disposé à examiner la proposition que j'ai formulée il y a une semaine en vue d'un débat sur les affaires extérieures, qui permettrait une discussion ordonnée de cette question, à la suite d'une déclaration par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Il me semble que les événements survenus depuis lors soulignent l'opportunité d'une discussion de ce genre peu après que nous aurons terminé le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je suis tout à fait de l'avis du chef de l'opposition, et j'espère qu'on pourra prendre des dispositions pour qu'un débat de ce genre ait lieu bientôt après la conclusion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION À PROPOS DE LA NOUVELLE D'UN ENVOI D'AVIONS À L'ÉGYPTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné que le service des relations publiques du C.A.R.C. a remis aux journaux une photographie montrant un avion d'entraînement Harvard muni d'armes de combat, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il modifier la réponse qu'il a donnée portant qu'à son avis les avions d'entraînement Harvard ne sont pas armés; voudrait-il donner plus d'explications au sujet des observations qu'il a formulées plus tôt.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je suis tout disposé à modifier et à amplifier la réponse que j'ai fournie sur ce point; j'avais pris soin de dire que je ne suis pas un spécialiste des questions militaires. J'ai dit que je ne croyais pas que ces avions peuvent être armés. Apparemment, c'est possible.

L'hon. M. Drew: Puis-je poser une autre question au ministre de la Défense nationale? S'il en est ainsi, a-t-on pris des mesures pour s'assurer que les avions d'entraînement Harvard qui sont expédiés à l'Égypte ne sont pas munis d'armes de combat?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je me procurerai volontiers les renseignements que demande le chef de l'opposition. Qu'on me permette de dire, pour expliquer la déclaration sur laquelle il fonde sa question, que, d'après ce qu'on m'a dit, les photographies des appareils Harvard qu'on a publiées dans plusieurs journaux remontent à plusieurs années; beaucoup de journaux possèdent ces photographies dans leurs dossiers. Cependant, depuis nombre d'années, l'appareil Harvard est considéré exclusivement comme un avion d'entraînement. De fait, on ne l'a jamais utilisé au combat; il y a quelques années, c'était un avion d'entraînement armé.

Pour ce qui est de la question que le chef de l'opposition a posée, j'irai aux renseignements.

LES IMPÔTS

TORONTO—DEMANDE D'UNE CONFÉRENCE SUR LE PAIEMENT DES IMPÔTS À L'ÉGARD DES BIENS DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Roland Michener (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Finances est maintenant de retour au Canada, et vu que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône se poursuit, le premier ministre revisera-t-il la réponse qu'il a donnée au maire et aux conseillers municipaux de Toronto, qui ont demandé qu'une conférene ait lieu au sujet des impôts relatifs aux biens fédéraux à Toronto?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Je me permets de signaler à l'honorable député de St. Paul's que je me suis entretenu de cette question la semaine dernière avec le maire et les commissaires de Toronto.

ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PERSONNES INADMISSIBLES AUX PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Travail si son ministère a obtenu une décision du ministère de la Justice quant à la possibilité de verser, par règlement, des prestations d'assurance-chômage aux personnes à qui la loi actuelle refuse ces prestations mais qui peuvent satisfaire aux conditions de l'ancienne loi?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): On ne nous a pas encore communiqué de décision. Pendant que j'y suis, j'ai pour lui une nouvelle de première main; à Winnipeg, dans sa propre ville, il n'y a pas beaucoup de gens ainsi touchés. Lors de ma visite de fin de semaine dans cette région, j'ai constaté avec satisfaction que, sous l'empire de notre nouvelle mesure législative, cet hiver le nombre des chômeurs admis aux prestations saisonnières avait augmenté de 25 p. 100. Je suis bien sûr que cette proportion comprend pratiquement tous ceux à qui il songeait.

DÉFENSE NATIONALE

NOMBRE D'HÉLICOPTÈRES AU SERVICE DE LA MARINE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): J'aimerais répondre à la question posée mardi dernier par l'honorable député de Peterborough (M. Fraser) sur le nombre d'hélicoptères que possède la Marine royale du Canada. Il y en a 22.

POMMES DE TERRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ENTENTE CONCLUE AVEC LES PRODUCTEURS D'AMIDON DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Monsieur L'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le Gouvernement a-t-il conclu quelque accord avec les producteurs d'amidon du Nouveau-Brunswick quant à la partie de la somme d'un dollar le baril de pommes de terre qu'il est disposé à payer? Dans le cas de l'affirmative, quel sera ce montant?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons dit aux producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick que nous payerions un certain montant au titre des pommes de terre utilisées pour la fabrication de l'amidon, à condition que ces pommes de terre soient de catégories "bonnes pour le commerce". Mais je ne crois pas que ce soit la désignation à leur donner. Je ferais mieux, je pense, de donner à l'honorable député une copie de la proposition elle-même. Il saura alors exactement en quoi elle consiste. Je ne sache pas que l'accord ait été signé.

[L'hon. M. Harris.]

M. Montgomery: Une autre question. Le ministre a parlé des catégories "bonnes pour le commerce". Sans doute songe-t-il à la catégorie Canada n° 1"?

Le très hon. M. Gardiner: C'est cela.

BIENS DE GUERRE

VENTE DE PIÈCES DÉMONTÉES D'ARTILLERIE DE CAMPAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si on est à démonter, ou si on a démonté, des pièces d'artillerie de campagne et si la Corporation de disposition des biens de la Couronne les a vendues séparément dans les circonstances qui permettraient la revente de ces parties à l'étranger?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur, mais je me procurerai de plus amples renseignements. On est à préparer un rapport complet sur toutes les commandes approuvées de ce qui pourrait être classé comme arme de guerre.

L'hon. M. Drew: Vu que le permier ministre donne à entendre qu'une enquête sera faite, me permet-on de rappeler que je demandais si des pièces d'artillerie de campagne avaient été démontées et les parties composantes de ces pièces, vendues séparément. J'imagine qu'en ce cas elles n'auraient pas été vendues comme armes. J'espère donc qu'au cours de cette enquête le premier ministre demandera si la vente de telles parties composantes exigerait le permis ordinairement requis pour la vente d'armes.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

IMMIGRANTS QUI SERAIENT ATTIRÉS PAR LA PROMESSE D'UN RÉGIME D'ASSURANCE-SANTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Est-il vrai, comme on l'a déclaré à Radio-Canada hier soir à

dix heures, que le sous-ministre de l'Immigration cherche à recruter des immigrants en leur disant que le Canada aurait très prochainement un régime d'assurance-santé? Si c'est exact, le ministre a-t-il autorisé son sous-ministre à s'exprimer ainsi et peut-il nous dire quand nous aurons l'assurance-santé?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, hier soir, à dix heures, je m'occupais de choses plus utiles que l'honorable député. Je n'ai donc pas eu l'avantage d'entendre cette émission. Je ne sais pas ce qu'on a pu y dire, mais j'ai suffisamment confiance dans le bon sens, la discrétion et le tact de mon sous-ministre pour avoir la certitude qu'il n'a pas fait de déclarations sur des questions administratives qui ne sont pas de son domaine.

AFFAIRES INDIENNES—PRÉTENDU EMPIÉTEMENT SUR LES TERRES DE LA RÉSERVE DE WESTBANK

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je désire rectifier la réponse que j'ai donnée hier au pied levé à la question de l'honorable député d'Okanagan-Boundary.

M. Fleming: Ce semble le jour des rectifications!

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit que je croyais que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique avait fait une offre en espèces aux Indiens d'une certaine réserve pour l'acquisition d'un terrain en prévision de la construction d'un pont dont l'honorable député avait parlé. J'apprends que l'offre en question visait l'acquisition d'un terrain non pas en vue de l'érection du pont mais en vue de l'aménagement d'une route conduisant au pont et que, pour ce qui est du terrain nécessaire à l'érection du pont lui-même, des représentants du ministère des Travaux publics, c'est ainsi qu'on l'appelle je crois, de la Colombie-Britannique et des fonctionnaires de mon ministère étudient actuellement une demande que l'on doit présenter au conseil de la réserve, au sujet de cet autre terrain.

A propos de fusils de chasse, on me dit que certains employés d'un entrepreneur sont entrés sans permission sur la réserve pour y repérer un banc de gravier et que les Indiens, qui avaient effectivement, semble-t-il, des fusils de chasse, ont mal pris la chose, mais aucun coup de feu, dit-on, n'a été tiré.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, étant donné les rectifications qu'ont apportées ce matin le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, puis-je demander si d'autres membres du Gouvernement ont l'intention de suivre leur exemple et de profiter de l'occasion pour rectifier toute déclaration erronée qu'ils ont faite?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le député veut-il rectifier vos paroles, savoir qu'il est maintenant le chef de l'opposition?

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je vous assure bien sincèrement que je ne vous ai pas entendu dire cela.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DEMANDE DE REPRISE DE L'ÉMISSION DE RADIO-CANADA INTITULÉE "STAGE"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voulais poser la question du député de Peterborough. J'en poserai donc une au ministre du Revenu national. Étant donné les nombreuses demandes qui me sont parvenues, le ministre priera-t-il Radio-Canada de songer à reprendre l'excellente émission présentée à *Stage,* dans la soirée du jour de l'an?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Bien, monsieur l'Orateur, je transmettrai cette demande aux autorités de Radio-Canada.

LES CÉRÉALES

VANCOUVER—NOUVELLE DE JOURNAL SIGNALANT QUE DES NAVIRES À CÉRÉALES SONT IMMOBILISÉS DANS LE PORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur c'est consolant, en tout cas, de voir que les honorables vis-à-vis trouvent amusante la position absurde où les ont placés les assertions contradictoires qu'ils ont faites. Puis-je demander au ministre du Commerce si on lui a signalé, —à moins qu'il ne l'ait vue lui-même,—une nouvelle parue dans la *Province,* de Vancouver, le 14 janvier, annonçant que des navires à céréales se trouvaient immobilisés dans le port de Vancouver parce qu'ils ne pouvaient obtenir la cargaison commandée pour eux?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je n'ai pas vu l'éditorial, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Drew: Il ne s'agit pas d'un éditorial mais d'une nouvelle.

Le très hon. M. Howe: Je ne l'ai pas vue. Je sais que des navires, qui attendaient des céréales de qualité appropriée, sont en retard. Le chemin de fer a été mis au courant, et on affecte de plus en plus de wagons à cette fin. Une des causes de ce retard c'est que, durant quelques jours, les voies ferrées en Alberta n'ont pu être utilisées à cause de tempêtes et d'effondrements causés par l'eau. On y remédie aussi rapidement qu'il se peut; donnez-nous une autre semaine et je crois que le trafic, à ce port, reprendra son cours normal.

(Plus tard)

NOUVELLE VISANT UNE CONFÉRENCE SUR LA PRÉTENDUE PÉNURIE DE WAGONS DE MARCHANDISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je poserai au ministre du Commerce, une question supplémentaire. Est-il exact qu'à l'heure actuelle on confère avec le président de la Commission du blé au sujet de la pénurie de wagons à marchandises? Est-il exact que s'il y a accumulation de navires immobilisés à Vancouver et ailleurs c'est attribuable en partie au fait qu'un grand nombre de wagons à marchandises canadiens se trouvent aux États-Unis? Que fait-on pour ramener ces wagons au Canada afin de les utiliser pour le transport du blé disponible?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Il est vrai que nous avons un grand nombre de wagons à marchandises aux États-Unis. J'ignore si ce nombre est régulier ou non. Mais il est également vrai que les États-Unis ont un grand nombre de wagons en plate-forme au Canada. Et j'ignore aussi si cet état de choses est normal. Toutefois, les dispositions concernant le retour des wagons d'un côté ou de l'autre dépend d'une entente entre les compagnies de chemin de fer. Pendant la guerre, lorsque le gouvernement a nommé un directeur des transports à Washington, il a pu prendre des initiatives dans ce domaine. Nous avons étudié la situation et il semble que le Gouvernement ne peut faire grand chose pour aider les chemins de fer à exécuter leurs accords. La question relève uniquement des chemins de fer.

M. Diefenbaker: De quelle autorité jouit le régisseur des transports? De quel endroit exerce-t-il son activité et de quel pouvoir jout-il pour s'assurer qu'un nombre équitable de wagons seront mis à la disposition des commerçants de céréales?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, je rappelle à mon honorable ami qu'il nous a aidé à édicter la loi relative aux pouvoirs du régisseur des transports. S'il veut bien consulter la loi, il pourra obtenir des renseignements plus précis que je ne pourrais lui en donner sur l'autorité et les fonctions du régisseur.

M. Diefenbaker: Sauf erreur il a pris des vacances.

Le très hon. M. Howe: Certaines gens peuvent prendre des vacances; malheureusement, je ne suis pas du nombre de ces gens fortunés, mais si j'en crois ce qu'on m'a dit, mon honorable ami ne manque pas d'en prendre sa part. Le régisseur a fait de l'excellente besogne et il dispose d'un personnel très compétent qui poursuit son travail en son absence. Le régisseur ne fait pas tout lui-même.

LE BEURRE

VENTE AUX PAYS COMMUNISTES—DEMANDE DE DÉPÔT DES ENTENTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, il y a environ une semaine, j'ai demandé au ministre de l'Agriculture s'il déposerait sur le bureau de la Chambre des exemplaires des accords relatifs à la vente à certains pays de beurre en excédent. Il m'a répondu qu'il le ferait. Quand ces exemplaires seront-ils déposés?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que je n'ai pas lu très attentivement les nouvelles dispositions adoptées récemment en ce qui concerne le dépôt de documents sur le Bureau. Je verrai, cependant, à ce que ces ententes soient déposées. Je ne savais pas qu'il me fallait apporter ces documents ici pour les déposer sur le Bureau, mais je verrai à ce que les documents disponibles soient déposés.

INONDATIONS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—ASSISTANCE AU SUJET DES PERTES SUBIES PAR LES INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je désire demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration si les Indiens qui ont subi de lourdes pertes au cours des inondations de novembre et de décembre en Colombie-Britannique ont demandé de l'aide. Dans le cas de l'affirmative, peut-il nous dire à quelles mesures on peut s'attendre?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je n'en ai pas entendu parler, monsieur l'Orateur, il se

peut cependant que le ministère ait pris certaines mesures d'usage dans des cas de ce genre.

LE LOGEMENT

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RÉAMÉNAGEMENT À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Claude S. Richardson (Saint-Laurent-Saint-Georges): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Étant donné que le Gouvernement insiste de plus en plus sur le réaménagement des habitations, le ministre peut-il dire à la Chambre où en est rendu le réaménagement à Montréal?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. A la suite des démarches que les autorités de la ville de Montréal ont faites auprès du gouvernement fédéral, du consentement du gouvernement provincial ainsi que le requiert la loi, un comité mixte comprenant des représentants de la ville de Montréal et de la Société centrale d'hypothèques et de logement a été établi à la fin de septembre de l'an dernier. Ce comité a approfondi les nombreux problèmes que comporte une vaste entreprise de réaménagement de cette nature.

On me dit que le comité est maintenant en mesure de formuler des vœux sur bien des détails, y compris les limites de la région à réaménager. Le rapport officiel du comité mixte est prévu pour le début de février. Ce rapport sera soumis, sous la forme de recommandations, à l'examen des autorités de la ville de Montréal et du gouvernement fédéral. Je puis assurer à l'honorable député que le gouvernement fédéral étudiera promptement le rapport.

DEMANDE INVITANT LE GOUVERNEMENT À FOURNIR UNE PARTIE DES FONDS PRÉVUS PAR LA LOI SUR L'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): J'ai appris qu'hier, en mon absence, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, a posé la question suivante:

> Les banques ayant annoncé hier qu'elles auraient moins d'argent à consacrer au logement, le Gouvernement songerait-il, comme il l'a fait avant la première session de la présente législature à y engager une partie des fonds relevant de la loi nationale sur l'habitation

En réponse, je dois faire remarquer que je n'ai entendu parler d'aucun communiqué général que les banques auraient émis au sujet d'une réduction de l'argent qu'elles pourraient consacrer au logement. Personne parmi les gens qui se disposent à emprunter n'a signalé aucune rarification générale de fonds hypothécaires relevant de la loi nationale sur l'habitation. Le député n'ignore certainement pas que la loi donne à la Société centrale d'hypothèques l'autorisation de consentir des prêts directement aux emprunteurs si les prêteurs agréés n'ont pas de fonds disponibles. En cas de pénurie de fonds hypothécaires, c'est au Gouvernement qu'il incomberait de déterminer, d'après les circonstances, dans quelle mesure la Société pourrait user de sa faculté de consentir des prêts directement. A l'heure actuelle, elle a recours à cette faculté dans les petites agglomérations. Le Gouvernement est décidé à assurer le maintien du rythme accéléré de la construction des habitations.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le mercredi 18 janvier, sur la motion de M^me^ Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Drew et le sous-amendement de M. Coldwell.

M. John Hunter (Parkdale): Lorsque le débat a été ajourné, hier soir, monsieur l'Orateur, j'ai dit mon intention de formuler quelques observations sur nos affaires extérieures. Toutefois, j'aimerais d'abord signaler à la Chambre un autre triste cas survenu hier soir à Toronto. Une jeune fille de treize ans a été attaquée et tuée. J'espère que le ministre de la Justice (M. Garson) en collaboration avec les procureurs généraux des provinces arrivera à établir quelque formule propre à enrayer ce genre de chose.

C'est avec une certaine timidité que j'aborde le sujet des affaires extérieures, étant donné qu'il y a ici des spécialistes bien mieux renseignés que moi en la matière. Je veux toutefois formuler quelques observations, car, en fin de compte, un chien peut bien regarder un évêque.

Même si l'inquiétude et l'agitation règnent en bien des pays, et qu'il puisse, n'importe quand, en résulter une guerre locale ou générale, il faut reconnaître que le problème chronique, persistant, se rattache au communisme russe. Beaucoup de foyers de dissensions à travers le monde se rattachent à la propagande et à l'infiltration communistes. Aussi le problème capital et permanent se réduit-il à la question de la Russie et de ses objectifs.

Depuis la guerre, elle a fait des conquêtes à un rythme précipité. Comme nous le savons tous, elle a les États baltes, à l'exception de la Finlande. Elle s'est emparée de la Pologne, a conservé l'Ukraine, a pris l'Allemagne

orientale, la Roumanie, la Bulgarie et la Tchécoslovaquie. La Chine et l'Indochine française du nord ont adopté sa politique.

En outre, du point de vue politique, ses adhérents ont réalisé des gains considérables en bien des pays. Effectivement, dans tout pays où se rencontre l'injustice sociale, économique ou politique, le communisme a des chances de s'infiltrer. Les communistes sont dépourvus de tout scrupule; ils peuvent promettre n'importe quoi, tandis que nous, lorsque nous essayons de fournir de l'aide, nous devons tenir nos promesses. Les nôtres sont plus modestes, plus réfléchies, moins alléchantes, en général, que les promesses communistes. Le problème est donc plus malaisé pour nous; il en est de même pour un gouvernement au pouvoir qui ne saurait faire des promesses extravagantes comme le peut l'opposition.

Les armées russes n'ont pas pour seul objet la protection, malgré ce que les Soviets peuvent prétendre. Elles existent pour d'autres fins. Elles sont notamment destinées à effrayer l'adversaire, voire, s'il se présentait une occasion favorable, à l'attaquer. Nous espérons pour l'instant qu'elles aient surtout pour but d'effrayer, mais l'ennuyeux, eu égard à ces choses, c'est que ces forces armées n'ont aucun rapport avec l'économie soviétique qui est entièrement sous la coupe d'un État naturellement totalitaire. En s'emparant entièrement du gouvernement et de l'économie et en écrasant à coup sûr toute opposition, il est possible à l'URSS de conformer son économie aux besoins de son armée et de son industrie lourde. Par contre des démocraties comme la nôtre doivent conserver un sens plus juste des proportions et viser à une prospérité réelle plutôt qu'à l'absolutisme économique.

Je me dis qu'il est possible que les engins thermo-nucléaires actuels des Russes aient un effet tout autre que celui auquel on peut s'attendre. Bien des gens redoutent une catastrophe mondiale, qui pourrait facilement se produire mais qui pourrait très bien avoir un tout autre effet. Si assez de gens se rendent compte de l'immensité du danger, il se peut très bien qu'au lieu d'une guerre thermo-nucléaire nous ayons la paix, ou encore l'équilibre plus ou moins réalisé des armes nucléaires. Alors on pourrait déclencher une guerre de type classique dans laquelle les armes thermo-nucléaires ne seraient pas utilisées. Voilà qui est bien possible. Si la Russie attaquait, il va de soi que les armes thermo-nucléaires entreraient en jeu, mais, si une guerre éclatait sur une petite échelle et se développait en un conflit majeur, il se pourrait bien que ce soit une guerre dans laquelle on n'utiliserait que les armes de type classique et non les armes thermo-nucléaires. La Russie étant un État totalitaire, elle n'a pas à demander l'avis de sa population et ne le fait pas. Nous comprenons imparfaitement, je pense, quelle force cela lui confère, en ce sens que la Russie peut conformer toute son économie au domaine particulier d'activité dans lequel elle désire se lancer à ce moment-là. D'ailleurs, les gens n'ont rien à dire dans ce que le gouvernement fera. S'ils osent exprimer une opinion contraire, ils sont expédiés aux camps de travail. Ils sont assujétis à une propagande excessive, à la fois active et passive. Vu qu'ils absorbent cette propagande excessive, depuis leur naissance, ils ne sont pas en mesure de penser clairement ou de façon objective. Ils ne possèdent aucunes connaissances autres que celles que leur communique la propagande du gouvernement.

En outre, ces populations sont soumises à une propagande passive. Elles ne peuvent se déplacer. Il leur est interdit de quitter le pays, de s'instruire en voyageant, ce qui veut dire qu'elles ne sont pas en mesure de juger la propagande qu'on leur sert tous les jours en Russie, ni même d'en prendre un peu le contre-pied en constatant ce qui se passe vraiment à l'étranger.

Tant que les Russes maintiendront leurs peuples à l'intérieur du rideau de fer, il est évident que ceux-ci ne sauront vraiment pas ce qui se passe ailleurs. La propagande russe peut nous faire rire; nous pouvons dire que c'est incroyable; mais, quand on n'entend pas autre chose, que c'est toujours et sans cesse le même son de cloche, il est facile de comprendre qu'on en vienne à trouver cela tout naturel et à y croire dur comme fer. Je suis bien convaincu que les peuples des pays satellites, mieux renseignés, ne se laissent pas prendre à cette propagande; mais deux générations de Russes ayant grandi sous ce régime, on comprend facilement qu'il y ajoutent foi et soient disposés à se battre pour le maintenir.

Il serait ridicule de penser qu'il pourrait jamais y avoir une révolution en Russie, en dehors des changements internes qui se produiront avec le temps. Le régime actuel est destiné à se maintenir pendant longtemps, sauf si une guerre venait à le renverser. N'oublions pas que ce gouvernement ne s'appuie pas sur des principes moraux: c'est un gouvernement amoral. Le but à atteindre constitue son guide, abstraction faite de tout principe moral. Tant que ce gouvernement s'en tiendra à cela, aucun pays ne devrait être assez naïf pour se fier à sa parole ou à toute entente au bas de laquelle il aura apposé sa signature, car il la respectera seulement tant que cela répondra à ses fins.

[M. Hunter.]

Il serait téméraire de prévoir une révolution en Russie et l'établissement d'un gouvernement démocratique. Cet événement pourrait se produire sous le coup de certaines circonstances dans les pays satellites mais certainement pas, présentement, en Russie proprement dite. La population de ce pays n'a jamais connu la démocratie. La Russie est le plus grand État policier au monde. Aujourd'hui on ne voit plus les moujiks s'attrouper, armés de faux, pour aller massacrer les aristocrates. De nos jours, une révolution ne peut se faire qu'avec des engins très perfectionnés et scientifiques, entre les mains d'hommes rompus à leur maniement. On ne pourra jamais en arriver là en Russie.

Il est évident, je crois, que les objectifs russes sont restés les mêmes. L'an dernier, bien des gens espéraient qu'après la mort de Staline le gouvernement russe allait adopter une attitude moins intransigeante, être porté à manifester plus d'amitié aux nations démocratiques, à laisser entendre qu'on pourrait vivre ensemble. Je ne pense pas que les Russes aient abandonné leur objectif des débuts. En ce moment, ils n'ont pas l'intention de renoncer à dresser un jour le plan de la conquête du monde afin d'instaurer partout le communisme.

Ce sera donc, de toute évidence, une tâche de longue durée. Nous avons d'abord le devoir et l'obligation de maintenir notre adhésion aux Nations Unies et à l'OTAN dont notre premier ministre (M. St-Laurent) peut être regardé comme l'auteur. Bien que les deux organismes soient aussi importants l'un que l'autre, il me semble surtout important de continuer d'adhérer à l'OTAN qui nous confère à l'heure actuelle la puissance matérielle de résister à ce qui pourrait se produire. Cela entraîne évidemment le maintien d'importants effectifs armés. Je crois, d'ailleurs qu'il faudra nous attendre à affecter pendant bien des années encore à nos armées une grande partie des fonds prélevés sur la population. Néanmoins, il me semble qu'à la longue ce genre d'assurance se révélera avantageuse.

Une autre chose qu'il nous faudra protéger, c'est notre économie. D'après moi, il est essentiel pour toute démocratie désireuse de résister au communisme de surveiller étroitement son économie. Il faut rester prospères; nous devons maintenir notre embauchage intégral, car personne n'ignore qu'une partie de la propagande communiste signale le chômage, les soupes populaires, et autres manifestations de la misère. L'espoir des pays communistes, c'est voir s'effondrer l'économie des démocraties. Il faut donc surveiller cet aspect avec le plus grand soin. Heureusement c'est ce qu'on a fait, et le Gouvernement actuel continuera à le surveiller et à empêcher tout ce qui ressemblerait à la crise annoncée l'année dernière par le chef de l'opposition (M. Drew).

Même si l'enseignement est du ressort exclusif des provinces, nous devons finir par en reconnaître l'importance. Quelle forme devra prendre l'aide que nous y apporterons. Je laisse volontiers à notre premier ministre le soin d'en juger. Mais voici où je veux en venir: tout pays qui espère rivaliser avec le communisme et maintenir sa réputation dans le domaine des sciences, ainsi que le rythme de son progrès scientifique, doit avoir dans ses universités des professeurs compétents. Ce n'est qu'en ayant des professeurs compétents dans nos universités que nous pourrons former d'habiles investigateurs scientifiques nous permettant de suivre ou de devancer le progrès technique et scientifique qui s'impose dans cette sorte de guerre ou de concurrence, sur le plan scientifique, qui s'est engagée entre le communisme russe et les démocraties. Il faut agir à cet égard; surtout faut-il soutenir le progrès scientifique de notre pays.

Évidemment, nous avons réalisé de grandes choses dans ce domaine grâce à notre usine d'énergie atomique de Chalk-River et à nos autres travaux de recherches. A mon sens, le gouvernement fédéral est allé beaucoup plus loin que bien d'autres gouvernements. Il nous faudra sûrement maintenir notre vigilance, non seulement afin de suivre les progrès scientifiques, mais afin de les devancer si possible.

Nous devons continuer, sous le régime du plan Colombo, à aider les pays déshérités. Nous avons fourni d'importantes contributions dans ce cadre et cette année nous les accroîtrons. Peut-être aurons-nous un jour à les augmenter encore. Si nous voulons éviter la création de foyers de discorde dans le monde, tâchons d'aider les pays peu évolués. Même si nous ne sommes pas le plus grand pays du monde, nous devrions tenter de remédier aux maux économiques, sociaux et politiques issus de ces foyers de dissension. Nous devrons à cette fin, dépenser beaucoup d'argent, user de beaucoup de patience et de tact.

La grande puissance des démocraties tient, entre autres choses, au fait qu'elles sont des gouvernements du peuple, mais il saute aux yeux aussi que la démocratie, au regard du communisme, du gouvernement totalitaire, présente d'apparentes faiblesses. Au fond néanmoins ce ne sont pas des faiblesses, mais des signes de force; nous devons toutefois retenir que les communistes, jouissant d'un droit de regard complet sur leurs gens, peuvent les contraindre à n'importe quelle chose, qu'elle leur plaise ou non.

Nous ne tenons pas pour de telles méthodes, croyant qu'il faut convaincre la population du bien-fondé de nos mesures. Voilà la force d'une démocratie. Pourtant, dans un état de crise passager, cela pourrait être une faiblesse, car une démocratie ne peut agir aussi rapidement qu'un État totalitaire.

En somme, nous devrons adopter comme programme à long terme une politique de vigilance de tous les instants, sans aucune défaillance.

J'ai été étonné d'entendre le chef de l'opposition affirmer que le discours du trône ne contient guère que d'anodines affirmations et des fadaises qui ne nous apprennent rien. Je ne sais pas exactement à quoi s'attendait le chef de l'opposition mais, s'il s'attendait à de l'éclat ou à du tape-à-l'œil, il s'est trompé d'adresse. Le discours du trône donne un exposé de la politique du Gouvernement. Il traite de cette affaire sérieuse qu'est la conduite d'un pays, et je trouve absurde que quelqu'un en attende des émotions fortes. Je le répète, il s'agit d'affaires sérieuses.

Le Gouvernement n'était pas en mesure de traiter dans le discours du trône de l'important sujet de l'assurance-santé, mais il se peut qu'il en soit question plus tard car, vous le savez tous, le premier ministre a convoqué les provinces en conférence pour étudier cette aspect particulier de la sécurité sociale. Affirmer que nous ne faisons rien, que nous avons omis de faire des révélations sur ce sujet, voilà à mon avis une déclaration injuste, à laquelle d'ailleurs nous pouvions nous attendre.

Je me contente, en terminant, d'espérer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me pardonnera la témérité que j'ai eue de m'engager sur le terrain des affaires extérieures. Mes propos n'auront pas été si mal venus, j'espère, qu'on veuille les désavouer immédiatement.

M. W. M. Howe (Wellington-Huron): Monsieur l'Orateur, comme les honorables préopinants, je voudrais offrir mes félicitations aux deux motionnaires (Mme Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Dans le premier discours que j'ai prononcé en cette enceinte, j'ai décrit assez longuement ma circonscription et j'ai signalé le besoin de décentraliser l'industrie. Ceux qui vivent dans de petites agglomérations estiment que de nombreuses raisons devraient favoriser une telle décentralisation. L'entassement d'un grand nombre de personnes dans les grandes municipalités urbaines les rend susceptibles de destruction complète en notre ère de la guerre atomique.

La décentralisation favoriserait notre économie à plusieurs points de vue. Ainsi, si notre population était répartie sur une plus grande étendue, le transport des marchandises à travers le pays rapporterait un revenu supplémentaire à nos chemins de fer. Je pourrais apporter d'autres motifs à l'appui de la décentralisation, car il en existe plusieurs. Cependant, comme d'autres, j'ai signalé qu'un grand nombre d'industries tendent à s'établir dans de petites agglomérations. Au cours des quelques dernières années, plusieurs industries se sont établies dans ma circonscription.

A cet égard, je tiens à féliciter nos conseils municipaux, nos commissions scolaires et nos conseils d'administration d'hôpitaux pour l'excellent travail qu'ils font en vue de rendre nos agglomérations attrayantes pour les industries qui cherchent de bons emplacements industriels. Au cours de l'année écoulée, il m'a plu de constater l'amélioration des installations hospitalières dans le coin du pays que j'habite.

Dans un centre, celui de Fergus, on a aménagé un nouvel hôpital de 56 lits au coût de $541,000. On a ajouté une aile à l'hôpital général de Palmerston et rénové l'immeuble au coût de $138,000. On a ajouté une aile à l'hôpital de Wingham au coût estimatif de $610,000. On a agrandi l'hôpital Louise Marshall, à Mount-Forest, au coût de $112,064. Je le répète, cela atteste que ces collectivités font de leur mieux pour assurer les services si nécessaires à nos petites localités.

Comme le savent les honorables députés, ces travaux sont exécutés grâce à la collaboration des gouvernements provincial et fédéral mais ce sont les municipalités elles-mêmes et les endroits environnants, que ces aménagements intéressent, qui doivent prendre l'initiative et assumer la plus lourde part du fardeau financier. A cet égard, dans ma seule circonscription, on a affecté plus d'un million aux hôpitaux au cours de l'an dernier. Ces quelques dernières années, on a dépensé beaucoup plus d'un million pour les écoles publiques et secondaires.

J'espère que d'autres députés se joindront à moi pour engager une fois de plus le ministre des Finances à songer à la nécessité de supprimer la taxe de vente à l'égard des achats faits par les municipalités et les organismes qui en dépendent. Les taxes foncières augmentent et représentent un très lourd fardeau pour les propriétaires des petites localités aussi bien que pour ceux des collectivités plus importantes; ces taxes sont nécessaires pour assurer des services modernes et convenables à la population.

Voyons maintenant un autre aspect de notre économie. Chacun s'intéresse à sa propre circonscription, mais la question que

je vais soulever est parmi les grands problèmes agricoles qui se posent à tout le pays. Les comtés de Wellington et de Huron jouent leur rôle dans l'économie nationale en lui fournissant des produits agricoles. Ils sont au premier plan, notamment, pour l'avoine, le grain mélangé, le lin, le beurre, le bétail sur pied et le bœuf, ainsi que quantité d'autres produits connexes.

J'ai lu avec le plus grand intérêt une déclaration qu'a formulée M. E. G. Pleva, professeur de géographie économique à l'Université Western, de l'Ontario. Sa déclaration fera saisir à la Chambre l'importance de l'agriculture dans cette partie du Canada qu'on appelle les basses-terres du Saint-Laurent. Cette région, qui comprend 1 p. 100 de la superficie terrestre du Canada, renferme environ les deux tiers de notre population et les trois quarts de nos industries, et,—fait qui m'a particulièrement intéressé,—elle nous fournit la moitié des dollars que nous retirons de notre production agricole. C'est pourquoi ceux qui représentent des circonscriptions comprises dans cette région veulent s'unir à ceux qui signalent à la Chambre la situation dans laquelle se trouve notre industrie agricole d'un bout à l'autre du pays.

Depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai été frappé par tous les discours prononcés en faveur du cultivateur de l'Ouest. Celui-ci joue, certes, un rôle indispensable et important dans l'économie de notre grand pays et il est assailli de problèmes. Nous avons des excédents. L'autre jour, le ministre du Commerce (M. Howe) a semblé heureux de ce qu'existent de tels excédents. Le ministre de l'Agriculture, reprenant l'expression biblique qu'il a si souvent citée en cette enceinte, les sept années d'abondance et les sept années de disette, a indiqué que c'était une bonne chose d'avoir des excédents. Mais, grâce aux meilleures méthodes de culture qu'on a tendance à employer depuis quelque temps dans tous les domaines agricoles, la production va continuer à s'accroître. A moins d'une crise d'envergure nationale, ce qui n'est pas très fréquent, la production agricole va se maintenir; l'abondance ne sera pas l'exception.

Dans cet ordre d'idées, je veux rappeler ce qu'a dit récemment le député de Parkdale qui a parlé de la nécessité de pousser les travaux de recherche. Il faudrait maintenir et encourager par tous les moyens possibles la recherche en agriculture, afin de réduire le coût de revient et d'accroître la qualité de nos produits agricoles. On pourra ainsi soutenir la concurrence mondiale pour ce qui est du prix et de la qualité.

Je le répète, on a beaucoup parlé de l'agriculteur de l'Ouest depuis que je siège ici et bien des fois avant cela, sans doute. Mais ce que prédisaient de nombreuses organisations agricoles, il y a quelques années, est enfin arrivé au Canada. Les excédents réels qu'on a dans l'Ouest ont eu une répercussion malheureuse sur l'agriculture, qui s'est transmise dans toute l'économie. Le prix des produits de la ferme a tellement diminué que les agriculteurs se trouvent en face de très graves difficultés.

Pour ce qui est des cultivateurs de l'Ontario méridional, un rapport publié le mercredi 11 janvier par la *Searle Grain Company* donne une raison précise des problèmes qui se posent dans la région. Sous le titre: "La raison profonde de notre inquiétude", voici ce qu'on y lit:

> Sans aborder la question discutable de savoir s'il y a lieu ou non d'encourager les cultivateurs de l'Ouest à intensifier l'élevage du bétail en ce moment, nous estimons que le sujet est d'un vif intérêt, non seulement parce qu'il reflète l'inquiétude qu'éprouvent les producteurs de l'Est au sujet de la tendance de ce secteur de l'industrie agricole, mais parce qu'il met en relief les répercussions et les difficultés que peut entraîner le bouleversement de l'ordre naturel des événements et de la tendance naturelle du marché. Les causes réelles qui ont provoqué cette réflexion de l'Ontario découlent surtout de la vente forcée de certaines quantités de céréales dans des régions de l'Ouest canadien, en particulier en Alberta, à des prix inférieurs au tarif régulier de la Commission canadienne du blé. Ces ventes, conformes aux dispositions de la loi, et faites, tout à fait en dehors de la Commission d'une ferme à une autre, ainsi qu'à des aviculteurs et à d'autres éleveurs, manifestent le désir des cultivateurs en cause de trouver un débouché pour leurs céréales afin de se procurer des espèces alors que le contingentement restrictif est en vigueur.
>
> Ce que les éléveurs de l'Est craignent le plus c'est la concurrence des gens qui peuvent se procurer de la provende à bon marché par suite de ces ventes à rabais de céréales.

Pour corroborer cette affirmation, j'ai ici le résultat d'une enquête menée récemment auprès des producteurs de porcs par la fédération des agriculteurs du comté de Wellington; elle révèle qu'on a élevé 27·6 p. 100 de plus de porcs dans l'Ouest canadien en 1955 qu'en 1954. Le chiffre relatif à l'Est du Canada accuse une diminution de 11·6 p. 100, ce qui démontre que les prédictions se sont réalisées. Le ministre de l'Agriculture a conseillé aux cultivateurs de l'Ouest de diversifier leur production et leur a dit que la seule façon de se tirer d'affaires était d'élever un plus grand nombre d'animaux.

Il semble que les divers pays du monde se rapprochent de plus en plus les uns des autres du point de vue économique; par conséquent, les événements dans une région du monde influent sur la situation dans une autre. Il en va de même au Canada. Les cultivateurs de l'Ontario méridional se sont ressentis du fait que les cultivateurs de

l'Ouest ont dû, par nécessité, s'adonner à l'exploitation agricole générale. Qu'est-il arrivé? Dans une récente allocution, le professeur MacDougall, qui enseigne l'économie agricole au collège d'agriculture de l'Ontario, a déclaré qu'un certain nombre de jeunes qui s'adonnent à l'agriculture devraient quitter la ferme affirmant qu'ils seraient plus heureux dans les villes. Un grand nombre de ces jeunes cultivateurs ont combattu outremer pendant la dernière guerre. Lorsqu'ils sont rentrés au pays, ils ont utilisé leurs prestations et leurs gratifications de guerre aux fins pour lesquelles ils avaient combattu, estimant que c'était leur droit. Ils ont utilisé ces fonds pour s'établir sur des terres, pour se livrer à l'occupation de leur choix, dans un monde censément libre, et pour vivre comme ils l'entendaient. Aujourd'hui cependant, le gouvernement se montre incapable de vendre les produits de la ferme sur les marchés du monde.

Je désire faire miennes les observations de l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) à propos de la façon dont le service de l'impôt sur le revenu traite les cultivateurs. On m'a signalé que des percepteurs de l'impôt sur le revenu parcourent le pays et s'arrêtent inopinément, sans se faire connaître, chez des cultivateurs qui ont préparé de leur mieux leurs déclarations d'impôt sur le revenu. Ils se renseignent auprès de ces agriculteurs sur leurs frais de subsistance, leur demandant combien ils ont affecté à la viande, aux légumes, aux vêtements et ainsi de suite. Dans tous les cas, leurs données se fondent sur le prix de détail.

Le cultivateur, qui n'a pas été prévenu, communique les renseignements demandés. Lorsque le fonctionnaire a terminé son enquête, il demande à l'agriculteur de signer une feuille. Peu de temps après, on ajoute une somme au revenu que le cultivateur a déjà déclaré. On lui envoie une nouvelle cote d'évaluation qui l'oblige à verser un montant beaucoup plus élevé que celui qu'il devrait payer.

On m'a aussi signalé des exemples de l'accueil réservé par la Commission des prêts agricoles aux cultivateurs qui lui ont demandé des avances. Peu importe que le cultivateur ait possédé ce qu'il fallait pour nantir le prêt réclamé par lui, on le lui a refusé s'il devait en outre de l'argent à la banque ou au vendeur d'instruments aratoires ou à qui que ce soit dans sa région. On lui répond que s'il remboursait la banque ou le concessionnaire d'instruments aratoires on lui prêterait l'argent qu'il désire. Mais comment va-t-il y arriver? Il doit alors réaliser son actif, son bétail et ses porcs, renoncer en somme à faire de l'agriculture. La Commission du prêt ne lui est d'aucune utilité. Elle ne lui aide nullement à mettre tous ses œufs dans le même panier, à consolider ses prêts et à prolonger les délais de remboursement de manière qu'il puisse continuer à exploiter en conservant tout ce qu'il lui faut pour cela. Si on lui prêtait de l'argent il n'aurait pas à abandonner, mais il arrive souvent qu'on le lui ait refusé. Je constate qu'on va présenter des mesures législatives intéressant la Commission du prêt agricole. J'espère qu'on songera à accorder certaines facilités de crédit à certains de ces malheureux cultivateurs qui ont tellement besoin qu'on leur aide.

Une dernière observation pour finir. Il s'agit de la déclaration du professeur MacDougall dont j'ai parlé tout à l'heure. Ce monsieur estime que nos petites exploitations sont appelées à disparaître et que notre pays ne comptera plus un jour que des fermes immenses. C'est d'ailleurs précisément ce qui se passe dans le cas des petits détaillants. De nos jours, avec l'expansion des grands centres d'emplettes et l'extension des grandes organisations d'achat au détail, le petit détaillant est pris entre deux feux. L'époque où il vivait au milieu de sa petite collectivité et subvenait aux besoins de la population est en voie de s'éteindre. Il est atteint par l'amélioration des moyens de transport. Non seulement doit-il rivaliser avec les commerçants de sa propre ville, mais aussi avec les grandes organisations d'achat qui obtiennent des remises spéciales.

Je songe aussi bien au petit dépositaire d'automobiles qu'au détaillant ordinaire de nos différentes localités. Comment le petit dépositaire pourra-t-il rivaliser avec les grandes agences de vente des villes qui obtiennent des remises spéciales par suite du volume de leurs ventes? Je pense que c'est un mauvais indice, cette orientation que prend notre économie. A mon avis, le petit propriétaire, le cultivateur et le détaillant, qui constituaient le pilier du pays, qui ne se sont pas refusés à remplir des fonctions dans les conseils municipaux et les différentes commissions municipales, qui ont été les gros payeurs d'impôts dans nos petites collectivités, qui ont aménagé les rues, les hôpitaux, les écoles et tous les autres services essentiels, ont encore leur rôle à jouer dans notre économie et ils doivent être protégés.

Une autre question encore. On a déjà dit à la Chambre que nos cultivateurs pourraient produire plus de denrées agricoles et le feraient si le cauchemar des excédents disparaissait. Ils estiment que s'ils augmentent leur production, il leur faudra vendre leurs produits à un moment où les prix seront peu élevés. Pour ce qui est de l'excédent de beurre, dont on a parlé l'autre jour, je pense

parfois que nous pourrions l'écouler de la même façon que nous l'avions fait il y a quelques années à l'égard d'excédents de porc.

Ce beurre a été acheté et payé par la population du Canada. Les cultivateurs n'aiment guère la concurrence que leur fait la margarine. Si on mettait sur le marché ce beurre de première qualité, qui est actuellement entreposé, à des prix comparables à ceux auxquels on le vend aux pays communistes, je pense que ce serait de la bonne réclame à faire aux producteurs de beurre du Canada et qu'un grand nombre de Canadiens qui n'ont pas acheté de beurre depuis des années en achèteraient, ce serait à l'avantage de notre population.

M. W. A. Pommer (Lisgar): Monsieur l'Orateur, puis-je, au moment de prendre part au débat, ajouter brièvement mes félicitations à celles qui ont déjà été adressées aux motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône, pour la façon remarquable dont ils se sont acquittés de leur tâche. L'honorable représentante de Timiskaming a posé un précédent en devenant la première canadienne à proposer l'adoption de l'Adresse traditionnelle en réponse au discours du trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé à l'ouverture de la session du Parlement.

L'honorable représentante s'est plue à dire qu'en la choisissant le premier ministre a voulu rendre hommage à toutes les Canadiennes tant dans la vie privée que dans la vie publique. Je ne doute pas que c'est ce que visait notamment le premier ministre. Cependant, ayant écouté le discours remarquable et bien documenté qu'elle a prononcé, ayant constaté la façon dont elle a étudié certains des problèmes qui se posent à la population de sa circonscription, à notre pays tout entier, ainsi qu'à la grande alliance des nations libres à laquelle nous sommes associés, je suis convaincu que ce n'est pas tout ce que le premier ministre avait à l'esprit. Je sais qu'il a voulu non seulement rendre hommage à l'honorable représentante à titre de porte-parole de la femme canadienne, mais reconnaître en même temps son talent, ses états de service à la Chambre et dans l'administration des affaires municipales du township de Teck dont elle a été maire pendant nombre d'années. Le député de Bellechasse (M. Laflamme) qui a appuyé la motion vient d'être élu récemment à la Chambre; c'était donc son premier discours. La population de Bellechasse a sans aucun doute en lui un représentant doué et je le félicite de son excellent exposé. Il est de bon augure, j'en suis certain, pour sa carrière à la Chambre.

Je tiens à dire quelques mots de la circonscription que je représente. La circonscription de Lisgar est un des secteurs politiques historiques du Canada. Elle portait d'abord le nom de Selkirk. Ses limites ont un peu changé au cours des ans. Elle a envoyé des députés à la Chambre depuis que le Manitoba fait partie de la Confédération. Le premier fut l'un des grands "bâtisseurs" du Canada, M. Donald Smith, connu plus tard sous le nom de lord Strathcona and Mount Royal. La circonscription s'étend sur une superficie d'à peu près cinq mille milles carrés et compte une population d'environ 49,000 habitants. Je suis fier de dire qu'en ce qui concerne l'esprit d'entreprise, la culture, le respect des lois de Dieu et du pays, la compréhension et l'amabilité, la population de Lisgar ne le cède à personne au Canada ni même au monde. Et c'est une expérience de 35 ans qui me permets de le dire. Je l'ai vue traverser les mauvais jours avec courage et les périodes prospères avec humilité et modération.

A l'opposé de bien d'autres circonscriptions canadiennes, surtout dans l'Ouest, tout Lisgar est fertile et habité. C'est surtout une région agricole. Environ 60 petites villes et villages assurent des services à la population et constituent des centres d'activité sociale et commerciale. La culture mixte est générale dans toute la région, mais nous produisons beaucoup de bon blé et bien d'autres denrées. Certains des meilleurs animaux de race pure se trouvent dans les fermes de Lisgar.

Dans le sud et l'est de la circonscription, les cultures en rangs comme celles de la betterave sucrière, du maïs, des pois, des haricots et des tomates sont fructueuses. Le tournesol y vient bien et a été, ces dernières années, une bonne source de revenu pour beaucoup de cultivateurs. L'an dernier, pour la première fois au Manitoba, des tomates récoltées dans la localité ont été mises en conserve. Elles ont été cultivées dans les régions de Morden, de Winkler et de Plum-Coulee, puis mises en conserve à l'établissement de la société Aylmer à Morden.

Je mentionne l'ampleur et la diversité de notre production agricole, afin de faire savoir au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) que nos gens s'intéressent à toutes les mesures qu'applique son ministère. Toutefois, le ministre connaît l'Ouest mieux que la plupart des autres Canadiens et n'a probablement pas besoin de recevoir de leçon. Je devrais peut-être adresser ces remarques au chef de l'opposition et aux autres chefs de parti qui aspirent au pouvoir. Leurs programmes agricoles doivent être judicieux,

pratiques et bien équilibrés pour susciter l'intérêt de mes commettants.

Tout comme l'honorable représentante qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai eu l'avantage d'assister à la première conférence interparlementaire des États membres de l'OTAN, qui a eu lieu à Paris en juillet dernier. J'admets tout ce qu'elle a dit au sujet de l'OTAN, de son importance pour la préservation de la liberté dans le monde. Il est tragique que presque au lendemain d'une guerre terrible des pays soient obligés de s'unir pour prévenir un autre conflit par une démonstration de force. Pourtant, ce serait plus que tragique, ce serait insensé, de ne pas tenir compte des faits et de permettre à l'agresseur de nous assujétir l'un après l'autre.

J'ai été impressionné par ce que j'ai vu et entendu au quartier général de l'OTAN à Paris et lors de nos visites aux forces armées servant en Europe. J'ai été particulièrement impressionné par les réalisations de l'OTAN et le rôle du Canada à cet égard. Nous pouvons en être fiers; mais je voudrais que plus de Canadiens soient mieux au courant de la mise en demeure que constitue la dictature communiste et de la nécessité de maintenir, d'intensifier et d'améliorer notre effort de défense commune tant que durera cette mise en demeure.

On a dit, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures entre autres, que l'ignorance est un des principaux obstacles à une paix permanente. Nous savons que l'ignorance des Russes au sujet du monde libre est intentionnellement entretenue par le gouvernement communiste. Nous savons aussi que dans une certaine mesure l'ignorance du Canada et d'autres pays libres au sujet des Russes, de leurs conditions d'existence, de leurs réalisations et de leurs opinions, est imputable au rideau de fer dont les communistes se servent pour entraver la circulation des renseignements entre le peuple russe et les pays libres.

Entre les pays de l'OTAN, toutefois, aucune muraille artificielle n'arrête l'échange des renseignements. Nous, les députés, qui avons l'honneur de prendre part aux débats du Parlement, nous devons à notre pays, et à la cause commune de la liberté, un exposé de l'histoire de l'OTAN. Nul ne pouvait mieux nous en parler que l'honorable représentante de Timiskaming.

J'ai été intrigué par quelques-unes des déclarations du député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), la semaine dernière. Il semble qu'il ait voulu amoindrir les allusions, que contient le discours du trône, à la prospérité générale dont jouit notre pays. Il a dit qu'elles lui rappelaient ce qu'on disait en 1929 à la veille de la grande dépression. J'ai déjà entendu ce genre de discours chez les orateurs de l'opposition, aussi bien les socialistes que les conservateurs. A les entendre, depuis que notre Gouvernement est au pouvoir au Canada, nous n'avons jamais cessé de nous trouver à la veille d'une dépression. En dépit de la prospérité dont nous avons en fait continué à jouir, ils n'ont jamais cessé de nous ressasser que notre prospérité est factice; que ce n'est qu'une prospérité à la mode des libéraux. Nous avons l'air prospères, mais cela ne peut pas durer. La situation ne peut finir que par empirer. Nous sommes surpris qu'elle ne soit pas déjà pire. Le Gouvernement ne fait pas ce qu'il faut et cette fausse prospérité n'est qu'accidentelle et trompeuse.

Au moindre ralentissement des affaires, ils s'écrient que la crise est arrivée et réclament des mesures désespérées, celles qu'ils ont eux-mêmes conçues pour remédier à la crise que leurs vœux appelaient. Depuis que la deuxième guerre mondiale a fait disparaître les derniers vestiges de la grave crise économique des années 30 à laquelle a succédé une vague d'expansion, les socialistes et les conservateurs n'ont cessé de nous prédire la ruine. Le ministre du Commerce est l'un des principaux architectes des programmes économiques qui nous ont valu cette longue succession d'années prospères. On l'a ridiculisé en le traitant d'optimiste. Et pourtant, la suite des événements a plus que justifié ses prédictions optimistes.

Il y a tout juste un an, il y avait plus de chômage que la plupart d'entre nous ne voulaient l'admettre. Pendant des semaines, nous avons vu les députés de l'opposition appuyer sur le mal, s'en repaître presque. Le ministre du Commerce nous a dit que la situation s'améliorerait bientôt. Le Gouvernement a pris certaines mesures afin que la situation s'améliore vraiment. On a prétendu que les dispositions prises étaient insuffisantes, que diverses mesures d'urgence s'imposaient. En l'espace de quelques mois, la situation ne s'en était pas moins améliorée. Au cours du présent débat, on n'a pas beaucoup parlé encore de chômage.

De quoi parle-t-on? On parle de la crise du blé. On dit qu'elle va beaucoup s'aggraver. On nous dit que des mesures énergiques s'imposent. Je ne suis ni prophète ni fils de prophète. J'ignore combien de temps durera la prospérité. Je ne serais pas surpris que nous ayons des hauts et des bas. Présentement, j'aimerais que nos cultivateurs puissent vendre plus de blé et toucher plus d'espèces en retour; toutefois, je ne crois pas que l'Ouest canadien s'en aille à la ruine aussi vite que le chef de l'opposition et le chef de la C.C.F. (M. Coldwell) essaient de nous le faire croire. L'Ouest canadien s'est

édifié sur la confiance et l'optimisme. Il n'a pas été bâti par des hommes qui s'attendaient toujours au pire. Si tout le monde s'arrêtait aux prédictions que font les membres de l'opposition de calamités, présentes et futures, personne n'immobiliserait un autre dollar dans notre pays. Or, nous constatons que, l'an dernier, les immobilisations ont été plus considérables que jamais.

Il n'y a pas longtemps, M. Douglas Gibson, de la Banque de la Nouvelle-Écosse, autorité reconnue en économique, disait, au témoignage du *Financial Post*, que la tendance fondamentale au Canada était nettement à la hausse. Je partage son opinion. Je ne pense pas que les prophètes de malheur aient des bases bien solides pour établir leurs prédictions. L'autre jour, le chef de la C.C.F. a dit que le Gouvernement faisait banqueroute dans le domaine des idées. Je prétends que tout parti politique qui fonde ses espoirs de renverser le Gouvernement sur des prophéties annonçant une crise fait banqueroute dans le domaine des idées politiques.

L'an dernier ces gens parlaient du chômage. Il y avait du chômage. Ils prétendaient que c'était la faute du Gouvernement et que celui-ci pouvait y remédier s'il voulait bien mettre en œuvre les mesures qu'ils proposaient; par exemple, affecter un grand nombre d'ouvriers à des travaux dont le coût serait acquitté par les contribuables. Si on avait donné suite à toutes leurs propositions, nous n'aurions pas eu suffisamment d'ouvriers pour produire les marchandises qui ont contribué à porter notre produit national brut en 1955 à un sommet de plus de 26 milliards. Ils ont maintenant changé de sujet. Ils ne parlent plus de chômage, mais de l'excédent de blé. Il est vrai que nous avons un fort excédent de blé. Je ne prétends pas que nous l'écoulerons aussi rapidement que nous avons remédié au problème de chômage l'an dernier, mais nous pourrions être étonnés.

Que s'est-il passé au cours de l'année écoulée pour que nos prophètes de malheur parlent maintenant de blé? Rien, si ce n'est que nous avons eu une excellente récolte de 494 millions de boisseaux, dont la plus grande quantité est de bonne qualité. Nous avons eu cinq récoltes surabondantes au cours des six dernières années. Est-ce mauvais? Je ne crois pas que ce soit aussi mauvais que nos critiques cherchent à le faire croire. La situation aurait pu être beaucoup plus grave si nous n'avions pas eu la Commission du blé pour vendre nos céréales en garantissant un prix équitable, tout en permettant à chaque cultivateur d'expédier une partie de sa récolte malgré le manque d'espace dans les élévateurs.

Pendant ces six années-là les cultivateurs ont vendu plus de blé qu'en aucun autre moment de leur histoire. Ils ont été payés comptant. Sans doute leur en reste-t-il beaucoup dans les fermes, mais je me souviens d'une époque où leur situation était encore plus mauvaise. Je me souviens qu'ils n'avaient pas de bonnes récoltes, voire qu'ils n'avaient rien récolté du tout et que ceux qui avaient quelque chose étaient bien mal payés pour ce qu'ils vendaient. Le gouvernement de l'époque était conservateur. Sans doute faisait-il de son mieux, j'en conviens, mais je n'ai souvenir d'aucun miracle.

Le Gouvernement a mis au point le régime de ventes par la Commission du blé. C'est à lui que revient le mérite d'avoir assuré la collaboration entre les grandes nations importatrices et exportatrices de blé en vue de la stabilisation des cours du blé. Le discours du trône nous annonce encore deux mesures, dont l'une à caractère provisoire, l'autre à caractère permanent, destinées l'une et l'autre à améliorer notre régime de vente du blé. On doit d'une part assurer au cultivateur qui a du blé dans sa ferme et qui manque d'argent liquide, la possibilité d'emprunter de la banque sur garantie de l'État. Nos amis jugent cette mesure inutile. Il faudrait, selon eux, que la Commission du blé consente des avances illimitées aux cultivateurs, au titre du blé emmagasiné dans les fermes, par l'entremise des agents d'élévateurs.

J'aimerais que cela puisse se faire. Cependant, la Commission canadienne du blé est d'avis qu'elle n'a pas été établie, ni organisée, pour ce genre d'affaires. Il va de soi qu'elle a raison. Elle n'a certainement pas été organisée pour prêter de l'argent. C'est pour la vente du blé qu'elle a été organisée et elle en a plein les bras de la vente du blé à l'heure actuelle. Elle n'a pas le personnel expérimenté dans les prêts d'argent et il lui faudrait trouver des gens qui ont cette expérience et se trouvent sans emploi à l'heure actuelle. Il est étonnant de constater que ceux qui se disent les partisans de la Commission canadienne du blé proposent, à une époque critique de son existence, de la surcharger du jour au lendemain d'une nouvelle et lourde charge. Je sais que, si la Commission entreprenait cette tâche et commettait quelques erreurs, nous ne tarderions pas à en entendre parler de la part de ceux qui se sont donné pour tâche de la discréditer et de la faire disparaître.

Aucun député des plaines de l'Ouest ne doit s'excuser de parler de la question du blé à la Chambre. En ce moment même, nous avons à résoudre des problèmes d'entreposage et de financement de l'entreposage. Ce sont des problèmes importants, mais il ne faut pas les confondre avec ceux que nous avons eu à résoudre dans le passé, tels que les pro-

blèmes de récoltes insuffisantes qui entraînaient des recettes liquides insuffisantes, ou les problèmes des prix.

Nous avons eu de bonnes récoltes, notre blé s'est écoulé de façon régulière et nos prix ont été raisonnablement stables. Pour les bonnes récoltes, nous pouvons remercier la divine Providence. Quant aux prix stables, nous les devons au régime de vente que le Gouvernement a mis au point, avec l'appui de nos groupements agricoles, et dont le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture se sont faits les champions. Ces deux ministres ont défendu notre régime de vente en face des attaques des champions du marché libre, dont les propositions, si elles avaient été appliquées, se seraient traduites par des prix désastreusement bas à l'heure actuelle. Ils l'ont défendu contre les champions du socialisme, régime dont l'application aurait abouti à l'asservissement à l'État du cultivateur de l'Ouest.

Après l'avoir souhaité pendant des années, nos cultivateurs ont enfin un régime de vente bien ordonné. Voici quelques chiffres qui indiquent ce qu'il faut en penser. Pour la décennie allant de 1940 à 1950, la récolte annuelle de blé, pour tout le Canada, a été en moyenne de 391 millions de boisseaux. La moyenne des exportations annuelles s'est établie à 275 millions de boisseaux. Il n'y avait pas d'excédent. Pour les six dernières années, marquées de cinq récoltes magnifiques et d'une seule mauvaise récolte, la moyenne de la production annuelle a été de 522 millions de boisseaux. La moyenne des exportations annuelles s'est établie à 286 millions de boisseaux.

A ceux qui prétendent que nos ventes à l'étranger laissent à désirer, je signale que nos exportations ont été, ces dernières années, supérieures à la moyenne de dix ans. Les récoltes ont été plus qu'ordinaires. Dans un tel cas, la vente organisée de façon méthodique ne signifie pas qu'il faut vendre sans retard tout ce qui est produit, car l'agriculteur devrait se résigner à accepter des prix désastreusement bas, comme cela est arrivé dans de semblables circonstances, à l'époque où le marché était libre. Peut-être faudrait-il subventionner les exportations ou pratiquer le dumping, ce qui coûterait des millions de dollars aux contribuables de tout le pays. Je soutiens qu'il est sage de s'en tenir à la politique de vente méthodique, qui a valu tant d'avantages à l'agriculteur de l'Ouest, et d'inviter le contribuable à acquitter une partie du coût d'entreposage. Le dumping pratiqué en grand et subventionné aux dépens du contribuable conduirait uniquement à réclamer que l'agriculteur réduise sa production, ce qui, à la longue, serait à son détriment.

[M. Pommer.]

Je suis heureux aussi qu'on propose une mesure en vue de prévoir le paiement des frais obligatoires qu'entraîne le report anormal de blé. Le producteur de blé aura ainsi plus d'espèces à sa disposition cette année, époque où il en a grandement besoin. C'est une autre mesure qui tend à ramener les risques que comporte la culture du blé à à peu près les mêmes risques que courent d'autres entreprises du pays. Il ne s'agit pas d'un avantage particulier dont bénéficiera le producteur de blé aux dépens de tout le pays. A la longue, cette mesure aura un effet stabilisateur pour toute notre économie. Tous les secteurs économiques du pays se portent mieux, si l'agriculteur de l'Ouest vend son blé à un prix convenable.

La Providence a favorisé les agriculteurs de l'Ouest de récoltes exceptionnelles. Ses ventes à l'exportation ou autrement auraient suffi à liquider des récoltes normales. Il y va nettement de l'intérêt national de garder les excédents en entrepôt en vue d'une augmentation éventuelle de la demande ou d'une récolte déficitaire. L'agriculteur ne devrait pas être seul à payer les frais de cet entreposage. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je vois dans le projet de prêt un effort sincère en vue de procurer des fonds au petit producteur de blé au cours de cette période d'écoulement au ralenti. Je vois dans le programme relatif au paiement de l'entreposage une mesure importante et pratique de nature à confondre ceux qui disent que le Gouvernement n'a plus d'idées. Je déplore ces propos pessimistes qui représentent comme un désastre une récolte abondante.

Le discours du trône comporte d'autres points de nature à intéresser ma circonscription. La loi sur la banque d'expansion industrielle doit être modifiée. J'espère que les modifications permettront à la banque de fournir des capitaux en vue de l'établissement d'usines spécialisées dans le nettoyage des graines de semence. Un projet d'usine à Pilot-Mound m'a fait constater que la banque est incapable de fournir de l'aide à une industrie de ce genre. J'ai écrit au ministre des Finances. Il m'a assuré que l'affaire serait étudiée.

Les modifications proposées à la loi sur le prêt agricole canadien et à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles rendront plus utiles aux cultivateurs ces deux importantes mesures. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a rendu service à nombre de cultivateurs de l'Ouest lors de mauvaises récoltes. Je suis heureux d'apprendre qu'on propose des modifications, mais j'attendrai qu'on présente la mesure avant d'exposer en détail mon opinion. Bref, j'estime que cette mesure devrait faciliter

quelque peu, par rapport au passé, l'admission des cultivateurs du Manitoba à la subvention. Depuis l'institution du programme en question, les agriculteurs du Manitoba ont versé 4 millions et demi de dollars de plus qu'ils n'ont retiré d'indemnité pour mauvaise récolte. Qu'on fasse le rapport avec la Saskatchewan et l'Alberta qui ont touché 90 millions de dollars de plus que n'avaient versé les producteurs.

J'envisage l'avenir avec confiance, monsieur l'Orateur. Les perspectives du Canada n'ont jamais été plus favorables. Nous avons bien nos problèmes à résoudre; mais ils sont insignifiants en comparaison de ceux des autres pays. Ce sont les problèmes que pose le développement et l'essor. Ils s'effacent lorsqu'on les compare aux vastes problèmes mondiaux, celui d'éviter la guerre, celui de rehausser le niveau d'existence des régions surpeuplées et économiquement peu évoluées. En tant que Canadien, je suis fier du rôle que joue notre pays en étayant la défense du monde libre par l'entremise de l'OTAN. Je suis fier de notre apport à ce que j'estime être un complément tout aussi important et plus durable encore à l'armature de la paix par le truchement des Nations Unies, le plan de Colombo et d'autres institutions de collaboration économique.

M. G. H. Castleden (Yorkton): Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui vient de reprendre son siège me fait penser au ministre du Commerce qui voudrait faire croire à la Chambre que, de l'avis de l'opposition, une abondante récolte de blé est une catastrophe. Cette affirmation est loin d'être vraie. Nous estimons que les récoltes abondantes sont très profitables à la population du Canada et au reste du monde. Cependant, lorsque les affaires périclitent dans les régions où ces récoltes sont produites, quand on constate que le reste du Canada jouit d'une excellente prospérité tandis que les producteurs des provinces des Prairies sont aux prises avec une baisse de leur revenus occasionnée par une augmentation de leurs frais de revient et l'impossibilité de livrer ou de vendre leurs céréales à cause de la mauvaise administration du gouvernement actuel, nous affirmons que c'est le Gouvernement qui nous mène à la catastrophe.

Je puis ajouter que l'honorable député qui m'a précédé n'a pas exposé sa thèse aussi bien que le ministre, loin de là. Il nous a dit que le niveau des placements industriels, au Canada, est plus élevé que jamais. Cette prospérité que nous n'avons jamais connue en temps de paix découle des énormes sommes que le Gouvernement affecte à la défense nationale et aux contrats de défense et aussi des énormes placements de notre puissant voisin du Sud, les États-Unis.

En d'autres occasions, j'ai parlé du danger que comporte pour le Canada le voisinage d'une très riche nation de 160 millions d'habitants. J'ai parlé de la menace que comporte pour notre petit pays ce grand voisin du Sud qui, grâce à ses énormes richesses, peut s'insinuer dans l'industrie canadienne, l'absorber au moyen de filiales et, petit à petit, s'assurer la maîtrise économique de notre richesse naturelle et de la vie industrielle de notre nation.

M. Trainor: Pourrions-nous obtenir les capitaux ailleurs?

M. Castleden: Pourquoi le Canada ne les fournirait-il pas? Pourquoi le Canada ne mettrait-il pas en valeur ses propres ressources naturelles? Pourquoi en laisser le soin à des maisons américaines? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas une politique fiscale qui assure les fonds nécessaires à des placements dans ces domaines afin de les garder au Canada?

Dans le discours qu'il a prononcé l'autre soir, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar a cité des chiffres intéressants, afin d'indiquer que l'industrie américaine s'infiltrait au Canada au point de causer des inquiétudes à beaucoup de Canadiens. J'ai ici un autre exemple qui intéressera peut-être les Canadiens. J'aimerais citer un extrait d'un article du rédacteur financier du *Globe and Mail*, en date du 6 janvier:

> Au Canada, trois noms dominent l'industrie des savons: *Lever Brothers, Colgate Palmolive* et *Procter and Gamble*. De ces trois maisons géantes viennent les trois marques de savons les plus connus et les plus employés: Lux, Palmolive et Ivory. Rares sont les lecteurs qui n'ont pas au moins quelques-uns des produits de ces sociétés à la maison.
>
> Pourtant aucune de ces sociétés n'est canadienne; aucune d'elles ne vend d'actions à l'égard de ses entreprises canadiennes; bien plus, aucune n'inscrit aux Bourses canadiennes les actions de la société mère.

Elles ont sûrement intéressé les Canadiens au savon.

> *Procter and Gamble*, dont le siège social se trouve à Cincinnati (Ohio), exploite une succursale d'usine au Canada depuis 1913, soit depuis 43 ans. Depuis le début de cette exploitation, la société qui fabrique du savon 99 44/100 pur, a gardé sa filiale 100 p. 100 pure, en ce qui en concerne l'acquisition par des étrangers.

L'article se termine ainsi:

> Cela étant, le temps est certes venu pour ces puissants fabricants de savon de partager les bénéfices réalisés en notre pays avec les Canadiens qui s'intéressent au savon.

Un autre article, en date du 3 janvier, déclarait qu'il pourrait y avoir un changement d'administration à l'*Algoma Steel* à la suite du décès de sir James Dunn. Il donnait à entendre qu'il était possible que le grand trust de l'acier des États-Unis, la

Bethléem, était intéressé à acheter la plus grande partie des actions de l'Algoma, mais nous n'en saurons rien tant que la succession n'aura pas été réglée. Prenons nos gisements de minerai de fer, notre énergie, notre pulpe...

L'hon. M. Garson: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Castleden: Je le regrette, mais je n'en ai pas le temps. Je pense qu'il convient de signaler à tous les Canadiens que les Américains accroissent rapidement leurs intérêts dans l'industrie canadienne. A la longue, ils auront la haute main en matière de politique; c'est pourquoi il importe de tenir constamment les citoyens du Canada au courant de ce qui se passe. Plusieurs envisagent la situation avec une vive inquiétude et les Canadiens devraient être mis au courant.

Touchant la détresse du producteur agricole des prairies de l'Ouest et cette tendance qui se dessine dans notre industrie, le gouvernement fédéral mérite la censure de l'opposition. D'ailleurs il incombe à l'opposition de censurer le gouvernement et cette censure s'exprime dans l'amendement dont la Chambre est saisie et dont voici la teneur:

Nous signalons respectueusement que, par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux, y compris leur omission de fournir des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes à raison d'au moins 75 p. 100 du prix initial afin d'atténuer la crise financière sérieuse à laquelle doivent faire face actuellement les cultivateurs de l'Ouest et toute l'économie des provinces des Prairies, ainsi que par suite de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre.

Le passage de l'amendement relatif à l'omission de fournir des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes à raison d'au moins 75 p. 100 du prix initial signale un fait véritable. J'ai plaisir à appuyer cet amendement, en tant que représentant la pensée de mes commettants. Depuis trois ans maintenant, la situation s'est rapidement aggravée et nous, les membres de l'opposition, nous avons souligné que le maintien des lignes de conduite actuelles, alors que les frais d'exploitation sont constamment à la hausse et que le cultivateur, comme tous les autres exploitants d'entreprises du Canada, voit son prix de revient augmenter plus rapidement que son revenu, est un facteur qui inquiète fort tous ceux qui exploitent ces entreprises. Il est bien facile de voir que si ceux qui dirigent des entreprises commerciales ou agricoles ne retirent pas plus de bénéfices de leur exploitation, ils iront tout droit vers la faillite.

On donne toutes sortes de raisons à l'augmentation des frais d'exploitation de ces entreprises. Lorsqu'en 1947 et en 1948 le Gouvernement a abrogé la réglementation des prix, nous avons vu tout de suite l'amorce d'une spirale. Les membres de notre parti ont alors attiré l'attention sur les dangers de la politique adoptée par le Gouvernement, mais on leur a répondu que s'il fallait s'attendre à une légère hausse du coût de la vie, ce ne serait que pour un an ou deux car la loi de l'offre et de la demande ne tarderait pas à agir et à rétablir l'équilibre. Mais en réalité, depuis cette époque, les frais de fabrication et les frais de subsistance ont augmenté partout au Canada.

Une voix: Pas tous les ans.

M. Castleden: En quelle année ont-ils baissé? Vous n'avez qu'à consulter la statistique. D'après la statistique du Bureau fédéral de la statistique, les articles que le cultivateur achète ont un indice qui est monté à 241 par rapport à 100, indice donné à la période 1935-1939. Le revenu du cultivateur devrait avoir monté dans la même proportion pour lui éviter la faillite.

C'est le gouvernement fédéral qui est responsable de la hausse des frais d'exploitation. On a voulu accuser les gouvernements des provinces et des municipalités rurales, mais lorsque le cultivateur ne peut équilibrer son budget, ces organismes ne peuvent non plus équilibrer le leur. Les frais d'une municipalité rurale sont à la hausse. L'outillage coûte deux ou trois fois plus cher qu'autrefois. La main-d'œuvre, les matériaux de tous genres, tout coûte plus cher.

Le petit commerçant de l'Ouest est dans la même situation. Pour soutenir la hausse continue des frais d'exploitation, l'économie canadienne doit avoir une expansion constante. Le ministre du Commerce nous disait, l'autre jour, que nos livraisons de céréales sont presque aussi élevées qu'au cours d'une autre période quinquennale. Le ministre avait oublier de tenir compte des frais d'exploitation. Les cultivateurs doivent toucher un meilleur prix pour leurs produits, être mieux rémunérés pour leurs efforts. Au lieu d'augmenter, leurs bénéfices ont baissé régulièrement.

Cette diminution n'intéresse pas uniquement les céréales. Le ministre a soigneusement évité de parler du fléchissement du revenu que les cultivateurs tirent d'autres produits. Si les frais d'exploitation continuent d'augmenter, tandis que le revenu fléchit constamment, on en arrive à un point où le revenu est inférieur au coût d'exploitation. Je défie qui que ce soit à la Chambre de prétendre qu'on puisse continuer longtemps de cette façon sans faire faillite. J'aimerais bien qu'on me démontre comment la chose serait possible. C'est exactement la situation dans laquelle se trouvent actuellement les cultivateurs.

Lorsque le cultivateur doit surmonter certaines des autres difficultés avec lesquelles il est aux prises de temps à autre, comme la gelée, la rouille ou les inondations, sa situation est désespérée. Pour 1956 au moins, ses frais d'exploitation seront encore plus élevés. A mon avis, lorsque nous examinons le problème, il faut nous rendre compte que c'est le Gouvernement qui est responsable de cette augmentation des frais. S'il place le cultivateur dans une situation qui l'empêche de toucher un revenu suffisant de son exploitation, il doit en accepter la responsabilité. Le prix des bovins a baissé. Certains prix ne sont que 60 p. 100 de ce qu'ils étaient en 1951. Le prix du porc a baissé de 40 p. 100 réduisant les recettes alors que le prix de revient monte.

Le gouvernement sait ce qu'il a à faire. Va-t-il, comme il se doit, se rendre à l'évidence? Il l'a fait à l'égard du beurre en établissant un prix minimum. Les producteurs laitiers obtiennent un soulagement, mais ils sont surtout dans les régions de l'Est canadien et en Colombie-Britannique. Les cultivateurs des Prairies produisent du beurre excellent, tant au point de vue de la qualité que de la quantité; toutefois leur économie n'est pas orientée surtout vers cette production, mais plutôt vers la production des céréales. Si le cultivateur de l'Ouest canadien est forcé de produire du beurre et d'engraisser à point le bétail, il devra s'y résigner, mais je puis vous assurer que la chose aura des répercussions sur la production des autres régions du Canada. Les ventes de blé et les revenus des cultivateurs doivent augmenter, si l'on veut que ceux-ci poursuivent leur exploitation. C'est la crainte de l'avenir ainsi que la hausse des frais et la baisse des revenus qui causent le malaise dans l'Ouest.

En 1955, la récolte de blé de haute qualité a été l'une des plus abondantes que l'Ouest ait connues, mais les livraisons ont été plus faibles que depuis un bon nombre d'années. Les greniers regorgent et il y a des millions de boisseaux de blé en plein champ dans les régions occidentales de la Saskatchewan et en Alberta. Il y a des amas de blé, mais on manque d'espace dans les élévateurs et là où il y a de l'espace, ce sont les wagons qui font défaut. Les wagons sont quelque part aux États-Unis.

On nous dit qu'il y a aujourd'hui, sur le Pacifique, des navires qui attendent des cargaisons de blé, mais on ne peut pas y expédier le blé. Le cultivateur des Prairies est dans une situation désespérée ne pouvant, en effet, livrer ses céréales. Il reçoit bien l'ordre de livrer à tel ou tel point, mais il lui est impossible d'obtenir les wagons de marchandises qu'il faut pour cela.

Ses difficultés sont très aiguës. Lorsqu'il va en ville le vendeur de carburant lui demande de lui payer ce qu'il doit, le marchand, qui le fait vivre pendant l'été lui demande aussi quand il entend régler son compte. Il apprend qu'il est en retard dans le paiement de son impôt municipal et voit son terrain apparaître sur la liste des contribuables en retard affichée à l'élévateur local. Il a dans ses greniers de quatre à cinq mille boisseaux d'excellent blé. S'il manque d'argent, il n'en est en rien responsable. Il a travaillé et produit pendant un an et, maintenant, il ne peut rien retirer. Que doit-il faire?

Une voix: Voir la Commission du blé.

M. Castleden: Qu'il demande au Gouvernement ce que celui-ci a l'intention de faire. Pour régler le problème il diminue exagérément son cheptel en essayant de vendre quelques animaux. Mais à l'abattoir local il trouve trois maisons qui marchandent à son préjudice et doit vendre aux prix qu'elles lui imposent. Il élève quelques porcs, obéissant ainsi à l'injonction du ministre de l'Agriculture qui l'engage à monnayer ainsi ses céréales. Qu'est-ce que nous découvrons? Au lieu du prix qu'il obtenait d'habitude il y a quelques années et qui lui permettait de défrayer son exploitation, il constate que le prix du porc a diminué au point d'atteindre cette année le bas niveau de 19c, qui est supposé...

M. Studer: Il y a deux ans, lorsque le cultivateur obtenait davantage, vous disiez la même chose.

M. Castleden: Je n'étais pas ici en 1951 quand les prix étaient à leur maximum. Voilà précisément la situation dans laquelle le cultivateur se trouve en ce moment. Vous n'aimez pas cela, mais ce n'en est pas moins la vérité. Vous essayez de reprocher cet état de choses à la CCF. Je parlerai dans quelques instants de la Commission canadienne du blé. Voici ce que le cultivateur dit au gouvernement: "Nous ne pouvons livrer nos céréales, vous ne disposez pas de wagons. Votre régisseur du transport les a envoyés aux États-Unis et on ne peut en disposer. Nos frais montent, mais nous ne pouvons pas faire les livraisons". Le Gouvernement canadien a vendu moins de blé. Les trois autres principaux pays exportateurs ont accru leurs ventes. L'Australie et l'Argentine ont accru leurs exportations de blé et les États-Unis ont fait don du leur, ce qui n'est pas difficile.

S'il se consomme plus de blé dans le monde, le Canada devrait obtenir une plus grosse part du marché qu'à l'heure actuelle. Il ne faut pas en blâmer la Commission canadienne du blé, car c'est la ligne de conduite du présent gouvernement qui entrave la vente de

cette céréale. Le cultivateur de l'Ouest le sait. Nous possédons le meilleur blé au monde et le monde le sait aussi. Pourquoi ne se vend-il pas? Étant donné qu'un débouché existe, pourquoi ne l'obtenons-nous pas? Le ministre du Commerce est, prétend-on, un de ces hommes qui obtiennent des résultats.

A mon sens, il y a là une tâche qu'il n'a pas accomplie. Aussi, le cultivateur est-il mécontent de la situation. Il dit au Gouvernement: "Je suis mal pris. Je suis accablé de dettes. Il est difficile de poursuivre mon exploitation. J'ai le blé. La valeur est là. Vous ne cessez de me dire que vous allez le vendre. En juillet dernier, vous avez dit que vous alliez liquider toute l'ancienne récolte avant l'arrivée de la nouvelle, mais vous ne l'avez pas fait. J'ai les céréales. Vous dites qu'elles seront vendues dans peu de temps. Si vous me laissiez avoir une petite avance en espèces afin que je puisse poursuivre mon exploitation? Les agents des élévateurs pourraient inspecter les compartiments, afin de voir s'ils conviennent à l'entreposage, et les sceller. Les céréales bien emmagasinées sont un actif. Je vous laisserai inscrire l'avance dans mon livret de permis; ainsi, vous aurez une garantie sûre."

Les cultivateurs ont tenu des assemblées de protestation et se sont entendus pour envoyer une délégation auprès du Gouvernement, afin de lui demander s'il pouvait les aider à traverser cette crise. La réponse du Gouvernement est ineffable. Il a dit: "Pauvres gens! nous allons nous occuper de vous. Courez à la banque afin d'emprunter de l'argent à 5 p. 100. Nous garantirons au banquier qu'il ne perdra pas un sou." Qui demande que les banquiers soient garantis? Nous ne demandons pas d'accorder des secours aux banquiers. Nous demandons des secours pour le cultivateur aux abois qui a accompli son travail et qui a droit à son salaire en retour d'un travail bien fait. Ce salaire lui est refusé en raison de la politique ministérielle. C'est là que se trouve le malheur; il ne tient pas à la production. La situation est très grave et le cultivateur en est très mécontent.

Je dois dire que nous avons bien accueilli la déclaration du discours du trône par laquelle le Gouvernement, après l'ouverture des chambres en janvier, a fini par reconnaître qu'il lui fallait faire quelque chose pour aider les cultivateurs à l'égard des reports. Les gens appuieront cette décision, je crois mais cette mesure ne tirera pas le cultivateur de sa situation financière actuelle et ne lui vaudra aucun argent liquide. Quand on finira par vendre le blé resté en entrepôt pendant deux ou trois ans, cette aide représentera une épargne pour le cultivateur, car les frais d'entreposage ne lui coûteront pas aussi cher. Il apprécie cette aide.

Certes le cultivateur se montre modéré et peu exigeant quand il demande qu'on lui verse des avances, contre les excellentes garanties qu'il peut offrir, afin de l'aider à traverser une crise financière dont il ne peut sortir sans aide. Sa situation précaire est attribuable au gouvernement actuel. Le cultivateur n'a aucun moyen de s'en dégager. Puisque le Gouvernement s'assure que le reste du Canada est prospère, puisqu'il est disposé à affecter un milliard de dollars à des contrats industriels de guerre, le cultivateur se dit que lui aussi produit des denrées utiles à la défense, des denrées qui pourraient aider à gagner le monde à la démocratie. Pourquoi le Gouvernement ne l'aiderait-il pas à sortir de l'impasse actuelle afin qu'il puisse se maintenir et continuer de produire?

C'est le moins que le gouvernement puisse faire pour les victimes durement atteintes par sa politique à l'égard du blé, mais son offre ne fait qu'ajouter à leur fardeau encore 5 p. 100 d'intérêt. Les cultivateurs en sont irrités.

Le ministre du Commerce a eu l'audace à la Chambre l'autre jour de dire que les partisans d'avances à l'égard des céréales entreposées dans les fermes s'opposent à la Commission du blé. Déclaration des plus ridicules! Elle me paraît fort irréfléchie. Il sait parfaitement que la CCF et les cultivateurs de l'Ouest appuient sans réserve le programme de la Commission du blé, organisme obtenu au bout de 40 ans d'efforts et de luttes. Les cultivateurs ont établi leur propre syndicat du blé; s'élevant contre la bourse des céréales de Winnipeg, ils ont réussi à la fermer.

Les élévateurs locaux achetaient au comptant les céréales des cultivateurs, à vil prix, à l'automne, époque où les cultivateurs avaient besoin d'argent. Ils emmagasinaient les céréales, en maintenaient de leur mieux la fermeté des prix sur le marché mondial, haussaient les prix à l'occasion puis empochaient la différence. Au ministre nous accusant d'opposition à la Commission du blé, je réponds qu'à mon avis, rien n'a jamais tant nui à cet organisme que la politique du ministre du commerce. La Commission du blé est un organisme de l'État chargé d'écouler les céréales des cultivateurs et de protéger ces derniers contre l'exploitation dont ils pourraient être l'objet de la part de la Bourse des céréales de Winnipeg. Naturellement sa création a été un coup dur pour quelques-unes des compagnies d'élévateurs locaux. Certaines virent leur activité sérieusement compromise dans les années qui suivirent les premières opérations de la Commission.

Mais qui le ministre nomme-t-il au poste de régisseur des transports responsable des wagons? Nul autre que l'ancien président de la Bourse des céréales de Winnipeg. Depuis qu'il a assumé ces fonctions l'attribution des wagons dans tout l'Ouest s'est faite de manière à entraver l'activité des syndicats de blé. La plupart des cultivateurs de la Saskatchewan livraient autrefois leurs céréales à leur syndicat de blé, mais ils ont dû y renoncer car ils ne pouvaient pas obtenir de wagons.

Nous avons tenté de découvrir pourquoi les wagons n'étaient pas attribués aux syndicats, et pourquoi on les envoyait aux compagnies d'élévateurs locaux. Les cultivateurs devaient parcourir des milles et des milles s'ils voulaient absolument livrer leurs céréales. Les élévateurs de compagnie avaient de l'espace disponible car les wagons y étaient acheminés. Depuis quatre ou cinq ans les compagnies d'élévateurs locaux deviennent chaque jour plus fortes et plus puissantes, tandis que le syndicat de blé de la Saskatchewan perd constamment du terrain en ce qui concerne la proportion des céréales qu'il manutentionne.

S'il y a des critiques à adresser à la Commission du blé, c'est à cause de la ligne de conduite adoptée par le régisseur des transports, l'un des membres de la Commission des grains, qui toute sa vie s'est consacré au service des compagnies d'élévateurs locaux.

Il aimerait je crois, voir rétablir la bourse des céréales de Winnipeg; mais avant que cela se produise, les cultivateurs de l'Ouest élèveront bien plus la voix qu'ils ne le font maintenant. Ils n'enverront pas qu'une demi-douzaine de représentants à Ottawa. Ils lutteront pour le maintien de la Commission du blé avec toute leur énergie. Ils n'ont pas oublié de quelle façon leurs pères ont été exploités pendant des années par la bourse des céréales avant la création de la Commission du blé.

M. Trainor: Ils sont donc parfaitement satisfaits aujourd'hui?

M. Castleden: La Commission du blé les satisfait. Ce sont les programmes du Gouvernement qui les gênent. La Commission du blé pourrait s'acquitter de sa tâche qui est de vendre son blé si la politique du Gouvernement le lui permettait, si le Gouvernement lui accordait le supplément d'aide qui lui permettrait d'envoyer des gens dans le monde vendre le meilleur produit du Canada. Nous sommes en concurrence avec le Trésor des États-Unis. Le cultivateur de l'Ouest sait que de l'autre côté de la frontière, le gouvernement garantit au cultivateur $2 par boisseau entreposé à la ferme. Il veille à ce que les prix de soutien des produits agricoles épargnent au moins aux régions agricoles la régression qui sévit dans l'Ouest canadien. Le cultivateur voit que le gouvernement des États-Unis s'intéresse assez à ses cultivateurs pour veiller au maintien de l'exploitation agricole familiale, considérée comme un des modes de vie du peuple américain.

Par suite du maintien de la ligne de conduite du gouvernement actuel, le petit cultivateur se voit complètement ruiné et face à la faillite. Si le gouvernement ne prend pas des mesures immédiates pour remédier à la situation il devra faire face à une révolte comme il n'en a jamais entendu parler. Les cultivateurs de l'Ouest sont pleins de ressentiment.

J'ignore quel langage il faut tenir au gouvernement pour lui apprendre que les habitants des Prairies sont mécontents; toutefois, je dis aux gens de l'Ouest que la chose que le gouvernement comprend est le scrutin. Malheureusement, le gouvernement jouit ici d'une forte majorité. Il n'a guère à se soucier des demandes des cultivateurs de l'Ouest qui sont froissés à juste titre de l'injustice et de la négligence grossière dont ils sont l'objet.

Ils attendent du gouvernement des programmes à long terme qui non seulement atténueraient la situation actuelle mais leur permettraient d'envisager l'avenir avec quelque assurance qu'ils finiront par triompher. Ils sont combattifs lorsque leurs organismes agricoles et la Commission du blé sont menacés et, lorsque l'occasion s'en présentera, ils se prononceront de façon non équivoque.

M. Richardson: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Castleden: Oui.

M. Richardson: Combien de vos commettants sont actuellement en faillite?

M. Castleden: Ma circonscription se trouve dans la zone du parc où les fermes sont plus petites. Elle ne fait pas partie de la grande région où l'on a de grandes fermes produisant des céréales exclusivement. Cependant, je puis dire qu'environ 80 p. 100 des cultivateurs de ma circonscription sont endettés.

M. Studer: Jusqu'à la banqueroute?

M. Castleden: Je ne sais pas ce que vous entendez par là.

Une voix: Vous devriez le savoir.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Castleden: Je puis dire également que, dans la région d'Yorkton environ 2,000 personnes sont inscrites au bureau d'assurance-chômage et se cherchent en vain du travail. J'imagine que ces gens sont menacés de faillite.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Dois-je supposer que l'honorable député d'Yorkton a terminé son discours ou veut-il déclarer qu'il est une heure?

M. Castleden: Puis-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Castleden: Monsieur l'Orateur, avant la suspension pour le lunch, je parlais de la pénible situation où se trouvent les producteurs de céréales des Prairies. J'ai signalé comment ils sont coincés entre un coût de revient et de production qui a bien augmenté et des recettes qui ont bien diminué depuis quelques années. Une telle situation ne peut que conduire à la faillite. On ne saurait se maintenir longtemps en affaires quand les recettes sont inférieures au coût d'exploitation. J'ai signalé aussi que, dans l'Ouest, les producteurs de céréales et d'autres denrées sont très mécontents de ce que le gouvernement d'Ottawa, non seulement n'ait pas fait en sorte de leur avancer certaines sommes à l'égard des céréales dont ils ne peuvent rien obtenir pour acquitter leurs dépenses, mais aussi de ce qu'il veut, en outre, les contraindre à payer un intérêt de 5 p. 100 sur les emprunts.

Ce ressentiment s'accroît par suite de l'incapacité du régisseur du transport de faire en sorte que suffisamment de wagons couverts soient disponibles pour le transport des céréales. Ajoutons à cela la façon peu équitable dont se fait la répartition des wagons, de telle sorte que l'agriculteur est incapable de livrer son grain à l'élévateur de son choix. Les agriculteurs n'oublient pas le passé et examinent de près la façon dont sont nommés les membres de la Commission des grains.

Le ministre nous a assuré ici même que certains messieurs ne lui avaient pas été recommandés par le syndicat du blé de la Saskatchewan. Cependant, des lettres qui ont ensuite été déposées à la Chambre ont révélé que le syndicat du blé de Saskatchewan avait recommandé certaines personnes à ce poste. Cet incident ne peut qu'ajouter à la méfiance que les producteurs de blé éprouvent à l'égard du ministre du Commerce et de l'administration en général.

On n'a absolument aucune raison de nous accuser d'être opposés à la Commission du blé. La Commission, nous l'avons toujours appuyée bien franchement. Elle est d'une importance vitale pour le cultivateur. L'expansion des syndicats du blé est indispensable afin de protéger les producteurs contre l'exploitation de la Bourse des céréales de Winnipeg. Ils lutteront jusqu'au bout pour maintenir la Commission du blé et pour qu'elle soit administrée convenablement.

Les associations agricoles ont fait d'amères reproches au Gouvernement, responsable de la situation actuelle tant pour ce qui est du coût de production que pour ce qui est de la vente des produits. Elles condamnent la politique du Gouvernement car, sous le régime de ce Gouvernement, elles ont vu le coût de la vie monter d'année en année et, à cause de sa politique, elles ne peuvent aucunement obtenir du comptant en échange de leurs produits.

Qu'on le comprenne bien, il ne s'agit pas seulement pour les cultivateurs d'obtenir immédiatement quelques dollars en espèces. Le problème fondamental du coût de production et de la diminution des recettes reste intact. Il faudra faire face à ce problème si l'on veut sauver l'agriculture. Nous attendons du Gouvernement qu'il prenne des mesures à ce propos, mais jusqu'ici, nous l'avons espéré en vain.

Je suis fier d'appuyer l'amendement qui condamne le Gouvernement pour avoir omis de prendre des dispositions utiles en face d'une situation vraiment grave.

(Texte)

M. H.-J. Michaud (Kent, N.-B.): Monsieur l'Orateur, comme ceux qui m'ont précédé au cours de ce débat, je désire féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley, M. Laflamme). Tous deux se sont acquittés de leur tâche avec une compétence qui est à leur honneur, ainsi qu'à celui des électeurs qu'ils représentent.

Monsieur le président, la session 1956 commence sous des auspices favorables. La remarquable prospérité qui règne au pays, ainsi qu'un état d'embauchage plus favorable que celui de l'année dernière ont créé une situation économique généralement satisfaisante. Un secteur de l'activité économique il est vrai, l'agriculture, traverse actuellement une période plutôt difficile. C'est là un problème urgent auquel le Gouvernement devra faire face au cours de la présente session. Pareille situation, cependant, n'ajoute rien de nouveau aux fonctions ordinaires de tout gouvernement. L'administration de la chose publique constitue une tâche essentiellement complexe. J'imagine qu'un gouvernement sans problème à résoudre n'exista jamais. Le gouvernement actuel du Canada a su démontrer par le passé qu'il possède l'expérience et l'efficacité nécessaires pour résoudre les situations difficiles, et nous pouvons compter qu'il saura apporter au problème agricole actuel la solution qui s'impose.

Je ne voudrais pas m'attarder en ce moment à signaler à l'attention de la Chambre et à celle du gouvernement les difficultés auxquelles les cultivateurs ont à faire face. Cela a déjà été fait et, sans doute, d'autres se plairont, à leur façon, à insister davantage sur ce sujet. Qu'il me soit permis, cependant, de faire ressortir ici un aspect particulier de cette situation résultant de l'évolution que connaît l'agriculture depuis quelques années. Je pense en ce moment à cet exode rural vers les centres industriels, et à l'importance qu'il y a de l'entraver.

Il nous faut nous rendre compte qu'il existe aujourd'hui un fort courant de notre population rurale vers la ville. A cause des salaires plus élevés et des heures de travail plus courtes qu'à la campagne, à cause des autres facilités communes aux villes, les populations de nos campagnes se sentent de plus en plus attirées vers les milieux industriels du pays. La terre ne paye plus, répète-t-on. On trouve le travail de la terre trop pénible, et l'on s'en va. Partout nous voyons défiler avec regret les nombreuses fermes abandonnées qui longent les chemins de nos campagnes. Ces jeunes gens qui quittent nos campagnes viennent grossir le nombre de nos ouvriers urbains, et tout ce qui autrefois représentait des patrimoines prospères, de belles unités agricoles, est abandonné sans regret, et sans même pouvoir trouver preneur. Des fermes d'une superficie allant jusqu'à 100 acres cultivables, avec bâtiments convenables, et offertes à des prix aussi minimes que $500, n'ont su trouver acheteur et demeurent inoccupées et improductives. Et cela se passe en présence d'une jeunesse qui ne sait plus où s'installer, lorsqu'elle se trouve dans un milieu rural.

En face d'une telle situation, que penser de l'avenir de notre paysannerie, dont on a tant de fois chanté les mérites et la grandeur? Ces nobles récits, où l'on chante les avantages de la vie rurale, ne sont-ils que chimère ou fiction? Non. La première nécessité, pour l'homme, est bien de se nourrir et de nourrir sa famille, et la terre demeure toujours la seule nourricière de l'homme. La terre est aussi un gage de sécurité morale. Nous pouvons bien répéter ici cette page empruntée à Henri Pourrat:

> La terre, voilà l'élément de l'homme; et l'aménagement de la terre en terroir, voilà la besogne première. Lorsqu'ils ont acquis des pouvoirs, les mortels peuvent bien penser à des exercices moins innocents: fabriquer des porte-mine perfectionnés, des romans policiers, des autos aérodynamiques. C'est plus prestigieux, avec ce je ne sais quoi de dérisoire qui s'attache à tous les prestiges humains. S'occuper de la terre reste une plus grande chose.
>
> L'homme aura toujours affaire à l'hiver et à l'été, à la pluie et au soleil, affaire à la glèbe et à l'eau, à l'herbe, à l'arbre, au blé, à la vigne. Cela, c'est le solide. C'est le simple et l'éternel. Dans de plus amples catastrophes, on pourra toujours repartir de cela. Après les crises, les guerres, les révolutions, dans l'écroulement retentissant des civilisations, on retrouvera les grandes choses silencieuses: la terre qui tourne sans bruit, le trèfle, le seigle, le chêne, menant humblement leur vie, réglée selon le juste temps des saisons.

Pouvons-nous méconnaître que l'histoire canadienne a commencé véritablement le jour où des hommes de cœur ont attaqué les arbres, les ont abattus afin d'ouvrir au cœur de la forêt une éclaircie suffisante pour accueillir des foyers? Est-il superflu d'affirmer que les paroisses rurales portent toutes les garanties de durée et de force stables? La vie sur la terre, aujourd'hui comme autrefois, fournit une atmosphère favorable, où s'épanouissent les vertus les plus belles et les traditions les plus saines. La vie des champs assure la formation d'une race forte, bien équilibrée, saine de corps et d'esprit. Les paysans sont calmes, habitués à la réflexion. Ils se laissent prendre moins facilement par les innovations imprudentes et par les courants d'idées dangereuses. Ils nous ont sauvés à plusieurs reprises des capitulations d'âmes qui menaçaient notre intégrité. Les vrais paysans savent élever leur âme vers des sommets d'où l'on comprend mieux le vrai sens de la vie.

Monsieur le président, ce sont ces traditions et cette paysannerie profondément croyante qu'il incombe de préserver dans toute leur intégrité. Pour cela, il faut assurer à l'agriculture familiale la place qui lui convient. Elle représente, sur la scène de l'activité canadienne, des facteurs de force, d'équilibre et de dignité qui ennoblissent et enrichissent tout le patrimoine national.

(Traduction)

Je tiens ici, monsieur l'Orateur, à féliciter le Gouvernement de sa politique de soutien du prix du beurre. Depuis son adoption, il y a sept ans, cette politique s'est révélée avantageuse pour le producteur et pour le consommateur. Elle a eu pour résultat net d'éliminer la spéculation sur le marché du beurre. On entend souvent dire, en certains milieux, que la subvention versée à l'égard du beurre a abouti à la création d'excédents considérables et onéreux. Cela, toutefois, ne répond pas exactement à la situation. Jamais, depuis l'adoption de cette mesure au Canada, les stocks annuels de beurre n'ont dépassé de plus de 5 p. 100 la consommation maximum. C'est là un excédent vraiment faible, compte tenu de l'influence stabilisatrice d'une telle politique sur la vente de cette denrée alimentaire. Il ne fait aucun doute que ce programme de soutien a permis à nos producteurs laitiers de poursuivre leur activité. Il a agi, non seulement sur le prix du beurre, mais sur celui d'autres produits laitiers, comme le lait liquide et le

fromage, dont le prix qu'en touche le producteur dépend étroitement de celui auquel se vend le beurre.

Il faut signaler aussi que cette politique a été également avantageuse pour le consommateur. Depuis qu'elle est appliquée, le consommateur peut se procurer du beurre à un prix stable, répondant à la valeur de cette denrée et à la capacité de payer du consommateur.

La situation s'est beaucoup améliorée depuis l'adoption de cette mesure de réglementation, car auparavant le producteur ne savait jamais quel prix il obtiendrait et le consommateur ignorait combien il devrait payer la livre de beurre.

Il est vrai que, depuis quelques années, cela a amené certains excédents de beurre qu'il a fallu vendre à l'étranger à un prix qui entraînait une perte pour le Trésor fédéral et le contribuable canadien. Il n'y a tout de même pas longtemps que c'était la situation contraire. Il y avait rareté de beurre au Canada et, pour empêcher que le consommateur n'ait à payer ce produit un prix exorbitant, on a importé du beurre. Il n'est donc que juste que l'agriculteur laitier soit également protégé, lorsqu'il y a excédent sur le marché national. Cela ne peut se faire que par l'adoption des mesures qu'a prises l'État, soit l'exportation des excédents au prix courant des marchés mondiaux. A ce propos, je citerai un extrait d'un article de fond du *Citizen* d'Ottawa, en date du 28 novembre dernier, que j'approuve:

> L'été dernier, alors que le Gouvernement a vendu à la Tchécoslovaquie du beurre qu'il avait en mains à 21c. de moins que le prix de soutien établi au Canada, on a beaucoup parlé de la "bonne affaire" consentie aux communistes. La même chose se produit à propos de la vente beaucoup plus considérable faite à l'Allemagne orientale par l'entremise d'un importateur hollandais.
>
> Il ne s'agit nullement de bonnes affaires. Les pays européens en cause, comme tous autres pays, auraient pu facilement acheter du beurre ailleurs au prix (37c.) fixé par l'organisme d'État du Canada. En effet, il se trouve que le prix mondial est considérablement au-dessous des niveaux actuels sur notre continent.
>
> On dit parfois que, si le Gouvernement a plus de beurre en mains qu'il ne lui en faut, s'il en a des excédents, il devrait le vendre au Canada plutôt qu'à l'étranger. C'est ce qu'a fait le Gouvernement, jusqu'à un certain point, en fournissant du beurre à prix réduits à des institutions de charité. Il a liquidé ainsi quelques 4 millions de livres de beurre. Par contre, ce serait provoquer l'effondrement du marché du beurre que d'offrir à la population en général les excédents du Gouvernement. En effet, qui paierait le prix actuel du marché, sachant pouvoir obtenir du beurre à 20c. de moins peut-être?

On estime que depuis qu'il a été mis en vigueur le prix de soutien du beurre a coûté aux contribuables canadiens moins d'un cinquième de cent la livre. Comme le dit l'éditorial que je viens de citer, est-ce payer trop cher le maintien des prix du beurre à un niveau relativement stable au profit tant des producteurs que des consommateurs? Est-ce payer trop cher l'aide apportée à une importante industrie nationale en vue de lui permettre de se mettre en état de soutenir la formidable concurrence que lui fait subir la margarine? Les agriculteurs canadiens participent au maintien de cette économie partiellement protégée qui prévaut ici. La plupart des produits qu'ils achètent de nos manufacturiers sont protégés d'une façon ou de l'autre. Est-ce trop demander que les denrées que produisent les cultivateurs jouissent en retour d'un certain degré de protection?

Quelques jours avant mon départ pour Ottawa, j'ai eu l'occasion de discuter ce problème avec un ami. Au début de notre conversation, il jugeait anormal d'avoir à payer une livre de beurre 65c., tandis que nos excédents se vendaient 37c. à d'autres pays. Au cours de notre conversation, je lui ai fait remarquer ce que je viens de signaler à la Chambre. Finalement, il a admis que la façon d'agir du Gouvernement était juste et prudente. A son avis, il faudrait expliquer le point à tous les consommateurs de beurre au Canada. Mon interlocuteur a reconnu que c'étaient certaines nouvelles parues dans la presse et radiodiffusées qui lui avaient fait considérer la situation sous un jour défavorable. Notre entretien l'a convaincu que l'initiative du Gouvernement concernant le beurre était aussi équitable pour le consommateur que pour le producteur.

Nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, monsieur l'Orateur, nous consacrons à la tâche de présenter aux citoyens canadiens les mesures législatives d'un gouvernement raisonnable et compétent.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Avant d'aborder mon sujet, monsieur l'Orateur, je veux profiter de l'occasion pour présenter mes félicitations aux nouveaux députés qui siègent ici pour la première fois. J'espère que leur travail au Parlement leur sera agréable, qu'ils se feront des amis de tous leurs collègues et que, quel que soit leur parti, ils seront entendus comme ils le méritent du Gouvernement, à titre de représentants de leurs commettants.

Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion de féliciter la motionnaire de l'Adresse, l'honorable représentante de Timiskaming (Mme Shipley). Elle mérite ces félicitations, de même que l'honneur qu'on lui a fait. Ainsi que l'annonce le discours du trône, on présentera au cours de la session une mesure destinée à assurer aux femmes un salaire égal à celui que touchent les hom-

mes dans les industries relevant de la juridiction fédérale. Il n'était que juste, à mon sens, qu'elle reçût l'honneur d'être la première à parler de cette question au nom des femmes du pays.

En toute justice, j'estime devoir mentionner aussi une des éminentes conservatrices qui siègent à la Chambre. Elle mérite d'être félicitée d'avoir tellement insisté sur cette question, ces dernières années, qu'elle a convaincu le Gouvernement qu'il était temps de présenter cette mesure. Il lui en sera rendu le mérite qui lui est dû. Pour finir sur un point non moins important, je félicite l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme), second motionnaire de l'Adresse. Il s'est bien exprimé; il a parlé avec aisance. Je suis sûr qu'il se révélera un bon représentant de ses commettants.

Il y a plusieurs questions que je pourrais traiter, monsieur l'Orateur. Tout comme la plupart des députés, je m'intéresse surtout aux questions qui regardent mes commettants. J'ai écouté avec un vif intérêt le discours du préopinant, le représentant de Kent (M. Michaud), surtout ses observations au sujet du beurre. De même j'ai lu avec intérêt le discours prononcé l'autre jour par le député de Westmorland (M. Murphy). Je le félicite lui et notre collègue de Gloucester (M. Robichaud). Si le Gouvernement ne prend pas garde à l'avertissement de ses partisans, il s'attirera des ennuis.

Si les membres du Gouvernement lisent les discours des députés du Nouveau-Brunswick, ils sauront que tout n'y va pas bien. Ces députés ne critiqueraient pas ici le Gouvernement et ne signaleraient pas des améliorations qu'il serait possible d'effectuer s'ils ne présentaient pas le point de vue de leurs commettants. Il est à peu près temps qu'on appuie à la Chambre l'opposition qui, depuis quelques années, signale que les problèmes de l'agriculture et de diverses autres industries n'ont pas fait l'objet de l'attention réclamée par l'intérêt des agriculteurs de notre pays.

M'intéressant surtout à l'agriculture, je ferai porter le plus clair de mes observations sur cette industrie. Qu'il s'agisse d'un cultivateur de l'Ouest, d'un producteur de blé, d'un producteur laitier des provinces centrales ou de quelque autre région, d'un petit cultivateur, d'un maraîcher, ou encore d'un producteur de pommes de terre dans ma circonscription, dans l'Île-du-Prince-Édouard ou en Colombie-Britannique, la situation financière du cultivateur est sérieuse à l'heure actuelle, et elle est sérieuse dans tout le pays. Il est temps que le Gouvernement écoute un peu ce que lui disent les députés, aussi bien ses partisans que les membres de l'opposition. Il a reçu un avertissement loyal.

La production des denrées alimentaires est une industrie très importante. Quand les cultivateurs prospèrent, toute l'économie du pays en est stimulée. Lorsque les cultivateurs ne peuvent pas vendre leurs produits, et ne peuvent par dessus le marché rien obtenir en échange de leur travail parce que les débouchés sont limités et que les prix sont bas, on peut dire alors que quelque chose ne va pas, surtout quand il existe en effet, dans le pays, des débouchés pour les produits du sol.

Nous venons d'avoir deux années d'abondance. Les moissons ont été bonnes; les récoltes plus abondantes que d'habitude. Telle a été la situation de cette industrie dans ma région, dans l'Île-du-Prince-Édouard, dans d'autres régions du Canada, et aux États-Unis. L'an dernier, nous avons eu une plus grosse récolte de pommes de terre que d'habitude, mais nous entendons tellement parler d'excédents dans notre pays que nous commençons à nous en lasser. Sauf le blé, je ne crois pas, monsieur l'Orateur, que nous ayons d'autres productions excédentaires.

Si l'on en juge par les faits exposés à la Commission du tarif en juillet dernier, ici même à Ottawa, le Canada consomme annuellement plus de pommes de terres qu'il n'en produit. Nous n'avons donc pas d'excédents de pommes de terre, puisque nos gens peuvent les consommer. Mais que découvrons-nous? A cause de la ligne de conduite suivie par le Gouvernement, ligne de conduite qui devrait être modifiée même si nous n'arrivons pas à en convaincre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), nous constatons que nous n'avons pas accès à nos propres marchés. Pourquoi? Surtout parce que nos propres marchés sont alimentés par l'étranger qui est autorisé à y concurrencer nos cultivateurs.

Le Canada ne produit pas plus de pommes de terre qu'il ne faut. Nos gens veulent ces pommes de terre. Ils en ont besoin et ils peuvent les consommer. Une seule chose les en empêche: c'est que le consommateur achète le produit le meilleur marché, et que l'étranger nous fait concurrence. Les producteurs de pommes de terre de l'étranger sont autorisés à déverser leurs produits sur nos marchés. Dans bien des cas, ils sont moins loin des marchés. Si l'on en croit les déclarations faites à la Commission du tarif, ces producteurs sont plus efficaces que les nôtres. L'efficacité du producteur de pommes de terre des États-Unis résulte de la ligne de conduite suivie par ce gouvernement. Voilà la réponse.

Une industrie qui est protégée peut se développer et, plus elle se développe, plus aussi elle devient efficace. Ma circonscription compte des producteurs de pommes de terre tout aussi efficaces que ceux des États-Unis dans des conditions semblables. L'efficacité des producteurs de pommes de terre des États-Unis résulte de la protection de leur marché et du régime de contingentement. Si nos producteurs de pommes de terre avaient une chance comparable sur notre propre marché canadien, ils pourraient produire avec autant d'efficacité et ils le font à certains endroits.

Les pommes de terre sont essentielles à notre économie. Il n'est que juste d'exposer à la Chambre des communes le sentiment des habitants de ma circonscription, parce qu'ils ne croient pas avoir été traités avec équité au cours de la dernière campagne agricole. En premier lieu, dans un pays d'abondance comme le nôtre, où tous sont protégés autour de lui, aucun cultivateur, qui a travaillé, peiné et pris des risques au sujet de sa récolte, ne devrait avoir à courir des risques à l'égard du prix qu'il va toucher. Toutes nos autres industries sont protégées. L'industrie extractive de l'or est protégée et subventionnée au rythme de plusieurs millions de dollars. Mais qu'arrive-t-il aux producteurs de pommes de terre de l'Est canadien? Les autres régions du pays ont besoin de ces pommes de terre, c'est ce qu'on nous chante depuis l'époque de la Confédération. Pour amener le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et les autres régions des provinces Maritimes à faire partie de la Confédération, on disait que le commerce se ferait en direction est-ouest plutôt que nord-sud. On nous promettait, moyennant notre entrée dans la Confédération, que l'occasion nous serait offerte d'écouler nos produits dans le centre du pays et d'y faire la concurrence aux produits de cette région.

Cela revient à dire que le problème de transport entre les provinces Maritimes et le Canada central, relève du gouvernement fédéral. Il ne faudrait pas laisser les chemins de fer fixer leur tarif-marchandises à un niveau payant. Il n'avait jamais été prévu que nous aurions à acquitter de lourds frais de transport à l'égard des longs parcours, afin de vendre nos produits dans l'Ouest et ainsi stimuler les échanges est-ouest, ou qu'il nous faudrait concurrencer un pays étranger qui déverse ses marchandises chez nous à un prix inférieur au coût de revient. Pendant un certain temps, cette année, ce pays nous a exporté des pommes de terre classées catégorie numéro 1 Canada, qui étaient plus petites que les pommes de terre de la même catégorie que nous étions autorisés à expédier.

En fin de compte et étant donné la ligne de conduite imposée à nos agriculteurs, les producteurs de pommes de terre doivent rapporter à la maison beaucoup plus de déchets qu'ils ne le devraient. Le seul débouché pour les déchets est l'amidonnerie, à moins qu'on ne s'en serve comme provende.

Je vois que le ministre de l'Agriculture est absent. Cependant, son adjoint parlementaire ou quelque député ministériel pourrait-il me dire comment il se fait qu'on sert dans les hôtels de l'État, ici au Château-Laurier, par exemple, des pommes de terre plus petites que les nº 1 du Canada? Elles n'ont pas deux pouces et demi de diamètre. Je ne crois pas qu'elles aient en moyenne plus de deux pouces de diamètre. Pourquoi les a-t-on achetées comme nº 1 du Canada? Pourquoi le restaurant, ici au parlement, sert-il des pommes de terre qui n'ont pas les dimensions de la nº 1 du Canada? D'où viennent ces pommes de terre? Il me semble que les États-Unis peuvent expédier des produits de n'importe quelle grosseur, alors que nous n'avons aucune protection.

Je suis heureux de voir que le ministre de l'Agriculture est revenu. En effet, j'ai quelques mots à lui dire et j'espère qu'il va m'écouter. Ce ne sont pas des critiques mais, une fois que mes paroles auront été bien comprises, il saura, je crois, ce qu'on pense chez moi. En septembre, nous étions au courant de la situation à l'égard des pommes de terre mais, à cause de la ligne de conduite du Gouvernement, d'une récolte plus abondante tant aux États-Unis qu'au Canada, de l'entrée au Canada, au début de la saison, des pommes de terre des États-Unis comme nº 1 du Canada alors qu'elles étaient plus petites que celles que nous pouvions vendre comme produits de même catégorie, nos producteurs et nos marchands de pommes de terre ont cherché sans délai à s'aboucher avec le ministère de l'Agriculture en vue de la tenue d'une conférence, afin de remédier à la situation dans laquelle se trouvaient les cultivateurs. Ils n'ont obtenu aucun résultat.

Le très hon. M. Gardiner: Nous avons eu deux conférences avec eux.

M. Montgomery: Je ne sais pas si c'est de la faute du ministre. C'est pour cela que je m'adresse directement à lui. Aucune conférence n'a été organisée. De nombreux télégrammes ont été envoyés au ministre du Travail (M. Gregg), qui représente le Nouveau-Brunswick, et nous supposons qu'il en a touché un mot au ministère, mais aucune conférence ne s'annonçait encore. Ce n'est que vers le 18 décembre qu'une conférence a eu lieu. Si je fais erreur, j'aimerais qu'on me reprenne; mais c'est le renseigne-

ment que je possède. Cette conférence a été suivie d'une autre.

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami dit qu'il veut qu'on le reprenne et il mentionne cette date. En ce moment, je ne suis pas sûr des dates exactes, mais il y a sûrement eu une conférence la première semaine de décembre. Il y a eu des entretiens avant cela. Durant la conférence fédérale-provinciale qui s'est tenue la première semaine de décembre, il y a eu plusieurs entretiens sur la question.

M. Montgomery: A ce que je crois comprendre, pendant la première semaine de décembre, les ministres de l'Agriculture des différentes provinces se sont réunis, à Ottawa, avec les hauts fonctionnaires du ministre fédéral de l'Agriculture.

Le très hon. M. Gardiner: Des membres des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard ont eu avec des hauts fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture des entretiens distincts auxquels j'ai assisté.

M. Montgomery: Ce n'est pas à la demande des producteurs de pommes de terre qu'on a consenti à la tenue de ces pourparlers. A mes yeux, c'est la première fois que des dispositions ont été prises pour que toutes les parties aient la faculté de discuter la question. La première réunion suivante à laquelle les producteurs et les vendeurs de pommes de terre ont pu donner leur version et examiner leur cas a eu lieu très près du 18 décembre, si ce n'est pas à cette date. Il y a eu d'autres entretiens par la suite, puis le programme de diversion a été proclamé vers le 4 ou le 5 janvier.

Dans ce cas, j'aimerais savoir pourquoi le programme n'est pas même encore entré en vigueur.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député devra se rendre au Nouveau-Brunswick pour le savoir.

M. Montgomery: Je reviens du Nouveau-Brunswick. Si je ne m'abuse, le Gouvernement n'a pas encore dit à la population et aux producteurs de pommes de terre ce qu'il est disposé à faire. Il s'est contenté de garantir $1 le baril; mais il l'a fait après que le prix du marché des pommes de terre se fut établi à $1.25.

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami ne semble pas comprendre. J'ai sous la main le décret du conseil adopté il y a fort longtemps. Ce n'est pas $1 le baril de 165 livres de pommes de terre classées, mais $1 le baril de pommes de terre non classées transporté à l'établissement. On verse $1 le baril suivant ce calcul, soit un prix supérieur à celui qui est mentionné par le député.

M. Montgomery: Le ministre devrait bien mettre au courant ses fonctionnaires, au Nouveau-Brunswick, car ce n'est pas ce qu'ils disent aux producteurs de pommes de terre de cette province.

Le très hon. M. Gardiner: Ce sont eux qui me l'ont dit.

M. Montgomery: J'espère que le ministre pourra me passer une copie de ce décret du conseil, car il ne correspond pas aux renseignements fournis. On dit que c'est $1 le baril de 165 livres de pommes de terre n° 1 du Canada.

Le très hon. M. Gardiner: Non, ce n'est pas cela.

M. Montgomery: C'est le point sur lequel j'aimerais avoir des renseignements.

M. l'Orateur Suppléant: L'honorable député doit comprendre qu'il participe à un débat et que ce n'est pas l'heure des questions et des réponses.

Le très hon. M. Gardiner: J'enverrai ces renseignements, et notre honorable ami voudra bien remarquer que c'est 1 dollar par baril de 165 livres de pommes de terre triées sur place. Cela veut dire que l'on paye 1 dollar par baril pour des pommes de terre telles quelles et qu'on les emporte pour les classer plus tard.

M. Montgomery: J'ai bien l'impression que le ministre ne serait pas d'accord avec certains de ses inspecteurs de pommes de terre. Mais laissons cela, et le temps nous dira qui, du ministre ou des inspecteurs, a raison. J'espère que c'est le ministre qui a raison, car ce serait alors une amélioration par rapport aux renseignements qui circulent.

Le très hon. M. Gardiner: C'est la recommandation faite au conseil, et il est impossible qu'il se trompe.

M. Montgomery: C'est bien ainsi que je l'entendais, et je remercie le ministre des renseignements qu'il vient de me donner. Je voudrais dire quelques mots à propos du programme. Le Gouvernement devrait avoir une politique en ce qui concerne les pommes de terre. Le Nouveau-Brunswick produit environ 20 p. 100 des pommes de terre qui poussent au Canada, et l'Île du Prince-Édouard en est aussi un gros producteur. Ma circonscription et ses abords immédiats produisent de 75 à 80 p. 100 des pommes de terre qui poussent dans le Nouveau-Brunswick. C'est pour nous une industrie vitale et nous estimons qu'il devrait y avoir une politique des pommes de terre, de même qu'il y a une politique du

blé, ou une politique de je ne sais quoi. Cette politique relative aux pommes de terre devrait automatiquement entrer en vigueur quand le prix est aussi bas que l'an dernier.

Les cultivateurs ne s'entendent nullement sur le prix de revient exact. Certains vous diront que c'est $1.75 le baril, d'autres plus, d'autres moins. Mais je crois équitable de dire que nos producteurs les plus importants et les plus compétents,—cela vaut aussi pour les producteurs de l'État du Maine, qui sont de gros producteurs,—que 1c. la livre représente une moyenne très acceptable. Cela représente $1.65 le baril. Quand le gouvernement a garanti $1 le baril, il ne garantissait donc que 36c. le boisseau, soit à peine plus de la moitié du prix de revient.

Le très hon. M. Gardiner: Sur les quantités dont vous parlez, c'est 42c. le boisseau.

M. Montgomery: Je concéderai que, si l'interprétation du ministre est exacte, cela reviendra à environ 42c. le boisseau. Mais la pire particularité du programme, celle dont se formalisent nos gens, c'est qu'on a trop tardé à l'appliquer. J'ignore si le ministre ou les députés s'en rendent compte, mais les pommes de terre sont un produit qu'on ne peut manutentionner comme les céréales ou d'autres produits. Il faut les entreposer avant la gelée, sinon les vendre. Dès qu'elles gèlent, elles ne valent plus rien.

En second lieu, ces producteurs courent un risque quand ils les plantent. De plus, bien des cultivateurs doivent emprunter pour acheter l'engrais. Ils doivent aussi travailler tout l'été. Il faut qu'ils achètent leurs insecticides et bien des machines coûteuses, ce qui représente une grosse mise de fonds. Lorsque vient la saison de la récolte, ils doivent essayer de vendre assez de pommes de terre pour régler une partie de la note, car il faut bien qu'ils vivent. Il faut qu'ils paient leur épicier, qu'ils s'habillent, etc. Ils ont besoin d'argent; certains en ont un besoin plus urgent que d'autres.

Au cours d'un automne comme le dernier, bien des cultivateurs sont obligés de vendre leurs pommes de terre à 65 c., 70 c. ou 75 c. le baril. Un baril contient 165 livres. Quand le cultivateur vendait ses pommes de terre à 65 et 70 c. le baril, il perdait environ 90 c. sur son prix de revient. Si ce programme était entré en vigueur au moment opportun, le 1er octobre, beaucoup auraient évité de lourdes pertes.

C'est ce que nos producteurs de pommes de terre essayent de faire comprendre au Gouvernement depuis de nombreuses années. A entendre certains députés, on dirait qu'ils ont écouté les conversations de quelques-uns des producteurs et marchands de pommes de terre au Nouveau-Brunswick. Encore tout récemment, certains parmi eux étaient de très solides amis de notre gouvernement, mais je ne pense pas que leurs sentiments soient encore les mêmes, maintenant que le Gouvernement fait tout ce qu'il peut en faveur des marchands de pommes de terre. Ceux qui avaient vraiment besoin de cette aide sont ceux qui ont été obligés de vendre entre le 1er octobre et le 5 novembre, date qui constitue à peu près la dernière limite dans l'année jusqu'à laquelle on peut risquer de garder des pommes de terre, même dans des rez-de-chaussée. Ceux qui ont besoin d'argent doivent vendre leurs pommes de terre dans le champ. Comment l'économie de n'importe quelle circonscription du pays pourrait-elle s'améliorer quand le producteur, après avoir travaillé tout l'été, doit vendre son produit 90c. de moins qu'il lui coûte?

Il y a autre chose dont je voudrais parler. Sauf erreur, ce programme se termine le 30 avril, et il n'a pas encore commencé. A venir à hier soir, on n'avait pas encore affecté de pommes de terre à la production de l'amidon, en vertu de ce programme. Je doute aussi qu'il en soit autrement d'ici une autre semaine ou à peu près. Il reste donc les mois de février, mars et avril, trois mois où le programme pourrait donner quelques résultats. J'aimerais dire au ministre de l'Agriculture et aux membres du Gouvernement qu'un programme qui cesse à la fin d'avril n'aura pas les bons résultats qu'il devrait avoir.

Les gens de l'Est n'ont pas l'impression de venir demander ici l'aumône. Invoquant des accords antérieurs à la fédération, ils demandent réparation des torts subis. Il y a bien des manières de s'y prendre. Nul ne proteste lorsque le Gouvernement accorde des subventions pour les frais de transport de la houille, ou encore lorsqu'il aide au paiement des frais de transport des céréales de l'Ouest vers l'Est. Pour faire honneur aux engagements souscrits avant la fédération, le gouvernement fédéral devrait aider à payer le transport des pommes de terre des provinces Maritimes vers les provinces centrales. En agissant ainsi, il ne ferait que respecter la transaction faite par les auteurs de la Confédération qui ont supposé que nous pourrions écouler nos produits sur les marchés des provinces centrales en concurrence avec les produits locaux. Nous n'obtenons pas cet avantage. Nous avons le droit de le demander au gouvernement fédéral qui a le droit de puiser dans le Trésor les deniers nécessaires pour payer la différence qui existe dans le tarif-marchandises afin de permettre au cultivateur de faire ses frais si nous ne pouvons pas mettre nos produits sur le marché à un prix de concurrence. Cette ligne

de conduite jouerait dans les deux sens. Nous ne venons pas demander une aide financière au Gouvernement.

Pour résumer ce que j'ai dit, le Gouvernement a temporisé. Il a reçu bien des avertissements. Je sais pertinemment que des télégrammes ont été envoyés au ministre du Travail à Ottawa et que des observations ont été soumises par le secrétaire du Conseil des horticulteurs du Canada. Tout le monde essayait d'organiser une conférence.

Le très hon. M. Gardiner: Puisque l'honorable député a abordé ce sujet et qu'il a signalé que je suis ici à l'écouter, je veux lui dire qu'il y a eu des conférences. Je ne me rappelle pas les dates exactes, mais il y a eu conférence avec ces gens. Ce qui les intéressait alors n'était pas la vente de pommes de terre destinées à la production de l'amidon. On leur a présenté des propositions qu'ils ont rejetées.

M. Montgomery: Je serais heureux d'entendre plus tard un discours où le ministre expliquerait tout cela, car il a bien des choses à expliquer.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne perdrai pas mon temps à vous l'expliquer maintenant. Je verrai ceux qu'il faut.

L'hon. M. Drew: César au petit pied.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai déjà tout expliqué le problème à ces gens et ils ne me comprennent pas.

Une voix: Il y a beaucoup à expliquer.

M. Montgomery: Je ne crois pas que le ministre comprenne bien lui-même la situation où nous sommes. Autrement, il n'aurait pas le cœur assez dur pour ne pas tenter quelque chose en faveur de ces gens.

Le très hon. M. Gardiner: Je les ai vus trois ou quatre fois. Je ne sais pas combien de fois encore j'aurais dû les rencontrer.

M. Montgomery: Nous cultivateurs avons perdu beaucoup d'argent à cause d'un programme qui semble maintenant tarder à venir. Le Gouvernement aurait dû, il me semble, décider combien d'argent il allait consacrer à ce programme et en informer immédiatement les cultivateurs ou les producteurs de pommes de terre.

Pour résumer, j'aimerais faire saisir au ministre que cette saison ne sera pas la dernière. Ce n'était pas la première non plus. Il y a deux ans, un office de vente des produits agricoles n'a donné aucune satisfaction.

Personne ne blâme le Gouvernement de se refuser à traiter encore une fois de cette façon et avec les mêmes gens. Personne ne le veut. La plupart de nos cultivateurs veulent un juste traitement. Ils veulent un programme qui sera appliqué avec franchise, uniformité et honnêteté de façon à éviter que le petit nombre l'emporte sur la majorité. C'est tout ce que j'avais à dire sur ce sujet, mais j'ai pensé qu'il valait la peine d'insister sur les pommes de terre, puisque c'est de là que viennent la plupart de nos difficultés.

Nous voulons que le Gouvernement continue de soutenir l'industrie laitière. Toutes les explications entendues jusqu'ici sur l'écoulement de notre beurre ne nous ont guère satisfaits. Nous sommes aussi d'avis qu'il n'y aurait pas d'excédent de beurre au Canada, si les Canadiens pouvaient le consommer. Je n'ai pas la veine de l'honorable député de Kent (M. Michaud). S'il peut dire à ses commettants que la politique actuellement en vigueur est celle qui convient, je l'en félicite. Il est habile. On ne peut l'expliquer aussi facilement aux gens d'autres régions du Nouveau-Brunswick ni d'autres régions du Canada.

S'il est question de charité, je crois que la charité commence par soi-même. Et une foule de personnes pensent de même. Nous obligeons beaucoup de gens à manger de la margarine. La margarine peut être aussi bonne que le beurre ou ne l'être pas. Mais pourquoi devrions-nous protéger un produit tout en ne permettant pas à nos gens de consommer l'autre produit?

Je ne prendrai pas le temps de dire au gouvernement comment disposer de l'excédent de beurre. Il y a des difficultés à aplanir mais je sais qu'il y a au ministère de l'Agriculture des gens assez habiles pour résoudre le problème de façon que nos pauvres puissent consommer du beurre au lieu de la margarine et le payer le même prix. La vente du beurre n'en souffrirait pas du tout.

Je veux aussi parler brièvement de Radio-Canada. Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur le sujet parce que l'honorable député de Westmorland (M. Murphy) l'a traité l'autre jour beaucoup mieux que je ne puis le faire. Si le gouvernement estime que les émissions télévisées de Radio-Canada sont les meilleures qu'on puisse avoir, tout ce qu'il me reste à dire c'est que Radio-Canada ferait bien de céder la place à d'autres. Même un groupe d'amateurs pourraient nous présenter de meilleures émissions que celles que nous avons au Nouveau-Brunswick. Elles sont une honte et ne devraient pas paraître sur nos écrans de télévision. Certaines de ces émissions ne sont propres qu'à accroître le nombre des délinquants et je félicite l'honorable député de Westmorland de ce qu'il a dit l'autre jour à ce sujet.

Le dernier point que je veux signaler a trait à l'impôt sur le revenu. La loi devrait être modifiée de façon à avoir un peu plus égard au travail que nos cultivateurs se sont imposé pour tenir leurs comptes. Je ne suis pas vérificateur et je ne veux pas me montrer trop sévère envers les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu. Je les ai toujours trouvés très disposés à collaborer. Ils font presque l'impossible pour s'en tenir à la loi et aux règlements; mais il faudrait modifier la loi. Je ne suis pas le seul dans ce cas-là et voici une proposition que je fais au Gouvernement. Il faudrait procéder à un changement, afin que l'agriculteur honnête, qui s'efforce de bien tenir ses livres, ne se fasse pas dire par le fonctionnaire itinérant que ses livres ne valent rien et ne peuvent être acceptés.

La plupart de ces agriculteurs ne sont guère au courant de la tenue des livres. Ils sont bien au courant de leur travail et il s'agit d'ordinaire d'honnêtes gens; mais le fonctionnaire itinérant n'est pas satisfait et leur pose une foule de questions qui les embrouillent. Ils peuvent alors se fâcher et se refuser à en dire davantage. C'est alors que le fonctionnaire itinérant revient au bureau et fait une évaluation arbitraire. Le montant ne sera peut-être pas trop élevé dans certains cas, mais ailleurs, il s'agit de fortes sommes. Peu importe le montant, l'agriculteur se dit: "Que puis-je faire, on ne peut se battre avec le gouvernement?" Il paye, s'il en est capable. Je ne crois pas que le Gouvernement ait voulu que la loi soit appliquée de cette façon. Il vaut la peine d'étudier la question. Qu'on modifie la loi de façon qu'on juge suffisante toute tenue de livres convenable.

Les cultivateurs n'auraient pas alors, dès que les hauts fonctionnaires franchissent le seuil de leur maison, l'impression d'être coupables et de ne pouvoir se tirer d'affaires autrement qu'en prouvant leur innocence. C'est l'impression créée à tort. Nombre de fonctionnaires du ministère, je sais, ne veulent pas qu'il en soit ainsi mais c'est l'impression qu'on ressent. Je sais que je ne suis pas le seul député à le constater.

Le très hon. M. Gardiner: Je veux m'expliquer sur un fait personnel. Avant mon retour à la Chambre, l'honorable député, sauf erreur, signalait que ni moi ni mon adjoint parlementaire n'étions présents. Je sais que l'honorable député ne veut pas qu'on s'imagine en dehors de la Chambre que mon adjoint parlementaire ne se tient pas d'ordinaire à la Chambre. Il est actuellement hospitalisé et ne peut être ici. Je ne crois pas qu'il y ait un député plus assidu que lui. Je voulais donner ces précisions.

[M. Montgomery.]

M. Montgomery: J'espère que mes observations n'ont pas prêté à l'interprétation que leur donne le ministre. J'ai simplement signalé que ni l'un ni l'autre n'étaient présents. Je regrette que l'adjoint parlementaire soit à l'hôpital. Je m'adressais à n'importe quel autre des ministres présents, pour qu'il communique les renseignements jugés dignes d'être transmis.

M. l'Orateur: Plus tôt, dans son discours aujourd'hui, l'honorable représentant de Victoria-Carleton a demandé pourquoi le restaurant du Parlement n'achetait pas de pommes de terre canadiennes nº 1. Les questions qui relèvent de l'Orateur ne sont habituellement discutées que lors de l'étude des crédits. Le commentaire nº 302 de l'ouvrage de Beauchesne, troisième édition, est l'autorité sur ce point. Cependant, je veux tranquilliser l'esprit de l'honorable député en l'informant, lui et la Chambre, que le restaurant du parlement achète toujours des pommes de terre canadiennes nº 1. Jusqu'à lundi dernier, nous avions acheté des pommes de terre du Nouveau-Brunswick en lots de 25 sacs au prix de $1.45 le sac. Cette semaine, le cours des pommes de terre canadiennes nº 1 du Nouveau-Brunswick est de $1.85 et celui des pommes de terre canadiennes nº 1 de l'Île du Prince-Édouard, de $2.40. Nous avons donc acheté des pommes de terre nº 1 du Nouveau-Brunswick en lots de 25 sacs et nous continuerons d'acheter des pommes de terre canadiennes, nº 1 au meilleur prix possible.

(*Texte*)

M. Bona Arsenault (Bonaventure): Monsieur le président, permettez-moi en premier lieu d'offrir mes félicitations à l'honorable député de Timiskaming (M^me^ Shipley), qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, et à l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) qui l'a appuyée. Tous deux ont prononcé de remarquables discours et se sont signalés non seulement à l'attention de la population de leur comté respectif, dont ils sont de brillants représentants à la Chambre, mais aussi à celle du peuple de leur province et de leur pays. Je souscris de tout cœur au nombreux témoignages qu'ils ont reçus de leurs collègues de toutes les parties de la Chambre depuis le début de ce débat.

L'élément féminin du pays ne saurait être mieux représenté en cette enceinte que par l'honorable député de Timiskaming, et rares sont les jeunes députés à la Chambre à qui l'on pourrait prédire une plus brillante carrière politique qu'au député de Bellechasse.

Je désire aussi adresser mes félicitations aux nouveaux députés qui, il y a quelques jours, prenaient place pour la première fois

en cette enceinte. Mes félicitations s'adressent tout particulièrement à nos quatre nouveaux collègues de la province de Québec: les honorables députés de Témiscouata (M. J.-P. St-Laurent), de Bellechasse (M. Laflamme), de Québec-Sud (M. Power) et de St-Jean-Iberville-Napierville (M. Ménard.) Leur présence parmi nous constitue une nouvelle et bien éloquente expression de confiance de la part de la population de la province de Québec à l'endroit du très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et de son gouvernement.

Nos quatre nouveaux collègues de la province de Québec ont sans aucun doute un incontestable mérite personnel, mais il y en est un parmi eux que je désire signaler de façon toute particulière à votre attention, monsieur le président, en raison du triomphe personnel qu'il a remporté dans son comté sur les forces conjuguées de ses adversaires dans des circonstances extrêmement difficiles, et au cours d'une des luttes les plus violente dont j'ai été personnellement témoin jusqu'ici. L'honorable député de Témiscouata, au cours de cette élection complémentaire qui lui a valu le titre de représentant d'un des plus beaux comtés de la province, a en effet fait preuve d'exceptionnelles qualités de chef qui le rendent vraiment digne de celui dont il est si fier de porter le nom. C'est surtout son courage, sa détermination, son sang-froid, la confiance qu'il a inspirée aux électeurs de son comté et la dignité qu'il a affichée en face d'adversaires irréductibles, et souvent sans scrupule, qui lui ont permis de triompher. L'imposante majorité que l'honorable député de Témiscouata a reçue de ses électeurs dans de telles circonstances constitue une grande leçon dont devront tenir compte ses adversaires, à l'avenir.

Monsieur le président, depuis le début du présent débat, nous avons souvent entendu parler du cultivateur de l'Ouest du pays.

Bien que les difficultés des fermiers de l'Ouest nous soient bien connues, il ne faut cependant pas perdre de vue qu'il y a des cultivateurs ailleurs que dans l'Ouest du pays, dont les problèmes méritent tout aussi bien l'attention des autorités gouvernementales que celle de la population.

C'est pourquoi j'ai l'intention de vous parler aujourd'hui, comme je l'ai fait d'ailleurs en maintes occasions dans le passé, du cultivateur de l'Est du pays, de ses problèmes, et en particulier de l'un de ses problèmes, dont la solution est incontestablement des plus urgente.

Si le fermier de l'Ouest du pays est un producteur de blé, le cultivateur de l'Est, lui, est un producteur de beurre, de pommes, de pommes de terre, entre autres denrées, et surtout il est un producteur de bois de pâte, communément appelé bois de "pulpe".

La question du prix et de l'écoulement du beurre a été réglée, du moins temporairement, par la fixation d'un prix minimum, en vertu de la loi sur le soutien des prix des produits agricoles, et la vente d'une partie de nos excédents, au prix du marché international, sur divers marchés d'exportation. Ces deux mesures, dues à l'initiative du Gouvernement, ont reçu l'appui des chefs des principaux syndicats agricoles du pays, en particulier de l'Union catholique des cultivateurs, dans la province de Québec, et ont contribué dans une large mesure au maintien du niveau de vie des producteurs canadiens de lait et de beurre.

Quant aux pommes et aux pommes de terre, dont vient de nous parler l'honorable député de Victoria-Carleton (M. Montgomery), nous savons que les cultivateurs de l'Est du pays ont obtenu d'abondantes récoltes. Dans certaines régions, de nombreux producteurs de pomme de terre auront même de la difficulté à obtenir suffisamment d'argent de la vente de cette denrée pour leur permettre de défrayer leur coût de production.

C'est un problème auquel le gouvernement libéral s'est intéressé avec succès dans le passé, et qui fait présentement l'objet d'une étude toute particulière de sa part.

Il reste la mise sur le marché du bois de "pulpe", dont le cultivateur et le colon de l'Est sont des grands producteurs, puisqu'ils en coupent près d'un million de cordes par année, ce qui constitue un complément nécessaire, sinon indispensable, à l'économie rurale de la province de Québec et des provinces Maritimes.

Il existe bien un marché pour le bois de "pulpe" des cultivateurs et des colons, mais un marché qui, n'étant pas toujours influencé par le jeu de l'offre et de la demande, est souvent soumis aux caprices du droit du plus fort ou de la spéculation.

Le cultivateur de l'Est pourrait bénéficier dans une plus large mesure de la prospérité du pays s'il touchait toujours un prix juste et équitable pour la vente de ses produits, en particulier pour la vente du bois de "pulpe" qu'il est en mesure de mettre annuellement sur le marché.

Lorsqu'il éprouve des difficultés à écouler son beurre, ses pommes, ses pommes de terre, ou ses autres produits de la ferme, à bon prix, en raison de la surproduction, il comprend cela. C'est le jeu de l'offre et de la demande qui entre en ligne de compte.

Mais ce qu'il ne parvient pas toujours à comprendre, c'est que le seul des produits qu'il met sur le marché, pour lequel il existe une demande presque illimitée, le bois de "pulpe", ne lui rapporte pas davantage, au *pro-rata,* que les denrées qu'il produit sur

sa ferme et pour lesquelles il n'y a pas ou peu de marché durant les périodes de surproduction.

Dans un cas, en raison d'une surproduction des produits de sa ferme et du jeu de l'offre et de la demande, le cultivateur de l'Est du pays doit parfois se contenter d'un maigre revenu pour ses longues journées de travail. Dans l'autre cas, celui du bois de "pulpe", pour lequel il existe un marché presque illimité, le jeu de l'offre et de la demande ne fonctionnant que rarement, le cultivateur ou le colon producteur de bois de "pulpe", afin d'assurer le nécessaire à sa famille, doit trop souvent se soumettre à l'arbitraire d'un système dont il sort encore perdant, quand il n'est pas l'objet d'une évidente exploitation.

C'est la province de Québec qui domine l'industrie canadienne du papier-journal, avec plus de la moitié de la production pour tout le Canada, et c'est dans la province de Québec, disons-le avec tristesse, que l'ouvrier en forêt est le plus mal payé pour son travail, et que le cultivateur et le colon touchent le plus bas prix pour le bois de "pulpe" qu'ils mettent sur le marché.

L'industrie canadienne de la "pulpe" et du papier journal a touché de nouveaux sommets au cours de 1955. Le bois de construction, la "pulpe" et le papier journal ont tous atteint des niveaux sans précédent.

Durant la période de dix mois se terminant le premier novembre 1955, les ventes de tous les produits forestiers à tous les pays atteignaient le total fantastique de 1265 millions de dollars, soit un gain de 145 millions de dollars sur la période correspondante de l'an dernier.

Pendant la même période, la vente de tous les produits canadiens s'élevait à $3,578,200,000, soit une augmentation de $393,700,000.

La production du papier journal, pour toute l'année 1955, a été estimée à 6,180,000 tonnes, soit un gain de 2,588,000 tonnes depuis 1945. Malgré l'importance de ce gain, il ne répond pas à la demande croissante, surtout aux États-Unis qui absorbent 80 p. 100 de la production canadienne.

Les agrandissements prévus et les nouvelles entreprises porteront la production estimée de l'industrie papetière canadienne à 6,200,000 tonnes en 1956, à 6,575,000 tonnes en 1957 et 6,900,000 tonnes en 1958.

Voilà qui constituerait un excellent marché pour tout le bois que le cultivateur et le colon de l'Est du pays pourraient mettre à la disposition des compagnies de bois de pâte et de papier si, dans ce domaine, le mécanisme du jeu de l'offre et de la demande n'était pas, directement ou indirectement, faussé.

[M. Arsenault.]

Voilà qui assurerait au cultivateur et au colon de l'Est du pays une compensation équitable et méritée pour la mévente de ses produits agricoles, qu'il éprouve souvent de la difficulté à écouler en période de surproduction, précisément en raison de lois économiques immuables comme celles du jeu de l'offre et de la demande.

En d'autres termes, les prix payés pour le bois de "pulpe" des cultivateurs et des colons de la province de Québec, surtout, ne devraient pas être laissés à l'arbitraire de puissants monopoles, si bien intentionnés puissent-ils être, ni au caprice de spéculateurs.

Une base équitable, que tout producteur de bois de papier pourrait comprendre, devrait, chaque année, déterminer l'établissement du prix du bois de "pulpe" acheté des cultivateurs et des colons, du moins de la province de Québec.

Afin d'établir cette base, il faudrait répartir de la façon suivante les item considérés comme faisant partie de l'évaluation du prix à être versé aux producteurs de bois de "pulpe":

1. La valeur du bois sur pied;

2. Le taux de la coupe, incluant l'empilement et la préparation des chemins servant aux charroyages;

3. Le coût de charroyage jusqu'aux endroits où les camions pourront prendre et transporter le bois de pulpe dans des conditions normales;

4. Les travaux d'amélioration, l'entretien, les droits de passage et les dédommagements;

5. La protection, les bornages, l'entretien des lignes, les clôtures et les travaux sylvicoles;

6. L'assurance-chômage, la Commission des accidents du travail, et l'assurance-feu sur le bois coupé en période dangereuse;

7. Un profit raisonnable.

Dans la plupart des régions de la province de Québec, l'estimation de chacun de ces item est la suivante:

1. Il est généralement admis que la valeur du bois sur pied est d'au moins $5 la corde.

2. Le taux pour la coupe du bois des cultivateurs et des colons devrait toujours être égal au minimum fixé annuellement par voie de négociations collectives, pour le même travail, sur les concessions forestières des compagnies. Pour l'année 1954-1955, cet item aurait été de $5.50 la corde.

3. Le taux de charroyage du bois de "pulpe" des colons et des cultivateurs, au point d'expédition, devrait être égal au taux moyen de la même opération sur les concessions forestières des compagnies, lequel varie avec le coût de la main-d'œuvre et celui de la valeur de la location des chevaux. Pour les coûts de main-d'œuvre à $9.50 par jour et de location

des chevaux à $3 par jour, en vigueur présentement, cet item s'établirait à $2.50 la corde.

4. Les travaux d'amélioration, l'entretien des lignes, la construction des chemins, les droits de passage s'établissent à 50c. la corde.

5. La protection contre le feu et la prévention des incendies, les clôtures et les travaux sylvicoles impliquant des coupes rationnelles et sélectives peuvent s'établir à $1 la corde.

6. Les divers déboursés pour fins d'assurance-chômage, la Commission des accidents du travail, et l'assurance-feu sur le bois coupé en périodes dangereuses seraient sans doute couverts avec un montant de 75c. la corde.

7. Un profit raisonnable pourrait être évalué à environ 20 p. 100 de la somme des six item précédents, soit à $3.05 la corde dans les circonstances actuelles.

En additionnant les divers item de cette base d'opération, que nous croyons juste et équitable: valeur du bois sur pied, $5; coupe du bois, $5.50; charroyage, $2.50; améliorations, 50c.; protection, clôtures et travaux sylvicoles, $1; assurance-chômage, Commission des accidents du travail et assurance-feu, 75c.; profit de 20 p. 100, $3.05, que nous croyons raisonnable; nous atteignons un coût total d'exploitation de $18.30 la corde, pour le bois mis sur le marché par le cultivateur et le colon, rendu au point d'expédition, c'est-à-dire à la route nationale ou à la station de chemin de fer, alors qu'en plusieurs parties de la province le même bois, rendu au même point d'expédition, mais coupé par les compagnies de pulpe ou de papier, sur les terres de la Couronne, coûte à ces compagnies de $19 à $25 la corde et souvent davantage.

Ce prix ne comprend évidemment pas le taux de transport du bois des points d'expédition à l'usine, lequel peut varier suivant la distance.

Avec une corde et une fraction de bois de "pulpe", on fabrique une tonne de papier journal. Or, le coût de production d'une tonne de papier journal, dans les usines possédant un outillage moderne, s'établit approximativement comme il suit:

Bois: pâte mécanique 86 p. 100, à $32 la corde	$27.52
pâte chimique 14 p. 100 à rendement de 50 p. 100	8.96
Eau: 12c. le mille gallon	2.40
Vapeur	1.45
Pouvoir	5.40
Main-d'œuvre	7.50
Entretien	2.80
Administration	2.25
	$58.28

auxquels il faudrait ajouter le coût indirect, c'est-à-dire:

Dépenses générales	$ 8.90	
Amortissement	3.60	
Assurances	0.40	
Intérêt sur capital	0.30	
Agence de vente	2.00	15.20
		$73.48

Quant au prix de vente d'une tonne de papier journal, les papetiers reçoivent $117 la tonne, dans la province de Québec, et $111.60, à New-York, après déduction des frais de transport du prix établi à $126 à New-York, ce qui leur laisse une marge de profit net pouvant varier entre $35 et $40 sur chaque tonne de papier journal.

Au cours de l'hiver 1954-1955, le bois de "pulpe" a été payé aux cultivateurs et aux colons de la province de Québec, en moyenne, de $10 à $11 la corde de 128 pieds cubes livrée au point d'expédition, soit $7 à $8 la corde de moins que le coût d'exploitation basé sur les item que je viens de signaler à votre attention. A certains endroits, des colons ont reçu aussi peu que $7.50 la corde pour leur bois.

Grâce aux interventions de la députation libérale à la Chambre, lors de la dernière session, en faveur des producteurs de bois de "pulpe" de la province et à la campagne d'éducation poursuivie au cours de l'été et de l'automne derniers par la section forestière de l'Union catholique des cultivateurs, sous la direction de M. Samuel Audette, directeur forestier de la Fédération de l'UCC, les prix du bois de "pulpe" ont, d'une façon générale, monté de $2 à $3 la corde dans la province de Québec, pour se porter à un prix moyen de $12 et $13 la corde et parfois davantage.

Mais comme on peut le constater par l'exposé que je viens de faire, ces prix sont encore loin d'être suffisants pour couvrir les frais d'exploitation et assurer une faible marge de profit aux producteurs de bois de "pulpe".

Plusieurs compagnies productrices de "pulpe" et de papier ont cependant fait preuve de coopération et se sont montrées désireuses de contribuer à la solution de cette importante question pour l'économie rurale de notre province.

Des négociations sont actuellement en cours à ce sujet entre les officiers de l'Union catholique des cultivateurs et des représentants de l'industrie de la "pulpe" et du papier. De plus, le comité exécutif de l'UCC, a présenté un mémoire à l'honorable J.-S. Bourque, ministre des Terres et forêts de la province de Québec, le 17 janvier, relativement à cette importante question.

L'Union catholique des cultivateurs a réclamé l'établissement d'un prix moyen minimum de $20 la corde de bois apparente de 8' par 4' par 4' de résineux de bonne qualité marchande et d'essences actuellement acceptées pour la fabrication des pâtes, et transportée au chemin carrossable.

L'UCC a en plus demandé que le rythme de la coupe établie sur les terres de la Couronne permette également l'achat de bois provenant des lots boisés des cultivateurs. En d'autres termes, l'UCC demande une législation identique à celle qui existe ailleurs, notamment en Ontario depuis 1937, autorisant la province, au moyen de lois, non seulement à fixer le prix minimum qui devra être payé au cultivateur ou au colon pour son bois de "pulpe", mais à déterminer aussi la quantité de bois que les compagnies productrices de "pulpe" et de papier devront acheter des cultivateurs et des colons, compte tenu de leurs autres sources d'approvisionnement.

L'honorable M. Bourque a répondu que la requête de l'UCC serait étudiée, mais il a plutôt suggéré deux moyens qui, d'après lui, amélioreraient la situation des cultivateurs et des colons qui vendent du bois de "pulpe" aux compagnies.

Les cultivateurs,—a-t-il déclaré,—ne devraient pas couper un pouce de bois avant d'avoir un contrat de vente, et devraient s'entendre également pour fixer le prix et ne pas démordre du prix fixé.

Quiconque possède une connaissance élémentaire de l'important problème de la mise du bois de "pulpe" sur le marché, par les cultivateurs et les colons, conviendra que les deux solutions suggérées par le ministre sont irréalisables, impraticables, inacceptables, sinon ridicules à leur face même.

Il est en effet infiniment regrettable que l'honorable ministre des Terres et forêts de la province de Québec ne semble pas avoir compris que, sans l'action du gouvernement provincial ou la bonne volonté des compagnies, des milliers de petits producteurs de bois de "pulpe" continueront d'être traités injustement, précisément parce que la plupart des compagnies de "pulpe" et de papier, étant en mesure de puiser indéfiniment dans les réserves forestières de la province, se servent ou abusent de ce privilège pour maintenir les bas prix qui ont prévalu en ces dernières années, pour le bois de "pulpe" mis sur le marché par les cultivateurs et les colons.

La province de Québec ayant seule autorité sur les terres de la Couronne, c'est au gouvernement de la province de Québec qu'il importe de mettre ordre à cette situation.

[M. Arsenault.]

(Traduction)

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, étant donné que la vente du blé est l'un des principaux sujets dont il est actuellement question dans l'Ouest du Canada et que je représente une circonscription surtout agricole, où se trouve certaines des meilleures terres à blé de l'Ouest, je me bornerai à parler de la vente du blé.

Les membres de notre parti appuieront le sous-amendement de la CCF qui reproche au Gouvernement de n'avoir pas accordé à l'agriculteur des avances à l'égard des céréales entreposées dans sa ferme. Cela ne veut pas dire que nous acceptons le sous-amendement dans tous ses détails, mais que nous appuyons entièrement le principe général dont il s'inspire, savoir qu'il faudrait accorder des avances à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. Les députés se rappelleront sans doute que, il y a deux ans, nous avons inscrit au *Feuilleton* une résolution à cet effet. Je ne m'inquiète nullement de ce que le ministre du Commerce (M. Howe) ait dit qu'appuyer le sous-amendement reviendrait à s'opposer à la Commission du blé; c'est tellement ridicule que ça ne vaut pas la peine d'en parler. Je me contente de signaler que, lorsque les conditions changent, il faut modifier les lois en conséquence.

Étant donné l'encombrement de blé, nous sommes d'avis qu'il est nécessaire d'accorder des avances sur les céréales. Le ministre soutient que l'appui d'une telle mesure peut être considéré comme une critique à l'adresse de la Commission du blé. Eh bien, si l'argument est valide, l'initiative qu'a prise le Gouvernement en proposant d'accorder des prêts aux cultivateurs sur la garantie de leurs céréales entreposées dans les fermes devrait également être considérée comme une critique à l'adresse de la Commission du blé. De même, il faudrait considérer comme un reproche à la Commission du blé la proposition ministérielle visant à payer les frais d'entreposage. Oui, cette assertion est ridicule. De même que les conditions changent, ainsi il faut adopter des mesures législatives pour répondre aux conditions changeantes.

Avant de parler expressément du blé, je désire faire quelques observations sur la politique agricole en général. Par le passé, nous avons exposé les trois principales raisons qui militent en faveur de prix de soutien suffisants. Premièrement, le Gouvernement devrait maintenir des prix de soutien suffisants à l'égard de tous les produits agricoles. Deuxièmement, il est nécessaire d'accroître les débouchés, tant au pays qu'à l'étranger. Troisièmement, il faut établir un régime d'assurance-récolte couvrant tous les risques.

Des membres de notre groupe et d'autres partis de l'opposition ont maintes fois fait ressortir, à la Chambre, le bien-fondé du premier de ces points. De temps à autre, nous avons souligné qu'après la guerre, par suite des mesures ministérielles, les cultivateurs ont été contraints d'accepter pour leurs produits des prix inférieurs aux cours mondiaux.

Aussi le premier ministre de l'époque, M. Mackenzie King, a-t-il déclaré qu'à cause de l'obligation où se trouvaient les cultivateurs d'accepter des prix inférieurs à ceux du marché mondial, afin de maintenir les cours maximums, le Gouvernement maintiendrait un prix minimum à l'égard des prix agricoles, après la guerre, à titre d'article du programme général de stabilisation. Par conséquent, lorsque les cultivateurs demandent aujourd'hui des prix de soutien, ils ne demandent pas une aumône. Non, pas du tout! Ils se bornent à demander que le Gouvernement tienne ses promesses et à rappeler que déjà, durant la guerre et après, les cultivateurs ont defrayé ce soutien en acceptant des prix fort inférieurs à ceux du marché mondial. De tels programmes ont probablement coûté à nos agriculteurs bien des centaines de millions. Jusqu'ici, tout ce qu'on a dépensé à l'égard des prix de soutien atteint quelque 20 millions. Ils est vrai qu'on a versé environ 60 autres millions à l'égard de la fièvre aphteuse, mais cela n'a rien à voir avec les prix de soutien; on l'a fait pour faire face à un état de crise passager. Nous estimons donc que les cultivateurs ont tout lieu de demander aujourd'hui des prix de soutien appropriés. Toutefois, le Gouvernement a tenu sa parole, dans une certaine mesure, en adoptant la loi sur le soutien des prix agricoles.

J'ai toujours appuyé la loi sur le soutien des prix agricoles, qui me paraît une bonne mesure. Ma seule critique serait que le Gouvernement n'en tire pas tout le parti désirable. Deuxièmement, certains de ces prix de soutien ne sont pas aussi élevés qu'ils devraient l'être en vertu de la formule même du Gouvernement. D'après la formule du Gouvernement, ils se servent de 1943-1944-1945 comme années de base. Selon l'Office du soutien des prix agricoles, certains des prix de soutien actuels ne sont pas aussi élevés qu'ils devraient l'être si l'on s'appuie sur cette base. J'ai cité des chiffres l'an dernier à la Chambre pour prouver ce point de vue, et je ne veux pas perdre de temps à en reparler maintenant.

La manière d'appliquer des prix de soutien peut naturellement varier. Notre parti a laissé entendre plusieurs fois que l'application de ces prix de soutien devrait obéir à un barème double. Un barème double peut fort bien se justifier et on ne peut pas le considérer comme imposant des privations à une classe quelconque de la société. Pourquoi ne pas admettre le fait accompli, puisque les industries secondaires se servent depuis longtemps de barèmes doubles. Lorsqu'une industrie secondaire établit ses prix, elle fixe son prix du marché intérieur à un niveau qui lui rapportera des bénéfices équitables. En ce qui concerne les exportations, elle vend aux meilleurs prix qu'elle peut obtenir, et il arrive souvent que le prix que l'industrie secondaire obtient sur ses articles d'exportation est en fait inférieur au prix qu'elle obtient sur le marché intérieur. Cette vérité s'applique tout particulièrement à la machinerie agricole.

Le double barème est tout simplement ceci. Les produits agricoles consommés au Canada seraient vendus à des prix paritaires selon la définition qu'en donne la loi sur le soutien des prix agricoles. Dans la mesure où ce sont des excédents, lesdits excédents devraient être exportés et vendus à l'étranger au meilleur prix possible, de préférence par l'intermédiaire d'un accord international, appuyé sur un prix minimum raisonnable qui protégerait le cultivateur contre un effondrement complet du marché et lui garantirait au moins ses frais de production.

Il m'est très agréable de féliciter les cécéfistes qui ont modifié leur attitude à cet égard.

On se rappelle que l'an dernier ils m'ont vivement critiqué parce que je préconisais la dualité des prix. Ils ont dit qu'ils me refuseraient leur appui parce qu'ils ne voulaient rien de moins que la parité à 100 p. 100. Au cours du présent débat cependant, une couple de leurs tenants nous appuient. Je ne le leur reproche pas; en réalité, je veux les féliciter d'avoir changé de ligne de conduite. J'estime que tant que leur ligne de conduite sera parallèle à la nôtre, ils ne seront pas exposés à commettre une erreur.

Certains disent, je le sais, et je pense que l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) a adopté cette attitude l'an dernier, qu'il ne serait pas juste d'exiger plus du consommateur canadien que des gens d'autres pays. D'abord, si les cultivateurs demandaient un prix de soutien propre à leur assurer un revenu exorbitant je souscrirais entièrement à la thèse de l'honorable député. Mais que demande le cultivateur? Il demande un prix de parité fondé sur la loi sur le soutien des prix agricoles. Que garantit la loi? Elle garantit au cultivateur un prix justement proportionné à celui des autres denrées et aux salaires. Y a-t-il un membre de la Chambre qui va prétendre que les cultivateurs du Canada n'ont pas droit à un prix

justement proportionné à celui des autres denrées et aux salaires payés dans les autres industries? Personne ne dira assurément que l'agriculteur devrait se contenter de moins que cela, surtout après qu'il a déjà acquitté le coût de cette protection en subventionnant le consommateur canadien, nos alliés également, au cours des années d'après-guerre. Nos agriculteurs ont acquitté le prix de cette protection et ils ont pleinement droit de la recevoir.

Quant au prix à l'exportation, qu'on permette donc à l'agriculteur de toucher le prix de parité, si cela est possible; mais, au Canada, nous n'avons rien à dire quant au prix qu'il est possible d'obtenir pour les denrées exportées. Nous devons nous contenter du meilleur prix que nous pouvons toucher. Nous pouvons cependant réglementer le prix des denrées que nous vendons au pays même.

Voici la situation dans laquelle nous nous sommes déjà trouvés: environ 94 p. 100 de notre production agricole, sauf le blé, était consommé au pays, le reste étant exporté. Nous avons permis que 6 p. 100 de la production, la partie exportée, fixent le prix de 94 p. 100, la partie consommée au pays. De quel sens ou raison s'inspire une telle manière de faire? Les industries secondaires n'acceptent pas une telle ligne de conduite et il est grandement temps de reconnaître au cultivateur le droit à un prix de parité pour la partie de sa production qui est consommée au pays.

Rien dans le régime du double prix n'empêcherait le Gouvernement de distribuer chez nous les excédents aux nécessiteux, aux moins fortunés. Hier, l'honorable représentant de Jasper-Edson (M. Yuill) a dit qu'il serait peut-être possible de distribuer une partie de nos excédents de beurre aux bénéficiaires de la pension de vieillesse, aux invalides, aux aveugles ou à ceux qui reçoivent à quelque titre des allocations de bien-être social. C'est ce que nous avons recommandé dans le passé, signalant également ce qui a été fait aux États-Unis au cours de la période d'avant-guerre grâce à leur régime de timbres. En vertu de ce régime, les titulaires d'allocations de sécurité sociale recevaient des timbres de couleurs diverses leur donnant droit à divers produits agricoles qui étaient excédentaires. Ils leur donnaient droit à une quantité supplémentaire de ces produits pour chaque achat. On pourrait recourir à un régime analogue ici afin de distribuer notre beurre aux vieillards pensionnés, aux invalides ou à n'importe quel groupe des paliers inférieurs de revenu. Je le répète, l'adoption du régime du double prix ne nuirait nullement à un programme de ce genre.

Notre groupe a toujours accordé son entier appui à la Commission du blé à titre d'organisme de vente du blé. A mon avis, la Commission du blé a fait un magnifique travail en dépit de circonstances très défavorables. D'autre part, on lui adresse souvent des reproches pour une ligne de conduite de l'État dont elle n'est responsable ni de près ni de loin. Par exemple, on l'a maintes fois blâmée de vendre notre blé à des prix inférieurs aux cours mondiaux, aux termes de l'accord sur le blé. On l'a blâmée de subventionner le consommateur canadien en vendant le blé à un prix plus bas que celui de la deuxième catégorie. Ce n'était pas un programme de la Commission du blé; c'était un programme ministériel que la Commission du blé devait exécuter.

Le prix de $1.56 le boisseau, touché à l'égard du blé l'an dernier, a été beaucoup trop bas. Il est intéressant de remarquer que le prix paritaire du blé, si on se sert de la période de base de l'Office du soutien des prix agricoles, c'est-à-dire 1943 à 1945, aurait été de $2.27 le boisseau l'an dernier, d'après le Bureau fédéral de la statistique. Le cultivateur a effectivement touché $1.56. Je crois que le prix réel a été d'environ $1.70, mais le reste a été absorbé par les frais d'entreposage.

Le cultivateur n'a évidemment pas reçu $1.56 car, de ce montant, il a fallu acquitter les frais de transport. En outre, c'était là le prix du blé n° 1, tandis qu'une forte proportion du blé était des catégories n°s 3, 4, 5 et 6. Je dirais que le prix moyen que le cultivateur a touché a été plus près de $1 que de $1.56. Je connais bien des cultivateurs qui vendent leur blé de qualité inférieure environ 75c. le boisseau.

Je ne devrais peut-être pas publier ce fait, mais il est généralement connu. Les cultivateurs doivent de l'argent aux sociétés de machines aratoires et à d'autres maisons d'affaires.

Un homme d'affaires conclut un contrat avec un cultivateur et un éleveur, au nord d'Edmonton ou à Calgary, pour en vendre le blé. L'homme d'affaires reçoit son dû, l'éleveur obtient le blé, et le cultivateur le vend 75c. le boisseau environ. Le reste sert à défrayer le transport par camion de la ferme à l'éleveur. Pourvu que le marché soit conclu directement entre le cultivateur et l'éleveur, je ne crois pas qu'on enfreigne la loi sur la Commission du blé; mais si l'homme d'affaires était effectivement partie au contrat, il y aurait contravention. Tant qu'il se borne à servir d'intermédiaire, j'imagine qu'il n'y a pas de violation de la loi.

Quel effet un régime à double barème exercerait-il sur le prix du blé? Je ne suis pas sûr du chiffre exact, mais nous dirons qu'environ 20 p. 100 de notre blé se consomme au Canada, 80 p. 100 étant exportés. Selon le

Bureau de la statistique, le prix paritaire pour le nº 1, sur la base de 1943-1945, serait $2.27 le boisseau. Ainsi, 20 p. 100 à $2.27 le boisseau et 80 p. 100 au prix moyen prévu par l'Accord international sur le blé, soit donc $1.70 le boisseau, donneraient un prix de soutien général de $1.81 le boisseau.

J'ai mentionné ce chiffre à la Chambre le printemps dernier; aussi ai-je constaté avec plaisir, trois mois plus tard, que les États-Unis annonçaient leur nouveau prix de soutien à $1.81 le boisseau. Je n'insinue pas qu'il y ait eu un rapport quelconque entre ces deux prix; c'était un pur hasard, mais il était intéressant de remarquer que lorsque nous avions le prix de soutien à l'étude, nous sommes arrivés à exactement le même chiffre que celui auquel les États-Unis sont arrivés plus tard.

Un prix de $1.81 le boisseau est encore bien inférieur à un prix paritaire de $2.27, mais je pense que dans l'ensemble les cultivateurs se contenteraient volontiers de recevoir un prix de soutien de $1.81 le boisseau. Il n'y a pas à l'heure actuelle de prix de soutien pour le blé. Certains s'y perdent et disent qu'il y a un prix de soutien de $1.40 le boisseau. Il n'y a pas de prix de soutien de $1.40 le boisseau. Il y a loin entre un versement initial de $1.40 et un prix de soutien.

Le but d'un prix de soutien est d'empêcher le prix de tomber au-dessous d'un certain niveau. Qu'est-ce qu'un versement initial? Le ministre du Commerce a expliqué à la Chambre en quoi consiste un versement initial. Il a déclaré qu'on ne pouvait pas encore le fixer au début de l'année parce qu'il fallait acquérir la certitude que le prix du blé ne tomberait pas au-dessous d'un certain niveau avant de pouvoir fixer le montant du versement initial, car les contribuables de notre pays ne devraient pas avoir à subventionner le cultivateur canadien.

On établit donc le paiement initial à un chiffre assez bas pour s'assurer qu'il n'y aura pas de pertes. Comment ose-t-on appeler cela un prix de soutien.

Je passe maintenant à la question des excédents. Fait intéressant à noter, le représentant de la FAO pour l'Amérique du Nord, M. Hambridge, lorsqu'il s'est adressé au Sénat l'an dernier, a signalé qu'à l'heure actuelle plus de la moitié du monde est affamée. Bon nombre de députés ont sans doute lu son discours au Sénat. Il a brossé un sombre tableau, en raison duquel notre groupe n'est pas d'avis que la solution du problème des excédents consiste à réduire la production. Une telle solution doit, certes, consister à trouver de nouveaux moyens de mettre les excédents à la portée des gens qui sont dans le besoin. Je ne prétends pas du tout que le problème soit facile à résoudre. Mais il s'agit d'un problème qu'il faut résoudre. La réduction de la production en face du besoin n'est pas une solution.

Il est intéressant également de remarquer que sous l'empire des accords internationaux de Bretton-Woods et de l'accord de Genève sur le commerce, nous n'avons pas réussi à résoudre le problème sur le plan international. En réalité, le marché international se serait effondré bien avant aujourd'hui, n'eut été l'intervention des États-Unis et, durant la guerre, l'adoption par les États-Unis du prêt-bail qui écartait absolument le signe du dollar pour mettre les produits à la disposition des autres nations en retour de paiements en nature. C'était, en d'autres termes, une forme de troc différé. Les États-Unis ont alors consenti des prêts considérables à des nations étrangères. Le Canada a aussi consenti des prêts. Puis, les États-Unis ont présenté le plan Marshall. Les membres du Gouvernement ont bien des fois loué les États-Unis d'avoir, grâce au plan Marshall, mis à la disposition de pays étrangers des dollars qui leur permettaient d'acheter des denrées excédentaires aux États-Unis. Des centaines de millions de dollars ont également servi, en vertu du plan Marshall, à acheter des denrées excédentaires au Canada. Nous avons été heureux de cette ligne de conduite des États-Unis, qui nous aidait à régler nos problèmes. En 1950, le directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a institué un comité de spécialistes chargé d'indiquer les moyens de faire passer aux nations qui en avaient besoin les denrées en excédent. Les six spécialistes qui constituaient ce comité ont proposé l'institution d'un Office international pour l'échange des produits. Malheureusement, à un congrès tenu à Rome, les membres de l'Organisation ont rejeté ce plan. Il était évident que, tout comme avant, chaque pays aurait dorénavant à s'occuper de la vente de ses propres excédents.

Si ma mémoire est fidèle, le ministre de l'Agriculture a déclaré à ce moment-là que le Canada s'occuperait de ses excédents. Il aurait dû dire que les agriculteurs s'en occuperaient. Sauf pour ce qui est du beurre, ce sont les agriculteurs qui ont dû s'occuper de leurs propres excédents. Les producteurs de blé ont dû défrayer seuls les reports excédentaires. Après le rejet de la proposition visant l'institution d'un Office international pour l'échange des produits, le gouvernement des États-Unis s'est alors occupé de trouver moyen de se débarrasser de ses excédents.

Fait intéressant à remarquer, les États-Unis ont alors adopté une politique analogue aux propositions contenues dans le projet d'Office international pour l'échange des produits. Les États-Unis ont proposé d'offrir leurs excédents en échange de devises étrangères

non convertibles. Ils ont aussi proposé de les troquer. Enfin, ils ont proposé d'en faire des dons.

Je me rappelle que la première fois qu'il en a été question à la Chambre, le ministre du Commerce a ridiculisé l'idée. Il ne connaissait, a-t-il dit, aucun pays qui consentirait à acheter des excédents canadiens en retour de devises étrangères. Le ministre se plaint parce que les États-Unis vendent beaucoup de leurs denrées excédentaires à ces conditions et il craint qu'ils n'écoulent de plus en plus de denrées de cette façon. Pourtant, il y a deux ans, le ministre a ridiculisé la proposition en disant qu'elle était très illogique.

Le gouvernement des États-Unis soutient le prix du blé à un niveau très élevé. Il avance le prix du blé au cultivateur, alors que le blé est encore sur la ferme, et il en acquitte tous les frais de manutention. Que l'on compare ce programme à celui du Canada. Dans notre pays, nous grevons le cultivateur de tout le fardeau. Il n'y a pas de prix de soutien. Ainsi que je l'ai déjà signalé, le versement provisoire n'est pas un prix de soutien. Il n'y a pas d'avance à l'égard des céréales entreposées sur la ferme. Mais le cultivateur doit supporter lui-même tout le fardeau des frais de report du blé. La différence est grande entre ce qui se passe ici et ce qui se passe aux États-Unis.

Mais ce n'est pas tout. Non seulement le Gouvernement refuse d'accepter ses responsabilités à l'égard des excédents de blé, mais il va même jusqu'à critiquer les pays qui aident leurs cultivateurs. Le Canada est maintenant la seule nation du monde qui n'aide pas ses cultivateurs en soutenant le prix du blé. Le Gouvernement critique les autres nations de subventionner leurs producteurs de blé et prétend que tous les autres pays devraient renoncer à cette pratique et suivre la politique du Canada. Permettez-moi de citer ce que disait notre délégué à la conférence internationale sur le blé, d'après le *Herald* de Calgary, du 27 octobre 1955:

> Le Canada a averti aujourd'hui la conférence internationale sur le blé qu'il y aura des perturbations du marché tant que les pays accorderont chez eux d'importantes subventions.
>
> M. W. C. McNamara, chef suppléant de la délégation canadienne a déclaré franchement qu'"un trop grand nombre" des pays représentés à la conférence suivent des politiques intérieures sur le blé qui multiplient les difficultés des pays exportateurs.

Plus loin, il dit:

> "En particulier, dit-il, il y aura encore des perturbations du marché plus ou moins graves tant que la production du blé restera subventionnée aussi lourdement qu'à l'heure actuelle, dans bien des pays du monde, à l'importation et à l'exportation."
>
> Il a ensuite parlé de la situation où se trouvent les producteurs de blé du Canada.

Remarquez ce passage. Il fait une grande publicité à la question:

> "Je rappelle aux délégués qu'au Canada les cours mondiaux du blé sont les prix domestiques. Le producteur canadien de blé n'a pas été et n'est pas subventionné."

Il a dit à tous les autres pays du monde que le Canada ne fait rien pour ses producteurs de blé, en ce qui concerne les prix. Il les a blâmés de protéger les producteurs de blé et donné à entendre qu'ils devraient cesser de le faire pour se conformer à l'attitude du Canada. Cela me rappelle le bleu soutenant que nul de ses compagnons n'a le pas et qu'ils devraient se mettre au sien. Au lieu de s'attendre à ce que tous les autres pays cessent de verser des prix de soutien à l'agriculture pour faire comme lui, le Canada devrait, il en est temps, suivre l'exemple des autres pays et verser un prix de soutien à ses cultivateurs qui y ont droit. Pour donner une idée des mesures que prennent les autres pays, je citerai les chiffres rapportés par le *Wheat Pool Budgets*, l'an dernier:

> Le gouvernement des États-Unis garantit aux cultivateurs $2.24 le boisseau pour tout blé qu'ils peuvent vendre. L'Argentine assure une garantie de $2.72 le boisseau, l'Australie $1.55, la Grande-Bretagne, $2.22, l'Allemagne occidentale, $2.72, le Japon, $2.53, la Grèce $2.45, la France $2.95. la Suède $2.28, la Belgique $2.49, la Turquie $2.28 et l'Espagne $2.72.

Au Canada, rien, si ce n'est un paiement provisoire de $1.40 le boisseau. Que fait le Canada? Au lieu de se rendre compte qu'il est temps de faire comme les autres pays, il demande à ces pays de ne plus aider leurs cultivateurs et de faire comme lui, soit rien.

Le ministre a parlé encore une fois du sterling. Je ne veux pas m'attarder sur ce problème. Je me suis amusé en le voyant invoquer la loi de Gresham. Il a essayé de l'appliquer à l'acceptation des devises étrangères. En agissant ainsi, que fait-il en réalité? Le ministre a l'audace de soutenir que toutes les devises sont mauvaises, sauf la monnaie canadienne. C'est ce qu'il veut dire quand il tente d'appliquer la loi de Gresham à l'acceptation des devises étrangères. Aujourd'hui, les devises de maints pays ont chez eux un pouvoir d'achat plus élevé que le dollar canadien au Canada.

L'honorable député de Vegreville (M. Decore) a fait une déclaration fort intéressante. Il a cité un article de fond de la *Free Press* de Winnipeg pour prouver que l'acceptation du sterling ne serait d'aucune aide. J'invite l'honorable député de Vegreville à lire le discours prononcé la veille par le ministre du Commerce. Qu'a-t-il dit alors? Il a dit aux députés de ne tenir aucun compte des déclarations publiées dans la *Free Press*

de Winnipeg, adversaire de la Commission du blé qu'elle cherche à saboter.

Je veux bien croire que la *Free Press* de Winnipeg s'opposerait énergiquement à ce que le Canada accepte la livre sterling si elle croyait que cette mesure aiderait la Commission du blé à vendre son produit. Il est évident qu'elle s'opposerait à l'acceptation du sterling au Canada. Le ministre du Commerce a dit tenir de M. Gordon Bowen, membre du bureau du haut commissaire du Royaume-Uni, que l'acceptation de la devise anglaise au Canada n'augmenterait pas les ventes de blé à la Grande-Bretagne. Peut-être pas, mais elle pourrait augmenter la vente d'autres produits agricoles. Le Royaume-Uni achète peut-être tout le blé qu'il peut. De toute façon, cela pourrait certes aider à accroître les ventes de blé aux autres pays de la zone sterling. Mais nous avons encore la déclaration très générale du ministre. Il a dit "le sterling". Quel sterling? Le sterling bloqué? Le sterling non convertible?

Je concède bien volontiers que la Grande-Bretagne ne serait pas intéressée à ce que le Canada accepte du sterling bloqué, qui ne pourrait être dépensé en Angleterre ni être converti et qui devrait être détenu jusqu'au moment où la convertibilité des devises serait devenu un fait accompli. L'Angleterre s'opposerait naturellement à cela, parce que ce ne serait que retarder le mauvais jour où cette monnaie bloquée viendrait taxer les réserves de dollars américains. D'autre part, si la proposition consiste à accepter de la monnaie non convertible, qui ne sera pas convertie en dollars, mais utilisée pour acheter des produits britanniques, je suis convaincu que l'Angleterre serait prête à appuyer une ligne de conduite de ce genre.

Voici la raison pour laquelle je parle ainsi. A maintes reprises, le haut commissaire du Royaume-Uni a dit au Canada que le Royaume-Uni achètera plus de ses produits si le Canada achète davantage du Royaume-Uni. Il a signalé que dans son commerce avec le Royaume-Uni le Canada a joui d'une forte balance favorable pendant de nombreuses années et que tant que durera la situation actuelle le Royaume-Uni ne pourra pas accroître ses achats au Canada.

Dans ce cas, le Canada devrait tout simplement accepter des devises non convertibles, s'en servir pour acheter des marchandises anglaises et amener un meilleur équilibre des échanges entre les deux pays. Le ministre du Commerce a dit (d'autres ont dit la même chose) qu'accepter des livres sterling pour les dépenser en Grande-Bretagne reviendrait à accepter des dollars. Je dirai qu'il y a toute la différence au monde. Accepter des livres sterling et les dépenser en Grande-Bretagne fournit des débouchés pour les marchandises anglaises. Accepter des dollars et s'en servir ensuite pour acheter des marchandises aux États-Unis n'offre aucun débouché aux marchandises anglaises. On suscite des embarras au Royaume-Uni au chapitre des paiements internationaux. La situation serait donc entièrement différente.

Mon temps de parole s'épuise, mais je tiens à dire un mot de nombreuses résolutions adoptées dans ma circonscription. En octobre, j'ai reçu un appel interurbain au cours duquel on m'a dit qu'il y aurait un congrès des représentants des agriculteurs, des hommes d'affaires, des groupements agricoles et de tous les autres intéressés de la partie occidentale de ma circonscription, en vue d'étudier la situation du blé. On m'a invité à assister à la réunion qui préparerait les résolutions devant être présentées à la grande assemblée du lendemain. Je suis allé au congrès, où l'assistance était très nombreuse.

Nombre de résolutions ont été rédigées et le lendemain on a convoqué une réunion générale au cours de laquelle ces résolutions ont été soumises. Qu'on me permette de signaler qu'il ne s'agissait aucunement d'une assemblée politique. Je n'étais pas sur l'estrade. On y voyait des représentants de tous les partis politiques, et l'asesmblée était très nombreuse. J'ai participé au débat seulement après que des personnes qui se trouvaient dans la nombreuse assistance m'ont prié de traiter certains points des résolutions qui étaient soumises à la conférence. Voici la première:

> Qu'il soit résolu de demander au gouvernement fédéral de pourvoir à des avances aux cultivateurs sur les céréales entreposées dans les fermes à concurrence de la moitié de la valeur d'au moins 8 boisseaux par acre en culture, sous réserve en outre du recouvrement de ces avances au moyen d'une déduction d'environ 50c. du produit de chaque chargement livré.

Cette résolution a donné lieu à un débat très long et la discussion m'a paru très sensée. Tout d'abord, on s'est fortement opposé à toute forme de prêt. On voulait qu'aucun intérêt ne soit exigé. On a signalé que la plupart des cultivateurs étaient déjà très endettés à l'égard du blé entreposé dans leurs exploitations et que ce ne serait pas leur rendre service que de les charger d'une dette de plus. Ils voulaient des avances leur permettant de payer certaines de leurs dettes actuelles.

Deuxièmement, les délégués ont discerné l'inopportunité d'avances trop considérables car, si elles constituaient une proportion trop forte, elles exigeraient une inspection assez détaillée en vue de s'assurer que les cultivateurs avaient assez de blé pour couvrir les

avances. Ils ont donc établi l'avance à un niveau fort modeste. Tout d'abord, ils ont dit que l'avance devrait porter sur la moitié de la livraison probable de cette année. Puis un cultivateur s'est écrié: "Nous ne sommes pas assurés qu'il y aura livraison. Il se pourrait qu'on ne livre que 2 boisseaux à l'acre. La proposition ne vaut donc rien." Ils ont alors fait reposer l'avance sur la livraison de l'an dernier, soit 8 boisseaux par acre cultivée, et proposé qu'elle porte sur la moitié d'un minimum de 8 boisseaux par acre cultivée. Tous les députés reconnaîtront, je crois, que cette demande est tout à fait raisonnable. Une résolution en ce sens a été adoptée et transmise au gouvernement fédéral.

La deuxième résolution se lit ainsi:

Attendu que lorsque les États membres de la FAO ont rejeté les recommandations prévoyant l'établissement d'un office international pour l'échange des produits, il a été convenu qu'il incomberait à chaque pays de garder ses excédents; et

Attendu qu'il est dans l'intérêt national de maintenir en tout temps une assez bonne réserve de blé;

Il est donc résolu que nous exhorterons le gouvernement canadien à assumer la responsabilité des frais d'administration à l'égard de toutes les céréales en entreposage à la fin de chaque année-récolte.

Je constate avec un vif plaisir que le gouvernement fédéral présentera une mesure au cours de la présente session qui s'oriente sensiblement dans le sens recommandé par cette résolution. Aussi ne m'arrêterai-je pas à établir le bien-fondé de l'adoption du vœu en question. Voici la teneur de la troisième résolution:

Il est décidé que le Canada continuera de poursuivre l'établissement d'un office international pour l'échange des produits pour mettre les aliments excédentaires à la disposition des pays qui en ont besoin;

Il est en outre décidé que, tant que ce but ne sera pas atteint, nous engagerons le gouvernement fédéral à prendre les mesures nécessaires pour acheminer les aliments excédentaires vers les pays incapables d'obtenir tout ce dont ils ont besoin par les voies normales du commerce, telle l'acceptation de devises étrangères ou la conclusion d'accords de troc et, en cas de détresse extrême, par des dons.

A ce propos, on a jugé que nous pourrions fort bien suivre l'exemple des États-Unis. C'est la ligne de conduite suivie par ce pays et les participants de la réunion ont estimé que le Canada pourrait fort bien en faire autant. Les États-Unis écoulant de plus en plus de produits excédentaires grâce à un programme du genre, cela permet de penser, à leur avis, que le Canada pourrait faire de même; mais ils ont souligné que tout l'effort du gouvernement devrait porter sur l'établissement d'un office international pour l'échange des produits, afin que la question puisse se régler à l'échelon international et non au niveau purement national. La résolution a été adoptée sans voix dissidente.

Voici le texte de la quatrième résolution:

Attendu que la loi sur le soutien des prix agricoles a été adoptée en vue d'assurer un juste rapport entre les revenus des agriculteurs et celui des autres producteurs; et

Attendu que les céréales ont été exclues des produits prévus dans la loi;

Il est en conséquence résolu de demander au gouvernement fédéral de modifier la loi de manière à l'étendre aux céréales.

Comme je l'ai déjà indiqué, ils ont toujours fermement appuyé la loi sur le soutien des prix agricoles, mais la loi n'a jamais compris les céréales. Et pourtant à la fin de la guerre, lorsque le prix des céréales était réglementé, le premier ministre de l'époque a promis que le soutien des prix serait établi pour les produits agricoles afin d'indemniser les cultivateurs des pertes subies lorsqu'ils ont été obligés d'accepter un prix moindre que le prix pratiqué sur les marchés internationaux. Le Gouvernement a tenu ses promesses au cultivateur à l'égard de tous les produits agricoles, sauf les céréales, mais les céréales n'ont pas été admises au bénéfice de la Loi sur le soutien des prix agricoles, et il n'existe à l'heure actuelle aucun soutien des prix des céréales. Cette résolution ne fait par conséquent que demander que les céréales relèvent de la Loi sur le soutien des prix agricoles, et elle a été adoptée à l'unanimité.

En terminant j'aimerais faire remarquer que le Canada est très en retard par rapport à ce que de nombreuses autres nations font pour sauvegarder l'efficacité d'exploitation de leurs producteurs de céréales. Même si certains cultivateurs ont de solides réserves qui leur permettent de poursuivre leur activité sans trop de difficulté, la majorité d'entre eux doivent accomplir de pénibles efforts, et beaucoup sont contraints d'abandonner l'exploitations de leurs terres. Je crois que les propositions et règles dont j'ai parlé contribueraient à mettre les producteurs de céréales en terrain solide. Entre-temps, nous avons l'intention d'appuyer le sous-amendement présenté par la CCF.

(Texte)

M. Fernand Girard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, on accorde 5,000 divorces par année au Canada, soit un divorce pour 25 mariages. Dans les deux provinces qui refusent le divorce, Terre-Neuve et Québec, d'après les chiffres qui m'ont été fournis par la Commission des divorces, le Parlement a accordé, de 1950 à 1954, 1,512 divorces et n'en a refusé que 14. Sur ce nombre, 1,487 ont été accordés à des personnes originaires du Québec.

Depuis un certain temps déjà, une campagne puissante est menée au pays en vue

d'obtenir l'élargissement des motifs légaux de divorce.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je crois nécessaire d'y revenir, en sonnant l'alarme au sujet d'une situation qui prend les proportions d'un scandale national, pour souligner certains faits, réaffirmer quelques principes d'ordre moral et juridique, chercher la seule issue, acceptable et constitutionnelle, à une telle impasse.

Le divorce porte atteinte au droit naturel, il sacrifie l'enfant qui est le but principal du mariage, il démolit la famille, cellule de la société, et gangrène la société parce qu'il favorise l'intérêt particulier aux dépens du bien commun. De plus, le divorce répugne à tous les catholiques et à plusieurs sectes protestantes, portant ainsi atteinte aux principes religieux de la grande majorité des citoyens canadiens.

Traité inadéquatement par les cours de justice et le Parlement, il constitue en outre, pour les députés, une situation équivoque et un problème constitutionnel délicat.

Du point de vue naturel, le mariage est une institution dont le but principal est d'assurer la propagation de la race humaine. C'est un contrat qui ne peut avoir une portée temporaire, puisqu'il a un lien permanent qui est l'enfant. Or, le divorce démolit cette fin primaire du mariage parce qu'il sacrifie l'enfant en brisant la cellule familiale, base de notre société.

On s'inquiète avec raison du communisme parce qu'il s'attaque aux droits de la personne humaine et, cependant, on laisse se multiplier les divorces qui détruisent la personne humaine dans son origine même. On reconnaît l'illogisme incommensurable des hommes lorsqu'on constate que les pays qui s'inquiètent le plus de la dénatalité sont à la fois ceux-là qui favorisent le divorce avec le plus de libéralité. Au Canada, on crie à l'immigration pour peupler le pays, et l'on vide les berceaux par le divorce.

Non seulement le divorce favorise l'égoïsme des parents aux dépens de leurs enfants, mais il empêche la venue des enfants, car le divorce, étant facilité et prévu parce que légal, incite les parents à limiter ces obstacles que sont les enfants à la séparation éventuelle. Même chez les jeunes gens, le divorce possible invite à envisager l'union conjugale comme une aventure temporaire.

A moins de vouloir ravaler la race humaine à un niveau inférieur à celui des bêtes, aucun homme à l'esprit droit ne peut nier que le mariage n'ait l'enfant comme but primordial et que ce même enfant ne soit la victime infaillible du divorce.

C'est donc admettre que le divorce, de par sa nature, détruit notre société humaine et favorise ainsi l'intérêt particulier des époux aux dépens du bien commun de la société. Prétendre que le divorce est utile à la société, c'est admettre la priorité du bien particulier de certains individus sur le bien général de la société, c'est reconnaître la primauté de l'égoïsme et de la sexualité sur le renouvellement de la race humaine. Dans les causes de divorce soumises au Parlement, jamais les grandes victimes de cette plaie sociale, les enfants, ont pu faire prévaloir leurs droits car, le motif de divorce généralement reconnu étant l'adultère, le Parlement ne considère pas leur cas. On a vu des enfants servir de témoins à charge ou à décharge de leurs parents sans qu'il fût question de leur propre sort, pendant que s'exposaient devant le Comité les expériences sexuelles de leurs parents.

Parlant du divorce comme mal social, M. Théodore Roosevelt, dans un article intitulé "Le Fléau du divorce aux États-Unis", disait:

> Fléau pour n'importe quel pays, le divorce facile est une malédiction pour la société, un danger pour la famille, une provocation au malheur conjugal, un usage funeste aux hommes et surtout aux femmes.

Et ce n'est pas un catholique qui parle ainsi; c'est le chef d'une nation qui a cru utile de favoriser le divorce pour toutes sortes de prétextes et qui lutte stérilement contre une gangrène dont elle ne peut plus arrêter la progression. Par le divorce, on a cru semer la liberté mais on a toujours récolté la licence.

De par son existence même, le divorce semble établir, en principe nouveau, que par le mariage les êtres humains deviennent une sorte d'anges sur la terre, des êtres infaillibles, puisqu'on a créé une institution qui leur permet de se délier de leurs serments à la moindre difficulté.

Non seulement le divorce est un scandale national qui donne un statut respectable aux expériences temporaires de l'amour, mais il porte une atteinte grave aux principes religieux de tous les catholiques et de plusieurs sectes protestantes au pays.

Je le répète, monsieur l'Orateur, pour ceux qui croient que les assauts répétés parviendront à amoindrir nos résistances, jamais les catholiques véritables n'accepteront de compromis avec le divorce.

Par sa fermeté irréductible à combattre le divorce, l'Église catholique n'agit pas par intransigeance et sévérité; elle ne fait que respecter la volonté de Celui qui a bâti notre société humaine, elle protège l'œuvre créatrice de Dieu et le droit naturel des humains. Permettez-moi d'ajouter, monsieur l'Orateur, qu'en accordant des divorces dans notre Parlement, même à titre d'exceptions par des bills privés, on place les députés

catholiques dans une situation intolérable et injuste. Je sais que ces causes de divorce sont une source d'embêtements pour tous les députés. Je sais également que certains font porter l'odieux de cette situation aux catholiques parce que ces causes nous viennent devant le Parlement, du fait que le divorce n'est pas admis dans notre province. Je voudrais leur faire remarquer, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas nous qui avons créé les causes de divorce, nous n'en voulons pas, nous n'en voudrons jamais et cet état de choses résulte uniquement du désir de certains hommes de désunir ce que Dieu a uni.

D'ailleurs, quelle que soit sa croyance religieuse, aucun citoyen qui a du sens moral et un souci véritable du bien commun ne peut trouver des avantages sociaux au divorce. On n'a qu'à ouvrir les yeux et regarder l'expérience de l'histoire. Aux États-Unis, où le divorce facile a couvert de ridicule cette grande nation, les autorités civiles et religieuses s'alarment des conséquences de ce grand scandale national qui mine les forces vives de la nation. Des milliers et des milliers de témoignages ont crié les méfaits de ce fléau.

Je me bornerai à n'en citer qu'un qui résume toute la situation en quelques mots. Je cite le témoignage de Me John Fitzgerald, doyen de la faculté de droit de l'université Loyola, que j'extrais d'un comunqué du service de l'information de la Conférence catholique canadienne, bulletin nº 45, édition de février 1955:

Me Fitzgerald a déclaré que depuis 1867 (année à compter de laquelle on a recueilli des statistiques en ce domaine), la population des États-Unis a augmenté dans une proportion de 1 à 4, tandis que les divorces ont augmenté dans une proportion de 1 à 60. De 1930 à 1948, les États-Unis ont accordé un divorce par 5 mariages.

Le doyen de l'école de droit en rejette la responsabilité sur les avocats et les juges, mais surtout sur le cadre juridique où se déroulent les procès de divorce.

Il soutient qu'il y a une différence tragique entre la loi de divorce et la procédure suivie en pratique. Au fait, de 80 à 90 p. 100 des causes de divorce ne sont pas contestées et se décident à l'amiable entre les parties. Il ajoute que, suivant le calcul des avocats, il y a parjure dans 75 p. 100 des cas. Les audiences ne prennent souvent que 15 minutes ou moins, et on ne fait aucune étude des faits en litige.

Et au Canada, qu'est-ce qui se passe? La revue *Liberty*, dans un article intitulé "Court of Broken Dreams", édition de mars 1955, page 34, déclare sous la plume d'un de ses rédacteurs:

(Traduction)

Je me suis rendu dans une salle d'audience récemment pour tenter de comprendre pourquoi 5,000 ménages canadiens rompent leur mariage chaque année par le moyen d'instances en divorce où triomphent la calomnie, l'injure et la vénalité.

[M. Girard.]

Je voulais savoir pourquoi le taux des divorces avait augmenté au point qu'un mariage sur 25 au Canada finit en divorce.

(Texte)

Veut-on savoir comment s'accordent les divorces au Canada? Permettez-moi d'en appeler au témoignage non pas d'un sermonaire catholique, mais de la *Divorce Reform Association*, de Toronto, dans un manifeste publié pour demander qu'on étende davantage les motifs légaux de divorces. Le premier paragraphe se lit ainsi:

(Traduction)

Saviez-vous que le divorce par consentement mutuel existe au Canada? Un juge a dit que neuf sur dix des cas qui lui sont soumis sont entachés de collusion, c'est-à-dire que les parties se sont parjurées en vue d'obtenir le divorce.

(Texte)

Est-ce donc que la justice elle-même admet que sur les 5,000 divorces accordés chaque année, il y en aurait 4,500 qui seraient des concubinages légalisés à coups de parjures?

Seules les provinces de Québec et de Terre-Neuve ne reconnaissent pas le divorce. Au Québec, le code civil, qui tient son statut officiel du pacte confédératif lui-même, reconnaît, par son article nº 185, l'indissolubilité du mariage. Par conséquent, le gouvernement fédéral ne peut et ne pourra jamais créer de cour de divorce pour les demandes de Québec, car ce serait là trahir les clauses du pacte confédératif, aliéner les statuts de notre code civil québécois. C'est pourquoi, lorsque des citoyens du Québec et de Terre-Neuve veulent obtenir un divorce du Parlement, il faut procéder à l'adoption d'un bill privé, d'une loi d'exception, privilège exclusif. Cette distinction, il faut l'admettre, n'est pas illusoire puisque cette procédure respecte notre droit civil, protège le principe de l'indissolubilité du mariage et empêche la création de cours de divorce pour les citoyens du Québec.

Cependant, il ne faut pas s'arrêter en route, car jusqu'à maintenant on a préservé le principe de l'indissolubilité du mariage, mais a-t-on préservé les mariages? La nécessité de recourir à l'adoption de bills privés pour obtenir un divorce a-t-elle restreint les divorces comme on l'espérait?

Comme je le signalais au début de mes observations, de 1950 à 1954 seulement, le Parlement canadien a recommandé l'adoption de 1512 divorces et en a rejeté 14. Et, sur ce nombre, 1487 de ces privilèges exceptionnels ont été accordés aux citoyens de la province de Québec, dont le code civil reconnaît l'indissolubilité du mariage. N'est-ce pas là une moyenne effarante? N'y a-t-il pas lieu de craindre que la répétition des exceptions

n'en vienne à menacer la règle générale, surtout quand on sait que, pour nos concitoyens anglo-saxons, les précédents accumulés acquièrent souvent force de loi?

Tous reconnaissent que le Parlement n'a ni la compétence ni les moyens d'action pour juger adéquatement les cas présentés. D'ailleurs, les cours de justice ne semblent guère faire mieux si l'on s'en reporte à l'opinion citée plus haut concernant le pourcentage de parjures!

Au Parlement, on a accordé des divorces en 12 minutes. Étudiés avec ses faibles moyens d'action par le Sénat, adoptés souvent à la suite d'une simple lecture par le comité parlementaire, ils sont habituellement votés par la Chambre en série. Pour accorder un divorce, le Parlement s'en tient généralement à la preuve d'adultère. Et cette preuve repose sur le serment douteux de détectives privés qui ont préparé la cause. Ces détectives, dont le témoignage brise les mariages, sont souvent des jeunes gens sans responsabilité légale, qui gagnent un petit salaire pour faire leur sale besogne. Tous ceux qui siègent sur cette commission ont l'impression véritable que la plupart des cas sont des affaires montées; mais comment le prouver!

L'an dernier, en Chambre, j'ai demandé à l'honorable ministre de la Justice (M. Garson) si son ministère avait, depuis les 10 dernières années, poursuivi des participants de ces causes de divorces pour collusion ou parjure. L'honorable ministre m'a répondu que les dossiers de son ministère ne faisaient mention d'aucune poursuite de ce genre. N'a-t-on jamais tenu compte des enfants lésés par les mariages démolis? On a accordé des divorces à des époux en l'absence de leur conjoint. Tous savent qu'il existe à Montréal, comme dans toutes les grandes villes, des agences de détectives qui vous créent une preuve d'adultère moyennant une certaine rémunération. Si l'on en croit les chiffres cités, il est facile de conclure que les divorces sont à peu près toujours accordés à Ottawa.

Évidemment, le Parlement pourrait être plus sévère dans l'étude des cas, mais, par ailleurs, je ne suis pas prêt à lui jeter tout le blâme, car le seul instrument dont il peut disposer pour obtenir la vérité est le serment, et si les magistrats des cours de justice reconnaissent eux-mêmes qu'il y a parjure dans la plupart des cas qui leur sont soumis, comment voulez-vous que des députés ou sénateurs puissent faire mieux lorsque les témoins s'entendent pour se parjurer! L'erreur a surtout été commise quand le Parlement a touché au domaine des divorces, domaine où il sera toujours le perdant dans sa lutte contre les passions. En définitive, même par la voie prétendue plus difficile du bill privé, les divorces s'accordent par centaines chaque année pour les citoyens de deux provinces qui l'interdisent.

La seule conclusion qui s'impose, c'est une réforme à cet état de choses, parce que le Parlement est inapte et inefficace dans le jugement des causes de divorce, même si la constitution l'autorise à s'occuper de ces questions.

Le parti CCF, par la voie de plusieurs de ses membres depuis de nombreuses années, s'est aussi alarmé de cette facilité avec laquelle le Parlement accorde les divorces. Cependant, la solution qu'il propose, en somme, est le renvoi de ces causes de divorces à la Cour de l'Échiquier. Leur solution me fait songer au sinistré qui devrait "transvider" dans la cave du voisin l'eau qui encombre la sienne.

Jamais nous n'accepterons de renvoyer ces causes à une cour de justice; ce serait en pratique nier l'indissolubilité du mariage, laquelle est protégée par l'article 185 du code civil du Québec. Il reste donc une alternative, monsieur l'Orateur; elle fut exposée en cette enceinte il y a 25 ans, soit en 1930, par un grand homme d'État canadien-français, M. Henri Bourassa.

Il proposait de modifier la constitution et de renvoyer la question du divorce à chacune des provinces qui en disposerait à son gré. M. Bourassa prétendait qu'il fallait renvoyer cette question aux provinces parce que le gouvernement fédéral était inapte à exercer l'autorité que lui attribuait la constitution dans ce domaine.

Je vois déjà surgir la principale objection à cette solution qui, pour certains, équivaudrait à refuser le privilège du divorce aux non-catholiques du Québec.

Tant qu'on n'aura pas prouvé que le divorce est un bienfait qui favorise le bien commun, on n'aura pas le droit de réclamer l'abolition de l'article 185 de notre code civil. Et d'ailleurs, on ne choisit pas parmi les lois de son pays ou de sa province. Je serais le premier à réclamer l'abolition de l'impôt si j'avais le droit de refuser une loi qui ne favorise pas un intérêt individuel.

A la conférence fédérale-provinciale de 1950, cette proposition de M. Bourassa fut ramenée sur le tapis par le premier ministre de la province de Québec, M. Duplessis, dans un mémoire soumis aux procureurs généraux du Canada, et elle fut alors secondée par les représentants de trois autres provinces, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et la Saskatchewan. Il y aurait donc cinq provinces qui seraient disposées à adopter cette solution. Cette proposition, dès 1930, à l'époque où elle fut proposée par M. Bourassa, recevait l'assentiment de la *Divorce Reform League*

de la Colombie-Britannique et de la *Marriage and Divorce Reform Association*, de Toronto.

Les provinces qui acceptent le divorce ne verraient rien de changé dans leur situation, mais la solution aurait l'avantage de voir cesser un état de choses intolérable pour le Québec et Terre-Neuve, et ferait disparaître du Parlement une situation également intolérable.

Puisqu'il s'agit là d'une question de modification à la constitution qui ne peut être réalisée que par l'assentiment des provinces, je demande au gouvernement d'inviter sans tarder les provinces à tenir une conférence fédérale-provinciale en vue d'étudier les moyens de réaliser cette modification à notre constitution.

Les raisons invoquées par M. Bourassa, il y a 25 ans, pour obtenir ce changement à la constitution, alors qu'à l'époque on n'accordait pas 100 divorces par année, sont devenues encore bien plus impérieuses si l'on songe que le Parlement reçoit maintenant près de 500 demandes de divorce annuellement.

Si le gouvernement n'adopte pas sans tarder la seule mesure acceptable qui s'impose, il sera bientôt débordé par le flot montant de divorces faciles, et inévitablement, il devra, un jour ou l'autre, accorder des divorces pour incompatibilité d'esprit, i.e. pour les plus enfantins et les plus fallacieux des prétextes.

Il importe de résoudre ce grave problème avant qu'il soit trop tard, car le divorce, qu'on veut de plus en plus facile, devient une forme légalisée de l'union libre et il affaiblit graduellement les forces vitales de notre pays.

(Traduction)

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur je veux formuler certaines observations sur le sous-amendement dont nous sommes saisis et indiquer l'attitude que prendront, je crois, les membres du parti auquel j'appartiens.

Le sous-amendement en cause vise à ajouter à l'amendement que nous avions déjà présenté les mots suivants:

> ...y compris leur omission de fournir des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes à raison d'au moins 75 p. 100 du prix initial, afin d'atténuer la crise financière sérieuse à laquelle doivent faire face actuellement les cultivateurs de l'Ouest et toute l'économie des provinces des Prairies...

Comme l'a déjà signalé l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) nous aurions inclus cette proposition dans notre amendement, n'eût été notre désir de laisser le champ libre en vue de présenter un amendement de ce genre à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. J'ai déjà dit au cours du débat que nous présentions un amendement de portée générale sans entrer dans les détails pour ne pas restreindre notre faculté de présenter par la suite un amendement sur lequel tous les députés seraient appelés à se prononcer. Je regrette beaucoup que la présentation de ce sous-amendement doive probablement nous empêcher, lorsque la Chambre se formera en comité des subsides, de présenter un amendement qui amènerait tous les députés à se prononcer, par un vote direct, sur cette question même, sans que personne ne puisse dire qu'il se prononce contre pour quelque motif autre que celui qu'il peut trouver dans le texte même.

J'aurais beaucoup aimé avoir eu l'occasion de présenter un amendement en vue du paiement d'avances en espèces. Alors, tous les députés, ceux d'en face comme ceux qui siègent de ce côté-ci, auraient été appelés à se prononcer sur cette seule question.

Ainsi que je l'ai déjà dit au cours du présent débat, nous avons évité de présenter de tels amendements circonstanciés parce que nous ne voulions pas écarter la possibilité de fournir plus tard aux députés l'occasion de se prononcer de façon non équivoque sur cette question et sur d'autres qui pourront se présenter au cours de la session. Quoi qu'il en soit, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a jugé bon de présenter ce sous-amendement. Il en avait le droit. Nous sommes invités à nous prononcer sur ce sous-amendement. Je vais indiquer qu'elle sera notre ligne de conduite. Le sous-amendement aurait pu être mieux rédigé. Cependant, nous savons très bien ce qu'il nous reste à faire.

Le sous-amendement vise à obtenir une expression d'opinion sur l'à-propos d'avances comptant, afin de faire face à la crise financière sérieuse qui menace actuellement les cultivateurs de l'Ouest et l'économie entière des provinces des Prairies.

En proposant ce sous-amendement, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar n'a saisi la Chambre d'aucune nouvelle question. Nous avons dit très clairement, sans réticence aucune, que nous étions en faveur de l'idée de faire des avances gagées sur les céréales entreposées dans la ferme; nous ne nous sommes pas non plus contentés de le dire au début du présent débat. En décembre 1952, j'ai prié la Chambre de présenter sans délai une mesure permettant de fournir des avances en espèces sur les céréales entreposées dans la ferme. Depuis lors, nous avons continué à recommander une mesure de ce genre. Donc, nous avons déjà saisi la chambre de la proposition contenue dans ce sous-amendement, proposition que nous avons énoncée publiquement ailleurs à maintes reprises. La seule question qui se pose en est une de rédaction.

Nous n'allons pas nous attarder à une question de mots, quand le principe est clair.

Il aurait été de beaucoup préférable d'ajouter, après les mots "au moins 75 p. 100 du prix initial", les mots: "selon un régime de contingents raisonnable". Je préfère croire, toutefois, que tel est le but du sous-amendement.

Le versement d'après la méthode des contingents est devenu la pratique acceptée. De fait, cette pratique est tellement acceptée que le livret dans lequel sont inscrits les versements s'appelle communément livret de contingents. Nous pouvons donc raisonnablement supposer que le député de Rosetown-Biggar, quand il a rédigé ce sous-amendement, a songé aux requêtes qu'ont adressées des groupements représentatifs d'agriculteurs, de même qu'à la proposition que nous avons maintes fois formulée à la Chambre, longtemps avant qu'elle fût saisie de celle-ci au cours de la présente session, et dans laquelle nous demandions une avance en espèces d'après un contingent raisonnable, compte tenu du régime général de contingents établi ces quelques dernières années. Vu que telle est la situation et que j'estime que c'est là une assez bonne interprétation de ces paroles, nous avons l'intention d'appuyer le sous-amendement car il réclame l'examen de la demande même que nous adressons depuis plusieurs années.

Je regrette beaucoup, je le répète,—et je dois le répéter,—qu'en suivant cette ligne de conduite, les honorables députés qui siègent à ma gauche aient peut-être écarté la possibilité d'un vote clairement exprimé sur cette question au moyen d'un amendement de fond, lorsque nous nous formerons en comité des subsides plus tard.

Sans m'étendre sur le sujet, je signalerai une déclaration faite pas le ministre du Commerce (M. Howe) au cours de ses observation du 16 janvier. En effet, il a soutenu à la Chambre que si le plan d'avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes était réalisé, les quatre membres de la Commission du blé quitteraient leur emploi en quelques jours.

Voilà certes une nouvelle façon de procéder. J'aime à croire que c'est une exagération anormale, même de la part du ministre du Commerce, et elle devrait être bien marquée pour mériter ce qualificatif; mais voyons au juste le sens de ces paroles. Une coutume établie depuis longtemps, voire depuis des siècles, prévoit que les ministres de la Couronne annoncent en certains cas que le représentant de Sa Majesté a approuvé la question qu'on s'apprête à discuter. De toute évidence, on procédera maintenant autrement. Apparemment, à propos de pareilles questions, au lieu que Son Excellence donne son approbation en tant que représentant de Sa Majesté, on nous dira que des hauts fonctionnaires ont approuvé la mesure dont nous sommes saisis.

C'est pousser la bureaucratie à un point que nous n'avions pas encore envisagé. C'est pousser la bureaucratie à un point où l'on fait un affront à tous les membres du Parlement. On nous dit sans la moindre excuse que des hauts fonctionnaires démissionneraient si les députés décidaient qu'un certain type d'amendement devrait être apporté à une loi dont ils ont la responsabilité. J'hésite à croire que le ministre du Commerce a de bons motifs de parler ainsi. Je préfère croire qu'il s'agit d'une exagération anormale, même de sa part.

Peut-être avons-nous encore là un cas où la main droite ignore ce que fait la main gauche. J'ai plutôt l'impression que le premier ministre (M. St-Laurent) a dû être assez surpris d'entendre qu'on nous disait maintenant quand nous pouvions ou ne pouvions pas agir à la Chambre, selon le bon plaisir des fonctionnaires de divers organismes de l'État établis par l'autorité du Parlement.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous plaindre de la bureaucratie. Si cette déclaration du ministre du Commerce était plus qu'une boutade, on doit des excuses aux députés ici présents au sujet de cette menace voilée selon laquelle certains fonctionnaires publics renonceraient à leur tâche si nous accomplissions la nôtre.

L'hon. M. Pickersgill: Nous sommes en pays libre; ils peuvent démissionner si cela leur fait plaisir.

L'hon. M. Drew: J'entends le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dire que nous sommes en pays libre. J'espère que notre pays demeurera un pays libre, et que le Parlement le demeurera également. J'espère que nous n'aurons plus de sorties de cette nature. Nous avons subi assez d'arrogance de la part des ministres sans encore en subir des fonctionnaires publics. Le sujet exige d'autres explications. Il reste encore assez de temps au cours du présent débat pour qu'on nous explique sur quelle autorité s'appuie la déclaration.

Pour ce qui est de l'amendement et du sous-amendement, si je comprends bien le nouveau Règlement, il y aura mise aux voix aujourd'hui. Le sous-amendement, qui sera mis aux voix le premier, porte sur la question primordiale de savoir si les députés approuvent le principe des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées à la ferme. J'espère que des députés reconnaîtront ce fait. Je l'espère beaucoup. J'aimerais que des députés de l'autre côté apportent l'appui de leur voix à un principe que beaucoup d'entre

eux, je le sais, admettent en dehors de la Chambre.

Quant à l'objet général du présent débat, on continuera probablement de le débattre. Je présume qu'un autre sous-amendement sera présenté. J'aurai alors l'occasion de formuler les autres observations que je jugerai appropriées. Pour les raisons indiquées, nous avons l'intention d'appuyer le sous-amendement à l'étude.

(Texte)

M. David Gourd (Chapleau): Monsieur le président, qu'il me soit permis de vous féliciter de la manière impeccable avec laquelle vous avez exercé vos hautes fonctions au cours des trois dernières années. Je désire aussi signaler la haute réputation dont vous jouissez, grâce à votre profonde connaissance des lois parlementaires et à votre remarquable impartialité.

Je tiens à féliciter l'honorable député de Timiskaming (Mme Shipley) de la brillante façon avec laquelle elle a accompli la délicate tâche de proposer l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. La région du nord de l'Ontario et le district voisin du nord-ouest du Québec sont fiers, avec raison, de la représentante du comté de Timiskaming.

Je suis aussi heureux de féliciter l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) qui a su si bien seconder l'adoption de l'Adresse. Ce jeune homme a certainement un bel avenir parlementaire devant lui, et nous devons féliciter la population de Bellechasse de nous avoir gratifiés d'une si belle acquisition pour notre Parlement.

J'entendais mentionner dans le discours du trône que, dans l'ensemble, le Canada connaît actuellement une ère de remarquable prospérité. En effet, il suffit de sortir de notre beau pays et d'en visiter d'autres pour constater combien nous sommes privilégiés de vivre au Canada et de jouir de tant d'aisance et de liberté. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de signaler à nos amis de l'opposition que cet état de choses est dû à la bonne administration du gouvernement actuel.

Que nous sommes favorisés d'avoir eu comme représentants spéciaux de notre pays auprès des grandes puissances, des hommes extraordinaires comme l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et l'honorable ministre des Pêcheries (M. Sinclair), lors de leurs voyages en Russie soviétique et dans d'autres pays, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), dont l'influence a été si grande dans les décisions des Nations Unies, et notre très honorable premier ministre (M. St-Laurent), lors de sa tournée triomphale autour du monde.

Tous ces hommes d'État, grâce à leur compétence et à leur habileté, ont su bâtir pour notre pays une réputation extraordinaire et nous ont créé à l'extérieur un prestige sans égal.

Je voudrais aussi signaler l'importante part qu'ont apportée à la prospérité de notre pays le très honorable ministre du Commerce et de la Production de défense (M. Howe) et le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Par leurs efforts, ils ont réussi à maintenir les prix de nos produits à un niveau très satisfaisant.

Je ne peux comprendre comment les honorables députés de l'opposition s'apitoient sur l'abondance de notre récolte de blé et de notre production de beurre. Je me permets de leur dire de ne pas tant s'inquiéter parce que la situation est bien meilleure qu'ils essaient de nous le faire croire. Avec une excellente administration, comme celle que nous procure notre Gouvernement, et des hommes de la compétence du très honorable ministre du Commerce et de la Production de défense et du très honorable ministre de l'Agriculture, il n'y a aucune inquiétude à entretenir à ce sujet; de plus, à mon sens, les récoltes abondantes sont préférables aux récoltes de famine.

Je ne voudrais pas oublier de remercier notre ministre des Transports (M. Marler), de même que son prédécesseur, qui ont permis la construction d'un chemin de fer de Barraute à Chibougamau, tronçon d'au delà de 200 milles, entièrement dans le comté de Chapleau, que j'ai l'honneur de représenter. Ce chemin de fer a déjà favorisé une activité économique très importante dans cette immense région. De plus, sa continuation jusqu'au Lac St-Jean facilitera les relations commerciales entre les deux importantes régions de Lac St-Jean et de l'Abitibi, et ce pour le plus grand bien de nos deux régions.

La construction de ce chemin de fer va certainement engendrer la fondation de nombreuses paroisses et encourager l'exploitation d'un grand nombre de nouvelles mines. Déjà, Chibougamau seulement compte plus de 400 familles et des établissements commerciaux de toutes sortes. De plus, la compagnie minière Opémiska vient de fonder une nouvelle municipalité, Chapais, où résident au moins 125 familles.

Après vous avoir fourni ces quelques détails, et sachant que la population de notre région est d'environ 200,000 habitants, dont la majorité est agricole, je crois que nous avons raison de nous attendre à l'établissement d'un abattoir et d'un entrepôt frigorifique régionaux, ce qui permettrait à nos colons et cultivateurs de faire, sur une plus haute échelle, l'élevage des bestiaux et d'augmenter leur production agricole, puisque leurs produits pourraient être distribués d'une façon régu-

lière au cours de l'année, et ainsi, les producteurs jouiraient d'une sécurité essentielle à leur commerce.

Du côté industriel, comme l'a si bien exposé mon collègue, le représentant du comté de Villeneuve (M. Dumas), lequel est immédiatement voisin du comté de Chapleau, il est fort possible qu'une affinerie de zinc soit érigée dans notre région sous peu. Je dois ajouter que j'ai été informé dernièrement de la possibilité de l'établissement d'une affinerie de cuivre par la compagnie *Noranda Mines*. De plus, considérant les réserves forestières immenses qui se trouvent dans le nord de mon comté, il est très probable qu'un moulin à papier soit aussi établi dans les environs du lac Matagami.

L'établissement d'une fabrique de papier justifierait la construction d'un nouveau tronçon de chemin de fer d'une longueur d'environ 50 milles, qui prendrait naissance dans les environs de Beattyville et se prolongerait jusqu'au lac Matagami.

Lorsque ces projets d'envergure se réaliseront, ils seront dus, pour une très grande part, au travail et à la ténacité de nos corps publics, comme nos chambres de commerce, notre Commission industrielle, nos associations professionnelles de cultivateurs et d'agronomes, nos municipalités et notre Conseil de comté. Je tiens à les féliciter publiquement, à les remercier de leur collaboration et à les inciter à continuer leur travail afin de mettre en valeur ce petit pays du nord-ouest du Québec et d'en faire une région des plus importantes qui contribuera grandement à la prospérité économique du pays.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas féliciter notre dévoué ministre de la Défense nationale (M. Campney) de sa bonne administration. Mais j'aurais quelque chose à lui suggérer relativement à la sécurité nationale. J'ai déjà signalé dans cette enceinte les nombreuses raisons d'intérêt national qui justifieraient l'intervention du gouvernement fédéral auprés du gouvernement de la province d'Ontario pour compléter la route entre Norambéga, dans la province d'Ontario, et la ville de La Reine, dans la province de Québec, sur une distance de 47 milles. Je n'ai pas l'intention de répéter ces arguments. Je crois cependant que les dangers qui menacent le pays et l'avènement des armes modernes qui ont justifié l'érection d'une chaîne de postes de radar,— dont deux sont situés dans mon comté,— nécessitent l'intervention directe du ministère de la Défense nationale pour compléter cette route et établir un système de communication entre les deux provinces.

Il y a un autre tronçon de chemin dont la construction par le ministre de la Défense nationale serait sans contredit aussi nécessaire qu'urgente. Il s'agirait de la construction d'une route qui relierait Casey, endroit où la division de la Défense nationale a construit un aéroport très important, au poste de radar de Parent. Le parcours serait d'environ 25 milles; elle serait très facile à construire, son coût ne dépasserait pas $15,000 du mille, et elle constituerait un débouché pour les gens de Parent et des alentours.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour demander à notre dévoué ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de faire en sorte d'augmenter le taux des allocations familiales et d'améliorer la pension aux invalides.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas terminer mes observations sans mentionner encore une fois, comme je l'ai fait au cours de mes discours précédents, la nécessité de nommer un représentant auprès de l'État du Vatican. Comme presque tous les pays de l'univers y sont représentés et que tout le monde reconnaît, sans préjugé de religion ni de nationalité, que le Saint-Siège est un élément d'union et de paix entre les peuples, je suis persuadé que le fait, pour le Canada, d'y avoir un représentant constituerait une aide pour notre pays et une contribution à l'obtention de la paix universelle.

Je soumets, de plus, que le gouvernement actuel répondrait au désir de la grande majorité du peuple canadien et suivrait sa politique canadienne ordinaire s'il dotait le pays d'un drapeau national. Le Canada est membre souverain du Commonwealth des nations britanniques en vertu de certains amendements qui ont été apportés à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; notre Cour suprême constitue l'autorité judiciaire finale; le représentant de la Reine auprès de notre pays, le Gouverneur général, est Canadien d'origine. Il me semble que l'institution d'un drapeau national serait le complément de l'évolution de notre beau pays, le Canada.

(Traduction)

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, le discours du trône contient notamment une phrase sur laquelle je désire appeler l'attention de la Chambre et qui fera en grande partie le sujet des observations que je vais formuler ce soir. La phrase dont je parle est la suivante:

> Dans l'ensemble, le Canada a joui d'un niveau élevé de prospérité. Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel.

Le dernier membre de la phrase, disant que tous les secteurs de l'économie n'y ont pas participé, passera à l'histoire comme le plus grand euphémisme de tous les temps. Même si nous ne résumions que ce que nous

avons entendu au cours du débat, et je ne parle pas exclusivement des discours prononcés par des membres de l'opposition, il paraîtrait, certes, qu'un secteur considérable de notre économie n'a pas participé à la prétendue prospérité dont il est question dans le discours du trône. Toutefois, il semble que certains secteurs de l'économie se portent mieux qu'auparavant. J'ai en main une coupure de la *Presse canadienne* qui signale que les bénéfices des sociétés, de janvier à septembre 1955, sont montés à 2,236 millions de dollars, comparativement avec 1,829 millions de dollars il y a un an. Il semble que nos puissantes sociétés ont accru leurs bénéfices, mais si c'est là tout ce sur quoi le gouvernement peut se fonder pour proclamer que nous avons la prospérité, je dois dire qu'il ne tient compte que d'un bien petit secteur de l'économie canadienne.

Du reste, presque tous ceux qui, au cours du débat, ont parlé de l'agriculture, ont signalé le fléchissement du revenu. Au lieu d'imposer à la Chambre d'autres données statistiques, je veux signaler brièvement ce que soutiennent dans ma province du Manitoba deux organismes agricoles qui, ensemble, représentent assez bien les cultivateurs de cette province; le gouvernement provincial est aussi du même avis. La Fédération des agriculteurs présentait un rapport à la commission Gordon dans lequel, dès le premier alinéa, on pouvait relever le passage suivant:

> Si la tendance à la hausse des frais d'exploitation et à la baisse des cours agricoles se poursuit encore pendant un an ou deux, à peine, cela pourrait entraîner au désastre l'agriculture dans notre province...

J'ai aussi un rapport de ce que l'Union des cultivateurs du Manitoba exposait à la commission Gordon. Ce compte rendu figure au *Co-Operator* du 17 novembre dernier:

> Dans un mémoire de dix pages, avec annexes, dans lequel elle exposait l'augmentation continue des frais d'exploitation du cultivateur et la chute également continue du pouvoir d'achat d'un boisseau de blé, l'Union des cultivateurs du Manitoba a donné à entendre à la Commission Gordon que ce qui constituait peut-être le plus important de tous les éléments qui influent actuellement sur l'évolution de l'agriculture "est, et a été, la ligne de conduite suivie, ou plutôt non suivie, par les pouvoirs publics".

Le *Co-Operator* du même jour dit du mémoire de la province du Manitoba:

> Les cultivateurs du Manitoba "se trouvent devant une situation économique difficile de mauvais présage pour les quelques prochaines années si l'on n'adopte pas des mesures radicales pour y remédier", affirme le premier ministre D. L. Campbell devant la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Il ajouta: "En toute franchise, je ne sais pas quelle est la solution."

Voilà, naturellement, une analyse typiquement libérale. Voilà la situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs et c'est pour cette raison que le plus fort du présent débat a porté sur le sous-amendement proposé par mon chef, qui doit, si je comprends bien, être mis aux voix aujourd'hui. Je veux parler quelques minutes de cette question, non pas dans le sens de ce qui a déjà été dit de ce côté-ci de la Chambre, parce que la thèse à l'appui de l'amendement a été certainement bien soutenue, mais sur ce qui a été dit à l'appui de l'attitude du Gouvernement. Nous avons entendu des discours vraiment extraordinaires et c'est ce qu'apparemment pense la *Free Press* de Winnipeg. Voici ce qu'on trouve dans un éditorial de son numéro du 17 janvier dernier, sous le titre *C. D., How Could You?*

> M. Howe, défendant le Gouvernement contre les attaques portées à son programme du blé, a prononcé lundi un discours extraordinaire à la Chambre des communes. Il renfermait, cela va de soi, quelques subtilités, mais celles-ci laisseront les gens ordinaires de l'Ouest du Canada encore plus intrigués et plus mécontents que jamais.

Je crains que le ministre du Commerce (M. Howe) ne soit pas très rassuré d'apprendre que, du moins selon l'opinion de la *Free Press* de Winnipeg, son discours de lundi dernier laisse les cultivateurs des provinces des Prairies plus mécontents que jamais. La situation sera passablement grave, car je n'ai jamais vu les cultivateurs de l'Ouest canadien plus mécontents des actes du Gouvernement qu'ils ne le sont depuis trois ou quatre mois.

Ils ont tenu de grandes réunions; leurs organismes se sont aussi réunis et ont adopté des résolutions. De fait, l'éditorial que j'ai déjà mentionné signale que même les gens de la circonscription de Rosthern ont envoyé deux télégrammes réclamant des avances en espèces pour les céréales, à la suite d'une réunion tenue par l'association libérale. De fait, c'est une des principales questions qu'on discute depuis la tête des lacs jusqu'aux contreforts des Rocheuses. Je signale, plus en guise d'avertissement qu'autre chose, que si les députés libéraux qui représentent des circonscriptions dans les provinces des Prairies ne modifient pas leur attitude, ils constateront peut-être que le nombre des votes qu'ils recueilleront de la tête des lacs aux contreforts sera très faible aux prochaines élections.

Il ne s'agit pas uniquement d'avances en espèces. Ce n'est là qu'un des problèmes. Mais c'est la principale question de l'heure; c'est elle qui a fait déborder la coupe. C'est le résultat de promesses brisées pendant des années; il y a longtemps qu'on méprise l'agriculture et, ce qui est peut-être plus grave, qu'on méprise les opinions que les cultivateurs expriment par l'entremise de leurs organismes.

Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, le ministre du Commerce a adopté une attitude plutôt surprenante, car il a dit qu'il importait peu que les syndicats du blé des provinces des Prairies aient adopté des résolutions réclamant des avances en espèces, que le syndicat des cultivateurs du Manitoba et les syndicats des cultivateurs des deux autres provinces aient adopté des résolutions réclamant des avances en espèces ou que les diverses chambres de commerce et organismes ouvriers aient agi dans le même sens. Il était d'avis qu'il ne devait tenir aucun compte de tous ces organismes et écarter toute la question d'un geste, en disant que si le Gouvernement acceptait les conseils de ces organismes, il en résulterait de la difficulté pour les administrateurs de la Commission du blé. Je suis convaincu qu'il ne peut se tirer impunément d'une telle affirmation et je suis certain qu'il ne s'y attend pas.

En outre, dans un des arguments qu'il a invoqués contre le paiement d'avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes, il a fortement donné à entendre qu'une des raisons pour lesquelles on ne pouvait accéder à cette requête c'est qu'on n'avait aucune assurance que les céréales en cause se trouveraient dans les fermes et pourraient être livrées en remboursement des sommes avancées. Je suis certain que tous les producteurs de céréales des provinces des Prairies seront offusqués d'une telle insinuation.

Depuis plus de vingt ans, je suis en étroite communication avec les cultivateurs de l'Ouest canadien; le ministre du Commerce l'est depuis bien plus longtemps. Aussi, suis-je sûr qu'il ne voudrait pas laisser entendre qu'on ne peut faire confiance aux cultivateurs jusqu'à concurrence d'au moins 75 p. 100 des céréales en leur possession. Le ministre ne veut certes pas donner l'impression que les cultivateurs profiteraient d'une telle mesure législative pour essayer de jouer quelque mauvais tour. Il y a bien des moyens de noter ces avances. Il y a par exemple les livrets de permis et, le réseau des élévateurs. Il y a la Commission du blé. Les rouages sont là. Reste à savoir si le Gouvernement acceptera les conseils des organismes agricoles de l'Ouest canadien ou s'il fera à sa tête sans tenir compte de l'opinion des habitants de l'Ouest. Quant au discours que le ministre du Commerce a prononcé lundi dernier, à certains égards je serais heureux qu'on en tire des copies, qui pourraient être apposées sur la porte de chaque élévateur à grain des provinces des Prairies. Les cultivateurs qui viennent y livrer leurs céréales et constatent qu'il n'y a pas d'espace trouveraient sans doute ce discours fort intéressant.

Certains députés ministériels ont prononcé des discours pour défendre la ligne de conduite du Gouvernement. Je voudrais me reporter à celui qu'a prononcé le député de Rosthern (M. Tucker), qui a mis beaucoup de temps à chercher à interpréter ce qui s'est passé à la conférence de Saskatoon sur les céréales. J'ai aussi assisté à cette conférence. L'honorable député a semblé donner à entendre que cet amendement constitue une menace pour la Commission canadienne du blé. A mon avis, c'est tout simplement une maladroite tentative de se cacher derrière les jupes de la Commission canadienne du blé. Je suis certain qu'aucun de ceux qui ont assisté à la conférence de Saskatoon n'a eu cette impression

Des représentants de tous les principaux organismes agricoles des trois provinces des Prairies, de deux des gouvernements des provinces des Prairies, d'organismes agricoles, de chambres du commerce et de marchands détaillants ont assisté à cette conférence. Ces gens représentaient bien l'opinion des habitants de l'Ouest. Au cours de toutes les discussions, on n'a jamais donné à entendre qu'il pouvait y avoir conflit entre la proposition tendant au versement d'avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes et le principe dont s'inspire la Commission canadienne du blé, ni que les deux étaient incompatibles. L'honorable député de Rosthern ne peut certes prétendre en cette enceinte que la conférence voulait qu'on permette aux producteurs d'obtenir des prêts bancaires à 5 p. 100, car s'il est une question sur laquelle ils se sont prononcés assez clairement, c'est qu'ils n'étaient pas en faveur de prêts bancaires comportant un intérêt de 5 p. 100, mais qu'ils préféraient des avances en espèces.

Pour ce qui est de la Commission canadienne du blé, j'ai été plutôt étonné d'entendre un membre du parti libéral chercher à créer à la Chambre l'impression que les membres de notre groupe ou de l'opposition en général constituaient une menace pour la Commission canadienne du blé. Si nous examinons ce qui s'est passé, nous constaterons que c'est exactement le contraire qui est vrai. Ainsi, si nous examinons les débats qui ont eu lieu lorsque le bill initial portant institution de la Commission du blé a été présenté à la Chambre en 1935, nous constatons que ce sont les membres du parti libéral,—qui formaient alors l'opposition,—qui ont déclaré qu'ils doutaient fort qu'ils puissent appuyer une mesure de ce genre. De fait, la plupart de ceux qui ont pris la parole, ont exprimé l'espoir qu'il ne s'agirait que d'une mesure temporaire, qui ne resterait en vigueur que pendant la durée de la

crise qui sévissait alors et que cette loi ne serait pas consignée en permanence dans les statuts du Canada. Par exemple, l'honorable député de Portage-Neepawa (M. Weir), un des rares honorables vis-à-vis qui siégeaient en cette enceinte en 1935, s'est exprimé sur la question le 13 juin 1935. Lorsqu'il a déclaré qu'il appuierait la deuxième lecture du bill, il a fait la réserve suivante qu'on trouve à la page 3645 du hansard de ce jour-là:

Malgré tout, j'hésiterais beaucoup, dans l'occurrence, à approuver une proposition visant à instituer et mettre en œuvre un syndicat de ventes permanent obligatoire, chargé de la vente du blé dans notre pays pendant des années à venir. Je n'aime pas que l'État se mette à faire le commerce du blé.

C'était là l'attitude du parti libéral à l'époque. S'il a changé d'opinion, ce n'est que récemment. Je voudrais maintenant signaler la réserve qu'a apportée à son appui de la mesure le ministre de la Justice de l'époque, l'honorable Ernest Lapointe. Après avoir exposé quatre réserves, il a posé la cinquième qu'on retrouve à la page 3618 des Débats du 13 juin 1935:

Enfin, je me prononce pour le bill, parce que j'y vois une mesure d'ordre temporaire et d'urgence, mais non un régime permanent d'étatisme dans le domaine de la production et la vente du blé, si je considère que le Gouvernement nous le présente dans ses derniers jours.

Il va sans dire que ces derniers mots valent autant aujourd'hui qu'à ce moment-là. Nous constatons donc que les membres du parti libéral, qui constituaient alors l'opposition, se sont catégoriquement exprimés contre le principe d'une Commission du blé qui serait chargée d'une façon permanente de la vente des céréales au Canada. Ils ne l'ont approuvée qu'à titre de mesure d'urgence qui devrait être retranchée des statuts le plus tôt possible. De fait, un an plus tard le parti libéral prenait les rênes du pouvoir. Il a alors tenté d'affaiblir la Commission du blé ou du moins de la rendre partiellement inefficace. La décision qu'a prise le parti libéral en 1938 d'abaisser le prix initial à 60c. le boisseau démontre encore une fois l'importance qu'il attachait à la Commission canadienne du blé.

Cela devrait suffir pour démontrer que ce ne sont pas les membres de notre groupe qui constituent une menace pour la Commission du blé car, par principe et en vertu de leur programme, ils ont toujours été en faveur de la Commission canadienne du blé et de la vente ordonnée des céréales,—ce sont précisément les députés qui s'opposent aujourd'hui à notre amendement qui constituent la plus grande menace pour la Commission.

Lorsque la question a surgi dans l'Ouest l'automne dernier, il a été intéressant de noter le genre de conseils que les divers membres du cabinet ont offerts aux cultivateurs à

propos de cette question. Nous avons le ministre de la Justice, qui est le représentant du Manitoba au sein du cabinet, le ministre de l'Agriculture qui représente la Saskatchewan et le ministre du Commerce dont relève la Commission du blé. La façon dont on a abordé cette question a suscité beaucoup de mécontentement, non seulement parce que le Gouvernement refusait d'agir mais aussi à cause des nombreuses déclarations contradictoires qui se succédaient. Un ministre formulait une déclaration, mais un de ses collègues venait ensuite s'exprimer d'une façon différente.

La situation en est venue à un point qui nous donnait l'impression d'une parade des refrains populaires, où certaines mélodies se disputent la première place. Au moment où l'agitation était à son comble, j'ai noté qu'une mélodie décrivait assez bien la direction donnée par ces trois ministres. Il s'agissait d'une pièce intitulée *"Bewitched, Bothered and Bewildered"*, je crois. A mon avis, ce titre décrit assez bien l'attitude de nos ministres. D'abord, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a cherché à ensorceler les cultivateurs en leur faisant croire qu'il était à leur avantage d'avoir cet excédent de céréales dans leur grenier. Vint ensuite la réunion tenue à Minnedosa, dans la circonscription du ministre de la Justice (M. Garson), qui a suscité de l'inquiétude chez un grand nombre de gens. Le ministre a dû en être fort ennuyé, car on l'a criblé de questions pendant près de trois heures et demie, mais il a réussi à les contourner fort adroitement. Le titre de cette mélodie décrivait certes bien la situation pour ce qui est de l'attitude du ministre du Commerce car, si on a rejeté la proposition concernant des avances en espèces et proposé des prêts bancaires à raison de 5 p. 100, les habitants de l'Ouest canadien savaient fort bien qu'on procédait d'une façon bien différente dans un autre domaine. A peu près au même moment où on nous disait qu'il n'y avait rien de mal à garantir des prêts bancaires à 5 p. 100, que le principe était bon,—l'autre jour le ministre a dit que lorsqu'il devait emprunter de l'argent il devait acquitter un intérêt au moins aussi élevé,—le Gouvernement a annoncé qu'il était prêt à avancer une importante somme à une entreprise privée, la *Trans-Canada Pipe Lines,* à un intérêt de 3½ p. 100. Le ministre hoche la tête. S'il estime que ce n'est pas exact, j'aimerais l'entendre rectifier.

Le très hon. M. Howe: Puisque l'honorable député m'a demandé de le corriger, je dois dire que le Gouvernement n'avance aucun fonds à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited.*

M. Zaplitny: Je m'attendais un peu à ce que le ministre s'exprime ainsi car l'accord qui a été signé intéresse le gouvernement fédéral, le gouvernement ontarien et la compagnie de pipe-lines. C'est tout comme si le Gouvernement avançait environ 85 millions de dollars à une entreprise privée, à un intérêt de 3·5 p. 100. C'est même pire, car cette entente prévoit que la compagnie pourra déprécier son pipe-line à raison de 3·5 p. 100. De fait, lorsque la compagnie rachètera la partie du pipe-line aménagée par les deux gouvernements en vertu de l'entente, elle aura obtenu un prêt d'environ 85 millions de dollars, libre d'intérêt.

Le très hon. M. Howe: J'espère que mon ami ne sera jamais appelé à administrer les fonds de l'État, car son administration financière ruinerait certes le pays.

M. Zaplitny: Si le ministre croit que ce genre d'entreprise financière n'est pas sûre, il devra reviser l'accord, car c'est ce qu'il y est prévu.

Le très hon. M. Howe: Ce n'est pas ce que prévoit l'accord. Mon honorable ami ne le comprend pas, mais je ne m'oppose pas à ce qu'il l'explique à sa façon simpliste.

M. Zaplitny: Je reviendrai sur la question. Je voudrais poursuivre mon exposé. Je me suis tout simplement servi de cet exemple...

Le très hon. M. Howe: Mieux vaut y renoncer.

M. Zaplitny: ...pour démontrer qu'on a accordé aux producteurs de céréales un traitement différent de celui qu'on a fait au même moment à une entreprise privée.

M. Studer: Encore de travers.

M. Zaplitny: Je ne conseillerais pas à l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek (M. Studer) de s'immiscer dans le débat car les arguments qu'il a exposés l'autre jour en faveur de l'attitude du Gouvernement devraient le convaincre qu'il vaut mieux pour lui de garder le silence. Tout ce qu'il a pu nous proposer pour nous défaire de nos excédents de produits alimentaires c'était d'en consommer davantage. A son avis, si tout le monde mangeait à sa faim et s'efforçait d'engraisser, nos excédents disparaîtraient. Il a semblé oublier qu'il y a deux catégories de gens au Canada. Il y en a qui mangent trop et d'autres qui ne mangent pas assez. Dans bien des cas, ceux qui ne mangent pas assez sont incapables de se procurer les aliments dont ils ont besoin, à cause du programme mesquin du Gouvernement en matière de services sociaux.

M. Studer: N'avez-vous pas là-bas une province qui pratique l'épargne?

M. Zaplitny: Je l'ai déjà dit, cette question des avances en espèces n'est pas en soi l'unique motif de mécontentement chez les cultivateurs de l'Ouest. Il s'agit de savoir si l'agriculture au Canada, dans l'Est comme dans l'Ouest, obtient sa juste part du revenu national. Quand on consulte la statistique et qu'on constate que les agriculteurs, qui comptent 20 p. 100 de la population du Canada, touchent de moins en moins chaque année; quand, supposant qu'ils reçoivent 20 p. 100 du revenu national, on constate que leur part est tombée de 8·5 p. 100 à environ 7 p. 100, on peut vraiment dire ques les cultivateurs ont raison de se plaindre de la façon dont les traite le gouvernement actuel.

Avant la fin de la présente session, le parlement devra étudier sérieusement au moins trois aspects de notre économie. En somme, si nous voulons jouir d'une prospérité dont nous puissions nous vanter et non d'une prospérité qui profite simplement à quelques grandes entreprises dont les bénéfices augmentent, il nous faudra satisfaire à trois conditions. D'abord, en tant que parlement, nous devrons nous entendre sur le principe des prix de parité. Non seulement les prix de parité rendent justice à l'agriculture mais ils sont nécessaires pour assurer la prospérité future du Canada. Si nous faisons en sorte, par des mesures législatives, d'assurer à l'agriculture sa juste part du revenu national, nous aurons fait un pas de géant, le plus important jamais réalisé peut-être, vers le maintien de l'ensemble de notre économie dans un état florissant. Si nous permettons que la part de l'agriculture continue de diminuer tandis que les frais de production demeurent stationnaires ou augmentent, les cultivateurs ne seront plus en mesure d'acheter leur part des bonnes choses que notre pays produit.

Nous contribuerons ainsi à déclencher une crise économique dans d'autres parties du pays. Cela est arrivé déjà et ne tarderait pas à se répéter. Nous entendons exposer des arguments pour et contre la parité des prix agricoles. On nous dit parfois que l'établissement d'un régime de parité des prix agricoles pourrait comporter le paiement de subventions. Il y en a qui prétendent que ce régime ne donnerait pas de bons résultats puisqu'il nous faudrait recourir aux fonds publics pour maintenir des prix agricoles minimums. D'autre part, quand on jette un coup d'œil sur notre économie et qu'on songe aux subventions qui sont versées actuellement et qui l'ont été pendant nombre d'années, on ne saurait prétendre que quelques centaines de millions de dollars affectés à des subventions agricoles nuiraient à notre économie.

Qu'on songe par exemple à notre régime tarifaire qui représente une énorme subven-

tion pour nos industries de fabrication. Depuis que les droits douaniers existent, on a soutiré des goussets de la population du Canada, de celle de l'Ouest surtout, des centaines de millions de dollars. Il y a aussi d'autres subventions. Les cultivateurs du Canada, surtout les producteurs de céréales, ont toujours été très conciliants et désireux de faire leur part. Quand j'entends des députés comme celui de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) dire que le paiement d'une certaine part des frais d'entreposage des céréales serait une aumône, je me demande si ces députés ont vraiment étudié la situation.

Quels sont les faits? En 1946, après la fin de la guerre, le Gouvernement a décidé d'établir un prix maximum, non pas un prix minimum, à l'égard du blé. Il a conclu une entente prévoyant un prix maximum de $1.55 le boisseau, à un moment où le prix maximum de presque tous les autres produits au Canada était majoré. On supprimait à ce moment-là la régie à l'égard des prix de l'acier, des instruments agricoles, des combustibles utilisés sur la ferme et de bien d'autres produits qui entrent dans le coût de revient. Le Gouvernement a fait une proposition aux cultivateurs. Avant de conclure un accord de quatre ans, il fallait s'assurer un approvisionnement de blé et garantir à la Grande-Bretagne, notre principal client, la livraison de céréales à un prix fixe. La seule solution consistait à fixer un prix minimum et un prix maximum à l'égard des céréales. A l'époque, nous aurions pu vendre notre blé à $2 le boisseau environ mais on a demandé aux cultivateurs, dans l'intérêt de la stabilité disait-on, d'accepter un prix de $1.55.

Les cultivateurs ont accepté. Ils ont accepté, pour le bien général de l'économie canadienne, pour le bien général des pays alliés aussi bien que du Canada; ils se sont dits prêts à se contenter d'un prix inférieur à celui qu'ils auraient pu toucher sur le marché ordinaire. Qu'est-il arrivé ensuite?

Je l'ai déjà dit, le Gouvernement s'est ensuite empressé de supprimer les régies à l'égard de toutes les autres denrées de sorte que le cultivateur a dû se contenter d'un prix maximum pour son produit pendant une période de quatre ans tandis que tous les autres prix étaient soustraits aux régies et que le coût de revient subissait une hausse illimitée. C'est ce qu'on appelait la stabilisation. De fait, la stabilisation s'est faite non pas à un niveau mais à deux. On avait réussi à stabiliser le revenu agricole à un bas niveau et les frais de revient agricoles à un haut niveau. Voilà le régime de stabilisation où les producteurs se trouvent aujourd'hui coincés. C'est un point qu'il faut considérer quand on parle de prix de parité.

[M. Zaplitny.]

Pour aider au maintien de la prospérité au Canada, il nous faudra aussi établir le régime le plus étendu et le plus généreux possible de sécurité sociale. Maintes et maintes fois au cours du débat actuel, des honorables députés, de part et d'autre de la Chambre, nous ont dit que les excédents sont une chose excellente, que nous avons plus de céréales, plus de blé, plus de beurre, plus de fromage et le reste, que les Canadiens n'en peuvent consommer en ce moment. C'est peut-être vrai. Certes l'abondance est préférable à la disette. Personne ne le niera. Mais c'est une bonne chose dans la mesure seulement où la population du Canada peut profiter de tous ces produits et il en va de même des produits manufacturés.

On ne produit que pour consommer. Tant que la population du Canada pourra consommer les denrées que nous produisons et tant qu'elle pourra s'en procurer suffisamment, la prospérité se maintiendra; mais, pour qu'elle puisse acheter ces produits, la population doit avoir la puissance d'achat nécessaire. Elle peut l'obtenir soit par les produits qu'elle vend, soit par les salaires qu'elle gagne, soit par les mesures de sécurité sociale. Tant qu'il y aura au Canada des gens qui devront se contenter de faibles revenus ou qui, soit par malchance, soit à cause d'une mauvaise santé, d'accidents, ou pour quelque autre motif, seront incapables de gagner un revenu suffisant pour s'assurer la puissance d'achat nécessaire, le parlement devra faire en sorte, au moyen de mesures de sécurité sociale, de mettre à la disposition de ces gens la puissance d'achat nécessaire, sous forme de pensions et ainsi de suite.

On parle d'excédents de beurre, de fromage, et de bien d'autres produits. Nous savons tous cependant qu'il y a des milliers, peut-être des centaines de milliers, de vieillards, d'invalides, de malades ou d'accidentés dont la puissance d'achat se trouve réduite et qui ne peuvent se procurer ces aliments simplement parce qu'ils n'ont pas les ressources nécessaires, parce qu'une somme de $40 par mois, ou que l'allocation qu'ils touchent, ne suffit pas à payer le loyer, le chauffage et l'éclairage et qu'il n'en reste pas assez pour se procurer les articles d'épicerie et de vêtement dont ils ont besoin. Plusieurs ministres nous ont dit, l'un après l'autre, au cours du débat actuel, que notre pays est censé être l'un des plus riches du monde. N'est-il pas honteux que nous ne puissions assurer une existence convenable, à même cette surabondance dont on parle, à certains citoyens de notre pays? Il faut donc recourir aux mesures les plus étendues possibles de sécurité sociale non seulement pour alléger les souffrances de beaucoup de malheureux mais aussi pour assurer la répartition de la

puissance d'achat nécessaire à la consommation des bonnes choses que nous produisons.

Une troisième mesure s'impose. Le Gouvernement, et le Parlement de même, doit être en tout temps sur le qui-vive afin de prendre les dispositions nécessaires contre les monopoles qui menacent l'économie de notre pays. On entend souvent parler de l'entreprise publique. On parle parfois comme si les socialistes étaient une menace à ce qu'on appelle, au Canada, l'entreprise ou l'initiative privée. Qu'on me permettre de dire que beaucoup de gens liés à l'entreprise privée sont une menace pour l'avenir de notre pays, une menace pour l'entrepreneur particulier, pour l'entrepreneur libre qui possède son propre commerce. Cette menace pour notre avenir n'émane pas du Gouvernement mais des puissants monopoles qui écartent chaque jour des centaines et des centaines de leurs petits concurrents.

C'est une course de rats. L'entreprise qui possède des capitaux énormes et illimités est en mesure d'exploiter ses petits concurrents et c'est ce qu'elle fait quand l'occasion s'en présente. Nous devons donc être continuellement aux aguets afin de prendre des mesures efficaces contre la formation de monopoles. C'est à ce propos que je veux me reporter aux mesures prises par le Gouvernement à l'égard du pipe-line de gaz Trans-Canada. Cette question a été discutée à maintes reprises au cours de sessions antérieures; récemment, on a annoncé que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario s'étaient entendus avec la *Trans-Canada Pipe-Lines* en vue de l'aménagement d'un secteur du pipe-line de gaz dans le nord de l'Ontario,—secteur dont on dit qu'il n'est pas rentable,—en vertu d'une entente selon laquelle la société pourra racheter plus tard cette partie du pipe-line, à certaines conditions.

Je ne reproche pas au gouvernement du Canada ni au gouvernement de l'Ontario de prendre part à la construction d'un pipe-line de gaz. De fait, ils auraient dû participer à l'entreprise tout entière. Dès le début, ce réseau aurait dû appartenir à la population et être utilisé pour répondre aux besoins de tous les Canadiens qui peuvent en profiter. En outre, on aurait pu donner aux gouvernements provinciaux sur les territoires desquels le pipe-line doit passer, ainsi qu'aux municipalités, l'assurance que, si jamais ils décidaient d'établir un réseau public de distribution du gaz dans les cadres de leur compétence, ils auraient affaire au gouvernement sous le régime d'un programme visant à assurer à tous une occasion égale, plutôt qu'à une société privée qui pourrait exploiter sa situation avantageuse pour leur dicter ses propres termes.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement a décidé d'entreprendre l'aménagement de cette partie du réseau général de canalisation qui reliera l'Alberta à l'Est. J'ai déjà dit à quelles conditions. Je n'ai rien à changer à mes affirmations. Le ministre du Commerce (M. Howe) pourra me réfuter; il nous donnera sa propre version quand l'occasion s'en présentera. En somme, le gouvernement fédéral doit affecter une somme d'environ 85 millions de l'argent des contribuables, et la province d'Ontario une somme d'environ 35 millions, à un pipe-line qui, un jour ou l'autre, d'après les termes de l'accord, appartiendra à une société privée. Cet argent est prêté à un taux d'intérêt d'environ 3½ p. 100 et l'accord prévoit que la société privée pourra déduire une dépréciation de 3½ p. 100 pour la période durant laquelle elle remboursera cette avance avant de prendre possession du pipe-line. Autrement dit, on lui offre un prêt, libre d'intérêt, de 120 millions de dollars à l'égard d'un pipe-line qui sera pour ainsi dire un monopole; la société sera en mesure de distribuer le gaz à son gré et de dicter aux municipalités et aux gouvernements provinciaux les conditions auxquelles ils pourront obtenir du gaz naturel.

Je constate qu'il est six heures, monsieur l'Orateur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Carrick: Le député me permettrait-il une question? Sauf erreur, il a dit, avant la suspension de la séance, à six heures, que, si la *Trans-Canada Pipe Lines* achetait le tronçon nord-ontarien, elle ne verserait aucun intérêt. Le député admet-il l'interprétation de l'entente donnée dans le communiqué publié par le ministère du Commerce, le 21 novembre dernier, savoir que, si le tronçon nord-ontarien était acheté, l'État recevrait 3½ p. 100 sur sa mise de fonds?

M. Zaplitny: Je regrette qu'il me reste si peu de temps; mais je sais ce dont parle le député. Il est également vrai que, dans l'entre-temps, la société de pipe-line pourra déprécier son capital au rythme d'environ 3½ p. 100, ce qui reviendra à un prêt sans intérêt.

M. Carrick: C'est une déclaration inexacte.

M. Zaplitny: A propos de cette affaire de pipe-line, je tiens à dire que c'est un marché imprévoyant, selon moi. Il constitue l'aliénation d'une ressource naturelle du pays et ce qu'a fait le ministre du Commerce (M. Howe) en vue de la création de la société avec

laquelle a été conclue l'entente équivaut presque à la violation de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. A la vérité, je me demande s'il n'y a pas eu là infraction. Le ministre de la Justice (M. Garson) rendrait peut-être service à son collègue en examinant l'article 32 ainsi que l'interprétation afin de s'assurer si cette activité n'aurait pas entraîné le Gouvernement dans la formation d'un monopole contraire, nuisible même à l'intérêt public, constituant ainsi une infraction à la loi.

M. A. B. Weselak (Springfield): Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je me joins aux autres députés pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. L'honorable représentante de Timiskaming (Mme Shipley) a eu l'insigne honneur d'être la première femme depuis la Confédération, à proposer l'Adresse. Toutes les canadiennes, j'en suis sûr, se sont enorgueillies de la manière dont elle s'est acquittée de sa tâche. L'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) s'en est également bien tiré en tant que représentant de la jeunesse de notre pays. Son splendide discours témoignait de l'activité croissante de nos jeunes dans les affaires du pays qui intéressent leur bien-être présent et futur.

Le débat en est rendu au cinquième jour. Il est presque impossible d'y participer sans faire de répétitions. Cependant, si l'on examine les discours des membres de l'opposition, il y aurait fort à faire pour rivaliser avec eux à cet égard. Le discours du trône a été la cible de bien des critiques; on a dit qu'il renfermait peu de choses pour les Canadiens. Il est vrai que le discours du trône est assez bref; d'autre part, à mon titre de député de Springfield, j'y trouve beaucoup de mesures qui intéresseront mes commettants et dont ils bénéficieront.

Le discours débute par une mention de nos problèmes d'ordre international. Il réaffirme que nous appuyons l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, l'Organisation des Nations Unies, le plan de Colombo, le plan d'aide technique des Nations Unies. Les chefs du bloc communiste ayant récemment changé d'attitude, ce qui n'a surpris personne, je pense, ces programmes et ces organismes nous sont essentiels pour assurer notre sécurité et prévenir l'agression et l'expansion communiste. Si nous avions accepté la diplomatie souriante des Russes et écarté l'OTAN suivant leurs suggestions, nous en subirions les conséquences, je le crains, et nous récolterions les fruits de notre folie.

Les honorables ministres des Affaires extérieures, des Pêcheries, de la Santé nationale et du Bien-être social,—le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) en a été quitte pour des blessures graves et douloureuses,—méritent des félicitations pour leurs efforts tendant à jeter les bases de la paix dans notre monde troublé. Les efforts de la délégation canadienne aux Nations Unies ont jeté du lustre sur le Canada et sur la sagesse de ses hommes d'État.

Le discours signale aussi que le Gouvernement s'est attaqué au problème du blé de l'Ouest et parmi les projets de loi qu'il cherche à faire approuver par le parlement, figurent des mesures qui atténueront les difficultés actuelles des producteurs de blé.

On a parlé au cours du débat de la proposition du Gouvernement de payer, à titre de don gratuit, les frais d'administration des réserves provisoires de blé possédées par la Commission canadienne du blé à l'égard des stocks de blé de la Commission qui dépasseraient 178 millions de boisseaux.

On a donné, au cours du débat, des statistiques qui prouvent que l'économie agricole des Prairies, contrairement à ce qui s'est produit dans maintes autres régions du pays, a décliné régulièrement. Les cultivateurs de l'Ouest canadien sont parvenus par le passé à supporter passablement leur fardeau en dépit des mesures de protection qui, sous la forme de droits de douane et de brevets, ont tant contribué à l'essor de l'industrie et à l'amélioration de la sécurité de la main-d'œuvre. Les avantages obtenus dans d'autres secteurs de l'économie grâce aux droits de douane et aux brevets doivent se payer, et le sont par les consommateurs de notre pays. Les cultivateurs sont par rapport à leur nombre d'assez gros consommateurs de produits manufacturés et paient individuellement une part considérable de ces frais. Le cultivateur doit acheter sur un marché adapté à notre niveau économique élevé, tandis qu'il doit vendre et lutter contre la concurrence sur des marchés où le niveau économique est beaucoup plus bas que celui du Canada. La protection accordée sous forme de barrières douanières et de brevets, en dépit des avantages que nous en retirons, n'est rien d'autre qu'une subvention payée par les consommateurs du Canada.

A noter certaines des autres subventions versées au Canada. Ce n'est pas sans intérêt. J'ai découvert que depuis 1944, on a versé 2 millions aux producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes, 7 millions aux producteurs de pommes de l'Est et de l'Ouest, 6 millions aux producteurs de beurre de l'Ontario et du Québec et 6 millions environ aux producteurs de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, au titre de la loi sur le soutien des prix agricoles.

De 1941 à 1954, l'aide au transport de la provende des provinces des Prairies versée au bénéfice des producteurs et nourrisseurs de bétail s'établit ainsi qu'il suit:

Colombie-Britannique, jusqu'à concurrence de	$ 22,462,939.52
Ontario	72,191,724.89
Québec	87,510,698.70
Provinces Maritimes ...	38,347,090.19
Total	$220,512,453.30

A ce total il faudrait ajouter environ 14 autres millions pour l'année 1955, ce qui donne un total de plus de 234 millions.

Voilà une partie des subventions versées à divers secteurs de l'économie agricole pour tâcher d'en élever le niveau à peu près au niveau économique général.

Outre ces subventions agricoles, en 1954 seulement, le gouvernement fédéral a versé d'autres subventions s'élevant à 51 millions. La ventilation d'un état des comptes nationaux au chapitre du revenu et des dépenses, préparé par le Bureau fédéral de la statistique, révèle qu'en 1954 on a versé 15 millions de dollars en subventions à l'extraction de l'or, 11 millions de dollars en vertu de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, 12 millions en subventions à la houille et 13 millions en subventions diverses.

Je n'ai rien à redire au versement des subventions dont je viens de parler. Il vaut beaucoup mieux venir provisoirement en aide aux secteurs de notre économie qui traversent une crise temporaire que de légiférer de façon à abaisser le niveau économique de l'ensemble du pays. A cet égard, l'économie agricole des Prairies est devenue temporairement un point névralgique et mérite l'attention et l'aide que projette de lui accorder le Gouvernement.

Le principe de l'aide mutuelle entre Canadiens trouve une nouvelle illustration dans les efforts constants que fait notre premier ministre pour renouveler et mettre au point les accords fédéraux-provinciaux qui ont tant contribué à répartir équitablement la richesse de la nation. Dans son éditorial du 13 janvier, la *Free Press* de Winnipeg avait raison de s'exprimer ainsi qu'il suit:

> La nouvelle proposition fiscale que le gouvernement fédéral a faite aux provinces est excellente. Il faut s'attendre que cette initiative soit considérée, quand on écrira l'histoire de notre époque, comme une des œuvres dignes de véritables hommes d'État, qui font l'honneur du libéralisme canadien que dirige M. St-Laurent. C'est une importante contribution au progrès économique et politique de notre régime fédéral.

Selon cet éditorial, les propositions revisées assureront au Manitoba, dans le cadre général des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces, un traitement équitable au regard des autres provinces. D'ailleurs, en vertu des nouvelles propositions, nous obtenons sans aucun doute, en plus, tous les avantages des accords actuels relatifs à la location des domaines fiscaux.

La population du Manitoba verra d'un bon œil l'aménagement du pipe-line transcanadien. Dans la circonscription de Springfield que j'ai l'honneur de représenter, le Manitoba a eu l'avantage de mettre en valeur, sur la rivière Winnipeg, 788,000 chevaux vapeur d'énergie hydro-électrique à bon marché. Nous constatons maintenant qu'il nous faut aller chercher plus loin l'énergie; ainsi sa production et son transport coûteront plus cher que par le passé. Le gaz naturel procurera au Manitoba une source d'énergie de plus qui aidera certainement à l'expansion économique de la province.

Nous sommes heureux d'apprendre que la loi nationale sur l'habitation sera de nouveau modifiée. En effet, tout ce qui tend à améliorer les conditions d'habitation au Canada a pour effet de rendre la nation plus saine et plus heureuse. La seule proposition que je formulerai en ce moment à l'adresse du Gouvernement, c'est qu'il faudrait voir s'il n'y a pas lieu de réduire le montant de revenu exigé à l'égard des maisons situées dans des agglomérations rurales où le coût de la vie est relativement moins élevé. Dans bien des cas qui le mériteraient, il serait possible de rabaisser ce chiffre, au lieu d'en fixer un arbitrairement. Dans ces localités, ce sont les directeurs des banques qui font les avances. Ils connaissent la situation dans la région ainsi que les moyens des personnes intéressées.

Le discours du trône indique qu'on demandera au Parlement d'augmenter le montant des prêts consentis par la Commission du prêt agricole et de modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Étant donné l'accroissement des dimensions que doit avoir une propriété rurale afin de constituer une entreprise agricole rentable, ainsi que l'augmentation du capital nécessaire pour l'outiller convenablement, le montant plus considérable dont on pourra disposer constituera une modification qui sera bien accueillie. L'augmentation du montant du prêt toutefois, ne résoudra pas le problème si le rapport entre le prêt et la valeur de l'entreprise, prudemment calculé, est ramené à un niveau relativement peu élevé. J'ai signalé à la Chambre le 1er février de l'année dernière, qu'il serait nécessaire de prévoir un régime de crédit à long terme pour le rétablissement des jeunes cultivateurs en mentionnant également le succès qu'avait remporté les personnes chargées d'appliquer la loi sur les terres destinées aux anciens combattants en établissant ceux-ci dans des entreprises agricoles à la suite de la dernière

guerre. Je crois que la Commission canadienne du prêt agricole pourrait appliquer un programme analogue à celui qui était destiné aux anciens combattants, et en vertu duquel on pourrait consentir à de jeunes cultivateurs méritants des prêts surveillés à long terme afin de leur permettre de s'établir dans leurs fermes, surtout lorsqu'ils ne pourraient se procurer de crédit commercial, ce qui est le cas dans bien des régions agricoles du Canada.

La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles était bonne en soi et a contribué puissamment à procurer aux cultivateurs du crédit à bon marché grâce auquel ils ont pu doter leurs exploitations de matériels modernes qui, en leur permettant d'économiser sur la main-d'œuvre, on réduit leur prix de revient. Dans notre région, comme ailleurs, beaucoup ont tiré parti de ce crédit disponible; il a été une aide appréciable, surtout pour ceux dont l'exploitation agricole était en période de croissance ou d'agrandissement. Il est donc bien évident que toute modification visant à améliorer l'application de la loi ne peut que profiter davantage aux intéressés.

On apportera aussi des modifications à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Dans notre région, ce n'est qu'en 1954 que la loi devint pour la première fois d'application générale. Ce que j'ai vu chez nous cet été à ce propos m'a certainement fait comprendre les difficultés que l'on éprouve en appliquant cette loi. En 1954, se rendant compte du mécontentement qui régnait au Manitoba, au sujet de l'application de cette loi dans de nombreuses régions, le gouvernement de cette province a approuvé la nomination d'une commission chargée d'étudier la loi elle-même, ainsi que d'autres plans d'assurances sur les récoltes auxquels on pourrait éventuellement recourir à la place de la loi actuelle. Le rapport de cette commission a été soumis au gouvernement du Manitoba le 9 septembre 1955, et je recommanderais à tous les députés de l'Ouest de l'étudier à fond, car c'est une mine de renseignements non seulement sur l'assistance à l'Agriculture des Prairies, mais aussi sur les constatations de la *Federal Crop Insurance Corporation* aux États-Unis. Le rapport renferme également l'opinion de la Commission sur l'application, au Manitoba, de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; elle propose des modifications qu'ont sans doute examinées le Gouvernement et ses fonctionnaires.

Les réserves indiennes de la rivière Berens, de Bloodvein, Brokenhead, Fort Alexander, Hollow Water, Little Black River, Little Grand Rapids et Poplar River se trouvent

[M. Weselak.]

dans la circonscription de Springfield qui compte ainsi une bonne partie de la population indienne du Manitoba. Les réserves de Fort Alexander et de Brokenhead sont situées à l'extrémité sud du lac Winnipeg. Les autres s'échelonnent vers le nord sur la rive droite du lac; elles s'étendent sur une distance de 160 milles. Les deux réserves du sud sont situées sur des terres assez arables. Je crois qu'on peut faire beaucoup pour la mise en valeur agricole de ces réserves, moyennant les ressources financières et les directives nécessaires. Les levés préliminaires à cette fin auraient été faits. L'intérêt que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) témoigne à nos Indiens rendra la collaboration plus étroite entre le ministre et le nouveau surveillant régional des services indiens, à l'avantage de tous les Indiens du Manitoba. Les modifications à la loi sur les Indiens seront conçues, j'en suis sûr, de façon à faciliter la tâche du ministère. On les attendra avec beaucoup d'intérêt.

Depuis mon arrivée à la Chambre, je n'ai jamais parlé du rôle que la circonscription de Springfield a joué dans l'histoire de l'Ouest du Canada, ni à son importance pour le bien-être économique du Manitoba. Springfield suit la frontière de la province d'Ontario au nord et au sud sur une longueur de 222 milles. Au nord de la ville de Selkirk la circonscription est bornée à l'ouest par la rive est du lac Winnipeg et au sud de la ville de Selkirk, elle s'étend de l'autre côté de la rivière Rouge à la montagne Stony et entoure la ville de Winnipeg et celle de Transcona. La circonscription compte des représentants de presque tous les groupes religieux, ethniques et professionnels qui vivent et travaillent ensemble au bien commun.

Des deux côtés de la rivière Rouge, à partir de la ville de Winnipeg jusqu'à celle de Selkirk, s'échelonnent des fermes de culture mixte et de vastes jardins maraîchers et autres qui sont situés sur des petites propriétés de gens employés à la ville voisine. La région remonte loin dans l'histoire, puisqu'on y retrouve Lower Fort Garry, construit il y a 124 ans, encore parfaitement intact et en excellent état de conservation. C'est dans cette région, le long de la rivière Rouge qu'ont été écrites les premières pages de l'histoire de l'Ouest canadien et là aussi que débute l'histoire de Louis Riel.

La partie centrale de la circonscription, située dans les vallées des rivières Rouge, Brokenhead et Whitemouth, est une des zones agricoles les plus fertiles de l'Ouest canadien, bien que, depuis deux ans, par suite d'un excès d'humidité, les récoltes aient été relativement pauvres et que les cultivateurs

aient beaucoup de mal à satisfaire à leurs obligations et à poursuivre leur exploitation agricole.

Cela peut paraître étrange mais quand nous constatons qu'en 1954,—et les résultats indiqueront que l'année 1955 n'a guère été meilleure,—le rendement moyen des cultures de blé dans la municipalité de Brokenhead a été de 9·5 boisseaux, contre la moyenne à long terme de 19·7; dans celle de Lac-du-Bonnet, de 5 boisseaux contre la moyenne à long terme de 21·8; dans celle de Whitemouth, de 5 boisseaux contre la moyenne à long terme de 16·8, nous reconnaissons d'emblée que les cultivateurs n'ont pas été atteints uniquement par la baisse des prix mais encore par une diminution marquée de production.

Le secteur oriental de la circonscription qui longe la frontière de l'Ontario et s'étend vers le nord entre le lac Winnipeg et l'Ontario fait partie du bouclier précambrien. Dans cette région, coule du lac des Bois à Fort-Alexander sur le lac Winnipeg la grande rivière Winnipeg qui a joué un si grand rôle dans l'expansion économique du Manitoba. Ceux qui ont découvert l'Ouest ont voyagé sur ce cours d'eau pour atteindre le lac Winnipeg pour ensuite se diriger vers le sud et gagner l'endroit où s'élève maintenant la ville de Winnipeg. C'est sur cette rivière que sont situées des centrales électriques produisant 788,000 chevaux-vapeur par jour, ce qui répond aux besoins actuels de la province du Manitoba. C'est également le long de ce cours d'eau que se trouve la grande usine de pâte et de papier qui emploie la main-d'œuvre des agglomérations de Pine-Falls, Powerview et St. George et procure de l'emploi aux cultivateurs de la région au cours de l'hiver. Cette région est également des plus agréables pour la pêche, la chasse, la natation et le canotage dans les deux réserves provinciales, soit celles de Whiteshell et d'Agassiz.

Les gens établis près du lac font beaucoup la pêche et l'élevage d'animaux à fourrure. Les réserves minérales de cette région ont à peine été entamées. On a extrait de l'or à Bissett pendant quelque temps. Cette région est riche en nickel, lithium, chromite, or, cuivre, béryl et molybdène. La *Lithium Corporation of Canada,* les sociétés Falconbridge et Violamac sont à exploiter des terrains, et bientôt la région deviendra un important élément de notre production minérale.

Une bonne partie du débat jusqu'ici a porté sur la question des excédents de blé, et les membres de l'opposition se sont efforcés d'en attribuer la faute au Gouvernement. Or le ministre et d'autres députés ministériels ont consigné au hansard des faits et des chiffres révélant que, malgré des difficultés toujours plus grandes, le Canada a conservé la majeure partie de ses débouchés. Ces orateurs ont démontré que le problème n'est pas particulier au Canada, mais que c'est un problème mondial découlant de plusieurs facteurs sur lesquels le Gouvernement n'a aucune autorité. Le premier de ceux-là se trouve dans le pays même. C'est le fait que, dans sa bienveillance à notre égard, la Providence nous a donné d'abondantes récoltes, ce qui, depuis de nombreuses années, accroît les quantités de produits exportables. Le second fait est que les récoltes ont été bonnes aussi à travers le monde; par suite des subventions d'État, la production s'est accrue dans les pays traditionnellement importateurs, réduisant ainsi leurs besoins et augmentant au Canada la quantité de blé exportable.

Dans une allocution prononcée devant les représentants des élévateurs du syndicat du Manitoba, à Winnipeg, le 28 octobre, M. Graham Spry, agent général pour la Saskatchewan au Royaume-Uni et en Europe, autorité reconnue sur la question, a déclaré que le problème du blé dans les provinces des Prairies n'a pas surgi dans l'Ouest, mais constitue un élément de la situation mondiale du blé. Il a ensuite expliqué que ce n'est pas la politique canadienne qui a déterminé un tel état de choses. Le programme agricole du Canada, a-t-il précisé, visait la stabilité à un niveau de prix qui couvrait le prix de revient tout en permettant une concurrence équitable et sensée. Pourtant, dit-il, faute de cette concurrence équitable et sensée, notre blé s'écoule dans un cadre où les stimulants à la production et les entraves commerciales ont perturbé nos marchés normaux.

De plus, les États-Unis, qui naguère encore exportaient peu de blé sont maintenant le premier exportateur de blé du monde; cela a encore bouleversé notre commerce sur les marchés traditionnels. Il a déclaré que la politique canadienne à l'égard du blé est la moins artificielle, la plus judicieuse de tout pays. Ces remarques ont été faites dans l'idée que seul l'accord des esprits à l'échelle internationale, et un retour dans le monde entier à des lignes de conduite sur le blé qui soient sages, saines et conformes à l'économie, peuvent résoudre cet ennuyeux problème qui se pose au monde à l'heure actuelle.

Des orateurs de mon côté de la Chambre ont déjà présenté des chiffres sur la production, l'écoulement et les exportations qui prouvent que si nous avions eu des années de production normale, il ne serait pas question d'excédents. Les solutions proposées par l'opposition ont été l'acceptation de livres sterling et de monnaies faibles, le troc, des

ventes à vil prix ou à crédit, et en fin de compte une politique de vente plus entreprenante.

Pour ce qui est de l'acceptation de livres sterling et de monnaies faibles, j'aimerais citer à la Chambre un article de rédaction publié dans la *Free Press* de Winnipeg, sous le titre *Duping the Farmer*, qui se lit en partie ainsi qu'il suit:

La plus importante de ces propositions est celle que M. Douglas, premier ministre de la Saswatchewan, a de nouveau formulée dans son discours de mercredi soir. Selon lui le Canada devrait accepter pour son blé des "paiements" en monnaies étrangères,—particulièrement en livres sterling,—dans les cas où c'est notre seule chance de vendre. Cette idée ne manque pas d'un certain attrait superficiel. C'est ce qui explique qu'on en parle depuis longtemps. Mais sous la forme qu'on lui donne habituellement, elle n'est qu'un trompe-l'œil, une idée de finaud de la part de gens qui devraient être un peu plus sensés et penser un peu plus aux intérêts des cultivateurs. Il n'est évidemment pas difficile d'accepter en échange de notre blé ou d'un autre de nos produits, des livres sterling ou toute autre devise étrangère. Mais, et là est la question, que pourrons-nous faire de ces livres sterling une fois que nous les aurons? Le cultivateur canadien ne veut pas de livres sterling. Il veut des dollars ou des marchandises.

Les protagonistes des "ventes contre sterling" en parlent comme si nous pouvions obtenir des marchandises en échange. Ce n'est pas le cas,—non pas parce que nous le voulons ainsi, mais parce que les Britanniques ou d'autres le veulent évidemment ainsi, dans leur propre intérêt. Si, avec le sterling que nous aurions accepté, nous pouvions acheter des marchandises pour nous au Canada ou faire à l'étranger des placements intéressants pour les Canadiens, dans ce cas, du point de vue du Royaume-Uni, il aurait été tout aussi avantageux de nous payer d'abord en dollars.

Je vais citer une déclaration faite par M. W. G. Coventry, délégué commercial du Royaume-Uni, aux syndicats agricoles réunis en congrès à Winnipeg. La *Free Press* de Winnipeg publie le rapport suivant dans son numéro du 6 décembre 1955:

S'adressant à la cinquième convention annuelle du syndicat agricole du Manitoba qui s'est tenue à Winnipeg, et répondant aux questions qui lui avaient été posées, M. W. G. Coventry, délégué commercial du Royaume-Uni, a expliqué pourquoi ces politiques si prônées n'étaient pas réalisables du point de vue économique. Il a cependant suggéré deux pratiques propres à stimuler l'écoulement des denrées canadiennes sur les marchés étrangers.

L'auteur de l'article poursuit:

Le Canada ne pourrait pas vendre plus de blé à la Grande-Bretagne ni à d'autres pays en acceptant la monnaie sterling, dit M. Coventry, parce que ce ne serait qu'un paiement différé. Il faudrait plus tard régler le compte avec la Banque du Canada. "Vous n'obtiendrez jamais que la Banque d'Angleterre permette des achats au Canada contre du sterling", a-t-il ajouté. La nécessité éventuelle de régler avec la Banque du Canada serait une "menace suspendue au-dessus de sa tête. Pour la même raison, aucun autre pays ne paierait l'achat de biens canadiens avec sa propre monnaie.

Les dons méthodiques étaient parfois une excellente chose, dit M. Coventry. Il valait mieux que la destruction des produits. Toutefois, les Britanniques avaient un orgueil opiniâtre et se refusaient à accepter gratuitement du blé canadien. M. Coventry dit qu'il ne juge pas avantageux les échanges faits sous le signe du troc, parce qu'ils comportent des ordres précis aux fabricants de produire des articles spécialement destinés dans l'accord à un autre pays.

[M. Weselak.]

Quant aux ventes à crédit, des quantités considérables de blé ont été vendues à crédit à la Pologne, au Brésil et à la Yougoslavie par l'intermédiaire de la Corporation des crédits à l'exportation et je suis sûr que des crédits semblables seraient mis, à la disposition de tout pays qui en aurait besoin.

Pour ce qui est des dons, les États-Unis peuvent peut-être se permettre un tel luxe, mais pas nous. En 18 mois, le programme de dons a coûté aux États-Unis la somme de 1,692 millions. Pour situer dans son exacte perspective ce programme de dons, il nous faut reconnaître que le Canada exporte environ les trois quarts de sa production de blé et qu'il en consomme environ le quart, tandis que les États-Unis consomment environ les quatre cinquièmes de la leur et en exportent le cinquième, soit leur faible excédent. Les États-Unis se trouvent à peu près dans la même situation que nous avec notre beurre.

Il faut également reconnaître que, chez nous, tout programme de dons de la taille de celui qu'a adopté notre voisin serait à la charge d'une population de seulement 16 millions d'âmes, comparativement à une population américaine de plus de 150 millions. Les fonds dont le gouvernement américain dispose à cette fin découlent d'un budget qui, cette année, dépassera 66 milliards, alors que le nôtre s'établit à quelque 4 millards.

Voilà des comparaisons qu'il convient de se rappeler quand on propose d'écouler tous nos excédents de blé en recourant à des programmes de dons. Je ne vois aucun inconvénient à ce qu'on donne du blé aux pays qui en ont un besoin pressant, mais je ne pense pas qu'il nous faille bouleverser les marchés internationaux en faisant la guerre aux États-Unis sur ce terrain-là.

Nous trouvons un exemple de ce genre de marché que les États-Unis concluent en vertu de ce programme dans l'entente intervenue en octobre dernier entre ce pays et le Japon en vue de procurer au Japon pour 170 millions de dollars de produits agricoles en plus de ses importations ordinaires. D'après ce marché conclu avec le Japon, les États-Unis doivent accepter des devises locales. Trente pour cent de ces devises resteront au Japon où elles seront affectées par les États-Unis aux installations outre-mer, aux quartiers militaires, à des échanges d'étudiants et à l'organisation des débouchés américains au Japon.

Les 70 p. 100 qui restent serviront au Japon à l'aménagement de centrales hydro-électriques, à l'expansion de l'agriculture et à hâter l'organisation d'un centre de productivité. Rien de cet argent ne reviendra aux États-Unis. C'est un programme de pur don. Les États-Unis ont fait la même chose au Brésil, en Équateur, en Colombie, en Égypte, en Israël et en Yougoslavie. Par suite de ce programme, les États-Unis qui, avant la guerre, exportaient en moyenne 56 millions de boisseaux, en exportent maintenant plus de 300 millions. Ces marchés auront nécessairement des conséquences sur nos exportations.

Voyons certaines des mesures qu'a prises notre Gouvernement pour faire face à la situation. Au cours de la présente législature, le gouvernement du Canada a conclu un accord avec le Japon. C'est un accord commercial réciproque, qui accorde certaines concessions au Japon et en vertu duquel ce pays s'est engagé à acheter certaines denrées au Canada. Grâce à cet accord, nous avons eu un magnifique débouché au Japon pendant un an ou deux. Nos exportations à ce pays ont atteint un niveau élevé. Mais depuis que les États-Unis ont adopté leur programme de disposition des denrées (on ne saurait guère reprocher aux Japonais d'agir comme ils le font, étant donné les marchés dont je viens de parler), nos exportations au Japon ont diminué. A la longue, je pense bien que nous aurons un excellent débouché au Japon, mais nos exportations vers ce pays ont diminué. La Commission canadienne du blé a favorisé les ventes en invitant les pays avec qui nous commerçons à envoyer des délégations commerciales afin de les mettre au courant de nos méthodes de manutention, de culture et d'expédition de nos céréales canadiennes qui sont les meilleures au monde et qui ont créé des normes acceptables partout. La Commission du blé a aussi surveillé nos intérêts en comparaissant devant des organismes officiels aux États-Unis afin de protéger le producteur canadien de céréales. Enfin, la Commission du blé a adopté une attitude pratique à l'égard de la question de la fixation des prix des céréales. Quand la chose s'imposait et était avantageuse, elle a réduit le prix des céréales, refusant de se laisser entraîner dans une guerre de prix. Il me semble que le ministre a sans doute justifié cette attitude de la Commission canadienne du blé en disant que les commandes se faisaient plus nombreuses que l'an dernier.

Le gouvernement de notre pays lui-même à deux reprises a envoyé des délégations aux États-Unis afin d'étudier ce problème en vue d'en arriver à une solution amicale. Sauf erreur, une autre conférence aura lieu au cours de la dernière partie de janvier afin d'étudier le problème une fois de plus. Enfin, notre adhésion au principe dont s'inspire l'Accord général de Genève sur les tarifs douaniers et le commerce et l'appui que nous lui apportons font beaucoup pour maintenir nos débouchés dans le monde. Je suis convaincu que la Commission du blé et le très honorable ministre du Commerce (M. Howe) n'ont rien négligé pour encourager les ventes. Comme je l'ai déjà dit, le fait qu'il ait déclaré que les commandes arrivent à un rythme assez vif semble certainement justifier notre confiance dans la politique que nous suivons pour l'écoulement de nos produits.

En conclusion, monsieur l'Orateur, j'aimerais exprimer au très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) la satisfaction éprouvée par les gens de l'Ouest à l'annonce, faite en juin dernier, qu'un investissement de 650,000 dollars serait fait dans l'Ouest canadien pour l'érection dans l'enceinte de l'Université du Manitoba d'un pavillon de recherches scientifiques sur la rouille des céréales. Si les conditions sont favorables à cette maladie, les Prairies peuvent subir des pertes de plus de 1 milliard de dollars en une seule année de récolte. Le laboratoire de recherches sur la rouille, au Manitoba, s'est toujours tenu à jour de l'apparition des nouvelles variétés de ce champignon. Tout ce que l'on peut faire pour faciliter les travaux de ce laboratoire est un placement judicieux. Je suis sûr que nos éminents investigateurs scientifiques du Manitoba accueilleront avec joie ce pavillon qui ne manquera pas d'améliorer leurs conditions de travail et d'accroître leur rendement.

M. James A. McBain (Elgin): Monsieur l'Orateur, je désire, au début de mes remarques, ajouter mes félicitations à celles qu'on a déjà présentées aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley et M. Laflamme). Je crois avoir peut-être plus de raisons que bien d'autres députés d'offrir ces félicitations à l'honorable représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley), car c'est dans la criconscription que j'ai l'honneur de représenter qu'elle a vu le jour et reçu sa première instruction. J'imagine que son désir de servir dans le domaine municipal, elle le tient de son père qui pendant des années a été membre et préfet du conseil du township où j'habite. Quant au jeune député de Bellechasse (M. Laflamme), j'ai été heureux de le voir participer activement aux délibérations de la Chambre.

Je désire m'arrêter sur quelques-uns des problèmes qu'envisagent les gens qui vivent de l'agriculture. Ces problèmes sont extrêmement difficiles et se posent à bien des Canadiens. Ceux dont je veux parler inté-

ressent peut-être plus directement les cultivateurs de l'Ontario, mais indirectement ils intéressent tous les cultivateurs du Canada.

Le revenu net annuel des cultivateurs de l'Ontario a diminué de plus de $1,000 par ferme depuis 1951. Une bonne partie de cette baisse a été attribuable à la diminution de l'écart entre le prix de revient et le prix de vente des produits agricoles. Récupérer les revenus perdus et accroître les recettes à long terme, voilà le premier souci de la plupart des exploitants agricoles. Il s'agit de savoir comment. Peut-être aborderai-je le second plus tard, savoir: dans quelle mesure et dans quel délai peut-on réussir à accroître les recettes? Il y a bien des normes pour mesurer le succès des exploitations agricoles. Certains considèrent comme prospère le cultivateur qui a de beaux bâtiments, un troupeau de bonne lignée, et dont la famille jouit d'un niveau de vie comparable à celui d'autres personnes, grâce par exemple aux canalisations de plomberie à l'intérieur de la maison et à une bonne voiture; et il n'y a pas lieu de le critiquer s'il a une Buick ou quelque chose de mieux. Mais comment conservera-t-il le niveau de vie qu'il mérite, devant les perspectives agricoles de 1956?

D'autres députés ont parlé de la situation relative au beurre et au fromage, au blé et à d'autres céréales. Si nous voulons vendre notre beurre excédentaire derrière le rideau de fer 20c. la livre ou plus au-dessous du prix minimum sans ménager aux consommateurs du Canada l'occasion d'acheter ce beurre entreposé au prix de vente actuellement fait à ces pays communistes, j'ai l'impression que quelque chose de grave cloche dans l'administration du gouvernement et dans la manutention de notre excédent de beurre.

Examinons la situation relative au porc. Les prévisions faites par le service des marchés du ministère fédéral de l'Agriculture s'établissent ainsi:

> Pour le premier trimestre de 1956, on prévoit une augmentation de 5 p. 100 par rapport à celui de 1955, et pour les deuxième et troisième trimestres de 1956, on s'attend à une diminution de 3 p. 100, par référence à un relevé des accouplements et des mises bas. L'augmentation prévue pour les six ou neuf prochains mois subviendrait à peine à l'augmentation naturelle de la population si le rythme de consommation du porc sur le marché domestique reste à peu près le même qu'en 1955 et si les exportations restent au niveau de l'an dernier.

Il faut espérer que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) maintiendra le prix minimum actuel à l'égard des porcs, car cette prévision de l'état du marché démontre que les cultivateurs ne considèrent pas l'élevage des porcs comme une entreprise profitable et les accouplements sont peu nombreux à l'heure actuelle. On estime qu'environ 40 p. 100 des Canadiens dépendent directement ou indirectement de l'agriculture. Aussi, à supposer que l'agriculture reste à un bas niveau, on discerne aisément avec quelle rapidité cela se répercuterait sur les 60 p. 100 de la population.

Comment les cultivateurs ont-ils raison de ce coût élevé de leur production. Les cultivateurs en général apprécient l'aide qu'ils ont reçue des collèges d'agriculture, des fermes expérimentales, des éleveurs de plantes et de tous ceux qui s'occupent de science agricole. Je tiens à rendre hommage à l'Association ontarienne pour l'amélioration des sols et des cultures en raison du remarquable travail qu'elle accomplit depuis 15 ans afin d'aider les cultivateurs à obtenir des rendements plus élevés sur les mêmes superficies. Du point de vue agricole, l'année 1955 ne sera pas particulièrement agréable à se rappeler. L'année 1956 réserve aux cultivateurs une diminution de main-d'œuvre agricole, une hausse du prix des terres et moins d'argent pour acheter du matériel coûteux. C'est là une perspective qui réclame toutes nos ressources mentales, manuelles, scientifiques et financières.

Les méthodes modernes de culture ont eu pour résultat d'accroître les rendements à l'acre ces dix dernières années. Ces rendements ont été les plus élevés de toute période décennale de notre histoire. Les plus fortes augmentations ont eu lieu depuis 1950. Le cultivateur peut encore, avec les nouvelles méthodes, accroître la production à l'acre pourvu qu'il ait un débouché pour écouler ses produits. Dans quelle mesure et à quel rythme l'augmentation des rendements peut-elle se poursuivre. Tout dépendra des revenus que les cultivateurs pourront raisonnablement espérer en retour des heures de travail nécessaires à la production des denrées. En toute sincérité, monsieur l'Orateur, je demanderais au Gouvernement d'étudier les difficultés des producteurs agricoles plus sérieusement qu'il ne l'a fait les années précédentes.

(Texte)

M. Maurice Breton (Joliette-l'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, au début de mes remarques, d'offrir mes sincères félicitations à mes honorables collègues de Timiskaming et de Bellechasse (M^me^ Shipley et M. Laflamme) pour les excellents discours qu'ils ont prononcés sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Ce qui m'amène à prendre la parole ce soir est la conférence fédérale-provinciale qui sera tenue sur les projets d'assurance-santé, le 23 janvier courant.

Les nombreuses représentations qui nous sont faites par le public, les commentaires personnels des médecins et des corps médi-

caux, la volumineuse documentation accumulée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la législation adoptée par le gouvernement libéral, en 1948, du temps de l'honorable M. Mackenzie King, pour préparer un programme d'hygiène et les sommes additionnelles qui ont été votées depuis ce temps-là, constituent une excellente préparation préliminaire à l'étude d'un plan national d'assurance-santé.

Dès l'année 1935, le gouvernement Bennett créait une commission d'enquête chargée de s'occuper du problème de l'assurance-santé au Canada. On se souvient que le projet qui avait été apporté à ce moment-là avait été déclaré inconstitutionnel.

En 1937, la Commission Rowell-Sirois, dans ses recommandations, faisait quelques suggestions relativement à la question de la santé et de l'assurance-santé au Canada.

En février 1942, le gouvernement Mackenzie King constituait un comité consultatif d'assurance-santé et, en mars 1943, un projet de loi était soumis par ce même comité au comité de sécurité sociale de la Chambre des communes. Le comité parlementaire de sécurité sociale de 1943 approuva les principes généraux du projet de loi, mais suggéra quelques amendements qui furent apportés en 1944. En 1945, l'honorable Brooke Claxton proposa aux délégués à la conférence fédérale-provinciale du temps un projet national d'assurance-santé, selon lequel le gouvernement fédéral verserait 60 p. 100 du coût de ladite assurance, les provinces devant en acquitter 40 p. 100.

Le 14 mai 1948, le très honorable W. L. Mackenzie King annonçait un programme national d'hygiène comportant une dépense annuelle d'environ 34 millions de dollars pendant cinq ans, soit un total de 167 millions.

En 1953 un montant additionnel était prévu, jusqu'en 1958 pour un grand total de 386 millions de dollars, lesquels devaient être dépensés sur une période de dix ans, soit de 1948 à 1958.

Grâce à ce plan préparatoire, on a pu ajouter environ 46,000 lits d'adultes et quelques milliers de lits d'enfants au nombre des lits d'hôpitaux, sans compter les nombreux domaines où le gouvernement fournit des subsides, comme les sanatoriums, la lutte contre la tuberculose, etc., toutes choses nécessaires pour l'élaboration d'un programme national de santé.

Lors de la conférence fédérale-provinciale d'octobre dernier, et à la suite des préliminaires du mois d'avril 1955, le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) se prononçait en faveur d'un plan national d'assurance-santé, pourvu qu'on ne soit pas obligé de modifier la constitution, et ce, à la condition que la majorité des provinces et de la population soient en faveur d'un projet semblable.

La nécessité de prévoir un plan d'assurance-santé résulte de deux facteurs très importants. D'abord, le maintien de la santé au Canada, à cause du particularisme et de l'immense étendue de notre pays, nécessite que le gouvernement intervienne à tous les échelons pour répartir les soins à travers toute la population. Le deuxième facteur provient de la hausse extraordinaire des frais médicaux et des frais d'hospitalisation, laquelle oblige le gouvernement à intervenir, encore une fois, si l'on ne veut pas qu'une partie de plus en plus considérable de notre population soit négligée au point de vue santé. C'est ainsi, par exemple, qu'un comité médical qui était chargé de faire le recrutement pour l'Armée, d'assurer et d'organiser les soins médicaux pour tout le Canada, faisait des observations relativement à l'étendue de notre pays et aux difficultés de prodiguer des soins médicaux à tout le monde. Au cours d'un forum qui avait été organisé par ce comité à travers le Canada, un citoyen de Bury, je crois, dans la province de Québec, faisait le commentaire suivant: "Ici, nous avons deux directeurs de funérailles et aucun médecin; on peut mourir quand on veut". A la radio, un commentateur de Lennoxville disait ceci: "Nous avons tous la terreur des médecins et des hôpitaux, car nous savons que plusieurs d'entre nous ont dû payer toute leur vie les frais d'une ou deux opérations, ou les frais d'une longue maladie". Ces deux commentaires résument ceux qui avaient été faits partout au Canada.

C'est pour ces raisons qu'il est nécessaire que le gouvernement intervienne. Au fait, dans certaines parties du Canada, plusieurs gouvernements provinciaux ont déjà adopté des mesures législatives tendant à établir un programme d'assurance-santé obligatoire en vue d'aider la population.

C'est ainsi, par exemple, que la Colombie-Britannique a un plan d'assurance-hospitalisation obligatoire. Il en est de même de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ces plans obligent le public à contribuer à un système d'assurance-santé.

La Colombie-Britannique a établi un service général d'hospitalisation couvrant tous les frais d'hôpitaux, à l'exclusion des frais médicaux; une taxe de vente de 5 p. 100 sert à en défrayer le coût.

L'Alberta a un plan municipal d'hospitalisation et un plan provincial pour les cas de maternité, de cancer, de poliomyélite. Les plans municipaux sont financés par une taxe foncière locale et des subsides provinciaux. Le plan provincial est financé à même les

revenus généraux de la province. 173 municipalités de la province de l'Alberta, comprenant 93 p. 100 de la population, contribuent à un plan d'assurance obligatoire.

La Saskatchewan a établi un plan d'assurance-hospitalisation obligatoire pour toute la province. Ce plan sert à acquitter les frais d'hôpitaux, de remèdes ordinaires, de laboratoire et de salles d'opération. Cette assurance est prélevée grâce à une taxe annuelle de $10 par tête, allant jusqu'au maximum de $30 par famille. A titre d'expérience, la province de Saskatchewan a en outre établi un plan régional obligatoire d'assurance médicale et hospitalière à Swift Current. En 1953, 20,400 familles étaient protégées par ce plan complet de protection médicale, dentaire et hospitalière. En 1954, la taxe annuelle était de $18 pour une personne seule et pouvait s'élever au maximum de $44 pour une famille de quatre ou plus. Cette taxe est tant personnelle que foncière. On se souviendra qu'il y a eu un referendum, il y a quelques mois, à Swift Current, où une population en majorité agricole s'est opposée à l'établissement d'un système d'assurance obligatoire, ce qui obligea naturellement le gouvernement local à reviser un peu son attitude en matière d'assurance-santé.

La province de Terre-Neuve a ce qu'on appelle un plan d'assurance-hospitalisation facultatif. Ce plan est connu sous le nom de *Cottage Hospital Plan*. Les hôpitaux sont constitués de 18 cottages, ayant 503 lits d'adultes et 113 lits d'enfants. Le coût de cette assurance facultative varie de $7.50 à $18 par tête, selon les régions, et de $15 à $36 par famille, suivant également les régions.

Dans les autres régions du Canada, il n'y a pas d'assurance obligatoire pour le moment. Cependant, la province d'Ontario vient de déclarer qu'il était nécessaire d'établir un système d'assurance, apparemment obligatoire, lequel demanderait la coopération et du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. C'est donc dire que notre population est de plus en plus prête à tenter l'expérience acquise dans les autres pays et dans certaines provinces. Grâce à l'expérience acquise dans le monde, particulièrement en Angleterre, en Suède et en France, on en vient de plus en plus à la conclusion que, si l'on veut protéger le public et maintenir un niveau de santé plus élevé chez nous, il faut établir un système national d'assurance obligatoire.

Dès 1942-1943, un comité d'enquête créé par le gouvernement fédéral démontrait que 32 pays dans le monde avaient un système d'assurance-santé obligatoire. Par contre, neuf pays avaient un système d'assurance libre, dont la Suède, que je considère un des pays le plus avancé au point de vue des mesures sociales.

Vers 1942, le président de l'Association médicale du Canada, le Dr McPhedran, qui faisait lui aussi partie du comité d'enquête médical dont j'ai parlé tantôt, déclarait que la médecine tendait à la spécialisation, et que les praticiens ne pouvaient réaliser un revenu convenable à moins de recourir à la chirurgie; il ajoutait que l'organisation médicale devrait, avant tout, être basée sur la médecine préventive. Ce que disait le Dr McPhedran en 1943 est de plus en plus vrai en 1956.

Il est très intéressant d'observer la tendance actuelle de la médecine au Canada. Par exemple, en 1954, 73·7 p. 100 des médecins canadiens pratiquaient dans les villes de 10,000 âmes et plus, et, dans la province de Québec en particulier, cette proportion s'élevait à 77·6 p. 100, et un peu plus, ce qui veut dire qu'il ne reste plus, dans la province de Québec, que 22 p. 100 des médecins pratiquant dans les villes de moins de 10,000 âmes. Il faut ajouter, en outre, que la tendance à la spécialisation commencée depuis plusieurs années ne fait que s'aggraver. En 1954, seulement 43·2 p. 100 des médecins s'adonnaient à la médecine générale au Canada, moyenne qui tombait à 38·7 p. 100 dans la province de Québec, alors qu'en 1948, la proportion des médecins qui pratiquait la médecine générale dans le Québec s'élevait à 47·9 p. 100. D'après un médecin de mes amis, la raison en est très simple; la médecine préventive ne rapporte absolument rien aux médecins, et la nécessité de gagner leur vie les pousse vers les hôpitaux où ils peuvent réclamer des honoraires élevés. Le médecin ordinaire n'ose pas envoyer son client à l'hôpital subir des examens médicaux susceptibles de lui coûter peut-être $200 et même $300, alors qu'il n'est pas protégé par un plan d'assurance-santé. Or, à l'heure actuelle, si l'examen à l'hôpital est coûteux, la consultation ne rapporte au médecin de famille que $2 ou $3. En conséquence, la conclusion du Dr McPhedran, voulant que l'assurance-santé prévoie d'abord l'utilisation de la médecine préventive, était parfaitement juste.

En 1956 comme en 1943, la tendance naturelle du médecin afin de gagner sa vie est d'aller là où il est plus facile de se spécialiser, soit en chirurgie ou dans une autre spécialité. Or, le médecin craint que l'assurance-santé ne protège en définitive que les hôpitaux et les spécialistes sans protéger le public en général ni le médecin de famille. Il faut donc organiser des plans d'assurance-santé qui leur permettraient de retirer des bénéfices raisonnables de leur profession sans tomber dans la spécialité ou la chirurgie.

Combien de gens viennent nous voir,—je suis convaincu que tous les députés reçoivent des électeurs qui, à un moment donné, présentent des comptes d'hospitalisation et des comptes médicaux astronomiques! Encore ces jours derniers, un maître de poste, qui ne gagne que $150 par mois, me racontait que son fils lui avait coûté $7,000 en frais d'hôpitaux, d'opérations et de médecine. Il n'est pas surprenant que ces gens viennent nous voir et réclament l'intervention du gouvernement. Ils nous disent carrément qu'ils ne peuvent supporter ces frais.

Monsieur l'Orateur, je vous le demande, est-il bien normal que, dans un pays comme le nôtre, alors que nous avons un service médical bien organisé (nous avons un médecin par 983 habitants, soit un total de 16,000 médecins au Canada), la moitié de la population ne puisse ou ne veuille aller à l'hôpital?

Nous avons, dans la province de Québec en particulier, un système de charité publique qui, à mon sens, est tout à fait inadéquat et constitue une disgrâce pour le public, et surtout pour l'indigent qui est obligé de demander la charité à l'État.

En 1952, il y a eu, dans la province de Québec, 52,326 patients indigents dans nos hôpitaux publics. Les gouvernements provincial et municipaux ont versé $7 par jour environ pour ces patients, alors que les frais d'hôpitaux dans la province s'élevaient à $10.26 par tête, ce qui veut dire que nos hôpitaux ont supporté un déficit de $3.26 par jour pour chacun des patients publics. Ces derniers sont demeurés à l'hôpital une moyenne de 19 jours, alors que le patient privé, qui lui était obligé d'acquitter ses frais d'hôpitaux, n'est resté qu'une moyenne de 10 jours. On paye donc dix-neuf jours de pension pour ces patients publics, et ce sont les gens à revenu moyen qui supportent les déficits. Ce sont aussi ces mêmes gens à revenu moyen qui viennent nous voir et nous exhibent des comptes que je pourrais qualifier de fantaisistes.

Monsieur l'Orateur, il est temps que les gouvernements prennent une action concertée en matière d'assurance-santé. On critique le système anglais qui a coûté, en 1953, 486 millions de livres pour 48 millions d'habitants. Cette assurance comprend des frais dentaires, des frais médicaux à la maison, des remèdes, des appareils de surdité, tous les frais d'hospitalisation, tous les frais de diagnostics et tous les frais de médecins, de même que le capital investi pour la construction d'hôpitaux, ainsi que la somme nécessaire à l'entretien de ces immeubles, soit un total de $28 par tête. Au Canada, nos frais de maladies sont beaucoup plus considérables et ne couvrent qu'une faible partie de nos besoins médicaux. De sorte que, si l'on fait une comparaison critique des systèmes anglais et canadien, la conclusion n'est pas favorable à notre système.

En France, où l'on attache beaucoup d'importance à la santé de la population, il y a une organisation de médecine préventive, et chaque citoyen français possède un livret de santé l'obligeant à subir au moins quatre examens médicaux complets durant sa vie. Ces examens comprennent des examens de laboratoire et de rayons-X gratuits, c'est-à-dire qu'ils sont défrayés par le plan d'assurance.

Il y a actuellement au Canada 17 compagnies d'assurance-maladie sans profit, comme la Croix-Bleue, qui offrent de l'assurance groupe.

En outre, il y a environ 60 compagnies privées se spécialisant également dans l'assurance-santé. Malheureusement, il n'y a pas dans la province de Québec de compagnie d'assurance qui offre aux individus, comme cela se fait en Ontario, des plans groupes. Dans l'Ontario, la Croix-Bleue est la seule compagnie qui offre d'acquitter tous les frais d'hospitalisation au complet, et il n'y a qu'une limite à cette assurance, celle de 120 jours d'hospitalisation.

Il y a actuellement au Canada 4,300,000 personnes qui détiennent des polices d'assurance dans diverses compagnies ou dans des sociétés sans profit. Naturellement, le chiffre est impressionnant à première vue, mais il faut considérer qu'il y a dans ces plans d'assurance deux sortes de plans. Il y a ce qu'on appelle en anglais le *Comprehensive Plan*, que l'on peut traduire en français par "plan étendu", et il y a le plan limité. Le plan étendu comprend des soins de médecins et d'hospitalisation et couvre un domaine assez étendu; le plan limité offre des soins d'hospitalisation ou médicaux délimités dans la police.

Ces polices d'assurance sont absolument illusoires et sont vendues par des compagnies qui ne se soucient pas beaucoup de l'intérêt du malade. Voici l'exemple d'une assurance qui a coûté $40 par année pour une famille de trois personnes. Un des enfants de l'assuré a été victime d'un accident d'automobile. Le coût du traitement d'une jambe fracturée a été de $500. La compagnie d'assurance a versé la somme de $60 pour couvrir tous les frais. Quand on songe que des millions de polices d'assurance sont faites de cette façon, je dis que la protection est illusoire. On pourrait citer énormément de cas comme celui-là.

Dans la province de Québec, 35,000 personnes seulement sont protégées par un

Comprehensive Plan comme la Croix-Bleue en offre. Je comprends que certains offrent à leurs employés de bons plans d'assurance-groupe, mais ceux-ci, hélas! ne protègent qu'une partie de la population. C'est pourquoi je n'ai rien à dire contre les plans d'assurance privés qui, à mon avis, pour nombre de Canadiens rendent de nombreux services.

Je ne suis pas en faveur, personnellement, que l'on impose un plan d'assurance-santé obligatoire dans la province de Québec, car je crois encore à la vertu de l'initiative privée, pourvu que, dans le domaine de l'assurance-santé, elle soit aidée et contrôlée par les pouvoirs publics.

Nous ne pouvons dire qu'au Canada nous vivons dans le meilleur des mondes si nous considérons notre taux de mortalité infantile. Notre pays est le 13e au monde au point de vue de la mortalité infantile. Le taux de la mortalité infantile au Canada, en 1952, était de 38 par 1,000, mais il était de 50 par 1,000 dans le Québec. Chez nos femmes enceintes, le taux de mortalité est plus élevé qu'ailleurs. Le taux de la tuberculose est trop élevé. Nous avons du travail à faire si nous voulons améliorer la santé publique. Si nous voulons que la population puisse bénéficier de la médecine, il faut la mettre à sa disposition. Je ne crois pas que les médecins soient opposés à un plan d'assurance-santé, bien au contraire, mais ils croient, en général, que la médecine préventive ne leur rapporterait absolument rien s'ils ne sont pas protégés efficacement dans les plans d'assurance.

Il n'y a actuellement rien dans aucune compagnie d'assurance qui permette de protéger contre la maladie ou de maintenir une personne en bonne santé. Quelqu'un faisait un jour une bonne boutade à propos de la médecine en Orient: il paraît, disait-il, que le médecin, là-bas, est payé pour garder son client en bonne santé, et qu'il doit le soigner gratuitement quand il est malade. Ceci semble paradoxal, mais au fond c'est la logique même.

Si l'on examine le problème de la santé au Canada, à cause de l'immense étendue de notre pays, il faut en venir à la conclusion que les gouvernements doivent agir. Or, je sais que le gouvernement fédéral, depuis des années, travaille à l'élaboration d'un programme qui assurera à tous les citoyens du pays une participation à un programme d'assurance de nature à les protéger.

Encore une fois, dans la province de Québec, je ne crois pas qu'un système d'assurance obligatoire contributoire soit pratique. Entre une assurance obligatoire et un programme de protection du public, il y a une grande marge. C'est dans le cadre de cette marge que je voudrais que notre province collabore avec le gouvernement fédéral, lequel est disposé à défrayer la plus grande partie des frais, soit 60 p. 100, 40 p. 100 étant la part des provinces. Je crois que la majorité de la population, afin de recevoir des soins médicaux, est prête à s'assurer dans des compagnies d'assurance sans qu'il y ait nécessité d'exercer de la coercition. Il s'agit de permettre aux individus de s'assurer et de recevoir les avantages des plans-groupes, à des conditions raisonnables. Il faudrait permettre aux compagnies d'assurance de se grouper dans un plan d'ensemble, leur laissant l'initiative de porter la masse des frais, principalement en ce qui a trait aux frais d'hospitalisation et de médecine. Les gouvernements devraient voir à ce que les polices d'assurance soient uniformes. Comme vous le savez, à l'heure actuelle, un grand nombre de polices d'assurance sont vendues par des agents à commission. Dans certains cas on assure les clients tant qu'ils sont en bonne santé, mais les compagnies annulent les polices quand les clients sont malades.

Si les compagnies d'assurance acceptent de s'intégrer dans un plan d'ensemble, je crois que les provinces ainsi que le gouvernement fédéral pourraient assumer les frais de médecine préventive, soit les frais de diagnostics, les frais de laboratoire et d'analyse et aussi, comme le premier ministre M. Frost l'a proposé à la dernière conférence, les frais d'hospitalisation après une période de 50 jours.

Ce qui inquiète beaucoup de gens, c'est l'appréhension d'une longue maladie. Un bon nombre d'entre eux peuvent payer 15, 20, 30 et même 40 jours d'hospitalisation, mais quand il s'agit d'une maladie chronique, ils sont absolument sans secours, et ces gens-là sont ruinés et, en définitive, à la charge des gouvernements. C'est donc dire, comme le déclarait le cultivateur de Lennoxville lors du forum dont j'ai parlé plus haut: "Nous avons tous la terreur des hôpitaux et des médecins parce que nous savons qu'une ou deux opérations, ou seulement une longue maladie nous endettent pour des années."

Avant de terminer ces quelques observations en français, je désire tirer quelques conclusions. On pourrait parler bien longtemps sur l'assurance-santé, il y a tellement de documentation là-dessus. Du moment que l'on s'occupe de ce problème, on peut trouver des tonnes de documents au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ce qui prouve que le gouvernement s'occupe activement de la question depuis des années. Si le problème n'est pas résolu, c'est à cause de sa grande complexité.

Il y a certainement beaucoup à faire pour l'élaboration d'un programme de santé au Canada. Qu'il soit obligatoire ou libre, il

n'en reste pas moins qu'il incombe aux provinces d'organiser un système qui puisse être intérégré dans un plan national d'assurance-santé. Et je crois bien que le gouvernement actuel coopérera dans ce sens, comme l'a laissé entendre le très honorable premier ministre.

Comme conclusion, qu'il me soit permis de résumer en quatre points les observations que j'ai faites; je les ai faites en vrac et en chevauchant quelque peu.

1. L'assurance-santé doit encourager et organiser la médecine préventive, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici, et ce qui est de plus conforme aux recommandations des associations médicales;

2. Le praticien ordinaire doit être rémunéré raisonnablement pour les services qu'il rend et rémunéré spécialement pour les soins de médecine préventive qu'il est appelé à donner, de plus en plus, s'il veut respecter l'esprit de la médecine;

3. L'assurance-santé nationale n'est pas nécessairement l'assurance obligatoire. Des plans facultatifs intégrés dans une législation provinciale peuvent rendre de grands services;

4. La formule d'assistance publique, telle qu'elle s'exerce présentement, constitue une injustice à l'égard de l'indigent, de même qu'à l'égard de la classe moyenne qui, avec le système actuel, doit payer des frais exorbitants d'hospitalisation.

Pour terminer, j'ajouterai que pour compléter un programe national d'assurance-santé, il serait nécessaire que l'assurance-chômage verse aux chômeurs des prestations en cas de maladie. Je comprends que le payement de ces prestations nécessiterait peut-être un amendement constitutionnel, problème qui pourrait être résolu à l'occasion de la prochaine conférence fédérale-provinciale qui débutera le 23 janvier courant. Il serait utile d'aborder ce problème, car si l'on veut réellement toucher au problème de la santé et de l'assurance-santé, il faut aussi assurer au père de famille des prestations pendant qu'il est malade. Il est vrai qu'il en touche à l'heure actuelle, mais seulement s'il est malade pendant qu'il est en chômage. Il faudrait tout simplement prévoir que la maladie est une cause de chômage involontaire.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de répéter en anglais ce que je viens de dire en français sur le problème de l'assurance-santé au Canada. Toutefois, je voudrais résumer toute la question en disant que, conformément à la déclaration du premier ministre (M. Saint-Laurent) lors de la conférence fédérale-provinciale d'octobre 1955, le gouvernement fédéral est disposé à aider les provinces à établir un programme national d'assurance-santé.

Pour ma part, je ne vois pas d'un bon œil un programme obligatoire d'assurance-santé dans la province de Québec. À mon avis, chaque province devrait faire son propre choix entre un programme obligatoire ou facultatif d'assurance-santé, pourvu qu'il puisse s'intégrer dans un programme national.

Au Canada, il y a déjà 17 programmes d'assurance non lucratifs; une soixantaine de sociétés privées offrent des plans d'assurance d'un bout à l'autre du pays. Ces sociétés privées pourraient, il me semble, établir un programme qui pourrait s'intégrer dans un programme provincial en coordonnant leurs efforts avec ceux des provinces.

Il est incontestable que la moyenne des gens ne peut payer $40 à $50 par personne, soit environ $200 par an pour une famille de quatre, pour se protéger contre le risque de maladie. Il serait possible cependant d'avoir un programme général d'assurance sous l'empire duquel les sociétés privées pourraient assumer le gros des frais, les provinces en acquittant une partie en défrayant les services de diagnostic et examens de laboratoire ainsi que l'hospitalisation en cas de maladie au delà d'une période de 50 jours, comme l'a proposé M. Frost.

Je puis ajouter, car j'ai oublié de signaler la chose en français, que les frais de traitement de la maladie montent rapidement au pays et arrivent au point de dépasser la capacité de payer des malades. On savait, en 1945, qu'il en coûterait environ $28 par tête d'habitant. A la conférence d'octobre dernier, on estimait ce coût à environ $38 par tête et M. Frost avançait le chiffre de $44. A cela s'ajoute le soin des aliénés, soit $8 à $10 par personne. Nous constatons donc que la protection entière de la population contre la maladie coûterait annuellement environ $50 par habitant. Ce serait $200 pour une famille de quatre personnes. Il n'y a aucun doute que les gens ordinaires sont incapables d'acquitter de tels frais. Voilà pourquoi je suis en faveur d'un régime national d'assurance-santé.

Je ne puis en quelques mots exposer tous les arguments à l'appui d'un programme national d'assurance-santé; mais je ne veux pas reprendre mon siège sans féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) d'avoir accompli jusqu'ici tant de travail préliminaire dans le domaine de l'assurance-santé, en vue de compléter tous les différents programmes de sécurité sociale si importants pour le bien-être des Canadiens.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher de prendre part au débat en disant que je suis mécontent et fortement peiné de l'attitude du Gouvernement à l'égard de la question dont le Parlement est saisi. Le parti de la CCF a proposé une motion de défiance, motion fondée sur le traitement fait aux agriculteurs de l'Ouest et sur ce que le Gouvernement n'a rien fait à propos des problèmes urgents et graves qui menacent, non seulement l'Ouest du Canada, mais toute l'économie agricole du pays.

Les cécéfistes demandent que soient versées aux agriculteurs des avances en espèces à l'égard des céréales emmagasinées sur les fermes dans la proportion d'au moins 75 p. 100 de la valeur du prix initial, afin que soit allégée la grave crise financière qui frappe actuellement l'agriculteur de l'Ouest. Je dirai tout d'abord que je suis fort déçu de constater que les députés libéraux de l'Ouest n'ont pas, à mon avis, exposé à la Chambre les véritables aspects de la situation actuelle dans cette partie du pays. Je suis vraiment déçu de ce que les députés de Qu'Appelle (M. Mang), de Meadow-Lake (M. Harrison) et aussi le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'aient pas jugé bon d'exposer, au cours du présent débat, la vérité à propos de la mauvaise situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs de l'Ouest.

Je dis qu'il ne suffit pas que le ministre du Commerce (M. Howe) ou l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker), présent en ce moment à la Chambre, cherchent à intimider les députés de l'Ouest, les cultivateurs ou les organisations agricoles quant à l'appui qu'ils accordent à la Commission du blé. Je mets le ministre du Commerce, actuellement à son fauteuil, en demeure de saisir la Chambre d'une modification de la loi sur la commission canadienne du blé afin de soumettre à l'autorité de cet organisme le seigle et le lin. Je lui promets l'appui de tous les membres de notre groupe.

Je dis également à l'honorable représentant de Rosthern qu'il ne peut intimider les cultivateurs de l'Ouest du Canada. L'honorable député a droit à son opinion mais je crois qu'il affiche depuis nombre d'années l'attitude qu'il a prise en 1945 lorsque la Chambre débattait la question d'imposer les coopératives. Je me rappelle,—tous les députés qui étaient présents s'en rappelleront aussi,—qu'il s'est demandé de la façon impressionnante et catégorique qu'on lui connaît comment il devait voter. L'honorable représentant de Rosthern avait levé la main en un geste péremptoire. Il a dit: "Je me pose cette question à moi-même". Un honorable député qui me faisait face a répondu: "Vous allez recevoir une réponse stupide."

[M. Breton.]

Je pense que l'honorable représentant de Rosthern reçoit depuis toujours des réponses de ce genre.

Je ne crois pas qu'il trouve dans l'Ouest canadien une seule association agricole qui n'appuie pas la Commission canadienne du blé. Il ne trouvera pas non plus dans l'Ouest une association agricole qui ne favorise pas les avances en espèces, sans intérêt, aux cultivateurs de cette région. Le député de Swift-Current-Maple-Creek (M. Studer) a participé au débat; mais, d'après ce que je lui ai entendu dire, il semble que la seule solution qu'il ait à offrir pour avoir raison de la surabondance de blé que nous avons au pays, c'est que les Canadiens devraient manger davantage. Cette proposition ressemble à la réponse qu'a faite Marie-Antoinette de France, quand les autorités lui ont dit que la populace n'avait pas de pain. Elle a rétorqué: "Qu'ils mangent de la brioche".

La situation du cultivateur de l'Ouest n'a jamais été pire qu'en ce moment, du point de vue de ses disponibilités. D'après mon expérience personnelle,—car j'ai cultivé pendant quelque vingt ans,—je n'ai jamais vu le cultivateur de l'Ouest dans une situation aussi difficile qu'à l'heure actuelle en ce qui concerne ses disponibilités. J'ai toujours été chanceux dans ma culture; l'heureuse fortune, la bonne santé et une foule d'amis m'ont permis d'avoir assez de succès. Cependant, je dis au Gouvernement qu'il a trahi beaucoup de jeunes qui après avoir été licenciés de l'armée en 1945, se sont livrés à l'agriculture. Il les a trahis parce qu'il a supprimé la réglementation des prix en 1946 et 1947 et que, depuis lors. le prix des machines agricoles s'est accru de façon prodigieuse.

Que fait aujourd'hui le Gouvernement pour tenir ses promesses à l'égard des milliers de jeunes gens qui sont revenus pour s'établir sur des fermes? A deux heures de voyage en automobile de chez moi, je puis montrer à n'importe quel député des milliers de jeunes cultivateurs qui, à leur retour, se sont établis sur des fermes et sont aujourd'hui criblés de dettes parce que leur gratifications ne leur ont pas permis de tenir le coup ni de garder un niveau de vie convenable. Au député de qu'Appelle, qui n'a pas jugé bon de participer au présent débat pour décrire à la Chambre la situation des cultivateurs de sa circonscription, je signale que durant un débat sur l'agriculture et la situation relative au blé, l'an dernier, il a déclaré en cette enceinte qu'il avait, en survolant Port-Arthur à bord d'un avion, constaté que tout allait bien pour avoir aperçu les navires en partance. Ce n'est pas un tableau fidèle de la

situation. Pour en avoir une image exacte, il faut recourir à plusieurs sources, qui parfois ne facilitent pas notre tâche.

Certains journaux du pays ont essayé d'exposer objectivement aux Canadiens la situation agricole. J'ai sous la main une coupure du *Globe and Mail*, numéro du 1er décembre 1955. Parlant du sort déplorable des cultivateurs de l'Ouest, l'éditorialiste signale que le revenu agricole a diminué des deux tiers en quatre ans. Il ajoute:

> La question ne touche pas seulement le cultivateur de l'Ouest. Elle intéresse les trois provinces des Prairies, toute leur population, qui dépendent autant du cultivateur que celui-ci du blé.

L'éditorialiste ajoute que ces cultivateurs ont le droit de prospérer. Cet après-midi un député libéral qui siège dans le coin de la Chambre, là-bas, a demandé au représentant d'Yorkton (M. Castleden) combien de cultivateurs avaient fait faillite dans sa circonscription. Le parti libéral prend-il comme attitude, a-t-il pour principe que nous remédierons à la situation en trouvant combien il y a de cultivateurs faillis? S'il en est ainsi, je dirai que non seulement la situation de l'agriculture sera déplorable et ne cessera d'empirer, mais encore qu'elle entraînera l'économie canadienne dans le gouffre. Je puis dire en toute certitude que la situation que nous connaissons pourrait bien ressembler à celle des années 20.

M. Richardson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le député veut-il invoquer le règlement?

M. Richardson: Puis-je poser une question au député?

M. McCullough (Moose-Mountain): Il ne reste pas assez de temps. J'ai moins de 15 minutes. Si c'était une question intelligente, ou une question plus intelligente que celle qui a été posée cet après-midi, je me ferais un plaisir d'y répondre.

Dans le *Globe and Mail* du 3 août 1955, un article éditorial déclare qu'aux États-Unis, dans les années 20, la situation agricole soutenait la comparaison avec la nôtre aujourd'hui. Cela a commencé dans un secteur de l'économie pour s'étendre peu à peu au point d'aboutir à la calamité de la fin des années 20. Cela pourrait fort bien se répéter. Je ne le prédis pas. Je ne veux pas que cela arrive. Mais, si l'on n'y fait pas plus attention, cela pourrait bien se produire encore au Canada.

De plus, je tiens à parler de la baisse des ventes d'outillage agricole. L'article est un extrait du *Journal* d'Ottawa, numéro du 15 août 1955. On y voit que le cultivateur a été forcé de mécaniser son exploitation pour accroître son efficacité. Le marché subissant une grave inflation, il a dû payer les prix qui n'ont cessé d'augmenter depuis 1945, lorsque le gouvernement actuel abandonnant la réglementation des prix a permis aux fabricants d'instruments aratoires d'exploiter les cultivateurs à la limite de leurs moyens. L'article en question signale qu'en 1954 les ventes d'outillage agricole au Canada ont baissé de 38 p. 100, soit une valeur de plus de 92 millions. La vente des pièces de rechange a diminué elle aussi de 14 p. 100.

De cette situation, on ne peut tirer qu'une conclusion. Si elle persiste, nos exploitations deviendront moins efficaces. Les cultivateurs ne pourront continuer à exploiter avec la même efficacité que par le passé. Toujours d'après l'article, les emplois diminueront dans d'autres régions du Canada. En Saskatchewan, par exemple, les ventes ont baissé de plus de la moitié. Dans les fabriques d'instruments aratoires de l'Est du Canada, les emplois sont moins nombreux que lors des années plus avantageuses qui ont précédé l'année 1952.

La *Gazette* de Montréal vient à son tour à notre secours, lorsqu'elle essaie d'attirer l'attention du Gouvernement sur le revenu agricole. Je me reporte à la *Gazette*, numéro du 20 octobre dernier. Elle signale que le revenu a maintenant baissé au niveau de 1947. Certes, les députés comprennent la détresse des cultivateurs en pareil cas. Le revenu du cultivateur diminue de plus en plus, tandis que la prospérité de nombreux secteurs de notre économie augmente. Il n'est pas juste que 20 p. 100 de la population du Canada engagée dans l'agriculture, comme c'est le cas aujourd'hui au Canada, touchent moins de 8 p. 100 du revenu national.

Bon nombre de journaux de diverses régions du pays signalent dans leurs éditoriaux l'écart ténu qui existe entre les prix de revient et de vente. La *Free Press* de Winnipeg signale que le gouvernement n'a pas jugé à propos de venir en aide au cultivateur. Elle rappelle, dans un article du 17 septembre 1955, que, par suite des droits de douane sur certains instruments aratoires, le cultivateur paie le tiers de plus qu'il paierait autrement. L'économie canadienne est protégée dans une certaine mesure, c'est-à-dire que l'industrie est protégée. Cependant, le cultivateur est obligé, dans bien des cas, de payer ses instruments aratoires et leurs pièces un tiers plus cher qu'il aurait autrement à payer. L'auteur de l'article en cause poursuit que les ventes de pièces au Manitoba, en 1954, ont fléchi de 12 p. 100 par rapport à 1953 et que les ventes de pièces en Saskatchewan ont fléchi de 30 p. 100.

Cet état de choses influe sur toute l'économie de l'Ouest. Nos marchands en souffrent, de même que nos municipalités, cela va de soi. Notre régime de vie est bouleversé. C'est une question qui nous cause beaucoup d'inquiétude. A la vérité, le revenu de nos fermes est un revenu de temps de crise.

Le *Star* de Windsor se porte à la rescousse de l'agriculteur et s'efforce de faire saisir à la population ce qui arrive. Les membres du Gouvernement prennent assurément connaissance de ces écrits et ils devraient être au courant de ce qu'on y dit. On voit, par exemple, que, selon le professeur K. A. H. Buckley, de la faculté d'économie de l'Université de la Saskatchewan, le Canada est aux prises avec un problème économique dans le domaine agricole. Voici ce qu'il dit:

> Les choses étant ainsi, le gouvernement du Canada laisse porter le problème du blé, dans l'espoir qu'il va se régler.

Voilà les faits, monsieur l'Orateur. Il ne s'agit pas d'inventions de quelque groupement cécéfiste du pays. Le Gouvernement devrait assumer sa pleine responsabilité dès maintenant. Le *Citizen* d'Ottawa du 22 décembre dernier disait que le revenu agricole a baissé de 23 p. 100 depuis quatre ans. Voici ce qu'a dit M. H. H. Hannam, président de la Fédération canadienne des agriculteurs:

> Est-ce que d'autres aimeraient voir leur salaire réduit du quart, a-t-il demandé. Nous ne crions pas à la ruine, ni à la crise, mais le moment est venu de mettre un frein à cette tendance à la baisse.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, les membres de notre parti espèrent que le Gouvernement prendra certaines de ces déclarations au sérieux et fera quelque chose pour résoudre le problème agricole.

Il est vrai que la Saskatchewan est la plus durement atteinte des provinces des Prairies. J'ai sous les yeux un article que le *Globe and Mail* a publié le 17 septembre 1955 et qui indique que le revenu agricole a diminué de 30 millions de dollars au cours du premier semestre de 1955. Vous pouvez vous rendre compte de ce que cela signifie pour notre économie de la Saskatchewan. Nous ne demandons rien de déraisonnable, monsieur l'Orateur. Mais, quand l'économie canadienne est florissante et que les sociétés encaissent des bénéfices comme elles le font à l'heure actuelle, ainsi que le révèle le *Financial Post* nous devrions avoir un programme qui convienne à la situation, qui ait pour résultat d'édifier notre pays d'un océan à l'autre, qui donne justice à tous nos gens.

J'ai sous les yeux une coupure provenant du *Star* de Toronto du 7 octobre dernier. On y voit que les bénéfices des sociétés ont accusé au cours du deuxième trimestre de 1955 une augmentation de 27 p. 100 et de 22·6 p. 100 par rapport aux 664 millions de dollars rapportés pour la période correspondante de l'année précédente, selon le Bureau de la statistique. Je suis heureux de savoir que l'industrie se porte bien mais je pense que la justice peut inspirer nos programmes. Je pense que nous pouvons avoir des programmes qui rendent justice à toute la population. Cette année, les agriculteurs ont travaillé, comme ils le font depuis cinq ans, pour nourrir non seulement notre pays mais un monde affamé. Aujourd'hui, leurs greniers regorgent de blé. Ces deux derniers mois, les vents violents ont gâté des milliers et des milliers de boisseaux de blé pour lesquels nous n'avions pas prévu les moyens d'entreposage nécessaires. Le blé a été emporté sur des milles et devient à jamais inutilisable. Des céréales entreposées se détériorent de mois en mois. Et pourtant, malgré un produit national brut de 26 milliards, le Gouvernement reste les bras croisés et ne lèverait même pas le petit doigt pour aider les cultivateurs à aménager les entrepôts qu'il faut pour leurs céréales. Nous nous bornons à demander qu'on reconsidère le problème. Je ne crois pas que les députés de l'Ouest représentant des circonscriptions agricoles à la Chambre rendent justice à eux-mêmes ou à leurs commettants. Ils devraient nous présenter un exposé objectif.

Un mot au député de Qu'Appelle (M. Mang). Je cultive ma ferme depuis plus de 20 ans; il m'est pourtant difficile d'avoir des locaux d'entreposage appropriés, faute de revenus suffisants. De jeunes ex-militaires, de retour sur ces fermes, y ont peiné durant les années où les prix de revient montaient, ils ont essayé d'entreposer leurs céréales puis ils perdent leurs revenus, avec les années; rien d'étonnant que nous soyons en colère. Je me suis promis que si jamais j'avais l'occasion de venir à la Chambre, je parlerais au nom de mes mandants.

Il y a quelques années, j'ai reçu une certaine formation militaire. Au sortir de l'école royale d'artillerie, je me suis engagé dans l'active au cours de la dernière guerre. On m'a refusé l'occasion de me battre pour mon pays, mais je suis disposé à lutter ici pour les gars qui sont allés sur les champs de bataille afin qu'ils obtiennent justice. Lorsque le gouvernement tolère un tel ordre de choses et permet aux cartels et monopoles d'extorquer aux gens les bénéfices et les prix qui ont cours aujourd'hui, je veux dire, monsieur l'Orateur, qu'il trahit ceux qui sont allés combattre pour la défense de notre pays.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le greffier vient de me signaler qu'il est 9 heures 45 minutes et, en conformité des dispositions de l'article 38, alinéa 3, du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre immédiatement les délibérations pour mettre le sous-amendement aux voix.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Aitken, Mlle
Argue
Balcer
Barnett
Bell
Blackmore
Blair
Brooks
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Cardiff
Castelden
Charlton
Churchill
Diefenbaker
Dinsdale
Drew
Dufresne
Ellis
Fairclough, Mme
Fleming
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Girard
Green
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hansell
Harkness
Herridge
Hodgson
Holowach
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
Lennard
Macdonnell
MacInnis
MacLean
McBain
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
McLeod
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Nesbitt
Nicholson
Noseworthy
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Poulin
Quelch
Rea
Regier
Robinson (Bruce)
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Trainor
Tustin
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Wylie
Yuill
Zaplitny—80

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Batten
Beaudry
Benidickson
Bennett
Bertrand
Blanchette
Boisvert
Bonier
Boucher
Bourget
Bourque
Breton
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Campney
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cauchon
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Decore
Demers
Denis
Deschatelets
Deslières
Dumas
Enfield
Eudes
Eyre
Fairey
Fontaine
Fraser (Saint-Jean-Est)
Gardiner
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Nickel-Belt)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Hardie
Harris
Harrison
Hellyer
Henderson
Henry
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
LaCroix
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Légaré
Lesage
Lusby
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacNaught
McCann
McCulloch (Pictou)
McDonald
McIlraith
McIvor
McMillan
McWilliam
Maltais
Mang
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Monette
Murphy (Westmorland)
Nixon
Pearson
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Prudham
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Lafièche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Ross
Rouleau
Roy
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Shipley, Mme
Simmons
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thibault
Tucker
Valois
Villeneuve
Vincent
Weaver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)
Winters—150

Sur la motion de M. Hahn, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

EXPLICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 38 DU RÈGLEMENT

M. l'Orateur: Si la Chambre le permet, j'aimerais expliquer brièvement deux points relatifs au paragraphe (3) de l'article 38 du Règlement, parce qu'on m'a posé plusieurs questions à ce sujet. Le discours du député qui avait la parole à neuf heures quarante-

cinq du soir doit être considéré comme terminé, même s'il n'avait pas parlé alors pendant quarante minutes. Il a cependant le droit de parler sur tout amendement ou sous-amendement ultérieurs. C'est là mon premier point.

Le second point vise le temps. Ce sont les greffiers qui, à leur table, ont surveillé l'application de la limite de temps imposée par l'article 31 du Règlement. Ils tiennent compte du temps avec beaucoup d'exactitude. Je m'en suis donc remis, comme les honorables députés ont pu le remarquer, pour ce qui était du moment exact où je devais, ce soir, interrompre les délibérations et mettre immédiatement le sous-amendement aux voix, non pas sur les horloges de la Chambre qui, même si elles sont bien surveillées peuvent se détraquer, mais sur le signal du greffier annonçant qu'il était 9 heures et 45 minutes. Si la chose agrée à la Chambre, je suivrai à l'avenir la même ligne de conduite à l'égard de toutes les interruptions semblables prévues par le Règlement.

(A dix heures et dix minutes du soir, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats*, en conformité de l'article 39 du Règlement.)

DÉPENSES, DÉFENSE NATIONALE

M. Balcom:

En 1954 et en 1955, quelles sommes globales a-t-on dépensées pour la défense nationale, compte tenu *a*) de la solde des militaires, *b*) du salaire des civils, *c*) des approvisionnements, y compris le ravitaillement, *d*) de toutes autres dépenses?

L'hon. M. Campney:

	1954 $	1955 $
a) Solde et allocations des militaires	337,922,673	365,533,282
b) Salaire des civils	128,976,658	139,293,398
c) Approvisionnements, y compris le ravitaillement ...	831,401,678	749,003,209
d) Toutes autres dépenses	437,420,936	508,610,618
Total des dépenses	1,735,721,945	1,762,440,507

OFFICE NATIONAL DU FILM—APPAREILS DE TÉLÉVISION

M. Fraser (Peterborough):

1. L'Office national du film a-t-il acheté des appareils de télévision destinés à servir au domicile de ses membres ou de ses fonctionnaires?
2. S'il en est ainsi, combien d'appareils a-t-il achetés?
3. Quels genres d'appareils a-t-il achetés?
4. De quelles sociétés les a-t-il achetés?
5. Quels sont les noms des fabricants de ces appareils?
6. Quel a été le coût global de ces appareils?

L'hon. M. Pickersgill:

1. L'office national du film a acheté des appareils de télévision destinés à servir au domicile de certains de ses employés titularisés qui s'occupent de la production et de la distribution de films pour la télévision.

2. Dix.

3. Le modèle régulier de table.

4. Trois appareils de *General Electric* (le fabricant).

Quatre appareils d'*Ahearn and Soper.*

Un appareil de *Service Supplies Limited.*

Un appareil de *RCA Victor* (le fabricant).

Un appareil de *Thorgood Radio Limited,* de Londres.

5. *General Electric:* 3 appareils.

Hallicrafter: 1 appareil.

Westinghouse: 3 appareils.

RCA Victor: 1 appareil.

Pye: 2 appareils.

6. $2,439.71.

NOTE: Ces appareils ont été achetés par l'Office national du film, qui les a temporairement placés au domicile de certains employés occupés à la production et à la distribution de films pour la télévision.

Le Conseil du Trésor a conclu qu'on ne pouvait mettre ainsi des appareils de télévision à la disposition d'employés de l'Office du film et l'Office a donc recouvré les appareils et les a remis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 janvier 1956

La séance est ouverte à onze heures.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PRÉTENDUE EXPORTATION DE MATÉRIEL MILITAIRE—MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je demande à proposer, aux termes de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre, afin de discuter une affaire précise d'une importance publique pressante, c'est-à-dire la nécessité d'une politique ministérielle bien nette en ce qui a trait à l'expédition d'armes, de matériel militaire et de munitions du Canada à des pays étrangers, et d'une surveillance effective à l'égard de ces expéditions.

M. l'Orateur: M. Drew demande à proposer, aux termes de l'article 26 du Règlement, l'ajournement de la Chambre en vue de discuter une affaire précise d'une importance publique pressante. Il s'agit, dit-il, de la nécessité d'une politique ministérielle bien nette en ce qui a trait à l'expédition d'armes, de matériel militaire et de munitions du Canada à des pays étrangers, et d'une surveillance effective à l'égard de ces expéditions.

La Chambre sait que, d'après l'article 26 du Règlement, il appartient à l'Orateur de décider, non seulement si la motion est régulière, mais aussi si, à son avis, c'est-à-dire de l'avis de l'Orateur, il s'agit d'une affaire d'une importance publique pressante. D'après la coutume suivie ici, il est entendu qu'une affaire d'une importance publique pressante est une affaire qu'il y a urgence à débattre.

Je ne sais pas jusqu'à quel point je devrais suivre le raisonnement fait jusqu'ici par nombre de mes prédécesseurs et moi-même, savoir que lorsqu'un débat en cours donne aux députés, comme c'est ici le cas, l'occasion de traiter une grande variété de sujets, les motions comme celles-ci ont été jugées irrecevables. Je suis enclin à suivre les précédents qui ont été établis. C'est aujourd'hui le septième jour fixé pour le débat sur l'Adresse. Il reste encore trois autres jours. Nous savons tous que l'honorable député de New-Westminster (M. Hahn), qui a demandé l'ajournement du débat hier soir, obtiendra bientôt la parole. Or, si on se rappelle ce qui s'est produit à des sessions antérieures, il proposera probablement un autre sous-amendement qui permettra aux honorables députés de parler 40 minutes chacun. Ils pourront donc débattre à leur gré le sujet de la motion qui m'est aujourd'hui soumise. Conséquemment, j'invite tous les députés qui désirent exprimer leur opinion sur le sujet de la motion à profiter du débat qui va bientôt s'engager sur le sous-amendement qui nous sera soumis par l'honorable député de New-Westminster. Je ne me sens donc pas justifié, en l'occurrence, à accepter la motion.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur puis-je respectueusement vous soumettre une idée? Tout en reconnaissant qu'une telle nouvelle ne doit pas nécessairement être accueillie comme une preuve de l'existence d'un fait, je constate que ce matin une dépêche de la *Presse canadienne* annonce qu'un permis a été délivré autorisant l'expédition d'obus de 25 livres du Canada à une région où sévissent actuellement des troubles qui avaient déjà éclaté lorsque le permis a été délivré. Pour cette raison, et parce qu'il existe une commande inexécutée d'avions utiles à des fins d'entraînement militaire, sinon à d'autres fins, j'estime que nous devrions avoir l'occasion de débattre sans autre délai un sujet si important. Voilà pourquoi je présente une telle proposition.

M. l'Orateur: Nous devons faire preuve de sens pratique à ce sujet. L'honorable député ne peut pas faire autre chose que débattre la question mentionnée dans la motion. Dès qu'on aura répondu aux questions à l'appel de l'ordre du jour, l'honorable député de New-Westminster pourra parler 40 minutes. Immédiatement après le chef de l'opposition pourra prendre la parole pour discuter le sujet de la motion. C'est pourquoi, lorsque nous voulons juger de l'urgence d'un débat, nous devons nous rappeler que, chaque fois qu'un débat est en cours sur l'Adresse en réponse au discours du trône, ou sur une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, on jouit d'une grande latitude et l'on peut aborder des sujets très divers. Les Orateurs de la Chambre ont donc eu pour ligne de conduite, autant que je me

rappelle, de juger irrecevables les motions présentées dans les mêmes circonstances que celles où nous nous trouvons aujourd'hui. L'honorable député de Vancouver-Kingsway voudrait-il me prêter son concours?

M. MacInnis: Merci, monsieur l'Orateur, je crains de ne pouvoir vous aider. Je crois que le chef de l'opposition a parfaitement raison de soulever cette question ce matin. Vous dites qu'il pourrait exprimer ses vues une fois que l'honorable député de New-Westminster aurait terminé son discours. C'est vrai, mais ce qu'il nous faut, ce n'est pas tant une déclaration du chef de l'opposition qu'une déclaration du Gouvernement. Au cours d'un débat sur le discours du trône, ni le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ni aucun autre membre du gouvernement n'est tenu de répondre à un discours du chef de l'opposition. A mon avis, toute la question est là. J'aimerais que vous acceptiez la motion, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, au sujet du rappel au Règlement, je n'ai jamais entendu dire à la Chambre,—c'est vrai que je n'y suis pas depuis tellement longtemps,— que Votre Honneur doit accepter une motion de ce genre au cours d'un débat de cette nature. Au contraire, j'ai entendu dire maintes fois qu'elle ne serait pas acceptée parce qu'évidemment ces débats d'ordre général procurent l'occasion de débattre tous les sujets qu'on veut.

A propos de l'observation de l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) puis-je signaler que si, au cours du débat actuel, les députés peuvent traiter n'importe quel sujet qu'ils veulent, le Gouvernement a sûrement le droit, lui aussi, de faire connaître son attitude quand cela lui plaît. Dans ces conditions, je ne vois pas comment on refuserait d'admettre que la question puisse être vidée en la discutant au cours du présent débat. Il appartient à l'honorable député qui a proposé l'ajournement du débat de décider si la question doit ou non être soulevée au moyen d'un sous-amendement. Comme je l'ai dit déjà, jamais aucun parti n'a cru, sauf erreur, que dans des circonstances comme celles-ci, une motion de ce genre puisse être acceptée.

L'hon. M. Drew: Puisque le ministre des Finances (M. Harris) a mentionné ce point, je signalerai que, d'après les mots essentiels de la déclaration, le Gouvernement peut répondre si cela lui convient. Or nous prétendons qu'il ne juge pas utile de nous fournir les renseignements nécessaires et qu'un débat de ce genre l'obligerait à faire une déclaration de principe sur une question très grave puisqu'elle se rattache au problème de nos rapports avec d'autres pays à un moment très important de l'histoire mondiale.

[M. l'Orateur.]

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, déjà au cours de la présente session, le chef de l'opposition (M. Drew) a demandé un débat sur les affaires extérieures. En son absence l'autre jour, et en réponse à une question posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai dit que ce débat aurait lieu deux, trois ou peut-être quatre jours après la conclusion des délibérations actuelles. J'estimais, en effet, que c'est à cette occasion qu'on pourrait examiner les questions dont il s'agit. Le Gouvernement n'estime pas du tout bon de se taire à ce sujet. Nous allons certainement exposer notre point de vue. Nous sommes assez fiers de ce que nous avons accompli et nous sommes toujours prêts à défendre notre façon d'agir.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre a mentionné sa déclaration, je signalerai qu'avant qu'il ne la formule, le premier ministre (M. St-Laurent) m'a assuré personnellement qu'il y aurait un débat sur les affaires extérieures.

Une voix: Que voulez-vous de plus?

L'hon. M. Drew: Je demanderais au premier ministre si, entre temps, il nous assurera qu'il n'y aura pas d'autres expéditions d'armes ou de matériel du Canada.

Le très hon. M. St-Laurent: Il est tout à fait à propos, je crois, monsieur l'Orateur, que je fournisse l'assurance que nous étudions toujours très attentivement toute demande de quoi que ce soit qui peut servir à la guerre ou à l'armement et que, à l'heure actuelle, nous nous préocupons autant que tout honorable membre de la Chambre de la situation existant dans le Moyen-Orient, et qu'il n'y aura pas d'expédition dans la région en attendant que la question ait été débattue à la Chambre des communes.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, puis-je faire observer que non seulement il y aurait eu une occasion, lors du débat sur les affaires extérieures, de discuter cette question que mon honorable ami a proposé d'examiner, mais que de plus j'avais l'intention, après avoir étudié la question avec mes collègues, d'anticiper ce débat et de faire à la Chambre une déclaration à ce sujet lundi ou mardi prochain.

M. Knowles: Je suis sûr que nous sommes tous satisfaits des paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). C'est un peu mieux que l'offre du ministre des Finances, vu que nous aurons une déclaration la semaine prochaine au lieu de la semaine suivante. Cependant, il me semble

que cette question a un caractère immédiat, un caractère de véritable urgence, qui exige une discussion aujourd'hui.

J'aimerais soumettre à l'examen de Votre Honneur un nouveau point de procédure qui se présente en raison d'une des modifications que nous avons apportées au Rglement. Votre Honneur dit que, tant que dure le débat sur l'Adresse, et pourvu que de nouveaux amendements ou sous-amendements soient présentés, n'importe quel député peut participer au débat et discuter toute question comme celle qui nous occupe. Votre Honneur a mentionné divers précédents du genre, mais ils remontent à une période où l'on ne prescrivait pas de limite de temps au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. On prévoit maintenant une limite de 10 jours. En principe, il est peut-être exact de dire que n'importe quel député pourrait prendre la parole sur le sous-amendement qu'est censé présenter le député de New-Westminster (M. Hahn) pour traiter la question. Au fait, il ne nous reste que tant de jours, et bien des députés qui ont déjà pris la parole mais désirent aborder cette question jugeraient peu équitable envers leurs collègues de prononcer un second discours avant que tous les représentants aient eu l'occasion de se faire entendre une fois. Aussi recommanderais-je à Votre Honneur, dans l'examen de la situation, d'étudier, avant de vous fier trop à des précédents que je n'admets pas en totalité, le nouvel état de choses créé par la limite de temps relative au débat sur l'Adresse.

M. l'Orateur: Quelle que soit la limite de temps qu'on ait prévu à l'égard du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, nous n'avons pas modifié le rôle de ce débat, qui fournit aux honorables députés l'occasion de discuter tout sujet qui ressortit au Parlement. Si pendant que dure ce débat en vertu d'une annonce particulière faite quelques jours auparavant par le leader suppléant de la Chambre, et si des députés désirent laisser de côté le débat sur l'Adresse de temps à autre et recourir à l'article n° 26 du Règlement pour discuter des questions d'actualité parce qu'ils ne veulent pas que ce jour soit compté dans les dix jours consacrés au débat sur l'Adresse, je dois dire à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qu'il faudra étudier très sérieusement le problème. Je n'ai pas aujourd'hui l'intention de céder et d'écarter toutes les décisions qui ont été rendues par mes prédécesseurs et moi-même, mais j'y songerai.

Cela pose un problème, je m'en rends bien compte. Avant d'aller à l'encontre de tous les précédents dont j'ai parlé, j'aimerais pouvoir étudier la question plus à fond. C'est un problème, à n'en pas douter. Il me semble que si les membres d'un parti jugent qu'il est nécessaire de discuter une question particulière un jour déterminé, ceux qui veulent faire des discours, mettons, qui intéressent leurs circonscriptions, devraient céder le pas à ceux qui veulent participer au débat sur la question désignée dans la motion. D'autres occasions s'offrent, pendant la session, par exemple les motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides et le débat sur le budget, de discuter une grande variété de questions.

Allons-nous permettre à la motion présentée sous l'empire de l'article 26 du Règlement de servir de moyen pour aborder des questions d'acualité, renvoyant ainsi à plus tard un débat de l'envergure de celui qui a lieu actuellement? La situation sera la même à l'égard des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides et à l'égard du débat sur le budget. L'honorable député conviendra, je pense, qu'avant de modifier la coutume, il convient que j'étudie la question très attentivement.

L'hon. M. Drew: Puisque que Votre Honneur déclare qu'il veut approfondir la question, je me permets de signaler qu'il y a une différence très marquée entre une motion de ce genre et une motion concernant un sujet d'intérêt général. Votre Honneur déclare que la question pourrait être abordée à l'occasion de l'étude d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides; je signale que le Gouvernement a informé la Chambre que trois avions sont actuellement en route pour...

Des voix: A l'ordre.

L'hon. M. Drew: ...le Moyen-Orient; qu'il reste encore à expédier 12 des 15 avions commandés, ainsi qu'un certain nombre de fuselages. Nous voulions discuter la question avant que ce matériel soit expédié. Nous ne pourrons certes régler la situation en attendant qu'un débat purement abstrait ait lieu sur une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. l'Orateur: L'honorable député pourra avoir une occasion de discuter la question au cours de la journée. Selon l'argument de l'honorable député et du représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), si nous acceptions cette motion aujourd'hui, un membre du Gouvernement se verrait forcé d'exposer l'opinion du Gouvernement sur la question. Ils reconnaîtront certes tous les deux que rien ne les empêche de faire exactement la même chose aujourd'hui au cours du débat sur l'Adresse.

(Plus tard)

PROCÉDURE SUIVIE POUR L'ÉMISSION DES PERMIS VISANT L'EXPORTATION DE MATÉRIEL MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, pour revenir à la discussion qui s'est déroulée tantôt entre le chef de l'opposition et le chef du Gouvernement, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si la délivrance de permis d'exportation visant les avions, les explosifs et autre matériel de guerre, est décidée à l'échelon du cabinet, ou se fait sur la base de certains principes, et dans ce cas, quels sont ces principes et quand ont-ils été communiqués pour la première fois au ministère du Commerce?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Les questions qui concernent l'acceptation ou le rejet de commandes de ce genre de matériel sont discutées à l'échelon du cabinet mais, que je sache, aucune commande n'est acceptée tant que les renseignements n'ont pas été communiqués à ceux à qui on se propose de confier les commandes, ni tant qu'on ne leur a pas fait savoir à quelles conditions le permis pourrait être accordé. La question de savoir si oui ou non un permis pourrait être accordé est étudiée à la lumière des circonstances et des répercussions que cela pourrait avoir sur la situation relative à la paix dans le monde. Dans les discussions, on étudie avec soin les renseignements que nous obtenons de nos alliés à l'égard de questions analogues.

M. Diefenbaker. Quand a-t-on pris la décision au sujet du permis d'exportation pour les avions destinés à l'Égypte? Vers quelle date environ le cabinet a-t-il tranché la question?

Le très hon. M. St-Laurent: Au cours du mois de juin de l'an dernier.

M. Diefenbaker: Comment se fait-il que lorsqu'on a posé la question au début de la session aucun des ministres ne semblait en savoir quoi que ce soit? Comment se fait-il qu'ils n'en savaient rien?

M. Fleming: J'imagine qu'ils n'étaient pas à la réunion du cabinet.

(Plus tard)

L'hon. M. Drew: Vu la réponse que vient de formuler le premier ministre au sujet des décisions relatives à ces questions, qui sont toutes prises par le Gouvernement, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le Gouvernement a rendu une décision au sujet du démontage de l'artillerie de campagne et de la vente de ses pièces comme rebut à des organismes du Canada ou de l'étranger?

[M. l'Orateur.]

Le très hon. M. St-Laurent: J'espère que nous aurons une déclaration complète lundi, mais je puis assurer à l'honorable député qu'on ne vend pas de rebut à d'autres qu'à des consommateurs canadiens et qu'on n'accorde aucun permis les autorisant à exporter des pièces d'équipement militaire.

L'ÉNERGIE

PROJET DE LA BAIE PASSAMAQUODDY—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTICIPATION DANS L'ENQUÊTE VISANT À DÉTERMINER SI LE PROJET EST RÉALISABLE DU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson)...

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures...

M. Brooks: Qui a la parole?

M. l'Orateur: Je me trouve dans une situation très embarrassante. Comme les deux députés sont du Nouveau-Brunswick, j'imagine qu'ils peuvent avoir la même question à poser.

M. Brooks: Je me suis levé le premier.

M. l'Orateur: Peut-être devrais-je poser la question.

M. Brooks: Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Harris: Puis-je signaler à Votre Honneur que lorsque le chef de l'opposition a présenté sa motion, l'honorable député était déjà debout; ce n'est qu'il y a quelques instants que l'honorable député de Royal s'est levé.

M. Brooks: Monsieur l'Orateur, je dois dire que je me suis levé en même temps que l'honorable député.

M. l'Orateur: A l'ordre! Ce n'est pas toujours le cas mais, règle générale, à l'appel de l'ordre du jour, on a coutume de fournir d'abord aux membres de l'opposition l'occasion de poser des questions. Le chef de l'opposition n'a pas posé de question. Il a présenté une motion sous le régime de l'article 26 du Règlement; ce qui est différent. Il appartient maintenant aux membres de la Chambre de proposer que M. Untel ait maintenant la parole, conformément à l'article 29 du Règlement. Cependant, afin de régler la

question, et au besoin, de fournir l'occasion de la débattre, je donne la parole à l'honorable député de Royal.

M. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A l'appel de l'ordre du jour, je me suis levé pour poser une question. J'étais debout avant que le chef de l'opposition prenne la parole. J'ai droit de m'attendre, je crois, qu'on me permette de poser une question. Puisqu'on a déjà donné la parole à un membre de l'opposition, j'estime qu'on devrait reconnaître à un député ministériel le droit de demander un renseignement.

M. Brooks: J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle m'est inspirée par une dépêche de la *Presse canadienne*, en provenance de Washington. On y raconte que la Chambre des représentants a approuvé aujourd'hui une avance de trois millions au titre d'un relevé ayant pour but de déterminer le coût et la rentabilité éventuelle du projet d'énergie marémotrice de la baie Passamaquoddy.

Des voix: La question!

M. Brooks: Voici. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de partager avec les États-Unis les frais de ce relevé?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première question, disons tout d'abord qu'hier soir l'honorable député de Charlotte (M. Stuart) est venu me voir avec une dépêche qui venait de sortir du télé-imprimeur et m'a demandé si je répondrais à une question qu'il entendait me poser ce matin. Peut-être pourrais-je maintenant répondre aux deux à la fois?

L'hon. M. Drew: Maintenant que vous lui avez donné un bon point.

L'hon. M. Pearson: La question a trait à une décision prise hier par la Chambre des représentants des États-Unis. Celle-ci a décidé de faire procéder à un relevé économique du projet de la baie Passamaquoddy, entérinant ainsi une décision antérieure du Sénat américain. Pour répondre à la question précise de savoir si nous participerons à cette entreprise, je ne puis que répéter ce que j'ai dit à l'honorable député de Charlotte (M. Stuart), qui a posé cette question en juillet à la dernière session.

M. Brooks: De même que moi.

L'hon. M. Pearson: De même que mon honorable ami. A ce moment-là, j'avais répondu à la Chambre que si, à la suite de l'adoption de cette résolution (elle avait alors été adoptée par le Sénat mais non par la Chambre des représentants), le gouvernement des États-Unis voulait demander à la Commission mixte internationale d'entreprendre un relevé, le gouvernement canadien serait bien disposé à étudier l'à-propos de saisir la Commission d'une proposition conjointe des deux gouvernements. Un mandat conjoint aurait pour effet de montrer l'intérêt et la collaboration du Canada, et non pas simplement un consentement accordé à contre-cœur.

M. Brooks: Répondriez-vous à une autre question? Le gouvernement canadien paie-t-il une partie des frais de ce relevé?

L'hon. M. Pearson: Pas à l'heure actuelle. Cette question ne se poserait que dans l'éventualité d'une proposition conjointe à la Commission mixte internationale.

MINISTÈRE DES POSTES

MODE DE RÉTRIBUTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES EFFECTUÉES PENDANT LA PÉRIODE DE NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Le ministère des Postes étudie-t-il la demande des employés des postes de diverses villes du Canada qui voudraient être indemnisés en espèces au lieu de l'être sous la forme de congés à prendre au cours du mois de janvier pour les heures supplémentaires qu'ils ont faites pendant la période de presse de Noël.

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, le mode de rétribution des heures supplémentaires effectuées aux heures de presse à l'occasion de Noël, par les employés des postes, est le même que celui qui s'applique aux employés de n'importe quel ministère. C'est une question d'ordre administratif qui est réglée par decret du conseil, décret qui s'applique aux employés de tous les ministères.

LES CÉRÉALES

INTERPELLATION AU SUJET DE L'ESPACE DISPONIBLE DANS LES ÉLÉVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Campbell (The Battlefords): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Le ministre nous fournirait-il les derniers chiffres quant à l'espace actuellement disponible dans les élévateurs de tête de ligne?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): J'ai pu obtenir ces chiffres de Winnipeg depuis que j'ai reçu avis de la

question qu'allait poser mon honorable ami. Je dirai que la capacité officielle, ou autorisée, ne nous fournit pas un chiffre très pratique. L'élévateur qui est rempli à sa capacité officielle ne peut recupérer les céréales avariées. Il faut prévoir une limite. Nous situons la capacité réelle à environ 10 p. 100 de moins que la capacité officielle. Voici, pour ce qui est de la capacité réelle, quels sont les chiffres:

	Boisseaux
Terminus de l'intérieur	700,000
Terminus de la côte du Pacifique	
Vancouver-New-Westminster	8,200,000
Victoria	400,000
Prince-Rupert	700,000
Churchill	600,000
Fort-William-Port-Arthur	34,800,000
Terminus de l'Est	
Baie et haut du lac	6,100,000
Bas du lac et haut Saint-Laurent	1,200,000
Bas Saint-Laurent	4,000,000
Maritimes	1,500,000
	58,200,000

Pour ce qui est des terminus de l'Est, situés ailleurs que dans les Maritimes, il est impossible de les remplir une fois terminée la saison de navigation. On les remplit de chargements venus des lacs et les expéditions sont constamment effectuées vers les ports de mer de l'Atlantique, en vue des exportations. L'espace inutilisé dans les élévateurs terminus de l'Est va s'accroître constamment, de sorte qu'ils devraient être vides à l'ouverture de la navigation.

PRÉTENDUES VENTES PERDUES EN RAISON D'UN MANQUE DE CÉRÉALES AU POINT D'EXPÉDITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Je poserai une question au ministre du Commerce. A-t-on perdu l'occasion de vendre du blé ou d'autres céréales, parce que ces céréales ne se trouvaient pas au point d'expédition, ou bien a-t-on reçu, de clients canadiens, des plaintes parce que les céréales de la qualité et de la catégorie voulues n'étaient pas prêtes à être expédiées?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Il me faudrait bien étudier la question. On procède tous les jours à bien des ventes de céréales. Je ne puis affirmer catégoriquement qu'on n'ait perdu aucune vente parce qu'il n'y avait pas de céréales pouvant être expédiées. Je dirai même qu'on en a perdu. Je n'ai pas eu connaissance qu'un client canadien n'ait pu acheter des céréales en temps voulu. Nous avons toujours eu des réserves suffisantes pour approvisionner les clients canadiens.

[Le très hon. M. Howe.]

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION FAUTEUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Le ministre de la Justice nous dirait-il quand il compte recevoir les rapports de la Commission Fauteux chargée d'enquêter sur les services de correction? En juillet dernier, il espérait que ces rapports seraient reçus en octobre. Déposera-t-il sur le Bureau les documents indiquant les attributions de cette commission?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je remercie mon honorable ami de m'avoir donné avis de sa question. Pour ce qui est de la présentation du rapport, je me suis entretenu récemment avec M. le juge Fauteux. Je crois pouvoir dire actuellement, sans trop m'aventurer (conservatively)...

M. Donald M. Fleming (Eglinton): A la bonne heure!

L'hon. M. Garson: ... que ce sera au cours de la présente session du Parlement. En ce qui concerne les instructions, on peut dire, peut-être, que la façon la plus rapide de régler la question est d'inscrire au compte rendu une lettre adressée par moi à M. le juge Fauteux, président de la Commission, le 11 décembre 1953. La voici; elle provient d'Ottawa:

> La présente confirmera l'entente aux termes de laquelle vous avez eu l'obligeance d'accepter de faire partie d'une commission sans caractère officiel désignée pour faire enquête et rapport sur les principes et méthodes appliquées par le service des pardons du ministère de la Justice, du point de vue de l'exercice du droit de grâce, et de présenter éventuellement des vœux au sujet desdits principes ou méthodes.
>
> Vous savez, je pense, que je n'entends en rien limiter le champ de votre enquête. Je souhaite plutôt que les membres de la commission puissent examiner toute la question des pardons et des libérations sur parole et, après enquête complète, me faire rapport de leurs conclusions et de leurs vœux.
>
> J'ajoute que les fonctionnaires et les services du ministère de la Justice seront à la disposition des membres de la commission d'enquête. Des dispositions seront prises, cela va de soi, pour le paiement de vos frais de déplacement et de subsistance pendant que vous serez occupé à ce travail loin de votre demeure habituelle.
>
> Je désire, en terminant, vous remercier encore une fois d'avoir accepté de remplir ce service public.

Des lettres analogues ont été envoyées aux trois autres membres de la Commission, M. J. A. Edmison, adjoint au principal de l'Université Queen's, à Kingston; M. W. B. Common, c.r., directeur des poursuites publiques

en Ontario: et M. Joseph McCulley, directeur de Hart House, de l'Université de Toronto.

M. Macdonnell: Me permet-on une autre question? Le Gouvernement est-il d'avis que les mots utilisés dans cette lettre,—ce sont, je crois, "pardon" et "libération sur parole", —couvrent la question discutée en juillet dernier, à savoir: la liberté surveillée?

L'hon. M. Garson: Je pense, monsieur l'Orateur, qu'il faut considérer les mots "libération sur parole" et "pardon" dans le contexte du second alinéa de la lettre, que je ferais peut-être bien de répéter:

> Je n'entends en rien limiter le champ de votre enquête. Je souhaite plutôt que les membres du comité puissent examiner tout le domaine des pardons et des libérations sur parole et, après enquête complète, me faire rapport de leurs conclusions et de leurs vœux.

Cela embrasse certainement tous les aspects de la liberté surveillée qui se rattachent de près à la question du pardon et de la libération sur parole.

M. Fleming: Me serait-il permis de poser au ministre une autre question? Vu le doute qui semble régner sur ce point, le ministre pourrait préciser dès maintenant les attributions de la Commission et nous donner l'assurance que la mise en liberté surveillée fera maintenant partie de l'enquête?

L'hon. M. Garson: Avocat comme moi, mon honorable ami connaît suffisamment les principes du droit constitutionel pour comprendre les difficultés que nous aurions, dans le domaine fédéral, si nous chargions une commission d'enquêter sur des matières qui sont de la compétence des provinces. Il reconnaîtra que nous ne saurions légitimement aller au delà de ce que renferme la lettre dont je viens de donner lecture. La Commission peut examiner des points où les questions de pardon et de libération conditionnelle touchant à la mise en liberté surveillée, mais nous ne pouvons guère autoriser une commission fédérale d'enquête à pénétrer dans un champ de compétence provinciale qui n'est pas le nôtre.

M. Macdonnell: Si j'ai bonne mémoire, le rapport de la Commission Archambault...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Je crois que le député commence à débattre la réponse. Le représentant d'York-Sud.

M. Fleming: Puis-je poser une question complémentaire?

M. l'Orateur: Le député pourra peut-être le faire plus tard. D'autres députés se sont levés deux ou trois fois en vue de poser une question.

(Plus tard)

M. Macdonnell: Puis-je poser au ministre de la Justice une question complémentaire? S'il estime que certaines difficultés d'ordre constitutionnel empêchent la Commission actuelle d'étudier la question de la libération surveillée, communiquera-t-il avec les provinces afin d'obtenir leur assentiment? Elles le donneraient, j'en suis sûr.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, pendant toute cette enquête, je n'ai jamais eu raison de croire que certaines difficultés pourraient surgir à ce sujet. En vertu de ses attributions, qui ont été très étendues à dessein, je pense que le comité peut fort bien enquêter sur l'ensemble du domaine de la compétence fédérale en matière de pardon et de libération conditionnelle, ainsi que sur tous les domaines de la compétence provinciale en matière de libération surveillée en ce qu'elle touche au domaine fédéral.

LE LOGEMENT

TAUX D'ÉVALUATION ÉTABLIS PAR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Le récent changement dans le taux d'évaluation des maisons de la Société centrale d'hypothèques et de logement résulte-t-il d'une diminution du paiement initial sur ces maisons et, dans le cas de l'affirmative, quel est ce montant?

L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le changement des taux d'évaluation de base se conforme à la coutume qu'a la Société centrale d'hypothèques et de logement de modifier périodiquement ces taux de manière à tenir compte des changements dans le coût de la construction. La revision dont parle l'honorable député est entrée en vigueur le 15 décembre dernier et elle s'est appliquée aux prêts approuvés depuis cette date. Il est encore trop tôt pour nous rendre compte du plein effet de ce changement sur le prix de vente.

Le relèvement des taux de base entraînera un prêt plus élevé; si les entrepreneurs continuent de vendre leurs maisons au même prix qu'auparavant, le paiement initial se trouvera réduit d'un montant correspondant à l'augmentation du prêt.

"PACIFIC GREAT EASTERN RAILWAY"

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR ÉTENDRE LA VOIE JUSQU'AU DISTRICT DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. B. R. Leboe (Cariboo): Monsieur l'Orateur, je veux poser au premier ministre une question qui découle de ce qu'a dit hier le ministre du Commerce, savoir que les navires attendent les arrivages de blé par chemin de fer, arrivages retardés par suite de la rareté de wagons couverts. Le Gouvernement étudiera-t-il de nouveau l'offre d'assistance en vue de l'aménagement du *Pacific Great Eastern Railway,* étant donné que cette voie raccourcirait de moité la distance entre la région de la rivière de la Paix et la côte? Sur ce parcours, un wagon transporterait autant de marchandises que deux sur l'autre parcours.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai annoncé à la Chambre, le 3 juin dernier, que le gouvernement fédéral était disposé à accorder une subvention de $25,000 par mille, pour une distance de pas plus de 50 milles, en vue du prolongement vers le nord, depuis Prince-George, du *Pacific Great Eastern.* J'ai déclaré que le Gouvernement n'était pas d'avis qu'une voie ferrée directe jusqu'à la vallée de la rivière de la Paix fût motivée du point de vue économique à ce moment-là. Pour appuyer cette opinion, j'ai signalé que la région de la rivière de la Paix est déjà accessible par chemin de fer, grâce au *Northern Alberta Railway,* et que, même si ce chemin de fer dessert la majeure partie de la région, le trafic-marchandises n'est pas suffisant pour être d'exploitation profitable.

Il se fait de grands progrès dans le Nord, mais je ne suis pas d'avis que, depuis moins d'un an même la productivité réputée de la région de la rivière de la Paix a augmenté à tel point qu'il faille reconsidérer l'offre faite en juin dernier.

QUESTIONS OUVRIÈRES

ANNULATION DE COMMANDES À LA "CANADA CAR"—MISE À PIED DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Commerce si des commandes de wagons à marchandises confiées à la *Canada Car* à Fort-William ont été annulées, entraînant la mise à pied d'un grand nombre d'employés de cette usine? Vu le besoin actuel d'emploi et de tels wagons, le ministre pourrait-il examiner la question?

[L'hon. M. Winters.]

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je puis dire à mon honorable ami qu'aucune commande de wagons à marchandises n'a été confiée à la *Canada Car* à Fort-William depuis 1912.

M. Knowles: Le ministre voudrait-il rechercher les causes du congédiement d'ouvriers à cette usine? Pourquoi ne pas employer à la fabrication de wagons à marchandises ceux qui auraient été mis à pied?

Le très hon. M. Howe: L'usine a été d'abord aménagée en vue de la fabrication de wagons à marchandises mais, je le répète, on n'y en a construit aucun depuis 1912. Aujourd'hui, l'usine n'est pas outillée pour la fabrication de tels wagons. Je puis dire que je surveille avec soin la situation de l'embauchage à cette usine qui se trouve tout près de ma circonscription.

DÉFENSE NATIONALE

INTERPELLATION AU SUJET D'OBUS DE 25 LIVRES EN EXCÉDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Je poserai une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre quels sont actuellement au Canada les stocks excédentaires d'obus de 25 livres par rapport aux besoins du pays?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je ne pourrais le dire d'emblée, monsieur l'Orateur.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le jeudi 19 janvier, sur la motion de M^me^ Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Drew.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, au début de mes observations, de vous féliciter de la compétence avec laquelle vous vous acquittez de la fonction d'Orateur de la Chambre. J'aimerais aussi féliciter les membres du cabinet de la dextérité et de l'habileté avec lesquelles ils évitent les questions de l'heure. Je suis presque porté à dire, si on me le permet, qu'ils manifestent autant de dextérité et d'habileté que l'équipe de soccer de New-Westminster, qui a remporté le championnat du Canada l'an dernier. J'aimerais maintenant tranquilliser l'esprit du chef

de l'opposition (M. Drew) en annonçant que j'ai l'intention de proposer un amendement qui lui fournira l'occasion de traiter la question qu'il voulait discuter et, lorsque le présent débat sera terminé, il pourrait poursuivre cette discussion en présentant une motion comme celle à laquelle il songeait.

L'honorable représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley), en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône, a dit qu'elle ne pouvait comprendre pourquoi des députés prenaient tant de temps aussi précieux pour répéter en d'autres termes ce que beaucoup de députés avaient déjà dit. J'espère donc qu'elle me pardonnera d'ajouter mes félicitations à toutes celles dont elle a déjà été comblée car en elle, je tiens à féliciter les femmes du Canada et les électeurs qu'elle a l'honneur de représenter. J'aimerais aussi féliciter l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) en raison de la valeur qu'il a manifestée, ainsi que tous les nouveaux députés qui, j'en suis sûr, représenteront leur circonscription avec compétence et dévouement.

Au cours des deux ans que j'ai passés à la Chambre, j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention du ministre des Tranpsorts (M. Marler) sur le fait que Vancouver avait besoin d'un aéroport secondaire pour décongestionner son aéroport international. C'est donc avec une grande satisfaction que j'ai pu lire, le 12 janvier, dans un communiqué de presse, qu'il avait jugé opportun de suivre les conseils de certains de ses collègues et d'accepter peut-être ce que j'avais à l'esprit, à savoir que l'aéroport de White-Rock ferait un excellent aéroport secondaire. C'est un bon choix, car l'aéroport de White-Rock se prête à des agrandissements. Il est en dehors des principales routes aériennes et n'a jamais de brouillard. Il est loin de toute base aérienne, de sorte qu'on ne courra plus aucun risque de voir se renouveler une tragédie analogue à celle qui s'est produite l'année dernière à Moose-Jaw. Il se trouve également à courte distance de Vancouver. Je veux exprimer ma gratitude au ministre et à quiconque a eu quelque chose à voir à la décision finale faisant de White-Rock un aéroport secondaire. Je suis heureux que le ministre ait signalé dans son communiqué qu'il y avait lieu d'examiner l'à-propos de trouver un autre endroit convenable aux petits aéronefs. J'espère qu'on en trouvera un avant qu'on les ait tous affectés à d'autres fins.

Depuis quelques jours la discussion a surtout porté sur les excédents de céréales. Il a été aussi question d'autres excédents. L'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) a parlé de la question du fromage et celui de Lanark (M. Blair) a abordé celle des produits laitiers.

L'honorable représentant de Wellington-Huron (M. Howe) a parlé du beurre. Hier, l'honorable représentant de Victoria-Carleton (M. Montgomery) a parlé de pommes de terre. On pourrait se demander ce qui suscite ces récriminations. La vraie raison, monsieur l'Orateur, c'est que les cultivateurs ont droit de s'attendre à recevoir une part équitable du revenu national. A ce propos, j'ai sous la main des chiffres touchant les pourcentages du revenu national obtenus par les cultivateurs par années. Je ne me propose pas de citer tous ces chiffres mais je voudrais vous signaler qu'au cours des années 1915, 1916, 1917, 1918 et 1919, alors que les cultivateurs formaient environ 30 p. 100 de la population du Canada, leur part du revenu national était de 30 p. 100. De 1926 à 1928, le nombre de cultivateurs était moins élevé,—la proportion devait être de 25 à 30 p. 100; leur part du revenu a diminué au point de n'être plus que de 17 à 14·6 p. 100. Au cours des années de crise économique, soit de 1929 à 1939, la part du revenu national obtenu par les cultivateurs a diminué de façon très considérable, atteignant son niveau le plus bas, soit 4·1 p. 100 en 1933, alors que la population agricole constituait un peu plus de 20 p. 100 de la population totale du Canada. Au cours de l'année écoulée, la part du revenu national que les cultivateurs ont touchée a été de 6·7 p 100. Cependant, les cultivateurs représentent 20 p. 100 de la population actuelle de notre pays. A la vérité, il semblerait que la part du revenu national que reçoivent les agriculteurs se compare, dans les circonstances, à peu près à celle qui était leur partage en 1934, une des pires années de la crise économique.

Pendant les années de guerre, la partie du revenu national que touchaient les agriculteurs passait à environ 11 p. 100 à la suite de la stabilisation et de la réglementation des prix par le Gouvernement. Ainsi que l'a exposé hier le député d'Acadia (M. Quelch), cet état de choses s'explique par la promesse qu'on avait faite aux cultivateurs de conditions meilleures après la guerre, qui les indemniseraient des prix peu élevés qu'on leur faisait accepter alors pour leurs denrées. Or, depuis la guerre, le revenu agricole a décliné de façon continue, avec les conséquences que je viens de mentionner, c'est-à-dire qu'à présent les cultivateurs reçoivent en réalité environ la même proportion du revenu national que pendant l'année de crise 1934.

Dans ma circonscription, voici comment se présente le problème: même s'il y a un entrepôt terminus de céréales, je ne tiens pas à parler céréales dès maintenant, bien que je puisse le faire. Le problème qui se pose dans ma circonscription est celui du producteur de

pommes de terre. Ce producteur ne reçoit pas une juste part du revenu national. On pourrait dire: est-ce là un problème d'envergure nationale? C'en est un, en effet, car, en consultant le rapport d'un comité chargé d'étudier la question des pommes de terre l'année dernière, j'ai découvert que l'industrie de la pomme de terre est d'importance capitale dans chaque province du Canada sauf Terre-Neuve. Ces producteurs dont les possibilités d'existence sont tellement touchées devraient donc recevoir l'attention qui leur revient. Ce comité, qui a été établi l'an dernier, sur l'ordre du ministre des Finances (M. Harris), était censé entendre des observations, mais ne pas faire de recommandations. Les auditions ont été fixées pour le mois de juin dernier et devaient avoir lieu à Ottawa. Les divers groupements de producteurs de pommes de terre de tout le pays y ont présenté des observations. Monsieur l'Orateur, je vous signale les pages 60 et 61 du rapport. Le comité en est arrivé à onze conclusions, qui sont toutes raisonnables et judicieuses. Cependant, deux des conclusions, à mon sens, comportent nettement un corollaire ou une recommandation qui a peut-être influé sur la décision qu'a prise le Gouvernement de ne pas agir relativement à la question douanière l'an dernier. Je vous signale en particulier la conclusion nº 8 qui, figurant à la page 61, se lit ainsi:

> L'industrie de l'Île du Prince-Édouard qui, en raison de sa situation géographique, doit compter sur les marchés de l'extérieur,—soit au Canada, soit à l'étranger,—est subordonnée dans une grande mesure, si elle entend se maintenir, à la demande pour ses pommes de terre de semence certifiées, tant dans le pays qu'à l'étranger.

Cet énoncé est tout à fait exact, mais on perçoit un corollaire dans la conclusion suivante:

> La perte du contingent de pommes de terre de semence aux États-Unis serait rien de moins que désastreux pour l'Île du Prince-Édouard et ne serait guère moins funeste pour la province du Nouveau-Brunswick.

Monsieur l'Orateur, on en déduit que par l'établissement d'un droit douanier, les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard perdraient leur marché de pommes de terre de semence. A cela je réponds que les producteurs de ces deux provinces ont des pommes de terre dont la semence est de haute qualité et libre de maladie. Voilà pourquoi, au fait, les Américains en achètent les pommes de terre de semence; ils le font parce qu'ils en ont besoin, non parce qu'ils veulent particulièrement acheter des pommes de terre de semence de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

[M. Hahn.]

L'autre corollaire découle de la 10e conclusion du rapport, qui est ainsi conçue:

> Même si l'on ne peut généraliser de façon rigoureuse parce qu'il se présente des variations fortuites et fort anormales par rapport à la règle, de telles importations effectives de pommes de terre de table des États-Unis résultent, semble-t-il, de l'attrait exercé par les prix élevés de notre marché qui traduisent fréquemment le peu d'abondance de notre récolte.

Cette partie de la déclaration est vraie; voici pourtant ce qu'on en déduit:

> Les "pommes de terre nouvelles",—importées au Canada au printemps et au début de l'été,—sont recherchées parce qu'elles sont nouvelles, et il est probable qu'on les importerait même s'il fallait pour cela acquitter un droit de douane.

On soutient donc qu'il serait inutile d'imposer un droit de douane puisque les pommes de terre nouvelles entreraient quand même, quel qu'en soit le prix et sans qu'il y ait moyen de les arrêter. On n'aurait pas dû insérer ces réserves dans le rapport et le Gouvernement n'aurait pas dû en tenir compte. Toutefois, il a dû en être ainsi, à en juger par ce qui se passe aujourd'hui dans l'industrie des pommes de terre. Le Gouvernement doit prendre des mesures pour protéger le producteur de pommes de terre.

Plusieurs faits nouveaux se sont produits depuis les auditions de juin dernier à Ottawa. Premièrement, les autorités américaines ont statué sur la dimension des pommes de terre admises sur les marchés des États-Unis, ce qui influe sur nos marchés. A ce propos, je remercie le Gouvernement d'avoir édicté des règlements correspondant à ceux des États-Unis.

Il y a cependant une autre question encore plus importante et qui influe davantage sur l'industrie. Je veux parler de l'annonce faite par le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, M. Benson. Le 26 août, il a annoncé que le ministère de l'Agriculture des États-Unis accordera une aide financière aux États américains qui signeront une entente les engageant à présenter un programme approuvé qui éliminera, de diverses façons, le cinquième ou plus des pommes de terre de la qualité commerciale nº 2 ou d'une qualité supérieure. Ce programme devait entrer en vigueur le 26 septembre 1955.

Si les députés de la Colombie-Britannique qui sont de l'autre côté, ont envie de participer au débat, ils pourront le faire plus tard.

Une voix: Mais nous n'avons pas dit un mot.

M. Byrne: Je n'écoutais pas; je ne sais pas de quoi vous parlez.

M. Hahn: Le règlement imposait l'utilisation des pommes de terre de la deuxième

catégorie, ou d'une catégorie plus élevée, pour la fabrication de l'amidon, de produits de nourrissage ou de la farine.

Aux États-Unis, les autorités devaient payer, en l'occurrence, $10 la tonne pour la période du 26 septembre au 31 décembre dernier, $8 jusqu'au 31 mars et $6 jusqu'au 30 juin 1956. En réalité, ce versement joue le rôle d'une subvention aux producteurs des États-Unis qui touchent moins que le prix normal pour leurs pommes de terre. La conclusion à tirer de cela c'est que l'aide accordée au producteur de pommes de terre aux États-Unis à l'égard des pommes de terre destinées à d'autres industries n'était rien moins qu'une subvention. Au niveau du commerce de détail, cela revient à dire que ce que l'on perd d'une main on le reprend de l'autre. Ce que le producteur des États-Unis perd à l'égard de sa récolte de pommes de terre destinées à la consommation, il le reprend sur la récolte destinée à d'autres fins.

Le ministère du Revenu national dit que ce n'est pas là du dumping. Voici à ce sujet un extrait d'une lettre en date du 20 septembre du sous-ministre du Revenu national à Ottawa, M. Sim:

L'article 6A, adopté dernièrement par le Parlement, confère au gouverneur en conseil le pouvoir d'imposer un droit additionnel égal au montant de la subvention à l'égard des marchandises, mais prévoit que dans les cas où les marchandises importées sont aussi assujetties à un droit spécial ou anti-dumping en vertu de l'article 6, (en raison, par exemple, d'une subvention à l'exportation) ...

C'est l'expression qui compte.

...le montant du droit additionnel prévu à l'article 6A doit être réduit du montant du droit spécial ou anti-dumping prévu à l'article 6.

On prétend en effet que les pommes de terre qui entrent au Canada, si elles sont évidemment exportées, ne bénéficient pas de cette aide, n'étant pas expédiées dans le cadre du programme de diversion. Si on prend les choses au pied de la lettre, c'est évidemment exact, mais si on fait cadeau au cultivateur de dix dollars, sous forme de prime ou autrement, il pourra, s'il le désire, faire cadeau de ses pommes de terre et cela reste du dumping pour la même raison.

Or, dans ma propre circonscription de New-Westminster et dans la partie inférieure de la vallée du Fraser, cela a eu un effet marqué sur l'industrie de la pomme de terre. L'an dernier, si on en croit les chiffres que j'ai sous les yeux, les producteurs de pommes de terre de la Colombie-Britannique n'ont pu vendre que 197 tonnes de leurs pommes de terre entre le 1er et le 15 juin, alors que les producteurs américains nous en exportaient 3,382 tonnes. Du 18 juin au 2 juillet, période de temps pendant laquelle le droit d'entrée a joué, les importations des États-Unis ont atteint 1,244 tonnes, ce qui donne, au total, pour ces importations, 4,626 tonnes.

Durant ce temps-là, les producteurs de la Colombie-Britannique n'ont pu en vendre que 197 tonnes. En juillet, les producteurs de la Colombie-Britannique ont vendu 3,482 tonnes et, en même temps, ceux des États-Unis en ont exporté 1,327 tonnes. Je dois dire que les producteurs des États-Unis avaient alors recueilli la crème du marché, ainsi que le reconnaîtra quiconque est de la Colombie-Britannique, nous ayant vendu 4,626 tonnes à venir jusqu'au mois de juillet, parce que c'est à cette époque-là que les nouvelles pommes de terre apparaissent sur le marché et que les producteurs des États-Unis ont pu alors obtenir les prix forts pour leur produit.

Plus tard, au mois d'août, les producteurs de la Colombie-Britannique n'ont pu vendre que 3,027 tonnes, tandis que ceux des États-Unis en ont vendu 2,805 tonnes, ce qui fait pour le trimestre un total de 6,787 tonnes dans le cas des producteurs de la Colombie-Britannique et un total de 8,788 tonnes dans le cas des producteurs des États-Unis. Le producteur de pommes de terre au Canada bénéficie d'une période de protection de six semaines seulement. Les statistiques n'ont pas été publiées pour le reste de l'année, mais voici ce qu'affirmait dans un communiqué publié en octobre l'Office de vente des légumes de la côte de la Colombie-Britannique. C'est un bulletin que cet organisme publie régulièrement et j'extrais ce passage du numéro d'octobre 1955:

Les arrivages de pommes de terre des États-Unis sur le marché de Vancouver durant les quatre semaines écoulées depuis le 5 septembre jusqu'au 30 se sont élevés à 1,455 tonnes. Les variétés blanches se sont écoulées assez bien jusqu'à maintenant. Cependant, votre organisme a jugé nécessaire de réduire de $6 la tonne le prix des pommes de terre *Gem* en filet, afin de pouvoir soutenir la concurrence des expéditions en provenance d'outre-frontière. Le marché de Yakima a diminué de $43 la tonne, le 16 septembre, à $32 la tonne, le 1er octobre.

A première vue, on croirait que le marché des États-Unis a baissé de $11 la tonne. La vérité est que le producteur des États-Unis touchait une subvention de $10 à l'égard de chaque tonne de pommes de terre qu'il vendait alors à d'autres fins. Son marché n'a donc baissé que de $1 la tonne. Dans le même temps, le marché du producteur de la Colombie-Britannique baissait de $6 la tonne, afin de soutenir la concurrence. La perte supplémentaire subie par le producteur américain était compensée par l'affectation au marché américain de la farine et des provendes, de 20 p. 100 de ses autres pommes de terre. C'est là une des raisons pour lesquelles je prétends qu'il faut voir une subvention

dans ce régime de nouvelles affectations dont les États-Unis font actuellement état. Je prie le ministre d'examiner de très près cet argument.

Voici ce que je relève dans le bulletin de décembre de ce même organisme, l'Office de vente des légumes de la côte de la Colombie-Britannique:

Des producteurs du pays voisin qui habitent tout près de la frontière, ont offert aux commerçants de Vancouver de vendre leurs pommes de terre *Gem* nº 1 à $2 de moins que le prix courant de la commission de Vancouver. Votre commission a refusé de réduire le prix des pommes de terre *Gem* nº 1, estimant que ces expéditeurs tenteraient de nouveau d'établir des prix inférieurs aux nôtres.

On ne peut pas réduire indéfiniment le prix des pommes de terre ni d'aucun autre produit. On peut espérer que quelque chose viendra pour protéger le marché et qu'il sera peut-être possible plus tard de vendre. Heureusement, c'est ce qui est arrivé en novembre pour le producteur de pommes de terre de la Colombie-Britannique. De fortes gelées dans le nord-ouest du Pacifique, qui malheureusement ont presque ruiné tous les pépiniéristes et tous les fructiculteurs, ont aidé les producteurs de pommes de terre de la Colombie-Britannique. A la suite de ces gelées, il a été impossible d'expédier des pommes de terre américaines sur le marché de la Colombie-Britannique et les producteurs locaux ont pu vendre leurs produits dans la région continentale inférieure de la Colombie-Britanique.

Voici les chiffres des importations au Canada pour les sept premiers mois de 1955, comparativement aux chiffres correspondants de 1954. En 1954, les importations se sont établies à 1,057,947 quintaux et, en 1955, à 1,987,089 quintaux.

M. Campbell: Et les exportations?

M. Hahn: Je regrette mais je n'ai pas le chiffre des exportations. Quoi qu'il en soit, nos exportations sont négligeables puisqu'elles se composent de pommes de terre de semence que, de toute façon, nous expédierions aux États-Unis qui manquent de semence de qualité. Cette affirmation repose sur les délibérations de cette audition de la commission du tarif. Le fait est qu'en 1954 nous n'avons importé qu'environ un million de quintaux de pommes de terre, contre près de deux millions de quintaux en 1955. En d'autres termes, les producteurs Américains ont pu l'an dernier nous vendre deux fois plus de pommes de terre qu'auparavant. Naturellement, le marché canadien a subi le contrecoup de ces importations. Non seulement la subvention influe-t-elle sur le prix et les ventes que nous faisons mais l'effet de ces importations de pommes de terre en si grandes quantités doit forcément se faire sentir chez les producteurs canadiens.

Le *British Columbian*, quotidien de la région que je représente, a publié un éditorial le 17 du courant, dont je cite l'extrait suivant:

L'office de vente des légumes du littoral de la Colombie-Britannique, de concert avec les producteurs de la province, s'efforce depuis plusieurs années d'appeler l'attention de l'administration fédérale sur cette situation intolérable.

Il s'agit des tarifs douaniers relatifs aux pommes de terre. L'article continue:

Les producteurs ne croient pas que la subvention relative à l'amidon règle la question...

C'est la subvention relative à l'amidon que nous mettons en application, nous a dit hier le ministre de l'Agriculture. Je poursuis:

...et font observer que c'est un vain espoir que de penser que cette subvention contribuera au maintien des prix au Canada comme le croit le ministère fédéral de l'Agriculture, vu que les prix au Canada sont déterminés par les fortes importations en provenance des États-Unis dont les produits nous arrivent parfois à des prix inférieurs au coût de revient véritable tant aux États-Unis qu'au Canada.

Le producteur américain peut compter sur un vaste marché et les petites quantités qu'il exporte au Canada ne comptent guère et n'influent pas beaucoup sur son revenu. Il ne fait que se défaire de petits excédents. Par contre, le producteur canadien constate que les pommes de terre importées des États-Unis influent beaucoup sur le prix qu'il obtient et sur ses débouchés.

Les discours qu'on a prononcés ces jours derniers au sujet des excédents n'auraient pas dû être nécessaires bien que, à mon avis, ils l'aient été. Je dis qu'ils n'auraient pas été nécessaires parce que, si le Gouvernement avait examiné la possibilité de mettre en œuvre le régime de dualité des prix qu'a proposé l'honorable député d'Acadia (M. Quelch), je suis convaincu qu'il aurait pu résoudre, à la satisfaction de tous, les problèmes économiques qui se rattachent à la production agricole et primaire.

Je l'ai déjà dit, j'ai l'intention de soumettre un sous-amendement. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Jasper-Edson (M. Yuill):

Que l'amendement soit modifié par l'insertion, après les mots "par suite de", des mots suivants:

1. Leur omission d'adopter et de mettre en œuvre un programme agricole et un programme de vente propres à maintenir effectivement, au Canada, à un niveau juste et économique, le revenu en espèces des cultivateurs.

2. Leur rejet complet de toute responsabilité quant à la nécessité d'aider les provinces à maintenir une assiette fiscale assez étendue au moyen de la mise en valeur appropriée de leurs ressources et...

Le sous-amendement se lira donc ainsi:

Nous signalons respectueusement que, par suite de

1. Leur omission d'opter et de mettre en œuvre un programme agricole et un programme de vente propres à maintenir effectivement au Canada, à un niveau juste et économique, le revenu en espèces des cultivateurs.

2. Leur rejet complet de toute responsabilité quant à la nécessité d'aider les provinces à maintenir une assiette fiscale assez étendue au moyen de la mise en valeur appropriée de leurs ressources, et par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux, et de leur mépris des droits du Parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre.

M. MacDougall: Excellent: il n'y manque que le fil de fer d'emballage.

M. Hahn: Laissez-m'en le temps et j'en parlerai. Certains éleveurs pourraient vous parler du prix du fil de fer d'emballage et il conviendrait peut-être de l'inclure.

Je partage l'opinion de l'honorable député de Jasper-Edson, qui a soulevé avant hier la question des ventes de beurre. Sa proposition et les méthodes qu'il a exposées en vue de vendre ce beurre a du bon. Il a dit qu'on devrait le mettre à la portée de gens qui ont besoin de sécurité sociale, comme les vieillards, les aveugles, les infirmes, les anciens combattants et d'autres. Je signale au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) que si nous devons donner quelque chose aux habitants des pays situés derrière le rideau de fer, nous ne devrions pas leur donner notre beurre. Donnons-leur plutôt de la margarine, et gardons le beurre pour les Canadiens. Vendons le beurre aux Canadiens au même prix que nous vendons la margarine. Je suis convaincu que nos concitoyens aimeraient pouvoir s'acheter du beurre; cette façon de procéder permettrait à un certain nombre d'entre eux de se remettre à en acheter.

J'ai inclus dans mon sous-amendement une question qui a trait au domaine fiscal. La lettre que le premier ministre (M. St-Laurent) a déposée l'autre jour renfermait de nouvelles propositions d'ordre fiscal, en vertu desquelles les provinces toucheraient 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu, 9 p. 100 d'un impôt non déterminé sur le revenu des sociétés et 50c. de chaque dollar perçu sous forme de droits successoraux. C'est certes un objectif louable que d'assurer aux provinces pauvres un revenu fiscal comparable à celui des provinces riches. Cependant, je signale à la Chambre que les provinces riches cèdent moyennant un loyer, les trois principaux domaines d'imposition. Si l'on veut que ces provinces continuent de produire et d'exploiter leurs ressources, qu'elles puissent continuer à alimenter les coffres du gouvernement fédéral, elles devront toucher un revenu plus élevé, afin de satisfaire aux besoins du reste du Canada.

Dans ma province, nous ne nous opposerions aucunement à aider les autres provinces, si nous étions le moindrement convaincus que les autorités fédérales n'iront pas, par leur ingérence et leur maladresse, gâcher les chances de succès de certaines de ces autres provinces. Prenons notre propre cas. En Colombie-Britannique, l'an dernier, nous avons eu connaissance d'un cas où les autorités fédérales se sont ingérées dans l'exploitation de nos cours d'eau dans le sens que se proposait le gouvernement de la Colombie-Britannique. Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair), de même que le ministre du Nord Canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) ont cru que nous devrions détourner dans le Fraser une partie des eaux du Columbia. Comme le Columbia relève du gouvernement fédéral, il ne restait plus qu'un cours d'eau, le Fraser, sur lequel le gouvernement provincial aurait compétence.

Dès qu'on a commencé à parler d'un barrage à aménager sur le Fraser, le ministre des Pêcheries a dit immédiatement que cela ne devrait pas se faire. Je suis bien de l'avis du ministre des Pêcheries, car l'industrie du saumon est de la plus haute importance pour le pays et il faut la protéger. Mais je ne suis pas de son avis, ainsi que je l'ai déjà dit, en ce qui a trait à la dérivation vers le Fraser des excédents d'eau du Columbia. Assurons donc la mise en valeur du Columbia, ainsi que le proposait le gouvernement provincial il y a un an. Nous verserons alors plus d'impôts au gouvernement fédéral, ce qui lui permettra d'aider à certaines autres provinces.

Ce n'est pas le seul cas d'intrusion dans les affaires de notre province ou de n'importe quelle autre province. Il n'y a pas bien des années, alors que le gouvernement de l'Alberta avait énoncé un programme d'exportation du gaz, il y a eu ingérence de la part des autorités fédérales. Elles n'admettaient pas que la province pût exporter du gaz, afin de faire servir à l'expansion industrielle de la province les dollars ainsi obtenus des consommateurs américains.

Si nous voulons édifier notre nation, il nous faut plus d'argent. On ne saurait nullement s'attendre que les Canadiens en aient assez pour édifier et exploiter des industries, s'ils se voient refuser la permission d'exporter leurs excédents. L'attitude socialiste, exposée plus tôt par le chef de la CCF, qui a dénoncé l'affluence de dollars américains dans notre pays, est tout à fait fausse et erronée.

J'estime qu'il est très peu pratique et même impossible de penser que nous pourrions construire, ici, au Canada, 125,000 habi-

tations par an et procéder en même temps aux autres ouvrages nécessaires. Où prendrions-nous les millions de dollars pour la voie maritime du Saint-Laurent, les millions que coûteront nos barrages, nos ponts et autres ouvrages en Colombie-Britannique? En ce qui concerne les provinces, le Gouvernement a montré à plusieurs reprises qu'il était incapable de trouver une solution satisfaisante à l'égard de l'expansion de nos industries de la houille et du gaz et de nos autres problèmes touchant l'industrie primaire. Il ne les a pas établies sur des bases solides. Voilà la cause de bien des difficultés auxquelles nous devons faire face aujourd'hui. On a, dans beaucoup de cas, cessé l'exploitation.

En plus de ces difficultés nous estimons que la modification du règlement concernant l'aide aux diverses provinces est due à des motifs politiques. Le Gouvernement a jugé bon de présenter cette proposition qui diminuerait de $45,000 l'allocation que toucherait ordinairement la Colombie-Britannique, en dépit du fait que notre population s'est accrue de presque 300,000 habitants. Cette proposition n'a pas de sens. Elle ne tient pas debout.

Je sais que le premier ministre (M. St-Laurent) a fait savoir que le Gouvernement remédiera à la situation en assurant qu'aucune province ne touche moins qu'auparavant, mais pourquoi notre nouvelle entente prévoirait-elle $45,000 de moins que ce que la Colombie-Britannique a reçu jusqu'ici aux termes de l'ancienne entente? Je prétends que si le Gouvernement voulait encourager l'essor des provinces dépourvues, il serait en mesure de le faire grâce à une administration rationnelle.

Nous constatons, par exemple, qu'en 1951 le ministère de la Production de défense a accordé des contrats de cinq millions de dollars. Je n'ai pas ici le communiqué qui s'y rapporte, mais les députés de la Colombie-Britannique pourraient fort bien remarquer ce qui suit. En 1951, le Gouvernement a accordé des contrats de plus de cinq millions et la part que la Colombie-Britannique a reçue dans un groupe de ces contrats a représenté la petite somme de $78,000.

M. Goode: Mon honorable ami me permettrait-il une question? Comment peut-il prouver ce qu'il dit au sujet de la somme de $78,000? Les députés libéraux se sont vivement inquiétés du volume d'affaires dont bénéficiait la Colombie-Britannique.

M. Hahn: Je vous laisserai faire votre discours plus tard. La preuve se trouve dans le communiqué fait par le Gouvernement sur les contrats de la Production de défense adjugés en notre pays et totalisant 5 millions de dollars, dont la Colombie-Britannique a touché pour sa part $78,000...

M. Goode: Le député s'aperçoit sûrement qu'il débite des sornettes.

M. Hahn: Je ne débite pas de sornettes. Je ne serais que trop heureux de vous signaler le communiqué en cause.

M. Johnston (Bow-River): Pourquoi ne cherchez-vous pas à aider la Colombie-Britannique? Ne faites pas tant d'interruptions.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Hahn: En terminant, je signale au Gouvernement que l'accord fiscal actuellement proposé est manifestement présenté à des fins politiques pour recueillir des votes en certaines régions du Canada.

Cela revient à dire à notre premier ministre, tout comme au premier ministre de l'Alberta: "Si cela ne vous plaît pas, préparez votre propre plan d'entente fiscale".

C'est très bien, mais il y a là un risque calculé, et le premier ministre le sait tout aussi bien que les premiers ministres de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ils savent très bien ce que ce risque calculé comporterait. De toute évidence personne ne veut de la double imposition, parce qu'elle coûte plus cher au particulier. Les hommes d'affaires s'en rendent compte. Tout le monde reconnaît l'habileté et le sens des affaires manifestés par le premier ministre de la Colombie-Britannique pendant les trois dernières années, et il se rend compte lui-même de ce que pourrait être le coût.

J'invite les députés d'en face à examiner soigneusement cette question avant de se voir accusés, d'un bout à l'autre du Canada, d'avoir délibérément soutenu de toutes leurs forces un plan fiscal dont le seul but en définitive est de prolonger la vie du gouvernement libéral à Ottawa.

M. l'Orateur: Appuyé par M. Yuill, M. Hahn propose de modifier l'amendement en insérant après les mots "par suite de" les alinéas suivants:

1. Leur omission d'adopter et de mettre en œuvre un programme agricole et un programme de vente propres à maintenir effectivement, au Canada, à un niveau juste et économique, le revenu en espèces des cultivateurs.

2. Leur rejet complet de toute responsabilité quant à la nécessité d'aider les provinces à maintenir une assiette fiscale assez étendue au moyen de la mise en valeur appropriée de leurs ressources, et...

Me permettra-t-on de dire qu'à mon avis, le sous-amendement proposé vient tellement au début de l'amendement proporement dit qu'il semble plutôt le décaler que le modifier.

La forme pourrait peut-être en être modifiée de manière à l'insérer plus loin dans le texte de l'amendement. Dans sa teneur actuelle, il se lit ainsi qu'il suit:

Nous signalons respectueusement que, par suite de ...les conseillers de Votre Excellence...

Vient ensuite la proposition d'amendement qui est censée modifier l'amendement proprement dit. A l'heure actuelle, elle semble reléguer l'amendement à la fin et le décaler complètement. Je l'accepterai cependant. Nous pourrons peut-être nous entendre plus tard pour lui donner une autre place. Je ne veux pas me montrer trop pointilleux à ce sujet, mais d'après moi, c'est l'effet qu'il a.

M. Hahn: La proposition d'amendement est alors la suivante:

Que l'amendement soit modifié par l'insertion après les mots "sérieux problèmes nationaux" du texte suivant:

"en particulier, leur omission d'adopter et de mettre en œuvre un programme agricole et un programme de vente propres à maintenir effectivement, au Canada, à un niveau juste et économique, le revenu en espèces des cultivateurs et leur rejet complet de toute responsabilité quant à la nécessité d'aider les provinces à maintenir une assiette fiscale assez étendue au moyen de la mise en valeur appropriée de leurs ressources,".

(Texte)

M. Maurice Gingues (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, au début de cette importante session, alors que nous sommes à discuter l'Adresse en réponse au discours du trône, vous me permettrez bien de joindre ma voix à celle des autres membres de la Chambre pour vous offrir mes vœux et souligner avec quelle compétence et quelle dignité vous présidez aux délibérations du Parlement canadien. Vous apportez à l'exécution de cette tâche délicate un tact et une impartialité remarquables. Votre connaissance du droit parlementaire et du Règlement de la Chambre, et surtout la façon dont vous l'appliquez, vous placent au premier rang des grands Canadiens qui ont occupé, avant vous, le fauteuil présidentiel.

Mes souhaits les plus sincères s'adressent aussi au très honorable premier ministre du Canada (M. St-Laurent), dont la santé magnifique et le travail fécond laissent entrevoir d'autres jours heureux et prospères pour toute la population du Canada.

Qu'il me soit en outre permis de féliciter chaleureusement les motionnaires de l'Adresse (M^me^ Shipley et M. Laflamme). Leurs électeurs ont raison d'être contents d'eux et ils doivent être fiers, après les avoir vus à l'œuvre, de leur avoir demandé de les représenter au Parlement de la nation.

Je me lève aujourd'hui, monsieur l'Orateur, parce que je crois de mon devoir de soumettre à la Chambre et aux membres du Gouvernement quelques suggestions d'ordre pratique, quelques idées constructives, susceptibles, à mon sens, d'aider mes électeurs et ceux de tous les comtés du pays.

Je commencerai par exprimer un regret, celui de n'avoir rien vu dans le discours du trône qui indique l'intention du Gouvernement de présenter, dès la présente session, une mesure tendant à créer un plan d'assurance-santé au Canada, mesure qui viendrait s'ajouter à l'imposant faisceau des lois de sécurité sociale qui ont été proposées par les représentants du parti libéral, depuis quelques années, et adoptées ensuite par la Chambre. Je connais les sentiments du très honorable premier ministre à ce sujet. Je sais que les ministres de son cabinet comprennent aussi l'urgence et la nécessité de cette mesure indispensable, qu'ils en ont déjà discuté longuement les avantages et prévu des difficultés d'application.

Il y a déjà longtemps que l'on parle, au Canada, d'un plan d'assurance-santé.

J'estime que le temps est venu de mettre ce projet à exécution et de faire bénéficier notre population, sans plus tarder, de cette loi salvatrice. Nous sommes rendus au point où il faut faire quelque chose pour protéger l'immense majorité de nos concitoyens qui sont tout à coup terrassés par la maladie.

Que l'enfant ou la maman tombe malade, le fardeau des soins médicaux et d'hospitalisation est déjà lourd, mais si c'est le père, si c'est le chef de la maison qui est soudainement atteint, le coût des soins nécessaires devient quasi prohibitif.

Il ne sert à rien de se le cacher, monsieur l'Orateur, il n'y a actuellement, dans un pays prospère comme le Canada, que deux classes de gens qui peuvent se faire soigner efficacement; ce sont les pauvres et les riches. Ce sont ceux qui tombent sous le coup de la loi de l'assistance publique ou ceux qui ont assez de biens personnels pour se payer le luxe d'aller à l'hôpital. Il n'y a pas d'alternative. L'homme moyen, le petit bourgeois, celui qu'on est convenu d'appeler le "collet blanc", c'est-à-dire l'homme à revenu modique, ceux qui touchent un salaire fixe, et cela implique la grande majorité de nos ouvriers et de nos cultivateurs, ne sont plus capables aujourd'hui d'acquitter seuls les frais du médecin, du chirurgien et de l'hospitalisation. C'est un fait indéniable. Le père de famille prévoyant, qui a réussi de peine et de misère à économiser quelques dollars pour parer aux jours sombres, se ruine inévitablement lorsque la maladie le frappe, lui ou ses proches. Un séjour de quelques semaines à l'hôpital, et voilà que ses biens sont hypothéqués, ses économies annihilées, et il doit engager son crédit en empruntant, souvent à un taux prohibitif.

Chaque jour, à mon bureau, je reçois de braves gens qui viennent me demander de l'assistance parce qu'ils ne peuvent payer, soit un compte d'hôpital, soit un compte de médecin ou de chirurgien, ou même un compte de pharmacien. Des centaines d'autres, comme je viens de le dire, tombent dans les griffes des sociétés de prêts, où ils doivent payer un intérêt qui s'élève jusqu'à 24 p. 100, pour combler l'abîme laissé par une maladie récente.

Il y a quelque temps, un homme estimable que je connais bien, avec lequel j'ai déjà travaillé, un homme qui n'a jamais fait d'abus, en un mot un homme comme des centaines de milliers d'autres au pays, est venu me raconter sa triste histoire. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'en faire part à mes collègues, car cette histoire démontre la nécessité d'une loi protectrice d'assurance-santé, d'une loi immédiate, solidement étayée, d'une loi véritablement libérale, d'une loi, si je puis ouvrir une parenthèse, qui permettrait à l'honorable député de Trois-Rivières (M.Balcer) de convaincre son collègue, le député de Trois-Rivières à la législature de Québec, de collaborer pour une fois au bien-être général de la population. Car, il n'est pas sans savoir ou plutôt nous ne sommes pas sans savoir que, seul, le gouvernement fédéral ne peut rien dans ce domaine; il lui faut la pleine et entière collaboration de tous les gouvernements provinciaux, sans exception. Je ferme ici la parenthèse et je commence mon histoire.

L'automne dernier, un brave homme que je connais depuis mon enfance, est venu à mon bureau, un homme qui a travaillé durant toute sa vie et qui était parvenu, à l'âge de 60 ans, à amasser une somme de $8,000,— vous admettrez avec moi que $8,000 n'est pas une somme considérable, mais pour un homme qui travaille à un salaire assez modeste et qui doit amasser cette somme sou par sou, cela représente un montant assez considérable. Voilà que, il y a deux ans, son épouse tombait malade. Elle fut transportée à l'hôpital où elle a dû subir une opération. Ce fut un va-et-vient pendant deux ans entre l'hôpital et le foyer. Il est donc venu à mon bureau, pleurant comme un enfant, pour me dire que, durant cette courte période de deux ans, la somme qu'il avait amassée en vue de s'assurer un peu de sécurité dans sa vieillesse était disparue, que lui-même était maintenant malade et qu'il ne pouvait plus effectuer son travail coutumier. Eh! bien, monsieur l'Orateur, cela veut dire qu'à 60 ans, tout jeune encore, cet homme ne pourra pas obtenir de pension de vieillesse et en sera réduit, par suite de la maladie, à vivre aux crochets de l'assistance publique.

[M. Gingues.]

Il s'agit d'un cas particulier, monsieur l'Orateur, je l'admets, mais je pourrais en citer des dizaines d'autres qui lui ressemblent étrangement.

Voilà pourquoi je dis ici, au début de la session de 1956, que le moment est venu, l'heure est arrivée où il faut adopter une loi dans ce sens.

Je sais que certains médecins, certains spécialistes, pas tous heureusement, craignent les empiétements d'une loi d'assurance-santé; mais, à mon avis, le bien général doit l'emporter sur celui des particuliers, et je parle aujourd'hui, dans l'enceinte même du Parlement, au nom et en faveur de la collectivité. Quand un malaise est devenu une plaie nationale, le devoir des législateurs est de le corriger en prenant les moyens qui s'imposent.

Or, le moyen, l'unique moyen, c'est l'adoption d'une loi fédérale, appuyée de législations provinciales analogues.

Cette mesure est devenue nécessaire, je le répète, non pas parce que nos institutions hospitalières abusent de leurs privilèges et surchargent le patient. Non! Car dans les hôpitaux, comme ailleurs, tout coûte plus cher, et les corporations bien organisées doivent s'efforcer de boucler leur budget, mais lorsque cette loi sera sanctionnée, l'immense majorité des Canadiens qui, je le répète, gagnent ce qu'il faut pour vivre au jour le jour, mais qui peuvent difficilement faire des économies, même lorsqu'ils sont en excellente santé, se sentiront protégés et jouiront d'une plus grande sécurité. Si l'épreuve survient, leur moral restera bon et leurs chances de guérison seront augmentées d'autant. Combien y a-t-il, en effet, de pauvres malheureux qui sont, avec le système actuel, obligés de raccourcir leur convalescence pour que cela ne coûte pas trop cher, et qui subissent, peu de temps après, des rechutes graves.

Je sais que des milliers de malades retournent au travail beaucoup trop tôt, parce que leur famille attend après eux pour obtenir le pain de chaque jour. Aussi, que de deuils prématurés dans les familles, parce que le dernier chaînon, le dernier anneau de cette chaîne de lois de sécurité sociale données au pays par le parti libéral n'a pas encore été rivé!

Depuis mon arrivée en cette enceinte en 1940, j'ai eu le plaisir de voter en faveur des grandes lois sociales du gouvernement; tout d'abord, la loi magnifique des allocations familiales, puis celle de l'assurance-chômage, les amendements à la loi des pensions de vieillesse, à la loi des pensions aux aveugles ainsi que la loi des invalides. J'étais heureux alors de réclamer et d'appuyer de mon vote ces mesures foncièrement libérales. Je serai

encore plus heureux, monsieur l'Orateur, d'apporter mon appui à une loi d'assurance-santé, car s'il est dans la vie un moment où l'on a besoin d'être secouru, de sentir le véritable réconfort de la fraternité humaine, c'est quand la maladie nous atteint et que le malheur frappe à la porte de notre foyer. Je n'insiste plus, car je sais que tous mes collègues partagent ce sentiment.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, la semaine dernière j'avais préparé tout mon discours en français. Mais en entendant mon honorable ami, le député de Brantford (M. Brown), s'exprimer dans ma langue maternelle pendant plusieurs minutes, j'ai décidé de l'imiter; aussi continuerai-je en anglais. J'espère que l'effort de mon honorable ami et le mien contribueront à la bonne entente entre les députés.

J'ai une autre proposition à soumettre au Gouvernement, au ministre des Finances en particulier. Je dirais plutôt deux propositions, puisqu'il s'agit à la fois du budget et de l'impôt sur le revenu.

Les formules de l'impôt sur le revenu prévoient les dons de charité faits par les particuliers, les contribuables, au cours de l'année. Un maximum de 10 p. 100 du revenu net peut être déduit à cette fin. Pour bénéficier de cette exemption, le contribuable doit annexer à sa déclaration d'impôt des reçus signés d'institutions charitables, de membres du clergé ou d'autres personnes autorisées. Cette formalité, monsieur l'Orateur, comporte à mon avis des inconvénients pour le contribuable. Il est contraint non seulement de calculer son impôt à un cent près, mais aussi d'obtenir un reçu qui confirmera, pour ainsi dire, un grand nombre de petits dons dont la somme est difficile à établir. Je propose, monsieur l'Orateur, qu'on mette fin à cette paperasserie et qu'on simplifie la méthode en plaçant tout le monde sur le même pied, c'est-à-dire, en accordant à tout le monde une réduction nette de 10 p. 100 du revenu net au titre des dons de charité.

C'est la coutume suivie en d'autres pays. Pourquoi ne ferions-nous pas de même au Canada? Cela simplifierait les choses et faciliterait la tâche de la Division de l'impôt sur le revenu et ce serait plus juste pour le contribuable. Je prie donc le ministre des Finances (M. Harris) d'inclure un tel amendement dans ses prochaines résolutions budgétaires. Je crois que tout le monde en bénéficiera.

Et, puisque je parle du budget, j'aimerais saisir le ministre des Finances d'une autre demande, très importante, qui, si elle était immédiatement accordée, pourrait être suivie d'heureux résultats. Je veux dire, monsieur l'Orateur, que le budget national devrait être déposé plus tôt. A mon avis, le budget devrait être déposé à la Chambre en janvier, chaque année, et voici pourquoi. La majorité des marchands, des industriels et des hommes d'affaires dressent leur inventaire immédiatement après les Fêtes, soit au début de janvier. Après quoi il leur faut attendre des semaines, voire des mois, avant de constater si des modifications seront apportées ou non à la loi sur les douanes, à la loi sur la taxe d'accise, à la taxe de vente.

Cet état d'incertitude pousse la plupart des marchands à retarder leurs achats, ce qui, selon moi, entre pour beaucoup dans l'accroissement du chômage saisonnier qui se produit surtout en janvier, février, mars et avril. La Commission d'assurance-chômage, les municipalités, les chambres de commerce et autres organismes, de même que les particuliers, prennent des mesures d'ordre pratique en vue d'atténuer la période tranquille que nous qualifions de chômage saisonnier. Si le budget était déposé en janvier, la situation ne serait pas, à mon avis, si mauvaise.

Je prie le ministre des Finances de se pencher sur cette question. Une initiative en ce sens serait certes motivée si elle conduisait à garder à leurs postes des milliers de travailleurs qui doivent vivre des prestations de l'assurance-chômage. Je serais curieux de connaître l'avis des marchands et des manufacturiers à ce propos.

Ayant formulé ces propositions qui, selon moi, intéressent l'ensemble des Canadiens, qu'il me soit permis de présenter une demande qui a trait plus particulièrement à ma région, celle des cantons de l'Est. Ma demande s'adresse au ministre des Transports (M. Marler), dont nous connaissons tous les bienveillantes dispositions. On sait que, dans Québec, les cantons de l'Est constituent une petite province dans la province et que Sherbrooke, que j'ai l'honneur de représenter ici, en est la capitale. Les écrivains et les poètes comparent Sherbrooke à une reine et certaines des localités avoisinantes, à des perles ou à d'autres joyaux. Ils ont raison, car la Providence a été généreuse envers cette région représentée ici par une douzaine de députés. Nous avons de riches mines, une grande variété d'industries; notre population est active et progressiste; nous avons de magnifiques domaines agricoles, des campagnes agréables, de très belles montagnes, des grands lacs peuplés de poissons, d'excellentes régions de chasse et une industrie touristique prospère. En d'autres termes, les perspectives d'avenir sont très brillantes.

Nous possédons aussi de nombreuses voies de transport par terre. Les grands chemins de fer, le Pacifique-Canadien et le National-Canadien desservent les cantons de l'Est, et

le Québec-Central, qui va de Sherbrooke à Québec, traverse la riche région minière de Thetford-les-Mines et le Lac-Noir. Nous avons de nombreuses routes qui, à vrai dire, pourraient être améliorées. Elles servent, toutefois, à faire prospérer le commerce et l'industrie. Cependant, quelque chose fait défaut. Les cantons de l'Est ont besoin de services aériens qui accéléreraient les communications entre Sherbrooke, la ville de Québec et Montréal et, par conséquent, avec le reste du monde.

Le ministre sait que des démarches pressantes ont été faites auprès de ses services en vue de l'aménagement d'un aéroport près de Sherbrooke. On s'est abouché avec Air-Canada et, si je ne m'abuse, on enquête en ce moment pour savoir quelles sont les possibilités qu'offrent les cantons de l'Est pour ce qui est du transport-voyageurs. Je ne suis pas prophète mais je puis affirmer que les lignes aériennes qui feraient escale à Sherbrooke y trouveraient avantage du point de vue financier.

Comme je l'ai dit déjà, la population des cantons de l'Est aime le progrès et fait preuve d'initiative. Elle n'aime pas à retarder sur son époque. Cependant, dans le domaine des communications aériennes, nous retardons par rapport à d'autres régions de notre province comme du reste du pays. Je demande, donc, au ministre des Transports de prévoir dans son budget de 1956 des crédits suffisants pour aménager au moins deux pistes d'envol à l'aéroport de Saint-François, situé à quelques milles de Sherbrooke. En le priant d'agir le plus promptement possible, je parle non seulement au nom des citoyens de Sherbrooke mais encore de la population de toute la région.

Je suis convaincu que le premier ministre (M. St-Laurent), un des fils les plus illustres des cantons de l'Est, appuiera ma requête auprès de son collègue, de sorte qu'à mon retour à Sherbrooke je puisse assurer à mes commettants que l'aéroport que nous attendons depuis si longtemps sera construit cette année.

(Texte)

Je termine, monsieur l'Orateur, par une parole de remerciement à la Providence; Dieu est bon pour le Canada. Sous l'égide de ceux qui constituent l'autorité, sous la direction des véritables patriotes qui dirigent notre parti, le Canada prend chaque année plus d'importance. Ses vastes richesses économiques font l'envie des autres pays de la terre. Dans le domaine international, la sagesse de nos hommes d'État est reconnue de tous et l'on vient aujourd'hui de partout consulter les chefs du gouvernement canadien sur les problèmes épineux qui bouleversent les autres peuples.

Le Canada est devenu une grande nation, un pays où nous vivons avec joie, un pays où nos enfants pourront grandir et prospérer dans la paix, espérons-le, en disant, comme nous, qu'il sont fiers d'être Canadiens.

(Traduction)

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur l'Orateur, j'aimerais en premier lieu féliciter très sincèrement les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley et M. Laflamme). Il me semble que l'an dernier, afin d'épargner du temps, nous nous étions entendus pour ne plus observer ces formalités. Puisque de si nombreux députés ont mentionné l'excellence de leur discours, c'est donc un honneur pour eux. Je crois aussi que beaucoup d'entre nous sont heureux de constater qu'on a fini par reconnaître à la Chambre, bien tard il est vrai, l'importance des femmes en choisissant l'une d'entre elle pour proposer l'Adresse.

A l'honorable député de Bellechasse, qui l'a appuyée, je donnerais un petit avertissement. N'escomptez rien en vous fondant sur l'expérience que vous avez acquise jusqu'ici. Tant que vous demeurerez du côté ministériel, n'espérez pas avoir de grandes chances d'exercer vos talents oratoires. Il y a là-bas le plus grand nombre d'orateurs muets que j'aie jamais vus ou entendus dans toute législature. A l'appui de ce que j'avance, qu'il me soit permis de présenter quelques données statistiques pour la gouverne de l'honorable député de Bellechasse. J'ai cherché ce qui était arrivé à l'honorable député de Verdun (M. Leduc) qui a proposé l'Adresse l'an dernier. Il est parvenu à participer à la mêlée plus que d'habitude, mais seulement deux fois pendant le reste de la session et en y prononçant des discours plutôt brefs. De fait, si ce n'était des députés qui, de ce côté-ci de la Chambre, sont chargés d'exprimer les vues des Canadiens, nous pourrions retourner chez nous,—j'en ai fait un calcul statistique,—au bout de 30 jours environ. Certes les Canadiens s'attendent à ce qu'on s'intéresse à leurs problèmes et qu'on participe aux débats avec plus d'application que n'en ont témoigné ces dernières années les discours des ministériels. Je me borne à le mentionner, ne voulant pas que le député de Bellechasse (M. Laflamme) soit déçu lorsqu'on lui appliquera le bâillon pendant la suite de son séjour à la Chambre.

Il va de soi que, pour ma part, j'occupe une place nouvelle à la Chambre, cette session-ci. Je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit la CCF qui siège à ma gauche,—telle est sa

désignation en certaines régions du Canada,—ou que ce soit le parti social-démocrate, comme on l'appelle dans le Québec. Il est agréable d'être membre d'un parti qui porte la même désignation, a les mêmes principes et les mêmes idéals dans n'importe quelle région du Canada.

Une voix: Qu'en est-il des libéraux?

M. Knowles: Qu'êtes-vous? Êtes-vous un conservateur progressiste ou un conservateur?

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'aimerais maintenant consacrer quelques minutes au ministère des Postes, sujet qui intéresse considérablement la plupart des Canadiens.

Il m'a semblé entendre venir d'en face cette interruption "Pas encore". Cela ressemble tellement au comportement qui caractérise si bien l'autre côté de la Chambre. Je pense qu'elle venait des banquettes ministérielles. Peut-être le député consentirait-il à s'identifier au lieu de lancer des interjections incognito. Il ne semble pas tenir à ce qu'on l'identifie.

M. Robichaud: Donneriez-vous des ordres?

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Une difficulté, parmi bien d'autres, que nous éprouvons avec le Gouvernement est que ses membres n'aiment pas que l'on discute à la Chambre de sujets considérés importants par les Canadiens et qui sont pour le peuple canadien des sujets de difficultés et d'inquiétude. N'est-ce pas la meilleure preuve que le ministère des Postes entre dans cette catégorie, quand on entend quelqu'un des pupitres du Gouvernement s'exclamer "Pas encore"? Il préférerait voir l'importante question du service des postes balayée sous le tapis avec toutes les autres petites questions embarrassantes qu'ils ont essayé d'y dissimuler. Voici d'ailleurs une autre raison pour laquelle ils devraient donner plus d'importance aux femmes dans le présent gouvernement car Dieu sait que si jamais un parti, un gouvernement a eu besoin d'un bon ménage, c'est certainement celui qui est actuellement au pouvoir. Je pense que les femmes sont justement les personnes qu'il faut pour le faire. Car Dieu sait que les hommes ne s'en sont guère souciés jusqu'à ce jour.

Vers la fin de la dernière session, nous avons beaucoup discuté à la Chambre des vols commis aux bureaux de poste. De nombreux témoignages ont attesté la gravité de la situation. Comme pour prouver la chose, c'est du moins ce qu'il m'en semble, au cours de l'intersession un nouveau et attrayant bureau de poste de ma circonscription a été volé non pas une fois mais deux fois en trois semaines. Voici une coupure de journal qui donne quelques détails. La première fois, les briseurs de coffres-forts ont pris $18,000 en espèces et en timbres. Trois semaines plus tard, ils ont emporté environ $10,000 en espèces et en timbres. Le dernier alinéa de cette coupure du *Star* de Montréal a ceci d'intéressant qu'il signale que même lorsque le ministère des Postes sait par expérience qu'il y a quelque chose qui cloche, il ne fait rien pour y remédier. Voici le texte de l'alinéa en cause:

> Le lieutenant détective Richard Jones, de la sûreté de Montréal, division de l'Ouest, dit que les cambrioleurs sont entrés par une fenêtre arrière. La méthode employée a été sensiblement la même que lors du premier cambriolage.

C'est là, je pense, un échantillon de ce qui arrive continuellement dans tout le Canada; le ministère des Postes ne veut pas profiter des expériences malheureuses qu'il a eues précédemment.

Autre cas intéressant, monsieur l'Orateur, je veux signaler ce qui est arrivé la même nuit à un bureau de poste et à une banque situés dans le même immeuble et qui tous deux ont fait l'objet d'une tentative de vol. Nous laisserons cependant le ministre des Postes (M. Lapointe) en suspens,—on ne le voit pas à la Chambre,—jusqu'après l'heure du lunch. Permettez-moi de signaler qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Avant le déjeuner, monsieur l'Orateur, j'allais établir une comparaison entre le soin que les banques apportent à garder l'argent et autres choses précieuses et le soin qu'y met le ministère des Postes. Je veux montrer que bon nombre de vols faits aux dépens de la Poste tiennent carrément à l'inefficacité et au défaut d'attention des hauts fonctionnaires de ce ministère. Un événement qui s'est produit en décembre à Châteauguay en fournit, je pense, le meilleur exemple. J'ai ici une coupure et des photographies, tirées de la *Gazette* du jeudi 22 décembre. Voici la légende qui accompagnait la photographie; elle résume assez bien la situation:

> Entrant dans son bureau hier matin, Mlle Marie Soyer, fille du maire de Châteauguay, M. Georges Soyer et commis des postes pour la localité, s'est trouvée en présence d'une scène de pillage et de dégâts. On avait volé au bureau $500 en timbres et $49 en argent, les cambrioleurs ayant fracturé la serrure d'une boîte. Par contre, s'étant attaqué au coffre-fort de la Banque Canadienne Nationale dans le même immeuble, ils ont rencontré des difficultés d'un bien autre genre. Ayant perforé le côté gauche de la voûte sur six pouces au moins, ils ont été obligés de s'interrompre lorsqu'ils se sont heurtés à une plaque d'acier solide.

Et voilà une situation dans laquelle il y a effraction le même jour dans un bureau de

poste et dans une succursale de banque logés dans un même édifice. Le bureau de poste est dévalisé, mais non la banque. Quiconque entendrait cela en pensant aux grandes banques de nos grandes villes serait porté à croire que la banque possédait une voûte pour bien dire inexpugnable. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que cette coupure fait voir une photo de la voûte en question. On voit que c'est un coffre-fort de bureau ordinaire d'environ quatre pieds de haut, comme on peut en voir dans nombre de bureaux à travers le pays et dont le coût est très modique en comparaison des valeurs qu'on y garde. C'est le genre de coffre-fort qu'on pourrait s'attendre de trouver dans un bureau de poste possédant $500 ou $1,000, ou en certains cas $20,000 de valeurs.

Mais alors qu'est-ce que nous constatons dans le cas qui nous occupe, et, sans doute, dans nombre de cas à travers le pays? Si tant est qu'on dépose les valeurs en sécurité, on le fait dans un coffret, une espèce de boîte que les voleurs peuvent ouvrir facilement et vider de son contenu avec très peu de difficulté. S'il s'agissait de cas isolés ici et là, il n'y aurait peut-être pas lieu de s'inquiéter. Mais, la situation qui s'est révélée l'année dernière et qui s'est maintenue mois après mois depuis, comme en témoignent nouvelles après nouvelles dans les journaux, c'est que les bureaux de poste sont considérés, peut-on dire, comme un domaine fructueux pour les voleurs. Pour quelque raison,—tout probablement le refus des Postes de protéger les objets précieux qu'elles détiennent,—les cambriolages de bureaux de poste se multiplient.

Il va falloir, je ne saurais trop insister là-dessus, monsieur l'Orateur, prendre de meilleures dispositions à cet égard. Je me permets donc, pour la gouverne du ministre, de formuler une proposition bien concrète. Qu'il confie à la Gendarmerie royale du Canada l'entière responsabilité pour tout ce qui est des mesures de protection au sein de son ministère. On ne sait trop à qui revient la responsabilité en tel ou tel domaine. Voici, à ce sujet, quelques propos amusants tirés du hansard du 26 juillet 1955. A la page 7094, en réponse à une question posée par le chef de notre parti, le premier ministre (M. St-Laurent) dit:

> Je puis assurer au chef de l'opposition que les mesures de sécurité prises par le ministère des Postes font l'objet d'études constantes. Chaque fois qu'un vol est commis, on étudie les circonstances du cas et la Gendarmerie examine sérieusement les mesures de sécurité qui existent...

Mais il y a plus à ce propos. Un peu plus loin, voici ce qu'a dit le premier ministre:

> On procède sans cesse à des enquêtes spéciales. Je ne connais pas de meilleure façon de procéder et de juger le système en vigueur que la collaboration extrêmement étroite qui existe entre les autorités postales et la Gendarmerie royale.
>
> [M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

A en croire ce qu'a dit le chef du Gouvernement, il y avait collaboration étroite. Mais, à la même page 7094, dans cette même série de questions, on voit que le député de Middlesex-Est (M. White) a demandé au ministre de la Justice (M. Garson) si la Gendarmerie royale avait été priée d'aider à mener l'enquête sur les vols récemment commis dans la province de Québec. Voici la réponse:

> Je n'exerce pas sur la Gendarmerie royale une surveillance assez minutieuse pour me permettre de répondre au pied levé à une telle question. Mais j'imagine qu'elle n'aide pas à pareille enquête, car le dépistage des criminels dans une province ressort à la compétence de la sûreté provinciale. La Gendarmerie royale n'interviendrait que sur la demande de la police locale ou du bureau de poste.

Ces jours-ci, les banquettes ministérielles ont été le théâtre d'une grande confusion. Les ministres répondaient à tort et à travers, se contredisant entre eux. Il ne faut donc pas s'étonner de cette contradiction. Je signale qu'ici encore, nous avons vu le même jour, à quelques minutes d'intervalle, le premier ministre dire qu'il y avait une collaboration très étroite entre la Gendarmerie royale et le ministère des Postes et que la Gendarmerie s'occupait de ces questions; puis, le ministre de la Justice, de qui relève la Gendarmerie royale, dire qu'il ne croyait pas que les services de la Gendarmerie seraient requis dans un cas particulier. C'est pourquoi je propose que le personnel actuel d'investigation des services postaux, qui compte cinq personnes selon les prévisions budgétaires de l'an dernier, pourrait fort bien être soumis à l'autorité de la Gendarmerie royale. C'est assurément à la Gendarmerie royale que devrait incomber en définitive l'entière responsabilité, pour ce qui est de la compétence fédérale, de protéger les services postaux de Sa Majesté. A mon avis, ce magnifique corps de police nationale que nous possédons accomplirait de la sorte des progrès marqués dans un domaine qui n'a été pour nous jusqu'ici à peu près rien qu'une source de tracas.

Abordant un autre aspect des services postaux, je voudrais demander de nouveau, comme je l'ai fait l'an dernier, que le ministère examine s'il n'y aurait pas lieu de rétablir le régime des deux livraisons par jour pour remplacer celui d'une seule livraison par jour en vigueur dans une si grande partie du Canada. Nous devrions avoir deux livraisons par jour cinq jours par semaine.

L'objection immédiate que soulève le ministère des Postes au sujet d'un retour à deux distributions par jour, c'est l'augmentation des frais. Ayant parlé de la question non pas avec ceux qui ont des préjugés, à Ottawa, mais avec les gens ordinaires d'un bout à l'autre du Canada, je signalerai que le retour

aux deux distributions quotidiennes, cinq jours par semaine n'entraînerait pas de majoration considérable des frais de fonctionnement du ministère des Postes.

Certains demanderont peut-être pourquoi l'on aurait pas deux distributions par jour, six jours par semaine? Je leur indiquerai que la grande majorité des entreprises industrielles de notre pays, même nos banques et autres maisons d'affaires, ont maintenant adopté la semaine de cinq jours, et que, du point de vue pratique, il vaudrait mieux avoir dix distributions par semaine qu'une seule distribution quotidienne six jours durant.

Le second argument que j'avancerai, c'est que pareil régime supprimerait bien des difficultés qui se produisent à l'heure actuelle dans tout le pays au sujet de la distribution. Sous le régime actuel le ministère des Postes doit, afin d'assurer la distribution six jours par semaine, employer pour l'un de ces jours un homme auquel l'itinéraire n'est pas familier, et qui passe d'ailleurs d'un itinéraire à l'autre, ne parcourant chacun qu'une journée durant la semaine. Cela permet au ministère d'accorder à ses employés la semaine de cinq jours. Cependant, le service du courrier est une affaire très personnelle. Tous les nombreux petits changements qui se produisent sur un itinéraire ne sont pas connus des facteurs de relève ni du facteur surveillant, ainsi qu'on l'appelle en termes administratifs. Par suite il y a des plaintes continuelles, des difficultés et des embarras continuels pour le service des postes.

Le régime de cinq jours par semaine permettrait au même homme de suivre continuellement son itinéraire; le service fourni aux gens qui s'y trouve s'en trouverait amélioré et le nombre des plaintes diminuerait. Il aurait un autre grand avantage: il éliminerait la pitoyable injustice que le ministère des Postes a créée chez la plupart des facteurs dans l'île de Montréal. Contrairement aux autres régions du Canada où l'ancienneté est le premier élément qui entre en ligne de compte dans l'établissement des vacances d'été pour les facteurs, un autre élément est entré en jeu à Montréal. De ce fait, les facteurs surveillants ayant relativement peu d'années d'expérience passent avant des hommes qui ont beaucoup d'années d'expérience quand il s'agit de dresser la liste des vacances. Si le ministère agissait de la même façon dans tout le Canada, il pourrait peut-être soutenir qu'il y avait une raison à cela et que c'était nécessaire; mais ce régime n'a été établi que dans très peu de centres du Canada. A Toronto, le régime d'établissement de la période de vacances est tout à fait différent. Il faudrait remédier à cette injustice, monsieur l'Orateur.

Nous avons essayé d'obtenir cette mesure l'an dernier, mais en vain. On a allégué que la question avait été soulevée juste au moment où se préparaient les listes de vacances. Cette année, malgré la lenteur du ministère et du ministre, nous avons au moins le temps d'en obtenir une décision efficace à ce propos.

Passons à quelques questions d'intérêt local, à Montréal. Je me joins d'avance au député de Dollard (M. Rouleau) pour proposer l'aménagement d'un passage inférieur, sous peu, sur le boulevard Décarie, au nord du rond-point de Côte-de-Liesse. C'est une importante artère de la circulation dans la ville. Elle présente beaucoup de dangers, car des trains la traversent à intervalles réguliers. Les gens de la région désirent qu'on fasse bientôt quelque chose à ce sujet.

J'ai été amusé malgré moi par un exemple typique de la façon dont le gouvernement fédéral exerce son activité, exemple que j'ai observé récemment et qui se rapporte à la voie maritime du Saint-Laurent. Je suis enchanté de voir que le ministre des Transports (M. Marler) se trouve actuellement à la Chambre. L'aménagement de la voie maritime va bon train. Nous avons déjà dépensé des millions et des millions pour ces ouvrages, et nous allons maintenant en faire des maquettes. Je ne doute pas que ces maquettes aient une raison d'être. Ce n'est pas tant aux maquettes que je m'en prends, monsieur l'Orateur, mais plutôt à la manière dont on va les mettre à l'abri. Dans le *Globe and Mail* de Toronto du 6 décembre, nous trouvons ceci:

> L'Administration de la voie maritime a aussi annoncé qu'un contrat de 500,000 dollars a été octroyé pour la construction de deux maquettes des sections de la voie maritime de la région de Montréal.

Plus loin, nous trouvons encore ceci:

> Le contrat prévoit la construction d'un pavillon de 300,000 dollars pour abriter les maquettes. Ces dernières coûteront environ 120,000 dollars.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, on va construire pour abriter ces maquettes un pavillon qui coûtera deux fois et demie plus cher que les maquettes, maquettes d'un ouvrage dont la construction est déjà bien avancée. Je doute très fortement de la nécessité d'un tel pavillon, même si l'on consent à reconnaître l'utilité de la maquette.

L'autre jour, j'ai écouté avec un vif intérêt les observations du ministre du Commerce (M. Howe) sur le blé et l'agriculture. Il y a deux mois à peine j'ai fait le voyage aller et retour de Winnipeg à Vancouver et j'ai conclu, après avoir entendu de nombreuses personnes de la région, que le Gouvernement a bien une certaine politique à l'égard du blé et de l'agriculture. J'en suis venu à la

conclusion, monsieur l'Orateur, que cette politique se compose de deux éléments: un mélange égal de confiance dans le parti libéral et d'espoir d'une récolte déficitaire. Autant que j'aie pu m'en rendre compte, c'est le seul conseil utile que le Gouvernement ait jusqu'ici formulé touchant l'excédent de blé.

J'espère fermement que lorsque les crédits nous seront soumis, nous pourrons, cette année, nous faire expliquer certains postes des comptes publics qui nous sont parvenus récemment. Les honorables députés devraient accorder une attention particulière au livre des comptes publics qui offre tant d'intérêt. Ce matin même, mes yeux se sont arrêtés sur un seul petit poste et j'ai vu qu'un monsieur avait touché près de $11,000 en frais de voyage au cours de l'année terminée le 31 mars 1955; un autre avait reçu au même titre plus de $7,800 environ.

Ces deux messieurs sont dans le ministère des Transports. Je suis passablement sûr que dans un cas il y a une explication, mais, détail intéressant, cette explication a été fournie par suite des questions que j'ai posées moi-même à la Chambre l'an dernier. Je crois que le ministère a modifié sa ligne de conduite à cet égard.

L'homme en question a touché $11,000 en dépenses de voyage; ce qui s'est réellement produit cependant, dans le cas qui nous occupe, c'est qu'il avait sous ses ordres un certain nombre de personnes pour lesquelles il a présenté, tout comme pour lui-même, des dépenses de voyage que, semble-t-il, il leur a versées ensuite. J'ai appris que par suite des observations formulées l'an dernier cette méthode a été modifiée.

Ce n'est, je le signale, qu'après que la chose a été signalée à la Chambre et que le Gouvernement a été critiqué à ce sujet qu'on a fait quelque chose concernant un employé qui distribue des fonds à d'autres employés. C'est une somme appréciable à donner à un employé que $11,000, qui doivent servir à payer les dépenses de voyage d'autres personnes.

Je ne suis pas du tout sûr que la même explication ne puisse s'appliquer à l'autre cas mentionné à la page Z-84 des comptes publics. Dans ce cas, le fonctionnaire a touché $7,865 sous forme de frais de déplacement l'an dernier. J'ai grand hâte d'entendre une explication à ce sujet.

Lorsque le Gouvernement cherche des gens pour accomplir certaines tâches spéciales, il semble insister pour qu'ils possèdent des aptitudes exceptionnellement élevées. Je m'empresse d'ajouter qu'il faut des gens bien formés, bien instruits et bien préparés pour remplir un grand nombre de postes dans notre administration, mais je signale aussi qu'il y a beaucoup d'autres emplois pour lesquels un diplôme universitaire n'est pas nécessaire. Il convient d'examiner chaque cas au fond. Permettez-moi de vous démontrer ce que fait le Gouvernement dans certains cas.

J'ai ici un avis demandant des préposés à la protection contre les incendies qui auront pour fonctions, sous la surveillance du commissaire fédéral des incendies, d'inspecter et d'éprouver les installations de protection contre les incendies et de faire rapport sur leur état; ces appareils comprennent les extincteurs chimiques, les réseaux de tuyaux d'alimentation et de boyaux, les gicleurs automatiques et le reste. Nous avons tous vu ce genre d'employé qui occupe un poste très important se promener dans les corridors d'importants immeubles pour vérifier les extincteurs d'incendie, afin de s'assurer qu'ils sont en état de fonctionner.

Les qualités requises pour cet emploi comprennent un diplôme d'une université reconnue, en sciences, avec spécialisation en mathématiques, physique et chimie; on accorde la préférence aux candidats ayant au moins une année d'expérience dans la prévention des incendies ou des travaux connexes pour le compte de compagnies d'assurances et le reste.

Il n'est guère nécessaire qu'un employé possède un diplôme universitaire pour vérifier les extincteurs chimiques, les tuyaux et les réseaux de gicleurs automatiques. Je formule cette affirmation avec la réserve, bien entendu, que nous devons chercher à obtenir des gens compétents ayant la formation nécessaire pour remplir le travail qu'ils sont appelés à exécuter.

M. Reinke: L'honorable député peut-il nous indiquer quelles sont, dans leurs grandes lignes, les attributions.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): J'en donnerai volontiers lecture une deuxième fois. Je ne sais pas où se trouvait l'honorable député quand j'en ai lu la définition.

M. Reinke: Mot à mot?

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je les citerai volontiers de nouveau. Apparemment, certains membres de la Chambre mettent deux fois plus de temps que la plupart des gens pour comprendre quelque chose.

M. Reinke: Tout dépend de celui qui explique.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Beaucoup plus de temps que l'honorable député qui vient de me poser une question. Voici quelles sont les fonctions:

Sous la surveillance du commissaire fédéral des incendies, inspecter et éprouver l'état des installations de protection contre les incendies, y compris les extincteurs chimiques, les tuyaux d'alimentation et les boyaux, les gicleurs automatiques, les réseaux d'alerte et de gardiens, les bornes-fontaines

et pompes à incendie et de faire rapport à ce sujet; enquêter et faire rapport sur les sorties d'urgence, sur la propagation des incendies et les moyens de sauvetage dans les propriétés appartenant au gouvernement ou louées par lui dans la région d'Ottawa; proposer les améliorations nécessaires à l'égard de l'équipement et des méthodes de protection contre les incendies dans diverses catégories d'immeubles exposés à des risques d'incendies ordinaires ou spéciaux; aider les dirigeants de services de protection contre les incendies au cours d'inspections ou d'épreuves professionnelles; et accomplir d'autres devoirs connexes, au besoin.

J'espère que cette deuxième explication sera comprise de l'honorable député. Un autre cas vise un fonctionnaire en particulier dont, je dois le reconnaître, le Gouvernement a grandement besoin, c'est-à-dire un spécialiste de l'enrayement des insectes et animaux nuisibles qui pourrait servir à l'égard de ses propres rangs. On exigera de ce monsieur qu'il mette au point un programme continu de lutte efficace et économique contre les insectes et rongeurs dans tous les établissements militaires. Il aura à revoir, étudier et apprécier diverses méthodes et techniques et recommander l'adoption de la meilleure et plus économique solution dans tel ou tel endroit. Et la circulaire continue à peu près dans le même esprit. Nous voici donc en présence d'un important attrapeur de rats. Essentiellement il s'agit de lutter contre les animaux nuisibles. Sans doute est-ce là une situation tout à fait pratique, mais on exige du titulaire qu'il soit diplômé d'une université reconnue où il se sera spécialisé en biologie...

M. Murphy (Lambton-Ouest): Et qu'il soit libéral.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): On a dit: "Et qu'il soit libéral." On se demande vraiment si, lorsqu'on rédige ces titres et qualités, on ne songe pas particulièrement à tel ou tel individu. Mais je n'en sais rien et je ne veux pas le prétendre. Il ne s'agit pas ici de trouver les raisins trop verts: je suis moi-même diplômé d'université et j'estime, en effet, que dans bien des situations la formation universitaire est indispensable. J'ai tout de même assez de largeur de vues pour me rendre compte qu'il y a bien, dans notre pays, toutes sortes de postes où elle est bien inutile. Il n'y a pas de meilleure façon de rendre malheureux un homme très instruit, voire supérieurement doué intellectuellement, que de l'employer à contrôler les extincteurs chimiques dans les bâtiments de l'État où y installer des pièges à rats. Il me semble que c'est essentiellement ce que le Gouvernement s'efforce de faire dans ces deux cas et c'est pour cette raison que je les porte à votre attention.

Il y a une question qui préoccupe beaucoup Montréal et qui intéresse le ministre de la Justice (M. Garson). Nous espérons qu'il songera à modifier le Code pénal afin d'en étendre la portée à l'exploitation de maisons de jeu de cartes privées. Si j'ai bien compris, le Code pénal permet à l'heure actuelle l'exploitation d'une salle ou club où, pour la somme de dix cents l'heure ou cinquante cents par jour, des gens peuvent jouer aux cartes et parier sans enfreindre la loi. Il me semble que c'est un état de choses auquel il faut remédier. Lorsque cet article a été inséré dans le Code pénal, la somme de cinquante cents par jour ou de dix cents l'heure tenait compte des réalités, mais le prix de tout à monté et à ce seul titre l'article du Code devrait être modifié, même si l'on ne tient pas compte des inconvénients et des difficultés qu'il suscite à la police de Montréal à l'heure actuelle dans l'établissement des preuves contre les gens.

J'ose espérer que, cette année, les députés qui siègent sur les banquettes ministérielles s'attacheront à leur besogne et resteront avec nous à la Chambre. Quelques-uns d'entre eux sont bien assidus mais d'autres ne sont pas tout à fait sans reproche. Je ne songe pas seulement au ministre de la Production de défense (M. Howe) qui, l'an dernier, s'en est allé pêcher le saumon alors que son projet de loi était à l'étude à la Chambre.

Je veux exprimer mon regret d'un fait en particulier. Au plus fort de l'été, alors que nous étions réunis ici, que nous donnions le meilleur de nous-mêmes, les journaux nous apprenaient qu'un membre du cabinet était arrivé à Londres pour des vacances de deux semaines. Or, pendant qu'il prenait ainsi des vacances, ses prévisions budgétaires étaient étudiées à la Chambre, où un autre ministre s'acquittait fort bien de leur présentation. Je ne nommerai pas le ministre en cause, car ce ne serait pas tout à fait juste pour lui, mais nous avons là un exemple de la façon on ne peut plus condamnable dont certains envisagent la Chambre et les affaires du pays. Je n'ai cité là qu'un exemple,—on pourrait en évoquer un grand nombre,—du peu de cas que ces gens font de leurs responsabilités et du travail de la Chambre des communes.

Un dernier point, puisque j'en ai le temps. Au cours de mon discours, j'ai donné un exemple de la confusion qui existe chez le premier ministre et le ministre de la Justice au sujet de l'activité de la Gendarmerie royale et du ministère des Postes. Les ministères devraient bien faire le départ de leurs fonctions respectives. J'ai ici une annonce du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. On y demande un architecte possédant une expérience longue et variée et qui travaillera à dresser les plans de constructions de tous genres pour les réserves et agences indiennes du Canada. Nous savons tous la fonction première du ministère des Travaux publics en

ce domaine, mais voici que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration veut avoir un fonctionnaire bien à lui.

Nous voyons maintenant que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales est à la recherche d'un ingénieur à qui confier certaines installations du parc national de Jasper. Par ailleurs, le ministère des Travaux publics est à la recherche de deux ingénieurs à qui confier des routes dans les parcs nationaux. En d'autres termes, dans la confusion qui sévit à tel point dans les services de l'État, ces deux ministères se superposent bon gré mal gré. Sans se soucier des contribuables, de la dépense, de rien du tout, intéressés uniquement à l'édification de leurs propres empires, ces ministres, l'un après l'autre, font des offres publiques d'emploi, ne sachant souvent que faire de leurs nouveaux fonctionnaires.

Je sais que lorsque nous étudierons les prévisions budgétaires de l'année, nous aurons l'occasion d'examiner ces points; nous apporterons au Gouvernement toute l'aide possible afin de l'aider à sortir du stupide pétrin où il est en train de se mettre.

M. R. E. Reinke (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, comme l'ont fait les préopinants, je félicite la représentante de Timiskaming (Mme Shipley) de l'excellent discours qu'elle a prononcé quand elle a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est une des femmes remarquables de notre époque. Elle était éminente dans sa circonscription, avant de venir siéger ici, où son apport est certes excellent pour nous tous et fait honneur aux femmes du Canada. Je suis convaincu que sa demande au premier ministre de nommer une femme à la Commission du service civil n'aura pas été faite en vain.

Je tiens aussi à féliciter le député de Bellechasse (M. Laflamme), qui a appuyé la motion. Il est excellent orateur et l'on voyait bien qu'il est au courant de la chose parlementaire. Sa présence dans cette partie-ci de la Chambre est assurément très bien accueillie.

La question dont je veux parler aujourd'hui revêt, à mon avis, une importance très urgente pour la population. J'avais l'intention d'en parler lorsque les crédits du ministère de la Justice seraient mis en délibération; mais les événements survenus depuis un mois sont de nature si grave que je dois en saisir immédiatement le ministre de la Justice et les membres de la Chambre.

La ville d'Hamilton, dans laquelle j'ai l'honneur de représenter la circonscription d'Hamilton-Sud est, je crois, un parfait exemple d'une ville moyenne de notre pays. Un certain député trouve qu'elle dépasse un peu la moyenne, et je suis d'accord avec lui. Dans quelques années, elle aura certainement

[M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

une population d'un quart de million d'habitants, puisque nous nous approchons rapidement de ce chiffre. La population d'Hamilton, je le répète, se compose de citoyens moyens; ce sont des gens industrieux et paisibles, qui travaillent dur et font leur devoir envers leurs familles et la collectivité.

Je signale ce fait parce que mes observations vont porter sur un sujet qui intéresse les citoyens de toutes les villes et municipalités de notre grand pays. Si je parle de ma propre circonscription, c'est parce que j'en connais mieux les conditions que celles des autres localités du pays.

Or la population de notre municipalité est irritée, les citoyens sont mécontents; ils sont même désespérés et ils ont peur. Les hommes ont peur pour leurs femmes, les parents pour leurs filles. Que craignent-ils donc? Parce que, depuis que notre ville existe, nous n'avons jamais eu, dans son enceinte, une vague de hideux crimes sexuels plus graves et plus répugnants qu'à l'heure actuelle. Depuis le 5 décembre, on a rapporté à la police huit attentats à la pudeur. Sur ces huit attentats cinq étaient des cas brutaux de viol.

Vendredi soir de la semaine dernière, la jeune mère d'un petit enfant a été enlevée dans une auto en pleine rue dans l'ouest du centre de la ville. Elle a été conduite dans la banlieue, où elle a été attaquée par deux hommes qui se trouvaient dans l'automobile. Après avoir été libérée, elle a erré à demi-consciente jusqu'à ce qu'elle pût enfin atteindre un téléphone. Depuis ce temps, une jeune fille de 18 ans a été enlevée par deux hommes, sauvagement battue et conduite à un motel situé dans la banlieue de la ville, où un des hommes l'a violée.

Dans la soirée de lundi dernier, une femme de 52 ans s'est plainte à la police municipale qu'elle avait été violée par deux hommes dans une route déserte du township, hors des limites de la ville.

La fin de semaine d'avant Noël, un jeune couple qui rentrait à pied après une soirée au bal a été attaqué par deux hommes. Le mari, rué de coups, s'est abattu inconscient sur le sol. Sa femme terrifiée a été traînée dans l'automobile, violée et abandonnée près d'un village dans la banlieue d'Hamilton.

Il y a juste deux semaines, une fillette de 15 ans qui revenait d'une patinoire, dans l'est de la ville, a subi un sort semblable. Dimanche matin, deux hommes ont osé même en plein jour, s'attaquer à une jeune fille de 25 ans. Voici la nouvelle que le *Spectator* d'Hamilton écrit à ce sujet en date du mardi 17 janvier:

A cause de ces attaques, de strictes règles de sécurité ont été adoptées au pavillon des élèves-infirmières de l'hôpital St. Joseph.

On nous apprend aujourd'hui qu'il a été interdit aux jeunes femmes de sortir seules la nuit, et toutes permissions de rentrer tard sont momentanément suspendues.

Bien des parents prennent la précaution de conduire leurs filles en voiture le soir; ils le feront tant qu'on n'aura pas éclairci l'affaire.

Un autre compte rendu figure dans le numéro du lendemain soir, mercredi 18 janvier. Un rédacteur du *Spectator* écrit:

Un de ces "violeurs barbares" qui terrorisent les jeunes femmes de la région d'Hamilton depuis quelque temps pourrait être le fils du voisin.

Si vous êtes tenté par la récompense de $3,000 offerte pour leur arrestation, ne supposez pas que les deux individus recherchés sont de costauds voyous du monde interlope.

Leur plus récente victime, la jolie jeune femme qui a été attaquée en plein jour au coin des rues Aberdeen et James, mardi, atteste qu'ils n'en sont pas.

"Fait étonnant, a-t-elle dit ce matin au représentant du *Spectator*, celui qui m'a saisie avait l'air d'un jeune homme tout à fait ordinaire." Le journaliste lui demanda alors si l'individu en question avait l'air tout à fait respectable. "Oui, répondit-elle. Il était bien habillé et propre. Sa tenue n'avait rien de sale ou de débraillé."

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que la police de Hamilton capturera ces bandits. Quatre de ces attaques portent les mêmes caractéristiques et sont imputées au même homme. Mais que ferons-nous de ces monstres impitoyables et endurcis une fois qu'ils seront sous les verrous? Qu'adviendra-t-il de ce dégénéré qui s'est attaqué à London, à la petite Suzanne Cadieux, âgée de 5 ans, pour la laisser, après ce crime abominable, mourir de froid sur le pavé? Qu'arrivera-t-il au sadique qui, mercredi soir, après avoir enjôlé Linda Lampkin, de Toronto, âgée de 13 ans, l'a violée, étranglée avec l'écharpe qu'elle portait puis, à ce que disent les journaux, a jeté son corps meurtri hors d'un véhicule en mouvement sur la rue Commissioner, à Toronto? Bien des gens ne se rendent pas compte, toutefois, que le plus grand nombre de ces dégénérés sont sains d'esprit. A l'appui de cette déclaration, j'aimerais vous lire ce qu'en pense le surintendant d'un asile d'aliénés, d'après le *Spectator* de Hamilton, du mardi 17 janvier:

Le Dr J. N. Senn, surintendant de l'hôpital d'Ontario, ici-même, a dit aujourd'hui que la plupart des érotomanes inculpés de crime, envoyés à l'hôpital par les magistrats en vue d'un examen mental, sont renvoyés aux tribunaux comme des individus sains d'esprit.

Je ne suis pas en mesure de critiquer les sanctions ou peines imposées par nos tribunaux, mais je dirai cependant que de deux choses l'une, ou bien notre code pénal n'est pas assez rigoureux, ou bien ses dispositions ne sont pas appliquées avec assez de rigueur. J'incline vers cette dernière opinion. L'article 136 du code pénal se lit ainsi qu'il suit:

Quiconque commet un viol est coupable d'un acte criminel et passible de l'emprisonnement à perpétuité et de la peine du fouet.

L'article est parfaitement clair. Tout homme qui se rend coupable de ce délit devrait recevoir la peine maximum. Il devrait être tenu à l'écart de la société pour toujours et recevoir la peine du fouet. L'article 137 est ainsi conçu:

Est coupable d'un acte criminel et passible de dix ans d'emprisonnement et de la peine du fouet, quiconque tente de commettre un viol.

Ici encore, je soutiens que l'inculpé devrait recevoir la peine maximum. Ces gens ne méritent aucune sympathie. Je parle évidemment de l'individu sain d'esprit qui décide expressément et méthodiquement de commettre ce délit. Comme je l'ai déjà signalé en m'appuyant sur des témoignages autorisés, je crois que la plupart de ces criminels rentrent dans cette catégorie, quelque mal qu'ils se donnent pour se dissimuler derrière la folie. La loi prévoit une sanction qui doit être rigoureusement appliquée afin de détourner les autres qui voudraient les imiter.

Plus dangereux peut-être que les criminels comme ceux que je viens de mentionner et qui ont molesté des femmes et des enfants à Hamilton est le pervers sexuel impliqué dans les deux derniers cas signalés, celui de la fillette Cadieux à London et celui de la jeune Lampkin, à Toronto. Il s'agit là d'un genre de criminel qui, après avoir commis son infâmie, tue sa victime afin, j'imagine, de rester inconnu. Dans le *Star* de Toronto, numéro du 12 janvier 1956, le procureur général d'Ontario, l'honorable Kelso Roberts, déclare:

Ces crimes nous préoccupent et nous étudions le problème; toutefois, nous devons agir lentement. Je sympathise avec les gens que révoltent les voies de fait commises dernièrement sur des enfants. Nous ne pouvons pas cependant interner indifféremment tous les pervers sexuels. Nous ne sommes pas derrière le rideau de fer. Nous devons essayer de comprendre chaque problème en particulier.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que je m'élève avec la dernière véhémence contre une telle opinion. Je voudrais bien savoir pourquoi nous ne pouvons pas interner tous les pervers sexuels. A mon avis, tout homme qui s'attaque à des fillettes ou même à de jeunes femmes, est un pervers sexuel. En vertu de l'article 661 du Code criminel ces hommes peuvent être exclus de la société pour une période indéterminée voire même, au besoin, pour la vie. J'estime que s'il y a récidive de molestation, c'est-à-dire d'attentat à la pudeur, la société doit se débarrasser du coupable au moins tant que ce problème complexe n'est pas résolu.

Il me semble assez raisonnable d'admettre que le pervers sexuel commence sa carrière à peu près comme le bandit ou l'ivrogne. Il est bien peu probable qu'un voleur quelconque ait l'idée, pour un début, de s'attaquer à la principale succursale de la Banque Royale du Canada, à Ottawa. Je ne saurais non plus concevoir qu'on devienne alcoolique au premier verre. C'est un état auquel l'ivrogne accède progressivement. Il s'enhardit sans cesse, il perd de plus en plus le sens des responsabilités et il finit par acquérir une soif inextinguible. Il en va de même du pervers sexuel. Son premier délit consistera peut-être à observer des enfants qui jouent dans la cour d'une école et les engager à le suivre. S'enhardissant, prenant de moins en moins de précautions, il finit par les entraîner vers leur chute et à les laisser infirmes pour la vie, ou violées et tuées.

Si l'emprisonnement à perpétuité, aggravé de la peine du fouet, ne suffit pas à réprimer ces crimes, il faut les prévenir en retirant ces individus de la circulation. Je suis persuadé que ces hommes qu'une faible morale pousse à molester des enfants, ne serait-ce, pour commencer, que d'une manière insignifiante, devrait être maintenus sous les verrous et que s'ils ne sont pas coupables, aux termes de l'article 141, qui intéresse ce crime-là, il faudrait que nous ajoutions un autre article au code, visant plus particulièrement ceux qui commencent par des délits peu graves contre les mœurs. Il y a une chose dont je suis sûr et c'est qu'il faut traiter ces individus avec sévérité.

Je me réjouis qu'enfin nous ayons l'article 162 qui porte sur les curieux indiscrets. Vous avez sans doute déjà lu des comptes rendus de crimes contre les mœurs commis par des individus qui avaient commencé par épier les gens par la fenêtre d'un appartement ou d'une maison. Bientôt ces indiscrets sont saisis d'une impulsion irrésistible de s'introduire dans la maison et se rendent coupables d'outrage, peut-être même de meurtre.

J'ai eu, il y a cinq ans, une expérience personnelle à ce propos. Ma femme et moi allions nous mettre au lit lorsque tout à coup notre chien se mit à aboyer rageusement. J'enfilai vivement ma robe de chambre et courus dehors pour voir ce qui se passait. J'arrivai à temps pour voir quelqu'un sauter par-dessus la clôture du côté, contourner la maison du voisin et décamper à toutes jambes dans la rue. A quelques centaines de pieds une voiture était stationnée. Évidemment, je n'étais pas habillé pour engager la poursuite mais, après avoir bien regardé la couleur et noté la marque de la voiture, je téléphonai à la police.

En attendant, je sortis dans ma voiture pour essayer de découvrir l'autre voiture dans le quartier. Je l'aperçus en effet qui circulait environ deux rues plus loin mais malheureusement, je me dirigeais à ce moment-là, en sens inverse, de sorte que la voiture avait eu le temps de disparaître pendant que je faisais le virage nécessaire. Je rentrai chez moi et attendis l'arrivée de la police. J'étais encore en robe de chambre sur la véranda devant la maison, lorsque, à mon grand étonnement, je vis debout dans la rue voisine ce qui me parut être quelqu'un qui épiait par une fenêtre. Je me dis: comment cela peut-il se produire si tôt après ce qui m'est arrivé?

[M. Reinke.]

Je rentrai chez moi et pris une lampe de poche, dont je dirigeai la lumière sur la maison où j'avais aperçu cette ombre et qui avait la même orientation que la mienne, mais se trouvait dans la rue voisine. J'aperçus, dans l'encadrement d'une fenêtre de l'arrière, cet individu, qui regardait dans une chambre à coucher. Il vit immédiatement, bien entendu, la lumière qui l'éclairait et il prit la fuite. Je me lançai à ses trousses, vêtu de ma seule robe de chambre. Il descendit la rue en courant, sur une centaine de verges, et je réduisais la distance qui nous séparait (j'étais alors plus jeune et en meilleure forme) quand il sauta dans sa voiture, pour prendre la fuite.

Mais, cette fois, j'avais pu relever le numéro de sa plaque. Je communiquai ce numéro à la police, qui arrêta notre homme. Le lendemain, à une séance d'identification, ma femme et moi le reconnaissions: c'était bien notre homme. Il appartenait à une famille respectable d'Hamilton et il était marié et père de deux ou trois enfants. Pour tout dire, je le plaignais. S'étant reconnu coupable, il entendit le juge dire: "Je ne puis le condamner", et il s'en tira avec un sursis. Le Code ne renfermait alors aucune disposition visant les délits de ce genre. Remis en liberté après avoir fourni une caution de $100, il devait, si j'ai bonne mémoire, se tenir éloigné de ce quartier pendant deux ans. C'est tout ce que j'ai pu obtenir, alors que cet individu s'était présenté à ma fenêtre et, une demi-heure plus tard, à celle d'une maison voisine.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de donner lecture de cette définition de la personne atteinte de psychopathie sexuelle criminelle, que je trouve à l'article 659 de notre Code criminel:

b) "atteint de psychopathie sexuelle criminelle" désigne un individu qui, d'après son inconduite en matière sexuelle, a manifesté une impuissance à maîtriser ses impulsions sexuelles et qui, en conséquence, est susceptible de s'attaquer...

Je vous prie de bien noter les mots "est susceptible de s'attaquer".

...ou d'infliger autrement une blessure, une douleur ou un autre mal, à toute personne,...

L'article signale ensuite que par "détention préventive" aux termes de la loi on désigne la détention dans un pénitencier pour une période indéterminée. Ces hommes ne sont-ils pas atteints de psychopathie sexuelle criminelle? S'ils ne peuvent retourner dans les rangs de la société complètement guéris, ils devraient rester en prison ou dans une institution pour maladies mentales. Il ne m'appartient pas de dire si on peut les guérir sans recourir à la chirurgie, car je ne suis ni psychiatre ni médecin. Je suis d'avis que, souvent, la meilleure solution serait une intervention chirurgicale. Ceux qui s'opposent à une telle solution pourraient bien se rappeler les paroles de Notre-Seigneur dans le Sermon sur la montagne. A ce sujet, je cite le passage de l'Évangile de saint Mathieu, qui a trait à l'adultère:

29. Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi; car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse et que ton corps entier ne soit pas jeté dans la géhenne.

30. Et si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la et jette-la loin de toi...

Et ainsi de suite. Une commission royale, que dirige le juge en chef McRuer, étudie le problème, afin de savoir s'il n'y aurait pas lieu de modifier l'article du Code criminel qui se rapporte aux délits sexuels. Cette commission tient des séances un peu partout au Canada depuis deux ans. J'espère sincèrement que la commission présentera son rapport au Parlement à la présente session afin que nous ayons l'occasion d'étudier l'opportunité de modifier au besoin cette partie du Code criminel. Nous devons d'abord songer à nos enfants. Nous ne pouvons les tenir enfermer et sous surveillance constante pendant que les pervers sexuels restent en liberté.

Depuis 1947, lorsque l'article 661 du Code a été adopté par le Parlement,—il s'agit de l'article dont j'ai parlé,—seulement 20 hommes dans tout le Canada ont été condamnés à la détention pour une période indéterminée en vertu de l'article visant les psychopathes érotiques à tendances criminelles. C'est peut-être parce que les délits sexuels ne se répètent habituellement pas après qu'un criminel a purgé sa peine. Des 5,821 cas étudiés à New-York, 39 p. 100 des accusés avaient déjà un dossier judiciaire, mais il s'agissait d'autres délits. Seulement 9 p. 100 avaient déjà commis d'autres délits sexuels. Si les pourcentages pour notre pays sont comparables, il me semble que 9 p. 100 des pervers sexuels représentent plus que 20 au cours d'une période de huit ans. Je ne puis que conclure qu'en dépit de l'autorité qu'accorde le Code criminel d'incarcérer ces gens, nos tribunaux ont été trop indulgents. Il faut absolument incarcérer en permanence ces 9 p. 100, ou du moins jusqu'à ce qu'on soit assuré qu'ils ne répéteront pas les délits, afin que les mères et les jeunes filles puissent de nouveau sortir sans crainte, le soir ou en plein jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord me joindre à tous les honorables préopinants qui ont adressé leurs félicitations aux deux motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône. L'honorable représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley) peut être fière, à juste titre, d'avoir eu l'honneur d'être la première femme au Canada à qui cet honneur échoit. Il y a un autre point qui peut aussi revêtir une grande importance pour elle à son titre de libérale aussi bien qu'en sa qualité de femme, c'est qu'enfin le parti libéral a réussi à faire élire une femme digne de ce grand honneur.

Monsieur l'Orateur, ceux d'entre nous qui siègent en cette enceinte depuis quelques années ne s'attendent pas à trouver dans le discours du trône un grand nombre de mesures nouvelles ou progressistes qui seront présentées au cours de la troisième session d'une législature, lorsqu'on sait qu'il n'y aura pas d'élections avant au moins un an. Nous pouvons tout au plus nous attendre à de vagues pronostics sur les améliorations qu'on apportera sans doute lorsque l'année des élections approchera, peut-être à la prochaine session. C'est pourquoi nous sommes heureux de constater que le discours du trône nous promet qu'une mesure sera présentée, tendant à assurer aux femmes qui travaillent dans les industries relevant de la compétence fédérale, un salaire égal à celui des hommes pour un travail correspondant. C'est là une mesure pour laquelle une autre femme qui siège parmi nous, l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough), aurait raison de s'attribuer un certain mérite.

Il serait intéressant de faire une étude de toute la législation libérale adoptée au cours des dernières années, afin de savoir combien de mesures ont pris naissance de ce côté-ci de la Chambre. Je pense qu'une étude attentive révélerait que la plupart des meilleures mesures que le Gouvernement a mises en œuvre au cours des vingt dernières années environ, sinon toutes, ont d'abord été portées à l'attention de la Chambre et du pays par l'un ou l'autre des groupes de l'opposition. De fait il semble que le Gouvernement ne se soucie plus de tracer la voie ni de prendre l'initiative de mesures progressistes, mais qu'il se contente plutôt d'être l'instrument de l'opposition pour mettre en œuvre les mesures qui sont proposées par les groupes de l'opposition.

Maintenant que nous nous sommes prononcés sur la question des excédents de blé, il conviendrait peut-être d'examiner cer-

tains des autres importants problèmes avec lesquels nous sommes aux prises en ce moment. A mon avis, le plus important est sans doute la question des relations internationales entre l'Est et l'Ouest, de la tension qu'on dit exister entre l'Est et l'Ouest en ce moment. Je parle de la lutte pour la suprématie entre les pays communistes et les pays capitalistes. Dans cette lutte, nous trouvons la Russie et ses alliés d'un côté et les États-Unis et leurs alliés de l'autre. L'issue de ce combat est une question de vie ou de mort pour toute une génération d'un bout du monde à l'autre.

On peut parler de la coexistence dans la paix ou la rivalité mais le fait brutal c'est que cette lutte pour la suprématie persistera tant que le monde sera divisé entre deux idéologies, celle du communisme et celle du capitalisme. Le mieux que nous puissions espérer c'est sans doute que cette rivalité puisse se continuer sans recours à la guerre. Dans les circonstances actuelles, deux idées principales doivent nous préoccuper. Nous devons d'abord chercher à mettre à profit tout le prestige et toute l'influence dont jouit le Canada au sein des nations du monde pour éviter ce que M. Eden a appelé une explosion universelle. Deuxièmement, nous devons trouver moyen de démontrer à notre propre population et à celle des autres pays qui, actuellement, hésitent entre l'Est et l'Ouest, que le mode d'existence démocratique peut assurer plus d'avantages réels que le mode d'existence communiste. Voilà le double défi que doivent relever les gouvernements et les citoyens des nations libres.

Les journaux d'aujourd'hui nous disent que M. Eden s'est engagé au nom de la population britannique à continuer ses efforts pour s'assurer que les nations communistes et les nations libres puissent vivre ensemble sans se disputer la domination du monde. Le Canada a raison d'être fier du rôle de premier plan que notre propre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et que notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) ont joué dans ce domaine. Partout les Canadiens apprécient le travail accompli par ces ministres ces derniers mois pour le Canada et pour le monde entier. Bien que de nouveaux nuages se montrent à l'horizon, bien que de nouveaux problèmes surgissent chaque jour, nous devons, pour employer les propres termes de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

> ...demeurer fermes en face des tactiques qui tendent à diviser, à affaiblir et à détruire mais en même temps éviter d'accroître, par des propos ou un programme provocateurs, la crainte que l'Ouest, qu'elle considère comme une menace à la paix, fait éprouver à la Russie.

[M. Noseworthy.]

Tout en approuvant ces paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous nous demandons comment il est possible de les concilier avec la décision du Gouvernement, décision que nous avons apprise récemment, au sujet de l'expédition d'armes à l'Égypte. Il semble déjà exister une droite et une gauche dans les cercles gouvernementaux et on dirait que la main droite ignore ce que fait la main gauche. Ces derniers mois, on a beaucoup critiqué l'envoi d'armes à l'Égypte par la Russie ou par les pays communistes. Comment pourrions-nous reprocher aux autres ce que nous faisons nous-mêmes.

Il faut donc que la défense et les négociations continuent d'aller de pair. Tout en approuvant les mesures de protection contre le communisme, nous devons continuer nos efforts en vue d'en venir à une entente véritable sur le désarmement. Je m'unis à ceux qui ont engagé le Gouvernement, et surtout les deux ministres que j'ai déjà mentionnés, à persévérer dans leurs efforts pour en venir à une entente de ce genre. J'appelle ici l'attention sur les propositions soumises au Gouvernement à ce sujet il y a quelques semaines par le Congrès canadien du Travail. A la première page de son mémoire, le Congrès déclare:

> Le Congrès engage le Gouvernement à insister en faveur d'une entente internationale permanente touchant l'élimination de tous les stocks d'armes atomiques et à hydrogène et l'interdiction de fabriquer et d'utiliser ces armes ainsi que l'établissement d'une surveillance internationale efficace pour veiller à l'exécution de cette entente.
>
> Comme première mesure à cette fin, le Gouvernement devrait prendre l'initiative d'obtenir une entente prévoyant la cessation des essais d'armes nucléaires.

Que gagnera-t-on à poursuivre la fabrication d'armes nucléaires de plus en plus puissantes? Il semble que l'Est et l'Ouest possèdent actuellement assez de ces armes pour se détruire l'un et l'autre dans l'espace de quelques heures, sinon de quelques minutes. Que gagnera-t-on à en fabriquer davantage? Étant donné qu'aucune nation ne peut cacher ces essais aux autres pays et que la science est encore incapable de nous dire quels pourront être les effets désastreux de ces essais sur les générations futures, en tant qu'humains, que ce soient les Russes, les Américains, les Anglais ou les Canadiens, nous sommes assurément assez intelligents pour convenir de mettre fin à ces expériences. Ce serait un premier pas en vue d'une surveillance internationale effective dans le cadre d'un programme de désarmement.

Le 2 janvier, le puissant journal de lord Beaverbrook, le *Daily Express*, dans son mes-

sage du nouvel an au peuple anglais, demandait:

> Qu'est-ce qui doit davantage retenir l'attention des gens à l'aurore de la nouvelle année? Quelle lumière devrait les orienter au cours des mois qui viennent?

Voici les trois réponses que donne le *Daily Express*:

> (1) La guerre doit être répudiée. Elle doit être totalement chassée de l'esprit de la population.
> (2) Les armements doivent être réduits dans la pleine mesure possible.
> (3) Il faut surtout épouser la cause du contrôle international des armes atomiques et insister là-dessus.
> Faire pression à ce sujet sur les chefs d'État.
> Les armes atomiques font horreur à l'humanité. Ils constituent une menace sans parallèle.
> Rien ne pourrait contribuer autant à atténuer la tension actuelle que l'assurance que ces terribles instruments de destruction ont été immobilisés.
> Rien ne pourrait soulager davantage le monde du poison qui le mine.

Comme le signale le Congrès canadien du travail, la défense contre le communisme "ne se résume pas à une question de canons, d'avions et de bombes, d'armées, de navires et de forces aériennes"; c'est aussi une question, comme dit le Congrès, "de déraciner la pauvreté et l'exploitation" partout où elles se trouvent. Prouvons au monde que, en tant que nation, nous faisons servir nos richesses et nos ressources nationales à dissiper la pauvreté et l'exploitation chez nous, et en particulier dans ces pays peu évolués du monde. Alors seulement pourrons-nous les convaincre qu'ils peuvent attendre de la démocratie des avantages plus tangibles que ne peut leur apporter le communisme.

Nous faisons bon accueil à la proposition du Gouvernement d'accroître notre participation au plan de Colombo. Beaucoup d'entre nous croient que notre participation sera encore trop faible. D'ailleurs, la pauvreté et l'exploitation sévissent toujours dans bien des secteurs de notre économie. Les vieillards pensionnés, par exemple, forcés de vivre avec $40 par mois, vivent pour ainsi dire dans l'indigence, s'il faut en juger par les normes de vies présentes. Les chômeurs aptes au travail qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et doivent s'adresser à l'assistance municipale, sont souvent dans un état voisin de la pauvreté.

Il n'est guère à l'honneur de la démocratie, ni de notre gouvernement fédéral, ni des gouvernements de nos provinces de nous trouver de nouveau, l'hiver venu, sans accord satisfaisant qui établirait la responsabilité à l'égard de ceux qui ont le malheur d'être des chômeurs inaptes au travail.

M. Philpott: L'Ontario n'a pas voulu en assumer la responsabilité.

M. Noseworthy: J'ai parlé tant des gouvernement provinciaux que du gouvernement fédéral.

M. Philpott: Les autres provinces le voulait bien, cependant.

M. Noseworthy: Il y a bon nombre de municipalités au Canada, monsieur l'Orateur, qui se trouvent aujourd'hui sans ressources suffisantes pour assumer les tâches qui leur incombent à l'égard des services sociaux et de l'instruction publique; cependant, bien que nous nous vantions de nos libertés démocratiques et de la puissance de nos institutions libres, nous permettons aux jalousies mesquines entre les différents plans de gouvernement de miner la démocratie elle-même à un moment où celle-ci, nous le savons, est engagée contre le communiste dans une lutte sans merci pour son existence.

En voici un autre exemple, monsieur l'Orateur: nos citoyens aveugles que nous soumettons encore à l'évaluation des ressources et auxquels le Gouvernement refuse la petite allocation spéciale destinée à défrayer les dépenses qu'ils encourent pour leurs guides et autres choses, sont souvent très près de la misère.

Le Canada, avec son énorme produit national, ne peut-il pas faire grâce de quelques dollars à ces aveugles au nom et dans l'intérêt de la démocratie?

Les journaux d'hier nous ont appris que les incendies avaient causé 180 pertes de vies au Canada au cours des dix dernières semaines. Des examens ont démontré que, dans la grande majorité des cas, des matériaux de construction et des maisons de qualité inférieure avaient été la cause de ces incendies et de cette effarante perte de vies humaines. Malgré les améliorations que nous avons apportées à la loi nationale sur l'habitation et l'accroissement du nombre des maisons, nous n'avons pas encore abordé sérieusement le problème qui consiste à fournir des habitations à ceux qui en ont le plus besoin. La plupart des maisons construites aux termes de la loi nationale sur l'habitation sont vendues à ceux dont le revenu est de $5,000 ou plus. Il ne se construit encore aucune maison qu'on pourrait vendre ou louer à des prix que des dizaines de milliers de Canadiens de revenus modiques, de couples canadiens ayant de jeunes familles à soutenir, peuvent se permettre de payer. Notre principal problème du logement existe toujours: c'est d'assurer des maisons à ces gens.

A ce propos, je me demande si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dira bientôt s'il songe à prendre des mesures en ce domaine. A mon avis, son ministère est mieux placé que n'importe quel autre organisme du pays pour mener une

campagne bien poussée, à l'échelon national, pour renseigner la population sur les moyens de prévenir les incendies et sur la conduite à suivre quand ils se produisent. Un spécialiste en renom, à l'emploi des compagnies d'assurance, M. Douglas Abbey,—sauf erreur, ingénieur chargé d'établir les normes de la Division de la protection contre les incendies des laboratoires des assureurs du Canada,—déclare:

...qu'une population bien renseignée concourrait beaucoup à diminuer le nombre annuel de pertes de vies dans les incendies de maisons.

Quelle occasion, pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, dans les lettres envoyées chaque mois aux mères du pays, d'insérer à l'intention des familles des conseils et des directives à ce sujet. A coup sûr, le ministre se heurtera aux règlements et aux attributions des provinces. Peut-être constatera-t-il que son mandat et son budget ne lui permettront pas de prendre des mesures en ce sens. Si je connais bien le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est un homme aux vues larges, humanitaires, et je suis sûr qu'il est homme à s'élever au-dessus de ces petites difficultés et à faire quelque chose pour le bien des enfants à qui son ministère envoie chaque mois des chèques d'allocations familiales.

Le chef de l'opposition officielle a déjà, au cours du présent débat, fait remarquer que s'impose une révision de certaines de nos lois sur le travail. Les doléances d'un groupe important de cheminots n'ont pas encore reçu de solution, et aucun décret du premier ministre privant ces hommes du droit de grève ne résoudra le problème. Les chemins de fer sont indispensables à notre pays, et si à cause de la concurrence on doit les exploiter à perte, il n'y a pas de raison de faire subir les contrecoups de ces déficits aux cheminots. Il faut trouver mieux que la solution contraire à l'esprit démocratique qui consiste à priver ces hommes d'un droit depuis longtemps établi comme l'un des rouages de notre système de négociations collectives.

On a déjà dit beaucoup de choses sur l'assurance-chômage. Le ministère du Travail suit cette loi de très près, car elle doit être continuellement revisée pour répondre aux besoins du jour. J'aimerais attirer l'attention sur un aspect de cette loi.

On me dit que l'employé qui a subi un accident pour lequel il touche une indemnité de la commission des accidents du travail perd une partie de ses prestations d'assurance-chômage. Tant qu'il touche l'indemnité, aucun versement n'est fait en son nom à la caisse d'assurance-chômage. S'il se trouve sans emploi, après être retourné à son travail, le nombre de jours auxquels il aurait normalement droit se trouve réduit du fait qu'il a touché une indemnité pour accident du travail.

Il ne me semble pas juste que l'ouvrier qui a eu un accident à son travail, sans qu'il y ait de sa faute probablement, et qui touche de la commission des accidents du travail une indemnité correspondant, mettons, aux trois quarts de son salaire, doive encore voir ses droits à l'assurance-chômage réduits de ce fait. J'invite le ministre à mettre la question à l'étude et à faire en sorte que les ouvriers qui sont blessés et touchent une indemnité en vertu de la loi sur les accidents du travail n'aient pas à en souffrir plus tard.

Je crois comprendre que les députés en général essaient de limiter leurs discours à 25 ou 30 minutes et, de fait, notre whip m'a averti que si je dépasse 30 minutes je n'aurai probablement pas l'occasion de parler de sitôt. Je fais donc mieux de me surveiller.

J'ai un autre sujet à aborder. Je suis sûr que d'autres ont été, comme moi, désappointés de ce qu'il n'était pas question dans le discours du trône d'un conseil canadien des arts. Il y a environ 5 ans que la Commission Massey a préconisé la création d'un tel conseil, mais le premier ministre nous a désappointés plus encore l'autre jour lorsqu'il a dit que le gouvernement ne songe pas à établir cette année un tel conseil.

J'ai peine à comprendre qu'un premier ministre qui, comme le nôtre, a tant à cœur la culture puisse adopter une telle attitude.

Le premier ministre est un homme cultivé; il aime la culture et il vient d'une province où une enquête Gallup a récemment révélé que les gens qui appuient l'idée de subventions du gouvernement pour les arts sont plus nombreux que dans n'importe quelle autre province du Canada. Il vient d'une province où la culture artistique est probablement mieux implantée que n'importe où ailleurs au Canada.

Je me demande ce que le premier ministre et son cabinet craignent, car ils doivent craindre quelque chose puisqu'il s'est maintenant écoulé cinq ans depuis le dépôt de ce fameux rapport. En terminant, j'ose espérer que le premier ministre et les membres de son cabinet qui s'intéressent à la culture canadienne examineront de nouveau la situation et qu'avant la fin de la présente session, ils nous soumettront une proposition tendant à la création de ce conseil qu'on nous promet depuis si longtemps.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw—Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, mes premières remarques en cette nouvelle session s'adresseront au ministre des Finances. Dans son

discours sur le budget, l'an dernier, le ministre a déclaré que, en 1955, le produit national brut du Canada serait vraisemblablement de 25·25 milliards de dollars. Se fondant sur ce chiffre, il prévoyait un déficit budgétaire fédéral de 160 millions. Heureusement pour la population du Canada, le ministre s'est montré un peu trop modéré: le produit national brut, au lieu d'être de 25·25 milliards l'an dernier a été de 26·4 milliards, soit 1·2 milliard de plus que ne le prévoyait le ministre. Je rappelle à la Chambre ce que disait le ministre au cours de son exposé budgétaire l'an dernier; je cite:

> Je veux donc proposer un régime fiscal qui, d'après les estimations les plus soigneuses, donnera un budget équilibré si notre produit national brut est d'environ 26 milliards.

Étant donné que le produit national brut a été de 26·4 milliards, il est raisonnable de songer, je pense, que, le gouvernement bouclera à peu près son budget.

J'ai relevé avec intérêt dans la déclaration de fin d'année du ministre du Commerce la prévision que, cette année, notre produit national brut atteindrait 28 milliards. Si cela arrivait, il est à peu près certain que, cette année, le Gouvernement aura un excédent budgétaire assez important.

J'exprime l'espoir que le Gouvernement profitera alors de cet excédent pour faire bénéficier la population de sensibles diminutions d'impôts. Ces diminutions sont nécessaires, pour plusieurs raisons très évidentes. D'abord, il faut soulager ceux qui appartiennent aux paliers inférieurs de revenus et, en second lieu favoriser les investissements dans les mines canadiennes, les industries et les affaires.

Si le ministre pouvait diminuer les impôts, compte tenu des exigences d'un budget équilibré, je souhaite que cette diminution porte sur l'impôt sur le revenu des particuliers.

J'espère qu'il sera possible de porter de $2,000 à $3,000 pour les gens mariés et de $1,000 à $1,800 pour les célibataires l'exemption aux fins de l'impôt sur le revenu. Je crois que cela aurait d'heureux résultats. J'espère sincèrement que le Gouvernement n'attendra pas une année d'élection pour accorder cette réduction de l'impôt.

On a déjà parlé beaucoup dans la présente discussion de la crise du blé de l'Ouest du Canada et j'aimerais en dire quelques mots. On a signalé à plusieurs reprises que l'excédent de blé dans l'Ouest a atteint récemment une cime sans précédent de près d'un milliard de boisseaux. Dans l'Ouest, on trouve des céréales dans les granges, dans les étables, dans les greniers, dans les élévateurs et plusieurs cultivateurs en ont dans les champs qu'ils sont incapables d'engranger.

Comme résultat, la plupart des cultivateurs ont été incapables de livrer assez de blé pour acquitter les frais ordinaires de leur existence. Depuis quatre ans, le revenu des agriculteurs des Prairies est tombé de près des deux tiers. Il n'est pas nécessaire, je pense, de rabâcher à la Chambre que le cultivateur de l'Ouest est dans un embarras réel.

La question importante que nous devons envisager au cours de la présente session est celle de savoir que faire pour remédier à la situation. Existe-t-il une solution pratique? Le présent débat nous a fourni des dizaines de propositions. Des dizaines d'autres ont été formulées en dehors de la Chambre, dans tous les coins de l'Ouest. Il se peut que certaines de ces solutions soient raisonnables. Quelques-unes renferment matière à réflexion. Mais, pour bon nombre, elles sont absurdes du point de vue économique.

La question, à mes yeux, n'est pas d'intérêt politique. Elle est beaucoup trop importante pour cela. Tous les partis politiques devraient travailler ensemble à la recherche d'une solution. Ces derniers mois, dans l'Ouest, j'ai demandé à des douzaines de cultivateurs ce qu'ils feraient, à la place du premier ministre du Canada, pour résoudre la crise du blé. La plupart me regardaient un instant, souriaient un peu et m'avouaient ignorer en quoi consiste une solution générale.

C'est qu'il n'y a pas de solution facile à ce problème, pas de solution toute faite, pas de formule magique. S'il existait une telle solution, le Gouvernement aurait été assez intelligent pour la trouver bien avant aujourd'hui. Voyons cinq ou six des solutions qui ont été sérieusement proposées ici et ailleurs.

Pour certains, la solution consisterait à donner notre blé aux pays nécessiteux d'Asie ou peut-être d'Europe. Telle est l'attitude qu'a prise le député d'Assiniboia (M. Argue) au nom du parti de la CCF, ainsi qu'en fait foi la page 95 des *Débats*. Je suis parfaitement d'avis que, pour des motifs humanitaires, quand il y a famine ou autre malheur de ce genre, le Canada ne devrait pas hésiter à faire de modestes dons aux pays dans le besoin. Mais proposer que nous mettions un milliard de dollars de côté à cette fin est faire preuve d'aucune réflexion ni d'aucun sens pratique, selon moi.

M. Nicholson: Qu'on leur donne une pierre quand ils demandent du pain!

M. Thatcher: En tant que représentants fédéraux, nous devrions prendre autant soin des deniers du contribuable que s'ils nous appartenaient en propre. Je ne crois pas que les députés qui formulent de telles propositions songeraient à dépenser leur propre

avoir d'une façon aussi inconsidérée. Encore une fois, ils devraient se montrer infiniment plus réfléchis, quand ils proposent de donner l'argent d'autrui, en l'occurrence l'argent du contribuable canadien.

Je crois que l'agriculteur de l'Ouest se rend compte que ce ne serait pas une mesure d'ordre pratique pour régler le problème que de donner tout notre blé. Il sait que, si l'on commence à donner le blé, il faudra aussi que le Gouvernement donne les excédents de beurre. Si nous donnions nos excédents de blé, les Maritimes voudraient aussi que nous donnions nos excédents de pommes. Les cultivateurs de l'Ontario auraient raison de demander au Gouvernement de donner nos excédents de fromage. Notre industrie textile est dans l'embarras: pourquoi n'insisterait-elle pas pour que l'on donne nos produits textiles? Et ainsi de suite. Je manque peut-être d'objectivité, mais je crois que nous ne résoudrions pas le problème de façon pratique si nous donnions notre blé.

M. Studer: Donnez les socialistes.

L'hon. M. Pearson: Ils n'ont pas d'excédent.

M. Thatcher: On a dit que nous devrions accepter du Royaume-Uni des livres sterling en paiement du blé. Il en a été beaucoup question dans l'Ouest du Canada. Je ne crois pas que cette proposition soit actuellement plus pratique que la première. Comme on l'a dit déjà dans cette enceinte, M. Gordon Bowen, représentant commercial du Royaume-Uni, est venu à Saskatoon peu avant Noël, parler à une réunion d'une association agricole. Un cultivateur de l'assistance lui a demandé: "Quelles quantités de blé vendrions-nous de plus à la Grande-Bretagne si nous consentions à être payés en sterling?" M. Bowen a répondu catégoriquement: "Vous ne vendriez pas un seul boisseau de blé de plus." Cela règle la question.

Une troisième proposition qu'on fait souvent, est celle de réduire le prix du blé afin d'augmenter la consommation. Je crois, certes, que la Commission canadienne du blé doit faire face en tout temps à la concurrence en matière de prix. En effet, elle perdrait autrement ses débouchés réguliers. Les prix que reçoivent aujourd'hui les producteurs des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Belgique et de l'Argentine, ainsi que ceux d'autres pays, sont notablement plus élevés que le prix d'exportation canadien.

L'expérience acquise a démontré qu'il est fort douteux qu'une diminution de prix ferait vendre plus de blé canadien. Pendant la crise, il a baissé à 30c. le boisseau, mais nous n'en avons pas vendu beaucoup plus. En réalité, nous en avons même parfois vendu moins, parce que certains pays avaient relevé leurs droits de douane afin de protéger leurs propres producteurs contre le blé si bon marché du Canada. Il me semble que, si nous rabaissions aujourd'hui le prix de notre blé, l'Australie, l'Argentine et les États-Unis suivraient bientôt notre exemple. Personne d'entre nous ne vendrait plus de blé. Le Canada ne retrouverait probablement pas plus de débouchés, et, à la longue, les agriculteurs de l'Ouest seraient dans une situation moins favorable qu'au début de l'entreprise. Je rejetterai donc la troisième proposition comme inapplicable.

La quatrième solution qu'on a parfois proposée, c'est que nous devrions réduire la superficie ensemencée en blé. Si la superficie qu'on supprimerait ainsi était remplacée par du seigle, de l'avoine, de l'orge, du maïs ou du foin, je l'approuverais, mais il me semble que c'est contraire au bon sens économique. A mon avis, il est contraire aux principes humanitaires, d'encourager un cultivateur à ne plus exploiter une terre, quand il y a dans le monde tant d'affamés.

La cinquième proposition, dont nous avons déjà beaucoup entendu parler à la Chambre, c'est d'accepter de troquer notre blé contre d'autres produits. Pour ma part je n'ai rien contre le troc. Je dirai même que si l'on trouvait un pays qui offrait d'échanger quelque chose d'utile au Canada pour notre blé, j'approuverais l'opération. Cependant, je ne connais pas encore ce pays-là. Je demanderais très respectueusement à ceux qui proposent le troc comme moyen de se débarrasser du blé d'apporter plus de précisions. Ils devraient moins s'en tenir aux généralités et nous dire exactement quel pays veut troquer du blé canadien. Puis, si la méthode est pratique, utilisons-la. Pour ma part, je suis d'avis que le troc aurait sur nos excédents de blé autant d'effet qu'en aurait un seau d'eau puisé dans la rivière Ottawa pour en abaisser le niveau.

Une sixième proposition qu'on énonce parfois, c'est que nous devrions mettre au rancart la Commission canadienne du blé et revenir à la Bourse des céréales de Winnipeg. Cette école de pensée propose de laisser la loi de l'offre et de la demande établir le prix du blé. Pour ma part, j'espère que cela n'arrivera pas car, si la loi de l'offre et de la demande établissait les prix du blé, étant donné que nous avons des stocks considérables, les prix ne tarderaient pas à baisser très brusquement et, de fait, de façon très marquée.

Je pourrais examiner certaines des autres propositions qu'on a faites à la Chambre en vue de nous débarrasser de nos excédents de

blé. A mon sens, elles ne feraient tout au plus que grignoter le nœud du problème. C'est une erreur pour tout citoyen que d'exprimer l'opinion ou l'espoir que le Gouvernement, en maniant une baguette magique, peut nous débarrasser de ce blé. Malheureusement, l'économie de nos céréales n'est pas sous la domination du Gouvernement; elle est sous la domination d'un marché mondial qui échappe à toute réglementation.

J'ai toujours été d'avis et je suis aujourd'hui plus convaincu que jamais, que la façon la plus pratique d'écouler ces fortes quantités de céréales serait de les donner en provende aux bestiaux et aux volailles. Je pense que l'adoption d'un programme de ce genre nous permettrait d'écouler, sous forme de provende pour les animaux, une bonne partie de notre blé de qualité douteuse, plutôt que de l'affecter à la consommation humaine. Je ne prétends pas que le problème s'en trouverait résolu; non, mais il permettrait aux cultivateurs d'obtenir assez rapidement une bonne somme d'argent.

Certaines gens me diront peut-être que cela ne constitue pas une solution, car si on se sert de ces céréales de provende pour engraisser les bestiaux et les porcs, le marché sera encombré de ces produits agricoles. Je reconnais que ce danger existe, mais il semble qu'il soit encore passablement éloigné. Aujourd'hui, nous consommons à peu près tout le boeuf et le porc que nous produisons au Canada. De fait, en ces derniers temps nous en avons consommé un peu en provenance des États-Unis car depuis le 12 novembre dernier nous avons reçu sur le marché de Toronto plusieurs wagonnées de bouvillons. Depuis cette date, environ 5,400 bovins des États-Unis ont été importés pour des abattoirs canadiens.

Par l'immigration, par l'accroissement naturel, notre population augmente de 400,000 habitants par année. C'est un phénomène des plus sains, mais qui ne suffit pas. Si le Gouvernement veut vraiment prendre des mesures au sujet de la crise relative au blé, il devrait augmenter l'immigration. Il devrait faire venir non pas 125,000 mais 250,000 personnes par année, afin d'accroître nos débouchés domestiques par ces gens qui mangeront de la viande et des produits laitiers. Cela constituera un marché assuré. Cela fournirait à nos cultivateurs l'occasion de se débarrasser d'une partie de leurs céréales. Nos cultivateurs pourraient alors diversifier leur culture. Ils pourraient donner de grandes quantités de ce blé aux bovins. Pour mettre fin à cette surabondance, le Gouvernement doit étoffer notre marché intérieur.

Il y a encore un autre débouché pour les produits canadiens de la viande. Aujourd'hui, en raison des prix, le Canada ne bénéficie pas des dispositions des accords commerciaux de Genève qui nous permettent d'expédier de fortes quantités de viande aux États-Unis. Par exemple, en ce qui concerne les bovins, un droit douanier de 1½c. la livre frappe les 200,000 premiers veaux et les 400,000 premiers bovins de plus de 700 livres expédiés aux États-Unis. Au cours des 11 premiers mois de 1955, nous n'avons expédié que 4,600 veaux et 55,000 bovins au sud de la frontière. Ce qui revient à dire que nous avons tiré parti seulement de 1·6 p. 100 du marché minimum que nous avions pour les veaux aux États-Unis, et de 14 p. 100 du marché minimum que nous y avions pour les bovins.

Passons aux porcs. En vertu de l'accord commercial de Genève, nous pouvons expédier aux États-Unis le nombre de porcs que nous voulons en payant un droit de 1c. la livre. Et pourtant, l'an dernier, encore à cause des prix, nous n'avons expédié que 8,212 porcs. En ce qui concerne les moutons, nous pouvons en vendre en nombre illimité en payant un droit de 3 dollars par tête, mais, en 11 mois, nous n'en avons exporté que 8,382. On trouve à peu près la même situation pour la volaille.

J'affirme que nous manquons le coche. Je reconnais que les États-Unis ont déjà de gros excédents de certains produits de boucherie. Ils n'en ont pas moins signé un accord commercial avec nous qui permet au bétail canadien de trouver accès sur leur marché lorsque le prix en vaut suffisamment la peine. S'ils respectent cet accord, je ne vois pas pourquoi les cultivateurs canadiens ne pourraient pas, au cours des années à venir, entrer dans la concurrence et réussir dans une mesure raisonnable.

Je répète qu'à mon avis le meilleur moyen dont dispose le Parlement pour lutter contre la crise des céréales, est d'encourager nos cultivateurs des Prairies à diversifier leur économie. Pour assurer le succès de cette solution, il faut édifier notre marché intérieur et cultiver les marchés des États-Unis. Je pense personnellement que la loi annoncée par le Gouvernement dans le discours du trône, et visant au paiement de droits d'entreposage anormaux sur le blé, sera bien accueillie dans l'Ouest canadien par à peu près tout le monde.

Je pense que le Gouvernement s'est trompé en mettant des emprunts à la disposition des banques au lieu de consentir des avances sur les céréales entreposées à la ferme. Je reviendrai sur cette mesure législative en temps opportun.

J'ai dit il y a un moment qu'à mon avis, il n'est pas raisonnable de s'attendre que le Gouvernement va résoudre la crise du blé en agitant une baguette magique. Toutefois, je

crois que sur un point le Gouvernement mérite de graves reproches. Comme l'ont déjà signalé divers députés, il y a beaucoup d'espace libre dans les élévateurs de l'Ouest canadien. D'après certaines gens, il y aurait place pour 100 millions de boisseaux. Le ministre du Commerce (M. Howe) a dit ce matin qu'il y avait place pour 58 millions seulement. Qu'il s'agisse de 100 ou de 58 millions de boisseaux, cet espace libre devrait être utilisé. On est inexcusable de laisser autant d'espace inutilisé dans nos élévateurs. Les autorités compétentes devraient faire entendre aux représentants des chemins de fer qu'on attend d'eux qu'ils accordent la toute première priorité aux wagons-marchandises nécessaires au transport des céréales. Je crois que pareille mesure ferait plus pour alléger immédiatement le besoin d'espèces dans l'Ouest que toute autre mesure prise isolément.

M. J. A. McLean (Queens): Monsieur l'Orateur, aux jours moins pressés d'autrefois, tous les participants au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône avaient coutume de féliciter les motionnaires. Autant que je sache, on avait coutume de se conformer à ces bonnes manières, même lorsque les proposeurs ne le méritaient pas plus qu'il ne fallait, parce que leur effort n'avait été que passable. Ces beaux jours cependant sont à jamais révolus et nous suivons maintenant un horaire. Nous devons adapter notre manière d'agir à la nouvelle ère d'efficacité et de célérité.

Les circonstances veulent que les débats, discussions et controverses se poursuivent d'après un horaire arrêté d'avance. Il n'est donc pas étonnant que bon nombre de ceux qui prennent part au débat, cette année, se sentent partagés entre deux désirs. Ils veulent d'une part se conformer au nouveau Règlement et accomplir le travail prévu le plus promptement possible, et d'autre part, ils ne veulent pas rompre avec les traditions de politesse et de belles manières suivant lesquelles on félicitait les proposeurs de l'Adresse. Il est encore plus difficile de concilier nos désirs, cette année, puisque non seulement la politesse, mais aussi l'esprit chevaleresque est en cause, étant donné que pour la première fois dans l'histoire du Parlement l'Adresse a été proposée par une dame.

Nous sommes donc dans un dilemme. Devons-nous passer immédiatement aux travaux à l'ordre du jour dès que nous nous levons pour prendre la parole, au risque de priver, d'une partie de son temps de parole un honorable député qui a des choses vraiment utiles à dire? Je voudrais faire un compromis en cette occasion et, non pas seulement en mon nom, mais si on me le permet bien, au nom de tous les honorables députés qui se proposent de participer au présent débat, féliciter très chaleureusement les deux motionnaires (Mme Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je voudrais maintenant citer un bref extrait du discours du trône:

> Dans l'ensemble, le Canada a joui d'un niveau élevé de prospérité. Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel.

On parle ensuite du blé. J'en conclus donc qu'un des secteurs de l'économie qui ne participe pas pleinement à cet accroissement de bien-être c'est l'industrie agricole. Si ce passage se rapporte à l'agriculture, je dois dire que c'est un euphémisme sans précédent. En effet, l'agriculture est le pivot de notre économie. On peut dire avec raison qu'environ 50 p. 100 de la population du Canada dépend directement ou indirectement de l'agriculture pour sa subsistance. L'agriculture joue donc un rôle capital dans notre économie. Se contenter de dire qu'elle n'obtient pas sa juste part de la grande prospérité dont jouit notre pays c'est imiter en quelque sorte un médecin qui, en faisant rapport sur l'état de santé de son client, dirait qu'il lui semble en parfaite santé sauf pour un petit détail, savoir qu'il a la gorge coupée d'une oreille à l'autre.

Rappelons-nous que toutes les crises économiques que nous avons traversées au Canada depuis la confédération ont débuté à un moment où les cultivateurs n'avaient pas la puissance d'achat nécessaire pour s'acheter un fanal, un harnais, un tracteur ou une dynamo.

Le ministre du Commerce s'est élevé contre ceux qui déplorent l'accumulation d'excédents agricoles et surtout d'excédents de blé. Il a soutenu que les excédents ne comportent aucun inconvénient et que nous ne voulons pas nous trouver dans la situation de la vieille mère Hubbard. C'est parfaitement vrai. Rappelons-nous cependant que tout excès est un défaut. Si, dans sa générosité, la nature nous assure en abondance des vivres, des matières premières nécessaires aux vêtements et ainsi de suite et si notre pays devient, au sens propre comme au sens figuré, une terre où coulent le lait et le miel, tant mieux, pourvu que cela n'entraîne pas de difficultés spéciales. Dans plupart des cas, des difficultés économiques particulières naissent de ces circonstances. On ne doit pas oublier que la Terre promise où coulaient à flot le miel et le lait est maintenant un désert. L'excès en tout est un défaut. Il est possible d'en arriver au point où les vertus se transforment en vice et les actifs en passifs. Lorsque le ministre a fondé ainsi sa défense des excédents j'ai songé à une petite jeune femme de ma province qui, s'adressant à un psychiatre, s'est

plaint amèrement à lui de ce que son mari la croyait folle simplement parce qu'elle aimait les crèpes. "Votre mari doit être bien difficile,", a dit le psychiatre, "j'adore moi-même les crêpes." "Ah oui, répondit-elle, vraiment? Dans ce cas, il faut que vous veniez me voir un de ces jours; j'en ai toute une malle pleine."

Les excédents n'ont pas en eux-mêmes de quoi nous effrayer. Mais si la constitution d'excédents doit entraîner une crise agricole et la dislocation de notre économie tout entière, il faut nous en méfier. Si, à l'exemple de Macbeth, le Gouvernement se sent tourmenté de remords, il éprouvera, je pense, quelques inquiétudes sur ce qu'il doit faire. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, qu'ayant commis le crime que chacun sait, Macbeth a reçu la visite de plusieurs personnages d'outre-tombe. Il n'a pas été établi définitivement, je pense, que la chose ne se produit pas dans le cas du Cabinet. Si elle se produit, il serait peut-être bon que l'un des visiteurs d'outre-tombe que le Cabinet pourrait recevoir fût l'un de ceux qui ont rendu visite à Macbeth en cette nuit mémorable. Parmi les esprits qui lui ont rendu visite, il y aurait un cultivateur qui s'était pendu à la pensée d'une récolte abondante en perspective. C'est à peu près la situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs du Canada à l'heure actuelle.

En fait, monsieur l'Orateur, la situation de l'agriculture,—du moins dans mon coin du pays, parce que je ne prétends pas pouvoir parler pour l'Ouest,—est extrêmement grave. L'agriculture ne peut pas survivre à l'ambiance économique dans laquelle elle se trouve présentement. Il est vrai qu'elle n'en ressentira pas les effets d'ici quelque temps encore. Il est vrai que les cultivateurs tiennent encore, essayant de joindre les deux bouts, tandis que leur machinerie s'use, que leur terre s'épuise et qu'ils rongent leur capital de toutes sortes de façons. Il est également vrai, surtout dans ma province, que les fermes sont encore exploitées par des gens âgés qui ne peuvent pas, à leur âge, changer pour une occupation plus avantageuse. Par conséquent, ils décident d'épuiser leur terre, de laisser leur établissement s'en aller à la ruine et de vivoter de cette façon jusqu'à ce qu'ils soient assez vieux pour être admis dans un hospice pour vieillards. Ce qui est tragique, c'est qu'il ne se trouve à peu près pas de jeunes de la nouvelle génération que l'agriculture intéresse suffisamment du point de vue économique pour les retenir sur la terre où ils continueraient le travail de leurs pères.

Les défenseurs de la présente situation agricole peuvent se retrancher derrière la statistique pour prouver que les cultivateurs ne sont pas aussi mal partagés que nous le croyons, nous cultivateurs. La statistique est bonne quand elle est bien interprétée et qu'elle sert à la fin à laquelle elle est destinée. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a bien des choses que la statistique ne dit pas. Lorsque la statistique nous apprend que le revenu agricole net du cultivateur canadien a baissé dans une certaine proportion, elle fait plus que nous présenter quelques chiffres platoniques. Cela veut dire que par suite de chaque baisse proportionnelle du revenu net, des centaines, sinon des milliers de fermes canadiennes où l'activité s'exerce depuis un siècle, doivent cesser leur exploitation. Ces fermes en arrivent rapidement à ne plus avoir ou peu s'en faut de valeur marchande en tant que terre agricole, et à ne plus rapporter. Elles sont donc perdues à tout jamais pour les Canadiens en tant que source virtuelle d'aliments et de vêtements.

Il est peut-être vrai que certains cultivateurs privilégiés s'en tirent encore assez bien. Il peut y avoir des cultivateurs qui ont un important établissement et un débouché local à leur portée, qui ont une bonne terre et qui se trouvent dans des circonstances particulières qui les placent dans une situation privilégiée.

Mais tous les cultivateurs ne sont pas de gros producteurs. Je n'ai pas les chiffres relatifs au Canada, mais je sais qu'aux États-Unis la moitié de la production agricole est fournie par 10 p. 100 des cultivateurs. Les autres cultivateurs sont importants, eux aussi. On ne peut les supprimer de notre économie sans avoir à en souffrir terriblement. On ne voudra pas, je l'espère, faire bon marché de la situation très difficile où se trouvent des milliers de nos cultivateurs en disant que le revenu agricole net a baissé d'un très faible pourcentage depuis un an.

Encore une fois, les chiffres peuvent être trompeurs. On dit qu'un camp d'exploitation forestière du Nouveau-Brunswick comptait 100 hommes et deux cuisinières. Un statisticien, qui établissait un rapport sur l'état du camp, apprit qu'un des hommes avait épousé une des deux cuisinières. Il mentionna dans son rapport que 1 p. 100 des hommes avait épousé 50 p. 100 des femmes.

Il existe trois façon d'expliquer le peu d'importance que le Gouvernement semble attacher à la situation actuelle. Il se peut qu'il ne se rende pas compte de la gravité de la situation. Il est possible aussi que, sachant ce qui se passe, il y voit un bien et soit décidé à ne pas intervenir. Il peut se dire que notre économie est mal équilibrée, que nous produisons trop de denrées alimentaires, que nous comptons trop de cultivateurs et qu'il faut laisser aux lois brutales de l'économie le soin d'en éliminer une

partie. Peut-être comprennent-ils la situation, mais ils se voient incapables de faire quoi que ce soit d'utile à ce propos.

Mais l'agriculture revêt une importance exceptionnelle pour les Canadiens, une importance vitale, selon moi, non seulement pour des raisons économiques, mais pour d'autres raisons aussi. Parmi les raisons économiques les plus évidentes, il y a naturellement que la population canadienne est l'une des mieux alimentées du monde. Cela vient d'une agriculture efficace. Mais il n'en sera pas toujours ainsi, si notre agriculture se détériore à jamais. L'agriculture nous fournit bien d'autres matières premières que les aliments: c'est d'elle que nous dépendons pour une bonne partie de nos vêtements et, dans un sens plus large, c'est du sol que nous tirons la matière première de notre industrie de la pâte de bois et du papier, et de bien d'autres industries. Environ la moitié des Canadiens dépendent directement ou indirectement des produits du sol pour vivre.

A ce propos, je citerai un bref extrait d'une brochure intitulée: *A la première table*, dû à la plume de M. Stewart Page, représentant agricole de Simcoe-Nord:

> De plus en plus nous apprenons à considérer la terre comme la principale source de richesse véritable et l'agriculture, comme un grand art. Nous apprenons que la fertilité du sol est grandement périssable, mais qu'elle est aussi renouvelable: en cela repose l'art de la bonne culture. Comment tirer son gagne-pain du sol de façon à pouvoir transmettre à la génération suivante une terre plus fertile qu'elle était lorsqu'on l'a acquise?
>
> Ce dont le Canada et le comté de Simcoe ont le plus besoin, c'est une rectification de notre concept des valeurs essentielles, de façon que le dollar redevienne le serviteur de l'homme, cessant d'être son maître. La moitié du monde est affamée et a besoin de nos excédents de blé mais les prix que nous avons fixés nous ont évincés du marché mondial. Plus de la moitié de notre sol est affamée mais nous avons évalué si haut les services de la main-d'œuvre, de l'industrie et du commerce qu'il nous reste rarement de quoi nourrir le sol.
>
> Le fond du problème actuel est que notre plus grande ressource naturelle, le sol, doit subsister tant bien que mal des miettes qui tombent de la table du banquet de notre mode de vie artificiel. C'est ainsi que se sont comportées les civilisations disparues; nous nous acheminons vers la même déchéance mais avec la rapidité d'un réacteur.

Le socialisme nous inspire une autre excellente raison de préserver l'économie de nos campagnes et de nos villages. Après tout, il reste vrai que nos campagnes et nos villages ont dans le passé fourni ses dirigeants à notre civilisation. A ce sujet, je voudrais citer brièvement une note d'un livre écrit récemment par M. Louis Bromfield et inlitulé *From my Experience*. On la trouve au bas de la page 53:

> On peut attacher une certaine importance au fait que la plupart des noms figurant dans le *Who's Who* appartiennent à des hommes nés dans des fermes ou originaires de petites localités rurales. Malgré l'immense essor de l'industrie et des villes, ceux qui dirigent le pays dans tous les domaines semblent toujours venir en grande partie des campagnes où le travail du sol, le contact de la terre et des animaux éveille et développe le sens de la responsabilité et la maturité d'esprit, et où les jeunes apprennent le plus souvent à payer les avantages qu'ils recueillent de la vie, de leur effort physique et mental.

[M. MacLean.]

Du point de vue de la santé publique, la question est également importante. Le député de Brantford (M. Brown) a signalé avec vigueur l'autre jour certaines données frappantes au sujet de l'état physique de la moyenne de nos jeunes gens. J'estime n'avoir pas tort en disant que cet état est pire dans dans les grandes régions urbaines. A mesure qu'on appauvrit l'agriculture, plus nombreuses sont les personnes obligées de déménager dans les villes et plus nombreux sont les enfants qui grandissent dans leur atmosphère pervertie. Rien ne motive plus l'existence de bon nombre de ces grandes villes dans notre époque de transports rapides, de communications instantanées et de bombes atomiques.

Le représentant d'Hamilton-Sud (M. Reinke) a mentionné, dernièrement, un des symtômes de l'existence anormale de milliers d'habitants des grandes villes. Il a signalé que les conditions étaient telles que les enfants, dans un grand nombre de rues de nos villes, n'étaient pas plus en sécurité que dans les jungles africaines.

Il est tout naturel de demander où est la réponse. Un des plus épineux problèmes qui se posent actuellement aux Canadiens a trait à notre excédent de blé; mais je ne m'étendrai point là-dessus. Toutefois, en certains autres secteurs agricoles nous n'avons pas d'excédents, et pourtant la situation n'est guère plus brillante.

Je viens d'une région où les pommes de terre constituent la principale récolte commerciale. A l'heure actuelle, on demande aux cultivateurs de continuer à produire toujours à perte un des aliments les plus essentiels, à un moment où le Canada n'a pas un excédent net de pommes de terre. On demande à ces producteurs de pommes de terre d'écouler leurs produits sur un marché non protégé, quitte peut-être à être inondé par les pommes de terre excédentaires des États-Unis que ne peut grever aucun droit de douane. On leur demande d'acheter beaucoup d'outillage sur les marchés protégés des régions industrielles du Canada central. Les provinces Maritimes jugent que ce n'est pas raisonnable ni satisfaisant et nous espérons qu'on prendra des mesures pour remédier à la situation.

Certains diront qu'il est facile de parler, mais que pouvons-nous faire? Si nous signalons aux États-Unis ces disparités entre les tarifs douaniers des deux pays, ils nous diront

qu'il ne faut pas les offenser, sinon ils feront des représailles par un autre tarif douanier. Je suis intimement persuadé que les citoyens des États-Unis sont raisonnables, et que si l'on explique honnêtement la situation, moins aux experts qu'aux législateurs des États-Unis, à qui il incombe de prendre les décisions, nous pourrions parvenir à une décision raisonnable.

Il y a quelques semaines, un autre député et moi-même avons eu l'honneur, ainsi qu'un certain nombre de députés de divers pays européens, d'être aux États-Unis les hôtes du Gouvernement de ce pays pendant quelque temps. A Washington, mon voisin de table au dîner était un représentant américain très reconnu. Il m'a posé des questions sur la situation économique des provinces Maritimes. Je lui ai parlé entre autres de l'état de dépression que connaît notre industrie de la pomme de terre, problème qui, là-bas, nous préoccupe en bien des endroits. Je lui ai parlé en passant des tarifs douaniers avec lesquels il nous faut nous débattre. Je lui ai raconté que nos cultivateurs étaient assez fâchés d'être obligés de vendre leurs produits aux États-Unis en acquittant un droit de douane de 35½c. le quintal, alors que les pommes de terre des États-Unis viennent sur leurs propres marchés en franchise.

"Je les comprends fort bien" a-t-il rétorqué. "Je trouve cette situation absurde". S'il avait été un de ces citoyens américains typiques tels que les défendeurs de la situation actuelle nous les ont dépeints, je me serais attendu à l'entendre s'écrier: "Ça leur apprendra, car si nous nous occupons des producteurs de pommes de terre, il faudra aussi nous occuper des producteurs de pommes."

Nous des provinces Maritimes avons de plus en plus l'impression que les horizons de presque tous les gouvernements fédéraux sont plutôt limités, quoique à des degrés divers. Nous avons le sentiment que les horizons de la plupart des gouvernements fédéraux sont bornés à l'est par la vallée du Saint-Laurent et à l'Ouest par les Grands lacs. Nous croyons fermement que non seulement les membres des gouvernements s'égarent dans cette voie mais aussi l'ensemble du Parlement. Nul d'entre nous ne connaît son pays comme il le devrait. Pour remédier à cette situation, j'aimerais que les membres du Parlement, aient le droit, au moins deux fois par an, de voyager gratuitement dans les avions du Canada afin que les députés qui ont leurs foyers aux extrémités du pays aient la chance de visiter leurs circonscriptions et que ceux des provinces centrales du Canada profitent de l'occasion pour se rendre compte par eux-mêmes des problèmes qui existent dans d'autres régions du pays.

Dans les provinces Maritimes, nous avons l'impression que tout problème d'intérêt national qui se pose dans notre région ou dans l'Ouest du pays dépasse tout simplement l'entendement du Gouvernement. Nous déplorons l'inertie du Gouvernement en face des problèmes agricoles avec lesquels le Canada en général, et l'Ouest et les provinces Maritimes en particulier, sont aux prises. Ceux qui défendent le Gouvernement nous disent que ces problèmes ne sauraient être réglés du jour au lendemain. Nous vivons dans une démocratie et la démocratie, comme une bonne épouse, est attrayante mais qui ne se laisse pas gagner facilement. Voilà comment ils excusent l'inertie du Gouvernement. Ce n'est pas une bonne excuse, à mon avis. Il faut prendre des mesures immédiates avant que les dommages ne soient irréparables.

Nous des provinces Maritimes estimons que l'inaction du Gouvernement est proportionnelle sans doute au carré ou même au cube de la distance qui nous sépare d'Ottawa; nous en avons assez de cet état de choses. Je disais donc que la population canadienne est actuellement aux prises avec des problèmes de première importance. D'une part il y a le marasme agricole et, d'autre part, le fait que dans les provinces Maritimes, et à un moindre degré dans les provinces de l'Ouest, l'agriculture continue de péricliter.

Lorsque mes ancêtres et ceux de toute la population des provinces Maritimes ont été forcés, soit par la persécution religieuse, soit par des pressions économiques, à quitter les pays d'Europe, ils sont venus s'établir dans les provinces Maritimes parce qu'ils y voyaient une terre promise; ils avaient raison. Ils ont progressé et prospéré merveilleusement pendant de nombreuses années, de fait, jusqu'à la confédération. Depuis plus de 80 ans, la confédération est comme un fléau qui menace l'économie des provinces Maritimes. Il est tragique de le dire mais c'est vrai. Nous dont les ancêtres sont venus s'établir dans une terre d'abondance sommes forcés, par les conditions économiques, d'aller vivre ailleurs. Nous sommes à bout de patience.

La population agricole du Canada commence à en avoir assez. En somme, le gouvernement actuel en est à sa vingt-et-unième année au pouvoir et il n'a pas encore résolu les problèmes des provinces Maritimes et de l'agriculture. Les cultivateurs du Canada et la population des provinces Maritimes sont mécontents; ils se rappellent que Rip Van Winkle s'est éveillé après un sommeil de vingt ans.

M. D. F. Brown (Essex-Ouest): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de présenter mes hommages aux proposeurs de l'Adresse (Mme Shipley et M. Laflamme). Cette coutume est probablement une des plus belles qui se soient établies au cours des ans à propos du débat sur l'Adresse. Étant les premiers à prendre la parole, les deux motionnaires ont à surmonter ce désavantage. Avertis d'avance, ils ont donné l'impression cette année qu'ils se sont donné beaucoup de peine pour préparer le travail qu'ils nous ont présenté.

Je connais moins bien celui qui a appuyé la motion, parce qu'il vient tout juste d'arriver à la Chambre, mais si j'en juge par la façon dont il s'est tiré d'affaires, je dois dire que le fait d'avoir des hommes d'une telle habileté pour remplir des fonctions publiques augure bien pour la population du Canada, comme pour celle de sa circonscription et de sa province.

J'aimerais dire quelque chose de celle qui a proposé l'Adresse. Elle s'est comportée avec une distinction et une habileté manifestes depuis qu'elle est à la Chambre et j'ose dire qu'en matière d'assiduité aux séances et de conduite des affaires elle s'est révélée bien supérieure à la moyenne.

On me permettra d'évoquer notamment son travail en tant que membre de comité. C'est en effet au comité que se manifeste le talent du député. J'ai remarqué, dans les comités auquel j'ai eu à voir, que l'honorable député a assisté fidèlement aux séances et y a manifesté une habileté véritable. Il lui arrive même, s'il le faut, de s'exprimer avec beaucoup d'énergie.

Si je disposais d'une autorité quelconque, je conseillerais au premier ministre si jamais il lui arrive de chercher à donner corps aux désirs du Gouvernement en assurant de l'avancement à certains députés, de songer avec faveur à la motionnaire de l'Adresse, non pas parce que c'est une femme, mais à cause des talents véritables dont elle est pourvue et qu'elle a manifestée en cette enceinte.

On me permettra de dire un mot maintenant d'une question qui a trait à l'argent. Les petits prêts de $500 ou moins sont visés par la loi de 1939 sur les petits prêts. Je n'ai rien à reprocher à la plupart des prêteurs qui se prévalent des dispositions de cette loi. Je me rends parfaitement compte, aussi, du besoin d'un service de ce genre. En effet, il est clair que nos banques n'ont pas su satisfaire les désirs ou les besoins d'une grande partie de notre population.

Je sais aussi tout le bien qu'ont accompli les prêteurs d'argent, surtout durant la seconde Grande Guerre et après, alors que nombre de gens avaient besoin d'argent liquide pour des fins pressantes et pour unifier des obligations qu'ils avaient assumées pendant leur engagement dans les forces armées ou durant la guerre. Ils ne pouvaient trouver d'argent ailleurs.

On a vu s'installer dans les districts des affaires de la plupart de nos villes de nombreuses sociétés de prêt et de nombreux prêteurs d'argent qui exploitent une entreprise des plus combattives, non seulement pour subvenir aux besoins des gens, mais aussi pour satisfaire les désirs et les caprices de la population du Canada. Nos journaux présentent de grandes annonces encourageant les gens à emprunter de l'argent et utilisant des slogans tels que "J'aime prêter de l'argent", ou "Nous avons tout l'argent dont vous avez besoin" ou encore "Téléphonez pour obtenir votre prêt à votre première visite", et nombre d'autres appels alléchants.

Ces slogans sont extraits des quotidiens, mais les annonces dans nos autobus et nos tramways nous disent en gros caractères d'aller vitement chez telle ou telle société de prêt emprunter jusqu'à $2,400 sans qu'on exige de vous la moindre garantie. Les panneaux-réclame expliquent à l'automobiliste qui passe comme il est simple d'obtenir de l'argent sans aucune garantie. La radio et la télévision font sentir aux auditeurs et spectateurs combien il est facile de se procurer de l'argent pour un voyage en Floride ou pour l'achat d'un nouveau téléviseur. Bon nombre des sociétés qui exercent leur activité au Canada reposent sur des capitaux américains, ce qui veut dire que leurs bénéfices vont à des portefeuillistes américains.

Nous semblons avoir oublié les sages conseils financiers de nos banquiers. Il est possible aussi que nos banquiers se soient un peu trop inquiétés ou qu'ils aient fait preuve d'une trop grande prudence dans leur façon de consentir des avances. Nous oublions aussi que nous pouvons nous grouper pour former des coopératives de crédit, organismes qui se multiplient si rapidement par tout le Canada. On peut habituellement, après enquête par les autres membres, emprunter d'une telle coopérative à un taux ne dépassant pas 1 p. 100.

En vertu des dispositions de la loi sur les petits prêts, un prêteur peut demander 2 p. 100 par mois pour une période de 15 mois et 1 p. 100 par mois par la suite sur les prêts ne dépassant pas $500.

En vertu de ce régime, les Canadiens ont emprunté, en 1940,—il y a donc 15 ans,—environ 20 millions des sociétés de prêts et d'autres prêteurs. Encore une fois, les montants ne dépassaient pas $500. Au 1er janvier 1954, les sommes empruntées au cours de l'année précédente s'élevaient à 175 millions de dollars. Grâce à la puissance de la réclame,

on s'attend que, durant l'année civile 1955, les Canadiens auront emprunté quelque 200 millions, faits de sommes qui ne dépassent pas $500.

Si l'on répartissait la somme de cette catégorie de prêts entre les 16 millions de Canadiens, cela voudrait dire que chacun aurait emprunté environ $14. Mais ce n'est pas tout, car il ne s'agit ici que des prêts ne dépassant pas $500. Le directeur d'une société de prêts de bonne réputation me dit qu'aujourd'hui la moyenne des prêts dépasse de beaucoup $500.

J'ai ici le rapport d'une agence commerciale de ma circonscription, où sont indiquées les hypothèques sur biens meubles inscrits au bureau du greffier du comté pour une seule semaine. Il s'agit de la semaine du 30 novembre 1955. On voit qu'en tout 115 emprunts ont été enregistrés, mais que, sur ce nombre, seulement 18 comportaient des montants inférieurs à $500. Il y en avait cinq de plus de $2,000. Comme 5 et 18 font 23, on voit donc que 92 de ces emprunts, soit environ 90 p. 100, comportaient des sommes allant de $500 à $2,000.

J'ai à la main un autre rapport portant sur la semaine du 14 décembre 1955 qui indique une situation analogue. Au cours de cette semaine-là, il y a eu 141 prêts dont 16 de moins de $500. Cinq étaient de plus de $2,000, ce qui laisse 120 prêts de $500 à $2,000. On a donc le même pourcentage que celui dont il a été question ci-dessus. J'y vois l'existence, entre les montants de $500 et de $2,000, d'une vaste gamme de prêts dont un grand nombre échappent au contrôle ou à la surveillance officielle qui s'impose.

Il y a lieu de se demander pourquoi nous devrions nous préoccuper de surveillance dans ce domaine. Après tout, nous vivons dans un pays libre, un gouvernement paternaliste ne doit pas s'immiscer dans nos affaires. Voici ce que je réponds à cela. Si deux et deux font quatre, il y a lieu de dire que 200 et 200 font 400. Si $500 valaient,—ils le valaient en effet,—$500 en 1939, tout le monde admettra qu'ils équivalent aujourd'hui à une somme de $1,000 à $1,500 environ. Donc, si la population canadienne en tirait profit et avantage en 1939, il nous sera également profitable en 1956 d'imposer une plus grande surveillance aux prêts consentis en vertu de cette loi, d'autant plus que nous avons profité d'une expansion économique rapide.

D'après les enquêtes que j'ai faites, je constate peu d'infractions à la loi et aux normes de moralité relatives à son application, pour ce qui est des prêts de moins de $500 mais ce sont les prêts s'étageant de $500 à $2,000 qui échappent à la surveillance et j'ai le regret de dire qu'à nombre de points de vue les normes de moralité des prêteurs d'argent laissent souvent à désirer. Je répète que je ne m'oppose pas à ce qu'on emprunte lorsqu'on a besoin de fonds pour acquitter des comptes de médecin ou d'hôpital ou pour acheter des articles nécessaires à la famille ou au foyer, mais nous ne devrions pas faire croire aux gens qu'il est plus facile d'obtenir de l'argent en l'empruntant qu'en travaillant pour le gagner.

La plupart de ces prêts sont nantis sur le salaire de l'employé, qui demande à son employeur d'affecter une partie de son salaire au paiement de sa dette; ils sont aussi garantis par les meubles, une automobile ou d'autres effets donnés en gage. Lorsqu'un emprunteur n'acquitte pas ses paiements, les meilleures compagnies l'interrogent afin de savoir pourquoi il n'acquitte pas sa dette et elles cherchent à l'aider à remédier à la situation dans laquelle il peut se trouver. Elles cherchent à trouver une solution qui sera à la fois à l'avantage de l'emprunteur et de l'institution prêteuse. Mais les compagnies qui ont moins de scrupules s'empressent de saisir les marchandises ou les biens nantis, menacent de les saisir ou bien elles prennent une saisie-arrêt sur le salaire de l'emprunteur; elles le menacent ou l'enjôlent, afin qu'il renégocie son prêt, à frais supplémentaires; souvent le prêteur exige aussi un boni.

A mon avis, les plus grandes difficultés résultent de ces prêts qui sont négociés de nouveau lorsqu'un emprunteur ne peut acquitter sa dette. On y ajoute des frais judiciaires, bien que je n'aie jamais pu savoir s'il y en avait effectivement. On ajoute aussi de fortes sommes pour l'assurance. Dans un cas dont je suis au courant on a ajouté une prime d'assurance de $177 à un prêt de $950.

Au cours des années, le Gouvernement a beaucoup accompli en vue de dissiper les craintes de la population. Les allocations familiales ont diminué les craintes de la jeunesse; la sécurité des vieillards a diminué la crainte des vieillards; les allocations de cécité ont dissipé la crainte de la cécité; l'assurance-chômage a diminué la crainte du chômage. Je suis maintenant d'avis qu'on devrait trouver des moyens de réglementer plus sévèrement les prêts, afin de diminuer la menace des requins de la finance.

Les gens qui empruntent de l'argent vivent dans une crainte extrême, à tel point qu'ils ne veulent fournir aucun renseignement au sujet de leurs emprunts, de crainte de représailles de la part du prêteur.

Toutefois, j'ai à la main la preuve qu'on exige des montants excessifs pour les emprunts de $500. J'ai ici la copie d'une déclaration certifiée déposée à la Cour suprême de l'Ontario lors d'un procès intenté par un prêteur. C'est sa propre déclaration, et il y reclame 33 p. 100 sur le solde du principal qui selon l'annexe à la déclaration certifiée, est de $1,270. Au taux de 33 p. 100, il demande à peu près $590 par an en guise d'intérêt. Je serais heureux de remettre ces renseignements aux autorités compétentes quand le moment sera arrivé.

J'ai également eu une entrevue avec un emprunteur qui avait obtenu un prêt de $800 et devait le rembourser en deux ans par un montant de $1,200. Cet emprunt est amorti. J'ai parlé avec un autre emprunteur qui avait obtenu $3,600 pour lesquels il devait rendre $4,400. Cet emprunt a été, lui aussi, entièrement remboursé en un an, mais le taux d'intérêt revient environ à 30 p. 100 par an.

Ces intérêts qu'on réclame ne sont peut-être pas illégaux, mais j'estime qu'ils sont tout à fait excessifs et qu'il faudrait les réglementer. Je recommanderai donc l'extension des dispositions relatives à la loi sur les petits prêts de façon à réglementer les emprunts jusqu'à $2,000. C'est en ce qui concerne les prêts dépassant $500, je le répète, qu'interviennent les grandes difficultés. Jusqu'à $500, tout semble en ordre, car ces prêts sont étroitement surveillés par le service des assurances.

Ceux qui empruntent plus de $500 doivent souvent verser une prime pour obtenir un prêt. L'emprunteur est dans une telle situation financière qu'il veut obtenir une somme d'argent. Pour divers motifs, d'ordinaire en raison du crédit de l'emprunteur, le prêteur exige qu'il verse une prime en espèces ou bien il lui accorde un prêt d'un certain montant et prend en retour une hypothèque d'un montant plus élevé. Évidemment, celui qui emprunte ainsi serait probablement bien mieux s'il n'obtenait pas de prêt car, si l'on en juge par la façon dont il a manié les fonds par le passé, il n'est pas en mesure de le faire de manière à profiter de la transaction.

Si les conditions de remboursement sont trop onéreuses et si l'emprunteur faillit à son engagement un mois, le prêteur peu scrupuleux, après avoir exercé une pression, conclut avec lui un contrat de refinancement qui absorbe le premier prêt et la prime et qui prévoit le versement d'une seconde prime, jusqu'à ce que la propriété de l'emprunteur soit tellement grevée que la mise de fonds dans les biens meubles et immeubles disparaît et que le prêteur prenne possession des biens.

[M. Brown (Essex-Ouest).]

Dernièrement, j'ai eu connaissance d'une affaire de ce genre qui est survenue dans ma circonscription et qui est consignée dans les archives de la Cour suprême de l'Ontario. D'après la correspondance que j'ai échangée avec l'avocat du prêteur, je constate que l'emprunteur s'est adressé à la compagnie de finance afin d'obtenir $2,000. Il a obtenu ce montant. La garantie fournie a été une hypothèque de $2,500 et l'intérêt exigé a été de 2 p. 100 par mois sur le montant de $2,000. Autrement dit, à l'argent effectivement avancé, s'était ajouté l'intérêt à 2 p. 100 par mois. L'hypothèque devait courir sur une période de six mois, puis toute la somme devenait due et remboursable.

A l'expiration de ce délai, l'emprunteur n'était pas en mesure de verser le solde de $2,500. Il fit donc des démarches auprès du prêteur et il fut convenu qu'une nouvelle prime de $500 serait ajouté à la somme de $2,500; il fut stipulé dans le contrat que 2 p. 100 d'intérêt par mois seraient exigés sur la somme intégrale de $3,000. Ainsi, l'emprunteur touche $2,000 comptant et fournit un nantissement pour $3,000 avec intérêt à 2 p. 100 sur cette dernière somme.

En fin de compte, à défaut de paiement, l'hypothèque fut saisie. L'emprunteur perdit sa propriété. Soit dit en passant, le ménage se sépara: l'emprunteur et sa femme partirent chacun de son côté pour trouver de l'emploi.

Une autre façon de procéder me paraît peu satisfaisante et elle n'est pas interdite par la loi; quand un emprunt est contracté, on déduit aussitôt de la somme un montant équivalant au premier versement mensuel tout en exigeant l'intérêt sur le total. On m'a récemment signalé un cas où le premier versement mensuel a été déduit par le prêteur sitôt l'emprunt contracté. Le prêt n'a pas encore été remboursé et il sera intéressant de constater quel règlement fera le bailleur de fonds lors du remboursement intégral.

Toutes ces pratiques dont j'en suis sûr, beaucoup de députés pourraient donner de nombreux exemples, et probablement des pires, tendent à entacher la réputation des compagnies de crédit et des prêteurs d'argent honnêtes et dignes de confiance qui s'efforcent de faire du bon travail en maintenant un niveau élevé de moralité et en conservant une réputation d'honnêteté dans l'accomplissement d'une tâche utile. Je propose donc que le Gouvernement entreprenne un examen dans tout ce commerce des prêts personnels pouvant aller jusqu'à 5,000 dollars, pour dégager ce que l'on peut faire afin de protéger nos citoyens et éliminer un certain nombre des pratiques douteuses qui semblent très à la mode à l'heure actuelle.

Là encore je comprends combien il sera difficile d'obtenir des preuves de ces abus car beaucoup de gens ont peur de venir témoigner. D'abord, ils ne veulent pas que les autres entendent parler de leurs transactions financières, de ce qu'ils font avec leurs banques, ni de leurs affaires personnelles. Deuxièmement, ils craignent, s'ils viennent témoigner, de voir compromettre les emprunts qu'ils peuvent alors avoir contractés et de subir de lourdes pertes.

J'ai reçu bien des lettres anonymes racontant des cas sordides, les uns à Montréal, les autres à Hull, à Toronto et ailleurs, mais aucune ne peut servir car elles sont anonymes. Mais je suis sûr que l'industrie elle-même en est au courant, et je suis heureux de constater que l'Association canadienne de prêts aux consommateurs voudrait bien voir réprimer toutes les pratiques équivoques. J'ai d'ailleurs une lettre du président de l'association qui dit en partie:

> L'Association canadienne des prêts aux consommateurs vous appuie sans réserve quand vous dites que la loi devrait être rédigée de façon à protéger ces emprunteurs. Nous vous félicitons de l'effort et de l'initiative dont vous avez fait preuve en vous faisant le porte-parole des gens de la région de Windsor.

Quant à l'intérêt exigé, question qui fait l'objet d'un projet de loi actuellement soumis à la Chambre, une étude devrait être entreprise pour en déterminer le taux raisonnable. Compte tenu du fait qu'aujourd'hui peu d'emprunts sont de $500 ou moins et de la somme de travail qu'exige une demande de petit prêt, il semble que le taux de 2 p. 100 par mois qui est actuellement en vigueur ne soit pas excessif. Je suis sûr que les sociétés de prêts ne verraient aucun inconvénient à diminuer considérablement leur taux d'intérêt pour les prêts de plus de $500. En réalité, j'ai discuté la chose avec le directeur d'une société de prêts. J'ai une lettre de lui indiquant que la société diminuerait volontiers son taux d'intérêt pour les sommes allant de $500 à $1,500 ou $2,000.

Le public en général n'est pas sans reproche. Une étude du rapport du surintendant des assurances montre que les emprunteurs sont ordinairement toujours les mêmes. Ces personnes sont toujours en dette envers quelque société de prêts. Elles n'ont pas l'air de pouvoir se tenir à jour de leurs obligations financières. On dirait qu'elles ont besoin d'une aide tutélaire. A mon avis, c'est une autre raison de vouloir que les dispositions de la présente loi soient élargies. Il me semble que la plupart des gens qui empruntent d'une institution prêteuse ne cherchent pas tant à savoir quelle somme d'intérêt ou d'autres frais sera ajoutée au montant de leur prêt, mais bien plutôt quelle somme mensuelle ils auront à acquitter. La question qu'on se pose est la suivante: combien devrais-je payer pour obtenir ce prêt? Si l'emprunteur estime être en mesure d'acquitter cette somme d'argent chaque mois, il est parfaitement satisfait.

Si nous voulons protéger l'ensemble des Canadiens contre cet esclavage financier dont nous entendons parler, j'exhorte fortement le Gouvernement, d'abord à étendre les dispositions de la loi sur les petits prêts de façon qu'elle s'applique aux prêts allant jusqu'à $2,000; en second lieu, qu'il y ait une enquête, soit par un ministère, par une commission royale ou par un autre organisme que le Gouvernement jugera opportun d'instituer, sur les conditions de tous ces prêts personnels jusqu'à concurrence de $5,000.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, je félicite les proposeurs de l'Adresse (M^me^ Shipley et M. Laflamme) et je souhaite la bienvenue aux nouveaux députés parmi lesquels je salue le nouveau représentant du Nouveau-Brunswick qui siège avec nous. Du point de vue statistique, comme dirait l'honorable député de Queens (M. MacLean), la représentation conservatrice du Nouveau-Brunswick est augmentée du tiers. Si nous réussissons à l'avenir à obtenir pour le Nouveau-Brunswick le tiers de ce que nous avons pu obtenir depuis deux ans, nous pourrons vraiment prendre notre place au soleil de l'économie canadienne.

Lors de l'élection complémentaire, j'ai eu le bonheur de faire un bref séjour dans la circonscription de Restigouche-Madawaska. Sans me donner pour une autorité sur toutes les questions qui intéressent la circonscription je crois que les sénateurs, membres du cabinet et autres députés qui sont venus de l'extérieur de notre province pour participer à la campagne électorale ont une leçon à apprendre. Je suis très heureux du résultat, parce que je sais que les gens du nord de notre province, en élisant le député actuel ont complètement rejeté les idées que se faisaient des élections les gens qui venaient de l'extérieur de la province. J'ai été certes très content de savoir que nos citoyens de langue française et les autres au Nouveau-Brunswick voulaient prendre leur propre décision. Bien que hospitaliers en d'autres temps, nous tenons à ce qu'on mette de côté, en période électorale, certaines manières de faire qui ne nous conviennent pas.

Bien avant l'ouverture de la session, il était facile de voir qu'il serait fortement question de la situation économique. Notre pays est à une époque où la mise en valeur de nos ressources et les placements de capitaux atteignent de nouveaux sommets, où la situation économique est prospère, où le produit national brut dépasse les prévisions, où on

met en œuvre de grandes entreprises d'envergure nationale. Je bornerai mes brèves remarques à ce dernier point sur lequel j'appelle l'attention de la Chambre.

Ayant dit que le Canada est dans une période de vaste expansion économique, je poserai immédiatement la question que voici: comment le Nouveau-Brunswick participe-t-il à cette expansion? Je ne puis répondre mieux qu'en citant une étude faite par deux professeurs de l'Université du Nouveau-Brunswick, MM. Smith et Whalen, deux de mes amis. Ce sont deux jeunes hommes brillants qui auraient bien pu gagner l'ouest ou bien aller n'importe où ailleurs et réussir très bien, comme l'ont fait nombre d'autres habitants des provinces Maritimes. Mais ils ont décidé de rester avec nous et de nous aider à traverser cette dure période. Je citerai la première partie de l'étude qu'ils ont faite récemment à propos de notre expansion économique:

Quand le Nouveau-Brunswick est entré dans la Confédération en 1867, son régime économique était bien au point et prospère. L'économie provinciale dépendait alors presque entièrement de la forêt et de la mer; ces occupations fondamentales soutenaient de petites industries agricoles, manufacturières, d'artisanat et de services. Les techniques du bois, du vent et de l'eau (c'est-à-dire l'industrie des sciages, la construction navale et le commerce des transports) se sont favorablement développées au cours de la première moitié du XIXe siècle dans une province entourée par la mer et dont le climat est propice à la croissance des arbres.

Après 1880, cependant, le rythme de l'essor économique du Nouveau-Brunswick a commencé à demeurer bien en arrière de celui de l'essor économique de l'ensemble du Canada. Ce retard a été attribuable à plusieurs facteurs comme la mise au point du navire à vapeur, l'établissement d'un réseau ferroviaire national et transcontinental, l'accroissement du protectionnisme, certains changements d'ordre technologique dans l'industrie manufacturière et l'ouverture du canal de Panama.

Pour exposer la question dans mes propres termes et en tant qu'elle s'applique aux conditions actuelles, je dirai que le revenu des particuliers est peut-être le meilleur indice de notre situation. En fonction de l'ensemble du revenu personnel des Canadiens, nous savons que le nôtre est passé de 72·4 p. 100 en 1946 à 61·8 p. 100 en 1953. C'est une situation alarmante. En 1954, dernière année dont nous ayons la statistique, nous avons atteint seulement le revenu par habitant que le reste du Canada avait obtenu en 1946.

Il était donc naturel de nous attendre à trouver dans le discours du trône une mention précise d'une entreprise économique de nature à aider le Nouveau-Brunswick. Nous avons entendu parler des pipe-lines et du blé, mais, je le crains, on n'a fait aucune mention directe d'un projet qui nous aiderait sensiblement du point de vue économique. Le 12 janvier, à la page 52 du hansard, le premier ministre nous a fourni une manière d'explication pour cette omission dans le discours du trône. Je cite ses paroles:

[M. Bell.]

J'ai dit que nous considérions que le Parlement ne devrait pas pourvoir à une participation aux frais d'entreprises provinciales, sauf en des circonstances spéciales et à condition que cela rentre dans le cadre d'une politique que nous pourrions justifier sur la base de l'intérêt national.

Veuillez encore remarquer ces mots "sur la base de l'intérêt national", monsieur l'Orateur, car ils s'accordent à mon thème. Les perspectives d'avenir du Nouveau-Brunswick sont bonnes. Nous avons eu la chance de découvrir de nouveaux gisements en cette province et nous espérons que les mesures nécessaires à leur mise en valeur nous seront bien profitables. Toutefois, un obstacle a dérangé nos plans. Nous trouvons qu'afin d'installer dans cette province des fonderies pour le raffinage des minerais, il faut leur fournir de l'électricité à bon marché. Nous avons des ressources d'énergie électrique, comme chacun le sait, mais non les moyens de les financer convenablement. Le trésor provincial ne peut pas se le permettre, et nous avons dû solliciter du gouvernement fédéral une forme quelconque de prêt sans intérêt ou à faible intérêt. Le gouvernement fédéral n'a pas encore, à ce jour, jugé opportun de nous aider de cette manière. Il nous a répondu que c'est une entreprise purement provinciale et qu'il ne peut absolument pas nous aider car ce n'est pas un projet d'intérêt national. Veuillez remarquer, monsieur l'Orateur, ces derniers mots: car ce n'était pas un projet d'intérêt national!

C'est très sérieusement que je demande ici: quelle différence y a-t-il entre un pipe-line de l'Ouest dont nous ne pouvons retirer aucun avantage dans les provinces Maritimes, et l'un de nos projets d'aménagements locaux comme celui de Beechwood, dont j'ai parlé? Le 13 septembre 1955, on annonçait que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario avaient conclu un accord sur un plan de financement destiné à aider le nouveau pipe-line albertain. Tel est le principe, monsieur l'Orateur. Nous avons là une assistance directe accordée par le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial. Comme je l'ai dit, nous ne pouvons pas voir quelle différence il y a entre notre projet et un projet comme celui d'un pipe-line.

En second lieu, je veux parler de la voie maritime. Nous étions fatigués d'entendre parler de la voie maritime. Dès qu'il fut question de la canalisation du Saint-Laurent, l'indifférence qu'on manifestait quant à l'avenir des ports des provinces Maritimes nous ennuyait déjà. Nos soupçons s'accroissent de jour en jour. Un ou deux faits venus au jour l'été dernier montrent que nos craintes

ne sont pas tout à fait sans fondement. Dans un discours qu'il a prononcé à Boston le 10 novembre 1955, l'honorable M. Chevrier a dit:

M. Lionel Chevrier, président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, a dit hier soir qu'on s'attendait à une grande augmentation des transports maritimes entre les États de la Nouvelle-Angleterre et la région de la voie maritime du Saint-Laurent.

Il a dit aux membres du cercle ferroviaire de la Nouvelle-Angleterre que ce serait le résultat de l'expansion industrielle et démographique de la région de la voie maritime, expansion "qui serait avantageuse pour les deux régions et pour les services de transport qui les relient".

M. Chevrier a déclaré: "L'évolution rapide de l'économie tant aux États-Unis qu'au Canada diminue les risques d'éventuelle désorganisation des moyens de transport existants." 'Les régions industrielles échangent déjà volontiers leurs moyens de transport; lorsque les distances ne sont pas trop grandes, le volume de ces échanges peut devenir considérable."

C'est pour cette raison,—songeant à l'expansion industrielle qui résultera de la voie maritime,—qu'il a prédit une hausse importante de ce qui est maintenant un trafic plutôt léger entre la Nouvelle-Angleterre et les provinces centrales du Canada.

Où figurent les provinces Maritimes dans cette prédiction de M. Chevrier? La grève qui s'est produite à Saint-Jean nous a donné un autre sujet d'alarme à propos de la voie maritime. Un de nos grands employeurs, la raffinerie de sucre, était en mesure de s'agrandir, mais par suite d'un différend avec le syndicat, a jugé nécessaire de cesser le travail. Les deux parties ont mis fin aux négociations. L'affaire a été enfin réglée le 8 décembre et les administrateurs ont fait une déclaration significative. Il faut remarquer que l'administration de cette entreprise est dirigée du centre du Canada. Voici le texte de la déclaration:

A propos des demandes du syndicat visant à réduire le nombre hebdomadaire des heures de travail, on déclare que, durant toutes les négociations, la compagnie a concédé que la semaine de travail de 48 heures était démodée. Elle avait franchement et clairement mis carte sur table au sujet de graves inconvénients d'ordre géographique qui ont été mis en relief lors d'un relevé économique qui vient de se terminer, et dont les plus graves effets se feront sentir lors de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent.

Voilà la grande entreprise nationale qui doit favoriser tout le Canada. Il nous est très difficile de voir pourquoi le blé peut devenir une grande entreprise nationale, le barrage de la Saskatchewan-Sud peut devenir une entreprise nationale, alors que l'une de nos entreprises, Beechwood, la création d'une marine marchande ou l'exploitation de la houille des Maritimes ne peut le devenir. Cette dernière pourrait profiter à tous.

Pour pouvoir répandre ces idées, il nous faut commencer par régler certains graves problèmes. Nous devons d'abord faire comprendre à la population du Canada que notre économie n'est que peu diversifiée à cause de notre situation géographique et parce que nous n'avons aucune grande industrie. Nous nous trouverons toujours dans la même situation. Nous n'avons pas de grands cours d'eau; nous n'avons rien qui nous permette de nous adapter à l'économie canadienne ni qui nous fournisse l'occasion de rendre service à toutes les provinces. Il faut d'abord tenir compte du fait que les provinces Maritimes sont petites.

Le problème le plus difficile à régler, à mon avis, c'est peut-être celui qui découle de ce qu'on a appelé la mentalité d'Ottawa. Je veux parler des politiciens d'Ottawa qui refusent de regarder au delà du canal Rideau. Ils ne veulent pas regarder jusqu'à la mer ni se rendre compte que nous avons un rôle important à jouer dans l'essor du Canada. On a dit que nous étions un peuple de terriens. C'est vrai, monsieur l'Orateur. Au lieu d'être une grande nation maritime, nous sommes dirigés du centre du pays. Je suis fort amusé d'entendre des gens de cette partie-ci du pays parler de vastes entreprises d'envergure nationale et, du même coup, rappeler les grands programmes nationaux de sir John A. Macdonald. Il frémirait à la pensée des projets étroitement conçus qu'on semble considérer aujourd'hui comme des programmes d'envergure nationale.

Nous devrions repenser ce que signifient ces mots que nous avons tellement à la bouche aujourd'hui: "Des entreprises d'envergure nationale." A ce propos, tous les Canadiens devraient se demander de nouveau ce que nous entendons par des "entreprises d'envergure nationale". Le Gouvernement est entièrement à blâmer pour se cacher comme il le fait derrière ces mots depuis quelque temps. On pourrait peut-être nous adresser des reproches à tous, parce que nous ne concevons pas bien ce que cela signifie. J'ajouterai que le Gouvernement tire injustement avantage de l'emploi de cette expression.

L'an dernier a eu lieu une conférence fédérale-provinciale. Notre province est venue ici présenter ce que nous considérions une nouvelle façon d'aborder la question. Nous avions notre propre formule et nos propres propositions à présenter. Si je ne me trompe, la conférence a reconnu séance tenante que nos propositions étaient très bien conçues. Nous avions établi une formule selon laquelle notre revenu par tête devrait atteindre 85 p. 100 du revenu moyen par tête dans tout le Canada. Nous ne demandions pas 100 p. 100, mais 85 p. 100 seulement. C'est dire que nous demandions que les gens de notre région aient un niveau de vie égal à 85 p. 100 de celui du Canadien moyen. Qu'est-il arrivé? Après avoir reçu

un peu d'encouragement, nous avons maintenant une idée de ce que les provinces recevront.

A ce propos, il me suffit de citer un éditorial que le *Globe and Mail* a publié le 13 janvier au sujet des déclarations qu'on a faites sur la nouvelle entente fiscale. J'aimerais aussi ajouter, monsieur l'Orateur, que le *Globe and Mail* mérite beaucoup de félicitations pour les éclaircissements qu'il fournit sur les maux des provinces Maritimes. Nous trouvons tous un grand réconfort dans le vif intérêt que le *Globe and Mail* manifeste à l'égard de la situation existant là-bas. Tout l'été, il a publié d'excellents articles sur les conditions qui règnent chez nous; il est bien au courant de nos problèmes.

Dans le dernier paragraphe de son éditorial, le *Globe and Mail* résume nos arguments bien mieux que je ne pourrais le faire:

> Lorsque les besoins fiscaux sont aussi évidents que dans les provinces Maritimes, la nouvelle formule apparaît aussi insuffisante que la première. Si on groupait ensemble les parts que l'Ontario verse à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à Québec pour les donner aux provinces Maritimes, l'intérêt national serait mieux servi. Et l'Ontario serait heureux de participer ainsi à la réalisation plus parfaite des objectifs de la Confédération.

C'est peut-être là un point de vue nouveau sur l'ensemble du problème qui se pose à nous. J'ai voulu montrer que l'emploi inconsidéré des mots "entreprises d'envergure nationales" a paralysé notre capacité de réflexion et nous a troublés plus qu'il n'aurait fallu. En terminant je me contenterai de rappeler que c'est un professeur des provinces Maritimes qui se trouve actuellement dans l'Ouest, Norman MacKenzie, qui disait du bien-être économique des provinces qu'il était fonction de la prospérité du Canada. Mais me dira-t-on comment le Canada peut être prospère s'il y a, dans l'Est, ce terrible abcès?

M. R. F. L. Hanna (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, je me joins aux préopinants pour féliciter les motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je transmets les souhaits de ma ville d'Edmonton, celle qui s'étend le plus vite au Canada, croyons-nous, et que le grand public se plaît à appeler le nid de la coupe Grey.

Au nom de la population d'Edmonton-Strathcona, je signale quel plaisir nous avons eu de voir tant de ministres du cabinet fédéral dans l'Ouest, durant l'année écoulée. On espère que les ministres qui n'y sont pas allés en 1955 trouveront le moyen de visiter l'Alberta au cours de la présente année. De fait, j'espère que tous les députés de l'Est, surtout ceux qui n'ont pas encore vu l'Ouest, auront cette année l'occasion de nous rendre visite. Apparemment, nous aurons peut-être une autre joute de la coupe Grey dans l'Ouest cette année; dans ce cas, Edmonton entrevoit d'autres réjouissances et nous pensons qu'il serait à propos que le plus grand nombre possible de députés de l'Est viennent nous voir.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que toute l'Alberta a été enchantée lorsque le premier ministre a trouvé le moyen de venir en Alberta au début de septembre pour prendre part à la célébration de notre cinquantenaire. Sa visite à cette occasion nous a rappelé celle de sir Wilfrid Laurier à l'occasion de l'inauguration de la province de l'Alberta il y a un demi-siècle. Au nom de la population que j'ai l'honneur de représenter, je tiens à remercier encore le premier ministre d'avoir pris le temps de nous rendre visite à cette occasion en dépit des lourdes responsabilités qui pèsent en tout temps sur ses épaules à Ottawa.

Je veux également féliciter le Gouvernement de nous avoir donné dans le discours du trône toutes les preuves que notre pays continuera de connaître la prospérité pendant les douze prochains mois. Même s'il y a quelques points faibles dans notre économie, comme l'excédent de blé dont nous avons tant entendu parler depuis environ une semaine, je suis persuadé que le Gouvernement fera tout ce qu'il faut pour amener ces points faibles au niveau général élevé de notre prospérité nationale. J'aimerais féliciter le Gouvernement des mesures qu'il a déjà prises. Elles seront d'un grand secours pour les cultivateurs de l'Ouest, qui ont bien besoin d'argent. Toutefois, d'autres mesures s'imposeront peut-être; dans ce cas, je suis sûr que notre Gouvernement ne se fera pas tirer l'oreille.

J'ai déjà inscrit au *Feuilleton* une résolution portant sur l'excédent de blé; aussi m'abstiendrai-je d'en parler maintenant. Je veux pourtant signaler certains problèmes au gouvernement.

Ces derniers mois, il y a eu beaucoup de publicité faite dans le nord de l'Alberta sur les Indiens de cette région. Cette publicité a, à bon droit, vivement préoccupé ceux qui s'intéressent très sincèrement à ce groupe ethnique qui fait partie de notre population. Pour ma part, je suis convaincu que les Indiens du nord de l'Alberta ont beaucoup de difficultés, quand ce n'est pas de la vraie misère. Mon opinion se fonde sur des rapports reçus de sources dignes de foi.

J'aimerais qu'on sache bien que je ne me considère aucunement comme une autorité en matière d'affaires indiennes. En vérité, je doute que de telles personnes soient bien

nombreuses au sein du Parlement actuel. C'est à nous qu'il appartient de résoudre le problème des Indiens et nous devons nous efforcer de le résoudre le mieux possible. Je crois que c'est aujourd'hui l'un des problèmes les plus difficiles à résoudre au Canada.

Il n'y a personne parmi nous, j'en suis sûr, qui n'aimerait que la population indienne occupe toute la place qui lui revient dans la vie nationale, économique et sociale du Canada, avec tous ses titres de citoyenneté. Je crois que c'est l'objectif que nous avons en vue pour notre population indienne, ou du moins je l'espère. Mais il nous faut avoir du sens pratique. Il faut reconnaître que bien des Indiens ne sont pas prêts et ne le seront pas d'ici longtemps à s'intégrer pleinement dans notre nation. Ils sont libres, peut-on dire, d'évoluer à leur gré dans notre société, mais la plupart d'entre eux malheureusement ont décidé de vivre dans une sorte d'isolement volontaire. Ce déplorable état de choses semble attribuable à un concours de circonstances, manque d'instruction, manque de spécialités, différence de langue et autres obstacles d'ordre culturel.

Je crois qu'un autre motif de leur isolement volontaire est leur désir naturel de conservation. Ils s'imaginent que s'ils renoncent à leurs réserves ils risquent de tout perdre. Je crois que nous devons d'une façon ou de l'autre les persuader de se trouver un meilleur mode de vie et que nous devrions nous efforcer de leur faire quitter la réserve afin de se trouver de l'emploi au sein de la population en général.

Certaines gens vont jusqu'à dire que des Indiens perdent graduellement du terrain, alors que les autres éléments de notre civilisation canadienne progressent de façon constante. Je ne suis pas juge en la matière mais s'il y a quelque vérité là-dedans, c'est sûrement déplorable. Toutefois nous avons une certitude, c'est que nos populations indiennes ne devraient pas souffrir de vraie misère. S'il y en a de la vraie misère quelque part,—on dit qu'il y en a chez les Indiens du nord de l'Alberta,—des secours immédiats et efficaces s'imposent. Avant les remèdes à long terme, tels qu'une meilleure instruction, il faut de meilleures rations et de meilleurs vêtements. Les secours ne suffisent pas à résoudre le problème, et il ne faut pas les rendre plus attrayants que le travail.

En Alberta, comme dans d'autres régions du Canada probablement, on trouve des bandes indiennes fort à l'aise, grâce à la location de gisements pétroliers et le reste. Néanmoins, il semble qu'elles ne se rapprochent guère de l'objectif d'une citoyenneté complète. C'est le noeud du problème. Je dois reconnaître qu'à cet égard je suis partisan de la doctrine du conditionnement par le milieu. Si nous ne faisons rien de vraiment pratique pour modifier le milieu dans lequel vit l'Indien, nous continuerons d'avoir des Indiens canadiens plutôt que des Canadiens tout court.

Il faudrait en effet, selon moi, favoriser plus que nous le faisons le départ de ceux qui sont prêts à abandonner la réserve et à gagner leur vie aux côtés des autres citoyens en général. Il faut prendre des mesures pour lutter contre cette ségrégation volontaire qui ne fait que perpétuer le problème.

On pourrait très bien demander: "Que proposez-vous de faire à ce sujet?" En quelques mots, j'affirme que l'exécution de nos programmes à long et à court terme devrait être plus efficace, et se faire à un rythme plus accéléré. Le travail que nous avons accompli pour assurer le progrès des Indiens a été si lent que je suis sûr que nous n'avons sur place ni assez de surveillants ni assez de travailleurs de toutes sortes.

Je veux profiter de cette occasion pour louer sans réserve les agents, professeurs, médecins, infirmiers et missionnaires spécialistes des affaires indiennes qui ont travaillé si dur, et continuent de le faire, pour résoudre ce très épineux problème. Mais je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que la tâche déborde virtuellement tous ces gens qui travaillent sur place. Je suis persuadé que notre progrès est si lent à l'heure actuelle, du moins dans le nord de l'Alberta, que nous n'avançons pas du tout.

A mon avis, nous devons voter des crédits plus considérables pour résoudre le problème de nos Indiens. Ces crédits sont nécessaires pour permettre d'envoyer plus de travailleurs parmi eux et accélérer notre programme d'éducation. La cause première de la misère des Indiens du Nord est, semble-t-il, la disparition du gibier devant les progrès de la colonisation des blancs. Cette avance a privé l'Indien de son traditionnel moyen de subsistance et l'a réduit à une existence misérable, aux crochets de l'assistance publique.

Je vois qu'il est près de six heures, mais peut-être me permettra-t-on de terminer mon sujet?

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député a-t-il le consentement unanime?

Des voix: Continuez.

M. Hanna: Il nous faut le plus tôt possible les convaincre qu'ils doivent trouver d'autres moyens d'assurer leur subsistance. Il est certes possible de leur démontrer qu'ils vivraient bien mieux grâce à des occupations autres que la chasse, la pêche et le piégeage. A l'heure actuelle, ils ne semblent pas avoir la préparation nécessaire. Nous devons donc adopter les mesures qui les formeront le plus rapidement

possible dans les divers domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'exploitation minière, des travaux de construction. Certes les fermes et l'industrie des sciages ont besoin de bras, mais jusqu'ici nous n'avons pas encore persuadé bien des Indiens des avantages de ces occupations pour leur niveau de vie.

Il y a près de 150 ans, Thomas Jefferson parlait du problème indien en ces termes:

> Encouragez-les à abandonner la chasse, à se consacrer à l'élevage du bétail, à l'agriculture et à l'artisanat domestique, et à se convaincre qu'ils pourront vivre avec moins de terrain et de travail; et mettez à leur portée de plus en plus des choses qui pourraient les aider à faire la transition.

J'aimerais à ce sujet faire deux remarques. D'abord je suis entièrement d'accord avec ces idées, et ensuite, il semble qu'en un siècle et demi personne n'ait beaucoup fait dans ce sens.

On a dit ici beaucoup de bien du plan de Colombo, et à bon droit d'ailleurs, mais notre population indienne a aussi besoin de son petit plan de Colombo. Si ce programme vaut pour le sud-est asiatique, il vaudrait aussi chez nous. Nous devons accélérer un programme d'assistance propre à les aider à s'aider eux-mêmes au lieu de nous contenter de les secourir. Les secours directs au besoin, j'en suis, mais ils ne devraient pas être nécessaires en des temps comme ceux que nous connaissons.

Et maintenant, j'aimerais féliciter le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) de la mesure qu'il a déjà prise pour résoudre le problème des Indiens. Nombre de personnes dévouées font, à n'en pas douter, beaucoup de bon travail. Sous l'impulsion du ministre actuel, et des ministres qui l'ont précédé, l'instruction des Indiens s'améliore rapidement et de nombreuses écoles ont été ouvertes. Je lisais l'autre jour dans le *Journal* d'Edmonton qu'une expérience fort intéressante avait lieu dans la ville de Jasper Place aux environs d'Edmonton. Soixante petits Indiens sont amenés en autocar tous les jours aux écoles de la ville où ils étudient avec d'autres petits Canadiens. Tous ceux qui participent à cette réalisation méritent les plus grands éloges, car ce genre d'initiative portera des fruits, j'en suis sûr. Tous ces jeunes Canadiens gagneront sûrement à grandir ensemble.

Je félicite aussi le ministre des mesures qu'il a prise pour que les jeunes Indiens puissent suivre des cours techniques en Alberta. Il a également pris des dispositions pour collaborer avec le ministère albertain de l'Agriculture, afin que des cours abrégés d'agriculture soient donnés dans les réserves de la province. J'espère que des dispositions de ce genre permettront bientôt d'atteindre autant que possible toute notre population indienne.

Le ministre dit qu'il ira dans l'Ouest aussitôt que l'occasion lui en sera offerte, afin d'y étudier sur place les problèmes de nos Indiens du Nord. Je l'espère, car je voudrais qu'il constate lui-même ce qu'il y a à faire.

(Sur la motion de M. Hanna, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, autant que je puisse prévoir, nous continuerons le présent débat lundi, mardi et mercredi, s'il est nécessaire de le poursuivre jusque-là.

(A six heures et deux minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA DIVISION DE L'IMPÔT—QUESTION N° 23

M. Gagnon:

1. Quels sont les noms des hauts fonctionnaires de la Division de l'impôt, *a*) au bureau central du ministère du Revenu national, *b*) au bureau de district d'Ottawa?
2. Quels traitements reçoivent-ils?

Réponse de **l'honorable M. McCann:**

1. *a*) Sous-ministre—M. J. G. McEntyre ..... $ 15,500
Sous-ministre adjoint—M. D. H. Sheppard $13,500
Directeur du service de cotisation—M. H. H. Milburn $ 12,000
Directeur de la Division des services administratifs—M. W. W. McA'Nulty ..... $ 10,000
Directeur du Service du contentieux—M. A. A. McGrory ..... $ 12,000
Directeur du Service de l'inspection—M. S. F. Hobart $ 10,000
Directeur du Service d'étude et d'aménagement—M. H. F. Herbert ..... $ 9,000
b) Directeur—M. G. W. Northfield ..... $ 9,500
Cotiseur en chef—M. W. O. Wadge ..... $ 7,900
Chef de section à l'administration—M. T. W. Thompson ..... $ 6,800

2. Voir réponse au n° 1.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 janvier 1956

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HON. M. ST-LAURENT—CLARIFICATION DE LA DÉCLARATION PORTANT SUR LA PRÉTENDUE EXPORTATION DE MATÉRIEL MILITAIRE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, afin d'expliquer immédiatement à la Chambre qu'en revisant le compte rendu du hansard, à propos de la réponse que j'ai donnée vendredi à une question du chef de l'opposition (M. Drew) au sujet des expéditions d'armes ou d'équipement du Canada, j'ai constaté que mes paroles n'étaient pas aussi précises qu'elles auraient dû l'être.

J'ai dit qu'à "l'heure actuelle, nous nous préoccupons autant que tout honorable membre de la Chambre de la situation existant au Moyen-Orient, et qu'il n'y aura pas d'expédition en attendant que la question ait été débattue à la Chambre des communes". De fait, toute cette discussion a surgi à la suite de l'inquiétude que suscite la situation au Moyen-Orient, et il était dans mes intentions que mes paroles relatives aux expéditions se rapportent à cette région dont je venais de parler; je crois d'ailleurs que tout le monde a compris que c'est bien à cette région qu'elles se rapportaient.

Cependant, quand j'ai lu le compte rendu, il m'a semblé que mes paroles relatives aux expéditions pourraient être mésinterprétées et qu'on pourrait croire qu'elles signifiaient qu'il n'y aurait d'expéditions à destination d'aucun pays, y compris nos alliés de l'Atlantique-Nord. J'ai donc inséré après le mot "expéditions" les mots "dans la région". J'ai voulu profiter de cette première occasion pour expliquer à la Chambre que j'avais agi ainsi afin d'éviter toute possibilité qu'on interprète mal ma déclaration, à l'extérieur ou même ici au Parlement.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tous les membres de la Chambre se réjouiront de l'addition de ces mots, car je pense bien que personne n'a cru qu'il y avait lieu de cesser les envois d'armes que nous expédions comme partie des accords généraux de l'OTAN. L'inquiétude qu'on a manifestée portait sur l'expédition d'armes à une région où régnait une grande agitation et surtout, dois-je ajouter, sur l'incertitude des ministres quant à la véritable nature de la situation.

M. l'Orateur: Afin que nous puissions procéder méthodiquement, qu'on me permette de signaler qu'une question de privilège ne peut pas être débattue.

LOI SUR LA ROUTE TRANSCANADIENNE

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1955

M. Maurice Bourget (adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je demande à déposer sur le bureau de la Chambre deux exemplaires du rapport des opérations découlant de la loi sur la route transcanadienne pour l'année financière terminée le 31 mars 1955.

M. l'Orateur: Je signale à l'adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics que, d'après notre nouvelle procédure, il lui suffit de faire porter ces documents au Greffier.

LOI SUR LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LES CATÉGORIES DE PRÊTS, ETC.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier la proposition suivante dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur la Banque d'expansion industrielle en vue d'augmenter les catégories de prêts qui peuvent être effectués en vertu de la loi; de porter de cinquante millions de dollars à soixante-quinze millions de dollars la limite du total des prêts qui excèdent deux cent mille dollars; et d'apporter certains changements à l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LOI SUR LA PENSION DU SERVICE PUBLIC

MODIFICATION VISANT À ÉTENDRE L'APPLICATION DE LA LOI, À APPORTER DES CHANGEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF, ETC.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance

pour étudier la proposition suivante dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à modifier la loi sur la pension du service public en vue d'étendre l'application de la loi et d'y apporter, de plus, les modifications résultant de cette extension ainsi que celles qui ont trait à l'application de la loi.

La motion est adoptée.

PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE

ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ CHARGÉ D'EXAMINER LES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR LA COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL

L'ordre du jour appelle.

Avis de motion du Gouvernement—Le premier ministre propose:

Qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit institué aux fins d'examiner les progrès et les programmes de la Commission du district fédéral quant à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de la capitale nationale et de présenter un rapport;

Que les députés qui représenteront la Chambre des communes au sein dudit comité soient désignés à une date ultérieure;

Que ledit comité soit autorisé à assigner des personnes, à demander le dépôt de documents et de dossiers, à siéger pendant les séances de la Chambre et à faire rapport de temps à autre;

Que ledit comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et les dépositions, selon qu'il l'ordonnera, et que les dispositions de l'article 66 du Règlement soient suspendues à cet égard; et

Qu'un message soit adressé au Sénat lui demandant de s'unir à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour faire partie du comité mixte projeté.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois savoir que, en conformité du nouveau Règlement, cette motion doit être transformée en ordre inscrit au nom du Gouvernement.

M. l'Orateur: Ordre inscrit au nom du Gouvernement.

QUESTIONS OUVRIÈRES

PRÉTENDUES MISES À PIED À L'AVIONNERIE BRISTOL, À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Production de défense s'il sait qu'un certain nombre d'employés de la *Bristol Aircraft*, à Winnipeg, ont reçu avis de leur mise à pied? L'avis indique que d'autres congédiements suivront, par suite de l'annulation de commandes de l'État. Le Gouvernement n'est-il pas en mesure de remédier à la situation?

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, la *Bristol Aircraft Company of Canada* est une société privée, qui exécute du travail pour le gouvernement, pour Air-Canada et nombre d'entrepreneurs privés. L'embauchage à cette avionnerie regarde la direction de l'établissement. Il n'y a pas eu d'annulation de commandes de l'État. Le travail destiné à la *Bristol Aircraft* lui est confié en effet. Il conviendrait davantage de parler des emplois qui ont résulté des plaintes à l'adresse de la *Harvard Aircraft*. Cependant, je sais qu'aucune action du Gouvernement n'a directement provoqué de chômage à Winnipeg.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

PROCÉDURE RELATIVE À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'EXPORTATION DE FOURNITURES MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Vendredi dernier, le premier ministre a déclaré, ainsi qu'en fait foi la page 362 du compte rendu, qu'il comptait pouvoir formuler aujourd'hui une déclaration détaillée disant si l'on avait délivré des permis d'exportation de pièces de canons ou de tout autre matériel militaire.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. Pendant la fin de semaine, nous avons soigneusement étudié la question. Les rapports que nous avons reçus sont en train d'être vérifiés de près par le ministère de la Production de Défense, le ministère du Commerce, le ministère de la Défense nationale et le ministère des Affaires extérieures. Je crois comprendre que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) possède la plus grande partie des renseignements requis, et qu'on est à les vérifier de nouveau pour qu'ils soient absolument exacts. Sauf erreur, il pense pouvoir faire une déclaration demain.

DÉCLARATION SUR L'ARMEMENT DES AVIONS HARVARD EXPÉDIÉS À L'ÉGYPTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Jeudi dernier, monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition m'a posé une question supplémentaire, à la suite de celle qu'il venait de poser à mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet de l'aptitude des avions d'entraînement Harvard à porter des armes. Sa question supplémentaire était la suivante:

...a-t-on pris la précaution de s'assurer que de l'armement de guerre n'accompagne pas les avions d'entraînement Harvard expédiés à l'Égypte?

Je tiens d'abord à préciser que les Harvards en question n'ont jamais été la propriété du Corps d'aviation royal canadien et n'ont jamais été utilisés par lui. Selon les renseignements dont je dispose, ils ont été assemblés et construits, avec des pièces détachées, par la *Canadian Car and Foundry Company Limited* comme avions d'entraînement pour l'Égypte et ressemblent aux Harvards dont se sert actuellement notre aviation, pour la première phase de l'instruction des pilotes. Les Harvards construits pour l'Égypte, à ce qu'on m'assure, n'ont été dotés ni d'armement d'aucune sorte ni de dispositifs qui pourraient permettre de les armer. Pour en faire des armements utilisables, en tant que tels, il faudrait les renvoyer à la fabrique pour deux mois au moins de travaux très poussés.

Le CARC n'a pas mis d'armes aériennes à la disposition de ceux qui utiliseront les Harvards construits pour l'Égypte; il n'a d'ailleurs reçu aucune demande à ce sujet. Pareille demande, si elle était présentée, ferait l'objet d'un examen très approfondi par les organismes compétents du Gouvernement, suivant une méthode que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, exposera en détail, si j'ai bien compris, dans la déclaration qu'il fera demain.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Le ministre veut-il dire que les avions Harvard en question n'appartenaient pas au CARC et que, par conséquent, le modèle a été modifié et serait maintenant différent de celui qu'utilise ordinairement le CARC?

L'hon. M. Campney: Je ne saisis pas l'objet de la question de l'honorable député. L'avion d'entraînement Harvard est destiné à la formation primaire; il ne sert aucunement au combat. Sauf erreur, les avions fabriqués pour l'Égypte l'ont été de la même manière et d'après les mêmes devis que notre avion destiné à la formation primaire.

L'hon. M. Drew: Que veut dire le ministre en déclarant qu'il ne s'agissait pas d'avions appartenant au CARC, car il a dû vouloir dire quelque chose?

L'hon. M. Campney: Ce que j'ai voulu dire, c'est que le député m'a posé une question à mon titre de ministre de la Défense nationale et m'a demandé si nous avions fabriqué des armes pour l'avion d'entraînement Harvard.

L'hon. M. Drew: Non, monsieur l'Orateur, et je tiens à ce qu'il n'y ait aucune confusion dans le compte rendu. J'ai posé la question parce que nous avons vu une photographie d'avions d'entraînement Harvard fournis par le CARC. J'ai demandé s'il y a une différence entre les avions d'entraînement Harvard fournis par le CARC et les avions d'instruction Harvard fournis à l'Égypte dans ce cas-ci. Il me semble que la question revêt une certaine importance et que le ministre peut y répondre, s'il s'ouvre bien les oreilles.

LES PÊCHERIES

PRÉTENDU TRANSFERT D'UNE STATION BIOLOGIQUE AUX PROVINCES MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries): La semaine dernière, monsieur l'Orateur, l'honorable député de Royal a demandé si le Gouvernement a l'intention de transférer de St-André (N.-B.) à Halifax la station de recherches sur les pêcheries.

La réponse est non. Cette station, qui employait en 1944 10 fonctionnaires à plein temps et 7 fonctionnaires saisonniers, emploie maintenant 96 fonctionnaires à plein temps et 29 fonctionnaires saisonniers. St-André est l'emplacement idéal de la station biologique pour desservir les provinces Maritimes, vu qu'elle se trouve au centre de la plupart des pêcheries.

Cependant, comme une ou deux pêcheries des provinces Maritimes ne se concentrent pas autour de St-André, nous postons depuis quelques années des fonctionnaires à Ellerslie (I. P.-É.) et à Shippegan (N.-B.) en vue d'études sur les huîtres, ainsi qu'à Chatham (N.-B) en vue d'études sur l'éperlan.

L'Office technique et scientifique des pêches du Canada vient de recommander que l'on établisse à Halifax deux autres petits groupes afin qu'ils soient plus près de leur travail.

La Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique a établi son siège à l'Université Dalhousie, à Halifax, ville qui est aussi le centre de notre flotte de chalutiers hauturiers; on estime donc que la section étudiant le poisson de haut fond devrait être située là afin d'exécuter notre part de travaux de recherches pour la commission.

La Marine royale canadienne et le ministère des Pêcheries ont un programme commun d'études océanographiques. Étant donné que la marine fournit le personnel et les navires de sa base d'Halifax, les travaux seront mieux exécutés si les investigateurs scientifiques des pêcheries sont en poste dans cette ville.

Le personnel se compose d'environ 20 fonctionnaires. Le déménagement se fera par étapes au cours des deux prochaines années, afin de ne pas susciter d'embarras aux employés en cause. Le déménagement allégera aussi l'encombrement actuel à la station de St-André.

MINISTÈRE DES POSTES

VOL À VERDUN—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU MONTANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le ministre des Postes pourrait-il renseigner la Chambre au sujet du montant qui a été volé jeudi soir dernier à la succursale postale temporaire de Verdun?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Je n'ai pas le chiffre exact sous la main, mais je me ferai un plaisir de l'obtenir pour l'honorable député.

L'ARTHRITE

DEMANDE D'ABOLITION DU DROIT DE DOUANE ET DE LA TAXE DE VENTE SUR LE PRODUIT MÉTACORTINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). En son absence cependant, peut-être le ministre du Revenu national pourra-t-il y répondre. Le ministre sait-il qu'il existe un nouveau et merveilleux produit pharmaceutique appelé "métacortine", que l'on dit efficace pour le traitement de l'arthrite? Sait-il que le prix de ce produit à Winnipeg est de $40 par centaine de comprimés, tandis qu'à Minneapolis le prix est de $25 pour 100 comprimés? On me dit que ce produit pharmaceutique est frappé d'un droit de douane de 20 p. 100 et d'une taxe de vente de 10 p. 100. Le ministre fera-t-il des instances auprès de ses collègues pour que soient levés le droit de douane et la taxe de vente de ce produit, afin que les arthritiques puissent s'en payer?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): En l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je puis dire que j'ai entendu parler de ce médicament. Qu'il s'agisse ou non d'un médicament prodigieux, je l'ignore et je ne pense pas que d'autres le sachent non plus. Je ne sais pas combien il coûte, parce que je ne l'utilise pas et je n'en prescris pas. Je porterai la chose à l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et, si le produit est vraiment tel que le prétend l'honorable député, la question du droit de douane et de la taxe de vente qui le frappent sera étudiée.

[L'hon. M. Sinclair.]

CÉRÉALES

LE BLÉ—DEMANDE DE FERMETURE DES COMPTES POUR LA MISE EN COMMUN DE 1954-1955

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Nous dira-t-il si on songe à fermer les comptes pour la mise en commun de 1954-1955 de façon à assurer aux producteurs de blé de l'Ouest un paiement plus important à une date anticipée plutôt qu'un versement intérimaire plus petit?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit, en réponse à une question du même député, qu'on ne songerait même pas à la chose avant que le Parlement approuve ou désapprouve le bill nº 2 qui figure actuellement au *Feuilleton*. Rien n'est changé. J'espère bien qu'on ne reposera pas la question avant que la chose ait été décidée d'une manière ou d'une autre.

M. Argue: Le ministre ne sait-il pas qu'en fait le bill nº 2 est une proposition inscrite à mon nom, et que ce dont il parle est en réalité une résolution?

Le très hon. M. Howe: Si vous voulez.

LA DÉFENSE NATIONALE

SALLE D'ARMES MINTO—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA CAUSE DE L'INCENDIE ET SUR L'IMPORTANCE DES DÉGÂTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il renseigner la Chambre sur l'incendie de la salle d'armes Minto de Winnipeg et sur l'importance des dégâts?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je ne puis dire, vu que je l'ignore, ce qui a causé l'incendie, et je ne puis donner qu'une idée approximative de la valeur des dégâts. Ils atteindront probablement un demi-million de dollars, estime-t-on. Une commission d'enquête formée d'officiers sous la direction du colonel Houghton, commandant du camp de Shilo, se réunit aujourd'hui pour tâcher de déterminer la cause de l'incendie. Le directeur du service des incendies de l'Armée quitte aussi Ottawa aujourd'hui pour aider à découvrir ce qui a provoqué ce malencontreux incendie qui, j'en suis désolé, a coûté la vie à un pompier civil. Il a duré toute la journée hier.

RÉSERVE—PRÉSUMÉE RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'INSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale est-il maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée mercredi dernier à propos du nombre de jours d'instruction pour lesquels le personnel de l'armée de réserve peut être rémunéré?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur. On a constaté qu'il fallait entrer en contact avec les diverses régions militaires et vérifier ce qui en est. Je n'ai pas encore tous les renseignements.

INTERPELLATION AU SUJET D'UN EXCÉDENT D'OBUS DE 25 LIVRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Le ministre de la Défense nationale peut-il répondre à la question que je lui ai posée vendredi au sujet des stocks excédentaires d'obus de 25 livres au Canada?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur, on me dit que jamais la quantité de munitions ni le nombre de pièces de combat que nous possédons ne sont révélés. C'est la coutume suivie depuis de nombreuses années; mon honorable ami en comprendra sans doute les raisons.

PIPE-LINES

"TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED"—INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le 13 janvier j'ai demandé au premier ministre si on avait pris une décision à propos de ma proposition portant sur l'établissement d'un comité spécial de la Chambre pour enquêter sur la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, dont il est fait mention dans le discours du trône. Le premier ministre m'a répondu:

> Non, monsieur l'Orateur, aucune décision n'a été prise visant à recommander à la Chambre l'établissement d'un comité spécial chargé d'étudier cette question.

Puis-je demander si une décision a été prise; j'espère que la réponse est affirmative.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, aucune décision n'a été prise visant à recommander l'établissement d'un comité spécial à cette fin.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le vendredi 20 janvier, sur la motion de Mme Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Drew et le sous-amendement de M. Hahn.

M. R. F. L. Hanna (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, l'une des propositions les mieux accueillies du discours du trône est le projet d'accélérer le parachèvement de la route transcanadienne. La population du Canada perd patience depuis ces quelques dernières années à la suite des retards apparemment interminables apportés au parachèvement de la première route transcanadienne. On a dit très souvent que nous semblons avoir perdu le moyen de traverser notre continent malgré les énormes progrès techniques réalisés depuis quelques années. Il y a environ un demi-siècle, nous avons aménagé deux ou trois chemins de fer transcontinentaux, alors que notre population et nos ressources matérielles étaient beaucoup moindres. Cependant, nous espérons qu'à la suite de cette nouvelle proposition la route transcanadienne pourra être parachevée selon les nouvelles prévisions.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que quelqu'un retarde la réalisation de cette route transcanadienne. Autrement, il y a longtemps qu'elle serait achevée. Nous avons besoin, je pense, d'un programme routier national analogue à celui qui existe aux États-Unis. Nous devrions déjà être en train de préparer la route transcanadienne nº 2. Les honorables députés ne seront pas étonnés de m'entendre dire, d'ailleurs, qu'à mon avis elle devrait traverser le centre des provinces des Prairies, par Edmonton et le Pas de la Tête jaune jusqu'au Pacifique.

Il nous faut aussi plus de routes dans la partie nord du Canada pour en accélérer la mise en valeur. Il y a bien un début, l'aménagement de la route Mackenzie à travers le nord de l'Alberta jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest. Il nous faut plus de routes encore dans ces régions, malgré tout, pour en accélérer et favoriser la mise en valeur. Je suis convaincu aussi, monsieur l'Orateur, qu'il nous faut absolument un nouveau chemin de fer pour assurer l'accès aux grandes richesses du Nord-Ouest. Il faudrait, il me semble, que cette ligne soit un prolongement de la ligne qui existe déjà dans le nord de l'Alberta. Sauf erreur, ces chemins de fer s'étendent plus au nord dans cette partie du pays que tout autre chemin de fer actuellement existant au pays.

Pour plus de précision, je dirai que le National-Canadien devrait, selon moi, étendre sa ligne en direction nord depuis Waterways, en Alberta, jusqu'à Pine-Point, sur le Grand lac des Esclaves. Le Gouvernement étudiera, je l'espère, l'opportunité de faciliter un tel prolongement au moyen d'un appui financier, semblable à celui qui a été accordé au *Pacific Great Eastern Railway* en Colombie-Britannique.

J'ai dit qu'on devrait prolonger vers le nord nos voies ferrées et nos voies routières. Il n'y aurait pas nécessairement concurrence entre les unes et les autres. J'estime, en effet, que nous avons besoin de ces deux moyens de transport et que l'un compléterait l'autre.

Tous les députés auront été heureux, j'en suis sûr, d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) l'autre jour, quand il a dit qu'il étudiait soigneusement les observations soumises par l'Institut national canadien des aveugles et par le Conseil canadien pour les aveugles. Ces organismes réclament une allocation de base pour toute personne aveugle, sans évaluation des ressources. Je tiens de bonne source que l'Australie et le Danemark, et peut-être d'autres pays, possèdent déjà une disposition en ce sens dans leur législation sociale. J'estime que le Canada devrait être maintenu au premier rang, grâce à notre excellent programme libéral de sécurité sociale.

Une conférence fédérale-provinciale est aujourd'hui réunie à Ottawa en vue d'étudier des propositions visant un programme national d'assurance-santé. Nous espérons tous que cette conférence remportera du succès et mettra au point des propositions concrètes en vue d'un programme national d'assurance-santé.

Nous avons tous remarqué avec grand plaisir que notre produit national brut est beaucoup plus élevé que ne le prévoyait le ministre des Finances (M. Harris) dans son discours du budget de l'an dernier. Cela porte les Canadiens à espérer que le ministre des Finances accordera quelques réductions d'impôts, cette année, surtout au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Mais je serais le dernier à préconiser des réductions d'impôts, si elles devaient se faire au dépens de notre programme de sécurité sociale. On ne peut tout avoir. A mon avis, la plupart des Canadiens souhaitent un programme national d'assurance-santé; mais, si un tel programme est établi, il faudra en faire les frais. Si, toutefois, grâce à une économie nationale bien ordonnée et bien équilibrée, nous pouvons produire davantage par heure-homme, nous serons alors en mesure d'obtenir de plus grands avantages, soit sous forme de diminutions d'impôts, soit sous forme de prestations plus élevées au chapitre de la sécurité sociale, ou peut-être les deux à la fois.

Avant de terminer mes observations, je voudrais parler du sous-amendement proposé par l'honorable représentant de New-Westminster (M. Hahn) de la part du groupe créditiste. Je l'ai étudié avec soin, afin de voir comment il appliquait les théories du Crédit social en vue de résoudre nos problèmes nationaux. J'ai le regret de le dire, je n'y puis discerner le moindre vestige de théorie créditiste. Il n'y est pas question de réformes financières, comme celles dont nous entendons toujours parler, et...

Une voix: Nous ne sommes pas encore de ce côté-là de la Chambre.

M. Hanna: ...il n'y est pas question d'un dividende de base tel que l'a demandé le congrès créditiste, à Calgary, l'automne dernier. Je me demande pourquoi on a fait de semblables omissions. Je me demande pourquoi nos amis d'en face n'ont pas jugé à propos de profiter du sous-amendement pour faire mousser quelques-unes des propositions créditistes. Serait-ce que les créditistes ont finalement compris que leurs théories n'offrent aucune solution véritable aux problèmes qui se posent au Canada à l'heure actuelle? Je suis bien enclin à croire que telle en est la raison.

Je pense que le Gouvernement s'en est passablement bien tiré à l'égard des questions soulevées par le projet de sous-amendement. Si notre pays doit continuer à connaître un degré élevé de prospérité nationale et si les provinces doivent continuer à obtenir les meilleures conditions possibles dans les ententes fédérales-provinciales, nous ferions bien, je crois, de maintenir au pouvoir un gouvernement libéral.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, de même que la plupart des autres députés qui ont pris la parole au cours du présent débat, je tiens à féliciter la représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley) pour le discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de nos délibérations. Comme les représentantes d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough), d'Halton (M^lle^ Bennett) et d'York-Humber (M^lle^ Aitken), elle établit un niveau élevé de représentation et ses collègues tenants du Gouvernement ont tout raison d'en être fiers. Nous, c'est-à-dire les membres du parti conservateur, sommes également fiers de nos trois représentantes et surtout parce que nous en avons trois fois autant que le Gouvernement. Compte tenu du fait que nous ne comptons que 53 membres en tout et que le Gouvernement en a presque trois fois autant, je crois que nous faisons neuf fois mieux

que le Gouvernement, du point de vue de la représentation des femmes du Canada.

Je tiens également à féliciter le député de Bellechasse (M. Laflamme). Il avait une tâche difficile et s'en est très bien acquitté; je lui souhaite une carrière utile dans la vie publique. Je dirai, toutefois, au premier ministre qu'il n'est pas très juste de demander à un député tout nouveau de prononcer un discours de ce genre. Je comprends qu'il s'agit d'une coutume de la Chambre, mais elle est un peu cruelle pour le député qui doit faire cet exposé.

Je me permets de signaler à l'honorable député de Bellechasse et aux autres nouveaux députés libéraux qu'ils ne devraient pas suivre les conseils que leur a donnés la semaine dernière le ministre du Commerce et de la Production de défense (M. Howe) à l'occasion du dîner organisé par le parti libéral en l'honneur du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Selon les journaux, le ministre du Commerce aurait dit:

> Lorsque les sessions étaient "calmes", un libéral pouvait s'abstenir de voter, sortir de la Chambre et même critiquer impunément...

Je souligne ces mots.

> ...et ouvertement la ligne de conduite du parti et du Gouvernement, mais, durant une session mouvementée, il ne le peut. Il doit alors s'en tenir loyalement à la ligne de conduite établie. Si des libéraux "tant à la Chambre qu'au Sénat"...

Il y a là un gentil petit aparté à l'intention des nouveaux sénateurs.

> ...s'en tiennent à la ligne de conduite établie par le parti, M. Howe prédit que son parti pourrait demeurer au pouvoir "un demi-siècle encore".

Que Dieu vienne en aide au Canada si cela devait se produire. Je signale à ces nouveaux députés libéraux ce qui est arrivé l'an dernier, quand ce même ministre a exposé le programme du parti, quand il a dit qu'il lui fallait avoir en permanence ses pleins pouvoirs de temps de guerre en vertu de la loi sur la production de défense. Je leur signale ce qui est arrivé à la poignée de députés libéraux qui ont eu la légèreté de l'appuyer à la Chambre. Le seul qui a profité de cet appui a été l'ex-député de Spadina qui, bien entendu, a trouvé un refuge au Sénat.

Le premier ministre aussi a suivi ce programme du parti énoncé par le ministre du Commerce. Il l'a suivi, par exemple, pendant des semaines après le commencement du débat à la Chambre, affirmant que le ministre devait avoir ces pouvoirs parce qu'autrement le gouvernement du Canada ne pourrait pas poursuivre son activité. Puis, après avoir envoyé le ministre faire un voyage de pêche au Nouveau-Brunswick, le premier ministre a hissé le drapeau blanc et a fait, entre les mains de l'opposition officielle, la reddition la plus pitoyable qui ait eu lieu depuis la Confédération. Évidemment, cet événement ne s'est produit que parce qu'il avait lamentablement manqué, en sa qualité de premier ministre, d'imprimer une direction à cet égard. Il savait dès le début que le ministre du Commerce et de la Production de défense avait tort, qu'il aurait fallu agir afin de mettre un frein plus tôt au ministre, mais rien n'a été fait avant des semaines de débat.

Je signale que, s'il faut prendre l'avis du ministre du Commerce et si les députés libéraux doivent s'aligner avec leur parti,—qu'ils puissent le faire plus que par le passé, cela, j'ai du mal à l'imaginer—il s'ensuivra que les simples ministériels seront baillonnés. Une telle situation décèle la principale faiblesse du parlement actuel, depuis son élection il y a deux ans.

J'aborderai aujourd'hui quatre sujets qui n'ont pas trouvé de place dans le discours du trône, ce qui révèle la minime importance que leur accorde le Gouvernement.

D'abord, le discours ne prévoit aucune mesure législative en faveur des ex-militaires du Canada. Évidemment, le Gouvernement ne songe pas à modifier la loi actuelle sur les anciens combattants, ni à présenter d'autres mesures pour les aider, ni à créer un comité des affaires des anciens combattants, comité qui serait soit permanent, comme tant de nos députés le demandent depuis des années, soit spécial et sessionnel.

De fait, l'attitude du Gouvernement est encore plus répréhensible en ce que le ministère n'a maintenant qu'un ministre à demi-temps. Cela démontre encore que le premier ministre de notre pays ne réussit pas à donner une direction avisée. Il a laissé commencer la présente session sans que les ex-militaires du Canada aient un ministre à plein temps pour s'occuper des problèmes qui les touchent. Cela démontre aussi que le premier ministre estime peu la compétence de ses adjoints parlementaires.

Il a un grand nombre d'adjoints parlementaires tout prêts qui ne demandent pas mieux que de devenir ministres, et il semble pourtant qu'aucun d'entre eux ne convienne au poste de ministre des Affaires des anciens combattants ou de ministre des Postes. Cela démontre le peu d'estime qu'il a pour les simples ministériels. Il y a 170 députés libéraux, et il semble qu'aucun de ces ministériels ne soit digne de se charger de l'un de ces portefeuilles. Mais, ce qui est beaucoup plus grave, c'est qu'il est injuste que les anciens combattants du Canada n'aient pas un ministre qui consacre tout son temps à leurs affaires. C'est une insulte à ces anciens combattants.

Les lois sur les anciens combattants ont besoin de certaines modifications. Je n'ai pas le temps de les énumérer toutes aujourd'hui, mais j'en signalerai trois ou quatre. Par exemple, la loi sur les pensions prévoit une date limite passé laquelle un ancien combattant qui se marie ne peut recevoir aucun versement pour sa femme, et, s'il meurt, sa veuve ne peut plus recevoir de pension. Cette date limite est le 1er mai 1954. Il faudrait soit la reporter, soit la supprimer complètement. Je ne vois pas quelle raison peut justifier une telle date limite. La loi avait d'abord pour but de protéger les anciens combattants contre les mariages sur leur lit de mort.

Aux États-Unis, de très jeunes femmes ont épousé des anciens combattants très âgés simplement pour avoir une pension. Au Canada, les gouvernements qui ont précédé le gouvernement actuel ont pensé qu'il fallait prévenir ces mariages, d'où la date limite. Aucune date limite n'a cependant été fixée pour les anciens combattants de la deuxième guerre mondiale, ni aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants; mais la Commission des pensions jouit dans chaque cas d'une très grande latitude. L'heure est venue, je crois, de supprimer entièrement cette date limite.

Il conviendrait de relever le maximum de revenu autorisé en ce qui a trait aux allocations d'anciens combattants. La question a été longuement débattue au cours de la dernière session. Il est temps, comme le demande la Légion canadienne, de porter le revenu maximum autorisé à $1,220 pour l'ancien combattant célibataire et à $2,000 pour son collègue marié. Ce relèvement permettrait aux bénéficiaires des allocations aux anciens combattants de toucher le plein montant de la pension de vieillesse lorsqu'ils atteignent 70 ans, ce qui leur est impossible aujourd'hui.

Autre amélioration qui devrait être adoptée cette session-ci: le versement d'allocations aux anciens combattants devrait être prévu pour ceux que leur santé oblige à vivre en dehors du Canada. L'autre jour, j'ai cité le cas d'un ancien combattant obligé de vivre au Mexique pour raisons de santé. A l'heure actuelle, il ne peut y séjourner plus de trois mois sans perdre son allocation d'ancien combattant. En conséquence, il doit revenir mourir au Canada. Je crois que c'est une disposition injuste. Il en est de même évidemment à propos de la sécurité de la vieillesse. Le Parlement devrait être capable d'élaborer une disposition autorisant les gens à émigrer du Canada pour se conserver la vie. Il faudrait prendre les moyens de les autoriser à le faire sans cesser de toucher ces allocations.

[M. Green.]

Il faudrait aussi légiférer en faveur de la veuve d'un ancien combattant des armées impériales venu au Canada avant l'année 1935; à l'heure actuelle la veuve n'est pas admissible à l'allocation si son mari n'a pas vécu 20 ans au Canada. S'il y est mort après un séjour de 19 ans et demi, elle n'est pas admissible aux avantages de la loi. En outre, la Légion canadienne a soumis, l'automne dernier, au premier ministre (M. St-Laurent) et aux autres membres du cabinet, diverses recommandations visant à amender la loi sur les pensions ainsi que la loi sur les allocations aux anciens combattants. Ce sont là des questions que la Chambre devrait étudier au cours de la session actuelle.

Je prie le premier ministre de nommer sans retard un ministre distinct aux Affaires des anciens combattants, de prendre des dispositions en vue de l'étude des sujets que j'ai signalés et de la création d'un comité, de préférence permanent, des Affaires des anciens combattants.

Une autre question qui n'est pas mentionnée dans le discours du trône est la loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, loi que la Chambre a adoptée l'an dernier et qui avait pour objet de remédier à une situation relative au réseau du fleuve Columbia, en Colombie-Britannique. Les honorables députés se souviennent des longues discussions que cette question a soulevées. Le projet de loi a été étudié par le comité permanent des Affaires extérieures. La discussion a fait beaucoup de bruit durant des mois et a failli provoquer une guerre civile entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique. En fin de compte, le bill a été adopté. Cependant, aujourd'hui, en 1956, on semble l'avoir oublié. Le Gouvernement semble l'avoir mis au rancart comme certains autres de ses programmes, notamment l'assurance-santé.

Je voudrais exposer les raisons qui ont motivé cette mesure, ainsi que ses résultats. Pendant dix ans, depuis 1945, des ingénieurs fédéraux et provinciaux ont fait des recherches conjointes dans le bassin du fleuve Columbia. A la fin de 1954, le gouvernement de la Colombie-Britannique se proposait de négocier avec une compagnie des États-Unis, la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation,* un marché en vertu duquel un barrage serait aménagé au pied des lacs Arrow. La proposition ne plaisait guère au gouvernement fédéral, qui prétendait que l'aménagement d'un tel barrage empêcherait d'utiliser pleinement le réseau du fleuve Columbia au Canada. Je pense que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) conviendra que c'était là l'origine du conflit entre les deux gouvernements. La loi

sur l'amélioration des cours d'eau internationaux, adoptée ensuite, a prévu un droit de regard exercé par le gouvernement fédéral au moyen d'émission de permis, en ce qui concerne l'aménagement de tous les cours d'eau internationaux, plus particulièrement le Columbia.

J'ai ici un rapport déposé il y a quelques jours par le ministre. On y note tout ce qui s'est fait aux termes de cette loi jusqu'à la fin de décembre 1955. Les buts de la loi y sont très bien résumés, dans les termes suivants:

La loi prévoit la délivrance de permis au titre des aménagements aux cours d'eau internationaux, de manière que les ressources hydrauliques du Canada soient mises en valeur et utilisées dans l'intérêt national.

C'est là un excellent exposé de l'objet de la loi. On ajoute, dans le rapport, qu'aucune demande de permis n'a été reçue au cours de l'année.

L'hon. M. Lesage: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettra peut-être de lui dire que les règlements ont été adoptés dans les tout derniers jours de décembre, voire au début de janvier, ce qui explique pourquoi on n'a pas pu recevoir de requêtes avant la fin de 1955.

M. Green: Il est possible qu'on ait pu déposer des requêtes, même si aucune décision n'était intervenue à leur égard. Quoi qu'il en soit, le rapport du ministre montre qu'il n'y a eu aucune demande avant la fin de l'an dernier.

L'hon. M. Lesage: C'est juste.

M. Green: A mon avis, le ministre devrait nous donner ici un rapport sur l'état actuel des projets visant le réseau fluvial du Columbia au Canada. La mise en valeur de ce réseau doit être lancée immédiatement. L'année dernière, les deux gouvernements, fédéral et provincial, avaient convenu que l'entreprise de Mica-Creek pouvait être mise en marche. Il y a, toutefois, deux grandes conditions préalables. La première, c'est qu'il faut négocier un traité avec les États-Unis sur le paiement des avantages qui en découleront en aval. La deuxième, c'est qu'il faut un programme de financement des différentes entreprises, telles que, par exemple, celle de Mica-Creek.

Voici tout d'abord la question que je pose au ministre à l'égard du traité. Quelles dispositions, s'il en est, le Gouvernement fédéral a-t-il prises en vue de négocier un traité avec les États-Unis? L'année dernière, au cours de l'examen de ses crédits, j'ai posé une question au ministre. Elle est reproduite à la page 5008 du compte rendu de la dernière session:

M. Green: Le général McNaughton a recommandé l'adoption d'un traité relatif aux avantages pour les régions en aval. Si les députés s'en souviennent, j'ai signalé aujourd'hui la nécessité de se hâter de négocier un traité de ce genre. Je voudrais demander au ministre si le Gouvernement a déjà pris quelque mesure en vue d'entamer des négociations en vue d'un traité relatif aux avantages pour les régions en aval.

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président, j'ai exposé la question aux membres de la Commission conjointe internationale, et je crois comprendre que le général McNaughton insistera à la prochaine réunion de cet organisme pour qu'on en fasse l'étude.

Suivent d'autres questions et d'autres réponses, puis j'ai demandé:

N'a-t-on pas pris des mesures pour traiter directement avec le gouvernement des États-Unis en plus de soumettre la question à la Commission conjointe internationale?

L'hon. M. Lesage: Je répète, monsieur le président, qu'il nous faudra obtenir l'opinion des spécialistes de la Commission conjointe internationale à ce sujet. Les membres de cette Commission s'occupent de cette question depuis des années, et ils sont certainement les plus aptes à s'occuper d'un problème de ce genre. Avant que les gouvernements examinent le problème ensemble, nous voudrions certainement, pour notre part, qu'il soit étudié par ceux que nous considérons comme des spécialistes des deux côtés de la frontière.

Il y eut encore d'autres questions et réponses de ce genre. Les règlements qui ont été publiés renferment une disposition aux termes de laquelle celui qui demande un permis doit fournir les détails de toute entente intervenue si l'on se propose de vendre en dehors du Canada une partie de la part canadienne de l'énergie des régions en aval résultant des initiatives internationales d'amélioration du fleuve. Bien qu'une telle disposition ait été insérée dans les règlements, rien, semble-t-il, n'a été fait en vue de négocier un traité avec les États-Unis au sujet des avantages pour les régions en aval. L'an dernier, l'un des principaux reproches qu'adressait le gouvernement fédéral au gouvernement de la Colombie-Britannique, c'était qu'il avait essayé de conclure une entente visant en partie les avantages à tirer du cours d'eau en aval avant qu'un traité ait été négocié. Et pourtant, nous voyons que cette disposition a été insérée dans le règlement édicté en vertu de la loi.

En octobre, j'ai eu l'avantage de rencontrer, à Nelson, le sénateur Richard L. Neuberger, de l'Oregon. En tant que membre du comité sénatorial des États-Unis sur les affaires intérieures et insulaires, il était en tournée dans la région de Kootenay. Le président du comité l'avait envoyé étudier, pour le compte du comité, les problèmes relatifs à l'aménagement futur du Columbia au Canada. Notre ministre a été assez aimable pour

me remettre un exemplaire du rapport du sénateur; j'en ai également reçu un du sénateur lui-même. Ce rapport a une grande valeur, parce qu'il indique la situation exacte en ce qui a trait aux avantages visant l'aval du cours d'eau.

En passant, je dirai que le sénateur s'est montré juste, à propos de cette question. Il est allé un peu partout dans la région recueillir l'avis des habitants. Il a étudié la question à la façon d'un véritable homme d'État et, selon moi, son rapport est excellent. Il présente plusieurs propositions à son comité sénatorial. J'en citerai deux.

Et voici l'introduction à ses vœux:

A la suite du voyage d'études que j'ai fait au nom du comité, je recommande que le comité du Sénat sur les affaires intérieures et insulaires organise au plus tôt des audiences publiques pour enquêter sur l'état des plans et des négociations tendant à la mise en valeur du cours supérieur du Columbia à l'avantage commun des États-Unis et du Canada.

A la lumière du rapport qui suit, je formule aussi ces vœux de fond pour qu'ils soient étudiés par le comité à de telles audiences:

1. Que la responsabilité au sein du Gouvernement des États-Unis à l'égard de ces importantes négociations s'élève au-dessus du niveau d'un comité purement consultatif comme la section américaine de la Commission conjointe internationale et soit explicitement assumée par les services administratifs qui établissent la ligne de conduite à suivre.

Le Canada devrait appliquer de tels vœux. Il est manifeste que le président de la section américaine de la commission s'oppose à ce qu'on en retire des avantages en aval; la commission perd donc son temps en étudiant la question. Il faut que le problème soit réglé entre les deux Gouvernements.

Le sénateur recommande en outre:

6. Que le comité demande que, dans nos négociations avec le Canada, aucun effort ne soit négligé en vue d'établir le meilleur programme possible de mise en valeur du cours supérieur du Columbia,—commençant maintenant par la mise à exécution des entreprises de Libby et de Mica,—en sorte d'assurer le plus d'avantages réciproques aux deux pays qui partagent cette ressource naturelle exceptionnelle. Une action pratique et ferme de ce genre doit comporter l'étude franche et objective de la répartition des frais en amont et des avantages en aval attribuables à l'emmagasinage en aval, y compris le partage possible des avantages de la production d'énergie électrique.

Je comprends que c'est ce que dit le Gouvernement du Canada. Le sénateur ajoute ce paragraphe qui me paraît bien important:

Si on n'en vient pas à une entente relativement à un programme avantageux de part et d'autre en vue de la mise en valeur du Columbia, les relations actuelles entre les États-Unis et le Canada seront menacées d'une très grave crise, et les deux pays courront le risque de subir des pertes incalculable dans le domaine économique. D'autre part, une entente et la mise à exécution d'un programme de ce genre assureront à la génération prochaine le progrès économique dans la région du nord-ouest du Pacifique dans les deux pays, et fourniront un apport considérable en vue de consolider le continent nord-américain et l'alliance occidentale du point de vue industriel et défensif.

[M. Green.]

Je proposerai à notre ministre que le Gouvernement prenne immédiatement les mesures qui s'imposent pour entamer des négociations en vue d'un traité avec les États-Unis au sujet des avantages pour les régions situées en aval.

Le deuxième problème a trait au financement de l'entreprise. Je demanderai au ministre si le gouvernement fédéral a des plans de ce genre. A-t-il fait quelque offre à cette fin à la Colombie-Britannique? Les ouvrages de Mica-Creek pourraient être commencés incessamment, et des intéressés les États-Unis y tiennent d'ailleurs beaucoup. Ils ont déjà proposé de se charger de l'aménagement si le Canada y renonçait. Mais je crois qu'agir de la sorte serait désastreux pour notre pays. Nous sommes tout de même en mesure de nous charger de nos propres ouvrages!

Or le sénateur Neuberger explique dans son rapport l'offre des États-Unis. Après avoir parlé de la première proposition,—la proposition Kaiser,—il ajoute:

Une deuxième proposition bien définie, c'est l'offre du *Puget Sound Utilities Council* de financer la construction du barrage Mica, également contre une participation aux avantages énergétiques en aval qu'obtiendrait la *Bonneville Power Administration* à la suite de l'emmagasinage de l'immense réservoir Mica. La proposition m'a été expliquée à Seattle par M. Paul J. Raver, ancien directeur de la *Bonneville Power Administration*, qui est maintenant à la tête de la société d'éclairage de Seattle et occupe la position de président du *Puget Sound Utilities Council*, et par M. Jack D. Stevens, ingénieur conseil de cette institution.

Le Conseil des entreprises de service public de Puget-Sound se compose des réseaux municipaux d'éclairage de Seattle et de Tacoma, des entreprises régionales de service public des comtés de Snohomish et de Chelan (Washington) et de la *Puget Sound Power and Light Company*. Ces cinq entreprises de service public proposent de financer la réalisation de l'entreprise Mica à un coût estimatif de $250,000.

Il ajoute:

Ce projet a été proposé aux autorités du gouvernement fédéral,...

Or le ministre a nié, au cours de la dernière session, que le projet eût été proposé au gouvernement fédéral.

...du gouvernement de la Colombie-Britannique et de la *Bonneville Power Administration*. Tout comme le projet Kaiser, il dépend d'une entente entre ces trois autorités gouvernementales.

De fait, ce serait le gouvernement fédéral des États-Unis qui avancerait ces fonds. Il appuierait de son crédit le Conseil des entreprises de service public de Puget-Sound. Je m'oppose à un projet de cette nature. A mon sens, des aménagements de ce genre au Canada devraient être entrepris par des Canadiens. Nous avons un précédent dans la loi canadienne sur l'aide à la conservation des

eaux, adoptée en 1953. Cette loi autorise le gouvernement fédéral à conclure un accord avec n'importe quelle province pour aider la construction de barrages et d'autres aménagements en vue de la conservation et du contrôle des ressources hydrauliques dans une province donnée, si elles sont importantes.

On en trouve un autre exemple dans le cas du plan relatif au pipe-line. Le Gouvernement a maintenant l'intention de participer à un programme d'investissements conjoints non seulement avec la province d'Ontario, mais aussi avec la *Trans-Canada Pipe Lines Limited.* Je crois que c'est le moyen qui permettra d'aménager avec toute l'ampleur voulue le bassin du Columbia. Il y a également l'aménagement du fleuve Saint-Jean. Là encore, la collaboration du gouvernement fédéral et des provinces s'impose. Il en va de même du barrage de la rivière Saskatchewan si le Gouvernement parvient à se décider à approuver la construction de cet ouvrage.

Le Gouvernement doit soit payer une partie du coût de ces ouvrages, soit appuyer le crédit des provinces qui accomplissent en fait le travail. C'est ce qui se fait aux États-Unis, et je crois qu'il est maintenant temps que le gouvernement canadien adopte une politique analogue. En ce qui concerne le bassin du fleuve Columbia, j'ose espérer que le Gouvernement ne se taillait pas la part du lion en passant l'an dernier un projet de loi qui lui conférait un contrôle rigoureux sur la délivrance de permis à l'égard de ce bassin, uniquement pour temporiser et ne pas s'occuper de son aménagement. Si telle est la politique du Gouvernement, je tiens alors à l'avertir qu'il déchaînera le courroux de la population de la Colombie-Britannique, et à juste raison.

Je vous entretiendrai maintenant du domaine de l'énergie atomique. C'est un domaine où de grands changements se sont produits depuis quelques mois.

Non seulement au Canada, mais dans maints autres pays, les recherches sur les moyens d'utiliser l'énergie atomique à la production d'énergie électrique ont bien progressé. C'est ce que souligne le dernier rapport de l'*Atomic Energy of Canada Limited.* Voici un passage extrait de la page 6:

> La mise au point du réacteur adapté à la production d'énergie s'accélérant rapidement...

A Des Joachims, le Canada a installé, pour fins de démonstration, un réacteur capable de produire de l'énergie. Fabriqué en collaboration par la *Canadian General Electric Company Limited* et le gouvernement du Canada, on a l'espoir que la Commision d'énergie hydro-électrique d'Ontario pourra l'utiliser en 1958. De plus, il existe également un programme de recherches et de mise en œuvre que la société de la Couronne nous expose en ces termes à la page 9 de son rapport:

> Pour résumer, le principal objectif du double programme de la société consiste à mettre au point des stations d'énergie atomique d'exploitation économique pour les régions du Canada qui ont épuisé leurs ressources hydrauliques, et qui ont à payer très cher l'énergie thermique. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'abondantes ressources d'énergie électrique à bon marché pour l'expansion continue du Canada.
>
> Il est déjà évident que, pour satisfaire à la demande croissante d'énergie, certaines régions de notre pays devront compter sur l'énergie atomique.

En outre, le réacteur N.R.U., dont le prix de revient, soit dit en passant, s'est fort accru, doit être complété en 1956. Le prix de revient estimatif, qui était d'abord de 30 millions, est maintenant passé à 50 millions de dollars. On a agrandi les raffineries de Port-Hope pour l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et la production d'uranium a fort augmenté, au point qu'on a besoin de débouchés pour l'uranium en dehors du Canada.

Quel rôle joue le Parlement dans tout cela? La Commission de contrôle de l'énergie atomique a été créée en 1946 pour surveiller l'exécution du programme d'énergie atomique. Le Parlement vote tous les fonds. Nous devons payer tous les comptes. Nous avons toujours cru qu'il devrait y avoir au Canada un comité permanent de l'énergie atomique, un comité de surveillance chargé de protéger les droits du Parlement. Un tel comité existe aux États-Unis. C'est un comité formé de membres du Congrès. Au Canada, où un tel comité a été refusé, le ministre actuel du Commerce (M. Howe) a pris bien soin de conserver tout ce domaine entre ses propres mains. Au cours d'une période de dix ans, nous n'avons eu que deux fois, en 1949 et en 1953, un comité spécial de la Chambre. Il en est résulté que le Parlement ne sait pas grand-chose des progrès accomplis et qu'il n'a pas été en mesure de donner des directives quelconques.

Je prie instamment le premier ministre (M. St-Laurent) de voir à ce qu'on reconstitue cette année le comité de l'énergie atomique. Ce comité pourrait enquêter sur toutes ces questions; il pourrait se renseigner, non seulement au sujet de l'activité de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, mais encore de celle de l'*Atomic Energy of Canada Limited,* de l'*Eldorado Mining and Refining Limited,* de la *Northern Transportation Company Limited,* et sur les principes appliqués par le Gouvernement par rapport à l'uranium. Ce comité devrait avoir le droit de citer des témoins. Les deux comités antérieurs, en effet, n'avaient pas ce droit. Il

faudrait maintenant avoir un comité autorisé à citer des témoins. Je souhaite que, grâce à son intervention, on puisse rendre au Parlement, dans une certaine mesure, le droit de regard dont il doit bénéficier en ce domaine.

J'en viens, pour terminer, à la marine marchande de haute mer. En novembre dernier, des journaux donnaient à entendre que le Gouvernement s'était résolu à la laisser disparaître, refusant de prendre des mesures pour la maintenir. Je prie le ministre des Transports (M. Marler) d'intervenir dans le débat, de nous dire ce qui en est des principes suivis par le Gouvernement en cette affaire, de nous dire aussi le pourquoi de l'attitude prise au mois de novembre et de nous expliquer aussi ce qui est advenu de la déclaration de principes faite par l'honorable M. Chevrier le 12 novembre 1953. Il me suffira de rappeler aujourd'hui à la Chambre que notre flotte marchande de haute mer n'existe à peu près plus. On compte à peu près 90 navires d'immatriculation britannique, dont l'équipage est britannique et sous la dépendance du gouvernement du Royaume-Uni. Le seul intérêt du Canada, c'est que ces navires appartiennent à des sociétés canadiennes qui retirent les bénéfices de ces navires. Ce sont tous de vieux navires construits durant la guerre. La ligne de conduite du gouvernement canadien ne permet pas aux armateurs de construire des navires modernes et, si le Canada en reprenait l'immatriculation, il n'aurait pas un seul matelot pour les équipper, étant donné la faillite de la politique du Canada durant ces années-là.

Nous avons besoin de notre propre industrie du transport maritime. Il y a quelques semaines, le ministre du Commerce se plaignait, dans les provinces des Prairies, de notre manque de navires. Il n'a pas de navires canadiens qu'il pourrait diriger de façon à ce qu'ils servent au transport de notre blé et de nos autres produits. D'ici quelques années, la voie maritime du Saint-Laurent sera achevée et je prédis qu'alors il n'y aura plus un seul cargo hauturier qui empruntera cette voie en battant pavillon canadien, parce qu'il n'y aura plus de navires battant pavillon canadien. C'est une situation ridicule. Dans ce domaine encore, le Gouvernement n'a pas su du tout battre la marche. Nous sommes d'avis qu'il faut prendre des dispositions dès la présente session pour favoriser l'établissement et le maintien d'au moins un noyau de cargos modernes de haute mer, de propriété canadienne, à équipages canadiens et d'immatriculation canadienne.

En terminant, monsieur l'Orateur, je signale au Gouvernement que le temps presse. Aujourd'hui, la population surveille le Gouvernement de beaucoup plus près que jamais. Qu'il me suffise de signaler au premier ministre un article publié le 19 septembre dernier dans le *Sun* de Vancouver, journal qui, jusqu'à l'an dernier, avait toujours appuyé le Gouvernement. C'est le journal le plus important à l'ouest de Toronto. L'article est intitulé:

> Arrogance des libéraux après vingt ans de règne.
>
> Il est temps de remettre à la population l'administration du Canada.
>
> Voici le premier d'une série d'articles approfondis sur le gouvernement libéral du Canada.
>
> Il y en a plusieurs.
>
> Le gouvernement libéral du Canada commence à être trop rempli de lui-même.
>
> L'administration, rendue arrogante par vingt années consécutives de pouvoir, glisse vers la bureaucratie dictatoriale.
>
> Il y a longtemps qu'on aurait dû apporter un changement à Ottawa. On pourrait y arriver en effectuant certaines modifications dans la hiérarchie libérale, de façon que les affaires de la nation soient administrées en tenant davantage compte de la population et du parlement. Ou bien on pourrait aussi changer de gouvernement.
>
> Quoi qu'il en soit, il semble opportun de mettre fin au gouvernement par le cabinet, si les Canadiens veulent garder leur goût traditionnel pour un gouvernement fortement représentatif, qui tienne compte de l'opinion publique...
>
> Le *Sun* de Vancouver, comme bien d'autres, en est venu à ces conclusions après une étude approfondie des actes du gouvernement au cours de la dernière session du parlement et depuis.

Voilà la situation en 1956. J'espère que le cabinet verra qu'il doit faire plus que de s'en tenir à la ligne de conduite du parti. Le programme énoncé la semaine dernière, c'est-à-dire s'en tenir à la ligne de conduite du parti, n'éclaire pas beaucoup la population du Canada et ne l'inspire pas. J'espère que le cabinet s'efforcera plutôt de résoudre certains des graves problèmes avec lesquels la population est aux prises. C'est un devoir qui lui incombe.

M. Goode: L'honorable député de Vancouver-Quadra me permettrait-il de lui poser une question? Chaque fois que je l'ai entendu, il a été très équitable, mais cette fois-ci il a mentionné certaines déclarations publiées dans le *Sun* de Vancouver. J'espère qu'il voudra bien plus tard donner lecture de la réponse que j'ai faite à ces déclarations.

M. Green: Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député devrait lui-même lire sa réponse. Ce serait beaucoup plus efficace s'il la lisait que si je le faisais moi-même. Je crains fort que cela n'aide personne, sauf lui peut-être.

M. D. R. Mitchell (Sudbury): Monsieur l'Orateur, comme plusieurs honorable préopinants, je voudrais rendre hommage aux deux motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

L'admirable façon dont l'honorable représentante de Timiskaming a proposé, avec son charme habituel, la motion que nous discutons en ce moment lui fait honneur ainsi qu'à son sexe et à sa circonscription. Elle a clairement démontré qu'elle connaît à fond les affaires de sa circonscription. Ceux d'entre nous qui, comme elle, représentent des circonscriptions analogues du nord de l'Ontario, sont fiers de s'unir à elle pour appuyer le Gouvernement. J'adresse également mes félicitations à l'honorable député de Bellechasse.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Sudbury. Quand on a créé, lors du remaniement de 1953, la nouvelle circonscription de Nickel-Belt, on a prévu qu'elle devait absorber la partie suburbaine de l'ancienne circonscription de Sudbury, mais la partie urbaine que je représente est demeurée intacte et a conservé le nom de Sudbury. En raison de l'accroissement rapide de notre population, nous comptons maintenant deux circonscriptions au lieu d'une seule; celle de Nickel-Belt est représentée avec beaucoup de compétence par mon aimable collègue, qui siège aussi de ce côté-ci de la Chambre.

Nous avons une population très cosmopolite composée de douzaines de nationalités, ce qui fait en quelque sorte de notre région un véritable creuset. L'an dernier, par exemple, à trois réunions dans les bureaux du juge, plus de 600 particuliers ont reçu leurs certificats de naturalisation canadienne. Il faut nous en féliciter; ces nouveaux citoyens collaboreront avec nous en vue d'assurer la prospérité de la collectivité et de l'ensemble du Canada.

Le rapide essor que connaît notre région est surtout attribuable à l'énorme influence industrielle de l'*International Nickel Company* qui exploite six mines et deux fonderies dans la région. C'est en 1885, au moment où l'on aménageait le chemin de fer, que les gisements de nickel ont été découverts. En faisant sauter des rochers, on a découvert du cuivre et du nickel; avec le temps, cette découverte a donné lieu à un essor prodigieux; elle a été le point de départ de notre situation exceptionnelle dans le domaine industriel. C'est dans la région de Sudbury qu'on extrait 90 p. 100 des approvisionnements mondiaux de nickel. Le cuivre vient au second rang en importance. La fonte produit d'importantes quantités d'autres métaux: platine, palladium, rhodium, ruthénium, or, argent, cobalt, sélénium, tellure, soufre et, évidemment, acide sulfurique. Le minerai de fer s'ajoutera bientôt à cette liste de métaux. La société vient de terminer l'aménagement d'une fonderie de fer au coût de 19 millions; lorsque les trois usines seront en activité, elles produiront un million de tonnes par année.

L'*International Nickel Company* extrait du sous-sol 44,000 tonnes par mine par jour; sa production, l'an dernier, s'est établie à 14,468,000 tonnes. Les réserves reconnues de minerai s'établissent à 261 millions de tonnes, ce qui veut dire que la région pourra continuer de jouir d'une grande prospérité pendant de nombreuses années. Les chiffres que j'ai mentionnés valent tout autant pour la *Falconbridge Nickel Mines*, bien qu'à un degré beaucoup moindre. Ainsi, l'*International Nickel Company* emploie 16,000 personnes et la *Falconbridge*, établie également dans notre région, en emploie environ 3,000.

J'ai parlé de l'énorme essor industriel de la région de Sudbury pour souligner notre contribution à l'économie canadienne du temps de paix et à la sécurité canadienne du temps de guerre. C'est une industrie d'un milliard. Comme une grande partie des produits est exportée, principalement aux États-Unis, on peut se rendre compte de la stabilisation que cette industrie assure à notre monnaie en favorisant l'équilibre commercial entre nos deux pays.

Qu'on me permette de m'arrêter quelques instants à quelques-uns des heureux résultats qu'ont eus les excellentes mesures prises par le gouvernement actuel, mesures qui ont beaucoup aidé ma circonscription et qui en ont favorisé la prospérité et l'essor économique. Nous avons la bonne fortune de nous trouver à la jonction septentrionale de deux routes transcanadiennes. La route actuelle qui vient d'Ottawa se dirige vers l'Ouest pour se joindre à une autre route qui passe par la partie centrale de la province, tourne vers le nord à Parry-Sound et se joint à la route actuelle à Sudbury. Cette route continue vers l'Ouest pour aboutir au littoral du Pacifique. Sudbury se trouve donc sur la voie principale de transport automobile en plus de se trouver depuis nombre d'années sur la ligne principale du Pacifique-Canadien.

"Nous nous occupons maintenant du pipeline", a-t-on dit avec raison. Étant donné qu'on a maintes fois mentionné l'Ontario septentrional à propos de l'aménagement du pipe-line transcanadien, il vaut la peine de se demander quels avantages en retireraient Sudbury et la région septentrionnale en général.

L'honorable député de Trinity (M. Carrick) nous a expliqué très à fond il y a quelques jours les détails de cette entreprise, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'élucider davantage la question. Qu'il suffise de dire que nous serons heureux de ce nouveau service que nous utiliserons le mieux possible tant pour la consommation domestique que pour la consommation industrielle.

Je suis porté à croire, quoique mes sources d'information ne soient pas officielles, que l'*International Nickel Company* transformera ses chaufferies de façon à pouvoir utiliser ce combustible, si elle est convaincue qu'il est plus économique. Si l'Inco chauffait ses hauts fourneaux au gaz plutôt qu'au charbon ou à l'électricité, elle utiliserait, estime-t-on, plus de gaz que n'en consommerait n'importe quelle grande ville du Canada pour ses nombreux besoins.

Le ministre des Transports (M. Marler) s'est rendu dans notre ville l'été dernier pour présider à l'ouverture officielle de notre aéroport. L'aménagement de cet aéroport représente, de la part d'Air-Canada, un véritable effort en vue d'assurer chez nous une liaison plus rapide avec le reste du monde. Il m'est agréable de dire que cette ligne d'apport a connu un trafic satisfaisant. Comme le transport aérien devient de plus en plus populaire, nous sommes vraiment fiers d'avoir été compris dans ce programme d'expansion. La piste de décollage de notre aéroport étant de la longueur régulière, j'espère que les gros avions s'arrêteront bientôt chez nous et que nous nous trouverons sur la ligne de la principale liaison est-ouest à travers le Canada.

Nous disposons d'un bon service de télévision. La station privée de Sudbury a été la première, au Canada, à obtenir un permis. Elle dessert très bien la population en lui fournissant de bonnes émissions d'information et de divertissement. Nous avons appris de bonne source que la conjugaison de postes, grâce aux micro-ondes, nous permettra, l'automne prochain, de jouir d'un service plus étendu et comportant des émissions en direct. Tout cela rendra nos moments de loisir plus agréables et sera un apport à la vie culturelle de la collectivité.

Je signalerai aux députés que la seule entrave à l'expansion rapide de notre région est le service ferroviaire. Nous savons bien que le Pacifique-Canadien a commencé à desservir Sudbury alors que cette ville était à peine un village; mais la gare et les cours ne répondent plus du tout aux besoins et rien ne laisse prévoir qu'on veuille s'attaquer aux problèmes que suscite le progrès de la ville. Actuellement, la voie principale et les voies d'évitement coupent la ville en deux et on trouve au centre de la ville des terrains vacants et inutilisés qui pourraient rapidement être affectés à des fins industrielles ou d'habitation.

Les cours de triage répondent si peu aux besoins que, par suite de leur encombrement, il faut laisser les convois sur la voie principale, parce qu'il est impossible de les faire pénétrer dans les cours. Aux heures d'affluence, les voyageurs doivent passer à travers les convois pour aller prendre leur train. La situation est loin d'être satisfaisante. Au moins deux passages à niveau importants sont presque sans cesse bloqués par la manœuvre des convois. En conséquence, la circulation des voitures automobiles se trouve arrêtée.

Il est certain que le Pacifique-Canadien bénéficie de la majeure partie des marchandises transportées et du revenu qu'il en retire dans notre ville. D'autre part, il sait aussi la difficulté que présente l'expansion de ses services, étant donné qu'il se trouve encerclé par la ville.

Il est incroyable que le National-Canadien n'ait fait aucun effort dans les circonstances en vue de faire face à l'augmentation du trafic ferroviaire et n'ait songé à faire de Sudbury un point de concurrence en augmentant ses services. Le National-Canadien peut, sans aucun doute, entreprendre sans délai une enquête afin d'aider la région de Sudbury et prendre les mesures nécessaires pour remédier à la situation confuse et rétrograde qui règne. Les citoyens de Sudbury exigent que le problème soit résolu. C'est là la raison pour laquelle je m'adresse actuellement au ministre qui, je l'espère, appellera l'attention du président de la société sur cette situation.

En terminant, je tiens à féliciter le Gouvernement pour nombre d'améliorations apportées à notre région. Puis-je en mentionner quelques-unes: le passage souterrain de la rue Lorne à la construction duquel le gouvernement fédéral a participé généreusement; le nouvel édifice fédéral qu'on doit construire en vue de loger tous les services fédéraux; la station de radar du CARC, située pas trop loin de notre ville; et les services aériens, dont il a été question déjà et que l'aménagement d'un nouvel aéroport a rendus possibles.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui a lieu à Ottawa une des conférences les plus importantes qu'on ait tenues depuis longtemps. Je veux dire la conférence à laquelle assistent le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), son collègue, le ministre des Finances (M. Harris) et les dirigeants des mêmes domaines dans les dix provinces. Aucun député n'ignore que la conférence se propose d'étudier la question de l'assurance-santé. Je ne m'attarderai pas sur les nombreuses années qu'il a fallu pour en arriver au point où il semble qu'on va peut-être entreprendre quelque chose; je dirai, d'ailleurs, que j'ai délibérément choisi ce jour pour prendre la parole, de façon à pouvoir appeler l'attention du gouvernement fédéral sur le fait que, des groupes représentés à la conférence, c'est lui qui joue le rôle le plus important de tous.

Nous admettons tous l'importance de la collaboration fédérale-provinciale dans le domaine de l'assurance-santé; nous reconnaissons tous aussi le rôle important que jouent à cet égard les provinces et les autorités plus régionales encore que les provinces; nous connaissons tous l'importance de la participation des médecins à un pareil programme; cependant, la clef de tout programme d'assurance-santé utile, c'est la méthode de financement.

Aucune autorité locale, aucun organisme privé, aucune province n'a les ressources financières suffisantes pour assurer le succès d'un programme ayant l'ampleur d'un régime national d'assurance-santé. Le seul organisme du pays qui ait les ressources financières voulues pour régler ce problème est le gouvernement fédéral.

Certains soutiennent qu'il vaudrait mieux laisser autant que possible l'exécution de ce programme à des organismes privés comme la Croix-Bleue, le *Blue Shield* et autres semblables. D'autres veulent toujours en laisser la plus grande responsabilité aux provinces. Quand on traite cete question, on ne demeure pas dans le domaine de la théorie. Les constatations qu'ont faites certaines provinces et certains organismes privés ont démontré clairement qu'ils ne peuvent établir l'assurance-santé sur un fondement financier satisfaisant. Par fondement financier satisfaisant, j'entends celui d'un régime qui procurera des services de santé aux Canadiens selon leurs besoins plutôt que d'après leur propre aptitude à payer.

Tout dernièrement encore, la Croix-Bleue et le *Blue Shield*, dans le Manitoba où j'habite, ont apporté à leur tarif des modifications qui mettent en lumière le point que je fais valoir.

Dans le cas de la Croix-Bleue, appelée l'Association des services hospitaliers du Manitoba, il y a bien longtemps qu'on n'a pas modifié le barème de base; mais on procède sans arrêt à un remaniement en vertu duquel les assurés sont l'un après l'autre placés dans une catégorie qui exige l'acquittement d'un certain pourcentage de la note d'hôpital. Une telle initiative tient à ce que la Croix-Bleue du Manitoba estime que ces gens représentent de piètres risques du point de vue de l'assurance.

De même les Services médicaux du Manitoba ont tout récemment annoncé—non pas publiquement, mais en prévenant les intéressés—que les abonnés qui, effectivement, se sont révélés de piètres risques en ce sens qu'ils ont besoin de plus de soins médicaux que les autres, sont soumis à un taux plus élevé que les autres. Autrement dit, ces associations d'initiative privée—en comblant la lacune laissée par le gouvernement fédéral—ont fait du beau travail; néanmoins on admet que la seule façon pour elles de poursuivre leur activité est d'imposer le coût d'hospitalisation entraîné par les services médicaux, dans la mesure du possible, aux bénéficiaires effectifs de cette hospitalisation ou de ces services médicaux. Ce n'est pas un régime d'assurance, car l'assurance comporte la répartition du coût sur un groupe plus considérable que ceux qui sont effectivement hospitalisés ou traités.

Il fut un temps où l'on traitait de radical celui qui soutenait que l'instruction devrait être universelle, et ne pas être uniquement réservée à ceux qui pouvaient se la payer. Il en est encore qui considèrent comme radical le principe de l'universalité des services hospitaliers et médicaux. Il est indéniable que notre société a réalisé de grands progrès, et la plupart de ceux qui y songent le moindrement de nos jours comprennent que les problèmes médicaux touchent toute la société et que notre population devrait obtenir l'hospitalisation et les soins médicaux dont elle a besoin, non pas d'après l'épaisseur de son portefeuille mais selon le besoin réel qu'elle en a.

A mon avis, étant donné que les organismes privés se trouvent obligés de faire payer un prix fixe ou une prime ou d'adopter un mode de paiement qui fait finalement peser le prix des services sur ceux qui en bénéficient, on n'applique pas le principe selon lequel il faut donner les soins en cas de maladie à ceux qui en ont besoin et contribuer chacun selon ses moyens aux frais que cette aide comporte.

La seule manière de mettre ce principe en pratique dans notre pays, c'est de faire en sorte que le gouvernement fédéral en fournisse la base financière et d'imputer au revenu général la plus forte partie du coût des frais de ces services. Par conséquent, sans vouloir diminuer l'importance du rôle joué aujourd'hui à cette conférence par les divers gouvernements provinciaux, il me semble que le rôle principal sera celui du gouvernement fédéral. J'invite le gouvernement fédéral à ne pas chercher uniquement le commun dénominateur le plus faible, à ne pas rester inactif en espérant vainement que quelque formule arbitraire ne pourra être acceptée, de sorte qu'on imputera aux provinces le blâme de l'inaction, mais plutôt à donner le ton et à soumettre aux provinces des propositions fondées sur des impôts fédéraux établis en fonction de l'aptitude à payer du contribuable canadien, propositions qui nous donneront un régime d'assurance-santé qui représentera un progrès réel pour le Canada.

J'ai eu l'agréable surprise de constater que les députés ont été plus nombreux à traiter cette question que les années passées. Évidemment, lorsque le discours du trône mentionne,—comme ce fut le cas il y a plusieurs années lorsque je suis arrivé à la Chambre,—qu'une conférence sur le sujet réunira les divers gouvernements, il y a lieu d'en parler. Il ne suffit pas cependant d'une conférence en cours de session, ni non plus de penser que des mesures seront prises. Ce qui importe, c'est d'instaurer sans délai l'assurance-santé. Si je presse le gouvernement fédéral de se rendre compte de l'importance de cette conférence, de se faire vraiment le guide des autres gouvernements, c'est que je ne voudrais pas que le régime national d'assurance-santé de notre pays s'amorce mal. Je ne voudrais pas que nous nous trouvions un jour au beau milieu d'un embrouillamini. Ne courons pas le risque de faire une salade qui ne donnera rien de bon.

Il y a danger que cela se produise à l'heure actuelle, à moins que le gouvernement fédéral consente à établir les principes fondamentaux de l'assurance-santé et ne les insèrent dans une mesure législative habilitante pourvoyant à l'établissement de l'assurance-santé d'un bout à l'autre du pays.

Nous avons présentement des régimes d'hospitalisation en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et, dans une certaine mesure, à Terre-Neuve. Dans la plupart des autres provinces nous avons des régimes volontaires d'hospitalisation. Le premier ministre d'Ontario donne à entendre qu'indépendamment de l'attitude du gouvernement fédéral, la province d'Ontario fera quelque chose dans ce domaine. Jusqu'ici, il n'y a pas deux des régimes établis qui soient identiques. Si l'Ontario agit seule, indépendamment du gouvernement fédéral, j'imagine que son programme sera également différent de ceux des autres provinces où on a déjà commencé à faire quelque chose. Grâce à ses ressources plus considérables, l'Ontario pourrait peut-être faire mieux que certaines autres provinces; toutefois, même l'Ontario est sujette aux mêmes limitations. N'ayant pas la même assiette fiscale que le gouvernement fédéral, elle ne pourra pas réaliser pleinement le principe d'après lequel nous devons payer les frais des services de santé suivant nos moyens et bénéficier de ces services suivant nos besoins. Cela voudrait dire qu'on financerait ces services surtout à même le revenu général.

Si nous n'avons pas un programme national, une loi fédérale habilitante propre à assurer un bon départ. je suis convaincu que nous devrons, un jour, remettre l'affaire en cause et démêler l'écheveau des régimes différents des diverses provinces. Ne serait-il pas sage, ne serait-ce pas un témoignage de bonne gestion de la part de l'actuel Gouvernement que d'éviter une confusion, une situation peu satisfaisante, en offrant aux provinces, aujourd'hui même, les mesures législatives propres à financer un programme rationnel d'assurance-santé, en laissant chaque province libre d'y adhérer à son gré, comme on l'a fait pour les pensions de vieillesse, et à nous donner l'occasion de marcher ensemble vers la réalisation progressive d'un programme complet, plutôt que de laisser s'établir une confusion dont il faudra un jour se tirer.

Rien, à mon sens, ne devrait gêner la mise en œuvre d'un programme national d'assurance-santé. Les obstacles ont pourtant été nombreux au cours des ans. Tout le monde sait que la formule actuelle revient à dire que le gouvernement fédéral est disposé à aider à la mise en vigueur, dans les provinces qui le désirent, d'un programme national d'assurance-santé, à condition qu'une bonne majorité des provinces, représentant une bonne majorité de la population, donnent à entendre qu'elles y consentent. J'espère qu'on puisse appliquer la formule. J'espère qu'il y aura six provinces,—ce qui représente tout de même, n'est-ce pas, une bonne majorité,—qui diront qu'elles désirent l'assurance-santé. Si l'Ontario est de celles-là, avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve et peut-être une autre, cela doit tout de même correspondre à une bonne majorité de la population du Canada. Lors même qu'on n'appliquerait pas la formule dans ses moindres détails, j'ai l'impression que la population se sentirait bernée, encore une fois, si on allait invoquer ce prétexte pour ne rien faire.

Depuis toujours s'est rattachée à cela la question de savoir comment pourrait se modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le débat a été déplacé: on se demande combien de provinces devraient être d'accord pour qu'il soit possible de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Puis, on s'est demandé si cela était nécessaire ou non, selon que les fonds perçus à cette fin proviendraient des impôts en général ou d'impôts spéciaux. Il y a eu l'excuse du manque de lits d'hôpitaux. On nous a demandé d'attendre que le programme de subventions à la santé nationale ait permis d'accroître le nombre de lits d'hôpitaux et d'installations hospitalières. C'est alors que, précisément au moment où nous pensions enregistrer des progrès, où nous pensions que serait institué un comité mixte des deux Chambres en vue d'examiner cette question, de la même façon qu'un comité spécial s'était occupé de la sécurité du vieil âge, la situation internatio-

nale a pris une tournure qui a permis au Gouvernement de dire que les engagements au chapitre de la défense interdisaient de plus fortes dépenses en matières de services d'hygiène.

La population canadienne connaît la longue liste d'excuses qu'on a données depuis 1919. Elle veut maintenant qu'on passe aux actes. Tous les yeux du Canada sont tournés vers la conférence qui se tient actuellement à Ottawa. De nouveau je rappelle que le Gouvernement fédéral ne devrait pas se contenter de chercher le moindre dénominateur, mais qu'il devrait tracer la voie et reconnaître que lui seul peut assurer les moyens financiers qui permettront de fournir aux Canadiens les services de santé dont ils ont besoin, en s'assurant que la population en acquittera le coût non pas dans la mesure des services que chacun reçoit mais plutôt en conformité de l'aptitude de chacun à en acquitter le coût.

En outre, monsieur l'Orateur, j'estime que tout programme d'assurance-santé qui pourrait être élaboré à l'heure actuelle,—et dont le Gouvernement devrait prendre une bonne part de l'initiative,—ne devrait pas compter tout simplement un minimum de services, qu'on pourrait étendre dans dix ou vingt ans, mais qu'il devrait immédiatement comprendre le plus grand nombre de services possibles. Je reconnais qu'il est peut-être impossible de tout prévoir du premier coup. Le grand malheur, c'est qu'on n'ait pas lancé ce programme il y a longtemps, du moins dès l'époque où on en a parlé pour la première fois dans le discours du trône, au début des années 1940. Si nous avions alors mis le programme en œuvre, nous pourrions maintenant y ajouter d'autres services. Mais, monsieur l'Orateur, il faudrait, dès le début, inclure les services de diagnostic, de laboratoire et d'hospitalisation. Les commentaires émanant de sources fédérales et portant que l'hospitalisation ne figure pas très haut sur la liste m'inquiètent. L'hospitalisation devrait figurer au premier plan. C'est à partir de là que le programme pourrait s'étendre pour comprendre les services médicaux et dentaires, jusqu'aux prestations de maladie pour le chef de famille qui ne peut travailler, soit sous le régime d'un programme d'assurance-santé soit sous le régime d'un plan d'assurance-chômage.

C'est un domaine extrêmement important de la sécurité sociale. Il ouvre des perspectives immenses pour l'amélioration de la santé de notre population et pour le relèvement de son moral et de sa productivité. J'affirme qu'il ne faut pas gâter cette occasion en faisant de la petite politique à la conférence; les gouvernements ne doivent pas songer aux prochaines élections mais plutôt profiter, à cette conférence, des sommes énormes de recherches et d'études qui ont été effectuées dans ces domaines afin de mettre sur pied un programme qui aidera véritablement la population du Canada.

Il y en a, je le sais, qui reprendront la vieille rengaine en faisant valoir le coût de ce programme. Je sais que le coût d'un programme national approprié de santé publique est beaucoup plus élevé à l'heure actuelle qu'il l'aurait été en 1945 au moment des propositions du Livre vert. Cependant, on peut dire qu'un programme national d'assurance-santé qui assurerait des services médicaux à toute notre population ne comporterait pas beaucoup de frais entièrement nouveaux.

Il s'agirait essentiellement de réorienter les sommes dépensées actuellement aux différents échelons du Gouvernement, par les sociétés privées et bénévoles, par les entreprises philanthropiques et par les individus. Il serait difficile de déterminer exactement la proportion des frais médicaux du Canada qui sont payés à ces différents paliers. D'après les recherches faites à ce propos aux États-Unis et la statistique que j'ai pu recueillir au Canada, je crois que 40 p. 100 environ des frais médicaux au Canada sont actuellement payés aux différents échelons du Gouvernement, c'est-à-dire les gouvernements fédéral, provincaux et municipaux. Ce pourcentage comprend ce que l'on paie pour les soins médicaux donnés aux Indiens et aux Esquimaux. Il comprend les frais médicaux des services armés et ceux qu'on accorde aux anciens combattants, les subventions à la santé et les différents services offerts par les provinces et les municipalités. Par conséquent, nous sommes en bonne voie. La médecine sociale n'est donc pas quelque chose de nouveau. Nous en sommes déjà aux premiers stades. La population du Canada admet que les frais médicaux sont une obligation sociale. Tout ce que nous demandons, c'est que nous envisagions les immenses possibilités qu'offre pour la santé de notre population, tant du point de vue de cure que de prévention, l'exécution de ce programme de grande envergure.

On me demandera pourquoi je prononce un tel discours en ce moment, pourquoi je ne laisse pas le Gouvernement retarder, pourquoi je ne le laisse pas faillir à la tâche, pourquoi je ne le laisse pas rater cette affaire. C'est que, justement, monsieur l'Orateur, il ne m'importe nullement qui mettra en vigueur un programme national de santé. Il m'importe peu à qui on en attribuera le mérite. Ce qui m'importe, c'est qu'on passe aux actes. C'est pourquoi j'ai décidé de tenir ce discours aujourd'hui, afin

de faire de mon mieux pour que les représentants du gouvernement fédéral à cette conférence prennent les mesures qui se traduiront par l'adoption prochaine, au Canada, d'un régime d'assurance-santé complet, assurant, dès le départ, des services de diagnostic, de laboratoire, de rayons X ainsi que d'hospitalisation et, le plus tôt possible, des services médicaux et dentaires, sans oublier les indemnités à verser à ceux que la maladie réduit au chômage.

Un grand nombre de personnes vont travailler à la mise au point de ce régime, y compris des représentants des divers gouvernements et de la profession médicale. Encore une fois, je veux être entendu de nos amis les médecins, qui ont toujours rendu d'énormes services aux Canadiens. Nous reconnaissons la transition qu'ils ont dû subir à mesure que se modifiait l'attitude de la société dans ces domaines. Nous tenons tous pour regrettable, je pense, que les médecins, qui peuvent faire tellement de bien et améliorer la santé de notre population, aient à se préoccuper de questions matérielles et à tenir compte de leur vie à gagner en même temps que du bien qu'ils peuvent faire à leurs concitoyens. Tout régime d'assurance, redevable de beaucoup, à mon sens, aux médecins, doit tenir compte de la situation dans laquelle ils se trouvent. Mais je pense aussi que les médecins doivent beaucoup aux Canadiens et qu'ils se doivent de trouver les moyens d'appuyer un régime qui assurera à tous nos concitoyens les meilleurs services possibles dans ce domaine de la plus haute importance.

Je dirai quelques mots à propos de deux ou trois autres questions. Tout d'abord, les propos du ministre du Commerce (M. Howe), le 16 janvier, m'ont intéressé. Voici ce qu'il a dit au début de son discours (page 131 des *Débats*) et ensuite, à la fin (page 136):

> Le discours du trône a été présenté à un moment où l'économie canadienne fonctionne à pleine capacité.

C'est le refrain du gouvernement canadien: tout marche à pleine capacité. Puis, à la fin de son discours, il dit:

> Pour ma part, le gouvernement veut la force et le progrès qu'assurent des stocks suffisants.

Je suis prêt à accepter cette déclaration comme une devise ou un objectif. Je me demande cependant très sérieusement comment sonnent aux oreilles de nos vieillards pensionnés les mots: "force et progrès qu'assurent des stocks suffisants". Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) s'élève tant qu'il voudra contre les questions que je pose à ce sujet et rappelle le vœu que le comité a présenté en 1950, il reste vrai que depuis l'établissement de la mensualité actuelle de $40 notre revenu national brut a augmenté de plus de 60 p. 100. En 1949, année où le chiffre de $40 a été fixé, notre produit national brut était de 16·4 milliards de dollars. D'après les estimations, il aurait atteint, en 1955, 26·3 milliards de dollars, soit une augmentation de 60·3 p. 100. Si le produit national brut atteint cette année 27 milliards de dollars, comme le prévoient certains économistes, l'augmentation par rapport au produit national brut de 1949 sera de 65 p. 100.

Je crois que ce n'est pas demander beaucoup, monsieur l'Orateur, que de réclamer que les vieillards qui reçoivent la pension de vieillesse obtiennent une augmentation correspondante du montant qu'ils reçoivent. Une augmentation de 65 p. 100 de la pension porterait le montant actuel de $40 par mois à $66. En d'autres termes, les organisations ouvrières qui demandent une pension de $65 par mois ont parfaitement raison. Je réprouve l'attitude du Gouvernement qui prétend que des questions de ce genre ne devraient pas être soulevées. Je réprouve l'attitude du Gouvernement qui affirme que cette affaire a été réglée, parce qu'un comité a fait rapport en 1950. Je réprouve l'attitude du Gouvernement qui soutient que le sujet est épuisé depuis que l'évaluation des ressources a été supprimée. Le temps passe et c'est là toute la question. Aucune mesure de législation sociale ne peut rester indéfiniment parfaite. Aucune mesure de législation sociale n'équivaut à un point final ou met fin à la lutte pour la justice sociale et à un traitement équitable de la population de notre pays. Je prétends que le moment est venu de régler la question des pensions de vieillesse au cours de la présente session. A mon avis, il y aurait lieu d'augmenter le montant au moins à ces $65 ou $66 par mois pour ceux qui touchent la pension de la sécurité de vieillesse, celle de l'assistance-vieillesse et l'allocation aux aveugles. Si nous acceptons ce chiffre pour ces groupes, je proposerai de l'appliquer également aux personnes qui reçoivent l'allocation d'invalidité. Je joindrai mes observations à celles du député de Vancouver-Quadra (M. Green), qui demandait il y a quelques instants qu'on prenne d'autres mesures en ce qui concerne la loi sur les allocations aux anciens combattants, et surtout en ce qui a trait au revenu maximum admis.

Le ministre du Commerce (M. Howe) nous a dit que nous marchons à toute vitesse; que notre économie avance à fond de train. Les économistes nous annoncent que notre produit national brut sera plus considérable que jamais. A quoi bon cette accélération, mon-

sieur l'Orateur, cet énorme produit national brut, s'il ne se traduit pas, pour le Canadien moyen, en santé, en bien-être, en un niveau d'existence convenable, ainsi qu'en tout ce qui lui fait considérer la vie comme valant la peine d'être vécue dans un pays dont les progrès réalisés jusqu'ici sont de l'envergure que nous décrit le Gouvernement.

Quelques mots au sujet de l'habitation. Le Gouvernement aime se vanter du nombre des nouvelles mises en chantier réalisées chaque année. Je fais sérieusement remarquer, monsieur l'Orateur, que le nombre de pertes de vie dans des incendies d'habitations chez nous devrait inciter le Gouvernement à accélérer considérablement son programme du logement. Il ne suffit pas de construire de nouvelles maisons à prix élevés pour les gens qui peuvent se permettre de verser ces prix élevés. Un pays dont l'économie se développe à vive allure, un pays qui estime avoir de grandes richesses devrait reconstruire d'un quart à la moitié des maisons inférieures à la normale et où continuent de régner des conditions qui pourraient entraîner d'autres incendies et d'autres pertes de vie. Je le répète, monsieur l'Orateur, à quoi bon cette vive allure, ces grandes richesses, si des milliers de nos concitoyens doivent habiter des maisons où ils peuvent perdre la vie en raison du danger d'incendie?

Qu'il me soit permis de dire un mot de l'enseignement. Là encore je pose la même question. Si notre économie se développe à vive allure, n'est-il pas tragique que nous semblions faillir à la tâche dans le domaine de l'enseignement? On fait valoir, je le sais, que l'enseignement ressortit aux provinces, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Les membres de notre parti appuient sans marchander cette ligne de conduite que prévoit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il en va de même aux États-Unis; or, même si l'enseignement ressortit aux États, le président Eisenhower a tout récemment reconnu dans une déclaration publique qu'à un moment donné l'enseignement revêt une telle importance pour l'ensemble du pays que toute la nation doit en étudier les assises financières. Je supplie le Gouvernement de reconsidérer la situation en ce domaine pour reconnaître la nécessité de l'aide fédérale à l'enseignement afin que le Canada soit en avance et non en retard sur certaines autres régions du monde qui disputent le premier rang à l'Amérique du Nord.

On m'a signalé qu'il y a un domaine où quelques millions de dollars tout au plus, somme que le gouvernement fédéral peut facilement trouver, pourrait renverser la tendance, et c'est le domaine de la formation scientifique. Nous ne recrutons pas assez de spécialistes pour suivre le rythme de l'évolution de la science. Nous perdons une foule de sujets qui partent vers la république du sud. Des spécialistes en ce domaine m'ont dit qu'il suffirait de quelques millions de dollars donnés en bourses d'études pour renverser la tendance et garder le Canada à l'avant-garde de la formation scientifique.

Le problème de l'instruction dans son ensemble est si important et comporte de telles répercussions sur le présent et l'avenir de notre nation, il est d'un tel intérêt pour tout le pays que je ne peux que déplorer le refus obstiné du Gouvernement de s'occuper du financement de l'instruction. Une fois de plus, je me joins aux membres de mon parti ainsi qu'à ceux des autres partis qui siègent à la Chambre; je me joins à ces associations de professeurs, à ces commissions scolaires et à ces organismes municipaux pour solliciter de notre Gouvernement une prompte aide fédérale à l'instruction.

Je n'en ai plus que pour une minute, monsieur l'Orateur. J'accepte la parole du ministre du Commerce lorsqu'il affirme que l'économie de notre nation est florissante, qu'elle va de l'avant à vive allure. J'accepte son affirmation selon laquelle le but à atteindre est la puissance et le progrès qu'assument des stocks suffisants. J'exhorte le Gouvernement à mettre cette affirmation en pratique. A quoi bon cette prospérité si elle ne se traduit que par des statistiques et des chiffres exposant les énormes bénéfices réalisés par les grosses compagnies? Que les avantages de cette prospérité, de cette économie au galop, de cette idée de stocks suffisants et d'excédents rejaillissent sur la population canadienne! Il y a bien des moyens de réaliser ce vœu. J'en ai signalé quelques-uns. Je prie le Gouvernement de prendre des mesures immédiates concernant l'éducation, les anciens combattants, ainsi que l'habitation et la sécurité sociale au titre de la pension de vieillesse, et de celle d'invalidité, pension qu'il faudrait accroître. Enfin, je réclame des dispositions immédiates dans le domaine dont j'ai parlé au début de mes observations, soit l'établissement d'un programme satisfaisant d'assurance-santé, fondé sur des bases financières telles que nos Canadiens puissent, indépendamment de leurs moyens financiers individuels, bénéficier des services d'hygiène dont ils ont besoin et que la science médicale peut leur procurer.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

(Texte)

M. L.-É. Roberge (Stanstead): Monsieur l'Orateur, je désire me joindre à ceux qui m'ont précédé pour offrir mes plus chaleureuses félicitations aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley et M. Laflamme). Avec sa gracieuseté habituelle, l'honorable député de Timiskaming a fait un travail magnifique en nous exposant les besoins et la situation géographique de son comté. De plus, elle nous a fait connaître les ressources naturelles de son sol; elle nous a bien renseignés à ce sujet et nous lui en sommes reconnaissants.

En ce qui concerne celui qui l'a appuyée, quoique tout jeune membre de la Chambre, il s'est conduit en vétéran. Il a exposé les besoins de son comté et il nous a fait un exposé des plus clair de sa région. Comme celle qui a proposé l'Adresse, le député de Bellechasse est certainement une recrue précieuse pour ce côté-ci de la Chambre.

Les commettants de ces deux comtés, j'en suis certain, sont fiers de leurs représentants et ont déjà décidé d'accorder un autre mandat à leurs représentants, si l'on en juge par la figure souriante qu'affichent ces derniers.

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de ne pas exposer quelques aspects du beau comté que j'ai l'honneur de représenter, le comté de Stanstead, lequel est situé dans les cantons de l'Est, comme beaucoup de gens le savent, entre la frontière américaine, ou l'État du Vermont, et la belle ville de Sherbrooke, que mon collègue a si bien désignée la semaine dernière, et qui est reconnue comme la reine des cantons de l'Est.

Le comté de Stanstead compte une population mixte. L'élément canadien-français, avec son amour du travail, son air jovial et son esprit de bonne entente, forme la grande majorité de notre population. D'autre part, nous avons l'élément anglais qui, avec sa courtoisie et son sens des affaires, nous fait grand honneur dans cette partie du pays. Pour compléter cette atmosphère de bonne entente, nous avons aussi nos voisins américains, dont un bon nombre vivent le long de nos frontières et participent à nos œuvres; inutile de dire que cette attitude de nos voisins ajoute à cet esprit de bonne entente dont nous nous vantons tant. Il ne faudrait pas oublier le rôle qu'ont joué les membres du club Rotary et de la Chambre de commerce dans la réalisation de cette politique de bonne entente dans notre région, laquelle nous permet de fraterniser quotidiennement avec nos voisins.

Au fait, histoire d'illustrer le bien-fondé de mes observations, je dois vous dire que, lors de la tenue du congrès de la Légion américaine, à Newport l'an dernier, événement auquel tous les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre étaient conviés, j'ai eu l'insigne honneur d'être invité à cette grande démonstration, ce qui m'a permis de rencontrer le gouverneur de l'État du New Hampshire, M. Dwinell et celui de l'État du Vermont, M. Johnson, et d'apprécier davantage leur esprit de bonne entente; aussi, suis-je convaincu qu'ils continueront de coopérer comme ils l'ont fait par le passé. Je profite de l'occasion pour leur offrir mes meilleurs vœux de bonne année.

Revenant au congrès de la Légion américaine, je dois vous dire que j'étais très fier de voir la fanfare de la Gendarmerie royale du Canada faire les frais de la musique. A ce sujet, permettez-moi de remercier bien sincèrement l'honorable ministre de la Justice (M. Garson), qui a bien voulu nous aider à obtenir la permission d'utiliser cette fanfare, ainsi que le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, qui a accédé à notre requête. La présence de cette fanfare à Newport, en plus de faire bénéficier notre pays d'une belle publicité, lui a apporté beaucoup de crédit. Les journaux des régions environnantes, ainsi que ceux des États de la Nouvelle-Angleterre, et tous mes concitoyens en ont parlé pendant longtemps. Je désire aussi féliciter les membres de la fanfare, car ils se sont conduits en gentilshommes et ont fourni un divertissement que tout le monde a goûté.

Monsieur l'Orateur, je désire maintenant énumérer certaines situations géographiques et surtout les industries du comté de Stanstead, grandes ou petites, sous toutes leurs formes.

La région de Beebe compte une industrie qui extrait le granit en quantités considérables. Au fait, l'édifice de la compagnie *Sun Life*, à Montréal, constitue un monument à l'honneur de ce petit village. Grâce à la coopération du ministre des Travaux publics (M. Winters) et de mon collègue, le député de Sherbrooke, le granit que vous verrez dans l'édifice public de Sherbrooke provient du comté de Stanstead; inutile de vous dire que j'en suis heureux, car cela va beaucoup aider notre région, tant au point de vue travail que publicité de nos produits.

Le village de Rock Island, où je réside, compte une industrie de l'acier où l'on fabrique des outils spéciaux, des outils de précision, pour l'industrie lourde et ordinaire, lesquels sont utilisés dans les avionneries, dans l'industrie de l'auto, dans l'industrie des mines, etc. Cette industrie est assez florissante puisqu'on y compte un personnel de quelque 600 employés et l'on me dit qu'elle prend de l'ampleur de jour en jour; au fait, on m'annonçait récemment qu'on avait embauché plusieurs autres ouvriers, de sorte que cette nouvelle est de bon augure pour la région.

Dans la partie ouest de mon comté, en direction de Coaticook, on fabrique, dans une petite ville très prospère, des boyaux à incendie, des meubles, sans compter les industries textiles de nylon et de soie artificielle. On m'a informé, il y a quelque temps, que ces industries sont relativement stables. Toutefois, je suppose qu'il y a toujours place, comme n'importe où ailleurs, pour des améliorations. Présentement, les gens semblent être bien satisfaits.

Maintenant, en se dirigeant vers le nord, nous arrivons à Lennoxville, ville qui faisait autrefois partie du comté de Sherbrooke mais qui est maintenant annexée au comté de Stanstead. Lors du dernier remaniement des districts électoraux, et encore dernièrement, au cours de la dernière campagne électorale, on s'est plu à me taquiner au sujet de cette belle ville de Lennoxville, mais je dois vous assurer, monsieur l'Orateur, que je suis très fier de compter cette ville parmi celles de mon comté, car les gens qui l'habitent ont le sens de la réalité et ils ont su rendre leur ville gaie. On y exploite une industrie de papier à couverture d'amiante et d'autres industries de moindre importance. Lennoxville est dotée d'une université dont nous sommes fiers, l'université Bishop. Les diplomés de cette université lui font honneur partout au pays, et ce à tous les échelons de la société. La ferme expérimentale, dirigée par le Dr Mercier, accomplit une œuvre admirable dans notre région, et nos cultivateurs des Cantons de l'Est en bénéficient considérablement. J'espère que les choses continueront ainsi.

Revenant dans l'ouest, nous arrivons à Magog, la plus grande ville de mon comté. Magog est reliée aux grands centres par le Pacifique-Canadien, en plus de la route nationale, qui la traverse de l'est à l'ouest. Sa population atteint les 11,000 âmes. Je crois que la population est très satisfaite des conditions actuelles, quoiqu'il y a un an ou plus, la situation n'était pas rose, car cette ville dépend en partie de l'industrie textile, la *Dominion Textile* y exploitant une de ses plus importantes usines.

Il y a environ un mois, le gérant de la compagnie m'assurait que les choses étaient maintenant assez satisfaisantes. J'en suis bien heureux, car l'automne dernier s'annonçait très sombre, les nuages s'amoncelaient à l'horizon, et l'on entendait parler de possibilité de chômage pour l'hiver. Au fait, la rumeur voulait qu'on doive recourir à la grève. Heureusement, juste avant les Fêtes, une entente a été conclue et la grève a été évitée. L'hiver a donc commencé sous un bon augure, et je profite de l'occasion pour féliciter les membres du syndicat catholique qui ont fait preuve de clairvoyance dans cette circonstance. Comme je le disais tantôt, la bonne entente prédomine dans notre région, et l'on a fait appel à la bonne volonté de tous les intéressés, ce qui a contribué largement à éviter la grève. Je félicite donc leur président, M. Victor Lamontagne, de même que le gérant de la *Dominion Textile*, M. Jeff Moynan, d'avoir coopéré d'une façon particulière au règlement de cette situation. Celui-ci a fait preuve d'une grande connaissance des intérêts de la compagnie et des besoins des ouvriers.

Maintenant, le centre du comté de Standstead est plutôt agricole. Comme il a été question, en plusieurs occasions, de l'avenir de l'agriculture, sans vouloir revenir sur ce point, je dois tout de même dire que nos cultivateurs, comme je l'ai déclaré antérieurement, vivent presque dans un petit paradis terrestre; mais tout de même, on pourrait améliorer ce paradis. Certains de nos cultivateurs sont assez bien organisés au point de vue coopératives et marchés.

De fait, des villes à proximité du comté leur offrent l'avantage d'écouler plusieurs de leurs produits. De plus, ils jouissent d'un marché américain très favorable, où ils peuvent vendre leur foin et leurs bestiaux, quoiqu'il soit moins intéressant dans le moment, car le bœuf et les autres animaux se vendent meilleur marché aux États-Unis que chez nous. Mais le marché local augure bien.

Je crois tout de même que nos cultivateurs envisagent la situation agricole du bon côté. Étant réalistes, ils espèrent faire de meilleures affaires, car, dans notre région, le cultivateur doit nécessairement être bien versé dans le commerce pour écouler ses produits. Il lui faut aussi des connaissances en mécanique car, dans mon comté, la mécanisation avance à grands pas.

Avec l'avènement des tracteurs et de tout l'outillage mécanique de nos fermes, le cultivateur doit être assez bon mécanicien pour faire fonctionner sa machinerie; d'ailleurs, nous constatons à tous les jours qu'il est réellement un bon mécanicien.

De plus, le cultivateur doit se contenter d'un profit raisonnable. Il est vrai qu'il touche beaucoup plus pour ses produits aujourd'hui qu'autrefois, mais l'augmentation du prix de ses produits ne se compare pas avec celle de l'équipement qu'il doit acheter pour veiller à l'entretien de sa ferme, etc. Tout de même, il est raisonnable et il accepte cette situation en homme stoïque.

Je désire faire part au très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) que les cultivateurs de notre région sont reconnaissants envers le gouvernement actuel qui, par l'intermédiaire de son ministre de l'Agriculture, a beaucoup aidé nos agriculteurs en

maintenant les prix de soutien des produits laitiers, les primes sur le porc, ainsi que sur le transport de la chaux. Et, parlant du transport de la chaux, je suis d'avis que les cultivateurs des cantons de l'Est, qui sont à proximité des mines de chaux, n'apprécient pas cette situation à sa juste valeur. Ils ne semblent pas intéressés à tirer profit de ce produit pourtant si nécessaire dans ma région.

Je crois que j'ai donné une idée assez juste des conditions qui existent dans mon comté, car je me suis prévalu de la latitude qu'on nous accorde au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour disserter sur plusieurs projets.

Je désire, en passant, accorder mon entier appui à mon collègue de Sherbrooke (M. Gingues) en ce qui concerne l'assurance-santé. Je ne désire rien ajouter à ce qu'a dit l'honorable député de Sherbrooke qui, grâce à son talent et sa clairvoyance, a fait à la Chambre un bel exposé relativement à l'assurance-santé, mais je tiens à lui répéter que je l'appuie sans réserve.

Il y a un autre point que j'aimerais signaler pour le bien de ma région. Il a trait à la construction d'un aéroport, et je joins encore une fois ma voix à celle de mon collègue pour appuyer ce projet. L'an dernier, on a fait des démarches dans ce sens et l'honorable ministre des Transports (M. Marler) s'est engagé à étudier ce projet. J'espère que cette étude est maintenant assez avancée pour que, d'ici quelque temps, nous entendions annoncer la construction d'un aéroport à proximité de Sherbrooke.

Maintenant, monsieur l'Orateur, nos Chambres de commerce des jeunes de Coaticook et de Magog ont entrepris une campagne, au cours de l'hiver, relativement à la vente de livres obscènes. Je désire les féliciter de leur initiative. Elles commencent leur enquête en examinant les livres en étalage, lesquels sans être trop mauvais ne contiennent que des récits de "cowboys", de meurtres, etc., ce qui ne convient pas beaucoup à notre jeunesse. A mon avis, il est important d'étudier cette question et d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Mais ce qui est plus grave encore, c'est la vente clandestine de certains livres, que fournissent des agents spéciaux, livres de corruption, livres obscènes. Au fait, je suis porté à rattacher la vague de crimes sexuels, dont on a entendu parler dernièrement, à la lecture de ces livres dégoûtants et révoltants. Une enquête nous révélerait peut-être que, dans leurs moments de loisirs, ces criminels se vautraient dans des lectures obscènes jusqu'au point où, incapables de se maîtriser, ils se lançaient sur le premier venu, les malheureuses victimes de ces déséquilibrés étant souvent de pauvres petits enfants.

Ces gens, je les compare un peu à des hyènes qui parcourent, la nuit, les déserts à la recherche de cadavres en putréfaction, parce qu'ils aiment à se vautrer dans les ordures, dans tout ce qui est malsain. Pour eux, c'est une récréation.

Je sais que ce domaine relève plutôt des autorités municipales et provinciales. Toutefois, je demande au ministre de la Justice de prendre les mesures nécessaires à sa disposition pour que la loi soit observée en ce qui a trait à la vente des livres pornographiques.

(*Traduction*)

A l'exemple de l'honorable député de Brantford (M. Brown) et d'autres qui se sont exprimés dans l'une et l'autre des deux langues officielles, je voudrais dire quelques mots en anglais. C'est un indice, je pense, que nous croyons à cette bonne entente que le premier ministre (M. St-Laurent) veut instaurer. L'usage des deux langues est en complète harmonie avec les pratiques de la Chambre.

Le sujet que je veux aborder est à la fois complexe et délicat. Il y a quelques années, je n'aurais pas osé le mentionner, mais les conditions ont changé et l'horizon mondial semble plus clair. Je veux parler des immigrants japonais. On se doute bien qu'il y a quelques années, il n'aurait pu être question d'un tel problème, mais depuis la signature du traité de paix et puisque les Japonais ont adopté notre régime de vie démocratique, il est peut-être de notre devoir de les y maintenir.

Le Japon ne fait pas partie des Nations Unies, mais récemment il a fait preuve d'un véritable esprit de collaboration. Ce n'est pas une demande expresse que je formule, mais le ministre de l'Immigration pourrait peut-être songer à modifier nos lois relatives à l'immigration. Aux termes de la loi actuelle, les Japonais ne peuvent immigrer au Canada: l'entrée de notre pays leur est interdite. Vu la situation présente, il me semble que le ministre de l'Immigration pourrait être autorisé à supprimer la marque d'infamie qui frappe les Japonais et ouvrir un peu les portes de notre pays.

Ainsi que je l'ai déjà dit au prédécesseur du ministre, je ne prêche pas l'immigration sans restriction aucune; mais qu'on s'occupe de l'immigration en tenant compte de la réalité des faits. L'admission au pays devrait être accordée à ceux qui satisfont aux exigences de nos lois d'immigration. Il n'est pas nécessaire que ce soient tous des aristocrates, ni des gens de sang royal; mais il faut qu'ils aient une bonne santé, un bon naturel et

de bons antécédents, qu'ils aient tout ce qui est nécessaire pour devenir d'excellents citoyens. Bien que les Japonais soient habitués à un autre climat et que leur religion et mode de vie diffèrent des nôtres, je suis d'avis qu'ils peuvent devenir de bons Canadiens.

Le député de Brome-Missisquoi (M. Deslières) compte des Japonais dans sa circonscription, des personnes déplacées durant la guerre. Ils se sont intégrés à la population de cette région et sont devenus de bons citoyens. Je me suis entretenu de ce problème avec des gens sérieux, dont un ancien membre du Parlement qui s'est rendu deux fois au Japon et qui y a étudié la question. Il me dit que, lorsqu'il va là-bas pour affaires, il constate que les Japonais sont disposés à négocier afin d'exporter des marchandises ou peut-être afin d'acheter certains de nos produits. Mais, au cours de ses conversations avec eux, on lui demande toujours: "Qu'avez-vous, Canadiens, contre les Japonais pour leur interdire toute immigration dans votre pays?"

Nos représentants là-bas sont plutôt penauds, car ils ne peuvent répondre à une question comme celle-là. Ils tâchent de s'en tirer du mieux qu'ils peuvent. Je le répète, j'ai discuté cette question avec M. Hallé, ancien membre du Parlement. Il se peut que nous en entendions parler davantage plus tard. Il m'a dit qu'une modification de notre politique à cet égard favoriserait notre commerce d'exportation de bovins, de matières premières et de certains produits ouvrés. Il dit qu'il y a au Japon un excellent marché pour les machines agricoles. Cette modification favoriserait d'autres manières encore notre commerce avec le Japon.

On dira, je le sais, que si nous ouvrons nos portes, il nous viendra trop de Japonais; mais c'est un point que les autorités doivent décider. Nous sommes à la recherche de marchés dans le monde entier, et cela devrait nous donner une chance d'améliorer notre situation en ce sens. Nos missionnaires là-bas seraient mieux placés pour enseigner le bien-être social. Les Japonais conservent ce ressentiment et laissent nos missionnaires dans une position d'infériorité. Ceux-ci ne jouissent pas de la liberté qui leur serait laissée autrement. J'espère que le ministre accordera quelque attention à ce problème.

Je l'ai déjà dit, je ne prêche pas la politique de la porte ouverte en matière d'immigration, mais on pourrait établir des contingents précis. Traitons les Japonais sur le même pied que les autres peuples de cette partie du globe. Voilà ce que j'avais à dire sur le problème japonais, quoique, évidemment, il me serait possible d'en dire plus long.

J'aimerais aborder un autre problème dont il a déjà été question ici, sans qu'on l'ait longuement débattu. Sans m'étendre sur le sujet, je tiens à dire quelques mots du calendrier, dit calendrier mondial.

Nous sommes au siècle de la vitesse. Notre régime de vie s'en ressent et tout est simplifié dans l'industrie, la comptabilité, les procédés de fabrication et tout ce qui touche au commerce. Il semble donc que le calendrier mondial dont il est question répondrait mieux aux exigences de notre temps que le calendrier grégorien actuellement en usage. Je n'ai rien contre le calendrier actuel mais, comme nous avons déjà amélioré nombre de nos façons de vivre, je tiens tout simplement à soumettre à la Chambre ce problème.

La plupart des industriels et des personnalités religieuses à qui j'en ai parlé n'y voient pas grand inconvénient. Toutefois, comme son adoption devrait se faire à l'échelon le plus élevé, je laisse le soin de régler ce problème à l'Association canadienne des normes, ou au cabinet. Son adoption ne pourrait se faire, je pense, que dans le cadre des Nations Unies.

Le calendrier mondial aurait pour objet d'améliorer, de régulariser et de stabiliser un régime de mesure du temps. Il répondrait mieux aux exigences de notre époque et à celles de l'industrie, des gouvernements, de l'Agriculture, de la religion, de la science et de l'instruction; en vérité, il constituerait, pourrait-on dire, une amélioration dans tous les domaines.

Vu que bon nombre d'entre vous en ont probablement déjà entendu parler, je n'expliquerai pas en détail ce calendrier. Il ne présente que quelques points de différence avec le calendrier actuel. Les trimestres commenceraient le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre. Ces mois-là compteraient 31 jours, et tous les autres mois 30 jours. Toutefois, à la fin de l'année, on ajouterait un jour qui serait férié dans le monde entier. Ce calendrier aurait l'avantage d'être permanent. Nous n'aurions pas besoin de le changer chaque année. Il serait le même d'année en année. Celui qui aurait à prévoir des engagements d'une nature ou d'une autre saurait, par exemple, que telle date, mettons le 5 mai, qui tombe cette année le dimanche, tombera également le dimanche chaque année par la suite.

Afin que les députés se fassent une meilleure idée de ce calendrier, monsieur l'Orateur, puis-je le consigner à titre d'appendice au hansard?

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député est-il autorisé à consigner le document au hansard?

Des voix: D'accord.

M. Roberge: Voici le document:

CALENDRIER MONDIAL

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mars

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Avril

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Mai

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Juin

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30*

(*Année bissextile, Fête universelle.)

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30*

(* Fête universelle)

[M. Roberge.]

Je n'en dirai pas davantage à ce propos; mais il me semble que ce calendrier constituerait une amélioration sur celui qui est actuellement utilisé. Il faudrait qu'il soit adopté en même temps dans le monde entier. Encore une fois, il appartient au cabinet de le présenter aux Nations Unies.

En terminant, je dirai que le discours du trône comporte beaucoup de bonnes choses, même si l'opposition prétend, comme elle le fait toujours, qu'il n'y a rien qui vaille. Mais j'ai remarqué que le chef de l'opposition (M. Drew) y a consacré une heure et demie; il a dit qu'il n'y avait rien dans le discours du trône, et ainsi de suite. Selon les banques et les commerçants, l'année 1955 a été exceptionnelle, l'une des meilleures que nous ayons connues, et ils prévoient que 1956 sera une autre excellente année. Toutes ces réalisations font certes grand honneur au Gouvernement; d'autre part, les Canadiens ont également contribué à cet état de choses, qui n'aurait pu exister sans leur apport. Si chaque agriculteur s'occupe de son affaire, si chaque employé d'usine remplit bien sa tâche et si chaque employé de banque s'attache à son travail, l'année 1956 sera même meilleure que l'année 1955. On peut dire la même chose de 1957, qui se révélera, je pense bien, une autre année de gloire pour le parti libéral.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, la tâche de féliciter les motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse est encore plus agréable cette année. Une représentante du sexe fort a pour la première fois proposé la résolution. Comme on l'a fait déjà observé, elle apporte à la Chambre cette expérience inappréciable, que possède l'une des représentantes de notre groupe, je veux dire l'expérience des affaires municipales.

Pour ce qui est de l'honorable député qui a appuyé la motion, je suis de ceux qui le regardent avec envie, en pensant aux nombreuses années qui l'attendent, s'il a la chance, cela va sans dire, d'éviter la défaite aux mains de notre parti.

Je voudrais maintenant dire un mot ou deux du Parlement en tant que tel, avant d'aborder des questions qui peuvent paraître s'inspirer de l'intérêt de parti, bien que je pense, à vrai dire, que rien dans mon discours cet après-midi ne pourra prêter à pareille interprétation. Je me contenterai de quelques observations d'ordre général.

Quand j'ai eu le bonheur d'être élu député aux Communes, il y a dix ans, il me semblait que, tout en recevant un honneur, j'assumais une responsabilité. Si la vie dans l'opposition ne manque pas de déboires (nous ne renversons pas toujours le gouvernement) elle n'en vaut pas moins la peine d'être vécue. Je crois que le Parlement, en qualité de gardien de la liberté de notre mode de vie, est véritablement le gardien de toutes les sortes de liberté, je veux dire la liberté religieuse, la liberté de la presse, la liberté de la concurrence, la liberté d'association dans le domaine ouvrier et dans les affaires. Nous pouvons tous en convenir, j'imagine.

Ma seule raison de mentionner cette question plutôt évidente, c'est que les événements dont nous sommes témoins, me semble-t-il, nous imposent une responsabilité nouvelle, plus lourde et, par conséquent, une tâche nouvelle et plus lourde que celle que nous avons eue auparavant. Nous sommes témoins de cette nouvelle concurrence, de cette guerre froide qui nous alarme tant à bien des égards. Cependant, elle constitue une puissante mise en demeure en nous faisant savoir que ce mode d'existence libre, dont nous parlons tant et auquel nous tenons tant, comporte de nouvelles responsabilités que nous devons reconnaître et que nous devons envisager.

Il suffit de se reporter aux événements de l'heure: la récente visite des Russes dans le Sud-Est asiatique, leurs efforts en vue d'aider d'autres pays, de se donner pour les véritables aides dans les domaines économique et militaire et de chercher par tous les moyens à ce que le reste du monde compte sur eux.

J'aimerais faire ressortir un point qui présente un intérêt particulier pour beaucoup de députés. Il s'agit des brusques progrès réalisés dans le domaine de l'enseignement. Tout à l'heure je donnerai lecture d'un article de journal. Les membres de la Chambre, —et ils sont nombreux,—qui s'occupent de près de l'enseignement se rendront compte des fortes répercussions de l'avance prise par la Russie, surtout en ce qui concerne les services techniques. Certains d'entre nous ont pensé qu'il n'était pas aussi nécessaire que durant la guerre de faire porter l'enseignement sur les services techniques. Mais des journaux dignes de confiance envisagent avec inquiétude,—pour employer cette expression, —ce qui se passe maintenant en Russie en matière d'enseignement technique. Je me reporte maintenant à un article du *Journal* d'Ottawa, dans lequel on lit:

> Des dépêches en provenance de Londres mentionnent l'inquiétude que manifestent les grands quotidiens britanniques au sujet du progrès de la Russie en matière d'enseignement technique...

Vient ensuite une citation prise dans le *Times* de Londres:

> Le *Times* de Londres dit que le plan, par suite de l'importance qu'il accorde à l'enseignement technique, "constitue un rappel au sang-froid en attirant l'attention sur les progrès industriels cons-

tants qui continuent à former l'arrière-plan de la politique étrangère soviétique".

Le *News Chronicle* de Londres dit que la menace soviétique est "évidente et gigantesque", que l'Ouest est "désespérément en retard sur le plan de l'enseignement technique", et ajoute que "Les puissances de l'Ouest ne peuvent se permettre de retarder davantage une révision audacieuse, massive et entreprenante de leurs systèmes d'éducation". Le *Manchester Guardian* tient également des propos qui rappellent à la réalité.

Comme tous les gens sérieux, les députés doivent se soucier de ces choses et de leurs répercussions. Du fait même que ces nouvelles armes sont redoutables, il y a moyen d'y échapper, croyons-nous; mais rien ne nous met à l'abri de cet autre genre de rivalité, sauf un regain d'efforts et de réflexion.

Faisons le point de l'œuvre du Gouvernement, en fonction du discours du trône. C'est un document guère passionnant. On ne s'attend jamais que le discours du trône puisse être mis en musique. Presque forcément, il doit être ennuyeux, mais cette année il l'est d'une façon particulière. En outre, à mon sens, le premier ministre (M. St-Laurent) a été singulièrement décevant en ne tenant aucun propos vivifiant dans le discours du trône. Prenons par exemple la mention du plan de Colombo. Il est impossible de mettre ce passage en vers blancs dans le discours du trône, mais je croyais néanmoins que le premier ministre pourrait dire quelque chose d'intéressant à ce sujet.

De fait, l'événement le plus sensationnel survenu depuis la dernière session ce sont les dédoublements de la personnalité qu'on constate au sein du Gouvernement, outre le fait que chacun de ses membres semble être si peu au courant des initiatives des autres. Même ils ont dû chercher de l'inspiration en dehors de la Chambre. Ils ont eu un grand dîner l'autre soir; le tumulte et les hauts cris en formaient une très évidente particularité. Nous avons entendu une nouvelle description intéressante de deux de nos collègues, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre du Commerce (M. Howe), qu'on appelle les hommes de pierre. Je trouve l'épithète intéressante. Elle suppose une certaine dureté, une certaine imperméabilité à l'opinion d'autrui.

Le compte rendu de la réunion était intéressant parce qu'il rapportait certaines phrases judicieuses du ministre du Commerce. Il a parlé des prochaines élections et même des élections complémentaires. N'a-t-il pas été jusqu'à admettre que les élections complémentaires avaient été assez encourageantes pour notre parti. Mais, c'est ce qu'il m'a semblé du moins, pour le ministre les élections complémentaires seraient des joutes pures et simples, sans la moindre signification. D'après lui, aux élections complémentaires, les électeurs n'ont pas un sens trop vif de leurs responsabilités. Mais lorsqu'arrive l'épreuve décisive, celle des élections générales, les électeurs infidèles reviennent au bercail, purs de toute faiblesse.

Les membres de notre parti aiment à se dire de cœur généreux et d'esprit ouvert. Nous aimons à croire que nous cherchons à déceler le bien qui existe chez autrui. Nous aimons à croire que nous nous efforçons de voir ce qui est bien même dans notre gouvernement. Nous aimons adopter une attitude généreuse. Nous aimerions trouver au gouvernement quelque utilité. En réalité, je n'en puis trouver aucune. Je ne trouve que des avertissements à donner. Un avertissement peut en certains cas être très utile. Il peut être aussi utile qu'un exemple. Je veux rappeler un avertissement ou deux. Le temps ne me permet pas de m'y arrêter longuement, mais je vais choisir ceux qui me semblent en valoir le plus la peine. Je veux parler du ministère de la Justice. Je regrette que le ministre soit absent. J'espère qu'il ne trouvera rien à redire à l'exactitude de ce que je vais avancer. Je puis dire quelque chose qu'il voudrait contredire; toutefois, je veillerai avec soin sur l'exactitude de ce que j'avance.

Je veux revenir sur une question que j'ai soulevée à la Chambre en juillet dernier. Ce n'était pas le meilleur temps d'en parler. C'était à l'une de ces séances qui durait toute ou presque toute la nuit. J'éprouvais un peu le besoin de m'en excuser, mais j'ai alors soulevé la question sur laquelle je reviens maintenant. C'est une question sur laquelle, j'en suis sûr, tous les membres de la Chambre, hommes et femmes, sont d'accord. Je pense qu'on a fait preuve de beaucoup d'inertie, au moins d'indifférence apparente. Ce n'est pas, je pense, ce que la Chambre souhaite. J'espère que mes observations et, plus encore, celles des autres contribueront un peu à ce qu'on ne retarde plus d'une année à l'autre, comme on le fait depuis le dépôt du rapport Archambault en 1938, l'étude de la question que je veux soulever, celle de la liberté surveillée. Je vais faire la réserve suivante. Je pense que nous devons faire preuve d'indulgence envers le gouvernement jusqu'à la fin de la guerre, mais la guerre est terminée depuis 11 ans et je vais essayer de démontrer que, depuis, les progrès ont été insignifiants.

Nous n'avons pas à discuter la valeur de la mise en liberté sous surveillance. Le ministre de la Justice (M. Garson) s'est exprimé sans détours à ce propos. Je rappellerai un ou deux points à la Chambre, afin que nous sachions bien de quoi il s'agit et quelle importance revêt cette question. Les succès remportés en Angleterre sont extraordinaires. En 1937, c'est-à-dire 30 ans après l'adoption de la loi relative à la liberté surveillée, lord

Samuel a formulé la déclaration étonnante que voici: les condamnations à la prison avaient été réduites de 180,000 à moins de 60,000. L'auteur de l'article paru dans *Welfare* dit que, si le discours avait été prononcé en 1950, le chiffre de 60,000 aurait pu être ramené à moins de 35,000. Autrement dit, la réduction aurait été de 180,000 à 35,000. Les chiffres relatifs à notre pays, mis en regard de ceux-là, sont négligeables. En 1950, il y a eu environ 34,000 mises en liberté surveillée en Angleterre. Au Canada, il y en a eu 3,600. Il n'y a pas lieu d'être surpris, étant donné de telles circonstances, que le professeur Jaffray, de l'école des travailleurs sociaux, ait dit:

> Au Canada, nous n'avons guère recouru à la liberté surveillée des adultes comme méthode de traitement.

Je précise que cela a été dit il y a cinq ans et que, sauf erreur, la situation s'est améliorée et qu'elle s'améliore encore. Mais je suis toujours d'avis que nous avons fait bien peu. A mon sens, le Gouvernement en est le principal responsable. Dans la *Canadian Bar Review* de 1949, à la page 1040, le professeur Jaffray fait l'observation suivante, et je crois que nous devrions tous rougir d'entendre parler ainsi de la situation chez nous:

> La façon dont on traite les déliquants au Canada manque de sérieux. Elle manque de sérieux, parce qu'elle comporte tant de parties et d'aspects divers qu'on ne peut déterminer à qui revient la responsabilité véritable. On ne peut blâmer aucune autorité de l'inefficacité du régime que marque une si forte proportion de récidivistes,...

Je voudrais qu'on emploie un mot plus simple. Je comprends qu'il désigne ceux qui commettent de nouveau les mêmes infractions.

> ...ni des frais inutiles qu'il entraîne. Comme par le passé, nous continuons à nous laisser emporter à la dérive.

Je vais vous donner un exemple de liberté surveillée. Il est important, je crois, que nous sachions exactement ce qui en est. Si nous le savions seulement, je suis certain qu'on n'aurait à déplorer aucun retard. Je suis certain qu'on prendrait les mesures nécessaires cette année avant que la Chambre soit saisie des crédits du ministère. Voilà la raison pour laquelle je prends aujourd'hui la parole. Je parle d'une émission d'Anne Francis, bien connue à Radio-Canada, diffusée l'autre jour:

> Il y a plusieurs années, une femme,—appelons-là Mary,—a été citée devant un tribunal criminel dans une grande ville du Canada. Mary volait son patron depuis des mois. Elle avait déjà détourné plusieurs centaines de dollars avant d'éveiller la méfiance de celui-ci, qui fini par porter plainte. Le juge la trouva coupable de vol. Il ne la condamna pas à la prison, mais à deux ans de liberté surveillée. Il pensait, en effet, qu'elle aurait plus de chance de s'amender si on lui permettait de mener une vie normale sous une surveillance sévère.
>
> Il a pris cette décision pour plusieurs raisons. Mary n'avait que vingt et quelques années et c'était son premier délit. Son mari l'avait abandonnée et elle avait à sa charge une petite fille de deux ans. Elle lui était très dévouée et avait dépensé la plus grande partie de l'argent volé en jouets et en vêtements pour cette enfant. Le juge estimait qu'il lui importait de garder près d'elle ce bébé qui, comme tous les enfants, avait besoin de l'affection et de la sécurité que seule sa mère pouvait lui donner. Il trouvait aussi que de mettre Mary en prison en la séparant de son bébé augmenterait son ressentiment envers la société et lui rendrait plus difficile la voie du retour vers une vie plus honnête.
>
> De plus, comme elle était jeune et que c'était son premier délit, il ne voulait pas la mettre en rapports avec le genre de femmes endurcies et sans repentir que l'on trouve dans nos prisons. Enfin, il estimait que rendre l'argent volé faisait partie de sa réhabilitation, et qu'elle ne pourrait le faire pendant qu'elle purgeait, dans l'oisiveté, sa peine dans une prison de comté ou en gagnant au plus 25c. par jour dans une maison de correction relevant du gouvernement fédéral.
>
> Le juge ayant accordé un sursis à Mary en la mettant en liberté surveillée, son avocat établit un contrat civil avec son employeur selon lequel elle devait le rembourser par versements mensuels.
>
> Le délégué de la liberté surveillée lui a trouvé un emploi et un logement convenable à proximité d'un foyer où elle pouvait laisser son bébé pendant qu'elle était au travail. Mary a autorisé le surveillant à révéler ses antécédents à son nouvel employeur et à sa propriétaire, évitant ainsi le risque d'être démasquée plus tard et de perdre son emploi et son logement. Cela dissipait aussi une des craintes qui souvent paralysent les gens qui ont un dossier criminel.

Je me bornerai à résumer le reste en disant que cette femme a pu, sous surveillance, rembourser l'argent volé et reprendre une existence digne et honnête.

Je veux ajouter quelques mots au sujet du coût de ce régime. Les gens sont mis en liberté surveillée pour deux raisons principales. Avant tout, c'est une manière plus efficace d'administrer la justice; elle est sûrement moins coûteuse que l'incarcération des coupables. Elle est plus efficace parce qu'elle permet de corriger un plus grand nombre de gens. La statistique démontre que le quart seulement des personnes mises en liberté surveillée comparaissent de nouveau devant le tribunal, tandis que plus de 70 p. 100 de ceux qui sont incarcérés récidivent. Ces chiffres sont mentionnés dans un rapport de la *John Howard Society*.

Je tiens à signaler aussi que la différence du coût est énorme. Il en coûte $50 par année pour garder une personne en liberté surveillée tandis qu'il en coûte $1,500 pour la garder en prison. Tous les députés reconnaîtront, je le répète, que c'est une bonne méthode à suivre.

J'aimerais maintenant parler de la lenteur déraisonnable, l'inertie et l'indifférence apparente avec lesquelles le ministère de la Justice, sous le présent ministre et, de fait sous l'ex-ministre de la Justice, le premier ministre

(M. St-Laurent), s'est occupé de cette question. Cette histoire de retard, d'inertie et d'indifférence remonte à 1936. On créa cette année-là la Commission Archambault à qui incomba, entre autres choses, de présenter un rapport sur la libération conditionnelle des prisonniers, y compris la libération sur parole ou régime de liberté surveillée, l'élargissement en vertu de la loi sur la libération conditionnelle et la remise des peines en général. La Commission présenta son rapport en 1938; le 70e vœu se lit ainsi qu'il suit:

Il faudrait adopter par tout le Canada un régime de liberté surveillée *(probation)*, établi sur le modèle de celui en vigueur en Angleterre, pour les adultes comme pour les jeunes délinquants.

Le 74e se lit ainsi qu'il suit:

La rémunération et les devoirs des agents de surveillance devraient faire l'objet d'une entente entre les autorités provinciales et fédérales.

Je le signale aux députés, car j'établirai plus tard qu'on a encore agité le vieil épouvantail de la compétence fédérale et provinciale. On nous laisse assis entre deux chaises.

De peur de l'oublier plus tard, je rappelle au ministre la vieille chanson à reprises d'une pièce de music-hall: "Trois avenues s'ouvrent à l'homme résolu." Je pense que les preuves que je vais vous donner montreront que cette affaire traînasse sans que personne s'en occupe sérieusement; personne apparemment ne s'en soucie guère. Reprenons à partir du rapport Archambault de 1938. J'ai déjà dit qu'à mon avis il est plus sage de ménager les critiques pour la période qui va jusqu'à la fin de la guerre, car nous devons nous rappeler que l'esprit des gens était alors chargé d'autres soucis. Lorsque j'ai soulevé la question en juillet dernier, le ministre de la Justice a rappelé qu'à l'automne 1947 une réunion a été convoquée pour discuter de la mise en œuvre du rapport Archambault. Cette réunion a été suivie de mises en liberté surveillée dans plusieurs provinces.

C'est vrai, mais si vous examinez les chiffres, cette déclaration est très décevante. Il y a 89 agents de surveillance en Ontario, et 17 en Colombie-Britannique. On m'a en fait fourni des chiffres prouvant qu'il n'y en a aucun dans le Manitoba, et seulement deux en Nouvelle-Écosse. Je tiens à préciser, cependant, que selon les dernières circulaires en ma possession, il semble qu'ils aient franchi le stade des débuts dans ces provinces. Mais j'affirme sans crainte d'être contredit que les résultats ne sont pas satisfaisants. Bien que j'aie tout lieu de croire que la situation commence à s'améliorer, nous sommes encore très en retard.

J'en viens à la nomination d'un comité en 1953. En juillet dernier, le ministre a dit, comme l'atteste la page 6195 du hansard, que le comité en question avait été institué en vue de fournir les éléments sur lesquels on pourrait raisonnablement s'appuyer pour convoquer une conférence fédérale-provinciale. Je trouve cette déclaration des plus décevantes. Avant que le ministre entre à la Chambre, j'avais fait observer que je partais de la fin de la guerre, parce que le temps de guerre avait été une période spéciale. En 1953, soit 8 ans après la guerre, un comité a été nommé afin, comme le disait le ministre, en vue de réunir des éléments sur lesquels on pourrait raisonnablement s'appuyer pour convoquer une conférence fédérale-provinciale.

Et puis dix-huit mois plus tard, soit en juillet dernier, le ministre nous a dit qu'il s'attendait de recevoir un rapport de ce comité en octobre. Prenant la parole le 8 juillet 1955, le ministre a dit, ainsi que l'atteste la page 6195 du hansard:

Nous avons pensé que si nous pouvions obtenir un rapport,—nous comptons l'obtenir vers le mois d'octobre de l'année courante,—nous disposerions alors d'une masse de renseignements que nous pourrions communiquer aux provinces,—à l'égard d'un domaine qui relève d'elles et non de nous...

Quand le ministre dit que c'est leur affaire et non la nôtre, je lui rappelle ce qu'en a dit le rapport Archambault, préparé par la propre commission du Gouvernement il y a déjà bien des années:

Il faudrait adopter, par tout le Canada, un régime de liberté surveillée *(probation)* établi sur le modèle de celui en vigueur en Angleterre, pour les adultes, comme pour les jeunes délinquants.

La rémunération et les devoirs des agents de surveillance devraient faire l'objet d'une entente entre les autorités fédérales et provinciales.

Il me semble que c'était là faire preuve de bon sens. J'estime, d'ailleurs, que ce serait possible. Je crois même que les provinces saisiraient l'occasion avec empressement. C'est pour ainsi dire désastreux d'avoir laissé écouler tant de mois depuis l'institution du dernier comité. Mais je crains encore des retards considérables. Je répéterai ce que j'ai dit avant que le ministre fût entré. J'ai pris la parole parce que je tenais à contribuer, même modestement, à un règlement rapide de la question. J'espère que d'autres députés la mentionneront parce que tous, je crois, sont d'accord pour trouver la mesure excellente. On ne fait qu'agiter le vieux spectre de la répartition des tâches.

Vendredi dernier, près de onze ans après la fin de la guerre, le ministre, répondant à une question sur la date à laquelle, selon lui, le comité pourrait faire rapport, a dit, comme l'atteste le hansard du 20 janvier 1955, page 364:

Je crois pouvoir dire actuellement, sans trop m'aventurer ...que ce sera au cours de la présente session du Parlement.

Je ne puis qu'espérer que ce sera bientôt au cours de la présente session. Il y a un autre problème qui se pose évidemment et qui est très difficile à résoudre, c'est celui de savoir s'il était vraiment question de la liberté surveillée.

Je dois dire que l'intervention du ministre n'a pas beaucoup éclairé notre lanterne. Répondant vendredi à une question il disait que le comité devait s'occuper des question de la libération conditionnelle et de la remise de peine. On lui a demandé s'il s'agissait là-dedans de liberté surveillée, si on allait tirer la question au clair, etc. Le ministre, en répondant, nous a laissé perplexes. L'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) lui ayant posé une question, le ministre a répondu, ainsi qu'en fait foi la page 365 du hansard:

> Avocat comme moi, mon honorable ami connaît suffisamment les principes du droit constitutionnel pour comprendre les difficultés que nous aurions, dans le domaine fédéral, si nous chargions une commission d'enquêter sur les matières qui sont de la compétence des provinces.

Plus tard je lui demandais si, puisqu'il voyait là une difficulté d'ordre constitutionnel, il ne communiquerait pas avec les provinces pour obtenir leur consentement, qu'elles ne manqueraient évidemment pas de donner. La réponse du ministre à cette question m'a laissé vraiment très perplexe. Il disait en effet:

> Pendant toute cette enquête, je n'ai jamais eu de raison de croire que certaines difficultés pourraient surgir à ce sujet.

Avant cela, il avait semblé dire que nous ne devrions pas le faire parce que ce n'était pas de notre ressort constitutionnel. Par la suite, il a semblé dire le contraire. Ce à quoi je veux en venir, c'est que j'espère qu'il sera établi clairement que la question de la liberté surveillée sera examinée. Voilà ce que je n'ai pas compris clairement. Les paroles que le ministre a prononcées l'autre jour ne m'ont pas paru claires. Par conséquent, tout ce que je puis dire c'est que, lorsque nous en serons saisis, nous n'aurons pas à attendre davantage un examen approfondi de la question de la liberté surveillée.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, si mon honorable ami le permet, je pourrais peut-être, en posant la question de privilège, essayer d'élucider ce que j'ai tenté de faire comprendre l'autre jour et qu'il vient de mentionner. Il est vrai que cette question de liberté surveillée est du ressort provincial.

M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, je veux bien obliger le ministre mais, s'il doit prononcer un discours, je crois qu'il devrait le faire sur son temps de parole parce que, me dit-on, il pourra parler plus tard.

L'hon. M. Garson: Peut-être cela conviendrait-il mieux.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Si le ministre de la Justice veut bien me permettre d'intervenir, je dirai qu'il a le droit de rectifier en peu de mots toute fausse interprétation qu'on aurait pu donner à ses observations. Cependant, s'il va jusqu'à s'arrêter au fond de l'affaire ou jusqu'à nous rappeler tout ce qui s'est passé, il me faut, je le crains, reconnaître avec le député de Greenwood qu'il doit attendre pour ce faire qu'il prononce un discours. Si je comprends bien le Règlement, tout député a le droit de faire une mise au point, de rectifier une interprétation fausse donnée à ses observations, mais il ne peut aller au-delà.

L'hon. M. Garson: Les brèves observations que je formulerais, monsieur l'Orateur, ne seraient pas comptées sur le temps dont dispose mon honorable ami; sans quoi, je préférerais reprendre mon siège et attendre qu'il ait fini son discours. D'ailleurs, c'est peut-être ce que j'ai de mieux à faire.

M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, j'ai voulu signaler que le Gouvernement avait été saisi de certains vœux de la part de la Commission qu'il avait lui-même instituée. Cette Commission a été établie, mettons, voici dix ans, bien que, de fait, cela remonte à l'avant-guerre. Retenons le chiffre de dix ans comme période de travail. Toutes ces années se sont écoulées. Le ministre a fait grand état de ce qu'on a accompli en 1947. C'était deux ans après la guerre. Mais six ans se sont écoulés de 1947 à 1953, année où a été institué un comité. Il y a donc plus de deux ans de cela. Que le ministre ne vienne pas nous dire que les membres de ce comité étaient des gens occupés. C'est vrai, et il a dû tenir compte de cela quand il les a choisis. La Commission Gordon comprend des gens occupés, mais, quoi qu'on en pense d'autre part, elle ne perd pas de temps et recueille des témoignages. J'ignore ce qu'a accompli l'autre comité. Tout ce que je sais, c'est que depuis deux ans, depuis vingt-quatre mois, il dépense inutilement de plus en plus d'argent et, ce qui est encore pire, de plus en plus de ressources humaines. Comment le ministre pouvait-il dire, en juillet dernier, qu'à sa connaissance la conduite du ministère de la Justice ne laissait aucunement à désirer? Cela m'a renversé et j'espère qu'en son for intérieur le ministre n'était vraiment pas sérieux. J'espère aussi qu'il hâte autant que possible le règlement de cette question et que, lors de la présentation de ses crédits, cette année, on en aura la preuve.

C'est au moins renversant d'apprendre (je le sais) qu'en Angleterre on ferme les

institutions pénales, alors que nous sommes à construire trois autres pénitenciers. Si ces observations requièrent une mise au point, le ministre pourra la faire plus tard. Si je suis bien renseigné, il nous faut de nouvelles maisons de correction, alors qu'on en supprime en Angleterre. Je voudrais savoir pourquoi il en est ainsi. Les observations du professeur Jaffray semblent ainsi entièrement confirmées; cela confirme aussi ce que j'ai dit déjà à la Chambre de notre système, c'est-à-dire, pour ne pas être trop sévère, qu'il est "fondamentalement irresponsable".

Un autre point me tracasse. Je voudrais en parler avant de passer à un autre sujet. C'est la mention que le ministre a faite d'une masse de données statistiques. Pour moi, une masse de données statistiques me fait toujours craindre de passer des semaines et même des mois à l'étude d'un problème. Il est vrai que je ne suis pas spécialiste en la matière, mais le problème me paraît si simple que je ne puis croire qu'il faille recourir à plusieurs nouvelles techniques. Je le répète, trois moyens d'agir s'offrent à celui qui veut vraiment faire quelque chose. Je présume, par exemple, que ce qui a été fait en Ontario pourrait de toute façon être utile aux autres provinces. Je dirais que si la province compte deux délégués chargés d'appliquer le principe de la libération sur parole, tout ce dont ceux-ci ont besoin pour améliorer leur rendement, c'est d'avoir plus d'aide.

J'espère bien encore une fois qu'on ne nous dira pas, lors de la présentation des crédits, que le comité a présenté un rapport, qu'il l'a présenté plus tôt que le ministre l'avait dit, et que la masse de données qu'il a recueillies fait l'objet d'une étude et le reste. J'espère que d'autres députés se joindront à moi, lorsque les crédits seront présentés plus tard au cours de la session, afin d'exiger du ministre qu'il prenne des mesures.

Je veux dire un mot du ministère des Finances et donner un avertissement au ministre, car je crois qu'il en a besoin. Quand des gens jouent avec des outils tranchants, ces outils peuvent leur glisser dans les mains et, s'ils ne se blessent pas, ils peuvent en blesser d'autres. C'est ce qui peut arriver au ministre, à mon sens.

J'ai entendu parler le ministre à Toronto il y a exactement deux semaines. C'était un discours très agréable. Je ne crois pas qu'il ait pu en retirer beaucoup d'avantages politiques, car il s'est constamment maintenu près du rivage.

L'hon. M. Pickersgill: Les métaphores de l'honorable député sont incohérentes.

M. Macdonnell: On semble généralement d'avis, monsieur l'Orateur, que les membres du cabinet ne viennent jamais à Toronto, qu'ils ne doivent pas y être vus. Ce n'est pas vrai. Cependant, il s'est produit un événement intéressant là-bas; il indique que les gens de Toronto commencent à se décourager à ce propos. En présentant le ministre des Finances (M. Harris), le président du club a déclaré:

> Il se distingue du fait qu'il est presque un ministre de Toronto. S'il n'avait pas déménagé à Markdale, il aurait pu être cet oiseau rare ou des plus rares: un ministre de Toronto.

Cela me paraît soulever un point fort intéressant. Nous savons qu'un membre du cabinet ne peut vivre à Toronto, mais à quelle proximité de cette ville peut-il vivre? En somme, le ministre des Finances n'en vit qu'à moins de 100 milles, et l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Bennett) à moins de 100 milles. Le ministre du Revenu national (M. McCann) se trouve à environ 200 milles de distance; il est bien en sécurité. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) s'en trouve à 300 milles environ; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), entre 700 et 800 milles. Le ministre du Commerce (M. Howe) demeure à la tête des lacs; à mon avis, il n'oserait se rapprocher davantage de la région où l'on cultive le blé.

Voici donc ce qui en est. Tout ce à quoi l'on pense, c'est aux députés libéraux qui ont été élus à Toronto. Ils n'y resteront naturellement pas très longtemps, nous savons tous cela, mais il n'en demeure pas moins qu'ils sont venus siéger ici et qu'ils doivent être déçus. Tout ce que je peux faire pour les consoler, c'est de leur citer ces mots de Milton que nous connaissons tous bien: "Ceux qui attendent dans l'ombre ont également leur utilité."

Je voudrais donner un petit avertissement au ministre sur ce que j'appelle le recours précipité à des instruments tranchants. Le ministre a, selon toute apparence, concentré son attention sur ce qu'on appelle la partie monétaire de la politique financière. Si j'ai bien compris, les techniciens subdivisent maintenant la politique financière en ce qu'ils appellent la politique fiscale et la politique monétaire. Le domaine fiscal comprend la douane, l'accise, les subsides et les impôts, tandis que le domaine monétaire ne touche qu'aux problèmes techniques de l'argent dont l'instrument principal est le taux d'intérêt.

Il est très intéressant de remarquer ce qui s'est passé à propos du taux d'intérêt. L'argument avancé à l'appui du taux d'intérêt, et je pense qu'il peut avoir du bon, est qu'il est plus impersonnel par le fait qu'il frappe tout le monde. Les droits de douane frappent untel ou untel, comme les impôts, mais le taux monétaire frappe tout le monde. Pour

cette raison, il importe d'agir avec sagesse, prudence et modération. A voir ce qui se passe depuis huit ou neuf mois au ministère des Finances, je doute fort que nous puissions conclure que ces règles ont été suivies.

Qu'on me permette ici de dire que, lorsque la loi sur les banques et la loi sur la Banque du Canada ont été revisées il y a deux ans, il a été parfaitement établi que ces questions relevaient du ministère des Finances. Je tiens à faire cette précision, car autrement ce serait un point discutable. Il serait déplacé de s'en prendre de quelque façon aux fonctionnaires de l'État; mais il est toutefois un fait que je tiens à souligner. Les membres du comité de la banque et du commerce se sont fait dire par l'ancien ministre des Finances et l'ancien gouverneur de la Banque que la décision appartenait au ministère des Finances et qu'en cas de divergence, c'était au gouverneur de la Banque à s'incliner. Je rappelle ces faits parce que je tiens à ce qu'il soit parfaitement clair que si je critique le ministère des Finances, j'ai des raisons de le faire.

Je ne m'attarderai pas sur la question des taux bancaires. Le taux bancaire paraît assez juste à la plupart d'entre nous; toutefois, nous savons que pendant bien des années en Angleterre le taux bancaire a été un facteur important dont la hausse ou la baisse avait des effets considérables sur l'économie du pays tout entier. Une variation d'une fraction de 1 p. 100 du taux bancaire pouvait avoir des conséquences importantes, parce qu'elle pouvait influer et influait sur le prix des titres les mieux cotés que les institutions financières, notamment les banques, achètent en grande quantité. Pour cette raison, un léger changement dans le taux du marché peut être désastreux pour ceux qui ont pour des centaines de millions d'obligations.

Cet automne, par exemple, un changement de trois points s'est produit dans les obligations de premier choix. Il semble clair que le ministère est bien sûr que toute l'économie peut être régie d'une façon précise et même mécanique par des mesures monétaires. Certains estimeront que cette assurance est un produit de l'école ou de la tour d'ivoire, et qu'il faut l'envisager avec une certaine méfiance. Je pense que bien des gens seront d'avis que la bonne vieille nature humaine a ici son mot à dire et qu'elle trouve moyen de ne pas se laisser régir par l'école ni par la tour d'ivoire.

Mon temps de parole s'épuise. Je dois donc utiliser celui qui me reste pour aborder deux ou trois questions. On me permettra de rappeler qu'en février dernier le taux d'intérêt des banques, au Canada, a été abaissé de 2 à 1½ p. 100. C'était aller contre le courant. C'était faire ce qu'aucune autre banque centrale ne faisait. D'autres banques centrales, en effet, si elles ne relevaient pas leurs taux, du moins elles n'y touchaient pas. Cela correspondaient en somme à ce qu'on pouvait appeler une politique de crédit facile. Notre taux était plus bas que celui de n'importe quelle autre banque centrale. Puis la vague de progrès américaine a déferlé sur le Canada et, bientôt, le taux d'intérêt a été relevé. Au mois d'août il passait de 1½ p. 100 à 2 p. 100, au mois de septembre de 2 p. 100 à 2¼ p. 100, et au mois de novembre de 2¼ à 2¾ p. 100.

Cela a eu, je l'ai dit, un effet très net sur le marché des obligations. Soit dit en passant, ce 2¾ p. 100 était le taux d'intérêt le plus élevé jamais pratiqué par la banque, de toute son histoire. On me permettra d'ajouter qu'il y a eu de fortes pressions, des pressions énormes, si on peut en croire les rapports des banques, qui se sont exercées sur celles-ci pour les engager à augmenter leurs réserves. Les honorables députés se souviendront que, lors de la dernière rédaction de la loi, le taux courant avait été fixé à 10 p. 100. Il ne s'agissait pas là d'une prescription statutaire, mais d'un taux courant, le taux statutaire étant fixé à 8 p. 100 de moyenne hebdomadaire, ce qui a sensiblement soulagé les banques.

En novembre dernier, on leur a proposé de doubler pour bien dire leurs réserves, ce qui était vraiment une demande formidable. Je n'ai le temps de souligner qu'une chose: quels peuvent être à toutes fins utiles les résultats de cette manipulation des taux d'intérêt à l'égard de toute cette question de réserves et de toute cette question de rapports entre la banque centrale, le ministère des Finances et les banques du commerce. J'extrais maintenant du *Globe and Mail* de...

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre! Je regrette beaucoup, mais je dois interrompre l'honorable député. Je lui ai laissé deux minutes supplémentaires à cause de l'interruption qui s'est produite.

M. Macdonnell: Puis-je avoir encore trente secondes pour lire une citation?

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Je ne veux pas paraître intransigeant à l'honorable député, mais on a déjà signalé dans une situation analogue qu'une limite de temps est imposée à la discussion et que, par conséquent, toute dérogation en faveur d'un député tournera automatiquement au détriment d'un autre.

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je poser la question de privilège et essayer de dissiper les craintes exprimées par l'honorable député qui vient de se rasseoir?

L'hon. M. Drew: J'invoque le Règlement. Le ministre peut demander la parole pour un fait personnel en vue de rectifier une affirmation inexacte, mais il ne peut rectifier une erreur d'interprétation de la part du préopinant. Nous savons où il y a erreur d'interprétation, mais là n'est pas la question. Le ministre n'a pas le droit de rectifier une erreur d'interprétation. Il a le droit de prononcer un discours. D'après la ligne de conduite que vous avez vous-même adoptée, monsieur l'Orateur, je dirai que, s'il s'agit de faire un discours d'ordre général et de rectifier ce que le ministre considère comme une erreur d'interprétation, il ne saurait être question d'intervention: il faut que ce soit un discours.

L'hon. M. Garson: Si je puis invoquer le Règlement à mon tour, au sujet des observations que vient de formuler le chef de l'opposition, je dirai que le commentaire 235 de l'ouvrage de Beauchesne, 3e édition, se lit ainsi qu'il suit:

> Un député qui a déjà pris part à un débat peut reprendre la parole pour donner des explications à l'égard d'une partie importante de son discours qu'on a mal interprétée, mais il ne peut aborder un nouveau sujet ni chercher, par de nouveaux arguments, à confirmer l'attitude qu'il a prise et qui, prétend-il, a été mal interprétée, ni répondre à d'autres députés.

M. Fulton: Vous n'avez pas encore participé au présent débat.

L'hon. M. Garson: C'est à la fin du discours qui les justifie, qu'il convient de fournir ces explications.

M. Lennard: Mais vous n'avez pas encore pris la parole.

L'hon. M. Garson: Il n'y a que quelques instants à peine que j'ai repris mon siège.

M. Fulton: J'invoque le Règlement...

L'hon. M. Garson: Puis-je terminer mes remarques?

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): En ce moment, le ministre de la Justice expose son objection.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami de Kamloops reconnaîtra, je pense, que j'étais au beau milieu d'une phrase.

M. Lennard: Prenez une demi-heure si vous le voulez, prenez tout le temps nécessaire.

L'hon. M. Garson: Merci. Quand l'honorable député de Greenwood m'a interrompu, je tentais d'abord de rectifier ce qui, si je puis me reporter au commentaire que je viens de lire, était un malentendu, tout à fait involontaire de sa part, de paroles que j'ai déjà prononcées en une occasion précédente, et qu'il citait à faux. Qu'on me permette de dire que la liberté surveillée relève de la compétence des provinces.

M. Fulton: Le ministre a-t-il fini sa mise au point?

Une voix: Non, pas encore.

Une voix: Cela va lui prendre tout l'après-midi.

L'hon. M. Garson: J'ai fini de donner mes explications.

M. Fulton: Je crois que le ministre outrepasse la portée du commentaire qu'il a lu, parce qu'il y est question de la fausse interprétation d'un discours prononcé au cours du débat. Le ministre pourra me reprendre si je me trompe, mais je crois qu'il n'a pas participé au présent débat et que, par conséquent, on ne saurait avoir mal interprété ce qu'il a dit.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Le ministre de la Justice a mentionné le commentaire auquel je songe. Pour faciliter le débat et dans l'intérêt de tous les députés, je propose qu'on permette au ministre de la Justice d'exposer sa question de privilège ou son explication personnelle, ainsi que le prévoit le commentaire numéro 235. Il m'appartiendra ensuite de décider, avant qu'il soit allé bien loin, s'il s'agit ou non d'une question de privilège. Il me faut l'entendre pour décider.

L'hon. M. Garson: Je le répète, la liberté surveillée est du ressort des provinces, alors que la remise des peines et la libération sur parole sont nettement du ressort de l'autorité fédérale. Nous ne pourrions instituer à bon droit une commission royale ou établir un comité consultatif à l'égard d'une question ressortissant à l'autorité provinciale, soit la question de la libération surveillée. Cependant, il est tout à fait approprié, comme j'ai tâché de le signaler déjà, alors que mon honorable ami et moi avons échangé des propos à ce sujet, que le gouvernement établisse un comité consultatif pour ce qui est de la remise des peines et de la libération sur parole. A ce sujet, il est également normal de notre part de préciser à ceux qui nous conseillent que leur mandat ne comporte aucune restriction, espérant, ce qui se réalisera je crois, qu'au cours de leurs enquêtes nos conseillers pourront, à propos de leur étude des questions de remises de peines et de libération sur parole, examiner aussi toutes les questions de liberté surveillée qui se trouvent associées aux questions fédérales de la remise des peines et de la libération sur parole.

Par exemple, nos conseillers iront en Grande-Bretagne étudier ces question, comme

tel a été le cas, sauf erreur. Nous ne trouvons pas dans ce pays ces problèmes de juridiction propres à un état fédéral, parce qu'il n'y a qu'un seul gouvernement. Ces trois questions sont toutes du ressort de ce gouvernement unitaire. Il serait donc manifestement absurde que nos conseillers examinent la remise des peines et la libération sur parole en Grande-Bretagne, sans s'occuper de la question connexe de la liberté surveillée.

Une voix: En quoi réside le rappel au Règlement?

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre. J'ose croire que le ministre de la Justice me permettra de dire que j'ai écouté le discours du représentant de Greenwood (M. Macdonnell) et l'exposé mentionné. Dans son entrée en matière, je crois que le ministre de la Justice a traité de la question qui avait été soulevée, savoir: la remise des peines par opposition à la liberté surveillée. Je signalerai au ministre de la Justice qu'il a clairement établi la distinction et, à mon avis, toute autre observation faite sur le sujet ne pourrait être considérée que comme un examen au fond et non comme l'interprétation qu'en a donnée l'honorable député de Greenwood.

M. H. P. Mang (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je commencerai d'abord par féliciter les motionnaires de l'Adresse (M^me^ Shipley et M. Laflamme), et je soulignerai mes félicitations en disant que j'ai la certitude d'exprimer l'avis de tous en affirmant qu'ils se sont fait honneur, et qu'ils honorent en même temps leurs commettants et leur parti. Il y a lieu de louer le Gouvernement d'avoir reconnu la position des femmes de notre pays d'une façon aussi officielle.

Peut-être les députés se rappelleront-ils que, pour la première fois l'année dernière, c'est une sénatrice qui a assumé certaines fonctions. Cette année, on a fait un beau geste envers les femmes du Canada en choisissant la représentante de Timiskaming comme motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône. Certains députés ont peut-être relevé à cet égard certains articles parus dans les journaux il y a une ou deux semaines et qui émanaient de certaines organisations féminines enthousiastes, sinon de Toronto, du moins de l'Ontario. Ces organisations appelaient l'attention du public sur le fait que la Chambre des communes compte trop de membres dont elles n'approuvent pas la coiffure et que la plupart d'entre eux devaient disparaître.

Je me demande si la reconnaissance de la position des femmes canadiennes par le Gouvernement encouragera leurs organisations à s'efforcer de faire envoyer à la Chambre des personnes arborant une coiffure plus magnifique que celle que peuvent se permettre certains malheureux qui siègent ici. Peut-être allongerait-elles leur ombre sur les perspectives de certains députés qui siègent ici.

C'est plus ou moins une plaisanterie que je fais en parlant ainsi, mais il reste que si les Canadiennes voulaient vraiment s'organiser, avec la puissance qu'elles ont il y en aurait sans doute beaucoup plus d'entre elles qui seraient membres de la Chambre des communes. Ce serait peut-être une bonne chose, car on me dit que les femmes en arrivent à des décisions, plus souvent à de bonnes décisions, par intuition au lieu d'employer le long processus du raisonnement. Elles pourraient contribuer à faire épargner beaucoup de temps à la Chambre. Grâce à l'encouragement que le Gouvernement a donné aux femmes à s'occuper de politique, il viendra peut-être un temps où l'aspect de la Chambre sera totalement changé, où il sera plus pittoresque qu'aujourd'hui.

Je manquerais à mon devoir de représentant de la circonscription de Qu'Appelle et de député de la Saskatchewan, si je ne mentionnais pas la visite que le premier ministre (M. St-Laurent) a faite en Saskatchewan l'an dernier. Je représente la circonscription que nous aimons appeller la circonscription des pionniers de la Saskatchewan. Beaucoup de pionniers ont assisté à cette assemblée qui a eu lieu en face des édifices de l'assemblée législative à Regina. Certains d'entre eux m'ont dit combien il leur était agréable de pouvoir assister à une assemblée où le premier ministre s'était si bien exprimé. La circonscription de Qu'Appelle, et, j'en suis sûr, le reste de la Saskatchewan, étaient très heureux de la présence du premier ministre à la célébration de notre jubilé.

J'aborderai un autre point avant de passer à l'Adresse en réponse au discours du trône: le dépôt d'une couronne le 11 novembre devant le cénotaphe d'Ottawa. Au nom de la circonscription de Qu'Appelle et au nom de la dame de cette région qui a participé à cette cérémonie, j'aimerais exprimer ma gratitude. Je veux parler de M^me^ John Leboldus qui a été choisie par la Légion canadienne et le Gouvernement pour représenter les mères du Canada lors du dépôt d'une couronne ce jour-là. Bien que n'étant pas en parfaite santé, M^me^ Leboldus a cependant consenti à participer à cette cérémonie. M. et M^me^ Leboldus demeurent dans la circonscription de Qu'Appelle depuis qu'ils sont venus d'Europe au début de notre siècle. Ils se sont particulièrement distingués comme pionniers et ont élevé de nombreux enfants.

Le geste accompli par la Légion canadienne et le Gouvernement en invitant M^me^ Leboldus à assumer cette fonction au cénotaphe a fait

également une très bonne impression à un autre point de vue. L'Ouest canadien, vous le savez, est peuplé de nombreux immigrants, et voici une mère qui n'est au Canada que depuis le début de ce siècle. Elle et son mari sont tous deux devenus Canadiens; ils ont fondé un patrimoine, se sont construit une belle maison et ont édifié une belle famille. Lors de l'épreuve suprême, ils ont sacrifié trois fils pendant la seconde guerre mondiale. On peut imaginer dans quelle anxiété a vécu cette mère quand on pense que ces trois fils n'étaient pas les seuls membres de sa famille dans les rangs de l'armée pendant la guerre.

Au nom de la population de Qu'Appelle et de M. et M^me^ John Leboldus, je tiens à remercier la Légion canadienne et le Gouvernement de les avoir invités à assumer cette fonction. C'était un geste magnifique à l'égard de ces gens qui sont venus du centre de l'Europe pour coloniser notre pays.

J'aimerais revenir maintenant au discours du trône. Avant d'en venir à la partie que je tiens pour la plus importante de ce discours, celle qui intéresse l'Ouest canadien, j'aimerais relever quelques paragraphes qui la précède. Les députés et les journaux ont beaucoup parlé de ce discours, pour le louer ou le déprécier. L'opinion qu'on en peut avoir à la Chambre dépend, je m'en rends bien compte, du côté où l'on siège. L'opposition ne peut naturellement entériner ce dicours. Le ferait-elle que les répercussions n'en seraient pas trop heureuses. Donc, les membres de l'opposition doivent en diminuer l'importance.

Toutefois, plus on lit ce discours, plus on se rend compte qu'il porte sur des initiatives très variées du Gouvernement tant dans le domaine national qu'international. Voici l'alinéa qui m'a d'abord frappé:

> C'est pourquoi le Gouvernement poursuit toujours, par voie de diplomatie et de négociations, ainsi que par l'entremise des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, ses efforts en vue d'améliorer l'entente parmi les nations.

Cette déclaration est fort importante. Qu'on envisage la situation sous l'angle qu'on voudra, l'établissement et le maintien de la paix et la fin de la guerre froide sont d'une importance primordiale pour notre vie économique.

L'an dernier, on se le rappelle, le point névralgique des affaires internationales était la zone située au large du littoral chinois. Cette année, il s'est déplacé et on le trouve maintenant au Moyen-Orient. Toutefois, avec sa vigilance habituelle, le gouvernement canadien a eu, au cours de l'année, l'œil ouvert sur la situation internationale. Je puis signaler en particulier le succès remporté par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aux Nations Unies, où il a accompli un splendide travail au nom de notre pays pour le maintien de la paix dans le monde. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors de son voyage autour du monde, a fait les contacts personnels qui sont si importants pour le maintien des bonnes relations entre les hommes, fondement de toute paix. Le ministre des Pêcheries en dépit de son accident a fait un magnifique travail et sans doute sa visite aura nettement pour effet de favoriser une meilleure entente entre les nations du monde.

[M. Mang.]

Ce qui me paraît bien significatif, c'est que le Gouvernement exerce à l'égard de ce problème, dont il est question dans le discours du trône, une vigilance dont un trop grand nombre de gens ne se rendent pas compte. Dans le monde actuel les armes ne sont pas une garantie de sécurité, mais un atout pour ainsi dire qu'on peut utiliser dans les négociations, au besoin, lorsqu'on a épuisé tous les autres moyens d'établir de bons rapports entre les hommes. On ne saurait trop insister cependant sur l'importance du travail qu'accomplissent ces hommes dont j'ai parlé pour le maintien et l'établissement de la paix ni non plus sur l'importance de l'orientation du programme que le gouvernement actuel met en œuvre.

Je suis heureux d'apprendre, dans l'alinéa suivant du discours, que le premier ministre a accepté l'invitation d'assister, à Londres, à la réunion des premiers ministres du Commonwealth. Notre nation doit en être fière et on devrait accorder une plus grande publicité à cet événement. Quand on songe que le Canada, qui ne compte que 16 millions d'habitants, rencontrera à cette conférence du Commonwealth des représentants d'environ 450 millions d'humains; quand on songe également au poids et à l'influence des avis du premier ministre, à titre de Canadien, au sein de ces représentants de près d'un demi-milliard d'êtres humains, on n'en peut être qu'ébahi. Cela met en évidence la maturité de notre pays de même que le calibre des hommes que nous pouvons déléguer là-bas à ces réunions internationales. Ce n'est pas tout d'être représenté à une conférence; si nos représentants ne pouvaient, par leur personnalité, établir les contacts nécessaires et faire respecter leur prestige et leurs opinions, notre influence ne compterait guère.

Il faut faire comprendre aux Canadiens et leur souligner que la puissante influence dont jouit le Canada à l'heure actuelle est tout à fait disproportionnée à son chiffre de population. Cela veut dire que si notre population n'est pas nombreuse, la qualité de ceux qui nous font connaître dans le monde entier est véritablement très élevée.

Une autre chose seulement, avant que j'en vienne à l'alinéa que je juge le plus important pour l'Ouest de notre pays, plus particulièrement à celui où il est noté que la commission royale chargée de faire enquête sur nos perspectives économiques poursuivait toujours ses travaux. J'ai assisté l'été dernier aux séances de cette commission, tenues dans l'édifice de l'assemblée législative à Regina. J'y ai entendu les mémoires présentés là. Ils portaient sur un très grand nombre de questions, allant depuis le barrage sur la rivière Saskatchewan jusqu'à la mise en œuvre éventuelle d'un programme national du blé propre à servir, non seulement l'Ouest du Canada, mais la nation tout entière.

Disons, à ce propos, que le Gouvernement a déjà damé le pion à la commission. Une partie des propositions faites à celle-ci était déjà dans l'esprit des pouvoirs publics et nous assisterons bientôt à leur inscription dans nos statuts. Ce sera une autre étape dans l'élaboration d'un programme national en matière de blé de l'Ouest. Je songe ici à la reconnaissance des difficultés qui se posent à l'Ouest du point de vue de l'entreposage du blé, et au fait que le Gouvernement est déjà intervenu à cet égard. La commission royale se sera montrée très utile à la population, en ce sens-ci, plus particulièrement. C'est du moins mon avis.

J'ai toujours déploré, lorsque ces différentes questions d'intérêt national sont discutées au sein de la population, que nous fussions obligés de les discuter du point de vue de la politique. En agissant ainsi, il va de soi que chaque partie est obligée de mettre son propre point de vue en lumière et il arrive que ce soit en disproportion avec la réalité. Je ne connais pas d'autre domaine de discussion publique où la réalité soit déformée autant que dans les arènes politiques. Je me suis toujours efforcé de m'en tenir plus ou moins aux faits.

M. Argue: Plus ou moins.

M. Mang: Je crains que ce soit plutôt moins de l'autre côté. C'est là que la réalité est déformée.

M. Ellis: Surtout aux réunions libérales.

M. Mang: Lorsqu'il s'agit d'une Commission de ce genre, qui fait un relevé et un examen objectifs des questions qui tendent à faire du Canada un pays prospère et heureux, nous devons respecter grandement les réalités dans toute discussion portant sur notre économie. Voilà, à mon sens, où se trouve l'avantage véritable de cette Commission. Les mémoires sont impartiaux, de même que les membres de la Commission. Nous pouvons recueillir des données que nous pouvons soumettre au public et, après cela, obtenir une idée de ce que doit être notre ligne de conduite.

Afin de bien représenter la situation, j'aimerais parler de deux ou trois allusions qui m'ont été faites, toutes bien gentiment.

Dans un cas, c'est mon honorable ami, le député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) qui m'a fait un compliment en disant que j'étais un cultivateur authentique. J'ai, en effet, passé la majeure partie de ma vie à cultiver la terre dans la circonscription de la Saskatchewan qui a vraiment fait figure de pionnier, celle de Qu'Appelle. J'en ai vu de toutes les couleurs au cours de cette période. L'agriculture a été pour moi, comme pour tous les autres, marquée de succès et de revers. Je sais gré au député de m'avoir qualifié de cultivateur authentique, de *dirt farmer*, comme on dit dans l'Ouest. Cette expression ne veut pas dire qu'on ne met pas de gants pour travailler, mais bien qu'on demande sa subsistance à la terre qu'on cultive.

Le député de Vancouver-Burrard a dit également que, l'an dernier, au cours du débat sur l'exposé budgétaire, j'avais signalé que le cultivateur de l'Ouest n'était pas ruiné. Je suis toujours de cet avis, car celui qui est ruiné ne possède plus rien. Il y a une différence entre la ruine et le manque d'avoirs-espèces. Nombre de grandes entreprises manquent d'avoirs-espèces, mais elles sont loin d'être en faillite. Le député aurait dû me citer un peu plus longuement. Voici, comme en fait foi la page 3265 du hansard du 22 avril 1955, ce que j'ai dit:

> Nous sommes loin d'être en faillite, dans l'Ouest. Au contraire, nos richesses ne sont pas négligeables... mais, en ce moment, nous manquons de comptant.

J'ai prononcé ces paroles en avril. Je croyais exposer les faits et je croyais de mon devoir de signaler à la Chambre que nous manquions d'avoirs-espèces. J'ai ensuite donné les raisons. Le député aurait dû citer cette partie de mes remarques. Il aurait dû mentionner les autres problèmes qui nous assaillent et dont j'ai alors parlé. J'ai dit que, dans la période de rajustement économique à laquelle nous étions invités à participer sur le plan des marchés internationaux, le cultivateur était le premier à faire sa part. J'ai cité le rapport de la Commission du blé, dans lequel on voit que le prix du blé n° 1 du Nord a diminué de 32½c., alors que, par suite de bénéfices et de salaires plus élevés, le prix de ce que doit acheter l'agriculteur a augmenté en moyenne de 9 p. 100. J'ai dit que cet écart ne pouvait s'élargir davantage, car autrement une seule chose pouvait arriver.

Il n'y a évidemment pas que nos agriculteurs qui soient dans une telle situation. Presque tous les pays agricoles du monde se trouvent dans la même situation. On peut dire cela des États-Unis, en dépit de tout le rabattage qu'on fait à propos des programmes agricoles. Dans ce pays, le problème agricole est le plus important de tous. Malgré les mesures qu'on y emploie et qu'on voudrait nous voir adopter ici, le problème agricole est le même là-bas. Je pourrais en dire autant de l'Inde, où la tendance est la même.

C'est donc dire qu'il faut essayer d'adopter un programme national en matière d'agriculture ou, au fur et à mesure que surgissent les difficultés, améliorer le programme national en ce qui a trait à l'agriculture. Le Gouvernement prend des dispositions à cette fin...

M. Nicholson: Trop peu et trop tard.

M. Mang: ...et continuera à en prendre. L'honorable représentant de Moose-Mountain (M. McCullough) a formulé une observation que je ne puis accepter. Il a dit que les cultivateurs de l'Ouest,—comme l'honorable député a parlé de moi, je me permets de parler aussi de lui,— n'a jamais connu pire situation financière.

Une voix: N'en convenez-vous pas?

M. Mang: Non, c'est inexact. En effet, je cultivais la terre au cours de ces années de famine qu'étaient les années trente, alors qu'on ne disposait d'aucun argent comptant...

M. Ellis: Et on avait alors un gouvernement libéral, comme aujourd'hui.

M. Mang: Nous en avions un en Saskatchewan également. Je me rappelle qu'il y eut un temps où non seulement nous n'avions pas d'argent mais encore on ne mangeait pas à sa faim dans certaines régions de Saskatchewan. Nous avions alors une crise économique véritable. Nous étions acculés à la faillite. Nous devions environ 600 millions de dollars, nos machines étaient usées, comme nos vêtements d'ailleurs. Beaucoup de femmes s'habillaient alors avec des sacs de farine. On nous expédia de la morue de Nouvelle-Écosse. C'était la détresse chez le cultivateur. On voit donc, je le signale à l'honorable représentant de Moose-Mountain, que la situation n'est pas la même aujourd'hui.

Comment se présente la situation? Je devrais peut-être dire dès maintenant qu'un autre député, le représentant de Saskatoon (M. Knight) s'est déclaré tout à fait d'accord avec moi au sujet du grand rassemblement de protestation qui s'est tenu en Saskatchewan. J'avait alors pris la parole, de même que mon distingué collègue, le député d'Assiniboïa (M. Argue) et le chef du parti libéral de la province, M. McDonald. Le député de Saskatoon a dit qu'il avait de la sympathie pour mon opinion, et je l'en remercie. Toutefois, moi aussi j'éprouvais de la sympathie lors de cette réunion. C'étaient les faits qui l'éveillaient chez moi. Si l'on n'a jamais entendu défigurer ces pauvres faits, c'était bien alors. J'ai tâché, au cours de la réunion, d'exposer la situation telle qu'elle se présentait en Saskatchewan, et les députés trouveront peut-être intéressante une brève mention de la pénurie d'argent comptant, dont j'ai parlé l'année dernière et dont on a souvent fait état cette année.

J'ai signalé alors que tant que cette pénurie se faisait sentir en Saskatchewan, elle ne signifiait pas que nous avions fait faillite en tant que cultivateurs dans cette province. Après avoir fait une enquête et parlé avec bien des gens, des cultivateurs, des entreposeurs, des hommes d'affaires et tout ceux avec lesquels j'ai eu l'occasion de m'entretenir, j'ai constaté que les difficultés étaient dues en grande partie à ce que nous n'étions pas en mesure d'effectuer les livraisons habituelles en raison de l'encombrement des entrepôts et de la difficulté de se procurer des wagons.

D'une façon générale, nous pouvons diviser nos cultivateurs en trois groupes; l'honorable député d'Assiniboïa se souvient sans doute que j'ai dit cela. Il y en a un petit nombre qui n'ont pas immédiatement besoin d'argent et qui ne l'accepterait pas, peu importe de quelle manière on le leur offrirait, que ce soit par l'entremise des élévateurs ou des banques. Ensuite, il y a les cultivateurs dont les terres ont été inondées pendant plusieurs années et qui n'ont ni blé ni crédit. L'an dernier, ils n'ont guère pu cultiver leurs terres. Ce sont ces gens qui ont éprouvé les plus grandes difficultés. Il y a ensuite le groupe important qui se trouve placé dans la situation intermédiaire et qui, sans être en faillite, a besoin de fonds.

Cette situation a été exposée à la conférence de la Saskatchewan et, comme je viens de le mentionner, elle résulte des difficultés de livraison. On a étudié la question à Saskatoon, mais les intéressés ne se sont pas exprimés d'une façon unanime en exposant leur cause au Gouvernement ici; c'est une des raisons pour lesquelles on met des fonds à leur disposition par l'entremise des banques. C'est parce qu'ils n'ont pas formulé de propositions bien précises à cet égard.

Quand j'ai parlé à la réunion de Regina, que je viens de mentionner, j'ai signalé ce point, déclarant, que dans l'Ouest nous étions partagés sur la façon d'exposer notre cause. Nous sommes divisés du point de vue politique dans l'Ouest. Il n'est pas nécessaire de mentionner la chose ici, mais l'Alberta est ad-

ministrée par les créditistes, la Saskatchewan par les socialistes et le Manitoba par les libéraux. C'est dire que nous n'étions pas unis du point de vue politique et que les fermiers-unis et le syndicat du blé ne s'entendaient pas sur bien des questions. La délégation a ensuite présenté ici le mémoire qu'on connaît. Il appartenait ensuite au gouvernement de prendre lui-même la décision sur la meilleure façon de mettre des fonds à la disposition des cultivateurs.

M. Ellis: Êtes-vous d'accord avec cette ligne de conduite?

M. Mang: Ce sont des choses que j'ai signalées. Il va sans dire que la réunion avait été convoquée en vue de formuler des protestations et des requêtes. Comme vous le savez, nous manquons parfois de faits lors de ces réunions. Comme je l'ai signalé plus tôt, quand on m'a invité à prendre la parole, on m'a remis une série de ces résolutions toutes prêtes; on a fait de même pour les autres délégués. Environ 900 à 1,000 personnes assistaient à la réunion. Dès que les acteurs politiques eurent quitté la scène, moi compris, il ne restait plus que le quart des auditeurs et ces résolutions ont été adoptées vers la fin de la réunion.

Je signale ces choses parce que lorsqu'on veut quelque chose tout dépend de la façon dont on s'y prend pour l'obtenir. On n'arrive à rien en cherchant, au moyen de réunions de protestations et de requêtes comme celles-ci, à forcer la main du Gouvernement. Je pense que j'ai peut-être eu autant d'influence que toutes les réunions de protestations et de requêtes qu'on a pu organiser là-bas. Vers la mi-octobre, je suis venu à Ottawa pour discuter la question de l'économie de l'Ouest et j'ai eu des entretiens très amicaux avec le premier ministre, le ministre du Commerce et le ministre des Finances.

M. Argue: Avez-vous demandé qu'on consente des prêts bancaires?

M. Mang: Je voulais consigner la chose au compte rendu. J'ai demandé qu'on mette des fonds à la disposition des cultivateurs, de la façon la plus pratique et la plus rapide possible. Si l'on remplit ces conditions en faisant des versements en espèces par l'entremise des élévateurs, je serais satisfait. Nous voulons qu'on agisse le plus tôt possible.

M. Argue: Le député tient-il pour le taux d'intérêt de 5 p. 100?

M. Ellis: Le député est-il satisfait des prêts bancaires?

M. Mang: Je ne m'en suis pas encore prévalu; peut-être devrai-je le faire à mon retour.

M. Ellis: Le député est-il satisfait de la ligne de conduite à suivre?

M. Mang: Pour l'instant, oui. Allez maintenant, et citez-moi dans votre prochaine allocution radiophonique. Dans l'état de crise actuel...

M. Argue: Nous savons maintenant pourquoi on a recouru au régime des prêts bancaires. Le député a fourni la réponse.

M. Mang: Non, je n'ai pas demandé de prêts bancaires. Le représentant d'Assiniboïa est passé maître dans l'art de tronquer et de mutiler les faits. Il est de ceux qui pensent que la seule façon de faire accomplir quelque chose,—je le lui ai entendu dire et répéter maintes fois,— est de recourir aux protestations et aux requêtes. L'été dernier, il a tout fait pour organiser une marche en masse sur Ottawa. Son échec a été une de ses plus amères déceptions. Je l'ai entendu faire cette déclaration à l'assemblée de Regina, et les journaux l'ont diffusée. Il a fait de son mieux pour organiser une marche en masse, afin de faire entendre des protestations et de présenter des requêtes et, ainsi, d'obtenir par contrainte le règlement de la question. Il aurait probablement été désigné chef. Je ne voulais pas entrer dans tous ces détails; mais, puisqu'il a soulevé le sujet, j'ai pensé que je devais en parler.

J'ai sous les yeux un article d'un journal de l'Ouest qui se lit ainsi:

> M. Argue a été désigné comme le spécialiste agricole parmi les députés fédéraux de la CCF; mais il a été appuyé, sur la tribune, par Roy Knight, député fédéral de Saskatoon, par l'honorable J. H. Sturdy et Arthur Stone, députés provinciaux de Saskatoon, et Robert Walker, député provincial d'Hanley.
>
> M. Argue a condamné le régime du gouvernement fédéral qui vise à garantir les prêts bancaires accordés aux cultivateurs au cours de la présente crise. Il a dit que les cultivateurs seraient appelés à payer de l'intérêt sur leur propre argent et que, lorsqu'ils commençaient à hypothéquer leur revenu, c'en était fait d'eux, qu'ils ne feraient que s'enliser davantage dans le bourbier économique.

Je ne veux pas citer tout l'article.

M. Knowles: Allez-y.

M. Mang: Je ne veux pas prendre trop de temps. A la réunion de Regina,...

M. Knowles: C'est mieux que votre propre discours.

M. Mang: ...l'honorable député d'Assiniboïa a dit: Tout ce qui nous reste à faire maintenant est une marche sur Ottawa. Voilà quelques-unes des tactiques qui ont été adoptées. Dès que le gouvernement socialiste de la Saskatchewan n'aura plus de protestations ni de demandes à formuler, le socialisme disparaîtra des Prairies. Dans toutes les élections de l'Ouest, tous les succès enregistrés

jusqu'à ce jour par les socialistes étaient basés sur des réclamations, et c'est de la même manière que des membres de ce parti ont obtenu des sièges à la Chambre.

M. McCullough (Moose-Mountain): La démocratie ne peut pas fonctionner autrement.

M. Mang: On m'a fait dévier de mon sujet.

M. Knowles: Vous auriez mieux fait de vous en tenir aux affaires étrangères.

M. Argue: L'honorable député a-t-il demandé au premier ministre des avances en argent comptant?

M. Mang: De nombreuses lignes de conduite ont été discutées. Il y aurait de nombreuses manières d'améliorer la situation économique de la Saskatchewan à propos des excédents. Déjà, dans le passé, il y a eu des excédents dans le monde; il y en a eu aussi en Saskatchewan. Notre économie est organisée de telle sorte qu'il nous faut en tout temps une certaine quantité d'excédents. Nos rendements ne sont pas toujours les mêmes; ils peuvent baisser de 200 millions de boisseaux en un an, comme le démontre clairement la statistique de l'an dernier et de cette année. Ces fluctuations prononcées ont créé des excédents, dont la statistique a été consignée officiellement. Je ne m'étendrai pas là-dessus. Les vis-à-vis ont toujours offert des solutions. Quand il s'agit d'imaginer quelque prétexte à résolution, ils surclassent tout parti que nous ayons eu dans l'Ouest. Je citerai un passage que j'ai lu l'autre jour.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je crains qu'il ne lui reste pas de temps pour présenter des citations. Il a épuisé son temps de parole.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Monsieur l'Orateur, de tous les sujets qu'on a mentionnés dans le discours du trône, c'est l'agriculture qui me paraît le plus important. Le discours du trône indique que le Gouvernement reconnaît certaines des injustices dont l'agriculture est victime et qu'il se propose de faire un petit effort pour compenser les cultivateurs de certaines de leurs pertes.

Je désire m'arrêter un instant à cette question car c'est un point à propos duquel je désire féliciter le Gouvernement. Je le félicite de vouloir faire adopter une mesure visant à dispenser les cultivateurs de la nécessité d'acquitter les frais d'entreposage qu'impose un report exceptionnel. Ce report s'établira cette année à environ 178 millions de boisseaux et le Gouvernement propose d'accorder aux cultivateurs une certaine compensation à l'égard de ces frais.

[M. Mang.]

Les frais d'entreposage de ce report sont passés de 8c. à 10c. le boisseau. L'an dernier, ils étaient d'environ 16c. le boisseau et ils pourraient monter jusqu'à 20c. Pour les cultivateurs, c'est une dépense en espèces d'environ 30 millions. Le Gouvernement a enfin reconnu que c'est en quelque sorte un impôt; il propose dans le discours du trône qu'on dédommage le cultivateur de cette perte. Il faut donc l'en féliciter. Il a maintenant reconnu que le cultivateur est injustement puni et forcé de reporter d'une année à l'autre cet excédent anormal; il n'est donc que juste et approprié que le Gouvernement verse une compensation aux agriculteurs pour les pertes qu'ils ont subies de ce chef depuis deux, trois ou quatre ans. On versera donc aux cultivateurs, sous forme de compensation, environ 50 ou 60 millions. Jusqu'ici, ils n'avaient que peu d'espoir de recouvrer cette somme.

Je passe maintenant à un problème agricole plus immédiat. Tout le long du débat actuel, on a beaucoup insisté sur les conditions actuelles de l'agriculture. Ce n'est pas par pure fantaisie. On sait exactement à quoi s'en tenir sur la situation économique de l'agriculture. Tout récemment, le Bureau fédéral de la statistique déclarait que, en 1951, le revenu des cultivateurs des provinces des Prairies s'établissait à 1,127 millions; en 1952, il était de 1,082 millions; en 1953, de 884 millions; en 1954, de 376 millions. En 1955, d'après les estimations du Bureau, ce revenu aura de nouveau baissé. D'après le numéro du 25 novembre dernier de l'*Albertan*, le syndicat du blé de l'Alberta aurait déclaré que le revenu agricole a baissé de 55 p. 100 entre 1951 et 1954; le syndicat, lui aussi, annonce un nouveau fléchissement pour 1955. Il est donc incontestable que le revenu des cultivateurs a baissé énormément. Il ne s'agit pas uniquement d'un manque d'argent liquide. C'est donc une perte caractérisée et nul ne peut y contredire. Le bureau provincial de la statistique signale que le revenu agricole de l'Alberta a baissé d'environ 3 millions au cours des huit premiers mois de l'année 1955 par rapport à la période correspondante de l'année 1954. Telle est la situation dans une seule province. Il ne peut certes être ici question de "manquer tout simplement d'un peu d'argent". Il existe des preuves certaines que l'agriculture des provinces de l'Ouest traverse une période difficile.

On a dit et répété ici que les cultivateurs de l'Ouest ont un réel besoin d'argent. A la demande d'organismes qui préparaient des réunions de protestations, j'ai visité, l'automne dernier, différents secteurs de ma circonscription. Les cultivateurs de ma circonscription hésitent à organiser ces réunions, mais quand ils l'ont fait cette fois-ci c'est

parce que les circonstances les y contraignaient. Les réunions qui ont eu lieu n'avaient certes aucun caractère politique. Autant que je sache, elles n'avaient pas été convoquées par des organismes politiques, du moins pas par des partis politiques. Divers partis politiques y étaient représentés, c'est vrai, mais lorsque les cultivateurs sont forcés de vendre leurs céréales aux sociétés d'outillage au bas prix de 60c. le boisseau, et très souvent à 75c. le boisseau, on comprend qu'ils aient besoin d'argent.

Bien entendu, il était illégal de vendre ses céréales à des sociétés d'instruments aratoires qui, à leur tour, le revendaient aux nourrisseurs de bétail, mais qu'est-ce que les cultivateurs pouvaient bien faire d'autre? Tout le monde étant au courant de la situation, personne n'allait porter plainte. Les autorités fédérales n'allaient certes pas porter plainte, et elles s'en sont gardées, puisque c'est leurs lignes de conduite qui ont forcé les cultivateurs à vendre leurs céréales à des prix aussi bas, ce qui a été un désastre pour un grand nombre d'entre eux. N'est-il pas bizarre de constater que, placé devant ces énormes excédents, le gouvernement fédéral, après toutes ces années, n'a pas de programme qui lui permettrait d'écouler ces excédents.

N'allez pas vous imaginer que tout cela c'est de la fable. Il y a des endroits dans le monde où les gens sont dans le dénuement. C'est ce que signalait le *Journal* d'Edmonton le 17 octobre dernier, en citant une déclaration de la FAO, institution qui, comme vous le savez, a précisément pour objet, vu les besoins existants dans le monde, d'assurer l'écoulement de ces énormes excédents alimentaires.

Le gouvernement canadien n'a pas appuyé cet organisme et les membres de la Chambre peuvent se targuer d'avoir contribué dans une grande mesure à paralyser les efforts, heureux par ailleurs, de la FAO. Je vais citer le témoignage de cet organisme:

Ce soir, sept sur dix des habitants du globe vont se coucher sans avoir mangé à leur faim.

D'énormes excédents encombrent les entrepôts de quelques pays chanceux, tandis que dans de vastes régions du monde on est presque réduit à la famine. Des millions d'humains souffrent de la faim.

Que faisons-nous à ce sujet, demande-t-on ensuite. Cependant, ce n'est pas là seulement que les gens sont dans le besoin; nous pouvons en trouver des cas plus près de chez nous. L'*Albertan* du 31 octobre signale un exemple qui s'est présenté aux États-Unis. Je vais donner lecture d'un paragraphe:

La pauvreté chronique sévit encore aux États-Unis.

En dépit de la prospérité générale, bien des Américains souffrent encore de pauvreté chronique, signalait dimanche un rapport préparé par le personnel du Congrès. Cette pauvreté, y lit-on, met en danger l'avenir économique de la nation.

En général, l'étude révèle que les régions du Sud, les fermes et les zones habitées par les gens de couleur ont plus que leur part de pauvres. Toutefois, il y a des zones de marasme ailleurs que dans le Sud, et dans les villes aussi bien que dans les fermes.

Le rapport a été rédigé par le personnel du comité mixte de l'économie, le groupe le plus important en matière d'études économiques au Congrès. Il a été préparé pour un sous-comité présidé par le sénateur John Sparkman (Dem.-Alab.) qui, du 18 au 23 novembre, doit recueillir des témoignages sur la pauvreté.

Je puis confirmer l'exactitude d'une partie du rapport, parce que j'ai parcouru les régions en cause et constaté que la pauvreté y régnait partout. Nous n'avons pas besoin du témoignage de la FAO, ni de nous rendre aux États-Unis pour constater qu'une multitude de gens sont dans la misère. Nous le voyons ici même, à Ottawa et à Hull. Il n'y a pas de province dans le pays qui n'ait son contingent d'indigents et de miséreux. Nos vieillards pensionnés, par exemple, sont obligés de se débrouiller avec leurs $40 par mois. Par suite du programme du Gouvernement. nous sommes incapables, à cause de ce régime financier désuet, de trouver suffisamment d'avoirs-espèces pour permettre à ces gens d'acheter un pain de plus, alors qu'ils se trouvent dans un si grand besoin, malgré nos excédents.

A qui faut-il reprocher cet état de choses? On dit que nous sommes riches. Cette année, notre produit national brut dépassera 26 milliards de dollars et pourtant nous obligeons nos vieillards pensionnés à subsister avec $40 par mois. Quelle solution apporter? Le Gouvernement n'en a qu'une, celle que nous a présentée le ministre du Commerce, qui discutait l'autre soir avec les conservateurs-progressistes à savoir lesquels avaient davantage réduit les emblavures. Il semble que restreindre la production soit la seule solution que puisse offrir le Gouvernement. Je vais citer les paroles du ministre, qu'on trouve à la page 131 des *Débats*.

Le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a préconisé l'adoption immédiate d'un régime de banque du sol comme celui des États-Unis. J'imagine qu'il croyait que ce serait quelque chose de nouveau. Dès 1941, nous avons inventé le régime de la banque du sol au Canada.

Quand il dit "nous", il veut évidemment parler des libéraux. Il a poursuivi:

Nous avons payé nos producteurs, afin de les faire cesser de cultiver du blé et de se livrer à la culture des céréales secondaires ou de laisser leurs champs en jachères. Par suite de ce programme, nous avons réduit nos emblavures, de 27 millions et trois quarts d'acres qu'elles étaient en 1940, à 16 millions d'acres en 1943, soit de 11 millions et trois quarts d'acres. En 1955, environ 20 millions d'acres

seulement sont ensemencées en blé, ce qui constitue une réduction de 7 millions et trois quarts d'acres depuis 1940.

Voilà le programme du Gouvernement, bien que des millions d'humains se couchent chaque soir sans avoir mangé à leur faim. Et le Gouvernement se glorifie de son programme, comme s'il allait permettre de régler les problèmes économiques du monde et améliorer son sort.

Pendant que le ministre parlait, j'ai remarqué qu'au lieu de s'en prendre, comme il l'aurait dû, au programme du régime libéral qui ne peut se débarrasser des exdédents, il s'est efforcé de reprocher aux partis de la CCF et du Crédit social d'appréhender les excédents. Il va de soi que je laisserai les membres du parti cécéfiste exposer leur attitude; mais je dois signaler que telle n'a jamais été l'avis du Crédit social.

M. McCullough (Moose-Mountain): Ni de la CCF.

M. Johnston (Bow-River): Ce mois-ci, après leur réunion secrète, les créditistes ont publié dans leur revue, *The Canadian Social Crediter*, ce qui suit:

Il est évident que le gouvernement fédéral n'a pas de remède au problème de la production excédentaire. Les excédents ne nous semblent pas être une calamité. Ils ne le deviennent que lorsque nous ne savons pas en disposer. Si nous fournissons les entrepôts voulus, largement dispersés dans les fermes, et si nous sommes disposés à recourir au crédit national pour financer les avances en espèces sur la garantie des excédents ainsi emmagasinés, ces excédents peuvent devenir plus tard un bien, une ressource pour notre pays et pour le monde.

A titre de programme à longue portée visant à régler définitivement le problème de la production excédentaire de céréales, le gouvernement canadien devrait entreprendre une active campagne de vente de nos excédents agricoles aux autres nations qui ont besoin d'un supplément de vivres. A cette fin, nous devrions être prêts à troquer, à vendre à crédit, et à accepter en échange de nos excédents de céréales au moins certaines devises des pays importateurs.

Cela certes contredit ce que le ministre a dit l'autre jour de la politique du Crédit social à l'égard des excédents. La politique créditiste est destinée à régler le problème des excédents tandis que celle des vieux partis, tant libéral que conservateur, est tracée et ne joue qu'en fonction des pénuries. Qu'on ne s'y méprenne pas.

Il est très difficile de convaincre le ministre du Commerce que le cultivateur de l'Ouest est en mauvaise posture. Au cours de l'été et de l'automne, je le répète, j'ai assisté chez moi à certaines de ces réunions. Certaines réunions ont été tenues par la F.U.A., organisme sans caractère politique dont les membres sont recrutés parmi tous les groupements politiques de l'Ouest. Des résolutions, adoptées au cours de ces rassemblements, ont été transmises les unes, au ministre du Commerce, les autres, au premier ministre. Les Chambres de commerce ont aussi tenu des assemblées, dont une à Gleichen, à laquelle j'avais été invité. On y a adopté une résolution, transmise dans la suite au ministre du Commerce et au premier ministre. Puis les cultivateurs se sont réunis séparément. A tous ces rassemblements, des résolutions ont été communiquées tant au ministre du Commerce qu'au premier ministre. Je n'ai pas le temps actuellement de les lire toutes, mais je les ai sous la main et je voudrais en passant mentionner les vœux qu'elles formulent.

La plupart réclament une avance de 90 p. 100 du paiement initial. Ce n'est pas excessif. On formule un vœu relatif au taux d'intérêt. On proteste qu'aucun intérêt ne devrait être exigé mais qu'il ne devrait pas être, en tout cas, dépasser 2 p. 100. Deux raisons motivent cette attitude. La première, c'est qu'il ne s'agit que d'une avance gagée sur les propres céréales des cultivateurs; la seconde, c'est que le gouvernement provincial de l'Alberta a prêté aux municipalités à un intérêt de 2 p. 100 à l'égard d'entreprises rentables. On se dit, et avec raison, que si le gouvernement provincial, malgré ses faibles ressources, est capable de prêter à 2 p. 100, le gouvernement fédéral pourrait sûrement prêter à pas plus de 2 p. 100, lui qui dispose de vastes ressources.

On demande aussi un développement de notre programme de ventes du blé, de façon à couvrir un domaine plus étendu. Nous devons à cette fin nous montrer disposés à accepter des devises locales en paiement d'une partie du blé, ce qui s'applique en particulier à la Grande-Bretagne. Nous devons également être prêts à faire du troc. Rappelons-nous que nous ne pouvons demander aux autres pays d'acheter de nous si nous ne sommes pas disposés à acheter d'eux. Rien de ce qu'on a demandé à ces réunions n'était excessif.

D'autres organismes ont formulé certains vœux à l'adresse du Gouvernement. Voici un vœu qui lui a été soumis et porte sur le besoin urgent de faire des avances en espèces, gagées sur les céréales entreposées à la ferme. Il est daté du 11 octobre dernier et s'adresse au Gouvernement. Quels en sont les signataires? Je tiens à consigner ces noms au compte rendu. Je pourrai y revenir plus tard. Ce vœu a été soumis par:

Le minisère de l'Agriculture de l'Alberta,
Le ministère de l'Agriculture du Manitoba,
Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan,
Le Syndicat du blé de la Saskatchewan,
L'Union des cultivateurs du Manitoba.
Les *United Grain Growers*,
La Fédération des agriculteurs de la Saskatchewan,

La Fédération coopérative des agriculteurs du Manitoba,
La Fédération des agriculteurs de l'Alberta,
Le Syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan,
Le Syndicat du blé de l'Alberta.
Le Conseil interprovincial des syndicats agricoles,
Le syndicat des cultivateurs de l'Alberta,
Le Syndicat du blé du Manitoba.

Qu'ont demandé ces organismes? Je cite un extrait de la page 5 de leur mémoire:

...des avances aux cultivateurs sur les céréales entreposées dans la ferme.

Et plus loin:

Tandis que le principe des avances en espèces sur les céréales entreposées dans la ferme a été adopté à l'unanimité...

Notez bien "adopté à l'unanimité".

...par les groupements représentés à la conférence, on a soumis diverses propositions sur la façon d'accorder ces avances.

On a sûrement là une preuve du besoin que les gens de l'Ouest canadien demandaient au gouvernement d'examiner. Qu'a fait le ministre? Il a reçu la même requête de presque tous les groupes sociaux de l'Ouest. L'a-t-il acceptée? Non. Ce n'était pas l'Est canadien, ni l'Ontario, ni le Québec qui demandait quelque chose. Qu'a-t-il décidé de faire en présence de cette preuve? De la page 133 du hansard du 16 janvier, je cite les paroles suivantes qu'on lui attribue:

Je suis allé dans l'Ouest canadien pour une seule raison: afin de me rendre compte de la situation et le voir à quel point il y avait moyen d'y remédier.

Il n'acceptait pas la parole des différents groupements que j'ai mentionnés. Plus loin, il déclare:

J'ai conclu qu'il fallait faire quelque chose afin d'aider les cultivateurs et surtout les petits exploitants à subsister jusqu'à ce que les ventes reprennent leur cours normal. J'ai recommandé au Gouvernement de rétablir cette année le régime d'emprunts auquel on a recouru en 1951.

Et il ajoute:

Le Gouvernement a décidé que la seule façon pratique de traiter la question serait d'établir des emprunts garantis consentis par les banques à charte.

Cela, les neuf dixièmes des gens de l'Ouest ne le lui ont pas demandé, mais c'est ce qu'il a décidé de faire après sa tournée dans l'Ouest. Il a recommandé le régime qui était en vigueur en 1951. Voilà comment le Gouvernement a réglé la question. Dans le mémoire dont j'ai cité un extrait, et dans les résolutions présentées au ministre et au premier ministre, vous remarquerez que, presque toujours, on a demandé des avances, mais voici ce que dit le ministre au sujet des requêtes:

Dernièrement, il s'est mené une grande campagne de propagande en faveur d'avances à l'égard des céréales entreposées dans les fermes.

Il ajoute:

Quels en sont les protagonistes? Ce sont les ennemis de l'organisation de la vente par la Commission du blé.

Voilà ce que le ministre dit des ministères de l'Agriculture de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan, du Syndicat du blé de la Saskatchewan, des *United Grain Growers* et de tous ces différents organismes. Jusqu'où pouvons-nous pousser le ridicule? Il s'agit des organismes qui ont lutté pour la création de la Commission du blé, malgré les protestations faites par le ministre quand il a d'abord assumé ses fonctions. Tels sont les organismes qu'on accuse d'être les saboteurs de la Commission du blé. Peut-on faire une affirmation plus éloignée de la vérité? Le ministre sait qu'il n'y a pas un organisme dans l'Ouest qui demande la suppression de la Commission du blé.

Le ministre est allé dans l'Ouest pour éviter de fournir des avances aux cultivateurs à de bas taux d'intérêt. Il a dit à son retour qu'il avait décidé d'accorder des prêts à 5 p. 100 indépendamment des demandes de ces différents organismes. Voilà ce qu'il a fait. La question explosive dans l'Ouest est le taux d'intérêt. Les cultivateurs là-bas ont de vastes stocks de céréales. Vu la surabondance de blé, ils ont demandé des avances en espèces à la Commission canadienne du blé ou des prêts bancaires à de bas taux d'intérêt. Jusqu'ici, ils ne l'ont pas obtenu.

Je vais maintenant parler du taux d'intérêt et exposer l'opinion du ministre à ce propos. Comme en fait foi la page 133 du hansard du 16 février 1956, il a déclaré:

On a dit qu'à 5 p. 100 le taux d'intérêt est trop élevé. J'ai emprunté des banques toute ma vie et je n'ai jamais encore réussi à obtenir un taux d'intérêt de moins de 5 p. 100.

Il doit être un piètre homme d'affaires, même s'il a peut-être accumulé des millions, car j'ai emprunté des banques à moins de 5 p. 100. Quelle était ma garantie? Le gouvernement fédéral. Quelle est la garantie pour ces prêts bancaires? Le gouvernement fédéral. J'ai emprunté de l'argent des banques à 3½ p. 100, grâce à une garantie du gouvernement fédéral, une obligation du gouvernement fédéral. Qui garantit une obligation fédérale? Le gouvernement fédéral. Qui garantit ces prêts que les banques vont faire aux cultivateurs à 5 p. 100? Le gouvernement fédéral. Pourtant les cultivateurs doivent acquitter 5 p. 100 sur ces prêts. Et néanmoins le ministre déclare:

Je ne puis donc beaucoup m'inquiéter des objections au sujet de la garantie des prêts portant un intérêt de 5 p. 100.

Ce n'est qu'une simple excuse pour faire une nouvelle aumône aux banques à charte. Croyez-moi, les banques à charte n'ont guère

besoin d'aumônes. Elles peuvent fort bien subvenir à leurs propres besoins. C'est ce qui ressort d'une manchette de l'*Albertan* du mercredi 26 octobre: "Deux banques augmentent leurs paiements de dividendes." Permettez-moi de vous montrer en quelle fâcheuse posture sont les banques. Voici ce qu'en dit cet article:

Deux grandes banques à charte canadiennes, la Banque royale du Canada et la Banque de Montréal, ont annoncé mardi qu'elles paieraient des dividendes accrues pour le trimestre courant.

La Banque royale du Canada a annoncé qu'une augmentation de 7½c., soit de 37½c. à 45 c., viendrait s'ajouter à la bonification de 20c. par action, payable le 1er décembre 1955 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres, le 31 octobre 1955.

La Banque de Montréal a annoncé que les actionnaires enregistrés le 31 octobre 1955 recevront un dividende supplémentaire de 20c. par action nominale de $10, payable le 15 décembre 1955, ainsi qu'un dividende trimestriel de 35c. à la suite d'une augmentation de 5 c. Le dividende régulier est payable le 1er décembre 1955.

Ceci prouve que les banques sont parfaitement en mesure de prendre soin d'elles-mêmes. Et pourtant le Gouvernement vient aider les banques d'une garantie de l'État pour les encourager à prendre des hypothèques sur les céréales, et les cultivateurs n'en doivent pas moins payer 5 p. 100. Et pourtant le ministre dit que de toute manière il ne s'inquiète pas trop à leur sujet. Il se peut que le ministre soit influencé par certaines déclarations des députés libéraux qui ont parlé de la situation des cultivateurs de l'Ouest. Peut-être ne devrait-il pas tenir tellement compte de ce qu'ils disent.

Je ne pense pas que le ministre ait jamais tenu à voir les cultivateurs se prévaloir beaucoup de ce service. J'en suis même certain. Qu'a-t-il dit à ce sujet? Comme on peut le lire à la page 136 du hansard de la présente session, voici ce qu'il dit:

Ceci mis à part, il ne m'a pas semblé que le cultivateur ait particulièrement à souffrir de cette abondance.

Il faisait allusion à la question de l'entreposage. Il n'a pas confiance dans les ministères provinciaux de l'Agriculture. Il va dans l'Ouest, en revient et déclare: "Je ne pense pas que le cultivateur ait particulièrement à souffrir de cette abondance." Il établissait son plan sur le modèle du plan de 1951. Il savait en faisant cela que 1,500 cultivateurs seulement s'en étaient prévalu et n'avaient emprunté en tout que $625,000. Pourquoi? Parce que le taux d'intérêt était trop élevé et qu'ils ne pouvaient se permettre de s'en prévaloir. Maintenant, en dépit de tous ces inconvénients, 2,200 cultivateurs s'en sont prévalus pour l'instant, et plus de deux millions de dollars ont déjà été prêtés. Et probablement plus, je suppose, si nous avions les chiffres à jour. Ceci prouve tout simplement à quel point les cultivateurs ont un urgent besoin d'espèces liquides. Il faut qu'ils en aient un impérieux besoin pour s'adresser à ces banques.

[M. Johnston (Bow-River).]

J'ai dit il y a un instant que le Gouvernement ne s'attendait pas que les cultivateurs auraient autant recours à cette méthode. Je ne peux en donner de meilleure preuve que la déclaration faite à Calgary par le ministre du Commerce. D'après le *Herald* de Calgary, numéro du 28 novembre 1955, il aurait dit:

J'espère et je crois que le nombre des cultivateurs qui auront recours à ces possibilités d'emprunt sera plutôt limité et que la plupart d'entre eux sont en mesure de continuer leur exploitation sans emprunter ou bien peuvent en assurer le financement de la manière ordinaire.

Cela devrait donner à tout le monde une idée claire de ce que le ministre avait à l'esprit lorsqu'il a fait cette proposition concernant les prêts aux cultivateurs. Il n'a jamais songé qu'ils pourraient y recourir. Il ne se rendait certes pas aux demandes des organismes de tout l'Ouest canadien.

Le ministre a dit que les créditistes n'avaient pas de programme. Qu'on me permette de passer brièvement en revue les propositions que nous avons soumises ici de temps à autre. Les créditistes ont préconisé le régime de la dualité des prix. Ils ont été les premiers à en parler à la Chambre et dans le pays. Ils ont proposé d'étendre les marchés, par l'acceptation du sterling, de la part de la Grande-Bretagne notamment, à titre de paiement partiel, et par le troc, au besoin. Nous avons également proposé de prendre des dispositions en vue d'un report normal en prévision d'années déficitaires, le gouvernement fédéral payant l'entreposage de ces céréales.

Je n'ai pas le temps d'aborder d'autres sujets importants, comme la pension de vieillesse et les conditions qui règnent dans le parc national de Banff. J'aimerais parler de la route transcanadienne mais je n'en ai pas le temps non plus. Je ne puis non plus aborder la question de l'industrie extractive de la houille, qui est dans un tel marasme dans l'Ouest canadien. Toutefois, ces questions viendront sur le tapis en temps et lieu.

(Texte)

M. Raoul Poulin (Beauce): Monsieur l'Orateur, je me joins volontiers aux orateurs précédents pour offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (Mme Shipley et M. Laflamme). Il ne fait aucun doute que leurs électeurs respectifs seront fiers de leur représentant de même que, je l'espère tout au moins, de leurs discours qui serviront de modèle à suivre et laisseront une impression heureuse sur le

ton et la tenue des délibérations de la Chambre.

J'ai l'intention, au cours de mes observations, de m'arrêter exclusivement à quelques considérations personnelles sur le problème agricole canadien. La population agricole du Canada,—je ne dis pas rurale,—en comptant seulement les gens qui vivent directement de l'agriculture, d'après le recensement de 1951, est de 2,911,996 personnes. Si l'on ajoutait à ce chiffre ceux qui en vivent indirectement, on dépasserait facilement les 3 millions. Dans la seule industrie laitière, on trouve environ 2 millions de personnes, chefs de famille et dépendants, qui en vivent directement, et 370,000 autres qui en vivent indirectement. C'est donc dire que la classe agricole au Canada occupe un poste des plus important en ce qui regarde le nombre, tout au moins. Or, dans quelle situation, aujourd'hui, ce groupement se trouve-t-il au point de vue économique? Jouit-il de la prospérité générale réelle dont on se vante à juste raison au Canada? A-t-il bénéficié au même degré que l'ensemble des individus des autres classes du relèvement général des affaires? La réponse est nettement négative et, à cet effet, je voudrais vous citer deux opinions.

Tout d'abord, celle de M. J.-Édouard Labelle, président de la banque Provinciale du Canada, au cours de l'allocution qu'il prononçait lors de la 55e assemblée annuelle des actionnaires:

> A moins que quelque chose de bien précis ne soit fait pour relever l'économie du secteur agricole, l'aggravation de l'écart entre prix agricoles et prix industriels équivaudrait à condamner une classe importante à voir baisser son niveau de vie, pendant que s'améliorerait celui de plusieurs autres catégories de citoyens. Une telle situation ne serait guère tolérable ni du point de vue de l'intérêt général, ni de celui de la justice ou de l'équité.

Et voici, maintenant, l'opinion qu'exprimait M. A. C. Ashfort, président de la banque Toronto-Dominion, également au cours de la dernière assemblée générale des actionnaires:

> Les bénéfices réalisés dans le domaine des affaires ont été largement répartis sur toute notre économie. S'il y eut un point faible, ce fut dans l'agriculture. Je ne parle pas du volume de la production agricole,—qui fut magnifique,—mais des différences entre le prix des produits agricoles et celui des produits industriels, et entre les revenus des fermiers et ceux des citadins. Cette tendance n'est pas nouvelle, mais sa persistance est gênante.
>
> Les prix et les revenus agricoles sont demeurés faibles en comparaison des revenus fortement augmentés d'autres secteurs économiques. Les fermiers touchaient plus de 12 pour cent du revenu national en 1951. Aujourd'hui, ils en touchent environ 7 pour cent.

Je sais, monsieur l'Orateur, que les comparaisons sont rarement justes et parfois odieuses. Je tenterai, quand même, un rapprochement entre la situation des agriculteurs et celle des salariés. De 1951 à 1954 inclusivement, le revenu individuel des salariés au Canada a augmenté de près de 17 p. 100; je tire ce renseignement d'une déclaration du ministre des Finances actuel (M. Harris), comme en fait foi le compte rendu des débats de 1955, page 2942. Dans le même exposé, page 2919, l'honorable ministre admettait une diminution de près du tiers dans le revenu net des cultivateurs et ce pour une seule année, soit de 1953 à 1954.

D'autre part, si l'on se reporte à la *Revue statistique* de juin 1955, on voit que, pour toute la période de 1951 à 1954, pendant que le revenu des salariés augmentait de 17 p. 100, le revenu net des cultivateurs diminuait de 47 p. 100.

Je suis très heureux pour la classe ouvrière que la moyenne des salaires ait augmenté considérablement, mais je déplore profondément la triste situation des cultivateurs qui, durant la même période, ont vu leur revenu diminuer dans une proportion effarante.

Le cultivateur, comme le salarié, est un consommateur en tant que chef de famille, mais il l'est aussi (et à un degré beaucoup plus important) en tant que chef d'entreprise agricole.

Or, il arrive précisément que le prix des articles dont il a besoin pour faire marcher son entreprise augmente sans cesse, alors que diminue le prix de vente de ses produits. C'est ainsi, par exemple, que selon les chiffres fournis par la Fédération canadienne de l'agriculture dans un mémoire présenté lors d'une délégation, ici, à Ottawa, le 3 mars 1955, nous trouvons la comparaison suivante, qui en dit long sur cette question: le prix de vente en gros des produits du cultivateur en 1951 était représenté par le chiffre indice 190; en 1954, ce chiffre est abaissé à 154, soit une diminution de 19 p. 100. Par contre, dans la même période, le prix qu'il paie pour les denrées et services qu'il achète est représenté par le chiffre indice 173 en 1951 et 177 en 1954, ce qui équivaut à une augmentation de 2·3 p. 100.

En résumé, dans la même période, le prix de ce qu'il vend diminue de beaucoup et le prix de ce qu'il achète augmente un peu.

Naturellement, en parlant de l'augmentation des prix, on pense au niveau exorbitant où est rendu actuellement le prix des moulées, des rations laitières, des engrais, des instruments aratoires.

On songe également au prix des grains de semence qui, au cours des années 1954 et 1955 (et j'imagine que la même chose se répétera au cours de la présente année), a augmenté considérablement à cause des conditions atmosphériques déplorables. Sur ce point particulier des grains de semence, j'ai reçu de nombreuses résolutions, lesquelles ont également été transmises au gouvernement

fédéral et au très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner); on y demandait de l'aide pour l'achat de ces grains. L'UCC de Sainte-Clotilde de Beauce, le conseil municipal de Saint-Jules, le conseil municipal de Saint-Victor, la corporation municipale du comté de Beauce, qui est tout de même un des organismes les plus importants dans mon comté, sont parmi les organismes ou organisations qui m'ont fait tenir ces résolutions.

La vente du porc, même si elle est protégée par un prix minimum de 23c., ne rapporte certes pas un revenu qui permette au cultivateur de se dédommager raisonnablement pour les heures de travail qu'il consacre au soin de son troupeau. Ce prix, à mon humble avis, devrait être porté à 26c.

La situation est encore pire en ce qui regarde la vente du mouton, du veau et du bœuf, et je n'hésite pas à dire que ce secteur devrait également être protégé par un prix minimum qui permettrait au cultivateur de toucher un revenu raisonnable pour son travail et empêcherait la spéculation d'entrer en jeu, avec le résultat que le consommateur est obligé de payer un prix de détail exorbitant pour la viande qui a été achetée à un prix ridiculement bas du producteur primaire.

Si l'on jette un regard sur la situation des producteurs de pommes ou de pommes de terre des provinces Maritimes, on n'est guère plus rassuré, et je serais en faveur également de mesures peut-être plus efficaces pour secourir ces producteurs spécialisés.

Et que dire maintenant de la situation des producteurs de blé de l'Ouest? J'avouerai que je n'ai jamais eu plus de sympathie qu'il ne faut à l'endroit de ces agriculteurs qui, de temps en temps, un peu comme tout le monde, ont à faire face à des ennuis considérables. Je crois cependant que leur situation actuelle est assez sérieuse et j'espère que les mesures énoncées dans le discours du trône pourront régler leur problème, qui est certainement d'envergure nationale.

Sans vouloir assombrir le tableau du problème agricole au Canada, je pense qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que, dans l'ensemble, les cultivateurs canadiens sont en mauvaise posture.

Je ne dis pas que le Gouvernement n'a rien fait, n'a rien essayé; loin de là. Il faut cependant faire davantage ou procéder d'une autre façon et cette dernière suggestion est probablement la meilleure.

Je n'ai encore rien dit du producteur laitier. J'admets que jusqu'à maintenant, il a joui d'une certaine protection, mais je tremble à la pensée qu'un jour ou l'autre, par suite de pressions irrésistibles, le très honorable ministre de l'Agriculture pourrait laisser tomber sa politique de soutien du prix du beurre qui a été, à mon humble avis, une des meilleures lois adoptées en ces dernières années. Les cultivateurs sont pleinement justifiés, cependant, d'entretenir des craintes à cet effet parce qu'en 1952, le prix de soutien avait été établi pour une période de trois ans, alors que l'an passé il ne l'a été que pour une seule année, et même si, dans la pratique, cette mesure allait être renouvelée chaque année, la méthode suivie est certainement mauvaise, parce que le producteur laitier ne sait jamais à quoi s'en tenir d'une année à l'autre et n'a rien de précis sur quoi compter pour la conduite de ses affaires. On est loin de la demande du salaire annuel garanti aux ouvriers, n'est-ce pas?

Toutefois, on est en droit de prétendre que cette mesure a été rendue nécessaire, en partie du moins, par le refus d'envisager sérieusement le problème des substituts du beurre. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises et je tiens à le répéter une autre fois: cette loi de soutien du prix du beurre n'a pas nui à l'ouvrier ni au salarié en général; bien au contraire, je suis convaincu qu'elle lui a épargné de l'argent, même si les dernières ventes de beurre à rabais ont pu lui coûter quelques sous. Qui ne se rappelle en effet l'hiver 1951-1952, alors que les commerçants, après s'être emparés de tout le beurre à un prix tout juste au-dessus du prix minimum, le revendirent à 80c., 90c. et même $1 la livre au détail!

La même situation se serait répétée à chaque année, depuis cette date, si le Gouvernement avait laissé tomber son prix de soutien. Et le salarié, qui est porté à maugréer contre un prix artificiel qu'il croit maintenu au seul profit du producteur, aurait payé bien cher, pendant certains mois de l'année, les petites économies effectuées pendant les autres mois.

Les producteurs et les consommateurs auraient été tous deux les dindons de la farce, pendant que les spéculateurs et les intermédiaires, qui sont en petit nombre heureusement, se seraient enrichis à leur dépens. Quand même il n'aurait eu que cette seule raison d'agir, le très honorable ministre devrait être loué pour avoir adopté et maintenu cette mesure.

Mais il est bien d'autres raisons, sur lesquelles je ne veux pas revenir, qui en motivent le maintien. Il en est une, cependant, au sujet de laquelle je n'ai pas à m'excuser d'insister de nouveau. C'est la chute dangereuse du pouvoir d'achat qui se produirait chez une classe importante de consommateurs, 2,370,000, ai-je dit au début, si on laissait dépérir l'industrie laitière en discontinuant la politique du prix de soutien.

On a prétendu, dans certains milieux, que c'était un scandale de vendre en pays étranger au prix de 37c. ou 39c. la livre, un produit qui se paie ici 63c., 64c., et même 65c. Je ne partage pas cet avis, à moins qu'on puisse me démontrer qu'il était possible d'agir autrement sans désorganiser totalement les prix du marché local, pour en arriver fatalement,—mais par un moyen différent,—au même résultat, à savoir: la ruine du producteur laitier.

Oh! Si l'on parle de donner le beurre gratuitement aux pauvres de chez nous ou de l'étranger, c'est une autre affaire; ce n'est plus une question économique; cela devient un problème de charité, d'humanité, et il faudra l'envisager sous cet aspect. Dans cette éventualité, le Parlement, ou tout au moins le Gouvernement, devrait d'abord, à mon humble avis, s'assurer que deux conditions essentielles soient remplies: 1° que les contribuables canadiens ont le moyen d'accepter un nouveau fardeau, puisqu'il y a toujours quelqu'un qui paie quand on fait la charité, et 2°, que cette charité ne désorganise pas un secteur important de notre économie, faisant ainsi de nouveaux pauvres.

La réalisation de ces deux conditions étant assurée, l'humble représentant du comté de Beauce ne sera pas loin en arrière de ceux qui crient bien fort aujourd'hui que nous devons faire la charité aux pauvres de chez nous et même aux pauvres des pays étrangers.

En attendant, manœuvrons intelligemment, en nous efforçant de ne pas augmenter chez nous le nombre de ceux à qui il faudrait faire la charité, comme ce serait le cas si on laissait tomber dans la misère nos producteurs laitiers.

Et je saisis l'occasion pour féliciter le très honorable ministre de l'Agriculture d'avoir consenti la vente d'une certaine quantité de notre surplus de beurre, au prix de 40c. la livre,—si je ne fais erreur,—aux maisons d'éducation, hôpitaux, hospices, etc. Ceci n'influence en rien le prix du marché, pour plusieurs raisons dont une en particulier: c'est que dans un certain nombre de ces institutions, on utilisait assez largement la margarine, comme d'ailleurs certains cultivateurs le font.

M. Gauthier (Portneuf): Pas dans le Québec!

M. Poulin: Parlant de margarine, je suis d'avis que le Gouvernement est à blâmer de ne rien faire pour tenter de faire disparaître ce produit qui constitue certainement la plus grande menace à l'industrie laitière.

Avant l'avènement de ce produit sur le marché canadien, soit vers 1949, le Canada produisait à peu près le beurre dont il avait besoin; il lui arrivait même, de temps en temps, d'être forcé d'en importer de l'étranger. C'est là une vieille histoire que tout le monde connaît, et quelques-uns en particulier. Ce n'est que depuis que la margarine est tolérée au pays que l'on a vraiment des exédents de beurre, lesquels s'élèvent graduellement à mesure qu'augmente la consommation de la margarine. Ceci n'est pas surprenant, puisqu'en 1949 chaque Canadien consommait 29 livres de beurre par an, alors que 5 ans plus tard, en 1954, il n'en consommait plus que 20·7 livres, soit 40 p. 100 de moins.

Or, pendant cette même période, la production de la margarine faisait une ascension vertigineuse et passait de 0 en 1948 à 115 millions de livres en l'année 1954, soit une consommation moyenne de 7·5 livres par tête pour cette même année. Il est donc facile de comprendre pourquoi la consommation du beurre a diminué chez nous et pourquoi nous en avons un excédent.

Mais, ce qu'il n'est pas aussi facile de comprendre, c'est la raison, ou les raisons qui empêchent le gouvernement canadien de prendre les moyens nécessaires d'entraver la production ou l'usage de ce substitut, alors qu'en définitive,—du moins c'est mon humble opinion,—ce produit n'aide à personne, si ce n'est à quelques intéressés. Je l'affirme pour la dixième fois: l'inondation du marché par la margarine va finir par détruire l'industrie laitière, ruiner le pouvoir d'achat de 2,370,000 consommateurs canadiens, préparer une crise à l'échelle nationale et amener le chômage de l'ouvrier et du salarié.

J'aimerais répéter ici la question qu'à plusieurs reprises j'ai posée, non seulement à la Chambre, mais devant les braves électeurs du comté que je représente: les ouvriers et les salariés, en général, préfèrent-ils manger du beurre à 63c. la livre en travaillant, ou courir le risque de manger de la margarine à 35c. en chômant?

Le beurre est trop cher, sans doute, mais il ne faudrait pas oublier qu'en se basant sur la moyenne des salaires en 1939, l'ouvrier canadien pouvait acheter 1·5 livre de beurre avec le revenu d'une heure de travail, alors qu'en 1955, il pouvait en acheter 2·3 livres.

Au reste, le cultivateur n'est pas resté indifférent à son propre sort; il a fait un effort sérieux pour produire à meilleur marché. Tout en se livrant à une culture beaucoup plus intensive (réduisant par là ses frais de production), il a augmenté considérablement le nombre de ses vaches laitières et le rendement moyen de chacune de ses bêtes. Je n'ai pas le temps de faire la démonstration de tout cela; d'ailleurs la statistique est à la portée de tout le monde.

Mais le cultivateur a fait plus encore. Il paye de ses propres deniers la publicité destinée à faire augmenter la consommation du

lait à l'état nature, diminuant ainsi, de façon relative, la production du beurre. A ce sujet, je suis heureux de signaler que pour l'année 1954, la province de Québec s'est classée première pour la quantité de lait consommé par individu, soit: 1·03 chopine par jour. Pour l'année 1956, $362,000 seront affectés à la publicité par les producteurs laitiers canadiens. Le cultivateur a donc fait son possible pour réduire son coût de production. Il a fait un effort intelligent et raisonnable, guidé par les experts des gouvernements fédéral et provinciaux pour tâcher de mettre sur la table du consommateur, au plus bas prix possible, un produit qu'on est en train de supplanter par un autre qui ne profitera, en définitive, à personne.

Comment envisage-t-on, dans les milieux responsables, l'issue de cette situation? Ne croit-on pas qu'elle puisse dégénérer en une calamité à l'échelle nationale? Le Gouvernement considère-t-il le problème comme très sérieux? Il semble que la réponse, cette fois, soit affirmative, puisque, dans le cas du beurre, par exemple, il consent à revendre ce produit en subissant une perte variant de 22c. à 24c. pour chaque livre et que, dans le cas du blé, il annonce des mesures qui coûteront, dans une seule année, plusieurs millions de dollars aux contribuables canadiens. Mais le Gouvernement se contentera-t-il de cela? Considère-t-il la possibilité de recourir à d'autres méthodes pour changer la situation? Pour ma part, j'ai dit simplement ce que j'en pense.

Cependant, tout en traduisant ici les sentiments et les désirs de toute la population agricole du comté de Beauce, il se peut qu'il y ait d'autres remèdes à appliquer. Les solutions que nous préconisons, nous les humbles et les petits, sont-elles tout simplement un palliatif, un remède empirique, un essai arbitraire, qui ont réussi par hasard, tant bien que mal, ou constituent-elles un remède scientifique éprouvé, la résultante d'une synthèse qui englobe non seulement le problème agricole dans son entier, mais même ses relations avec les autres secteurs de notre vie économique? Il serait temps qu'on nous le dise.

Je n'ai guère de prétention personnelle, puisque je siège ici depuis 1949 seulement. Je dois dire, toutefois, que depuis cette date, je n'ai pas entendu un seul exposé vraiment objectif et compréhensif, de la part du très honorable ministre de l'Agriculture, relativement à ces problèmes. Il nous faudrait des directives générales émanant d'experts qui ont les facilités d'étudier le problème agricole dans son entier, par tout le pays. Je sais bien que cette étude et ces recherches relèvent d'abord des intéressés, mais nous ne pouvons nier que nos cultivateurs, en général, se soient livrés sérieusement à cette étude; j'en ai dit un mot il y a un instant. Je sais encore que ces recherches relèvent plus directement des autorités provinciales, et il faut admettre que tous les gouvernements provinciaux, sans exception, ont apporté une attention particulière à la situation agricole de leur région respective. Cependant, il est certaines données et certaines directives qui doivent nous venir de plus haut et qui tiennent compte de la situation du pays dans son ensemble, et non seulement d'une région en particulier. Je pense actuellement, à titre d'exemple, au paiement de subsides pour le transport des grains de l'Ouest vers l'Est, ce qui favorise l'économie agricole de plusieurs provinces, tout en ayant des répercussions heureuses sur tout le pays.

Ceci m'amène à dire que c'est tout le problème agricole canadien qui doit être étudié de nouveau, à la lumière des données scientifiques modernes, et en tenant compte de l'évolution qui s'est faite depuis quelques années dans tous les secteurs de l'économie générale du pays. Il faudrait également tenir compte des répercussions que peut avoir sur l'ensemble des citoyens canadiens la réussite ou la faillite des méthodes dans une région donnée. Ceci relève, à n'en pas douter, des experts du gouvernement central.

J'ajoute que ceci ne diminue en rien la priorité et la liberté dont jouissent les provinces relativement aux questions touchant l'agriculture.

Avant de terminer, je désire ajouter quelques mots au sujet d'une industrie agricole propre à l'Est du Canada, à la province de Québec en particulier, et plus spécifiquement encore, au comité que je représente ici, je veux dire: l'industrie du sucre d'érable.

Voici quelques chiffres qui donnent une idée de l'importance de cette production. Les chiffres sont pour l'année 1951, car malheureusement c'est la dernière année pour laquelle les données statistiques dont j'ai besoin sont complétées.

Les revenus de cette source, pour l'année 1951, ont été: pour tout le Canada, $8,555,000; pour la province de Québec, $6,797,000; pour le comté de Beauce, en particulier, $943,716, par conséquent tout près d'un million. Je puis dire qu'en 1954 et 1955, elle a dépassé pour la peine le chiffre d'un million. Sur les 4,465 fermes agricoles de ce comté, 2,086 exploitent une érablière. C'est donc dire que 46·7 p. 100 des cultivateurs exploitent cette industrie qui leur rapporte en moyenne, en s'appuyant sur les chiffres de 1951, lesquels sont plus élevés pour les dernières années, $452.40 par an, et que ce revenu représente 13·9 p. 100 de tout ce genre de production pour la province de Québec et 11 p. 100 pour tout le Canada.

Le comté de Beauce est le premier en tête de la liste de tous les comtés producteurs de cette denrée au Canada. Le deuxième de la liste est le comté de Mégantic dont la valeur de production atteint 77 p. 100 de la sienne.

On se rend compte de l'importance de ce produit pour les cultivateurs du comté que je représente.

En un résumé très concis, voici, pour ceux qui ne seraient pas au courant, comment il se fait que l'industrie érablière a été inscrite dans les comptes publics du Gouvernement.

La Loi des aliments et drogues stipule que ces produits ne doivent contenir aucune substance toxique. Or, en 1936, on releva dans les produits canadiens de l'érable des traces de plomb. Sauf erreur, ce furent les États-Unis, auxquels nous vendons la plus grande partie de ces produits, qui signalèrent cette anomalie. Les envois cessèrent immédiatement et la ruine menaça toute l'industrie. On découvrit par la suite que la présence de plomb dans le sucre d'érable provenait de la soudure utilisée dans la fabrication des seaux à sève. Il fallait donc changer tout cela. Après de très longues recherches, on découvrit que pour prévenir la présence de plomb dans le sucre d'érable, il fallait employer la chaudière à sève en aluminium.

Cependant, ce changement étant très très dispendieux, les cultivateurs, du jour au lendemain, n'étaient pas en mesure d'en financer le coût.

C'est alors qu'on fit appel au gouvernement de Québec et d'Ottawa. Il fut décidé que ces deux gouvernements paieraient chacun $\frac{1}{3}$ du coût de remplacement, le propriétaire de l'érablière devant acquitter l'autre $\frac{1}{3}$.

Et c'est ainsi que, grâce à la bonne volonté des gouvernements intéressés, le remplacement du matériel s'effectue graduellement depuis 1941. Ces dernières années, le Parlement canadien a voté les crédits suivants à cette fin: 1952-1953, $500,000; 1953-1954, $300,000; 1954-1955, $100,000; 1955-1956, 0.

La législature du Québec en fit autant, excepté pour l'année 1955-1956 bien entendu, de sorte que jusqu'à 1955, le gouvernement provincial du Québec et le gouvernement d'Ottawa avaient déboursé chacun $3,500,000 et avaient ainsi permis le remplacement de 17,308,823 chaudières, sur un total éventuel de 21 à 22 millions. Le gouvernement du Québec a continué sa politique et paie encore $\frac{1}{3}$ du coût de remplacement. Le gouvernement fédéral a abandonné la sienne lors de la présentation de son budget pour l'année 1955-1956. Il reste donc un petit nombre de ces producteurs qui ne pourront jouir des mêmes avantages que les autres et seront dans l'impossibilité de livrer leur produit sur le marché naturel. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement, qui a participé à cette politique pendant une douzaine d'années, ne continuerait pas encore, pendant 2 ou 3 ans, de se montrer généreux afin de compléter une œuvre si bien commencée et qui a rendu des services signalés à une classe particulière des producteurs méritant vraiment une attention spéciale.

J'espère donc qu'au nombre des mesures à prendre pour aider la classe agricole en général, et une classe en particulier de ces producteurs, le très honorable ministre de l'Agriculture voudra bien incrire dans son prochain budget un montant de $100,000 destiné au remplacement des seaux à sève d'érable. Les cultivateurs de la Beauce en particulier, puisqu'ils sont les grands intéressés, ne manqueront pas de lui en témoigner leur reconnaissance, comme toujours.

(Traduction)

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire m'unir à ceux qui ont pris part au débat jusqu'ici pour présenter des félicitations aux motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ajoute que j'ai eu l'occasion, cet été, de mieux connaître l'honorable représentante qui a proposé l'adoption de l'Adresse; je suis très heureux qu'on lui ait décerné cet honneur. Beaucoup d'honorables députés l'en ont félicitée parce qu'elle est femme; quant à moi, je l'en félicite pour elle-même.

Cela dit, je passe à des questions moins agréables. Quelques mots d'abord d'une question qui se rapporte à l'impôt sur le revenu. L'an passé, les contribuables se plaignaient de plus en plus de certaines décisions du ministère qui les obligeaient à payer un impôt sur un revenu qu'ils considéraient comme une plus-value de capital. Dans bien des cas, la transaction en cause remontait à plusieurs années, de sorte que le contribuable devait verser une somme assez élevée, y compris des intérêts. Il se trouvait donc dans une situation extrêmement difficile et parfois ruineuse parce que, depuis ce temps-là, son entreprise avait pris de l'essor ou perdu de l'importance, suivant le cas, et le contribuable se trouvait en quelque sorte dans l'impossibilité de payer.

Sous le régime de notre loi de l'impôt sur le revenu, les plus-values de capitaux ne sont pas imposables. Cependant, si l'on s'en remet à l'attitude prise par le ministère, ils le sont effectivement dans bien des cas. Il en résulte beaucoup d'incertitude chez de nombreux contribuables, ce qui les empêche souvent d'étendre leur champ d'action ou de mettre sur pied une nouvelle entreprise. En outre, beaucoup de gens se trou-

vent dans des difficultés comme celles dont je parlais récemment.

Il semble qu'il n'existe, dans la loi de l'impôt sur le revenu, aucune définition du revenu taxable et des plus-values de capitaux. Le contribuable se trouve donc à la merci des fonctionnaires du service de l'impôt sur le revenu, dont les décisions varient d'un moment à l'autre ou d'un endroit à l'autre, de sorte que, très fréquemment, personne ne sait au juste à quoi s'en tenir à propos d'une transaction en particulier.

Certains contribuables m'ont dit que la situation est devenue tellement difficile qu'ils préféreraient effectivement que les plus-values de capitaux fussent taxables; à leur avis cela serait préférable à l'incertitude actuelle. Peu de députés, je crois, approuveraient une modification en ce sens de la loi de l'impôt sur le revenu. A mon avis, il vaut mieux que les plus-values de capitaux ne soient pas imposables, comme au Canada et en Grande-Bretagne, plutôt que de l'être comme aux États-Unis.

Cependant, quand certains contribuables vont jusqu'à dire qu'il vaudrait mieux qu'ils sachent exactement à quoi s'en tenir, cela démontre que, pour un grand nombre de gens, la situation est devenue très sérieuse. Je le répète, il serait assez facile de remédier à cette lacune en insérant dans la loi de l'impôt sur le revenu une définition des gains non imposables afin que tout le monde sache à quoi s'en tenir.

Quand j'étais étudiant, un des principes de taxation qu'on nous enseignait c'est qu'un impôt ne doit comporter aucun doute, le contribuable devant savoir exactement quelle est sa situation et quelle somme il doit verser. A l'heure actuelle, c'est le contraire qui est vrai. Pour ce qui est des plus-values de capitaux, il existe de l'incertitude et beaucoup d'hommes d'affaires ne savent pas du tout à quoi s'en tenir. Cet état de choses nuit aux petits commerçants et aux particuliers. La question n'intéresse pas surtout les grandes sociétés parce que, dans la plupart des cas, elles ont les ressources nécessaires pour faire face à toute difficulté de ce genre. J'espère donc qu'on prendra des mesures à la présente session pour élucider ce point et pour satisfaire davantage les contribuables.

Je passe maintenant au problème qui inquiète le plus l'Ouest du Canada: l'impossibilité pour les cultivateurs de vendre leurs céréales, les prix réduits qu'ils touchent pour les céréales qu'ils peuvent livrer et le lamentable fléchissement de leur revenu. Comme on l'a maintes fois répété au cours du débat actuel, la situation dans l'Ouest est extrêmement grave. Elle intéresse non seulement les provinces des Prairies mais le pays tout entier qui en ressentira de plus en plus les répercussions. On a plusieurs fois cité des chiffres sur le fléchissement du revenu agricole dans l'Ouest, surtout du revenu net, c'est-à-dire de la somme que les cultivateurs peuvent effectivement dépenser.

Je ne retarderai pas les délibérations de la Chambre en revenant sur cette statistique. On a aussi parlé de la situation désespérée dans laquelle se trouvent beaucoup de cultivateurs qui doivent, dans bien des cas, remettre leurs céréales à des marchands d'instruments aratoires ou à d'autres commerçants à des prix variant de 60c. à 65c. et 70c. le boisseau. Évidemment, ces transactions ne se font pas par les voies ordinaires du commerce; j'imagine que si la situation n'était pas aussi désespérée, la Commission du blé, ou le Gouvernement, pourrait recourir à certaines sanctions ou à des poursuites contre ceux qui se livrent à ces transactions.

Pour le moment, on se réjouit de ce que ces cultivateurs puissent se libérer de leurs dettes et se procurer, par ce moyen, certaines denrées dont ils ont besoin. Bien que le prix de vente courant des céréales à la tête des Lacs soit d'environ $1.70 le boisseau et que le paiement initial soit de $1.40, des cultivateurs vendent leurs céréales pour 60, 65 ou 70c. le boisseau afin d'avoir suffisamment d'argent pour subsister. On voit donc jusqu'à quel point la situation est grave et même désespérée pour certains cultivateurs.

Pour résoudre ce problème, le Gouvernement n'a proposé que deux mesures insuffisantes qui font l'objet de résolutions inscrites au *Feuilleton*, résolutions dont l'une sera adoptée très prochainement. Je ne m'arrêterai donc pas aux détails de ces propositions mais je tiens à dire que l'une et l'autre sont insuffisantes pour résoudre le problème avec lequel l'Ouest est actuellement aux prises.

La première de ces propositions, celle qui se rattache aux prêts, a déjà été mise en œuvre. Sa principale conséquence a été d'irriter et d'exaspérer les cultivateurs de l'Ouest. D'après les derniers chiffres qu'on nous a communiqués, environ 2,000 cultivateurs ont profité de ce plan mais un nombre beaucoup plus grand a présenté des demandes. C'est une des difficultés de ce plan. Un grand nombre de cultivateurs, me dit-on, ont eu grand peine à obtenir un prêt. Dans bien des cas, comme cela arrive la plupart du temps à l'égard des prêts bancaires, ce sont les gens qui en ont le plus besoin qui sont incapables d'obtenir un prêt.

Abstraction faite de cette difficulté, deux autres graves problèmes se posent à propos de ce plan de prêts bancaires. Tout d'abord,

la somme de $1,500 est tout à fait insuffisante pour beaucoup de cultivateurs. L'autre jour, le ministre du Commerce a dit que ceux qui ne jugeaient pas suffisante la somme de $1,500 ne l'intéressent pas. Si, comme c'est le cas pour un grand nombre de cultivateurs, ses frais de récolte s'établissaient à $500 ou $1,000,—sur une grande ferme ces frais sont encore plus élevés,—il se dirait peut-être qu'un prêt de $1,500 n'est guère suffisant. Tels sont les faits. Pour beaucoup de cultivateurs, cette somme ne suffit pas à couvrir les frais de moisson et autres dépenses.

On a commis une autre erreur en établissant le taux d'intérêt à 5 p. 100. Pour le cultivateur de l'Ouest, ce n'est qu'une taxe supplémentaire sur ce qu'il a déjà gagné ou produit. Il estime que ce prêt devrait être complètement libre d'intérêt; autrement dit, il ne devrait pas s'agir d'un prêt,—je reviendrai sur ce point plus tard,—mais d'avances en espèces. Si c'est un prêt, le cultivateur estime qu'un taux d'intérêt de 5 p. 100 est beaucoup trop élevé puisque le prêt est garanti par le Gouvernement.

Apparemment, le gouvernement s'est rendu compte que son plan touchant des prêts de $1,500 est insuffisant puisqu'il a soumis, depuis, une deuxième proposition suivant laquelle il paierait les frais d'entreposage de ce qu'il appelle le report anormal de blé, c'est-à-dire à l'égard de toute quantité de blé dépassant 178 millions de boisseaux. Je ne trouve rien à redire sur ce point mais l'insuffisance des mesures qu'on a prises pour régler le problème actuel, surtout le manque d'espèces aux mains des cultivateurs de l'Ouest, apparaît manifestement quand on calcule ce que ce plan rapportera au cultivateur moyen de l'Ouest sous forme d'argent liquide. D'ici plusieurs mois, le cultivateur n'en obtiendra pas un sou de plus en argent liquide; il faudra plusieurs mois pour que sa situation financière en soit tant soit peu améliorée. Plus tard, dans plusieurs mois, le cultivateur moyen touchera de $150 à $200 de plus que ce qu'il aurait touché autrement. Par conséquent, je le répète, ce plan est un pas dans la bonne voie mais il ne saurait résoudre le problème de l'insuffisance désespérée d'argent liquide. Même dans plusieurs mois, quand cet argent sera versé sous forme de certificats de participation ou autrement, le cultivateur ne s'en trouvera guère mieux.

Le fait que le gouvernement n'a soumis que ces deux propositions pour régler le problème agricole actuel démontre soit qu'il ne comprend pas du tout la gravité de la situation soit qu'il manque totalement d'idées quant aux moyens à prendre. Il y a une semaine aujourd'hui, le ministre du Commerce a prononcé un discours sur la question que je traite en ce moment. Ce discours a sans doute causé beaucoup d'irritation dans l'Ouest. Je gage qu'au moins 90 p. 100 des cultivateurs qui l'ont lu, quelle que soit leur affiliation politique, se sont livrés à des remarques très peu flatteuses sur le compte du ministre du Commerce et sur son incompréhension.

Le ministre a déploré que des gens se plaignent de l'excédent actuel de blé; il a dit qu'un excédent est une bonne chose, de beaucoup préférable à une disette. En théorie, j'imagine qu'il a parfaitement raison. La plupart d'entre nous préfèrent un excédent à un déficit. Mais pour le cultivateur qui possède une partie de cet excédent dans sa ferme,—dans bien des cas ses céréales sont exposées aux intempéries et dans tous les cas peuvent se gâter,—pour le cultivateur qui ne peut obtenir d'argent en espèces pour s'acheter des vivres, du combustible pour son tracteur et toutes les choses dont il a besoin, cet n'excédent n'est guère réjouissant.

Ni le ministre du Commerce ni aucun autre député ne devrait se livrer à des considérations théoriques sur les avantages d'un gros excédent de blé ou de vivres avec lequel il serait possible de nourrir un monde affamé. Ces considérations sont excellentes mais, pour celui qui a effectivement récolté ces céréales, il ne s'en trouve pas moins dans une situation désespérée si cet excédent se trouve entreposé dans sa ferme et s'il ne peut pas le vendre. Il lui faut se demander comment il pourra se nourrir lui-même plutôt qu'imaginer des moyens pour nourrir un monde affamé. C'est du cultivateur que les membres de la Chambre doivent le plus se préoccuper puisque c'est son problème que nous devons résoudre. J'ai bien l'impression que ce n'est pas au cultivateur que le ministre du Commerce songe.

Le ministre a déclaré également dans son discours que les demandes d'avances en espèces pour le blé entreposé dans les fermes n'émanaient pas des cultivateurs eux-mêmes mais de citoyens des villes et de ceux qui s'opposent à la Commission du blé. De toutes les déclarations bizarres que le ministre a prononcées, de toutes les affirmations douteuses et ridicules qu'il a formulées depuis onze ans que je siège ici, c'est celle-là qui remporte la palme. C'est la plus extraordinaire de toutes. Les gens dont il dit qu'ils veulent se débarrasser de la Commission du blé, comme on l'a signalé déjà, sont précisément ceux à qui l'existence de cet organisme est attribuable. Si c'est le meilleur argument que le ministre puisse invoquer, il vaudrait mieux qu'il ne parle pas du tout du blé car il ne fait qu'exaspérer les gens les plus directement intéressés.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Harkness: Monsieur l'Orateur, lors de l'interruption pour le dîner, je commençais à parler de ce qu'a dit ici le ministre du Commerce à propos du blé, il y a une semaine, et j'en étais à sa déclaration absolument sans fondement, savoir que les agriculteurs de l'Ouest n'ont pas demandé d'avances en espèces. Au contraire, à peu près tous les agriculteurs de l'Ouest, non seulement ont demandé, mais veulent avoir des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes.

Le ministre a dit aussi que la Commission du blé ne pouvait accorder des prêts à l'égard des céréales, que cela suscitait trop de difficultés. Je signalerai que les agriculteurs n'ont pas demandé ni ne demandent actuellement de prêts de la Commission. Ils ont demandé des avances en espèces, ce qui est bien différent.

Je ne vois rien qui empêche la Commission du blé de faire des avances à l'égard des céréales que possèdent les agriculteurs et qui ne sont pas encore livrées. Ce serait seulement étendre la pratique qu'elle suit tous les jours depuis sept ans à l'égard des céréales effectivement livrées. Elle reçoit l'avis de livraison dans le livre de permis et elle émet un chèque en conséquence. Elle agirait en somme de la même façon en ce qui a trait aux avances en espèces: elle inscrirait le montant dans le livre de commandes et il va de soi que lorsque les céréales seraient livrées (d'ailleurs, l'agriculteur ne peut vendre ses céréales que par l'entremise de la Commission), le montant avancé serait déduit de la valeur des céréales. Cela ne susciterait aucune sérieuse difficulté et on ne transformerait pas, en particulier, la Commission du blé en un organisme de prêt ou une institution bancaire.

Il est plutôt étrange de constater qu'un certain nombre de députés libéraux de l'Ouest semblent, depuis leur arrivée à Ottawa, avoir changé leur attitude à l'égard des avances en espèces gagées sur les céréales entreposées aux exploitations. Dans l'Ouest, ils étaient en faveur de cette mesure, parce que tous les cultivateurs de leur circonscription la réclamaient. Depuis qu'ils sont ici, ils emboîtent le pas derrière le ministre et s'efforcent de prouver que des avances au comptant ne s'imposent pas, qu'on n'en veut pas et le reste. Il en résulte que nous constatons parfois des dédoublements de la personnalité parmi ces députés.

L'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker) nous en offre un exemple frappant. Je constate l'existence d'un tirage à part sur le sujet de la transformation du représentant de Rosthern, qui réclame, dans l'Ouest, des avances en espèces pour les condamner ici, en un homme qui affiche des attitudes contraires. De même que d'autres députés de l'Ouest, il aurait pris très à cœur les propos tenus la semaine dernière au dîner des libéraux par le ministre du Commerce. Celui-ci a dit à ce dîner qu'il fallait appuyer la politique du parti, à tort ou à raison. Ces députés l'appuient donc, quelle qu'ait été l'attitude qu'ils ont prise déjà devant leurs commettants.

Le ministre du Commerce a également indiqué que le taux d'intérêt de 5 p. 100 sur les prêts bancaires était convenable et que lorsqu'il devait emprunter de l'argent, ce qui était fréquent, il devait toujours payer 5 p. 100 ou plus. Je lui dirai qu'il devrait tenir compte du risque encouru. C'est l'un des points qu'il y a lieu de ne pas oublier quand il s'agit de prêter de l'argent et les banques ont apparemment pensé que, dans son cas, le risque dépassait 5 p. 100. Il faut bien comprendre que les prêts en question sont garantis par le gouvernement fédéral. La Commission du blé, lorsqu'elle paie le cultivateur pour les céréales dont elle prend livraison, emprunte les fonds dont elle a besoin à moins de 5 p. 100. Tout autre emprunt semblable garanti par le Gouvernement pourrait comporter un taux d'intérêt inférieur à 5 p. 100, parce que le risque n'est pas grand; il est même insignifiant.

Le ministre du Commerce attribue l'excédent et les difficultés éprouvées en ce qui concerne le blé à diverses causes: d'abord, à la température; puis à la politique des États-Unis; enfin, aux discours prononcés par ses adversaires politiques, qui, a-t-il dit, empêchaient la vente des céréales. En d'autres termes, les déclarations à cet égard m'ont rappelé un vieux dicton de la première Grande Guerre: "Envoyez-y ma mère, ma sœur ou mon frère, mais surtout pas moi". Effectivement, le ministre a déclaré la même chose en ces termes toutefois: "Qu'on ne me blâme pas. Qu'on blâme tous les autres."

Le ministre a dit qu'il y avait eu plusieurs bonnes récoltes de suite, ce qui est vrai à tout prendre, que les années de sécheresse reviendraient et que la situation se redresserait d'elle-même. En d'autres termes, la seule solution au problème du blé qu'a trouvée le Gouvernement est une série de récoltes déficitaires. C'est la seule solution durable qu'il a. Il se propose évidemment de se croiser les bras, d'attendre que viennent ces récoltes déficitaires et, d'ici là, de laisser les cultivateurs à leurs difficultés.

La principale critique que j'adresse au Gouvernement porte sur son attitude à l'égard des céréales. Le Gouvernement ne se tient pas responsable de la situation actuelle. Il ne reconnaît pas son insuccès en ce qui

concerne la vente des céréales, ni aucun autre insuccès, mais il se contente d'attendre que des récoltes déficitaires remédient à la situation.

Il y aura des années moins propices à la production des céréales que celles que le monde connaît depuis cinq ou six ans. Cependant, nous devons nous attendre que la récolte moyenne de céréales dans le monde entier soit plus forte à l'avenir qu'elle ne l'a été il y a 10, 20 ou 30 ans. Il y a diverses raisons pour lesquelles je crois que cette opinion est bien fondée. Tout d'abord, les pays d'Europe cultivent beaucoup plus de blé, en particulier, que par le passé parce qu'ils aspirent à l'autarcie en raison du danger de guerre et qu'ils ne veulent pas être à court de céréales panifiables et d'approvisionnements de ce genre. A travers le monde, en particulier sur notre continent, on a appliqué de meilleures méthodes agricoles, ce qui a encore relevé le niveau général du rendement durant les bonnes ou les mauvaises années. De même, l'usage plus répandu de l'engrais tend à accroître le rendement. Un recours plus prononcé à l'irrigation a aussi augmenté le rendement non seulement sur les terres directement en cause mais aussi, par le relèvement du niveau hydrostatique, sur une bonne partie des terres environnantes indirectement touchées.

Pour tous ces motifs, le niveau général des récoltes mondiales de céréales sera supérieur à celui du passé. Pour tenir compte des réalités, nous devons envisager la situation, l'accepter comme un fait au lieu de détourner les yeux pour dire que nous aurons des années de sécheresse qui élimineront tous nos embarras.

Par ailleurs, la consommation de céréales panifiables n'a pas correspondu à l'essor démographique. L'habitant moyen de notre continent, en particulier, ne mange pas la quantité de pain ou de produits du blé qu'il consommait par le passé. Dans mon enfance, on nous servait au déjeuner une pile de galettes de blé ou de crêpes. Combien de gens mangent maintenant une pile de crêpes pour déjeuner? Très peu, même dans les régions rurales, et encore moins dans les villes. Il en va de même sur toute la ligne. Autrement dit, la consommation moyenne de blé par personne a baissé et il est probable que cela continuera.

Compte tenu de tous ces facteurs, notre excédent de blé constituera probablement un problème permanent auquel nous devons apporter une solution à longue échéance. C'est un problème devant lequel nous ne pouvons fermer les yeux. Nous ne pouvons pas dire qu'il se réglera tout seul avec le temps. Il suffit de jeter un regard sur l'importance du rapport annuel depuis six ou sept ans pour constater que le problème de nos excédents s'aggrave d'une année à l'autre. J'ai ici la statistique et c'est d'ailleurs la seule que je vais utiliser. Je voudrais consigner ces chiffres au compte rendu afin de démontrer que notre excédent augmente sans cesse.

Au cours de la campagne agricole 1949-1950 nous avions un report de 112 millions de boisseaux. L'année suivante, en 1950-1951, il était de 189 millions de boisseaux, soit 77 millions de plus. L'année suivante, en 1951-1952, le report s'établissait à 217 millions de boisseaux, soit 28 millions de plus que l'année précédente. En 1952-1953, l'excédent était de 369 millions de boisseaux, c'est-à-dire 152 millions de plus. En 1953-1954, il s'élevait à 587 millions de boisseaux, augmentation de 218 millions de boisseaux sur le chiffre élevé du report en 1952-1953.

En 1954-1955, la récolte a été mauvaise étant inférieure de 300 millions de boisseaux. De fait, pour diverses raisons c'est la seule mauvaise récolte que nous ayons eue au cours d'une longue période et l'excédent a fléchi à 481 millions de boisseaux. L'an dernier nous avons eu une assez bonne récolte; cette année le report sera probablement de 580 à 590 millions de boisseaux, chiffre qui atteindra de nouveau le sommet élevé de 1953-1954. Cela démontre que lorsque nous obtenons une récolte à peu près normale, nous sommes incapables d'exporter ou de consommer assez de céréales pour écouler tout ce que nous produisons. Nous en produisons plus que nous ne pouvons en écouler. C'est pourquoi nos excédents augmentent sans cesse.

Un des graves aspects de cet excédent croissant, ce sont les frais d'entreposage qui atteignent déjà une somme importante qui sans cela aurait été versée aux cultivateurs, qui en auraient fait bénéficier l'ensemble de l'économie et des Canadiens. Si ces excédents continuent de s'accumuler, les frais de conservation de ces céréales pèseront de plus en plus non seulement sur le cultivateur mais sur l'ensemble de notre économie. Ce fardeau, sous le régime de la mesure que le gouvernement projette en vue du paiement des plans des frais d'entreposage, retombera partiellement sur le contribuable canadien mais n'en restera pas moins, évidemment, un fardeau. Ce plan, qui me paraît assez judicieux, causera beaucoup de mécontentement dans d'autres parties du Canada; on criera partout,—nous n'aimons pas cela dans l'Ouest, —que le reste du pays subventionne le cultivateur de l'Ouest sans le moindre motif, et ainsi de suite.

Autre point à propos des frais d'entreposage. Ces frais ont constamment élargi l'écart entre le prix auquel se vend le blé au Canada

ou à l'étranger et le prix que touche le cultivateur. L'écart était autrefois de quelques sous mais il s'est élargi et, à l'heure actuelle, le cultivateur reçoit,—je ne citerai pas de données statistiques,—beaucoup moins que ce qu'il touchait autrefois pour un boisseau de céréales, surtout à cause de ces frais généraux. Ces frais à eux seuls, à cause de l'écart qu'ils occasionnent entre le prix que touche le cultivateur et le prix de vente des céréales, suffit à démontrer au cultivateur moyen que, —contrairement à ce que dit le ministre du Commerce,—un excédent n'est pas une bonne chose pour l'agriculteur. L'agriculteur s'en inquiète beaucoup.

Je le répète, ni le ministre, ni le Gouvernement n'ont fait quoi que ce soit en vue d'une solution à long terme du problème que posent nos excédents de blé. On dirait qu'ils n'y ont même pas songé sérieusement, car le ministre du Commerce s'est moqué de toutes les propositions tendant à régler ce problème. Voici ce qu'il a dit, par exemple, la semaine dernière, ainsi qu'en fait foi la page 131 des *Débats:*

Nous devons donc ensemencer au moins 20 millions d'acres en blé. Je crois que notre économie exige une production de cette importance. Je reconnais tout de suite que si nous avons cinq autres années humides de suite, les 20 millions d'acres de blé détermineront l'accumulation d'un excédent dans notre pays.

Et ainsi de suite. Plus loin, il a ajouté:

Je rejette donc le régime de la banque du sol ou tout autre projet...

Le ministre rejette le régime de la banque du sol ou tout autre projet avant même d'en entendre parler.

...destiné en fin de compte à placer le blé dans la colonne des déficits. S'il est impossible d'équilibrer l'économie du blé, accumulons-en des excédents, mais n'adoptons jamais une ligne de conduite de nature à réduire notre production de blé au-dessous de la capacité d'absorption de nos marchés.

La difficulté vient de ce que nous produisons plus de blé que nos marchés ne peuvent en absorber. Je serais des plus heureux si nous produisions seulement ou à peu près la quantité de blé que nos marchés pourraient absorber. Malheureusement, nous en produisons bien plus que cela et là se trouve évidemment la cause du problème. On pourrait bien se poser la question suivante à propos de la déclaration dont j'ai parlé: pourquoi notre économie exige-t-elle que nous cultivions 20 millions d'acres en blé? Tout particulièrement, si nous ne pouvons pas en vendre. Vaudrait autant dire, en tirant un chiffre d'un chapeau: notre économie exige 25 millions ou 15 millions d'acres en blé. Le chiffre de 20 millions d'acres n'a rien de prestigieux. Il arrive tout simplement que nous avons cultivé l'an dernier 20 millions d'acres en blé. Rien n'indique que ce sont les emblavures qu'il nous faut maintenir ou que c'est pour nous un chiffre idéal.

Il serait beaucoup plus raisonnable de dire, je crois, que le nombre d'acres que notre économie exige que nous cultivions en blé est celui qui nous donnera la quantité de blé que nous pouvons économiquement cultiver et vendre. C'est la quantité que nous devrions viser, au lieu de nous attacher à un chiffre fixe. Nos emblavures devraient probablement tantôt augmenter tantôt diminuer de façon sensible, suivant la demande mondiale.

Le ministre du Commerce a attribué une bonne part de nos difficultés au programme de dons des États-Unis, à leurs ventes en échange de devises bloquées et autres mesures du genre. Il est évident, je crois, que ce programme des États-Unis a restreint considérablement nos possibilités de vente. Mais il faut en même temps admettre que les États-Unis ont adopté une attitude plus positive, plus pratique, à l'égard de leur excédent de blé que nous par rapport au nôtre. Les dons des États-Unis empêchent actuellement nos ventes. Il n'y a aucun doute sur ce point. Mais on peut espérer que ces dons et la réduction de la superficie ensemencée en vertu du programme américain de banque du sol finiront par diminuer, dans une certaine mesure, le caractère de concurrent très sérieux qui est celui des États-Unis depuis deux ou trois ans. Toutefois, il semble qu'il faudra quelques années pour atteindre cette fin. Cela prendra beaucoup de temps.

Pour le moment, je crois qu'il nous faudra chercher une solution afin de résoudre le problème que pose notre propre excédent. Je ne vois pas comment il nous serait possible de continuer tout simplement à laisser s'accroître cet excédent et à rabaisser par conséquent sans cesse le prix payé au cultivateur ainsi que le niveau d'existence de celui-ci. Je proposerai qu'on étende dans une large mesure les dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, qui ont déjà soustrait à la production du blé une superficie considérable. Le ministre a indiqué qu'il y avait environ 27 millions d'acres ensemencés en 1940. Ce chiffre n'est maintenant plus que de 20 millions d'acres. Une bonne partie de cette réduction est due au travail effectué en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Je pense que l'extension de l'activité des services chargés de son application devrait être notre premier pas vers la réduction des quantités de blé que nous produisons.

En vérité, si le montant de 30 millions de dollars par an qu'on propose maintenant d'affecter aux frais d'administration du blé en vertu du bill prévu, avait été employé chaque année depuis trois ou quatre ans à

convertir les zones productrices de blé du sud de la Saskatchewan et du sud de l'Alberta en pâturages où des cultivateurs se seraient établis pour faire l'élevage du bétail, l'excédent de blé ne nous poserait pas aujourd'hui un problème aussi grave que celui que nous avons à résoudre. Nous aurions en même temps enrichi le sol et en aurions fait une ressource permanente propre à parer à toute période de pénurie prolongée du genre de celle dont parle le ministre et où nous voudrions peut-être intensifier considérablement notre production.

Je crois qu'un plan de cette nature devrait être mis en œuvre immédiatement. Ce devrait être un premier pas en vue de réduire nos superficies consacrées à la culture du blé et notre production de blé, de façon à tâcher de parvenir à un équilibre raisonnable avec ce que nous escomptons consommer au Canada et vendre à l'étranger.

Il va à l'encontre du bon sens de continuer à produire la même quantité et de s'engager dans ces programmes d'abandon ou de vente de notre blé pour des livres sterling ou des devises bloquées. De toute manière, à ce qu'il semble, le gouvernement britannique ne veut pas conclure de tels marchés. Il ne veut pas accepter notre blé si nous le vendons en échange de livres sterling. Il aimerait tout autant payer en dollars. Je ne vois pas qu'il puisse nous être d'aucun profit d'essayer de nous débarrasser de notre excédent de blé en recourant à ces programmes d'abandon, quelle qu'en puisse être la forme. Par ailleurs, il me paraît totalement insensé et stupide de produire une grande quantité de blé dont vous n'avez aucun moyen de vous débarrasser. Il me semble que la solution logique est de commencer à réduire la production. Je recommande instamment que des mesures soient prises immédiatement, je le répète, pour élargir, avec cette idée à l'esprit, l'application du plan prévu par la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, je dois profiter de l'occasion qui m'est offerte pour soumettre aux députés certains problèmes d'un intérêt capital pour mes commettants et que j'estime trop urgents pour les retarder jusqu'à l'examen des crédits. Avant d'aller plus loin, je désire me joindre à ceux qui ont félicité les proposeurs de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de s'être acquitté d'aussi excellente façon de leur tâche.

Le discours du trône donne une liste des réalisations de l'an dernier et expose un programme législatif pour cette session dont tous les Canadiens peuvent à juste titre être fiers. J'ai pourtant noté une omission que tous mes commettants regretteront et je pense aussi tous les pêcheurs de Terre-Neuve. Je veux parler évidemment de l'assurance-chômage pour les pêcheurs, qui est passée sous silence.

Le nombre des pêcheurs de Terre-Neuve a régulièrement baissé depuis la confédération; la baisse est plus marquée sur la côte sud-ouest, notamment dans la circonscription de Burin-Burgeo que j'ai l'honneur de représenter ici.

Lors de notre entrée dans la confédération, il y a six ans, le nombre total des pêcheurs de Terre-Neuve était de 28,000, environ; il est actuellement de 8,000. Ces chiffres se passent de commentaires. On ne doit pas oublier non plus qu'une forte proportion de ces 8,000 pêcheurs, voire le quart d'entre eux, sont des hommes âgés de cinquante ans et plus. Ils sont trop vieux pour obtenir du travail dans les industries secondaires où l'embauche est réglementée par les syndicats. Ils sont trop vieux aussi pour avoir la force physique nécessaire au travail des mines et des forêts.

Bien des éléments expliquent cet abandon de la pêche à Terre-Neuve. A mon avis les deux plus importants ont été d'une part l'absence de prestations d'assurance-chômage et, d'autre part, la chance d'obtenir d'autres emplois comportant l'assurance-chômage et, dans certains cas, une meilleure rémunération. Voilà 450 ans que le pêcheur de Terre-Neuve travaille, souffre et meurt. Il est toujours parvenu à tenir, dans l'espoir qu'un jour les choses iraient mieux.

Il a accueilli la confédération comme l'aube d'un jour nouveau, ce jour qu'il attendait depuis si longtemps et avec tant d'impatience, ce jour où enfin il verrait se réaliser ce qu'il attendait depuis quatre siècles et demi. Il était profondément ému à la pensée de devenir citoyen du Canada et de jouer un rôle dans la grande démocratie canadienne, démocratie fondée sur des idéals élevés, tels le secours du plus fort au plus faible, l'égalité de traitement pour le grand et le petit, le riche et le pauvre. Il avait entendu raconter des histoires merveilleuses sur les fabuleuses richesses naturelles du Canada et espérait ardemment partager cette prospérité que la mise en valeur de ces ressources ne pouvait manquer d'entraîner. Il était au courant aussi des vastes ressources du gouvernement fédéral, tant financières qu'autres. Il envisageait l'utilisation rapide de ces ressources pour trouver une solution à ses problèmes. Il prévoyait une expansion rapide de ses débouchés et un relèvement constant de son niveau de vie.

Six ans se sont écoulés depuis et le pêcheur de Terre-Neuve examine de nouveau son industrie. Que voit-il? Il voit une industrie en crise et en voie de disparition. Le nombre

des pêcheurs a passé de 28,000 à 8,000. Les pêches du Labrador, naguère considérables, sont maintenant disparues complètement. Il voit disparaître rapidement les pêches côtières. Ses frais de subsistance et d'exploitation, déjà accrus considérablement, ne cessent d'augmenter. Le prix de son produit est stationnaire ou quelquefois baisse plus bas qu'avant l'entrée de sa province dans la confédération. Il se tourne vers le continent et observe la plus grande production et la plus grande prospérité que l'histoire du Canada a jamais connues.

Il tourne ensuite ses regards sur sa propre côte du sud. Il contemple des endroits comme Marystown, Lamaline, Garnish, Belleoram, Saint-Jacques, English-Harbour-Ouest, Moose-Ambrose, Jersey-Harbour, Harbour-Breton, Rencontre-Ouest, François, Grand-Bruit, Rose-Blanche, Burn-Island et bien d'autres encore. J'ai mentionné ces agglomérations parce qu'elles ont déjà été célèbres comme centres de pêche du littoral méridional. J'aurais pu mentionner nombre d'endroits moins importants qu'on trouve entre ces agglomérations. Le pêcheur qui contemple ces endroits naguère prospères et florissants ne voit plus que des villes fantômes. Il les voit plongées dans la misère, constate que leur économie est malade, quand elle n'est pas mourante, sinon tout à fait morte. Il voit que tout le monde est prospère, sauf le pêcheur, qui continue à traîner une vie de misère.

C'est encore pour lui que sont tous les risques, toutes les misères. Alors qu'il a à peine de quoi vivre, il voit les autres profiter de son labeur et vivre mieux que lui. Ceux qui manipulent son produit touchent les prestations d'assurance-chômage, à tous les stades, depuis le bateau jusqu'au consommateur.

Il est vrai que, comme le reste des Canadiens, il touche les allocations familiales et la pension de vieillesse, qui sont pour lui un bienfait, mais qui ne se comparent tout de même pas à un gagne-pain. Comme gagne-pain, la seule ressource naturelle qu'on trouve sur le littoral du sud-ouest est la pêche. D'autres secteurs de la province où l'expansion de la pêche est organisée ont d'autres ressources: minières et forestières, mais la circonscription de Burin-Burgeo en est dépourvue.

A l'exception d'une mine de fluorine qui se trouve à St. Lawrence, nous n'avons que du poisson, rien de plus; mais nous avons du poisson en abondance et de toutes les espèces: hareng, maquereau, homard, morue, saumon, aiglefin, sébaste, flétan, sole et bien d'autres. En outre, nous avons de nombreuses pêcheries qui se trouvent d'un à douze milles au large de la côte, beaucoup de ports ouverts toute l'année et pourvus d'excellents abris naturels, ainsi qu'une saison de pêche qui dure toute l'année. L'absence de mise en valeur de ces ressources ne laisse pas de choix au pêcheur de la côte méridionale; il lui faut abandonner son occupation, sa maison, son terrain, ses amis, plier bagage et se rendre sur la terre ferme. C'est un triste spectacle à contempler, une situation qui n'est ni dans le meilleur intérêt de Terre-Neuve, ni dans celui du Canada.

Le pêcheur de Terre-Neuve estime avoir droit à une part plus équitable de la prospérité du Canada qu'il n'en a reçu jusqu'ici, mais il n'entrevoit pas d'amélioration économique dans un avenir prochain. Le jour de sa délivrance semble aussi éloigné que jamais. La brillante perspective qu'il a associée à la Confédération commence à s'évanouir pour faire face au découragement et au désespoir.

Le retard apporté au versement de prestations d'assurance-chômage et les raisons de ce retard ont ajouté à son désappointement. Examinons quelques-unes de ces raisons. Les salariés d'autres professions peuvent établir leurs droits aux prestations d'assurance-chômage, mais ceux de la pêche ne le peuvent parce que leur nombre ne s'établit qu'à 6,000 ou 7,000.

Les pêcheurs ne peuvent être admissibles aux prestations d'assurance-chômage parce que, allègue-t-on encore, ils sont certains d'être chômeurs dans la saison morte. A cet égard, en quoi le pêcheur diffère-t-il des marins des Grands lacs, des débardeurs, des arrimeurs des divers ports sur les rives des Grands lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent? Ces gens ne sont-ils pas également certains d'être sans travail durant la saison morte en hiver?

La troisième raison mise de l'avant est qu'un plan satisfaisant d'assurance-chômage pour les pêcheurs ne serait pas judicieux du point de vue actuariel. J'ai du mal à croire que ce principe s'applique rigidement à d'autres industries en particulier. S'il en était ainsi, cela nécessiterait certes un autre barème de cotisations et une échelle de prestations différente pour chaque industrie, car il n'y a pas deux industries exactement semblables par leur structure ou leur potentiel économiques. Ce fait que tous les travailleurs versent le même taux de contributions, fondé sur le salaire, et touchent la même échelle de prestations, fondée sur les cotisations, me semble prouver que les considérations d'ordre actuariel s'appliquent à l'ensemble des industries mais non à chacune d'elles en particulier. Autrement dit, les prestations d'assurance-chômage sont devenues une autre mesure de sécurité sociale et je ne vois rien qui nous fonde à exclure les pêcheurs de ces prestations.

Nul ne songerait à minimiser l'importance des avantages retirés du soutien des prix, des versements d'appoint, des rabais sur le sel, de l'assurance contre les dommages causés par la tempête, des petits prêts consentis aux pêcheurs et des autres mesures que le présent gouvernement a prises pour aider les pêcheurs. Ces mesures ne suffiront toutefois pas à guérir les maux de l'industrie de la pêche. Le mieux qu'elles puissent faire, c'est de prolonger sa misérable existence. Dans bien des cas, l'efficacité de ces mesures est considérablement réduite par les règlements qui les enveloppent. Il faudra bien des années avant que la combinaison et l'accumulation de leurs effets aient des répercussions sensibles sur l'industrie de la pêche de Terre-neuve.

Pour revivifier l'industrie de la pêche à Terre-Neuve, il faut recourir sans tarder à d'autres mesures qu'une simple aide économique. Il faut trouver le moyen d'insuffler au pêcheur un nouvel espoir et un nouveau courage; il faut trouver le moyen de lui faire sentir qu'il appartient à une grande famille canadienne qui s'intéresse à lui et qui ne demande qu'à l'aider. Un des meilleurs moyens de parvenir à cette fin est de lui donner droit aux prestations d'assurance-chômage.

Je sais qu'il n'est pas facile de mettre au point un plan satisfaisant, mais je crois que cela n'est pas impossible, et je suis heureux d'apprendre qu'il y a encore de l'espoir, que l'idée n'a pas été abandonnée et qu'elle est toujours l'objet des travaux d'un comité établi à cette fin. J'espère qu'on arrivera à une solution satisfaisante et qu'on présentera la mesure législative nécessaire avant la fin de la présente session. Je tiens à souligner encore une fois qu'il y a lieu de faire vite car si le rythme actuel se maintient et si la mesure législative tarde encore, il ne restera bientôt plus de pêcheurs à Terre-Neuve.

Il y a peu de temps, monsieur l'Orateur, j'ai parlé de la disparition de notre flotte de pêche hauturière. La confédération a eu un effet défavorable sur nos caboteurs. Notre flottille de caboteurs est en grave danger de disparition. Avant la confédération, nous pouvions nous vanter de posséder plus de 1,000 caboteurs. Aujourd'hui, il en reste probablement moins de 200. Cette baisse rapide est due en premier lieu au taux élevé de la mortalité chez les hommes et à la perte des navires. L'an dernier, 32 navires ont fait naufrage et ont constitué des pertes totales. Cinq appartenaient à ma propre circonscription; l'un de ces navires s'est perdu corps et biens. De plus, plusieurs autres ont été vendus.

En second lieu, rien n'encourage les pêcheurs à remplacer ces bateaux et cela pour deux raisons: les frais élevés de construction dans les chantiers navals du Canada exigent des immobilisations dépassant de loin les moyens de l'armateur ordinaire. La seconde raison réside dans les frais d'exploitation élevés qu'entraînent les normes canadiennes et les règlements des divers ministères fédéraux, qui ne permettent pas de faire des bénéfices suffisants pour amortir la mise de fonds. Les règlements canadiens régissant l'inspection des navires à vapeur, par exemple, stipulent que les navires d'au moins 150 tonneaux subissent une inspection générale chaque année. L'inspection coûte très souvent des milliers de dollars et absorbe les faibles recettes du navire. Les navires de moins de 150 tonneaux doivent subir l'inspection tous les quatre ans. Ce règlement favorise le navire dont l'exploitation n'est plus profitable. Un navire de 200 tonneaux peut être exploité avec exactement le même équipage et pratiquement au même coût qu'un navire de 150 tonneaux. Je prie donc le ministre des Transports et ses collègues d'essayer de faire modifier les règlements canadiens régissant l'inspection des navires à vapeur afin que seuls les navires de plus de 250 tonneaux soient sujets à l'inspection annuelle.

La deuxième raison du coût élevé de notre exploitation c'est l'absence de petites cales sèches. Par conséquent, les bateaux terre-neuviens qui ont besoin de réparations, de nettoyage, d'entretien ou de peinture, sont obligés d'entreprendre le long voyage jusqu'à Sydney ou Halifax où il y a des cales sèches. Sinon, ils doivent se rendre à Saint-Pierre et Miquelon, qui est une possession étrangère; ils doivent alors acquitter des droits douaniers, non seulement sur les matériaux utilisés mais aussi sur le coût de la main-d'œuvre. Nous espérons que le ministre des Travaux publics (M. Winters) pourra nous aider en aménageant de petites cales sèches publiques à des endroits stratégiques le long de notre littoral.

Les armateurs terre-neuviens doivent aussi acquitter des dépenses supplémentaires en raison du règlement qui oblige les navires de Terre-Neuve à se rendre à Halifax pour obtenir un certificat de dératisation, c'est-à-dire un document qui atteste que le navire est libre de rongeurs. Cette situation injuste existe depuis six ans; je suis certain que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne voudra pas que cette situation se poursuive plus longtemps. Je l'exhorte donc à prendre les dispositions nécessaires pour assurer ce service à Terre-Neuve même, comme on le faisait avant la confédération.

Cette forte diminution du cabotage à Terre-Neuve inquiète grandement notre population car, comme Terre-Neuve est une île, tous nos approvisionnements doivent être transportés par mer. En outre, la plupart de nos 1,300

établissements n'ont aucune communication routière et dépendent entièrement de navires de moins de 250 tonneaux, leurs ports n'étant pas assez grands pour accueillir des vaisseaux de plus fort tonnage. Pour parer à cette situation d'urgence, j'engage le ministre des Finances (M. Harris) et ses collègues à supprimer entièrement la surtaxe de 50 p. 100 de même que les droits douaniers et autres restrictions à l'importation à l'égard des navires de 500 tonneaux ou moins. Étant donné qu'on ne peut plus obtenir, dans l'Est du Canada, les navires appropriés et vu que les frais de construction sont beaucoup trop élevés, les propriétaires de navires de Terre-Neuve ne peuvent se procurer de vaisseaux de remplacement qu'à l'étranger. Ces restrictions tarifaires n'aident pas l'industrie canadienne de la construction de navires; leur seule conséquence est de ruiner les exploitants de Terre-Neuve. La seule autre solution serait une subvention de l'État car Terre-Neuve ne peut pas survivre sans navires.

Puisque je parle du cabotage, je désire porter à l'attention du ministre des Transports le besoin de nouvelles aides à la navigation, surtout de bouées munies de phares et de sifflets. Terre-Neuve a un littoral beaucoup plus long que celui de n'importe quelle autre province et une grande partie en est parsemée de dangereux bas-fonds et de rochers engloutis.

Il nous faut un grand nombre d'amers pour nous hausser au niveau des autres provinces Maritimes à cet égard. En vérité, bon nombre de bouées qui servaient avant la confédération à marquer des bas-fonds n'ont pas été remplacées, à cause de l'absence d'un bâtiment ravitailleur apte à ce travail. C'est avec plaisir que nous avons appris qu'on va maintenant nous construire un bateau de ce genre. Songeant aux vies qui se perdent tous les ans, nous souhaitons que d'ici peu nous ayons plus d'amers que nous n'en avons en ce moment.

Avant de terminer mes observations j'aimerais signaler au ministre des Postes les difficultés dans lesquelles se trouve un autre groupe de Terre-Neuviens à qui la confédération a rapporté d'assez discutables avantages. Je veux parler, encore une fois, du maître de poste-télégraphiste. Pour comprendre le malheureux sort de ce groupe il ne faut pas oublier qu'avant la confédération ces hommes étaient employés, à temps continu, du gouvernement terre-neuvien et à ce titre étaient assimilés à des fonctionnaires. Après la confédération ces employés qui se sont trouvés dans des bureaux de poste dits à commission ont été complètement privés de leur statut de fonctionnaire.

[M. Carter.]

Ils n'ont conservé que leur droit à la pension, qui était sauvegardé aux termes de l'union, mais non leurs autres droits et privilèges, qui étaient importants: congé annuel rémunéré, congés de maladie rémunérés, suppléants payés par l'État durant les vacances; ils ont tout perdu en perdant leur état de fonctionnaires.

Personne ne semble connaître quel est leur statut actuel. Le ministère des Postes les considère comme employés occasionnels ou à mi-temps, mais, chose curieuse, chaque fois que l'un deux veut prendre sa retraite pour des raisons de santé, il est tout à coup assujéti à toute la paperasserie administrative que doit subir le fonctionnaire le mieux rémunéré. A titre de télégraphistes, ils sont aussi considérés comme employés occasionnels. Les Télégraphes du National-Canadien les considèrent comme agents à mi-temps et paient le ministère des Postes pour les maîtres de poste dont ils louent les services, proportionnellement au volume de travail qu'ils ont à accomplir. Tout dernièrement, ces maîtres de poste télégraphistes ont reçu avis des Télégraphes du National-Canadien que des appareils de téléphonie sans fil seraient substitués à leurs présents appareils de Morse et qu'à la suite de ce changement la rémunération versée au ministère des Postes pour leurs services serait fortement réduite.

Si cette réduction leur est imposée, il en résultera un malheur, parce que leur salaire actuel leur permet tout juste de vivre. Plusieurs de ces maîtres de poste télégraphistes sont mariés et ont une famille à nourrir.

Nombre d'entre eux possèdent leurs maisons dans les agglomérations où ils ont occupé leurs emplois durant des périodes allant de 10 à 20 ans. Ils ne peuvent aller s'établir ailleurs en vendant à vil prix les maisons qu'ils ont acquises au prix de si grands sacrifices. Ils n'en ont pas les moyens, même s'ils en avaient le désir. Autre aspect grave du problème que celui des effets que ce changement entraînera sur leurs pensions, celles-ci reposant sur les salaires et diminuant automatiquement quand les salaires sont réduits.

Bien que ces gens soient considérés comme employés à demi-temps par les Postes et par le service du télégraphe du National-Canadien, ces deux emplois occupent tout leur temps. Que les affaires soient pressantes ou non, leurs fonctions les obligent à rester dans leurs bureaux pendant les heures réglementaires d'affaires. Leur semaine ordinaire de travail est la même que pour les autres fonctionnaires; dans bien des cas, elle est un peu plus longue, les bureaux du télégraphe étant ouverts jusqu'à six heures du soir. S'ils

travaillent des heures supplémentaires, elles ne leur sont pas payées.

A mon sens, le problème intéresse surtout le ministère des Postes. Comme il utilise une partie de leurs services et qu'il loue le reste au National-Canadien, ces employés se trouvent à fournir une pleine semaine de travail. C'est pourquoi j'estime qu'ils devraient être considérés comme employés à temps complet du ministère des Postes. J'espère que le ministre des Postes s'intéressera à la situation fâcheuse de ces employés et fera tout en son pouvoir pour faire cesser l'injustice dont ils sont victimes.

Tandis que j'y suis, je devrais peut-être rappeler au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, au secrétaire d'État aux affaires extérieures et au ministre de la Justice (M. Garson) que c'est en ce moment la saison des guillemots à Terre-Neuve. Nous espérons qu'on trouvera une solution satisfaisante à ce problème et que ne se répéteront pas certains incidents survenus l'an dernier, lorsque des pêcheurs ont tenté de s'emparer de ces oiseaux.

Nous sommes heureux de l'influence grandissante du Canada dans le domaine des affaires internationales et de son apport en vue du maintien de la paix et de la sauvegarde de la démocratie. De nos jours, la démocratie est à l'épreuve, elle est jugée, non par ce que nous enseignons, mais par ce que nous pratiquons, par notre fidélité aux idéaux que nous professons et, par-dessus tout, par l'intérêt que nous portons à la personne humaine, surtout aux humbles, au producteur primaire qui, la plupart du temps, reste au palier inférieur de la vie économique.

C'est à l'égard de questions comme celles que j'ai mentionnées aujourd'hui que la démocratie vaincra ou périra. C'est à l'égard de questions comme celles-là, qui ont une telle répercussion sur la vie des hommes, que la démocratie peut jouer un grand rôle pour la cause de la paix et de la liberté. Si la démocratie ne parvient pas à satisfaire ces besoins de l'homme, tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel, nos efforts d'autre part, que ce soit dans l'OTAN ou en dehors de cet organisme, ne seront jamais pleinement efficaces.

M. E. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en me levant pour ajouter ma faible voix aux torrents d'éloquence qui ont coulé dans cette enceinte depuis le 10 janvier, j'ai doublement conscience de n'être qu'une pâle astéroïde au milieu d'une galaxie de brillantes et scintillantes étoiles parlementaires. Je prends, toutefois, la parole en toute humilité pour ajouter quelques mots, quelques idées et quelques dispositions au débat.

Avant de commencer, je dois féliciter le député libéral qui vient de reprendre son siège. En effet, il a appris à la Chambre que tout n'est pas rose dans sa circonscription et que les programmes libéraux n'ont pas jusqu'ici produit une situation satisfaisante, du moins dans son comté. Je suis certain qu'il a représenté la totalité de ses commettants comme il convient de le faire, en soumettant, comme il l'a fait ce soir, leurs griefs à l'attention du gouvernement et de la Chambre.

Au cours de l'intersession, que mes commettants persistent à appeler les vacances parlementaires, j'ai eu l'occasion de visiter toutes les parties de ma circonscription, de l'extrémité nord à l'extrémité sud. J'ai eu l'occasion de porter la parole à de nombreuses assemblées, devant des organisations ouvrières, des associations d'anciens combattants, des cercles féminins, des groupes religieux, des syndicats d'agriculteurs, des chambres de commerce, des écoles publiques, des écoles supérieures, et des clubs sociaux. Je crois donc avoir raison de dire que j'ai eu l'occasion de constater ce que pensent mes commettants des problèmes internationaux, nationaux et régionaux.

Au cours de mes tournées dans ma circonscription, il m'est arrivé certaines aventures intéressantes et même parfois amusantes, qui indiquent la variété, la diversité, de la nature humaine ainsi que les différentes façons de réagir dans une situation déterminée ou lorsqu'on vous pose une question. J'ai l'habitude de faire à mes commettants une fois par semaine ce que j'appellerai des "Rapports de la Colline du Parlement" en utilisant les postes radiophoniques de Nelson et de Trail. Je crois que mes commettants les apprécient beaucoup, étant donné surtout qu'ils ne peuvent convenablement écouter d'autres émissions de postes canadiens, ce qui m'assure un certain monopole dans la région.

Une dame m'a dit un jour qu'elle trouvait mes causeries très stimulantes. Elle m'a même ajouté qu'une ou deux fois son poste avait pris feu pendant que je parlais. Je suis cependant certain que ce n'était pas mes paroles qui avait causé cet incendie. Or une autre personne qui écoutait le même "Rapport de la Colline" m'a dit tout le contraire. Elle trouvait mes allocutions radiophoniques tout à fait calmantes et faisait toujours son repassage pendant mon rapport parlementaire parce que le temps lui semblait alors très court.

Je pourrais aussi vous citer bien des exemples de la confusion qui existe dans l'esprit des gens lorsqu'il s'agit des compétences fédérale et provinciale et de l'emploi des termes juridiques. Juste avant de partir pour la capitale, j'ai dit à un homme qui abattait des arbres pour nous: "Y a-t-il quelque chose

que je pourrais vous rapporter d'Ottawa?" C'est la meilleure façon de s'exprimer, vous savez. L'homme en question, qui est un bon bûcheron, est de descendance canadienne-française. Il m'a dit: "Oui, je désire que vous souleviez une question". Je lui ai répondu: "De quoi s'agit-il?" Il m'a dit: "Il y a quarante ans que j'abats des arbres au Canada et tous les contrats que j'ai conclus avec le gouvernement provincial stipulaient que Sa Majesté obtient une redevance de tant par poteau ou de tant par millier de pieds de billes. Je ne crois pas que ce soit juste vu que c'est moi qui dois faire le travail. Je ne puis comprendre pourquoi Sa Majesté toucherait cette redevance". J'ai dû lui expliquer que c'était une question de compétence provinciale et que le mot "redevance" signifiait tout simple que l'État, le gouvernement de la Colombie-Britannique, recevait ce montant. Il a été bien satisfait de cette explication et je n'ai pas eu à soumettre la question à Ottawa.

Les gens s'intéressent non seulement aux lignes de conduite et aux programmes, mais aux événements, aux méthodes et aux personnalités. Aucun de mes commettants ne bénéficie de la télévision canadienne. Des émissions de télévision américaine sont captées à une très faible échelle à Rossland, à Nelson et à Trail; mais il n'y a pas de télévision canadienne. Dans une vaste partie de ma circonscription, mes commettants n'ont guère la chance de voir des émissions canadiennes à cause de la faiblesse des signaux et de certaines autres raisons, comme la nature de la région et le reste.

Par conséquent à la fin des discours que je fais aux gens de ma circonscription, ils me demandent souvent de répondre à des questions, ce qui fait toujours plaisir aux membres de la CCF, et de décrire des événements, des procédures et même des personnages. J'ai eu l'occasion de monter un peu sur les planches en diverses circonstances et il arrive que l'on me demande d'imiter quelques hautes personnalités canadiennes. Je dois dire qu'en ces circonstances j'essaye toujours d'être juste. Un jour, une dame s'est levée et m'a demandé: "Pouvez-vous nous parler du député de Prince-Albert, pouvez-vous nous donner une imitation de ses petites manières?" Je lui ai répondu qu'en toute honnêteté je pensais que la meilleure manière de décrire cet honorable député était de lui donner le titre de plus grand tragédien mélodramatique parlementaire de l'histoire canadienne.

Une autre fois, interrogé sur l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai dit que je ne pouvais l'imiter, parce que je n'avais pas la capacité d'imiter son habileté ni son esprit de travail; j'ai dit cependant que je ne saurais mieux faire que de le désigner comme le sir Stafford Cripps de la Chambre des communes du Canada, comme le successeur éminent de M. J. S. Woodsworth, et comme un député qui se dépense beaucoup pour la population qu'il représente et celle du Canada.

Une autre fois, à une dame qui m'interrogeait sur le député contrebandier de Charlotte (M. Stuart) qui s'est une fois vanté, à la Chambre, de ce genre d'activité, j'ai dit qu'il avait usé, à mon avis, de licence poétique parlementaire en relatant l'incident, pour souligner la nécessité d'abaisser les droits de douane à l'égard de certains articles provenant des États-Unis. J'ai assuré à cette dame que c'était un homme de parfaite intégrité, ajoutant que, si elle le rencontrait en dehors de la Chambre, elle le prendrait pour un respectable avocat de campagne.

Questionné, une autre fois, sur le député de Macleod (M. Hansell), je dois dire que j'ai fait des brocards sur son compte et tenté de parodier ses réflexions, spirituelles ou non.

J'ai raconté ces choses simplement pour montrer comme le pays s'intéresse, non pas seulement aux doctrines et aux programmes, mais aussi aux députés mêmes qui siègent à la Chambre.

Au cours de cette période pré-électorale,—car c'en est une en effet que nous traversons actuellement,—on a pu remarquer sans peine, depuis le tout début de la session, que nous sommes tentés de surenchérir, les uns par rapport aux autres, à la foire aux idées, en ce qui concerne les questions d'intérêt national et les relations entre le pouvoir central et les provinces. S'il est vrai que nous cherchons tous à servir du mieux que nous pouvons l'intérêt du Canada dans son entier, comme celui de nos commettants et celui de nos provinces respectives, il est indispensable qu'en tant que représentants d'une démocratie nous ayons le sens des responsabilités.

M. Studer: Encore un socialiste qui s'en va.

M. Herridge: L'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek (M. Studer) comprend si peu le socialisme qu'il ne saurait se rendre compte que nos principes et notre programme se fondent sur la responsabilité envers la nation.

M. Studer: Oui, quand d'autres l'assument.

M. Herridge: A mon avis notre grandeur en tant que nation, notre progrès, au vrai sens du mot, ne sauraient se réaliser si la plupart de nos citoyens font leur le principe qui consiste à échanger son vote contre une route, un pont, une rectification de l'impôt sur le revenu dont la mise en vigueur est savamment calculée en vertu de motifs politiques, ou encore pour un emploi. Si nous ne

nous préoccupons pas des réalités afférentes aux principes de justice et au sens du devoir, notre pays s'égarera bientôt dans un désert moral.

Ainsi que je l'ai déjà dit, tous, nous sommes intéressés aux relations fédérales-provinciales, parce que les problèmes qui se posent à ces deux paliers du gouvernement et à nous tous exigent que nous nous attaquions à cette situation avec un profond sens du devoir. A mon avis, si plus de gens se préoccupaient des devoirs plus que des droits des provinces, ces droits ne se perdraient pas. Je crois que les services administratifs dans une véritable démocratie doivent être rendus au plus bas palier de l'administration qui puisse les rendre. Quoique le présent gouvernement puisse être appelé à fournir de l'aide en vertu d'accords fiscaux, plus nous rapprocherons l'administration de la population, plus démocratique et satisfaisante elle sera.

Le problème de nos difficultés constitutionnelles et des besoins de la population ne peut se résoudre, à mon avis, que par l'esprit de collaboration des gouvernements fédéral et provinciaux, par la reconnaissance des droits de chacun, par l'acceptation des responsabilités de chacun et par des accords fiscaux scientifiquement établis entre les gouvernements intéressés. Cela est certainement possible aux gouvernements intéressés, en cette époque difficile.

Avant de passer à autre chose, je tiens à dire que notre groupe préconise et fait progresser son programme à la lumière de la situation et des circonstances qui sont propres au Canada et en ne se dissimulant pas que, dans notre monde contemporain, l'intervention de l'État est indispensable si nous voulons que soient mieux répartis la richesse et les avantages attribuables à la société tout entière.

Mes observations d'ordre général s'arrêteront là. Avant de passer à un autre sujet, cependant, je dois dire qu'au cours des voyages que j'ai accomplis ici et là dans ma circonscription, j'ai entendu des adeptes de tous les partis louer le bon travail que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a accompli comme représentant du Canada, depuis un an, aux Nations Unies.

J'appuie les propos que le chef de notre groupe, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a tenus, au cours du présent débat, le jeudi 12 janvier. Je n'ai pas à revenir sur tout ce qu'il a dit, mais il est un ou deux points sur lesquels j'aimerais m'arrêter, en les présentant sous une forme un peu différente.

Avant cela, je tiens à dire que je me suis réjoui de l'annonce de mesures législatives qui reconnaîtront la péréquation du salaire aux femmes employées dans des entreprises relevant du gouvernement fédéral. Je me suis réjoui des modifications qu'on projette d'apporter à la loi sur le prêt agricole canadien en vue, si je ne m'abuse, d'augmenter le montant des prêts.

Je regrette que le discours du trône ne parle que si peu d'un programme national d'assurance-santé et de l'établissement d'un Conseil canadien. Je ne parlerai pas de l'assurance-santé, étant donné que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a traité cette question à fond et de remarquable façon ce matin.

Voici un passage tiré des paroles qu'a prononcées ici le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), le jeudi 12 janvier (page 59 des *Débats*):

> La domination croissante des États-Unis sur l'industrie canadienne nous inquiète à bon droit. Je ne doute pas que tous les Canadiens, partout, partagent cette inquiétude.

J'ai été heureux que le député de Rosetown-Biggar traite cette question, car nombreux sont les Canadiens, à tous les paliers de l'échelle sociale, qui s'inquiètent de la domination croissante de la finance américaine sur nos placements et notre industrie. On observe cela, non seulement dans les entretiens particuliers, mais aussi dans les réunions publiques et dans des articles de fond que publient des revues sérieuses et des journaux du pays. Vu le peu de temps dont je dispose, je me bornerai à trois textes. Je citerai brièvement un article paru il n'y a pas longtemps dans le *Financial Post*, sous le titre: "Les portefeuillistes étrangers devraient devenir Canadiens":

> Notre époque est remplie de mauvais exemples où des sociétés étrangères exercent leur activité dans un pays sans tenir à peu près aucun compte de leurs obligations envers la population de ce pays.
>
> Cet avertissement plein de franchise a été donné cette semaine aux Américains qui placent des capitaux au Canada, par M. G. Edward Hall, devant la conférence annuelle de Boston sur la répartition...
>
> Il ne suffit pas, a dit M. Hall, que les sociétés américaines installées au Canada payent des impôts et observent la loi. Elles doivent devenir canadiennes. M. Hall leur a recommandé de communiquer dans leur bilan annuel à l'égard de leurs opérations au Canada tous les renseignements que fournissent les sociétés canadiennes, d'offrir du capital-actions à leurs employés et de confier leurs postes-clefs au Canada à des Canadiens.

Vendredi le 20 janvier, j'ai constaté que le *Citizen* d'Ottawa traitait le même sujet. Je cite en partie ce que disait ce journal:

> Le manque de participation des Canadiens aux entreprises dominées par le capital étranger devient de plus en plus un sujet d'alarme. M. James Muir, président de la Banque royale du Canada, a ajouté sa voix à celle de ceux qui recommandent aux Canadiens d'augmenter leurs placements dans les ressources de la nation, lorsqu'il a adressé la parole au *Canadian Club* hier à Ottawa. Son appel mérite qu'on lui fasse écho.

Il est vrai que de 1946 à 1953, 75 p. 100 des capitaux engagés dans l'expansion du pays provenaient des Canadiens eux-mêmes. Cependant, la plus grande partie des 25 autres pourcent, représentant des capitaux étrangers, ont consisté en placements spéculatifs. M. Muir a signalé, par exemple, que "les non-résidents possédaient 59 p. 100 des entreprises pétrolières à la fin de 1953". Les Canadiens ont été portés à placer leur argent dans des entreprises plus sûres et dans les obligations.

Bien que les placements étrangers dans les entreprises canadiennes comportent de nombreux avantages, y compris non seulement l'apport de nouveaux capitaux mais celui de nouvelles compétences techniques, les Canadiens eux-mêmes sont souvent incapables de participer à la gestion. Si l'on veut que la nation parvienne à maturité, il faudrait remédier à la situation.

D'autre part, je relève aujourd'hui ce qui suit dans la *Gazette*, de Montréal. Voici l'article en question, intitulé "Certains milieux ouvriers exhortent Duplessis à obtenir d'ALCAN un régime de livraisons préférentielles pour le Canada":

La Fédération du travail de Québec (FAT-CMTC) a exhorté M. Duplessis, premier ministre, à obtenir de l'*Aluminum Company of Canada* qu'elle offre aux consommateurs canadiens un régime préférentiel en ce qui concerne la fourniture des disponibilités d'aluminium.

La fédération a, en effet, indiqué ce qui suit dans un télégramme envoyé en fin de semaine au premier ministre:

"Demandons respectueusement au nom des organismes affiliés vos bons offices auprès de la *Aluminum Company of Canada* afin de suppléer aux besoins des fabricants canadiens de produits en aluminium plutôt que de donner la préférence aux fabricants américains pour la livraison des quantités d'aluminium disponibles, parce qu'ils offrent les prix les plus avantageux.

"L'ALCAN a réduit de 40 p. 100 les envois aux fabricants canadiens de produits en aluminium, provoquant ainsi des mises à pied à un moment où les gouvernements et les employeurs s'efforcent de toutes façons de réduire le chômage d'hiver.

"La consommation canadienne d'aluminium se monte à moins de 15 p. 100 de la production totale de notre pays et il n'est que juste de voir entièrement combler les besoins du Canada avant de répondre aux engagements envers l'étranger.

"Il ne faudrait pas permettre à l'Alcan de profiter de la pénurie provisoire d'aluminium pour réduire l'approvisionnement des fabricants canadiens et exiger des prix très élevés pour les quantités d'aluminium dont dispose la société."

Voilà un cas où les Canadiens fournissent l'énergie à cette grande industrie, où les consommateurs des États-Unis occupent le premier rang dans l'esprit des administrateurs de la société et où les ouvriers canadiens employés dans ces usines travaillent à temps réduit par suite de ces remaniements. Les membres de notre groupe s'opposent énergiquement à cette façon de procéder. L'augmentation de ces placements de capitaux américains, sans être soumis à aucun droit de regard sur la situation, signifie une augmentation de la main-mise sur nos ressources naturelles, sur la distribution de la production, sur l'embauchage et les placements dans notre pays. Nos forêts, nos minéraux, notre pétrole et notre gaz sont de plus en plus exploités à l'avantage tout d'abord des sociétés américaines.

[M. Herridge.]

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que j'ai reçu, hier, une lettre d'un de mes commettants. Je n'en donnerai pas lecture; mais, pour être bien précis, je vais faire une brève paraphrase de cette lettre. Il y a quelques années, cet homme a placé un peu d'argent dans la *Canadian Western Lumber Company Limited* parce qu'il avait foi dans notre aptitude à mettre nos ressources naturelles en valeur. Plus tard, la *Canadian Western Lumber Company* a conclu un marché avec les *Pacific Mills* à propos de l'usine de pâte d'Elk-Falls et a obtenu un permis de gestion forestière en Colombie-Britannique. Plus tard la *Crown Zellerbach Corporation*,—propriétaires de la *Pacific Mills*,—a acheté la *Canadian Western Lumber Company*, payant les actionnaires en actions de la *Crown Zellerbach Corporation*. Ainsi les actionnaires et les propriétaires de la société canadienne sont devenus actionnaires de la société américaine qui est plus considérable. En somme, pour participer à cette entreprise canadienne en particulier, un Canadien acquiert des actions d'une société américaine. Pour la distribution, les bénéfices gagnés sont versés à partir de la Californie et le gouvernement des États-Unis perçoit un impôt sur le revenu de 15 p. 100 à l'égard des bénéfices appartenant à un Canadien et réalisés par la mise en valeur de ressources naturelles de notre pays. Autrement dit, nous versons une commission à l'Oncle Sam parce qu'il a investi notre propre argent dans la mise en valeur de nos ressources naturelles.

Il en va de même de l'exploitation de presque toute grande société américaine au Canada. Les placements des Américains au Canada accroissent leur main-mise sur nos ressources naturelles, notre économie dans son ensemble, la situation de l'embauche et la distribution des produits canadiens aux consommateurs de notre pays. Certes la protection des intérêts canadiens exige qu'on contrôle et dirige davantage ces vastes entreprises privées, appartenant surtout à des étrangers. Nous, de la C.C.F., pensons qu'il devrait y avoir une politique nationale d'investissements. Nous croyons qu'il devrait certainement y avoir une plus grande mesure de contrôle et de direction appliquée aux opérations de ces industries américaines.

Les syndicats ouvriers de ma circonscription s'inquiètent des modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage, car beaucoup de travailleurs n'ont pu accumuler une nouvelle période leur donnant droit à des prestations en vertu de l'article 45 (2) de la

loi, et ils demandent que la loi soit abrogée. Je reviendrai plus tard sur cette question.

Les ouvriers de fonderie, les mineurs et les cheminots s'intéressent aux régimes de pension industrielle et plus particulièrement à la loi de l'impôt sur le revenu et au règlement qui vise le fonctionnement de ces pensions industrielles. Je tiens à dire en passant que nul à la Chambre n'a consacré plus de temps à l'étude des pensions industrielles et de la retraite que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Depuis 14 ans sans interruption, session après session depuis son entrée à la Chambre des Communes, il a traité de ce problème des pensions industrielles et de la retraite des fonctionnaires publics et des autres, sous des angles variés. Lorsque cette question sera soumise à la Chambre, je suis certain qu'il nous fera part de remarques des plus instructives.

Les cultivateurs de ma circonscription sont très soucieux à propos du problème des marchés,—mais je ne traiterai pas de cet aspect de la question ce soir,—des droits de douane et des modifications qui seront apportées à la loi sur le prêt agricole canadien. Les producteurs de pommes de terre, en particulier, s'inquiètent des débouchés de ce produit. Ils demandent une certaine égalité tarifaire entre producteurs canadiens et américains.

Je le répète. Je suis heureux de savoir que l'on se propose de modifier la loi sur le prêt agricole canadien afin d'augmenter le montant des prêts qui peuvent être consentis aux cultivateurs. J'aimerais exposer à la Chamble un cas qui m'a été signalé l'an dernier, afin de montrer comment certains règlements et modalités d'application peuvent parfois devenir illogiques et peu pratiques. Dans ma circonscription, il y a un cultivateur qui exploite 490 acres d'excellente terre sur une hauteur dans les montagnes. Il a 300 acres en foin et 190 en pâturage. Il a environ 50 bovins et il produit en outre environ 100 tonnes de foin par an. Il ne peut transporter le foin du champ aux bâtiments de la ferme parce qu'il devrait suivre un chemin de montagne qui est impraticable. surtout l'hiver. Il laisse donc troupeau et foin là-haut, y nourrit son bétail et l'amène au marché par la piste lorsqu'il est prêt.

Le cultivateur a demandé un prêt relativement faible à la Commission sur le prêt agricole canadien. Il a une longue expérience, il exploite une terre de première qualité et depuis des années il a une bonne production. Le prêt lui a été refusé parce que sa maison ne se trouve pas sur les terres qu'il exploite. Elle est à 5 ou 6 milles plus loin. Je crois que ce refus ne se justifie ni du point de vue de la logique ni du sens pratique. Ce cultivateur devrait obtenir un emprunt. Lorsqu'on modifiera la loi et les règlements qui s'y rattachent, j'espère que des mesures seront prises pour venir en aide au cultivateur qui se trouve dans cette situation.

Nos cultivateurs s'intéressent aussi à l'enquête menée sur le nanisme de la cerise. A ce titre, le groupe local de l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britanique demande qu'on réserve de l'espace dans le nouvel édifice fédéral à Castlegar. On a besoin d'un espace très restreint, peut-être une pièce de 10 pieds sur 10, pour ranger les cartes de verger, les rapports sur les vaporisations, les cages d'expérimentation, les insecticides et d'autres pièces. Le ministre de l'Agriculture réussira, je l'espère, à persuader le ministre des Travaux publics qu'il est nécessaire de réserver ce petit espace aux fins de cette enquête très importante.

Je veux dire quelques mots sur les allocations aux anciens combattants. Je déplore beaucoup qu'il ne soit pas question dans le discours du trône de modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants en vue de porter le revenu autorisé à $1,200 pour les célibataires et à $2,000 pour les hommes mariés. Je regrette qu'on n'ait pourvu à aucun avantage pour les anciens combattants qui ont servi au Royaume-Uni durant la première guerre mondiale ainsi que pour les veuves d'anciens combattants qui ont résidé au Canada pendant 20 ans. Je regrette qu'on n'ait pas prévu le versement d'allocations à ceux qui doivent pour des raisons de santé aller vivre en dehors du Canada. Ils sont très peu nombreux et doivent surmonter des circonstances très difficiles. J'ai trouvé très pénible la réponse que le ministre a donnée l'autre jour à la question que j'avais posée à ce sujet. Je souhaite vraiment que cette question qui importe tellement, ne serait-ce qu'à peu de gens, fasse l'objet d'un nouvel examen par le ministre.

Quant à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, disons que mes commettants anciens combattants souhaitent toujours voir le Gouvernement diminuer la superficie exigée en ce qui concerne les petits lopins visés par cette mesure. Ils voudraient bien aussi que toutes les mesures qui intéressent à la fois la question du logement et les anciens combattants ressortissent désormais aux fonctionnaires chargés de l'application de cette loi. Ils n'aiment pas commencer à discuter avec les fonctionnaires de ce service pour avoir ensuite à passer à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Les femmes de ma circonscription ont manifesté l'intérêt qu'elles portaient à l'assurance-santé nationale, à l'amélioration des

pensions d'invalidité, aux lois relatives aux pensions de vieillesse, aux droits de succession et à la création d'un Conseil du Canada. Je devrai revenir sur ces questions au cours de la présente session.

Un mot, ici, des travaux publics. D'abord je dois dire que mes commettants s'intéressent au plus haut point à la route transcanadienne. Ils tiennent beaucoup à ce qu'on étudie tous les parcours possibles. J'ai relevé ces derniers temps dans la *Review* de Revelstoke du 1er décembre, un article intitulé: "Winters déclare que le parcours de la passe de Rodgers est le plus probable." Ainsi donc le ministre parle de ce parcours-là comme de celui de Big-Bend. Il y a une autre route à laquelle on n'a pas apporté une attention suffisante. Il s'agit de la route de la passe de Jumbo qui va d'Invermere jusqu'à la région de Kootenay et ensuite vers le nord jusqu'à Revelstoke. Je souhaite ardemment, au nom de mes commettants, que le gouvernement fédéral use de son influence auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique pour qu'une étude sérieuse de cette route soit faite. Nous avons le temps de nous assurer, avant qu'une décision soit prise, que nous choisissons la bonne route pour ce tronçon de la route transcanadienne.

Je prie aussi le ministère des Travaux publics, au nom de la Chambre de commerce de Trail et d'autres groupements, d'examiner de nouveau la possibilité d'enlever l'île de Rock, ce qui atténuerait en même temps les dangers d'inondation à Trail. Je sais que les ingénieurs ont été d'avis que l'enlèvement de l'île n'entraînerait pas ce résultat désiré. Cependant, il y a des ingénieurs en vue de ma circonscription qui ne sont pas encore persuadés que l'enlèvement de l'île de Rock n'assurera pas une plus grande protection à Trail en temps d'inondations, et à peu de frais.

J'aimerais aussi qu'on examine la possibilité de dragage de la Kootenay dans la région de Creston. Un certain dragage a été fait il y a quelques années. Je ne sais si la question relève du ministère des Travaux publics ou de la Commission mixte internationale, mais j'aimerais qu'on songe à la possibilité de draguer la rivière Kootenay entre le lac Kootenay et la frontière internationale, afin d'abaisser le niveau de la rivière et d'éviter une érosion excessive des digues aménagées autour des champs de blé et d'autres biens de cultivateurs dans la région de Creston.

J'estime aussi qu'on devrait faire des travaux de dragage à l'embouchure du Columbia près d'Arrowhead. Le Columbia a changé de cours en ces dernières années. Si on draguait son chenal principal primitif de manière à détourner le cours principal des eaux dans le lac principal plutôt que dans l'embranchement septentrional, on éviterait l'accumulation rapide de vase dans le chenal à l'entrée des quais d'Arrowhead; on diminuerait aussi les difficultés qui se posent lorsque de grandes nappes de glace descendent le Columbia en hiver, ce qui rend la navigation très périlleuse à certaines périodes.

Je voudrais aussi qu'on vote de nouveaux crédits pour poursuivre le bon travail accompli sur la rivière Duncan. J'ai remonté cette rivière pendant plusieurs milles l'été dernier et j'ai constaté qu'en enlevant les amas de billes et en redressant le cours de la rivière, elle pourrait de nouveau devenir navigable entre le lac Duncan et le lac Kootenay. Quelques mots maintenant à l'intention du ministre des Transports. Je m'efforce de penser à tout le monde. J'ai causé avec les capitaines des traversiers pour les voyageurs sur les lacs Arrow ainsi qu'avec les capitaines des remorqueurs qui transportent des billes et des concentrés jusqu'au terminus des chemins de fer. Le gouvernement provincial a récemment établi un service pour le transport des voyageurs entre Beaton et Nakusp. Par suite du changement d'horaires, les traversiers doivent souvent faire la navette le soir pendant les mois d'hiver et les capitaines des traversiers et des remorqueurs ont tous proposé qu'aux fins de la sécurité, on installe des feux clignotants à Cape-Horn, Albert-Point, Johnson-Point et Whiskey-Point entre Nakusp et Beaton.

Je me permets de signaler au ministre qu'il existe une grande demande constante pour des postes de relais à faible puissance à Nakusp, Roseberry et Balfour, afin d'assurer un meilleur service à ces bons citoyens qui sont encore privés d'une réception radiophonique satisfaisante des postes canadiens.

Quant au ministre du Revenu national (M. McCann), je lui signale que les habitants de Castlegar aimeraient qu'on prenne des dispositions à l'aéroport de cet endroit pour l'inspection douanière et qu'on améliore le passage en douane entre Nelway et Nelson. Les habitants de ma région aimeraient qu'on leur assure un service de 24 heures à Patterson. En outre, je suis d'avis qu'on devrait permettre aux visiteurs américains qui empruntent le fleuve Columbia pour venir des États-Unis dans les lacs Arrow, de se présenter à la douane à Trail plutôt qu'à Waneta, à cause des dangers que comporte la navigation. Rien à Waneta n'indique l'endroit où ils sont censés se présenter. Ils doivent amener leurs embarcations coûteuses sur des grèves accidentées. Ils doivent se présenter à Waneta juste à un endroit où ils pénètrent dans des eaux très dangereuses qui s'écoulent en torrents, en remous, et ainsi de suite. J'engage le ministre à prendre cette très modeste demande en considération. De fait, je repré-

sente des gens très raisonnables dont les requêtes sont toujours très modérées.

Je constate qu'il me reste cinq minutes; je dirai donc un mot ou deux du développement du bassin du Columbia. C'est l'industrie de la fourrure qui, au début de la colonisation des Kootenays, s'est développée la première. Ensuite sont venues l'industrie minière, l'industrie forestière, l'agriculture et la fructiculture. On se préoccupe maintenant, partout en Colombie-Britannique, de la mise en valeur sur une vaste échelle des ressources hydrauliques. On a débattu à la Chambre et en comité la loi sur les améliorations des cours d'eau internationaux et on a élargi la base de l'entente relative à ce vaste projet de mise en valeur au Canada et aux États-Unis.

Je crois que cette mesure jette les fondements d'une mise en valeur méthodique, scientifique et appropriée de ces cours d'eau internationaux au Canada. En octobre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir le sénateur Richard L. Neuberger, membre du comité des affaires intérieures et insulaires du sénat des États-Unis. J'ai reçu des lettres et des appels téléphoniques à se sujet. J'ai eu l'occasion, ce qui m'a fait grand plaisir, de prendre les arrangements nécessaires pour l'itinéraire de sa visite dans la région de Kootenay. Je dois dire que nous avons tous été très enchantés de son séjour parmi nous.

Peut-être commencez-vous à vous impatienter quelque peu, monsieur l'Orateur; j'aurai terminé dans un instant. Puisque je ne peux pas traiter le sujet plus à fond, je conseille à tous les députés de lire le rapport que le sénateur a soumis à ce comité. Ce rapport est daté du 15 décembre de l'an dernier et on peut s'en procurer des exemplaires de Washington. C'est un document très impartial, très complet et très instructif.

On peut dire, je crois, que la population de ma circonscription et de tout le bassin du Columbia en Colombie-Britannique réclame de l'action. Elle demande la collaboration entre tous les gouvernements, celui du Canada, celui de la Colombie-Britannique et celui des États-Unis. Elle demande l'établissement d'une autorité régionale du bassin du Columbia, mesure qui a été proposée pour la première fois par des membres de notre groupe en 1949. Je suis heureux de constater que les membres du parti conservateur-progressiste appuient ce point de notre programme. D'après nous, c'est une excellente occasion d'entreprendre un programme de placements publics et d'assurer la collaboration entre tous les gouvernements, entre les autorités publiques et privées des services hydro-électriques, dans l'intérêt et à l'avantage de la population du bassin de la rivière Columbia au Canada, et de la population du Canada dans son ensemble.

M. N. C. Schneider (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, je profiterai de l'occasion que le débat sur le discours du trône offre à chaque député d'exposer les problèmes et les vœux de ses commettants. On dit que les députés signalent avec fierté et envisagent avec alarme: je ferai l'un et l'autre ce soir.

Je rappelle d'abord le grand honneur dont Waterloo-Nord a été l'objet quand on a choisi les Dutchmen de Kitchener-Waterloo, de la ligue senior de hockey de l'Ontario, pour représenter le Canada aux jeux olympiques de 1956, qui se dérouleront à Cortina, en Italie. Ceux qui ont vu cette équipe au jeu savent qu'elle méritait hautement ce grand honneur. Elle a fait preuve, dans notre jeu national, d'un style propre, rapide, et d'un bon jeu d'ensemble. Ses membres sont parmi les plus légers de la ligue, mais ils sont rapides. Ils peuvent encaisser et, si on les y pousse, ils peuvent aussi jouer dur. J'ai voulu dire combien nous sommes fiers de cette équipe de joueurs de hockey, mais je rappelle qu'elle est aussi votre équipe à tous. Presque toutes les nationalités qui composent notre population sont représentées au sein de cette équipe des jeux olympiques; les Écossais y sont représentés par des joueurs qui ont nom McKenzie et Logan. Comment pouvons-nous perdre quand le capitaine se nomme McKenzie? Woodall et White représentent les Anglais, Brodeur et Théberge, les Français, Laufman et Martin, les Hollandais de Pennsylvanie, ainsi de suite. Elmira, la plus réputée parmi les petites villes du Canada dans le domaine du hockey, qui est située dans le nord de ma circonscription, a donné trois de ses fils à cette magnifique équipe.

Vous serez sans doute intéressé à savoir ce que font les membres de cette équipe, monsieur l'Orateur. Chacun représente bien le type du jeune Canadien. Deux sont professeurs de *high school;* trois sont vendeurs; deux sont étudiants de collège; un est travailleur forestier et un autre, briqueteur; trois sont charpentiers. Tous s'occupent régulièrement d'un métier ou d'une profession.

Le nom *Dutchmen* est utilisé depuis des années, en l'honneur des Hollandais de Pennsylvanie qui ont colonisé Waterloo au début du XIX[e] siècle. L'équipe a joué des parties de pratique en Écosse et en Tchécoslovaquie avant la partie d'ouverture des jeux olympiques, le 26 janvier. Elle a non seulement gagné ces parties, mais elle a aussi mérité l'admiration de ses adversaires pour son bel esprit sportif. Les députés souhaitent assurément à ses membres un heureux voyage, la victoire dans leurs rencontres et un retour sans encombres le 10 février.

Je rappelle aux députés que c'est aujourd'hui le premier jour de l'émission du nou-

veau timbre dédié au hockey, œuvre artistique remarquable, qui est tout à l'honneur du ministère des Postes.

Les villes et villages du comté de Waterloo sont très industrialisés. Les régions rurales ont une agriculture très avancée et on y trouve des troupeaux de bestiaux et de porcs de race pure qui comptent parmi les meilleurs, ainsi que des cultures bien diversifiées.

Nos cultivateurs et nos producteurs laitiers suivent de près les problèmes que pose la vente du beurre de fabrication canadienne, ainsi que celle des graisses et des huiles d'origine animale. Je désire appeler l'attention de la Chambre sur un problème qui touche sérieusement tous les éleveurs canadiens et est responsable en partie de la diminution constante des revenus des cultivateurs. Les revenus en espèces des cultivateurs ont atteint, en 1952, 2,800 millions de dollars. En 1954, ils s'étaient affaissés à 2,300 millions, diminution de 471 millions 500 mille dollars, ou de 16 p. 100. Vu l'augmentation constante du barème des salaires industriels dans nos villes, il faut mettre fin à ce déséquilibre. Au cours des quelques minutes qui suivent, je vais soumettre une idée qui aidera considérablement à augmenter les revenus de tous les éleveurs. Elle pourvoira de nouveau nos propres cultivateurs de bons dollars canadiens, au lieu d'en donner à des cultivateurs et à des planteurs étrangers.

Presque toutes les provinces nous ont fait entendre des appels en vue de maintenir le prix minimum du beurre canadien. Je suis certain que la décision favorable a été approuvée partout, je crois en toute franchise qu'un prix qui se rapprocherait davantage de celui des marchés mondiaux profiterait en définitive aux producteurs laitiers et réduirait les ventes de margarine. Quiconque a la moindre notion d'agriculture admettra que la production laitière est de nos jours le domaine le plus important de l'agriculture, qu'il faut la préserver et la maintenir sur une base solide. Une forte proportion d'élevage est essentielle à toute bonne entreprise agricole, non seulement pour varier la production, mais en vue de la fertilité du sol.

Il y a une autre industrie essentielle de notre pays qui, je crois, est presque entièrement oubliée. Elle constitue une partie indispensable de l'agriculture dans toutes les régions du Canada. Cette industrie fournit l'aliment principal qui se sert sur nos tables, et la question que je soulève se rapporte directement au revenu du producteur agricole ainsi qu'au coût définitif et aux prix de vente au consommateur.

A mesure que nous nous transformons d'une nation de travailleurs des champs, de travailleurs en plein air, en un pays d'ouvriers d'usine, d'employés de bureau, de gens enfermés, nos habitudes alimentaires changent de façon qu'il se trouve aujourd'hui parmi nous peu de personnes qui accepteraient les morceaux de viande de bœuf et de porc normaux, tels qu'ils proviennent des qualités supérieures de bétail et de porcs. Ils ne veulent pas de gras. Les graisses animales au Canada posent aujourd'hui un grave problème et j'estime qu'il est temps de faire face à la réalité, de faire preuve de sens pratique en prenant les mesures qui s'imposent afin de leur donner la place qui convient dans notre économie.

Les graisses animales canadiennes sont appropriées à notre climat; elles sont nécessaires. Nous pouvons maintenant préparer notre graisse de bœuf comestible et notre saindoux à un coût modéré et d'une manière qui élimine toutes les odeurs de graisse animale. L'enlèvement des odeurs de ces graisses exige des opérations analogues à celles qu'on exécute dans la préparation des huiles végétales, et le produit est égal et même supérieur aux dérivés d'huiles végétales en valeur nutritive et du point de vue de ses qualités de friture. On peut réfuter tout argument selon lequel les graisses animales sont plus engraissantes que les huiles végétales dans notre régime alimentaire en disant que les animaux s'engraissent des mêmes provendes végétales. La graisse est toujours de la graisse, qu'on l'absorbe sous forme de beurre, de margarine, de friture végétale, de saindoux ou de graisse de bœuf.

Très peu de gens se rendent compte de l'ampleur de notre importation d'huiles végétales étrangères et de ses conséquences sur notre industrie animale et notre industrie laitière. L'an dernier, le Canada a importé en tout 232,797,000 livres d'huiles comestibles étrangères. Cela comprend l'huile brute ou non raffinée et l'huile obtenue à partir de graines importées. Ce chiffre n'impressionne guère la plupart des gens, sauf si l'on établit une comparaison. Un wagon-citerne transporte 60,000 livres d'huile végétale. Si la totalité de cette huile végétale comestible et importée pour une année défilait devant vous, il faudrait 77 trains de 50 wagons-citernes.

Je ne m'arrêterai pas à expliquer comment ce gros volume d'affaires relatif à l'huile végétale s'est constitué. Au début, les huiles comme celles d'arachides, de graines de coton, de palme, de coprah et de fèves de soja se vendaient bien meilleur marché que les graisses animales du Canada et leur saveur douce ou plutôt leur manque total de saveur semblait les faire préférer aux graisses animales. Les procédés modernes suppriment ces odeurs et les qualités de friture du saindoux pur sont supérieures à toute friture végétale

[M. Schneider.]

pure ou mélangée. Il est temps que le Gouvernement s'occupe de réglementer cet afflux d'huile importée afin que les produits de l'huile animale canadienne puissent obtenir la place qui leur revient et un cours qui soit plus proche de leur prix de revient effectif.

Je demanderais à la Chambre de porter une attention particulière à la déclaration qui va suivre, car elle forme la base de ma thèse. Le préparateur de viandes paie aujourd'hui les porcs environ 23c. la livre. Lorsque l'animal abattu est découpé en tranches, il doit enlever de 1½ pouce à 2½ pouces du lard des jambons, des échines et des jambonneaux de façon qu'il n'en reste plus qu'un quart de pouce comme le demande maintenant le consommateur. Il y a également le saindoux qui est extrait par fusion de ces graisses excédentaires. La préparation de ces graisses excédentaires est une opération coûteuse entraînant une perte de poids de 33 p. 100 et l'emploi de charbon, de main-d'œuvre et d'équipement qui reviennent cher. Les graisses excédentaires que l'entrepreneur a acheté 23c. la livre deviennent du saindoux qui coûte environ 36c. la livre en vrac, sans compter les frais d'emballage, d'expédition ou d'amortissement.

J'ai des rapports actuels des marchés qui offrent des wagons-citernes de pur saindoux canadien de haute qualité à 11½c. la livre. De petits abattoirs offrent du saindoux au détail à 12c. la livre, alors qu'il leur en coûte 36c. la livre pour le produire. Étant donné que la quantité de lard excédentaire varie sur chaque porc, de 19 livres sur un porc de la classe A à 35 livres sur un porc de la classe C, il est difficile de calculer le montant de la perte par porc. Je suis sûr que tout entrepreneur admettrait qu'aux prix actuels, on perd quatre dollars par porc à cause de la graisse excédentaire. Si l'on songe que 5 millions de porcs sont abattus chaque année, nous arrivons à une perte totale de 20 millions de dollars pour l'industrie. Ces chiffres varieront en fonction de l'excès de gras enlevé par le transformateur et du nombre de porcs lourds abattus.

Il en est de même du bœuf. Le gras de bœuf se vend en moyenne 15c. la livre environ, poids vif. Ce prix moyen comprend les 11c. la livre pour le bétail de moins bonne qualité jusqu'aux 19 et 19½c. la livre pour les meilleures qualités. J'arrive à une moyenne de 15c. qui me paraît juste. Chaque carcasse donne environ 65 livres de gras excédentaire. Une fois qu'il a subi le même coûteux procédé d'extraction et de diminution, il revient à environ 40c. la livre pour le transformateur. On peut alors se procurer n'importe quelle quantité de moelle de bœuf comestible à 10c. la livre, à pleins camions citernes. L'an dernier, au Canada, sur la vente de 1.635,000 têtes de bétail inspectées, il y a eu une perte totale de $31,882,000, calculée à raison de $19.50 par tête.

Je tiens à préciser maintenant que je ne préconise pas d'embargo sur toutes les huiles végétales importées. Si la liberté veut dire quelque chose au Canada, j'estime que la personne qui veut utiliser la margarine doit avoir le droit de le faire. Nous savons tous que le bas prix de ce produit a beaucoup aidé les grosses familles à revenus faibles ou modérés.

La perte totale de plus de 51 millions de dollars afférente à l'alinéation de cet excédent de gras animal est attribuable à l'importation, en 1954, de 232,797,000 livres d'huiles végétales étrangères. Ne serait-il pas raisonnable de contingenter ces importations en vue d'encourager les apprêteurs de bétail canadien à transformer le gras animal? Si le gras animal canadien pouvait se vendre à un prix égal à celui des produits raffinés d'huile végétale importée, le transformateur pourrait verser au cultivateur un prix beaucoup plus élevé pour son bétail ou vendre les coupes à bien meilleur compte au consommateur. Sur les 232 millions de livres d'huile végétale comestible importée, 103 millions de livres ont servi à la fabrication de friture. Est-il raisonnable d'importer cette huile lorsque nous avons d'excellentes matières grasses canadiennes qui peuvent servir à la même fin tout en rapportant un juste revenu à l'agriculteur canadien?

Nous devrions au moins mettre un frein à l'importation croissante d'huile végétale comestible, et l'empêcher d'augmenter. A mesure que notre pays se développera, une telle mesure jouera à l'avantage de nos excellents gras et huiles canadiens.

Je dois avouer que je n'éprouve aucun plaisir à aborder un problème qui s'aggrave depuis quelques années pour les ouvriers de la chaussure de caoutchouc de ma circonscription et de trois circonscriptions du Québec, celles de Granby, St-Jérôme et Lachine.

L'industrie canadienne de la chaussure de caoutchouc a cent ans. Tout récemment encore elle employait autant que 7,500 personnes, dont les deux tiers dans le Québec et le tiers dans l'Ontario. L'habileté et l'adresse requises dans ce métier se sont développées au cours des générations et la chaussure canadienne a établi une norme de qualité reconnue dans le monde entier.

Il n'y a pas longtemps, nous exportions beaucoup de chaussures. Cultivateurs, pêcheurs, bûcherons et mineurs reconnaissaient la qualité supérieure de nos produits et nos fabriques travaillaient à plein rendement. Il n'était guère surprenant de voir d'autres pays

s'engager dans cette industrie et mettre au point un porduit copié exactement sur nos modèles. Étant donné leur main-d'œuvre à bon marché et leur coût de revient moins élevé, ces pays ont pour ainsi dire accaparé tous nos débouchés. Mais ce qui est encore surprenant, c'est que ces entreprises de niveau inférieur qui paient des salaires de famine ont pris pied dans le domaine de la chaussure au Canada dans une mesure telle que si cet état de choses continuait, cette industrie canadienne vieille de cent ans serait certainement vouée à la disparition.

Les articles les moins difficiles à fabriquer sont naturellement les premiers à être supprimés. Les importations canadiennes de chaussures en toile et en caoutchouc ont débuté en 1949; elles envahissent maintenant 54 p. 100 du marché canadien avec 2,186,928 paires importées durant les dix premiers mois de 1955. Les ventes au Canada de chaussures canadiennes ont accusé une réduction correspondante. Les chaussures imperméables en caoutchouc, qui sont des articles différents, entrent maintenant au Canada en quantités de plus en plus fortes. Les importations de chaussures de caoutchouc et de caoutchoucs s'établissent maintenant à 945,-652 paires et ont représenté 8½ p. 100 des besoins canadiens au cours des dix premiers mois de 1955, alors qu'elles n'en constituaient que moins que 1 p. 100 en 1949.

Cette perte d'affaires a eu pour conséquence sur l'emploi au Canada de réduire de 7,350 en 1948, à 4,500 en 1955, le personnel employé. Quelques fabriques de caoutchouc ont cessé la confection de la chaussure pour occuper ces ouvriers à la confection des pneus. On trouve certaines de ces fabriques de chaussures dans les petites villes où les gens ne peuvent trouver guère d'autre emploi.

Nos concurrents de l'étranger, principalement à Hong-Kong, mais aussi au Japon et dans d'autres pays où les salaires sont bas, ont profité du coût peu élevé de la main-d'œvre. Les salaires dans ces pays sont tellement bas que le niveau d'existence est complètement différent; on paye les ouvrières .07c. l'heure comparativement à $1.45 l'heure pour le même travail au Canada. A Hong-Kong, les hommes gagnent de .10 à .15c. l'heure.

Nous savons que cet état de choses constitue un véritable problème pour le ministère du Commerce, car nous devons acheter des marchandises de ces pays si nous voulons qu'ils continuent d'acheter notre blé. Un droit tarifaire plus élevé ne constituerait pas une solution. Une évaluation équitable aux fins de la douane, en se fondant sur des frais de production équitables au Canada, aiderait, mais je suis d'avis que l'établissement d'un contingent constituerait un bon moyen de réglementer cette concurrence injuste.

Tous les membres de la Chambre reconnaîtront, je pense, que nous ne pouvons permettre l'élimination de cette industrie. S'il survient des difficultés, nous pouvons être assurés que nous ne pourrons compter sur Hong-Kong ni sur le Japon pour nous fournir ce produit essentiel très important pour les forces armées, le cultivateur, le mineur, le pêcheur et tous les Canadiens.

Aucune disposition des accords commerciaux actuels n'empêche ces pays, où le niveau de vie est au-dessous de la normale, de s'emparer de notre industrie de la chaussure de caoutchouc; ils travaillent déjà à la production de pneus d'automobiles et de camions. Une délégation japonaise a récemment rendu visite à un fabricant canadien de chaussures et lui a hardiment proposé un marché très profitable s'il voulait consentir à cesser sa production et permettre aux Japonais de lui fournir tout ce dont il aurait besoin, selon ses propres modèles et devis.

Les quatre députés qui représentent des circonscriptions où il existe des établissements de fabrication de chaussures en caoutchouc prient instamment la Chambre de songer sérieusement à l'avenir des 4,500 ouvriers qui restent et qui fabriquent un produit essentiel. Lorsqu'on a annoncé la signatures des accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce, il a été clairement expliqué que si une industrie canadienne était menacée, on pourrait invoquer des dispositions abrogatoires. Les trois députés de Québec sont, comme moi, d'avis que c'est bien là une situation qui constitue une menace; ensemble nous vous prions d'étudier sérieusement ce problème.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je me contenterai de quelques mots d'introduction ce soir et, avec votre permission, je m'en tiendrai aux remarques des deux orateurs qui m'ont précédé. Je me trouve, je crois, dans une heureuse situation ce soir, étant donné le genre de discours qu'ont prononcés les deux députés qui m'ont précédé.

L'honorable député de Waterloo-Nord (M. Schneider) nous a dit que l'équipe qui s'efforce de remporter les honneurs olympiques pour le Canada cette année est l'équipe bien connue des *Dutchmen* de Kitchener-Waterloo. Je désire informer la Chambre qu'un des principaux joueurs de cette équipe, de fait le capitaine, vient de ma ville natale. Jack McKenzie a été elevé à Brandon et a joué pour les *Wheat Kings* de cette ville au début des années 50. Il a grandi près de chez moi et faisait partie du même groupe

que fréquentaient mes garçons. Je suis sûr que, grâce à un aussi excellent sujet de l'Ouest, les *Dutchmen* auront du succès outremer.

Je n'occupe pas tout à fait la même place que l'an dernier à la Chambre car on m'a déplacé un peu vers la gauche. Je tiens à vous assurer cependant que ce déplacement n'est que géographique. En écoutant mon bon ami et collègue, l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), je me suis dit que si on m'avait demandé, dans ma circonscription, de dire ce que je pense de certains membres de la Chambre, j'aurais déclaré que l'honorable député de Kootenay-Ouest est le plus conservateur des cécéfistes. Il nous a exposé ce soir une excellente dissertation conservatrice. Je ne sais pas lequel de nous deux influence l'autre depuis que je me suis déplacé vers ce coin-ci de la Chambre.

Plutôt que d'aller plus loin ce soir, je me demande s'il me serait possible de proposer le renvoi du débat.

(Sur la motion de M. Dinsdale, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats*, en conformité de l'article 39 du Règlement.)

ÉMIGRATION DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS

Question n° 4—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. Durant chacune des années 1954 et 1955, combien de personnes ont émigré du Canada aux États-Unis?

2. Sur ce nombre, combien étaient titulaires de diplômes universitaires et combien, parmi celles-ci, détenaient un diplôme d'ingénieur?

3. Durant chacune des années 1954 et 1955, combien de personnes ont émigré des États-Unis au Canada?

Réponse de **l'hon. M. Pigerskill:**

1 et 2. Le gouvernement du Canada n'établit pas de statistique sur l'émigration du Canada aux États-Unis.

3. Au cours des années civiles 1954 et 1955, les immigrants venus des États-Unis au Canada se répartissent ainsi qu'il suit, d'après la statistique de la division de l'Immigration:

Année civile	Nombre
1954	10,110
1955	9,760x

De plus, il faut ajouter au nombre total d'immigrants ci-haut mentionnés le nombre des citoyens canadiens revenus résider en permanence au Canada après avoir résidé aux États-Unis. Voici la statistique pour les années 1954-1955:

Année civile	Nombre de canadiens revenus au pays
1954	4,516
1955	3,554 (11 mois)

x Les données statistiques pour le mois de décembre ne sont pas encore disponibles.

ENTREPOSAGE ET VENTE DU BEURRE

Question n° 8—**M. Blair:**

1. Au 1er janvier 1956, combien y avait-il de livres de beurre dans les entrepôts?

2. Sur cette quantité, quel était le total des stocks entreposés antérieurement au 1er juillet 1955?

3. A quels pays a-t-on vendu du beurre depuis le 1er juillet 1955?

4. Combien de livres a-t-on vendues à chaque pays et à quel prix la livre dans le cas de chaque expédition?

Réponse du **très hon. M. Gardiner:**

1. Le Bureau de la statistique signale qu'il y avait 100,030,000 livres de beurre de fabrique en entrepôt au 1er janvier 1956.

Sur cette quantité, l'Office du soutien des prix agricoles en possédaient 81,215,517 livres.

2. On ne dispose d'aucun renseignement sur les stocks détenus par des particuliers et entreposés avant le 1er juillet 1955, mais l'Office du soutien des prix agricoles détenait encore 36,548,517 livres de beurre en entreposage, qui avaient été achetées avant le 1er juillet 1955.

3. De faibles quantités de beurre ont été vendues à quelques pays depuis le 1er juillet 1955, par les voies régulières du commerce canadien, et le gouvernement a vendu du beurre en vue de l'exportation à partir du littoral canadien. Les documents indiquent que le beurre vendu à des fins d'exportation et provenant de stocks de l'État était destiné à l'Allemagne orientale et à la Tchécoslovaquie.

4. Les ventes de stocks de l'État expédiés depuis le 1er juillet 1955 comprennent 6,024,760 livres en deux envois acheminés vers l'Allemagne orientale à raison de 37c. la livre franco quai à Montréal et 895,639 livres acheminées vers la Tchécoslovaquie à raison de 39c. la livre franco quai à Montréal.

POURSUITES INTENTÉES AUX SOCIÉTÉS DE PAPIER D'EMBALLAGE

Question n° 27—**M. MacInnis:**

1. Quels étaient les procureurs de la Couronne lors des poursuites intentées aux sociétés de papier d'emballage à Vancouver en 1955?

2. Quelles sommes a-t-on versées à ces procureurs *a*) en honoraires, *b*) à titre d'indemnité pour débours?

Réponse de **l'hon. M. Garson:**

1. G. S. Wismer, C.R., et L. H. Jackson, tous les deux de Vancouver.

2.

	Honoraires	Pour débours	Total
	$	$	$
G. S. Wismer, C.R.	23,421.82	1,482.36	24,904.18
L. H. Jackson	18,469.50	1,426.99	19,896.49
Total	41,891.32	2,909.35	44,800.67

POURSUITES INTENTÉES AUX SOCIÉTÉS DE PAPIER FIN

Question nº 28—**M. MacInnis:**

1. A-t-on intenté des poursuites contre les sociétés de papier fin de Vancouver qui, prétendait-on, enfreignaient les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

2. Si l'on a intenté de telles poursuites, quels étaient les procureurs de la Couronne?

3. Quelles sommes a-t-on versées à ces procureurs *a*) en honoraires, *b*) à titre d'indemnité pour débours?

Réponse de **l'hon. M. Garson:**

1. Non. Le rapport de l'enquête sur les prétendues coalitions des fabricants, distributeurs et vendeurs de papiers fins, qui a eu lieu en octobre 1952, a indiqué les noms de sept fabricants et de trente-deux grossistes qui auraient fait partie de coalitions. Tous les fabricants et la majorité des grossistes se trouvaient dans l'Ontario et le Québec. Une seule poursuite a été intentée en Ontario; elle mettait en cause des gens de l'Ontario et de Québec.

2. Voir la réponse au nº 1.

3. Voir la réponse au nº 1.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 janvier 1956

La séance est ouverte à onze heures.

MINISTÈRE DES POSTES

PETERBOROUGH—QUESTION RELATIVE À L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Postes ou à son adjoint parlementaire. Je n'ai donné aucun préavis, mais je pense qu'ils peuvent répondre. Voici la question. En dépit des protestations soulevées d'un littoral à l'autre contre la violation de l'intimité des employés, le ministère des Postes donne-t-il suite à son projet d'installer des téléviseurs d'espionnage au bureau de poste de Peterborough?

M. Dufresne: Les dirigeants des postes ont eu tort.

(Plus tard)

M. Fraser (Peterborough): Le ministre des Postes étant maintenant à son siège, pourrait-il répondre à la question que je posais il y a quelques instants?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Ainsi que l'a signalé l'honorable député, je n'étais pas à la Chambre lorsqu'il a posé sa question. Aurait-il l'amabilité de la répéter?

M. Fraser: C'est de ma faute. Je croyais que l'un des ministres avait fait part de ma question au ministre des Postes. Le ministère des Postes doit-il poursuivre l'installation de téléviseurs d'espionnage au bureau de poste de Peterborough, malgré les protestations qui se sont élevées dans tout le pays contre l'usage de tels appareils?

L'hon. M. Lapointe: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, ainsi qu'on l'a déjà signalé, l'installation de caméras de télévision au bureau de poste de Peterborough n'est faite purement qu'à titre d'essai, et c'est ainsi qu'il faut la considérer. Ces appareils sont destinés, s'ils se révèlent utiles et économiques et donnent de bons résultats, à remplacer les galeries d'observation qui existent déjà dans les bureaux de postes de tout le pays et sont en usage depuis 60 ans dans le service postal, me dit-on, non seulement au Canada mais dans d'autres pays. Ces appareils ne serviraient qu'aux seules fins auxquelles les galeries d'observation sont destinées et auxquelles elles servent actuellement. Si, je le répète, ils se révèlent utiles, économiques et pratiques lorsqu'on les aménagera ailleurs, ils ne seront employés que dans ces circonstances et conditions.

INSTALLATION DE PORTES DANS LES SALLES DE TOILETTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre des Postes, à propos du bureau de poste de Peterborough. Se propose-t-on d'installer des portes dans les salles de toilette du bureau de poste de Peterborough?

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai l'impression que des honorables députés profitent du temps réservé aux questions pour s'épargner une certaine somme de correspondance.

M. Fraser (Peterborough): Mais non!

M. l'Orateur: Autant que j'en puisse juger, la question n'a sûrement pas un caractère d'urgence nationale.

M. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, les employés des postes partout au Canada estiment qu'il est urgent de faire installer des portes dans les salles de toilette.

M. l'Orateur: J'ai beaucoup de considération pour les opinions des postiers du pays, mais, malheureusement, ils ne font pas partie de la Chambre et n'occupent pas non plus le fauteuil.

TARIF-MARCHANDISES

BOIS D'ŒUVRE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RELÈVEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. A-t-il reçu des protestations contre l'augmentation de 7 p. 100 que l'on proposerait d'appliquer au transport du bois d'œuvre à partir du 25 février de cette année? Dans le cas de l'affirmative, voudrait-il dire à la Chambre ce qu'en pense le chemin de fer National-Canadien?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall), l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), l'honorable député de Nanaïmo (M. Cameron) et l'honorable représentant de New-Westminster (M. Hahn) m'ont tous signalé le projet de relèvement du taux de transport du bois d'œuvre et des produits forestiers expédiés de l'Ouest canadien vers l'Est de notre pays.

M. Philpott: Et l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) également.

L'hon. M. Marler: Et l'honorable député de Vancouver-Sud, comme le fait remarquer l'honorable député lui-même. Je tiens tout simplement à dire aux députés que les deux chemins de fer ont présenté à la Commission des transports une demande d'augmentation du taux dont je viens de parler. Ceux qui s'opposent à cette augmentation auront 30 jours, à compter, sauf erreur, du 25 février, pour soumettre leurs protestations à la Commission des transports.

Pour ce qui est de la question plus précise de savoir si j'ai reçu des communications à ce sujet, je tiens à dire que j'ai reçu un télégramme du secrétaire administratif de l'Association des industriels du bois de l'intérieur me demandant d'user de tous les moyens dont je dispose pour empêcher, dans l'intérêt de l'industrie du bois de la Colombie-Britannique, ce relèvement injuste et inutile de 7 p. 100 du tarif canadien. J'ai transmis le télégramme à la commission des transports.

ACCORD RELATIF AU PAS-DU-NID-DE-CORBEAU —DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UN RELÈVEMENT DES TAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. A-t-on signalé au ministre un récent communiqué de presse dans lequel le président du Pacifique-Canadien affirme que les taux relatifs au Pas-du-Nid-de-Corbeau n'étaient ni justes ni raisonnables? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous assurer qu'on ne relèvera pas les taux applicables au Pas-du-Nid-de-Corbeau?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): En réponse aux questions de l'honorable député, je dois dire qu'on ne m'a pas signalé le communiqué de presse qu'il vient de mentionner. Pour ce qui est des taux relatifs au Pas-du-Nid-de-Corbeau, nous ne songeons pas en ce moment à les relever.

[M. Hahn.]

LES CÉRÉALES

DÉPLACEMENT DE WAGONS À MARCHANDISES VIDES VERS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. T. Knight (Saskatoon): J'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné avis par le courrier d'hier soir. Vu la pénurie de wagons à marchandises destinés au transport des céréales de l'Ouest, le ministre peut-il nous dire s'il est exact que le National-Canadien achemine un grand nombre de wagons vides depuis Edmonton jusqu'en Colombie-Britannique afin, vraisemblablement, d'aller y chercher le bois dont il vient de parler? Peut-il nous donner des chiffres, si la chose est exacte, et pourrait-il aussi donner à entendre à la direction qu'il vaudrait peut-être mieux acheminer des wagons chargés de marchandises?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): L'honorable député a évidemment eu l'obligeance de me faire tenir avis de sa question, mais elle ne m'est arrivée qu'il y a trois quarts d'heure à peine, de sorte que je n'ai pas eu le temps de rassembler les renseignements nécessaires pour lui donner une réponse. J'essaierai de le faire demain.

LE CABINET

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LA REPRÉSENTATION DU SUD DE L'ONTARIO AU SEIN DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George H. Hees (Broadview): Eu égard au résultat de la récente élection complémentaire dans la circonscription de Spadina, le premier ministre nous dira-t-il si la grande ceinture industrielle du sud ontarien peut espérer être représentée d'ici peu au sein du ministère?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'une question à laquelle je doive répondre à l'appel de l'ordre du jour.

LA DÉFENSE NATIONALE

ENTRAÎNEMENT AU BOMBARDEMENT EN PIQUÉ —INTERPELLATION AU SUJET DE L'EMPLOI DE L'AÉRONEF CHIPMUNK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale ou, en son absence, à son adjoint parlementaire. L'entraînement au bombardement en piqué, tel qu'il était pratiqué pendant la seconde Grande Guerre

dans des avions Harvard, a-t-il été abondonné ou se poursuit-il à titre de partie intégrante du programme de formation? Le Chipmunk n'a-t-il pas remplacé le Harvard comme avion de premier entraînement?

M. J.-A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): En l'absence du ministre, qu'il me soit permis de considérer ces questions comme avis de demande de renseignements.

LE LOGEMENT

DEMANDE DE RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS CONSENTIS EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Claude Ellis (Regina): J'ai une question à poser au ministre des Travaux publics ou à son adjoint parlementaire. Étant donné que, d'après un article du *Globe and Mail*, le conseil métropolitain de Toronto aurait déclaré dans son mémoire à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques que moins du tiers...

Des voix: Règlement!

M. Ellis: ...des familles de la région ont le revenu minimum nécessaire pour obtenir un prêt sous le régime de la loi nationale sur l'habitation,...

Des voix: Règlement!

M. Ellis: ...le Gouvernement songera-t-il à abaisser le taux d'intérêt à l'égard de ces prêts afin que plus de petits salariés puissent satisfaire aux conditions?

M. Maurice Bourget (adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics): Je ne suis pas au courant de la déclaration, mais je me renseignerai et je tâcherai de fournir une réponse demain.

LES PÊCHERIES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—ALLUSION AU PROJET DU BARRAGE MORAN SUR LE FLEUVE FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries? J'ai discuté la question hier avec le ministre, mais je ne suis pas certain qu'il ait eu l'occasion de la porter à l'attention de son adjoint. Le ministère des Pêcheries ou le Gouvernement en général a-t-il reçu des exposés de faits de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique ou de tout autre organisme au sujet du projet de barrage Moran sur le fleuve Fraser? Dans le cas de l'affirmative, des pourparlers sont-ils en cours, afin de trouver le moyen de protéger les pêcheries tandis qu'on exploitera les ressources hydrauliques?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, comme je n'étais pas à Ottawa hier, je n'ai pas eu l'occasion de discuter la question avec les fonctionnaires du ministère. Je le ferai le plus tôt possible et je répondrai demain à l'honorable député.

POMMES DE TERRE

INTERPELLATION AU SUJET DE L'ENTENTE CONCLUE AVEC LES AMIDONNIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre de l'Agriculture. Une entente est-elle intervenue entre le Gouvernement ou le ministère de l'Agriculture et les amidonniers du Nouveau-Brunswick? Dans le cas de l'affirmative, quelle proportion par baril le Gouvernement va-t-il payer à l'égard des pommes de terres devant servir à la fabrication d'amidon en vertu du programme en cause?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Ainsi que je l'ai dit au député l'autre jour, lorsqu'il a parlé de cette question, nous avons fait une proposition aux gens du Nouveau-Brunswick. Cette proposition a été faite au gouvernement aussi bien qu'aux producteurs et nous sommes disposés à en assurer l'application. La proposition est exactement le texte du document que j'ai fait parvenir au député l'autre jour.

M. Montgomery: Dois-je comprendre que rien de plus n'a été fait?

Le très hon. M. Gardiner: Ainsi que le député l'a dit ici l'autre jour, nos fonctionnaires se sont rendus sur place. Je ne sais au juste s'ils sont de retour. Ils sont allés étudier la question avec les intéressés.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE D'UN AMENDEMENT QUI PERMETTRAIT DE DÉDUIRE LE COÛT DE L'OXYGÈNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre sait-il qu'on ne permet pas de déduire comme frais médicaux le coût de l'oxygène nécessaire pour maintenir un malade en vie? Cette décision a été confirmée par la commission d'appel de l'impôt sur le revenu. Le ministre songera-t-il à modifier la loi afin de remédier à cette situation injuste?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis au courant de la décision de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu. Selon la coutume suivie par tous mes prédécesseurs, nous examinons chaque année toutes les questions d'ordre fiscal.

FRUITS

POMMES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE—À PROPOS DES ENTENTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Son ministère a-t-il conclu une entente définitive avec les producteurs de pommes au sujet des propositions que le Gouvernement a formulées il y a deux semaines?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les propositions concernant les pommes sont à peu près au même point que les propositions intéressant les pommes de terre. Nous avons soumis les propositions aux autorités de la Nouvelle-Écosse et nous avons envoyé des fonctionnaires dans cette province pour qu'ils aient des entretiens avec elles.

LES ŒUFS

PROCÉDURE SUIVIE À L'ÉGARD DU PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria (Ont.)): Le ministre de l'Agriculture pourrait-il me dire si le gouvernement achète les œufs dont le prix baisse à un niveau inférieur au prix minimum de 38c.?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Les dispositions relatives aux œufs diffèrent un peu de celles qui ont trait au beurre. En vertu de ces dernières, il existe une offre permanente de 58c. la livre pour le beurre de la catégorie "A" mais en vertu des dispositions relatives aux œufs, nous nous sommes engagés à acheter tous les œufs dans les entrepôts le 1er décembre de l'année convenue. Entre-temps, il ne sera question pour nous que de prendre les œufs achetés au cours de l'année au prix minimum ou à un prix plus élevé. On tient compte de ces transactions durant l'année et on s'en occupe vers la fin de la saison.

M. Hodgson: Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre sait-il que les œufs se vendent actuellement aux centres de classement de 27c. à 35c., et 35c. pour ce qui est des œufs "A" gros ?

[M. Knowles.]

Le très hon. M. Gardiner: Trente-cinq cents est à peu près le prix. Il est de 38c., plus les frais d'administration au 31 décembre. A 35c., le prix serait encore au-dessus du minimum dans quelques régions rurales. La moyenne générale est de 32c.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le lundi 23 janvier, sur la motion de Mme Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Drew et le sous-amendement de M. Hahn.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, en tant que député de l'Ouest canadien je manquerais à tous mes devoirs si je ne saisissais pas dès à présent l'occasion de parler de la situation critique du marché des céréales qui s'est fait jour dans les Prairies.

L'automne dernier, les agriculteurs de ma région m'ont continuellement fait tenir des observations à ce sujet et, en plus de leurs doléances individuelles, j'ai aussi pu rencontrer les représentants des diverses organisations agricoles. Je me souviens qu'au cours d'une réunion avec le conseil d'administration de la fédération des agriculteurs du Manitoba, on nous a prévenus que les divers partis politiques à la Chambre ne devraient pas se servir de cette situation critique pour des fins politiques. Cet avertissement a été très nécessaire, à mon sens, monsieur l'Orateur, car, presque dès le début de la production du blé dans la région des Prairies, des politiciens se sont mêlés de la question du blé, ce qui n'a nullement aidé à établir clairement la situation.

A entendre d'autres députés de l'Ouest canadien parler de ce sujet, j'ai été fort réconforté de constater qu'il y a pas mal d'unanimité chez les membres de l'opposition indépendamment de leurs affiliations politiques. Autre fait encourageant à observer, il semble que, pour la première fois, l'opposition s'unira pour protester par son vote sur une question relative au bien-être de nos cultivateurs de céréales des prairies de l'Ouest. Depuis de longues années, un des problèmes à régler tient à la diversité des solutions et des opinions qui ont été formulées par les députés de l'Ouest au sujet des céréales; si nous votons à l'unisson sur la question, cela contribuera beaucoup à attirer l'attention du Gouvernement sur le problème.

Pour avoir un semblant de bon gouvernement sous notre régime démocratique, nous devons éviter les extrêmes. Cette tendance particulière à l'Ouest et fondée principale-

ment sur la persistance de l'instabilité économique, qui porte à pousser des principes extrêmes à leur conclusion, a sans doute joué contre le bien-être général de l'Ouest.

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je demanderais aux honorables représentants, qui sont censés écouter, de s'efforcer le plus possible de le faire.

M. Dinsdale: Ces divergences d'opinions, résultant dans une large mesure, de ce qu'on pousse des principes extrêmes à leur dernière conclusion, devraient être aplanies dans le cadre des partis nationaux et non à la Chambre des communes en fonction de la multiplicité des partis. Je tiens à faire remarquer de nouveau que c'est une des raisons pour lesquelles je me réjouis de constater cette unanimité en ce moment.

Malheureusement nous n'avons pas réussi à obtenir l'appui des députés de l'Ouest qui se rangent sous la bannière du Gouvernement, et cela se comprend fort bien. En écoutant les déclarations des divers ministres à qui il incombe directement de s'occuper de cette question, j'ai cru discerner de sérieuses divergences d'opinion dans la manière dont ils ont évalué le problème. Cela me rappelle la conclusion à laquelle en arrivait sir Winston Churchill lorsqu'il lui fallait parfois régler des problèmes urgents qui se posaient à la nation et qu'il devait consulter les économistes du jour. Il la résumait ainsi: "Chaque fois que je pose une question aux six plus grands économistes de l'Angleterre, je reçois sept réponses, dont deux de M. Keynes."

Après l'interprétation du problème donnée respectivement par chacun des ministres intéressés, je peux sans crainte reprendre les termes de sir Winston Churchill et dire que chaque fois que nous écoutons les réponses de divers ministres, le ministre du Commerce (M. Howe), le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), le ministre du Travail (M. Gregg) et le ministre des Finances (M. Harris), chacune de ces réponses est différente des autres, et nous en recevons deux du ministre du Commerce.

Cette conclusion s'impose principalement à la suite du discours prononcé en cette enceinte il y a à peine plus d'une semaine par le ministre du Commerce. Je l'ai écouté alors très attentivement, et j'ai depuis essayé avec tout autant de soin d'en analyser la version parue au hansard. En examinant la chose, j'en suis venu à la conclusion qu'il ne s'agissait que d'une tactique de diversion, un appel aux préjugés traditionnels des gens des provinces des Prairies pour diviser les députés de l'Ouest sur cette question. Le procédé n'était pas aussi subtile ni aussi adroit que celui qu'avait employé un ancien premier ministre libéral du Canada.

Après avoir lu le discours, j'ai constaté qu'il accusait le *Financial Post*, la *Free Press* de Winnipeg, la CCF et le syndicat des cultivateurs de chercher à saborder la Commission du blé en préconisant le versement d'avances en espèces pour des céréales entreposées dans les fermes. Le point le plus étonnant de tout le discours c'est que son auteur cherchait à établir un lien entre la CCF et le syndicat des cultivateurs d'une part, et la Bourse des céréales qui est devenue le bouc émissaire sur lequel on rejette le problème chronique de la vente des céréales dans les provinces des Prairies. Comme envolée oratoire démagogique c'était habile, mais cela ne parviendra pas à convaincre les habitants des Prairies. D'ailleurs, les journaux ont déjà commencé à manifester leur désaprobation.

On a en outre donné à entendre que ce ne sont pas les cultivateurs qui préconisaient le versement d'avances en espèces pour les céréales entreposées à la ferme, mais bien les citadins. Je répète que cela me renverse. En ma qualité de représentant de l'Ouest, je suis au courant de la situation et j'affirme que cet exposé est loin de se conformer à la réalité. De fait, en examinant le discours du trône, j'ai conclu que par ailleurs il ne tenait pas compte des réalités.

Tout ce qu'on dit à propos des problèmes des producteurs de céréales c'est que certains secteurs de notre économie ne participent pas pleinement à la prospérité actuelle du Canada. Cela est vrai et l'a toujours été pour ce qui est de nos cultivateurs de l'Ouest.

L'histoire de la production de céréales dans les provinces des Prairies est une série ininterrompue de crises économiques; à un moment c'est la disette, à un autre l'abondance, bien que, ces dernières années, les périodes d'abondance aient semblé plus fréquentes que les périodes de disette, à cause surtout de nouvelles méthodes de production, de la mécanisation des fermes et ainsi de suite. J'ai été élevé dans l'Ouest et ces variations et fluctuations constantes ont beaucoup influé sur toute mon existence. Mon père, qui s'était établi sur une petite concession gratuite dans l'Ouest, dès les débuts, a été ruiné au cours d'une de ces périodes critiques.

L'insuffisance des ressources nécessaires pour le financement de l'instruction publique, et le reste, dépend dans une large mesure de l'incertitude économique du producteur de céréales de l'Ouest. L'instabilité économique qui a toujours existé dans les

provinces des Prairies peut se rattacher au départ de nos jeunes gens qui émigrent vers l'Est ou chez nos voisins du Sud en quête d'occasions d'emploi. Il en est résulté d'énormes fluctuations des prix. Évidemment, l'instabilité inhérente à l'agriculture y est pour quelque chose; cette instabilité, pour ce qui est des céréales, tient dans une large mesure à ce que nous devons compter pour la vente de la plus grande partie de notre production sur un marché d'exportation que nous ne pouvons pas réglementer et dont nous ne pouvons pas prévoir les fluctuations.

Voici ce que je tiens à signaler aujourd'hui: le problème est plus grave que jamais parce qu'il est lié à des conditions extérieures à évolution rapide qui influent sur l'économie canadienne, et en particulier, celle du resserrement des marchés internationaux de céréales. A ce propos, il est à noter que l'Inde elle-même s'efforce de se suffire à elle-même dans le domaine de la production du blé. Inutile de rappeler la vive concurrence que nous font les producteurs américains: c'est là une question qu'on a discuté à fond.

Il faut songer, non seulement aux modifications de la conjoncture économique extérieure, mais encore aux changements rapides qui se sont produits à l'intérieur même de notre économie, du fait de sa transformation, d'une économie à caractère primaire dépendant essentiellement des industries extractives, en une économie secondaire dépendant de plus en plus de la transformation. Il va de soi que l'agriculture des Prairies, tributaire dans une très large mesure d'un produit unique, sera victime des dangereuses pressions qui s'exercent sur les cours du fait de cette tendance continue. Les excédents s'accumulent, les frais croissent, mais les marchés sont réduits, d'où baisse des cours. Voilà, en un mot, la situation à laquelle doit actuellement faire face le cultivateur des Prairies.

Malgré les assurances optimistes du ministre du Commerce, et celles du ministre de l'Agriculture, je sais, pour avoir été en contact direct avec les producteurs de ma propre région,—qui est pourtant l'une des plus polyvalentes et des plus stables du Manitoba,—que le problème actuel est pressant, immédiat, qu'il réclame des solutions autrement plus générales que le projet de prêts bancaires avec garanties de l'État, dit plan Howe, ou que les propositions relatives à l'emmagasinage dont la Chambre sera saisie d'ici quelques jours. Cette dernière proposition sera assurément utile, mais elle reste absolument insuffisante si on songe aux raisons de l'instabilité économique perpétuelle dans laquelle se débattent les Prairies depuis le premier jour de leur peuplement.

[M. Dinsdale.]

Voilà un problème de nature provisoire dont il faut s'occuper. Ainsi que l'ont donné à entendre tant de cultivateurs, à l'instar de tous les groupements d'agriculteurs de l'Ouest, on ne peut le résoudre qu'en mettant de l'argent immédiatement à la disposition des producteurs. L'agriculture a évolué. Il n'est plus question de survivre en poursuivant l'exploitation dans les limites de la ferme. L'exploitation agricole est devenue aujourd'hui une entreprise d'affaires et le cultivateur a besoin d'espèces liquides, comme tout autre homme d'affaires, s'il doit poursuivre son exploitation avec succès. La seule façon de mettre de l'argent à sa disposition est de lui consentir des avances d'espèces sur la garantie des céréales entreposées à la ferme, comme on le préconise un peu partout.

Le ministre du Commerce a essayé de faire croire que les cultivateurs ne demandent pas l'adoption de cette mesure et il s'efforce de confondre la discussion en disant que ce sont les gens de la ville qui le souhaitent et non les cultivateurs. Dans ma région, les gens de la ville dont il parle sont les commerçants des petites localités, parce qu'il ne s'y trouve pas de grandes villes. Ce sont les commerçants des petites localités qui forment nos conseils municipaux, qui constituent les commissions scolaires et qui, en fait, entretiennent jour après jour la vie de la véritable démocratie dans l'Ouest du Canada. Ce sont eux qui me lancent des appels.

En fait, il y a trois ans, lorsque le problème des excédents a commencé à se faire sentir dans les provinces des Prairies, une collectivité après l'autre a commencé à exiger du comptant, refusant d'accorder du crédit aux ruraux des environs parce qu'elles se rappelaient encore vivement les années 30.

Tous ces gens ont compris que plus le problème des excédents s'aggraverait,—et il s'est effectivement aggravé,—moins il leur serait possible de financer une économie agricole devenue monétaire plutôt que de subsistance. De fait, l'économie agricole est actuellement beaucoup plus vulnérable qu'elle ne l'a jamais été au cours de toute autre période de crise qu'aient traversée les Prairies. Ainsi donc, les citadins dont on a parlé sont en réalité les marchands, les petits hommes d'affaire de nos petites villes, des gens qui forment le cœur même de l'administration municipale au Canada. En voulant soulever les préjugés traditionnels qui existent entre la ville et la campagne, on joue la corde du sentiment, on vise à remuer des sentiments d'hostilité et de haine. Inutile de dire que présentement c'est peine perdue.

On a ensuite souligné la question de la menace vis-à-vis de la Commission du blé. Ceux qui préconisent des avances en espèces veulent, a-t-on dit, saboter la Commission du

blé. Cette fois, c'est la crainte qu'il s'agit de faire naître car, depuis les années 30, le cultivateur de l'Ouest s'est accroché à la Commission du blé. Pour lui, elle est un symbole de son salut économique. Chaque fois que des critiques s'élèvent contre la Commission du blé, on ne manque jamais de signaler qu'au moins 9 producteurs des Prairies sur 10 sont en faveur de la Commission, ce qui est assez vrai. Si le cultivateur est en faveur de la Commission du blé, c'est à cause de l'instabilité et de l'insécurité dont il a toujours souffert. Les propositions du Gouvernement peuvent donc toujours obtenir une réponse favorable, pourvu qu'on laisse entendre que toute autre proposition constituerait une menace pour la Commission du blé. Cela ressemble presque à l'appel de 1935, alors qu'on disait: "King ou le chaos." Je vais dire comment le professeur Lower résume cet appel. On sait que le Gouvernement actuel a pris le pouvoir en 1935. Voici en quels termes le professeur Lower explique cette victoire:

> La victoire n'était pas un hommage à M. King. Elle n'était pas une proclamation pour la défense de la liberté. Elle n'était pas même une déclaration sur les questions en jeu. Le libéralisme apparu au Canada après 1935 était la contre-partie du conservatisme de Baldwin, du Front populaire de France et de la démocratie rooseveltienne des États-Unis. Il représentait l'union des gens en proie à la crainte, incertains de la voie à suivre dans un monde bouleversé.

Voilà, à mon avis, une juste et sincère analyse de la situation qui existait alors. Malheureusement, une telle crainte peut encore jouer. Les agriculteurs s'attachent encore désespérément à l'espoir que constitue, selon eux, la vente de leurs céréales par l'entremise de la Commission du blé, car cela a déjà eu pour résultat d'aplanir certaines des fluctuations de prix désordonnées auxquelles donnait lieu une économie fondamentalement instable. Mais affirmer que les avances en espèces auront pour effet de saboter la Commission du blé est pour le moins étrange, car le principe dont s'inspire la vente du blé par l'entremise de la Commission a été adopté en 1935 en vue de faire face aux crises répétées qui frappent notre commerce de céréales. Quiconque affirme que la Commission du blé ne peut régler le problème actuel, affirme tout simplement qu'elle est incapable de s'acquitter de la fonction qui lui a primitivement été dévolue. Il est peut-être grand temps d'examiner de nouveau et à fond le problème de l'écoulement des céréales à la lumière des conditions nouvelles, afin de voir où les méthodes actuelles ne devraient pas s'appliquer.

Je voudrais parler brièvement d'un seul autre point du discours. On y indique que le cultivateur de l'Ouest, s'il recevait des avances au comptant pour ses céréales, pourrait, une fois expirée la période prévue, disposer autrement que par l'intermédiaire de la Commission du blé de la récolte gageant déjà l'avance en espèces. Il pourrait la vendre comme céréales de provende aux cultivateurs de l'endroit et le reste. On donne ainsi à entendre que le producteur de céréales de l'Ouest est malhonnête. C'est bien ici la dernière chose dont on pourrait le soupçonner. Je sais que le ministre de la Justice (M. Garson) voudra bien corroborer ceci, lui qui vient de l'Ouest. Au cours des années trente, lorsque les gouvernements sont venus en aide aux conseils municipaux, ceux du Manitoba et de ma région, du moins, n'ont pas voulu accepter tout l'argent qu'on leur offrait en vue de les aider à surmonter leurs difficultés financières; ils croyaient, en effet, qu'ils pourraient à la longue s'acquitter eux-mêmes du fardeau de leurs dettes.

Les cultivateurs sont essentiellement honnêtes. Les gouvernements locaux sont scrupuleusement honnêtes. Ils ne se comportent pas de la façon dont pourraient être portés à le faire les puissants gouvernements centralisés du pays. Il n'y a pas lieu de mettre le moins du monde en doute l'intégrité des agriculteurs des Prairies lorsqu'on propose d'avancer des fonds.

Il se pose un problème immédiat qu'on devra résoudre en recourant à des mesures d'urgence. Il y en a également un autre, de longue portée, qui s'est fait jour dès le début. J'ai déjà indiqué, monsieur l'Orateur, que ce problème est plus grave aujourd'hui, à la suite des changements survenus dans l'économie canadienne. Nous nous dirigeons vers une deuxième étape de production. Malheureusement, le Canada, autrement que certains autres pays qui ont traversé pareille époque de transition, ne suit pas la voie traditionnelle des jeunes nations qui avancent d'une industrie primaire comme l'agriculture, l'exploitation forestière, l'extraction minière et les forages pétroliers vers une activité plus complexe comme la fabrication. Nous nous préoccupons encore de produire des matières que les pays plus avancés, comme les États-Unis, transforment ensuite en produits finis. Nous sommes les scieurs de bois et les porteurs d'eau des pays plus avancés du point de vue économique; et c'est là ce que vise la politique consciente de notre Gouvernement.

En réalité, la part que représente la fabrication industrielle dans le revenu national n'est pas aussi frappante qu'on pourrait le croire à première vue. Elle baisse même depuis le point culminant qu'elle avait atteint en 1943.

N'oublions pas que l'industrie manufacturière englobe, entre autres choses, les sciages,

la fabrication de la fonte en gueuse, de la pâte et du papier, de la fonte et de l'affinage des métaux non ferreux. Même si l'on inclut ces formes d'activité, la part du revenu national qui s'est attribuée l'industrie manufacturière a baissé par rapport à 1943, année où elle a atteint un sommet.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le point suivant car plusieurs députés, y compris le chef de la CCF, en ont déjà parlé suffisamment. Cette industrie manufacturière est principalement sous la dépendance des Américains. C'est aussi un état de choses que le Canada se doit d'examiner très attentivement. Bien des gens ont traité cette question dernièrement. Le dernier qui se soit fait entendre, à ma connaissance, a été notre ministre manitobain de l'Industrie et du Commerce, M. Turner. Prenant la parole à New-York la semaine dernière, il a invité les Américains à fournir plus d'aide financière et technique en vue de la mise en valeur de l'Ouest canadien; mais il a demandé aussi que les Canadiens aient une plus grande part dans la propriété, le financement et la gestion des filiales canadiennes des sociétés américaines. Les Canadiens ne sont pas heureux quand ils se trouvent étrangers dans leur propre pays. Ce sont là les paroles de notre ministre manitobain de l'Industrie et du Commerce. Cette question suscite de plus en plus d'intérêt dans notre pays et elle influe directement sur le problème économique qui se pose chez nous, dans l'Ouest central.

Une autre difficulté résulte de ce passage de l'industrie de production à l'industrie de transformation, qui se concentre entièrement dans une région du Canada, surtout le long de la Ruhr de notre pays, le Saint-Laurent. Par malheur, en raison de cette concentration, les provinces de l'Ouest n'ont pas dans les industries de transformation le degré d'embauche qui remédierait au marasme imputable à l'évolution de notre agriculture. Derrière moi, un représentant des provinces Maritimes me souffle que le problème se pose également dans cette région. L'Ouest est mûr pour l'établissement d'industries. Notre ministre du Manitoba ne cesse de le rappeler. Le gouvernement fédéral a raté de belles occasions, surtout dans le vaste développement des industries de défense.

Le 28 juin dernier, le ministre de la production de défense (M. Howe) a déclaré, en demandant des pouvoirs spéciaux pour faire face aux états de crise relatifs à la défense, c'est à la page 5638 du hansard:

> Je me demande s'ils ont parlé du même montant d'argent dont je parle actuellement, mais je puis vous dire que dans le cas du moteur Orenda et de l'avion CF-100, nous avons dû verser à la société A. V. Roe 122 millions de dollars avant la production et la livraison du premier appareil.
>
> [M. Dinsdale.]

Je pense que 122 millions de dollars aideraient beaucoup à catapulter notre économie, dans l'Ouest canadien, alors que la production d'avions militaires est une entreprise en grande partie non rentable. Le gouvernement du Canada est son seul client, et ce genre d'activité pourrait se poursuivre avec un égal succès dans n'importe quel secteur de l'économie canadienne.

Des compagnies privées commencent à établir des succursales dans l'Ouest, ce qui constitue pour nous une évolution fort encourageante car il se peut qu'elle vienne compenser cette crise économique à long terme. Si le Gouvernement consentait à réduire les lourds impôts qu'il fait peser sur les compagnies, je suis sûr que cette sorte de décentralisation se généraliserait. L'an dernier, le ministre des Finances (M. Harris) a fait un premier pas en ce sens, et nous encourageons de tout cœur cette façon de procéder.

Maintenant, monsieur l'Orateur, pour mettre un terme à ces propos, j'aimerais signaler que le Manitoba, qui souffre à n'en pas douter des problèmes généraux de l'agriculture des Prairies, n'est peut-être pas aussi sérieusement atteint que la Saskatchewan. Nous avons une économie diversifiée, à la campagne et plus encore dans les villes, mais nous ne participons pas encore pleinement à cette énorme poussée de progrès qui se manifeste dans notre pays depuis dix ans.

Plusieurs députés libéraux ont donné à entendre que les membres de l'opposition sont des prophètes de malheur. Mon honorable ami qui représente la circonscription de Lisgar, voisine de la mienne, s'est donné beaucoup de mal pour faire croire que l'opposition et particulièrement le chef de l'opposition officielle, étaient des prophètes de malheur. Je proteste énergiquement contre cette affirmation car l'an dernier lorsqu'il a fait sa tournée à travers le Canada, le chef de l'opposition a démontré qu'il n'était pas un prophète de malheur. J'ai ici le compte rendu du discours qu'il a prononcé dans la ville pétrolière de Virden au Manitoba. Voici comment il s'est exprimé:

> "Un grand nombre de Canadiens ne se rendent pas encore pleinement compte de ce qui s'est passé dans leur pays au cours du dernier quart de siècle. Depuis la frontière des États-Unis jusqu'à l'Arctique notre pays a connu une expansion qui dépasse presque l'imagination."
>
> M. Drew a déclaré qu'il s'était rendu parfaitement compte de la situation au cours de son voyage à travers le pays et qu'à son avis il s'agit de décider si nous allons nous-mêmes mettre notre pays en valeur ou si nous en confierons la tâche à d'autres.
>
> "Si c'est nous qui prenons la décision, notre pays connaîtra un essor industriel d'une extrémité à l'autre de la nation, l'embauchage augmentera et nous verrons disparaître le chômage saisonnier.

C'est le début de l'âge d'or du Canada; au cours de cette période, notre pays connaîtra une vaste expansion, plus grande encore que nous ne l'imaginons."

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que ces paroles ne sont pas celles d'un prophète de malheur et qu'elles sont loin de corroborer l'accusation que les députés libéraux ont lancée contre l'opposition et contre le chef de l'opposition au cours du présent débat.

En terminant, je dois dire que j'approuve de tout cœur l'amendement dont la Chambre est saisie et qui renferme les mots suivants:

Nous signalons respectueusement que par suite de leur indifférence, de leur inertie, de leur manque d'initiative en face de sérieux problèmes nationaux et de leur mépris des droits du parlement, les conseillers de Votre Excellence n'ont pas droit à la confiance de la Chambre.

Selon le ministre du Commerce (M. Howe) il y a pénurie d'acier, de nickel, d'aluminium. Les États-Unis mettent en œuvre un programme d'expansion des aciéries de plusieurs millions de dollars. La Russie a menacé de dépasser la production de l'Ouest d'ici cinq ans. Le Canada a un rôle important à jouer dans ce programme d'expansion de l'Ouest, non seulement au pays mais à l'extérieur. Si le Gouvernement au pouvoir ne peut en assumer le fardeau, je suis d'avis qu'il devrait disparaître et céder sa place à une autre administration qui pourra accomplir cette besogne.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, qu'on me permette, tout d'abord de féliciter du fond du cœur les motionnaires (Mme Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse. Si je m'abstiens d'enjoliver les félicitations d'épithètes louangeuses, ce n'est pas parce que j'estime que les motionnaires ne les méritent pas mais parce que, au stade actuel du débat, ces louanges peuvent leur sembler un peu fastidieuses. J'ajoute simplement que leur collaboration nous fournit un excellent exemple de "double mixte".

Je me propose de parler d'abord ce matin de l'exportation d'équipement militaire au Moyen-Orient et ensuite,—j'espère que cette deuxième question placera la première dans sa juste perspective,—de la situation politique de cette partie du monde, surtout en ce qui concerne les relations entre Israël et ses voisins Arabes.

Pour ce qui est de la première question, j'exposerai dans leurs grandes lignes les principes dont s'inspire la politique du gouvernement et je donnerai ensuite des détails sur l'application de ces principes et de cette politique, à la fois quant à leurs modalités d'application et quant aux résultats obtenus pour ce qui est des expéditions de matériel au cours des deux dernières années.

A cette session-ci, c'est l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) qui le premier a soulevé le sujet, le mercredi 11 janvier, quand il a demandé si nous avions récemment expédié,—je souligne le mot récemment,—des armes à l'Égypte, ou si nous avions reçu des commandes d'avions. Sa question m'a été communiquée environ une heure avant l'ouverture de la Chambre. Je suis immédiatement allé aux renseignements et, dans le peu de temps dont je disposais, j'ai pu recueillir les données relatives aux trois derniers mois. J'ai donc répondu que, avant de fournir une réponse définitive, je devrais m'en informer auprès du ministère du Commerce. J'ai ajouté que je n'avais eu connaissance d'aucune commande ni d'aucune expédition récente. Par le mot "récente" je voulais dire les deux ou trois derniers mois, période au sujet de laquelle je venais de me renseigner.

Après nouvelle vérification, j'ai déclaré, jeudi le 17 janvier, que nous n'avions pas reçu de commande récente mais que, cependant, une demande de 15 avions d'entraînement Harvard remontant à juin dernier avait été approuvée en juillet et que trois de ces appareils avaient été expédiés la veille de ma déclaration, c'est-à-dire le 16 janvier, en conformité d'un permis d'exportation accordé au début de septembre à une société privée. Dès que ce renseignement m'a été communiqué, j'en ai fait part à la Chambre. Il n'y a eu ni dissimulation ni retard. On a donné à entendre que le long intervalle de six jours entre la question et la réponse définitive laisse planer certains doutes. Vous savez, monsieur l'Orateur, que deux de ces jours-là étaient un samedi et un dimanche, c'est-à-dire deux jours où le Parlement ne siège pas. L'honorable député même qui m'avait posé la question m'avait déjà demandé vendredi de ne pas donner avant mardi la réponse, qui était prête dès lundi, puisqu'il ne serait pas à la Chambre avant cela. Rien donc ne permet de conclure à un retard indû ou suspect.

L'honorable député, en cette enceinte et ailleurs, parlant aux journaux, a fait des déclarations qui, je crois, sont inexactes, et il y a lieu de s'en étonner si on songe qu'il a exigé, et avec raison, une exactitude scrupuleuse en ce qui concerne les renseignements qu'il demande au Gouvernement.

Le 11 janvier, par exemple, il a raconté aux journalistes,—c'est du moins un propos que ceux-ci lui attribuent,—que des renseignements sûrs lui permettaient d'affirmer que la *Canadian Car and Foundry Company* avait expédié à l'Égypte vingt-cinq appareils

Harvard. Ce n'était pas le cas. Or l'ambassadeur d'Égypte ayant nié la chose, ainsi que d'autres articles également inexacts parus dans les journaux portant qu'on allait expédier à l'Égypte des camions militaires, l'honorable député a jugé bon d'attaquer personnellement ce monsieur. Je regrette, monsieur l'Orateur, qu'il ait jugé utile de s'attaquer sans raison au représentant au Canada d'une puissance avec laquelle nous entretenons actuellement, et depuis longtemps, des relations amicales.

De plus, l'honorable député, à la suite du voyage qu'il a fait en Israël l'été dernier, aurait déclaré, s'il faut en croire les journaux, que ces 15 avions Harvard allaient causer de grands dégâts là-bas. Voilà, évidemment, une affirmation exagérée et tendancieuse, comme s'en rendra compte quiconque est le moindrement renseigné sur les possibilités et les fins de ces avions et sur l'opposition qui leur serait faite s'ils tentaient de jouer le rôle d'avions de combat. Il est vrai qu'après une remise en état qui, ainsi que le disait hier le ministre de la Défense nationale (M. Campney), prendrait une couple de mois, on pourrait les munir de mitrailleuses, mais cela ne suffirait pas à en faire de bons avions de chasse, l'honorable député le sait très bien. Il y a moyen de monter un fusil-mitrailleur Bren sur une bicyclette, mais cela ne suffit pas à en faire un char de combat!

Et maintenant, quels sont les principes, les règles qui régissent l'envoi de matériel militaire du Canada? Ces principes sont le fruit d'un examen minutieux et ce sont, à mon avis, des principes sains, rationnels. Les décisions qui en découlent ne sont prises qu'après étude des éléments afférents à chaque cas qui nous est soumis. Le régime de contrôles et de vérifications sur lequel se fondent les programmes et les décisions est aussi efficace que celui de tout autre pays libre.

Notre régime de contrôle se fonde sur la loi de 1954 sur les permis d'exportation et d'importation, laquelle a remplacé la loi de 1947 sur les permis d'exportation et d'importation. Soit dit en passant, la Chambre a étudié l'une et l'autre de ces lois; la plus ancienne, a été déférée à un comité. Au cours de tous les débats auxquels ces lois ont donné lieu, les députés de l'opposition n'ont pas soulevé la question des envois d'armes. En vertu de la loi de 1954, il est illégal d'exporter ou de tenter d'exporter, quelle que soit la destination, aucun article figurant à une liste des marchandises d'exportation contrôlée, sauf en vertu d'un permis d'exportation délivré par le ministre du Commerce ou avec son autorisation.

[L'hon. M. Pearson.]

L'exportateur doit produire ce permis au moment de la déclaration en douane à la sortie, au port canadien. Le ministre du Commerce peut modifier, suspendre ou annuler tout permis si un renversement de situation rend la chose nécessaire après la délivrance d'un permis et avant qu'une expédition doit effectuée. La loi prévoit de lourdes peines pour ceux qui sont reconnus coupables d'infractions. Les pouvoirs nécessaires à l'application des contrôles, à l'imposition de lourdes peines et à l'annulation des permis si les circonstances l'exigent sont tous prévus à la loi. Inutile de dire que les expéditions sont contrôlées par la douane aux ports et qu'on peut, au besoin, intervenir à ce moment-là aussi bien qu'a celui de la délivrance des permis. Des dispositions sont également prévues qui empêchent tout détournement et nombre de gouvernements du monde libre concourent à rendre ces dispositions aussi efficaces que possible.

La *Gazette du Canada*, livraison du 27 mai 1954, renfermait la liste de marchandises d'exportation contrôlée, établie en conformité des dispositions de la loi. Le huitième groupe compris dans cette liste s'intitule "Armes, munitions, matériel de guerre ou armements; matériel militaire, de navires ou d'avions". La liste des armes, aéronefs, etc. embrasse en toutes lettres les pièces de ces divers articles.

Et voilà pour ce qui est des dispositions législatives à la base de notre politique.

Voici les principes à la base de la politique que suit le Gouvernement dans l'application de cette loi:

(1) Dans le cas de certains pays alliés ou associés, par exemple les États membres de l'OTAN ou la plupart des pays du Commonwealth, il n'existe aucune restriction à propos de l'exportation de matériel militaire, sauf,—et les exceptions sont importantes,—en ce qui a trait aux approvisionnements, aux besoins du pays et à la sécurité.

(2) Aucune expédition quelle qu'elle soit n'est permise aux pays du bloc sino-soviétique.

(3) Des expéditions de quelque importance ne sont faites à d'autres régions qu'après examen et approbation par le cabinet, en conformité d'une méthode que je décrirai plus loin. Une attention spéciale et un soin particulier sont apportés à l'égard des régions où il y a tension ou dispute ou ce que nous appelons les régions névralgiques. On dresse une liste de ces régions,—il y en a actuellement 34,—et il va de soi qu'on la modifie de temps en temps, au fur et à mesure que la situation change.

(4) Les expéditions d'armes ne sont faites qu'au ministère de la Défense ou à l'organisme militaire régulier du pays en cause. On peut exiger du pays destinaire une assurance convenable à propos de la réexportation.

(5) Les expéditions ne sont pas permises, si, à notre avis, elles dépassent les besoins légitimes de la défense du pays en question ou si, en soi, elles devraient constituer une menace pour les pays voisins.

(6) Il est interdit d'expédier vers des régions névralgiques des armes qui, de leur nature, pourraient augmenter la tentation de commettre une aggression ou de commencer une guerre préventive.

Mais nous n'avons pas pour politique d'interdire tout à fait les expéditions d'armes, sauf aux pays du bloc sino-soviétique ou à tout autre pays, s'il en est, qui constitue une menace à notre propre sécurité ou si les Nations Unies ont déclaré une telle interdiction.

L'interdiction de toute expédition dans les autres cas, si elle devenait une politique générale sur le plan international et la coutume chez les nations libres, pourrait entraver le droit qu'ont les peuples de se défendre aux termes de la Charte des Nations Unies, ou bien elle pourait les amener à se jeter dans les bras de la Russie et de ses satellites en tant qu'unique source d'approvisionnements. Elle pourrait perpétuer les inégalités entre États en ce qui a trait à leurs moyens de défense et, de la sorte, susciter la crainte et l'insécurité. Ce serait encourager l'aggression. Par exemple, un État pourrait posséder sa propre industrie de défense, tandis qu'un autre,—son voisin,—dépendrait entièrement de matériel de défense importé. Dans de tels cas, une interdiction ne saurait être appliquée de façon juste et pourrait même amener des conflits armés à propos de territoires contestés. Je puis assurer que cela n'est pas un argument hypothétique.

Voyons, par exemple, comment un embargo de ce genre,—si on avait pu en approuver un et l'appliquer sur le plan international,—aurait fonctionné au Moyen-Orient contre l'État d'Israël et ses voisins arabes. Certaines observations formulées tant dans cette enceinte qu'à l'extérieur me portent à croire que des membres des partis d'opposition tout au moins préconisent une mesure semblable.

Depuis la création de l'État d'Israël, cette zone est un centre de tension, d'agitation et même de danger. L'établissement de cet État, n'allons pas l'oublier, a suivi une décision des Nations Unies à laquelle le Canada a concouru. Eût-on adopté l'idée de l'embargo, qu'Israël se fût trouvé tout à fait incapable de défendre son existence même, à moins que, poussé par le désespoir, il n'eût consenti à se mettre à l'entière disposition des pourvoyeurs communistes. Le gouvernement de Moscou contrôle ces fournisseurs et, si cela eût servi ses ambitions, moyennant un prix, —et le prix eût été très élevé,—il aurait été heureux de faire conclure un marché de ce genre.

Une autre façon de procéder, à laquelle certains députés pourraient songer, aurait consisté à permettre l'expédition à Israël de certaines quantités et de certains genres de matériel militaire, au cours de la période de tension, sans permettre aucun envoi aux pays arabes en aucune circonstance. Ces États qui entretiennent avec nous des relations diplomatiques normales, y auraient vu une ligne de conduite hostile. Jusqu'ici, sauf erreur, aucun pays n'a recouru à cette attitude ou à un embargo total dirigé contre l'une et l'autre parties. En fait, le Royaume-Uni, les États-Unis et la France ont recouru au contrôle. L'attitude que le monde libre a cru bon d'adopter est celle que nous suivons actuellement.

Un autre principe important que nous avons suivi, c'est celui de la consultation et de l'échange de renseignements au sujet des commandes et des demandes (excepté celles qui sont de nature insignifiante) avec certains gouvernements qui ont des obligations particulières dans ce domaine. Nous le faisons de façon à ce qu'un pays sache ce que font les autres et à garantir autant que possible l'application des principes que je viens de mentionner.

Si l'on nous demande, par exemple, de fournir à quelques pays des munitions pour canons de 25 (on nous l'a d'ailleurs demandé et le cabinet est encore saisi de la question), nous tâchons d'établir, avant de prendre des dispositions à cet égard, non seulement si la commande serait excessive par rapport au nombre de canons dont il s'agit et aux stocks existants, mais si d'autres États ont également reçu des commandes pour les mêmes engins. Mais c'est évidemment à nous qu'il incombe de prendre une décision.

De quelle façon procède-t-on pour appliquer ces principes?

D'après la loi, le permis d'exportation est, comme je l'ai déjà exposé, délivré par le ministre du Commerce. Auparavant, si la destination est une des 34 régions névralgiques à l'égard desquelles des consultations s'imposent, il confère avec les ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures, puis il n'agit qu'après entente avec ces deux ministères. Si la demande est particulièrement importante, soit en raison de la quantité, soit en raison des circonstances politiques qui l'entourent, elle est déférée à l'ensemble du cabinet, même si les trois ministres ont pu consentir à accorder le permis.

Dans le cas des expéditions aux États membres de l'OTAN ou à la plupart des pays du Commonwealth, le ministre du Commerce peut agir après n'avoir consulté que le ministère de la Défense nationale, afin de s'assurer que les questions de la sécurité et des approvisionnements sont considérées, de même que nos propres besoins en matière de défense.

Dans tous les cas où il s'agit des approvisionnements excédentaires de l'État, la question doit également être soumise à l'approbation du Conseil du Trésor. Même après que les ministres sont tombés d'accord sur l'octroi d'un permis d'exportation, ce Conseil, qui est un comité du cabinet, peut également demander à l'ensemble du cabinet de reconsidérer une décision qui a été prise.

Ayant exposé les façons établies de procéder, j'aimerais maintenant indiquer comment on les a appliquées dans le cas des 15 avions d'instruction Harvard dont l'exportation a été approuvée en juillet dernier.

Au printemps de 1955, un fournisseur d'avions du genre a reçu des demandes de renseignements de représentants autorisés du gouvernement égyptien au sujet de 15 avions d'instruction Harvard. On a également reçu à la même époque des demandes de renseignements à caractère moins officiel au sujet des chasseurs à réaction F-86. Il n'y avait pas de problème au sujet des avions à réaction. Le Gouvernement a rejeté la proposition et la question fut écartée, quoique cette commande, comme d'autres sur les avions à réaction et au sujet desquelles nous avions été pressentis par des représentants d'autres milieux, eût été fort attrayante du point de vue commercial et eût aidé à maintenir le niveau du travail et de l'embauche dans notre industrie aéronautique.

En ce qui concerne les Harvards la société a signalé la question au ministère du Commerce, qui l'a déférée aux ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures pour obtenir leur opinion. Le ministère de la Défense nationale a étudié la question du point de vue de l'éventualité des besoins domestiques et des répercussions militaires qu'entraînerait l'envoi de ces avions au gouvernement en cause.

On a également échangé des renseignements avec certains gouvernements amis, au sujet de la demande en question. Aucune objection ne fut soulevée contre la transaction, ni par eux ni par qui que ce soit. Une fois que toutes ces mesures eurent été prises, comme la question à mon avis ne faisait entrer en jeu aucune nouvelle ligne de conduite, aucune nouvelle et importante considération d'ordre international, comme par ailleurs les avions ne pouvaient pas être convertis en avions de combat efficaces et comme enfin la demande correspondait aux critères que j'ai déjà mentionnés, j'ai donné mon approbation. Le ministre du Commerce (M. Howe) en a reçu avis, et un permis d'exportation a été délivré dans les délais normaux.

M. Fleming: Pourrais-je en demander la date?

L'hon. M. Pearson: La première semaine de septembre. Avant d'aller plus loin, je voudrais répondre à la question posée par le chef de l'opposition (M. Drew) au premier ministre (M. St-Laurent), en voici les termes exacts:

> Si on est à démonter, ou si on a démonté, des pièces d'artillerie de campagne et si la Corporation de disposition des biens de la Couronne les a vendues séparément dans les circonstances qui permettraient la revente de ces parties à l'étranger?

Telle était la question. La corporation m'a dit que d'après des vérifications remontant jusqu'au 1er janvier 1952, lorsqu'elle a disposé de canons ou de blocs de culasse, elle les a vendus comme ferraille, et l'on a la preuve à l'égard de chaque vente qu'ils avaient été détériorés avant d'être livrés comme ferraille. Pour exporter cette ferraille, la loi exige aussi un permis d'exportation. Les pièces d'artillerie de campagne excédentaires et leurs pièces de rechange, qui ne sont pas de la ferraille, c'est-à-dire des pièces mutilées, peuvent être vendues à l'étranger, sous réserve toujours des formalités de réglementation des exportations, que j'ai mentionnées.

Quels sont les résultats de cette ligne de conduite quant aux expéditions d'armes au Moyen-Orient? On a pu créer l'impression que les armes canadiennes affluaient dans la région en grandes quantités. Ce n'est pas le cas. Les quantités en cause sont faibles et ne vont pas à l'encontre des directives indiquées et qui régissent notre ligne de conduite en ce domaine. On a peut-être aussi donné l'impression que nous laissions aller des armes dangereuses et perfectionnées qui pourraient bouleverser l'équilibre des forces militaires de la région et encourager l'agression ou la course aux armements. Il n'en est rien non plus.

J'aimerais citer certains chiffres afférents aux envois d'armes, même si les autres pays ne communiquent pas les chiffres correspondants. En 1954, des permis d'exportation visant du matériel militaire d'une valeur de $735,574.60 ont été accordées pour Israël: pour l'Égypte, la somme n'est que de $296. Elle est nulle en ce qui concerne les autres États arabes.

Voici les chiffres pour 1955: Israël: $1,332,-110.59; Égypte, $770,825; autres États arabes, $70. Pour les deux années, les chiffres sont

donc les suivants: Israël, $2,067,685.19, Égypte, $771,121.

Les avions écoles de marque Harvard et leurs pièces de rechange représentent presque à eux seuls le montant total des ventes à l'Égypte. Les autres chiffres comprennent les principaux articles suivants:

Pièces d'avion Harvard.
Obus de 75mm.
Matériel antichars.
Chenilles et pièces de rechange pour chars de combat de la seconde guerre mondiale (modèle Sherman).
Canons à obus de 25 livres et accessoires.
Mitrailleuses Browning, calibre .303.
Canon antiaériens de 3·7", accessoires, pièces de rechange et munitions. (Ces articles représentent une forte proportion du total.)

Les canons antiaériens sont, il va sans dire, des armes défensives, et les canons à obus de 25 livres sont des pièces remorquées, en l'occurrence. Concernant les chenilles et pièces de rechange de chars de combat, à notre demande on nous a officiellement assuré, par écrit, qu'elles ne seraient pas exportées à nouveau mais qu'elles serviraient toutes à l'entretien et aux réparations normales des chars de combat existants. J'ai en main le détail exact de chaque article compris dans le total que j'ai mentionné: quantité, valeur, destination. J'hésite à publier ces chiffres, car le destinataire,—il s'agit en l'occurrence d'un seul gouvernement, car les chiffres relatifs à l'Égypte ont déjà été rendus publics,—estime, malgré les quantités relativement faibles en cause, que la divulgation des renseignements pourrait être préjudiciable à sa sécurité. Je serais heureux cependant de montrer confidentiellement tous ces détails à tout député qui désire en prendre connaissance.

La statistique en cause révèle les transactions approuvées. Si nous pouvions présenter un tableau semblable de la valeur en dollars des demandes de matériel militaire qui n'ont pas été approuvées, le montant en serait bien des fois plus considérable. Il a fallu rejeter en totalité certaines demandes, telles les demandes d'avions à réation F-86. D'autres demandes visaient à satisfaire à un besoin légitime dont la nature ne contrevenait pas aux principes que nous avions établis, toutefois, la quantité demandée nous paraissait excessive pour répondre à un tel besoin.

Je signale ces cas de refus pour montrer clairement que les procédés dont j'ai déjà parlé ne constituent pas simplement une méthode compliquée tendant à livrer de fait tout ce qu'on nous demande. Ils constituent un bon système de contrôle, de réglementation, auquel le Gouvernement recourt, parce qu'il juge important que le Canada ne participe pas à une course aux armements au Moyen-Orient ni ailleurs, c'est-à-dire, qu'il ne doit pas autoriser des exportations qui donneraient à l'une des parties en conflit,—conflit politique,—un avantage militaire que l'autre partie voudrait à son tour contrebalancer en accroissant ses achats de matériel militaire.

Certes, la ligne de conduite et la réglementation dont je viens de parler au sujet des exportations que nous avons autorisées rendent ridicule la prétention pour le moins exagérée et injuste de l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy) disant que notre activité à cet égard est comparable à celle du bloc soviétique dans ces régions agitées. Au contraire, les faits démontrent, je pense, que nous avons agi prudemment et consciencieusement, avec le sens de nos responsabilités internationales.

Je veux aborder maintenant l'aspect politique de la situation qui règne dans la région afin de bien situer le problème que nous sommes à étudier. Il s'agit d'une situation troublante et troublée depuis la fondation même de l'État d'Israël. Il devient de plus en plus évident que, si nous voulons que la situation s'améliore, il faut trouver une solution au problème des relations d'Israël avec ses voisins arabes. Si la situation ne s'améliore pas, elle ne pourra que s'aggraver et accroître le danger d'un conflit. C'est d'autant plus plausible que des gouvernements qui espèrent cyniquement en retirer des avantages politiques entretiennent l'hostilité qui règne entre Arabes et Israéliens sans se préoccuper des torts que cela peut causer aux deux parties ni du danger pour la paix. Je pense que nous n'aiderions pas à améliorer les chances de paix dans la région en mettant fin à toute expédition de matériel de défense à l'État d'Israël, si telle est la ligne de conduite que préconisent les honorables vis-à-vis.

C'est parce qu'ils se rendent compte de ce danger, du danger de conflit, que les hommes d'État de l'Ouest ont récemment offert, en leur propre nom et en celui des gouvernements qu'ils représentent, d'aider Israël et les États arabes à trouver une solution à leurs différends et à leurs problèmes. Notre gouvernement est parfaitement d'accord avec l'esprit de ces déclarations qui démontrent la nécessité d'un règlement fondé sur la conciliation, la compréhension et le compromis, qui seul peut offrir une base véritable de sécurité et de prospérité tant pour les Arabes que pour les Israéliens. Monsieur l'Orateur, les difficultés sont grandes et les dangers sont très réels, comme ils le sont toujours lorsque les passions sont vives et que les sentiments sont profonds.

Nous pouvons sympathiser avec Israël et comprendre la crainte qui l'anime lorsque cette nation entend, de l'autre côté de ses

frontières, des menaces de destruction; il va sans dire que les Nations Unies n'ont pas créé l'État d'Israël afin de le voir disparaître. De même, nous pouvons comprendre les sentiments des peuples arabes en ce qui concerne l'aliénation de terres que les Arabes ont occupées pendant des siècles; nous pouvons sympathiser avec la souffrance des nombreux milliers de réfugiés arabes privés de leur foyer. Mais il semble certain que les avantages que comporte pour les deux côtés une paix sûre et stable, au lieu de l'armistice précaire actuel, sont si grands tant du point de vue économique que politique, qu'il ne devrait pas être impossible d'en arriver à une entente par voie de négociations.

Monsieur l'Orateur, je ne puis parler de l'armistice sans rendre hommage ici,—et je sais que la Chambre partage mon opinion sur ce point,—à l'œuvre du major général Burns, chef de la mission des Nations Unies pour la surveillance de la trêve en Palestine. Évidemment, le général n'agit pas à titre de Canadien mais à titre de fonctionnaire des Nations Unies. Néanmoins, puisqu'il est Canadien, je suis sûr que tous les honorables députés sont aussi fiers que je le suis de son dévouement et de la compétence avec laquelle il a pu sauvegarder l'armistice dans des circonstances très difficiles et parfois même très dangereuses, fiers aussi de la haute estime qu'on lui porte de part et d'autre pour sa sincérité et son impartialité.

Comme les honorables députés le savent, j'ai eu récemment l'avantage d'échanger des vues avec des chefs israéliens et égyptiens. En juillet, le ministre des Affaires étrangères d'Égypte a visité Ottawa et j'ai eu l'honneur d'être reçu par le premier ministre d'Égypte, le colonel Nasser, au Caire, à mon retour du Sud-Est de l'Asie en novembre. Je profite de l'occasion pour répondre ici à une question de l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui m'a demandé si je "rendrais égale" la position du Canada dans le Moyen-Orient en visitant Israël après avoir visité l'Égypte. J'espère qu'il me sera possible de me rendre bientôt en Israël pour y juger par moi-même du travail magnifique et pratique qui s'y accomplit. J'ai expliqué toutes les raisons pour lesquelles je ne pouvais m'y arrêter au cours de mon récent voyage; je n'occuperai donc pas le temps de la Chambre à répéter ces raisons étant donné surtout qu'elles ont été communiquées à l'époque à l'État d'Israël qui les a comprises. Comme je n'avais pas pu visiter Israël, j'étais d'autant plus heureux d'accueillir à Ottawa, au début de décembre, M. Sharett, ministre des Affaires étrangères d'Israël, venu ici à l'invitation du premier ministre (M. St-Laurent).

[L'hon. M. Pearson.]

Avec l'honorable député de Prince-Albert je suis parfaitement convaincu que notre attitude devrait être "égale", mais je doute sérieusement que le critère de cette égalité soit la réalisation prompte et parfaite de l'équilibre exact entre mes voyages en telle ou telle capitale étrangère. Cette "égalité", à laquelle je suis favorable, je le répète, doit reposer sur des fondements plus fermes.

Quoi qu'il en soit, en 1955, deux ministres, deux sénateurs et six députés canadiens se sont rendus en Israël; tous y ont passé un certain temps. Parmi eux se trouvaient les chefs de deux partis et, surtout, l'honorable député de Prince-Albert lui-même. Je suis bien flatté, voire stupéfait au delà de toute expression, de ce qu'on puisse donner à entendre que tous les séjours de tous ces Canadiens distingués ne sauraient valoir un arrêt de trente-six heures fait par moi au Caire à mon retour d'une réunion des nations membres du plan de Colombo.

Des entretiens que j'ai eus avec des personnalités égyptiennes et israéliennes au sujet des problèmes du Moyen-Orient, ainsi que l'étude à laquelle je me suis moi-même livré à ce sujet,—comme l'ont fait d'autres députés, —me font croire qu'encore que ces questions soient compliquées et ardues, voire grosses de péril, il existe de part et d'autre, chez l'une et l'autre des parties en cause, un désir essentiel de paix. On se rend compte en effet, et on doit se rendre compte, que celle-ci est indispensable au progrès économique et social. Cela me semble au moins constituer un fondement sur lequel on peut édifier éventuellement un accord.

Je crois que les puissances de l'Ouest sont disposées,—j'en suis sûr dans le cas du Canada,—à travailler en vue d'un règlement et le désirent ardemment. J'espère sincèrement que le gouvernement soviétique et ses amis le désirent au même degré. S'ils le désirent, ils n'encourageront pas une course aux armements au Moyen-Orient, course qui ne peut avoir aucun bon résultat, si ce n'est pour les intrigues politiques des instigateurs. J'admets, naturellement, avec l'honorable député de Winnipeg-Nord, que la façon de contrecarrer les intrigues de ceux qui cherchent à bénéficier du déclenchement de troubles au Moyen-Orient consiste à établir la paix dans cette région. Je suis sûr que n'importe quel gouvernement canadien, n'importe quel gouvernement serait disposé à faire tout ce qu'il pourrait, concurremment avec d'autres gouvernements pareillement disposés, pour aider à réaliser une telle paix.

En toute déférence, cependant, je ne pense pas que le discours de l'honorable député de Winnipeg-Nord ait beaucoup contribué à cette

fin. Entre autres choses, il a déploré "l'admiration passionnée" des représentants du *Foreign Office* pour les Arabes. Sa propre attitude m'a donné l'impression d'une hostilité passionnée à l'égard des gouvernements arabes. Toute passion, de part et d'autre, dans cette affaire ne sera vraisemblablement pas utile; en fait, la passion a déjà entravé et compliqué les chances d'un règlement. L'honorable député a supplié le Gouvernement de jouer un "rôle plus important" dans la réalisation d'un tel règlement. Toutefois, l'attitude qu'il a adoptée à la Chambre rendrait encore plus difficile, et non moins, à tout représentant du Canada, s'il était chargé de quelque responsabilité dans cette affaire, de se faire considérer comme un conciliateur impartial et objectif et de remplir ce que l'honorable député a appelé un "rôle honorable".

Il est assez facile de critiquer à tort et à travers les autorités et les personnes qui ont eu à s'occuper directement de cette question complexe. Il est assez facile de soumettre des propositions que personne, heureusement, ne saurait mettre en pratique. Si notre réaction en face des initiatives soviétiques au Moyen-Orient consistait à abandonner nos relations amicales avec les États arabes pour appuyer Israël, de façon entière et exclusive, de notre diplomatie et de nos armes, nous ferions alors, en vérité, le jeu des communistes. La position morale des puissances occidentales dans cette région repose sur ce qu'elles ont voulu, non sans certaines erreurs et contradictions, asseoir la paix sur des compromis mutuels plutôt que sur le triomphe d'un camp sur l'autre. Je suis d'avis que nous ne devons pas abandonner cette position parce que les Russes ont décidé d'y renoncer à leurs propres fins.

La question importante, cependant, est celle de savoir comment en arriver à une solution honorable et satisfaisante. Les grandes questions en jeu sont assez bien connues. Il semble assez évident que les deux camps, s'ils reconnaissent l'intérêt d'un règlement, doivent consentir à certains renoncements, à certains compromis, en faveur de ce règlement. Il ne saurait y avoir de paix négociée tant qu'un camp ou l'autre reste intransigeant. Chacun doit engager des négociations en étant disposé à reconnaître certaines concessions mutuelles. On ne s'attend pas, bien entendu, qu'un camp fasse des concessions avant l'autre, qu'il consente à des compromis unilatéraux.

Il est essentiel, je crois, voire de toute première nécessité que les États arabes reconnaissent l'existence légitime à titre permanent de l'État d'Israël. Les États doivent, par conséquent, il me semble, renoncer à la stipulation impraticable voulant qu'on revienne aux résolutions de 1947 des Nations Unies qui prévoient le partage de la Palestine. Les États arabes ont recouru aux armes pour prévenir l'application de ces résolutions et je ne vois pas comment ils peuvent maintenant prétendre au droit d'exiger qu'elles soient acceptées en retour de l'établissement de la paix dans cette région.

Le peuple d'Israël a le droit de savoir que son existence nationale n'est pas en jeu. Cela me paraît essentiel. Aucun effort tendant à apporter la paix et tous ses bienfaits au Moyen-Orient ne servira à quelque chose tant que l'Israël et son peuple ne seront pas délivrés de l'atmosphère de crainte qui plane naturellement sur ce pays à la suite des menaces de destruction et de guerre politique et économique que profèrent ses voisins. La grande crainte suscite les gestes désespérés qu'on peut comprendre sinon approuver. Il est donc sans doute essentiel de supprimer cette cause fondamentale de crainte si l'on veut trouver une solution au différend entre les Arabes et l'Israël.

De même que nous voudrions voir l'Israël libéré des craintes et des pressions économiques qu'on lui impose, il faut également espérer que les populations arabes seront en mesure d'avancer vers leurs objectifs d'amélioration économique et de progrès social. L'Occident a déjà fourni des preuves concrètes que c'est bien là son espoir.

On pourrait dire que la crainte d'une attaque pèse également sur les États arabes. Mais, pour autant que je sache, monsieur l'Orateur, la déclaration tripartite formulée en 1950 par les trois principales puissances de l'Ouest et selon laquelle celles-ci s'opposeraient à toute modification par la force des frontières existantes est encore valable. En outre, les Nations Unies s'emploient à prévenir l'agression et les députés savent que, tout dernièrement encore, le Conseil de sécurité des Nations Unies, alors qu'il a examiné une nouvelle tournure fort déplorable du différend entre Arabes et Israéliens, a démontré à l'unanimité qu'il s'oppose résolument au recours à l'agression. Ce ne sont pas là, à mon sens, des sauvegardes insignifiantes. Elles seraient encore plus puissantes, s'il existait des frontières permanentes réglées par négociations.

Les États arabes, pour leur part, ont cependant droit à certaines assurances. Il faut trouver une solution équitable et honorable au problème des réfugiés arabes. C'est un sujet que mon honorable ami a effleuré l'autre jour. La situation déplorable de ces réfugiés cause de graves préoccupations, non seulement aux pays arabes et à l'Israël parce qu'elle empoisonne leurs relations, mais

encore à tout le monde libre pour des raisons d'ordre humanitaire et politique. Ce sont surtout les Nations Unies qui ont soutenu ces malheureux, et le Canada a également fourni son apport à cette fin. Mais ce régime ne peut guère se poursuivre. Un abri et une aumône parviennent pitoyablement à remplacer un foyer permanent et l'occasion d'obtenir un travail rémunérateur. A mes yeux, l'Israël devrait indemniser ces réfugiés de la perte de leur terre et de leur foyer. Mais il est évident qu'un nombre aussi considérable de refugiés ne peuvent retourner dans leur ancienne patrie, qui se trouve maintenant dans l'État d'Israël dont la population compte moins de deux millions d'habitants; selon toute probabilité, il n'y en a pas beaucoup non plus qui désireraient vivre dans ce qui serait maintenant pour eux un pays étranger. On pourrait en rapatrier quelques-uns, par exemple pour réunir les familles. Pour le reste, le rétablissement en tant qu'opération internationale à laquelle Israël entre autres concourrait semble constituer la seule réponse.

La question des frontières revêt plus d'importance encore. Il existe actuellement des lignes de démarcation d'armistice. Ce sont donc des lignes qui n'ont pas été définitivement déterminées par un règlement de paix. Je crois qu'elles pourraient faire l'objet de redressements. Cela n'équivaut nullement à suggérer des concessions unilatérales de territoire ou toute mesure comme la décision de tronquer Israël, ce qui paralyserait le nouvel État. Mais peut-être pourrait-on faire certains remaniements de frontières qui seraient acceptables pour de bon de part et d'autre. Il n'y a pas de doute, à mon avis du moins, que si les frontières permanentes pouvaient faire l'objet d'une entente du genre, les Nations Unies s'intéresseraient vivement au maintien de leur sécurité.

En retour de la garantie internationale qui pourrait en résulter, outre la sécurité et la stabilité qui régneraient par suite dans la région, je pense qu'Israël et les États arabes seraient disposés au moins à discuter de tels redressements à une conférence de paix. Il me semble aussi que tout État refusant des pourparlers de paix à une telle réunion, par rapport aux principes esquissés ci-dessus, assumerait une bien lourde responsabilité. J'éprouve, toutefois, le même optimisme que le secrétaire général des Nations Unies qui visite présentement cette région en mission de conciliation et de paix. Il est d'avis que personne n'adoptera une telle attitude intransigeante et que l'on en arrivera à un règlement fondé sur la justice et la sécurité. Dieu veuille qu'il en soit ainsi et que cette région tiraillée par la tension, Terre Sainte de tant de millions, reprenne son caractère de terre de prospérité et de paix.

[L'hon. M. Pearson.]

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, la déclaration faite ce matin par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a principalement permis de mettre en relief la manière dont le Gouvernement tâtonne et patauge dans cette affaire depuis qu'elle a été soulevée à la Chambre. Il est intéressant de remarquer que pendant que le ministre lisait cette déclaration, dix fonctionnaires de son ministère lisaient la même déclaration dans la tribune. Je présume qu'ils ont tous participé à sa confection. On se pose alors tout naturellement cette question. Avec un tel groupe d'adjoints compétents, pourquoi cette déclaration n'a-t-elle pas été préparée et présentée depuis longtemps? En fait, depuis que cette question a pris assez d'ampleur pour devenir un sujet de discussion et une source d'intérêt à la Chambre, l'attitude du Gouvernement et la manière dont il a abordé le problème ont été entachées de faux-fuyants, de manque de franchise, d'ineptie et d'incompétence, ou d'un mélange des quatre.

Nous sommes au 24 janvier, monsieur l'Orateur. C'est le 11 janvier, soit il y a 13 jours si vous me permettez de vous le rappeler, que cette question a été exposée pour la première fois à la Chambre. C'est ce jour-là que le député qui vient de nous faire la déclaration de ce matin disait, à en croire la page 10 du hansard:

> ...je crois pouvoir dire sur-le-champ qu'aucun avion canadien, à ma connaissance, n'a été expédié à l'Égypte, et qu'on n'a placé aucune commande prévoyant de telles expéditions.

Cette déclaration est évidemment aux antipodes des renseignements qu'il vient de révéler à la Chambre. Il n'aurait pas été au courant, à ce qu'il prétend, lorsque cela s'est passé. Cependant, ne nous a-t-il pas dit ce matin que le cabinet était au courant de cette affaire depuis la fin de l'été, que divers ministères en avait été saisis et que le permis avait été délivré la première semaine de septembre. Pourquoi le ministre n'était-il pas au courant d'une affaire aussi délicate, soit l'envoi d'armes dans une région du monde qui, ainsi qu'il l'a correctement qualifiée, est une zone névralgique? La question attend encore sa réponse parce qu'il n'y a pas été répondu jusqu'ici.

Je prie les honorables députés de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les contradictions et les faux-fuyants de ces derniers 13 jours. Que les députés de l'autre côté qui croient avoir entendu ce matin une déclaration complète se posent, en toute justice et honnêteté, la question suivante: Si l'affaire est si claire, si simple et si correcte, pourquoi n'en avoir pas fait part à la Chambre

depuis bien des jours? Si tout est si clair et si complet, le mépris que le Gouvernement a montré à la Chambre en taisant ces renseignements et en maintenant ses premières déclarations à la fois contradictoires et fallacieuses est d'autant plus évident.

J'ai parlé, monsieur l'Orateur, de la déclaration faite il y a juste 13 jours. Il a fallu bien du temps pour la rectifier. On n'oubliera pas que le jour suivant, lorsque la question a été de nouveau soulevée, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre (M. St-Laurent) ont donné des réponses évasives.

On se rappelle que la question est revenue de nouveau sur le tapis le 16 janvier lorsque mon collègue l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) a demandé à un autre ministre, cette fois, au ministre silencieux de la Défense nationale (M. Campney), quel matériel militaire on expédiait en fin de semaine à bord du *Star of Assuan* et à quelle destination. Le ministre de la Défense nationale a répondu tout bonnement qu'il n'en savait rien. Jusque-là, monsieur l'Orateur, le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale (M. Campney) ont dit qu'ils ne savaient rien de l'affaire. C'était cinq jours après que la question avait été soulevée.

Le lendemain, 17 janvier, voici que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dit que, l'été dernier, on a approuvé la vente et l'envoi de 15 avions d'instruction Harvard, remis en état et qui datent de la seconde guerre mondiale. Il a ajouté qu'il ne s'agissait pas évidemment d'avions de combat. Puis, au cours de la discussion qui a suivi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme l'atteste le hansard du 17 janvier 1956, page 192, s'est exprimé en ces termes:

...je ne vois pas comment on pourrait installer un affût de mitrailleuse sur un avion d'entraînement Harvard.

Pendant qu'il parlait ainsi, le ministre de la Défense nationale se trouvait assis à côté de lui, dans le fauteuil suivant, mais il n'a pas soufflé mot. Il s'est contenté d'écouter complaisamment son collègue.

Le lendemain, 18 janvier, une semaine entière s'étant écoulée depuis que l'affaire avait été soulevée pour la première fois à la Chambre, le Gouvernement nous a appris qu'il n'avait pas été question d'annuler le permis d'exportation à l'égard de l'envoi à l'Égypte de ces appareils d'entraînement. Le Gouvernement a aussi déclaré qu'il ne voyait aucune raison de revenir sur ce point ou d'annuler le permis.

De nouveau, le 19 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous est arrivé avec une rectification partielle. C'était la mise au point à contre-cœur d'une déclaration erronée à la Chambre, qui aurait dû être rectifiée sur le champ. Elle aurait dû l'être par son collègue, le ministre de la Défense nationale.

Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a fait mention, on aurait pu s'attendre, s'il avait adopté une attitude correcte envers le Parlement, qu'il accompagne ses observations d'une sorte d'excuse au sujet de l'affirmation fallacieuse qu'il avait proférée le 17 janvier dernier. Mais les ministres qui siègent en face ne font évidemment pas d'excuses. Il ne font que déterminer la ligne de conduite du parti. Ils tiennent compte de l'exigence du ministre du Commerce (M. Howe) voulant que, dorénavant, les libéraux se conforment au mot d'ordre dans cette enceinte ou à l'autre endroit.

Nous relevons dans le hansard du 19 janvier, de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures cette forme de rectification limitée qu'on trouvera à la page 289:

...je suis tout disposé à modifier et à amplifier la réponse que j'ai fournie sur ce point...

Et il dit encore:

J'ai dit que je ne croyais pas que ces avions peuvent être armés.

Il faisait allusion en fait qu'il était possible de monter des affûts de mitrailleuses sur les avions d'entraînement Harvard.

Apparemment, c'est possible.

Il se rendait bien compte alors que le ministère de la Défense nationale avait publié des photographies sur lesquelles figuraient des avions d'entraînement Harvard équipés de mitrailleuses. N'est-ce pas là une déclaration étonnamment généreuse de la part d'un ministre de ce gouvernement hautain et autocratique? Il dit: "Apparemment, c'est possible." Une générosité si peu commune suffit pour désarmer.

Passons maintenant au 20 janvier. Dans ce cas, la question est soulevée sous forme de défi par mon chef qui a présenté une motion visant l'ajournement de la Chambre, afin de discuter une affaire précise d'une importance publique pressante, c'est-à-dire la nécessité d'une politique ministérielle bien nette en ce qui a trait à l'expédition d'armes, de matériel militaire et de munitions du Canada à des pays étrangers, et d'une surveillance effective à l'égard de ces expéditions. Que Dieu bénisse le chef de l'opposition d'avoir soumis cette question en des termes que ne pouvait plus éviter un gouvernement qui avait cherché toutes les échappatoires, toutes les occasions de s'évader!

M. MacDougall: Le Seigneur ne devra pas se contenter de le bénir: il devra voter pour lui.

M. Fleming: Puisse-t-Il vous aider, car vous en avez grand besoin. De la discussion de ce jour-là, il est résulté un engagement que le premier ministre a pris et qu'on relève à la page 360 du hansard du 20 janvier 1956, alors qu'il a déclaré:

...il n'y aura pas d'expédition dans la région...

Il a parlé du Moyen-Orient, mais le Proche-Orient aurait dû également être englobé car, selon certains indices fournis, on pourrait en faire à destination de cette région. Puis même le premier ministre, après avoir fait ce qui semblait être la première déclaration bien tranchée sur la question et avoir au moins pris un engagement envers la Chambre, a dû apporter quelques réserves hier, en conformité de la manière dont le Gouvernement a traité la question dès le début, à l'engagement qu'il avait pris envers la Chambre le 20 janvier.

De la déclaration faite par le premier ministre à cette date (on n'a pas encore retiré cette déclaration, on n'y a pas encore apporté de correctif), une chose ressortait: en pareille matière, la décision est prise au sein du cabinet. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a souligné dans son exposé de ce matin. Il a déclaré sans réserve qu'au sujet du contrat visant la vente de ces 15 avions Harvard à l'Égypte,—dont 3 ont été expédiés et il reste à expédier les 12 autres,—la décision a été prise à l'échelon du cabinet. Que nul vis-à-vis ne néglige ce fait. On l'a fait en vertu d'une décision prise à l'échelon du cabinet; oui, et on l'a fait il y a cinq mois, suivant les dossiers.

Le très hon. M. Howe: Sept mois.

M. Fleming: Ainsi vous voyez; en voici encore davantage. Ce n'est pas assez, monsieur l'Orateur que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se soit contredit environ quatre fois depuis 13 jours; il faut encore que notre vieil ami,—pardon,—notre ami le ministre du Commerce vienne s'en mêler. Il ne peut pas s'empêcher de venir prendre part à la confusion partout où il y en a.

Le très hon. M. Howe: La date est le 7 juillet.

M. Fleming: Nous n'avons pas encore assez de confusion. Il faut qu'il intervienne pour embrouiller un peu plus la situation. Donc, ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit...

Le très hon. M. Howe: L'honorable député m'a accusé de ne pas donner un renseignement exact, et j'essayais seulement de l'empêcher de tomber dans l'inexactitude. Le décret du conseil est daté du 7 juillet 1955.

[M. MacDougall.]

M. Fleming: Cela faisait donc six mois et quatre jours lorsque le secrétaire d'État a fait à la Chambre sa première déclaration fallacieuse assez près du très honorable monsieur qui vient de m'interrompre pour que ce dernier l'ait entendue. Pourquoi ne s'est-il pas alors levé pour corriger la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures avant qu'il ne s'engage dans la situation ridicule où il vient de se mettre?

Le très hon. M. Howe: J'ai pris la parole pour rectifier les propos de l'honorable député qui parle en ce moment, mais il ne m'a pas encore remercié.

M. Fleming: Lorsque le ministre du Commerce fera ou dira une seule chose qui mérite mes remerciements, je le remercierai certainement, monsieur l'Orateur, mais cela ne s'est pas encore produit. Ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, déclaration que je signalais aux députés, que le permis avait été délivré dans la première semaine de septembre.

Le très hon. M. Howe: C'est exact, mais le décret du conseil avait été adopté le 7 juillet. On l'a dit, mais l'honorable député n'écoutait pas. Il pensait à son discours.

M. Fleming: La Chambre siégeait alors et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était présent. On nous a dit ce matin que le permis avait été accordé dans la première semaine de septembre.

Le très hon. M. Howe: Je présume que c'est sur ces 15 avions-écoles que le parti conservateur fera la lutte cette session-ci.

M. Fleming: Non, il y en a une autre: c'est la façon dont le ministre du Commerce s'efforce de réduire tout député libéral au rang de nullité en leur disant d'observer les directives du parti. Il en sera ainsi aussi longtemps que le ministre du Commerce sera à son poste. Jusqu'ici nous avons eu maintes fois la preuve de l'attitude dédaigneuse et autocratique du ministre du Commerce à l'égard du Parlement, attitude qui s'est propagée à ses collègues. Le léopard ne peut pas changer ses taches.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député est cette fois plus comique que je l'étais l'autre soir.

M. Fleming: Je ne vois pas comment je pourrais l'être. Je n'ai pas vraiment tenté de rivaliser de comique avec le ministre du Commerce. Je ne voudrais pas rivaliser avec lui lorsqu'il s'agit de brandir le fouet au-dessus de la tête d'innocents députés.

Monsieur l'Orateur, comment le cabinet prend-il ses décisions? J'ai toujours remarqué que le ministre du Commerce quitte la Chambre lorsqu'il n'aime pas ce qui se dit. Les député n'oublieront pas qu'il a jugé nécessaire de quitter la Chambre au milieu d'un débat historique en juin et juillet derniers lorsque la loyale opposition de Sa Majesté a gagné la cause du Parlement et de la liberté. Comme le ministre du Commerce vient de quitter la Chambre, il paraîtra peut-être évident aux honorables vis-à-vis qui peuvent encore entretenir des doutes à ce sujet que la Chambre peut fonctionner sans lui.

Est-il possible que des décisions soient prises sur des questions très délicates, fort importantes, à l'échelon du cabinet, ainsi qu'il est généralement reconnu, sans que les membres de celui-ci en soient au courant? Cela semble la question qu'on soulève ici. On nous dit que le cabinet a pris une décision. Du moins, je suppose que c'est ce qu'on entend en disant que la question a été étudiée à l'échelon du cabinet, à moins que la décision ne relève du ministre du Commerce dans l'exercice de certains des pouvoirs que lui confère la loi sur la production de défense. C'est peut-être ce qu'entend le Gouvernement par des décisions à l'échelon du cabinet, mais pour le reste d'entre nous qui ne sommes pas initiés, cela doit signifier, je pense, que c'est le cabinet qui a pris la décision. Cependant, il nous a semblé qu'aucun membre du cabinet n'en était au courant lorsque cette importante question a été soulevée à la Chambre en janvier 1956. Au contraire, nous sommes placés devant une situation qui n'est que contradictions, tâtonnements et subterfuges; c'est le comble de la confusion. Voilà comment le Gouvernement s'est comporté. Voilà comment ont agi les hommes qui, nous dit-on, ont réglé personnellement cette question d'expédition d'avions il y a six mois.

Monsieur l'Orateur, il ne suffit pas d'un discours désinvolte comme celui que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé ce matin pour mettre les choses au point et réablir des relations appropriées entre le Gouvernement et le Parlement.

Pour ce qui est de la ligne de conduite du Canada, voici, à mon avis, ce qu'elle devrait être. D'abord, nous devons tous reconnaître la grave menace à la paix qui existe dans cette région du monde, surtout le long des frontières d'Israël, de l'Égypte et de la Syrie. C'est vraiment une zone critique; à cet égard, toute politique éclairée doit se fonder en premier lieu sur la reconnaissance de la gravité de la situation qui existe là-bas.

Deuxièmement, nous devons tenir compte du fait que nous entretenons des relations amicales avec les deux côtés et que le but principal du reste du monde, y compris le Canada, doit être la préservation de la paix car il serait téméraire de penser que, si une lutte ouverte éclate dans cette partie du monde, elle pourra être circonscrite à cette zone.

Le troisième élément, un élément que, comme toujours, le gouvernement a systématiquement et de propos délibéré écarté de ses calculs, c'est que la décision appartient au Parlement. C'est de lui que la question relève et il a droit d'être mis au courant de tous les renseignements pertinents et appropriés. Il ne faut pas qu'on prenne une décision sans avoir communiqué au Parlement les renseignements essentiels ni qu'on prétende que la question relève davantage du Gouvernement que des représentants élus du peuple.

Il n'est pas un Canadien qui se désintéresse de la paix du monde. C'est parce que la gravité de la situation dans ces régions constitue une menace à cette paix que tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, doivent s'y intéresser et s'en soucier. C'est au Parlement qu'il importe de trancher des questions de ce genre. C'est à lui qu'il importe de décider de la marche à suivre à cet égard. Or en cette affaire le Gouvernement a lamentablement failli à son devoir envers les Chambres.

Il y a treize jours que pour la première fois on a évoqué cette question à la Chambre. Or les réactions du Gouvernement lors ont été marquées d'une telle série de contradictions qu'il n'est personne ici qui ne doive sentir sa confiance ébranlée vis-à-vis de tout ce que le Gouvernement pourra désormais avoir à nous dire là-dessus. On nous a tellement raconté et tu de choses depuis treize jours, le Gouvernement a tellement cherché à éviter de répondre aux questions précises qu'on lui a posé sur ce point, qu'il faudrait maintenant saisir de cette question un comité de la Chambre. C'est ainsi qu'on aura la possibilité de se renseigner de première main, de convoquer des fonctionnaires qu'on puisse interroger, et qu'on arrivera ainsi à connaître les faits.

Je crois qu'il est une heure, monsieur l'Orateur.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je parlais de la politique qu'a énoncée le Gouvernement relativement aux expéditions d'armes à l'étranger. Je signale que cette question a été soulevée en cette enceinte par suite de l'expédition d'avions à l'Égypte. C'est uniquement sous

cet angle que la question devrait être envisagée. Tout le monde sait que, depuis quelques années, le Canada expédie des armes à l'étranger, non seulement à ses associés de l'OTAN, mais à des pays situés dans la région même où des troubles constituent la plus grave menace. On n'a qu'à consulter les publications du ministère du Commerce (elles sont à la disposition de tout le monde), pour se rendre compte de la valeur des armes expédiées ces dernières années à Israël, à l'Égypte et à d'autres pays situés dans cette région troublée. Il n'y a rien de surprenant là-dedans. Personne ne s'est opposé à l'expédition d'armes à l'Israël. Ce matin, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a voulu mettre les députés au défi d'affirmer qu'ils préconisaient la cessation de toute expédition d'armes ou de matériel militaire à l'Israël. Je désire bien préciser que cette question ne se pose pas et n'est pas posée dans le présent débat. La question porte plutôt sur l'incompétence et les bévues du Gouvernement, de même que sur les droits qu'a le Parlement d'être traité comme un parlement.

Quand les députés m'ont entendu faire quelques remarques en passant sur la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et sur les bévues qu'elle a mises en relief, ils ont observé, j'en suis sûr, que j'ai fait preuve de retenue par déférence pour mon ancien professeur. Que nos anciens professeurs soient vieux ou non, quand on se reporte à l'époque où l'on a fait ses études, on désigne invariablement ses professeurs de cette époque comme ses anciens professeurs. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était mon professeur d'histoire il y a 33 ans. Je me borne à dire que ses connaissances de l'histoire ancienne sont bien plus exactes que ses connaissances de l'histoire récente, si l'on en juge par la manière dont il s'est comporté aujourd'hui.

J'ai tout simplement voulu faire cette observation pour expliquer la retenue très évidente avec laquelle je me suis exprimé aujourd'hui. En raison de la déférence qu'un ancien étudiant accorde naturellement à son ancien professeur et de l'esprit de charité avec lequel il aborde ces questions,—je parle maintenant de moi-même,—il ne peut manquer d'attribuer les erreurs que son ancien professeur a commises aux mauvais compagnons politiques qu'il semble avoir fréquentés ces dernières années.

Dans les quelques minutes qui me restent, j'aimerais aborder plusieurs autres questions; mais, étant donné cette limite de temps, je pourrai tout au plus les effleurer, je le crains. Un mot d'abord de la radiodiffusion et de la télévision.

[M. Fleming.]

A la fin de juillet, le Gouvernement a annoncé à la Chambre qu'une commission royale serait nommée pour étudier dans son ensemble la question de la réglementation de la radiodiffusion et de la télévision au Canada. Il a pris encore bien du temps pour annoncer la composition de la commission. L'annonce remonte au 1er décembre environ. Si le ministre du Commerce (M. Howe) était ici, et nous constatons qu'il a encore quitté la salle, nous aurions peut-être l'occasion de commenter ce fait que six mois semblent constituer le délai qu'il faut au Gouvernement pour oublier les mesures qu'il a prises ou les promesses qu'il a faites.

Apparemment le Gouvernement a presque oublié l'institution de la commission royale jusqu'à la fin de l'année, quasiment jusqu'à la veille de l'ouverture de la session. Il a finalement réussi à créer une commission royale et, pour l'instant en tous cas, je n'ai pas de critique à formuler à l'adresse des hommes qu'il a choisis pour en faire partie; mais je déplore bien que la commission ait décidé de ne pas ouvrir ses audiences avant le 1er avril.

L'affaire est urgente. Le Gouvernement n'a que trop lanterné à son sujet. Il y a un an que nous réclamions instamment une enquête de cette nature. Le premier ministre a laissé entendre qu'il y songeait à ce moment-là, mais le Gouvernement a continué à lanterner suivant une habitude que la Chambre connaît bien, et maintenant cette commission annonce qu'elle ne commencera pas ses audiences avant le 1er avril.

Je le regrette infiniment, car cela signifie naturellement que, pendant la présente session, le débat sur cette question sera entravé, et que, de toute évidence, nous ne pouvons pas espérer avoir le rapport de la Commission royale avant la fin de la session. Si le Gouvernement a l'intention d'ordonner les élections cette année, cela lui servirait on ne peut mieux. Je ne veux pas prétendre que la Commission ait pris délibérément cette décision pour obéir aux exigences du Gouvernement, mais c'est bien dommage que le retard qu'elle met à inaugurer ses audiences soit de nature à permettre au Gouvernement de faire de son mieux pour dissimuler les échecs de sa ligne de conduite à cet égard, et l'énorme fardeau financier sous lequel la quasi-totalité de sa politique en matière de télévision s'écroule actuellement.

Je n'ai de temps que pour une seule observation sur les émissions politiques à la télévision. Le premier ministre a certainement fait sa bonne part pour retarder la télévision d'émissions politiques. C'est ce qui ressortait clairement du discours qu'il a

prononcé à la Chambre il y a deux semaines. Le Gouvernement a évidemment intérêt à empêcher ces émissions, car les ministres sont souvent appelés à participer à des émissions télévisées. Lorsque le printemps dernier, nous avons soulevé la question au comité de la radiodiffusion, on nous a répondu, naturellement, qu'à la télévision les ministres font des déclarations d'intérêt général pour le pays, comme si aucun membre de l'opposition ne pourrait jamais être appelé à présenter des observations sur les mêmes sujets devant les téléspectateurs.

On voit tout de suite pourquoi le gouvernement canadien a freiné toute tentative raisonnable visant à mettre ces émissions politiques à la portée des Canadiens. Le Gouvernement a l'avantage; il exploite cet avantage et continuera à vouloir l'exploiter à son bénéfice exclusif, comme le chien du jardinier. Cette situation ne saurait durer plus longtemps. Il est à peu près temps que le Gouvernement adopte à ce sujet une attitude plus adulte et se rende compte que d'autres pays ont des émissions de caractère politique.

Il n'y a aucune raison pour que le Canada ne puisse avoir un tel service fondé sur une juste répartition entre les partis politiques. Nous n'avons l'intention de nous soumettre à cet égard à aucune forme de censure de la part du gouvernement, comme le proposait le représentant du parti libéral à la récente conférence tenue par les partis politiques et les représentants de Radio-Canada pour débattre le sujet.

Je n'ai qu'une observation à formuler sur un point qu'a soulevé l'honorable représentante qui a proposé l'Adresse. C'est au sujet de la nomination d'une femme à la Commission du service civil. Pour ma part, je préconise la nomination d'une femme au poste actuellement vacant à la Commission du service civil, comme j'ai été le premier à la Chambre, je pense, à préconiser, il y a quelques années, la nomination d'une femme au conseil d'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'appuie entièrement la proposition visant à nommer une femme à la Commission. Il y a des femmes capables et compétentes qu'on peut nommer à ce poste.

J'ai une observation ou deux à soumettre au ministre des Finances. Je comprends que peut-être lorsqu'on étudiera de nouveau les questions, la Chambre aura probablement été déjà saisie de ses propositions budgétaires; mais lorsqu'il les établira, j'espère qu'il n'oubliera pas trois mesures qu'on a oubliées dans le passé et qui exigent maintenant une attention immédiate. La première de ces trois mesures vise à étendre la portée du programme et des dispositions législatives relatives à l'octroi de subventions aux municipalités au lieu d'impôts, là où le gouvernement fédéral possède des biens immeubles dont la valeur dépasse 2 p. 100 de l'évaluation municipale. Il faudrait étendre la portée de ces dispositions, afin que les municipalités touchent du Trésor fédéral des subventions équivalentes aux impôts à l'égard de toutes les propriétés de l'État central qui se trouvent chez elles. Ces municipalités se trouvent fort mal en point et elles ont un besoin urgent de revenus. Elles ont à fournir les services nécessaires à ces propriétés de l'État fédéral, et ces services ne doivent pas être assurés uniquement dans les municipalités où la valeur des biens de l'État central dépasse 2 p. 100 de l'évaluation totale.

En deuxième lieu, il faudrait supprimer la taxe de vente et la taxe d'accise qu'exige le gouvernement fédéral sur des marchandises qu'achètent les organismes municipaux, qu'il s'agisse des conseils municipaux ou des commissions scolaires. Il y a des années que nous préconisons une telle mesure et le temps est venu de l'adopter.

La troisième chose à laquelle le ministre des Finances devrait songer, quand il préparera son exposé budgétaire, c'est l'insuffisance totale des exemptions actuellement prévues dans le cas de l'impôt sur le revenu: $1,000 pour les célibataires et $2,000, pour les gens mariés. Il faudrait augmenter ces exemptions. Si le ministre des Finances n'est pas disposé à aller aussi loin que le préconisent les conservateurs à ce propos, c'est-à-dire $1,500 pour les célibataires et $3,000, pour les gens mariés sans charges de famille, qu'au moins il se montre généreux à cet égard.

Je dirai un mot d'une autre question qui ne se rattache nullement à ce que j'ai discuté jusqu'ici; mais il importe d'en parler, vu ce qui s'est passé récemment. Je veux parler de la série de crimes commis contre des jeunes filles en diverses villes du pays. Plusieurs députés en ont déjà fait mention au cours du débat. L'expression "pervers sexuels" est, selon moi, un trop bel euphémisme à appliquer à ceux dont nous parlons. Je ne suis pas porté à dire qu'il s'agit simplement de malades, de personnes bien intentionnées qu'on ne saurait tenir responsables de leurs actes criminels. Nous considérons ce problème,—car problème il y a,—d'une façon bien plus concrète si nous appelons ces gens par leur nom véritable: criminels, violeurs, meurtriers et monstres inhumains.

A London, Hamilton, Toronto et dans d'autres villes, il y a eu récemment une série inquiétante de crimes de cette sorte. L'opinion publique est soulevée comme elle l'a rarement été. Il est très regrettable que nous

n'ayons pas encore le rapport de la Commission royale chargée d'enquêter à ce propos ou sur certains aspects de cette question. Espérons que nous l'aurons assez tôt pour qu'il soit possible d'adopter dès la présente session toute mesure législative jugée nécessaire d'après le rapport.

La difficulté tient en partie, évidemment, à ce que les lois existantes ne sont pas suffisamment appliquées et à ce qu'on manque d'agents de police pour réprimer les crimes de ce genre, qui sont habituellement commis en cachette. Les événements malheureux et lamentables de ces derniers temps nous font toucher du doigt, je pense, la nécessité de renforcer nos lois pour assurer la protection de la société. Cela fait songer à la détention. Quand je parle de détention, je ne veux pas dire qu'il suffit de tapoter la joue de ces criminels en leur disant de faire de bons garçons. L'avertissement que je veux donner, c'est qu'il faut se garder d'une trop grande faiblesse en envisageant ce problème. Nous n'avons pas affaire à des agneaux: nous avons affaire à des monstres, à des meurtriers.

Je crois qu'il va me falloir remettre à plus tard ce que j'aurais voulu dire aujourd'hui de nos échanges commerciaux.

En terminant, un mot à l'adresse des vis-à-vis. Ce sont eux qui, au bout du compte, par les positions qu'ils prendront au cours de la présente session, décideront si le Gouvernement va modifier son attitude. Ne voient-ils pas se manifester de nouveau l'attitude dont le Gouvernement a fait preuve envers le Parlement l'été dernier, lors du débat sur le bill relatif à la production de défense? Rien n'indique encore que le Gouvernement ait tiré la leçon sage et salutaire qu'il aurait dû dégager de l'événement de l'été dernier.

Apparemment, nous en sommes exactement au même point qu'auparavant: le Gouvernement est résolu d'en faire à sa tête, sans se soucier du Parlement. Nous de la loyale opposition de Sa Majesté devons continuer de lutter pour nos droits et de défendre ces libertés du peuple qui sont inhérentes au Parlement et qui résident dans une judicieuse corrélation entre le Parlement et le Gouvernement. Qu'on ne s'y méprenne pas, s'il faut livrer cette bataille, nous sommes ici pour la livrer. Mais il appartient aux honorables vis-à-vis, aux ministériels, de décider si cette attitude hautaine et arrogante à l'égard du Parlement va continuer.

Il est survenu certains événements à la Chambre depuis la conclusion de ce débat historique et important, en juillet dernier. A ce moment-là, au moins deux députés libéraux ont montré quelque indépendance dans leur façon d'aborder le sujet, et au cours des années ils ont été fermes et même, à l'occasion, ils n'ont pas hésité à critiquer l'attitude du Gouvernement. Mais ces deux députés ne sont plus parmi nous. Il s'agit de l'ancien député de Spadina et de l'ancien député de Témiscouata. Toute indépendance qui pouvait se trouver dans les rangs des libéraux, ainsi qu'en a témoigné l'attitude de ces deux honorables députés, a maintenant été écartée des députés libéraux qui siègent en cette enceinte.

Nous n'entendons plus de voix indépendante de libéral à la Chambre. Le député de Spadina, dont j'ai parlé, a eu pour successeur un conservateur, à juste titre d'ailleurs. L'ancien député de Témiscouata, qui envisageait les questions avec originalité et indépendance, a eu pour successeur un monsieur qui, après avoir élevé la voix assez haut au cours de sa campagne, a depuis proclamé qu'il sera muet au cours de la présente session et s'est imposé un ordre de renoncement et d'ascétisme vocal.

Je dirai à ce monsieur, au seuil de sa carrière parlementaire, et je le fais en bonne part, qu'il devrait maintenir les traditions de Témiscouata, la tradition de l'indépendance, la tradition d'un député qui se dresse et ne s'abstient pas de critiquer le Gouvernement et ses erreurs. L'honorable prédécesseur de l'honorable représentant a laissé un exemple et rendu le nom de cette circonscription fameux à la Chambre et dans tout le pays. Il n'a pas rendu ce nom fameux en étant un simple sycophante du Gouvernement, et je recommande cet exemple à son successeur.

Dans l'amendement présenté par mon chef, nous nous sommes plaints d'un manque de direction de la part du Gouvernement, de son indifférence et de son inertie. Nous constatons chez ce Gouvernement une répugnance complète à affronter les problèmes. Les problèmes sont là, et tous les membres de la Chambre savent qu'ils existent, sauf le Gouvernement. Les honorables députés des Prairies, dans le parti ministériel, comme le député de Rosthern (M. Tucker) par exemple, savent à quel problème nous avons affaire de nos jours à l'égard du blé, et comment ce problème mine toute l'économie, non seulement de l'Ouest mais de tout le pays.

Nous aimerions entendre ces porte-parole de l'Ouest canadien. Nous en avons entendu très peu jusqu'à maintenant. Ce sont des voix qui devraient se faire entendre et, à défaut de conduite ferme de la part du Gouvernement, je vous dis, monsieur l'Orateur, qu'il est grand temps qu'un certain nombre des députés de l'arrière-plan, en face, se fassent entendre pour attirer l'attention du Gouvernement sur l'existence de ces problèmes. Le Gouvernement n'a aucune solution à proposer. Le Gouvernement s'est arrêté de

penser, mais le refus de proposer des solutions ne réglera aucun de ces problèmes! Les problèmes existent. Eh bien, que l'on s'en occupe!

(Texte)

M. Lionel Bertrand (Terrebonne): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas être long dans mes observations, mais il me semble que je dois, au cours de ce débat, attirer l'attention du gouvernement sur une situation qui existe dans mon comté et qui concerne particulièrement l'industrie de la chaussure en tissu caoutchouté. A mon avis, c'est dans cette enceinte que les députés doivent, avec autant de sincérité dans leurs paroles que de loyauté envers leurs commettants, faire entendre les représentations qui leur sont faites et qui méritent d'être portées à l'attention de ceux qui dirigent la nation.

Depuis 16 ans, je n'ai jamais hésité à me faire, ici, le porte-parole de la population du comté de Terrebonne qui, par quatre fois, m'a accordé, en plus de son amitié coutumière jamais amoindrie, une confiance sans cesse accrue. Je n'ai jamais hésité non plus à me faire ici le porte-parole des groupes qui pouvaient parfois se sentir lésés par les lois du pays et venaient, avec une courtoisie que je souligne, m'exposer leurs griefs.

Aujourd'hui, ce sont les officiers de la compagnie *Dominion Rubber,* à Saint-Jérôme, les employés de cette usine et les unions ouvrières de cette ville qui réclame mon intervention pour que l'industrie canadienne de la chaussure en tissu caoutchouté ne soit pas davantage compromise par les importations de chaussures de même genre fabriquées à Hong-Kong et au Japon principalement, lesquelles inondent, à très bas prix, le marché canadien.

Il y a au Canada, si je ne fais erreur, sept compagnies intéressées directement à la fabrication de la chaussure en tissu caoutchouté: la *B. F. Goodrich Canada Limited,* à Kitchener, Ontario; la *British Rubber Co. Limited,* à Lachine; la *Acton Rubber Limited,* à Acton Vale; la *Kaufman Rubber Co.,* à Kitchener; la *Miner Rubber Company Limited,* à Granby; la *United Rubber Limited,* à Toronto, et la *Dominion Rubber Co. Limited,* à Montréal; cette dernière compagnie possède une très importante usine à Saint-Jérôme, dans le comté que je représente ici.

Ces compagnies, je présume, fabriquent de la chaussure en cuir, des pneus, et autres produits, mais toutes manufacturent de la chaussure en toile (*canvas footwear*) et de la chaussure en tissu caoutchouté (*rubber footwear*), parce que le caoutchouc constitue pour elle un produit de base qu'il leur faut utiliser de plusieurs façons. Toutefois, d'après les informations que j'ai, la fabrication de la chaussure en toile et de la chaussure en tissu caoutchouté devient, même si les degrés en sont diversifiés, un atout indispensable à leur progrès général.

Je sais que dans mon comté, à Saint-Jérôme, on fabrique particulièrement la chaussure en toile avec semelles caoutchoutées et la chaussure ou le couvre-chaussures en tissu caoutchouté à l'épreuve de l'eau (*waterproof rubber footwear*).

On m'assure que, dans le domaine de la chaussure en tissu caoutchouté, la production canadienne, qui avait atteint 24 millions de paires en 1947, a diminué à 12 millions de paires en 1954. On m'assure que l'industrie de la chaussure en tissu caoutchouté produisait, dans les années d'avant-guerre, 6 millions de paires de chaussures en toile ou en tissu caoutchouté pour l'exportation, et qu'en 1954 le même marché ne se résumait qu'à 92,000 paires, dans lesquelles entrait un fort pourcentage de chaussures à modèles spéciaux.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans une longue énumération de chiffres et de données statistiques; le gouvernement les connaît. Je veux cependant jeter un regard sur les causes de cette situation. La production canadienne de la chaussure en toile et en tissu caoutchouté a sensiblement diminué; la production pour l'exportation a tellement décliné qu'elle est présentement presque nulle. Les raisons en seraient que les produits canadiens doivent subir la concurrence insoutenable de produits similaires fabriqués aux Indes, au Royaume-Uni, à Hong-Kong, principalement, pays qui, à la suite de traités commerciaux, ont accès au marché canadien. La situation serait désormais d'autant plus intenable que le Japon, qui a maintenant un traité de commerce avec le Canada, y déverse lui aussi ses produits de la chaussure en toile et en tissu caoutchouté et que ce pays est reconnu, comme il l'était hier, comme l'un des plus importants producteurs de marchandises du genre.

Il y a quelques années, les compagnies canadiennes pouvaient servir le marché domestique et fabriquer en plus des millions de paires pour en faire l'exportation. Aujourd'hui, elles n'ont pas seulement perdu leur marché d'exportation, mais elles perdent graduellement le marché domestique, parce que les importations de chaussures en toile et en tissu caoutchouté se font à un rythme accéléré et que ces marchandises, fabriquées à des salaires excessivement bas, inondent le marché canadien à un prix encore très inférieur, même toutes taxes payées, à celui qui est strictement nécessaire à leur fabrication au Canada. Le Bureau fédéral de la statistique nous indique, par exemple, qu'en Octobre 1955, 211,903 paires de chaussures

en toile sont entrées sur le marché canadien, comparativement à 4,568 en 1954; en octobre 1955, 163,593 paires de chaussures en tissu caoutchouté à l'épreuve de l'eau sont entrées au Canada, comparativement à 89,981 en 1954.

Ces quelques données m'amènent à conclure que l'industrie canadienne de la chaussure en tissu caoutchouté est dans une impasse. Le 22 juin dernier, ses dirigeants remettaient officiellement un mémoire aux honorables ministres des Finances et du Commerce (MM. Harris et Howe), lors d'une entrevue à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister. Par la suite, un comité, composé de représentants des départements concernés, des compagnies en cause et des unions ouvrières, fut formé pour étudier la situation. Et tout ce que personnellement j'ai constaté, c'est que l'usine de la *Dominion Rubber*, à Saint-Jérôme, n'est plus exploitée à plein rendement comme autrefois, que le personnel qu'on y employait normalement a été sensiblement réduit, et que la population s'en inquiète vivement.

L'industrie canadienne de la chaussure en tissu caoutchouté a demandé que l'importation de ces marchandises soit prohibée. Les nouvelles que j'en ai sont que le gouvernement ne pourrait se rendre à cette demande, pour l'unique raison que le Canada, ayant signé des traités commerciaux avec les pays dont il est question, doit accepter les produits que ces pays fabriquent, s'il veut leur vendre des produits qu'ils n'ont pas. Or, dans ces pays, la fabrication de la chaussure en toile ou en tissu caoutchouté représente une industrie florissante, et le Canada semble tenu d'accepter leurs marchandises, même si en ce faisant il lèse et paralyse la production des industries canadiennes intéressées à la fabrication de produits identiques.

Je crois que c'est là la réponse qu'a donnée l'honorable ministre des Finances (M. Harris); il considère qu'il lui faut d'abord considérer l'économie générale de la nation et que le Canada doit maintenir sa place dans le commerce international. Je comprends que si l'on fait commerce avec quelqu'un, les avantages ne sauraient être tous du même côté; on doit faire des concessions qui ne plaisent pas toujours. Et si je ne fais erreur, le volume des marchandises que nous vendons à ces pays dépasse de beaucoup celui des marchandises que nous en achetons. Ce point-là mérite considération; il prouve, monsieur l'Orateur, qu'il n'est pas toujours facile de gouverner un pays comme le Canada.

Il reste tout de même que des industries canadiennes sont fortement atteintes dans leur production à cause des traités que nous signons. Admettons un instant que le Gouvernement ne puisse, pour les raisons les plus légitimes du monde dans les circonstances, prohiber l'entrée de ces marchandises étrangères. Ne pourrait-il pas cependant, en revisant ses traités commerciaux, fixer une quantité maximum des chaussures en toile ou en tissu caoutchouté qui pourraient être admises au Canada? Présentement, nos compagnies sont devant le fait, sans cesse menaçant, que d'un mois à l'autre l'importation se fera par flots encore plus accentués, et elles voient avec stupeur un commerce édifié au prix de nombreux sacrifices, et auquel se greffent tant d'autres domaines de l'activité économique, s'en aller à la dérive.

Si le gouvernement imposait un quota sur le volume de la chaussure en toile ou en tissu caoutchouté qu'il est loisible aux pays étrangers de nous envoyer, les compagnies canadiennes pourraient au moins savoir quel point la concurrence pourra atteindre et prendre alors les moyens d'y faire face, soit au moyen de publicité auprès du public, soit par de nouvelles méthodes de production, soit par la fabrication de modèles de chaussures nouveaux et plus attrayants.

A l'heure actuelle, elles hésitent à adopter une attitude déterminée; elles voient tout simplement le travail de longues années s'effriter devant des faits qu'il leur faut accepter, qui leur sont imposés. Il leur devient impossible dans les circonstances, de faire face à la concurrence. Les chaussures de Hong-Kong et du Japon qui sont bonnes, me dit-on, sont cependant vendues à des prix beaucoup plus bas, pour l'unique raison que les salaires payés dans les industries de Hong-Kong et du Japon sont ridiculement bas. On m'assure que le salaire d'une femme est de 6c. l'heure et que l'homme qui gagnerait 15c. l'heure doit donner un rendement exceptionnel, tandis qu'ici,—cela saute aux yeux,—le salaire moyen des employés dans nos industries de la chaussure est de $1.45 de l'heure. J'y vois aussi une question d'emploi. Je comprends que présentement l'embauchage atteint au pays un prodigieux sommet, mais il ne faut tout de même pas que certaines villes soient privées de leur part de la prospérité nationale. A Saint-Jérôme, plusieurs centaines d'employés, habitués depuis des années à travailler à la *Dominion Rubber*, n'ont pas leur emploi coutumier parce que l'usine ne fabrique plus pour l'exportation et travaille au ralenti pour un marché local déjà saturé par des produits étrangers.

A mon avis, le gouvernement pourrait faire quelque chose. Ce n'est pas seulement la cause de la *Dominion Rubber* que je plaide en ce moment, mais particulièrement celle de la classe laborieuse de mon comté. Je ne suis pas un économiste, mais je prétends

que si le gouvernement doit s'en tenir aux décisions qu'il a prises et considérer en premier lieu l'économie générale du pays; si le gouvernement, pour assurer un progrès encore plus prononcé à d'autres domaines peut-être plus élaborés de l'économie nationale, doit compromettre malgré lui l'existence d'industries canadiennes déjà existantes, il se doit aussi, à mon avis, d'adopter certaines mesures en vue de compenser les pertes que ces industries subissent par suite des décisions gouvernementales.

Nous accordons des subsides pour le blé; je ne m'y oppose pas, c'est là un domaine important de notre vie économique. Nous consacrons des sommes imposantes au soutien du prix des produits agricoles; je ne m'y oppose pas, l'agriculture est la richesse d'une nation. Je comprends qu'il n'est pas du tout question de compenser par des subsides les pertes des compagnies privées, mais je me demande si le très honorable ministre de la Production de défense (M. Howe) ne pourrait pas accorder aux industries canadiennes, qui sont lésées de quelque façon à cause de nos lois, une préférence dans l'obtention des nombreux contrats que son département accorde annuellement; j'ai l'impression qu'il leur serait d'ailleurs facile de les accepter sans effectuer de changements trop considérables à leur outillage de production. Il me semble que ce ne serait que juste. Ce que je cherche en premier lieu, c'est qu'il y ait dans mon comté, comme ailleurs, un travail abondant et rémunérateur. Le gouvernement accorde des contrats par millions annuellement; ne serait-il pas possible que certains de ces contrats soient dirigés vers les industries comme celles de la chausure en toile ou en tissu caoutchouté, et celles qui sont ou seraient peut-être, un jour ou l'autre, à cause des échanges commerciaux, dans une situation identique.

Je fais ces quelques suggestions dans le meilleur esprit possible, parce que je les crois appropriées. Je les soumets parce que je crois me faire l'interprète d'une cause juste. L'établissement de barrières tarifaires, la majoration des droits de douane ou d'accise, l'imposition de quotas ou compensations; voilà des suggestions qui ne méritent certes pas de tomber toutes sur la pierre du chemin.

Monsieur l'Orateur, un dernier mot. Au moment où se continuent les délibérations entre le pouvoir central et les provinces sur l'institution d'un plan national d'assurance-santé, je dois dire ceci: la population de la circonscription de Terrebonne est en faveur d'une telle mesure. Notre programme de sécurité sociale ne sera complet qu'au moment où une loi du genre sera incorporée dans nos statuts. Dans ce siècle de vitesse où nous vivons tous, les Canadiens doivent être à l'abri de l'insécurité. Je souhaite que de ces assises jaillisse, pour le bien-être de tous, cette autre loi de sécurité sociale que les Canadiens attendent et qu'il appartient au présent gouvernement d'appliquer le plus tôt possible.

(Traduction)

M. J. Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais, au tout début de mes remarques, m'associer à tous ceux qui l'ont déjà fait, afin de vous renouveler l'admiration que je ressens à l'endroit de celui qui préside toujours avec grande dignité, tact, compétence et impartialité aux délibérations de cette honorable Chambre.

Vous constatez sans doute, monsieur l'Orateur, que je déroge en ce moment à mes habitudes, alors que j'utilise la langue de la majorité. Si j'agis ainsi, et si j'ai décidé de prononcer tout mon discours aujourd'hui dans la langue de Shakespeare, je le fais avec plaisir, afin de rendre un hommage d'admiration aux députés des deux côtés de la Chambre qui, depuis le début de la présente session, ont fait un effort magnifique et très bien réussi en utilisant pendant quelques minutes, au cours de leurs discours, ma langue maternelle. Je les félicite et je les remercie. Je me réjouis de constater le nombre toujours grandissant de ceux qui parlent les deux langues officielles du pays. Leur noble geste est la consécration du principe bien établi selon lequel le Canada est un pays bilingue. Puisse leur exemple inspirer tous les Canadiens, et plus particulièrement ceux qui dirigent les divers départements de l'administration fédérale où pour plusieurs, malheureusement, le principe du bilinguisme semble ne pas exister.

Je veux également profiter de cette nouvelle occasion qui m'est offerte de saluer la population du comté de Québec-Ouest que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre et l'assurer une fois encore de mon plus entier dévouement. Qu'il me soit permis de dire à mes électeurs, plus particulièrement à la classe ouvrière qui en forme la grande majorité, que je ne cesserai de réclamer pour elle ce dont elle a besoin, non seulement pour assurer son existence mais aussi pour se sentir au même niveau que les autres classes de la société. Cela m'amène à demander au Gouvernement d'apporter une attention toute spéciale à la grave question du chômage qui sévit encore cet hiver dans mon comté et dans la ville de Québec, dans une proportion inquiétante.

Même si la statistique fédérale indique une amélioration dans le domaine de l'embauchage, la situation n'en est pas moins aussi grave, cet hiver, que l'an dernier. La statistique est loin de donner une idée exacte de la situation. Elle ne fait que révéler le nombre de ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage et oublie de mentionner ceux qui, à cause de la nature de leur travail, ne sont pas admissibles aux prestations, mais n'en sont pas moins chômeurs.

En outre, il y a des chômeurs qui n'ont pas assez de timbres pour leur permettre de toucher des prestations. Et que dire de ceux qui ont déjà épuisé les prestations auxquelles ils avaient droit et qui ne touchent plus rien? Ils ne figurent pas dans la statistique. Enfin, ce qui n'est pas moins important, nous constatons qu'un grand nombre de justes demandes de prestations ont été rejetées à cause de l'interprétation qu'une bureaucratie toute-puissante applique à la loi. Ce n'est qu'en tenant compte de tous ces sans-travail qu'on obtient une idée exacte de la gravité du chômage. Le Gouvernement ne tient pas à publier ces faits, parce qu'il veut cacher son impuissance à résoudre le problème. Je reviendrai là-dessus dans quelques instants.

En attendant que la situation s'améliore, ne serait-il pas possible d'entreprendre des travaux d'envergure, le seul remède efficace qui s'impose. J'ai maintes fois demandé qu'on lance des travaux qui permettent de venir en aide aux sans-travail, travaux qui, tout en améliorant le sort de la classe ouvrière constitueraient une amélioration pour la santé publique de mes concitoyens. Monsieur l'Orateur, les rivières St-Charles et Lairet qui traversent notre ville ne se sont pas améliorées depuis un an et continuent d'être une menace constante à la santé publique. Ces deux dépotoirs à ciel ouvert, disgrâce locale et nationale, répandent toujours sur Québec au cours de la saison estivale les odeurs infectes et dangereuses dont j'ai déjà fait mention. L'été particulièrement chaud que nous avons eu l'an dernier a contribué à imposer à notre population un supplice qu'elle seule pourrait décrire.

Quand donc le Gouvernement se décidera-t-il à agir? Quand donc le premier ministre et député de Québec-Est se penchera-t-il sur le sort de ses pauvres électeurs révoltés, considérés comme de véritables orphelins sans représentant dans le Parlement de leur pays? Je demande au Gouvernement et au premier ministre en particulier d'avoir pour ceux qu'il est supposé représenter, sinon de l'affection, au moins un peu de sympathie. Les Québecois paient leurs impôts au Gouvernement et ils ont droit il me semble à un peu plus de considération. Je répète ce que je disais sur ce sujet en rendant compte de mon mandat, le 25 octobre dernier: "Je n'ai aucune objection à ce que l'on protège la santé et la vie d'êtres humains vivant à des milliers de milles de notre pays. Cependant, si le Gouvernement se refuse d'appliquer dans toute sa rigueur le proverbe "charité bien ordonnée commence par soi-même", il serait à mon sens des plus logique que l'on protège au moins en même temps la santé et la vie de ceux qui contribuent chaque jour par leur travail, leur labeur et leurs impôts à la grandeur et à la prospérité du Canada".

Si le premier ministre, au lieu de passer l'été à St-Patrice de Rivière-du-Loup, à 120 milles de la vieille capitale, sur les bords enchanteurs du fleuve qui porte son nom, avait décidé de se bâtir un chalet sur les rives de la rivière Lairet, il aurait vite fait de débarrasser son comté des odeurs infectes qui s'y dégagent et qu'il aurait été forcé, à l'instar de ses électeurs et des miens, de respirer à plein nez. Le premier ministre agit donc, peut-être pas avec sagesse, mais du moins avec prudence en demeurant à 120 milles de son comté durant l'été, car c'est le meilleur moyen de demeurer en excellente santé.

Quant aux électeurs de Québec-Est, ces pauvres orphelins qui ne voient jamais leur député, sauf dans les journaux, c'est beaucoup moins important. Tout en continuant de s'empoisonner petit à petit au contact de ces rivières, ils ont tout de même la satisfaction, si satisfaction il y a, de dire qu'ils sont représentés à la Chambre des Communes par le premier ministre du Canada.

Je me permettrai de faire une suggestion au premier ministre à ce sujet. Si son gouvernement ne veut pas entreprendre lui-même ces travaux, préférant jeter sur les épaules du gouvernement provincial des responsabilités qui lui incombent, pourquoi ne garantirait-il pas à la ville de Québec un octroi annuel important qui lui permettrait d'entreprendre ces travaux et qui serait une compensation logique des taxes foncières que le Gouvernement ne paie pas sur les nombreux édifices et terrains qu'il possède. Il suivrait en cela le magnifique exemple que vient de lui donner le gouvernement de ma province, qui a versé à la ville de Québec l'octroi substantiel d'un million de dollars pour l'aider à régler ses problèmes administratifs. Il y a à peine deux ans, un quart de million était versé par le gouvernement provincial pour les mêmes fins. Si le premier ministre acceptait cette suggestion salvatrice pour Québec, en spécifiant cependant le but pour lequel le montant est versé, à savoir la canalisation de la rivière St-Charles et l'assainissement de la rivière Lairet, je serais le

premier à applaudir son geste et à le remercier au nom de tous ceux qui depuis trop d'années ont à souffrir de ces dépotoirs.

Un autre moyen de venir en aide à la classe des travailleurs et de satisfaire quelque peu aux nécessités de leurs familles nombreuses serait d'augmenter les allocations familiales, voire même de les doubler si possible, étant donné que le coût de la vie depuis l'institution de cette loi sociale a plus que doublé. Il n'y a pas un gouvernement, pas une industrie qui n'ait depuis 1945, augmenté sensiblement et à plusieurs reprises les salaires de ses employés. Le salaire même des représentants du peuple fut doublé sous prétexte que le coût de la vie avait augmenté d'autant. Comment peut-on concevoir, monsieur l'Orateur, que les allocations familiales atteignent aujourd'hui le but pour lequel elles furent créées, quand nous savons tous que le dollar de 1945 a perdu plus de 50 p. 100 de sa valeur. J'exhorte l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à soumettre à ses collègues du cabinet cette question importante et à apporter au cours de la présente session le remède nécessaire à la correction de cette lacune.

Et tandis que je suis sur le sujet de la sécurité sociale, que l'on me permette de demander à l'honorable ministre de modifier dans le plus bref délai la loi passée à la dernière session pour venir en aide aux invalides, afin de la rendre moins sévère. Cette loi devrait servir à aider tous ceux et celles qui, à leur naissance ou par la suite, sont atteints d'une infirmité ou maladie quelconque qui les rend inaptes à gagner leur vie. La loi, telle qu'elle est rédigée, n'aide que quelques-uns et j'ai l'impression qu'elle coûte, en frais d'administration un montant aussi élevé que celui que l'on paie en pensions.

Je voudrais remercier l'honorable ministre du Travail (M. Gregg) d'avoir consenti, après de nombreuses protestations, il est vrai, à remettre à l'automne la réglementation qui empêchait les débardeurs et les marins naviguant sur le Saint-Laurent et les Grands lacs de toucher leurs prestations de chômage durant l'hiver. Cette réglementation était l'œuvre de la bureaucratie et constituait une flagrante injustice à l'endroit de ces travailleurs saisonniers. Si ces gens ne peuvent exercer au cours de l'hiver leur travail régulier, cela n'est pas dû au hasard mais bien à des causes naturelles. S'ils ne touchent pas les prestations auxquelles leur donnent droit leurs nombreuses contributions, je dis au ministre du Travail que l'essor économique de ma ville et de ma région en sera fortement compromise.

Et en parlant de bureaucratie, je voudrais apprendre au même ministre, s'il ne le sait pas, que les employés des divers bureaux de la Commission de l'assurance-chômage ont en mains un petit livre qui leur est distribué; préparé par les hauts fonctionnaires de la Commission, il a pour but d'interpréter la loi que nous avons adoptée lors de la dernière session. Si je me rappelle bien, la loi adoptée l'an dernier visait, tout en diminuant le nombre de semaines où un assuré touchait ses prestations, à accroître le montant desdites prestations. Je tiens à dire à la Chambre que depuis l'adoption de la nouvelle loi, la Commission a payé beaucoup moins qu'auparavant. Par suite de l'intervention de la bureaucratie et de son interprétation de la loi, j'affirme qu'au moins 60 p. 100 des réclamations présentées aux bureaux de Québec sont rejetées.

De ce fait, la misère et les difficultés augmentent dans les foyers. Cela constitue, monsieur l'Orateur, une nouvelle atteinte à la suprématie du Parlement par la bureaucratie, sous l'œil bienveillant du gouvernement au pouvoir. Les lois doivent être appliquées suivant l'esprit des législateurs et non sabotées par le caprice des bureaucrates dont l'influence devient de plus en plus néfaste à la prospérité du Canada. Je ne blâme aucunement les simples fonctionnaires mais j'accuse ceux qui, dans certains ministères ou commissions semblent avoir plus d'autorité que le ministre lui-même. Il est temps plus que jamais de mettre un frein à l'influence de quelques bureaucrates trop ambitieux et de revenir au véritable système démocratique, celui de l'autorité des représentants du peuple responsables à ce même peuple.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je voudrais passer pendant quelques minutes à un sujet qui a fait l'objet d'une question que je posais il y a une semaine au très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner); il s'agit de la vente des surplus de beurre aux pays communistes.

Personne en cette Chambre ne s'est opposé à l'établissement du prix de soutien de 58c. la livre pour le beurre. Au contraire, tous les députés ont applaudi à cette initiative, convaincus qu'ils étaient qu'elle constituait la sauvegarde de l'industrie laitière au Canada. Cette industrie a une importance telle, qu'il serait imprudent de la minimiser.

Cependant, par suite de la politique de laisser-faire du Gouvernement et de son optimisme exagéré, ainsi que de l'incompétence et de l'imprévoyance de ceux qui avaient pour mission de conserver nos marchés, nous nous trouvons dans une situation déplorable, qui nous oblige à conserver en entrepôt régulièrement depuis quelques années, environ 60 millions de livres de beurre, et cette année plus de 80 millions de livres.

Les consommateurs doivent encore payer entre 63 et 65c. la livre pour se procurer cette denrée, en plus d'avoir à supporter par leurs impôts la différence entre le prix de soutien et le prix de vente, c'est-à-dire environ 25c. la livre.

La production étant de beaucoup supérieure à la consommation domestique, le Gouvernement a décidé d'écouler ses surplus dans les pays communistes. Si chaque livre de beurre vendue à ces pays avait correspondu au prix payé par le consommateur canadien ou au moins au prix garanti au producteurs par le Gouvernement, je ne crois pas que nous eussions entendu de la part de qui que ce soit les protestations qui s'élèvent des quatre coins du pays. Mais quand on songe que le Canada vend notre beurre aux communistes à 37c. la livre alors que le citoyen canadien paie le même beurre au moins 25c. la livre de plus, je dis que c'est là une politique d'exploitation des deniers publics au bénéfice des plus redoutables ennemis de la démocratie. Pendant que Moscou continue de vendre à ses satellites, et à bon prix, les armes meurtrières qui serviront éventuellement contre nous, le gouvernement canadien exploite le labeur de nos fermiers et les impôts de nos concitoyens en vendant du beurre au rabais. Il me semble que nous dépassons là les bornes de la générosité, d'une générosité qui nous conduira au chaos économique et à la ruine.

Pourquoi ne pas faire bénéficier le peuple canadien de ces largesses, puisque c'est lui qui, en fin de compte, paye sans cesse. Il aurait au moins la satisfaction de payer pour lui-même.

Je m'oppose donc avec la dernière énergie à ce que l'argent et les labeurs du peuple canadien servent à nourrir nos plus redoutables ennemis, ceux qui caressent l'espoir de nous écraser afin d'instaurer au Canada cette politique d'esclavage et de persécution tant en honneur dans les pays qui sont sous la férule du Kremlin. Si nous ne mettons un frein à l'extravagance du Gouvernement, il ne serait pas surprenant de constater d'ici peu que nos surplus de beurre prennent le chemin de la Chine Rouge, que le gouvernement s'apprête à reconnaître.

Un débat sur la reconnaissance de la Chine communiste devant s'amorcer dans quelques jours, débat auquel je participerai certainement, je ne m'étendrai pas aujourd'hui sur ce sujet. Qu'il me suffise de dire que cette reconnaissance par le Canada équivaudrait, pour nous, au consentement à l'esclavage et à l'approbation coupable des camps de concentration et des persécutions religieuses. En un mot ce serait voter en faveur du banditisme sous ses formes les plus odieuses.

[M. Dufresne.]

Comment voulez-vous, monsieur l'Orateur, que le peuple canadien n'ait pas hâte de rendre un verdict sur ces administrateurs et condamner par ce verdict leur politique de plus en plus désastreuse pour l'avenir et la sécurité du Canada?

Le parti libéral est pris de panique devant la faillite de son administration et devant le sort qui l'attend lors de la prochaine consituation à la légère, nous sentons plus l'autre côté de la Chambre et prendre la situation à la légère, mais nous sentons plus que jamais l'indignation de tout un peuple, indignation qui se traduira bientôt par le renversement du régime.

Le parti conservateur auquel j'ai l'honneur d'appartenir, dirigé par un homme perspicace et un grand chef d'État, avance à pas de géant dans le chemin de la victoire qui signifiera la libération du peuple canadien, d'un parti qui jadis fut grand à cause de ses chefs, mais qui rapidement s'engouffre dans la vallée de l'humiliation.

Déjà nous avons eu des signes significatifs de la défaite qui l'attend. Les dernières élections partielles dans le pays ont démontré clairement que l'heure de la délivrance n'est pas loin.

La confusion et la dissension règnent au sein du parti libéral et les plus jeunes voudraient voir disparaître la vieille garde, particulièrement ceux qui ont vingt années au sein du cabinet et qui se croient à cause de cela dictateurs du pays.

M. Knowles: Aucun nom mentionné?

M. Dufresne: Aucun nom mentionné. Faisons une petite incursion dans les différents comtés où il y a eu tout récemment des élections complémentaires et analysons, monsieur l'Orateur, les résultats qui ont été encourageants pour nous et qui devraient faire méditer nos amis de la droite.

Dans Toronto-Spadina, une majorité libérale de près de 9,000 voix il y a à peine deux ans a été renversée et les citoyens de ce comté ont élu un brillant et dévoué représentant qui siège ici à ma droite et qui collaborera de façon généreuse et intelligente à l'œuvre de notre parti et du Canada. Il est cependant un fait intéressant à remarquer. Les communistes canadiens, qui avaient mis en lice un candidat officiel, ont recueilli près de 5,000 votes, ce qui revient à dire que lorsque les communistes n'ont pas de candidat officiel dans certains comtés, ils votent en bloc pour le parti libéral. N'est-ce pas d'ailleurs la recommandation que leur faisait, en 1945, M. Tim Buck lui-même?

Laissons maintenant la province d'Ontario et allons au Nouveau-Brunswick, dans le comté de Restigouche-Madawaska, où un château-fort libéral fut démoli et est devenu une forteresse conservatrice. Le nouveau et

dynamique député de ce comté, doué d'une attachante personnalité, n'a pas attendu longtemps avant de s'affirmer comme parlementaire redoutable, en faisant connaître les besoins de son vaste comté et en fustigeant le gouvernement libéral pour son inertie et son indifférence. Et quand il a dit avec force: "Nous, du Nouveau-Brunswick, sommes fatigués du régime libéral" il reflétait non seulement le sentiment de sa province, mais celui de tous les Canadiens. Je le félicite de son élection et de l'attitude énergique qu'il a prise et je suis fort heureux de lui avoir accordé au cours du mois de septembre dernier, mon modeste mais très sincère appui.

Nous avons eu aussi des élections complémentaires dans la province de Québec, et les circonscriptions de Québec-Sud, de Bellechasse et de Saint-Jean-Iberville-Napierville ont enregistré de si fortes réductions des majorités énormes recueillies par les libéraux aux élections précédentes, que ces maigres résultats nous montrent nettement ce qui va se produire aux prochaines élections générales.

Ces élections complémentaires nous ont cependant fourni l'occasion d'additionner toutes les sortes de libéraux que nous connaissons maintenant et qui surgiront sans doute dans bien d'autres comtés. En effet, monsieur l'Orateur, nous avons maintenant la conviction qu'il y a panique au sein de ce parti puisqu'il est composé de huit sortes d'adeptes. Comptons-les et surtout retenons-les bien.

Il y a d'abord les libéraux officiels que les grands maîtres du parti veulent imposer et que la population rejette. Il y a ensuite les libéraux qui s'imposent et que le parti est forcé d'accepter. Il y en a d'autres qu'on appelle les collaborateurs. On y trouve aussi des francs libéraux, des libéraux indépendents, des libéraux St-Laurent, des libéraux de la dernière heure: libéraux socialistes ou communistes,—ceux qui votent pour le parti libéral lorsqu'il n'y a pas de candidat communiste officiel.

Et enfin nous voilà rendus dans le futur paradis terrestre, au sein de la terre promise, le comté par excellence où un enfant gâté peut obtenir la seule chose qui lui manque, un siège de député; je veux parler du comté de Témiscouata.

Nombreux sont les députés libéraux qui se sont réjouis de la victoire de leur nouveau collègue et qui essaient encore aujourd'hui de prouver que ce fut là une grande victoire.

En premier lieu, laissez-moi vous dire, monsieur l'Orateur, que rien ne fut négligé pour assurer l'élection du fils à papa, comme il s'appelle lui-même.

M. l'Orateur: L'honorable député, je veux bien le croire, s'exprime sur un ton badin mais il sait, d'autre part, que le Règlement lui interdit l'emploi de toute expression qui équivaut à faire des personnalités. Lorsqu'il parle d'un député, il doit toujours faire précéder ses observations des mots: "l'honorable député de Témiscouata".

M. Dufresne: Le Règlement ne me permet-il pas de lire certains énoncés qu'a faits l'honorable député de Témiscouata lorsqu'il n'était que candidat lors d'une élection complémentaire?

M. l'Orateur: Je ne crois pas que l'honorable député et moi-même devons engager une discussion à ce sujet.

Une voix: Il faut l'appeler l'honorable député.

M. Dufresne: Presque tous les députés libéraux de la province de Québec, y compris les ministres, y allèrent de leurs efforts et même de leurs discours. Ceux qui d'habitude sont muets à la Chambre, et vous savez, monsieur l'Orateur, que c'est la majorité, se sont reconnus subitement des dons oratoires. Il le fallait bien, car le prestige de leur chef était en jeu.

Cette puissante armée de ministres, de députés et de travailleurs et je devrais peut-être ajouter, de sénateurs, ne doit cependant pas s'attribuer aujourd'hui le mérite du succès obtenu. Il est bien vrai qu'une semaine après le début de la campagne dans Témiscouata, un texte préparé fut remis au candidat avec ordre de ne pas s'en écarter. Mais je suis convaincu toutefois qu'il a lui-même attiré la sympathie et la pitié de la population par ses discours antérieurs.

Un fils de premier ministre, c'est une chose rare, voire même une attraction et quand il parle on dévore chacun de ses mots. On ne peut résister à la pensée qu'il est un sauveur et qu'il va transformer, grâce à son influence, le pauvre comté de Témiscouata en un paradis terrestre.

Il était bien suave de l'entendre dire: "Mes amis de Témiscouata, le fils à papa c'est moi. Est-ce mauvais cela pour les gens de Témiscouata? Je ne suis pas seulement le fils à papa vous savez, je suis aussi le chou-chou de maman. N'est-ce pas que c'est encore une bonne chose pour le comté de Témiscouata? Car ne l'oubliez pas, maman étant l'épouse du premier ministre du Canada, elle doit assister à bien des réceptions officielles où elle recontre des ministres influents. Je vais vous donner un exemple. Je suppose que je n'ai pu voir papa de la journée; je puis dire à maman: Maman, tu vas assister ce soir à un banquet; tu seras sans doute assise aux côtés de M. Howe—Vous savez, M. Howe,

le ministre du Commerce—veux-tu, maman, tu diras un bon mot à M. Howe pour les gens de Témiscouata? Le lendemain elle pourrait dîner avec M. Pearson,—vous savez, M. Pearson, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—Eh bien, je dirai: Maman parle donc à M. Pearson de mes gens de Témiscouata? Est-ce si mauvais que cela pour Témiscouta que d'être le fils à papa et le chou-chou à maman?"

Je comprends, maintenant, pourquoi les électeurs de ce comté n'ont pu s'empêcher de voter pour lui; l'influence politique...

M. Maltais: Puis-je poser une question?

M. Dufresne: Vous pourrez poser toutes les questions que vous voudrez lorsque mon temps de parole sera expiré.

Une voix: L'honorable député a peur.

M. Dufresne: Je n'ai peur de personne.

Une voix: Le temps de parole de l'honorable député tire à sa fin.

M. Dufresne: Je suis prêt à répondre à toutes les questions, monsieur l'Orateur, quand mon temps de parole aura pris fin. L'influence politique c'est une chose qui compte, particulièrement quand il disait à ses électeurs avec le plus grand sérieux: "Je suis le seul homme, à part ma mère, qui peut voir le premier ministre à bonne heure le matin quand il est encore en pyjama, afin de discuter avec lui d'un problème de Témiscouata".

N'était-ce pas le même homme qui affirmait à Rivière-Bleue le 11 septembre 1955, afin de démontrer sa prétendue importance: "Je suis l'éminence grise de Louis St-Laurent; par conséquent, ce n'est pas lui qui gouverne, c'est moi. Ne vaut-il pas mieux avoir un candidat qui gouverne tout le pays?" A toutes ces affirmations, monsieur l'Orateur, les députés libéraux qui l'accompagnaient répondaient par de bruyants et longs applaudissements. Ils étaient tellement persuadés par ces propos enfantins que, jeudi dernier, l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault) a fait l'observation qui suit dans son discours sur l'Adresse. Je la tire du compte rendu de ce jour-là, à la page 317:

> L'honorable député de Témiscouata, au cours de cette élection complémentaire, qui lui a valu le titre de représentant d'un des plus beaux comtés de la province, a, en effet, fait preuve d'exceptionnelles qualités de chef qui le rendent vraiment digne de celui dont il est si fier de porter le nom.

Quel homme! Quel chef!

Le député de Témiscouata aurait dû, cependant, avertir la population de son comté, alors qu'il était encore candidat, qu'il ne prendrait pas part aux débats de la Chambre et qu'il n'exprimerait pas devant ses collègues les besoins de son comté, qu'il demeurerait muet afin que ses paroles ne soient pas interprétées comme venant de son père. Les électeurs de Témiscouata, ce n'est pas la voix de papa qu'ils veulent entendre pour défendre leurs intérêts, mais bien la voix de celui qu'ils ont choisi. Non, non, monsieur l'Orateur, si c'est là la nouvelle édition 1956 du parti libéral, la succession promet d'être désastreuse. Je fais donc appel à la population canadienne et je lui dis: c'est le temps de changer.

Une voix: Quel appel!

Une voix: C'est un appel qu'on n'entendra pas.

M. Dufresne: Donnons au distingué chef du parti conservateur l'occasion de démontrer ses véritables qualités d'homme d'État et, sous ses directives éclairées, le Canada marchera vers d'heureuses destinées.

M. Maltais: L'honorable député me permet-il une question?

M. Dufresne: Allez-y.

M. Maltais: Vu l'affirmation de mon honorable collègue voulant que les acheteurs de Québec devaient payer 60c. plus une subvention qu'ils étaient contraints de verser pour combler la différence entre 33c. et 60c. et qui s'élevait à 25c, la livre, étant donné aussi qu'il a appuyé sur ce que la population de Québec...

Des voix: La question.

M. Dufresne: Je pense savoir en quoi consiste la question et je vais y répondre sans tarder.

M. Maltais: Répondez immédiatement à ma question. Le député dit-il que le contribuable ne devrait pas payer cette subvention, qu'il devrait refuser de l'acquitter sous forme d'impôt? Le député sait-il qu'il existe en France un parti qui déclare que la population ne devrait pas acquitter d'impôts? Le député préconise-t-il la même chose à Québec?

M. Dufresne: Si le représentant de Charlevoix veut se donner la peine de lire mon discours au hansard,—j'espère qu'il sait lire,—il verra que je n'ai jamais rien dit de tel. Je lui répondrai en disant que je souhaite que la population de la ville de Québec obtienne les mêmes avantages que le Gouvernement accorde aux populations des pays communistes, nos dangereux ennemis, car je sais qu'elle sera heureuse d'avoir sur sa table, à 37c. ou 39c. la livre, du beurre qu'elle doit actuellement payer 63c. ou 65c.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, une grande partie du débat a été consacrée aux problèmes de l'Ouest du pays. On a proposé des amendements tendant à remédier à l'injustice dont on se plaint. Je suis fort surpris de constater que des membres du Parlement qualifient de problème national grave (je me sers de leur expression) une généreuse récolte. Je dirai immédiatement à la Chambre que les producteurs primaires du comté que je représente ici ne seraient pas d'avis qu'une généreuse récolte constitue un problème national grave.

Dans le cas de certains producteurs primaires de mon comté, l'année a été pauvre, comme cela s'est produit depuis deux ou trois ans. Ce n'est pas à cause de surproduction, mais à cause d'une trop faible production. Je puis affirmer qu'ils béniraient le Ciel, s'ils avaient la production d'une année en sécurité et qu'un prix garanti leur soit assuré. J'imagine que des députés de l'Ouest, de même que des agriculteurs de cette partie du pays, ont remercié la Providence des quatre ou cinq excellentes récoltes qu'elle leur a accordées.

Je n'en dirai pas plus à ce propos, sauf que, selon moi, on a été loin d'être reconnaissant des immenses avantages reçus. J'aimerais bien pouvoir dire qu'il y a dans les provinces Maritimes des producteurs de denrées primaires qui se trouvent dans la même situation. La veille de Noël, il y a tout juste quelques semaines, un salutiste a déposé chez moi un exemplaire du journal que publie l'Armée du salut. C'est toujours avec fierté et avec plaisir que l'on aide cette société désintéressée. Il y avait dans ce numéro un poème du colonel Edward Joy intitulé: *"The Silent Mill"*. Le voici:

One winter's day I came upon a mill,
Its long, gaunt sweeps were silent, quiet, and still;
And, looking to the leaden, low'ring sky,
I thought, "God has no care for such as I."

The miller came, and saw me dreary stand—
A blot of sadness on the snow-white land;
And called, "Why thus so cheerless thou?"
I answered, "Why? The mill is silent now."

Said he, "Dost think that God has ceased to care,
And that His thought for us is waste and bare?
Oh, faithless one, why doubt and sigh and weep?
God still His promises to us doth keep."

"Come, look and see! The Lord doth still provide,
His creatures' wants are safe and sure supplied."
And then the granary door he wide did pull;
I looked, and lo, a storehouse deep and full.

Voilà un exemple de l'attitude chrétienne que nous devrions adopter quand nos greniers regorgent.

Je voudrais durant quelques instants parler de certaines observations formulées il y a quelques jours par l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne). L'honorable député siège pour le moment avec les conservateurs mais, vous pouvez m'en croire, beaucoup se demandent dans ma province quel parti politique il appuie. Au dernier congrès tory, qui a eu lieu au Château Laurier, le chef de l'opposition (M. Drew), qui dirige le parti conservateur, s'est élevé énergiquement contre l'idée même d'une coalition avec d'autres groupes politiques. Tous les délégués et tous les membres du Parlement qui adhèrent à ce parti ont applaudi à ces paroles.

A mon grand étonnement, je constate que l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska est un ardent partisan du mouvement créditiste, qu'il appuie dans ses discours et auquel il contribue financièrement. Une lettre, écrite par l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska, reproduite dans *Vers Demain*, journal soutenu et publié par le parti créditiste, atteste et corrobore ce que je viens de dire. Je veux consigner cette lettre au compte rendu. Elle a été publiée le 15 janvier, ayant été écrite le 29 novembre dernier par l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska. Je ne lirai pas les deux premiers alinéas parce que l'honorable député se contente alors de louer le travail de ce groupement dans notre province, mais voici le dernier alinéa:

Je devais annexer un chèque à ma dernière lettre et c'est avec plaisir que je vous envoie la somme de $50 pour de nouveaux abonnés à *Vers Demain*, journal publié au moment opportun, que je lis attentivement et avec le plus vif intérêt. Pourriez-vous me transmettre une liste de volumes et d'articles qui me permettraient d'étudier votre mouvement plus à fond?

Si je puis vous être utile de quelque façon, n'hésitez pas à me le faire savoir.

M. Van Horne: J'invoque le Règlement. Je suis le représentant de tous les gens de Restigouche-Madawaska, non pas de quelques-uns seulement.

Une voix: Ce n'est pas très fort.

M. Stuart (Charlotte): J'espère que le chef de l'opposition officielle, le chef du parti créditiste à la Chambre et l'honorable député de Restigouche-Madawaska pourront se concerter afin de décider où ce monsieur devrait siéger. Il y avait moins d'une semaine que cet énergique député siégeait à la Chambre quand il a jugé bon de prononcer des paroles très antiparlementaires, des paroles qui trahissaient un manque de bon sens et de jugement, des paroles comme je n'en ai jamais entendues ici depuis quinze ou seize ans que j'y siège.

Beaucoup d'organismes des provinces Maritimes ont proposé au cours des années que tous les députés de cette région collaborent au bien-être de ces provinces. Je suis sûr que ce nouveau député a été magnifique dans son attitude à cet égard. L'excuse qu'il a

fournie en faisant une telle déclaration était certainement faible.

M. Van Horne: Je constate que vous n'avez pas fait grand chose pour les provinces Maritimes.

M. Stuart (Charlotte): Je n'ai pas interrompu l'honorable député l'autre jour quand il a pris la parole.

M. Van Horne: Voilà pourquoi les gens, là-bas...

M. Stuart (Charlotte): Des députés torys qui ont mentionné le discours du représentant de Restigouche-Madawaska ont souligné d'autres arguments qu'il avait présentés; mais, d'après mon expérience, tout argument faible a généralement besoin d'une insistance extraordinaire. Les observations que le député a faites à la Chambre ont peut-être impressionné les membres de son groupe, mais elles n'ont guère eu de poids chez ceux qui sont au courant des faits. Dans son discours l'honorable député a parlé en termes élogieux du premier ministre de notre province. Il a cité...

M. Van Horne: C'est le meilleur premier ministre que nous ayons jamais eu.

M. Stuart (Charlotte): ...les propos tenus par le premier ministre Flemming devant la Commission Gordon.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, je prie la Chambre de m'écouter. Je n'ai pas interrompu l'honorable député lorsqu'il a parlé et je demande la même indulgence.

M. Van Horne: Parce que je ne disais pas des sottises comme vous.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je prie l'honorable député de Restigouche-Madawaska de ne pas interrompre l'honorable député qui a la parole sans le consentement de celui-ci.

Une voix: Il veut se faire entendre!

M. Stuart (Charlotte): Il citait donc les observations du premier ministre du Nouveau-Brunswick devant la Commission Gordon; voici:

> Néanmoins, je suis fermement convaincu que la grande expérience économique qu'a tentée la Confédération de faire suivre au commerce un cours artificiel de l'est à l'ouest, au lieu d'un cours naturel du nord au sud, équivalait à s'efforcer de faire monter l'eau sur les pentes. Elle s'est révélée analogue à notre fameuse colline magnétique du Nouveau-Brunswick, nettement une illusion.

Je souscris sans réserve à ces paroles du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Mais il m'est difficile de croire que de telles paroles aient pu être prononcées par un premier ministre conservateur. C'est un peu comme le criminel qui revient sur la scène du crime. Sa conscience ne doit pas le laisser tranquille. Nous avons eu une magnifique occasion de réparer cette grande injustice en 1911. Quelle position a prise alors le parti tory, le parti auquel adhère aujourd'hui le député? Quelle position a prise alors le père du premier ministre qui a prononcé de telles paroles? Quelle position prend aujourd'hui le parti tory? Patriotards comme il y a 45 ans, ils ne veulent pas de commerce avec les Américains.

Si le premier ministre Flemming est vraiment sincère dans le propos que je viens de citer, je dirai au député de Restigouche-Madawaska que les conservateurs du Nouveau-Brunswick ont mis 45 ans à s'apercevoir que la position prise par leur parti en 1911 a retardé l'essor et l'expansion des provinces Maritimes pendant tout ce temps et a considérablement favorisé l'essor et l'expansion des provinces centrales.

Voilà le prix que les provinces Maritimes ont payé pour la plus grosse bévue jamais faite par les conservateurs, et le député voudrait maintenant nous en faire porter la responsabilité. Le premier ministre Flemming a tout a fait raison de dire que le rejet de la réciprocité a forcé les provinces Maritimes à commercer de façon artificielle plutôt que naturelle. Mais je crains qu'il ne lui soit pas facile de convaincre les députés conservateurs au Parlement fédéral qu'on réglerait le problème en adoptant la méthode proposée par sir Wilfrid Laurier, il y a 45 ans.

Le représentant de Queens (M. MacLean) rappelait l'autre jour que Rip Van Winkle s'est éveillé au bout de 20 ans. Les torys du Nouveau-Brunswick ont dormi bien plus longtemps que le pauvre vieux Rip. Il leur a fallu 45 ans pour s'apercevoir que le commerce est-ouest était artificiel et qu'il aurait mieux valu commercer en direction nord-sud, comme cela était naturel. Encore une fois, j'admets avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick que, pendant 45 ans, nous avons essayé de faire remonter le courant à la rivière. Les conservateurs viennent à peine de l'admettre.

Le 18 janvier, le député de Restigouche-Madawaska a posé une question au ministre des Finances à propos du financement de l'entreprise d'énergie électrique qu'aménage le Nouveau-Brunswick à Beechwood. La question m'a paru tout à fait hors de propos puisque, durant son discours, il a déclaré,—on le voit dans le hansard,—que la province avait de l'énergie à vendre et qu'elle était disposée à en vendre au comté de Témiscouata, dans la province de Québec, afin d'y aménager des industries. Il affirme que nous avons besoin de l'aide fédérale pour produire de l'énergie

et, du même coup, il nous dit que le Nouveau-Brunswick en a à vendre. Selon moi, voilà un autre propos irréfléchi.

A ce sujet, toutefois, je me reporte à ce grand désastre tory de Grand-Falls, alors que notre héritage nous a été ravi, qu'un des endroits propres à l'aménagement de centrales électriques que nous avions dans la province a été vendu par un gouvernement tory à des intérêts américains. Cet incident le porte peut-être à croire que nos ressources en énergie sont toujours à vendre dans la province.

A la page 189 du compte rendu du 16 janvier, l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska parle de mettre en valeur nos ressources naturelles inutilisées qui sont en train de se perdre. Il ne dit pas, cependant, que les domaines forestiers de la couronne nous apportent un revenu sous forme de droit de coupe et que nos houillères nous assurent un certain montant par tonne de charbon extraite de la mine.

Il n'a pas dit que le minerai qu'on a découvert dans le nord du Nouveau-Brunswick grâce aux efforts d'un gouvernement libéral est cédé sans que notre population en retire un sou vaillant. L'affaire de Grand-Falls se répète. On trahit les intérêts de la population de notre province.

Nous avons au Nouveau-Brunswick des règlements miniers bien différents de ceux des autres provinces du Canada. Le gouvernement provincial a dépouillé de tous leurs droits les propriétaires fonciers. En d'autres termes, les gros intérêts se sont emparé de notre héritage. Tout s'est fait sous le sceau du secret. Je reconnais le bien-fondé d'une assertion de l'honorable député. Ces entreprises sont contrôlées par un tout petit nombre.

L'honorable représentant de Restigouche-Madawaska a oublié de mentionner un fait, lorsqu'il a décrit l'entreprise de Beechwood, à savoir qu'il y a une ombre au tableau en ce qui concerne ce projet. A l'heure actuelle, nous avons un carosse de 50 millions de dollars, mais pas de chevaux. L'entreprise de Beechwood ne sera solide du point de vue économique que lorsque nous aurons obtenu les droits d'emmagasinage dans la province de Québec et dans le Maine. La population du Nouveau-Brunswick attend avec impatience une explication au sujet de ces travaux. Pourquoi cette grande hâte pour les achever avant d'être certain d'obtenir les droits d'emmagasinage?

J'estime qu'une mise de fond analogue afin de produire de l'énergie dans des usines thermiques nous aurait donné plus d'énergie à meilleur compte. D'autre part, je suis fermement convaincu que le débit naturel du Saint-Jean n'est qu'une source incertaine d'énergie. Le député de Gloucester (M. Robichaud) avait, à mon avis, parfaitement raison de l'affirmer.

Le député de Restigouche-Madawaska a parlé ensuite des allocations familiales. Quand le député de Cochrane (M. Habel) lui a indiqué que le chef de son parti s'était opposé à ces allocations, le représentant de Restigouche-Madawaska a dit que "ce n'était pas vrai". J'ai cependant ici une douzaine d'affirmations à ce sujet que le chef de l'opposition a formulées lorsqu'il était premier ministre de l'Ontario, mais je ne les citerai pas. J'ai un certain nombre de discours radiodiffusés et de déclarations qu'il a prononcées à l'assemblée législative de l'Ontario et je crois que les observations qu'il a formulées alors étaient en tous points sincères. Voici ce qu'il a dit dans un discours radiodiffusé le 9 août 1944:

> Mais je vous assure que le gouvernement d'Ontario entend prendre toutes les mesures en son pouvoir afin de s'assurer que ce bill inique n'entrera pas en vigueur. Ce n'est pas seulement contre ce projet de loi, mais aussi contre tout le principe en cause que nous entendons lutter.

M. Gauthier (Portneuf): Écoutez-moi ça!

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, le député a employé les mots "pas vrai". Je déclare que ce qu'il vient de dire n'est pas vrai. Il sait qu'on lui a dit à la Chambre en d'autres occasions que sa déclaration n'est pas vraie du tout. Nous avons appuyé les allocations familiales. (*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, nous avons été en faveur des allocations familiales, et même j'ai déjà déclaré à la Chambre que c'est avec l'appui du gouvernement dont j'avais l'honneur d'être le chef que les allocations familiales ont été instituées dans la province d'Ontario. Nous y avons contribué par tous les moyens.

M. Gauthier (Portneuf): La bonne blague!

Une voix: Laissez-moi rire!

M. Stuart (Charlotte): Ces déclarations sont connues de tout le peuple canadien, et de tous les députés de la Chambre.

L'hon. M. Drew: Vous connaissez ces déclarations, et vous savez qu'elles mentent.

M. Stuart (Charlotte): Voici une autre déclaration extraite du *Globe and Mail* du 3 août 1944:

> Le gouvernement de l'Ontario résistera, par tous les moyens possibles, à cette tentative soigneusement conçue en vue de ruiner notre constitution au moyen d'un processus constant d'usure.

Le député de Restigouche-Madawaska trouve-t-il tellement favorables ces déclarations du chef de l'opposition? Bien des Canadiens ne les jugent pas ainsi.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je répète que les paroles de l'honorable député sont fausses. On l'a déjà dit. Il vient de mettre le doigt dessus. Le sujet alors discuté était l'aspect constitutionnel de la question des droits des provinces d'exposer leur situation à l'égard de mesures de ce genre. J'ai déjà dit que les faits démontraient...

M. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, puis-je poursuivre?

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Drew: J'ai dit que les faits sont là.

M. Stuart (Charlotte): C'est moi qui ai la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je puis difficilement en ce moment accéder, d'une part, à la requête de l'honorable député qui a la parole et qui désire poursuivre son discours et, d'autre part, permettre au chef de l'opposition de faire une mise au point au sujet des paroles dont on parle en ce moment et que le chef de l'opposition est censé avoir prononcées avant son arrivée à la Chambre.

L'hon. M. Drew: C'est exact.

M. l'Orateur: Si le chef de l'opposition désire, quand l'honorable député aura terminé son discours, faire une mise au point afin de corriger une déclaration de l'honorable député qui, selon lui, est contraire aux faits, il pourra s'expliquer.

L'hon. M. Drew: J'ai interrompu l'honorable député parce qu'il répétait une fausseté.

M. Stuart (Charlotte): Je pense que le chef de l'opposition devrait s'adresser aux postes de radio et aux journaux qui ont pris note de cette déclaration et l'ont communiquée au public. Je ne crois pas qu'ils doivent me dire que mes paroles sont fausses. Si quelque chose est inexact, c'est aux journaux et à la radio du pays qu'il faut s'en prendre. C'est à eux qu'il faudrait demander d'apporter la correction et non pas à moi.

L'hon. M. Drew: Il en a souvent été question et l'honorable député le sait fort bien.

M. Stuart (Charlotte): L'honorable député de Restigouche-Madawaska a ensuite soulevé en cette enceinte une question qui, à mon humble avis, ne devrait jamais être mentionnée à la Chambre par un député tory du Nouveau-Brunswick. Je veux parler de la question de la sécurité ou de la pension des vieillards. Je puis vous assurer que l'attitude du parti conservateur de ma province au cours d'une période de dix ans sur cette question a noirci bien des pages de notre histoire provinciale. En 1926, quand le projet de loi relatif à la pension des vieillards a été adoptée par la Chambre, le Nouveau-Brunswick était administré par un gouvernement tory. Il avait promis aux vieillards de la province qu'il leur verserait la pension immédiatement après les élections, mais pendant quatre ans il est resté les bras croisés à ne rien faire.

Mais en 1930 ce fut la plus grande trahison de tous les temps. Cette année-là, d'un bout à l'autre de ma province, les candidats tory avaient remis à tous les ministres du culte des formules de demande de pension de vieillesse, les engageant à les distribuer immédiatement aux vieillards, étant donné que la pension de vieillesse devait être versée après les élections. Par ce moyen, ils ont remporté les élections de 1930 mais ils se sont ensuite croisé les bras pendant cinq longues années. Si jamais, dans l'histoire de notre province, il fut un temps où les vieillards avaient besoin d'un peu de réconfort, ce fut à l'époque des tristes années 30 quand nous avions un gouvernement tory au Nouveau-Brunswick et un gouvernement tory à Ottawa. Ces gouvernements n'ont pas versé un seul dollar aux vieillards.

Les libéraux ont pris le pouvoir en 1935 après avoir promis de payer une pension en moins d'un an. Dix mois après leur arrivée au pouvoir, les pensions étaient versées. Aujourd'hui, dans ma province, les tories font mieux de ne pas parler de la pension de vieillesse car leur attitude à cet égard, au Nouveau-Brunswick, ne leur fait pas honneur. Il a fallu 17 ans pour que la population commence à l'oublier mais elle ne l'a pas encore oublié tout à fait. C'est comme dans le vieil hymne "I Love to Tell the Story". Je puis en parler car j'ai vécu cette période et j'ai vu les gens souffrir.

Dans le discours qu'il a prononcé le 16 janvier, page 175 du hansard (édition française), l'honorable député de Restigouche-Madawaska a déclaré:

> Si le Gouvernement avait fait preuve de loyauté envers le peuple canadien, il aurait augmenté le montant de cette pension, en proportion de l'augmentation du coût de la vie.

Durant la famine des années 30, c'est-à-dire jusqu'à 1935, nous avions, je l'ai déjà dit, un gouvernement tory au Nouveau-Brunswick et un gouvernement tory à Ottawa. Je demande à l'honorable député de Restigouche-Madawaska si l'allocation de 20c. par jour que payait le gouvernement de l'époque se fondait sur le coût de la vie. Ce secours direct de 20c. par jour est, que je sache; le seul service social dont un gouvernement tory de ma province ou d'Ottawa ait jamais pu se glorifier.

L'honorable député de Restigouche-Madawaska et son collègue de Saint-Jean-Albert (M. Bell) ont dit que le gouvernement fédéral actuel ne voit pas plus loin que le canal

Rideau, pour ce qui est des intérêts du Nouveau-Brunswick.

Une voix: Je n'ai pas dit cela.

M. Stuart (Charlotte): Peut-être pas vous mais quelqu'un de votre groupe. On a dit que le gouvernement fédéral ne voit pas plus loin que le canal Rideau.

Une voix: L'honorable député ne sait pas ce qu'il dit.

M. Stuart (Charlotte): Ne vous en faites pas. Vous n'aimez pas m'entendre parler de ces choses.

Une voix: Dites la vérité.

M. Stuart (Charlotte): C'est ce que je fais.

M. Hodgson: Pas tout à fait.

M. Stuart (Charlotte): Je mets n'importe quel tory au défi de prouver que j'aie jamais dit quoi que ce soit qui ne fut pas vrai.

L'hon. M. Drew: Je vous en ai montré un exemple.

M. Montgomery: Je puis montrer...

M. Stuart (Charlotte): L'honorable député a déjà parlé.

M. Montgomery: Et je recommencerai.

M. Stuart (Charlotte): Je sais que cela fait mal.

M. Montgomery: Pas du tout.

M. Stuart (Charlotte): Voici les derniers chiffres disponibles en ce qui concerne l'aide du gouvernement fédéral au Nouveau-Brunswick.

M. Hodgson: C'est Mackenzie King qui disait: "Pas une pièce de cinq cents à un gouvernement tory!"

M. Stuart (Charlotte): Voici les derniers chiffres disponibles en ce qui concerne l'aide fédérale à ma province. Ce sont ceux de 1955. Il y a eu 55 millions pour le camp de Gagetown, 7 millions pour la base aérienne de Chatham, 20 millions en travaux publics, 16 millions au titre des allocations familiales, 13 millions à celui de la sécurité de la vieillesse. Ce sont là des chiffres ronds. Il y a un million et demi au titre de l'assistance-vieillesse, $256,000 au titre des pensions de cécité, un million et demi pour les subventions aux hôpitaux et autres services, dix-huit millions au titre des versements dans le cadre des accords fiscaux fédéraux-provinciaux et un million et demi au titre de la compensation versée pour l'abandon du droit de lever des taxes douanières. Cela donne un total voisin de 133 millions. Et pourtant on répète que le gouvernement fédéral n'a rien fait, même si on sait que le revenu du gouvernement provincial est d'environ 50 millions, y compris les 18 millions que nous lui donnons. Autrement dit, ils perçoivent quelque 33 millions de recettes provinciales et nous augmentons ces recettes de 100 millions, ce qui ne les empêche pas d'estimer que nous ne faisons rien.

M. Hodgson: Cela dure depuis combien de de temps?

M. Stuart (Charlotte): Depuis l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement libéral. J'ai dit qu'une somme de 1 million et demi compensait la perte de la faculté de lever des droits de douane. Ce n'est pas tout à fait juste. Nous n'avons toujours pas de droits de douane dans ma province, mais, par suite de la taxe de vente que les torys ont promis de supprimer, nous avons maintenant une taxe interprovinciale. Ainsi, mettons que j'aie une automobile chez moi, dans mon comté, et que je veuille l'échanger. On m'en donne $700 ou $1,000, ou toute autre somme correspondant à la valeur d'échange de mon automobile. Je n'ai pas à acquitter la taxe de 4 p. 100 sur la valeur d'échange. Cependant, si j'échange cette voiture en Nouvelle-Écosse, il me faut acquitter la taxe. Par suite des mesures prises par le gouvernement conservateur du Nouveau-Brunswick, nous avons maintenant un droit de douane entre provinces.

M. Studer: Ils ne valent guère mieux que les socialistes de la Saskatchewan.

M. Stuart (Charlotte): Autre point. J'ai cité des chiffres indiquant les sommes versées à ma province par le gouvernement fédéral. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'ensemble des versements au chapitre de l'impôt sur le revenu est de moins de 20 millions de dollars dans cette province. Je sais que, si nous avions gagné les élections de 1911, ils seraient aujourd'hui de 50 millions. Les tories ont maintenu ce chiffre à 20 millions pendant 45 ans.

Il me semble que les chiffres que j'ai mentionnés devraient convaincre tout esprit impartial que le Gouvernement fait tout ce qu'il peut pour aider notre province. Le premier ministre a adopté une attitude énergique en vue de répartir équitablement la richesse du pays. Aucun autre gouvernement n'a jamais fait preuve d'autant d'énergie, ni d'autant de perspicacité. Songeons même à l'assurance-santé dont il est question dans une autre salle de cet édifice en ce moment. Qu'a proposé le premier ministre? Il a dit que les provinces doivent acquitter un montant conforme à leur richesse. Peut-on être plus juste que cela? Si les médecins qui nous soignent dans les hôpitaux faisaient preuve d'autant de perspicacité, nous n'aurions pas besoin de

l'assurance-santé. Si le riche payait beaucoup et qu'on ne demandât rien au pauvre, nous n'aurions pas besoin d'assurance-santé.

Le Gouvernement s'est efforcé de répartir la richesse du pays de façon juste et équitable; c'est ce qu'il a fait dans ma province. Je dois le reconnaître pleinement même si certaines gens ne sont pas de mon avis. De fait, sans les 18 millions de dollars qui nous sont accordés en vertu du régime fédéral-provincial relatif à la location de domaines fiscaux, notre province ne pourrait subsister. Il nous faudrait réduire considérablement les services que nous avons maintenant, car le montant qu'ils représentent s'élève à plus du tiers de notre revenu total.

J'ai l'impression que ceux qui siègent à ma gauche ont dû être extrêmement embarrassés lorsque l'honorable député de Restigouche-Madawaska a critiqué le crédit de 26 millions de dollars que nous avons voté sous le régime du plan Colombo. Bien des députés de son parti ont dit que ce n'était pas assez, que c'était un montant dérisoire, bien insuffisant.

M. Van Horne: Ce n'est pas exact.

M. Stuart (Charlotte): Vos paroles ont été consignées au compte rendu, et je crois pouvoir les comprendre. Les membres de notre parti ne partagent certainement pas une telle opinion.

Le comble, selon moi, il l'a atteint lorsqu'il a critiqué le don d'un milliard de dollars à la Grande-Bretagne. A cette occasion, il a bel et bien dit du peuple britannique que ce sont des "étrangers". Cela doit être dur à entendre pour un grand nombre de députés de ce groupe parlementaire. Les années de sang, de sueurs, de larmes et de sacrifices de ce peuple vaillant qui durant deux ans a résisté seul aux hordes germaniques signifient bien peu pour cet honorable représentant de Restigouche-Madawaska. Ce grand homme qu'est sir Winston Churchill, le plus grand de tous les temps peut-être, n'est pour lui qu'un nom comme un autre. Il n'est pas difficile de constater que la presse tory de ma province n'a pas fait écho à ces propos. Cependant, a mon humble avis, jamais dans l'histoire de l'humanité si peu d'hommes se sont-ils mieux acquis la reconnaissance de tant d'autres que durant ces longues et sombres années au cours desquelles la Grande-Bretagne s'est portée seule, sous la conduite de son grand chef, à la défense de la liberté dont jouissent aujourd'hui tous les pays démocratiques. Les sacrifices de ce peuple n'ont pas été vains.

M. Ambrose Holowach (Edmonton-Est): Après avoir écouté une partie du débat de cet après-midi, monsieur l'Orateur, je me demande quel est au juste l'objectif que nous poursuivons en nous réunissant dans cette enceinte. Il me semble que nous nous sommes de nouveau rassemblés dans le cadre d'une session parlementaire en vue de raisonner de façon intelligente et d'échanger nos opinions sur tout ce qui touche notre peuple et les conditions qui régissent présentement son existence. Nous sommes ici afin d'étudier encore une fois nos méthodes, afin de les appliquer à l'avenir avec succès pour que notre nation, notre pays soient forts. J'estime, à ce propos que chaque député a un rôle important à jouer. Dès le début de la session, je crois qu'il serait utile d'analyser ce rôle et son importance.

Notre Parlement accepte comme un symbole de progrès le droit des députés de formuler des critiques motivées et d'exprimer leurs idées entièrement et sans réserve. Cela n'empêche évidemment pas les ministériels de flatter continuellement le Gouvernement pour ce qu'il a accompli et de répéter des platitudes au sujet de sa politique actuelle. Je ne voudrais offenser personne, mais il me semble que ce n'est guère le signe d'une démocratie avancée. Le trait caractéristique d'une démocratie éprise de progrès est beaucoup plus important à l'heure actuelle. La tâche des députés de tous les partis consiste, en effet, à présenter de meilleurs moyens, de meilleures idées et de meilleurs programmes que ceux qu'on nous offre et qui, même aujourd'hui, refusent apparemment d'admettre bien des conditions économiques et sociales avec une liberté non entravée pour tous nos citoyens.

A notre avis, la meilleure façon de consolider notre mode de vie, c'est de formuler des critiques utiles, d'accueillir promptement nos devoirs, nos responsabilités et d'administrer nos affaires en nous inspirant de bons principes moraux et économiques. Nous nous sommes voués à une telle cause. Nous créditistes continuerons de demander aux Canadiens de reconnaître que notre mouvement est bien celui qui pourra remplacer les vieux partis. Notre Parlement se réunit à un moment où des événements mondiaux font ressortir l'urgence qu'il y a de ranger les choses, ici même dans le pays. Les occasions ne manquent pas. Ainsi, on lit dans le discours du trône:

> Dans l'ensemble, le Canada a joui d'un niveau élevé de prospérité. Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel.

Je répète:

> Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel.

Qu'il me soit permis de m'arrêter un instant sur ce point. Nous vivons dans un des plus riches pays du monde. Aucun autre pays, que je sache, n'est promis à un plus bel avenir que le Canada. Nous avons d'énormes quantités du meilleur blé du monde, des aliments, des vêtements et toutes les autres denrées essentielles qui proviennent de nos champs et de nos usines. Si grande que soit notre production, cependant, elle ne représente qu'un faible début au regard de ce qu'elle pourrait être si nous stimulons la production à plein rendement. De plus, notre société jouit de la liberté politique. Voilà pourquoi nous reconnaissons que notre parlement a la plus belle occasion non seulement de relever au possible le niveau de vie des Canadiens mais aussi d'aider d'autres peuples à hausser le leur.

De la sorte, non seulement servirons-nous l'humanité, mais en outre nous concourrons à surmonter les difficultés actuelles qui ont entravé le monde livre sur le plan international. Soyons sincères. La lutte entre l'Est et l'Ouest ne tourne pas à notre avantage. Étant donné que, à mon avis, le communisme constitue purement une excroissance et découle essentiellement de ce qu'on cesse de croire à l'existence d'un autre moyen de mettre fin à l'injustice, à l'exploitation et à la famine, il y a beaucoup à faire. Il s'agit de rendre la démocratie si dramatiquement dynamique et réelle que tous voudront rivaliser avec nous.

Pour que cela devienne une réalité, nous devrions nous attaquer aux question essentielles. Il est clair que le problème n'a pas trait à la production. Les producteurs de céréales de l'Ouest ont obtenu des récoltes sans précédent, mais leur secteur de l'économie n'a pas pleinement bénéficié de l'accroissement du bien-être matériel.

Nos usines ont produit des marchandises en abondance, mais la population n'a pas les moyens d'acheter les biens qui lui sont essentiels. Si les gens achètent ces biens, ils ne peuvent le faire qu'à tempérament, ce qui revient à hypothéquer une grosse part de leurs futurs revenus pour payer ce qu'il leur faut dès maintenant. Nous avons donc à mon sens un problème de l'interchangeabilité des marchandises pour la répartition des marchés et du pouvoir d'achat. Étant donné que l'instrument traditionnel des échanges est l'argent, sous une forme ou sous une autre, nous avons en définitive un problème de finances.

Je ne prétends pas que toutes nos politiques fiscales soient erronées. J'affirme seulement qu'un grand nombre d'entre elles ne sont que des solutions provisoires puisque le véritable problème qu'elles tentent de résoudre demeure sans solution et ne cesse de s'aggraver. Puisque la science monétaire joue un rôle important dans la société moderne, je propose qu'au cours de la présente session nous établissions un conseil de recherches chargé d'entreprendre une vaste étude de tous les facteurs de production, d'échanges, de consommation de marchandises et de services. Certes, ce ne serait pas là le remède à tous nos maux. Bien des éléments imprévisibles doivent entrer ici en ligne de compte. Mais les constatations d'un tel conseil de recherches pourraient avoir, selon moi, une certaine importance historique et permettraient peut-être d'asseoir sur des fondements sûrs et solides d'éventuelles décisions fiscales.

Les attributions d'un conseil de recherches comme celui-là devraient être extrêmement vastes, analogues, à mon avis, à celles qu'on avait données au relevé national de la capacité de production potentielle aux États-Unis, effectué par 60 techniciens et économistes et financé en 1934 par le gouvernement des États-Unis dans le dessein de découvrir, d'abord le rapport entre la production réelle et la production possible, ensuite l'importance de la main-d'œuvre requise, premièrement pour la production existante et deuxièmement pour la production maximum possible, puis le degré d'interdépendance entre les industries afin de déterminer s'il existait des obstacles le long du circuit parcouru par les ressources naturelles depuis leur exploitation première jusqu'à leur arrivée au consommateur et, enfin, quelle serait la puissance d'achat nécessaire à provoquer le rendement maximum de l'équipement industriel déjà en place, étant donné tel ou tel niveau des prix.

Il est intéressant de faire observer que la commission chargée de faire enquête sur cette capacité possible de production avait aussi été habilitée à exprimer cette capacité en fonctions des biens et services de consommation, et à exprimer ces biens et services sous forme, premièrement, de vie sociale et deuxièmement de vie individuelle.

La commission royale établie l'année dernière pour enquêter sur les perspectives économiques du Canada représentait certainement un pas dans la bonne voie et a reçu l'appui de tous les députés. Toutefois, ses attributions restreignent son étude aux possibilités économiques et à la mise en valeur et ne l'étend pas, si j'ai bien compris, à la répartition des possibilités.

Nous avons tous approuvé l'établissement du Conseil national de recherches et des différentes commissions chargées d'étudier les sciences naturelles. Un vaste projet de recherches dans le domaine des sciences monétaire et sociales ne serait-il pas également important? Le professeur C. L. Barber, pro-

fesseur adjoint d'économie à l'Université du Manitoba, terminait en ces termes un article sur les perspectives économiques du Canada, qui a paru dans le numéro d'automne de 1955 du *Quarterly* de l'Université Queen's:

En réalité, les économistes ne possèdent pas les données dont ils ont besoin pour déterminer combien de temps durera la prospérité actuelle de notre pays. Quoiqu'ils comprennent beaucoup mieux qu'en 1939 le fonctionnement de notre économie, il s'est fait très peu de recherches sur l'importante question de savoir ce qui détermine les besoins de capitaux de notre économie. Je ne suis au courant d'aucune entreprise de recherches qui ait étudié ou étudie présentement les rapports entre l'accroissement de la population et la demande de capitaux. Et il reste beaucoup à découvrir sur les rapports entre les progrès techniques et les besoins de capitaux. L'étude des besoins de capitaux serait un des sujets sur lesquels la nouvelle Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada aurait l'intention de se pencher. Le temps dont dispose la Commission lui permettra d'effleurer seulement cet important sujet. Si le gouvernement fédéral peut trouver $300,000 pour faire les frais de la recherche précipitée et sous pression à laquelle aboutit inévitablement une commission royale d'enquête, il peut difficilement se permettre de ne pas affecter des fonds au financement d'un programme de longue haleine en matière de recherche économique. Le Canada a un besoin pressant, dans le domaine des sciences sociales, d'un programme de recherche qui soit la contrepartie de ce qu'offre le Conseil national de recherches sur le plan des sciences naturelles. Tant qu'ils ne disposeront pas des données fournies par un tel programme de recherche, les économistes ne peuvent guère que deviner la réponse à ma question du début.

Passons maintenant à quelques secteurs bien déterminés de notre économie. La production nationale brute et le revenu disponible après versement des impôts indiquent bien que nous jouissons d'une grande prospérité, mais certains faits dénotent qu'un grand nombre de gens ne participent pas à cette prospérité. Nous avons appris, je pense, que l'augmentation de la production nationale brute ne suffit pas, en soi, pour assurer la prospérité réelle, à moins que des programmes du gouvernement ne viennent permettre la consommation de la production.

Il est temps de parler sans détour. Le débat sur l'Adresse est une excellente occasion pour cela. Tous savent ce que vaut notre agriculture et le rôle splendide que jouent nos agriculteurs dans la production des aliments. Le nombre des discours prononcés sur cette question indique bien qu'on est conscient de cela.

Dans ma province, la valeur de la production agricole dépasse la richesse pétrolière et houillère de l'Alberta. Les députés qui habitent des circonscriptions urbaines savent que l'agriculteur ne fait pas seulement nous nourrir, mais que nous comptons encore qu'il achètera les produits de nos travailleurs chez les marchands de nos villes. Une réduction du revenu en espèces de l'agriculteur touche donc tout le monde. Je ne donnerai qu'un exemple de cela par rapport à l'industrie lourde. Je cite un bulletin du Bureau fédéral de la statistique en date du 28 octobre dernier:

Moins de machines servant aux récoltes ont été vendues. Les agriculteurs canadiens ont acheté pour seulement $26,194,827 de nouvelles machines servant aux récoltes l'an dernier, soit 62·4 p. 100 de moins qu'en 1953, alors que la valeur au prix de gros des ventes s'établissait à $69,579,783.

Les derniers chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique, que nous trouvons dans le bulletin quotidien du vendredi 20 janvier 1956 (nº 14 du 25e volume), indiquent également la gravité de la baisse des revenus en espèces. Voici ces chiffres:

Les revenus en espèces provenant de la vente des produits agricoles et des paiements de participation de 1955 à l'égard des récoltes de céréales des Prairies des années précédentes s'élèvent à un total estimatif de $2,323,330,000, soit 2·3 p. 100 de moins que le total estimatif de 1954 qui était de $2,377,800,000 et 18·5 p. 100 de moins que le niveau sans précédent atteint en 1952 qui était de $2,849,300,000.

C'est dire que les cultivateurs ont subi une perte de revenu de 526 millions de dollars en 1955, comparativement à leurs revenus de 1952. Il semble très singulier de constater que le sort de nos cultivateurs puisse être incertain du point de vue économique alors que des centaines de millions de personnes sont menacées de famine dans le monde et alors que, même dans un pays qui produit autant que le Canada, il y a des gens qui n'ont pas de quoi assouvir leur faim. Ici même à Ottawa on peut voir des affiches sollicitant des dons en vue d'acheter de la nourriture pour les enfants qui souffrent de la faim dans les pays lointains, que des photos nous montrent le ventre ballonné.

Ce que je veux dire, c'est qu'il faut trouver le moyen de payer nos cultivaters en espèces et de permettre aux pays qui ont besoin de nos produits alimentaires de les obtenir, qu'ils aient ou non de l'or ou des dollars.

La deuxième chose à laquelle je veux en venir, c'est que, bon an mal an, les cultivateurs ne sont jamais traités avec équité. Ce n'est pas d'aujourd'hui que le Gouvernement a conclu une entente avec les cultivateurs. Le cultivateur devait produire et le Gouvernement s'occuper de la vente. Demandons-nous maintenant qui a manqué à son engagement. Monsieur l'Orateur, le présent Gouvernement ne peut pas s'éviter de rendre compte de ses omissions aux cultivateurs de l'Ouest. En fait, jamais le Gouvernement libéral n'a résolu les problèmes des cultivateurs, sauf l'unique exception du financement du temps de guerre alors qu'il existait une demande intérieure et étrangère beaucoup plus considérable suscitée

33—01670

par le bouleversement dû à la guerre. Même aujourd'hui, alors que les cultivateurs unissent leurs protestations, le Gouvernement n'a rien de mieux à leur offrir qu'une mesure qui, si elle en aide quelques-uns, est beaucoup trop onéreuse, parce qu'elle invite ni plus ni moins le cultivateur à s'endetter.

Ce n'est pas des dettes que le cultivateur veut en retour de son abondante production d'une denrée de première nécessité, le pain; c'est un juste paiement en espèces rémunérant une tâche bien accomplie.

Heureusement, le tableau n'est pas partout aussi sombre. La diminution du nombre des chômeurs est peut-être une des meilleures nouvelles que nous ayons entendue, surtout si on fait la comparaison avec la situation d'il y a quelques mois. En mars dernier, nous ne l'avons pas oublié, le nombre des chômeurs atteignait le chiffre sans précédent de 633,000. D'après notre statistique, le nombre actuel des chômeurs dépasse légèrement les 200,000, ce qui est normal. Certes, la situation de chômeur n'est jamais normale pour la personne qui veut travailler et ne trouve pas d'emploi, ni pour la famille qui vit du salaire de cette personne.

Il suffirait, à mon avis, d'une seule entreprise pour résorber le chômage actuel. Pour répondre aux besoins de l'Ouest canadien, un réseau routier transcanadien s'impose de toute urgence. Le problème mérite de retenir notre attention dès maintenant. Ayant eu l'occasion d'en parler lors de sessions antérieures, j'ai dit alors qu'il serait bon que le gouvernement fédéral aide les divers gouvernements provinciaux à construire une route qui irait de Winnipeg à la côte du Pacifique en passant par Saskatoon, Edmonton, Jasper-Park et la route de la Tête jaune. Nous avons constamment demandé qu'on étudie cette proposition. L'autre jour, l'honorable député de Jasper-Edson (M. Yuill) a également souligné l'importance de la route de la Tête jaune. Tout ce qui manque, c'est un peu d'esprit d'initiative de la part du gouvernement libéral. Les sommes que le gouvernement fédéral engage dans les routes sont hors de toute proportion avec le revenu qu'il touche des diverses industries intéressées aux bonnes routes. Les administrations provinciales en ont assez de construire leurs propres routes locales et de trouver des débouchés nécessaires à leur marché, sans assumer cet autre fardeau que représente l'aménagement de routes directes ou nécessaires à la défense.

J'ai été bien aise d'apprendre que nous allons étudier une nouvelle mesure législative sur l'habitation. Elle aidera, j'en suis sûr, à faire disparaître la pauvreté et les taudis qui favorisent la criminalité juvénile, et ruinent la santé de nos citoyens.

Dans d'autres domaines encore, il existe des besoins auxquels il faut s'empresser de pourvoir. Durant mon séjour chez nous j'ai eu le plaisir de rencontrer bien des vieillards pensionnés de ma circonscription et même de prendre la parole à une réunion de leur association, à Edmonton. J'ai apris au cours de plusieurs réunions à mieux comprendre bon nombre des problèmes extrêmement difficiles que leur suscitent la cherté de la vie et l'insuffisance de leur pension. Ils m'ont aussi impressionné à d'autres égards.

J'ai constaté qu'ils formaient un groupe de Canadiens des plus vigilants et éclairés. Ils sont au courant de ce qui se passe au Parlement et ils se rendent compte des difficultés que doivent surmonter les gouvernements pour les aider davantage. Leur cause est très méritoire et s'impose à l'attention. C'est parce que j'en suis convaincu que je me crois justifié à en parler ici. Il est vrai que nous avons fait de grands progrès dans le domaine de la sécurité sociale; nous en sommes tous reconnaissants. Il est également vrai que les gens qui touchent un revenu fixe, comme les vieillards pensionnés, les anciens combattants, les aveugles, les infirmes physiquement diminués et tous ceux en somme qui gagnent peu ont bien de la difficulté à boucler leur budget, vu la cherté de la vie. Si tout le reste de notre économie était resté au même point, ces gens auraient peut-être moins raison de demander de l'aide supplémentaire, mais ce n'est pas le cas en ce moment. Comme la production du Canada s'accroît d'une façon appréciable, il n'est pas déraisonnable de s'attendre que cette prospérité assure une plus grande mesure de sécurité aux vieillards et à ces autres personnes.

Lorsqu'il a commencé à appliquer la loi fédérale sur la sécurité des vieillards en janvier 1951, le Gouvernement a certes tenu compte du chiffre du revenu national et de la production nationale à ce moment-là pour fixer le montant qu'il affecterait à nos vieillards. Depuis, le revenu national et le produit national brut ont augmenté de plus de deux milliards dans chaque cas, ce qui représente en moyenne une augmentation de revenu de plus de $120 pour chaque homme, femme et enfant au Canada.

Divers honorables députés font grand état de notre besoin de débouchés. J'ai toujours soutenu qu'un de nos meilleurs marchés se trouvait précisément ici même au Canada. Si nous voulons bénéficier de ce marché, il convient d'accroître la puissance d'achat de la population dans la même proportion que la production. Si nous pesons soigneusement le problème, un simple calcul suffit à démontrer

que les réclamations en faveur d'une augmentation d'au moins $10 de la pension de vieillesse sont fondées. Grâce à cette majoration, la pension actuelle équivaudrait à celle qui était versée en 1951. A mon avis, la justice sociale exige également cette augmentation car, en somme, notre travail consiste à trouver des moyens d'alléger le fardeau de la population et de répartir équitablement notre accroissement de richesse parmi tous les Canadiens.

On pourrait en dire autant des aveugles. Il y a quelques jours, je recevais une lettre de l'Institut national canadien pour les aveugles. Voici ce qu'y disaient M. W. E. Milton, surintendant adjoint de la division de l'Ouest, et M. A. DeCoursey, président de la division albertaine du Conseil canadien des aveugles:

L'an dernier, à la suite des observations soumises par l'Institut national canadien pour les aveugles, et par le Conseil canadien des aveugles, le Parlement a modifié la loi sur les aveugles en vue d'abaisser à 18 ans l'âge requis pour l'allocation en vue de relever légèrement le revenu maximum autorisé à la suite de l'évaluation des ressources. Nous vous savons gré d'avoir appuyé ces amendements et de vous intéresser au bien-être des aveugles.

Pour faire suite à la lettre que nous vous avons adressée récemment de notre bureau principal, nous vous demandons aujourd'hui votre appui en faveur de notre campagne actuelle dont l'objectif législatif se résume à un seul point. Cet important objectif (c'est-à-dire une allocation fédérale sans évaluation des ressources à tous les Canadiens aveugles, en sus de l'allocation actuelle de subsistance, pour les aider à acquitter les dépenses inévitables de la cécité), avait été préconisé sans toutefois être mis en œuvre l'an dernier. Nous donnons des explications dans la brochure ci-jointe car ce besoin continue d'être pressant. Le principe de cette allocation est approuvé par les Nations Unies et par le Conseil mondial pour le bien-être des aveugles; certains pays y ont déjà donné suite.

Vous apprendrez sans doute avec intérêt que, le 31 mars 1955, il y avait plus de 21,000 aveugles au Canada. Seulement 7,570 d'entre eux touchaient l'allocation. Environ 1,400 étaient trop jeunes pour y avoir droit, tandis que 7,344 étaient septuagénaires et, par conséquent, touchaient la pension de vieillesse. Les autres, environ 5,000, n'étaient pas admis au bénéfice de la loi pour différentes raisons, dont l'impossibilité de faire valoir leur titre à cause de la rigoureuse évaluation des ressources qui limite un célibataire à un revenu annuel de $960, y compris l'allocation, et une personne mariée, à un revenu annuel de $1,560.

Il va donc de soi que les frais inévitables de la cécité sont une véritable source d'inquiétude pour tout adulte aveugle, qu'il soit admissible ou non à l'allocation d'entretien prévue par la loi sur les aveugles. La loi actuelle ne tient pas compte de sa cécité s'il a un emploi, mais il reste que les frais exceptionnels de la cécité persistent. La loi actuelle ne tient pas compte de sa cécité lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans et ne lui reconnaît que son âge. Nous, qui sommes au courant des besoins, sollicitons ardemment votre appui pour ce que nous demandons à juste titre.

Nous apprécions les services que vous nous avez rendus dans le passé et vous exprimons les meilleurs vœux pour la nouvelle année.

[M. Holowach.]

Voilà quelques signes d'avertissement dont nous devons tenir compte. Les gens n'ont jamais été si endettés qu'en ce moment. La plupart des députés ont dû voir hier dans le *Journal* d'Ottawa l'article intitulé: "Le crédit aux consommateurs augmente de 305 millions de dollars." Il y était dit que:

Les ventes à crédit au consommateur ont atteint 2,212 millions de dollars au cours du troisième trimestre de 1955, ce qui représente une avance de 305 millions.

La politique fiscale du Gouvernement ne permet virtuellement pas à notre population de réaliser quelques économies en cas de besoin. J'exhorterai le Gouvernement à procéder à quelque réduction d'impôts surtout pour soulager les gens qui gagnent peu. Il est absolument erroné d'affirmer que le revenu du Gouvernement s'en ressentira. C'est le contraire qui va se produire, car les diminutions d'impôts augmenteraient la puissance d'achat de la population et encourageraient ainsi la consommation, les placements et la production. Par conséquent, le Gouvernement bénéficierait en fin de compte de l'expansion de notre économie.

En exécutant notre programme, gardons-nous toujours de ce que je considère comme un réel danger, soit le développement graduel du gouvernement, qui se traduirait par une plus grande centralisation et l'accroissement de la bureaucratie. Il y en a déjà beaucoup trop à l'heure actuelle, et il faudrait s'efforcer de combattre cette tendance. Je crois qu'un des moyens d'y parvenir serait de décentraliser autant que possible les décisions et de mettre à la disposition de chaque palier de gouvernement des fonds suffisants pour lui permettre de faire du bon travail.

A mon sens, les deux dernières conférences fédérales-provinciales, celles d'avril et d'octobre, ont échoué parce que le Gouvernement a refusé de prendre cette mesure. On a dit qu'Ottawa cherche encore à faire croire qu'il accorde une faveur aux provinces en leur remettant une faible partie de leurs revenus. C'est plus vrai qu'on le pense. Dans la crise actuelle suscitée par des événements qui se déroulent à l'étranger, alors que nous avons besoins d'unité plus que toute autre chose, il est inexcusable que le Gouvernement continue de tout accaparer.

La décentralisation pourrait se réaliser dans bien d'autres domaines, par exemple l'aviation, la radio, la télévision. Pourquoi le Gouvernement veut-il exercer des monopoles dans ces domaines et demander au contribuables d'acquitter la note? Ne serait-il pas plus sensé de notre part d'en arriver à l'expansion désirée, en ces domaines, en invitant divers organismes bénévoles et privés à s'y intéresser? Tout indique que beaucoup d'or-

ganismes du genre aimeraient s'y lancer. Il en résulterait deux choses: d'une part, les services prendraient l'expansion voulue et, d'autre part, le coût de cette expansion ne retomberait pas nécessairement sur le contribuable canadien.

Plus d'une fois déjà, j'ai signalé aux ministres compétents la nécessité d'établir un édifice des postes à Beverly, en Alberta. J'ai étudié la question à plusieurs reprises l'automne dernier. Franchement, les locaux sont lamentablement insuffisants. Vu les demandes présentées par leurs députés au cours de nombreux débats, ces gens ont le droit de savoir pourquoi le Gouvernement fait encore la sourde oreille. Ils ont droit à un immeuble public où les services postaux puissent trouver des locaux satisfaisants. Par ma voix, ils font encore une fois connaître ce besoin au nouveau ministre.

En terminant, puis-je de concert avec des gens de ma circonscription et d'ailleurs demander en toute sincérité au Gouvernement, à qui incombent les décisions à prendre, de ne s'inspirer que de considérations objectives et de donner suite aux brèves observations que j'ai présentées touchant certains problèmes.

M. N. A. Matheson (Queens): Monsieur l'Orateur, il y a quelques points que je voudrais aborder brièvement. Me trouvant encore hier dans ma circonscription de Queens, j'ai causé avec un grand nombre de mes commettants. Déjà, durant la seconde partie de l'année dernière j'avais causé avec une foule de mes électeurs. Tout en se réjouissant de bien des choses, ils s'inquiètent de beaucoup d'autres. J'en mentionnerai deux.

Notre économie provinciale dépend, dans une large mesure, de l'agriculture. Alors que l'ensemble du Canada est prospère, il n'en va pas de même de l'agriculture de notre province. Cette industrie a traversé une période relativement difficile. Les pommes de terre, qui ne forment qu'un secteur de notre économie, constituent néanmoins la principale récolte commerciale de beaucoup de cultivateurs. Elles fournissent le supplément qui sert à acquitter les comptes échus et à faire des achats pour le foyer ou l'outillage de la ferme. Vous savez aussi bien que moi que, lorsque nos cultivateurs ont de l'argent à dépenser, les villes en profitent. Charlottetown, la capitale, se trouve au centre de ma circonscription qu'entourent des régions rurales.

A l'heure actuelle, la question d'un droit douanier à l'égard des pommes de terre suscite des inquiétudes dans ma région. Le problème a été sérieusement étudié l'été dernier, par la Commission du tarif, dont j'ai assisté aux audiences à Ottawa. Les membres de la commission ont visité diverses régions du pays, se sont entretenus avec des producteurs et des expéditeurs, et ont enquêter pas mal à fond sur l'industrie dans son ensemble. Hier ou avant-hier, j'ai été heureux d'entendre dire au ministre des Finances que ce problème sera approfondi sous peu.

Les modifications apportées l'an dernier à la loi sur l'assurance-chômage ont suscité chez nous bien des ennuis. Notre bureau nous informe qu'à la suite d'une de ces modifications, l'automne dernier, environ le tiers de ceux qui jusqu'ici avaient droit aux prestations n'y avaient plus droit. Je crois avoir été l'un des premiers au Canada à attirer sur ce problème l'attention du ministre du Travail qui se trouvait justement dans ma région au début de l'automne dernier. Je lui en ai parlé à ce moment-là. Je lui en ai reparlé depuis mon retour ici. Je sais que le problème existe en d'autres régions et j'espère que les services compétents parviendront à le régler. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi ils n'y parviendraient pas.

Je remercie le ministre du Travail d'être venu dans ma circonscription à cette époque, et je remercie également le ministre des Finances qui se trouvait hier dans l'Île du Prince-Édouard, où il a parlé au cours de plusieurs réunions. Je ne doute pas que l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries, l'honorable député de Prince (M. MacNaught), serait heureux d'associer son nom à ce que je suis en train de dire, car il était des nôtres.

L'honorable député de Prince a été très éprouvé dernièrement lorsque sa circonscription a beaucoup souffert d'une violente tempête de neige tournant à la pluie. La partie occidentale de ma circonscription a aussi été atteinte, à ce point que dans bien des foyers l'électricité ne sera pas rétablie avant plusieurs semaines. C'est cependant dans la région de Prince que la tempête a surtout fait rage; aussi ces gens ont-ils connu des moments bien pénibles, et n'en sont pas encore quittes. Les gens continueront pendant quelque temps encore à souffrir de certains ennuis. J'exprime toute ma sympathie à ceux qui ont à subir les graves inconvénients de cette interruption de service et des pénibles chambardements qui en découlent.

Hier, de passage à Charlottetown, j'ai parlé au directeur de notre bureau local de placement. Il est très heureux, dit-il, de la façon dont les sociétés commerciales et la population en général collaborent au magnifique travail de son bureau en vue de susciter l'intérêt de tous à la tâche de trouver de l'emploi en cette saison pour les gens qui autrement seraient sans travail. Il aimera, je le sais, que je consigne son témoignage au hansard.

Je parlais tantôt de certaines difficultés économiques de notre région. Je déplore la façon dont certains honorables vis-à-vis envisagent les problèmes des provinces Maritimes. Je dis cela parce que je sais que nous ne pouvons rien gagner à nous montrer simplement chicaniers. Il me semble que nous devons chercher à retenir l'attention de ceux qui nous écoutent.

D'autres régions du Canada ont prospéré, il est vrai, au delà des rêves les plus ambitieux de certains habitants de notre région. Elles jouissent de certains avantages d'ordre géographique. Étant près de grandes agglomérations, elles jouissent ainsi d'excellents marchés. La proximité d'abondantes sources d'énergie leur permet de les utiliser avantageusement à des fins industrielles. Elles jouissent de nombreux avantages, je le reconnais.

Je suis tout aussi loyal envers ma région que qui que ce soit, mais peut-être notre manque de progrès n'est-il pas attribuable à quelqu'un d'autre ou à quelque autre endroit. Je me suis moi-même rendu compte qu'on ne saurait progresser simplement en empêchant d'autres de monter. Si on veut arriver au haut d'une échelle, il faut en monter soi-même les barreaux. Je suis donc particulièrement heureux de constater que le conseil économique des provinces Maritimes est chez nous, un groupement bien éveillé, et actif. On l'appelle généralement l'APEC; il groupe quelques-uns des meilleurs parmi les hommes de nos provinces. Ils sont à la recherche d'un moyen de servir nos intérêts, d'installer chez nous de plus nombreuses et de meilleures industries, d'améliorer et d'agrandir, s'il se peut, celles que nous possédons déjà.

Peut-être pourrais-je exposer leur objectif en quelques mots. Il s'agit essentiellement, pour les provinces en cause, de s'aider elles-mêmes. Il y a dans ce groupe un certain nombre de personnalités de ma propre province. Il ne faut pas entendre par là que nous n'accepterons pas, ni même que nous ne rechercherons pas le concours et l'aide économique du gouvernement fédéral de façon à améliorer notre situation. Je songe en ce moment à une entreprise qui nous serait d'un immense secours à nous de l'Île du Prince-Édouard, comme aux provinces voisines, particulièrement le Nouveau-Brunswick. Cela transformerait à peu près du tout au tout nos transports, du point de vue de la liaison avec le continent.

Nous possédons un bac transbordeur brise-glaces tout neuf et puissant, ainsi qu'un bâtiment de réserve qui a actuellement plus de quarante ans. Ces navires assurent un bon service dans la mesure où leurs installations le leur permettent, mais elles sont parfois insuffisantes. Ces retards ennuient les touristes, mais ils sont très coûteux pour les industriels et les hommes d'affaires. Ceux qui manquent un bateau doivent attendre plusieurs heures pour prendre le suivant.

La proposition que je veux formuler mettrait fin à ces retards et nous assurerait un service continu de communications avec la partie continentale du pays, comme le prévoyait le pacte de la Confédération. Je propose l'aménagement d'une chaussée reliant les deux rives du détroit de Northumberland. Avant que quelqu'un me dise que c'est un projet fantastique, irréalisable du point de vue économique, je signale que cette proposition a été et est encore étudiée très sérieusement par des gens compétents. Je ne puis vous fournir de détails sur la question car ceux que je possède m'ont été donnés confidentiellement, pour l'instant du moins. Je me contente de signaler que des études préliminaires ont révélé que l'entreprise pourrait fort bien être réalisable du point de vue économique et qu'elle l'est certes du point de vue technique.

Plusieurs sociétés compétentes en la matière se sont renseignées sur la possibilité de mettre le projet à exécution. Il a été étudié, notamment par un des ingénieurs de chaussée les plus réputés du continent. Je me permets de signaler que le montant annuel du déficit d'exploitation des bacs transbordeurs, qui assurent le service entre Borden et Tormentine, suffirait à acquitter le coût d'aménagement de la chaussée. J'entends par là que cette somme suffirait à acquitter l'intérêt sur les fonds nécessaires à l'aménagement.

La distance qui sépare les deux rives du détroit est beaucoup plus grande que celle du détroit de Canso où il existe maintenant une chaussée reconnue très utile. D'autre part, l'eau n'est pas tout à fait aussi profonde. La réalisation de ce projet est bien souhaitable, car le service au public en serait énormément amélioré. Nous serions incomparablement mieux servis qu'en ce moment.

La construction d'une chaussée accomplirait, de façon concrète et suivant les normes actuelles du progrès, la promesse faite à nos aïeuls, lors de la confédération, d'assurer un service constant de communications entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme. Certains diront peut-être que ce serait un moyen de relier l'Île du Prince-Édouard au Canada, mais j'affirme que ce serait plutôt une façon de relier le Canada à l'Île du Prince-Édouard.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'en dire long. Tout d'abord, je me fais l'écho de mon pré-

opinant, l'honorable député de Queens (M. Matheson), pour rendre hommage au Conseil économique des provinces de l'Atlantique, lequel s'évertue à trouver des moyens d'aider notre province. J'aurais voulu pouvoir exprimer quelques paroles élogieuses à propos du discours qu'a prononcé cet après-midi l'honorable député de Charlotte (M. Stuart), mais je l'ai entendu trop souvent prononcer ici ce même discours pour pouvoir l'en féliciter. C'est une de ces harangues de carrefour que nous entendons depuis 35 ou 40 ans dans les petites écoles du Nouveau-Brunswick.

L'honorable député adresse des reproches au représentant de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne). La population de Restigouche-Madawaska a dit ce qu'elle pensait de l'honorable député et cela d'une façon non équivoque dans une circonscription qui, depuis plus de 50 ans, à une exception près, je crois, a toujours élu des libéraux, avec de grosses majorités, pour la représenter à la Chambre. L'honorable député de Restigouche-Madawaska, un jeune homme qui n'avait jamais fait de politique, est entré en scène et à cause de ses qualités personnelles, de son dur travail, et aussi, parce qu'il a su exposer les problèmes actuels à la population de cette circonscription, a remporté le siège pour le parti conservateur. Cela se passe de commentaires; ni l'honorable député de Charlotte ni aucun autre ne peuvent diminuer son mérite.

M. Robichaud: Il ne tiendra pas longtemps.

M. Brooks: L'honorable député a aussi parlé du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Nous avons là-bas un gouvernement conservateur après vingt années de régime libéral. Eh bien je prédis que, lorsque le gouvernement actuel ira au peuple, la population du Nouveau-Brunswick lui accordera une plus grande majorité qu'à l'heure actuelle. Les sarcasmes sur Grand-Falls ne datent pas d'aujourd'hui.

M. Stuart (Charlotte): Ne sont-ils pas fondés?

M. Brooks: L'industrie actuelle de la pâte de bois et du papier, au Nouveau-Brunswick, doit son existence aux entreprises hydro-électriques de Grand-Falls; des milliers de gens à Edmundston, à Campbellton, et dans d'autres parties du Nouveau-Brunswick remercient aujourd'hui le gouvernement conservateur de l'époque d'avoir assuré la mise en valeur de Grand-Falls et de nous avoir obtenu cette industrie. Si l'honorable député veut parler de l'industrie, pourquoi ne parle-t-il pas de Milltown dans sa propre circonscription?

M. Stuart (Charlotte): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Je puis assurer à l'honorable député que les établissements de Milltown travaillent presque à plein temps et que tout va très bien.

M. Brooks: C'est précisément ce que j'allais dire, mais il ne faut pas en remercier le gouvernement libéral. Si on en avait laissé le soin au gouvernement libéral, les établissements de Milltown auraient fermé leurs portes tout comme ceux de Marysville et il n'y aurait pas eu de travail à Milltown.

M. Stuart (Charlotte): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

M. Brooks: Mais grâce à l'énergie des habitants de cette ville...

M. Stuart (Charlotte): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je tiens à rappeler à l'honorable député de Royal (M. Brooks) que le gouvernement provincial dont il parle a trouvé des fonds pour d'autres industries de la province mais qu'il n'a pas pu en trouver pour Milltown.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre. Avant que cette discussion aille plus loin, il convient peut-être de rappeler aux honorables députés qu'au cours d'un débat les questions de faits ne sont pas des questions de privilège.

M. Brooks: Je veux seulement mentionner quelques petites choses. Je ne m'attarderai pas longtemps à réfuter les accusations. Les réponses sont trop évidentes. La population du Nouveau-Brunswick les connaît.

M. Stuart (Charlotte): Je crois bien qu'elles sont évidentes.

M. Brooks: L'honorable député a dit qu'on nous verse des subventions de 18 millions de dollars, mais il s'est empressé d'ajouter que les habitants du Nouveau-Brunswick versent 20 millions de dollars sous forme d'impôt sur le revenu. Quel cadeau le gouvernement fédéral nous fait-il s'il nous donne 18 millions sous forme de subventions tandis que nous lui versons 20 millions de dollars en impôt sur le revenu?

M. Stuart (Charlotte): Je parle de 130 millions.

M. Brooks: Nous avons là un bon exemple de l'argument que l'honorable député a cherché à exposer cet après-midi.

M. Stuart (Charlotte): Je n'ai pas cherché à l'exposer, je l'ai bel et bien exposé.

M. Brooks: Ce dont il s'est le plus vanté à la Chambre des communes depuis que je suis ici c'est d'enfreindre la loi et d'être contrebandier. Il l'a affirmé devant le ministre

qui est chargé de faire respecter les lois au Canada.

M. Stuart (Charlotte): Ce sont là des paroles antiparlementaires. J'ai certes dû l'énerver.

Une voix: Vous l'avez avoué.

M. Stuart (Charlotte): Oui; je l'ai avoué et j'en suis fier.

M. Brooks: Il l'a concédé et il déclare maintenant qu'il en est fier. L'honorable député, qui a reconnu qu'il enfreignait la loi et qu'il se livrait à la contrebande, déclare maintenant que je ne sais pas ce dont je parle.

Une voix: Il y a d'autres façons d'enfreindre la loi.

M. Brooks: Il m'a plu de lire dans un paragraphe du discours du trône qu'une commission royale chargée d'enquêter et de faire rapport sur les perspectives économiques du Canada poursuit son enquête. J'espère qu'elle recommandera, entre autres choses, la décentralisation de l'industrie au Canada. Les habitants des provinces Maritimes l'ont demandé en de nombreuses occasions et le gouvernement fédéral aurait pu accéder à notre requête; il nous aurait grandement aidé en nous accordant des contrats pour la production de matériel de défense. A mon avis, c'est une mesure qui se serait révélée sage tant du point de vue économique que militaire.

Je cite maintenant un autre paragraphe du discours du trône, consigné à la page 2 des *Débats:*

> Dans l'ensemble, le Canada a joui d'un niveau élevé de prospérité. Certains secteurs de l'économie n'ont pas bénéficié pleinement de cet accroissement de bien-être matériel.

Il est également vrai, monsieur l'Orateur, que certaines régions du pays ont joui d'un niveau élevé de prospérité. Les provinces Maritimes n'ont cependant pas bénéficié de cette prospérité bien qu'elles se réjouissent qu'il en ait été ainsi dans d'autres régions du Canada. Ce n'est pas nouveau car, dans notre coin du pays, cette situation existe depuis plusieurs années. Ceux qui souffrent le plus aujourd'hui et qui sont aux prises avec les problèmes les plus épineux sont les cultivateurs du Canada. Nous avons au pays de forts excédents de blé, de beurre et de pommes. Nous ne pouvons vendre nos pommes; en outre, nous avons un excédent de pommes de terre. Je me demande parfois ce qui se produirait si les pommes de terre et les pommes étaient des denrées non périssables, comme le blé et le beurre. S'il en était ainsi, en plus d'avoir des millions de boisseaux de blé et des millions de livres de beurre en entrepôt au Canada, nous aurions des millions de boisseaux de pommes et des millions de boisseaux de pommes de terre.

Cette situation crée un grand problème pour le Canada. Le fait que nous soyons incapables d'exporter ou de vendre nos marchandises nous crée un problème plus grave que pour tout autre pays du monde. Afin de subsister, le Canada doit exporter de 20 à 25 p. 100 de sa production. Aux États-Unis, la population consomme 95 p. 100 de la production. Par conséquent, outre-frontière le problème n'est pas aussi grave que chez nous.

Je n'ai pas l'intention de parler du blé cet après-midi, monsieur l'Orateur, car je ne suis pas bien renseigné sur cette question. J'en connais davantage sur le beurre. Dans ma circonscription de Royal, et principalement dans le comté de Kings, les gens s'adonnent à la production laitière. Nous possédons certains des plus beaux troupeaux laitiers qu'on puisse trouver n'importe où, non seulement dans les provinces Maritimes mais au Canada. Ma ville de Sussex est reconnue comme le centre laitier des provinces Maritimes. Nous avons à cet endroit deux importantes beurreries bien administrées.

Le fait que le Canada ne peut écouler tout son beurre suscite un grave problème dans la région que j'habite. Je sais qu'aujourd'hui un grand nombre de jeunes gens se disent que si les perspectives d'avenir de l'industrie laitière et beurrière ne sont pas plus encourageantes qu'en ce moment, ils devront quitter la ferme que leur père a cultivée pendant de longues années. Ils devront abandonner les troupeaux qu'ils ont mis si longtemps à améliorer et se chercher du travail dans d'autres régions du pays.

Le Nouveau-Brunswick a récemment été l'hôte d'un congrès des producteurs laitiers du Canada. Nous étions heureux de recevoir les délégués à ce congrès tenu à Saint-Jean, le 14 du mois courant. Je signale que c'est la première fois que ce congrès a lieu dans les provinces Maritimes. Ce fut pour nous un grand honneur et une grande source d'inspiration d'avoir parmi nous ces délégués, qui représentaient 455,000 producteurs.

C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance dans le journal des objectifs des producteurs laitiers du Canada. Je cite:

> Le but premier des producteurs laitiers du Canada est de "favoriser l'amélioration de l'industrie laitière et de collaborer à cette fin avec tous les organismes", mais ils ont beaucoup d'autres objectifs. Ils s'efforcent de maintenir et d'améliorer la haute qualité des produits laitiers du Canada, d'encourager l'adoption de normes uniformes de classement, de favoriser les recherches par des organismes du gouvernement et d'autres institutions établies, d'accroître les débouchés, d'abaisser les frais de production et, d'une façon générale, d'améliorer le sort de l'industrie et du consommateur.

Ce sont là des objectifs louables. Nous souhaitons tout le succès possible aux producteurs laitiers.

Je n'irai pas jusqu'à tenter de proposer une solution au problème actuel. J'ai toujours été d'avis que nous devrions écouler une plus grande partie de nos produits agricoles en Grande-Bretagne. Avant la guerre, nous avions un important débouché en Grande-Bretagne, surtout pour nos pommes, notre blé et notre fromage. Si on avait cherché à développer davantage ce marché depuis la fin de la guerre, je suis d'avis que nous n'aurions pas en ce moment au Canada d'aussi forts excédents de blé et de beurre.

Je me permets de signaler une chose en passant. En lisant les journaux, la situation semble extrêmement confuse car, selon une réponse reçue du service du ministre, les excédents de beurre au Canada s'établissent à 100 millions de livres tandis que, d'autre part, le ministre de l'Agriculture déclare qu'il n'y a pas d'excédent. Il est très difficile de concilier des déclarations de ce genre. Pour ma part,—et je crois qu'il en va de même de la population du Canada,—je préfère m'en tenir aux données publiées par le Bureau de la statistique.

Les producteurs laitiers se plaignent aussi que nous employons une trop forte quantité d'huiles végétales au Canada; je pense qu'ils ont bien raison de se plaindre. J'ai souvent entendu dire dans ma circonscription qu'on devrait tenter d'abaisser la très forte consommation d'huiles végétales au Canada. Si je ne m'abuse, les huiles végétales importées au Canada servent à la fabrication de la margarine. Dans un discours qu'il prononçait devant les membres du conseil national de l'industrie laitière, au lac Louise, le 5 septembre, le président du conseil déclarait:

> A cet égard, il convient peut-être de signaler que nos bons voisins du Sud prévoient cette année une récolte sans précédent de fèves soyas. Le prix de ces fèves a déjà grandement fléchi; cette baisse se réflète dans les fortes diminutions récentes des prix de la margarine au Canada. C'est dire que nos producteurs laitiers doivent soutenir la concurrence d'huiles produites dans des pays qui en ont de forts excédents, sans être assurés d'une protection tarifaire efficace et sans qu'on cherche à remédier à cette concurrence de la seule façon que reconnaisse le consommateur, c'est-à-dire au moyen des prix.
>
> Fait ironique, les consommateurs en réclamant des produits alimentaires peu coûteux, qui viennent, en grande partie, de pays étrangers, nuisent à la prospérité d'un important groupe de nos producteurs de denrées essentielles, ce qui compromet la prospérité de ces mêmes consommateurs.

Je répète qu'à mon avis les producteurs laitiers ont parfaitement raison de se plaindre à ce sujet.

Les discours prononcés par les députés de ma propre province m'ont vivement intéressé. Je félicite l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska du premier discours qu'il a prononcé à la Chambre. Il nous a démontré qu'il est très courageux et qu'il rendra de précieux services à la Chambre. Je voudrais aussi féliciter l'honorable député de Saint-Jean-Albert, un jeune homme qui fera certes sa marque à la Chambre des communes. J'adresse aussi mes félicitations au député de Victoria-Carleton. Je doute qu'il y ait en cette enceinte un député qui comprenne mieux que lui les problèmes des producteurs de pommes de terre du Canada.

Quelques mots au sujet de certaines questions qu'ont soulevées des députés ministériels. L'honorable représentant de Westmorland (M. Murphy) a parlé encore une fois du canal de Chignectou. Il connaît mon attitude à ce sujet. Il a été question du canal de Chignectou en cette Chambre longtemps avant que l'honorable député de Westmorland entre dans la politique. Mon vieil ami M. Black, ancien député de Cumberland, a abordé cette question il y a de nombreuses années. L'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) l'a soulevée en maintes occasions et moi aussi. Jamais, dans l'histoire du Nouveau-Brunswick, le canal de Chignectou n'a eu autant d'importance qu'il en a actuellement.

Je n'ennuierai pas la Chambre en répétant ce que j'ai dit, en 1949, au moment du débat sur la canalisation du Saint-Laurent, mais j'ai déclaré à cette occasion que, si l'on procédait à la canalisation du Saint-Laurent, la province du Nouveau-Brunswick serait prête à payer sa pleine part du coût. Cependant, le seul avantage pratique que nous puissions en espérer serait l'aménagement du canal de Chignectou qui, à mon avis, compléterait la voie maritime du Saint-Laurent. Cet aménagement réduirait de plus de 400 milles la distance que doivent parcourir les cargos partant de Saint-Jean (N.-B.), de la baie de Fundy ou des ports de la Nouvelle-Angleterre. Je ne vois pas comment le gouvernement fédéral, quand il entreprendra la canalisation du Saint-Laurent, pourra négliger le canal de Chignectou.

Je tiens à dire cependant à l'honorable député de Westmorland de même qu'à l'honorable député de Cumberland (M. Lusby) qui, lui aussi, a abordé le sujet, que s'ils avaient été ici il y a cinq ou six ans quand une députation des provinces Maritimes, composée de représentants de toutes les parties du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard, a été cavalièrement éconduite par le gouvernement actuel dans la salle du comité des chemins de fer, ils seraient d'avis, tout comme moi, que, si jamais le canal de Chignectou est aménagé, il devra l'être par un autre gouvernement que le gouvernement actuel. Le parti conservateur a été en faveur de l'aménagement du canal de Chignectou, depuis que cette

question a été abordée ici pour la première fois il y a nombre d'années.

Je tiens également, monsieur l'Orateur, à traiter brièvement un autre sujet, celui de Passamaquoddy. Auparavant cependant je tiens à dire à l'honorable député de Charlotte que j'ai été très étonné de ce qui m'a paru cet après-midi une attaque contre le projet de Beechwood. Nous ne croyons pas que l'entreprise de Beechwood résolve tous nos problèmes hydro-électriques. Elle ne fera guère plus que suffire aux besoins des huit ou dix prochaines années. Pour réaliser l'entreprise de Beechwood, il n'est pas nécessaire, le député le sait, d'obtenir une autorisation du Québec ou du Maine. Si jamais on entreprend la pleine mise en valeur de la rivière Saint-Jean, cette autorisation sera nécessaire.

Cependant, pour ce qui est du projet de Beechwood, les installations d'emmagasinage que nous possédons déjà dans la province même du Nouveau-Brunswick fourniraient une hauteur de chute suffisante pour la mise en valeur de cette entreprise. Quand l'honorable député, en parlant du projet de Beechwood, introduit dans le débat un propos étranger au sujet en disant que nous devons obtenir une autorisation du Maine et de Québec, il formule une déclaration qu'il sait inexacte.

Pour ce qui est de l'entreprise de Quoddy, on la préconise depuis nombre d'années. Le projet de mise en valeur de l'énergie des marées sur la rivière Passamaquoddy a une longue histoire. Quand je faisais partie de l'Assemblée législative provinciale, il y a plusieurs années, un certain M. Dexter Cooper, un des plus éminents ingénieurs hydro-électriques du monde entier nous avait fait voir un plan du projet d'utilisation de l'énergie hydro-électrique que pourraient produire les marées sur la rivière Passamaquoddy. Il avait expliqué cette entreprise aux députés mais, à l'époque, on ne s'intéressait pas beaucoup à cette question au Nouveau-Brunswick. De fait, la réception avait été assez tiède.

Nous avons eu par la suite la crise économique et enfin la guerre; on ne se préoccupait donc pas beaucoup de ce projet, sauf aux États-Unis. Le président Roosevelt s'y intéressait de près car il passait l'été sur l'île Campobello près de l'embouchure de la Passamaquoddy; il était donc au courant des possibilités de production d'énergie hydro-électrique. Il était en faveur de ce projet, tout comme son successeur, le président Truman. L'État du Maine a pu non seulement intéresser à cette entreprise la Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis mais aussi faire voter un crédit par le Congrès en vue de nouvelles recherches. En somme, cette entreprise serait réalisable, à mon avis.

[M. Brooks.]

Si elle était exécutée et si le Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral en partageaient le coût, la province obtenant sa pleine part du total d'un million de chevaux-vapeur environ, soit à peu près 450,000 chevaux-vapeur, le Nouveau-Brunswick se trouverait sur un pied d'égalité avec les autres provinces du Canada pour ce qui est de l'énergie hydro-électrique et aurait assez d'énergie à offrir à toute industrie qui aurait l'intention, à l'avenir, de venir s'établir sur son territoire.

Comme je l'ai dit il y a quelques instants, on ne s'intéressait pas à ce projet dans le passé; je crains qu'on n'ait encore l'impression, à Washington, que la population du Canada, que représente évidemment le gouvernement actuel, reste encore indifférente.

J'ai reçu de la sénatrice Margaret Smith, du Maine, une lettre en date du 9 février 1953, c'est-à-dire une lettre qui remonte à près de trois ans. M^me^ Smith avait soulevé la question à Washington. Voici ce qu'elle dit dans sa lettre:

Cher monsieur Brooks,

Washington s'intéresse de près au projet de Quoddy. Cependant, on a ici l'impression que l'attitude du Canada à l'égard de cette proposition est, en somme, négative...

Je me demande parfois si c'est vrai. J'espère que non, monsieur l'Orateur; je compte que le Gouvernement fera tout ce qu'il peut pour déterminer si ce projet est réalisable ou non. S'il l'est, j'espère que le Gouvernement ne négligera aucun moyen de mettre en valeur cette énorme source d'énergie. Je reprends la citation:

...et cette impression nuit dans une certaine mesure au projet. J'espère que ce n'est pas vrai et que vous pourrez contribuer à élucider ce point.

Je vous envoie le texte de la loi actuelle. La délégation du Maine doit se rencontrer mardi prochain dans la matinée avec le président Eisenhower à ce sujet.

Je vous remercie de vos généreux commentaires au sujet de la façon dont je m'acquitte de mon mandat de sénateur. J'ai beaucoup d'affection pour le Canada, notre voisin, et je ne manque jamais une occasion d'y aller.

Bien à vous,

Margaret Smith.

Je me proposais d'aborder brièvement une autre question mais elle a déjà été traitée avec compétence par l'honorable député d'Hastings-Frontenac (M. White), par l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) et par d'autres. Je veux parler des affaires des anciens combattants. J'ai été déçu de constater que les anciens combattants ne sont pas mentionnés dans le discours du trône cette année. On aurait dû parler d'eux car certains problèmes se posent à leur sujet. L'autre jour l'honorable député senior d'Halifax (M. Balcom) a parlé du maximum des allocations aux anciens combattants et il a proposé que ce maximum soit porté à $1,200 pour les anciens combattants

célibataires et à $2,000 pour les anciens combattants mariés. Les membres du comité savent que, l'an dernier et au cours d'années antérieures j'ai proposé des amendements et des résolutions à cette fin.

L'honorable député senior d'Halifax a parlé de ceux qui ont servi en Angleterre. Je tiens à lui dire que, depuis quinze ans, chaque fois qu'il a été question, soit au comité soit à la Chambre des communes, de la loi sur les allocations aux anciens combattants, les membres de l'opposition, et notre parti en particulier, ont insisté pour que l'application de la loi soit étendue aux soldats qui ont servi en Angleterre. Son parti a rejeté chaque fois notre proposition. Si le député veut que ces soldats profitent de la loi sur les allocations aux anciens combattants, il devra attendre cette initiative d'un autre parti que le sien.

Il faudrait songer cette année à apporter certaines modifications à la loi sur les pensions. Puisque j'en suis à la question des affaires des anciens combattants, je désire dire quelques mots d'un voyage que j'ai fait outre-mer cette année en compagnie de l'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness). Je tiens à remercier d'abord le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) et le ministre de la Défense nationale (M. Campney) qui ont eu la bienveillance de prendre les dispositions nécessaires pour que nous puissions visiter les cimetières de France, de Hollande, de Belgique et d'Italie.

Qu'on me permette de dire, tout d'abord, que non seulement notre propre population mais celle d'autres pays se fait illusion en s'imaginant que ces cimetières sont entretenus par la population du pays où ils se trouvent. Ce n'est pas exact. J'ai lu dans le livre des visiteurs de beaucoup de ces cimetières les inscriptions de certaines personnes venant du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, et de la Grande-Bretagne; on y voit des observations comme celles-ci: "Nous sommes reconnaissants envers la population de la Hollande", ou "Nous sommes reconnaissants envers la population de la France, ou de la Belgique, pour le soin qu'elle prend des tombeaux de nos soldats".

Ce n'est pas vrai du tout, monsieur l'Orateur, c'est la Commission impériale des sépultures militaires qui prend soin de ces cimetières. Cet organisme a été établi en 1917 et est dirigé par le duc de Gloucester.

Il compte des représentants de tous les pays du Commonwealth et il accomplit une tâche énorme. Le nombre des tombes est de 1,104,000 pour la première guerre et de 569,000 pour la deuxième. L'activité de cet organisme s'étend à l'Afrique, à l'Asie, à l'Europe, en un mot, à tous les pays où sont ensevelis des soldats du Commonwealth ou de l'Empire britannique.

Je puis difficilement trouver les mots qu'il faut pour décrire l'étonnement et le plaisir que j'ai ressenti quand j'ai pu me rendre compte de la façon dont ces tombes et ces cimetières sont entretenus. Aucun cimetière au monde n'est plus beau que ceux que la Commission impériale des sépultures de guerre entretient. On y trouve côte à côte les tombes de soldats de toutes les parties du Commonwealth et de l'Empire britannique, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, de l'Inde, de l'Afrique du Sud, et ainsi de suite. Les endroits où reposent nos morts sont des lieux bien aménagés et paisibles; sur chaque tombe, on trouve des fleurs, des rosiers ou d'autres arbustes en fleur.

J'engage les honorables députés qui iront visiter l'Europe à aller voir ces cimetières. Il est impossible de les visiter tous car cela prendrait des semaines. L'honorable député de Calgary-Nord et moi-même avons passé trois semaines là-bas et nous sommes loin d'avoir visité tous les cimetières. Aucun d'eux n'est exclusivement canadien; ceux à qui cette description pourrait le mieux s'appliquer et qu'on appelle canadiens sont les cimetières de Beny-sur-Mer, de Bretteville-sur-Laize, de Dieppe, de Calais, de Bergen op Zoom, de Cassino et d'Ortona en Italie.

En plus des tombes, nous sommes allés voir les monuments. Le monument que le Canada a édifié sur la crête de Vimy pour honorer ses morts est probablement le plus beau monument commémoratif de tous les pays du monde. Ce n'est pas sans un certain émoi que j'ai lu dans les journaux, voici peu de temps, le récit de l'inspection de ce monument par le capitaine Sharpe, de la 1re Division canadienne. Il s'est rendu là-bas le 11 novembre et il s'attendait à y voir se dérouler une cérémonie. Il a été vivement étonné de constater qu'en dehors du gardien il était le seul visiteur. Le gardien lui a remis une couronne en le priant de la déposer au pied du monument, ce qu'il a été fier et heureux de faire. A son retour au Canada, il a écrit un article dans lequel il disait sa surprise de ce qu'aucune cérémonie n'ait eu lieu sur la crête de Vimy le 11 novembre. Voilà qui en étonnera un grand nombre, je suis sûr. Je crois qu'il y aurait lieu d'examiner de près cette affaire.

Un autre monument commémoratif qui m'intéresse de façon toute particulière est celui que Terre-Neuve possède en Belgique. Je félicite la population de Terre-Neuve d'un monument aussi magnifique. C'est peut-être le plus pratique de tous ceux que j'ai vus. Il est fait d'un terrain de 100 acres qu'on a

laissé dans l'état où il se trouvait après la guerre; les tranchées, les trous d'obus et les emplacements de mitrailleuses présentent un tableau réel d'un front de combat. Je n'ai qu'un reproche à formuler à propos de ce monument commémoratif. La demeure du gardien est en très mauvais état et il faudrait songer à la réparer.

L'hon. M. Lapointe: On la répare cette année.

M. Brooks: Le ministre dit qu'on va la réparer cette année. Un autre monument commémoratif auquel s'intéressent les habitants des provinces Maritimes est celui qu'a érigé le 85e bataillon. On dit que ce bataillon, et je crois que c'est bien le cas, est allé plus avant que tout autre unité de notre armée à Passchendale. On a érigé un monument à l'endroit où il été arrêté. Pendant environ 40 ans, l'Association du 85e bataillon s'est occupé du soin de ce monument. Un grand nombre de membres du bataillon sont morts et avant longtemps, je pense, cet organisme ne fonctionnera plus.

Le monument commémoratif ne relève pas de la Commission impériale des sépultures de guerre, mais le ministre devrait faire en sorte qu'il en relève. Il est très difficile à repérer, étant donné qu'il se trouve au milieu d'un champ de blé. L'Association possède sans doute le terrain qui environne le monument, mais je me demande si elle est propriétaire du sentier qui y conduit. J'espère que le ministère examinera cette question.

Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur, si ce n'est pour préciser que si dans certains pays on n'orne pas les tombes, c'est que les représentants de la Commission impériale des sépultures de guerre ne veulent pas qu'on le fasse. Ils craignent que les sépultures ne soient recouvertes de choses qu'ils ne désirent pas y voir. Nous avons appris, cependant, que les écoliers dans divers pays viennent avec leurs instituteurs visiter les sépultures et qu'on leur parle des soldats canadiens et des autres du Commonwealth. Presque chaque jour, les habitants de la région visitent les cimetières.

(Texte)

M. Romuald Bourque (Outremont-Saint-Jean): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, au début de ce discours, de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (Mme Shipley et M. Laflamme) de la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Le député de Timiskaming nous a signalé plusieurs choses qui lui sont chères, et comme c'est la première fois qu'une personne du sexe féminin propose l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône, elle mérite les félicitations qui lui sont offertes par les députés de la Chambre.

Le jeune et nouveau député de Bellechasse mérite lui aussi les félicitations de ses collègues, et j'espère qu'il participera souvent aux débats qui auront lieu dans cette auguste enceinte.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, durant le temps à ma disposition je traiterai de deux sujets dont il sera beaucoup question dans l'avenir, sans aucun doute, tant à la Chambre que dans tout le Canada. L'automatisation et l'entreprise libre ont suscité bien des discussions et je voudrais dire ce que j'en pense.

Depuis un an environ, on a pris conscience d'un mot nouveau. On connaissait déjà des expressions comme l'énergie atomique, le radar, les micro-ondes pour la télévision et l'électronique. Maintenant on entend parler de l'automatisation, on lit des articles sur le sujet et certains d'entre nous en attendent monts et merveilles. D'autres s'en inquiètent; ils craignent que son application n'entraîne le chômage et la misère.

Qu'est-ce qu'au juste que l'automatisation, et que signifie-t-elle pour nous? L'automatisation n'est, en réalité, rien de nouveau. Ce n'est que la continuation d'un très long processus de progrès techniques. Il a commencé dans la nuit des temps quand l'homme a inventé le levier qui devait l'aider à soulever les objets lourds, et c'est poursuivi au cours des âges à mesure que l'homme tâchait de faciliter sa tâche quotidienne et d'accroître sa production.

Pendant longtemps, personne n'a craint ces perfectionnements d'outils parce qu'on constatait leur utilité. Puis, il y a environ un siècle, l'homme à inventé des machines capables d'effectuer une grande partie du travail qu'il exécutait d'habitude. On a commencé à utiliser la vapeur pour remplacer la force musculaire. Puis, on a fait servir les forces hydrauliques à la production d'électricité.

Ces réalisations ont suscité ce qu'on a appelé la révolution industrielle. On a constaté que des machines pouvaient tricoter les filés, ce qui rendait inutile l'emploi de milliers de femmes et d'enfants dans les filatures. Les machines pouvaient produire davantage en moins de temps et le travail devenait plus facile.

Les gens ont aussi eu peur alors, parce qu'ils croyaient que la machine les priverait de leur emploi. Certains sont même allés jusqu'à briser les machines, croyant qu'elles étaient des ravisseuses d'emploi. Mais les machines n'ont pas créé le chômage. Elles ont créé de nouveaux emplois. Des milliers de gens ont obtenu de nouveaux emplois

mieux rémunérés, afin de fabriquer les machines. Les conditions de travail se sont améliorées. Le prix de fabrication des articles faits avec les machines était moins élevé, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes pouvaient les acheter. Et, comme un plus grand nombre de personnes en achetaient, les établissement offraient de nouveaux emplois; de même les fabriques de machines, la livraison et la vente des articles qu'elles réalisaient suscitaient de nouveaux emplois. Tous étaient plus à l'aise matériellement qu'ils ne l'avaient été auparavant.

Au cours de notre siècle, nous avons été témoins de plus grands progrès encore dans le domaine de la mécanisation. Personne ne voudrait revenir à l'époque du travail manuel, alors que tous fournissaient de longues heures de travail en retour d'un maigre salaire et qu'ils ne pouvaient même pas acheter les articles qu'ils produisaient. Combien de gens pourraient posséder leur propre maison aujourd'hui, si toutes nos habitations étaient construites comme elles l'étaient autrefois? A cette époque, la construction des maisons ne pouvait se faire qu'en été. Les plâtriers et les briqueteurs, les maçons et les couvreurs ne travaillaient que six mois par année. Tout se faisait, à la main, depuis le creusage des caves jusqu'à la pose des bardeaux du toit.

Puis les améliorations de la technique ont commencé à se faire sentir dans les métiers de la construction. Les pelles mécaniques ont creusé des excavations en quelques heures, alors qu'il fallait des jours auparavant. Les soudeurs électriques se sont mis à l'œuvre. Les usines ont fabriqué des matériaux de construction. Des milliers de maisons ont pu se bâtir en une saison et l'on a pu fournir du travail à l'année aux fabricants de matériaux.

Il en va de même naturellement dans bien des industries. L'automobile et le téléviseur ne sont que les fruits de la mécanisation. Le téléphone et le réfrigérateur électrique auraient été impossibles, s'il eût fallu les faire à la main.

Chacun de nous accepte ces inventions modernes; en y songeant, nous discernons que nous ne pourrions en avoir aucune sans machine. Chaque année les services de recherches et les usines d'expérimentation sortent de nouveaux articles et mettent au point de nouvelles façons de les fabriquer. Tout cela se réduit à des progrès techniques, à de nouvelles avances dans le domaine de la technique. Et tout cela aide à réaliser notre mode de vie moderne.

Revenons maintenant à ce nouveau mot: automatisation. En réalité, c'est tout simplement un autre progrès technique. Il va certes beaucoup plus loin que l'évolution industrielle que nos pères avaient pu imaginer. Les premières machines ne pouvaient fonctionner sans le concours de beaucoup d'hommes. Sous le nouveau régime, de nombreuses machines accompliront toutes les tâches de ces hommes. Les nouvelles machines seront automatiques.

L'exemple le plus simple en est le changement de vitesses automatique des nouvelles voitures. Avant, l'automobiliste devait changer de vitesses, pour arrêter sa voiture et la faire démarrer, rouler dans la neige ou la boue, accélérer ou ralentir. Maintenant, une transmission automatique fait tout cela pour lui. Le changement de vitesses se fait automatiquement, au moment voulu; c'est l'automatisation.

A l'usine, ce sera la même chose. A une certaine heure du jour, la machinerie automatique mettra en marche une presse ou un métier à tisser; elle veillera au fonctionnement efficace de la machine et l'arrêtera quand elle aura produit une quantité donnée. De temps à autre elle fera également l'essai du produit pour s'assurer que rien ne cloche.

Il ne sera donc pas nécessaire qu'une personne surveille constamment la marche de la machine. C'est ce qu'on appelle un fonctionnement presse-bouton; il suffit de presser un bouton, la machine fait le reste.

Quel sera le prochain résultat de l'automatisation? D'abord, elle libérera un certain nombre de gens de tâches banales et leur permettra de s'employer d'une façon plus avantageuse. Elle éliminera le besoin de la main-d'œuvre ordinaire en créant plus d'emplois pour les ouvriers spécialisés. Bref, elle aura pour effet d'améliorer la situation de nos ouvriers, en leur assurant de meilleurs emplois, en améliorant leurs conditions de travail et en relevant leur rémunération. Elle réduira en même temps nos frais de production, permettant ainsi à un plus grand nombre d'acheter les articles dont ils ont besoin.

Au lieu d'avoir peur de l'automatisation, nous devrions lui faire bon accueil. C'est un autre pas dans la voie d'un enrichissement économique pour tous. L'automatisation, formule d'avenir, nous ouvre aujourd'hui à tous de brillantes perspectives. Elle fait partie de l'ordre mondial nouveau et courageux dans lequel nous vivons. Nos enfants l'accepteront de nous comme notre précieux apport à leur bonheur.

Et voilà pour l'automatisation. Un autre terme sur le sens duquel on se méprend souvent est celui d'entreprise. Bien des gens comprennent mal cette expression; nombreux sont ceux qui la craignent et nombreux ceux qui en font l'éloge. D'abord, admettons qu'il n'existe au monde rien de tel que la libre

entreprise si par là on entend une sorte d'entreprise qui échappe complètement à tout contrôle. En réalité, aucun d'entre nous n'en voudrait. Une entreprise parfaitement libre supposerait l'absence d'un gouvernement, de lois, de mesures de contrôle. Ce serait le chaos. Tout le monde ici conviendra que nous avons bien l'entreprise, mais qu'elle est sujette à tant de règlements et de conditions qu'elle en devient acceptable à la société.

Nul individu, nulle compagnie n'a le droit de se livrer à une activité préjudiciable à la société. Nous n'autorisons la vente des narcotiques ou stupéfiants que si elle est soumise à une surveillance médicale et officielle tout à fait sévère. Nous avons imposé certaines restrictions à la vente des illustrés. Nous ne permettons pas qu'on tienne des propos diffamatoires. A tous ces égards l'entreprise n'est pas libre.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il est faux de parler d'entreprise privée. Il est certain que certaines entreprises sont effectivement privées, en ce sens qu'elles sont dirigées par un homme ou par un tout petit groupe d'hommes, mais la plupart de nos grandes entreprises sont publiques, existant grâce à l'union d'un grand nombre de propriétaires. La compagnie de téléphone, par exemple, a des centaines de milliers d'actionnaires. Toutes les grandes industries de fabrication ont aussi un nombre immense d'actionnaires, comme la totalité de nos grandes sociétés.

En droit, nous distinguons entre les sociétés privées et les sociétés publiques. Une société privée est limitée à un certain nombre d'actionnaires, qui est habituellement inférieur à 50. Une société publique vend ses actions sur le marché et peut compter un nombre considérable d'actionnaires. Il est donc juste de dire que nos entreprises au Canada sont très rarement des sociétés privées. Elles sont habituellement le résultat de la participation du public.

Nous, au Canada, avons eu le bonheur d'adopter une méthode qui permet à l'entreprise de prospérer. Nous reconnaissons la responsabilité de l'État dans certains domaines mais, dans l'ensemble de notre activité nationale, nous comptons sur l'esprit d'entreprise des Canadiens qui visent à construire et à créer, et à servir leurs concitoyens moyennant bénéfice. Nous croyons tous à une forme ou une autre du régime des bénéfices.

L'ouvrier qui travaille pour un salaire vend son temps et son travail à bénéfice. Il cherche à obtenir suffisamment pour son travail pour lui permettre d'acheter les choses qu'il désire et faire les choses qu'il aime faire. Il se rend compte aussi que ceux qui le paient doivent être en mesure de réaliser des bénéfices sur ses services parce qu'autrement ils ne seraient bientôt plus en affaires et lui, au travail. La nécessité du bénéfice s'étend à tout. Toute notre économie est fondée sur le désir et l'habileté de chacun de réaliser un bénéfice par ses efforts. Par suite de l'existence de ce régime, nous jouissons d'un niveau de vie qui se place au deuxième rang dans le monde et nous avons un pays qui figure parmi les plus développés au monde.

Depuis la dernière guerre, des millions de dollars se sont investis au Canada et des centaines de milliers d'emplois y ont été créés. Nous grandissons, et nous grandissons rapidement, parce que, en plus de posséder les ressources à mettre en valeur, nous avons le climat économique et politique qu'il faut pour les mettre en valeur. Personne ne veut consacrer son temps ou son argent à une entreprise qu'on peut lui enlever sans avertissement aucun. Personne ne veut vivre dans un pays où sa liberté politique est constamment menacée.

Ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne peut se produire au Canada. Nous, de ce coté-ci de la Chambre, reconnaissons que la surveillance et le contrôle sont nécessaires. Nous comprenons que, au fond, toutes les ressources du Canada appartiennent à la population du Canada et que celle-ci ne doit pas être exploitée. Mais nous nous rendons compte aussi que nos ressources ne valent rien tant qu'elles ne sont pas mises en valeur et que, pour en assurer la mise en valeur, il faut encourager l'entreprise privée et lui permettre de trouver sa récompense dans des bénéfices.

L'entreprise privée, au Canada, reconnaît ses responsabilités vis-à-vis de la population. Elle cherche à fournir des emplois aux Canadiens et à les encourager à développer leurs aptitudes et à accroître le fruit de leur travail. Elle s'efforce de fournir biens et services à des prix convenables et elle maintient une forte concurrence afin de donner au consommateur l'occasion de faire un choix. On nous offre des voitures automobiles de divers modèles; nos banques se livrent une forte concurrence en vue d'obtenir des clients et nos comptoirs offrent aux clients et clientes une grande variété de vêtements de modèles et de couleurs différentes.

Certains ont déjà pensé que ce régime d'entreprise constituait du gâspillage. Il aurait été préférable, selon eux, qu'il y eut une seule entreprise et qu'on fabriquât un seul produit; le coût de revient serait moins élevé, pensaient-ils, les prix également. Or, nous savons maintenant que la concurrence amène des méthodes de production qui permettent de réduire le coût de revient, qu'elle crée de nouveaux débouchés et qu'elle permet d'abaisser les prix. Voilà le fruit de l'entreprise. Des marchandises en plus grande quantité et

de meilleure qualité à des prix moins élevés, voilà ce que donne notre régime qui consiste à permettre aux hommes d'essayer librement et honnêtement d'améliorer la qualité de leurs produits ou de leurs services. Ce régime nous a valu une prospérité sans pareille. Il a fourni du travail et des occasions à la plupart de nos citoyens.

Parce qu'il a de l'initiative et qu'il a foi dans le véritable esprit d'entreprise qui s'efforce de servir autrui plutôt que de l'exploiter, le peuple canadien est un objet d'envie dans les autres parties du monde. Des milliers de gens sont venus vivre avec nous et des milliers d'autres vont les suivre. Certains d'entre eux viennent de pays où n'a jamais existé la véritable entreprise ou de pays où elle a été étouffée par de faux théoriciens. Ceux qui ont vécu là où n'existe pas l'entreprise savent ce que c'est que de vivre sans liberté. Sous notre beau ciel bleu, dans l'immensité de notre territoire, le travail acharné, l'ingéniosité, la compétence, la persévérance et le courage trouveront leur récompense. Il n'est pas facile de faire sa vie chez nous. Ce n'est pas une terre pour les femmelettes et ceux qui recherchent avant tout leur sécurité.

Le Canada a grandi dans l'effort. Nous avons dû lutter contre la nature. Nous avons dû travailler ferme, parce que nous avons un voisin puissant et riche. Mais nous avons établi certaines normes et nous en avons été récompensés largement. Nous possédons un sol riche qui attend d'être cultivé. Nous avons de vastes gisements de minérais qui attendent d'être extraits de la terre. Nous avons de vastes forêts et des pêcheries qui attendent d'être mises en valeur. Il y a place chez nous pour ceux qu'anime l'esprit d'entreprise. Ils feront certainement de notre pays un des plus favorisés au monde.

Je dirai maintenant quelques mots de la situation économique en l'envisageant à la lumière du simple bon sens. Considérons la situation actuelle sur notre continent et dans le monde dans la mesure où elle nous touche en tant que citoyens ordinaires. Nous profitons aujourd'hui au Canada d'une autre poussée de la plus grande prospérité de l'histoire. Chacun achète aujourd'hui une automobile. Presque tous les foyers que nous visitons sont munis d'un poste de télévision. Partout surgissent les nouvelles maisons et les marchands de meubles attendent les nouveaux propriétaires pour leur vendre le mobilier qu'on y installera. Tout cela signifie de l'emploi, une meilleure rémunération, des vacances plus longues et plus de dépenses, en attendant que le cycle s'accomplisse.

Le danger que nous courons, c'est évidemment d'oublier, dans notre impatience d'acquérir de nouveaux objets, d'autres valeurs qui entrent dans la vie. Quand on se préoccupe d'effectuer les versements nécessaires pour acheter une voiture, il est parfois difficile de se rappeler que personne ne va voir la famille voisine, parce qu'elle appartient, par hasard, à une autre race, qu'elle pratique une autre religion ou qu'elle parle une autre langue. Cependant, le bon voisinage est tout aussi important que la possession d'une automobile. En est-il bien ainsi? C'est un des points auquel il faudrait avoir le temps de réfléchir, même s'il fallait pour cela fermer la radio ou la télévision.

L'homme d'État américain James Farley a récemment indiqué que les États-Unis, aussi prospères soient-ils perdent une partie de leur richesse spirituelle. Comme tout le monde, Farley aime les bonnes choses de la vie, mais il pense que l'une de ces bonnes choses c'est la bonne conduite qui s'inspire de la foi et d'un sens des valeurs spirituelles. Nous devrions peut-être tous prendre le temps de nous demander si nous ne sommes pas tellement obsédés par les possessions matérielles que nous oublions les valeurs essentielles de notre civilisation. Aujourd'hui, cela paraîtrait parfois bizarre de dire que l'homme ne vit pas seulement de pain. Certains cyniques riront en disant: "Non, il voudrait aussi de la brioche." Mais il n'en est pas moins vrai que c'est de nourriture spirituelle que nous avons besoin pour accompagner notre pain, et non d'aliments matériels plus riches.

Je ne suis pas de ceux qui croient que le monde va à sa perte parce que nous avons tous de l'argent à dépenser et plus de loisirs pour nous permettre d'en tirer partie. Personne, je crois, ne voudrait revenir à la famine des années 30, alors que le travailleur ne savait pas où trouver son prochain emploi. Les prix sont élevés de nos jours, mais nous avons l'argent pour les payer. Les prix étaient bas en 1935, mais très peu pouvaient se permettre d'acheter ce dont ils avaient besoin. Le bon vieux temps semble merveilleux pour les vieux de la vieille et, parfois, nous pouvons même convaincre la jeune génération qu'il était agréable de vivre à l'époque de la voiture hippomobile; mais la vérité est que nous sommes tous chanceux de mener une meilleure vie que nos parents ou nos grands-parents, il y a 50 ou 75 ans.

Nul n'a toutes les solutions. Mais nous pouvons tous chercher certaines de ces solutions nous-mêmes. Une revue américaine a écrit, dernièrement, que la délinquance juvénile résulte de notre manque de discipline. Nous cherchons à comprendre les enfants au lieu de les habituer à bien faire. C'est la solution d'un rédacteur. M. James Farley dit que nous devrions attacher plus d'im-

portance aux valeurs spirituelles et que, quelle que soit l'église que nous fréquentions et la foi que nous professions, nous devrions viser à une plus grande compréhension à cet égard.

Les syndicats ouvriers exigent des salaires plus élevés. Les patrons déclarent que si les salaires montent, les prix devront monter également. Les consommateurs, qui comprennent patrons et ouvriers, se trouvent au milieu; ils sont pris des deux côtés.

Pour celui qui n'est qu'un amateur en économie, tout cela est extrêmement embrouillant. Mais il arrive que les amateurs soient plus fins que les professionnels. Pourquoi n'organiseriez-vous pas des discussions collectives entre les membres de votre famille et n'inviteriez-vous pas vos voisins à venir eux aussi discuter de ces problèmes de la vie quotidienne? Voyez ce que vous en pensez et dégagez vos propres conclusions. Sommes-nous trop terre-à-terre? Réfléchissez-y bien. C'est probablement vous qui avez la bonne réponse.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. A. M. Campbell (The Battlefords): Monsieur l'Orateur, je félicite d'abord les motionnaires (M^me^ Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je n'insisterai pas trop là-dessus, car au delà d'une certaine limite on s'expose à gâter les gens en les louant trop.

Je parlerai ce soir de mes mandants, de la situation où ils se trouvent. Je formulerai quelques critiques, mais non sans y joindre quelques suggestions dont l'application profiterait à mes commettants. J'ai voyagé dans ma circonscription au cours de l'intersession, parcourant quelque 10,000 milles. J'ai parlé à une foule de gens de leurs problèmes, que je crois connaître d'ailleurs. Un des derniers mandants que j'aie rencontrés avant de venir à Ottawa m'a dit, à Saskatoon: "J'espère que les députés pourront, à Ottawa, faire quelque chose pour alléger nos difficultés actuelles." Je me propose de le faire ce soir. Je veux essayer de venir en aide à mes commettants.

Qu'il me soit d'abord permis de dire que je déplore que quelques députés ici présents et au moins un des membres du cabinet aient minimisé la situation qui existe réellement dans les régions de l'Ouest canadien qui se consacrent à la production du blé. Je vis dans cette contrée depuis plus de 50 ans, j'y ai fondé un patrimoine et j'ai connu toutes les étapes de la colonisation. Jamais depuis la famine des années trente, et pas même à cette époque, je n'ai vu de si grave pénurie d'argent. La situation d'alors n'était guère pire que celle d'aujourd'hui. La supplique de toute la population de cette région se résume ainsi: essayer de mettre un peu d'argent dans la poche du cultivateur.

Au cours du présent débat, on a essentiellement parlé des besoins du cultivateur, et ses besoins en espèces sont certainement considérables car ses frais d'exploitation n'ont cessé de grimper, alors que son revenu n'a cessé de décroître. Ce n'est pas seulement les cultivateurs qui sont venus me trouver; jamais auparavant je n'avais vu autant d'hommes d'affaires venir me demander s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose pour mettre de l'argent entre les mains des cultivateurs.

Telle est la situation des cultivateurs. L'année dernière ils n'ont fait qu'une maigre récolte de très basse qualité et ils n'en ont recueilli que très peu d'argent. C'est pourquoi de nombreux commerçants, dans les petites agglomérations, ont consenti du crédit. Ces commerçants doivent payer comptant les marchandises qu'ils écoulent à crédit. Beaucoup d'entre eux ne sont plus en mesure de faire face à leurs engagements et ne savent pas pendant combien de temps ils vont pouvoir continuer à exercer leur activité. Leur situation est presque pire que celle des cultivateurs, car ils doivent payer leur loyer, leurs employés et tout ce que l'on peut imaginer. Par conséquent, je ne puis tolérer qu'un ministre, au moins, ait cherché à atténuer la gravité de la situation.

J'ai assisté aux réunions des cultivateurs. Y sont venus non seulement des cultivateurs, mais aussi des hommes d'affaires, des directeurs de chambres de commerce et d'autres. Ils ont tous demandé la même chose: que le Gouvernement avance de l'argent aux cultivateurs sur les céréales entreposées à la ferme. Je ne perdrai pas mon temps à développer ce point, puisque le Gouvernement a décidé qu'il n'en fera rien. Je déplore encore une fois qu'il se soit trouvé un ministre de la Couronne pour chercher à minimiser la gravité de la situation.

Je lis maintenant un extrait du *Globe and Mail* du 24 janvier sur le discours que le ministre de l'Agriculture a prononcé à Winnipeg. Voici ce qu'aurait dit le ministre:

> Les cultivateurs ne sont pas dans la gêne, a dit aujourd'hui le ministre de l'Agriculture, comme "certains voudraient nous le faire croire".

Le ministre ne veut pas reconnaître la réelle gravité de la situation. Qu'une élection ait lieu demain et aucun libéral, sans excepter le ministre de l'Agriculture, ne reviendrait ensuite à la Chambre représenter la Saskatchewan. Je n'ai jamais vu les gens si irrités

qu'ils le sont aujourd'hui du manque d'initiative du Gouvernement dans la crise actuelle. Ils sont irrités contre le Gouvernement et je suis sûr qu'ils le seront contre certains de leurs propres représentants, députés libéraux des provinces de l'Ouest, qui n'ont rien dit à la Chambre et n'ont même pas tenté d'obtenir un traitement plus généreux pour leurs gens.

J'ai lu avec intérêt certains articles parus dans les journaux, en particulier, un éditorial de la *Free Press* de Winnipeg. Tout le monde sait que la *Free Press* appuie le Gouvernement. Elle passe pour un journal libéral. Voici ce que publie ce journal au sujet de l'honorable député de Rosthern (M. Tucker). Il s'agit d'un éditorial du 23 janvier 1956 ainsi conçu:

La circonscription de Rosthern doit se trouver bien servie. Elle a deux représentants à la Chambre des communes. La liste officielle ne porte, il est vrai, que le nom de M. Walter Tucker, mais les listes ne valent pas grand chose. Elles ne peuvent signaler qu'il y a un M. Tucker de l'Ouest et aussi un M. Tucker de l'Est, bien distincts l'un de l'autre.

Le 17 octobre, les membres du conseil d'administration de l'Association libérale, au nombre de 50, se sont réunis au cours de l'après-midi à Rosthern. Le soir du même jour, le M. Tucker de l'Ouest, au nom de l'assemblée, a adressé un télégramme au premier ministre St-Laurent et au ministre du Commerce (M. Howe) réclamant des avances en espèces sur les céréales entreposées à la ferme.

Mais l'air d'Ottawa a suscité une étrange métamorphose et le 7 janvier, le Tucker de l'Est, a pris la parole à la Chambre des communes et a répudié le Tucker de l'Ouest. Le Tucker de l'Est n'était pas seulement opposé à ce qu'on verse des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées à la ferme. Il est même allé plus loin: il a accusé la CCF de chercher, en préconisant le versement d'avances en espèces à l'égard de ces céréales, de tenter de saborder la Commission canadienne du blé.

Les insinuations que comportent les accusations de ce Tucker de l'Est sont évidentes; il accuse le Tucker de l'Ouest de chercher à nuire à la Commission canadienne du blé, car ce Tucker de l'Ouest a également préconisé le versement d'avances en espèces.

Il va sans dire que le Tucker de l'Est ne faisait que répéter ce que monsieur Howe a dit. Mais il semble faire du zèle ou même dépasser les besoins de la cause en poussant plus loin que monsieur Howe lui-même l'a fait sa théorie de culpabilité par association. Un politicien de la Saskatchewan peut croire amusant de lancer toutes sortes d'invectives contre la CCF, mais exception faite de tous les autres éléments c'est de la mauvaise politique.

On ne parviendra pas à faire croire aux gens que la CCF est opposée à la Commission du blé. Monsieur Howe a été assez sage de s'abtenir de s'attaquer d'une façon aussi directe à la CCF; il a eu aussi l'amabilité de s'abstenir d'inclure l'association libérale de Rosthern et le Tucker de l'Ouest, son porte-parole, parmi les ennemis de la Commission du blé. Le Tucker de l'Est s'est montré plutôt cruel en le faisant lui-même.

Cette déclaration paraissait avant un compte rendu publié par M. Arthur Blakely de la *Gazette* de Montréal le 20 janvier. Il s'agissait là d'une réunion tenue la veille par le parti libéral. Voici l'article en question:

Le grand dîner donné par le parti libéral en l'honneur des vingt années de service continu du ministre du Commerce, M. C. D. Howe, et du ministre de l'Agriculture, M. James G. Gardiner, a été, en fin de compte, toute une affaire... En fait, l'arrière-ban des députés libéraux à la Chambre ne cesse d'en parler depuis.

Je ne citerai pas tout. Reprenons à l'entête "La direction est assurée." En effet, on avait parlé de direction.

Une fois réglée la question de la direction, les deux très honorables messieurs ont choisi un autre texte. "A tout prix, ont-il engagé l'arrière-ban libéral à s'en tenir à la ligne de conduite du parti!"

M. Howe, sur ce point, s'est montré catégorique. Que les libéraux, pris en particulier, s'obstinent à suivre leurs propres idées, ce serait s'attirer des ennuis, de graves ennuis. La majorité libérale actuelle, si impressionnante qu'elle puisse paraître, pourrait s'en trouver supprimée.

Une direction de tout premier ordre compte depuis longtemps parmi les atouts des libéraux. Ainsi donc, le premier ministre ayant résolu de s'en tenir à telle ou telle ligne de conduite, tous les vrais libéraux, qu'ils partagent ou non ce point de vue, ne doivent pas s'en écarter. La direction du parti ne prenant des décisions qu'après l'examen le plus attentif, on ne saurait s'en écarter sans risquer la catastrophe politique.

"Il nous faut tenir grand compte de la discipline de parti, a dit M. Howe. Si le parti se trompe, vous serez défaits de toute façon. Nous devons être solidaires. Une fois que l'attitude de notre parti a été définie, peu m'importe que vous soyez membre de la Chambre des communes ou du Sénat, il vous faut vous en tenir à cette attitude."

Voici ce que nous trouvons plus loin, à un autre chapitre intitulé "Loyauté envers le parti":

M. Gardiner, qui, à l'occasion, a dévié de la ligne adoptée sur des questions comme le paiement de 65 millions aux producteurs de blé et le projet d'aménagement d'un barrage sur la Saskatchewan-Sud, a plaidé lui aussi dans le même sens. "Lorsque la majorité du parti libéral s'entend sur un point, je m'engage à collaborer pour que le but visé soit atteint." Et il a soumis à l'attention des fidèles ce qu'on pourrait appeler un cas caractéristique.

"Il y a plusieurs années, lorsque M. Mackenzie King était premier ministre, le Gouvernement avait accepté une décision à laquelle M. Gardiner s'était fortement opposé. A la Chambre des communes, lorsque la question fut débattue, M. King lui demanda de parler à l'appui de la mesure. C'est ce qu'il fit. Il parla avec tant d'aplomb que, lorsqu'il quitta la Chambre, un collègue lui offrit ses félicitations en lui disant avec admiration: "Qu'aurait-ce donc été si vous aviez cru réellement ce que vous disiez." "

J'en conclus, monsieur l'Orateur, que, chaque fois que le ministre de l'Agriculture parlera à l'avenir, nous ne saurons pas s'il croit ou non ce qu'il dit.

J'ai assisté l'année dernière à une réunion de cultivateurs. A la fin de la réunion, un cultivateur m'a posé la question suivante: Est-il vrai qu'il y a beaucoup d'espace libre aux élévateurs de Saskatoon? Un homme qui travaille dans cette ville lui avait dit, au

cours d'une conversation, qu'il y avait beaucoup d'espace disponible dans l'élévateur. Je lui ai répondu que je ne pouvais concevoir qu'il pût exister d'espace disponible dans n'importe quel élévateur de tête de ligne au Canada à ce moment-là, parce qu'à mon avis le ministre du Commerce était homme d'affaires trop compétent pour permettre un tel état de choses, lorsque le besoin d'entreposage était si grand et que les cultivateurs avaient tant besoin d'argent.

J'avais pour bien dire oublié cette réponse que j'avais faite jusqu'à ce qu'un jour en novembre je lise dans le *Journal* d'Edmonton, un compte rendu d'une réunion tenue dans cette ville par le ministre du Commerce. Je ne me rappelle pas les chiffres précis, mais la nouvelle voulait qu'il y eût beaucoup d'espace libre tant à Vancouver qu'à la tête des Grands lacs. Le 20 janvier 1956, je posais la question qui suit au ministre du Commerce, ainsi qu'en fait foi la page 363 du hansard:

> Le ministre nous fournirait-il les derniers chiffres quant à l'espace actuellement disponible dans les élévateurs terminus?

Je pourrais ajouter que le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) avait dit, au cours de son discours, que l'espace disponible dans les élévateurs permettrait de recevoir quelque 100 millions de boisseaux. Le premier ministre (M. St-Laurent) s'était alors écrié que la quantité ne dépasserait guère la moitié de ce chiffre. Quand le ministre m'a répondu, j'ai constaté que les élévateurs de l'intérieur pouvaient recevoir 700,000 boisseaux de blé, que les terminus de la côte du Pacifique pouvaient en recevoir 8,200,000 à Vancouver et New-Westminster, 400,000 à Victoria et 700,000 à Prince-Rupert. Quant aux élévateurs de Churchill, le chiffre était de 600,000 boisseaux.

Je ne parle pas des terminus de l'Est, le ministre ayant signalé que nous pouvions nous attendre à y trouver beaucoup d'espace disponible à cause de l'arrêt de la navigation sur les lacs en hiver. Quoi qu'il en soit, l'espace disponible dans les élévateurs de l'Ouest totalisait 44,700,000 boisseaux. Il y a quelque chose qui cloche quelque part. Il y a anguille sous roche, je pense. J'ai toujours pensé que la responsabilité en la matière incombait au régisseur des transports. On nous a laissé entendre, il y a quelques jours, au cours du présent débat, que les chemins de fer procédaient à des mises au point et avaient décidé où les wagons seraient expédiés. La situation est grave.

Je me bornerai à parler de la capacité réelle d'entreposage, car, ainsi que l'a mentionné le ministre l'autre jour, on garde un espace équivalent à 10 p. 100 de la capacité officielle d'entreposage pour le cas où il faudrait faire sécher du grain, ou pour d'autres raisons de ce genre. La capacité réelle d'entreposage est actuelement de 44,700,000 boisseaux. Voici l'une des propositions que je veux faire: que le régisseur du transport se mette à l'œuvre. Que la plaque qu'on voit à sa porte signifie quelque chose. Il faudrait faire en sorte qu'ont ait les wagons nécessaires pour remplir l'espace disponible aux élévateurs terminus. Selon moi, il faudrait ordonner au régisseur du transport que cela se fasse sans retard. Nous pourrions ensuite distribuer $53,640,000 aux agriculteurs, sans qu'il en coûte rien à l'État et sans avoir à prêter un seul sou. Je prédis que le montant sera bien plus élevé que ce qu'emprunteraient les agriculteurs en vertu d'un régime de prêts.

Je voudrais qu'on réponde à ces questions. Un membre du cabinet y répondra-t-il? Le ministre de l'Agriculture n'a pas encore pris la parole. Je suis sûr que les agriculteurs du pays et les députés tiennent à savoir pourquoi on n'a pas utilisé l'espace disponible. N'aurait-on donné aucune directive aux chemins de fer? Les a-t-on laissés agir à leur guise? Est-ce parce que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est peu élevé? Il y a quelques jours, les présidents des deux chemins de fer, prenant la parole à Montréal, se sont opposés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ils ont prétendu qu'ils n'équivalaient qu'au tiers du tarif qu'on obtenait pour le transport d'autres produits. Les chemins de fer se désintéressent-ils du transport du blé, parce que le transport d'autres produits rapporte davantage? S'il en est ainsi, il est temps que le contrôleur intervienne pour assurer aux cultivateurs dans l'Ouest le nombre de wagons à marchandises auquel ils ont droit.

En manquons-nous? L'autre jour, le ministre du Commerce a dit que nous aurions bientôt à notre disposition un certain nombre de nouveaux wagons à marchandises. Nous avons déjà éprouvé la même difficulté. Si on a nommé un contrôleur des transports, c'est justement pour accomplir la tâche qui s'impose depuis trois mois. Nous avons eu des difficultés à surmonter lorsque les navires des Grands lacs se sont désintéressés du transport du blé pour transporter du minerai de fer. Si le Gouvernement fait en sorte de mettre le contrôleur des transports au travail pour libérer les wagons à marchandises qu'il faut pour remplir cet espace, ces 50 ou 60 millions de dollars pourront être versés aux cultivateurs au fur et à mesure de la livraison des céréales. Dommage qu'on ne l'ait pas fait plus tôt! En effet, les cultivateurs ont à faire face à un autre problème, nouveau pour eux.

Nos crises se suivent d'une année à l'autre. Je n'en ai jamais connu comme celle-ci bien que je me souvienne de l'hiver de 1906-1907 où

nous avons eu énormément de neige. A l'heure actuelle, les routes de l'Ouest sont obstruées par la neige; il y en a tellement qu'il est impossible de l'enlever. J'ai reçu certaines lettres et j'ai relevé dans les journaux que des agriculteurs tâchaient de se rendre à la ville avec des chevaux. Ils n'ont pas beaucoup de chevaux et ceux qu'ils ont ne peuvent travailler parce qu'ils n'ont rien fait depuis deux ou trois ans. Il sera donc presque impossible à bon nombre de cultivateurs de livrer de grandes quantités de céréales, même si on leur procure des wagons couverts, à moins que le Gouvernement n'accepte la proposition que je vais faire.

A peu près les seuls cultivateurs qui seront en mesure de livrer des céréales sont ceux qui vivent le long de routes bien aménagées que l'on déblaie. Les chemins desservant les terres d'arrière-plan ne sont pas carrossables et ne pourront être utilisés qu'en mai. Je proposerai donc que les cultivateurs qui vivent sur les terres plus éloignées soient autorisés a échanger leur blé avec les cultivateurs établis le long des grands routes, de façon à se faire quelque argent avec le petit contingent dont on pourra disposer je ne sais quand.

Et voici mon autre proposition: afin de faire passer un peu plus d'argent dans le gousset des cultivateurs, assez pour leur permettre de se maintenir, le Gouvernement devrait leur faire un versement provisoire sur la récolte de 1954-1955, et le faire bientôt. Voilà donc ce que je voulais proposer.

Je dirai maintenant un mot au sujet de l'excédent de blé. Puisqu'on en a déjà beaucoup parlé, je ne répéterai pas tout ce qu'on a déjà exposé; mais on m'a fait remarquer un article de fond qui avait paru dans le *Western Producer* du 1er décembre 1955. C'est un long éditorial. Je ne puis évidemment pas tout le consigner au hansard. Il porte sur la FAO et sur les motifs de sa création. Le ministre de l'Agriculture devrait dire à la Chambre pourquoi la FAO a failli à sa tâche et pourquoi n'ont pas été exécutés certains des grands projets que les créateurs de la FAO avaient élaborés en vue de l'écoulement des excédents.

Je le répète, je ne citerai pas tout l'éditorial, car il est trop long; mais je donnerai lecture d'un court extrait portant sur les observations que le président Eisenhower a faites à propos des excédents un an après avoir pris le pouvoir. L'éditorial se lit ainsi:

Voici ce que disait le président Eisenhower, un an après avoir pris le pouvoir, pour déclarer une guerre totale d'un nouveau genre:

"...guerre totale, non pas contre un ennemi de l'homme, mais contre les forces brutales de la pauvreté et de la misère. La paix que nous cherchons, fondée sur une confiance de bon aloi et sur la collaboration entre les nations, peut se fortifier, non pas avec des armes, mais avec du blé et du coton, du lait et de la laine, de la viande, du bois et du riz. Ce sont des mots qui se comprennent dans toutes les langues du monde."

Quelle perspective réjouissante, mais quelle morne réalisation à la vue de M. Benson qui se tord les mains de désespoir devant les excédents invendables et qui réclame de brusques diminutions de la production!

Plus récemment, sir Anthony Eden a déclaré:

"Nous savons tous quelles ressources sans parallèle les progrès scientifiques et techniques du jour ont mises à notre portée. Il nous suffit d'allonger le bras pour que l'humanité entre dans une ère de prospérité sans précédent."

L'autre jour, le ministère anglais des Affaires étrangères a traité Boulganine d'hypocrite. Quel serait le mot juste pour qualifier sir Anthony qui ose dire "il suffit d'allonger le bras", car il sait bien que "les moutons affamés attendent en vain leur pâture".

On pourrait allonger sans fin la liste des déclarations faites en ce sens par les grands du monde et leurs pareils, mais nous devons nous contenter de citer simplement lord Boyd-Orr, premier président de la FAO. Il y a quelques mois il s'est plaint des conférences internationales "où l'on parle de diverses théories au lieu de parler d'aliments et de production alimentaire, sujet dont les participants parleraient en connaissance de cause". Dans le même discours, il a déclaré:

"Dans un monde où les deux tiers de la population ont faim, il n'y a pas d'excédent mondial des aliments. Si l'on avait mis à exécution les plans proposés par la FAO en 1946, il y aurait une grande réserve mondiale d'aliments, outre une caisse bien garnie, et l'on aurait acheté les excédents des pays qui en avaient, les cultivateurs auraient touché l'argent et les aliments auraient été vendus aux pays affamés."

J'en arrive à un autre sujet, savoir le service aéropostal à destination de Lloydminster, en Saskatchewan. Lorsque l'ancien ministre des Finances, M. Abbot, a présenté cette loi, il a pris des engagements très précis envers la Chambre. Il parlait en ces termes de l'augmentation des tarifs postaux sur le courrier de première classe:

Lors de l'entrée en vigueur des nouveaux taux, tout le courrier de première classe sera transporté par avion si ce mode de transport peut en accélérer la livraison. Le service postal aérien du Canada, déjà bien en avance sur celui de tout autre pays, sera encore amélioré.

Cette citation se trouve au hansard du 8 décembre 1953, page 737.

La Chambre de commerce de la ville de Lloydminster, le *Board of Trade* de North-Battleford, et le *Board of trade* provincial ont tous adopté des résolutions et ont tous écrit au Gouvernement et au ministère des Postes pour demander que ce service postal soit mis à la disposition de la population de cette ville. La ville de Lloydminster est située sur la ligne de démarcation qui sépare l'Alberta de la Saskatchewan. Elle a été fondée par la colonie Barr. C'est aussi le centre de la première mise en valeur du pétrole en Saskatchewan.

Je n'ai pas le temps de relever toutes les résolutions adoptées par ces différents organismes. J'invite le Gouvernement et le ministre des Postes à donner suite à l'engagement souscrit par M. Abbott, lorsqu'il était ministre des Finances; de la sorte la région bénéficiera également du transport du courrier par air.

Il y a un autre problème que j'aurais pu aborder lorsque j'ai parlé du blé, l'entreposage à l'intérieur du pays. Depuis des années, la chambre de commerce de North-Battleford, appuyée par de nombreuses organisations agricoles de la région demande au Gouvernement d'y aménager un élévateur local. Les cultivateurs ont envoyé résolution sur résolution. Il y a déjà plusieurs années, j'ai vu le ministre du Commerce à ce sujet. Il est temps, nous semble-t-il, que le ministre du Commerce change d'idée. A cause de sa situation centrale, North-Battleford permettrait d'expédier le blé à Churchill sur la baie d'Hudson, ou encore de le diriger vers la côte et les Grands lacs. J'invite le ministre du Commerce à étudier de nouveau la proposition afin de déterminer s'il n'y aurait pas moyen de nous donner l'entrepôt intérieur dont nous aurions si grand besoin à cet endroit.

J'ai une autre proposition à soumettre au ministre de l'Agriculture. Je constate qu'il quitte la Chambre. Il pourrait peut-être attendre quelques instants; je serai très bref.

Le très hon. M. Gardiner: Je suis heureux que l'honorable député juge encore nécessaire ma présence ici.

M. Campbell: On a beaucoup parlé de la diversification. En ce moment beaucoup de nos cultivateurs se demandent ce qu'ils pourraient faire de mieux et comment ils pourraient varier leur production agricole. Le ministre de l'Agriculture et son ministère devraient donner plus de directives à ce sujet. Je connais certains cultivateurs qui ont cultivé beaucoup de colza l'an dernier. Jusqu'à quel point pourrait-on augmenter la superficie ensemencée en colza? Combien d'animaux de plus pourrait-on élever? Combien de porcs de plus pouvons-nous produire l'an prochain? Quelle superficie devrait-on transformer en pâturage, et ainsi de suite?

Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et son ministère devraient donner des directives. Avant de venir à la Chambre, il y a quelques jours, j'ai entendu M. le professeur Ramsay à Saskatoon. Il engageait les cultivateurs à garder un plus grand nombre de bestiaux. Il a signalé que, dans le passé, nous avons expédié plus de 400,000 têtes de bétail aux États-Unis en une seule année. Le ministre et son ministère sont mieux en mesure que n'importe qui de fournir des directives sur la diversification des cultures et sur les changements qu'il y aurait lieu d'apporter. Je l'engage à étudier la question avant le printemps et à s'efforcer de renseigner les cultivateurs sur la possibilité de cultiver d'autres récoltes, sur la quantité qu'ils peuvent produire et sur la quantité qu'ils peuvent s'attendre de vendre plus tard.

M. H. M. Batten (Humber-St-George's): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de me joindre à ceux qui m'ont précédé pour féliciter les proposeurs de l'Adresse (Mme Shipley et M. Laflamme). Ils se sont acquitté honorablement de leur tâche, ce qui est tout à leur honneur et à celui de leurs circonscriptions.

Lors de ma participation au débat à la dernière session, j'ai tracé le tableau de la circonscription d'Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, que j'ai l'honneur de représenter. Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit alors, mais il y a un point que je veux signaler. La ville industrielle de Corner-Brook est située à l'embouchure de la rivière Humber, au pied de la rivière Humber, à 30 milles du littoral sud de la Baie des Îles. En 1923, la colonie de Corner-Brook ne comptait que quelques familles dont la prospérité dépendait de l'exploitation d'une petite industrie forestière. Cette année-là, le gouvernement a décidé d'y construire une papeterie. Depuis, cette industrie s'est développée au point de devenir la fabrique intégrée de pâte et de papier la plus considérable du monde. La production quotidienne dépasse 1,200 tonnes et, aux périodes de pointe, elle emploie 10,000 personnes à l'usine et dans la forêt.

Juste à l'est de Corner-Brook on trouve un secteur appelé Corner-Brook-Est, que les Terre-Neuviens connaissent mieux sous la désignation de Humber-Mouth. Pendant longtemps la prospérité de cette région a tenu à ce qu'on y trouvait le terminus du chemin de fer de Terre-Neuve. En fait, on y trouve toujours le terminus du National-Canadien.

Juste à l'ouest de Corner-Brook on trouve Corner-Brook-Ouest, né de l'établissement là-bas d'une usine de papier. Plus loin encore vers l'ouest il y a Curling, établissement très ancien et bien établi. Jusqu'ici ces quatre townships avaient tous leur conseil municipal. Le printemps dernier, toutefois, à la suite d'un plébiscite, les habitants de ces quatre cantons ont décidé de s'unir pour ne former qu'une seule ville. Au mois d'août de l'an dernier on y a élu un maire et huit conseillers. Le 1er janvier dernier, il y a environ trois semaines, ces quatre cantons

ont été officiellement désignés ville de Corner-Brook, deuxième à Terre-Neuve et vingt-huitième au Canada.

L'année 1955 a été prospère à Terre-Neuve. Je crois même pouvoir affirmer qu'elle a été l'année la plus prospère qu'ait jamais connu Terre-Neuve de toute son histoire.

Parmi les industrie qui ont apporté la prospérité à Terre-Neuve, il y a eu une exception: l'industrie de la pêche. La prise globale de poisson de fond en 1955 a atteint 545 millions de livres évaluées à 13·2 millions de dollars, accusant une contraction de volume de 62·4 millions de livres et une moins-value de 1·5 million de dollars par rapport à celle de 1954. L'industrie du hareng, qui est particulièrement importante dans ma région, a aussi enregistré un recul en 1955. La diminution a été d'environ deux millions de livres par comparaison à 1954. D'autre part, l'industrie du homard, qui est aussi très importante dans ma région, a connu une excellente année. La prise globale pour Terre-Neuve a été de 5·3 millions de livres évaluées à 1·4 million de dollars. Il y a lieu de faire remarquer ici que, depuis 1930, l'industrie terre-neuvienne du homard n'a pas cessé de progresser. L'année 1955 a connu la plus forte prise depuis 1930. L'augmentation n'a pas été attribuable seulement à l'accroissement du nombre des pêcheurs qui se sont lancés dans cette branche de la pêche, mais aussi à l'application rigoureuse des règlements régissant l'industrie de la pêche au homard et à la collaboration des pêcheurs eux-mêmes.

Le gouvernement de Terre-Neuve et l'industrie de la pêche elle-même, nous le reconnaissons tous, étudient sérieusement les moyens à prendre pour améliorer la condition des pêcheurs. Cependant, si l'industrie de la pêche est, d'une façon générale, une question d'intérêt provincial, elle revêt aussi un aspect national. Sur ce plan, j'estime que le gouvernement fédéral peut faire beaucoup pour aider Terre-Neuve à améliorer le sort des pêcheurs. On me permettra de formuler trois propositions.

D'abord,—ceci vise tout particulièrement ma propre circonscription,—je propose que le ministère fédéral des Pêcheries effectue une étude complète de ce qu'on peut attendre des pêcheries du littoral occidental de Terre-Neuve, afin que ceux qui seraient portés à placer des fonds dans l'industrie de la pêche sachent où se trouvent les différentes espèces de poisson, sur quelles quantités on peut compter et où on peut trouver telle ou telle espèce. Ainsi, le gouvernement fédéral fournirait une indication à ceux qui pourraient placer des fonds dans l'industrie de la pêche, comme cela se fait, par exemple, pour ceux qui songent à placer de l'argent dans l'industrie minière.

En deuxième lieu, j'exhorte le ministère des Pêcheries à multiplier les dépôts de boëtte le long du littoral, et singulièrement dans ma circonscription. De tels dépôts sont indispensables à l'industrie. Certains se demandent pourquoi il est tellement question aujourd'hui des dépôts de boëtte à Terre-Neuve, alors que, il y a quelques années, l'industrie de la pêche s'en passait bien.

La réponse est bien simple. Tout d'abord, nous n'obtenons pas, à Terre-Neuve, les approvisionnements de boëtte au moment et à l'endroit propices comme cela se faisait autrefois. En second lieu, si nous voulons améliorer le sort du pêcheur, il faut qu'il puisse commencer à pêcher plus tôt au printemps et pouvoir continuer à pêcher jusque tard dans la saison. Mais, à Terre-Neuve, nous sommes incapables d'obtenir suffisamment de boëttes fraîches de bonne heure au printemps, pas plus que nous ne pouvons en avoir tard, lorsque la saison est avancée, pour que nos pêcheurs puissent se livrer assez longtemps à leur occupation de façon à accroître suffisamment leur production pour en obtenir un bon revenu. Dans le cas du homard, par exemple, si les pêcheurs ne disposent pas suffisamment de boëtte au début de la saison de pêche, ils se trouvent fort désavantagés.

L'établissement de dépôts de boëtte les aiderait immédiatement. Dans ma région, il n'y a que le dépôt construit il y a trois ou quatre ans à Port-aux-Choix. Si c'était là une expérience de la part du ministère des Pêcheries, je puis lui assurer qu'elle a eu beaucoup de succès, en face de ce qui s'est fait dans cette région. Je sais pertinemment que, grâce à ce dépôt de boëtte, les prises ont plus que doublé dans la région en cause. Je propose l'aménagement, à des points stratégiques le long de ce littoral, de dépôts de boëtte à des points comme Lark-Harbour, Bonne-Bay, Cow-Head et Reef's-Harbour.

Ma troisième proposition n'intéresse pas uniquement ma circonscription et Terre-Neuve mais toutes les parties du Canada où il se fait de la pêche sur le plan industriel. Je veux parler d'étendre l'assurance-chômage aux pêcheurs. On les encouragerait à continuer à exercer le métier qui les fait vivre actuellement en les faisant profiter de l'assurance-chômage. L'an dernier, lorsque la Commission d'assurance-chômage a soumis son rapport au comité, nous avons tous noté que c'était un rapport négatif. Il y en avait peut-être qui auraient préféré qu'on abordât le problème de façon plus positive mais à y réfléchir je doute qu'on ait tort de prendre une attitude négative. On met au moins en re-

lief les obstacles qu'il faut surmonter pour inclure les pêcheurs parmi les assurables.

Je voudrais formuler trois propositions: d'abord un relevé en règle des possibilités des pêcheries le long du littoral occidental de Terre-Neuve; puis l'établissement d'un plus grand nombre de dépôts de boëtte, et enfin l'extension aux pêcheurs du programme d'assurance-chômage.

Je passerai maintenant au problème des transports à Terre-Neuve et je dirai qu'il a toujours été considérable pour nous qui habitons l'Île-province. Pendant bien des années, le seul mode de transport sur l'île était le chemin de fer de Terre-Neuve. Bien que, ne possédant qu'une voie étroite, il ait bien desservi notre île car son aménagement qui avait déjà fait l'objet de délibérations en 1847 était plus ou moins réalisés en 1881 en vertu de la loi sur les Chemins de fer. Le service et les installations ont été constamment améliorés depuis que le premier train a traversé le pays à partir de Saint-Jean le 24 juillet 1898. Nous pouvons retracer son développement depuis les jours où on l'appelait le Chemin de fer de *Reid-Newfoundland* jusqu'au moment où il a rendu de précieux services sous l'égide de l'État pendant la seconde Grande Guerre, pour devenir enfin partie intégrante des chemins de fer Nationaux en 1949.

Depuis la Confédération, le National-Canadien a dû faire face, à Terre-Neuve, à un accroissement considérable du trafic ferroviaire. En 1955 le chargement des wagons avait augmenté de 13 p. 100 par rapport à 1954. De 1949 à 1954, le mouvement des marchandises à destination de Terre-Neuve et en provenance de la Nouvelle-Écosse s'était accru de 65 p. 100; pendant la même période, le mouvement régional des marchandises augmentait de 28 p. 100; quant au mouvement des voyageurs il accusait 17 p. 100 de plus, tandis qu'on voyait l'activité des messageries grandir de moitié et celle des postes doubler.

Le National-Canadien avait fait un réel effort pour venir à bout de la circulation toujours croissante. La mise en service de locomotives diesel dans toute la région de Terre-Neuve et l'augmentation du matériel roulant contribueront pour beaucoup à accroître l'efficacité du National-Canadien dans cette province. Je proposerais, en outre, que les projets d'avenir immédiat comprennent l'amélioration des installations de terminus à Deer-Lake, Corner-Brook et dans la région de Stephenville, de manière à assurer un service plus compatible avec les besoins croissants de ces localités en expansion.

Je reconnais qu'une partie de l'activité du National-Canadien à Terre-Neuve se rattache au service de navigation côtière. Une grave diminution du nombre des navires se livrant au commerce local a accentué le problème. Si on me permet une petite digression, j'aimerais appuyer mon collègue, le député de Burin-Burgeo (M. Carter) qui a réclamé ici, l'autre soir, une modification de la loi sur la marine marchande du Canada de manière que les règlements sur l'inspection annuelle, qui s'appliquent maintenant à tous les navires de plus de 150 tonneaux, ne visent que les navires de plus de 250 tonneaux. Pour revenir au National-Canadien, je crois que certains des problèmes qu'il envisage seront résolus, en partie du moins, lorsque les deux nouveaux navires en construction au Royaume-Uni seront mis en service.

Voyageant dans ma circonscription au cours de l'intersession, j'ai eu plaisir à entendre parler de temps à autre du bon travail accompli par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A titre de député siégeant à l'arrière-plan, je me permets de les féliciter du rang auquel ils ont fait accéder le Canada dans les conseils du monde. En s'acquittant de leurs fonctions, ils ont fait honneur au Canada et se sont distingués.

Au vrai, nous vivons dans un monde plein de dangers. Il y a quelques années, avant la bombe atomique, on doutait en certains milieux de ce qui arriverait advenant la fission de l'atome. Certains se demandaient s'il ne se produirait pas une réaction en chaîne qui détruirait tout l'univers. A l'heure actuelle, nous savons qu'un tel résultat est improbable, mais je ne crois pas que le monde actuel soit à l'abri de tout danger.

L'existence des bombes atomiques et des bombes à hydrogène peut dans certaines circonstances déterminer dans l'esprit des hommes une réaction en chaîne capable de produire exactement le même effet.

J'ai constaté avec plaisir que le discours du trône mentionne que le Canada continue de participer au plan de Colombo. A mesure que le sentiment du nationalisme s'éveille chez les peuples de l'Asie, ils doivent inévitablement aspirer à améliorer leur niveau d'existence et à prendre leur place parmi les peuples de la terre. L'assistance que les nations occidentales ont décidé de leur accorder afin de les aider à atteindre cet objectif aura de grandes répercussions chez ces peuples; nous espérons sincèrement qu'elle contribuera à assurer la paix dans le monde.

Pendant la guerre, les nations démocratiques ont dépensé des milliards de dollars afin que l'homme puisse traverser les mers avec la facilité des poissons; elles ont dépensé des milliards de dollars afin que l'homme puisse voler dans les airs comme l'oiseau. Je pense qu'il est très avantageux, en temps de paix,

que les nations libres affectent une partie de leurs ressources afin de s'assurer que les hommes libres puissent marcher sur la terre comme des hommes.

Mlle Margaret Aitken (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur l'Adresse, mais à mon retour à Toronto, au cours de la dernière fin de semaine, j'ai reçu un grand nombre de messages, de lettres et d'appels téléphoniques me demandant de me faire au parlement l'interprête de nos citoyens irrités. Le nombre de crimes sexuels qui ont eu lieu à Toronto et dans la région ainsi que partout au pays inquiète grandement tous les Canadiens. Je sais que le ministre de la Justice comprend bien la crainte des parents et je sais que tous les députés sont consternés et horrifiés par ces crimes qui augmentent d'une semaine à l'autre.

Monsieur l'Orateur, par votre entremise, j'exhorte le ministre de la Justice à faire preuve d'initiative à l'égard de ce problème.

Au point où nous en sommes, la population—et je veux surtout parler de celle de Toronto—est bien en avance sur le Gouvernement en inquiétudes et en craintes, et en détermination à obtenir de l'action immédiate. Lundi dernier, à Toronto, on enterrait une fillette de 13 ans victime d'un érotomane. Il y a à peine plus d'une semaine, on enterrait à London une enfant de cinq ans, victime elle aussi d'un pervers sexuel. A Hamilton huit femmes ont été attaquées à raison d'une par semaine. A la suite de chacun de ces crimes, nous avons lu dans les journaux que la police avait rafflé 300 ou 400 réputés dégénérés pour les soumettre à un interrogatoire. Il y a certainement quelque chose qui ne va pas avec nos lois, monsieur l'Orateur, puisque l'on permet à 300 ou 400 suspects reconnus d'errer dans nos rues. Nos lois sont certainement erronées quand d'innocentes fillettes sont la proie de ces maniaques avérés.

Nous avons été avertis par les médecins et les psychiatres que les érotomanes inculpés de crimes ne sont pas responsables de ce qu'ils font. On les punit mais ils commettent récidive sur récidive. Nos magistrats et nos juges ne sont ni médecins ni psychiatres et, dans nos tribunaux, les petits délinquants de cette nature ne sont pas reconnus lorsque qu'ils comparaissent pour la première fois. Il en résulte que ces déséquilibrés ne reçoivent pas le traitement nécessaire au moment où de futurs crimes pourraient être prévenus. La solution définitive de ce problème, à mon avis, incombe au Gouvernement, et au Gouvernement seul. Il faudrait réviser notre Code criminel pour y ajouter des dispositions qui permettraient la détention illimitée des coupables ou même des simples suspects, soit qu'on les garde en prison pour les crimes qu'ils ont commis, soit qu'on les garde pour les confier aux soins des psychiatres.

L'hon. M. Garson: Mon honorable amie ne voudrait certes pas donner une fausse idée de la loi qu'elle a aidé à adopter. Le code actuel prévoit leur détention à perpétuité. Il suffit que les autorités chargées d'appliquer la loi dans les diverses provinces prennent les dispositions nécessaires à cette fin.

Mlle Aitken: Je répète que la loi n'est pas rigoureusement appliquée.

Mme Shipley: Cela regarde les provinces.

Mlle Aitken: Le public estime que la loi n'est pas appliquée. A preuve le grand nombre de personnes qui se sont adressées à moi, en ma qualité de membre de la Chambre des communes et de journaliste. Que pourrait-on faire? Je n'en sais rien! Mais les gens blâment le Gouvernement.

L'hon. M. Garson: Nous ne pouvons appliquer la loi. Ce n'est pas notre responsabilité.

Une voix: Eh bien, prenez-là cette responsabilité et faites quelque chose.

Mlle Aitken: L'autre jour, à St. Catharines, on a déféré au tribunal un homme qui s'était attaqué à deux petites filles. Il a avoué sa culpabilité, ajoutant qu'il était ivre au moment du délit. Les journaux ont dit qu'il était extrêmement gêné et contrit, mais ni son embarras ni sa contrition n'ont pu être de quelque réconfort pour les parents des deux fillettes, ni pour les petites filles elles-mêmes.

Toutefois, le juge en a paru un peu réconforté, car il l'a condamné à une peine de deux ans avec sursis. Si l'inculpé avait volé une couverture de voyage d'une voiture stationnée, il se serait vu infliger une peine plus lourde. En rendant son jugement le magistrat n'a fait qu'ajouter le nom d'un autre homme à la liste des 300 ou 400 personnes soupçonnées de perversion sexuelle et cependant l'inculpé n'a allégué pour sa défense que le fait d'avoir été ivre au moment du délit.

Faut-il s'étonner que les citoyens s'irritent? Le maximum de la peine prévue pour le viol dans le Code criminel est l'emprisonnement à vie. En septembre dernier cependant, ici même à Ottawa, un homme reconnu coupable de viol s'est vu imposer une peine d'emprisonnement de dix ans. En vertu du Code criminel les attentats à la pudeur sont passibles d'un emprisonnement maximum de cinq ans. Or, il y a quelques mois, à Toronto, un jeune homme de 19 ans qui s'est rendu coupable de voies de fait sur une fillette de neuf ans n'a écopé que de neuf mois d'emprisonnement.

Je sais qu'une commission royale, présidée par le juge en chef McRuer, étudie actuellement les aspects de ce terrible problème et, sauf erreur, elle présentera son rapport d'ici quelques mois. Cependant, et je parle ici non seulement au nom de mes commettants mais au nom de milliers de parents qui habitent Toronto, nous ne pouvons pas attendre les conclusions de cette étude théorique et soignée pendant que les meurtres se multiplient.

Un organisme s'est formé il y a quelque temps à Toronto sous le nom de Ligue d'action civique des parents. Cette ligue ne veut pas se livrer à des études, mais agir, prendre l'offensive contre ce fléau de notre société. Comme les autres sociétés d'aujourd'hui, on la désigne par ses initiales; on l'appelle PAL, la *Parents Action League*. Elle invite fortement les magistrats à envoyer les coupables de délits sexuels ou même les suspects subir un examen psychiatrique à l'hôpital. Le gouvernement provincial d'Ontario collabore dans la mesure de sa compétence. Les délinquants doivent être mis à part à la maison de correction de Guelph et l'on étendra à tous les hôpitaux de la province les services de psychiatrie.

La *Parents Action League* représente actuellement environ 70 organisations. On peut bien dire qu'elle représente trois millions d'habitants de la province. Mais ce n'est pas une telle ligue, pas plus que tout autre groupement de citoyens qui peut battre la voie en vue de régler ce problème. Nous faisons appel au ministre de la Justice, qui nous dit que le code contient des dispositions particulières, et l'invitons à faire quelque chose. Il faut établir des institutions de psychiatrie. Il faut prendre les moyens de guérir les malades, des moyens de prévention et, à mon avis, cela relève du gouvernement fédéral.

Même avant que la Commission royale termine ses travaux, il faut enfermer les dégénérés sexuels. Aux funérailles de la petite Suzanne Cadieux, de 5 ans, à London, qui a été victime d'un attentât et assassinée, l'abbé O'Rourke a dit ce qui suit:

> On permet à des dégénérés, qui sont comme des chiens enragés, de parcourir nos rues comme bon leur semble.

Dans un compte rendu de journal à propos des funérailles qui ont suivi ce malheur, une phrase m'a frappée:

> Dans cette réunion de gens, la honte et la dégradation d'un homme pèsent sur tous les hommes.

J'exhorte le ministre de la Justice, par votre entremise, monsieur l'Orateur, à indiquer à la population la solution qu'elle cherche à ce problème. Notre société tout entière est en proie à la crainte et à l'horreur tandis que nous attendons que l'État assume ses responsabilités et intervienne.

M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'offrir les félicitations d'usage aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me Shipley et M. Laflamme), surtout à l'honorable représentante de Timiskaming, parce qu'elle a, en quelque sorte, jalonné une nouvelle voie et que l'honneur qu'on vient de lui accorder pourrait bien être le prélude à de plus grandes choses encore dans les conseils législatifs de la nation.

Au cours du présent débat, de nombreux députés se sont plaints du peu de renseignements que nous apportent le discours du trône et le programme législatif du Gouvernement. Cela se comprend assez facilement: si le Gouvernement n'entend pas soumettre des textes législatifs au Parlement, mais songe plutôt à s'occuper de la chose publique de façon plus expéditive en recourant aux décrets du conseil, pourquoi se donnerait-il la peine d'annoncer la législation dans le discours du trône?

Comme il arrive d'ordinaire dans des débats de ce genre, les points les plus intéressants sont souvent soulevés dans les discours de l'opposition. Le discours de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar qui a décidé de se plaindre de l'apport des capitaux en provenance des États-Unis dans la mise en valeur des ressources de notre pays, m'a particulièrement intéressé. Je ne partage pas son appréhension à ce sujet, parce que je crois le capital essentiel à la mise en valeur de notre pays. Quand un pays étranger décide de placer des capitaux chez nous, je crois que nous devrions leur faire bon accueil.

M. Studer: En Saskatchewan on les invite.

M. Trainor: J'ai également noté que, dans un discours récent, M. Muir, président de la Banque Royale du Canada, a dit que, bien que dans certains domaines il pourrait arriver que ce genre de placements fût excessif, il ne croyait pas que dans l'ensemble la situation fût aussi mauvaise que certains le pensent. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu de nous en préoccuper outre mesure. A la vérité, nous devons faire bon accueil aux capitaux étrangers, parce que nous voulons que nos ressources naturelles soient utilisées et que notre pays grandisse. Il ne peut certainement pas croître sans ressources financières.

J'ai aussi noté que l'honorable représentant de Yorkton s'inquiétait beaucoup de trois grandes fabriques de savon, déplorant que les Canadiens soient incapables de participer à ces entreprises.

Je dirai pour sa gouverne que les actions des trois sociétés en cause figurent sur la liste des valeurs de la Bourse de New-York et qu'il peut se les procurer en se rendant simplement à sa banque pour y placer un ordre d'achat. Il peut même s'associer à n'importe laquelle de ces organisations et participer aux énormes bénéfices qui s'y réalisent à son avis.

Toutes ces histoires sont caractéristiques des attaques insidieuses contre l'entreprise privée auxquelles aiment se livrer les socialistes et je dirai également les libéraux-socialisants dont un certain nombre semble se trouver au sein du gouvernement. Ce n'est qu'une des manifestations du fonctionnement du marché libre. Il n'y a pas de plus grande garantie de liberté économique et politique que celle qui est fonction du marché libre. Lorsqu'on achète un article sur le marché libre, on se prononce en réalité pour l'économie libre. Il est vrai que ce suffrage peut être contre-balancé par d'autres, mais le total des voix déterminera le concept économique de la population. Il ne semble possible d'atteindre ce genre de liberté économique sous aucun autre régime. Je sais que les socialistes sont les promoteurs de ce qu'ils appellent, je crois, l'économie dirigée. Est-ce bien l'expression qu'ils emploient?

M. Knowles: Ce que nous avons, c'est le régime du monopole.

M. Trainor: Vous le remplacez par l'économie dirigée; c'est bien l'expression dont vous vous servez, n'est-ce pas?

M. Herridge: Régie exercée par le grand nombre et non pas par petit nombre.

M. Trainor: Parfaitement. Prenons donc l'économie dirigée comme exemple. Comment fonctionnerait-elle? Je soutiens qu'il serait impossible d'avoir la liberté politique sous un tel régime car, par suite, le Gouvernement exploiterait toutes les entreprises commerciales et dirigerait tous les secteurs de l'économie. Comment serait-il possible de tenir des élections démocratiques sous un tel régime? Je crois que ce serait impossible. On serait obligé de recourir aux élections à la russe: un seul parti et une seule liste de candidats.

Ce n'est pas par accident que les Russes recourent à ce régime. Il résulte tout simplement d'une économie dirigée. Vous feriez tout aussi bien d'anéantir l'économie que de tenir des élections dans ces circonstances. Vous ne pouvez écarter de leur poste les administrateurs d'une entreprise chaque fois que le cœur vous en dit sans que l'exploitation de l'entreprise s'en ressente gravement. La tenue d'élections aurait tout simplement pour effet d'écarter les administrateurs de leur poste. Les socialistes et les socialistes libéraux cherchent uniquement à gagner les citoyens du pays afin qu'ils renoncent à leur liberté au prix d'une prétendue sécurité. En d'autres termes, il s'agit de choisir entre la liberté et un plat de lentilles apprêté avec de la sécurité.

En ma qualité de représentant d'une circonscription de l'Ouest, je croirais manquer un peu à mon devoir si je m'abstenais de parler du blé. Non pas que je m'y connaisse à fond en fait de blé, mais j'entends beaucoup parler de cette question et de ses répercussions sur l'économie de l'Ouest canadien. La situation relative au blé pose deux problèmes distincts. Le premier, d'ordre immédiat, est d'atténuer la crise économique de l'Ouest. Nos débats ne suggèrent qu'un moyen logique d'atteindre cette fin: l'argent touché par les cultivateurs retournera à l'ensemble de l'économie. Il semble que le moyen le plus simple et le plus facile d'y parvenir soit d'accorder des avances à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. Le Gouvernement a présenté une mesure de remplacement, qui prévoit des prêts à 5 p. 100 et le paiement de droits d'entreposage. Ces dispositions semblent insuffisantes. C'est du moins ce que trouvent les cultivateurs.

Le très hon. M. Gardiner: Je croyais que le député était favorable à l'industrie privée.

M. Trainor: Il s'agit d'un problème né d'un état de crise.

Le très hon. M. Gardiner: Vous voulez que le Gouvernement intervienne à ce sujet.

M. Trainor: Il s'agit d'un incendie, d'une conflagration qui embrase l'économie. Il faut faire quelque chose à ce sujet. C'est un problème d'ordre immédiat. Je ne recommande pas cette façon de procéder comme une pratique permanente, ne croyant pas que même le cultivateur de l'Ouest désirerait subsister à perpétuité grâce à la charité du contribuable canadien. Il faut trouver une solution différente au problème à long terme, mais le problème d'ordre immédiat doit être affronté de la sorte parce que les choses en sont rendues trop loin. Il incombe moralement au gouvernement fédéral de le faire. En somme, il a déclaré au cultivateur de l'Ouest: "Nous achèterons votre blé et nous l'écoulerons. La loi vous interdit bel et bien de l'écouler autrement que par notre entremise." Si une telle déclaration ne renferme pas implicitement une obligation morale, j'ignore ce qu'est une obligation morale.

J'affirme donc que ce qui s'impose dès maintenant, c'est de verser des avances sur les céréales entreposées chez les cultivateurs. S'il existe un seul député d'une circonscrip-

tion rurale de l'Ouest, d'une circonscription spécialisée dans la culture des céréales, qui veuille contester cette affirmation, je le défie de paraître en public dans sa circonscription et de déclarer qu'il ne croit pas que le versement d'avances sur les céréales entreposées chez les cultivateurs soit la bonne solution, mais qu'il considère que cette solution est le plan du Gouvernement de prêts à 5 p. 100. Il devrait s'inspirer toutefois de l'expérience du ministre de la Justice à cet égard. Il l'a essayé.

Le très hon. M. Gardiner: Je l'ai essayé en deux ou trois endroits de ma circonscription.

M. Trainor: J'ignore quelle constatation vous avez faite, mais je sais ce qui est arrivé au ministre de la Justice. Les journaux disent que cette déclaration fut accueillie par des sifflets et des huées. Si d'autres députés se risquaient à faire des déclarations analogues, ils obtiendraient probablement le même genre de réaction.

Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'un problème immédiat. Il y a aussi toute la question de l'écoulement des produits agricoles qui semble déconcerter notre pays, et ceci depuis quelques années. Dans la mesure où nous pouvons en juger, il est probable que cette situation va continuer. Il faut absolument que l'on découvre des moyens constructifs de résoudre cette difficulté. J'ai une proposition toute simple à faire au premier ministre. Plaidoyers spéciaux et solutions unilatérales ne nous ont pas été ménagés. On n'aime pas toujours s'en remettre à des amateurs du soin de résoudre pareils problèmes. Pour ma part, il y faudrait les meilleurs cerveaux du pays. En conséquence, j'invite le premier ministre à créer une commission royale chargée de résoudre les problèmes de vente du pays, non seulement du blé, mais de tous les produits agricoles. Une commission de ce genre pourrait peut-être trouver une solution. A tout le moins, elle pourrait recueillir tous les faits propres à servir de base à une discussion éclairée du sujet. Je fais cette proposition en toute humilité, espérant que le premier ministre voudra bien en prendre note.

Enfin, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler un incident assez extraordinaire dans le domaine de la diplomatie. Je veux parler d'un article paru dans le périodique *Look* sous la signature du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui semble faire la leçon aux États-Unis sur les lacunes de leur politique étrangère. Je n'entends pas jeter immédiatement la pierre au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'agit peut-être d'une nouvelle école de diplomatie.

Dans ce cas, il devrait nous permettre d'y regarder de très près, car, à mon avis, la portée en dépasse de loin le simple exposé d'un point de vue. La méthode serait probablement satisfaisante si elle ne jouait que dans un sens, mais on ne saurait se permettre de tels exposés d'opinion sans concéder à l'autre partie en cause le droit d'en faire autant.

Nous pouvons avoir un échange de points de vue diplomatiques au moyen des publications périodiques. J'hésiterais cependant à parcourir nos périodiques si je constatais que M. Dulles a critiqué la conduite des affaires extérieures de notre pays. J'estime que ce ne serait pas convenable, que ce serait un manquement aux convenances. En pratique, c'est une tendance insidieuse, car nous ne savons pas où elle peut mener. Nous pouvons finir par constater de l'ingérence dans les affaires intérieures tout aussi bien que dans les affaires extérieures. Nous pourrions voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre du Commerce ou même le premier ministre défendre le parti démocrate sur les tribunes publiques des États-Unis. Je ne doute pas qu'ils seraient bien accueillis.

D'autre part, il faudrait nous attendre à la réciproque. Nous pourrions voir Dean Acheson, M. Truman et d'autres membres du parti démocrate accourir prêter main forte au parti libéral faiblissant.

M. Knowles: M. Dulles serait de votre côté.

M. Trainor: Oh non! De fait, nous pourrions peut-être recruter des partisans pour notre groupe et les socialistes pourraient peut-être en trouver quelques-uns qui les appuieraient. Je pense cependant que cela semble un peu déplacé. Autant que je sache on n'a jamais reconnu de tels échanges diplomatiques. Peut-être le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il découvert une nouvelle façon de procéder? Peut-être le régime des échanges diplomatiques sera-t-il complètement modifié. Cependant, j'y vois des répercussions qui ne seraient guère acceptables pour un grand nombre de gens au pays.

Monsieur l'Orateur, un des problèmes les plus graves avec lesquels nous soyons aux prises au Canada en ce moment est incontestablement la situation agricole. J'espère que le premier ministre tiendra compte de toutes les remarques formulées au cours du présent débat, car s'il en tient compte je suis certain qu'il prendra des dispositions concrètes pour remédier à la situation.

(Texte)

M. Arthur Massé (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis d'offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley

et M. Laflamme) qui nous ont, en cette circonstance, fait comprendre les sentiments des électeurs qui leur avaient fait confiance.

Les observations que je vais faire seront l'expression des sentiments que partagent mes commettants.

Je me permettrai tout d'abord de faire une revue des événements qui se sont déroulés au cours de la dernière année, de m'arrêter quelques instants sur les mesures énoncées dans le discours du trône et de vous faire part des projets d'avenir que caressent les électeurs du comté de Kamouraska. Voilà donc le thème de mon discours: le passé, le présent, et le comté de Kamouraska, pour lequel j'ai tant d'admiration, à l'instar de M. Arthur Buies, qui a écrit de si belles chroniques à son sujet.

A chaque session, depuis que j'ai l'honneur de siéger à la Chambre, je n'ai entendu de la part de mes amis d'en face que complaintes et jérémiades. Pourtant, nous avons eu dans le Québec, (dans un comté qui est bien près du mien), une élection complémentaire, et les gens du comté de Témiscouata, qui ont une grande amitié pour les citoyens du comté de Kamouraska, n'ont pas craint de renouveler leur confiance au parti libéral...

M. Dufresne: Ils sont bien désappointés depuis ce temps-là.

M. Massé: Si l'honorable député de Québec-Ouest (M. Dufresne) a tenu, à ce moment-là, les mêmes propos qu'il a tenus cet après-midi dans cette enceinte, je ne suis pas du tout surpris du résultat.

Je suis allé dans cette circonscription non pas pour faire des promesses, mais pour dire à la population que j'étais convaincu que le parti libéral faisait de son mieux pour maintenir l'unité au pays et l'équilibre de l'économie nationale.

Fils d'une famille de terriens, dont les générations se sont succédé depuis plusieurs années sur le sol ancestral, j'aime à me tenir au courant de l'expansion que prend ma région, mais cela ne m'empêche pas, toutefois, de jeter un regard sur ce qui se passe à l'extérieur.

Aussi, histoire de réfuter les arguments de ceux qui prétendent que tout va mal au pays, je vais me permettre de citer un article que j'extrais de la revue *1955 Report on the Prairie Provinces*. Je ne citerai pas l'article au complet, car ce serait plutôt long et surtout désastreux pour mes amis d'en face.

(Traduction)

Une province agricole doit envisager les choses dans leurs perspectives éloignées. A la lumière de ce fait, il est révélateur que la production des fermes de la Saskatchewan, surtout au cours des dix dernières années, soit sans égale pour une zone de même grandeur et de même population.

L'importance du marché de la Saskatchewan peut être mesuré quand on songe que, de 1944 à 1954 inclusivement, 112,000 cultivateurs de cette province ont produit du blé, des céréales secondaires, du bétail, des volailles et des œufs, des produits laitiers et autres, d'une valeur dépassant 6 milliards de dollars.

L'industrie manufacturière prend également de l'essor en Saskatchewan, si bien que, durant cette même période, nos usines ont fabriqué des produits d'une valeur de plus de deux milliards de dollars.

(Texte)

Et l'article se continue à peu près dans le même sens.

(Traduction)

Le progrès industriel dans cette province continue d'être encourageant. Depuis 1954, 341 nouvelles sociétés ont été constituées en corporation, leur capital dépassant 47 millions de dollars.

(Texte)

Je me permets aussi de citer un article tiré du *Monetary Times*; il a trait à la province de Québec.

(Traduction)

L'année 1955 a causé une surprise aux économistes. Après avoir été lent aux débuts, le rythme de production a paru s'accélérer. Les spécialistes espèrent qu'une fois que toutes les données statistiques auront été recueillies, la présente année se révélera la plus prospère de l'histoire de notre province.

La population de Québec n'a jamais oublié les héroïques efforts de leurs ancêtres pour défricher, posséder et garder la terre qui est la leur, succès d'aujourd'hui, espoir de demain.

La production agricole a un peu diminué cette année. Les estimations provisoires indiquent une production agricole d'une valeur nette de 325·2 millions de dollars, au regard de 325·9 millions en 1954.

Les revenus en espèces des cultivateurs sont un peu moindres cette année.

(Texte)

Monsieur le président, il n'y a aucun doute que les produits agricoles ont subi une certaine diminution au cours de la présente année. Nous ne pouvons nier la statistique. Toutefois, à la lumière de l'exposé que je me suis permis d'emprunter au *Monetary Times*, il me semble que nous devons nous réjouir des progrès que le Canada a connus au cours de la dernière saison.

Comme les honorables députés qui m'ont précédé, j'ai écouté et relu ce que contient le discours du trône, et je demeure convaincu qu'il est conçu de manière à servir les intérêts du Canada tout entier. Évidemment, les dirigeants de notre pays sont des hommes et il est reconnu que tout ce qui est humain ne peut être parfait. Toutefois, je reste convaincu que le parti libéral fait de son mieux pour maintenir l'unité entre les différents groupes qui composent la patrie canadienne. Malgré la meilleure volonté du monde, ils ne peuvent faire de miracles; ils ne peuvent changer le blé en uranium, ni les excédents

en billets de banque. Cependant, on doit admettre que le discours du trône est conçu de façon à équilibrer l'économie du pays.

(*Traduction*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Le greffier vient de me signaler qu'il est 9 heures et demie. Selon les dispositions du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement, je suis obligé d'interrompre le débat et de mettre immédiatement aux voix le sous-amendement et l'amendement dont la Chambre est saisie.

(Le sous-amendement de M. Hahn, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTE POUR:

MM.
Aitken, M^lle
Argue
Balcer
Barnett
Bell
Blackmore
Blair
Brooks
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Cardiff
Castleden
Charlton
Churchill
Coldwell
Dinsdale
Drew
Dufresne
Ellis
Fleming
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Green
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Holowach
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
Lennard
MM.
Macdonnell
MacInnis
MacLean
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbitt
Nicholson
Nickle
Noseworthy
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Poulin
Quelch
Rea
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thomas
Trainor
Tustin
Van Horne
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Wylie
Yuill
Zaplitny—82

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Batten
Beaudry
MM.
Benidickson
Bennett
Bertrand
Blanchette
Boisvert
Bonnier
Bourget
Bourque
Breton
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Campney
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cauchon
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Decore
Demers
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dumas
Enfield
Eudes
Eyre
Fairey
Follwell
Fontaine
Gardiner
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Nickel-Belt)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Hardie
Harris
Harrison
Healy
Hellyer
Henderson
Henry
Hollingworth
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Sherburne-Yarmouth-Clare)
LaCroix
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Légaré
Lesage
Lusby
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCulloch (Pictou)
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McMillan
McWilliam
Maltais
Mang
Marler
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Monette
Murphy (Westmorland)
Nixon
Pearson
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Prudham
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Ross
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Shipley, M^me
Simmons
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thatcher
Thibault
Tucker
Valois
Viau
Villeneuve
Vincent
Weaver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)—153

[M. Massé.]

(L'amendement de M. Drew, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Aitken, Mlle
Argue
Balcer
Barnett
Bell
Blackmore
Blair
Brooks
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Cardiff
Casselman
Charlton
Churchill
Coldwell
Dinsdale
Drew
Dufresne
Ellis
Fleming
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Green
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Holowach
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
Lennard
Macdonnell
MacInnis
MacLean
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbitt
Nicholson
Nickle
Noseworthy
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Poulin
Quelch
Rea
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thomas
Trainor
Tustin
Van Horne
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Wylie
Yuill
Zaplitny—82

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Batten
Beaudry
Benidickson
Bennett
Bertrand
Blanchette
Boisvert
Bonnier
Bourget
Bourque
Breton
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Campney
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cauchon
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Decore
Demers
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dumas
Enfield
Eudes
Eyre
Fairey
Follwell
Fontaine
Gardiner
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Nickel-Belt)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Hardie
Harris
Harrison
Healy
Hellyer
Henderson
Henry
Hollingworth
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
LaCroix
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Légaré
Lesage
Lusby
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacNaught
Macnaughton
McBain
McCulloch (Pictou)
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McMillan
McWilliam
Maltais
Mang
Marler
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Monette
Murphy (Westmorland)
Nixon
Pearson
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Prudham
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Ross
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Shipley, Mme
Simmons
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thatcher
Thibault
Tucker
Valois
Viau
Villeneuve
Vincent
Weaver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)—153

M. l'Orateur: Je déclare rejeté l'amendement à la motion principale.

Puis-je signaler aux honorables députés que la prise d'un vote est une tâche extrêmement délicate, surtout pour le greffier et ses adjoints. J'oserais dire que s'il n'y a pas d'erreurs dans le rôle des votes qui paraîtra dans les *Procès-verbaux* de demain, ce sera parce que ces messieurs auront accompli un miracle ce soir. Je demanderais aux honorables députés de collaborer.

Qu'il me soit permis d'adresser cet appel en particulier aux honorables députés qui

siègent près du Bureau, se rappelant que les microphones sont ouverts et qu'ils ne font pas de distinction. Ils recueillent le bruit fait autour du Bureau, et ce bruit fait concurrence à la voix du greffier adjoint qui fait l'appel nominal. Cela complique aussi la tâche du greffier qui doit recueillir tous ces noms et celle du sous-greffier qui doit enregistrer le vote à mesure qu'il se déroule. J'espère que les honorables députés, qui discernent l'importance de la prise d'un vote, collaboreront entièrement avec nous.

M. Weir: Monsieur l'Orateur, puis-je proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure?

M. Hees: Monsieur l'Orateur...

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Pour sauvegarder tous les droits, et pour donner aux députés la possibilité de discuter sur ce qui peut arriver demain, il me semble que je pourrais bien donner la parole à quelqu'un qui ne va pas proposer un amendement. Je la donnerai donc à l'honorable député de Portage-Neepawa.

M. Knowles: Il se pourrait qu'il propose un amendement.

M. Fleming: Sûrement pas lui.

M. l'Orateur: Je serais surpris qu'il le fît.

(Sur la motion de M. Weir, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures et huit minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats*, en conformité de l'article 39 du Règlement.)

PENSIONS D'INVALIDITÉ

Question n° 16—**M. Bertrand:**

Combien de personnes, par province, reçoivent actuellement une pension d'invalidité?

Réponse de **l'hon. M. Martin:**

Province	Nombre de pensionnés	1955 Derniers chiffres disponibles provenant des dossiers des provinces
Alberta	1,079	30 novembre
Colombie-Britannique	595	31 décembre
Manitoba	677	30 novembre
Nouveau-Brunswick	883	31 décembre
Terre-Neuve	544	30 novembre
Nouvelle-Écosse	1,128	31 décembre
Ontario	7,403	31 décembre
Île du Prince-Édouard	290	31 décembre
Québec	10,411	31 décembre
Saskatchewan	651	30 novembre
	23,661	

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 janvier 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA CHAMBRES DES COMMUNES

ALLOCUTION DU PREMIER MINISTRE DE GRANDE-BRETAGNE AUX DEUX CHAMBRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Le premier ministre pourrait-il nous dire si le premier ministre de Grande-Bretagne prononcera une allocution devant les deux Chambres du parlement et, dans le cas de l'affirmative, quand?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'informer la Chambre que le premier ministre du Royaume-Uni a accepté l'invitation de prononcer une allocution devant les deux Chambres du parlement ici, le 6 février, à deux heures et demie de l'après-midi.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉCLARATION AU SUJET DES PERSONNES PRIVÉES DE PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a posé une question à laquelle je n'ai pas encore répondu. Il s'agit de l'admissibilité de certains requérants aux prestations d'assurance-chômage par suite de l'application des dispositions de la nouvelle loi. Comme d'autres députés ont également soulevé la question dans leur discours ou autrement, j'espère que ma déclaration tirera la chose au clair.

Peu de temps après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la Commisson a constaté que le nombre de personnes déclarées inadmissibles aux prestations ordinaires dépassait le taux constaté sous le régime de l'ancienne loi. Après une enquête, la Commission a constaté que la façon dont on interprétait l'alinéa *b*) de l'article 119 entraînait le rejet de la requête dans un grand nombre de cas.

L'alinéa *b*) de l'article 119 se lit en partie comme il suit:

> 119. Pour l'établissement d'une période de prestation et le calcul du taux de prestation en la présente loi,
>
> *b*) six jours à l'égard desquels des contributions étaient payables et ont été payées aux termes de l'ancienne loi sont censés être une semaine de contribution...

D'après l'interprétation la plus restrictive de l'alinéa, six jours de contributions, qu'ils aient été acquis en une, deux ou trois semaines, doivent compter seulement comme une seule semaine de contributions en vertu de la nouvelle loi et pas moins de six jours de contributions sont requis pour constituer une semaine de contributions.

A la suite de l'enquête, la Commission a remis l'alinéa à l'étude pour conclure que l'interprétation était trop restrictive et ne répondait ni à l'esprit de la loi ni à l'intention du législateur.

Voici, en quelques mots, ce que la Commission se propose de faire. Les dispositions ordinaires de la loi actuelle relatives au calcul du nombre de semaines de contributions s'appliqueront à toutes les semaines de l'année civile intervenues avant la mise en vigueur de la loi. A cette fin, il faut connaître le salaire gagné par l'assuré durant la semaine civile: si ce gain est de $9 ou plus, la semaine compte comme une pleine semaine de cotisation sous le régime de la loi actuelle; si le gain est inférieur à $9, la semaine compte comme une demi-semaine de cotisation. Cependant, s'il n'est pas possible de recueillir les renseignements nécessaires pour établir, sous le régime de l'ancienne loi, le salaire gagné pendant la semaine civile, c'est la semaine statutaire prévue à l'article 119 b) de la loi actuelle qui s'applique. Cette semaine s'obtient en divisant par 6 le nombre total des cotisations quotidiennes pour une période donnée, le résultat représentant autant de semaines de cotisation aux fins de la loi actuelle.

On m'informe en outre que la Commission a donné instruction à ses bureaux extérieurs de hâter la revision des réclamations à l'égard desquelles le droit à la prestation n'a pas été établi et d'assurer promptement une nouvelle évaluation et un paiement rétroactif à ceux qui auront droit en conséquence d'être secourus et qui ont démontré, ou peuvent maintenant démontrer, qu'ils sont en chômage depuis la date où commence leur réclamation.

Presque tous les requérants, sinon tous, qui n'avaient pas droit aux prestations régulières en octobre, novembre et décembre touchent

maintenant des prestations saisonnières au niveau établi pour les prestations régulières.

Nous savons tous que, dans quelques semaines, les bureaux locaux de la commission entreprendront leur période la plus affairée; les honorables députés se rendent compte, j'en suis sûr, que ces nouvelles évaluations et que ces paiements rétroactifs ne peuvent se faire du jour au lendemain. Cependant, ils peuvent être assurés que la Commission fera de son mieux pour hâter les choses. Comme ces requérants sont déjà inscrits aux bureaux locaux, je puis, au nom de la Commission, donner l'assurance qu'ils seront informés directement par ces bureaux du moment où ils doivent se présenter.

Je remercie tous les honorables députés qui ont porté cette question à mon attention et à celle de la Commission. C'est une preuve que nous nous intéressons tous aux travailleurs; ceux-ci ont, en effet, besoin de toute la protection que visait à leur assurer le remaniement, effectué l'an dernier, de la loi sur l'assurance-chômage.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Avons-nous raison de supposer que la nouvelle interprétation qu'a faite la Commission ne s'inspire pas des dispositions transitoires de la loi mais a un caractère permanent?

L'hon. M. Gregg: Elle s'inspire de la nouvelle interprétation de l'article 119.

(Plus tard)

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Travail une question qui découle de la déclaration qu'il a formulée plus tôt cet après-midi. Peut-il nous dire comment la nouvelle interprétation de l'article 119 pourra influer sur l'application du paragraphe (2) de l'article 45?

L'hon. M. Gregg: Monsieur l'Orateur, il serait trop long, je le crains, de fournir en ce moment les explications nécessaires. J'ai abordé ce point dans la dernière partie de ma déclaration. L'article s'appliquera de façon différente suivant la catégorie de requérants. Nos bureaux locaux connaissent ces requérants et, à la lumière des renseignements qu'ils possèdent, ils les convoqueront immédiatement, à partir d'aujourd'hui, et régleront chaque cas individuellement.

DÉCLARATION AU SUJET DU VOL SIGNALÉ AU BUREAU DE LA COMMISSION, À OSHAWA

L'hon. M. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question qu'a posée il y a quelques jours le représentant de Middlesex-Est (M. White). Il s'agissait du vol, à Oshawa, d'une somme appartenant à la Commission d'assurance-chômage. Voici les réponses à ses deux questions.

1. La Commission d'assurance-chômage a reçu un rapport qui est actuellement à l'étude. Deux employés de la Commission ont été victimes d'un coup à main armée, entre la banque et le bureau local, et on leur a volé $6,000.

La police d'Oshawa poursuivant actuellement une enquête, la Commission pense que toute déclaration, à l'heure qu'il est, pourrait nuire au succès de celle-ci.

2. Il existe deux méthodes de versement des prestations, 1) par bons, 2) comptant.

Lorsque le volume des réclamations est suffisant, les prestations sont payées comptant. C'est la règle dans 90 des 192 localités où nous avons des bureaux.

DEMANDE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS SANS ÉGARD AU GENRE DE CONTRIBUTIONS

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Puis-je poser une autre question au ministre du Travail? Son ministère songera-t-il aussi à payer les prestations de l'échelle en vigueur aux termes de la nouvelle loi, sans tenir compte du genre de contributions qui ont été versées?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Il me plaira de considérer la question de l'honorable représentante comme préavis. Pour le moment, je pourrais lui faire remarquer que les dispositions de la nouvelle loi sont en vigueur depuis moins de quatre mois. En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés d'édicter des règlements par voie de décrets du conseil ou directement, la Commission a pris, au jour le jour, et de mois en mois, les dispositions pour régler les ajustements de moindre importance qui se sont posés comme essentiels. Ainsi que je le disais l'autre jour, la nouvelle loi a très bien marché dans l'ensemble. Par suite de l'interprétation que j'ai donnée aujourd'hui, j'aimerais que la Commission ait huit ou dix mois, ou même un an, pour en surveiller l'application; elle deviendra ensuite en mesure d'aplanir toutes les difficultés qui restent.

LE BEURRE

LES VENTES AUX PAYS COMMUNISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Vu que, selon un communiqué de la *Presse canadienne*, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déclaré la semaine dernière à Winnipeg qu'il n'y avait pas d'excédent de beurre...

Des voix: La question!

L'hon. M. Rowe: ...et que nous devions même envisager une disette, je demanderai au ministre du Commerce, en l'absence du ministre de l'Agriculture, pourquoi nous en avons vendu récemment huit millions de livres et nous nous proposons d'en vendre encore quatre autres millions aux pays communistes à un prix de 40 p. 100 inférieur à celui que paient les contribuables canadiens?

Une voix: Cela vous déplaît?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je me ferai un plaisir d'appeler l'attention du ministre de l'Agriculture sur la question, et je suis certain qu'il s'empressera d'y répondre à son retour.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

EXPÉDITION D'ARMES À L'ÉGYPTE—À PROPOS DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE À LA CHAMBRE DES COMMUNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question qui découle de sa déclaration d'hier à propos des expéditions d'armes à l'étranger? Les expéditions de pièces de rechange de chars de combat du type utilisé durant la seconde Grande Guerre, pièces comprises dans les expéditions à l'Égypte, a-t-il dit, comprenaient-elles des blocs-culasses?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il me semble que le député aurait dû se rappeler que j'ai dit hier qu'en fournissant les détails relatifs aux expéditions destinées à des pays en particulier du Moyen-Orient, je me trouvais gêné par la répugnance dont avait fait part un gouvernement de voir révéler tous les détails, vu que des raisons de sécurité et de renseignements militaires se trouvaient en jeu. De notre côté, il n'y a aucune répugnance à cela et nous serions parfaitement disposés à faire connaître tous les détails que nous possédons. Étant donné ce sentiment qu'a exprimé le gouvernement en cause, et vu la manière de faire généralement suivie en ce qui a trait à la courtoisie dans les affaires internationales, nous sommes obligés d'en tenir compte.

Dans des communications orales et écrites que nous adressons à ce gouvernement, nous tâchons de le convaincre que les raisons de sécurité à cet égard sont moins importantes que les raisons qui semblent indiquer que tous ces détails devraient être publiés. Dès que nous aurons terminé ces pourparlers, je serai peut-être en mesure de faire une autre déclaration plus détaillée.

M. Fleming: Puis-je poser une autre question? En approuvant la vente à l'Égypte de pièces de rechange de chars du type employé durant la seconde guerre mondiale, le Gouvernement a-t-il tenu compte que les chars anglais qui sont récemment parvenus à l'Égypte par voie de Belgique étaient complets à l'exception des blocs de culasse?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je pensais aussi que mon honorable ami se serait souvenu que j'ai dit, hier, au sujet de cette expédition, que le gouvernement en question nous a donné l'assurance écrite, officielle, que ces pièces de rechange n'allaient servir qu'aux chars appartenant déjà à ses forces armées.

M. Fleming: C'est pour cette raison que je pose ma question.

Des voix: Règlement!

M. Fleming: La déclaration du ministre me porte tout simplement à répéter ma question.

L'hon. M. Pearson: Je puis répondre par l'affirmative à cette question en particulier: on a tenu compte de tous les éléments pertinents.

M. Fleming: Quel est alors le fait à ce propos?

DEMANDE D'UN COMITÉ POUR ÉTUDIER L'EXPORTATION D'ÉQUIPEMENT MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre au sujet d'une proposition que j'ai formulée hier. Le Gouvernement est-il disposé à établir un comité de la Chambre qui enquêterait sur les expéditions d'armes à l'étranger?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur, on n'a pas étudié la proposition qu'a formulée hier l'honorable député à propos de l'établissement d'un comité spécial chargé d'enquêter sur cette question.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'EXPÉDITION DE MATÉRIEL MILITAIRE À L'AMÉRIQUE DU SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si, depuis deux ans, le Canada a fourni du matériel militaire à des pays de l'Amérique du Sud?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je devrai, je le crains, considérer la question de l'honorable député comme un avis. Elle porte sur une période assez longue.

Je suis persuadé qu'on n'a rien expédié d'important à aucun pays de l'Amérique du Sud mais, en fournissant une réponse à la Chambre, je voudrais être parfaitement exact; je voudrais donc me renseigner sur tout ce qui a été fait durant la période mentionnée par l'honorable député.

ENVOI D'ÉQUIPEMENT MILITAIRE AUX RÉGIONS NÉVRALGIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Je voudrais savoir du secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le Canada a fourni, au cours des deux dernières années, du matériel militaire à certaines des 34 régions névralgiques qu'il a mentionnées hier, à l'exclusion de l'Israël et de l'Égypte et, s'il en est ainsi, à quelles régions?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je ne veux pas me fier à ma mémoire en ce qui a trait à cette question si complexe et d'une aussi vaste portée. Je l'examinerai et je donnerai une réponse en temps opportun.

MAINTIEN DE LA SUSPENSION DES EXPÉDITIONS D'ARMES AUX RÉGIONS NÉVRALGIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): J'ai une question à poser au premier ministre. Étant donné ce qui a été dit hier au sujet des points névralgiques, je voudrais savoir du premier ministre si l'assurance qu'il a donnée à la Chambre il y a quelques jours au sujet de la cessation des expéditions à ces régions est encore valable?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, je crois qu'il ne serait pas juste de ma part de considérer comme clos le débat sur cette question à la Chambre.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA POSSIBILITÉ DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LA COUR SUPRÊME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice à propos de la situation résultant de la décision de la Cour suprême du Canada, qui a été annoncée hier à l'égard de l'affaire Coffin. Le Gouvernement se propose-t-il de présenter une mesure législative ou d'autres dispositions appropriées pour modifier le règlement de la Cour suprême touchant des demandes dont le but est d'obtenir la permission d'interjeter appel dans des causes de meurtre? Est-ce une des modifications envisagées dans l'annonce faite dans le discours du trône?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): L'annonce contenue dans le discours du trône a trait à des modifications à la loi sur la Cour suprême en général, dont des modifications analogues à celles dont a parlé le député, mais elles n'ont pas encore fait l'objet d'une décision.

LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉTENDUE UTILISATION DE BEURRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Decore (Vegreville): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale (M. Campney) ou, à défaut, à son adjoint parlementaire. Compte tenu du problème de circonstance qui nous est posé par les excédents de beurre, est-il vrai que la margarine a été utilisée, ou l'est encore, en grande quantité dans nos établissements militaires?

M. J.-A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Défense nationale, puis-je considérer cette question comme un préavis?

LONG-BRANCH—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉMOLITION DE CABANES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale? Le ministère de la Défense nationale a-t-il ordonné la démolition des cabanes qui se trouvent ou se trouvaient sur sa propriété de Long-Branch à Toronto? Dans le cas de l'affirmative, ses ordres ont-ils été exécutés? Dans le cas de la négative, quelle en est la raison et à quoi servent présentement ces cabanes?

M. J. A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre, me permettra-t-on de prendre avis de cette question?

LES INONDATIONS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉTAIL DE L'ASSISTANCE FÉDÉRALE À LA SASKATCHEWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-on réglé la question de l'aide aux sinistrés des inon-

dations en Saskatchewan? Si elle l'a été, le premier ministre peut-il nous dire quelles ont été les bases de ce règlement? Est-ce les mêmes qu'en 1950 lors des débordements de la rivière Rouge et du fleuve Fraser? Sinon, pourquoi?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à la première partie de la question, je réponds oui; en octobre dernier, le gouvernement fédéral a proposé une aide à la Saskatchewan. Ces propositions comprenaient une offre de participation au coût de réparation des maisons et bâtiments connexes endommagés par les inondations du printemps dernier. Elles étaient semblables à l'entente conclue dans le cas des inondations ontariennes, à l'automne de 1954.

En vertu de cet arrangement, que la province a accepté, bien que le premier ministre s'en soit déclaré un peu déçu, le gouvernement fédéral a convenu d'assumer la moitié des dépenses dans les cas où le gouvernement a accordé son aide dans les conditions suivantes.

La première tranche de $100 de dommages doit être à la charge du propriétaire, que le gouvernement provincial rembourse de 80 p. 100 du solde des dommages évalués, jusqu'à concurrence de $5,000 à l'égard d'un seul et même établissement. Cela comprend les réparations aux maisons et à leurs dépendances. Naturellement cela ne limite pas l'aide que l'administration provinciale peut juger à propos de fournir mais détermine la proportion dans laquelle l'administration fédérale y participerait.

Quant à la seconde question, la forme d'aide n'est pas identique à celle qui a été accordée lors des inondations de la rivière Rouge et de la vallée du Fraser, où les dommages avaient pris, dans les deux cas, une ampleur relative beaucoup plus considérable. En outre, depuis ces premiers événements, le Parlement a adopté des mesures législatives dont il fallait tenir compte lors de l'examen du problème des inondations d'Ontario, du Manitoba et de Saskatchewan.

La mesure en cause, la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, adoptée en 1953, tout en tenant compte de la responsabilité des provinces en matière de lutte préventive contre les inondations, rend l'aide fédérale disponible, sur demande de toute province, relativement aux entreprises d'envergure. Je puis dire qu'aucune proposition n'a été soumise au gouvernement de la Saskatchewan en vertu de cette mesure législative.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une autre question. Dira-t-il à la Chambre quelle sera la part que le gouvernement fédéral entend payer aux termes de cet accord?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne saurais le dire immédiatement. L'accord prévoit une collaboration entre les autorités du ministère des Finances et les autorités du ministère approprié du gouvernement de la Saskatchewan en vue de déterminer ce que seront les montants en question. Je me renseignerai afin de savoir si la question est actuellement réglée; dès que je le pourrai je dirai à l'honorable député ce que sera, au total, la part payée par le gouvernement fédéral.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une autre question. Le premier ministre nous dira-t-il si on a songé à verser une compensation au titre des dégâts faits aux routes municipales. Ces dégâts ont en effet été considérables.

Le très hon. M. St-Laurent: On a étudié très attentivement la question et le premier ministre de la Saskatchewan a été informé que le gouvernement fédéral ne pouvait participer à la réfection des ouvrages municipaux.

M. McCullough (Moose-Mountain): J'aimerais poser encore une autre question. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre si on a songé à venir en aide aux cultivateurs auxquels aucun texte législatif ne donne droit à une compensation quelconque, mais qui ont perdu toute leur récolte du fait des inondations?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, on a tenu compte de tous les éléments de la question soumis au Gouvernement. Je puis d'ailleurs assurer à mon honorable ami que le premier ministre de la Saskatchewan n'en a omis aucun. C'est là la réponse que nous avons, en définitive, rendue au gouvernement de cette province.

LE FROMAGE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES IMPORTATIONS DE FROMAGE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Peut-il nous dire s'il y aura vraisemblablement des importations de fromage néo-zélandais au Canada au cours du prochain semestre?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas été préavisé, par les esprits ou autrement, des intentions du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Je me renseignerai avec plaisir

pour savoir si quelqu'un au ministère est au courant de quelque chose à ce propos.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HANSELL—ALLUSION À UNE DÉCLARATION DE L'HONORABLE DÉPUTÉ DE CHARLOTTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Dans le discours que l'honorable député de Charlotte (M. Stuart) a prononcé, il a dit, comme l'atteste la page 507 des *Débats:*

> Une lettre écrite par l'honorable représentant de Restigouche-Madawaska, et reproduite dans *Vers Demain,* journal soutenu et publié par le parti créditiste, atteste et corrobore ce que je viens de dire.

Voici ma question de privilège: bien que le journal *Vers Demain* soit publié par l'Union des électeurs à Montréal, il n'est pas publié par le parti créditiste auquel sont affiliés les députés créditistes en cette enceinte.

LE TRANSPORT AÉRIEN

INTERPELLATION AU SUJET DE LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS DE SÉCURITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): J'ai une question à poser au ministre des Transports. A la suite des rapports soumis, il y a quelque temps, au sujet des écrasements d'avion, si graves, survenus à Moose-Jaw et Brampton, le ministre a-t-il décidé quelles modifications pourraient être apportées aux règlements du transport aérien en vue d'accroître la sécurité dans les airs?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je considère la question de mon honorable ami comme avis de demande de renseignements. Je verrai à lui répondre demain.

(Plus tard)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Puis-je poser une question au ministre des Transports, qui complétera celle qu'a posée le représentant d'York-Ouest? Le ministre ou la Commission des transports aériens ont-ils reçu des demandes tendant à modifier les heures de vol et les intervalles entre les vols pour les pilotes de lignes aériennes? S'il en est ainsi, a-t-on étudié ces demandes?

L'hon. M. Marler: Je ne puis aucunement me rappeler, au pied levé, si les fonctionnaires de mon ministère ont reçu de telles demandes. Je devrai aller aux renseignements.

M. Hamilton (York-Ouest): Puis-je poser une autre question. Le ministre a-t-il reçu des demandes générales de tous les intéressés,

[Le très hon. M. Howe.]

tant les lignes aériennes que d'autres exploitants, au sujet de modifications projetées?

L'hon. M. Marler: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas reçu de telles demandes, mais on a pu soumettre des observations aux hauts fonctionnaires de mon ministère. Je devrai aller aux renseignements.

LES CÉRÉALES

DÉPLACEMENT DE WAGONS À MARCHANDISES VIDES VERS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je désire répondre à une question que m'a posée, hier, le député de Saskatoon. Il m'a demandé, à propos de wagons couverts, si le National-Canadien achemine des wagons vides depuis Edmonton jusqu'en Colombie-Britannique. La direction du National-Canadien me dit que le chemin de fer n'achemine pas de wagons couverts vides vers l'Ouest, depuis Edmonton jusqu'en Colombie-Britannique.

LES IMPÔTS

INTERPELLATION À PROPOS DE LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): J'ai une question à poser au premier ministre. A-t-il reçu du premier ministre Douglas, de la Saskatchewan, la demande de tenir ce printemps une nouvelle conférence fédérale-provinciale à propos des impôts? Le premier ministre est-il disposé à faire en sorte qu'une telle conférence soit convoquée?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il me faudra relire les nombreuses lettres que j'ai reçues récemment du premier ministre Douglas pour être en mesure de fournir une réponse exacte à l'honorable député.

M. Argue: Le premier ministre est-il disposé à faire en sorte qu'une nouvelle conférence fédérale-provinciale soit convoquée ce printemps à propos des impôts? Voilà la question.

(Plus tard)

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): J'aimerais poser au premier ministre une question supplémentaire qui m'est venue à l'esprit à la suite de ce qu'il a répondu tantôt à l'honorable député d'Assiniboïa. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre combien des autres premiers ministres provinciaux ont demandé qu'une telle conférence soit convoquée?

Le très hon. M. St-Laurent: Je ne me souviens pas qu'aucun des premiers ministres provinciaux ait demandé la convocation d'une autre conférence, mais je pense qu'un passage d'une lettre que m'a envoyée le premier ministre de la Saskatchewan suggère qu'il serait bon de reprendre la conférence sur les questions fiscales fédérales pour poursuivre les discussions que nous avons eues en octobre dernier, et pour étudier plus à fond les propositions soumises aux provinces, dont j'ai déposé une copie l'autre jour.

M. Claude Ellis (Regina): A titre de question supplémentaire, pouvons-nous déduire de la réponse du premier ministre que la plus récente de ses offres n'est pas l'ultime offre que le Gouvernement a l'intention de faire?

Le très hon. M. St-Laurent: C'est la dernière offre que le Gouvernement a faite, monsieur l'Orateur.

LES PÊCHERIES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—A PROPOS DU PROJET DE BARRAGE MORAN SUR LE FLEUVE FRASER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le député de Kamloops m'a posé hier la question que voici:

Le ministère des Pêcheries ou le Gouvernement en général a-t-il reçu des exposés de faits de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique ou de tout autre organisme au sujet du projet de barrage Moran sur le fleuve Fraser? Dans le cas de l'affirmative, des pourparlers sont-ils en cours, afin de trouver le moyen de protéger les pêcheries tandis qu'on exploitera les ressources hydrauliques?

Les seules démarches qui ont été faites auprès du gouvernement fédéral au sujet du projet de barrage Moran ont consisté en une requête de la part d'un ingénieur-conseil de la *Moran Power Development Limited* adressée à M. A. J. Whitmore, surveillant en chef des pêcheries en Colombie-Britannique, demandant une entrevue afin de discuter le projet et d'examiner le problème que pose l'aménagement d'installations répondant aux besoins des pêcheries. La première entrevue a eu lieu le 17 novembre 1955 aux bureaux de Vancouver du ministère des Pêcheries. Une autre entrevue a eu lieu le 13 janvier 1956. Ces entretiens se pousuivront en vue de concilier les intérêts des pêcheries et des centrales électriques.

M. Fulton: Puis-je demander de nouveau à l'honorable député d'où venait l'invitation? Je n'ai pas saisi.

M. MacNaught: L'invitation venait d'un ingénieur-conseil de la *Moran Power Development Limited.* Le nom de l'ingénieur est Russell E. Potter, de Victoria (C.-B.).

M. Fulton: Est-ce bien la société qui a été constituée à New-York?

M. MacNaught: Je ne saurais le dire.

BIENS DE GUERRE

DEGRÉ DE MUTILATION DES CANONS VENDUS À TITRE DE REBUTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'ai une question à poser au ministre de la Production de défense. Quand des canons ou des blocs de culasse mutilés sont vendus à titre de rebuts, ainsi que l'a mentionné hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, produit-on une preuve indiquant que ces canons et ces blocs ne peuvent plus être réparés?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Les directives données à la Corporation de disposition des biens de la Couronne portent qu'avant que les canons et les blocs de culasse soient mis aux rebuts et que la Corporation s'en départisse, ces articles doivent être démolis. En d'autres termes, ils sont mutilés au point de ne plus pouvoir être réparés.

LE LOGEMENT

DEMANDE DE RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS CONSENTIS EN VERTU DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Bourget (adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics): Hier, l'honorable député de Regina a posé une question au sujet des taux d'intérêt aux termes de la loi nationale sur l'habitation. En réponse, je lui dirai que la question de savoir si les taux d'intérêt aux termes de la loi nationale sur l'habitation seront modifiés ou non est une question de politique ministérielle à propos de laquelle une déclaration serait faite au moment où la modification serait apportée.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la discussion, interrompue le mardi 24 janvier, sur la motion de M^me^ Shipley tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse au discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. George H. Hees (Broadview): A l'exemple de bien d'autres députés qui ont pris part au débat actuel, je tiens d'abord, monsieur l'Orateur, à féliciter les proposeurs de

l'Adresse en réponse au discours du trône (M^me^ Shipley, M. Laflamme). Je félicite tout particulièrement l'honorable représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley) de l'excellent discours qu'elle a prononcé et l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) de s'être si bien acquitté de son premier discours à la Chambre.

Si l'on en juge par le programme des travaux que nous avons sous les yeux, la session s'annonce intéressante. D'abord, vendredi nous commencerons l'examen du programme du Gouvernement à l'égard du blé afin d'établir ce qui a bien pu provoquer pareil fiasco. Dans les années 40, le Gouvernement actuel disait aux producteurs de blé du Canada que, s'ils consentaient alors à le vendre à un prix bien plus bas que le prix mondial, il leur garantissait ensuite de toujours leur en obtenir un bon prix. Depuis deux ans, il est devenu manifeste que le Gouvernement a lamentablement failli à la tâche, ce qui ne l'empêche pas de pousser l'effronterie jusqu'à demander à nos cultivateurs de payer du 5 p. 100 sur l'argent qu'il aurait dû leur verser et qui devrait être inscrit à leurs comptes en banques, où il leur rapporterait des intérêts, ou placé en obligations de l'État rapportant un intérêt beaucoup plus élevé.

Le Gouvernement semble jusqu'ici se contenter comme toujours d'aller à tâtons en espérant que les choses se tasseront. Rien n'indique qu'il a un programme propre à améliorer la situation. Il semble que la crise s'aggravera encore à la rentrée de la prochaine récolte. Vendredi, par conséquent, l'opposition attendra du Gouvernement l'exposé d'un programme propre à améliorer une situation qui est si mauvaise depuis deux ans.

Nous discuterons ensemble la question des pipe-lines. Il est évident, il me semble, pour quiconque a étudié la situation, qu'il y a très peu d'espoir que la Commission fédérale de l'énergie des États-Unis acquiesce à la demande de la *Trans-Canada Pipe Lines* pour la date-limite du 30 avril.

Aux États-Unis, des forces considérables sont liguées contre la demande de la Trans-Canada, et elles peuvent recourir aux procédés dilatoires que permet le cours normal de la justice pour retarder jusqu'à deux ans l'approbation de la demande. Il semble certain qu'on fera jouer contre la demande de la *Trans-Canada* les procédés utilisés dans le cours normal de la justice. Vers la fin d'avril, nous apprendrons finalement que le Gouvernement n'a pas d'autre plan que le plan trans-canadien actuel. Nous allons encore voir le Gouvernement patauger dans le bourbier d'incertitude et d'indécision où il se débat depuis quelques mois à l'égard de tant de ses délibérations et de ses interventions.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je traiterai de quelques questions discutées au cours des élections complémentaires. Une des questions qui intéressaient au plus haut point la population de Spadina, à ce moment-là, était celle de l'immigration. Je me suis entretenu avec bon nombre des habitants de cette circonscription qui sont venus au Canada il y a très longtemps. Ils s'y sont établis, ont été naturalisés, ont acquis une place dans les affaires ou les professions, bref, sont devenus d'excellents citoyens de notre pays. Or ils m'ont dit qu'ils avaient récemment demandé au Gouvernement l'autorisation de faire venir dans notre pays de leurs parents ou de leurs amis. Ils offraient des garanties, tant financières que sous forme d'emploi, mais il leur est souvent arrivé de se voir éconduits sans explication. Il n'y a rien qui rende aussi furieux des gens qui ont le sentiment d'avoir au moins droit à une explication, qu'une décision gouvernementale comme celle-là. Ces gens sont violemment réfractaires à un programme officiel vraisemblablement dépourvu de direction et de principes et dont l'application ne semble dépendre que du caprice des fonctionnaires. Ils ne sauraient souffrir l'arrogance d'un gouvernement qui semble avoir oublié qu'il a été élu pour servir le peuple, mais non pas pour régner sur lui.

Le résultat des élections, ce soir-là, a bien étonné le Gouvernement, une majorité de 9,000 reçue à peine deux ans auparavant,—et c'était même davantage si on songe qu'en 1953 le candidat libéral avait reçu deux fois et demi autant de voix que le conservateur, soit 15,000 contre 6,000,—s'étant transformée en majorité conservatrice.

Cette fois, nous avons remporté la victoire avec une majorité très rassurante. Si ce résultat a étonné le Gouvernement, celui-ci ferait bien de consulter les gens des régions comme celle de Spadina et leur demander pourquoi ils réprouvent son attitude arrogante à l'égard de la population du Canada.

Dans la circonscription de Restigouche-Madawaska, deux questions très importantes ont été cause de la nouvelle défaite renversante que le Gouvernement a subie dans cette élection complémentaire. Tout d'abord, la population du Nouveau-Brunswick a de très fortes opinions sur la production d'énergie. Elle a besoin d'énergie, comme la plupart des provinces du pays; mais elle, surtout, en a besoin, parce qu'elle ne possède presque pas d'industries manufacturières, et qu'il lui en faut. L'énergie électrique lui est nécessaire pour attirer des industries. Le Nouveau-Brunswick a un pressant besoin d'énergie électrique, non seulement pour attirer des

industries, mais aussi pour être en mesure de transformer les nouveaux minerais dont on trouve des dépôts tous les jours dans cette région.

Après dix-sept ans de tergiversations de la part d'un gouvernement libéral, un gouvernement conservateur était formé en 1952 et le premier ministre Hugh John Flemming s'attaquait à la tâche de procurer au Nouveau-Brunswick l'énergie électrique qu'on lui refusait depuis si longtemps. Il demanda l'aide du gouvernement d'Ottawa sous une forme seulement, qui consistait à garantir ses émissions d'obligations aux fins d'aménagement pour la production d'énergie afin qu'il puisse obtenir à faible taux d'intérêt les capitaux nécessaires à la mise en marche de son projet.

Il n'en aurait rien coûté au gouvernement fédéral; le contribuable n'aurait pas eu à verser un sou de plus à la trésorerie fédérale. Tout ce qu'il fallait, c'était la confiance du gouvernement fédéral dans la province du Nouveau-Brunswick, qui voulait développer son énergie hydro-électrique afin d'attirer des industries chez elle, de fondre son minerai et, d'une façon générale, d'améliorer son économie. Mais le Gouvernement a refusé carrément la demande de la province, tout comme il a refusé les demandes répétées de la Saskatchewan en vue d'une aide à l'aménagement, sur le bras sud de la Saskatchewan, du barrage dont elle a tellement besoin et qui lui serait tellement utile, ce barrage qui lui assurerait l'irrigation et l'énergie hydro-électrique dont elle a un si pressant besoin pour attirer les industries chez elle.

La population du Nouveau-Brunswick a été irritée de l'attitude du Gouvernement. Elle a manifesté son irritation de façon non équivoque le jour de l'élection, alors qu'elle a transformé une majorité libérale de 6,000 voix en une majorité conservatrice de 2,200 voix.

Un autre sujet de vif mécontentement, bien compréhensible, pour la population du Nouveau-Brunswick a été le programme du Gouvernement quant à la vente des pommes de terre; l'absence de programme serait plus juste. Les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick se heurtent à un droit élevé quand ils veulent vendre leur produit aux États-Unis, tandis que le Canada n'impose aucun droit à l'importation des pommes de terre américaines. Ces pommes de terre sont importées en franchise des États-Unis. On les expédie ensuite du Nouveau-Brunswick par chemin de fer (elles jouissent alors du tarif-marchandises préférentiel accordé aux provinces Maritimes) et on les vend, par exemple, à Toronto et à Montréal, où elles concurrencent les pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard.

Les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard voudraient simplement obtenir, aux États-Unis, les mêmes avantages que les producteurs américains obtiennent ici au Canada. Mais le Gouvernement refuse de demander au gouvernement américain ce qui n'est en somme qu'un marché juste et équitable. Le Gouvernement devrait demander aux États-Unis d'accorder à nos producteurs de pommes de terre le même traitement que nous accordons aux leurs; mais il est tellement habitué à être servile auprès du gouvernement américain qu'il n'a pas le courage de demander cela. Voilà pourquoi nos producteurs sont tellement désavantagés par rapport à ceux des États-Unis. Oui, voilà bien pourquoi les Canadiens éprouvent de plus en plus de ressentiment envers ce Gouvernement dictatorial et arrogant. Si les revers qu'a essuyés le Gouvernement aux élections complémentaires ne l'a pas convaincu qu'il devrait tenir compte un peu plus des désirs de la population et se préoccuper un peu moins de l'idée qu'il se fait de la façon dont il faut traiter le peuple, eh bien il devrait examiner les résultats des trois derniers sondages Gallup, qui indiquent la marche des partis politiques fédéraux au pays.

Un sondage Gallup n'est pas une chose indigne d'attention. En effet, lors des dernières élections générales, le sondage Gallup s'est révélé d'une surprenante exactitude dans la prévision des résultats. Dans tous les cas, l'écart n'a pas été de plus de 2 p. 100 et, dans la plupart des cas, de plus de 1 p. 100. Donc, il faut prendre ces sondages très au sérieux.

Depuis six mois, il y a eu trois sondages Gallup de l'opinion. Partout dans le pays, les enquêteurs Gallup ont demandé à des gens: "Si une élection avait lieu aujourd'hui, au candidat de quel parti accorderiez-vous votre suffrage?"

Le très hon. M. Howe: Quelle a été la réponse à cette question?

M. Hees: Je suis justement en train de le dire. Ces trois sondages successifs ont indiqué qu'en six mois à peine le parti libéral a perdu 5 p. 100, ou 10 p. 100 de sa force antérieure.

Le très hon. M. Howe: Quelle est sa force?

M. Hees: Votre force actuelle est de 46 p. 100; il y a à peine six mois, elle était de 51 p. 100.

Le très hon. M. Howe: Quelle est la vôtre?

M. Hees: Notre force est passée de 26 à 32 p. 100, un gain de 6 p. 100, soit une amélioration de 23 p. 100 au cours des six mois.

M. Dickey: Une politique de pénurie systématique!

Le très hon. M. Howe: Une course très serrée.

M. Hees: Ce qui donne tant de signification à ces chiffres, monsieur l'Orateur...,—et nous aimons voir le ministre du Commerce ne tenir aucun compte de faits comme ceux-là, car c'est ainsi qu'un gouvernement peut se trouver très facilement dépouillé de ses pouvoirs après une élection générale...

M. Dickey: Merci pour l'avis.

M. Hees: Ce qui donne donc tant de signification à ces chiffres, c'est qu'il est fort rare de voir les gens changer d'allégeance politique au cours d'une période de grande prospérité, car il n'y a aucun doute que nous traversons maintenant une période de grande prospérité.

Des voix: Très bien.

M. Hees: Ce n'est d'ailleurs pas grâce à l'activité du Gouvernement, mais simplement à la suite de l'effort et de l'ingéniosité du peuple canadien, et en dépit du fait que les principes suivis par le Gouvernement ne sont guère de nature à établir un niveau élevé de revenus.

Dans les périodes prospères, je le répète, il est curieux de voir changer de camp politique. La plupart des gens diront à ces moments-là: "Ma foi, j'ai un bon emploi, de sorte que je n'ai pas à me préoccuper de ce que le Gouvernement fait."

Au cours d'une période comme celle-ci, lorsque les gens portent une grande attention aux actes du Gouvernement et expriment leur opinion avec intérêt et d'une façon bien précise au cours d'élections complémentaires et d'enquêtes Gallup, tout homme politique sensé en tient compte. On constate cependant que le parti libéral ne tient aucun compte de ces chiffres, car il est au pouvoir depuis longtemps et il croit avec son arrogance habituelle qu'il restera au pouvoir encore bien longtemps. Je puis cependant lui dire que ces chiffres démontrent que la population du Canada commence à en avoir assez de ce gouvernement libéral, fatigué et arrogant, qui est ici depuis trop longtemps, et qu'elle s'apprête à faire un changement.

Je voudrais maintenant me reporter brièvement aux paroles que prononçaient la semaine dernière à Montréal le président de la *Canadian Pulp and Paper Association*, M. R. M. Fowler, lorsqu'il a témoigné devant la Commission Gordon. Au cours de sa déposition, il a déclaré qu'à son avis il serait préférable que le Canada reste un scieur de bois et un porteur d'eau plutôt que de s'occuper activement, comme il le disait, de faire la lessive de tout le monde. Je pense que cette façon de s'exprimer de la part d'un homme qui occupe une place aussi importante dans l'industrie a étonné la plupart des Canadiens. Lorsqu'on réfléchit un peu à la situation, il n'est peut-être pas trop étonnant que M. Fowler s'exprime ainsi, car le Gouvernement l'a récemment nommé pour diriger une de ses commissions royales. En s'exprimant ainsi, il répétait tout simplement l'opinion du Gouvernement qui a indiqué très clairement au cours des dernières années qu'à son avis il est préférable que le Canada reste le serviteur des autres.

En examinant la déclaration de M. Fowler, nous pourrons peut-être comprendre pourquoi le Gouvernement adopte une ligne de conduite si peu clairvoyante. C'est pourquoi j'ai voulu analyser pendant quelques minutes sa déclaration afin de savoir si nous pouvons en tirer un sens. Selon M. Fowler, il serait préférable que le Canada ait une population moins nombreuse et qu'elle travaille surtout dans les industries primaires, plutôt que d'avoir une grande population qui s'occuperait activement, comme il l'a dit, de faire la lessive de tout le monde. M. Fowler est évidemment d'avis qu'il faut éviter à tout prix de confier aux ouvriers canadiens la tâche de fabriquer des produits finis, en utilisant des matières premières canadiennes, en travaillant dans des établissements canadiens et en nous faisant bénéfier de l'embauchage et de la richesse supplémentaires que nous assurerait la transformation chez nous de nos propres matières premières.

Il préférerait sans doute que nous continuions d'expédier la plus grande partie de nos matières premières en dehors du pays à l'état brut, afin d'assurer des emplois aux ouvriers des autres pays, pour ensuite les racheter sous forme de produits finis pour l'usage des Canadiens. C'est malheureusement là un genre de raisonnement qui se rapproche de celui du Gouvernement. C'est ce qui explique pourquoi l'expansion industrielle du Canada n'a pas été aussi rapide qu'elle aurait dû ou pu l'être.

Aucune personne sensée ne soutiendrait un seul instant que nous ne devons pas vendre à d'autres pays les produits primaires que nous ne pouvons nous-mêmes transformer. La vente de produits primaires à d'autres pays nous est une source précieuse de richesse et de travail. Mais ce qu'il faudrait au pays c'est que le Gouvernement favorise l'expansion d'industries secondaires, de façon qu'en plus de vendre à l'extérieur nos produits primaires, nous puissions aussi bénéficier du travail

et de la richesse supplémentaires qui découleraient de la transformation au Canada même d'une plus grande partie de nos matières premières.

Si j'en juge par les remarques de M. Fowler au sujet de la lessive de tout le monde, il semble évidemment croire que toute fabrication supplémentaire au Canada devrait être restreinte à la production de marchandises destinées au seul marché canadien. La plupart des nations industrielles tirent un revenu et du travail supplémentaires de la fabrication de marchandises aux fins de l'exportation, en plus de celles dont elles ont elles-mêmes besoin. Rien ne devrait empêcher les ouvriers canadiens qui travaillent dans des usines canadiennes à la transformation de matières premières canadiennes de soutenir avec succès la concurrence d'autres pays sur les marchés du monde. Nous avons tout ce qu'il faut au Canada pour assurer à notre pays un immense essor industriel. De fait, nous sommes beaucoup mieux pourvus que plusieurs de nos concurrents qui pourtant peuvent s'assurer une place sur le marché mondial.

Jetons un coup d'œil sur nos ressources. Tout d'abord, nous pouvons produire assez de vivres pour nourrir plusieurs fois notre chiffre de population. Deuxièmement, nous avons des réserves presque illimitées de bois et de minerai de fer, deux produits essentiels à tout essor industriel. Nous avons d'énormes ressources d'énergie; ressources hydro-électriques, houille, pétrole, gaz et uranium. Nous sommes très richement pourvus en nickel, en cuivre, en plomb, en zinc; nous possédons, en un mot, presque tous les métaux dont se sert l'industrie. Nous avons aussi des capitaux et nous avons prouvé que nous pouvons en attirer de l'extérieur. Nous avons les spécialistes qu'il faut pour diriger une importante expansion industrielle. Il nous faut cependant nous rendre compte d'un fait. Si nous voulons produire davantage, nous devons évidemment être en mesure de vendre davantage. Nous n'y réussirons que si nous pouvons nous gagner de nouveaux clients en offrant des produits plus attrayants ou en abaissant nos prix, ou encore en combinant l'une et l'autre méthodes.

Pour améliorer la présentation de nos produits et pour abaisser nos prix, nous pourrions suivre l'exemple excellent de la Grande-Bretagne et des États-Unis et mettre en œuvre des programmes beaucoup plus importants de recherche industrielle. Ces programmes visent à mettre au point des produits plus attrayants et des méthodes plus efficaces de production; les deux pays en ont retiré d'intéressants dividendes sous forme de chiffres de ventes plus élevés.

Un autre moyen d'accroître les ventes serait d'abaisser le prix, en diminuant les impôts élevés que nous exigeons actuellement sur nos denrées, prix qui excluent du marché beaucoup de nos produits. Il y a longtemps, à mon avis, qu'on aurait dû examiner à fond les possibilités de conquérir de nouveaux marchés par une diminution des taxes qui se traduirait par un abaissement des prix. En vue d'examiner tous les moyens possibles de conquérir de nouveaux marchés au moyen de produits plus attrayants et de prix moins élevés, le Gouvernement devrait établir aussitôt que possible un comité de la Chambre possédant l'autorité nécessaire pour convoquer les chefs industriels et ouvriers, les économistes et d'autres spécialistes en vue de l'étude de trois éléments.

Ce comité pourrait d'abord déterminer ce que nous pouvons raisonnablement attendre de la mise au point de nouveaux produits et de meilleures méthodes de production grâce à un programme de recherches plus étendu. Deuxièmement, il pourrait examiner et étudier à fond notre programme fiscal en tant qu'il se rapporte à l'industrie et considérer toute proposition qui pourrait lui être soumise.

On peut se renseigner sur les résultats obtenus par d'autres pays grâce à de vastes programmes de recherche. Il n'y a pas de difficulté de ce côté. Je suis convaincu que les mémoires qui seraient soumis au comité persuaderaient le Gouvernement que toute perte initiale de revenu attribuable à un abaissement des impôts serait rapidement compensée par le revenu supplémentaire que rapporterait une production plus forte rendue possible par une réduction des prix. Si notre production augmentait rapidement,—c'est ce qui arriverait, je crois,—les impôts supplémentaires que prélèverait le Gouvernement représenteraient un nouveau revenu; en outre, des milliers de travailleurs, à qui un programme de cette nature assurerait du travail, paieraient une plus forte somme sous forme d'impôt sur le revenu.

Je suis sûr qu'on soumettra une foule d'autres propositions au comité afin d'améliorer la situation née de la concurrence. Une étude approfondie de ces observations fournirait au Gouvernement les renseignements dont il a besoin pour encourager un vif essor de l'industrie en notre pays. Si l'on crée un bon climat économique grâce à des mesures sensées et prévoyantes du Gouvernement, cela encouragera la formation de nouvelles industries et l'expansion de celles qui existent déjà. Par suite, bien des milliers d'autres Canadiens obtiendront des emplois de plus

en plus rémunérateurs. Par voie de conséquence aussi, on dépendra moins de la création des produits primaires, et l'économie s'en trouvera plus stable. De même, cela permettra d'accroître les mesures de sécurité sociale par l'augmentation de leurs sources de financement. Il en résultera un abaissement des impôts, car l'assiette fiscale ne cessera de s'élargir, en raison d'un rapide essor démographique. Bref, le pays se développera au maximum.

Pour ces motifs, j'engage le Gouvernement à instituer au plus tôt un comité de la Chambre, en vue d'étudier cette question capitale, puis à présenter des mesures qui encourageront la création de nouvelles industries, l'essor de celles qui existent déjà, la mise en valeur du pays en proportion de nos vastes ressources de matières premières, d'énergie, de connaissances techniques, de main-d'œuvre et de capitaux.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai aussi l'honneur, après ceux qui m'ont précédé, d'offrir mes sincères félicitations aux proposeurs de l'Adresse en réponse au discours du trône. L'honorable représentante de Timiskaming (M^me^ Shipley) conviendra que nous ne pourrions lui faire de plus beau compliment qu'en lui disant que, fidèle à notre attente, elle pense, agit et s'exprime en véritable citoyenne du Nord. En écoutant l'honorable député de Bellechasse (M. Laflamme) prononcer son discours avec compétence et sang-froid, je me rappelais, par contraste, l'état de tension nerveuse qui avait été le mien en pareille occasion.

Ma participation au débat ne vise qu'un seul et unique but. Depuis quelque temps déjà, nous recevons de parents qu'inquiète la vague de délits contre les mœurs de nombreuses lettres qui révèlent un malentendu au sujet des sanctions pénales applicables à ces délits. Je suis reconnaissant à l'honorable représentante d'York-Humber (M^lle^ Aitken) d'avoir exprimé la sympathie que j'éprouve à l'endroit de tous ceux qui ont écrit ces lettres ainsi qu'à l'égard des parents inquiets de la situation actuelle. Moi aussi, j'ai des enfants; c'est pourquoi je suis sensible non seulement à leurs inquiétudes mais à celles que j'éprouve moi-même en tant que père.

Dans notre famille nous avons mis nos enfants en garde contre le danger qu'il y a pour eux de s'occuper d'étrangers, longtemps avant de pouvoir leur expliquer ce qu'ils pourraient avoir à redouter de la part de ces étrangers.

Toutefois, lorsque nous constatons que cette méconnaissance générale de la loi au sujet des délits sexuels est partagée non seulement par le public en général mais aussi par des membres de la Chambre des communes et par certains des meilleurs rédacteurs du pays, je pense que l'intérêt public exige nettement que nous précisions ce qu'est la loi à l'heure actuelle. Peut-être aurions-nous dû le faire avant aujourd'hui.

Un des meilleurs éditoriaux que j'aie lus sur le sujet est celui que le *Globe and Mail* a publié le 12 janvier 1956. A bien des égards, c'est un exposé admirable. Voici comment il débute:

> Une nouvelle vague de délits contre les mœurs, dont certains ont été commis sur de jeunes enfants, inquiète de nouveau le public. Le problème est complexe et aucune méthode tout à fait satisfaisante n'a encore été trouvée pour le résoudre. Il y a encore beaucoup à apprendre sur les aspects psychologiques de la perversion sexuelle et même les spécialistes bien versés en la matière sont portés à la prudence au sujet des remèdes à prescrire.

Voilà, je pense, une entrée en matière intelligente et à laquelle souscrivent, sans doute, la plupart des gens réfléchis. L'éditorial ajoute:

> Néanmoins, il devient évident qu'il faudra prendre des mesures, et les autorités se doivent d'aborder la question plus sérieusement.
>
> Le Gouvernement...

D'après le contexte, il est clair que le gouvernement en question est le gouvernement fédéral.

> ...n'est pas sans reconnaître son devoir. Aussi une commission royale étudie-t-elle le problème en vue de formuler des vœux concernant une manière juridique plus efficace de traiter la question. A la suite d'un déclenchement semblable de délits contre les mœurs, qui ont révolté l'opinion publique il y a sept ou huit ans, le Parlement a raffermi la loi relativement à la "détention préventive" de divers genres de criminels inculpés d'attentats aux mœurs.

Voilà une autre déclaration bien exacte et au point. La loi actuellement en vigueur est contenue dans le Code criminel refondu. Les députés se rappelleront que les dispositions relatives aux délits contre les mœurs, contenues dans le Code refondu, rétablissent presque mot à mot la mesure législative que le Gouvernement a présentée en 1948 afin de régler cette même question.

On prétend, sinon toujours ouvertement, du moins parfois à mots couverts, que la loi n'est pas assez sévère, mais j'aimerais énumérer les sanctions prévues pour divers délits contre les mœurs. Ce sont toutes des peines maximums, naturellement, et le juge ou le magistrat qui entend la cause peut infliger une peine plus légère si les circonstances lui semblent le justifier.

Viol: emprisonnement à perpétuité et peine du fouet.

Tentative de viol: dix ans de prison et peine du fouet.

Connaissance charnelle, c'est-à-dire le commerce sexuel avec une jeune fille de

moins de 14 ans: emprisonnement à perpétuité et peine du fouet.

Attentat à la pudeur d'une personne du sexe féminin: cinq ans de prison et peine du fouet.

Inceste: 14 ans de prison, et, pour les hommes, peine du fouet.

Bestialité: 14 ans de prison.

Attentat à la pudeur d'une personne du sexe masculin: 10 ans de prison et peine du fouet.

Actes de grossière indécence: cinq ans de prison.

Curiosité indiscrète: six mois de prison, ou $500 d'amende, ou les deux.

Il m'a été agréable, vraiment, d'entendre l'honorable député d'Hamilton-Sud (M. Reinke) montrer l'autre jour, dans un discours que je considère comme un chef-d'œuvre des discours prononcés par un profane sur une question juridique, qu'il appréciait la présence de cette disposition dans le nouveau Code refondu. Les membres du comité qui a étudié ce point se rappelleront que, lorsqu'ils ont discuté ce point, certains se sont gaussés de l'idée de créer des délits de cette nature.

Les personnes qui ont déjà été trouvées coupables de graves attentats aux mœurs, et qui sont prises à flâner ou à vagabonder dans une cour d'école ou à proximité, rien qu'à flâner ou à vagabonder, sur un terrain de jeu, dans un jardin public ou sur une plage: six mois de prison ou une amende de $500, ou les deux.

Si on songe à ces peines maxima, on ne saurait prétendre que le tribunal soit dépourvu du droit d'imposer des châtiments vraiment sévères et propres à faire réfléchir.

Mais ce n'est pas tout. L'honorable député d'York-Humber disait hier qu'il faudrait modifier une partie de notre Code pénal afin de prévoir la détention des délinquants, voire des suspects, à perpétuité, qu'ils aient été emprisonnés pour des crimes quelconques ou qu'ils soient en traitement psychiatrique. On ne saurait conclure qu'une chose de ce propos et c'est que notre code ne comporte pas actuellement de dispositions en ce sens. Or c'est tout à fait inexact, même si c'est là une impression qu'ont bien des rédacteurs et le public en général. Regardons la partie 21 du nouveau code, où il est question de détention préventive dans le cas des criminels invétérés comme dans celui des psychopathes érotiques à tendances criminelles. Voici l'article 661.

Lorsqu'un accusé est déclaré coupable...

Suit la liste des divers délits contre les mœurs, dont j'ai parlé. Et ensuite:

...la cour peut, sur demande, avant de prononcer sentence, entendre des témoignages sur la question de savoir si le délinquant est atteint de psychopathie sexuelle criminelle.

...c'est, en fait, le paragraphe que je viens de lire...

...la cour peut entendre les témoignages qu'elle estime nécessaires, mais elle doit entendre les témoignages d'au moins deux psychiatres, dont l'un doit être nommé par le procureur général.

Le procureur général dont il est question dans ce paragraphe n'est pas le procureur général du Canada, mais celui du gouvernement qui, en vertu de notre constitution, est chargé de l'application de la loi et de l'administration de la justice, soit, le gouvernement provincial. Le procureur général dont il s'agit dans ce paragraphe est le procureur général de la province.

(3) Lorsque la cour juge que l'accusé est atteint de psychopathie sexuelle criminelle, elle doit, nonobstant les dispositions de la présente loi ou de toute autre loi du Parlement du Canada, lui imposer au moins deux ans d'emprisonnement pour l'infraction dont il a été déclaré coupable et,...

Je signale en particulier ce qui suit à l'attention de l'honorable député d'York-Humber.

...en plus, imposer une sentence de détention préventive.

D'après le paragraphe c) de l'article 659, qui constitue l'interprétation de cette partie, "détention préventive" désigne la détention dans un pénitencier pour une période indéterminée. Dans ce contexte, "période indéterminée" signifie, à toutes fins utiles, une condamnation à vie, sous réserve de libération conditionnelle par le ministre de la Justice.

En face de ces dispositions, je ne pense pas que personne puisse craindre, comme le craignent apparemment un si grand nombre de Canadiens, qu'il n'existe aucun moyen de mettre à l'ombre de façon permanente les individus atteints de psychopathie sexuelle criminelle. Certains diront peut-être que la charge de la preuve incombe à la Couronne en pareil cas et qu'il serait difficile de prouver que l'accusé est atteint de psychopathie sexuelle criminelle. Cependant, la définition d'un individu atteint de cette sorte de psychopathie me semble assez claire. Je cite:

"atteint de psychopathie sexuelle criminelle" désigne un individu qui, d'après son inconduite en matière sexuelle, a manifesté une impuissance à maîtriser ses impulsions sexuelles et qui, en conséquence, est susceptible de s'attaquer, ou d'infliger autrement une blessure, une douleur ou un autre mal, à toute personne...

A ceux qui s'interrogent sur la possibilité d'appliquer cet article, je dirai que nos pénitenciers renferment actuellement au moins 20 individus atteints de psychopathie sexuelle

criminelle qui y ont été conduits parce que les autorités provinciales chargées de l'administration de la justice ont invoqué ces articles pour les faire ainsi emprisonner pour une période indéterminée. J'ignore combien d'autres demandes ont été formulées qui aient été refusées. Comme ces questions relèvent exclusivement des autorités provinciales, nous ne sommes pas renseignés sur tout ce que tentent celles-ci jusqu'à ce qu'une condamnation soit prononcée et que l'individu atteint de psychopathie sexuelle criminelle nous soit confié, avec les documents nécessaires à son incarcération dans un de nos pénitenciers.

Quand je mentionne le chiffre 20, ce qui n'est pas un grand nombre, réparti sur une période de huit ans, qu'il soit bien compris que je ne laisse nullement entendre par là que je critique de quelque façon les autorités provinciales. Tout esprit juste admettra assurément que seulement ceux qui connaissent les circonstances entourant chaque cas aussi bien que le procureur de la Couronne sont vraiment en mesure de critiquer équitablement ce qu'il fait ou de se demander s'il a raison ou non de réclamer ou de ne pas réclamer qu'un accusé soit condamné pour une période indéterminée. Que ces détenus se trouvent actuellement au pénitencier aux termes de la loi en question, cela constitue en soi une réponse passablement concluante à la question de savoir si, la loi étant invoquée à bon escient, elle permet ou non d'incarcérer ces prévenus d'une façon assez permanente.

Le fait est qu'il s'agit ici d'une question au sujet de laquelle, c'est la conviction de ceux qui l'ont étudiée le plus soigneusement, il est énormément difficile d'en venir à une conclusion définitive. Au cours de son discours, l'autre jour, le député d'Hamilton-Sud a cité les paroles d'un homme que je respecte et admire beaucoup, le procureur général de l'Ontario, l'honorable Kelso Roberts, c.r., qui a dit:

> Ces crimes nous préoccupent et nous étudions le problème; toutefois, nous devons agir lentement. Je sympathise avec les gens que révoltent les voies de fait commises dernièrement sur des enfants.
>
> Nous ne pouvons pas cependant interner indifféremment tous les pervers sexuels. Nous ne sommes pas derrière le rideau de fer. Nous devons essayer de comprendre chaque problème en particulier.

Nous partageons son avis, et celui d'autres personnes, du rédacteur du *Globe and Mail,* par exemple, qui a également déclaré la question très difficile à régler. Bien que nous ayons établi en 1948 ce que nous estimons être un code de loi très évolué en ce qui concerne les délits d'ordre sexuel, que nous l'ayons fait étudier pendant trois ans par la commission royale chargée de la codification du Code criminel, et encore examiner par les deux Chambres du Parlement; bien que, durant l'évolution de la mesure adoptée en 1948 et réadoptée définitivement comme une partie du Code criminel refondu qui est entré en vigueur le 1er avril 1955, nous n'avons entendu aucun membre de cette Chambre ou de l'autre critiquer le moins du monde cette mesure touchant les délits d'ordre sexuel; bien que, depuis que cette loi est devenue applicable en 1948, nous n'ayons reçu aucune observation des gouvernements provinciaux signalant l'insuffisance de cette loi ou l'impossibilité de son application, malgré tout cela, et compte tenu de la difficulté inhérente au problème, nous avons chargé une autre commission royale d'enquêter sur l'ensemble de la question sous la direction du juge en chef McRuer, de la province d'Ontario, dans l'espoir qu'il sera possible de mieux élucider un problème aussi difficile.

Ce problème n'est pas particulier au Canada. La chose se produit dans presque tous les pays du monde, en certains plus qu'ailleurs. La situation n'est pas entièrement mauvaise. L'histoire de la musique et de la littérature et des arts rapporte que certains des plus grands chefs-d'œuvres en ces domaines sont l'œuvre de dépravés sexuels auxquels nous sommes grandement redevables de ce qu'ils ont créé et légué à l'humanité.

J'aimerais formuler une critique au sujet d'un autre extrait du même éditorial du *Globe and Mail;* peut-être ne s'attendra-t-on pas à ce que je souscrive aussi entièrement à cette citation que je l'ai fait pour la première dont j'ai donné lecture. Voici l'extrait:

> Il semblerait que des sentences d'une durée indéterminée, se rattachant d'une part à la nécessité d'un traitement prolongé dans la mesure où c'est possible, et de l'autre, à un certain genre d'occupation en détention, comporteraient des avantages nettement marqués.
>
> Actuellement, ces infractions donnent lieu à des condamnations dont la durée est déterminée par la loi.

En d'autres termes, elles sont d'une durée définie.

> Le coupable purge sa sentence en tout ou en partie pour réintégrer ensuite la société et commettre de nouvelles infractions. C'est décourageant pour la police, alarmant pour la société et aucune solution pratique n'est apportée au problème.

A mon avis, monsieur l'Orateur, ce que ces observations donnent à entendre est inexact. Le procureur de la Couronne ou la poursuite dans une province n'ont qu'une seule chose à faire à l'égard de l'accusé: décider à la lumière de la preuve disponible s'ils peuvent établir dans la cause qu'en plus d'avoir commis le crime de viol, disons, le prévenu est psychopathe sexuel à tendance criminelle. Si à la lumière de cette preuve,

le prévenu est accusé de viol et purge ensuite une sentence de cinq ans pour sortir ensuite de prison, ce passage de l'éditorial s'applique dans son cas. Mais si, après que l'inculpé a été convaincu de viol, la poursuite demande au tribunal de le faire examiner pour savoir s'il est atteint de psychopathie sexuelle criminelle et fait comparaître des témoins, spécialistes et autres, afin de prouver qu'il l'est, il en résultera ce que j'ai déjà indiqué. Le condamné recevra une sentence déterminée de deux ans et en plus une sentence indéterminée.

Il y a un autre passage de l'éditorial que j'aimerais commenter; c'est le suivant:

L'absence de cliniques pénitentiaires destinées au traitement de ces délinquants constitue une importante raison pour laquelle les tribunaux hésitent à recourir à cette autorisation. Les sentences d'emprisonnement seules, même si elles empêchent le délinquant de mettre la société en danger, ne sont nullement curatives.

Là encore, l'éditorial me semble errer dans sa présentation des faits; mais j'ai cité des extraits de cet article parce que je crois que, dans l'ensemble, il est excellent et un des meilleurs que j'aie lus. C'est parce qu'un rédacteur qui, écrivant un éditorial aussi judicieux, aussi humain et aussi sensé, nourrit ces fausses idées sur les faits qu'il importe, à mon avis, de consigner au compte rendu les faits authentiques.

Quels sont les faits? Les voici: les gens qui vont aux pénitenciers pour purger ces sentences d'une durée indéterminée,—et aucune libération conditionnelle n'a été accordée à l'un des vingt qui ont été incarcérés; ils sont encore au pénitentier,—ont à leur disposition des psychiatres à temps réduit, sauf au pénitencier Dorchester, qui fournissent des diagnostics et procurent des traitements à ces psychopathes sexuels criminels qui sont incarcérés. On dira peut-être que si ces psychiatres ne dispensent des soins qu'à demi-temps, on ne consacre pas atteints de psychopathie sexuelle criminelle. Nous n'en avons toutefois que 20 dans tous nos pénitenciers, et tous parmi eux ne veulent pas se faire soigner. Les membres de notre comité se rappelleront qu'une fois le Dr Gendreau, qui est commissaire adjoint des pénitenciers et un psychiatre distingué riche de nombreuses années d'expérience, et qui s'occupe en majeure partie de la réalisation de ce programme, nous a dit que l'un des traits caractéristiques de certains de ces psychopathes est qu'ils ne veulent pas admettre qu'il y ait quoi que ce soit d'anormal dans leur comportement. Il a déclaré que s'ils ne sont pas prêts à reconnaître leur état et s'ils ne sont pas prêts à recevoir des soins et à s'y prêter de bonne grâce, le traitement est alors destiné à ne produire aucun effet.

Donc, compte tenu de ceux qui ne veulent pas se faire soigner, nous avons, non pas des cliniques, mais de vastes moyens, pour donner des soins mentaux aux prisonniers psychopathes.

Je tiens donc à rassurer tous nos citoyens que cette terreur obsède et à laquelle j'ai fait allusion; et il suffit de lire les lettres que nous avons reçues pour se rendre compte combien cette terreur peut être aiguë. Je leur affirme de nouveau que le Canada a des lois contre les coupables d'attentat aux mœurs et que ce sont des lois applicables. Mais naturellement, et c'est là à mon sens que réside le point sensible, point sensible auquel il est très difficile de remédier dans certains cas, peu importe en définitive la qualité d'un code criminel. Il faut d'abord que la police arrête le coupable. Elle doit ensuite constituer un dossier contre lui pour prouver qu'il a commis tel délit et qu'il est atteint de psychopathie sexuelle criminelle, avant de pouvoir obtenir un ordre de détention préventive qui le mettra à l'écart pendant une période indéterminée.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, un ou deux aspects du discours que vient de prononcer le ministre de la Justice (M. Garson) exigent quelques observations. Je traiterai d'autres déclarations et d'autres initiatives de l'honorable représentant un peu plus tard au cours de mon discours, en tout cas, mais il convient de relever tout de suite les observations qu'il vient de faire. Aussi, si je me borne à offrir mes très sincères félicitations aux motionnaires (Mme Shipley et M. Laflamme) de l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ose croire qu'ils n'y verront pas un indice de moindre sincérité. Le plus grand compliment que je puisse leur faire est peut-être de traiter sur-le-champ de l'Adresse qui forme l'objet de leur motion.

J'aimerais signaler d'abord, à propos des remarques du ministre de la Justice, que je ne puis me défendre d'un sentiment que j'ai déjà eu en l'écoutant parler et c'est qu'une fois encore et peut-être involontairement le ministre essaie de se réfugier dans sa conviction que tout ce que le Parlement a à faire est d'adopter une loi et que, dès lors, il est dégagé de toute autre responsabilité à ce sujet. Il est d'avis qu'advenant des incidents peu satisfaisants en matière d'application de la loi, nous pouvons nous en laver les mains en disant que l'affaire est de la compétence de la province, étant donné qu'en vertu de notre constitution, l'application de la loi ressortit à la province. A mon avis, monsieur l'Orateur, c'est une façon de se dérober à une responsabilité que le Parlement et le gouvernmeent ne peuvent éviter en matière de lois pénales en général.

Il ne suffit pas de dire que nous avons adopté les articles 659 et 661, dont le ministre a donné lecture. Somme toute, il est toujours possible et, en l'occurrence, j'estime qu'il est plus que possible que les dispositions de la loi elle-même ne soient pas suffisantes. Voilà la raison pour laquelle je regrette que, si souvent, le ministre semble aborder ces questions avec la conviction qu'ayant adopté une loi, nous nous sommes acquittés de notre responsabilité et que le reste incombe maintenant aux provinces. Il me permettra de lui dire qu'en ce qui concerne la perversion sexuelle, eu égard aux observations qu'il vient de faire, il importe de retenir deux choses.

D'abord, soit dit en passant, il y a une rectification à apporter. Une ou deux fois le ministre a donné à entendre que les faits exposés par ceux qui ont déjà pris la parole, ou par l'éditorial en question, n'étaient pas tout à fait exacts. J'aimerais tout de même dire que, selon moi, l'honorable représentante d'York-Humber (Mlle Aitken) et les autres députés qui ont évoqué cette question à la Chambre ont fait œuvre très utile en la signalant au Gouvernement. Le ministre lui-même n'avait pas absolument raison de dire que lorsque nous étions en train d'adopter ici le nouveau code pénal, tant au comité qu'à la Chambre, personne n'a parlé de la perversion sexuelle ni n'a critiqué la loi.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami me permettra peut-être une rectification. J'ai dit que pas un seul député n'avait fait de critiques graves.

M. Fulton: Soit, mais je pense que le ministre a oublié,—il ne l'aurait assurément pas fait s'il y avait réfléchi davantage,— que l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt) avait assez longuement traité la question au moment où nous étions saisis de ces articles-ci.

Cet honorable député avait donné à entendre que, parce que certains événements se produisaient, il y aurait peut-être lieu de désigner une commission royale chargée de déterminer si la loi atteint le but visé et si les méthodes d'application sont suffisantes. Si je me souviens bien, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait appuyé cette proposition. Je n'ai pas eu le temps de vérifier tout cela et je me fie aux déclarations de l'honorable député d'Oxford, qui est assis à côté de moi. Si je ne me trompe pas, le ministre a semblé prendre la situation plutôt à la légère en disant que la loi paraissait suffisante et qu'il ne voyait pas ce qu'une enquête par une commission royale pourrait apporter de plus.

L'hon. M. Garson: L'honorable député veut-il faire croire que le député d'Oxford s'opposait à cette loi?

M. Fulton: Non. L'honorable député d'Oxford a dit qu'il devrait y avoir une enquête immédiate afin de déterminer si la loi atteint son but. A ce moment-là, le ministre a fait peu de frais de la proposition. Néanmoins, si je me souviens bien, à peine quatre ou six semaines plus tard, le ministre se rendait à l'opinion de l'honorable député d'Oxford et annonçait la création d'une commission.

L'autre observation à évoquer sur les propos du ministre, c'est qu'on peut très bien dire que la définition de l'individu atteint de psychopathie sexuelle criminelle donnée à l'article 661 laisse à désirer. C'est à cause de cette définition et de sa portée qu'on s'inquiète beaucoup sur la question de savoir si la loi est suffisante. Le ministre reconnaîtra, j'en suis sûr, que, par définition, une requête en vue d'obtenir qu'un individu soit déclaré perverti sexuellement ne peut être formulée que devant un tribunal si l'accusé a, par suite de son inconduite en matière sexuelle, manifesté une impuissance à maîtriser ses impulsions sexuelles. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour exprimer une opinion et je ne voudrais pas poser à l'autorité sur ces questions, mais il me semble qu'il y a lieu de croire que cette définition n'est pas suffisamment étendue. Elle exige qu'une personne soit coupable d'inconduite en matière sexuelle; en d'autres termes, un individu doit avoir commis plus d'un délit avant d'être reconnu comme perverti.

Je pense que les opinions médicales et psychiatriques sont suffisamment nombreuses pour démontrer qu'un seul délit d'une nature particulière peut suffire, si on y ajoute un examen médical et psychiatrique, à déterminer qu'un individu est perverti sexuellement. Cependant, comme une enquête ne peut être faite en ce moment en vertu des dispositions de la définition, à moins que la mauvaise conduite ne soit bien établie, il y a amplement de raisons de croire qu'il y aurait lieu de modifier la loi. Quoi qu'il en soit, une commission royale étudie la question; espérons que la commission étudiera ce point, comme elle le fera sans doute.

Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui le dernier jour de débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Le Gouvernement doit être heureux que ce débat tire à sa fin, car il sera ainsi délivré des reproches qu'on peut lui adresser pour ses nombreux péchés d'omission et de commission. Comme on a déjà signalé, au cours du débat, un grand nombre de ces faiblesses et omissions du Gouvernement, je ne m'attarderai pas à les répéter. Cependant, le Gouvernement a commis d'au-

tres erreurs dont on n'a pas encore parlé et qui ont des répercussions sur la vie et le bien-être des habitants de tous les coins du Canada. Je voudrais donc m'y arrêter pendant le reste du temps à ma disposition.

Hier l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a exposé à fond et d'une façon efficace le péché dont le Gouvernement se rend si souvent coupable en faisant fi du parlement. Mon collègue a signalé un point sur lequel il convient, je pense, d'insister. Il a dit que les explications fournies par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) étaient loin d'avoir répondu à toutes les questions, car le plus grand nombre sont restées sans réponse. Le ministre n'a pas expliqué à la Chambre comment il se faisait, si les décisions ont été prises à l'échelon du cabinet, que son collègue et lui aient nié pendant près d'une semaine en avoir eu connaissance. Dans ces circonstances, cette dénégation donnait à la Chambre et au pays l'impression qu'aucune expédition d'armes n'avait lieu.

Les explications du ministre ont aussi mécontenté, j'en suis sûr, tous les honorables députés qui s'inquiètent vraiment de la moralité d'une décision par laquelle le Gouvernement profite de l'expédition d'armes à ces deux pays dans une région où existe actuellement une grave tension qui menace le monde entier d'un conflit armé. Je ne puis m'expliquer cette attitude et je suis sûr que la population du Canada ne la comprend pas non plus. De fait, les Canadiens reprocheront énergiquement au Gouvernement d'avoir eu l'audace de se croire justifiable, dans ces circonstances, de profiter de l'expédition d'armes à ces pays.

En jetant un coup d'œil sur la situation actuelle, on se rend compte que, durant sa longue histoire, le gouvernement actuel a fait preuve, sous bien d'autres rapports, de faiblesse, d'instabilité ou d'incertitude; il a manqué d'esprit d'initiative dans presque tous les domaines. En matière de relations fédérales-provinciales, son incertitude et l'absence de tout programme n'ont fait qu'aggraver la situation et que bouleverser le pays. Si on en juge par les déclarations des premiers ministres, la plupart des provinces sont mécontentes de la ligne de conduite arrêtée par le gouvernement fédéral.

Pour ce qui est de l'administration de la justice, la population du Canada s'inquiète beaucoup non seulement des pervertis sexuels dont il a été question il y a un instant, mais aussi de la situation de la Cour suprême et des relations entre ce tribunal et le Gouvernement, relations dont nous avons eu un exemple dans la cause Coffin dont on peut dire, à mon avis, qu'elle a été l'une des plus gâchées et des plus mal dirigées de toute l'histoire de l'administration de la justice au Canada.

On est mécontent et on s'inquiète de l'expédition d'armes au Moyen-Orient; de la faiblesse, des tâtonnements et des contradictions de notre programme agricole; des dénégations qu'on apporte à l'existence d'un excédent de beurre, de la confusion, de l'incertitude et des difficultés qu'entraîne le programme du gouvernement à l'égard de l'expédition des céréales de provende et de l'aide au transport de ces céréales. Il y a contradiction entre l'attitude du ministre de l'Agriculture et celle du ministre du Commerce au sujet de la vente en général.

Au sujet de notre politique d'immigration, nous constatons qu'elle est caractérisée surtout par un manque de réalisme et d'énergie et les programmes administratifs sont marqués d'incertitudes et d'injustices. Le ministère est dirigé par un ministre dont la principale préoccupation n'est pas de remédier aux lacunes devenues évidentes, mais plutôt de chercher des prétextes et des boucs émissaires pour expliquer ses erreurs.

L'exactitude de ce bref aperçu de la situation se vérifie dans le détail, comme je le démontrerai tantôt. C'est le premier ministre, je tiens à le souligner, monsieur l'Orateur, qui doit accepter la responsabilité d'un tel état de choses. C'est lui qui est à la tête du Gouvernement. S'il y a manque de direction, s'il y a confusion, s'il y a contradiction, s'il y a absence d'uniformité dans la politique, le premier ministre doit accepter toute responsabilité à ce sujet.

Ce n'est pas parce que des attaques en matière de politique sont lancées contre tel ou tel ministre que la Chambre ou le pays doivent oublier que la responsabilité à ce sujet incombe, en dernier analyse, à celui qui est à la tête du Gouvernement. Nous avons aujourd'hui le spectacle d'un gouvernement conduit par un groupe d'hommes âgés qui n'ont plus d'énergie, plus d'imagination, plus d'initiative, qui se contrecarrent, qui, de fait, gênent toute initiative de la part des membres plus jeunes du Gouvernement. Comme la discipline de parti est arrêtée par le noyeau dur comme roc du parti,—affirmation que nous tenons de la meilleure source,—ces membres plus jeunes du Gouvernement doivent, impuissants, obéir en silence et s'aligner avec leur parti.

Passons aux points particuliers où se vérifient les reproches d'ordre général que je viens d'adresser au gouvernement en place. A l'appui de ma thèse, je mentionnerai d'abord certaine activité du ministre de la Justice. J'ai déjà eu l'occasion de signaler les tactiques auxquelles il a recours et qui, espère-t-il, devraient apporter des avantages

à son parti, mais qui, si elles réussissaient, ne pourraient être qu'au détriment du pays, les vieilles tactiques libérales qui consistent à diviser, à soulever une partie du pays contre l'autre. Je veux parler ici de ce qu'a dit le ministre à propos des relations fédérales-provinciales et des accords fiscaux qui ont récemment fait l'objet de conférences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Il est intéressant d'examiner ce qu'a dit le ministre de la Justice au Manitoba, à la fin de 1954, alors que, voulant suivre la ligne de conduite qu'il s'était lui-même tracée, il a essayé de diviser l'Ouest de l'Est. Les députés se rappellent qu'il a dit que le parti conservateur et ses dirigeants essayaient de mettre fin aux accords fiscaux. En passant, il a dit que ces accords existaient en vue de favoriser l'Est du Canada. Il a dit que seul le parti libéral pouvait maintenir et perpétuer les accords fiscaux. Il a dit que le parti libéral en avait assuré l'application et qu'il était actuellement le seul parti à la Chambre des communes capable et désireux de les défendre et de les maintenir.

L'hon. M. Garson: Bravo!

M. Fulton: J'entends le ministre applaudir à ses paroles. Bien sûr, les ministres ont tellement l'habitude de se contredire et de se contrecarrer les uns les autres qu'il ne peut reconnaître qu'ils contredisent ce qu'a dit le premier ministre. Voici, à la vérité, ce qu'a fait le ministre de la Justice. Dans un autre discours, prononcé au Manitoba en octobre 1954, il s'est répété. Je ne citerai rien des observations qu'il a faites à cette occasion. Je me contenterai de signaler qu'il a répété que les adversaires des ententes fiscales se trouvaient dans l'Est du Canada et qu'il y allait de l'intérêt des habitants de l'Ouest d'appuyer un Gouvernement voué à perpétuer ces ententes.

Le ministre a dénigré l'attitude et les efforts de ceux qui recommandaient alors la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. Il s'est déclaré opposé à toute proposition de remplacement à l'égard des accords fiscaux et à la convocation d'une conférence fédérale-provinciale où on étudierait les accords fiscaux ou des propositions ou un régime de remplacement. C'est ce qu'il a déclaré dans une intention politique l'automne dernier au Manitoba. Qu'est-il arrivé? Son chef, le premier ministre, a convoqué une conférence fédérale-provinciale. Quelque chose d'extraordinaire s'est passé alors. Le ministre de la Justice a participé à cette conférence, convoquée pour examiner les relations fiscales et trouver une proposition de rechange aux accords fiscaux, en qualité de délégué du gouvernement fédéral.

[M. Fulton.]

Lors de cette conférence, le premier ministre, dont on trouvera les paroles à la page 17 du compte rendu de la conférence, a dit dans son discours d'ouverture: Notre gouvernement libéral (il ne s'est évidemment pas servi de cette expression, il a dit le gouvernement fédéral) n'est pas marié aux accords fiscaux. Voici ce qu'il a déclaré:

> Le gouvernement fédéral n'a jamais soutenu que ces accords apportaient une solution définitive, ou parfaite, ou permanente, aux problèmes de nos relations fiscales. Je pourrais citer, mais je ne prendrai pas le temps de le faire, M. Ilsley, M. Abbott et M. Harris, qui se sont tous prononcés en ce sens, ainsi que mon prédécesseur et moi-même. Nous sommes parfaitement disposés à voir ces accords modifiés, améliorés, ou même remplacés par autre chose, s'il est possible de trouver mieux.

Et il a dit plus loin:

> Nous avons recherché, à Ottawa, divers moyens de modifier nos accords relatifs à la location de domaines fiscaux ou des solutions de remplacement...

Cependant, le ministre d'après lequel il serait impossible de trouver un autre moyen siège encore au cabinet, et quiconque songerait à en trouver et exprimerait cette idée serait un ennemi de la confédération. C'est ce que le ministre de la Justice a dit alors.

Le premier ministre a ajouté:

> ...et nous aurons des avis à échanger avec vous à ce propos.

Établissons un contraste entre cette attitude du premier ministre et une autre déclaration faite à peine un an plus tôt par le ministre de la Justice, s'adressant à un auditoire du Manitoba. Le ministre de la Justice décriait alors les efforts de ceux qui cherchaient à ramener les relations fédérales-provinciales à un niveau raisonnable et à leur assurer de meilleures bases que celles sur lesquelles les accords fiscaux de l'époque reposaient alors. C'est le même ministre de la Justice que nous voyons ici aujourd'hui. Dans sa déclaration nous avons un autre exemple de cette arrogance et de cette complaisance béate du gouvernement libéral dont nous nous plaignons. Voici le texte d'un discours prononcé au Manitoba le 15 octobre 1954. Ces accords fiscaux, a-t-il dit, ont été conçus par le gouvernement et ses conseillers, après une étude qui durait depuis 1941. Il a ensuite ajouté:

> Il semble bien que toutes les autres méthodes qui pourraient éventuellement résoudre le problème actuellement résolu par les accords fiscaux entre les gouvernements fédéral et provinciaux aient déjà été étudiés. On n'a pas besoin d'être sceptique pour se douter qu'un programme proposé en 1954 a déjà été examiné et rejeté au cours des dix-sept années d'études inaugurées en 1937 ou bien a été écarté sans examen, n'ayant pas été jugé digne de retenir l'attention.

C'était le ministre de la Justice qui cherchait à monter les gens contre ceux qui préconisaient la revision ou le remplacement des

accords fiscaux, une autre mesure pourtant si utile et si opportune.

Et voilà le ministre de la Justice qui tente de soulever le pays contre ceux qui favorisent une revision des accords fiscaux, ou quelque autre accord, dont l'opportunité et la nécessité sont si grandes. D'abord, il affirme que ceux qui proposent ces choses sont des ennemis du pays et que c'est une stupidité et une perte de temps d'en parler parce que, en définitive, le présent Gouvernement est au pouvoir depuis 20 ans et que, s'il n'a pas trouvé de meilleure méthode, personne d'autre ne le pourra.

Ensuite, ravalant ses propres paroles et oubliant le principe,—lui, le champion de la fidélité de son parti à ce principe et du refus de son parti d'accepter toute autre chose,—il est aussi aux pieds de son chef à la conférence convoquée pour étudier cette question et entend le premier ministre déclarer que "nous ne sommes pas liés au principe des accords fiscaux. Nous sommes disposés à examiner toute autre proposition que quelqu'un d'autre pourra faire".

Ce n'est pas le seul exemple des méthodes de division et du conflit d'attitude parmi ces ministres, ainsi que des lacunes de leur administration dans le domaine dont est chargé le ministre de la Justice. Je tiens à parler brièvement d'une cause qui a fait l'objet d'une nouvelle dans les journaux d'hier. Il s'agit de la cause de meurtre de Coffin. C'est en pesant tous mes mots que je dis ne pas connaître une seule occasion où un gouvernement s'est écarté de façon aussi délibérée, aussi flagrante, des principes qui devraient régir ses rapports avec la Cour suprême, le plus haut tribunal du pays. Dans le cas qui nous occupe, le Gouvernement a, de propos délibéré, contrecarré l'exercice de la fonction judiciaire de ce tribunal. De plus, il a, ce faisant, placé dans une situation intenable celui qu'il a nommé en dernier lieu à ce tribunal. Celui dont je parle faisait partie du cabinet jusqu'à ces dernières années et c'est lui qui, je pense, a été nommé le dernier à la Cour suprême.

Que s'est-il passé? Une demande d'appel à la Cour suprême du Canada avait été déposée. Ainsi que le prévoient les règlements de ce tribunal, cette demande devait être entendue par un seul juge. Ce juge a entendu cet appel à son titre de membre de ce tribunal et dans l'exercice de ses fonctions. Exerçant sa fonction judiciaire, il a décidé que la demande d'appel devait être rejetée. Puis certaines démarches ont été faites auprès du Gouvernement. Nous n'avons pas à examiner ici si de telles démarches auraient dû être faites. La question est que le ministre de la Justice a bien voulu que, par son intermédiaire, tout le cabinet entrave l'exercice de la fonction judiciaire du tribunal et dise en somme: "La décision du tribunal ne nous revient pas et nous vous demandons de l'examiner de nouveau."

Je signale que le point ici en question n'a rien à voir à l'exercice de la clémence. Si, dans ce cas-là, le cabinet avait voulu exercer la clémence, ou faire réexaminer la cause, d'autres méthodes sont prévues à cette fin. Le droit prévoit les méthodes pertinentes, surtout l'article 596 du Code pénal. En vertu de cet article, le ministre peut, sur une demande de clémence de la Couronne, faite par ou pour une personne qui a été condamnée à la suite de procédures sur un acte d'accusation, prescrire, au moyen d'une ordonnance écrite, un nouveau procès devant une cour qu'il juge appropriée. Voilà comment le ministre aurait pu exercer sa responsabilité; c'était la méthode à suivre, si le cabinet songeait à exercer la clémence. Mais non, le ministre et le cabinet sont intervenus dans l'exercice de la fonction judiciaire de la Cour suprême du Canada et lui ont dit en somme: "Nous n'avons pas confiance dans les capacités juridiques de celui qui a été nommé le dernier à votre tribunal."

C'est une ingérence détestable dans les travaux du tribunal et qui ne peut avoir qu'une conséquence dommageable. Je ne veux rien dire qui soit préjudiciable au tribunal aux yeux du public; le ministre en a déjà assez dit. Cependant, monsieur l'Orateur, je suis certain qu'en persistant à agir ainsi on ne peut manquer de jeter du discrédit sur le tribunal et diminuer son prestige auprès de la population.

Il y a des choses qu'il y a lieu de recommander à ce sujet. De l'aveu général, on se trouvait dans une situation difficile mais ici encore il faut blâmer le ministre d'avoir laissé traînasser l'affaire, provoquant ainsi cette situation. Si la procédure régissant la requête en vue d'un pourvoi est défectueuse, il faudrait la modifier. A la vérité, je proposerais qu'on examine sans délai, sur-le-champ, une proposition de modification stipulant que la cour au complet entende toute requête en vue d'un pourvoi dans une cause entraînant la peine capitale. La modification pourrait même aller jusqu'à stipuler que dans un cas de meurtre le pourvoi sera autorisé automatiquement sur requête.

Je le répète, la règle actuelle plaçait la cour dans une situation difficile; la réponse à la difficulté réside dans une modification de la règle, et non dans une ingérence dans l'exercice des fonctions judiciaires de la cour, comme celle qui s'est produite dans cette cause.

J'aborderai maintenant un ou deux domaines où l'on retrouvera cet aspect d'inaptitude et d'ommission de la part du Gouvernement. Je parlerai d'abord des programmes agricoles. Nous avons affaire ici au ministre de l'Agriculture et il est plutôt difficile d'extraire une déclaration de principe déterminée et de s'en tenir à celle-ci car le ministre est passé maître de la double entente; il affirme d'abord quelque chose puis le rectifie quand on révèle les faiblesses de sa déclaration primitive. Mais son point de vue figure enfin noir sur blanc d'une façon irrécusable, dans le passage où il nie l'existence d'un excédent de beurre au Canada; je parlerai donc de la belle salade qu'il fait avec ce beurre. Le ministre a fait cette dénégation tant à Ottawa qu'au cours d'une réunion dans ma propre région, c'est-à-dire à Vernon, en Colombie-Britannique.

L'hon. M. Rowe: Et à Winnipeg.

M. Fulton: Je crois comprendre qu'il a réitéré cette dénégation récemment à Winnipeg. Cependant, les chiffres déposés à la Chambre l'autre jour indiquent qu'au premier janvier le gouvernement fédéral disposait de 81 millions de livres de beurre.

S'il n'y a pas d'excédent de beurre, je demanderais à la Chambre et au ministre pourquoi le Gouvernement subventionne les pays communistes aux dépens des contribuables canadiens. S'il n'y a pas d'excédent de beurre, pourquoi exécutez-vous ce programme d'écoulement qui aide et réconforte nos ennemis, et non pas nous-mêmes ni nos amis?

Il semble que le programme d'écoulement du Gouvernement,—nous avons eu un autre aspect de ce programme dans l'affaire des armes qui a fait l'objet d'un débat ici,—sera désapprouvé et énergiquement censuré par l'ensemble des Canadiens. J'ai déjà dit que nos gens ne seront pas heureux,—de fait, ils seront loin de l'être,—de ce que le Gouvernement ait placé notre pays en situation de profiter de l'expédition d'armes aux deux côtés; et les arguments hautement moraux, mais spécieux, qu'a fait valoir hier le ministre n'améliorent pas la situation.

J'ai suivi ce qu'il a déclaré. Il a adopté l'attitude suivante: l'égalité, a-t-il dit, entre ces deux pays qui sont sur le point de se sauter à la gorge doit reposer sur un fondement plus solide.

L'hon. M. Pearson: Je ne parlais pas du tout des expéditions d'armes.

M. Fulton: Il parlait de la proposition voulant qu'il se rende en Israël. Il a dit que l'égalité doit reposer sur une base plus solide.

L'hon. M. Pearson: Je parlais des visites aux deux pays.

[M. Fulton.]

M. Fulton: Apparemment, il est d'avis que l'égalité dépend de la vente d'armes à bénéfice aux deux côtés.

L'hon. M. Pearson: Cela n'a rien à voir à la question.

M. Fulton: Puis, en critiquant l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart), comme l'atteste la page 491 des *Débats*, il a dit:

> Toute passion, de part et d'autre, dans cette affaire ne sera vraisemblablement pas utile.

D'après l'attitude du ministre, on supposerait qu'il est d'avis que des expéditions d'armes aux deux côtés aideront. Il constatera, ainsi que vous le savez et que nous le savons, que les Canadiens désapprouvent énergiquement une telle ligne de conduite.

C'est là une digression que j'ai faite dans mes remarques au sujet d'un autre programme d'écoulement d'excédents. Pour revenir à la politique agricole, nous constatons que la vente de nos céréales suscite de la confusion. Je ne parlerai pas de la situation existant dans les Prairies proprement dites, car je ne suis pas aussi versé dans ce domaine que les députés de cette région; mais je sais que mes commettants souffrent de la politique contradictoire que le Gouvernement suit à cet égard. De l'avis de notre parti, on contribuerait à résoudre ce problème si l'on écoulait les céréales de qualité inférieure à titre de provende, afin de faire dans les élévateurs de l'espace pour les céréales de qualité supérieure actuellement emmagasinées dans les fermes. Mon chef a soumis une telle proposition dans son discours; il l'a aussi soumise souvent ailleurs. Le ministre de l'Agriculture s'est dit en faveur d'un tel programme. J'ai sous les yeux le texte du discours qu'il a prononcé à la conférence fédérale-provinciale, tenue à Ottawa le 7 décembre. Il a alors préconisé l'emploi de céréales de provende en Ontario et ailleurs. Le ministre a déclaré:

> Pour vendre les céréales de l'Ouest comme provende à bestiaux, la méthode la moins coûteuse pour eux et pour les cultivateurs de l'Ouest est de faire transporter les céréales des fermes de l'Ouest sur celles de l'Est et d'en nourrir les animaux. Si les règlements de la Commission du blé s'y opposent, prenons-nous en à cet organisme et faisons modifier ses règlements.

Ce sont des paroles hardies, mais qui est mieux placé que le ministre de l'Agriculture pour s'en prendre à la Commission du blé et obtenir un tel résultat? Toutefois, il n'en a rien fait. Donc en décembre 1955 le ministre de l'Agriculture a préconisé que les cultivateurs d'ailleurs utilisent les céréales de basse qualité des prairies pour nourrir leurs bovins; mais, il y a quelques mois seulement, le même ministre a réduit de moitié l'aide au transport des céréales de provende. Par suite, les

cultivateurs de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et des provinces Maritimes ont jugé de plus en plus difficile, voire presque impossible, vu la baisse des cours de leurs bestiaux, de verser le prix majoré des céréales de provende. Pourtant, en raison de la plus forte concurrence à l'égard des bovins de qualité, ils ont besoin plus que jamais de céréales de provende. Voilà donc un nouvel exemple de contradiction, de faiblesse et d'incertitude de la part du Gouvernement, de la part d'un ministre à l'égard des lignes de conduite de son propre ministère.

Je n'aurai pas le temps de passer en revue tous les points faibles du Gouvernement car la liste que j'en ai ici est bien trop longue. Mais je tiens à mettre ceci en relief comme un autre exemple du genre d'explication que le Gouvernement fournit aux cultivateurs et au reste de la population canadienne et de la façon dont il pense, lorsqu'il s'agit de leurs problèmes. Qu'il me soit permis, entre parenthèses, avant de passer à autre chose, de dire que je suis en faveur du rétablissement de la pleine mesure d'assistance pour le transport des céréales de provende pour la ramener au niveau où elle se trouvait avant qu'elle ne fût réduite l'an dernier.

Je voudrais donner à la Chambre un échantillon des opinions du ministre de l'Agriculture sur ces problèmes dont il assume une part de la responsabilité. Il parlait à la conférence fédérale-provinciale de ce qu'on obtiendrait en accordant de l'aide aux cultivateurs des Prairies au moyen de prêts à 5 p. 100, sur leur blé, de la part des banques. "Ils pourront", a dit le ministre de l'Agriculture, "doubler leur argent". Je cite des passages des pages 21 et 22 du texte du discours qu'il a prononcé à la conférence:

> Supposons qu'il ait reçu un prêt de mille dollars. Quand il aura fini de rembourser ce prêt, il aura reçu, non pas mille, mais deux mille, dollars: mille dollars d'emprunt et un autre millier au fur et à mesure de ses livraisons de céréales. Si la durée du prêt est de six mois, et si, d'autre part, il réussit à livrer ses céréales à l'élévateur, six mois plus tard il aura eu le mille dollars qu'il aura emprunté et un autre millier de dollars pour ses livraisons de céréales. A mon avis, il se rendra ainsi au printemps à bien meilleur compte qu'il l'aurait pu de toute autre façon. Il le sait bien.

Mes honorables amis du parti créditiste ont là un converti, sauf que ses théories financières sont encore plus difficiles à saisir que les leurs.

Mon temps est court et longue est la liste des manquements du Gouvernement; je termine donc en disant à la Chambre que le premier ministre doit être tenu et est responsable de ces faiblesses. Or, le gouvernement actuel a tort sur presque tous les points. Il a eu tort à propos des armes à l'Égypte et à Israël. Il a eu tort dans son attitude envers la Chambre. Il a eu tort à propos des excédents de beurre et des prix des produits agricoles. Il a eu tort à propos du blé en général et en ce qui concerne sa ligne de conduite relative aux céréales de provende. Il a eu tort dans l'attitude qu'il a adoptée à l'égard des relations fédérales-provinciales et à l'égard de l'immigration, et il a eu tort dans sa façon d'administrer la justice.

J'estime qu'il n'a plus droit à la confiance de la Chambre, surtout des membres qui la composent actuellement. Il a manifesté un mépris répété de ses responsabilités envers le Parlement,—et pour cette raison plus que pour toutes les autres,—il n'a plus droit à la confiance que l'on avait mise en lui.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Il y a un an, monsieur l'Orateur, les observations que j'ai formulées au cours du débat sur l'Adresse ont amené un grand nombre de députés à prendre la parole à la Chambre. On m'a dit qu'il y a des députés qui ont beaucoup de peine à trouver quelque chose à dire à la Chambre et que, pour cette raison, ils parlent rarement.

Je tiens à dire que, l'an dernier, dans mes observations, je ne m'en suis pris, à aucun moment, à la langue ni à la religion de la majorité de la population de la province de Québec. J'ai toujours eu la plus haute estime pour la langue et pour la religion de la majeure partie de cette population. Des membres de ma propre famille appartiennent à la même religion et je serais certes le dernier à la critiquer. Bon nombre des énoncés qui ont été faits ont dénaturé complètement le sens de mes observations. L'interprétation en a été fausse, même si, comme je l'espère, ce n'était pas intentionnel.

Il me semble étrange que nous en soyons arrivés au Canada à un point où les gens de l'Ouest ne peuvent parler de sujets qui tiennent beaucoup au cœur des gens de l'Est sans que ceux-ci s'énervent au plus haut point. Je veux répondre à une question que m'a alors posée l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Proudfoot) qui, je le regrette, n'est pas en ce moment à son siège. L'honorable député m'a demandé si un Canadien français catholique pourrait être élu dans la circonscription que je représente.

En réponse, je dois dire qu'à ma connaissance personne n'a jamais demandé à un candidat quelle était son origine raciale ni à quelle religion il appartenait. Un des députés les plus distingués de la Colombie-Britannique en cette Chambre est catholique. Un des plus éminents premiers ministres que nous ayons eu en Colombie-Britannique était catholique. Cela devrait suffire à démontrer

que nous ne demandons pas aux gens quelle est leur origine ethnique ni quelle est leur religion avant de leur confier un poste public.

On a aussi fait bien des mentions d'un établissement plutôt étendu de ma circonscription, qui s'appelle Maillardville, où vivent des milliers de Canadiens d'ascendance française qui, il y a bien des années, ont quitté Québec et le Nouveau-Brunswick, estimant pouvoir jouir d'un niveau de vie plus élevé en Colombie-Britannique. Ils se sont rendus dans cette province, s'y trouvent chez eux et y sont heureux. Ils sont acceptés comme d'excellents citoyens, et ils le sont. Au vrai, nous avons peut-être parfois nos petites incompréhensions, mais je puis vous assurer que nous réglerons ces mésententes à l'amiable et non en nous lançant des menaces; tout simplement, nous ne procédons pas de la sorte.

Sans vouloir aucunement créer l'impression que je n'entendais pas dire ce que j'ai déclaré l'an dernier, je veux dire quelques mots en faveur des centaines de milliers de gens qui vivent dans la province de Québec. Cela concerne la question du nouvel hôtel du National-Canadien dans cette province. Nous de Vancouver nous nous formaliserions beaucoup de voir construire à Vancouver un nouvel hôtel auquel on donnerait un nom qui pourrait être étranger pour quelques-uns d'entre nous. Les gens de la province de Québec ont démontré en termes bien clairs qu'ils se sentent atteints par le nom qui a été recommandé pour le nouvel hôtel et je n'ai pas encore entendu d'explication satisfaisante de la part du Gouvernement sur les motifs pour lesquels on ne devrait pas accéder aux désirs manifestes de la population. Je suis sûr que les gens de la Colombie-Britannique, au moins, ne se soucient pas du tout du nom qu'on donnera à l'hôtel situé à Montréal. Pourvu que ce nom satisfasse la population, nous serons contents.

Passons à autre chose. S'il ne s'était pas agi d'affaires si sérieuses, j'aurais bien été tenté de sourire en voyant hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur le point de verser des larmes de crocodile lorsqu'il nous a dit que, si nous avions vendu des armes à tous les pays qui nous en ont demandé, plus de Canadiens auraient eu du travail. C'est bien dommage. Ainsi, sur ce thème, il nous faudra commencer à fabriquer des armes et à les vendre dans le monde entier pour résoudre nos problèmes de chômage.

Ce problème nous touche, et de façon vitale. Nous espérons tous qu'un conflit mondial a pu être évité et pourra l'être aussi loin qu'on puisse prévoir. Il faut toutefois que nous nous résignions à assister à bien des guerres de petite envergure un peu partout dans le monde au cours des années à venir. J'espère que grâce aux Nations Unies nous pourrons les empêcher de se propager au delà de leurs foyers respectifs, mais ces foyers n'en continueront pas moins à exister.

Au Canada, nous possédons les matières premières qui sont le nerf de la guerre, les éléments indispensables à la fabrication des armes. A cause de la seconde guerre mondiale, nous avons développé notre aptitude industrielle à transformer nos matières premières en armes, et bien des gens au Canada se sont mis à craindre fortement que notre pays ne devienne l'arsenal des marchands de mort du monde entier. Nous sommes très inquiets.

Depuis des années, et à juste titre, je crois, nous avons accablé les fabricants d'armes, les accusant, combien de fois, de toutes sortes d'abus. Nous voulons savoir à quoi nous en tenir au sujet de la politique canadienne. Si, comme le prétend le Gouvernement, nous devons fournir des armes aux deux camps, cela ne veut pas dire, j'espère, que nous fournirons des armes aux deux camps, chaque fois qu'il se produira de petites guerres ou de petites révolutions.

J'ai quelques mots à dire du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ici encore, j'ai bien du mal à me définir exactement la politique du Gouvernement. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration honore souvent la Colombie-Britannique de sa visite. Avec quelle finesse ne doit-il pas analyser l'opinion des Canadiens de diverses régions, parce que chaque fois qu'il vient dans notre belle province, il fait des déclarations qui semblent tout à fait gratuites. Sauf erreur, il aurait déclaré, il y a quelques mois, qu'il n'existait pas de distinctions raciales au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Comment le ministre peut-il déclarer pareille chose quand règlements et décrets du conseil qui visent l'immigration permettent les distinctions raciales. Nous ne comprenons pas comment il peut oser dire que les distinctions raciales n'existent pas. Que ne demande-t-il pas aux Canadiens originaires de l'Indonésie s'ils conviennent avec lui qu'il n'existe pas de distinctions raciales. Je l'inviterai également à poser la même question aux fonctionnaires des Antilles.

Il a dit, je l'ai aussi remarqué, que pour aider à maintenir la paix dans le monde le Canada consentait à accepter des réfugiés arabes des régions troublées. Il leur faudrait cependant, a-t-il ajouté, connaître l'anglais ou le français et avoir un métier qu'ils pourraient exercer une fois entrés au pays. Je ne vois pas du tout comment cela peut aider. Le ministre doit certes savoir que, même ceux de ces réfugiés qui pourraient parler

anglais ou français, n'ont aucun métier. Si nous voulons les accepter au Canada, nous devons nous préparer à les former pour leur permettre de jouer un rôle utile sur le plan national.

Je m'inquiète un peu également du filtrage auquel, dit-on, ces immigrants sont soumis. J'ai certaines raisons de croire que le filtrage n'existe que dans l'imagination du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les tendances politiques des immigrants que j'ai rencontrés, et ils sont nombreux, sont tellement diverses que je ne vois pas en quoi consiste le filtrage. A mon avis, il n'écarte pas les communistes. Je prie de nouveau le ministre d'étudier (si le Canada a besoin d'accroître sa population et je conviens qu'il en a besoin) d'étudier, dis-je, l'à-propos de faire entrer des orphelins en masse au Canada. C'est là un programme que pourrait fort bien organiser le personnel du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je lisais l'autre jour que la Grande-Bretagne aimerait avoir sept millions d'habitants de moins qu'elle n'en a actuellement. Aucune des raisons qu'on nous a données jusqu'ici pour expliquer comment il se fait qu'on ne puisse en admettre davantage chez nous ne me paraît très convaincante. Je n'y vois qu'une seule raison et c'est la haine libérale bien connue pour tout ce qui est britannique. Il semble que nous remplacions maintenant notre Union Jack par les pyjamas de l'oncle Louis comme notre drapeau national.

Comme l'honorable député de Kamloops (M. Fulton), je suis d'avis que nous manquons de direction au pays. J'ai assisté à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale en octobre dernier. Je pensais qu'en ouvrant la conférence le premier ministre tracerait la voie à la nation canadienne. Au lieu, lorsqu'il s'est levé il a dit à peu près ceci: l'Est est l'Est et l'Ouest est l'Ouest et le Canada vous appartient; vous êtes libres de vos opinions; il se peut que le noir soit gris, mais je n'en suis pas très certain, peut-être aussi le blanc est-il vert. Puis il a repris son siège.

J'étais fier des dix hommes qui représentaient les provinces canadiennes. A mon avis, chacun d'eux s'est très bien acquitté de son rôle et s'est exprimé avec compétence. Chacun avait des opinions à exprimer et chacun a déclaré qu'il était disposé à écouter les opinions des autres pour en arriver à une entente. Le premier ministre n'a pas donné à la conférence la direction qui s'imposait, mais nous pensions tous qu'il avait agi ainsi délibérément, afin de permettre aux premiers ministres d'exposer leurs opinions et qu'il donnerait ensuite les directives nécessaires pour en arriver à une solution satisfaisante.

Que s'est-il produit? Les négociations et les conférences se sont poursuivies pendant plusieurs jours à huis clos. Les premiers ministres sont rentrés avec l'impression qu'on allait les convoquer de nouveau afin de leur présenter un ou plusieurs projets qui pourraient constituer la base de nouveaux pourparlers ou de nouvelles négociations. Mais que s'est-il passé? Il n'y a eu aucun compromis. Il n'a nullement été question de cet esprit de "le Canada est à vous", mais bien plutôt une lettre parfaitement dure où il était écrit: "Mes enfants, j'écoute vos lamentations depuis assez longtemps. Cette fois, ça y est. Je suis vieux, je suis fatigué et je veux en finir." A quoi ont servi les grandes proclamations au sujet de la conciliation, de l'unité du Canada, de la nécessité d'un accord, d'un plan auquel tout le monde pourrait adhérer, si on met sous les yeux des premiers ministres une lettre péremptoire comme celle-là?

Cet après-midi encore le premier ministre a donné nettement à entendre, s'il ne l'a pas dit clairement, qu'il n'y aurait plus de négociations. Je suis moins fier de la direction donnée au Canada par le premier ministre que de celle qu'assurent à leurs provinces les dix premiers ministres provinciaux. Le défaut de direction se manifeste dans les vacances qui existent actuellement au sein du Cabinet et par le fait que certains des postes les plus importants y sont détenus par des messieurs qui ont déjà un autre portefeuille. J'incline à croire que le premier ministre a peur de nommer des titulaires à ces postes vacants. Tout de même, le ministère des Postes, la plus grosse affaire qui existe au Canada, ne mérite-t-il pas un ministre bien à lui?

N'y a-t-il pas un seul député libéral au Parlement qui ait la compétence pour remplir ce poste? N'y a-t-il aucun membre du cabinet qui puisse être promu à ce poste et laisser ses fonctions moins importantes à quelque député libéral de l'arrière-banc? Je songe à une raison pour laquelle on n'attribuerait peut-être pas des postes de ministres à des députés de Toronto. C'est que les gens de Toronto ont l'étrange habileté d'élire des cécéfistes à étiquette libérale, qui siègent ici comme libéraux.

M. Carrick: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je suis un député de Toronto et j'assure à mon honorable ami que je n'ai rien d'un cécéfiste.

M. Regier: Monsieur l'Orateur, je ne songeais pas en particulier à l'honorable député de Trinity (M. Carrick), mais, puisqu'il a posé la question de privilège, je puis lui assurer qu'il n'est pas de ceux auxquels je songeais. Je songeais à quelques députés de cette ville qui sont un peu plus âgés que lui. Je devine aussi qu'il y a quelque difficulté, parce

que j'ai remarqué l'autre jour que ce ne sont pas tous les députés de Toronto qui ont l'avantage de préparer leurs discours dans l'antichambre du ministre du Commerce. Celui-ci était très inquiet l'autre jour, lorsque l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a interrompu l'honorable député de Trinity pour demander qu'il ne fût pas autorisé à poursuivre la lecture de son discours. Je comprends, par conséquent, quelques-unes des difficultés que le premier ministre rencontre dans cette partie du pays.

De même, je ne comprends pas très bien un bon nombre des discours que les libéraux ont prononcés au cours du présent débat. Il en est au moins une douzaine qui rendraient un assez bon son dans une campagne cécéfiste. Un député libéral a parlé de l'aide fédérale à l'enseignement, ce que nous avons régulièrement offert au pays et ce que les libéraux ont, non moins régulièrement, rejeté à la Chambre. Un autre a parlé du salaire annuel garanti, ce qui répond parfaitement bien à la pensée socialiste et ce à quoi nous souscrivons sans réserve. Cependant, si cette question allait être mise aux voix, le député qui en a parlé se sentirait obligé de se prononcer contre, à cause des désirs de la hiérarchie libérale.

Je pourrais évoquer nombre d'autres questions dont on a parlé. Le parti libéral est comme un revêtement fait de pièces qui ne tiennent plus. Les libéraux cherchent à tâtons le fil et l'aiguille qui leur permettraient de rassembler ces pièces. Ils ne peuvent trouver le fil et ils se piquent partout à l'aiguille. Le parti libéral ne donne aucune direction au Canada, le premier ministre ne donne aucune direction aux Canadiens. Je demande au premier ministre, pour que cela soit en blanc et noir, où est l'intérêt national du Canada. Y a-t-il nation et où est l'intérêt national? Cela doit sûrement exister.

En somme, on récolte ce qu'a semé Mackenzie King au chapitre de l'unité nationale et je plains le premier ministre d'avoir à accepter l'héritage qui lui a été préparé pendant tant d'années.

Voici l'attitude que j'ai observée cette année dans le sud-est du Manitoba: tous acceptent les créditistes, les conservateurs, les cécéfistes, mais pas les libéraux. Nous en avons plein le dos de la situation actuelle, disait-on là-bas.

J'ai été heureux d'entendre le ministre du Travail annoncer qu'on corrigera les bévues faites dans les modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage. Voici comment fonctionne le parti libéral. Quand les chefs ouvriers nous ont fait part du problème, une fois de retour dans nos circonscriptions, j'ai dit que certains versements pourraient être rétroactifs. J'ai dit que, si le Gouvernement admettait qu'il avait commis une bévue, l'État devait alors de l'argent à bien du monde sous forme de prestations d'assurance-chômage.

L'un des présumés chefs ouvriers, qui est membre de la hiérarchie libérale dans la région, a immédiatement vu la situation difficile dans laquelle se trouverait le Gouvernement et il s'est empressé de se porter à sa défense en disant: "Cela ne tiendrait nullement compte de la réalité et ce serait impossible. Imaginons toute la paperasse que cela supposerait." Mais le ministre du Travail n'a-t-il pas annoncé ici aujourd'hui que les versements seront rétroactifs et que les chômeurs toucheront ce à quoi ils ont droit?

Je veux répéter une demande que j'ai déjà formulée. J'engage le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à faire une enquête en vue de déterminer ce que coûterait un programme de sécurité sociale capable d'assurer la sécurité à tous les Canadiens depuis le berceau jusqu'à la tombe, programme que préconise depuis nombre d'années le parti CCF. Nous avons actuellement les allocations familiales, les pensions aux aveugles, les allocations aux mères, les secours directs,—ou, comme on dit parfois, le bien-être social,—les pensions aux personnes handicapées, les allocations aux anciens combattants, les rentes viagères, l'assurance-vie, l'assurance-feu, l'assurance contre la grêle, l'assurance-récolte, l'assurance - automobile, l'assurance-maritime, de même que des subventions à divers secteurs de la population et un régime d'assurance-chômage.

On parle maintenant d'assurance-santé; la prochaine mesure à prendre, à mon avis, serait une police d'assurance pour nous protéger des trop nombreux agents d'assurance. Tout cela doit comporter des frais généraux énormes pour l'administration. Nous avons obtenu des gouvernements conservateurs et libéraux un programme de sécurité sociale qui a été mis en œuvre petit à petit. C'est de propos délibéré que j'ai nommé les conservateurs les premiers parce que la plupart des mesures de sécurité sociale qui figurent dans les statuts du Canada sont dues à l'initiative du parti conservateur et non pas aux libéraux, comme on aime à le dire si souvent. Le programme du parti libéral a toujours consisté en demi-mesures.

Une voix: Quel farceur socialiste!

M. Regier: Je m'efforce d'être aussi bref que possible.

Une voix: Tant mieux.

M. Regier: Cependant, monsieur l'Orateur, je dois lancer cette année un appel aux membres de la Chambre qui représentent la province de Québec. J'estime que le ministre du Commerce trahit l'intérêt national du Canada. De propos délibéré ou autrement, il a

entrepris une vente extraordinaire des intérêts nationaux du Canada aux États-Unis d'Amérique, et, comme l'a dit mon chef dans son premier discours cette année, une fois qu'on a perdu la maîtrise économique on ne peut s'attendre de conserver longtemps la maîtrise politique. Je crois qu'on le fait inconsciemment mais c'est le contraire des programmes du ministre du Commerce. Nous exportons nos matières premières. Nous mangeons notre bien, et notre patrimoine se dissipe.

A Seattle, monsieur l'Orateur, une ménagère peut utiliser du courant électrique produit en Colombie-Britannique, à meilleur marché que ne le peut une ménagère dans ma circonscription. On pourrait en dire bien davantage de nos ressources de pétrole et de gaz. Ce sont les intérêts économiques au sud de notre frontière qu'il faut tenir responsables en bonne partie des ennuis que nous cause notre industrie houillère.

Que l'on sache bien qu'il y a plus de cultivateurs au Canada qui ne font pas de culture de blé qu'il y en a qui en font. Ces cultivateurs souffrent depuis de longues années de l'admiration excessive que nous avons pour la chaîne américaine de production. Il me faut terminer ici, monsieur l'Orateur. Je crois qu'un autre député désire prendre la parole. J'aurais plaisir à condamner l'attitude du parti libéral qui a pris la moitié du temps réservé au débat; mais je ne crois pas, toutefois, que je doive en tenir responsable ce monsieur. Je n'en ferai pas la victime de ma vindicte en épuisant tout mon temps de parole.

Je terminerai par un modeste appel au ministre de la Justice. Sauf erreur, les traitements des fonctionnaires sont en voie de remaniement à l'heure actuelle. Nous avons au Canada des centaines de gardiens de pénitenciers, et je me demande si le ministre sait qu'ils gagnent moins que le fonctionnaire moyen au Canada. Ils reçoivent à peu près la même chose que le facteur, qui distribue le courrier de porte en porte. A mon avis, leur régime de traitement est très désavantageux. La Commission Archambault a recommandé de tenir compte des tâches spéciales qui incombent à ces hommes, et de les reclasser dans une catégorie beaucoup plus élevée. On ne peut ni former des spécialistes en science pénale ni intéresser des hommes à ce genre de travail en les rétribuant d'une façon des plus médiocres en usage au Canada.

J'estime que le cas de ces gardiens mérite qu'on l'étudie et qu'au moment où l'on examinera les traitements, ils obtiennent une augmentation spéciale par rapport aux autres. En outre, il y a eu, l'autre jour, un incendie dans une des guérites qui se trouvent sur les murs du pénitencier de Kingston. Les gens de New-Westminster se plaignent de l'état de choses qui y règne. Dans une ville moderne comme New-Westminster, ces hommes doivent demeurer dans des abris sans salles de toilette. A mon avis, c'est une honte dans une ville qui a le tout-à-l'égout. Il n'y a qu'un petit poêle à charbon et à bois pour les réchauffer. Vu qu'on a presque toutes les installations et les spécialistes nécessaires dans l'enceinte du pénitencier, on pourrait installer des radiateurs électriques dans ces guérites afin de rendre l'existence supportable à ces hommes qui doivent exercer une surveillance pendant de longues heures. J'espère que le ministre étudiera cette question et ne permettra pas que s'applique à ces surveillants un relèvement proportionnel uniforme et général accordé aux fonctionnaires. J'aime à croire que le ministre s'occupera de ces gens qu'il espère voir épargner beaucoup d'argent au Canada en corrigeant les détenus. Il veillera, je l'espère, à ce qu'on offre un peu plus de stimulant à ces gens.

La moitié de ces surveillants ont un autre emploi. Un d'entre eux qui remplit depuis 12 ans la fonction de surveillant de pénitencier consacre tous ses loisirs à remuer du fumier à la fourche pour le compte d'un champignonniste. Je trouve que c'est une honte. Les salaires que ces hommes touchent ne suffisent pas du tout à soutenir convenablement une famille.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais résumer mon principal point. Je fais de nouveau appel au premier ministre. Vous avez sous votre direction une nation immensément riche en ressources naturelles et un peuple qui ne le cède en rien aux autres. Vous êtes d'ascendance canadienne-française. Les temps n'ont jamais été meilleurs. Jamais premier ministre du Canada n'a eu si belle occasion. Accomplissez énergiquement votre métier de chef, faites preuve de l'autorité nécessaire à l'état de nation, et le Canada deviendra vraiment grand. Si vous permettez que le Canada s'effondre ou que ses intérêts soient sacrifiés à la nation sympathique mais si formidable que nous avons à notre frontière, si vous permettez que le Canada s'effrite comme vous permettez que s'effrite le parti libéral, nos jours heureux sont probablement comptés.

M. l'Orateur: Je rappelle au député qui vient de reprendre son siège qu'il doit, en vertu de l'article 28 du Règlement, s'adresser à M. l'Orateur. Ces dernières minutes, il m'a rendu responsable de bien des choses.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis bien aise que le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) m'ait laissé le temps de prononcer la bénédiction à l'issue du débat. A propos, j'en

viens à constater qu'il a demandé une absolution, et l'on dit qu'en pareil cas mieux vaut tard que jamais.

Je vois aussi avec plaisir que le député d'York-Sud (M. Noseworthy) est à son siège. Je déplore l'absence de notre collègue de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), car je vais rendre hommage aux dames des deux côtés de la Chambre. Je vois dans le journal qu'une dame de Toronto pense qu'il y a trop d'hommes chauves au Parlement. Étant un de ceux-là, je crois pouvoir soulever la question de privilège. Nous avons besoin de plus de femmes au Parlement, mais non à cause des députés chauves. Par exemple, considérez le cas du ministre du Travail (M. Gregg) au crâne plutôt dégarni. (*Rires*) Il y a seulement un an, toute l'opposition se disputait sa chevelure, mais voyez avec quel succès il s'en est tiré. En plus de sortir un projet de loi prévoyant égale rémunération pour égal travail, il a proposé aujourd'hui des modifications aux règlements sur l'assurance-chômage, qui ont comblé une des lacunes découvertes. Je vois également l'honorable député d'York-Sud sourire sous sa perruque clairsemée; j'en déduis qu'il est heureux des changements qui ont été apportés.

Je présente mes compliments à la motionnaire (M^me^ Shipley) de l'Adresse en réponse au discours du trône, et à celui qui l'a appuyée (M. Laflamme). Je dois dire que, de notre côté de la Chambre, nous sommes fiers de notre députée. Nous sommes fiers de la très courageuse tâche qu'elle a accomplie, surtout en aidant ceux d'entre nous qui, de ce côté-ci, étaient en faveur du salaire égal à travail égal. Je manquerais à la galanterie si je ne disais pas que nous rendons également un bien vif hommage à l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) dont la recommandation assidue d'une loi prévoyant un salaire égal à travail égal a beaucoup contribué à décider beaucoup plus vite le Gouvernement à l'adopter. J'ai eu le grand bonheur de parler en sa faveur. J'ai eu le grand honneur de voter chaque fois depuis trois ans pour son projet de loi, et je dois dire à qui voudra bien m'entendre, que je suis moi-même très décidé à toujours appuyer une bonne idée, quelle qu'en soit la source, au sein de la Chambre. J'ai la ferme intention d'appuyer toutes les bonnes idées qui viendront de l'opposition. Le seul dommage est que, depuis trois ans que je suis ici, je n'ai vu qu'une seule bonne idée sortir des rangs de l'opposition, et c'est celle de l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest.

Voici la vérité, monsieur l'Orateur: les tories, je ferai exception pour les femmes, et tout le parti tory au Canada, n'ont eu qu'une idée nouvelle depuis le début du vingtième siècle, le boghei de Bennett. Si nous ne prenons pas garde, nous y reviendrons avant bien longtemps.

Depuis plusieurs jours, j'écoute l'exposé des prétendues fautes du Gouvernement. Monsieur l'Orateur, n'avez-vous pas remarqué une différence entre cette année et l'an dernier? L'an dernier, cette enceinte a été littéralement ébranlée par les cris et les gémissements des tories qui voyaient le pays courir à sa ruine, à cause du chômage massif. Celui qui a alors crié le plus fort, c'est le député à la voix puissante, l'honorable représentant de Broadview (M. Hees) qui a pris la parole cet après-midi, pour nous dire, notons-le bien, que le Canada jouit actuellement d'une prospérité sans précédent. Quel aveu de la part de l'honorable député de Broadview!

Aussi mes honorables amis qui se trouvent juste en face de moi et qui crient encore à la ruine à propos d'un excédent temporaire de blé peuvent se tromper encore une fois tout comme il y a deux ans et l'an dernier au sujet du chômage. Quoi qu'il en soit, j'ai écouté très attentivement depuis dix jours les discours des membres de l'opposition et, à une exception près, nous n'avons entendu des banquettes tory, des banquettes cécéfistes ou des banquettes créditistes, aucune proposition tendant à montrer au gouvernement du Canada ou à la Commission canadienne du blé, comment vendre un seul boisseau de blé de plus, ni même comment réussir à en donner un seul boisseau; en effet, aucune proposition pratique n'a été présentée si ce n'est par l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher).

Des députés de l'opposition ont demandé si le léopard peut modifier ses taches? J'estime que le léopard tory n'a pas changé ses taches, car les seules élections qu'il ait vraiment gagnées par lui-même depuis le début du siècle sont celles de 1911, qu'il a gagnées au cri de: "ni troc ni trafic avec les Yankees."

J'ai espéré en vain jusqu'à la fin du débat que les tories reviendraient enfin sur l'atroce ligne de conduite que traçait il y a deux ans à la Chambre leur porte-parole officiel sur les affaires extérieures, l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui a proclamé en termes très explicites que nous ne devrions pas vendre un seul boisseau de blé ni une seule livre de beurre à une seule région du monde communiste, lequel représente le tiers du globe. Autant que nous sachions, aucun membre de l'opposition tory n'a proposé le renversement d'une telle ligne de conduite. Si j'ai tort, j'espère qu'on me corrigera plus tard au cours du débat sur les affaires internationales.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je pense avoir parfaitement raison d'affirmer que le parti tory n'a jamais eu d'idée nouvelle au cours du siècle actuel, si ce n'est celle des "buggies" de Bennett. En 1911, il disait "ni troc ni trafic avec les Yankees"; cette année,—et ce sera probablement le mot d'ordre tory à l'occasion des élections en 1957 ou 1958,—il déclara: "Ni troc ni trafic avec le tiers communiste du monde; ni troc ni trafic avec la Chine, la Russie ou les cent millions d'habitants des pays satellites qui vivent dans la servitude".

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que nous n'avons rien constaté, ni ici ni ailleurs au cours du présent débat, qui donne à entendre qu'il y aura un changement aux prochaines élections. Aujourd'hui, l'honorable député de Broadview a parlé sondages Gallup. Il m'a semblé que, tout comme les conservateurs avaient galopé vers leur ruine aux dernières élections sur les chevaux imaginaires qu'on inscrivait, prétendaient-ils sur les borderaux de paye, aujourd'hui il pique droit au désastre en s'en prenant au problème également imaginaire des quinze avions d'instruction *Harvard* non armés que l'Égypte cherche à acheter.

Si notre Gouvernement conserve la confiance de la population du Canada et le respect des autres nations c'est tout simplement parce que le parti libéral est un parti pacifique et que notre Gouvernement est considéré dans le reste du monde comme étant composé d'un des plus beaux groupes d'hommes pratiques et pacifiques dans le monde aujourd'hui.

Voyons ce qui s'est passé depuis un an. Au moins trois membres du cabinet sont allés en missions de paix. Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) qui, à sa façon, a fait d'excellente besogne, mais en a rapporté de grands inconvénients physiques. Notre pacificateur par excellence, le vétéran secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, pour ma part, est le conciliateur ayant le plus de sens pratique dans le monde d'aujourd'hui. S'il est vrai (et cela est vrai) qu'on a obtenu un si grand succès aux Nations Unies, à propos de ce qu'on appelle cette entente globale, cela n'est pas dû uniquement à celui dont je vais parler tantôt. Cela est dû à ce que pendant tant d'années le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soigneusement préparé le terrain en vue d'obtenir le magnifique succès que, finalement, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a pu remporter à Lake-Success.

Selon moi, si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a pu remporter une si grande victoire à New-York, cela tient à deux raisons: tout d'abord, il semble être un pacificateur parfaitement digne de prendre place aux côtés du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Mais c'est aussi parce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social personnifiait ce qu'on peut appeler la grande occasion de notre époque. Il cherche à la fois à faire régner la paix à New-York et à assurer la sécurité sociale au Canada. Quand il s'est efforcé, avec toute son énergie et sa grande compétence, à obtenir que ces 16 nations soient admises aux Nations Unies, il se disait réellement que, si nous pouvons assurer la paix au monde, il nous sera possible, au Canada, de majorer la pension de vieillesse, d'améliorer les allocations familiales et, quand le moment viendra, d'établir l'assurance-santé. Nous pourrons réaliser tous nos projets quand la pleine sécurité aura remplacé l'incertitude. Mais, pour y arriver, il faut commencer par établir une paix véritable. Sa proposition touchant l'admission en bloc de plusieurs nations a largement contribué à assurer la paix.

Je ne voudrais pas dépasser le temps de parole qui m'est accordé mais j'ai une remarque à formuler. J'ignore à quel moment la population du Canada décidera qu'un changement s'impose et que le moment est venu de faire confiance encore une fois au vieux parti tory et de revenir aux "buggies" de Bennett des années 30. Si la population en décide ainsi, tant pis. En la personne de l'actuel chef de l'opposition ils auraient un premier ministre tory qui vaudrait bien tous ceux qui se sont succédé depuis l'époque de sir John A. Macdonald. Pour ma part, toutefois, j'ai l'impression que la population canadienne permettra à l'actuel premier ministre, qui aura bientôt soixante-quatorze ans, de servir aussi longtemps que ce vieux chêne britannique, ce grand homme d'État, sir Winston Churchill, qui a servi jusqu'à 81 ans révolus.

Je me souviens très bien comment mes amis tories, ceux qui siègent en face, y compris, je pense, mon excellent ami,—qui occupe en même temps la deuxième place par ordre d'ancienneté parmi tous mes amis, le chef de l'opposition,—ont applaudi le fait que ce grand chef des conservateurs britanniques avait pu conserver le pouvoir jusqu'à ce bel âge, cet âge vénérable de 81 ans. Peut-être, Dieu voulant, et du consentement aussi de la population canadienne, un premier ministre libéral canadien pourra-t-il à son tour atteindre le bel âge atteint autrefois par Gladstone, ce grand libéral britannique qui, si je ne m'abuse, n'avait pas moins de 84 ans lorsqu'il a quitté le pouvoir.

Nous parlions du vieux chêne britannique. Qu'il me soit permis de dire que notre érable

dur a quelque chose qui le rend tout à fait digne d'être comparé à ce magnifique chêne britannique. L'érable canadien n'est jamais si glorieux qu'à l'automne. Sait-on jamais si Dieu ne permettra pas que les plus grandes années de l'actuel premier ministre du Canada soient les sept prochaines années, ce qui lui conférerait des états de services égaux en durée à ceux de ce grand homme de la politique anglaise.

Pour terminer, monsieur l'Orateur,... (*Bravo, bravo!*) Je me réjouis de constater que l'enthousiasme exubérant de l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) à l'égard de mon discours l'a porté à ces exclamations. Mais, il se peut que je me trompe de personnage. A tout événement, je suis content de voir que j'ai déclenché ces expessions d'enthousiasme de la part des créditistes, parce que j'arrive justement à la proposition créditiste. J'ajoute, monsieur le premier ministre, que je ne partage nullement l'indifférence des orateurs qui m'ont précédé à l'égard d'un drapeau canadien. Je crois que vous-même, monsieur le premier ministre, avez fait autant que n'importe quel premier ministre du siècle actuel ou n'importe quel premier ministre pour nous unir sur la question du commonwealth britannique. Cependant, je pense que vous contribueriez au couronnement de votre grande carrière en donnant au Canada un drapeau officiellement canadien, que les Canadiens de toute origine raciale pourraient honorer et aimer.

J'ai dit que je parlerais de la proposition créditiste et j'y arrive. A mon sens, la proposition la meilleure et la plus pratique que j'ai entendu formuler à propos de cette question d'un drapeau canadien venait du chef suppléant de l'opposition créditiste. Je parle de l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell). Il y a quelques années, au cours du débat, il a proposé qu'on tienne un plébiscite lors des prochaines élections afin de permettre à la population de choisir elle-même, parmi plusieurs projets, un drapeau distinctif que tout Canadien pourra chérir.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion de M^me^ Shipley, mise aux voix, est adoptée).

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Anderson	Bennett
Applewhaite	Blanchette
Arsenault	Boisvert
Ashbourne	Bonnier
Balcom	Boucher
Batten	Bourget
Beaudry	Bourque
Benidickson	Breton
Brown (Brantford)	Légaré
Brown (Essex-Ouest)	Lesage
Bruneau	Lusby
Buchanan	MacDougall
Byrne	MacEachen
Cameron (High-Park)	MacKenzie
Cardin	MacNaught
Caron	Macnaughton
Carrick	McCann
Carter	McCulloch (Pictou)
Cauchon	McDonald
Clark	McIlraith
Cloutier	McIvor
Crestohl	McMillan
Dechêne	McWilliam
Decore	Maltais
Demers	Mang
Denis	Marler
Deschatelets	Martin
Deslières	Massé
Dickey	Matheson
Dumas	Ménard
Enfield	Meunier
Eudes	Michaud
Eyre	Monette
Fairey	Murphy (Westmorland)
Follwell	Nixon
Fontaine	Pearson
Fraser (Saint-Jean-Est)	Philpott
Garson	Pickersgill
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Pinard
Gauthier (Portneuf)	Pommer
Gingues	Power (Québec-Sud)
Goode	Power (Saint-Jean-Ouest)
Gour (Russell)	Proudfoot
Gourd (Chapleau)	Prudham
Gregg	Purdy
Habel	Ratelle
Hanna	Reinke
Harris	Richard (Ottawa-Est)
Harrison	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Healy	Richardson
Hellyer	Roberge
Henderson	Robichaud
Henry	Rochefort
Hollingworth	Ross
Hosking	Roy
Houck	St-Laurent (Québec-Est)
Howe (Port-Arthur)	St-Laurent (Témiscouata)
Huffman	Schneider
Hunter	Shipley, M^me^
James	Simmons
Jutras	Smith (York-Nord)
Kickham	Stick
Kirk (Antigonish-Guysborough)	Stuart (Charlotte)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)	Studer
LaCroix	Thatcher
Laflamme	Thibault
Lafontaine	Tucker
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)	Valois
Lapointe	Viau
Lavigne	Villeneuve
Leduc (Gatineau)	Vincent
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)	Weaver
Leduc (Verdun)	Weir
Lefrançois	Weselak
	White (Waterloo-Sud)—149

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aitken, Mlle	Leboe
Argue	Lennard
Balcer	Macdonnell
Barnett	MacInnis
Bell	MacLean
Bennett, Mlle	McCullough (Moose-Mountain)
Blackmore	McGregor
Blair	Michener
Brooks	Mitchell (London)
Bryce	Monteith
Bryson	Montgomery
Cameron (Nanaïmo)	Murphy (Lambton-Ouest)
Campbell	Nesbitt
Cardiff	Nicholson
Castleden	Noseworthy
Charlton	Nowlan
Churchill	Pallett
Coldwell	Patterson
Dinsdale	Pearkes
Drew	Perron
Dufresne	Poulin
Ellis	Quelch
Fairclough, Mme	Regier
Fleming	Robinson (Bruce)
Fraser (Peterborough)	Rowe
Fulton	Small
Gagnon	Smith (Battle-River-Camrose)
Green	Stanton
Hahn	Starr
Hamilton (York-Ouest)	Stewart (Winnipeg-Nord)
Hansell	Thomas
Harkness	Trainor
Hees	Tustin
Hodgson	Van Horne
Holowach	White (Hastings-Frontenac)
Howe (Wellington-Huron)	White (Middlesex-Est)
Johnson (Kindersley)	Yuill
Johnston (Bow-River)	Zaplitny—79
Jones	
Knight	
Knowles	

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

SUBSIDES

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme en comité pour étudier les subsides devant être accordés à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

VOIES ET MOYENS

INSTITUTION DU COMITÉ

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se forme en comité pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRIQUE

PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

Question nº 1—**M. Knowles:**

1. Depuis la fin de la session parlementaire de 1955, a-t-on étudié l'à-propos d'augmenter la pension des fonctionnaires fédéraux retraités, spécialement des fonctionnaires dont la pension relève des catégories moyenne et inférieure?
2. S'il en est ainsi, quelles sont les conclusions de cette étude?
3. Sinon, le Gouvernement étudie-t-il cette question?

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, les réponses aux première et troisième questions sont dans le sens de la négative, ce qui me dispense de répondre à la deuxième.

PENSION DE BASE NATIONAL-CANADIEN

Question nº 3—**M. Knowles:**

1. A-t-on pris des mesures en vue d'augmenter la pension des employés retraités des chemins de fer Nationaux du Canada qui ne reçoivent que la pension mensuelle de base de $25?
2. Depuis le 23 février 1955, le Gouvernement ou l'administration des chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils étudié de nouveau la question d'augmenter le montant de ladite pension de base? S'il en est ainsi, quelles sont les conclusions de cette étude?
3. Si une décision n'a encore été prise à ce sujet, la question est-elle actuellement à l'étude?

L'hon. M. Marler: Monsieur l'Orateur, la réponse à chacune des trois questions est "non".

ASSURANCE-CHÔMAGE—CANADIENS À L'EMPLOI DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

Question nº 4—**M. Barnett:**

1. Depuis la clôture de la dernière session, a-t-on pris des mesures propres à étendre le champ d'application de l'assurance-chômage aux Canadiens que le gouvernement des États-Unis et ses organismes emploient dans les bases de Terre-Neuve?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces mesures et quels emplois sont actuellement assurables?
3. Sinon, quelles mesures prend-on en vue d'inclure ces personnes dans un emploi assurable?

L'hon. M. Gregg: Monsieur l'Orateur, la réponse que je fournirai s'appliquera à toutes les trois parties de la question nº 4.

Des négociations ont été entamées et se poursuivent avec le gouvernement des États-Unis en vue de faire bénéficier de l'assurance-chômage les civils canadiens employés au Canada par les forces armées des États-Unis. Bien entendu, cette mesure vise aussi la région mentionnée dans la question.

Tout indique que ces négociations aboutiront à une solution satisfaisante de ce problème. J'espère être en mesure de faire une déclaration plus catégorique sur ce sujet, plus tard au cours de la session.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET LES PÊCHEURS

Question n° 5—**M. Goode:**

Quel progrès a-t-on accompli, depuis la dernière session du Parlement, en vue d'admettre les pêcheurs de la Colombie-Britannique aux prestations d'assurance-chômage?

L'hon. M. Gregg: Monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, on m'a donné préavis d'une question de l'honorable représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes), qui est couchée à peu près dans les mêmes termes que celle-ci. Ma réponse s'appliquera évidemment non seulement à la Colombie-Britannique, mais aux côtes de l'Est et de l'Ouest ainsi qu'aux eaux intérieures.

Les honorables députés se rappelleront que cette question a été assez longuement discutée, lors de la dernière session, au comité permanent des relations industrielles. Une bonne partie de cette discussion se trouve aux pages 31 à 88 du fascicule n° 6 du compte rendu des délibérations de ce comité.

Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et des hauts fonctionnaires de son ministère ont comparu devant le comité. Au cours de ces discussions, la plupart des participants, je crois, ont dû malgré leur répugnance reconnaître qu'il serait difficile de faire bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage les propriétaires, les exploitants à leur propre compte, ou ceux qui sont rémunérés par répartition des prises à part égale. Aussi a-t-on jugé que, même si le reste,—environ 7 p. 100,—des pêcheurs, savoir: les salariés, pouvaient bénéficier de la loi et obtenir que leur emploi soit sur le même pied que d'autres emplois, relativement aux prestations, ce serait injustice envers le gros des pêcheurs.

Par suite, on a réorienté les études sur l'ensemble des pêcheurs; le ministère des Pêcheries s'est alors engagé à envisager tous les moyens possibles de mieux stabiliser les revenus des pêcheurs travaillant à leur compte et des pêcheurs rémunérés par la répartition des prises. Dans le même sens, il a été entendu que la Commission d'assurance-chômage tenterait encore de faire bénéficier du régime d'assurance le reste des pêcheurs, savoir: ceux qui travaillent à salaire.

L'été dernier, un haut fonctionnaire de la Commission a fait une enquête de première main sur les méthodes suivies au Royaume-Uni et dans plusieurs pays européens où la pêche constitue une industrie importante. Le rapport de cette enquête, que nous n'avons pas encore reçu, fera l'objet d'une étude dès qu'il sera présenté.

[L'hon. M. Gregg.]

DEMANDE DE DOCUMENTS

GRANDS LACS—DESTRUCTION DE LA LAMPROIE

M. Murphy (Lambton-Ouest):

Copie de toutes lettres, résolutions et observations, provenant de municipalités ou autres organismes du Canada et signalées à l'attention du Gouvernement, au sujet de la menace que constitue la lamproie dans les Grands lacs et du relèvement de l'industrie de la pêche dans lesdits lacs, particulièrement celle de la pêche à la truite.

PIPE-LINE TRANSCANADIEN

M. Coldwell:

Copie de tous mémoires, correspondance, télégrammes et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1954 entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de l'une ou l'autre des provinces relativement aux projets d'aménagement d'un pipe-line transcanadien.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, il est évident qu'il nous faudrait le consentement des provinces avant que nous puissions déposer les communications qui émanent d'elles. Comme j'aimerais discuter de cette question de documents avec celui qui a présenté la motion, peut-être pourrait-on permettre qu'elle soit réservée.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

PLAN AMÉRICAIN D'ÉCOULEMENT DU BLÉ

M. Argue:

Copie de toutes communications échangées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, du 1er janvier au 31 décembre 1955, concernant le plan américain d'écoulement du blé.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'espère qu'il sera également permis que cette motion soit réservée, car sur ce sujet des communications avec les États-Unis il nous faut obtenir le consentement du gouvernement de ce pays pour pouvoir déposer la correspondance.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

PROJET DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD

M. Fulton (au nom de M. Diefenbaker):

Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement de la Saskatchewan depuis le 1er juillet 1955 au sujet de l'entreprise d'irrigation et d'aménagement d'un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud, ainsi que de tout rapport d'ingénieurs ou de toutes autres études sur la possibilité de réaliser un tel projet.

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député conviendra qu'il faudra que nous nous mettions en rapport avec le gouvernement de la Saskatchewan avant que nous puissions acquiescer à cette motion faite en Chambre.

M. l'Orateur: Est-il désiré que la motion soit réservée ou qu'elle soit adoptée sous réserve des remarques du premier ministre?

M. Fulton: J'ai compris qu'elle pourrait être adoptée sous réserve des remarques du premier ministre.

Le très hon. M. St-Laurent: Peut-être vaudrait-il mieux qu'elle soit réservée, car si l'on en faisait un ordre de la Chambre, il se pourrait alors qu'il faille l'annuler. Il serait peut-être préférable de la réserver jusqu'à ce que je puisse informer le motionnaire que nous avons obtenu le consentement du gouvernement de la Saskatchewan.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

EXPROPRIATION DE BIENS D'ANCIENS COMBATTANTS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Goode:

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés, depuis le 1er janvier 1955 jusqu'à ce jour, entre le ministre des Affaires des anciens combattants, les fonctionnaires de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants, à Vancouver, et la province de la Colombie-Britannique, concernant l'expropriation, en vue de donner accès aux ponts de la rue Oak, des propriétés situées sur le chemin Patterson, à Richmond (Colombie-Britannique), et détenues par les ex-militaires en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

L'hon. M. Lapointe: Dans ce cas-là, il faudrait aussi obtenir le consentement des autorités provinciales de la Colombie-Britannique. J'appuie cependant la motion.

M. Coldwell: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Un nouvel élément semble se glisser dans nos manières de procéder; il faudrait paraît-il le consentement ou l'autorisation des provinces, en l'occurrence, de la Colombie-Britannique. Pour moi, il ne s'agit que d'une formalité de pure politesse. De crainte que les observations du ministre ne constituent un précédent, je crois qu'il faudrait en remanier le texte.

M. Goode: A propos du rappel au Règlement, il doit être très embarrassant pour le Gouvernement de la Colombie-Britannique de permettre que ces documents soient présentés. Si cette pratique se continue, les provinces pourraient refuser à certains députés des documents dont nous devrions disposer.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

BUREAU DE POSTE À WINNIPEG

M. Knowles:

Copie de toutes clauses ou parties du ou des contrats relatifs à la construction d'un nouveau bureau de poste à Winnipeg, qui ont trait à quelque obligation ou nécessité pour l'entrepreneur de poursuivre les travaux progressivement au cours des mois d'hiver.

HÔPITAL MILITAIRE DE DEER-LODGE—WINNIPEG

M. Knowles:

Copie de toutes clauses ou parties du ou des contrats relatifs à la construction d'un rajout à l'hôpital militaire de Deer-Lodge, à Winnipeg, qui ont trait à quelque obligation ou nécessité pour l'entrepreneur de poursuivre les travaux progressivement au cours des mois d'hiver.

FONCTIONNAIRES SUPÉRIEURS DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES ET DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

M. Diefenbaker:

État contenant la liste de tous les fonctionnaires ou repésentants ambulants des administrations du rétablissement agricole des Prairies et de l'assistance à l'agriculture des Prairies, avec leur adresse postale ou privée respective, ainsi que les traitements et indemnités pour débours versés à chacun pendant l'année 1955.

Le très hon. M. St-Laurent: Mieux vaudrait sans doute faire réserver la présente motion jusqu'au moment où le motionnaire et le ministre de l'Agriculture seront présents à la Chambre.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

"CANADA HEALTH AND ACCIDENT CORPORATION"

M. Knowles:

Copie de toute correspondance ou communications échangées depuis le 1er janvier 1955 entre le surintendant des assurances et la *Canada Health and Accident Assurance Corporation*, de Waterloo (Ontario), ou le président, M. E. E. Putnam, ou tout administrateur de ladite société.

—Monsieur l'Orateur, les douments que la présente motion visait à obtenir ont été déposés quelques heures après le dépôt de la motion, en réponse à une motion semblable que la Chambre avait adoptée l'an dernier. La motion peut donc être retirée.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

WAGONS À MARCHANDISES

M. Argue:

Copie de tous télégrammes, lettres ou autres communications échangés depuis le 1er août 1955 entre le régisseur des transports et toutes personnes et toutes sociétés relativement à l'augmentation du nombre des wagons couverts destinés au transport du grain.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, vendredi, nous aborderons les résolutions inscrites au nom du ministre du Commerce à l'égard du blé, d'abord la résolution nº 2 et, en second lieu, le nº 3. S'il nous reste du temps, nous passerons à la résolution inscrite à mon nom au sujet de la loi sur le prêt agricole canadien. Le gouvernement a l'intention de consacrer mardi et mercredi au débat sur les Affaires extérieures. Conformément à la méthode déjà suivie, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures proposera l'ajournement et, d'un commun accord, la motion pourra être débattue et sera sujette à amendement.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats*, en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX SERVICES DES RÉSERVES INDIENNES

Question nº 3—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. Au cours des quatre années financières terminées le 31 mars dernier, et pendant la période écoulée depuis cette date, combien de municipalités ont reçu des subventions ou paiements en vertu de la loi sur les subventions aux municipalités, aux titre de remboursements pour les services étendus à des réserves indiennes situées dans une municipalité déterminée aux fins de la voirie, des égouts, des incendies, de la police, etc.?

2. Quels sont les noms de ces municipalités et quelle somme d'argent chacune a-t-elle reçue?

Réponse de **l'hon. M. Harris:**

1. Six municipalités.

2. Versements en vertu de la loi sur les subventions aux municipalités au titre de remboursements pour les services étendus à des réserves indiennes:

Désignation de la municipalité	Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars					
	1952	1953	1954	1955	1956(*)	Total
Saanich-Centre (C.-B.)	$1,377	$ 724	$ 933	$ 986	Néant	$4,020
Delta (C.-B.)	492	286	202	422	Néant	1,402
Fredericton (N.-B.)	593	852	1,525	1,109	Néant	4,079
Kent (C.-B.)	783	994	526	818	Néant	3,121
Vancouver-Nord (C.-B.)	1,717	1,009	306	Néant	Néant	3,032
Richmond (C.-B.)	85	110	54	51	Néant	300
	5,047	3,975	3,546	3,386	Néant	15,954

(*) A ce jour.

ÉCOLES INDIENNES—INSTITUTEURS

Question nº 42—**M. Diefenbaker:**

1. Combien compte-t-on d'instituteurs dans les écoles indiennes relevant de la Division des affaires indiennes?

2. Quel traitement initial reçoivent ces instituteurs et quel est le montant de l'augmentation annuelle du traitement?

3. Cette augmentation annuelle est-elle accordée d'office?

Réponse de **l'hon. M. Pickersgill:**

1. Au 31 décembre 1955 il y avait 646 instituteurs employés dans les externats pour Indiens, et 290 instituteurs dans les pensionnats de l'État pour Indiens. Au cours de l'été 38 instituteurs ont été employés dans des écoles dites saisonnières.

2. Il y a un barème de traitement pour les instituteurs des écoles indiennes, le traitement de départ dépendant des titres académiques et professionnels de l'instituteur comme de son expérience et des fonctions qu'il aura à remplir. Les instituteurs sans expérience et sans certificat professionnel touchent le minimum, soit $1,300 par année. Les instituteurs titulaires d'un certificat de première classe et cinq années d'expérience ou plus commencent à $2,950 par année. Le montant de l'augmentation annuelle varie entre $100 et $180; il est fonction de la catégorie et du classement de l'instituteur.

3. Les augmentations annuelles ne sont pas accordées d'office. Elles dépendent de la satisfaction qu'a donnée l'instituteur et de la fréquentation par celui-ci de cours d'été assurés par un ministère provincial de l'instruction publique ou une université reconnue, ou encore d'un cours équivalent de matières académiques ou professionnelles, approuvé par le ministère.

DEMANDES D'AVANCES SUR LES CÉRÉALES

Question nº 12—**M. Diefenbaker:**

1. Quel a été le nombre des demandes de prêts bancaires, garantis par l'État, à l'égard des céréales emmagasinées sur la ferme, dans chaque province, durant chaque semaine, depuis l'entrée en vigueur du programme de garantie en novembre dernier?

2. Sur ce nombre de demandes, combien ont été refusées?

3. Quel a été, jusqu'à ce jour, le montant global des prêts consentis dans chaque province?

Réponse de **l'hon. M. Harris:**

1 et 2. Les demandes étant présentées aux banques à charte, le Gouvernement n'a aucun dossier relatif au nombre de prêts sollicités, refusés ou rejetés.

3. Jusqu'au 30 novembre 1955:

Manitoba	$2,511,349.43
Saskatchewan	1,768,034.50
Alberta	633,897.50

AIDE EN VERTU DU PLAN DE COLOMBO

Question n° 38—**M. MacInnis:**

1. A quels pays le Canada a-t-il fourni de l'aide en vertu du Plan de Colombo au cours de l'année civile 1955 ou de l'année financière 1954-1955?
2. Quels montants, et pour quelles entreprises, chaque pays a-t-il reçu cette aide

Réponse de **l'hon. M. Pearson:**

Les dossiers des allocations et dépenses relatives au Plan de Colombo ont pour base l'année financière. Les bilans ci-joints portent sur l'année financière 1954-1955. Le premier indique les sommes affectées à des immobilisations dans chaque pays récipiendaire. Le deuxième porte sur les dépenses afférentes aux spécialistes, à l'équipement et à la formation sous le régime du programme d'assistance technique.

Allocations affectées aux immobilisations

Inde	
Locomotives à vapeur pour les chemins de fer de l'Inde	$10,400,000
Générateurs diesel pour l'électrification rurale	2,500,000
Total	$12,900,000
Pakistan	
Station thermale rattachée au projet d'irrigation et d'énergie électrique de Ganges-Kobadak dans le Pakistan oriental	$ 1,814,000
Équipement et services de génie pour aider à la construction d'une ligne de transmission entre Dacca et Chittagong	4,000,000
Fonds supplémentaires pour le barrage Warsak et la centrale hydro-électrique de Warsak, frontière nord-ouest du Pakistan occidental	2,000,000
Aluminium et cuivre à des fins d'expansion.	
On établira et on affectera à des projets d'expansion approuvés une somme de roupies équivalant aux fonds fournis par le Canada	1,000,000
Fonds supplémentaires pour l'achèvement de l'usine de ciment à Daud Khel dans le Punjab	1,250,000
Légère extension du levé aérien du Pakistan occidental	50,000
Total	$10,114,000
Ceylan	
Traverses de bois pour les chemins de fer de Ceylan	$ 200,000
Trois locomotives diesel et pièces de rechange	500,000
Équipement électrique pour l'aéroport international de Ratmalana à Ceylan	205,000
Équipement agricole pour le projet de nouvelle colonisation de Gal Oya	210,000
Équipement portuaire (grues) pour le port de Colombo	400,000
Farine devant servir à l'établissement de fonds de contrepartie pour le financement d'une partie des frais locaux du programme de routes rurales et du port de pêche de Mutwal:	
Routes rurales—farine	200,000
Port de pêche de Mutwal—farine	600,000
Total	$ 2,315,000

Dépenses du Plan de Colombo pour l'assistance technique de 1954-1955

Pays	Experts	Apprentis	Équipement	Total
Birmanie	$ 4,377.25	—	—	$ 4,377.25
Cambodge	17,807.86	$ 1,659.55	—	19,467.41
Ceylan	131,033.21	32,833.00	$ 20,542.14	184,408.35
Inde	14,434.31	96,338.04	38,355.25	149,127.60
Viet-Nam	—	4,313.20	—	4,313.20
Indonésie	9,761.88	54,542.10	—	64,303.98
Malaisie	54,428.28	1,578.45	—	56,006.73
Bornéo-Nord	5,466.81	—	—	5,466.81
Pakistan	62,323.01	141,290.41	46,155.25	249,768.67
Singapour	—	8,540.56	—	8,540.56
Thaïlande	—	2,845.37	—	2,845.37
Total	$299,632.61	$343,940.68	$105,052.64	$748,625.93

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 janvier 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1956-1957

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière finissant le 31 mars 1957, lequel message est lu par M. l'Orateur et déféré au comité des subsides.

COMITÉS PERMANENTS

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et de transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.	MM.
Bourque	MacKenzie
Bryson	McWilliam
Cardin	Meunier
Carter	Nowlan
Cavers	Pallett
Churchill	Perron
Dechêne	Rea
Dickey	Richard (Ottawa-Est)
Ellis	Tucker
Fraser (Peterborough)	Valois
Hollingworth	Viau
Leboe	Vincent
Lefrançois	White (Waterloo-Sud)
MacDougall	Wylie
	Zaplitny—29.

(Quorum: 10)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES

MM.	MM.
Barnett	Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Batten	Goode
Bennett, (M[11e])	Gourd (Chapleau)
Bonnier	Green
Boucher (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)	Habel
Buchanan	Hahn
Byrne	Hamilton (York-Ouest)
Campbell	Harrison
Carrick	Healy
Carter	Herridge
Cauchon	Hodgson
Cavers	Holowach
Clark	Hosking
Decore	Howe (Wellington-Huron)
Deschatelets	James
Dufresne	Johnston (Bow-River)
Dupuis	Kickham
Ellis	Lafontaine
Follwell	Langlois (Gaspé)
Gagnon	Lavigne
Garland	Leboe
McBain	Nicholson
McCulloch (Pictou)	Nixon
McIvor	Nowlan
Meunier	Purdy
Montgomery	Ross
Murphy (Lambton-Ouest)	Small
Murphy (Westmorland)	Viau
Nesbitt	Villeneuve
	Vincent
	Weselak—60.

(Quorum: 20)

BILLS PRIVÉS

MM.	MM.
Anderson	Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Balcom	Lennard
Batten	Lusby
Bennett (M[11e])	Macnaughton
Blair	Mang
Brooks	Matheson
Brown (Brantford)	McCubbin
Cameron (High-Park)	McCullough (Moose-Mountain)
Campbell	McWilliam
Carter	Murphy (Westmorland)
Decore	Perron
Dinsdale	Pommer
Ellis	Proudfoot
Enfield	Regier
Eyre	Reinke
Fairey	Roberge
Ferguson	Roy
Follwell	Simmons
Forgie	Thomas
Garland	Weaver
Girard	White (Waterloo-Sud)
Hansell	White (Hastings-Frontenac)
Hees	White (Middlesex-Est)
Houck	Wylie—50.
Hunter	
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)	

(Quorum: 15)

BANQUE ET COMMERCE

MM.	MM.
Anderson	Hunter
Ashbourne	Johnson (Kindersley)
Balcom	Johnston (Bow-River)
Benidickson	Macdonnell
Bennett	MacEachen
Blackmore	Macnaughton
Cameron (Nanaïmo)	Matheson
Cannon	Michener
Cardin	Mitchell (London)
Carrick	Monteith
Crestohl	Nickle
Dufresne	Noseworthy
Dumas	Pallett
Eudes	Philpott
Fairey	Power (Québec-Sud)
Fleming	Quelch
Follwell	Richardson
Fraser (Saint-Jean-Est)	Robichaud
Fraser (Peterborough)	Rouleau
Fulton	St-Laurent (Témiscouata)
Hanna	Stewart (Winnipeg-Nord)
Hellyer	Thatcher
Henderson	Tucker
Hollingworth	Viau
Huffman	Weaver—50.

(Quorum: 15)

COMPTES PUBLICS

MM.
Anderson
Applewhaite
Argue
Ashbourne
Balcom
Beaudry
Boisvert
Breton
Bruneau
Cameron (High-Park)
Cannon
Cavers
Cloutier
Denis
Fulton
Goode
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hanna
Harkness
Hees
Henderson
Hollingworth
Holowach
Houck
Kickham

MM.
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Laflamme
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Macdonnell
Maltais
McLeod
McWilliam
Ménard
Mitchell (Sudbury)
Mitchell (London)
Monteith
Noseworthy
Nowlan
Pearkes
Pommer
Poulin
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Regier
Schneider
Thomas
Tucker
Van Horne
Weaver
Zaplitny—50.

(Quorum: 15)

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.
Anderson
Argue
Batten
Blackmore
Boucher (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Bruneau
Bryce
Byrne
Cardiff
Charlton
Clark
Decore
Demers
Deslières
Diefenbaker
Dinsdale
Fontaine
Forgie
Gingras
Goode
Gour (Russell)
Harkness
Huffman
James
Jones
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Laflamme
Leboe

MM.
Légaré
Lusby
MacKenzie
MacLean
Mang
Massé
Matheson
McBain
McCubbin
McCullough (Moose-Mountain)
Ménard
Michaud
Montgomery
Murphy (Westmorland)
Nicholson
Perron
Pommer
Proudfoot
Purdy
Quelch
Roberge
Robinson (Bruce)
Schneider
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Studer
Thatcher
Villeneuve
White (Waterloo-Sud)
White (Middlesex-Est)—60.

(Quorum: 20)

RÈGLEMENT

MM.
Aitken (M[lle])
Buchanan
Carter
Denis
Fairey

MM.
Fontaine
Forgie
Green
Hanna
Harrison
Hollingsworth
Knowles
Michaud
Monette
Quelch

MM.
Robinson (Bruce)
Rochefort
Van Horne
Viau
Winch—20

(Quorum: 8)

MARINE ET PÊCHERIES

MM.
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Barnett
Bell
Bennett
Boivin
Brisson
Bryce
Cameron (Nanaïmo)
Cannon
Ferguson
Hahn
Hardie
Harrison
Henderson
Hodgson

MM.
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Kirk (Antigonish-Guysborough)
MacLean
MacNaught
Maltais
Matheson
McDonald
Nowlan
Patterson
Pearkes
Robichaud
Simmons
Stick
Stuart (Charlotte)
Thibault
Trainor
Weselak—35.

(Quorum: 10)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.
Brisson
Brooks
Buchanan
Byrne
Carter
Dickey
Dumas
Eyre
Garland
Gauthier (Nickel-Belt)
Hardie
Harkness
Herridge
Hosking
LaCroix
Lafontaine
Leboe
Leduc (Gatineau)
MacLean

MM.
McCullough (Moose-Mountain)
Mitchell (Sudbury)
Pearkes
Ratelle
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Robichaud
Rowe
Shipley (M[me])
Simmons
Smith (Battle-River-Camrose)
Studer
Trainor
Valois
Van Horne
Weselak
Winch—35.

(Quorum: 10)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MM.
Bell
Brown (Essex-Ouest)
Brown (Brantford)
Byrne
Cauchon
Churchill
Cloutier
Deschatelets
Dufresne
Fairclough (M[me])
Fraser (Saint-Jean-Est)
Gauthier (Nickel-Belt)
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gillis
Hahn
Hardie
Hosking

MM.
Johnston (Bow-River)
Knowles
Leduc (Verdun)
Lusby
MacEachen
MacInnis
Michener
Murphy (Westmorland)
Nixon
Philpott
Richardson
Ross
Rouleau
Small
Starr
Studer
Viau
Vincent—35.

(Quorum: 10)

DÉBATS

MM.	MM.
Balcer	Michaud
Enfield	Nicholson
Hees	Power (Saint-Jean-Ouest)
Jutras	Purdy
McLeod	Rowe
Meunier	Simmons—12.

(Quorum: 7)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MM.	MM.
Arsenault	Huffman
Balcer	James
Bell	Jutras
Boisvert	Knowles
Breton	Lusby
Cannon	MacEachen
Cardin	MacInnis
Coldwell	MacKenzie
Crestohl	Macnaughton
Decore	McMillan
Diefenbaker	Montgomery
Fleming	Patterson
Garland	Pearkes
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Richard (Ottawa-Est)
Goode	Starr
Hansell	Stick
Henry	Stuart (Charlotte)
	Studer—35.

(Quorum: 10)

M. Weir propose l'adoption du rapport.

La motion est adoptée.

ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

IMPRESSIONS DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer leurs honneurs que la Chambre va s'unir à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement et que les membres suivants: MM. Ashbourne, Bertrand, Blair, Boivin, Bonnier, Brown (Brantford), Bryson, Campbell, Cardiff, Charlton, Dechêne, Dickey, Mme Fairclough, MM. Fontaine, Gauthier (Nickel-Belt), Gingras, Girard, Gour (Russell), Habel, Hansel, Healy, Hodgson, Houck, Howe (Wellington-Huron), Huffman, James, Johnson (Kindersley), Kickham, Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière), Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle), Lefrançois, MacDougall, MacEachen, Maltais, Mang, McGregor, McIvor, McWilliam, Patterson, Pommer, Rea, Regier, Robinson (Bruce), Rochefort, Schneider, Simmons, Small, Smith (York-Nord), Stanton, Stick, Thibault, Weaver, Wylie et Zaplitny représenteront la Chambre au sein dudit comité mixte des impressions du Parlement.

La motion est adoptée.

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose la résolution suivante:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Bertrand, Bourque, Brown (Essex-Ouest), Carrick, Castleden, Coldwell, Dechêne, Dinsdale, Fairey, Fraser (Saint-Jean-Est), Fraser (Peterborough), Gingues, Gourd (Chapleau), Habel, Hamilton (York-Ouest), Hansell, Hellyer, Henderson, Howe (Wellington-Huron), Hunter, Jones, Jutras, Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare), Knight, LaCroix, Leboe, Leduc (Gatineau), Legaré, McCulloch (Pictou), McGregor, McWilliam, Philpott, Pickersgill, Ratelle, Reinke, Robinson (Bruce), Small, Smith (York-Nord), Smith (Battle-River-Camrose), Thibault, Tucker, Tuskin, Weselak, et White (Middlesex-Est), pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre dans le comité de la bibliothèque.

La motion est adoptée.

LOI SUR L'IMMIGRATION

MODIFICATION CONCERNANT L'ACQUISITION ET LA PERTE DE LA CITOYENNETÉ

M. H. A. MacKenzie (Lambton-Kent) demande à déposer le bill n° 7 visant à modifier la loi sur l'immigration.

M. Fulton: L'honorable député nous fournira-t-il des explications?

M. MacKenzie: Monsieur l'Orateur, la Chambre peut être assurée que la proposition d'amendement que je viens de soumettre ne prête pas à controverse. Elle tend à rendre les nouveaux citoyens canadiens un peu plus conscients de leur qualité de citoyens de notre pays. Si les honorables députés veulent bien prendre patience, le texte en sera imprimé d'ici un ou deux jours. Tous les députés l'approuveront probablement, je crois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

L'ASSURANCE-SANTÉ

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DE L'ASSISTANCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les députés se rappelleront que la conférence fédérale-provinciale tenue en octobre a établi un comité des ministres fédéraux et provinciaux de la Santé et des Finances en vue de l'étude des questions intéressant l'assurance-santé. Ce comité s'est réuni ici, cette semaine, à huis clos, selon le désir qu'en avaient exprimé les représentants provinciaux à la conférence.

Lors de l'ouverture de la conférence d'octobre, j'ai fait un exposé public de la politique

générale du Gouvernement en la matière. Cet exposé a été fourni à tous les députés dans le compte rendu des délibérations de la conférence. Le point principal de cet énoncé de politique était que, lorsque la majorité des gouvernements provinciaux, représentant la majorité de la population du Canada, seraient prêts à appliquer des programmes assurant les soins hospitaliers au titre de l'assurance-santé, sous compétence et direction provinciales, le gouvernement fédéral recommanderait au Parlement les dispositions législatives nécessaires pour assurer aux provinces l'appui financier et technique requis pour la réalisation de tels programmes.

Constitutionnellement la responsabilité en ce domaine incombe naturellement aux gouvernements provinciaux, et nous n'avons le désir ni de les empêcher de l'exercer, ni d'exhorter aucun gouvernement provincial à prendre cette importante mesure en matière de politique sociale avant qu'il se sente disposé à affronter les sérieux problèmes administratifs et financiers qu'elle implique. Les porte-parole provinciaux ont toutefois nettement déclaré qu'ils comptaient que le Parlement fournirait une certaine part des finances requises sous forme de subvention d'appoint, comme cela s'est produit dans le cas des autres grands programmes de sécurité sociale et d'hygiène.

L'opinion publique semble se rallier au point de vue qu'il conviendrait que le gouvernement fédéral recommande une telle assistance. Le Gouvernement n'a pas jugé qu'il pouvait recommander cette assistance pour permettre à quelques provinces seulement de s'engager dans cette grande innovation sociale, mais si la majorité du nombre des provinces, de l'ordre de celle que j'ai mentionnée, est prête à s'y lancer, et désire de l'assistance, nous pensons alors qu'elle serait justifiée.

Les discussions avec les représentants provinciaux ont maintenant atteint le point où il semble désirable que le gouvernement fédéral déclare la nature de l'assistance financière qu'il demanderait au Parlement de voter dans les circonstances que j'ai décrites. C'est désirable afin de permettre aux gouvernements provinciaux d'évaluer les sommes qu'ils auraient à financer en entreprenant un programme de cette nature.

Je pense qu'il convient que j'informe la Chambre, en termes généraux, de la nature de la base d'assistance projetée à peu près en même temps que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en informe dans une pièce voisine les représentants provinciaux. Il communiquera à la Chambre un rapport plus détaillé sur ces questions dès que se présentera une occasion appropriée.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Lorsque, come je l'ai mentionné, une majorité des provinces seront prêtes à aller de l'avant, nous recommanderons au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant une subvention pour chaque province assurant le fonctionnement d'un programme d'assurance-hospitalisation. Le montant de la subvention correspondrait à une fraction du prix de revient des soins hospitaliers dont le montant partageable aura été soigneusement établi, la formule étant de 25 p. 100 des frais partageables par personne dans la province, plus 25 p. 100 de la moyenne des frais partageables par tête pour le Canada tout entier, à multiplier par le chiffre de la population comprise dans le programme provincial. Les programmes auxquels nous participerions donneraient droit aux soins normalement donnés dans les salles d'hôpitaux.

Cette formule laissera à chaque autorité provinciale une bonne raison de veiller à l'économie et à l'efficacité tout en assurant une large mesure d'assistance fédérale et sa distribution équitable. Cela veut dire que, dans l'ensemble, le Trésor fédéral paierait environ la moitié du montant net des frais partageables afférents à ces programmes d'assurance-hospitalisation.

Nous ne nous proposerions pas, au titre de cette mesure, de partager les dépenses relatives aux soins des maladies mentales et de la tuberculose, que les gouvernements provinciaux ont traditionnellement assurés et pour l'amélioration desquels le Parlement verse déjà des subventions au titre du programme national de subventions à l'hygiène.

Nous sommes également disposés à inclure dans le programme d'hospitalisation que nous allons recommander au Parlement des services de laboratoire, de radiologie et de diagnostic à l'intention des malades en dehors des hôpitaux ausi bien que dans les hôpitaux. Un premier pas est déjà fait vers l'établissement de ces services sous l'empire du programme national de subventions à l'hygiène, et ceux qui ont étudié le sujet estiment qu'il est désirable de pourvoir à ces services de diagnostic, soit préalablement, soit parallèlement à un programme d'assurance-hospitalisation.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question relative à l'importante déclaration qu'il vient de faire? Si l'accord qu'il mentionne est conclu au cours de la conférence ou peu après, une mesure législative appropriée sera-t-elle présentée au Parlement à la présente session?

Le très hon. M. St-Laurent: La question de savoir à quel moment sera soumise à la Chambre une mesure législative destinée à

mettre à exécution la déclaration que je viens de formuler devra être examinée à la lumière des circonstances qui se présenteront ultérieurement.

DROIT PÉNAL

PEINE CAPITALE ET CHÂTIMENTS CORPORELS—INTERPELLATION AU SUJET DE LA RÉINSTITUTION DU COMITÉ MIXTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser une question au ministre de la Justice mais, puisqu'il n'est pas là, peut-être pourrais-je la poser au leader du Gouvernement à la Chambre. Maintenant que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône est achevé, peut-on s'attendre à la prochaine réinstitution du comité mixte sur la peine capitale et les châtiments corporels, afin de permettre à cette commission parlementaire de terminer son important travail?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): J'ai l'impression que le ministre de la Justice a l'intention de proposer la reconstitution de ce comité.

M. Fulton: Bientôt?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

FRONTIÈRES ISRAÉLO-ARABES—APPUI DU CANADA POUR LA FORCE POLICIÈRE INTERNATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il est exact que le gouvernement du Canada s'est déclaré prêt à appuyer l'idée de la création d'une force de police internationale chargée de protéger les frontières séparant les Arabes des Israéliens, ainsi que l'indique une nouvelle parue ce matin dans la *Gazette*.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): La réponse est: non; la question n'a pas encore été soulevée.

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXPÉDITION D'ARMES À L'ÉGYPTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le représentant d'Eglinton (M. Fleming) a demandé hier si l'expédition de pièces de rechange de chars de combat du type utilisé durant la seconde Grande Guerre,—il a cru comprendre, à tort, que ces pièces avaient été expédiées à l'Égypte,—comprenaient des blocs de culasse. Plus tard, il a demandé si en approuvant la vente à l'Égypte de pièces de rechange de chars de combat du type utilisé durant la seconde Grande Guerre le Gouvernement avait tenu compte que les chars de combat anglais parvenus à l'Égypte par voie de la Belgique étaient complets à l'exception des blocs de culasse.

J'ai assuré la Chambre hier que dans toutes les décisions relatives aux armes exportées du Canada on avait tenu compte de tous les éléments pertinents. Avec la permission de la Chambre, j'aimerais maintenant amplifier cette réponse pour corriger l'erreur que l'honorable député d'Eglinton a semblé avoir commise, comme l'indiquait sa question.

Dans la déclaration que j'ai faite le 24 janvier, j'ai fourni les chiffres relatifs aux exportations d'armes vers l'Égypte et d'autres États du Moyen-Orient. J'ai expliqué que les avions d'instruction *Harvard* et leurs pièces de rechange constituaient presque la totalité de l'expédition vers l'Égypte. J'ai ajouté que parmi les principaux envois visés par les chiffres du rapport figuraient des trains de roulement et des pièces de rechange pour chars des modèles de la seconde guerre mondiale. L'honorable député a eu tort de supposer qu'on avait autorisé l'envoi de ces pièces pour chars à l'Égypte. Je tiens à ce qu'il soit bien entendu que les pièces de chars des modèles de la seconde guerre mondiale n'étaient pas destinées à l'Égypte. J'ajoute d'ailleurs que les listes des pièces dont l'expédition a été approuvée ne comportent pas de blocs de culasse.

DÉCLARATION SUR L'ENVOI DE MATÉRIEL MILITAIRE À L'AMÉRIQUE DU SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question posée hier au premier ministre (M. St-Laurent) par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Le premier ministre m'a prié d'y répondre. La question était la suivante:

Depuis deux ans, le Canada a-t-il fourni du matériel militaire à des pays de l'Amérique du Sud?

Voici la réponse: aucun permis n'a été accordé pour des canons, des munitions, des armes militaires d'aucune sorte, des avions militaires ou des véhicules militaires à destination de l'Amérique du Sud. Des permis d'exportation ont été délivrés pour une quantité considérable de pièces de rechange de cellules et de moteurs d'avions, de moteurs remis en état et de pièces de moteurs pour des véhicules militaires. Ces articles n'étaient pas tous, tant s'en faut, destinés à des fins militaires. Il y a lieu de rappeler ici que, depuis 1954, le Canada est devenu le seul

fournisseur dans l'hémisphère occidental de pièces de rechange pour un genre de moteur d'usage courant dans les avions de transport commercial à travers le monde, à savoir, le DC-3. Ces pièces sont couvertes par ces permis d'exportation.

Les permis délivrés en 1954 pour tous les pays de l'Amérique du Sud ont représenté une valeur globale de $119,222 et, en 1955, de $577,231.79. Ces totaux se répartissent ainsi qu'il suit entre les pièces d'avions et les moteurs et pièces de véhicules: $292,328.29 pour les pièces d'avions; $384,825.50 pour les moteurs et pièces de véhicules.

L'ÉNERGIE

TRAVAUX DU SAINT-JEAN—INTERPELLATION AU SUJET DE LA COLLABORATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si le gouvernement a déjà étudié la possibilité de participer à l'ensemble des ouvrages d'exploitation hydro-électrique du réseau fluvial du Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné avis de cette question (*Exclamations*). Le député m'en a effectivement donné avis hier, de sorte que j'ai pu examiner le dossier. Je puis dire que, depuis les premiers plans dressés il y a environ dix ans afin d'exploiter le cours supérieur du Saint-Jean pour des fins hydro-électriques, le gouvernement fédéral s'est tenu bien au courant de la situation. Il a autorisé les dépenses qui ont permis à la section canadienne de la Commission conjointe internationale de mener une enquête très poussée qui a abouti, en 1953, à l'établissement du rapport détaillé, intitulé "Les ressources hydrauliques du bassin du Saint-Jean". En s'inspirant de cette enquête on a achevé les travaux de Tobique, et l'entreprise de Beechwood, sur la branche principale du fleuve, est maintenant en voie d'aménagement par les soins de la province.

Durant tout ce temps, il y a eu constant échange de vues entre représentants financiers et techniques de la province et du gouvernement fédéral. D'après les entretiens, il est permis de conclure que la province du Nouveau-Brunswick pourrait, sans compromettre sa situation financière, se charger de l'entreprise jusqu'à la fin de la phase Beechwood. Il semble, cependant, que toute expansion future dans la province exigera probablement un très fort supplément d'énergie.

Il a été dit au gouvernement fédéral que cette vaste expansion future dépassera probablement les capacités financières de la province du Nouveau-Brunswick.

La conférence fédérale-provinciale a étudié ces questions en octobre dernier. Il a été précisé à cette occasion que les provinces avaient toute liberté de soumettre des propositions relativement aux programmes provinciaux d'expansion, essentiels à leur essor et dépassant leurs moyens financiers. Profitant de la présence du premier ministre Flemming à la conférence, nous avons eu un entretien avec ses hauts fonctionnaires et des hauts fonctionnaires de mon ministère sur la situation de l'énergie au Nouveau-Brunswick. Depuis la conférence, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a écrit à ce sujet au premier ministre et à moi. M. Flemming disait dans sa lettre:

> Le Nouveau-Brunswick voudrait bientôt soumettre un mémoire approprié sur le sujet dont il a été question.

Ces lettres étaient du 20 octobre 1955. J'ai répondu le 1er novembre dans les termes suivants:

> Il me serait extrêmement précieux de disposer d'un tel mémoire supplémentaire, visant les points auxquels vous songez.

Je ne doute pas que bien d'autres questions aient retenu depuis lors l'attention du premier ministre; aussi n'ai-je pas encore reçu le mémoire en question. On me dit qu'un de ses conseillers a donné à entendre à un des fonctionnaires de mes services, le 23 janvier, que le premier ministre étudiait actuellement la rédaction dudit mémoire. Je le recevrai sans doute bientôt.

M. A. J. Brooks (Royal): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une nouvelle question. On vient de nous dire qu'il n'y aurait aucune aide financière au titre de l'entreprise de Beechwood. Doit-on en conclure que le Gouvernement est disposé à accorder une aide financière en vue de nouveaux aménagements du Saint-Jean?

L'hon. M. Lesage: J'ai dit et l'on savait déjà depuis quelques mois que l'entreprise de Beechwood pourrait être exécutée sans porter préjudice au crédit du Nouveau-Brunswick. Voilà les faits, connus depuis quelques mois déjà. Quant à ce qui pourra se passer ensuite, je crois m'être bien fait comprendre. J'attends du premier ministre du Nouveau-Brunswick un mémoire qui permettra au Cabinet d'examiner la requête.

M. Brooks: S'agissait-il d'aide financière? Je n'ai pas compris le ministre. Nous a-t-il dit que son ministère assurerait seulement une aide technique, ou bien y aura-t-il aussi concours financier?

L'hon. M. Lesage: J'ai utilisé les expressions "technique" et "financière" en parlant de l'aide. J'ignore d'ailleurs ce que sera précisément la demande du ministre, mais elle portera vraisemblablement sur les deux formes de participation.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre. On comprendra sans peine pourquoi je n'ai pu lui en donner avis. Le Gouvernement adoptera-t-il exactement le même point de vue en ce qui concerne la mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du Columbia, en Colombie-Britannique?

L'hon. M. Lesage: Je n'ai reçu aucune demande du premier ministre de la Colombie-Britannique.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

DEMANDE D'ÉTUDIER LES PRIMES DE MATERNITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Claude Ellis (Regina): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou, en son absence, au premier ministre. Le gouvernement fédéral est-il disposé à partager les frais des primes de maternité que le parti libéral a préconisées à l'Assemblée législative du Québec?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne sache pas qu'on étudie ici la question des primes de maternité, et j'ignorais qu'elles avaient été préconisées à l'Assemblée législative de Québec.

Une voix: Alors augmentez les allocations familiales.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DES RÉPONSES À LA LETTRE ADRESSÉE PAR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA AUX MINISTRES DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Léon Balcer (Trois-Rivières): J'aimerais demander au premier ministre s'il a reçu des premiers ministres des provinces des réponses à la lettre qu'il leur a adressée le 6 janvier 1956 au sujet des questions fiscales. S'il en a reçu, quand ces lettres seront-elles communiquées à la Chambre?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Il y a eu cinq lettres provenant de quatre premiers ministres provinciaux, et portant explicitement sur la lettre du 6 janvier. En outre, le premier ministre de la Colombie-Britannique en a accusé réception dans une lettre qui portait également sur d'autres questions. Il n'y a pas d'empêchement à ce que ces lettres soient déposées. Cependant, j'aimerais d'abord prévenir les auteurs des lettres que la demande en a été faite et que nous aimerions y faire droit, puis alors déposer les lettres sur le bureau de la Chambre.

L'IMMIGRATION

PRÉTENDU REFUS DU MINISTÈRE D'ADMETTRE LE FILS DE THÉODORE DETMERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre peut-il nous dire quelque chose, premièrement, sur la nouvelle qui a paru dans les journaux d'hier, annonçant que le ministère de l'Immigration a rejeté la demande de Théodore Detmers, immigrant hollandais, de faire venir son fils de 18 ans au Canada pour rejoindre le reste de la famille? Le ministère a donné comme excuse que le jeune homme est un arriéré, quoique, apparemment, il travaille comme briqueteur à Nimègues, en Hollande. Deuxièmement, le ministre peut-il nous dire quelque chose sur la nouvelle voulant que le ministère ait contraint M. Detmers à signer un document dans lequel celui-ci déclarait qu'il ne redemanderait pas l'admission de son fils au Canada?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois devoir invoquer le Règlement au sujet de la question de l'honorable député. Ce n'est pas que je ne connaisse pas la réponse à la question, ni que je désire cacher cette réponse à la Chambre, mais il me semble que, vu que nous admettons de 100,000 à 200,000 immigrants au Canada chaque année, il ne restera plus de temps pour les autres travaux de la Chambre si des questions sont posées sur des cas particuliers à l'appel de l'ordre du jour.

En second lieu, car j'ai deux raisons d'en appeler au Règlement, il s'agit d'une question qui se rattache à une affaire remontant à bien des années et qui ne me paraît donc pas revêtir, aux termes du Règlement, l'urgence que doivent avoir les questions posées à l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Le rappel au Règlement du ministre est parfaitement fondé. On pose bien des questions qui ne devraient pas être posées à cette étape-ci. On pourrait les régler par lettre ou par téléphone ou en s'adressant aux ministères, comme le font parfois les députés. J'ajoute qu'une question ne doit pas comprendre trois ou quatre parties différen-

tes. Un député ne devrait pas dire, par exemple: premièrement, deuxièmement, troisièmement et quatrièmement, comme on le fait parfois. Je ne parle pas ici de la question qu'a posée le député d'Oxford. Je parle d'une façon générale. Peut-être que, si j'étais intervenu auparavant aussi souvent que j'aurais dû, le député d'Oxford n'aurait pas suivi aujourd'hui le mauvais exemple donné à d'autres occasions.

NOMBRE D'IMMIGRANTS EN 1955

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): J'aimerais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question découlant, dans une certaine mesure, du point qu'il a soulevé au sujet du Règlement. N'est-il pas vrai que le nombre d'immigrants qui sont entrés au Canada l'an dernier est beaucoup plus près de 100,000 que de 200,000?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Sauf erreur, on a déjà répondu à cette question en répondant à une question que l'honorable député avait inscrite au Feuilleton, et il semble inutile de prendre le temps de la Chambre pour répondre une seconde fois à la même question.

LE COMMERCE

ÉTAT DES NÉGOTIATIONS AVEC LA RUSSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours le député d'Eglinton a demandé des renseignements au sujet des négociations commerciales avec l'Union soviétique. Au cours de la visite qu'a faite en URSS en octobre dernier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, on a envisagé la possibilité d'un accord commercial fondé sur le principe de la nation la plus favorisée. Il a alors été convenu que d'autres pourparlers auraient lieu à Ottawa. Le 1er novembre, le gouvernement canadien a invité le gouvernement de l'URSS à envoyer une délégation à Ottawa à cette fin.

La délégation arrivera à Ottawa au début de la semaine prochaine et sera dirigée par M. S. A. Borisov, premier sous-ministre du Commerce étranger. Le chef du groupe canadien de hauts fonctionnaires, au cours des négociations, sera M. Mitchell Sharp, sous-ministre adjoint du Commerce.

[M. l'Orateur.]

LES INONDATIONS

SASKATCHEWAN—DÉCLARATION TOUCHANT L'AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Moose-Mountain (M. McCullough) me demandait si je pouvais faire connaître à la Chambre le montant de la contribution fédérale aux termes de l'accord conclu avec le gouvernement de la Saskatchewan, dont j'ai parlé hier. Nous n'avons encore fait aucun versement, ni reçu aucune demande de remboursement. Si j'ai bien compris, les fonctionnaires du gouvernement de la Saskatchewan examinent présentement les réclamations faites à la suite des inondations du printemps dernier. Dès qu'ils auront terminé l'examen de ces réclamations, ils en présenteront sans doute un état qui, à ce moment-là, nous fera connaître la somme du crédit qui devra être approuvé par la Chambre pour l'exécution de l'accord de remboursement.

(Plus tard)

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je désire ajouter une autre question à celle que j'ai posée hier au premier ministre. Celui-ci peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement est revenu sur sa ligne de conduite? D'après le *Leader Post* du 18 octobre 1954, il aurait lui-même déclaré que le gouvernement avait pour ligne de conduite de traiter de la même manière toutes les régions du Canada qui étaient victimes d'un désastre. Le premier ministre peut-il maintenant expliquer à la Chambre pourquoi on n'a pas pleinement tenu compte du genre de pertes que les gens ont subies lors des inondations en Saskatchewan?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que nous revenions sur aucune attitude déjà prise. Nous nous sommes efforcés de traiter les réclamations venues tant de la Saskatchewan que du Manitoba de la même manière dont nous avons traité d'autres réclamations dans des circonstances semblables.

DÉFENSE NATIONALE

INTERPELLATION SUR LE PRIX DES OBUS DE 25 LIVRES VENDUS À L'ISRAËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous dire quel était le

prix des obus de 25 livres vendus à l'Égypte et dont la livraison a été suspendue?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): l'honorable député devrait, je crois, préciser quelle sorte de munition a été, selon lui, vendue à l'Égypte. Je n'en sais rien.

M. Brooks: Israël.

(Plus tard)

M. Harkness: Les obus de 25 livres dont j'ai parlé dans ma question il y a un instant, monsieur l'Orateur, sont ceux qui ont été vendus à l'Israël, comme on l'a annoncé la semaine dernière. La langue m'ayant fourché, j'ai dit "Égypte" au lieu d'"Israël".

L'hon. M. Campney: Je ne sache pas qu'on ait vendu à l'Israël récemment des obus de 25 livres. Je ne puis me rendre responsable de tout ce que disent les honorables députés ou les journalistes.

M. Harkness: C'est le ministre qui l'a dit.

L'hon. M. Pearson: Le ministre n'a rien dit de tel. Cependant, on a dit que le cabinet étudiait présentement cette demande d'achat d'obus de 25 livres.

ENTRAÎNEMENT AU BOMBARDEMENT EN PIQUÉ—DÉCLARATION AU SUJET DE L'EMPLOI DE L'APPAREIL CHIPMUNK

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, pendant que j'ai la parole, j'aimerais répondre à deux questions qu'on a posées dernièrement. Mardi dernier, le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) a posé deux questions, dont voici la première:

L'entraînement au bombardement en piqué, tel qu'il était pratiqué pendant la seconde Grande Guere dans des avions Harvard, a-t-il été abandonné ou se poursuit-il à titre de partie intégrante du progamme de formation?

La réponse à cette question est la suivante: en février 1954, le Corps d'aviation royal canadien a discontinué l'entraînement au bombardement en piqué qui se pratiquait au cours de la seconde Grande Guerre.

La seconde question du député était ainsi conçue:

Le Chipmunk n'a-t-il pas remplacé le Harvard comme avion de premier entraînement?

Voici la réponse: d'après les dispositions qu'on vient de prendre, les élèves-pilotes du Corps d'aviation royal canadien reçoivent leur première instruction de vol dans des avions Chipmunk, mais ils se forment encore plus tard dans des Harvards afin de compléter leur instruction élémentaire. On ne peut donc pas dire que le Chipmunk a remplacé le Harvard. Il le complète plutôt.

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EMPLOI DU BEURRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Hier, à l'appel de l'ordre du jour, le député de Vegreville (M. Decore) a demandé si l'on avait utilisé ou si l'on utilisait encore dans une large mesure la margarine dans les établissements militaires. La réponse est non. Il est prévu que la ration des trois armes comporte du beurre, deux onces par jour pour chaque homme et l'on ne mentionne pas du tout la margarine. Par conséquent, les officiers de l'Intendance ne l'achètent pas et les magasins militaires n'ont pas de provisions de margarine.

Ce que je viens de dire ne s'applique qu'aux approvisionements de vivres payés sur les fonds publics. Lorsque le paiement s'effectue en fonds privés, comme dans les cantines, les casse-croûte etc. exploités pour le compte des employés, les achats ne sont soumis ni au règlement, ni au contrôle de l'administration militaire et l'argent étant de provenance privée, son propriétaire peut l'employer pour acquérir les denrées qu'il veut.

LE MINISTÈRE DES POSTES

VOL À VERDUN—DÉCLARATION AU SUJET DU MONTANT VOLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Hughes Lapointe (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Hamilton) a demandé quel montant d'argent avait été volé au bureau de poste de Verdun (P.Q.), une semaine auparavant. Je me suis engagé à obtenir les chiffres en question. Les comptes du bureau de poste ayant été vérifiés, ils ont révélé que le montant du vol était de $19,530.78.

M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si on a convoqué la Gendarmerie royale pour faire enquête sur le vol du bureau de poste de Verdun?

L'hon. M. Lapointe: On a déjà expliqué à la Chambre, et justement en réponse à des questions de l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce, lors d'autres sessions, je crois, que la façon de procéder est la même que pour les autres délits. On convoque les autorités policières provinciales et locales, qui procèdent aux enquêtes avec la collaboration des autorités des Postes. Lorsqu'il semble y avoir avantage à demander la collaboration de la Gendarmerie royale, on lui demande

de collaborer aux recherches. Mais mon honorable ami sait bien que l'administration de la justice relève des provinces.

DEMANDE D'UN RAPPORT SUR LE DERNIER VOL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Vu que les bureaux de poste du sud de l'Ontario ont été pillés de temps à autre, présentera-t-il à la Chambre un rapport sur le dernier vol qui a eu lieu hier?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, il me faudra aller aux renseignements. Je crains bien ne pas être au courant de ce qui est arrivé.

M. Hodgson: Cinq de suite, c'est beaucoup.

L'hon. M. Lapointe: Il est possible que mon honorable ami en sache plus long que moi sur le sujet et qu'il pourrait en informer la Chambre.

LES PARCS NATIONAUX

INTERPELLATION AU SUJET DE L'AMÉLIORATION DU SERVICE DE RENSEIGNEMENTS À BANFF ET À JASPER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'il a reçu, de la part de M. H. R. Chauncey, président de l'association canadienne de l'automobile, une demande où celui-ci invite le gouvernement fédéral à collaborer en vue d'assurer un service de renseignements convenable aux touristes dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper? Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il nous indiquer s'il est possible d'établir ce service en temps utile...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député pourrait peut-être d'abord poser sa question, puis écouter ce que le ministre lui répondra et formuler ensuite une question supplémentaire. Il ne semble pas juste de poser en ce moment une longue question qui exigerait peut-être une réponse détaillée.

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): En réponse à la question posée par le député de Calgary, je dirai que j'ai reçu la lettre de M. Chauncey ce matin, mais comme j'ai été occupé toute la matinée à la conférence fédérale-provinciale sur l'assurance-santé, je n'ai pas encore eu le temps d'étudier la question.

[L'hon. M. Lapointe.]

M. Nickle: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales? Étant donné l'urgence de la question qu'a soulevée M. Chauncey, le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'il fournira une réponse le plus tôt possible?

L'hon. M. Lesage: Dès que je le pourrai, monsieur l'Orateur.

LES PENSIONS

DEMANDE VISANT À RELEVER LE MINIMUM DES PENSIONS DES EMPLOYÉS DU NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Vu qu'à compter de la semaine prochaine, la pension minimum des employés du Pacifique-Canadien sera portée à $60 par mois pour les personnes âgées au moins de soixante-dix ans, le ministre ne pense-t-il pas que le National-Canadien devrait bien relever sa pension minimum qui est actuellement de $25 par mois?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): On ne m'a pas signalé la mesure prise par le Pacifique-Canadien. Je me garderai d'exprimer une opinion avant de connaître la mesure qui a été prise.

DEMANDE VISANT AU RELÈVEMENT DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Pallett (Peel): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État? Le ministre étudie-t-il les moyens d'accroître les pensions des fonctionnaires retraités afin de les mieux adapter au coût élevé de la vie?

L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État): Je devrai considérer cette question comme un préavis. Comme le savent mes honorables amis, elle intéresse aussi le ministre des Finances avec qui je devrai en parler avant de donner une réponse.

M. Knowles: Nous préférerions avoir votre propre réponse.

LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION VISANT À RÉDUIRE LE TAUX DE L'INTÉRÊT

M. H. R. Argue (Assiniboïa) propose la 2e lecture du bill nº 3 tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

—Monsieur l'Orateur, le projet de loi vise à réduire de 24 à 12 p. 100 le taux maximum

d'intérêt que les sociétés de petits prêts pourraient exiger. Le taux de 24 p. 100 par an qui est actuellement en vigueur est fantastique, exorbitant. Il n'est pas nécessaire et devrait être réduit. Ayant présenté un projet de loi analogue l'an dernier, j'ai été étonné de l'appui qu'il a recueilli d'un bout à l'autre du pays. Aucun autre projet de loi ou mesure que j'ai pu proposer n'a jamais reçu un si bel accueil. Cet appui ne m'est pas venu de la population seulement, mais en général des députés eux-mêmes. J'espère que le projet de loi fera l'objet d'une bonne discussion cet après-midi afin de renseigner le Gouvernement sur l'attitude des divers députés et des différents partis à ce sujet. Le Gouvernement voudra peut-être utiliser ces renseignements lorsqu'il présentera un projet d'amendement à la loi sur les petits prêts, amendement qui, j'ose l'espérer, nous vaudra une bonne réduction des taux d'intérêt.

Il est d'autres modifications que j'aurais pu proposer à la loi sur les petits prêts. Le maximum actuellement prévu à l'égard des taux d'intérêt s'applique aux prêts ne dépassant pas $500. Il faut reconnaître que le pouvoir d'achat d'un prêt de $500 est, en 1955, bien faible comparativement au pouvoir d'achat qu'avait un prêt au même montant en 1939, lors de la dernière modification de la loi sur les petits prêts. J'aurais pu proposer que le maximum fût porté de $500 à $1,500 ou $2,000, mais j'ai déjà eu l'occasion de constater que, lorsqu'un député soumet plus d'une idée dans un bill, il arrive souvent qu'un autre député, qui, pour une raison ou pour une autre, veut s'opposer au bill, s'attaquera à une partie du projet de loi et déclarera que, si ce n'était de ce point, il appuierait le bill, car il est entièrement en faveur de l'autre partie. C'est pourquoi j'ai voulu que ce projet de loi soit le plus simple possible. Je propose tout simplement qu'un taux de 12 p. 100 soit le maximum que puissent exiger les sociétés de petits prêts. Le *Feuilleton* renferme un autre bill inscrit en mon nom,—j'ai permis qu'il soit réservé aujourd'hui,—et aux termes duquel l'intérêt exigé à l'égard de toutes autres formes de crédit, par tout le pays, ne devrait pas dépasser 12 p. 100 par année.

Encore une fois, un taux d'intérêt de 24 p. 100 par année est fantastique. Il est incroyable que, dans un pays à l'économie aussi forte que le nôtre, un grand nombre de gens, je dirais des millions de travailleurs, soient obligés d'emprunter ou d'acheter à crédit moyennant un intérêt de 24 p. 100. Et ce taux élevé ne se limite pas aux prêts consentis par les sociétés de petits prêts. Les sociétés de financement exigent des taux extrêmement élevés de ceux qui recourent à elles pour l'achat d'une automobile, d'un téléviseur ou de quelque autre objet. Cependant, j'ai pu constater que ce ne sont pas les sociétés de financement qui exigent les taux les plus élevés sur le crédit qui est accordé dans notre pays. Les grandes entreprises de vente par correspondance leur dament le pion sur ce point. A l'égard des faibles achats effectués en vertu d'un plan budgétaire, Simpsons et Eaton perçoivent le montant fantastique de 54 p. 100. J'admets que, si le montant de l'achat à tempérament augmente, le taux exigé diminue, mais il n'est abaissé qu'à 15 ou 18 p. 100 par année, selon l'article acheté.

Il m'est arrivé de prendre connaissance des taux d'intérêt exigés dans d'autres pays. Des députés ont déjà parlé de l'intérêt exorbitant qu'on avait l'habitude d'exiger en Chine nationaliste. Un député n'a-t-il pas dit une fois que, vu qu'on avait permis que le taux d'intérêt atteigne même 50 p. 100 dans ce pays, cela était au moins une des raisons des troubles graves et de la révolution qui s'y étaient produits? Je me rappelle le sentiment que j'éprouvais en apprenant que des intérêts aussi élevés étaient exigés dans d'autres pays. Heureusement que je demeure au Canada, me disais-je, car on n'y demande pas souvent de tels taux d'intérêt. Mais, en voyant comment fonctionnent au Canada maintes sociétés de petits prêts, sociétés de finance et maisons de vente par correspondance, je me suis rendu compte que le taux d'intérêt exigé chez nous est presque aussi fort. Voilà pourquoi je propose que la Chambre songe à imposer une limite de 12 p. 100 à l'égard de tels frais d'intérêt.

Le Canadien qui a des moyens, dont le revenu est élevé, n'a pas besoin d'autant de crédit que le travailleur ordinaire. Il peut emprunter sans beaucoup de difficulté à la banque, moyennant un intérêt de 6 ou peut-être 5 p. 100. Mais les Canadiens qui se rangent dans la catégorie ordinaire des travailleurs, que ce soit les citadins ou les ruraux, doivent souvent acquitter des taux fantastiques, lorsqu'ils empruntent ou achètent à crédit. La législation que nous avons maintenant est en fait une législation de classe et établit des distinctions de classe. Cela signifie que les gagne-petit qui ont parfois le plus grand besoin de crédit sont contraints de payer des taux d'intérêt exorbitants par la faute des lois de notre pays. Je crois que toute démocratie entreprenante, toute nation civilisée, devrait prendre périodiquement des mesures pour réduire le taux général de l'intérêt et pour permettre aux populations laborieuses du pays d'obtenir du crédit à des taux raisonnables.

Dans certains domaines du crédit a été accordé à des taux raisonnables en vertu de lois du Gouvernement. Notre loi nationale sur

l'habitation permet à de nombreux particuliers de posséder leur propre demeure, en payant un taux d'intérêt de 5¼ p. 100. Voilà une bonne loi. Notre loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui en est un autre exemple, permet aux cultivateurs d'obtenir du crédit au taux de 5 p. 100. Voilà encore une bonne loi. Il y a néanmoins un vaste domaine où les gens qui ont besoin de crédit doivent payer les taux d'intérêt exorbitants que j'ai mentionnés.

La somme de crédit disponible dans notre pays augmente régulièrement. J'ai ici le tout dernier sommaire statistique de la Banque du Canada qui donne la liste des sommes de crédit en cours au 30 septembre 1955; la voici: comptes courants ordinaires, 535 millions de dollars; crédit à tempérament consenti par les magasins de détail, 309 millions de dollars; crédit à tempérament accordé par les compagnies de prêts, 578 millions de dollars; prêts personnels en argent comptant, 790 millions de dollars; soit un crédit total de 2,212 millions de dollars. En supposant, ce qui d'ailleurs n'est peut-être pas une bonne supposition, que chaque montant de crédit en cours s'élève à une somme assez élevée, disons $1,000, ces statistiques prouvent que 2,212,000 Canadiens ont obtenu du crédit sous une forme ou sous une autre. Cette somme de 2,212 millions de dollars de crédit en cours est juste le double de ce qu'elle était quatre ans plus tôt. Nous convenons tous, sans doute, que les Canadiens vont désormais recourir de plus en plus au crédit, au fur et à mesure que l'exigeront les progrès de notre pays. C'est dire toute la valeur de la mesure que je propose, énorme aujourd'hui et encore davantage plus tard.

Je crois que l'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Benidickson) va faire tout à l'heure une déclaration au nom du Gouvernement. Je sais, évidemment, que le Gouvernement envisage certaines modifications à la loi sur les petits prêts, mais je n'en souhaite pas moins qu'il permette que la discussion se poursuive et qu'aucun de ses adhérents, ici, n'aille proposer le renvoi de la discussion ou chercher à faire jouer la majorité dont dispose en cette enceinte le Gouvernement pour clore le débat.

Cette question me paraît importer au plus haut point à la population. Quelles que soient les mesures que le Gouvernement entend prendre par voie de modification à la loi sur les petits prêts, elles seront importantes. Le Parlement étant actuellement saisi de la question, il serait bon que le Gouvernement, avant de présenter son propre projet de loi modificateur, connaisse le sentiment des députés, sentiment qui dans une certaine mesure correspond, je pense, à celui de la population en général. Les pouvoirs publics seraient alors mieux à même de savoir quelles améliorations ils doivent apporter à la loi. Je demande donc au Gouvernement de ne pas user de sa majorité parlementaire pour mettre fin au débat, pour étouffer la discussion, mais plutôt de permettre la poursuite de cette discussion tant qu'un député pourra y apporter quelque chose.

Ainsi que je l'ai dit, le crédit dans ce domaine est devenu de plus en plus important. Je puis le démontrer chiffres en mains. En 1941, les compagnies de petits prêts ont déclaré un revenu d'intérêts de $1,642,000; en 1954, ce revenu avait atteint $17,205,000, ayant fait voir une augmentation de près de 1,000 p. 100 durant la période relativement courte de 13 ans.

Ce domaine s'étend et prend plus d'importance. Par conséquent, nous devons nous demander si les taux d'intérêt exigés à l'heure actuelle sont excessifs et s'ils devraient être réduits. Les compagnies de petits prêts fondent leur taux d'intérêt élevé sur un argument principal. Elles disent qu'elles sont dans un domaine d'affaires dont les risques sont grands, et qu'elles consentent des prêts qui comportent un fort élément de risque. Je présume que si les prêts comportaient beaucoup de risques, il devrait en résulter de fortes pertes, mais il reste que les rapports des compagnies de petits prêts du Canada révèlent que les pertes inhérentes à ce domaine d'affaires sont très faibles.

En réalité, la réserve établie par ces sociétés de petits prêts pour dettes irrécouvrables ne s'élève qu'à ·26 ou ¼ p. 100. Si l'on en juge par les sommes perçues, le montant des pertes et la réserve établie pour dettes irrécouvrables,—il y a très peu de celles-ci,—il semble, d'après sa propre statistique, que ce commerce comporte très peu de risque.

Ses bénéfices cependant sont considérables, je devrais dire qu'ils sont fantastiques. Même dans un pays où bon nombre de sociétés et compagnies font des bénéfices considérables, j'imagine que les sociétés de petits prêts réalisent des bénéfices qui dépassent la moyenne. D'après les témoignages entendus au comité de la banque et du commerce en 1954, l'intérêt moyen qu'elles exigent est de 23·43 p. 100; elles avaient des bénéfices de 9·35 p. 100 avant le paiement de l'impôt sur le revenu. En d'autres termes, le revenu de l'intérêt, le revenu des montants qu'elles exigent, leur a valu des bénéfices de près de 40 p. 100. Ce sont là des bénéfices élevés et, dans le monde des affaires ces sociétés se conduisent comme des entreprises à bénéfices élevés.

Elles dépensent de fortes sommes en publicité, en campagnes de réclame à haute pression pour faire des prêts aux gens ainsi attirés dans leurs bureaux. En général, les

banques n'exercent pas leur activité comme elles le devraient dans le domaine des petits prêts; toutefois, une banque a fait d'assez bonnes affaires dans ce domaine.

La Banque canadienne de commerce exerce son activité dans le domaine des petits prêts, je crois, depuis 1936. L'intérêt moyen exigé n'est pas de 23·42 p. 100, mais la moitié moins, soit exactement 10·43 p. 100. On est donc loin de dépasser la marge de 12 p. 100 prévu dans le projet de loi.

Dans le domaine des petits prêts, la Banque de commerce, loin de subir des pertes, a réalisé des bénéfices considérables. Ses bénéfices d'exploitation, compte non tenu de l'impôt sur le revenu, ont été de 2·48 p. 100. Les sociétés de petits prêts prétendent que le risque est très grand dans leur domaine; cependant, la Banque canadienne de commerce constate que ses risques ne sont pas trop grands. Elle a établi une caisse de réserve pour mauvaises créances de 0·47 p. 100.

La Banque canadienne de commerce a pu exercer son activité dans ce domaine en ne demandant pas même la moitié du taux d'intérêt exigé par les sociétés de petits prêts. Avant que fût amendée l'an dernier la loi des banques afin de permettre à ces institutions d'hypothéquer les biens meubles, alors qu'elles ne pouvaient recourir à ce genre de gage, leur réserve pour mauvaises créances n'était que de 0·47 p. 100, ce qui ne les a pas empêchées de réaliser des bénéfices très encourageants.

Elles ont pu faire preuve de plus d'efficacité que les sociétés de petits prêts. Prenons par exemple le poste des traitements. La Banque canadienne de commerce n'avait besoin d'affecter à cette fin que 2·81 p. 100, alors que les sociétés de petits prêts affectaient 5·68 p. 100. En d'autres termes, la Banque canadienne de commerce a épargné 2·87 p. 100 en salaires.

En frais de publicité, les sociétés de petits prêts dépensent 1·19 p. 100 contre ·03 pour la Banque canadiene de commerce, soit une économie de 1·16 p. 100 pour cette dernière. Le coût de l'argent est de 2·09 p. 100 dans le cas de la Banque canadienne de commerce et de 3·07 p. 100 on le comprend dans le cas des sociétés de petits prêts. A ce titre, la Banque canadienne de commerce épargne ·98 p. 100.

Prenons par exemple les bénéfices d'exploitation, avant tout impôt sur le revenu. Il était de 9·35 p. 100, bénéfice exorbitant dans le cas des sociétés de petits prêts; les bénéfices de la Banque canadienne de commerce étaient de 2·48 p. 100, donc une épargne de 6·87 p. 100. Si nous additionnons ces pourcentages, nous constatons que la Banque canadienne de commerce a réalisé une économie de 11·88 p. 100 par rapport aux sociétés de petits prêts. Il suffirait d'un intérêt de 11·55 p. 100 pour assurer les bénéfices considérables dont j'ai déjà parlé.

Je le répète, les sociétés de petits prêts prétendent assumer de gros risques.

J'ai ici une brochure intitulée *Prêts à la consommation remboursables par versements.* Livrée à mon bureau voici quelques jours, cette brochure est publiée par la *Niagara Finance Company Limited.* Elle vise à persuader le lecteur sur les vues de la *Niagara Finance Company* quant au commerce des petits prêts. Voici ce que j'y relève:

> Le risque de non remboursement est plus grand que dans le cas de la majorité des prêts bancaires.

J'ai déjà dit que la réserve constituée par les sociétés de petits prêts au titre des mauvaises créances, dans ce domaine où les risques sont grands, est de ·26 p. 100. La Banque canadienne de commerce exploite ce domaine, elle aussi, et elle fait le même genre d'affaires. Afin de démontrer qu'elle exerce le même commerce et qu'elle court les mêmes risques en prêtant à des gens dont le revenu est du même ordre et ainsi de suite, voici, tiré de la page 590 du compte rendu des délibérations du comité de la banque et du commerce en date du 11 mai 1954, le témoignage du directeur général de la Banque canadienne de commerce, M. Neil J. McKinnon:

> Nous croyons occuper ce domaine au même titre que les sociétés de petits prêts. Nous croyons faire un genre d'affaires semblable au leur et nous nous efforçons d'offrir, dans ce domaine, des facilités de crédit pour la moitié du taux qu'elles exigent.

La Banque canadienne de commerce n'a qu'à se féliciter de ses opérations dans ce domaine. La déclaration suivante à ce propos est tirée du compte rendu des délibérations du comité de la banque et du commerce de 1954, où il est question de la proportion de risques que comportent les prêts effectués dans ce domaine:

> La réserve pour mauvaises créances devrait être établie en conformité des pertes effectivement subies. Depuis l'entrée en vigueur du plan jusqu'au 31 octobre 1953, la somme globale des prêts défalqués a été de $380,378, dont $157,058 ont été recouvrés par la suite. La perte nette a donc été de $223,320, soit environ 10 p. 100 du montant total de $248,461,909 prêté.

Autrement dit, pendant 16 ans, la Banque canadienne de commerce a pu s'occuper du domaine des petits prêts en ne perdant que ·10 p. 100. Elle donnait précisément le même service qu'accordent les sociétés de petits prêts et qui exigent pour cela un intérêt de 24 p. 100. Un tel commerce comporte-t-il des risques? Assurément non, et les chiffres indiquent que les pertes sont vraiment né-

gligeables. Voici la suite de l'exposé de la Banque canadienne de commerce:

La réserve imputée sur les recettes à l'égard des mauvaises créances a été réduite à divers intervalles, d'après l'expérience acquise, et elle a été fixée à ¼ p. 100 des sommes utilisées pour l'année financière en cours.

Cela revient à dire que la réserve pour mauvaises créances établie par la Banque canadienne de commerce est de ·25 p. 100, soit à peu près la même chose que celle des sociétés de petits prêts qui l'ont établie à ·26 p. 100. Selon moi, les banques au Canada pourraient donc très avantageusement s'occuper de ce genre d'activité à des taux raisonnables, avec ou même peut-être sans l'encouragement du Gouvernement. On dit parfois que si on limitait à 12 p. 100 les taux d'intérêt permis aux compagnies de petits prêts, ces compagnies ne pourraient plus se maintenir. Je ne le crois pas. Je ne crois pas qu'on puisse prouver, chiffres à l'appui qu'elles y perdraient ou qu'elles ne pourraient reviser leurs méthodes d'affaires de façon à faire encore des bénéfices. Toutefois, si ces compagnies, une fois le taux d'intérêt réduit à 12 p. 100, menaçaient d'abandonner la partie, nous devrions être disposés à leur permettre d'y renoncer à tout jamais et, du même coup, à cesser d'égorger le public avec les intérêts élevés qu'elles imposent.

En parlementaires consciencieux, nous ne pourrions restreindre les taux d'intérêts permis aux compagnies de petits prêts, si ces sociétés étaient ainsi acculées à la ruine sans qu'aucun autre organisme prêteur ne puisse assurer cet indispensable service de crédit. Je propose au Gouvernement de faire un pas de plus. Nous avons déjà à ce sujet un bon précédent. Je parle des bons résultats qu'a donnés la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, et plus récemment la loi sur les prêts aux pêcheurs pour les banques, les cultivateurs, les pêcheurs et le gouvernement. Depuis la mise en vigueur en 1945 de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles,—soit durant une période de 10 ans, allant de 1945 à 1955,—on a prêté en vertu de cette mesure 541 millions de dollars. La garantie du gouvernement, calculée globalement, est de 10 p. 100. Elle dépasse donc 50 millions de dollars. Les pertes ont-elles atteint 50 millions, même approximativement? Non. Les pertes ne représentent que $149,814. Autrement dit, le gouvernement a dû verser, au titre de la garantie en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, 1/350 de la garantie totale. C'est-à-dire que la somme versée jusqu'ici est pour ainsi dire insignifiante. Je signalerai, évidemment, que tous les prêts en cours n'ont pas encore été remboursés, mais, à mon avis, aucun député ne pourra dire, lorsque les prêts actuels seront échus, que le gouvernement aura versé un montant approchant de celui qu'il a garanti, ni même que ce montant atteindra un fort multiple de la somme insignifiante déjà dépensée à titre de garantie.

J'estime que 12 p. 100, c'est encore trop élevé. Je ne vois pas du tout pourquoi le citoyen moyen du Canada qui souhaite contracter un petit emprunt, pour s'acheter quelque meuble, ou une automobile, ou pour défrayer ses dépenses de médecin ou d'hôpital, et ainsi de suite, devrait assumer ce taux élevé de 12 p. 100, quand les données statistiques et les dossiers pertinents indiquent que le risque est très petit dans ce domaine. Je voudrais voir établir le taux de l'intérêt non pas à 12 p. 100, mais à 6 ou 5 p. 100, soit le taux déjà fixé par la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Au besoin, le Gouvernement devrait être disposé à adopter une loi analogue à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles,—on pourrait l'appeler loi sur les prêts destinés au bien-être familial,—aux termes de laquelle le gouvernement fédéral pourrait accorder aux banques une garantie de 10 p. 100, ainsi qu'il le fait sous l'empire de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et le degré de risque est tellement faible que la Banque canadienne de commerce n'a établi qu'une réserve de ·25 p. 100 à l'égard des mauvaises créances. En adoptant une telle mesure et en versant une très petite somme au cours des années, le gouvernement épargnerait à l'avenir aux travailleurs canadiens des centaines de millions de dollars et éviterait à des millions de Canadiens la nécessité de payer des frais exorbitants de 24 p. 100 aux sociétés de prêt qui se conduisent comme des usuriers dans le domaine des petits prêts.

M. W. M. Benidickson (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ainsi que l'a dit le député d'Assiniboïa, cette proposition de loi est semblable quant à la forme à celle qui a été présentée à la fin de la dernière session. On a alors signalé qu'il était improbable d'avoir, au moyen d'un comité parlementaire, le genre de discussion publique dont a habituellement fait l'objet par le passé tout projet de modification ou toute mesure législative concernant ce sujet. Mais on a laissé entendre que probablement le Parlement étudierait et peut-être modifierait la mesure en cause durant la présente session. Le discours du trône confirme, les honorables députés en conviendront, que le Gouvernement présentera au cours de la session certains projets de modification à la loi sur les petits prêts.

[M. Argue.]

Je ne veux pas manquer de courtoisie envers l'honorable député ni envers aucun membre de l'opposition ni envers aucun député en général, en disant que la mesure pourrait être débattue plus à propos à titre de mesure du Gouvernement. Je vais proposer l'ajournement du débat. Je pense que la proposition présente de nombreux avantages. Il est, certes, évident pour tous les membres de tous les partis représentés à la Chambre que le *Feuilleton* renferme déjà plus de 40 articles inscrits au nom des députés. Le temps prévu par le Règlement pour l'examen de ces mesures est assez limité. D'autre part, si nous devons avoir bientôt un bill du gouvernement, qui sera étudié par une commission parlementaire, les honorables députés conviendront que l'ajournement et le renvoi du débat à plus tard nous évitera une répétition et assurera, à mon avis, un examen plus méthodique du sujet. Je propose donc l'ajournement du débat.

M. Argue: Honte! C'est la guillotine!

(La motion de M. Benidickson, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Batten
Benidickson
Bertrand
Blanchette
Boisvert
Bonnier
Bourget
Bourque
Breton
Brisson
Bruneau
Buchanan
Byrne
Campney
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cauchon
Clark
Cloutier
Crestohl
Decore
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dumas
Eudes
Eyre
Fairey
Follwell
Fontaine
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Nickel-Belt)
MM.
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Hardie
Harrison
Hellyer
Henry
Hollingworth
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Lapointe
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Légaré
Lesage
Lusby
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacNaught
McCulloch (Pictou)
McIvor
McMillan
McWilliam
Maltais
Marler
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Monette
Murphy (Westmorland)
Nixon
Pearson
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Prudham
Purdy
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Rouleau
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Shipley (Mme)
Simmons
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thibault
Tucker
Valois
Viau
Villeneuve
Vincent
Weaver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)—125

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Aitken (Mlle)
Argue
Balcer
Barnett
Bell
Bennett (Mlle)
Blackmore
Blair
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Cardiff
Castleden
Charlton
Churchill
Coldwell
Dinsdale
Drew
Dufresne
Ellis
Fairclough (Mme)
Fulton
Green
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Holowach
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
MM.
Lennard
Macdonnell
MacInnis
MacLean
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbitt
Nicholson
Nickle
Noseworthy
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Quelch
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Thomas
Trainor
Tustin
Van Horne
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Wylie
Yuill
Zaplitny—74

DEMANDES DE DOCUMENTS

CÉRÉALES ENTREPOSÉES DANS LES FERMES—AVANCES

Demande nº 4—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et lettres échangés, du 1er août au 31 décembre 1955, entre tout ministère du gouvernement et toutes personnes, concernant les avances de paiements à l'égard du grain entreposé dans les fermes.

Le très hon. M. Howe: Il y a des milliers de feuilles de papier concernant cette question. L'honorable député nous épargnerait beaucoup de travail s'il voulait les consulter au bureau ou choisir les pièces dont il veut le dépôt. Je ne pense pas qu'il veuille que toutes soient déposées; la chose serait très coûteuse pour le gouvernement.

M. l'Orateur: La motion serait réservée en attendant?

Le très hon. M. Howe: Elle pourrait être adoptée avec cette réserve.

M. Argue: C'est satisfaisant, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est adoptée.

EXPORTATION DE MATÉRIEL DE GUERRE AU MOYEN-ORIENT

Demande nº 11—**M. Stewart (Winnipeg-Nord):**

Copie de toutes licences octroyées depuis le 1er janvier 1955 jusqu'à ce jour, autorisant l'exportation au Moyen-Orient d'aéronefs, de camions et d'autres fournitures, matériel ou armements de guerre de tous genres.

—Étant donné que j'ai reçu le renseignement que je voulais, je demande que la motion soit rayée.

M. l'Orateur: La motion est rayée.

ÉNERGIE—POTENTIELS DU FRASER ET DU COLUMBIA

Demande nº 14—**M. Fulton:**

Copie de tous mémoires, lettres, contrats, communications ou instructions échangés depuis le 1er janvier 1955 entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou organismes, et toute autre personne ou tout autre organisme, relativement à une étude sur le potentiel énergétique du fleuve Fraser et (ou) du fleuve Columbia et (ou) sur la possibilité de réaliser la dérivation du fleuve Columbia et les conséquences d'une telle dérivation.

L'hon. M. Lesage: L'honorable député consentirait-il à ce que la motion soit réservée? J'aimerais obtenir sur les documents en cause des précisions que je n'ai pas encore pu obtenir. J'espère réussir à avoir, la semaine prochaine, tous les renseignements dont j'ai besoin. Je serais obligé à l'honorable député s'il permettait que la motion soit réservée.

[M. Argue.]

M. Fulton: Il semble que le préavis que j'ai donné n'a pas été tout aussi efficace que celui qu'a donné hier l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud). Je consens donc à ce que la motion soit réservée.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

L'INSTRUCTION

BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES

M. A. H. Hollingworth (York-Centre) propose:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter un projet de loi visant à accorder des bourses nationales d'études aux étudiants universitaires dénués de ressources pécuniaires, pour autant que l'objet de cette résolution relève de la compétence du Parlement.

—Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir que je propose cette résolution. J'espère qu'elle ralliera l'appui qu'elle mérite de la part de tous les partis. On peut voir à l'œuvre ici, à la Chambre des communes, des honorables députés qui ont joué et jouent encore un rôle imposant dans le domaine de l'instruction publique au Canada. On pourrait mentionner le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qui est chancelier du collège Victoria à l'université de Toronto, le ministre du Travail (M. Gregg) qui a été président de l'Université du Nouveau-Brunswick, ou l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) président du bureau des administrateurs d'une grande institution de haut savoir, l'Université Queen's, que j'ai moi-même fréquentée. Bien des boursiers Rhodes ou autres boursiers ou médaillés font l'ornement de la Chambre. La liste en est vraiment impressionnante. Et puis il y a, dans tous les coins de la Chambre, d'anciens instituteurs ou professeurs. J'en conclus donc que, dès l'abord, on m'entendra avec sympathie.

La proposition de résolution a deux objets. Il s'agit d'abord d'assurer une aide financière aux étudiants qui, peut-être imprudemment ou sans certitude ont entrepris des études universitaires qu'ils auront peut-être à abandonner plus tard, faute d'argent.

Il s'agit ensuite de permettre aux diplômés des écoles secondaires de fréquenter l'université, grâce à une aide pécuniaire.

J'aimerais dès le début rendre hommage aux députés qui ont appuyé cette proposition ou d'autres propositions analogues, notamment l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) et l'honorable député de Victoria (M. Fairey), tous deux éducateurs distingués. Il n'est personne ici qui ne conviendra de l'opportunité d'une certaine forme d'aide financière, à condition que cette aide ne

contrevienne en rien à la compétence des provinces en matière d'instruction publique.

C'est justement ce qui a jusqu'ici le plus nui à la participation fédérale. Cela voudrait dire de l'aide dans le domaine de l'instruction en général qui est prescrit par notre constitution, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et serait contraire à la constitution, étant donné que l'enseignement en général est du ressort exclusif des provinces aux termes de cette même constitution. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral ne peut pas verser de subventions directes aux provinces aux fins d'instruction. Ainsi, le gouvernement fédéral ne peut pas dire à la province d'Ontario: Voici une subvention pour les écoles de la municipalité de North-York qui est dans l'embarras.

Il s'ensuit donc que toute forme d'aide ne doit pas empiéter sur la compétence et la maîtrise des provinces, ni s'y ingérer. Il semble donc qu'on puisse trouver la réponse dans ce que le gouvernement fédéral, sans s'immiscer dans le domaine de l'instruction en général, est quand même bien disposé à aider dans des domaines de spécialisation, tels que la formation professionnelle, l'aide aux étudiants anciens combattants et l'aide aux étudiants. La proposition de résolution dont il s'agit présentement a pour but l'étude d'un programme permettant d'aider davantage les étudiants. C'est ce qui me fait dire que ma proposition est inattaquable du point de vue de la constitution et que, par conséquent, elle devrait être acceptée sans réserve même par ceux qui sont les plus ardents défenseurs de l'autonomie provinciale.

Je me propose de démontrer dans quelques instants aux honorables députés comment les lois actuellement en vigueur et appliquées conjointement par les provinces et le gouvernement central peuvent fort bien représenter la méthode d'exécution de la demande que je fais.

Je désire exposer plusieurs arguments, monsieur l'Orateur, qui démontrent que ma résolution non seulement serait opportune mais absolument nécessaire pour que notre pays puisse être fidèle à sa mission. Il serait peut-être bon, cependant, que je dise brièvement pourquoi l'université joue un rôle si important dans notre mode d'existence, au Canada.

Il est en quelque sorte inutile de louer le rôle que jouent les universités chez nous. En cet âge de technologie, l'université peut rendre des services inestimables. Elle a fortement contribué à façonner la destinée du Canada. L'université est une des sources de la liberté. A mon avis, ses fonctions consistent à enseigner à l'étudiant à penser par lui-même, à se renseigner, à chercher, à éclairer et à être une source d'inspiration. Au besoin, elle peut être l'asile de la dissidence plutôt que le château-fort de l'uniformité et de l'orthodoxie, car l'uniformité et l'orthodoxie peuvent éteindre inexorablement les derniers tisons de la pensée, des idées et des efforts créateurs.

Qu'il soit bien entendu que ces bourses d'études ne sont pas destinées aux étudiants doués qui ont les moyens de se faire instruire. Les bourses que je propose pourront être réparties entre tous les étudiants qui ont besoin d'aide financière. On comprend très bien l'importance de former des ingénieurs, des savants et des techniciens pour la mise en valeur de ressources minérales à peine effleurées jusqu'ici. Nos ressources, au chapitre de l'énergie hydro-électrique et atomique, sont infinies et nos moyens de production n'en sont encore qu'à leur début. J'estime que les humanités et les arts sont tout aussi importants que les sciences. Nos universités n'ont pas négligé les humanités. Je dirais même que notre régime d'enseignement, dont les universités forment une partie intégrante, explique, en partie, la maturité de la population canadienne, qu'il explique aussi, peut-être, pourquoi le maccarthysme, de même que l'hystérie et l'obscurantisme dont il s'accompagne, n'ont pu s'implanter chez nous.

De nombreuses raisons pourraient être invoquées à l'appui de ma proposition de résolution. D'une façon générale, on peut affirmer qu'une aide plus forte aux étudiants universitaires qui sont dépourvus constitue un placement inestimable en faveur des jeunes Canadiens et du Canada. Ainsi que le premier ministre le disait, le 20 octobre 1955, à l'Université McMaster, qui lui décernait un doctorat en droit à titre honorifique:

> L'objet des études supérieures, et singulièrement des arts et des humanités, est de nous enseigner à penser clairement. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, il n'a été aussi important de penser clairement qu'à notre époque, où la capacité qu'a l'homme de se détruire semble parfois l'emporter sur sa capacité de résoudre les problèmes qui surgissent entre lui et ses frères.

Le programme a été amplement éprouvé, après la guerre, dans le cas des étudiants relevant du ministère des Affaires des anciens combattants. Les succès ont été magnifiques. Un grand nombre ont fréquenté les universités et embrassé des professions qu'ils n'auraient pu occuper sans cela. La Chambre compte même un grand nombre de ces diplômés, oserais-je dire.

On a supprimé l'obstacle économique et financier qui empêchait plusieurs jeunes de s'instruire. Une étude intéressante faite à l'Université de Toronto a révélé que les militaires qui ont étudié chez elle venaient de tous les milieux économiques et sociaux et que l'instruction, d'ordinaire réservée aux

fils de familles à l'aise, à celle du monde professionnel ou commercial, a été étendue aux familles d'ouvriers appartenant aux groupes spécialisés, sous-spécialisés ou même sans aucune spécialité. C'était vraiment la démocratie à l'œuvre.

Le programme du ministère des Affaires des anciens combattants coûtait très cher. De 1942 à 1955, on a dépensé quelque 220 millions de dollars au chapitre de la formation professionnelle et universitaire, soit en moyenne plus de $16,900,000 par année. J'ignore combien de cette somme a servi à aider des étudiants à passer par l'université.

Je sais, toutefois, que le ministère du Revenu national n'a pas tardé à percevoir ce montant en impôts sur le revenu des diplômés du ministère des Affaires des anciens combattants. L'augmentation au Canada du nombre des diplômés d'université fera conséquemment augmenter les perceptions de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les diplômés d'université sont les architectes, les ingénieurs, les médecins, les dentistes, les avocats; on leur offre maintenant des postes-clefs dans l'industrie. Ce programme est plein de bons sens à titre de placement national. Le gouvernement fédéral a grand intérêt à se préoccuper de la formation que reçoivent les universitaires. Les honorables députés noteront combien de diplômés d'université on trouve parmi les fonctionnaires les plus haut placés dans l'administration et dans les principaux organismes de recherche, comme le Conseil national de recherches.

Il semble qu'à peu près n'importe où la formation universitaire est presque nécessaire pour faire son chemin. Elle doit être, je le répète, facilement accessible, si nous voulons que les postes-clefs soient occupés dans la société canadienne par les plus compétents. Actuellement, il existe des obstacles d'ordre financier considérables. Le recteur de l'université McGill, M. James, a signalé qu'en 1952 seulement 3 p. 100 des jeunes au Canada suivaient des cours à l'université, contre 15 p. 100 aux États-Unis.

D'après un article de fond paru dans le *Citizen*, d'Ottawa, le 23 janvier 1956, la population des universités canadiennes a maintenant augmenté à 7·2 p. 100. En Australie, les étudiants inscrits aux cours aboutissant à un diplôme étaient en 1952, au nombre de 21,005 et sur ce nombre 7,000, soit 33 p. 100, touchaient une subvention de l'État. Si l'on compare la moyenne canadienne à la moyenne de ces autres pays, notre situation est vraiment affligeante. Le Canada est, je crois, la quatrième nation commerçante du monde; nous sommes fiers, comme de juste, de notre essor national. Notre voix, nos opinions, inspirent le respect dans les conseils des nations.

[M. Hollingworth.]

Cependant, il semble que l'étudiant des universités canadiennes est le légataire désavantagé des traditions les plus chères à notre peuple. Ce déséquilibre devrait être redressé, monsieur l'Orateur. Un grand nombre de ces étudiants qui fréquentent nos universités vivent dans la ville ou la localité où elles se trouvent.

Il m'est arrivé, l'autre jour, quelque chose d'intéressant à ce propos. Comme j'assistais à la collation des diplômes dans une école secondaire de ma circonscription, j'ai découvert que la majeure partie des diplômés fréquentait l'université. En me renseignant auprès d'un des professeurs, j'appris que ces jeunes gens pouvaient fréquenter l'université parce qu'ils vivaient dans leur famille. Cela indique la nécessité de subventionner ceux qui n'habitent pas une ville universitaire.

M. Sidney Smith, président de l'Université de Toronto, a exposé succinctement la situation, le 21 janvier 1955, quand il a dit: "Il sera de plus en plus difficile pour le jeune homme de Swastika et de Sioux-Lookout de s'incrire (en raison de la dernière augmentation des frais de scolarité) ... ce sera désastreux si les universités deviennent des institutions que peuvent fréquenter seuls les étudiants qui habitent tout près".

On a signalé que d'autres étudiants qui fréquentent l'université abandonnent leurs cours par la suite pour des raisons d'ordre essentiellement financier. On peut y inclure ceux qui faillissent par suite du surmenage que leur occasionne un travail à plein temps qu'ils doivent exécuter en plus de faire leurs études.

Le nombre des étudiants qui fréquentent l'université a sans doute beaucoup augmenté dernièrement. La Fédération nationale des étudiants d'universités canadiennes, dont les efforts en vue de favoriser l'octroi de bourses d'études ont été inlassables et même magnifiques, représente plus de 50,000 étudiants dans plus de 20 universités canadiennes. Les directeurs de cet organisme m'ont appris qu'il faut en moyenne de $1,000 à $1,200 pour défrayer la scolarité, la pension et la chambre au cours d'une année passée à une université ou école de gradués du Canada. Vu qu'il est improbable qu'un étudiant gagne plus de $600 au cours de l'été, il semblerait impérieux que les bourses d'études varient de $300 à $500. A l'heure actuelle, il est rare que l'aide fournie par voie de bourses d'études dépasse $250, si toutefois elle atteint ce montant.

J'ai dit tantôt que le gouvernement fédéral est disposé à fournir de l'aide dans des domaines spécialisés. La formation professionnelle relève maintenant dans son ensemble de la loi sur la coordination de la formation professionnelle, qui comprend quatre accords

conclus avec les provinces pour le partage des frais. Naturellement, le ministère fédéral du Travail applique la loi. Voici les accords: 1) les accords sur les cours de formation professionnelle par correspondance; 2) l'accord sur la formation des apprentis; 3) l'accord sur l'aide aux écoles de formation professionnelle; 4) l'accord sur la formation professionnelle. Celui-ci porte sur la formation des invalides, des militaires, des chômeurs embauchables, et sur l'aide aux étudiants. La motion a trait à cette dernière. Au titre des accords sur la formation professionnelle, on a alloué $1,342,000 en 1954, dont seulement $309,000 ont été versés comme aide aux étudiants. L'allocation est encore immobilisée à ce niveau. L'ensemble du programme de formation que j'ai esquissé plus haut a fait l'objet d'un crédit de $4,300,000 en 1954; en pourcentage, l'aide aux étudiants ne s'établit qu'à 7 p. 100 environ. Je suis donc d'avis que cette aide aux étudiants devrait être fortement accrue.

J'ai dit qu'il serait possible d'étendre le régime actuel. Il est regrettable qu'on ne sache pas assez qu'il existe un régime qui, dans les bornes qui lui sont fixées, donne de magnifiques résultats. Comment le régime existant fonctionne-t-il en ce qui concerne l'aide aux étudiants? En deux mots, le gouvernement fédéral accorde une aide directe aux étudiants par l'entremise d'un organisme fédéral-provincial appelé comité de sélection. Les étudiants sont choisis par ce comité, qui se compose de représentants du ministère provincial de l'Instruction publique et d'un représentant du ministère fédéral du Travail. Le ministère provincial de l'Instruction publique a, cela va de soi, voix majoritaire au sein de cet organisme.

Ainsi, comme j'ai pu m'en assurer, dans l'Ontario, les représentants provinciaux sont au nombre de sept, tandis qu'il n'y a qu'un seul représentant du gouvernement fédéral. L'aide peut-être accordée sous forme de prêt ou de subvention, au choix de la province. L'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan n'accordent que des prêts, l'Ontario et Terre-Neuve préfèrent des subventions pures et simples, tandis que l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Québec accordent les deux.

L'aide accordée dans chaque cas peut varier d'une province à l'autre, mais elle est d'ordinaire de $100 à $300. J'ai ici des chiffres intéressants à propos de l'Ontario. Sauf erreur, durant l'année d'études 1954-1955, on a accordé $316,000 en bourses. Le gouvernement provincial a versé $216,000 de ce montant et le gouvernement fédéral a versé $100,000 par l'entremise du ministère du Travail.

Sur 2,860 demandes de bourses, on en a accordé 1,791, soit 62 p. 100. On me dit que parmi les 1,069 demandes refusées, il y en avait beaucoup où le candidat n'avait pas la note de 66 p. 100 exigée au chapitre des études. J'ignore quel était le montant des bourses, mais je crois savoir qu'en 1955-1956, le montant total destiné aux bourses sera de $420,000, dont $100,000 fournis par le gouvernement fédéral.

Voilà un effort commun très louable. Je veux aujourd'hui prier le gouvernement fédéral d'augmenter sensiblement sa part, afin qu'il soit possible de faire davantage à ce propos. Cette méthode indique bien aussi à quel point le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux peuvent travailler en harmonie en vue du bien de la population canadienne. Encore une fois, c'est des provinces que relève cette question. Je dirai aussi que le régime appliqué tend à assurer notre unité nationale.

Cela me semblerait la façon la plus efficace de traiter le problème. Je m'abstiens à dessein de déclarer arbitrairement de combien d'argent on a besoin. J'apprends que 20,000 étudiants d'universités ont besoin d'aide et, à mon avis, l'allocation d'aide aux étudiants devrait être au moins doublée et portée à 600,000 pour commencer. Étant donné la valeur incalculable de cette initiative d'ordre éducatif qui donne de si bons résultats, de quelle autre façon les Canadiens pourraient-ils retirer autant d'avantages de leur placement? Il n'y en a pas, évidemment.

Je veux soulever la question de l'aide par l'industrie, par les associations à dotations privées, et par les fondations. Nous avons constaté qu'aux États-Unis la *National Merit Scholarships Corporation* a contribué plus de 20 millions de dollars au titre des bourses de recherches et des bourses d'études. Il va de soi que le Canada n'a rien d'analogue, mais il faut souligner le travail splendide que la *Fondation Atkinson* a accompli à cet égard.

Un éditorial du *Star* de Toronto, le vendredi 11 novembre dernier, a souligné que la *Fondation* qui a fait un si beau travail pour les humanités, a aidé plus de 1,500 étudiants d'Ontario à obtenir une instruction universitaire qu'ils n'auraient pas eue peut-être faute de fonds. A la fin de 1955, les contributions devaient atteindre $393,500. Les bourses d'études, appelées aussi bourses d'entrée, allaient de $200 à $400. Initiative très louable mais, admettons-le, il n'existe pas d'autre fondation du genre.

Nous devons assurément de la reconnaissance à des organismes comme l'Ordre impérial des Filles de l'Empire. M^me^ R. C. Bennett, d'Hamilton, convocatrice du bureau de l'en-

seignement de l'Ordre, a dit le 22 octobre dernier qu'au cours de l'année 1955 l'Ordre a attribué pour $3,700 de bourses aux étudiants des collèges et consenti des prêts sans intérêt au total de $1,100. Il faut féliciter ce magnifique organisme de l'œuvre splendide qu'il accomplit dans ce domaine.

Dans les affaires, on est de plus en plus conscient du problème mais, comme le signalait la semaine dernière le président de l'Université de Toronto, M. Smith, l'industrie n'a pas encore parfaitement compris ses responsabilités à cet égard. Il faudrait peut-être le souligner en toute justice, les dispositions relatives à l'impôt sur le revenu ne poussent pas l'industrie à prêter son concours en la matière. Non, je pense qu'actuellement seul le Gouvernement peut s'attaquer au problème.

On dira que nous ne devrions pas attribuer un plus grand nombre de bourses tant que nous ne disposerons pas de plus d'installations, ce qui nous amène à parler du sujet connexe de l'aide fédérale aux universités en général. On peut se demander pourquoi le gouvernement fédéral ne peut aider les universités à financer leurs immobilisations, sous forme de nouveaux immeubles, de laboratoires, de salles, de bibliothèques, et le reste. En fait, d'après les prévisions du ministre des Finances (M. Harris), les subventions sans condition aux universités canadiennes atteindront 7·8 millions de dollars pour 1955-1956. Qu'on me permette de le dire, à mon avis, c'est déplorablement insuffisant, même pour l'avenir immédiat.

Il y a, à l'heure actuelle, de 55,000 à 65,000 étudiants dans nos universités, et l'on estime que d'ici dix ans, leur nombre sera de 100,000 à 135,000. Nul besoin, pour confirmer ces chiffres, d'aller plus loin que le township d'York-Nord dans lequel est située ma circonscription. On me dit qu'en 1960, il y aura environ 81 écoles publiques dans ce township. Et voici ce qui est frappant: En 1960, le township d'York-Nord dont la population sera, estime-t-on de 250,000, aura environ autant d'écoles qu'il s'en trouve aujourd'hui dans la ville même de Toronto, qui compte 750,000 habitants.

Voyons un peu la situation de la région d'York-Nord, en ce qui concerne les écoles publiques. On s'attend qu'en 1960,—il comptera environ 13,000 élèves. En s'appuyant sur cet exemple isolé, il n'est donc pas étonnant que l'évaluation de 135,000 étudiants universitaires pour 1966 puisse me sembler pour le moins très prudente.

Je crois donc que le gouvernement fédéral devrait étudier dès maintenant l'institution d'une commission royale chargée d'établir quels montants il y aurait lieu d'affecter aux universités et leur répartition parmi celles-ci pour une longue période, sans qu'il y ait, bien entendu, d'empiétement sur l'autonomie des provinces. Si ces fonds étaient affectés directement aux universités, les susceptibilités provinciales n'en seraient sans doute pas froissées.

Je terminerai mes observations en français, car je tiens beaucoup à m'assurer l'appui de mes collègues de langue française des deux côtés de la Chambre.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas manquer l'occasion de m'adresser, durant quelques minutes, en français à mes compatriotes de langue française et particulièrement à mes honorables collègues qui représentent les circonscriptions de la province de Québec.

Je les invite à appuyer ma résolution parce que je crois sincèrement que c'est une des meilleures façons de promouvoir l'unité nationale au Canada.

Avant de présenter et d'expliquer ma résolution, je tiens à signaler que je suis de ceux qui reconnaissent la compétence des provinces en matière d'éducation. C'est le cas de la province d'Ontario, comme celui de toutes les provinces qui conservent jalousement leurs droits dans le domaine de l'éducation.

Je sais bien que les Canadiens français sont fiers de leur langue, de leurs coutumes et de leurs traditions; ils ont raison de l'être et je les en félicite. Afin de conserver ce caractère, les Canadiens français veulent conserver la direction de leur éducation. J'accepte ce fait et ma résolution en fait preuve. Je suis, par ailleurs, persuadé que le grand nombre de Canadiens, français et anglais, partout au Canada, acceptent ce fait.

Il va sans dire que ma proposition de résolution est conforme à ce principe. Il existe maintenant un terrain d'entente, un moyen de faire collaborer le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans ce domaine de l'aide à l'éducation. Cette coopération fédérale-provinciale a déjà été couronnée de succès et je crois que l'on pourrait maintenant distribuer de plus généreuses subventions en procédant de la même manière, c'est-à-dire en nommant un comité de sélection dont la tâche est de choisir les étudiants qui ont besoin d'argent pour entreprendre, continuer ou terminer leurs études. Ce comité est formé de représentants du ministère provincial d'éducation, d'un représentant du gouvernement fédéral et d'un représentant de l'université en cause. Le secours est versé directement à l'étudiant qui a prouvé au préalable, à la satisfaction dudit comité, qu'il avait un réel besoin financier. Les honorables députés, monsieur l'Orateur,

remarqueront que la province exerce une surveillance sur toutes les démarches et conserve son autorité. Alors, si tel est le cas, il ne peut être question d'intervention fédérale dans les affaires provinciales.

Je soutiens qu'une telle politique constitue un facteur important, non seulement pour les étudiants nécessiteux, mais pour tout le Canada. C'est une pratique de bonne entente, un autre pas vers l'unité nationale. Il faut encourager et multiplier les contacts et les échanges entre Canadiens de langue française et de langue anglaise. J'envisage un avenir meilleur pour le jour où nous aurons de fréquents échanges d'étudiants; des étudiants qui penseront en Canadiens d'abord et avant tout.

Je puis assurer les Canadiens français que les gens de l'Ontario veulent être leurs amis. Qu'il me suffise, pour confirmer mon ascertion, de leur rappeler qu'un grand nombre de députés de Toronto, dont les députés de Trinity (M. Carrick), d'Eglinton (M. Fleming), de Greenwood (M. Macdonnell), de Broadview (M. Hees), ont parlé en français à la Chambre des communes.

Le Canada, notre cher Canada, est un pays bilingue; un pays à deux cultures, française et anglaise. N'allons-nous pas progresser ensemble afin de faire du Canada une nation tolérante, libérale dans les arts comme dans les humanités? Ma résolution est un appel à l'unité nationale, dans le respect des droits et prérogatives de chacun.

(Traduction)

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, comme en des occasions antérieures, nous avons l'intention d'appuyer le principe dont s'inspire la motion.

Nous avons eu bien des occasions d'exprimer notre conviction que le régime de bourses d'études, qui a déjà fonctionné de façon fort satisfaisante grâce à la collaboration entre le gouvernement fédéral et celui des provinces, devrait prendre une vaste ampleur. Nous ne traitons pas d'une chose qui se situe dans le domaine de vagues expériences. De fait, les bourses d'études remontent à une date fort éloignée, comme l'a signalé l'auteur de la motion. Les dispositions en cause ont été prises de telle sorte que les autorités provinciales ont eu un grand rôle à jouer dans l'établissement de leurs modalités d'application. Pendant quelque temps, j'ai accompli une tâche administrative, relativement à ce régime de bourses. Je sais par expérience qu'elles donnent des résultats satisfaisants. Jamais, à ma connaissance, l'exécution des dispositions prises au sujet des bourses d'études et des subventions ne s'est heurtée à de graves difficultés.

La motion à l'étude a sans doute pour objet de faire ressortir la nécessité d'accroître très sensiblement, le nombre des bourses d'études accordées à ceux qui cherchent à profiter des moyens d'enseignement qu'offrent nos universités. On peut le faire sans le moindrement empiéter sur la compétence exclusive en matière d'enseignement qui incombe aux gouvernements provinciaux aux termes de notre constitution. On peut sans doute y arriver de façon satisfaisante grâce à une collaboration efficace entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Je n'examinerai pas en détail la teneur de la résolution. L'objet en est évident. Elle vise à établir un régime de bourses d'études qui permettront à un plus grand nombre de jeunes Canadiens de toutes les parties du pays, quelle que soit leur situation financière, de tirer parti des avantages de formation supérieure qu'offrent nos universités.

Il y a d'autres raisons pour nous tous d'encourager un plus grand accès aux avantages que les universités procurent. Il n'y a pas que l'avantage des jeunes qui soit en jeu, même s'il est fondamental et capital. Ce qui est en jeu dans l'examen de ce sujet, c'est le progrès et la force du caractère futur du Canada lui-même. Dans une large mesure, le mode de vie qui existera dans notre pays sera façonné par ceux qui ont l'avantage d'avoir une formation universitaire et qui, du haut de la chaire et d'ailleurs, communiquent les normes morales et religieuses qui ont été le fondement de notre existence et qui, espérons-nous, seront le fondement de l'existence de notre pays au cours des années à venir.

Nous ne devons pas oublier que, s'il ne faut pas compter uniquement sur nos diplômés d'université pour l'accomplissement des progrès du bien-être général de notre pays, l'un des buts fondamentaux de nos universités est d'enseigner à la population l'art de vivre et de transmettre à son tour les avantages de cet enseignement à sa postérité. Une grande part de l'enseignement prodigué par nos universités est consacré à la formation des professeurs eux-mêmes. Il est bien certain que dans ce domaine aucun encouragement ne devrait être ménagé.

Vient ensuite le domaine de l'habileté technique et scientifique, dont l'importance est si grande à une époque où elle prend tant de place dans l'effort que nous accomplissons dans tout le monde libre pour maintenir la puissance de notre mode de vie libre. Il ne peut qu'être inquiétant pour les Canadiens et tous les peuples de l'Ouest d'entendre un homme comme sir Winston Churchill, qui se garderait bien de faire des déclarations à la légère, nous dire, il y a à peine quelques

semaines, que, d'après les renseignements qu'il a été possible d'obtenir, la Russie soviétique nous devance sur le plan de la formation des ingénieurs et des autres techniciens qui sont si nécessaires alors que se prépare la solution du grave conflit qui oppose ces deux différents modes d'existence.

Par conséquent, bien qu'il soit d'une importance vitale que nous pensions aux besoins des jeunes, bien qu'il soit d'une importance vitale que nous songions toujours que tout jeune Canadien qui a assez d'aptitudes pour profiter de l'occasion de recevoir une instruction plus poussée doit bénéficier de cette occasion dans toute la mesure du possible, nous sommes également engagés dans l'édification de notre puissance nationale à une époque où cette puissance fait partie de la grande lutte à laquelle nous sommes mêlés.

Eu égard aux énormes sommes que nous dépensons pour édifier notre puissance militaire ou encore aux communs efforts déployés dans ce sens, il suffirait d'une fraction relativement faible de ces sommes pour élargir considérablement les bases de l'enseignement technique, de l'enseignement spécialisé dont nous avons aujourd'hui besoin. Nous aboutirions, je crois, à un double résultat: multiplier les chances qui s'offrent à notre jeunesse et affermir en même temps la nation.

Ce qui arrivera au Royaume-Uni, aux États-Unis ou dans tout autre pays libre découlera de la décision des gouvernements et des corps électoraux de ces pays. Nous sommes responsables de ce qui se produit au Canada. Dans la mesure où la résolution à l'étude nous invite à élaborer un régime de bourses d'études propres à encourager nos jeunes gens à fréquenter l'université et à leur faciliter l'accès à ces cours, nous appuyons certainement la mesure. Nous appuyons certes la résolution dans la mesure où il lui sera donné suite de manière à guider les jeunes vers les disciplines où nous avons particulièrement besoin, à l'heure actuelle, de diplômés.

Je le répète, on peut y réussir, je crois, sans aucunement empiéter sur la compétence que la constitution reconnaît aux provinces. J'ai vu ce régime fonctionner de façon satisfaisante. J'ai pris part à la gestion de fonds prévus pour des fins semblables. Je sais que la chose est possible; aussi m'est-il très agréable d'appuyer la résolution.

M. F. T. Fairey (Victoria, C.-B.): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer la résolution et je le fais avec empressement d'autant plus qu'en d'autres occasions il m'a plu d'exposer la même idée en cette Chambre. Mes remarques tourneront autour de ce qu'a si bien dit le chef de l'opposition (l'honorable M. Drew). La résolution signale qu'on devrait insister sur le besoin de mettre des sommes plus élevées à la disposition de ceux qui veulent poursuivre des études avancées sous le régime de la loi sur la coordination de la formation professionnelle, en vigueur depuis dix-sept ans. Au cours de cette période le gouvernement fédéral a dépensé environ 3 millions de dollars de concert avec toutes les provinces du Canada, en vue de mettre des bourses d'études à la disposition de jeunes gens intelligents, dont la situation économique ne leur permet pas de poursuivre des études avancées.

[L'hon. M. Drew.]

Mon collègue, l'honorable représentant de York-Centre (M. Hollingworth), a très bien exposé la question. Il a souligné entre autres choses le besoin de formation universitaire. Je voudrais ajouter quelques raisons à celles qu'il a données à l'appui du maintien en vigueur de l'annexe de la loi, mais en assurant des moyens grandement accrus tant sur le plan matériel que financier. Au cours de ces dix-sept années, la Colombie-Britannique a envoyé environ 7,000 étudiants aux diverses facultés universitaires. Comme le chef de l'opposition l'a signalé, sa province, ma province et toutes les autres provinces ont ajouté, à même leurs propres deniers, des fonds à ceux que fournit le gouvernement fédéral. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral verse environ $30,000 en Colombie-Britannique. Le gouvernement de la Colombie-Britannique, en plus de verser une somme égale, a affecté un montant supplémentaire de $100,000 à des prêts de ce genre. Les autres provinces ont agi dans le même sens.

Je signale la chose, afin de démontrer qu'on se rend compte du besoin dans ce domaine. Ce qui m'a renversé, c'est de constater à quel point on gaspille dans nos écoles l'intelligence et les aptitudes de nos jeunes. Je signale la chose car bien des gens croient que tous ceux qui ont les aptitudes nécessaires pour poursuivre leurs études en ont l'occasion. Comme nous le savons tous, les aptitudes financières ne concordent pas toujours avec les aptitudes intellectuelles. Nous avons des milliers de jeunes gens intelligents qui n'ont pas les moyens de poursuivre leurs études. Depuis plusieurs années, j'estime que nous devrions faire davantage dans ce domaine; avant de reprendre mon siège, j'ai l'intention de proposer un plan qui a des chances raisonnables de succès.

Une remarque que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) a faite avant son voyage en Russie m'a intrigué. Le ministre est de ma province, évidemment, et s'il m'est permis de le dire, j'ai eu déjà le plaisir de lui enseigner. Il espérait, disait-il, voir les universités de Russie qui, d'après la rumeur, étaient encombrées d'étudiants. Il avait entendu dire et

il croyait que le mode de sélection des étudiants était tel qu'on pouvait s'y attendre sous un régime totalitaire où les jeunes gens, les jeunes hommes, en particulier, font du service militaire. On a là une merveilleuse occasion de faire un choix fondé sur les aptitudes pour décider ensuite sans la moindre opposition qu'un tel ira à l'université, un autre à l'école technique et un troisième ailleurs. En d'autres termes, on a l'occasion de choisir ceux qui peuvent bénéficier d'une formation plus complète et surtout participer à l'avancement technique de leur propre pays.

Nous proclamons aujourd'hui que le Canada jouit d'une grande prospérité, surtout dans le domaine industriel. Au cours de la dernière session, j'ai demandé qu'on se rende compte de la pénurie dont souffre le Canada et j'ai posé la question suivante: Pour que le Canada progresse dans le domaine industriel et dans le domaine scientifique, où allons-nous trouver nos ingénieurs? Que faisons-nous pour les former? Où allons-nous trouver nos techniciens et que faisons-nous pour les former?

Pendant l'intersession, j'ai rencontré un préposé au personnel dans une grande industrie qui m'a dit qu'il s'était rendu à l'université de la Colombie-Britannique,—comme d'autres se sont adressés à diverses universités,—en vue de recruter des diplômés de la faculté des sciences appliquées. Il a déclaré: "J'espérais trouver dix diplômés pour ma compagnie, mais je n'en ai obtenu que deux." L'autre jour, un fonctionnaire du gouvernement fédéral à Ottawa,—je n'indiquerai pas le nom du ministère, car je pense qu'il ne s'attendait pas à ce que je rapporte ses paroles,—m'a dit qu'il faisait du recrutement dans les universités. En quoi consistait ce recrutement? Il offrait des emplois aux jeunes gens intelligents qui étudient actuellement dans les universités. Il existe une grande pénurie d'ingénieurs et de techniciens, surtout dans le domaine de l'électronique. Combien y a-t-il d'écoles au Canada en mesure de former des techniciens, particulièrement dans le domaine que je viens de mentionner, celui de l'électronique. Il y en a une et c'est le *Ryerson Institute of Technology* à Toronto. Nous avons de bonnes écoles techniques, mais elles s'occupent surtout de l'enseignement des métiers. Nous en avons une à Vancouver, une à Calgary, une à Winnipeg et il y en a deux ou trois autres. Mais ce sont surtout des écoles de métiers.

J'ai ici une lettre du principal du *Ryerson Institute of Technology*, qui est un de mes amis personnels. Il m'a écrit cette lettre après le discours que j'ai prononcé à la dernière session. Voici ce qu'il dit:

> Comme vous le savez, le but premier du *Ryerson Institute of Technology* était de préparer ses élèves à devenir des techniciens en génie et plus des deux tiers de nos élèves sont inscrits à ces cours.

Cette lettre a été écrite en avril l'an dernier. Il ajoute:

> Nous comptons actuellement 1,600 élèves qui assistent à nos cours du jour et 5,200 aux cours du soir.

Un peu plus loin dans sa lettre il dit ceci:

> Le programme des études des techniciens en génie est conçu de façon qu'à la fin de leurs études, ces étudiants aient des connaissances générales et théoriques, correspondant à peu près à celles que possède un étudiant en deuxième année à l'université.

Je me permets de signaler, monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas assez d'ingénieurs de profession et de gens capables d'élaborer et de formuler des plans; mais même leur travail sera inutile si nous n'avons pas de gens qui possèdent les connaissances et les aptitudes nécessaires pour mettre ces plans à exécution. Le technicien est l'anneau important de la chaîne mais il doit être guidé par ceux que nous appelons, faute d'un meilleur terme, des surintendants, des contremaîtres ou des chefs. Nous n'avons, au Canada, qu'une seule institution apte à remplir cette tâche. Pourtant, nous prétendons que notre pays connaît un essor prodigieux dans les domaines du génie et de l'industrie.

J'ai dit que je proposerais un plan. Il n'a peut-être pas grand mérite mais je le juge approprié. Nous avons, depuis plusieurs années déjà, ce que nous appelons un conseil consultatif de la formation professionnelle. J'ai fait partie de cet organisme. Il se réunit à l'occasion et est censé faire un relevé de la situation, partout au pays, dans les domaines professionnel et technique. Il se compose d'éducateurs et de représentants de l'industrie, des syndicats,—c'est-à-dire des ouvriers,—et du commerce. Ce conseil est chargé de soumettre des propositions au ministre du Travail (M. Gregg), puisque c'est du ministère du Travail que relève ce domaine, dans l'espoir que ces propositions soient acceptées et mises en œuvre. Pendant des années, nous n'avons fait que demander plus d'argent. C'est souvent ce que font les commissions. Je n'approuve guère l'idée d'une commission royale comme celle qu'a préconisée l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth). Nous avons établi trop de commissions royales et elles sont trop lentes. Nous avons au Canada, un organisme qui, à mon avis, pourrait accomplir ce travail.

Si nous voulons mettre en valeur les ressources reconnues de notre pays, nous pourrions demander l'appui des administrateurs des services éducatifs de notre pays. Je veux

dire par là les principaux des écoles secondaires et les surintendants de l'instruction publique. Nous pourrions leur demander simplement de chercher à découvrir les étudiants les plus doués de leurs institutions. Je sais qu'il est possible de découvrir ces jeunes talents et de les guider vers les domaines qui conviennent le mieux à leurs aptitudes; le gouvernement fédéral, en collaboration avec les autorités compétentes en matière d'éducation, pourrait s'assurer que ces jeunes gens ont l'occasion de s'instruire et de développer les talents dont ils ont fait preuve de sorte que tout enfant canadien bien doué possédant des aptitudes spéciales serait assuré qu'il pourra faire valoir ses talents, se livrer à un travail qu'il aime et en même temps rendre service à la collectivité.

Le ministre devrait confier ce problème au Comité consultatif de la formation profesionnelle, en lui enjoignant d'examiner l'aspect de l'utilisation sans gaspillage de notre élite intellectuelle et d'établir des programmes prévoyant l'emploi de cette "denrée" si rare, qui s'est perdue jusqu'ici. Mais ce serait peine perdue que de lui demander ce travail sans lui assurer de pouvoir y donner suite. Il faudrait donc garantir à ce comité des fonds suffisants pour l'extension du programme d'octroi de bourses. (Je préfère d'ailleurs, en anglais, le mot "bursaries" à celui de "scholarships".) Tous ceux à qui la générosité de leur famille permet de défrayer leurs frais de scolarité à l'université devraient le faire. Ce sont ceux qui n'ont pas cet avantage que le Gouvernement et, d'ailleurs, tous les gouvernements, devraient aider. Si le Gouvernement pouvait formuler ou approuver un plan, nous accomplirions quelque chose de pratique en vue de satisfaire aux besoins du recrutement industriel dans notre pays.

On me permettra, pour finir, de revenir brièvement sur ce que je disais des techniciens. J'ai dit, non sans chaleur peut-être, que nous avons en effet une école technique. Grâce à l'énergie du ministère ontarien de l'Instruction publique, à la persistance de son principal actuel et d'autres, on a créé une école à caractère tout particulier, destinée à la formation d'artisans, si vous voulez, de mécaniciens et de techniciens, tels qu'on en trouve dans les grands centres industriels. C'est une œuvre qui a eu des résultats splendides, mais cela ne suffit pas. Quand je pense que j'ai eu le plaisir de voir le ministre des Travaux publics (M. Winters) poser la pierre angulaire d'un nouveau bureau de poste à Vancouver, immeuble qui a coûté plus de dix ou de quinze millions,—et ces immeubles ne sont pas rares dans notre pays,—et que nous n'avons au Canada qu'une école technique digne de ce nom,—je me dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Je sais bien que le gouvernement fédéral est assailli de demandes de toutes sortes. Nous devons nous passer de bien des choses désirables, et qui coûtent cher, mais il me semble que notre croissance industrielle nous oblige à des mesures énergiques en vue de recruter le personnel qu'il faut pour notre industrie.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter de tout cœur le motionnaire de cette proposition d'initiative parlementaire. Je suis tenté de faire digression pour un instant et d'exprimer un avis sur la valeur de telles propositions. Je suppose que celle-ci, qui touche à une question à laquelle je prête la plus grande importance, peut très bien avoir un ou deux résultats. Par l'intermédiaire de la Chambre, elle portera cette importante question à l'attention du plublic. Elle va nous fournir ici l'occasion de discuter cette question et d'exprimer notre avis à ce propos, et je pense qu'elle aidera à faire tourner l'opinion publique en faveur de la proposition qu'elle avance.

Ce n'est pas une question nouvelle pour moi, à tel point que je me fatigue d'en parler et que je ne pensais pas qu'il était de mon devoir d'y revenir. Si l'on peut dire que l'honorable député a, d'une certaine manière, adopté un projet qui était, du moins en partie, le mien, je suppose qu'il n'y a pas d'inconvénient à cela mais, lorsqu'on adopte le projet de quelqu'un, on doit au moins rendre hommage à l'honorabilité des parrains de ce projet. Il ne s'agit pas, cela va de soi, de mon projet en particulier; c'est un projet qu'ont nourri plusieurs députés.

Avant d'aborder le sujet principal de la discussion, je tiens à dire que je me réjouis de voir les gens de ma propre région s'intéresser à cette question.

J'imagine que de nombreux députés ont reçu une lettre semblable à celle que j'ai à la main et qui m'a été adressée par le président du conseil des étudiants de l'Université de la Saskatchewan. Si je suis bien renseigné, les étudiants lancent une campagne afin de hâter l'application de cette résolution par voie législative.

Je disais donc que cette lettre m'a été adressée par le conseil des étudiants de l'Université de la Saskatchewan. On me permettra de la résumer en quelques mots. Elle signale que, parmi les étudiants qui fréquentent actuellement l'Université, il en est un grand nombre qui ont besoin d'une aide financière et qu'une foule d'autres jeunes gens n'ont pu s'inscrire aux cours universitaires faute d'argent. Elle rappelle que le coût des cours a augmenté d'une façon générale et qu'il augmente beaucoup plus rapidement que les moyens qu'ont les étudiants de gagner de l'argent pendant les vacances. Elle signale,

ce que je savais depuis assez longtemps, que le Canada retarde sur le reste du monde pour ce qui est de l'aide aux universités. Il convient peut-être de mitiger un peu cette affirmation, puisque nous avons maintenant de nouvelles subventions; je sais que tel est le cas, en ce qui concerne l'aide à l'instruction en général. Je crois que les étudiants ont raison de dire que le Canada retarde un peu sur les autres pays. Pour ce qui est des subventions, il est sûrement exact de dire que nous retardons sur la Grande-Bretagne.

J'ai ici un passage d'un article qui a paru, voici environ un an, dans un numéro de *Saturday Night*. C'est M. Kenneth Lindsay, adjoint parlementaire au *Board of Education* de Grande-Bretagne, de 1937 à 1940, qui a dit cela. Sauf erreur, c'est un homme de carrière aussi bien dans le gouvernement que dans l'enseignement. Voici ce qu'il a dit dans le *Saturday Night* du 22 janvier de l'an dernier, j'imagine:

> Au niveau universitaire, nous avons un régime de subventions de si vaste portée qu'il n'a pas son pareil ailleurs.

Il parlait évidemment de son pays, la Grande-Bretagne. Il poursuit:

> Les trois quarts de ces étudiants recevront de l'aide de l'État. L'inscription dépend uniquement de la valeur du candidat.

Cela permet de réduire le coulage. Il poursuit:

> Environ 60 p. 100 des fonds des universités anglaises viennent de l'État, par l'entremise du comité des subventions aux universités,... soit un montant d'environ 20 millions de livres, sans que soit posée aucune question.

Voilà pour la Grande-Bretagne. Je veux lancer un appel en faveurs des humanités. J'ai toujours remarqué qu'il est moins difficile d'obtenir des subventions du Gouvernement quand il sagit de la recherche scientifique. Est-ce que cela dépend de l'état d'urgence qui semble exister presque constamment? Je n'en sais rien. Je veux parler évidemment de l'aide accordée à la recherche dans le domaine de l'énergie atomique, et ainsi de suite. Je veux lancer un appel en faveur des humanités. L'honorable représentant de Victoria (M. Fairey) dit que c'est le technicien qui met la main à la roue. Il sera le premier, j'en suis sûr, à admettre ce que je vais lui dire. Si nous n'avons en plus quelque complément aux inventions scientifiques, nous courons à l'anéantissement de l'humanité. Si nos inventions scientifiques ne s'accompagnent ni de force morale, ni de stabilité ni de jugement fondé sur la morale, nous courons à la destruction.

Je voudrais qu'on tienne compte davantage des humanités dans l'attribution de ces bourses, si on doit en distribuer. Je pense aux fonctionnaires éventuels que le Gouvernement emploiera dans son service public, en particulier à ceux du ministère des Affaires extérieures. Je voudrais que le Gouvernement, au lieu d'attendre d'avoir besoin d'un homme pour remplir certaines fonctions précises, que ce soit une charge administrative ou exécutive, ou une situation à l'étranger pour le compte du ministère des Affaires extérieures, se fasse donner par les universités du pays des listes de jeunes gens de talent, au moins de l'avis de leurs professeurs. On devrait pouvoir se procurer des listes de ce genre. Je parle actuellement de ceux qui se sont spécialisés tout particulièrement dans les humanités. Ces hommes seront d'autant meilleurs en tant qu'administrateurs, fonctionnaires exécutifs, ou représentants de notre pays dans le domaine des affaires extérieures qu'ils auront quelques connaissances des humanités. En dressant ses listes de bourses le Gouvernement devrait consulter celle de ces jeunes gens et les spécialiser ainsi dans le domaine où il a besoin d'eux. Je proposerai une méthode utile d'accorder des bourses.

Je sais un peu, sans tout savoir tout ce qui en est, évidemment, comment en Grande-Bretagne on recrute les candidats aux postes diplomatiques et consulaires. A ce que j'ai appris, lorsqu'il se produit une vacance au service consulaire, par exemple, on tient un concours. C'est le premier pas. Est admis au concours quiconque croit posséder les qualités requises. Le concours n'est pas restreint aux diplômés universitaires. Toutefois, les langues revêtent naturellement une certaine importance. Quiconque a de 18 à 24 ans peut se présenter au concours. Je sais qu'en certains cas de 200 à 300 personnes ont subi les épreuves et les examens, mais deux seulement ont été nommées. Je soutiens qu'un régime de ce genre permet d'obtenir des sujets vraiment compétents, à moins qu'il n'y ait quelque chose qui cloche dans le mode d'examen. On procède peut-être déjà un peu de la même façon ici, je n'en sais rien. Je parle maintenant des humanités.

Lorsqu'il s'agit de remplir un poste d'ordre scientifique, je pense que nous ne devrions pas exiger que le candidat soit spécialisé dans tel ou tel domaine. J'attache beaucoup d'importance aux humanités, car elles forment l'esprit. On devrait en tenir compte. Je ne vois pas un très grand rapport entre l'instruction et le gagne-pain. Je ne crois pas que le but premier de l'instruction soit de permettre à un jeune homme de gagner sa vie. C'est vrai qu'un homme instruit a de meilleures chances d'obtenir un bon emploi; cependant, cela m'agace d'entendre dire qu'un jeune homme n'a pas besoin d'apprendre l'histoire de son pays et de ses ancêtres

s'il est destiné à devenir cultivateur, ou encore que la petite Marie ne doit rien connaître de notre riche héritage littéraire parce qu'elle veut se faire couturière.

Il ne me déplairait pas que mon fils devienne cultivateur, au contraire j'en serais bien aise et j'aimerais qu'il sache labourer un sillon bien droit,—mais je tiendrais à ce qu'il soit un homme instruit, quel que soit le métier qu'il embrasse. Il en va de même en ce qui concerne ce qu'on appelle,—et j'insiste sur le mot,—les petits emplois. Si ma fille veut être couturière, je voudrais quand même qu'elle soit instruite. Je ne vois pas pourquoi elle aurait l'esprit fermé à tous les trésors de la littérature, aux idées des grands hommes de tous les temps, tout simplement parce qu'elle passerait sa journée devant une machine à coudre. Lorsque je me suis levé pour participer à la discussion, je n'avais aucunement l'intention de dire ces choses, mais ce sont des idées que je soumets humblement à la réflexion de mes collègues.

Au Canada, on ne cesse de répéter que l'instruction publique relève des provinces. Je l'ai entendu dire si souvent que ce doit être vrai. Est-ce bien sûr? Il va sans dire que j'estime que l'administration de l'instruction publique doit ressortir au gouvernement provincial. Cela semble raisonnable, puisque c'est prévu au pacte confédératif. Cependant, même si l'administration de l'instruction publique dans ses détails doit relever des provinces, j'estime que, d'une façon générale et collective, l'instruction publique est du domaine national.

Je ne voudrais pas trop m'attarder à établir une comparaison entre notre régime d'enseignement et celui d'autres pays car, on l'a dit, comparaison n'est pas raison, J'ai dit, —et non sans déplaisir mais uniquement afin d'impressionner certains de mes honorables amis,—que sur le plan de la concurrence internationale, si je puis dire, le Canada est bien loin en arrière de certains autres pays. Sauf erreur, j'ai dit l'autre jour que, dans le domaine de l'enseignement, nous sommes en train de perdre la guerre froide, ce qui a fort indigné certains de mes honorables amis, dont un en particulier. Il a affirmé que je n'aurais pas dû mépriser notre pays en reconnaissant que notre régime d'instruction publique ne se compare pas favorablement avec celui d'un pays dont nous n'approuvons pas l'idéologie politique. Cependant, je signale à mon honorable ami qu'il y a de bien meilleures façons de manifester son patriotisme, si c'est bien là du patriotisme, que de s'enfouir la tête dans le sable, de fermer les yeux sur tout ce qui se passe ailleurs.

L'honorable député de Victoria (M. Fairey), je pense, et peut-être aussi l'honorable député qui a présenté la résolution, ont parlé des progrès réalisés dans le domaine de l'instruction publique dans l'Union soviétique. Quiconque s'intéresse à l'éducation ne peut avoir oublié le remarquable article,—bien qu'il date déjà d'un an,—de M. Burke Stannard intitulé "Voici une course que nous ne devons pas permettre à la Russie de gagner", publié dans le *Financial Post* du 18 décembre 1954. Dans cet article, il cite des chiffres,—et je suppose qu'ils sont exacts,—en ce qui concerne les moyens mis à la disposition des étudiants en Russie. Je tiens à souligner que je ne fonde pas du tout mon argument sur ce fait. Ce que les Russes ou les Anglais font dans le domaine de l'instruction publique, c'est leur affaire. Ce qui m'intéresse, c'est notre propre régime d'enseignement et ses répercussions sur notre jeunesse et, partant, sur notre nation. J'ai déjà dit que si l'administration de l'instruction publique dans ses détails relève du domaine provincial, son effet collectif est national.

L'article de M. Stannard renferme des affirmations saisissantes, que je voudrais citer:

> En 1918, la Russie avait une université par million et demi d'habitants; le Canada en avait une par 315,000 habitants. Aujourd'hui, la Russie a un étudiant par 150 habitants; au Canada, nous en avons un pour chaque 250 habitants.

Je répète que cet article est publié dans le *Financial Post*, publication où on ne s'attendrait guère à trouver un article sur l'instruction publique; tout de même, c'était dans cette revue. L'article poursuit:

> Au rythme actuel, en 1960, la Russie aura formé plus d'hommes de science et d'ingénieurs que tous les pays de l'OTAN (États-Unis, Royaume-Uni, Canada et le reste) ensemble.

Ce passage devrait démontrer à mon honorable ami pourquoi j'ai exposé cet argument.

J'ai ici un autre article que j'ai recueilli aujourd'hui seulement et qui a été publié le 5 janvier 1956 dans le *Citizen* d'Ottawa. Voici un extrait de cet article, intitulé "Le défi lancé par la Russie dans le domaine de l'enseignement":

> Les États-Unis s'inquiètent de plus en plus de la concurrence de la Russie, c'est ce qui explique pourquoi les Américains demandent plus d'aide à l'instruction publique.

Je n'ai pas l'intention de servir ici tout l'article, mais je pense que le dernier paragraphe est important:

> S'il doit y avoir concurrence et coexistence, il faudra, entre autres choses, que les nations occidentales assurent à un plus grand nombre de leurs habitants une meilleure instruction.

A mon sens c'est précisément de cela que nous parlons ici aujourd'hui. Nous sommes en période de très grande prospérité. Mes honorables amis qui siègent du côté ministériel ne cessent de le répéter, et je ne le nie pas. Nous savons trouver l'argent pour nous acheter des autos,—des autos qui, à

mon avis, sont beaucoup trop grosses et trop puissantes; et c'est là une autre invention qui devra, à mon sens, faire l'objet d'une réglementation. Quoi qu'il en soit, les placements de capitaux sont énormes et nous replaçons dans l'industrie une forte proportion de cet argent. A mon sens, nous en replaçons trop en vue de fabriquer plus d'accessoires, des autos plus rapides, des réfrigérateurs plus gros, et tout le reste. Notre sens des valeurs est peut-être déformé. Serions-nous devenus matérialistes et thésauriseurs? A ce sujet la publicité commerciale ne cesse de nous inciter et de nous exhorter à dépenser et, le pire, c'est qu'elle cherche à accroître notre désir de surclasser nos voisins dans l'acquisition du superflu. On nous encourage à acheter d'élégantes voitures en nous promettant de pouvoir regarder par la glace d'en arrière le voisin de route que nous aurons semé. Quel encouragement?

Il me semble que nous devrions y aller plus en douce. Ne nous pressons pas trop d'exploiter toutes nos ressources naturelles, d'employer tout notre argent à satisfaire notre appétit pour le luxe. Nous ferions bien d'affecter une partie de cette plus-value de capitaux, une partie de notre produit national brut, à nous créer une existence digne du nom, et j'entends par là une vie agrémentée par des choses comme l'hygiène, l'instruction, et ces choses que nous sommes portés à appeler, à tort ou à raison les beaux-arts.

Nous ne sommes plus aux débuts de la colonie. Nos champs sont épierrés et essouchés. Nous vivons dans une grande aisance et il s'agit de savoir comment nous dépensons notre argent. Le gaspillons-nous ou si nous le dépensons pour des choses qui concourent à la grandeur de notre pays?

Cela me fait songer à une chère amie de vieille date, qui demeure chez moi dans les vieux pays. Peut-être ne devrais-je pas employer une telle expression, car depuis 50 ans mon chez-moi se trouve au Canada, où mes enfants sont nés. Mais il est naturel de songer à son pays de naissance. J'y suis retourné pour une visite alors que j'étais encore jeune homme, et j'allai voir cette chère amie de vieille date. Elle était assise dans sa maisonnette, dans les prés verdoyants de l'Irlande du Nord. Un toit de chaume recouvrait l'habitation, qui était propre et dont les murs étaient blancs. Des roses poussaient autour de la porte. La vieille dame au soir de sa vie y était assise, entourée de fleurs, de portraits et de livres, surtout de ses livres. Dans ma jeune impétuosité, je commençai à vanter les bonnes choses que nous avions au Canada, les inventions et autres choses modernes. Après m'avoir écouté avec patience, elle me dit: "Oui mon petit, peut-être avez-vous un meilleur niveau de vie, mais peut-être avons-nous une vie plus agréable." Cela méritait réflexion. Peut-être se trompait-elle beaucoup, mais j'en garde encore le souvenir.

Un des éléments de la vie plus agréable dont j'ai parlé est visé par la motion qu'a présentée mon honorable ami. Il propose plus que des bourses d'études universitaires. Nous devons aider ces jeunes, pour bien les former comme nous le voulons, pour en faire des citoyens du genre dont nous avons besoin dans notre ambiance sociale et économique.

Un plan d'octroi de bourses généralisé exige une augmentation des installations. Si le nombre des bourses individuelles augmente, il en résultera un accroissement du nombre d'étudiants qui suivront les cours des universités. Je trouve cela très bien. Ces gens accourront à nos portes comme les gens de la Saskatchewan se sont rués vers les portes des hôpitaux à l'inauguration du plan d'hospitalisation. Il faut qu'ils se ruent vers ces portes. Dieu les bénisse, qu'ils y courent; plus il y en aura, mieux cela vaudra en ce qui concerne les universités. Mais je n'en dirais pas autant en ce qui concerne les hôpitaux.

Cela fera peser une lourde charge sur nos universités, alors qu'elles ne peuvent en supporter plus car elles sont déjà surchargées. Elles se trouvent dans une situation de crise financière qui persiste et qui s'aggrave. De sorte qu'il faudra une assistance aux universités parallèlement aux allocations individuelles. Ces notions ont été exprimées bien mieux que je ne puis le faire par les responsables des universités de notre pays. On a parlé aujourd'hui du président de l'Université McGill, et aussi du si populaire feu le D[r] R. C. Wallace de Queens; et encore du D[r] Sidney Smith qui a écrit un article extrêmement intéressant dans le *Quarterly* de l'Université de Toronto.

Quelqu'un a laissé entendre que les entreprises commerciales devraient faire plus. Je n'en suis pas si sûr que cela. Je n'ai pas encore fini de méditer sur cette question. L'instruction à mon sens, est une responsabilité publique, et je ne veux pas compter sur les bénéfices de certain fabricant de bonbons, brasseur ou autre entrepreneur pour assurer l'éducation de mes enfants et des enfants de mes enfants. A mon avis, il s'agit d'une responsabilité d'ordre public, donc qui incombe au gouvernement. Je ne veux pas compter sur les distilleries pour offrir à mes petits-enfants la chance de participer aux sports ou des prix s'y rattachant.

Notre pays a déjà reçu l'aide de l'étranger en ce qui concerne l'enseignement. Je veux

parler de ce qu'on appelle les fondations. J'aime qu'on donne de l'argent pour l'enseignement; les dirigeants de ces fondations commencent à se demander si notre pays acquitte sa part de ses responsabilités en matière d'enseignement. Est-ce un fait, je ne saurais l'affirmer, mais j'ai entendu dire et j'ai lu quelque part que certaines de ces personnes menacent de nous retirer leur appui parce que le public canadien ne semble pas apprécier à sa valeur le cadeau qui lui est ainsi fait, du moins pas suffisamment comparativement à l'aide reçue de l'extérieur. Certains de mes honorables amis pourront peut-être infirmer ou confirmer cette déclaration. Je constate des signes de tête approbateurs.

Nos jeunes réclament l'accès aux écoles de savoir. Sauf erreur, une proportion de 7 ou 8 p. 100 seraient actuellement inscrits, mais ce pourcentage augmentera sûrement grâce au régime que nous proposons aujourd'hui. Leur nombre s'accroîtra à tout événement. M. Smith a estimé à 130,000 ce que sera le nombre total des étudiants de nos universités d'ici dix ans, peut-il n'a-t-il fait que citer une estimation du Bureau fédéral de la statistique?

La question logique est celle-ci: qu'est-ce que le Gouvernement entend faire pour résoudre le problème? Le placement proposé en vaut-il la peine, oui ou non? Est-ce la meilleure manière de dépenser notre argent? Allons-nous continuer à placer nos capitaux dans la fabrication de toutes sortes d'inventions et à accroître le luxe actuel de notre mode d'existence? Cela s'applique à tout le monde, il est vrai, et nous aimerions que ce bien-être se généralise davantage. Cependant, allons-nous aussi nous préparer à faire face aux besoins futurs de la nation?

Il n'est que juste de dire que le Gouvernement a éludé certaines propositions relatives à l'instruction publique, une entre autres, dont j'ai souvent parlé. Qu'avons-nous fait au sujet de l'UNESCO? Notre pays a-t-il assumé ses responsabilités? Avons-nous dès le début réalisé quelque chose qui en vaille vraiment la peine? Nous nous sommes dérobés tout simplement. Je veux citer à ce sujet une expression du premier ministre (M. St-Laurent). J'ignore s'il s'en rend compte ou non, mais une de ses expressions favorites est celle-ci: "en ce moment". En ce moment, nous ne sommes pas prêts à agir; toutefois, un tel énoncé laisse planer un certain espoir pour l'avenir et l'espoir est toujours une bonne chose. J'estime que nous nous sommes dérobés, peut-être inutilement, à ces responsabilités.

En matière d'enseignement, le moment est venu pour le Canada d'atteindre sa maturité. Nous nous sommes débarrassés, il est vrai, de notre complexe d'infériorité dans certains domaines et nous commençons à montrer certaines réalisations dans le domaine de la littérature et des arts indigènes; nous devrions cependant produire des œuvres que nos enfants puissent lire. Que trouve l'enfant à qui l'on donne 25c. ou 35c. pour s'acheter quelque chose à lire? Que peut-il obtenir à ce prix? Je ne veux pas préciser. De tous les pays que j'ai visités, aucun n'est plus dénué que le nôtre de bonne lecture pour les enfants.

La comparaison nous étonne et nous fait rougir. Si j'en juge par ce que je constate au sujet de la soif du savoir, et du désir qu'ont les gens de bénéficier d'occasion égale de s'instruire, le Gouvernement devrait battre la voie en accordant plus d'aide aux provinces qui administrent l'instruction publique. Mettons sur pied dès maintenant un régime de bourses nationales à l'échelon universitaire. Je suis heureux que des membres du parti libéral aient préconisé cette mesure. Lorsque nous entendons un des honorables vis-à-vis préconiser une mesure progressiste comme celle-ci, nous commençons à croire qu'on les y encourage peut-être, ou du moins qu'on ne les empêche pas de toucher à la délicate question de l'instruction publique dans cette Chambre sacrée réservée à la discussion des questions d'ordre fédéral.

Pour en revenir au projet de mon honorable ami, je dois dire qu'il se révélerait d'une valeur inestimable pour les jeunes Canadiens, pour les provinces et pour l'ensemble de la nation. A mon avis, la prospérité de la nation, aussi bien que celle des provinces et des municipalités, dépendra directement de la qualité de l'enseignement prodigué à nos citoyens. En institutant des subventions pour la formation des anciens combattants, le Gouvernement a fait plus que donner un coup de main à un grand nombre d'ex-militaires; il a contribué à accroître les aptitudes de la nation en général. N'oublions pas que ce programme a été appliqué à des gens qui, en moyenne, n'auraient pas atteint les mêmes normes d'instruction que ceux pour lesquels nous proposons maintenant qu'on verse des bourses d'études ou de recherches. Puisque ce programme a réussi, et que le Canada s'en est trouvé mieux ou plus fort, alors qu'attendons-nous? Ce n'est pas l'argent qui nous manque, comme je l'ai signalé, car nous en avons pour d'autres choses.

Oui, je suis heureux qu'un député ministériel ait présenté cette résolution. Je l'en félicite et je lui souhaite succès complet. C'est peut-être un bon signe. Espérons que son geste est significatif. Espérons qu'on agira.

M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth) de l'intérêt qu'il manifeste à l'instruction de nos jeunes Canadiens, en présentant la résolution à l'étude. La résolution demande qu'on examine l'à-propos d'accorder des bourses nationales d'études et de recherches aux étudiants démunis d'argent. En appuyant cette résolution, je réponds à l'invitation que m'ont adressée les étudiants de l'université St-François-Xavier, qui ont eu l'amabilité de m'envoyer une résolution exposant leurs opinions sur ce problème qui revêt une si grande importance pour notre population universitaire.

Jusqu'à mon élection aux Communes, j'ai passé toute ma vie d'homme à l'université, soit comme étudiant soit comme professeur; c'est en me fondant sur mon expérience que je voudrais exposer brièvement mon opinion sur la question.

En appelant l'attention sur le besoin d'assistance financière pour les étudiants, l'honorable représentant d'York-Centre s'est arrêté à un des nombreux problèmes qui se posent, si nous voulons que les universités canadiennes parviennent mieux à assurer le progrès du Canada et la formation morale et intellectuelle de nos gens.

Il importe aussi d'accorder de l'aide financière directe aux universités et d'accroître l'assistance destinée aux programmes de recherches, surtout dans le domaine des sciences sociales et économiques. Cependant, cette résolution n'a pas pour objet de soulever une discussion sur l'ensemble des problèmes financiers de nos universités; il s'agit plutôt de fournir à nos jeunes Canadiens de meilleures occasions de poursuivre des études universitaires.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'instruction supérieure a pour unique objet d'ouvrir l'accès aux emplois grassement payés ou de grossir les rangs de ceux qui, par tradition, exercent une influence sociale et culturelle. Dans un pays en croissance, la formation universitaire doit toujours viser à assurer aux citoyens la compétence nécessaire pour bien servir leur pays. Elle doit tendre à abolir les distinctions de classe et de milieu, car elle devrait être à la portée de tous. Enfin, la formation universitaire doit aider nos citoyens à mieux se comprendre en les faisant bénéficier du patrimoine intellectuel et spirituel qu'il appartient aux universités de transmettre.

A mon avis, chacun devrait pouvoir choisir librement sa profession. Si la profession que se choisit un homme exige une formation universitaire, il ne faut pas qu'il soit frustré de cette ambition, et qu'il prive ainsi la société de son apport, tout simplement parce qu'il n'a pas l'argent requis pour payer ses cours. A mesure que la société évoluera, peut-être n'associerons-nous pas aussi étroitement la formation universitaire et un emploi rémunérateur, mais peut-être cette formation sera-t-elle considérée comme un bien souhaitable et un moyen d'enrichissement personnel. La nation où cette conception est répandue peut se compter bien chanceuse.

Si nous avons raison, du point de vue pratique ou du point de vue théorique, de réclamer de l'aide pour les étudiants des universités, cette réclamation est plus que motivée par les besoins du Canada au stade actuel de son développement et elle s'appuie sur l'expérience déjà acquise dans la mise en œuvre, sur le plan national, de programme d'assistance de cette nature.

Il serait vraiment inutile de chercher à fournir d'autres preuves puisque le succès et l'efficacité du programme éducatif entrepris en conformité du plan du ministère des Affaires des anciens combattants suffit à nous en convaincre. Qu'on me permette de dire, cependant, que j'ai été associé à des anciens combattants qui ont fréquenté une de nos universités canadiennes durant les années d'après-guerre. Le Gouvernement fédéral versait des fonds pour aider ces anciens combattants à profiter de l'instruction universitaire; beaucoup d'entre eux n'auraient pas pu, autrement, pousser plus loin leurs études. Ce groupement formait un élément sérieux et compétent du groupe universitaire. Ils étaient, évidemment, plus mûrs que l'étudiant moyen mais c'est l'élimination d'une grande partie de leurs soucis financiers qui explique surtout leur succès à l'université. En vertu du programme actuel, on accorde une aide financière aux étudiants qui s'engagent dans les forces armées après avoir obtenu un diplôme. Ces deux systèmes d'assistance sont plus que de louables expériences, ce sont des précédents utiles. Leur succès nous permet d'espérer que, puisque l'État soutient les étudiants universitaires et leur offre des compensations pour les attirer vers les forces armées, il en viendra également à aider plus généreusement ceux qui sont prêts à se livrer à des occupations pacifiques.

Je ne veux pas revenir sur le terrain déjà couvert par d'autres députés qui ont insisté sur le manque de personnel spécialisé, dans divers domaines professionnels, à un moment où notre économie est en plein essor; sur la nécessité de fournir de l'aide aux étudiants universitaires dans une mesure comparable à l'aide fournie aux États-Unis et au Royaume-Uni; sur la nécessité de suppléer au revenu que les étudiants peuvent gagner durant l'été, en leur fournissant une aide financière;

sur le désir d'accroître le nombre des Canadiens qui détiennent un diplôme universitaire ou qui fréquentent l'université. Ces arguments ont du poids pour tous ceux qui veulent que notre pays continue de se développer afin qu'il puisse contribuer davantage à la cause de la paix. La population du Canada appuiera le but dont s'inspire la résolution à l'étude. En Nouvelle-Écosse, l'instruction est aussi appréciée qu'elle ne l'a jamais été et je suis sûr qu'il en est de même dans toutes les parties du Canada.

Qu'on me permette de m'arrêter un instant à l'opinion qu'on exprime parfois et suivant laquelle ceux qui veulent réellement fréquenter l'université et qui en profiteront vraiment trouvent moyen de payer le coût de leur instruction. On dit que cette obligation de se débrouiller contribue beaucoup à former le caractère. Je préfère penser qu'une université forme le caractère par des moyens différents, en instruisant des hommes dont la vie et la conduite s'inspirent des principes immuables de la religion et de la philosophie. Mais il nous faut aussi aujourd'hui songer à assurer l'essor de notre pays et j'estime que cette œuvre sera plus solide et plus rapide si une plus grande partie de notre population profite de l'instruction universitaire.

L'instruction universitaire n'est pas une question financière, c'est plutôt une question morale et intellectuelle. Dans les domaines des professions et de la spécialisation, elle exige de la discipline et un dur travail. Il est donc essentiel que les soucis financiers soient dissipés, du moins partiellement.

Je n'ai pas parlé de la somme de cette assistance, des normes auxquelles les bénéficiaires de bourses devraient répondre ni de la façon dont ces bourses seraient administrées. Ces questions pourraient amorcer un débat qui nuirait, en ce moment, au but de la résolution qui vise, en principe, à démontrer la nécessité pressante d'aider les étudiants universitaires sur le plan national.

M. J. A. Smith (Battle-River-Camrose): Monsieur l'Orateur, je désire d'abord féliciter le parrain de la résolution. A mon avis, il a soumis à l'attention de la Chambre un problème dont nous devons nous préoccuper sérieusement. A titre d'ancien instituteur, je désire aussi rendre hommage à l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) qui s'efforce depuis des années d'obtenir une aide fédérale en matière d'instruction publique. Depuis de nombreuses années, l'honorable député de Saskatoon inscrit à cette fin une résolution au *Feuilleton*. Partout dans l'Ouest, on reconnaît en lui un champion de l'aide à l'éducation.

Les membres de notre groupe se proposent d'appuyer la résolution surtout parce que nous estimons que les avantages d'une instruction universitaire devraient être à la portée de tous les jeunes hommes et jeunes femmes qui veulent en profiter. Nous estimons que le manque de ressources financières ne devrait pas empêcher un jeune homme de fréquenter l'université. Notre groupe estime que nous avons tout à gagner, du simple point de vue pratique, à accepter la résolution qui nous est soumise.

S'il est vrai que la guerre peut avoir du bon, on peut dire que l'aide apportée aux jeunes gens et aux jeunes femmes qui ont eu le bonheur de rentrer au pays après la seconde Grande Guerre ou après le conflit de Corée a été l'une de ses principales conséquences bienfaisantes. Les jeunes gens qui, à ce moment-là, ont profité de cette occasion servent maintenant leur pays avec plus d'efficacité et rendent de grands services à la collectivité. Sans remonter trop loin dans l'histoire, il est possible de trouver des exemples d'autres nations qui ont reconnu la valeur de l'instruction et en particulier de l'instruction universitaire. Je veux parler ici de l'Empire japonais. En quelques brèves années, le Japon est devenu une puissance capable de menacer notre civilisation occidentale. Comment y est-il arrivé? Il a choisi les plus doués de ses jeunes gens pour les envoyer dans des pays comme la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne et la France afin qu'ils y puisent des idées et qu'à leur retour au Japon ils puissent contribuer à rendre leur nation puissante et forte.

Je signale également que dès son arrivée au pouvoir, Hitler s'est assuré la maîtrise des écoles et des universités allemandes, ce qui lui a permis de mettre sur pied la terrible machine de guerre qui nous a menacés pendant des années. Que fait la Russie actuellement? On a déjà signalé au cours du débat que le gouvernement communiste de la Russie attache la plus grande importance à l'instruction universitaire. Que faisons-nous, nous-mêmes? Envisageons-nous l'avenir? Disons-nous à nos jeunes gens que nous voulons qu'ils fréquentent les universités canadiennes?

Nous avons au Canada quelques-unes des meilleures universités du monde. Encourageons-nous nos jeunes gens à les fréquenter, à se préparer à jouer leur rôle dans notre démocratie et à nous aider à soutenir la guerre froide actuelle? Il nous faut reconnaître que nous avons besoin d'autre chose que des canons, des avions de bombardement et ainsi de suite, pour vaincre les forces du mal qui nous entoure. Nous avons besoin de jeunes gens instruits et fermement convaincus que notre mode d'existence est le seul qui soit vraiment acceptable.

Ancien instituteur, je n'ai vu que trop souvent des jeunes gens quitter à jamais l'école après avoir franchi avec succès les

épreuves de la douzième année. Pourquoi? Ce n'est pas parce qu'ils ne voulaient pas aller plus loin mais parce qu'ils manquaient de ressources financières. C'est un état de choses regrettable. L'instruction devrait être à la portée de tous les jeunes Canadiens qui veulent en profiter et qui en sont capables. Nous sommes donc très heureux d'appuyer la résolution.

M. S. R. Balcom (Halifax): Monsieur l'Orateur, les étudiants de l'université Dalhousie m'ont demandé il y a quelque temps d'appuyer la résolution de l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth) et c'est avec le plus grand plaisir que je le fais. Les honorables députés qui ont déjà pris la parole ont exposé une thèse solide en faveur d'un plus grand nombre de bourses pour les étudiants universitaires. Ce besoin est très pressant dans ma propre province et je puis dire à ce propos qu'il existe un écart énorme entre ce que les étudiants peuvent gagner durant les vacances, et le coût d'une année à l'université. Les chiffres cités par la Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes indiquent un gain moyen de $600 pour les hommes et de $300 pour les femmes comparativement à des dépenses d'environ $1,200. Le chiffre de $1,200 par année est sans doute modéré. Il faut trouver quelque part la différence. Il en résulte que, très souvent, c'est la situation financière immédiate de la famille qui détermine si un jeune homme pourra ou non fréquenter l'université.

Dans les cas où les parents peuvent payer le coût d'une instruction supérieure, tout va bien. Dans le cas contraire, l'étudiant qui doit assurer sa formation par ses propres moyens doit faire beaucoup de sacrifices et s'expose à de graves ennuis. Ce n'est pas mauvais, en soi, pourvu que l'étudiant puisse consacrer le temps nécessaire à ses études et pourvu que cela ne l'empêche pas de profiter d'un enseignement bien équilibré.

Une enquête menée en 1950 a démontré que plus de la moitié de ceux qui abandonnent l'école ou le collège le font pour des motifs financiers. Il y a aussi ceux qui, tout disposés qu'ils sont à faire les sacrifices nécessaires, ne peuvent aller plus loin que l'école secondaire. C'est, semble-t-il, le point d'arrêt de beaucoup d'étudiants. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le nombre des étudiants dans les collèges canadiens avec le nombre total de ceux qui sont d'âge à fréquenter ces institutions. En 1952, dans le groupe d'âge de 15 à 24 ans, 4 p. 100 des Canadiens fréquentaient les universités.

On a dressé une comparaison à cet égard entre le Canada et d'autres pays. Au Royaume-Uni et en France, beaucoup d'étudiants profitent de bourses et d'assistance du gouvernement. Au Canada, 15 p. 100 seulement des étudiants,—je ne sais pas si ce chiffre est exact,—profitent de bourses d'études mais la plupart de ces bourses ne viennent pas du gouvernement.

L'objectif de la Fédération nationale des étudiants d'universités canadiennes, qui réclame un programme national de bourses d'études, doit rallier l'appui d'à peu près tout le monde. C'est nous qui y perdons quand un étudiant doit quitter le collège ou une école d'enseignement professionnel non pas parce qu'il manque de talent mais parce qu'il n'a pas les ressources financières nécessaires. L'intéressé lui-même perd l'occasion d'élargir ses horizons et notre société est appauvrie d'autant. Je ne parle pas uniquement ici de la formation technique mais aussi de la largeur de vue et de la tolérance qui sont tout aussi essentielles à notre mode d'existence.

L'expérience de nos universités canadiennes qui ont accueilli des anciens combattants sous le régime du plan mis en œuvre par le ministère des Affaires des anciens combattants indique clairement que, chez nos jeunes, beaucoup de talents restent ordinairement inexploités et ne peuvent contribuer pleinement à l'essor de notre pays. A cause de difficultés économiques, beaucoup de jeunes gens très doués sont incapables de fréquenter les universités même s'ils ont les aptitudes nécessaires pour devenir des médecins, des instituteurs, des pasteurs, des savants ou des ingénieurs. Leurs aptitudes leur permettraient de rendre des services signalés à leur pays mais, parce qu'ils ne peuvent fréquenter l'université, ils sont privés de l'occasion de donner leur pleine mesure.

Des rapports émanant d'universités partout au Canada indiquent que les étudiants anciens combattants ont très bien réussi et que, de fait, ils ont contribué à l'établissement de nouvelles normes. C'est sans doute dans une certaine mesure parce qu'ils étaient plus mûrs que leurs camarades; néanmoins c'est une preuve évidente que nous ne savons pas profiter pleinement des talents que nous pourrions développer.

Le Canada est encore jeune et en voie d'expansion. Pour que nous puissions réaliser les progrès que tous les véritables Canadiens espèrent, il nous faut utiliser pleinement notre actif le plus précieux, les talents et les aptitudes de notre jeunesse.

Nos entreprises industrielles et commerciales, partout au pays, réclament aujourd'hui à grands cris des diplômés d'université capables d'occuper des postes dans le domaine de l'administration et de la technique. Même chose pour les services de l'État. Des douzaines d'équipes de recruteurs visitent

les universités à la recherche de talents; souvent, ils les cherchent en vain.

Les universités de ma propre province, la Nouvelle-Écosse, s'intéressent de façon particulière à ce problème, pour deux raisons. Tout d'abord, la Nouvelle-Écosse a toujours fourni des professionnels et des administrateurs commerciaux et financiers en nombres disproportionnés à son chiffre de population. Deuxièmement, le revenu moyen en Nouvelle-Écosse n'est que la moitié environ de ce qu'il est en Ontario. Il est donc d'autant plus difficile à nos jeunes gens de trouver les fonds nécessaires pour réaliser leurs ambitions et fréquenter l'université. Je puis dire que compte tenu de la population, nous avons, en Nouvelle-Écosse, plus d'étudiants que n'importe quelle autre province du Canada.

Cependant, je ne suis pas sûr qu'un programme national de bourses d'études soit la première mesure à prendre. Certes la mise en œuvre d'un programme visant à accroître sensiblement le nombre des étudiants, par tous les moyens possibles, imposerait à certaines de nos institutions un fardeau qu'elles ne peuvent supporter car, dans la plupart des cas, les frais de scolarité ne couvrent que partiellement le coût de l'enseignement. C'est vrai surtout des facultés médicales et dentaires où les frais de scolarité ne paient que le quart du coût environ. Quoi qu'il en soit, il existe un écart appréciable dans toutes les facultés. Un afflux de nouveaux étudiants, peu importe d'où leur viendrait l'argent nécessaire ne ferait qu'accroître la demande de services déjà surchargés.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Balcom: Reprenons, monsieur l'Orateur, la discussion au sujet des bourses nationales au point où nous l'avons laissée à six heures. Il m'est déjà arrivé, au cours de la présente session, de souligner le besoin d'un programme d'assistance plus généreux de la part du gouvernement fédéral envers nos universités. Il faut à celles-ci plus d'argent encore si elles veulent payer les traitements qu'il faut, améliorer leurs bibliothèques et satisfaire, en un mot, à tous les besoins qu'exige la conception actuelle de l'instruction. Il faut qu'à ce niveau nous insistions sur la qualité. Il faut que nos institutions soient en mesure d'offrir ce qu'il y a de mieux, faute de quoi les étudiants s'en retourneront pleins d'amertume, alors qu'on aurait dû faire valoir leurs talents et qu'on aurait dû leur inspirer les attitudes qui conviennent à des citoyens sérieux.

Soit dit en passant, et je répète ici ce que j'ai dit plus d'une fois en cette enceinte, la formule actuelle de distribution des subventions fédérales à l'instruction constitue une source perpétuelle de mécontentement parmi la population que j'ai l'honneur de représenter. En effet, chez nous, cette subvention est, par élève, nettement inférieure à ce qu'elle est dans la plupart des autres provinces et infiniment inférieure à ce qu'elle peut être dans les provinces dont les universités, étant officielles, bénéficient largement des deniers publics.

Je ne prétends pas que le Gouvernement doive tout payer. Dieu veuille que jamais au Canada le Gouvernement fournisse une si forte somme qu'il puisse se croire autorisé à s'immiscer dans le fonctionnement des universités. Les particuliers, les entreprises commerciales et industrielles, les groupements professionnels et les syndicats ouvriers sont tous concernés et devraient verser une contribution.

Je ne connais aucun cas où la rétribution payée par les étudiants couvre les frais de l'enseignement. Le diplômé devrait assumer sa part dans le maintien, l'expansion et l'amélioration de l'institution à laquelle il est si redevable. Cette loyauté et ce sens du devoir sont très importants, non seulement à ce propos, mais aussi pour toute la société.

Aux termes de la présente proposition, nous discutons et préconisons des bourses, mais, à mon avis, nous devrions donner plus d'étendue à la cause des étudiants de façon à faire des prêts aux étudiants l'un des principaux objets de la proposition. Je pense que les étudiants brillants et ambitieux qui sortent de l'école supérieure ont besoin de prêts qui, joints au produit de leur travail durant les vacances, les aideraient à faire toutes leurs études. Ces prêts seraient éventuellement remboursés, car aujourd'hui nous nous rendons compte que les diplômés en médecine, en génie, en géologie et en d'autres matières n'ont aucune difficulté à rembourser ces prêts.

Je serais également enclin à élargir la portée de cette résolution pour qu'elle comprenne les hôpitaux-écoles pour la formation des infirmières, mais j'ajouterais, à condition qu'elles répondent aux exigences des diverses associations d'infirmières. On a parlé aujourd'hui d'un programme de formation de la jeunesse qui, l'an dernier, a coûté plus de $514,000 au Canada; sur cette somme la Nouvelle-Écosse n'a reçu que $46,000.

Puis, en 1954, je crois, le ministère des Affaires des anciens combattants, dans le cadre de sa législation progressiste, a présenté la loi sur l'aide à l'instruction qui permet aux fils et aux filles d'anciens combattants décédés de suivre un cours de quatre ans.

Leurs frais de scolarité sont payés et ils touchent en plus une allocation de $25 par mois. Cette aide s'étend aux quatre années du cours. Les cours des écoles d'infirmières d'hôpitaux approuvés qui conduisent au diplôme sont également autorisés ainsi que l'indique le livret publié par le ministère des Affaires des anciens combattants.

Il y a aussi un des programmes élaborés par le ministère de la Défense nationale. Je ne peux rien affirmer au sujet de l'armée et de l'aviation, mais je suis au courant en ce qui concerne la marine royale canadienne. Ce programme permet aux étudiants des universités de s'engager dans la réserve et d'y recevoir l'instruction. Durant la période de leurs études au collège, ils touchent environ $185 par mois durant les mois d'été où ils sont en service actif et la moitié de cette somme pendant les mois d'hiver où ils sont à l'étude. Cela me semble très généreux et des étudiants de toutes les régions du Canada en ont profité. En plus de bénéficier de ces avantages, un grand nombre de ces personnes font des voyages et reçoivent leur formation à d'autres endroits intéressants dans différentes parties du globe.

L'administration fédérale participe également à la construction et au fonctionnement d'écoles provinciales de formation professionnelle. Il y a lieu de favoriser toute mesure financière tendant à instruire nos citoyens canadiens et à élargir leur horizon. Je songe à des bourses d'étude pour tous les Canadiens qui désirent apprendre le français et l'anglais. Faisons davantage pour favoriser le bilinguisme et sachons ne rien négliger puisqu'une certaine aide s'impose, pour rendre nos deux langues officielles vraiment nationales.

J'appuie la résolution, il va sans dire, et j'ajoute que le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'aider davantage en général aux universités.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, la question à l'étude est une des plus importantes dont doive s'occuper en ce moment notre pays. C'est un problème très complexe, sur lequel nous pourrions nous arrêter bien longtemps si nous en avions l'occasion. Cependant, comme plusieurs honorables députés veulent ce soir exprimer leur opinion sur la question, je serai très bref.

L'autre jour, pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai parlé du problème que pose la formation universitaire; je ne m'y arrêterai donc pas plus longuement ce soir. Comme l'indique la résolution à l'étude, nous nous trouvons dans une situation anormale au Canada aujourd'hui. La plupart des universités canadiennes n'ont pas l'espace ni les installations nécessaires pour satisfaire aux besoins de tous les étudiants qui fréquentent les universités en ce moment. En vertu de cette résolution, le nombre des étudiants universitaires serait encore plus grand. Je pense que c'est vrai; cela ne fait que démontrer plus clairement que le problème est loin d'être simple, qu'il est effectivement très compliqué. Il est temps que le Gouvernement et la population du Canada en général, de concert avec les provinces et par leur entremise, accordent au problème universitaire une plus grande attention que par le passé.

La question qui fait l'objet de la résolution à l'étude a donné lieu à d'intéressants débats. On a assez bien élucidé la question, mais on a fait très peu pour remédier au problème. Je répète qu'avant bien longtemps nous devrons prendre des dispositions bien concrètes.

Comme je l'ai signalé l'autre jour, nous nous attendons à ce que notre population augmente. Nous aspirons à un rang élevé dans le monde; nous parlons de notre héritage et de nos perspectives d'avenir. Les chefs d'entreprise d'une extrémité à l'autre du pays déclarent que nous devrons former plus de dirigeants que nous n'en produisons en ce moment. Dans une large mesure, cette tâche incombe aux universités. Je sais que ce n'est là qu'un aspect du régime général d'instruction. Mais c'est peut-être le point le plus important et le plus critique.

La résolution à l'étude n'aborde qu'un aspect du problème, celui des bourses et de l'aide financière aux étudiants. C'est de cette question que je voudrais parler pendant quelques instants.

Si je parle de cette question avec une certaine chaleur, c'est que j'ai toujours vécu dans une petite ville universitaire. J'y ai vu des jeunes gens à la recherche d'un emploi qui leur permettrait de faire des études universitaires. Je sais le sens que prend pour eux une petite bourse d'études. J'ai ressenti un certain émoi l'autre jour en lisant dans le *Globe and Mail*,—la nouvelle a paru également dans presque tous les journaux du pays, —que la science médicale s'était enrichie d'une découverte faite par un chercheur dans une université canadienne. Je tais le nom de ce technicien de la recherche, mais je me rappelle son arrivée à l'Université Acadia, il y a une vingtaine d'années. Grâce à quelques protections, il réussit à obtenir un emploi de garçon dans la salle à manger de l'Université, ce qui lui permit de payer ses études. En lisant dans le journal, l'autre jour, ce que la science médicale lui devait, je me suis dit que c'était le fait d'avoir pu obtenir un emploi qui avait permis à cet homme de si bien servir son pays et le monde.

Tous les députés ont sans doute connu comme moi des dizaines, des centaines de

jeunes gens qui n'ont pu obtenir d'emploi. Certains ont réussi à faire leurs études parce qu'ils ont trouvé du travail; d'autres avaient des parents qui, par leurs sacrifices, leur ont permis de poursuivre leurs études; certains ont obtenu des bourses, mais d'autres sont restés en plan. Si je comprends bien, le projet de résolution envisage cette responsabilité et propose que des mesures soient prises en vue d'aider davantage à nos étudiants désireux de faire leur part pour le bien du pays, si l'occasion leur est offerte.

L'aide accordée aux anciens combattants ne constituait pas un modèle; mais c'était un précédent remarquable qu'adoptait le Gouvernement ou le Parlement, peu m'importe. Cela a valu beaucoup à notre pays et nous ne faisons que commencer à en récolter les fruits. Les bourses du Conseil national de recherches sont très importantes. Je sais que le ministre de la Défense nationale et ses services ont rendu possibles les études de nombreux jeunes hommes et, peut-être, de jeunes femmes aussi, à condition qu'ils s'engagent à faire partie de l'armée pendant un certain temps. Mais je crois que notre apport s'est fait au petit bonheur jusqu'ici et le moment est venu de procéder d'une façon plus précise.

Je ne me plains pas de ce que nous avons fait dans ce sens mais je dirai que ce n'est pas suffisant. J'en parle parce que les bourses du Conseil national de recherches et d'autres sont distribuées en grande partie aux diplômés. N'allons pas oublier que nous avons aussi le problème des étudiants. Selon les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique, nous pouvons prévoir que la population de nos écoles secondaires aura doublé en 1960, augmentation de 100 p. 100 par rapport à 1950. Quelques années encore et les étudiants qui constituent cette augmentation de 100 p. 100 se dirigeront vers l'université. Nombre d'entre eux ne peuvent, sans aide, atteindre cet objectif. Par ailleurs, les universités ont aussi besoin d'aide afin de pouvoir se préparer à recevoir ces étudiants en augmentant leurs installations. Je le répète, il y a le problème de l'étudiant comme il y a le problème du diplômé.

Mon honorable ami le représentant de Victoria (M. Fairey) a mentionné dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi le besoin de plus de formation technique au Canada. La chose est importante, je le reconnais mais je ne crois pas que notre pays doive se développer purement du point de vue matériel. Il est possible, je pense, d'accorder une attention exagérée aux sciences et aux études techniques. Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que dans votre province on mettait autrefois l'accent, d'une façon générale, sur les études classiques. Je pense qu'il conviendrait aussi d'appuyer sur les humanités ou les sciences sociales. Il ne faudrait pas non plus oublier, dans les jours qui vont suivre, l'histoire, l'économie politique, etc., ce qui pourrait, d'ailleurs, fort bien se réaliser. Il n'y a pas de bourses pour les études de ce genre, ni, d'une façon générale, pour les étudiants qui ont déjà obtenu leurs diplômes. C'est la raison pour laquelle je vois avec plaisir cette résolution. Je crois qu'elle permettra de bien évaluer le problème qui est, à mon avis, d'envergure nationale. Je répéterai, toutefois, avec insistance, que ce n'est là qu'un de ses aspects, car la question de l'instruction est beaucoup plus complexe. Mais il est temps, d'après moi, que la nation dans son ensemble en assume la responsabilité et qu'elle établisse un régime auquel participeraient des particuliers ou les provinces et aussi, pour une part seulement, le gouvernement fédéral au nom de la nation.

J'espère que nous pourrons instituer des bourses nationales, qui permettront à des jeunes gens comme celui que j'ai mentionné tout à l'heure,—à des milliers comme lui dans les années à venir,—d'obtenir une instruction universitaire et de faire un apport à notre pays et au monde entier.

Monsieur l'Orateur, j'approuve de tout cœur la résolution.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je serai bref comme d'habitude. Beaucoup de professeurs m'ont demandé d'appuyer une résolution de ce genre et, bien que j'appuie celle dont nous sommes saisis, j'aimerais exprimer certaines de mes propres idées sur l'enseignement.

Je crois que si un jeune a un but précis dans la vie, il va trouver moyen de passer par le collège. Les étudiants canadiens ne veulent pas d'aumônes de qui que ce soit, pas même du gouvernement du Canada, car s'ils ont la ferme volonté de réussir dans la vie, ils trouveront moyen d'obtenir un diplôme. Je pourrais nommer des membres de la Chambre, comme le député de Victoria (M. Fairey) et le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Gardiner), qui ont trouvé le moyen de fréquenter le collège parce qu'ils avaient un but précis dans la vie. Nous ne voulons pas conférer de diplômes à une foule de poules mouillées. Celui qui aura un but dans la vie l'atteindra et servira son Dieu et sa patrie, et il n'y aura pas de restrictions à cet égard. L'étudiant qui reçoit de l'aide du gouvernement du Canada ou d'une province devrait, une fois qu'il aura été diplômé et qu'il gagne sa vie dans la pratique du droit ou dans un autre domaine, être assez homme pour rembourser l'argent des contribuables. Je sais que ceux qui sont allés outre-mer sont dans une situation différente et que le ex-militaires qui ont obtenu des grades universitaires font honneur au Canada. Je pourrais

en nommer une foule, y compris quelques-uns venant de Fort-William.

Même si la motion mérite examen, nous ne voulons pas emboîter le pas simplement parce que c'est un geste de nature à plaire.

M. J. W. Noseworthy (York-Sud): Monsieur l'Orateur, il est très encourageant pour bien des membres de notre parti de constater que les libéraux rivalisent avec l'opposition pour obtenir la parole afin de se prononcer sur le sujet à l'étude. Il est extrêmement intéressant et agréable de constater que cette résolution émane d'un député libéral.

Le préopinant (M. McIvor), qui représente Fort-William, est très respecté par tous les députés. Il a soutenu que les étudiants d'aujourd'hui ne cherchent pas à obtenir de l'aide de l'État. Il a semblé donner à entendre qu'au temps de sa jeunesse et de la mienne les étudiants étaient de plus rudes travailleurs et pouvaient gagner leurs cours universitaire. J'ai eu le malheur d'être un de ceux qui devaient gagner leur cours même avant l'université. Ma première année à Toronto en 1912 m'a coûté moins de $200, soit $150 au total pour ma chambre, ma pension et mes frais de scolarité. Les enfants de certains d'entre nous vont ou sont allés à l'université au cours de ces dernières années et nous nous rendons compte que la somme d'argent qui nous permettait de rester à l'université pendant un an ne suffirait pas à un mois de séjour à l'université pour un étudiant d'aujourd'hui. Il est vrai que les jeunes ont la possibilité de gagner, pendant les vacances scolaires, plus d'argent que de mon temps, mais l'écart entre leurs frais et ce qu'ils peuvent gagner est beaucoup plus grand que ce qu'il était autrefois. La plupart d'entre nous savent par expérience qu'il est aujourd'hui pour ainsi dire impossible aux jeunes de gagner par leurs propres moyens assez pour payer tous leurs frais d'études universitaires et d'entretien.

Il est impossible de ne pas constater combien la Chambre s'intéresse aujourd'hui à l'instruction, si l'on compare cette attitude avec celle que j'ai connue en y arrivant ici en 1942. A cette époque, nous considérions l'instruction comme relevant si exclusivement des provinces que c'est à peine si nous osions prononcer ce mot en Chambre. Au cours de la première session où j'ai siégé ici, je me suis fait dire à trois reprises que j'enfreignais le Règlement en essayant de soumettre à la Chambre des questions analogues à celles que nous discutons aujourd'hui.

Les débats sur l'instruction sont maintenant bien reçus de la Chambre, depuis quelques années, et nous trouvons au sein de tous les partis représentés ici des gens qui sont en faveur d'une forme quelconque d'aide à l'instruction de la part du gouvernement fédéral. J'ai souvent soutenu dans cette enceinte qu'en dépit de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. l'instruction est une question à laquelle le Canada en tant que nation doit s'intéresser vivement. Aucun département provincial de l'instruction publique ne vise à former un citoyen adapté exclusivement à la vie d'une province en particulier. Ceux qui reçoivent leur instruction dans la province de Québec peuvent aller s'établir dans n'importe quelle autre province du Canada; beaucoup de ceux qui reçoivent leur instruction en Ontario vont s'intaller ailleurs. Que le coût de l'enseignement soit supporté par la municipalité, par le gouvernement provincial ou dans une certaine mesure par le gouvernement fédéral, nous voulons faire de nos jeunes gens des citoyens canadiens et non pas des citoyens d'une province en particulier.

Le niveau de la culture et de l'instruction publique, dans n'importe quelle province, doit intéresser et préoccuper le Canada tout entier. C'est un fait que nous reconnaissons en temps de guerre lorsque nous affectons des fonds fédéraux à l'instruction d'hommes et de femmes afin de les préparer à prendre part à notre effort de guerre ou afin d'en faire de meilleurs soldats, de meilleurs marins, de meilleurs aviateurs ou de meilleurs ouvriers dans nos usines de guerre.

Il n'y a pas eu de divergence entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral à propos de l'affectation de fonds fédéraux à l'enseignement en temps de guerre. Pourquoi la guerre serait-elle tellement plus importante que la paix dans la vie de la nation ou l'instruction tellement plus importante à des fins de guerre qu'à des fins de paix.

Nous sommes portés à mesurer nos progrès sur le seul plan économique. On nous parle constamment de l'active mise en valeur de nos ressources naturelles et du prodigieux essor de nos usines. Nous dressons le bilan de notre produit national sur le seul plan matériel. Nous oublions qu'il y a, dans la vie, d'autres valeurs que les choses matérielles, c'est-à-dire que ce qui peut se traduire en dollars et en cents.

Un éminent économiste, M. Galbraith, un Canadien qui est maintenant professeur d'économie politique à l'université Harvard, a comparu il y a quelques jours devant la commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Voici ce qu'il a dit au sujet de la valeur que nous attribuons au progrès:

> Le développement de l'être humain est plus pressant que celui des ressources; le Canada, comme les États-Unis, a gaspillé une somme énorme de talent en tolérant que l'instruction supérieure dépende non pas des aptitudes mais des ressources financières.

Personne ne le niera, je crois. Nos universités sont actuellement encombrées mais ceux qui sont choisis, ceux pour qui il est possible de les fréquenter, ne sont pas nécessairement les plus doués ni ceux qui peuvent le mieux profiter de cet enseignement. Ce sont, en somme ceux qui peuvent se payer une instruction universitaire. Voici une autre observation judicieuse de M. Galbraith:

> Mais le développement de l'être humain est beaucoup plus important que celui des ressources. Là où le Canada et les États-Unis sont le plus gravement en défaut c'est dans leur négligence à répondre aux nécessités techniques et scientifiques de la croissance.
>
> La demande désespérée de grandes compétences donne la mesure de notre échec. Nous devons nous préparer à dépenser généreusement pour corriger nos erreurs dans ce domaine.

Si les Canadiens veulent rester à la page, si nous voulons pouvoir fournir à l'industrie des spécialistes canadiens, il nous faut trouver moyen d'assurer l'instruction universitaire à beaucoup de nos jeunes gens les mieux doués qui, actuellement, ne peuvent pas fréquenter l'université. Et même à cela, nous n'avons pas suffisamment de diplômés dans les domaines des sciences naturelles et du génie. Mais notre retard est encore plus accusé si on songe au nombre insuffisant de diplômés dans les humanités, les arts ou les sciences sociales. Si notre nation doit être la meilleure qui se puisse être, si nous voulons produire une race de Canadiens dignes de se mesurer aux habitants des autres pays, nous devons être disposés à dépenser davantage, à nous attacher plus que nous ne le faisons à ces valeurs qui ne sauraient se mesurer en dollars ou en cents, à ce qui finira par ajouter au bonheur et au progrès humains.

Il s'agit ici d'une proposition qui rencontre un peu partout dans notre pays une approbation générale. Un groupe aussi peu suspect d'être à l'avant-garde que la Chambre canadienne de commerce, dans son bulletin du mois de décembre, faisait observer que nous, Canadiens, ne donnons pas aux mieux doués de nos jeunes gens la formation qu'il leur faudrait, eu égard aux postes qu'ils sont appelés à occuper.

Cet après-midi on nous a dit que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) qui ont voyagé derrière le rideau de fer, ont été très impressionnés par l'avidité de connaître qui se manifestait dans ces pays et par les occasions de s'instruire qu'on y offrait. Sans doute pouvons-nous croire qu'une bonne partie des choses qu'on y apprend ne sont que de la doctrine communiste. Peut-être réprouvons-nous la tactique employée là-bas. Mais nous ne saurions nous permettre d'oublier que derrière le rideau de fer les communistes assurent à leurs propres jeunes gens toutes les occasions de s'instruire, quoi que nous pensions de ce genre d'instruction.

Pour maintenir notre position dans la bataille qui se livre actuellement dans le monde pour gagner les esprits, il faut faire en sorte que plus de nos jeunes gens de grands talents aient l'occasion de fréquenter l'université. J'espère de tout cœur que, dans les limites de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et sans empiéter sur le domaine provincial, on trouvera le moyen de leur fournir ces occasions grâce à la trésorerie fédérale.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, sans l'aide de bourses, j'aurais été incapable de fréquenter l'université, et c'est pour cette raison que cette proposition me réjouit grandement. Je l'appuie de tout cœur.

Les orateurs qui m'ont précédé ont déjà dit suffisamment pour couvrir assez bien la question, mais je pense que la société qui m'a permis de recevoir une formation universitaire serait en lieu de me croire bien ingrat si je ne profitais pas de cette occasion pour appuyer cette proposition.

A la suite des premières observations de l'honorable député d'York-Sud, il serait peut-être bon que j'explique, moi aussi, qu'en plus des bourses, il me fallait gagner plus de $1,000 par année durant mes études. Les soucis d'ordre financier et le travail physique que cela m'imposait ont été pour toute ma vie d'étudiant à l'université un très grand désavantage. Je félicite donc l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth) de nous avoir saisis aujourd'hui de cette proposition. En agissant ainsi, il a rendu service au pays en appelant l'attention sur une question du plus grand intérêt national.

Le Canada est un pays abondamment pourvu de richesses naturelles et nous devons à juste titre nous préoccuper de les conserver et de les mettre en valeur. Combien plus alors devons-nous nous préoccuper de la mise en valeur de nos ressources humaines, qui sont, de toutes nos ressources, les plus importantes?

Nous entendons beaucoup parler des merveilles qu'accomplit le cerveau électronique. Mais combien plus merveilleux est le cerveau humain, qui a produit, non seulement le cerveau électronique et l'automatisation, mais toutes les autres merveilles de la science qui ajoutent tellement à notre confort et à notre commodité. Jusqu'ici, l'homme a passé toute sa vie à faire en sorte de survivre. C'est seulement de nos jours que, grâce au perfectionnement de la machine et, finalement, à l'âge de la machine, il trouve le temps de vivre. L'ampleur même des ressources naturelles du Canada lui font une obligation rigoureuse de développer ses ressources

humaines. En effet, c'est du progrès accompli dans le domaine de nos ressources humaines que dépendra l'efficacité avec laquelle nos ressources naturelles seront conservées pour les générations à venir ou mises en valeur et réparties parmi les générations actuelles.

L'importance qu'accorde la Russie soviétique à l'enseignement en général et à la formation universitaire, en particulier, indique bien qu'elle n'oublie pas un tel fait. Ainsi que l'a signalé le député de Saskatoon (M. Knight), cet après-midi, avant longtemps, la Russie produira plus d'hommes de science et d'ingénieurs que tous les pays du monde libre réunis. La rareté même, en notre pays, d'hommes de science, d'ingénieurs, de physiciens, de chimistes, de médecins, d'instituteurs et de membres d'autres professions, indique que nous ne saisissons pas la portée du problème ou que les moyens font actuellement défaut. De toute façon, nous ne satisfaisons pas aux besoins.

J'ai été heureux d'entendre le député d'York-Centre (M. Hollingworth) appuyer sur l'importance des humanités. L'une des causes des difficultés observées dans le monde est que la formation scientifique a pris les devants sur la formation morale et mentale. Le progrès matériel a devancé le progrès spirituel. Les grands problèmes de l'heure ne sont d'ordre ni scientifique ni économique: ils sont d'ordre social et politique. Il nous faut des humanistes en mesure de s'attaquer à ces problèmes et d'en trouver la solution. Il nous faut des savants et des humanistes capables de s'attaquer au plus grand problème de notre époque peut-être, trouver moyen d'assurer la répartition des biens produits par la machine, afin que la machine puisse servir le plus avantageusement possible et que tous les biens qu'on en peut obtenir bénéficient pleinement à toute l'humanité.

Une autre raison pour moi d'appuyer le projet de résolution, c'est qu'il contre-balancera dans une certaine mesure les défauts de notre système actuel d'enseignement. Aujourd'hui, nous nous efforçons de former nos enfants en masse; en conséquence, c'est au niveau de l'université que se fait le seul triage auquel l'étudiant est soumis. Il arrive parfois de trouver à l'université un étudiant qui ne devrait pas y être. Il y est parce que ses parents ont de l'argent et de l'ambition et, parce qu'ils ont de l'argent et de l'ambition, ils ont décidé de faire de leur fils un médecin, un avocat ou un ingénieur. Malgré sa grande médiocrité, et parce que papa a des écus, cet élève peut consacrer deux ans de plus qu'il ne faut à décrocher son diplôme. Par ailleurs, beaucoup d'étudiants très bien doués, qui feraient honneur à une université et rendraient de grands services à la nation et à leurs concitoyens, ne peuvent obtenir la formation nécessaire parce qu'ils n'ont pas le sou.

L'honorable représentant de Victoria (M. Fairey) a signalé ce gaspillage de talents et d'intelligence, sous-produit de notre système actuel d'enseignement. A titre d'ancien instituteur, et parce que j'ai passé des années à diriger des écoles, je puis attester la justesse de cette assertion. Combien en ai-je vu, de talents remarquables, des cerveaux extraordinaires, vivoter oubliés dans quelque petit village. C'étaient des jeunes dont les parents parvenaient à peine à mener une existence précaire, des jeunes qui souvent n'avaient plus aucun espoir de fréquenter l'école supérieure. J'ai vu maintes fois des enfants très doués pour les arts, la sculpture ou la musique, mais qui n'avaient pas l'occasion ni même l'espoir de pouvoir développer ces talents dont les avait dotés la Providence.

Le motionnaire de la résolution ne nous a pas donné grands renseignements au sujet des méthodes d'application de cette mesure. Sous sa forme actuelle, elle appelle une subvention par l'État. Or j'estime qu'il existe de meilleures possibilités que celles qu'indique la résolution. Je me suis demandé s'il n'y aurait pas moyen de rattacher ces bourses au concept d'un monument national aux anciens combattants des deux Grandes Guerres. Au cours de ses observations, le député d'York-Centre a souligné l'idée que des bourses de ce genre serviraient à consolider notre unité nationale, et si l'on pouvait faire d'une pierre deux coups, cela vaudrait la peine d'essayer. L'idée m'est venue que si un étudiant à Terre-Neuve recevait une bourse instituée pour commémorer la mort d'un ancien combattant du Québec il en résulterait un lien créateur d'unité. Quelle belle occasion de mieux se comprendre! Deux familles venant de deux provinces différentes et de souches différentes auraient un intérêt mutuel ou commun et voudraient se renseigner davantage l'une sur l'autre, sur les antécédents et la vie de la personne dont on voudrait honorer la mémoire en accordant la bourse. Je ne sais si l'idée est pratique ou non. Elle m'est venue cet après-midi en écoutant les discours. Je la signale parce qu'il me semble qu'elle mérite d'être étudiée.

Il vaudrait peut-être mieux ne pas établir de règles arbitraires quant à la façon d'accorder les bourses. Il serait peut-être plus sage d'établir un comité qui étudierait tous les aspects de la situation et présenterait des vœux. J'approuve entièrement mon honorable ami d'Halifax (M. Balcom), qui a dit que nous devrions fournir des bourses aux infirmières et aux étudiants qui veulent appren-

dre les deux langues officielles du Canada. J'irai même plus loin. J'aimerais qu'on accorde des bourses aux gens qui font preuve de talents artistiques, pour la peinture, la musique, le chant ou la littérature. Nous avons besoin d'artistes dans ces domaines au Canada pour enrichir notre culture et notre nation.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais exposer une autre idée. Je pense qu'il serait aussi excellent d'offrir des bourses particulièrement à des étudiants de l'Asie, de l'Inde et de l'Afrique. En novembre 1954, j'ai eu l'avantage d'assister à la conférence de l'UNESCO à Montévidéo, en Amérique du Sud. J'ai eu l'occasion d'y rencontrer plusieurs étudiants qui m'ont dit combien ils étaient fiers d'avoir reçu leur instruction au Canada où ils ont pu venir grâce à une bourse d'études. Évidemment, cette bourse était accordée par l'université qu'ils ont fréquentée. Afin de favoriser la bonne entente et pour démontrer que nous nous intéressons à nos amis d'autres pays qui sont désireux de se faire instruire mais à qui les moyens que nous possédons font défaut, à nos amis, dis-je, qui s'efforcent d'assurer la prospérité de leur propre pays, il serait excellent, à mon avis, d'établir en matière d'éducation un plan comme celui de Colombo. Je suis sûr que les fonds ainsi affectés nous seraient rendus au centuple.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, à la requête du président Eisenhower, environ 2,000 éducateurs américains se réunissaient à Washington en décembre dernier pour discuter un problème urgent d'intérêt national. Il s'agissait du système scolaire des États-Unis qui, aux dires de ces éducateurs, vacillait dangereusement sur ses bases atteint jusque dans ses racines. Le Canada n'aborde pas son problème d'éducation en partant de prémisses aussi graves. Toutefois, à voir l'intérêt qu'il a suscité aujourd'hui dans le débat, il est évident que nous prenons de plus en plus conscience de notre problème éducatif.

La résolution soumise à la Chambre me semble chercher la solution moyenne et commode entre deux autres problèmes d'éducation dont il a déjà été question à la Chambre. Il y a d'abord la résolution toujours renouvelée de l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) qui propose une aide fédérale générale à l'instruction. De son côté, la résolution de l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Murphy) signale que nos moyens de recherche sont loin d'être suffisants et invite le gouvernement fédéral à accroître notre activité dans ce sens.

Quant à la résolution qui voit la solution de ce problème croissant dans un recours plus marqué aux bourses d'études, elle me paraît contourner la difficulté auquelle le Parlement se heurte chaque fois qu'il est question d'aide fédérale à l'enseignement. Je veux parler du problème constitutionnel que pose le droit exclusif des provinces de s'occuper de questions relatives à l'enseignement. Je suis heureux d'appuyer la résolution dont nous sommes saisis ce soir. Il est réconfortant de remarquer l'intérêt plus vif dont font preuve les députés de toutes les régions du Canada et de toutes les allégeances politiques. En dehors de la Chambre, monsieur l'Orateur, l'intérêt que suscite aujourd'hui l'enseignement est même plus vif et plus général encore, surtout au niveau universitaire.

La Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences s'est vu présenter, au cours des audiences qu'elle a tenues dans les diverses régions du Canada, au moins 143 mémoires préconisant l'octroi de bourses d'étude à nos jeunes gens les plus brillants. Celui qui analyse les recommandations du rapport constate qu'il s'en dégage deux principes fondamentaux à ce sujet. D'abord, un système d'enseignement démocratique doit faire en sorte que des étudiants capables né soient pas empêchés, faute de ressources financières, de compléter leurs études. Tel est le premier thème général qui se dégage de toutes les recommandations soumises à la commission royale. Le second thème général veut que le Canada puisse compter pour son expansion future sur un nombre suffisant de savants et d'investigateurs scientifiques bien formés et intelligents.

Pour en revenir au premier de ces principes généraux, monsieur l'Orateur, il est manifeste que nous ne tirons pas tout le parti possible de notre potentiel humain au niveau universitaire.

Nous ne faisons pas en sorte que les étudiants de talent aient l'avantage de faire des études supérieures. Malheureusement, le principal obstacle à la réalisation de cette fin est le facteur économique et financier. Ce n'est évidemment pas le seul obstacle. Notre nation est encore jeune. Certaines parties du pays en sont encore au premier stade de leur développement et, dans les campagnes lointaines, il n'existe pas de traditions qui encourageraient nos jeunes à poursuivre leurs études au palier supérieur, ni de stimulant personnel. N'oublions pas que si le Canada ne brille pas par ses réalisations au palier supérieur de l'instruction, ce n'est pas uniquement pour des raisons d'ordre financier et économique. Il y a d'autres causes encore.

Cependant, la résolution porte principalement sur le facteur économique et financier. Connaissant personnellement le problème qui existe dans une des provinces de l'Ouest, je puis dire qu'il y a un rapport étroit entre

l'instruction qu'un enfant reçoit et la situation économique des parents. La statistique le prouve. On constate que la proportion de beaucoup la plus forte des étudiants sont de familles relativement à l'aise.

Il est vrai qu'autrefois, comme plusieurs députés l'ont mentionné au cours de la discussion, on pouvait à volonté suivre un cours universitaire en travaillant pour payer ses dépenses de collège; d'ailleurs, une foule de députés apportent là-dessus le témoignage de leur propre expérience. Par malheur, les frais d'un cours universitaire,—pension, chambre, livres, etc.,—ont tellement monté aujourd'hui qu'il est presque impossible pour un étudiant de gagner son cours au collège, et surtout de suivre des cours préparant à une profession, à moins d'avoir de l'aide financière ou à moins que sa famille n'ait de gros revenus. Ainsi, il me semble manifeste qu'il faut élargir les cadres du régime des bourses de recherches et des bourses d'études, au palier de l'instruction supérieure.

L'étude du régime actuel de bourses d'études au Canada en révélerait les profondes insuffisances. La plupart des universités font un très noble geste sous ce rapport. Certaines sociétés commerciales et des sociétés privées ont fourni de très généreuses bourses de recherches permettant à un étudiant exceptionnel de suivre jusqu'au bout un cours universitaire. Mais l'annuaire de n'importe laquelle de nos universités révèle que la plupart des bourses d'études et des bourses de recherches sont de l'ordre de $200, $300, $400 ou $500, montant bien insuffisant pour défrayer l'année moyenne d'un cours universitaire, qui s'établit aujourd'hui à $1,200 environ. Lorsqu'on n'a qu'une faible partie de l'argent requis, cela devient plus un souci qu'un avantage quand il s'agit d'aider l'étudiant à continuer dans la voie qu'il a choisie. Je sais qu'au collège de notre ville, qui enseigne les arts libéraux et les sciences, nous recevons un généreux appui de la part des commerçants locaux qui accordent des bourses commémoratives de diverses natures, mais ce sont de ces modestes bourses dont j'ai déjà parlé.

Je tiens à dire ceci: le Canada est en bien meilleure posture sur le plan des études postuniversitaires que sur celui des études universitaires. L'une des raisons de cet avantage relatif de la situation des études postuniversitaires provient du généreux encouragement donné par le Conseil national de recherches du Canada aux diplômés qui poursuivent des études approfondies dans le domaine des sciences physiques. Naturellement, le Conseil national de recherches est subventionné par le gouvernement fédéral.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a également contribué à encourager les étudiants gradués. J'aimerais émettre l'opinion, monsieur l'Orateur, que, si admirable que tout cela puisse être, c'est un peu comme regarder le problème par le gros bout de la lorgnette. Pour arriver au niveau supérieur, il faut peiner quatre ou cinq ans au niveau secondaire dont le coût est assez onéreux, si bien que beaucoup de candidats aptes à s'élever jusqu'à l'atmosphère raréfiée des études supérieures qui en feraient les hommes de sciences et de recherches les plus en vue, n'ont même pas la chance de tenter cette belle aventure parce qu'ils sont refoulés au seuil même de l'université.

Il faut bien constater aussi que beaucoup de nos diplômés qui travaillent au Canada ont les yeux fixés sur les États-Unis où ils comptent aller une fois leurs études complètement terminées. Pourquoi? parce que les États-Unis ont entre autres choses un programme bien plus complet pour les diplômés. Ils sont bien contents d'inviter nos jeunes étudiants les plus brillants à franchir la frontière et les attirent avec leurs programmes de bourses si généreux. On nous rappelle constamment que l'émigration à destination des États-Unis se poursuit à un rythme alarmant depuis des années. Malheureusement, parmi ces émigrants se trouvent beaucoup de jeunes Canadiens parmi les plus brillants qui vont chez notre voisin poursuivre des études supérieures, alléchés qu'ils sont par les possibilités plus grandes que leur offre ce pays. Donc, sans développer davantage le sujet, je peux conclure en disant que l'encouragement financier que nous donnons à nos étudiants n'est guère suffisant pour permettre à nos brillants jeunes gens de poursuivre des études.

Que dire de cet autre problème de la formation d'un nombre suffisant d'investigateurs scientifiques intelligents et bien préparés? Je suis d'accord avec ceux qui ont laissé entendre ce soir qu'il n'est pas à la portée de tout le monde de tirer le meilleur parti possible des enseignements de l'université. C'est ce que dit implicitement la résolution, puisque le programme de bourses d'étude et de recherche s'applique dans une certaine mesure à la manière d'une méthode de triage. Il n'encourage que les étudiants les plus capables et les plus brillants. Par les mots "plus capables", j'entends non seulement les plus doués du point de vue intellectuel mais aussi ceux qui possèdent les qualités plus intangibles de caractère et de force morale. Il est de la nature même d'un programme de bourses d'étude de tendre à encourager ceux qui se rangent dans ce cadre plus vaste. La commission royale, d'ailleurs, a formulé certaines recommandations précises quant au genre de programme de bourses d'étude que

pourrait lancer le gouvernement fédéral. Elle recommande, par exemple, de mettre à la portée d'étudiants de grand talent 100 bourses annuelles de $1,000 chacune; seulement 100 bourses annuelles. Elle préconise de plus l'octroi de 250 bourses de $500 chacune et de 2,000 bourses de $500 à des étudiants diligents qui en auraient besoin. Ce n'est pas là un programme bien vaste ni complet, mais si nous nous arrêtons réellement à observer la courbe normale du niveau intellectuel, la proportion de ceux qui dans toute catégorie de gens possèdent le plus haut quotient intellectuel permettant de bénéficier au plus haut point d'une formation poussée est relativement faible, 15 ou 20 p. 100 au plus de l'ensemble. Seulement 5 p. 100 de la population globale peuvent se classer dans la catégorie rare d'humains dont l'intelligence est extraordinaire au point d'en faire des génies en puissance. Ce qui est déplorable, c'est que plusieurs de nos étudiants qui possèdent ce haut degré d'intelligence sont privés de l'occasion de poursuivre leurs études, afin de se préparer à exercer leur activité dans les divers domaines où on a besoin de gens exceptionnellement doués; ils en sont privés à cause du manque d'argent, ou parce qu'ils vivent loin de centres universitaires ou parce qu'ils manquent d'encouragement. Je suis certain que la mise en œuvre du projet proposé par la Commission royale sur les arts, les lettres et les sciences, et appuyé aujourd'hui par un si grand nombre d'honorables députés contribuerait beaucoup à remédier au problème très urgent qui existe aujourd'hui dans le pays.

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté très attentivement la discussion qui s'est maintenue sur un plan très élevé. La plupart des honorables préopinants sont des hommes qui ont reçu une formation universitaire et qui, par conséquent, parlaient en connaissance de cause. Pour ma part, je n'ai pas fréquenté l'université. Je me demande quelle contribution ferait à la discussion l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnes) s'il était ici ce soir. Plusieurs d'entre nous se souviennent qu'il nous a déjà parlé de l'époque où il conduisait une voiture de laitier dans les rues de Vancouver. Lui non plus n'a pas eu l'occasion de fréquenter l'université. Je pense que mon honorable ami de Medicine-Hat, qui a fait sa marque au sein du gouvernement de l'Alberta, pourrait aussi nous fournir un apport précieux. Il pourrait nous parler des gens qu'il a connus et qui ont eu l'avantage d'une formation universitaire, tandis que ni lui ni moi n'en avons bénéficié. Je pense donc qu'il serait utile que quelqu'un qui n'a pas eu l'occasion de faire d'études universitaires participe au débat sur la présente résolution.

J'ai dû quitter l'école avant même d'avoir terminé ma septième année; je n'avais que 12 ans. J'ai dû travailler à cause de maladie dans ma famille; j'ai fait vivre ma petite famille à une époque où je gagnais $15 par mois. Je me demande souvent ce qu'une formation universitaire m'aurait valu à moi. Je n'avais pas terminé la septième année et n'étais éloigné que d'un demi p. 100 de la médaille du Gouverneur général pour la Saskatchewan. Deux des élèves de mon école, d'ailleurs, auraient pu mériter cette même médaille. Je n'en étais éloigné que d'un demi p. 100, mais le jeune homme à qui on la décerna avait un père qui pouvait se permettre de l'envoyer à l'université. Il n'est personne au Canada, aujourd'hui, qui ne connaisse le nom de ce jeune homme. J'ignore ce que l'avenir m'aurait réservé si j'avais pu profiter des mêmes avantages. Voilà quand même un exemple de ce que peuvent accomplir des études avancées lorsqu'on a de quoi se les payer, par comparaison à ce qu'il en est lorsqu'on n'a pas suffisamment d'argent pour poursuivre des études universitaires.

Oui, je me demande ce que mon honorable ami, le député de Vancouver-Kingsway, aurait à dire dans la présente discussion s'il n'était pas occupé à son bureau en ce moment. Je peux facilement me représenter ce qu'il aurait dit des avantages d'une bonne formation, à la façon qui lui est propre, par comparaison avec ses associés. Je me demande aussi ce que mon ami, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) aurait dit dans la présente discussion. Sans être passé par l'université il a accompli, nous le savons tous, un magnifique travail dans le domaine ouvrier. Je ne sais pas si un cours universitaire aurait pu lui aider, mais il est incontestable que ça ne lui aurait pas nui.

Je me demande quels résultats donnerait l'instruction pour la solution du problème actuel de la criminalité juvénile. Il y a quelque temps, on m'a fait l'honneur de me confier la présidence de la Commission scolaire de Burnaby; ce poste me permet de connaître assez bien ce que pensent nos jeunes gens. Je me souviens d'un jeune garçon qui voulait devenir ingénieur chimiste et qui fréquentait le high school de Burnaby-Sud. Son père a été tué dans un accident de la route et, six mois plus tard, ce jeune homme a quitté l'école et s'est engagé comme camionneur pour la livraison d'articles d'épicerie. Il aurait pu devenir un homme de science; je me demande quel aurait été son apport à la société si le gouvernement ou les gouvernements avaient voulu l'aider à cause des notes très élevées qu'il avait obtenues à l'école

secondaire. Je connais un autre jeune homme qui s'est fait camionneur. Il voulait devenir médecin. Ses parents ont été tués dans un accident de chemin de fer tout près de Saskatoon il y a quelques années. Notre pays a ainsi perdu l'apport d'un jeune homme de grand talent.

Nous avons entendu plusieurs magnifiques discours sur la criminalité juvénile. Je me demande quel rapport existe entre la criminalité juvénile et la rancœur de certains des jeunes gens qui se conduisent mal, dans une certaine mesure parce qu'ils envient des camarades dont les parents sont assez riches pour les envoyer aux écoles secondaires et aux universités. Je me demande si le problème de la criminalité juvénile n'en est pas aggravé. Je me trompe peut-être mais il vaut la peine d'y songer; c'est ce que peut en penser quelqu'un qui n'a jamais fréquenté l'université. Ceux qui ont eu cet avantage jugent peut-être la question sous un angle différent. J'envie le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale); il semble parler de la question en connaissance de cause et l'expose bien. Le distingué représentant de Victoria (C.-B.) (M. Fairey) a formulé des observations dictées par l'expérience, quand il a participé au débat cet après-midi; sa compétence lui a valu à elle seule de devenir sous-ministre de l'instruction publique dans sa province. Ces messieurs parlent d'expérience.

Je ne sais si un député comme moi fait un effort profitable lorsqu'il prend la parole dans un tel débat pour demander au Gouvernement de dépenser plus d'argent en faveur de ce que nous avons de plus précieux; mais j'ai fait ma part, si peu importante soit-elle. Grâce à l'aide du gouvernement fédéral et des autres gouvernements, tout jeune Canadien devrait avoir l'occasion de disposer de son avenir.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je suis tenté, à cause du dernier discours, de faire une digression. Puisque nous parlons ce soir d'enseignement universitaire, et que ceux d'entre nous qui ont été à l'université aimeraient bien se dire qu'ils n'y ont pas perdu leur temps, nous n'en reconnaissons pas moins, je pense, que l'éducation n'est pas l'apanage des seuls universitaires. En affaires, j'ai été étroitement associé avec deux hommes qui n'avaient jamais été à l'université, ni l'un ni l'autre. Je n'ai jamais connu d'hommes mieux éduqués. Soit dit en passant, l'un d'eux pouvait mieux s'exprimer en anglais que 90 p. 100 des diplômés d'universités. La raison en était très simple; il s'était pénétré de la Bible, version du roi James, d'où son anglais d'un si beau style.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Ne serait-il pas presbytérien?

M. Macdonnell: Non, et c'était là l'une des quelques lacunes qu'il avait. Le présent débat devrait nous inspirer un sentiment de gratitude. Nous devons de la reconnaissance au proposeur de la motion, sans oublier les députés à ma gauche qui ont fait encore un bel effort aujourd'hui après avoir remis le problème sur le tapis année après année.

Il est intéressant d'entendre l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy) nous dire que lorsqu'il est entré à la Chambre, il y a quatorze ans, on n'y parlait pas d'enseignement. Nous avons évolué depuis et le sujet n'est plus de la compétence exclusive de la province. Ceux d'entre nous qui ont fréquenté l'université ont toutes les raisons de se montrer reconnaissants de l'aide reçue du gouvernement fédéral. Comme on l'a rappelé ce soir, nous sommes aussi très reconnaissants de ce qui a été fait, surtout dans le domaine du Conseil national des recherches et en ce qui concerne les anciens combattants.

J'ai trouvé intéressant aujourd'hui de constater que les diplômés universitaires sont beaucoup plus appréciés qu'ils ne l'étaient autrefois. Il fut un temps où les diplômés d'université ne se targuaient pas trop de ce titre. On jugeait qu'il valait mieux se mettre au travail, faire son chemin et gagner la confiance des gens afin de leur laisser découvrir peu à peu qu'ils avaient affaire à un diplômé universitaire. On avait à cette époque l'impression que le diplômé d'université était enclin à se montrer hautain et prétentieux.

Je suis porté à conclure de ce que j'ai entendu au cours du débat que cette époque est assez bien révolue. Il est clair que le besoin est impérieux et que le problème va devenir pressant.

Le problème n'intéresse pas que les techniciens. En effet, et il faut s'en réjouir, les hommes d'affaires qui ont à choisir parmi de jeunes candidats à un emploi se rendent mieux compte aujourd'hui que notre programme d'études doit faire la place plus large à la formation générale, laquelle a failli être écartée, surtout en temps de guerre, alors qu'il nous a fallu insister si fort sur l'enseignement technique.

La question des bourses d'études soulève deux ou trois points. Le député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) a signalé qu'on avait eu tendance à réserver les bourses d'études aux diplômés, alors qu'il faudrait, a-t-il souligné, les accorder également aux étudiants. Je partage les vues du député de Fort-William (M. McIvor) quand il dit que les efforts personnels ne sauraient être négligés en ces matières. J'ai été étonné d'apprendre que le député de Burin-Burgeo (M. Carter) avait réussi à gagner $1,000 en

vue de ses études universitaires. Et moi qui me pensait très heureux de pouvoir gagner $100 durant l'été! Le représentant de Digby-Annapolis-Kings m'assure qu'il lui a fallu, lui aussi, gagner de quoi payer ses études universitaires.

Les universités auront à faire face à des problèmes énormes. Selon la revue trimestrielle de l'Université de Toronto, nos universités compteront de 110,000 à 135,000 étudiants dans dix ans, alors qu'elles n'en comptent actuellement que 65,000. J'ai cité ici l'autre jour une impressionnante série de commentaires parus dans la presse anglaise et indiquant la lourde tâche que nous impose la concurrence avec les Russes dans le domaine de l'enseignement.

On a dit qu'il faudrait instituer une Commission royale d'enquête. On est porté à craindre les Commissions royales; d'autre part, cependant, on a ici un problème tout aussi important que la question économique qu'étudie actuellement une Commission royale. On pourrait, en effet, soutenir qu'une étude sur la marche de notre enseignement est plus importante que cela, étant donné que, sans instruction, peu importent les constatations de la Commission royale à propos de notre avenir, nous serons incapables de les mettre en pratique de façon satisfaisante.

Le présent débat me porte à penser que les bourses actuellement accordées le sont à deux chefs: dans un cas, on veut faire face à un besoin économique et, dans l'autre, on veut encourager le talent. Voilà qui me paraît comporter de très graves difficultés. En effet, les universités tiennent d'ordinaire à ce que des bourses soient accordées en vue d'aider à ceux qui ont du talent. N'est-ce pas ce qui se fait à peu près partout dans le monde?

Il va de soi que les universités seraient heureuses de recevoir toute l'aide possible des gouvernements. Le rapport Massey a formulé bien des vœux touchant l'attribution de bourses. On a donné suite à quelques-uns seulement de ces vœux. Sauf erreur, les bourses sont attribuées en fonction du talent, des aptitudes professionnelles, pourrait-on dire. Elles doivent être accordées à tous ceux dont on veut cultiver et nourrir le talent.

Le problème me semble difficile et je me demande si le Gouvernement et la direction des universités ne pourraient pas trouver moyen de se consulter. Je sais que la direction des universités consacre à cette question le meilleur de son attention. Je crois qu'il existe une association des présidents d'université. Même un partisan de l'initiative privée comme moi souhaiterait qu'il y ait un programme commun, de la collaboration entre les universités, pour que nous ne soyons pas à la merci de l'individualisme farouche de chaque université faisant ce qu'elle peut. Je souhaiterais qu'il y ait un programme.

La question qui se pose tout de suite, il me semble, est de savoir jusqu'à quel point nous allons laisser le problème dont il est tellement question, celui des gigantesques progrès techniques de la Russie, altérer ou même déformer notre enseignement? Dans quelle mesure allons-nous maintenir l'équilibre entre les humanités et les sujets techniques? Je ne crois pas devoir accaparer plus longtemps le temps de la Chambre. Mais j'estime que c'est là un domaine tout aussi important que l'économie du Canada et j'espère que, d'une façon ou d'une autre, nos délibérations auront pour résultat, quelque progrès dans ce sens.

Avant de terminer je tiens à dire que je n'aimerais pas voir le président d'une université se trouver devant un programme trop rigide. Il me semble que les présidents des universités seraient eux-mêmes les mieux placés pour fournir des renseignements sur la meilleure façon d'envisager le problème et de réaliser des progrès, parce que la question présente bien des aspects divers qui demanderont, pour les résoudre, toute la discrimination dont nous sommes capables.

L'hon. M. Pickersgill: Le député me permettra-t-il de poser une question. Il affirme que du temps où le député d'York-Sud (M. Noseworthy) est arrivé à la Chambre, on n'y parlait presque jamais de l'instruction publique, ou du moins le député d'York-Sud le prétendrait-il. Le député n'avait pas, j'en suis certain, l'intention d'être injuste, et j'imagine qu'il a dû oublier que, dès la première session à laquelle il assistait, en 1936, mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a abordé le sujet des bourses et qu'il a obtenu certains résultats.

M. Macdonnell: Je suis entièrement disposé à faire toutes les excuses possibles au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En ce temps-là, je n'étais rien, j'étais dans les affaires peut-être n'étais-je pas aussi bien renseigné sur ces questions importantes que j'aurais dû l'être.

M. J.-A. Blanchette (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, le sujet de la résolution me reporte à quelque 18 ans en arrière, à 1937, alors que j'ai eu l'occasion de prendre la parole à propos d'une résolution semblable. Ainsi que vient de le dire le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, la résolution concernant des bourses d'études nationales avait été présentée, cette année-là, par le député d'Essex-Est d'alors, qui a encore l'honneur de représenter,—et de représenter avec compétence,—cette même circonscription à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin).

La résolution d'il y a 18 ans était très bien présentée. L'exposé du motionnaire d'alors faisait parfaitement ressortir la nécessité de la mise en vigueur de la résolution ainsi que ses conséquences possibles. La Chambre a été saisie par la suite de résolutions semblables, toujours fondées sur les avantages bienfaisants que le pays retirerait de cette réalisation. Même si 18 ans se sont écoulés depuis que la première résolution a été présentée par l'honorable député d'Essex-Est en 1937, nous avons entendu le parrain de la motion à l'étude, l'honorable député d'York-Centre, nous présenter cet après-midi un autre admirable exposé du sujet du présent débat. Je désire le féliciter du discours qu'il a prononcé cet après-midi sur les bourses d'études nationales, et son invitation, adressée spécialement aux députés de la province de Québec, de participer à cette discussion est la raison pour laquelle je suis très heureux d'appuyer la résolution qu'il nous a présentée.

Il saute aux yeux de tous les députés que la motion a pour but de compléter, si possible, les efforts d'ordre éducatif non seulement des gouvernements fédéral et provinciaux, mais aussi de tous les organismes qui s'intéressent actuellement à l'enseignement.

L'instruction représente un héritage que la génération présente doit favoriser de toute manière pour que, notre tâche finie, nous cédions la place à des successeurs qui seront probablement plus instruits que nous avons eu l'occasion de l'être. La motion appelle aussi une mise en œuvre plus considérable de notre régime éducatif, qui en fasse un élément plus précieux et plus avantageux de notre patrimoine national.

On ne peut nier qu'une foule de nos étudiants ont souvent des embarras financiers. Vu que 44 p. 100 des enfants du pays viennent de 14 p. 100 seulement des familles canadiennes, l'aide qu'on peut donner aux étudiants nécessiteux est reconnue par nous tous comme un des meilleurs investissements d'un peuple.

En 1948-1949, sur un total de 80,000 étudiants universitaires, 30 p. 100 étaient des ex-militaires détenant des bourses d'étude du gouvernement fédéral. A part les anciens combattants, seulement un sur 6 ou 7 étudiants canadiens, soit moins de 14 p. 100 de l'ensemble des étudiants d'universités canadiennes, détenait des bourses d'étude, et ce chiffre comprend même les bénéficiaires de régime de formation professionnelle.

En 1938, 14 p. 100 des étudiants canadiens détenaient des bourses d'étude. Il faut donc admettre que nous n'avons guère fait de progrès permanents au cours des 10 années qui se sont écoulées de 1938 à 1948.

D'autre part, en 1947 en Grande-Bretagne, 25 p. 100 des étudiants, anciens combattants mis à part, étaient titulaires de bourses. Les plans actuels du gouvernement britannique auront pour résultat d'augmenter cette proportion jusqu'à 70 p. 100 du nombre total des étudiants d'université. Aux États-Unis, 20 p. 100 des étudiants d'université sont boursiers.

Le rapport de la Commission royale sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences mentionne que 143 mémoires lui ont été soumis jusqu'en 1950; dans ce nombre figuraient celui de la Conférence nationale des universités canadiennes, celui du Congrès des métiers et du travail, celui du Congrès canadien du travail, celui de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, et celui de l'Institut professionnel du service public du Canada.

Tout cela démontre la très grande importance accordée par les Canadiens au problème de l'instruction.

Il est reconnu par à peu près chacun de nous que, d'après l'acte de confédération, l'instruction relève de la juridiction provinciale. Il ne doit en aucune manière être contrevenu à cette règle, qu'il faut respecter en tout temps.

J'ai été frappé cet après-midi en apprenant, d'après la déclaration de l'honorable député d'York-Centre, qu'une si petite proportion du total des subventions accordées bénéficiait directement aux étudiants. Je me demande s'il ne serait pas opportun d'étudier la question pour tenter d'augmenter cette proportion de seulement six ou sept pour cent,—si je me rappelle bien,—qui profite directement aux étudiants. Je sais qu'il incombe à chacun de nous, sans exception, de faire tout son possible pour accroître, chaque fois que faire se peut, l'assistance donnée aux étudiants nécessiteux et méritants.

Je me demande également si certaines de nos industries ne pourraient faire un peu plus qu'elles n'ont fait dans le passé en vue de l'établissement de bourses destinées en particulier aux étudiants pauvres mais doués. Les bénéfices des sociétés ont atteint, en 1954, par exemple, le total de 1,800 millions de dollars. Le chiffre de 1955 dépasserait, d'après les prévisions, 2 milliards et quart de dollars, soit une augmentation de bénéfices de plus de 400 millions au cours de l'année dernière. Assurément, c'est une splendide occasion qui s'offre aux sociétés du Canada de participer à l'établissement de bourses nationales. Non seulement elles viendraient ainsi en aide à des étudiants pauvres mais encore elles se faciliteraient en même temps à elles-mêmes la tâche de se procurer les hommes de science et les techniciens dont elles auront besoin dans l'avenir.

Il faut surtout des hommes de tout premier plan qui puissent être une source d'exemples et d'inspiration grâce à leurs dé-

couvertes aussi brillantes qu'originales. L'avenir sera conditionné non seulement par la générosité constante des organismes de l'État mais encore par le nombre et la qualité des hommes qui se sentiront attirés vers les travaux de recherche. Ce dont nous avons le plus besoin, c'est de découvrir et de former de tels hommes, et le projet de résolution de l'honorable représentant d'York-Centre (M. Hollingworth) nous aidera, si on lui donne suite, à atteindre cet objectif.

M. G. H. Castleden (Yorkton): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat; grâce à l'aide d'un membre du cabinet, nous savons maintenant que le parlement est saisi de cette question depuis environ 18 ans. Ce soir, je me contenterai de demander qu'on passe de la parole aux actes au sein du cabinet. Je regrette, comme tous les autres honorables députés, j'en suis sûr, que la présente résolution n'ait pas été présentée par un membre du cabinet, car elle serait alors le prélude d'un bill qui remédierait au problème. Depuis que je siège en cette enceinte, j'ai lu plusieurs volumineux rapports de commissions. Je pourrais parler de la commission Massey, qui a été instituée afin de déterminer quelles dispositions nous devrions prendre au Canada en vue de favoriser l'essor de nos ressources intellectuelles, en vue de garder au Canada les jeunes gens formés dans nos universités, au lieu de les voir émigrer par milliers chez notre grand voisin du Sud.

Je félicite l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth) de s'être fait le défenseur de cette noble cause. Je lui souhaite tout le succès possible et je tiens à l'assurer que nous l'appuierons dans la même mesure que l'opposition officielle. J'espère qu'il saura convaincre le cabinet qu'il y a lieu de faire quelque chose à ce sujet.

Je ne puis m'empêcher de rendre hommage au représentant de la ville universitaire de ma province, l'honorable député de Saskatoon (M. Knight), qui a prononcé un discours éloquent cet après-midi et qui, depuis plusieurs années, se fait le défenseur de la formation universitaire et de l'éducation de notre jeunesse canadienne. J'aimerais aussi féliciter l'association des étudiants du Canada pour ce qu'elle a accompli en s'adressant à certains députés pour leur demander d'appuyer la résolution en faisant savoir au Gouvernement que, d'une façon générale, la population du Canada était en faveur d'une action immédiate dans ce domaine.

D'après moi, il n'y a pas au Canada d'instituteur qui ne serait outré du gaspillage de certaines des plus belles intelligences qu'on trouve dans nos écoles publiques, gaspillage dû à la pauvreté et qui empêche certains de nos jeunes gens d'acquérir l'instruction supérieure, de sorte que le pays perd ainsi certains de ses plus brillants cerveaux. Cette question me préoccupe depuis que j'étais écolier. Je n'oublierai jamais l'appel qu'exprime "L'Élégie écrite dans un cimetière de campagne" de Thomas Grey, quand il dit en parlant des tombes de ceux qui habitent cette région rurale:

> But knowledge to their eyes her ample page
> Rich with the spoils of time did ne'er unroll;
> Chill penury repress'd their noble rage,
> And froze the genial current of the soul.
> Full many a gem of purest ray serene
> The dark unfathom'd caves of ocean bear:
> Full many a flower is born to blush unseen,
> And waste its sweetness on the desert air.

Il est temps que le Canada cesse de gaspiller ces brillantes et fines fleurs d'intelligence. Le monde est en voie de se transformer rapidement. Il est plus évident que jamais qu'aucune nation ne peut espérer s'élever à moins qu'elle n'assure la formation la plus poussée possible au plus grand nombre de ceux qui sont capables de profiter de l'enseignement universitaire. Les progrès scientifiques et culturels se font aujourd'hui à une allure vertigineuse; l'existence même de notre pays dépend de plus en plus de nos moyens de former l'intelligence de notre jeunesse.

Il y a quelques années, lorsque les occasions étaient plus nombreuses, les jeunes gens pouvaient gagner suffisamment, du moins beaucoup plus facilement qu'aujourd'hui, les fonds nécessaires à un cours universitaire. La résolution adoptée par l'Association des étudiants des universités canadiennes et dont le texte m'a été fourni par un représentant du Conseil des étudiants de l'Université de la Saskatchewan, porte ce fait à l'attention de ses membres dans les termes suivants:

> Attendu que beaucoup d'étudiants d'université ont vraiment besoin d'aide financière;
>
> Attendu que beaucoup d'autres personnes qui voudraient fréquenter l'université ne peuvent le faire parce qu'elles manquent de ressources financières;
>
> Attendu que le coût des cours universitaires a augmenté plus rapidement que les salaires que peuvent gagner les étudiants;
>
> Attendu que l'assistance dont peuvent profiter les étudiants canadiens ne saurait se comparer à celle qu'accordent d'autres pays;
>
> Attendu que ne pouvoir entrer à l'université ou ne pouvoir y rester faute d'argent constitue une perte, tant du point de vue de la vie sociale, culturelle ou professionnelle du Canada que de celui de l'individu en cause;
>
> Il est résolu que le Conseil des étudiants de l'Université de la Saskatchewan—
>
> 1. Appuie la campagne nationale actuellement entreprise par les étudiants en vue de l'augmentation du montant et du nombre de bourses du gouvernement.

Ils ajoutent:

Vu l'urgence de la situation il faudrait une intervention précise et immédiate des pouvoirs publics en vue d'assurer des bourses de ce genre.

Il leur est inutile d'insister auprès des membres de notre groupe pour qu'ils appuient la proposition de résolution. Chaque année nous perdons des milliers d'étudiants d'université et un grand nombre de diplômés de nos facultés qui partent pour les États-Unis. Il faut conclure que le Canada ne leur offre pas assez de chances d'avancement sur son propre territoire. C'est aux jeunes gens formés chez nous qu'il faudrait confier le soin de mettre en valeur nos propres ressources. Ne peut-on pas leur offrir chez nous les chances d'avenir qu'il leur faut? Il y a beau temps que le Gouvernement aurait dû intervenir utilement en ce sens.

Avec l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) qui a parlé tout à l'heure, je crois à l'utilité d'un fonds renouvelable. Nombreux sont les étudiants qui aimeraient ainsi emprunter l'argent qu'il leur faut pour fréquenter l'université. Après l'obtention de leurs grades, ils pourraient tirer parti de l'accroissement de leur pouvoir de gain pour rembourser l'argent à la caisse et, ainsi, venir en aide à d'autres étudiants de la même manière.

Cependant, il y a une question que nous devons tous envisager, c'est celle des moyens d'enseignement que nous avons au Canada. Si nous voulons que nos universités accueillent un plus grand nombre d'étudiants, il est évident pour quiconque a le moindrement étudié la situation que le Canada a un besoin urgent d'autres moyens de formation universitaire. M. Sidney E. Smith signale que nous sommes très insuffisamment pourvus même pour les 65,000 étudiants qui fréquentent nos universités. Les problèmes qui se posent à nos universités sont fort graves; ils sont inéluctables et imminents. La difficulté, c'est que le mode de soutien de nos universités est tout à fait insuffisant. C'est une question de grave importance nationale qu'on ne peut pas résoudre sans aide gouvernementale à l'échelon national. En tant que nation, nous ne pouvons pas nous permettre de négliger cette question. En tant que Parlement, nous sommes, tous et chacun, en devoir d'agir immédiatement à ce propos.

La société moderne exige de plus en plus des universités. Il va de soi que ces exigences ne peuvent être satisfaites que si la société est prête à satisfaire aux demandes des universités et entreprend de le faire. Les universités ne peuvent tout simplement pas exister, encore moins se développer, en comptant sur la seule bonne volonté et sur les belles paroles.

Ce problème est plus grave que le présent Gouvernement ne semble croire. C'est au Gouvernement actuel qu'il incombe d'agir. Le besoin d'action est pressant. Nous pouvons certainement accepter l'opinion des plus grands éducateurs du pays lorsqu'ils publient les rapports que nous trouvons dans le bulletin mensuel de l'université de Toronto de janvier 1956,—tous les rapports récents sur l'enseignement supérieur au pays appuient sur cet aspect,—et signalent que cette question, auparavant encouragée comme une bonne cause, est devenue aujourd'hui une question de nécessité nationale. Au point de vue d'administration fédérale, nos antécédents dans ce domaine font pitié. Étant donné l'importance nationale de cette question, nos antécédents sont, à mon avis, un parfait témoignage de négligence. Je déplore au plus haut point qu'on n'ait pas eu avant aujourd'hui de preuve d'action de la part des ministres fédéraux.

Je suis très heureux d'appuyer cette proposition. J'espère seulement que tout ce qui a été dit ici aujourd'hui servira à persuader le cabinet fédéral que la population du Canada se rend compte de l'extrême importance de ce problème. Il lui incombe d'agir maintenant à ce sujet.

M. P. T. Hellyer (Davenport): Monsieur l'Orateur,...

M. Hansell: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: Je crois que je dois accorder la parole au représentant de Davenport, si nous voulons procéder comme nous l'avons fait depuis le début du présent débat.

M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, il m'est très agréable d'appuyer la résolution proposée par le député d'York-Centre (M. Hollingworth). Je le félicite de son initiative et de la recherche considérable qu'il a effectuée dans la préparation de son discours.

En novembre 1954, le conseil administratif des étudiants de l'Université de Toronto invitait tous les députés de la région métropolitaine de Toronto à assister à une réunion dont il avait pris l'initiative en vue de trouver un appui en faveur de la multiplication et de la majoration des bourses gouvernementales à l'intention des étudiants canadiens. L'assistance fut nombreuse. Le député d'York-Centre, celui d'York-Sud (M. Noseworthy) et beaucoup d'autres se trouvaient là. M. William Angus, alors président du conseil administratif des étudiants, présida avec une grande compétence à la réunion.

On me permettra de mentionner quelques-uns des points que renfermait le mémoire soumis par ce conseil d'étudiants. Le premier point était qu'un nombre important de Canadiens ont les aptitudes voulues pour accéder aux études supérieures, mais qu'ils n'ont pas les moyens voulus pour ce faire. Un grand nombre de jeunes de ma classe ont été incapables de pousser leurs études au delà du high school, tout simplement parce que leurs parents n'avaient pas les moyens pour leur faire fréquenter l'université.

Le Canada est en retard sur les autres pays, en particulier sur le Royaume-Uni, en ce qui a trait à l'aide aux étudiants. Si le XX^{e} siècle doit être vraiment le siècle du Canada, nous devons rattraper les autres pays dans le domaine qui nous occupe. On a déjà dit que le gouvernement de Russie accorde de nombreuses bourses, surtout pour l'étude des sciences, afin d'avoir assez d'ingénieurs diplômés pour nous devancer dans le domaine technique. Nous devons faire tout notre possible pour rivaliser avec la Russie et même la devancer dans tous les domaines.

L'instruction universitaire est de plus en plus nécessaire au succès. Il faut donc qu'il soit aisément accessible, si les plus compétents doivent occuper les postes essentiels dans notre société.

Un régime de bourses de cette sorte permettrait de recruter des étudiants plus vieux, qui ont déjà une expérience pratique, ce qui constituerait un excellent apport pour les universités, ainsi que l'ont démontré les subventions accordées par le ministère des Affaires des anciens combattants. J'ai été l'un de ceux qui ont eu la bonne fortune de recevoir de l'aide de l'État après la guerre. Je sens que j'ai la responsabilité et le devoir de faire tout ce que je puis pour que d'autres obtiennent une aide semblable. Les avantages qu'a valus ce programme au pays sont si grands qu'il est difficile de les calculer.

Un tel programme serait assez large pour aider l'étudiant d'une honnête valeur sur toute la ligne, au même titre que celui qui n'est rien moins que brillant.

Monsieur l'Orateur, puis-je proposer le renvoi du débat?

(Sur la motion de M. Hellyer, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats*, en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SOMMES DÉPENSÉES PAR LES TOURISTES

Question nº 1—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. Au cours de chaque année civile, de 1952 à 1955 inclusivement: *a*) quelles sommes d'argent, en dollars canadiens, les touristes canadiens ont-ils dépensées à l'étranger? *b*) dans quels pays cet argent a-t-il été dépensé et quels montants les touristes canadiens ont-ils dépensés dans chacun de ces pays?

2. Au cours de chaque année civile, de 1952 à 1955 inclusivement: *a*) quelles sommes d'argent, en dollars canadiens, les touristes étrangers ont-ils dépensées au Canada? *b*) de quels pays provenaient ces touristes et quels montants globaux ont été dépensés par les touristes de chacun de ces pays?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. *a*) Dépenses des touristes canadiens à l'étranger:

Année	Millions de dollars
1952	341
1953	365
1954	382
1955	pas encore disponible

b) Répartition de ces dépenses par pays:

	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays de la zone du sterling	Autres pays de l'OECE*	Tous les autres pays
	Millions de dollars				
1952	294	27	5	13	2
1953	307	31	6	18	3
1954	313	35	7	23	4
1955	pas encore disponible				

2. *a*) Dépenses des touristes étrangers au Canada:

Année	Millions de dollars
1952	275
1953	302
1954	302
1955	pas encore disponible

b) Répartition de ces dépenses par pays d'origine:

	États-Unis	Royaume-Uni	Autres pays de la zone du sterling	Autres pays de l'OECE*	Tous les autres pays
	Millions de dollars				
1952	257	10	3	4	1
1953	282	12	3	4	1
1954	280	13	3	4	2
1955	pas encore disponible				

*Organisation européenne de coopération économique.

PRODUCTION DE POMMES ET VOLAILLES, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 6—**M. Balcom:**

1. Quelle valeur, en dollars, représentait la production de pommes en Nouvelle-Écosse, *a*) en 1945, *b*) en 1955?

2. Au cours des mêmes années, quelle valeur, en dollars, représentait la production d'œufs et de volailles?

3. Quelle proportion de la production agricole de la Nouvelle-Écosse chacune représente-t-elle.

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Valeurs de la production de pommes en Nouvelle-Écosse:

1945	$1,178,000
1954	$2,114,000
1955	pas encore disponible

2. Valeurs de la production d'œufs et de volailles en Nouvelle-Écosse:

1945 non disponible; série actuelle commencée en 1946.

1946	$ 6,942,000
1954	$11,945,000
1955	pas encore disponible

3. Proportions de la production agricole de la Nouvelle-Écosse:

	Pommes	Volailles et œufs
1945	3·32	—
1946	—	15·73
1954	3·89	22·0
1955	pas encore disponible	

BLÉ ENTREPOSÉ ET BLÉ LIVRÉ

Question n° 10—**M. Johnson (Kindersley):**

1. Quelle quantité de blé de toutes classes était emmagasinée *a*) à Fort-William-Port-Arthur, *b*) à Churchill, *c*) à Vancouver, *d*) aux autres terminus, le 1er des mois d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et de décembre 1955 et le 1er janvier 1956?

2. Quelle quantité de blé de toutes classes a-t-on livrée aux endroits susmentionnés pendant les mois suivants de 1955: *a*) août, *b*) septembre, *c*) octobre, *d*) novembre, *e*) décembre?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1.

—	STOCKS			
	Fort-William et Port-Arthur	Churchill	Terminus sur le Pacifique	Autres terminus
	—boisseaux—			
31 juillet 1955	40,509,330	2,266,337	8,279,185	15,727,985
31 août 1955	46,106,057	2,261,283	9,414,427	15,750,925
28 septembre 1955	46,064,190	1,979,819	11,626,298	15,828,815
2 novembre 1955	44,520,197	2,349,747	8,542,440	15,550,232
30 novembre 1955	40,089,352	3,509,184	5,378,686	15,552,660
28 décembre 1955	30,960,810	4,205,749	7,173,231+	15,078,997

2.

—	LIVRAISONS			
	Fort-William et Port-Arthur	Churchill	Terminus sur le Pacifique	Autres terminus
	—boisseaux—			
Août 1955	14,920,144	4,833,260	8,277,438	596,480
Septembre 1955	7,123,964	4,684,499	6,035,143	131,942
Octobre 1955	5,886,060	3,294,656	3,068,269	20,294
Novembre 1955	12,688,317	1,205,953	3,271,786	48,161
Décembre 1955	8,994,198	696,565	7,641,454	37,840

AÉROPORT DE FINGALL—TRAVAUX DE PEINTURE

Question n° 35—**M. McBain:**

1. A-t-on fait exécuter des travaux de peinture à l'aéroport de Fingall, au cours des six derniers mois?

2. Dans le cas de l'affirmative, y a-t-il eu appel de soumissions?

3. S'il y a eu appel de soumissions, dans quelles publications a-t-on fait paraître des annonces?

4. Quelles sont les dates de ces publications?

5. Quels sont les noms des soumissionnaires?

6. Quel est le nom de l'adjudicataire et quel était le montant de sa soumission?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Non.

2, 3, 4, 5 et 6. Voir réponse au n° 1.

OPÉRATIONS DE SAUVETAGE, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—EMPLOI D'HÉLICOPTÈRES

Question n° 37—**M. Pearkes:**

Dans combien de cas, en 1955, des hélicoptères appartenant *a*) au Service de garde-côtes des États-Unis, *b*) au Corps d'aviation royal canadien, *c*) à des sociétés privées, ont-ils été affectés à des opérations de sauvetage en Colombie-Britannique et dans les eaux limitrophes?

Réponse de **l'hon. M. Campney:**

a) 5

b) 1

c) 2

La statistique ne porte que sur les hélicoptères employés à des opérations de sauvetage coordonnées par le CARC.

ÉDIFICE PUBLIC D'OSHAWA (ONT.)

Question n° 46—**M. Starr:**

1. Le Gouvernement a-t-il essayé de nouveau de disposer de l'ancien bureau de poste et de l'ancien édifice des douanes, situés à Oshawa (Ont.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, les démarches ont-elles été fructueuses?

3. Sinon, comment se propose-t-on d'utiliser ces deux édifices?

Réponse de **l'hon. M. Winters:**

1. Non, la question est à l'étude.

2 et 3. Voir réponse au n° 1.

CHARLOTTETOWN (Î. DU P.-É.)—ACHAT DE TERRAIN

Question nº 48—**M. Matheson:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il fait l'achat d'un terrain à Charlottetown pour le ministère des Pêcheries?
2. Dans le cas de l'affirmative, de qui a-t-il acheté ce terrain et combien l'a-t-il payé?
3. A quelle fin a-t-on acheté ce terrain destiné au ministère des Pêcheries?

Réponse de **l'hon. M. Winters:**

1. Oui
2. *a*) M. S. P. Paoli

   b) $5,500
3. Pour remplacer les locaux qu'on louait auparavant pour l'hivernage des navires patrouilleurs, des moteurs et du matériel du ministère.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 janvier 1956

La séance est ouverte à onze heures.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ACCORD ENTRE LE CANADA ET LE DANEMARK EN VUE D'ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION

L'hon. Stuart S. Garson (au nom du ministre du Revenu national) demande à présenter le bill nº 8 visant à donner suite à un accord entre le Canada et le royaume du Danemark au sujet de l'impôt sur le revenu.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill nº 9 visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (Communication de renseignements).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet de lever le rideau de fer du secret qui entoure les déclarations d'impôts sur le revenu des sociétés.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

MODIFICATION VISANT À POURVOIR À L'AUDITION PUBLIC DES APPELS PAR DES CORPORATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à présenter le bill nº 10 visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (Appels portés par les corporations).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le bill a pour objet de prévoir que les appels portés par des corporations devant la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu seront entendus en public.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DÉCRETS DU CONSEIL AUTORISANT LES ENVOIS D'ARMES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu qu'un débat sur les affaires extérieures doit commencer mardi prochain, le premier ministre pourrait-il ordonner le dépôt du décret du conseil du 7 juillet 1955, celui auquel le ministre du Commerce (M. Howe) a fait allusion il y a quelques jours.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je verrai en quoi consiste exactement ce décret du conseil, et m'efforcerai de le mettre à la disposition des intéressés avant le débat sur les affaires extérieures.

L'hon. M. Drew: Afin d'éviter toute incertitude, je tiens à préciser qu'il s'agit du décret du conseil dont a parlé le ministre du Commerce et qui a trait au permis d'exportation des 15 avions-écoles, modèle Harvard, destinés à l'Égypte.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre ne voudrait pas donner encore plus d'assurances au chef de l'opposition et ordonner le dépôt à la Chambre de tous les décrets du conseil ayant trait aux permis délivrés, mettons, depuis un an, et visant l'exportation d'armes et de matériel de guerre.

Le très hon. M. St-Laurent: Il y a lieu d'étudier cette demande à la lumière des obligations que nous avons envers les pays à qui ces commandes étaient destinées et compte tenu de leur opposition, pour motifs de sécurité, à ce que soit révélée la nature des articles qui pourraient être obtenus de sources canadiennes, à des fins militaires. Je prendrai la demande de l'honorable député en considération. Nous n'y verrions en ce qui nous concerne aucune objection et dans la mesure où nous pouvons satisfaire à cette demande, sans nous départir des bons usages qui président ordinairement aux rapports entre les gouvernements, je tâcherai de voir à ce que cela soit fait.

M. Fleming: S'il arrive que le premier ministre se trouve dans une situation où il ne tient pas à dévoiler les dispositions précises des décrets approuvés, serait-il tout de même en mesure de dévoiler les dates des décrets en conseil et les pays en cause ?

Le très hon. M. St-Laurent: Je prends note des remarques de l'honorable député, et je m'efforcerai de demeurer dans une situation où nul ne pourrait dire que nous essayons de cacher des renseignements qu'il conviendrait de communiquer.

RUSSIE—PROPOSITION VISANT L'ÉCHANGE DE PARLEMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Pourrait-il nous dire à quel point en sont rendues les choses au sujet de l'échange de visiteurs parlementaires entre le Canada et l'URSS, semblable à celui qu'ont fait plusieurs pays de l'Europe occidentale avec la Russie?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'Orateur de la Chambre des communes et le Président du Sénat sont présentement saisis de cette question.

ARRANGEMENTS ENTRE CULTIVATEURS ET CRÉANCIERS

DEMANDE D'UNE MODIFICATION À LA LOI, APPLICABLE À TOUTES LES DETTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): J'aimerais demander au ministre de la Justice si le Gouvernement envisage de modifier la loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers pour la rendre applicable à toutes les dettes des cultivateurs, quelle que soit la date à laquelle elles aient été contractées, et pour la rendre applicable immédiatement afin de prévenir la reprise par les créanciers de l'outillage agricole pendant l'année courante. Le ministre comprendra la raison d'être de cette démarche, et c'est pourquoi je ne l'ai pas fait précéder d'une explication.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir averti de sa question. Cette question touche à une politique du Gouvernement qui sera annoncée en temps utile.

LE BUDGET

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA DATE PROBABLE DE SA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Maintenant que le budget des dépenses a été déposé, le ministre peut-il nous fournir des indications, fussent-elles générales, sur la date à laquelle il compte présenter son budget, que cette date soit rapprochée, éloignée ou normale, à supposer qu'il y ait une norme?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je serais curieux de savoir ce que mon honorable ami veut dire par "normale". S'il veut dire une date d'ici le 1er mai, je suis de son avis.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

LES CÉRÉALES

PRÉSUMÉE VENTE FAITE PAR L'URSS AU ROYAUME-UNI

M. L. E. Cardiff (Huron): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Lui a-t-on signalé que l'URSS a vendu de 25,000 à 30,000 tonnes de blé à des meuniers anglais au cours des derniers mois, et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi le Canada n'a-t-il pu obtenir cette transaction?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas appris que l'URSS ait vendu du blé à la Grande-Bretagne, mais je n'en suis pas étonné. Elle vend souvent du blé à la Grande-Bretagne. Notre part du marché anglais sera probablement plus considérable cette année que n'importe quelle année antérieure. Nous ne croyons jamais pouvoir vendre à la Grande-Bretagne tout le blé qu'elle utilise. Elle peut préférer acheter d'autre blé de temps à autre.

LE COMMERCE

CANADA ET ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA RÉUNION DU COMITÉ ÉCONOMIQUE CONJOINT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Étant donné que l'Association des exportateurs canadiens se propose de faire un voyage à Washington afin d'avoir une entrevue avec le président Eisenhower à propos du déficit commercial annuel de 750 millions de dollars, le Gouvernement songe-t-il à demander au Comité canado-américain pour le commerce et les affaires économiques de se réunir immédiatement en vue de discuter le problème?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'Association des exportateurs canadiens est une entreprise privée. Les initiatives qu'elle prend n'intéressent pas le Gouvernement. Quant à notre commerce avec les États-Unis, nous n'en sommes pas mécontents. Il atteint un niveau très élevé. Je ne vois aucune raison de convoquer une réunion du comité canado-américain par suite de toute démarche qu'on fait en ce sens.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

COLOMBIE-BRITANNIQUE—MESURE DISCIPLINAIRE PARCE QU'UN PRISONNIER AURAIT ÉTÉ BATTU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Justice de bien vouloir renseigner la Chambre sur la situation exacte à l'égard des deux membres de la Gendarmerie Royale du Canada, congédiés récemment en Colombie-Britannique parce que, au dire des journaux, ils auraient battu un prisonnier en vue de lui arracher des aveux? Le ministre pourrait-il dire en particulier quelle a été l'étendue des mesures disciplinaires prises contre eux? Si le ministre ne peut répondre actuellement, peut-être aura-t-il l'obligeance de considérer ma question comme préavis et de faire une déclaration sous peu.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je veux bien assimiler cette question à un préavis.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ARMÉE DE RÉSERVE—PRÉTENDUE RÉDUCTION DE LA PÉRIODE D'INSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Le 18 janvier, le député de Calgary-Nord (M. Harkness) m'a demandé s'il y avait eu un changement de principe concernant le nombre des jours consacrés à la formation des membres de la milice et pour lesquels ceux-ci touchent une solde.

Il n'y a eu aucun changement de principe à cet égard.

L'autorisation du quartier général prévoit, pour tous les grades, un maximum de 60 jours de solde. L'autorisation ne se rapporte pas seulement à l'instruction donnée au quartier général de la région, mais aussi à la formation dans les camps d'été, à la formation spéciale et au travail de nature administrative se rattachant à l'instruction militaire. L'établissement de la durée et de la solde pour les différentes catégories que je viens de mentionner, et à concurrence des 60 jours prescrits, est laissé à la discrétion des commandants régionaux.

On me dit que l'ordre publié par la région de l'Ouest, auquel se rapporte la question posée par le député, n'a pas, en réalité, réduit le nombre des jours d'instruction pour les effectifs de l'armée de réserve dans ce territoire, mais divisé les 45 jours habituels d'instruction régionale en 30 jours de formation à la salle d'exercice et 15 jours d'instruction en fin de semaine. Le nombre total des jours d'instruction reste donc le même.

L'ASSURANCE-SANTÉ

DEMANDE DE DÉTAILS AU SUJET DE L'OFFRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait-il nous dire s'il existe un exposé plus détaillé de l'offre du gouvernement fédéral aux provinces au sujet du programme d'assurance-santé, dont le premier ministre nous a donné hier les grandes lignes? S'il en existe un, cet exposé plus détaillé pourrait-il être communiqué de quelque façon à la Chambre?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, mon collègue le ministre des Finances et leader de la Chambre me dit que, dans quelques jours ou à peu près, une occasion nous en sera offerte, lorsque sera proposée l'étude de certains aspects des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je ne crois pas que la Chambre soit d'avis qu'à l'appel de l'ordre du jour je prenne le temps nécessaire pour formuler une déclaration aussi complète qu'il faudrait à propos d'une question de cette importance. Mon honorable ami en conviendra sûrement.

La conférence qui s'est terminée hier soir a été très pratique et très utile. Sans exception, tous les gouvernements qui y ont participé ont droit à l'estime et aussi, j'en suis sûr, aux remerciements des députés et de toute la population du pays pour l'esprit dans lequel ils ont pris part à nos délibérations portant sur cette importante question. Les représentants de l'autorité provinciale peuvent maintenant étudier la proposition présentée par le gouvernement fédéral en matière d'assurance-santé.

LES CÉRÉALES

DISPOSITION VISANT LA GARANTIE DE PRÊTS BANCAIRES AUX PRODUCTEURS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ETC.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité, en vue de l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant, sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1er juin 1956, aux producteurs de céréales, dans les provinces des Prairies,

un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain; prescrivant, en outre, que le gouverneur en conseil peut étendre l'application de la loi quant aux prêts consentis avant le 1er juin 1957; et prévoyant, de plus, que tout montant payable à une banque en vertu de la loi soit acquitté sur le Fonds du revenu consolidé.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Applewhaite.

L'hon. M. Drew: Expliquera-t-on le projet de résolution avant que nous passions au débat?

Le très hon. M. Howe: Oui, monsieur le président.

Ce projet de loi a pour objet d'offrir une garantie partielle des prêts consentis par les banques à charte aux producteurs, sur les céréales entreposées à la ferme, et de raffermir la garantie qui serait normalement offerte aux termes de la loi sur les banques.

A plusieurs égards, ce projet de loi est analogue à la loi sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies, adoptée par le Parlement en 1951. On y trouve, toutefois, des différences importantes nécessitées par la nature différente des circonstances.

La Chambre se rappellera qu'en 1951 une bonne partie de la récolte de céréales des Prairies avait été ensevelie sous la neige avant qu'on ait pu la moissonner. Les cultivateurs n'avaient pas, dans leurs fermes, de reports des récoltes antérieures qu'ils auraient pu livrer pour maintenir leur revenu en attendant la moisson de 1951. Il fallait trouver le moyen de permettre aux banques de consentir des prêts sur la garantie des récoltes sur pied et de les encourager à le faire. Cette fois-là, on eut très peu recours à la loi, malgré les protestations de quelques députés de l'opposition qui soutenaient que la limite de 20 millions de dollars imposée pour la somme globale des prêts était bien insuffisante.

Le présent projet de loi vise à régler un problème différent, problème qui découle de la surabondance de la production de céréales dans les Prairies depuis quelques années.

Je puis illustrer le problème en rappelant la situation où se trouvait le cultivateur des Prairies à l'automne de 1951. Une grande partie de la récolte était ensevelie sous la neige et il ne savait pas s'il pourrait la moissonner. Les quatre années précédentes, il avait obtenu des récoltes de blé ordinaires, dont voici la statistique:

	Millions de boisseaux
1947	320
1948	356
1949	341
1950	427
Soit, en moyenne	361

[Le très hon. M. Howe.]

Il n'a eu aucun mal, bien entendu, à écouler ces récoltes car elles étaient d'importance moyenne.

Si, au cours des cinq années précédant 1955, les récoltes des cultivateurs des Prairies avaient simplement été moyennes, comme avant 1951, il n'existerait aucun problème à l'heure qu'il est. En fait le monde réclamerait à cor et à cri du blé canadien de la récolte de 1955. Les honorables députés n'ignorent pas toutefois que la récolte de 1955 n'a été qu'une récolte extraordinaire parmi tant d'autres qui se sont succédé avant. Voici justement des chiffres au sujet des récoltes des Prairies de 1951 à 1954, comparativement à la période antérieure:

	Millions de boisseaux
1951	529
1952	664
1953	584
1954	282
Soit, en moyenne	515

Je le répète, si les récoltes des Prairies depuis quatre ans avaient été d'une importance voisine de celle des récoltes de 1947 à 1950,—généralement tenues pour assez satisfaisantes,—la mesure législative que nous présentons en ce moment serait inutile. Si la nouvelle loi apparaît indispensable, c'est purement et simplement à cause des quantités extraordinaires de céréales produites et vendues dans les Prairies depuis 1951. C'est la seule et unique raison.

Certains honorables députés pourront donner à entendre que le problème est né de notre incapacité à vendre notre blé. Mais voyons un peu les chiffres, encore une fois. Permettez-moi de comparer les deux périodes: 1947 à 1950 et 1951 à 1954. Les exportations de blé et de farine au cours de la période antérieure, époque où personne ne s'est jamais plaint de ce que nous ne vendions pas notre blé, se sont chiffrées ainsi qu'il suit:

Année-récolte	Millions de boisseaux
1947-1948	195
1948-1949	232
1949-1950	225
1950-1951	241

Exportation moyenne durant ces quatre années-récolte: 223 millions de boisseaux.

Voici maintenant pour les quatre dernières années-récolte:

Année-récolte	Millions de boisseaux
1951-1952	355
1952-1953	385
1953-1954	255
1954-1955	252

Exportation moyenne durant ces quatre années-récolte: 312 millions de boisseaux.

J'engage les honorables députés à prendre note de cette comparaison. Au cours des quatre années antérieures à 1951, les expor-

tations moyennes se sont établies à 223 millions de boisseaux; durant les quatre années antérieures à la présente année-récolte, elles ont été de 312 millions de boisseaux. Même durant la pire année d'exportation depuis quatre ans, les exportations de blé et de farine ont été plus élevées que durant la meilleure année de la période précédente.

Ces chiffres se passent de commentaires. Cependant, pour le cas où l'on se figurerait que j'ai choisi ces chiffres à simple fin de prouver ma thèse, j'ajoute que jamais, depuis qu'on cultive des céréales dans les provinces des Prairies, on n'a exporté autant de blé et de farine que durant les quatre années antérieures à la présente année-récolte.

Que dire maintenant des ventes des cultivateurs? Ici les chiffres sont encore plus impressionnants. Je le répète, les récoltes ont été exceptionnelles ces dernières années, dans les provinces des Prairies. Celle de 1952 a été la plus abondante jamais vue là-bas, et celle de 1953 vient au deuxième rang. En six ans, il n'y a eu qu'une seule récolte inférieure à la moyenne. Quelles que soient les normes qu'on choisisse, toutes les autres récoltes ont été très abondantes. Néanmoins, les cultivateurs ont pu livrer toutes les céréales qu'ils ont récoltées avant la présente année-récolte, à l'exception d'environ 100 millions de boisseaux. Au cours des cinq dernières années-récolte, les cultivateurs des provinces des Prairies ont vendu 2,076 millions de boisseaux de blé et 1,203 millions de boisseaux d'autres céréales. Durant toutes les autres périodes de cinq ans, les ventes ont été de plusieurs centaines de millions de boisseaux inférieures à ce chiffre.

Évidemment, si ces vastes quantités de céréales ont été achetées et payées, c'est à cause du haut niveau des exportations et des ventes sur le marché national et parce qu'on disposait d'espace dans les élévateurs, partout au Canada, au moment où ces abondantes récoltes ont commencé. Au début de la présente année-récolte, cependant, les élévateurs étaient pleinement remplis.

Voilà pourquoi la mesure à l'étude est nécessaire. Les producteurs des provinces des Prairies ne peuvent vendre leurs céréales cette année qu'à mesure que l'espace devient disponible dans les élévateurs par suite d'exportations et de ventes sur le marché national. Cet espace deviendra graduellement disponible dans le courant de l'année, mais certains cultivateurs ont besoin d'aide en attendant de pouvoir livrer leurs céréales.

Il est maintenant évident, cependant, que la Commission canadienne du blé vendra suffisamment de céréales au cours de la présente campagne agricole pour permettre aux cultivateurs de livrer plus qu'une récolte moyenne. Pour être plus explicite, je dois dire qu'à mon avis les ventes de la Commission seront suffisantes pour permettre aux producteurs des provinces des Prairies de livrer autant de blé qu'ils en ont livré au cours de la campagne agricole de 1954-1955 qui était, d'après n'importe quelle norme, une bonne année moyenne. Au cours de cette campagne agricole-là, les producteurs ont livré 320 millions de boisseaux de blé, soit 73 millions de plus qu'ils en avaient livré en 1947-1948, 26 millions de plus qu'en 1948-1949 et la même quantité qu'en 1949-1950.

Quand j'ai pris la parole au cours du débat sur l'Adresse, le 16 janvier, j'ai dit que les ventes de blé avaient récemment atteint un niveau convenable. Au cours des dix derniers jours environ, les ventes se sont maintenues à un niveau encore plus élevé. De fait, on en a vendu tellement qu'il ne reste plus de blé de certaines catégories aux endroits les plus rapprochés et les quantités de blé exporté des ports de l'Atlantique et de Churchill atteindront un chiffre sans précédent. Les ports du littoral du Pacifique fonctionneront dans quelques mois à plein rendement et, à l'ouverture de la navigation, les expéditions par voie du Saint-Laurent seront excellentes.

En ce moment notre grand problème n'est pas tant la vente que le transport. Si, cette année, au cours de la présente campagne agricole, les producteurs ne peuvent livrer autant de blé que l'an dernier, ce sera parce qu'il n'y aura pas assez de wagons pour transporter les céréales assez vite pour faire de la place dans les élévateurs régionaux. Cependant, j'espère que cela n'arrivera pas. Je pense que les chemins de fer sont déterminés à y voir.

Voici donc les antécédents de la présente mesure législative: d'abord, une série de récoltes surabondantes depuis quelques années, récoltes que nous n'avons pu toute acheminer vers les marchés, en dépit de ventes très élevées à l'exportation, ce qui a causé de l'encombrement dans les élévateurs au début de la présente campagne agricole; en deuxième lieu, le niveau actuel des ventes indique que les producteurs pourront mettre sur le marché une quantité de blé correspondant à une récolte plus que moyenne, avant la fin de la présente campagne agricole, mais ils ne pourront le faire que graduellement, à mesure qu'il y aura de la place dans les élévateurs régionaux.

Lorsque nous avons recherché le meilleur moyen d'assurer de l'aide financière provisoire aux producteurs en attendant qu'ils puissent livrer leurs céréales, nous avons examiné plusieurs solutions possibles, et nous en sommes venus à la conclusion que la

meilleure façon de procéder serait de mettre à leur disposition des prêts bancaires, semblables à ceux qu'ils ont obtenus en 1951.

Nous avons étudié la possibilité d'autoriser les agents des élévateurs à consentir des avances aux producteurs au nom de la Commission canadienne du blé. A première vue, la méthode semblait logique mais plus nous l'examinions, moins elle nous souriait.

Que signifiait réellement cette proposition? Elle aboutissait à faire de la Commission canadienne du blé une institution de prêts, car les avances sont simplement des prêts consentis sur la garantie de céréales entreposées à la ferme.

Nous avons alors dû nous demander à nous-mêmes qui, de la Commission du blé ou des banques, est mieux organisé pour faire de tels prêts. La réponse paraissait évidente. Les banques faisaient déjà des prêts aux cultivateurs et nous pouvions, par une mesure législative appropriée, tout comme nous l'avons fait en 1951, raffermir la garantie prévue dans la loi sur les banques, étant donné que la Commission du blé n'est pas une banque et devrait être convertie en institution bancaire pour pouvoir bénéficier des droits spéciaux de sécurité que confère la loi sur les banques. Autrement, la Commission du blé, en acceptant la garantie des lois provinciales, ne serait pas en meilleure posture qu'une société pétrolière ou un marchand d'instruments.

En dehors de ces considérations, le Gouvernement a reconnu également que rien n'était plus propre à paralyser l'efficacité de la Commission du blé à titre d'organisme de vente que de la transformer en institution de recouvrements. Lorsque les membres de l'opposition réclament des avances de la Commission du blé, je me demande parfois s'ils ne cherchent pas par des voies indirectes à saboter la Commission.

Enfin, il répugnait au Gouvernement d'autoriser les agents des élévateurs à se faire concurrence en consentant des avances au nom de la Commission du blé. La Commission, les honorables députés le savent, a très peu d'employés et n'en a à peu près aucun en dehors du bureau principal. Les avances devraient être consenties par les agents des élévateurs. Ce sont des hommes dont l'intégrité ne fait pas de doute, mais je ne suis pas sûr qu'ils aimeraient que les producteurs viennent leur solliciter des avances.

Parmi ceux qui voudraient que la Commission du blé fassent les avances, il y en a qui s'imaginent que ces avances reviendraient meilleur marché que les prêts consentis par les banques. Autant que j'en puisse juger, il n'en serait rien. La Commission du blé emprunte à 3 p. 100. A cet intérêt, il faut ajouter les dépenses d'administration et de recouvrement, soit, au meilleur de ma connaissance, au moins un autre 2 p. 100. Ces frais, intérêt et administration, seraient à la charge de l'emprunteur, qui les réglerait directement au moment de l'avance, ou indirectement sous forme de prélèvement sur son paiement de participation, si l'intérêt et les frais d'administration doivent être absorbés par la Commission du blé.

Que la Commission du blé consente des avances, cela veut dire qu'elle utiliserait le produit de la vente de céréales livrées par tous les producteurs pour le prêter à certains d'entre eux. Il y aurait inévitablement des frais et des pertes. Les frais que l'emprunteur ne paierait pas et les pertes encourues seraient déduits du produit de la vente des céréales et en définitive seraient payés par les producteurs qui n'ont pas demandé d'avances ou qui ont remboursé les avances qui leur ont été consenties. Je ne crois pas que l'on doive agir de la sorte. Je défie tout député des régions productrices de blé des provinces des Prairies de défendre pareille proposition.

M. Argue: Nous allons discuter la question ce matin.

Le très hon. M. Howe: Bien! J'aime discuter avec mon honorable ami.

En conséquence, voici notre conclusion: la Commission du blé n'étant pas aussi bien organisée que les banques pour consentir des prêts, l'emprunteur ne paierait pas moins cher s'il empruntait de la Commission du blé; ce serait faire un mauvais usage des fonds de la Commission, qui pourrait elle-même s'en trouver lésée pour de bon si elle devenait une institution de prêts et de recouvrements.

Si, d'autre part, la Commission du blé ne peut se servir de l'argent des producteurs pour faire des avances, je ne vois pas du tout pourquoi la Commission s'en mêlerait. Les banques ont les ressources, ainsi que l'expérience des prêts, et elles ont légalement et constitutionnellement le droit de prendre des garanties appropriées, droit que n'a pas la Commission du blé.

Certains voudraient que la Commission consente des avances sans intérêt. Si la Commission consentait des avances sans intérêt et en amortissait le coût et les pertes sous formes de déductions sur les certificats de participation des producteurs, elle abuserait gravement, je le répète, des fonds mis à sa disposition. Que la Commission avance des fonds au nom du Trésor public et n'en supporte ni le coût ni les pertes, voilà qui est différent. Cela signifie que le Trésor public serait appelé à consentir des prêts sans inté-

rêts à tous les producteurs de l'Ouest sur les céréales entreposées chez eux, qu'ils aient ou non besoin de cette avance. Aucun autre producteur canadien ne bénéficie de telles avances gratuites. Qui plus est, je ne pense pas qu'il conviendrait de demander au contribuable de faire aux producteurs des avances sans intérêts alors qu'il peut placer immédiatement ces mêmes sommes dans des obligations sur l'État, par exemple, qui lui rapporteront 3 p. 100 ou quelque chose d'approchant.

Au point où nous en sommes, je ne dirai pas grand-chose des dispositions du projet de loi lui-même. Le maximum des prêts est de $1,500 par emprunteur, soit $500 de plus qu'en 1951. Le taux d'intérêt est de 5 p. 100, soit ½ p. 100 de moins qu'en 1951. Ce taux a été fixé après négociations entre les banques et le ministère des Finances. C'est le même taux que celui qui est prévu par la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

La garantie bancaire représente une plus faible proportion du total des fonds prêtés en 1951, en partie parce que les pertes éprouvées sous le régime de la loi antérieure ont été restreintes et en partie parce que ces prêts sont garantis par des céréales engrangées, et non plus par des récoltes sur pied. La garantie s'appliquera aux prêts consentis depuis le 15 novembre 1955 aux conditions prévues au projet de loi. La limite générale à l'égard des prêts garantis est portée de 20 à 50 millions de dollars.

Il faudra prendre un nantissement, en conformité de l'article 88 de la loi sur les banques, et le projet de loi dispose qu'un tel nantissement a la priorité sur les autres droits de rétention. L'emprunteur est également tenu d'affecter la moitié du produit des futures livraisons de céréales au remboursement de l'emprunt. Dans la mesure législative de 1951, l'affectation couvrait le produit de toutes les livraisons jusqu'au remboursement intégral du montant en cause.

Au cas où les élévateurs seraient encombrés à l'ouverture de la prochaine campagne agricole, ce qui est fort probable à cause de la grosse récolte obtenue en 1955, le projet de loi dispose que la garantie peut être étendue aux prêts consentis aux mêmes conditions entre le 1er octobre 1956 et le 1er juin 1957.

Comme les honorables députés le savent, le *Feuilleton* renferme l'avis d'un autre projet de loi où l'on propose de libérer la Commission du blé des frais d'emmagasinage de stocks excessifs de blé qui ont été accumulés en raison des libéralités de la nature au cours des trois dernières années. Ces deux propositions, une fois acceptées, permettront à la Commission de suivre un programme énergique, mais ordonné, d'écoulement du blé, sans craindre que les frais d'emmagasinage n'absorbent la mise de fonds des producteurs à l'égard des stocks existants de la Commission du blé et permettront aux producteurs à court d'argent d'obtenir des avances temporaires en attendant les livraisons normales au cours de l'année-récolte.

Ces mesures ne modifient aucunement le programme fondamental d'écoulement des céréales, qu'applique le Gouvernement et qui consiste à vendre autant de céréales que possible aux meilleurs prix possibles. Cette ligne de conduite a remarquablement réussi. Elle a permis d'expédier d'énormes quantités de céréales à d'assez bons prix. Au cours de la présente période d'excédents temporaires, elle a contribué à stabiliser les marchés mondiaux qui, autrement, auraient pu s'effondrer, comme c'est arrivé dans les années 30.

Si les stocks de blé sont considérables au Canada, c'est uniquement à cause de la pluviosité dans les Prairies depuis plusieurs années. Les emblavures n'ont pas augmenté. Aucune subvention n'a été accordée. Les ventes ont été bonnes, plus que suffisantes pour l'écoulement de récoltes moyennes, et elles sont encore bonnes.

Dans le reste du monde, les stocks sont également considérables, mais pour des raisons différentes. Presque partout ailleurs au monde, le soutien des prix et diverses mesures de protection ont stimulé la production du blé. Cependant, nous devons reconnaître que les États-Unis, qui ont accru leurs emblavures si brusquement il y a quelques années, prennent maintenant des mesures en vue de les ramener à des niveaux plus normaux.

Les stocks étant considérables dans le monde entier, le Gouvernement et la Commission du blé trouvent qu'il est difficile de vendre avantageusement le blé canadien. Vous vous attendez à m'entendre dire que nous accomplissons une bonne besogne. Mais je conseille aux honorables vis-à-vis, avant de critiquer la politique ministérielle au sujet du blé, de bien envisager les faits et de peser les conséquences de leurs remarques sur la situation de la Commission canadienne du blé en tant qu'organisme de vente.

Le grand danger, à l'heure actuelle, c'est que les vendeurs soient peut-être pris de panique et déversent leurs stocks sur des marchés mondiaux incapables de les absorber. C'est ce qui s'est produit au début des années trente. Personne n'a intérêt à ce que cela se répète.

Les stocks excessifs actuels seront résorbés en temps et lieu, à la condition qu'on suive des lignes de conduite judicieuses et que disparaissent les soutiens et les obstacles contraires à une saine économie. Entre-temps, il importe à chacun de nous de rester calmes et de garder notre sang-froid.

Il me semble que le projet de loi ne devrait pas donner lieu à un débat prolongé. Les dispositions du bill sont, en effet, en vigueur depuis le 15 novembre. Autant accepter le fait que les ventes effectuées par la Commission du blé ne constituent plus un élément prépondérant des mouvements de céréales de la récolte actuelle. Les exportations de céréales dépendront, en effet, de la capacité qu'auront les chemins de fer et nos ports de mer de livrer le grain aux navires.

La Commission a réussi dans son effort de vente, en dépit des conseils des membres de l'opposition. Elle n'en a pas rabaissé le prix, comme le réclamaient presque tous les journaux conservateurs du pays. Elle n'a pas troqué son blé contre de vieilles bouteilles ou autre chose de ce genre. Elle n'a pas échangé son blé contre des devises étrangères; elle n'en a pas fait don. La Commission du blé a suivi constamment son propre principe, qui se révèle utile depuis bien des années déjà et tout récemment encore, c'est-à-dire, celui d'échanger le blé canadien contre des dollars canadiens.

J'estime donc qu'il est inutile d'introduire dans le présent débat des attaques contre la Commission du blé. La Commission a fait du bon travail. Il est vrai qu'elle a dû attendre jusqu'à ce que les députés membres de l'opposition aient exposé leurs théories, à l'automne, étant donné que les acheteurs étrangers craignaient que la Commission ne se range à l'avis de l'opposition. Eh bien, nous ne l'avons pas fait; nous avons simplement attendu jusqu'à ce que la situation commerciale redevienne normale. Nous faisons de nouveau le commerce du blé et le bill à l'étude s'impose pour faire face a une situation du moment. J'espère qu'il recevra votre approbation.

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, le très honorable ministre du Commerce nous avait réservé la partie inachevée du discours qu'il a prononcé, il y a eu une semaine mercredi soir, à la réunion du parti libéral, qui a eu lieu à Ottawa. Après avoir enjoint aux membres de son parti d'adhérer sans défaillance à la ligne de conduite du parti, on nous enjoint maintenant de vouloir bien suivre le programme du ministre du Commerce sous peine de conséquences funestes sur les marchés mondiaux. Le ministre, sans se soucier le moindrement, comme d'habitude, du peu de fondement de ses propos, a terminé l'exposé dactylographié qu'il a lu avec soin, par quelques ultimes observations dans ce style plutôt libre qu'on lui connaît quand il ne dispose pas d'un texte préparé par les fonctionnaires de ses services.

Ces dernières observations, empreintes d'inquiétude, nous mettaient en garde contre le danger que présenterait nécessairement l'examen par les membres de l'opposition de cette question de toute première importance.

Le très hon. M. Howe: Vous ne tiendrez aucun compte de mon avertissement.

L'hon. M. Rowe: Je ne m'attendrais pas à ce qu'il en tienne compte.

L'hon. M. Drew: Je puis assurer le très honorable ministre du Commerce que, pour ce qui est de ses dernières observations, je j'en tiendrai certainement pas compte. Je souligne qu'il n'a nullement tenu compte des vigoureuses demandes des intéressés à cette question, les agriculteurs eux-mêmes, qui s'attendaient que le Gouvernement formulât des propositions d'ordre pratique.

Certes, l'optimisme a du bon; ce n'est pas un mal de se croire en mesure de s'attaquer aux problèmes, mais il est bon aussi de tenir compte des données statistiques publiées par les services qui relèvent du ministre. Quand le ministre affirme sans détour que tout va bien, cela ne concorde guère avec ce qu'a publié, avant-hier encore, le Bureau fédéral de la statistique. Voici les mots précis:

> Durant la semaine terminée le 11 juillet, les ventes effectuées dans les fermes des Prairies étaient environ la moitié moindres: 4,770,000 boisseaux à rapprocher de 8,656,000 boisseaux.

Il ne s'agit pas de propos de membres de l'opposition, de ceux que le ministre tente de rabrouer quand ils veulent faire saisir la réalité à la population. Non, il s'agit d'une déclaration publiée par un service établi par le propre ministère du ministre pour fournir des données précises à la population.

Quand on nous parle des ventes destinées à l'exportation, quand on nous dit que tout va bien et que le seul problème est celui du transport par les chemins de fer, il faut mettre en regard la forte réduction dont témoignent, selon le Bureau de la statistique, les permis d'exportation. Depuis quatre semaines jusqu'à et y compris avant-hier,—c'est-à-dire quand la déclaration a été publiée,—les permis d'exportation ont porté, selon le Bureau fédéral de la statistique, sur 10,863,000 boisseaux, à rapprocher de 12,561,000 boisseaux pour la période correspondante de l'an dernier: la diminution est de 1,698,000 boisseaux.

L'hon. M. Rowe: Pour combien de semaines?

L'hon. M. Drew: Pour quatre semaines. Il y a eu amélioration pour ce qui est de la dernière semaine, mais, pour l'ensemble de cette période de quatre semaines, la réduction qui ressort des permis d'exportation est considérable. Elle ne motive certes pas la déclaration optimiste selon laquelle le

seul point inquiétant serait celui de savoir si les chemins de fer peuvent transporter tout le blé disponible.

Nous avons eu ensuite, de la part du ministre du Commerce, une déclaration qui rendait un son assez familier. Il a dit qu'il avait fallu attendre que les membres de l'opposition aient exposé leurs théories l'automne dernier avant que cette question fût étudiée. Cela, nous a-t-on dit, pouvait causer de l'inquiétude, semer la panique, ébranler ceux qui pourraient songer à acheter notre blé. Le Règlement de la Chambre ne me permet pas d'utiliser les termes qu'il faudrait pour qualifier la déclaration du ministre du Commerce à cet égard.

Après tout, cette question a déjà été discutée. On a signalé ici en différentes occasions que la demande se fait depuis plusieurs années d'inscrire dans nos statuts les lois nécessaires pour qu'au besoin on puisse avancer des prêts en espèces sur les céréales entreposées à la ferme. La question n'est pas nouvelle. Il y a à peine deux semaines, je reppelais, dans le débat sur l'Adresse, qu'en décembre 1952 j'avais proposé d'inscrire dans nos statuts les lois qui nous permettraient de faire des versements en espèces à l'égard de céréales entreposées à la ferme, chaque fois que cela serait nécessaire.

Cette situation n'est pas nouvelle; elle ne s'est pas produite dans les quelques derniers mois mais, toutefois, elle s'est aggravée non à cause des déclarations de l'opposition, non à cause seulement de l'abondance des récoltes, ainsi qu'a voulu le donner à entendre le ministre du Commerce, mais parce que le blé s'est accumulé en quantité sans précédent dans les fermes de l'Ouest du Canada et que les cultivateurs ne savent pas où se procurer l'argent pour leurs besoins immédiats.

Nous en venons maintenant à l'affirmation du ministre du Commerce à l'effet que le Gouvernement a examiné les différentes méthodes qui pourraient être employées et qu'ayant conclu qu'il fallait résoudre ce problème au moyen de prêts, il avait décidé que ces prêts seraient avancés par l'intermédiaire des banques.

Il ne s'agit pas ici, à en croire le ministre du Commerce, d'une question relevant vraiment de la Commission du blé. On me permettra de rappeler que, longtemps avant le début de la session, chaque fois que l'occasion s'en est présentée depuis le moment où ce problème est devenu aigu, nous n'avons cessé de répéter que la seule solution pratique serait d'autoriser la Commission du blé à consentir des avances en espèces, gagées sur les céréales emmagasinées à la ferme, eu égard à un contingent préalablement fixé, comme on l'a déjà fait dans le passé à l'égard de céréales déjà livrées, et que ce versement soit fait de la façon ordinaire, en fonction d'un prix initial fixé par la Commission et qui deviendrait une avance en espèces, exactement comme si les céréales correspondant à ce montant étaient déjà devenues propriété de la Commission.

Il ne serait donc plus question de prêts à consentir par les banques, de ce processus compliqué qu'on envisage actuellement et des difficultés qu'éprouvent un grand nombre de cultivateurs, ne serait-ce qu'à se rendre jusqu'aux banques pour y négocier ces emprunts.

Il ne s'agit pas de choisir entre des prêts consentis par les banques et des prêts consentis par la Commission, mais bien entre des avances en espèces, gagées sur les céréales emmagasinées au lieu d'origine, et des prêts d'une nature telle qu'ils ne sauraient résoudre la situation. Voilà le vrai problème. Voilà d'ailleurs comment il ne cesse de se poser depuis toujours, comme il se pose actuellement et comme je voudrais que le Gouvernement l'envisage, sous son véritable jour.

Le ministre du Commerce a formulé une observation très intéressante dont on n'oubliera pas, je l'espère, la portée. En expliquant pourquoi, à son avis, on ne doit pas rejeter sur la Commission du blé la responsabilité de la solution de ce problème, il a dit, ce sont ses propres paroles, je crois: "Je ne suis pas sûr qu'ils aimeraient que les producteurs viennent leur solliciter des avances".

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami fait erreur. Il ne s'agissait pas de la Commission du blé dans cette déclaration mais des exploitants d'élévateurs de céréales.

L'hon. M. Drew: Dans ce cas, le ministre du Commerce veut dire simplement que, si la Commission du blé, par l'entremise de ses agences, en venait à des arrangements de cette nature, les agences, qui, d'après ce que nous dit maintenant le ministre, sont les exploitants des élévateurs de blé, n'aimeraient pas que les producteurs viennent leur solliciter des avances. Que veut-il dire par là? Il faudrait, n'est-ce pas, que ces avances se fondent sur une base déterminée? Le ministre veut-il donner à entendre que cela comporterait le recours à quelque méthode douteuse?

Le très hon. M. Howe: C'est tout simplement que vous ne comprenez rien aux élévateurs régionaux.

L'hon. M. Drew: Une chose est certaine, c'est que le ministre du Commerce ne comprend pas le problème auquel il s'attaque, si l'on en juge par ce qu'il a dit ici ce matin. Toutes ses observations démontrent que, comme un bon père, il est déconcerté par l'igno-

rance des membres de l'opposition; il ne tient aucun compte de ce que nous réclamons de lui ni de ce que les cultivateurs de l'Ouest réclament énergiquement et clairement depuis assez longtemps.

Le ministre du Commerce nous met en garde contre les conséquences désastreuses que pourrait entraîner la discussion de cette question à la Chambre. Croit-il que les gens qui, selon lui, pourraient s'inquiéter, ne lisent pas les journaux ni les déclarations de nos cultivateurs? Lorsqu'il parle surtout de ce qu'il appelle la presse conservatrice, je me demande s'il inclut dans le groupe la *Free Press* de Winnipeg, qui a réclamé d'une façon très catégorique qu'on recherche une autre méthode. La *Free Press* de Winnipeg n'hésite certes pas à critiquer la ligne de conduite du Gouvernement à l'égard du blé. Elle n'a certes pas hésité à déclarer que la situation est urgente. Je signale que d'autres journaux de l'Ouest se sont montrés aussi loquaces et aussi énergiques et, en dépit de l'allure optimiste des remarques du ministre du Commerce sur le sujet en général, jusqu'ici je n'aurais pas appelé ces journaux des journaux conservateurs.

Non; la population du pays est au courant de la question, de même que tout acheteur éventuel de notre blé, car les cultivateurs eux-mêmes, leurs organismes et les discussions générales qui ont eu lieu, les en ont informés. De fait, le ministre de la Justice sait fort bien qu'il n'a pas eu à attendre de venir à la Chambre des communes pour se renseigner sur certaines opinions énergiques exprimées sur la question. C'est également vrai, j'en suis sûr, des autres députés. Le ministre de la Justice se réjouit, dit-il, de la franche discussion qui se déroule sur le sujet et de la manière dont elle s'est amorcée. Nous pouvons tous bénéficier de discussions aussi franches; toutefois, le ministre de la Justice ne s'imagine pas, bien sûr, que c'est uniquement ici que la question est venue sur le tapis et que le ministre du Commerce et les décisions du Gouvernement ont fait l'objet d'assez vives et nombreuses critiques.

Les données publiées par le Bureau fédéral de la statistique, et dont je viens de parler, révèlent que depuis quatre semaines les ventes agricoles et les sorties d'exportations sont à la baisse. La dernière de ces quatre semaines, je l'ai dit très clairement, marque une reprise, mais l'ensemble des quatre semaines est à la baisse. Certes, ces données du Bureau, lequel relève du ministère du Commerce, ne justifient aucunement les énoncés généraux et optimistes que le ministre vient de faire.

Mais il y a d'autres raisons encore d'étudier et de régler le problème. Le ministre ne s'attend pas qu'on recoure beaucoup au régime de prêt en question. Compte tenu du contexte de ses observations, je signale qu'il donne à entendre que le gouvernement songe à adopter certaines dispositions propres à remédier à une situation qui, aux yeux de journaux sérieux de l'Ouest canadien, est critique et que les organismes agricoles ont nettement demandé à tous les Canadiens de reconnaître comme étant une crise.

Dans ce cas, considérons l'attitude du ministre à qui incombe cette responsabilité, telle qu'il l'a exposée lui-même. Le 28 novembre, à Calgary, parlant de son programme de prêts, le ministre du Commerce a déclaré:

> J'ai confiance qu'on recourra relativement peu à ces moyens d'emprunt, que la plupart des cultivateurs pourront se maintenir sans avoir à emprunter, ou bien se financer de la façon ordinaire.

Ces paroles ne laissent aucun doute. Le ministre du Commerce ne voit pas ici une mesure législative destinée à pallier à une situation véritablement critique. Pour lui, c'est quelque chose dont on ne se servira pas beaucoup. Par les déclarations qu'ils ont faites, tant à titre particulier que par l'intermédiaire de leurs organismes, les cultivateurs de l'Ouest canadien ont bien montré que pour eux il s'agit d'une crise à laquelle il est urgent de trouver immédiatement quelque solution. C'est pourquoi la proposition qui nous est soumise n'est pas satisfaisante.

Je tiens à préciser, monsieur le président, que nous n'entendons pas voter contre la résolution. Si insuffisante qu'elle soit, si peu satisfaisante qu'elle puisse être, vu les taux d'intérêt qu'elle prévoit, nous ne chercherons pas à nous opposer au secours qu'elle peut apporter. Il convient cependant de signaler que la méthode ne résout pas le problème. Nous invitons encore une fois le Gouvernement à étudier la situation. Que la mesure législative soit adoptée ou non, nous estimons que le Gouvernement devrait se demander de nouveau s'il n'y aurait pas lieu de consentir des avances sur les céréales gardées dans la ferme.

Le ministre du Commerce a dit que nul autre producteur canadien ne recevait pareil traitement. Mois voilà, monsieur le président, aucun autre producteur canadien n'est exactement dans la même situation, ce que ne reconnaissent peut-être pas entièrement bien des gens qui ne vivent pas dans les provinces des Prairies. Nous nous rendons clairement compte que d'autres producteurs agricoles ont des difficultés qui leur paraissent tout aussi graves, et parfois même plus graves. Citons par exemple le producteur de pommes de terre qui, dans le nord du Nouveau-Brunswick ou dans l'Île du Prince-Édouard, se trouve en présence d'un problème encore plus urgent. Sa récolte ne se garde pas. C'est une denrée

périssable. On peut en dire autant des producteurs de fruits de la vallée d'Annapolis et d'ailleurs. Leurs récoltes périssables ne peuvent pas s'entreposer. Le problème qu'ils trouvent chez eux est encore plus critique car, en dépit de toutes les difficultés qui accablent le producteur de blé, les producteurs de pommes de terre, de pommes et d'autres denrées de cette nature ne peuvent pas les garder dans l'attente de l'époque où ils pourront en retirer quelque chose.

Il y a néanmoins une différence dans ce problème, et je pense que les producteurs de pommes de terre, les producteurs de pommes et les autres producteurs agricoles des autres régions du Canada ne refuseront pas de la reconnaître. La loi interdit au producteur de blé de l'Ouest canadien de vendre à tout autre qu'à l'organisme de l'État. Telle est la clé de la nature spéciale de ce problème. Nous devons également reconnaître l'ampleur du problème du point de vue du Canada dans son ensemble. Près d'un milliard de boisseaux de blé sont impliqués dans l'étude de ce problème. Cela représente une énorme somme d'argent pour tous les Canadiens, et ce n'est plus seulement le problème du producteur de blé en particulier, si aiguës que soient ses difficultés. C'est un problème qui touche l'ensemble du Canada.

Fait à considérer également, les producteurs de blé, auxquels la loi interdit, sous peine de sanction, de vendre à d'autres qu'à l'organisme de l'État, ont actuellement dans leurs fermes près de 500 millions de boisseaux de blé. Une énorme proportion des approvisionnements de blé disponibles dans le monde gît dans les fermes de l'ouest du Canada à l'heure actuelle ou se trouve dans une sorte d'abri temporaire. Voilà le problème. Une des choses qu'il faudrait se rappeler, sans le moindrement débattre toutes les questions découlant des modalités de fonctionnement du programme et d'autres choses, est le fait que l'État déclare par une loi que "ce sont nos céréales", ce qui le rend effectivement propriétaire des céréales dès qu'on les récolte.

L'hon. M. Rowe: Les cultivateurs ne peuvent les vendre à d'autres.

L'hon. M. Drew: Je souligne ce point. Effectivement, dès que le blé est récolté, l'État devient propriétaire de cette céréale. Il n'y a pas d'autre acheteur. Le producteur de blé a eu la latitude de supposer, et avec raison, que le blé serait pris de la façon appropriée, chaque année, de sorte qu'à l'égard de cette céréale, qu'il faut livrer à l'organisme de l'État, il toucherait des recettes suffisantes à raison d'un certain contingent l'acre au prix initial fixé par la Commission, et que ce montant lui serait alors versé à titre d'avance en espèces imputables sur son livret de contingentement.

La thèse que nous soutenons depuis longtemps, non pas seulement depuis quelques mois, c'est que le Gouvernement seul peut prendre le blé, que le Gouvernement en est déjà, de fait, le propriétaire ultime et que, en vertu de la loi, il peut en être, en définitive, le seul propriétaire quand il est vendu. Lorsque le blé ne peut être expédié aux élévateurs et que les cultivateurs ont besoin de cet argent pour répondre à leurs besoins immédiats, les cultivateurs devraient donc pouvoir obtenir une avance en espèces, à l'égard de ce blé qui appartient effectivement à l'État, en vertu d'un régime convenable de contingents et au prix initial régulier, cette avance étant inscrite dans leur livret de contingents, et il serait entendu et convenu que cette quantité de céréales serait livrée à l'élévateur sur demande dès qu'ils seraient prévenus qu'il y a de l'espace disponible.

Il n'y a certainement rien de compliqué là-dedans. Les rouages ordinaires déjà existants permettraient d'exécuter ce programme sans aucune difficulté. Il n'y aurait pas de ce marchandage inquiétant que le ministre du Commerce a prévu. Peut-être est-il habitué de marchander en vue d'une rétribution. Il reste, cependant, que ce régime ne comporte pas de marchandage. Il reposerait sur un principe évident et compréhensible: le versement en espèces serait inscrit de la façon ordinaire dans le livret de contingents et remis au cultivateur.

C'est tout ce que nous demandons, monsieur le président. Nous appuyerons certainement la résolution, si insuffisante soit-elle par rapport aux problèmes qui se posent aux agriculteurs et bien qu'on nous dise qu'elle contiendra des dispositions que nous jugeons, en elles-mêmes, onéreuses et peu équitables. C'est, en tout cas, mieux que rien. Toutefois, nous insistons pour qu'en adoptant une mesure de ce genre, le Gouvernement ne commette pas l'erreur de penser qu'il a réglé la question. J'espère qu'il prendra connaissance des déclarations émanant des organisations de cultivateurs, qui paraissent dans les journaux de l'Ouest canadien, avant de donner à la Chambre l'avertissement puéril que nous risquerions de répandre la panique si nous osions même discuter des problèmes dont la solution nous incombe. Je dirai au ministre du Commerce...

Le très hon. M. Howe: Adressez-vous au président.

L'hon. M. Drew: ...que même si ses tenants libéraux sont prêts à applaudir cette sorte de déclaration dictatoriale, il verra qu'on ne se soumettra pas à des avertisse-

ments de ce genre dans cette enceinte. La Chambre des communes est encore une institution libre et nous nous y acquitterons de notre tâche. Nous n'avons assurément pas de devoir plus important que celui de signaler au Gouvernement que toute disposition de ce genre devrait s'accompagner de nouvelles études tendant à l'adoption de méthodes simples et pratiques permettant aux cultivateurs de toucher immédiatement de l'argent comptant pour du blé qui, en réalité, appartient déjà exclusivement à l'État, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des procédés compliqués. Comme le Gouvernement en est propriétaire et que le cultivateur lui-même ne peut rien à la disponibilité des wagons-marchandises et à l'espace dans les élévateurs, aucun intérêt ne devrait être exigé sur les avances de fonds en paiement du blé que le Gouvernement a déjà effectivement pris à son compte.

Cela ressort naturellement et en toute logique de l'attitude qu'a prise le Gouvernement. J'espère que tous les députés qui ont des motifs de s'intéresser à ce sujet nous feront part de leur avis, car, à mon sens, la question dépasse la portée de la motion visant le projet de résolution dont nous sommes saisis. Le débat nous fournit l'occasion de redemander au Gouvernement d'étudier la seule proposition d'ordre pratique préconisée en vue d'alléger quelque peu la situation très grave dans laquelle se trouvent actuellement les agriculteurs. Nous savons fort bien que les récoltes ont été abondantes. En disant cela, le ministre du Commerce semblerait laisser entendre qu'une mauvaise récolte pourrait constituer notre seul espoir. C'est bien ce qui ressort de là. Le Gouvernement se rabat sur un désastre d'autre nature.

M. Studer: Balivernes!

L'hon. M. Drew: Je suis heureux de constater qu'au moins un député libéral veut qu'on entende le son de sa voix. Mais, au lieu de l'exclamation que nous venons d'entendre, espérons que des vis-à-vis voudront bien traiter la question à l'étude durant le présent débat et passer outre à l'avertissement que leur a donné le ministre du Commerce.

L'hon. M. Rowe: Ils vont être muets.

L'hon. M. Drew: On peut toujours espérer. Ils voudront peut-être dire publiquement ce qu'ils disent dans leurs conversations privées.

L'hon. M. Rowe: Ils ne nieront même pas vos affirmations.

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, les récoltes, je le reconnais, ont été merveilleuses, mais le Gouvernement va-t-il se contenter de laisser l'impression qu'il attend que de mauvaises récoltes viennent résoudre le problème? Si la situation est aussi simple, aussi facile et aussi bonne que le ministre du Commerce l'a laissé entendre dernièrement, pourquoi s'est-il plaint des dispositions prises par le gouvernement des États-Unis? Si nous n'avons pas à nous inquiéter de ce qu'on a fait, pourquoi a-t-il formulé une déclaration publique au sujet des dispositions que le gouvernement des États-Unis a prises relativement aux ventes, pourquoi a-t-il dit qu'elles pourraient bouleverser ce commerce?

Le fait, c'est qu'il s'en inquiétait, même si le ministre de l'Agriculture semblait y voir un bienfait. Il était inquiet et il a dit son inquiétude. Si seulement, dans ce débat de ce matin, un peu de cette inquiétude était apparue dans ses observations, afin qu'il y ait eu un certain rapport entre ce qu'il a dit et l'état véritable de la question.

Quelle que soit la situation, monsieur le Président, il y a un autre aspect dont le Gouvernement n'a pas tenu compte. Le ministre du Commerce a affirmé que nous pourrions trouver dans le discours du trône tout le programme du Gouvernement en ce qui a trait au blé. Ce matin, on nous donne clairement l'impression que le Gouvernement ne songe à rien d'autre à ce propos que ce que l'on trouve dans ce projet de résolution.

Rappelons-nous ce que le ministre a dit. Il nous a dit qu'il y a eu de bonnes récoltes, que c'est pour cette seule raison que nous avons un problème assez aigu, et qu'on avait eu aussi, cela va de soi, quelques difficultés à obtenir des wagons. Nous savons que depuis quelques semaines des navires sont ancrés et immobilisés dans le port de Vancouver, incapables de prendre livraison des céréales qu'ils sont prêts à transporter. On explique que cet état de choses résulte peut-être de l'impossibilité d'y amener le blé par suite de l'insuffisance de wagons. On a aussi affirmé,—ce qui n'a pas été démenti de façon satisfaisante,—que des élévateurs du pays pourraient à l'heure actuelle recevoir plus de 100 millions de boisseaux.

Ce n'est pas aux cultivateurs du Canada qu'il faut attribuer cet état de choses. Il n'est pas en leur pouvoir de résoudre le problème des wagons à marchandises et des autres moyens de transport. Seul le Gouvernement a ce pouvoir. Les cultivateurs de l'Ouest du Canada, qui se trouvent dans une situation singulière par suite de ce que j'ai déjà signalé, devraient être mis au courant, dès maintenant, du programme du Gouvernement pour l'année en cours. Quoi qu'on ait pu dire jusqu'ici de ce projet de résolution, ne faut-il pas ajouter qu'il est grand temps que les cultivateurs de l'Ouest, eu égard à leur situation particulière, sachent ce que sera le programme officiel en ce qui concerne leur récolte de cette année. S'ils l'ignorent, comment pourraient-ils organiser la cam-

pagne agricole qui débutera d'ici assez peu de temps.

Le cultivateur a droit de savoir ce qui va se passer l'automne prochain. Il a le droit de savoir les intentions du Gouvernement dans le cas où la récolte serait encore une fois extraordinaire, ainsi qu'on peut le prévoir si on songe à la précipitation abondante de cet hiver. Si insuffisante que soit la mesure, et quoique le Gouvernement n'ait pas encore décidé de verser des avances en espèces au titre des céréales emmagasinées dans la ferme, il devrait formuler clairement sa ligne de conduite de façon que le cultivateur puisse préparer comme il convient sa prochaine campagne. Il n'y a pour lui qu'un seul autre espoir, celui d'une catastrophe d'un autre genre. Le Gouvernement ne lui offre aucune solution, si ce n'est la perspective d'une récolte totalement manquée. Il a tout de même droit à plus d'égards.

Je termine donc ces observations, monsieur l'Orateur, en disant que, si nous appuyons le projet de résolution, c'est que nous tenons à ce que tout cultivateur qui voudrait profiter de la mesure puisse le faire, si restreint et peu satisfaisant que soit le soulagement qu'elle apporte. D'autre part, nous insistons auprès du Gouvernement pour qu'il repense sa prise de position, pour qu'il décide de consentir des avances en espèces à l'égard du grain entreposé dans la ferme, selon la méthode et pour les raisons que j'ai exposées. Nous l'exhortons également à faire une déclaration avant que ces discussions prennent fin, pour que les cultivateurs des Prairies et le pays sachent, par l'entremise de la Chambre, des courriéristes parlementaires et du hansard, ce à quoi ils pourront s'attendre l'automne prochain en ce qui concerne la récolte qu'ils auront cette année.

M. Argue: La résolution que le ministre du Commerce vient de soumettre au Parlement pour résoudre le grave problème du manque d'argent liquide dans les provinces des Prairies est probablement la mesure la plus impopulaire que le Gouvernement actuel ait présentée dans le domaine de l'agriculture depuis octobre 1947 lorsque les prix maximums à l'égard de l'avoine et de l'orge ont été supprimés et que la bourse des céréales a pu recommencer à vendre ces deux céréales.

Ce matin, le ministre du Commerce nous a donné un sermon. Il a dit que nous devrions abréger le débat et passer sous silence la grave situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs de l'Ouest. Le ministre du Commerce recourt de nouveau à ses vieux trucs. Il cherche à bâillonner le Parlement et à l'empêcher de discuter librement. Le gouvernement actuel est passé maître dans cet art. Hier, nous avons eu un bel exemple de la façon dont le gouvernement actuel traite le parlement et les membres de la Chambre des communes. J'avais soumis à la Chambre un projet de loi visant la réduction des taux d'intérêt à l'égard des petits prêts.

Des voix: Règlement!

M. le président suppléant: L'honorable député conviendra qu'il n'est pas de mise de critiquer un vote de la Chambre ni de débattre une autre mesure à l'occasion de l'examen de la présente résolution au sujet de laquelle un débat général sur les problèmes du cultivateur est autorisé.

M. Argue: Je ne commente pas la façon dont la Chambre s'est prononcée; je commente l'attitude du gouvernement actuel. Que fait le Gouvernement,—je ne parle pas ici de ce qui s'est passé hier mais de toutes les occasions passées,—que fait le Gouvernement quand un membre de l'opposition soumet à la Chambre une proposition qui pourrait embarrasser le Gouvernement? Il fait en sorte que quelqu'un propose le renvoi du débat; il recourt à sa majorité parlementaire pour couper court au débat et à la discussion. Lorsqu'il est impossible de proposer le renvoi du débat parce qu'il s'agit d'une mesure gouvernementale vraiment impopulaire, comme l'est la mesure qui nous est soumise en ce moment, le ministre recourt évidemment à des menaces voilées pour tenter d'en arriver au même résultat.

Le ministre et le parti libéral sont seuls à prétendre, à la face de la population de l'Ouest, que la mesure dont nous sommes saisis pourra résoudre le problème. Le ministre du Commerce n'a pas oublié la façon dont on l'a accueilli dans l'Ouest ces derniers mois. Il a assisté là-bas à de nombreux congrès agricoles où il a tenté de faire avaler aux cultivateurs les mêmes absurdités que celles qu'il nous a servies ce matin. A ces congrès, les cultivateurs ont mal reçu le ministre; il lui ont dit qu'ils ne sont pas en faveur des prêts bancaires et que, de fait, ils y sont opposés. Ce matin il répète l'affirmation entièrement ridicule suivant laquelle quiconque s'oppose à la mesure à l'étude, quiconque s'oppose aux prêts bancaires, quiconque déclare que les avances aux cultivateurs devraient être consenties par l'intermédiaire de la Commission du blé est un adversaire de cet organisme.

Ce sont de belles paroles à prononcer au sujet des délégués du syndicat du blé de la Saskatchewan qui, le 1er novembre dernier, à l'ouverture de leur réunion annuelle, ont adopté d'urgence une motion réclamant qu'on leur verse des avances en espèces, par l'entremise des compagnies d'élévateurs, à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. Aucun organisme ne s'est montré plus en fa-

veur de la méthode de vente de la Commission du blé que le syndicat du blé de la Saskatchewan. Je suis certain que la motion que les délégués ont proposée à cette réunion comportait une mesure qui, selon eux, aiderait la Commission du blé et ne lui nuirait aucunement.

Lorsque le ministre menace le parlement et cherche à étouffer la discussion, il ne se contente pas de menacer l'opposition, comme le chef de l'opposition l'a dit, mais il maltraite les députés libéraux de l'arrière-plan et les oblige à s'en tenir à la ligne de conduite établie. Il déclare que certaines personnes au Canada sont opposées à la Commission du blé. Oui, il y en a. Chaque fois qu'on entend dire qu'il y a beaucoup d'opposition à la Commission du blé, on peut être certain que, dans le fond, c'est un membre du parti libéral qui cherche à susciter de l'opposition à la Commission du blé.

Ce n'est pas tout ce qui cloche dans la loi à l'étude. Le ministre méprise l'opposition; il méprise son propre parti et le parlement. J'ai été fort étonné que le chef de l'opposition oublie un point très important à l'égard de cette loi, savoir qu'elle est entrée en vigueur le 15 novembre. On demande, des mois plus tard, au parlement d'approuver à l'aveuglette une mesure que le Gouvernement applique déjà depuis quelques mois. Vous savez de quelle façon on l'a appliqué? Le ministre du Commerce est très habile, de plusieurs points de vue. Si je ne m'abuse, le 5 novembre il portait la parole devant le congrès du syndicat du blé à Regina. C'est à cette occasion-là qu'il a annoncé la grande nouvelle de cette mesure comportant des prêts bancaires. Il n'y avait pas alors de session du parlement; de l'avis du ministre il n'était pas nécessaire d'en convoquer une. Il a suffi au ministre du Commerce d'annoncer le nouveau programme à la radio et à la télévision. Il n'avait pas besoin du parlement. C'est ainsi qu'il a annoncé la nouvelle; quelques mois plus tard, le parlement est convoqué et l'on nous demande d'approuver le projet de loi que le Gouvernement nous soumet maintenant.

Je répète que, depuis 1947, jamais le Gouvernement n'a adopté à l'égard des problèmes des cultivateurs des Prairies une mesure aussi impopulaire que celle-ci. Les producteurs des Prairies n'aiment pas qu'on cherche à leur faire avaler de force cette pilule amère des prêts bancaires. Elle ne remplace pas un programme d'avances en espèces. La mesure ne fonctionne pas efficacement et il ne fallait pas s'y attendre. Le ministre a dit qu'on n'aurait pas beaucoup recours à cette mesure et c'est bien le cas. Les cultivateurs qui peuvent obtenir un prêt sont peu nombreux. Ils n'ont pas eu souvent recours à cette méthode en 1951.

[M. Argue.]

Le chef de l'opposition a dit que son parti a exposé clairement son attitude dès 1952. Je signale que l'attitude de la CCF était claire bien avant ce temps-là. En 1942-1943, les membres de notre groupe préconisaient des avances en espèces. Le 3 décembre 1951, nous avons présenté une motion demandant des avances. La situation était alors loin d'être aussi grave qu'elle l'est aujourd'hui. Le Gouvernement a fait adopter au Parlement une mesure législative analogue garantissant des prêts bancaires jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars. Comme le ministre le sait, on n'a effectivement utilisé de ces 20 millions qu'une tranche de $600,000.

J'ai ici la statistique des prêts bancaires obtenus au cours des deux premières semaines d'application de la loi. Certains députés peuvent croire qu'on est très peu porté, au cours des deux premières semaines, à recourir à une loi qui doit rester en vigueur pendant quelques mois. En réalité, beaucoup de cultivateurs qui ont jugé leur situation financière si désespérée qu'ils se sont sentis forcés par les circonstances de demander un prêt à la banque, le feraient tôt après l'entrée en vigueur de la loi. Voici la statistique relative aux deux premières semaines de l'application de la loi. On a alors prêté à moins de 3,000 cultivateurs, sur un total de 200,000 producteurs des Prairies, un peu plus de 2·5 millions de dollars. Cela indique non seulement que la mesure est défectueuse, non seulement que les banques ne consentent les prêts qu'avec une extrême prudence et qu'elles s'efforcent d'en réduire le nombre le plus possible, mais aussi que les producteurs eux-mêmes ne tiennent pas à ce genre de prêt.

Le producteur s'estime obligé d'aller demander à la banque de lui consentir un prêt sur ses labeurs de l'été, sur son blé, sur un produit qui a pour lui valeur d'espèces et pour lequel,—ce qui est encore pire,—on lui demande un intérêt. En réalité, il paie un intérêt sur son propre revenu. Combien de fois n'ai-je pas entendu les cultivateurs dire: "Nous aimerions bien voir le ministre du Commerce à notre place, et qu'au lieu de recevoir régulièrement son chèque de traitement à la fin du mois, on lui dise qu'une mesure législative sera adoptée lui permettant d'emprunter à la banque l'équivalent de son mois de traitement, donc de s'endetter et de payer un intérêt sur son propre argent." Voilà la raison fondamentale pour laquelle les producteurs de blé s'opposent à cette mesure législative.

La formule n'est pas pratique pour maintes raisons. Ce régime ne marchera pas. On peut affirmer avec raison, je crois, qu'une forte partie des cultivateurs de l'Ouest ne vont pas à la banque, ne font pas affaires

ordinairement avec les banques. En vérité, les coopératives de crédit sont plus nombreuses en Saskatchewan que les succursales de banques à charte. La plupart des coopératives de crédit font affaires dans les régions rurales, de sorte qu'une bonne partie des cultivateurs des provinces des Prairies n'ouvrent jamais la porte d'une banque. Bien souvent, ils ne connaissent pas de directeur de banque ou ils doivent faire 40 ou 50 milles avant d'arriver à une succursale de banque à charte. Le cultivateur qui entre à la banque voir le directeur se sent un véritable étranger. Quant au banquier, comment peut-il savoir qu'il a en face de lui un cultivateur, deviner s'il a un quart de section ou six quarts de sections, 1,000 ou 10,000 boisseaux de blé, ou bien encore pas un seul. La position du directeur de banque est intenable. Le directeur de banque s'oppose tout autant à la mesure législative que le producteur qui se verrait obligé d'aller à la banque demander un emprunt.

Le principe suivant lequel on veut obliger les cultivateurs à payer de l'intérêt sur leur propre argent n'aurait pas été pire si le Gouvernement avait compris les coopératives de crédit dans cette proposition. Je ne sais pas pourquoi le Gouvernement n'accorderait pas aux coopératives de crédit les mêmes privilèges et la même garantie qu'aux banques. Les cultivateurs qui font partie des coopératives de crédit préféreraient certainement de beaucoup aller demander un prêt en vertu de cette loi aux directeurs de ces organisations qui connaissent leurs cas particuliers. Mais, naturellement, le Gouvernement est en bons termes avec les banques. Il connaît leurs administrateurs. Gouvernement et banques font très bon ménage. Alors le Gouvernement ne tolère pas que les coopératives de crédit bénéficient de garanties qui leur permettraient de concurrencer les banques, dans leur domaine, à armes égales.

M. Cannon: L'honorable député me permettrait-il de poser une question?

M. Argue: Certainement.

M. Cannon: L'honorable député sait-il que, dans le cas des pêcheurs, les banques et les coopératives de crédit se trouvent sur un pied d'égalité en ce qui concerne les prêts?

M. Argue: Oui, appelons cela le pied dans la porte. Le redressement de cette situation a pris bien du temps, et je suis heureux que le Gouvernement ait apporté ce changement, ce qui n'empêche pas qu'il lui reste encore bien du chemin à faire. Il a fallu que de simples députés le proposent; ce n'est pas une idée qui a été conçue par le Gouvernement. Je propose maintenant qu'on accorde aux coopératives de crédit précisément la même garantie qui a été donnée aux banques, et je suis disposé à déclarer, en engageant ma réputation sur ce point, que les prêts consentis aux acheteurs par les coopératives de crédit nécessiteront de la part de l'État une moindre garantie et une moindre compensation que dans le cas des banques, car les coopératives de crédit,—leur histoire le démontre,—ont subi très peu de pertes, qui étaient d'ailleurs négligeables, dans leurs transactions.

La mesure est nettement insuffisante, vu le montant total d'argent que les cultivateurs peuvent obtenir sous son empire. C'est déjà assez pénible pour les cultivateurs de ne pas avoir d'argent et d'avoir de grandes quantités de blé invendu dans leurs fermes. C'est déjà assez pénible pour les cultivateurs de devoir de l'argent partout en ville; mais c'est encore plus grave pour les marchands locaux, les magasins, les garages, les vendeurs d'instruments aratoires et les vendeurs d'huile, qui n'ont pas seulement une série de comptes à surveiller avec inquiétude, mais aussi les comptes de peut-être 50 ou 100 cultivateurs. Ce sont les marchands locaux des provinces des Prairies qui supportent le fardeau. Sur ce point, hier ne diffère point d'aujourd'hui. Voilà pourquoi les vœux qu'on a soumis au Gouvernement favorisaient à une telle unanimité les avances en espèces; les boutiquiers et les marchands voulaient une mesure qui permette aux cultivateurs de payer leurs comptes.

Le ministre nous a appris, hier, qu'il a en sa possession des milliers de pièces se rapportant à un dossier dont j'ai demandé le dépôt et qui intéresse les avances en espèces. Je suis sûr que moins de 1 p. 100, si seulement il y en a 1 p. 100, des résolutions ou des lettres que le ministre a reçues des producteurs de blé approuvent le programme soumis au Parlement. Les producteurs s'opposent presque unanimement à cette manière de régler la situation.

Le Gouvernement propose cette mesure à titre de moyen de traiter le problème. Il propose une autre mesure législative qui demande au Parlement d'approuver le paiement de l'emmagasinage des stocks excédentaires. Le ministre du Commerce a dit que les Canadiens, les contribuables, seraient peu disposés à fournir les fonds nécessaires au paiement d'avances en espèces libres d'intérêt. Je n'ajoute pas fois à cette assertion. Je ne crois pas qu'elle soit vraie, car je pense,—je pourrais peut-être me tromper,—que les quatre partis représentés à la Chambre approuveraient le Gouvernement à l'unanimité, s'il proposait que le Parlement et le Trésor national acquittent les frais de magasinage et d'intérêt à l'égard du blé.

Si le Gouvernement avait eu assez de prévoyance, de courage et d'imagination pour soumettre une proposition concernant les avances en espèces, je suis tout aussi convaincu que la Chambre lui aurait accordé le même appui unanime que celui que recevra vraisemblablement cette disposition visant l'entreposage.

Je proposerai au Gouvernement de faire encore une chose, et ce dès maintenant. Le Gouvernement ne devrait pas faire un versement provisoire sur la récolte de blé de 1954, puis un versement définitif quelques mois plus tard. D'après moi, ce n'est pas la meilleure façon de régler la situation à l'heure actuelle, au moment où l'argent comptant est très rare. Je crois que le Gouvernement devrait clore maintenant les comptes de la Commission du blé pour 1954-1955. Les stocks existants devraient être évalués aux prix de vente actuels et les cultivateurs devraient recevoir les montants les plus considérables qu'on puisse obtenir par prélèvement sur les fonds inscrits à ce compte après clôture. Ils ne devraient pas toucher une petite somme à présent et, quelques mois plus tard, un petit versement, qui entraînerait des frais supplémentaires pour la Commission du blé.

J'espère bien qu'aux termes de la mesure dont est maintenant saisie la Chambre, le versement pourra dépasser le montant de 15c. le boisseau déjà payé l'année dernière sous forme de tranche provisoire et définitive. J'espère bien que la mesure présentée à la Chambre permettra au Gouvernement de faire un versement de 20c. ou même de 25c. le boisseau. Les comptes devraient sans aucun doute être clôturés et les cultivateurs devraient recevoir le montant en cause aussi vite que possible.

Le ministre du Commerce a dit que les discours des membres du Parlement ont constitué le seul danger qui a menacé, ces derniers mois, la situation du blé. Je présume qu'il voulait désigner les discours des honorables députés qui ont parlé des avances en espèces. Je présume également que d'après lui les représentants du syndicat du blé nuisent au commerce des céréales lorsqu'ils demandent des avances en espèces. Le ministre a dit l'autre jour, dans son discours, qu'il faut blâmer les États-Unis. Il a dit que la ligne de conduite des États-Unis était blâmable. Il a dit que le troc, l'acceptation des devises légales et les dons ne réussiraient pas à augmenter nos ventes; cependant, c'est ce que les États-Unis font et la vente et l'écoulement de leur blé augmentent considérablement.

J'ai été heureux d'apprendre la venue à Ottawa d'une mission commerciale de l'URSS. J'ose espérer que le ministre dirigera en personne les délibérations de cette conférence et que le Gouvernement envisagera la situation de l'exportation sans préjugés. J'espère qu'il se montrera disposé à prendre toutes les mesures d'ordre financier nécessaires pour permettre l'exportation du blé canadien et rendre les ventes possibles.

Le ministre n'aime pas le mot troc. Toutes les ventes qu'effectue le ministre devraient se faire en vertu d'un contrat,—s'il préfère ce mot au mot troc,—et nous devrions essayer de vendre notre blé aux pays situés au-delà du rideau de fer aussi bien qu'à tout autre pays. Le Gouvernement devrait être disposé au besoin à effectuer ces ventes en vertu d'un contrat réparti sur plusieurs années et, lorsqu'il faudrait accorder plus de crédit, qu'il ne se borne pas à un an, mais qu'il l'étende à deux, trois ou quatre ans au besoin, si elles doivent amener une expansion de notre commerce du blé.

Des déclarations publiées depuis un mois à propos de nos exportations ont quelque peu encouragé les agriculteurs. Il s'agissait presque entièrement de ventes de notre blé à des pays situés au-delà du rideau de fer. Ce n'est pas par accident que ces ventes aient été faites à des pays communistes. Les ventes de blé à des pays situés au-delà du rideau de fer constituent le principal espoir d'accroître notre commerce de blé en ce moment, parce que la loi publique numéro 480, en vertu de laquelle le Congrès des États-Unis stimule la vente de blé américain, restreint la vente de ce blé aux pays autres que ceux qui sont situés au-delà du rideau de fer.

Le Canada devrait faire en sorte de stimuler les ventes à n'importe quel pays, en recourant à toute méthode jugée nécessaire, y compris celles qu'utilisent les États-Unis. Nous n'aurions pas dû rester en arrière des États-Unis et être réduits, comme nous le sommes apparemment, à espérer augmenter nos ventes uniquement en nous adressant aux pays situés au-delà du rideau de fer.

La mesure législative dont nous sommes saisis est fort mal vue. Personne, je le répète, n'est en faveur d'une telle mesure, à l'exception du ministre du Commerce et de ses partisans. Ceux-ci tentent de démontrer que les organismes agricoles appuient cette politique. Le chef du parti libéral en Saskatchewan ayant fait une déclaration en ce sens au début de novembre, le syndicat du blé de la Saskatchewan a, dans une riposte officielle, nié qu'il appuyait les prêts bancaires. Voici un passage de la déclaration du syndicat:

> La ligne de conduite du syndicat du blé de la Saskatchewan, telle qu'elle a été approuvée par ses délégués à leur réunion annuelle, est claire et définie. Le syndicat n'appuie pas la proposition du Gouvernement relative aux prêts bancaires. Il est convaincu que la situation exige l'adoption de mesures extraordinaires, y compris des avances à

l'égard du grain entreposé dans la ferme, ces avances devant être consenties à chaque cultivateur par l'entremise des sociétés d'élévateur en conformité d'une entente conclue entre les sociétés et la Commission du blé.

Le ministre essaie de démontrer que, lorsque nous nous déclarons en faveur de mesures à prendre par la Commission du blé, nous entendons que la Commission, elle-même, consente des prêts. Rien n'est plus loin de la vérité. Tout ce que nous demandons, c'est que la Commission prenne des dispositions qui permettraient aux exploitants d'élévateurs de consentir des avances. Les agents d'élévateurs sont bien mieux placés que les banques pour consentir des avances. J'ai dit que nous comptons plus de coopératives de crédit en Saskatchewan que de succursales de banques à charte, et, selon moi, on pourrait compter 12 agents d'élévateurs dans cette province pour chaque succursale de banque à charte.

L'agent d'élévateur connaît personnellement le cultivateur. Il est au courant des affaires du cultivateur parce qu'il est un ami intime de celui-ci, qui lui apporte ses céréales. Il est tout probablement au courant de la quantité de céréales que le cultivateur possède sur sa ferme. Il est en mesure de consentir des avances. Pourquoi le ministre affirme-t-il que le Gouvernement n'agira pas par l'intermédiaire des exploitants d'élévateurs? Il prétend,—et encore une fois à tort,—que l'exploitant ou la Commission ne peuvent pas être autorisés à obtenir sur les céréales un privilège du genre qu'une banque à charte pourrait obtenir en vertu de la loi sur les banques.

Le ministre faisait l'autre jour une autre déclaration bien extraordinaire. Il serait périlleux pour les compagnies d'élévateurs de prêter de l'argent au cultivateur. Pourquoi? Parce que, a-t-il dit, celui-ci pourrait donner ses céréales à ses animaux ou le vendre à son voisin, et ne pas rembourser l'argent. Le ministre du Commerce disait en somme qu'il ne saurait appuyer le principe selon lequel la Commission et les élévateurs feraient des avances au cultivateur parce que celui-ci est malhonnête, qu'il risque de donner à manger ses propres céréales à ses animaux ou les vendre à son voisin. Voilà une déclaration dont devrait rougir le ministre et que lui-même et le parti libéral auront l'occasion de se rappeler.

Les cultivateurs de l'Ouest, dans leur ensemble, ne sont pas plus malhonnêtes qu'un autre groupe de Canadiens, quels qu'ils soient. Je crois les producteurs de blé de l'Ouest honnêtes. Le Gouvernement sait, pour avoir appliqué la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qu'il n'a dû rembourser que 1/35 p. 100 des sommes avancées en vertu de la loi et que l'immense majorité des producteurs des Prairies sont intégralement honnêtes. Je crois pratiques des avances en espèces. J'estime qu'elles seraient remboursées à peu près sans exception et que ce serait là une façon moins dispendieuse pour le Gouvernement de mettre de l'argent entre les mains des producteurs que la méthode actuellement envisagée.

Si on consentait des avances en espèces aux cultivateurs et si le Gouvernement en acquittait l'intérêt, il en coûterait 4 p. 100 au Trésor pour leur avancer 90c. par boisseau, ce qui est le plus qu'on ait demandé; c'est aussi le montant que réclame la CCF. En procédant ainsi, il en coûterait moins de 4c. par année au Trésor fédéral pour financer un boisseau de blé aux mains des producteurs. Le ministre a déclaré qu'il ne fallait pas demander aux contribuables d'assumer ces frais; cependant, aux termes de la résolution consignée au *Feuilleton*,—je dois dire que je suis heureux de l'y trouver et que je vais l'appuyer,—le Gouvernement et le contribuable assumeront des frais d'intérêt et d'entreposage à l'égard des quantités de blé détenues par la Commission et qui dépassent 178 millions de boisseaux. Qu'est-ce que cela signifie? Cela représente 4 p. 100 sur l'ensemble du prix initial.

Le très hon. M. Howe: De quel bill l'honorable député parle-t-il maintenant?

M. Argue: Du projet de résolution visant le paiement des frais d'entreposage dont nous sommes saisis. Je signale au ministre que ce qu'il fait en ce moment,—et je suis heureux qu'il le fasse,—coûte plus cher aux contribuables, par boisseau de céréales, que la proposition que nous préconisons depuis plusieurs années. C'est plus coûteux pour la raison suivante. Non seulement le Trésor national acquittera-t-il un intérêt de 4 p. 100 sur le prix initial moyen du blé, mais il acquittera aussi les frais d'entreposage à raison de 10½c. le boisseau par année. Le programme qu'applique actuellement le Gouvernement coûtera aux contribuables canadiens environ quatre fois plus par boisseau de céréales que la mesure que notre groupe préconise depuis plusieurs années.

A mon avis, même à cette date tardive, le Gouvernement devrait retirer la mesure et proposer le versement d'avances en espèces. Il accorderait ainsi aux cultivateurs canadiens au moins une partie des sommes que touchent les producteurs des États-Unis. Les cultivateurs américains peuvent toucher $2.08 du boisseau à l'égard de 95 p. 100 de tout le blé qu'ils ont moissonné; les sommes qu'on leur avance ne comportent aucun intérêt sur livraison des céréales. Si le gouvernement

américain peut consentir une avance en espèces de $2.08 le boisseau, il me semble que le gouvernement canadien devrait faire pour le producteur canadien plus que ne le prévoit la mesure à l'étude, qui le grève de frais supplémentaires d'intérêt.

M. Quelch: Monsieur le président, j'estime que la question des prêts bancaires à l'égard des céréales entreposées dans les fermes doit être envisagée à la lumière des conditions actuelles et de la situation qui existait au moment où le Gouvernement a mis en œuvre ce programme.

Le ministre a souligné le fait que le marché du blé se redresse, qu'il n'existe pas en réalité de grave problème de vente et que les difficultés portent surtout sur le transport et sur le manque de wagons. C'est un fait intéressant à noter car, l'an dernier, on disait aux cultivateurs qu'ils ne s'agissait pas d'un problème de transport mais que la difficulté tenait à ce que les élévateurs n'obtenaient pas de commandes. On dit maintenant aux agriculteurs que ce ne sont pas les commandes mais les wagons qui font défaut. Beaucoup de cultivateurs commencent à se demander si les chemins de fer ne font pas en quelque sorte la grève pour protester contre les tarifs du Pas-du-Nid-de-Corbeau.

Quoi qu'il en soit, le point important c'est que la fin du sixième mois de la présente campagne agricole approche. Les premiers frais relatifs à la production remontent à dix mois et les moissons sont rentrées depuis plus de trois mois. Malgré cela, à beaucoup d'endroits de l'Ouest, les cultivateurs ne peuvent livrer un seul boisseau de blé même si leur contingent est d'un boisseau.

Voilà quelle est la situation; pour beaucoup d'endroits de l'Ouest elle est très grave.

En outre, il y a encore dans les entrepôts des quantités de blé des récoltes antérieures. Ces récoltes ont coûté quelque choses et les cultivateurs ont bien hâte d'en retirer le produit. Cela ne peut se faire que si le blé est vendu. Apparemment, le ministre continue d'oublier que la production de blé coûte quelque chose. Il semble avoir l'impression que si le cultivateur a du blé sur sa ferme, il peut le vendre et placer son argent dans des obligations de l'État. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Dans la plupart des cas, la plus grande partie du blé entreposé dans la ferme est déjà grevé, c'est un fait que le ministre ne devrait pas oublier.

La réponse, fournie par le Gouvernement l'automne dernier et portant que les banques consentiraient des prêts à l'égard du blé entreposé dans les fermes, a suscité une vague de réunions de protestation partout dans l'Ouest. Le ministre a dit, je le sais, que ces réunions avaient été organisées dans une large mesure à l'instigation soit de la bourse des céréales soit de certains intéressés des grandes villes.

Ce peut être vrai dans certaines régions de l'Ouest canadien mais je ne puis pas l'affirmer. Je puis dire que, pour ce qui est de ma circonscription, il n'y a pas un mot de vrai là-dedans. Ce sont les cultivateurs eux-mêmes qui ont organisé des réunions de protestation. On peut dire que ce fut un mouvement spontané de la part des cultivateurs. En général, c'était un membre du syndicat agricole local qui se chargeait d'organiser l'assemblée.

Lorsque l'affaire a surgi, je n'étais pas dans ma circonscription, mais je n'ai pas tardé à recevoir un appel interurbain m'invitant à assister à certaines de ces réunions. Je tiens à dire que les réunions n'avaient absolument aucun caractère politique. Je ne suis pas monté à la tribune; j'ai simplement pris place avec les autres cultivateurs. Il n'y avait, en réalité, aucun orateur invité. Le silence une fois établi, l'assemblée s'est choisie un président et la discussion s'est déroulée librement. Elle a porté d'abord sur la proposition du gouvernement, car il ne s'agissait alors que d'une proposition visant à mettre des prêts bancaires à la portée des cultivateurs contre la garantie du blé en entrepôt. Je puis dire que cette proposition a soulevé de très vives protestations.

Je me rappelle la première réunion. On y a proposé une résolution disant que les cultivateurs étaient catégoriquement opposés à une telle formule. La motion ayant fait l'objet d'une vive discussion, certains cultivateurs ont fini par signaler que, même si la majorité était très fortement opposée à la proposition, certains cultivateurs se trouvaient néanmoins dans des conditions si pénibles qu'ils devraient tirer parti d'un prêt sous une forme ou sous une autre. S'ils ne pouvaient obtenir des avances, alors mieux valait accepter les emprunts proposés par le gouvernement, mais c'était pourtant à contre-cœur qu'ils s'y résignaient.

S'ils ne voulaient pas d'emprunts, c'est surtout parce qu'il existe de très grandes quantités de blé dans les fermes mais qu'elles sont dans une très forte proportion déjà mises en gage. C'est ce que le ministre ne semble pas vouloir s'entrer dans la tête. A son idée, il suffit que les cultivateurs puissent écouler une faible partie de leur blé, mettons, ce qui serait normal pour une année de faible récolte, pour que le blé qui reste sur la ferme puisse ensuite être considéré comme un superflu propre à servir à l'achat d'obligations et le reste. Malheureusement, telle n'est pas la situation. Je le répète, une grande partie du blé est déjà engagé. Prenons par exemple

la région de Morrin, peut-être l'une des meilleures régions productrices de blé dans l'Ouest canadien. Elle se trouve dans les plaines argileuses. A la réunion, on m'a dit que les trois cinquièmes du blé encore à la ferme sont déjà mis en gage.

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question à l'honorable député? Si le blé est déjà mis en gage, l'honorable député croit-il que le Gouvernement devrait quand même consentir des avances sur ce blé?

M. Quelch: Non, pas sur les trois cinquièmes déjà mis en gage. Le Gouvernement pourrait certainement faire une avance sur le reste, la proportion de 40 p. 100 au moins, ou encore faire une avance sur 50 p. 100 en stipulant qu'un certain montant serve à rembourser les dettes qui ont déjà été contractées. Si une si grande proportion du blé a déjà été engagée, c'est parce que la production du blé entraîne de lourds frais et que les cultivateurs ont dû obtenir des prêts bancaires pour y faire face et faire mettre à leur compte les factures des compagnies de machinerie, des magasins et des compagnies de pétrole, et ces factures sont toujours en suspens. Ils ne voient donc aucun intérêt dans une offre qui les endetterait davantage. Leur désir est de pouvoir vendre un peu de leur blé pour s'acquitter de ces dettes. Ils n'ont aucune envie de s'endetter davantage, surtout à un taux d'intérêt de 5 p. 100.

Ces réunions ont étudié très attentivement la proposition de la conférence de l'Ouest relative au blé, ainsi que la résolution soumise au Gouvernement par la conférence et par les provinces de l'Ouest. On proposait que le gouvernement avance aux cultivateurs jusqu'à 50 p. 100 de la valeur du blé qu'ils doivent normalement livrer. Le principe de cette proposition a recueilli de nombreux suffrages.

Le seul détail qui n'ait pas plu à la réunion a été la définition plutôt vague de l'expression "livraison normale envisagée". Ils ont dit que cela pouvait tout aussi bien signifier huit, six, ou même seulement quatre boisseaux. Ils ont donc exprimé l'avis qu'au lieu de cette expression, il serait préférable de dire: "jusqu'à 50 p. 100 d'au moins huit boisseaux par acre cultivé". C'est la base sur laquelle ont été faites les livraisons de l'an dernier, et, à en juger par ce qu'a dit le ministre, nous avons tout lieu d'espérer que les quantités livrées cette année seront du même ordre. L'éventualité d'une livraison analogue cette année ne remédie pas à la situation actuelle. Les cultivateurs se trouvent en très mauvaise posture, vu l'accumulation de leurs dettes. Chaque fois qu'ils se rendent à la ville, ils doivent rencontrer leurs créanciers. Tout en ayant du blé dans leurs fermes, qui leur devrait permettre de liquider ces dettes, ils ne peuvent le vendre. Ils soulignent également que l'État jouit de la prépondérance sur le marché du blé. Il n'a pris que 8 boisseaux en 1954-1955, mais les cultivateurs n'ont pas l'occasion de livrer même un contingent d'un boisseau à une foule d'endroits. Aussi estiment-ils que le Gouvernement devrait être disposé à consentir des avances jusqu'à concurrence de la moitié d'au moins 8 boisseaux l'acre.

Le ministre a prétendu que la seule façon sûre de consentir des prêts serait de le faire par l'entremise des banques, et que l'on n'obtiendrait guère de nantissement par d'autres moyens. Je ne contesterai pas ce point, parce que les cultivateurs ne demandent pas de prêts. Ils demandent des avances. Le ministre continue de poser une alternative entre les prêts bancaires et les prêts consentis par l'entremise de la Commission du blé, mais ce n'est pas ce que les cultivateurs demandent. Ils demandent qu'on leur fournisse des avances et ils seraient tout disposés à engager le blé accumulé dans leurs fermes en retour de ces avances. Aussi la question de nantissement ne se pose-t-elle pas. C'est effectivement ce qui se passe aux États-Unis en vertu du programme d'entreposage scellé.

Avant d'aborder un autre aspect de la question, permettez-moi de signaler qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Quelch: Monsieur le président, le ministre du Commerce a déclaré bien clairement qu'il est avantageux pour le Canada, à son avis, de maintenir un excédent de blé. Il a aussi souligné que le Gouvernement devrait être disposé à alléger les cultivateurs d'une partie du fardeau que suscitent les frais de magasinage du blé détenu dans les élévateurs; d'autre part, il n'estime pas que les excédents constituent un fardeau pour les cultivateurs.

Je reconnais bien volontiers avec le ministre du Commerce qu'il est dans l'intérêt national de maintenir une bonne réserve de blé. A notre avis, il incombe au pays de garder une réserve de blé afin que, advenant une suite de récoltes déficitaires, nous en ayons assez pour satisfaire aux besoins du pays et répondre aux demandes des marchés étrangers. Mais nous ne croyons pas qu'il faille exiger des cultivateurs qu'ils défraient le maintien de cette réserve.

J'aimerais citer ce que le ministre a dit sur ce point, ainsi que le rapporte la page 136 du hansard du 16 janvier:

En ce qui concerne la situation à longue échéance, il m'a paru que ce serait un fardeau pour le cultivateur de l'Ouest que d'exiger de lui qu'il acquitte les frais de magasinage au taux requis lorsque les entrepôts sont remplis de céréales pendant presque 12 mois de l'année.

Voici le point sur lequel je tiens à appeler l'attention de la Chambre:

Ceci mis à part, il ne m'a pas semblé que le cultivateur ait particulièrement à souffrir de cette abondance.

Nous trouverons, plus loin, dans la même page, la déclaration suivante:

Nous veillerons avec soin à ce que le producteur n'écope point; mais nous nous réjouissons de nos excédents, surtout à une époque où en tant de régions l'acuité des pénuries pourrait bien entraîner l'inflation.

Nous partageons de tout cœur, je le répète, l'avis du ministre quand il déclare souhaitable le maintien de stocks de réserve importants, mais pas lorsqu'il soutient qu'en payant simplement les frais d'entrepôt pour une certaine partie du blé emmagasiné dans les élévateurs, on soulagera les cultivateurs de leur fardeau. Le ministre estime apparemment qu'une grande récolte ne coûte pas plus cher au cultivateur qu'une récolte moyenne.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, je n'ai jamais dit cela et je ne suis pas de cet avis. Je sais fort bien la différence que fait l'importance d'une récolte.

M. Quelch: Si le ministre n'est pas de cet avis, je ne comprends pas pourquoi il affirme que les excédents ne constituent pas une charge pour les cultivateurs, parce que quand ils n'ont pu vendre qu'un certain contingent de blé, la quantité vendue n'équivaut qu'à une toute petite récolte.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, huit boisseaux par acre convenue équivaut à seize boisseaux environ par acre ensemencée. Seize boisseaux par acre ensemencée n'équivaut pas à une petite récolte, en moyenne, dans l'ensemble des Prairies.

M. Quelch: En Alberta, la moyenne depuis un an ou deux a été d'environ 27 et la moyenne dans la région que je représente atteint environ 25. Actuellement, elle est d'environ 35 dans les secteurs de bonne récolte.

Le très hon. M. Howe: Sur une période de combien d'années? Est-ce seulement au cours de la période pluvieuse?

M. Quelch: Dans les plaines à gumbo, la moyenne est calculée sur une longue période de temps. Je dirai que la moyenne de rendement est actuellement d'environ 35 probablement mais sur une longue période, je serais porté à croire qu'elle devrait être de 25 dans les plaines à gumbo.

Voici quelle est la situation. Lorsqu'une récolte abondante s'annonce, le cultivateur se demande s'il peut faire la moisson avec l'outillage dont il dispose. Tantôt, il se croit obligé d'acheter d'autres machines; tantôt, constatant que ses machines sont usées, il croit devoir en acheter de neuves. D'autre part, s'il décide d'essayer de récolter une moisson abondante avec ses machines, les sachant en mauvais état, il risque d'avoir à assumer des frais élevés, par suite de pannes, de pertes de temps et de réparations coûteuses. Il aura des frais supplémentaires de combustible et de main-d'œuvre, s'ajoutant aux frais supplémentaires d'entreposage à l'égard de la moisson abondante.

Par conséquent, tant que les excédents de blé actuellement dans les fermes ne seront pas vendus, les agriculteurs auront de la difficulté à faire face aux dettes contractées pour faire cette grosse récolte.

Évidemment il n'y a pas que l'agriculteur qui soit mal en point dans les régions rurales. Le petit commerçant est en aussi mauvaise, parfois même en plus mauvaise posture que l'agriculteur. Dans bien des cas, il a fait office de banquier pour l'agriculteur; il lui a vendu à crédit, sans même lui faire signer de billet. Nombre de ces petits commerçants sont acculés au pied du mur. Les grossistes ne veulent plus leur vendre, sauf au comptant. Les expéditions sont faites contre remboursement; ils ne peuvent même pas les emporter de la gare sans en payer le prix. Je connais nombre d'excellents commerçants qui, pour avoir été peut-être un peu trop généreux, ont bien de la difficulté à maintenir leur commerce dans le moment.

Dans la plupart des cas, l'agriculteur établi depuis longtemps réussit à faire face à ces obligations financières en puisant dans ses épargnes. C'est un chanceux. Dans bien des cas, il s'agit de vieux cultivateurs qui veulent abandonner la culture prochainement et qui, ayant accumulé de fortes sommes en vue de leur retraite, doivent s'en servir pour faire face aux frais courants d'exploitation qu'ils ne peuvent acquitter par la vente de leur blé.

Le ministre répliquera sans doute que la situation va bientôt s'améliorer et que ces cultivateurs pourront refaire leurs économies dès qu'ils auront vendu leur blé. C'est juste, mais nombreux sont les cultivateurs, malheureusement, qui ne sont pas en aussi bonne situation. Je songe, en particulier, aux jeunes cultivateurs, ceux précisément qui sont aujourd'hui en très mauvaise posture.

Prenons le cas du jeune cultivateur qui achète une ferme à tempérament. Un bon nombre des cultivateurs âgés qui ont commencé à faire valoir leurs exploitations entre 1910 et 1920 se retirent aujourd'hui des affaires et l'on voit nombre de nouveaux cultivateurs acheter des fermes qui appartenaient à ces vieux colons. Plus l'exploitation vaut, plus est lourd le fardeau qu'a à porter le jeune cultivateur, car il ne peut livrer assez de blé pour faire ses frais d'exploitation et effectuer ses versements. Ses charges d'intérêt s'accumulent et les prêts bancaires proposés par le Gouvernement ne lui seront pas d'un grand secours. S'il emprunte de la banque pour payer une partie de la dette qu'il a contractée en achetant sa ferme, il aura des intérêts à acquitter. Ses charges d'intérêt continueront à s'accroître. Il est vraiment dans une situation malheureuse, le jeune cultivateur qui cherche à faire son chemin, qui doit une certaine somme d'argent sur sa ferme, qui a du blé à vendre, mais qui ne peut effectuer ses versements et qui voit ses charges d'intérêt s'accumuler.

Pour ce qui est de la proposition concernant les prêts, je trouve que le taux d'intérêt est beaucoup élevé. A mon avis, lorsque le Gouvernement offre aux banques une bonne garantie contre les pertes qu'elles pourraient subir, les banques devraient être suffisamment animées de civisme, dans les cas de crise ou de situation d'urgence nationale comme celle-ci, qu'on l'appelle comme on voudra, pour consentir des prêts à un taux d'intérêt moins élevé. Le ministre a dit qu'il n'avait jamais pu emprunter des fonds à moins de 5 p. 100. Il ne tient pas, je pense, à ce que nous prenions cette affirmation trop à la lettre, parce que, si jamais il a engagé des obligations de l'État en garantie, il a pu emprunter de l'argent à moins de 5 p. 100. Il a pu en emprunter à 3½ p. 100. Je pense que la plupart d'entre nous qui ont dû à un moment donné emprunter de l'argent des banques ont offert des obligations de l'État en garantie et ont emprunté pour 3½ p. 100 seulement. Les banques prêtent alors à 3½ p. 100 parce qu'elles ont une bonne garantie sous forme d'obligations de l'État.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député me dira-t-il quelles banques prêtent à 3½ p. 100? Je changerais peut-être de banque.

M. Quelch: Toutes les banques à charte du Canada consentent à prêter de l'argent sur la garantie d'obligations de l'État. Je cite, par exemple, la Banque de Montréal.

Le très hon. M. Howe: Elles ont prêté de l'argent à 3½ p. 100 pour l'achat d'obligations de la victoire, mais non à d'autres fins.

M. Quelch: Elles avaient la garantie du gouvernement. Elles voulaient apparemment que le client emprunte de l'argent sur la garantie d'obligations pour lui permettre d'acheter d'autres obligations. Elles ont certainement prêté de l'argent à 3½ p. 100 sur la garantie d'autres obligations. Même si vous n'achetiez pas d'obligations de la victoire, vous pouviez emprunter à 4 p. 100 sur la garantie d'obligations. C'est d'usage courant. Je l'ai fait nombre de fois. Je sais par conséquent ce qu'il en est. Le ministre hoche la tête, mais je parle d'après l'expérience que j'ai eue dans ce domaine. Ainsi donc, dans un cas de ce genre, la garantie venant du gouvernement fédéral, il me semble que les banques auraient pu prêter de l'argent à moins de 5 p. 100.

Je suis persuadé qu'une grande partie des cultivateurs, estimant inutile cette mesure, en ce qui les concerne, ne chercheront même pas à s'en prévaloir. Par contre il est incontestable que certains cultivateurs, très à court d'argent, voudront en profiter pour emprunter. Peut-être, avant l'adoption du projet de résolution, le ministre pourrait-il nous donner des chiffres indiquant le nombre de requêtes déjà reçues en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba, avec le nombre de refus. Ces renseignements nous seraient très utiles à l'heure qu'il est.

Le très hon. M. Howe: Avec plaisir. J'ai bien le total approximatif jusqu'à la fin de l'année, mais non pas le détail par province.

M. Quelch: J'ai vu quelque chose dans les journaux, l'autre jour, à propos du nombre approximatif. Je me disais que le ministre pourrait nous en donner une idée.

Le très hon. M. Howe: J'essaierai d'obtenir ces renseignements.

M. Quelch: En terminant, je voudrais dire que puisque certains cultivateurs seront bien obligés de prendre avantage de la mesure, nous appuierons bien celle-ci, tout en persistant à la juger tout à fait insuffisante dans la conjoncture actuelle.

M. Thatcher: Monsieur le président, j'ai quelques brefs commentaires à formuler à propos de la résolution. Si je comprends bien, le but principal de la mesure est d'atténuer la grave pénurie d'argent liquide chez les cultivateurs des provinces des Prairies. Étant de l'Ouest moi-même, je vois certainement d'un bon œil cet objectif.

Comme les députés le savent, notre excédent de blé, dans l'Ouest, a atteint récemment le chiffre presque incroyable d'un milliard de boisseaux. Nos cultivateurs sont littéralement ensevelis sous le blé. Malheureusement, les livraisons sont très faibles, de

sorte que les cultivateurs ont à peine assez d'argent pour payer les dépenses courantes. On manque réellement d'argent liquide. Cette pénurie nuit aux ventes au détail, et du même coup aux industries de fabrication de l'Est, notamment à l'industrie des instruments aratoires, à l'industrie de l'automobile, et ainsi de suite. Le Parlement a donc vraiment raison de songer à prêter main-forte au cultivateur de l'Ouest.

Je n'ai pas d'intérêts politiques à ménager, mais je dois dire que je suis d'accord avec les députés qui ont exprimé l'avis que la résolution à l'étude n'est ni satisfaisante ni suffisante. Je suis convaincu que l'objectif visé, c'est-à-dire l'atténuation de la grave pénurie d'argent liquide dans l'Ouest, pourrait être efficacement atteint par des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. En outre, monsieur l'Orateur, il se peut qu'au fond beaucoup de députés libéraux des provinces des Prairies et même un ou deux membres du cabinet soient de cet avis.

Quel est le point faible de la proposition dont nous sommes saisis? C'est tout simplement que peu de cultivateurs pourront en profiter. La plupart des agriculteurs des provinces des Prairies peuvent emprunter de l'argent des banques, sans recourir à la mesure à l'étude, en offrant leur blé comme garantie. Il y en a peut-être quelques-uns par-ci par là, je le reconnais, qui en auront besoin parce que leur crédit n'est pas trop solide. Mais ce n'est pas la règle générale. La plupart des cultivateurs de l'Ouest hésitent à s'endetter davantage envers les banques. Voilà pourquoi, à mon avis, ils n'auront pas recours à la mesure à l'étude.

Nous avions une loi analogue dans nos statuts en 1951; elle était pour ainsi dire inutile. Il en sera de même dans le cas qui nous occupe. De fait, c'est sûrement aussi l'avis du ministre du Commerce puisqu'il a déclaré à Calgary, le 28 novembre je crois:

> J'espère et je crois qu'un nombre relativement restreint de cultivateurs aura recours à l'emprunt.

Cette mesure ne fera qu'aggraver le mécontentement et le ressentiment. On peut dire, je crois, que nos dirigeants, nos coopératives, nos syndicats agricoles, nos syndicats du blé et ainsi de suite ont été presque unanimes à réclamer des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes.

Les rouages nécessaires à cette fin seraient très simples. Les agents des élévateurs pourraient consentir des avances en espèces, garanties par le contingent d'après une formule établie par le parlement. Le chiffre de l'avance, établi à 50c., serait peut-être acceptable. Ce serait peut-être 60c. du boisseau. Il appartiendrait aux honorables députés de prendre la décision.

Les avantages d'une mesure de ce genre pour les cultivateurs sont évidents. D'abord, il y a beaucoup plus d'élévateurs que de banques et il serait beaucoup plus commode pour les cultivateurs de s'adresser aux agents d'élévateurs. En second lieu, je pense que le taux d'intérêt serait moins élevé si on procédait par l'entremise de la Commission. Malgré ce que le ministre a dit ce matin, je suis convaincu que la Commission canadienne du blé pourrait emprunter à un taux inférieur à 5 p. 100. Le remboursement des avances serait automatique, car les producteurs devraient rembourser l'argent à mesure que leurs céréales seraient livrées. Ajoutons qu'en ce qui concerne le cultivateur, en obtenant l'avance, c'est son propre argent qu'il obtiendrait. Il recevrait de l'argent et il n'aurait pas besoin de se tracasser pour le rembourser, car il ne s'agirait pas simplement d'un autre prêt.

Pourquoi le Gouvernement a-t-il rejeté la proposition d'avances en espèces? Ce ne peut être à cause de ce qu'il en coûterait aux contribuables. En demandant des avances en espèces, les cultivateurs de l'Ouest ne réclament pas tout simplement une autre subvention de l'État. Le montant de l'avance serait déduit de la somme qui serait versée au producteur lorsqu'il livrerait ses céréales. L'intérêt pourrait être soustrait de son dernier certificat de participation lorsque viendrait le moment de régler les comptes. A mon avis, les avances en espèces pourraient ne pas coûter un sou au contribuable.

Pourquoi le ministre du Commerce semble-t-il s'opposer à verser des avances en espèces? Dans le discours qu'il a prononcé la semaine dernière, il a dit que ceux qui réclamaient des avances en espèces cherchaient à saborder la Commission canadienne du blé. Je pense que le ministre ne s'attend pas à ce que la Chambre ou les gens de l'Ouest prennent ces paroles au sérieux. Il sait fort bien que ceux qui ont réclamé les avances en espèces,—comme les syndicats agricoles, les coopératives, les syndicats du blé et le reste,—sont précisément ceux qui appuient le plus énergiquement la Commission du blé. S'ils estimaient que cette mesure pourrait nuire à la Commission canadienne du blé, ils ne demanderaient pas, à mon avis, qu'on verse des avances en espèces.

En second lieu, le ministre a donné à entendre que la Commission canadienne du blé serait incapable d'administrer ce programme des avances en espèces. J'ai beaucoup de

difficulté à accepter cet argument. En déclarant que la Commission du blé serait incapable de s'occuper des avances en espèces, on met en doute la compétence et les aptitudes du personnel de la Commission. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de faire cette insinuation.

En examinant ce problème, monsieur le président, il me semble qu'il ne faut pas oublier que ni des prêts bancaires garantis ni des avances en espèces ne contribueront beaucoup à résoudre le problème général de nos excédents de blé. Ni l'une ni l'autre de ces propositions ne fera vendre un seul boisseau supplémentaire de blé. Cependant, à mon sens, des avances en espèces serviraient infiniment mieux que le projet de loi dont nous sommes saisis à procurer de l'argent liquide au cultivateur. Si la question est mise aux voix, c'est à regret que je l'appuierai.

M. Jutras: Je n'ai pas participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône bien que ce débat inspirait un profond intérêt aux députés. Je savais que les mesures auxquelles nous attachons une importance particulière reviendraient plus tard sous forme de résolutions ou de projets de loi et que j'aurais alors l'occasion d'exprimer mes idées. C'est la première de ces résolutions, et probablement la plus litigieuse de toute, qui fait l'objet du présent débat.

Elle vise une situation qui s'est produite l'automne dernier dans l'Ouest canadien. La Chambre sait parfaitement que, par suite de l'impossibilité de livrer les céréales aux élévateurs, surtout au moment de la moisson, il s'est produit une pénurie d'argent en espèces. C'est là, il va sans dire, un grave problème. Dans les trois provinces de l'Ouest, on a tenu des réunions et des discussions tendant à trouver une solution au problème. La formule des avances en espèces est celle qui a paru la plus facile et, certes, c'est celle qui souriait le plus aux cultivateurs de toutes les régions de ces trois provinces. L'idée s'en est répandue comme un feu de brousse. Il va sans dire que nos amis de l'opposition, ceux de la Saskatchewan, du Manitoba, l'honorable député d'Assiniboïa et celui de Prince-Albert étaient là pour attiser le feu.

Toutefois, nous convenons tous que les producteurs et les autres tiennent beaucoup aux avances, en tant que telles. Disons que tout le monde admet le principe des avances, mais, quand il s'agit d'en faire une application pratique acceptable pour tous, alors les opinions varient. La discussion en a fait ressortir un bon nombre. Franchement, monsieur le président, qu'on l'appelle ce qu'on voudra, toute avance faite contre la garantie d'une certaine denrée, en l'occurrence, le blé, c'est encore un prêt. D'où, inévitablement, intérêt et frais administratifs. Tout régime de cette nature ne va pas sans pertes.

Si, pour une raison ou pour une autre, le bénéficiaire du prêt ou de l'avance ne peut pas livrer les céréales, il doit rembourser en argent. En réalité, l'avance n'est qu'une autre forme de prêt. Ici, j'aimerais revenir à l'assertion ridicule, puérile à mon avis, de l'honorable député de Brandon-Souris disant, au début du présent débat, que le Gouvernement taxait le cultivateur de malhonnêteté en exigeant la garantie des emprunts. Je crois que la chose a été relevée aujourd'hui par l'honorable député d'Assiniboïa. Ne savons-nous pas tous que toute institution qui prête de l'argent, surtout l'argent des autres, est tenue de s'assurer que cet argent lui sera remboursé? Il lui faut une garantie sous une forme ou sous une autre. C'est ridicule de prétendre qu'en exigeant une garantie, on met en doute l'honnêteté des cultivateurs.

Qu'un homme ne puisse remplir ses obligations financières à une certaine date, cela ne veut sûrement pas dire qu'il est malhonnête. Il arrive aux cultivateurs, comme aux autres du reste, de se tromper dans leurs prévisions. Les cultivateurs et leurs organismes agricoles insisteraient, je crois, pour qu'un organisme comme la Commission du blé fonctionne d'une manière plus efficace. Que nos amis socialistes en usent bien librement avec l'argent des contribuables, je le comprends, mais je suis un peu surpris d'entendre ainsi parler l'honorable député de Brandon-Souris qui est, à plus d'un titre, conservateur.

J'en viens maintenant à l'honorable député de Prince-Albert, dont j'ai déjà parlé. A la Chambre et en dehors, à l'extérieur surtout dernièrement, il a essayé de monter en épingle la déclaration que le ministre du Commerce a faite au cours de son discours antérieur. L'honorable député a essayé de tourner en ridicule les propos du ministre disant que les membres de la Commission auraient donné leur démission s'ils avaient été appelés à appliquer pareil programme. On en a déduit que la Commission faisait la loi au ministre. Je pense que les Canadiens connaissent assez le ministre du Commerce pour savoir que, s'il était certain qu'une mesure était bonne, il saurait bien trouver le moyen de la mettre en œuvre.

Il se peut que l'honorable député de Prince-Albert, ou même que l'opposition, ne désire pas connaître les impressions des membres de la Commission canadienne du blé, mais je peux vous certifier, monsieur le président, que tous les producteurs tenaient beaucoup à découvrir ce que les membres de la Commission du blé pensaient vraiment de la situation. Je suis sûr que les producteurs ont pris

très au sérieux le conseil de la Commission sur une question si importante. Après tout, la Commission aurait la responsabilité d'administrer le plan, et si les commissaires ont des idées si arrêtées sur la question, c'est qu'ils doivent avoir de bonnes raisons. Lorsque des déclarations de cette nature sont faites dans tout le pays, on voit invariablement naître l'impression que les membres de la Commission du blé ont à cœur d'autres intérêts que le strict bien du producteur. Il n'y a pas d'autre moyen d'interpréter ce conseil.

A mon avis, nous avons ou nous n'avons pas confiance dans les membres de la Commission. Mais cela ne veut pas dire que nous devions suivre leur conseil aveuglément. Lorsqu'ils manifestent si fermement une opinion, il est difficile de l'écarter. A entendre l'honorable député de Prince-Albert, il limogerait sans sourciller toute la Commission, du jour au lendemain. C'est apparemment ce que les producteurs pourraient attendre du parti conservateur si c'était de lui que relevait l'administration de la Commission.

Tandis que j'y suis, je voudrais protester contre les accusations répétées, et qu'on a faites récemment en cette enceinte, contre un fonctionnaire qui, à mon avis, fait de son mieux pour aider les producteurs, malgré de très grandes difficultés. Je songe à notre régisseur des transports. Même ceux qui n'approuvent pas les résultats obtenus ou les méthodes employées doivent au moins lui attribuer le mérite de s'acquitter honnêtement de ses fonctions et de chercher à protéger les intérêts des producteurs. C'est un fait, je le sais, qu'il s'acquitte ainsi de ses fonctions, et je sais qu'il est très consciencieux; quiconque donne à entendre que ce monsieur, en tant que régisseur de la Commission, favorise des intérêts autres que ceux du producteur, se montre extrêmement injuste envers lui. Une telle accusation a été réitérée à maintes reprises à la Chambre. J'estime que c'est injuste envers le régisseur...

M. Argue: Où sont les wagons couverts?

M. Jutras: Comme je l'ai déjà dit, monsieur le président, on a beau être régisseur, on ne peut en fabriquer des wagons couverts!...

M. Argue: Mais on est censé les contrôler.

M. Jutras: ...et l'honorable représentant d'Assiniboïa devrait le savoir aussi bien que n'importe qui.

M. Argue: Il les a égarés aux États-Unis.

M. Jutras: S'il ne le peut, est-ce un indice qu'il faille contester son intégrité? C'est peut-être une affaire d'opinion de savoir si l'on peut contester son efficacité, mais certes cela ne nous donne pas le droit de contester son intégrité et c'est une tout autre question.

M. Argue: Vous reconnaissez qu'il n'est pas compétent; ça me suffit.

M. Jutras: Le point que je soutiens à l'heure actuelle, c'est que nous n'avons pas le droit de contester son intégrité. Je puis assurer à l'honorable député que nous discuterons en une autre circonstance, à la Chambre, l'autre point qui a trait au régisseur des transports. Je serai très heureux d'en discuter avec lui à la Chambre.

Un autre député de l'Ouest a fait une déclaration que j'aimerais commenter brièvement. Il s'agit de celle du représentant de Winnipeg-Sud (M. Trainor). Je constate avec regret qu'il n'est pas à son siège; peut-être aurais-je dû lui envoyer une note, mais j'ai supposé qu'il serait ici lorsque je prendrais la parole. Quoi qu'il en soit, l'honorable député a pris sur lui, plus tôt, de faire la morale à ce propos, ici à la Chambre. Je dois avouer qu'il s'est un peu embrouillé dans sa morale. Néanmoins, il a défié des députés d'aller parler dans une localité agricole. Tiens, justement, le voici qui rentre. Eh bien, je vais lui donner un petit conseil d'ami. Je crois qu'il aurait à remanier ses idées au sujet de la Commission du blé, s'il s'adressait à un auditoire de cultivateurs ou de producteurs de céréales. Au cours de ses remarques, il a dit de la Commission du blé qu'elle fonctionne grâce à la charité du contribuable canadien. Rien n'indigne plus les cultivateurs que d'entendre dire que la Commission du blé vit de la charité publique car, ainsi que nous le savons tous, et comme on l'a maintes fois expliqué,—même si mon honorable ami n'en semble pas encore pénétré,—la Commission est un organisme tout à fait distinct du Gouvernement.

Elle n'utilise pas les deniers de l'État, mais emprunte les montants nécessaires à son fonctionnement dont bénéficient les producteurs auxquels elle finit par redistribuer l'argent. Rien n'agace plus les cultivateurs que de s'entendre dire que la Commission fonctionne à titre d'entreprise charitable financée par le contribuable canadien. Je crois que le député ferait bon de se rappeler cet aspect avant de quitter la Chambre.

Le député semble nourrir une autre idée fausse. Je n'ai pas l'intention de m'attarder car il s'agit d'une question complexe et j'ai remarqué que cette idée s'était également glissée dans le discours qu'à prononcé ce matin le chef de l'opposition. Je pense à l'opinion absurde d'après laquelle le Gouvernement achète le blé des cultivateurs en le payant en deniers publics, et qui, confondant les choses, y voit un motif de critique.

La question a été reprise ce matin par le chef de l'opposition auquel elle a servi de point de départ pour son argumentation. L'argument n'est pas nouveau; nous l'entendons depuis des années, depuis la création de la Commission du blé. L'adversaire le plus déterminé de cette Commission l'a repris sans cesse depuis qu'elle existe. Le chef de l'opposition a traité longuement ce matin de la contrainte exercée par le Gouvernement sur le cultivateur. S'il y a jamais eu contrainte volontaire, qu'on me permette de le signaler, le fonctionnement de la Commission du blé en est un bon exemple. Le chef de l'opposition a dit de fait qu'on avait entraîné le cultivateur dans une impasse. Tel est le sens de l'argument formulé par l'honorable représentant de Winnipeg-Sud et que le chef de l'opposition a repris. Je puis assurer aux deux honorables députés que les cultivateurs de l'Ouest canadien et toutes les organisations agricoles, depuis longtemps, assûrément connaissent la valeur réelle de cet argument. De fait, il leur cause beaucoup d'inquiétude pour ce qui est de demander au Gouvernement de partager les frais de toute avance en espèces. Au début du mois dernier, à Winnipeg, une conférence à laquelle ont pris part notamment neuf organisations agricoles, a étudié la question des avances en espèces. Sauf erreur, on demandait plutôt un régime de nature permanente, comme la plupart des débats l'ont indiqué, mais on présumait que le gouvernement allait se charger de l'intérêt et des frais d'application du régime.

Quand l'argument que je viens de mentionner a été présenté au congrès, les délégués l'ont étudié soigneusement avant de demander au Gouvernement d'appliquer un tel programme, et la proposition, au lieu d'être adoptée, a été renvoyée à un comité spécial chargé de l'étudier plus à fond avant qu'elle soit présentée. Cela dit en passant, afin d'indiquer qu'il s'agit d'un argument qui n'est pas d'hier et que les organismes agricoles en particulier savent à quoi s'en tenir là-dessus.

Cet après-midi, le député de Moose-Jaw-Lake-Centre a dit, sauf erreur, que les agriculteurs et les organisations agricoles ont été unanimes à demander que la Commission du blé soit chargée d'accorder, sous sa responsabilité, des avances en espèces. Je soutiens que ce n'est pas ce qu'ont préconisé le chef de l'opposition, d'une part, et le parti conservateur d'autre part. Ce matin j'ai écouté attentivement ce qu'a dit le chef de l'opposition afin de savoir au juste quelle était son attitude sur ce point. Je dois admettre que je ne suis pas encore très bien fixé. Il a parlé de prêts accordés par le canal ordinaire de la Commission du blé, en tant que versements réguliers. Ce serait exactement ce qu'a préconisé le député de Moose-Jaw-Lake-Centre. Mais, à la fin de ses remarques, le chef de l'opposition a dit que l'État devrait se charger de l'intérêt. A-t-il voulu dire que l'État devrait prendre en charge les frais d'administration et les pertes? Personne ne parle des pertes. Il y aura inévitablement des pertes. Il faudrait savoir quelle position il prend sur ce point, car cela fait une différence énorme.

Il est tout probable, je le reconnais, que les groupements agricoles appuieront,—non sans hésitation, non sans inquiétude, non sans exiger, peut-être, des modifications,—un programme d'avances en espèces, si l'État en assume toute la responsabilité. Cependant, quand on examine la base sur laquelle le député de Moose-Jaw-Lake-Centre fait reposer un tel programme, c'est-à-dire l'acception, par la Commission, de la pleine responsabilité, je doute qu'on puisse trouver un seul groupement agricole qui soit disposé à accepter une telle proposition. C'est là, certes, la formule préconisée par le syndicat des cultivateurs car, dans sa résolution, il prie le Gouvernement de prendre à sa charge les frais d'administration et d'intérêt, et aucun groupement agricole, que je sache, ne s'est prononcé en faveur d'avances en espèces effectuées par le canal régulier de la Commission du blé, qui assumerait l'entière responsabilité de l'entreprise. C'est la formule même à laquelle la Commission du blé s'est fortement opposée.

Tout homme impartial mesurera les graves dangers que comporte une telle proposition. Évidemment, cela dépend...

M. Trainor: Quelle différence y a-t-il entre la Commission canadienne du blé et le Gouvernement?

Une voix: Ne le savez-vous pas?

M. Jutras: Je me réjouis que l'honorable député de Winnipeg-Sud ait formulé cette observation, et je la répète pour être bien certain qu'elle sera consignée. L'honorable député demande quelle différence il y a entre la Commission canadienne du blé et le Gouvernement. Je lui conseillerais d'assister à plusieurs réunions de cultivateurs et de se renseigner sur cette question, parce que je n'ai pas l'intention d'utiliser les quelques minutes mises à ma disposition pour le lui expliquer.

Ainsi que je l'ai dit, tout le problème se résume à ceci: qui doit prendre à sa charge ces prêts, ainsi que les pertes qui peuvent en résulter? J'ai l'impression que, du moins dans notre région et, je pense, un peu partout, bien des producteurs y verraient de sérieux inconvénients. Toutes sortes de difficultés

surgissent. Le cultivateur qui ne demanderait pas de prêt devrait aider à payer ceux qu'on fait à d'autres. Dans toutes les discussions auxquelles cette question a donné lieu depuis l'automne dernier, il n'y a pas eu unanimité. Je répète que je doute très fort qu'on puisse faire adopter une résolution comme celle-là par quelque groupement agricole.

Lorsqu'on prie les pouvoirs publics d'assumer les frais de toute l'opération, on supprime évidemment l'un des plus grands obstacles aux avances en espèces. Mais, dans ces conditions, il faut être juste et reconnaître que demander au Trésor public des secours directs, c'est une tout autre affaire. Je crois exprimer le point de vue de ma région et du Manitoba tout entier, en disant que la première question qu'on poserait,—que poseraient mêmes les groupements agricoles,—serait celle-ci: "Et le cultivateur qui n'a pas de récolte?" Dans bien des régions, il n'y a pas eu de récolte depuis plusieurs années, et certainement pas l'an dernier. Ne pourrait-on pas s'y attendre à être traité de la même façon que ceux qui ont eu une grosse récolte? C'est un autre problème à résoudre.

Je mentionne ces questions en passant pour bien montrer que la chose est loin d'être aussi simple que voudrait nous le faire croire l'opposition. Quand on parle d'avances comptant en général, il n'y a pas de difficulté mais, avant qu'on puisse agir, le Gouvernement doit opter pour un plan déterminé. Qu'on se souvienne que, lorsque la crise est survenue il y a trois mois, il fallait au plus tôt trouver une solution ou un expédient.

A l'heure actuelle, partout dans les provinces de l'Ouest, on insiste sur un plan permanent, que ce plan comporte des avances en espèces ou des prêts, à l'égard des céréales entreposées sur les fermes. A mon avis, nous avons ici une tout autre proposition. Il s'agit d'un prêt pour lequel les céréales sont offertes en garantie. On a parlé du plan américain, mais il est tout à fait différent. Il ne s'agit ici de rien de neuf puisque la question a été débattue à fond au moins en deux occasions l'an dernier. Il y a des avantages et il y a des inconvénients.

Jusqu'ici, les groupements agricoles du pays n'ont pas encore trouvé de solution ni de plan qui soit partout acceptable. Les résultats dépendent, dans une large mesure, de la façon dont le plan est administré, et aussi des conditions mondiales. Si ce système était nécessaire, ce serait une bonne raison de l'établir. Mais, je le répète, il est entièrement différent.

Voilà pourquoi, après mûre réflexion, à la conférence de l'Ouest tenue à Winnipeg en décembre dernier, la question a été déférée de nouveau à un comité, afin qu'il l'étudie davantage. Cette proposition a peut-être du mérite mais le fait est que, règle générale, les avances en espèces ne veulent pas dire grand-chose. Il faut un programme précis. Il est inutile de dire que les cultivateurs en général ou que les groupements agricoles appuieraient l'idée selon laquelle la Commission du blé doit se charger de tous les frais d'administration et autres frais que la méthode entraînerait. Tout dépend de la façon dont les choses fonctionneraient.

Je répète que la crise s'est produite il y a trois mois et que ces prêts bancaires n'étaient pas et ne sont pas populaires. Mais ils ont aidé certaines gens, particulièrement les petits exploitants, dans une certaine mesure. La seule solution véritable serait d'assurer le transport des céréales. Nous sommes chanceux de pouvoir en expédier en ce moment. Je ne veux pas anticiper sur l'autre discussion, comme l'ont fait deux honorables préopinants, mais je pense que l'expérience a pleinement démontré et démontrera au cours des prochains mois que la ligne de conduite adoptée par le ministre du Commerce à l'égard des céréales est pleinement motivée.

M. Harkness: Monsieur le président, j'aimerais relever une déclaration ou deux de l'honorable député qui vient de reprendre son siège. Il semble que tout le discours de l'honorable député n'ait eu d'autre objet que d'embrouiller la question. Autrement dit, il a dressé un épouvantail, ce que personne n'a jamais voulu, pour pouvoir ensuite l'abattre.

Ce qui ne me revient pas surtout, c'est que l'honorable député de Provencher ait affirmé que les conservateurs congédieraient tous les membres de la Commission du blé. Personne de notre parti n'a jamais rien dit de tel. Un ou deux de nos députés ont bien dit, et nous en ferions tous autant, douter beaucoup que les membres de la Commission du blé donneraient tous leur démission, comme l'a dit le ministre, si le régime des avances était instauré. La chose est bien différente.

Je vais me dispenser de traiter maintenant les autres questions abordées par l'honorable député de Provencher car je pourrai lui répondre plus en détail au cours de mes observations.

La mesure à l'étude a pour objet d'entériner les mesures déjà prises par le Gouvernement en vue de remédier à la pénurie d'argent dont les cultivateurs souffrent à cause de la mévente du blé, qui dure depuis plusieurs mois. Dans l'Ouest, tout le monde se rend compte de la gravité de la situation. Le ministre du Commerce a tenté de minimiser la gravité de la situation et, comme l'ont dit d'autres députés (je ne répéterai pas ce qu'ils ont dit), il s'attend bien manifestement que la mesure ne servira guère, que

bien peu de cultivateurs vont y recourir. Je pense que la mesure est présentée à dessein pour que le moins de cultivateurs possible y recourent. Seuls ceux qui sont dans une situation désespérée y songeront et, parmi ceux-là, seuls en bénéficieront ceux que la banque regarde comme de bons risques.

Je pense qu'il y a surtout deux points à considérer à propos de la mesure à l'étude. D'abord, est-elle suffisante pour remédier à la crise qui sévit et, en second lieu, y a-t-il une autre mesure propre à remédier plus efficacement à la situation et qu'on puisse adopter à la place de celle du Gouvernement? Il est incontestable, à ces deux points de vue, je pense, que la mesure est lamentablement insuffisante pour remédier à la situation. Je vais examiner la chose plus en détail.

Ce matin le ministre a dit que la mesure était requise uniquement, il a souligné le mot "uniquement", en raison des récoltes considérables des cinq dernières années. Plus loin, au cours de son exposé, il a dit que la situation était attribuable à l'abondance des pluies, et que c'était la seule raison qui rendait la mesure nécessaire. Il semble bien que le ministre ne tienne aucun compte de l'excédent considérable de blé des États-Unis et du fait que ce pays est en train d'écouler ce blé sous un régime de cadeaux et d'autres mesures du même ordre, ce dont le ministre lui-même s'est plaint fréquemment. Il omet totalement que l'on cultive beaucoup plus de blé en Europe que dans les autres parties du monde. En d'autres termes, il ne semble pas admettre qu'il ne s'agit nullement d'une situation provisoire qui sera corrigée par une ou deux récoltes déficitaires. Il ne semble pas pour le moment que cette situation ne soit que provisoire. Il faut que nous admettions tous que cette mesure particulière ne constitue qu'une solution provisoire, sans le moindre effet à longue portée. alors que ce n'est pas du tout sous cet angle qu'il faudrait envisager la situation. Ce que nous devrions en fait rechercher ici est un moyen de faire face à ce qui semble devoir être une situation sérieuse à longue échéance dans le domaine de l'écoulement de nos récoltes de blé de l'Ouest.

Le ministre a persisté à dire, avec son optimisme habituel, que nous ferons assez de ventes pour permettre aux cultivateurs de livrer à peu près autant de blé que ce qu'ils ont livré sur leur récolte de 1953-1954. Qu'ont-ils livré sur cette récolte? Sous la poussée des événements, ils ont livré un contingent de huit boisseaux par acre. Dans certains cas, ils n'ont pas pu livrer ces huit boisseaux par acre cultivée. Un cultivateur qui exploite une ferme d'une demi-section, soit 300 acres de terre cultivée, pourrait livrer 2,400 boisseaux de céréales dont il retirerait net, compte tenu des qualités et autres facteurs, à peine plus de $2,400,—peut-être deux ou trois cents dollars de plus au maximum,—dans la plupart des régions de l'Ouest canadien.

Compte tenu de ses dépenses, cela ne lui permet pas de poursuivre son activité, de subvenir à ses dépenses et à celles de sa famille, de les nourrir, de les habiller, etc., d'acquitter ses impôts et de rester en affaires. Même si nous pouvons prendre du cultivateur autant de céréales que l'an dernier, la situation de la plupart de ces gens restera très grave.

Le ministre a ajouté que les avances en espèces feraient de la Commission du blé une institution de prêt et le député de Provencher (M. Jutras) l'a répété en perroquet comme c'est l'habitude des membres du parti libéral, en ce qui concerne les déclarations du ministre du Commerce. Bien d'autres ont déclaré, comme je l'ai fait il y a quelques jours seulement au cours du débat sur l'Adresse, que les avances en espèces faites par l'entremise de la Commission du blé n'en font pas une institution de prêt. Il faut établir une distinction très nette entre un prêt consenti par une banque à charte ou toute autre institution de prêt contre un droit de rétention sur le blé détenu par un cultivateur, et une avance faite par un des agents de la Commission du blé à un cultivateur contre les céréales qu'il a sur sa ferme et est prêt à livrer à la Commission. De fait, les agents de la Commission du blé feraient exactement la même chose qu'ils font depuis bien des années.

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question au député. Ne serait-ce pas différent? Dans le premier cas la banque a une garantie pour l'avance, tandis que dans le second cas il n'y a pas de garantie?

M. Harkness: En effet, je crois que la Commission du blé a une garantie plus complète que n'en aurait toute banque, car aucun cultivateur ne peut livrer ni vendre de céréales si ce n'est par l'intermédiaire de la Commission du blé.

Le très hon. M. Howe: Ce n'est pas exact.

M. Harkness: Le ministre dit que ce n'est pas exact. Le seul autre endroit où il peut vendre des céréales, c'est chez un voisin ou un autre cultivateur. Évidemment, cela soulève un autre point. Il se pratique beaucoup de commerce illégal, si l'on s'en tient rigoureusement aux termes de la loi sur la Commission canadienne du blé; c'est à cela que le ministre fait allusion. En d'autres termes,

les difficultés pécuniaires ont suscité un marché noir ou un marché libre,—qu'on l'appelle comme on voudra,—parallèle au marché régulier de la Commission du blé. Des cultivateurs vendent des céréales sur ce marché à des prix aussi bas que la moitié des prix réguliers demandés par la Commission du blé et, dans bien des cas, même inférieurs à la moitié. C'est le point dont le ministre fait mention. Mais, si l'on s'en tient à la vente légale et ordinaire des céréales et exception faite d'une quantité très restreinte qui peut être vendue aux cultivateurs qui se livrent à l'élevage des animaux, le seul débouché à la disposition du cultivateur est la Commission du blé. Je ne crois pas que le ministre le conteste.

Le très hon. M. Howe: Je sais, tout comme mon honorable ami le sait, que des quantités très considérables sont vendues aux éleveurs. C'est une transaction absolument légitime, autant que je sache.

M. Harkness: J'ai déjà dit qu'on en vend une certaine quantité, la plupart du temps à vil prix.

Le très hon. M. Howe: Si la Commission du blé avait accordé des avances sur ce blé, que se serait-il passé?

M. Harkness: Si la Commission du blé avait consenti des avances à ce titre, le cultivateur ne se trouverait pas dans l'obligation de le vendre à ces prix ridiculement bas. Il aurait de l'argent en poche. Il obtiendrait deux fois le prix qu'il reçoit à l'heure actuelle. La seule raison pour laquelle on vend des céréales 60 et 70c. le boisseau, quand le prix coté de la Commission est de $1.70 pour le n° 1, à Fort-William, c'est qu'on est très à court d'argent comptant. Comme on me l'indiquait récemment, il n'est guère possible d'affamer un cultivateur. Il est possible d'adopter toutes sortes de règlements qui pourraient avoir cet effet, mais il s'en tirera. Il ne mourra pas de faim. Il trouvera quelque moyen d'existence.

Une voix: Il peut manger son blé.

M. Harkness: Personne ne voudrait suivre un régime ne comportant que du blé, mais les agriculteurs trouvent les moyens de se procurer de l'argent en espèces malgré leur situation actuelle, et ils continueront probablement à les trouver. Néanmoins, ce n'est qu'une diversion et l'argument principal que j'exposais, c'est que les agents d'élévateurs de la Commission du blé ont accepté des céréales fournies par les cultivateurs, contre des chèques représentant le versement initial; établir des chèques analogues pour payer les céréales qu'ils savent accumulées dans les fermes serait essentiellement la même chose et n'exigerait pas de nouveaux rouages administratifs. Il n'y a rien dans ce projet qui coûterait cher. Il est extrêmement simple et n'entraîne aucun risque. En effet, le cultivateur qui a touché une avance en espèces, à moins qu'il ne meure ou abandonne l'agriculture, ne peut livrer de céréales sans rembourser ce qu'il a obtenu. En d'autres termes, il lui est impossible de se soustraire à l'obligation de rembourser l'avance en espèces.

Le très hon. M. Howe: Il me déplaît d'interrompre tout le temps mais on parle du cultivateur dont les céréales sont grevées par des créances privilégiées. Celles-ci auraient priorité sur les avances en espèces, je suppose, n'est-ce pas?

M. Harkness: En fait, je ne le pense pas.

Le très hon. M. Howe: Oui, elles passeraient avant. Je vous l'assure.

M. Studer: Le privilège municipal a priorité.

M. Harkness: Le privilège municipal a priorité mais non les autres. De fait, pourquoi le cultivateur a-t-il besoin d'argent si ce n'est pour se libérer de ses créances privilégiées, payer les impôts et le reste? Voilà pourquoi il cherche à obtenir des avances en espèces. Les points que le ministre soulève sont autant de nouvelles tentatives pour masquer la question de fond. Le ministre a dit ce matin, à ce propos, que le cultivateur s'efforcerait de trouver quelqu'un qui consente à lui faire des avances en espèces. C'est une prétention ridicule.

M. Studer: Il n'a pas dit cela du tout!

M. Harkness: C'est précisément ce qu'il a dit.

M. Studer: Non!

M. Harkness: Il a dit que ce ne serait pas une bonne chose. Mais l'agriculteur ne fait affaire qu'avec un ou deux élévateurs au plus et, dans la plupart des cas, il laisse son livret de permis au préposé d'élévateur qui le garde. L'agriculteur apporte les céréales qu'il lui est permis de livrer et la quantité est défalquée de son livret de permis. Si le montant des avances en espèces était inscrit dans le livret de permis, on n'aurait aucune difficulté à recouvrer l'argent, sauf dans de très rares exceptions. J'admets que toute transaction commerciale comporte au moins un léger risque; mais je soutiens que les pertes seraient infimes dans l'application d'un tel programme.

Le ministre a également voulu soutenir ce matin que les avances en espèces ne signifieraient pas une épargne pour les agriculteurs. Il a dit que la Commission emprunte

à 3 p. 100, mais que, si elle accordait des avances en espèces, les frais administratifs s'élèveraient au moins à 2 p. 100. Je ne sais pas sur quoi il se fonde pour établir ce chiffre de 2 p. 100. Je ne vois pas comment les frais administratifs pourraient être aussi élevés. Les préposés aux élévateurs, qui servent d'intermédiaires à la Commission, ont leur besogne. Ce serait une partie de leur travail ordinaire qu'ils accompliraient sans rémunération supplémentaire. En tout cas, puisqu'ils émettent des chèques, ils peuvent effectuer ces avances en espèces.

En d'autres termes, point n'est besoin d'une administration considérable pour appliquer un tel programme. Loin de représenter 2 p. 100, les frais à acquitter à ce chapitre seraient plutôt de l'ordre de 0·1 p. 100, sinon moins.

Le député de Provencher s'est arrêté à un point dont n'avait pas parlé le ministre. Dans aucune de ses déclarations, le ministre ne semble reconnaître la responsabilité de la Commission et du Gouvernement, la première étant mandataire du second. On n'a pas reconnu que la Commission et le Gouvernement ont l'obligation de débarrasser le cultivateur de ce blé, étant donné que la Commission est le seul débouché offert au cultivateur. Quand on institue un monopole légal,—et nous ne manquons pas de monopoles légaux, ainsi que le sait le ministre de la Justice,—ce monopole, quel qu'il soit, doit accepter certaines responsabilités. Celui ou ceux qui jouissent d'un monopole sont tenus de fournir certains services.

Prenons le cas d'un chemin de fer desservant une certaine région. Il exerce un monopole dans cette région pour ce qui est de ce genre d'affaires et, que cela soit avantageux ou non pour lui, il est tenu de faire circuler des trains sur sa voie. Nombreuses sont, au Canada, les lignes d'intérêt local à l'égard desquelles les chemins de fer perdent beaucoup d'argent, mais ils sont quand même obligés d'y faire circuler des trains.

Lorsqu'ils demandent la suspension du service sur ces tronçons de ligne, leurs demandes sont dans la plupart des cas refusées. Tout monopole, je le répète, entraîne l'obligation d'offrir le service. Le gouvernement et la Commission canadienne du blé, ayant le monopole de la vente des céréales, sont par conséquent dans l'obligation de débarrasser le cultivateur des céréales. Les cultivateurs ne peuvent pas les vendre ailleurs et, si le gouvernement et la Commission ne l'en débarrassent pas, ils doivent au moins lui faire des avances en espèces pour lui permettre de financer son exploitation, se nourrir, se vêtir et vivre normalement.

A mon avis, le gouvernement ne peut pas se soustraire à cette obligation. Il exerce le monopole de la vente des céréales par l'intermédiaire de son organisme, la Commission canadienne du blé, et doit donc s'occuper de les transporter. Le ministre nous a aussi, comme plusieurs autres orateurs, fait un petit sermon et nous a dit d'être bien prudents dans nos critiques du gouvernement et de la situation du blé en général, parce qu'il peut très bien en résulter que les gens refuseront d'acheter nos céréales, que les prix tomberont et tout le reste. A mon avis, le ministre ne peut pas avoir le drap et l'argent. Il lui arrive assez fréquemment de dire aux députés de l'opposition que, peu importe ce qu'ils disent, ils n'exerceront aucune influence et ne changeront rien par des flots de paroles. Toutefois, cela ayant été son attitude en ce qui concerne un grand nombre de questions, je ne le vois vraiment pas nous disant maintenant: "Pas un mot du blé, vous pourriez nous faire manquer une vente ou deux." Ce serait en outre une situation ridicule pour le ministre. Il sait aussi bien que moi que les personnes qui achètent du blé pour le compte des autres pays connaissent l'état du marché du blé et des céréales dans le monde aussi bien que nous. Quoi que nous puissions dire ici, nous ne trahirons aucun secret, ni ne modifierons en rien l'attitude des acheteurs de céréales.

Le ministre a fait une autre déclaration qui m'a paru assez discutable. La Commission, selon lui, n'a pas réduit les prix, ce qui ne l'empêchait pas de vendre du blé. En fait, la Commission a réduit considérablement les prix des catégories inférieures de blé. Elle disposait de grandes quantités de blé de cinquième ou de sixième catégorie, ou de blé de provende qui ne trouvait pas preneur. Il y a trois ou quatre ans, déjà on l'a priée instamment de diminuer les prix de façon que ce blé puisse concurrencer l'avoine et l'orge sur le marché des céréales de provende. Ce n'est que l'an dernier qu'elle a enfin consenti à cette baisse, d'où augmentation considérable des quantités vendues. En somme on voit par là que, quoi qu'en dise le ministre, le blé de catégorie inférieure, du moins, est encore sujet à la loi de l'offre et de la demande et qu'une baisse des prix peut en favoriser la vente.

Cette mesure a été prise, je le répète, et j'en suis heureux. Cependant, elle n'a pas encore eu pour résultat de faire sortir des élévateurs une quantité appréciable de ces céréales de qualité inférieure pour faire place aux céréales de meilleure qualité que nous avons récoltées l'an dernier.

M. Trainor: Il a fallu du temps avant qu'on prenne cette décision.

M. Harkness: Comme le dit l'honorable député de Winnipeg-Sud, il a fallu du temps avant qu'on prenne cette mesure vraiment judicieuse et qu'on commence à se débarrasser des céréales de catégorie inférieure qui désorganisaient complètement le marché.

En un mot, à mon avis, le programme de prêts est totalement insuffisant pour répondre à la situation actuelle. C'est ce que le Gouvernement a reconnu puisqu'il a présenté une autre résolution, laquelle sera étudiée prochainement, en vue du paiement d'une partie des frais d'entreposage sur la ferme. Autrement dit, le Gouvernement a eu recours à deux moyens aussi inefficaces l'un que l'autre, au lieu d'envisager la situation, de se rendre compte de sa gravité et de recourir à quelque mesure vraiment propre à résoudre le problème.

En outre, le prêt maximum de $1,500 est trop faible. Il ne suffit pas à couvrir les frais de moisson du cultivateur et à lui permettre de passer l'hiver. Prenons pour exemple l'agriculteur qui cultive une demi-section, non pas le gros cultivateur mais celui qui avait ensemencé 200 acres l'an dernier. Mettons que ce fut une bonne année et qu'il ait récolté 30 boisseaux à l'acre. Il a 6,000 boisseaux de céréales. Dans la plupart des cas, le cultivateur qui exploite une demi-section n'a pas les moyens d'acheter sa propre moissonneuse-batteuse, car son entreprise n'est pas assez considérable. Plusieurs de ces cultivateurs ont des moissonneuses-batteuses, mais ils vont travailler pour d'autres. Prenons le cas le plus ordinaire, celui d'un cultivateur qui n'est pas propriétaire d'une moissonneuse-batteuse. Il doit donc louer cet instrument. Dans la région du pays que j'habite, il devrait payer $5 l'acre pour faire passer ses céréales à la moissonneuse-batteuse. En d'autres termes, le cultivateur qui exploite une demi-section doit dépenser $1,000 tout simplement pour faire moissonner et battre ses céréales; par conséquent, s'il obtenait le prêt maximum (vu qu'il n'exploite qu'une demi-section il n'obtiendrait probablement pas le prêt maximum) il ne lui resterait que $500 pour acquitter toutes ses autres dépenses, $500 pour subvenir aux besoins de sa famille et ensemencer sa terre le printemps prochain. C'est ridicule. Cela ne résout certes pas le problème.

Le très hon. M. Howe: Il est ridicule de prétendre que le prêt est censé subvenir aux besoins d'un cultivateur pendant un an.

M. Harkness: Je ne dis pas qu'il est censé subvenir à ses besoins pendant un an, mais il doit certes au moins lui permettre de se tirer d'affaires pendant l'hiver...

Le très hon. M. Howe: Non.

[M. Trainor.]

M. Harkness: ...et lui permettre, durant cette période, d'avoir de quoi manger et assez d'argent ou de crédit pour acheter du carburant pour ses machines et ce qu'il lui faut pour faire ses semailles le printemps prochain. En d'autres termes, la mesure doit, certes, lui permettre de subvenir à ses besoins pendant six mois, puisqu'il ne touchera aucun autre revenu avant cela.

M. Studer: Il ne cultive pas que du blé.

Le très hon. M. Howe: Il vend du blé chaque mois.

M. Harkness: Dans bien des cas, il ne cultive que cela. Si la majorité des cultivateurs n'avaient pas un peu de bétail, la situation serait réellement désastreuse. Ils seraient déjà réduits à la famine. Comme le disait l'honorable député d'Assiniboïa, ils seraient réduits à manger leur propre blé. En majorité, heureusement, ils ont du bétail. Il y en a un certain nombre qui n'ont aucun bétail et qui ne comptent que sur les céréales qu'ils produisent. Oui, très certainement, je le répète, le montant du prêt est absolument insuffisant. Il est beaucoup trop faible et ne servira pas la fin à laquelle il est destiné.

M. Studer: Où vivent les cultivateurs qui n'ont aucun bétail?

M. Harkness: Il y en a beaucoup qui vivent non loin de la région qu'habite l'honorable député, dans le voisinage de Maple-Creek.

M. Studer: Sans bétail?

M. Harkness: Oui. L'autre point intéressant est le taux de l'intérêt. Je ne m'attarderai pas sur cette question. Il me semble toutefois bien évident que les taux d'intérêt dépendent des risques courus. Vous avez d'abord un prêt garanti par l'État. Il y a bien peu de risque que le blé ne soit pas livré pour compenser le prêt. Si par hasard cela se produisait, l'État prend la différence à sa charge. Dans de telles circonstances, un taux d'intérêt de 5 p. 100 ne se justifie pas.

Le ministre a dit lui-même que la Commission du blé emprunte de l'argent à 3 p. 100. Dans des cas de cette nature, si l'on veut régler l'affaire de cette façon, le taux d'intérêt devrait à mon avis être baissé au même niveau, c'est-à-dire 3 p. 100. L'autre grand ennui est que de nombreux cultivateurs n'ont pas pu obtenir ce prêt. C'est ce qu'on m'a dit. J'aimerais bien que le ministre me dise, avant la clôture de ce débat, combien de cultivateurs ont demandé un prêt et combien l'ont obtenu; en d'autres termes, quelle proportion de cultivateurs se sont vu refuser ce prêt? Je pense que ces chiffres seraient bien révélateurs.

Cette mesure ne parviendrait pas du tout à résoudre l'affreuse pénurie d'argent comptant, qui sévit dans l'Ouest. Cela a été fort bien exposé, à mon avis, par les discours prononcés de mon côté de la Chambre, aussi bien aujourd'hui que pendant le débat sur le discours du trône. Il me semble que le Gouvernement devrait écouter ces discours assez attentivement pour en concevoir ensuite l'idée d'un meilleur plan que le plan actuel, ou le désir d'établir effectivement un plan d'avances en argent comptant du genre de celui que lui ont instamment demandé tous les groupements agricoles de l'Ouest canadien.

M. Tucker: J'aborderai quelques points à ce sujet. Parlons d'abord de la tentative de montrer que l'avance en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes, même si elle doit être remboursée, ne constitue pas un prêt. En essayant de le démontrer et de dire que cela équivaut à vendre les céréales, les groupes de l'opposition semblent indiquer tous les dangers de la mesure qu'elle préconise. Le député d'Acadia a donné à entendre que dans sa région on engageait les céréales jusqu'à environ 60 p. 100 de leur valeur dans certains cas. Si l'on appliquait la mesure prônée par l'opposition et si des avances contre les céréales entreposées sur les fermes étaient consenties par la société d'élévateurs au nom de la Commission du blé, il en résulterait qu'au moment de la livraison des céréales, les frais devraient être remboursés jusqu'à concurrence de 60 p. 100 et ces prêts devraient être remboursés jusqu'à concurrence de 50 p. 100. On n'en aurait pas assez pour payer les dettes à l'égard des céréales. Qui manquerait d'argent? Ce serait évidemment la Commission du blé. Vu l'impossibilité de donner une priorité statutaire à la Commission du blé, il faudrait, avant l'émission de n'importe quel chèque à cet organisme, tenir compte de tous ces droits antérieurs de rétention. De la sorte, le cultivateur transporterait du blé à l'élévateur sans rien obtenir pour lui-même et il n'y en aurait pas assez pour subvenir aux besoins de la Commission du blé.

M. Johnston (Bow-River): Le député d'Acadia n'a jamais dit qu'il y avait des droits de rétention sur ce blé.

M. Tucker: Je veux développer ce point.

M. Johnston (Bow-River): Développez-le comme il faut.

M. Harkness: Est-ce le Tucker de l'Est ou le Tucker de l'Ouest?

M. Tucker: Je remarque qu'il est désagréable pour les membres de l'opposition d'envisager les faits.

M. Johnston (Bow-River): Le député d'Acadia n'a jamais dit qu'il y avait des droits de rétention sur le blé.

M. Tucker: J'ai entendu ce qu'il a dit.

M. Johnston (Bow-River): Il n'a jamais dit qu'il y avait des droits de rétention sur les céréales, et vous savez que cela ne pouvait être possible.

M. Tucker: Je sais ce qu'il a dit.

M. Harkness: Est-ce le Tucker de l'Est ou le Tucker de l'Ouest qui parle?

M. Tucker: C'est la même chose qu'un droit de rétention, si mon honorable ami veut établir une distinction. La loi provinciale à cet égard s'appliquerait à l'encontre de la réclamation de la Commission du blé. Elle ne s'appliquerait pas à l'encontre de la réclamation de la banque. C'est en vain que les membres de l'opposition cherchent à soulever une foule de préjugés. En effet le ministre du Commerce a dit que, si la transaction se faisait par l'intermédiaire de la Commission du blé, ces droits de rétention et ces garanties antérieurs auraient la priorité sur le remboursement fait à la Commission et, par suite, il y aurait de lourdes pertes. Le député d'Assiniboïa s'est emparé de cette déclaration de la façon qui lui est caractéristique. J'ai entendu dire au ministre du Commerce que si les prêts venaient de la Commission du blé, nous ne pourrions assurer une priorité légale à ces avances ou prêts, et qu'on encourrait des pertes. Cette déclaration a été défigurée par le député d'Assiniboïa de façon à lui faire dire que le parti libéral taxait les cultivateurs de malhonnêteté.

M. Johnston (Bow-River): C'est, à toutes fins pratiques, ce qu'a dit le ministre.

M. Tucker: Pourquoi n'écoutez-vous pas ce que je dis au lieu de vous dépêcher de dire autre chose? Pourquoi ne pas m'écouter un instant?

M. Johnston (Bow-River): Vous divaguez.

M. Harkness: Tucker, le Redoutable, se conformant au mot d'ordre!

M. Tucker: Le ministre a signalé ces faits reconnus véridiques par quiconque veut bien admettre la réalité.

M. Johnston (Bow-River): Il ne les a pas signalés.

M. Tucker: Le député d'Assiniboïa nous dit alors une chose qui ne me surprend guère. D'abord, il prétend (ce qui est erroné) que le ministre a pour ainsi dire taxé les cultivateurs de malhonnêteté. Puis il ajoute: "Nous veillerons à ce que la population de la Saskatchewan n'oublie pas cette déclaration."

M. Zaplitny: Bravo!

M. Tucker: Le député de Dauphin applaudit. C'est la tactique classique des cécéfistes dans l'Ouest canadien.

Je pense, en fait, qu'on commence à en avoir assez de ces tactiques. D'abord, on dénigre sans raison en disant: "Voyez ce que nous allons lui coller à celui-là." C'est exactement ce qu'a dit ce matin l'honorable représentant d'Assiniboïa.

M. Studer: La tactique de Karl Marx.

M. Tucker: Comme mon honorable ami vient de le dire, c'est la tactique reconnue de Karl Marx. Pas étonnant que les membres de la CCF s'en servent!

Voici un autre exemple, contenu dans l'interruption. Mes honorables amis sont fort heureux de ce qu'un journal libéral a écrit à mon sujet dans sa page éditoriale; ils se réjouissent à la pensée de le diffuser dans toute la Saskatchewan. Il importe peu aux membres de la CCF que ce soit fondé ou non. C'est conforme à l'attitude de Karl Marx, qui disait: Excitez la haine; c'est le moyen de prendre le pouvoir. Peu importe que ce soit mal ou non de semer la haine, pourvu qu'on arrive au pouvoir.

Mes honorables vis-à-vis m'ont maintes fois couvert de sarcasmes à propos de l'éditorial sur les deux Tucker, dans la *Free Press*. Arrêtons-nous à cet éditorial un instant. Voici un passage:

> Le 17 octobre après-midi, 50 membres du comité exécutif de l'association libérale se sont réunis à Rosthern. Le soir du même jour, M. Tucker, député de l'Ouest, a télégraphié au premier ministre, M. St-Laurent, et au ministre du Commerce, M. Howe, les priant, de la part de l'assemblée, d'accorder des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les granges.
>
> Mais l'air d'Ottawa a causé une étrange métamorphose...

M. Nicholson: Exact!

Une voix: Que l'honorable député lise le texte en entier.

M. Tucker: L'honorable député peut le lire s'il le veut, mais je crois que lecture en a été donnée en entier à la Chambre. Je signale que notre exécutif a demandé des avances à l'égard des céréales entreposées à la ferme. N'est-ce pas, monsieur le président, ce que le bill à l'étude prévoit justement?

Une voix: Non.

M. Tucker: Voyons ce qu'il prévoit. Les banques sont autorisées, contre une garantie statutaire, à faire des avances sur les céréales entreposées à la ferme. L'agent qui recevra les céréales au moment de leur livraison devra prélever la moitié du paiement en remboursement de l'avance.

Des voix: Non.

[M. Tucker.]

M. Tucker: Les honorables députés disent non. Je dis exactement ce qui est prévu, à mon sens. Il s'agit d'une avance consentie sur les céréales emmagasinées à la ferme et qui bénéficient d'une priorité statutaire, ladite avance devant être remboursée sur le produit de la vente des céréales.

M. Trainor: A 5 p. 100.

M. Tucker: Il ne s'agit pas du taux d'intérêt pour l'instant, si le député veut bien s'occuper d'une chose à la fois. Voici de quoi il s'agit. On a prétendu que notre exécutif a demandé des avances en espèces, et on m'accuse de prendre une attitude différente de celle de mon exécutif lorsque je dis ici à la Chambre que ce que le Gouvernement propose, c'est de consentir des avances en espèces. Lorsqu'on dit que les banques ont le droit de consentir une avance sur des céréales emmagasinées sur la ferme et que, si elles consentent cette avance, elles ont une garantie sur les céréales et que la dette doit être remboursée lorsque les céréales seront livrées, cela veut dire qu'on pourvoit à des avances en espèces sur lesdites céréales.

M. Harkness: L'honorable député ne réussira jamais à faire admettre cela.

M. Tucker: Je ne pourrai peut-être pas le faire admettre et l'honorable député se réjouit à la pensée que, vrai ou faux, je ne pourrai pas faire admettre la chose.

M. Johnston (Bow-River): L'honorable député distingue-t-il entre prêts et avances?

M. Tucker: Des avances sont exactement la même chose que des prêts.

M. Johnston (Bow-River): Ce n'est pas l'avis du ministre. Il dit que quiconque demande des avances est un saboteur de la Commission du blé.

M. Tucker: Je parle de la question comme je la vois. Le ministre fait ses propres discours. Si notre honorable ami se figure que je dois toujours être de l'avis du ministre, il se trompe.

Des voix: Bravo!

M. Harkness: Commencez donc à manifester un peu de ces divergences d'opinion.

M. Tucker: Mes bons amis d'en face prétendent que je ne pourrai pas soutenir mon point de vue. Ils ne veulent pas que j'expose la vérité à la Chambre, de peur que je puisse apporter des preuves à l'appui. Eh bien moi, j'ai été élu au parlement fédéral il y a 20 ans. Dans l'intervalle, j'ai été élu deux fois à l'assemblée législative. Mes honorables amis peuvent me défier de prouver ce que j'affirme, mais je connais bien les Canadiens de l'Ouest. Quand on est honnête et franc à leur égard, on a leur appui. Que mes bons amis rient

tout leur soûl; ils ont tout fait pour me battre, mais je reste persuadé que, dans la vie publique, les gens accordent leur appui à l'honnêteté de préférence à la malhonnêteté. Si, à un moment où j'expose des faits, mes honorables amis ne trouvent rien de mieux à dire que je ne puis les faire accepter, qu'il s'agisse de faits ou non, n'est-ce pas s'abaisser à des procédés bien bas dans la discussion de questions politiques?

M. Harkness: Nous disons que vous ne pouvez donner une version qui se tienne, parce que ce ne sont pas des faits.

M. Tucker: Tiens! C'est fort intéressant! Moi, il ne m'est pas impossible d'écouter les vis-à-vis sans bouillonner au point de les apostropher à tue-tête. Nous, de ce côté-ci, sommes raisonnables. Je puis patienter, formuler mes arguments, et m'en remettre au bon sens de la Chambre. Je ne crains pas de voir l'opposition présenter sa thèse, mais l'opposition semble craindre que l'avantage qu'elle escompte retirer de cet éditorial ne lui échappe, si je l'explique. Je me demande si c'est son attitude. Elle ironise en disant que je ne pourrai donner une version qui se tient, même si elle est vraie.

Je répète qu'une avance contre des céréales entreposées dans les fermes, qui fait l'objet d'une garantie et doit être remboursée avec intérêt, constitue un prêt. Personne ne peut dire autrement.

M. Harkness: Je le puis.

M. Tucker: Vous pouvez le soutenir à votre gré, mais vous direz des inexactitudes, et ce ne serait pas la première fois.

M. Harkness: Nous laisserons les cultivateurs en juger.

M. Tucker: Une fois de plus nous avons l'impression qu'à votre avis, on peut faire croire n'importe quoi aux cultivateurs. Je ne pense pas que vous leur fassiez croire que le parti tory...

M. Harkness: Vous me jugez par vous-même.

M. Tucker: Je ne crois pas que vous puissiez faire croire aux cultivateurs qu'il faut avoir plus confiance dans le parti tory que dans le gouvernement actuel pour maintenir la Commission du blé en tant qu'organisme exclusif de vente du blé.

Pour ce qui est de faire croire certaines choses aux gens, essayez de leur faire admettre cela dans l'Ouest. Les gens de l'Ouest canadien se rappellent comment, sous un gouvernement tory, on a laissé le blé vendu sur le marché libre baisser à un point où les cultivateurs touchaient 19c. le boisseau de blé n° 1. Ce sont là les gens qui s'adressent à nous, ce sont là les gens...

M. Harkness: Qui a établi la Commission du blé?

M. Tucker: Ce sont là les gens qui disent que la Commission du blé devrait vendre plus de blé et abaisser le prix. Oui, ce sont eux. Ils n'ont pas besoin de dire aux cultivateurs que c'est là une politique tory, ceux-ci le savent.

M. Harkness: Qui a établi la Commission du blé?

M. Tucker: Si mon honorable ami s'était tenu tranquille, je n'aurais pas mentionné les tristes réalisations du parti tory dans l'Ouest canadien, car je n'en avais pas l'intention.

Une voix: Y a-t-il un parti tory dans l'Ouest canadien?

M. Tucker: Ce qui en reste, alors. En réalité je me suis toujours rendu compte qu'on menait une attaque en règle contre la Commission du blé. On l'attaque parce qu'elle ne vend pas assez vite. On dit que la Commission devrait rabaisser le prix du blé pour s'en débarrasser.

Quel en serait le résultat? Nous avons eu plusieurs années de belles récoltes, mais il y en aura de nouveau si l'on tire une leçon du passé, des périodes de récoltes insuffisantes. Autrefois, avant qu'on institue la Commission du blé, les cultivateurs devaient vendre leurs céréales. On les écoulait sur le marché libre et elles passaient aux mains des spéculateurs. Quand, enfin, on les vendait, le spéculateur retirait un profit d'autant meilleur qu'il les vendait en période de disette. Le cultivateur qui n'avait plus de blé à vendre n'en retirait rien. C'est pour cette raison que je fais confiance à la Commission du blé depuis 30 ans. C'est parce que j'ai vu maintes fois le prix du blé baisser dans les années de bonnes récoltes. Puis, quand les récoltes étaient mauvaises, le prix montait sans profiter aux cultivateurs, mais seulement à ceux qui avaient acheté le blé. Quand il y avait danger de réserves excessives, comme aujourd'hui, on laissait baisser le prix à un niveau comme celui de 1932, lorsque le blé n° 1 du Nord de bonne qualité se vendait 19c. le boisseau chez le cultivateur.

La *Free Press* de Winnipeg a droit à son opinion. Elle n'aime pas que la Commission du blé soit l'organisme de vente obligatoire du blé canadien. Peu m'importe que la *Free Press* ne partage pas mon point de vue. De fait, les libéraux ne s'entendent jamais entre eux, et c'est le point de vue de ce journal. Je crois que la Commission du blé est une bonne chose pour le cultivateur de l'Ouest et pour l'économie canadienne. J'en suis tout à fait convaincu. Même si mes motifs

d'agir doivent être mis en doute; même si je puis être écarté de la vie publique, je m'en tiendrai à mes principes. Ça ne me trouble guère.

Bien de mes honorables amis se réjouissent, pensant y trouver de quoi prouver que je suis malhonnête; ils espèrent pouvoir s'en servir contre moi dans toute la Saskatchewan, dans mon propre comté en partilier (*Exclamations*). Je sais que l'honorable député d'Assiniboïa voudrait bien l'utiliser contre moi mais, je tiens à le déclarer, j'ai pris une attitude que je pense être la bonne. Je sais qu'on s'en servira contre moi. Ce ne sera pas la première fois que les membres de la CCF me calomnient, ni la dernière, je suppose. Ce ne sont pas les menaces qu'on m'a faites, en disant qu'on allait lancer contre moi une campagne de dénigrement, sans que je puisse réfuter mes accusateurs, qui m'empêcheront de dire ce qui est, selon moi, dans le meilleur intérêt des cultivateurs de l'Ouest du Canada.

Une voix: Ce n'était pas la CCF.

M. Tucker: Je le dis à chacun d'entre vous, menez de votre mieux votre campagne de dénigrement. Je m'en remets au bon sens de la population.

Des voix: Bravo!

M. Tucker: Étudions maintenant la question à la lumière des faits.

Une voix: Oui, venons-en aux faits!

Une voix: Il est à peu près temps!

M. Tucker: Je suis l'un de ceux qui ont assisté, du début à la fin, au congrès d'organisation de la vente à Saskatoon. Sauf erreur, le député de Saskatoon y a assisté pendant un certain temps.

M. Knight: J'y ai été tout le temps.

M. Tucker: Eh bien, j'ai été un de ceux qui ont assisté à toutes les séances. Le député de Qu'Appelle en était un autre. Je crois que nous avons été les trois seuls à être là tout le temps.

Une voix: Vous vous trompez encore une fois.

M. Tucker: Si je ne me trompe, le député de Prince-Albert y est venu à deux ou trois reprises.

Or, le congrès d'organisation de la vente a été convoqué par le Conseil interprovincial des syndicats agricoles, qui avait invité des membres des syndicats agricoles, des représentants du syndicat du blé et de l'Union des producteurs de céréales, des représentants du mouvement ouvrier, des Chambres de commerce, et ainsi de suite.

[M. Tucker.]

J'ai ici le compte rendu de cette réunion. Il m'a été adressé par le secrétaire du congrès. Pour qu'aucun doute ne soit possible, je donnerai lecture des deux premières résolutions adoptées au congrès. La première reconnaissait que la Commission du blé jouit de la confiance de ceux qui assistaient au congrès. Adoptée à l'unanimité, sans une seule voix dissidente, cette résolution se lit comme suit:

Que ce congrès exprime sa confiance dans la Commission canadienne du blé en tant que solide méthode de vente des céréales canadiennes.

La résolution a été adoptée.

La résolution suivante portait sur les avances aux cultivateurs. Elle est ainsi conçue:

Motion modifiée...

On notera qu'il s'agit d'une motion modifiée.

A ces causes, les organismes participant au présent congrès exhortent le gouvernement du Canada à prendre des dispositions immédiates en vue de la remise aux cultivateurs d'avances en espèces à l'égard des céréales emmagasinées sur la ferme et, de plus, ils expriment l'avis que ces avances devraient atteindre jusqu'à la moitié de la valeur de la livraison normale prévue et devraient être remboursables à raison de la moitié de la valeur de chaque livraison effectuée par le cultivateur.

Tel est le vœu qui a finalement été adopté par la conférence, mais il ne l'a été,—comme le sait le député de Saskatoon,—qu'à la suite de longs pourparlers et après la présentation d'un vœu signalant les mesures qu'une foule de cultivateurs souhaiteraient voir adopter, savoir que des avances soient faites par l'entremise de la Commission du blé. Quand les représentants des syndicats agricoles ont soulevé ce point, on s'y est opposé. Certains des assistants ont soulevé diverses objections, disant en effet qu'une telle façon de procéder nécessiterait l'intervention de la Commission du blé qui aurait ainsi l'air de chercher à faire rembourser des prêts par les cultivateurs.

M. McCullough (Moose-Mountain): Quelle hâblerie!

M. Tucker: Le député y voit une hâblerie, mais le point a été soulevé à cette conférence et en toute sincérité. Le député incline à croire que personne à part lui n'est sincère. Je trouve que c'est une attitude de bien mauvais goût. A mon avis, il y avait à cette conférence plusieurs personnes qui avaient autant à cœur les intérêts du cultivateur que mon honorable ami de Moose-Mountain. Bien entendu, mon honorable ami croit que seuls, lui et son groupe, ont honnêtement et sincèrement à cœur les intérêts du cultivateur. C'est une attitude méprisable. Parmi les gens qui avaient pris cette attitude se trouvaient des chefs de syndicat et ce ne sont pas des gens à lancer des canards.

Une voix: Parlons maintenant du congrès annuel du syndicat.

M. Tucker: J'en parlerai dans quelques instants si vous ne perdez pas patience.

Une voix: Votre temps de parole sera bientôt écoulé.

M. Tucker: Je sais que vous avez hâte de me voir en finir, mais je ne vous en tiens pas rigueur. A tout événement, on émit l'idée d'une forte attaque contre la Commission canadienne du blé. On pensait que, si on pouvait l'amener à assumer des pertes, à s'engager dans des poursuites judiciaires pour déterminer quoi faire avec l'argent provenant de la vente du blé livré et à s'occuper de recouvrements de prêts ou d'avances, elle serait lancée dans un domaine pour lequel elle n'avait pas été établie. Il vaudrait mieux, selon eux, que la Commission demeure un bureau de vente et qu'on ne l'oblige pas à pénétrer malgré elle dans ce domaine. Il n'était pas non plus dans leurs intentions que leurs représentants dans les élévateurs y soient entraînés. Ils ajoutaient qu'ils ne voudraient pas que la Commission du blé ait à s'occuper de la perception des dettes. C'est là le point de vue de quelques-unes des autorités des syndicats. On a enfin décidé de désigner un comité chargé de rédiger une résolution aux termes de laquelle le Gouvernement serait instamment prié de consentir des avances. Le Gouvernement serait laissé libre de déterminer les modalités de cette aide après avoir entendu les observations que pourraient faire les organismes représentés. C'était là l'opinion réfléchie de la conférence convoquée par les unions agricoles et à laquelle assistaient des délégués venus de toutes les parties de l'Ouest, y compris notamment des représentants des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan a appuyé la résolution.

Une voix: Il s'est trompé, n'est-ce pas?

M. Tucker: Laissons l'honorable député le dire à l'honorable M. Nollet. J'aimerais dire encore un mot de la résolution adoptée. On désirait une intervention du Gouvernement...

Une voix: Et comment!

M. Tucker: Mais on a jugé qu'il valait mieux laisser au Gouvernement le soin de décider quelle forme prendrait cette intervention destinée à mettre de l'argent entre les mains du cultivateur. On a aussi décidé qu'il y aurait lieu de rendre cet argent. Je m'étonne d'entendre dire que, selon certains, il ne s'agit pas ici de demandes de prêts. Mais comment ne pourrait-il pas s'agir d'un prêt s'il faut rendre l'argent? Qui a jamais entendu dire que celui qui vend quelque chose doit par la suite rembourser l'argent reçu au moment de la vente? Les honorables députés essaient manifestement de dénaturer le sens de la résolution.

Une voix: Une autre explication factice.

M. Tucker: L'honorable député peut prétendre que mon explication est factice mais, en fin de compte, c'est une explication à laquelle il ne trouve rien à redire. Il ne sait qu'employer ses tactiques tortueuses.

Je passe maintenant à l'éditorial. J'ai rapporté ce qui s'est passé à la réunion représentant les cultivateurs de l'Ouest canadien. Après avoir entendu leurs représentants, à la réunion des divers organismes, les cultivateurs auraient été prêts à laisser la question au Gouvernement pour l'amener à décider comment il devait pourvoir aux avances...

Une voix: Que dire de la résolution de Rosthern?

M. Tucker: J'y arrive, si l'honorable député veut bien se contenir et patienter un peu. J'ai rencontré l'exécutif de Rosthern trois semaines plus tard. Bon nombre auraient aimé obtenir des avances de la Commission du blé par l'intermédiaire des agents d'élévateur. Je leur ai signalé ce qui s'était passé à la conférence relative à la vente. J'avais la feuille même que j'ai en main et je leur ai donné lecture de la résolution adoptée à la conférence sur la vente. J'ai dit que si la conférence n'a pas demandé que des avances soient faites par les soins de la Commission du blé, c'est parce que les directeurs de syndicats et d'autres leur ont expliqué qu'il serait préférable que la Commission du blé ne fût pas mêlée à cette affaire. J'ai dit à notre exécutif que, vu que la conférence des marchés n'était pas décidée à demander que la Commission du blé soit mise en cause de crainte que cela ne lui porte atteinte et comme ils avaient tous confiance à la Commission du blé, autant que qui que ce soit, si telle est l'opinion réfléchie de certains directeurs de syndicats, j'étais disposé à en tenir sérieusement compte, même si je croyais, au début, qu'il serait plus simple et plus facile de faire verser ces avances par l'intermédiaire des agents des élévateurs de la Commission du blé. Mais quand j'ai entendu des directeurs de syndicats me dire que cela pourrait porter atteinte à la Commission du blé, j'ai pensé que nous ne devrions pas négliger leur conseil. J'ai demandé ce qu'allait faire le Gouvernement. Il saura ce qui s'est passé à la conférence de Saskatoon.

Vu que le congrès d'organisation de la vente n'avait pas adopté une proposition demandant que cela soit fait par l'entremise

de la Commission du blé, vu l'avis de certains dirigeants du syndicat, j'ai dit que, à mon sens, les dirigeants du syndicat avaient dû consulter auparavant les membres de la Commission du blé. J'ai ajouté que je m'attendais que la Commission du blé dirait, elle aussi, qu'elle ne devait pas s'occuper de cette question. J'ai donc dit qu'en ce qui concernait notre exécutif, je proposerais que nous demandions au Gouvernement de mettre aussitôt que possible des avances à la disposition des agriculteurs, de la façon qui lui paraîtrait dans le meilleur intérêt de l'agriculteur et de la Commission du blé.

J'ai expliqué la question avec autant de soin que je le fais ici. D'après mes explications, l'exécutif a dit qu'il se rendait compte de la justesse de mon attitude et que je devrais rédiger une proposition invitant le Gouvernement à prévoir des avances de la façon qu'il jugerait appropriée, mais que je devrais insister sur la nécessité d'accorder ces avances le plus tôt possible, étant donné qu'on avait dit que le Gouvernement ne pouvait accorder de telles avances par l'entremise des banques ou autrement sans qu'il convoque le Parlement. Je devrais, a-t-on dit, prier le Gouvernement d'agir aussi rapidement que possible, sans qu'il attende la rentrée des Chambres. Voilà l'attitude qu'on a eue là.

C'est ainsi que j'ai été amené à rédiger cette résolution où l'on priait le Gouvernement de consentir des avances à l'égard des céréales emmagasinées sur la ferme. Sachant les avis que le Gouvernement recevrait vraisemblablement des chefs du syndicat du blé, étant donné la façon dont ceux-ci s'étaient exprimés au congrès, j'ai pensé qu'il me fallait insister sur l'importance d'une intervention immédiate et prier le Gouvernement de prévoir des avances sans lui dire comment les assurer. La résolution est ainsi conçue:

Reconnaissant que les cultivateurs ont un besoin pressant d'espèces pour acquitter leurs factures au titre de la récolte et autres dépenses, du vêtement, de l'alimentation et du combustible avant la venue de l'hiver, l'exécutif libéral de la circonscription fédérale de Rosthern prie le gouvernement fédéral de prendre prochainement des dispositions pour que des avances en espèces soient versées aux cultivateurs à l'égard des céréales entreposées sur les fermes, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des livraisons de céréales qui, prévoit-on, seront effectuées au cours de la présente année-récolte.

Ce télégramme a été rédigé pour demander au Gouvernement de voir à ce que des avances soient consenties de la façon qu'il l'entendrait. Il ne demandait pas que ces avances fussent faites par l'entremise de la Commission du blé.

[M. Tucker.]

M. Zaplitny: Le député me permet-il une question?

M. Tucker: Le député pourra la poser quand j'aurai terminé. Voilà la résolution qui a été adoptée, après explication, par le conseil. Il va de soi que, lorsqu'on m'accuse d'adopter une attitude dans l'Ouest et une autre...

Une voix: Bravo!

M. Tucker: Mon honorable ami se réjouit, mais il sait très bien que je dis la vérité et que je n'ai pas adopté d'autre attitude. Je le lui ai prouvé.

Une voix: Prouvez-le aux journaux.

M. Tucker: Cela ne se ferait peut-être pas sans difficulté, mais si j'ai pu le persuader, lui, je pense que je pourrais les persuader aussi. Cinquante personnes étaient présentes et ont entendu mon explication. Elles m'ont entendu affirmer que le Gouvernement agirait presque certainement selon l'avis des chefs du syndicat et de la Commission canadienne du blé, parce que, ai-je déclaré, le Gouvernement libéral a pour principe de n'intervenir d'aucune façon dans le bon fonctionnement de la Commission. Je me suis dit persuadé que, si le Gouvernement recevait ce conseil, il établirait un régime quelconque d'avances par la voie des banques.

Dans mon discours ici, j'ai dit que c'était là ce qui s'était passé à la réunion de la conférence sur la vente des produits agricoles.

Je tiens à signaler au présent comité que je ne suis pas de ceux qui prétendent que tout ce que fait le Gouvernement du pays est conforme à ce que j'aimerais le voir faire. Notre pays est grand et il n'appartient à aucune de ses régions de définir ce que doit être une politique nationale. Il faut un programme d'ensemble; il faut que la majorité règne. Il faut encore se soucier équitablement de toutes les parties du pays. Lorsque le Gouvernement adopte une ligne de conduite correspondant, selon moi, à l'intérêt du pays tout entier, je l'appuierai. Je sais que certains députés de l'est appuyeront la présente mesure même si elle risque de leur attirer des ennuis de leurs commettants. Il s'agit ici d'un programme national et je dois appuyer un gouvernement qui donne suite à des principes sur lesquels je suis d'accord.

Je n'ai pas honte de dire qu'en cette affaire je me conforme à la ligne du parti. C'est le Gouvernement qui a créé la Commission du blé et qui l'appuie de tout cœur pendant la crise que nous traversons actuellement. Cette attitude devrait mériter de ce fait l'appui de tous les habitants de l'Ouest qui ont foi en la Commission.

Mes honorables amis nous disent que ces attaques n'ont aucune espèce d'effet en ce qui concerne la situation. Je conviens sans doute que si le marché était libre et si nous avions toujours le blé qu'il faut, les discours n'auraient aucune influence sur les prix. Mais si on songe que la Commission du blé, organisme de l'État, doit s'occuper de plus de 800 millions de boisseaux, et que nous assistons actuellement à un assaut concerté contre le Gouvernement par ceux qui prétendent que la Commission ne sait pas vendre notre blé, qu'elle devrait réduire les prix pour s'en débarrasser, les acheteurs éventuels ne peuvent manquer de savoir que la meilleure façon d'acheter notre blé moins cher consiste à attendre que la Commission vacille, à attendre qu'on lui conseille de s'incliner devant l'opposition et de diminuer ses prix.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je dois dire à l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole. Pour sa gouverne je signale que je lui ai accordé environ 90 secondes de plus pour tenir compte des interruptions.

Une voix: Je savais que vous n'arriveriez pas à parler des résolutions relatives à la Commission du blé.

M. Tucker: Si vous me permettez de poursuivre, j'en parlerai.

M. Hees: Monsieur le président, je suis le premier à reconnaître que nous ne cultivons pas de blé dans Broadview mais, l'été dernier, j'ai eu l'occasion de voyager dans l'Ouest et de m'entretenir avec plusieurs exploitants d'élévateurs et avec des producteurs de blé. J'ai constaté qu'ils étaient aux prises avec un grave problème. En écoutant le ministre ce matin, je ne pouvais en croire mes oreilles car, selon lui, il semble qu'il n'existe pas de problème. D'après le ministre, le Gouvernement vend notre blé, les cultivateurs sont complètement satisfaits et tout va pour le mieux.

J'ai donc téléphoné au Bureau de la statistique, ce midi, afin de savoir avec quel succès nous soutenons la concurrence d'autres pays. Le Bureau de la statistique m'a communiqué des chiffres pour les deux dernières années-récolte et un état comparatif du premier trimestre de l'année en cours et du premier trimestre de la dernière année-récolte.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député parle-t-il des ventes ou des exportations?

M. Hees: Je parle des ventes d'exportation; ce sont les chiffres qu'on m'a fournis.

Le très hon. M. Howe: Le Bureau de la statistique ne prépare pas de chiffres sur les ventes; ses données portent sur les exportations.

M. Hees: Il s'agit du chiffre des ventes réelles exprimé en millions de boisseaux.

Le très hon. M. Howe: Il doit s'agir d'exportations.

M. Hees: Nous les appelons exportations, mais je croyais qu'il s'agissait de ventes à l'exportation. Il s'agit du chiffre des ventes. Nous avons expédié le blé en dehors du pays.

Le très hon. M. Howe: Je pense que l'honorable député devrait être bien sûr de ce qu'il dit. La Commission du blé est la seule à établir les ventes, mais le Bureau de la statistique établit les chiffres relatifs aux exportations.

M. Hees: Très bien, j'accepte la rectification du ministre. Il s'agit des exportations de blé et de farine de blé, exprimées en millions de boisseaux de blé. Je sais que le ministre soutiendra qu'il n'est pas juste d'établir la comparaison avec les États-Unis et l'Argentine, parce que, dans une certaine mesure, les exportations des États-Unis sont sous forme de cadeaux. Je sais que l'Argentine pratique le troc avec d'autres pays. Le ministre me dira que nous ne voulons pas recourir à ce moyen.

Même si les exportations des États-Unis ont augmenté de 30·8 p. 100 au cours de la dernière année-récolte par rapport à l'année précédente et même si celles de l'Argentine ont augmenté de 21·9 p. 100, nous ne le reprocherons pas au Gouvernement puisqu'il s'agit de méthodes de vente différentes des nôtres. Cependant, je me suis renseigné auprès des fonctionnaires de son ministère qui s'occupent de nos ventes, à propos des exportations de l'Australie et de la France. Ils m'ont assuré que l'Australie et la France vendent sous le même régime de concurrence que le Canada et qu'il est juste de comparer nos chiffres à ceux de ces deux pays. Je suis heureux que le ministre en convienne.

Voici les chiffres qu'on m'a fournis pour le Canada; durant l'année-récolte 1953-1954, nous avons exporté 255·1 millions de boisseaux; durant la dernière année-récolte, en 1954-1955, nous en avons exporté 251·8 millions, soit une diminution de 3·3 millions de boisseaux ou de 1·3 p. 100. Au cours de l'année-récolte 1953-1954, l'Australie a exporté 63·4 millions de boisseaux; au cours de l'année-récolte 1954-1955, elle en a exporté 94·2 millions, soit une augmentation de 30·8 millions de boisseaux ou de 48·6 p. 100. Au cours de l'année-récolte 1953-1954, la France a exporté 34 millions de boisseaux; au cours de l'année-récolte 1954-1955, elle en a exporté 83·8 millions de boisseaux, une augmentation de 50 millions sur l'année précédente ou de 250 p. 100.

Établissons maintenant la comparaison entre le premier trimestre de l'année-récolte actuelle et le premier trimestre de l'année précédente. L'an dernier, c'est-à-dire en 1954-1955, le Canada a exporté 73·8 millions de boisseaux durant le premier trimestre; au cours de la période correspondante en 1955-1956, nous en avons exporté 59·6 millions, soit une diminution de 14·2 millions de boisseaux ou de 19 p. 100. Durant le premier trimestre de 1954-1955, l'Australie a exporté 21·5 millions de boisseaux; durant la période correspondante de 1955-1956, elle en a exporté 23·2 millions de boisseaux, soit une augmentation de 1·7 million ou d'environ 8 p. 100. Durant le premier trimestre de l'année-récolte 1954-1955, la France a exporté 10·2 millions de boisseaux; durant la période correspondante de la présente année-récolte, elle en a exporté 16·1 millions soit une augmentation de 5·9 millions de boisseaux ou de 58 p. 100.

Le ministre reconnaîtra qu'il est tout à fait juste de comparer les chiffres de la France et de l'Australie à ceux du Canada puisque les conditions de concurrence sont les mêmes pour les trois pays. Pourtant, au cours de la dernière année-récolte, nous avons exporté 3·3 millions de boisseaux de moins que durant l'année précédente tandis que ces deux autres pays ont exporté au total 80·8 millions de boisseaux de plus.

La même histoire s'est répétée au cours du premier trimestre de la présente année-récolte. Les exportations du Canada ont baissé de 14·2 millions de boisseaux tandis que celles de ces deux autres pays augmentaient au total d'environ 7·6 millions de boisseaux.

Cela démontre que le Gouvernement n'a pas déployé tous les efforts que nous aurions pu atteindre de lui pour vendre notre blé. Au cours de la dernière campagne agricole, d'autres pays, qui doivent soutenir la même concurrence que le Canada, ont vendu beaucoup plus de blé que l'année précédente, et l'augmentation s'est maintenue durant le premier trimestre de la présente année. Cela démontre que le Canada a failli à la tâche. Nous ne sommes pas assez énergiques, ou bien il existe d'autres raisons qui nous privent des ventes. Nous vendons moins de blé, tandis que d'autres pays, qui se trouvent exactement dans la même situation, en vendent plus.

Le Gouvernement mérite de grands reproches pour avoir permis à nos concurrents de nous damer le pion partout, car le chiffre de nos ventes fléchit. Un directeur des ventes qui constaterait une telle diminution exigerait de bonnes explications de son vendeur; s'il était incapable de lui en fournir, il perdrait son emploi. Les Canadiens, et particulièrement les producteurs de blé du Canada, ont le droit d'exiger que le Gouvernement fournisse de bonnes explications pour ces piètres résultats.

Une autre chose m'a impressionné ce matin quand j'écoutais le ministre. Il m'a semblé que, selon lui, les producteurs de blé de l'Ouest sont parfaitement satisfaits, d'abord des efforts que fait le Gouvernement pour écouler le blé et, en second lieu, des prêts bancaires que le Gouvernement leur obtient à raison de 5 p. 100. La meilleure façon de savoir ce que les gens pensent d'une chose c'est d'aller en causer avec eux. C'est ce que j'ai fait l'automne dernier. En outre, j'ai obtenu un rapport d'une réunion où un groupe représentatif a exprimé ses opinions. J'ai ce document en mains.

Il s'agit du compte rendu d'une réunion tenue à Minnedosa (Manitoba) à la mi-novembre et à laquelle assistait notre sympathique ministre de la Justice. Selon ce compte rendu, ce fut une réunion assez extraordinaire. Comme le ministre de la Justice peut le dire à son collègue du Commerce, on ne saurait trouver un plus beau groupe d'hommes qu'à Minnedosa. J'ai eu l'occasion de m'y rendre l'été dernier et l'année précédente et j'ai causé avec un grand nombre de ces gens. Je suis certain que le ministre de la Justice m'appuiera quand je dirai que ce sont de bons producteurs de blé. Il s'agit d'une agglomération moyenne de l'Ouest canadien, qui s'adonne à la culture du blé; les gens qui habitent cette agglomération et qui ont assisté à la réunion,—je suis certain que le ministre de la Justice me corrigera s'il n'est pas tout à fait d'accord avec ce que je dis,—qui ont assisté à la réunion en grand nombre, comptent parmi le plus beau groupe de gens qu'on pourrait trouver. Ils sont justes, calmes, tranquilles et raisonnables; tout ce qu'ils demandent c'est qu'on les traite équitablement. Ils ne réclament rien de spécial de personne. Tout ce qu'ils veulent c'est qu'on les traite équitablement.

M. Argue: Ils avaient l'habitude d'appuyer le Gouvernement.

M. Hees: Le compte rendu que j'ai ici a été publié dans la *Tribune* de Minnedosa, le jeudi 17 novembre. Il est intitulé "Garson hérite d'un problème épineux; les cultivateurs de l'Ouest sont irrités". Je cite:

> L'honorable Stewart Garson, ministre de la Justice et député fédéral libéral de Marquette, a trouvé la soupe chaude jeudi soir, alors qu'il a pris place sur la tribune de la salle de la Légion à Minnedosa, après la présentation du mémoire et la causerie qu'il a prononcée devant l'auditoire.
>
> Pendant trois heures, M. Garson a éludé des questions qu'on lui lançait de l'auditoire. Même si, pour l'observateur qui n'y regardait pas de bien près, ces questions ont pu sembler tout simplement un moyen de prendre en défaut le membre du cabinet, certaines avaient une importance capitale

pour les cultivateurse de la région de Minnedosa ainsi que pour les cultivateurs de tout l'Ouest canadien.

Une des questions qui est revenue constamment, c'est que le Canada semble bien critiquer le programme américain de vente des céréales, mais qu'est-ce que le gouvernement canadien a à offrir à la place?

M. Garson a déclaré que le Canada n'aurait pas de programme auquel on pourrait avoir recours à l'heure actuelle.

Voici maintenant un texte qui figure un peu plus loin dans le compte rendu:

M. Rudolph Usick a pris de nouveau la parole pour répéter que M. Garson n'avait pas dit, comme on le lui avait demandé, ce qui allait arriver. Il cita plusieurs autres coupures de journaux indiquant que le problème pourrait se résoudre si le Gouvernement en prenait la peine.

M. Garson fit observer que, si M. Usick avait une solution, il devrait faire partie de la Commission du blé et toucher à ce titre un beau traitement. Il lui demanda si la Commission du blé n'aurait pas, à son avis, examiné les solutions proposées. Cette Commission aurait prouvé, par le passé, qu'elle savait écouler les céréales. Malheureusement elle se rebifferait à l'idée du programme de dons américains. Mais, si les cultivateurs voulaient avoir un peu de patience et ne pas empirer la situation, quelque chose se produirait. M. Garson admit de nouveau qu'il ne voyait aucune solution à l'heure actuelle, mais qu'avec M. Howe à la tête, tout s'arrangerait.

Voilà le genre de réponse qu'on a fait aux questions que posaient à juste titre les intéressés. Puis voici ce qui, d'après le journal, s'est passé un peu plus tard au cours de la réunion:

Certains porte-parole des cultivateurs ont ridiculisé l'emprunt agricole qui avait reçu l'approbation marquée de l'auditoire. On demanda à M. Garson ce qu'il dirait s'il lui fallait prier la banque de lui prêter son traitement à 5 p. 100 d'intérêt.

Excellente question, je voudrais en entendre la réponse.

M. Argue: Il aurait certainement beaucoup d'intérêt à payer.

M. Hees: Je poursuis:

Voilà à quoi ça revient, aux yeux du cultivateur. Il lui faut payer de l'intérêt sur son travail de l'année. M. Herbie Schulz dit qu'on ne critique pas la Commission du blé mais que la crise actuelle était une conséquence directe de la maladresse du Gouvernement. Le Gouvernement a immobilisé la Commission du blé dans une camisole de force, l'empêchant de recourir à un régime d'acheminement des céréales. Il dit que le gouvernement canadien donne tête baissée constamment...

Le très hon. M. Howe: J'invoque le Règlement. Est-il permis à un député de donner lecture d'un texte exprimant les opinions des personnes de l'extérieur? Bien plus, est-il conforme au Règlement de donner lecture de pages de journal dans un débat de ce genre?

Mr. Argue: C'est ce que fait le cabinet tout le temps.

M. le président suppléant: Sur le rappel au Règlement du ministre, je pense qu'il n'y a pas lieu de douter que l'éditorial ne vient pas en conflit avec le Règlement de la Chambre. En effet, il ne fait pas de commentaires sur les délibérations de la Chambre. Cependant, il existe, comme l'admettra l'honorable représentant de Broadview, sinon une disposition du moins une longue série de décisions de messieurs les Orateurs interdisant la lecture de longs éditoriaux, de sorte que le discours devienne celui de l'auteur de l'article de journal, plutôt que celui du député qui a la parole. Il me semble que le député est parfaitement capable de dire ce qu'il pense dans ses propres termes, sans qu'il ait trop à recourir à l'aide des journaux.

M. Hees: Merci, monsieur le président. Il ne s'agit pas d'un éditorial, mais d'une simple nouvelle, et j'ai presque fini. Si j'en donne lecture, c'est parce que, selon moi, les députés y verront clairement exprimé le sentiment du producteur de blé moyen à propos de ce que fait et ne fait pas le Gouvernement. Voilà uniquement pourquoi j'en donne lecture et j'aurai bientôt fini. Voici ce qu'on lit:

A propos des prêts en espèces, il dit que c'est une insulte à l'intégrité et à l'esprit d'entreprise de l'agriculteur canadien. Un autre jeune agriculteur voulait savoir ce qu'il aurait à faire à la venue du printemps. Le prêt en espèces est établi d'après le nombre de boisseaux de céréales qu'on a. Il calcule qu'il pourrait emprunter $1,300. Lorsqu'il vendra son grain, la moitié de ce montant sera remis à la banque; il lui restera donc $650 qui est une dette. Comment le Gouvernement pense-t-il qu'il va vivre et faire ses semences à ce compte?

Voilà une autre excellente question, à laquelle, encore une fois, le ministre ne répond pas. Je poursuis:

On continua à poser des questions de ce genre jusqu'à 1 heure du matin devant une salle comble de 600 personnes.

Si j'ai donné lecture de ce compte rendu, monsieur le président, c'est afin de montrer les réactions de nos producteurs de blé de l'Ouest, gens sensés et raisonnables, en face de l'intervention et de l'inaction du Gouvernement. Ils sont furieux au sujet des dispositions prises par le Gouvernement.

Le très hon. M. Howe: Quelle est votre opinion? Vous parlez de gens sensés, mais nous aimerions aussi connaître votre opinion.

M. Hees: Ils en sont insultés. Ils tiennent ces dispositions pour nullement satisfaisantes. C'est pourquoi nous sommes fondés à exiger du Gouvernement, non seulement qu'il vende notre blé, mais que, dans l'entretemps, il fasse en sorte que des avances en espèces ne comportant aucun intérêt soient versées aux

cultivateurs victimes de l'impuissance du Gouvernement à vendre notre blé à l'heure actuelle. Le Gouvernement est inexcusable de ne pas vendre notre blé. D'autres pays, faisant face à la même concurrence, ont pu augmenter leurs ventes de façon très importante depuis un an. Si notre Gouvernement n'en a pas fait autant, c'est qu'il semble avoir perdu, s'il l'a jamais possédé, l'art de vendre. Il est temps qu'il prenne des leçons de vente, qu'il s'emploie à vendre notre blé et à venir en aide aux cultivateurs, au lieu de ne rien faire. J'espère que le ministre verra à agir dans le sens que je viens d'indiquer.

M. Bryson: Monsieur le président, nous venons tous d'entendre un discours renversant de la part de l'honorable député de Rosthern. Il m'apparaît comme très étrange que, tout à coup, l'honorable député se soit transformé en grand défenseur du Gouvernement à l'égard de ce projet de loi. Je ne sais pas à quoi attribuer ce ramollissement, mais je puis assurer à la Chambre qu'alors que cette question faisait l'objet de discussions dans tout l'Ouest du Canada l'automne dernier, l'honorable député de Rosthern et ses collègues du parti libéral de la Saskatchewan étaient muets comme des carpes. Je me demande si ce n'est pas la douceur de la température que nous avons ici qui a été cause de ce ramollissement.

M. Tucker: Je pose la question de privilège. L'honorable député d'Assiniboïa peut dire à mon honorable ami que je n'ai rien caché de mon opinion, parce que nous avons eu, lui et moi, une discussion de cette question en présence des étudiants de l'université de la Saskatchewan et qu'à cette occasion je n'ai rien fait pour dissimuler mon attitude.

M. Argue: A ce moment-là, elle sautait aux yeux autant que maintenant.

M. Bryson: J'ai entendu le discours de l'honorable député et je pensais qu'il ne valait pas la peine d'y porter attention. Je suppose que je suis un peu téméraire de prendre part à la discussion, après la menace à peine voilée que le ministre du Commerce a fait ce matin en disant que les députés de l'opposition ne devraient pas prolonger le débat sur ce projet de loi. On me permettra dès le début de dire que si je participe à la discussion ce n'est pas seulement pour exposer les inconvénients que je trouve à la mesure, mais encore pour répondre au désir exprimé par les milliers de cultivateurs qui habitent ma circonscription et qui m'ont bien fait comprendre que je dois profiter de toutes les occasions pour m'élever contre la mesure.

Le très hon. M. Howe: Vous allez voter contre?

[M. Hees.]

M. Bryson: Le projet de résolution dont la Chambre est saisie, et qui deviendra un jour texte législatif, est la réponse du Gouvernement au problème bien réel et critique qui se pose en ce moment au cultivateur de l'Ouest. Ce problème, c'est le manque de disponibilités liquides né de son incapacité à vendre des céréales et ses produits de céréales. Il y a plusieurs raisons à cette pénurie d'espèces, dont l'impossibilité où se trouve le cultivateur de vendre ses produits de céréales n'est pas la moindre.

Je ne vais pas abuser de la patience de la Chambre en redisant tout ce qui a été si bien dit déjà par les députés de l'opposition au cours du discours du trône, au sujet de la situation dans laquelle se débattent les cultivateurs. Pourtant, il y a dans le texte dont nous sommes saisis quelque chose de véritablement inquiétant; la surface des mots semble recouvrir une intention occulte. La mesure confirme des soupçons très répandus dans les Prairies à l'effet qu'une situation bien bizarre se fait jour actuellement dans notre pays.

On soupçonne le Gouvernement d'avoir perdu contact avec ce qui se passe dans cette région du Canada et de s'en désintéresser. Si un tel état de choses continue, l'avenir économique de notre pays, est menacé d'un désastre. De l'avis général des gens de l'Ouest canadien, le gouvernement est obsédé par l'idée que notre pays s'est transformé en nation industrielle presque du jour au lendemain et que notre prospérité économique ne dépend plus de notre industrie agricole. En réalité, il envisage l'agriculture de l'Ouest comme une sorte de mal nécessaire, un embarras, au sujet duquel il doit continuellement présenter des excuses au reste du Canada. La résolution est bien propre à confirmer ce soupçon de tant de gens de l'Ouest canadien. C'est désastreux.

Avant la présentation de la mesure, des réunions ont eu lieu dans presque toutes les écoles et salles publiques de l'Ouest canadien en vue de porter à la connaissance du gouvernement l'existence d'une situation critique et la nécessité de prendre des dispositions propres à rendre aux cultivateurs de l'Ouest le pouvoir d'achat qu'ils ont perdu. Les cultivateurs ont demandé des avances en espèces, estimant que c'est pour eux le seul moyen pratique et raisonnable de recouvrer leur pouvoir d'achat. Sans nier que le Gouvernement ait perdu le contact, ce que pensent là-bas la plupart des gens, j'aimerais consacrer quelques instants à une revue, très brève d'ailleurs, de quelques-uns des événements qui ont finalement amené le Gouvernement à admettre l'existence d'un problème dans l'Ouest canadien. Je n'imposerai pas à la Chambre un compte rendu du rôle dramatique

joué par le chef du parti libéral en Saskatchewan. Son rôle a été pimenté de tous les ingrédients d'un roman à sensations; je pense à son expédition à Ottawa et au mystère qui a enveloppé ce voyage, notre homme serrant sous son bras la petite serviette noire qui contenait sa formule secrète.

M. Studer: Comme le voyage des socialistes à Washington.

M. Bryson: C'est avec plaisir que je constate que l'honorable député a retrouvé l'usage de la parole à ce propos. C'est avec impatience que nous attendrons le discours de l'honorable député de Maple-Creek, sachant d'avance qu'il sera extrêmement indigeste. Je ne parlerai pas de la déclaration riche de signification faite par ce monsieur à son retour d'Ottawa. Ce sont des choses que nous aimerions tous oublier, y compris le chef du parti libéral de la Saskatchewan. Les Américains ont la ballade de Davy Crockett. En Saskatchewan, nous avons le drame de Hammy McDonald. Ce qui a plus d'importance, ce sont les visites, et les déclarations qu'elles ont suscitées, faites par le premier ministre, le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture. Ils faisaient penser à César: ils sont venus; je ne sais pas ce qu'ils ont vu; et ils ont fait des discours. C'est bien à contre-cœur qu'ils ont admis que quelque chose n'allait pas. Par exemple, parlant à Edmonton, le ministre de l'Agriculture a reconnu que quelque chose n'allait pas, puis il a ajouté: "J'ai la réponse, mais il ne s'agit pas d'avances en espèces. Nous avons besoin d'un million de personnes de plus." Il a dit que nous avions besoin d'une population plus nombreuse parce que nous avons besoin d'industries, mais il a ajouté que nous ne pouvons attirer d'industries tant que nous n'aurons pas aménagé un barrage sur la rivière Saskatchewan-sud. J'espère que les cultivateurs de l'Ouest canadien n'auront pas à attendre aussi longtemps avant qu'on accroisse un peu leur puissance d'achat.

Il y a aussi le discours que le ministre du Commerce a prononcé au congrès du Syndicat du blé de l'Alberta, à Calgary. A la fin de son long discours, il a déclaré à peu près ceci: "Cultivateurs de l'Ouest canadien, ayez du courage. L'an prochain vous aurez peut-être une récolte déficitaire." C'est à peu près de cette façon qu'on pourrait résumer ses arguments. En dépit de toutes les démarches des dirigeants agricoles et des entreprises commerciales de l'Ouest canadien, qui avaient examiné la situation sous tous ses aspects et qui se sont prononcés en faveur d'avances en espèces, voici ce qui s'est produit. Au lieu de les écouter et d'accepter leur opinion réfléchie, le Gouvernement a accepté l'opinion d'une poignée d'espions libéraux au sein de ces organismes, plutôt que d'accepter l'opinion réfléchie des gens qui représentent vraiment les cultivateurs et les hommes d'affaires de l'Ouest canadien.

Lorsque la mesure à l'étude a été proposée, lorsque nous avons appris que c'était là l'aide qu'on nous accorderait, lorsque nous avons su que le Gouvernement se proposait de remettre en vigueur la loi de 1951, qu'on appelle parfois la loi de financement agricole provisoire, nous avons immédiatement tenu une nouvelle série de réunions, afin de protester contre cette mesure de prêts bancaires qu'on s'apprêtait à mettre en œuvre. J'ai été fort étonné et grandement renversé l'autre jour d'entendre le ministre du Commerce déclarer à la Chambre des communes que les hommes d'affaires de l'Ouest canadien conspiraient contre les cultivateurs. Il a déclaré: "Comme ils seraient heureux de s'emparer de cet argent!" En d'autres termes, il laissait planer des soupçons sur les motifs des hommes d'affaires. C'est un truc typique des libéraux. Puisque le ministre du Commerce est obligé de défendre cette mesure législative en ayant recours à des procédés de ce genre,—qu'on s'attendrait peut-être d'un libéral de l'arrière-plan,—il me semble passablement évident que cette résolution ne vaut absolument rien.

Pourquoi les hommes d'affaires de l'Ouest canadien ne voudraient-ils pas qu'on rende la puissance d'achat aux cultivateurs? Nous savons que la prospérité et la survivance des hommes d'affaires disséminés dans les villes de l'Ouest canadien dépendent de la prospérité des cultivateurs. De même, le sort des cultivateurs est lié à celui des hommes d'affaires. Comme on l'a signalé aujourd'hui à la Chambre, les hommes d'affaires de l'Ouest doivent porter un fardeau de dettes excessivement lourd et faire crédit à un grand nombre de cultivateurs, parce qu'ils savent qu'ils ont les mêmes intérêts. Par conséquent, lorsqu'on entend dire à la Chambre que ces gens conspirent contre les cultivateurs et qu'en fin de compte nous assisterons tout probablement à l'écroulement de la Commission du blé, je pense que c'est ridicule. J'y vois bien une conspiration, mais le ministre du Commerce n'a pas nommé les gens qu'il faut. On conspire au Canada pour saborder la Commission du blé, et c'est ce que fait le gouvernement libéral, de concert avec la Bourse des céréales de Winnipeg. Je suis convaincu, comme une foule d'autres personnes, que le programme d'écoulement des céréales préconisé et appliqué par le gouvernement fédéral a plus concouru à saper la confiance des cultivateurs en la Commission du blé que toutes les autres choses dont le ministre du Commerce a parlé.

Voici qu'on nous soumet une mesure semblable à celle qui s'est révélée si inefficace en 1951. Certes l'aide était nécessaire à ce moment-là, comme l'a dit le ministre aujourd'hui. Cependant, malgré cela, on n'a utilisé qu'une somme de $626,000 sur un total de 20 millions de dollars garanti aux banques. Ce n'est pas parce que les gens n'avaient pas besoin de cet argent mais pour la simple raison qu'ils ne pouvaient l'obtenir.

Où en sont les choses actuellement? Nous avons beaucoup plus besoin d'argent en ce moment qu'en 1951. Dans ma province, le revenu en espèces des cultivateurs, pour les dix premiers mois de 1951, s'était établi à 631 millions. Quel a été leur revenu l'an dernier? Au cours des dix premiers mois de 1955, le revenu en espèces des cultivateurs de la Saskatchewan n'a été que de 283 millions. Évidemment, si l'on ajoute à cette somme les 21 millions versés sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies,—soit dit en passant, cet argent aurait dû être versé l'année précédente,—le total est porté à environ 305 millions, soit seulement la moitié du revenu de 1951.

Voyons ce que comporte le principe dont s'inspire la mesure à l'étude. Voyons quels rouages serviront à sa mise en œuvre. Dans un cas comme dans l'autre, on s'est trompé. Du point de vue pratique, il est impossible de mettre en œuvre les dispositions du bill à l'étude et le principe en est erroné parce qu'il n'est pas moral. Si l'on pouvait grouper dans une déclaration complète tous les arguments qui ont été invoqués contre les prêts bancaires, cette déclaration démontrerait clairement, j'en suis persuadé, qu'il est honteux de proposer une mesure comme celle-là. C'est insulter les cultivateurs que de leur demander de payer de l'intérêt à l'égard de prêts qui sont garantis par leurs récoltes puisqu'ils ne sont aucunement responsables de l'insuffisance de notre programme de vente qui, apparemment, rend impossible la vente de nos céréales sur les marchés du monde. Ce que je viens de dire résume, en somme, le préambule d'une résolution présentée au Gouvernement par les coopératives fédérées, un organisme qui représente 150,000 cultivateurs de la Saskatchewan et du Manitoba. Ils sont venus demander carrément des avances en espèces, libres d'intérêt, à l'égard des céréales entreposées sur les fermes.

Je me suis souvent demandé ce qui arriverait si, à la fin d'une semaine, un travailleur d'une autre industrie que l'agriculture disait à son patron qu'il veut sa semaine de salaire. Le comptable lui répondant: "Je regrette mais nous avons produit plus que nous avons vendu la semaine dernière et il nous est impossible de vous payer mais voici ce que nous avons fait. Nous nous sommes entendus avec le banquier du coin et, si vous pouvez répondre aux questions qu'il vous posera au sujet de votre travail et fournir des garanties, il consentira peut-être à vous remettre une partie de votre salaire si vous voulez bien lui verser un intérêt de 5 p. 100." Je demande aux honorables députés ce qui arriverait dans ce cas. Le pire de tout, c'est que le cultivateur, après avoir travaillé toute l'année à produire ce qui, en somme, est la principale richesse de notre pays, doit se présenter chapeau bas à la banque et solliciter un prêt. Après avoir fourni son travail et dépensé son capital, il lui faut aller chapeau bas quémander un prêt.

Ce sont là, monsieur le président, les arguments soulevés contre les prêts bancaires. Ce sont là les arguments en faveur des avances en espèces. Est-il possible d'appliquer la mesure? Ainsi qu'on l'a dit ce matin, il n'y a que 350 succursales de banques à charte dans toute la Saskatchewan. J'imagine que la situation est la même dans d'autres provinces également. Il y a autant de cultivateurs qui ne s'adressent jamais à la banque qu'il y en a qui font des affaires avec elle. Le banquir se trouve dans une situation intenable. Je me suis entretenu avec beaucoup de banquiers de ma circonscription et je n'en ai pas encore rencontré un qui m'a dit qu'il avait accordé un seul prêt sur la garantie de céréales et rien de plus. La formule qu'on demande au cultivateur de remplir n'est pas la seule qu'on lui demande de signer. Le banquier est dans une situation intenable.

Que fera-t-il? Je vais vous dire ce qu'il fera. Il se rendra chez l'agent d'élévateur, ainsi que le font bien des banquiers, et s'entretiendra avec lui des conditions d'exploitation agricole de ce cultivateur avant de pouvoir accorder un prêt en toute honnêté. C'est ce qui arrive. Que fait alors la banque au sujet de l'intérêt de 5 p. 100? Je ne suis même pas sûr qu'elle fournisse la formule qu'on demande au cultivateur de remplir. Elle n'a même pas à percevoir l'argent. Voici l'argument qu'on a employé contre les avances en espèces et voici pourquoi le Gouvernement a dit que les avances en espèces étaient impossibles: l'agent d'élévateur ne devrait pas avoir la lourde responsabilité d'appliquer les mesures nécessaires, et pourtant nous constatons qu'il fait exactement ce que le Gouvernement a dit qu'il ne pouvait faire.

J'aimerais consigner les dispositions relatives au remboursement. Je me bornerai à un extrait. Il faut libeller deux billets. Le premier, qui va au producteur, doit indiquer les détails de la livraison et la déduction de la moitié du produit net payable à la banque.

Le second billet, pour l'autre moitié du produit net, doit être payable à la banque prêteuse et remis à la banque. En réalité, on demande maintenant aux agents d'élévateurs de percevoir de l'argent pour les banques à charte, sans rémunération de la part de la banque.

Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est cinq heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE TRÈS HONORABLE MONSIEUR HOWE—AVIONS D'ENTRAÎNEMENT "HARVARD" POUR L'ÉGYPTE—RECTIFICATION D'UNE DÉCLARATION

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur afin de rectifier une indication erronée que j'ai donnée par mégarde. Une question adressée ce matin au premier ministre (M. St-Laurent) m'a rappelé que j'ai mentionné, le 4 janvier, un décret du conseil qui comportait l'approbation d'un envoi d'avions d'entraînement Harvard au Moyen-Orient. Je croyais qu'il fallait pour chacune de ces exportations un décret du conseil, mais ce n'est pas le cas. Ce décret n'est nécessaire que lorsqu'il s'agit de la propriété de l'État. Dans le cas d'un permis d'exportation visant des biens privés, l'assentiment des ministres des Affaires extérieures, de la Défense et du Commerce est requis si l'envoi ressortit au domaine militaire ou s'il est destiné à un point névralgique.

La vente des avions Harvard constitue une transaction privée. Aucune propriété de l'État n'entre en jeu. Il existe un procès-verbal de l'assentiment des trois ministres, mais il n'y a pas eu de décret du conseil. Je tiens à le préciser, parce que je n'ai pas seulement induit en erreur les membres de la Chambre mais le premier ministre lui-même. Mes fonctionnaires ont, depuis, signalé l'inexactitude de la déclaration que j'ai faite à la Chambre à ce sujet.

M. Green: Le ministre pourrait-il dire à quelles dates les approbations furent données par chacun des ministres?

Le très hon. M. Howe: Le 7 juillet 1955.

M. Green: Par les trois ministres?

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. Knowles: Peut-être le ministre aimerait-il aussi corriger la déclaration qu'il a faite au sujet de la déclaration erronnée qu'il avait faite précédemment? Nous ne siégions pas le 4 janvier.

Le très hon. M. Howe: Le 24 janvier.

L'hon. M. Rowe: Vous ne vous trompiez que de vingt jours; ce n'est pas si mal.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai plus la mémoire aussi bonne que lorsque j'avais 20 ans de moins.

LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION VISANT À RÉDUIRE LE TAUX DE L'INTÉRÊT

La Chambre reprend l'examen, interrompu le jeudi 26 janvier, de la motion de M. Argue, portant 2e lecture du bill nº 3 visant à modifier la loi sur les petits prêts.

M. Claude Ellis (Regina): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à l'appui du bill nº 3 visant à modifier la loi sur les petits prêts, pour exprimer en premier lieu la déception que j'ai éprouvée lorsque l'adjoint parlementaire au ministre des Finances a jugé à propos de proposer hier le renvoi de la discussion à une séance ultérieure. Toutefois, je rappellerai à la Chambre que c'est l'honorable représentant d'Assiniboïa (M. Argue) qui a inscrit l'an dernier le projet de loi au *Feuilleton*. Je crois qu'une discussion sérieuse servira à élucider la question qui se pose à la Chambre à l'égard de cette mesure. Le Gouvernement, en nous annonçant son intention de soumettre un projet de loi de cette nature, ne nous garantit pas que nous aurons le genre de mesure que nous souhaitons actuellement.

Je pense qu'il n'y a pas lieu de souligner l'importance de cette question aujourd'hui au Canada. Le député d'Assiniboïa n'a-t-il pas rappelé aujourd'hui que le montant du crédit a plus que doublé au Canada, depuis quatre ans, et que, selon les derniers chiffres, les Canadiens sont endettés pour bien plus de 2 milliards?

Il va de soi que les taux élevés d'intérêt qu'exigent les sociétés de petits prêts sont plus onéreux pour les Canadiens des paliers inférieurs de revenus. On sait fort bien que les gens à l'aise peuvent payer comptant et, s'ils se trouvaient à court d'espèces, à un moment donné, ils pourraient emprunter à la banque moyennant un intérêt qui est le quart de l'intérêt qu'exigent les sociétés de petits prêts. L'examen de ce projet de loi nous rapproche sensiblement des petits salariés du pays.

Ne conviendrait-il pas d'examiner brièvement les divers facteurs dont on tient compte dans la fixation des taux d'intérêt au Canada? Les bénéfices que font les sociétés de prêts jouent un rôle considérable dans ce domaine, indépendemment des frais ordinaires des entreprises commerciales. Des chiffres consignés hier au hansard indiquent que, depuis quelques années, les bénéfices des sociétés ont augmenté de plus de 1,000 p. 100. Les sociétés de petits prêts ne sauraient certes affirmer

qu'une réduction du taux d'intérêt les obligerait à fermer leurs portes. C'est un domaine très lucratif que celui des petits prêts et il n'est que d'écouter la réclame à laquelle les sociétés de petits prêts recourent à la radio afin d'encourager les auditeurs à emprunter de l'argent d'une "société de financement amicale" pour avoir une idée des efforts que font ces entreprises pour attirer la clientèle. Leur objet n'est pas de faire des faveurs à qui que ce soit. Si elles consacrent de fortes sommes à la publicité en vue de persuader les gens d'emprunter de l'argent, c'est qu'il est rémunérateur de prêter de l'argent. On n'a certes pas raison de dire que la révision de la loi sur l'intérêt amènera la restriction du crédit.

Le risque est une autre question qu'il nous faut examiner de près. On laisse supposer que les taux excessifs exigés par les sociétés de petits prêts compensent les risques considérables qu'elles courent en prêtant de l'argent. Le risque n'est pas aussi grand qu'elles voudraient nous le faire croire, puisque leurs réserves pour pertes sur opérations ne représentent que ·26 p. 100. Par ailleurs, nous savons que les opérations de la Banque canadienne de Commerce dans ce domaine permettent la même conclusion, étant donné que la banque juge qu'un taux de ·25 p. 100 suffit amplement à couvrir les pertes qu'elle pourrait subir. En fait, si on examine de plus près le régime de petits prêts de la Banque canadienne de Commerce, on constate que, depuis l'adoption de ce régime en 1936 jusqu'au 31 octobre 1953, la banque a prêté au total $248,461,909. Ces chiffres figurent dans le rapport du Comité de la banque et du commerce de 1954, à la page 186 (texte anglais). Le total des prêts passés par profits et pertes durant cette période s'élève à $380,-378, mais on a recouvré par la suite $157,058, ce qui fait que, de 1936 au 31 octobre 1953, la Banque canadienne de Commerce a perdu en tout et pour tout $223,320 par ses petits prêts.

Ce montant représente moins d'un dixième pour cent de tout l'argent prêté par la Banque canadienne de Commerce durant cette période. Par conséquent, on comprend difficilement pourquoi les compagnies de petits prêts du Canada exigent des taux d'intérêt excessifs. Si on examine les risques courus par la Banque canadienne de Commerce et si on les compare à ceux que les compagnies de petits prêts courent dans leur domaine, on constate qu'il y a très peu de différence. En fait, qu'on se rappelle qu'avant 1954, les banques n'étaient pas autorisées par la loi à consentir des prêts sur la garantie d'hypothèques sur biens meubles. Nous savons qu'eu égard aux garanties, aux cautions,—et il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de cette somme a été prêtée vers la fin des années trente, pendant la crise,—les pertes des banques ont été à peu près nulles.

[M. Ellis.]

Je reviens encore une fois au rapport de 1954 du comité de la banque et du commerce. Celui-ci a alors été informé que le total des prêts garantis des sociétés de petits prêts, au 31 décembre 1952, correspondait à 70·92 p. 100 du volume total de ces prêts, les prêts non garantis représentant 29·08 p. 100 du total. Les chiffres comparables pour la Banque canadienne de Commerce montrent que celle-ci disposait de garanties en ce qui concerne 60·35 p. 100 du total de ses prêts contre 39·65 p. 100 de prêts non garantis. Il n'est pas difficile de conclure que les sociétés de petits prêts ne risquent pas plus que les banques à charte.

Cela étant, il est extrêmement difficile de comprendre comment on peut autoriser, dans notre pays, les sociétés de petits prêts à exiger des taux d'intérêt aussi excessifs. Je m'inquiète des effets que pourraient avoir sur les finances des consommateurs, en général, l'abaissement du taux d'intérêt. Il est possible que le volume des marchandises vendues à tempérament,—le financement étant assuré par les vendeurs eux-mêmes,—soit plus considérable que les achats où interviennent les sociétés de petits prêts, mais, ainsi que le rappelait hier notre collègue d'Assiniboïa (M. Argue), leurs taux sont encore plus élevés.

On nous parle d'un taux de 54 p. 100 exigé par un grand comptoir postal. Lorsque j'ai entendu ce chiffre pour la première fois, j'ai eu du mal à en croire mes oreilles, mais ayant consulté le catalogue d'un grand comptoir postal,—il importe peu qu'il s'agisse de Simpsons-Sears ou Eaton's,—j'ai en effet constaté, à la lecture d'un tableau qu'on y trouve, que si on achète un article de $20, payable à $5 par mois pendant quatre mois, il y aura des frais supplémentaires de $2.25.

La seule façon de calculer ce qu'est vraiment le taux d'intérêt, dans ce cas-là, c'est de considérer la transaction comme intéressant une série de prêts de cinq dollars payables à intervalles d'un mois. On constate donc qu'au bout d'un mois l'acheteur rend $5, c'est-à-dire qu'il a eu, pendant un mois, l'usage de cette somme. A la fin du deuxième mois, il verse $5 et, dans ce cas, il a eu l'usage de ces $5 pendant deux mois; à la fin du troisième mois, il verse encore $5 dont il a eu l'usage pendant trois mois. Lorsqu'il rembourse le prêt à raison de quatre versements de $5, à la fin du quatrième mois il a eu l'usage des derniers $5 pendant quatre mois. C'est dire que les grands comptoirs postaux du Canada exigent un intérêt de 54 p. 100.

Dans les circonstances, il est bien évident que toute diminution des taux d'intérêt, dans n'importe quel domaine, aura un effet bienfaisant sur les taux dans l'ensemble du domaine où l'on s'occupe de financer les achats des consommateurs. En d'autres termes, une diminution des taux d'intérêt exigés par les compagnies de petits prêts forcerait les autres organismes de crédit du consommateur à abaisser leurs taux.

Mais le plus déplorable de toute cette affaire, c'est que ce sont précisément les gens qui ont le moins les moyens d'acquitter des frais d'intérêt très élevés qui sont obligés de le faire. En vertu de ce régime inique, c'est le petit consommateur, qui achète un article de $20, qui doit acquitter un intérêt de 54 p. 100. Si la marchandise qu'il achète coûte $30, le taux d'intérêt diminue. En d'autres termes, plus le montant de l'achat est élevé, plus le taux d'intérêt est bas.

Je sais que le bill à l'étude n'a pas trait aux frais de crédit exigés par les grandes entreprises de ventes au détail, mais je suis d'avis que l'adoption du bill qui entraînerait une diminution des taux d'intérêt exigés à l'égard des petits prêts, amènerait nécessairement une diminution des taux d'intérêt dans l'ensemble du domaine où l'on s'occupe de financer les achats des consommateurs. Nous devons reconnaître que le crédit joue et continuera de jouer un rôle important dans notre économie. Certains prétendront peut-être que les gens devraient économiser suffisamment d'argent pour payer leurs achats comptant, mais je prie les honorables députés de songer aux conséquences économiques d'une telle attitude.

Je suis certain que le marchand moyen au Canada compte, dans une large mesure, sur les paiements échelonnés pour attirer les clients. Un grand nombre de Canadiens des paliers inférieurs de revenu ne pourraient jamais jouir de ce que nous considérons maintenant comme les douceurs de la vie s'ils ne pouvaient acheter à crédit ou emprunter des fonds des sociétés de petits prêts, afin de payer comptant l'article qu'ils veulent acheter.

Nous ne savons rien de la nature de la mesure que le Gouvernement entend présenter, mais je pense que le présent débat aura été utile si les honorables députés sont capables de convaincre le Gouvernement de la nécessité d'abaisser les taux d'intérêt comme le propose le bill à l'étude. Si nous voulons autoriser des taux d'intérêt exorbitants nous devons fonder notre décision sur des faits. J'en ai dit assez long cet après-midi pour démontrer que ni les bénéfices des sociétés de petits prêts ni les risques que ces prêts comportent ne motivent le tarif de 2 p. 100 par mois à l'égard du solde non payé.

Je n'ai pas encore entendu d'argument valable pour expliquer pourquoi nous persistons à permettre qu'on exige ce taux d'intérêt des Canadiens. Dans le domaine des petits prêts, c'est le petit salarié qui emprunte; le Parlement peut donc, sous ce rapport, assurer un certain soulagement à ceux qui en ont le plus grand besoin.

M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude est analogue à une mesure que le même honorable député a présenté à la dernière session. Je me contenterai de brefs commentaires car je préfère attendre que le programme législatif du Gouvernement ait été soumis à la Chambre. Cependant, je veux profiter de l'occasion pour faire certaines observations à propos d'une réunion convoquée par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) dans ma circonscription peu de temps avant la fin de la dernière session. L'honorable député de Rosetown-Biggar, qui était venu tenir une réunion à l'auditorium de notre école technique à Moose-Jaw, a parlé de la loi sur les petits prêts. Il a lancé contre moi plusieurs accusations qui, peut-être, n'intéressent pas beaucoup la Chambre,—il se peut que je sois partial mais la plupart d'entre elles m'ont paru sans fondement. Quoiqu'il en soit, il y en a une en particulier sur laquelle je désire revenir maintenant. Je cite un compte rendu de la réunion paru dans le *Leader-Post* de Regina:

> M. Coldwell a parlé des divergences de vues entre M. Thatcher et le parti CCF; il a dit que lorsque ce groupement a tenté de présenter, à la Chambre, des mesures visant à réduire à 12 p. 100 le maximum de 24 p. 100 autorisé à l'égard de l'intérêt exigé par les sociétés de petits prêts, M. Thatcher s'est carrément et énergiquement opposé à cette idée.
>
> D'après M. Coldwell, M. Thatcher a soutenu que les sociétés de prêts ne pourraient survivre et qu'il serait impossible à la population d'emprunter de l'argent pour acheter des lessiveuses et d'autres articles à tempérament.

Des gens qui assistaient à la réunion m'ont dit que l'honorable député a ensuite déclaré que je me suis opposé énergiquement à la mesure législative proposée parce que je savais que, si elle était adoptée, je ne pourrais vendre mes articles de quincaillerie.

Quels sont les faits? Je tiens à affirmer avec la plus grande énergie,—j'ai ici le compte rendu du débat,—que je n'ai jamais formulé de commentaires sur ce projet de loi depuis que je siège ici. Le hansard du 6 mai 1955 indique que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) avait présenté le projet de loi. L'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) et, un peu plus tard, l'honorable député de Peace-River (M. Low)

et, enfin, un député de la Colombie-Britannique ont pris la parole mais la Chambre ne s'est pas prononcée. De deux choses l'une: ou l'honorable député de Rosetown-Biggar s'en est remis au témoignage d'un assistant qui n'a pas accompli consciencieusement ses recherches et lui a transmis des renseignements inexacts ou il a, de propos délibéré, dénaturé les faits. S'il s'agissait d'une erreur, je l'inviterais à faire publiquement des excuses. Dans le cas contraire, je répète que son exposé était faux et injuste. Ce n'est là qu'une des nombreuses accusations que l'honorable député a portées ce jour-là. Je compte en réfuter d'autres au cours de la session. En tenant une assemblée dans ma circonscription pendant mon absence, l'honorable député aurait dû, au moins, je le répète, s'en tenir aux faits.

M. l'Orateur: Lorsque le préopinant a dit que l'honorable député de Rosetown-Biggar avait délibérément dénaturé les faits ou formulé certaines déclarations injustes, je ne suis pas intervenu, la Chambre le remarquera, bien que des députés aient regardé de mon côté, parce qu'il s'agissait de propos tenus en dehors de la Chambre. Je tiens à préciser que si l'honorable député avait tenu le même langage au sujet de déclarations faites à la Chambre, je lui aurais demandé immédiatement de se rétracter.

M. Thatcher: Si je ne me suis pas exprimé clairement, je le regrette. De deux choses l'une, ai-je dit; ou bien il était sous le coup d'une fausse impression et, dans ce cas, je l'invite à s'en excuser publiquement, ou bien il a dénaturé les faits. C'est l'un ou l'autre. Voici la coupure du journal. S'il a fait erreur, je serai heureux d'accepter ses excuses et l'incident sera clos.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Il y a un aspect de ce projet de loi qui n'a pas encore été abordé, et qui pourtant s'est manifesté il y a deux ans devant le comité de la banque et du commerce. Je veux ici parler de l'audience tenue par ce comité et relatée à la page 1071 du compte rendu des délibérations de ce comité tenues le jeudi 8 avril 1954. En cette circonstance, le comité était en train de discuter des opérations du département des prêts personnels de l'une des banques à charte. Le directeur général de cette banque comparaissait comme témoin devant ce comité. L'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) lui a posé la question suivante:

Q. Puis-je vous demander si la Banque canadienne de Commerce s'est vu demander d'accorder des prêts à des compagnies de petits prêts depuis qu'elle s'est engagée dans ce genre d'opérations?

Il s'agissait des opérations de prêts personnels. La réponse a été la suivante:

[M. Thatcher.]

R. Des compagnies de petits prêts ont contracté des emprunts avec nous. Nous avons plusieurs clients dans nos livres.

Il y avait ensuite une autre question:

Q. Est-ce que ce genre d'opérations a influé sur les affaires que vous faisiez avec ces compagnies de petits prêts que vous comptiez parmi votre clientèle?—R. Oui.

La prochaine question demandait:

D. Dans le sens positif ou négatif?

Et le directeur général a répondu:

R. Nous avons perdu quelques clients.

Cette conversation a appelé mon attention (bien que la chose n'aurait pas dû être nécessaire) sur un aspect de l'activité des sociétés de petits prêts qui m'avait jusqu'alors échappé, soit qu'elles sont, en réalité, les détaillants d'une denrée que leur vendent en gros les banques à charte, c'est-à-dire le crédit. Si l'on suppose, et je crois qu'on est en droit de le faire, que ces sociétés obtiennent leurs capitaux des banques à charte à cinq ou six p. 100 on peut-être même à un taux beaucoup moins élevé encore, et les revendent au détail à des taux approchants de 24 p. 100, on constatera que la hausse du prix sur cet article est d'environ 400 p. 100.

Je crois que nous devrions étudier très soigneusement la situation. Les banques à charte au Canada occupent dans notre économie une place peut-être sans rivale par rapport au système bancaire de n'importe quel autre pays. Elles ont la haute main sur toutes nos opérations commerciales de banque. Elles jouissent de la protection et de l'appui explicites et implicites du gouvernement et l'expérience acquise par une des banques à charte dans ce domaine essentiel me semble indiquer que les banques à charte devraient être encouragées à y entrer avec plus d'empressement que par le passé.

J'ai appris avec un intérêt particulier il y a deux ans que M. Neil J. McKinnon, de la Banque canadienne de commerce, a dit dans son exposé appuyant la demande d'une modification qui permettrait l'acceptation d'hypothèques sur biens meubles qu'au début de ses opérations dans le domaine des prêts aux particuliers la Banque avait exigé les signatures de deux répondants pour chaque prêt. Plus tard on exigea seulement un endosseur et ces dernières années 40 p. 100 de ses prêts ont été consentis sans aucun endossement, sans aucune garantie. Cela donne à penser que ces opérations sont relativement sûres pour les banques. Nous devrions encourager les banques qui s'adonnent déjà officiellement et ouvertement à ces transactions, et aussi encourager les autres banques à charte à en faire autant. Je ne connais pas de meilleur moyen de réduire l'énorme majoration, comme j'ai dit, actuellement exigée par les sociétés

de prêts aux particuliers à l'égard des fonds qu'elles reçoivent des banques à charte pour leurs affaires.

Évidemment, les opérations de cette banque dans le domaine des prêts aux particuliers n'ont pas eu l'ampleur qu'aurait souhaitée, entre autres, le directeur général. Au cours des séances du comité de la banque et du commerce, j'ai soupçonné que les administrateurs des banques s'étaient, sinon opposés, du moins montrés peu empressés à appuyer ce programme, car l'administrateur général nous a appris qu'il n'était pas du tout satisfait de l'ampleur accordée à la publicité de ce service. J'ai dit que j'étais surpris moi-même de l'entendre parler ainsi, vu que j'étais client de cette banque depuis des années et que je n'avais jamais vu de réclame ni de brochure sur son service de prêts personnels. C'est en réponse à cette observation que M. McKinnon a reconnu que la banque, à son avis, s'était montrée beaucoup trop réservée dans son programme de publicité.

Je crois que nous avons chez nous un régime bancaire assez important, assez diversifié et assez souple pour lui permettre d'entreprendre cette fonction très nécessaire à l'intention des Canadiens. Je me sentirais bien plus heureux, si je savais que ceux qui ont immédiatement besoin d'un peu d'aide financière à court terme pouvaient s'adresser aux banques à charte plutôt qu'à ces organismes qui, comme il y a lieu de le croire, sont financièrement solides, mais qui surgissent dans tout le pays et qui, en raison des taux d'intérêts exorbitants qu'ils exigent, pressurent un trop grand nombre de nos gens. C'est donc avec une grande vigueur que j'appuie cette mesure législative dont le besoin se fait sentir depuis longtemps.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je voudrais exposer une idée et une seule. Mon honorable ami d'Assiniboïa a déjà exposé l'objet du bill. Il a déclaré que le bill avait pour objet d'abaisser de 24 à 12 p. 100 le taux maximum que peuvent exiger les sociétés de petits prêts.

L'idée que je veux exposer a trait aux méthodes de réclame. Dans certains cas, il s'en faut de peu pour qu'elles soient malhonnêtes et trompeuses et ce sont là des mots que je considère passablement forts. Je rappelle qu'en ce qui concerne la façon d'envelopper le bacon, nous avons déclaré la méthode employée illégale,—le ministre de la Justice me corrigera peut-être, mais, quoi qu'il en soit, nous avons fait en sorte que les négociants n'enveloppent plus leur bacon, gras ou maigre, dans des enveloppes teintées de rouge. Cette restriction est maintenant en vigueur. C'est ce que j'appellerai un cas de publicité malhonnête. Si l'autre en était un, le cas présent rentre certainement dans la même catégorie. En réalité, je doute qu'il soit possible de désigner ainsi l'exemple que j'ai en main. Il est relativement convenable par comparaison à la plupart de ces cas. Il est plutôt agréable et touchant. Comme sur une vignette de Noël, tout y est lumière et douceur. On voit une petite fille berçant sa poupée devant un arbre de Noël brillamment illuminé, et le texte de l'annonce dit:

> Le temps des fêtes apporte la joie aux jeunes comme aux vieux, mais c'est aussi l'époque de l'année où bon nombre de personnes ont besoin d'argent parce qu'ils doivent engager des dépenses inaccoutumées.

Bref, si j'avais présenté ce bill privé ou si j'en présentais un autre, je dirais que quiconque a pour profession de prêter de l'argent devrait indiquer le taux de l'intérêt par an dans son annonce, et j'insiste sur les mots "par an". C'est le point sensible de la question, parce que ceux qui recourent aux sociétés de petits prêts, ceux qui se trouvent à court d'argent dans une proportion modeste, ceux qu'attire cette façon agréable de présenter l'affaire, ne sont généralement pas très habiles à calculer le taux d'intérêt annuel. Très souvent ils sont acculés. On me pardonnera cette expression populaire, ils sont coincés et il leur faut agir sans tarder.

Si on connaissait le taux d'intérêt, on accepterait peut-être l'argent quand même mais je pense qu'il faudrait indiquer clairement le taux d'intérêt par année. J'emprunte à ce tableau relativement inoffensif un exemple. Voici: on dit qu'il est possible d'obtenir $1,000 argent comptant en convenant de rembourser $93.11 par mois au cours d'une période de 12 mois. C'est tout ce qu'on dit. Nous obtenons $1,000 argent comptant et nous remboursons $93.11 par mois durant 12 mois. Si mes calculs sont bons, à la fin de l'année nous aurons remboursé $1,117.32, ce qui signifie que pour avoir à sa disposition $1,000 au cours de la période,—le point est de savoir quelle est cette période,—nous payons $117.32. En divisant par 10, nous nous trouvons à payer $11.73 pour avoir $100.

Je suis certain que bien de ceux qui ont recouru à des prêts de ce genre, diraient, si on le leur demandait, qu'ils ont payé 11·73 p. 100 d'intérêt pour avoir l'argent. Cependant, comment cela fonctionne-t-il? D'abord, nous devons rembourser quelque chose chaque mois. Nous devons rembourser un douzième du prêt chaque mois; donc, nous ne disposons du montant entier de $1,000 que durant un seul mois. Au cours des onze autres mois, le montant du prêt diminue d'un peu moins de $90 par mois jusqu'à ce qu'arrive le dernier mois, alors qu'il ne reste guère d'argent appartenant à la société. Néanmoins, le dernier mois, nous payons toujours le même montant, non le même taux, d'intérêt que nous payions le premier mois.

C'est tout simplement ce que j'ai voulu dire quand j'ai mentionné que la question de la période de temps était de la plus haute importance. Le cas peut se poser de deux façons: on peut dire qu'on dispose de $1,000 pendant six mois ou de $500 pendant un an. J'ai commencé des calculs lorsque le débat a débuté et je ne crois pas me tromper en disant que l'intérêt dépasse de beaucoup 20 p. 100, qu'il atteint peut-être presque la limite légale de 24 p. 100.

M. Michener: C'est 22·3.

M. Knight: Merci beaucoup. Nous avons un mathématicien parmi nous. En tout cas, je crois avoir démontré ma thèse. La majeure partie de cette réclame (j'ignore si celle que j'ai ici est comprise) constitue, et je le dis de propos délibéré, une fausse présentation intentionnelle de la réalité. J'espère que le Gouvernement recourra à des mesures législatives du genre de ce que j'ai indiqué. N'oublions pas que, dans bien des cas, il s'agit de personnes qui ne sont pas au courant et qui, se trouvant dans de grands embarras financiers, vont s'adresser à quiconque peut leur fournir de l'argent. Il faudrait que l'État ou quelqu'un d'autre protège ces gens. Je ne dis que quiconque s'occupe du commerce des prêts devrait être contraint de publier des annonces; mais, s'il en publie dans lesquelles il indique le montant à rembourser pendant une certaine période, et ainsi de suite, qu'il soit alors tenu en vertu de la loi d'indiquer le montant d'intérêt par année, et j'appuie sur les deux derniers mots: "par année".

M. W. A. Tucker (Rosthern): Monsieur l'Orateur, je félicite hautement le Gouvernement d'avoir proposé de prendre des mesures au sujet de cette très difficile question. Ceux qui étaient membres du comité de la banque et du commerce se rappelleront que la question y est venue sur le tapis quand nous nous sommes réunis à la dernière session pour modifier la loi sur les banques et la loi sur la Banque du Canada. Bien sûr, les membres de cet organisme s'intéressaient de près au sujet pour diverses raisons également familières aux préopinants d'aujourd'hui. Ils s'intéressaient particulièrement à ce que faisait la Banque Canadienne de Comerce en ce domaine.

En revisant la loi sur les banques, le comité a jugé peu sage d'adopter une mesure touchant la limite maximum que les banques peuvent exiger en vertu même de la loi sur les banques, savoir: 6 p. 100 par année. On a jugé que la Banque canadienne de Commerce rendait vraiment service à la population en fournissant des petites prêts à un taux moins élevé que les sociétés de petits prêts; mais on s'est demandé pourquoi les autres banques ne se lançaient pas davantage dans le même sens et quelles mesures on pourrait prendre pour les aider à le faire sur une plus grande échelle.

Si j'ai bonne mémoire, on a finalement décidé qu'il serait peu sage de relever la limite de 6 p. 100 prévue dans la loi sur les banques en vue de favoriser ces petits prêts par les autres banques, étant donné qu'il était bien difficile de définir un petit prêt et que, si nous relevions la limite de 6 p. 100, la question se poserait de savoir comment empêcher les banques de prêter à un taux de plus de 6 p. 100 en vertu de toute nouvelle disposition qui pourrait être inscrite dans la loi. En d'autres termes, à moins de donner du petit prêt une définition telle qu'une foule de prêts actuellement consentis à 6 p. 100 ne pussent être accordés au taux plus élevé, on risquerait, en voulant résoudre le problème, de forcer plus de gens à payer un intérêt plus élevé que celui qu'ils acquittaient auparavant.

Aucun membre du comité de la banque et du commerce n'a pensé, je crois, qu'on avait abouti à une conclusion satisfaisante. On se rendait compte que la Banque canadienne de Commerce, en touchant un taux d'intérêt effectif de 10·46 p. 100, enfreignait, de l'avis de certains avocats, la loi sur les banques, qui fixe à 6 p. 100 le taux maximum qu'une banque peut toucher. Les conseillers juridiques de la Banque canadienne de commerce étaient d'avis qu'elle avait le droit de faire de telles opérations et elle jugeait bon de n'y pas renoncer, mais les autres banques ne voulaient pas, semble-t-il, pénétrer dans ce domaine tant que la loi sur les banques ne serait pas modifiée de façon qu'elles fussent absolument sûres d'avoir le droit d'exiger un taux supérieur à celui de 6 p. 100 prévu dans la loi.

Ainsi que je l'ai dit, le comité de la banque et du commerce était un peu énervé au sujet de toute intervention relative au taux maximum d'intérêt et je pense que personne n'a proposé sérieusement de modifier le taux maximum prévu par la loi sur les banques. On demanda à la Banque canadienne de commerce si elle pourrait proposer un amendement qui empêcherait de consentir des prêts, qui sont consentis aujourd'hui à 6 p. 100, à un taux d'intérêt supérieur à 6 p. 100 limité rigoureusement aux petits prêts. Je crois qu'elle a proposé un amendement mais, si je ne me trompe, il n'a satisfait aucun membre du comité de la banque et du commerce. Je pense que la plupart des membres du comité étaient reconnaissants de l'attitude adoptée par la Banque canadienne de commerce en restant dans ce domaine d'affaires où elle s'était lancée il y a environ 18 ans, prêtant de l'argent aux particuliers à moins

de 12 p. 100 par année. J'espère que le Gouvernement a l'intention de prier un comité quelconque, d'ici, du Sénat ou d'ailleurs, d'étudier cette question. C'est une question tellement compliquée, que je ne m'aventurerais pas à exprimer une opinion arrêtée là-dessus, au cas où elle serait déférée à notre comité de la banque et du commerce dont je fais partie.

Lorsque les premiers bills concernant les petits prêts ont été présentés à la Chambre,—c'était en 1937, je crois,—pour autoriser un taux de 2 p. 100 par mois, je m'y suis opposé fortement. On soumit ensuite des preuves démontrant que, si l'on ne procure pas aux emprunteurs de petites sommes un moyen d'emprunter légalement de l'argent à 2 p. 100 d'intérêt, ils ont alors recours à des prêteurs qui ne sont assujétis à aucune espèce de régie et qui exigent davantage. C'est l'argument qui fut invoqué. La chose a enfin été acceptée par le comité de la banque et du commerce, les bills étant acceptés après avoir été examinés là pendant deux sessions.

Ainsi donc, comme je le disais, le comité de la banque et du commerce a encore une fois été saisi de cette question l'an dernier. Il serait bon, je pense, de lire les observations, le résumé si on veut, présenté par la Banque canadienne de commerce à ce sujet. Cette question intéresse en effet, autant que je sache, tous les honorables députés, elle les inquiète aussi, car ils se disent que ceux qui ont à emprunter de petites sommes d'argent ne devraient pas avoir à payer des taux d'intérêts exorbitants. Ces observations de la Banque canadienne de commerce, formulées dans son mémoire, montrent bien des difficultés inhérentes à ce problème. Je voudrais du reste, je le répète, féliciter le Gouvernement de songer à présenter une mesure législative qui constitue un essai de solution de la question, si tant est que cette solution soit possible.

Voici donc la page 822 du compte rendu des délibérations du comité de la banque et du commerce de la Chambre. Il s'agit du mémoire présenté par la Banque canadienne de commerce. Disons, avant de le citer, que ce mémoire a énormément intéressé les membres du comité puisque la banque y comparait le fonctionnement de son service des petits prêts avec le fonctionnement des sociétés en question. Un examen des recettes et des frais du service des petits prêts de la Banque canadienne de commerce montre, comme je le disais, que les recettes correspondaient à un intérêt de 10·46 p. 100 sur les prêts en cours, les salaires à 2·77 p. 100 des prêts en cours, la publicité à 0·15 p. 100 (chiffre extrêmement faible) et qu'au total les autres frais, y compris les salaires ou autres frais des succursales, correspondaient à 3·2 p. 100 des prêts en cours, le coût des fonds étant de 2·05 p. 100. En d'autres termes, la Banque canadienne de commerce affectait aux petits prêts des fonds à 2·05 p. 100. Cela indique qu'elle n'exigeait pas un intérêt très élevé en retour de l'utilisation de ces fonds. A propos de cette question, voici ce qu'on a déclaré, ainsi qu'en fait foi le compte rendu des délibérations du comité à la page 819:

Ces comparaisons...

C'est-à-dire avec les compagnies de petits prêts.

...ne sont pas établies en vue de faire des observations sur les opérations des compagnies de petits prêts, qui ont évidemment répondu à un besoin public dans un domaine où le coût est élevé. Les comparaisons indiquent, cependant, qu'une extrême économie dans les opérations a été nécessaire sous le régime des prêts personnels.

C'est-à-dire le régime de la banque.

Au cours des 18 dernières années, les résultats annuels d'exploitation du régime des prêts personnels ont accusé une perte en chacune de cinq années et un bénéfice net de moins de $50,000 en chacune de six années.

Telle était la situation, même si la banque exigeait un taux réel de 10·46 p. 100 et obtenait ses fonds à 2·05 p. 100.

Le mémoire ajoute:

Il est évident que si on n'avait pas maintenu les dépenses relatives au service des prêts personnels à un niveau peu élevé comparativement au même service des sociétés de petits prêts, notre service aurait accusé une lourde perte au cours de cette période.

En d'autres termes, la banque déclare que si elle n'avait pas maintenu au strict minimum les dépenses de ce service bancaire, elle aurait accusé une lourde perte. Voici comment elle résume la situation en général. Je le signale aux honorables députés car je crois que tous sont vivement intéressés à cette question et qu'ils voudront connaître l'opinion de ce spécialiste de la Banque canadienne du commerce. Voici ce qu'il dit:

Comme notre plan de prêts personnels offre au public les mêmes avantages que peuvent offrir les sociétés de petits prêts mais à un coût beaucoup moins élevé, il est naturel que nous nous demandions pourquoi il n'a pas connu une plus grande expansion. Il n'existe pas de réponse simple, mais les observations suivantes peuvent nous en fournir une explication:

1. Les sociétés de petits prêts acceptent des hypothèques sur les biens mobiliers comme garantie et, de ce fait, n'exigent pas d'endosseurs ou de garants. Cette façon de procéder permet aux emprunteurs de garder leurs affaires plus secrètes.

Nous avons permis aux banques d'accepter des hypothèques sur les biens mobiliers, si je comprends bien l'amendement que nous avons apporté à la loi sur les banques. Par

conséquent, cette observation ne vaut plus. Voici la deuxième raison:

2. Le niveau relativement bas des bénéfices que rapporte le plan de prêts personnels n'a ni permis ni motivé la publication d'une réclame suffisante. Par exemple, les annonces relatives au plan de prêts personnels, en 1951-1952, se sont établies à $10,679 tandis que celles des sociétés de petits prêts ont atteint $1,360,775.

Qu'on note bien que la Banque canadienne de Commerce a apparemment constaté que, bien qu'elle prêtât des fonds à moins de la moitié du prix qu'exigent les sociétés de petits prêts, elle n'a pas obtenu une part beaucoup plus grande de ces affaires; elle attribue ce fait dans une certaine mesure à l'efficacité de la réclame. La banque prétend que son taux d'intérêt est tellement bas qu'en deux ans elle n'a pu dépenser qu'un peu plus de $10,000 pendant que les sociétés de petits prêts dépensaient $1,360,000. Il faut y voir l'efficacité de la réclame. Néanmoins, le taux d'intérêt des institutions de petits prêts était deux fois plus élevé que celui de la banque. Il y a beaucoup de vrai dans les observations qu'a formulées l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) à propos de cette réclame faite aux dépens de l'emprunteur. Voici la troisième observation:

3. Dans une certaine mesure, si l'on n'affecte que peu d'argent à la réclame, c'est à cause du programme suivi. Durant la période de restriction volontaire du crédit, en 1951-1952, et au cours d'années antérieures d'embauchage intégral, la banque n'a pas cherché à étendre le volume des prêts personnels parce qu'elle estimait que cette expansion ne favoriserait pas l'intérêt public à ce moment-là. Il est douteux toutefois que cela ait eu d'autre effet que de permettre aux sociétés de petits prêts de prêter encore plus d'argent.

Autrement dit, si je ne m'abuse, la banque dit là qu'elle croyait contraire à l'intérêt public de conserver alors ce service de petits prêts. Elle semblait toutefois croire que parce qu'elle ne le faisait pas elle-même cela entraînait une augmentation du chiffre d'affaire des sociétés de petits prêts.

L'élément coût n'entre pas sérieusement en ligne de compte pour la plupart des petits emprunteurs, selon toute vraisemblance.

Voilà donc l'opinion de la Banque canadienne de Commerce qui s'est livrée pendant dix-huit ans à des opérations de ce genre. A son avis le petit emprunteur ne tient guère compte de l'élément coût. Voilà tout de même une chose qui m'a assez étonné, si on songe qu'on ne doit pas aimer payer du 24 p. 100 si on peut emprunter à 10 p. 100 ou moins. Mais c'est là l'avis de la Banque canadienne de Commerce. Il semble qu'une réclame bien orchestrée puisse faire passer l'envie d'emprunter à bon marché.

[M. Tucker.]

La Banque canadienne du Commerce conclut ensuite dans les termes qui suivent:

Le mode de petits prêts de la Banque canadienne du Commerce a été établi pour offrir au public un service nécessaire au taux d'intérêt le plus bas permettant un bon fonctionnement économique; ses méthodes d'exploitation doivent évidemment être conformes aux opinions juridiques sur lesquelles se fonde l'échelle des frais.

Je dois signaler au comité qu'en réalité la Banque canadienne du Commerce a réalisé sur ces prêts un bénéfice net de 0·77 p. 100, après déduction de l'impôt sur le revenu. Autrement dit, elle n'a même pas réalisé un bénéfice de 1 p. 100.

Elle ajoute qu'elle ne peut pas se permettre de faire de la réclame. Elle ne peut pas exiger davantage, parce que le calcul des frais est régi par la Loi sur les banques. Elle est d'avis que cette loi lui permet d'escompter à 6 p. 100, mais qu'elle ne peut pas exiger davantage. La Banque est définitivement retenue par la Loi sur les banques. La Banque poursuit:

Ses méthodes d'exploitation doivent, évidemment, être conformes aux opinions juridiques sur lesquelles se fonde l'échelle des frais. Comme on l'a déjà signalé, l'échelle actuelle n'est pas suffisante pour permettre la publicité et l'expansion nécessaires à l'établissement d'un service de très grande envergure, mais il n'est pas question d'une échelle de frais comparable au taux approuvé en vertu de la loi sur les petits prêts. L'expérience a démontré que le plan de prêt personnel de la Banque canadienne du commerce peut assurer un service efficace à un taux plus bas et elle a également démontré que l'autorisation de prendre une garantie sous la forme d'hypothèques sur biens meubles est une condition nécessaire à l'établissement d'un service complet de prêts personnels.

La banque était d'avis, si j'ai bien compris, que le plan de prêt personnel devrait s'appliquer aux prêts allant jusqu'à concurrence de $3,000 ou $3,500. Si la loi était modifiée en vue de lui permettre d'exiger un intérêt dépassant 10·6 p. 100, la banque pourrait donner à ce service plus d'envergure qu'il n'en avait eu jusque-là, tel est, à mon avis et dans mes propres mots, le sens du mémoire. Il était bien clair cependant que la banque ne demandait pas un taux comparable à celui que prévoit la loi sur les petits prêts. Le comité de la banque et du commerce a été fort intrigué de ce mémoire de la Banque canadienne du Commerce et il y a vu la base sur laquelle pourrait se faire une enquête quant à la manière dont les banques pourraient être invitées à entrer dans ce domaine pour rendre service au public. Après tout, les banques obtiennent du Parlement des droits précieux. De plus, en inaugurant ce domaine aujourd'hui, elles sont d'avis que nous ne devrions rien changer à la limite de 6 p. 100 sur les prêts ordinaires.

Je pense que tous les députés, et surtout les membres du comité de la banque et du commerce, conviendront avec moi qu'il s'agit d'un problème très difficile et dans lequel nous étions justifiés de ne pas nous engager à l'occasion de l'étude et de la révision que nous faisons de la loi sur les banques. J'ai cru sur le moment que ce mémoire aurait permis d'entreprendre une enquête destinée à vérifier quel usage on peut faire des services bancaires de notre pays pour s'assurer que les emprunteurs de petites sommes d'argent n'aient pas à payer 24 p. 100 d'intérêt. Je pense que tous les députés conviendront qu'on devrait pouvoir attendre de toutes les banques qu'elles rendent ce service aux petits emprunteurs dans le cadre du service public qu'elles doivent rendre en vertu de l'octroi de leur charte. En même temps, il ne faudrait rien faire qui puisse entraver le montant maximum d'intérêt que l'on peut exiger sur les prêts ordinaires.

Ce n'est pas un problème facile à résoudre. Je suis sûr que c'est un problème que les députés seront heureux d'avoir l'occasion d'étudier.

J'ai pensé, lorsque la motion visant le renvoi de la discussion a été formulée hier, que l'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Benidickson) se disait qu'il serait utile d'examiner sérieusement, à l'intention des députés qui se sont trop définitivement engagés, ce qui est survenu dans le passé. Si nous obtenons l'avis de spécialistes, nous ne paraîtrons pas entretenir d'idées préconçues sur la question avant d'en être saisis. C'est pour cette raison que j'ai appuyé l'adjoint parlementaire. Tout le monde reconnaît, je crois, qu'il s'agit d'une question difficile et compliquée. Lorsque le Gouvernement a promis de saisir la Chambre d'un projet de loi à ce sujet je crois que la majorité des députés ont souhaité pouvoir l'étudier avec le plus grand soin et recevoir les meilleurs avis possibles, afin de s'assurer que la ligne de conduite adoptée servira au mieux à protéger les intérêts des petits emprunteurs.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je ne dirai que quelques mots à propos des remarques formulées par le député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher). Je remercie le député d'être resté ici, car je lui avais dit que je prendrais la parole et que j'aimerais formuler mes remarques en sa présence.

Le député de Moose-Jaw-Lake-Centre a cité, si je ne me trompe, une nouvelle qu'il a prise dans le *Leader-Post* de Regina et où il est dit:

> M. Coldwell a parlé des divergences de vues entre M. Thatcher et le parti CCF; il a dit que lorsque ce groupement a tenté de présenter à la Chambre des mesures visant à réduire à 12 p. 100 le maximum de 24 p. 100 autorisé à l'égard de l'intérêt exigé par les sociétés de petits prêts, M. Thatcher s'est carrément et énergiquement opposé à cette idée.

Le député de Moose-Jaw-Lake-Centre a ensuite invoqué le hansard pour démontrer qu'il ne s'était pas opposé à une telle proposition en cette enceinte.

Je crois que les députés verront facilement l'erreur qu'a commise le représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre. Mon chef, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), dont on n'a pas à défendre l'intégrité ici ni ailleurs, n'a pas dit que le représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre s'était opposé à cette proposition à la Chambre. Le député de Rosetown-Biggar a dit que le représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre était opposé à ce que nous présentions une mesure comme celle-ci. De toute évidence, l'opposition dont a parlé mon chef n'a pas été exprimée à la Chambre mais ailleurs.

(Sur la motion de M. Regier, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats*, en conformité de l'article 39 du Règlement.)

DEMANDES DE PRÊTS SUR CÉRÉALES

Question n° 12—**M. Diefenbaker:**

1. Quel a été le nombre des demandes de prêts bancaires, garantis par l'État, à l'égard du grain emmagasiné dans les fermes, dans chaque province, durant chaque semaine, depuis l'entrée en vigueur du programme de garantie en novembre dernier?
2. Sur ce nombre de demandes, combien ont été refusées?
3. Quel a été, jusqu'à ce jour, le montant global des prêts consentis dans chaque province?

Réponse de **l'hon. M. Harris:**

1 et 2. Comme les demandes sont faites aux banques à charte, le Gouvernement n'a aucune statistique sur le nombre des emprunts demandés et refusés.

3. Au 30 novembre 1955:

Manitoba	$ 109,417.00
Saskatchewan	1,768,034.50
Alberta	633,897.50

PRODUCTION DE DÉFENSE—BOIS D'ŒUVRE

Question n° 26—**M. Nicholson:**

Combien a-t-on payé par mille pieds m.p. et quelle somme globale a-t-on versée pour le bois d'œuvre transporté dans le wagon numéro CN 526338 et reçu par le ministère de la Production de défense à Regina vers le 28 août 1954?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

	brut MP.	m.p.
1. Épinette commune brute, n° 3 et n° 4, donnant ...	1" x 3"	$80.00
Épinette commune brute, n° 3 et n° 4, donnant ...	1" x 4"	$73.00
Épinette commune brute, n° 3 et n° 4, donnant ...	1" x 6"	$76.00
Épinette commune brute, n° 3 et n° 4, donnant ...	1" x 8"	$77.00
Épinette commune brute, n° 3 et n° 4, donnant ...	1" x 10"	$76.00
Épinette commune brute, n° 3 et n° 4, donnant ...	1" x 12"	$77.00

2. $1,760.00.

3. Le bois a été livré au dépôt régional de matériel militaire n° 16, ministère de la Défense nationale à Regina.

FROMAGE FABRIQUÉ ET EXPORTÉ

Question n° 43—**M. Stanton:**

1. Combien de livres de fromage a-t-on fabriquées au Canada durant chaque année, de 1940 à 1955 inclusivement?
2. Combien de livres de fromage le Canada a-t-il exportées au cours de chaque année, de 1940 à 1955 inclusivement?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1 et 2.

	Production de fromage[1] en milliers de livres	Exportations de fromage[2] en milliers de livres
1940	145,857	106,631
1941	152,790	92,331
1942	207,431	141,504
1943	166,275	129,741
1944	181,903	131,429
1945	188,729	135,409
1946	148,884	106,495
1947	124,831	55,531
1948	93,948	39,827
1949	121,031	52,695
1950	102,659	63,110
1951	94,314	30,653
1952	73,668	2,095
1953	83,219	16,429
1954	91,665[3]	5,006
1955	86,103[3]	11,678[4]

[1] Cheddar et autres fromages de fabrique, non compris le fromage traité.

[2] Tous les fromages.

[3] Chiffres préliminaires.

[4] Janvier à novembre. Les chiffres des exportations de décembre ne sont pas encore disponibles.

BLÉ—DÉLÉGUÉS COMMERCIAUX

Question n° 44—**M. McCullough (Moose-Mountain):**

1. Quel est le nombre des délégués commerciaux ou des autres agents que le Canada a chargés, dans les pays étrangers, de s'occuper exclusivement de la vente du blé?
2. Quels sont les noms de ces personnes et dans quels pays accomplissent-elles cette mission?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Le Canada a 85 délégués commerciaux répartis entre 54 postes étrangers. Même si aucun d'entre eux ne s'occupe exclusivement de la vente du blé, tous y consacrent une bonne partie de leur temps. Les délégués commerciaux qui ont une connaissance spéciale de l'agriculture canadienne sont envoyés dans les centres où la vente de nos produits agricoles est de première importance. Il y a un délégué commercial du Canada pour chacun des marchés de blé et de farine du monde.

De plus, la Commission canadienne du blé a ses bureaux à Londres et à Washington. Les représentants de la Commission cana-

dienne du blé visitent régulièrement tous les principaux débouchés s'offrant aux céréales canadiennes.

2. Ci-joint se trouve une liste du Service du commerce extérieur à l'étranger qui indique les noms et adresses des délégués commerciaux du Canada à l'étranger. Le représentant de la Commission canadienne du blé à Londres est M. J. B. Lawrie, 1 North Court, Great Peter Street, Londres, Angleterre. A Washington, il y a M. C. C. Boxer, Ambassade du Canada, Washington, D.C.

SERVICE DU COMMERCE EXTÉRIEUR À L'ÉTRANGER

Les délégués commerciaux du Canada se servent de la seconde édition du code télégraphique Bentley.

*Aucun représentant du Service à cet endroit.

Territoire	Fonctionnaire	Adresse du bureau	Adresses: poste, télégraphe, téléphone
Afrique du Sud (Natal, Transvaal, État libre d'Orange), Madagascar, Île Maurice, Mozambique, La Réunion	M. K. F. Noble, Délégué commercial du Canada	Mutual Building, Harrison Street, JOHANNESBURG	*Poste:* Case postale 715 *Câble:* CANTRACOM *Tél:* 33-2628
Afrique du Sud (Province du Cap), Sud-Ouest africain	M. A. W. Evans, Délégué commercial du Canada	Grand Parade Centre Bldg., Adderley Street, CAPETOWN	*Poste:* Case postale 683 *Câble:* CANTRACOM *Tél:* 2-5134/5
Allemagne République fédérale	M. B. A. Macdonald, Conseiller commercial M. B. Blackwood, Secrétaire commercial adjoint	Ambassade du Canada, 22, Zitelmannstrasse, BONN	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél:* Bonn 21971
Argentine	M. C. S. Bissett, Conseiller commercial	Ambassade du Canada, Bartolomé Mitre 478, BUENOS AIRES	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél:* 33-8237
Argentine Paraguay, Uruguay	M. W. F. Hillhouse, Secrétaire agricole		
Australie (Capitale australienne, Nouvelle-Galles du Sud, Queensland, Territoire du Nord), Dépendances	M. J. C. Britton, Conseiller commercial du Canada Secrétaire commercial	City Mutual Life Building, 60 Hunter Street, SYDNEY	*Poste:* Case postale 3952 Bureau de poste général *Câble:* CANADIAN *Tél.:* BW 5696
Australie (Victoria, Australie du Sud, Australie occidentale, Tasmanie)	M. R. W. Blake, Secrétaire commercial du Canada	83 William Street MELBOURNE	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* MU 4716
Belgique Luxembourg	M. T. J. Monty, Conseiller commercial M. K. G. Ramsay, Secrétaire commercial adjoint	Ambassade du Canada, 35, rue de la Science, BRUXELLES	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 11-33-88
Brésil	M. C. J. Van Tighem, Secrétaire commercial M. H. M. Maddick, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, Edificio Metropole, Avenida Presidente Wilson 165, RIO DE JANEIRO	*Poste:* Caixa postal 2164 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 42-4140

Territoire	Fonctionnaire	Adresse du bureau	Adresses: poste, télégraphe, téléphone
Brésil	Consul et délégué commercial	Consulat canadien, Edificio Alois, Rua 7 de Abril 252, SAO PAULO	*Poste:* Caixa postal 6034 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 36-6301
	M. G. F. Osbaldeston, Vice-consul et délégué commercial adjoint		
***Ceylan**	Bureau du Haut commissaire du Canada	6, Gregory's Road Cinnamon Garden COLOMBO	*Poste:* Case postale 1006 *Câble:* DOMCANADA *Tél.:* 91341
Chili	M. R.-E. Gravel, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, 6e étage Av. General Bulnes, 129, SANTIAGO	*Poste:* Casilla 771 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 64189
Colombie Équateur	M. W. B. McCullough, Conseiller commercial	Ambassade du Canada, Avenida Jimenez N° 7-25, Bureau 613, BOGOTA	*Poste:* Apartado 1618 *Poste aérienne:* Apartado Aereo 3562 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 12-251
	M. A.-P. Savard, Secrétaire commercial		
Congo Belge Angola, Afrique équatoriale française	M. K. Nyenhuis, Délégué commercial du Canada	Édifice Forescom LÉOPOLDVILLE (1)	*Poste:* Boîte postale 373 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 2706
Cuba	M. G. A. Browne, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, Edificio Motor Centre, Calle Infanta 16, LA HAVANE	*Poste:* Apartado 1945 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* UO-9457
Danemark Groenland	M. C. F. Wilson, Conseiller commercial	Légation du Canada, 4, Trondhjems Plads, COPENHAGUE	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* Tria 1602
Dominicaine, Rép. Porto Rico	M. M. B. Bursey, Conseiller commercial	Ambassade du Canada, Edificio Copello 408 Calle El Conde, CIUDAD TRUJILLO	*Poste:* Apartado 1451 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 5318
Égypte Aden, Soudan, Chypre, Éthiopie, Arabie, Séoudite, Yémen	M. M. R. M. Dale, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, 6, Sharia Rouston Pasha Cité jardin LE CAIRE	*Poste:* Bureau de poste de Kasr el Doubara *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 23110
Espagne Îles Baléares, Îles Canaries, Gibraltar, Rio-de-Oro, Maroc espagnol, Tanger	M. B. I. Rankin, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, Edificio España, Avenida de Jose Antonio 88, MADRID	*Poste:* Apartado 117 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 22-28-10
États-Unis Delaware, Maryland, Virginie-ouest, Virginie	M. R. G. C. Smith, Conseiller commercial	Ambassade du Canada, 1746 Massachusetts Ave., N.W., WASHINGTON 6 (D.C.)	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* DEcatur 2-1011
	M. W. C. Hopper, Conseiller agricole		
	M. E. H. Maguire, Secrétaire commercial		

Territoire	Fonctionnaire	Adresse du bureau	Adresses: poste, télégraphe, téléphone
Washington	M. H. A. Gilbert, Secrétaire commercial		
	M. D. H. Burns, Secrétaire agricole adjoint		
États-Unis (Connecticut, New-Jersey, Pennsylvanie, État de New-York), Bermudes, Libéria	M. S. V. Allen, Consul et délégué commercial en chef	Consulat général du Canada 620 Fifth Avenue, NEW-YORK 20	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANTRACOM *Tél.:* JUdson 6-2400
	M. C. R. Gallow, Consul et délégué commercial		
	M. C. E. Butterworth, Consul et délégué commercial		
États-Unis (Massachusetts, Maine, Rhode Island, Vermont, New-Hampshire)	M. D. H. Cheney, Consul et délégué commercial	Consulat général du Canada, 532 Little Building, 80 Boylston Street, BOSTON 16	*Poste:* Adresse du bureau *Câble.:* CANADIAN *Tél.:* HAncock 6-4320
États-Unis (Illinois, Dakota-nord, Dakota-sud, Minnesota, Wisconsin, Indiana, Iowa, Kansas, Nebraska, Kentucky, Missouri)	M. G. A. Newman, Consul général suppléant (commerce)	Consulat général du Canada, 1412 Garland Building, 111 North Wabash Street CHICAGO	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* RAndolph 6-6033
	M. R. V. N. Gordon, Consul et délégué commercial		
	M. W. G. D'Arcy Vice-consul et délégué commercial adjoint.		
États-Unis (Michigan, Ohio)	M. M. J. Vechsler, Consul et délégué commercial	Consulat du Canada, 1035 Penobscot Building, DETROIT 26	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* WOodward 5-2811
	M. A. A. Lomas, Vice-consul et délégué commercial adjoint		
*États-Unis (Los-Angeles, Californie du Sud, Arizona)	Consul général	Consulat général du Canada, 510 West Sixth Street, LOS-ANGELES 14	*Poste:* Adresse du bureau *Céble:* CANADIAN *Tél.:* VAndike 2233
États-Unis (Louisiane, Texas, Oklahoma, Arkansas, Mississippi, Tennessee, Alabama, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Georgie, Floride)	M. A.-A. Caron, Consul et délégué commercial	Consulat général du Canada, 215-217 International Trade Mart, NOUVELLE-ORLÉANS 12	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* RAymond 2136
*États-Unis (Californie du Nord, Wyoming, Nevada, Utah, Colorado, Nouveau-Mexique), Hawaï	Consul général	Consulat général du Canada, 3rd Floor Kohl Building, 400 Montgomery Street, SAN-FRANCISCO 4	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* SUtter 1-3039
*États-Unis (Oregon, Idaho, Washington, Montana), Alaska	Consul général	Consulat général du Canada, The Tower Building, Seventh Avenue at Olive Way, SEATTLE 1 (WASHINGTON)	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* MUtual 3515

Territoire	Fonctionnaire	Adresse du bureau	Adresses: poste, télégraphe, téléphone
France Algérie, Maroc français, Afrique occidentale française, Tunisie	M. B. C. Butler, Conseiller commercial du Canada M. R. Campbell Smith, Secrétaire commercial M. J. H. Bailey, Secrétaire commercial adjoint	3, rue Scribe, PARIS	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* OPera 42-30
Grèce Israël, Turquie	M. H. W. Richardson, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, 31, av. Vassilissis Sophias, ATHÈNES	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 74044
Guatemala Costa Rica, Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama, Zone du Canal	M. J. C. Depocas, Délégué commercial du Canada M. J. R. Midwinter, Délégué commercial adjoint	5a Avenida Sud, 10-68 GUATEMALA	*Poste:* Case postale 444 *Par avion:* Case postale 400 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 5590
***Haïti**	Chargé d'affaires intérimaire et consul	Route du Canapé vert, St-Louis de Turgeau, Port-au-Prince	*Poste:* Case postale 826
Hollande	M. V. L. Chapin, Secrétaire commercial M. T. F. Harris, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, Sophialaan 1-A, LA HAYE	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 18-51-06
Hong-Kong Chine Indochine, Macao, Formose	M. T. R. G. Fletcher, Délégué commercial du Canada Délégué commercial adjoint	Hong Kong and Shanghai Banking Corporation Bldg., HONG-KONG	*Poste:* Case postale 126 *Câble* CANADIAN *Tél.:* 28336
Inde	M. Wm. Jones, Secrétaire commercial	Bureau du Haut commissaire du Canada, 4 Aurangzeb Road, NEW-DELHI	*Poste:* Case postale 11 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 40191
Inde	M. D. M. Holton, Délégué commercial du Canada M. G. F. Mintenko Délégué commercial adjoint	Gresham Assurance House, Mint Road, BOMBAY	*Poste:* Case postale 886 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 20672
Indonésie	M. W. D. Wallace, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, Budi Kemulian, N° 6 DJAKARTA	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* Gambir 499
Irlande	M. T. G. Major, Conseiller commercial du Canada	66 Upper O'Connell St., DUBLIN	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 44251
Italie Libye, Malte, Yougoslavie	M. S. G. MacDonald, Conseiller commercial M. W. R. Van, Secrétaire commercial M. K. F. Osmond, Secrétaire commercial (pêches)	Ambassade du Canada, Via Saverio Mercadante 15, ROME.	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 846-842

Territoire	Fonctionnaire	Adresse du bureau	Adresses: poste, télégraphe, téléphone
Jamaïque Bahamas, Honduras britannique	M. H. E. Campbell, Délégué commercial du Canada	Canadian Bank of Commerce Chambers, KINGSTON	*Poste:* Case postale 225 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 2858
Japon Corée	M. J. L. Mutter, Conseiller commercial M. J. E. Lancaster, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, TOKIO	*Poste:* Adresse du bureau *Câble.* CANADIAN *Tél.:* 48-4116
Japon	Délégué commercial du Canada	Édifice Crescent, 7e étage 72 Kyomachi, Ikutaku, KOBE	*Poste:* Case postale 513 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 3-4617
Liban Irak, Jordanie, Perse, Zone du golfe, Syrie	M. G. F. G. Hughes, Secrétaire commercial	Légation du Canada, Édifice Alpha, Rue Clemenceau BEYROUTH	*Poste:* Boîte postale 2300 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 30794
Mexique	M. M. T. Stewart, Conseiller commercial M. C.-O. R. Rousseau, Secrétaire commercial adjoint	Ambassade du Canada, Edificio Internacional, Paseo de la Reforma, MEXICO, (D. F).	*Poste:* Apartado 126-Bis. *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 36-27-90
Norvège Islande	Conseiller commercial	Ambassade du Canada, Fridtjof Nansens Plass 5, OSLO	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 33-30-80
Nouvelle-Zélande Fidji, Samoa occidentale	M. L. S. Glass, Conseiller commercial	Bureau du Haut commissaire du Canada, Government Life Insurance Bldg. WELLINGTON	*Poste:* Case potale 1660 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 70-644
Pakistan Afghanistan, Iran	M. R. K. Thomson, Secrétaire commercial	Bureau du Haut commissaire du Canada, Hotel Métropole, Victoria Rd., KARACHI	*Poste:* Case postale 3703 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 5826
Pérou Bolivie	M. H. J. Horne, Secrétaire commercial	Ambassade du Canada, Edificio Boza, Carabaya 831, Plaza San Martin, LIMA	*Poste:* Cassilla 1212 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 71150
Philippines	M. H. L. E. Priestman, Consul général et délégué commercial M. H.-E. Lemieux, Vice-consul et délégué commercial adjoint	Consulat général du Canada, Édifice Ayala, Rue Juan Luna, MANILLE	*Poste:* Case postale 1825 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 3-33-35
Portugal Açores, Madère	M. Richard Grew, Conseiller commercial	Légation du Canada, Avenida de Praia da Vitoria, 48—1° D., LISBONNE	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 53117

Territoire	Fonctionnaire	Adresse du bureau	Adresses: poste, télégraphe, téléphone
Rhodésie et Nyassaland Kenya, Tanganyika, Ouganda, Zanzibar	M. W. J. Millyard, Délégué commercial du Canada	Dolphin House, Union & Moffat Sts., SALISBURY	*Poste:* Case postale 2133 *Câble:* CANTRACOM *Tél.:* 26571
Royaume-Uni (Sud de l'Angleterre, Est-Anglie, Écosse), Afrique occidentale britannique (Gambie, Côte-de-l'Or, Nigeria, Sierra-Leone)	M. R. P. Bower, Conseiller commercial M. G. H. Rochester, Conseiller commercial (bois) M. D. A. B. Marshall, Secrétaire commercial (agriculture) M. T. M. Burns, Secrétaire commercial	Bureau du Haut commissaire du Canada, Canada House, Trafalgar Square, LONDRES, S.W.I.	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* SLEIGHING *Tél.:* WHitehall 8701 *Câble:* TIMCOM
Royaume-Uni (Midlands, Nord de l'Angleterre, Galles)	Délégué commercial du Canada	Martins Bank Building, Water Street, LIVERPOOL	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* Central 0625
Royaume-Uni (Irlande du Nord)	M. T. G. Major, Délégué commercial du Canada	36 Victoria Square, BELFAST	*Poste:* Adresse du bureau *Tél.:* 21867
Singapour Brunéi, Birmanie, Fédération malaise, Bornéo du Nord, Sarawak, Thaïlande	M. D. S. Armstrong, Délégué commercial du Canada	Bureau F-3, Édifice Union, SINGAPOUR	*Poste:* Case postale 845 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 7739
Suède Finlande	M. L.-A. Campeau, Secrétaire commercial	Légation du Canada, Strandvägen, 7-C, STOCKHOLM	*Poste:* Case postale 14042 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 67-92-15
Suisse Autriche, Tchécoslovaquie, Hongrie	M. W. Van Vliet, Secrétaire commercial M. N. W. Boyd, Secrétaire commercial adjoint	Ambassade du Canada, Kirchenfeldstrasse 88, BERNE	*Poste:* Adresse du bureau *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 4-63-81
Trinité Barbade, Îles du Vent, Îles-sous-le-Vent, Guyane anglaise Guyane hollandaise Guyane française Antilles françaises	M. D. B. Laughton, Délégué commercial du Canada	Édifice Colonial, 72, Quai du Sud, PORT-D'ESPAGNE	*Poste:* Case postale 125 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 34787
Uruguay Paraguay Îles Falkland	M. C. B. Birkett, Conseiller commercial	Ambassade du Canada, N° 1409 avenida Agraciada, Piso 7°, MONTEVIDEO	*Poste:* Casilla Postal 852 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 96096
Venezuela Antilles néerlandaises	M. H. L. Brown, Conseiller commercial M. F. B. Clark, Secrétaire commercial M. A. V. Kniewasser, Secrétaire commercial adjoint	Ambassade du Canada, Edificio Pan American, Puente Urapal, CARACAS	*Poste:* Apartado 3306 *Câble:* CANADIAN *Tél.:* 54-3431

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 janvier 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

DEMANDES DE DOCUMENTS

ENTREPRISES SUR LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD

Demande nº 5—**M. Diefenbaker:**

Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement de la Saskatchewan depuis le 1er juillet 1955 au sujet de l'entreprise d'irrigation et d'aménagement d'un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud, ainsi que de tout rapport d'ingénieurs ou de toutes autres études sur la possibilité de réaliser un tel projet.

La motion est adoptée.

FONCTIONNAIRES DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES ET DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

Demande nº 10—**M. Diefenbaker:**

État contenant la liste de tous les fonctionnaires ou représentants ambulants des Administrations du rétablissement agricole des Praires et de l'assistance à l'agriculture des Prairies, avec leur adresse postale ou privée respective, ainsi que les traitements et indemnités pour débours versés à chacun pendant l'année 1955.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun inconvénient au dépôt de la réponse, mais on me permettra de signaler que le mot "traitements" restreindra le nombre de renseignements à communiquer. Je pense que l'honorable député désire connaître les détails dans tous les cas, y compris ceux qui concernent le personnel salarié.

M. l'Orateur: La motion est adoptée, sous réserve des observations du ministre de l'Agriculture.

(La motion est adoptée.)

AVANCES EN ESPÈCES À L'ÉGARD DE BLÉ ENTREPOSÉ DANS LES FERMES

Demande nº 12—**M. Diefenbaker:**

Copie de toutes résolutions provenant de groupements agricoles de l'Ouest et d'autres corps publics et appuyant une demande d'avances en espèces sur le blé entreposé dans les fermes, reçues par le premier ministre et tous ministres ou fonctionnaires du gouvernement depuis le 15 août 1955.

M. Dickey: Cette motion est à peu près exactement la même que celle qui a été adoptée la semaine dernière et qui avait été inscrite au nom du représentant d'Assiniboïa (M. Argue). Je me demande si l'honorable député ne pourrait pas la réserver? J'aimerais lui en dire un mot.

M. Diefenbaker: Soit, mais sous réserve d'une modification partielle; il s'agirait de renseignements supplémentaires.

M. Dickey: C'est ce dont j'aimerais entretenir l'honorable député.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

LOI SUR LA PENSION—TABLE DES INVALIDITÉS

Demande nº 16—**M. Herridge:**

Exemplaire de la Table des invalidités sur laquelle est basée l'estimation du degré d'invalidité résultant du service militaire dans l'octroi d'une pension pour invalidité sous le régime de la loi sur les pensions.

(La motion est adoptée.)

ROUTE TRANSCANADIENNE

Demande nº 17—**M. Robichaud:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1953 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick, relativement à la route transcanadienne.

L'hon. M. Pinard: Monsieur l'Orateur, vu l'absence du ministre des Travaux publics, je propose que la motion soit acceptée, pourvu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick soit mis au courant.

M. l'Orateur: La motion est adoptée, compte tenu de la réserve qu'a indiquée le secrétaire d'État.

(La motion est adoptée.)

"BRISTOL AIRCRAFT LIMITED"—CONGÉDIEMENTS

Demande nº 18—**M. Knowles:**

Copie de toutes communications reçues depuis le 1er décembre 1955 par tout membre du ministère fédéral, relativement aux congédiements survenus à la *Bristol Aircraft Limited*, à Winnipeg, ainsi que copie des réponses auxdites communications.

M. Dickey: Vu l'absence du ministre de la Production de défense, je demande que cette motion soit réservée.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

RECHERCHES

COMITÉ PROPOSÉ EN VUE D'ENCOURAGER ET D'ACTIVER LES TRAVAUX

L'ordre du jour appelle:

Avis de motion—M. Murphy (Lambton-Ouest): Le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos d'instituer un comité spécial représentant tous les partis, autorisé à

assigner des témoins et à demander la production de documents et de dossiers, aux fins de faire enquête et rapport sur l'opportunité de prévoir des attraits propres à encourager et à activer les travaux dans le domaine des recherches.

M. l'Orateur: Étant donné les dispositions de la règle concernant l'anticipation, il se peut que je doive mettre cette motion de côté.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): Avant que Votre Honneur rende sa décision, puis-je mentionner que cette motion figurait aux *Procès-verbaux* dès le premier jour de la session, et que, suivant la coutume, elle a paru au *Feuilleton* le lendemain? Je prévois ce que Votre Honneur va dire. Mais je veux signaler que la motion a été présentée les deux dernières années. Étant donné que le ministre du Commerce a assuré, l'an dernier, qu'un comité serait institué, j'ai demandé que ma motion soit rayée du *Feuilleton*. L'année d'avant, en 1954, j'avais inscrit une motion semblable au *Feuilleton*. Mais il advint, comme cela arrive parfois, que le jour où ma motion devait être mise en délibération, une autre motion qui ne devait pas être étudiée ce jour-là l'a été effectivement et les tenants du Gouvernement ont eu bien soin de faire en sorte que le dernier jour réservé aux avis de motions des députés y fût entièrement consacré. Ce fut du sabotage en 1954, du sabordage en 1955. Cette année, je veux être assuré de quelque façon que le comité sera institué. Je crois avoir raison de demander que nous procédions.

M. l'Orateur: Je comprends fort bien l'attitude du député et je veux lui signaler qu'en invoquant la règle concernant l'anticipation, je le renvoie à l'ouvrage de Campion, à son introduction au règlement intérieur de la Chambre des communes. Voici ce qu'on lit à la fin du premier alinéa de la page 178:

On prévient l'abus que constitue l'obstruction à la présentation des motions en prescrivant à l'Orateur de tenir compte de la probabilité de la présentation à la Chambre dans un délai raisonnable de la question anticipée.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, voulez-vous permettre...

M. l'Orateur: Oui, dès que j'aurai terminé. S'il était probable qu'un ordre inscrit au nom du Gouvernement ne soit pas mis en discussion au cours de la présente session ou dans un délai raisonnable, je permettrais certainement à l'honorable député de poursuivre ses observations; mais j'imagine que, si un avis de motion émanant du Gouvernement est devenu un ordre inscrit au nom du Gouvernement aussi récemment, sauf erreur, que le dernier jour de séance, et qu'il l'est devenu avec l'intention d'en faire l'objet d'un examen et, je le répète, si j'étais sûr qu'il ne ferait pas l'objet d'un examen dans un délai raisonnable,—dans un mois environ, j'imagine, je

[M. l'Orateur.]

permettrais certainement à l'honorable député de poursuivre ses observations. Donne-t-on l'assurance que l'ordre inscrit au nom du Gouvernement et concernant l'établissement de ce comité fera l'objet d'un examen?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cet avis de motion a été inscrit au *Feuilleton* avec l'intention d'en disposer aussi promptement que le permettront les travaux de la Chambre. On se propose de constituer le comité prévu à cet article nº 35 aussitôt que les travaux de la Chambre le permettront, afin qu'il puisse se mettre à l'œuvre et étudier les questions énoncées dans l'avis de motion.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, la déclaration faite par le premier ministre (M. St-Laurent) concourt dans une certaine mesure, je pense, à appuyer une décision analogue à celle que, sauf erreur, Votre Honneur envisage. Une ou deux observations s'imposent néanmoins. Le texte applicable en l'occurrence est le commentaire nº 182 de la troisième édition de Beauchesne, qui vise la question d'anticipation.

M. l'Orateur: L'honorable député aurait-il l'obligeance de répéter le numéro du commentaire? Je n'ai pas saisi.

M. Fulton: Il s'agit du commentaire nº 182, à la page 79 de la troisième édition de Beauchesne; il reproduit, je crois, l'alinéa de Campion que votre Honneur vient de nous citer.

Oui, il faudrait trancher une couple de points avant d'appliquer ce commentaire dans toute sa portée. Évidemment, la règle contre l'anticipation ne devrait pas être invoquée à l'égard de deux motions qui diffèrent en substance et je fais observer à Votre Honneur qu'il y a suffisamment de divergence entre ces deux motions pour mettre en doute que de fait l'une anticipe sur l'autre. La motion du député de Lambton-Ouest (M. Murphy) demande l'établissement d'un comité qui fera enquête dans le domaine des recherches en général, et elle accorderait aussi à cet organisme des pouvoirs déterminés, dont le plus important serait d'assigner des témoins et d'ordonner la production de papiers et de documents. Cette disposition brille par son absence dans la motion inscrite au nom du ministre du Commerce (M. Howe). De plus, la motion du ministre se limite au domaine des recherches d'ordre non militaire, restriction que je ne trouve pas dans la motion de l'honorable représentant de Lambton-Ouest. Il y a, donc, à mon avis, des différences très considérables entre les deux motions, suffisantes pour qu'il y ait lieu de se demander si l'une anticipe vraiment l'autre.

Voici, monsieur l'Orateur, l'autre point qu'il importe de régler de façon définitive. Tout comme moi, j'en suis certain, vous reconnaîtrez, ainsi que tous les honorables députés, que la règle interdisant l'anticipation ne vise pas,—elle ne devrait pas servir à cette fin,—à fournir au Gouvernement, quel qu'il puisse être, l'occasion de prévenir l'étude d'une motion soumise par un simple député et précédant chronologiquement l'avis de motion du Gouvernement, tout simplement lui permettant d'inscrire au *Feuilleton* une motion rédigée dans des termes analogues à laquelle on ne donne pas suite: C'est ce qui est arrivé l'année dernière.

J'ai consulté le compte rendu. Je renvoie Votre Honneur à la page 1425 du hansard de l'an dernier où l'on voit que l'honorable représentant de Lambton-Ouest (M. Murphy) a retiré sa motion, parce que le ministre du Commerce (M. Howe) avait déclaré auparavant que le Gouvernement se proposait de former un comité de recherches. Le Gouvernement n'a pas donné suite à sa motion cette année-là.

Je le répète, il faudrait, je crois, tenir compte dans une certaine mesure de l'ordre chronologique dans lequel ces motions figurent au *Feuilleton*. Autrement, l'application générale d'un principe que nous sommes en train d'étudier permettrait au Gouvernement de prévenir effectivement un débat. Il n'aurait qu'à inscrire une motion au *Feuilleton*, quitte à ne pas lui donner suite.

Je reconnais que dans une grande mesure le premier ministre nous a donné aujourd'hui des assurances, mais en toute déférence pour vous ainsi que pour lui-même, il me semble que nous devrions avoir la garantie absolue que le Gouvernement s'occupera effectivement, au cours de la présente session, de la motion inscrite au nom du ministre du Commerce, et ne pas avoir à nous contenter de savoir que le Gouvernement a pour le moment l'intention de s'en occuper. En ce qui me concerne, j'aimerais beaucoup que Votre Honneur tire la conséquence de ce que j'ai fait remarquer, savoir que ces deux motions diffèrent en substance, et que par conséquent l'une n'anticipe pas sur l'autre. Si toutefois Votre Honneur n'est pas de mon avis sur ce point, je pense qu'il conviendrait que Votre Honneur obtienne du premier ministre, sur l'autre point, la garantie absolue que le Gouvernement s'occupera de cette autre motion pendant la présente session avant que vous n'appliquiez la règle qui interdit l'anticipation.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ajouter aux remarques de l'honorable député de Kamloops (M. Fulton). Remarquons que la résolution proposée par l'honorable député de Lambton-Ouest définit la mission de ce comité dans les termes suivants: faire une étude et présenter un rapport concernant l'opportunité d'accorder des offres avantageuses en vue d'encourager et d'activer les travaux dans le domaine des recherches. Ainsi, cette résolution est rédigée en des termes assez larges pour comprendre des encouragements sous forme de réductions des impôts, ou d'allocations d'une nature quelconque pour compenser les frais encourus dans cette activité de recherche. La motion vise essentiellement les recherches effectuées par des entreprises industrielles. D'autre part, l'avis de motion donné par le Gouvernement ne vise les recherches que dans la mesure où elles sont effectuées par le Conseil national de recherches. Le texte dit: "Les opérations relevant du Conseil national de recherches". Un comité institué il y a quelques années s'en était chargé. Il a étudié les travaux du Conseil national de recherches. Évidemment, la motion du Gouvernement vise surtout le domaine de l'énergie atomique, sujet qu'on mentionne en termes de nature assez générale, puis le Conseil national de recherches lui-même; tandis que ce que propose le député de Lambton-Ouest est entièrement différent. Sa proposition ne vise pas tant le Conseil national de recherches que le domaine de la recherche dans l'industrie. Dans ces conditions, j'estime qu'il ne serait pas juste d'écarter la motion.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Il y a encore un point que je voudrais mentionner, monsieur l'Orateur. Les mots les plus importants de la motion du ministre du Commerce sont:

...d'examiner le rôle du Gouvernement...

Et voici les termes essentiels:

...dans le domaine des recherches d'ordre non militaire du Canada, y compris:

a) l'activité dans le domaine de l'énergie atomique,

b) les opérations relevant du Conseil national de recherches.

Or, la motion du député de Lambton-Ouest n'inclut le rôle du Gouvernement que de façon indirecte. Cette motion se rapporte à l'industrie privée et aux recherches en général. L'une traite du rôle du gouvernement, l'autre de recherches en général. Je tiens à souligner, après l'honorable député de Kamloops, que si une motion comme celle de l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Murphy) était écartée pour la simple raison que le Gouvernement, dix-sept jours plus tard environ, inscrit au *Feuilleton* une motion conçue en des termes différents, on pourrait, vu les circonstances de ce rejet, conclure que le gouvernement serait en mesure de faire échec aux simples députés en inscrivant au *Feuilleton* une résolution d'ordre général

qui rejetterait la résolution de caractère plus particulier du député.

Le très hon. M. St-Laurent: Voici le texte de la résolution de l'honorable député de Lambton-Ouest:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos d'instituer un comité spécial...

La résolution ne propose pas de créer un comité; elle invite le Gouvernement à examiner l'à-propos d'en instituer un. Or le Gouvernement a étudié l'à-propos d'instituer ce comité, et il a inscrit au *Feuilleton* un avis de motion portant création de ce comité.

Il se peut toutefois que certains députés soient d'avis que les dispositions que renferme l'avis de motion ne sont pas suffisantes pour autoriser le comité à accomplir tout ce qu'il pourrait faire si le Gouvernement accueillait favorablement l'objet de la motion de l'honorable député de Lambton-Ouest. Dans ce cas, une proposition d'amendement pourrait être présentée lorsque la Chambre sera saisie de la motion portant création du comité, et la décision alors rendue serait exécutoire. Ici, il s'agit simplement d'une invitation au Gouvernement à étudier l'à-propos de former un comité. Ce n'est pas une motion portant création d'un comité revêtu des pouvoirs en cause. Le Gouvernement ayant déjà donné avis d'une motion, qui est effectivement inscrite à son nom, visant à créer le comité, il semble que la seule façon logique d'agir pour les députés consisterait à décider si le comité doit être revêtu des pouvoirs signalés dans l'avis ou s'il y a lieu d'ajouter par voie d'amendement quelque chose de plus que ne prévoit l'avis.

M. Fulton: Puis-je demander au premier ministre si le Gouvernement s'engage absolument à donner suite à la motion inscrite au nom du ministre du Commerce?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, je crois avoir donné cette assurance, dans la mesure où c'est possible de la donner. Il se peut que d'ici là des événements surviennent que nous ne prévoyons pas encore. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement a la ferme intention de saisir la Chambre de cette motion d'initiative ministérielle dès qu'on pourra commodément régler les autres questions à l'étude.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Un mot encore? Personne ici, bien entendu, ne tient à ce que nous discutions deux fois les mêmes questions. Le premier ministre venant de nous donner l'assurance qu'on va constituer ce comité, je me demande s'il ne serait pas possible de réserver la motion plutôt que de la déclarer irrecevable, avec votre permission, monsieur l'Orateur? Elle pourrait probablement être soulevée d'ici un mois ou cinq semaines, pendant une journée réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Nous saurons alors si l'autre comité existe effectivement. Dans ce cas, je retirerais ma motion très volontiers.

M. l'Orateur: C'est que si on permet que la motion soit réservée, on ne saurait le faire plus de deux fois, car alors elle disparaîtra du *Feuilleton*. Je n'y vois pour ma part aucun inconvénient, seulement si l'honorable député veut présenter sa motion une autre fois, nous en serons toujours au même point.

Les honorables députés devraient songer qu'en invoquant la règle d'anticipation, il faut tenir compte de la méthode la plus propre à atteindre le but recherché.

Ce que nous recherchons, ce sont moins des débats sans portée pratique que des décisions émanant de la Chambre, si nous estimons qu'il convient de faire quelque chose. Comme un ordre est inscrit au nom du Gouvernement, qu'il a été soumis à la Chambre et qu'il figure à la page 81 des *Procès-verbaux* du vendredi 27 janvier, nous n'aurons pas à nous prononcer sur l'opportunité d'établir un comité, mais nous instituerons un comité quand cet ordre sera étudié. Encore une fois, le seul point qui m'inquiétait, comme il inquétait le député de Kamloops (M. Fulton) et d'autres, est celui de savoir si une motion figurant parmi les mesures du Gouvernement sera mise en délibération dans un délai raisonnable.

Je ne crois pas avoir à me prononcer sur tout autre point, qu'on a soulevé, car on semble d'accord pour reconnaître qu'il faut éviter la répétition des débats. Les députés se rendent compte qu'il leur incombe de ne pas laisser traîner le débat en longueur et qu'ils tiennent à éviter le chevauchement, si c'est possible. Si la Chambre n'y voit pas d'inconvénient, je vais, comme le propose le député de Lambton-Ouest, permettre que la motion soit réservée. Il se peut, je le répète, que le même problème se présente quand la motion sera de nouveau mise en délibération. Cependant, je dirai que, de part et d'autres, on est sincère.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il y a un moyen d'accéder à la demande du député de Lambton-Ouest, même si ce moyen n'est pas tout à fait pratique. Qu'il permette que la motion soit réservée aujourd'hui. La prochaine fois qu'elle sera appelée, s'il dit: "Réservé", la motion sera rayée, mais il pourra l'inscrire de nouveau au *Feuilleton*. Il est vrai qu'elle se trouvera à la fin de la liste, mais elle figurera au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Alors c'est entendu, la motion est réservée?

Des voix: Réservé!

M. l'Orateur: La motion est réservée.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

NÉCESSITÉ D'UN DISPOSITIF QUI RENDRAIT INOFFENSIFS LES GAZ DÉLÉTÈRES PROVENANT DE MOTEURS

M. J. A. Charlton (Brant-Haldimand) propose la résolution suivante:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des dispositions en vue de protéger davantage la santé des citoyens en exigeant que tous camions, tracteurs, autobus ou tous autres véhicules actionnés par diesel, y compris les locomotives circulant sur rails, et tout genre de machines fixes, soient munis d'un dispositif qui rendrait inoffensifs les gaz délétères provenant des tuyaux d'échappement de ces véhicules ou de ces machines.

—Je propose l'adoption de ce projet de résolution, monsieur l'Orateur, parce que, selon moi, les gaz que dégagent les moteurs diesel et à essence constituent une menace certaine à la santé de la nation, en particulier dans les régions où la population est dense. Je n'hésite pas à saisir les honorables députés de cette question, même si je reconnais que les mesures de réglementation ressortissent davantage à l'autorité provinciale.

J'espère sincèrement que l'étude de ce projet de résolution mettra la population en garde contre les dangers que présente parfois l'air que nous respirons.

Les Canadiens ont beaucoup lutté pour obtenir leurs lois sur la pureté des aliments, qui nous garantissent des vivres non contaminés.

Nous avons organisé et payé des canalisations onéreuses qui nous assurent une abondance d'eau pure. On a beaucoup débattu la question de savoir s'il fallait fluorurer notre eau potable afin d'éviter la carie dentaire. Mais jusqu'à récemment on n'a pour ainsi dire rien fait en ce qui concerne l'air que nous respirons. Les effets considérables de la pollution illimitée de l'air sur la santé publique ont été démontrés avec succès quoique de façon peu agréable lors de trois désastres dus à cette pollution, soit dans la vallée de la Meuse, en Belgique en 1930; à Donora, en Pennsylvanie, en 1948; et à Poza Rica, au Mexique, en 1950.

Les conséquences d'ordre chronique que peut avoir la pollution de l'air ne sont pas aussi nettement déterminées; cependant l'occurrence fréquente d'une irritation des yeux quand un brouillard mêlée de fumée descend sur Los Angeles et les données statistiques toujours plus importantes sur l'augmentation de l'incidence des décès dus aux maladies des voies respiratoires lorsque ce même brouillard s'abat sur les agglomérations industrielles en Angleterre, sont des preuves qu'on ne peut écarter à la légère. Bien que la présente résolution ait surtout trait aux gaz que dégagent les moteurs diesel, je tiens à parler quelques instants des effets possibles de la forte concentration des gaz provenant des tuyaux d'échappement des moteurs à essence.

Dans le cas de Los Angeles, dont les journaux nous ont tant parlé récemment, la brumée est causée dans une large mesure par les gaz d'échappement des autos. M. Haagen-Smit, biochimiste, a démontré que le bioxyde d'azote, produit de toute combustion, sert de catalyseur qui transforme l'oxygène de l'air en sa forme instable d'ozone en présence du soleil; il a démontré, en outre, que la brumée résultait de la réaction de l'ozone sur la vapeur de gazoline, ou d'essence. Environ deux millions trois cents mille véhicules automobiles circulent presque tous les jours dans la région de Los Angeles. On estime à 1,200 tonnes par jour la quantité d'essence non brûlée ou de vapeur d'essence qu'émettent ces véhicules.

Il est notoire que, dans les villes, le rendement par gallon d'essence diminue considérablement quand la circulation est astreinte à des arrêts et à des départs constants. Aux vitesses constantes, environ 250 sur un million de parties de tout le gaz d'échappement se composent de vapeur d'essence non brûlée. Quand le moteur marche au ralenti, cette proportion est de deux à trois fois plus élevée; mais, lorsque le conducteur décélère sa voiture, la proportion est de 5,000 sur un million de parties. On reconnaît généralement qu'une proportion d'environ 7 p. 100 de l'essence n'est pas brûlée et que cette proportion pourrait atteindre 8 à 9 p. 100 par suite de l'évaporation qui se produit dans le carburateur ou le réservoir d'essence.

Ce problème se présentera bientôt chez nous, vu l'accroissement du nombre des véhicules à moteur au Canada. Ce qui est beaucoup plus important, c'est que les vapeurs d'échappement renferme des gas mortels. Un de ces gaz, l'oxyde de carbone, est vaguement familier à la moyenne des automobilistes, qui ne peuvent en effet ni le sentir, ni le goûter, ni le toucher, ni l'entendre; pourtant il peut en quelques instants diminuer le rendement mental d'un chauffeur au point où la coordination des muscles et la sûreté des réflexes dans la conduite d'un véhicule se trouvent au-dessous même des exigences minimum de sécurité.

Une concentration de ·02 à ·03 p. 100 d'oxyde de carbone provoque un mal de tête; une concentration de ·04 à ·07 p. 100, l'inconscience; une concentration de ·08 à ·10 p. 100, la mort. A la différence de certains

poisons, il ne permet pas à l'homme d'acquérir l'immunisation avec le temps. Le sujet qui s'y est souvent exposé, surtout s'il est arrivé à un point aigu d'empoisonnement, devient de plus en plus susceptible à ce gaz qui, à la longue, endommagera fort les tissus de son organisme.

On est fondé à soutenir que l'oxyde de carbone cause une foule d'accidents sur nos routes en diminuant chez le chauffeur la possession de ses facultés. Il nous est tous arrivé d'avoir sommeil en conduisant notre voiture. Nous avons aussi perçu des odeurs de notre propre auto et de celles qui nous précédaient. Nous avons connu les maux de tête, les vertiges et parfois des nausées. Chaque fois qu'au volant nous éprouvons un de ces malaises, il faut penser à l'oxyde de carbone et se rappeler qu'il n'y a pas danger de mort seulement quand le moteur d'une voiture tourne dans un garage aux portes bien fermées, mais que des cas de prostration ont été signalés quand on avait laisser tourner le moteur d'une voiture en stationnement et même parfois quand la voiture était en mouvement. On peut affirmer sans crainte de se tromper que l'oxyde de carbone a sûrement été à l'origine de bien des accidents restés jusqu'ici inexpliqués.

Pour le prouver, les agents de la sécurité routière de la Californie ont examiné 1,007 automobiles circulant sur la grand route et ont constaté que 30 voitures renfermaient des concentrations de gaz excédant la tolérance maximum. On a conclu que, dans 3 p. 100 environ des voitures examinées, l'oxyde de carbone avait atteint un tel degré de concentration qu'il pouvait donner mal à la tête au chauffeur, le porter à dormir, l'affaiblir, diminuer sa faculté de jugement et lui enlever partie de ses moyens pendant plusieurs heures. Autre conclusion: aucune automobile, quels qu'en soient le modèle, l'ancienneté, la marque, ne peut-être considérée comme étant entièrement protégée contre toute pénétration éventuelle d'oxyde de carbone atteignant soit le chauffeur, soit les autres voyageurs. Il incombe à tout automobiliste de faire vérifier l'étanchéité absolue de la conduite d'échappement de sa voiture et d'observer en tout temps les règles de sécurité en vue d'éliminer autant que possible les dangers que suscite ce gaz mortel qui, aujourd'hui, fait partie intégrante de nos véhicules à moteur.

Si un tel état de choses existe sur la grande route, qu'advient-il dans les zones où la circulation est très concentrée? A la suite d'épreuves pratiquées dans ces zones et dans les rues fréquentées et, au cours de périodes de chaleur et de forte humidité, on a relevé des concentrations de ·09 p. 100. Or je viens de signaler qu'une concentration de ·09 p. 100 est mortelle. Nous avons donc des concentrations de ·09 p. 100 dans les rues fréquentées aux heures d'affluence et par une température élevée et humide.

Faut-il s'étonner que la ménagère active qui rentre chez elle après avoir fait ses emplettes souffre souvent d'un horrible mal de tête. Songeons maintenant aux édifices élevés qui bordent les rues encombrées et où les fenêtres de nombreux bureaux sont munies d'appareil de climatisation. Ces vapeurs s'élèvent, pénètrent dans les bureaux, et c'est probablement pourquoi tant de sténodactylos ont sur leur pupitre un flacon de comprimés d'aspirine.

Contrairement au moteur à essence, le moteur diesel fonctionne normalement avec de l'air en excédent. Le combustible est injecté dans le cylindre et s'enflamme sous l'effet de la pression et de la température qui en résulte au lieu d'être enflammé par une étincelle. Le combustible utilisé est plus dense que l'essence et est caractérisé par un palier d'ébullition plus long. Par suite de la grande quantité d'air admise, il s'échappe normalement très peu de combustible non brûlé. Toutefois, dans certaines conditions de fonctionnement, il se forme de la fumée et des aldéhydes en même temps. Ces derniers se remarquent très bien lorsqu'ils se dégagent en grande concentration, car ils ont une odeur âcre et irritent les yeux.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire figurer au hansard, sous forme de tableau, un résumé des variantes que l'on a constatées dans la composition des gaz d'échappement de diesel.

M. l'Orateur: La Chambre autorise-t-elle l'honorable député à faire figurer ce tableau au hansard?

Des voix: Oui.

M. Charlton: Voici donc ce tableau:

Composition des gaz d'échappement des moteurs diesel

Composant	Taux maximum	Taux minimum	Taux typique
Gaz carbonique ...	13·8	0·7	9·0
Oxyde de carbone .	6·4	néant	0·05
Oxygène	20·0	0·5	9·0
Hydrogène	2·6	néant	0·03
Méthane	0·5	0	0·02
Azote	84·2	79·8	81·9
Oxydes d'azote ...	0·112	néant	0·036
Aldéhydes	0·0031	néant	0·0007

Ces chiffres se rattachent à la lutte contre la pollution de l'air dans la région de Los Angeles; il s'agissait de déterminer quelles particules propres à polluer l'air pouvait émettre un autobus de 210 chevaux-vapeur à moteur diesel à deux temps. On a reproduit les conditions de circulation sur un dynamomètre en utilisant une vitesse de 30 milles à l'heure et une puissance de freinage de

15 chevaux-vapeur. L'étude a montré que la combustion d'une barrique de carburant donnait lieu à l'émission de diverses particules nocives: aérosols insolubles dans l'éther, 3·2 livres; hydrocarbures, traces; total des aldéhydes (prises comme formaldéhydes) 0·46 livre; oxyde d'azote (pris comme peroxyde d'azote) 9·4 livres; acides organiques (pris comme acides acétiques) 1·3 livre.

Conclusion: la combustion d'une barrique de mazout donnait de deux à dix fois plus de particules nocives (les hydrocarbures exceptés) que l'essence.

L'odeur et l'irritation imputables aux gaz d'échappement des moteurs diesel viennent surtout des aldéhydes dont la quantité dépend de plusieurs facteurs: carburant, taux de consommation d'air du moteur, modèle, température, état du dispositif ou du mécanisme d'injection du carburant. Les gaz d'échappement qui contiennent une forte concentration d'aldéhydes irritent sûrement les yeux et les muqueuses nasales. En vérité, l'irritation peut être plus prononcée que l'odeur quand on est exposé à une forte concentration de gaz d'échappement.

Les gaz les plus dangereux qui se dégagent des vapeurs de diesel, tant au point de vue de la quantité qu'à celui du dommage à la santé sont les oxydes d'azote qui, inhalés, forment dans les voies respiratoires les acides nitriques et nitreux. Comparons au point de vue de la toxicité les oxydes d'azote avec l'oxyde de carbone. Une atmosphère renfermant entre ·5 et 1·0 p. 100 d'oxyde de carbone sera probablement fatale aux humains en moins de 30 minutes, tandis qu'il suffit de ·07 p. 100 d'oxydes d'azote pour causer la mort dans le même temps. Cela révèle le danger que suscite le gaz d'échappement des moteurs diesel comparativement aux moteurs à essence.

Ces vapeurs d'échappement créent un autre danger que la science est présentement à étudier.

Le Dr W. C. Hueper de la division de la lutte contre le cancer, de l'institut national du cancer du service d'hygiène publique des États-Unis s'est adressé à la première conférence canadienne du cancer tenue en juin 1954 sous le patronage de l'institut national du cancer du Canada. Je cite certaines de ses observations qui, à mon avis, ne manquent pas d'intérêt:

Observations sur l'action des hydrocarbures aromatiques sur la respiration.

A l'heure actuelle, le goudron, la poix, l'asphalte, les huiles combustibles lourdes, les huiles à graisser et à couper, la suie des appareils de chauffage domestiques, les incinérateurs, les centrales d'énergie industrielles, les raffineries de pétrole, les aciéries, les fonderies, les usines de noir de fumée, les dépotoirs d'huile, les brasiers fumigènes, de même que les effluents de moteurs diesel et de moteurs à essence, sont, dans le milieu professionnel, les éléments les plus répandus qui favorisent le cancer.

Notre civilisation et notre vie économique tant fondées sur la production et l'usage des matières carbonées de base et de leurs dérivés, il semble impossible qu'étant donné les méthodes préventives et sanitaires et la prophylaxie actuellement en usage, on puisse arriver à se protéger parfaitement contre ces substances chimiques cancérigènes.

Il n'est pas douteux, toutefois, qu'il reste fort à faire en ce domaine et que nous sommes encore loin d'avoir atteint un degré optimum de diminution possible de l'exposition aux hydrocarbures, agents du cancer respiratoire contenus dans les diverses matières carbonées dont il est question ci-dessus.

J'ai sous les yeux un article intitulé "Hydrocarbures aromatiques" paru dans le 11e volume de *Industrial Hygiene and Occupational Medicine*, page 113 à 120, février 1955. Les auteurs de l'article sont le docteur Paul Kotin, Hans L. Falk, d.ph., et Marilyn Thomas, b.a. J'aimerais dire un mot de cet article, de ses attendus et de ses conclusions. Signalons qu'il s'agit de tests pratiqués sur des souris au moyen d'hydrocarbures aromatiques provenant de l'échappement de moteurs diesels. Voici:

La preuve expérimentale de la cancérigénie a été réalisée dans des conditions satisfaisantes par la démonstration de la présence d'hydrocarbures cancérigènes dans les gaz d'échappement des moteurs diesel. On est en effet arrivé à provoquer des tumeurs cutanées par badigeonnage d'extraits de ces produits d'échappement. L'émission d'hydrocarbures cancérigènes dans l'air ambiant par les moteurs diesel présente un intérêt particulier des points de vue de la médecine préventive et de l'hygiène collective.

On n'a pas encore rattaché au cancer du poumon chez l'homme le rôle cancérigène des hydrocarbures tel qu'il a été établi dans des essais, mais cela ne veut pas dire qu'il faille considérer leur présence dans l'atmosphère comme inoffensive. Les gaz qui s'échappent des moteurs diesel ne diffèrent pas sensiblement des gaz d'échappement des moteurs à essence non plus que de la suie provenant des incinérateurs, mais il est bien plus facile de se protéger contre les premiers. On ne peut éliminer les hydrocarbures cancérigènes que transportent dans l'atmosphère les gaz d'échappement des moteurs à essence et la suie provenant des incinérateurs, mais on peut éliminer ceux que renferment les gaz d'échappement des moteurs diesel. Le fonctionnement efficace et inoffensif, du point de vue de la pollution de l'air, d'un moteur diesel est possible sans qu'il soit besoin de faire des frais considérables pour modifier le moteur ou pour mettre au point des dispositifs à ajouter au circuit d'échappement en vue d'une combustion catalytique ou complète; on n'en peut dire autant de la pollution de l'air par les gaz provenant des moteurs à essence ou des incinérateurs.

On ne s'attendait pas à la présence de chrysène et du mélange Y dans les gaz d'échappement d'un moteur diesel, vu leur absence dans les gaz d'échappement des moteurs à essence. Comme on sait que ces deux mélanges peuvent être jetés dans l'atmosphère par suite de l'usure du caoutchouc, on ne peut attribuer leur présence au seul moteur diesel.

Ainsi que le signalaient nos publications antérieures, les études qualitatives dont il est ici question sont actuellement reproduites sous forme

d'injection au lieu de badigeonnage; les expériences reposent sur une analyse quantitative des deux composants distincts des échantillons d'échappement et des mélanges d'hydrocarbures dégagés.

Voici le résumé et les conclusions:

On a analysé la phase particulaire des produits provenant des tuyaux d'échappement des moteurs diesel. On a démontré que ces produits contiennent des hydrocarbures qui favorisent le cancer.

On a prouvé qu'il s'en produisait dans diverses conditions de fonctionnement des moteurs.

On a expérimenté avec succès des extraits de la phase particulaire des produits provenant des tuyaux d'échappement dans le badigeonnage, causant des papillomes de la peau chez les souris noires C57 et des cancers chez les souris de la lignée A. La démonstration de l'existence d'hydrocarbures qui favorisent le cancer dans de l'air pollué et la capacité de produire des tumeurs de la peau chez les souris au moyen de ces gaz exigent une appréciation soignée relativement au rôle qu'ils peuvent jouer dans la fréquence de plus en plus grande de cancers du poumon observée chez les humains. Deux observations méritent une mention particulière: tout d'abord, la forte production d'hydrocarbures polycycliques et aromatiques, y compris le benzopyrène, qui sort du tuyau d'échappement d'un moteur diesel inefficace; en second lieu, l'augmentation qui se produit dans ces émissions à mesure que la charge et la vitesse du moteur s'accroissent. Cela fait un contraste frappant avec ce qui se passe dans le cas du moteur à essence, où l'augmentation de la charge et de la vitesse amène une diminution de la quantité d'hydrocarbures polycycliques et aromatiques émise dans l'air.

J'ai ici une déclaration faite à Londres par sir Clement Price Thomas, distingué chirurgien anglais qui a participé à l'opération pulmonaire subie par le roi George VI en 1951. La nouvelle parue dans les journaux dit que, d'après sir Thomas, la fumée du tabac ne cause pas le cancer du poumon:

Vu, dit-il, que le cancer du poumon atteint surtout les citadins, cela "appui très sérieusement" la théorie portant que la polution atmosphérique joue un rôle prépondérant.

"Cependant, quant à moi, je ne crois pas que la cigarette ou la pollution atmosphérique causent en elles-mêmes le cancer du poumon. Je crois qu'elles déterminent probablement le siège du cancer chez le malade."

Le *Globe and Mail* du 17 janvier publie une déclaration attribuée au célèbre spécialiste allemand, gagnant du prix Nobel de médecine, le docteur Otto Warburg:

M. Warburg, qui a gagné le prix Nobel de médecine en 1931, a dit qu'il avait établi que le manque d'absorption d'oxygène par les cellules du corps constitue une cause principale de détérioration des cellules normales et leur transformation en cellules cancéreuses.

M. Warburg admet que le manque d'oxygène ne peut certes pas être considéré comme cause unique; "mais une insuffisance intermittente d'oxygène constitue une cause fréquente. En effet, la pression exercée sur les vaisseaux sanguins entraîne fréquemment une insuffisance intermittente d'oxygène dans l'organisme."

Il propose les mesures préventives suivantes: Ne pas aspirer la fumée de cigarette; interdire la pollution des rues par les gaz résultant de la combustion des huiles à moteurs diesel; interdire de fumer les aliments avec certains produits nocifs; interdire de teindre les aliments avec les teintures d'aniline; interdire la conservation des aliments à l'aide de produits antiseptiques.

La *Free Press*, de London, du 30 avril 1955, a publié le compte rendu d'une entrevue avec le Dr William Franks. Le Dr Franks, interrogé par Jacqueline Moore, qui lui demandait comment "l'air qui nous entoure influe sur le cancer des poumons", a répondu:

Le monde est plein d'agents producteurs de cancer, les cancérigènes, comme on les appelle. Le goudron des grand'routes, par exemple, le carbonyle de nickel, les chromates, le mazout, les mélanges radioactifs, le soleil même, un moteur d'auto qui tourne sans faire de travail; les pneus de caoutchouc, un calorifère à mazout détraqué, la suie industrielle; l'encre d'imprimerie aussi. Toutes ces choses contiennent, à notre connaissance, des substances pouvant produire le cancer sur des animaux de laboratoire. Si l'on injecte la poussière d'un de ces produits à une souris, cela pourra provoquer une tumeur. Sait-on bien qu'ayant injecté à des souris de l'extrait de la poussière de huit grandes villes américaines, on a constaté qu'elles avaient contracté le cancer? Pourquoi rejeter tout le blâme sur les cigarettes? Il y a, en effet, une corrélation entre le cancer du poumon et la fumée du tabac, mais cette dernière n'en est pas la seule cause; elle n'est probablement que la goutte d'eau qui fait déborder le verre. Il s'agit de toute notre atmosphère nocive. C'est pourquoi j'affirme qu'il est possible de combattre l'incidence du cancer pulmonaire parce que nous pouvons nettoyer l'air que nous respirons. Nous en sommes au point où il faut faire autant attention à l'air qu'à nos provisions d'eau.

Enfin, monsieur l'Orateur, je citerai certains passages d'un article paru dans le les numéro du 21 septembre 1955 du *Journal* d'Ottawa. L'article en question a trait à un rapport préparé par le Dr A. H. Sellers, statisticien médical du ministère de l'hygiène de l'Ontario, qui a déposé au comité de l'assemblée législative de cette province chargé d'étudier la pollution de l'air et la suppression de la fumée. Voici un extrait de l'article:

"On constate qu'il y a une certaine corrélation entre la mortalité causée par le cancer des voies respiratoires chez les hommes et la proportion de la population qui habite dans les régions urbaines, affirme le rapport. On ne constate pas cette corrélation chez les femmes."

Les décès causés par le cancer de la trachée, des poumons et de la bronche primaire, par toutes formes de cancer, par la pneumonie et la bronchite ont été étonnamment peu élevés dans les régions rurales et les municipalités de moins de 15,000 âmes.

Le rapport mentionnait que des études faites ailleurs ont démontré que la mortalité attribuable au cancer des poumons en Angleterre, au pays de Galles et au Danemark est plus élevée dans les régions urbaines que dans les régions rurales.

En Angleterre, elle a semblé être en rapport avec la densité des constructions plutôt qu'avec la densité de la population. La pollution de l'air s'accroissait en Angleterre alors qu'augmentait la fréquence du cancer des poumons.

Je pourrais vous fournir beaucoup d'autres preuves, monsieur l'Orateur, mais j'hésite à prendre plus de temps de la Chambre, car je pense que tous les députés reconnaîtront que le problème est assez grave pour mériter des mesures. La question qui se pose est la suivante: "Que pouvons-nous faire?"

Depuis plusieurs années déjà, les moteurs diesel sont employés sous terre aux divers travaux miniers. L'utilisation n'en aurait pas été possible, si l'on n'avait pas inventé une méthode économique permettant de rendre ces gaz émanant des moteurs diesel presque inoffensifs pour les mineurs qui travaillent sous terre au milieu de ces gaz. Dans le commerce on donne le nom d'"épurateur" au dispositif employé à cette fin.

Bref, il s'agit d'un dispositif permettant aux fumées d'échappement de passer par une solution aqueuse de sulfite de sodium, quand on y a ajouté un certain pourcentage d'hydroquinone. Les produits chimiques au moyen desquels fonctionne ce dispositif coûtent environ 10c. l'heure. L'appareil lui-même n'est pas trop coûteux, et je crois comprendre qu'il se trouve maintenant sur le marché.

Combien de députés ont suivi un camion ou un autocar à diesel sur la route, sur une certaine distance. Je gage que vous l'avez doublé le plus tôt possible ou que vous avez ralenti afin de lui laisser prendre de l'avance et ainsi de ne pas être incommodé par les fumées. Les véritables camions à diesel ont un tuyau vertical d'échappement, mais il est inutile sur la route, à la vitesse ordinaire. Le vide créé derrière le camion fait descendre les fumées d'échappement au niveau de la route et ces fumées entrent dans les voitures de nouveau modèle par les prises d'air d'avant. La preuve en est que la bâche de ces camions à diesel est noircie de l'avant jusqu'au bas de l'arrière du camion. La plupart des automobilistes se rendent compte qu'il faudrait fermer ces prises d'air en rejoignant un camion ou un autocar à diesel sur la route ou dans les embarras de voitures, mais combien d'entre nous s'en soucient tant que l'odeur n'est pas perceptible.

Cela peut suffire dans le cas des fumées de diesel, mais rappelez-vous qu'on ne peut sentir l'oxyde de carbone. Ce ne sont pas seulement les automobilistes qui sont exposés à ces fumées. Les piétons dans les rues des villes où circulent des autobus à diesel en aspirent une quantité considérable chaque fois qu'un de ces autobus passe près d'eux. Ces fumées sont également fort perceptibles pour les voyageurs d'autobus, surtout aux arrêts, lorsque les portières s'ouvrent. La plupart des voyageurs des trains à locomotive diesel ont senti les gaz lors de la mise en marche du dispositif de climatisation dans les wagons-lits. Presque tout le monde s'est rendu compte des propriétés irritantes des gaz d'échappement des moteurs diesel, mais que faisons-nous pour y remédier? Nous ronchonnons, mais acceptons le fait comme un inconvénient de la vie moderne jusqu'à ce que l'opinion publique fasse tant de bruit que le gouvernement est contraint d'agir.

Je pense que nous avons assez de preuves pour être d'avis que les gaz d'échappement des moteurs diesel favorisent l'éclosion du cancer des poumons. Avons-nous la certitude que l'empoisonnement à l'oxyde de carbone n'est pas à l'origine de bien des maladies de cœur? Un doute, sinon plus, pourrait fort bien percer dans ce sens.

Je dois dire en toute justice que le Gouvernement étudie un peu le problème de la pollution de l'air en ce moment par les soins du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sous la direction du Dr Morris Katz. Je pense bien sincèrement que l'on pourrait faire beaucoup plus et que le Gouvernement devrait donner le bon exemple en étudiant la possibilité d'installer des épurateurs sur toutes les locomotives diesel du réseau du National-Canadien.

Le danger est évident. Il faudrait agir sans plus attendre, et j'espère que les députés des deux côtés de la Chambre appuieront cette résolution.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots du problème soulevé par l'honorable député de Brant-Haldimand (M. Charlton), ne fût-ce qu'à titre d'appui moral. Un homme peut vivre trois semaines sans manger, trois jours sans boire, mais trois minutes seulement sans air pur. La chose m'a souvent frappé et pourtant je suppose que nous consacrons moins de temps à l'adoption de lois et de règlements propres à assurer aux humains l'air pur dont ils ont besoin qu'à toute autre sujet de même nature. Par conséquent, j'estime que l'honorable député de Brant-Haldimand a soulevé là une question importante. Avec lui, j'attends que le ministre nous renseigne sur ce qui se fait maintenant dans ce domaine.

Quelques réserves d'ordre général feront ressortir l'importance de la question qu'il a soulevée. Parmi nous, beaucoup sont assez âgés pour se rappeler ce qu'était la ville de Pittsburgh quand un rideau de suie noire l'enveloppait comme un brouillard perpétuel. L'air de cette ville est aujourd'hui plus pur que celui de Vancouver même et bien plus salubre que celui d'Ottawa. Je ne parle pas des environs du Parlement. Il suffit de voir ce qui a été fait à Pittsburg pour se rendre compte des améliorations que les autorités publiques peuvent apporter dans ce domaine de première importance.

Si l'on visite la grande ville de Los Angeles, qui est, j'imagine, une des plus riches du monde, on constate que les gens sont littéralement chassés de la ville, obligés de s'en éloigner, pour la simple raison qu'il n'y a pas d'air pur dans la ville; le nuage de fumée qui flotte perpétuellement au-dessus de la ville leur brûle le nez et les yeux. Cela nous aide à nous rendre compte qu'il s'agit en vérité d'un important problème.

Puis à Londres, la grande enfumée, comme on disait autrefois, on constate que l'ancien brouillard noir et la brumée d'autrefois ont fait place à cette sorte de poison. Il est clair, je pense, que le problème soulevé par l'honorable député de Brant-Haldimand est vraiment important.

Je ne sais si je puis comme lui absoudre la cigarette de toute responsabilité au sujet de l'incidence soudainement accrue du cancer du poumon. J'ai fait partie de la direction de la Société canadienne du cancer pendant de nombreuses années. Tout en n'étant qu'un profane, j'ai entendu pendant des années des spécialistes présenter des témoignages de plus en plus probants sur le rapport réel qui existerait entre l'habitude croissante de fumer la cigarette et l'augmentation du cancer du poumon. En ma qualité de profane, je fais cette réserve. Je souhaite encore que ces témoignages manquent de fondement. J'ai observé que les femmes fument beaucoup plus de cigarettes que les hommes et que du moins l'habitude de fumer s'est intensifiée plus chez les femmes que chez les hommes.

M. Charlton: Monsieur l'Orateur, on voudra bien me permettre une brève interruption pour dire à l'honorable député que je n'ai pas exclu les cigarettes. C'est l'opinion du Dr Franks que j'ai citée. J'ai dit qu'il ne fallait pas s'en prendre entièrement aux cigarettes.

M. Philpott: Je ne m'en prends pas entièrement aux cigarettes; mais, je le répète, j'hésite encore au sujet de la part de blâme qu'il faut attribuer à la cigarette et au moteur diesel. Cependant, je suis certainement tout à fait disposé à en entendre la preuve. Loin de moi la pensée qu'il faille attribuer plus de blâme aux cigarettes qu'aux fumées des moteurs diesel ou de l'automobile ordinaire. Tout ce que je cherche à faire valoir, c'est qu'on a soulevé là une question extrêmement importante, une question sur laquelle nous devrions être beaucoup plus renseignés que nous le sommes. Plus les gouvernements pourront prendre de mesures convenables pour s'assurer que nous respirons de l'air pur, mieux ce sera pour tous les intéressés. Jusque-là du moins, je suis certes de l'avis de mon honorable ami. Il ne peut trop faire pour encourager même notre bon gouvernement à devenir encore meilleur en apportant une amélioration dans ce domaine.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): D'une manière générale, monsieur l'Orateur, je suis favorable à la proposition de résolution. Toutefois, dans sa rédaction actuelle, elle ne me paraît pas parfaitement claire. J'entends donc proposer une modification dans un instant. La proposition contient en effet plusieurs mots qui laissent planer de la confusion sur la responsabilité encourue par les intéressés dans le cas où on voudrait donner suite à cette mesure. Le texte est notamment ainsi conçu:

> ...que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des dispositions en vue de protéger davantage la santé des citoyens en exigeant que tous camions, tracteurs, autobus ou autres véhicule actionnés par diesel, y compris les locomotives circulant sur rails, et tout genre de machines fixes, soient munis d'un dispositif qui rendrait inoffensifs les gazs empoisonnés provenant des tuyaux d'échappement de ces véhicules ou de de ces machines.

Qui aura la responsabilité de l'installation de cet appareil? La proposition n'en dit rien. Se propose-t-elle de rendre les propriétaires même des véhicules responsables? Dans ce cas, deux difficultés surgissent. Il faudrait tout d'abord pouvoir contrôler utilement l'efficacité de l'appareil envisagé par la proposition, et ensuite disposer effectivement d'un dispositif standard, au cas où les propriétaires seraient personnellement tenus de le faire installer.

A l'avant-dernière ligne de la proposition on peut lire: "qui rendrait inoffensifs les gaz empoisonnés..."etc.

Le mot "inoffensifs" a une vaste portée. Je suppose qu'il vise les être humains, mais il pourrait s'entendre dans un sens plus large, par rapport à la végétation et à la vie en général. J'imagine que le député l'a pris dans son sens restreint, qu'il a voulu dire "inoffensifs" par rapport à la santé des être humains. Quoi qu'il en soit, afin que la proposition de résolution soit plus explicite,—en ce qui me concerne tout au moins,—je vais proposer un amendement. Ma proposition tient surtout à ce que la motion renferme le mot "tracteurs". Ainsi que le sait le député, un grand nombre de cultivateurs, surtout dans l'Ouest, utilisent des tracteurs diesel. Il serait à peu près impossible de les obliger à munir leurs tracteurs d'un dispositif qui rendrait inoffensifs les gaz empoisonnés dont il est question à la motion. Pour que celle-ci soit plus claire, du moins

en ce qui me concerne, je propose un amendement auquel, j'en suis sûr, souscrira le député. Cet amendement est ainsi conçu:

Que la résolution soit modifiée en insérant après le mot "tous", à la deuxième ligne, les mots suivants: "les fabricants de", et en remplaçant par "les munissent" les mots "soient munis" figurant à la quatrième ligne.

L'hon. M. Martin: Avez-vous un exemplaire de l'amendement?

M. Zaplitny: Oui, j'en ai un exemplaire. Malheureusement, je n'en ai qu'un seul, car j'ai rédigé mon amendement pendant que le député prononçait son discours. Mais il s'agit d'une modification bien simple. Elle revient à dire que, si le Gouvernement accueille favorablement l'objet de cette résolution et prend des dispositions pour qu'un tel appareil soit utilisé, cela devra se faire au palier de la fabrication. Il faudrait que l'appareil soit de modèle régulier, afin qu'on en puisse vérifier l'efficacité, et qu'il soit installé au moment de la fabrication du véhicule.

Il va de soi que cette responsabilité ne doit pas être laissée aux propriétaires de camions, d'autobus et, en particulier, de tracteurs, car un appareil quelconque que le propriétaire fixerait lui-même pourrait bien se révéler inefficace. L'intéressé pourrait bien ne pas même savoir comment et où se procurer cet appareil.

M. Trainor: Le député permet-il une question?

M. Zaplitny: Oui.

M. Trainor: Est-il aussi d'avis que cet appareil soit installé sans qu'il en coûte davantage à l'acheteur?

M. Zaplitny: J'en serais enchanté. Malheureusement, nous avons au Canada la présumée entreprise privée et le Parlement n'a plus un mot à dire à propos de la régie des prix. Je crains donc que cela ne dépasse la compétence du Parlement. J'espère tout de même que cet appareil pourrait être fourni moyennant un prix infime, parce que les fabricants seraient assurément convaincus qu'équiper leurs camions, autobus, et le reste, de tels appareils rendraient leurs véhicules plus sûrs et plus attrayants, ce qui stimulerait la vente de leurs produits. Dans ce sens, les fabricants trouveront peut-être que leur intérêt exige qu'ils vendent le produit à un prix nominal. Supposant que le Gouvernement approuve ce que vise la résolution, je proposerai énergiquement de l'appliquer au niveau des fabricants plutôt qu'à celui des propriétaires.

M. F. A. Enfield (York-Scarborough): Je dois dire que le débat est des plus instructifs et intéressants. Mais nous oublions peut-être un point. Quel que soit l'intérêt que nous portions tous à la santé de la nation nos divers gouvernements n'en gardent pas moins leurs domaines législatifs propres à cet égard. En Ontario, la plupart des questions de ce genre sont régies par la loi sur la circulation routière, mesure adoptée par le gouvernement provincial.

L'honorable représentant de Brant-Haldimand (M. Charlton), parrain de la résolution, me porte à penser qu'il s'inquiète surtout des résultats des gaz qui se dégagent des tuyaux d'échappement des véhicules de tout genre qui circulent sur nos routes publiques. Il existe d'autres genres de véhicules dont il faut tenir compte mais, selon lui, la grande quantité de gaz dégagée par les véhicules à moteur constitue le principal danger. Il a mentionné en particulier le nombre de véhicules à Los-Angeles. Un comité spécial, constitué par l'assemblée législative d'Ontario, dont l'honorable député a aussi parlé, est revenu récemment de Los-Angeles et d'autres endroits de Californie où il a étudié ce problème de la pollution de l'air par la fumée et autres gaz. Il étudie, donc, actuellement certains des points visés par le projet de résolution.

Tout agréable que soit le débat sur cette question, et même si nous l'examinons avec plaisir, je ne crois pas qu'en réalité, son objet relève entièrement de la compétence du Parlement. Si nous nous prononcions en faveur de la résolution, nous provoquerions beaucoup de bruit en nous mêlant de cette question. Je sais qu'il en serait ainsi en Ontario. J'estime qu'il ne faut pas nous laisser prendre au piège en pensant que tout ce qui concerne la santé de notre population est de notre ressort. C'est peut-être vrai, mais il est tout simplement impossible de dire de n'importe quel domaine d'activité de la population qui peut influer sur sa santé que nous avons la compétence de légiférer à cet égard en le rapprochant de celui de la santé.

Normalement, on pourrait aller de l'avant, parce qu'il existe bien des cas-limites pour lesquels la compétence n'est pas nettement définie, mais je suis convaincu que si nous tâchions de présenter à la Chambre une mesure s'inspirant des termes de la résolution et disant que tous les véhicules devraient être équipés d'un appareil supprimant la nocivité des gaz, notre situation deviendrait tout à fait intenable du point de vue juridique. J'exprime donc cette opinion avec tout le respect qui s'impose, afin que la Chambre en étudie le bien-fondé.

Le député de Dauphin (M. Zaplitny), qui a proposé l'amendement, me semble s'engager sur un terrain particulièrement dangereux. Il propose l'uniformisation du dispositif. Il faudrait donc établir exactement le

genre de dispositif qui serait attaché au véhicule. A mon sens, cette mesure dépasserait le domaine législatif qui incombe à la Chambre. Même si je partage les vues du député qui nous a saisis de cette résolution, je ne crois certainement pas que nous ayons compétence pour y donner suite.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je félicite d'abord le député de Brant-Haldimand (M. Charlton) de l'exposé qu'il a fait cet après-midi. De toute évidence, il a étudié le problème à fond. Il a fourni une foule de renseignements, qui m'ont d'ailleurs renversé. En quelques mots, je donnerai mon assentiment à la motion.

D'après l'exposé qu'a fait le député en soulevant la question, il saute aux yeux qu'il faut étudier sérieusement le problème. Si la situation présente les dangers qu'il a signalés avec opinions scientifiques à l'appui; il est grand temps de prendre des mesures. Il a ajouté que l'appareil parant aux dangers de ces fumées de diesel se trouve sur le marché et sert dans le cas des moteurs diesel dans diverses mines. Il a précisé que le coût de fonctionnement s'en établit à environ 10c. l'heure, ce qui est assez raisonnable pour n'importe quelle industrie. Pourtant, je n'aimerais pas devoir installer un dispositif qui me coûterait environ 10c. l'heure de plus pour conduire ma voiture.

A propos d'automobiles, j'exprime au député mon regret de voir que sa motion vise seulement les diesels. Il s'est étendu sur les dangers des moteurs à essence, mais je regrette que sa motion ne mentionne pas ces moteurs. Il semble bien qu'une foule d'autorités en hygiène publique estiment que les moteurs à essence émettent des fumées bien plus dangereuses que celles des diesels ou de tout autre type de moteur à combustion.

J'aurais aimé qu'il parle aussi non seulement des véhicules mais de tous les modèles de machines industrielles, des usines, etc. J'exhorte le Gouvernement à lancer une enquête approfondie dans le domaine de l'hygiène publique, puisqu'elle est menacée par des fumées industrielles de toutes sortes.

Je reconnais dans une certaine mesure, avec le député qui vient de parler, que cette entreprise ne relève probablement pas en premier lieu du gouvernement fédéral; c'est une prérogative provinciale. Je conviens également qu'il nous serait très difficile de légiférer en la matière. Je n'en demeure pas moins convaincu que le service des recherches du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ferait bien d'insister pour entreprendre une enquête immédiate sur les dangers de ces fumées industrielles et conseiller les mesures à prendre au gouvernement fédéral. Je pense que tous les gouvernements provinciaux accepteraient cette idée sans discussion. Mais, comme le député qui vient de se rasseoir, je pense qu'ils regimberaient si le gouvernement fédéral tentait de leur soustraire ce domaine de la législation.

Pour ce qui est de l'amendement, je n'y trouve pas grand-chose à redire. Il va sans dire qu'il ne supprime pas le problème qui consiste à déterminer qui sera responsable des véhicules et moteurs actuellement en usage. Cependant, la durée en est raisonnablement courte. Avant bien longtemps, ils ne constitueraient sans doute plus un grand danger.

Je répète que nous approuvons et appuyons la résolution. Je ne vois aucune objection à l'amendement qu'a proposé l'honorable député de Dauphin (M. Zaplitny).

M. H. A. Hosking (Wellington-Sud): Je suis doublement heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots touchant cette résolution. D'abord, j'aimerais remédier en partie du moins au mal fait dans l'esprit de gens qui songeraient à venir au Canada. De tous les pays du monde, le Canada est celui qui a le moins à souffrir de la brumée; il ne serait pas bon vraiment de donner aux gens l'idée que notre pays est insalubre.

Qu'on me permette de me rapprocher de chez moi. Le brouillard et la brumée ne créent pas de problème dans les provinces Maritimes. L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) dira peut-être que le problème existe dans sa région. Dans Wellington-Sud, l'air est meilleur que nulle part ailleurs. Il y a très peu de brouillard, donc pas de problème.

Après avoir écouté l'honorable député d'York-Scarborough, avocat très compétent, j'estime que le problème ressortit aux provinces, donc, il n'y a pas lieu de perdre notre temps à le discuter ici.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Je ne veux dire que quelques mots. J'appuie la résolution soumise par l'honorable député de Brant-Haldimand (M. Charlton). L'honorable député de Vancouver-Sud et l'honorable préopinant ont signalé un point déterminé. Comme j'ai plus d'une fois signalé la chaufferie du gouvernement à Ottawa, j'y reviens. J'estime qu'il y a lieu d'en parler en ce moment. La chaufferie produit tous les jours plus de suie que tous les moteurs diesel du pays. En été, lorsque les fenêtres sont ouvertes, on en voit la preuve sur les tables de restaurant, dans les bureaux et ailleurs. Il suffit de se passer une serviette ou un mouchoir sur le front pour s'en rendre compte. J'ai signalé la chose à plusieurs reprises au ministre des Travaux publics (M. Winters), mais sans résultat. On prétend que des expériences se poursuivent en vue d'éliminer la fumée, mais on ne l'a

pas encore éliminée. Lorsque l'honorable Alphonse Fournier était ministre des Travaux publics, il y a quelques années, l'édifice Daly lançait dans l'air des tourbillons de fumée, comme le fait aujourd'hui l'édifice des Transports par un matin froid. Ces édifices publics ne devraient pas faire cela. Il y a moyen de se débarrasser de la fumée. La ville d'Ottawa a un règlement contre la fumée de ce genre, mais le Gouvernement ne fait rien à ce sujet.

M. Macdonnell: Il est au-dessus des règlements.

M. Fraser (Peterborough): "Il est au-dessus des règlements", dit l'honorable député de Greenwood. Il m'arrive même de penser qu'il ferait n'importe quoi sans remords parfois.

L'hon. M. Martin: L'honorable député de Greenwood n'est pas sérieux.

M. Fraser (Peterborough): Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sache que l'honorable député de Greenwood ne dit que ce qu'il pense. Il dit toujours la vérité.

M. Macdonnell: Nous n'allons pas discuter ce point-là.

M. Fraser (Peterborough): En ce qui concerne l'échappement des tracteurs, je voudrais raconter quelque chose qui m'est arrivé l'automne dernier et qui prouve que l'honorable député de Brant-Haldimand a raison. L'un de mes hommes s'est plaint que, chaque fois qu'il conduisait son tracteur toute la journée, il avait des maux de tête. "Je ne sais pas ce que c'est, disait-il; est-ce parce qu'on est ballotté tout le temps ou quoi?" Je suis donc monté sur le tracteur pour l'examiner; je l'ai conduit moi-même. "C'est l'échappement qui est en cause, ai-je dit, il faut allonger le tuyau." Le tracteur comportait une cabine et j'avais l'impression que les gaz d'échappement y pénétraient. Nous avons donc allongé le tuyau en l'écartant complètement de la cabine et il n'a plus été question de maux de tête. Maintenant, on peut rester sur le tracteur toute la journée sans inconvénient. Il est certain que ces gaz sont nuisibles à la santé. Que faut-il faire? Je l'ignore, mais il faut faire quelque chose.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social va-t-il prendre la parole?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la Chambre sait gré, j'en suis sûr, au représentant de Brant-Haldimand d'avoir soulevé une question qui, pour n'être pas, de l'avis général, de la compétence que nous attribue la constitution, n'est est pas moins d'un intérêt considérable. Cette question a préoccupé ceux qui, chez nous et à l'étranger,—et le député est de ce nombre,—l'ont étudiée de près.

L'amendement proposé par le député de Dauphin visait, j'en suis sûr, à être utile, mais il indique combien le Parlement est peu compétent, sur le plan constitutionnel, pour s'occuper du problème en question. Exiger des fabricants qu'ils dotent les véhicules en cause du dispositif nécessaire c'est faire relever cette question des droits civils et de propriété, ce qui indique nettement que nous n'avons pas le pouvoir de nous en occuper aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. Knowles: Alors, le ministre nous dira-t-il comment le gouvernement fédéral peut intervenir quand il s'agit de l'emballage du bacon?

L'hon. M. Martin: Cela relève de la loi sur les aliments et drogues. Cette loi est de l'essence du Code pénal. La question est d'ordre constitutionnel parce qu'elle relève du Code pénal. Ce n'est pas vrai pour ce qui est de la résolution dont la Chambre est saisie. On peut, en recourant, aux dispositions du droit pénal dans un cas particulier s'occuper d'une question qui semble se rattacher aux droits civils et de propriété, mais on recourt aux dispositions du droit pénal. Ce n'est pas la situation qui se présente à nous en ce moment.

La résolution présentée par mon honorable ami ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral, mais je ne m'y oppose pas pour ce motif. Le député et moi avons parlé de la question et il admettra sans doute qu'il a rendu service en la soulevant ici, en nous y faisant réfléchir et en la portant à l'attention du public en général. Je l'en félicite sans retard, et j'ajouterai qu'il a rendu service au pays, lorsqu'il a présenté cette motion aujourd'hui.

La proposition de résolution souligne l'attention de plus en plus grande qu'apportent à cette question les autorités des services d'hygiène qui s'occupent de l'hygiène du milieu ambiant, non seulement sur le plan fédéral, mais aussi sur le plan provincial. Je puis ajouter que la recherche et les expériences poursuivies aux États-Unis en particulier, dans une mesure moindre en Grande-Bretagne, et aussi, je pense, en Belgique et en France, ainsi qu'en Allemagne, avant la guerre, ont produit des résultats dont les fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sont bien au courant.

En fait, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que les services provinciaux et régionaux au Canada, donnent suite depuis nombre d'années à des mesures

visant à protéger la santé en assurant la sécurité et la pureté de l'eau potable, des aliments et des drogues, des insecticides. On a notamment surveillé l'air que nous respirons. Le problème n'a pas uniquement un intérêt scientifique; il met en jeu la santé de la population et il convient que de temps à autre nous fournissions dans cette enceinte où nous consacrons tant de temps à d'autres questions de nature politique l'occasion d'étudier des mesures aussi pratiques que celle-ci. La pollution de l'air résulte inévitablement de l'industrialisation et de l'expansion de nos grandes villes. Je puis prendre, à titre d'exemple de ce que nous avons entrepris dans nos services à la suite de propositions formulées par les gouvernements provinciaux et des fonctionnaires haut placés des États-Unis, ce qui a été fait dans la région Detroit-Windsor. On a choisi cette zone parce que Windsor est la plus grande ville de ce côté-ci de la frontière qui soit voisine d'une grande agglomération américaine. C'est un exemple de collaboration internationale en vue d'établir l'étendue de la pollution de l'air et des tristes effets que produit ce genre de pollution.

Dans ce domaine, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social mène depuis quelque temps, de concert avec le ministère de la santé de l'Ontario, les services d'hygiène de Detroit et la Commission sanitaire de Windsor, une enquête des plus vastes sur les résultats de la pollution de l'air sur la santé. Il y a deux ans qu'on y procède des deux côtés de la rivière, en examinant soigneusement des familles et des personnes isolées dans l'effort d'établir les conséquences de la pollution provoquée surtout par le grand centre industriel de Detroit et celui de Windsor, première ville du Canada. (*Exclamations*) Je vois que les députés ont reconnu la préférence que je donne à l'agglomération qui est la mienne. Cette initiative et les résultats de cette étude fourniront sans doute beaucoup de renseignements utiles aux services de santé du monde entier. On est en train de réunir les résultats de l'enquête, mais il faudra encore quelque temps pour mettre définitivement au point toutes les données statistiques. Cette enquête, comme les études que le député a mentionnées lui permettront sans doute à lui et à d'autres de se faire une opinion sur les divers aspects du problème. Peut-être sera-t-il possible, en s'appuyant sur les renseignements obtenus au moyen de cette vaste enquête sur la pollution de l'air dans la région de Détroit et de Windsor, de procéder à des améliorations et à des redressements considérables.

Le sujet de la résolution n'envisage évidemment qu'un aspect du problème général de la pollution de l'air. Nos hauts fonctionnaires ont étudié avec soin toutes les conséquences de la résolution. Ils ne doutent pas, dois-je dire, que l'utilisation de véhicules diesel dans certaines situations, surtout dans les exploitations minières, les tunnels et les endroits plus ou moins confinés, constitue un danger virtuel pour la santé. Nous avons mis la compétence des fonctionnaires de notre service d'hygiène professionnelle au service des ministères provinciaux qui, c'est reconnu, acceptent cette tâche en tant que responsabilité essentielle découlant de la constitution. Cependant, cela ne nous empêche nullement de chercher à les aider dans un domaine qui cause des inquiétudes.

D'ordinaire, me dit-on, on obvie à ce danger dans de tels cas en installant des ventilateurs appropriés. Les gaz d'échappement des machines fixes doivent être éliminés par des ventilateurs ou des conduits appropriés établis à cette fin. On me dit, en outre, que l'utilisation de ces véricules ou moteurs en plein air peut constituer un danger pour la santé dans les régions où la circulation et la population sont denses. Il se peut, lorsque le député de Wellington-Sud (M. Hosking) parlait de Guelph, qu'il ne parlait pas d'une région où la circulation et la population sont denses.

Comme mon honorable ami l'a dit, on fait des recherches actives en ce moment, dans la région de Los-Angeles, en Californie, sur cet aspect du problème; l'industrie de l'automobile en fait aussi une étude spéciale dans la ville de Detroit. Parmi les émanations des moteurs à combustion interne on trouve du combustible non carbonisé, c'est-à-dire des hydrocarbures, de l'oxyde de carbone, des aldéhydes, des oxydes d'azote, de même que du carbone, de la suie, des matières goudronneuses et d'autres substances, y compris de la vapeur d'eau. Mon honorable ami sourit. Je suis sûr qu'après avoir entendu ma dissertation, il se rend compte que lui et moi avons au moins une chose en commun: des connaissances techniques sur cette question importante.

On me dit que, dans la région de Los-Angeles, quelqu'un a imaginé une théorie suivant laquelle la brumée serait dans une très large mesure le produit de l'action réciproque des émanations d'hyrocarbures et des oxydes azotés, en présence d'oxygène et de lumière solaire. L'irritation des yeux et d'autres malaises qu'on a observés dans la région de Los-Angeles, de même que les dégâts subis par les récoltes, se rattachent peut-être aux interactions chimiques d'agents corrupteurs.

C'est peut-être ce qui a amené mon honorable ami à s'intéresser à cette question. De toute façon, c'est ce qui semble se dégager

de la situation. On a dit que des concentrations d'aldéhydes et d'oxydes d'azote dans le voisinage immédiat d'un moteur diesel suffisent à irriter les yeux, le nez et la gorge. Le Dr Groves, de la division de la lutte contre la cécité, a fait beaucoup de travaux dans ce domaine. L'honorable député aurait certes grand profit à discuter la question avec ce fonctionnaire remarquable; qu'il me le permette et je prendrai pour lui le rendez-vous qui lui conviendra.

On a préconisé diverses méthodes propres à réduire la toxicité des gaz d'échappement des moteurs à combustion interne, entre autres, le traitement des gaz d'échappement au moyen de convertisseurs catalytiques, de brûleurs de gaz, d'absorbeurs, de transformateurs et de filtres.

D'autres méthodes modifient le fonctionnement du moteur par les moyens suivants: collecteur d'échappement, suppression de l'arrivée de l'essence au freinage, réglage de l'allumage, changement du régime de l'échappement et de l'admission de l'essence. J'ajouterai que, d'après les fonctionnaires de mon ministère, il suffirait de mieux entretenir les voitures pour que les fumées et les gaz délétères visibles diminuent considérablement. Si ceux qui ont compétence pour appliquer les lois en vigueur veillaient à en assurer la juste application on pourrait peut-être éviter bien des abus signalés par mon honorable ami.

Je puis signaler que l'industrie automobile étudie actuellement l'à-propos de modifier le modèle des chambres à combustion, des carburateurs et de la tuyauterie d'aspiration.

A Los Angeles, le service de lutte contre la pollution de l'atmosphère a établi, par des épreuves de laboratoire et des analyses sur place, que près de 7 p. 100 des carburants utilisés par l'automobile sont projetés non brûlés dans l'atmosphère, ce qui constitue la plus grande source de perte d'hydrocarbure dans la zone de Los Angeles. Mes conseillers techniques me disent cependant, qu'on n'a pas réussi à mettre au point un dispositif de contrôle acceptable pour régler l'éjection de gaz d'échappement des automobiles.

Dans le cas des moteurs diesel, grâce à l'installation de dispositifs d'absorption de gaz d'échappement contenant des solutions alcalines et autres qui éliminent les aldéhydes et les oxydes d'azote, on est arrivé à un certain contrôle.

Plusieurs compagnies des États-Unis, y compris la *Houdry Corporation* et la *Catalytic Combustion Corporation,* font l'essai de systèmes catalytiques pour assurer la combustion plus complète des gaz d'échappement. Elles expérimentent également sur divers modèles de brûleurs pour ces gaz. Ce travail cependant est encore au stade de la mise au point.

Il faudra bien d'autres études et bien d'autres recherches avant que nous possédions des dispositifs vraiment utiles pour rendre inoffensives les vapeurs dégagées par les camions, tracteurs, autobus et autres véhicules circulant sur route ou sur rail, abstraction faite même de la lutte contre la fumée et les vapeurs visibles par l'application de méthodes d'entretien rationnelles.

Mon honorable collègue et la Chambre me permettront donc de leur dire que la mise au point de moyens convenables de lutte contre les gaz d'échappement nocifs est fonction du succès de travaux actuellement en cours, un peu au Canada, mais beaucoup aux États-Unis. Comme je l'ai déjà dit. Nous avons justement entrepris, au Canada, avec la collaboration de la ville de Detroit, une des études les plus poussées qui soient d'un des aspect du problème.

A la fin de son discours, mon honorable ami disait qu'un dispositif à très bon marché faisait disparaître les dangers redoutés. J'ignorais l'existence de cet appareil. J'ai donc demandé à mon adjoint parlementaire de consulter à ce sujet les fonctionnaires de mon ministère. On me dit que les épurateurs employés sur locomotives diesel contiennent de l'eau auquelle on ajoute des matières alcalines, du sulfate de fer ou autres ingrédients qui absorbent les aldéhydes et, dans une certaine mesure, les oxydes d'azote. Mes fonctionnaires me disent que ces épurateurs n'ont que peu d'effet sur l'oxyde de carbone et qu'il faut donc continuer à prévoir une ventilation suffisante. La valeur de ces dispositifs n'a pas été démontrée en ce qui concerne les chemins de fer ou les transports routiers munis de moteurs diesel. Cependant, il est trois endroits où ces dispositifs sont actuellement soumis à des études et à des examens rigoureux qui nous apporteront peut-être un complément d'information sur lequel on pourra fonder un jugement définitif.

Avant de reprendre mon siège, un mot au sujet d'une forme de cancer et des études que, sauf erreur, j'ai annoncées à la Chambre et dont mon honorable ami a parlé. Ces études, qui portent sur une des prétendues causes du cancer, sont actuellement en cours grâce à l'apport financier d'une société en plus de subventions du gouvernement fédéral. Nos allocations ont été octroyées au titre des subventions à la lutte contre le cancer.

Ainsi que l'a dit l'honorable député, le Dr Warwick, directeur de l'Institut, a parlé de certaines de ces recherches. J'ignore si le député l'a mentionné, mais le Dr Warwick aurait pu dire que, grâce aux fonds votés par

le Parlement, au moins deux universités canadiennes effectuent des recherches sur le rapport qui pourrait exister entre certaines des causes de cancer mentionnées par mon honorable ami. A tout événement, j'espère avoir fait comprendre à mon honorable ami que ces questions font l'objet de recherches de la part de ceux qui ont qualité pour s'occuper de ce genre d'études.

Mon honorable ami peut très bien avoir le sentiment de s'être rendu utile en portant cette question à l'attention de l'opinion. Il peut être assuré que, dans la mesure où cette question relève de notre compétence, nous continuerons de nous y intéresser sans cesse et que nous aiderons les gouvernements provinciaux à cet égard dans la pleine mesure possible. Je suis sûr que, tenant compte de ces observations, mon honorable ami conviendra que le moment est peut-être opportun de retirer sa motion.

M. Charlton: Si un amendement est proposé à la résolution, j'en profiterai pour dire un mot. Tout d'abord, je rappellerai au député d'York-Scarborough (M. Enfield) que j'ai dit, au début de mes remarques, que cette question dépassait probablement la compétence du régime central et relevait plutôt des provinces. J'ai admis cela dès le début de mon discours. J'ai dit que la proposition de résolution, même si elle n'avait pas d'autre conséquence, porterait au moins la question à l'attention du public et lui ferait comprendre les dangers que comporte la pollution de l'air.

Je pense bien que, après avoir entendu le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de député de Wellington-Sud (M. Hosking) regrette maintenant d'avoir dit que cette question a été une perte de temps cet après-midi.

L'hon. M. Martin: Je ne pense pas qu'il ait dit cela.

M. Charlton: Il a dit que c'était faire perdre le temps de la Chambre et je pense qu'il regrettera plus tard d'avoir dit cela.

Le député de Wetaskiwin (M. Thomas) a parlé de la répression des gaz nocifs qu'émettent les moteurs à essence aussi bien que ceux des moteurs diesel. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a lui-même très bien répondu à cela, lorsqu'il a dit qu'on possède maintenant la solution dans le cas des moteurs diesel. L'appareil est utilisé dans toutes les mines du pays et il se révèle très satisfaisant. Je n'ai pas dit qu'il fallait un très faible montant d'argent. J'ai dit que le prix en est raisonnable. Ma motion ne mentionne pas les moteurs à essence parce que, je le répète, cela susciterait de grandes difficultés. On n'a pas encore démontré la possibilité d'installer sur les automobiles actionnées par un moteur à essence un dispositif rendant ces fumées inoffensives. Voilà pourquoi ma motion ne mentionne pas les moteurs à essence. J'ai dit et je le répète qu'il existe un dispositif, un épurateur. Le ministre constatera, en approfondissant la question, que l'emploi de cet appareil sera fort avantageux. Il se vend à un prix raisonnable et les produits chimiques qui en assurent le fonctionnement coûtent seulement 10c. environ par heure de travail. Je crois que la question mérite examen.

Comme je l'ai signalé à la fin de mon discours, le gouvernement fédéral pourrait donner le ton en les faisant installer sur les locomotives diesel du National-Canadien qui relève de lui. Sans vouloir m'étendre sur ce point, je demande au député de Dauphin (M. Zaplitny) ce qu'il ferait des locomotives diesel actuellement employés et qui, à mon avis, seront utilisés pendant 15 ou 20 ans encore.

M. l'Orateur suppléant: Dois-je comprendre que l'honorable député veut retirer sa résolution?

M. Charlton: Oui.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député de Dauphin désire-t-il retirer son amendement?

M. Zaplitny: Volontiers.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'autoriser l'honorable député à retirer son amendement?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre accepte-t-elle le retrait de la résolution?

Des voix: Entendu.

(La motion est retirée.)

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROPOSITION D'AMENDEMENT AU SUJET DES FRAIS MÉDICAUX

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la résolution suivante:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter une mesure législative visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin de rayer la restriction de trois pour cent des dispositions de l'article qui prévoit la déduction de frais médicaux aux fins de l'impôt sur le revenu.

—Monsieur l'Orateur, cette motion comporte une requête dont l'objet est bien connu des membres de la Chambre ainsi que de toute la nation. Elle demande que soit supprimée la restriction de 3 p. 100 prévue quant à la déductibilité des frais médicaux aux fins de l'impôt sur le revenu, et que ces frais puissent être déduits dès le premier dollar.

L'an dernier, lorsque j'ai présenté une motion identique à celle d'aujourd'hui, l'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Benidickson) a bien voulu me féliciter d'avoir enrichi mon discours d'un nouvel argument et d'aspects nouveaux par rapport à l'année précédente. Je regrette de le décevoir, mais cette année je n'apporterai rien de nouveau. Jespère que ce "nouveau" viendra des ministériels. Je pense qu'il est temps que le Gouvernement examine la question sérieusement. Il est temps, à mon avis, que le Gouvernement se rende compte que la population canadienne juge cette requête juste. Je pense aussi qu'il est temps que le Gouvernement prenne les dispositions proposées par cette motion et qu'il supprime le minimum de 3 p. 100.

Comme les honorables députés le savent, nous discutons la question à la Chambre depuis plusieurs années. Nous en avons parlé d'une façon générale au cours du débat sur l'Adresse, sur le budget et ainsi de suite, à la fin des années 1940 et au début des années 1950. En 1951, j'ai présenté à ce sujet une motion que la Chambre a rejetée. En 1952, j'ai de nouveau présenté une motion et cette fois-là elle a été adoptée à l'unanimité par la Chambre. La Chambre demandait au Gouvernement d'envisager l'à-propos d'abolir le minimum, qui était alors de 4 p. 100. La Chambre et la nation en général puis-je dire ont été déçues lorsque l'attention que le Gouvernement a sans doute accordée à la question n'a donné lieu à aucune mesure à cette session-là.

L'année suivante, en 1953, j'ai de nouveau présenté la motion. Cette fois il n'y a eu que deux discours, le mien et celui du ministre des Finances de l'époque, M. Abbott qui, à la fin de son discours a proposé le renvoi du débat à une autre séance, de sorte que la Chambre n'a pu discuter plus à fond cette motion. Cependant, lorsque M. Abbott a présenté son budget en 1953,—et nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler que c'était une année d'élections,—il a au moins proposé que le minimum soit abaissé au chiffre actuel de 3 p. 100. C'était un pas dans la bonne voie, dont nous nous sommes réjouis. Je me rappelle que, lorsque la déduction des frais médicaux fut adoptée pour la première fois en 1942 et 1943, le minimum avait été établi à 5 p. 100. Nous sommes donc heureux de constater qu'il a été réduit graduellement, pour la première fois de 5 à 4 p. 100 en 1944 et ensuite, en 1953, de 4 à 3 p. 100.

Cependant, je suis un de ceux qui préconisent l'abolition totale de ce minimum et je n'ai jamais permis que nous en restions là où nous avait amenés la décision de 1953. De nouveau en 1954, je soumettais la même proposition, demandant alors que le minimum de 3 p. 100 soit totalement aboli. Cette proposition fut encore une fois rejetée. L'année dernière, j'ai soumis une autre proposition et, cette fois encore, elle fut défaite, mais la marge ne fut pas aussi considérable, compte tenu de l'énorme majorité du gouvernement à la Chambre. Le résultat de la mise aux voix l'année dernière fut de 86 contre 60.

Nous en sommes de nouveau saisis cette année. Entre-temps, les députés ont eu l'occasion d'y réfléchir davantage et de sonder l'opinion de leurs commettants à ce propos, et j'espère que cette fois le résultat sera plus favorable que depuis quelques années.

J'avais osé espérer, je l'avoue, que d'autres événements auraient fait disparaître la nécessité d'une motion de ce genre à l'heure actuelle. Je veux parler très brièvement de ces autres événements qui, je l'espérais, se seraient produits. Nous savions qu'il y aurait une conférence fédérale-provinciale sur la question de l'assurance-santé, et j'avais espéré que le résultat de cette conférence fût d'une portée suffisante pour réduire les frais médicaux des particuliers au point où une question de ce genre n'eût pas l'importance qu'elle avait dans le passé.

Toutefois, quoique je me réjouisse des mesures prises par la conférence de la semaine dernière, il reste que, même si les propositions du Gouvernement fédéral sont acceptées par un nombre assez grand de provinces et entrent en vigueur, il y aura encore un domaine important de frais médicaux, en particulier les frais de médecin et de dentiste, et bien d'autres frais médicaux, que le Canadien devra payer lui-même. Le problème du fardeau qu'imposent les frais médicaux,—même s'il se trouvera un peu allégé au cas où on donnerait suite à la proposition du Gouvernement relative à l'hospitalisation et autres services,—continuera à se poser à la majorité des citoyens. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je saisis de nouveau la Chambre de cette motion, en sorte que le Gouvernement ait l'occasion de montrer qu'il se préoccupe vraiment de la santé de la nation canadienne, et en donne la preuve en permettant,—ce qui est peu de chose,—la déduction des frais médicaux à compter du premier dollar.

Les honorables députés le savent, le droit de déduire ses frais médicaux est assujéti à certaines restrictions. Par exemple, il existe un plafond fixe au montant déductible. Il est de $1,500 pour le contribuable célibataire et de $2,000 pour l'homme marié, montant auquel s'ajoutent $500 pour chaque personne à charge à concurrence de $2,000. C'est une des restrictions auxquelles est assujétie la déduction des frais médicaux. On ne peut

les soustraire en entier. On les déduit jusqu'à un certain point et pas plus. Une autre restriction est qu'on ne peut soustraire que certains genres de dépenses. On peut soustraire ce qu'on paie à l'hôpital, la note du médecin, celle du dentiste, de la garde-malade et le reste. On peut soustraire le prix de quelques remèdes figurant à la liste et certains autres frais médicaux.

Il est, toutefois, exact qu'un grand nombre de dépenses ont un caractère médical, ou se rapportent à la maladie, mais ne peuvent être déduites. Il y a évidemment la question des lunettes et autres accessoires analogues. La plupart des remèdes ne figurent pas encore sur la liste des déductions admises pour la déclaration d'impôts. Puis, il y a tout le problème de l'aide qu'il faut employer à la maison lorsqu'on est malade, et toutes sortes d'autres frais qu'il faut subir à ce moment-là.

L'autre jour, j'ai appelé l'attention de la Chambre sur le cas étrange (et qui semble fort injuste) d'un contribuable auquel on a refusé de déduire, à titre de frais médicaux déboursés, la somme de $700 pour de l'oxygène destiné à maintenir en vie sa femme atteinte de tuberculose. La raison donnée par la division de l'impôt sur le revenu, et acceptée par la commission d'appel de l'impôt sur le revenu, pour le refus d'admettre cette dépense était que ce montant n'avait pas été versé directement à un hôpital ou à une institution médicale, comme le prescrit la loi. Je mentionne le fait en passant, et en exprimant l'espoir qu'on remédiera à cet état de choses dans le budget de cette année. Je mentionne également le fait pour indiquer que bien des choses ne sont pas encore admises comme frais médicaux. Le texte imprimé sur la formule de déclaration, et qui explique au contribuable qu'il ne peut déduire toutes ses dépenses médicales, est donc tout à fait exact.

Voilà donc deux de ces restrictions, soit la limite supérieure et la liste des déductions admises. La troisième restriction est ce minimum de 3 p. 100 qui fait le sujet de ma résolution. J'ai déjà précisé,—et je précise encore,—que je n'ai rien à redire au maximum. Les chiffres qui déterminent le maximum me semblent assez élevés. Cependant, je trouve à redire à la liste restreinte des éléments qu'on peut réclamer à titre de frais médicaux. J'estime qu'il y aurait lieu d'étendre la liste. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas embrouillé la question en mentionnant ce sujet dans la résolution. J'ai limité ma résolution à une seule question: la suppression du minimum de 3 p. 100.

Même au risque de répéter ce qui s'est dit presque chaque fois que cette question a été débattue à la Chambre, qu'il me soit permis de rappeler aux députés que, lorsqu'il s'agit de déduire les frais médicaux de l'impôt sur le revenu, il faut avant tout en arriver à un chiffre qui représente 3 p. 100 du revenu net. A toutes fins pratiques, le revenu net équivaut à peu près au revenu imposable; du moins, il se rapproche plus du revenu total que du revenu imposable. Le revenu net est le revenu brut qu'on touche moins une ou deux déductions précises, comme celles des contributions à une caisse de pension, des cotisations syndicales et le reste. Le chiffre auquel doit s'appliquer la proportion de 3 p. 100 est celui qu'on a avant de déduire l'abattement statutaire de $1,000 ou de $2,000 ou de quelque montant qu'il puisse être. Pour celui dont le revenu est de $3,000 par année, les premiers $90 de ses frais médicaux ne sont pas admis en déduction. Celui dont les frais médicaux s'élèvent à $75 ou $80 en une année n'obtient pas de dégrèvement à cet égard. Quand les frais médicaux s'élèvent à $100, on obtient un dégrèvement à l'égard de $10, soit le montant au-dessus de $90 qui traduit l'application du minimum de 3 p. 100.

Je répète ces données, même si elles sont familières à tous les députés et à la majorité des Canadiens. Je veux en effet préciser l'objet de nos demandes. Dans le cas d'un contribuable gagnant $3,000 et dépensant $100 en frais médicaux en l'espace d'un an, nous demandons qu'il ait la faculté de déduire de son revenu imposable non pas seulement les $10 qu'on lui accorde à l'heure actuelle, mais la totalité de ces $100 de frais médicaux.

Comme je l'ai signalé six ou huit fois déjà, celui qui contribue à des organismes de charité reconnus peut, de fait, déduire de tels montants de son revenu imposable, et même s'il y a un maximum, comme pour les frais médicaux, il n'y a pas de minimum. Les dons de charité sont admis en déduction dès le premier dollar. Si l'on permet à un contribuable de déduire les dons de charité, qui sont spontanés, dès le premier dollar, nous sommes persuadés que le même privilège devrait lui être accordé à l'égard des frais médicaux qui ne sont certes pas spontanés.

Par le passé j'ai donné divers exemples; j'estime devoir les signaler encore simplement pour exposer la situation en fonction des barèmes d'impôt sur le revenu qui s'appliquent à la présente année. Je signale d'abord le cas d'un contribuable marié sans enfants, dont le revenu atteint $2,400 par année. L'impôt sur le revenu de ce contribuable, y compris la taxe de sécurité de la vieillesse, s'établirait à $60. Si ses frais médicaux sont de $200 par année, son impôt sera réduit à $40.80, c'est-à-dire qu'il profitera d'un dégrèvement de $19.20. Cependant, si cette même personne, au lieu de payer des frais médicaux de $200, versait cette même

somme à des œuvres de charité reconnues, son impôt serait réduit à $30. Autrement dit, il épargnerait $30. Cette distinction, cette différence, nous paraît injustes. A notre avis, celui qui a droit à une déduction de $30 sur ses impôts parce qu'il a donné $200 à des œuvres de charité devrait avoir droit à la même déduction s'il doit faire la même dépense en frais médicaux.

J'arrive à l'exemple du couple qui a deux enfants en âge de recevoir les allocations familiales. Supposons qu'il gagne $3,600 par an. Aux taux de cette année le total de ses impôts avant déductions serait de $201. Si cette famille dépense $300 en frais médicaux en un an, ses impôts seraient réduits à $168.36, soit une économie de $32.64. Mais si la même famille, au lieu de dépenser $300 à contre-cœur en frais médicaux, donnait ces $300 à des œuvres de charité reconnues, ses impôts seraient réduits à $150, ce qui lui ferait une économie de $51. Juxtaposons les deux résultats et nous constatons qu'ils ont économisé $51 en donnant $300 aux œuvres de charité, mais seulement $32.64 pour leurs $300 de frais médicaux. A notre avis, les deux articles devraient être mis sur un pied d'égalité.

Vient ensuite l'exemple du contribuable marié qui a deux enfants en âge de recevoir les allocations familiales et dont le revenu annuel se chiffre à $5,000. Ses impôts avant déduction s'élèveront cette année à $453. Si cette famille dépense $500 en frais médicaux, ses impôts se trouveront réduits à $386.50, d'où économie de $66.50.

Si cette même famille versait le même montant, soit $500, à un organisme approuvé de charité, son impôt serait abaissé à $358 et elle épargnerait $95. La diminution d'impôt à l'égard de frais médicaux de $500 est de $66.50, tandis que la diminution d'impôt relative à un don de $500 à un organisme de charité est de $95.

Je passe de nouveau aux paliers inférieurs de revenu. Je vais exposer la situation d'un contribuable marié, ayant deux enfants d'âge à toucher les allocations familiales, qui s'efforce par ces temps-ci de boucler son budget avec un salaire de $2,400 par année. Cette année, son impôt avant tout abattement ne serait que de $15 pour 1956, d'après la présente loi. S'il a eu des frais médicaux de $100, son impôt serait de $10.80, ce qui représente une épargne de $4.20 Cependant, si cette famille fait des dons de charité de $100,—ne me demandez pas comment quelqu'un qui gagne $2,400 et doit faire vivre une femme et deux enfants peut donner $100,—son impôt de $15 disparaîtrait en entier. Ainsi, il économiserait $15, tandis qu'il n'économiserait que $4.20 s'il avait dû acquitter des frais médicaux de $100 pour sa famille.

Je me permets de citer un autre exemple de ce genre. Comme l'adjoint parlementaire au ministre des Finances le constatera probablement, ce sont les mêmes exemples que j'ai cités l'an dernier, sauf que j'ai tenu compte de l'assiette de l'impôt maintenant prévue dans la loi de l'impôt sur le revenu. Le dernier cas que je veux citer est celui d'un contribuable marié, ayant deux enfants d'âge à toucher les allocations familiales, et dont le revenu est de $3,000 par année. Son impôt, avant les déductions s'établirait à $105 par année. Si cette famille a dû acquitter des frais médicaux de $100, l'impôt serait abaissé à $103.50, soit une diminution de $1.50; mais, si cette même famille a donné $100 à des organismes de charité, son impôt serait abaissé à $90, ce qui représente une épargne de $15.

Au cours des dernières minutes, j'ai cité un grand nombre de chiffres. Permettez-moi de comparer les deux derniers. Dans le dernier exemple que j'ai cité, l'économie à l'égard de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne des frais médicaux de $100 s'établit à $1.50, tandis que l'économie réalisée si ces $100 sont donnés à des organismes de charité est de $15. Elle est donc dix fois plus élevée. Cette année, tout comme l'an dernier et les années précédentes quand nous avons lancé la campagne, nous estimons qu'il n'est pas juste de maintenir cet écart. Nous sommes d'avis qu'il conviendrait de placer sur le même pied ces deux catégories de dépenses ou de contributions.

On m'a dit parfois que cette façon de procéder ferait bien l'affaire des riches, qu'elle serait plus avantageuse pour eux que pour les contribuables qui gagnent peu. De fait, je me préoccupe précisément des petites gens, qui n'entrent pas dans cette catégorie parce que leurs dépenses ne dépassent pas les 3 p. 100 autorisés car, si on veut parler des gens très riches, le maximum que le Gouvernement a imposé les empêcherait d'éviter le paiement de lourds impôts par suite de la suppression du minimum.

Par exemple, si un contribuable a un revenu de $20,000, actuellement il ne peut déduire que les dépenses dépassant $600, soit 3 p. 100 de $20,000; même là, il y a un maximum. S'il est marié et que ses frais médicaux s'établissent à $3,000, il ne peut pas déduire le plein montant de $3,000. Il ne peut même pas déduire la somme de $2,400 qui dépasse le minimum de $600. A cause du plafond actuel, il n'a droit qu'à une déduction du $2,000. C'est une des raisons pour lesquelles je ne m'oppose pas à ce plafond car, si l'on supprime le minimum, on constate, dans

l'exemple que je viens de donner, que $2,000 représentent la somme maximum que le contribuable fortuné peut réclamer. Dans un cas aussi exceptionnel que celui-là, ou si le revenu est encore plus élevé, mettons $50,000 ou $100,000, on ne peut obtenir, la plupart du temps, aucun abattement, à cause du plafond actuel. De fait, le Gouvernement a relevé quelque peu le maximum en 1952, année où nous avions l'impression d'avoir obtenu l'abolition du minimum de 4 p. 100 exigé à ce moment-là.

Les honorables députés savent que je connais assez à fond la question, après en avoir parlé si souvent. Cependant, comme je le disais tout à l'heure, ce qu'il faut maintenant ce ne sont pas de nouveaux arguments de la part de l'opposition. Ce qu'il faut c'est que le Gouvernement se rende compte qu'il est temps de prendre une décision favorable à cet égard. Je remercie les membres de l'opposition, à quelque groupe qu'ils appartiennent, de l'appui qu'ils nous ont accordé dans le passé. Ils m'ont appuyé chaque fois que j'ai soulevé la question. Je suis reconnaissant à la Chambre de l'appui unanime qu'elle a accordé à ma motion en 1952. Je remercie également les quelques libéraux qui m'ont prêté main-forte, même durant les années où le Gouvernement ne voyait pas cette proposition d'un trop bon œil.

Je me rappelle les arguments favorables qu'avaient exposés l'honorable député de Rosedale (M. Henry) et l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier); je me rappelle aussi la marque d'approbation que m'avait donnée l'honorable représentant de Charlevoix (M. Maltais) ainsi que l'intérêt que l'honorable député de Skeena (M. Applewhaite) avait porté à cette question, ce qui voulait dire qu'il approuvait la proposition. Il y a longtemps, l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith) et même le ministre actuel du Revenu national (M. McCann), alors qu'il occupait le poste plus humble de député de Renfrew-Sud, ont réclamé l'extension de ce principe. Je suis reconnaissant également de l'appui que m'a accordé dans le passé quelqu'un qui n'est plus parmi nous et qui, en récompense de ses services, a été nommé à l'autre Chambre, l'honorable député de Spadina.

Il est peut-être injuste de mentionner nommément une demi-douzaine seulement de libéraux quand 60 députés ou plus du côté de l'opposition se sont prononcés en faveur de cette proposition chaque fois qu'elle est venue sur le tapis.

Il convient peut-être de noter qu'il s'est trouvé de l'autre côté de la Chambre, six ou huit députés pour dire quelques mots à l'appui du principe d'étendre le champ d'application des exemptions d'impôt, peu importe l'attitude prise par le Gouvernement.

Je le répète, monsieur l'Orateur, j'aimerais voir étendre la liste des dépenses à déduire de l'impôt sur le revenu. Je m'intéresse aussi à la résolution inscrite au *Feuilleton* par un honorable député de Winnipeg. Si je n'en approuve pas tous les détails, je conviens que les primes et taxes payées en vertu de programmes d'hospitalisation et d'assurance-santé devraient être comprises dans les déductions autorisées. Il y aurait à discuter tout un ensemble de questions, mais ce qui me semble plus important, c'est de supprimer le minimum et d'autoriser les contribuables à déduire toutes leurs dépenses médicales.

L'opinion publique s'intéresse beaucoup à cette question. Personne n'a plus contribué à susciter cet intérêt que l'ex-ministre des Finances décidant, en 1952, d'adopter un point de vue négatif après que la Chambre eut demandé au Gouvernement d'étudier l'à-propos de supprimer ce minimum. Je le remercie d'avoir ainsi signalé ce problème. J'invite le Gouvernement actuel et son ministre des Finances (M. Harris) à prêter une oreille favorable à cette requête, à se rendre compte de la justice de notre appel et à prendre des mesures au cours de la présente session pour supprimer ce minimum. J'espère que la Chambre appuiera la motion que j'ai maintenant l'honneur de présenter.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Ceux qui étaient à la Chambre en 1952 se rappelleront ce qui s'est produit alors qu'une proposition analogue visant un minimum de 4 p. 100 avait été présentée par l'honorable député qui a soumis cette proposition aujourd'hui. Tous les députés semblaient approuver la proposition présentée. Tous sans doute, à l'exception, semble-t-il, des députés ministériels, s'attendaient que le Gouvernement appliquât dans une certaine mesure la proposition sur laquelle la Chambre s'était prononcée si fortement. Malheureusement, nous avions supposé que la Chambre possédait un Gouvernement qui avait un plus grand sens du devoir, étant donné que le ministre des Finances a cru bon de ne pas se juger lié par la déclaration unanime et sans équivoque de la Chambre.

Cependant, avant la dernière élection, le ministre des Finances a, en effet, présenté une proposition budgétaire qui, pour tout ce qu'elle contenait, fut effectivement approuvée à l'unanimité de la Chambre et envisageait une réduction de 4 à 3 p. 100 de la partie du revenu imposable qu'il faut d'abord soustraire avant de déduire les frais médicaux aux fins d'impôts.

Dans le passé, les conservateurs à la Chambre ont appuyé cette proposition et, je n'en doute pas, continueront de l'approuver. Il me semble que, dans notre recherche des moyens d'établir une plus grande équité dans nos lois fiscales, dans la recherche aussi des réductions nécessaires des impôts, nous sommes justifiés de considérer cette proposition en particulier comme une proposition de la plus grande importance.

Il ne faut pas oublier que les frais d'hospitalisation et de médecin ne cessent de s'accroître de façon sensible. Nous entendrons sans doute parler beaucoup éventuellement du très lourd fardeau que représente pour nos concitoyens ces frais d'hospitalisation, de médecin et d'infirmière. Il me semble que c'est le genre de dépenses tout à fait approprié que nous devons favoriser du point de vue des dégrèvements à accorder au contribuable dans le calcul de son revenu imposable.

Je n'ai pas, monsieur l'Orateur, l'intention de discuter longuement cette question. Il y a en jeu une question de principe. Nous pouvons nous attendre, je suppose, à entendre le refrain habituel du Gouvernement: vu que, prétend-on, d'après la statistique une moyenne de 4 p. 100 du revenu de la population est affectée aux frais de médecin, d'hospital et d'infirmière, il est parfaitement juste que ce pourcentage, ou une proportion qui s'en rapproche, soit soustrait lorsqu'il s'agit de déterminer la déduction à permettre à ce propos aux fins de l'impôt. La statistique peut servir lorsqu'il s'agit de la moyenne des dépenses mais, à mon avis, la dépense moyenne n'est pas suffisante pour justifier le Gouvernement à refuser plus longtemps ce dégrèvement Il y a de très bonnes raisons pour que nous allions jusqu'au bout et supprimions la restriction actuelle de 3 p. 100. Le fardeau n'est jamais également réparti, mais les déboursés, frais médicaux et hospitaliers, grèvent hors de toute proportion les revenus modiques; tous sont atteints cependant et nous avons là une excellente occasion d'assurer un avantage général à tous les contribuables.

Ceux qui ont suivi les débats antérieurs sur le sujet ne s'étonneront pas que je revienne sur un point que j'ai déjà soulevé à la Chambre, soit la définition trop restreinte prévue dans la loi et dans l'application qu'en fait le gouvernement à l'égard des frais médicaux. Le sujet a été débattu maintes fois. A maintes reprises on a signalé des anomalies extraordinaires qui existent sous l'empire de la loi actuelle, anomalies que le gouvernement ne corrige pas par la manière dont il applique la loi.

Jamais, en bonne logique, n'ai-je pu comprendre pourquoi on admet au titre des frais médicaux autorisés certains appareils prescrits par le médecin, alors qu'on en refuse d'autres. Nous avons l'exemple familier des lunettes. Le contribuable n'est pas autorisé à en inclure le coût dans ses frais médicaux. Pourquoi on ne le fait pas, je n'ai jamais pu le comprendre. La loi autorise l'inclusion dans cette catégorie de certains appareils auditifs, tout en refusant d'y inclure les appareils correcteurs de la vue. On pourrait d'ailleurs formuler des observations analogues au sujet de toute une liste d'appareils, tels que les définit la loi ou tels encore qu'ils sont définis par la jurisprudence-administrative née de l'application de celle-ci.

Songeons aussi aux produits pharmaceutiques. La Chambre s'est souvent occupée de cette question. Il faut ici, de toute évidence, des mesures correctives. La loi a été modifiée une couple de fois ces dernières années de façon à permettre spécifiquement l'inclusion, à titre de dégrèvement, de quatre substances, environ, c'est-à-dire que leur prix soit ajouté au total des frais médicaux. Mais pourquoi en admet-on certaines et pas d'autres? C'est contre toute logique, voire, à plusieurs égards, contre toute justice. Un produit pharmaceutique prescrit par le médecin et nécessaire à la santé du malade devrait tout de même être admis en dégrèvement.

Et il y a une autre anomalie. Rien n'est prévu en ce qui concerne les dépenses encourues pour l'achat de produits pharmaceutiques dans le cas des médecins qui vendent eux-mêmes ces produits, si ce n'est les quatre produits dont parle la loi, lors même que ces produits sont prescrits par le médecin. Il n'en est pas question dans la composition des frais médicaux. Nous savons que les médecins des villes, en règle générale, ne s'occupent pas eux-mêmes de pharmacie.

Le médecin de campagne est presque obligé de fournir lui-même les remèdes et, lorsqu'il inclut les remèdes dans son compte général, le malade peut les soustraire aux fins de l'impôt. On sait que cette anomalie existe depuis des années, mais le Gouvernement n'a encore rien fait pour y remédier.

Je suis heureux que cette motion nous fournisse de nouveau l'occasion de réaffirmer l'appui que nous avons donné en des occasions précédentes au principe dont s'inspire cette résolution; les anomalies persistent, mais le Gouvernement a constamment négligé de présenter, à l'occasion de l'exposé budgétaire, des propositions tendant à y remédier. Il est certes temps que le Gouvernement accorde à cette question l'attention qu'elle mérite.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Comme vient de le signaler l'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming), bon nombre d'entre nous ont signifié leur approbation par le passé. Comme on l'a signalé cet après-midi, la résolution qu'a proposée l'honorable député a reçu l'appui de la Chambre en d'autres occasions et, de fait, en une occasion elle a été appuyée par toute la Chambre.

Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi le Gouvernement n'a pas fait davantage à l'égard de cette résolution. Elle a rallié l'unanimité d'une façon peu banale, parce que nous reconnaissons tous que la crainte de la maladie est une des plus grandes qu'un chef de famille et sa femme puissent ressentir, surtout ceux qui, comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre l'a signalé, ont de la difficulté à boucler leur budget en raison de leur maigre salaire.

La Chambre entière l'a sans doute reconnu; de fait, même le Gouvernement et le cabinet l'ont reconnu, bien qu'ils aient rejeté cette recommandation unanime de la Chambre. Le Gouvernement a récemment discuté avec les provinces des programmes d'assurance-santé. Le parti ministériel reconnaît le principe depuis plus d'un quart de siècle, car il l'a invoqué à chaque élection depuis près d'un tiers de siècle.

Il me semble que, dans la pratique, on n'a pas appliqué le principe. Je profite de l'occasion pour dire au Gouvernement qu'avant de présenter son prochain budget il devrait songer à accorder plus que cette exemption de 3 p. 100 et permettre de déduire les sommes que versent certaines personnes pour acquitter les frais médicaux de malades qui en sont incapables. Je connais certains honorables députés qui ont été dans une situation financière presque embarrassante pendant plusieurs années parce qu'ils ont dû longtemps subvenir aux besoins de malades dans leur famille.

Ceux qui contribuent à la construction d'un hôpital ou qui font des cadeaux importants à un hôpital peuvent déduire ces sommes aux fins de l'impôt sur le revenu en vertu des règlements actuels. D'autre part, lorsqu'une personne contribue à acquitter les frais d'hospitalisation d'un malade, je pense qu'elle devrait avoir droit à un abattement semblable.

Je n'ennuierai pas la Chambre en répétant tout ce qu'on a dit par le passé, ni tout ce qu'a si bien dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre; je signale, cependant, qu'à mon avis le Gouvernement a accepté d'une certaine façon le principe lorsqu'il a abaissé le minimum de 4 à 3 p. 100 juste avant les dernières élections. Je ne voudrais certes pas voir le Gouvernement rester au pouvoir assez longtemps pour qu'il y ait un nombre suffisant d'élections pour lui permettre de supprimer les autres 3 p. 100; il semble qu'il y mettra beaucoup de temps, même s'il accepte le principe, car apparemment il ne l'abaissera que de 1 p. 100 à la fois. Comme l'a signalé le parrain de la résolution, je ne comprends pas pourquoi le Gouvernement n'a pas supprimé les 3 p. 100, car alors le contribuable qui gagne peu n'en bénéficie pas autant que celui qui gagne gros et qui, d'ailleurs, ne trouve habituellement pas les frais médicaux trop lourds; d'ailleurs, il peut déduire ses frais médicaux ainsi que les dons qu'il fait à l'hôpital ou à d'autres organismes de bienfaisance.

J'exhorte le Gouvernement à tenir compte de la motion dont la Chambre est saisie. Avant de présenter le budget, j'espère que le Gouvernement et le cabinet songeront que la Chambre a approuvé la motion, surtout qu'elle l'a approuvée à l'unanimité en 1952. Je m'attends bien qu'il supprime ce pourcentage complètement, ou du moins une partie s'il y a des élections en 1956, mais même s'il n'y a pas d'élections avant 1957, j'exhorte le Gouvernement à adopter le principe, à ne pas attendre les élections pour abaisser le chiffre de 1 p. 100, mais à supprimer les 3 p. 100 en entier, même une année avant les élections.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve cette résolution. Il ne faut pas oublier que les frais médicaux représentent pour le malade une perte complète. Habituellement, celui qui doit acquitter des frais médicaux est également privé, dans une large mesure, de son aptitude au travail. Souvent les frais globaux d'une maladie ne figurent pas au complet dans les chiffres qu'une personne peut soumettre à cet égard. Par exemple, pour ramener un malade à la santé, il faut parfois employer des aliments spéciaux. A bien des égards, la note présentée au malade par un médecin ou par l'hôpital ne représente pas les frais globaux de la maladie. Il me semble que le moment est venu d'aider un peu les gens qui gagnent juste de quoi vivre convenablement. Permettons-leur de déduire tous leurs frais médicaux.

M. W. M. Benidickson (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, comme le parrain de la résolution l'a signalé, la Chambre discute cette question chaque année depuis plusieurs années. Le compte rendu des *Débats* renferme les principes généraux que le Gouvernement a exposés en traitant cette question d'année en année.

Je rappelle aux honorables députés qu'il n'y a pas très longtemps que cette exemption figure dans notre loi de l'impôt sur le revenu. De fait, elle y a été insérée comme exception à la règle générale en 1942 et, je pense, pour une bonne raison. A ce moment-là, à cause de la guerre, l'assiette de l'impôt était très élevée. A titre d'exemple, je signale qu'un homme marié sans personne à charge, ayant un revenu de $2,500, devait verser $651 sous forme d'impôts et d'épargne obligatoire. A ce moment-là, on a heureusement reconnu qu'un contribuable qui devait acquitter des frais médicaux extraordinairement élevés se trouverait dans une situation particulièrement difficile, étant donné que cette partie de son revenu était alors affectée à acquitter le coût du conflit auquel nous participions. Afin de permettre au Gouvernement d'acquitter ses obligations, en 1942, un homme marié sans personne à charge ayant un revenu de $3,000 devait verser $884 sous forme d'impôts sur le revenu et d'épargne obligatoire.

Par conséquent, on s'est écarté du principe fondamental selon lequel il y a une exemption personnelle générale pour tenir compte du coût normal d'existence de tous nos citoyens. Je dois dire que l'allocation personnelle de base et l'abattement à la base, avant les impôts prévus par les dispositions de notre loi canadienne, sont plus élevés que les montants correspondants prévus par les lois des États-Unis, de Grande-Bretagne ou de tout autre pays comparable, qui applique des lois fiscales modernes.

Je me permets de signaler qu'en ces dernières années il y a eu de très importantes diminutions de l'impôt général sur le revenu des personnes dans les groupes de revenu que j'ai déjà mentionnés. J'ai aussi dit que nous avons discuté cette question chaque année depuis plusieurs années. J'ai indiqué les années passées qu'en accédant à cette requête, le Trésor perdrait environ 50 à 60 millions de dollars. Lorsqu'il est possible d'accorder des diminutions d'impôts, il faut voir quelle forme de dégrèvement serait avantageux pour le plus grand nombre et entraînerait les meilleures répercussions économiques.

En 1953, l'impôt a été fortement abaissé comparativement à 1952. Je signale qu'en 1952 un contribuable marié ayant deux personnes à sa charge versait un impôt sur le revenu de $88. Ce montant a été abaissé en 1953 et encore l'an dernier. La même chose s'applique à l'autre personne que j'ai mentionnée dans mon exemple, c'est-à-dire le contribuable gagnant $3,000; en 1952, il devait verser $175 sous forme d'impôts sur le revenu, tandis qu'en 1956 son impôt ne sera que de $130. Je rappelle aux honorables députés que cela représente en général une diminution d'impôt de 25 p. 100 au cours de ces années. Cette diminution d'impôt atteint tous les contribuables, qu'ils aient eu ou non la malchance d'avoir à acquitter des comptes de médecin.

J'ajoute que le recours à cette façon d'abaisser les impôts a beaucoup d'avantages, étant donné qu'une grande partie des ouvriers canadiens n'entrent pas du tout dans les catégories d'assujétis à l'impôt sur le revenu. Nous pouvons dire, et ce n'est qu'une approximation,—que les effectifs ouvriers du Canada atteignent probablement cinq millions et demi. En ce moment, de ce nombre environ 2 millions n'ont pas à acquitter d'impôt sur le revenu, en raison des abattements généraux que prévoit notre loi. Il doit sembler évident aux membres du Parlement que la forme d'allégement fiscal proposée par l'auteur de la motion à l'étude ne s'appliquerait qu'aux paliers inférieurs.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a exprimé l'espoir qu'on introduise une note nouvelle dans le débat annuel sur cette question. Il doit savoir que les très importants événements de la semaine dernière dans le domaine de la santé publique ont introduit une note vraiment nouvelle; je veux parler ici des propositions soumises par le gouvernement fédéral aux provinces en vue du partage, dans une mesure vraiment remarquable et même énorme, des frais hospitaliers et du coût des services de diagnostic. Cette offre, si la majorité des provinces jugent bon de l'accepter, représentera probablement, en dollars, quatre ou cinq fois autant que la mesure de santé publique dont il est question ici.

A propos d'autres observations qu'on a formulées, je signale que cette forme de participation fédérale au domaine de la santé publique serait d'application générale contrairement au plan dont nous sommes saisis et qui limite l'assistance, en matière de frais médicaux, aux seuls citoyens qui paient l'impôt sur le revenu.

Je rappelle aussi aux honorables députés,—on est parfois porté à l'oublier,—que le taux de l'impôt personnel a baissé énormément depuis 1942, pour ce qui est de la part du revenu des petits salariés,—ou, de fait, des contribuables de tous les paliers,—qui est absorbée par l'impôt pour être affectée aux dépenses de l'État. De fait, j'ai dit que, pour une personne gagnant $3,000, l'impôt avait baissé de $884, en 1942, à $130 en 1956.

Pour ce qui est des déductions afférentes aux frais médicaux et hospitaliers, la loi est maintenant beaucoup plus généreuse qu'elle l'était en 1942. Cette année-là, le maximum déductible, aux fins de l'impôt,

pour tous les frais médicaux, ne représentait qu'une fraction du maximum actuel. Presque chaque année depuis 1945, on a ajouté d'autres dispositions, au grand profit du contribuable. On a modifié, pour le plus grand bien du contribuable, les catégories de médicaments, les genres de prothèses et la durée de l'année civile.

Tous ces détails ont été exposés au cours de débats antérieurs mais je ne voudrais pas que les honorables députés les oublient. En outre, on a apporté deux changements à l'égard du pourcentage de déduction pour frais médicaux considéré comme normal ou à l'égard de la proportion qui doit être dépassée pour que le contribuable puisse réclamer un abattement. Primitivement, cette proportion était de 5 p. 100; elle a été abaissée à 4 p. 100 en 1944. Les honorables députés qui ont pris part au débat jusqu'ici ont oublié pour quelle raison cette proportion a été abaissée de 5 à 4 p. 100.

La raison principale, qui a été exposée à l'époque, c'est qu'on reconnaissait que les frais d'administration que comporte l'examen de petits comptes de pharmacie soumis par les contribuables seraient extrêmement élevés pour le Trésor. Ainsi, pour des considérations d'ordre général, le taux a été abaissé de 4 à 3 p. 100. On a aussi ajouté à la liste prévue par la loi de l'impôt sur le revenu certains médicaments très coûteux.

On a parlé d'un appel interjeté récemment, sous le régime de la loi de l'impôt sur le revenu, à l'égard des frais occasionnés par l'achat d'oxygène. De fait, bien que chaque année des particuliers, des membres du Parlement, et en certaines occasions des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et d'autres personnes, soumettent des propositions au ministre des Finances, avant l'examen du budget annuel, au sujet d'articles qui, à leur avis, devraient tomber sous le coup de cette disposition de la loi sur l'impôt sur le revenu, il se trouve que la question de l'oxygène n'est pas de celles qui ont été portées directement à l'attention du ministère, du point de vue de l'impôt. Chaque année, le ministre des Finances (M. Harris) étudie très attentivement cet article de la loi de l'impôt sur le revenu et les fonctionnaires de son ministère ainsi que ceux du ministère du Revenu national font de même. On étudie très attentivement toutes les propositions soumises durant l'année par des membres de la Chambre ou par des personnes de l'extérieur. On a coutume de demander l'avis du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à l'égard du coût et du degré d'utilité du médicament en cause ainsi qu'à l'égard d'autres éléments. Je puis assurer aux honorables députés, dont plusieurs ont soumis des observations pour réclamer l'addition de certains médicaments déterminés à la liste de ceux qui donnent déjà droit à une réduction d'impôt, je puis leur assurer, dis-je, que cet aspect de la question sera examiné de nouveau d'ici la présentation du nouveau budget.

Je signale que, d'après les présentes dispositions de la loi, un contribuable marié sans personne à charge, qui pourrait déduire tous ses frais médicaux de son revenu de $3,000 profiterait, sous le régime de la motion, d'un dégrèvement de $13.50. Je suppose que la plupart des Canadiens qui lisent dans les journaux que le Parlement songe à autoriser la déduction de tous les frais médicaux sans la restriction actuelle qui établit la limite à 3 p. 100, s'imagineront qu'il s'agit de permettre la déduction de tous les frais médicaux de la somme que les contribuables seraient autrement obligés de payer en impôt.

Comme je l'ai dit, pour une personne mariée dont le revenu est de $3,000, la résolution actuelle signifierait un dégrèvement de $13.50. Seuls quelques contribuables qui ont une certaine somme de frais médicaux pourraient profiter de ce changement. La mesure ne s'appliquerait donc pas universellement. Pour ce qui est du chiffre de $13.50, je signale également que les réductions d'impôt annoncées par le ministre des Finances l'an dernier ne tenaient pas compte des réductions antérieures; pour le contribuable marié sans personne à charge et gagnant $3,000 par an, le dégrèvement, si l'on compare l'année 1956 à l'année 1954, était non pas de $13.50 mais de $20. Ce dégrèvement profitait à tout le monde et n'obligeait pas le Trésor à affecter des deniers publics à l'examen de nombreux comptes médicaux qui autrement auraient accompagné les déclarations d'impôt, ce qui aurait occasionné une somme énorme de travail aux fonctionnaires.

Les honorables députés savent très bien, monsieur l'Orateur, qu'un principe fondamental engage quiconque étudie très soigneusement tout changement particulier qu'on voudrait apporter à la loi de l'impôt sur le revenu en vue d'autoriser la déduction des frais médicaux de toutes sortes. J'ai dit que, règle générale, nous nous en sommes toujours tenus à l'exemption fondamentale qui, elle-même est jugée exceptionnelle.

Si le gouvernement autorisait la déduction, du revenu brut, de chaque dollar affecté aux frais médicaux, aux frais dentaires et à l'achat de médicaments, même si ces frais sont normaux et n'ont rien d'exceptionnel ou ne comportent pas une dépense inusitée pour le contribuable, je me demande pourquoi on n'irait pas plus loin pour proposer que toutes

les sommes affectées au vêtement pour protéger la famille contre le froid, toutes les sommes affectées au vêtement, au lait, aux vivres et aux autres articles essentiels qui représentent les dépenses habituelles du contribuable moyen, soient également déductibles.

En outre, tout en reconnaissant que, dans le domaine de la santé, il se pose d'autres difficultés pour le contribuable, je signale que certains risques ont parfois des conséquences exceptionnellement désastreuses. Je pourrais mentionner les pertes causées par le feu, les inondations, les tornades et ainsi de suite. Les dépenses personnelles afférentes à ces calamités, contrairement aux frais médicaux, ne peuvent être déduites aux fins de l'impôt sur le revenu.

Je répète que, règle générale, nous estimons qu'il importe de simplifier les choses et qu'il est judicieux de s'en tenir à une exemption fondamentale pour les fins de l'impôt. Au Canada, cette exemption fondamentale est plus généreuse envers le contribuable qu'elle peut l'être dans presque tous les pays au sujet desquels je suis renseigné, et assurément dans tous les pays qui peuvent se comparer au Canada du point de vue économique.

Comme on l'a dit au cours des années passées, abstraction faite de la décision que peut prendre la Chambre à propos de la motion à l'étude, cette question sera nécessairement étudiée par ceux qui prépareront le budget d'ici quelques semaines. Des honorables députés ont dit que, en 1952, l'attention s'était surtout portée sur le mot "considération" que renfermait une résolution semblable; ils ont rappelé que l'ancien adjoint parlementaire au ministre des Finances avait déclaré qu'on a l'habitude d'étudier toutes les propositions émanant de tous les coins du pays, avant la présentation d'un budget, et que, selon lui, il était difficile de rejeter une résolution par laquelle la Chambre demande qu'on prenne en considération une question de cette nature.

Il avait été bien entendu que le problème serait étudié à ce moment-là. De fait, on l'a étudié. Dans des discours prononcés à la Chambre, le ministre des Finances d'alors et son adjoint parlementaire ont, par la suite, parlé clairement dans ce sens. Cependant, au moment où la proposition était à l'étude, les parrains appuyaient sur le mot "étudier", mais la proposition ne renfermait pas de mots "dans un sens favorable". Je dois rappeler à la Chambre qu'en plusieurs occasions par la suite, des députés de l'opposition ont parlé de ce résultat.

Malgré l'étude qui en avait été faite, ainsi que le ministre en avait assuré la Chambre, je me rappelle que le chef du parrain de la proposition, vu que l'étude faite n'avait pas entraîné la décision que le parrain de la proposition avait espérée, s'était cru justifié de proposer une motion de défiance envers le Gouvernement. En plusieurs occasions, je le répète, cette question a été discutée. C'est là que se trouve la difficulté pour les députés dans le moment, surtout pour ceux qui appuient le Gouvernement. On étudiera cette proposition du point de vue de sa portée générale, ainsi que les observations soumises au sujet de produits pharmaceutiques particuliers et d'autres dégrèvements au même chapitre. Si les députés devaient passer en revue l'histoire de propositions de ce genre, je pense qu'ils conviendraient avec moi que, si le résultat final annoncé dans les propositions budgétaires n'est pas à leur entière satisfaction, ils ont beaucoup à dire sur le manque de considération ou, peut-être même selon certains, sur l'indifférence du Gouvernement à l'égard de la Chambre.

Je prie la Chambre de réfléchir à ce point. Il est de tradition, je pense, que les parlements britanniques ne se considèrent pas en mesure d'adopter collectivement des résolutions qui influent sur l'équilibre de voies et moyens. Si les députés, en proposant une motion de ce genre, croient le Gouvernement obligé de l'accepter en entier, je dois leur rappeler que cela comporte une perte de revenu de 50 millions de dollars. Si on accorde cette forme de dégrèvement dans ce domaine, la Chambre comprendra facilement qu'on puisse dire qu'elle pourrait refuser des dégrèvements dans un autre domaine. L'année dernière et les années précédentes, j'ai signalé ce qui, à mon avis, était de meilleurs moyens de dégrèvements, prévus sur une base plus saine.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) prend maintenant la parole, il mettra fin à la discussion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je serai aussi bref que possible, de sorte que si le résultat de la mise aux voix par oui et par non n'est pas favorable et s'il faut une mise aux voix inscrite, nous n'empiétrerons pas trop sur le temps du dîner.

L'adjoint parlementaire au ministre des Finances nous a exposé de nouveau l'attitude du Gouvernement sur cette question et a essayé, encore une fois, de présenter la défense du Gouvernement pour n'avoir pas encore aboli le minimum en ce qui a trait aux frais médicaux. Il a commencé par nous rappeler que cette forme de dégrèvement avait été présentée pour la première fois en 1942, pour entrer en vigueur en 1943, à cause du niveau exceptionnellement élevé des impôts

à ce moment-là. Il a fait grand état de la baisse considérable de l'impôt sur le revenu depuis ce temps-là. C'est vrai. Toutefois, ce qu'il omet de mentionner, c'est que les frais médicaux ont depuis ce temps-là, augmenté dans des proportions considérables. La situation est toute différente en ce qui a trait aux frais médicaux. Si l'adoption de ce genre de dégrèvement en 1942 ou 1943 a pu se présenter comme une nouveauté, nous croyons qu'aujourd'hui c'est une nécessité.

L'adjoint parlementaire fait grand état de l'usage du mot "normal" et prétend qu'il y a certains frais médicaux qu'on peut considérer comme normaux, au même titre que les vivres et les vêtements, et que, par conséquent, ils ne doivent pas faire l'objet d'une considération spéciale aux fins de dégrèvement. Monsieur l'Orateur, c'est précisément parce qu'aucun d'entre nous ne prétendrait que le plus petit article que certaines gens pourraient considérer comme frais médical, par exemple le plus petit comprimé d'aspirine, doit faire l'objet des dégrèvements, c'est précisément pour cette raison que les frais médicaux admis par le ministère, croyons-nous, devraient être déduits à la totalité. Cela représente une méthode de résoudre le problème. Si nous ne pouvons pas accorder de dégrèvement pour tous les frais, il va de soi que le genre de frais qui peuvent être admis devraient l'être en totalité.

Je m'intéresse à l'importance du montant que, selon l'adjoint parlementaire, cette proposition comporterait. Au cours des deux dernières années on a dit qu'elle représenterait de 35 à 40 millions de dollars, alors qu'aujourd'hui, dit-on, il en coûterait 50 ou 60 millions. Il va de soi que tous les prix montent, y compris les frais médicaux, et il se peut très bien qu'un tel dégrèvement atteigne un montant un peu plus élevé.

M. Benidickson: Les salaires montent aussi.

M. Knowles: Cependant, après avoir cité ces chiffres, l'adjoint parlementaire poursuit en disant que, si une telle somme doit être donnée à la population du Canada sous forme de dégrèvement d'impôt, le Gouvernement doit songer à la méthode la plus appropriée d'accorder ce dégrèvement.

En fait, 30, 40 ou 50 millions de dollars sous forme de dégrèvement réparti sur toute la population représentent un si petit montant hebdomadaire par contribuable, quelques sous à peine, qu'il est loin de se comparer à l'avantage de la certitude d'un dégrèvement plus considérable dans le cas des frais médicaux. A mon avis, ceux dont l'impôt général ne serait pas réduit de 3c. ou 4c. parce que l'argent n'a pas servi aux fins d'une réduction générale se réjouiraient davantage de savoir qu'advenant des frais médicaux élevés, ils pourraient déduire le plein montant de ces frais aux fins de l'impôt sur le revenu.

L'adjoint parlementaire au ministre a donné comme exemple un contribuable dont le revenu est de $3,000 dont l'impôt a diminué, si j'ai pris note correctement de ses chiffres, de $45 entre 1952 et 1956. D'après l'adjoint parlementaire, l'impôt sur le revenu était de $175 en 1952 et est de $130 en 1956, soit une réduction de $45. Voilà qui, justement, appuie ma thèse. Au palier de $3,000, cela représente une réduction totale de l'impôt en quatre ans de 86c. par semaine seulement ou d'un peu plus de 20c. par semaine par année. Aux paliers inférieurs, la réduction est encore plus faible que cela.

L'adjoint parlementaire fait grand état de ce qu'il y a deux millions d'ouvriers qui ne paient pas d'impôt sur le revenu et qui, par conséquent, n'obtiendraient aucun dégrèvement à la suite de la proposition que j'ai présentée. Je ne vois pas pourquoi il dit que dans notre pays, dont les libéraux vantent la prospérité, on trouve deux millions d'ouvriers dont le revenu est si bas qu'ils n'ont pas à payer d'impôt sur le revenu. Cela veut dire que, s'ils sont célibataires, ils gagnent moins de $1,000; que, s'ils sont mariés et sans enfants, ils gagnent moins de $2,000; et que, s'ils sont mariés et parents de deux enfants, ils gagnent moins de $2,300 par année. A mon avis, c'est une honte pour le Gouvernement actuel de permettre que, dans un pays dont on prétend l'économie prospère, tant de gens vivent avec un revenu aussi faible.

L'adjoint parlementaire a parlé de nouveau de la forme de la proposition et de la façon dont elle doit être reçue par le Gouvernement. Il sait, aussi bien que tout autre, qu'un député particulier ne peut pas rédiger de proposition de façon à exiger la dépense de deniers publics. Tout ce qui est permis à un député, c'est de présenter un projet de résolution affirmant l'opportunité d'étudier une telle question. La plupart d'entre nous sont d'avis que, si la Chambre dans l'ensemble approuve le projet ainsi qu'il est rédigé, il y aura au moins l'obligation morale de la part du Gouvernement d'étudier cette question et de réfléchir à ce qu'a pu être l'opinion clairement exprimée des députés, lorsqu'ils ont adopté le projet de résolution. Il est bon, je pense, que le Gouvernement ait encore une fois l'occasion de se rendre compte de l'opinion des députés en général sur cette question.

L'adjoint parlementaire a dit qu'un nouvel élément entrait en jeu cette année. J'en ai déjà parlé. Il s'agit de la proposition que

le gouvernement fédéral a présentée à la conférence tenue avec les provinces la semaine dernière sur la question de l'assurance-santé. Ainsi que je l'ai déjà dit, je me réjouis des dispositions qui ont été prises. Je ne crois pas, cela va de soi, que la proposition du gouvernement soit suffisante dans cet important domaine, mais elle va un peu plus loin que je n'aurais cru possible pour 1956 de la part du Gouvernement actuel, avec la lenteur que je lui connais.

De fait, si les propositions du gouvernement fédéral sont adoptées intégralement, il restera encore au particulier canadien toute la gamme de ses frais médicaux et dentaires, toute une catégorie de frais médicaux qu'il aura à payer lui-même. Si utile et si bien venu que soit ce programme d'hospitalisation projeté, il restera encore toute sorte de frais médicaux que le particulier devra assumer. Elle nous laisse dans l'obligation de proposer au Gouvernement, par le présent projet de résolution, l'opportunité d'étudier ce dégrèvement.

Je prie donc la Chambre d'appuyer cette proposition d'abolir le minimum de 3 p. 100 aux fins de déduction des frais médicaux dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Macdonnell
Barnett	MacInnis
Bell	MacLean
Bennett (M^lle)	McBain
Blackmore	McCullough (Moose-Mountain)
Blair	McLeod
Brooks	Mitchell (London)
Bryce	Monteith
Brisson	Montgomery
Cameron (Nanaïmo)	Murphy (Lambon-Ouest)
Campbell	Nesbitt
Cardiff	Nicholson
Castleden	Nowlan
Charlton	Patterson
Churchill	Pearkes
Dinsdale	Perron
Ellis	Poulin
Fleming	Quelch
Fraser (Peterborough)	Regier
Gagnon	Rowe
Girard	Smith (Battle-River-Camrose)
Green	Stanton
Hahn	Stewart (Winnipeg-Nord)
Hansell	Thatcher
Harkness	Thomas
Herridge	Trainor
Holowach	Tustin
Howe (Wellington-Huron)	White (Hastings-Frontenac)
Johnson (Kindersley)	White (Middlesex-Est)
Johnston (Bow-River)	Yuill
Jones	Zaplitny—66
Knight	
Knowles	
Leboe	
Lennard	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Anderson	Lafontaine
Applewhaite	Langlois (Gaspé)
Ashbourne	Lapointe
Balcom	Lavigne
Batten	Leduc (Gatineau)
Benidickson	Légaré
Bennett	Lesage
Blanchette	MacDougall
Boisvert	MacEachen
Bourget	MacKenzie
Brisson	MacNaught
Brown (Essex-Ouest)	McCann
Buchanan	McCulloch (Pictou)
Byrne	McIlraith
Campney	McIvor
Caron	McWilliam
Carrick	Mang
Carter	Marler
Cavers	Martin
Denis	Matheson
Deschatelets	Michaud
Dickey	Monette
Dumas	Murphy (Westmorland)
Enfield	Philpott
Eyre	Pickersgill
Fairey	Pinard
Gardiner	Pommer
Garland	Power (Saint-Jean-Ouest)
Garson	Proudfoot
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Prudham
Gauthier (Portneuf)	Purdy
Gingras	Reinke
Goode	Robertson
Gour (Russell)	Robichaud
Gourd (Chapleau)	Robinson (Simcoe-Est)
Habel	St-Laurent (Québec-Est)
Hanna	St-Laurent (Témiscouata)
Hardie	Schneider
Harrison	Shipley (M^me)
Hellyer	Simmons
Hosking	Stick
Houck	Stuart (Charlotte)
Huffman	Studer
James	Tucker
Jutras	Valois
Kickham	Viau
Kirk (Antigonish-Guysborough)	Villeneuve
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)	Weaver
	Weir
	Weselak—98

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

PRÉVENTION DES ACCIDENTS

FIXATION D'UNE SEMAINE DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DES ENFANTS

M. Daniel McIvor (Fort-William) propose la résolution suivante:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de fixer une semaine que l'on désignerait comme la semaine des mesures de sécurité à l'intention des enfants.

—Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de présenter cette résolution. Je suis certain que le ministre de la Santé nationale et du

Bien-être social (M. Martin) l'étudiera avec son soin habituel, et, qu'elle soit mise aux voix ou non, je ne m'en inquiète pas le moins du monde si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'étudie avec bienveillance.

A mon avis, il y a longtemps que cette résolution aurait dû être présentée. Lorsqu'on songe à ce qui est arrivé aux enfants du Canada ces dernières années,—je dirais même ces dernières années,—je dirais
ces dernières semaines,—on comprend qu'il est grand temps d'attirer l'attention du public sur la nécessité de protéger les enfants.

Nous avons maintenant des semaines consacrées à différentes choses. Il y a la semaine de la faune,—et en passant je tiens à rendre hommage à des hommes qui, comme Jack Miner, ont fait beaucoup pour protéger la faune canadienne, travail que les membres de sa famille poursuivent en ce moment. Mais, pour importante que soit l'existence de la faune, elle l'est assurément moins que celle de nos garçons et filles. Ils ont une âme immortelle.

Je sais qu'il y a au Canada des choses dont nous avons raison d'être très fiers. Nous possédons les meilleurs champs de blé, les plus grands élévateurs et le chemin de fer le plus long au monde. Notre pays compte aussi le plus grand lac d'eau fraîche au monde. Nous possédons les mines les plus riches au monde, mais toutes ces choses sont bien insignifiantes lorsqu'on les compare à la vie de nos jeunes garçons et filles.

J'ai ici un tableau d'où j'ai tiré des statistiques démographiques importantes. Ce tableau renferme des renseignements précieux sur le décès des enfants de différents âges. En 1954, dans l'ensemble du Canada il y a eu 124,520 décès, dont 20,000 entre 10 et 14 ans, soit plus que toutes les personnes plus âgées. Je vous prie de noter que, selon ce tableau, à peu près deux fois plus de garçons que de filles sont morts ou ont péri dans des accidents alors qu'ils étaient en bas âge. Monsieur l'Orateur, je vous serais reconnaissant de permettre la publication de ce tableau au hansard. Il s'agit du nombre de décès de garçons et de filles de moins de 14 ans.

M. l'Orateur suppléant: L'honorable député indique-t-il la source de son tableau?

M. McIvor: Je l'ai obtenu du Service de la statistique.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre permet-elle à l'honorable député de consigner son tableau au hansard?

Des voix: Entendu.

M. McIvor: Voici le tableau:

DÉCÈS PAR ÂGE ET SEXE, CANADA ET PROVINCES, EN 1954

Âges		Canada	T.-N.	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	P.Q.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Tous âges	T	124,520	2,916	966	5,692	4,286	33,169	44,515	6,719	6,323	7,520	12,414
	H	72,140	1,696	531	3,222	2,463	18,668	25,050	4,055	4,001	4,778	7,676
	F	52,380	1,220	435	2,470	1,823	14,501	19,465	2,664	2,322	2,742	4,738
Moins de 1 an	H	7,969	335	55	340	376	3,032	2,019	385	432	510	485
	F	5,872	226	40	228	288	2,329	1,498	250	276	372	365
1 an	H	545	25	2	33	21	223	110	23	26	40	42
	F	453	18	1	17	23	186	105	18	23	24	38
2 ans	H	304	8	1	13	16	99	82	20	17	17	31
	F	236	5	2	6	12	95	59	16	11	16	14
3 ans	H	232	8	2	12	7	83	64	12	11	15	18
	F	140	.....	1	11	7	45	32	5	17	10	12
4 ans	H	195	5	1	9	9	69	59	12	7	13	11
	F	139	6	1	5	11	54	36	9	4	7	6
Total (−5 ans)	H	9,245	381	61	407	429	3,506	2,334	452	493	595	587
	F	6,840	255	45	267	341	2,709	1,730	298	331	429	435
5 ans	H	174	6	2	8	10	68	51	9	2	9	9
	F	112	3	1	3	4	43	36	6	2	9	5
6 ans	H	162	5	.....	9	6	66	46	5	2	14	9
	F	80	3	.....	3	6	27	23	2	2	10	4
7 ans	H	135	4	.....	8	9	52	36	5	7	4	10
	F	95	.....	.....	7	7	35	27	6	4	7	2
8 ans	H	117	6	1	6	7	39	43	4	4	3	4
	F	68	3	1	5	2	27	17	2	4	2	5
9 ans	H	108	7	1	4	7	35	31	8	5	7	3
	F	52	3	.....	1	1	19	13	3	1	6	5
Total (5–9 ans)	H	696	28	4	35	39	260	207	31	20	37	35
	F	407	12	2	19	20	151	116	19	13	34	21
10 ans	H	101	4	1	2	5	39	29	4	3	9	5
	F	49	1	.....	4	4	16	13	3	2	2	4
11 ans	H	96	3	.....	6	5	37	25	5	7	6	2
	F	54	5	1	2	2	20	17	1	1	.....	5
12 ans	H	68	.....	2	4	6	23	13	4	2	6	8
	F	29	1	.....	.....	1	10	9	1	2	3	2
13 ans	H	85	4	.....	6	4	27	25	6	3	7	3
	F	45	1	.....	1	1	13	12	2	4	3	8
14 ans	H	89	2	.....	6	4	29	26	5	5	6	6
	F	45	1	1	1	2	18	9	3	3	4	3
Total (10–14 ans)	H	439	13	3	24	24	155	118	24	20	34	24
	F	222	9	2	8	10	77	60	10	12	12	22
Tous autres âges	H	61,760	1,274	463	2,756	1,971	14,747	22,391	3,548	3,468	4,112	7,030
	F	44,911	944	386	2,176	1,452	11,564	17,559	2,337	1,966	2,267	4,260

NOTE: H = sexe masculin. F = sexe féminin.

Il y a plusieurs causes d'accidents. La noyade en est une. Il y a peu de membres de la Chambre qui ne connaissent des endroits dangereux pour les enfants. Je me rappelle que, peu de temps après mon arrivée à Fort-William, j'avais dû aider le Dr Cook à pratiquer la respiration artificielle sur un enfant qui s'était noyé dans la rivière Neeling. A l'arrière des habitations, le long de la rivière, il n'y avait que quelques saules où les enfants pouvaient s'accrocher pour ne pas se noyer. Une autre fois, sur le bord du ruisseau Mosquito, alors que je revenais de la campagne un dimanche après-midi, un homme cherchait son enfant. Il me dit: "Mon garçon se baignait ici"; on ne voyait pas la moindre ride sur l'eau. Il n'y avait là personne pour protéger les baigneurs ou pour leur porter secours. Après un certain temps, nous avons réussi à le repêcher.

Les automobiles et les camions causent aussi beaucoup d'accidents. Souvent, un enfant sort d'on ne sait où pour venir donner contre un véhicule. Parfois, de jeunes garçons s'installent sur l'arrière d'une automobile ou, durant l'hiver, s'accrochent à une auto pour glisser.

Beaucoup d'accidents arrivent quand les enfants traversent la rue. Il n'y a pas très longtemps, à Fort-William, un bambin de quatre ans a voulu traverser la rue en avant d'un tramway à une intersection, et il a été tué.

Une autre cause fréquente de mortalité chez les enfants, c'est la négligence ou les mauvais traitements des parents. Quand un père ou une mère s'enivrent, on peut dire qu'ils ne sont pas responsables mais ils le sont effectivement lorsque les enfants en souffrent. Ils laissent parfois leurs enfants dans une automobile pendant qu'ils vont au cinéma ou à la taverne. Je dois féliciter la police de Fort-William car, quand elle trouve des enfants dans une automobile, elle s'en occupe. Il faut aussi conseiller aux enfants, aux petites filles surtout, d'être sur leurs gardes quand ils parlent à des étrangers. Nous en avons vu un exemple tragique, il y a quelques jours.

Le feu est une autre cause d'accidents. Il est parfois causé par des enfants qui jouent avec des allumettes, parfois par quelque autre imprudence ou négligence. Il est très difficile de sauver de petits enfants quand une maison est en feu. Les bicyclettes causent aussi des accidents. Quand on conduit une automobile, il est difficile d'éviter un jeune garçon qui zigzague sur la chaussée. Il arrive qu'un autre garçon ou même deux soient installés sur les guidons.

Il est très difficile de protéger la vie de ces enfants. On connaît l'importance de la réclame. Si les autorités compétentes, au Canada, faisaient de la réclame pendant une semaine pour protéger les enfants, cela aiderait beaucoup. Fort-William a démontré qu'elle comprend l'importance de la réclame. A Fort-William notre chef de police et notre conseil municipal ont publié des annonces pendant 629 jours, pour tenter de prévenir les morts accidentelles. Une autre campagne a été entreprise et nous espérons que la période durera plus longtemps.

On devrait faire de la réclame pour la semaine de protection des enfants par l'intermédiaire des instituteurs, des commissions scolaires, des conseils municipaux, des services de police, des clubs sociaux, des églises et des services auxiliaires féminins.

Je sais que le Gouvernement a prouvé qu'il se préoccupait de protéger les enfants lorsqu'il a adopté la loi sur les allocations familiales. Cette loi est une des plus grandes mesures jamais prises pour secourir les enfants du Canada. Certains sont d'avis que les allocations devraient être augmentées. Je pense que le ministre aimerait aussi les augmenter, s'il pouvait trouver les moyens de le faire. Il y a une autre chose qui va favoriser beaucoup la santé et la protection des petits enfants et c'est le nouveau programme de l'assurance-santé. Ce programme d'assurance-santé sera plus avantageux pour les enfants de moins de 14 ans que pour ceux de plus de 14 ans, parce que le taux de mortalité des premiers est tellement plus élevé.

Les patrouilles d'enfants et celles de la police font beaucoup pour la protection des enfants aux intersections. J'ai vu dans le journal d'aujourd'hui que le chiffre de la natalité a atteint un nouveau sommet en 1955; 442,000 naissances contre 435,000 en 1954.

Sans m'attarder davantage, je tiens à répéter que nous pouvons protéger la vie de nos enfants. Nous pouvons protéger leur santé, mais ce n'est pas suffisant. Non seulement faut-il que nous leur enseignions à gagner leur vie, nous devons aussi leur apprendre à respecter leurs parents, la Reine et la patrie, et à adorer et servir leur Dieu dans la vie de tous les jours. Nous devons instiller ces idéaux dans leur cœur et leur intelligence.

Je présente cette motion, monsieur l'Orateur, en escomptant que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) veillera à ce que nous ayons au Canada une semaine de la protection de notre petit monde, car aucune des richesses actuelles ou futures de notre pays n'est comparable à nos enfants. Merci, monsieur l'Orateur.

[M. McIvor.]

M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond): Monsieur l'Orateur, je n'avais nullement l'intention de me prononcer sur cette motion en ce moment, ne prévoyant pas la voir présentée pour discussion ce soir. Je pense toutefois que nous ne devrions pas entreprendre la discussion d'une telle motion sans que la Chambre ait d'abord fait savoir à l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) combien elle sait apprécier l'effort qu'il a accompli à propos de cette résolution.

A mon avis, l'honorable député qui vient de se rasseoir nous a tous conquis, comme l'a d'ailleurs fait sa charmante épouse qui l'écoutait ce soir de la tribune. Tous les députés savent que cette motion n'est que l'aboutissement des principes sur lesquels l'honorable député a réglé tant sa vie privée que sa carrière publique. Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, qu'aucun de nous ait besoin de parler en faveur de cette motion présentée avec tant de sincérité par l'honorable député de Fort-William.

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, ainsi que l'a mentionné le préopinant, la proposition de résolution inscrite au nom du représentant de Fort-William est de celles qui intéressent vivement tous les députés à la Chambre. A maintes reprises, le député a appelé notre attention sur des questions importantes et il a profité des jours réservés aux mesures d'initiative parlementaire pour nous intéresser à des questions importantes, à son avis, bien que parfois on puisse se demander si la proposition formulée est réalisable.

Je n'oublie pas que le député de Fort-William a pris les devants à l'égard de nombreuses questions que d'autres gouvernements du pays ont par la suite adoptées, bien que le sujet en ait été étudié en cette enceinte longtemps avant qu'elles fassent l'objet d'une loi dans le cadre de ces autres gouvernements.

Ce soir, le député appelle notre attention sur une proposition de résolution selon laquelle la Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de fixer une semaine qu'on désignerait comme la semaine des mesures de sécurité à l'intention des enfants. Ce faisant, le député nous rappelle que l'une des principales causes de décès au Canada est la négligence d'une multitude de conducteurs d'automobiles.

L'honorable député n'est certainement pas sans connaître les nouveaux efforts qui se font en vue de réduire le nombre des accidents mortels au Canada. Ces efforts résultent de l'initiative d'un ancien collègue dans le Gouvernement, l'ancien ministre de la Défense nationale, l'hon. Brooke Claxton. Grâce à ses qualités de chef bien connues, on a mis sur pied une organisation nationale, comportant des succursales provinciales, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen de réduire ou d'enrayer le nombre considérable d'accidents mortels au Canada. L'honorable député, qui a appelé notre attention ce soir sur ce problème, constatera, j'en suis certain, que le moyen de réaliser l'objectif auquel songe le député serait d'appuyer de quelque façon le mouvement de sécurité nationale que dirige l'ancien ministre de la Défense nationale.

Je puis dire à mon honorable ami que le gouvernement du Canada songe à apporter en collaboration avec les provinces une aide financière à une campagne de sécurité. Reste à savoir si la ligne de conduite du Gouvernement prendra la forme indiquée mais si j'en parle provisoirement c'est simplement pour faire savoir à l'honorable député que le Gouvernement s'intéresse au problème. Je dois aussi signaler qu'il s'agit d'une question relevant en fait des provinces en vertu de la constitution, et les provinces verraient d'un mauvais œil tout ce que nous pourrions faire qui viendrait à l'encontre de leurs droits constitutionnels. (*Exclamations*) Mes honorables amis qui siègent de l'autre côté de la Chambre rient...

M. Coldwell: Non, non!

L'hon. M. Martin: Si nous allions empiéter sur les droits du gouvernement de la Saskatchewan, je suis sûr que mes honorables amis seraient les premiers à se plaindre amèrement et vigoureusement.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Non pas s'il s'agit d'une mesure progressiste.

L'hon. M. Martin: L'honorable député dit: "non pas s'il s'agit d'une mesure progressiste", mais il sait qu'il s'est présenté bien des cas où l'empiétement sur la souveraineté provinciale l'a poussé à se lever avec empressement pour manifester son opposition.

M. Argue: Établissez l'assurance-santé!

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami nous demande d'établir l'assurance-santé. Il n'aime pas que le Gouvernement ait déjà pris l'initiative à cet égard.

M. Argue: Ce n'est pas vrai.

M. Coldwell: Le ministre sait que c'est le contraire qui est vrai.

L'hon. M. Martin: Je n'adressais pas mes remarques à l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Je parle de mon souriant ami qui siège derrière le chef de la CCF...

M. Coldwell: Oh! M. Knowles?

L'hon. M. Martin: ...le représentant d'Assiniboïa (M. Argue), jeune député qui siège derrière lui et qui trouve parfois extrêmement difficile de se contenir.

M. Herridge: Le ministre permettrait-il une question?

L'hon. M. Martin: Oui.

M. Herridge: N'est-il pas vrai que le Gouvernement a adopté une loi sur la semaine de la conservation de la faune? Cela n'empiète-t-il pas sur les droits et la compétence que la constitution reconnaît aux provinces?

L'hon. M. Martin: J'allais en venir à ce point. Mon honorable ami a bien raison de dire cela, mais il y a toute la différence au monde entre la faune des bois et le genre de gibiers qui circulent sur nos routes. Le point soulevé par mon honorable ami revêt assurément de l'importance et me ramène au véritable problème en cause...

M. Argue: Tirez votre révérence!

L'hon. M. Martin: ...et c'est de savoir si nous devrions prévoir la semaine des petits. Nous voulons souligner qu'au lieu de consacrer une semaine à ce digne but, chaque Canadien devrait tous les jours songer à la sécurité de nos jeunes gens.

Je félicite mon honorable ami de cette proposition. Je l'inviterais à reconnaître avec moi que nous voulons que tous les jours soient observés de la façon qu'il a proposée. Ayant avec tant de force et d'ardeur appelé l'attention de la Chambre sur cette question, il aura, j'en suis sûr, l'impression d'avoir bien atteint son but.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, un mot ou deux seulement sur cette proposition. Je suis d'avis qu'elle mérite d'être étudiée. Je pense qu'à ce propos le gouvernement de l'Ontario s'est pris de la bonne manière. Pour ce qui est de cette patrouille de sécurité des écoliers, il y a un agent qui va d'une municipalité à l'autre. Cet agent était auparavant un agent de la circulation à Peterborough où il a reçu sa formation. Son nom est Don MacKay. C'est l'homme tout choisi pour ce genre de travail. C'est un homme qui parle bien et qui peut s'adresser aux enfants. Il affectionne les enfants. Cette patrouille de sécurité que nous avons ici à Ottawa et dans différentes municipalités de la province, composée d'enfants formés par l'agent Don MacKay et la police des différentes villes, a sauvé des milliers de vies.

Toutefois, une idée m'a frappé aujourd'hui pendant que je conduisais ma voiture en venant ici de Peterborough. Pendant que je passais dans la banlieue d'Ottawa, un enfant a traversé la route. Cet enfant n'a regardé ni à droite ni à gauche avant de traverser, parce qu'il portait un collet haut qui lui obstruait la vue comme des œillères à un cheval. Il ne pouvait voir que devant lui. Je pense qu'il est mauvais qu'un enfant soit vêtu de façon à ne pas voir à droite ou à gauche. Dans certains États de la république voisine, on est extrêmement sévère à l'égard de ces signaux des patrouilles d'école sur les routes, et on les y garde 24 heures par jour. Lorsqu'on arrive à un de ces panneaux qui préviennent: "Dix milles à l'heure", on se fait dresser procès-verbal si on atteint onze milles à l'heure. Ou bien si on s'approche d'un de ces panneaux à vingt ou vingt-cinq milles à l'heure, mettons, la personne qui est de garde vous fera signe de ralentir et vous dira qu'il ne faut pas dépasser dix milles à l'heure en cet endroit-là.

On a parlé du programme de santé. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en parlait tout à l'heure. Le gouvernement fédéral,—ce gouvernement-ci,—a été contraint de l'adopter par le gouvernement ontarien, exactement comme il a été contraint d'adopter le programme de pension d'invalidité et autres programmes analogues... *(Exclamations)*. Oui c'est le premier ministre de l'Ontario qui a pris l'initiative du programme d'hygiène et de l'assurance-santé *(Exclamations)*. Mais oui, c'est lui qui a fait mettre la question à l'étude. Et maintenant, c'est le Gouvernement qui veut mettre l'occasion à profit.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si l'honorable député veut parler de la question dans ce sens-là, vous me permettez de vous dire qu'il enfreint nettement le Règlement. J'ai sans doute évoqué moi-même la question, j'en conviens, mais c'est seulement parce que j'ai entendu parler, là-bas, dans le coin.

M. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je n'ai parlé que parce que le ministre a parlé, et je ne voulais pas qu'il ait le dernier mot.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Avant que l'honorable député de Fort-William retire sa motion, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire comme je suis heureux d'apporter mon appui moral à mon vieil ami. Pour ce qui est des moyens de donner suite à sa résolution, il ne peut guère se tromper en conférant privément avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, car il n'y a personne au pays qui sache mieux faire valoir une bonne idée que le ministre.

De mon siège à la Chambre des communes, que je suis heureux d'apporter à mon vieil

ami l'honorable député de Fort-William mon entier appui! Lorsque je l'ai rencontré pour la première fois, il y a vingt ans, lorsque j'ai participé à sa première élection à la Chambre des communes, j'ai constaté que son épouse et lui-même étaient tout aussi aimés et respectés dans la ville de Fort-William qu'ils le sont maintenant au Parlement, non seulement à la Chambre mais aussi dans l'autre endroit. Lorsque l'honorable député épouse une cause comme celle de la sécurité des jeunes Canadiens, le geste qu'il pose me paraît typique de toute sa carrière.

J'essayais de me rappeler ce soir d'autres personnes qui ont fait du bien à cet égard. En 1928, lorsque je me suis présenté, à titre de jeune rédacteur, au journal qui était alors le *Globe*, c'est-à-dire avant qu'il tombât dans une mine d'or et devînt le *Globe and Mail*, je me rappelle qu'il y avait dans le service de la distribution un brillant jeune homme du nom de C. George McCullagh. Je veux parler de feu C. George McCullagh qui est devenu plus tard éditeur du journal fusionne. Devenu un riche et puissant éditeur, M. C. George McCullagh qui a pourtant fait beaucoup de belles choses n'a, je pense, jamais rien fait de mieux que la tournée qu'il entreprit dans les années 20, alors qu'il était au vieux *Globe*. Il alla dans les provinces centrales du Canada faire connaître ce qu'on appelait alors le *Just Kids Safety Club*. Il avait pour unique objet de montrer aux écoliers à regarder à droite et à gauche avant de traverser la rue.

En présentant cette résolution avec autant d'élégance, l'honorable député de Fort-William, continue, à mon avis, à rendre les mêmes services qu'il a rendus toute sa vie. Monsieur l'Orateur, si la Chambre veut bien se montrer indulgente, vous me pardonnerez peut-être de vous raconter une petite histoire sur l'honorable député de Fort-William. Je l'ai entendue pour la première fois lorsque Fort-William l'a élu en 1935. A cette époque, des milliers de chômeurs erraient à travers le pays, qu'un autre gouvernement dirigeait alors. Ces gens devaient évidemment passer par Fort-William.

Ils parlaient d'un modeste pasteur dont le pardessus noir était devenu vert avec les années. Un jour, ses ouailles lui achetèrent un nouveau pardessus d'un noir magnifique. Dix jours plus tard, la personne qui avait acheté le pardessus vit le pasteur dans la rue toujours vêtu de son vieux pardessus qui avait tourné au vert avec les ans. Quand il a demandé au ministre du culte pourquoi il avait agi ainsi, ce dernier lui a répondu: "Voyez-vous, j'ai rencontré à la descente du train un de ces garçons qui n'avait pas d'emploi et qui n'avait pas de paletot; je lui ai donc donné le mien". Monsieur l'Orateur, le ministre du culte était le même monsieur qui, ce soir, a présenté cette motion visant à contribuer à sauver la vie des petits Canadiens, c'est-à-dire l'honorable député de Fort-William.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, je veux tout juste prendre le temps d'exprimer mon adhésion au principe d'une semaine de sécurité pour la sauvegarde de la vie de nos enfants. En lisant cette motion au *Feuilleton* la semaine dernière et en constatant qu'elle proposait la création d'une semaine de la sécurité du petit monde, je me suis dit: "Voilà qui me concerne, car je suis un petit homme et il est grand temps qu'on se soucie de nous, les hauts-comme-trois-pommes." Les députés créditistes se sont rangés à cet avis. Je crois que nous sommes tous en faveur du principe en cause. Je pense néanmoins que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas manifesté son don coutumier d'improvisation en exposant l'aspect constitutionnel du problème. Peut-être faisait-il ressortir un point valable, mais je trouve qu'il forçait un peu la note pour faire une sorte de...

L'hon. M. Martin: Puis-je signaler que lorsque la question a été soulevée il y a deux ans, deux provinces ont manifesté leur opposition.

M. Hansell: Voici ce que j'allais dire. Si l'on désirait prendre une telle initiative au niveau national, je doute fort qu'il serait pratique de déférer la question aux provinces. Il y a une autre façon de s'y prendre. A mon avis, l'auteur de la motion songeait à signaler la question au public et aux associations en cause. Je trouve que c'est une chose admirable. Le Canada compte des organismes d'envergure nationale qui pourraient fort bien nous pénétrer davantage de la nécessité de prévoir une semaine de la sécurité des jeunes.

Il y a la YMCA et la YWCA ainsi que divers autres organismes intéressés au sort des jeunes comme nos Églises, nos clubs d'entraide. En écoutant la radio, j'ai remarqué que beaucoup de ces associations et, je crois, beaucoup de stations radiophoniques, à titre gracieux, ont insisté sur la nécessité de la prudence au volant. Je ne sache pas que les stations radiophoniques accordent une attention particulière aux garçonnets et aux fillettes, mais elles ont rendu un service à cet égard. Je ne vois pas pourquoi certaines de ces associations ne pourraient pas faire du travail en ce sens. Il peut coûter un peu d'argent, mais je suis bien certain que la Chambre serait disposée à leur voter une sorte de subvention. Nous accordons des subventions à d'autres groupements. La somme ne serait pas élevée, mais nous pourrions les appuyer de cette manière.

Nous avons notre semaine de l'hygiène. Nous avons la semaine des précautions contre l'incendie. Nous avons la semaine de la fraternité. Je crois que nous avons la semaine des enfants infirmes et, ainsi qu'on l'a dit ce soir, la semaine de la conservation de la faune. Bientôt nous manquerons de semaines. Nous sommes tous d'accord, je crois, sur le principe en cause. J'exhorte donc les associations qui se consacrent aux œuvres intéressant les jeunes à s'inspirer de la discussion de ce soir et à faire un autre pas en vue d'atteindre l'objectif souhaitable énoncé dans la motion.

M. Ray Thomas (Wetaskiwin): Il me semble que le député de Macleod (M. Hansell) a indiqué la raison pour laquelle j'ai si vite cessé de parler quand il s'est lui-même levé, monsieur l'Orateur. Comme c'est le plus petit de notre groupe parlementaire, j'ai cru que c'était lui qui devrait parler du petit monde. Comme l'a signalé le député de Macleod, nous sommes assurément d'avis qu'il faudrait y avoir un programme d'éducation tendant à renseigner les petits enfants de notre pays sur les dangers qu'ils courent quotidiennement.

Je ferai à l'adresse du ministre une observation, qui m'est venue à l'esprit pendant qu'il parlait de l'aspect constitutionnel de la résolution. J'ai pensé que son ministère pourrait peut-être publier une brochure quelconque, rédigée de façon à être comprise par les enfants plus jeunes et peut-être sous la forme de petits journaux illustrés dont les parents pourraient faire la lecture aux enfants n'ayant pas encore atteint l'âge d'aller à l'école.

L'hon. M. Martin: Le député n'a-t-il pas encore vu la brochure que nous avons distribuée?

M. Thomas: Non.

L'hon. M. Martin: Je serai heureux de la lui envoyer.

M. Thomas: Je préconise la diffusion d'une brochure de ce genre que pourraient comprendre les petits enfants. Je serais reconnaissant au ministre s'il pouvait en faire l'objet de quelque publicité de façon à renseigner les diverses organismes compétents et la rendre ainsi accessible aux enfants.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais dire quelques mots à l'appui du principe général dont s'inspire la résolution présentée par l'honorable député de Fort-William. Comme l'a signalé il y a un instant l'honorable représentant de Macleod, il faut espérer que certaines de nos organisations de sécurité s'inspirent de certaines des observations qui ont été formulées ce soir.

Je ne veux prendre que quelques instants. Cependant, je voudrais parler d'un aspect de la sécurité intéressant les enfants. Cet aspect particulier dont je parle, est une mesure de sécurité destinée aux enfants de moins de 16 ans qui vont à bicyclette dans nos rues. Comme on le sait, le nombre des automobiles a beaucoup augmenté depuis la seconde Grande Guerre, surtout dans nos centres urbains. De fait, il a augmenté à un rythme plus rapide que nos installations routières. De plus, le niveau de vie s'étant relevé et l'argent étant devenu plus abondant, beaucoup plus d'enfants qu'auparavant vont à bicyclette. Tous les honorables députés ont eu l'occasion déjà de rencontrer des enfants de 10 ou 12 ans qui vont à bicyclette sans se soucier guère des règlements de la circulation. Ils vont et viennent, dépassent les voitures à droite, débouchent sur la chaussée sans avertissement. Ce n'est pas de leur faute, ils ne se rendent pas compte du danger.

S'il est permis à ces jeunes de conduire des véhicules dans les rues, il faudrait les instruire en conséquence, soit à l'école, soit au foyer. Espérons que les organismes qui s'intéressent à cette question tiendront compte de cet aspect, car les enfants à bicyclette, dans les rues affairées de nos villes, le midi ou après quatre heures, constituent un grave danger d'accidents, non seulement pour eux, mais aussi pour les automobilistes. On pourrait régler ce problème en enseignant aux enfants ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire quand ils vont à bicyclette.

M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska): Je veux dire un mot de cette importante question qu'est la sauvegarde de la vie de nos enfants. Tous les jours, nous lisons dans les journaux que de nombreux enfants canadiens ont perdu la vie dans des incendies ou dans des accidents de la route. Je félicite le motionnaire de la résolution d'avoir proposé cet important sujet à notre attention.

Je suis d'avis que la meilleure façon d'instituer une semaine comme celle qui est envisagée dans la proposition de résolution serait de recourir au personnel enseignant. On pourrait alors faire connaître aux enfants les dangers qu'ils courent en traversant les rues, en conduisant leur bicyclette lorsqu'il fait nuit ou en marchant le long du chemin. A mon avis, si, pendant une semaine, les instituteurs de notre pays disaient aux enfants ce qu'il faut faire et ne pas faire pour protéger leur vie, une telle campagne serait très fructueuse.

Je félicite le député de Fort-William (M. McIvor) de nous avoir fourni l'occasion d'exprimer notre avis à ce propos ce soir.

(Texte)

M. Pierre Gauthier (Portneuf): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les observations des députés qui ont participé au débat sur cette question très importante de la

sécurité pour nos jeunes, et je fais miennes les félicitations qu'ils ont offertes à l'honorable député de Fort-William (M. McIvor).

En général, la discussion a surtout porté sur le point de vue de sécurité sur les grandes routes ou dans les rues, où les enfants roulent à bicyclette, ou encore font des marches. Cependant, je suis d'avis que nous devrions insister davantage sur les mesures à prendre pour sauvegarder la vie de nos jeunes à la maison. Au fait, le nombre effarant de jeunes enfants qui ont péri lors de récents incendies devrait nous inciter à prier les pouvoirs publics, les différentes organisations paroissiales ou urbaines de déclencher une campagne d'éducation un peu partout, mais d'abord et avant tout auprès des parents.

Car, s'il faut en croire les journaux, un grand nombre de ces tragédies ont eu lieu alors que les parents étaient absents de la maison et avaient laissé la garde de leurs enfants à un enfant de 12 ou de 14 ans, et même assez souvent, à un enfant de 10 ans. C'est une campagne d'éducation auprès des parents que les corps publics et les différentes organisations devraient organiser.

La semaine nationale que suggère l'honorable député de Fort-William devrait être favorablement accueillie par tous. Évidemment, il s'agirait d'une campagne bénévole, qui aurait comme champ d'action le pays tout entier, en vue d'enrayer ce fléau qui, depuis quelques années surtout, a fauché un trop grand nombre de vies.

Encore une fois, je félicite l'honorable député, et je souhaite que sa proposition de résolution serve à éveiller la population du Canada. De plus, cette campagne devrait être préparée avec soin, car elle tendra non seulement vers l'éducation des enfants, mais d'abord et avant tout vers celle des parents. A mon avis, c'est par là que nous devrions commencer.

(*Traduction*)

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, ...

M. l'Orateur suppléant: Si le député prend maintenant la parole, il met fin au débat.

M. McIvor: Monsieur l'Orateur, je suis très sensible aux sentiments qu'ont exprimés mes collègues. Le besoin le plus pressant est, évidemment, de faire de la lumière sur les dangers auxquels sont exposés nos jeunes garçons et nos jeunes filles. Je ne demande pas la mise aux voix, car je suis persuadé que cela ne nous avancerait pas, le ministre ayant promis de considérer la question. Je veux qu'elle fasse l'objet d'un examen bienveillant de sa part, sans qu'elle soit mise aux voix.

M. l'Orateur suppléant: Si je comprends bien, le député demande à retirer sa motion. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord!

(La motion est retirée.)

DROITS DE L'HOMME

MESURE VISANT À ASSURER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES—MODIFICATION PROPOSÉE À L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar) propose:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu d'examiner l'à-propos de prendre toutes mesures nécessaires pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue d'y insérer les rubriques et articles suivants:

"XII DROITS DE L'HOMME

148. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, il ne sera pas loisible au Parlement du Canada ou à la législature de l'une quelconque des provinces de faire des lois

a) restreignant la liberté de parole et d'expression, ou la liberté de religion, ou la liberté de la presse ou des autres moyens de communication des idées, ou le droit de réunion, d'association ou de groupement licites;

b) privant toute personne de la vie ou de la liberté à la suite de mesures arbitraires ou contraires aux lois, ou refusant d'accorder l'égalité de protection de la loi à toute personne;

c) exigeant ou imposant un cautionnement excessif ou une peine cruelle ou exceptionnelle, ou prescrivant l'exil de citoyens canadiens;

d) assujettissant toute personne à des immixtions injustifiées dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance;

e) permettant l'arrestation ou la détention, arbitraire de toute personne, ou privant toute personne, après son arrestation, du droit d'être renseignée immédiatement sur les accusations portées contre elle et d'être jugée dans un délai raisonnable, ou d'être mise en liberté;

f) suspendant le droit à l'*habeas corpus*, ou privant toute personne d'un procès équitable ou du droit de se faire assister d'un avocat.

149. Les droits énoncés à l'article 148 seront assurés sans distinction de race, de sexe, de religion ou de langue, et le droit de voter à toute élection de membres du parlement du Canada ou de l'assemblée législative de toute province ne sera pas refusé ou restreint pour raison de race, de religion, de langue ou de sexe.

150. Les droits accordés par les articles 148 et 149 dudit acte ne seront pas censés priver quelque personne de tout droit dont elle est investie."

—Monsieur l'Orateur, si je n'ai pas participé au débat sur la proposition de résolution que le député de Fort-William vient de retirer, c'est que j'avais dit au whip mon intention de mettre en discussion ce soir la résolution que je viens de proposer et qui, selon moi, correspond un peu à celle de notre collègue, car nous envisageons tous deux certaines libertés. L'une des libertés auxquelles

songe l'honorable député de Fort-William est la liberté que doivent avoir les enfants de marcher ou de rouler en sécurité le long de nos rues ou de nos routes. Il va de soi que cette liberté n'est pas de celles qui sont visées par ma proposition de résolution, mais il reste qu'elle n'en est pas moins très réelle pour les enfants de notre pays. C'est pourquoi, encore que j'aie été très favorable à la proposition de notre honorable collègue, je me suis abstenu de prendre part à la discussion pour ne pas la prolonger.

Il y a environ un an, monsieur l'Orateur, je présentais à la Chambre ma proposition de résolution à moi. Elle était en tous points semblable à celle-ci. A ce moment-là, malgré un débat extrêmement utile, nous n'avions rien conclu. J'espère que ceux qui prendront aujourd'hui la parole garderont présent à l'esprit l'objet de ma proposition. Il s'agit de faire inscrire un jour dans notre constitution, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique un ou des nouveaux articles rédigés dans les mêmes termes que ceux auxquels je songe. On me permettra de les inscrire au compte rendu. Les voici:

"XII DROITS DE L'HOMME

148. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, il ne sera pas loisible au Parlement du Canada ou à la législature de l'une quelconque des provinces de faire des lois

a) restreignant la liberté de parole et d'expression, ou la liberté de religion, ou la liberté de la presse ou des autres moyens de communication des idées, ou le droit de réunion, d'association ou de groupement licites;

b) privant toute personne de la vie ou de la liberté à la suite de mesures arbitraires ou contraires aux lois, ou refusant d'accorder l'égalité de protection de la loi à toute personne;

c) exigeant ou imposant un cautionnement excessif ou une peine cruelle ou exceptionnelle, ou prescrivant l'exil de citoyens canadiens;

d) assujettissant toute personne à des immixtions injustifiées dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance;

e) permettant l'arrestation ou la détention, arbitraire de toute personne, ou privant toute personne, après son arrestation, du droit d'être renseignée immédiatement sur les accusations portées contre elle et d'être jugée dans un délai raisonnable, ou d'être mise en liberté;

f) suspendant le droit à l'*habeas corpus*, ou privant toute personne d'un procès équitable ou du droit de se faire assister d'un avocat.

149. Les droits énoncés à l'article 148 seront assurés sans distinction de race, de sexe, de religion ou de langue, et le droit de voter à toute élection de membres du parlement du Canada ou de l'assemblée législative de toute province ne sera pas refusé ou restreint en raison de race, de religion, de langue ou de sexe.

150. Les droits accordés par les articles 148 et 149 dudit acte ne seront pas censés priver quelque personne de tout droit dont elle est investie."

[M. Coldwell.]

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que si j'ai inscrit l'article 150 à la loi c'est pour qu'il soit aussi clairement entendu que possible que les articles qui le précèdent ne sauraient nullement limiter les droits établis par la loi, la coutume ou les précédents et dont jouissent les citoyens du Canada en général, depuis des années.

Les hommes luttent depuis toujours pour les droits et la liberté. On a éprouvé de temps à autre le besoin de donner une forme écrite aux droits ou privilèges obtenus antérieurement et dont on jouissait par coutume. Si nous parcourons les pages de notre histoire nationale ainsi que celle de la Grande-Bretagne dont nous avons hérité tant de nos libertés, nous constaterons, je pense, qu'il en est bien ainsi. Certains droits ont souvent été établis par la coutume; toutefois, par la suite, les habitants du pays et les représentants qu'ils avaient élus à leurs institutions représentatives, parlements du moyen-âge, parlements qui ont suivi la chute des Stuart à la fin du 17e siècle, ou parlements plus récents, ont jugé à propos de conférer certains droits de représentation et de vote à divers groupes de gens dans notre propre pays et dans le pays dont nous nous inspirons tellement et dont nous tenons tant de nos propres institutions.

Je ferai remarquer à la Chambre que de temps à autre au cours des ans pour des raisons de race ou de religion des législatures ont restreint le droit de vote en notre pays. Je ne parle que des mesures adoptées par le Parlement depuis que j'en fais partie, parfois, pour restaurer des droits qui avaient été abrogés ou pour assurer des droits qui avaient été enlevés par d'autres législatures.

Il n'y a pas si longtemps que des personnes pratiquant une religion qui inspirait à certains des plus fanatiques de ses adeptes des actes qui n'étaient pas conformes au genre de conduite que nous attendons de nos citoyens (je parle évidemment des Doukhobors) ont constaté que leur droit de voter pour les membres du parlement du Canada était fondé sur une loi de l'assemblée législative de la Colombie-Britannique.

Parce que la Colombie-Britannique leur avait refusé ce droit, les gens de ce groupe se sont vu refuser le droit de représentation au Parlement fédéral. Je sais que certaines familles descendaient d'un côté des Doukhobors et de l'autre des loyalistes. Et pourtant, le droit de suffrage leur a été refusé parce qu'on les disait descendants de Doukhobors, ce qu'ils étaient juridiquement.

On a tort, à mon avis, d'agir ainsi à l'égard de personnes qui professent certaine religion, même si certains enfreignent la loi, pourvu que la majorité la respecte, ce qui est le cas du groupe dont j'ai parlé. Dans certains

secteurs de la Saskatchewan, il y a des groupes nombreux d'origine, de religion et d'ascendance Doukhobor. J'ose dire qu'il n'y a pas de citoyens plus respectueux des lois, qui s'intègrent mieux dans la société de ma province que les descendants des colons Doukhobor venus au pays juste avant l'aube du siècle actuel.

En conséquence, qu'un groupe de gens se voit refuser l'exercice de ce que nous considérons comme les droits fondamentaux et essentiels du citoyen, ce sont les droits de tout citoyen qui se trouvent menacés car nous ne savons jamais à quels autres groupes de la collectivité ce refus pourrait s'étendre. Tout récemment je lisais dans le dernier numéro de *Maclean's,* qu'on pourrait presque appeler notre magazine national, un éditorial sur un autre groupe religieux, dans l'une de nos provinces, qui se verra peut-être refuser le droit de propriété au sens où nous comprenons ce droit. Il y était dit que récemment un groupe de représentants municipaux du Manitoba a présenté au gouvernement de cette province une requête sollicitant la promulgation d'une loi analogue à celle qui a été promulguée il y a quelques années en Alberta pour empêcher les gens d'une religion étrangère et considérés comme étrangers, les Huttérites, d'agrandir leurs propriétés foncières et d'établir des colonies à moins de 40 milles, je crois, d'une colonie déjà installée.

L'éditorialiste faisait très justement remarquer que, si une demande de cette nature était accordée par le gouvernement du Manitoba,—disons tout de suite qu'à son avis le gouvernement actuel de cette province ne l'accorderait pas,—ce serait au mépris d'un droit qui appartient implicitement aux gens lorsqu'en qualité de Parlement national nous les invitons à venir au Canada. Quand nous laissons venir des gens aux termes de notre règlement sur l'immigration, nous devons leur reconnaître, tant qu'ils n'enfreignent pas la loi, les droit fondamentaux qui nous sont reconnus à nous-mêmes. Personne ne niera que les gens dont je viens de parler sont respectueux des lois.

En proposant une motion du genre, je songe à ces problèmes et à ces exemples récents. J'ai remarqué aussi qu'une province a adopté dernièrement une mesure législative au sujet de l'industrie du papier-journal, qui pourrait servir,—je ne dis pas qui servira,—à restreindre la liberté de la presse, qui pourrait effectivement servir à suspendre la publication d'un journal ou d'une revue que les autorités de cette province n'aimeraient pas parce que cette publication serait violemment opposée au régime provincial. Je dis tout de suite que je ne sais pas si la mesure législative en cause sera utilisée à cette fin, mais la conclusion évidente qui se dégage de la lecture de cette mesure c'est qu'elle pourrait être ainsi employée.

Il y a quelques années, on a adopté une loi dont les tribunaux et le gouvernement fédéral ont nié la validité juridique pour la limitation de la liberté de la presse dans l'Alberta; je veux parler de la loi provinciale de 1937.

Par suite, il me semble que nous devrions inscrire clairement dans notre constitution ces droits de citoyenneté. Une fois acceptée, la motion inscrirait dans notre constitution certains de ces droits fondamentaux qui n'y sont pas énoncés à l'heure actuelle. Le ministre de la Justice (M. Garson) dira que la jouissance de ces droits est prévue au préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ou peut-être que cela en ressort, que cela est établi par la coutume ou les précédents; mais je pense lui avoir déjà démontré par maints exemples que les provinces et les assemblées législatives ne respectent pas toujours ces droits qui sont certes d'envergure nationale.

Je suis heureux, cela va sans dire, que de temps à autre nos tribunaux interprètent la constitution dans un sens qui sauvegarde certains de nos droits fondamentaux. La décision rendue récemment par la Cour suprême du Canada à propos de la violation du domicile par les agents de police dans une province voisine est un cas d'espèce. En cette circonstance, le tribunal juridique de dernière instance au pays, la Cour suprême du Canada, a décidé que la police provinciale avait violé les droits constitutionnels d'un particulier qui tenait une cérémonie religieuse dans sa maison. Le tribunal a également déclaré qu'en confisquant les écrits et la Bible et en expulsant l'inculpé de l'autre côté de la frontière, on violait un des droits fondamentaux de la citoyenneté canadienne. Je dis donc que nos tribunaux nous protègent de temps à autre en interprétant la loi et la constitution.

Puis, évidemment, il y a sans doute distinction injuste contre les individus, parfois en raison de leur origine raciale. Il est fort déplorable qu'en Ontario, même si l'assemblée législative a adopté une loi décrétant que c'est un délit que de faire des distinctions contre des individus en raison de leur couleur, on ait bravé cette loi dans une ou deux petites localités de la province et, une ou deux fois, même à Toronto. On voit encore de temps en temps des cas de traitements différentiels à l'égard de gens de couleur.

Le ministre de la Justice redira peut-être, ainsi que l'a fait dans l'autre cas le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que cette question pourrait être considérée comme une question ressortissant aux provin-

ces. Il va sans dire que cette affirmation ne manque pas d'une certaine vraisemblance vu que plusieurs provinces ont adopté des lois interdisant de telles distinctions. Mais il me semble que cette protection devrait être un droit inaliénable de notre citoyenneté canadienne comme telle, non pas un droit parce que nous habitons l'Ontario et en raison d'une loi provinciale, ou parce que nous habitons la Saskatchewan et en raison d'une loi provinciale, ou parce que nous habitons une autre province et en raison d'une loi provinciale. Ce devrait être un droit constitutionnel, mentionné dans une déclaration des droits inscrite dans la constitution.

Voilà, je le répète, un des buts que poursuit la résolution. J'ai parfois eu l'impression que, même sous notre régime fédéral, le ministère de l'Immigration avait de temps à autre injustement traité certaines personnes arrivées ici (parfois il est vrai sous le couvert d'une activité qu'elles abandonnent après un certain temps pour en prendre une autre); j'ai eu le sentiment que c'était simplement parce qu'elles appartenaient à une autre race et qu'elles étaient de couleur différente qu'on les avait déportées. Je puis naturellement me tromper dans mon jugement; mon opinion est peut-être erronée; néanmoins, c'est mon avis, et je crois que bien des gens qui ont examiné certains cas survenus dans notre pays, le partagent.

Quand on regarde autour de soi, on constate que, dans divers autres pays, les droits des particuliers ont été de temps à autres abrogés ou limités à la suite de la prise de pouvoir par certains qui n'ont aucune sympathie pour les droits de l'homme ni pour les libertés fondamentales. Je sais bien qu'on dira (et le ministre de la Justice le dira peut-être quand il prendra la parole au cours du présent débat) que, si l'on se tourne vers les pays d'outre-mer, vers le Royaume-Uni par exemple, on constatera que les droits dont jouissent ses habitants ne sont pas consignés dans une déclaration des droits des citoyens, mais qu'ils découlent d'un certain nombre de lois et se fondent sur des précédents.

Certains de ces précédents ont été posés par les tribunaux. Je pense, en ce moment, au droit de la liberté de l'individu, droit qui n'a jamais été établi par la loi, mais qui a été exprimé par Lord Mansfield. Lorsqu'on lui a signalé qu'un nègre,—j'ai oublié son nom mais je pense qu'il s'appelait James Somersett,—était en esclavage en Angleterre et que son propriétaire devait de nouveau le réduire en esclavage, le juge a dit quelque chose dans ce sens: "L'air est libre dans notre pays, et celui qui respire l'air de notre pays doit jouir de la liberté." Il a ordonné la mise en liberté de l'esclave. Il n'y avait pas de déclaration des droits des citoyens dans le sens que je donne à une déclaration de ce genre. Aucune loi du Parlement britannique assurait à cet homme le droit à la vie et à la liberté, mais il jouissait de ces droits en vertu d'une décision d'une cour de justice. Par la suite, la liberté des esclaves a été décrétée par le parlement.

On peut dire que, dans le grand pays situé au sud du nôtre, on a inséré dans la constitution une déclaration des droits des citoyens; mais il suffit de se rappeler ce qui s'est passé dans ce pays, en particulier dans les États du Sud et, cela récemment, pour reconnaître que cette déclaration n'a pas signifié en pratique tout ce que ses auteurs voulaient qu'elle signifiât lorsqu'ils l'ont insérée dans la constitution. Il n'en reste pas moins vrai que le fait d'inclure dans notre constitution une déclaration des droits des citoyens, comme celle dont j'ai eu l'honneur de saisir la Chambre ce soir, ne suffira pas à y inclure, ni à encrer dans le cœur de la nation, ces droits fondamentaux des citoyens énoncés ici, et les protéger. Nous avons vu ces dernières années, de temps à autre, nier la toute première liberté que j'ai mentionnée ici: la liberté de parole et d'expression. En vertu de toutes sortes de règlements locaux, parfois municipaux, des personnes désireuses, mettons, de tenir un service religieux dans la rue en étaient empêchées; non seulement on leur ordonnait de s'en aller, mais parfois on les arrêtait parce qu'elles créaient de l'obstruction.

En vertu de notre constitution, la liberté de parole est très précieuse; c'est pourquoi il convient de le préciser dans cette constitution. Certains d'entre nous ont eu le plaisir de se promener un soir dans le voisinage de Hyde-Park, où ils ont vu que la liberté de parole était exercée, même sous la protection d'un policier. Je me souviens d'y être allé en compagnie de trois amis canadiens, en 1944, pendant que les bombes volantes déferlaient sur Londres; un soir, nous nous sommes rendus au coin de Hyde-Park, où nous avons entendu un agitateur dénoncer la guerre, le premier ministre et divers partis politiques qui étaient en faveur de la guerre; il qualifiait d'idiots les jeunes gens et jeunes filles qui croyaient qu'on faisait la guerre pour défendre la liberté et les droits de l'homme. Cependant, le policier s'assurait qu'on n'empêchât pas cet homme de parler.

J'ai trouvé qu'on lui accordait une très grande liberté. Parce que cette liberté existe, je pense que les droits des particuliers et des institutions du Royaume-Uni sont probablement moins menacés que les institutions de presque n'importe quel autre pays au monde,—et je ne crois pas que nos propres institutions soient actuellement en danger de ce côté-là. La liberté de parole et d'expression

est un des droits fondamentaux du particulier comme aussi, évidemment, la liberté de religion. Les Canadiens regardent ceux qui pratiquent une autre religion non pas avec indifférence mais avec estime car ils comprennent que la pratique de la religion est d'une utilité précieuse dans la société actuelle.

J'ai déjà parlé de la liberté de la presse et des moyens de communication. Je dois mentionner évidemment, un droit qu'on a acquis après de nombreuses années de lutte, le droit de se syndiquer, de s'associer à d'autres, de s'unir par l'entremise d'un organisme ou d'une association avec d'autres hommes de même mentalité.

J'ai fait mention, dans cette résolution, d'autres libertés, y compris la libération des châtiments cruels ou inusités. Je ne crois pas que des châtiments de cette nature soient infligés par des tribunaux du Canada. Je n'ai pas entendu parler de causes qui, récemment, aient comporté une sentence cruelle ou inusitée. Cependant, j'ai eu l'impression parfois que les sentences étaient peut-être un peu trop sévères mais on ne saurait dire, même de ces châtiments, qu'ils étaient cruels ou exceptionnels.

Nous avons eu, au cours de notre existence, des exemples d'arrestation et de détention arbitraire et il y a eu, depuis que je siège à la Chambre, des cas où l'on a refusé à un particulier, après son arrestation, le droit d'être informé rapidement des accusations portées contre lui et de le juger ou de le relâcher dans un délai raisonnable. Je n'ai pas l'intention de revenir sur les détails des arrestations qui ont suivi les révélations de Gouzenko et de les discuter, mais j'ai toujours pensé que ce qui s'était produit alors était une honte pour notre jurisprudence au Canada, parce que certains qui avaient été amenés pour interrogatoire ont été tenus au secret, sans pouvoir obtenir les conseils d'un avocat et sans être accusés d'aucun délit. Quoique, par la suite, certains aient été accusés devant les tribunaux, trouvés coupables et condamnés, il y en a eu d'autres qui ont été déclarés innocents et qui avaient été traités de la même manière. Pour ces gens, il y avait eu au moins déni de justice, dont la plupart d'entre nous rougissent quand ils y songent.

Il y a aussi le droit d'*habeas corpus*. Combien de fois nous avons entendu parler d'*habeas corpus* et, pourtant, je suppose qu'il n'y a pas un droit dont nous jouissons qui ne nous a été transmis que parce que notre constitution est calquée sur celle de la Grande-Bretagne. Le droit *d'habeas corpus* signifie le droit d'un particulier à demander qu'on produise quelqu'un qui est sous arrêt, afin que cette personne puisse être amenée devant le tribunal approprié et avoir l'occasion de plaider sa cause.

Il y a certains droits que je voudrais voir inscrits dans notre constitution. On peut dire, cela va de soi, que ces droits ne sont pas menacés.

Quoi qu'il en soit, j'ai fait mention ce soir de certains de nos droits qui ont été mis en péril, voire violés, à l'occasion. On pourra prétendre que les inscrire dans notre constitution serait tout à fait inutile, mais ce n'est pas mon avis. Qui sait ce qui peut se passer un jour chez nous? Nous avons vu des mouvements bien singuliers se faire jour chez quelques-uns des peuples les plus évolués de la terre. Je sais bien que si on m'avait dit il y a vingt ans que la démocratie créée en Europe centrale après la première Grande Guerre et aux destinées de laquelle présidait alors le président Masaryk allait dégénérer en dictature et connaître un régime totalitaire, j'aurais eu du mal à le croire. J'irai plus loin; je ne l'aurais jamais cru. C'est pourtant ce qui s'est passé. Or n'est-il pas possible qu'un groupe quelconque d'individus désireux d'abolir quelques-unes de nos libertés fondamentales,—liberté de parole, ou d'association, liberté de la presse, liberté du culte, liberté de voter sans égard à la race, à la religion ou à la couleur,—pourrait trouver au Canada suffisamment d'adhérents pour nous priver de ces droits inséparables de notre qualité de citoyens canadiens?

On pourra prétendre, évidemment, que l'inscription de ces droits à notre constitution n'empêcherait pas ce groupe d'en faire fi. C'est possible, mais il reste que le fait même de l'inscription de ces droits dans notre constitution, leur assimilation à des droits essentiels, rendraient plus difficile leur abolition. Je propose donc encore une fois cette résolution, non pas parce que je m'attends que le ministre de la Justice l'accepte ce soir, étant donné ce qu'il a dit l'an dernier, non pas également parce que je m'attends que la Chambre l'accepte, si le ministre s'y oppose ce soir, mais parce que j'espère qu'elle sera encore proposée, soit par moi-même, soit par quelqu'un d'autre après moi, jusqu'à ce qu'une disposition de cette sorte soit inscrite en permanence dans notre constitution.

On m'a taquiné parfois, me reprochant d'avoir dit dans des conférences que je préférais une constitution non écrite à une constitution écrite. Mais notre pays compte des provinces et il a un Parlement central. Il faut donc qu'il ait une constitution écrite. Je serais enchanté, si les auteurs de la Confédération avaient suivi le penchant (si je puis dire) de sir John A. Macdonald et avaient réussi à établir une forme de gouvernement unitaire au Canada. C'était impossible, évidemment, parce que nous avons des provinces qui diffèrent les unes des autres

quant à leur droit civil, leur conception des droits de propriété et leur désir de réglementer, et très à propos, leurs institutions d'enseignement. Nous ne pouvions donc pas en arriver là. Je suis bien sûr cependant que le premier ministre (M. St-Laurent) et les membres du Gouvernement auraient trouvé le pays beaucoup plus facile à gouverner s'il avait été un état unitaire au lieu d'être un état fédéral.

Puisque nous sommes un État fédéral, il importe davantage, je pense, que nous insérions dans notre constitution une déclaration des droits de l'homme de ce genre, afin de restreindre non seulement notre propre pouvoir d'abroger les droits de nos citoyens à l'intérieur des provinces, mais aussi afin que les provinces n'aient pas le droit d'abroger les droits fondamentaux de citoyens canadiens dans les diverses provinces. La résolution, si elle était présentée et adoptée sous forme de bill, restreindrait le pouvoir du Parlement de refuser à tout citoyen un droit fondamental et, du même coup, refuserait aux assemblées législatives le droit d'abroger de tels droits.

En passant, je remarque que les assemblées législatives s'appellent maintenant parlements provinciaux et que les premiers ministres provinciaux s'appellent premiers ministres. Si je comprends bien l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il ne prévoit qu'un parlement du Canada et, par le fait même, il ne devrait y avoir qu'un seul premier ministre du Canada. Je dis cela en passant, car cette innovation m'a bien paru une autre tentative de rabaisser le prestige du premier ministre et du Parlement du Canada en plaçant les assemblées législatives et leurs premiers ministres sur le même pied que le Parlement central et le premier et principal conseiller de Sa Majesté la reine au Canada.

En terminant, monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre de m'avoir accordé encore une fois son attention. Je dirai que je ne m'attendais pas de proposer cette résolution ce soir. Mais j'ai constaté que des députés s'attendaient que je la propose, car, étant donné que des résolutions inscrites à leur nom suivent celle-là, ils auraient été fort embarrassés si je m'étais abstenu. Je prie donc le ministre de la Justice (M. Garson) et la Chambre d'y accorder un accueil favorable. Si ce n'est pas ce soir, ni même durant la présente session, j'espère qu'à une autre occasion, peut-être même à une autre session, un tel bill des droits sera adopté et sera accepté comme texte de la constitution de ce beau pays libre que nous voulons garder libre et en paix.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Rosetown-Biggar a dit qu'il ne s'attendait pas à présenter cette résolution lorsqu'il est entré à la Chambre ce soir. Je ne m'y attendais pas non plus, ni à répondre à son discours de présentation. Comme toujours, j'ai écouté avec le plus grand intérêt tout ce qu'il avait à dire. J'approuve à peu près sans réserve la lettre de son discours, et sans réserve aucune l'esprit qui a inspiré ce discours. Conclusion: il y a similitude remarquable de nos pensées sur ce sujet.

M. Coldwell: Je le pense aussi.

L'hon. M. Garson: Nos points de divergence pourraient peut-être se résoudre plus promptement si, au lieu de nous borner à discuter le problème à la Chambre, nous en discutions ensemble une heure. Ou il me persuadera que j'ai tort ou bien je réussirai peut-être à le convaincre que c'est lui qui a tort.

M. Coldwell: Essayons.

L'hon. M. Garson: Oui, avec plaisir. Mon honorable ami se dit grand admirateur des institutions de la Grande-Bretagne ainsi que de sa constitution, en prenant ce mot dans son sens large. Il a cité quelques exemples montrant comment la constitution britannique protège la vie et la liberté des citoyens britanniques.

Je dois dire, avec grand respect, que c'est un des points où nous ne sommes pas d'accord. Je ne pense pas que le motif de son admiration soit tout à fait correct à tous égards. Ce n'est pas parce que, dans le cas qui touche à la libération des esclaves, le juge a pris telle décision; ce n'est pas en raison de l'existence de la Grande Charte ou du Bill des droits de 1688, que notre honorable ami nous a donné,—sans le vouloir, j'en suis sûr,—plutôt l'impression, ou a tenté de le faire, que c'est le même genre de déclaration des droits qu'il nous demande ici d'accepter.

M. Coldwell: Oh, non; je ne voudrais pas donner cette impression.

L'hon. M. Garson: Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. Coldwell: Bien au contraire.

L'hon. M. Garson: Puis-je demander à notre honorable ami pour les fins de la présente discussion, si la caractéristique essentielle de la Constitution britannique n'est pas que toutes ces libertés si chèrement conquises par le peuple britannique au cours des siècles peuvent toutes être changées du jour au lendemain par une loi du Parlement, si ce dernier le juge, à tort ou à raison, approprié. Notre honorable ami a fait abondamment l'éloge de notre régime politique et du régime constitutionnel de la Grande-Bretagne. Il n'y a pas un seul mot des éloges qu'il a

exprimés que je n'approuve point de tout mon cœur.

Si j'approuve ses sentiments, c'est parce que je déplore vivement le voir, lui de tous les députés, chercher à modifier la caractéristique essentielle de la constitution canadienne dont nous avons hérité de la Grande-Bretagne, savoir: le principe de la souveraineté du Parlement et, à la place de ce principe, adopter le genre de charte des droits qu'on a aux États-Unis et que, si j'ai bien compris ses observations ce soir, il n'admire pas sur tous les points.

M. Coldwell: Mon honorable ami permettrait-il une question?

L'hon. M. Garson: Assurément.

M. Coldwell: Juge-t-il que l'analogie établie entre la constitution des États-Unis et celle de la Grande-Bretagne—l'une écrite, l'autre non écrite—constitue un rapprochement judicieux? Nous avons une constitution écrite.

L'hon. M. Garson: Si mon honorable ami me permet de le dire, je crois qu'il passe tout à fait à côté de la vraie question. Il ne s'agit pas tant de savoir si la constitution américaine est une constitution écrite et si celle de la Grande-Bretagne est non écrite, que de savoir si, dans une démocratie, nous avons assez confiance en notre propre jugement en tant que démocrates et assez confiance en nos propres assemblées législatives élues pour ne craindre de nous y confier, nous et nos enfants, et de juger avec certitude que nos représentants au Parlement prennent de sages décisions. Si nous ne leur donnons pas notre confiance, et si nous n'avons pas foi dans les rouages de la démocratie de notre pays, alors nous chercherons à restreindre et à borner les pouvoirs des représentants élus du peuple, comme le fait la constitution des États-Unis. Quand on a discuté cette question par le passé je pense, j'ai cherché à faire valoir que si, en regardant autour de nous dans le monde, nous pouvions trouver une constitution écrite comme celle que préconise mon honorable ami, qui restreint les pouvoirs de l'assemblée législative, si nous pouvions en constater qu'en pratique, elle avait réellement protégé les libertés du sujet, je serais tout à fait en faveur de son adoption. Mais je dis à mon honorable ami que c'est en vain qu'on cherchera un pays dont la constitution est restreinte par une charte des droits de l'homme, qui renferme même une petite partie de la protection des libertés et des droits de l'homme que nous sommes très fiers de posséder dans les pays britanniques, et surtout au Canada.

Mon honorable ami de Rosetown-Biggar s'est reporté à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et à bon droit car ce statut écrit est la partie principale de notre constitution canadienne. Il constatera que le premier paragraphe de l'exposé des motifs de ce statut se lit ainsi:

> Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de se fédérer en un dominion placé sous la couronne du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et régi par une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni.

J'affirme, monsieur l'Orateur, qu'à la suite de l'adoption de cet acte impérial nous avons joui, ainsi que l'histoire en témoigne, de toute la liberté traditionnelle du peuple britannique. Nous avons joui de ces libertés, si la comparaison n'est pas désobligeante et mon honorable ami ne lui attribuera certainement pas ce caractère, dans une beaucoup plus forte mesure que les ressortissants de n'importe quel autre pays du monde dont la constitution comprenant une charte des droits de l'homme établirait blanc sur noir ce qu'il voudrait nous imposer.

Le député de Rosetown-Biggar prétend que la différence entre notre pays et la Grande-Bretagne à cet égard consiste en ce qu'en Grende-Bretagne (et il a parfaitement raison sur ce point) il y a un gouvernement unitaire, tandis qu'ici, nous avons un régime fédéral sous lequel les pouvoirs de l'État se divisent en deux catégories: ceux qui incombent au gouvernement national ou fédéral, à Ottawa, qui relèvent donc de ce Parlement, et ceux qui ont trait aux provinces et sont régies comme de juste par les diverses assemblées législatives de ces provinces.

Il a indiqué qu'en raison de cette division de l'autorité nous devrions faire figurer dans notre constitution les mêmes principes qu'aux États-Unis, où les citoyens des colonies américaines qui ont réussi leur révolution, ont soustrait à leur Congrès national et aux parlements provinciaux certains droits dont ils jouissent eux-mêmes et qu'ils ne jugent utiles de conférer ni au Congrès ou au gouvernement national ni aux parlements des États. Le problème qui se posera à nous, si nous suivons l'avis de mon honorable ami sur cette question, sera de transformer le principe britannique de la souveraineté du parlement et des assemblées législatives dans l'État fédéral canadien dans la forme qu'on lui a donnée lorsque celui-ci a été créé, en greffant sur notre constitution, qui consacre une autorité partagée entre le Canada et les provinces, une charte des droits de l'homme caractéristique du régime des États-Unis. Je fais observer en toute humilité à mon honorable ami que la nature fédérale de notre constitution, loin de justifier l'adoption de sa proposition, nous commande le contraire:

Il dit dans sa résolution:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu d'examiner l'à-propos de prendre toutes mesures nécessaires pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue d'y insérer les rubriques et articles suivants:

Qu'on me permette de signaler à mon honorable ami ce qu'il nous faudrait faire pour donner suite aux mesures dont il est question dans les mots que je viens de donner lecture. Comme nous le savons tous, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, tous les pouvoirs de l'État au Canada ont été partagés entre les matières qui sont spécifiquement assignées aux provinces comme étant d'un caractère plus provincial et plus régional, et les pouvoirs spécifiques déterminés qui ont été assignés au Parlement fédéral. De plus, il y a un pouvoir général assigné à notre Parlement de légiférer à l'égard de toutes ces autres questions qui n'ont pas été spécifiquement assignées aux provinces.

Le premier pouvoir assigné aux provinces, lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été adopté, était:

1. La modification (chaque fois qu'il y aura lieu et nonobstant toute disposition du présent acte) de la constitution de la province, sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur.

Mon honorable ami, qui veut que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique restreigne les pouvoirs des provinces afin qu'il ne soit plus possible pour les assemblées législatives et les gouvernements provinciaux d'accomplir certaines choses qui ont été accomplies et qu'il désapprouve, ferait bien de soumettre sa thèse aux assemblées législatives des provinces. Elles ont le pouvoir de modifier leur constitution tant qu'elles se limitent à des questions d'intérêt purement provincial et ne cherche pas à légiférer à l'égard du poste du lieutenant-gouverneur.

Le député se rappellera qu'en 1949 le Parlement s'est donné le pouvoir, qu'il n'avait pas jusque-là, d'adopter des lois portant sur toutes les questions d'intérêt purement fédéral. Mais, même après cela, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique portait toujours sur une troisième catégorie de sujets, savoir ceux qui intéressent à la fois le parlement fédéral et l'assemblée législative provinciale. A propos de cette troisième catégorie, je dirai que le parlement de Westminster a toujours jugé bon d'agir d'après une adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des communes, à l'égard de modifications concernant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais qu'il serait difficile, sinon indispensable, sur le plan politique, que le gouvernement fédéral responsable présentât au Sénat et à la Chambre des communes une telle adresse conjointe qui annulerait de quelque façon les pouvoirs du gouvernement provincial sur des questions d'intérêt commun, à moins que les provinces n'approuvassent un tel geste. A mon avis, vu qu'au cours des années les tribunaux ont soutenu à l'unanimité que les provinces agissant dans le cadre de leur compétence sont aussi souveraines que le Parlement fédéral, nous ne concourrions guère à l'harmonie politique ou constitutionnelle de notre pays si notre Parlement prenait sur lui-même de suivre le principe que, j'en suis sûr, mon honorable ami soutient ou suppose dans sa motion et dans le discours qu'il a prononcé pour appuyer cette motion.

M. Coldwell: Avant de laisser ce point, le ministre me permettra-t-il une question? S'il soutient, comme il le fait, que le préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde certains droits dont jouissent les citoyens britanniques et dont nous jouissons aussi en qualité de citoyens britanniques, il est donc juste de dire que les provinces ne peuvent nier aucun de ces droits aux citoyens canadiens. Vu qu'elles l'ont déjà fait, n'est-ce pas une raison pour nous d'inscrire dans notre constitution la protection qui est sous-entendue dans le préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

L'hon. M. Garson: Non, monsieur l'Orateur. En toute déférence pour mon honorable ami, —qu'il me pardonne de parler ainsi,—c'est, à mon avis, mal comprendre quelques-uns de ces aspects, tel celui qu'il vient de présenter, et cela le pousse à proposer la résolution qu'il a présentée ce soir.

Si j'ai bien compris sa question, voici ce qu'il me faut répondre. Le principe de la souveraineté du Parlement, qui est l'un des principaux principes de la constitution britannique, est devenu le droit et le privilège de notre Chambre dans les matières qui sont de sa compétence et des assemblées législatives dans les matières qui sont de la compétence provinciale. Autant que nous pouvons le regretter lorsque se présentent des cas comme ceux dont a parlé mon honorable ami, ces cas tombent sous le principe de la souveraineté parlementaire de la constitution britannique et de notre propre constitution. C'est en vertu de ces principes que ces lois dont a parlé mon honorable ami sont adoptées. La seule façon d'empêcher cela,—et c'est justement ce en quoi mon honorable ami a parfaitement raison,—consisterait à l'inscrire à notre constitution, tant pour les provinces que pour le Parlement fédéral, les restrictions mêmes qui, de son propre aveu, se sont montrées d'une application si discutable, dans la charte des droits de la constitution américaine.

Je soutiens aujourd'hui ce que j'ai déjà dit: si imparfait que soit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique,—et pourtant mon honorable ami serait bien incapable de lui trouver beaucoup de défauts,—les dispositions qu'il renferme sont infiniment supérieures à celles des différentes chartes des droits dont il pourrait parler. Je ne pense même pas qu'on puisse les placer dans la même catégorie.

Je reconnais qu'en théorie il est bien beau de dire qu'on ne privera personne de son bien sinon dans les formes de la justice, mais je suis bien convaincu que l'idéalisme de mon honorable collègue recevrait un rude choc s'il lui arrivait de lire les comptes rendus des tribunaux. Il constaterait qu'ils sont pleins de récits de causes où les citoyens se prévalant des sauvegardes des chartes des droits étaient de grosses sociétés d'énergie qui prétendaient devoir échapper aux dispositions des lois du genre de celle qu'il pourrait admirer. Elles prétendaient en effet qu'il n'était nullement admissible qu'une assemblée législative adoptât une mesure quelconque aux termes de laquelle les sociétés d'énergie seraient privées de la moindre partie de leurs droits ou de leurs biens sans que la cause ait été préalablement jugée par le tribunal, lequel, à les entendre, n'avait pas la faculté de leur enlever ces biens ou droits.

Mon honorable ami a parlé de ce qu'il appelle des cas regrettables. J'exprime ici mes seules opinions. Si nous sommes engagés dans une lutte à mort contre des gens qui combattent sans merci toutes les idées politiques que nous chérissons, il serait peut-être opportun de ne pas immobiliser les pouvoirs législatifs qui pourraient être nécessaires dans toute situation d'urgence créée par une guerre. Malgré chaque abus qui a pu se commettre à cet égard dans des pays comme la Grande-Bretagne, l'Australie et le Canada qui reconnaissent la souveraineté du Parlement, je suis sûr qu'on pourrait en citer des douzaines dans d'autres pays munis d'une charte des droits; où par exemple le droit de suffrage est garanti à des millions de citoyens qui n'ont jamais pu l'exercer. Pour cette raison, monsieur l'Orateur, je comprends difficilement pourquoi mon honorable ami de Rosetown-Biggar formule une proposition qui, à mon avis, est tout à fait étrangère aux vues que je lui ai toujours prêtées.

Je suis sûr que lui et moi avons un très profond respect et une très profonde admiration pour toutes les institutions politiques du Royaume-Uni, institutions dont nous avons hérité dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qui sont aujourd'hui un de nos plus précieux trésors. Il serait vraiment très regrettable d'introduire dans notre constitution des dispositions qui l'éloigneraient de la constitution du grand pays dont nous l'avons hérité pour la rapprocher d'autres qui ont des constitutions renfermant une charte des droits et dont le fonctionnement dans la vie réelle nous est si connu.

La dernière fois que nous avons discuté cette question, comme l'honorable député de Rosetown-Biggar s'en souvient sans doute, j'ai consigné au compte rendu ce qui, à mon avis, est une des plus belles constitutions du genre qu'on puisse trouver sur papier. C'est l'une des plus récentes. Les hommes d'étude, qui l'ont rédigée ont pu examiner les documents semblables qui existaient déjà et rédiger une charte assurant une protection vraiment parfaite à la liberté des citoyens.

Comme il s'en souvient probablement, le document en question était si bien fait qu'un honorable député a cru qu'il était rédigé sous les auspices des Nations Unies. Il s'agissait effectivement de la constitution de la république de la Russie blanche. Mon honorable ami peut facilement en conclure qu'il est fort bien de rédiger des constitutions de ce genre par écrit; mais en ce qui concerne la protection véritable qu'elles accordent au citoyen ordinaire dont les libertés sont menacées, si nous réfléchissons un instant, nous nous rendons immédiatement compte que la protection doit venir de la loi, qu'elle doit être assurée par les autorités chargées d'appliquer la loi, lorsqu'une action est intentée devant non pas quelque juge d'une cour supérieure mais un simple magistrat de police. Quant au citoyen ordinaire dans cette situation, sa liberté ne sera protégée que selon la façon dont le magistrat interprétera la loi applicable à son cas; si les autorités chargées d'appliquer la loi sont fortement opposées à la loi qu'on leur demande d'invoquer, elles ne l'invoqueront pas avec beaucoup d'enthousiasme. De sorte que pour le simple citoyen ce sera tout comme si la loi n'avait jamais existé. Si mon honorable ami de Rosetown-Biggar croit que ce n'est là que le produit de mon imagination, je le prie d'examiner les milliers de cas qui ont surgi, sous la charte des droits qu'il demande et il verra si ce n'est pas ce qui se passe effectivement.

Que fait-on du droit de suffrage dont des millions de citoyens devraient jouir, mais dont ils sont privés depuis des décennies? Pourquoi, si ce n'est pas parce qu'il n'existe aucun organisme ou aucun rouage auquel ils peuvent s'adresser pour faire respecter les droits que renferme la charte des droits? Par conséquent, lorsque mon honorable ami présente sa motion en disant que nous avons besoin de cette charte des droits de l'homme parce que le Canada est un État fédéral, que nous devrions demander au Parlement

impérial de Westminster de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique,—afin de priver les provinces des pouvoirs dont j'ai parlé de modifier leurs propres constitutions, ou de limiter lesdits pouvoirs, et de les empêcher d'exercer leurs pouvoirs d'administrer la justice et d'appliquer la loi, ou de les limiter dans la façon dont elles le font, ce qui empiéterait sur leur compétence à l'égard de la propriété et des droits civils, sommes-nous assez naïfs pour croire qu'après avoir agi ainsi nous pourrons demander à ces mêmes assemblées législatives et gouvernements provinciaux, qui prisent leurs pouvoirs et leur juridiction tout autant que nous chérissons les nôtres, après avoir empiété sur leurs droits, pourrons-nous aller leur demander d'appliquer ces nouvelles lois que nous aurons adoptées.

Mon honorable ami prétend que le fait d'avoir un État fédéral devrait nous inciter à obtenir cette modification. Je lui dirai que, si nous possédons le moindre sens politique, nous saurons que, étant donné le partage de l'autorité qui existe entre le Canada et les provinces, il est de la plus haute importance que toute modification apportée à notre constitution soit revêtue du jugement, non seulement des parlement et gouvernement fédéraux, mais de toutes les autorités provinciales qui doivent appliquer toute modification par nous recherchée ou obtenue.

Pour ce qui est des idéaux énoncés par mon honorable ami, nous n'avons rien là-contre. Je crois bien que jusque-là sa manière de voir et la mienne ne diffèrent pas d'un iota en ce qui a trait à l'importance des libertés civiles des particuliers. Je pense bien que ce qui nous sépare, c'est que, pour ma part, je ne suis pas d'avis qu'il soit utile d'établir un nouveau ciel sur la terre, à moins que nous ne fassions un peu attention aux méthodes à employer pour arriver à cela. Tout ce que j'ai jamais tenté de dire en réponse à une proposition comme celle de l'honorable député, dans des circonstances comme celles ou nous sommes ce soir revient à ceci: on veut que ces principes soient sauvegardés. Ils le sont actuellement en vertu de la méthode anglaise. Cependant, on dit qu'il faudrait les sauvegarder d'après la méthode appliquée aux États-Unis. Voyons ce qu'il faudrait faire pour appliquer cette méthode américaine sous le régime de notre constitution.

A cet égard, je l'ai déjà dit, il me semble qu'il serait bien peu sage de tenter, au Parlement, ou par l'entremise d'autres organismes fédéraux, d'enlever certains droits aux provinces même si nous le jugeons opportun car,—une fois que l'autorité est divisée entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux dans un État fédératif libre,—cela ne s'applique pas à l'URSS, qui est un pays fédéré, non libre, mais s'applique aux États-Unis et à l'Australie où ces problèmes sont aussi graves sinon plus graves qu'ici,—le seul moyen de trouver ici une solution pratique à cette question des droits de l'homme, c'est d'agir en collaboration avec les autorités provinciales, car tant que, sous le régime de notre constitution pour laquelle mon honorable ami a tant d'admiration, les provinces conserveront la compétence exclusive à l'égard de l'administration de la justice et de l'application de la loi, l'efficacité de tout changement que nous pourrons apporter à nos lois en y insérant une charte des droits de l'homme dépendra de leur coopération.

M. Knowles: Le ministre me permettra-t-il de lui poser une question? Ne se rend-il pas compte que dans sa rédaction actuelle la proposition de résolution ne fait nulle mention des modalités d'amendement de la constitution. Il constatera, à la lecture de cette proposition, qu'elle diffère des autres propositions analogues. Celles-ci demandent en effet au Gouvernement "d'étudier l'à-propos de faire ceci ou cela", tandis que dans ce cas-ci les termes sont généraux. Il s'agit simplement d'exprimer l'avis "qu'il y a lieu d'examiner l'à-propos" de prendre telle ou telle mesure.

L'hon. M. Garson: J'ai bien remarqué.

M. Knowles: Le ministre n'introduit-il pas ici un élément étranger au débat?

L'hon. M. Garson: Pas le moins du monde. Si on me donne quelques minutes pour terminer mes observations, je reviendrai à ce que j'ai déjà dit. Encore que ce soit là des variantes de la thèse,—je m'efforce de conserver ma thèse dans son intégrité,—il reste que rien ne s'oppose à l'examen des propositions de mon honorable ami, dans notre pays, mais le seul moyen efficace d'y arriver, c'est de les faire examiner par le gouvernement fédéral en collaboration avec les gouvernements provinciaux. Il n'y a pas d'autre moyen efficace. C'est l'avis que j'ai exprimé déjà dans le passé et c'est celui que j'exprime en ce moment.

J'admets que la question soulevée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est bien fondée, mais, pour remédier à cette lacune de la proposition et peut-être même de mes observations, nous devons, à mon avis, agir de concert si nous voulons obtenir de bons résultats.

M. Fleming: Le ministre permettrait-il qu'on pose une question? Le Gouvernement a-t-il songé à convoquer de nouveau la conférence fédérale-provinciale sur les questions constitutionnelles?

L'hon. M. Garson: Monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a pas songé à reconvoquer la conférence fédérale-provinciale sur les amendements constitutionnels. Il s'agit uniquement de la méthode ou de la façon de procéder pour amender notre constitution entièrement au Canada, sans recourir au Parlement impérial de Westminster, selon la méthode préconisée par le Parlement fédéral et certaines propositions de rechange formulées par des provinces.

Peu importe qu'il soit difficile d'établir une méthode permettant de modifier la constitution canadienne, il serait toujours possible de régler le problème distinct, ou plutôt le point, qu'a soulevé le député de Rosetown-Biggar, et de conclure une entente avec les autorités provinciales au sujet de l'insertion dans notre constitution d'une déclaration des droits du citoyen. Sous réserve de l'approbation par les provinces, la mesure pourrait prendre la forme d'une requête adressée au Parlement impérial pour lui demander d'adopter un amendement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, conformément au procédé que nous suivons à l'heure actuelle. C'est dans ce sens que j'ai répondu au député de Winnipeg-Nord-Centre, qui m'avait interrompu et à l'auteur de la résolution dont il s'agit, qu'il y aurait peut-être lieu de faire examiner la question, mais seulement de concert, par les autorités fédérales et provinciales.

M. l'Orateur: Vu qu'il est dix heures, la Chambre s'ajournera jusqu'à deux heures et demie demain après-midi. Je conclus que le ministre de la Justice a terminé ses observations.

L'hon. M. Rowe: Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats*, en conformité de l'article 39 du Règlement.)

FONCTIONNAIRES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Question nº 39—**M. Argue:**

Au cours de chaque année, de 1951 à 1955, quel a été le nombre a) d'inspecteurs, b) d'autres fonctionnaires de l'impôt sur le revenu employés dans chaque province?

Réponse de **l'hon. M. McCann:**

	a) Nombre de répartiteurs et d'enquêteurs spéciaux le 31 décembre					b) Nombre d'autres employés le 31 déc.				
Province	1951	1952	1953	1954	1955	1951	1952	1953	1954	1955
Île du Prince-Édouard	14	14	14	15	18	26	36	53	55	49
Terre-Neuve	12	15	18	17	18	26	19	18	21	20
Nouvelle-Écosse	63	76	75	76	77	171	148	145	145	139
Nouveau-Brunswick	44	43	45	49	48	110	110	110	112	103
Québec	621	447	465	466	474	854	784	763	814	796
Ontario	849	743	816	917	952	1743	1922	1955	1954	1868
Manitoba	142	121	129	141	134	161	187	196	170	177
Saskatchewan	133	116	124	142	141	199	190	198	208	192
Alberta	159	139	146	164	173	224	223	249	272	271
Colombie-Britannique	198	173	173	205	208	286	317	343	360	341
Yukon	1	1	1	1	2	3	3	3	3	2

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 31 janvier 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

SUSPENSION DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT —DÉBAT SUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, afin de régulariser les délibérations d'aujourd'hui, j'aimerais proposer:

Que, nonobstant les dispositions de l'article 58 du Règlement, l'ordre portant formation de la Chambre en comité des voies et moyens soit le premier ordre inscrit au nom du Gouvernement à être appelé aujourd'hui en vue de permettre un débat sur les affaires extérieures; toutefois, les délibérations portant sur cet ordre ne doivent pas dépasser deux jours de séance et, à moins que le débat à ce propos ne soit antérieurement terminé, M. l'Orateur devra interrompre les délibérations à 5 heures et 55 minutes de l'après-midi le mercredi suivant et mettre immédiatement aux voix tout sous-amendement et amendement dont la Chambre sera alors saisie; en outre, lorsque ledit débat sera terminé, la motion invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil sera retirée et l'ordre portant formation de la Chambre en comité des voies et moyens demeurera désigné pour la séance suivante de la Chambre.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

RÉPONSE DE CERTAINS PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX À LA LETTRE QUE LEUR A ADRESSÉE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau des copies des lettres échangées par certains des premiers ministres provinciaux et moi-même depuis ma lettre du 6 janvier sur les arrangements fiscaux. J'aimerais signaler que depuis ma réponse de jeudi dernier à l'honorable député de Trois-Rivières j'ai reçu des lettres du premier ministre de la province de Québec et du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Des copies de ces lettres figurent parmi les autres communications que je dépose sur le bureau. Peut-être les honorables députés aimeraient-ils, pour plus de commodité, que ces communications soient publiées en appendice au hansard d'aujourd'hui, tout comme les lettres antérieures.

M. l'Orateur: Convient-il aux honorables députés que ces lettres soient publiées sous forme d'appendice au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: Oui.

(Voir le texte des lettres à l'appendice, pages 780 à 786 inc.)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉCLARATIONS SUR LES DÉCRETS DU CONSEIL AUTORISANT LES ENVOIS D'ARMES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le chef de l'opposition et l'honorable député d'Eglinton m'ont posé des questions sur des décrets du conseil relatifs à des envois d'armes et de matériel militaire effectués au cours de l'année écoulée. Tard dans l'après-midi de vendredi, posant la question de privilège, le ministre du Commerce a expliqué qu'il avait fait erreur en parlant d'un décret du conseil et qu'il s'agissait en réalité d'une décision ministérielle en ce qui concerne la délivrance d'un permis d'exportation pour l'envoi d'avions d'instruction Harvard à l'Égypte.

Le ministre du Commerce a aussi expliqué que les décrets du conseil n'étaient nécessaires que dans le cas de transferts ou de ventes de biens de l'État, autres que les biens déclarés surplus et qui ont été transférés à la Corporation de disposition des biens de la Couronne. Ces ventes, lorsqu'elles ont été approuvées par le gouverneur en conseil, sont expressément autorisées en vertu de l'article 11 de la loi sur la Défense nationale si le matériel en question n'est pas immédiatement requis pour utilisation par les forces canadiennes. Le produit de ces ventes peut servir à remplacer ledit matériel.

J'ai fait vérifier tous les décrets du conseil rendus depuis le 1er janvier 1955 au sujet de ces transferts et je veux me rendre à la demande de l'honorable député d'Eglinton en indiquant les dates des décrets et les pays intéressés. Il y a eu 18 décrets du conseil autorisant le transfert d'approvisionnements au titre de l'aide mutuelle à des pays de l'OTAN, sans compter les modifications apportées à des décrets antérieurs et qui n'augmentent pas les quantités prévues; je présume que ces dernières n'intéressent pas

l'honorable député, c'est pourquoi elles ne figurent pas dans la liste. Les autres décrets sont les suivants:

Date—1955	Pays auquel le matériel a été vendu	Prix
13 janvier	Inde	$ 79.80
13 janvier	Bermudes	500.00
12 mars	États-Unis	350,000.00
27 avril	Israël	632,191.00

Ces biens expédiés à l'Israël faisaient partie des expéditions dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait mention l'autre jour lorsqu'il a fait rapport des envois au Moyen-Orient.

5 mai	Israël	$ 492.00
19 mai	Belgique	12.72
8 juin	Israël	30,240.00
14 juillet	États-Unis	gratis

Il s'agit là d'un envoi aux États-Unis de biens évalués à environ $500 et destinés à des essais.

1er septembre	Royaume-Uni	$61,650.00
7 octobre	Israël	91,000.00
19 octobre	Israël	10.00
3 novembre	Danemark	505.85
2 décembre	États-Unis	gratis

Il s'agit là de biens qui avaient été prêtés aux forces des États-Unis et qui, à l'état neuf, étaient évalués à environ $1,000.

14 décembre	Pakistan	$ 7,147.05

En toute justice pour les autres pays intéressés dans ces transactions, j'estime qu'il ne conviendrait pas de publier ces décrets, mais je consentirais volontiers à faire en sorte que tout député pût les examiner confidentiellement.

Je dois ajouter que les autres exportations d'armes et de matériel de défense, en plus de celles que visent ces décrets, exigent des permis d'exportation qui sont accordés en conformité de la ligne de conduite qu'a exposée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, après l'explication que vient de donner le premier ministre, j'aimerais lui demander de bien vouloir nous dire pourquoi des commandes aussi faibles que celles de $10, relatives à l'acheminement d'armes ou d'équipement en des cas particuliers, exigent un décret du conseil et pourquoi la vente de 15 avions à l'Égypte dans le présent cas n'a pas exigé pareil décret formel? Il semble nécessaire d'établir une distinction entre les deux cas.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, tous les transferts de biens militaires exigent des décrets du conseil comme le dispose expressément la loi sur la défense nationale. C'est pour se conformer aux prescriptions explicites de la loi sur la défense nationale qu'il faut avoir un décret du conseil et qu'il faut décider si ces articles, quel qu'en soit le montant, ne sont pas immédiatement requis. La loi dispose qu'ils peuvent être alors transférés à un autre ministère pour être vendus et que le produit de la vente peut s'inscrire à un compte spécial relevant du Fonds du revenu consolidé et être utilisé à la demande du ministre de la Défense nationale pour remplacer ce qui a été ainsi retiré des magasins du ministère de la Défense nationale.

En ce qui concerne les transactions commerciales impliquant des biens qui ne sont pas ceux de l'État, la question est régie par la loi sur les permis d'exportation et d'importation. Cette loi autorise le ministre du Commerce à délivrer des permis d'exportation, et de telles questions sont traitées en conformité des prescriptions de ces deux lois en question.

L'hon. M. Drew: Tout simplement pour élucider ce point, monsieur l'Orateur, puis-je poser la question suivante: vu l'explication qu'a donnée le premier ministre, quand il a dit que ce n'était pas un décret du conseil,—ce qui serait évidemment une décision du Gouvernement,—mais une décision ministérielle, pouvons-nous conclure qu'il s'est agi de la décision du ministre du Commerce?

Le très hon. M. St-Laurent: L'acte final a été accompli, ainsi que le requiert la loi, par le ministre du Commerce. La procédure qui a précédé l'acte final accompli par le ministre du Commerce a été décrite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le discours qu'il a prononcé, il y a une semaine, sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ai une question complémentaire à poser au premier ministre (M. St-Laurent) à la suite de la déclaration intéressante qu'il a faite au sujet de la publication d'arrêtés ministériels. Il s'agit de l'arrêté du 7 juillet relatif à l'exportation d'avions Harvard.

Quand le cabinet l'a approuvé, est-ce que le décret du conseil est alors signé par le gouverneur général ou tout simplement par le secrétaire du conseil privé?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, ce n'était pas un décret signé par Son Excellence le gouverneur général, ni un décret du cabinet. Il s'agissait d'une décision ministérielle rendue, comme l'a expliqué le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, après consultations entre les ministères des Affaires extérieures, du Commerce et de la Défense nationale.

M. Diefenbaker: Le cabinet approuve-t-il ces décisions après recommandation ministérielle?

Le très hon. M. St-Laurent: Non. Le cabinet est responsable de toutes ces questions, mais il n'y a pas eu d'approbation expresse donnée par le cabinet en général.

M. Diefenbaker: Alors il est clair? Cette affaire...

Des voix: Règlement!

M. Diefenbaker: Est-il donc clair que la décision autorisant l'exportation de ces avions-écoles n'a pas été portée à la connaissance du cabinet avant le 7 juillet ou la fin de juin?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, elle n'a pas été soumise au cabinet.

M. Diefenbaker: Alors, nous avons une version modifiée.

ACCORD D'ARMISTICE POUR LE VIET-NAM —À PROPOS D'UNE INVITATION À EXPRIMER DES AVIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux affaires extérieures? Le ministre voudrait-il, soit maintenant, soit dans son discours tout à l'heure, formuler des observations sur la nouvelle selon laquelle la Grande-Bretagne et la Russie ont sollicité l'avis de dix autres pays, dont le Canada, sur les moyens d'assurer l'exécution de l'accord d'armistice pour le Viet-Nam?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux affaires extérieures): L'honorable député a eu la bonté de m'avertir de sa question un peu à l'avance, et je pense qu'il serait préférable d'y répondre tout de suite. Voici ma réponse:

Dans son quatrième rapport provisoire, la commission internationale de surveillance au Viet-Nam signale que la collaboration accordée par les parties à la Commission n'est pas satisfaisante. La commission a prié les présidents conjoints d'examiner le problème, et les ministres des Affaires étrangères du Royaume-Uni et de l'URSS, qui sont les deux présidents conjoints en vertu de l'entente de la conférence de Genève, ont demandé l'avis des membres de la conférence de Genève et des États-membres de la commission sur cette question assez épineuse. Sauf erreur, la réponse de la Chine est la première à parvenir aux présidents conjoints. Je crois que ces derniers préféreront attendre d'avoir reçu la réponse des autres gouvernements avant de chercher à décider de la ligne de conduite à suivre dans les circonstances.

Le Canada, comme on sait, n'est pas membre de la conférence de Genève sur l'Indochine mais il a été invité à la fin de celle-ci à faire partie, avec l'Inde et la Pologne, des commissions internationales de surveillance. Notre position, par conséquent, est un peu différente de celle des membres de la conférence de Genève mais nous étudions actuellement l'avis que nous devrons communiquer sur cette question en réponse à la lettre des présidents conjoints. Nous aurons peut-être l'occasion plus tard au cours de la session ou au comité des Affaires extérieures de rendre cet avis public.

EXPÉDITION DE MATÉRIEL MILITAIRE À DES RÉGIONS NÉVRALGIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure de répondre à la question que j'ai posée il y a six jours à propos de l'expédition de matériel militaire à 34 régions névralgiques?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai attendu un certain temps pour répondre à cette question...

M. Fulton: Pas aussi longtemps que nous avons attendu la réponse.

L'hon. M. Pearson: ...et je vais y répondre maintenant, la fin de semaine et une journée étant intervenues depuis qu'elle a été posée. Depuis deux ans, une certaine quantité de matériel militaire a été fournie à un certain nombre de pays situés dans des régions politiquement névralgiques; mais, dans chaque cas, cela s'est fait seulement après examen minutieux de la situation et en conformité des méthodes de contrôle que j'ai soulignées dans ma déclaration de mardi dernier.

La valeur globale que comportaient les permis délivrés au cours de ces deux années en vue de l'exportation de matériel militaire à l'ensemble de ces 34 régions, non compris le Moyen-Orient à l'égard duquel j'ai déjà fourni les chiffres, est de quelque $2,249,000. Plus de la moitié de cette somme représente du matériel de défense destiné à des pays du Commonwealth et à des territoires coloniaux de l'Empire britannique avec lesquels nous avons des rapports étroits et amicaux mais que, parce que leur sécurité est menacée de l'extérieur, nous tenons pour des régions névralgiques et, à ce titre, exigeant une attention particulière en ce qui concerne les expéditions d'armes. Il ne convient pas, monsieur l'Orateur, que je révèle les noms des pays figurant sur cette liste, étant donné les répercussions que cela pourrait entraîner sur la situation de pays amis et sur les rapports de ces derniers avec nous, et aussi parce que

cela ferait connaître notre appréciation confidentielle de la situation politique et militaire en divers points du monde.

Il va sans dire que je serai heureux de faire connaître cette liste, en particulier, aux députés et de leur fournir tous les renseignements pertinents. Mais, et je suis sûr que tous en conviendront, il serait contraire à l'intérêt public de publier de tels renseignements.

RÉCLAME DE BRASSERIES CANADIENNES DIFFUSÉE PAR LES STATIONS AMÉRICAINES DE TÉLÉVISION ET DE RADIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sait-il que les stations de radio et de télévision des États-Unis, en certaines villes-frontières, ont le droit de diffuser pour le compte de brasseries canadiennes de la réclame dirigée vers le Canada? Signalera-t-il aux services américains que ce genre de réclame est contraire au Règlement de Radio-Canada et enfreint certaines lois provinciales?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je me ferai un plaisir d'examiner cette question.

LA CROIX DE VICTORIA

INVITATION AUX TITULAIRES CANADIENS DE PARTICIPER AU CENTENAIRE DE SA FONDATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Hosking (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Affaires des anciens combattants si le Gouvernement étudie la possibilité d'envoyer en Angleterre les héros canadiens de la guerre qui ont été décorés de la Croix de Victoria, afin de leur permettre d'accepter l'invitation de Sa Majesté la Reine d'assister aux cérémonies qui se dérouleront en juin à Londres en vue de célébrer le centenaire de la fondation de la Croix de Victoria?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, dès que nous avons appris l'intention de Sa Majesté la Reine d'inviter les titulaires canadiens de la Croix de Victoria aux célébrations du centenaire qui auront lieu en Angleterre en juin de cette année, j'ai donné les instructions pour que soit institué un comité composé de fonctionnaires des ministères de la Défense nationale et des Affaires des anciens combattants afin de recueillir toutes les données nécessaires au sujet des cérémonies en question. A l'heure actuelle, le comité siège et se documente. Dès qu'il aura les renseignements nécessaires, le cabinet sera saisi de la question.

[L'hon. M. Pearson.]

LES PÊCHERIES

LE SAUMON—PRÉSUMÉE RECOMMANDATION DE FERMER LE DÉTROIT JUAN DE FUCA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Puis-je poser à l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries une question dont je lui ai donné avis? A-t-on reçu un rapport de la réunion de la Commission internationale du saumon, tenue à Seattle, il y a une semaine, et qui, d'après les journaux, a recommandé la fermeture du détroit Juan de Fuca?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, quand ce matin je suis allé aux renseignements, on n'avait pas encore reçu, m'a-t-on dit, le rapport officiel du secrétaire à propos de la dernière réunion.

M. Pearkes: Puis-je, à titre de question complémentaire, demander à l'adjoint parlementaire de prévenir la Chambre dès qu'il recevra le rapport de la Commission, afin que je n'aie pas à répéter ma question tous les jours?

M. MacNaught: Le député d'Esquimalt-Saanich peut être certain qu'il en sera question ici dès que le rapport aura été reçu et étudié.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA VENTE DE BLÉ À LA POLOGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Que pense celui-ci d'une dépêche de la *Presse canadienne*, publiée en fin de semaine, où il est question de vente de blé à la Pologne? Le ministre nous dira-t-il sur combien de boisseaux porte cette transaction? Quel est le montant comparativement à celui de 1955?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Le ministère s'est fait une règle bien connue de ne jamais répondre aux questions portant sur des transactions de blé en cours. Mon honorable ami me demande aujourd'hui combien nous avons vendu de blé à la Pologne. Il pourra me demander demain combien nous en avons vendu au Royaume-Uni, puis à l'Allemagne et ainsi de suite. Il se trouverait ainsi à faire savoir à nos concurrents quelle est notre situation

exacte sur tel ou tel marché. De toute évidence, cela serait propre à nous faire perdre nos clients.

Toutefois, en ce qui concerne le blé vendu à la Pologne, il convient de signaler un point en particulier. Sans doute, du point de vue de la commission, s'agit-il d'une vente au comptant, mais assurée pour 85 p. 100 de sa valeur par la Société d'assurance des crédits à l'exportation. La transaction dont parle l'honorable député n'en est qu'une parmi un certain nombre d'autres. Elle intéresse 100,000 tonnes de blé et a été conclue hier.

Une entente conclue l'été dernier prévoyait la vente de 250,000 tonnes de blé à la Pologne, et cette autre vente a également été assurée. On a aussi fait plusieurs ventes au comptant qu'il ne me paraît pas utile d'énumérer à la Chambre, selon notre coutume. Chaque transaction ne constitue qu'une transaction. Il n'y a aucun lien entre les deux. Il n'est pas improbable que la Pologne vienne le mois prochain nous acheter encore du blé au comptant. Je pense avoir donné à notre honorable ami les renseignements qu'il désire.

LE BLÉ—VENTES QUE FERAIENT LES ÉTATS-UNIS AUX PAYS SITUÉS DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Le ministre pourrait-il nous dire, en outre, s'il est au courant que le président Eisenhower a recommandé la vente du blé américain aux pays communistes? Cette recommandation a-t-elle eu quelque répercussion sur la vente de blé canadien?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je ne sache pas que l'information selon laquelle le président Eisenhower se proposerait de vendre du blé aux pays derrière le rideau de fer soit vraiment une nouvelle. Nous vendons du blé à ces pays. Quelle est la portée de la question de mon honorable ami?

IMPORTANCE ET DISTRIBUTION DES CONTINGENTS DE LIVRAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce au sujet de l'importance et de la répartition des contingents de livraison de céréales. Le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure on a relevé ces contingents? Quand aura-t-on assez de wagons pour que tous les endroits qui en sont encore au contingent initial puissent obtenir un contingent d'au moins un boisseau par acre spécifiée?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, mon ministère a préparé une réponse détaillée à cette question.

Après la situation critique qui existait l'automne dernier, on réussit assez bien à relever les contingents de livraison. On en peut juger par le tableau comparé de la situation qui existait à cet égard le 1er décembre et celle qui existe aujourd'hui. Voici en quelle posture nous étions le 1er décembre:

	Points de livraison
Contingent initial	1,412
Un boisseau par acre spécifiée	427
Deux boisseaux par acre spécifiée	185
Trois boisseaux par acre spécifiée	47

Voici quelle est aujourd'hui la situation générale:

	Points de livraison
Contingent initial	252
Un boisseau par acre spécifiée	991
Deux boisseaux par acre spécifiée	640
Trois boisseaux par acre spécifiée	184

Les députés constateront que, depuis le début de l'hiver, exactement 1,160 endroits de livraison ont maintenant une norme de contingentement supérieure à celle du début. Le 1er décembre, moins de 32 p. 100 des endroits de livraison dans les provinces des Prairies avaient une échelle de contingents généraux de 1, 2 ou 3 boisseaux l'acre désignée. Aujourd'hui, près de 90 p. 100 des endroits de livraison ont un contingent général de 1, 2 ou 3 boisseaux l'acre désignée.

L'extension générale des contingents de livraison depuis le 1er décembre a permis aux producteurs de livrer environ 50 millions de boisseaux de céréales. Cela s'est fait sans que se modifie guère la situation relative aux locaux soit à Fort-William-Port-Arthur soit à Vancouver. Il reste assez de locaux aux ports du littoral du Pacifique et il y en a beaucoup à la tête des lacs qui peuvent recevoir les expéditions des élévateurs ruraux. Le problème pour les chemins de fer, c'est de vouloir remplir les entrepôts disponibles sur le littoral du Pacifique et à la tête des lacs, puis de fournir en même temps les quantités de céréales qu'il y faut pour les expéditions courantes.

La semaine dernière, les wagons-charge acheminés par les deux chemins de fer ont atteint une moyenne de 867 par jour. C'est une nette amélioration, qui, je l'espère, se poursuivra. Elle doit se maintenir, si nous voulons remplir nos engagements dans le domaine des exportations et remplir les locaux actuellement disponibles à la tête des lacs et à Vancouver par des expéditions en provenance de localités rurales. Il va sans dire que si les chemins de fer réussissent à exécuter leur programme, qui consiste à accroître

les expéditions de céréales, on ne tardera pas à relever les contingents de livraison dans les localités rurales.

La Commission examine constamment la situation des contingents aux 252 localités qui sont encore assujéties à la norme unitaire initiale. Elle espère très bientôt appliquer à ces localités une norme générale de contingentement.

CHAMBRE DES COMMUNES

ON PROPOSE UN NOUVEAU STATUT CONSTITUTIONNEL DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question dont je lui ai donné avis hier de vive voix? Faut-il voir une indication que le Parlement a un nouveau statut constitutionnel dans la légende qui paraît sur la couverture d'une publication du ministère du Travail, intitulée: "Publications sur le Travail", et qui est ainsi décrite:

Liste de prix des publications du ministère du Travail et des publications relatives au travail émise par les organismes parlementaires et autres du gouvernement du Canada.

M. Diefenbaker: Autant vaut être franc à ce sujet.

M. Macdonnell: Je ne suis pas constitutionnaliste, monsieur l'Orateur. J'ai su que le Gouvernement a parfois été appelé organisme du Parlement, mais c'est la première fois cependant que je vois exprimée l'opinion inverse.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): C'est une malencontreuse erreur qui a été commise dans l'intitulé de la publication. Il s'agit d'une publication qui contient les décrets du conseil rendus en vertu de lois du Parlement. C'est de ces documents-là qu'il s'agit.

M. Macdonnell: Pouvons-nous obtenir l'assurance que nous occupons un rang au moins aussi élevé que les autres organismes?

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉENGAGEMENT D'EMPLOYÉS À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. T. Stick (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports ou, en son absence, à son adjoint parlementaire. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que les 168 employés du National-Canadien, à Terre-Neuve, qui ont reçu leur congé seront employés de nouveau à quelque autre travail? Quels sont leurs droits de pension? Je n'ai pas donné préavis de ma question mais l'honorable député peut tenir ceci comme un préavis.

M. L. Langlois (adjoint parlementaire au ministre des Transports): Puis-je tenir cette question pour un préavis?

DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE NOUVELLES COMMANDES D'AVIONS CF-100

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Le ministre peut-il dire à la Chambre si le Gouvernement entend continuer de passer des commandes pour la construction d'avions CF-100?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me donner préavis de sa question relative aux intentions du Gouvernement. Mon honorable ami sait, j'en suis sûr, que les intentions du Gouvernement ne sont pas rendues publiques tant qu'on n'a pas formulé le programme qui en découle et donné suite à ces intentions. La tradition recommande une telle façon de procéder.

M. Cameron: Puis-je poser une autre question? Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est vrai que le Corps d'aviation royal canadien possède un équipement complet de ces avions et que toute autre production servira à constituer des stocks?

L'hon. M. Campney: La réponse est non.

LONG-BRANCH—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉMOLITION DES CABANES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, il y a une autre question, également au nom de l'honorable représentant d'York-Sud (M. Noseworthy) et dont il a donné préavis, je crois, au ministre de la Défense nationale. Il a posé la question le 25 janvier et il devait obtenir une réponse vendredi, ou aujourd'hui.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, le 25 janvier, le député d'York-Sud dont nous regrettons tous, j'en suis certain, l'absence pour cause de maladie, a posé la question suivante:

Le ministère de la Défense nationale a-t-il ordonné la démolition des cabanes qui se trouvent ou se trouvaient sur sa propriété de Long-Branch à Toronto? Dans le cas de l'affirmative, ses ordres ont-ils été exécutés? Sinon, pourquoi ne l'ont-ils pas été, et à quoi servent présentement ces cabanes?

Je suppose que le député veut parler de certains bâtiments érigés pendant la guerre sur le terrain du stand de tir de Long-Branch et utilisés encore aujourd'hui par la ville de Toronto comme logements provisoires pour des civils.

D'après nos renseignements, ces bâtiments ne relèvent pas du ministère de la Défense nationale depuis qu'on les a déclarés excédentaires en 1946-1947. En effet, à cette époque, le comité de distribution des biens de la Couronne les a attribués au ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements afin de les mettre à la disposition de la Société centrale d'hypothèques et de logement à titre de logements provisoires.

On me dit que, peu après, la ville de Toronto avait repris ces bâtisses aux termes d'une entente avec la Société centrale d'hypothèques et de logement et les détient encore, paraît-il. En tout cas, il y a presque dix ans que ces bâtiments ne relèvent plus du ministère de la Défense nationale; ses services n'ont donc pas ordonné qu'ils soient démolis, ils n'en auraient d'ailleurs pas le droit.

FINANCES

DEMANDE DU RAPPORT DU COMITÉ CARTER SUR LA TAXE DE VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Macdonnell (Greenwood): Puis-je poser une question au ministre des Finances? A-t-on reçu le rapport du comité Carter sur la taxe de vente? Dans le cas de l'affirmative, quand sera-t-il disponible?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu le rapport. Nous sommes actuellement à l'étudier et peut-être le déposerai-je à l'occasion de la présentation du budget.

LE LOGEMENT

ST. CATHARINES—REPRISE DE POSSESSION D'HABITATIONS APPARTENANT À DES GRÉVISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, mon ami le représentant d'York-Sud m'a demandé si je pouvais obtenir aujourd'hui du ministre suppléant des Travaux publics une réponse à une question dont le député a prévenu le ministre.

La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle pour règle de reprendre possession des maisons des grévistes de St. Catharines qui, en raison de la grève, sont incapables d'acquitter leurs paiements? Dans le cas de l'affirmative, combien d'ordres de reprise de possession a-t-elle déjà délivrés?

L'hon. Roch Pinard (ministre suppléant des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Travaux publics, qu'il me soit permis de dire que j'ai déjà quelques renseignements à ce sujet, mais que je préfère différer la réponse jusqu'à demain afin de la rendre plus complète. Je considérerai la question comme préavis et je tâcherai d'obtenir des renseignements complets pour demain.

LE MINISTÈRE DES POSTES

REGINA—PROTESTATION CONTRE LE MODE DE RÉTRIBUTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL DE LA PÉRIODE DE NOËL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Claude Ellis (Regina): Je voudrais demander au ministre des Postes s'il a reçu le mois dernier une résolution adoptée par la succursale de Regina de l'Association des employés des postes du Canada, protestant contre la façon de rétribuer les heures supplémentaires de travail accompli pendant la période de pointe de Noël? S'il l'a reçue, comment le ministère a-t-il donné suite à cette démarche?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, un certain nombre de protestations ont été reçues le mois dernier. Je signalerai à mon honorable ami qu'une question analogue qui m'a été posée le 20 janvier figure, avec sa réponse, au hansard du même jour.

J'ai dit alors que le mode de rétribution des heures de travail supplémentaires au ministère des Postes était réglé par un décret du conseil s'appliquant aux employés de tous les ministères; il ne s'agit donc pas de règlements qui visent exclusivement le ministère des Postes.

LA GENDARMERIE ROYALE

COLOMBIE-BRITANNIQUE—SANCTIONS CONSÉCUTIVES AUX MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS À UN DÉTENU

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Vendredi dernier le représentant de Kamloops (M. Fulton) m'a demandé de bien vouloir mettre la Chambre au courant de ce qui s'était passé exactement dans le cas de deux agents de la Gendarmerie royale, désignés par lui dans sa question. La meilleure manière de lui donner satisfaction c'est, aux termes de l'article 40, de remettre au greffier de la Chambre un rapport complet reçu à ce sujet du Commissaire de la Gendarmerie royale, le 25 août 1955.

LA VIANDE

LE BOEUF—INTERPELLATION AU SUJET DU PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il dire à la Chambre quelles mesures on prend en vue d'appliquer aux prix du bœuf la loi sur le soutien des prix agricoles, de manière à établir des prix équitables pour les producteurs?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question.

En fait, les meilleurs prix qui puissent s'obtenir pour les bovins de boucherie sont, autant que nous sachions, ceux qu'on paie aux États-Unis. Il n'y a pas grande difficulté à expédier nos bestiaux dans ce pays, et nous avons toujours estimé que le prix constitue un prix minimum convenable pour les bovins en provenance du Canada. On peut les y expédier en tout temps. Nous avons discuté cette question à fond, il y a un an, avec la Fédération des agriculteurs et lorsque cette association a présenté sa requête à Edmonton, en janvier de l'an dernier, elle a omis les bovins de boucherie de la liste des produits qui devraient avoir un prix de soutien.

LES PORCS—PRÉTENDUS ACHATS AU-DESSOUS DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre de l'Agriculture s'il peut nous expliquer pourquoi des porcs de la catégorie A se vendent aux parcs de la Saskatchewan au-dessous du minimum garanti de $19 les 100 livres?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le député m'a prévenu de sa question. Or je ne puis convenir de cet état de choses. Voici ce qu'il demande:

Le ministre de l'Agriculture peut-il nous expliquer pourquoi des porcs de catégorie A se sont vendus récemment en Saskatchewan à un prix moindre que le minimum garanti de $19 les 100 livres?

D'abord, il serait très difficile de déterminer si un porc acheté dans un parc était de la catégorie A. Les porcs sont, en effet, classés quand on les accroche après l'abattage. Un particulier peut douter d'avoir reçu au parc le prix qu'il fallait pour son pourceau mais, dans ce cas, tout ce qu'on peut dire, c'est que l'animal s'achète sans réserve de classement une fois abattu et accroché. Dans ces conditions, on paiera pour la catégorie A le prix offert au parc à bestiaux.

Évidemment, il se peut qu'il y ait eu vente entre deux particuliers. Un porc peut avoir été vendu à un boucher ou à quelqu'un d'autre. Le vendeur peut se demander s'il a obtenu le prix que rapporte un porc de cette catégorie dans un établissement commercial, mais s'il est possible d'établir que le porc est de catégorie A, le vendeur peut toujours en obtenir le prix minimum. Sur tous les marchés de Saskatchewan, des dispositions ont été prises en vue d'assurer les ventes au prix minimum.

M. Bryson: Monsieur l'Orateur, je voudrais assurer au ministre que ces porcs ont été achetés à des prix inférieurs...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Bryson: J'ai ici un reçu que je veux bien montrer au ministre, pour le prouver.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): J'aimerais poser une autre question au ministre de l'Agriculture. Lorsque, ainsi que le fait comprendre notre collègue de Humboldt-Melfort, le producteur touche moins que le prix minimum fixé à l'abattoir...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député aurait-il la bonté de poser sa question?

M. McCullough (Moose-Mountain): La voici. Que doit faire le cultivateur pour recouvrer ce qu'il a perdu lorsqu'il a touché moins que le prix minimum pour ses porcs?

Le très hon. M. Gardiner: Lorsque les porcs sont classés à l'abattoir, l'État verse une prime au titre des animaux de la catégorie "B" et une autre, plus forte, au titre des animaux de la catégorie "A". C'est dire que les classeurs du gouvernement finissent par approuver tous ces certificats, faute de quoi l'éleveur ne touche aucune prime. Chaque fois qu'on leur signale le cas, les fonctionnaires de l'Agriculture voient à ce qu'on paye le prix qu'il faut. Il va de soi que l'éleveur ne réglera rien tant qu'il n'aura pas touché sa prime, et tout. Il y a contrôle dans tous les cas. Tout cultivateur ou toute personne qui reçoit le certificat du cultivateur devrait immédiatement le faire parvenir à l'Office des prix.

(Plus tard)

M. Bryson: Maintenant que le ministre de l'Agriculture a eu l'occasion de consulter le document dont j'ai parlé, peut-il nous fournir quelque explication?

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur l'Orateur, d'après ce bout de papier,—je ne suis pas sûr de pouvoir y lire les chiffres après la

manutention qu'on en a faite,—il se peut que le chiffre soit de $18.75 pour la catégorie "A" et de $17.75 pour la catégorie "B-1". Si ce sont là les prix qui ont été effectivement touchés, ils sont, je pense, inférieurs de 25c. au prix minimum, dans les deux cas. Le fait reste qu'il a dû y avoir divergence d'opinion quant à la classe entre l'expéditeur des porcs et l'acheteur aux parcs à bestiaux. Tout ce que mon honorable ami, ou toute personne se trouvant en pareille situation, doit faire, c'est de transmettre ce bordereau au ministère de l'Agriculture et on s'en occupera immédiatement.

Une voix: Vous l'avez maintenant.

Le très hon. M. Gardiner: On aurait pu procéder de façon beaucoup plus rapide et l'intéressé aurait pu obtenir beaucoup plus tôt l'argent qui lui revient si on s'y était pris de la bonne façon. C'est en vue d'un avantage politique qu'on soulève la question à la Chambre. Si mon honorable ami ou tout autre député cécéfiste recherche un règlement pour un cultivateur en pareille matière, il n'a qu'à adresser le bordereau en cause au ministère, et l'affaire sera réglée en deux temps.

SERVICE PUBLIC

RUMEUR D'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS —DEMANDE DE RELÈVEMENT DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. A-t-on raison de dire qu'il y aura bientôt augmentation des traitements des fonctionnaires? Le Gouvernement sera-t-il alors disposé à augmenter les pensions des fonctionnaires retraités, notamment de ceux qui appartiennent aux paliers inférieurs ou moyens?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Comme d'habitude, le ministre des Finances et ses services étudient le barème des traitements des fonctionnaires. Nous le faisons depuis un certain temps déjà et nous continuerons de le faire jusqu'à ce qu'intervienne une décision dont il sera fait part à la Chambre, si elle est en séance.

M. Knowles: Le ministre répondra-t-il à ma deuxième question?

L'hon. M. Harris: J'y ai répondu la semaine dernière, mais si mon honorable ami veut une autre réponse, disons qu'elle est la même cette semaine que la semaine dernière.

LE COMMERCE

CHAUSSURES DE TOILE—PRÉSUMÉE FERMETURE D'UNE FABRIQUE PAR SUITE DE DUMPING

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria (Ont.)): Je veux poser au ministre du Commerce ou au ministre du Revenu national une question qui se rattache à une nouvelle parue dans les journaux d'hier soir et d'après laquelle une entreprise de Kitchener ferme ses portes et abandonne les affaires par suite du dumping de chaussures de toile au Canada. Vu que le Gouvernement sait quelle était la situation l'an dernier, que l'augmentation du dumping, cette année, est de 126 p. 100 par rapport à l'an dernier et que ces chaussures sont fabriquées par des ouvriers peu payés à Hong-Kong...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Hodgson: ...quelles mesures prend le Gouvernement à ce propos?

CHAMBRE DES COMMUNES

QUESTIONS À POSER LORS DE L'APPEL DE L'ORDRE DU JOUR

M. l'Orateur: Maintenant que la Chambre est d'excellente humeur, on me permettra sans doute de signaler que la règle concernant les questions orales à l'appel de l'ordre du jour est exactement la même que celle qui s'applique aux questions posées au *Feuilleton* après avis. Puis-je demander aux députés de relire périodiquement,—je dirais même tous les jours,—le commentaire numéro 295 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne, où est énumérée une liste du genre de questions que mes prédécesseurs ont jugées irrégulières par le passé. De nombreux exemples intéressants mentionnés là sont fort à propos. Je prierais les députés, les membres du cabinet également, d'examiner cette liste d'exemples et j'inviterais les députés à ne pas poser ce genre de questions et les ministres à ne pas y répondre.

VOIES ET MOYENS

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux affaires extérieures) propose que Monsieur l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cette motion fournira à la Chambre l'occasion de discuter les affaires internationales tout en me donnant le privilège d'amorcer cette discussion. Je me rends compte que, dans l'espace de temps dont je peux normalement disposer dans un débat de cette nature,

il y aura de nombreuses questions internationales importantes dont je ne pourrai pas traiter. J'espère toutefois que, lorsque sera venu le moment où je devrai mettre fin à la discussion, je serai en mesure de répondre aux questions qui peuvent être soulevées dans le cours de la discussion et dont je n'aurais pas traité dans ma déclaration initiale.

Je n'aborderai pas la politique du Moyen-Orient car j'ai essayé d'en parler la semaine dernière dans le débat sur l'Adresse. Si, au cours du débat, on soulève des questions sur la politique qu'il faudrait suivre dans cette région pour la sauvegarde de la paix, et c'est en définitive cela qui compte, ou sur la manière dont il faudrait suivre cette politique, nous en reparlerons à la clôture du débat.

Je ne pourrais non plus, même dans le cadre de ce vaste débat, aborder les travaux des Nations Unies et, plus particulièrement, ceux de la dernière Assemblée générale de l'Organisation. J'espère qu'avant longtemps, mon honorable ami, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) aura l'occasion de parler du travail de cette assemblée à laquelle il a participé, si on me permet de le dire, de façon si distinguée et si pratique.

J'aurais également aimé parler de façon détaillée de la dernière réunion ministérielle des pays du plan de Colombo qui s'est tenue à Singapour; j'espère pouvoir le faire le plus tôt possible, dès que l'occasion s'en présentera, soit ici, soit au comité des affaires extérieures. Cette réunion a été des plus réussies et des plus encourageantes; elle avait une portée toute particulière, car elle se tenait dans une colonie au seuil de l'autonomie de gouvernement, liberté et autonomie fruits de l'évolution, ce qui eût été impossible dans un pays de régime communiste et qui fait paraître assez ridicules les allégations de certains sympathisants communistes dans cette partie du monde.

Après la conférence de Singapour, j'ai eu l'avantage de voir fonctionner le plan de Colombo dans l'Inde et le Pakistan où mes collègues et moi-même avons été reçus avec la plus grande bienveillance par les gouvernements de ces pays. Nous y avons été accueillis avec une grande sincérité. Je suis donc revenu plus convaincu que jamais de la valeur du plan de Colombo qui se fonde sur la collaboration amicale, en dehors de toute pression politique, et que les résultats viennent maintenant justifier. Les promesses ne sont plus nécessaires à cette fin.

Cette année, la Chambre l'a remarqué, le gouvernement a l'intention de recommander au Parlement d'accroître sensiblement, soit de près du tiers, notre participation au plan de Colombo. Cet accroissement n'atteint pas tout à fait le chiffre que préconisait l'an dernier mon honorable ami de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui nous pressait de doubler notre participation, mais il s'agit d'un relèvement sensible qu'approuvera, je l'espère, le Parlement.

Je dois dire au moins un mot également du travail des commissions d'armistice en Indochine, dont il a déjà été question cet après-midi. Les Canadiens qui travaillent avec ces commissions dans cette région du monde continuent d'apporter une contribution importante à la cause de la paix. Nos représentants, au nombre d'environ 170 dans cette région, détachés surtout du ministère de la Défense nationale, et membres des forces armées, se sont acquittés de leurs fonctions pénibles et extrêmement délicates d'une façon qui les honore beaucoup ainsi que leur pays. Dans l'un de ces pays, au Cambodge, nous en sommes arrivés au stade final de l'activité de la commission et nous en avons réduit le personnel. Des élections ayant eu lieu dans ce pays, les membres de la commission peuvent quitter le Cambodge avec la profonde satisfaction que doit leur inspirer la stabilité qui règne dans un pays qui tout dernièrement encore était victime de la guerre.

Au Laos, un des autres pays, la situation est moins bonne. Des élections y ont également eu lieu, mais les forces communistes de Pathet Lao, qui sont groupées dans les provinces septentrionales de ce pays, ont refusé d'accepter le gouvernement du Laos ou son autorité et de participer aux élections. Aussi n'y a-t-on pas jugé possible jusqu'ici de réduire soit le nombre des membres de la commission soit l'ampleur de ses travaux.

En ce qui concerne le Viet-Nam,—et c'est probablement le plus important des trois pays—on a pris toutes les mesures militaires qui se rattachaient au travail d'armistice sans guère éprouver d'embarras. C'est tout à l'honneur de la commission, je crois, d'avoir déterminé ce résultat. Les aspects politiques, toutefois, offrent un tableau moins satisfaisant. On a fait peu de progrès dans ce pays vers les élections nationales qu'avait envisagées la conférence de Genève et qui sont censées avoir lieu en juillet de cette année. Si elles n'ont pas lieu, il est difficile de dire quel effet cet échec produira sur nos obligations au sein de la commission.

Ce travail en Indochine est ardu et difficile, je le répète, et il impose un lourd fardeau aux forces armées de notre pays et au ministère des Affaires extérieures. Nous désirons vivement le terminer le plus tôt possible. Néanmoins nous n'abandonnerons pas cette

tâche tant que nous resterons convaincus qu'elle concourt sensiblement à la paix.

J'aimerais également, monsieur l'Orateur, dire un mot d'un problème qui nous préoccupe beaucoup à l'heure actuelle, c'est-à-dire la reconnaissance légale du gouvernement communiste chinois de Pékin. Une des questions les plus difficiles qui se posent à notre pays et à bien d'autres pays, c'est celle de déterminer nos relations avec les deux gouvernements rivaux et amèrement hostiles de Chine. La question n'est pas aussi simple à décider que certains semblent le croire. Il faut tenir compte de plus d'un facteur avant de pouvoir judicieusement prendre toute décision. Une telle décision exige l'examen approfondi de bien des facteurs nationaux et internationaux, d'ordre moral, politique et économique.

Il y a quelque temps, monsieur l'Orateur, —de fait, l'été dernier,—j'ai exprimé l'avis que nous devrions envisager de nouveau cette question à la lumière de la cessation des hostilités en Corée et en Indochine, à la lumière de la situation dans le détroit de Formose et dans les environs et à la lumière de la récente politique du gouvernement de Pékin dans la mesure où il est possible de la déterminer. Nous avons fait ce nouvel examen et nous jugeons que la politique prudente que nous avons suivie,—et que nous suivons encore,—a été la bonne, rejetant, d'une part, la reconnaissance diplomatique immédiate mais rejetant, d'autre part, l'opinion selon laquelle un régime communiste à Pékin ne peut jamais être reconnu comme le gouvernement de Chine.

Les arguments pour et contre la reconnaissance de ce gouvernement ayant été exposés maintes fois et en détail à la Chambre, je n'ai pas l'intention de les répéter en ce moment. Je désire tout simplement énoncer, aussi brièvement que possible, les considérations qui déterminent notre politique à cet égard en tant que gouvernement.

Ce dont il faut tenir compte en premier lieu, c'est l'intérêt de notre pays, et ne pas oublier que notre intérêt primordial à tous, c'est la paix et la sécurité internationales. En outre, il y a lieu de considérer les intérêts et les opinions de nos amis et de nos alliés dont certains sont plus touchés que nous par les conséquences qu'entraînerait une reconnaissance diplomatique. Il importe également, monsieur l'Orateur, d'éviter de confondre reconnaissance et approbation. Certaines considérations d'ordre moral entrent évidemment en jeu, lorsqu'il s'agit d'un régime communiste sans pitié; ces considérations doivent influer nécessairement sur notre attitude. Mais la décision à prendre est surtout de nature politique et doit s'inspirer de l'intérêt personnel bien conçu, comme dans bien d'autres cas où nous avons reconnu des régimes totalitaires.

Il ne faudrait pas, toutefois, supposer que la reconnaissance du gouvernement de Pékin par le Canada (même s'il l'accordait un jour) s'étendrait à l'île de Formose. De notre point de vue, le statut juridique de Formose est encore indéterminé et aucune disposition prise à l'égard du régime communiste ne devrait préjuger le règlement de cette question. Surtout, nous ne participerions pas à une mesure qui mettrait la population ou le gouvernement de Formose, contre leur volonté, entre les mains d'un gouvernement établi sur la terre ferme, surtout d'un gouvernement chinois communiste.

Nous condamnons les cruautés et la tyrannie du régime de Pékin et ne cessons d'espérer que le peuple de Chine sera un jour dirigé par un gouvernement plus éclairé et de son propre choix.

Cependant, monsieur l'Orateur, nous devons accepter le fait de la domination, par les communistes, de la Chine continentale. C'est une chose que nous ne pouvons pas ne pas admettre, et il s'ensuit que dans certaines circonstances, et dans notre propre intérêt, nous pouvons nous trouver dans l'obligation, —nous l'avons déjà été,—de traiter à Genève ou ailleurs avec ce gouvernement certains problèmes que nous ne pourrions résoudre sans lui. Nous ne devrions pas non plus, je pense, fonder notre ligne de conduite sur la probabilité d'un retour au pouvoir en Chine continentale du régime nationaliste de Tchang Kaï-chek. De plus, la représentation de la Chine aux Nations Unies, par ce gouvernement qui dispose d'un veto capable de faire échec à toute mesure que pourraient désirer prendre les 52 autres États-membres, présente une anomalie de plus en plus évidente. Je crois aussi que nous ne devrions nous engager d'aucune façon à intervenir en faveur du gouvernement nationaliste dans le conflit relatif aux îles côtières. Nous avons déjà exposé clairement nos vues à ce sujet tant à la Chambre qu'à l'extérieur et aux États-Unis.

Quant à Formose, le seul engagement que nous avons assumé,—on l'a dit déjà à la Chambre également,—est celui qui pourrait découler de nos obligations en vertu de la charte des Nations Unies. Pour ce qui est de la reconnaissance diplomatique, nous devrions de temps à autre examiner de nouveau notre attitude à la lumière des dictées de notre propre intérêt et de l'avis de nos amis et alliés. Cependant, je crois que nous ne devrions pas prendre une attitude tellement inflexible que nous ne pourrions modifier notre ligne de conduite, advenant qu'un changement puisse paraître sage et nécessaire, qu'avec un maximum de difficulté.

Une dernière pensée à ce propos. Nous souhaitons tous vivement,—et nous avons raison,—qu'on fasse preuve du meilleur jugement possible quant à ce problème de la reconnaissance juridique, sujet épineux et prêtant à la controverse. A mon sens, il ne faudrait pas, toutefois, en oublier les questions à échéance plus lointaine que pose l'accession de la Chine communiste au rôle de nouvelle et puissante force dans le monde.

Du point de vue historique, la consolidation et l'essor de la puissance chinoise observés sous la direction communiste peuvent être aussi importants même que la révolution russe de 1917. La campagne résolue de la Chine en vue d'atteindre la puissance militaire et industrielle et une situation en tant que puissance mondiale peut avoir pour nous des répercussions de portée aussi étendue que les événements semblables qui se sont produits en Russie. Il se peut qu'un jour ces deux forces révolutionnaires en viennent aux prises. Il peut nous sembler très important dans le moment de reconnaître ou de ne pas reconnaître le régime communiste de Peï-Ping. Il est bien plus important de se rendre compte qu'une révolution qui a la puissance d'un cataclysme s'est produit en Chine, en tant qu'élément fatidique de l'éveil d'une Asie moderne.

Monsieur l'Orateur, je ferai maintenant rapport pendant quelques instants à propos de ma récente visite en Union soviétique. Je crains que ce rapport, si on me permet de l'appeler ainsi, ne soit pas très complet, à cause des considérations de temps. On se rappelle que cette visite était approuvée par tous les partis représentés à la Chambre. Cela était un encouragement pour moi. Je sais très bien, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'on ne peut acquérir que des impressions au cours d'une brève visite officielle. Ces impressions peuvent être trompeuses, mais elles peuvent permettre de vérifier la valeur d'études déjà faites, ainsi que les connaissances acquises par d'autres. Ces impressions peuvent encore être précieuses quand votre visite, et c'est ce qui est arrivé dans mon cas, vous met en contact avec les dirigeants, à l'échelon le plus élevé, du pays. Les impressions que j'ai recueillies pourront donc être de quelque valeur, bien que j'en fasse part sans aucun sentiment de certitude ou de dogmatisme.

Pour ce qui est des populations de ce puissant pays, elles nous ont témoigné une hospitalité, une bienveillance et une courtoisie qu'il m'est très agréable de reconnaître ici. Leur accueil reflétait, évidemment, l'hospitalité et la bienveillance traditionnelles du peuple russe, ce qui n'a rien à voir, ou bien peu, avec leur forme de gouvernement. Dans la mesure où nous avons pu le déterminer, elles semblaient fières des réalisations de leur État. Elles semblaient craindre la guerre. Et pourquoi ne la craindraient-elles pas, elles qui ont plus souffert de la guerre que toutes les autres populations du monde? Mais elles semblaient aussi avoir du monde extérieur une méconnaissance vraiment inquiétante.

On a l'impression également que la tension est moins forte à l'intérieur du pays, ce qui peut être, à lointaine échéance, d'une importance considérable. Il est vrai que cette détente dépend du caprice du groupe dirigeant, parfois même d'un éditorial de la Pravda. Il serait donc peu sage d'y attacher trop d'importance. J'ai rapporté l'impression très profonde d'une grande force, d'une grande puissance, d'une grande richesse, d'un état de puissance et de richesse collectives existant parallèlement à des privations individuelles. Il n'est que juste d'ajouter pourtant que celles-ci diminuent, et qu'il y a de plus en plus de pain et de jeux. Mais il n'est pas moins vrai que la puissance collective augmente aussi et que nous nous tromperions fort si nous n'y attachions pas l'importance qu'elle mérite. Ce pays, monsieur l'Orateur, met l'éducation et la science, la propagande et la puissance au service de l'impérialisme communiste.

Le régime russe, expression de cet impérialisme communiste, est en train d'atteindre à une puissance, à une solidité et à un dynamisme impressionnants, voire effrayants. Ce qu'il y a de plus impressionnant encore, ce sont les projets qu'il a pour augmenter tout cela. Ne nous abusons pas,—mais y en a-t-il encore qui s'abusent à ce sujet?—n'allons pas croire qu'il s'agisse là d'un peuple battu, sans vie, prisonnier d'une civilisation retardataire. Il est vrai qu'il manque chez lui un certain confort auquel nous sommes habitués, mais cela ne semble ni l'affaiblir, ni l'inquiéter. La plomberie lui paraît moins importante que le plutonium, l'aisance moins que le génie. Quant aux hommes, ce ne sont que des éléments d'un devis d'ingénieur. Rien ne permet de croire que les Russes s'insurgent contre cet état de choses. Ceux qui protestent sont sans doute en prison ou dans des camps de concentration.

Le gouvernement du pays, chacun ici le sait, est passé des mains d'un seul homme à un groupe au sein duquel deux hommes semblent monter, deux hommes si différents l'un de l'autre à maints égards mais dont la collaboration paraît étroite. Ces deux hommes, dans les entretiens que j'ai eus avec eux, ont professé, et j'appuie sur ce terme parce qu'il a quelquefois été omis des rapports qui m'ont été attribués antérieurement sur cette question, ont donc professé qu'ils

[L'hon. M. Pearson.]

ne désirent rien d'autre que la paix et une plus grande détente internationale.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, que de fois n'avons-nous pas entendu parler de paix pendant ce voyage? C'est le premier mot russe que j'ai appris, et c'est le dernier que j'ai entendu lorsque nous avons décollé de l'aéroport en Crimée. Ces paroles de paix, ces aspirations à la paix, peuvent fort bien être sincères lorsqu'elles émanent du peuple, mais elles sont sans portée si elles n'influencent pas la conduite de ses chefs, ce qui ne semble guère être le cas. L'idée que se fait M. Krouchtchev de la paix, il ne s'est pas gêné pour me le dire, se reflète dans sa détermination de faire crouler l'OTAN en tant qu'organisation agressive orientée, à ce qu'il prétend, contre la Russie et constituant une menace pour la paix. J'ai naturellement discuté longuement et énergiquement sur ce point, mais je ne pense pas qu'il se soit beaucoup laissé impressionner.

J'estime cependant qu'il souhaite démembrer l'OTAN surtout parce que, à ce qu'il dit, c'est un organisme de la politique agressive des États-Unis. Les États-Unis sont les coupables. De même il craint l'Allemagne surtout, je crois, à titre de membre de l'OTAN et, comme telle, d'agent des États-Unis. Je disais qu'une Allemagne armée en dehors de l'OTAN pourrait constituer un bien plus grave danger pour l'Union soviétique qu'une Allemagne faisant partie d'un groupe de 15 nations et dont les armements sont restreints et assujettis à un contrôle collectif à l'intérieur de l'OTAN; cet argument ne l'a pas intéressé. M. Krouchtchev semblait aussi se préoccuper de ce que l'initiative de la Russie, comme il dit, visant à relâcher la tension, pourrait être interprétée comme un signe de faiblesse ou même de crise intérieure. Il a admis franchement que son pays éprouvait des difficultés, surtout en matière de production agricole, mais il a nié presque avec violence toute faiblesse ou toute crise.

Il m'a assuré que l'Union soviétique n'a jamais été plus forte, et que si quelqu'un osait lui déclarer la guerre, ce serait les Russes qui auraient le dernier mot. Il parle de ces questions avec une assurance désinvolte qui frise presque l'arrogance. Mon opinion, quelle qu'en soit la valeur, c'est que les chefs soviétiques veulent ce que j'appellerais un intermède pacifique, et cela pour bien des raisons, entre autres, parce que, comme M. Krouchtchev l'a admis avec candeur, dans une atmosphère plus pacifique, les démocraties, dont les populations, selon lui, sont molles et indisciplinées, la liberté devenue licence faisant leur malheur, n'accepteront pas les sacrifices qu'exigent de longs préparatifs militaires et que, dès lors, leurs coalitions, surtout l'OTAN, s'effondreront.

Il m'a assuré que les communistes étaient beaucoup plus capables que nous de supporter les efforts et les sacrifices. Ils sont plus tenaces et patients, et voilà pourquoi le communisme l'emporterait sur le capitalisme dans une coexistence pacifique mais où s'exerce la concurrence. Il croyait dur comme fer, et il l'a dit en maintes circonstances, que le communisme l'emportera dans un tel concours.

Monsieur l'Orateur, notre hôte a dit respecter beaucoup le Canada. Ces paroles étaient peut-être plus calculées que spontanées; en tout cas, je pense que les Russes respectent vraiment notre pays, non seulement à cause des efforts et des sacrifices qu'il a faits pendant la guerre, mais aussi parce que, sur le plan international, nous nous sommes efforcés d'être utiles et objectifs en temps de paix, et que nous ne sommes l'instrument de personne. On s'aperçoit évidemment qu'ils font des efforts en vue d'établir une distinction entre nous et notre voisin du Sud et, en définitive, de nous en détacher; leur insistance à dire que nous avions un voisin du Nord n'était pas aussi rassurante, pour moi du moins, qu'ils semblaient vouloir le laisser entendre. Mais, quand j'ai appuyé sur les liens d'amitié qui existent entre les États-Unis et le Canada, ou essayé de dire un bon mot en faveur des États-Unis, ils ont au moins écouté poliment. De même, lorsque nous avons repoussé comme nous le devions certaines de leurs propositions, par exemple que le traité de commerce à l'étude devrait être signé immédiatement à Moscou ou que certains mots ou certaines idées devraient être énoncés dans le communiqué, mots ou idées qui, selon nous, seraient mal interprétés au Canada, quand nous avons adopté une telle attitude contraire, ils ont pris cela en bonne part et n'ont pas trop insisté.

J'estime que ce voyage nous aura été utile, à nous qui avons eu l'avantage de le faire. En plus des avantages concrets qui pourraient en découler sur le plan des échanges commerciaux, scientifiques et techniques, ou encore en ce qui concerne les renseignements en provenance de la Russie au sujet des parents de Canadiens, un voyage de ce genre nous permet de mieux apprécier et de mieux comprendre les sources de la puissance soviétique et la nature de la politique soviétique.

Et les connaissances que nous avons ainsi rapportées, nous les avons acquises, je puis vous l'assurer, monsieur l'Orateur, sans tromper nos interlocuteurs sur les vues et les lignes de conduite du Canada et de ses amis. En vérité, en entendant M. Krouchtchev exposer avec beaucoup de force et de franchise les vues soviétiques, j'ai été encouragé à en faire autant. Il se peut, encore une fois, que mes propos n'aient pas fait une bien forte

impression sur lui ou sur ses collègues, mais ils savent un peu mieux maintenant, je l'espère, à quoi s'en tenir à notre sujet; ils savent que l'Occident, aux Nations Unies ou au sein de l'OTAN, n'est pas et ne deviendra pas agressif ni belliciste et qu'il a, tout aussi vif que celui qu'ils ont affiché, le souci de la paix, de la sécurité et de la suppression des causes de la guerre. J'espère aussi qu'ils se rendent compte aujourd'hui que j'avais raison de dire que nous ne renoncerions pas à l'OTAN simplement parce que nous avons absorbé des doses, faibles ou massives, de l'esprit de Genève.

Et en parlant d'esprit de Genève, j'en viens à la question suivante. Où en sommes-nous actuellement en ce qui concerne cette détente à laquelle, nous l'espérions, allait donner lieu la conférence de Genève en juillet dernier et qui, avions-nous espéré, continuerait et se traduirait en résultats tangibles? Les honorables députés se souviendront de l'optimisme né de cette conférence dite "au sommet" qui a eu lieu à Genève l'été dernier. Il est possible que les espoirs de cette époque aient été excessifs, que nous ayons pris nos désirs pour des réalités. Je me souviens d'avoir, avec d'autres, défendu précisément ce point de vue en cette enceinte le 23 juillet dernier. Je n'étais pas seul à croire,—loin de là,—que la véritable pierre de touche de la réalité et de l'importance de l'esprit de Genève allait être la conférence des ministres des Affaires étrangères convoquée pour le mois de novembre dans le dessein de réaliser quelques-uns des objectifs de la conférence "au sommet".

Nous savons maintenant que cette réunion du mois de novembre a eu des résultats à peu près nuls. Nous avons appris alors que les paroles des Soviets ne répondent guère à leurs actes et que la tactique soviétique n'a rien à voir avec la politique soviétique. Les honorables députés se souviendront que, de cette conférence des ministres des Affaires étrangères, à Genève, au mois de novembre, il n'est pas sorti la moindre modification de la politique essentielle des Soviets. Quels sont donc les objectifs de celle-ci?

Je pense pour ma part, monsieur l'Orateur, que le but de la politique soviétique, son but à long terme, est d'assurer la sécurité de l'Union soviétique et le triomphe de l'idéal communiste dans un monde d'États communistes contrôlés et dominés par Moscou, et je crois que ce but est immuable, quelles que soient les fluctuations de tension. C'est ainsi que la guerre froide continue, et je pense que l'on ferait fausse route en se représentant la guerre froide sous un autre jour.

[L'hon. M. Pearson.]

Cette notion était fort bien exprimée par un éditorial du magazine *The Economist*, en novembre dernier; en voici un extrait:

"Guerre froide" est une expression encore plus trompeuse que la plupart des slogans monosyllabiques que chérissent les rédacteurs de manchettes. On l'assimile généralement à la rudesse et à la grossièreté que les Russes ont manifestées jusqu'à ces derniers temps. Ceux qui se contentent de cette trop simple interprétation considèrent sans doute que la guerre froide est terminée depuis que les invectives de M. Vishinsky ont cédé la place à la jovialité de M. Krouchtchev... La guerre froide ainsi conçue n'a plus sa raison d'être et ne se reverra probablement plus... Mais l'expression "guerre froide" est née non pas d'une forme d'étiquette mais d'une forme de politique, la politique de "lutte", pour reprendre un des mots-clés du communisme. Cette lutte est avant tout un effort vers la domination de la pensée des hommes, une joute politique où les pressions économiques et militaires servent d'auxiliaires.

La guerre froide dans ce sens profond n'a jamais pris fin et ne pourra cesser tant que les chefs communistes s'accrocheront à leur objectif de domination mondiale qu'ils ont réaffirmé formellement la semaine dernière. Tout ce qui peut changer, c'est la tactique dont useront les communistes et aussi les nations qui sont prêtes à défendre leur liberté.

Voilà, monsieur l'Orateur, des paroles fort judicieuses, mais la tactique, même si on s'en tient à cette interprétation de la politique soviétique, a changé. Dans un sens au moins, je pense que le changement de tactique a entraîné un changement de stratégie, aspect qui est certes très important.

Pour ma part, je crois, et beaucoup d'autres avec moi, que Moscou reconnaît maintenant l'effet préventif de la bombe à hydrogène. Là comme ailleurs, on admet que la guerre thermonucléaire mènerait à la destruction universelle, si bien que de part et d'autre on reconnaît qu'existe un équilibre de la terreur. Personne ne peut y trouver beaucoup de réconfort ni considérer cet équilibre comme le fondement d'une paix durable.

Je le répète, je pense que les dirigeants soviétiques veulent la paix en ce sens qu'ils ne veulent pas la guerre atomique. Ils ne la provoqueront pas de propos délibéré ni ne risqueront une guerre de ce genre, certains qu'elle mènerait à la destruction mutuelle. Et, pourtant, j'ajoute qu'à mon avis, leur politique consiste encore dans le maintien d'un conflit qui s'arrête à la guerre. C'est ce qu'ils entendent certes par la coexistence de compétition, et non pas la collaboration amicale.

Il est toujours bon, monsieur l'Orateur, de revenir aux propres paroles des dirigeants soviétiques pour avoir une idée de ce qu'ils pensent, à ces propos qu'ils adressent non pas à leurs ennemis étrangers éventuels, mais à leurs propres amis, à leurs propres gens. A ce propos, M. Staline a lui-même

défini ce qu'il entendait par la coexistence, définition que ses successeurs n'ont jamais désavouée:

> Les bornes de la coexistence sont déterminées par les caractères opposés des deux régimes entre lesquels il y a opposition et conflit. Dans les limites que permettent ces deux régimes, mais dans ces limites seulement, l'accord est tout à fait possible.

Et plus récemment, le 17 septembre dernier, le successeur de Staline, M. Krouchtchev, s'adressait en ces termes aux délégués de l'Allemagne de l'Est à Moscou:

> Nous disons toujours la vérité, aussi bien à nos amis qu'à nos ennemis. Nous sommes en faveur d'une détente; mais si quelqu'un s'imagine que pour cela nous allons oublier Marx, Engel et Lénine, il se trompe, car, ça n'arrivera pas avant la semaine des quatre jeudis!

Il a ajouté:

> Nous sommes en faveur de la coexistence, parce qu'il y a dans le monde un régime capitaliste et un régime socialiste, mais nous continuerons toujours à édifier le régime socialiste. Nous ne croyons pas que la guerre soit nécessaire pour atteindre cette fin. La concurrence pacifique suffira.

Cette déclaration devrait nous rassurer, monsieur l'Orateur, mais elle n'est pas tellement rassurante quand on cherche à analyser ce qu'on entend par la concurrence dont il est question. Est-ce la concurrence selon leurs règles ou sans règle aucune? Nous devons envisager le fait de cette sorte de concurrence. Il y a un autre objectif qui n'a pas changé malgré l'esprit de Genève, c'est celui qui consiste à subjuguer, subvertir et finalement engloutir les millions d'êtres humains encore indécis de l'Asie et de l'Afrique. La récente visite des dirigeants soviétiques dans l'Inde n'est qu'un autre exemple de la détermination avec laquelle ils veulent atteindre leur objectif. Je suis sûr que cette visite n'a pas réussi à tromper nos amis indiens. On en trouve un autre exemple dans la ligne de conduite que suivent les Soviets pour appuyer les États arabes sur les plans militaire et politique.

Cet objectif, je crois, est fixé, mais ici encore leurs tactiques sont souples. Ils sont disposés, pour parvenir à leurs fins, soit à prendre une attitude pacifique soit à employer la force. M. Krouchtchev fournit un remarquable exemple de l'aptitude à user de l'une ou de l'autre tactique. En Inde, il a pu rendre, une journée, des hommages vibrants quoique peu convaincants à Gandhi, le grand apôtre du pacifisme, quitte le lendemain à se vanter qu'une de leurs bombes à hydrogène pourrait détruire une ville de l'Inde. La tactique la plus importante de toutes dans la réalisation de cet objectif consiste, naturellement, à exploiter et à diriger, si possible, par l'entremise des partis communistes locaux, les persévérantes revendications de liberté politique, d'égalité ethnique et d'amélioration sociale qui se font entendre aujourd'hui dans cette partie du monde. Ils ne remportent que trop de succès dans la réalisation de cet objectif.

Le troisième objectif qui n'a pas changé, à mon sens, consiste à affaiblir, diviser et en fin de compte détruire l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, et à rejeter les États-Unis hors de l'Europe occidentale. Comment comptent-ils y parvenir? Eh bien, il y a la tactique consistant à dissiper nos craintes par des sourires pour que nous jetions les armes, que nous renoncions à notre unité, et consistant aussi à nous convaincre que l'Union soviétique est un pays où l'on s'adonne exclusivement au football, au violon et à la culture des fleurs.

Il y a une autre tactique, c'est celle de l'attitude de l'Union soviétique à l'égard de l'Allemagne et de ses relations avec l'OTAN. Elle se rencontre spécifiquement dans l'attitude des Soviets à l'égard de l'unification de l'Allemagne, où il est maintenant bien évident que l'Union soviétique refusera de consentir à cette unification, sauf à ses propres conditions. Et, pour l'instant du moins, quelles sont ces conditions? M. Krouchtchev a dit que c'était le retrait de l'OTAN. Il me l'a dit plus d'une fois, mais je soupçonne qu'il ne m'a dit que la moitié de l'histoire et que M. Molotov a dit l'autre moitié à la conférence de Genève, alors qu'il est devenu évident, par suite des déclarations qu'il a faites à cette réunion, que même une Allemagne hors des cadres de l'OTAN, même une Allemagne neutralisée et désarmée, ne suffirait pas comme prix de l'unification. La position actuelle des Russes va plus loin que cela, et je crois que nous pouvons accepter telles quelles les paroles de M. Molotov quand il a dit qu'il n'y aurait pas d'unification, à moins que ne soient sauvegardés les avantages sociaux et économiques des Allemands de l'Est.

C'est dire qu'il n'y aura pas d'unification à moins que toute l'Allemagne ne devienne communiste; c'est dire aussi qu'il n'y aura pas d'élections libres. Cette exigence est certes devenue évidente et je dis qu'il ne faut pas la perdre de vue, afin qu'on n'ait pas de difficulté à comprendre quelle est la situation.

Or la politique de l'Union soviétique à l'égard de l'Allemagne entraîne, pour le gouvernement et la population de la République fédérale d'Allemagne, certaines difficultés. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, nous avons tous constaté avec plaisir qu'à la récente réunion du Conseil de l'OTAN, on avait approfondi le problème. Nous avons alors

été heureux de ce qu'en décembre dernier le ministre des Affaires étrangères de la République fédérale, a donné l'assurance que la ligne de conduite actuelle du gouvernement avait l'appui enthousiaste de la population allemande nonobstant l'échec de la conférence de Genève (ou plutôt, dans une certaine mesure, à cause de cet échec), que l'opinion allemande était constante et lucide, et que le peuple, se rendant compte du prix que demanderaient les Russes pour l'unification, ne l'accepterait pas dans ces conditions.

Il me semble que, même dans l'Est (je veux dire en Allemagne orientale), on comprend la situation; c'est peut-être pour cela que, l'année dernière, 271,000 réfugiés de ce que les communistes appellent le paradis des ouvriers se sont enfuis pour se rendre en Allemagne occidentale. Il est sans doute vrai que le gouvernement soviétique essaie de défigurer les faits. On les a défigurés lors de notre visite à Moscou, en prétendant que l'Occident avait pour politique d'insister pour que l'Allemagne reste dans l'OTAN en contrepartie de son unification. Évidemment, tel n'est pas le cas. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on permette aux Allemands de faire leur propre choix à la suite d'une élection libre. Ce choix pourra être soit d'adhérer à l'OTAN, soit de s'en retirer ou toute autre ligne de conduite qu'ils peuvent vouloir suivre. Il faudrait déclarer clairement que telle est l'attitude de l'Ouest. Nous devrions faire de notre mieux pour rectifier toute fausse déclaration de sources communistes au sujet de cette attitude.

J'ai parlé, monsieur l'Orateur, de la réunion de l'OTAN. Je n'ai pas le temps d'en donner un rapport détaillé. Nous avons reconnu à cette réunion, comme vous vous y seriez attendu, que rien n'est survenu qui fût de nature à justifier un relâchement de notre défense et de notre diplomatie. Nous avons admis que les adversaires de l'OTAN comptaient sur un relâchement de la tension, sur un fléchissement de notre unité. Nous avons convenu que nous devons faire de notre mieux pour rester forts et unis et garder notre diplomatie souple et active. J'espère que j'aurai l'occasion d'exposer plus en détail les derniers événements survenus à l'OTAN, parlant en particulier de la réunion du conseil en décembre dernier.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, puis-je ajouter quelques mots sur la situation en général? Le grand effort collectif en vue de maintenir la paix et la liberté se poursuit. La conduite de cet effort continue d'appartenir aux États-Unis d'Amérique et c'est pourquoi toutes les autres nations libres, surtout un pays voisin et ami comme le Canada, doivent se préoccuper énormément de tous les aspects de la politique américaine. C'est pourquoi nous devons faire connaître clairement nos idées à la population américaine sur les sujets qui intéressent nos deux pays et à l'égard desquels le rôle des États-Unis est capital. Les deux plus grands facteurs qui jouent aujourd'hui contre le danger d'agression dans toutes parties du monde sont, je pense, d'abord, la nature et la conduite de la politique des États-Unis, à cause de la puissance et du rôle de chef que joue ce pays et, en second lieu, la puissance militaire des États-Unis.

A titre d'élément de puissance prédominant dans l'alliance de l'OTAN,—où serions-nous aujourd'hui sans elle,—la force militaire et économique des États-Unis a joué un rôle décisif au cours des 10 dernières années dans le maintien de la paix en Europe et donc dans l'univers. Il en sera ainsi, je crois, au cours des prochaines années.

De même, la détermination des États-Unis de donner l'exemple dans la résistance à l'agression en Corée, en 1950, a sauvé la sécurité collective et probablement les Nations Unies elles-mêmes. Nous serions sages de ne pas l'oublier en réfléchissant sur les divergences de vues actuelles au sein de la coalition,—et elles existent,—surtout en ce qui concerne la ligne de conduite relative à l'Extrême-Orient.

Même si notre politique devrait évidemment être conçue et exécutée de manière à rendre inutile l'emploi de la force, même si l'on devrait suivre des tactiques qui ne soient ni irritantes ni téméraires, le maintien de la force dans notre monde malheureux d'aujourd'hui et la claire détermination d'y recourir contre l'agression en dernier ressort, si cela s'impose, constituent pour nous tous une indiscutable obligation à l'heure actuelle. A mes yeux, la valeur d'une telle force pour détourner l'ennemi ne devrait être ni gaspillée par du bluff ni rendue inopérante par la perte de notre sang-froid dans une crise authentique.

Notre politique doit viser à éviter les crises pour résoudre les problèmes internationaux. Mais il se peut qu'en dépit de tous nos efforts, il survienne des crises et que des problèmes dangereux restent sans solution. Il importe donc que le bloc communiste, que nous craignons et que nous avons encore raison de craindre, n'ait pas l'impression que les peuples libres, dans leur passion pour la paix et leur désir de l'obtenir par les négociations et le règlement des différends, ne voudraient, en aucune circonstance, recourir à la puissance préventive qu'ils ont édifiée en vue de leur sécurité et de leur défense en conformité des principes des Nations Unies.

[L'hon. M. Pearson.]

Cette puissance, bien qu'elle soit centrée aux États-Unis, est la somme totale de celle de beaucoup de pays libres qui, tous, se vouent et continueront de se vouer à l'idéal de la paix et qui feront tout en leur pouvoir pour trouver des moyens d'assurer cette paix. Cette puissance, étant collective, devrait donc être utilisée collectivement si on veut qu'elle soit efficace. Cela exige que tous les membres de la coalition connaissent et, si possible, acceptent les programmes des chefs en ce qui concerne le moment et la manière d'affronter et de contrecarrer la menace d'agression, de même que sa réalité. L'unité solide ne peut reposer sur aucun autre fondement; et l'unité, tout autant que les bombes, constitue un élément de notre puissance.

Nous nous engageons, à mon sens, dans une période bien plus fluide de relations avec le monde communiste que celles qui ont caractérisé la rigidité inflexible et brutale, ainsi que l'isolement angoissant de la dernière période stalinienne. Ce fait doit être bien évident, maintenant que la nouvelle tactique de la Russie est celle des manœuvres et des contacts, de tenter tout ce qui peut favoriser sa cause, celle des sourires et des mines menaçantes, des protestations et des leurres. Cette tactique est probablement plus dangereuse et difficile à déjouer que tous les procédés qu'ait jamais employés Staline. Elle est certainement plus complexe. Mais, en tout cas, elle peut offrir, à longue échéance, quelque possibilité de négociation et de règlement. Entrer en rapports, obtenir ces négociations et ce règlement, soit le premier objectif vers lequel devraient tendre nos efforts, exigera de notre part de la souplesse et de l'imagination. Comme ce "notre" se rapporte à une coalition d'États libres qui chérissent même la liberté de différer d'opinion, il sera difficile d'allier cette façon d'agir à l'esprit de suite et à la coordination des méthodes.

Il nous faudra donc mettre au point une diplomatie unissant l'imagination au sens des réalités; une diplomatie s'inspirant de la compréhension lucide et perspicace des intentions et des méthodes de l'Union soviétique et de ses satellites, de leur puissance de leurs faiblesses; une diplomatie reposant sur la constance inébranlable de nos principes et de notre ligne de conduite.

Nous avons maintenant moins que jamais le droit d'être suffisants, car le danger qui menace les institutions et la société du monde libre est inchangé. Il n'y a, cependant, pas lieu de désespérer parce que M. Molotov a dit "niet" à Genève, ou parce que MM. Boulganine et Krouchtchev continuent à lancer des accusations aussi âpres que gratuites contre les puissances occidentales, en y mêlant des paroles mielleuses et des offres de pactes assurant la paix. La dernière de ces offres à l'adresse du gouvernement des États-Unis faisait l'objet d'un message de M. Boulganine au président Eisenhower. J'ai conscience de me faire l'interprète des sentiments de la majorité des membres de la Chambre, même si, je le sais, je ne devrais parler qu'en mon propre nom, en disant que c'est avec beaucoup d'admiration et de respect que j'ai lu la réponse du président des États-Unis à cette offre. C'était une réponse positive, non négative. C'était le genre d'attitude à l'égard d'une question de cette nature que, j'en suis certain, notre Gouvernement aimerait appuyer.

J'ai déjà mentionné le sentiment de confiance et d'assurance des chefs soviétiques. Si, de notre côté, nous pouvons montrer force, esprit de suite et unité,—une force qui soit plus que militaire, un esprit de suite qui ne soit pas de l'indifférence et une unité qui soit fondée sur des idéaux communs et qui requiert une attention soigneuse et continue,—nous démontrerons aux communistes qu'ils ont tort de croire que l'avenir leur appartient.

Si nous ne le faisons pas, nous ne pourrons nous en prendre qu'à nous-mêmes.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre, à la lumière de l'expérience qu'il a acquise en visitant l'Union soviétique et d'autres parties du monde, nous a communiqué aujourd'hui la réaction psychologique à l'accueil qu'on lui a fait et aux entretiens qu'il a eus avec les chefs de ces pays. Il semble, toutefois, s'être départi quelque peu aujourd'hui du langage d'une cordialité inusitée dont il s'est servi à la fin de son voyage. Selon les journaux il aurait dit:

Ces hommes m'ont semblé constituer un groupe d'hommes énergiques, capables...

C'est-à-dire les chefs de l'Union soviétique.

...animés d'aucun autre désir que celui d'édifier en paix leur patrie et de résoudre leurs problèmes nationaux, nombreux, à ce qu'ils disent...

L'hon. M. Pearson: Il me répugne d'interrompre l'honorable député, mais, au moment où cette déclaration a paru dans les journaux, j'ai nié avoir dit cela. J'en ai aussi fait mention cet après-midi. L'enregistrement radiophonique de l'interview démontrera, sans l'ombre d'un doute, que le mot "professent", mot très important, figure dans cette déclaration.

M. Diefenbaker: Je comprends que cette déclaration soit applaudie. Mais si mon honorable ami dit qu'il a nié une telle déclaration, on n'a certes pas fait autant de bruit autour de la dénégation qu'on en avait fait autour des paroles qu'on lui avait mises dans la bouche.

Une voix: C'est toujours ce qui arrive.

Des voix: Oh, oh.

M. Diefenbaker: Nous avons gardé notre calme pendant que parlait mon honorable ami. Nous ne nous départirons assurément pas de notre manière de faire habituelle qui consiste à examiner ces questions d'une façon qui convient à leur gravité. Le ministre se trouve de nouveau en face de la réalité, si jamais, pendant son voyage, l'accueil reçu a faussé de façon ou d'autre le sens de l'objectivité. Voici le grand problème des nations libres du monde: le changement qui a suivi la conférence de Genève est-il quelque chose de nouveau? Est-ce une réalité ou un mirage? Est-ce un changement extérieur ou en profondeur? Voilà en résumé, selon moi, notre problème actuel.

Le ministre a mentionné particulièrement ce qu'a dit Krouchtchev à propos de la semaine des quatre jeudis. En écoutant le ministre, je me rappelais le passé récent qui montre que, chaque fois que l'URSS a cessé d'être ouvertement agressive, elle gagnait du temps en vue d'un but qui lui était favorable. Je remonte à un ouvrage écrit en 1921 par Mikkail Frunske, et qui fait encore autorité dans toutes les écoles militaires. L'auteur y dit que le but général et l'objectif de la politique de l'URSS sont les suivants: une lutte à mort avec les démocraties occidentales est inéluctable. En 1917, après le traité de Brest-Litowsk, le ministre des Affaires étrangères de l'URSS disait: "Nous avons conclu ce traité, mais nous n'avons jamais eu l'intention de le respecter. Nous voulions simplement gagner du temps, et ce traité nous donnait le temps de souffler."

Le ministre a rappelé un des derniers gestes de l'URSS: l'offre d'un pacte d'amitié, d'un traité de vingt ans avec les États-Unis, simple plan en vue de rompre l'union entre le Royaume-Uni et le Commonwealth d'une part et les États-Unis d'autre part. La lettre amicale que le président Eisenhower a reçue du chef communiste ne s'accorde guère avec les gestes peu amicaux, pour ne pas dire provocateurs, accomplis par l'URSS ces récentes semaines. Qu'on se rappelle, en particulier, les discours que les chefs communistes ont prononcés au cours de leur récent voyage dans l'Inde et dans l'Asie orientale.

Selon le ministre, le besoin de l'heure est l'appréciation de l'unité des nations libres et le renforcement de cette unité. Il a parlé des États-Unis. Si je ne m'abuse, c'est le *Times* de New-York qui, dans son numéro du dimanche, consacrant un éditorial à la visite que sir Anthony Eden rend actuellement au président des États-Unis, démontre très clairement que la liberté, la sécurité et le salut en face de la montée du communisme nous seront refusés, si jamais le Royaume-Uni et le Commonwealth d'une part et les États-Unis d'autre part suivent une voie différente ou cessent d'être unis en une croisade commune.

Ce n'est pas la première fois que l'URSS prend l'initiative d'un pacte de non-agression analogue à celui qu'elle offre aux États-Unis. Elle en a agi de même à l'égard des États balkaniques. Elle en a agi de même avec la Finlande. Ses méthodes ont été les mêmes. Je croyais que le ministre allait parler du passage à Ottawa, lundi prochain, de sir Anthony Eden qui sera reçu chez nous comme il est reçu aux États-Unis en ce moment, c'est-à-dire d'une façon digne du rôle magnifique que lui et ses associés jouent actuellement dans la défense de la paix.

Le ministre nous a fait part de quelques-unes de ses impressions. Je pense que les représentants des divers partis ici qui avaient exprimé l'avis qu'il aurait avantage à se rendre là-bas peuvent se réjouir de ce qu'il y soit effectivement allé et qu'il puisse aujourd'hui nous faire part des réactions que seule l'intimité d'un contact personnel peut avoir provoquées. Songeant aux constatations qu'ont faites l'an dernier ceux d'entre nous qui ont pris contact avec les représentants d'autres pays à l'OTAN, et songeant aussi à ce qu'a fait le ministre lui-même, je vais me permettre de proposer que nous, au Canada, adoptions une formule analogue à celle qu'a adoptée le Congrès des États-Unis. Les sénateurs et députés canadiens pourraient alors avoir l'occasion de visiter l'URSS et se renseigner *de visu* sur la situation de ce pays et l'attitude de son gouvernement. Les réunions de représentants donnent de bons résultats. Les agriculteurs de l'URSS, qui sont venus en Amérique du Nord récemment et ont reçu à l'occasion un accueil qui n'était pas conforme à notre mode de vie démocratique, n'ont eu rien à dire à l'encontre de nos pays à leur retour en Russie. En fait, on trouve dans leurs rapports les plus grands hommages sur la façon dont nous remplissons nos responsabilités à l'égard de notre économie agricole. Encore que l'invitation faite à l'origine par l'URSS à l'égard de ces échanges n'ait pas été conforme à notre méthode parlementaire de lancer les invitations, je crois qu'il serait dans l'intérêt de tous que le gouvernement du pays, par votre entremise, monsieur l'Orateur, invite l'URSS en termes non équivoques à nous envoyer des représentants.

Je sais qu'on a ridiculisé ces visites. Il s'en est trouvé pour dire: que ferons-nous lorsque nous irons visiter l'association des parlementaires des pays de l'OTAN? Ceux qui sont allés à cette réunion en sont revenus avec un nouveau sentiment de la nécessité de maintenir et d'étendre l'OTAN. Ils en sont

revenus avec une nouvelle idée des événements mondiaux en général. Ils ont eu des conférences avec des représentants de 14 autres pays de l'OTAN et nous avons eu là, en deux occasions, la réponse à ceux qui affirment l'irrévocabilité de l'histoire. La plus impressionnante de ces occasions est survenue à la conférence des parlementaires de l'OTAN. La France exigeait que les nations représentées à la conférence figurent sur les listes dans l'ordre alphabétique de leurs désignations françaises, ce qui plaçait l'Allemagne au premier rang. Je dois ici rendre hommage au président de cette organisation, le sénateur Robertson de notre pays, dont les efforts pour rallier les parlementaires au même point de vue sont dignes de toutes nos louanges. Représentez-vous ceci. Après deux guerres mondiales, après toutes les antipathies et les animosités d'un millier d'années, à peine quelques mois après l'admission de l'Allemagne de l'Ouest au sein de l'OTAN. les représentants de la France ont formulé cette requête par compassion et parce qu'ils désiraient fermer les blessures de la guerre et faire cesser les haines qui subsistaient depuis des générations. Qui l'aurait cru il y a cinq ans ou même trois ans?

J'ai vu autre chose. J'ai vu quelque chose qui m'a rappelé où nous étions alors en Allemagne de l'Ouest, dans cette région de l'Alsace-Lorraine qui, pendant des générations, s'est trouvée sur le passage d'armées d'invasion. Des troupes représentatives de l'armée canadienne nous ont fait assister à ce que j'appelle le drame magnifique de la cérémonie de retraite. Des représentants du Royal 22e et de deux autres régiments canadiens, ainsi que leurs musiques respectives, ont participé à la cérémonie. A la fin de la cérémonie de retraite, les musiques ont joué *Dieu protège la Reine* ainsi que *La Marseillaise* et les officiers ont donné le salut. La fanfare a ensuite joué l'hymne national allemand et les officiers canadiens ont également donné le salut, dans une région où se trouvent des tombes qui resteront fraîches à la mémoire de plusieurs générations. Je répète qu'ils ont donné le salut, indiquant que l'histoire n'est jamais terminée et que des changements se produisent à mesure que passent les années.

Je me suis rendu en Allemagne de l'Est. J'ai visité l'Allemagne de l'Ouest. Je me suis rendu dans la zone occidentale de Berlin, mais je ne dirai que quelques mots en passant de ce que j'y ai vu, car le ministre a déclaré que la masse de propagande de l'URSS a pour objet d'assujétir le cœur et l'esprit des hommes. Lorsqu'on pénètre dans Berlin, cet îlot de liberté,—pour me servir de l'expression qu'a déjà employée le chef de l'opposition (M. Drew),—on constate que la zone occidentale est toute illuminée, tandis que la zone orientale est dans l'obscurité à l'exception d'une rue, dédiée à Staline, où vivent dans la crainte les dictateurs du communisme. On y rencontre le maire et les simples citoyens, qui sont les remparts de la liberté. Ils peuvent être bannis en tout temps, mais ils ont démontré leur fermeté. On pénètre ensuite dans la zone orientale de Berlin. Je n'avais aucune idée de la propagande qui s'y fait. Peu importe où on va, on trouve des messages de propagande. Les murs de tous les édifices portent des messages comme ceux-ci: Nous demandons l'interdiction de toutes les armes atomiques; résistez aux traités de Paris; protégez les réalisations du peuple; luttez pour la réédification de l'Allemagne en une nation démocratique amie de la paix; ouvriers de la ville et du pays, soyez prêts à prendre les armes pour la défense de notre patrie; que tous les Allemands soient réunis! Ce sont là des mots d'ordre destinés à influencer l'opinion de la population. Ils réclament l'unification. Le maire de l'Allemagne de l'Ouest, Herr Otto Suhr, a déclaré qu'à moins qu'on ne puisse réaliser l'unification en vertu d'un régime d'élections libres, il ne pourra jamais y avoir de paix en Europe. La Russie, par ses promesses, entretient l'espoir que l'Allemagne sera unifiée; elle élève l'Allemagne de l'Est à un rang d'égalité sous le régime du pacte de Varsovie, demandant à toutes les occasions que le Canada, la Grande-Bretagne, les États-Unis et les autres pays qui ont des représentants à Berlin-Ouest reconnaissent ce gouvernement en lui permettant de signer l'autorisation nécessaire pour qu'ils pénètrent dans l'Allemagne de l'Est.

Avant de passer à des questions controversées, je veux signaler ici que le haut calibre des représentants canadiens en Europe est une des choses qui frappent le plus tout Canadien qui visite les ambassades du Canada là-bas. Je veux mentionner, en particulier, sans vouloir le distinguer des autres, M. Keith, chef de notre mission militaire en Allemagne occidentale. Il était évident qu'il avait en tout temps ses entrées chez les représentants des autres pays, non seulement à cause de son poste officiel mais à cause de sa compétence exceptionnelle et de sa clairvoyance vraiment remarquable en matière d'affaires extérieures.

Je passe maintenant à autre chose. Quand on parle à des citoyens de Berlin-Est, on constate qu'ils voudraient être réunis à leurs concitoyens. On y voit que les conditions économiques sont différentes. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je dirai au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), que le beurre se vend là-bas à un prix intéressant. A Berlin-Ouest, il se vend 72c. la livre

et à Berlin-Est $4.80 la livre. Une des raisons de cet écart, ce sont les normes monétaires différentes. Mais la raison principale, c'est que, sous le régime communiste, l'agriculture a été ruinée. Mon honorable ami a déclaré que l'URSS veut s'approprier ce qu'il y a de meilleur, sous n'importe quel régime de réorganisation ou d'unification. Cela saute aux yeux dans l'Allemagne orientale. La Russie accapare tout ce que le cultivateur produit de meilleur. Il en résulte un échec de l'agriculture qui est partout évident. Voilà une des raisons pour lesquelles la Russie se propose, d'ici cinq ans, sous le régime de son nouveau programme agricole, d'ensemencer 75 millions d'acres de plus qu'auparavant.

Quelle est l'attitude de l'URSS? Veut-elle la paix? Ce n'est pas ce que laissent supposer les événements passés. Le ministre a dit que les plus hauts placés parmi les dirigeants de la Russie connaissent le danger de la bombe à hydrogène. Je suis aussi de cet avis. De fait, la bombe à hydrogène a réalisé l'équilibre dans les préparatifs militaires et, à mon avis, l'énorme changement survenu dans les objectifs de l'URRS depuis la conférence des Grands, à l'été de 1955, lui est dans une large mesure attribuable. Les Russes se rendent maintenant compte qu'ils ne pourront conquérir le monde par la force et c'est pourquoi ils doivent recourir à ce nouveau plan d'infiltration économique qui consiste à faire miroiter des promesses aux yeux des peuples moins avancés que nous le sommes dans le domaine économique. La Russie offre à l'Inde des centaines de millions de dollars pour l'aménagement de barrages, d'aciéries et ainsi de suite; à l'Égypte, elle offre un demi-milliard pour la construction d'un barrage et elle fait à d'autres pays des promesses analogues.

Mon honorable ami affirme que le Canada a accru sa contribution au Plan de Colombo. Il a accru sa contribution, c'est vrai, mais l'augmentation est faible si l'on tient compte de l'évolution de la stratégie soviétique. Cette évolution s'est faite en ce sens qu'au lieu de compter sur la force des armes, elle compte maintenant sur la puissance de l'infiltration économique et du miroitement de promesses. En fait, si l'on songe au plan quinquennal annoncé dernièrement par l'URSS, je pense que la ligne de conduite de cette dernière au cours des cinq prochaines années prendra la forme de chantage économique. L'URSS fera des promesses. Elle achète des excédents de produits de la Birmanie. Elle accorde une aide économique à plusieurs pays. Elle ne veut pas la guerre, c'est-à-dire la guerre chaude. Elle se rend compte de l'incroyable danger qu'elle court. Elle a maintenant entrepris la réalisation de ce qu'elle appelle un plan quinquennal,—ce sont les propres termes de M. Molotov,—destiné à amener le monde au communisme aussi doucement que possible. En d'autres termes, comme l'a dit M. Krouchtchev, le danger, c'est le capitalisme, ce qui résume leur plan actuel.

Nous assistons à cette évolution économique. Les Russes intensifient la production de l'acier et du charbon; ils doublent leurs sources hydroélectriques et développent leur industrie lourde à un rythme toujours plus rapide. Grâce à leur régime policier, ils n'ont pas à se soucier des frais de production; ils peuvent fixer les salaires au niveau qui leur convient. Cette nouvelle politique a toutes les apparences d'une vaste guerre économique qui fait peser sur nous, les nations industrielles, un danger latent. En tant que nations agricoles, nous sommes également menacés par l'expansion de leur agriculture, et nous ne tarderons pas à constater que la concurrence que nous subissons actuellement n'est rien à côté de celle que nous prépare l'avenir.

Par suite de ce plan économique à grande échelle, le monde de l'Ouest doit aujourd'hui relever le défi de l'URSS dans cette nouvelle manière de maintenir la paix. La Russie met les pays occidentaux au défi en s'abstenant de faire la guerre, en fomentant des troubles, en augmentant l'aide économique qu'elle donne, en forçant les nations occidentales à rivaliser avec les promesses d'aide économique qu'elle fait, nous mettant ainsi dans une situation précaire si nous cherchons à égaler réellement ce que l'URSS promet seulement. Pologne, Tchécoslovaquie, Allemagne orientale, Hongrie, Roumanie et Bulgarie, pays unis par l'accord de Varsovie signé récemment, sont en train de réaliser de vastes projets afin d'être en mesure de rivaliser d'ampleur économique avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, les autres pays du Commonwealth et les pays libres. Autrement dit, les pays libres sont aujourd'hui soumis à une sorte de bourrage de crâne, de forme internationale.

Il y a quelque temps un Polonais, victime de ce traitement, en faisait la description. Ce sont, dit-il, paroles mielleuses accompagnées de promesses de concessions. Jour après jour, on promet différentes concessions, si bien que l'individu finit par devenir un véritable névrosé, une loque. Toute activité ou action retardée aboutit toujours à l'incertitude; l'espoir qu'on fait miroiter détruit la faculté de résistance. Est-ce ce que l'URSS tente aujourd'hui de faire par ses promesses à l'Asie et à l'Afrique, ainsi qu'aux autres parties du monde? Par ses promesses fallacieuses, essaie-t-elle de détruire la résistance des pays qui, du point de vue économique, sont aujourd'hui dans la quasi-pauvreté, et, dans

certains cas, dans le dénuement presque complet?

C'est la raison pour laquelle j'aimerais plus que jamais que les nations de l'OTAN tiennent compte davantage de l'article 2 de l'accord de l'OTAN. Les nations libres pourraient ainsi s'entendre sur le commerce plurilatéral et éliminer bon nombre de droits de douane injustes et injustifiables à l'époque où nous vivons, afin que les nations de l'OTAN et d'autres nations libres puissent tenir le coup en face de la nouvelle menace économique qui tend à réaliser ce que la menace d'agression militaire n'a pu accomplir. En Allemagne orientale, j'ai remarqué que sept ou huit mois de sourires ont plus fait pour l'URSS que sept ou huit ans de grognements. En d'autres termes, sous les chefs actuels, la nouvelle formule politique accuse une souplesse que Staline n'a jamais essayé de lui donner.

Après ces observations générales, j'aborde divers problèmes plus spécifiques. J'ai écouté avec intérêt ce que le ministre a dit sur notre reconnaissance de la Chine communiste. Il y a quelques mois, le 25 août, dans un discours prononcé à Vancouver, il parlait de la reconnaissance de la Chine en ces termes:

> Si je signale ces questions, ce n'est pas pour donner à entendre que nous nous pressons, ou que nous devons nous presser, de modifier notre ligne de conduite au sujet de cette reconnaissance diplomatique et cela d'une manière qui provoquerait une vive controverse au pays et chez certaines nations amies.
>
> J'estime donc qu'avant bien longtemps nous devrons examiner de nouveau sérieusement le problème; nous devrons l'étudier avec les gouvernements amis avec lesquels nous aimons à traiter et, si possible, nous devrions agir de concert sur des questions qui revêtent une grande importance internationale.

Cette étude attentive a donné lieu à la déclaration générale que le ministre a formulée aujourd'hui. Fait assez étrange, il donnait récemment des conseils aux États-Unis dans un article publié dans *Look*. Le 10 janvier, il a apparemment donné des conseils un peu différents aux États-Unis, c'est du moins ce qu'ont compris nos voisins. Voici le paragraphe 4 des conseils qu'il donnait:

> Nous devrions reconnaître que c'est le gouvernement de Peï-ping et non Tchang-Kaï-chek qui a la haute main sur la Chine continentale et que cette situation se perpétuera probablement; nous devons aussi reconnaître qu'il existe en Extrême-Orient des problèmes fondamentaux qu'il faut régler, mais ils ne pourront l'être sans la participation et l'assentiment de ce gouvernement. Nous pouvons négocier avec le gouvernement de Peï-ping lorsque la chose est nécessaire et souhaitable, sans que cela signifie que nous approuvons ce régime et sans affaiblir notre opposition au communisme.

Ces conseils que le ministre donnait aux États-Unis il y a 18 ou 19 jours sont loin de concorder avec l'opinion qu'il a exprimée aujourd'hui à cet égard. L'opinion qu'il a exprimée aujourd'hui représente l'attitude adoptée par le chef de l'opposition (M. Drew) et notre parti. Nous ne disons pas que nous ne consentirons jamais à reconnaître la Chine communiste. Nous déclarons qu'aussi longtemps que la Chine communiste restera un élément négatif dans le domaine de la diplomatie et de l'agression, nous ne saurions être motivés de la reconnaître officiellement. Autrefois, lorsque les théories de Grotius étaient appliquées, la reconnaissance n'était qu'un simple expédient juridique. Aujourd'hui, si nous reconnaissions la Chine communiste, toutes les nations de l'Asie qui s'opposent au communisme verraient dans ce geste la plus grande approbation du communisme et de la Chine communiste que nous puissions donner à ce pays.

Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) n'était pas aussi sûr qu'il y ait lieu de reconnaître la Chine. En novembre il n'était pas du même avis que le ministre lorsque celui-ci a adressé la parole à Vancouver et a lancé ce ballon d'essai à la réunion d'une association féminine.

Le ministre des Pêcheries en a beaucoup appris quand on l'a effectivement acheminé vers des endroits où il ne voulait pas aller. On l'a fait passer par la Chine. Voici comment il termine l'entrevue qu'il a donnée le 11 novembre:

> M. Sinclair a dit que les Nations Unies avaient établi certaines normes pour les nations pacifiques et qu'on peut douter que la Russie communiste réponde à ces normes. Elle a joué au chat et à la souris en relâchant récemment 47 missionnaires, sans toutefois les laisser partir ensemble, de façon que ceux qui les attendaient à Hong-Kong ne sachent pas au juste à quel moment ils arriveraient.
>
> Après de tels actes, il est très difficile pour certains de juger qu'il serait temps d'admettre la Chine aux Nations Unies.

Pour ce qui est de la reconnaissance du gouvernement chinois, on dira peut-être que c'est une question différente de celle de l'admission de la Chine aux Nations Unis mais, au fond, les deux décisions tendraient vers les mêmes résultats. Le ministre a dit que, à l'égard de la reconnaissance de la Chine, nous devons prendre en considération l'intérêt du Canada. Je lui demande, en reprenant ses propres mots, c'est-à-dire de ceux qu'il a prononcés devant le *Women's Canadian Club* de Vancouver, s'il faut tenir compte à cet égard des propres intérêts du Canada et si, à supposer que nous reconnaissions la Chine, nous serions payés pour les navires Ming Sung? Est-ce une des choses qui entrent en considération? En énonçant son programme aujourd'hui à propos de la reconnaissance de la Chine, il a adopté un point de vue que nous avons exprimé plus d'une

fois; à un moment de son discours, il a paraphrasé la formule célèbre de feu M. Mackenzie King: "Pas nécessairement la reconnaissance, mais la reconnaissance si c'est nécessaire".

Je passe maintenant à un problème qu'à mon grand étonnement le ministre a laissé de côté. Bien qu'il ait parlé assez brièvement de la situation qui existe dans le Moyen-Orient, il n'en est pas moins vrai qu'à la suite des événements de ces derniers jours et des réponses maladroites afférentes à l'expédition d'avions Harvard à l'Égypte, le Gouvernement aimerait beaucoup mieux, cela se comprend, que la question ne fût pas discutée. C'est bien naturel. Quels sont ces événements? On sait où trouver la plus belle collection de déclarations contradictoires, inconciliables, faites par divers ministres, voire par le même ministre, à divers moments. Il suffit pour cela de lire le hansard. C'est l'un des épisodes les plus singuliers qui aient jamais eu le Parlement pour théâtre. C'est très curieux. J'ai ici des exemplaires du hansard, que je me propose de citer d'une façon générale. Commençons par l'attitude indéfendable du Gouvernement vis-à-vis du Parlement. L'autre jour le ministre du Commerce,—qui n'est pas ici en ce moment,—prenait la parole à un dîner donné en son honneur et en celui du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Tous deux, d'ailleurs, méritaient bien tous les honneurs qu'on leur rendait. Le ministre du Commerce, toutefois, a décidé de donner une leçon de procédure parlementaire aux personnes présentes, en commençant ses observations par la remarque: "Je suis un parlementaire..." Il y a là assurément de quoi intéresser prodigieusement sir Winston Churchill qui s'est déjà décrit dans les mêmes termes.

Quelles sont les raisons de toutes ces bourdes, de tous ces faux-fuyants qui ont marqué toute cette affaire depuis qu'elle a été soulevée ici par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) le 11 janvier dernier? Je pose la question au premier ministre. Je ne veux pas donner lecture *in extenso* de tous les comptes rendus, mais il règne là-dedans un tel désordre que je doute fort que le premier ministre, si immenses que soient ses talents juridiques, puisse lui-même y mettre un ordre quelconque. Si on n'avait rien à dissimuler, pourquoi alors toutes ces tentatives de dissimulation? S'ils n'avaient pas quelque chose à cacher, pourquoi toutes ces explications?

Le 11 janvier, ainsi qu'en fait foi la page 10 du hansard, le représentant de Winnipeg-Nord posait au secrétaire d'État aux Affaires extérieures la question que voici:

> Des avions ont-ils été expédiés du Canada à l'Égypte dernièrement ou a-t-on en main des commandes prévoyant l'exportation de tels avions?

Après quelques mots préliminaires, le ministre répondait:

> ...il me faudrait me renseigner auprès du ministère du Commerce ainsi qu'auprès de mon propre ministère. Cependant, je crois pouvoir dire sur-le-champ qu'aucun avion canadien, à ma connaissance, n'a été expédié à l'Égypte, et qu'on n'a placé aucune commande prévoyant de telles expéditions.

C'est étrange. Aujourd'hui, le premier ministre dit que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été consulté. Ils ont commencé par dire qu'ils ne savaient rien à ce propos, et je ne blâme pas le ministre. La question en resta là. Aux côtés du ministre, il y avait son collègue de la Défense nationale (M. Campney), qu'il fallait également consulter, et, un peu plus loin, sur la même rangée, le ministre du Commerce. Je me demande parfois s'il a fait tout cela de son propre chef et si ce n'est pas pour cette raison qu'ils n'en savaient rien, car ils n'en savaient certainement rien.

Eh bien, qu'est-il arrivé? Le 12 janvier, l'honorable député de Winnipeg-Nord posait au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question à laquelle le ministre répondit à la légère en disant que l'honorable député aurait dû être satisfait de sa propre réponse. Ensuite, l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) a posé une question, mais il n'a pas obtenu lui-même grands renseignements. Nous en venons maintenant au 17 janvier, lorsque le ministre s'est donné la peine de donner une explication, qui figure à la page 191 du hansard. Imaginez, monsieur l'Orateur, ce qui l'a induit en erreur. C'était le mot "dernièrement". On avait demandé si des envois avaient été faits dernièrement. Vous entendez le mot "dernièrement"; c'est un mot bien difficile, qui se prête à plusieurs définitions. Et c'est ce qui a induit le ministre en erreur. Il a dit, cela va de soi, que ce n'était pas dernièrement, que ces commandes avaient été passées en juin ou juillet. Le 18 janvier, l'honorable député de Winnipeg-Nord demandait au premier ministre s'il annulerait les permis d'exportation et le premier ministre a répondu qu'on n'y avait pas songé. C'était une autre étape et nous n'avions encore rien découvert à propos de ces avions Harvard, sauf d'une façon bien générale.

C'est alors le vendredi, 20 janvier, qu'une longue explication nous a été donnée. C'est une explication intéressante parce que l'un des ministres qui n'étaient pas au courant, soit le ministre des Finances (M. Harris), a

dit en partie ce qui suit, ainsi qu'on peut le lire à la page 360 du hansard:

> Nous sommes assez fiers de ce que nous avons accompli et nous sommes toujours prêts à défendre notre façon d'agir.

Après que le premier ministre eut donné son explication, je lui ai posé une question bien simple qui figure au sommet de la page 362 du hansard, ainsi qu'il suit:

> Monsieur l'Orateur, pour revenir à la discussion qui s'est déroulée tantôt entre le chef de l'opposition et le chef du gouvernement, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si la délivrance de permis d'exportation visant les avions, les explosifs et autre matériel de guerre, est décidée à l'échelon du cabinet, ou se fait sur la base de certains principes, et, dans ce cas, quels sont ces principes et quand ont-ils été communiqués pour la première fois au ministère du Commerce?

Le premier ministre a répondu:

> Les questions qui concernent l'acceptation ou le rejet de commandes de ce genre de matériel sont discutées à l'échelon du cabinet.
>
> Mais, que je sache, aucune commande n'est acceptée tant que les renseignements n'ont pas été communiqués à ceux à qui on se propose de confier les commandes...

J'ai ensuite demandé:

> Quand a-t-on pris la décision au sujet du permis d'exportation pour les avions destinés à l'Égypte? Vers quelle date environ le cabinet a-t-il tranché la question?

A la question de savoir quand le cabinet avait tranché le point, le premier ministre a répondu:

> Au cours du mois de juin de l'an dernier.

J'ai ensuite posé la question suivante,— encore sans réponse,— le 20 janvier:

> Comment se fait-il que lorsqu'on a posé la question au début de la session aucun des ministres ne semblait en savoir quoi que ce soit? Comment se fait-il qu'ils n'en savaient rien?

M. Fleming a dit à ce moment-là:

> J'imagine qu'ils n'étaient pas à la réunion du cabinet.

Nous passons ensuite à l'étape suivante. Comment qualifier un tel tâtonnement gauche à nul autre pareil, pour ne pas dire une telle échappatoire! L'étape suivante (il avait fallu chercher pendant 13 jours) c'est le moment où le ministre du Commerce annonce qu'un décret du conseil a été rendu. Et quand le ministre du Commerce annonce cela, les autres ministres ne bougent pas et gardent le silence. Lorsque nous demandons que soit déposé le décret du conseil, le ministre du Commerce nous dit qu'il s'est trompé: on ne rend pas de décrets du conseil à propos de ces questions.

Qu'est-ce à dire? Est-ce comme cela qu'on va nous traiter à l'égard de renseignements que nous demandons à propos de questions moins graves que celle-ci? Mais aujourd'hui, le premier ministre présente la version définitive et revisée à ce jour. Il est possible qu'il y ait d'autres versions durant les jours qui vont suivre. Le premier ministre a dit que cela s'est fait en vertu d'une ordonnance ministérielle rendue par le ministre qui pensait avoir obtenu un décret du conseil. Combien souvent, monsieur l'Orateur, avons-nous dit que le cabinet jouit de la solidarité dont il a fait preuve aujourd'hui! Qu'a-t-on fait? Qui le sait? Si jamais la façon d'agir inconsidérée du cabinet est apparue au grand jour, c'est bien à l'occasion de cette affaire,— tout le monde est en voiture, mais personne ne sait où il va. Chacun apporte une explication différente. Tel est l'aboutissement parlementaire de la question. Que le Gouvernement sache bien que nous, de l'opposition, avons des devoirs à remplir à l'égard des affaires extérieures, comme à l'égard d'autres problèmes. Nous nous attendons,— c'est notre droit,—à être traités avec bonne foi. Nous n'avons été traités ni avec bonne foi ni avec franchise à ce sujet. Tout ce triste spectacle nous a offert un exemple d'irresponsabilité ministérielle qui ne peut manquer d'ébranler la confiance de ceux qui se plaisent à penser que les renseignements qu'ils reçoivent, même s'ils n'éclairent pas complètement la question, révèlent les faits.

Le ministre a dit le 27 janvier que le consentement des ministres des Affaires extérieures, de la Défense et du Commerce était requis pour l'envoi d'avions à des régions névralgiques. Le pays dont il s'agit est une région névralgique. C'est ainsi que l'a décrit le ministre des Affaires extérieures dans un article paru dans la revue *Look* où il s'exprime ainsi:

> Au Moyen-Orient, la guerre peut éclater d'un jour à l'autre entre l'Israël et les États arabes. Les Soviets attisent le feu en envoyant des armes à l'Égypte, accaparant ainsi, soit dit en passant, de concert avec d'autres gouvernements communistes, presque la moitié du commerce extérieur de l'Égypte.

Cette déclaration indique que le ministre des Affaires extérieures considérait comme dangereuses l'action de l'URSS consistant à fournir des munitions au Moyen-Orient. Il a dit que ces livraisons "attisaient le feu". Je poserai maintenant au premier ministre cette question: N'agissez-vous pas de même quand, étant donné les circonstances qu'on observe depuis six mois, vous recourez à une méthode insidieuse afin de livrer ces avions Harvard, attisant ainsi le feu? Je ne crois pas qu'il en soit toujours ainsi. Si la situation empirait, il serait toujours possible de changer de ligne de conduite mais, tant qu'elle reste ce qu'elle est aujourd'hui, je dirai que toute condamnation de l'URSS, parce qu'elle

fait en grand ce que nous faisons nous-mêmes, serait immotivée.

A la suite de l'apport remarquable effectué dans toutes les parties du monde par ses représentants dans le domaine des affaires extérieures, le Canada s'est fait la réputation d'être une nation douée du sens de l'objectivité et dont les intérêts dépassent les considérations d'ordre financier qui font agir certaines nations; mais, en conséquence de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement, la position du Canada en ce qui concerne l'objectivité et la modération, est actuellement ébranlée. Le Gouvernement, en accordant des permis d'exportation d'armes, a supprimé l'arme la plus puissante de l'arsenal démocratique du Canada, l'arme morale. Le Canada n'est plus en mesure d'être conciliateur. Il n'est plus en mesure d'envisager les autres nations et de leur dire: "Nous sommes désintéressés." Assurément, on y a pensé avant coup. Le ministre peut-il continuer de se lever pour exprimer l'indignation morale du Canada au sujet de la conduite de l'URSS, qui accomplit en grand ce que fait le Canada? Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, le ministre n'avait certainement pas l'intention de prendre à peu près la même attitude que l'URSS, quand il a dit que, si nous n'expédions pas de munitions à ce pays, les Russes en expédieront.

Les événements de ces derniers jours indiquent que le Gouvernement sait qu'il a mal agi; il le sait sans aucun doute. Il est cynique de dire d'un air détaché: "Si nous ne l'avions pas fait, l'URSS l'aurait fait."

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député; mais, vu qu'il est cinq heures, la Chambre passera à l'examen des bills d'intérêt privé et d'intérêt public.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. l'Orateur suppléant: Un certain nombre de bills de divorce, les numéros 25 à 36, figurent au *Feuilleton,* mais je ne vois pas ici les parrains de ces bills. Devons-nous les réserver?

M. Coldwell: Réservons-les.

M. l'Orateur suppléant: Comme la Chambre a terminé l'étude des questions ayant trait aux bills d'intérêt public et privé, nous reprendrons les travaux interrompus à cinq heures.

VOIES ET MOYENS

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, à mon avis, en agissant ainsi le Canada a grandement nui à son rôle de conciliateur et de médiateur; de même sa réputation de désintéressement dans le monde international d'aujourd'hui en a souffert. Je ne dis pas que cet état de choses devrait être maintenu si la situation mondiale empirait; il y aurait alors lieu d'examiner de nouveau la question. Mais pour ce qui est des événements des quelques dernières semaines et de ce qu'on nous a dit ici, j'affirme,—bien que la chose me déplaise,—qu'à mon avis la population du Canada doit condamner la façon dont le Gouvernement s'est conduit en soufflant, à une époque comme celle-ci, sur les tisons qui brûlent actuellement dans le Moyen-Orient. J'estime que la question devrait être examinée à fond par un comité parlementaire,—je sais qu'on a proposé d'autres solutions. Examinons la situation. Renseignons-nous sur les raisons qui ont motivé toutes ces bourdes, ces explications à mimots, ces détours et ces déviations.

Si la conduite du Gouvernement est irréprochable, nous ne comprenons pas pourquoi il a dû recourir à toutes sortes d'excuses et de prétextes. Lorsqu'une excuse ne tenait plus, il en trouvait une autre. Cette question n'intéresse pas seulement la ligne de conduite des partis; elle intéresse tous les Canadiens; c'est d'ailleurs l'attitude que nous avons toujours adoptée. J'aimerais entendre certains députés libéraux exprimer leurs opinions là-dessus. Quand le ministre était à Moscou, il a formulé une déclaration fort intéressante. Il a dit: "Quand je rentrerai au Canada, je discuterai avec d'autres membres du Gouvernement canadien la question d'y créer un théâtre de marionnettes." Je ne sais si c'est cette tâche qui a occupé le Gouvernement depuis le retour du ministre mais, s'il pouvait prendre un siège de ce côté-ci, il n'aurait pas à aller à Moscou pour voir un spectacle de marionnettes.

Je voudrais mentionner une autre question. Je crois fermement qu'il y a lieu de préserver l'État d'Israël. Lorsqu'on voyage dans ce pays, on peut voir les fondements de la civilisation; on y voit la trace des conquérants, Perses, Assyriens, Romains, Croisés et Turcs. Nous y voyons les saints Lieux, que révèrent les trois religions monothéistes. Nous constatons que c'est un État qui subit une profonde révolution sociale, d'une importance capitale et qui se fonde sur l'initiative et l'imagination d'un peuple qui s'est voué à une tâche.

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question à mon honorable ami? Il a dit qu'il fallait à tout prix préserver l'État d'Israël. Nous sommes tous d'accord sur ce point. Convient-il et admet-il maintenant qu'il y a lieu d'envoyer des armes à l'Israël afin de garantir la préservation de cet État?

M. Diefenbaker: J'y reviendrai dans un instant.

Des voix: Oh!

M. Diefenbaker: Je ne me suis jamais dérobé aux questions de la même façon que le fait le Gouvernement lorsque les membres de ce côté-ci de la Chambre lui posent des questions. On me permettra peut-être d'abord de finir ceci, car je sais que mon honorable ami, qui a l'habitude de la parole, s'attendrait à ce que je finisse ma phrase. Tous les habitants d'Israël, des plus humbles jusqu'aux plus grands, participent à la grande aventure, qui consiste à mettre sur pied une nouvelle démocratie et à réaliser l'indépendance économique.

Que faut-il faire? Que fait le Gouvernement en vue de mettre sur pied une force internationale pour protéger et maintenir les frontières? Qu'a-t-il fait? L'autre jour on a formulé une proposition en vue du maintien de l'intégrité des frontières, en vertu d'une entente internationale, passablement à la façon qu'envisageait Castlereagh il y a plus de 130 ans. Qu'a-t-on fait à ce sujet? Si la situation empire, et si la guerre se déclenche, la question de l'expédition de munitions ne serait plus la même et nous modifierions tous notre opinion, mais jusqu'à ce moment-là, en se fondant sur les paroles du ministre, il ne faut pas oublier qu'en envoyant des munitions, nous attisons le feu.

Je me permets de dire à mon honorable ami qui m'a interrompu qu'en raison de l'influence qu'il exerce aux Nations Unies, il devrait préconiser la création d'une force internationale en vue de mettre fin à cette dangereuse situation. Si on ne le fait pas et si la guerre se déclare, elle s'étendra au monde entier, car à chaque génération cette région a vu passer des conquérants. Elle est presque un sentier battu pour la guerre.

Que devrions-nous faire? Je dis que nous devons envisager le problème courageusement, en hommes, non pas à la manière du Gouvernement qui ne cherche que les faux-fuyants et donne des explications toutes moins plausibles les unes que les autres. Si le cabinet procède, à l'égard d'autres importantes questions, de la façon qu'a révélée le premier ministre, aujourd'hui et en ces derniers jours, nous pouvons certes nous demander qui nous dirige et où nous allons.

Mon honorable ami a parlé de l'OTAN. Ce qui a maintenu l'OTAN sur pied, c'est la crainte. Si nous supprimons la crainte qui anime les hommes, nous ferons en même temps disparaître la détermination des nations de rester unies. Voilà, à mon avis, quel est aujourd'hui le grand danger. C'est pour cela qu'à mon avis il convient d'accorder plus d'attention que par le passé à l'article 2, étant donné la nouvelle ligne de conduite de l'Union soviétique. Mon honorable ami a dit qu'aujourd'hui nous avons besoin de quelque chose comme de l'esprit de foi, si j'ai bien compris, et je le crois.

Mais ce qu'il nous faut aujourd'hui, c'est plutôt du courage et de la foi que des mises en demeure, des manifestations de brutalité, des bravades, des "danses au bord du gouffre". De pareilles manifestations n'incitent pas à la paix. Le ministre nous a parlé de son voyage à travers l'URSS et à Moscou. L'URSS recourt à une nouvelle méthode, qui est une sorte de défilé de forains. Krouchtchev et Boulganine font une tournée dans l'Inde où ils frappent l'imagination des gens. Si seulement le président Eisenhower était bien portant comme il l'était avant le mois d'août dernier! N'aurait-il pas rendu un grand service en s'y rendant pour manifester à ces gens quelques aspects de sa foi sincère en la démocratie, vu qu'il s'est acquis le respect admiratif de l'univers?

L'OTAN peut faiblir. La France a retiré trois divisions pour les envoyer en Afrique du Nord. Le réarmement allemand est lent. J'en ai les chiffres sous la main; le désarmement est plus lent qu'on ne l'avait prévu. Les nations libres ne peuvent, comme a dit Eden, négocier par faiblesse. Quelle est la nouvelle politique de l'OTAN? Trois ministres se sont rendus là-bas: le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), le ministre des Finances (M. Harris) et le ministre de la Défense nationale (M. Campney). Quelle politique y a-t-on établie? Il a été décidé qu'on aménagerait un réseau d'alerte à travers l'Europe avec le concours de nous tous. N'est-il pas temps, vu que le nord canadien peut fort bien constituer un jour une première ligne, de reviser le régime de l'OTAN dans son ensemble pour que la contribution générale de l'OTAN soit également utilisée dans notre pays de façon que les dépenses engagées au titre de la défense dans le Nord canadien entrent dans le cadre des moyens de défense du monde établis par l'OTAN?

D'autres questions seront traitées par ceux qui parleront après moi. Nous sommes en présence, comme dit le ministre, d'un nouveau Soviet à la politique flexible, pleine de ressources et impitoyable. Sur le plan militaire, l'énergie atomique semble avoir provoqué un pat, mais il reste un domaine que nous n'avons jamais exploré aussi à fond que nous aurions dû, c'est celui du cœur des hommes. Nous devons élaborer un message à communiquer aux peuples des autres parties du monde pour leur expliquer ce qu'est la liberté et leur montrer comment les hommes deviennent puissants grâce à la force qu'ils tirent du puits de la liberté. Nous devons

apprendre à expliquer cette puissance. Nous devons pouvoir nous attacher leur cœur en leur montrant que notre régime est meilleur que le leur.

Le monde libre ne doit pas se relâcher dans l'accomplissement de son immense tâche de recherche de la paix par la négociation, comme a fait notre ministre dans ses entretiens de vive voix avec MM. Boulganine et Krouchtchev. Les négociations auraient très bien pu empêcher la première guerre mondiale. Sir Edward Grey dit dans ses mémoires que, si les nations avaient continué à négocier, la première guerre mondiale n'aurait pas éclaté. Nous devons poursuivre les négociations. Nous devons continuer à assurer de mutuelles occasions de rencontre avec les parlementaires d'autres pays, de l'URSS notamment. Nous devons poursuivre les négociations mais toujours avec prudence et précaution. Par-dessus tout, nous devons nous garder d'un optimisme injustifié et de devenir les victimes indirectes de faux espoirs suscités par l'URSS poursuivant son conflit international visant à la conquête des cerveaux humains.

Appuyé par le chef de l'opposition (M. Drew), je propose donc:

Que tous les mots après "que" soient supprimés et remplacés par le texte suivant:

"Vu la situation critique qui règne actuellement au Moyen-Orient, la Chambre réprouve énergiquement la politique du Gouvernement autorisant l'envoi de munitions à des pays de cette région qui ne font partie de l'OTAN; de plus, elle condamne le Gouvernement pour le manque de franchise avec lequel il a traité cette question à la Chambre.

M. l'Orateur: Dans ses observations, l'honorable député de Prince-Albert a parlé d'une déclaration en date du 9 février 1955, approuvée par le Conseil suprême des Soviets et qui se termine par trois paragraphes invitant, on peut le présumer, les Parlements à échanger leurs parlementaires. L'honorable député n'est certainement pas au courant d'une réunion des whips des quatre parties, qui a eu lieu à mon cabinet dès vendredi dernier. A cette réunion, il a été décidé d'étudier la question. En toute justice pour les whips, je dois dire qu'ils se sont engagés, lors de cette réunion, à faire rapport de la question à leurs différents caucus qui, si j'ai bien compris, doivent avoir lieu demain matin. Une autre réunion aura lieu éventuellement pour approfondir la question.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Le débat de cet après-midi fait suite évidemment dans une certaine mesure au discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé à la Chambre mardi dernier et j'ai l'intention de relever, au cours de mes observations, les réflexions que le ministre a faites sur la situation qui règne au Moyen-Orient. Je veux aussi parler de la ligne de conduite que le Canada devrait préconiser et appuyer, tant en ce qui concerne les grandes puissances qu'en ce qui a trait aux Nations Unies. Auparavant, monsieur l'Orateur, je suis très heureux, cet après-midi, d'avoir l'occasion de féliciter la délégation canadienne de l'automne dernier aux Nations Unies. Sous la direction du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), nos délégués ont placé le Canada en excellente posture et l'ont montré sous un beau jour devant les autres nations. Je suis vraiment très heureux qu'on ait accru le nombre des membres des Nations Unies car, si nous voulons que cet organisme joue le rôle que nous avons espéré au début, il lui faut, tôt ou tard, revêtir un caractère universel. Toute disposition prise en ce sens me paraît un pas dans la bonne voie.

On a beaucoup parlé cet après-midi des troubles qui règnent dans le monde et de la détermination de l'Union soviétique à étendre son influence par divers moyens à travers le monde. Je pense que le ministre a parfaitement raison de déclarer à la Chambre qu'en raison de la terreur des nouvelles armes, principalement la bombe à hydrogène, il est peu probable que l'Union soviétique déclare la guerre ouverte,—et il va sans dire qu'il est très peu probable qu'aucune autre nation le fasse,—car les nouvelles armes sèmeraient la destruction partout dans le monde. Mais je suis porté à croire que cet après-midi le ministre a un peu sous-estimé l'importance de l'influence possible de l'Union soviétique et des nations qui sont associées à la Russie dans la concurrence qui se fait jour dans le domaine de l'aide économique. Je pense que les dangers d'un conflit militaire diminuent et qu'un autre conflit l'a remplacé en vue de gagner le monde grâce à l'aide économique et technique.

On a beau dire, comme l'a signalé l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker),—que l'Union soviétique a été incapable de nourrir convenablement sa population par suite de l'échec de son programme agricole, mais depuis des siècles, le peuple russe,—c'est peut-être ce qu'il convient de signaler,—est habitué à un niveau de vie extrêmement bas. Selon les rapports que nous obtenons, d'après ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a déclaré à la Chambre et à l'extérieur, d'après ce qu'a déclaré le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) à son retour au Canada, il n'y a aucun doute que la Russie a relevé ce niveau d'existence extrêmement bas. En raison de cette légère amélioration de son niveau d'existence, le peuple russe est disposé à se passer des grandes améliorations que les habitants

de pays comme le nôtre exigeraient par suite d'une grande expansion industrielle; c'est pourquoi l'Union soviétique peut être en mesure de faire plus que des promesses dans le domaine de l'aide économique aux nations peu favorisées du monde.

Ceci m'amène à la question que je veux traiter cet après-midi, c'est-à-dire que les nations occidentales,—y compris le Canada,—doivent faire beaucoup plus en vue d'aider les nations peu évoluées à améliorer leur niveau d'existence et à résister à ceux qui voudraient fomenter la révolution et établir des dictatures. Vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que j'ai employé "dictatures" au pluriel. Si je l'ai fait, c'est qu'il n'y a pas très longtemps un grand pays, dans sa détresse, s'est tourné vers une dictature d'un genre différent de celle du parti communiste. Je songe, il va sans dire, aux dictatures qui ont pris naissance au début des années trente en Europe, particulièrement en Allemagne. A mon avis, il existe toujours un grand danger que surgissent des dictatures, non seulement communistes mais fascistes. Je pense que le même sol leur est fertile, c'est-à-dire celui de la misère et de la pauvreté. Les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'aide économique sont aux prises avec un problème formidable. Quand nous examinons le budget de ces organismes, nous constatons que les ressources dont elles disposent sont pitoyablement faibles.

Il y a quelque temps, j'ai pris note de certaines déclarations du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'assistance technique. Bon nombre d'entre nous au Canada le connaissent fort bien; il s'agit, il va sans dire, de M. Keenleyside. Dans la revue *Weekend*, publiée comme supplément du samedi dans plusieurs journaux canadiens, il formulait des déclarations étonnantes, dans la livraison du 9 juillet 1955. Je cite:

> Des chiffres sinistres démontrent dans quelle situation vivent une grande partie des habitants du globe:
>
> Plus de la moitié des habitants du monde sont illettrés.
>
> La plupart de ces gens souffrent de la faim la plupart du temps.
>
> Près des deux tiers des habitants du globe ont un revenu moyen inférieur à $100 par année, comparativement à plus de $1,500 aux États-Unis.

Le chiffre de revenu moyen au Canada n'est que légèrement inférieur. De fait, si nous prenons les chiffres gonflés de l'an dernier à l'égard du produit national brut et le divisons par le chiffre de notre population, je pense que le revenu moyen dépassera $1,500. Une des déclarations qui m'a étonné quand je suis allé à l'assemblée de l'Organisation des Nations Unies en 1945...

L'hon. M. Martin: En 1946.

M. Coldwell: ...alors que j'ai fait partie du comité qu'a institué le conseil économique et social, à San-Francisco, c'est l'affirmation selon laquelle les deux tiers des habitants du monde,—c'est-à-dire deux personnes sur trois,—ne mangent pas à leur faim. Il ne s'agissait pas nécessairement toujours des deux mêmes personnes, mais il y en avait quand même toujours deux sur trois dans cette situation. D'une façon générale, la situation ne s'est guère améliorée depuis 1945.

L'hon. M. Martin: C'était en 1946; à l'automne de 1946.

M. Coldwell: Oui; aussi en 1946. M. Keenleyside a ajouté:

> Plus de la moitié sont malades, (500 millions souffrent de malaria; presque tous les habitants de la région des tropiques sont atteints de pian...

Il s'agit d'une redoutable maladie des tropiques qu'un peu de pénicilline peut guérir.

> ...400 millions sont atteints de maladies vénériennes; chaque année, de 3 à 5 millions de personnes meurent de tuberculose,—et ce n'est que le commencement de la liste.

On a fait grand état de l'aide accordée aux régions peu évoluées en vertu de divers programmes. Il y a le programme d'assistance technique des Nations Unies, le plan de Colombo, le programme du quatrième point des États-Unis et le reste.

Mais les discussions sur ces institutions, aux Nations Unies, sont beaucoup plus longues que ne sont élevées les sommes d'argent qu'on affecte aux entreprises que ces organismes s'efforcent de mettre sur pied.

Il a ensuite ajouté:

> Nous pourrions continuer au rythme actuel pendant deux siècles sans jamais obtenir les résultats désirés.

Voici ce qu'il dit sur le programme d'assistance technique des Nations Unies:

> Au début, on prévoyait l'affectation de 25 à 35 millions de dollars au cours de la première période de 18 mois durant les années 1950-1951 et, pour quelques années plus tard, une somme annuelle plus élevée, soit de 50 à 100 millions de dollars.

Sommes-nous très éloignés de ce but? A cause de l'hésitation de certains gouvernements,—de gouvernements comme celui du Canada,—à donner un meilleur exemple dans l'affectation de crédits à cette cause, notre cotisation est en quelque sorte réduite au minimum. Nous sommes tous portés à dire que nous devons contribuer tant par tête, si un autre pays verse une cotisation égale. Je suis fier que l'an dernier nous ayons porté à un million et demi par année notre cotisation précédente d'un million par an. Mais cette somme est vraiment insignifiante, comme je pourrai le démontrer dans un instant, je l'espère, en la comparant à certaines autres dépenses de notre budget.

Je reprends la citation de l'article:

Parce que certains gouvernements ont hésité à verser une cotisation suffisante, ce n'est qu'en 1954 qu'on a atteint la somme de 25 millions. Mais la somme d'argent disponible n'a pas augmenté, loin de là, en proportion des demandes d'aide des divers gouvernements.

Certaines nations de l'Ouest affectent $100 à leur programme de défense pour chaque dollar affecté à l'aide aux pays économiquement faibles. Il est vrai que, dans les conditions actuelles, les préparatifs militaires tiennent le premier plan mais, suivant beaucoup d'observateurs, cette proportion accuse quand même un très grave déséquilibre.

Que fait le Canada dans ce même domaine? Je me reporte à cette fin aux comptes publics de l'année 1954-1955, qui ont été déposés à la Chambre. D'après ce document, notre aide économique s'est établie au total à $29,016,-824.86. Quelle somme avons-nous affectée à la défense nationale? Nous avons dépensé $1,665,968,960.31. Cette somme ne comprend pas les dépenses afférentes à la production de défense, lesquelles s'ajoutent au chiffre que je viens de citer. Quel pourcentage représente l'aide économique par rapport au budget militaire? La proportion est de 1·74 p. 100. Le 31 juillet 1955, le Bureau fédéral de la statistique estimait notre population à 15,637,000 habitants. Notre aide économique s'est donc établie à $1.86 par tête. D'autre part, nous avons effecté $106.54 par tête aux préparatifs militaires, les dépenses afférentes à la production de défense non comprises.

J'estime que nous ne réussirons pas à gagner le monde à la démocratie et à la liberté auxquelles nous avons foi et dont nous jouissons dans les pays de l'Ouest. On peut préconiser diverses mesures à prendre dans l'évolution démocratique et ainsi de suite; on peut concevoir des stades différents de notre évolution, sur le plan économique; mais, dans les pays de l'Ouest, nous savons tous apprécier la liberté individuelle et les droits de l'homme. Nous voulons que cette doctrine s'étende au monde entier. A mon avis, nous ne triompherons dans cette lutte que si nous sommes prêts à accorder une aide économique beaucoup plus forte. Je note avec plaisir qu'on fournira plus d'aide cette année sous le régime du plan de Colombo. Cependant, l'augmentation n'est pas très considérable si l'on tient compte de nos richesses et des sommes que nous affectons à d'autres fins. Néanmoins, c'est un progrès et je m'en réjouis.

J'ai remarqué les articles d'un jeune journaliste très brillant, M. I. Norman Smith, qui, à l'occasion, voyage et écrit pour le compte du *Journal* d'Ottawa. J'ai lu les articles qu'il a écrits sur l'Union soviétique et l'Extrême-Orient. J'ai lu le discours qu'il a prononcé devant le *Canadian Club* à Ottawa, il y a deux ou trois semaines. Voici ce qu'il a déclaré:

[M. Coldwell.]

Pourtant, ce n'est en quelque sorte que sous le régime du Plan de Colombo que le Canada aide l'Asie, zone qui, selon M. Pearson, revêt en ce moment l'importance la plus décisive. C'est avec regret que je le dis, mais j'ai constaté que beaucoup de Canadiens semblent pour ainsi dire en vouloir aux Asiatiques parce qu'ils sont pauvres. Cela nous embarrasse. Quand ils nous demandent de les aider, nous détournons les yeux en nous disant que nous ne pouvons endurer les mendiants. Mais, s'ils ne demandent pas l'aumône et s'ils semblent plutôt se joindre aux nationalistes fieffés ou même aux communistes, nous les traitons de sympathisants et nous leur fermons nos portes.

C'est une opinion et, peut-être, l'auteur de l'article n'a-t-il pas complètement raison. Mais il est incontestable que nous nous désintéressons de la question. Dans le monde actuel, où des millions de gens sont affamés, malades ou illettrés, où des millions de gens peuvent très facilement être attirés dans l'orbite communiste, il n'y a pas de place pour le désintéressement. Je songe ici en particulier à l'Inde parce que, de notre point de vue, l'Inde est le pivot de l'Asie. Si elle retarde sur la Chine pour ce qui est de l'amélioration des normes d'existence; si la Chine, sous une dictature, quelque impitoyable qu'elle puisse être, peut, d'ici 10, 15 ou 25 ans, dépasser l'Inde et améliorer davantage ses normes d'existence dans cette partie de l'Asie, l'orbite communiste englobera la vaste majorité des êtres humains.

Pourtant, monsieur l'Orateur, nous sommes en possession de tous les moyens pour aider à améliorer la situation de ces pays. L'autre jour j'ai parlé de la nécessité de renforcer notre système éducatif afin qu'aucun pays ne puisse nous dépasser dans le domaine de la science. Soit dit en passant, quand je parle de science et d'éducation technique, je ne veux pas dire évidemment que nous devons nous efforcer de former exclusivement des hommes de science et des techniciens. L'enseignement libéral est à la base de toute instruction, même scientifique et technique. Les humanités sont indispensables à la science et à la technique comme à toutes les autres professions. Il nous faut former ces techniciens et ces hommes de science non seulement pour nous-mêmes mais afin de pouvoir en fournir en plus grand nombre aux pays non évolués.

Je ne dis pas quelle somme il faudrait voter. Je ne dis pas que nous pourrions réserver un crédit d'un milliard de dollars sur notre budget de défense mais j'affirme que nous pouvons multiplier plusieurs fois notre cotisation pour nous préserver nous-mêmes, pour assurer notre sécurité et la prospérité future de notre pays. Je suis vraiment heureux de constater que notre cotisation au Plan de Colombo sera légèrement majorée.

Il y a un an et demi, j'aurais voulu que le Canada approuve la création d'une caisse spéciale des Nations Unies. On avait proposé l'établissement, à côté de toutes les autres institutions spécialisées, d'un nouvel organisme disposant, si j'ai bonne mémoire, d'un capital d'environ 250 millions de dollars, fourni non seulement par le Canada mais par l'ensemble des membres, pour aider à la mise en valeur des pays moins évolués.

Cet organisme n'aurait pas nécessairement disposé uniquement des fonds que les parlements lui auraient votés. Des capitaux privés auraient également été affectés à l'établissement de cette caisse et de ses rouages. Je me trouvais à New-York où je faisais partie de la délégation canadienne au moment où cette question est venue sur le tapis; j'ai regretté d'apprendre que notre gouvernement ne pouvait pas à ce moment-là se décider à appuyer cette proposition. Je sais qu'on la soumettra de nouveau à l'attention des Nations Unies et j'espère qu'un jour ou l'autre le Gouvernement pourra non seulement prendre une décision à cet égard mais peut-être aussi donner l'exemple à d'autres.

On a beaucoup parlé de ces questions à l'occasion et je tenais à en souligner de nouveau l'importance cet après-midi car, je le répète, l'issue de la lutte qui se livre en ce moment dans le monde ne se décidera pas sur les champs de bataille; nous ne pourrons remporter la victoire que dans la mesure où nous pourrons gagner l'idéal démocratique que nous avons en commun avec nos alliés, les peuples innombrables de l'Asie et de l'Afrique, qui aujourd'hui ont besoin de notre aide et de notre assistance.

Quelques mots maintenant au sujet de la situation qui existe dans le Moyen-Orient. J'ai trouvé excellente la péroraison du discours que le ministre a prononcé mardi dernier. Il a peut-être été un peu trop dur dans ses critiques à l'endroit de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) qui n'avait fait, en somme, que soulever à la Chambre une question qu'il jugeait importante. Nous nous sommes tous rendus compte qu'il agissait de bonne foi. A cause de la situation qui existe actuellement dans le Moyen-Orient, cette région est devenue le point critique du monde actuel. Il y a eu déjà la Corée, puis Formose. C'est maintenant le tour du Moyen-Orient. Je conviens avec l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qu'il serait vraiment tragique, que le monde y perdrait vraiment beaucoup, si le nouvel État démocratique d'Israël était détruit. C'est le seul État de cette partie du monde qui ait les mêmes institutions que nous, le seul État qui soit gouverné suivant des principes démocratiques, le seul État de cette partie du monde où existe des institutions parlementaires qui, de fait, sont modelées sur les nôtres. D'après ce que m'a dit le greffier de la Knesset, les méthodes parlementaires y sont très semblables aux nôtres.

En remontant les années, nous constatons que l'armistice de 1949 entre Israël et les états arabes a été suivie d'une hostilité constante de la part des pays environnants. Ces pays sont mécontents de l'établissement du nouvel État d'Israël dans cette région.

Le danger était tellement imminent qu'en 1950, trois puissances: la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France, ont publié la déclaration ou l'accord tripartite. Elles s'efforçaient à ce moment-là d'empêcher qu'on ne glisse vers une guerre réelle. Leur déclaration avait évidemment pour but de stabiliser les conditions là-bas. Comment? D'abord, évidemment, en prévenant les intéressés que si l'État d'Israël était attaqué, elles interviendraient immédiatement et en déclarant qu'aucune partie, ni Israël ni aucun des États arabes, ne devait chercher à modifier les frontières établies. En outre, les trois puissances ont cherché à maintenir l'équilibre en posant des restrictions à l'importation d'armes dans cette région. Mais divers événements sont survenus depuis 1950. Tout d'abord la zone du canal de Suez a été évacuée par le Royaume-Uni, de sorte que les pays arabes, l'Égypte surtout, avaient désormais accès à toutes sortes d'armes modernes.

Depuis, naturellement, on a expédié d'autre matériel militaire à l'Égypte, mais ce qui s'est produit de plus alarmant pour entraîner le déséquilibre dans cette région, c'est l'accord conclu dernièrement entre l'Égypte et la Tchécoslovaquie. En vertu de cet accord, avec l'aide de l'Union soviétique, d'énormes approvisionnements d'armes modernes sont expédiés à l'Égypte. Non seulement la guerre en cette région se fait-elle plus menaçante, mais, si la guerre éclate et si aucune aide n'est accordée à l'État d'Israël, on peut concevoir que cet État pourrait disparaître complètement.

Ceux d'entre nous qui ont visité l'Israël savent très bien qu'en certains endroits la distance qui sépare ses frontières de la mer n'atteint pas douze milles. A un certain endroit, si je me souviens bien, il n'y a qu'environ six milles. Comme il serait facile pour un pays ennemi de la traverser, de diviser le pays et de le détruire. Les États arabes possèdent, comme l'ont constaté ceux d'entre nous qui sont passés par là, une armée très intelligente et bien aguerrie.

Je ne propose pas que nous favorisions là-bas une course aux armements. En fait, il m'est très difficile d'imaginer comment on

pourrait y fomenter une course aux armements dans les circonstances actuelles où les armes arrivent en grande quantité en Égypte, provenant de la Tchécoslovaquie et de pays communistes, qui en refusent des semblables à Israël. Nous ne pourrions imaginer d'envoyer des armes au même rythme, et l'État d'Israël ne pourrait prendre des mesures pour acheter ces armes. Et pourtant, quand on songe aux vingt ou trente dernières années, on se demande comment une nation peut exister sans de solides garanties de la part des grandes puissances intéressées à sa survivance. J'espère que durant le séjour ici de sir Anthony Eden, la semaine prochaine, on ne manquera pas de discuter ce problème. On ne le discutera peut-être pas publiquement, mais on le discutera sans doute privément. Le ministre usera de toute son influence pour obtenir de sir Anthony Eden et, dans la mesure où il peut influencer les États-Unis, du secrétariat d'État de ce pays, qu'on fasse une déclaration à l'effet que, si la guerre est déclenchée dans cette région par l'un ou l'autre côté, les grandes puissances interviendront immédiatement du côté opposé à l'agresseur afin d'arrêter le conflit et de prévenir la guerre.

J'aimerais que les États-Unis et la Grande-Bretagne fassent une telle déclaration. La France, cela va de soi, a tant de difficultés en Afrique du Nord que je ne proposerais même pas qu'elle participe à cette déclaration. Je suis du même avis que l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui soutient que nous avons besoin d'une armée de sécurité sous le commandement de l'ONU mais, malheureusement, nous n'avons pas cette armée. Nous ne pouvons compter, pour maintenir la paix, sur une armée qui n'existe pas. Ce ne serait guère logique ni sain, et cela ne serait certainement pas efficace, si cette armée n'existait pas. Je ne sais pas si les grandes puissances pourraient veiller à ce que l'État d'Israël ne reste pas sans défense. Je ne préconiserais pas l'envoie de matériel d'offensive militaire, sous forme de bombardiers ou sous quelque autre forme, à l'État d'Israël, mais je doute beaucoup que les nations de l'univers puissent se permettre de laisser Israël exposé aux menaces et insuffisamment armé, compte tenu des proportions entre la population de l'Israël et celle des États arabes qui l'entourent. Pour un habitant qu'il y a dans l'État d'Israël, il y en a trente dans les États arabes, et ces derniers sont maintenant bien armés et bien équipés. Je ne pense pas que ma deuxième proposition soit nécessaire si les grandes puissances déclaraient: "Nous allons veiller à ce qu'aucune guerre ne se déclare dans cette région et nous arrêterons immédiatement toute agression, d'où qu'elle vienne".

Je ne puis concevoir l'État d'Israël imbu d'un esprit guerrier et essayant de chasser de ses frontières les 30 millions d'habitants de la population arabe. Si l'État d'Israël tentait de le faire, il faudrait l'en prévenir. Si, d'autre part, l'Égypte et les États arabes envahissent l'État d'Israël, je pense que les grandes puissances devraient faire comprendre bien clairement qu'elles interviendraient immédiatement et arrêteraient le conflit. Je pense que nous sommes tous d'avis ici qu'il est essentiel que l'État d'Israël continue d'exister et de prospérer.

Je vais proposer un sous-amendement parce que, à mon avis, l'amendement proposé par l'honorable député de Prince-Albert ne tient pas compte des circonstances qui peuvent se présenter de temps en temps. A mon avis, son amendement engage notre pays trop à fond et je pense que nous devons posséder une certaine latitude, que nous ne devons pas être engagés trop rigoureusement à l'égard de la situation dans cette région.

Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que cet amendement soit modifié en y insérant immédiatement après le mot "OTAN" les mots suivants:

"sans, en même temps, s'assurer qu'en cette région la paix serait garantie soit par les États-Unis soit par les puissances qui ont signé l'accord tripartite de 1950, c'est-à-dire les États-Unis, le Royaume-Uni et la France."

Il me semble que, de cette façon, nous nous ménageons une porte de sortie. Nous n'affirmons pas qu'en toutes circonstances nous nous opposerions à l'envoi de moyens de défense à une nation que nous avons aidé à établir. Une des choses qui m'ont plu lors de mon passage à Jérusalem; et ailleurs dans l'État d'Israël, a été de constater la haute estime qu'on y a pour le Canada, par suite du travail accompli par notre ministre des Affaires extérieures au sein de la commission de Palestine, il y a quelques années, par suite du travail accompli par M. le juge Rand, dont le nom occupe une grande place dans l'esprit des gens de ce pays, et par suite du travail accompli actuellement, ou du moins au cours de mon passage dans ce pays, par le général Burns. Ces trois noms, s'ils ne sont pas connus universellement, le sont parmi les dirigeants de ces pays et parmi d'autres qui s'intéressent aux affaires. Ces gens estiment beaucoup le Canada. Nous devons conserver une certain latitude afin que, si l'existence d'un pays que nous avons aidé à établir, est menacée, nous ne soyons pas engagés au point que notre gouvernement serait incapable de prendre des dispositions

efficaces pour venir en aide immédiatement dans les circonstances.

Mon temps de parole vient juste de se terminer, monsieur l'Orateur. J'aurais aimé dire quelque chose de la situation en Europe et à propos de l'OTAN. Je me réjouis à la pensée que ceux qui sont allés outre-mer l'année dernière rencontrer d'autres délégations de parlementaires pour discuter et examiner les questions de l'OTAN sont revenus enchantés d'avoir eu l'occasion de se rendre là-bas et d'en rapporter beaucoup de renseignements utiles. A mon avis, ces réunions interparlementaires, qu'il s'agisse de réunions du Commonwealth, de réunions des pays de l'ONU ou d'autres réunions de parlementaires, sont très utiles. Je me réjouis à la pensée que les parlementaires canadiens qui ont rendu visite à l'OTAN l'année dernière sont d'avis que le voyage en valait la peine et qu'ils aient été en mesure de favoriser les intérêts de notre pays et de l'OTAN par leur présence à cette réunion.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, nous sommes heureux d'avoir l'occasion, dès le début de la session, de débattre certaines des très importantes questions qui se rattachent à la situation internationale actuelle.

A propos des affaires internationales, le discours du trône donne à entendre qu'on s'est réjoui de certains événements qui ont diminué la tension sur certains points du globe, mais que d'autres, malheureusement, ont eu l'effet opposé. Dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a très clairement exposé les conditions qui existent en ce moment dans diverses parties du monde. Ces renseignements nous aident à élucider certains points et répondent à certaines questions qui nous préoccupaient.

Naturellement, nous ne possédons pas de renseignements de première main et il nous faut nous renseigner à diverses sources sur les affaires internationales; nous sommes tout disposés à reconnaître que certaines de ces sources ne sont pas tout à fait sûres. Quoi qu'il en soit, après un examen attentif de la question, après une comparaison des renseignements qui nous sont soumis et après des recherches dans divers domaines, nous pouvons en arriver à certaines conclusions.

Dans l'ensemble, il semble que les perspectives de stabilité et de paix dans le monde ne soient guère plus brillantes qu'il y a quelques mois. Il semble que la guerre froide dure toujours. Des difficultés dans diverses régions continuent de faire échec aux efforts que tentent les hommes de bonne volonté pour trouver entre eux des terrains d'entente ou des motifs de compréhension. Les chefs des peuples n'ont pas encore trouvé ce terrain d'entente, indispensable, selon moi, à la paix et à l'harmonie internationales.

Je ne prétends pas que la situation soit désespérée. Je ne voudrais pas croire qu'elle puisse l'être. Nous ne prétendons pas que tout espoir soit perdu et que tous les efforts que nous pourrions désormais tenter sont plus ou moins voués à l'échec. Mais c'est précisément parce que ces dangers et ces difficultés subsistent, parce que les efforts tentés jusqu'à présent n'ont pas donné les résultats escomptés que nous devons redoubler d'efforts en vue de la réalisation de la paix et de la sécurité. Nous devons mieux grouper et employer nos ressources, d'ordre intellectuel, moral, spirituel ou économique,—enfin toutes nos ressources,—afin d'instaurer et de maintenir une société où la justice, l'équité, la paix, la compréhension mutuelle et la liberté puissent être défendues au bénéfice de tous les peuples du monde.

Il serait impossible de traiter toutes les questions urgentes. Certaines d'entre elles l'ont été au cours de la présente discussion. Il semble que, loin de décroître, le nombre de problèmes pressants tende à augmenter. Comme on l'a rappelé il existe certaines régions du globe où ils sont de nature telle qu'ils pourraient dégénérer d'un instant à l'autre en conflit sinon général, du moins limité.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est étendu sur la menace persistante, sur l'agressivité et l'expansion du communisme. Inutile de rappeler les étapes qui ont amené une forte proportion de la population du globe sous le joug de ce régime despotique et diabolique. Qu'il suffise de dire qu'il a pris une expansion beaucoup trop rapide et beaucoup trop considérable. Notre planète est divisée en deux camps: l'Orient et l'Occident. On a parlé d'un conflit dont l'enjeu serait la conquête des esprits et des âmes. Envisagée sous cet angle, la tâche devant laquelle les hommes d'États se trouvent placés nous apparaît dans toute son ampleur, dans toute son importance.

L'été dernier, le monde attendait beaucoup de la conférence qui allait se tenir à Genève. Les chefs des Quatre Grands, réunis autour d'un tapis vert, allaient chercher à résoudre, ou du moins à mieux comprendre, les problèmes qui se posaient à ces quatre pays. L'objet de cette réunion était, a-t-on dit, de mesurer l'étendue du changement intervenu

dans la politique soviétique et d'étudier un certain nombre d'autres questions d'une grande importance.

Le *Star* de Toronto exposait brièvement les huit sujets d'étude que le président Eisenhower allait proposer à la conférence. La réunification de l'Allemagne était le premier de ces sujets. Le deuxième était un dispositif de sécurité Est-Ouest dans lequel une Allemagne unie aurait le droit de choisir ses propres alliés. Le troisième était le droit, pour les satellites soviétiques, de choisir leur propre forme de gouvernement. Le quatrième point était la suppression des barrières interdisant "communications et rapports humains" entre l'Union soviétique et l'Ouest; le cinquième, la cessation de l'agitation menée par le communisme international; le sixième, la limitation des armements; le septième, le relèvement du niveau de vie des peuples insuffisamment évolués; le huitième, l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Lorsque nous considérons ces questions figurant au projet d'ordre du jour, nous avons une idée de certains des problèmes soumis à ces quatre chefs lorsqu'ils se sont réunis à cette occasion. Les diverses questions alors abordées étaient, comme nous pouvons tous le voir, fort controversables. Je le répète, le monde comptait sur cette réunion, espérant qu'il sortirait quelque chose de bon de ce chaos apparent. Cependant, je regrette de le dire, il n'en a rien été.

On a beaucoup parlé du changement survenu dans l'attitude des chefs soviétiques, de leur sourire et de leurs manières aimables. Des journaux du Canada ont fait un effort particulier pour souligner le bon esprit, l'amabilité que les chefs soviétiques avaient apportés à la réunion, se comportant comme des touristes, sortant apparemment sans être escortés, alors que certains des chefs de l'Ouest se faisaient accompagner de leurs gardes du corps et le reste. Cependant, nous constatons que le résultat est insignifiant. On a dit que de grandes choses, de bonnes choses y avaient été accomplies; mais, à tout prendre, il ne semble pas que les résultats en vaillent tellement la peine.

Les chefs soviétiques ne cessent de déclarer leur détermination de travailler à la paix. Ils se proclament constamment les champions de la paix et de la liberté. Mais, ainsi qu'on l'a dit aujourd'hui, leurs actes ne le prouvent pas nécessairement. Nous songeons au récent voyage que le premier ministre Boulganine et la tête dirigeante du parti, M. Krouchtchev, ont fait dans l'Inde et la Birmanie. Ils ont semblé prendre bien soin de faire des déclarations qui visaient à provoquer l'animosité. Il semble qu'ils se soient intentionnellement appliqués à lancer des accusations qui porteraient les puissances occidentales à réagir de façon fort défavorable. J'en mentionnerai plusieurs un peu plus tard; mais, à mon sens, les paroles de M. Krouchtchev en particulier étaient loin d'être des paroles de paix. Leurs actes, en ces circonstances, n'ont pas été ceux d'hommes qui s'efforçaient sincèrement et franchement d'alléger la tension mondiale. Ils ne visaient certainement pas ni n'étaient de nature à favoriser l'amitié et la bienveillance du moins, chez les démocraties occidentales.

On exprime parfois l'espoir que les tactiques des communistes ou leur plan et leur objectif d'ensemble changeront peut-être, mais je crois que leur plan et leur objectif demeurent toujours les mêmes. Le communisme projette la domination mondiale. Il a annoncé son programme, il réalise des progrès et ses plans semblent tellement fantastiques qu'il est difficile de penser qu'il s'engage réellement dans cette voie. Cependant, je pense que le fait même de trouver difficile à croire que le programme est tel qu'il a été décrit ajoute au danger dans lequel nous nous trouvons. Et ainsi, nous songeons au progrès du communisme. Nous songeons aux pays qui ont été assujétis à la férule de la Russie, —l'Estonie, la Lettonie, la Lithuanie, l'Ukraine, la Pologne, la Tchécoslovaquie, et oui, la Chine et d'autres. Nous songeons aux efforts déployés par les communistes en Corée et en Indochine. Il semble établi que le communisme a déterminé sa marche à suivre et qu'il vise toujours la domination de tous les peuples du globe.

On a dit que, dans ses efforts pour réduire le monde à l'esclavage, le communisme fait d'abord un pas en arrière et ensuite deux pas en avant. Je suis porté à croire que, quoique nous soyons opposés à l'agression communiste et à l'extension du communisme, nous faisons un pas en avant et deux pas en arrière. J'aime consulter les archives des derniers temps et trouver ce que certains ont dit sur notre attitude à l'égard du communisme ou sur ce qu'elle devrait être. Dans la *Province* de Vancouver du 30 novembre 1955, il y a une nouvelle de la *Presse canadienne* en provenance de l'ONU à New-York, qui se lit ainsi:

> Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Pearson, a lancé l'avertissement que l'attitude dite "douce" de la Russie à l'égard des affaires mondiales peut se révéler plus dangereuse pour l'Ouest que l'hostilité de Staline. Dans un discours prononcé devant l'association des correspondants de l'ONU, M. Pearson a mis en garde contre toute tendance au relâchement des défenses de l'Ouest et a invité les gens à se préparer à une longue période de "coexistence de compétition".
>
> "La coexistence de compétition" peut se révéler plus dangereuse pour l'Ouest que les tactiques de

guerre froide de l'ère stalinienne. Nous devons veiller à ce que le relâchement de la tension ne se traduise pas par le relâchement de l'effort."

C'est avec plaisir, je l'avoue, que j'ai constaté aujourd'hui, à entendre le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), qu'il a toujours la même opinion. J'ai presque cru à certaines époques qu'il allait faire machine arrière, mais j'ai retrouvé aujourd'hui un peu de réconfort dans l'idée qu'il progresse toujours dans la même direction et qu'il n'a rien changé de son attitude à l'égard de cette très sérieuse situation. J'aimerais citer un article de M. George Meany, président de l'AFL-CIO, publié dans l'*Ensign* du 14 janvier. Je cite:

Trop de gens dans le monde libre ne se rendent pas compte que dans sa nature intrinsèque le communisme est l'ennemi mortel de ce qui nous est cher, les valeurs morales et les valeurs spirituelles. Trop de gens dans le monde libre se bercent encore de l'illusion que le communisme est, historiquement parlant, un régime d'avant-garde, un libéralisme extrême dont les graves erreurs ne dureront pas. En fait, le communisme est le signe de la plus sombre réaction. C'est un régime antisocial où sont enchâssés les pires traits de la sauvagerie, de l'esclavage, de la féodalité et de l'exploitation exténuante de l'existence qui ont caractérisé la révolution industrielle des débuts du capitalisme.

Il fait ensuite d'autres déclarations étonnantes sur le communisme et sur l'attitude que nous devrions lui opposer. J'aimerais me reporter de nouveau à un article intitulé: "Notre politique étrangère", publié dans le *Weekend Magazine* du 28 janvier 1956 sous la signature du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'aime à penser qu'il expose la politique du gouvernement actuel. Parlant des dirigeants soviétiques et de leurs attaques contre l'OTAN, il s'est exprimé en ces termes:

Leur espoir nous est un défi qu'il sera très difficile de relever victorieusement. Tout essentielle qu'elle soit, la puissance militaire appropriée ne suffirait pas. Collaboration politique étroite entre les pays libres; diplomatie souple et inventive; saine économie; progrès sociaux; sympathie à l'égard des pays libres insuffisamment développés, envers l'Asie notamment, et aide à ces pays, voilà une partie des éléments qui nous permettront de faire face à l'arrogant défi du communisme international. A ce titre, ils contribuent à renforcer notre sécurité.

Je veux parler du voyage récent du ministre des Pêcheries (M. Sinclair) en Union soviétique. Aujourd'hui, nous avons eu le bonheur d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous parler de son voyage dans ce pays. Il ne semble pas avoir à l'égard des affaires de l'URSS le même optimisme que son collègue, le ministre des Pêcheries. Toutefois, il y a deux questions que j'aimerais poser au sujet de cette visite à l'Union soviétique. Je me reporte de nouveau à un éditorial du journal *Ensign* qui renferme deux énoncés ou accusations dont je me demande s'ils sont justes. Au milieu de l'article intitulé: "Voyage de découverte", je lis les mots suivants:

A son retour au Canada, M. Sinclair a divulgué, au cours d'une entrevue accordée aux journalistes, que les Soviets avaient consenti à satisfaire sa curiosité, sa soif de renseignements de première main, à un prix qui semble exorbitant, au double point de vue de la diplomatie et des souffrances personnelles. D'abord, il devait accepter d'être leur hôte à leurs propres conditions.

Et voici le passage que je tiens à signaler en particulier:

C'est pourquoi il garde le silence sur bien des choses qu'il a vues.

M. Coldwell: Qui a écrit ces lignes? Quel en est l'auteur?

M. Patterson: Elles sont tirées d'un éditorial d'*Ensign*, numéro du 26 novembre 1955. Je poursuis la citation:

En second lieu, il n'a pu voyager que jusqu'à la Sibérie et visiter la côte sibérienne, s'il a aussi rendu visite à la Chine communiste pour saluer les membres du régime fantoche de Pékin...

Il a dit aux journalistes à Ottawa, cependant, qu'ayant accepté l'hospitalité soviétique il ne lui est pas loisible de parler librement de ce qu'il a observé en Sibérie soviétique.

Je saute maintenant un paragraphe pour lire le suivant:

Ainsi que M. Sinclair l'a dit aux journalistes, on avait pris des dispositions pour le ramener en quelques heures dans sa ville natale de Vancouver, à bord d'un avion spécial des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. Mais non, les Soviets ont insisté sur leur prix: Sinclair, sur une civière ou dans un fauteuil roulant, devait être transporté à Pékin en vue de la proverbiale révérence diplomatique, la version moderne à la chinoise communiste d'une prosternation devant les pantins communistes.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire tout de suite qu'il n'y a pas l'ombre d'une vérité dans cette déclaration.

M. Patterson: Je suis heureux de cette précision, monsieur l'Orateur. J'allais demander: Est-ce vrai que M. Sinclair n'est pas libre de dire ce qu'il a vu et entendu là-bas?

M. McIvor: Non.

Une voix: Que le ministre répondre lui-même.

L'hon. M. Pearson: Qu'il me soit permis d'assurer à mon honorable ami qu'il n'est pas défendu à M. Sinclair de parler.

M. Patterson: Merci. Il y a une autre question que j'aimerais faire préciser. Peut-être est-il irrégulier de poser des questions et d'attendre des réponses; mais, de toute façon, nous sommes contents d'obtenir les réponses. Est-il exact qu'en dépit de son pénible état, on lui a demandé de passer par

Pékin et de s'y entretenir avec les communistes chinois? Le ministre ne voudra peut-être répondre que plus tard à cette question. Toutefois, ce sont là deux questions qui me sont venues à l'esprit quand j'ai lu l'article en cause.

L'hon. M. Pearson: Afin d'éviter une perte de temps, monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être répondre à la dernière question. La réponse est non.

M. Patterson: Le journal en question semble avoir mal compris ce qui s'était passé.

Une voix: Vous aussi.

M. Johnston (Bow-River): Et ils mériteraient une réprimande.

M. Patterson: On a déjà parlé de la situation en Moyen-Orient. Dans la déclaration qu'il a formulée cet après-midi, le ministre n'a pas abordé la question parce qu'il avait fait, tout récemment, une déclaration à ce propos. J'estime qu'il s'agit du point le plus névralgique du monde entier à l'heure actuelle. C'est une région qu'habitent deux peuples hostiles l'un envers l'autre depuis des générations. J'ai eu l'occasion d'assister en 1954 à l'Assemblée générale des Nations Unies. J'y ai entendu, au cours des séances plénières, les représentants de certains pays arabes ainsi que le délégué de l'Israël. On y a formulé des accusations et des contre-accusations. Cependant, il n'était guère difficile de discerner alors un sentiment d'animosité et, de la part de certains, même de haine contre la partie adverse lorsqu'il s'agissait plus particulièrement de cette question. C'est pourquoi je n'en dirai que quelques mots.

Nous nous rappelons qu'il y a quelque temps le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) s'est arrêté pour rendre visite au chef du gouvernement égyptien. On a regretté alors qu'il ne lui ait pas été possible de rendre visite aux chefs de l'État d'Israël, car la situation était alors très tendue. Cependant, il avait déjà annoncé qu'il allait bientôt se rendre aussi dans l'État d'Israël. Nous avons su apprécier cette déclaration. En effet, la nature humaine étant ce qu'elle est, et les initiatives d'ordre international étant toujours sujettes à des interprétations de nature politique, il ne faut pas négliger même ces question de peu d'importance.

Quant au problème du Moyen-Orient, on nous a signalé plusieurs points qui constituent des causes de friction. Il y a le problème des réfugiés. Nous n'exposerons pas la situation pour ce qui est des réfugiés. Je crois que tous les membres de la Chambre sont au courant des conditions. Il y a là un grand nombre de réfugiés tenus oisifs dans des camps. Cette situation constitue une menace perpétuelle dans cette partie du monde. Il me semble qu'il est temps de prendre quelques décisions précises à l'égard de cette question particulière.

Ces réfugiés subsistent grâce aux fonds de l'Orgnanisation des Nations Unies. Ces fonds proviennent en partie du Canada qui aide ainsi à l'entretien des internés. Mais, étant donné qu'on dépense de si fortes sommes et qu'apparemment aucun effort n'est tenté en vue de réadapter ces gens, au moins dans une certaine mesure, il me semble que le moment est venu de décider que les sommes qui seront dépensées dorénavant ou à compter d'une certaine date devront servir à la réadaptation de ces personnes et non pas seulement à les garder dans des camps où elles s'avilissent dans l'oisiveté. Il y a peut-être des raisons de les garder là. Je suis certain d'exprimer l'avis de notre parti du moins, quand je dis que le Gouvernement devrait déclarer que les sommes accordées serviront désormais à la réadaptation de ces personnes.

Sauf erreur, un grand nombre de ces personnes ont été acceptées par l'État d'Israël et font maintenant partie de son peuple. Serait-il outré de dire que les États arabes devraient se charger de ceux qui restent, que chacun de ces États devraient accueillir un certain nombre de ces personnes chez eux, leur permettre de prendre place dans leur économie? Cela faciliterait grandement la solution du problème qui existe dans cette région.

Il y a aussi le problème des frontières et celui de l'exploitation des ressources hydrauliques du pays. Ces problèmes ont leurs caractéristiques particulières mais, à mon avis, ils ont une chose en commun. Je me reporte à un article paru dans *Time*, le 30 janvier 1956, à propos du problème principal. Cet article comporte un ou deux mots qui sont difficiles à prononcer mais je ferai de mon mieux. L'article a paru dans la rubrique des affaires étrangères sous le titre "Le Moyen-Orient". Il est intitulé "La guerre sainte".

"L'Égypte ne veut pas la guerre." C'est ce que déclare le premier ministre Abdel Nasser, principal homme d'État du monde arabe. Mais la voix spirituelle suprême de tout l'Islam renie cette protestation. De l'université millénaire d'Al-Azhar du Caire, la commission des grands oulémas...

Une apostille définit ainsi le mot "ouléma":

Groupe d'érudits instruits sur la loi et la religion mahométane, pendant longtemps reconnu comme l'autorité mahométane suprême en matière de foi.

Je répète:

De l'université millénaire d'Al-Azhar, au Caire, une commission de grands oulémas a solennellement confirmé le caractère sacré de la *djihad*, ou guerre sainte contre l'Israël.

Aux termes de la fatwa (décret), qui a à peu près la même force pour les musulmans qu'une

encyclique du pape pour les catholiques, tout musulman qui reconnaîtrait l'État d'Israël se trouverait à approuver un vol.

Et plus bas:

...toute paix conclue avec l'Israël et impliquant la reconnaissance de l'État israélien en Palestine serait "contraire à la foi".

Vous voyez, monsieur l'Orateur, on dépasse ici les problèmes de surface. Il faut comprendre que le monde arabe se refuse obstinément à reconnaître le droit de l'Israël à une existence nationale. Voilà donc le problème qui se pose aux hommes d'État du monde qui cherchent à rétablir la situation. Elle est délicate. Toute intervention éventuelle de l'ONU, ou de telle ou telle nation en particulier, y compris le Canada, doit être inspirée de principes sains, être absolument équitable et ne point rompre l'actuel équilibre, si équilibre il y a. Et elle ne doit pas non plus aggraver les tensions si manifestes à l'heure qu'il est dans cette région troublée.

Je voulais dire quelques mots sur le programme d'aide technique et le Plan de Colombo. Cet après-midi l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a consigné au compte rendu quelques données statistiques sur les besoins des peuples du globe. Il a décrit clairement leur situation économique et nous a fait remarquer que, pour remplir nos obligations dans le monde actuel, nous devons reconnaître les besoins de notre prochain, où qu'il habite. Nous apprécions tout ce que le Canada a fait et fait encore aujourd'hui par l'intermédiaire de ces différents fonds, mais nous sommes persuadés qu'il pourrait faire plus encore, et parmi plus de peuples, parce que c'est de cette façon que nous aiderions sérieusement à résoudre les problèmes véritables qui se posent dans une grande partie du monde.

Nous devons, à mon avis, aider les gens des pays non évolués à s'aider eux-mêmes. Soyons disposés à partager avec eux les bonnes choses dont nous jouissons. Aidons-leur davantage et surtout, me semble-t-il, que notre aide procède non pas de considérations d'ordre politique ou économique, mais seulement d'un authentique désir de contribuer au bien-être du prochain.

J'ai été enchanté de ce qu'à la conférence de Genève, le président des États-Unis ait prononcé une déclaration bien nette au sujet des pays satellites de l'Europe. Il a rappelé aux chefs de l'Union soviétique que, pour remplir leurs obligations et exécuter leurs promesses, il leur faudrait accorder à ces pays la liberté de choisir leur propre forme de gouvernement, ainsi que la liberté politique.

Un mot au sujet de plusieurs déclarations formulées par M. Krouchtchev lors de son voyage dans l'Inde et dans la Birmanie. J'ai ici un exemplaire du bulletin soviétique où ces discours sont reproduits. Quand le ministre mettra fin au présent débat, il devrait nous dire si l'ambassade du Canada en URSS peut publier et diffuser des documents aussi facilement que l'ambassade soviétique peut le faire dans notre pays. Ces bulletins sont vraiment révélateurs. On me permettra de donner lecture d'un extrait ou deux.

Mais, de poursuivre M. N. S. Krouchtchev, nous avons condamné et nous condamnons le régime colonial; on ne saurait supprimer trop tôt un régime aussi profondément injuste et misanthropique. On ne saurait en libérer trop tôt les populations de pays coloniaux. Nous sommes les amis les plus sincères de ceux qui luttent contre l'esclavage colonial et la dépendance coloniale.

M. Krouchtchev devrait bien jeter un coup d'œil sur certains des pays actuellement sous le joug communiste. Nous songeons aux pays satellites. Nous songeons peut-être aux pays subjugés, ceux qui ont perdu leur identité politique, qui ont été engloutis par l'impérialisme communiste. Que M. Krouchtchev nous dise s'il croit à la liberté pour les pays d'Europe aussi bien que pour ceux d'Asie. On devrait porter ce point à son attention. Si ces gens-là se mêlent de parler de liberté pour les nations, qu'ils commencent par relâcher leur domination, par briser le rideau de fer et par permettre un choix à ceux qu'ils tiennent sous leur joug. Alors seulement pourrons-nous croire qu'ils sont sincères quand ils proclament qu'ils tiennent à la liberté partout dans le monde.

Nous réaffirmons aujourd'hui notre confiance dans le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. Nous affirmons que le véritable gouvernement d'un peuple, c'est celui qu'il s'est volontairement choisi et à qui il a promis allégeance. Fasse le ciel qu'une telle liberté s'étende à toutes les nations du monde!

M. L. D. Crestohl (Cartier): Monsieur l'Orateur, certaines manifestations de la vie de chaque nation permettent d'ordinaire de comprendre les aspirations et tendances qui l'animent. Quant à nous, les plus récents efforts qu'ont tentés nos hommes d'État en faveur de la paix mondiale sont un témoignage renouvelé. Notre premier ministre (M. St-Laurent) a fait le tour du monde; deux de nos ministres sont allés en Russie et notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a pris l'initiative de l'admission de 16 autres pays dans la famille des nations. Tout cela s'est fait en vue de faire progresser la cause de la paix dans le monde.

Ce sont, monsieur l'Orateur, les manifestations les plus saines du désir véritable d'un peuple de vivre dans l'esprit de ceux qui, le long des siècles, ont proclamé la paix

sur la terre aux hommes de bonne volonté. C'est ce même esprit qui s'est manifesté à la première conférence de Genève. Les perspectives de paix devenaient plus brillantes mais, peu de temps après, nous avons été renversés en constatant que les Russes, une fois de plus, tentaient simplement de satisfaire notre désir de paix pendant que, secrètement, ils continuaient de mettre en œuvre leurs plans diaboliques. Ils nous ont fait croire que l'ours russe avait émoussé ses griffes. De nouveau, la semaine dernière, à Washington, ils ont tenté effrontément les mêmes manœuvres de paix pendant que, sans aucun doute, ils dressaient d'autres plans néfastes.

Ces manœuvres sont maintenant sous la direction de deux personnalités énigmatiques, Krouchtchev et Boulganine, comme l'a dit si éloquemment il y a quelques instants l'honorable député de Fraser-Valley (M. Patterson). Le premier, Krouchtchev, est un communiste fanatique et endurci. Chose étrange, sa physionomie est l'image de sa personne. Le deuxième a l'air inoffensif mais ils sont tous deux, ensemble, le poing de fer dans le gant de velours; en termes bibliques, ils unissent la voix de Jacob à la main d'Esaü. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler que, pendant qu'on se rencontrait dans des banquets, qu'on échangeait des sourires et des poignées de main à la conférence de Genève, des plans étaient secrètement préparés en vue de l'invasion du Moyen-Orient et de l'Afrique par l'idéologie communiste.

C'est un fait historique que, depuis le 18e siècle, la Russie cherche à s'assurer un passage jusqu'à la Méditerranée par la Bosphore et les Dardanelles. La Russie a en quelque sorte sauté par-dessus l'Asie Mineure et s'est assuré un accès raisonnable à la Méditerranée, au canal de Suez et au continent africain.

Les Russes savent dresser avec adresse leurs plans plusieurs années d'avance. Par exemple, peu de temps après la deuxième Grande Guerre, ils ont exposé leurs réclamations à l'égard de ports de la Libye et de l'Erythrée italiennes. Ils annonçaient ainsi au monde qu'ils recherchent l'occasion de pénétrer sur ces territoires inexploités. Comme le meilleur moyen d'y parvenir c'est de passer par le Moyen-Orient, la Russie a tenu à se chercher un allié dans cette région. Le plan est devenu plus évident lorsque les Russes ont appuyé les réclamations arabes à la conférence de Bandoeng et qu'ils ont ensuite invité le colonel Nasser à visiter leur pays. En outre, les Russes ont appuyé encore plus énergiquement et sans réserve, ces derniers temps, toutes les réclamations arabes aux Nations Unies; on voit donc clairement qu'ils recherchent activement l'alliance de l'Égypte.

Elle adopte ensuite un moyen détourné, en passant par la Tchécoslovaquie, pour fournir des armes à l'Égypte ainsi que des instructeurs pour enseigner aux Égyptiens l'usage des avions, des armes et même des sous-marins. Ces agents se rendent en grand nombre en Égypte, qui est la porte d'entrée de l'Afrique; de là, ils ont facilement accès au reste du continent.

[M. Crestohl.]

Monsieur l'Orateur, j'ai personnellement constaté cette infiltration au cœur de l'Afrique lors d'une visite que j'ai faite en Éthiopie l'an dernier. On exposait ouvertement et effrontément de la publicité communiste dans les bureaux ministériels de l'Éthiopie. Les ambassades et bureaux de légations assujétis à l'influence russe sont parmi les plus nombreux dans ce pays et je me suis demandé pourquoi. A Addis-Abéba on entend plus de russe que n'importe quelle autre langue européenne. J'ai été à la fois étonné et épouvanté.

La menace est très grande. L'éminent auteur qu'est John Gunther écrit ce qui suit sur le sujet dans son récent ouvrage *Inside Africa* dont voici un bref extrait:

> Ce continent fabuleux est le dernier rempart de la démocratie. Il constitue la conquête la plus alléchante au monde, mais il est sans défense en une période de guerre froide. Déjà, dans certaines régions, les communistes sont presque en mesure de prendre la tête du mouvement nationaliste. Si jamais on permet au communisme d'exercer librement son influence sur les pauvres et les opprimés des régions reculées du continent, un mouvement semblable à celui de la Chine pourrait prendre naissance. Et nous aurons perdu l'Afrique, comme nous avons perdu la Chine et l'Asie.

Si nous continuons de refuser de nous rendre à l'évidence, malgré cet avertissement, nous agirons comme l'autruche; il importe de tenir compte de la détermination indéfectible et des méthodes du communisme qui cherche non seulement à envahir mais à s'emparer de toute l'Afrique. Je cite, entre autres exemples de ses nombreuses tactiques, la propagande énergique qui se fait actuellement et qui menace gravement la sécurité de l'Afrique orientale.

La radio du Caire, conformément à la nouvelle offensive de l'Égypte, a ouvert la campagne d'une façon dramatique vers la mi-octobre dernier, par les paroles suivantes, prononcées en Swahili, qui est la langue de 20 millions d'Africains:

> La révolte des Mau Maus, où les armes des blancs ont vaincu le courage des noirs, doit être reprise non seulement au Kenya, mais sur tout le continent et elle doit se poursuivre jusqu'à ce que l'Afrique appartienne aux Africains.

Monsieur l'Orateur, les observateurs politiques, qui sont au courant des tactiques communistes, déclarent franchement qu'aucune propagande subversive dirigée contre l'Afrique par le passé n'a atteint ouvertement un niveau aussi dangereux. C'est un fait très inquiétant, mais malheureusement ce

n'est pas tout. Le Tanganyika et l'Ouganda sont aussi extrêmement nerveux et les agglomérations de blancs font de leur mieux pour diffuser un antidote puissant par l'entremise de leurs postes radiophoniques à Dar-es-Salaam et Kampala.

S'il faut recourir aux antidotes, c'est signe que le poison fait déjà son œuvre. Mais, monsieur l'Orateur, ce qui est plus inquiétant c'est que ces appels délibérés et enflammés sont aussi lancés en langue arabe. Ce n'est pas une pure coïncidence si l'appel en langue Swahili et arabe a été lancé immédiatement après le marché que l'Égypte a conclu avec les Soviets relativement aux armements.

Il est bien évident que c'est la contre-partie d'un marché conclu par l'Égypte avec les Soviets, et cette campagne contre l'homme blanc n'est autre que le prix de l'aide militaire qu'elle a reçue de la Russie et de ses satellites.

Je suis persuadé, monsieur l'Orateur, que l'Égypte a besoin d'aide militaire parce que M. Nasser, se prenant pour un Bismarck musulman, médite quelque conquête de son cru, et ne se sert d'Israël que comme un leurre qui lui permet de renforcer ses forces armées.

Je prévois par exemple qu'indépendamment du désir de l'Égypte de dominer tout le monde arabe, comme M. Nasser l'a proclamé l'autre jour, un des avantages qu'elle attend certainement de son alliance avec la Russie est la réalisation immédiate de son intention de conquérir le Soudan, qui n'a pas le moyen de résister à l'invasion soi-disant protectrice de l'Égypte, surtout depuis qu'elle dispose de chars d'assaut et d'armements adaptés au désert. Cela amènerait l'influence russe aux portes de l'Éthiopie. Sous la pression conjuguée de l'Égypte et de la Russie, Hailé Sélassié, pour ne pas perdre son trône, se laisserait facilement entraîner dans un marché. La Russie en recueillerait un avantage stratégique qui lui permettrait de faire progresser son projet d'invasion de l'Afrique par la guerre froide.

La réalisation de ce programme serait impossible, monsieur l'Orateur, sans que la Russie trouve une base sur la côte africaine de la Méditerranée orientale, et c'est ce qui explique son désir d'alliance avec l'Égypte. Ce qui révèle également, dans une certaine mesure, les véritables dimensions de ce qui semble une transaction d'armes anodine avec la Tchécoslovaquie. La revue *Newsweek* du 28 novembre 1955 rapporte des renseignements très troublants; une flèche rouge, synonyme de danger, pointe vers le cœur du Moyen-Orient. Cette situation a suivi cette nouvelle alliance. Et que constatons-nous dans le Moyen-Orient? La Syrie est sur le point de conclure un accord avec les communistes en vue de l'achat d'armements. Au Caire, en Égypte, les porte-parole soviétiques ont déclaré que l'Arabie séoudite avait déjà signé un accord en vue de l'acquisition d'armes communistes et qu'elle se trouve maintenant mêlée à un scandale de corruption d'inspiration soviétique qui inquiète le pays même. Le Yémen, qui a un différend avec la Grande-Bretagne au sujet d'Aden, cherche également à obtenir des armes des Soviets. L'Égypte offre des armes soviétiques à la Jordanie, espoir de la Grande-Bretagne dans cette région; or la Jordanie semble sur le point de se rendre aux pressions égyptiennes.

On voit donc, monsieur l'Orateur, que la fourniture d'armes à l'Égypte ne signifie pas seulement l'envoi d'armes à ce pays, mais à tous les pays arabes du Moyen-Orient. J'exhorte le Gouvernement à étudier tous ces faits avec la plus grande prudence et le plus grand courage. Ils ne sont pas négligeables et semblent pleins de menaces et de danger.

J'admets, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas aussi bien renseigné sur ces événements que Washington, Londres ou Paris, mais l'ensemble me paraît si clair qu'il n'est pas nécessaire d'être expert pour en être effrayé. En fait, le 15 octobre 1955, le *New-York Times* écrivait en des termes poignants et francs que, lorsque M. Dulles apprit que la Russie expédiait des armes du bloc soviétique au Moyen-Orient, il eut lui-même une crise de nerfs. Le reste du monde civilisé ne devrait certainement pas avoir de meilleurs sentiments.

Notre inquiétude grandit lorsqu'on nous dit que, près d'Alexandrie, sur la Méditerranée, une vaste région couvrant des dizaines de milles carrés a été réservée pour l'accumulation et la mise en état de quantités incalculables d'armes, y compris des chars de combat, des avions de chasse à réaction, des bombardiers à réaction et des sous-marins. Ce secteur est étroitement surveillé et apparaît comme un point de départ. De plus, monsieur l'Orateur, des milliers de Russes affluent sous différents prétextes dans les pays arabes. Ce concours d'armements et d'agents au Moyen-Orient est de mauvais augure et je pense que l'on conviendra avec moi que cette ligne de conduite rappelle péniblement la tactique russe en Corée du Nord et en Chine. Elle avait commencé par armer ces pays et ensuite leur avait envoyé des milliers de soi-disant experts et techniciens. Lorsqu'ils furent bien préparés, elle les lança dans la guerre.

Il est enfantin de croire que les Russes fournissent de si grandes quantités d'armes à l'Égypte aux seules fins de défense de ce

pays contre une attaque du petit État d'Israël. Ne soyons pas dupes des hauts cris jetés par l'Égypte. L'Israël, dont la population est d'un million et demi d'habitants et dont la superficie couvre à peine 8,000 milles carrés, par comparaison à 50 millions d'Arabes et à une superficie de 2,600,000 milles carrés des États arabes, ne mérite pas qu'on lui fasse le compliment douteux qu'on doive fournir contre lui de vastes quantités d'armements, d'avions et de sous-marins que l'on accumule présentement en Égypte.

L'objectif que l'on a en vue a une beaucoup plus grande envergure. Le monde occidental doit le reconnaître très rapidement et s'y opposer, non seulement par des discours d'apaisement et certainement pas en sacrifiant les valeurs humaines et les principes importants qui constituent le pilier de notre civilisation.

Les craintes arabes d'invasion par le petit État d'Israël et sa poignée d'habitants sont universellement reconnues comme ridicules. Le contraire est plus vraisemblable et plus menaçant.

Israël vit sous l'épée de Damoclès que constitue pour ce pays la constante menace de se voir annihiler par les Arabes. Le 9 janvier 1954, le roi Saoud a lancé un appel au monde arabe en vue de déclencher une guerre sainte contre Israël et de sacrifier, s'il y avait lieu, 10 millions d'Arabes afin de l'annihiler complètement.

Le député de Fraser-Valley (M. Patterson) vient de mentionner les étudiants de la plus ancienne université du Caire et de la Fraternité musulmane, qui ont également exhorté la population à mener la guerre sainte contre Israël.

On trouvera, dans le *Christian Century* du 20 janvier 1954, un article de fond qui s'élève contre cette exhortation inhumaine dans les termes suivants:

> Cette sortie ressemble au cri de guerre d'un sauvage et non à la déclaration d'un chef d'État doué du sens de la responsabilité. Il faudrait y répliquer, et de façon qu'on n'entende jamais plus de cette source, ou d'autres, pareil conseil néfaste.

En plus de cette explosion royale, l'Égypte et d'autres États arabes n'ont pas laissé s'apaiser un seul instant une seconde vague de clameurs.

N'ayant échappé que tout dernièrement aux pires atrocités de l'histoire, les Israëliens sont horrifiés à la pensée de nouvelles attaques. Ils sont reconnaissants aux Nations Unies de leur avoir assuré une patrie après 2,000 ans et ils prient qu'on leur accorde le droit élémentaire de vivre en paix et en sécurité.

Ils chérissent leur petite patrie et il n'est que naturel qu'ils résistent jusqu'au dernier des leurs, homme, femme ou enfant, à toute tentative faite pour les en déloger ou leur en arracher la plus petite parcelle.

S'ils y sont forcés, et nous prions Dieu qu'ils n'aient pas à le faire, les Israëliens repousseront de nouveau, comme ils l'ont fait en 1948, seuls au besoin, les fanatiques assoiffés de guerre, excités et poussés par l'appel à la guerre sainte lancé par un ours rusé et maraudeur.

Les Israëliens ne sont pas belliqueux. Ils ne vivent pas de l'épée et se souviennent religieusement de la seconde moitié de la prophétie qui s'attache à cette expression. Ils veulent vivre en paix et proclament constamment leur désir et leur volonté de négocier la paix avec les Arabes n'importe quand et n'importe où. Ce sont les Arabes, d'autre part, qui sont intransigeants, et même refusent les pourparlers de paix.

Les Israéliens donc se tiennent constamment sur la défensive pour conserver leur petite niche dans le monde et, s'ils cherchent à obtenir des armes, ils ne le font qu'à titre défensif pour affronter les menaces lancées chaque jour par leurs voisins immédiats. Ils ne participent pas à une course aux armements. S'il y a une course aux armements, reconnaissons le mirage, puisqu'elle ne se fait pas entre les Arabes et les Israéliens, mais de fait entre le communisme et les démocraties. C'est bien plus menaçant. En reconnaissant ce danger sans délai, on pourra peut-être sauvegarder notre position au Moyen-Orient, garder intacte la frontière septentrionale que prévoit le pacte de Bagdad et empêcher tout le continent africain de passer au communisme.

Pouvez-vous donc imaginer, monsieur l'Orateur, mon étonnement quand cet après-midi le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a présenté un amendement où il demandait que toutes les expéditions d'armes au Moyen-Orient soient arrêtées ou suspendues? Je crois que le représentant de Prince-Albert s'est mis dans une posture paradoxale fort inquiétante. Tantôt il revendique la sécurité pour l'Israël, tantôt il présente un amendement demandant qu'on enlève à cet État les moyens de se préserver. Il demande que l'État soit préservé, puis il s'empresse de le ligoter en ne laissant s'acheminer des armes que dans un seul pays du Moyen-Orient, l'Égypte. Je n'ai pas trouvé que c'était bien noble ni bien courageux de la part de l'honorable député. J'ai été indigné de la résolution et de l'attitude que prend maintenant le parti auquel appartient l'honorable député. Il me déclare bien clairement, à moi et, j'en suis sûr, à tous mes coreligionnaires, non seulement de notre pays, mais de partout, que le petit État d'Israël devrait être laissé impuissant et sans armes pour se défendre, si c'était nécessaire.

[M. Crestohl.]

De fait, j'ai été plus surpris de son projet d'amendement, lorsqu'il a évité de répondre à la question que lui a posée le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je ne sais pas pourquoi il a refusé d'y répondre, mais il l'a éludée et a demandé: "Qu'a fait le Gouvernement?" Eh bien moi, je le lui dirai, à l'honorable député, ce que le Gouvernement a fait. Le Gouvernement a plus contribué à l'établissement et à la préservation de l'État d'Israël que tout autre pays au monde.

Nous discernons les plans de l'Union soviétique, ses plans relatifs à l'Afrique et ses plans relatifs au Moyen-Orient. Nous les reconnaissons. Tout ce que nous avons fait par le passé, nous, les nations occidentales, c'est de courtiser, d'apaiser et peut-être de prier. A l'heure actuelle, nous faisons ouvertement la cour aux nations arabes en leur offrant des armes et des fonds, avec l'espoir de pouvoir les détacher de leur astucieux soupirant soviétique. Chose assez curieuse, on dirait que les armements que nous déversons en Égypte,—et quand je dis "nous", je parle de tous les pays occidentaux,—vont grossir la réserve d'armes générale des communistes.

La grande question qui se pose est naturellement celle de savoir si les armes déposées dans cette réserve seront employées pour ou contre nous. Les Soviets peuvent se permettre d'assumer le risque. Ils n'ont rien à perdre. Mais nous, pouvons-nous le prendre? Pour résoudre cette énigme sibylline, nous n'avons qu'à consulter l'histoire contemporaine.

Avons-nous oublié que, lorsque Rommel était à El Alamein, sur le chemin d'Alexandrie, les Arabes lui préparaient déjà une réception chaleureuse. Notre mémoire est-elle si courte que nous ne pensons plus au séjour du Mufti chez Hitler? Est-ce que nous oublions si vite la façon dont l'Égypte a exprimé sa gratitude pour l'aide que lui avait prêtée la Grande-Bretagne en aménageant et en entretenant le canal de Suez? A la première occasion, l'Égypte a insisté pour que la Grande-Bretagne se retire. Avons-nous déjà oublié la révolte pro-nazi en Iraq, déclenchée par Rachid-Ali au début de la seconde Grande Guerre, et qui a fait tant de tort aux alliés? Ne se souvient-on plus que les pays arabes ont tous maintenu une neutralité commode au cours des deux Grandes Guerres, alors que la civilisation démocratique était menacée? Et les Arabes se sont-ils fait, au cours de leur histoire, la réputation d'être dignes de confiance? Leur dossier n'est guère favorable à ce point de vue. En fait, il date d'il y a quelques milliers d'années, du temps où le prophète Isaïe exhortait son peuple à ne pas faire confiance aux Égyptiens, en se servant des paroles suivantes qu'on trouvera au chapitre 36, verset 6:

> Je le vois; tu comptes sur l'Égypte, tu prends pour soutien ce roseau brisé, qui pénètre dans la main de celui qui s'y appuie et qui la traverse. Tel est Pharaon, roi d'Égypte, pour tous ceux qui se confient en lui.

Une autre preuve c'est que les Égyptiens ont maintenant complètement évincé la Grande-Bretagne, malgré le traité prescrivant que la Grende-Bretagne pourra y rentrer en cas d'une guerre appréhendée, quel que soit le sens de cette expression. A mon avis, le Royaume-Uni ne sera jamais volontairement réadmis en Égypte. Son départ a été une monumentale bévue.

Disraëli a prévu l'importance pour la Grande-Bretagne de posséder le canal de Suez et de maintenir une forte position au Moyen-Orient. Il a fait cela pour l'Empire. S'il pouvait savoir ce qui s'est passé, il se retournerait dans sa tombe. Partout où la Grande-Bretagne disparaît, le communisme s'installe. On frémit à la futilité d'une politique au Moyen-Orient qui nous fait perdre les chaînons de notre Empire, les bastions de la démocratie, et diminue le prestige du Royaume-Uni dans des pays tels que l'Inde, le Pakistan, la zone de Suez, le Soudan, Chypre et la Jordanie. Je suis donc étonné de trouver, encore aujourd'hui, devant des problèmes d'une actualité aussi poignante, une attitude si peu pratique.

Tant que les Égyptiens n'eurent pas révélé les liens qui existent entre la Russie et certains pays arabes, le Royaume-Uni et les États-Unis firent tout pour se concilier les Arabes. Cette manœuvre aurait sans doute fait perdre toute valeur réelle à une alliance avec Israël. Peut-être ces tactiques s'imposaient-elles, ce que je ne suis pas prêt à admettre; mais maintenant que les masques sont tombés et que nous sommes en mesure de savoir à quoi tendent les Arabes, j'affirme respectueusement que ne pas faire preuve de force et de détermination par l'acceptation d'Israël parmi la famille des nations occidentales serait une bévue encore plus grande que ne l'aurait été auparavant sa suppression. Apaiser davantage dans cette période critique est encore une fois ne pas tenir compte de la réalité et une preuve de déplorable faiblesse de la part des pays occidentaux. Il se pourrait bien que se soit la plus grande bévue dont l'Occident puisse se rendre coupable et l'histoire ne justifiera peut-être jamais les partisans de l'apaisement de l'avoir préconisée.

Au cours des débats antérieurs, nous avons admis que la façon la plus efficace de relever le défi des Soviets était de faire preuve de force, non pas de faiblesse. Chaque fois que l'Occident s'est fait pacificateur, pour reprendre l'expression bien connue, il l'a regretté

et il devrait maintenant savoir à quoi s'en tenir.

Si l'apaisement consiste maintenant à vouloir livrer le petit État d'Israël ou une partie de cet État aux maraudeurs arabes, je dirai que les choses ne se passeront pas aussi simplement que certains voudraient le croire, car l'héroïque pays d'Israël ne permettra pas qu'il soit traité comme la Tchécoslovaquie. L'ironie du sort, c'est qu'on aura encore une fois recouru en vain à l'apaisement.

Reconnaissons, même à notre honte, qu'à peu près tout ce qu'il nous reste actuellement, en dehors d'une Chypre en rébellion, est le pacte de Bagdad et le vœu que, malgré les pressions exercées sur certains points, il demeure intact. S'il ne tient pas,—l'hypothèse est bien possible,—il ne restera à peu près rien, hormis Israël. Les stratégistes de l'Ouest se rallient de plus en plus à cette conclusion.

Dès lors, ne serait-il pas de la plus grande imprudence de ne pas nous donner cette sauvegarde supplémentaire? Nous avons là le seul pays du Moyen-Orient qui, tous le reconnaissent, soit occidental de toutes les façons possibles. De ce fait et en raison de ses alliances avec des millions de frères habitant dans des pays de l'Ouest, nous pouvons faire fond, de façon entière, complète et certaine, sur Israël. Il dispose de l'armée la mieux formée et la mieux disciplinée de la région et il pourra se révéler notre allié le plus sûr.

Que l'Ouest reconnaisse ce fait sans crainte! Qu'il déclare à ses alliés du pacte de Bagdad qu'il devient urgent, pour l'Ouest, de profiter de la situation et de la force d'Israël. Qu'il leur fasse comprendre que toute autre politique serait une politique à courtes vues et grosse de dangers, non seulement pour ce qui est de la situation de l'Ouest, mais pour les signataires mêmes du pacte.

Cette déclaration ferait très clairement comprendre aux Arabes que nous ne tournerons pas plus longtemps autour du pot, que nous sommes fermement résolus à assurer la paix du Moyen-Orient. Il faut parler franchement, hardiment. En effet ce n'est pas avant qu'ils aient entendu une déclaration aussi catégorique, énoncée avec une froide résolution, que les Arabes belliqueux seront tentés de cesser de manœuvrer sournoisement, d'intriguer, de menacer d'anniHiler un million et demi de personnes et, dans leur rage, de provoquer un massacre que la civilisation du XXe siècle tient anxieusement à éviter. Le monde occidental ne doit pas se boucher les oreilles plus longtemps; il doit entendre ces menaces, faute de quoi il risque d'être complice des crimes nés de son silence.

[M. Crestohl.]

Monsieur l'Orateur, j'hésiterais à expliquer ce silence par une déclaration, attribuée à je ne sais quelle personnalité de Washington, selon qui il n'y aurait plus qu'à passer l'État d'Israël par profits et pertes, que c'était une expérience louable, mais manquée. Propos sadique tenu par un monstre inhumain, qui qu'il soit! Aucune manœuvre diplomatique, si grande ou si importante qu'elle puisse paraître, ne saurait justifier un massacre aussi prémédité et général, normal sans doute à l'époque d'un Gengis Khan ou d'un Attila, mais inadmissible en notre vingtième siècle éclairé et civilisé.

L'Israël n'est qu'une expérience manquée? J'avoue alors, avec horreur et avec honte, que notre civilisation tout entière est vouée à l'échec le plus total. Je suis persuadé qu'en mesurant la valeur des faits et gestes des hommes le Tout-Puissant tient compte de valeurs autrement plus sacrées et précieuses que d'inhumains motifs d'opportunisme diplomatique.

Je me demande souvent, monsieur l'Orateur, si dans certains détails de la politique suivie par les puissances de l'Ouest nous n'aurions pas été plus habiles en manifestant un peu plus de courage et un peu plus d'oubli des intérêts en jeu.

Le Royaume-Uni, les États-Unis et la France ont tous des intérêts dans le Moyen-Orient et veulent les sauvegarder à tout prix, et je crois qu'en toute bonne foi leur évaluation de la situation depuis des années peut fort bien avoir été considérablement influencée par ces intérêts, qui peuvent avoir déteint sur leurs considérations quant à l'avenir et nui à leur faculté d'envisager des horizons plus larges et les vraies valeurs humaines.

Le Canada, au contraire, que le monde reconnaît comme le grand arbitre et la nation pacificatrice par excellence, n'a aucun intérêt direct ou acquis dans cette partie du monde. Nos diplomates jouissent de l'entière confiance, du respect et de l'estime de toutes les nations en cause et ont par conséquent la chance de pouvoir regarder la situation objectivement et sans préjugés, et non pas au travers de verres déformants ou teintés par des intérêts acquis ou nationaux. Le général Burns accomplit déjà un effort noble et vaillant et serait certainement heureux de se voir aidé dans sa tâche si délicate.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le Canada, par l'intermédiaire de son secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et de ses spécialistes, devrait sans retard déterminer la gravité de la situation complexe qui règne au Moyen-Orient et proposer hardiment ses bons offices afin d'aider les pays

qui sont tout près de la guerre et compromettent ainsi la sécurité du monde à retrouver leur raison.

Il faudrait étudier attentivement le fait que la vaste majorité des 50 millions d'Arabes offrent un terrain tout préparé à l'endoctrinement communiste, à cause de leur manque d'instruction et des conditions misérables dans lesquelles ils vivent. Sans perdre une minute, les Nations Unies devraient prévoir des fonds annuels considérables, par le moyen d'un plan Marshall, d'un plan de Colombo ou de tout autre mécanisme international, propre à relever le niveau de vie de millions d'Arabes nomades pour le porter à un degré en quelque sorte parallèle à celui de la civilisation moderne. On les aidera ainsi à comprendre que l'esclavage est révolu, la féodalité archaïque et la paix le plus grand de tous les biens que les êtres humains peuvent posséder.

Le procédé peut être long, monsieur l'Orateurs, je le sais bien; d'autre part, une prompte action est nécessaire pour enrayer une conflagration imminente. C'est ce qui explique, en partie du moins, l'urgence de la conférence entre Sir Anthony Eden et le président Eisenhower, ainsi que la fiévreuse activité déployée à Londres et à Washington pour soustraire Nasser aux sourires communistes et garder à l'Ouest l'appui des Arabes. Si important que ce soit pour nous, ce l'est encore plus pour Nasser lui-même. Dans la famille des nations libres, il peut conserver aux Arabes leur liberté et leur indépendance, maix ceux-ci seraient vite submergés comme satellites s'ils devenaient alliés de la Russie. Leurs chefs deviendraient des marionnettes de la Russie et les sujets, par un retour ironique de l'histoire, pourraient courir le danger d'avoir à bâtir des pyramides style 20e siècle sous le fouet de contremaîtres communistes. J'espère que le colonel Nasser et ses conseillers auront assez de clairvoyance pour se rendre compte que les nations arabes sont actuellement et sérieusement à la croisée des chemins.

Nous devons donc les prier sincèrement de reviser leur attitude et leurs relations avec leurs voisins et avec l'État d'Israël en tenant compte des nouveaux dangers qui les menacent eux-mêmes. A cause de leur intransigeance opiniâtre, ils ont déjà glissé dans la fondrière communiste, dont ils ne peuvent se tirer qu'avec la collaboration de l'Ouest.

Je suis convaincu qu'ils se rendent parfaitement compte de la précarité de leur situation mais ils sont assez rusés pour tenter encore d'exploiter nos craintes et notre politique d'apaisement. Il faut qu'ils apprennent que cela n'existe plus. Le moment est donc venu pour l'Ouest d'adopter une attitude honorable et immuable.

Nous devrions dire carrément à Nasser: Nous voulons que vous soyez de notre côté. Nous allons vous aider à conserver votre indépendance et à garantir vos frontières. Nous allons vous aider financièrement à appliquer votre programme de réformes économiques et sociales en vue de relever le niveau d'existence de votre population. Mais nous tenons à avoir la paix dans le Moyen-Orient et l'on doit renoncer à l'ineptie de menacer d'annihilation un État établi par les Nations Unies dont nous devons respecter l'autorité. Nous voulons que vous sachiez que nous ne permettrons jamais les mesures que vous menacez de prendre contre Israëel ni la création d'un second esclavage égyptien.

Je m'opposerais avec la dernière énergie à toute attitude qui en rabattrait là-dessus. Les nations libres ne doivent en aucune circonstance participer à un règlement fondé sur la crainte, un immoral opportunisme diplomatique, des intérêts retranchés, une politique de conciliation à tout prix. Voilà le genre de sable mouvant sur lequel nos rapports avec les Arabes se sont hélas édifiés par le passé. Faibles et vacillants, ils ont été de plus erronés du point de vue historique et moral. Ils ont aussi manifesté une optique de piètre diplomate et ont fait l'effet d'une arme qui explose dans la figure de celui qui la manie. Nos soi-disant spécialistes du Moyen-Orient à Londres et à Washington sont maintenant désorientés et cherchent à se protéger. Ils devraient donc modifier leur attitude et abandonner complètement toute forme de conciliation à tout prix ou de sacrifice, s'ils cherchent une paix durable dans le Moyen-Orient.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que, percevant à la réflexion le danger communiste qui menace les pays arabes, le colonel Nasser discernera que l'avis des pays libres, inspiré par l'honnêteté et la sincérité, vise les intérêts bien compris de tous les peuples arabes. L'histoire contemporaine lui fournit une bonne raison de se rendre compte de la gravité qui motive les déclarations de l'Ouest, car il se souvient sans doute que, de mémoire des gens de notre génération, les peuples arabes ont bénéficié de la munificence, non pas du communisme, mais des nations libres du monde. Elles ont libéré les Arabes de la domination turque. Elles ont accueillis dans la famille des nations et guerre mondiale. Elles leur ont dispensé les connaissances techniques de l'Ouest. Elles les ont accueillies dans la famille des nations et déversé d'immenses fortunes dans leurs pays.

En outre, il y a également lieu de faire remarquer que les nations arabes ont été établies et reconnues par le droit international et des conseils semblables à l'ONU.

Si leur statut de nations libres et indépendantes doit être respecté, elles doivent également respecter le statut de tout autre pays établi par la même autorité. La sauvegarde des droits mutuels et le maintien du respect mutuel sont essentiels entre nations libres et démocratiques. Avec ce phare entre les mains de l'ONU, j'espère qu'elle pourra amener les nations arabes et l'État d'Israël, ainsi que l'a préconisé la semaine dernière notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), à discuter à l'amiable d'un *modus vivendi*.

Je déclare solennellement et avec ferveur, monsieur l'Orateur, que ceux qui entameront des négociations de paix, animés de vérité, de bonne volonté et d'honnêteté, les termineront avec justice, gloire et dignité.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je me propose de consacrer le temps dont je dispose ce soir à l'amendement et au sous-amendement qui ont été présentés. On se souviendra que l'amendement a été proposé par le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et qu'il est ainsi conçu:

> Appuyé par le chef de l'opposition (M. Drew), je propose: Que tous les mots après "que" soient supprimés et remplacés par le texte suivant:
>
> "Vu la situation critique qui règne actuellement en Moyen-Orient, la Chambre réprouve énergiquement la politique du Gouvernement autorisant l'envoi de munitions à des pays de cette région qui ne font pas partie de l'OTAN; de plus, elle condamne le Gouvernement pour le manque de franchise avec lequel il a traité cette question à la Chambre.

L'opposition doit de nouveau prendre l'initiative. Ainsi qu'en fait foi la page 548 du hansard, le premier ministre (M. St-Laurent) s'est exprimé ainsi:

> ...je crois qu'il ne serait pas juste de ma part de considérer comme clos le débat sur cette question à la Chambre.

Il parlait du débat sur l'expédition d'armes au Moyen-Orient.

En dépit de cette déclaration du premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a habilement évité d'aborder le sujet dans le discours qu'il a prononcé cet après-midi. Si ce n'avait été tout d'abord des questions de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) et d'autres membres de ce côté-ci de la Chambre, je doute grandement que le Canada ait entendu parler de ces envois d'armes à l'Égypte et à Israël. La question a été soulevée par l'opposition, et je pense que les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont droit au mérite d'avoir porté à la connaissance du public cette méprisable transaction.

Les journalistes qui ont les premiers annoncé la nouvelle après que la question eût été soulevée à la Chambre, ont mené une enquête pour constater qu'on était en train de charger aux quais Pugsley à Saint-Jean (N.-B.), le cargo égyptien *Star of Assuan*. Ils ont fait savoir qu'on expédiait des avions et des véhicules militaires. Malgré les déclarations qu'auraient formulées les fonctionnaires de l'État au port de Saint-Jean, savoir qu'il s'agissait uniquement de marchandises ordinaires, l'enquête s'est poursuivie. Lorsque j'ai demandé à la Chambre si du matériel avait été expédié durant la fin de semaine, les ministres n'en savaient rien. Ce n'est que plusieurs jours plus tard que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a confirmé cette nouvelle. C'était le 24 janvier. Dès que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures eut terminé son discours, le député d'Eglinton (M. Fleming) a disséqué ce discours et indiqué qu'il montrait surtout la façon gauche et maladroite dont le Gouvernement s'était occupé de cette question depuis le moment où elle avait été soulevée à la Chambre. Il a ajouté que la question révélait bien le recours à des faux-fuyants, un manque de sincérité, de l'ineptie et de l'incompétence ou un mélange des quatre à la fois.

Cet après-midi, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a de nouveau vivement reproché au Gouvernement la façon dont il s'était conduit en cette affaire. On peut encore se demander pourquoi le Gouvernement a pris tant de temps à tout dire à propos de cette situation fort obscure. De fait, tout ce que nous avons entendu du côté du Gouvernement n'a fait que souligner la confusion et l'incompétence qui ont entouré cette mesure mal à-propos. On l'a dit cet après-midi, un article signé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a paru le 10 janvier dans le magazine *Look*. On y trouve la phrase suivante:

> Au Moyen-Orient, une guerre pourrait se déclencher n'importe quand entre Israël et les États arabes. Les Soviets attisent le feu en expédiant des armes à l'Égypte.

A mon avis, les ministres et le Gouvernement ont aussi contribué à attiser dans ce coin-là le feu qui pourrait dégénérer en une véritable conflagration. C'est à la lumière de ces considérations que nous devons examiner cette expédition d'armes au Moyen-Orient. Bien que la guerre puisse se déclencher à n'importe quel moment, le Gouvernement a permis l'exportation d'armes. C'était certes à un moment fort mal choisi. De fait, il a permis cet envoi d'armes à un moment extrêmement dangereux.

Ces envois d'armes ont été autorisés pour la première fois en juillet dernier. Ils ont reçus l'approbation ministérielle. Au cours des deux ou trois dernières semaines, nous avons eu beaucoup de difficulté à déterminer

si cette approbation avait été donnée par tout le cabinet, par trois ou par un seul de ses membres. Si nous en jugeons par ce qu'on nous a dit cet après-midi à ce sujet, nous serions portés à croire que peut-être un seul membre du cabinet était au courant de cet envoi, même si le premier ministre a déclaré que le cabinet en acceptait l'entière responsabilité. Cependant, lorsque l'autorisation a été accordée en juillet dernier, même si la situation au Moyen-Orient était loin d'être stable, il était peu probable que la guerre puisse être considérée comme imminente. Mais cette année, ce mois-ci, lorsqu'on a autorisé ces expéditions d'armes à ce pays, nous pouvons dire que la situation au Moyen-Orient était pour le moins enflammée, et, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déjà dit, que la guerre pouvait se déclencher en tout temps.

Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le mois de juillet jusqu'à maintenant, le Gouvernement n'a rien fait à propos de ces expéditions d'armes. Il s'est rendu compte que la situation empirait au Moyen-Orient. S'est-il montré plus sévère? A-t-il pris des renseignements, afin de savoir s'il était sage d'envoyer des armes dans cette région névralgique où la situation se détériorait rapidement? Non, le Gouvernement a tout simplement oublié qu'il avait autorisé l'expédition de matériel militaire. N'eussent été les questions que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons posées, cet oubli aurait, je pense, été très bien vu par l'ensemble du Gouvernement. Aucun contrôle n'avait été effectué. On n'avait pas cherché à revoir les permis d'exportation à l'égard d'un matériel qui était expédié du Canada au Moyen-Orient.

Le 25 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) nous fournissait la liste du matériel qui avait été expédié. Trois avions d'entraînement Harvard avaient été expédiés à l'Égypte; c'était la première tranche d'un envoi de 15 avions qui avait été autorisé. Ces avions Harvard ont été utilisés et reconnus comme le meilleur genre d'avions pour l'entraînement militaire. L'expédition comprenait également des pièces de rechange.

On a expédié à Israël du matériel antichars, des obus de 75 millimètres, des chenilles et des pièces de rechange pour chars de combat. N'oublions pas que le secteur privé expédiait d'Angleterre au Moyen-Orient, par la France et la Belgique, des chars Valentine et Sherman. Il y avait aussi des canons de 25 livres, du genre de ceux que nous utilisions durant la seconde Grande Guerre et qui restent une arme très efficace. Il y avait des mitrailleuses, toujours commodes dans les raids et la guérilla. Il y avait des canons de DCA de 3·7 pouces ainsi que certaines autres armes. Au total, le montant s'est élevé à $2,800,000 depuis deux ans. On pourra dire que ces chiffres ne doivent pas correspondre à des quantités importantes d'armes et de munitions. Mais, même si on ne nous a pas dit ce qu'ont été ces quantités, il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'un matériel que nous tenions pour désuet. On peut donc supposer qu'il a été vendu très bon marché.

Nous tenons nous-mêmes ce matériel pour désuet, il ne saurait être question pour les troupes canadiennes de l'utiliser pour la défense de notre pays ou pour l'exécution des misions qui leur sont confiées par l'OTAN en Europe occidentale. Nous songeons, nous, à d'immenses armées équipées des armes les plus modernes, mais ce qui nous paraît désuet peut être très loin de l'être pour des gens qui ne se soucient pas de constituer des armées en vue d'empêcher une nouvelle Grande Guerre. Mais ces mitrailleuses, ces chars, ces canons de campagne, tout cela peut servir très efficacement contre des guerriers dans le désert. Des chenilles ou des pièces de rechange pour chars peuvent très utilement servir à réparer des chars expédiés d'ailleurs et désarmés antérieurement par les négociants qui les avaient vendus. Il n'est déjà pas joli pour des négociants de faire du trafic d'armes, mais il est humiliant de songer que le gouvernement canadien en a fait autant.

Il y a quelques années, notre pays a été frappé de stupeur par une série d'articles portant sur le commerce d'armements que pratiquaient des fabricants particuliers. Ces articles étaient intitulés "marchands de la mort". Notre Gouvernement acceptera-t-il dorénavant ce titre, s'il permet que l'on continue d'expédier des armes? Ces articles sur les marchands de la mort ont démontré bien clairement qu'il ne manquait pas de preuves pour établir que les guerres, surtout celles que l'on peut décrire comme guerres de moindre importance, étaient fomentées pour accroître la vente des armements. Ce serait beaucoup trop de dire que le Gouvernement nourrit une telle pensée, mais il ne faut pas oublier qu'il vend notre matériel excédentaire et accepte de l'argent en retour d'armes qui pourraient servir à tuer des hommes. Ce qui est plus méprisable que toute autre chose, c'est que le Gouvernement soit descendu si bas qu'il vende aux deux parties en cause.

Il va de soi que les quantités ont été faibles et que jusqu'à maintenant il n'est pas question que les quantités déjà expédiées puissent causer le déséquilibre des armements au Moyen-Orient. C'est le principe de la vente d'armes par le Gouvernement dans une

région névralgique et à une époque très critique qui me répugne et qui répugne, je crois, à la plupart des habitants du Canada. Le ministre a dit qu'on n'avait pas pour principe d'interdire complètement les envois d'armes, sauf au bloc sino-soviétique et aux autres pays, s'il en est, où il existe une menace à notre propre sécurité. Alors, de quel côté doit venir la menace? Si la guerre éclate au Moyen-Orient, il est peu probable que nous, en notre qualité de membre des Nations Unies, soyons capables de nous tenir hors de ce conflit. Pourquoi ne pas interdire dès maintenant l'envoi d'armes à ces régions névralgiques? Je ne m'oppose pas à l'envoi d'armes à nos alliés de l'OTAN ou aux autres pays du commonwealth. Mais pourquoi devrions-nous envoyer des armes à tous les petits pays de ces régions névralgiques?

On nous a dit aujourd'hui qu'on compte, à l'heure actuelle, 34 de ces régions névralgiques dans le monde. Il est bien beau de faire de belles déclarations et d'affirmer que les envois à des régions névralgiques ne sont pas permis s'ils sont de nature à accroître la tentation de commettre l'agression. Cependant, nous fournissons des mitrailleuses, peut-être à des guerriers qui tirent du fusil à propos de tout et de rien ou à des hommes énervés en service dans des postes isolés et qui peuvent être très facilement tentés de réagir violemment.

En décembre encore, un raid était effectué en Galilée. D'après le rapport des Nations Unies, pas moins de 41 Syriens étaient tués. Faut-il vraiment souffler le feu qui couve? Quand des pays se font face et que la guerre peut éclater, il ne sert pas à grand-chose de leur reprocher de se procurer des armes là où ils peuvent en trouver. Non, les coupables sont ceux qui leur fournissent ces armes.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas d'engagements spéciaux vis-à-vis d'Israël, pas plus que nous n'en avons vis-à-vis d'autres puissances du Moyen-Orient. On a parlé du groupement défensif organisé au Moyen-Orient par les États-Unis, si je ne me trompe, et qui comprend la Turquie, l'Iran, le Pakistan et l'Iraq. L'Iraq est voisin d'Israël et ce dernier pays le considère comme étant allié aux autres pays arabes. On n'adresse pas de reproches à Israël, pas plus que je n'en adresse à l'Égypte, qui a pris la tête des États arabes. Et pendant qu'Israël voit dans l'Égypte la cheville ouvrière des puissances arabes en vue d'empêcher sa survivance, l'Égypte considère Israël comme un intrus et un agresseur possible que les puissances occidentales ont jeté dans la région. L'Égypte soutient qu'Israël, qui compte un grand nombre de nouveaux colons venus d'Europe habiter une région petite et restreinte, est responsable de la situation pénible des 900,000 réfugiés arabes contraints de passer outre-frontière et de mener aujourd'hui une vie dégradante moralement et physiquement dans des camps de réfugiés. L'Israël est considérée non seulement comme un intrus, mais aussi comme un agresseur éventuel. L'augmentation de la population d'Israël fait craindre à l'Égypte que le nouvel État ait besoin de plus d'espace vital qu'elle ne pourra trouver qu'en empiétant sur le territoire de ses voisins, les pays arabes. Et la chicane continue.

[M. Pearkes.]

S'il n'y a pas de guerre aujourd'hui, les États arabes doivent être prêts à résister à l'agression israélienne de demain. Et tandis que l'Égypte parle du danger d'agression de la part d'Israël, cette dernière soupçonne les Égyptiens de desseins offensifs. C'est une situation tendue et délicate, une situation que nous devons refuser d'aggraver, et, comme l'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), nous devons avoir le désir sincère de trouver la solution pacifique de ce problème. Des solutions pacifiques ont été proposées. M. Dulles, dans son discours prononcé devant le Conseil des relations extérieures, en août dernier, n'a-t-il pas offert à Israël et aux États arabes, sous les auspices des Nations Unies, une garantie contre toute agression, et sir Anthony Eden n'en a-t-il pas fait autant dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du banquet du Lord Maire, au Guildehall, comme on peut le lire dans le magazine *Current History*? Voici d'ailleurs les propres termes de son discours:

> Le Gouvernement de Sa Majesté, celui des États-Unis et d'autres aussi peut-être seraient prêts à donner des garanties formelles aux deux camps, ce qui pourrait leur inspirer une réelle confiance et leur assurer, enfin, la sécurité. Nos pays offriraient aussi une aide considérable, financière et autre, au sujet du grave problème des réfugiés.
>
> Nous sommes prêts à toutes ces mesures.

Certes, c'est un meilleur moyen d'empêcher une guerre d'éclater entre ces deux pays que de leur fournir des armes à tous deux, ce qui ne peut que permettre quelque acte d'agression soudaine et déclarée.

J'aimerais savoir ce que le Gouvernement a fait pour offrir une garantie semblable à celle que proposent les États-Unis et la Grande-Bretagne. Sommes-nous prêts à jouer notre rôle, non seulement en envoyant des troupes en cas de guerre, mais en laissant savoir que nous le ferons si la guerre éclate? C'est l'indication claire des mesures que nous prendrions qui a un effet préventif. Le Gouvernement a-t-il fait connaître ses intentions? Non. Il oublie, il se fourvoie et il envoie des armes aux deux camps. J'espère que cette intervention ne sera pas considérée comme mettant fin au débat sur l'envoi d'armes.

J'espère donc qu'avant la fin du débat le secrétaire d'État aux Affaires extérieures renouvellera la promesse, que le premier ministre a faite, que pour le moment on n'expédiera plus d'armes ni à l'un ni à l'autre de ces pays, ni à aucune région considérée comme névralgique, à moins que de telles expéditions ne soient absolument destinées à des pays de l'OTAN ou du Commonwealth. Mettons fin à ce trafic d'armes avec des pays qui ne sont membres ni de l'OTAN ni du Commonwealth. J'espère, je le répète, qu'avant la fin du débat, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou un autre membre du Gouvernement, renouvellera la promesse faite l'autre jour.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question à l'honorable député avant qu'il termine ses observations, car je désire beaucoup comprendre clairement le sens de la dernière requête qu'il adresse au Gouvernement? Dois-je conclure qu'il préconise qu'on frappe d'une interdiction tout envoi d'armes du Canada aux pays signataires, mettons, du pacte de Bagdad, l'Iran ou l'Iraq?

M. Pearkes: J'ai dit: aux pays qui ne font pas partie de l'OTAN ni du Commonwealth et j'ajouterai: à tout pays avec lequel nous n'avons pas conclu une alliance précise.

M. Donald D. Carrick (Trinity): Monsieur l'Orateur, il est presque dix heures; désirez-vous que je poursuive?

Une voix: Allez-y.

Une voix: Dépêchez-vous.

Des voix: A l'œuvre.

M. Carrick: Je participe au débat, parce qu'en la présente occasion la vie d'une nation est en danger. Les honorables vis-à-vis, membres de la CCF, font des gorges chaudes de cette assertion. A nous qui siégeons en cette enceinte, à l'abri de tout danger, il est facile d'oublier les périls où l'ombre de l'épée place un pays d'un million et demi d'habitants.

Je félicite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) de l'excellent exposé de la politique ministérielle, qu'il a fait mardi dernier, au sujet du Moyen-Orient. Aujourd'hui nous avons eu l'avantage d'entendre son exposé de la politique ministérielle à l'égard d'autres régions du monde. La clarté, la haute portée et l'équilibre de l'exposé décèlent pourquoi l'honorable député est tenu en si haute estime par des gens de toutes les régions du monde.

J'ai été indigné, monsieur l'Orateur, de l'amendement qu'a proposé l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Je veux en donner lecture à la Chambre:

> Que...
> Vu la situation critique qui règne actuellement au Moyen-Orient, la Chambre réprouve énergiquement la politique du Gouvernement autorisant l'envoi de munitions à des pays de cette région qui ne font pas partie de l'OTAN...

C'est la partie dont je veux parler. J'ai dit que j'avais été indigné parce que cette proposition refuse de l'aide à l'État d'Israël au moment où il en a besoin. Je n'ai jamais pensé que le grand parti conservateur de jadis voudrait adopter une politique de ce genre.

J'ai été également indigné du projet d'amendement de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) parce qu'il appuie, en principe, le projet d'amendement du porte-parole du parti conservateur. J'ai dit qu'il l'appuie en principe parce qu'il porte sur l'avenir. Après le passage dont j'ai donné lecture, les mots suivants sont ajoutés:

> "Sans s'assurer en même temps que la paix en cette région soit garantie, par les Nations Unies ou par les puissances signataires de l'accord tripartite de 1950, c'est-à-dire les États-Unis, le Royaume-Uni et la France."

Les observations du député révèlent nettement qu'il pensait aux expéditions d'armes futures parce qu'il ne voulait pas lier les mains au Gouvernement. Il a appuyé l'amendement du député de Prince-Albert tendant à exprimer la désapprobation de la Chambre à l'égard des envois d'armes à l'Israël.

Que signifient en substance ces amendements? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré dans son exposé d'il y a quelques jours qu'en 1954 et 1955, le total des envois d'armes du Gouvernement à l'Israël atteignait une valeur de $2,067,685.19 et ceux destinés à l'Égypte $771,121. C'est la quantité d'armes expédiée que désapprouvent les amendements dont est saisie la Chambre.

Il est évident, monsieur l'Orateur que, même si l'amendement se limite à ce petit montant, toute la question soulevée à la Chambre aujourd'hui se rapporte à l'expédition d'armements au Moyen-Orient, et c'est de ce point de vue que j'entends traiter la question.

Il serait peut-être utile de parler brièvement de l'histoire d'Israël. Les honorables députés se rappelleront que la déclaration Balfour a été faite le 2 décembre 1917. On y prévoyait l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif. Dans la suite, après la fin de la première grande guerre, un mandat britannique a été constitué le 22 juillet 1922 sous les auspices de la Ligue des Nations et c'est sous mandat britannique que la Palestine a été gouvernée dans la suite. En novembre 1947,—je ne suis pas certain de ces dates mais je crois qu'elles sont exactes,—le gouvernement britannique ayant décidé de renoncer au mandat palestinien, les Nations Unies ont résolu d'établir l'État d'Israël en vertu de l'accord de partage.

Je crois que le partage devait avoir lieu à l'été 1948. C'est en décembre 1947 que les bandes arabes ont commencé leurs incursions en Israël, soit la partie du pays occupée par le peuple qui constitue maintenant le peuple israélien. Au cours de 1948, six États arabes ont pris les armes contre le peuple d'Israël, l'Égypte, l'Arabie Saoudite, la Transjordanie, la Syrie, l'Irak et le Liban. Le peuple d'Israël devait vaincre ou mourir. Il s'est défendu de façon à mériter l'admiration du monde libre tout entier. Il en est résulté qu'ils ont obligé l'Égypte et ses alliés à demander une trêve. L'armistice, autant que je me souvienne, est intervenu en août 1949. De tout ce que je viens de raconter, il est sorti l'État d'Israël.

Que s'est-il passé depuis 1949? L'Égypte a obstinément refusé de reconnaître la souveraineté de l'État d'Israël. Elle a refusé de négocier directement avec lui et tous les pourparlers qui se sont engagés entre ces deux États se sont faits par un tiers, à moins que les circonstances aient été telles que l'Égypte ait été absolument obligée de s'entretenir directement avec l'Israël, comme, par exemple au Conseil de l'ONU.

Le deuxième élément important à relever, en ce qui concerne cette période, c'est que l'Égypte, grâce à son alliée, la Jordanie, a constamment attaqué les Israëliens le long des frontières de ces derniers. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour voir ce que cela veut dire. Il est très simple pour les Arabes, grâce à la Jordanie, qui coupe la Palestine en ne laissant qu'un étroit couloir, d'assaillir la frontière d'Israël. Depuis lors, l'Égypte, avec ses complices, ne cesse d'attaquer les Israéliens.

Des voix: Dix heures.

M. l'Orateur: Depuis un certain temps, de fait, depuis la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je me proposais de soumettre à la Chambre une déclaration sur l'Article du Règlement qui a trait à la lecture des discours. Je n'ai pas encore communiqué cette déclaration parce que le lendemain de la conclusion du débat sur l'Adresse était le premier jour réservé aux députés. Vendredi était le premier jour du Gouvernement et j'ai hésité de nouveau, lundi, à occuper du temps réservé aux simples députés. Nous en sommes maintenant à mardi et un important débat sur les affaires extérieures est en cours et doit être repris demain. Je ne voudrais pas différer l'occasion pour les honorables députés de consulter ce document; si cela leur convient, je leur demande de m'autoriser à faire imprimer ce texte dans les *Procès-verbaux*. S'ils y consentent, je n'en donnerai pas lecture ce soir car ils auront l'occasion d'en prendre connaissance dès qu'il aura été publié. S'ils désirent plus tard formuler des commentaires à ce sujet, j'imagine qu'on pourrait prendre des dispositions à cette fin par les moyens habituels.

Je signale que ce document expose la règle établie par les autorités sur la procédure ainsi que la coutume de la Chambre en ce qui a trait à la lecture des discours. Des propositions sont formulées. Je ne prétends aucunement que les propositions qui s'y trouvent régleront tous les problèmes que pose la lecture des discours mais j'espère qu'elles seront accueillies dans l'esprit même où elles ont été préparées, c'est-à-dire dans le dessein d'améliorer nos débats et, par conséquent, pour le bien du parlement. Si les honorables députés y consentent, je propose que le texte en soit imprimé aux *Procès-verbaux*. Est-ce convenu?

Des voix: Entendu.

(A dix heures et deux minutes du soir, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LE N.G.C. "WALTER E. FOSTER"

Question nº 18—**M. Bell:**

1. Le n.g.c. *Walter E. Foster* a-t-il subi des avaries depuis qu'il a été construit?
2. S'il en est ainsi, à quel endroit et en quelles circonstances?
3. Quelles réparations ont été jugées nécessaires et où ces réparations ont-elles été effectuées?
4. Où se trouve actuellement le n.g.c. *Walter E. Foster*?
5. Quelles dispositions a-t-on prises en vue de maintenir le service de ce navire?

Réponse de **l'hon. M. Marler:**

1. Oui.

2. En transportant des balises et du ravitaillement destiné à des phares, le *Walter E. Foster* a subi des avaries sous sa ligne de flottaison lorsqu'il s'est échoué sur un haut fond non signalé sur la carte à proximité de l'île Flower dans le détroit de Belle-Isle et en dehors du chenal suivi par les navires.

3. La réparation de la coque du navire a été exécutée à Saint-Jean (N.-B.)

4. Le *Walter E. Foster* participe en ce moment à des opérations de brise-glace dans le Saint-Laurent.

5. Le n.g.c. *Dollard* et le n.g.c. *Bernier* sont tous deux employés dans la région de Saint-Jean. A l'encontre du *Walter E. Foster*, aucun de ces deux navires ne peut servir de brise-glace.

SALLE D'EXERCICES D'OSHAWA (ONT.)

Question nº 47—**M. Starr:**

1. Durant l'année 1955, a-t-on exécuté des travaux à la salle d'exercices d'Oshawa (Ont.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la nature de ces travaux?
3. Quel en a été le coût?

Réponse de **l'hon. M. Campney:**

1. Oui.

2. *a*) Nettoyage, réparation et imperméabilisation du revêtement de briques et de maçonnerie;

b) Peinture de l'intérieur de l'immeuble;

c) Entretien courant, menues réparations et améliorations.

3. $16,471.78

BANDES D'INDIENS—FONDS FIDUCIAIRES

Question nº 56—**M. Barnett:**

1. Quel est le montant des fonds fiduciaires de chacune des bandes d'Indiens ci-après: Kitimat, Kitwancool, Kitwanga, Kitsegeucla, Hagwilget, Kispiox, Glen Vowell et Hazelton?
2. De quelle source provenaient les fonds de chaque bande?

Réponse de **l'hon. M. Pickersgill:**

Nom de la bande	Capital	Revenu	Source des fonds
Kitimat	$20,321.07	$36,631.15	Compte de capital, ventes de terrains, droits sur gravier et droits d'abattage du bois. Compte du revenu, locations.
Kitwancool	166.18	90.46	Droits d'abattage du bois et parts des Indiens transférés d'autres bandes.
Kitwanga	1,162.21	646.96	Ventes de terrains, droits d'abattage et parts des Indiens transférés d'autres bandes.
Kitsegeucla	1,254.44	1,112.15	Principalement ventes de terrains.
Hagwilget	Aucun fonds	Aucun fonds	Aucun fonds.
Kispiox	2,540.64	328.81	Droits d'abattage du bois.
Glen Vowell	424.64	31.88	Droits d'abattage du bois.
Hazelton	1,965.62	145.01	Presque entièrement des ventes de terrains.

APPENDICE

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE CERTAINS PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX ET LE PREMIER MINISTRE DU CANADA

(Traduction)

CABINET DU PREMIER MINISTRE
FREDERICTON

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 27 janvier 1956

Le très honorable Louis-S. St-Laurent
Premier ministre du Canada
Ottawa (Canada)
Monsieur le premier ministre,

Mes collègues et moi avons étudié attentivement les propositions de votre gouvernement à l'égard de ses accords fiscaux avec les provinces, ainsi qu'elles sont exposées dans votre lettre du 6 janvier à mon adresse.

Il nous semble que ces propositions ne diffèrent des anciennes formules de location de domaines fiscaux que par la méthode de calcul des paiements de transfert. Elles ne vont pas beaucoup plus loin en ce qui concerne le redressement de la situation ou l'établissement de principes plus étendus. Elles sont peut-être plus sensibles et plus subtiles que les formules fondées sur le produit national brut, mais, en dernier ressort, leur effet sur les relations fiscales en général entre le gouvernement fédéral et des provinces doit nécessairement laisser les mêmes problèmes sans solution et perpétuer les mêmes injustices.

Les nouvelles propositions fédérales offrent une compensation pour l'insuffisance de moyens fiscaux dans trois domaines d'impôts seulement. Les autres domaines, qui sont laissés à l'exploitation provinciale et qui, dans le cas du Nouveau-Brunswick, assurent à peu près les deux tiers des revenus courants, sont précisément ceux qui témoignent d'une façon concrète des résultats d'une situation économique non satisfaisante au cours d'une longue période.

Ainsi, les propositions de votre gouvernement font très peu pour résoudre le problème qui consisterait à surmonter de la meilleure façon possible la grave, voire la tragique incapacité de certaines provinces de tirer, des domaines fiscaux qui leur sont laissés, un revenu suffisant pour leur permettre de s'acquitter des responsabilités que leur impose la constitution et d'assurer un volume raisonnable de services provinciaux.

Vous vous rappellerez, monsieur le premier ministre, que dans les propositions que j'ai présentées à la conférence d'octobre, j'ai insisté sur la situation favorable de l'économie du Canada à l'heure actuelle. Notre gouvernement soutenait sincèrement en octobre qu'il y avait lieu de tirer le meilleur parti possible de ce que j'ai appelé "une magnifique occasion d'atteindre des objectifs nationaux recherchés depuis longtemps".

Poussé par cette conviction, notre gouvernement a présenté une formule visant à assurer un supplément de subventions nationales de péréquation aux provinces dont le revenu par habitant est bien inférieur à la moyenne pour tout le Canada.

A ce propos, je vous ai écrit le 30 décembre 1955 dans les termes suivants:

> Nous sommes toujours persuadés qu'une formule analogue au présent accord de location des domaines fiscaux ou une formule fondée sur les rendements fiscaux devrait être complétée par une subvention nationale de péréquation aux provinces dont le revenu personnel par habitant est très inférieur à la moyenne pour tout le pays. Nous sommes aussi fermement persuadés que la proposition contenue dans notre mémoire présenté à la conférence d'octobre était saine et équitable. Notre formule n'imposerait pas de lourd fardeau au Trésor fédéral. Par une dépense relativement modique, le gouvernement fédéral permettrait vraiment aux provinces pauvres de remplir leurs obligations essentielles minimums sans imposer à leur population un fardeau intolérable d'impôts.
>
> Vos propositions du 6 janvier ne renferment aucune reconnaissance du bien-fondé de la thèse qui précède et, par conséquent, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit les considérer comme décevantes et n'atteignant pas, tant s'en faut, les objectifs nationaux qu'il faut chercher à atteindre et que l'on pourrait très bien atteindre dans les présentes circonstances favorables de l'évolution du Canada.

Je suis persuadé que c'est là le sentiment de toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick, qui doivent porter un fardeau sans cesse plus lourd d'impôts. En fait, je crains bien que, dans notre province, les impôts municipaux n'aient atteint les proportions anormales qui vous alarment à si juste titre.

Il a semblé à notre gouvernement, en étudiant tous les aspects que présente la question des accords fiscaux, que le texte du Rapport Rowell-Sirois exprimait admirablement les objectifs en cause, relativement à ce qu'il recommande au sujet des subventions nécessaires pour rétablir l'équilibre. L'extrait en question provient du chapitre V du livre II de ce rapport et se lit ainsi qu'il suit:

> Elles (les subventions nécessaires pour rétablir l'équilibre) ont pour but de permettre à chaque province d'assurer à sa population des services d'après la norme canadienne et, de la sorte, remédier à la misère et aux conditions regrettables qui menacent l'unité nationale et sont un handicap pour nombre de Canadiens. Elles sont l'expression de l'idée que se fait la Commission d'un régime fédéral capable, à la fois, d'assurer une saine autonomie locale et d'élaborer une nation plus forte et plus unie.

J'ai été très encouragé par votre lettre du 14 janvier 1955, antérieure à la convocation de la réunion préliminaire, d'apprendre qu'en substance le même but reste la ferme politique du gouvernement du Canada. Votre lettre renfermait l'admirable déclaration suivante:

> Le présent gouvernement n'a aucunement l'intention d'abandonner l'objectif des ententes fiscales qui est de donner à toutes les provinces, quelle que soit l'assiette de leurs impôts, la possibilité financière de s'acquitter elles-mêmes de leurs responsabilités constitutionnelles et d'assurer des services provinciaux satisfaisants à travers le pays, tout en évitant un trop lourd fardeau de taxation.

Nous faisons respectueusement observer que la nouvelle proposition aura pour résultat d'accroître les écarts de potentiel économique et fiscal entre les provinces. Ces écarts constituent de fait un grave problème dans la réalisation de l'unité nationale. La majorité des provinces toucheront un peu plus au titre des versements de redistribution,—celles qui ont négligé de prélever des impôts suffisants et ont donc des services inférieurs,—celles qui ont des assiettes fiscales riches et larges qui, par voie de conséquence, profitent à leurs services,—celles qui touchent presque plus de revenus que ce qu'elles peuvent dépenser, —celles, comme le Nouveau-Brunswick, qui souffrent déjà d'un fardeau relativement lourd d'impôt provincial et sont pourtant incapables de fournir un niveau suffisant de services,— elle retireront toutes des revenus de ces trois impôts et des versements de péréquation *d'après la même norme* (montants substantiellement égaux par tête), quels que soient leurs besoins.

On demande maintenant à notre Gouvernement d'accepter une situation qui ne fait presque rien pour alléger les difficultés spéciales qui nous entravent depuis si longtemps. La formule que nous avons présentée à la Conférence envisageait des versements de redistribution à notre trésor, de quelque 10 millions de dollars de plus que ce que nous touchions annuellement en vertu des accords fiscaux de 1952. Ce montant se fonde sur une évaluation positive de nos besoins minimums, pour que nous puissions nous acquitter de nos responsabilités constitutionnelles. La proposition de votre Gouvernement accroîtra les versements au Nouveau-Brunswick d'environ 1 million de dollars par année, soit 10 p. 100 de nos besoins signalés.

Ce faible pourcentage de la subvention de rectification spéciale de 10 millions, prévu par notre formule, ne nous permettra pas de pourvoir aux besoins d'hygiène et de services sociaux, aux installations et aux services éducatifs, aux travaux publics, aux avantages matériels et culturels, qui tous constituent le droit de naissance d'un peuple industrieux et éclairé.

La situation se complique en outre pour le Nouveau-Brunswick du fait que nous avons eu à entreprendre un vaste programme d'aménagement hydro-électrique pour répondre aux besoins d'une économie en expansion. Les nouvelles ressources minérales qui ont été découvertes pourraient, grâce à une exploitation sage et vigoureuse, transformer notre économie, les conditions d'existence de notre province et tout notre mode de vie. Comme vous le savez, des hauts fonctionnaires de votre Gouvernement ont approuvé explicitement les mesures prises par le Nouveau-Brunswick pour entreprendre la construction d'une grande usine hydro-électrique à Beechwood, sur le fleuve Saint-Jean. En outre, la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick doit engager de très fortes dépenses à l'égard de centrales thermiques, de lignes de transmission, d'entrepôts, et faire d'autres immobilisations.

Une étude de la situation du Nouveau-Brunswick en ce moment révélera l'existence de conditions très spéciales, dont certaines ont une origine historique mais d'autres qui sont nouvelles et exigent une solution presque immédiate. Nous estimons qu'aucune autre province en dehors des provinces Maritimes ne peut être atteinte d'une façon aussi brutale par les résultats des décisions que prendra votre Gouvernement d'ici quelques mois. Les mesures qui s'imposent ne peuvent être réalisées sans aide, sur nos propre ressources. Cependant, si on ne les met pas en œuvre les occasions que nos habitants attendent patiemment depuis des générations seront perdues à jamais.

Votre lettre est pour nous le décevant aboutissement de la longue série d'entretiens et d'exposés divers, qui ont éventuellement donné lieu à une conférence fédérale-provinciale. Pendant ce temps, nous avons expliqué en détail, avec force documents, la situation presque déplorable de notre province. Cependant, nous devons déduire de vos propositions qu'on ne tient aucun compte de nos responsabilités et de nos besoins spéciaux à cette époque de notre histoire.

Comme votre lettre donne lieu à de mûres réflexions sur les aspects les plus généraux des relations fédérales-provinciales, mes collègues et moi demandons une fois de plus qu'on songe de nouveau aux allocations spéciales, qui ont résulté des rapports des Commission Duncan et White, de 1927 et 1935 respectivement. Une des raisons fondamentales des rectifications proposées par ces organismes, c'est qu'ils reconnaissent que les provinces Maritimes n'avaient jamais reçu, —et n'avaient aucun espoir de recevoir,— aucun agrandissement du territoire qu'elles détenaient lors de la Confédération. Aucune autre province n'a participé à l'union fédérale dans des conditions analogues,—c'est pourquoi des dédommagements spéciaux ont été prévus par les commissions royales que je viens de mentionner. Voici comment s'exprime la commission White à la page 18 de son rapport:

> Il nous semble que nous ne pouvons traiter de cette réclamation au sujet des terres publiques ajoutées aux autres provinces en agrandissement de leurs frontières primitives que d'une manière bien générale en la considérant équitablement comme un facteur d'importance qu'il convient de ne pas perdre de vue, si l'on veut en arriver à des conclusions sur la question d'une juste révision des subventions entre les provinces Maritimes et le gouvernement fédéral.

Comme nous l'avons signalé à la conférence d'octobre, nous estimons qu'il y a lieu de reviser les dédommagements prévus par les Commission Duncan et White, à la lumière des changements survenus dans la valeur monétaire et dans l'économie canadienne, et en tenant compte de notre part d'intérêt dans les richesses fabuleuses découvertes dans les régions septentrionales. Ces régions font maintenant partie de diverses provinces, mais à l'origine, c'est-à-dire à l'époque de la Confédération, quand le Nouveau-Brunswick s'est joint comme partenaire, en 1867, elles faisaient partie du Canada, ou bien elles ont été acquises par lui par la suite.

En raisons des faits précités, et compte tenu de la gravité de la situation au Nouveau-Brunswick, nous demandons respectueusement que la conférence fédérale-provinciale soit convoquée de nouveau, afin que nous puissions soumettre notre cas pour qu'il fasse l'objet d'une attention spéciale.

J'ai l'honneur d'être, monsieur le premier ministre,

Votre tout dévoué,

HUGH JOHN FLEMMING

(Texte)

CABINET DU PREMIER MINISTRE
PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, le 26 janvier 1956.

Très Hon. Louis-S. St-Laurent, C.P., C.R.,
Premier Ministre du Canada,
Ottawa.

Cher monsieur St-Laurent,

Je prends connaissance cet après-midi de votre lettre du 20 janvier en réponse à celle que je vous adressais en date du 18 du même mois.

Comme vous l'écrivez, monsieur Georges Shink, c.r., notre contrôleur du revenu provincial, a été avisé du changement de la date de la réunion en question.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

M.-L. DUPLESSIS

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CANADA

Ottawa, le 20 janvier 1956.

L'honorable Maurice-L. Duplessis,
C.R., LL.D., M.A.L.,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Cher monsieur Duplessis,

Je vous remercie de votre lettre du 18 janvier reçue ce matin et j'informe le sous-ministre des Finances, monsieur Taylor, qu'un représentant de la province de Québec assistera à la réunion du comité de fonctionnaires.

Je comprends qu'on a hier informé les intéressés que cette réunion aurait lieu le 2 plutôt que le 6 février.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

LOUIS-S. ST-LAURENT

CABINET DU PREMIER MINISTRE
PROVINCE DE QUÉBEC

QUÉBEC, le 18 janvier 1956.

Très Honorable Louis-S. St-Laurent, C.P., C.R.,
Premier Ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

Cher monsieur St-Laurent,

Votre lettre datée du 6 janvier courant à été livrée à mon bureau le 9 du même mois. Le travail additionnel et considérable, occasionné par la session parlementaire à Québec, et quelques jours d'absence m'ont empêché de vous écrire avant aujourd'hui.

Vous déclarez dans votre lettre: "Il serait utile, je pense, que notre comité de fonctionnaires se réunisse aussitôt que possible en février afin de clarifier les détails techniques de ces propositions".

Je comprends que cette réunion aura lieu à Ottawa le 6 février prochain, et le représentant de la province de Québec se fera un plaisir d'y assister. J'ai l'impression bien nette que les détails techniques des propositions qui seront alors clarifiées et précisées nous sont absolument nécessaires pour apprécier en toute connaissance de cause les projets en question.

Soyez assuré, monsieur le premier ministre, que c'est notre intime désir de coopérer amicalement avec les autorités fédérales au règlement des problèmes fiscaux fédéraux-provinciaux, et cela, dans le respect intégral des droits et prérogatives du pouvoir central et du pouvoir provincial.

Veuillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

M.-L. DUPLESSIS

(Traduction)

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CANADA

OTTAWA, le 28 janvier 1956.

L'honorable Henry D. Hicks, M.A.L.
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse,
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Mon cher premier ministre,

Bien que nous ayons eu, la semaine dernière, l'occasion d'étudier, dans mon bureau, votre lettre du 12 janvier qui avait trait à la question des relations fiscales, je n'en suis pas moins convaincu qu'il vous paraîtra souhaitable de recevoir, pour vos dossiers, un accusé de réception officielle faisant suite à votre communication.

M. Harris étudie, cela va sans dire, les points que vous soulevez dans votre lettre, et certaines questions feront, ainsi que vous le proposez, l'objet d'entretiens auxquels participeront des représentants de nos deux gouvernements.

Je tiens à vous exprimer à nouveau le plaisir que m'a fourni l'occasion de vous rencontrer personnellement, et vous prie de recevoir les assurances de mon cordial dévouement.

LOUIS-S. ST-LAURENT

TÉLÉGRAPHES DU NATIONAL-CANADIEN

OTTAWA, le 16 janvier 1956.

L'honorable Henry D. Hicks, M.A.L.
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse,
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Merci pour votre lettre du 12 janvier. Espère être en mesure vous recevoir dans mon bureau Édifice Central à midi le vendredi 20 janvier si l'heure vous convient.

LOUIS-S. ST-LAURENT

TÉLÉGRAPHES DU NATIONAL-CANADIEN

JANVIER 17 1956, 8 h. 53 (matin)

MOA042 9—Halifax NS 17 9 16 A
Le très hon. Louis St-Laurent
Premier ministre du Canada, Ottawa

Vendredi midi 20 janvier convient parfaitement. Merci.

HENRY D. HICKS

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE
CABINET DU PREMIER MINISTRE
HALIFAX

Le 12 janvier 1956.

Monsieur le premier ministre,

Mes collègues et moi-même avons examiné la proposition du gouvernement fédéral au sujet des arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux exposés dans votre lettre du 6 janvier, et j'aimerais formuler brièvement quelques observations sur:

a) les buts à atteindre au moyen de tels arrangements;
b) la mesure dans laquelle les accords sur la location des domaines fiscaux ont atteint ces buts; et
c) la mesure dans laquelle on peut escompter que la présente proposition fédérale atteindra ces buts.

Peut-être ne serait-il pas injuste de dire que les objectifs déclarés du gouvernement fédéral, à propos des arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux, sont les suivants:

a) Établir un système d'imposition plus équitable dans tout le Canada en réduisant la duplication de l'imposition directe et des rouages de la perception des impôts directs;
b) Donner une plus large mesure de stabilité aux revenus des provinces pour leur permettre de mieux assumer leurs responsabilités;

c) Permettre au Canada, avec la coopération des gouvernements provinciaux, de mettre en application des politiques fiscales ou autres à caractère national conçues pour le maintien de niveaux élevés d'embauchage et de production, et

d) Mettre toutes les provinces, quelle que soit leur assiette fiscale, financièrement en mesure de s'acquitter elles-mêmes de leurs fonctions constitutionnelles et de pourvoir à un niveau raisonnable de services provinciaux au Canada sans un fardeau fiscal anormal.

Je puis assurément admettre sans réserve ces déclarations d'objectifs du gouvernement fédéral. Pour cette raison, par conséquent, il nous faut, à mon avis, examiner toutes dispositions fiscales rattachées aux revenus provinciaux, afin de bien savoir dans quelle mesure de telles dispositions permettront d'atteindre les objectifs énoncés, et singulièrement ceux qui sont mentionnés aux alinéas *b*) et *d*) ci-dessus.

Ainsi que je l'ai déclaré le 3 octobre de l'an dernier, les accords visant la location de domaines fiscaux ont permis d'atteindre en partie les objectifs du gouvernement fédéral, mais non pas entièrement, étant donné que certaines provinces ont pu et peuvent encore se procurer, dans les limites de leurs provinces, des revenus fort supérieurs au montant que peuvent réaliser certaines des provinces moins favorisées. Ne voulant pas reprendre mon argument, je me contenterai donc de dire que, à mon avis, une solution durable aux problèmes des provinces du Canada résidera uniquement dans un arrangement qui prévoira, dans une plus large mesure qu'en ce moment, un revenu par tête d'habitant, obtenu de toutes sources, qui sera plus égal et permettra ainsi à n'importe quelle province de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles et de permettre à ses habitants de jouir de ce qu'on a appelé un niveau canadien de services essentiels du gouvernement.

Au fond, la proposition actuelle ne se rapproche pas davantage de cet objectif que ne le font les accords existants concernant la location de domaines fiscaux. En effet, on peut remarquer qu'elle ne diffère des accords sur la location de domaines fiscaux uniquement en ce que:

a) Elle substitue au produit national brut le rendement par tête d'habitant obtenu de trois domaines d'imposition dans les deux provinces où il est le plus élevé, et

b) elle prévoit un "versement de péréquation" à chaque province tombant au-dessous de la moyenne, que cette province ait choisi ou non de céder ces trois domaines fiscaux.

En principe, elle ne tient pas mieux compte des besoins fiscaux des provinces que les accords visant la location des domaines fiscaux. Je voudrais que vous compreniez très bien que les propositions du gouvernement fédéral ne compensent l'insuffisance de potentiel fiscal que dans trois domaines d'imposition et (comme les accords de location des domaines fiscaux) elles laissent aux provinces moins favorisées un revenu par tête d'habitant, obtenu de sources locales d'impôt, bien inférieur à la moyenne nationale. A moins qu'on ne tienne davantage compte de l'incapacité de certaines provinces à prélever des recettes plus voisines de la moyenne nationale par habitant ailleurs que dans les trois grands domaines en question, on ne saurait réaliser l'objectif manifeste du gouvernement fédéral qui est de donner à toutes les provinces, quelle que soit leur assiette fiscale, les moyens financiers de s'acquitter elles-mêmes des fonctions qui leur sont dévolues de par la constitution et d'assurer un niveau canadien raisonnable de services provinciaux.

A mon avis, il se peut même que la proposition fédérale ne donne pas lieu à une répartition plus équitable des impôts dans tout le Canada; peut-être même ne réussirait-elle pas à diminuer la duplication de l'imposition directe ou le double emploi des moyens de perception de ces impôts directs dans la mesure où le font les accords fiscaux actuellement en vigueur. La duplication des impôts directs ne sera évitée complètement que si toutes les provinces s'engagent à céder ces trois domaines fiscaux. Il n'est pas du tout impossible qu'une province, par exemple, veuille conserver l'impôt sur le revenu des particuliers, une autre l'impôt sur le revenu des sociétés, une troisième les droits de succession et une autre tous ces trois domaines. Dans les provinces qui en auraient conservé un ou plus, il n'est pas du tout impossible qu'il existe des taux variés, inférieurs ou supérieurs à ceux que le gouvernement fédéral serait disposé à admettre en déduction de l'impôt fédéral.

Si donc votre lettre du 6 janvier est l'expression définitive du point de vue du gouvernement fédéral en ce qui concerne les accords fédéraux-provinciaux relatifs à ces trois domaines fiscaux, je souhaite qu'on puisse trouver en outre une autre formule qui tienne compte de la situation de notre province à nous et de certaines autres, ainsi que je l'ai moi-même réclamé, en même temps que d'autres premiers ministres provinciaux, lors de notre réunion d'octobre.

Je suis quelque peu déçu qu'on n'ait pas trouvé le moyen de garantir le maintien des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces au-delà de cinq ans parce que, que les accords adoptés en définitive

conviennent parfaitement ou non à une province en particulier, il reste quand même important que le gouvernement de n'importe quelle province puisse compter sur le maintien des dispositions existantes pour une période supérieure à cinq ans, du moins pour ce qui est des avantages minimums. Je remarque, toutefois, que l'alinéa numéro 2 de votre proposition prévoit un versement minimum pour la durée des arrangements. Dans la mesure où il m'est possible de juger à première vue, cela, semble-t-il, représente une amélioration sur les dispositions des accords actuels pour ce qui est des versements minimums garantis.

Il y a un certain nombre d'autres questions de moindre importance relatives à ces arrangements qu'il faudra élucider et discuter plus à fond. Les représentants du gouvernements de la Nouvelle-Écosse seront prêts à se rendre à Ottawa dès février, si vos représentants le désirent, pour l'examen de ces questions. Cependant, il serait peut-être utile, même avant cela, d'obtenir certains éclaircissements sur le sens de l'alinéa numéro 5 de votre lettre. J'avoue être incapable de déterminer les intentions du gouvernement fédéral à la lecture de cet alinéa.

Outre tout ce qui précède, je constate que je serai de passage à Ottawa les jeudi et vendredi, 19 et 20 janvier, et, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais beaucoup vous rendre visite à cette occasion. N'importe quelle heure le vendredi 20 conviendrait très bien avec mes autres engagements, mais je communiquerai avec votre bureau à mon arrivée à Ottawa et me ferai un plaisir de régler mon programme d'après l'heure qui vous conviendra le mieux s'il vous est possible de me recevoir.

Cordialement à vous,

HENRY D. HICKS

Au très honorable Louis-S. St-Laurent, C.P.
Premier ministre du Canada
Ottawa (Canada)

ONTARIO

CABINET DU PREMIER MINISTRE
ET PRÉSIDENT DU CONSEIL
TORONTO, Ontario

Le 10 janvier 1956

Cher monsieur St-Laurent,

Je désire vous remercier de votre lettre du 6 janvier 1956, exposant les grandes lignes de la proposition du Gouvernement du Canada en vue d'une entente fiscale fédérale-provinciale de cinq ans, allant du 1er avril 1957 au 31 mars 1962.

Veuillez croire que cette proposition fera l'objet du plus attentif examen de notre part et que je me mettrai en communication avec vous plus tard.

Pour ce qui est du projet de réunir le Comité des fonctionnaires techniciens en vue de préciser des détails, je pense bien que le début du mois de février conviendrait.

Cordialement à vous,

LESLIE M. FROST.

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada
Immeuble du Parlement
Ottawa, Canada.

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CANADA

OTTAWA, le 18 janvier 1956

L'honorable T. C. Douglas,
Premier ministre de la Saskatchewan,
Regina (Sask.).

Mon cher premier ministre,

Je désire accuser réception de votre lettre du 11 janvier 1956 à propos des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

J'ai soigneusement pris connaissance de votre avis relatif à la proposition du gouvernement fédéral et je l'étudierai avec mes collègues à la première occasion. Il me semble trop tôt, à cette étape-ci, pour décider s'il serait souhaitable ou non, ainsi qu'utile, de réunir de nouveau la conférence fédérale-provinciale. Il conviendrait maintenant que notre comité de hauts fonctionaires se réunisse prochainement et j'ai remarqué avec plaisir que vous êtes de cet avis. M. K. W. Taylor a déjà communiqué avec votre représentant à ce comité, afin de fixer la date de cette réunion.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

L.-S. ST-LAURENT

CABINET DU PREMIER MINISTRE
CANADA

SASKATCHEWAN

REGINA, le 11 janvier 1956

Le très honorable L.-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada
Ottawa (Ont.)

Monsieur le premier ministre,

A la suite de ma lettre du 9 janvier, mes collègues et moi avons eu l'occasion d'examiner la proposition contenue dans votre lettre du 6 janvier, touchant les accords fiscaux entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Même s'il y a des questions techniques qui exigeront peut-être une élucidation avant que nous puissions en mesurer toute la portée, il nous semble que la proposition contenue dans votre lettre est analogue sous presque tous les rapports à celle que vous avez soumise à la Conférence fédérale-provinciale du 3 octobre. Vous vous souvenez que votre Gouvernement a signalé qu'il mettait de l'avant une nouvelle façon d'envisager les accords fiscaux à l'échelon fédéral-provincial, et que les conditions et les données statistiques présentées à la conférence devaient être regardées simplement comme une illustration de cette nouvelle perspective. On avait donné à entendre que les dernières dispositions seraient prises de concert avec les provinces, et à cette fin vous avez invité les premiers ministres des provinces à exprimer leurs vues et quant aux principes et quant aux conditions que vous aviez exposés. Votre lettre du 6 janvier donne à entendre que votre Gouvernement met maintenant de l'avant un plan concret, dont il ressort que les observations présentées par les diverses provinces à la Conférence et dans la correspondance ultérieure ont été rejetées.

J'aimerais vous signaler deux points en particulier que plusieurs provinces ont mentionnés. D'abord les taux réguliers proposés à la Conférence à titre d'exemple n'aboutiraient pas à l'amélioration, nécessaire et urgente, de la situation financière des provinces. L'offre d'un autre demi-point de pourcentage du revenu imposable des sociétés commerciales ne représente aucun progrès perceptible vers cet objectif nécessaire. C'est particulièrement le cas, étant donné le fait que nulle subvention au titre des besoins fiscaux ne sera mise à leur disposition. En second lieu, les taux qui ont servi d'exemples n'accordent pas suffisamment d'importance au rendement prévu de l'impôt sur le revenu personnel par rapport à celui de l'impôt sur le revenu des sociétés, et l'on a insisté très fort pour que des dispositions soient prises en vue de remédier à la situation. Au lieu de cela, votre gouvernement a accru l'importance des impôts sur les bénéfices des sociétés.

J'estime que l'opposition que j'ai exprimée aux propositions que vous avez présentées à titre d'exemples s'applique également à votre proposition actuelle, soit l'affaiblissement de la maîtrise du gouvernement fédéral sur la politique fiscale, en encourageant certaines provinces à demeurer à l'écart des accords sur la location des domaines fiscaux. Je constate que toutes les provinces, qu'elles concluent ou non un accord sur la location des domaines fiscaux, ont accès au même minimum garanti. Je constate également qu'on n'attache pas une importance suffisante au principe des besoins fiscaux, que nous avons toujours considéré comme étant à la base de tout accord sur la location des domaines fiscaux destiné à assurer l'égalité de traitement et d'avantages à tous les Canadiens.

Le gouvernement de la Saskatchewan croit que la portée de cette proposition est si vaste que la conférence fédérale-provinciale devrait être convoquée de nouveau en vue d'étudier un sujet si important. La plupart des assemblées législatives provinciales auront tout probablement terminé leurs sessions vers la première semaine d'avril. Je vous prie donc d'étudier l'à-props de convoquer de nouveau la conférence au cours du mois d'avril. Il serait utile évidemment que nos fonctionnaires techniciens puissent se réunir avant la tenue d'une telle conférence; toutefois, je doute de la valeur d'une réunion tenue au début de février, puisqu'il est peu probable que le budget fédéral ait été déposé à cette date. Vous reconnaîtrez que votre budget de 1956 pourrait avoir sur l'armature fiscale des effets propres à modifier profondément tous les calculs qui ont été faits relativement au potentiel fiscal sur lequel se fonderaient les accords sur la location des domaines fiscaux.

Je suggère qu'on communique avec les premiers ministres des diverses provinces pour savoir s'ils désirent que la conférence fédérale-provinciale soit convoquée de nouveau en avril. Le gouvernement de la Saskatchewan, pour sa part, ferait bon accueil à une telle réunion, surtout si elle pouvait être précédée d'une réunion de nos fonctionnaires où seraient étudiés tous les aspects de votre proposition qui pourraient avoir besoin d'être éclaircis.

Cordialement à vous,

T. C. DOUGLAS

CABINET DU PREMIER MINISTRE
REGINA, SASKATCHEWAN

Le 9 janvir 1956

Le très honorable L.-S. St-Laurent, C.R.,
Premier ministre du Canada.
Ottawa, Ontario.

Mon cher premier ministre,

Je vous remercie beaucoup de votre lettre du 6 janvier dans laquelle vous soumettez une proposition précise touchant les ententes fiscales fédérales-provinciales.

Il me sera très agréable de discuter cette proposition avec mes collègues et de vous faire part de l'attitude du gouvernement de la Saskatchewan à cet égard.

Cordialement à vous,

T. C. DOUGLAS

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er février 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS AU PREMIER MINISTRE À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

M. l'Orateur: Tous les honorables députés souhaitent, j'en suis sûr, que j'offre nos meilleurs vœux au premier ministre à l'occasion de son anniversaire de naissance.

(*Texte*)

Nous vous souhaitons bonne fête, monsieur le premier ministre. Tous vos collègues prient la Providence, j'en suis sûr, d'exaucer vos désirs les plus chers.

(*Traduction*)

Nos vœux s'adressent aussi, il va sans dire, à l'épouse distinguée de notre premier ministre, madame St-Laurent, qui se joint à nous pour célébrer ce joyeux événement. Nous vous souhaitons, monsieur le premier ministre, beaucoup d'autres heureux anniversaires.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, s'il n'y a peut-être pas lieu d'ajouter à ce que vous avez déjà dit, comme il s'agit d'une de ces heureuses occasions où nous pouvons nous exprimer avec une complète unanimité, il convient peut-être que le chef de l'opposition exprime sans détour les sentiments de tous les députés en disant que nous souhaitons longue vie au premier ministre et que nous partageons la joie et le bonheur que sa famille éprouve en cette occasion.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Vu que, monsieur l'Orateur, dans l'expression de ces souhaits, vous vous êtes fait le porte-parole de nous tous, et puisque le chef de l'opposition a pris la parole à son tour pour se joindre à vous, puis-je maintenant, après l'avoir fait pour mon propre compte ce matin, m'associer aussi à vous, au nom de mes collègues et,—je le sais,—de tous les députés, pour offrir au premier ministre nos meilleurs vœux de longue vie et de bonne santé.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, si notre groupe gardait le silence, on pourrait nous en tenir rigueur. Puisque vous avez déjà exprimé les vœux de la Chambre, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que nous partageons ces vœux. Nous souhaitons au premier ministre (M. St-Laurent) non seulement de nombreux et heureux anniversaires de naissance, mais aussi longue vie, bonne santé et beaucoup de bonheur. Je ne sais si quelques-uns d'entre nous souhaitent qu'il demeure à son poste actuel; c'est que, voyez-vous, nous aimerions qu'il se repose un peu et jouisse de la vie. Tant qu'il sera ici, cependant, et où qu'il soit, nous lui souhaitons tout ce que l'avenir peut réserver de meilleur.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous remercier, en votre qualité d'Orateur de la Chambre et à remercier également tous les honorables députés des bons souhaits qu'ils m'ont exprimés aujourd'hui. Je me réjouis que le chef de l'opposition (M. Drew) et les chefs des autres groupes s'accordent à dire qu'il y a d'heureuses circonstances où l'unanimité est possible. Il m'est très doux d'agréer ainsi les bons souhaits de tous mes collègues à la Chambre. Je les remercie d'étendre leurs vœux de bonheur aux membres de ma famille, car c'est là un geste qui touche profondément chacun de nous. Sachez bien que je me rends compte de l'honneur et de l'hommage que je reçois en ce jour de tous mes collègues.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

PERTES DE VIE DANS DES INCENDIES DE DEMEURES

Question nº 2—**M. Knowles:**

1. Combien de personnes, au Canada, ont perdu la vie dans des incendies survenus dans des maisons d'habitation au cours de l'année écoulée?
2. Sur ce nombre, combien étaient des enfants?

M. Dickey: Monsieur l'Orateur, cette question demande combien de personnes ont perdu la vie dans des incendies de maisons au Canada l'an dernier et, accessoirement, combien de ces personnes étaient des enfants.

L'an dernier, c'était 1955. La statistique à l'égard de 1955 ne nous parviendra pas avant juin cette année. Cependant, en réponse à la question, je puis communiquer à la Chambre les renseignements suivants portant sur l'année civile 1954.

1 et 2.

Nombre de décès accidentels dus à des incendies et à des explosions de matières combustibles au Canada, en 1954*

	Lieu de l'accident		
	Total	Au foyer	Ailleurs
Tous âges	513	442	71
Moins d'un an	25	25	..
1 an	38	37	1
2 ans	33	32	1
3	26	26	..
4	32	32	..
5-9	51	48	3
10-14	19	18	1
15-19	14	11	3
20 ans et plus	275	213	62

*Derniers chiffres disponibles. Ceux de 1955 ne seront prêts qu'en juin 1956.

HÔPITAL DEER-LODGE ET FOYER DES VÉTÉRANS—CONGÉDIEMENTS

Question nº 6—**M. Knowles:**

1. Combien d'employés de l'hôpital Deer-Lodge et du foyer des anciens combattants de l'*Academy Road*, à Winnipeg, ont été congédiés ou ont reçu un avis de congédiement depuis le 1er octobre 1955?

2. Quelles raisons motivent ces congédiements?

3. En raison des années de service de ces employés et des besoins de ces institutions, songe-t-on à annuler ces avis de congédiement et à retenir les services de ces employés?

L'hon. M. Lapointe: On demande ici, monsieur l'Orateur, combien d'employés de l'hôpital de Deer-Lodge et du foyer des anciens combattants sis à Academy Road, à Winnipeg, ont été congédiés depuis le 1er octobre 1955, pourquoi ils l'ont été et si l'on songe à annuler ces congédiements.

La réponse c'est qu'aucun employé n'a été congédié. Dix-neuf employés classés ont reçu avis de congédiement, et trois autres en recevront un, lequel deviendra exécutoire le 31 mars 1956. De plus, trois employés rémunérés au taux régnant recevront un avis de congédiement à moins que, d'ici au 31 mars prochain, le roulement du personnel régulier permette qu'on retienne leurs services. La raison de ces avis, c'est que par suite de la démolition de la vieille partie de l'hôpital, le nombre de lits de traitements diminuera de 226, pour environ deux ans, de sorte que le personnel nécessaire diminuera en proportion.

L'effectif fixé par le ministère pour 1956-1957 en ce qui concerne cette institution a été revu en conséquence, les prévisions budgétaires du ministère pour cette année, du point de vue des traitements, ayant été établies en fonction de cette revision. Le ministère, en collaboration avec la Commission du service civil, cherche à placer ailleurs tous les fonctionnaires en cause. Jusqu'ici il a pu en placer douze. On ne négligera rien pour placer les autres employés qui doivent être congédiés d'ici le 31 mars.

LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE—MAINTIEN DE LA PENSION

Question nº 7—**M. Knowles:**

1. Le Gouvernement songe-t-il à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse aux fins de permettre aux personnes admissibles à la pension accordée en vertu de la loi de continuer à recevoir ladite pension même si elles quittent subséquemment le Canada pour un autre pays?

2. Si le Gouvernement n'a pas encore songé à la modification susdite, envisage-t-il de modifier ladite loi afin que les personnes qui vont s'installer dans un autre pays pour des raisons de santé ou d'autres raisons particulières puissent continuer à recevoir la pension de la sécurité de la vieillesse?

3. Si le Gouvernement n'a encore étudié aucune des questions mentionnées précédemment, procédera-t-il sans délai à l'examen de l'ensemble du sujet?

L'hon. M. Martin: Le Gouvernement étudie sans cesse les modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse que l'expérience pourrait faire paraître opportunes.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

Question nº 2—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. Au cours de l'année civile 1955, quelle somme d'argent chaque ministère du gouvernement a-t-il dépensée pour la publicité?

2. A quelles sociétés a-t-on confié cette publicité?

3. Quels montants a-t-on versés à chaque agence de publicité?

SOUS-MINISTRES

Question nº 20—**M. Gagnon:**

Le 1er janvier 1956, *a*) quels étaient les sous-ministres et les autres personnes ayant le rang de sous-ministre et de quel ministère chacun relevait-il, *b*) quelle rémunération verse-t-on à chacun?

PARCS NATIONAUX

Question nº 22—**M. Bryson:**

1. Quel est le nombre de parcs nationaux au Canada?

2. Quels sont le nom et l'emplacement de chacun?

3. Quelle a été la date d'établissement ou d'ouverture de chacun de ces parcs?

4. Jusqu'à ce jour, quelles sommes a-t-on dépensées pour chaque parc aux titres suivants: *a*) frais de premier établissement, *b*) entretien et réparation?

5. Combien y a-t-il, dans chaque parc, de milles de routes praticables, *a*) pavées, *b*) gravelées, *c*) de terre?

6. Quels sont le nom et l'emplacement des parcs nationaux que traverse la route transcanadienne et quel est le nombre de milles de ladite route dans chaque parc?

7. Au cours des cinq dernières années financières, quelles ont été les recettes annuelles perçues dans chaque parc?

DÉFENSE NATIONALE—INCENDIES

Question nº 31—**M. Fraser (Peterborough):**

1. Y a-t-il eu des incendies dans des édifices du ministère de la Défense nationale durant l'année 1955?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été *a*) le nombre total des incendies, *b*) le montant global des pertes?

3. Lorsque les pertes ont dépassé $5,000, *a*) à quels endroits, *b*) dans quels services, ont eu lieu ces incendies, *c*) quelles en ont été les causes, *d*) quelle a été l'étendue des pertes?

4. A-t-on institué une enquête officielle à l'égard de chaque incendie?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de ces enquêtes?

SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 36—**M. Fraser (Peterborough):**

1. Quelles sont les sociétés et corporations de la Couronne, ou leurs filiales, relevant du gouvernement fédéral?

2. Quels sont les noms des administrateurs de chacune?

VENTES DE TERRAINS ET DROITS DE PÉTROLE

Question nº 45—**M. McCullough (Moose-Mountain):**

1. Durant 1954 et 1955, combien de ventes de terrains comportant des droits pétroliers ont été effectuées *a*) par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationale, *b*) par la Division des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration?

2. Quelles sont les clauses fondamentales du contrat dans chaque cas?

VOLS POSTAUX

Question nº 60—**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):**

1. Depuis le 1er avril 1955, y a-t-il eu des vols d'argent, de timbres-poste ou d'objets de valeur dans les bureaux de poste du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, à l'égard de chaque vol: *a*) où s'est-il produit, *b*) quel en était le montant, *c*) à quelle date a-t-il eu lieu, *d*) a-t-on institué des poursuites contre certains individus, *e*) quel a été, s'il y a lieu, le résultat de ces poursuites?

AUTOMATION

Question nº 70—**M. Knowles:**

1. Des ministères du gouvernement fédéral ont-ils mis à l'étude la question de l'automation, en vue de formuler un programme destiné *a*) à faire face aux divers problèmes qui en résultent, *b*) à en assurer les avantages à toute la population canadienne?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels ministères préparent des enquêtes sur ce sujet et quels aspects de l'automation et de ses conséquences font l'objet d'une telle enquête par chaque ministère? Les conclusions actuelles de ces études sont-elles disponibles?

3. Si l'on n'a pas encore entrepris l'étude de cette question, le fera-t-on sans retard?

DEMANDES DE DOCUMENTS

PIPE-LINE TRANSCANADIEN

Demande nº 2—**M. Coldwell:**

Copie de tous mémoires, correspondance, télégrammes et autres documents échangés depuis le premier janvier 1954 entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de l'une ou l'autre des provinces relativement aux projets d'aménagement d'un pipe-line transcanadien.

PLAN AMÉRICAIN D'ÉCOULEMENT DU BLÉ

Demande nº 3—**M. Argue:**

Copie de toutes communications échangées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, du 1er janvier au 31 décembre 1955, concernant le plan américain d'écoulement du blé.

Le très hon. M. Howe: Je regrette, monsieur l'Orateur, mais il serait contraire à l'intérêt public de déposer la correspondance demandée. Les honorables députés conviendront, j'en suis sûr, que si les gouvernements du Canada et des États-Unis ne peuvent correspondre privément au sujet de questions relatives au blé, les programmes d'écoulement des deux pays s'en trouveront compromis.

Je pense que cela tombe sous le sens.

M. l'Orateur: Me sera-t-il permis d'interrompre le ministre pour lui dire que le député qui a posé la question n'étant pas à son siège actuellement, l'usage voudrait qu'on réservât la motion. Le ministre pourrait peut-être terminer maintenant sa déclaration, l'honorable député, à son retour à la Chambre, pourra ensuite agir en conséquence.

Le très hon. M. Howe: Je pourrais aussi réserver ma réponse.

EXPROPRIATION DE PROPRIÉTÉS D'EX-MILITAIRES, EN C.-B.

Demande nº 6—**M. Goode:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés, depuis le 1er janvier 1955 jusqu'à ce jour, entre le ministre des Affaires des anciens combattants, les fonctionnaires de l'Administration des terres destinées aux anciens combattants, à Vancouver, et la province de la Colombie-Britannique, concernant l'expropriation, en vue de donner accès au pont de la rue Oak, des propriétés situées sur le chemin Patterson, à Richmond (Colombie-Britannique), et détenues par les ex-militaires en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

L'hon. M. Lapointe: Monsieur l'Orateur, rien ne s'oppose à l'adoption de la motion sous la réserve habituelle de communication au gouvernement de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: La motion est adoptée sous la réserve évoquée par le ministre des Affaires des anciens combattants.

AVANCES EN ESPÈCES À L'ÉGARD DU BLÉ ENTREPOSÉ SUR LES FERMES

Demande n° 12—**M. Diefenbaker:**

Copie de toutes résolutions provenant de groupements agricoles de l'Ouest et d'autres corps publics et appuyant une demande d'avances en espèces à l'égard du blé entreposé sur les fermes, reçues par le premier ministre et tous ministres ou fonctionnaires du Gouvernement depuis le 15 août 1955.

M. Dickey: Si j'ai bien compris l'honorable député, monsieur l'Orateur, la question devait être réservée.

M. l'Orateur: Je prierais les députés, chaque fois qu'il est entendu qu'une motion doit être réservée, de ne pas me laisser la mettre aux voix, mais de me le dire immédiatement dès que j'en fais l'appel. Je serais reconnaissant aux députés de collaborer avec moi dans ce sens.

(La motion est réservée.)

ÉNERGIE—FLEUVES FRASER ET COLUMBIA

Demande n° 14—**M. Fulton:**

Copie de tous mémoires, lettres, contrats, communications ou instructions échangés depuis le 1er janvier 1955 entre le gouvernement du Canada, ou l'un de ses ministères ou organismes, et toute autre personne ou tout autre organisme, relativement à une étude sur la capacité d'énergie du fleuve Fraser et (ou) du fleuve Columbia et (ou) sur la possibilité de réaliser la dérivation du fleuve Columbia et les conséquences d'une telle dérivation.

L'hon. M. Lesage: Monsieur l'Orateur, la motion porte sur un nombre considérable de documents. J'ai abordé le point avec le député de Kamloops, et nous nous sommes entendus sur les documents qu'il conviendrait de déposer si la motion était adoptée.

M. l'Orateur: La motion est adoptée, en conformité de l'entente survenue entre les deux membres en cause.

VENTE DE MIEL

Demande n° 21—**M. White (Middlesex-Est):**

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1955 jusqu'à ce jour entre le ministère fédéral de l'Agriculture et toutes personnes et sociétés, relativement à la vente du miel au Canada.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RUSSIE—DEMANDE DE DÉCLARATION AU SUJET D'UNE INVITATION D'ÉCHANGER DES DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux me reporter à une déclaration qui a été faite hier au sujet de ce qu'on peut regarder comme une invitation adressée au Canada, de la part du gouvernement soviétique, d'envoyer une délégation parlementaire dans ce pays et, je le suppose aussi, de songer à la possibilité que la Russie envoie une semblable délégation au Canada.

Votre Honneur a dit qu'un entretien à ce propos a eu lieu entre vous-même et les whips des partis politiques. Les whips des partis politiques ont reçu une déclaration émise le 12 février de l'an dernier par le Conseil suprême de l'Union des républiques socialistes soviétiques, ainsi que la traduction d'un message qui semble revêtir le caractère d'une invitation.

Je crois, monsieur l'Orateur, que pareille question relève en premier lieu du Gouvernement. Loin de moi de prétendre que la responsabilité à cet égard incombe entièrement au Gouvernement. Je dirai, au contraire, que la décision finale doit incomber au Parlement. Cependant, aucun des membres du Parlement, probablement personne en dehors du Gouvernement lui-même, ne sait ce qui s'est passé entre les deux gouvernements. Peut-être y a-t-il eu des invitations. En fait, s'il faut en croire les journaux, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), lors de son passage à Moscou, a reçu une autre invitation. L'étude d'une proposition de ce genre exige certaines décisions de la part du Gouvernement en ce qui concerne la façon dont une telle délégation pourrait être organisée, le moment de l'envoyer et, ce qui est très important, les moyens qu'on emploierait pour transporter une telle délégation en Russie ou dans tout autre pays. J'estime donc, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je interrompre le chef de l'opposition? Je le fais à grand regret, mais je suis certain qu'il n'ignore pas la nature de la réunion qui a eu lieu à mon bureau, vendredi dernier, et à laquelle assistaient les whips en chef des quatre partis représentés en cette Chambre.

La déclaration dont a parlé le chef de l'opposition et qui est datée, dit-il, du 9 février 1955...

L'hon. M. Rowe: Du 12 février.

M. l'Orateur: ...a été mentionnée à la Chambre en quelques occasions au cours de la dernière session, ainsi qu'au cours des délibérations du comité permanent des Affaires extérieures. Pendant l'intersession, la question a été laissée en suspens et, au début de la présente session, elle est de nouveau revenue sur le tapis sous forme d'une question que l'honorable représentant de Mackenzie (M. Nicholson) a posée au secrétaire d'État aux Affaires extrérieures (M. Pearson) et qui est consignée à la page

630 des *Débats* de vendredi dernier. A cette question, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu dans les termes suivants:

Les Orateurs des deux Chambres sont maintenant saisis de la question.

A trois heures de l'après-midi ce jour-là, une réunion des whips a été convoquée et a eu lieu dans mon bureau. L'honorable député qui est whip en chef du parti que dirige le chef de l'opposition était présent, de même que tous les autres. En toute justice envers eux et envers le chef de l'opposition, je dois signaler qu'à cette réunion il a été convenu que le sujet serait étudié, que la question qui fait l'objet de cette déclaration allait être soumise par les whips devant le caucus de leur parti qui devait avoir lieu le mercredi suivant, c'est-à-dire aujourd'hui, et que, dans l'intervalle, on ne communiquerait aux journaux que des commentaires sans importance, et qu'on n'allait faire aucune autre mention de la question jusqu'à ce qu'ait été communiqué le rapport d'une autre réunion qui devait avoir lieu dans mon bureau après les caucus.

L'honorable chef de l'opposition fait maintenant mention de la question à la Chambre; j'ai cru bon de l'interrompre pour lui communiquer ces renseignements car je suis sûr que, si on avait su que la question viendrait sur le tapis de cette façon plutôt que de la façon proposée à la réunion des whips vendredi dernier, les autres chefs de parti auraient peut-être été prêts à la débattre.

Cependant, la Chambre n'est saisie d'aucune question qui permette d'aborder ce sujet sans avis, puisque les chefs des autres partis et les autres honorables députés s'attendent peut-être qu'elle soit soulevée d'une tout autre façon, si tant est qu'elle vienne sur le tapis. J'ai cru bon de signaler ce point à l'honorable chef de l'opposition.

L'hon. M. Drew: Oui, monsieur l'Orateur, j'étais bien au courant des circonstances et, ainsi que je l'ai indiqué, la question m'a été déférée. Elle a été étudiée de la façon habituellement adoptée lorsqu'il s'agit de décisions de grande importance et surtout lorsqu'il s'agit de questions sur lesquelles les renseignements sont en possession du Gouvernement. Je serais très heureux de discuter cette question avec le premier ministre (M. St-Laurent) à n'importe quel moment, ainsi que, j'en suis sûr, les chefs des autres partis.

LE COMMERCE

LES PLACEMENTS AMÉRICAINS AU CANADA CONTREBALANCERAIENT LE DÉFICIT DES ÉCHANGES COMMERCIAUK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, étant donné que le ministre du Commerce (M. Howe) nous a dit récemment que le Gouvernement n'est pas mécontent du déficit croissant de nos échanges commerciaux avec les États-Unis, le ministre peut-il assurer aux Canadiens que les placements américains au Canada continueront à contrebalancer notre déficit croissant des échanges aux États-Unis?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, en posant sa question, le député a affirmé une chose dont l'exactitude me paraît douteuse. Je ne suis pas sûr que les placements américains contrebalancent présentement le déficit courant des échanges commerciaux. Je signale que le dollar canadien fait encore prime, ce qui n'indique aucun manque de confiance de la part des financiers à propos de la situation actuelle. Je sais aussi que, lorsque l'économie du Canada est très active, notre déficit commercial aux États-Unis est très élevé et que, lorsque nous subissons une crise, nous jouissons d'une situation favorable en ce qui a trait à nos échanges avec les États-Unis. Personne ne semble très heureux au sujet de cette situation. Il appartiendrait sans doute au ministre des Finances (M. Harris) de répondre à la question. Je dirai toutefois que ma réponse exprime mon opinion personnelle.

PARCS NATIONAUX

PRINCE-ALBERT—CHANGEMENT DE SURINTENDANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question dont je lui ai donné avis. Y a-t-il eu quelque changement relativement au poste de surintendant du parc national de Prince-Albert? Dans le cas de l'affirmative, quelle en est la raison?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, le ministère a l'intention de déplacer le surintendant actuel de Jasper au parc national de Prince-Albert. Cette mutation est conforme à la ligne de conduite annoncée l'an dernier qui consiste à déplacer de temps en temps les surintendants de parc au Canada.

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PRIX DU BLÉ DES CATÉGORIES Nos 4, 5 ET 6

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin-Simcoe): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce nous dira-t-il, vu qu'on a parlé d'une vente de blé à la Pologne, de combien ont été réduits, au cours des six derniers mois, les prix des catégories de blé nos 4, 5 et 6?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Cette question devrait assurément être inscrite au *Feuilleton*.

(*Plus tard*)

L'hon. M. Rowe: Vu la prudence manifeste et pour le moins extraordinaire avec laquelle le ministre du Commerce a répondu à ma première question, je désire poser une question supplémentaire. En raison du passage chez nous des délégués commerciaux de la Russie, le premier ministre, ou le ministre du Commerce, nous dira-t-il si nous avons lieu de nous attendre à une vente considérable de blé à la Russie?

Le très hon. M. Howe: Je ne puis pas répondre à cette question. La délégation commerciale de la Russie est arrivée hier. Sauf erreur, ses membres se rencontrent avec les fonctionnaires du ministère à trois heures cet après-midi. J'imagine que les résultats des pourparlers perceront en temps et lieu et je serai alors très heureux de faire une déclaration.

LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

BIÈRE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MESURES QUI SERONT PRISES À PROPOS D'UNE PRÉTENDUE COALITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? A-t-on décidé quelle mesure, s'il y a lieu, sera prise à la suite du rapport relatif à une prétendue coalition dans la fabrication, la vente et la distribution de la bière au Canada? Je songe au rapport déposé par le ministre en juin dernier.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier notre honorable ami de m'avoir averti de sa question dans les termes suivants:

> Vous avez sans doute vu l'article qui commence à la page 7 et se poursuit à la page 28 de la revue ci-jointe. Cet article m'incite à vous demander à l'appel de l'ordre du jour si vous avez décidé des mesures à prendre à la suite du rapport sur une coalition dans l'industrie de la bière.
>
> [L'hon. M. Lesage.]

Il y est fait mention d'un article publié dans le numéro de février de l'*Observer* de l'Église unie, article écrit par le Révérend Dr James R. Mutchmor.

En réponse à la question, je ne crois pas pouvoir mieux faire que de dire à l'honorable député que j'ai écrit à l'auteur de l'article,—le Révérend Dr Mutchmor,—publié dans cette revue le 28 décembre 1955, pour lui apprendre que le rapport concernant la bière faisait l'objet d'une étude approfondie, tant au sein du ministère que de la part d'un avocat de l'extérieur dont on avait retenu les services de la manière habituelle en vue d'un examen.

Ayant reçu une autre demande de renseignements du même Révérend James R. Mutchmor, je lui ai écrit de nouveau, le 26 janvier 1956, que je ne pouvais guère ajouter à ma lettre du 28 décembre, si ce n'est qu'il s'était produit un retard par suite de la grave maladie de l'avocat de l'extérieur que nous avions consulté, qui avait dû subir une grave opération avant de terminer l'exposé de son opinion et qui serait incapable de poursuivre son étude avant plusieurs semaines.

Pendant que j'ai la parole, je devrais peut-être profiter de l'occasion pour rectifier une déclaration qui, publiée dans l'article mentionnée de cette revue, a été indiquée de façon particulière par mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre, j'imagine. J'ignore quel autre aurait pu l'indiquer. A la page 28 de cette revue qui m'a été envoyée paraît la déclaration suivante qui se rapporte à l'honorable M. John Bracken:

> Il avait lu le rapport du gouvernement fédéral sur la prétendue coalition concernant la bière. Il a probablement consulté son vieil ami, ex-premier ministre et maintenant ministre fédéral de la Justice, M. Stuart Garson. C'est ce qui explique la pointe que renferme la conclusion du rapport Bracken, soit que le gouvernement du Manitoba, non pas les brasseurs du Manitoba, fixe le prix de gros ou d'achat de même que le prix de vente de la bière.

Il fait allusion à M. Bracken. J'aimerais faire observer que depuis que mon vieil ami, mon ami de toujours, M. Bracken, a été nommé commissaire royal par le gouvernement du Manitoba, je n'ai pas eu l'occasion de lui parler soit du sujet mentionné dans la revue, soit de tout autre sujet.

DÉFENSE NATIONALE

EXERCICE "CRACKERJACK"—EFFICACITÉ DE LA DÉFENSE AÉRIENNE DU NORD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il déterminé l'efficacité de notre défense aérienne

du Nord ainsi qu'aura permis de la mesurer l'exercice *Crackerjack*? Peut-il faire part à la Chambre de ses conclusions?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, ce n'est guère là une question du genre de celle qu'on peut poser à l'appel de l'ordre du jour. On pourrait en parler, il me semble, lorsque nous en serons aux crédits. Je ne suis nullement disposé à rendre compte d'une question de ce genre sans avertissement préalable.

M. l'Orateur: Le ministre a parfaitement raison. Il ne saurait répondre à cette question en deux ou trois phrases. Il faudra qu'il y réponde plus tard après qu'il l'aura examinée. Il faudra soulever la chose plus tard, au cours d'un débat, mais on ne saurait l'évoquer maintenant, sous forme d'une demande de renseignements.

TRANSPORTS AÉRIENS

DÉCLARATION RELATIVE À UNE MODIFICATION DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LES HEURES DE VOL, ETC.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre des Transports pourrait-il nous dire s'il est en mesure maintenant de répondre à la question que j'ai posée mercredi dernier et dans laquelle je demandais si l'on avait présenté des observations en vue de déterminer un changement des heures de vol et des heures de répit entre les vols pour les pilotes des lignes aériennes? Il a peut-être aussi la réponse à l'autre question posée à la même occasion.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la question que vient de poser le député me permettra peut-être de répondre en même temps qu'à la sienne, à une autre, émanant du député d'York-Ouest.

La semaine dernière, le député d'York-Ouest a demandé si, à la suite des rapports publiés il y a quelque temp au sujet des accidents d'avions survenus à Moose-Jaw et Brampton, j'avais pris quelque décision quant à une modification des règlements de l'aviation propre à accroître la sécurité dans les airs. A la demande du député, j'ai différé ma réponse.

Je tiens maintenant à lui dire qu'on n'a procédé à aucune revision des règlements concernant l'aviation depuis les accidents qu'a mentionnés le député; je dois toutefois indiquer que la question de la sécurité dans les airs ne peut être réglée par des changements apportés aux règlements pertinents, mais plutôt par d'autres mesures.

En répondant à la question du député, je ne devrais pas prendre, à l'appel de l'ordre du jour, le temps qu'il faut pour traiter tous les aspects de la sécurité aérienne; mais pour dissiper toute conception erronée sur cette importante question, je crois devoir signaler que les hauts fonctionnaires de mon ministère, après les accidents mentionnés plus haut, ont fait un examen approfondi et complet de la sécurité dans les airs et le problème fait l'objet d'un examen constant.

On a ensuite pris des mesures à l'égard de quelques points. Il serait trop long aujourd'hui de rapporter tout ce qui a été fait, mais je signale, à titre d'exemple, que mon ministère a décidé de commander des radars de surveillance qui seront installés aux principaux aéroports, de modifier des ordres relatifs à la navigation aérienne pour prévoir un espacement vertical entre les avions en vol et d'accroître les limites minimums de visibilité pour les vols à vue, d'accroître considérablement le personnel du contrôle du trafic aérien et d'ouvrir deux écoles pour la formation de ce personnel, d'achever la première section des nouvelles installations visuelles de voies aériennes omnidirectionnelles, de passer des commandes pour le reste de ce nouveau programme de voies aériennes, de placer ailleurs un secteur d'une voie aérienne, d'étudier la question du radar aéroporté, d'installer à titre d'expérience des feux aéroportés contre les collisions.

Je crois devoir faire remarquer à l'honorable député que la modification des règlements n'est pas le principal moyen dont mon ministère se serve lorsqu'il s'occupe de ces questions, et que s'il songeait à une mesure de réglementation il aurait dû parler des ordres relatifs à la navigation aérienne. Certaines des questions qui touchent aux ordres relatifs à la navigation aérienne et au contrôle de la circulation aérienne sont encore en cours de discussion avec l'industrie.

Peut-être l'honorable député conviendra-t-il qu'il serait plus opportun d'aborder l'ensemble de la question de la sécurité dans les airs lorsque le budget des dépenses de mon ministère sera soumis à discussion; je me ferai alors un plaisir d'informer les députés, s'ils le demandent, des efforts très réels que les fonctionnaires de mon ministère ont accomplis pour assurer la sécurité dans les airs.

Pour en venir maintenant à la question posée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, selon laquelle il voudrait savoir si la Commission des transports aériens ou moi-même avons reçu des demandes de changements quant aux heures de vol et au nombre d'heures que les pilotes d'avions doivent laisser écouler entre chacun de leurs vols, je dois d'abord dire à l'honorable député que cette question ne relève pas de la Commission des transports aériens et que d'autre part je n'ai reçu aucune demande de la sorte, bien que la question des heures de vols, des périodes de repos, etc., fasse l'objet, dans

son ensemble, d'examens de la part des fonctionnaires de mon ministère et d'exploitants particuliers, et qu'elle soit actuellement étudiée par l'Organisation de l'aviation civile internationale.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RÉENGAGEMENT D'EMPLOYÉS DE TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je réponds à la question qu'a posée, hier, le député de Trinity-Conception. Il voulait avoir l'assurance que les 168 (c'est le chiffre qu'il a cité) employés du National-Canadien à Terre-Neuve qui ont reçu leur congé seront employés de nouveau à quelque autre travail.

La direction du National-Canadien me dit qu'on n'a pas adressé des avis de cessation d'emploi à 168 employés à Terre-Neuve. Si la question du député découle de la réalisation du programme de mise en service de locomotives Diesel, antérieurement annoncé par le chemin de fer, la direction déclare que la livraison du matériel Diesel, probablement au début de l'été prochain, entraînera des réaménagements et des réductions de personnel, dans le secteur de la force motrice, sur une période de 9 à 12 mois, mais qu'on ne négligera aucun effort en vue d'affecter à d'autres tâches les employés ainsi atteints.

LE LOGEMENT

ST-CATHARINES: REPRISE DE POSSESSION D'HABITATIONS APPARTENANT À DES GRÉVISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Roch Pinard (ministre suppléant des Travaux publics): Hier, l'honorable député de Saskatoon m'a posé, en ma qualité de ministre suppléant des Travaux publics, une question au sujet de la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'avais déjà reçu préavis de cette question de la part de l'honorable député de York-Sud, que la maladie retient à la maison, ce que nous déplorons tous. Voici la question:

La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle pour règle de reprendre possession des maisons des grévistes de St-Catharines qui, en raison de la grève, sont incapables d'acquitter leurs paiements? Dans le cas de l'affirmative, combien d'ordres de reprise de possession a-t-elle déjà délivrés?

Pour ce qui est de la première partie de la question qui porte sur une ligne de conduite, le Gouvernement, suivi en cela par la Société centrale d'hypothèques et de logement, a toujours appliqué à l'endroit des acheteurs d'habitations de la société qui sont temporairement en chômage la ligne de conduite exposée le 30 mars 1934 par le ministre des Travaux publics. C'est celle qui s'applique aujourd'hui dans St-Catharines. Comme l'indique l'exposé du ministre, la Société n'a pas pour ligne de conduite de différer ou de remettre les mensualités en bloc. Elle étudie chaque cas comme un cas d'espèce.

[L'hon. M. Marler.]

En ce qui concerne la seconde partie de la question, je signale au député que, depuis le début de la grève à l'usine de la *McKinnon Industries*, on a annulé un contrat de vente, sur 1,682, à la suite de la reprise de possession de la propriété, dans la région de St-Catharines. En ce cas, les arrérages s'étaient accumulés avant le début de la grève. En outre, on a repris possession d'une autre maison dont l'occupant n'a pu reprendre ses droits faute d'avoir rempli les conditions qu'exigent d'un locataire les règlements de la société.

A l'heure actuelle, le shérif détient 13 ordres de reprise de possession, mais aucune mesure n'est prise en attendant l'issue des négociations entre les représentants du syndicat et les hauts fonctionnaires de la société. On espère qu'à la suite de ces pourparlers les 13 acheteurs reprendront leurs droits et qu'on pourvoira à quelque façon de traiter d'autres cas impliquant des membres du syndicat et pouvant surgir au cours de la grève.

PENSIONS

DÉCLARATION AU SUJET DE LA DEMANDE VISANT AU RÈGLEMENT DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État): J'aimerais répondre à une question que m'a posée l'honorable député de Peel le 26 janvier. L'honorable député m'a demandé si on songeait à relever la pension des fonctionnaires retraités. Comme je l'ai alors indiqué à l'honorable député, cette question intéresse le ministre des Finances (M. Harris). Les questions relatives à la pension des fonctionnaires retraités doivent réellement lui être adressées, étant donné que la mise en œuvre de modifications à cet égard relève de la division de la pension de retraite, du ministère des Finances. Comme mon honorable ami le sait, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déjà posé deux questions semblables au ministre des Finances, la première écrite et l'autre de vive voix. A ces deux questions, le ministre des Finances a répondu par la négative.

M. Knowles: C'est tout ce que sait dire le ministre des Finances. Il dit toujours non.

LA FINANCE

PLACEMENTS DE CAPITAUX AMÉRICAINS AU CANADA—NIVEAU DU DOLLAR CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humbold-Melfort): A cause de la réponse que le ministre du Commerce (M. Howe) a faite il y a un instant à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), j'aimerais poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre des Finances, vu l'absence de celui-ci. L'adjoint parlementaire peut-il nous dire à quel niveau pourrait tomber le dollar canadien si les placements de capitaux des États-Unis au Canada diminuaient, ou même cessaient? (*Exclamations*)

M. l'Orateur: L'ordre du jour!

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Puis-je demander au premier ministre s'il peut répondre à la question de l'honorable député d'Humbold-Melfort?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Je ne dois pas tenter, même le jour anniversaire de ma naissance, de jouer au prophète.

LA VIANDE

LES PORCS—REMBOURSEMENTS CONCERNANT LES ACHATS EFFECTUÉS AU-DESSOUS DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Castleden (Yorkton): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Comme il est absent, je suppose que ma question servira d'avis. Les producteurs qui touchent moins que le prix minimum pour leurs porcs doivent-ils s'adresser directement au ministère de l'Agriculture pour que l'écart leur soit remboursé?

M. l'Orateur: J'imagine que la question tiendra lieu de préavis.

VOIES ET MOYENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 31 janvier, de la motion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, ainsi que de l'amendement de M. Diefenbaker et du sous-amendement de M. Coldwell:

AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Donald D. Carrick (Trinity): Monsieur l'Orateur, à la fin de la séance hier soir, j'avais l'honneur de parler sur l'amendement à la motion présenté par l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et sur le sous-amendement de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Ces textes désapprouvent la politique du Gouvernement autorisant l'envoi d'armes dans le Proche-Orient et, expressément, l'envoi d'armes à l'Israël et à l'Égypte en 1954 et en 1955, soit une valeur de $2,067,685.19 à l'Israël et de $771,121 à l'Égypte. Si les amendements s'en tiennent expressément à cette question, la Chambre doit faire face à un problème plus vaste, car, ainsi que je l'ai signalé, ils mettent en question la politique actuelle du Gouvernement, qui a envoyé des armes dans le Moyen-Orient, et sa politique future. C'est de ce point de vue que je traiterai les amendements.

Il m'a paru utile d'informer brièvement la Chambre des événements qui avaient amené l'établissement de l'Israël en tant que nation, de rappeler que la décision rendue en 1947 par les Nations Unies autorisait le partage de la Palestine et de mentionner les attaques lancées par les nations arabes pour empêcher le partage de s'accomplir en 1948. Les Arabes échouèrent dans cette campagne contre l'Israël qui finit par les contraindre à signer la trêve de 1948; en août 1949, des accords d'armistice étaient conclus entre l'Israël et les États arabes. La guerre fut le creuset d'où naquit l'Israël. Au moment du renvoi de la suite du débat, j'allais rappelé à la Chambre les événements qui se sont produits depuis 1949 entre l'Israël et l'Égypte. J'ai dit que l'Égypte a systématiquement refusé de reconnaître l'Israël. Elle refuse toute entrevue avec des délégués de l'Israël sauf si elle ne peut pas faire autrement, comme devant les Nations Unies; elle refuse enfin de négocier directement avec Israël sur aucun des sujets ou problèmes qui les séparent.

Passons maintenant au second trait des relations israélo-égyptiennes pendant cette période; je pense aux attaques réitérées perpétrées par les États arabes contre le territoire de l'Israël à l'instigation de l'Égypte. Le but de ces attaques est de terroriser les Israéliens pour entraver leur installation dans les régions frontalières de leur pays et leur mise en exploitation de ces régions. Ces attaques ne sont ni sporadiques ni spontanées. Elles sont le fruit d'une tactique calculée de la part du gouvernement arabe.

En novembre 1952, les représentants arabes à la commission mixte de l'armistice ont formellement déclaré qu'il fallait exploiter les incidents de frontière pour prévenir l'efficacité de l'armistice. Dernièrement Radio-Caire a dit que les auteurs de ces raids étaient des commandos et des héros de la guerre contre Israël. Je signale aux députés l'expression "la guerre contre l'Israël". Elle met en lumière l'attitude de l'Égypte à l'égard de l'Israël.

Un autre événement de grande importance qui s'est déroulé au cours de ces années est le blocus du canal de Suez que les Égyptiens

ont fait à l'égard de tous les navires transportant des marchandises vers l'Israël. Ce blocus a été condamné par le conseil de sécurité des Nations Unies en septembre 1951 et il constitue une menace à la paix et sape l'autorité des Nations Unies dans le Moyen-Orient.

On a parlé à la Chambre de la question des réfugiés. Les députés doivent noter de quelle façon ces réfugiés arabes sont parvenus dans la région qu'ils occupent maintenant en dehors d'Israël. Ce ne sont pas les Israéliens qui ont expulsé les réfugiés arabes. C'est le grand mufti de Jérusalem, chef spirituel des mahométans de cette région, qui a enjoint aux Arabes de quitter l'Israël quand les Arabes ont d'abord déclaré la guerre à ce pays. C'était une tentative en vue de bouleverser l'économie d'Israël.

Qu'a fait l'Israël au sujet du problème arabe? Il a débloqué les comptes en banque des Arabes qui ont quitté l'Israël, et ceux-ci ont touché leur argent. Il a encore consenti à verser une indemnité pour pertes de biens aux réfugiés arabes qui ont quitté le pays.

Les Israéliens ont consenti à participer à une caisse internationale visant à contribuer à l'établissement des Arabes dans les pays arabes. Le gouvernement égyptien a réagi contre cette proposition en refusant même de discuter la question avec le gouvernement d'Israël. L'honorable député de Cartier (M. Crestohl) et celui de Fraser-Valley (M. Patterson) ont cité à la Chambre des déclarations de chefs ou de porte-parole de gouvernements arabes. Ces déclarations indiquent bien clairement que le dessein des gouvernements arabes est d'expulser les Israéliens. Je prendrais inutilement le temps de la Chambre en répétant ces déclarations, car elles révèlent bien manifestement l'implacable hostilité qui règne entre le gouvernement égyptien et le gouvernement israélien.

Quelle est la situation? Jusque vers le mois de décembre 1955, il existait au Moyen-Orient une trêve tendue entre les Arabes et les Israéliens. Il y avait trêve tendue à cause de l'équilibre instable des armements. En septembre 1955, l'équilibre a été rompu lorsqu'on a annoncé au monde que la Russie, par l'intermédiaire de la Tchécoslovaquie, expédiait à l'Égypte des armes d'une valeur de 80 millions de dollars. Cet envoi d'armes a suscité un nouveau problème au Moyen-Orient et, dernièrement, l'ex-président Truman, dans une déclaration sur laquelle je reviendrai, a dit que la sécurité du monde s'en trouvait menacée.

Le député de Cartier a fait très en détail l'historique du problème qui existe au Moyen-Orient. Ce problème n'est pas particulier au Moyen-Orient: il est mondial. Le député a esquissé avec beaucoup de précision, et d'une manière convaincante, le rôle que joue la Russie dans cette situation difficile. En réalité, la Russie s'est introduite en Moyen-Orient et l'Égypte est la dernière pièce sur son échiquier. Personne n'ignore que le ministre des Affaires extérieures a l'intention de procéder très prochainement à des échanges de vues avec le premier ministre de Grande-Bretagne. Au risque d'être présomptueux, je soumettrai certaines propositions.

Naturellement, chacun sait que la première de ces propositions sera mise en pratique; il s'agit pour les gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada de s'efforcer, dans la mesure du possible, d'arriver au règlement du problème que soulève les rapports entre les Arabes et les Israéliens. Le ministre a déjà parlé de la question dans le discours prononcé mardi en signalant ce qui constituait, d'après lui, les points essentiels de ce règlement. Mais ceux d'entre nous qui connaissent bien l'histoire des relations israélo-arabes ne comptent guère sur l'aboutissement de ces efforts. Je suis donc d'avis qu'il faudrait prendre immédiatement d'autres dispositions. Ma proposition au ministre, c'est d'insister auprès du Royaume-Uni et des États-Unis pour que ces pays, agissant de concert avec le Canada, fournissent immédiatement à l'Israël toutes les armes qui lui seraient nécessaires pour préserver son intégrité territoriale. Deuxièmement, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada devraient s'entendre pour garantir l'intégrité territoriale de l'Israël contre toute agression. Troisièmement, il faudrait prendre les mesures nécessaires sous l'égide des Nations Unies pour mettre à la disposition du général Burns une force internationale afin de maintenir l'ordre dans les régions frontalières.

Nous devons reconnaître, monsieur l'Orateur, que chaque pays a le droit fondamental de se défendre; c'est un droit fondamental dont nous jouissons au Canada. Actuellement, l'Israël est incapable de se défendre si les nations occidentales ne lui fournissent des armes; en effet, ces dernières constituent pour l'Israël la seule source d'approvisionnement en armes. Si nous refusons des armes à l'Israël, nous lui nions le droit fondamental de se défendre. Sur la question primordiale du droit de l'Israël à la vie, l'Israël a moralement raison, tandis que l'Égypte a moralement tort. Les pays ont le devoir de se porter en aide à ceux qui ont moralement raison.

Il existe un motif encore plus puissant de fournir des armes à l'Israël. En fournissant des armes à ce pays, le Canada pose le geste le plus apte qui soit à maintenir la paix au Moyen-Orient. L'Égypte ne court aucun danger d'être attaquée par l'Israël. Cela est clair, je crois, plus l'Israël sera fort, moins

ce pays courra le risque d'être attaqué par l'Égypte. C'est pourquoi je soutiens que le meilleur moyen d'empêcher que la paix soit troublée au Moyen-Orient est de rendre l'Israël puissant.

Je rappelle aux députés que le Gouvernement a eu pour ligne de conduite de sauvegarder la paix en faisant preuve de force. C'est le premier ministre actuel (M. St-Laurent) qui, en septembre 1947, a énoncé à l'Assemblée des Nations Unies le principe de la paix reposant sur la force. L'un des résultats de ce principe a été l'institution de l'OTAN, où notre Gouvernement s'en est tenu au principe de la sauvegarde de la paix en faisant preuve de force. Le Royaume-Uni a également suivi ce principe dans l'Organisation du traité du Moyen-Orient, parfois appelé le pacte de Bagdad. Les États-Unis ont fait de même en ce qui a trait à l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est. Il ne faudrait pas refuser à l'Israël la possibilité d'obtenir une paix qui, nous le savons, ne peut venir que de la force.

Il y a une autre raison qui incite les puissances de l'Ouest à ne pas abandonner l'Israël dans cette crise. Les Nations Unies ont créé ce pays et il est l'un de leurs membres. Le fondement des Nations Unies est leur autorité morale. Laisser disparaître l'Israël serait porter une atteinte irréparable à l'autorité morale des Nations Unies et les peuples du monde cesseraient d'avoir confiance en cet organisme.

Le Canada devrait fournir des armes à l'Israël pour une autre raison. Sur le plan diplomatique, le refus de fournir des armes à l'Israël constitue un acte peu amical de la part du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis. Refuser de fournir des armes à l'un ou à l'autre côté, dans la situation actuelle, est de la neutralité pour la forme seulement. Au fond, c'est un acte hostile envers l'Israël, puisque l'Égypte reçoit de la Russie toutes les armes dont elle a besoin. Comment notre refus de fournir des armes à l'Israël pourrait-il être autre chose qu'un acte hostile?

Il convient de noter que l'Israël est actuellement la seule démocratie véritable au Moyen-Orient. Chaque fois qu'une démocratie est écrasée sous le poids de l'oppression communiste, la menace qui pèse sur le monde libre se fait plus lourde. Nous ne pouvons pas permettre, au Canada, que l'État d'Israël soit écarté et anéanti en tant qu'élément sacrifiable. Chaque fois qu'une lueur de démocratie s'éteint, le monde de la liberté devient un peu plus sombre.

Je signale un autre point aux honorables députés. L'État d'Israël pourrait être un avant-poste et une source de sécurité pour le monde occidental dans le Moyen-Orient. Les députés savent ce qui s'est produit en Égypte. Les Égyptiens ont expulsé les Anglais de Suez, à l'exception d'une petite garnison qui y reste et, sauf erreur, elle doit être évacuée vers le milieu de mai de cette année. Un porte-parole du gouvernement égyptien a dit qu'une disposition du traité, qui accorde aux Anglais, advenant un état d'urgence ou pour des motifs de sécurité, le droit de retourner au canal de Suez, ne sera pas respectée. Les troupes que la Grande-Bretagne maintient à Chypre et en Jordanie se trouvent dans une situation précaire. L'État d'Israël pourrait constituer un arsenal des démocraties du monde libre dans le Moyen-Orient.

Les députés trouveront intéressante la recommandation que l'ex-président Harry S. Truman a fait à ce propos et que le *Times* de New-York a publiée le 29 janvier dernier. Voici ce qu'il a dit au sujet du Moyen-Orient:

> Nous devons faire échec à toute tentative de l'Union soviétique de renverser l'équilibre précaire des puissances en cette région. Il faut pour cela que les États-Unis fournissent dès maintenant à l'Israël les armes dont il a besoin afin de se protéger contre toute agression que rendent possible les expéditions d'armes communistes.

On a déjà soulevé la question de savoir quelle serait la réaction de l'Égypte si le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni fournissaient des armes à l'Israël. On a également demandé si ces fournitures auraient pour résultat de pousser l'Égypte dans les bras de la Russie. Je dirai, monsieur l'Orateur, que l'Égypte s'est déjà rangée du côté de la Russie. De plus, quand l'Égypte a conclu avec la Russie l'entente en question, elle devait savoir que la réaction inévitable des puissances occidentales serait de livrer des armes à l'Israël, parce qu'il ne leur restait rien d'autre à faire. L'Égypte ne se rapprochera de la Russie que si elle l'estime conforme à ses intérêts et tous les envois d'armes de notre gouvernement à destination de l'Israël ne changeront en rien la décision de principe de l'Égypte de s'allier plus étroitement avec l'URSS. Nonobstant la réaction éventuelle de l'Égypte, il faut veiller à ce que l'Israël soit sauvé.

Pour résumer, monsieur l'Orateur, je dirai au ministre qu'il y a lieu, à mon avis, de déployer tous les efforts possibles pour établir la paix entre l'Israël et l'Égypte et qu'il devrait prier immédiatement le Royaume-Uni et les États-Unis, de concert avec le gouvernement du Canada, de fournir des armes à l'Israël en quantités suffisantes pour lui permettre de se défendre contre toute agression. Je propose aussi que ces pays garantissent l'inviolabilité territoriale de l'Israël et, enfin, qu'on établisse un corps de police international sous le commandement du général Burns pour surveiller la frontière. La puissance morale est toujours la

plus grande des puissances dans le monde. Le monde libre ne doit pas faillir à son obligation morale d'aider l'Israël.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le débat a porté en somme sur deux sujets, et tout particulièrement sur l'un des deux. On a appelé l'attention sur l'envoi d'armes par le Gouvernement et sur la répercussion de cet envoi dans le domaine des affaires extérieures. Il a aussi été question de la position de la Chine communiste et de la reconnaissance possible du gouvernement de ce pays. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a également parlé de l'Allemagne et de la situation dans ce pays, dont je parlerai brièvement. Nous avons entendu des déclarations très utiles et très instructives au sujet de la visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Russie et à d'autres pays d'Orient, ces derniers mois.

Je me propose aujourd'hui de parler en particulier de l'expédition d'armes, de sa signification du point de vue de notre politique internationale, ainsi que du point de vue de la responsabilité du Parlement et des rapports entre le Gouvernement et le Parlement. J'ai aussi l'intention de parler de la Chine communiste,—c'est effectivement ce qui a provoqué tout d'abord le débat,—bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'en ait dit que quelques mots.

Cette déclaration que le premier ministre a fait à la Chambre, monsieur l'Orateur, était affreuse. C'était une terrible admission de la façon dont le Gouvernement traite le Parlement. Il n'y a aucune explication satisfaisante de cette incroyable série de fauxfuyants, d'exposés inexacts, de dissimulation des faits, de contradiction de déclarations antérieures et, enfin, l'admission qu'à peu près tout ce qui avait été dit auparavant était inexact, et que tout ce qui avait été fait l'avait été par un seul qui croyait, à tort, que la façon dont il procédait n'était pas la bonne. Voici pourquoi je dis cela: nous constatons en effet que les expéditions d'avions, qui sont à l'origine du présent débat, ont eu lieu en vertu de l'autorité du ministre du Commerce (M. Howe). Le ministre du Commerce n'a-t-il pas dit que, lorsqu'il avait déclaré énergiquement une fois qu'un décret du conseil avait été rendu, il croyait qu'un tel décret était nécessaire pour que ces expéditions se fassent? Si le ministre du Commerce, qui est également ministre de la Production de défense, ignore quand sont nécessaires les décrets du conseil, c'est une preuve éclatante qu'il ne devrait pas être chargé des responsabilités qui sont actuellement siennes. S'il ignore quand un décret du conseil est nécessaire, comment pouvons-

nous être assurés que nous obtiendrons en temps opportun les renseignements jugés convenables?

Cette question se situe bien au-delà de l'expédition d'avions ou d'armes, si inquiétante et si grave que soit cette dernière question. Il s'agit ici des assises mêmes de notre régime parlementaire. Du 11 au 31 janvier, soit une période de vingt jours, ou nous a fourni toute une série de réponses différentes à des questions que nous avions posées et qui portaient toutes sur le même sujet. Comment, après cela, savoir quand nous pouvons accepter une déclaration du Gouvernement? N'oublions pas la déclaration très révélatrice faite par le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), non pas ici mais à une autre assemblée réunie à Ottawa, déclaration qui a été dûment rapportée, comme cela se fait en pays où la presse est libre. Le ministre de l'Agriculture a montré aux membres de son parti comment on conduit un débat. Il a relaté comment les choses s'étaient passées un jour où il avait été en violent désaccord avec le gouvernement de M. Mackenzie King.

Néanmoins, il finit par se trouver en minorité et, lorsque la Chambre a été saisie de l'affaire, il a été le ministre qui a pris la parole pour appuyer la solution à laquelle il ne croyait pas. Ce qui est important dans cette histoire, c'est que le ministre présentait cela comme un exemple de la manière dont il faut faire les choses. Il a rapporté qu'en sortant de la Chambre l'un des autres députés lui a dit: "Jimmie, si seulement vous croyiez à cela, quel beau travail vous auriez pu faire!" A quoi le ministre répondit: "Je vous ai donné cet exemple pour vous montrer comment il faut régler les choses", ou quelque chose d'approchant.

Je suis tenté de me demander ce que serait la situation si l'on demandait au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) s'il croyait vraiment ce qu'il disait en répondant à une déclaration à la Chambre. Même si ce n'est pas conforme au Règlement, nous serions autorisés à lui poser cette question en nous basant sur l'explication qu'il a lui-même donnée de la manière dont il gère les affaires du Gouvernement à la Chambre. Même sans cet exemple révélateur, donné au cours d'une réunion où les gens recevaient les enseignements des pontifes du parti, exemple que vous connaissez maintenant, l'exemple n'était pas réparable car d'un bout à l'autre des premières banquettes nous recevons des déclarations différentes sur le même sujet, pour en arriver finalement à ce que la plupart d'entre nous soupçonnaient, c'est-à-dire un spectacle où ne joue qu'un seul acteur.

En fait, ils ont tous cru que la question avait été réglée par décret du conseil. Ils

constatent maintenant que le ministre du Commerce a agi, semble-t-il, sans même consulter les ministres, formalité indiquée en pareilles circonstances, avait-il dit. Est-il devenu ministre des Affaires extérieures? Nous nous souvenons évidemment qu'à un certain moment il semblait être devenu ministre de la Justice. Des députés se rappelleront le contrôle qu'il a exercé sur ce ministère, grâce à la loi des enquêtes sur les coalitions. Le ministre du Commerce est-il devenu également ministre de la Défense nationale? Dans le cas qui nous occupe, il a pris la responsabilité de décider quelles armes exigeait la situation extrêmement critique qui régnait dans certaine région. A entendre le ministre de la Défense nationale, on voit tout de suite qu'il n'en savait rien, moins encore que d'habitude.

Nous voyons donc le ministre du Commerce se substituer au ministre de la Défense nationale. Je ne sais pas jusqu'où va cette influence, mais si nous en sommes là, il n'y a certes pas un seul député de l'autre côté, malgré ses déclarations publiques, qui se demandera pourquoi nous avons mené le débat de l'été dernier. Certes, il n'y a aucun honorable vis-à-vis qui ne comprenne maintenant pourquoi nous nous inquiétons de ce qui peut placer trop de pouvoir entre les mains de ce seul ministre. Nous avons la preuve de la façon dont il use du pouvoir qu'il a. S'il pensait qu'il fallait un décret du conseil, et s'il n'a pas pris la peine d'en obtenir un, c'est évident qu'il ferait n'importe quoi sans décret du conseil, qu'un décret soit nécessaire ou non. Dans le cas qui nous occupe, ce n'est que par hasard, semble-t-il, qu'il n'en ait pas eu besoin, si tant est qu'il n'en eût pas besoin. Nous ne savons pas encore au juste quelles étaient les circonstances. On nous a donné une explication ingénieuse: il faut, a-t-on dit, un décret du conseil si c'est le gouvernement qui expédie les armes; au contraire, si l'expéditeur est une société privée, un décret du conseil n'est pas requis. Voilà, monsieur l'Orateur, un des aveux les plus révoltants que nous ayons entendus à la Chambre au sujet de la situation internationale qui est si grave, si délicate. Pour échapper à la surveillance du Gouvernement dans l'exercice de ses fonctions, il suffit de s'assurer que les envois d'armes sont aux mains d'un organisme privé, cela le gouvernement peut le faire, —et, en pareil cas, un décret du conseil n'est pas nécessaire; cela peut se faire aux instances d'un seul ministre, qui ne s'en souvient pas après coup au point de ne pouvoir répondre à la Chambre à une question posée à ce sujet.

C'est une transaction outrageante et cynique. Il n'a pas fallu vingt jours pour découvrir la réalité qui, finalement, nous a été révélée. Hier, le premier ministre (M. St-Laurent), parlant sur cette question, a dit ce qui suit, ainsi qu'on peut le lire à la page 733 du hansard:

> Tard dans l'après-midi de vendredi, posant la question de privilège, le ministre du Commerce a expliqué qu'il avait fait erreur en parlant d'un décret du conseil et qu'il s'agissait en réalité d'une décision ministérielle touchant la délivrance d'un permis d'exportation pour l'envoi d'avions d'instruction Harvard à l'Égypte.

Ce n'était pas, monsieur l'Orateur, une réponse donnée par inadvertance. Cette question était discutée à la Chambre depuis trois semaines. C'était une question dont la Chambre avait été saisie et qui avait fait l'objet de questions posées directement au ministre. En plus d'une occasion, le ministre du Commerce a gourmandé, dans les termes les plus énergiques, pour ne pas dire blessants, ceux qui avaient mis en doute de quelque façon l'exactitude de sa déclaration relativement à la date d'adoption du décret.

Cela soulève une autre question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous a dit que la décision avait été prise par le ministre du Commerce. Or cela se passe à un moment où le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous souligne les dangers qui existent au Moyen-Orient. Ces dangers ne diminuent pas; on nous a dit qu'ils ont augmenté. Si jamais il faut prouver qu'il est grand temps de replacer sous le contrôle du Parlement les affaires des Canadiens, c'est bien maintenant, à la suite des aveux qui ont été faits ces derniers jours. Au moment même où la Chambre discuait la question, au moment même de fait où les trois premiers avions prévus dans cette commande étaient envoyés vers l'Égypte à bord du *Star of Assuan,* le président Eisenhower et le premier ministre Eden se réunissaient à Washington pour discuter les moyens d'éviter la tension au Moyen-Orient.

Je rappelle au préopinant qu'on a refusé des armes à l'Israël. Nous parlons de l'expédition d'avions à l'Égypte, et c'est ce qui a soulevé la question à la Chambre. Si l'honorable député éprouve tant d'irritation mêlée de dépit au sujet d'Israël, qu'il exige qu'on n'envoie plus d'avions à l'Égypte, que les trois avions maintenant à bord du *Star of Assuan* ne soient pas livrés et que les 12 avions encore au Canada restent en notre pays, alors ses paroles auront peut-être quelque poids.

Une voix: Ce n'est pas là-dessus que porte le projet d'amendement.

L'hon. M. Drew: Je parlerai du projet d'amendement, ainsi que du honteux prétexte qu'on a invoqué au sujet de l'effet de cet amendement.

Évidemment, je reconnais que l'honorable député de Trinity a acquis de l'expérience au service du Gouvernement à titre d'avocat, et cette expérience lui a peut-être conféré une compétence spéciale qui a plu au Gouvernement en cette circonstance. Évidemment il serrait son texte de très près, mais je tiens à signaler...

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Drew: Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est parfaitement capable de se tirer d'affaire sans lire le texte de ses discours, et ce serait une bonne chose que tous les membres de la Chambre se conforment à la déclaration que l'Orateur a faite hier soir.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le chef de l'opposition...

L'hon. M. Drew: C'est moi qui ai la parole, et j'entends bien la conserver.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le chef de l'opposition ne veut pas qu'on l'interrompe, le ministre ne peut le faire à moins d'invoquer le Règlement.

L'hon. M. Martin: Je voudrais simplement signaler au chef de l'opposition...

Une voix: Il se contente de "signaler"; allez-y. (*Rires*)

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, il me semble s'agir ni d'un rappel au Règlement ni d'une question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social prend la parole en invoquant le Règlement, je serais heureux de l'écouter. Cependant, s'il n'invoque pas le Règlement, il ne lui est pas loisible d'interrompre le chef de l'opposition sans son consentement.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je me souviens qu'une fois... (*Rires*)

Une voix: Vous vous contentez de "signaler".

L'hon. M. Drew: Je suis convaincu que le ministre se souvient de plus d'une occasion.

L'hon. M. Martin: J'allais dire tout simplement...

M. Carrick: Monsieur l'Orateur, je me lève pour demander un rappel à l'ordre.

M. l'Orateur: L'honorable représentant de Trinity demande l'application du Règlement.

M. Carrick: Si le chef de l'opposition a voulu dire que j'ai lu mon discours, c'est bien inexact...

[L'hon. M. Drew.]

Une voix: Ce n'est pas ce qu'il a voulu dire.

Une voix: Personne ici ne va le prétendre!

Une voix: Il n'a pas dit que vous l'aviez fait.

L'hon. M. Rowe: Il eût mieux valu que vous le lisiez.

M. Carrick: C'est affaire d'opinion. J'avais quelques notes éparses. Je veux bien les faire voir au chef de l'opposition, si on en doute.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, il ne m'est jamais venu à l'idée que l'honorable député lisait son discours; il n'était pas assez bien fait pour sentir la rédaction. (*Rires*)

Quand j'ai dit cela, j'aurais dû ajouter que j'ai l'intention de rappeler en particulier une observation de l'honorable député. En effet, je pense que s'il s'était donné la peine de rédiger son discours d'avance, il n'y aurait pas inclus la déclaration que je vais dénoncer en termes non équivoques.

Il a dit des choses que nous ne pouvons laisser passer sans les relever. Je veux signaler, sans attendre plus longtemps, que l'honorable député...

Des voix: Allez-y.

L'hon. M. Drew: Voici ce que l'honorable député a dit, tel que le rapporte le hansard à la page 777:

> J'ai été indigné, monsieur l'Orateur, de l'amendement qu'a proposé l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Je veux en donner lecture à la Chambre:
>
> "Que... vu la situation critique qui règne actuellement au Moyen-Orient, la Chambre réprouve énergiquement la politique du Gouvernement autorisant l'envoi de munitions à des pays de cette région qui ne font pas partie de l'OTAN..."
>
> C'est le passage dont je veux parler. J'ai dit que j'avais été indigné parce que cette proposition refuse de l'aide à l'État d'Israël au moment où il en a besoin. Je n'ai jamais pensé que le grand parti conservateur de jadis voudrait adopter une politique de ce genre.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drew: J'entends le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin)...

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas soufflé mot.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Martin: Ce que j'ai dit c'est que jamais je n'avais vu le chef de l'opposition de meilleure humeur qu'en ce moment...

L'hon. M. Rowe: Non sans raison.

L'hon. M. Drew: On a entendu ici bien des déclarations contradictoires et il est heureux qu'il y ait au moins entente sur un point. Je ne veux tout de même pas me laisser amadouer par les sourires du ministre

de la Santé nationale et du Bien-être social et oublier le sens véritable de ces paroles. C'est une inadmissible déformation des faits; un appel éhonté aux préjugés. Tout cela n'a rien du tout à voir avec la question. J'aimerais que le Règlement m'autorisât à employer des termes encore plus énergiques. L'honorable député qui a formulé là cette déclaration si parfaitement inadmissible et creuse traitait justement une question évoquée devant la Chambre à la suite de livraisons d'avions à l'Égypte. Pourquoi n'en a-t-il pas soufflé mot? Pourquoi n'a-t-il pas exhorté le Gouvernement à empêcher l'envoi des douze appareils qui restent si, pour une raison ou pour une autre, il lui était impossible d'empêcher l'expédition des trois premiers! Quel cynisme! On envoi des avions à l'Égypte et, d'autre part, on envoie des canons de DCA à l'Israël pour les abattre.

Et au moment même où cela se fait nous rendons hommage aux efforts que tente bravement et avec succès le général Burns pour maintenir la paix dans cette partie du monde.

On a rendu hommage au travail qu'a accompli le général Burns à diverses occasions. S'il est parvenu à ces réalisations, c'est à force de négociations difficiles et pratiques et non pas à force de sottes platitudes, comme certaines que nous avons entendues à l'égard de cette question. Soit que le général Burns accomplisse de la bonne besogne, soit qu'il faillisse à la tâche. Si j'ai bien compris, le Gouvernement estime qu'il fait de la bonne besogne. Je le crois aussi, comme sans doute la plupart des honorables députés. Il me semble qu'en expédiant des armes aux deux adversaires le Gouvernement récompense fort mal les efforts que le général fait en vue d'atténuer les difficultés là-bas.

On a tenté par bien des moyens de cacher les faits, mais à mon avis, rien n'est pire que l'affirmation selon laquelle il ne s'agit pas d'envois très importants vu qu'ils ne représentent qu'une somme de quelques centaines de milliers de dollars. Nous avons tous entendu déjà l'expression "qu'est-ce qu'un million?" Dans le cas qui nous occupe, il semble bien qu'il faudrait dire "qu'est-ce que deux millions?" Mais il ne s'agit pas tant de l'importance des envois que de la question de savoir si la chose est bonne ou mauvaise. Autant que je sache, on n'a jamais établi de distinction dans notre droit pénal à l'égard d'un meurtrier qui tue sa victime avec une carabine pour la chasse aux éléphants plutôt qu'avec un fusil de calibre ·22. Qu'il emploie l'un ou l'autre, c'est tout de même un meurtre. Si la chose est mauvaise en soi, elle demeure mauvaise, peu importe combien d'armes on expédie ou quelle somme elles représentent.

C'est au moment où nous sommes en butte à toutes ces difficultés qu'on vient nous dire qu'il est dangereux d'attiser le feu de la méfiance et de la haine dans cette région. C'est ce moment-là que le Gouvernement choisit pour nous offrir le triste spectacle d'une diplomatie insouciante. En somme, s'est-on jamais montré prudent? A-t-on jamais fait preuve d'un sens véritable des responsabilités? Les ministres, les uns après les autres, à commencer par le premier ministre lui-même, nous racontent une histoire différence; mais hier nous avons fini par apprendre la vérité.

Cela me rappelle une histoire qu'on racontait durant la première Grande Guerre. Ceux qui y ont pris part se rappelleront toujours le personnage légendaire de Foghorn MacDonald. Sa voix faisait penser aux bœufs de Bashan; on pouvait l'entendre de partout. Durant la guerre, les troupes combattantes avaient formulé des plaintes à propos d'un certain endroit de Londres qu'on appelait Argyll House. C'était un gros immeuble à corridors multiples où des gens écrivaient, en cinq ou six exemplaires, les rapports innombrables qui semblent nécessaires à chaque guerre. On ne savait pas du tout qui détenait vraiment l'autorité.

Je me souviens d'une histoire qui plaisait beaucoup aux troupes. Foghorn MacDonald s'était rendu à Argyll House pour s'informer si l'on permettrait à ses pics-bois, c'est ainsi qu'on appelait communément les troupes forestières, de couper certains arbres dans la grande forêt de Windsor. A un bureau, on lui a dit qu'il fallait voir quelqu'un d'autre à ce propos. Il est allé s'adresser là mais on lui dit qu'il fallait aller voir quelqu'un d'autre. Rendu au milieu de l'immense édifice, il s'est arrêté dans le hall central et là, d'une voix à faire éclater les vitres au plafond, il a lancé: "En tout cas, qui est chef de cette baraque?" Je dirai que c'est une version un peu modifiée de l'histoire.

Mais, monsieur l'Orateur, c'est la dernière partie de l'histoire qui m'a fait penser à ce qui s'est passé à la Chambre, car l'auteur ajoute qu'une tête a paru à chacune des nombreuses portes à l'intérieur d'Argyle House et qu'elle a crié à tue-tête: "C'est moi!" Le premier ministre nous ferait-il savoir de qui relèvent ces différentes matières? Si vraiment le ministre du Commerce (M. Howe) est également secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qu'on nous le dise, afin que nous posions nos questions au titulaire pertinent. S'il est vraiment ministre de la Défense nationale, non pas de nom seulement, qu'on nous le dise, afin que nous puissions lui poser nos question. Si, dans le cas de certaines questions concernant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, le ministre

du Commerce détient encore l'autorité sur le ministère en cause, espérons que le premier ministre nous mettra au courant, afin que toute autre question en cette matière soit adressée au ministre pertinent. Cela permettrait d'épargner beaucoup de temps. Il a fallu vingt jours et de nombreuses questions pour obtenir les renseignements nécessaires.

Monsieur l'Orateur, je suis sensible à la remarque de mon jovial ami, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), qui a constaté ma bonne humeur. A mon tour, je lui dirai que je le trouve toujours de bonne humeur. Cependant, il ne faudrait pas donner à penser que la question que nous examinons en ce moment prête à rire. La confusion peut devenir d'un tel ridicule qu'il est difficile de ne pas rire. Voltaire, qui était sage, a dit aussi qu'il ne fallait pas être trop sérieux dans l'examen d'un sujet sérieux. Il n'en reste pas moins que, si tenté qu'on soit de signaler le ridicule de la confusion qui nous a été révélée, il faut se demander ce qui a porté le Gouvernement à cacher la vérité. Pourquoi le Gouvernement nous a-t-il tu la vérité? Pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a-t-il mis tout ce temps à découvrir les faits? Notre régime dépend de la foi qu'on peut accorder aux réponses que nous fournissent les ministres et des délais dans lesquels ces réponses nous sont fournies.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait toutes raisons de connaître les faits mieux qu'il ne les connaissait lorsque, après plusieurs réponses désinvoltes fournies à des jours différents, il a fini par nous exposer la situation telle qu'il la connaissait à ce moment-là. Depuis, d'autres ministres nous en ont donné des versions revisées. Mais il n'y a pas ici que de l'inexactitude. Il y a du retard, il y a de l'incertitude, et nous ne possédons pas encore toutes les données essentielles. On ne nous a certainement pas encore dit pourquoi on a fait cela.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'on n'a jamais entendu en cette enceinte de déclaration plus inadmissible que celle-ci. Au moment même où le général Burns cherche à régler les difficultés surgies dans cette région troublée, on ose prétendre que les efforts déployés en vue d'empêcher l'expédition d'armes aux deux adversaires constitueraient une tentative d'affaiblissement du gouvernement israélien. Peut-on rêver prétention moins conforme à la vérité, plus parfaitement fabriquée de toutes pièces? Le trafic d'armes est moral ou il ne l'est pas. Il est mal de vendre les instruments sanglants de la guerre, surtout lorsqu'on le fait de cette façon occulte et dissimulée.

[L'hon. M. Drew.]

Nous avons tiré vanité du détachement dont pouvait faire preuve notre gouvernement, du fait que le Canada était en effet une puissance moyenne échappant aux tentations et aux faiblesses des autres nations. Notre réputation internationale, qui devait beaucoup à cette situation, est désormais perdue. Il faut en rendre responsable la conduite du gouvernement en cette malheureuse affaire. Il a fait du trafic d'armes dans une région où, on nous l'a rappelé, il est terriblement dangereux d'attiser les braises de l'envie et de la méfiance! Est-ce faire preuve de neutralité ou de détachement que de fournir des armes aux deux côtés?

Non. Nous voulons qu'on procède de la seule façon possible pour assurer la sécurité d'Israël. L'honorable député de Trinity (M. Carrick) avait tout à fait tort de donner à entendre que quelqu'un avait proposé que nous retirions notre appui à Israël puisque, durant l'après-midi même, l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) avait énoncé clairement les principes qui permettraient d'assurer la protection d'Israël.

Quel vain prétexte que de dire que nous nous proposons d'aider Israël en lui expédiant quelques armes. Pour aider Israël, il faut que les nations occidentales agissent de concert pour déclarer qu'il ne doit pas y avoir de guerre dans cette région. Pourquoi prétendre que ces quelques armes pourront avoir d'autres résultats que d'envenimer les choses? Pourquoi prétendre qu'Israël pourrait, à l'aide de ces quelques armes, se défendre contre les forces combinées des États arabes appuyées par les armes blindées que les pays communistes expédient dans cette région à l'heure actuelle?

Nous savons que la paix a été préservée dans diverses parties du monde. Nous avons sauvegardé la paix en Allemagne non pas en nous dérobant ni en pratiquant l'apaisement mais par une déclaration directe, claire et énergique. La paix a pu être préservée en Allemagne parce qu'on a déclaré sans ambages que si la Russie s'attaquait à Berlin-Ouest ou à l'Allemagne occidentale on interviendrait tout de suite. Il en est résulté la paix. C'est grâce à cette attitude qu'il sera peut-être possible de conserver la paix à l'avenir.

La paix règne en ce moment en Corée, une paix boiteuse, c'est vrai, mais qui n'est pas le résultat de l'apaisement ni d'expéditions d'armes aux deux côtés, ni de l'envoi d'avions à la Corée du Nord et de canons antiavions à la Corée du Sud. La paix existe aujourd'hui en Corée à cause de l'attitude ferme des Nations Unies.

Ensemble ils ont protégé la liberté de la Corée du Sud. Cette protection subsiste encore aujourd'hui et avec elle l'espoir de la

paix. C'est ainsi qu'on peut préserver la paix en Israël. C'est la seule façon d'assurer la paix au Moyen-Orient.

Aucun membre de la Chambre, quelque région du Canada qu'il représente, n'a démontré plus clairement le grand intérêt qu'il porte à la cause d'Israël et à ses aspirations, que l'honorable député de Prince-Albert. Le vibrant hommage que lui ont rendu les Canadiens dont la pensée est si étroitement et si constamment liée à Israël, en raison même de leur sang, reconnaît le travail qu'il a accompli dans ce domaine. Non; aucun honorable membre de cette Chambre ne peut prétendre que l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) chercherait à retirer son appui à l'État qu'il a lui-même si bien appuyé par ses paroles, par ses actes et par tout ce qu'il a fait en cette Chambre.

Avant de parler de la Chine, je voudrais commenter le sous-amendement qu'a présenté l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et qui se lit ainsi:

Que cet amendement soit modifié en y insérant immédiatement après le mot "OTAN" les mots suivants:

"sans, en même temps, s'assurer qu'en cette région la paix serait garantie soit par les Nations Unis soit par les puissances qui ont signé l'accord tripartite de 1950, c'est-à-dire les États-Unis, le Royaume-Uni et la France."

Monsieur l'Orateur, nous estimons que notre amendement est parfaitement clair et qu'il ne laisse planer aucun doute quant à sa signification. Cet amendement, proposé par l'honorable représentant de Prince-Albert et appuyé par moi, est ainsi conçu:

Que tous les mots après "que" soient supprimés et remplacés par le texte suivant:

"Vu la situation critique qui règne actuellement au Moyen-Orient, la Chambre réprouve énergiquement la politique du Gouvernement autorisant l'envoi de munitions à des pays de cette région qui ne font pas partie de l'OTAN; de plus, elle condamne le Gouvernement pour le manque de franchise avec lequel il a traité cette question à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, nous estimons que notre amendement expose bien notre opinion sur la question; nous croyons que le sous-amendement supprimerait certaines réserves que nous avons apportées dans le nôtre, ce qui ne conviendrait pas à un moment où nous devons déployer tous les efforts possibles en vue d'aplanir les difficultés dans cette région; nous devons éviter par la diplomatie et tous les autres moyens possibles que la Russie expédie à l'Égypte, ou à tout autre État, des armes qui pourraient être utilisées pour créer du désordre dans la région. Nous estimons que ni le Canada, ni d'autres pays sur lesquels nous pouvons exercer une influence, devraient expédier d'autres armes qui tendraient à aggraver une situation déjè difficile. Nous avons donc l'intention de voter contre le sous-amendement bien que, d'une façon générale, j'appuie toutes les opinions qu'ont exprimées les membres de la CCF à l'appui de notre propre amendement.

Je passe maintenant à la Chine. Monsieur l'Orateur, c'est là la question qui m'a poussé à demander au premier ministre de tenir un débat sur les affaires extérieures. En plus d'une occasion le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a publiquement créé l'impression,—intentionnellement ou non,—que le Canada s'acheminait rapidement vers la reconnaissance de la Chine communiste. Que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait eu ou non l'intention de donner cette impression, c'est l'interprétation qu'on a donnée aux discours qu'il a prononcés l'été dernier en Colombie-Britannique, ainsi qu'à ses autres énoncés. C'est l'interprétation, peut-être erronée, que bien des gens ont donnée à l'article qu'il a publié dans la revue *Look* du 10 janvier 1956. Je n'en citerai qu'un alinéa qui révèle pourquoi on a exprimé une certaine inquiétude. Je cite donc un extrait de l'article paru le 10 janvier dans la revue *Look* sous le titre: "Perdons-nous la guerre froide?", et dû à la plume du secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

Nous avons tous besoin de reviser notre stratégie de la guerre froide. Nous n'avons pas besoin d'osciller autant que nous sommes enclins à le faire, nous de l'Amérique du Nord, entre l'état d'alarme et l'état d'optimisme. Nous ne devons pas voir tout en noir, ni tout en rose. Notre époque exige une politique hardie, résolue; elle demande énergie et clairvoyance; c'est un temps où il ne faut pas confondre les négociations avec l'apaisement, et la nécessité positive de la coexistence de compétition doit remplacer le sentiment de crainte et d'urgence comme liant de notre coalition démocratique.

Puis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait certaines recommandations numérotées. Voici le nº 4:

4. Nous devrions reconnaître que c'est le gouvernement de Peï-ping et non Tchang-Kaï-chek qui a la haute main sur la Chine continentale et que cette situation se perpétuera probablement; nous devons aussi reconnaître qu'il existe en Extrême-Orient des problèmes fondamentaux qu'il faut régler, mais ils ne pourront l'être sans la participation et l'assentiment de ce gouvernement. Nous pouvons négocier avec le gouvernement de Peï-ping lorsque la chose est nécessaire et souhaitable, sans que cela signifie que nous approuvons ce régime et sans affaiblir notre opposition au communisme.

Il se peut que l'interprétation de cette déclaration ait été un peu trop libre aux États-Unis et ailleurs, mais on en a certainement déduit que notre Gouvernement exhortait les États-Unis à reconsidérer leur attitude; et comme ils l'avaient clairement définie auparavant, il n'y avait qu'une manière dont ils pouvaient reconsidérer leur attitude à l'égard de cette question particulière.

Dans de telles circonstances et vu que l'an dernier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il était temps de reprendre l'examen de toute cette affaire, nous attendions hier avec intérêt de voir en quoi consisterait ce nouvel examen. Voyons donc exactement ce qu'il en est. D'après la page 743 du hansard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré:

Nous avons fait ce nouvel examen et nous jugeons que la politique prudente que nous avons suivie,—et que nous suivons encore,—a été la bonne, rejetant, d'une part, la reconnaissance diplomatique immédiate mais rejetant, d'autre part, l'opinion selon laquelle un régime communiste à Pékin ne peut jamais être reconnu comme le gouvernement de Chine.

Nous avons certes attendu de la montagne qu'elle enfante une souris, car il n'y a rien dans cette déclaration qui nous donne une nouvelle appréciation de la situation. A nous qui comptions sur le réalisme politique de nos hommes d'État, sur leur énergie et leur clairvoyance, on a dit tout simplement que nous en étions exactement au même point. Autrement dit, nous ne savons pas où nous en sommes. Nous ne savons pas s'il faut conclure à la reconnaissance ou non.

De temps à autre, les journaux prétendent tenir de source bien renseignée que le Canada évolue rapidement vers la reconnaissance de la Chine communiste. J'en fais aujourd'hui mention, car j'ai pensé que nous avions une chance, vu ce qui a été dit, de rattacher nos observations à quelque déclaration précise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Mais en fait sa déclaration ne nous apprend rien. C'est pourquoi notre amendement ne porte pas là-dessus. Nous ne voulons pas d'équivoque. Nous voulons être sûrs que le Gouvernement ne reconnaîtra pas ce pays sans en parler à la Chambre. J'ose espérer,—songeant à certaines incertitudes récentes,—que le premier ministre (M. St-Laurent) nous donnera l'assurance que la Chine communiste ne sera pas reconnue sans que le Parlement ait eu l'occasion d'exprimer ses vues sur le sujet.

Je pense que c'est raisonnable et juste, parce que l'enjeu est bien plus important que la simple reconnaissance diplomatique. Je pense que c'est le bon moment de discuter le sujet. Malheureusement, il existe un profond malentendu sur la reconnaissance de la Chine communiste par l'Angleterre il y a déjà quelque temps. Le gouvernement actuel de la Chine a été reconnu par le gouvernement socialiste de Grande-Bretagne. C'était son droit. Il ne nous appartient pas d'entamer un débat sur une question déjà tranchée. Mais simplement dans le dessein de dissiper toute conception erronée au sujet de l'attitude du premier ministre actuel de la Grande-Bretagne, peu après que la reconnaissance eût été accordée, je citerai ce qu'il a dit le 20 janvier 1950:

A l'égard de l'Extrême-Orient, les politiques des puissances atlantiques et de leurs amis forment un écheveau plutôt tragique. Elles semblent toutes viser au même but, mais elles suivent un rythme si différent qu'elles sont brutalement désaccordées.

La reconnaissance du gouvernement communiste en Chine fournit un exemple récent de cette incohérence, même si ce n'est pas le plus important. Une divergence de vues et de mesures en ce cas, entre les gouvernements britannique et américain peut même être avantageuse, si elle signale dans les deux pays la nécessité de coordonner leurs politiques sans autre délai.

En ce qui touche la reconnaissance effective, il y a matière à de longues discussions sur les aspects pratiques et juridiques de la question. La décision de reconnaître le gouvernement en cause ne peut finalement être éludée sans doute, mais il est bien malheureux qu'en l'occurrence, comme sur d'autres points relatifs à l'Extrême-Orient, nous agissions sans vue d'ensemble, tant à l'intérieur du commonwealth qu'entre le commonwealth et les États-Unis.

Cette déclaration a été faite par le premier ministre actuel de la Grande Bretagne, le 20 janvier 1950. Il n'a jamais restreint la portée de cet exposé, quand la question est venue sur le tapis. Le gouvernement actuel, quand il est parvenu au pouvoir, a poursuivi l'exécution de cette politique. En différentes circonstances, le premier ministre actuel de Grande-Bretagne, alors qu'il était ministre des Affaires étrangères, a expliqué pourquoi le gouvernement la poursuivait. La raison en est évidente. Elle est enracinée dans les traditions diplomatiques du gouvernement du Royaume-Uni. A moins de motifs impérieux, de fait, à moins de motifs puissants, un gouvernement ne répudie pas les décisions d'un gouvernement précédent dans le domaine international. Cette tradition a assuré une continuité d'entente et de réalisation qui fait aujourd'hui de la Grande-Bretagne le rampart de la stabilité européenne.

M. Nicholson: Le gouvernement travailliste a accordé à l'Inde son autonomie, mais cela n'a pas changé du tout, n'est-ce pas?

M. Bell: Vous abordez là un point différent.

L'hon. M. Drew: Le premier ministre de Grande-Bretagne s'en est tenu à la même ligne de conduite, mais il n'a indiqué que trop clairement le malaise qui a accompagné certains des événements qui ont suivi. Tout d'abord, le gouvernement n'a pas eu ce qu'il pensait obtenir. Le gouvernement socialiste de Grande-Bretagne pensait évidemment qu'il allait ouvrir la porte au commerce avec la Chine. Il n'a obtenu aucun résultat. Il n'a même pas entamé de relations diplomatiques par suite de cette humiliation.

Non, monsieur l'Orateur, ne nous embrouillons pas sur ce point. Le Royaume-Uni a peut-être plus de raison de s'inquiéter à ce propos

que les autres pays, mais n'oublions pas une chose que le premier ministre actuel de Grande-Bretagne a soulignée en 1950 et qui a besoin d'être soulignée aujourd'hui. C'est l'importance vitale de l'action concertée des pays formant le vaste triangle atlantique, c'est-à-dire le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada. N'oublions jamais l'importance vitale de ce groupement de pays, associés à l'OTAN et à d'autres États, et dont les membres sont liés d'amitié par leur nationalité, leurs objectifs bien compris et leur effort commun si possible. Pour ma part, je ne voudrais certes jamais qu'on refuse d'aucune façon la souveraineté à notre pays, comme le laisse parfois entendre le gouvernement. J'estime que cette souveraineté devrait s'affirmer à toutes les occasions, que ce soit dans le domaine commercial ou dans celui des affaires internationales.

Mais, monsieur l'Orateur, nous serions tout simplement aveugles, si nous n'admettions pas que la grande puissance dans la région du Pacifique, celle dont dépend tout l'avenir de cette zone, ce sont les États-Unis. Nous ne ferons que susciter des différends parmi nous et des difficultés absolument inutiles, si nous n'essayons pas de résoudre nos problèmes en collaboration étroite avec ce pays. J'espère que, lors de la prochaine visite du premier ministre du Royaume-Uni, on ne laissera aucun doute sur le fait qu'il y a à la Chambre un nombre très considérable de députés qui n'approuvent certainement pas la reconnaissance de la Chine communiste en ce moment.

La question peut sans doute être réglée, comme j'espère qu'elle le sera, d'une façon conforme à notre constitution, en la soumettant au Parlement. Cette question a été débattue assez souvent pour que nous nous assurions que nous ne nous trouverons pas soudainement en présence de la reconnaissance de la Chine communiste et de son entrée aux Nations Unies. Après tout, quand nous parlons de reconnaissance diplomatique, c'est de l'entrée aux Nations Unies de la Chine communiste dont il s'agit dans une large mesure.

Des motifs particuliers nous commandent d'agir avec beaucoup de prudence quand il est question de reconnaissance diplomatique. Examinons une des conséquences: le gouvernement communiste de la Chine posséderait immédiatement un centre d'espionnage ici à Ottawa, tout comme d'autres centres d'espionnage ont été établis. Le gouvernement communiste pourrait suivre les allées et venues de près de 50,000 Chinois au Canada. Si un groupe ethnique au monde se montre traditionnellement attaché à la famille, allant même, pour ainsi dire, jusqu'à la déifier, c'est bien celui des Chinois. J'ose à peine penser à la façon dont pourraient réagir un grand nombre de Chinois de ce pays si en vue d'exercer une pression sur eux on s'en prenait aux membres de leur famille restés en Chine, après que nous aurions rendu possible cette forme brutale de chantage en reconnaissant actuellement la Chine communiste.

Ne nous faisons pas illusion, les preuves écrites de la brutalité des communistes chinois sont à la portée de tout le monde. Les termes de la résolution adoptée aux Nations Unies, qui déclare que la Chine communiste demeure un agresseur, indiquent bien la brutalité du régime. Pourquoi devrions-nous même parler de la possibilité de reconnaître ce régime en ce moment?

On a aussi mentionné notre intérêt personnel. Si nous ramenons la question à un aspect financier, voyons-la sous son vrai jour. Sauf erreur, bien des gens sont portés à penser que, si nous reconnaissions la Chine communiste, nous aurions aussitôt de vastes débouchés pour notre blé et autres produits alimentaires. Voyons quels sont les faits. Nos plus fortes exportations de blé à la Chine se sont faites en 1926. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1926, nous avions exporté pour $10,146,000 de blé à la Chine. N'oublions pas cela. Ne passons pas outre à l'aspect moral en espérant gagner quelques dollars.

Quand nous parlons du blé, il ne faut pas oublier la farine. Je ne voudrais pas omettre cette denrée. Nos plus fortes exportations de farine se sont faites en 1929, année où les prix étaient élevés. Cette année-là, nos exportations globales à la Chine valaient $12,929,000. Nous pouvons commercer avec la Chine dans le moment et nous avons commercé avec ce pays depuis la guerre, même s'il y a eu changement de gouvernement. Si la Chine y consent et si nous pouvons la convaincre d'accepter nos denrées, rien ne nous empêche de lui en expédier actuellement. Le fait est que nous pouvons lui vendre tout ce qu'elle veut acheter. Reste à savoir si elle est en mesure de s'approvisionner chez nous, étant donné les accords rigides qu'elle a conclus avec la Russie.

Je sais, monsieur l'Orateur, que cette question de la reconnaissance est très irritante. Ainsi que le premier ministre actuel de Grande-Bretagne le disait en 1950, la question est discutable, et les aspects en sont multiples. Je ne dis pas,—et c'est un point que j'ai eu soin de préciser,—que le jour ne viendra pas où, la situation étant très différente de ce qu'elle est à l'heure actuelle, il sera opoprtun d'accorder à la Chine la reconnaissance diplomatique. Pour l'heure cependant, le gouvernement communiste de la Chine est un

agresseur avoué. Qui plus est, il l'a précisé hier encore!

Je n'ai pu m'empêcher de penser comme il était peu opportun d'y faire allusion, étant donné les paroles que le premier ministre de Chine, M. Chou En-laï, a prononcées pas plus tard qu'avant-hier. Voici, comme on pouvait le lire en première page du *Times* de New-York, livraison du mardi 31 janvier 1956, ce que, dans un long énoncé de politique fait à la population chinoise, il a dit:

> Le premier ministre Chou En-laï de la Chine communiste a engagé tous les Chinois, y compris les nationalistes, à travailler pour "la libération pacifique" de Taïwan (Formose). Néanmoins, il a dit que la Chine rouge se préparait activement à s'emparer de l'île "au besoin, par la guerre".
>
> Le premier ministre a dit que la Chine communiste veut la paix. Cependant, il a ajouté qu'elle n'aurait pas peur de la guerre si le bloc international d'agresseurs la lui impose.

Voilà une déclaration faite par une puissance qui a recours à l'agression. Les États-Unis ont affirmé qu'ils ne resteraient pas inactifs si Formose était attaquée. Malgré cela, nous entendons le premier ministre de Chine affirmer que son pays s'en emparera par la guerre s'il le faut. Nous devrions donner à entendre bien clairement que, tant que persistera cette atmosphère internationale et tant que le gouvernement de la Chine n'aura pas signifié son intention d'adopter une ligne de conduite conforme à la morale internationale, nous ne songerons même pas à discuter la reconnaissance de ce gouvernement à l'heure actuelle ou à l'avenir. Cela se produira peut-être, comme cela s'est déjà produit, mais en des circonstances bien précises.

Je rappelle aussi que, selon certains, il s'agirait là d'une réalité dont il faudrait bien reconnaître l'existence. Ceux-là estiment que l'hostilité tient ici à un certain jingoïsme. On me permettra de faire observer que personne n'a jamais prétendu que l'AFL ou la CIO,—réunis maintenant aux États-Unis comme au Canada,—aient jamais péché par excès de jingoïsme. Or, le 7 décembre, à une réunion conjointe de ces deux syndicats nouvellement unis aux États-Unis, on adoptait la résolution dont je m'apprête à donner lecture. C'était la dix-huitième des résolutions adoptées ce jour-là. Précisons que ceci se passait aux États-Unis. Voici donc ce texte:

> Notre gouvernement doit s'en tenir strictement au programme qui consiste à nterdire l'entrée à l'ONU de tout régime qui *a*) a été imposé à un pays quelconque par une puissance étrangère, *b*) n'exerce effectivement sa mainmise sur ce pays qu'en privant son peuple des droits essentiels prévus à la charte de l'ONU et *c*) livre la guerre à l'ONU ou a été trouvé coupable d'agression à son endroit.

Il n'y a pas d'incertitude à ce sujet. On sait à quels pays cela s'applique. Simplement afin de dissiper jusqu'au moindre doute

[L'hon. M. Drew.]

quant à la portée de cette résolution qui émanait uniquement de la Fédération américaine du travail et du CIO des États-Unis, la Confédération internationale des syndicats libres a tenu une réunion à New-York, cinq jours plus tard, le 12 décembre. Les syndicats canadiens font partie de cet organisme international. Le 12 décembre, la Confédération a adopté une résolution rédigée exactement dans les mêmes termes.

M. Philpott: J'invoque le Règlement. Je suis sûr que l'honorable député sait que les deux plus importants syndicats canadiens ont demandé expressément au gouvernement du Canada, ces dernières semaines, de reconnaître le gouvernement communiste de la Chine.

M. l'Orateur: Je signale à l'honorable député qu'il n'y a pas matière à un rappel au Règlement.

L'hon. M. Drew: J'ai lu le texte de la résolution qui a été adoptée aux États-Unis, le 7 décembre, par la Fédération américaine du travail et le CIO; j'ai aussi donné lecture du texte de la résolution que la Confédération internationale des syndicats libres a adoptée le 12 décembre 1955.

La déclaration de Chou En-laï que je viens de lire renferme une expression intéressante. Il parle d'inviter tous les Chinois, y compris les nationalistes, à travailler en vue de la libération pacifique. Je suis sûr que la Chambre se rappelle avec quelle rage les mêmes paroles ont été accueillies par M. Krouchtchev lorsque, dans son message de Noël, le président Eisenhower les a utilisées. On se rappellera que, lorsque le président Eisenhower a parlé de libération pacifique des pays satellites, M. Krouchtchev a pour bien dire perdu la tête. Le 31 décembre, le cabinet du président émettait une déclaration qui se terminait par l'affirmation suivante:

> La libération pacifique des peuples captifs a été, est et, jusqu'à ce qu'on y soit parvenu, restera l'un des principaux objectifs à la politique étrangère des États-Unis.

Ces paroles sont assez claires, monsieur l'Orateur. La politique du gouvernement des États-Unis visera la libération pacifique des peuples assujétis. Le président songeait alors aux satellites de la Russie en Europe. Les États-Unis se sont engagés à protéger Formose, ce qui n'empêche pas le premier ministre de la Chine de se servir des mêmes mots sans hésiter, mais dans un sens différent.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je tiens à réaffirmer que je crois qu'il faut d'abord s'occuper de ce qui vient en premier lieu. Le discours du trône a fait remarquer que les armes ne suffiraient pas à défendre notre cause; les valeurs morales sont ce qui compte

et c'est notre force morale qui nous permettrait dans une large mesure d'atteindre notre objectif. Je partage certainement cette conviction.

Je demande donc aux honorables députés de se rappeler pourquoi nous sommes partis en guerre en 1939. C'est parce que la Pologne se voyait ravir sa liberté par la force. Nous nous sommes donc engagés dans la guerre pour affirmer le principe selon lequel chaque nation doit avoir le droit de choisir librement sa destinée. La Pologne n'est pas libre.

La Pologne est réduite en esclavage, tout comme l'Ukraine, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie et les États baltes. Tous ces pays sont sous le joug. Tous ces pays se sont vu refuser le droit reconnu implicitement par la Charte des Nations Unies signée à San-Francisco il y a eu dix ans au printemps dernier, selon lequel toute nation doit avoir le droit de se prononcer sur le genre de gouvernement qu'elle désire.

Avant de parler de l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies, invitons donc cet organisme à exiger la tenue d'un vote libre, sous la surveillance des Nations Unis, dans les pays satellites, afin que ces peuples puissent décider du genre de gouvernement qu'ils veulent. Voilà la libération pacifique dont le président des États-Unis a parlé dans ses discours.

Il ne suffit pas de dire que cela serait refusé. En effet, si cela était refusé, la Russie ne respecterait pas l'esprit de la Charte des Nations Unies et plus tôt cela sera connu, mieux ce sera. Mais, avant de prendre une initiative de nature à assister, réconforter et aider les communistes, soyons sûrs que nous maintenons notre position morale et que nous demeurons conscients des obligations que nous avons envers des centaines de millions de personnes actuellement dans les chaînes qui devraient avoir le droit de déclarer, par un vote tenu librement sous la surveillance de tous les pays appartenant aux Nations Unies, car il s'agirait d'un organisme désigné par elles, quel gouvernement ces peuples veulent avoir.

Ce débat va bientôt finir. Mais je voudrais qu'auparavant le premier ministre s'engage à deux choses. D'abord, j'espère qu'il nous donnera l'assurance absolue qu'il n'y aura plus de traffic d'armes du genre de celui que nous avons découvert par les révélations des deux dernières semaines. En deuxième lieu, j'espère qu'il nous assurera que la Chine communiste ne sera pas reconnue tant que le Parlement n'aura pas été saisi de la question et qu'il ne l'aura pas débattue selon les usages démocratiques.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Vu l'importance de ce débat, et vu que le Règlement a permis que plusieurs discours soient soustraits à la limite de temps, je me demande si la Chambre, sous la direction du premier ministre, ne pourrait pas songer à prolonger le débat d'une autre journée...

Des voix: Non, non!

M. Knowles: ...afin que quelques-uns des nombreux députés, dont des libéraux, qui aimeraient exposer leurs vues aient l'occasion de le faire.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, comme j'ai déjà pris part au débat et que je n'ai pas l'intention d'y participer de nouveau, j'appuie cette idée. Le présent débat est, à mon sens, parmi les plus importants que nous ayons eus et je doute que nous en ayons un autre plus important. Il tire son importance d'un certain nombre de questions qui ont été signalées. Je pense que la poursuite de ce débat serait bien vue tant des députés que du reste de la population.

M. l'Orateur: Afin de ne pas prendre le temps qui reste,—au cas où la décision ne serait pas celle qu'on demande,—me sera-t-il permis de conseiller de régler la question en recourant aux voies habituelles?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de cette occasion de prendre maintenant la parole, étant donné la longue déclaration faite par le chef de l'opposition et à laquelle je dois répondre, étant donné aussi la déclaration quelque peu provocatrice,—encore qu'elle fût amicale,—de l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) voulant que le présent débat ne prenne pas fin sans qu'on entende encore une fois le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me réjouis grandement de pouvoir combler ses désirs à ce propos.

Tout d'abord, monsieur l'Orateur, quelques mots au sujet de la question dont a traité le chef de l'opposition dans la dernière partie de son discours, c'est-à-dire la situation à l'égard de nos relations avec la Chine communiste. Il a prié le premier ministre (M. St-Laurent) de donner l'assurance particulière qu'aucune décision ne sera prise à l'égard de la reconnaissance de ce gouvernement sans qu'on ait eu l'occasion d'un débat parlementaire.

Le premier ministre s'occupera sans doute de cette question en temps et lieu, mais je demanderais au chef de l'opposition de nous dire ce que nous faisons en ce moment si ce n'est de discuter la question de reconnaître le

gouvernement communiste de la Chine. Il vient tout juste de traiter longuement cette question et j'en ai parlé moi-même hier. Il l'a traitée aussi en d'autres occasions à la Chambre. Malgré toutes nos discussions, comme je le disais hier et comme le chef de l'opposition le disait lui-même tout à l'heure, cette question reste difficile, ardue et prêtant éminemment à controverse. Il est bon de ne pas se montrer trop catégorique lorsqu'on en parle.

Le chef de l'opposition lui-même a confirmé le mal qu'on aurait à en venir ici à des conclusions trop fermes. Il a trouvé malaisé,—et je ne le lui reproche pas,—tout comme d'autres, de maintenir publiquement, à ce propos, une attitude parfaitement logique.

Une voix: Et vous?

L'hon. M. Pearson: Le 6 juin 1955, ainsi que le rapportait le *Chronicle-Telegraph* de Québec, le chef de l'opposition déclarait aux journaux:

> De la Chine rouge, M. Drew a dit qu'il ne faudrait jamais l'admettre à l'ONU...

"Jamais" est un mot qu'il est assez difficile de retirer, monsieur l'Orateur. A Vancouver, le 21 septembre 1955, il a déclaré,— je cite la *Vancouver Daily Province*:

> Il est inutile de demander l'admission de la Chine rouge aux Nations Unies quand nous avons refusé d'y admettre d'autres nations.

A Québec, en juin dernier, il aurait dit,— je crois que c'est une déclaration parfaitement authentique...

L'hon. M. Drew: Je ne suis pas allé à Québec en juin dernier.

Une voix: Où avez-vous pris cela?

L'hon. M. Pearson: Ma foi, j'ai ici un article du *Chronicle-Telegraph* de Québec, numéro du 6 juin 1955...

L'hon. M. Drew: Je m'excuse, j'ai fait erreur.

Des voix: Vraiment?

L'hon. M. Pearson: Oui, il est facile d'oublier ces petits détails.

Des voix: Très bien!

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je tiens à dire simplement que, lorsque j'ai fait cette interruption, je songeais au débat qui avait lieu ici à ce moment-là; je me rappelle maintenant que je suis allé passé une fin de semaine à Québec.

Une voix: Pour aller à la pêche?

L'hon. M. Pearson: Cette fois-là, et je ne trouve rien à redire à sa déclaration, il a dit:

> La question de savoir s'il y a lieu ou non de la reconnaître (la Chine rouge) est discutable.

[L'hon. M. Pearson.]

C'est une question discutable sur laquelle nous avons exprimé hier nos opinions.

Selon le *Daily Colonist* de Victoria, le chef de l'opposition aurait déclaré aux membres du *Canadian Club* de Victoria, en septembre 1955, à Vancouver:

> Il était d'avis que le moment de reconnaître la Chine rouge et de l'admettre aux Nations Unies n'était pas encore arrivé.

Selon le compte rendu du journal de la même date, il a aussi déclaré:

> Les échanges avec la Chine rouge devraient se faire sur une base d'affaires pratique et non pas sur le plan diplomatique.

Cet après-midi, je ne m'en prends pas à ces paroles. Il n'est pas facile d'en arriver à des conclusions précises sur cette question et, lorsque nous la discutons, il n'est certes pas sage d'employer le mot "jamais".

L'hon. M. Drew: Il n'a pas été employé.

L'hon. M. Pearson: Cependant, la déclaration que j'ai formulée hier à propos de la Chine renferme trois points passablement clairs et, bien que les honorables vis-à-vis aient beaucoup parlé de la reconnaissance, aucun d'entre eux n'a dit quoi que ce soit des deux énoncés de ligne de conduite du Gouvernement sur lesquels il nous serait très utile de connaître les opinions des honorables vis-à-vis.

La première était une déclaration de non-intervention dans le différend qui opposait la Chine continentale et Formose pour la possession des îles côtières. Autant que je me rappelle, au cours de ce débat, aucune déclaration n'a été faite touchant l'attitude de l'opposition. La deuxième disait que nous n'avons à l'égard de Formose d'autre engagement que ceux qui pourraient découler de notre participation à l'Organisation des Nations Unies. Je n'ai rien entendu à ce sujet. La troisième était que notre attitude à l'égard de Formose devrait se distinguer de celle qui concerne la Chine continentale. C'est là un point important dont l'opposition n'a pas parlé. Comme l'a déjà dit mon honorable ami, il y a à ce sujet d'importantes divergences d'opinion. En réalité, le seul point sur lequel s'accordent les deux gouvernements chinois, c'est que Formose ou Taïwan appartient à la Chine.

Je ne dirai rien de plus sur ce sujet, parce que je ne veux pas trop retarder la Chambre. De toute façon, l'amendement ne parle pas de la Chine, mais de toute autre chose, l'envoi d'armes au Moyen-Orient. L'opposition s'en est tenue, dans une large mesure, à cette question en particulier.

Au cours du débat et des attaques dont le Gouvernement a été l'objet à cet égard, on a eu des mots durs pour fustiger la ligne

de conduite du Gouvernement; on a parlé de confusion, de retard, d'inexactitude, de tâtonnement, d'oubli et d'autres choses encore. J'estime que certains de ces termes pourraient fort bien s'appliquer aux propos que les honorables vis-à-vis ont tenus sur le sujet. Je vais justifier cette assertion par un exemple ou deux.

On a dit, par exemple, non seulement lors de la première discussion, mais cet après-midi, que mon retard à répondre à la question première était peu convenable et probablement délibéré, parce qu'il était trop long. La première question sur le sujet m'est parvenue le mercredi. Comme je l'ai dit l'autre jour, la réponse était prête le vendredi, mais dans l'intervalle, d'autres questions avaient été posées. Le vendredi on m'a demandé de ne pas fournir la réponse le lundi parce que l'auteur de la question ne serait pas à la Chambre. J'ai donné la réponse le mardi. Est-ce là une raison pour soupçonner les intentions du Gouvernement.

Il a été question de confusion et d'inexactitude. Permettez-moi de tirer un bon exemple de l'énoncé de l'honorable député de Kamloops (M. Fulton). J'avais parlé sur le sujet de visites rendues également à l'Égypte et à l'Israël, sujet soulevé par l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Cependant, l'honorable député de Kamloops a traité ce sujet comme si nous avions déclaré que notre ligne de conduite consistait à égaliser les armes entre l'Israël et l'Égypte. On aurait du mal à rapporter avec plus d'inexactitude une discussion qui s'est déroulée à la Chambre.

J'en viens maintenant à l'inexactitude dans les chiffres. On a déclaré que les expéditions d'armes à l'Égypte et à l'Israël au cours des trois dernières années se montaient à 2·8 millions. L'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) avait la liste sous la main et il lui suffisait d'y jeter un coup d'œil pour voir qu'il se trompait de 25 à 30 p. 100.

Le fait est qu'à l'égard des expéditions d'armes on a fourni tous les renseignements demandés. Sur les expéditions d'armes, on a donné plus de renseignements qu'à Washington ou à Londres. Il y a eu un débat sur cette question au Royaume-Uni l'autre jour. Les honorables vis-à-vis s'empressent très souvent, à juste titre d'ailleurs, de signaler que le modèle des Parlements trace une ligne de conduite qu'on pourrait fort bien suivre ici. Dans ce débat sur les armes, le ministre concerné a dit qu'on ne pouvait donner de détails parce qu'il était contraire à toute coutume de divulguer ce qui se passe entre gouvernements à propos d'expéditions d'armes.

Il est vrai aussi que nos régies sont aussi sévères sinon plus sévères que celles d'autres pays. Il est vrai aussi que les exportations font l'objet d'une surveillance fort attentive et que les chiffres fournis publiquement donnent à penser que presque rien ne s'est acheminé vers l'un ou l'autre pays du Moyen-Orient depuis que la situation s'est aggravée en juillet dernier. Les chiffres indiquent que, depuis deux ans, les expéditions globales d'armes et de matériel à toutes les parties du monde, excepté les États membres de l'OTAN et les pays du Commonwealth qui ne sont pas des régions névralgiques, se sont établies à moins de six millions de dollars.

Je sais que le présent débat s'est concentré sur cette question des expéditions d'armes, mais la question de la politique concernant cette mesure est un point plus important. Ici la question est claire, oui bien claire. Nous sommes très heureux, de ce côté-ci de la Chambre, de nous en tenir à la divergence de programme qui s'est fait jour à la lumière du projet d'amendement soumis par l'opposition officielle. La ligne de conduite en matière d'expéditions d'armes est nette. Cependant, j'avoue n'avoir pu comprendre quelle est la divergence de vues entre nous au sujet du problème du Moyen-Orient, en général. Je traiterai ce point un peu plus tard et je chercherai à démontrer que les propositions des honorables vis-à-vis à cet égard accentuent vraiment la confusion. Ils méritent certaines des paroles que nous avons entendues si souvent au cours de cette discussion.

Pour ce qui est des expéditions d'armes, la politique énoncée dans le projet d'amendement est claire. Si je comprends l'anglais le moindrement, il préconise une interdiction complète des expéditions d'armes à tous les pays du Moyen-Orient qui ne sont pas des États membres de l'OTAN, aux pays arabes comme à l'État d'Israël. Ainsi que l'ont déjà signalé hier mes amis d'en face, cette région du monde est maintenant un point névralgique.

Or, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) a encore dépassé la portée de l'amendement de son propre parti en préconisant, dans son discours d'hier soir, l'embargo total à l'égard de toutes les régions névralgiques de ce genre, à l'exception des territoires du Commonwealth, de l'OTAN et de ceux avec lesquels nous avons une alliance précise. Ce sont là les mots qu'il a employés: "une alliance précise".

C'est parfaitement compréhensible, et l'expression établit sans le moindre doute quelle doit être l'intention de l'amendement. La proposition du député d'Esquimalt-Saanich signifie effectivement le refus de vendre du matériel à certains pays, non seulement à l'Égypte et à l'Israël, mais à d'autres États signataires

du pacte de Bagdad ou du traité du Sud-est asiatique, soit deux organisations de sécurité collective instituées pour faire face à l'agression éventuelle, et que le député d'Esquimalt-Saanich a appelé, à juste titre en ce qui concerne le pacte de Bagdad, des "groupements défensifs". Est-ce bien la politique de nos amis d'en face? Est-ce la ligne de conduite de leur parti? S'il en est ainsi, ce n'est pas, en tout cas, celle du Gouvernement.

Cependant, l'amendement ne va pas aussi loin. Il aurait pour effet,—et je suis certain que c'est la seule interprétation qui soit possible en s'inspirant du bon sens,—d'interdire l'expédition d'armes à destination des deux camps adverses en Moyen-Orient, soit des États arabes et de l'Israël.

Cet après-midi, le chef de l'opposition a affirmé, avec beaucoup d'énergie vraiment, qu'on ne nuirait pas à l'Israël en refusant de lui expédier des armes. Qu'il communique donc avec le gouvernement de l'Israël pour savoir ce qu'il pense de l'importance des envois d'armes, ou pour se mettre au courant des requêtes que le gouvernement d'Israël a soumises aux autres gouvernements en vue d'obtenir du matériel de défense. Je me demande s'il conclurait alors, comme il vient de le faire, que l'interdiction d'expédier des armes à l'Israël ne causerait actuellement aucun préjudice à ce pays.

L'amendement et l'arrêt des expéditions sont motivés par la tension qui existe dans cette partie-là du monde. A la vérité, il y a là un point de tension et même un point de danger. La région constituée par la Palestine et le territoire environnant a été un point de tension, comme je me suis efforcé de le signaler l'autre jour, depuis le jour même où l'État d'Israël a pris naissance. A vrai dire, la tension n'a jamais été plus grande qu'elle l'était probablement lorsque l'État d'Israël à ses débuts luttait pour son existence même.

La paix n'a pas régné un seul instant là-bas depuis la constitution de cet État sous les auspices des Nations Unies. Le mieux que l'on ait pu obtenir est un armistice troublé, dans lequel l'une des deux parties a exprimé sa détermination d'essayer de détruire l'autre.

Il en résulte que, si la politique proposée maintenant, et visant à supprimer les expéditions à destination de cette région en raison de la tension qui y règne, avait été adoptée par les autres pays au cours de ces années, l'Israël aurait presque été étouffé dans l'œuf. Je suis sûr qu'aucun des membres de la Chambre ne désirerait voir un tel résultat, et c'est certainement une importante raison qui empêchera le Gouvernement d'appuyer tout amendement de cette nature.

L'honorable député de Prince-Albert a dit hier après-midi, et je suis convaincu qu'il le pensait: "Je suis intimement persuadé que l'État d'Israël devrait être préservé." A mon avis, monsieur l'Orateur, la politique exprimée par l'amendement aurait été une bien mauvaise manière de le préserver par le passé et serait tout aussi néfaste dans l'avenir. Si les autres pays et nous-mêmes adoptions cette politique, qu'arriverait-il? Simplement que les pays communistes continueraient à envoyer des armes et de l'équipement modernes à l'une des parties, tandis que les pays du monde libre n'auraient pas le moyen d'envoyer des armes à l'autre.

M. Diefenbaker: Le ministre me permet-il une question? Il a été très franc. Le *Journal* d'Ottawa de ce soir publie une dépêche de Washington où il est dit que le président Eisenhower et le premier ministre, M. Eden, ont aujourd'hui discuté la possibilité d'utiliser les forces des Nations Unies dans les zones démilitarisées qui s'étendent le long de la frontière israélo-arabe. Ils auraient laissé entendre que le Canada et la Nouvelle-Zélande verraient d'un bon œil la proposition que j'ai formulée hier, savoir, celle de former pareille force. Est-ce vrai?

L'hon. M. Pearson: J'allais aborder ce point dans la dernière partie de mon discours en parlant de questions autres que les envois d'armes dans cette région. J'ai cité tout simplement l'honorable député de Prince-Albert qui disait, hier, que les Israéliens constituent un peuple entièrement voué à sa tâche, ce qui est bien vrai. S'ils ne l'avaient été, ils n'auraient pu accomplir ce qu'ils ont fait en Palestine. Mais j'ajoute, en toute déférence, que, si la ligne de conduite prévue dans l'amendement avait été appliquée ces dernières années, ils auraient été voués à la destruction. Je ne peux rien imaginer de plus propre à encourager l'agression que de savoir que les armes communistes peuvent être reçues d'un côté sans restriction tandis que le reste des pays libres s'abstient, de sa propre initiative, d'envoyer quoi que ce soit à l'autre camp.

Au cas où l'on penserait que je suis en train de fausser la politique de l'opposition officielle, j'aimerais, tenant à me montrer juste, citer encore une fois les propos tenus hier par l'honorable député de Prince-Albert, propos qui semblaient faire quelques réserves sur ses observations antérieures.

Il dit, comme on le voit à la page 755 du hansard:

> Si la situation empirait,...

Non pas si elle s'améliore, mais si elle empire.

> ...il serait possible de changer de ligne de conduite.

Comment? Que veut-il dire? Il semble parler de l'envoi d'armes, car il dit plus loin,

dans la même partie de son discours, comme l'atteste la page 756 du hansard:

Si la situation empire et si la guerre se déclenche, la question de l'expédition de munitions ne serait plus la même...

Vraiment, monsieur l'Orateur, la question ne serait plus la même, mais le changement viendrait trop tard pour aider efficacement l'État d'Israël. Je le répète, parce que telle n'est pas notre ligne de conduite, parce que depuis quelques années nous avons expédié du matériel de surplus à Israël et lui en avons refusé davantage, parce que nous avons expédié, en l'espace de dix ans, trois avions-école Harvard à l'Égypte et qu'il reste une commande de 12 autres, nous sommes accusés, je répète l'expression à regret, d'un marché méprisable et nous sommes accusés également, je reprends l'expression à regret, de nous adonner à une politique digne de marchands de mort.

Le député de Prince-Albert a aussi déclaré qu'en suivant cette politique d'expéditions soigneusement contrôlées, le Gouvernement a supprimé l'arme la plus puissante de l'arsenal démocratique du Canada, l'arme morale; il a ajouté que, nous étant ainsi écartés de la moralité, nous ne pouvons plus critiquer l'Union soviétique. On m'a demandé si j'oserais me lever à la Chambre pour critiquer l'Union soviétique étant donné cette politique. J'ose le faire monsieur l'Orateur, et je profiterai de l'occasion lorsqu'elle se présentera. On nous dit aussi, toutefois, qu'après nous être écartés de la voie morale, nous devrions offrir nos services aux deux parties, en tant que conciliateurs et que médiateurs. Si nous nous sommes écartés de la voie morale sur ce point, il en va de même du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et des autres pays libres. Tout le monde en a fait autant, sauf l'opposition conservatrice d'en face.

La politique du Royaume-Uni à cet égard a été révélée à la Chambre de Westminster l'autre jour, au cours d'un débat dont j'ai parlé, par le nouveau ministre de la Défense de ce pays. Il a fourni des chiffres, mais non à l'égard de pays et de régions comme nous l'avons fait. Sans mentioner de catégories ni de types d'armes, il a donné des chiffres globaux. Il a dit que depuis 1956, on avait expédié pour 600 millions de livres sterling d'équipement militaire, à l'exclusion de navires de guerre, et qu'au cours des quelques dernières années on en avait expédié au rythme de 90 millions de livres sterling par année. Voilà ce qu'a fait le gouvernement que dirigeait sir Winston Churchill jusqu'à ces derniers temps et que dirige maintenant le premier ministre que nous serons si heureux d'accueillir ici vendredi. Ce gouvernement ou le gouvernement du président Eisenhower qui a suivi la même politique à cet égard ont-ils perdu leur position morale? Poser la question, monsieur l'Orateur, c'est y répondre.

Notre politique ne se fonde donc pas sur la ligne de conduite énoncée dans ce projet d'amendement. Notre politique se fonde sur la déclaration tripartite que les trois puissances ont formulée en 1950, les trois puissances qui ont des responsabilités spéciales dans cette région, des responsabilités qu'on ne nous demande pas de partager parce que nous n'avons pas et que nous n'avons pas eu le même intérêt qu'elles ont dans cette région. Cette déclaration tripartite concernant les expéditions d'armes se lit ainsi:

Les trois gouvernements...

Il s'agit du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France.

...reconnaissent que les États arabes et l'État d'Israël ont tous besoin de maintenir des forces armées à un certain niveau, aux fins d'assurer leur sécurité intérieure et leur légitime défense et de leur permettre de jouer leur rôle dans la défense de la région dans son ensemble. Toutes les demandes d'armes ou de matériel de guerre à l'intention de ces pays seront examinées à la lumière de ces principes. A cet égard, les trois gouvernements désirent rappeler et réaffirmer les termes des déclarations qu'ils ont faites le 4 août 1949 ainsi que leurs obligations au sein du Conseil de sécurité, alors qu'ils ont manifesté leur opposition à l'éventualité d'une course aux armements entre les États arabes et l'État d'Israël.

Cet exposé de principe vient d'être récemment confirmé par le gouvernement du Royaume-Uni et par M. Gaitskell, chef de l'opposition au Parlement britannique. Tout en critiquant âprement, l'autre jour, le gouvernement du Royaume-Uni à certains points de vue, il a terminé l'analyse de sa ligne de conduite par ces mots:

Il faut maintenir les modalités de la théorie de l'équilibre, et ne mettre ni l'un ni l'autre des camps adverses dans l'impossibilité d'acheter du matériel également récent.

Ce point de vue a encore été confirmé le 25 janvier, par le secrétaire d'État des États-Unis, lorsqu'il a dit:

Nous adhérons encore en substance aux principes de la déclaration de 1950...

C'est également notre ligne de conduite, monsieur l'Orateur, et nous continuerons à l'appliquer avec soin, avec toute la sollicitude et aussi avec toute la détermination de ne pas envoyer dans cette région d'armes dont le modèle et la quantité serviraient à jeter de l'huile sur le feu qui, je l'admets, y règne déjà. Les données qu'on possède à l'égard des trois ou quatre derniers mois indiqueraient qu'on suit ce principe. Nous n'aurions d'autre choix que de nous écarter de la ligne de conduite de tous les autres États du monde occidental, en nous efforçant de les persuader de faire de même si cette façon

d'agir est à ce point morale, et de permettre ainsi aux Russes d'expédier des armes sans limite, sans la moindre restriction.

M. Diefenbaker: Ces trois pays sont liés par les termes d'une déclaration.

L'hon. M. Pearson: Je veux maintenant aborder l'autre aspect de la question, je veux dire son aspect politique. Il est même plus important que la question de la ligne de conduite relative aux armes à laquelle il se rattache, parce qu'il a trait aux moyens d'établir la paix dans cette région.

L'honorable député de Prince-Albert a dit hier qu'il fallait affronter avec courage ce problème, celui d'établir la paix dans cette région. Je veux m'arrêter durant quelques instants à certaines des propositions que l'opposition a formulées en vue de donner suite à cette injonction. L'honorable député a dit ensuite,—je crois le citer correctement; il a également parlé de ce projet quand il m'a interrompu il y a un instant,—il a dit que nous devrions mettre sur pied une force internationale afin de protéger et de faire respecter les frontières. Quelles frontières? Les seules frontières qui ont été établies dans cette partie du monde sont celles qui ont été tracées sous l'empire de l'accord d'armistice. Or, les États arabes n'ont pas flanché dans leur détermination de refuser d'accepter ces frontières auxquelles une conférence de paix n'a pas encore apporté une ratification officielle et finale. Donc, c'est malgré les vœux et l'opposition du monde arabe qu'on garantirait les frontières actuelles.

Mon honorable ami ne veut pas, assurément, que nous les garantissions à l'encontre d'une des parties au différend, au moyen d'une force internationale de police qui pourrait, à l'occasion, comprendre des Canadiens aussi bien que des ressortissants des autres États-membres des Nations Unies. Je dirai qu'on n'aiderait pas de la sorte à rétablir la paix en cette région. Mais c'est autre chose que d'avoir une force policière relevant d'une Commission d'armistice et qui tient les armées éloignées les unes des autres pendant qu'on s'efforce d'obtenir la paix.

M. Diefenbaker: C'est la même chose!

L'hon. M. Pearson: Ainsi que je l'ai dit l'autre jour, j'ai eu des entretiens avec les chefs du gouvernement arabe et du gouvernement d'Israël, ainsi qu'avec le général Burns, pendant que j'étais là-bas, de même qu'aux Nations Unies. Essayer d'établir actuellement une telle force policière dans cette région troublée, en tant que mesure provisoire destinée à éloigner les armées les unes des autres pendant qu'on tâcherait d'obtenir la paix, n'est pas sans avoir du bon. Si cette proposition était faite,—je sais que le secrétaire général des Nations Unies a étudié la chose et que, sauf erreur, d'après les nouvelles parues dans les journaux et dont mon honorable ami a parlé, il en a été question à Washington ces derniers jours,—si les Nations Unies étaient saisies de cette question, je suis sûr que le Canada serait disposé tout autant que d'autres pays à faire son possible pour qu'elle soit mise en vigueur.

M. Diefenbaker: Avant que le ministre en dise davantage, répondrait-il à une question? (*Exclamations*)

Une voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le ministre n'est pas aussi susceptible que certains de ces interrupteurs. Je veux lui demander si le Canada, de même que les Pays-Bas, entend prendre des mesures en ce sens, ce qui correspond à ce que j'ai proposé hier?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a été saisi d'aucune proposition de cet ordre. Je ne puis me prononcer au sujet des Pays-Bas. Si nous sommes jamais saisis d'une proposition de ce genre, le Gouvernement, j'en donne l'assurance, lui accordera une étude sérieuse et bienveillante. On ne peut s'attendre, toutefois, que j'expose la position du Gouvernement à l'égard d'une proposition qui n'a pas été soumise et qui a été mentionnée dans les journaux seulement cet après-midi.

Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) a parlé également de la garantie contre l'agression. Il a dit que nous devrions participer au genre de garantie que renfermaient la déclaration faite par M. Dulles l'été dernier et celle que sir Anthony Eden a faite en novembre, au cours d'un banquet au Guildhall de Londres. Il a parlé également de la déclaration tripartie de 1950 qui renferme quelque chose là-dessus. En voici un paragraphe:

> Les trois gouvernements profitent de cette occasion pour affirmer leur vif intérêt et leur ardent désir de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la stabilité dans la région, ainsi que leur opposition bien arrêtée au recours à la force ou à la menace de la force entre les États de cette région. Les trois gouvernements, s'ils venaient à découvrir que l'un des États se prépare à violer les frontières ou les lignes établies par l'armistice, prendraient immédiatement des mesures, conformément à leurs obligations à titre de membres de l'ONU, tant au sein de l'ONU qu'à l'extérieur, pour prévenir cette violation.

Ainsi que je l'ai signalé, le premier ministre du Royaume-Uni et le secrétaire d'État des États-Unis ont dernièrement réitéré cette affirmation. Voici ce que disait M. Dulles à ce propos il y a quelques jours à peine.

Par cela j'entends la déclaration qu'il a faite il y a quelques semaines à Washington:

Si d'autres problèmes connexes pouvaient être résolus, les États-Unis seraient disposés à participer à des accords officiels pour garantir les frontières israélo-arabes; les États-Unis espèrent que d'autres pays participeraient à cette garantie et que celle-ci aurait l'appui des Nations Unies.

Il dit ensuite que des frontières définitives doivent faire l'objet de négociations et que certaines rectifications seraient nécessaires avant que les États-Unis puissent accorder une garantie de ce genre. Voici ce que disait en novembre dernier sir Anthony Eden:

Le Royaume-Uni se porterait aussi garant des frontières entre l'Israël et les États arabes, frontières déterminées à la suite de la négociation d'un règlement.

Cela ne correspond pas à la participation à une garantie de frontières qui n'ont pas été négociées à la suite d'un règlement de paix. Si je me rappelle bien, ni l'une ni l'autre des deux parties au différend en cette région n'ont accepté ce genre d'offre lorsqu'elle a été faite. Cependant, monsieur l'Orateur, nous avons déjà approuvé ce principe en public. J'ai déjà dit que nous appuierions cette attitude évoquée par sir Anthony Eden et M. Dulles à l'égard de ce problème sans, cela va de soi, approuver tous les détails des déclarations qu'ils ont faites à ce moment-là.

J'ai dit quelque chose à ce propos à la Chambre le 24 janvier. En fait, j'ai traité longuement des principes sur lesquels doit reposer un règlement pacifique dans la région, et c'est de beaucoup le plus important aspect de toute la question. Je conseille aux honorables députés qui siègent de l'autre côté et qui ont fait porter la discussion sur cette question de relire cette déclaration. Cependant, ce genre de garantie des frontières d'un État à la suite d'un règlement de paix diffère beaucoup de la ligne de conduite énoncée hier par mon honorable ami de l'autre côté et par mes autres honorables amis qui l'ont précédé. C'est, à mon avis, manquer totalement d'esprit pratique que de demander, comme l'a fait mon honorable ami hier soir, que nous déclarions clairement, avant qu'on en soit venu à un règlement de paix, que nous enverrons des troupes dans cette région si l'armistice est rompue et si la guerre éclate. A mon avis, ce serait une grave imprudence de la part du Gouvernement que de s'engager maintenant à envoyer des troupes là-bas si la guerre éclate, quelles que soient les circonstances.

En pareil cas, il appartiendrait aux Nations Unies d'agir vite et efficacement. La question relève surtout des grandes puissances qui sont les plus directement intéressées. Comme l'a dit, cet après-midi, le chef de l'opposition, s'il est impossible d'agir promptement sur le plan international, et si l'on ne peut prendre dès maintenant certaines mesures à cette fin, les perspectives de paix dans cette région ne sont guère brillantes. Comme je l'ai dit l'autre jour, j'estime que les chefs des gouvernements de cette zone ne veulent pas la guerre et que, à cause de ce sentiment, il sera possible d'éviter un conflit pourvu que les Nations Unies et la collectivité internationale prennent des mesures énergiques pour éviter la guerre. A cet égard, notre attitude passée démontre assez clairement que nous participerons pleinement à toute action des Nations Unies et que nous nous acquitterons de toutes nos obligations.

Avant de reprendre mon siège, je veux dire un mot du sous-amendement de la CCF. On y reprend une partie de l'amendement de l'opposition officielle, une partie que nous ne pouvons pas appuyer parce qu'elle est contraire au programme adopté, programme qui reste celui de nos amis qui font de leur mieux pour régler ce problème. Par conséquent, nous ne pouvons pas approuver la première partie de l'amendement. Le sous-amendement propose d'insérer après le mot "OTAN" les mots suivants:

"sans, en même temps s'assurer qu'en cette région la paix serait garantie soit par les Nations Unies soit par les puissances qui ont signé l'accord tripartite de 1950, c'est-à-dire les États-Unis, le Royaume-Uni et la France."

Je crains, monsieur l'Orateur, que ce sous-amendement n'ait pour résultat d'empêcher effectivement toute aide de parvenir à l'un ou l'autre des pays de cette région tant que ces conditions ne seront pas remplies, même s'il y avait menace d'agression. Il aurait, je crois, le même effet que l'amendement car je ne vois pas comment le Gouvernement pourrait refuser d'intervenir et de prendre les mesures qu'il pourrait juger opportunes dans les circonstances à moins qu'il se soit d'abord assuré que la paix, dans cette région, est garantie par les Nations Unies ou par d'autres gouvernements.

J'approuve l'esprit dans lequel cet amendement a été proposé et je reconnais que les Nations Unies et les trois puissances intéressées devront prendre des mesures en ce sens mais il me semble qu'il n'est pas opportun de rattacher ce sous-amendement à l'amendement de l'opposition officielle. Pour cette raison, nous ne pouvons pas l'appuyer. En tout cas, nous ne pouvons pas accepter l'amendement lui-même, qui est contraire à la ligne de conduite que nous jugeons sage, prudente et pratique en cette affaire.

M. Pearkes: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il y a quelques instants, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les chiffres que j'ai cités

au sujet du coût du matériel étaient inexacts dans une proportion d'au moins 30 p. 100. Hier, comme l'atteste la page 775, des *Débats*, après avoir énuméré le matériel envoyé à l'Égypte et à l'Israël, j'ai dit qu'au total il représentait une valeur de $2,800,000. C'est ce chiffre qui, selon le ministre, est inexact.

La seule source de renseignements que j'avais quant au coût de ce matériel était la déclaration que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a lui-même formulée le 24 janvier et qui est consignée à la page 489 des *Débats*. C'est là que j'ai pris mes chiffres. Les chiffres étaient, pour Israël $2,067,685.19 et, pour l'Égypte, $771,121. Si nous additionnons ces deux chiffres nous arrivons au total de $2,838,806. Si mes chiffres étaient inexacts dans la proportion de 30 p. 100, c'est la faute du ministre, car ce sont ses propres chiffres.

L'hon. M. Pearson: Je n'aimerais pas que l'honorable député croie que je l'ai volontairement accusé d'inexactitude; je ne l'aurais pas fait, si je n'avais pas eu des preuves à l'appui de mes affirmations. Il y a peut-être malentendu, mais qu'il me soit permis de donner lecture de ce qu'il a dit, car il convient que ses paroles soient bien consignées au compte rendu. A la page 775 du hansard, parlant des expéditions à l'Égypte, il a déclaré,—et je cite le paragraphe qui débute par "On a expédié":

> On a expédié à Israël du matériel anti-chars, des obus de 75 millimètres, des chenilles et des pièces de rechange pour chars de combat.

Il énumère ensuite le matériel puis il dit:

> Au total, le montant s'est élevé à $2,800,000...

Naturellement, il parlait des expéditions à l'Israël.

M. Pearkes: Non, non.

L'hon. M. Pearson: Si mon honorable ami dit qu'il ne parlait pas de l'Israël, comme il le disait dans ce paragraphe, mais de l'Égypte, dont il avait parlé dans le paragraphe précédent, et qu'il avait l'intention d'appliquer ce chiffre aux deux pays, alors c'est tout à fait exact. Cependant, si on lit ces chiffres comme il convient de le faire selon moi, en supposant qu'ils s'appliquent à l'Israël, il y a une erreur.

M. Pearkes: Je me permets de signaler que je ne lisais pas mon discours et que ce n'est pas moi qui l'ai divisé en paragraphes. Je ne suis pas responsable de la façon dont on l'a réparti en paragraphes. Cependant, "au total" ne peut signifier qu'une chose, d'ailleurs j'ai donné cette description d'un seul trait.

[M. Pearkes.]

M. Colin Cameron (Nanaïmo): Je me fais l'impression d'avoir à ajouter un post-scriptum à une lettre déjà écrite. Ce sera, en somme, un post-scriptum bien modeste, rédigé dans des termes qui n'auront rien de l'outrance de ceux qu'on a employés dans le débat principal. Je n'ai nulle intention de m'associer aux condamnations assez fantastiques de l'incurie du Gouvernement qu'on a entendues formuler de ce côté-ci de la Chambre. Sans doute est-il à peu près impossible de résister à la tentation de traiter nos gouvernements de "marchands de mort". C'est un qualificatif si saisissant et pittoresque qu'on ne veut pas s'arrêter à penser que le Gouvernement a vraiment bien peu fait pour le mériter...

Je pense qu'il faut toutefois traiter la question avec moins d'emphase. Je pense aussi qu'il y aurait lieu de rappeler au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que nous avons parlé ici d'un tout petit envoi d'armes, non pas à l'État d'Israël, sur le sort duquel il s'apitoyait tant il y a un instant, mais à l'un des agresseurs éventuels de ce pays.

Il faut, en regardant la situation, tenir compte de la réalité. Je ne saurais vraiment concilier deux déclarations faites par le ministre au cours de la dernière demi-heure. Il n'a rien voulu entendre, d'une part, de la proposition de l'opposition officielle aux termes de laquelle le Canada devrait être disposé à envoyer des forces là-bas pour garantir l'actuelle frontière entre l'Israël et les États arabes sans connaître les intentions des grandes puissances à ce sujet, celles-ci ayant en cette affaire des intérêts autrement plus considérables que les nôtres. C'est ce qu'il a dit d'une part, mais ensuite, à propos du sous-amendement proposé par notre parti, il nous a dit qu'il ne pouvait pas l'appuyer parce qu'il signifiait qu'il nous faudrait attendre qu'une décision soit rendue par les Nations Unies ou par les grandes puissances, et que cela entraverait donc notre faculté d'agir indépendamment si nous le jugions approprié.

N'oublions pas que certains faits inéluctables caractérisent la situation en Israël. L'un, dont on a parlé à la Chambre, est la disproportion qui existe entre le nombre des habitants d'Israël et celui des habitants des États arabes environnants; elle se chiffre à 30 contre 1. A mon sens, monsieur l'Orateur, nous nous faisons illusion si nous croyons qu'en armant l'Israël, soit dans la faible mesure où le Canada pourrait le faire, soit même dans une plus grande mesure, nous pourrions aider ce pays à compenser cette disproportion initiale.

Je me rends très bien compte, monsieur, l'Orateur, du parallèle horrible, pour ne pas dire sinistre, que l'on peut établir entre la situation actuelle de l'Israël et celle de l'Espagne en 1936. Il est à craindre que la ressemblance ne soit poussée trop loin. Je pense que si des armes avaient été envoyées en Espagne ce pays aurait pu résister aux forces qui se sont abattues sur lui. Je pense par contre que la même possibilité n'existe pas de nos jours pour l'État d'Israël.

Ainsi, le sous-amendement que nous avons présenté est valable; il tente de placer le problème sur des bases pratiques. La seule sécurité que l'État d'Israël puisse espérer est une sécurité fondée sur la garantie et l'action des Nations Unies ou de puissances tripartites. Que le Canada trempe dans cette affaire, ne fût-ce que dans la mesure où il a trempé en vendant des armes aux deux côtés, n'aidera pas en définitive la situation d'Israël mais pourrait bien jeter le trouble auquel on ne pourrait remédier que par une action des Nations Unies. C'est pourquoi les députés de notre groupe espèrent que les conservateurs accepteront notre sous-amendement et envisageront ainsi la situation dans une perspective plus proche de la réalité. Après l'intervention du chef de l'opposition, mon espoir est devenu bien précaire.

Je ne fais pas abstraction de la situation de l'État d'Israël, notamment à titre de membre de notre groupe, car il n'y a pas, à la Chambre, d'autre groupe qui ait, plus que le nôtre, d'étroites attaches avec Israël. La doctrine dont s'inspire le gouvernement d'Israël est très proche de celle qui nous inspire. C'est pourquoi le sort d'Israël nous tient personnellement plus à cœur qu'à tout autre député. Si nous ne fondons pas notre politique sur l'intervention et les garanties des Nations Unies, nous ne servirons pas la cause d'Israël mais nous favoriserons une conflagration mondiale.

Il est bien beau de dire que les frontières ne sont pas définitivement tracées. Les Nations Unies sont le seul organisme sous l'égide duquel ces frontières peuvent être finalement établies. J'espère que le gouvernement poursuivra certaines conversations auxquelles le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait allusion cet après-midi, au lieu de jouer un rôle que je ne dis pas peu important, mais peut-être extrêmement irritant, en expédiant des armes au Proche-Orient.

Une voix: L'honnête courtier.

M. Cameron (Nanaïmo): L'honnête courtier, comme dit un honorable député qui siège à ma droite. J'ai idée que dans le cas des armes, il n'y a pas beaucoup d'honnêtes courtiers. Je pense que nous faisons mieux de nous appliquer à jouer le rôle d'honnêtes négociateurs, et de groupe exerçant une honnête pression au sein des Nations Unies, pour apporter une solution définitive au problème.

Je veux maintenant envisager notre politique sous un angle plus vaste que celui du point névralgique que constitue le Moyen-Orient et que nous a signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Cette région inspire à d'autres nations un intérêt plus considérable qu'à nous. Nous avons dans d'autres régions du monde des intérêts dont l'importance égale peut-être celle des intérêts que nous avons dans le Moyen-Orient.

Dernièrement, j'ai lu avec étonnement une récente biographie d'un premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald. J'ai été frappé par les progrès immenses, gigantesques, que notre pays a faits vers la reconnaissance de son indépendance dans le monde, depuis les 89 ans de notre naissance nationale. La mesure de cette longue évolution se traduit peut-être dans le contraste entre notre situation en 1880,—76 ans seulement nous séparent de cette date, et cette période s'est écoulée du vivant d'une foule de Canadiens qui ne sont pas encore décédés; à ce moment-là, notre tout premier ministre a réussi à nommer à Londres, malgré la vive répugnance et l'opposition du gouvernement anglais, le premier représentant officiel du Canada à l'étranger,—et notre situation actuelle, alors que s'allonge, à travers le monde, le ruban de nos ambassades et de nos légations, pour traiter avec la totalité, ou presque la totalité des autres pays du globe.

Mais, pendant que nous parvenions à ce rang, d'autres modifications se sont produites. Au moment même où le Canada, accédant à l'indépendance, commençait à traiter pour son propre compte avec les autres pays, l'importance relative des autres nations diminuait pour la simple raison que de plus en plus hélas! le recours aux armes reste la dernière carte à jeter dans le jeu des relations internationales.

Les petites et moyennes puissances n'ignorent pas que si cette catastrophe écrase le monde, chacune d'elles devra se ranger d'un côté ou de l'autre de ces puissances géantes. Nous le savons tous. Nous savons une autre chose aussi, au Canada. Nous savons qu'en cette conjoncture le Canada est irrémédiablement engagé du côté des États-Unis dans toute querelle, tant pour des motifs d'intérêt personnel que par penchant. J'imagine que les liens étroits qui unissent le Canada et les États-Unis, sous forme d'une langue commune, d'un patrimoine politique commun et d'économies largement intégrées, doivent paraître plus remarquables pour ceux qui n'habitent pas

l'Amérique du Nord que pour ceux qui y habitent.

Cet état de choses crée une situation dont nous devons être profondément reconnaissants, car ni nos alliés virtuels ni nos ennemis virtuels ne peuvent s'illusionner au point de penser qu'il soit possible de rompre cette association en Amérique du Nord. Elle nous procure donc l'avantage de parler carrément et clairement, quand nous jugeons que la politique américaine est erronée ou dangereuse, sans le moindrement compromettre ces liens solides sur lesquels est fondée notre association. Nous sommes bien chanceux que cette association repose sur des fondements aussi solides, et non pas sur le fondement plutôt précaire des traités et des alliances officielles.

Or, je me demande parfois si nous n'avons pas succombé au désir plutôt adolescent d'être aimés de tous. Quand j'entends le ministre et certains députés signaler avec fierté l'immense respect dont jouit le Canada dans le monde, je ne puis que me demander si nous sommes victimes du souhait d'être l'ami de tout le monde. Je signalerai au Gouvernement canadien que personne n'a encore oublié le sort de celui qui s'efforçait toujours de n'agacer personne: il a fini par exaspérer tout le monde! Je me souviens de bien des cas, dans lesquels il me semble que ce désir,—qui n'indique pas une grande maturité,—de se voir approuver et aimer a entravé la conduite de nos affaires extérieures.

Le premier cas que je citerai en exemple, c'est celui dont a déjà parlé assez longuement cet après-midi, le chef de l'opposition, soit la question de nos rapports avec le gouvernement *de facto* de la Chine. A mon avis nous comprenons tous que, depuis le retour de sa tournée mondiale de l'an dernier, le premier ministre, ainsi que ses collègues, se rendent parfaitement compte des faits que comporte la situation. Ils ont compris qu'il faut, en fin de compte, faire face à la réalité, si désagréable soit-elle.

Après que le premier ministre eut pris la parole sur le sujet dans cette enceinte,—et je puis dire qu'il a parlé avec beaucoup de franchise,—il ne pouvait subsister aucun doute dans notre esprit sur son attitude, et en toute probabilité sur l'attitude de ses collègues, à cet égard. Ils savent aujourd'hui comme ils le savaient alors qu'il faudra en venir là finalement.

Maintenant, je me demande,—je ne puis le dire, ne pouvant me renseigner,—quels sont au juste les motifs qui empêchent notre Gouvernement de poser l'acte que lui inspirent sa propre analyse de la situation et son bon sens. Je songe qu'actuellement, cet après-midi même peut-être, à Washington, sir Anthony Eden s'entretient avec le président et le secrétaire d'État des États-Unis. On assure qu'un des sujets de leurs entretiens est cette épineuse question de la reconnaissance de la Chine rouge. En dépit de ce que le chef de l'opposition a dit plus tôt cet après-midi, je n'ai rien vu dans aucune des déclarations publiées des membres du cabinet britannique actuel, qui permette de les croire portés à renverser les dispositions prises par ceux qui les ont précédés dans leurs fonctions. D'autre part, la lecture de périodiques anglais de toutes les nuances politiques m'ont amené à conclure que les Anglais et leur gouvernement s'impatientent de la façon peu raisonnable avec laquelle nos amis Américains envisagent cette question et je suis sûr que sir Anthony Eden serait enchanté en ce moment si, au cours de ses pourparlers avec les autorités américaines, il était en mesure de s'appuyer sur une déclaration bien nette de notre Gouvernement.

J'ai été surpris d'entendre le chef de l'opposition dire, cet après-midi, que la reconnaissance de la Chine serait une très mauvaise affaire. Il m'a paru qu'il ferait reposer notre décision à ce propos sur des considérations d'ordre plutôt commercial. J'ai cru comprendre que, si nous pouvions vendre autant de blé que nous voudrions à la Chine communiste, nous serions disposés à passer l'éponge sur sa conduite immorale. Je n'aime pas envisager la question sous cet angle-là. Qu'on s'en tienne à la réalité des faits tels qu'ils se présentent dans le monde d'aujourd'hui.

L'an dernier, alors que j'étais à Ottawa, j'ai accepté l'invitation d'un autre gouvernement asiatique (il s'agit d'un gouvernement ami) d'assister à la représentation d'un film tourné sur la conférence de Bandung. J'ai été particulièrement frappé (et je suis sûr qu'il en a été de même pour tous les députés qui étaient là) d'entendre ce que disait le commentateur à l'arrivée de chaque délégué à la conférence.

Il y avait là un certain nombre de délégués de petits pays non représentés aux Nations Unies. En annonçant chacun d'entre eux, le commentateur disait: "Le délégué de tel et tel pays, représentant tant de gens qui ne sont pas représentés aux Nations Unies." Enfin, ce fut le tour du représentant de la Chine. Le commentateur, qui se faisait le porte-parole de ce gouvernement ami, souligna son arrivée en disant que nous pouvions voir le délégué de la République de Chine, qui représentait 400 millions de personnes non représentées aux Nations Unies.

Voilà certains éléments de la question qui ne doivent pas nous échapper quand nous parlons de nous gagner l'appui des régions du monde qui ne sont pas encore engagées. Rappelons-nous que, par suite de la façon

regrettable dont nous nous sommes conduits par le passé,—"nous" s'entend de la race blanche,—tous les gestes de la race blanche sont très suspects aux populations asiatiques. En plus d'être impatients en face de notre refus de reconnaître comme tel le gouvernement de facto de la Chine, ces gens ne pourront s'empêcher de penser que, si nous traitons de façon aussi cavalière ces 400 millions de personnes, c'est que, entre autres raisons, elles n'appartiennent pas à la race hier dominante dans le monde mais aujourd'hui en perte de puissance.

Monsieur l'Orateur, je suis tout à fait d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) quand il dit que toute décision prise à l'égard de la Chine communiste ne doit pas être considérée comme embrassant la situation relative à Formose. Je crois que les Formosans ne verront pas plus d'un bon œil M. Tchou En-laï que M. Tchang Kaï-chek et que tout probablement ils voudront décider eux-mêmes de leur propre sort. A mon avis, cela doit être bien entendu avant qu'il soit question de saisir l'ONU officiellement de la reconnaissance de la Chine communiste. Il doit également être bien entendu que la population de Formose doit décider elle-même de son propre sort sous l'égide de l'ONU.

Il est une autre question à propos de laquelle il me semble que notre Gouvernement n'a pas tiré tout le parti possible de ses relations avec notre grand voisin. Plusieurs autres députés et moi-même avons à différents intervalles soulevé cette question depuis quelques années. Il s'agit de la poursuite des essais thermo-nucléaires dans le Pacifique.

Il semble bien établi que ces essais ne sont pas nécessaires pour ajouter sensiblement à la puissance militaire des pays de l'Ouest. Ainsi que le disait un physicien assez caustique: "On peut maintenant faire sauter la terre entière. Est-ce qu'on veut aussi faire sauter la planète Mars?" Je n'ignore sans doute pas que l'une des raisons qu'on invoque pour motiver la continuation de ces essais c'est qu'ils fourniraient des renseignements précieux au sujet de la défense à opposer à ces armes. On me permettra de douter du sérieux de cet argument, tous les renseignements recueillis dans les régions lointaines du Pacifique risquant de ne pas s'appliquer particulièrement dans le cas d'une ville importante de l'Amérique du Nord sur laquelle tomberait une bombe.

Il est une autre question que notre Gouvernement devrait examiner à cet égard. Ces essais constituent en effet une contravention caractérisée à l'article 73 de la charte des Nations Unies qui impose aux États membres chargés de territoires non pourvus de gouvernements autonomes, y compris les territoires en tutelle, l'obligation de tenir compte, par-dessus tout, des intérêts des habitants. C'est là l'engagement que prend un État membre de l'ONU en acceptant d'administrer un territoire en tutelle. Nous nous souviendrons tous, je pense, que les malheureux autochtones ont déjà saisi l'ONU de leurs protestations. Il est regrettable, il me semble, que le Canada n'ait pas pris les mesures qu'il fallait pour saisir énergiquement de cette question les États-Unies, la Grande-Bretagne et l'URSS.

On dira, je le sais, que les Russes n'accepteront peut-être pas. Tant mieux. Ce serait pour l'Ouest une très grande victoire diplomatique si l'Union soviétique refusait d'accepter l'abolition de ces essais. On nous dit qu'ils accepteraient peut-être mais qu'ils continueraient quand même. C'est possible mais, au stade actuel de développement des dispositifs de contrôle, le fait serait bientôt connu du monde entier et les Russes, encore une fois, subiraient une défaite sur le plan diplomatique. Nous avons ici, je crois, un autre exemple, qui démontre apparemment que nous craignons, comme des enfants, d'indisposer, d'irriter ou d'embarrasser nos amis.

Durant les quelques minutes qui me restent, je traiterai d'un autre aspect de notre politique étrangère: le lien qui existe inévitablement entre cette politique et notre programme de défense. Il est presque impossible de séparer les deux, comme on l'a noté au cours du débat jusqu'ici. J'ai dit que nous sommes engagés, sans que nous puissions y poser des conditions, à tourner dans l'orbite des États-Unis. C'est au sujet de la défense de l'Amérique du Nord que ce lien nous apparaît le plus clairement mais j'estime que nous devons nous demander sérieusement jusqu'à quel point nous pouvons contribuer actuellement à cette défense.

Je ne suis pas souvent d'accord avec M. John Foster Dulles mais, quand il nous dit qu'il n'existe aucune défense contre une attaque thermo-nucléaire si ce n'est la crainte de représailles massives, je suis parfaitement d'accord avec lui. Je suppose que M. Dulles, en parlant ainsi, exprimait l'avis de ses conseillers militaires. Qu'est-ce que cela veut dire pour le Canada? Jusqu'où pouvons-nous contribuer à des représailles massives à la suite d'une attaque thermo-nucléaire?

Là encore, je crois, il nous faudrait un peu plus de maturité. Nous devons comprendre que nous devons faire une évaluation modérée de nos aptitudes à cet égard. Il ne faut pas oublier que nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation tout à fait différente de celle de la première Grande Guerre ou même de la seconde Grande Guerre car, étant donné l'état où se trouvait alors l'expansion

militaire, une petite puissance pouvait apporter une contribution utile à un effort commun. Quelques divisions de plus, même si cette contribution était faible par rapport à l'effort général, accroissait d'autant notre puissance. Quelques escadrilles supplémentaires, même si elles ne constituaient qu'une fraction de l'ensemble des forces aériennes, permettaient d'accroître d'autant la puissance d'attaque de l'aviation.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation toute différente. Nous devons reconnaître ce qui se passe aux États-Unis aujourd'hui. Si nous nous faisons illusion sur notre participation à ce jeu, je prie la Chambre de consulter les articles publiés récemment dans des périodiques américains à propos du programme d'urgence relatif aux projectiles téléguidés. Les États-Unis consacrent, dit-on, 5 milliards de dollars à ce seul aspect de la défense; à mon avis, ce programme est d'une trop grande envergure pour que le Canada puisse y participer.

Nous pouvons contribuer du point de vue géographique et à d'autres égards. Nous pouvons détourner nos immenses ressources des usages douteux auxquels elles servent actuellement, pour les affecter à la production de biens durables à l'intention de ces régions du monde qui, jusqu'ici, n'ont pris aucun engagement. Nous n'y parviendrons pas en augmentant de 9, 10 ou 29 millions notre apport au plan de Colombo. Le temps presse. A mon avis, la façon la plus utile dont le Canada pourrait collaborer aux affaires étrangères en ce moment serait d'affecter, dans une large mesure, ses moyens économiques en vue d'assurer de l'aide qui pourrait fort bien faire pencher la balance de notre côté dans les régions du monde qui ne sont encore liées à aucun des deux camps.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de constater qu'il reste à peu près une demi-minute pour me permettre de prononcer un discours que j'avais préparé. Je crains bien qu'il me faudra mettre ce discours de côté.

J'aimerais utiliser le temps qui reste pour expliquer pourquoi et comment nous allons voter. Si j'avais pu prononcer mon discours ainsi que je l'avais projeté, j'aurais expliqué que notre groupe n'a aucune confiance dans la politique d'ensemble du Gouvernement actuel à l'égard des Affaires extérieures et que si un amendement de défiance avait été présenté, tendant à démontrer que le Gouvernement ne fait preuve d'aucune espèce d'imagination et prend ses désirs pour des réalités dans son attitude à l'égard du communisme international, nous aurions certainement voté en faveur d'un tel amendement. Toutefois, les amendements envisagés n'intéressant qu'une partie de la politique gouvernementale, il convient de l'analyser sous cet angle. La proposition conservatrice prévoit...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est six heures moins cinq du soir. Conformément à la motion adoptée par la Chambre, je dois donc interrompre le débat et mettre les questions aux voix.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Johnson (Kindersley)
Barnett	Jones
Bryce	Knight
Bryson	Knowles
Cameron (Nanaïmo)	MacInnis
Campbell	McCullough (Moose-Mountain)
Castleden	Nicholson
Coldwell	Regier
Ellis	Zaplitny—19
Herridge	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aitken (M^lle)	Fontaine
Anderson	Fraser (Peterborough)
Applewhaite	Fulton
Ashbourne	Gagnon
Batten	Garland
Bell	Garson
Benidickson	Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Bennett	Gauthier (Nickel-Belt)
Bennett (M^lle)	Gauthier (Portneuf)
Blackmore	Gingras
Blair	Gingues
Blanchette	Girard
Boisvert	Goode
Bonnier	Gour (Russell)
Boucher	Gourd (Chapleau)
Bourget	Green
Bourque	Gregg
Brisson	Habel
Brooks	Hahn
Brown (Brantford)	Hamilton (York-Ouest)
Bruneau	Hanna
Buchanan	Hansell
Byrne	Hardie
Cameron (High-Park)	Harkness
Campney	Harris
Cannon	Harrison
Cardiff	Healy
Cardin	Hees
Caron	Hellyer
Carrick	Henderson
Carter	Henry
Cauchon	Hodgson
Cavers	Hollingworth
Charlton	Holowach
Churchill	Hosking
Crestohl	Houck
Dechêne	Howe (Port-Arthur)
Decore	Howe (Wellington-Huron)
Denis	Huffman
Deschatelets	Hunter
Deslières	James
Dickey	Johnston (Bow-River)
Diefenbaker	Jutras
Dinsdale	Kickham
Drew	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Dumas	Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Dupuis	Laflamme
Enfield	
Eudes	
Eyre	
Fairclough (M^me)	

Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leboe
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Légaré
Lennard
Lesage
Lusby
Macdonnell
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacLean
MacNaught
Macnaughton
McBain
McCann
McCulloch (Pictou)
McDonald
McGregor
McIlraith
McIvor
McLeod
McMillan
McWilliam
Mang
Marler
Martin
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Michener
Mitchell (London)
Monette
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Murphy (Westmorland)
Nesbitt
Nixon
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Pearson
Perron
Philpott
Pinard
Pommer
Poulin
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Prudham
Purdy
Quelch
Ratelle
Reinke
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robinson (Bruce)
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Ross
Rouleau
Rowe
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Shipley (Mme)
Simmons
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Smith (York-Nord)
Stanton
Starr
Stick
Stuart (Charlotte)
Thatcher
Thibault
Thomas
Trainor
Tucker
Tustin
Valois
Viau
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
White (Hastings-Frontenac)
White (Waterloo-Sud)
Wylie
Yuill—200

M. l'Orateur: Je déclare que le sous-amendement de la motion principale est rejeté. Maintenant, la mise aux voix porte sur l'amendement de la motion.

(L'amendement de M. Diefenbaker, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Aitken (Mlle)
Argue
Barnett
Bell
Bennett (Mlle)
Blair
Brooks
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Cardiff
Castleden
Charlton
Churchill
Coldwell
Diefenbaker
Dinsdale
Drew
Ellis
Fairclough (Mme)
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Girard
Green
Hamilton (York-Ouest)
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Jones
Knight
Knowles
Lennard
Macdonnell
MacLean
McBain
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbitt
Nicholson
Nowlan
Pallett
Pearkes
Perron
Poulin
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Small
Stanton
Starr
Thatcher
Trainor
Tuskin
White (Hastings-Frontenac)
Zaplitny—64

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Batten
Benidickson
Bennett
Blackmore
Blanchette
Boisvert
Bonnier
Boucher
Bourget
Bourque
Brisson
Brown (Brantford)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Campney
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cauchon
Cavers
Crestohl
Dechêne
Decore
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dumas
Dupuis
Enfield
Eudes
Eyre
Fontaine
Garland
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Nickel-Belt)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hahn
Hanna
Hansell
Hardie
Harris
Harrison
Healy
Hellyer
Henderson
Henry
Hollingworth
Holowach
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Huffman
Hunter
James
Johnston (Bow-River)
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Sherburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leboe
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Légaré
Lesage
Lusby
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCulloch (Pictou)

McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
McIlraith
McIvor
McLeod
McMillan
McWilliam
Mang
Marler
Martin
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Monette
Murphy (Westmorland)
Nixon
Patterson
Pearson
Philpott
Pinard
Pommer
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Prudham
Purdy
Quelch
Ratelle
Reinke
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Ross
Rouleau
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Shipley (Mme)
Simmons
Smith (Battle-River-Camrose)
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart
Thibault
Thomas
Tucker
Valois
Viau
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)
Wylie
Yuill—153

M. l'Orateur: Je déclare rejeté l'amendement à la motion principale. Est-il convenu que la motion principale soit maintenant retirée?

Des voix: Entendu.

(La motion est retirée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Puis-je simplement signaler que les travaux de vendredi continueront ceux de vendredi dernier.

(A six heures et vingt-trois minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

FONCTIONNAIRES RETRAITÉS—PENSION

Question nº 15—**M. Knowles:**

1. Combien de fonctionnaires publics retraités reçoivent une pension mensuelle de l'une des catégories suivantes: *a*) moins de $20; *b*) de $20 à $29.99; *c*) de $30 à $39.99; *d*) de $40 à $49.99; *e*) de $50 à $59.99; *f*) de $60 à $69.99; *g*) de $70 à $79.99; *h*) de $80 à $89.99; *i*) de $90 à $99.99; *j*) de $100 ou plus?

2. Combien de veuves de fonctionnaires retraités reçoivent une pension dont le montant correspond à chacune des catégories mentionnées à la question précédente?

3. Quel est le nombre de fonctionnaires fédéraux retraités et de veuves de fonctionnaires fédéraux retraités résidant actuellement dans chaque province?

Réponse de **l'hon. M. Harris:**

1 et 2.

	Fonctionnaires publics retraités	Veuves
a) moins de $20 par mois	355	1,077
b) de $20 à $29.99 par mois	653	1,152
c) de $30 à $39.99 par mois	806	1,068
d) de $40 à $49.99 par mois	896	899
e) de $50 à $59.99 par mois	827	715
f) de $60 à $69.99 par mois	877	457
g) de $70 à $79.99 par mois	907	354
h) de $80 à $89.99 par mois	957	217
i) de $90 à $99.99 par mois	876	165
j) $100 ou plus par mois ..	5,848	355
	13,002	6,459

3.

	Fonctionnaires publics retraités	Veuves
Terre-Neuve	79	26
Nouvelle-Écosse	487	241
Île du Prince-Édouard .	64	37
Nouveau-Brunswick ...	307	199
Québec	2,264	1,327
Ontario	5,830	3,030
Manitoba	616	275
Saskatchewan	324	121
Alberta	531	240
Colombie-Britannique .	2,159	757
Ailleurs	341	206
	13,002	6,459

ÉCHANGES DE BLÉ

Question nº 49—**M. Diefenbaker:**

Quel a été, par province, le nombre de boisseaux de blé échangés, durant chaque semaine, à la suite de la ligne de conduite énoncée récemment et permettant aux agriculteurs d'échanger leur blé des classes supérieures contre du blé des classes inférieures, ou du blé de provende, entreposé dans les élévateurs régionaux.

Réponse du **très hon. M. Howe:**

Selon les rapports présentés à la Commission par les compagnies de manutention, jusqu'au 21 janvier 1956, le nombre de boisseaux de blé échangés conformément aux Instructions nº 18, données aux commerçants par la Commission, le 18 novembre 1955, s'établissait ainsi qu'il suit:

Semaine terminée le	Alberta	Saskatchewan (en boisseaux)	Manitoba
10 décembre 1955	8,021.1	238.5	
17 décembre	4,000.4	484.0	
24 décembre	2,707.8	1,400.0	
31 décembre	3,197.0	197.0	
7 janvier 1956	10,190.3	864.7	39.0
14 janvier	31,528.0	8,066.6	71.0
21 janvier	9,098.0	3,682.2	599.0
	68,742.6	14,933.0	709.0

BUREAU DE POSTE DE SAINT-JEAN DE QUÉBEC

Question nº 62—**M. Perron:**

1. A-t-on demandé des soumissions pour la construction d'un bureau de poste à Saint-Jean (P.Q.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand ont-elles été annoncées et de quelle façon?
3. Quels sont les noms des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission?
4. A qui a-t-on accordé le contrat et à quelle date?

Réponse de **l'hon. M. Pinard (au nom de l'hon. M. Winters):**

1. Oui.
2. Le 11 juillet 1955, par annonce publique.

3. Nom

	Somme globale (pierre à chaux)	Somme globale (granit)
Lemieux et Frère Inc. St-Jean (P.Q.)	$503,987.00	$543,987.00
Méthé Frères Enrg. Bedford (P.Q.)	494,302.00	559,302.00
Jean-Paul Trahan St-Jean (P.Q.)	517,000.00	569,000.00
Bourcier et Tremblay Limitée Val-d'Or (P.Q.)	499,760.00	590,836.00
Charles Duranceau, Ltd. Montréal (P.Q.) ..	529,900.00	592,000.00

4. Le contrat a été adjugé au moindre enchérisseur pour le granit, Lemieux et Frère Inc., de St-Jean (P.Q.), le 19 décembre 1955, après que des négociations avec lui eurent entraîné une réduction de sa soumission à $528,987.00.

RECETTES SUPPLÉMENTAIRES AUX POSTES

Question nº 63—**M. Perron:**

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1955, quelles recettes supplémentaires a rapporté le relèvement des tarifs postaux prévus par le chapitre vingt des Statuts de 1953-1954?

Réponse de **l'hon. M. Lapointe:**

Les maîtres de postes ne tiennent pas compte séparément des recettes pour les diverses catégories postales; il est même impossible de le faire avec précision, les timbres-poste vendus pouvant servir à l'affranchissement de toutes sortes d'envois: lettres, cartes postales, colis etc. Toutefois, de l'examen de courrier en général, il ressort que, pour l'année financière terminée le 31 mars 1955, l'augmentation estimative des recettes attribuables aux augmentations de tarif prévues au chapitre 20 des statuts de 1953-1954 a été de quinze millions de dollars.

(1) COMTÉ DE MIDDLESEX, EN ONTARIO—ROUTES DE DISTRIBUTION POSTALE RURALE

Question nº 67—**M. White (Middlesex-Est):**

1. Au cours de chaque année, de 1952 à 1955 inclusivement, de combien de circuits de poste rurale a-t-on prolongé le parcours dans le comté de Middlesex?
2. De quels circuits a-t-on prolongé le parcours?
3. Au cours des années susdites, de combien de milles a-t-on prolongé chaque circuit?
4. Combien de facteurs ruraux ont reçu une indemnité supplémentaire, vu cette augmentation de parcours?

Réponse de **l'hon. M. Lapointe:**

1.
1952—1
1953—2
1954—5
1955—5

2. et 3.

	mille (s)
1952—Wilton Grove R.R. nº 1 ..	1·4
1953—Dorchester Station R.R. nº 1	·8
Lambeth R.R. nº 3	1·0
1954—Arva R.R. nº 1	1·6
Dorchester Station R.R. nº 2	1·6
Mossley R.R. nº 2	·8
Thorndale R.R. nº 4	·8
Wilton Grove R.R. nº 2 .	2·8
1955—Arva R.R. nº 1	1·0
Byron R.R. nº 1	8·9
Dorchester Station R.R. nº 1	3·2
Dorchester Station R.R. nº 2	5·4
Wilton Grove R.R. nº 1 .	·4

4. Tous les entrepreneurs desservants des parcours étendus ont touché des augmentations au prorata de l'augmentation des distances.

(1) *(Voir aussi aux pages 826 et 1138).*

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 février 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

CHAMBRE DES COMMUNES

VISITE DE SIR ANTHONY EDEN—CHANGEMENT DES HEURES DE SÉANCE LE 6 FÉVRIER

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme le savent les honorables députés, le premier ministre du Royaume-Uni, sir Anthony Eden, arrivera à Ottawa demain après-midi. Des dispositions ont été prises pour que notre distingué invité prononce une allocution devant les deux chambres du Parlement, réunie en cette enceinte, à deux heures et demie, lundi après-midi. Il y aura donc lieu de retarder l'ouverture de la séance ordinaire de la Chambre jusqu'à quatre heures et demie, lundi si la Chambre y consent à l'unanimité. J'aimerais proposer:

Que lorsque la Chambre s'ajournera demain, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain, à quatre heures et demie de l'après-midi.

Je crois savoir que les billets ordinaires pour la tribune ont été annulés pour cette circonstance et que des billets spéciaux ont été distribués aux whips pour qu'ils les mettent à la disposition des députés qui désirent faire assister des invités à la cérémonie. Il serait bon naturellement que tous les honorables députés soient à leur place quelques minutes avant 2 heures et demie de l'après-midi.

Nous avons tous reçu, monsieur l'Orateur, votre très aimable invitation à nous rendre dans vos appartements immédiatement après la cérémonie pour avoir le privilège de nous rencontrer avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd.

M. Knowles: Avant que la motion soit mise aux voix, pourrais-je poser une question soit au premier ministre soit au Leader de la Chambre? Étant donné que lundi serait normalement jour des députés, y aurait-il moyen d'éviter que le temps perdu ne soit pas complètement perdu pour ces députés?

L'hon. M. Harris: Nous pouvons résoudre ce problème immédiatement en disant que nous avions l'intention, et l'avons toujours, de présenter la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides lundi.

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

RUSSIE—ÉCHANGE DE DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

M. l'Orateur: En ce qui concerne l'échange de visites de parlementaires, j'ai reçu une autre communication du secrétaire d'État. J'ai demandé au greffier de la faire polycopier pour en distribuer des exemplaires aux députés.

DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ORDONNANCE MINISTÉRIELLE DU 7 JUILLET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Vu qu'on a déjà parlé de la possibilité que cette question soit traitée de nouveau, le premier ministre ferait-il en sorte que soit déposée l'ordonnance ministérielle du 7 juillet concernant les avions Harvard, afin que les députés puissent en prendre connaissance?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que cette question a été débattue et discutée à fond...

Des voix: Non! non!

Le très hon. M. St-Laurent: ...et que tous les renseignements ont été donnés sur la façon dont cette ordonnance ministérielle a été rendue. Le seul document officiel prévu en vertu du statut est le permis d'exportation.

L'hon. M. Drew: Puis-je alors demander au premier ministre s'il fera déposer le texte du permis d'exportation visant cette ordonnance?

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, c'est un document que, pour d'autres raisons, il n'est pas possible de rendre public. Tous les documents relatifs aux transactions particulières de sociétés commerciales sont considérés comme étant confidentiels et ils sont décrits comme tels dans leurs formes aux fins légitimes des industriels qui font un commerce de concurrence.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dira peut-être, dans ce cas, quel document pourrait être communiqué à la Chambre afin qu'elle sache exactement ce qui s'est passé le 7 juillet.

Le très hon. M. St-Laurent: Aucun document ne peut être communiqué à la Chambre pour lui indiquer ce qui s'est effectivement passé le 7 juillet. On a dit à l'honorable député comment l'affaire avait été réglée. Elle a été réglée au moyen de communications entre ministres, et ces communications ont

toujours été considérées comme étant des documents confidentiels, et elles doivent être traitées comme des documents confidentiels afin que les ministres, qui sont solidairement responsables de ce qui a été fait, même en vertu d'une loi, par l'un ou l'autre d'entre eux, puissent faire en sorte d'être dûment renseignés sur le moment et la façon où cette responsabilité conjointe leur incombera.

L'hon. M. Drew: Dans ce cas, monsieur l'Orateur, et à seule fin de tirer la chose au clair, je demanderai au premier ministre si la liste qui est publiée par le ministère du Commerce au sujet des aéronefs ne constitue pas, en fait, la liste complète des permis qui sont délivrés.

Le très hon. M. St-Laurent: Il me faudrait consulter la liste. Je dois avouer que je n'ai parcouru dernièrement aucune des listes de permis publiées par le ministère du Commerce. Je devrai y jeter un coup d'œil et comparer avec les autres renseignements dont je dispose pour pouvoir répondre à la question de l'honorable député.

L'hon. M. Drew: Simplement, en guise d'explication, monsieur l'Orateur...

Des voix: Non, non!

L'hon. M. Drew: Simplement en guise d'explication, je signale qu'il y a un état des permis délivrés et qu'on en a effectivement publié un...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Drew: ... qui révèle deux permis, l'un à l'égard d'un avion destiné à l'Égypte et l'autre à l'égard d'un avion destiné à l'Arabie, lesquels ne sont pas compris...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois, à regret, interrompre le chef de l'opposition, car si je permets qu'on débate une réponse je devrai permettre à tous les députés de faire de même.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT AU CARACTÈRE SECRET DES PERMIS D'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à certaines questions relatives à l'énigme des permis d'exportation, me sera-t-il permis de demander au premier ministre s'il existe certains genres de permis d'exportation visant des avions ou pièces d'avion qui seraient secrets et d'autres pas? Pourquoi cette distinction entre ce qui est secret et ce qui ne l'est pas?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Tous les permis d'exportation sont assimilés à des documents à caractère confidentiel pour des motifs d'ordre commercial.

[Le très hon. M. St-Laurent].

On y trouve des renseignements relatifs aux denrées, au prix de denrées, à leur origine, à la société commerciale qui les vend etc. C'est pourquoi ces documents ont toujours été tenus pour confidentiels afin que soient convenablement protégés les négociants qui ont à compter avec la concurrence.

M. Fleming: Le premier ministre nous dira-t-il si c'est là le point de vue du Gouvernement, lors même que l'achat serait fait de la Corporation de disposition des biens de la Couronne?

Le très hon. M. St-Laurent: La Corporation...

M. Fleming: La Corporation de disposition des biens de la Couronne.

Le très hon. M. St-Laurent: Il faudra que je me renseigne pour savoir si les permis ont la même forme. En effet, ils sont probablement confidentiels, mais je ne suis pas sûr qu'ils devraient l'être.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Le premier ministre dirait-il, étant donné l'explication qu'il a donnée tout à l'heure, que l'exportation d'armes et d'avions est maintenant un commerce soumis à la concurrence dans notre pays?

Le très hon. M. St-Laurent: L'exportation de pièces d'avion est un commerce soumis à la concurrence dans notre pays; mais je ne crois pas que l'exportation des avions eux-mêmes puisse être considérée comme un commerce soumis à la concurrence, du moins pas entre les fabricants canadiens.

L'hon. M. Drew: La dernière réponse du premier ministre m'incite à lui poser une question. Si la vente d'avions ne fait l'objet d'aucune concurrence commerciale, pourquoi ne peut-on présenter le permis d'exportation concernant les avions Harvard?

M. Stuart (Charlotte): La journée d'hier a été mauvaise pour l'honorable député.

M. l'Orateur: Je ne veux pas interrompre la réponse quelle qu'elle soit que le premier ministre voudrait donner à la question du chef de l'opposition, mais les honorables députés sont-ils d'avis qu'un contre-interrogatoire peut avoir lieu mantenant? Je ne dicte pas les règlements, mais je veux être sûr de les interpréter dans le même sens que la majorité des honorables députés de tous les groupes. D'après moi, l'objet de la période consacrée aux questions est de permettre d'obtenir des renseignements, non pas de débattre un sujet sous couvert de plusieurs questions. C'est ce qui se passe depuis quelque temps.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UNE COMMANDE D'OBUS DE 25 LIVRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si le cabinet a pris une décision au sujet de la demande d'obus de 25 livres reçue, a-t-il dit, il y a quelque temps?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, le cabinet n'en a pas encore terminé l'étude.

L'hon. M. Rowe: Encore un secret, je suppose.

A PROPOS DE L'EXPULSION DE FONCTIONNAIRES DE L'URSS PAR L'AFRIQUE DU SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la paix, c'est-à-dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre pourrait-il donner son avis sur le geste remarquable accompli par le gouvernement de l'Afrique du Sud en expulsant des représentants de la Russie à cause de leur conduite?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, je n'ai aucun commentaire à faire sur ce sujet. Je reconnais cependant que je suis heureux, si l'on songe aux discussions de ces derniers jours, de me faire appeler le ministre de la paix.

M. Harkness: Il a voulu dire de la paix à petite dose.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—ANNONCE DU VERSEMENT PROVISOIRE À L'ÉGARD DE LA RÉCOLTE DE 1954-1955

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je désire annoncer un versement à l'égard du blé, monsieur l'Orateur. La Commission canadienne du blé a recommandé et le gouvernement a aujourd'hui décidé d'autoriser la Commission à faire un versement provisoire d'importance variable à l'égard du blé de qualité supérieure livré durant la campagne agricole de 1954-1955. Les chèques seront expédiés par la poste aux producteurs aussitôt qu'on pourra les établir et les émettre, probablement vers le 15 février.

Le paiement provisoire sera de 10c. le boisseau à l'égard du blé n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 du Nord et n° 4 spécial, y compris les catégories de blé gourd et humide; 5c. le boisseau à l'égard du Garnet; 25c. le boisseau à l'égard des catégories n° 1 à n° 4 Durum; 10c. le boisseau à l'égard des catégories inférieures de Durum; 10c. le boisseau à l'égard du blé tendre blanc de printemps et 5c. le boisseau à l'égard de certaines catégories secondaires. La Commission du blé publiera de la façon ordinaire une liste complète des versements. Le plein montant à répartir entre les producteurs en versements provisoires est de $22,300,000. Le fruit des ventes des catégories n° 5 et n° 6 de blé de provende ne justifie pas un versement provisoire. Je crois cependant que nous pourrons faire un paiement final à l'égard de ces catégories à la fin de la période de mise en commun.

Pour ce qui est du paiement final au titre de la mise en commun de 1954-1955 pour le blé, il faudra attendre qu'ait été approuvée la mesure dont la Chambre est actuellement saisie et qui prévoit la prise en charge des frais de magasinage afférents à des stocks excédentaires de la Commission du blé, ainsi qu'une réduction de ce compte à un niveau qui permettra de porter le solde au compte 1955-1956.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Puis-je poser au ministre du Commerce une question découlant de la bonne nouvelle qu'il vient d'annoncer? Peut-il nous dire s'il espère ou se propose que le versement final soit fait de manière que les cultivateurs le reçoivent avant les semailles?

Le très hon. M. Howe: J'ai annoncé tout à l'heure que je parlerais du versement final lorsqu'aura été adoptée la mesure actuellement inscrite au *Feuilleton*. J'avais pensé qu'il se ferait bien plus tôt qu'il ne semble maintenant probable. Je crois maintenant comprendre qu'on entend faire de l'obstruction au projet de loi.

Mr. Argue: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Le ministre songera-t-il à discuter avec le leader de la Chambre la possibilité d'appeler en premier lieu la motion relative à l'entreposage? Il y aurait lieu d'espérer qu'on l'adopte demain.

Le très hon. M. Howe: Non, monsieur l'Orateur. Nous nous sommes engagés à adopter un projet de résolution très simple et, tant qu'il ne sera pas adopté, nous ne serons pas disposés à aborder d'autre motion.

M. Argue: Autrement dit, le ministre retarde la mesure sur l'emmagasinage.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Un débat qui a duré une journée ne devrait pas être qualifié de manœuvre d'obstruction, fût-ce même dans l'esprit susceptible du ministre du Commerce.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, à la suite de sa déclaration bienvenue, mais fort tardive,—peut-être aurais-je dû modifier mon exposé antérieur,—le ministre dirait-il quelles mesures on prend pour faciliter davantage aux cultivateurs l'expédition de leur blé par les wagons couverts dont on a rendu un plus grand nombre disponible récemment? Vu que ces wagons supplémentaires sont maintenant disponibles, le ministre se prononcera-t-il sur la probabilité d'un accroissement du contingentement pour les diverses régions des provinces de l'Ouest?

Le très hon. M. Howe: J'ai mentionné le nombre de chargements de la semaine dernière. Ils étaient en moyenne de 867 wagons par jour, si j'ai bonne souvenance.

M. Diefenbaker: Depuis quand?

Le très hon. M. Howe: Il s'agissait de la moyenne quotidienne de la semaine dernière. Je reçois du National-Canadien des rapports quotidiens du nombre exact de wagons chargés, des wagons supplémentaires qui sont acheminés dans la région et des wagons vides qu'il y a à tous les ports. D'après ces rapports, des wagons supplémentaires y arrivent tous les jours.

Je n'ai pas de rapports aussi complets provenant du Pacifique-Canadien, mais dans ce cas-là aussi le mouvement des wagons chargés augmente. Ce chemin de fer envoie aussi plus de wagons couverts dans la région pour le transport des céréales; nous pouvons nous attendre à une amélioration constante du rythme des chargements sur place.

QUESTIONS OUVRIÈRES

ASSURANCE-CHÔMAGE—SITUATION DES GRÉVISTES DE LA SOCIÉTÉ "GENERAL MOTORS"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John M. James (Durham): Monsieur l'Orateur, ceci peut sembler un peu inusité, mais le député d'Ontario (M. Starr) et moi souhaiterions poser de concert une question au ministre du Travail. Le ministre formulerait-il quelques observations au sujet de la situation, par rapport à la loi sur l'assurance-chômage, des employés de la *General Motors* qui sont maintenant en grève et ne seront pas rappelés au travail immédiatement après le règlement auquel on espère arriver?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je dirai, en réponse à la question posée de concert par les deux députés, que la méthode appliquée sera, en l'occurrence, la même que dans les autres cas. C'est-à-dire qu'on procédera de la façon suivante: Quand la *General Motors* remettra ses ateliers en marche et que l'usine fonctionnera à nouveau, les ouvriers qui ne seront pas réembauchés et n'auront pas trouvé d'autre emploi quand l'entreprise atteindra sa production normale pourront faire une demande en vue de toucher l'assurance-chômage.

En ce qui concerne la définition de la "production normale", il sera évidemment tenu compte du niveau de production antérieur et du nombre de travailleurs employés d'habitude. Lorsqu'il se produit une divergence d'opinion, entre le requérant et le fonctionnaire de l'assurance-chômage, la question peut être renvoyée à la commission d'arbitrage et, naturellement, s'il le faut, à l'arbitre lui-même.

DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVEMENT À LA FOURNITURE D'AVIONS CF-100 AUX ESCADRILLES AUXILIAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale pourrait-il faire savoir à la Chambre si on a ou non décidé de fournir des CF-100 aux escadrilles auxilitaires?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur. Le sort des escadrilles est toujours à l'étude; cependant, j'espère faire bientôt une déclaration. Nous avons fait venir les officiers supérieurs de toutes les escadrilles auxiliaires; nous avons tenu plusieurs conférences et nous sommes actuellement en train de mettre la proposition au point.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. WHITE (MIDDLESEX-EST)—À PROPOS D'UNE RÉPONSE À UNE QUESTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. A la page 822 du hansard d'hier, on trouve une réponse à une question que j'ai posée et qui figure au *Feuilleton*. J'y demandais de combien de circuits de poste rurale on avait prolongé le parcours dans le comté de Middlesex. La réponse indique seulement les circuits de Middlesex-Est qui ont été prolongés, et non ceux de tout le comté. Je demanderai donc de consigner de nouveau la question au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: Nous prendrons note de la demande de l'honorable député; mais je pourrais lui signaler qu'à l'occasion d'une demande de ce genre, on peut s'adresser au greffier des ordres et avis pour faire consigner de nouveau la question pour ce qui est de la partie à laquelle on n'a pas répondu.

LA VIANDE

PORCS—REMBOURSEMENTS POUR LES ACHATS AU-DESSOUS DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. H. Castleden (Yorkton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) une question dont je l'ai préavisé hier. Nous dira-t-il quelque chose sur le service administratif mis sur pied par son Ministère, et qui garantira un prix minimum aux éleveurs de porcs de l'Ouest du Canada?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, les dispositions prises en vertu du décret établissant un prix minimum pour les porcs sont fondées sur un prix de 23c. pour les porcs de la catégorie A à Toronto et à Montréal. La condition requise pour obtenir ce prix minimum, c'est que les porcs soient livrés à un parc à bestiaux. C'est là qu'est offert le prix minimum. Quiconque fait livraison de porcs en Saskatchewan peut obtenir le prix minimum au parc à bestiaux et rien n'empêche qui que ce soit de l'obtenir s'il livre ses porcs là. J'ai demandé des renseignements sur le bordereau qui m'a été remis et j'ai aussi envoyé le bordereau même. Rien n'y indique le nom de celui qui a livré les porcs, et rien n'explique pourquoi il a accepté 25c. de moins. Je puis imaginer bien des raisons qui porteraient certaines gens à accepter 25c. de moins.

PORCS—AUTORITÉ DONT RELÈVENT LES PRIX MINIMUMS À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il y a eu des prix minimums de fixés pour la vente des porcs à Winnipeg, et dans l'affirmative, sur quelle autorité?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, des prix minimums ont été établis à Winnipeg, comme, d'ailleurs, à tous les parcs à bestiaux du Canada. On le fait d'après l'autorité qui a établi les prix minimums: la loi sur le soutien des prix agricoles.

LES INVALIDES

QUESTION À PROPOS DE LA POSSIBILITÉ DE RENDRE LE RÈGLEMENT PLUS GÉNÉREUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dirait-il si des pourparlers ont eu lieu entre les hauts fonctionnaires de son ministère et ceux des ministères provinciaux en vue de rendre plus généreux le règlement établi en vertu de la loi sur les invalides? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire si l'on a fait des progrès à cet égard?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Mon honorable ami se rappelle que j'ai dit l'autre jour à la Chambre que des hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral chargés de l'administration des allocations aux invalides se réunissaient, comme ils étaient convenus quelque temps auparavant, pour étudier certains aspects de leur administration. Je ne puis rien dire de plus dans le moment.

LES POMMES DE TERRE

PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS QUI EXISTERAIT DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. A-t-il une déclaration à faire concernant une pénurie de wagons ferroviaires, appropriés à l'expédition des pommes de terre, qui existerait dans l'Île du Prince-Édouard?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui vient de me poser cette question de même que l'honorable représentant de Prince (M. MacNaught) m'ont tous deux signalé cet état de choses. Malheureusement, depuis qu'ils m'en ont parlé, je n'ai pu obtenir les renseignements voulus pour répondre à la question. Je tâcherai de le faire demain.

COMMERCE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION DE RUSSIE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce, mais j'assure d'abord le ministre de l'Agriculture que je puis lui envoyer le nom s'il le demande.

Le très hon. M. Gardiner: Je puis l'avoir, que vous le désiriez ou non.

M. Bryson: Et j'aimerais ravoir la feuille.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

Le très hon. M. Gardiner: On me permettra sans doute de dire, étant donné la déclaration que vous avez permise monsieur

l'Orateur, que la feuille sera retournée dès que j'aurai tous les renseignements nécessaires pour répondre aux insinuations qui ont été faites.

M. Bryson: Le ministre du Commerce exposerait-il le stade actuel des négociations avec la délégation commerciale de Russie à Ottawa?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je dois signaler que je n'ai pas encore reçu de rapport sur le cours des négociations.

INTERPELLATION RELATIVE AU REMANIEMENT DE LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE AVEC LA CHINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Claude Ellis (Regina): Monsieur l'Orateur, je poserai une question au ministre du Commerce. Étant donné l'annonce d'une entente anglo-américaine tendant à remanier la portée de la réglementation des échanges avec la Chine à la suite de la rencontre à Washington de MM. Eisenhower et Eden, le Canada procédera-t-il à une revision analogue en vue d'augmenter notre commerce de marchandises non militaires dans cette région?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je suppose que le premier ministre Eden nous renseignera sur ses entretiens de Washington. Si, à la suite de ces renseignements, une nouvelle revision de nos relations commerciales avec la Chine s'impose, je suis certain qu'on y procédera.

LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION VISANT À ÉTABLIR UN TAUX MAXIMUM

M. H. R. Argue (Assiniboïa) propose la 2e lecture du bill n° 2 tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

—Monsieur l'Orateur, la loi sur l'intérêt, dans son texte actuel, ne prévoit aucune limite à l'intérêt qui peut être exigé dans notre pays. Dans certains domaines, il y a des limites imposées aux taux d'intérêt, mais ces limites sont prévues par des lois spéciales du Parlement. A part les prêts consentis en vertu de la loi sur les petits prêts, de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi sur les banques, *et cœtera*, il n'y a pas de limite légale prévue pour le taux d'intérêt qu'on peut exiger. Dans les domaines où une telle limite n'existe pas, des sommes considérables sont offertes à un taux d'intérêt très élevé.

[Le très hon. M. Gardiner.]

On nous a déjà dit que nous serons saisis à la présente session d'un projet de modification ou de projets de modification de la loi sur les petits prêts. Si j'ai bien compris, ces projets seront déférés pour étude au comité de la banque et du commerce, ce dont je me réjouis. Cependant, je tiens à faire remarquer que, lorsque ces bills seront déférés au comité de la banque et du commerce, j'espère que les membres de ce comité auront toute la latitude voulue pour enquêter sur les taux d'intérêt exigés par toutes les sociétés et maisons d'affaires au Canada. J'espère que la discussion qui aura lieu au comité de la banque et du commerce sera libre et que nous pourrons obtenir là tous les renseignements nécessaires à l'inscription dans la loi sur l'intérêt d'une limite bien précise, aussi restreinte que possible.

Il y a huit jours je proposais la deuxième lecture du bill n° 3 visant à limiter l'intérêt admissible aux termes de la loi sur les petits prêts. Un membre du Gouvernement a proposé l'ajournement de la discussion, mettant ainsi fin au débat. On me permettra d'exprimer en ce moment l'espoir que le Gouvernement ne demandera pas à un de ses députés de proposer le renvoi de la discussion, mais qu'au contraire il permettra à celle-ci de se poursuivre aussi longtemps qu'il se trouvera des députés désireux d'y participer. Je pense que le Gouvernement ne devrait jamais recourir à son écrasante majorité pour interrompre un débat.

De l'audition du débat autour de la loi sur les petits prêts on aurait pu conclure que cette loi empêchait effectivement le prélèvement de taux d'intérêts excessifs par des usuriers, ce dernier mot s'appliquant indifféremment d'ailleurs aux personnes comme aux sociétés. Le fait est que ces usuriers,—si on veut les appeler ainsi,—ont parfaitement le droit de faire affaires au Canada à condition qu'ils ne s'agissent pas de sociétés de petits prêts tombant sous le coup des dispositions de la loi sur les petits prêts. Si j'ai bien compris la loi, il est parfaitement loisible à qui que ce soit de consentir un prêt à un particulier quelconque à n'importe quel taux d'intérêt préalablement entendu entre eux. Il est parfaitement conforme à la loi qu'une société financière,—une société de financement, comme on dit souvent,—exige tous les frais qui peuvent être convenus entre l'acheteur de l'article et la société qui finance l'achat.

M. Benidickson: S'il établit le taux effectif de l'intérêt dans le document pertinent.

M. Argue: Je crois comprendre de plus qu'aucune limite n'est prévue au sujet de l'intérêt ou du taux, qu'on l'appelle comme on voudra, qu'une société commerciale peut

exiger pour financer ses ventes à crédit. Je présente le bill avec l'espoir qu'on pourra fixer, au Canada, une limite à l'intérêt ou au taux exigé à l'égard de tous les prêts consentis en vue de l'achat à crédit. Le bill prévoit, tout comme le bill visant à modifier la loi sur les petits prêts, que le taux ne doit pas dépasser 12 p. 100 par an. Lorsque je pense au taux peu élevé auquel les banques peuvent prêter leur argent, et lorsque je pense que d'un bout à l'autre du pays les coopératives de crédit ont réussi à prêter au taux maximum de 12 p. 100 et, dans bien des cas, au taux d'intérêt des banques, je ne vois pas pourquoi le taux de l'intérêt exigé à l'égard de toute offre de crédit ne serait pas assujetti à des restrictions.

Autant que j'aie pu m'en rendre compte au cours de mes recherches, les sociétés de financement, ou de finances si l'on veut, exigent toutes un taux qui dépasse 12 p. 100. Le bill, s'il est adopté, restreindra donc nettement les taux que peuvent exiger les sociétés de financement. Après enquête sur les taux exigés, il me semble que des taux de 18, 20 ou 22 p. 100 sont chose courante. Le bill à l'étude réduirait donc considérablement les taux que les sociétés pourraient exiger, d'où, à mon avis, des épargnes appréciables pour les Canadiens.

Ces sociétés prêtent énormément d'argent. Les prêts consentis pour achats à tempérament de tous genres, déjà importants, continuent de s'accroître. En réalité, le montant total des ventes à terme effectuées au Canada en 1955 dépasserait le milliard de dollars. Ce montant comprend l'achat des articles suivants: automobiles, postes de t.s.f. et téléviseurs, appareils ménagers au gaz et à l'électricité, mobilier et autres biens de consommation, y compris vêtements et bijoux.

C'est l'achat d'automobiles qui représente la plus grosse somme. En 1953, les autos neuves vendues à crédit représentaient 252 millions de dollars; pour les autos usagées, ce montant était de 321 millions. La plupart de ces achats donnent lieu à ce qu'on appelle un contrat de vente à condition. Si je comprends bien, l'acheteur n'a aucune part à la valeur de l'auto tant que le dernier paiement n'a pas été fait. Si, à quelque moment, il ne peut payer un versement échu, la voiture peut lui être enlevée sans trop de difficulté. Comme il s'agit d'un contrat de vente conditionnelle, l'acheteur n'a droit de réclamer à l'égard de l'automobile aucune part de propriétaire, bien qu'il ait pu acquitter une bonne partie du prix d'achat.

J'ai appris des marchands d'automobiles et d'accessoires de diverses régions du Canada que non seulement il y a contrat de vente conditionnelle dans le cas de l'acheteur mais encore que la société de financement impose la même situation au marchand lui-même, lequel est tenu responsable de tout solde impayé. Des marchands m'ont dit, il y a deux ou trois ans, alors qu'il y avait prospérité dans les Prairies,—je parle de cette région en particulier,—qu'ils évaluaient leur avoir net à cent, deux cent ou trois cent mille dollars; cependant par suite du contrat de vente conditionnelle qu'on leur imposait et de la baisse rapide des ventes, ils craignaient que la totalité de leur avoir net,—s'établissant en certains cas à près d'un quart de million de dollars,—fût menacée. A cause de ces contrats et à cause des taux élevés exigés, ces marchands ont craint de perdre la totalité de la part qu'ils avaient effectivement acquise dans leur entreprise. De plus, le client pourrait perdre tout ce qu'il aurait payé sur la machine qu'il aurait achetée.

Ce genre d'entreprise est vaste et très lucratif. J'ai ici les chiffres des bénéfices de quatre sociétés de financement. Voyons d'abord la *Union Acceptance Company*. En 1948, cette société a réalisé $22,500 de bénéfices. Six ans plus tard, en 1954, ses bénéfices étaient supérieurs à $302,000, soit une augmentation de 1,239 p. 100. Une autre société de financement, la *Laurentide Corporation*, faisait plus de $30,000 de bénéfices en 1946, pour réaliser $320,000 en 1954, soit un accroissement de 954 p. 100 dans ce laps de temps. L'*Industrial Acceptance Corporation* réalisait des bénéfices de $53,000 en 1946, pour atteindre $6,837,000 huit ans plus tard, soit un bond de 2,596 p. 100 en ces quelques années. Nous avons enfin la *Traders Finance Corporation* qui, après avoir réalisé $483,000 en 1946, gagnait $4,401,000 en 1954, soit un accroissement de 810 p. 100 en 8 ans. Il est donc évident que le métier qui consiste à fournir de l'argent par l'intermédiaire des sociétés de financement pour l'achat d'automobiles et d'autres articles de consommation est extrêmement lucratif. Voilà donc un genre de métier qui devrait faire l'objet d'une enquête de la part du comité de la banque et du commerce. Une enquête approfondie sur les méthodes d'affaires des sociétés de finance, les taux qu'elles demandent, les bénéfices qu'elles réalisent, permettrait peut-être de réduire sensiblement les frais qu'elles exigent, au grand avantage des consommateurs du Canada.

C'est un vaste domaine, mais il y a un autre grand secteur de crédit aux consommateurs, qui englobe les achats à tempérament faits par l'entremise des sociétés de vente au détail. Je constate que les taux ou frais d'intérêts, peu importe la désignation, y dépassent même ceux de la société

de finance. Il y a quelques jours, le député de Regina (M. Ellis) a consigné des données détaillées sur les frais exigés par *Eaton's* et *Simpsons-Sears* à l'égard du plus petit achat qui puisse être fait à tempérament. Il a signalé que le taux effectif sur un petit achat s'établissait à 54 p. 100. Il est vrai que, plus le montant de l'achat monte, plus le taux baisse, mais dans tous les cas les taux sont bien supérieurs à ceux des banques. Dans la plupart des cas, ils vont de 15 à 35 p. 100.

Je peux citer bien des exemples des frais exigés à l'égard des achats à tempérament. J'en donnerai un aujourd'hui. On a exigé $6.25 sur un solde impayé de $60, remboursable en versements mensuels de $6. Sur ce reliquat de $60. *Eaton's* ou *Simpsons-Sears* a exigé un taux réel de 23 p. 100. J'aimerais que le comité de la banque et du commerce assigne des témoins d'importantes compagnies, comme *Simpsons-Sears* et *Eaton's*, qui font de si grosses affaires partout dans le pays. J'aimerais qu'elles nous disent, si nous pouvons obtenir ce renseignement, combien de bénéfices elles réalisent sur le crédit qu'elles accordent, afin que nous sachions quelle proportion de leurs bénéfices globaux provient non pas des ventes mêmes mais du crédit qu'elles accordent à leurs clients.

Je suis entré dans bien des demeures, ainsi que le font la plupart d'entre nous. Je sais que presque toutes les ménagères ont des comptes de crédit aux grands comptoirs postaux. J'ai moi-même acheté diverses choses de grands magasins comme *Simpsons-Sears*. Au lieu de me dire que tel article se vendait $5.00, par exemple, le commis me demandait: "Quel est le numéro de votre compte?" Je répondais: "Je n'en ai pas!" Je me sentais un peu coupable de ne pas en avoir un, car il semblait penser que si je n'en avais pas, je devais être un excentrique, un pingre. Donc, j'ai ajouté: "C'est que voyez-vous, je ne viens pas souvent à Regina, et je vais payer comptant." Ce n'est pas malin d'obtenir du crédit. Les frais exigés sont très élevés. Or j'imagine qu'une foule d'acheteurs non seulement ne discernent pas le taux des frais, mais précisément à cause du taux très élevé qu'on exige ont de la difficulté à acquitter leurs versements mensuels.

J'espère que les témoins de ces deux grandes sociétés, de certaines sociétés de financement et de société de petits prêts comparaîtront devant un comité de la Chambre pour y être interrogés. Si les députés se trouvaient en face de ces témoins, ils pourraient étudier les bénéfices que réalisent ces entreprises, puis, s'il y a lieu, présenter des mesures tendant à réduire le taux exigé. Par conséquent, je suis certain que nous économiserions au consommateur, c'est-à-dire au Canadien moyen, des dizaines de millions de dollars dans une seule année. Il ne faudrait pas réduire ce taux de beaucoup pour épargner bon nombre de millions de dollars, si l'on considère que, d'après le résumé statistique de la Banque du Canada, on prête deux milliards de dollars pour couvrir des crédits accordés sous une forme ou une autre. Évidemment il ne s'agit pas seulement de crédit pour lequel on demande peut-être des intérêts très élevés.

L'hon. M. Harris: Pouvez-vous me dire la proportion des prêts de banque, sur ces deux milliards?

M. Argue: Je n'ai pas les données sous la main. La proportion des prêts bancaires doit cependant être considérable. Mais j'ai ici le montant des achats à tempérament effectués dans le commerce de détail, et dont j'ai parlé il y a un instant. J'ai indiqué alors que, d'après les données dont on disposait aujourd'hui, les crédits pour achats à tempérament au détail dépasseraient un milliard de dollars en 1955. Si l'on s'en tient seulement à ce milliard, sans parler de l'intérêt élevé que peuvent demander certains particuliers, et que peuvent comporter certaines deuxièmes hypothèques, je crois qu'on épargnerait bien des millions de dollars aux Canadiens si l'on prenait des dispositions pour rabaisser le taux de l'intérêt.

Un député m'a parlé hier d'une pratique adoptée par les entrepreneurs construisant des habitations.

On m'a fait remarquer que le montant que fournit la Société centrale d'hypothèques et de logement ne suffit pas à acquitter tout le coût de la construction et que, très souvent, l'acheteur n'a pas tout le versement initial exigé. L'entrepreneur place donc une seconde hypothèque sur la maison, hypothèque qu'achètent les sociétés de finance moyennant un haut escompte. Il est vrai que, si l'on restreignait le montant exigible à l'égard des secondes hypothèques, il y aurait probablement moins d'argent disponible pour de telles hypothèques et, à moins de prévoir autre chose, le seul fait de réduire le taux d'intérêt qui peut être exigé dans le cas des secondes hypothèques augmenterait probablement pour les particuliers la difficulté de s'acheter une maison.

Qu'il me soit permis de citer ici un extrait d'un article paru dans la revue *Chatelaine*, de janvier de cette année:

> Fuyez les secondes hypothèques comme la peste. Les taux vont jusqu'à 10 p. 100 et les escomptes de 15 à 25 p. 100. Cela veut dire que, sur une seconde hypothèque de $5,000, le prêteur peut ne remettre que $4,000 en espèces et garder un escompte de $1,000; mais l'emprunteur devra acquitter l'intérêt élevé sur tout le montant de $5,000. L'escompte est donc un moyen pour le prêteur d'obtenir sur son prêt un intérêt beaucoup plus élevé que le taux déclaré.

Il est fait échec, du moins jusqu'à un certain point, à l'objet de la loi nationale sur l'habitation quand les constructeurs de maisons peuvent obtenir une deuxième hypothèque à un taux réel d'intérêt très élevé. L'objet de la loi est de permettre l'achat de maisons à un taux d'intérêt raisonnable. Il est donc évident que, dans les divers domaines du crédit, l'État devrait prendre des dispositions supplémentaires bien précises. En plus de fixer une limite au taux d'intérêt, le Gouvernement devrait, je l'ai déjà dit, songer à faire adopter une nouvelle loi du Parlement,—on pourrait l'appeler la loi des prêts au bien-être familial,—qui assurerait aux banques à charte la garantie d'un faible pourcentage et les encouragerait à prêter aux familles pour les achats ordinaires qu'elles effectuent à crédit et sur lesquels elles acquittent actuellement un intérêt très élevé.

Vu l'expérience que l'État possède depuis l'adoption de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la loi nationale sur l'habitation et d'autres lois du Parlement, une loi comme celle que je propose servirait réellement à assurer aux Canadiens des prêts à un faible taux d'intérêt et elle remplacerait les sources de fonds qui pourraient se tarir par suite de la limitation à 12 p. 100 des taux d'intérêt.

Je voudrais qu'en vertu d'une telle loi, des garanties analogues soient accordées aux caisses populaires. Ces caisses constituent au Canada une source importante de crédit. Leur importance augmente. Leur solidité a été éprouvée au cours des années. A mon avis, le Gouvernement ferait bien d'encourager les caisses populaires en leur accordant dans tous les cas le même genre de garantie qu'on accorde actuellement aux banques à charte, afin de placer les caisses populaires sur un pied d'égalité avec les banques à charte dans le domaine des prêts aux consommateurs ordinaires. Dans ce cas, le pourcentage de pertes des caisses populaires dans ce domaine ne serait pas plus considérable que le pourcentage minime et louable des banques à charte. Il serait peut-être moindre.

Comme l'a signalé ici l'honorable représentant de Saskatoon (M. Knight), le Gouvernement devrait en outre obliger toute entreprise, compagnie, société de petits prêts et personne dont l'activité s'exerce dans le domaine des prêts, de déclarer son taux effectif d'intérêt par année.

Au client qui demande à acheter un objet à tempérament, le vendeur devrait dire sans délai, avant que le marché soit conclu, qu'un tel crédit lui coûtera 10, 20 ou 30 p. 100, selon le cas. Ainsi, les sociétés de prêts auraient beaucoup plus de difficulté à exiger un taux d'intérêt exorbitant.

La première mesure que l'État devrait prendre serait de fixer une limite bien précise aux charges d'intérêt que peuvent exiger, non seulement les sociétés de petits prêts, mais aussi les sociétés de financement, les grandes entreprises de commerce de détail et tous les particuliers qui prêtent de l'argent sous une forme ou sous une autre.

M. Victor Quelch (Acadia): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député d'Assiniboïa, je suis d'avis que ce bill devrait être déféré au comité de la banque et du commerce pour qu'il examine à fond la question des achats à crédit. La plupart d'entre nous connaissent quelques-unes des pratiques dont mon préopinant vient de parler, et que l'on peut prétendre très répréhensibles. A mon avis, on pourrait dire, en bien des cas, qu'il s'agit d'escroquerie. Toutefois, je dois admettre n'avoir pas eu une trop bonne impression la première fois que j'ai lu ce bill. Il me semble qu'un taux d'intérêt de 12 p. 100 dans une loi de ce genre est trop élevé. C'est, bien entendu, un maximum; il est vrai aussi qu'il n'existe pas de maximum à l'heure actuelle, mais il me semble qu'en prévoyant dans la loi, un maximum de 12 p. 100, on présuppose en réalité qu'en certains cas un taux de 12 p. 100 peut être justifié. A une ou deux exceptions près, je ne pense pas que ce soit le cas, et l'on peut prévoir ces exceptions au moyen de lois fédérales.

Il me semble que dans le passé le taux de 12 p. 100 a effectivement été imposé, dans un certain nombre de cas, par exemple, à des cultivateurs. A titre de cultivateur, j'ai payé du 12 p. 100. Autrefois, on exigeait très souvent du 8 p. 100 sur les prêts pour l'assurance contre la grêle. Pourtant, dès qu'on avait dépassé l'échéance, l'intérêt passait à 12 p. 100. J'ai payé cela. La date limite était le 1er octobre, époque de l'année où tout remboursement est naturellement impossible au cultivateur. Sur les achats d'instruments aratoires, le taux était de 7 p. 100 jusqu'à échéance, après quoi il passait à 10 et à 12 p. 100. Nous savons tous que, dans l'immense majorité des cas, il était impossible au cultivateur d'acquitter une dette à échéance, de sorte qu'au bout de très peu de temps il payait du 10 et du 12 p. 100. Je suis heureux de ce que cela ne se fasse plus aussi souvent qu'autrefois, mais on signale encore des cas où des taux d'intérêt aussi excessifs sont exigés.

Il me semble qu'un intérêt de 12 p. 100 ne pourrait guère se justifier que dans le cas de petits prêts. Or ces petits prêts étant visés par une loi fédérale, ne seraient pas visés par la loi qui nous occupe. Des sociétés de petits prêts sans charte fédérale estiment sans doute insuffisant un intérêt de

8 p. 100. Si nous prévoyons dans la loi un maximum de 8 p. 100, je suppose qu'elles réclameraient tout de suite une charte fédérale afin de profiter de la protection de la loi. Je n'aime pas que l'on prévoie un maximum de 12 p. 100 dans une mesure de ce genre. Elle semble en effet laisser supposer qu'un intérêt pareil puisse être juste en certaines circonstances.

Je préférerais de beaucoup que le taux d'intérêt soit fixé à 7 ou 8 p. 100 et que le Parlement adopte ensuite une loi concernant les cas où le taux d'intérêt a pu n'être pas juste. Mais, en attendant, vu que la mesure législative proposée empêchera d'exiger un taux d'intérêt plus élevé, j'appuierai le projet de loi.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, on me dit qu'au début de l'ère chrétienne, l'Église s'élevait contre tout intérêt. Tout chrétien trouvé coupable d'avoir prêté de l'argent contre intérêt était excommunié.

Je pense que nous sommes très, très éloignés de l'idée que se faisaient autrefois les gens sur l'usage de l'argent. Je ne vois pas comment, après avoir établi le taux maximum d'intérêt que certains prêteurs d'argent peuvent exiger, au Canada, nous pouvons sans manquer de logique, déclarer que tous les autres auxquels la loi ne s'applique pas, échappent aux dispositions de la loi en ce sens qu'ils peuvent exiger n'importe quel taux d'intérêt qu'ils peuvent obtenir.

L'autre jour, l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) a consigné au compte rendu certaines données statistiques relatives aux opérations du service de prêt personel de la Banque canadienne du Commerce. Cette statistique révèle que cette banque, tout en n'exigeant, à son service de prêt personnel, qu'un taux inférieur à 11 p. 100 a encore fait des bénéfices nets de ·77 p. 100. Bon nombre d'entre nous savent, je pense, que pendant des années la Banque de Montréal a consenti des prêts personnels à ses clients au taux de 6 p. 100 par année sur le solde mensuel minimum. Je veux bien admettre que peut-être la Banque de Montréal agit ainsi dans l'intérêt de ses relations extérieures et qu'elle doit compter pour équilibrer son budget sur les revenus des prêts plus considérables.

Je me réjouis beaucoup de l'expansion rapide dans tout le Canada de milliers de caisses populaires dont aucune n'exige plus de 12 p. 100 par an. Beaucoup s'aperçoivent à la fin de l'année qu'ils peuvent verser à leurs clients ou membres une ristourne, c'est-à-dire une partie de l'intérêt versé. Il est facile de voir que, dans le pays, les sociétés de prêts font boule de neige. De plus en plus de particuliers, d'organismes et d'institutions s'engagent dans cette voie. Si nous consultons certains tableaux statistiques, il ne faut pas s'étonner de ce que ces sociétés se multiplient. C'est, à ce qu'il semble, un très bon moyen de gagner sa vie.

Je dois avouer, à ma courte honte, que j'ai récemment rendu visite à un de mes cousins qui avait vendu ses entreprises commerciales. Interrogé sur ses plans, il m'a dit avoir l'intention de prêter son argent. Pour chaque $10,000 en sa possession, il y avait moyen d'en prêter $50,000 à 2 p. 100 d'intérêt par mois, même souvent davantage. Je lui ai dit que j'avais honte d'être son cousin. J'ai mon opinion à ce sujet et je tiens en vérité en fort piètre estime les gens qui gagnent ainsi leur vie.

Je le répète, il n'y a pas à s'étonner que le nombre de Canadiens qui se livrent à ce commerce augmente de plus en plus. A ce sujet, j'aimerais que les honorables députés se reportent à la page 27 du rapport annuel des sociétés de petits prêts et des prêteurs d'argent.

Je me sers des statistiques qui y figurent simplement parce que je pense qu'elles donnent une excellente idée de ce qui se passe dans le domaine des prêts d'argent. Nous y trouvons, dans le domaine des petits prêts, le rapport de la *Household Finance Corporation of Canada* pour l'année qui se termine le 31 décembre 1954, et constatons que le total de ses recettes s'est élevé à $12,812,433.21. De ce total, monsieur l'Orateur, ils dégagent un profit de $5,952,743.75 avant déduction de l'impôt sur le revenu. Dans leur colonne des dépenses, je remarque un montant de $498,-373.17 pour la publicité. Si vous ajoutez les frais de publicité aux bénéfices, vous arrivez à un bénéfice qui représente la moitié des recettes totales de l'entreprise. Non seulement ses bénéfices se chiffrent à la moitié de ses recettes, mais je constate de plus qu'ils représentent le double des salaires qu'elle paie. J'ignore quelle est l'échelle des salaires qu'elle paie, mais ou bien elle est trop basse, ou bien la proportion des bénéfices est excessive et les intérêts qu'ils font payer sont trop élevés.

Je remarque également que le placement en capital-actions payé comptant s'élève à $3,070,-000. Cette compagnie au capital-actions de $3,070,000 a pu payer à ses actionnaires $3,048,510 en dividendes. En d'autres termes, ils ont récupéré en 12 mois l'argent qu'ils avaient placé à l'origine.

Je dispose de renseignements au sujet d'une hypothèque qu'un employé d'usine, une de mes connaissances, a obtenue à l'égard d'une maison dont le prix de vente atteindrait

$14,000 au moins. Ayant besoin d'un peu d'argent, il se rendit à la société d'hypothèques. Ne pouvant, semble-t-il, obtenir assez facilement une hypothèque, il se rendit chez un des usuriers qui se trouvent aussi, par malheur, en Colombie-Britannique. Il a signé une première hypothèque sur sa maison au montant de $2,300, à 8 p. 100, et on ne lui avait versé en tout que $2,000. Je ne me suis pas soucié de calculer l'intérêt sur ce montant.

J'ai une autre statistique que j'aimerais verser au compte rendu. La maison dont je parle finance les ventes d'autos. J'en ai une lettre du 10 novembre 1955; on y lit:

Si le solde est versé au 30 novembre, vous devrez envoyer $179.60.

Puis le 12 décembre, la maison a écrit:

Aucun paiement n'ayant été reçu, le solde s'établit à $198.47.

Une autre lettre envoyée à la fin du mois signale encore que le reliquat s'établit à 198.47. Autrement dit, monsieur l'Orateur, dans le cas du prêt de $179.60 pour un mois, la maison en cause exigeait un taux d'intérêt de 125 p. 100 par année. Si ce client avait été assez bête pour envoyer l'argent le 12 décembre, il aurait payé un taux d'intérêt supérieur à 250 p. 100. Ajoutons à cela une assurance-automobile et une assurance-vie obligatoire. Dans des cas comme ceux-ci, le client est tout à fait à la merci des sociétés lorsqu'il réclame un remboursement.

Peut-être pourrait-on trouver quelques bons arguments pour défendre la cause de ceux qui, ayant de l'argent, consentent à le prêter. En somme, si j'ai de l'argent bien à moi, je ne suis nullement obligé de le prêter à mon voisin. Si je le prête, on pourra tout de même prétendre que j'ai parfaitement le droit de poser mes propres conditions et d'exiger le loyer que je veux de mon argent. Il est juste de dire, à mon sens, que les neuf dixièmes des fonds servant aux prêts au Canada n'appartiennent pas aux prêteurs. Ces fonds sont obtenus des institutions de prêts régulières et reconnues. Il est de pratique très courante pour le détaillant, pour le marchand d'autos ou pour celui qui désire devenir combinard et lancer une compagnie de financement, de fournir $1, tandis que la société d'assurance-vie ou la banque à charte lui prête $4, de sorte qu'il a $5 à prêter. On paie alors sur cet argent, 4½ à 5½ p. 100 d'intérêt, ainsi que l'a signalé l'autre jour le député de Nanaïmo (M. Cameron) au cours du débat sur la motion tendant à la deuxième lecture du bill nº 10...

M. l'Orateur suppléant: Bien entendu, l'honorable député ne se reportera pas à un débat sur un autre bill.

M. Regier: On a signalé que ce taux équivaut à 400 p. 100 sur le placement. J'estime que les fonds aux mains des sociétés d'assurance et déposés aux banques appartiennent à la masse des Canadiens. Je trouve inacceptable que des gens puissent obtenir de ces institutions ces fonds à un faible taux d'intérêt pour les prêter ensuite à ceux qui en sont les propriétaires légitimes et réaliser un bénéfice exorbitant.

On prétend parfois que le Gouvernement ne devrait pas s'en mêler. "Que l'acheteur se méfie", dit le vieux dicton. On dit aussi que les gens devraient se renseigner sur les taux de l'intérêt qu'ils auront à verser, et que les entreprises en cause devraient pouvoir fonctionner sans être réglementées par la loi. Ces organismes et particuliers sont parfaitement protégés par la loi et, quand il s'agit pour le client d'exécuter la partie du contrat qui lui incombe, j'estime que, si le Parlement s'arroge le droit d'adopter des mesures autorisant des particuliers et des sociétés à faire de l'usure, il est aussi moralement obligé de prendre des dispositions afin que les clients, c'est-à-dire la masse de notre peuple, soient traités équitablement dans l'affaire. Il faut une mesure imposant à ceux qui recourent à la loi pour se protéger le devoir d'être raisonnable. Certains agissements qu'on observe aujourd'hui au Canada ne sont ni justes ni raisonnables et une loi à cet égard s'impose.

Si nous ne voulons pas que la loi fixe un taux d'intérêt maximum, il faudrait abroger la mesure permettant d'imposer l'inviolabilité des contrats. L'un est aussi juste que l'autre.

Je m'inquiète aussi assez du préjudice causé aux entreprises de bonne renommée et bien établies de notre pays. Pourquoi les banques à charte qui s'occupent d'emprunts et de prêts ne devraient-elles pas étendre leur activité de façon à répondre aux besoins du public? Pourquoi ne pas encourager davantages les caisses populaires? Autant que je me souvienne, le Gouvernement n'a rien fait d'important pour étendre le mouvement des coopératives de crédit, bien que, à tout prendre, je le reconnais, cela relève de la législation provinciale.

Le commerce au Canada, même celui du crédit, compte nombre de sociétés dignes de confiance. Leur réputation et leur aptitude à rendre service à la population sont sérieusement entravées par l'activité de ces brasseurs d'affaires véreuses. Prenons, par exemple, le détaillant canadien. Je songe à deux gros magasins de meubles à Vancouver qui vendent l'un et l'autre à tempérament. L'un d'eux, visant à réaliser des bénéfices raisonnables, exige de l'acheteur d'un article

vendu à tempérament un intérêt de 9 p. 100 par année, calculé sur le solde mensuel minimum. L'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) peut penser que c'est excessif. Je lui dirai, cependant, que nous jugeons nécessaire l'adoption du projet de loi. En effet, dans la même ville se trouve un autre grand magasin qui n'inscrit aucun prix de détail sur ses meubles, se vantant ouvertement de vendre au prix coûtant et de réaliser ses bénéfices sur les frais de financement. Cette maison pousse à la faillite nombre de petits détaillants et cause préjudice aux autres grosses maisons de détail qui s'efforcent de gagner leur vie honnêtement.

Je m'inquiète des trop grandes facilités de crédit qu'on offre actuellement au consommateur canadien. Je ne suis pas d'avis qu'à la longue le pays profitera de l'argent qu'on peut facilement obtenir de nos jours. Ainsi que l'a signalé le député d'Assiniboïa (M. Argue), les Canadiens se font voler des millions de dollars chaque année en taux élevés de cette sorte. Quel que soit l'intérêt qu'on exige pour l'usage de l'argent, tout ce qui dépasse les frais qu'entraîne ce service financier constitue une partie du pouvoir d'achat dont sont privés les Canadiens.

Certains députés auraient fait très peu de cas, paraît-il, lorsque cette mesure législative a été présentée pour la première fois il y a un an. Cela se comprend facilement. Ceux qui sont dans les griffes des sociétés de prêts ou sont aux prises avec des régimes d'achats à tempérament n'ont pas l'habitude de se vanter ouvertement d'être en mauvaise posture financière. Peu le diront même à leur député fédéral. N'en est-on pas rendu au point où les gens considèrent que c'est presque un déshonneur que d'emprunter de l'argent? Nos pères ont dû emprunter pour se procurer l'indispensable. On trouvait cela parfaitement honorable et il devrait toujours en être de même. Mais, au point où en sont les choses, les gens n'aiment pas admettre qu'ils ont emprunté.

L'État doit intervenir dès cette année. Encore une fois, songeons à l'emprunteur. Si le Gouvernement ne passe pas à l'action, les Canadiens parleront longtemps du bill à l'étude. Je souhaite qu'un peu partout au pays les groupements de toutes sortes fassent assez de bruit autour de cette mesure pour que la clameur monte jusqu'au Gouvernement. J'espère que nos associations religieuses qui s'occupent d'éthique s'intéresseront à ce vol généralisé dont est victime la population canadienne. Je ne vois pas pourquoi ceux qui prêtent de l'argent ou qui vendent des biens à tempérament ne seraient pas tenus responsables de l'argent qu'ils tirent à leurs clients.

L'argent pour des prêts à des fins utiles est nécessaire. Il y a nombre de gens engagés dans ce domaine au Canada qui ont une très bonne réputation. Ils se préoccupent de la garantie du prêt et tout ce qu'ils demandent, c'est que le taux d'intérêt soit proportionné aux frais des services qu'ils rendent à la société. Enfin, je prie le Gouvernement de débarrasser la société de quelques-uns de ces parasites.

M. Philpott: L'honorable député me permettrait-il une question avant de terminer? Il a dit qu'il ne peut se rappeler rien que la Chambre ou le Gouvernement aient fait pour aider les coopératives de crédit. Je suis sûr que l'honorable député se rappellera que le printemps dernier, lorsque le bill concernant les prêts aux pêcheurs a été présenté à la Chambre, il a fallu très peu de temps pour faire admettre les coopératives de crédit comme prêteurs et que le bill a traversé toutes les étapes à la Chambre beaucoup plus rapidement que ne le fait cet après-midi le bill que nous discutons.

M. Regier: Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question de l'honorable député, je n'ai pas dit, je crois, que le Gouvernement n'avait rien fait. J'étais pour ainsi dire de cet avis et j'ai commencé par dire quelque chose dans ce sens, je crois, mais je me suis repris et j'ai dit qu'il avait fait très peu. Je songeais justement à la modification dont vient de parler l'honorable député. Toutefois, par comparaison à ce qu'il fait pour aider l'entreprise privée, le Gouvernement n'a rien fait pour aider le mouvement des coopératives de crédit.

M. Richardson: Puis-je, à mon tour, poser une question à l'honorable député? Ignore-t-il qu'aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu les coopératives de crédit sont dispensées de payer l'impôt?

M. Argue: Ce n'est pas vrai; elles payent tous les impôts que payent les autres sociétés.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Regier: J'adorerais répondre à l'honorable député...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! La parole est à l'honorable député de Fort-William.

M. Daniel McIvor (Fort-William): Monsieur l'Orateur, le problème a un double aspect. J'ai une certaine expérience des gens qui empruntent et je leur ai toujours conseillé de ne rien acheter à moins de pouvoir payer comptant. C'est là, je pense, un point qu'il y a lieu de souligner.

M. Ellis: C'est assez facile à dire pour un homme qui gagne $10,000 par an.

M. McIvor: Je pense que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) a bien fait de saisir la Chambre de ce problème, mais il a oublié un des méfaits du régime. Ce qui créa le problème, c'est moins l'intérêt payé que la manière dont l'argent est perçu pour acquitter la dette. Un jour, j'ai reçu la visite d'un jeune homme qui avait emprunté de l'argent. Il devait $400 à une de ces sociétés. Il était menacé d'une saisie s'il ne trouvait pas $100. Après qu'il eut trouvé les $100, on lui dit qu'il devait payer en entier sinon on allait saisir la voiture que son beau-père lui avait donnée et qui coûtait $1,000, ainsi que son camion. Il était menacé de se faire enlever sa voiture et son camion pour une dette de $400.

Il va sans dire que je me suis présenté avec le jeune homme au bureau de cette société de financement. En bon Irlandais, j'aime une bonne bataille, surtout si je sais que j'ai raison. "Voici, ai-je dit, un homme qui est venu me dire aujourd'hui qu'il se rendait en ville afin de tuer quelqu'un. Je vais demeurer à Fort-William quelque temps encore, ai-je ajouté, et il n'y a pas de place pour vous et moi à Fort-William si tel régime continue." Il va sans dire qu'on a conclu un nouveau marché et que le jeune homme a pu payer sa dette. J'espère que l'adjoint parlementaire nous indiquera comment il serait possible de restreindre ces taux d'intérêt.

L'honorable député a fait allusion à l'attitude de l'Église au sujet de l'intérêt. Il est toujours délicat de citer l'Église ou la Bible à l'appui de quelque thèse que ce soit, car il y a toujours deux opinions possible. Le diable lui-même a pu invoquer l'Écriture pour défendre sa cause, mais il n'a pas réussi. Le quinzième psaume dit que l'honnête homme ne fait pas d'usure avec son argent. Je sais que le Sermon sur la montagne invite à ne pas repousser celui qui veut vous emprunter. Dans la parabole des talents, le Maître a dit que l'homme en question avait été puni parce qu'il avait enfoui son talent au lieu de l'exploiter.

J'espère que l'adjoint parlementaire va éclaircir ce problème; c'est pourquoi j'ai pris la parole. Je ne me prononcerai pas tant que je ne saurai pas ce que fera le Gouvernement.

M. Knowles: L'honorable député ne pourrait-il citer les Écritures avec un peu plus de justesse?

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, je vais suivre le précieux conseil de l'honorable représentant de Fort-William (M. McIvor) et éviter toute citation du livre saint. Je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots à l'appui du projet de loi visant à modifier les taux d'intérêts qui a été présenté par l'honorable représentant d'Assiniboïa (M. Argue). Je pense qu'il a rendu service à la Chambre et au peuple canadien en attirant l'attention sur cette question. Dans la mesure où je puis en juger, il y a déjà bien longtemps que la Chambre aurait dû entreprendre un examen approfondi de la situation.

Si je ne m'abuse, la loi sur l'intérêt vise d'une manière très générale tout le domaine des intérêts exigés sur l'argent prêté au Canada. L'honorable député propose d'amender l'article 2 de la loi en établissant un taux maximum d'intérêt de 12 p. 100. Cet article est actuellement rédigé ainsi:

> Sauf ce qui est autrement prévu par la présente loi ou quelque autre loi du Parlement du Canada, une personne peut stipuler, allouer et exiger, sur n'importe quel contrat ou convention, tout taux d'intérêt ou escompte convenu.

Je crois que cette disposition figure dans les statuts depuis très longtemps sans avoir subi de modification. Je ne sais pas exactement quand la loi sur l'intérêt a été consignée dans les statuts du Canada, mais je crois savoir qu'aucun amendement n'a été apporté à la loi depuis 1907.

En diverses occasions, le Parlement du Canada a reconnu qu'il est nécessaire de restreindre la portée sans limites des dispositions de l'article 2 de la loi sur l'intérêt et a adopté certaines lois spéciales qui limitent en certains cas l'intérêt exigible. Nous avons la loi sur les petits prêts, la loi sur les prêteurs d'argent et la loi sur les prêteurs sur gage.

Les députés devraient discerner que nos prédécesseurs ont reconnu de temps à autre la nécessité de restreindre la liberté personnelle de prêter de l'argent à n'importe quel taux d'intérêt. L'exposé de la situation actuelle fait par le député d'Assiniboïa devrait aussi démontrer clairement que depuis l'adoption de mesures comme la loi sur les prêteurs d'argent et la loi sur les prêteurs sur gage, les façons de prêter de l'argent aux Canadiens se sont modifiées de façon radicale.

Vu que depuis quelque temps il s'est établi diverses institutions nouvelles ou diverses méthodes nouvelles de prêt, comme les régimes de crédit appliqués par certains de nos magasins de détail à succursales, il serait maintenant souhaitable, à mon sens, d'insérer dans cette loi générale une restriction générale sur toute forme de prêts qui puisse se pratiquer au Canada, soit entre particuliers, soit par l'intermédiaire des différents organismes de prêts constitués en corporation. De la sorte, ceux qui se livrent à ce commerce ne trouveront pas d'échappatoire leur permettant d'imaginer d'autres méthodes légales de prêter de l'argent à des

taux d'intérêt excessifs. Voilà pourquoi j'estime que la modification que propose d'apporter à cette loi le député d'Assiniboïa (M. Argue) est si à propos.

Certains préopinants ont signalé que les taux d'intérêts à 12 p. 100 ou moins, dans un vaste domaine d'activité, permettent aux sociétés de prêts d'obtenir de grands succès, pour dire le moins. Lorsque cette loi a été établie, on aurait pu soutenir à juste titre que des dispositions restrictives apportées à cet article limiteraient indûment le domaine du crédit pour ceux qui pourraient vraiment en avoir besoin, néanmoins il est juste de dire, à mon sens, que telle n'est pas la situation actuelle. Comme l'a signalé le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), nous sommes aujourd'hui de toutes parts entourés par des institutions diverses qui nous pressent de conclure des affaires comportant des prêts sur intérêts. Pour en citer un autre exemple, je crois que cela vaudrait la peine de signaler, dès maintenant que depuis l'adoption des dispositions actuelles de la loi, il s'est ouvert au Canada bien d'autres domaines où intervient le prêt, ce qui comprend toute l'activité du mouvement des coopératives de crédit d'un bout à l'autre du pays. Ce mouvement a bien réussi, en se tenant au taux d'intérêt maximum de 12 p. 100. Ce mouvement d'envergure est à présent assez bien établi sur le plan national pour permettre à tous les citoyens canadiens ayant besoin de crédit (même si certaines autres maisons de prêts n'existaient pas) de s'assurer des fonds quand ils en ont besoin.

Apparemment, les données statistiques concernant les coopératives de crédit sur le plan national, ne sont pas très à jour; mais même en 1953, on rapporte que ce mouvement dispose au Canada d'un actif total de $492,384,000 et qu'il a consenti, cette année-là, des prêts à concurrence de $204,863,000. Ce fait indique à mes yeux la portée actuelle du mouvement des coopératives de crédit et des moyens dont il dispose pour consentir des prêts aux citoyens de notre pays. Depuis leur création et jusqu'à la fin de 1953, les coopératives de crédit du Canada ont accordé des prêts d'une valeur totale de $1,179,733,000 et ne cessent de se développer depuis cette date. D'après les témoignages entendus l'an dernier au comité de la banque et du commerce à l'égard du projet de loi dont vient de parler l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott), l'actif des coopératives de crédit en Colombie-Britannique a augmenté de plus de 50 p. 100 de 1952 à 1954. Il semblerait, comme je l'ai dit, que les dernières données statistiques dont on dispose sur le plan national portent sur l'année 1953. Cependant on peut dire sans crainte, je crois, que le mouvement des coopératives de crédit a grandi à un rythme comparable dans les autres régions du Canada et les chiffres que j'ai cités accuseraient une augmentation sensible par rapport à ceux de 1953, s'ils s'appliquaient à l'année terminée le 31 décembre 1955.

Je me suis efforcé d'exposer la situation des caisses populaires dans le domaine du crédit au Canada, sujet auquel j'ai consacré pas mal de temps. Je n'avais d'autre intention que celle de démontrer qu'il serait impossible d'alléguer, à mon avis, que la modification de l'article 2 de la loi sur l'intérêt que propose l'honorable représentant d'Assiniboïa empêcherait nos citoyens d'obtenir tout le crédit dont ils ont besoin.

Quant à la situation des coopératives de crédit, je crois devoir signaler que dans nombre de régions au Canada elles ont à leur service un personnel consacrant tout son temps à l'institution et qu'elles doivent faire face aux frais ordinaires d'exploitation des autres maisons de prêts. Ceux d'entre nous qui ont vu des coopératives de crédit commencer humblement savent que, dans ces entreprises, les membres eux-mêmes ont accompli beaucoup de travail bénévole. C'est encore ce qui se fait, surtout dans les petites localités. Cependant, beaucoup de nos caisses populaires font aujourd'hui tellement d'affaires qu'il leur faut employer un personnel formé pour cela, tout autant que le font nombre de sociétés commerciales privées. Il a été question de certaines de ces sociétés, quand on a parlé des coopératives de crédit destiné aux pêcheurs, au cours des témoignages rendus au comité de la banque et du commerce, l'an dernier. En Colombie-Britannique, la plus importante de ces coopératives de crédit destiné aux pêcheurs se trouvait à Prince-Rupert. Elle avait un actif de $1,750,000, et on ne saurait s'attendre que le travail que comportait les nombreux prêts qu'elle accordait se fasse de façon bénévole. Je dis cela pour le cas où quelqu'un prétendrait qu'il est injuste d'avancer que les coopératives de crédit peuvent fonctionner très bien moyennant un taux maximum de 12 p. 100, parce qu'elles bénéficient du travail bénévole de leurs membres.

Sans vouloir reprendre les arguments invoqués par certains préopinants, je suis d'avis, même si je n'ai souligné qu'un ou deux points que personne n'avait touchés, qu'en toute conscience je puis inciter la Chambre à accepter la modification que le bill tend à apporter à la loi sur l'intérêt.

M. Claude Ellis (Regina): J'ai une ou deux idées à exprimer au sujet du bill à l'étude. Le Parlement a des obligations bien précises envers la population. La grande cherté de

la vie au Canada préoccupe tous les Canadiens réfléchis. J'estime que l'adoption du projet de loi à l'examen contribuerait au moins à réduire le coût de la vie. En l'adoptant, nous relèverions un peu le pouvoir d'achat des Canadiens à faible revenu.

Les causes de la cherté de la vie sont multiples: bénéfices excessifs des sociétés commerciales, fiscalité à tous les échelons de gouvernement, répercussions du tarif sur le prix des denrées et, naturellement, charges d'intérêt trop lourdes. A nous de faire tout ce que nous pouvons pour rendre le fardeau moins lourd. Le représentant de Fort-William (M. McIvor) disait tantôt que l'adjoint parlementaire devrait songer aux mesures à prendre pour réduire le taux d'intérêt. Mais il ne suffit pas de demander au Gouvernement de songer aux mesures qu'il conviendrait de prendre. Nous sommes saisis d'un texte législatif dont les effets seraient à l'avantage des Canadiens à faible revenu. Si le Gouvernement veut sincèrement aider les petits salariés, il appuiera le bill que la Chambre discute présentement.

M. Benidickson: N'avez-vous pas lu le discours du trône?

M. Ellis: Nous espérions que l'adjoint parlementaire prendrait part à la discussion et nous donnerait une idée des projets du Gouvernement. Toutefois, nous savons par expérience qu'on fait toujours beaucoup de tapage à propos des projets de loi du Gouvernement et ensuite, lorsque le Gouvernement les présente, nous constatons que, dans très peu de cas, ses projets sont ce qu'ils devaient être. Ainsi, lorsqu'il a été question de la loi nationale sur l'habitation, nous avons entendu de belles choses sur la mesure que le Gouvernement proposait. Depuis, nous avons eu maintes preuves que la loi n'atteint pas le but visé. On nous dit maintenant que le Gouvernement doit présenter un projet de loi ayant trait aux taux d'intérêt. Par conséquent, nous devons garder cette question présente à l'esprit et admettre que le présent bill vise à atteindre les racines du mal.

Le bill est bien clair. Il est précis. Il n'y a pas de si, ni de mais, ni de tergiversations. Ce bill est bien précis et c'est ce que nous considérons comme la marque d'une bonne mesure.

J'ignore ce que sera la loi que va nous proposer le Gouvernement, mais je suis bien persuadé que les membres de notre groupe vont bien clairement exiger qu'elle soit vraiment efficace. Nous voulons une mesure qui puisse atteindre le but que nous visons. Ce bill-ci constitue, je le répète, au moins une étape que nous pourrions franchir en vue de venir en aide aux Canadiens qui ont tant à souffrir de la modicité de leurs revenus. L'honorable député de Fort-William nous disait qu'on ne devrait rien acheter que l'on ne peut payer comptant. Je me demande combien de maisons de commerce pourraient survivre dans notre pays si ceux qui les dirigent partageaient tous ce point de vue. L'emprunt fait partie intégrante de nos structures commerciales. Quelqu'un qui a le portefeuille bien garni peut bien parler de payer comptant, mais il ne faut pas oublier que si nous voulons que le Canadien moyen puisse se payer certaines commodités de l'existence, si nous voulons que nos ménagères possèdent des machines à laver électriques ou autres appareils ménagers indispensables, la seule façon d'y arriver c'est de leur permettre de recourir à l'emprunt. C'est vrai d'un très grand nombre de familles, et les partisans du Gouvernement auront beau leur faire la morale, cela ne changera rien à rien.

Bien sûr, tout le monde préfère payer comptant: c'est ainsi qu'on paye le moins cher possible. Nous savons tous ce qui se passe lorsque nous entrons dans un magasin pour acheter un article dont le prix indiqué est, mettons, $189. Lorsque nous annonçons que nous sommes prêts à payer comptant, on nous consent généralement une réduction. Il est donc de l'intérêt de tout le monde de payer comptant. Il est bien facile pour celui qui touche un bon revenu de faire la leçon aux pauvres sur les avantages de payer comptant, mais payer comptant est une toute autre affaire pour la famille qui essaie de se procurer les articles de première nécessité lorsqu'elle paie déjà un loyer exorbitant. A moins que le Gouvernement estime que ces gens ne devraient pas avoir de lessiveuse ni les autres appareils ménagers que nous regardons maintenant comme nécessaires, je pense que nous devrions faire quelque chose pour alléger le fardeau de ceux qui sont obligés d'emprunter pour acheter ces articles.

Du point de vue de l'économie pure et simple, il est bien manifeste que le pouvoir d'achat de celui qui doit acheter à tempérament ou emprunter de l'argent pour acheter des biens est fort réduit. Si l'on fait la somme des achats à crédit d'un grand nombre de Canadiens, d'une extrémité du pays à l'autre, on voit à quel point le taux excessif de l'intérêt réduit le pouvoir d'achat de notre population. Il va sans dire que les effets d'un tel état de choses se font nettement sentir dans le commerce et l'industrie. Moins on a d'argent à consacrer à l'achat des biens de consommation, moins on en achète. J'estime que cette mesure qui tend à réduire le taux d'intérêt en général aura pour effet d'accroître le pouvoir d'achat de la population. Il est évident que ce supplément de pouvoir d'achat sera utilisé.

Somme toute, la famille à revenu modeste doit utiliser jusqu'à son dernier sou si elle veut joindre les deux bouts. Cet argent sera consacré à l'achat de biens de consommation; ces achats supplémentaires aideraient beaucoup à améliorer la situation de l'emploi au Canada.

Il faut envisager cette mesure législative dans une vaste perspective. Voici un exemple précis de la façon pratique dont nous pourrions aider l'homme moyen. Il y en a bien d'autres. J'ai parlé de certains éléments du coût élevé de la vie, du régime des tarifs, des bénéfices des sociétés, des impôts et ainsi de suite. Nous devons progresser dans tous ces domaines. Le bill à l'étude fournit à tous les députés une bonne occasion de faire quelque chose pour les gens qui ont le plus besoin d'aide.

Parlant l'autre jour d'un projet de loi analogue qui propose de réduire le taux d'intérêt de 24 à 12 p. 100, j'ai dit jusqu'à quel point les Canadiens sont endettés. J'ai consigné des chiffres au compte rendu pour montrer que les sociétés de prêts couraient peu de risques. Le Gouvernement n'a certes aucune excuse quand il permet à ces sociétés d'exiger les taux d'intérêt exagérés qu'elles demandent actuellement parce que les risques courus ne les justifient pas. Personne n'ira certainement dire que la *Household Finance,* par exemple, fait une faveur aux gens en leur prêtant de l'argent, alors qu'elle dépense près de $500,000 par année pour les persuader d'emprunter d'elle. On ne peut tourner le bouton de la radio sans entendre dire: "Vous êtes bienvenue à la Niagara" ou encore "Venez emprunter de la sympathique société de finance". Ces compagnies dépensent de grosses sommes pour persuader les gens d'emprunter. Elles ne le font pas pour rendre service au public; elles le font parce qu'elles savent que le prêt est un des commerces les plus profitables au Canada. Apparemment, le Gouvernement est disposé à les laisser pressurer les Canadiens en exigeant d'eux des taux d'intérêt excessifs.

Je reconnais fort volontiers que bien des gens ignorent les taux d'intérêt considérables qu'ils paient. Au cours d'un débat antérieur, le député de Rosthern (M. Tucker), sauf erreur, a dit que le service des petits prêts de la Banque canadienne de Commerce trouvait qu'il était difficile de rivaliser, en certains cas, avec des sociétés de finance tout simplement parce que bien des gens n'étaient pas au courant de l'écart des taux d'intérêt et parce que la Banque canadienne de Commerce ne fait pas de publicité à cet égard, ne dépense pas une petite fortune pour en exiger ensuite le remboursement, bien entendu, de ceux qui empruntent. La publicité relative aux taux d'intérêt, que ceux-ci paient, est déduite de l'impôt sur le revenu de la maison de prêts. Il ne faut pas oublier que chaque société de prêts qui fait de la publicité afin d'induire le public à contracter des dettes, est subventionnée par le Gouvernement sous forme de déductions fiscales.

Personne ne peut dire avec raison que ces entreprises rendent de grands services et que toute réduction du taux d'intérêt entraînera leur fermeture, ou rendra plus difficile l'obtention de crédit. Il ne faut pas oublier que la majorité des familles du Canada ne sont pas en mesure d'acheter beaucoup d'articles jugés nécessaires dans une maison moderne. La seule façon dont elles peuvent se les procurer, c'est en empruntant de l'argent ou en achetant à tempérament. Personne ne peut prétendre qu'un commerçant avisé verra dans la disparition de ces usuriers une perte de profits. Autrement dit, s'il ne peut vendre sa marchandise, il doit fermer son entreprise. Or, le rabaissement du taux d'intérêt n'influera certainement pas sur la vente à tempérament de son stock, car il doit l'écouler, et la seule façon d'y parvenir, c'est de le vendre ainsi.

Quand je considère le problème du point de vue de l'économie générale, il me semble que nous devons examiner la mesure en fonction des conséquences qu'elle pourra avoir, à l'heure actuelle, sur le sort de la famille moyenne au Canada. Je dirais que la moyenne des familles jouissant d'un revenu peu élevé est aujourd'hui endettée envers soit une société de finance, un magasin à rayons ou un comptoir postal et que les taux d'intérêt qu'elle paie réduit sa puissance d'achat, abaissant ainsi son niveau de vie. Par conséquent, si nous voulons vraiment venir en aide aux gagne-petit de chez nous, nous pourrions, je crois, manifester notre sollicitude envers eux d'une façon pratique en adoptant le projet de loi dans sa forme actuelle.

Je propose maintenant à l'adjoint parlementaire de renseigner la Chambre sur la nature de la mesure législative qui doit être soumise. Prétend-il qu'elle est semblable au projet de loi? Pourquoi s'abstenir de participer au débat, le qualifier d'inutile, si le Gouvernement ne se propose pas de soumettre une mesure législative presque identique. Cela fait rire le ministre des Finance (M. Harris). Supposons qu'un simple député saisit la Chambre d'un projet de loi portant sur une certaine question et qu'un porte-parole du Gouvernement dit "Nous voulons débattre cette question mais comme le Gouvernement va soumettre une mesure législative analogue, nous considérons le débat superflu", cet argument ne vaut que si la mesure législative du Gouvernement renferme des dispositions presque identiques à celles du projet de loi soumis par le simple député.

L'hon. M. Harris: Quelle logique!

M. Ellis: Le ministre peut ne pas être d'accord avec moi, mais je pense qu'il a maintenant l'occasion de réfuter mes arguments et à exposer sa propre opinion.

Le Gouvernement s'est abstenu d'une façon étrange de nous indiquer d'une façon précise pourquoi il n'y a pas lieu d'adopter le bill dans sa forme actuelle. Le Gouvernement a une belle occasion de montrer qu'il est sincère et qu'il se préoccupe des taux d'intérêt excessivement élevés exigés au Canada. S'il désire vraiment alléger le lourd fardeau que ces taux imposent aux salariés canadiens, il consentira à adopter le bill dans sa forme actuelle.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, les arguments qu'ont avancés les préopinants, surtout les députés cécéfistes, me conviennent parfaitement. Je suis d'avis, moi aussi, qu'il faudrait absolument trouver moyen de permettre au simple particulier frappé par un malheur de se protéger contre une dette qui peut le ruiner jusqu'à la fin de ses jours.

Voici, par exemple, un humble travailleur qui gagne, mettons, $2,000 par année. Un malheur le frappe; disons qu'un membre de sa famille est gravement atteint du cancer. Il fera tout ce qu'il peut pour permettre à sa femme (mettons qu'il s'agit de sa femme) pour lui permettre de guérir. Il la conduit à l'endroit qui lui paraît le meilleur, peut-être à la clinique Mayo; mais, si son revenu n'augmente pas de quelque façon, son équilibre financier sera ruiné pour le reste de ses jours. Or, tout le monde admet sans doute qu'il ne devrait pas être nécessaire que celui qui se trouve dans de telles circonstances devienne la victime des requins prêteurs d'argent.

Parlons du décès, par exemple. Il n'est guère facile d'échapper aux conséquences qu'entraîne un décès dans la famille. Les frais funéraires s'élèvent d'ordinaire à quelque $500.

Songeons au triste sort qui attend celui qui est obligé d'emprunter $500 à un taux d'intérêt représentant 24 p. 100 par année, surtout si l'argent qu'il gagne suffit à peine à faire vivre sa famille. Songeons aussi à ce que cela représente pour la cause du communisme mondial.

Un grand nombre d'entre nous oublient qu'ils ont peut-être eu trop de chance dans la vie. Les plus riches parmi nous le doivent à la chance. Si la chance ne vous sourit pas, c'est en vain que vous vous efforcerez de percer dans le monde économique et financier. La personne qui est frappée d'un malheur comme celui dont je parlais tantôt peut-elle, sous notre régime économique et financier, trouver les moyens de passer par cette épreuve, de reprendre pied?

Je ne dirais pas, monsieur l'Orateur, que la société de petits prêts apporte le moyen de faire face à la plupart des malheurs que j'ai mentionnés. Tout en étant sensible aux arguments de mes honorables amis, je ne suis pas sûr que, gens avertis que nous sommes, il nous faille demander aux sociétés de petits prêts de nous aider à traverser les moments difficiles que j'ai indiqués et tous les autres qui se présentent immédiatement à l'esprit.

Je me demande si nous ne devrions pas adopter une mesure analogue à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ou à une autre des différentes lois que nous possédons déjà, telles que la loi sur la Banque d'expansion industrielle. Je me demande si nous ne pourrions pas trouver quelque moyen d'établir un organisme à peu près semblable à ceux que j'ai mentionnés et auquel les gens qui se trouvent dans un embarras financier pourraient s'adresser pour emprunter de quoi rétablir leur situation financière de façon économique.

Des gens m'ont dit qu'en nous attaquant à ce problème nous pourrions prendre des dispositions auprès des banques à charte en vertu desquelles le gouvernement fédéral financerait ou soutiendrait les banques, ou leur donnerait une garantie sur les prêts jusqu'à concurrence d'un certain montant et à certaines conditions, afin que les gens qui subissent des revers de fortune puissent obtenir assez d'argent pour subsister jusqu'à ce qu'ils se remettent sur pied. On a proposé qu'un taux d'intérêt d'au plus 5 p. 100 frappe ces prêts. Je me contente de formuler cette proposition. Je n'ai pas eu le temps de l'approfondir. Cependant, je pense que tous les députés conviendront avec moi que le besoin d'un service de ce genre se fait sentir depuis longtemps au Canada. C'est un besoin pressant

Quand mon père est mort, il laissait une veuve et treize enfants. Sur notre ferme, le gagne-pain le plus âgé devenait un garçon de vingt ans. Les funérailles de mon père ont failli amener notre ruine sur le plan financier. Je me demande ce qu'il serait arrivé de nous si mon père n'avait pas laissé quelques biens qui pouvaient être liquidés. Une fois les frais des funérailles et les droits successoraux acquittés, il ne nous restait à peu près rien. Aucune famille ne devrait avoir à faire face à des difficultés financières de ce genre. Personne, dans une famille, ne devrait avoir à consentir le genre de sacrifice que s'est imposé un membre de la famille de mon père pour assurer notre survivance économique. Que la Chambre et le Gouvernement réfléchissent à ces choses. Que ceux qui sont

chargés des affaires financières de l'État ne négligent pas ce besoin, qu'ils ne l'écartent pas à la légère. Qu'ils en tiennent compte et qu'ils s'appliquent à trouver la solution qui apportera un soulagement à des milliers et des milliers de Canadiens.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Je n'avais pas l'intention de participer au débat et, si je prends la parole, c'est pour dire combien je suis étonné de ce que mes honorables amis qui siègent du côté du Gouvernement n'aient pas plus de sympathie pour les victimes de ces usuriers qu'on a entendu qualifier aujourd'hui d'une façon tout juste parlementaire. N'y a-t-il pas du côté du Gouvernement un seul député suffisamment hardi pour s'opposer au projet de loi? Nous avons l'habitude de voir les députés qui siègent du côté du Gouvernement manquer du courage qu'il faudrait pour appuyer les bills qui sont présentés ici par l'opposition.

Une voix: Nous avons un bon gouvernement.

M. Knight: C'est pourquoi je veux dire combien je m'étonne de la conspiration du silence qui s'établit autour de ce projet de loi, du moins en ce qui concerne les messieurs d'en face. Mais qu'en pensent donc les gens de loi qui siègent avec le Gouvernement? Serait-ce par hasard qu'ils participent eux-mêmes à ce néfaste régime de prêts sur gages?

Des voix: Règlement.

M. Knight: Serait-ce que certains d'entre eux ne sont que des percepteurs pour le compte de ces gens-là? Est-ce là pourquoi nous n'avons pas entendu dire un seul mot contre le bill?

L'honorable député de Fort-William (M. McIvor) a déclaré qu'il ne dirait rien du projet de loi; il a pris la parole et s'est admirablement acquitté de cet engagement. Il a dit qu'il ne parlerait pas du projet de loi tant qu'il ne saurait pas ce qu'on en pense du côté du Gouvernement. Je m'attendais surtout à ce que l'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Harris) nous expose son point de vue. Je voudrais savoir ce qu'il en pense.

M. Benidickson: La journée est réservée aux députés; nous voulons que vous ayez pleine occasion de vous faire entendre.

M. Knight: C'est bien pourquoi j'en profite.

M. Benidickson: Vous avez prétendu le contraire l'autre jour.

M. Knight: Je voudrais être d'accord avec mon honorable ami de Fort-William. Il nous conseille de payer rubis sur l'ongle. C'est une idée merveilleuse! Cependant, comme l'a dit mon honorable ami de Lethbridge, la vie ne s'écoule pas toujours sans heurts. Quelqu'un qui gagne $100 ou $150 par mois et qui est obligé de dépenser jusqu'au dernier sou pour pourvoir aux besoins indispensables de sa famille ne peut échapper aux vicissitudes de l'existence. L'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) n'a mentionné qu'une de ces vicissitudes, la mort, laquelle est à peu près inévitable, je crois, du moins pour la plupart. Il y a aussi d'autres événements, y compris les événements heureux comme le mariage d'un fils ou d'une fille. Ils occasionnent des dépenses extraordinaires auxquelles d'habitude nous nous sommes préparés. D'autre part, je ne crois pas que l'épouse d'un homme qui gagne juste assez pour pourvoir aux besoins indispensables doive se passer des bonnes choses dont profitent les épouses de nos honorables vis-à-vis. J'approuve de tout cœur la théorie de l'honorable député de Fort-Williams; c'est une idée magnifique et je voudrais qu'elle fût pratique. Je ne crois pas que les épouses de ceux que nous appelons les humbles,—je n'aime pas ce mot,— aient à se passer de ces articles qui sont maintenant considérés comme nécessaires.

Pourquoi les membres du gouvernement ne commentent-ils pas le projet de loi?

Une voix: Vous l'avez déjà dit.

M. Knight: Ce sont de curieux débats que ceux auxquels ne prennent part que quelques membres de l'opposition. Quelles sont les intentions du gouvernement à propos du bill à l'étude? L'adjoint parlementaire au ministre des Finances n'a-t-il rien à dire? Pourquoi ce silence? Je défie les honorables vis-à-vis de prendre la parole, car je pense qu'ils craignent de participer à la présente discussion. Je pense que, de l'autre côté de la Chambre, il n'y a pas un seul homme.

Une voix: Point.

M. Knight: ...qui oserait prendre la parole et s'opposer à cette mesure. Il va sans dire que nous ne pouvons nous attendre qu'ils appuient une proposition émanant de ce côté-ci de la Chambre, car ils ne le font jamais. On a un peu discuté la question lors de la réunion de l'assemblée libérale qui a rendu hommage aux deux plus anciens membres du cabinet,—et avec raison,—l'autre soir: "Vous devez vous en tenir à la ligne de conduite du parti." Si on a rapporté avec exactitude les paroles du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), il a dit qu'en certaines occasions il avait différé d'opinion avec le Gouvernement, mais qu'il avait mis de côté son penchant naturel de s'opposer à une mesure préconisée par le Gouvernement.

Bien entendu, pour lui comme pour bon nombre de mes amis libéraux, la plus grande catastrophe serait sans doute la défaite du présent Gouvernement qui, en dépit de sa majorité d'environ 120 députés,—elle est si grande que je ne sais plus exactement ce qu'elle est,—n'oserait même pas permettre à trois membres du parti ministériel par exemple, de voter en faveur d'une mesure qui serait dans l'intérêt des producteurs de blé du Canada. Non, car le Gouvernement pourrait être renversé. Il conseille donc à ses partisans de s'en tenir à la ligne de conduite du parti, aux directives du whip et de faire ce qu'on leur dit. Je pense qu'il y a un peu de vrai dans l'accusation...

M. Benidickson: Vous avez expulsé de votre parti l'honorable député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher) parce qu'il ne suivait pas les instructions de votre whip.

M. Knight ...selon laquelle le Gouvernement se transforme de plus en plus en dictature. Aujourd'hui, il déclare qu'il ne vaut pas la peine de discuter les bills ou les résolutions présentés par d'autres que ceux qui suivent la ligne de conduite du parti ministériel et les ordres du whip du Gouvernement. J'aimerais bien voir quelques-uns de mes savants amis d'en face prendre la parole pour s'opposer au bill à l'étude.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, comme l'adjoint parlementaire au ministre des Finances ne semble pas avoir fini de mettre de l'ordre dans ses notes, je vais lui donner quelques minutes de plus pour le faire.

M. Benidickson: Il s'agit de votre bill.

M. Nicholson: J'apporte mon appui à l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) pour signaler que les propositions qu'il a présentées au Parlement devraient être accueillies avec bienveillance par les membres de tous les groupes ici représentés. J'ai ici le dernier résumé statistique publié par la Banque du Canada. J'y trouve certains détails relatifs aux comptes courants, aux ventes à crédit des marchands détaillants, au crédit fourni par les sociétés de financement et aux prêts personnels en espèces des banques à charte.

L'analyse de ce qui s'est produit au Canada durant la prétendue vague de prospérité provoquerait, je pense, des réflexions assez sérieuses. De décembre 1951, par exemple, date à laquelle remontent nos documents, les comptes courants s'élevaient à 420 millions de dollars et, en septembre 1955, la statistique ne va pas plus loin,—ils atteignaient 533 millions de dollars. Dans le cas des ventes à crédit des marchands détaillants, le chiffre de 126 millions de dollars, en décembre 1951, est passé, en septembre dernier, à 309 millions de dollars. Les sociétés qui financent les achats à crédit avaient prêté 180 millions en décembre 1951 contre 575 millions, tandis que les prêts personnels en espèces passaient de 338 à 790 millions. Les deux, ensemble, donnent un montant qui est passé de 1,120 à 2,212 millions, soit une augmentation de plus de 1,000 millions.

L'adjoint parlementaire au ministre des Finances conviendra, j'en suis sûr, que cette tendance dans un pays censé aussi prospère que le Canada ne laisse pas d'être troublante. Cette statistique en main, j'ai téléphoné à la Banque du Canada pour savoir s'il y avait moyen de la comparer avec celle du crédit au consommateur pour la période antérieure à la crise financière de 1926-1929, mais on me dit, qu'à cette époque, le Canada n'établissait pas de statistique de ce genre. Aussi pour cette période, faut-il se rabattre sur la statistique des États-Unis.

Il semble que la hausse alarmante qui se manifeste au Canada ressemble, à bien des égards, à l'augmentation des achats à crédit qui a précédé, aux États-Unis, la crise de 1928-1929. Il n'est pas difficile de savoir le pourquoi de cette forte augmentation. On me dit que toute personne ayant une chemise propre peut se rendre chez n'importe quel vendeur de voiture usagée et quitter le terrain au volant d'une voiture qui marchera pendant longtemps. On me dit également que les marchands de postes de T.S.F., de téléviseurs et de réfrigérateurs électriques, ne semblent guère se soucier du fait que beaucoup de leurs clients s'engagent à des paiements mensuels trop lourds pour leur traitement. Cela ne semble pas inquiéter beaucoup de ces gens qui découvrent qu'ils doivent payer jusqu'à 50 p. 100 d'intérêt, comme le signalait il y a quelques jours l'honorable représentant de Regina (M. Ellis).

Il est bien évident que celui qui ne peut pas payer comptant, comme le voudrait l'honorable représentant de Fort-William (M. McIvor), ne va pas se tirer d'embarras en payant 50 p. 100 par an d'intérêt sur le prix des articles que le marchand est prêt à lui vendre. Il se condamne à se mettre un jour dans de sérieuses difficultés.

Il serait bon d'examiner la récente brochure publiée par le ministre du Commerce (M. Howe) sur la répartition du revenu non agricole au Canada, parallèlement au sommaire statistique de la Banque du Canada. Cette brochure nous donne un renseignement atterrant: c'est que 34 p. 100 des familles canadiennes de deux personnes ou plus ont un revenu de moins de $2,500 par an, c'est-à-dire que plus d'un tiers des familles canadiennes touchent moins de $2,500, soit en moyenne $1,530.

Il saute aux yeux que, si un tiers de nos familles touchent un revenu moyen de seulement $1,530 par année, si le marché regorge de voitures, de récepteurs de radio, de réfrigérateurs électriques et d'autres appareils électriques dont on pousse la vente, si l'on exige des taux d'intérêt atteignant jusqu'à 50 p. 100, certains éprouveront un jour des difficultés.

En divisant les familles canadiennes d'une autre manière pour considérer la catégorie de celles qui touchent moins de $2,000 par année, on constate que 23 p. 100, soit presque le quart, des familles canadiennes de deux personnes ou plus se trouvent dans cette situation; la moyenne de leur revenu annuel atteint $1,190 par année, c'est-à-dire moins de $100 par mois.

On ne résoudra pas le problème des gens de cette catégorie en les encourageant à acheter des téléviseurs, des postes de t.s.f., des réfrigérateurs électriques, etc., etc., grâce à un crédit portant intérêt à des taux atteignant jusqu'à 50 p. 100. La motion du député d'Assiniboïa devrait donc plaire aux membres de tous les partis à la Chambre. Il faudrait adopter des mesures prévoyant un maximum à l'égard de ces taux d'intérêt pour aider nos amis qui gagnent peu mais qui, suivant la Banque du Canada, ont étendu leurs engagements de crédit de plus de 1 milliard depuis 1951, année où l'on a commencé à établir des statistiques sur ce point.

M. W. M. Benedickson (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai bien regardé, mais il ne semble pas qu'il y ait d'autres députés qui veuillent participer au débat.

M. Argue: Nous avons d'autres orateurs inscrits.

M. Benidickson: Je leur cède donc la parole.

M. Argue: Mais non, allez-y . . .

M. Benidickson: Les honorables députés se rendront compte qu'un bill semblable a été présenté vers la fin de la dernière session, en même temps que le même député présentait d'ailleurs un autre bill tendant à modifier la loi sur les petits prêts. Il y a eu débat en ce qui concerne la modification à la loi sur les petits prêts, l'an dernier. On a dit alors que les textes relatifs aux petits prêts retenaient à ce moment-là l'attention du Gouvernement, et que par conséquent il était tout à fait probable qu'une nouvelle mesure serait présentée à ce sujet lors de la prochaine session parlementaire, c'est-à-dire celle-ci. On a fait remarquer que l'histoire de l'activité parlementaire dans ce domaine révèle que des représentations publiques, au sein d'un comité parlementaire, font progresser et favorisent habituellement l'examen de la question des taux d'intérêt et des prêts en général.

En raison du Règlement de la Chambre, je ne puis guère parler du débat de la semaine dernière sur le bill des petits prêts, mais j'ai alors signalé que la mesure ministérielle concernant les petits prêts serait présentée sous peu et déférée à un comité parlementaire approprié. Je puis en dire plus long aujourd'hui. La mesure sera présentée dans un jour ou deux et aura l'avantage d'être discutée par un comité parlementaire. On ne manquera pas d'y examiner, j'en suis sûr, la loi sur les petits prêts et la situation générale concernant les prêts et les taux d'intérêt. On a bien plus d'avantages à discuter des problèmes de ce genre, me semble-t-il, lorsque la discussion résulte de la présentation de mesures ministérielles.

A propos de l'autre proposition de loi, j'ai fait remarquer qu'il y avait plusieurs autres mesures proposées par des députés et qui, en vertu de notre Règlement, sont étudiées au début de la session, mais qui n'auraient peut-être pas l'avantage d'être débattues plus tard au cours de la session et que, ainsi que les députés le savent, il n'y a pas de restrictions semblables à la discussion si nous envisageons un débat qui se range sous la rubrique des ordres inscrits au nom du Gouvernement. La mesure concernant la loi sur les petits prêts se présentera sous la rubrique "Ordres inscrits au nom du Gouvernement".

M. Green: Le député me permet-il une question? Le projet de loi sera-t-il présenté à la Chambre ou au Sénat?

M. Benidickson: Je ne suis pas en mesure de le dire, monsieur l'Orateur. Je crois qu'il vient d'être examiné aujourd'hui par le cabinet sous la forme d'un projet définitif. C'est au cabinet à trancher la question, et j'estime qu'il faudrait la décider pour ainsi dire immédiatement.

Je ne me propose pas de parler des avantages que présente le bill dont nous sommes saisis car, je le répète, nous en aurons une meilleure occasion plus tard pendant la session. Cependant, certains députés ont demandé pourquoi on n'accepterait pas facilement un projet de loi de ce genre. Je crois pouvoir citer un bon exemple en me reportant à un débat sur les petits prêts, que je rappellerai, parce qu'il a eu lieu l'année dernière. Le parrain du bill en question a présenté alors un amendement à la loi sur les petits prêts. En lui assurant que nous étudierions probablement une mesure de ce genre cette année-ci, je lui ai signalé que son

projet de loi de l'année dernière revêtait une forme qui ne le satisferait même pas lui-même.

Je lui ai dit qu'en somme il modifiait un seul article de la loi sur les petits prêts et que sa mesure ne tenait pas compte de la réglementation et de l'émission des permis, d'une grande catégorie de petits prêts. Sa mesure aurait donc pour effet d'appliquer les dispositions de la loi, relatives aux permis et à la réglementation, uniquement aux prêts consentis à un intérêt de 0·95 à 1 p. 100, ce qui est une portée très restreinte.

Quant au projet de loi que nous étudions aujourd'hui, je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre, parce que je sais que d'autres questions importantes qui intéressent les simples députés figurent sous la rubrique des bills publics et ordres du jour d'intérêt public. Je le répète, on aura de nouveau l'occasion de débattre cette question. Certains honorables députés, y compris le parrain du bill lui-même, sauf erreur, ont exprimé le désir qu'aucuns frais,—c'est le mot qu'il a employé, je crois,—ne soient exigés à l'égard de prêts dont l'intérêt comporterait des frais dépassant 12 p. 100. Je lui signale que, sous sa forme actuelle, la modification qu'il a soumise n'empêcherait pas un prêteur de conclure avec un emprunteur une entente obligeant ce dernier de payer, disons, le coût de la police d'assurance, les frais de rédaction d'une hypothèque mobilière, les honoraires d'avocats et d'autres frais du même genre qui, si on en tient compte, constitueraient une charge plutôt lourde à l'égard de cet emprunt.

Un article de la loi sur les petits prêts prévoit que les frais exigés de l'emprunteur doivent comprendre, non seulement l'intérêt, mais aussi tous les autres frais qu'entraîne la transaction financière. Le bill que présente aujourd'hui le député n'atteindrait pas une fin comme celle dont il a été question dans le débat. Voilà pourquoi, lorsque les députés prendront connaissance de la mesure législative que le Gouvernement doit présenter presque immédiatement, ils constateront, selon moi, qu'il est beaucoup plus avantageux pour eux d'étudier à fond la loi sur les petits prêts avant de se former une opinion sur les prêts et les taux d'intérêt en général, surtout quand ils constatent combien il est facile d'adopter une loi comme celle-ci qui ne tient pas compte des frais de toutes sortes qui se rattachent à un prêt.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je ne m'arrêterai pas aux points soulevés par plusieurs députés (une autre occasion pendant la session sera offerte pour cela), et je propose que la Chambre passe à l'article suivant de ses travaux, afin que d'autres députés aient l'occasion de discuter d'autres mesures d'initiative parlementaire, parce que c'est le dernier jour prévu à la rubrique des bills publics et ordres du jour d'intérêt public.

(La motion de M. Benidickson, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Anderson	Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Applewhaite	Lapointe
Ashbourne	Lavigne
Batten	Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Beaudry	Leduc (Verdun)
Benidickson	Lefrançois
Bennett	Légaré
Bertrand	Lesage
Blanchette	Lusby
Boisvert	MacDougall
Bonnier	MacEachen
Boucher	MacKenzie
Bourget	MacNaught
Bourque	Macnaughton
Breton	McCann
Brisson	McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
Bruneau	McIvor
Buchanan	McMillan
Byrne	McWilliam
Campney	Maltais
Cardin	Mang
Caron	Marler
Carrick	Martin
Carter	Massé
Cavers	Ménard
Crestohl	Meunier
Decore	Michaud
Demers	Monette
Deschatelets	Murphy (Westmorland)
Deslières	Nixon
Dickey	Philpott
Eudes	Pinard
Eyre	Pommer
Fairey	Poulin
Follwell	Power (Québec-Sud)
Forgie	Power (Saint-Jean-Ouest)
Gagnon	Prudham
Gardiner	Purdy
Garland	Ratelle
Garson	Reinke
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Gauthier (Portneuf)	Richardson
Gingras	Roberge
Gingues	Robertson
Goode	Robinson (Simcoe-Est)
Gour (Russell)	Ross
Gourd (Chapleau)	Rouleau
Gregg	St-Laurent (Québec-Est)
Hanna	St-Laurent (Témiscouata)
Hardie	Schneider
Harris	Shipley (Mme)
Harrison	Simmons
Hellyer	Smith (York-Nord)
Henry	Stuart (Charlotte)
Hollingworth	Studer
Hosking	Thibault
Houck	Tucker
Howe (Port-Arthur)	Valois
Huffman	Viau
Hunter	Villeneuve
James	Weaver
Jutras	Weir
Kickham	Weselak
Kirk (Antigonish-Guysborough)	White (Waterloo-Sud)—131
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)	
Laflamme	
Lafontaine	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aitken (Mlle)	Macdonnell
Argue	MacInnis
Barnett	MacLean
Bell	McBain
Bennett (Mlle)	McCullough (Moose-Mountain)
Blackmore	McGregor
Blair	Michener
Brooks	Mitchell (London)
Bryce	Monteith
Bryson	Montgomery
Campbell	Murphy (Lambton-Ouest)
Cardiff	Nicholson
Castleden	Pallett
Charlton	Patterson
Churchill	Pearkes
Coldwell	Quelch
Diefenbaker	Rea
Drew	Regier
Ellis	Robinson (Bruce)
Fairclough (Mme)	Rowe
Fleming	Small
Fraser (Peterborough)	Smith (Battle-River-Camrose)
Fulton	Stanton
Green	Starr
Hahn	Stewart (Winnipeg-Nord)
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)	Thatcher
Hansell	Thomas
Harkness	Trainor
Herridge	Tustin
Hodgson	White (Hastings-Frontenac)
Holowach	White (Middlesex-Est)
Howe (Wellington-Huron)	Wylie
Johnson (Kindersley)	Yuill
Johnston (Bow-River)	Zaplitny—72
Jones	
Knight	
Knowles	
Lennard	

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

AMENDEMENT CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la deuxième lectude du bill n° 9, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu (Communication de renseignements).

Je me rends compte, monsieur l'Orateur, que le bill à l'étude est contraire à la politique actuelle du Gouvernement. J'espère qu'aucun député ministériel n'aura peur de rester fidèle à la politique gouvernementale, même après ce que nous ont appris les journaux cet après-midi à propos de ce qui peut parfois arriver à un député en pareilles circonstances. Quoi qu'il en soit, nous sommes tous heureux de la publicité que reçoit ainsi l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) et nous nous réjouissons de ce que le coup n'ait pas été tiré sur lui personnellement mais sur son image à la télévision.

On me rappelle qu'il y a effectivement deux Tucker; je suis donc heureux que l'un d'eux soit encore parmi nous.

M. Tucker: Si je n'avais pas neuf vies, la CCF aurait eu raison de moi il y a longtemps.

[M. Benidickson.]

M. Argue: Nous vous en avons enlevé huit jusqu'ici.

M. Knowles: Le bill n° 9 a pour objet de modifier l'article 133 de la loi de l'impôt sur le revenu. La modification n'est pas nouvelle, la Chambre le sait. D'ailleurs j'ai présenté un bill semblable plusieurs fois depuis quelques années. L'article 133 de la loi de l'impôt sur le revenu prévoit le secret le plus absolu en ce qui concerne les renseignements obtenus par l'intermédiaire des déclarations d'impôt. Or nous prétendons, nous, que même si le secret est justifiable dans le cas de déclarations de particuliers, il y aurait lieu de soulever le rideau de fer en ce qui concerne les déclarations faites par les sociétés commerciales.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement sur ce sujet de loi, parce que tous les arguments ont été évoqués à différentes reprises au cours des années. A notre avis, les sociétés sont des questions d'intérêt public. Leurs affaires influent sur l'économie du pays. Les impôts qu'elles paient sur leur revenu accroissent le revenu fédéral, ce qui réduit le montant que d'autres doivent payer, ou, s'ils sont réduits, accroissent le déficit que d'autres doivent combler, notamment les particuliers. Par conséquent, nous sommes d'avis que les questions d'impôt sur le revenu des sociétés sont des questions d'intérêt public et qu'il devrait être impossible de dissimuler sous le voile du secret tout ce qui touche l'impôt sur le revenu des sociétés.

Je ne veux pas dire, à propos de ce bill, que toutes les déclarations d'impôt sur le revenu des sociétés doivent être imprimées et publiées. Mis à part d'autres motifs contraires à une telle proposition, cela nécessiterait un volume considérable d'impressions qui ne seraient ni utiles ni nécessaires. Cependant, nous croyons que, surtout lorsque des députés sont d'avis que des renseignements contenus dans certaines déclarations d'impôt de sociétés devraient être communiqués, il devrait être possible au ministre de la Couronne de donner ces renseignements. Par conséquent, ce bill ne ferait qu'ajouter la réserve qui suit à la disposition relative au secret que l'on trouve présentement à l'article 133:

Toutefois, rien de contenu au présent article ne doit avoir pour effet d'empêcher un ministre de la Couronne de communiquer au Sénat ou à la Chambre des communes quelque renseignement relatif à des corporations et obtenu selon les dispositions de la présente loi.

Je souligne de nouveau que la disposition que mon bill ajouterait à l'article 133 ne modifie pas le caractère secret actuel des déclarations personnelles d'impôt sur le revenu.

On a donné à entendre, en s'opposant à mon projet de loi, que la plupart des chiffres

relatifs à l'impôt des sociétés sont publiés dans les rapports annuels et les bilans financiers que toutes les sociétés publient. Je le reconnais. C'est une des raisons pour lesquelles, à mon avis, nous ne devons pas exiger une deuxième publication de toute cette documentation. Mais ce que le public ne connaît, ni par les bilans financiers actuels ni d'aucune autre façon, ce sont les ententes conclues entre les sociétés et la division de l'impôt sur le revenu.

Nous savons tous que la déclaration d'impôt sur le revenu, dans le cas de la plupart des particuliers canadiens, est une chose assez simple. Le contribuable moyen pense peut-être autrement au moment où il prépare sa déclaration, mais la chose est relativement simple. Il découvre, par exemple, qu'il ne peut pas réclamer beaucoup de déductions. Il y a des limites quant aux déductions relatives aux cotisations qu'il peut verser à un plan reconnu de pension, de même qu'à ses cotisations syndicales, à ses dons aux œuvres de charité et à ses frais médicaux. Dans ces deux derniers cas, les limites sont fixées par la loi. Je n'entrerai pas dans les détails pour le moment.

Outre ces déductions, il y a les abattements statutaires de $1,000 pour un célibataire et de $2,000 pour un contribuable marié, ainsi qu'un abattement à l'égard de chaque enfant. Le contribuable ordinaire qui remplit la formule simplifiée ne peut faire aucune autre déduction. C'est dire qu'il n'a pas beaucoup de jeu; il n'y a pas beaucoup de doute quant au montant qu'un contribuable moyen versera sous forme d'impôt sur le revenu. C'est très facile à calculer. Cependant, lorsqu'il s'agit de sociétés, la liste des dépenses qui peuvent être considérées comme déductibles est très longue. En outre, il y a les allocations de dépréciation et autres dont peuvent bénéficier les socités.

Il va sans dire que de par la nature même des choses lorsqu'un aussi grand nombre d'éléments entrent en jeu dans le calcul de l'impôt sur le revenu d'une société, il y a une grande marge et qu'on peut beaucoup discuter le montant qui devrait être accordé. Nous savons tous que ces calculs fournissent beaucoup de travail aux comptables et aux avocats, tant du côté des sociétés que du côté de la division de l'impôt sur le revenu.

Nous n'avons aucun moyen de savoir dans quelle mesure certaines dépenses sont autorisées. Il y a la question de la réclame. Dans quelle mesure une société peut-elle déduire de son revenu ses dépenses relatives à la réclame, comparativement à celles qu'on accorde à une autre société? Quand la réclame est-elle réellement de la réclame? Quand devient-elle de la propagande politique ou de la propagande de la part d'un employeur contre un syndicat ouvrier avec lequel il ne s'entend pas? Ce sont toutes là des questions qu'il faut régler lorsqu'il s'agit de déterminer le montant d'impôt sur le revenu qu'acquittera une société.

Nous estimons qu'une société devrait avoir le droit de savoir quelle règle s'applique aux autres sociétés, de quelle norme on se sert, afin que les diverses sociétés soient traitées équitablement et que nous sachions que la méthode est juste. En outre, nous estimons que le public a le droit de savoir dans quelle mesure nous payons tous l'impôt à l'égard des dépenses que les sociétés déduisent de leur revenu.

Par exemple, dans quelle mesure le trésor public acquitte-t-il le coût de toute la réclame qui nous inonde en ce moment? Je n'enfreindrai pas le Règlement en me reportant à la discussion qui a eu lieu plus tôt aujourd'hui, mais je me permets de rappeler aux honorables députés que les sociétés de finance et de prêts, de même que bien d'autres compagnies, nous inondent, par l'entremise des journaux, de la radio et de la télévision, d'une très grande quantité de réclame. Les consommateurs, nous le savons, paient cette réclame dans le prix du produit, mais il est également vrai qu'une partie de cette réclame se défraie aux dépens du trésor public dans la mesure où cette réclame est une dépense admise en déduction pour ces sociétés. La question intéresse et inquiète le public. Nous devrions pouvoir obtenir des renseignements sur le montant que telle ou telle société a pu faire admettre en déduction au titre de ses frais de publicité. C'est une des questions auxquelles nous pourrions obtenir une réponse, n'était-ce du secret rigide que prescrit l'article 133 actuel.

J'ai mentionné les différends qui surgissent de temps à autre entre employeurs et employés. Lorsqu'il y a des différends de ce genre, les employeurs publient souvent des pages entières d'annonces dans les journaux pour exposer leurs arguments contre le syndicat. Quand j'ai demandé à la Chambre des communes si le coût de ces annonces était autorisé comme déduction aux fins de l'impôt,—en d'autres termes si cette annonce était payée à même le trésor public,—on m'a répondu que la disposition concernant le secret empêchait de révéler ces renseignements.

Je pourrais donner d'autres exemples. Il y a aussi les pages entières d'annonces que les banques à charte publient dans les journaux à la fin de l'année. Je pense qu'on doit admettre qu'il s'agit souvent de documents à tendance fortement politique. On y exprime des opinions sur des questions d'ordre politique. Parfois c'est notre mouvement qui

jouit de cette réclame, mais parfois elle favorise le Gouvernement plutôt que l'opposition officielle. Dans la mesure où cette réclame est de nature politique, n'est-il pas juste que nous demandions si elle est acquittée, en partie du moins, à même le trésor public, sous forme d'une allocation déductible du revenu imposable?

Je pourrais parler d'une façon plus précise de la réclame politique. Existe-t-il des cas où des sociétés versent effectivement des contributions à des organismes politiques, mais d'une façon indirecte en acquittant le coût de réclame ou chargeant d'autres dépenses pour lesquelles elles jouissent d'une déduction? On a certes donné à entendre par le passé que les choses se passaient ainsi. Bien entendu, le Gouvernement nie,—et je m'attendrais à ce qu'il le nie,—que la Division de l'impôt sur le revenu permet de déduire les contributions versées aux partis politiques. N'avons-nous pas le droit de savoir si on autorise des déductions aux fins de l'impôt sur le revenu à l'égard d'autres sortes de dépenses que certains d'entre nous pourraient effectivement considérer comme des contributions à l'appui d'une cause politique en particulier.

Nous pourrions aussi parler de la réclame des brasseries et distilleries et, de fait, de toute la question qui a trait au commerce des brasseries et distilleries. Dans quelle mesure leurs dépenses sont-elles reconnues aux fins de l'impôt sur le revenu? Je répète, monsieur l'Orateur, que tout cela pose la question du traitement dont une société peut jouir au détriment d'une autre ainsi que la question de savoir si l'intérêt public est efficacement protégé.

Je n'entretiens aucun doute sur le zèle des fonctionnaires de la Division de l'impôt sur le revenu, qui cherchent à percevoir de toutes les sources possibles tout le revenu qu'il y a lieu de prélever en conformité de la loi. Je rappelle, cependant, que le parlement a un rôle à jouer dans ce domaine et qu'il ne doit pas se contenter de prendre la parole des fonctionnaires du ministère, qui affirment qu'on procède effectivement de cette manière.

Bien des questions ont été soulevées au cours de la discussion depuis une ou deux semaines et nous avons éprouvé de la difficulté à obtenir des renseignements relatifs à ces questions sur lesquelles le parlement a le droit, estimons-nous, d'être renseigné. A mon avis, il en va de même de cet important domaine.

J'ai dit tout à l'heure que lorsqu'un particulier établit sa déclaration d'impôt sur le revenu, il ne lui faut pas beaucoup de temps pour remplir la formule, parce qu'il n'y a que deux ou trois catégories de dépenses qu'il peut réclamer comme déduction, tandis que la situation est un peu différente lorsqu'il s'agit d'une entreprise ou d'une société. Je m'intéresse toujours à ces ouvrages volumineux qu'on publie comme guide pour établir les déclarations d'impôt sur le revenu. J'ai ici un de ces ouvrages intitulé "Votre impôt sur le revenu", qui renferme 118 pages. Ce petit livre indique aux particuliers et aux sociétés comment remplir leur déclaration d'impôt de façon à en retirer le plus d'avantages et, il va sans dire, il est rempli de propositions quant au moyen d'atteindre cette fin. J'ai aussi un autre petit document intitulé *Canadian Pocketax,* qui prétend faire autorité en fait de guide concernant l'impôt sur le revenu, l'impôt relatif aux cadeaux, les droits successoraux, et le reste.

Aux pages 20 à 24 de ce petit ouvrage, on trouve une longue liste, sous la rubrique "Dépenses déductibles". J'ai compté les principales rubriques dans cette liste; il y en a 46, sans compter toutes les subdivisions. Je me contente d'en citer quelques-unes: Frais de comptabilité, frais de réclame, dépenses relatives à une automobile servant au commerce, frais d'évaluation pour l'assurance, mauvaises créances, frais bancaires, frais d'intérêt, honoraires de spécialistes en administration, location de matériel de production, honoraires d'ingénieurs industriels, primes d'assurance contre l'incendie, le vol et le reste. Puis intérêt sur l'argent emprunté, l'intérêt sur les droits successoraux, les honoraires d'avocats. Il y a aussi diverses subdivisions, par exemple la perception de dettes d'affaires et les frais de défense lors de poursuites intentées en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je prends les frais d'administration, les frais concernant la surveillance de la production, le coût des matières premières, les dépenses de publicité, les dépenses de secrétariat, les taxes sur les biens immeubles, l'assistance technique, le téléphone et ainsi de suite.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'en raison de la longueur de cette liste,—et je ne l'ai pas citée en entier, loin de là,—il est évident que des différends peuvent surgir à bien des égards, qu'il y a beaucoup de marge et qu'on peut longuement discuter divers postes de dépense avant de s'entendre sur le montant exact d'impôt qu'une société doit payer. A mon avis, il serait dans l'intérêt public que nous puissions au besoin, obtenir ces renseignements, afin que nous sachions exactement quelles dépenses nous acquittons effectivement à même le trésor public et si nous recevons des sociétés privées tout ce qu'elles devraient verser au trésor public en vertu des dispositions actuelles de la loi de l'impôt sur le revenu.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, mes remarques seront très brèves. Nous sommes tous passablement au courant des arguments que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a exposés, car ce n'est pas la première fois qu'il prend la parole à ce sujet.

Le parlement a jugé sage de rendre les déclarations confidentielles. L'honorable député approuve cette façon de procéder en ce qui concerne les particuliers, mais il n'est pas du même avis lorsqu'il s'agit des sociétés. Selon moi, c'est illogique. De fait, je pense que nous pouvons même soutenir qu'en ce qui concerne les particuliers, ce ne sont que leurs sentiments personnels qui sont en jeu, tandis que si on force les sociétés à révéler tous les détails de leur commerce, on peut effectivement leur nuire du point de vue de la concurrence. A ce sujet, je pense qu'il ne faut pas oublier que les sociétés doivent soutenir, non seulement la concurrence des autres sociétés, mais aussi celle d'entreprises non constituées en corporations.

Aujourd'hui, un de mes amis m'en a donné un exemple assez étonnant. Il m'a signalé qu'une société pour laquelle il avait travaillé a réalisé un bénéfice de $2,500 et qu'un organisme non constitué en corporation, pour lequel il avait aussi travaillé, a réalisé un bénéfice de plus d'un million de dollars. Je pense que l'idée que se font bien des gens que les sociétés sont de grandes entreprises tandis que les particuliers sont de petites gens nous conduit trop loin. Je voudrais donc revenir sur la façon dont on se propose de procéder à cet égard.

J'ai été étonné d'entendre l'honorable député déclarer que le ministre devrait apparemment exercer ce pouvoir discrétionnaire,—ce qui serait très difficile,—sur les instances d'un membre du parlement. Je suis député et je veux être fier de moi et de tous mes collègues. Cependant, l'honorable député a semblé donner à entendre que si un membre du parlement voulait obtenir des renseignements d'un ministre, d'après ce qu'il a dit, c'était là presque une autorisation.

A mon avis, il y a deux sinon trois objections à ce que le ministre jouisse de ce pouvoir discrétionnaire. D'abord, j'estime que si le parlement voulait il pourrait, au moyen d'une résolution ou autrement,—l'honorable député est plus renseigné que moi sur les questions de procédure,—obtenir tous les faits qu'il désirerait et tous les renseignements qu'il jugerait souhaitable. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de nous départir de ce pouvoir discrétionnaire et de l'accorder au ministre.

De fait, je pense qu'on pourrait dire qu'il y a deux objections qui s'opposent presque l'une à l'autre. Si le ministre jouissait de ce pouvoir discrétionnaire, un ministre très consciencieux pourrait juger qu'il doit fournir des renseignements sur tous les cas, tandis qu'un autre ne serait peut-être pas aussi consciencieux et pourrait même être soupçonné de se laisser influencer par certains préjugés. A mon sens, il ne convient pas d'accorder de tels pouvoirs discrétionnaires au ministre. J'ai tenté de m'imaginer de quelle façon ces pouvoirs discrétionnaires seraient exercés et j'estime que ce serait très difficile. Mon collègue dit que ce serait aussi dangereux.

Je reviens au principe sur lequel cette façon de procéder s'appuie. Il ne s'agit pas d'un principe sans importance ni d'ordre technique, mais d'un principe qui s'inspire du bon sens. Notre loi exige que les contribuables révèlent intégralement leur situation. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, je pense qu'il serait moins nuisible de révéler les renseignements fournis dans les déclarations d'impôt des particuliers. Quoi qu'il en soit, une entreprise révèle toutes sortes de faits qui ne sont pas connus de ses concurrents, des faits qui ont une grande importance pour la conduite de ses affaires; elle les révèle aux fonctionnaires du ministère du Revenu national. A mon avis, la méthode qu'on a suivie est sage et se fonde sur le bon sens. A mon avis, les motifs invoqués pour démontrer qu'on n'applique pas bien ce principe ne sont pas très convaincants. J'estime que ce bill ne devrait pas être adopté.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, quelques mots à l'appui de l'attitude adoptée par l'honorable député de Greenwood et contre l'attitude adoptée par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Au préalable, il convient, je pense, de dire quelques mots des paroles qu'a prononcées, sans malice aucune, au début de ses remarques l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Nous sommes tous heureux, j'en suis sûr, qu'il les ait prononcées, car il s'agit d'un incident amusant qui nous a tous fait rire quand nous avons pris connaissance en lisant la première page des journaux d'aujourd'hui. Je pense que cela démontre l'affection et le respect que témoignent à l'honorable député de Rosthern les membres de tous les partis. Il convient de signaler que l'honorable député a lui-même trouvé la farce bien drôle, comme nous d'ailleurs. J'estime parfois que c'est rendre un grand hommage à quelqu'un lorsqu'il est impossible de lui répondre sans recourir à ce qu'on pourrait appeler des confetti de cécéfistes manitobains.

Quant au bill qu'a présenté l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, je dois dire que, pour ma part, je suis tout à fait opposé à sa proposition. Aucun de nous n'aime à acquitter des impôts, quels qu'ils soient, pas plus l'impôt sur le revenu que les autres. Je

pense qu'il ne faut assujétir aucun contribuable ni aucune société à une sorte d'inquisition politique par suite de son obligation de présenter une déclaration d'impôt sur le revenu au ministère du Revenu national.

Je crois que c'est peut-être la question sur laquelle mes honorables vis-à-vis et moi différons le plus. J'approuve à peu près tout ce qu'ils réclament en matière de bien-être social bien que parfois je regrette un peu, pour eux, que le parti libéral ait si parfaitement réalisé leur programme de sécurité sociale; c'est un peu comme un homme qui a perdu la partie supérieure de son costume de bain et qui est menacé de perdre l'autre.

La proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre comporte un danger. Les sociétés sont tenues par la loi de présenter des rapports très détaillés au ministère du Revenu national. Beaucoup d'entre nous, dans le passé, avons pu constater l'extrême efficacité avec laquelle le ministère vérifie toutes les sommes affectées aux déplacements, mettons de Vancouver à New-Westminster. Nous convenons tous, je crois, que le ministère du Revenu national ne laisse rien échapper, pour ce qui est de la perception des impôts dus au Trésor.

Pour ce qui est de l'idée de transformer en quelque sorte ces déclarations d'impôt sur le revenu en une mine où les membres du parlement pourraient puiser pour obtenir, contre certaines sociétés, des renseignements que, dans le cours ordinaire des choses, ils ne pourraient se procurer, je dois dire que je m'y oppose tout à fait. Je m'y oppose parce que c'est une idée erronée et surtout parce que, en ma qualité de membre du parlement, je m'efforce de m'acquitter de mes obligations envers mes commettants. J'ai assez à faire à propos de l'immigration et de diverses autres questions sans ajouter à mon fardeau la tâche dangereuse d'une correspondance avec des sociétés qui pourraient chercher à obtenir que je profite de mon statut de membre du parlement pour lui procurer des renseignements secrets sur ses concurrents.

Pour cette raison, et pour beaucoup d'autres que je pourrais exposer, je m'oppose sans réserve au projet de loi proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, quelques mots à l'appui du projet de loi inscrit au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Comme on l'a déjà dit, la question n'est pas nouvelle; on a déjà exposé les objections habituelles à l'adoption de cet amendement.

Tout d'abord, demandons-nous quelle est la situation actuellement. Si j'ai bien compris l'argumentation de l'honorable député de Greenwood, (M. Macdonnell), cet amendement assurerait au ministre du Revenu national (M. McCann) une latitude qu'il ne possède pas en ce moment; il deviendrait possible, en théorie, qu'il abuse de cette latitude.

Quelle est la situation actuelle? Quand on pose une question ou que la Chambre ordonne le dépôt d'un document relatif à une société, le ministre peut se dérober en déclarant qu'il ne peut fournir les renseignements à cause de certaines dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu. Ce n'est plus de la latitude du ministre qu'il s'agit, pour les membres de la Chambre, puisqu'ils se font dire que la loi interdit la communication des renseignements demandés.

D'autre part, si l'amendement était adopté, les pouvoirs discrétionnaires du ministre du Revenu national ne s'en trouveraient pas accrus mais la Chambre aurait la latitude de demander des renseignements et d'adopter une motion en vue de la production de certains documents. C'est à l'ensemble du parlement qu'il appartiendrait de décider si les renseignements désirés doivent ou non être communiqués.

A moins que j'interprète mal les observations de l'honorable député de Greenwood, je ne vois donc pas comment l'adoption de cet amendement augmenterait les pouvoirs discrétionnaires du ministre du Revenu national. Il appartiendrait encore à la majorité des membres de la Chambre de se prononcer en tout temps à l'égard d'une motion touchant la production de documents; à l'heure actuelle, les députés ne possèdent pas cette latitude puisque la question se trouve réglée par une disposition de la loi qui interdit la communication de renseignements.

Plusieurs raisons militent en faveur de la communication de ces renseignements. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre avait tout à fait raison de dire que ce changement n'entraînerait aucunement les résultats prévus par l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) qui a parlé d'une inquisition à l'égard des déclarations de toutes les sociétés. C'est peut-être un exemple poussé à l'extrême; quoi qu'il en soit, l'intérêt public exige que certains renseignements soient communiqués.

L'an dernier, au cours de la session, j'ai demandé certains renseignements à propos de sociétés qui ont obtenu une remise d'impôt. Au moment où nous étions sur le point d'obtenir certains renseignements, on nous a dit: "Nous ne pouvons pas aller plus loin; la loi interdit la communication d'autres renseignements". Il nous a donc fallu accepter l'explication du Gouvernement.

Satisfaits ou non, il a bien fallu nous arrêter là et nous contenter de suppositions. Il y a donc des occasions où il devient nécessaire

à la Chambre de se préoccuper de la protection de l'intérêt public. A titre de représentants de la population, les membres de la Chambre, on peut le supposer, feront preuve de jugement dans la recherche des renseignements nécessaires pour la protection de l'intérêt public et ne chercheront pas à se renseigner afin d'assurer à une société des avantages sur une autre ni à simple fin de satisfaire leur curiosité.

Il y a par exemple la question des déductions. L'honorable député qui a présenté le projet de loi nous a déjà dit ce qui pourrait arriver dans les cas où les déductions accordées à une société sont beaucoup plus généreuses que celles qu'on accorde à une autre. Qui pourra juger si l'on traite équitablement et impartialement toutes les sociétés? Ce sont les représentants de la population, ceux qui, en somme, sont les porte-parole de tous les Canadiens, y compris les sociétés...

M. Trainor: Leur sort vous préoccupe-t-il?

M. Zaplitny: Oui, le sort de toutes les sociétés me préoccupe au même titre.

M. Trainor: C'est un changement vraiment soudain.

M. Zaplitny: Je veux que toutes soient traitées équitablement. A l'heure actuelle, cependant, nous ne savons pas sur quoi se fondent ces déductions. On peut avoir besoin de ces renseignements dans les cas surtout où le Gouvernement lui-même se trouve associé à une société particulière. Cela peut arriver en tout temps. Les ententes intervenues entre le gouvernement fédéral, le gouvernement de la province d'Ontario et la société *Trans-Canada Pipe Lines* mêlent en quelque sorte l'exploitation d'une société privée à celle d'une société de la Couronne. Il pourrait devenir absolument nécessaire aux représentants de la population, afin qu'ils puissent s'assurer que l'intérêt public est protégé, de savoir au juste à quoi s'en tenir au sujet de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited,* dans le mesure où cette entreprise est exploitée conjointement par une société de la Couronne. Cependant, à moins que la disposition pertinente de la loi ne soit modifiée, lorsque la Chambre aura à demander ces renseignements, on lui dira que la loi en interdit la communication.

On a parlé aussi, en passant, des déductions relatives à des cotisations versées indirectement ou directement à des fins politiques par des sociétés. C'est un domaine très intéressant. Il y a deux ans, l'ancien député de Québec-Sud, qui fait maintenant partie de l'autre Chambre, a écrit un article, dans la revue *MacLean's,* si j'ai bonne mémoire. C'était un article très intéressant écrit par quelqu'un qui possède une vaste expérience dans ce domaine en particulier, par quelqu'un qui a eu à s'occuper activement de la perception de fonds pour le parti libéral et qui connaît à fond les méthodes et les moyens de tenir la caisse bien pourvue.

Rappelons-nous que cet article a été écrit par quelqu'un qui était député libéral à la Chambre et qui par conséquent avait assez d'indulgence à l'endroit de son propre parti. Néanmoins, ce que nous apprenait cet article était suffisant pour indiquer qu'il se passe, dans les coulisses, bien des choses sur lesquelles on ne veut pas renseigner le public. Nous savons, et les membres du gouvernement savent, qu'il y a des sociétés qui, de leur propre aveu, versent d'importantes cotisations à la caisse électorale du parti libéral. Je suis sûr qu'on ne le niera pas mais, si on veut le nier, c'est le temps. Puisque personne ne se lève, le fait est donc reconnu.

L'hon. M. Harris: Ne perdez pas la tête.

M. Zaplitny: Le ministre des Finances (M. Harris) m'invite à ne pas perdre la tête. Je suis heureux qu'il m'ait interrompu car, s'il veut me contredire, je suis disposé à lui en fournir l'occasion. Je reprendrai ensuite mes remarques.

L'hon. M. Harris: Si je vous disais ce que je pense vous n'aimeriez pas ça.

M. Zaplitny: Que le ministre dise ce qu'il voudra. Voici ce que j'ai déclaré.

M. Bennett: Continuez donc votre discours.

Une voix: Vous faites erreur.

M. Zaplitny: C'est exactement ce que je fais. J'ai dit que les grosses entreprises du pays ont, de leur propre aveu, versé d'importantes cotisations financières au parti libéral. J'ai dit que si un membre du gouvernement ou du parti libéral désire le nier, il me fera plaisir de l'entendre. Au lieu de cela...

L'hon. M. McCann: Que trouvez-vous à redire?

M. Zaplitny: La question se présente maintenant sous un angle tout différent. Voici que quelqu'un me demande ce que j'y trouve à redire. Tout dépend de la façon dont on envisage la question.

L'hon. M. McCann: Exactement.

M. Zaplitny: Du point de vue des bons libéraux, il n'y a rien de mal à cela. De fait, sans ces cotisations, j'imagine que la plupart d'entre eux ne seraient pas ici.

M. Hosking: Qui paie vos dépenses ?

M. Zaplitny: Cela les aide à vaincre leurs adversaires. Une autre voix se fait entendre du côté libéral pour me demander qui paie mes dépenses. Je lui suis reconnaissant de cette question car, à chacune des élections

auxquelles j'ai participé, soit six en tout, je n'ai jamais demandé un sou à d'autres qu'à mes propres électeurs et je n'ai rien accepté de l'extérieur. L'honorable député qui m'a posé la question ne pourrait pas en dire autant, j'en suis sûr.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je rappelle à l'honorable député que nous en sommes à la deuxième lecture du bill nº 9, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Zaplitny: Monsieur l'Orateur, tout juste avant la suspension de la séance, à six heures, j'ai rappelé que bon nombre des grandes sociétés qui, sous l'empire de la loi actuelle, jouissent de la protection du secret quant aux détails de leur impôt sur le revenu, versent des sommes importantes à la caisse du parti libéral. Le ministre du Revenu national (M. McCann) s'est alors écrié: "Qu'y a-t-il de mal à cela?" Cela met sur le tapis un principe intéressant, car si le gouvernement prend pour attitude qu'il n'y a rien de mal à cela...

M. Carrick: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le ministre du Revenu national n'a pas demandé, je pense, ce qu'il y avait de mal à cela. Il a dit que cela n'avait pas de sens.

Une voix: Vous faites erreur.

M. Zaplitny: Dans ce cas, ce ne serait pas la première fois que le ministre du Revenu national dit que cela n'a pas de sens. Toutefois, j'ai cru comprendre que le ministre voulait savoir ce qu'il y avait de mal à ce que les sociétés versent des contributions à la caisse du parti libéral. Si ce n'est pas ce qu'a dit le ministre, je retirerai volontiers mes paroles, mais c'est bien ce que j'ai cru comprendre. Toute la question n'est pas là, cependant. Il s'agit pour nous de savoir...

L'hon. M. McCann: L'honorable député aurait-il l'obligeance de parler un peu plus haut?

M. Zaplitny: Voici la question qui nous est posée. Dans quelle mesure les contributions des grosses entreprises commerciales influent-elles sur les actes du Gouvernement? De nos jours, beaucoup de Canadiens croient que le gouvernement fédéral subit l'influence indue des grosses entreprises. *(Rires)*. J'entends rire des honorables vis-à-vis. J'imagine qu'ils ne sont pas d'accord avec moi. J'ai ici quelques chiffres tirés d'une récente consultation publique. On avait demandé aux gens de dire quelles étaient les influences les plus puissantes qui s'exerçaient sur le Gouvernement? Parmi les gens qui ont exprimé leur opinion, soit 84 p. 100, 37 p. 100 ont nommé "la grosse entreprise". Je crois que cela vaut pour beaucoup de Canadiens.

Quoi qu'il en soit, voici la question qui nous occupe. Aux termes de la loi actuelle, le ministre du Revenu national peut répondre comme il l'a fait par le passé à ceux qui demandent des renseignements sur l'impôt payé par telle société en particulier qu'il lui est interdit de donner ces renseignements de par la loi elle-même.

L'amendement à l'étude n'autoriserait pas la divulgation automatique des déclarations d'impôt de toute société canadienne, mais laisserait simplement aux députés le soin de décider s'il y aurait lieu dans tel ou tel cas particulier de divulguer les renseignements demandés. En d'autres termes, il supprimerait cette disposition couvre-tout qui permet actuellement au ministre, sans qu'il ait à justifier son refus pour des raisons d'intérêt public ou pour tout autre motif, de déclarer simplement que la loi lui interdit de donner des renseignements, un point c'est tout. Cet amendement tente de remettre aux députés, comme il se doit, la responsabilité de déterminer quels renseignements doivent être donnés par le Gouvernement.

En notre qualité de représentants du public, nous avons le droit de savoir ce qui se passe. Nous devons être en mesure de répondre à ces gens qui payent les impôts et dont l'argent est déboursé par le trésor public. Nous devons pouvoir répondre aux questions qui nous sont posées. N'est-il pas lamentable qu'un député se voie contraint de dire à ses électeurs, le peuple canadien: "Je regrette, mais je ne peux pas vous donner ce renseignement parce que la loi l'interdit". Qui prononce cette interdiction? Les députés, parce que ce sont eux d'abord qui ont voté la loi et que c'est à eux qu'il incombe de la modifier s'ils veulent changer la situation. C'est justement le but de cet amendement.

Des questions se posent, de temps à autre. J'ai parlé tantôt d'un ancien député qui a révélé en toute franchise que le parti dont il était membre,—le parti libéral,—a reçu des contributions considérables de diverses sociétés. Des administrateurs de diverses sociétés ont admis qu'ils versent d'importantes contributions à la cause du parti. La population a le droit de savoir si de tels dons ou contributions sont admis en déduction comme dépense,

lorsque ces sociétés présentent leur déclaration d'impôt sur le revenu. Elle veut savoir si la réclame politique, qui est une contribution indirecte à la cause du parti, est admise en déduction comme dépense légitime, dans leurs déclarations d'impôt sur le revenu. Elle veut savoir si de fait le ministère du Revenu national perçoit tout le revenu qui est légalement exigible par le trésor, en ce qui concerne les diverses sociétés.

A titre de représentants du public, les députés croient avoir le droit de pouvoir assurer le public que l'affaire fait l'objet d'un examen approprié, que les lois de notre pays sont convenablement appliquées, et aussi que le trésor public n'est pas obligé de subventionner un parti politique, car c'est exactement ce qui arrive quand une société peut payer de la réclame politique, verser des contributions en espèces, ou bien, soit directement soit indirectement, grossir la cassette du parti politique au pouvoir, en retour de quoi elle peut déduire ce montant comme dépense légitime, dans sa déclaration d'impôt. A titre de représentants du public, nous voulons pouvoir contrôler ce genre d'activité.

Tel est le but principal du projet d'amendement. Je tiens à souligner de nouveau, monsieur l'Orateur, que loin d'accorder plus de liberté d'action au ministre du Revenu national ou à tout autre ministre, ce projet d'amendement tend à accorder la liberté d'action à qui de droit, soit aux membres de la Chambre.

Ces jours derniers, nous avons constaté que le Gouvernement a pu refuser assez de renseignements ou en refuser assez souvent sans qu'une loi exigeât le secret, mais simplement en soutenant qu'il n'est pas dans l'intérêt public de révéler de tels renseignements. Encore cet après-midi, par exemple, on a répondu au chef de l'opposition que le Gouvernement ne pouvait déposer un certain permis d'exportation concernant des armes, non pas parce que la loi en interdisait le dépôt, mais parce que, de l'avis du Gouvernement, ce ne serait pas dans l'intérêt public. Nous ne sommes même pas capables de savoir ce qu'accomplissent les entreprises privées dans le cas des envois d'armes, qui intéressent et la politique nationale et la politique internationale.

Même sans interdiction statutaire, le Gouvernement peut trouver assez de motifs pour refuser les renseignements. Je ne discerne pas la raison d'être d'autres dispositions relatives au secret en vertu desquelles il peut continuer de refuser des renseignements que devrait avoir le Parlement.

M. Boisvert: Monsieur l'Orateur, ...

M. Hansell: Monsieur l'Orateur, ...

M. l'Orateur suppléant: La parole est au député de Nicolet-Yamaska.

M. Knowles: C'est comme ça quand on n'est pas grand!

M. Hansell: Monsieur l'Orateur, deux petits hommes sont debout. Je vais céder la place à mon honorable ami, mais je signale que je me suis levé à six heures, quand j'ai pensé que le représentant de Dauphin avait terminé ses observations.

M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, j'ai plusieurs raisons d'être heureux de pouvoir participer au présent débat. C'est, d'abord, que la mesure à l'étude a été présentée par mon bon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre. C'est, ensuite, que celui-ci enfreint, je pense, les usages parlementaires en présentant une telle mesure. Même si les intentions du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sont toujours les meilleures, les mots qu'il emploie pour exprimer ses intentions ne représentent pas toujours la volonté du Tout-Puissant. Je dirai qu'en l'occurrence, il vise la destruction d'une des mesures législatives les plus importantes qui soient dans les pays démocratiques. Il le fait en présentant une de ces dispositions nébuleuses qui saperont notre régime économique.

Quand le député nous demande de nous prononcer pour une mesure qui entraînera la révélation à la Chambre des déclarations d'impôt sur le revenu déposées par les sociétés, il demande quelque chose qui réduira à rien la loi de l'impôt sur le revenu. J'essayerai de le démontrer. Il est contraire à la procédure de nos tribunaux de faire produire et examiner par les juges ce genre de documents. Cette mesure est une façon indirecte de saper la loi de l'impôt sur le revenu. Le député nous demande de procéder d'une certaine façon à une certaine fin, mais l'année prochaine, il nous dira: "Recommençons afin d'atteindre un autre but". Les déclarations d'impôt sur le revenu deviendraient publiques et j'estime que ce serait le pire qui puisse arriver dans notre pays. De par leur nature, ces déclarations sont confidentielles.

Je suis certain qu'il ne plairait pas à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre de voir publier dans les journaux du pays sa déclaration d'impôt sur le revenu. Je sais qu'il fait consciencieusement cette déclaration, comme je suis sûr que tous les Canadiens la préparent honnêtement. Cependant, c'est un document confidentiel, considéré comme tel dans tous les pays du monde.

Voyons ce que dit May à ce sujet. J'emprunte ma citation à Campion, *Introduction to*

the Procedure of the House of Commons, page 195.

La règle telle qu'elle a été énoncée par May, page 433, est la suivante: "un ministre n'est pas libre de lire ou de citer une dépêche ou autre document d'État, dont la Chambre n'est pas saisie, à moins qu'il ne veuille déposer ce document sur le bureau".

Donc, lorsque surgirait à la Chambre une question relative à la déclaration d'une société, le ministre serait forcé de déposer la déclaration, parce qu'il ne pourrait autrement ni en parler ni s'y reporter. De cette façon, toutes les déclarations soumises par les sociétés pourraient être produites, déposées sur le bureau du Parlement et livrées à la discussion publique. Je suis porté à croire que cette façon de procéder serait contraire à la sécurité publique en ce sens que toute société a droit de faire une déclaration sachant qu'elle ne sera pas rendue publique.

Mais allons plus loin: adressons-nous aux tribunaux. Les tribunaux canadiens n'ont-ils pas reconnu que les déclarations d'impôt sur le revenu doivent être tenues pour confidentielles et ne doivent être dévoilées dans aucun procès? Cette règle a été suivie dans tous les tribunaux du pays, à une exception près. Qu'adviendrait-il de cette règle, si nous nous prononcions en faveur de la mesure législative que présente le député de Winnipeg-Nord-Centre? Toutes les déclarations d'impôt des sociétés seraient déposées à la Chambre et rendues publiques. Il serait donc impossible, au cours d'un procès, de garder ces documents secrets. On les produirait dans tout procès concernant l'impôt sur le revenu.

A mon avis, cette mesure législative ne tend pas au bien du pays, au bien ni des sociétés, ni de notre population. En fin de compte, elle signifierait le sabotage de la loi de l'impôt sur le revenu. S'il y a une loi que le Parlement doit sauvegarder, c'est la loi de l'impôt sur le revenu. Je sais que certaines gens aimeraient savoir ce qu'il y a derrière nos sociétés. Il est aisé de savoir ce qu'il y a derrière les grosses entreprises. Tout le monde connaît bien leurs affaires. Elles font connaître le résultat de leurs affaires de l'année au moyen de rapports publiés dans les journaux. Ceux qui veulent se renseigner à cet égard n'ont qu'à lire les journaux; ils n'ont pas besoin de demander au Parlement de dévoiler le contenu des déclarations d'impôt sur le revenu.

Je ne veux pas occuper une partie trop considérable du temps de la Chambre, qui est précieux. Cependant, je suis heureux de m'élever contre une mesure législative qui tend à un régime dont personne n'aura à se féliciter. Je suis d'avis que la mesure à l'étude vise tout simplement à la destruction d'un régime qui, après avoir édifié notre pays, en fait actuellement un des plus grands du monde.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, le bill présenté par l'honorable député apporterait une modification à la loi actuelle de l'impôt sur le revenu. Cette proposition de modification mérite d'être examinée attentivement. Je ne puis m'empêcher de penser que mon honorable ami n'a pas suffisamment réfléchi au texte de sa proposition. Je suis porté à croire que, si elle est adoptée, il en résultera éventuellement quelque chose qu'il n'avait pas prévu. Le bill n'obligerait pas le ministre à donner des renseignements lorsqu'on les lui demanderait. Eût-il cet effet, notre groupe l'eût envisagé un peu plus favorablement qu'il ne le fait. Le ministre resterait encore parfaitement en droit de refuser des renseignements s'il le jugeait à propos. Tout ce qui arriverait, c'est que le ministre n'aurait pas à payer d'amende de $200 s'il communiquait les renseignements, mais pourrait les refuser s'il le jugeait à propos.

Si nous examinons l'amendement d'un peu plus près, nous nous rendrons compte qu'il pourrait devenir l'une des mesures législatives politiques les plus dangereuses à inscrire dans nos statuts. Laissez-moi vous représenter ce qui pourrait se produire. Je ne dis pas que cela se produirait. Supposons, par exemple, qu'il existe en Saskatchewan une société dans laquelle sont intéressés financièrement l'un quelconque ou plusieurs des membres du Gouvernement. Passons, voulez-vous, au domaine politique. Supposons qu'un libéral de la Saskatchewan, ayant entendu des choses assez suspectes au sujet de cette société demande, ici à la Chambre, communication des déclarations d'impôt concernant cette société. Le ministre donne à entendre qu'il est tout disposé à communiquer ces renseignements, et il le fait. J'irai même jusqu'à dire que plus l'affaire est suspecte, plus il y a lieu de la révéler. Voici, en tout cas, ce qui se passe. Les renseignements communiqués par le ministre, entraînent la chute de quelqu'un. Il est même concevable que le gouvernement de la Saskatchewan tombe à son tour.

Prenons une autre province, mettons une province libérale. Supposons qu'un député de l'opposition, ayant recueilli des bruits suspects au sujet d'une société quelconque, réclame communication des feuilles d'impôts de ladite société. Le ministre répond qu'il ne croit pas d'intérêt public de révéler les détails de cette affaire-là. Il va de soi que, dans ces conditions, la Chambre n'obtiendra aucun renseignement. C'est pourquoi je dis qu'il est possible qu'on puisse faire servir cette mesure,—j'ai bien dit "on puisse" car je ne pense pas que ce gouvernement-ci puisse se

rendre coupable d'une telle manœuvre,—à des buts politiques qui la rendraient extrêmement dangereuse. L'honorable député, il me semble, devrait songer à cela. La mesure, il va sans dire, ne reçoit pas un accueil favorable de la plupart de mes collègues ou du moins d'un bon nombre d'entre eux, car je n'en ai pas parlé à chacun.

Nous vivons encore sous le signe de la concurrence. Nous vivons encore sous un régime où la concurrence est le nerf du commerce. La mesure à l'étude pourrait être acceptable, monsieur l'Orateur, si nous avions un gouvernement socialiste, sous lequel les affaires de tous les particuliers et de toutes les sociétés pourraient être divulguées, s'il restait alors une société n'appartenant pas au gouvernement. Toutefois, notre groupe fait encore confiance au régime de l'entreprise privée, nous restons fidèles au régime de la concurrence, même s'il laisse beaucoup à désirer. Nous ne croyons pas que c'est de cette façon que nous pourrions en éliminer les abus. En réalité, la mesure pourrait provoquer des abus encore plus sérieux et plus graves. Il doit y avoir d'autres moyens d'y remédier.

Voici ce qui pourrait se produire. Une société peut verser des fonds au parti qui est au pouvoir—nous savons qu'il y a des gens qui versent une contribution au parti qui détient le pouvoir; certains versent la leur à nos amis et d'autres à nous-mêmes, mais il semble que nous ne touchons pas beaucoup; il y a des sociétés et des particuliers qui appuient tous les partis politiques. Une société pourrait alors très bien dire: "Comptez sur notre souscription, mais quand nous vous la verserons, la chose peut être rendue publique, ce qui pourrait nous faire perdre des clients; c'est donc à vous de nous protéger." Voilà ce qui pourrait arriver.

Je ne vois pas comment l'amendement proposé à la loi de l'impôt sur le revenu atteindrait le but que vise l'honorable député. Je le répète, prenons une décision dans un sens ou dans l'autre. Ne laissons pas les choses à la discrétion du ministre. Laissons les choses telles quelles, ou bien adoptons une disposition obligatoire. Pour ma part, je ne voudrais pas la rendre obligatoire. Les gouvernements ont besoin d'une certaine autorité. Ils ont à percevoir des impôts et, à cette fin, il leur faut l'autorité nécessaire sans avoir pour cela à renseigner toute la nation sur les affaires de chacun. Telle est mon opinion. Je suis bien certain que si nos honorables amis siégeaient de l'autre côté de la Chambre, ils adopteraient la même attitude.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, pour ma part, je crains fort d'avoir à voter contre l'amendement.

M. Roland Michener (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude a pour objet de mettre à la disposition de la Chambre des communes, par l'entremise du ministre, des renseignements fournis par des sociétés qui sont contribuables. Dans la mesure où l'on réclame ce changement en se fondant sur le fait qu'il est juste et convenable que la Chambre des communes puisse exiger tous les renseignements qu'elle juge nécessaires ou opportuns pour pouvoir s'acquitter de ses fonctions, on énonce un principe que tous les membres de la Chambre doivent accepter. Pour s'acquitter de ses obligations, le Parlement doit être en mesure de se renseigner. Les fonctions parlementaires présupposent que la Chambre des communes peut obtenir les renseignements qu'il lui faut. Si tel était l'objet du projet de loi, nous pourrions l'accueillir favorablement.

L'autre principe du bill, si je comprends bien, est que la Chambre a des soupçons sur la manière dont le ministre applique la loi de l'impôt sur le revenu et désire obtenir des renseignements pour montrer que ses soupçons sont bien fondés. Les députés de notre côté de la Chambre savent que le ministère prête aux soupçons et que le principe en cause se recommande de lui-même. Toutefois, le bon remède consiste à remplacer ce ministère par un autre au-dessus de tout soupçon et non pas à s'en prendre à une loi en quelque sorte fondamentale.

En étudiant le projet de loi et les arguments avancés pour l'appuyer, nous constatons que ce bizarre petit bill de si vertueuse apparence porte en lui des germes d'injustice et d'inquisition et s'inspire de motifs divers. Quels sont les renseignements en question? Ceux que fournissent les contribuables, particuliers ou sociétés, soit des renseignements auxquels le Gouvernement n'aurait pas autrement accès, qui ne seraient pas centralisés sans les lois de l'impôt sur le revenu obligeant les contribuables à révéler leurs revenus pour que le Gouvernement puisse établir avec une exactitude raisonnable s'ils paient ou non tous leurs impôts. N'oublions pas que ce renseignement est extorqué du contribuable pour une seule et unique raison. Il n'est pas là pour renseigner le monde entier, pour découvrir les affaires de la société ou du particulier, qui n'ont aucun rapport avec le paiement de ses impôts. C'est en fait un renseignement privé, et la loi a eu pour principe de lui conserver cette caractéristique, dans la mesure où le renseignement n'est pas rendu public afin de

vérifier que les impôts dus soient bien acquittés.

Des arguments avancés par celui qui a présenté ce projet de loi j'ai déduit qu'il craignait apparemment l'application de déductions injustifiées. Ou, si vous préférez, il craignait que les fonctionnaires de l'impôt sur le revenu ne permettent aux sociétés de faire des déductions auxquelles elles n'ont pas droit. Il a donné comme exemple certains frais de publicité. Il n'a parlé d'aucun critère qui permettrait de déterminer à quel point les déductions seraient justifiées, alors que je suis sûr que les fonctionnaires ont un tel critère et que, lorsqu'ils trouvent qu'une société a trop dépensé en publicité, ils vérifient où est allé cet argent et s'assurent qu'il peut effectivement être déduit du revenu.

Nous en sommes alors venus à ce qui paraissait être le vif du sujet, à savoir si l'on pouvait permettre aux sociétés commerciales de verser des contributions politiques et de les déduire de l'impôt sur le revenu. Je ne discerne pas de divergences de principes entre les députés, au sujet de la déduction des contributions politiques. On ne peut convenablement les admettre en déduction à titre de dégrèvements fiscaux. Si les sociétés commerciales versent des contributions politiques, c'est à leurs dépens. Tout député peut se procurer ce renseignement. N'importe quel représentant peut, au moment des questions, demander au ministre si les contributions politiques des sociétés commerciales sont admises en déduction de leurs impôts, mais je suis convaincu que tel n'est pas le principe dont s'inspire l'application de la loi.

Indépendamment du principe, on doit étudier des cas précis pour voir si le ministère applique convenablement la loi. Comme je l'ai donné à entendre déjà, le remède au manque de confiance à l'égard du Gouvernement est bien connu du régime parlementaire; il en est inséparable. Les parrains du bill n'ont pas posé la question au ministère. Ils n'ont pas demandé en vertu de quels principes on admet les dégrèvements. Ils veulent plutôt fureter dans les affaires de certaines sociétés commerciales.

Cela m'amène à l'autre objection que j'oppose à ce bill et qu'opposeront, je crois, tous les députés impartiaux. Il établit une distinction très injuste à l'égard d'un seul genre de personne juridique. Je veux dire qu'il sépare la société commerciale des autres contribuables qui doivent fournir des renseignements, sans invoquer de motif judicieux de distinction, ni aucun principe à l'appui. La disparité s'établit entre les contribuables qui font partie de sociétés, et ceux qui sont considérés comme des particuliers. Il n'a pas

pour objet de percevoir des impôts, mais il vise à découvrir quelles contributions politiques on a versées. Il n'atteint pas tous ceux qui pourraient aimer faire des contributions politiques. Il y a des personnes juridiques, autres que les particuliers et les sociétés contribuables, qui ne seraient pas du tout touchées par cette mesure.

Je n'ai pas besoin d'en émunérer beaucoup pour vous démontrer qu'il y a distinction injuste à cet égard, si l'objet du bill est ce qu'en ont dit les parrains. Tout d'abord, il n'invoque pas de motif judicieux de distinction. Je m'étendrai un peu sur ce point. Il laisse de côté une personne qui exerce un commerce, qui affecte des fonds à la publicité et qui a autant le droit qu'une société commerciale de déduire cette dépense de son revenu imposable. Il n'y a donc pas cette différence réelle en principe, dont a parlé le parrain de la mesure.

En réalité, cette longue liste de 46 dépenses s'applique, à l'exception de deux peut-être,—et je ne suis pas certain qu'il s'agisse de véritables exceptions,—tant au particulier qui dirige une entreprise commerciale qu'à une société. Or le particulier a le droit de déduire toutes les dépenses assumées afin d'obtenir un revenu imposable. Il est possible d'avancer un argument de poids: non seulement le particulier, comme la société, est assujéti à une enquête concernant ses dépenses, mais il se pose un premier problème que doivent résoudre les autorités fiscales: "Quel est son revenu?"

Il faudrait avoir bien des renseignements pour résoudre la question. La définition du revenu peut dépendre de la distinction faite entre ce qu'on appelle communément la plus-value de capital et le gain ou revenu proprement dit. La distinction, que cherche à établir le projet de loi, entre le particulier et la société, est absolument dénuée de fondement et, d'après moi, par conséquent, injuste. Les particuliers en tant que contribuables ne sont pas visés. Ne le sont pas non plus les particuliers qui ne sont pas contribuables, les sociétés sans but lucratif qui ne sont pas contribuables, les autres sociétés qui ne sont pas contribuables, certaines coopératives et certains syndicats ouvriers qu'on a dit participer à la caisse des partis, les sociétés de la Couronne, les corporations municipales et autres organismes libres de dépenser les fonds qu'ils ont en leur possession et qui ne sont assujétis à aucune enquête sous l'empire des dispositions du projet de loi.

A cause de l'objectif en vue duquel il a été conçu, le bill constitue une mesure d'exception injuste que personne ne peut considérer comme modifiant judicieusement la loi de l'impôt sur le revenu, une loi qui a été

rédigée après étude très sérieuse non seulement par les autorités et les meilleurs cerveaux de l'administration mais encore par les contribuables eux-mêmes, leurs divers organismes et la population en général.

Non, le trait est dirigé contre les secrets de la société contribuable seulement afin de connaître l'emploi qu'elle fait de ses avoirs. Le parti CCF, qui prétend être libre de toute mesure d'exception, et traiter tout le monde également, révèle ici son dada politique qu'il enfourche le plus fréquemment: importuner ceux qui cherchent à réaliser des bénéfices.

Une voix: L'hydrophobie!

M. Michener: Non pas les particuliers, parce qu'eux peuvent voter et voilà pourquoi leurs bénéfices ne doivent pas être mentionnés, mais seulement ceux des sociétés qui ne représentent pas de votes.

C'est moins nécessaire dans le cas des sociétés que dans le cas de ceux que ne vise pas le projet de loi, parce que les lois de toutes les provinces, de même que la loi fédérale, obligent toute société de quelque importance faisant des affaires publiques de faire parvenir à ses actionnaires, dix jours avant son assemblée annuelle (14 jours, dans le cas de la loi fédérale), tous les détails relatifs à ses revenus et dépenses, y compris un bilan dûment vérifié et attesté par des vérificateurs de bonne réputation. Cela n'est pas exigé de la plupart des autres personnes que ne viserait pas le projet de loi.

Le bill lui-même paraît inutile. Je suis d'avis que l'article actuel de la loi de l'impôt sur le revenu n'empêche pas le Parlement de demander tout renseignement qu'il désire au moyen d'un ordre dûment adopté par une majorité de la Chambre.

M. Knowles: Les membres du parti auquel appartient le député ont déjà essayé cela à maintes reprises.

M. Michener: Voici l'article:

Quiconque, pendant son emploi au service de Sa Majesté, a communiqué ou permis que soit communiqué à une personne qui n'y a pas légalement droit...

Les mots-clefs sont "personne qui n'y a pas légalement droit". La question est de savoir si on peut interpréter le présent article comme signifiant que le Parlement est une personne qui n'a pas légalement droit au renseignement. Si le Parlement a légalement droit au renseignement, il n'y aurait alors aucune infraction aux termes de cet article et rien n'empêcherait le Parlement de demander un certain renseignement lorsque la Chambre, à la majorité, juge à propos de demander ce renseignement de la façon ordinaire, c'est-à-dire par un ordre de dépôt de document ou tout autre moyen qui pourrait être adopté.

On connaît la définition du mot "personne". La loi d'interprétation définit une personne ainsi qu'il suit:

(22) "personne", ou tout mot ou expression ayant le sens du mot "personne", comprend tout corps politique constitué en corporation, et les héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs ou autres représentants légaux de cette personne, suivant la loi de la partie du Canada à laquelle s'étend le contexte.

Je pense qu'il n'y a personne pour soutenir que la Chambre des communes n'est pas un corps constitué ou politique au sens de la loi dans toute partie du Canada à laquelle s'applique la loi de l'impôt sur le revenu. De plus, cet article n'empêche pas la Couronne d'être en possession de renseignements. C'est un principe bien connu de l'interprétation juridique que les lois ne s'appliquent pas à Sa Majesté, à moins que ce ne soit précisé. La Couronne n'est pas "une personne qui n'a pas légalement droit" à ces renseignements. Je ne suis pas sûr qu'un ministre soit une personne morale. Quelques-uns d'entre eux le sont peut-être, mais qu'ils soient des personnes au sens de cette loi, c'est, à mon avis, douteux. Si l'on tient compte de la loi de l'interprétation dans son texte actuel, il n'existe pas, semble-t-il, de motif véritable en droit pour accuser d'infraction un employé du ministère du Revenu national qui communiquerait des dossiers demandés par décret de la Chambre.

C'est pour cette raison que le bill ne semble pas nécessaire. Il ne semble pas ajouter aux privilèges de la Chambre pour ce qui est d'obtenir des renseignements qu'à son avis elle doit posséder. Par conséquent, on peut à mon sens qualifier ce bill de tentative injuste de farfouillement pour d'inavouables fins partisanes.

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le bill nº 6 doit bien être la plus vivace des plantes de notre jardin parlementaire.

M. Knowles: Le ministre aurait-il l'obligeance de rectifier; c'est le bill nº 9.

L'hon. M. McCann: C'est six à l'envers. On a invoqué tellement d'arguments sans queue ni tête que j'ai dit 6 au lieu de 9. Quoi qu'il en soit, l'honorable député a présenté sa proposition de loi six fois en presque six ans. Loin de moi la pensée de mettre en doute la pureté des motifs dont il s'inspire, mais j'ai tout de même l'impression qu'à l'origine de ce bill il y a plus de curiosité et de méfiance que de désir de servir très utilement le bien public.

Pourquoi diable la CCF déteste-t-elle tellement voir quelqu'un gagner honnêtement de l'argent sans avoir à partager ses gains presque aussitôt? Car c'est bien à quoi revient

tout ceci. L'honorable député nous dit, dès l'abord, qu'il voudrait bien savoir ce qui peut se passer entre les sociétés commerciales et les services de l'impôt sur le revenu. Il ne formule sans doute aucune accusation précise, mais, par des insinuations, des appels à la méfiance, il cherche à mettre en doute l'intégrité de l'administration du ministère du Revenu national. Qu'il me permette de lui dire que ce n'est pas servir l'intérêt public que de laisser entendre que les choses ne sont pas ce qu'elles devraient être au Revenu national.

La loi actuelle de l'impôt sur le revenu a remplacé l'ancienne loi de l'impôt de guerre sur le revenu il y a quelques années. Après l'avoir soumise à la Chambre, on a délibérément différé son examen à la session suivante afin de fournir aux honorables députés l'occasion de l'étudier.

C'est sans doute parce que, l'an dernier, l'honorable député a cherché par tous les moyens possibles à obtenir de moi des renseignements que je n'étais pas autorisé à communiquer que mon honorable ami a présenté ce projet de loi cette année. Je n'ai pas le moindre doute que, si j'avais enfreint les dispositions de la loi en fournissant les renseignements qu'il demandait dans ses questions, il aurait été le premier à réclamer mon renvoi ou à demander qu'on m'impose une amende de $200. A mon avis, l'honorable député s'abaisse à des petitesses en voulant se mettre le nez dans les affaires de tout le monde.

M. Knowles: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. McCann: Tout ce qu'il a à faire...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne crois pas qu'il soit tout à fait parlementaire de dire d'un autre député qu'il s'abaisse à des petitesses. Le ministre ferait bien, je crois, de retirer cette expression.

L'hon. M. McCann: Si cette expression n'est pas parlementaire, je la retire.

Une voix: Avec des réserves.

L'hon. M. McCann: Avec des réserves.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. McCann: Je répète tout simplement ce que dit l'honorable député.

M. l'Orateur: Je pense que le ministre du Revenu national peut parfaitement prononcer ses propres remarques; il ferait bien de retirer les mots "avec des réserves".

L'hon. M. McCann: Très bien, je les retire. Si l'honorable député et les membres de son parti sont si intéressés aux entreprises commerciales, pourquoi n'achètent-ils pas une action d'une société, ce qui leur permettrait d'assister à la réunion annuelle et de poser toutes les questions qu'ils veulent. Ils seraient alors en mesure de se renseigner à fond sur les affaires de cette société. Mais non, ils voudraient qu'on révèle à la Chambre et à toute la population tous les détails des entreprises commerciales du pays; ils demanderont ensuite qu'on leur fournisse des détails sur les affaires des particuliers.

J'estime, monsieur l'Orateur, que le bill n'est pas conforme à l'intérêt public. J'ajouterai même que ce serait nettement une loi d'exception. En vertu de la loi, toutes les sociétés sont considérées comme des personnes, et elles ont droit à la même protection de leurs droits. Toutes les raisons qui militent en faveur du maintien des dispositions secrètes, qui tendent à protéger les particuliers, s'appliquent aussi bien aux sociétés. De fait, la grande majorité des sociétés appartiennent à une seule personne qui en détient les actions ou à un très petit groupe de personnes, qui ont aidé cette personne financièrement à établir ou à agrandir son entreprise. La plupart de ces sociétés sont, en somme, des posssessions légalement constituées en corporations. Je n'ai pas l'intention de restreindre mes remarques aux seules petites sociétés, car, à mon avis, elles s'appliquent à toutes les sociétés, grandes ou petites, tout aussi bien qu'aux particuliers.

Tout le monde sait que, de tout temps, charbonnier a été maître chez lui; la loi protège le particulier et les membres de sa famille contre toute attaque et empiétement sur l'inviolabilité du foyer. On ne peut pénétrer dans la maison de quelqu'un sans sa permission, ni se renseigner sur ses affaires personnelles à moins qu'il ne fasse volontairement une déclaration. Ce droit à l'intimité du foyer, dont jouit tout Anglais, est aussi valable dans les pays du Commonwealth qu'il l'est depuis un temps immémorial en Angleterre, source d'un si grand nombre de nos lois et de nos traditions. Ce droit à l'intimité du foyer, dont jouit tout Anglais, je le répète, est aussi valable en notre pays qu'en tout autre.

Il ne s'agit pas là d'observations d'ordre juridique, mais de commentaires sur des questions d'intérêt vital pour la nation et le bien-être des citoyens. Il s'agit de droits que les citoyens de toutes les nations comprennent instinctivement, auxquels ils tiennent et qu'ils défendent jalousement d'un commun accord. Les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les droits du contribuable de faire entendre son appel à huis clos. Quant aux dispositions régissant le secret, que le projet de loi propose de modifier, elles sont consignées dans la loi de l'impôt sur le revenu

depuis son adoption en 1917. Nous pouvons supposer, je pense, qu'elles y ont été insérées afin de reconnaître le droit que possède tout citoyen de garder aussi secrètes que possible ses affaires commerciales. On empiète nécessairement sur ce droit aux fins de la perception de l'impôt, mais, une fois ce but atteint, les deux dispositions actuelles de la loi assurent au contribuable le droit au secret dans toutes ses affaires. Si je ne m'abuse, la législation fiscale de tous les pays du Commonwealth prescrit que les renseignements que les contribuables révèlent, au sujet de leurs affaires, aux autorités fiscales doivent être considérés comme confidentiels et secrets.

La loi oblige le contribuable à fournir au Gouvernement et à ses fonctionnaires, pour les fins de l'impôt, certains renseignements sur ses affaires personnelles. Elle l'oblige à dévoiler son revenu, les contrats qui sont la source de son revenu, ses placements, ses relations avec d'autres entreprises commerciales, les renseignements qui influent, à l'occasion, sur le revenu d'un contribuable; il peut être tenu de fournir ces renseignements.

Souvent, à l'occasion de procès entre particuliers, des parties plaidantes, afin d'étayer leur cause, ont, de par la loi de l'impôt sur le revenu, assigné comme témoins des fonctionnaires de la Couronne en vue de les obliger, à la barre, de dévoiler des renseignements qu'ils ont obtenus à titre de fonctionnaires de la Couronne et les ont obligés de dévoiler ces renseignements. Lorsqu'il s'agit d'un procès en matière civile entre particuliers, les tribunaux ont reconnu le droit fondamental britannique, qui accorde au particulier l'inviolabilité de ses affaires personnelles. Le fait d'assigner des témoins ne peut les obliger à dévoiler des renseignements relatifs aux affaires personnelles des citoyens.

On me dit que les tribunaux ont déclaré que, si le droit théorique qu'ont les tribunaux d'exiger le dépôt de documents doit être respecté, il est également clair que ce droit théorique ne peut être invoqué par un ordre de la cour en vue de servir les fins de plaideurs devant nos tribunaux, qui sont des endroits où le public a accès. Les tribunaux qui jouissent de ces droits théoriques se rendent compte, cependant, que l'intérêt de la nation prime tout. C'est pourquoi, dans l'application de mesures relatives à l'impôt, ils s'abstiennent d'émettre un ordre exigeant la production de documents obtenus par suite d'une obligation imposée par la loi.

En ce qui concerne les litiges en matière civile entre particuliers, nos tribunaux canadiens ont suivi l'exemple des tribunaux britanniques, maintenu le droit du tribunal d'exiger le dépôt de tout document. Cependant, lorsque le ministre du Revenu national ou ses fonctionnaires déclarent qu'il serait contraire à l'intérêt public de fournir les documents ou des renseignements, les tribunaux ont toujours soutenu qu'il n'y avait pas lieu de fournir ces renseignements ni de déposer ces documents. Je voudrais citer un extrait du jugement rendu dans une cause britannique en 1953. Je cite:

> Ils (c'est-à-dire les fonctionnaires du service public et le ministre préposé à la direction du ministère) sont sans doute beaucoup plus au courant que le tribunal des exigences du service public; par conséquent, les tribunaux, sans se départir...

M. Knowles: De quand date ce jugement, selon le ministre?

L'hon. M. McCann: 1893.

M. Knowles: Je croyais que le ministre avait dit 1953. Cependant, quand il l'a cité l'an dernier, il a dit qu'il était de 1893.

L'hon. M. McCann: 1893.

M. Knowles: C'est le même discours.

L'hon. M. McCann: Je poursuis:

> ...du pouvoir qu'ils ont de faire enquêter à fond sur la question, reconnaissent que, dans tous les cas sauf les plus extrêmes, c'est la parole du fonctionnaire qui dirige le ministère qui doit primer lorsqu'il s'agit de déterminer si le dépôt de certains documents est contraire à l'intérêt public.

Les tribunaux ont abordé cette question en se fondant, d'une façon générale, sur la ligne de conduite du Gouvernement. Je pense que je pourrais aller même plus loin et dire que non seulement ce serait contraire à la ligne de conduite du Gouvernement...

M. Knowles: J'invoque le Règlement. Je veux savoir ce qu'il prescrit au sujet de la lecture des discours. Je constate avec plaisir non seulement que le ministre semble donner lecture d'un document écrit à la machine, mais aussi que je puis en suivre la majeure partie, un alinéa après l'autre, dans le hansard du 22 mars 1955. Il donne maintenant lecture d'un alinéa qui se trouve à la deuxième colonne de la page 2390.

M. l'Orateur: Comme le sait l'honorable député, j'ai consigné l'autre jour dans les *Procès-verbaux* une déclaration sur la lecture des discours, où je formule quelques propositions. Jusqu'à ce que la Chambre exprime son adhésion aux propositions contenues dans cette déclaration, la règle est celle citée dans May, Bourinot et Beauchesne, savoir: un député qui prononce un discours ne peut donner lecture de son texte, mais il peut se reporter à ses notes. En outre, deux déclarations faites en 1951 et 1952 par M. l'Orateur Macdonald portent qu'en prononçant un discours, les membres du cabinet, le chef de l'opposition et les chefs des autres partis ou quelqu'un parlant en leur nom peuvent donner lecture de leurs discours. Telle est mon attitude aujourd'hui.

L'hon. M. McCann: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune excuse à offrir pour utiliser sensiblement le même texte de l'an dernier, car on a soulevé exactement le même genre de cas. C'est la sixième année qu'on expose ce cas, et le député qui a présenté la proposition de loi n'a pas formulé un seul nouvel argument aujourd'hui; il a formulé des raisonnements qu'il répète depuis six ans. Je défie quiconque en cette enceinte de comparer le discours qu'a prononcé aujourd'hui le député avec ceux qu'il a prononcés depuis six ans et de dire que ce n'est pas la même chose.

M. Knowles: Je défie les députés de lire mes discours et d'y trouver des paragraphes identiques comme on le pourrait dans votre discours.

M. l'Orateur: Les honorables représentants voudraient-ils s'adresser à l'Orateur?

L'hon. M. McCann: Je citais un extrait d'une cause entendue en Angleterre en 1943.

M. Knowles: En 1893!

L'hon. M. McCann: Croyez-vous que je vais citer de mémoire le texte des jugements?

M. Knowles: En 1893!

L'hon. M. McCann: En 1893, c'est ce que j'ai dit.

M. Knowles: Vous avez dit en 1943.

L'hon. M. McCann: Je crois que vous devriez avoir un aide-ouïe.

M. Knowles: Le ministre devrait avoir une autre paires de lunettes.

L'hon. M. McCann: Je n'assaye pas de citer les jugements des tribunaux de mémoire. Comme l'honorable député a réussi à m'interrompre, je vais citer cette cause de 1893, car elle est extrêmement importante. Voici:

> Ils (c'est-à-dire les fonctionnaires du service public et le ministre préposé à la direction du ministère) sont sans doute beaucoup plus au courant que le tribunal des exigences du service public; par conséquent, les tribunaux, sans se départir du pouvoir qu'ils ont de faire enquêter à fond sur la question, reconnaissent que, dans tous les cas sauf les plus extrêmes, c'est la parole du fonctionnaire qui dirige le ministère qui doit primer lorsqu'il s'agit de déterminer si le dépôt de certains documents est contraire à l'intérêt public.

Les tribunaux se sont prononcés sur cette question en se fondant, d'une façon générale. sur la ligne de conduite du gouvernement. Les renseignements que la Couronne obtient aux seules fins fiscales ne seront pas utilisés, directement ou indirectement, d'une autre façon ni à une autre fin. Je pourrais faire remarquer ici, monsieur l'Orateur, qu'on s'est écarté quelquefois de cette ligne de conduite.

[M. l'Orateur.]

Par exemple, la Cour suprême a décidé en 1954 que, nonobstant cet article, les fonctionnaires du ministère du Revenu national pouvaient être enjoints à classer et à produire des réclamations d'impôt dans les causes criminelles.

Mes observations suivantes devront porter sur l'audition à huis clos des appels interjetés par les sociétés commerciales et sur la nécessité de la garder privée et confidentielle. Une audition devant les tribunaux pourrait fort bien révéler les secrets commerciaux et toutes les transactions financières d'une société à chacun de ses concurrents, ce qui supprimerait complètement tous les avantages que comportent de sains principes de commerce et d'administration et causerait un tort irréparable à l'entreprise.

La loi de l'impôt sur le revenu confère au ministre la plus grande latitude lorsqu'il s'agit de demander des renseignements à une personne sur ses propres affaires ou sur celles d'un autre contribuable, à la seule fin de cotisation fiscale. C'est la raison pour laquelle on veut les obtenir. Évidemment, le ministre n'apporterait pas de son propre chef à la Chambre des données qu'il aurait obtenues en vertu de la loi en question. Ces modifications signifient nécessairement qu'un membre de la Chambre ou du Sénat doit demander cette documentation, que le but poursuivi ainsi soit bon ou mauvais. Le Parlement pourrait donc devenir l'instrument de ceux qui veulent obtenir à titre privé des renseignements primitivement destinés à des fins fiscales aux termes de la loi, et la Chambre ne pourrait jamais savoir absolument pourquoi on aurait souhaité se documenter dans un cas particulier ou dans toute une série de cas.

J'estime que le Parlement est l'autorité suprême dans toutes ces questions. S'il déclare qu'il faut donner tel renseignement, nous nous y conformerons. Or, voici la question qu'il s'agit de trancher: l'amendement doit-il fournir les moyens à certaines personnes, dans cette enceinte, de faire obtenir, par le ministre, des renseignements qu'il déposera à la Chambre à la suite d'une demande ou motion à cet effet?

Il vaudrait mieux, d'après moi, traiter ces questions directement et s'il y a lieu d'interroger une société ou d'examiner ses affaires privées, le Parlement peut le faire à son gré, en recourant à la méthode appropriée que connaissent tous les députés. C'est-à-dire qu'elle permet de faire directement ce que le projet de loi cherche à faire indirectement.

Ce sont là à peu près toutes les observations que je désire formuler, monsieur l'Orateur. Je me contenterai de signaler qu'en outre des pouvoirs du Parlement dont je viens de parler, l'Auditeur général, à toutes

fins pratiques a accès à notre bureau-chef comme à bon nombre des plus importants bureaux dans tout le Canada, y maintenant des membres du personnel de sa Division. Le chapitre 116 des Statuts revisés de 1952 lui attribue certains pouvoirs. L'article 66 de la loi sur l'administration financière se lit comme il suit:

66 (1) Nonobstant toute loi du Parlement, l'auditeur général a le droit de prendre librement communication, à toutes époques raisonnables, des dossiers, documents et autres archives se rattachant aux comptes de chaque département, et il a aussi le droit d'exiger et de recevoir, des membres du service public, les renseignements, rapports et explications qu'il juge indispensables au fidèle accomplissement de ses devoirs.

L'Auditeur général a toute l'autorité voulue pour examiner les déclarations d'impôts de tous les particuliers et de toutes les sociétés et il peut demander,—ce qu'il obtient généralement,—l'entière collaboration et l'aide des membres du personnel du ministère du Revenu national.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il y a lieu d'être fier de ce que le ministère du Revenu national ait appliqué cette loi consciencieusement et minutieusement, se soumettant à toutes ses dispositions relatives au secret, bien que la perception des impôts exige de toute nécessité la communication détaillée des affaires privées de tous les contribuables. Si ces modifications étaient adoptées, tout renseignement secret transmis à la Chambre serait révélé au grand public, y compris les concurrents. A mon avis, cela susciterait du ressentiment et, même si dévoiler ces renseignements était conforme à la loi en vertu des modifications qu'on propose ici, ce ressentiment rejaillirait sur les services administratifs qui auraient fourni les renseignements dans l'unique but de percevoir des impôts.

Je suis d'avis que l'adoption de ces modifications serait une mesure rétrograde et voilà pourquoi, au nom du Gouvernement, je m'oppose au projet de loi.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: Si le député de Winnipeg-Nord-Centre prend maintenant la parole, il met fin au débat.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je dirai d'abord que j'ai été dispensé de prendre des notes sur le discours que vient de prononcer le ministre du Revenu national (M. McCann), car je l'ai sous les yeux, tel que je l'ai trouvé au complet, dans son discours de l'an dernier, aux pages 2389-2392 du hansard du 22 mars 1955.

L'hon. M. McCann: Pourquoi ne l'avez-vous pas lu? Ce sont exactement les mêmes arguments qui vous ont fait essuyer une défaite depuis six ans.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le ministre semble fier de ce que la majorité, à la Chambre, reconnaît avec lui que les propositions énoncées au bill à l'étude ne devraient pas être adoptées. Je ne me dissimule pas qu'à propos de cette mesure l'unanimité semble régner chez les libéraux, les conservateurs progressistes et les créditistes. On entend souvent dire, surtout dans les milieux conservateurs-progressistes et créditistes, que le Parlement devrait être pleinement renseigné, que toutes les affaires qui occupent le Gouvernement devraient être exposées au grand jour. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit du National-Canadien, de Radio-Canada ou de toute autre société de la Couronne, ou des affaires de l'État. Il faut que la lumière soit faite sur tout cela, que soit levé le voile du secret.

M. Fleming: Nous avons confié des fonds publics à ces entreprises. Vous leur votez des deniers publics ici même.

M. Knowles: Mon ami, l'honorable député d'Eglinton, dit que nous votons des deniers publics. Je soutiens que le montant d'argent qui se trouve dans les coffres de l'État est, dans une large mesure, déterminé par les impôts tirés des sociétés et que le montant d'argent obtenu des sociétés est, à son tour, déterminé par le régime auquel sont soumises leurs déclarations aux fins d'impôt sur le revenu. Je prétends que cette question est autant de l'intérêt public que les affaires de Radio-Canada, des Chemins de fer Nationaux, de la Société *Polymer*, ou du gouvernement même.

Des voix: Oh, oh.

M. Knowles: Mes honorables amis s'élèvent contre cette opinion. Cela dépend du point de vue où l'on se place. Mes honorables amis semblent bien disposés à s'attaquer aux sociétés et aux organismes de la couronne, mais ils ne veulent pas entendre parler de s'attaquer au privilège sacré des sociétés privées de jouir du secret. Il est intéressant de voir comme les députés de tous les partis qui nous entourent sont d'accord sur ce point.

M. Fleming: Stanley a raison contre tout le monde.

M. Knowles: Je me suis réjoui d'entendre l'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Boisvert) exposer en termes non équivoques l'attitude de ceux qui s'opposent à la mesure. Il y est vraiment allé dans les grandes largeurs. Voici, s'est-il écrié, quelque chose de sacré, l'un des droits sociaux les plus saints, soit le droit des sociétés privées de faire le secret sur leurs relations avec le fisc. Il en allait de la sécurité du public.

C'était compromettre l'intérêt national que de s'en prendre au secret dont peuvent jouir les sociétés commerciales en matière d'impôt sur le revenu.

Nous prétendons, monsieur l'Orateur, qu'une société commerciale, cela n'existe pas, qu'il n'est pas une seule société au Canada qui pourrait survivre sans ceux qui travaillent pour elle ou qui fournissent les marchés dont elle tire ses bénéfices. Nous soutenons que ces questions sont d'intérêt public et que les sociétés n'ont aucun droit au secret absolu qui leur est garanti aux termes de l'article 133 de la loi de l'impôt sur le revenu. Cette garantie ne semble d'ailleurs aucunement menacée tant qu'il y aura suffisamment de libéraux, de torys ou de créditistes pour se coaliser ici en sa faveur.

Le ministre du Revenu national insiste sur le fait que ces sociétés sont des personnes légales. Sans doute est-ce exact du point de vue juridique, mais on me permettra de dire qu'il doit tout de même y avoir une différence entre le Pacifique-Canadien et James J. McCann ou Roland Michener, que la personnalité de ces messieurs doit être autre chose que celle de ces sociétés. Nous soutenons que ces sociétés devraient servir la population, les êtres humains qui vivent au Canada; qu'elles ne devraient pas avoir le droit de réaliser d'immenses bénéfices sur l'économie de la nation sans ne rien révéler de leurs affaires.

M. Trainor: Qui dit que leurs bénéfices sont immenses?

M. Knowles: Dans le passage de son discours qui ne faisait pas partie du discours imprimé de l'an dernier, le ministre du Revenu national a prononcé des paroles qu'il a dû retirer. Mais, en s'exprimant de cette façon, il a donné à entendre que certains d'entre nous faisions des insinuations quand nous disions qu'il y avait lieu de soupçonner le service de l'impôt sur le revenu et qu'il ne fallait pas lui faire entièrement confiance. Si le service de l'impôt sur le revenu n'a absolument rien à se reprocher à l'égard de ses affaires avec les sociétés, s'il les traite toutes de la même façon, peu importe qu'il s'agisse d'un petit magasin ou d'une importante distillerie, s'il les place toutes sur le même pied en ce qui concerne les diverses sortes de dépenses, je pense qu'il serait le premier à déclarer: "Nous voulons que ces renseignements soient connus du public, afin qu'il ne puisse planer aucun doute."

Nous pourrions dire qu'il s'agit d'un bill en vue de défendre l'intégrité du service de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne ces questions. J'affirme de toute mon énergie que s'il est une question sur laquelle la population du Canada a le droit d'être renseignée, c'est bien celle des ententes intervenues, à propos de l'impôt sur le revenu, avec de puissantes entreprises qui réalisent des bénéfices qui ne seraient pas possibles s'il n'y avait au Canada 15 millions de citoyens pour accomplir le travail et pour fournir les débouchés nécessaires à l'accumulation de cette grande richesse.

M. Boisvert: L'honorable député me permet-il une question?

M. Knowles: Bien volontiers.

M. Boisvert: Combien de ces gens tirent leur subsistance de l'activité de ces sociétés au Canada?

M. Knowles: Au pays, la plupart des gens gagnent leur pain à la sueur de leur front. La plupart des Canadiens gagnent leur vie en peinant sur les fermes ou dans l'industrie, et à même les salaires qu'ils reçoivent. Ce ne sont pas les bénéfices des sociétés qui assurent leur subsistance. C'est un cas d'exception. L'attitude de mon honorable ami...

L'hon. M. McCann: L'honorable député me permet-il une question?

M. Knowles: Oui.

L'hon. M. McCann: L'honorable député se rend-il compte que le gouvernement du Canada, au nom de la population du Canada, possède un intérêt de 45 p. 100, par suite de l'impôt sur les sociétés, à l'égard de tous les bénéfices réalisés par chaque société au Canada? Ces impôts aident à fournir...

M. Knowles: C'est exactement le point.

L'hon. M. McCann: Ces impôts aident au maintient de notre régime de sécurité sociale et à la satisfaction de tous nos autres besoins.

M. Knowles: Je remercie le ministre de m'aider à faire mon discours. C'est là quelque chose qui ne figure pas dans la partie imprimée de son discours de l'an dernier, dont il a donné lecture. Il prétend que la population, par l'intermédiaire du Gouvernement, a un enjeu de 45 p. 100 dans les bénéfices des sociétés. C'est une raison de plus, à mon avis, pour que nous sachions si cette tranche de 45 p. 100 est prélevée convenablement et exactement dans tous les cas, si le procédé est juste sur toute la ligne. C'est une raison de plus pour que nous ayons les renseignements que la mesure tend à obtenir.

Les honorables députés de Winnipeg-Sud (M. Trainor), de Nicolet-Yamaska (M. Boisvert), le ministre du Revenu national et d'autres que nous pourrions nommer, semblent croire que les sociétés, parce qu'elles ont un bordereau de paie, parce qu'elles accomplissent, sous le signe des capitaux

privés, un certain travail de mise en valeur, sont de bienfaisants seigneurs féodaux. Ils sont bien convaincus que c'est ainsi que notre économie doit être dirigée. Nous devrions saluer chapeau bas et bénir ces sociétés parce qu'elles fournissent de l'emploi.

Nous prétendons, pour notre part, comme je l'ai dit ce soir à maintes reprises, qu'aucune société ne saurait exister au pays, qu'aucune société ne pourrait toucher des bénéfices ni réussir, sans l'apport qu'elles doivent à la population sous forme de main-d'œuvre ou au titre de la consommation. Ce que nous voulons faire ressortir, c'est le fait social que représentent les sociétés, et à cause de ce fait social, nous soutenons avoir droit aux renseignements dont dispose la division de l'impôt sur le revenu.

M. Studer: Que l'honorable député nous parle des sociétés en régime socialiste.

M. Knowles: Certains de mes amis ont soulevé une question intéressante. Ils voulaient savoir si je n'établissais pas de distinctions injustes en distinguant entre les particuliers et les sociétés. Je leur ferai observer que la loi de l'impôt sur le revenu fait elle-même une distinction entre particuliers et sociétés. Ce sont deux groupes. Il y a l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés.

Je ferai également remarquer que, la première fois que j'ai présenté ce projet de loi,—il y a déjà longtemps, comme le disait le ministre du Revenu national,—ses dispositions ne se limitaient pas aux sociétés. Il prévoyait la divulgation de renseignements provenant de toute déclaration d'impôts. Il y a encore à la Chambre une cinquantaine de députés qui s'y trouvaient lorsque j'ai présenté ce bill pour la première fois. S'ils interrogent leur mémoire, ils verront que la principale critique formulée contre mon projet de loi disait que c'était une mesure législative indiscrète, scrutant les affaires privées des particuliers. Toutes les attaques déclenchées contre ce premier projet de loi que j'ai présenté visaient la mesure dans laquelle il semblait toucher les particuliers. Je me suis donc dit que, puisque telle semblait être la principale critique, j'en tiendrais compte et supprimerais du projet de loi le passage qui vise les particuliers pour ne laisser que celui qui vise les corporations. Je me rends compte maintenant que l'on déclenche encore plus d'épouvante en tâchant d'obtenir des renseignements directement des sociétés que lorsqu'il était question des particuliers. Nous savons maintenant qui est la vache sacrée en ce qui concerne les trois autres partis de la Chambre.

M. Fleming: Continuez donc votre chant de haine.

M. Knowles: Nos honorables amis peuvent lancer ces interjections si bon leur semble. Ils dévoilent simplement que leur conception du service public consiste à donner des privilèges spéciaux à des compagnies érigées en monopoles, à l'époque même où la société en est venue à se rendre compte que la plupart des choses que nous accomplissons, nous les accomplissons par un effort commun de coopération de la communauté; ce que nous acquérons, nous le devons à ce commun effort, et ce que nous avons acquis ainsi appartient en fait à nous tous,—au moins la connaissance de ce patrimoine commun, comme celui que détient le ministère du Revenu national.

Certains de ceux qui ont critiqué la proposition de loi, notamment le député de Macleod (M. Hansell), ont posé des questions sur les aspects techniques de son libellé actuel. Le représentant de Macleod a donné à entendre que si, par ma proposition de loi, la publication de ces renseignements par le Gouvernement était rendue obligatoire au lieu d'être facultative, son attitude à cet égard aurait pu être différente.

M. Trainor: Il a dit qu'il ne le pensait pas.

M. Knowles: Eh bien, j'ai une très bonne idée de ce qui aurait été dit par le député et d'autres représentants, si j'avais présenté une proposition de loi rendant obligatoire la publication de tous les renseignements que renferment toutes les déclarations d'impôt sur le revenu des sociétés commerciales, déclarations déposées au ministère du Revenu national. On m'aurait dit que cela comporterait de vastes travaux d'impression, d'interminables et inutiles dépenses et que, par suite, il nous serait tout simplement impossible de donner suite à la mesure.

Plusieurs m'ont accusé de ne pas avoir réfléchi à fond avant de rédiger ma proposition de loi; néanmoins, je soutiens que j'y ai beaucoup réfléchi et que j'en ai discuté avec un conseiller juridique au sujet de la meilleure façon de procéder. Aussi est-ce après mûre délibération que j'ai décidé qu'on ne devrait pas exiger la publication automatique de tous les renseignements; j'estime plutôt que, selon l'expression du député de Dauphin (M. Zaplitny), le prétexte dont peut maintenant se couvrir le ministre du Revenu national devrait être supprimé et, en outre, que la mesure législative devrait disposer qu'un ministre de la Couronne pourrait communiquer ce renseignement au Sénat ou à la Chambre des communes.

La proposition de loi, sous sa forme actuelle, n'exige pas que ces renseignements soient demandés par un membre du Parlement. De fait, le ministre pourrait, de sa propre initiative, rendre ces renseignements

publics; mais j'affirme que le député de Macleod fait vraiment des allusions malveillantes quand il dit que, advenant l'adoption du bill, tout ministre pourrait déclarer, en réponse à une requête, que ce genre de renseignement pourrait être donné mais, en réponse à une autre qui pourrait être embarrassante pour son parti, déclarer que le renseignement ne serait pas communiqué.

M. Hansell: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il était concevable que cela arrive.

M. Knowles: Le député a dit que c'était concevable. S'il veut bien lire le bill plus attentivement et l'approfondir, il se rendra compte, j'en suis sûr, que si, au lieu de prescrire que tout soit publié, il portait qu'un ministre mette n'importe quel de ces renseignements à la disposition du Parlement, ce serait faire un affront au Parlement si un ministre refusait ensuite de donner les renseignements demandés.

Certains ont dit que le Parlement peut agir dès aujourd'hui. Le député de Saint-Paul (M. Michener) a dit que le Parlement peut donner l'ordre de dépôt de document et obtenir les renseignements nécessaires, mais le ministre du Revenu national ne partage pas son avis. Comme en fait foi le hansard, du 21 février 1955, à la page 1402, mon collègue, le député de Dauphin, a formulé une motion tendant au dépôt de certains documents se rapportant à ce domaine. Voici la réponse du ministre du Revenu national:

L'hon. M. McCann: Monsieur l'Orateur, je dois m'opposer à cette motion et proposer au député qu'il la retire. Je m'y oppose parce qu'il s'agit de correspondance privée entre un contribuable et la Division de l'impôt du ministère du Revenu national et que, suivant les dispositions relatives au secret, on ne saurait la livrer au public.

Je rappellerai au député de Saint-Paul's que l'année dernière, lorsque nous examinions certain problème, son collègue, le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), a cherché à obtenir des renseignements. On lui a dit, comme à moi-même par la même occasion, qu'il était impossible de nous donner ce genre de renseignements en raison des dispositions de la loi concernant le secret.

M. Michener: Parce que l'ordre n'a pas été adopté.

M. Knowles: Mon honorable ami dit: "Parce que l'ordre n'a pas été adopté." Ignore-t-il qu'il y a actuellement à la Chambre une majorité écrasante qui repoussse chaque fois une motion de ce genre? Et ne se rend-il pas compte que lui-même a admis que, si son parti se trouvait, par l'effet du hasard, de l'autre côté, il adopterait la même attitude? Il l'a dit ce soir.

M. Fleming: Non, il ne l'a pas dit.

[M. Knowles.]

M. Knowles: Si.

M. Fleming: Il n'a rien dit de tel.

M. Knowles: Il a dit que la façon de remédier à certaines pratiques douteuses qu'il discerne au ministère du Revenu national n'était pas de soulever le voile du secret; non, n'y touchez pas, contentez-vous de changer le parti au pouvoir.

M. Michener: Je pose la question de privilège. Ce que j'ai dit, c'est que si la Chambre, par un vote majoritaire, demande la déposition de ces documents, il n'y a rien dans la loi actuelle qui empêche leur production.

M. Knowles: C'est un point discutable. Je ne crois pas que le ministre du Revenu national admettra avec l'honorable député qu'ils pourraient être produits, même si la Chambre adoptait la motion, parce que ce serait contraire à la loi. S'il m'est permis de donner mon avis, bien que je ne sois pas avocat, le seul moyen qu'aurait la Chambre de passer outre à une loi serait d'adopter une autre loi, non pas seulement de recourir à un ordre de dépôt de documents, comme le prétend mon honorable ami.

Mais il y a que,—et ici le député de St. Paul's a bien exposé l'attitude de son parti à ce sujet,—rien ne se fera tant que la majorité des députés s'y opposeront. Nous savons que les libéraux s'y opposent. Maintenant, nous savons que les conservateurs s'y opposent, les créditistes également. Il semble que le secret entourant l'entreprise privée est bien gardé et que, pendant encore un peu de temps, l'entreprise privée pourra aller gaiement, sachant que ses affaires, bien que d'intérêt public et possibles seulement parce que le public y concourt, seront cachées à la population du pays.

Monsieur l'Orateur, je parle plus longtemps que lorsque j'ai présenté le projet de loi. En tout cas, personne ne dira que je lis mon discours, ou que j'ai jamais lu de discours à la Chambre.

Une voix: Peut-être ne savez-vous pas lire!

M. Knowles: J'entends un député dire: "Peut-être ne savez-vous pas lire!" C'est peut-être vrai. Je sais aussi que lorsque j'ai présenté le bill, j'avais l'impression qu'il était inoffensif. Je me disais: les autres ne l'aiment pas mais ils ne s'en émeuvent pas trop non plus. Mais vraiment je me trompais. Ils s'en sont émus tout comme ce fut le cas déjà parce que beaucoup de membres de la Chambre semblent se faire un devoir de protéger l'initiative privée et les bénéfices que les grosses sociétés récoltent grâce à la population canadienne. Tôt ou tard, cela changera. Un jour ou l'autre la population se rendra compte que l'économie est une question d'intérêt

public et que ce sont les Canadiens eux-mêmes qui doivent profiter de tous les bénéfices.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Argue
Barnett
Bryce
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Castleden
Coldwell
Ellis
Johnson (Kindersley)
Jones
Knight
Knowles
MacInnis
McCullough (Moose-Mountain)
Nicholson
Regier
Stewart
Zaplitny—18

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Aitken (Mlle),
Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Batten
Beaudry
Bell
Benidickson
Bennett
Blackmore
Blair
Boisvert
Bonnier
Boucher
Bourget
Bourque
Breton
Brooks
Bruneau
Buchanan
Byrne
Campney
Cardiff
Cardin
Carrick
Carter
Cavers
Charlton
Cloutier
Crestohl
Demers
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Drew
Eyre
Fairclough (Mme)
Fairey
Fleming
Follwell
Forgie
Fraser (Peterborough)
Gagnon
Gardiner
Garland
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Goode
Gourd (Chapleau)
Green
Gregg
Habel
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hanna
Hansell
Hardie
Harkness
Harrison
Hellyer
Henry
Hodgson
Hollingworth
Holowach
Hosking
Houck
Huffman
Hunter
James
Johnston (Bow-River)
Jutras
Kickham
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Lapointe
Lavigne
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Lefrançois
Legaré
Lennard
Lesage
Lusby
Macdonnell
MacDougall
MacEachen
MacLean
MacNaught
McBain
McCann
McGregor
McIlraith
McIvor
McLeod
McMillan
McWilliam
Mang
Marler
Massé
Michaud
Michener
Mitchell (London)
Monette
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Murphy (Westmorland)
Nixon
Pallett
Patterson
Pearkes
Philpott
Pinard
Pommer
Poulin
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Prudham
Purdy
Quelch
Ratelle
Rea
Reinke
Richard (Saint-Maurice-Lafèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robinson (Bruce)
Robinson (Simcoe-Est)
Ross
Rouleau
Rowe
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Simmons
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stuart (Charlotte)
Studer
Thatcher
Thomas
Trainor
Tucker
Tustin
Valois
Viau
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
White (Waterloo-Sud)
Yuill—159

L'INSTRUCTION

BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 26 janvier, sur la motion de M. Hollingworth ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter un projet de loi visant à accorder des bourses nationales d'études aux étudiants universitaires dénués de ressources pécuniaires, pour autant que l'objet de cette résolution relève de la compétence du Parlement.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je dois féliciter notre collègue d'York-Centre (M. Hollingworth) d'avoir saisi la Chambre de cette proposition. Il n'est pas sans signification que les membres de tous les partis aient rendu hommage à notre collègue de Saskatoon (M. Knight) qui a, pendant des années, saisi le Parlement de motions analogues. Des députés, appartenant à tous les partis, ayant appuyé les idées contenues dans cette proposition de résolution, je souhaite qu'une décision favorable intervienne bientôt et que des fonds soient votés à cette fin.

J'ai dernièrement eu sous les yeux une statistique préparée par la Banque canadienne de Commerce indiquant la répartition des recettes fiscales entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités. Au plus proche pourcentage, voici ces chiffres: 74 p. 100 du dollar canadien au ministre du

Revenu national, 14 p. 100 au trésor des provinces, 12 p. 100 à la municipalité. On comprendra sans peine que les municipalités et les provinces, réduites à 26 p. 100 du total de ces rentrées, ne sauraient assurer les services scolaires nécessaires à l'époque où nous vivons.

Quand on songe aux sommes dépensées par la population du Canada pour l'instruction de notre jeunesse durant la guerre, il saute aux yeux que nous allons être obligés de nous attaquer à la question des subventions à la formation universitaire, tout comme nous l'avons fait durant la guerre.

Je me souviens qu'au cours de la dernière guerre on a demandé au sénateur Power, qui était alors ministre de la Défense nationale pour l'Air, quel était le coût de formation d'un pilote. Il a dit que le coût s'établissait à environ $30,000. L'an dernier on a posé la même question au ministre actuel de la Défense nationale qui a répondu que le coût était maintenant de $65,000. Si la population du Canada peut affecter $65,000 à la formation d'un pilote, elle peut certes affecter des sommes suffisantes à la formation universitaire.

Ce matin, j'ai mis la main sur un nouveau livre que tous les honorables députés voudront certes lire; il s'agit de l'ouvrage fort intéressant de MM. H. S. Ferns et B. Ostry, intitulé *The Age of Mackenzie King*. J'ai noté que cet ouvrage était dédié à la mémoire du sous-lieutenant d'aviation William Paterson et de l'officier-pilote Léon A. Titof. Les députés qui étaient ici en 1940 se souviennent sans doute que le sous-lieutenant d'aviation Paterson faisait alors partie du personnel du premier ministre. Ce jeune Canadien, extrêmement intelligent, qui avait commencé son service au ministère des Affaires extérieures, faisait alors partie du bureau du premier ministre.

Je me souviens d'être allé, la veille de Noël 1943, je pense, chez le chef de gare de notre localité. L'année précédente, il avait appris que son fils unique, qui faisait partie du CARC, était porté disparu; plus tard il avait reçu la triste nouvelle de son décès. Le sous-lieutenant d'aviation Paterson faisait partie du CARC outre-mer; le matin de Noël, son épouse a appris qu'il était porté disparu; plus tard, le CARC lui a annoncé qu'il ne reviendrait jamais au Canada. L'officier-pilote Titof venait aussi de ma circonscription. Son père était commerçant et ce jeune homme a pu s'engager dans le CARC après avoir abandonné ses études. C'était un garçon brillant mais, malheureusement, il n'est jamais revenu.

Quand on songe aux milliers de nos jeunes qui ont subi le même sort que le sous-lieutenant d'aviation Paterson et l'officier-pilote Titof, on pourrait croire que maintenant, en souvenir de ces jeunes et de leurs copains, nous pourrions trouver les moyens d'assurer aux jeunes Canadiens qui possèdent les talents voulus l'occasion de fréquenter l'université et de jouer leur rôle dans la vie du Canada et du monde.

J'espère, par conséquent, qu'on appuiera à l'unanimité la proposition de l'honorable député d'York-Centre. J'espère que nous l'accepterons tous.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots en faveur de la résolution de l'honorable député d'York-Centre, résolution qui, je crois, rallie l'appui de presque tous les membres de la Chambre. Auparavant, cependant, je souligne un point qui n'a pas été mentionné jusqu'ici. S'il est vrai qu'il faudrait un plus grand nombre de bons élèves dans toutes nos institutions d'enseignement, nos écoles primaires, nos écoles secondaires et nos universités, je crois que nous avons actuellement beaucoup de mauvais élèves à tous les échelons de notre régime éducatif. Non seulement dans les classes supérieures de nos écoles primaires mais aussi dans nos écoles secondaires et dans nos universités, il y a des élèves qui sont là contre leur gré, soit parce que leur famille les y tient ou à cause d'autres influences, et qui ne font que tuer le temps. Leur présence a pour résultat de retarder le progrès des autres. C'est ce que confirmeraient, je crois, à peu près tous ceux qui sont liés, à titre professionnel, à un échelon ou à l'autre de notre régime éducatif. Autrement dit, il y a trop de fainéants, trop de paresseux dans nos institutions d'enseignement.

D'autre part, monsieur l'Orateur, pour tous ceux qui envisagent les faits, il est évident que beaucoup de sujets qui pourraient devenir des chefs de file dans tous les domaines n'ont jamais l'occasion de donner leur pleine mesure parce qu'ils ne peuvent pas profiter de la formation qui leur serait nécessaire à cette fin.

Le tout premier point mis en relief dans la déclaration conjointe faite, hier, par les deux grands chefs des démocraties occidentales, le président Eisenhower et sir Anthony Eden, repose sur l'importance du citoyen.

S'il est une chose qui distingue nos idéaux de ceux en honneur dans certaines autres parties du monde, c'est que, pour nous, ce qui a le plus de prix, c'est la valeur de chaque citoyen dans notre démocratie. Et on n'a qu'à examiner ce qui se passe dans n'importe quelle couche de notre population pour constater qu'un grand nombre de personnes qui pourraient percer dans un domaine ou l'autre n'ont pas la chance de faire valoir leurs talents, faute d'instruction.

Je propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Monsieur Philpott, appuyé par M. Garland, propose que la suite du débat soit renvoyée à une séance ultérieure.

M. MacInnis: Étouffons la mesure!

M. l'Orateur: La Chambre désire-t-elle adopter la motion?

Des voix: Non!

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur disent oui.

Des voix: Oui!

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre disent non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur: A mon avis, ceux qui sont en faveur de la motion l'emportent.

M. Coldwell: Sur division.

M. l'Orateur: Je déclare la motion adoptée sur division.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

FRATERNITÉ CANADIENNE DES EMPLOYÉS DES POSTES

Question nº 14—**M. Diefenbaker:**

1. Le 27 mai 1955, la Fraternité canadienne des employés des postes a-t-elle présenté au ministre des Finances, au ministre suppléant des Postes et au secrétaire d'État un mémoire dans lequel on demandait une augmentation de traitements?

2. Dans le cas de l'affirmative, le Gouvernement a-t-il étudié cette demande et à quelle décision est-il arrivé?

3. Le Gouvernement a-t-il songé à confier à un comité d'arbitrage ou à une commission le soin de recevoir les observations de la Fraternité et de formuler des recommandations au sujet d'une telle requête?

Réponse du **très hon. M. St-Laurent:**

1. Oui.

2. Oui; aucune augmentation générale des traitements des fonctionnaires publics n'a été accordée depuis la demande. Il a été répondu à la Fraternité que les ministres n'ont pas été convaincus qu'il y avait lieu de faire une intervention spéciale à propos des traitements des postiers, mais qu'ils seraient heureux d'étudier toute nouvelle preuve que la Fraternité désirerait présenter à l'appui de sa cause.

3. Non; le premier ministre a fait savoir à la Fraternité que la loi sur le service civil ne prévoit pas d'arbitrage et que la loi relative aux commissions arbitrales dans les conflits industriels a clairement établi l'intention du Parlement de ne pas la voir appliquée au service civil. Il a été souligné que la Commission du service civil est un organisme indépendant établi par le Parlement, organisme qui n'a aucune directive à recevoir du Gouvernement et qui a pour fonction de mener des enquêtes sur le genre de questions soumis par la Fraternité, écouter les opinions des associations et faire des recommandations à leur sujet. Le premier ministre a dit qu'à son avis ce tribunal à plein temps établi par le Parlement, et entouré d'un personnel nombreux et compétent, est bien mieux à même d'étudier convenablement les questions de cette nature que ne le serait un conseil de conciliation nommé pour la circonstance comme le propose la Fraternité.

COMMISSION DU BLÉ—ÉTAT FOURNI AU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Question nº 40—**M. Argue:**

1. La Commission canadienne du blé a-t-elle remis au ministère du Revenu national un état relatif aux paiements versés aux producteurs?

2. Dans le cas de l'affirmative, en vertu de quelle autorité?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Oui.

2. En vertu de l'arrêté du ministère du Revenu national en date du 13 septembre 1948.

CÉRÉALES—DÉCHETS PAR GASPILLAGE

Question nº 57—**M. Thatcher:**

A combien estime-t-on la quantité des déchets provenant des céréales entreposées, que détenait la Commission canadienne du blé, durant chacune des campagnes agricoles 1952, 1953, 1954 et 1955?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

La Commission canadienne du blé n'a pas appris qu'on ait perdu des céréales par avarie, car les élévateurs autorisés sont chargés, comme les préposés aux entrepôts, de veiller à l'état des céréales. Les céréales entreposées au Canada ne subissent guère d'avarie.

BLÉ—ÉCHANGE PAR TROC

Question nº 59—**M. Thatcher:**

1. Durant 1954 ou 1955, des nations ont-elles signifié à la Commission canadienne du blé ou au gouvernement canadien le désir d'échanger des marchandises ou des matières premières contre du blé canadien?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces nations et quels sont ces produits?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Non.

2. Voir réponse au nº 1.

DONNÉES STATISTIQUES SUR LA HOUILLE

Question nº 75—**M. Regier:**

1. Quelle a été la consommation de charbon au Canada en 1955?

2. Durant 1955, combien de tonnes de charbon le Canada a-t-il importées et exportées?

3. Quelle est la valeur estimative des droits versés pour le charbon canadien exporté aux États-Unis en 1955 et à combien évalue-t-on les droits perçus à l'égard des importations américaines de charbon en 1955?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Consommation de charbon au Canada, année civile 1955, 34,810,000 tonnes (estimation provisoire).

2. Importations canadiennes de charbon au cours de la période de dix mois terminée en octobre 1955, 16,319,058 tonnes.

Exportations canadiennes de charbon au cours de la période de onze mois terminée en novembre 1955, 554,999 tonnes.

3. Valeur estimative des droits versés à l'égard du charbon canadien vendu aux États-Unis en 1955, chiffres non disponibles.

Valeur estimative des droits perçus à l'égard du charbon américain importé au Canada du 1er janvier au 31 octobre 1955, $4,767,706.

DONNÉES STATISTIQUES SUR L'AGRICULTURE DANS LES PRAIRIES

Question nº 78—**M. Boisvert:**

Durant 1950, 1951, 1952, 1953, 1954 et 1955, quel était le nombre de fermes exploitées au Manitoba, en Saskatchewan et dans l'Alberta?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

Nombre de fermes occupées en 1951 (recensement de 1951): Manitoba, 52,383; Saskatchewan, 112,018; Alberta, 84,315.

Pour les années 1950, 1952, 1953, 1954 et 1955, on ne dispose pas de renseignements.

A la suite du recensement qui se fera en juin de cette année, on obtiendra des chiffres récents.

CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE POUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, À OSHAWA

Question nº 87—**M. Starr:**

1. Projette-t-on la construction, dans la ville d'Oshawa, d'un édifice destiné à loger le bureau local de la Commission d'assurance-chômage?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel sera l'emplacement de cet édifice?

Réponse de **l'hon. M. Pinard (au nom de l'hon. M. Winters):**

1. Non.

2. Voir réponse au nº 1.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 février 1956

La séance est ouverte à onze heures.

TRANSPORTS AÉRIENS

RECTIFICATION DE LA DÉCLARATION SUR LES HEURES DE VOL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je désire m'expliquer sur un fait personnel. Mercredi, répondant à une question de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, j'ai dit que la question des heures de vol et de repos des pilotes d'avion ne relevait pas de la compétence de la Commission des transports aériens.

Je me suis trompé et je regrette beaucoup d'avoir donné des renseignements inexacts aux députés. J'ajouterai que, d'après ce qu'on me dit, la Commission des transports aériens n'a pas reçu d'observations à ce sujet.

AIR-CANADA—CHANGEMENT DES HEURES DE VOL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à la suite de la déclaration que vient de faire le ministre des Transports, puis-je poser une question au ministre du Commerce? Peut-il nous dire si l'on a demandé à Air-Canada de changer les heures de vol ou le décalage des envolées à l'intention des pilotes de ligne?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je ne le sais pas et je ne saurais être au courant de cette question. Il s'agit là des conditions de travail, ce qui incombe entièrement à Air-Canada. C'est une question de régie interne.

LES POMMES DE TERRE

DÉCLARATION SUR LA PÉNURIE DE WAGONS DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Tous les honorables députés de l'Île du Prince-Édouard m'ont demandé de faire une déclaration à propos des wagons de chemin de fer nécessaires à l'expédition des pommes de terre.

La direction du National-Canadien me dit que nous sommes à l'époque de l'année où, sur tout le continent, les wagons frigorifiques sont le plus en demande. Tous les transports de denrées ont été sérieusement handicapés dans les provinces Maritimes, pendant les deux premières semaines de janvier, à cause du mauvais temps, qui a provoqué un retard général pas encore rattrapé. J'ajouterais cependant que, le 25 janvier, il y avait 32 p. 100 de plus de wagons frigorifiques que l'an dernier à la même date, et que les chemins de fer font tout leur possible pour augmenter encore le nombre des wagons affectés à l'Île du Prince-Édouard.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RAPPORTS CONCERNANT LA LIVRAISON D'ARMES PAR LA RUSSIE EN ÉCHANGE D'ESCLAVES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux affaires extérieures. Peut-il nous donner de plus amples renseignements, ou nous indiquer l'attitude adoptée par notre Gouvernement, à propos des faits scandaleux révélés hier aux Nations Unies dans un rapport présenté a M. Dag Hammarskjold au sujet de bruits selon lesquels des armes auraient été achetées à la Russie en échange de 1,500,000 esclaves chinois.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, préavis de cette question ne m'ayant pas été donné, je ne suis pas sûr que les faits tels que les ont exposés les journaux ou mon honorable ami soient exacts. Si je me souviens bien, il a dit qu'il s'agissait d'un rapport du Secrétaire général des Nations Unies. Ce n'est pas ce que pensais, mais j'irai aux renseignements et dès que j'aurai pris connaissance du rapport en question, je verrai si une déclaration est nécessaire.

DÉCLARATION SUR UNE DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ORDONNANCE MINISTÉRIELLE DU 7 JUILLET

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire répondre à la question que le chef de l'opposition a posée au premier ministre. Voici quelle était la question:

Dans ce cas, simplement pour élucider ce point, monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si la liste publiée par le ministère du Commerce au sujet des avions n'est pas vraiment la liste complète des permis qui ont été délivrés?

La réponse est la suivante: Aucune liste des permis délivrés par le ministère du Commerce n'est publiée et je présume que le chef de l'opposition veut parler de la statistique relative aux exportations canadiennes que publie chaque mois le Bureau fédéral de la statistique. Le rapport en question signale l'exportation d'un avion à l'Égypte en mai 1955 et d'un aéronef à l'Arabie séoudite en juillet dernier. On me dit que les avions en question sont des avions civils légers achetés par des sociétés pétrolières qui les utilisent pour patrouiller les pipelines qu'elles exploitent dans la région. Les permis d'exportation relatifs à chacune de ces transactions ont été délivrés de la façon ordinaire.

Le Canada fabrique des avions de commerce qui sont en demande dans toutes les parties du monde. Ces avions n'ont, à notre avis, aucune importance stratégique et nous ne les considérons pas comme étant du matériel de guerre. Notre industrie croissante de fabrication d'avions civils n'aurait rien à gagner de la publication de tous les détails de chaque transaction effectuée dans ce domaine où la concurrence est très vive; au contraire, ses concurrents étrangers en bénéficieraient.

DÉCLARATION SUR LE CARACTÈRE SECRET DES PERMIS D'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): L'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a demandé hier si les marchandises achetées de la Corporation de disposition des biens de la Couronne sont soumises au régime des permis d'exportation. Voici: les marchandises achetées de la Corporation de disposition des biens de la Couronne sont soumises au régime des permis d'exportation dans les mêmes conditions que celles qui sont achetées des sociétés commerciales; ces documents bénéficient donc du même secret que les autres.

L'hon. Geo. A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, pour que la question soit bien claire, me sera-t-il permis de dire que les listes...

Des voix: Règlement.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de rappeler aux honorables députés une histoire que j'ai déjà racontée ici et de demander qui commande ici?

M. l'Orateur: Peut-être pourrai-je vous mettre sur la piste. Il est bien entendu qu'il ne faut pas discuter les réponses aux questions. Si le chef de l'opposition désire poser une question à son tour et citer quelques faits en guise de préface, il en a évidemment le droit. Ce qui a provoqué les rappels au Règlement par les honorables députés c'est toutefois le fait que le chef de l'opposition, selon toute vraisemblance, s'apprêtait à discuter la question.

L'hon. M. Drew: Vu l'observation que vous venez de formuler, me sera-t-il permis de rappeler qu'on ne saurait deviner le sens d'une phrase seulement après en avoir entendu les quelques premiers mots.

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Drew: J'avais cru qu'il était, non seulement permis, mais opportun de rectifier des déclarations inexactes lorsqu'elles sont faites.

Des voix: La question!

L'hon. M. Drew: Toutefois, nous aurons d'autres occasions de revenir sur cet aspect de l'affaire.

Des voix: La question!

L'hon. M. Drew: Je vais quand même poser une question à ce propos. Le ministre du Commerce vient, pour la première fois, de donner les renseignements touchant les avions. N'est-il pas vrai que l'aéronautique des États-Unis a acheté un assez grand nombre de ces mêmes avions?

Le très hon. M. Howe: Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur. Si elle a acheté la même catégorie d'avions, il s'agit de l'avion Chipmunk, aménagé pour usage civil.

L'hon. M. Drew: Et utilisé à des fins d'entraînement.

Le très hon. M. Howe: Il n'est pas utilisé aux fins d'entraînement. Il sert à l'inspection des oléoducs. Il a été acheté par une société pétrolière privée. Si une société pétrolière privée l'a utilisé à des fins d'entraînement, je ne vois pas pour quelle sorte d'entraînement. J'espère que mon honorable ami ne tente pas de déformer un simple exposé des faits.

LA SITUATION ACTUELLE EN CE QUI CONCERNE L'EMBARGO SUR LES EXPÉDITIONS D'ARMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du premier ministre qu'elle est présentement la situation en ce qui a trait à l'embargo qu'il s'était engagé à imposer sur l'envoi au Moyen-Orient d'avions et d'armements en général jusqu'à la tenue du débat sur les affaires extérieures? L'interdiction imposée a-t-elle été levée ou est-elle encore en vigueur? Quelle est la situation à cet égard?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): L'embargo n'a pas été levé et la question est maintenant à l'étude.

CHINE COMMUNISTE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DE LA POSSIBILITÉ DE SA RECONNAISSANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu qu'on n'a pas répondu à ma suggestion au cours du débat qui s'est déroulé mardi et mercredi, puis-je demander au premier ministre s'il est disposé à donner à la Chambre l'assurance absolue qu'on ne reconnaîtra pas le gouvernement de la Chine communiste tant que la question n'aura pas été soumise à la Chambre des communes?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on ne songe pas pour l'instant à ce qui se rapprocherait d'une reconnaissance du gouvernement de la Chine communiste.

L'hon. M. Drew: Ce n'était pas ma question. J'ai demandé au premier ministre s'il pourrait donner l'assurance qu'on n'accordera pas la reconnaissance en cause tant que le sujet n'aura pas été soumis à l'examen de la Chambre des communes.

Le très hon. M. St-Laurent: Dans l'examen de cette question, le Gouvernement tiendra soigneusement compte de ses responsabilités tant envers la Chambre des communes qu'à l'égard des Canadiens en général.

LES PONTS

PETERBOROUGH—INAUGURATION D'UN PONT TOURNANT SUR LE CANAL TRENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Transports une question dont je lui ai donné avis. Peut-il nous dire quand le pont tournant du canal Trent, sur la route Warsaw, dans Peterborough, sera ouvert à la circulation? Les anciens combattants de la région doivent maintenant faire un long détour quand ils se rendent à la ville pour leur travail.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député dit qu'il m'a donné avis de sa question mais je regrette de lui apprendre que je n'ai pas reçu cet avis. J'irai aux renseignements afin de pouvoir répondre à sa question.

M. Fraser (Peterborough): Je m'excuse. Ma lettre a été mise à la poste dans cet immeuble à huit heures hier soir; je croyais que le ministre l'aurait reçue.

COMMERCE

NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION RUSSE —DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LA RÉOUVERTURE DE CONSULATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce peut-il me dire s'il est vrai que, au cours des entretiens actuels, les représentants de la Russie cherchent à obtenir le droit de réouvrir des consultats un peu partout au Canada? Dans le cas de l'affirmative, quelle est l'attitude des représentants canadiens à cet égard?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, il est très difficile de parler de négociations qui sont en cours. Quand les entretiens seront terminés, je présenterai volontiers un rapport à la Chambre. Je puis dire cependant que, dans les accords commerciaux actuels,—c'est simplement d'accords commerciaux qu'il s'agit,—il n'est pas question de l'ouverture de consultats au Canada.

[Plus tard]:

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question à la suite de la réponse du ministre du Commerce (M. Howe) à la demande de renseignements que je lui avais adressée? A-t-on reçu du gouvernement russe, ou de l'ambassadeur de Russie, une demande tendant à obtenir l'autorisation d'établir des consultats au Canada? A-t-on manifesté le désir d'en ouvrir?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le député n'a pu me donner avis de sa question. Je suppose qu'elle ne se rapporte pas aux discussions courantes sur les échanges commerciaux, mais tend à savoir si nous avons déjà reçu une requête relativement à l'ouverture de consultats au Canada. Il faut évidemment que je me renseigne pour déterminer si de telles demandes ont été faites.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

À PROPOS DE LA FERMETURE DE L'USINE D'EAU LOURDE, À TRAIL (C.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce (M. Howe). Selon les nouvelles publiées dans les journaux, on est à fermer l'usine d'eau lourde à Trail (Colombie-Britannique). Le ministre pourrait-il nous dire si c'est exact et, dans le cas de l'affirmative, ce qu'on entend faire de cette usine?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, l'usine d'eau lourde à Trail a été aménagée en vertu d'une entente avec le gouvernement des États-Unis. Si on la ferme, c'est après entente avec le gouvernement des États-Unis. Le gouvernement du Canada n'a jamais été intéressé à cette usine et il n'en a jamais rien obtenu.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au ministre du Commerce, au sujet de la fermeture de l'usine d'eau lourde à Trail. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que la fermeture de cette usine ne nuira en rien à l'activité de l'usine de Chalk-River? Si je pose la question c'est qu'à l'époque où siégeait le comité sur l'énergie atomique on nous a dit que l'eau lourde employée à Chalk-River provenait de l'usine de Trail.

Le très hon. M. Howe: Je puis assurer à mon honorable ami que la fermeture de l'usine de Trail ne nuira en rien à l'*Atomic Energy of Canada Limited.* Je m'étonne qu'on ait dit à l'honorable député que l'eau lourde employée à Chalk-River provenait de Trail car, autant que je sache, ce n'est pas le cas. Nous achetons notre eau lourde de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis et, si je suis bien renseigné, elle provient d'une source tout à fait différente.

LE LOGEMENT

ST. CATHARINES—REPRISE DE POSSESSION D'HABITATIONS APPARTENANT À DES GRÉVISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. R. Knight (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, j'ai prévenu le ministre suppléant des Travaux publics de la question que je veux poser et je lui ai transmis les demandes et télégrammes reçus. Le ministre dirait-il où en sont les pourparlers relatifs à la possibilité d'éviction, par la Société centrale d'hypothèques et de logement, de certains grévistes de St. Catharines.

L'hon. Roch Pinard (ministre suppléant des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le député a été assez aimable de me prévenir qu'il poserait cette question complémentaire. Je pense que ce que j'ai dit le 1er février exposait de façon bien explicite où en étaient les choses à ce moment-là. Voici un extrait de ce que je disais alors:

> A l'heure actuelle, le shérif détient 13 ordres de reprise de possession, mais aucune mesure n'est prise en attendant l'issue des négociations entre les représentants du syndicat et les hauts fonctionnaires de la société.

[L'hon. M. Drew.]

Je n'ai pas parlé de négociations entre la *General Motors* et le syndicat mais de négociations entre les représentants officiels de la Société centrale d'hypothèques et de logement et le syndicat.

Maintenant, pour répondre à la question de mon honorable ami, je dirai que les négociations se poursuivent entre les représentants officiels de la Société centrale d'hypothèques et de logement et le syndicat; à dire vrai, une réunion a été convoquée pour lundi entre les représentants officiels de la Société centrale d'hypothèques et de logement et ceux du syndicat.

J'ajouterai, incidemment, que les conditions offertes et discutées par les représentants officiels du syndicat et le gérant régional de la Société centrale d'hypothèques et de logement et ses principaux subalternes sont analogues à celles offertes au syndicat lors d'une grève antérieure dans l'industrie de l'automobile. Ces conditions ont été acceptées alors.

M. Knight: Monsieur l'Orateur, me permet-on de poser une question complémentaire? Alors ce serait faux que ces gens seront expulsés mardi à moins qu'ils ne remplissent la condition qu'on leur a posée, c'est-à-dire à moins qu'ils ne paient?

L'hon. M. Pinard: Comme je l'ai dit, les conditions offertes par la Société centrale d'hypothèques et de logement et le syndicat sont les mêmes que celles qui ont été offertes auparavant. On espère qu'elles seront remplies.

PRODUCTION DE DÉFENSE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA FABRICATION D'OBUS DE 25 LIVRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Production de défense? Peut-il nous dire si la *Canadian Arsenals Limited* ou d'autres établissements canadiens fabriquent des munitions de 25 livres?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, si l'on veut bien, je tiendrai cette question comme préavis. J'ai l'impression que nos usines de munitions de 25 livres sont fermées, mais j'aimerais vérifier.

LES CÉRÉALES

DISPOSITION VISANT LA GARANTIE DE PRÊTS BANCAIRES AUX PRODUCTEURS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ETC.

La Chambre reprend, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), la discussion, suspendue le vendredi 27 janvier, sur la motion

du très honorable M. Howe, invitant la Chambre à se former en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant, sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1er juin 1956, aux producteurs de céréales, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain; prescrivant, en outre, que le gouverneur en conseil peut étendre l'application de la loi quant aux prêts consentis avant le 1er juin 1957; et prévoyant, de plus, que tout montant payable à une banque en vertu de la loi soit acquitté sur le Fonds du revenu consolidé.

M. Bryson: Monsieur le président, au cours de la discussion, j'ai tenté d'exposer quelques-unes des nombreuses raisons de ne pas adopter cette loi. Pour terminer, je résumerai les arguments que j'ai exposés la dernière fois que j'avais la parole. Au préalable, cependant, je voudrais parler un instant d'un incident qui a sans doute semblé très amusant mettant en cause l'honorable député de Rosthern (M. Tucker), et la réaction d'un cultivateur du Manitoba à cette mesure. Je signale l'incident tout simplement parce qu'il a une certaine signification. A mon avis, les sentiments de cet homme sont faciles à comprendre. J'imagine que, depuis l'automne dernier, cet homme était devenu exaspéré de la façon injuste dont sont traités les producteurs et que la proposition du Gouvernement relative aux prêts bancaires n'a fait que l'irriter davantage. Il a dû couver son ressentiment tout l'hiver. N'en pouvant plus, il s'est trouvé malheureusement à voir sur son écran de télévision l'honorable député de Rosthern qui tentait maladroitement de défendre la mesure du Gouvernement. Oubliant toute réserve et trop heureux de pouvoir se venger, ne fût-ce que symboliquement, il a couru à son fusil avec une joie diabolique. Les membres de l'opposition devraient passer le chapeau pour acheter un nouvel appareil de télévision à ce monsieur, qui a peut-être cédé trop facilement à ses impulsions, afin de le remercier d'avoir porté de façon saisissante à l'attention de cette Chambre les sentiments intimes de la majorité des cultivateurs de l'Ouest. Pour ce qui est de l'honorable député de Rosthern, il doit se réconforter à l'idée qu'il ne s'agissait que d'une émission de télévision.

Les producteurs s'opposent à la mesure du Gouvernement parce qu'ils y voient une tentative de sanction contre la production de vivres. Autrement dit, ils ont l'impression qu'on s'en prend à eux de ce que le Gouvernement n'a pas su adopter, en agriculture, une ligne de conduite pratique adaptée aux besoins de la distribution des produits agricoles canadiens, non seulement sur le marché national mais aussi sur le marché d'exportation. Les cultivateurs rejettent la mesure parce qu'elle n'a pas donné de résultats satisfaisants en 1951. A la lumière de la situation actuelle, ils prévoient qu'après l'expérience malheureuse de 1951 elle se révélera complètement inutile. Pour ce qui est du prêt maximum de $1,500, pour eux c'est une simple illusion.

Ce n'est qu'un petit appât que l'on suspend sous le nez des cultivateurs. A mon avis, lorsque le Gouvernement fera dans l'avenir d'autres tentatives de cette nature, il devrait penser au vieux proverbe: Quand vous appâtez un piège à souris, veillez à laisser assez de place pour la souris. Si ces raisons ne suffisent pas à faire rejeter ce projet de loi, je ferai alors remarquer aux honorables députés que les arguments présentés par le ministre du Commerce suffisent amplement à prouver qu'il faudrait le rejeter. Laisser entendre, comme l'a fait le ministre, que tous ceux qui s'opposent à cette loi n'ont que le désir exprès de se débarrasser de la Commission du blé, et n'oubliez pas que ces adversaires de la loi comprennent les syndicats de l'Ouest, les coopératives agricoles, les coopératives fédérées et des milliers de cultivateurs particuliers, voilà donc qui est un bien faible argument.

Les cultivateurs considèrent que seule une politique agricole réaliste leur permettra d'obtenir un niveau de revenu comparable à celui des autres industries du pays. Je reconnais avec le ministre de l'Agriculture que la culture est un mode de vie en soi et qu'on ne saurait l'assimiler à aucune autre sorte d'entreprise. En d'autres termes, même si les bénéfices ne rentrent pas, le cultivateur poursuit son entreprise. Telle est la différence, mais j'accuse le Gouvernement d'exploiter cette caractéristique à outrance. Le Gouvernement sait que le cultivateur poursuivra son entreprise pour tenter de protéger les placements de toute sa vie, même s'il sait qu'à la fin de l'année il ne recueillera pour son travail que le plus ridicule des salaires. Le Gouvernement sait que, pour protéger cette immobilisation, le cultivateur ira jusqu'au bout.

Si chaque cultivateur cessait de produire parce que son exploitation agricole ne lui rapporte pas de bénéfices actuellement, ce serait le chaos économique et la famine pour la plupart des Canadiens. Et pourtant si, faute d'une politique agricole bien comprise, propre à stabiliser l'industrie, le Gouvernement laisse tomber les agriculteurs, ils entraîneront dans leur chute toute l'économie, car l'erreur la plus coûteuse que puisse faire un gouvernement,—celle que notre Gouvernement commet actuellement,—c'est de croire que la prospérité repose sur l'agiotage au lieu de

se dire, comme il le devrait, que la prospérité du Canada s'appuie largement sur nos ressources agricoles. Toute autre conception est fallacieuse et ne peut aboutir qu'au désastre.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, j'ai quelques remarques à formuler sur ce sujet, un sujet qui a plus d'intérêt pour les provinces des Prairies que toute autre question d'ordre politique. En vérité, en voyant hier soir à quel danger avait échappé l'honorable député de Rosthern, on a une idée des sentiments des cultivateurs de l'Ouest et de la population en général. Vu que cet incident s'est produit au cours du débat auquel participaient l'honorable député d'Acadia, l'honorable député d'Assiniboïa et moi-même, il aurait pu nous placer dans une situation très désagréable, c'est-à-dire, pour nous servir d'une expression juridique, celle de "complices par instigation".

L'hon. M. McCann: On dit maintenant que c'est vous qui étiez visé.

M. Diefenbaker: Après les cocasseries McCann de l'été dernier, mon honorable ami ne devrait pas se payer de l'interpellation. Et maintenant je voudrais dire quel est le sentiment général dans l'Ouest canadien au sujet de cette mesure. Des réunions ont eu lieu en divers villes et villages. Le ministre du Commerce (M. Howe) a laissé entendre que j'avais eu quelque chose à voir à la réunion tenue à Prince-Albert. Cette affirmation est à peu près aussi conforme à la vérité que certaines autres déclarations du ministre. Trois ou quatre jours avant que l'assemblée fût convoquée par des représentants du syndicat agricole, du *board of trade* et de la Chambre de commerce de Prince-Albert, et par des représentants du commerce comme l'association des marchands détaillants, j'étais invité à y prendre la parole. Au cours de cette réunion de trois heures environ, je n'ai pas parlé plus de dix minutes. En vérité, un des tenants éminents du parti libéral, excellent citoyen du nom de James McCarter, qui occupe, je crois, un poste supérieur dans l'exécutif libéral de Prince-Albert, s'est prononcé énergiquement pour le seul moyen de faire quelque chose en faveur du cultivateur de l'Ouest, soit un système d'avances sur le blé emmaganisé à la ferme.

Maintenant, je n'arrive pas à comprendre l'attitude du Gouvernement. Il a invoqué toutes sortes de raisons pour lesquelles les cultivateurs n'auraient pas droit à ces avances. On a d'abord prétendu que c'était impossible car les agents d'élévateurs ne pourraient le faire. A l'heure actuelle, les agents d'élévateurs sont chargés de percevoir tous les fonds prêtés par les banques. Les cultivateurs des provinces de l'Ouest se trouvent dans cette situation, et je crois qu'il y a une véritable analogie. Que ferait un journalier qui, allant demander son salaire, s'entendrait dire par l'employeur: "Nous n'avons pas encore vendu les produits bruts. Nous garantirons votre emprunt à la banque. Nous sommes les seuls qui vous doivent, mais nous ne pouvons vous payer maintenant. Empruntez de la banque et nous garantirons, dans une certaine mesure, le remboursement de cet emprunt." Telle est la situation où se trouve le cultivateur en vertu de la mesure; une dette remplace l'autre, une série de dettes remplacent une dette unifiée.

La mesure à l'étude se rattache à une série de déclarations faites par divers ministres. Jetons un coup d'œil sur son historique. Nous en avons entendu parler pour la première fois quand M. McDonald, chef du parti libéral en Saskatchewan et homme estimable, a fait un pèlerinage à Ottawa après avoir discerné la gravité de la situation. Il a dit que son plan constituait un secret, mais qu'il serait révélé au premier ministre (M. St-Laurent) et aux membres du cabinet que touchait particulièrement l'écoulement du blé. Il s'en est allé en gardant son secret, puis il l'a révélé au cabinet. Deux ou trois jours plus tard, il a pu retourner en Saskatchewan et dire: *"Eurêka!* J'ai trouvé!"

Eh bien! c'était l'ancien, le très ancien programme de prêts de 1951, un peu rafraîchi, poli et repoli. Ce régime n'a pas fonctionné, ainsi que l'a dit si souvent le ministre du Commerce. Or, quand on a annoncé pour la première fois que le régime des prêts serait le régime choisi, M. McDonald, avec la perspicacité d'un véritable homme d'État, a déclaré: "Ce régime sera tout aussi utile qu'une pompe à étrier utilisé pour combattre un incendie de forêt." La pompe à étrier est devenue la pierre angulaire de la politique ministérielle.

Apparemment, le ministre de l'Agriculture ne savait pas quelle était la politique ministérielle, le 24 octobre, car ce jour-là, à Winnipeg...

Le très hon. M. Gardiner: Je viens de dire que vous ne le saviez pas.

M. Diefenbaker: Je ne le savais pas parce que c'était un secret confié au cabinet. Les secrets du cabinet ne peuvent pas être divulgués, en aucune circonstance. Le ministre a pris la parole devant l'Association des jeunes libéraux du Manitoba. D'après ce qu'ont rapporté les journaux, voici ce qu'il a dit:

> La ministre de l'Agriculture, M. Gardiner, a répondu, samedi, aux critiques dirigées contre le programme fédéral d'aide aux cultivateurs de l'Ouest à court d'argent. Il les a qualifiées de "prématurées" et fondées sur des conjectures plutôt que sur les faits.

On supposait que le ministre du Commerce allait proposer une méthode de prêts. Si l'on en croit certaine nouvelle, il aurait déclaré qu'à son avis on pourrait même combiner les avances en espèces de la Commission du blé avec des prêts bancaires.

C'était apparemment son avis à ce moment-là.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai jamais dit cela.

M. Diefenbaker: Je n'ai jamais entendu défigurer à ce point les paroles d'un ministre.

Le très hon. M. Gardiner: Il y a des députés dans cette enceinte qui m'ont entendu; ils admettront que je ne me suis jamais exprimé ainsi, quoi qu'en disent les journaux.

M. Diefenbaker: Je cite les comptes rendus, monsieur le président; on n'a jamais rien réfuté sauf maintenant quand c'est commode de nier une déclaration qu'on n'aurait pas dû faire. C'est dans la *Free Press* et la *Tribune*, de Winnipeg. Le ministre prétend que certains d'entre nous l'ont entendu alors. Ils l'ont peut-être entendu, sans le comprendre apparemment.

Le très hon. M. Gardiner: Ils m'ont compris.

M. Diefenbaker: Or le programme élaboré en fin de compte était ce projet d'emprunt. Quel est donc ce projet? Quel en est l'objet? La population de l'Ouest canadien est irritée. En ce moment les cultivateurs sont ennuyés. J'ai parlé à bien des gens dans l'Ouest et, autant que j'aie pu savoir, les seuls qui sont en faveur de cette façon de procéder sont ceux qui appuient le Gouvernement. Le syndicat du blé de la Saskatchewan s'est prononcé en faveur d'avances en espèces. L'honorable député de Rosthern (M. Tucker) a envoyé une résolution de son association et, l'autre jour, au milieu d'un chahut considérable il a tenté d'établir sans succès une distinction entre une avance et un prêt.

Maintenant, qu'est-ce que ce programme de prêts? Les médecins ont ce qu'ils appellent un placebo. Il s'agit d'un remède inactif qu'ils prescrivent pour tranquilliser un malade, pour neutraliser l'opposition. C'est une substance anodine prescrite pour calmer l'anxiété d'un patient, plutôt qu'un remède. C'est une préparation qu'on donne pour tranquilliser ou satisfaire provisoirement un patient. C'est tout simplement un calmant. Ces prêts sont le placebo du Gouvernement, mais ils n'ont pas atteints l'objectif visé, c'est-à-dire apaiser les sentiments irrités des cultivateurs de l'Ouest.

Que savons-nous sur le succès ou l'échec de ce plan? Je ne puis comprendre des réponses comme celles qui suivent et qui semblent émaner du ministère du Commerce. J'ai posé une simple question; on lui a donné le numéro 12. Voici comment elle était rédigée:

1. Quel a été le nombre des demandes de prêts bancaires, garantis par l'État, à l'égard du grain emmagasiné dans les fermes, dans chaque province, durant chaque semaine, depuis l'entrée en vigueur du programme de garantie en novembre dernier?
2. Sur ce nombre de demandes, combien ont été refusées?
3. Quel a été, jusqu'à ce jour, le montant global des prêts consentis dans chaque province?

Voici la réponse aux numéros 1 et 2:

Comme les demandes sont faites aux banques à charte, le Gouvernement n'a aucune statistique sur le nombre des emprunts demandés ou refusés.

Au 30 novembre, les prêts consentis sous le régime de ce plan s'établissaient à $2,500,000.

Jusqu'au 30 novembre, monsieur le président; pourquoi n'avons-nous pas obtenu les renseignements jusqu'au 30 décembre ou jusqu'au 15 janvier? Pourquoi les renseignements qu'on nous a fournis l'autre jour étaient-ils si restreints et si limités? La raison en est que le programme a été un échec complet pour ce qui est des cultivateurs de l'Ouest. Il n'a pas donné de résultat; il ne peut en donner. Il ne procure pas d'argent aux cultivateurs de l'Ouest. Chaque fois qu'ils se présentent, les banques refusent de se rendre aux demandes des cultivateurs. Si le crédit ordinaire de ces derniers est insuffisant, ils se voient refuser leurs demandes à maintes reprises. On s'informe pourquoi ils veulent de l'argent. S'ils répondent qu'ils songent à payer certains comptes, il arrive souvent qu'on réplique: "Le programme n'a pas été institué pour cela."

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, mon honorable ami parle du régime de prêts des banques. Je crois qu'il devrait étayer chacune de ses allégations sur des cas d'espèce. Si les banques se comportent ainsi, elles enfreignent l'accord intervenu avec le Gouvernement. Je ne crois pas que mon honorable ami connaisse beaucoup de cultivateurs. Il parle au nom de la ville.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, c'est conscient de mes responsabilités envers la population que je m'exprime ainsi à la Chambre.

Le très hon. M. Howe: En termes bien vagues!

M. Diefenbaker: Il y a des exemples à profusion. Voyons davantage ce qui en est. Votre programme est un échec complet.

Le très hon. M. Howe: C'est ce que vous en pensez. Vous n'y avez rien compris jusqu'ici.

Le très hon. M. Gardiner: Des gens sont d'avis que vous êtes un échec complet.

M. Diefenbaker: Puisque le ministre de l'Agriculture s'en mêle, voici, pour lui. Je suppose qu'il va nier, mais voici l'explication qu'il a donnée de l'inertie du Gouvernement: "Les meules de l'État moulent lentement." C'étaient d'ordinaire les meules des dieux.

Le très hon. M. Gardiner: De fait, je n'aurais pas dit autre chose.

M. Diefenbaker: Le Gouvernement est-il aujourd'hui d'avis que le sens est le même? Il arrive parfois que nous soyons d'accord, monsieur le président.

Je vais parler maintenant d'une des principales raisons pour lesquelles l'agriculteur n'obtient pas d'espèces.

Le très hon. M. Howe: Vous n'en savez rien!

M. Diefenbaker: Voilà le genre d'interruptions qui indiquent l'attitude du ministre envers les agriculteurs de l'Ouest.

Voyons certains chiffres relatifs à la vente, des chiffres authentiques, ne souffrant pas contradiction. Et d'abord ceux qui intéressent les provinces des Prairies. Comparons l'année 1954-1955 à l'année 1955-1956, jusqu'au 8 décembre. Pour cette dernière période, les ventes sont inférieures de 50 millions de boisseaux à ce qu'elles étaient pour la période précédente, et la situation s'aggrave, même si le ministre prétend le contraire. Jusqu'au 19 janvier, les ventes, dans les provinces des Prairies, étaient inférieures de 75·6 millions de boisseaux à celles de l'an dernier. Autrement dit, les ventes globales de céréales, dans les Prairies, ont diminué de façon constante depuis le début de la récolte, depuis le 1er août jusqu'à ce jour.

Le très hon. M. Howe: La raison en est?

M. Diefenbaker: J'y arrive. La raison en est que le ministère n'a pas su, d'abord, assurer, par l'entremise du régisseur, les wagons à marchandises qui étaient disponibles et dont on avait besoin pour le transport des céréales. J'ai ici les chiffres authentiques. Le ministre nous a cité des chiffres l'autre jour, mais j'ignore où il les a puisés. En tout cas, il ne les a pas obtenus de la Commission du blé.

Voyons les stocks disponibles à la tête des lacs. Jusqu'au 8 décembre 1955, ces stocks étaient de 1·9 million de boisseaux inférieurs à ceux de l'année précédente. Le 14 décembre, ils avaient diminué de 9·9 millions de boisseaux; le 29 décembre, de 15·3 millions; le 5 janvier, de 20·3 millions; et le 19 janvier, de 21·1 millions. Les stocks à la tête des lacs n'ont pas cessé de baisser depuis plusieurs mois.

Le très hon. M. Howe: C'est parce que le blé se vend.

[Le très hon. M. Gardiner.]

M. Diefenbaker: Nous y serons dans un instant. C'est l'explication que l'on donne en ce moment, mais je vais démontrer dans quelques instants la véritable explication.

Et maintenant, voyons les millions de boisseaux emmagasinés dans les élévateurs régionaux. Le 7 décembre de l'année-récolte 1955-1956, le blé entreposé dans les élévateurs représentait une augmentation de 23·8 millions de boisseaux sur la quantité emmagasinée l'année précédente. Cette augmentation a été réduite. Le 19 janvier, elle n'était plus que de 12·9 millions.

Venons-en maintenant aux expéditions des élévateurs régionaux. Nous constatons que, pour la semaine du 9 décembre, les expéditions ont diminué de 3·9 millions de boisseaux. Cette diminution a continué jusqu'à ce que, le 28 décembre, les expéditions représentent 5·1 millions de boisseaux de moins qu'à la date correspondante de l'année précédente.

Le ministre a dit que cet état de choses s'est quelque peu amélioré, même beaucoup dernièrement. Ces faits et ces chiffres sont incontestablement exacts. C'est pourquoi je me permets de dire tout de suite que, jusqu'au 19 janvier, cette semaine-là, il y a eu amélioration. Il y avait un demi-million de boisseaux de blé de moins dans les élévateurs de campagne en 1956 qu'en 1955.

Les chiffres relatifs au total des acheminements à partir des élévateurs de campagne sont d'un extrême intérêt. Au 7 décembre, 1955-1956, le nombre de boisseaux de blé expédiés des élévateurs de campagne était de 141·7 millions de boisseaux, contre 212·2 millions l'année d'avant. C'est dire qu'au total les acheminements étaient de 71·5 millions de boisseaux de moins. Où en sommes-nous aujourd'hui? Au 19 janvier il y avait eu augmentation.

Le total des expéditions depuis le début de la campagne agricole de cette année, jusqu'au 19 janvier, a été de 188·8 millions de boisseaux, contre 274·6 millions il y a un an, soit 85·8 millions de moins. Voilà la situation. Si les cultivateurs avaient pu vendre la même quantité de blé, si on avait utilisé les locaux d'entreposage,—et j'insiste là-dessus,—si on avait pu mettre à la disposition des intéressés des wagons en quantité suffisante, comme il aurait fallu, il y aurait eu augmentation. On prétend que le temps y est pour quelque chose. Mais que vient faire le temps dans la mise à la disposition de la Saskatchewan d'un nombre de wagons suffisant pour y prendre le blé emmagasiné dans ses élévateurs, ou encore dans les élévateurs de ligne de l'Alberta ou du Manitoba?

Et qu'en est-il des déchargements? On a encore ici la preuve de l'incurie du Gouvernement. Au 8 décembre 1954-1955 on avait déchargé, à la tête des lacs, 67,791 wagons. Cette année il n'y en a eu que 47,537, soit 22,200 de moins, mais la situation s'est aggravée de semaine en semaine et, pendant la semaine du 14 décembre, on a déchargé 24,482 wagons de moins que l'année précédente. Le 28 décembre, à la tête des lacs, on avait déchargé 27,869 wagons de moins que l'an passé. Le 25 janvier, 29,656 de moins; et le 19 janvier, 30,106 de moins que l'an dernier. En d'autres termes le nombre des wagons déchargés est très inférieur à celui de l'année dernière, baisse qui se chiffre à environ 35 p. 100.

La moyenne quotidienne est révélatrice. La moyenne quotidienne du mois de décembre et des semaines qui suivirent a été respectivement de 201 de moins que l'an dernier, 210 de moins que l'an dernier, 218 de moins que l'an dernier, 219 de moins que l'an dernier et, au 19 janvier, elle se chiffrait à 203 de moins que l'an dernier. C'est-à-dire que dans la situation actuelle le déchargement des wagons a subi une baisse exceptionnelle par rapport à l'année dernière.

Le ministre du Commerce a dit l'autre jour que ce nombre avait augmenté. La moyenne de la dernière semaine de janvier était de 867, si je me rappelle bien. Tant mieux, mais qu'est-ce que cela prouve? J'ai établi une moyenne générale et, même en tenant compte de ce qui s'est passé pendant la dernière semaine de janvier, on a déchargé cette année, depuis le début de l'année agricole, 31,000 wagons de blé de moins que l'année dernière à la même époque.

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami est-il tout juste en train d'analyser la situation pour constater que le Canada manque de wagons-marchandises? Il y a déjà trois mois que je l'ai dit.

M. Diefenbaker: Nous en viendrons à cette question. J'ai en main des statistiques du Bureau fédéral de la statistique indiquant que toutes les industries canadiennes ont vu augmenter le nombre des wagons-marchandises mis à leur disposition, mais le cultivateur de l'Ouest a vu tomber le nombre de ceux qui lui étaient destinés de 35,700 environ à venir au 19 janvier. Où était le régisseur? En vacances, lorsque le cultivateur de l'Ouest avait de graves difficultés. Voilà qui révèle un désordre dans l'organisation. On voit qu'on n'a pas cherché suffisamment à assurer des wagons aux cultivateurs de l'Ouest.

Il y avait de l'espace disponible. J'ai des chiffres sur l'espace disponible aux terminus. L'honorable député a dit que nous nous trompions en affirmant qu'il y avait de la place pour 100 millions de boisseaux dans les élévateurs terminus. J'ai relevé la capacité reconnue des élévateurs canadiens, en Colombie-Britannique, dans les provinces des Prairies, à la tête des Lacs et dans l'Est du Canada.

Déduction faite de 10 à 12 p. 100 de la capacité reconnue pour permettre le jeu de la capacité effective et compte tenu de la statistique publiée dans les rapports de la Commission du blé, au cours du mois de janvier on disposait de l'espace nécessaire pour emmagasiner au moins 95 à 97 millions de boisseaux, espace qui est resté inutilisé parce que le gouvernement n'a pas su fournir des wagons.

Je vais citer un extrait du *Regina Leader-Post;* numéro du 27 décembre 1955, sur le sujet:

> Espace vide et inutile aux élévateurs de tête de ligne.
>
> La nouvelle selon laquelle les élévateurs terminus de la tête des lacs et du Pacifique ont de l'espace pour recevoir environ 97 millions de boisseaux de céréales devrait réjouir les cultivateurs des Prairies. Déduction faite de 38 millions de boisseaux en transit, il resterait de l'espace pour environ 60 millions de boisseaux. Si cet espace était utilisé pour le blé, les cultivateurs des Prairies auraient 85 millions de dollars de plus dans leurs goussets. Rien de bon n'en sortira cependant s'il reste inutilisé, tandis que les élévateurs régionaux sont encombrés au point que les cultivateurs n'y peuvent livrer leurs céréales.
>
> Que cet espace ait augmenté à ce point en l'espace de quelques semaines, voilà qui trahit une grave lacune de notre système de manutention du blé. On attribue la chose à un manque de wagons pour l'expédition des céréales.
>
> Cet état de choses dénote pour le moins un manque de prévoyance de la part de ceux qui sont chargés de s'occuper des céréales.
>
> Au pis-aller, elle traduit une indifférence à l'égard des Prairies et l'embarras des cultivateurs qui ont bien du mal à faire vivre leur famille et leurs entreprises du produit de la vente de leur blé, et aussi de ce qu'ils peuvent emprunter des banques à 5 p. 100 d'intérêt.

On lit ensuite:

> M. Howe a dit à Edmonton l'autre jour avoir bien précisé aux sociétés ferroviaires que rien ne l'emporte sur la priorité des wagons couverts pour les céréales. Évidemment, il n'a pas fourni assez de précisions pour obtenir des résultats. Il faudrait parer immédiatement à cette négligence.

Voilà deux situations indiquant ce qui se passe lorsque des gouvernements sont trop longtemps au pouvoir et que des chefs de ministères en viennent à se croire infaillibles. Les entrepôts pouvaient recevoir de 90 à 100 millions de boisseaux.

J'ai les chiffres relatifs aux wagons couverts; on y voit que presque toutes les autres catégories d'industries ont disposé de wagons couverts, dont le nombre a augmenté énormément. Pourquoi les provinces de l'Ouest devraient-elles être, à cet égard, une zone de marasme dans une économie en progrès? Sur

ces points, nous avons le droit de demander quelles mesures l'on prend. Pourquoi le régisseur n'a-t-il pas agi?

J'ai dit que je citerais certains chiffres que le Bureau fédéral de la statistique a publiés le 11 janvier 1956. Ces chiffres se passent de commentaires. Les chargements se sont établis ainsi qu'il suit: céréales, 333,233 wagons en 1955 et 364,160 wagons en 1954; produits des céréales, 130,902 wagons en 1955 et 134,900 en 1954. Si l'on envisage ensuite les autres éléments de l'économie, on constate une augmentation énorme du nombre des wagons fournis.

A la suite de ce qui est arrivé, monsieur le président, le Gouvernement s'empresse de se retrancher; il déclare que quiconque critique la situation est par le fait même ennemi de la Commission du blé. Pour ma part, je me rappelle encore que ce sont les conservateurs qui ont établi la Commission du blé. Je me rappelle aussi que ce sont les libéraux qui l'ont mise au rancart en 1937 pour ne la rétablir qu'en 1942, afin de maintenir les prix du blé à bas niveau. Je me rappelle ces faits...

Le très hon. M. Gardiner: Votre mémoire n'est pas fameuse.

Le très hon. M. Howe: Bien mauvaise, vraiment!

M. Diefenbaker: Pour ce qui est de la Commission du blé, mon honorable ami de Provencher (M. Jutras) a fait l'autre jour, en mon absence, une déclaration que je dois relever. Il a dit que mon attitude laisse à désirer et que le représentant de Prince-Albert liquiderait la Commission du blé du jour au lendemain, sans sourciller.

Monsieur le président, cette déclaration ne semble pas comporter la mesure de véracité pour laquelle le député s'est fait une réputation si enviable. Cette déclaration n'a aucun rapport avec les faits. Quand j'ai parlé de la Commission du blé, j'ai posé une question qui n'a pas encore reçu de réponse: celle de savoir pourquoi les membres de la Commission du blé déclaraient vouloir résigner leurs fonctions si on prévoyait de consentir des avances en argent comptant? Nous n'avons pas encore reçu de réponse à cet égard. Je voulais obtenir les lettres reçues à ce sujet. Je me demande si c'est bien leur attitude. Pour ma part, il ne faut pas toucher à la Commission du blé; elle doit rester, mais nous avons le droit de demander au Gouvernement de cesser de se mêler aux affaires de cette Commission.

M. Smith (Battle-River-Camrose): Monsieur le président, au cours du débat vendredi dernier quelque chose m'a fait penser qu'on croyait que les membres du groupe d'opposition ne pouvaient prolonger la discussion sans risquer de faire courir un grand danger. On a laissé entendre que nous ferions ainsi plus de mal que de bien. Je ne puis comprendre cette façon de raisonner, parce qu'à mon avis les membres de la Chambre devraient pouvoir s'exprimer librement en tout temps et sur n'importe quelle question qui les intéresse. Le problème dont nous sommes actuellement saisis intéresse vivement tous les honorables députés, parce qu'il touche aux racines les plus profondes de la plus grande industrie du Canada.

On a laissé entendre également vendredi dernier que si le débat allait se prolonger plus longtemps les cultivateurs de l'Ouest pourraient bien être pris de panique. J'ai passé toute ma vie au milieu des cultivateurs de l'Ouest du Canada et je sais qu'ils ne perdent pas la tête. Hier, un journal a publié la photo d'un honorable député en y ajoutant quelques lignes au sujet de l'usage qu'on avait fait d'un fusil de chasse. Je puis rassurer l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker) et lui dire que lui, ou tout autre membre de la Chambre, peuvent venir dans ma circonscription sans craindre qu'on leur tire dessus. Le ministre du Commerce sait combien les cultivateurs de l'Alberta peuvent mitrailler quelqu'un à coups de questions quand il s'agit de quelque chose qui les concerne. En décembre dernier, il s'en est rendu compte à la réunion du syndicat des agriculteurs, dans la salle du Collège d'Alberta, alors que, pendant 19 minutes, les délégués l'ont bombardé de questions auxquelles il ne leur a pas donné de réponses satisfaisantes, à leur avis.

Nos agriculteurs sont habitués à être traités durement, car il semble que ce soit leur dot au Canada. Vendredi, on a ressuscité ici la vieille question de la réciprocité de 1911. Je croyais les ossements de ce squelette enterrés depuis longtemps. Les agriculteurs de l'Ouest ont réussi à traverser la crise, même s'ils crevaient presque de faim. Ils ont aussi traversé la période de guerre. Ce sont de véritables Canadiens, qui ne lâcheront pas, même s'ils n'obtiennent pas ce que devrait leur donner l'économie nationale.

Toutefois, les années leur ont appris certaines choses. Ils savent, par exemple, que les quelques avantages qu'ils possèdent n'ont été obtenus que grâce à des efforts communs.

Il a été question de la Commission du blé et certains ont dit que notre parti s'opposait à cette commission. C'est tout le contraire. Nous avons toujours appuyé la Commission du blé et nous continuerons à l'appuyer à l'avenir. Grâce aux coopératives, aux syndicats du blé, à l'union des producteurs de

céréales et aux syndicats d'agriculteurs, les cultivateurs des trois provinces de l'Ouest présentent maintenant un front commun qui, j'espère, deviendra de plus en plus puissant.

Les cultivateurs de ma région sont nettement opposés au prêt bancaire de $1,500 garanti et comportant un intérêt de 5 p. 100. La formule ne leur plaît pas et je ne crois pas qu'ils soient nombreux à l'utiliser. Je sais que quelques-uns ont demandé des prêts mais qu'ils ont essuyé un refus. Je songe en particulier à un jeune cultivateur qui a demandé un prêt bancaire de $1,500 et qui n'a pu l'obtenir. On le lui a refusé parce qu'il devait $1,600 à l'égard d'une moissonneuse-batteuse, soit $800 remboursables cet automne et $800 l'automne prochain. Exception faite de cette dette et de ce qu'il doit au magasin, à son fournisseur de carburant, etc., il n'a que $300 à acquitter au chapitre du labour. Il voulait devenir un bon cultivateur, mais il n'a pu emprunter.

Le très hon. M. Howe: N'a-t-il pas, à propos de ses autres emprunts, donné ses céréales en garantie, en vertu de l'article 88 de la loi sur les banques?

M. Smith (Battle-River-Camrose): Ce jeune homme disposait de 5,000 boisseaux de blé. Quels sont les faits, tels que les connaissent les gens de là-bas, à propos de ce prétendu prêt bancaire? Nous les connaissons pour les avoir entendus bien des fois. Il m'arrive d'entendre, dans les corridors, des députés que la culture du blé n'intéresse pas de façon directe déclarer qu'ils on ont assez d'entendre parler du problème du blé. J'espère qu'ils en auront assez de se faire rappeler les tenants et aboutissants de ce problème pour nous accorder enfin leur appui. Voici ce que je relève dans le *Journal* d'Edmonton, numéro du 19 octobre 1955, au sujet d'une entrevue avec le premier ministre:

> Le cabinet a passé la matinée à discuter de la nécessité urgente de mettre de l'argent liquide entre les mains des cultivateurs des provinces des Prairies qui ont de lourds approvisionnements de céréales sur leurs fermes.

Et ailleurs:

> Il a écarté les questions sur des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes, déclarant que M. Howe ferait une déclaration.

Le ministre du Commerce a fini par annoncer le projet de prêts bancaires garantis de $1,500 aux cultivateurs de l'Ouest. A la suite de cette déclaration, une vague de protestations s'est fait entendre partout en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Des réunions de protestations ont été convoquées, non pas par des politiciens ni par d'importants d'hommes d'affaires mais par des cultivateurs, par de petits agricultuers qui cultivent un quart de section ou une demi-section. Ils se sont réunis pour protester et ils protestent encore contre ces prêts bancaires. Voici une déclaration qui me semble significative; elle a paru dans le *Journal* d'Edmonton, numéro du 30 novembre:

> Ottawa. Le gouvernement fédéral se porte garant vis-à-vis des banques à charte de toute perte prévisible à l'égard des prêts consentis aux producteurs de blé de l'Ouest mais il s'assure en même temps doublement contre toute perte possible pour le Trésor.

Il semble que le gouvernement fédéral se préoccupe énormément des pertes que pourraient subir les banques à charte ou qu'il pourrait subir lui-même. Mais que dire des cultivateurs de l'Ouest? Ceux qui demanderont un prêt devront accepter immédiatement une réduction de 5 p. 100 sur le revenu qu'ils devraient toucher. Je reprends la citation:

> La seule chose qui sauvera M. Howe d'une répétition de la manœuvre d'obstruction qu'on a opposée l'année dernière au bill de la production de défense, c'est que le Parlement se trouvera devant un fait accompli lorsqu'il sera saisi de la question.

J'estime que le problème de l'écoulement de l'excédent de blé était assez critique l'automne dernier pour justifier la convocation par le Gouvernement d'une session spéciale qui aurait permis d'étudier le point en détail avant qu'il ne devienne fait accompli. On trouve dans la même article ce qui suit:

> Les directeurs des élévateurs,—les agents,—établiront deux billets de paiement.

On nous dit, cependant, à la Chambre, que les directeurs des élévateurs ne peuvent le faire lorsqu'il s'agit d'avances en espèces.

Ce problème des excédents n'est pas nouveau, il existe depuis des années. Il a pris beaucoup d'ampleur vers la fin de la dernière année-récolte.

Au début de l'automne, les cultivateurs se demandaient comment ils allaient écouler leur blé pour être en mesure de payer leurs comptes. Nous avons lu dans les journaux des déclarations émanant du ministre du Commerce. Il donnait toutes sortes de raisons pour expliquer l'excédent. Il l'attribuait à de meilleures récoltes en Europe, à l'insuffisance de navires et aux méthodes d'écoulement des excédents aux États-Unis. Il l'attribue maintenant à l'insuffisance de wagons à marchandises, à la température, et ainsi de suite. A mon avis, monsieur le président, il devrait attribuer le mal à sa cause véritable, c'est-à-dire à l'administration de son propre ministère.

Revenons à l'insuffisance des wagons à marchandises. Me permettra-t-on de demander à qui appartiennent les Chemins de fer Nationaux, si ce n'est à la population du

Canada? Qui subventionne le Pacifique-Canadien, si ce n'est la population du Canada? Nous devrions certainement, en notre qualité de population du Canada, avoir notre mot à dire sur l'acheminement des wagons là où ils sont requis.

L'honorable député de Prince-Albert a déjà fait remarquer qu'il ne manque apparemment pas de wagons à marchandises pour d'autres branches de l'industrie au Canada. Mais ils ne sont certainement pas abondants pour ce qui est de l'agriculture. L'automne dernier, les cultivateurs de ma région ont été autorisés à vendre 300 boisseaux de céréales, s'ils pouvaient trouver de l'espace dans les élévateurs. Le revenu de 300 boisseaux de céréales n'était certainement pas suffisant pour payer les frais courants des cultivateurs de l'Ouest, tels que les comptes de chauffage. Je me rappelle très bien un cultivateur qui m'a montré un chèque de $413 et, en même temps, une facture de combustible de $456. Ce n'était là que les frais de chauffage. Les factures d'épicerie ne sont pas encore payées. L'impôt municipal, etc., n'est pas payé à échéance, ou bien encore n'est pas payé du tout. Je connais un cultivateur bien établi qui, pour la première fois cette année, après 25 ans passés à exploiter sa terre, n'a pas pu payer son impôt. Et cette situation n'atteint pas seulement le cultivateur, mais encore toutes les petites localités de ma région. Les effets s'en font sentir, à mon avis, jusque dans l'Est. Il n'est pas une seule petite ville, pas un seul village de l'Alberta où l'on ne puisse retrouver actuellement, dans des champs vagues ou ailleurs, des moissonneuses-lieuses ou autres machines agricoles invendues. Dans les quincailleries, on trouve actuellement des congélateurs ou autres appareils nécessaires au cultivateur de l'Ouest, également invendus, malgré le pressant besoin qu'en ont ces gens. C'est qu'ils n'ont pas l'argent qu'il faut pour payer.

M. Johnson (Kindersley): C'est le gouvernement qui a le cerveau congelé.

M. Smith (Battle-River-Camrose): On a fait grand état, monsieur l'Orateur, du caractère fantastique des solutions propres à régler la question, comme l'adoption, par le gouvernement, d'un régime de dualité des prix, du troc, etc. Me sera-t-il permis de poser une question? Qu'est-ce qui serait le plus fantastique: recourir à ces solutions adoptées par d'autres nations respectables, en vue de nous débarrasser de nos céréales, ou bien au contraire les éviter à tout prix et voir, par conséquent, des millions de boisseaux de blé rester dans les fermes de l'Ouest tandis qu'au même moment des millions d'êtres humains périssent de famine?

[M. Smith (Battle-River-Camrose).]

J'aimerais signaler, monsieur le président, qu'aux États-Unis, les cultivateurs reçoivent $2.08 par boisseau de blé. Qu'est-ce que ce pays fait de ce blé? Il accorde des marchés spéciaux aux importateurs avec la garantie du trésor fédéral. En Argentine, le prix est de $2.72 le boisseau; l'Argentine offre des marchés spéciaux aux importateurs et accepte des trocs. En France, le prix est de $2.64 le boisseau, et suit un barème double. Au Canada, le prix est de $1.40 le boisseau. Les cultivateurs au Canada doivent encore subir ce soi-disant vieil individualisme enraciné dans nos temps modernes. L'Australie accepte les livres sterling. J'ai idée que nous ne tarderons pas à être forcés de les accepter au Canada également.

On a prétendu que les cultivateurs de l'Ouest ne veulent pas d'avances en argent comptant. Qu'il me soit permis d'affirmer que ce sont les cultivateurs de l'Ouest qui ont demandé ces avances. Le congrès du syndicat des cultivateurs de l'Alberta a adopté au début de décembre la résolution suivante:

> Des avances en argent comptant sur les céréales entreposées chez les cultivateurs après qu'une inspection en aurait déterminé la quantité et la qualité, ainsi que l'état des entrepôts.

Monsieur le président, je ne puis voir pourquoi le Gouvernement a tant de mal à se décider d'accorder cette demande d'avances en argent comptant. C'est quelque chose qui me dépasse. Je sais néanmoins que les prêts bancaires de $1,500 ne seront guère sollicités. Ils ne serviront certainement pas aux gens qui en ont le plus besoin, soit les jeunes cultivateurs, car les banques refuseront de leur prêter cet argent sans garantie.

J'ai en main cette résolution. Je pourrais en présenter d'autres encore. Adoptée par la section locale du syndicat des agriculteurs de l'Alberta, elle est à la page et se lit ainsi qu'il suit:

> L'assemblée a résolu d'exprimer son mécontentement au sujet de la politique fédérale de prêts bancaires garantis à l'égard des céréales entreposées à la ferme. Vu la situation économique du cultivateur de l'Ouest, nous trouvons cette solution tout à fait insuffisante et utopiste.

Pour se rendre à cette réunion, 72 cultivateurs avaient dû emprunter des routes à peu près impraticables. Dans leur inquiétude, ils sont bien résolus à obtenir que quelque chose se fasse.

En terminant, monsieur l'Orateur, au lieu de perdre notre temps à discuter de choses déjà accomplies,—ce qui ne changera rien au cours des événements,—nous ferions mieux d'adopter une autre méthode. Le Parlement n'a pas demandé de prêt de $1,500. C'est la proposition du ministre du Commerce. Ce qui est fait est fait. Nous n'y pouvons rien,

sinon récriminer. Au lieu d'y perdre notre temps, j'invite le ministre du Commerce à nous soumettre immédiatement un programme à long terme bien précis sur la vente du blé pour que nous puissions le discuter ici en notre qualité de législateurs.

M. Coldwell: Monsieur le président, je ne veux pas prolonger le débat. Je tiens à exposer le plus brièvement possible l'attitude de la plupart des membres de notre groupe à l'égard de la proposition dont nous sommes saisis concernant les prêts bancaires. Si je comprends bien l'attitude des organismes agricoles de l'Ouest, ils envisagent la mesure du prêt bancaire à l'étude, je le dis carrément, non seulement comme inefficace mais aussi comme injuste envers le producteur de blé.

Après les vives et abondantes critiques formulées par l'opposition officielle et, en particulier, ce matin, par l'honorable député de Prince-Albert, à l'endroit de la mesure, j'estime que ces honorables députés devraient faire ce que j'ai l'intention de faire moi-même en guise de protestation efficace, c'est-à-dire, voter contre la mesure lorsqu'elle sera mise aux voix à la Chambre.

L'autre jour, le ministre du Commerce a fait certains énoncés. Je ne puis les citer au texte, monsieur le président, parce qu'ils ont été faits au cours du débat sur l'Adresse. Voici à peu près ce qu'il a dit. Il y a eu dernièrement, a-t-il dit, une campagne menée pour obtenir des avances sur le blé emmagasiné à la ferme. Il a ajouté qu'on avait préconisé que la Commission du blé fît des avances équivalant aux trois quarts de la valeur du blé. Bon nombre de députés pourraient croire, a-t-il dit, que l'idée avait été lancée par les cultivateurs, mais ce n'est pas cela du tout, elle est venue des villes. Il a ensuite demandé quels en sont les protagonistes, répondant que ce sont les ennemis de l'organisation de la vente par la Commission du blé. J'ai résumé ses assertions, qu'on peut d'ailleurs trouver à la page 134 du hansard du 16 janvier. Je déclare à la Chambre et à mon honorable ami que s'il y a un groupement à la Chambre qui devrait avoir honte de ses gestes à l'égard de la Commission du blé, c'est le parti libéral et le gouvernement libéral.

J'ai une mémoire fidèle et précise. Il n'y a eu qu'un député libéral d'élu en Saskatchewan en 1921, et ce fut feu l'honorable W. R. Motherwell. Je me rappelle avoir vu les panneaux-réclame couverts d'affiches; un gros écriteau tendu au-dessus de la rue principale de Regina disait: "Votez pour Motherwell et la Commision du blé." J'étais alors membre de l'ancien mouvement progressiste que j'ai appuyé jusqu'à sa désintégration. Je me souviens de la lutte qui s'est poursuivie au cours de ces années en faveur de la Commission du blé. Je me rappelle comment cet organisme a vu le jour dans les années 30. Je me rappelle qu'en juin 1935 un des tout derniers gestes du représentant libéral au sein du comité qui étudiait la mesure relative à la Commission du blé, feu le colonel Ralston, que j'estimais beaucoup, a été de présenter une motion portant liquidation de la Commision du blé dans un délai d'un an.

J'ai fait mes débuts à la Chambre en 1935 et, dans le premier discours que j'y ai prononcé, j'ai critiqué le geste du Gouvernement à l'égard de la Commission du blé, quand il a congédié M. John I. McFarland et désigné un nouveau président qui était président d'une des sociétés d'élévateurs ruraux et qui avait participé si activement à l'agitation contre la Commission. Je me rappelle fort bien tout cela, mais je me rappelle encore mieux un événement qui est survenu à la Chambre en juin 1938 et qui mettait en cause un des hommes,—j'allais dire l'"homme" et je ne ferais guère erreur, à mon avis,—celui qui peut-être plus que tout autre, à l'exception de feu Ed. Partridge, de Sintaluta, a été le créateur de l'ancienne association des producteurs de céréales de la Saskatchewan au début du siècle.

Je veux parler de l'honorable W. R. Motherwell. Je vois en esprit l'honorable W. R. Motherwell se tenant debout à l'une des premières banquettes du parti libéral. Je me rappelle ce qu'a dit l'honorable W. R. Motherwell au sujet d'un décret du conseil qui avait été rendu et qui visait à discontinuer l'activité de la Commission du blé, ainsi que la prévoit la loi. Je vais citer les paroles que l'honorable W. R. Motherwell a prononcées en cette circonstance, comme en fait foi la page 4550 du hansard du 30 juin 1938. Il parlait alors du décret du conseil mettant au rancart la Commission du blé, ainsi que la loi l'avait créée. Voici ce qu'il déclarait:

> ...C'est parce que le gouvernement actuel, ayant contribué à donner le jour à la loi de la Commission du blé, lui a porté le coup de mort ou l'a mutilée à un point qui équivaut à sa suppression complète. Cette loi n'est qu'un simple ornement dans nos statuts.

C'étaient là les paroles de M. W. R. Motherwell, un ancien ministre libéral de l'Agricultures, non les miennes, et je me souviens fort bien des circonstances. Puis, il a parlé de ce qui lui était arrivé peu de temps auparavant dans les termes suivants:

> J'en ai d'abord entendu parler...

Il s'agit du décret du conseil.

> ...un samedi soir et je n'en croyais pas mes oreillles. J'ai pensé qu'il s'agissait d'une erreur, de l'une de ces rumeurs ridicules comme nous en apporte parfois le télégraphe. Le lundi matin, me

rendant à l'élévateur du syndicat pour y livrer mon blé à la Commission, j'ai constaté que j'en étais empêché.

Le décret du conseil a empêché la livraison du blé à la Commission, ainsi qu'en témoigne M. Motherwell. Je ne crois pas qu'on puisse rendre un témoignage plus éloquent, plus digne de foi sur ce que le gouvernement libéral a fait à la Commission du blé en 1938. Le ministre de l'Agriculture se rappellera les paroles de M. W. R. Motherwell. Le décret du conseil portait que la Commission du blé ne devait pas accepter du blé des cultivateurs, si cette denrée n'avait pas baissé à moins de 90c. le boisseau...

Le très hon. M. Gardiner: Oui.

M. Coldwell: ...et le prix minimum fixé était de 87½c.

Le très hon. M. Gardiner: Donnez la raison.

M. Coldwell: Vous pouvez être capable d'en donner les raisons mais je cite M. Motherwell et je me rappelle parfaitement bien le ministre de l'Agriculture prenant la parole à la Chambre à maintes reprises pour défendre le régime de vente par l'intermédiaire de la bourse des céréales.

Le très hon. M. Gardiner: Oh, non.

M. Coldwell: Les honorables députés qui étaient alors à la Chambre,—nous ne sommes plus que quelques-uns, je regrette de le dire,—peuvent se le rappeler aussi bien que moi.

Le très hon. M. Gardiner: Oh, non. Mon honorable ami ne devrait pas citer sans avoir le hansard sous la main pour prouver ce qu'il avance.

M. Coldwell: J'ai lu le hansard. C'est ce que je fais actuellement: je le cite. Je ne le cite pas de mémoire. Je parle de ce que M. Motherwell a dit des programmes du gouvernement et du ministre.

Le très hon. M. Gardiner: N'ajoutez pas des choses que je n'ai pas dites.

M. Coldwell: Je n'ajoute rien que l'honorable député n'ait dit. J'ai lu le compte rendu en entier; j'étais même présent aux délibérations et j'ai très bonne mémoire.

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami me permettra-t-il d'apporter une rectification à ses paroles?

M. Coldwell: Certainement.

Le très hon. M. Gardiner: Il a raison de dire qu'il m'est arrivé déjà d'appuyer la méthode de vente par l'intermédiaire de la bourse des céréales mais c'était longtemps avant de venir à la Chambre.

[M. Coldwell.]

M. Argue: Vous êtes encore en faveur de cette méthode à l'égard du seigle et du lin. Vous n'êtes qu'à demi-converti.

M. Coldwell: Il m'a grandement plu d'entendre le ministre dire qu'il était parfois en faveur de la méthode de vente par la bourse des céréales.

Le très hon. M. Gardiner: C'était longtemps avant mon arrivée à la Chambre.

M. Coldwell: Ce n'est que lorsque les nécessités de la guerre commencèrent à se faire sentir que la Commission du blé devint vraiment efficace. A cette époque, nous devions écouler nos céréales sur le plan national et au moyen d'ententes avec nos clients. Nous avons ensuite adopté la méthode de vente par la Commission du blé. Je prie donc les députés ministériels de ne pas accuser ceux d'entre nous qui appuient depuis 35 ans la méthode de vente par la Commission du blé de chercher à saborder et à supprimer la Commission du blé. Nous ne voulons pas cela. Notre attitude sur la question est trop claire et précise.

Je n'avais pas l'intention ce matin de faire l'historique de cette question, mais il m'a semblé qu'il convenait que quelqu'un réfute les paroles du ministre du Commerce. J'ai cru que quelqu'un devrait dire aux honorables députés qui veulent se renseigner à fond sur l'histoire de la vente des céréales par la Commission du blé de lire le compte rendu des *Débats* de 1935 à 1940, de 1941, 1942 et 1943. Qu'ils lisent ces débats. Ils constateront alors quel côté de la Chambre a appuyé la méthode de vente par la bourse des céréales. Ils verront aussi quel côté de la Chambre a appuyé la vente par la Commission du blé. Qu'on n'accuse plus ceux d'entre nous qui appuient les requêtes des cultivateurs de chercher à saborder la Commission du blé.

Je répète aux honorables, vis-à-vis et au Gouvernement que les cultivateurs de l'Ouest sont irrités. Je ne mentionnerai aucun incident étranger à la question survenu au Manitoba, mais je signale que les cultivateurs de l'Ouest sont irrités par suite de la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement, ligne de conduite qu'il cherche à imposer de force à la Chambre et à la population.

On se demandera, à bon droit peut-être, ce que nous voulons dire par des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes. Ce matin, je me bornerai en somme à ce que j'ai précisément dit en octobre et novembre derniers dans ma circonscription de Rosetown-Biggar et dans l'Ouest du pays. En termes aussi concis que possible, je dirai ce que nous entendons par des avances en espèces à l'égard des céréales

entreposées sur les fermes. Voici: le Parlement devrait autoriser la Commission du blé à effectuer par l'entremise des sociétés d'élévateurs, ses intermédiaires actuels, des versements équivalant aux trois quarts du prix initial des céréales entreposées sur les fermes. Voilà le premier point.

Voici le second point: le Gouvernement devrait demander au Parlement de voter les sommes nécessaires à cette fin et rendre ces sommes disponibles sans intérêt par l'entremise de la Commission du blé, afin que les versements puissent être faits. Qu'arriverait-il alors? Les céréales deviendraient immédiatement la propriété de l'État par l'entremise de la Commission du blé.

Le très hon. M. Howe: Non!

M. Coldwell: Le Parlement vote les fonds nécessaires, le Gouvernement les met à la disposition de la Commission du blé et les versements sont faits aux sociétés d'élévateurs au nom de la Commission du blé. Le blé appartiendrait alors à l'intermédiaire de l'État, par conséquent à l'État.

Sur quelle quantité de céréales ces avances devraient-elles être consenties? Je dirai au ministre que le chiffre devrait être fonction du contingent prévu pour l'année en cours. Que faut-il entendre par "contingent prévu"? Si le ministre est optimiste et prévoit que nous allons vendre 12 boisseaux, le contingent s'établirait aux trois quarts de 12 boisseaux. S'il estime que les ventes ne dépasseront pas celles de l'an dernier, soit 8 boisseaux, le versement s'effectuerait sur les trois quarts de la valeur initiale des 8 boisseaux. Le préposé d'élévateur ayant accepté le titre au nom de l'organisme d'achat mesurerait le compartiment et le scellerait si le Gouvernement le désire. Le passé est garant de l'honnêteté foncière du cultivateur de l'Ouest. On n'en trouverait pas un sur 10,000 qui se rendrait coupable d'un abus de confiance. L'entente est alors conclue et le blé accepté au prix minimum initial.

Sur livraison subséquente du solde à l'élévateur, le cultivateur toucherait l'autre quart. Les certificats ordinaires de participation seraient, bien entendu, délivrés à l'égard du solde du versement, comme à l'heure actuelle, pour être présenté une fois la récolte courante vendue par la Commission du blé. Voilà le programme. Il est très simple et très sain, je pense. Le cultivateur de l'Ouest serait, à mon avis, disposé à l'accepter.

Cela aurait un double effet. Cela lui apporterait une avance sur une quantité suffisante de céréales pour lui permettre d'attendre l'écoulement de toutes ses céréales. Cela lui assurerait aussi un prix minimum, le prix original constituant ce minimum. Il me semble que ce serait beaucoup moins compliqué que cette question de garantir les prêts des banques et de faire payer un intérêt de 5 p. 100 par les cultivateurs. Je ne puis m'empêcher d'établir un contraste. Lorsque de puissantes sociétés américaines, qui peuvent aménager un pipe-line, sont en effet capables d'obtenir une avance sous forme d'aménagement d'un pipe-line à 3½ p. 100, je ne puis comprendre que le Gouvernement impose un intérêt de 5 p. 100 aux cultivateurs du Canada. Mais là n'est pas la question. Ce qu'il y a, c'est que nous sommes bien décidés à faire connaître les vues des cultivateurs de l'Ouest sur cette question des avances.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député me permet-il une question?

M. Coldwell: Je vous en prie.

Le très hon. M. Howe: L'exploitant d'un élévateur serait-il obligé de consulter ses papiers afin de voir s'il n'existe pas d'engagement préalable à l'égard des céréales qu'on lui demande de réserver en garantie d'une avance?

M. Coldwell: Je ne crois pas que cela soit nécessaire. En fait, l'honorable député de Battle-River-Camrose (M. Smith) a été invité il y a quelques instants à affirmer s'il savait qu'il existait un privilège de $800 sur 5,000 boisseaux de céréales. On ne manque pas de garanties. Il s'agit, à mon avis, d'une question secondaire intéressant les avocats.

M. Diefenbaker: Il peut faire une déclaration assermentée.

M. Coldwell: En effet; une déclaration assermentée est un document juridique; quiconque fait une fausse déclaration s'expose à être traduit devant un tribunal et à se voir imposer une peine sévère.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la Chambre. Jetons un coup d'œil sur le côté des libéraux et voyons combien de députés s'intéressent à ce problème. Voyons combien il y en a de l'autre côté de la Chambre, monsieur le président. Je propose:

Que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président...

M. Coldwell: La motion ne peut être débattue.

M. le président: L'honorable député aurait-il l'obligeance de m'envoyer une copie de sa motion?

M. Coldwell: Oui.

Des voix: Règlement!

M. le président: Je rappelle aux honorables députés que nous siégeons en ce moment en comité. Pendant que je donne lecture de la motion, n'importe quel honorable député qui le désire peut entrer à la Chambre.

(La motion de M. Coldwell, mise aux voix, est adoptée par 46 voix contre 36.)

M. le président: Je déclare la motion adoptée.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: Quand le comité pourrait-il siéger de nouveau?

Le très hon. M. Howe: Plus tard aujourd'hui.

M. Knowles: A la prochaine réunion de la Chambre.

M. l'Orateur suppléant: Plus tard aujourd'hui?

M. Nicholson: A la prochaine séance.

LE BLÉ

PAIEMENT DE FRAIS DE MAGASINAGE RELATIFS AUX RÉSERVES PROVISOIRES

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le paiement de frais de magasinage relatifs aux réserves provisoires de blé de la Commission canadienne du blé à l'égard des stocks de blé de la Commission excédant cent soixante-dix-huit millions de boisseaux au commencement d'une campagne agricole, un tel paiement devant être fait à la Commission par le ministre des Finances sur les Fonds du revenu consolidé.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, par sa forme, ce bill est simple, mais il est d'une grande importance en raison du principe dont il s'inspire. Il propose que le gouvernement du Canada prenne à sa charge les frais de magasinage relatifs aux stocks de blé de la Commission excédant 178 millions boisseaux le 1er août 1955, et que le Gouvernement assume des obligations semblables à chaque campagne agricole jusqu'à ce que les stocks de blé de la Commission soient inférieurs à 178 millions de boisseaux le premier jour de la campagne agricole. A ce moment-là, la loi cessera de s'appliquer.

L'objet de ce bill est d'éviter que la Commission du blé et, par son entremise, le producteur de blé aient à acquitter de lourds frais de magasinage et d'intérêt à l'égard des stocks extraordinairement élevés que la Commission a accumulés depuis quelques années.

L'accumulation de ces stocks ne résulte que d'une seule chose: la forte pluviosité dans les provinces des Prairies depuis quatre ou cinq ans. Ces excédents ne résultent pas de l'ensemencement d'une trop grande superficie en blé. De fait, les emblavures sont moindres qu'il y a 25 ans. Ces excédents ne résultent aucunement de subventions à la production du blé. Les producteurs de blé des Prairies touchent exactement le prix obtenu pour leur blé sur les marchés mondiaux, moins les frais d'entreposage, de manutention et de vente. Contrairement aux producteurs de blé de plusieurs pays du monde, les producteurs canadiens n'ont rien coûté aux contribuables ou aux consommateurs canadiens ces dernières années.

D'autre part, ces stocks considérables ne se sont pas accumulés parce que le niveau des ventes a fléchi. De fait, au cours de la période où les stocks actuels se sont accumulés, les ventes à l'exportation et au pays ont atteint des niveaux sans précédent.

La cause de ces forts excédents est tout simplement et uniquement l'abondance de pluie bien répartie, qui a produit plusieurs bonnes récoltes, y compris les deux plus abondantes de notre histoire.

A toutes fins pratiques, les élévateurs du réseau canadien étaient bondés le 1er août 1955, début de la présente campagne agricole. A ce moment-là, la Commission canadienne du blé possédait 395 millions de boisseaux de blé. Il est fort probable que les élévateurs seront encore bondés le 1er août prochain quand les producteurs livreront les céréales, entreposées sur leurs fermes, afin de remplacer les céréales qu'on expédiera pour la consommation au Canada et à l'étranger.

Par conséquent, la Commission du blé se verra probablement forcée de garder de très gros stocks de blé pendant quelque temps encore. En vertu du régime de vente de la Commission du blé tous les frais de magasinage sont à la charge du producteur qui touche le produit net de la vente, c'est-à-dire le prix de vente déduction faite de tous les frais.

C'est le compte administratif de mise en commun de la Commission du blé pour 1953-1954 qui s'est ressenti le premier de la majoration des frais de magasinage.

Monsieur le président, ne pourrait-on rappeler un peu les députés à l'ordre?

M. le président: A l'ordre.

Le très hon. M. Howe: Les joyeux comédiens qui nous font face ne semblent pas s'intéresser au blé.

M. Ellis: Combien de députés l'honorable député a-t-il réunis à la Chambre?

Le très hon. M. Howe: Combien écoutent ce discours?

M. Knowles: Que l'honorable député reprenne son sang-froid.

Le très hon. M. Howe: J'aurai quelques mots à dire de l'opposition lorsque j'en aurai fini avec cette partie-ci de mon discours. Qu'on s'y attende! Je poursuis maintenant ma déclaration.

L'administration de cette mise en commun a duré du 1er août 1953 au 29 avril 1955. Les frais généraux et l'intérêt se sont chiffrés par 15·67c. le boisseau à l'égard de 398 millions de boisseaux livrés par le producteur. A titre de comparaison, notons qu'en ce qui concerne la mise en commun de 1952-1953 les dépenses correspondantes n'ont été que de 7·57c. le boisseau à l'égard de la vente, par le producteur, de 533 millions de boisseaux.

L'importance des frais généraux encourus au titre de la mise en commun de 1953-1954 aura évidemment ses répercussions sur la mise en commun de 1954-1956, dont s'occupe toujours la Commission. On estime même que les frais généraux encourus par la Commission en ce qui concerne l'administration de la mise en commun de 1954-1955 pourrait être de près de 20c. le boisseau.

En temps normal, je ne verrais aucune raison pour que le Gouvernement ou le contribuable interviennent afin de soulager la Commission ou le producteur en prenant à leur compte une partie des frais généraux. A l'heure actuelle, toutefois, je crois qu'il est à peu près entendu que l'intérêt, non seulement du producteur, mais du pays tout entier, exige que la Commission dispose d'une façon rationnelle de ses stocks importants, sans recourir à des méthodes de vente ou de don qui lui seraient inspirées par la peur. L'expérience des années trente est trop présente à notre esprit à tous pour qu'on puisse sérieusement prétendre qu'il faille écouler nos stocks à n'importe quel prix. Les efforts désespérés tentés à cette époque pour vendre le blé n'ont abouti qu'à l'écroulement des cours. On n'a pourtant pas vendu plus de blé qu'on n'aurait pu le faire en organisant rationnellement la vente. Et le caractère insuffisant des cours n'a servi qu'à prolonger la crise mondiale du débat des années 30.

L'intérêt national exige donc une campagne de vente énergique, mais rationnelle. Si, toutefois, la Commission du blé doit assumer pendant quelques temps la charge de frais de magasinage inusités et qui s'accumulent, il lui faudra réduire les prix pour compenser l'accumulation de ses frais d'entreposage et d'intérêts. Si le Gouvernement assume les frais de magasinage anormaux ou excessifs, il contribuera ainsi puissamment au principe, qui lui est cher, d'assurer une vente rationnelle de notre blé.

On peut donc considérer cette proposition comme une contribution, et même une contribution essentielle, à la stabilité de l'économie du blé dans les provinces des Prairies, et comme une contribution indirecte à la stabilité de l'économie canadienne tout entière.

Pendant les 15 ans qui ont précédé l'abondante récolte de 1951, la moyenne des stocks de blé emmagasinés dans les élévateurs à la fin de chaque année agricole atteignait 178 millions de boisseaux. Le Gouvernement considérait que c'était une bonne moyenne. Ces quinze ans comprennent les bas reports de la fin des années 30, les forts reports des années de la guerre et les faibles de la fin des années 40.

Les stocks de blé sur lesquels la Commission du blé payait des frais de magasinage le 1er août 1955 s'élevaient à 395 millions de boisseaux. Déduisons 178 millions de boisseaux, et nous voyons qu'au cours de la présente année agricole, le Gouvernement devra assumer des frais de magasinage sur 217 millions de boisseaux. Ces frais eux-mêmes sont basés dans chaque cas sur les taux effectifs d'entreposage et d'intérêts de l'an dernier, de sorte que l'on peut évaluer un chiffre immédiatement.

Les taux en vigueur au 31 juillet 1955 s'élevaient à environ 15c. par boisseau et par an. Par conséquent, cette année agricole va coûter aux alentours de 32 millions de dollars au Trésor. Ce que ce chiffre sera les années suivantes dépendra du niveau des stocks de la Commission, mais il ne peut guère s'élever à plus de 32 millions de dollars étant donné que l'espace d'emmagasinage dont nous disposons n'est pas illimité.

Je pense en avoir dit assez pour expliquer pourquoi le Gouvernement veut faire voter cette loi. Le détail de la mesure elle-même se passe, je crois, de commentaires.

On a prié le Gouvernement de subventionner le producteur de l'Ouest, les exportations et de recourir au camouflage pour dissimuler toutes sortes de dons. On l'a invité à garantir un prix minimum notablement plus élevé que le prix initial actuel.

Le Gouvernement a rejeté toutes ces propositions. Il ne veut pas se mêler de subventionner la production ou l'exportation de blé comme le font aujourd'hui tant d'autres pays, car c'est là la principale source des difficultés

qui compromettent la vente du blé sur les marchés internationaux.

Toutefois, le Gouvernement est d'avis qu'il est dans l'intérêt national que le Trésor aide le producteur à traverser la période difficile actuelle en emmagasinant des stocks plus élevés que la normale dans les élévateurs commerciaux.

En temps opportun, les stocks de blé actuellement en possession de la Commission commenceront à baisser. Lorsqu'ils auront été réduits à 178 millions de boisseaux, le Trésor cessera ses versements. S'ils devaient monter encore au-dessus de la normale, il appartiendrait alors au Gouvernement et au Parlement de décider si le problème engage la responsabilité nationale. Le bill à l'étude se borne à la situation actuelle, à résoudre le problème qui se pose au pays et au producteur de blé.

Nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui et depuis quelques jours de ce que les partis d'opposition feraient pour les cultivateurs s'ils étaient à la place du Gouvernement. Il y a moyen de savoir ce qu'ils feraient. Le meilleur moyen de savoir ce que quelqu'un ferait dans une situation donnée c'est d'examiner ce qu'il a fait la dernière fois que l'occasion s'en est présentée. Nous en avons un exemple établi en 1930 lorsque le gouvernement conservateur, qui était au pouvoir, s'est trouvé dans une situation analogue. Il a pris le pouvoir le 7 juillet 1930, jour où le blé se vendait un peu plus d'un dollar le boisseau...

L'hon. M. Rowe: Monsieur le président, n'était-ce pas plutôt 92c. le boisseau?

Le très hon. M. Howe: Non, monsieur.

L'hon. M. Rowe: C'est arrivé en l'espace d'une semaine.

Le très hon. M. Howe: Le 7 juillet 1930 le prix en était de $1.00½ (un dollar et un demi-cent) à la Bourse des céréales de Winnipeg, pour le blé n° 1 Nord, livré à Fort-William; si l'honorable député ne le croit pas, il n'a qu'à vérifier la chose à midi, à la suspension de la séance.

L'hon. M. Rowe: Je le crois, parce que j'étais ici. Je demande cependant au ministre si le prix n'a pas baissé à 55c. avant la fin de l'année?

Le très hon. M. Howe: Oui.

L'hon. M. Rowe: Qui fallait-il en blâmer?

Le très hon. M. Howe: Qui était au pouvoir?

L'hon. M. Rowe: Juste un mois ou deux.

Le très hon. M. Howe: Vous avez été au pouvoir du 7 juillet...

L'hon. M. Rowe: Jusqu'en septembre...

[Le très hon. M. Howe.]

Le très hon. M. Howe: Le prix du blé a baissé à compter du jour où ce Gouvernement a pris le pouvoir.

L'hon. M. Rowe: De combien a-t-il baissé l'année précédente, de 1929 à cette date?

M. Diefenbaker: Les élections ont eu lieu le 28 juillet; nous n'étions donc pas au pouvoir le 7 juillet.

L'hon. M. Rowe: Encore dans l'erreur.

Le très hon. M. Howe: J'aurais dû dire le 8 août.

M. Diefenbaker: Mais oui.

Le très hon. M. Howe: J'accepte la rectification avec plaisir.

M. Fleming: Autre inexactitude.

L'hon. M. Rowe: Vous n'étiez pas ici.

M. Fleming: Il y aura une mise au point demain.

Le très hon. M. Howe: Mais je m'intéressais au blé.

L'hon. M. Rowe: Je ne vous interromprai plus.

Le très hon. M. Howe: Vous pourrez parler plus tard.

L'hon. M. Rowe: Je n'aurais pas dû vous interrompre; vous avez assez de difficulté.

Le très hon. M. Howe: Il est près d'une heure.

L'hon. M. Rowe: Je m'excuse; poursuivez.

Le très hon. M. Howe: Je disais donc que le jour où le gouvernement conservateur a pris le pouvoir,—autant que je me rappelle, c'était le 7 juillet; mais on me dit que c'était le 8 août; quoi qu'il en soit, c'était au début d'une nouvelle campagne agricole,—le prix du blé n° 1 du Nord était d'un dollar et d'un demi-cent rendu à Fort-William. Le prix moyen n'a été que de 66c. le boisseau au cours de cette campagne. Le prix a baissé constamment et, deux ans et demi après que le gouvernement eut pris le pouvoir, il était de 39c. le boisseau dans le cas du blé n° 1 du Nord en entrepôt à Fort-William.

Le gouvernement a été actif. Nous avons beaucoup entendu parler de l'établissement de la Commission du blé par le Gouvernement Bennett. La Commission du blé ne fonctionnait pas alors, mais le Gouvernement s'occupait des ventes de blé à terme en tâchant de stabiliser le prix de ce produit, et ces prix ont baissé de jour en jour, jusqu'à ce qu'ils tombent au point le plus bas qu'on ait jamais constaté. La situation des excédents était sérieuse et le prix vraiment peu avantageux. Qu'a fait alors le Gouvernement pour la population de l'Ouest? C'est une histoire fort intéressante.

A-t-il garanti les prêts bancaires? Non, même pas à concurrence de $1,500. Il n'a rien fait de la sorte. A-t-il aidé le cultivateur à assumer ses frais de financement? Non. Cependant, je ne dirai pas qu'il n'a rien fait. Oui il a fait quelque chose...

L'hon. M. Rowe: Merci.

Le très hon. M. Howe: Il y avait un excédent de fromage dans ce qui était alors la zone tory de l'Ontario, et le gouvernement l'a acheté. Naturellement, il fallait s'occuper d'eux et, n'ayant d'autre endroit où mettre ce fromage, le gouvernement l'a distribué aux cultivateurs de l'Ouest. Il en a été de même pour les pommes. Il y avait également un excédent de pommes dans le secteur tory de l'Ontario...

Une voix: Et la morue?

Le très hon. M. Howe: Parfaitement, j'y arrivais. Il y avait, dans les Maritimes, un excédent de morue, qu'on a transporté dans l'Ouest pour l'y distribuer aux cultivateurs.

Ainsi, lorsque nous entendons l'opposition parler de l'aide aux cultivateurs et dire que le gouvernement actuel se montre mesquin en ce qui concerne les présents excédents, il est intéressant de se rappeler qu'en somme l'aide donnée aux cultivateurs par le gouvernement conservateur comprenait quelques livres de fromage, quelques pommes et quelques poissons morts. Voilà toute l'histoire en raccourci. Je vous demande de signaler qu'il est une heure, monsieur le président. Je n'ai pas fini.

M. Coldwell: J'aimerais poser une question au ministre...

M. le président: A l'ordre.

(La séance du comité, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

REPRISE DE LA SÉANCE

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, avant la suspension de la séance j'avais entrepris de parler du régime qui détenait le pouvoir en notre pays de 1930 à 1935. Je pourrais en dire encore bien long là-dessus mais, comme je n'ai pas grand temps, je m'occuperai plus particulièrement du point nº 3. Je dirai qu'on a décidé de recourir à ce mode d'aide aux cultivateurs seulement après que j'eus assisté aux assemblées annuelles de deux des trois syndicats du blé, étudié la situation avec un grand nombre de cultivateurs, assisté à une réunion de l'union des cultivateurs à Edmonton et écouté un grand nombre des propositions formulées par les producteurs de blé et visant à indiquer la meilleure méthode de remédier à une situation qui, alors comme aujourd'hui, inquiétait le Gouvernement.

Quelqu'un a proposé un système de dualité des prix, c'est-à-dire vendre du blé plus cher aux consommateurs canadiens que nous ne vendons le même blé à l'étranger. Cette proposition offre de grandes difficultés. Elle inviterait nos clients à l'étranger à expédier de leur farine au Canada et, si nous en interdisions l'entrée, on nous dirait: "Pourquoi n'interdirions-nous pas nous-même l'entrée de votre blé chez nous? Il me répugnerait de décider qu'une partie du pays devrait exiger de l'autre un prix supérieur à celui qu'il serait possible d'obtenir n'importe où ailleurs, sauf au Canada.

D'autres propositions ont été faites de temps à autre; mais après étude de la question avec les directeurs et les hauts fonctionnaires des syndicats du blé, ainsi qu'avec un grand nombre de membres des fermiers unis, il a été décidé que la méthode d'assistance prévue dans le projet de loi à l'examen serait la plus opportune et probablement la plus utile pour les fins ici envisagées.

Voilà pourquoi je suis d'avis que nous devrions revenir à l'ordre de nos travaux. Je propose donc que le comité lève la séance, fasse rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau aujourd'hui.

(La motion est adoptée par 109 voix contre 11.)

Rapport est fait de l'état de la question.

LES CÉRÉALES

DISPOSITION VISANT LA GARANTIE DE PRÊTS BANCAIRES AUX PRODUCTEURS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ETC.

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), et passe à la suite de la discussion sur le projet de résolution du très honorable M. Howe qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant, sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1er juin 1956, aux producteurs de céréales, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain; prescrivant, en outre, que le gouverneur en conseil peut étendre l'application de la loi quant aux prêts consentis avant le 1er juin 1957; et prévoyant, de plus, que tout montant payable à une banque en vertu de la loi soit acquitté sur le Fonds du revenu consolidé.

L'hon. M. Rowe: Monsieur le président, le projet de résolution dont la Chambre est saisie intéresse vivement tous les Canadiens qui s'occupent d'agriculture, aussi bien que tous ceux qui s'intéressent à la prospérité économique du pays, et je sais que tous les députés sont de ce nombre. Faudrait-il accorder des prêts à 5 p. 100 d'intérêt aux agriculteurs de l'Ouest ou bien leur consentir

des avances en espèces sur le blé qu'ils ont en mains, c'est-à-dire le blé que, de concert avec la Commission du blé, le Gouvernement a été incapable de vendre? Les opinions varient là-dessus et, à mon avis, ces divergences d'opinion sont bien légitimes.

Le ministre du Commerce a présenté un argument puissant en faveur de la garantie à assurer aux banques qui consentiront des prêts à 5 p. 100, mais je trouve étrange que le cultivateur ait à payer 5 p. 100 alors que tant d'autres peuvent emprunter à moins. Le Parlement est d'accord pour reconnaître que le cultivateur a besoin actuellement de versements en espèces. Reste à savoir pourquoi il en a besoin.

Il y a déjà longtemps que j'écoute de longs débats sur l'agriculture, tout particulièrement sur le blé. Le blé tient une place importante dans notre économie agricole. Il y a de nombreuses années que nous sommes fiers de notre blé dur n° 1. Nous en étions peut-être même trop fiers quand nous pensions que le monde ne pouvait s'en passer. Je me rappelle certains débats sur l'importance, reconnue de tous, de cette denrée.

Aujourd'hui, nos excédents s'accumulent, à tel point que nous avons des montagnes de blé pour lesquelles nous ne trouvons preneur. Jamais nous n'avons eu des excédents aussi considérables, si ce n'est durant les années 30, alors qu'ils atteignaient un chiffre jusque-là inconnu au XX[e] siècle. Fait exceptionnel, lorsque le grand parti qui siège à votre droite, monsieur le président s'apprêtait à quitter le pouvoir, en 1930, tous les élévateurs étaient pleins à craquer de blé qui ne se vendait pas. Aujourd'hui, alors que ce même parti est encore sur le point de quitter le pouvoir, tous les élévateurs regorgent de blé qui ne se vend pas. Cependant, le ministre a admis que nos élévateurs pourraient recevoir encore 100 millions de boisseaux. Ainsi que l'a signalé le député de Prince-Albert, cela signifie que, si cette quantité de blé avait été livrée aux élévateurs, nos cultivateurs disposeraient de 150 millions de dollars de plus et nous n'aurions pas à prévoir des versements en espèces ou des prêts à 5 p. 100.

Monsieur le président, j'écoute depuis bien longtemps les débats de la Chambre, depuis aussi longtemps peut-être que les plus anciens députés, et je trouve curieux que, même si notre production de cuivre augmente considérablement, ainsi que celle de toutes nos matières premières, le produit dont la vente nous cause le plus d'ennuis depuis bien des années sous le gouvernement actuel, c'est cette grande richesse de l'agriculture, le blé dur n° 1 du Canada, dont la vente présente des difficultés. Il y a peut-être un rapport, car, depuis que je siège au Parlement, je n'ai jamais vu de gouvernement plus content, plus satisfait de lui-même, plus certain que nos difficultés ne proviennent pas d'une défaillance de la part du Gouvernement.

Le ministre du Commerce, avec l'optimisme qui le caractérise, dit que tout va bien. Il est plus optimiste que les plus gros joueurs à la hausse aujourd'hui à la bourse. Tout va bien, déclare-t-il. Il dit même qu'il est plutôt satisfait de la situation. Si nous avons trop de blé, ce qu'il admet, c'est parce que nous avons eu trop de pluie. Le ministre de l'Agriculture entonne la chanson "It ain't gonna rain no more"; il prétend aussi qu'il n'y aura pas d'excédent de beurre parce qu'il ne pleuvra pas l'année prochaine.

Monsieur le président, je me demande parfois si les cultivateurs du Canada sont satisfaits, s'ils se sentent encouragés et pleins d'espoir quand ils considèrent la politique du Gouvernement. L'autre jour, le ministre du Commerce nous a dit que nous vendions tellement de blé que les sociétés de transport ne pouvaient l'acheminer au fur et à mesure. Il nous a dit qu'au cours des cinq dernières années nous avons vendu 90 millions de boisseaux de plus que nous avions l'habitude d'en vendre auparavant. Cependant, il nous dit par ailleurs: "Si les cultivateurs veulent quelque chose, nous allons leur en donner; nous les obligerons à payer 5 p. 100 d'intérêt, parce qu'ils sont si en moyens qu'autrement ils vont acheter des obligations de la victoire, nous forçant ainsi à payer un intérêt nous-mêmes." Ne nous étonnons point maintenant qu'on fasse monter en flèche le monopole d'État de la télévision.

Les cultivateurs sont mécontents au Canada. Ils l'étaient dans le passé; ils le sont davantage aujourd'hui. Je pourrais nommer des ministres qui savent très bien que je dis la vérité mais je ne leur créerai pas d'ennuis, parce que les querelles qui surgissent dans leurs propres circonscriptions ne regardent qu'eux. On nous a dit que nous avions eu beaucoup d'autres expéditions, que leur acheminement a été rapide. L'honorable représentant de Prince-Albert a dissipé tout doute sur ce qui s'est passé au cours des dernières années.

L'autre jour, nous avons écouté le ministre du Commerce. L'expérience doit être l'apanage de la vieillesse, parce que le ministre du Commerce, en dépit de son peu d'expérience, m'a presque persuadé que ces montagnes de blé disparaissaient dans l'Ouest comme des amoncellements de neige au printemps. Il a dit que ce serait un actif, quand nous en aurions besoin. Je me rappelle que l'an dernier il a dit, en qualité de chef de la Commission du blé, que, peut-être pas un seul grenier au Canada ne serait plein! Nous

allions vendre tout notre blé et il n'en resterait probablement plus.

Ce qui était un problème en janvier deviendrait un bienfait avant juillet, paraît-il. Puis, l'autre jour, il a dit que, depuis cinq ans, nous avions vendu 90 millions de boisseaux de blé de plus chaque année, mais que la seule difficulté véritable est venue de la panique qu'ont suscitée à travers le monde les propos du chef de l'opposition au sujet du blé.

J'avais déjà constaté que les propos du chef de l'opposition commençaient à se révéler vrais. Je me rends compte qu'il y a de plus en plus de Canadiens convaincus que nous avons un chef vigoureux et qui voit loin, qui sera le prochain premier ministre du Canada. Mais je ne savais pas jusque-là que sa voix était assez puissante pour se faire entendre jusqu'en Europe et y ruiner nos marchés. A titre de collègue, je vais lui dire de prendre garde, car je suis agriculteur, moi aussi. Je vais lui recommander de ne rien dire qui soit de nature à nuire à nos débouchés pour le blé. Je suis d'accord avec lui à tant d'égards, que je ne voudrais pas que ce qu'il pourrait dire en ce moment bouleverse les marchés mondiaux du blé.

Ce matin, le député de Prince-Albert a exposé dans le style clair qui lui est coutumier la véritable situation au pays. (*Exclamations*) Le ministre du Commerce et le Gouvernement ont si souvent fait défaut à la Chambre que je ne suis nullement surpris qu'ils en soient venus à douter d'eux-mêmes. Avons-nous jamais vu une telle série de contradictions et de changements, tant de signes de désunion, que ce dont nous avons été témoins la semaine dernière? Je ne suis pas surpris de voir ce qui se passe à propos de cette importante question. En dépit de ce qu'on a dit, nous savons que les livraisons des céréales entreposées sur les fermes au cours des trois semaines du 4 au 16 janvier étaient inférieures de 65 p. 100 à celles de l'an dernier et que les livraisons ou chargements à destination d'outre-mer étaient inférieures de 30 p. 100. Comment le ministre du Commerce peut-il espérer que la Chambre ou le producteur de blé de l'Ouest canadien accepte sa parole lorsqu'il expose une situation comme celle qu'il a décrite l'autre jour? Il a alors affirmé que la seule difficulté qui se pose en ce moment c'est de trouver des moyens de transporter le blé aussi rapidement que nous le vendons, car nous en vendons plus que jamais; la même journée, il nous déclare que nous devons trouver des fonds pour aider ces pauvres gens de l'Ouest canadien. En d'autres termes, nous n'avons jamais vendu autant de blé en leur nom, mais jamais auparavant ils n'ont eu autant besoin de fonds.

Une voix: Étonnez-vous après cela qu'on tire sur les grits à la télévision.

L'hon. M. Rowe: Heureusement qu'on en a abattu deux. Si on en avait abattu seulement un, il en resterait encore un.

L'hon. M. Harris: Et bien d'autres encore!

L'hon. M. Rowe: Il n'y en aura pas tellement dans votre circonscription après les prochaines élections, en dépit de la position que vous y occupez. Comme vous êtes seul, vous ne pouvez courir un tel risque.

L'hon. M. Harris: Vous pouvez y venir cette année, comme vous l'avez fait par le passé.

L'hon. M. Rowe: Non. Je n'y suis jamais allé beaucoup, des endroits plus importants retenant mon attention. Le ministre du Commerce veut faire croire à la Chambre et au pays que notre excédent n'est pas grave. L'écart est grand entre les stocks dont le commerçant peut constater l'existence et l'excédent que l'homme politique reconnaît. Nous disposons de près de 1 milliard,—près de mille millions,—de boisseaux, et on nous dit qu'il n'y a rien à craindre.

Quand on occupe le pouvoir depuis assez longtemps pour se donner une auréole de suffisance et d'optimisme béat plus grosse qu'un pneu ballon on peut bien dire que, pas plus que le "Qu'est-ce qu'un million?" de votre exposé financier, un milliard de boisseaux de blé n'est vraiment pas matière à fouetter un chat. Mais la population ne voit pas la chose du même œil. Les cultivateurs, d'une extrémité à l'autre du pays, sont inquiets. Certains d'entre nous ne cultivent peut-être pas autant d'acres, mais ils s'efforcent d'en retirer plus de boisseaux à l'acre. Aucun producteur, vendeur ou acheteur de céréales au Canada, ni aucun engraisseur de bétail n'est satisfait de la façon gauche, confuse et déroutante avec laquelle le Gouvernement procède en cette affaire. Le ministre du Commerce dit que le ministre de Prince-Albert (*Exclamations*)... Il sera ministre après les prochaines élections, qu'on ne s'en fasse pas! Peut-être que je devance un peu les événements, mais on peut être sûr qu'une fois membre du ministère, il l'emportera de beaucoup sur ceux qui occupent actuellement les banquettes en face de nous. Il sera un phare qui guidera ces vieux hommes fatigués qui siègent en face de nous et qui ont dit que nous ne pourrions former un gouvernement parmi les membres de notre parti. Ainsi qu'on l'a dit il y a deux ou trois jours, si j'allais tirer du fusil dans la rue Sparks, si je n'atteignais pas un téléviseur, j'atteindrais quelque chose qui rivaliserait bien avec ce qu'il y a de mieux sur les banquettes d'en face.

Je n'ai jamais vu le Gouvernement si vieux, si content de soi, si dépourvu de programme, si incertain et si peu avisé que celui que j'ai devant moi à l'heure actuelle. Je ne veux pas embarrasser les ministres. Autrement, je demanderais à quelques-uns d'entre eux de me dire leur avis sur certaines questions. Je ne voudrais pas embarrasser le ministre de la Justice, mais je pourrais lui poser quelques questions qui lui feraient souhaiter d'être resté à Minnedosa.

Une voix: Allez-y.

L'hon. M. Rowe: Oh, si seulement nous pouvons trouver des wagons à marchandises et s'il ne pleut pas trop, nous nous tirerons d'affaire. Nous serons bien aise alors d'avoir ce blé. Le ministre de l'Agriculture disait, il y a quelques années, que nous serions peut-être obligés de le manger, ce blé, et que si la situation devenait désastreuse au cours d'une guerre, nous ne mangerions pas d'autre chose et que nous pourrions subsister longtemps de cette façon. En fait, j'ai entendu très peu d'autres arguments au Parlement depuis 30 ans.

Cependant, monsieur le président, malgré toutes leurs gaffes, leurs fanfaronnades et leur vantardise, ces nouveaux apôtres des essais en matière d'échanges commerciaux se sont parés d'une auréole aux yeux des cultivateurs de tout le Canada. S'ils méritent quelque compliment, je les félicite de l'auréole dont ils se sont coiffés et qui, je le répète, est plus grosse qu'un pneu ballon! Mais qu'est-ce que cela a donné, effectivement? J'ai écouté tous les discours et je suis persuadé qu'ils se figurent que si on garde le pouvoir assez longtemps, on ne peut pas se tromper. A leur avis, ils symbolisent tout ce qu'il y a de mieux dans la démocratie. Regardez les donc, béats, ricaneurs, daubant sur l'opposition: "Tout va bien, disent-ils, parce que c'est nous qui l'avons fait!"

Retournons en arrière. A quelle aune est-ce que ces géants mesurent leur grandeur? Quelle est-elle, cette aune? Tenez-vous compte des changements de la situation mondiale? Tenez-vous compte des temps nouveaux? Tenez-vous compte de l'augmentation de la population du globe, de l'augmentation aussi de la production du blé? Savez-vous que l'an dernier le monde a consommé 117 millions de boisseaux de blé de plus et que pourtant le Canada n'en a vendu qu'à peine plus de la moitié de la quantité qu'il vendait, toutes proportions gardées, du temps du ministère Bennett auquel j'appartenais et dont le ministre nous disait qu'il n'envoyait guère à l'étranger que des pommes, du fromage etc.?

[L'hon. M. Rowe.]

Je sais ce que diront les cultivateurs de l'Ouest. Ils diront que, depuis quatre ans, ils n'ont guère été nourris que de bouillie pour les chats? Où sont donc les marchés dont on nous parle? Qu'est-ce que le Gouvernement a fait? C'est avec la plus vive attention ce matin que j'ai écouté le représentant de Rosetown-Biggar. Encore que je ne sois pas toujours absolument favorable aux programmes qu'il expose, il reste que c'est l'un des meilleurs orateurs de notre Parlement. Il a exposé les faits si clairement que même si on ne le croyait pas sur parole on n'avait qu'à jeter un regard sur le ministre du Commerce pour se persuader qu'il disait vrai.

Il se rappelle ce qui est arrivé en 1935. Venant de la même partie du pays que vous, monsieur le président, je me souviens très bien de ce qui s'est passé depuis 1925. L'honorable député de Rosetown-Biggar m'a fait penser à quelque chose. Je ne me proposais pas de le faire aujourd'hui mais je voudrais maintenant revenir sur le passé puisque le recul de l'histoire nous permet de juger du mérite ou du démérite de ces géants et d'établir des comparaisons avec d'autres gouvernements antérieurs.

Une voix: De 1930 à 1935.

L'hon. M. Rowe: Oui, de 1930 à 1935. Vous n'étiez pas ici et jamais, depuis ce temps, personne de votre côté n'en a parlé. C'est pour cette raison que l'avenir de votre parti est désespéré. Ces vieillards fatigués sont en voie de disparaître et les nullités de l'arrière-plan n'apprennent pas assez bien pour pouvoir former un gouvernement. Je n'hésite pas du tout, monsieur le président,...

M. Dickey: Vous n'hésitez pas, c'est visible.

L'hon. M. Rowe: ...à faire la revue de ces années. Personne ne sait mieux que le ministre du Commerce...

L'hon. M. Harris: Très bien!

L'hon. M. Rowe: ...que je suis entré dans la politique avant lui. De fait, j'ai engagé la population de Port-Arthur à le nommer président de l'Association conservatrice à l'époque. Je suis au courant de ses rapports amicaux avec la bourse des céréales. A l'époque, il était le plus endurci des torys. Comme l'a dit l'honorable député de Rosetown-Biggar, ces gens ne sont pas les défenseurs de la Commission du blé. Pourquoi veulent-ils maintenant se faire passer pour tels? C'est absolument ridicule. Je sais maintenant pourquoi cette légende s'est répandue. Nous avons des reproches à nous faire parce que nous n'avons pas assez dit la vérité à la population. Je suis sûr qu'il reste encore au parlement des députés qui savent réellement ce qui s'est passé.

On a rappelé ce matin ce que disait l'honorable M. Motherwell et je m'en souviens très bien. Je puis remonter encore plus loin, jusqu'à 1927 et 1928, années où j'ai signalé les dangers qui nous menaçaient. Un membre du parti libéral avait dit que je ne connaissais rien de l'Ouest. Jamais, disait-il, le prix du blé ne descendrait plus au-dessous de $2 le boisseau. Je lui ai répondu que, d'après la situation du marché à ce moment-là, le blé se vendrait à 75c. le boisseau avant que ce député revienne au parlement. Quand ils ont vu qu'il allait être défait, les libéraux lui ont trouvé un emploi dans le fonctionnarisme; plus tard, quand il fut dégagé de la politique, il m'a dit, un jour que je le rencontrai sur la rue Sparks, que c'est moi qui avais raison et lui qui avait tort.

Voilà des choses qui sont arrivées. A ce moment-là, le ministre du Commerce n'était pas épris des torys mais il ne les détestait pas trop et était bien vu par eux. Pourtant, il a maintenant la témérité de nous dire que nous n'avons pu exporter que du fromage. Il ne dit pas quel gâchis on nous a laissé. Il ne dit pas que nous avons hérité du pire gâchis politique que le Canada n'ait jamais connu.

Non, monsieur le président, on ne révèle pas ces choses. Je ne devrais peut-être pas les ressuciter, car je sais que vous qui êtes jeune, monsieur le président, estimez que nous les vieux ne devrions pas évoquer le passé. Le ministre du Commerce préfère envisager l'avenir. C'est l'optimiste effréné qui porte toujours ses regards sur l'avenir. Quant à son frère jumeau, le ministre de l'Agriculture, il a peur de regarder en arrière, et il est trop prudent pour sonder l'avenir. Quels sont les faits? On me permettra de rappeler aux députés que le parti actuellement au pouvoir n'a pas motivé cette auréole de perfection dont il s'est coiffé avec une si béate suffisance. Oui, monsieur le président, cette robe de béate suffisance lui servira de linceul après les prochaines élections. Il est vrai qu'il a su soigner sa publicité. Le ministre peut-il me parler de conditions de 1930 et de 1931 qui, en ce qui nous concerne, étaient bien plus difficiles que celles d'aujourd'hui?

Le très hon. M. Howe: Ha! ha! ha! ha!

L'hon. M. Rowe: Monsieur le président, sa réponse est exactement celle que j'attendais. Dans sa béate suffisance, il estime qu'un rire, sardonique ou narquois, vaut mieux qu'une réponse inepte. Oui, monsieur le président, je puis le reporter avant 1930, lui et les autres députés. Je me rappelle fort bien ce qui est arrivé en 1925. Je me rappelle l'année où le syndicat du blé a été organisé. Il me semble entendre M. Henry Wise Wood et je me rappelle ses divergences de vues avec A. J. MacPhail.

Je me souviens des discours de M. A. J. MacPhail qui en savait quelque chose, le ministre ne le niera pas, et se montrait très inquiet. M. Henry Wise Wood qui a organisé le syndicat était d'avis que le prix du blé ne devrait jamais tomber à moins de $2. Quelle n'a pas été leur chance en 1924 et en 1925! J'étais dans l'Ouest, je m'en souviens bien, quand les réclames en faveur de l'honorable M. Motherwell étaient aussi voyantes pour moi que pour l'honorable deputé de Rosetown-Biggar.

Peut-on savoir où les tombeurs de la Commission de blé prenaient leurs directives? Qui a conçu cette idée? Personne n'en a jamais réclamé la paternité, et ils ont même hésité à l'adopter.

Le très honorable Arthur Meighen a proposé ce programme dont l'honorable M. Motherwell s'est emparé à l'indignation d'un grand nombre de libéraux de l'époque. Comme l'a signalé l'honorable député de Rosetown-Biggar, il a été élu parce qu'il s'était écarté de la ligne de conduite du parti libéral. Il en connaissait même moins sur l'agriculture que le ministre actuel (M. Gardiner), que j'estime beaucoup.

Monsieur le président, envisageons la réalité. Aucun groupe au Canada, ni le syndicat du blé, ni les producteurs de céréales, ni la Commission du blé, ni le parti conservateur ou le parti libéral n'est responsable de toutes les erreurs ou de toutes les bonnes décisions du passé ou du présent. A cette époque-là, on nous a dit que le prix du blé ne fléchirait pas au-dessous de $2 le boisseau. Je me souviens qu'en 1924 la récolte n'a pas été abondante, ce qui a permis au prix du blé de monter un peu, jusqu'à $1.96 le boisseau. On a alors dit que les syndicats du blé avaient accompli de la bonne besogne. Ils n'avaient pas besoin de la Commission du blé. A cette époque-là ils n'avaient pas besoin de beaucoup d'aide.

Sans vouloir m'arrêter trop longtemps aux événements du passé, j'aimerais examiner ce qui s'est passé au cours des années 1930. Le Gouvernement, qui se vante maintenant de ce qu'il a fait pour nous gagner des marchés, avait à peu près perdu au Royaume-Uni tous les marchés dont nous disposions pour l'exportation de tous nos importants produits agricoles. Je ne ferai pas la revue de la situation, car le ministre de l'Agriculture sait mieux que son collègue du Commerce (M. Howe) que nous avions perdu nos débouchés pour les produits laitiers, la viande et, dans une large mesure, le blé. En 1930, nos débouchés au Royaume-Uni étaient à leur

point le plus bas depuis 75 ans. Monsieur le président, lorsque le Gouvernement qui siège à votre droite a pris les rênes du pouvoir en 1935, nous avions une très bonne emprise sur le marché britannique, nous jouissions de débouchés plus stables pour nos produits qu'à n'importe quel moment au cours des 50 années précédentes.

Pourquoi le fléchissement précédent avait-il eu lieu? C'était à cause du manque d'intérêt pour l'agriculture qu'on a clairement constaté ici aujourd'hui lorsque le Gouvernement, qui jouit de la majorité, a été défait par ceux qui se préoccupent de l'agriculture. Je suis heureux qu'il y ait un plus grand nombre de députés à la Chambre cet après-midi. Je sais que les députés assistent à la séance parce qu'ils ne veulent pas que le Gouvernement soit défait, et non pas parce qu'ils tiennent à m'entendre. Le ministre du Commerce dit qu'il a tenté de découvrir le jour exact où le très honorable R. B. Bennett a assumé la direction du gouvernement. A ce moment-là, M. Bennett a constaté que tous les élévateurs étaient remplis de blé, toutes les étables remplies de bestiaux et tous nos chantiers remplis de bois. Le Canada faisait face à la plus grande débâcle qu'il ait jamais connue. Quelqu'un à la Chambre croit-il que M. Bennett ait été assez puissant pour créer cet état de choses en trois jours? Trois de ces vieux messieurs fatigués ne valent même pas son ombre.

Le ministre du Commerce a beau rire, il sait que ce que je dis est vrai, parce qu'il était alors un des hommes d'action de M. Bennett. Qu'est-il arrivé? De jeunes députés ont entendu certains vieux routiers endurcis des campagnes libérales leur parler des grincements des bogheis de Bennett, dans l'Ouest canadien, eh bien, je rappelle à ces jeunes que le gâchis n'a pas été l'œuvre de Bennett. Si nous n'avions pas eu un homme aussi capable que lui pour réparer le gâchis, la crise aurait été plus grave encore.

Qu'a-t-il fait? Le pays regorgeait de blé invendu. Le ministre avait raison ce matin en parlant du prix d'un dollar le boisseau. Lorsque M. Bennett a cédé le pouvoir, le prix moyen du blé était exactement le même que lorsqu'il a pris le pouvoir. Étant donné tout le gâchis que le ministre a fait en temps de prospérité, je lui demande comment il aurait résolu ces difficiles problèmes en temps de crise. Au cours des années de 1930 à 1935, où nous étions au pouvoir, nous n'avions que 26 p. 100 du marché mondial. Lorsque nous avons cédé le pouvoir cependant nous avions une moyenne de 34 p. 100. Aujourd'hui nous n'avons que 5·5 p. 100 de la production mondiale et nous avons plus de difficulté que le gouvernement Bennett en a eu avec presque 9 p. 100 de la production mondiale.

Je dois dire, monsieur le président, que pas un seul boisseau de blé n'a été vendu à un prix inférieur au prix mondial. Le ministre du Commerce a dit l'autre jour que nous vendrions le blé à un prix inférieur au prix mondial. Où a-t-il pris cette idée. Où a-t-il entendu dire cela? Le gouvernement Bennett n'a jamais vendu un boisseau de blé ni recommandé que la Commission du blé vende un boisseau de blé au-dessous du prix mondial. Pourtant le gouvernement actuel a vendu du blé pour une valeur de 4 ou 5 millions de moins que ce que les cultivateurs de l'Ouest auraient dû avoir. S'ils avaient cet argent, ils n'auraient pas besoin de prêts aujourd'hui.

Nous parlons de la Commission du blé. Nous ne visons pas à la détruire car nous l'avons créée. Vous l'avez mêlée au socialisme libéral au point qu'elle-même ne sait pas quelle direction vous prenez. Elle craint de prendre des mesures. En cherchant à savoir ce qui se passe dans le domaine du blé, on a l'impression de vouloir percer du regard un rideau de bambou socialiste. On nous dit que nous ne vendons pas de blé au-dessous du prix mondial. Quand j'ai demandé à quel prix nous le vendions, on m'a répondu que la communication d'un tel renseignement ne profiterait pas au public. On me dit que nous essayons de détruire la Commission du blé. Nous ne voulons pas la détruire, mais la renforcer par de jeunes vendeurs habiles au lieu de la laisser en proie à de vieux politiciens.

Vous avez peiné longtemps pour créer le mythe que vous seuls pouvez vendre du blé. Eh bien, il n'y a jamais eu autant de blé invendu dans toute notre histoire. Vous avez coûté 120 millions aux contribuables. Le ministre du Commerce n'était pas ici à ce moment-là mais, quand le gouvernement Bennett a pris le pouvoir, le prix moyen du blé s'établissait, ce mois-là, à 92c. Plus tard, on établissait un prix minimum de 87½c. A la crise suivante, le gouvernement libéral a baissé le prix minimum à 80c. Puis, faisant volte-face le lendemain, il a dit que s'il fallait déverser le blé sur les marchés, nous le ferions aussi bon marché que n'importe où ailleurs. En 48 heures, le prix avait baissé de 32c.; au lieu de 92c., il se vendait 60c. Voilà les champions du commerce!

M. le président suppléant: Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

M. Philpott: Eh bien, monsieur le président, voilà ce que j'appelle une très intéressante leçon d'histoire ancienne; mais je pense qu'il

serait bon maintenant de revenir à l'histoire contemporaine. Toutefois, avant d'aborder cette question, je tiens à dire que je suis d'accord sur un point avec l'honorable représentant de Dufferin-Simcoe (M. Rowe). Je compte bien vivre jusqu'au jour où le chef de l'opposition (M. Drew) sera le prochaine premier ministre du Canada, mais je doute que ce soit avant 20 ou 25 ans d'ici. Je crois que tous les 45 ou 50 ans le peuple devrait donner le pouvoir aux torys pendant un terme pour qu'il se rende bien compte de la valeur des libéraux pendant les 45 années précédentes.

Je vois que l'honorable représentant de Dufferin-Simcoe montre du doigt son voisin, mon sympathique ami le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). J'admets tout de suite, monsieur le président, qu'à mon sens l'honorable député de Prince-Albert est l'un des meilleurs avocats au criminel. J'espère que le chef de l'opposition ne quittera pas la Chambre trop tôt, parce que j'arrive justement à l'un de ses discours. L'honorable député de Prince-Albert, je me plais à le reconnaître, est, au Canada, l'un des meilleurs avocats au criminel. Si jamais je perds la tête et si je tire un coup de fusil, non seulement sur un appareil de télévision, mais sur quelque chose de plus vif, et tue par malheur quelqu'un de l'opposition, je pense que mon premier choix pour assurer ma défense tomberait sur mon bon ami, l'honorable député de Prince-Albert. Cependant, lorsque l'honorable député de Dufferin-Simcoe vient nous dire que l'honorable député de Prince-Albert pourrait vendre plus de blé qu'on n'en vend à l'heure actuelle sous la direction du ministre du Commerce, je pense qu'il est bon de consulter les archives sur la façon précise dont l'honorable député de Prince-Albert s'y prendrait pour vendre le blé, s'il avait l'occasion de jouer le rôle du ministre du Commerce.

Le 25 mars 1954, ainsi qu'on peut le lire à la page 3535 du hansard, parlant à titre de porte-parole officiel du parti conservateur du Canada dans le débat sur les affaires extérieures, il a dit que nous ne devrions pas nous débarrasser de nos excédents, y compris nos excédents de blé et d'autres denrées. Je lis ici un extrait de son discours:

> Les habitants des provinces de l'Ouest et, d'une manière générale, les cultivateurs de notre pays se demandent quelles sont les possibilités qui s'offrent au commerce agricole. Certains prétendent que le commerce avec la Russie permettrait de nous débarrasser de notre excédent agricole. Quelle est l'attitude du Gouvernement à ce sujet? Le Gouvernement s'est-il assuré, par l'intermédiaire de ses représentants en URSS que, même si l'industrialisation a progressé rapidement sous le plan quinquennal, l'agriculture a abouti à un échec?

Celui qui nous dit que le parti conservateur va vendre le blé canadien, si tant est que son parti arrive jamais au pouvoir, ajoute,—et je cite la page suivante:

> La production agricole tombait à un niveau inférieur à 1928.

Puis, un peu plus bas,—et c'est là le point important,—le porte-parole officiel du parti conservateur, celui-là même qui vendrait le blé, disait:

> J'espère bien qu'en retour des avantages évidents qu'il retirerait à l'heure actuelle s'il trouvait des marchés pour ses excédents, le Canada ne se hâtera pas de commercer avec l'URSS et qu'il songera sérieusement aux dangers possibles qu'il y aurait à aider à faire face à l'insatisfaction populaire dans l'Union soviétique, insatisfaction à laquelle le Kremlin n'a cru mieux répondre que par la répression et la tyrannie des purges.

Puis, plus loin:

> En ce qui concerne le commerce, je crains que l'appât des avantages économiques n'induisent certains à croire qu'il est nécessaire ou tout au moins désirable d'entrer en relations commerciales avec l'URSS en alléguant que nous bornerions ce commerce aux articles qui n'ont pas d'importance stratégique. J'estime que rien n'a, du point de vue stratégique, plus d'importance dans le monde actuel que les denrées agricoles.

Bref, si le représentant de Prince-Albert était chargé de vendre notre blé, il n'aurait pas vendu les mille tonnes que nous vendions la semaine dernière à la Pologne. Il ne discuterait même pas avec les Russes qui sont actuellement à Ottawa de la possibilité de vendre une quantité assez importante de blé. Si nous suivions les conseils de l'honorable député de Prince-Albert en sa qualité de porte-parole officiel du parti conservateur et si nous suivions à l'égard du blé canadien le programme de vente du parti conservateur, nous ne vendrions pas un seul boisseau de blé à la Pologne, ni à aucune région du tiers du monde qui est malheureusement sous la domination communiste. Nous ne ferions ni troc ni trafic avec les communistes, exactement comme l'avaient proposé les conservateurs lors des élections de 1919.

Par conséquent, monsieur le président, avant d'écouter les paroles en l'air au sujet de l'inefficacité du gouvernement actuel à vendre notre blé, nous devrions examiner l'attitude précise que le parti conservateur a exprimée et qu'il n'a jamais niée jusqu'ici, savoir qu'il refuserait de vendre un seul boisseau de blé ou de nos autres produits excédentaires à aucune partie du tiers communiste du monde.

Étant donné que nous avons écouté patiemment et généreusement au cours des dernières semaines les conseils qu'on nous a donnés pour ne pas vendre notre blé, puis-je formuler une proposition d'ordre pratique quant à la façon de le vendre? Il m'est arrivé de voyager longuement dans les pays de l'Asie. Quand j'étais dans l'Inde en 1951, ce pays était presque aux prises avec la

famine. Notre délégation commerciale faisait de grands efforts pour vendre du blé à l'Inde. Au cours des entretiens que j'ai eus avec les membres du gouvernement indien, j'ai constaté qu'ils n'étaient pas du tout disposés à acheter du blé canadien s'il fallait qu'ils puisent à cette fin aux fonds du plan Colombo. J'ai découvert également qu'il n'est pas aussi facile que certains membres de l'opposition le laissent parfois entendre d'écouler du blé chez les deux tiers de la population qui se couchent chaque soir l'estomac creux. Il faut trouver un moyen d'y parvenir. Nous en avons eu un exemple en Colombie-Britannique il y a tout juste quelques années. Nous voulions que le Canada donnent des pommes à certains de nos clients britanniques. Nous avons offert un million de caisses de pommes mais quand il s'est agi de les livrer à la Grande-Bretagne, nous avons découvert que nous ne disposions pas des rouages nécessaires à la manutention de ce cadeau. Finalement, les pommes sont arrivées au peuple britannique par les voies normales du commerce, et le seul bénéficiaire a naturellement été le trésor du gouvernement britannique, ce qui est très bien. Je pense donc, monsieur le président, qu'il nous faut concevoir quelque moyen pratique de liquider un peu de nos excédents, en plus des moyens qui se sont déjà présentés. J'aimerais proposer deux idées pratiques.

Je crois d'abord que notre gouvernement devrait envoyer nos plus intelligents et habiles vendeurs pour essayer de vendre du blé à la Chine.

Pour ma part, je pense que si le ministre des Pêcheries n'avait pas eu le malheureux accident qui l'a obligé à raccourcir sa visite en Chine, son séjour là-bas aurait peut-être donné lieu à un accord commercial avant aujourd'hui.

Voici ma deuxième proposition pratique. De grands pays d'Asie, l'Inde et la Chine par exemple, ont toujours été au bord de la famine. Ces populations ont toujours connu la disette. L'écart n'est pas grand entre le strict nécessaire qu'elles ont ordinairement et la famine pure et simple. L'écart n'est pas grand parce qu'il n'y a pas de réserves. Notre pays et d'autres démocraties occidentales auraient intérêt, même si les déboursés étaient élevés, à permettre à ces pays asiatiques de constituer des réserves suffisantes, y compris des déserves de blé. Merci.

M. Zaplitny: Monsieur le président, le débat se résume plus ou moins à ceci: le Parlement doit-il adopter une loi garantissant les prêts que les banques à charte pourraient consentir aux cultivateurs contre mise en gage des céréales entreposées à la ferme ou bien devrait-il se décider à approuver la formule des avances sur les céréales. Jusqu'ici nous avons entendu des déclarations et des discours. Cet après-midi encore, on a passé en revue les lignes de conduite des gouvernements antérieurs, tant libéraux que conservateurs. On ne voit pas très bien lequel des partis intéressés a fait le plus de mal à la Commission du blé, ou bien a le moins réussi à vendre le blé. Je laisse à la population le soin d'en décider. Pour le moment, je m'arrêterai brièvement à ce que je crois être l'opinion et l'attitude des cultivateurs de ma propre province, le Manitoba. Cette province a semblé entrer en scène de façon plutôt dramatique ces jours derniers. Je vois qu'on y prend à cœur les émissions de la télévision. Cela ramène dans la discussion les arguments exposés par l'honorable député de Rosthern à l'appui de la mesure du Gouvernement.

La question peut se résumer ainsi: l'honorable député de Rosthern (M. Tucker), en exposant le principal argument du Gouvernement à l'appui du projet de loi, n'a pas tenté de prétendre que les prêts bancaires à 5 p. 100 étaient plus avantageux, plus utiles et plus pratiques que les avances en espèces. Ce qu'il a cherché à dire c'est que la mesure du Gouvernement équivaut à des avances en espèces. C'est surtout pour cette raison que son analyse et son argumentation ont tant irrité les cultivateurs des provinces des Prairies.

Les producteurs de l'Ouest, du moins ceux de ma province, ne s'opposent pas à ce que le Gouvernement leur dise qu'à son avis les prêts bancaires à 5 p. 100 valent mieux que les avances en espèces et qu'il parte de là pour étayer son argumentation. Mais lorsqu'on cherche à leur imposer de force quelque chose qu'ils reconnaissent comme une fausseté, on fait insulte à leur intelligence.

L'incident survenu l'autre jour au Manitoba et raconté dans les journaux ne m'étonne pas. Un cultivateur des provinces des Prairies peut lire, en gardant son sang-froid, les arguments soumis par l'honorable député de Rosthern et par d'autres députés libéraux et consignés au hansard.

Il pouvait même se contenir en entendant, à la radio, la voix de députés libéraux. Mais, quand l'un de ces derniers fait pénétrer, non seulement sa voix, mais son visage dans la salle de séjour du cultivateur, qu'il se fait le champion de pareille résolution, c'en est vraiment trop: les grands moyens s'imposent.

Une voix: Et quels moyens!

M. Zaplitny: Je consigne au compte rendu des faits qui résument l'attitude des cultivateurs syndiqués du Manitoba. D'abord, une résolution a été adoptée. C'était la première

à être soumise à la réunion annuelle du syndicat des cultivateurs du Manitoba, tenue à Winnipeg les 5, 6 et 7 décembre. J'ai ici le texte exact de cette résolution. Le comité y trouvera un exposé net et sans détours de l'attitude de cet organisme. Voici, dans son langage direct, la résolution qui a été adoptée:

Avances en espèces.

Il est résolu que le cinquième congrès annuel du syndicat des cultivateurs du Manitoba s'oppose au régime actuel de prêts bancaires aux cultivateurs à l'égard des céréales entreposées sur leurs fermes; et

Il est aussi résolu que nous demandions au gouvernement fédéral de prendre immédiatement des dispositions en vue de verser des avances en espèces aux cultivaturs à l'égard des céréales entreposées sur leurs fermes, en se fondant sur les principes suivants:

a) que ces avances représentent le plein montant du paiement initial;

b) que ces avances soient versées sur la moitié des céréales livrables;

c) que le gouvernement fédéral assume tous les frais d'administration et d'intérêt;

d) que ces avances soient remboursables à raison de la moitié de la valeur de chaque livraison effectuée par le cultivateur;

e) que ces avances soient payées par l'entremise de la Commission canadienne du blé.

La résolution est très claire et complète. Elle ne cherche pas du tout à contourner la difficulté et elle dit exactement ce que les cultivateurs organisés, c'est-à-dire membres de cet organisme, demandent au Parlement. Prétendre que les cultivateurs du Manitoba n'ont pas demandé d'avances en espèces ou dire que ce qu'ils obtiennent peut être considéré comme des avances en espèces, c'est, pour tout député des provinces des Prairies et, en particulier, du Manitoba, raisonner à l'encontre des vœux de l'ensemble des membres du syndicat agricole du Manitoba qui compte de 30,000 à 40,000 cultivateurs de cette province.

Je passe maintenant au mémoire de la Fédération des agriculteurs et coopérateurs du Manitoba. Il s'agit d'un mémoire soumis en décembre dernier à tous les députés fédéraux de la province du Manitoba. Je crois que le même mémoire a été présenté aux membres de tous les partis intéressés. Voici ce que nous lisons à la page 7, sous la rubrique: "Avances en espèces":

En raison de l'encombrement actuel du marché des céréales, une foule de cultivateurs ont besoin d'aide financière. Nous protestons avec la dernière vigueur contre ce versement de 5 p. 100 d'intérêt à l'égard des prêts accordés sur la garantie des céréales entreposées dans les fermes.

C'est très clair. Dans la meilleure hypothèse, la mesure ministérielle accorde de l'aide provisoire. Le gouvernement du Canada a une obligation à remplir envers les producteurs de céréales de l'Ouest. Il devrait accepter de faire davantage en établissant des versements provisoires à l'égard des céréales livrées. Il devrait par une mesure législative prévoir un programme de longue haleine en vue de financer l'entreposage des céréales dans les fermes.

Les cultivateurs qui appartiennent à cette association sont aussi membres,—c'est le cas d'un bon nombre,—de ces deux organismes parce que la Fédération englobe toutes les coopératives de la province. Il est de notoriété que presque tous les cultivateurs font des affaires d'une manière ou d'une autre avec les coopératives au Manitoba. Évidemment, cela comprend aussi une foule de gens qui ne sont pas cultivateurs, ceux d'entre nous qui sans s'adonner directement à l'agriculture font affaires avec les coopératives; cela comprend probablement un gros pourcentage de la population du Manitoba. Ils sont automatiquement membres de la Fédération des agriculteurs du Manitoba. Aussi pourrait-on dire que ces deux organismes parlent au nom de presque toute la population de la province.

Ils se sont prononcés très nettement sur deux points: premièrement, ils s'élèvent contre la mesure que propose le Gouvernement et, deuxièmement, ils demandent le versement d'avances en espèces. C'est exactement ce que réclament les membres de notre parti depuis l'ouverture de la session.

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, le représentant de Rosthern et certains autres députés qui défendent cette mesure cherchent à faire dévier la question en disant qu'en somme, après la conférence de Saskatoon, les délégués qui sont venus à Ottawa pour avoir une entrevue avec le cabinet ou certains de ses membres ont tout simplement demandé des avances en espèces sans en préciser les modalités, laissant au Gouvernement le soin d'en décider.

Je suis convaincu, cependant, que vous ne pouvez pas avec de telles paroles ambiguës obnubiler l'attitude des groupements agricoles dont j'ai cité les recommandations et qui ont adressé leur requête en décembre 1955. De nombreuses autres résolutions adoptées en Saskatchewan et en Alberta appuient cette requête. Ces groupements ont fait connaître très clairement au Gouvernement et à la Chambre leur attitude et leurs opinions.

Voyons un peu ce que le Gouvernement propose en réalité. La résolution dont est saisi le comité a été présentée par les membres du Gouvernement comme une mesure devant permettre aux cultivateurs d'obtenir des prêts sur leur blé, mais si on examine soigneusement la résolution, on ne trouvera rien de la sorte. Je me permettrai de la citer:

Résolu, qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant,...

Et qu'assure ce projet de loi?

...sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1er juin 1956, aux producteurs de grain, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain.

La résolution est censée mettre du crédit à court terme à la disposition des producteurs de céréales, mais elle n'en fait rien. Elle envisage un projet de loi devant garantir aux banques tout montant qu'elles prêtent aux agriculteurs qui ont des céréales à livrer. Elle ne garantit rien aux cultivateurs. Rien dans la mesure projetée ne garantit qu'un cultivateur qui a besoin d'un prêt et qui satisfait aux conditions requises sera sûr d'obtenir ce prêt. On laisse toute latitude aux banques. Par conséquent, cette résolution et les arguments qu'on a exposés jusqu'ici pour l'appuyer sont propres à induire en erreur. On veut donner l'impression que le Gouvernement s'efforce d'assurer des prêts aux cultivateurs mais la mesure à l'étude n'offre aucune garantie en ce sens.

Évidemment, je ne connais pas le texte du projet de loi mais, avec un peu d'imagination, j'ai cherché à deviner ce qu'il sera. Peut-être, lorsque nous en serons saisis, sera-ce dans une version différente, car il arrive bien qu'on nous présente les choses sous des formes diverses, comme le rapport Currie, par exemple. Il s'agit ici d'un projet de loi qui pourrait logiquement découler des termes de la résolution. Je l'ai appelé bill CD-1, intitulé "Loi pour faire droit aux banques à charte". L'exposé des motifs et les articles, au nombre de trois, seraient ainsi conçus:

Toute analogie entre la présente mesure et des avances en espèces au titre du blé emmagasiné dans les fermes est purement fortuite et doit être tenue pour complètement ridicule.

1. Rien dans les dispositions du présent projet de loi n'est censé constituer pour les cultivateurs la moindre garantie. Tout avantage fortuitement acquis au producteur de céréales aux termes de la présente loi doit faire l'objet d'un rapport immédiat au ministre de la Justice lequel devra incontinent mettre un terme à cette situation ridicule.

2. Dans le cas où un cultivateur quelconque pourrait obtenir un prêt bancaire aux termes de la présente mesure, cet événement singulier doit immédiatement faire l'objet d'un rapport adressé au ministre du Revenu national, la situation financière du cultivateur en cause devant être telle qu'elle doive le signaler aux gens des services de l'impôt sur le revenu.

3. Nonobstant tout avis contraire des cultivateurs, exprimé à titre individuel ou collectif, il est enjoint à tous les producteurs de céréales d'avoir à se contenter de la mesure. (La présente ordonnance est édictée en conformité d'un décret du très honorable ministre du Commerce et s'appliquera *mutatis mutandis* à toute mesure législative éventuellement édictée par radio ou par télévision, ou des deux façons susdites.)

[M. Zaplitny.]

Autant que je sache, c'est le seul projet de loi qui puisse logiquement découler de la résolution à l'étude. Il ne s'agit pas d'une mesure visant à assurer des prêts aux cultivateurs; il s'agit plutôt d'aider les banques à charte du Canada. Tout prêt bancaire qui pourrait être consenti sous le régime de cette loi serait évidemment absolument accidentel.

On pourrait croire que je n'exprime ici que l'opinion d'une seule province mais qu'on me permette d'ajouter, à tout ce qui a déjà été dit sur la question, certaines observations d'un éditorial parues dans le *Star Phoenix* du 10 novembre 1955.

Quoique je ne connaisse pas trop bien ce journal, je crois comprendre qu'on ne lui reconnaît pas une trop grande inimitié envers le Gouvernement. J'hésite à citer quoi que ce soit de la *Free Press* de Winnipeg, parce que, dernièrement, les membres du Cabinet se sont montrés allergiques à tout ce qui paraît dans ce journal. Cependant, je crois que le *Star-Phoenix* s'est montré assez bien disposé à l'égard du parti libéral. Voici ce qu'on y trouve:

Nours devons reconnaître, en toute honnêteté et en toute humilité, que nos observations sur le programme de prêts d'urgence du Gouvernement pour les cultivateurs sont loin d'être aussi intéressantes que celles de certains politiciens. Cependant, nous nous consolons à la pensée que nos calculs sont moins ambigus.

L'auteur signale ensuite quelques chiffres cités un peu partout en Saskatchewan par quelques chefs libéraux. Il poursuit:

Ainsi, M. A. H. McDonald aurait dit à Moosomin le 21 octobre qu'un prêt maximum de $1,000 par cultivateur à 5 p. 100 d'intérêt serait moins efficace qu'une pompe à étrier dans un incendie de forêt. Cependant, le 7 novembre, après qu'on eût annoncé officiellement le programme offrant un prêt maximum de $1,500 par cultivateur, M. McDonald, dans une entrevue accordée à Saskatoon, a exprimé l'avis que ce programme aiderait le cultivateur qui était dans le plus grand besoin. Apparemment il suffit de $500 pour transformer une pompe à main en une bonne pompe à incendie.

Entre temps, le très honorable J. G. Gardiner a dit que, vu que le prêt d'urgence est remboursable à raison de la moitié des recettes de l'emprunteur provenant des céréales, à la livraison,...

Je prie les honorables députés de prendre note des mots soigneusement à partir de maintenant, parce qu'ils sont entre guillemets:

..."une fois que son emprunt aura été remboursé en entier, l'emprunteur aura obtenu $3,000 en espèces pour se maintenir, ayant payé intérêt sur la moitié de ce montant."

Ce sont d'étonnants calculs. Voilà la fin de la citation et j'espère que nous ne sommes pas en présence d'une autre de ces honteuses citations erronées. L'éditorial poursuit:

Oui, mais il n'aura quand même emprunté que $1,500 au plus,—et s'il n'avait pas recouru au prêt, il aurait obtenu, donné les mêmes livraisons de céréales, $3,000 en espèces sans intérêt à verser à l'égard de cette somme.

Nous ne pensons pas que prétendre que $1,500 font près de $3,000 ou que $500 transforment un mauvais régime de prêt en un bon, soit utile à qui que ce soit,—encore moins aux politiciens. Quelle que soit la qualité du plan, les politiciens ne peuvent plus changer d'idée. Ils faudraient maintenant qu'ils se soucient de trouver une solution plus durable au problème de l'agriculture.

Je suis heureux de la présence de la dernière phrase de cet éditorial, car elle dit exactement ce que les députés de notre parti ont tenté de faire remarquer pendant toute la durée du présent débat. Que le Gouvernement fasse à sa guise, ce qu'il semble bien décidé à faire maintenant en faisant voter cette loi en dépit de l'opposition générale, je pourrais presque dire unanime, des cultivateurs des Prairies, ou même qu'il change d'idée et accepte les propositions faites à la Chambre par la CCF et accorde des allocations en argent liquide, même, dis-je, s'il allait jusque-là, nous n'aurions pas encore de solution permanente au problème des céréales.

Nous nous retrouverions avec la perspective d'une nouvelle récolte en 1956, d'élévateurs encombrés, d'une pénurie de wagons et de toutes les difficultés qui nous assaillent aujourd'hui. Il faut que le Gouvernement agisse en vue de vendre nos céréales et établir des politiques d'écoulement de nature à favoriser la vente des céréales canadiennes. Il y aurait avantage à diminuer nos droits de douane de façon que les pays qui nous achètent normalement nos céréales puissent envoyer leurs marchandises au Canada, donnant ainsi au consommateur canadien l'avantage d'une diminution de prix. Ce serait utile, non seulement en ce qui concerne nos marchés d'exportation, mais aussi en ce sens que cela tendrait,—et il y a là de quoi intéresser le ministre de la Justice,—à diminuer les coalitions et les monopoles dans notre pays. L'abattement des obstacles au commerce et la libre entrée de certaines marchandises dans notre pays constitueraient la meilleure façon de faire échec aux coalitions ou monopoles. Et cela nous conserveraient nos clients, tant pour nos céréales que pour nos autres denrées agricoles.

Mais si le Gouvernement s'obstine à poursuivre,—et le ministre des Finances semble y être contraint,—un programme de restriction du commerce destiné à avantager certaines industries dans notre pays, plutôt que de permettre la liberté des échanges commerciaux à l'avantage de tous les Canadiens, jamais nous ne sortirons des crises successives qui affligent notre commerce des céréales. Si le Gouvernement n'a rien de mieux à nous présenter que cette mesure aussi parfaitement minable, il peut s'attendre à des difficultés sans cesse croissantes dans les Prairies.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, le discours que vient de prononcer le dernier préopinant a soulevé un ou deux points qui réclament, je crois, comme je suis moi-même de Saskatchewan, que je fasse une déclaration en qualité de ministre de l'Agriculture. La province de Saskatchewan produit beaucoup plus que la moitié de tout le blé dont nous parlons quand nous débattons ces questions. Ceux d'entre nous qui représentent cette province, qu'ils siègent de l'un ou de l'autre côté de la Chambre, sont donc très intéressés à la discussion en cours.

Je suis certain que tous reconnaissent que ce n'est pas là un sujet qui se prête à des réparties humoristiques. Je ne fais pas beaucoup d'humour quand je parle, bien que l'humour des autres ne me déplaisse point; cependant, dans des circonstances comme celles-ci, c'est une autre affaire. Je ne m'attarderai pas non plus tellement pour le moment aux causes de la situation dans laquelle se trouvent les cultivateurs dans l'Ouest du Canada, me contentant de dire qu'elle est due à de bonnes récoltes auxquelles s'ajoute la difficulté d'acheminer le blé vers les débouchés, même vers ceux qui nous sont actuellement ouverts. On a aussi des difficultés à trouver les marchés où écouler tout le blé disponible. Voilà les principaux éléments de la situation qui règne aujourd'hui. Je tiens seulement à ajouter ceci: en ma qualité de cultivateur de l'Ouest, je préfère une bonne récolte à une récolte déficitaire. J'aime mieux avoir plus de blé que nous n'en pouvons vendre que pas assez de blé qu'on pourrait vendre. Je suis passé par là, dans l'un et l'autre cas.

On a laissé entendre qu'à un certain moment, j'étais pour la vente des céréales par l'intermédiaire de la bourse des céréales. C'est parfaitement vrai. Il fut une époque où nous n'avions pas d'autre organisme de vente que celui de la bourse des céréales. D'une expérience à l'autre, nous en sommes venus à la mise en commun. Depuis que ce régime est en vigueur, je lui ai toujours gardé mon appui. A dire le vrai, ayant contribué avec des colons de l'Ouest canadien à le mettre en marche, je n'avais pas de raison de m'y opposer ou de m'y objecter par la suite.

J'en viens à la question qui tient toute dans une situation qui existait l'été et l'automne derniers. La réaction des hommes d'affaires des petites villes et cités de l'Ouest canadien a été celle de toujours. Ils ont attendu le cultivateur du printemps à l'automne sans la moindre hésitation. Le cultivateur qui se présentait à leur maison d'affaires pour obtenir du mazout en obtenait; de même s'il avait besoin d'épicerie, il obtenait ce qu'il voulait; il obtenait aussi les vêtements qu'il

demandait, tout simplement parce que les hommes d'affaires ont pris l'habitude depuis des années d'ouvrir des comptes à ces cultivateurs et, même pendant les années où nous avons dû leur accorder du secours pour subsister, les hommes d'affaires ont tout fait pour approvisionner les cultivateurs. C'est ce qu'ils ont fait encore l'an dernier. Il y avait à cela une raison nouvelle.

Le printemps dernier, nous avons débuté avec l'idée que nous n'aurions pas beaucoup de blé, parce que nous ne pourrions pas le semer. Il pleuvait trop. Nous avons semé et les conditions de la végétation ont été si bonnes que chacun était d'avis, à mesure que l'été avançait, que la récolte serait bonne, mais qu'il serait trop tard pour faire la moisson. Puis, à la mi-juillet, la température que nous avons eue a mûri la récolte beaucoup plus rapidement que nous le souhaitions. Nous avons donc moissonné une récolte très considérable, la huitième en importance que nous ayons jamais faite dans la province de la Saskatchewan et même dans tout l'Ouest canadien pour ce qui est du blé.

Je répète que les hommes d'affaires n'ont pas hésité à accorder du crédit; mais les cultivateurs de l'Ouest, fait qui les honore, ne s'en sont pas autant prévalu qu'au cours des 10 années écoulées depuis la guerre, en raison de l'excellence de leur outillage. A la fin de la guerre, ils étaient à peu près démunis sur ce point. Cela a nui à l'exploitation agricole; mais c'est qu'ils n'avaient pu acheter d'instruments aratoires durant la guerre. Jusqu'à l'an dernier, ils ont judicieusement renouvelé leur outillage. Ils n'ont pas acheté autant de machines l'an dernier, par prudence évidemment. Malgré tout, en octobre et en novembre, les vendeurs voulaient toucher l'argent qu'ils devaient verser à divers grossistes et à leurs fournisseurs de l'Est et d'ailleurs.

Ainsi donc ce n'est pas tant le cultivateur que l'homme d'affaires qui était inquiet. Il avait besoin d'argent comptant. Il s'en ouvrit au cultivateur, qui lui dit n'en pas avoir. C'était indiscutable. Pour une raison quelconque, en raison des wagons ou d'autre chose, le transport du blé n'avait pas marché et le cultivateur n'avait pas d'espèces sonnantes. Il aurait été bien facile pour certains cultivateurs de dire: "Ce n'est pas tellement moi qui suis inquiet; tant que je pourrai comme toujours obtenir du crédit du marchand de la petite ville ou d'ailleurs, je pourrai poursuivre mon activité." Il n'y a pas beaucoup de cultivateurs qui ont parlé de la sorte, mais ils auraient peut-être été fondés à le faire. Ils ont plutôt dit: "Écoutez donc! ces gens nous ont toujours soutenus. Que fera-t-on à ce propos? Comment pourrons-nous avoir de l'argent comptant aussitôt que possible afin de payer ces gens, qui pourront ensuite payer les grossistes et les autres et, de la sorte, être en mesure de poursuivre leur commerce?" Personne ne s'était imaginé,—ni le cultivateur, ni l'homme d'affaires, ni aucun autre,—qu'une mesure présentée en ce moment allait régler tous les problèmes qui ont trait à la vente du blé.

Chaque fois qu'un député de l'Ouest se lève pour parler du blé, il s'en trouve à la Chambre qui rappellent tout ce qui se dit depuis trente ans au sujet de la vente du blé et qui espèrent que la discussion ne portera pas sur les mêmes points. C'est fort bien. Mais nous ne cherchons pas à régler les problèmes que nous examinons depuis trente ans ou que nous examinerons au cours des dix prochaines années ou même l'an prochain. A l'heure actuelle, nous n'étudions que le problème qui consistait à procurer assez d'argent aux cultivateurs pour leur permettre de payer leurs comptes en ville, d'obtenir de nouveau du crédit et de poursuivre leur activité comme ils l'ont toujours fait. Si nous pouvons nous arrêter sur cette question et l'étudier, nous pourrons discuter intelligemment des moyens d'en arriver à ces résultats.

Un de ces moyens, (les cultivateurs n'hésitent d'ailleurs pas à le dire), aurait été, il est vrai, de varier un peu la vieille méthode appliquée avant la création de la Commission du blé. Les agriculteurs (comme moi et bien d'autres qui ont livré du blé dans l'Ouest canadien) savent qu'il y eut un temps où ils pouvaient aller chez le grainetier, ou la société d'élévateur, pour lui dire: "J'ai du blé, mais je ne voudrais pas le livrer à présent; je ne voudrais pas payer les frais d'emmagasinage, parce que l'emmagasinage le plus cher du monde est celui des élévateurs. J'aimerais garder mon blé dans ma ferme et le livrer en temps voulu." La société d'élévateur avançait alors 60 p. 100 de la valeur des céréales en question en consultant le prix coté ce jour-là et le cultivateur continuait ses opérations. Cette façon de procéder ne s'appliquait qu'à un certain groupe de cultivateurs, ceux dont le crédit était très bon et ne donnait lieu à aucun doute.

M. Nicholson: Qui donc le décidait?

Le très hon. M. Gardiner: La société d'élévateur.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le ministre a-t-il jamais agi ainsi?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, je l'ai fait; mais il y a un certain temps de cela. Je dirai que le crédit de ceux qui n'auraient pu agir de la sorte était moins bon que le mien, et le mien n'était pas aussi solide alors qu'il l'est aujourd'hui. Mais nous nous tirions

d'affaires ainsi. Pour certains, c'était une aide. Il y a maintenant encore des gens qui peuvent se faire assister de cette façon. Ils n'ont pas besoin de s'adresser à la Commission du blé. Il n'ont pas besoin de s'adresser au Gouvernement. On n'a pas besoin d'aller ailleurs qu'à la banque. Lorsque des députés, siégeant de l'autre côté de la Chambre ou de ce côté-ci, disent qu'on a prêté beaucoup plus en vertu d'autres régimes que ce programme, ils ne font que dire que les cultivateurs de l'Ouest du Canada sont dans une situation un peu différente de celle qu'on a exposée dans cette enceinte.

Un très grand nombre d'agriculteurs de l'Ouest peuvent obtenir tout l'argent dont ils ont besoin aux banques; un très grand nombre d'entre eux ont de fortes quantités de blé dans leurs compartiments et je ne dirai pas autre chose que ce que j'ai toujours dit ici et bien longtemps avant ma venue à la Chambre: le meilleur compte de banque que puisse avoir n'importe quel agriculteur de l'Ouest est un compartiment rempli de blé. C'est encore le meilleur compte de banque qu'il puisse avoir. Les cultivateurs qui ont des compartiments remplis de blé sur leurs fermes n'ont pas eu de difficulté à obtenir des emprunts à la banque; mais tous les hommes d'affaires de l'Ouest ont eu des embarras avec des gens qui allaient emprunter à la banque sans avoir de blé, ni rien d'autre à offrir en garantie. Des difficultés se sont présentées dans ces cas.

On a exposé ici bien des fois la situation des diverses catégories d'habitants de l'Ouest. Il y a le jeune homme qui, jusqu'à il y a quelques années, ne s'intéressait pas à la terre, mais qui s'y est alors intéressé. Il a peut-être acheté une terre, mais aujourd'hui il a des versements à faire. Dans d'autres cas, le père en est venu à ne plus vouloir cultiver et il a passé la terre à son fils. Dans ces cas, neuf fois sur dix, le jeune homme conclut une entente avec son père et parfois avec les autres membres de la famille: il versera un certain montant en espèces obtenu de sa récolte. Il leur versera de l'argent.

Ces ententes portent ordinairement sur tout ce que chacun obtiendra ou fera. Il gardera un montant déterminé pour ses propres besoins. Il s'engage à verser un montant précis pour les besoins de son père et de sa mère, où qu'ils se trouvent. Il peut s'engager à verser un autre montant à l'égard de son frère qui fréquente l'université ou de quelqu'un d'autre dont il doit assurer la subsistance.

Survient un automne comme le dernier que nous avons eu: il ne peut, pour les raisons qui ont été exposées ici, vendre son blé et il a besoin d'argent. La mesure envisagée fait appel au régime bancaire qui s'étend d'une extrémité à l'autre de notre pays, qui est considéré comme étant l'un des meilleurs du monde et dont l'objet est de répondre aux besoins d'un pays comme le nôtre. Nous disposons déjà de ce réseau bancaire. Il n'y a pas, il est vrai, de banque dans toutes les villes, mais on en trouve dans presque toutes et les cultivateurs qui habitent près d'une ville qui ne possède pas sa banque peuvent se rendre dans une ville voisine qui en a une et où ils pourront emprunter.

Ce moyen a paru le plus simple à tous pour mettre de l'argent à la disposition des cultivateurs. Certains ont demandé pourquoi on ne chargerait pas la Commission du blé de consentir des avances. Beaucoup de gens qui reconnaissent une certaine valeur à cette proposition sont persuadés qu'elle ne répondrait pas à la situation qui nous occupe. C'est peut-être quelque chose qu'on pourrait mettre en vigueur à un moment particulier pour régler une situation de nature permanente, mais ce n'est pas la façon de régler la présente situation et, si l'on essayait de la régler de cette façon, il en coûterait beaucoup plus que 5 p. 100 au cultivateur. Voici ce que je veux dire. Qu'on ait lu cet éditorial il y a quelques instants me fait croire qu'il est bon que je m'explique. Lorsque les cultivateurs se sont réunis et ont adopté ces résolutions à Saskatoon, au Manitoba et ailleurs, ils étaient d'avis, ont-ils signalé, que la moitié de l'argent provenant de tout blé livré durant l'hiver devrait être laissée aux cultivateurs. Il importait peu qu'il s'agisse d'avances de la Commission canadienne du blé ou d'avances de quelque autre source. On voulait que la moitié de l'argent soit laissée aux cultivateurs.

En préparant cette proposition, le Gouvernement s'est dit: bien, supposons qu'un cultivateur désire $2,000. Il possède assez de blé pour garantir toute cette somme et il a besoin de cet argent pour les six ou neuf mois à venir, jusqu'à la campagne agricole suivante ou jusqu'à ce que le blé qui se trouve présentement dans les élévateurs commence à s'écouler et qu'il soit capable de livrer le sien et obtenir d'autre argent. Quelqu'un nous a mis au défi, l'autre jour, de convoquer des réunions dans nos circonscriptions. J'ai tenu des réunions dans la mienne et j'ai expliqué la situation aux cultivateurs. Voici ce que je leur ai dit: "Si vous désirez $1,200, allez à la banque et demandez à emprunter $600. Si vous désirez $2,000, allez à la banque et demandez à emprunter $1,000. Si vous désirez $3,000, allez à la banque et demandez $1,500." Voilà ce qu'indique l'éditorial. J'ai

ajouté: "Vous pouvez compter que, d'ici quelques mois, vous pourrez livrer une partie de vos céréales aux élévateurs; à ce moment-là, la moitié de la somme que vous en retirerez servira au remboursement de votre prêt et l'autre moitié ira dans votre propre gousset, c'est-à-dire que vous pourrez en faire ce que vous voudrez."

Je tiens à souligner que certaines observations qu'on a formulées à propos de ces prêts sont tout à fait erronées. Le Gouvernement ne donne sa garantie que si l'argent est remis au cultivateur lui-même et pourvu qu'il puisse en faire ce qu'il veut. On ne peut obtenir de garantie d'aucune autre façon. Dire que le cultivateur doit satisfaire à toutes sortes de conditions peut être vrai dans le cas des prêts ordinaires mais, dans ce cas-ci, le banquier ne peut lui en imposer. Quand on remet l'argent au producteur, on lui dit qu'il peut payer ses comptes, éteindre ses dettes ou se servir de cet argent en attendant qu'il vende ses céréales. Cependant, lorsqu'il livre ses produits, la moitié seulement de la somme qui lui revient est affectée au prêt; l'autre moitié lui est remise et il peut en faire ce qu'il veut. Si un cultivateur obtient un prêt de $1,500, il aura à sa disposition une somme de $3,000 pendant la durée du prêt; je ne vois pas comment on peut en arriver à une autre conclusion. Je demande des explications. Le cultivateur obtient $3,000 en espèces pendant cette période pour acquitter ses frais.

C'est très bien de dire que s'il n'avait pas obtenu les fonds de cette façon, s'il avait pu les obtenir au début de la saison, il aurait joui des $3,000 entiers et il n'aurait pas eu à acquitter l'intérêt de 5 p. 100. Cependant, je reviens à ce que je disais au début. Il fallait tenir compte des circonstances. Il ne s'agissait pas d'un problème à l'égard duquel nous pouvions exposer des théories. Les cultivateurs avaient besoin d'argent et nous en avons mis à leur disposition; d'ici l'été prochain, ils auront obtenu les fonds dont j'ai parlé, c'est-à-dire le double de ce qu'il a emprunté.

Je les ai exhortés à ne pas demander trop de prêts car le financement au moyen de prêts n'a jamais été ce qu'il y a de plus avantageux pour les cultivateurs de l'Ouest canadien. J'ai ici les résultats de ce qui s'est produit aux deux endroits où j'ai adressé la parole, ainsi qu'à un autre endroit, situé à mi-chemin entre ces deux endroits, où l'honorable député d'Assiniboïa a aussi parlé. Au premier endroit où j'ai pris la parole, 61 cultivateurs ont obtenu des prêts en vertu de ce programme au cours des trois premières semaines. Je n'ai pas eu de chiffres depuis. Ils ont obtenu $39,650. Le prêt moyen s'établissait à $650, mais il y en avait quatre de $1,500.

Une voix: Combien y avait-il de cultivateurs à la réunion?

Le très hon. M. Gardiner: Environ 200.

M. Nicholson: Le ministre peut-il nous dire à quel endroit et à quelle date la réunion a eu lieu?

Le très hon. M. Gardiner: Oh, vous avez tous lu les comptes rendus dans les journaux et, si je vous disais où c'était, vous me poseriez probablement encore beaucoup d'autres questions. Cet endroit est situé dans la partie ouest de ma circonscription.

Je répète qu'on a accordé 61 prêts, 4 de $1,500 et la moyenne s'établissant à $650. Un peu plus loin que l'endroit où l'honorable député d'Assiniboïa a tenu une réunion, j'ai porté la parole devant d'autres cultivateurs. A cet endroit, les cultivateurs ont obtenu 52 prêts s'élevant à $44,190; le prêt moyen est de $850 et il y a eu huit prêts de $1,500. On m'a donné une note sur laquelle il est écrit: "Dites à M. Gardiner qu'un tel a obtenu le premier prêt." Cet homme a été le seul à protester contre les prêts bancaires, au cours de la réunion, affirmant qu'il serait incapable d'obtenir un prêt, mais il en a obtenu un de $1,500. La note signale que la banque s'attend de consentir vingt autres prêts si on n'établit pas de contingent, mais qu'elle n'en consentira pas d'autres si un contingent est établi.

Dans cette ville, une banque a consenti 61 prêts et, dans l'autre ville, environ 40 milles plus loin, la banque en a consenti 52 et en accordera peut-être 20 autres. Enfin, à la ville située à mi-chemin, où avait parlé l'honorable représentant d'Assiniboïa pour dire que cela ne valait rien, 27 cultivateurs se sont adressés à la banque et ont obtenu un prêt. La moyenne de ces prêts s'est élevée à $800, et aucun n'a atteint $1,500. Leur montant total était de $21,585.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

Le très hon. M. Gardiner: Certainement.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): D'où proviennent les chiffres de prêts bancaires qu'il vient de citer?

Le très hon. M. Gardiner: Ces chiffres ont été donnés directement à mon secrétaire par les banques qui ont accordé les prêts.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Sont-ce là des renseignements accessibles publiquement à chacun de nous?

Le très hon. M. Gardiner: Ils seront accessibles publiquement à chacun de vous, lorsque j'aurai terminé. Si mon honorable ami le désire, je peux lui donner le nom de la ville. Peut-être aurais-je dû donner ces noms à l'honorable représentant de Mackenzie qui le demandait tantôt. La première ville est Lipton; la seconde est Lemberg, et la troisième est Balcarres qui se trouve à mi-chemin des deux autres.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je pensais que les affaires privées que nous traitions avec les banques étaient à l'abri des yeux inquisiteurs des ministres.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député d'Assiniboïa dirait qu'il était à Balcarres. J'ai sur mon pupitre le compte rendu des trois séances, au cas où il faudrait le communiquer.

Voici ce que je tiens à souligner: ces emprunts donnent des résultats. Bien plus, ils ont été remboursés en partie de la façon même dont j'ai parlé. Depuis, comme l'a indiqué le ministre du Commerce d'une manière générale, un plus grand nombre de wagons sont dirigés vers l'Ouest canadien et le blé est expédié. Grâce à ces envois de blé, les 20 prêts dont on a dit qu'ils pourraient être nécessaires ne l'ont jamais été. Les autres emprunts ont été remboursés particulièrement. Cet exactement ce que le programme prévoyait et c'est ce qui s'accomplit.

Résultat: à Lipton et Dysart, les commerçants ont reçu $39,650 soit en acompte sur les comptes ouverts aux cultivateurs, soit pour payer des achats faits au cours de l'hiver et qui autrement n'auraient pas eu lieu. La ville de Lemberg a reçu $44,190 et celle de Balcarres, $21,585. Si l'honorable député d'Assiniboïa n'y était pas allé, le montant serait tout aussi élevé que les autres. Je connais assez bien les cultivateurs de l'Ouest pour savoir qu'ils ne refusent pas ces avantages. Des réunions ont été tenues dans toute la Saskatchewan. Il y en a eu une à Balcarres et une autre à Neudorf, où le même homme a prononcé un discours.

Mr. Argue: Je ne suis pas allé à Neudorf.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député doit faire erreur.

M. Argue: Non, je ne fais pas erreur.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député était peut-être à Dubuc.

M. Argue: Non, je n'étais pas là non plus.

Le très hon. M. Gardiner: Il devait être quelque part par là.

M. Argue: J'étais en Saskatchewan.

Le très hon. M. Gardiner: Disons que l'honorable député a assez bien parcouru la province. J'ose dire que, partout où il s'est présenté, les cultivateurs ont obtenu moins de service sous l'empire de ce plan que ceux de tout autre endroit où il n'est pas allé. C'est de cela que les cultivateurs se souviendront. Ils ne se rappelleront pas ce qu'il dit à la Chambre au cours du débat. Ils se rappelleront qu'il est allé les voir, leur a dit certaines choses et qu'ils n'ont pas touché l'argent de la banque. Les homme d'affaires se souviendront qu'il est allé leur dire certaines choses, et que certains de leurs comptes n'ont pas été payés aussi promptement qu'ils l'auraient pu.

(*Rires*) Le député peut rire pour se remonter le moral, si cela lui plaît, mais ce ne sera pas gai quand il retournera par là. Le régime visait à obtenir des fonds au meilleur marché possible pour les remettre sans délai aux cultivateurs de la façon qui leur soit la moins coûteuse. Cela leur permettrait de payer leurs comptes ou d'obtenir une marge de crédit parce qu'ils avaient de l'argent comptant et cela leur permettrait de faire des affaires en attendant l'autre récolte ou la possiblité de placer une partie des céréales qu'ils avaient déjà dans les élévateurs.

Le plan n'était pas censé faire plus. Il n'était pas destiné à résoudre tous les problèmes agricoles de l'Ouest ni à relever les revenus des cultivateurs de la Nouvelle-Écosse. En citant des chiffres à la Chambre sur le revenu agricole en espèces au Canada ou sur le revenu net en notre pays, des députés voudraient démontrer que ce régime n'y remédie pas. Il n'avait jamais été conçu pour y remédier. Il visait simplement le but qu'il atteint. Il y a tant de cultivateurs dans ces régions qui peuvent obtenir de l'aide des banques sans ce régime. Cela confirme tout ce qu'a dit le ministre du Commerce, savoir qu'il s'est cultivé et vendu beaucoup de blé dans l'Ouest depuis cinq ans. N'empêche que des cultivateurs, ici et là, ont besoin d'une certaine aide afin d'avoir du comptant pour désintéresser leurs créanciers au lieu d'attendre jusqu'au printemps ou à l'automne prochains. L'activité commerciale du pays se poursuit.

Et voilà! Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en dire plus long pour démontrer que cette mesure devrait être adoptée le plus tôt possible. Je ne dis pas cela parce qu'elle aidera spécialement quelqu'un dès maintenant. L'activité se poursuit tout comme elle se poursuivrait si la mesure était adoptée. Je ne soutiendrai pas qu'il en soit autrement. Mais je dirai à mes honorables amis que s'ils s'en étaient tirés avec le vote brusqué qu'ils ont obtenu ce matin et que si ce vote avait

eu pour effet de ne pas faire adopter cette mesure, ils auraient été le groupe le plus peiné à avoir quitté la Chambre après la session pour s'en retourner dans l'Ouest. Je suis bien sûr que les gens qu'ils représentent ne perdront pas de vue ce qui aurait pu leur arriver, s'ils avaient pu accomplir ce qu'ils s'étaient mis en tête d'accomplir ce matin.

Je ne m'étendrai pas beaucoup plus longuement sur le sujet sauf pour rappeler que le dernier porte-parole de l'opposition officielle a eu l'amabilité de dire qu'il reconnaît du mérite à certaines de mes déclarations. Je lui dirai que je suis ici depuis bon nombre d'années, mais pas depuis aussi longtemps que lui. Je ne sache pas qu'il y ait eu beaucoup de sessions où je n'aie pas parlé de blé. J'ai siégé ici aussi longtemps qu'à l'assemblée législative de la Saskatchewan où j'ai également examiné, chaque année, pendant 20 ans environ, la question du blé. Durant tout ce temps, j'ai évidemment dit bien des choses, et souvent dans des circonstances tout à fait différentes de celles qu'on trouve ici. Les observations que j'ai faites alors ne peuvent évidemment pas s'appliquer de la même façon que mes remarques actuelles.

Je lui dirai que l'histoire qu'ont racontée ici deux ou trois députés au sujet de la Commission du blé n'est pas précisément exacte. La première commission du blé que nous ayons eue a été créée à la fin de la première Grande Guerre, et c'est l'opposition officielle qui l'a abolie quand elle a pris le pouvoir sous la direction de M. Meighen. On a pu alors observer, pendant toutes les années qui ont précédé 1930, une forte agitation tendant à rétablir la Commission du blé. Entre-temps, on avait organisé la mise en commun du blé, etc. Il est vrai que M. Bennett a présenté, en 1935, un projet de loi tendant à l'institution d'une commission du blé. Il avait à la Chambre la plus imposante majorité jamais vue jusque-là. Il a présenté un projet de loi qui visait exactement aux mêmes fins que la mesure actuelle. M. Ralston, au nom de l'opposition libérale de l'époque, s'y est opposé. Il a dit: nous devons mettre sur pied un régime en vertu duquel il sera possible de faire des livraisons soit à la Commission du blé soit au commerce. M. Bennett, en dépit de ses nombreux partisans, a été incapable de faire adopter son projet de loi. Il l'a retiré, s'est nommé lui-même président d'un comité dont il a aussi nommé membres M. Ralston et trois autres, et ils ont rédigé un nouveau projet de loi. C'est la loi que nous avons dû appliquer quand nous sommes entrés en fonctions.

Je reconnais que c'est au parti libéral qu'il faut attribuer la nouvelle rédaction de la mesure, à cause de l'opposition qu'il avait menée contre la première; cependant, je signale que le Gouvernement aurait pu faire adopter le premier projet de loi s'il l'avait voulu. Il ne le voulait pas. Il pouvait compter sur un appui suffisant, parmi ses propres députés, pour le faire adopter, mais il a fait adopter un bill qui permettait au cultivateur de livrer son blé soit à la Commission soit au commerce.

On procéda de cette façon jusqu'après l'année 1938 à laquelle mon honorable ami de Rosetown-Biggar s'est reporté, alors qu'un amendement fut proposé auquel M. Motherwell s'est opposé, à la Chambre, parce que. disait-il, on y stipulait qu'en certaines circonstances le cultivateur ne pouvait pas livrer son blé à la Commission du blé. Mais telle n'est pas la question principale, le point principal où nous allons en venir. C'est en 1943 qu'il a fallu vraiment faire un choix. En cette année-là, en pleine guerre, les représentants des sociétés canadiennes d'élévateurs, y compris les syndicats du blé, sont venus comparaître devant un comité de la Chambre dont je faisais partie. Ils ont demandé que le Gouvernement se charge de tout le blé qui leur avait été livré et qu'ils avaient payé; ils demandaient le prix courant à ce moment-là, soit environ $1.25 le boisseau. Nous avons accepté à une seule condition: soit que, jusqu'à la fin de la guerre, aucune société d'élévateur n'accumulerait de blé de façon à nous concurrencer dans le commerce du blé.

Ce fut le début de la Commission coercitive qui a tout d'abord été mise sur pied par M. Bennett en 1935. La Commission du blé a acheté tout le blé et nous avons alors dit aux agriculteurs qu'ils devaient lui livrer tout leur blé afin qu'il ne puisse s'établir d'autre commerce du blé qui nous ferait la concurrence. Tel est le régime appliqué depuis lors.

J'ajouterai simplement que les agriculteurs de l'Ouest conviennent que c'est le meilleur régime qu'ils aient eu. Le ministre du Commerce a dit l'autre jour que certains journaux,—on en a cité un tantôt,— publiés exactement par les mêmes personnes qui publient la *Free Press* ou qui la publiaient, du moins, à cette époque-là, (ce journal est maintenant publié par une autre branche de la même famille), s'opposaient à la Commission du blé.

S'il en est qui croient qu'ils ne s'y opposent plus, ils n'ont qu'à se présenter à mon bureau. Je leur montrerai une lettre qu'il m'ont adressée ces dernières semaines et où ils me disent qu'ils ont toujours été opposés à la Commission du blé, qu'ils le sont encore et qu'ils le seront toujours.

Que peut-on demander de plus précis? Ces dernières semaines, nos amis ont donné lecture de nombreux éditoriaux parus dans ces journaux. Ils se sont appuyés sur ces éditoriaux pour dire à la Chambre ce que le Gouvernement devrait faire. S'ils peuvent voir en cela autre chose qu'un appui au plus puissant groupement du pays à s'opposer à la Commission du blé, qu'ils m'ouvrent les yeux, car je ne puis y voir autre chose.

M. Johnston (Bow-River): Monsieur le président, je veux dire quelques mots au sujet du projet de résolution avant que le débat prenne fin. J'ai écouté attentivement l'exposé du ministre de l'Agriculture. Excellent orateur, il pourrait, si on n'y prenait garde, presque nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Il a toute mon admiration et j'ai toujours beaucoup de plaisir à l'entendre.

Il me semble que le ministre a trop insisté sur la grande nécessité à l'heure actuelle d'aider financièrement tous les cultivateurs de l'Ouest. Le ministre fait signe que oui. Cependant, l'autre jour, le ministre du Commerce a nié ce besoin. Il a dit qu'il y avait très peu de gens qui souhaitaient cette loi. Les deux ministres devraient se mettre d'accord!

Le très hon. M. Gardiner: Si l'honorable député relisait nos discours, il verrait que nous n'avons pas à nous mettre d'accord.

M. Johnston (Bow-River): Nous avons vu dans le passé que vous devriez vous tenir plus près l'un de l'autre. J'admets que le ministre de l'Agriculture exprime d'un peu plus près que le ministre du Commerce les vues des cultivateurs de l'Ouest. Il m'a toujours semblé que le ministre du Commerce n'est pas aussi étroitement lié aux agriculteurs de l'Ouest qu'il pourrait l'être.

Le ministre de l'Agriculture a effectivement insisté sur le grand embarras actuel des agriculteurs. Le projet que nous étudions est destiné, dit-il à remédier à cet état de choses. Aucun d'entre nous ici n'a nié que les cultivateurs de l'Ouest du Canada ont besoin d'être aidés. Nous avons notamment prétendu que les modalités d'assistance ne sont pas ce qu'elles devraient être, ne sont pas ce qu'auraient désiré la majorité des habitants de l'Ouest, des cultivateurs, des syndicats agricoles, des chambres de commerce, etc. Tous avaient demandé qu'ont eût recours à des avances.

Le ministre du Commerce et, semble-t-il, le ministre de l'Agriculture, nous disent qu'il y a toute une différence entre avances et prêts. Mais, autant que je puisse voir, la seule différence c'est que, sur ses avances, le cultivateur n'aurait pas à payer d'intérêt, ou du moins n'aurait pas à payer l'énorme intérêt qu'on exige. D'autre part, les prêts leur seront consentis, en effet, au taux maximum d'intérêt, soit 5 p. 100.

J'ai été heureux d'apprendre ce que disait l'autre jour l'un des plus importants porte-parole libéraux, celui-là même qui parlait à la télévision,—et je me réjouis de ce qu'on ait tiré sur son image et non pas sur lui personnellement, ce qui fait qu'il est toujours à même de savoir ce que pensent les habitants de l'Ouest. Parlant de cette mesure, l'autre jour, il traitait des avances. Je croyais avoir compris qu'il appuyait le Gouvernement en cette affaire. Je lui ai demandé s'il faisait une différence entre prêts et avances.

Voici ce qu'il a dit, ainsi qu'en fait foi la page 660 du hansard:

M. Johnston (Bow-River): L'honorable député distingue-t-il entre prêts et avances?

M. Tucker: Des avances sont exactement la même chose que des prêts.

M. Johnston (Bow-River): Ce n'est pas l'avis du ministre. Il dit que quiconque demande des avances est un saboteur de la Commission du blé.

M. Tucker: Je parle de la question comme je l'entends. Le ministre fait ses propres discours. Si notre honorable ami se figure que je dois toujours être de l'avis du ministre, il se trompe.

Je suis heureux que ces paroles aient été consignées au hansard. Le député n'est pas d'accord avec le ministre sur ce point. Il n'est pas d'accord non plus avec le ministre de l'Agriculture, et je m'en réjouis. Au cours de ses observations tout à l'heure, le ministre de l'Agriculture, je l'ai remarqué, n'a pas dit un mot contre les avances.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, j'ai du moins déclaré aussi clairement que je l'ai pu que des avances coûteraient au cultivateur deux ou trois fois autant qu'un prêt bancaire. Voilà ce que je voulais dire. Je ne vois pas de graves inconvénients aux avances. J'ai dit cependant qu'elles coûteraient plus cher au cultivateur que la méthode que nous préconisons.

M. Johnston (Bow-River): Je suis certain que la Chambre aimerait entendre le ministre expliquer ce point avant la fin de la discussion. Comment peut-il croire un seul instant qu'il serait plus coûteux d'autoriser des avances en espèces que de consentir des prêts à 5 p. 100 d'intérêt? Je ne puis comprendre.

Le très hon. M. Gardiner: Je l'ai expliqué. Nous avons, d'une extrémité à l'autre du pays, des banques qui peuvent s'occuper de cette question au plus bas coût possible. Si nous établissions des rouages pour consentir ces prêts pendant six mois, les frais d'administration seraient tellement élevés que nous ne pourrions exiger un intérêt comparable à ces 5 p. 100; il serait plus près de 20 p. 100.

M. Johnston (Bow-River): Je me refuse à le croire car j'estime que ce n'est pas exact. Lorsque les banques avancent des fonds à

5 p. 100, vous pouvez être assurés qu'elles réalisent un bon bénéfice. L'autre jour quand l'honorable député d'Acadia et moi avons pris la parole, nous avons tous deux indiqué que nous avions déjà emprunté des fonds des banques à un intérêt de moins de 5 p. 100, avec une garantie du gouvernement. Notre garantie de l'État était une obligation. Qui est le répondant si ce n'est pas le gouvernement fédéral? Et lorsque nous venons maintenant accorder aux banques une garantie de l'État sur ces prêts à 5 p. 100, elles obtiennent la meilleure garantie qui soit. Si elles pouvaient nous prêter de l'argent, en tant que particuliers, à moins de 5 p. 100 avec le soutien du gouvernement fédéral, elles pourraient certainement prêter de l'argent aux cultivateurs sur la garantie du Gouvernement. Il y a d'ailleurs d'autres arguments.

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami a payé ces obligations; il n'est pas allé emprunter de l'argent au Gouvernement.

M. Johnston (Bow-River): Cela revient exactement au même. N'essayons pas de brouiller les pistes comme a essayé de le faire tantôt le ministre du Commerce en parlant de poissons qui selon lui étaient tous morts. Quand j'étais en Saskatchewan, j'ai vu l'un de ces poissons, évoqués par le ministre du Commerce (M. Howe) imprimé sur une affiche clouée à un poteau. On y lisait: "Votez pour les libéraux, et mordez à l'hameçon comme nous l'avons fait." Ne prenons pas des vessies pour des lanternes.

Je dis qu'en empruntant de l'argent, j'avais la garantie du Gouvernement. La garantie dont je jouissais provenait de ce que le gouvernement canadien soutenait cette obligation. Quelle différence y a-t-il entre ces emprunts et les prêts consentis aux cultivateurs quand le Gouvernement affirme qu'il les soutient solidement.

Il y a quelques instants à peine, on me disait, monsieur le président, qu'en Alberta, un syndicat du blé empruntait des banques à charte à moins de 5 p. 100 d'intérêt, sans la garantie du gouvernement fédéral. On n'a pas de garantie aussi bonne que celle dont il est question. Lorsque le ministre de l'Agriculture prétend que les avances coûteraient plus cher que les emprunts, je ne peux absolument pas le croire...

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député veut-il entendre ce que j'ai vraiment dit à ce sujet?

M. Johnston (Bow-River): L'honorable député me demande-t-il d'oublier ce qu'il a bien dit?

Des voix: Bravo!

[M. Johnston (Bow-River).]

Le très hon. M. Gardiner: Non, je vais répondre exactement aux propos de l'honorable député. Il dit que le syndicat du blé peut emprunter à 3½ p. 100...

M. Johnston (Bow-River): Je n'ai pas dit çà.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député a dit quelque chose de ce genre-là.

Une voix: Il a dit moins de 5 p. 100.

M. Johnston (Bow-River): Je crois que le taux est de 3½ p. 100, mais je ne l'ai pas dit.

M. Argue: L'an dernier, le taux était de 3½ p. 100.

Le très hon. M. Gardiner: On a dit aussi qu'on peut emprunter à l'égard des pipelines au taux de 3 ou 3½ p. 100.

M. Johnston (Bow-River): Oui.

Le très hon. M. Gardiner: Évidemment, dans un cas, il s'agit d'un prêt aux cultivateurs et dans l'autre d'un prêt aux syndicats et comme le montant en est de plusieurs millions de dollars à la fois, on peut en rester à ce taux. Il en coûte beaucoup moins pour prêter des millions en une seule tranche que pour prêter $600 à chaque cultivateur d'un bout à l'autre du pays. Les frais d'émission de petits prêts ne peuvent se comparer aux frais d'émision d'un prêt de plusieurs millions de dollars à un organisme quelconque, que ce soit un chemin de fer, un pipe-line, des cultivateurs ou un syndicat. Il en coûte toujours moins cher, en pareil cas, d'obtenir de l'argent.

M. Johnston (Bow-River): Je viens tout juste de signaler au ministre que nous avions, à titre individuel, obtenu un taux inférieur à 5 p. 100. Il n'y a aucune différence quant aux frais engagés, que la transaction inscrite dans les livres de la banque soit pour un montant de $50, de $100, ou pour un montant de $5,000; la transaction ne coûte pas plus cher. Je conviens qu'il en coûte davantage si les cas sont plus nombreux, mais la différence est minime.

L'autre jour j'ai versé au compte rendu des chiffres indiquant les bénéfices de certaines banques, de deux en particulier. Selon leur bilan, elles ne sont pas autant dans le besoin que les cultivateurs qui souffrent de la politique du gouvernement fédéral. Il faut blâmer non les cultivateurs, mais le programme ministériel.

Examinons ce que le ministre du Commerce a dit l'autre jour en concluant que le Canada n'avait guère besoin d'une telle mesure destinée à n'aider qu'une poignée de gens dans le besoin. Je consignerai quelques statistiques indiquant la situation où se trouvent les agriculteurs. Il convient de m'en tenir

à l'Alberta, ma province. L'*Albertan* du mardi 18 octobre 1955 renferme un article intitulé "Baisse du revenu agricole"; on y lit:

Edmonton—Le revenu agricole en Alberta, au cours des 8 premiers mois de la présente année a été de près de 3 millions inférieur à celui de la période correspondante de 1954, a signalé lundi le bureau provincial de la statistique.

Je m'en suis tenu à l'Alberta, mais nous pouvons constater qu'une foule de gens de cette province ont besoin d'aide. Je pense que nous avons réglé cette question une fois pour toutes lorsque le ministre de l'Agriculture a dit tout à l'heure que les besoins étaient grands et, à mon sens, nous pouvons ne pas tenir compte de ce que le ministre du Commerce a déclaré à ce propos.

Le Bureau fédéral de la statistique indique cette même tendance. D'après cet organisme, le revenu agricole net dans l'Ouest canadien s'est établi à 1,127 millions en 1951, 1,082 millions en 1952, 884 millions en 1953 et 376 millions en 1954. Ces chiffres, monsieur le président, ont trait aux provinces de l'Ouest.

Envisageons maintenant le revenu de l'ensemble du Canada. Il a été de 2,154·5 millions en 1951 et de 1,125·6 millions en 1954, soit une diminution d'environ un milliard. L'examen des chiffres relatifs à l'Ouest du Canada nous révèle qu'il s'est établi à 1,127 millions en 1951 et à 376 millions en 1954, soit une diminution de 751 millions. Ces chiffres ont trait aux trois provinces de l'Ouest. Si nous soustrayons un montant de l'autre, nous obtenons une différence de 249 millions. Le montant de 249 millions représenterait la diminution du revenu agricole dans tout le reste du Canada, tandis que les provinces de l'Ouest ont perdu la somme de 751 millions durant la même période.

Cela contredit également ce que le ministre du Commerce a déclaré, l'autre jour, au sujet du revenu des cultivateurs de l'Ouest. Si l'on regarde la situation bien en face, on admettra qu'elle appelle une mesure d'urgence. Les observations des députés qui ont tâché de minimiser le besoin réel des agriculteurs de l'Ouest ne devraient pas être prises trop au sérieux.

Je reviens donc à la question des avances et des prêts. Si l'on en croit le hansard, le ministre du Commerce a prononcé l'autre jour, dans un exposé, ces paroles qu'il vaudrait mieux que je lise, parce que je ne voudrais pas les défigurer.

Dernièrement, il s'est mené une grande campagne de propagande en faveur d'avances à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. On a proposé que la Commission du blé avance les trois quarts de la valeur des céréales. Beaucoup de députés pensent peut-être que cette proposition a été inspirée par les cultivateurs. Je puis vous assurer qu'il n'en est rien. Elle est venue des villes. Je pourrais, si j'en avais le temps, vous fournir tous les détails à ce sujet. Quels en sont les protagonistes? Ce sont les ennemis de l'organisation de la vente par la Commission du blé.

Je vous ferai remarquer, monsieur le président, que le ministre du Commerce essaie de minimiser tous les organismes de l'Ouest qui ont osé préconiser les avances. Je citerai, dans un instant, une liste groupant certains de ceux qui se sont déclarés en faveur de mesures de ce genre.

Comme je l'ai dit lorsque j'ai pris part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai assisté, l'automne dernier avant de venir dans l'Est, à bon nombre de réunions dans ma circonscription. Ces réunions, je ne les avais pas convoquées; je n'en ai pas convoqué une seule. Elles avaient été convoquées à titre de protestation. Non que les gens de ma circonscription aient voulu tenir des assemblées de protestations, mais ils avaient grand besoin d'assistance, et il fallait faire quelque chose. La U.F.A. et la Chambre de commerce ont tenu des réunions. Il ne s'agissait pas de réunions de cultivateurs et on ne peut certes pas classer ces groupes au nombre des saboteurs de la Commission du blé.

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, mon honorable ami ne sait-il pas que chaque année les chambres de commerce du Canada adoptent une résolution visant l'abolition de la Commission du blé?

M. Quelch: Pas dans l'Ouest.

M. Johnston (Bow-River): Je parle de l'Ouest. Le 11 octobre 1955, on a envoyé une délégation au Gouvernement du Canada pour lui faire savoir qu'il y avait un urgent besoin d'avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les exploitations de l'Ouest. Permettez-moi de vous donner lecture des noms de ces gens que le ministre qualifie actuellement de saboteur de la Commission du blé. De fait, ce sont précisément ces gens qui ont demandé d'établir la Commission canadienne du blé ou qui ont lutté pour qu'on la maintienne sur pied. C'est aller un peu loin que de prétendre que la plupart des députés de l'Ouest sont des saboteurs, que tous les organismes qui ont protesté auprès du ministre, demandant des avances en espèces et non pas des prêts, cherchent à saborder la Commission du blé. Même le ministre de l'Agriculture n'est pas du même avis que son collègue du Commerce. Voici une liste des organismes qui ont signé cette requête:

Ministère de l'Agriculture de l'Alberta
Ministère de l'Agriculture du Manitoba
Ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan
Syndicat du blé de la Saskatchewan
Syndicat des cultivateurs du Manitoba
United Grain Growers.

Le très hon. M. Howe: Non, non.

M. Johnston (Bow-River): Oui, oui.

Le très hon. M. Howe: La *United Grain Growers* s'est opposée aux avances par l'intermédiaire des agents d'élévateurs.

M. Johnston (Bow-River): Écrivez à ces gens qui ont adressé cette requête au ministre et au premier ministre. Si je lis bien, voici les noms qui figurent sur la liste:

Syndicat des cultivateurs du Manitoba.

Le très hon. M. Howe: Non, pas la *United Grain Growers.*

M. Johnston (Bow-River): La *United Grain Growers.* Son nom figure sur cette liste. (*Exclamations.*) Disputez-vous avec cet organisme et non avec moi. Voici les autres noms:

Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan
Fédération de l'agriculture et des coopératives du Manitoba
Fédération de l'agriculture de l'Alberta
Syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan
Syndicat du blé de l'Alberta
Conseil interprovincial des syndicats agricoles
Syndicat des cultivateurs de l'Alberta
Syndicat du blé du Manitoba.

On prétend que tous ces organismes cherchent à saborder la Commission du blé. A quel point peut-on être ridicule en cette Chambre? Je ne dis pas cela pour manquer de respect à qui que ce soit et je ne voudrais pas que le ministre le pense. Je signale simplement qu'il est ridicule de dire, comme l'a fait ici le ministre, l'autre jour, que ceux qui demandent des avances en espèces sabotent la Commission du blé. Si le ministre veut dire quelque chose, je lui en fournirai volontiers l'occasion.

Le très hon. M. Howe: Je veux seulement savoir quel document ces personnes ont signé.

M. Johnston (Bow-River): C'est une demande adressée au gouvernement du Canada à propos de la nécessité pressante de fournir des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes de l'Ouest. Elle a été présentée par ceux dont j'ai donné les noms. Je vais faire parvenir le texte au ministre, afin qu'il en prenne connaissance. On peut y lire: "respectueusement soumis". Qu'on me permette de citer les noms des signataires.

Le très hon. M. Howe: J'accepterai le document. Je crois qu'il s'agit du mémoire présenté par la délégation venue rencontrer le cabinet, à Ottawa. Est-ce bien cela?

M. Johnston (Bow-River): Le document est daté du 11 octobre 1955.

Le très hon. M. Howe: Je puis dire que plusieurs membres de cette délégation qui représentaient les organismes dont vous avez parlé ont dit au Gouvernement qu'ils s'opposaient à ce que vous préconisez. Vous interprétez mal le texte du document.

M. Johnston (Bow-River): Voulez-vous donner à entendre que ceux qui ont soumis ce mémoire l'ont critiqué?

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. Blackmore: Duperie!

M. Johnston (Bow-River): A mon avis, ce sont des organismes très respectables.

Le très hon. M. Gardiner: J'étais présent et j'ai entendu ce qu'on a dit. On a choisi vingt délégués parce qu'un moins grand nombre n'aurait pas suffi à présenter les vues de tous.

M. Johnston (Bow-River): Il y en avait donc qui n'étaient pas sincères?

Le très hon. M. Gardiner: Ils ont choisi 20 délégués pour exprimer leurs vues.

M. Johnston (Bow-River): Il vaudrait peut-être mieux que je cite les noms afin de dissiper tout doute. On termine par les mots "Respectueusement soumis" mais je doute que la proposition ait été accueillie très respectueusement car le ministre nous a dit que quelques-uns de ceux qui ont soumis ce mémoire lui ont dit après coup qu'ils n'en approuvaient pas la teneur.

Le très hon. M. Howe: Ce n'est pas après coup.

Le très hon. M. Gardiner: Juste à ce moment-là.

M. Johnston (Bow-River): Voici la liste des organismes qui ont soumis respectueusement ce mémoire:

Ministère de l'Agriculture de l'Alberta
Ministère de l'Agriculture du Manitoba
Ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan
Syndicat du blé de la Saskatchewan
Syndicat des cultivateurs du Manitoba
United Grain Growers
Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan
Fédération de l'agriculture et des coopératives du Manitoba
Fédération de l'agriculture de l'Alberta
Syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan
Syndicat du blé de l'Alberta
Conseil interprovincial des syndicats agricoles
Syndicat des cultivateurs de l'Alberta
Syndicat du blé du Manitoba.

Voyons si on était sincère ou non. Je suppose que ces organismes l'étaient. Le ministre devra leur donner des explications s'il dit que quelqu'un lui a appris que le mémoire n'exprimait pas leurs opinions. Voici ce que ces organismes réclamaient; je cite le texte de la résolution:

Que les associations qui prennent part à cette conférence engagent le gouvernement du Canada à pourvoir immédiatement à des avances aux cultivateurs à l'égard des céréales entreposées sur les

fermes et, en outre, que ces avances représentent jusqu'à la moitié de la valeur des livraisons normales attendues et soient remboursables à raison de la moitié de la valeur de chaque livraison faite par le cultivateur.

Le très hon. M. Howe: C'est précisément ce que nous avons fait.

M. Johnston (Bow-River): C'est précisément ce que vous n'avez pas fait. Autrement, nous n'aurions pas eu toute cette discussion et le ministre et moi-même serions d'accord.

Le très hon. M. Gardiner: Puis-je demander à mon honorable ami s'il a lu le rapport que le président du Syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan, M. Hanson, a soumis à son retour dans sa province?

M. Johnston (Bow-River): Diffère-t-il de ce document?

Le très hon. M. Gardiner: Il diffère beaucoup de ce que dit mon honorable ami.

M. Johnston (Bow-River): Je donne lecture de la résolution. Si le ministre y oppose un démenti, il devra discuter la chose avec les intéressés. Le deuxième paragraphe de la résolution porte:

L'idée des avances en espèces...

Non pas des prêts. Le ministre du Commerce prétend que c'est ce qu'on a fait, qu'on s'est rendu aux désirs de ces gens.

Une voix: Les mots "non pas des prêts" figurent-ils à la résolution?

M. Johnston (Bow-River): Je n'ai pas le temps de renseigner l'honorable député sur la différence qu'il y a entre des prêts et des avances en espèces.

M. Byrne: Je vous demande de la lire.

M. Johnston (Bow-River): Addressez-vous à l'honorable député de Rosthern. Je lui conseillerais de se procurer un téléviseur, ce qui ajouterait un cachet un peu plus personnel. Voici le deuxième alinéa de cette résolution:

Quoique le principe des avances en espèces sur la garantie des céréales entreposées à la ferme ait été approuvé à l'unanimité...

Les *United Grain Growers* n'ont pas, semble-t-il, désapprouvé ce principe.

...des groupements représentés à la conférence, différentes propositions ont été énoncées quant aux modalités de ces avances.

M. Mang: L'honorable député me permet-il une question? Dans ce qu'il a lu de la résolution, je n'ai rien entendu qui ait précisé des avances par l'entremise de la Commission canadienne du blé ou des sociétés d'élévateurs. La résolution précisait-elle cette modalité?

M. Johnston (Bow-River): Peu m'importe comment ces avances sont faites. Ces gens se préoccupaient peu de questions de détails, ils s'en tenaient au principe. (*Exclamations*) Ce que je demande, c'est qu'on consente des avances. Si elle sont faites par l'intermédiaire de la Commission du blé, il faudra que le gouvernement fédéral paie les intérêts. Somme toute, les cultivateurs se sont conformés aux demandes faites par le gouvernement, surtout pendant la guerre, et ont augmenté la production. Le ministre de l'Agriculture promettait alors aux cultivateurs que, s'ils lui obéissaient, ils n'auraient rien à perdre à l'avenir. Le fait est qu'ils ont perdu entre 300 et 400 millions, le ministre du Commerce leur ayant ensuite, à contrecœur, donné soixante-cinq millions en compensation. Voilà comment le Gouvernement satisfait à ses obligations.

L'une des grandes causes de mécontentement dans l'Ouest, c'est le taux d'intérêt. A mon avis, il est énorme. C'est surtout cela qui provoque de hauts cris. Voilà ce qui constitue toute la différence entre les prêts consentis par les banques et ce qui aurait pu être des avances. Personne que je sache, aucun groupement n'est prêt à réclamer tout haut 5 p. 100 d'intérêt, ce qui n'empêche pas le ministre du Commerce de raconter qu'ayant été personnellement dans l'Ouest se rendre compte des besoins, ayant entendu toutes ces observations, il a décidé qu'on y voulait des prêts à 5 p. 100.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai dit cela?

M. Johnston (Bow-River): Je doute fort que personne n'ait jamais demandé au ministre de l'Agriculture ou à celui du Commerce des prêts à 5 p. 100. Le ministre répondra-t-il à cette question?

Le très hon. M. Gardiner: Je viens de vous demander quand j'ai dit cela.

M. Johnston (Bow-River): J'ai dit que je doutais qu'une association ne vous ait jamais fait cette demande. Évidemment, dans ces visites, vous n'étiez pas accompagné du ministre du Commerce.

Le très hon. M. Gardiner: Je passe toujours entre deux mois et deux mois et demi sur ma ferme dans l'Ouest, tous les étés; j'y étais du milieu de juillet à la fin de septembre. J'ai entendu ces discussions.

M. Johnston (Bow-River): Le ministre devrait se déplacer pour s'entretenir avec les cultivateurs au lieu de rester sur sa ferme entre les sessions. Nous cherchons, nous, à nous entretenir avec la population afin de savoir ce qui se passe.

Le très hon. M. Gardiner: A peu près le seul endroit où je ne suis pas allé, c'est la circonscription où avait lieu une élection complémentaire en Alberta.

Une voix: Vous avez perdu cette élection-là.

M. Johnston (Bow-River): A propos de ce taux d'intérêt, voici ce que déclarait le ministre du Commerce, à la page 133 du hansard:

On a dit qu'à 5 p. 100 le taux d'intérêt est trop élevé. J'ai emprunté des banques toute ma vie et n'ai jamais encore réussi à obtenir un taux d'intérêt de moins de 5 p. 100... Je ne puis donc beaucoup m'inquiéter des objections...

Il y a donc eu des objections.

Une voix: Mais il ne s'en inquiète pas.

M. Johnston (Bow-River): Je continue:

...Je ne puis donc beaucoup m'inquiéter des objections au sujet de la garantie de prêts portant un intérêt de 5 p. 100.

Pourtant, presque tous les organismes de l'Ouest ont adressé un mémoire au ministre ou ont envoyé des députations ici; les cultivateurs et divers organismes ont tenu des assemblées de protestations un peu partout dans l'Ouest. Mais le ministre n'en fait aucun cas; il dit: "Je ne puis donc beaucoup m'en inquiéter".

Le très hon. M. Gardiner: Je n'écoutais pas. Est-ce moi que l'honorable député cite?

M. Quelch: Non. Il cite votre collègue, le ministre du Commerce.

M. Johnston (Bow-River): Le ministre s'oppose-t-il à cela aussi? Je n'en serais pas étonné de la part du ministre de l'Agriculture car c'est assurément ce que je ferais à sa place.

Le très hon. M. Gardiner: Je puis vous répondre en vous disant que, depuis 40 ans que je suis dans la politique, j'ai écouté tout ce que les autres avaient à dire et je me suis efforcé d'en arriver à des conclusions raisonnables quant aux mesures à prendre, en me servant de ma propre intelligence et des avis des autres.

M. Knowles: Vos idées résument celles de tous les autres.

M. Johnston (Bow-River): J'aimerais bien que le minitre de l'Agriculture se rapproche un peu plus du ministre du Commerce, afin de lui faire part de certaines de ses idées. S'il y parvenait, il réussirait peut-être à améliorer la situation un peu.

Tout à l'heure, le ministre de l'Agriculture a signalé que dans l'Ouest canadien on avait besoin de ces prêts. Mais, si le ministre du Commerce a reconnu qu'il existait un certain besoin et que le Gouvernement présentait cette mesure à l'intention du petit nombre de gens qui se trouvaient dans le besoin, voici ce qu'il a dit exactement, comme l'atteste la page 136 des *Débats:*

Ceci mis à part,...

[Le très hon. M. Gardiner.]

Et "par ceci" il entend les frais de magasinage.

...il ne m'a pas semblé que le cultivateur ait particulièrement à souffrir de cette abondance.

Si je puis paraphraser ses paroles, le ministre voulait dire qu'à cette exception près, selon lui, ces excédents n'imposaient pas un fardeau trop lourd aux cultivateurs. Je pense que ce serait une interprétation assez juste de ses paroles. Mais le ministre de l'Agriculture et tous les gens de l'Ouest du Canada ne sont pas du tout du même avis. Ils sont si fortement opposés à cette opinion du ministre qu'ils ont protesté par tous les moyens possibles. Il me semble qu'après avoir entendu toutes les requêtes réclamant, presque sans exception, des avances libres d'intérêt, ou s'il devait y avoir intérêt, qu'il ne dépasse pas 2 p. 100, le ministre aurait dû être assez équitable pour se rendre à ces demandes.

On aurait pu procéder de cette façon et les banques auraient pu consentir ces avances si le ministre avait voulu les y autoriser. Elles auraient certes pu le faire pour deux, deux et demi ou trois pour cent. J'ai signalé l'autre jour que l'Alberta avait consenti à ses municipalités des prêts à raison de 2 p. 100 d'intérêt et elle n'avait pas la garantie du gouvernement fédéral pour l'appuyer. Cependant elle n'a pas perdu un seul cent de ces prêts. Si le gouvernement provincial, qui dispose de fonds limités, peut agir ainsi, le gouvernement fédéral, dont les moyens sont presque illimités, devrait certes être en mesure de faire aussi bien que le gouvernement provincial à cet égard.

Monsieur le président, même si les membres du parti créditiste s'opposent énergiquement à cette mesure,—et nous avons fait de notre mieux pour signaler en termes bien précis au gouvernement que la mesure est mauvaise et qu'il devrait modifier sa ligne de conduite,—nous nous rendons compte de sa nécessité, comme le ministre de l'Agriculture ainsi que les cultivateurs de l'Ouest canadien, qui ont besoin d'aide. Nous avons donc l'intention d'appuyer la mesure législative, sachant bien qu'elle est loin de répondre aux exigences de la situation ou encore aux demandes des cultivateurs et des divers organismes agricoles de l'Ouest canadien.

Qu'on me permette, en terminant, de dire qu'à mon avis, le gouvernement fédéral comptait que ces prêts seraient très utiles. Le ministre a dit que ses calculs se fondaient sur les emprunts de 1951; or, en 1951, 1,500 cultivateurs seulement ont eu recours à cette mesure d'assistance. Le montant total des prêts a été de $625,000. Le taux d'intérêt était alors trop élevé. Aujourd'hui, plus de 2,000 cultivateurs ont demandé des emprunts

qui s'élèvent à plus de 2 millions. Voici la conclusion que je tire de ce qui précède: le ministre n'a jamais pensé qu'on aurait recours à ces emprunts, sauf en cas d'extrême nécessité. C'est pourquoi, parlant à Calgary le 28 novembre, il s'est exprimé en ces termes:

J'estime et j'espère aussi que le recours à ces moyens d'emprunt sera relativement limité et que la plupart des cultivateurs sont en mesure de se tirer d'affaires sans emprunter ou bien peuvent emprunter par les voies ordinaires.

Dans son idée, les cultivateurs ne devaient pas se servir de cette loi.

M. Cameron (Nanaïmo): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture à propos des remarques qu'il a faites tantôt. Dois-je comprendre que les banques révèlent au personnel du ministre le nom de ceux qui empruntent en vertu de cette loi?

Le très hon. M. Howe: Non, monsieur le président. Je pense pouvoir répondre à cette question. Du fait qu'il garantit ces prêts, le Gouvernement a le droit de connaître le montant qu'il garantit. Ces renseignements nous sont donc fournis, et je peux dire qu'à la fin de l'année, environ 8,000 cultivateurs avaient emprunté quelque sept millions de dollars, soit une moyenne de $800 par prêt. Les noms ne sont pas donnés et ils ne sont pas demandés.

M. Cameron: Dois-je faire cadrer cette réponse avec la déclaration du ministre de l'Agriculture qui nous a dit qu'il connaissait le nom du premier emprunteur en un certain endroit. J'aimerais savoir comment il savait qui était ce particulier.

Le très hon. M. Gardiner. Je l'ai lu sur le papier que je tiens à la main.

M. Johnston (Bow-River): Qu'est-ce que ce papier?

Le très hon. M. Gardiner: Il vient de la localité où la discussion a eu lieu. Mais en toute équité à l'égard de ce particulier, je pense pouvoir demander l'autorisation de faire biffer son nom du hansard s'il y figure.

M. Cameron: Cette réponse ne me satisfait pas. Un grand principe est en cause. Dans certains cas, les banques révéleraient aux agents du ministre les noms de ceux qui empruntent en vertu de la loi. Autrement, il n'aurait jamais pu savoir qui avait obtenu le premier prêt.

Le très hon. M. Gardiner: Non. Je l'ai appris au cours d'une discussion que j'ai eue avec ce monsieur, à une réunion publique à laquelle assistaient 200 personnes. Le premier jour où les prêts étaient disponibles il alla tenter d'en obtenir un. Il nous a dit que sa demande avait été refusée. Il m'a demandé de l'aider à obtenir cet emprunt. Je lui ai conseillé de renouveler sa demande après la mise au point des règlements. Un haut fonctionnaire du syndicat des agriculteurs a déclaré, à la réunion, qu'il obtiendrait probablement le prêt. On a dit par la suite qu'il l'avait obtenu.

M. Ellis: Comment savoir qu'il était le premier?

Des voix: Le vote.

M. le président: L'honorable député de Macleod a la parole.

M. Hansell: Je ne veux pas faire un long discours, monsieur le président, mais poser une question au ministre. D'autres institutions de prêt lui ont-elles demandé de leur accorder les mêmes garanties que la mesure à l'étude tend à donner aux banques? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi leur a-t-on refusé la même protection?

Le très hon. M. Howe: Si, il y a eu une demande et c'est, n'est-ce pas, de la part des coopératives de crédit de l'Alberta?

M. Hansell: Si le ministre me permet de l'aider, c'était de la part du gouvernement de l'Alberta, par l'intermédiaire de sa trésorerie.

Le très hon. M. Howe: La difficulté vient de ce que nous voulions la protection de la loi fédérale sur les banques. Nous ne pouvions pas l'obtenir, si nous utilisions toute autre institution que les banques à charte. Nos conseillers juridiques ont exprimé l'avis que les prêts devraient être restreints aux banques à charte, et c'est la ligne de conduite que nous avons adoptée.

M. Hansell: Lorsque le ministre dit qu'il voulait la protection de la loi sur les banques, qu'est-ce qu'il veut dire au juste? Veut-il dire que le gouvernement actuel voulait la protection de la loi sur les banques?

Le très hon. M. Howe: C'est exact.

M. Hansell: J'aimerais qu'il s'étende un peu là-dessus, faute de comprendre comment le Gouvernement pourrait avoir la protection de la loi sur les banques. J'envisage ainsi la situation. Le gouvernement d'Alberta exige des garanties identiques à celles accordées aux banques à charte. Sans y discerner de complexités juridiques, j'estime que le refus d'accorder au gouvernement d'Alberta les mêmes garanties donnerait à entendre que les banques à charte sont en meilleure posture que lui, et je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

D'autre part, j'ignore si le gouvernement d'Alberta, par l'entremise de son Trésor, aurait prêté de l'argent à moins de 5 p. 100. Peut-être l'aurait-il fait et que d'autres institutions auraient pu prêter de l'argent aux

cultivateurs au cours de cette crise à moins de 5 p. 100. Je ne parviens pas à croire que le ministre et le Gouvernement ne le savaient pas et je ne comprends pas pourquoi il a tenu à ce que les garanties soient données aux banques à charte à 5 p. 100, que le cultivateur eût pu ou non obtenir de l'argent à un taux d'intérêt moins élevé des institutions les plus réputées. Je doute qu'il y ait une institution en meilleure posture financière que le gouvernement d'Alberta.

Telles sont les observations que je voulais faire. S'il y avait un autre moyen d'accorder des prêts aux cultivateurs à moins de 5 p. 100, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas cherché ce moyen et ne s'est-il pas efforcé d'alléger le fardeau des cultivateurs grâce à un abaissement du taux d'intérêt?

Le très hon. M. Howe: Les prêts garantis représentent une assez faible partie des prêts qui ont été consentis sur la garantie du blé des cultivateurs. Sauf erreur, on a prêté environ 7 millions moyennant garanties, tandis que les banques à charte ont prêté près de 70 millions dans l'Ouest du Canada. J'ignore quel intérêt elles ont exigé à l'égard des prêts non garantis. Je suis bien sûr que le gouvernement de l'Alberta accorde également des prêts aux cultivateurs. Il se peut bien que mon honorable ami ait raison de dire qu'il leur prête à moins de 5 p. 100. J'aime à le croire. S'il en est ainsi, les cultivateurs de l'Alberta en profitent.

Cependant, la loi sur les banques est une loi adoptée par le Parlement. La garantie est donnée par le Parlement. On a donc jugé que la garantie ne pouvait être donnée qu'à l'égard de prêts consentis par les banques exerçant leur activité en vertu d'une loi du Parlement.

M. Castleden: Monsieur le président, il est admirable de constater que le débat sur cette question a animé la Chambre autant qu'il l'a fait aujourd'hui. Cela prouve que les gens des provinces des Prairies subissent une grave injustice et que les députés de ces régions se montrent énergiques, vigoureux et résolus dans leurs efforts en vue de signaler cette question à la Chambre, avec l'espoir que le Gouvernement prendra des mesures à ce propos.

En parlant de la situation pendant les quelques instants qui me restent, je commencerai par dire qu'il faudrait tous nous rendre compte que la population des Prairies, qui est le principal soutien de l'économie de ces provinces, a non seulement beaucoup souffert cette année-ci, mais pâtit depuis longtemps déjà.

On pourra se procurer du Bureau fédéral de la statistique des données fort utiles indiquant la formidable régression du revenu agricole net. En 1952, le revenu agricole net en Saskatchewan était d'environ 565 millions de dollars. En 1954, c'est-à-dire deux ans plus tard, il baissait à 126 millions, soit une diminution d'environ 440 millions de dollars. Il ne s'agit pas du revenu brut mais du revenu net, et la diminution est d'environ 77 p. 100. En ce qui concerne les cultivateurs de l'Alberta, la régression dans cette province était d'environ 50 p. 100 et au Manitoba de 54 p. 100. Dans les autres provinces du Canada, la diminution la plus marquée a atteint environ 15 p. 100.

Je prétends qu'on se méprend sur la situation du producteur agricole de l'Ouest. En réalité, non seulement la presse mais aussi parfois les députés, à la Chambre, la représentent d'une façon erronée. Il faudrait que les députés se rendent compte de la situation qu'on ne leur a pas exposée telle qu'elle est. C'est avec intérêt que j'ai entendu le ministre de l'Agriculture dire cet après-midi qu'il était assez content des résultats de la mesure actuelle concernant les prêts bancaires. Si l'on considère la situation des producteurs de l'Ouest, les dispositions qu'elle contient ne représentent même pas 10 p. 100 de ce dont on aurait besoin. Je dirais que c'est répondre à environ 5 p. 100 des besoins véritables et immédiats qu'éprouve tout le monde dans l'Ouest et non seulement les producteurs agricoles.

Lorsque ces producteurs se sont trouvés dans une situation presque intenable, qu'ils avaient pieds et mains liés au point de ne pouvoir se maintenir en affaires et qu'ils étaient sans cesse tracassés par leurs dettes, ils ont eu besoin de plus que cela et se sont adressés au Gouvernement pour obtenir de l'aide. Ils ont dit: Nous disposons de capitaux et nous n'avons pas besoin qu'on nous fasse la charité. Nous venons justement de récolter une des plus abondantes moissons de céréales de la meilleure qualité. Vous ne nous avez pas fourni suffisamment de wagons à marchandises pour nous permettre de livrer cette moisson. Nos greniers regorgent. Pour l'amour de Dieu, faites-nous des avances gagées sur les céréales convenablement entreposées chez nous. Nous pourrons alors nous maintenir. Chaque délégation venue des provinces des Prairies et toutes les démarches qui ont été tentées ont signalé au Gouvernement que c'est là le minimum nécessaire pour qu'on puisse répondre à ses propres besoins.

Puis-je dire qu'il est 5 heures?

M. le président: Je me demande si je pourrais solliciter l'indulgence du comité afin de formuler quelques observations au sujet des votes qui ont eu lieu aujourd'hui en comité. Ce matin, plusieurs députés qui siègent à ma

droite sont entrés à la Chambre au moment où je donnais lecture de la motion. Lors du vote qui a eu lieu en comité cet après-midi, plusieurs députés qui siègent à ma gauche sont entrés, sauf ereur, à la Chambre au moment où on comptait les voix. Loin de moi la pensée d'adresser le moindre reproche à ces honorables députés vu l'obscurité de l'ancien règlement relatif au droit d'entrer à la Chambre,—ou au comité,—pendant une mise aux voix. Les honorables députés n'ignorent pas que l'ancien texte était ainsi conçu. Il s'agit de l'article 12 (2):

Lorsque l'Orateur met la question aux voix il est interdit à tout député de sortir de la Chambre, d'aller d'une place à l'autre de l'enceinte, de faire du bruit ou de troubler les délibérations.

Je dois reconnaître que je me suis moi-même un peu fourvoyé ce matin, ayant oublié alors que le comité du Règlement et la Chambre avaient modifié les termes de cet article pour y inscrire le mot "entrer", de sorte que le nouveau texte se lit ainsi:

Lorsque l'Orateur met la question aux voix il est interdit à tout député d'entrer dans la Chambre, d'en sortir ou d'aller d'un côté à l'autre de la salle, ou encore de faire du bruit ou de troubler l'ordre.

J'ai par conséquent eu tort ce matin de dire que pendant que je mettais la question aux voix il était permis aux députés de pénétrer dans la Chambre. Cela étant, je n'ajouterai rien. Il serait juste, je pense, et impartial, de laisser les listes de noms telles quelles.

Toutefois, j'ai une proposition à faire qui, je crois, pourrait guider les députés et serait certainement utile au président suppléant et à moi-même. Voici. Au moment d'une mise aux voix en comité, juste avant de poser la question, je pourrais dire: "La question est la suivante", et à ce moment-là la Chambre pourrait considérer la question comme posée et les députés éviter d'entrer dans la Chambre. Si cette proposition est acceptée, je pense qu'elle guiderait tous les députés et marquerait, si je puis dire, un moment d'arrêt où les députés pourraient décider d'entrer au comité ou de rester dans les coulisses.

Je n'ajoute rien à ce propos pour l'instant, mais je crois vraiment que cette proposition pourrait se révéler utile à l'avenir.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant: M. Applewhaite, du comité plénier, fait rapport que le comité a étudié une certaine motion, a reçu ordre de faire rapport de l'état de la question et demande à siéger de nouveau aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, selon le cas.

Des voix: Adopté.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

AMENDEMENT CONCERNANT L'AUDITION PUBLIQUE DES APPELS PORTÉS PAR DES CORPORATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la deuxième lecture du bill n° 10, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu (appels portés par des corporations).

—Le présent bill, monsieur l'Orateur, est le pendant du bill qui a été discuté et mis aux voix hier à la Chambre. Les arguments pour et contre le bill n° 9 d'hier sont à peu près les mêmes que ceux qui pourraient être utilisés à l'égard du bill n° 10 qui nous occupe présentement. Par conséquent, je n'ai pas l'intention de parler plus qu'un instant ou deux pour le présenter à la Chambre. Je le présente en dépit de la défaite d'hier, à propos du bill n° 9, afin de donner aux députés qui auraient pu se repentir de leur vote d'hier au cours de la nuit de se racheter aujourd'hui en votant pour l'enlèvement du voile du secret qui couvre l'impôt sur le revenu des sociétés, du moins dans une certaine mesure.

Alors que le bill d'hier portait d'une façon générale sur les déclarations d'impôt des sociétés, celui d'aujourd'hui ne porte que sur l'audition des appels portés par les sociétés devant la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu. A l'heure actuelle, il y a un paragraphe de la loi de l'impôt sur le revenu, le paragraphe 2 de l'article 92, qui se lit ainsi:

Un appel peut, à la discrétion de la Commission, du président, du président adjoint ou d'un fonctionnaire d'audition, selon le cas, être entendu à huis clos ou en public, à moins que l'appelant ne demande que l'appel soit entendu à huis clos, auquel cas il doit être ainsi entendu.

Mon amendement ajouterait tout simplement les mots suivants: "Toutefois, si l'appelant est une corporation, l'appel doit être entendu en public." Autrement dit, tout comme hier, notre groupe estime que les questions d'impôt sur le revenu des sociétés commerciales sont d'intérêt public et que les renseignements renfermés dans les déclarations d'impôt de ces sociétés devraient être communiqués, au besoin, au Parlement. C'est pourquoi nous disons qu'on devrait entendre en public, et non à huit clos, les appels que les sociétés adressent à la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu.

Tout comme hier, le projet de loi que nous soumettons ne change rien aux dispositions de la loi visant les appels interjetés par des particuliers. Je rappelle aux députés, et singulièrement à ceux de droite au sein du parti conservateur progressiste, combien ils étaient désireux, l'an dernier, de connaître l'identité de l'appelant dans l'affaire n° 227,

entendue par la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu. Il s'agissait d'une société qui voulait obtenir un dégrèvement d'impôt au titre des frais qu'elle avait faits pour recevoir certains fonctionnaires (nous ignorons quel gouvernement les employait) dans l'espoir d'obtenir des contrats. Je rappelle à mes honorables amis qui siègent à ma droite qu'ils étaient tout aussi embarrassés que nous d'apprendre qu'il n'était pas possible de savoir qui était l'appelant. Ils ont maintenant l'occasion de dire que ces séances ne devraient pas avoir lieu à huis clos mais qu'elles devraient être publiques.

Plutôt que de répéter de nouveau tous les arguments qui ont déjà été exposés hier à l'appui du bill nº 9, je m'en remets aux observations formulées hier ainsi qu'à celles que je viens de faire. J'engage la Chambre à profiter de l'occasion pour soulever, du moins dans une certaine mesure, le rideau de fer du secret à l'égard des questions concernant l'impôt sur le revenu des sociétés.

M. E. G. Hansell (Macleod): Je ne ferai pas de discours. Je veux simplement dire que les arguments qu'on a exposés hier contre le projet de loi valent encore aujourd'hui.

Le principe dont s'inspire le projet de loi est le même que celui que mettait en cause le bill dont la Chambre a été saisie hier. Inutile d'en dire davantage. Les mêmes arguments s'appliquent dans ce cas-ci.

M. Knowles: Ne croyez-vous pas au repentir?

M. Hansell: Pas dans ce cas-ci.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Scrutin!

M. W. M. Benidickson (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Un mot seulement monsieur l'Orateur. Comme l'a dit le parrain du projet de loi, nous avons eu hier un assez long débat sur une mesure dont le principe se rapproche beaucoup du principe en jeu dans ce cas-ci. Je crois que la Chambre s'est prononcée hier et je suppose qu'elle se prononcera dans le même sens aujourd'hui.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée:

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Argue
Barnett
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Castleden
Coldwell
Ellis
Herridge
Johnson (Kindersley)
Jones
Knight
Knowles
MacInnis
McCullough (Moose-Mountain)
Nicholson
Regier
Stewart (Winnipeg-Nord)
Zaplitny—20

[M. Knowles.]

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Batten
Beaudry
Bell
Bennett
Bennett (Mlle)
Blackmore
Boucher
Brisson
Bruneau
Byrne
Cardiff
Carrick
Carter
Churchill
Dechêne
Decore
Deschatelets
Deslières
Dickey
Diefenbaker
Drew
Enfield
Eyre
Fairclough (Mme)
Fairey
Forgie
Fulton
Gagnon
Gardiner
Garland
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Portneuf)
Goode
Gourd (Chapleau)
Green
Gregg
Habel
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hanna
Hansell
Hardie
Harkness
Harris
Harrison
Hellyer
Henderson
Henry
Hodgson
Holowach
Houck
Howe (Port-Arthur)
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Lafontaine
Lapointe
Lavigne
Leboe
Lennard
Lesage
MacDougall
MacKenzie
MacLean
MacNaught
McCann
McCulloch (Pictou)
McDonald
McIlraith
McIvor
McWilliam
Mang
Massé
Matheson
Ménard
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Murphy (Westmorland)
Nixon
Nowlan
Patterson
Pearkes
Philpott
Pinard
Pommer
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Prudham
Purdy
Quelch
Richardson
Roberge
Robertson
Robinson (Bruce)
Robinson (Simcoe-Est)
Rouleau
Rowe
Shipley (Mme)
Simmons
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thatcher
Thibault
Thomas
Tustin
Viau
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
Wylie
Yuill—122

LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION VISANT À RÉDUIRE LE TAUX DE L'INTÉRÊT

La Chambre reprend l'examen, interrompu le vendredi 27 janvier, de la motion de M. Argue, portant 2e lecture du bill nº 3 visant à modifier la loi sur les petits prêts.

M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, depuis quelques jours, nous avons assisté à un grand nombre de ces perpétuelles discussions qui semblent naître chaque année des bancs de l'opposition. Cependant, je dois dire que je suis doublement étonné que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue) ait soulevé de nouveau cette question cette année. Que veulent-ils de plus? De la confiture dessus ?

Une voix: Pourquoi pas?

Une autre voix: N'oubliez pas la crème!

M. Philpott: Quand nous parlons de l'État tutélaire, nous pouvons exposer la liste des nombreuses mesures sociales que le Gouvernement a adoptées: pension de vieillesse, assurance-chômage, le meilleur régime au monde d'allocations familiales. Cette année, nous apprenons qu'on mettra en œuvre un programme national d'assurance-santé, qui coûtera passablement cher aux contribuables du pays.

A ce sujet, monsieur l'Orateur, je suis certain que tous les députés de la Colombie-Britannique, sous quelque bannière politique qu'ils se rangent, seront très heureux d'apprendre, comme on l'a annoncé aujourd'hui, que notre province a l'honneur d'être la première à déclarer son intention de participer au programme national d'assurance-santé. De nouveau, la Colombie-Britannique démontre qu'elle soutient sa réputation.

De nouveau, je demande à mon honorable ami d'Assiniboïa s'il n'a aucun sens des responsabilités...

Des voix: Non.

M. MacDougall: Aucun.

M. Philpott: Peut-on proposer chaque année de relever ces allocations sans tenir compte des impôts qu'il faudra prélever pour les acquitter et sans songer à ceux qui auront à acquitter ces impôts supplémentaires?

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député pourrait-il me dire de quelle mesure il parle, si tant est qu'il le sache?

M. Coldwell: Je pense que l'honorable député s'est trompé de projet de loi.

Une voix: Le laïus a du bon; continuez.

Une voix: Cela ne fait aucune différence.

M. Churchill: Ç'a été une piètre semaine.

M. Philpott: Monsieur l'Orateur, je dois reconnaître que, dans ce cas, je suis peut-être en avant d'un bond par rapport au représentant d'Assiniboïa... je pensais que nous examinions la résolution prévoyant un relèvement des allocations familiales. (*Rires*)

M. Knowles: Qu'on le fasse passer au Sénat!

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur...

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Harris: Continuez, je vous en prie.

L'hon. M. Drew: Poursuivez.

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, je suis bien sûr que le chef de l'opposition regrettera sa générosité dans un instant; mais, s'il ne veut pas accepter ma courtoisie de la façon dont je l'entends, je devrai faire ce que je me proposais, c'est-à-dire signaler de nouveau à la Chambre que, il y a un an, en réponse à une motion de ce genre, nous avons dit que nous présenterions une mesure concernant la loi sur les petits prêts. Nous avons annoncé la chose dans le discours du trône et le bill a été remis au greffier de la Chambre cet après-midi.

Cela étant, et compte tenu du Règlement, qui nous empêche de nous prononcer dans un sens ou dans l'autre sur ce bill, ou, si nous le faisons, d'examiner l'autre, je propose le renvoi de la suite de ce débat à une séance ultérieure.

(La motion de M. Harris, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Anderson	Henderson
Applewhaite	Henry
Ashbourne	Houck
Batten	Howe (Port-Arthur)
Beaudry	Jutras
Benidickson	Kickham
Bennett	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Boucher	Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Brisson	Lafontaine
Bruneau	Lapointe
Byrne	Lavigne
Caron	Lesage
Carrick	MacDougall
Carter	MacEachen
Dechêne	MacKenzie
Decore	MacNaught
Deschatelets	McCann
Deslières	McCulloch (Pictou)
Dickey	McDonald
Enfield	McIlraith
Eyre	McIvor
Fairey	McWilliam
Gardiner	Mang
Garland	Massé
Garson	Matheson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)	Ménard
Gauthier (Portneuf)	Michaud
Goode	Mitchell (Sudbury)
Gourd (Chapleau)	Murphy (Westmorland)
Gregg	Nixon
Habel	Philpott
Hanna	Pinard
Hardie	Pommer
Harris	Power (Saint-Jean-Ouest)
Harrison	
Hellyer	

Proudfoot
Prudham
Purdy
Richardson
Roberge
Robertson
Robinson (Simcoe-Est),
Rouleau
Shipley (Mme)
Simmons
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thibault
Viau
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak—89

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Argue
Barnett
Bell
Bennett (Mlle)
Blackmore
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Cardiff
Castleden
Churchill
Coldwell
Diefenbaker
Drew
Ellis
Fairclough (Mme)
Fulton
Gagnon
Green
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hansell
Harkness
Herridge
Hodgson
Holowach
Johnson (Kindersley)
Jones
Knight
MM.
Knowles
Leboe
Lennard
MacInnis
MacLean
McCullough (Moose-Mountain)
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nicholson
Patterson
Pearkes
Quelch
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Thomas
Tustin
Wylie
Yuill
Zaplitny—54

M. l'Orateur: La Chambre ayant accompli les travaux réservés pour cette heure, elle reviendra maintenant au sujet qu'elle étudiait avant cinq heures.

LES CÉRÉALES

DISPOSITION VISANT LA GARANTIE DE PRÊTS BANCAIRES AUX PRODUCTEURS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ETC.

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), et passe à la suite de la discussion sur le projet de résolution du très honorable M. Howe qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant, sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1er juin 1956, aux producteurs de céréales, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain; prescrivant, en outre, que le gouverneur en conseil peut étendre l'application de la loi quant aux prêts consentis avant le 1er juin 1957; et prévoyant, de plus, que tout montant payable à une banque en vertu de la loi soit acquitté sur le Fonds du revenu consolidé.

[L'hon. M. Harris.]

M. Castleden: Monsieur le président, lorsqu'on a dit qu'il était cinq heures, je parlais du point dont la Chambre est saisie en vertu du projet de résolution et je soulignais les raisons que nous avons de nous y opposer. J'avais rappelé la situation dans laquelle se trouve le producteur, ce qu'il demande et pourquoi il le demande, ce qu'offre le Gouvernement et les mesures à prendre, selon nous.

Comme il s'agit d'une aide à apporter à l'agriculteur de l'Ouest, des gens vont se demander comment des prêts bancaires comportant la garantie de l'État ne devraient pas être considérés comme quelque chose d'excellent. On admet qu'il pourrait bien avoir un brin de valeur. Un prêt à 5 p. 100 peut être un tantinet meilleur qu'un prêt à 6 p. 100. Nous affirmons cependant que la mesure dans son ensemble est absolument insuffisante et que même les prêts, tels qu'ils sont, ne remédieront pas à la situation où les producteurs se trouvent là-bas en ce moment.

Nous nous opposons à cette mesure parce que nous pensons qu'elle n'est pas un moyen pratique de résoudre le problème. Nous la considérons comme injuste. Nous nous y opposons parce que nous pensons qu'il est injuste en principe de demander à ces gens, qui se trouvent dans la situation actuelle par la faute du Gouverement et de son administration,—ils ont les pieds et les poings liés et ne peuvent pas faire le moindre mouvement,—d'aller aux banques solliciter ces prêts et de payer 5 p. 100 d'intérêt sur l'argent qu'ils y empruntent. Cette disposition mesquine est absolument insuffisante et n'aidera pas ceux qui ont le plus besoin de secours.

Les cultivateurs eux-mêmes ont demandé des avances en argent comptant. Toutes les organisations ont fait savoir au Gouvernement que ce qu'il leur faut, ce sont des avances en argent comptant. Le cultivateur qui a des milliers de boisseaux de bonnes céréales dans les granges de sa ferme a un capital. Il lui faut les moyens de les livrer. Il ne peut pas les livrer parce qu'il n'y a pas assez de wagons. Il reste un peu de place dans les élévateurs, mais pas assez pour recevoir toute la récolte. Mais il dit: Je vais garder ces céréales. On peut venir les examiner, les classer, placer un cadenas sur les compartiments comme cela se fait aux États-Unis à l'occasion d'emprunts analogues, les inscrire dans nos livrets de permis pour être défalquées de toute autre livraison. Dites-leur que les cultivateurs ont droit à des avances gagées sur l'actif qu'ils ont en main. Dès que les livraisons seront effectuées, on pourra déduire de leur produit toutes les

avances consenties. Pareille demande ne s'écarte pas trop de ce qui pourrait être accordé. C'est un secours pour le cultivateur. Toute l'économie y trouverait avantage.

Si le gouvernement est responsable de ce qui arrive maintenant, il doit être prêt à payer l'intérêt. Il peut obtenir l'argent à bien meilleur marché que le cultivateur. Le cultivateur ne trouve pas juste d'être obligé de payer 5 p. 100 d'intérêt sur ces avances. Voici ce que j'ai à dire au Gouvernement. S'il permet au cultivateur de livrer ses céréales, s'il lui permet l'accès des points de livraison et lui obtient les wagons nécessaires, le cultivateur sera content. C'est tout ce qu'il demande. Qu'on lui permette de livrer ses céréales. Alors, on cessera de réclamer une mesure législative comme celle qui est à l'étude. Toute l'économie est bloquée, faute de liquidités. Vu les circonstances, le cultivateur ne demande certes rien auquel il n'a pas droit.

J'ai du mal à convaincre les gens de cette région-ci du Canada de la réalité de cette situation. L'ignorance des gens de l'Est à ce sujet me surprend. Si l'on ne comprend pas la détresse du cultivateur de l'Ouest, cette méconnaissance découle souvent, à mon avis, des rapports publiés dans les journaux. J'aimerais donner une idée de ce qu'on trouve dans des journaux de l'Est et qui constitue une fausse représentation des faits. Je suis tombé l'autre jour sur un article publié dans le *Spectator* d'Hamilton par H. M. Halliwell, sous le titre "Lettre des Prairies". Voici ce qu'écrit cette personne au sujet du cultivateur de l'Ouest:

> Quel est donc cet être, le cultivateur de blé, et de quel droit estime-t-il qu'il devrait être aidé par le reste du pays? C'est un homme de valeur, de talent. C'est un gros exploitant, mettons, d'au moins deux sections de terre sur lesquelles il ne doit rien. Il a toute une série d'instruments aratoires, probablement une maison dans la ville la plus proche, où il passe une partie de l'hiver, s'il n'émigre pas au Sud ou vers l'Ouest, et il a probablement dans ses greniers 20,000, 30,000 ou 40,000 boisseaux de blé sur lesquels il peut emprunter, s'il ne peut les vendre ou pour se protéger contre une récolte déficitaire.

Ce tableau de la situation est absolument faux. Je me rappelle une caricature publiée dans les journaux ontariens l'an dernier au moment où nous signalions que la situation des cultivateurs de l'Ouest devenait désespérée à cause de la chûte du revenu net de la ferme et de la hausse constante des frais d'exploitation. Nous disions que la première chose qui arriverait serait la marche des cultivateurs de l'Ouest sur Ottawa. La caricature en question représentait les cultivateurs marchant sur Ottawa avec, au premier plan, une vaste route et à l'arrière-plan les édifices du Parlement. La route était couverte de Cadillacs et le cultivateur de l'Ouest apparaissait coiffé d'un chapeau "10 gallons" et fumant un gros cigare. Sur le côté des voitures, on voyait des écriteaux signalant qu'à son retour de Floride il marchait sur Ottawa pour demander de l'aide.

Voilà un de ces procédés qui donnent une idée entièrement fausse de la véritable situation. Les gens de l'Est discernent-ils que le revenu net des cultivateurs de la Saskatchewan a baissé de 77 p. 100 depuis 1952? Il est vrai que certains cultivateurs ont fait de l'argent en certaines régions en achetant à bon marché des terres où ils ont fait pousser une récolte, mais cela ne reflète pas la situation moyenne. Telle n'est pas la situation où se trouvent les cultivateurs aujourd'hui. Étant donné cette baisse de leurs revenus, il faut prendre des dispositions. Certes tout député impartial saisira la réalité d'un état de choses qui exige des mesures, et c'est ce que nous demandons maintenant.

Les cultivateurs ont demandé des avances en espèces. La conception erronée de la situation des cultivateurs est parfois aggravée, hélas, par des déclarations de membres du cabinet et parfois par des gens qui représentent l'Ouest et viennent ici. Vous lirez dans les journaux des articles disant que les cultivateurs de l'Ouest n'ont jamais été aussi prospères et n'ont jamais mené une aussi belle vie. C'était peut-être vrai il y a trois ans. Aujourd'hui, le cultivateur moyen des Prairies se trouve dans une situation désespérée; voilà pourquoi il proteste.

Le cultivateur de l'Ouest est opposé aux prêts bancaires à 5 p. 100 parce qu'ils sont insuffisants. Lorsqu'on a d'abord évoqué la question, on lui a dit que ce serait là une magnifique solution et qu'il aurait le droit d'emprunter de la banque. Il arrive que certains cultivateurs soient obligés de se déplacer de 40, 50 ou 60 milles rien que pour atteindre une banque. Je me suis entretenu avec un cultivateur qui y est allé. Un certain nombre de personnes faisaient la queue en avant de lui et il lui a fallu attendre trois heures à la porte du bureau du directeur avant d'entrer.

Une fois entré il a fallu qu'il remplisse une formule de demande. Sur cette formule, il fallait inscrire le nom de la banque et des renseignements détaillés où figuraient presque tout ce qui était écrit dans son carnet de permis: détails relatifs à ses terres, celles dont il était propriétaire ou celles qu'il louait, à la quantité probable de céréales disponibles etc. Puis, au bas de la formule on pouvait lire cette disposition:

> Pour être admissible à la garantie le montant du prêt ne doit pas dépasser la moitié d'un montant en dollars inscrit au paragraphe 5, ou $1,500, le montant en cause devant être le moindre de ces deux chiffres.

Il faut donc qu'il inscrive tout ce qui figure à son carnet. Puis il doit estimer sa capacité financière dans les termes prescrits par la formule de la banque, puis inscrire le détail de tous les privilèges ou autres droits dont il serait grevé. Le directeur de banque m'a dit qu'après avoir reçu une demande de prêt, il doit signer la déclaration certifiée suivante qui figure au bas de la formule:

Je certifie par les présentes que j'ai scruté et vérifié la demande ci-dessus avec tout le soin requis par la banque dans la conduite de ses affaires courantes et qu'au moment où le prêt a été consenti, l'emprunteur a présenté à la banque le permis susmentionné pour la ferme décrite ci-dessus et qu'il a inscrit dans ce livret l'instruction conforme à la formule "GB" d'après laquelle la moitié de tous les montants payables pour les céréales qu'il livre ou qu'on livre en son nom en vertu du permis, soit remise à la banque jusqu'à l'amortissement total de l'emprunt; et que, pour autant que je sache, les termes et conditions du prêt consenti l'admettent à la garantie par le ministre des Finances.

Le directeur de banque doit signer le certificat. Il m'apprend également que ses instructions exigent qu'il écrive au secrétaire de la municipalité rurale dans laquelle réside le producteur afin de savoir si aucun privilège de nature fiscale ne grève la propriété ou les céréales détenues à cet endroit par le cultivateur. Il doit aussi écrire au palais de justice afin de faire faire des recherches pour savoir s'il n'existe pas quelque autre privilège grevant la propriété ou les céréales. Il lui faut enfin écrire à la succursale de Regina de la Banque du Canada afin de savoir s'il n'y a pas quelque autre charge grevant l'exploitation. Il a dit que cela prenait parfois des semaines et qu'il y avait beaucoup de retard.

Non seulement a-t-on réduit de moitié la valeur des céréales que possédait l'agriculteur, mais la valeur de toutes les céréales qu'il avait pu livrer a été déduite du montant de l'emprunt qui pouvait être accordé. Tout arriéré d'impôts devait être également déduit, de même que toute autre dette. En fin de compte, le prêt que quelqu'un pouvait obtenir à la banque équivalait à bien peu de chose. Ces garanties supplémentaires étaient exigées; mais les seuls agriculteurs pouvant obtenir un montant de nature à les aider un peu devaient avoir tellement de biens sous forme de troupeaux, de terres ensemencées, et le reste, que, de toute façon, ils auraient pu emprunter à la banque sans tous ces embarras. Voudriez-vous déclarer qu'il est six heures, monsieur le président.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 février 1956

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

SIR ANTHONY EDEN

INCLUSION AU COMPTE RENDU DE CE JOUR DE L'ALLOCUTION PRONONCÉE DEVANT LES DEUX CHAMBRES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je demande à présenter, avec l'appui de l'honorable chef de l'opposition, la motion suivante:

Que l'allocution du très honorable sir Anthony Eden, premier ministre du Royaume-Uni, prononcée devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes du Canada à la Chambre des communes le 6 février 1956, ainsi que les présentations et les discours connexes, soient inclus dans les débats de la Chambre des communes et forment partie intégrante du compte rendu permanent de notre Parlement.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION VISANT LES FRAIS, LES PERMIS, LES REMBOURSEMENTS, ETC.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) demande à présenter le bill n° 51, tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION VISANT LES ÉVALUATIONS, LES LIVRES ET DOSSIERS, ETC.

M. E. D. Fulton (Kamloops) demande à présenter le bill n° 52, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Fulton: La proposition de loi vise à réduire de 6 à 3 ans, le délai au cours duquel le ministère peut recommencer une cotisation, sauf dans le cas de fraude ou de déclaration intentionnellement erronée.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

"NORTHERN ONTARIO PIPE LINE CROWN CORPORATION"

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COURONNE POUVANT AMÉNAGER UN PIPE-LINE

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative établissant une société appelée *Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation* pour, entre autres, les objets suivants: la construction, l'entretien et l'exploitation d'un pipe-line de gaz naturel allant de la frontière entre l'Ontario et le Manitoba jusqu'à Kapuskasing en Ontario; la location, avec faculté d'achat, dudit pipe-line de gaz naturel à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et l'exécution d'un tel bail, y compris l'aliénation, par la société, dudit pipe-line en ce qui concerne ladite faculté d'achat.

La mesure prévoit aussi que la société peut accomplir toutes choses jugées nécessaires à la réalisation de ces objets et qu'elle peut emprunter de l'argent. L'ensemble des montants empruntés par la société et non encore remboursés à une époque quelconque ainsi que la somme des montants prêtés par le ministre des Finances et non encore remboursés à une époque quelconque ne doivent pas dépasser cent trente millions de dollars.

La mesure prévoit en outre la nomination et la rémunération d'administrateurs, fonctionnaires et préposés nécessaires à l'application de la loi.

La motion est adoptée.

DEMANDES DE DOCUMENTS

PLAN AMÉRICAIN D'ÉCOULEMENT DU BLÉ

Demande n° 3—**M. Argue:**

Copie de toutes communications échangées entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis, du 1er janvier au 31 décembre 1955, concernant le plan américain d'écoulement du blé

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré à une séance précédente que la production de la correspondance visée dans la résolution n'était pas dans l'intérêt public.

M. l'Orateur: Faut-il rayer la motion?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: La motion est rayée.

AVANCES EN ESPÈCES À L'ÉGARD DU BLÉ ENTREPOSÉ DANS LES FERMES

Demande n° 12—**M. Diefenbaker:**

Copie de toutes résolutions provenant de groupements agricoles de l'Ouest et d'autres corps publics et appuyant une demande d'avances en espèces à l'égard du blé entreposé dans les fermes, reçues par le premier ministre et tous ministres ou fonctionnaires du gouvernement depuis le 15 août 1955.

"BRISTOL AIRCRAFT LIMITED"—CONGÉDIEMENTS

Demande n° 18—**M. Knowles:**

Copie de toutes communications reçues depuis le 1er décembre 1955 par tout membre du ministère fédéral, relativement aux congédiements à la *Bristol Aircraft Limited*, à Winnipeg, ainsi que copie des réponses auxdites communications.

"TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED"

Demande nº 19—**M. Zaplitny:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et(ou) de toutes autres communications échangés depuis le 1er janvier 1955 jusqu'à ce jour entre le gouvernement ou l'un de ses ministères et la *Trans-Canada Pipe Lines Limited.*

PIPELINE DU NORD ONTARIEN

Demande nº 20—**M. Zaplitny:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et(ou) de toutes autres communications échangés depuis le 1er janvier 1955 jusqu'à ce jour entre le gouvernement ou l'un de ses ministères et le gouvernement d'Ontario ou l'un de ses ministères, relativement au projet d'aménagement d'un pipe-line pour le transport du gaz à travers le nord ontarien.

—Monsieur l'Orateur, je demande que la motion soit rayée, étant donné l'adoption de la motion inscrite au nom de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) l'autre jour, motion qui demandait les mêmes renseignements.

M. l'Orateur: La motion doit-elle être rayée?

Des voix: Entendu.

M. l'Orateur: Rayée.

DÉGÂTS CAUSÉS PAR L'INONDATION EN SASKATCHEWAN

Demande nº 22—**M. McCullough (Moose-Mountain):**

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés depuis le 1er juin 1955 jusqu'à ce jour entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères et le premier ministre de la Saskatchewan ou l'un des ministères du gouvernement de la Saskatchewan, relativement aux dégâts causés par l'inondation survenue en Saskatchewan en 1955.

Le très hon. M. St-Laurent: Avant de donner suite à la demande, monsieur l'Orateur, nous aviserons le gouvernement de la Saskatchewan que la Chambre désire la production de ces documents.

M. l'Orateur: La motion est adoptée sous réserve des observations formulées par le premier ministre.

PARC NATIONAL DE BANFF—ROUTE TRANSCANADIENNE

Demande nº 23—**M. Johnston (Bow-River):**

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés durant les trois dernières années entre le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et le ministère des Travaux publics et toutes personnes, relativement à l'expropriation de propriétés dans le parc national de Banff en vue de la construction de la route transcanadienne.

L'hon. M. Lesage: Monsieur l'Orateur, cette motion porte sur des documents et de la correspondance concernant deux propriétés situées dans le parc national de Banff. La première est la propriété Wheatley. Les procédures d'expropriation dans ce cas sont entamées devant la Cour d'échiquier du Canada. L'affaire n'est pas encore jugée. La seconde est la propriété Anthracite. Il y a huit propriétaires dans ce cas, et la Cour d'échiquier du Canada est saisie de la cause d'un des propriétaires. On estime qu'il s'agit d'une cause-type. Par conséquent, l'ensemble de la question est devant les tribunaux. D'après le commentaire nº 295 de la troisième édition de Beauchesne, je soutiens que les documents ne doivent pas être déposés. En outre, il n'est pas dans l'intérêt public de les déposer.

M. Knowles: De toute façon, vous ne voulez pas le faire.

M. l'Orateur: Dans ces circonstances, cette motion est-elle rayée?

Des voix: Entendu!

M. l'Orateur: Rayée.

PERMIS D'EXPORTATION POUR ENVOIS D'ARMES À L'ÉGYPTE

Demande nº 24: **M. Diefenbaker:**

Copie de tous les permis délivrés depuis le 15 juin 1955 et autorisant l'exportation en Égypte d'avions, de pièces d'avions ou d'autres munitions qui ne sont pas soumis à la concurrence.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, le sujet de cette résolution est exposé dans une déclaration qui paraît à la page 870 du hansard sous la rubrique intitulée: "Déclaration sur le caractère secret des permis d'exportation".

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je vous demanderais de mettre cette question aux voix parce que nous n'acceptons pas l'explication.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire "oui".

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'opposent à la motion veuillent bien dire "non".

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les "non" l'emportent.

(Et plus de cinq députés s'étant levés.)

M. l'Orateur: Procédons à l'appel nominal.

(La motion de M. Diefenbaker, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aitken (Mlle)	Blackmore
Argue	Blair
Barnett	Brooks
Bell	Bryce

Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Castleden
Charlton
Churchill
Coldwell
Diefenbaker
Drew
Dufresne
Ellis
Fairclough (Mme)
Fleming
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Green
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Holowach
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
Macdonnell
MacInnis
MacLean
McBain
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbit
Nicholson
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Poulin
Quelch
Rea
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Thomas
Trainor
Tustin
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Wylie
Yuill
Zaplitny—77

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Batten
Benidickson
Bennett
Bertrand
Blanchette
Bonnier
Bourget
Breton
Brisson
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Campney
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cavers
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Decore
Denis
Deschatelets
MM.

Deslières
Dumas
Dupuis
Enfield
Eyre
Fairey
Follwell
Forgie
Fraser (Saint-Jean-Est)
Gardiner
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Harris
Harrison
Healy
Henderson
Hollingworth
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Hunter
James
Jutras
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Légaré
Lesage
Lusby
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacNaught
McCann
McCulloch (Pictou)
McIvor
McMillan
McWilliam
Mang
Marler
Matheson
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Murphy (Westmorland)
Nixon
Pearson
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Prudham
Purdy
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rouleau
Roy
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Shipley (Mme)
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thibault
Tucker
Valois
Viau
Villeneuve
Vincent
Weaver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)—129

ORDONNANCE MINISTÉRIELLE DU 7 JUILLET 1955

Demande n° 25—**M. Fulton:**

Copie de l'ordonnance ministérielle du 7 juillet 1955 autorisant l'envoi d'avions Harvard à l'Égypte.

Le très hon. M. St-Laurent: Monsieur l'Orateur, voici probablement une autre circonstance où vous serez appelé à ordonner la mise aux voix. Cette motion répète la demande faite verbalement jeudi par le chef de l'opposition (M. Drew) et figurant à la page 823 du hansard. J'ai expliqué ce jour-là pourquoi il nous semblait impossible d'accéder à cette demande. Elle réapparaît maintenant sous la forme d'une motion portant dépôt de documents que nous ne pouvons pas accepter.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, comprenons bien la situation. Devons-nous supposer qu'il existe une ordonnance ministérielle mais que la politique du Gouvernement interdit de la produire?

Le très hon. M. St-Laurent: Il y a eu une décision ministérielle; je ne sais pas s'il faut l'appeler une ordonnance.

L'hon. M. Drew: C'est le nom qu'elle portait.

Le très hon. M. St-Laurent: On l'a appelé une ordonnance, mais je ne voudrais pas que le député garde de ma réponse l'impression qu'il s'agissait d'un décret formel consigné dans le procès-verbal des délibérations du conseil.

M. l'Orateur: Dois-je comprendre que la Chambre consent à ce que la motion soit rayée?

Des voix: Non.

(La motion de M. Fulton, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Aitken (Mlle)
Argue
Barnett
Bell
Blackmore
Blair
Brooks
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Castleden
Charlton
Churchill
Coldwell
Diefenbaker
Drew
Dufresne
Ellis
Fairclough (Mme)
Fleming
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Green
Hahn
Hamilton
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Holowach
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
Macdonnell
MacInnis
MacLean
McBain
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbitt
Nicholson
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Poulin
Quelch
Rea
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Thomas
Trainor
Tustin
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Wylie
Yuill
Zaplitny—77

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Anderson (Norfolk)
Applewhaite
Ashbourne
Balcom
Batten
Benidickson
Bennett
Bertrand
Blanchette
Bonnier
Bourget
Breton
Brisson
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Campney
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cavers
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Decore
Denis
Deschatelets
Deslières
Dumas
Dupuis
Enfield
Eyre
Fairey
Follwell
Forgie
Fraser (Saint-Jean-Est)
Gardiner
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Hardie
Harris
Harrison
Healy
Henderson
Hollingworth
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Légaré
Lesage
Lusby
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacNaught
McCann
McCullough (Pictou)
McIvor
McMillan
McWilliam
Mang
Marler
Matheson
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Murphy (Westmorland)
Nixon
Pearson
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Prudham
Purdy
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rouleau
Roy
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Shipley (Mme)
Simmons
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thibault
Tucker
Valois
Viau
Villeneuve
Vincent
Weiver
Weir
Weselak
White (Waterloo-Sud)—133

[L'hon. M. Drew.]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉCLARATION SUR LA SITUATION ACTUELLE EN CE QUI CONCERNE L'EMBARGO SUR LES EXPÉDITIONS D'ARMES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député de Prince-Albert m'a posé la question suivante:

Je voudrais savoir du premier ministre quelle est présentement la situation en ce qui a trait à l'embargo qu'il s'était engagé à imposer sur l'envoi

au Moyen-Orient d'avions et d'armements en général jusqu'à la tenue du débat sur les affaires extérieures? L'interdiction imposée a-t-elle été levée ou est-elle encore en vigueur? Quelle est la situation à cet égard?

J'ai alors répondu que l'embargo n'avait pas été levé et que la question était alors à l'étude. Elle a maintenant été étudiée et l'embargo sera levé immédiatement. Le Gouvernement a l'intention de maintenir la ligne de conduite qu'il a adoptée jusqu'ici et qui consiste à étudier chaque demande d'équipement militaire comme un cas d'espèce, et de s'assurer que, si la permission est accordée, il s'agira, à l'avenir comme par le passé, de matériel militaire dont le genre et la quantité ne seraient pas de nature à provoquer une course aux armements ni à inciter à l'agression. Si la situation politique dans la région changeait de façon qu'il ne serait plus opportun d'expédier aucun matériel, on prendra les dispositions nécessaires pour rejeter les demandes ou remettre à plus tard l'expédition du matériel en question.

FRONTIÈRES ISRAÉLO-ARABES—PARTICIPATION DU CANADA À UN CONTINGENT DE SURVEILLANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'ai une question à poser au premier ministre. Le Gouvernement a-t-il reçu une demande invitant le Canada à fournir 500 membres du personnel d'un contingent international de surveillance des frontières en Palestine? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on songé au transfert, à cette force policière internationale, d'une partie des troupes canadiennes qui se trouvent en Allemagne occidentale, afin de préserver ainsi et d'assurer la paix ou Moyen-Orient?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Non, aucune demande n'a été adressée au Canada à l'égard d'un contingent de cette nature et, naturellement, cette question n'a pas été étudiée puisque aucune demande n'a été faite.

LOI SUR LES PERMIS D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglington): Le ministre du Commerce peut-il me dire qu'est-ce qui retarde le dépôt du rapport annuel qui, en vertu de la loi sur les permis d'exportation et d'importation, doit être déposé à la Chambre le plus tôt possible après le 31 décembre? Je songe au rapport de l'activité pour l'année civile 1955.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je pensais que nous avions un délai de trois mois pour nous conformer à cette disposition. Je suppose que le rapport suit le cours ordinaire des choses. Je vais me renseigner afin de savoir si on pourrait en hâter le dépôt.

M. Fleming: Le ministre sait-il que, l'an dernier, le rapport relatif à l'année civile 1954 avait déjà été déposé à cette date-ci?

QUESTIONS OUVRIÈRES

GRÈVE À LA "GENERAL MOTORS"—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRÈS DES NÉGOTIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. Johnston (Bow-River): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Peut-il nous dire quels progrès on a réalisés vers le règlement de la grève à la *General Motors,* à Oshawa et, au cas où les choses en seraient encore au même point, si le gouvernement fédéral songe à prendre des mesures pour que la grève soit réglée?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Ce différend relève exclusivement des autorités provinciales. La réponse à la deuxième partie de la question est non.

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

PRODUCTION DE PROJECTILES TÉLÉGUIDÉS À L'USINE DE LA CANADAIR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): J'ai une question à poser au ministre de la Production de défense. Elle découle d'une annonce parue dans le *Journal* d'Ottawa, numéro du 3 février...

Des voix: La question!

M. Harkness: ...Je cite:

Poste vacant immédiat pour un ingénieur en électronique à la division des projectiles téléguidés de Canadair.

Des voix: Votre question.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Harkness: Voici ma question: Quels projectiles téléguidés fabrique-t-on à Canadair et pour qui?

Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense): Tout travail qu'on effectue à la société Canadair sur les projectiles téléguidés est sans aucun doute pour le compte du gouvernement canadien. J'ignore si je puis donner actuellement le nom de l'engin. Je me renseignerai pour voir si je ne pourrai pas l'indiquer une autre fois.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA PRÉTENDUE SUPPRESSION D'UNE ÉMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Puis-je demander au ministre du Revenu national pourquoi on a supprimé à Radio-Canada la discussion sur le livre *The Age of Mackenzie King?*

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me suis informé à ce sujet auprès de Radio-Canada. On m'a répondu qu'il ne s'agissait pas de la suppression d'une émission. Radio-Canada déclare qu'on avait songé à ce livre comme sujet possible d'une discussion sur le réseau national de télévision, mais qu'après réflexion on a conclu que ce ne serait pas un bon sujet de discussion.

LA DÉFENSE NATIONALE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA RECONSTRUCTION DE LA SALLE D'EXERCICE MINTO À WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud): Le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous dire si le Gouvernement a l'intention de reconstruire bientôt la salle d'exercice Minto à Winnipeg, récemment endommagée par le feu?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude. Jusqu'ici, nous avons l'intention de reconstruire la salle d'exercice. Elle n'a pas été entièrement détruite. Cependant, tant que nous n'aurons pas examiné ce que cela coûtera, déterminé l'état de l'édifice et d'autres éléments pertinents, il m'est impossible de fournir une réponse définitive.

ALLUSION À L'ACCIDENT SURVENU À BRAMPTON, ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Pallett (Peel): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-il exact, comme l'ont signalé les journaux, que les pilotes tués à Brampton pratiquaient des atterrissages forcés?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Je ne suis pas au courant des circonstances de ce malheureux accident. On fait enquête, mais aucun rapport encore ne m'est parvenu. Ainsi à mon vif regret, je ne puis répondre maintenant à la question.

M. Diefenbaker: Ils utilisaient aussi des avions Chipmunk.

[Le très hon. M. Howe.]

LES PÊCHERIES

LE SAUMON—PRÉSUMÉE RECOMMANDATION DE FERMER LE DÉTROIT JUAN DE FUCA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. Watson Macnaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, le 31 janvier, le représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) m'a demandé si l'on avait reçu de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique les règlements concernant la pêche au saumon sockeye en 1956. J'ai répondu qu'on ne les avait pas reçus, mais que, dès qu'on les aurait, j'en ferais part à la Chambre.

Le ministère a maintenant reçu les recommandations de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique et les étudie. Il y est recommandé que, pour des motifs de conservation à appliquer durant la saison de 1956, la région généralement appelée le détroit Juan de Fuca soit interdite à la pêche au saumon, au moyen de filets, du 28 juin au 5 août inclusivement et, pour ce qui est des ressortissants du Canada, cette interdiction soit appliquée aux termes de la loi sur les pêcheries. La Commission a recommandé au gouvernement des États-Unis de prendre des mesures semblables à l'égard des ressortissants de ce pays, pour ce qui est de la partie américaine des détroits de Juan de Fuca, les règlements devant entrer en vigueur en vertu de la loi de l'État de Washington.

La Commission propose aussi que soit interdite aux pêcheurs canadiens et américains la pêche au saumon au moyen de filets dans les eaux extérieures, c'est-à-dire à l'ouest d'une ligne qui va de la pointe Bonilla à l'île Tatosk. Cette dernière réglementation est établie par la Commission elle-même, en vertu des dispositions de la convention internationale du saumon sockeye.

Les fonctionnaires du ministère étudient la recommandation concernant la fermeture des détroits de Juan de Fuca et une annonce à ce propos sera faite en temps utile. En cette région la pêche au saumon au moyen de filets ne commence pas d'ordinaire avant la seconde quinzaine du mois de juin.

LES TRANSPORTS

YARMOUTH-BOSTON—DEMANDE DU MAINTIEN DU SERVICE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): J'ai une question à poser au ministre des Transports. Malheureusement, je n'ai pu lui en faire tenir avis. Les expéditeurs de la Nouvelle-Écosse occidentale ont-ils soumis au ministre des observations relativement à la

cessation du service de transport des marchandises entre Yarmouth et Boston? Dans le cas de l'affirmative, le ministre est-il disposé à recommander que ce service soit maintenu pour l'instant?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Des observations nous ont été soumises. Elles sont à l'étude, mais aucune décision ferme n'a encore été prise.

LES PONTS

PETERBOROUGH—DÉCLARATION AU SUJET DE L'INAUGURATION D'UN PONT TOURNANT SUR LE CANAL TRENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je profite de ce que j'ai la parole, monsieur l'Orateur, pour répondre à la question que m'a posée, vendredi dernier, le député de Peterborough (M. Fraser).

On me dit qu'une pénurie d'acier a retardé les travaux de la *Canadian Bridge Company Limited,* société chargée de l'érection du pont de la route Warsaw, qui enjambera le canal Trent, à Peterborough. Cependant, on a obtenu les longerons d'acier, la fabrication tire à sa fin et on prévoit que le pont sera terminé vers le 20 avril.

LE COMMERCE

MATIÈRES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA MODIFICATION DE LA LISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre ou au ministre du Commerce si on étudie actuellement la liste des matières d'importance stratégique dont l'exportation est interdite aux pays situés derrière le rideau de fer? Songe-t-on à y apporter des modifications et en a-t-il été question avec la Grande-Bretagne ou les États-Unis?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Un comité de l'OTAN revise de temps à autre la liste des matières d'importance stratégique. Sauf erreur, la dernière revision aurait eu lieu il y a sept ou huit mois. Je n'ai entendu parler d'aucune autre depuis.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DREW—ARTICLE PARU DANS LA "FREE PRESS" DE WINNIPEG

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Avant l'appel de l'ordre du jour, je veux poser la question de privilège. Dans son numéro de vendredi dernier, 3 février, la *Free Press* de Winnipeg publiait, en page éditoriale, un article intitulé: "Une solution oubliée". Je vais en citer un court passage pour montrer qu'on a gravement induit le public en erreur sans le vouloir, j'en suis sûr. Voici:

> Fait curieux, jusqu'ici aucun parti n'a préconisé des paiements que la Commission du blé effectuerait sur les fermes, c'est-à-dire, ni des prêts ni des avances d'argent, mais bien un paiement partiel sur la ferme.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Drew: L'auteur poursuit en ces termes:

> Le parti conservateur est en faveur de prêts qui seraient faits de droit par l'intermédiaire de la Commission du blé.

Et voici un nouvel énoncé:

> Les prêts ou avances proposés tant par les partis libéral, conservateur que cécéfiste seraient remboursables en espèces par les cultivateurs.

Monsieur l'Orateur, cette affirmation, qui tombera sous les yeux de bien des lecteurs, donne une impression qu'il est difficile de concilier avec ce qui a été dit clairement et catégoriquement à la Chambre. J'aimerais rappeler...

M. l'Orateur: Je me permets d'interrompre le chef de l'opposition pour signaler qu'à mon humble avis, il ne peut pas, posant la question de privilège, discuter ici ce que les journaux publient comme leur interprétation de ce qui se passe à la Chambre. Les délibérations à la Chambre doivent être une discussion entre députés. Si les journaux présentent leur interprétation de ce qui s'est dit ou fait à la Chambre et si, ensuite, nous tentons d'engager une discussion avec eux, je crois que nous dérogeons au Règlement.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'allais faire une chose qui s'est faite ici en maintes occasions. J'allais donner lecture d'un extrait du compte rendu pour faire savoir ce que j'avais dit sur cette question que l'on a mal rapportée au public. Monsieur l'Orateur, m'est-il permis de citer du compte rendu des observations que j'ai évoquées dans le discours que j'ai prononcé au début du débat sur l'Adresse?

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition comprendra ma situation, j'en suis sûr. Si l'éditorial avait renfermé une citation proprement dite se rapportant au chef de l'opposition, ce serait différent. Il y aurait eu mésinterprétation des paroles qu'il a prononcées à la Chambre. Mais d'après ce qu'il nous a lu, il semble que l'éditorial en question se trompe sur le sens de ses paroles. Il fait peut-être complètement fausse route. Mais c'est un sujet à discuter. Le chef de l'opposition devrait chercher une autre occasion pour

discuter cette affaire. Il ne devrait pas invoquer maintenant la question de privilège pour tirer ce point au clair. Comme il est revenu sur cette affaire, les journaux auront peut-être mieux compris cette fois. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de soulever la question de privilège pour régler le problème qui préoccupe en ce moment le chef de l'opposition.

L'hon. M. Drew: Je ne me propose pas de discuter la décision, monsieur l'Orateur, car je la sais indiscutable. Plus tard cette semaine, je profiterai d'une occasion pour rétablir les faits à la Chambre.

SUBSIDES

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

ENVOI D'ARMES À L'ÉTRANGER

M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): C'est la première fois de la session, monsieur l'Orateur, que la loyale opposition de Sa Majesté a l'occasion, à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, de soulever une question importante et de porter à l'attention de la Chambre un sujet qui, de l'avis de l'opposition, mérite un sérieux examen.

Depuis quelques semaines nous avons étudié certains problèmes relatifs à la méthode suivie par le Gouvernement à l'égard des envois à l'étranger de matériel militaire, et, de temps à autre, des questions ont été posées en vue d'obtenir des précisions. La méthode suivie par le Gouvernement en matière d'envoi de matériel militaire du Canada a semé la confusion non seulement dans l'esprit des membres de la Chambre mais aussi dans l'esprit de la population et peut-être même dans l'esprit de certains membres du cabinet.

Il y aurait intérêt à élucider certains termes qu'on a employés de temps à autre au sujet de l'expédition d'armes, de munitions, de matériel militaire, comme les décrets du conseil, ordres ministériels, décisions ministérielles, permis d'exportation et autres termes de cette nature. J'ai l'intention de présenter une motion pour demander le renvoi de cette question à un comité de la Chambre. Je donnerai maintenant lecture de la motion que je ne proposerai pas encore mais qui servira de base de discussion et, je l'espère, à étayer ma thèse. Voici ce texte:

La Chambre est d'avis que la question de la délivrance de permis pour l'exportation d'armes, de munitions et de matériel militaire soit renvoyée au comité permanent des affaires extérieures qui aura pour instructions d'étudier la procédure applicable en ces cas et de recommander à la Chambre un code précis en ce domaine.

[M. l'Orateur.]

Le renvoi de la question au comité des affaires extérieures aura pour effet d'en accélérer l'examen. Ce comité a l'expérience voulue pour traiter les problèmes de ce genre.

L'ignorance de la loi ne constitue pas une excuse, mais l'ignorance de la politique ministérielle et des méthodes administratives pourrait servir à excuser une personne de ne savoir guère ce qui se passe, car le programme ministériel est parfois obscur, parfois oscillant, et il reste parfois inconnu jusqu'à ce que se fasse une enquête intensive ou se produise un accident.

Il y a des semaines que nous cherchons à obtenir des renseignements sur le point que j'ai soulevé. Nous avons décelé de la confusion. Tout député pourrait citer des réponses ambiguës, des réponses partielles, des réponses qui semblent ne répondre à rien. A titre d'exemple, je signale trois questions que j'ai posées à la Chambre sur trois points qui demandaient des éclaircissements. Ma première question figure à la page 551 du hansard. Elle était adressée au ministre du Commerce et portait sur des canons et des blocs de culasse mutilés. Je voulais savoir si ces canons et ces blocs de culasse mutilés ne pouvaient plus être réparés, si ou quand ils ont été exportés comme rebut. Voici la réponse du ministre:

Les directives données à la Corporation de disposition des biens de la Couronne portent qu'avant que les canons et les blocs de culasse soient mis aux rebuts et que la Corporation s'en départisse, ces articles doivent être démolis. En d'autres termes, ils sont mutilés au point de ne plus pouvoir être réparés.

On a ainsi répondu à la moitié de ma question. Je m'intéressais bien plus aux canons, et l'on n'a pas répondu à cette partie de la question. Un canon mutilé, ainsi qu'on le dit dans l'armée, est un article qu'il n'est pas impossible de réparer. Un armurier peut assez vite le remettre en état. Est-il utile que je demande maintenant au ministre du Commerce si, en 1955 ou l'année précédente, des canons mutilés ont été exportés du Canada en tant que ferraille? Selon toute probabilité, on me répondrait que le Canada n'a pas expédié de ferraille la semaine dernière, et je ne serais pas plus avancé.

Ma deuxième question avait trait à l'importance de notre commerce d'armes, de munitions et de fournitures militaires. J'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que le rapporte la page 547 du hansard, si, depuis deux ans, nous avions fourni du matériel militaire à des pays de l'Amérique du Sud. Comme on peut le voir à la page 583, le ministre a répondu:

Voici la réponse: aucun permis n'a été accordé pour des canons, des munitions, des armes militaires d'aucune sorte, des avions militaires ou des

véhicules militaires à destination de l'Amérique du Sud.

Est-ce à dire qu'on n'a pas expédié de matériel militaire en Amérique du Sud? Peut-on envoyer du matériel militaire sans permis? Je suis en peine de comprendre le sens de cette réponse. Je consignerai au hansard, afin qu'ils figurent en regard de la réponse, les renseignements que j'ai obtenus du Bureau fédéral de la statistique et selon lesquels on a envoyé, au cours de l'année 1954, et des premiers dix mois de 1955, du matériel militaire d'une valeur de $63,980 au Pérou, à l'Ecuador, à l'Uruguay et au Venezuela. J'ai pris soin de vérifier minutieusement dans l'atlas. J'ai constaté qu'après toutes ces années, les pays en cause se trouvent encore en Amérique du Sud. Les en-têtes dont le Bureau fédéral de la statistique fait précéder ses données sont: "Carabines, fusils et autres armes à feu; cartouches pour carabines et fusils."

Ma troisième question, à l'adresse du même ministre, avait trait à l'envoi de matériel militaire aux trente-quatre zones névralgiques qu'il avait mentionnées plus tôt à l'exception d'Israël et de l'Égypte. Il a indiqué dans sa réponse que du matériel militaire d'une valeur d'un million de dollars avait été envoyé les deux dernières années à destination de points névralgiques situés en dehors du Commonwealth britannique, mais il n'a pu indiquer les noms des territoires dans lesquels avait été envoyé ce matériel, bien que je lui aie demandé.

Il me semble qu'il serait possible à un comité siégeant à huis clos de recevoir ces renseignements, de façon qu'on sache parfaitement à quoi s'en tenir sur l'ensemble de la question. Si je propose le renvoi de la question à un comité, c'est à cause de réponses comme celles-là et de réponses encore plus embrouillées données à certaines autres questions. Le comité pourrait tenter un effort sérieux afin de dissiper la confusion terrible qui règne au sujet de toute cette question d'exportation d'armes, de munitions ou de matériel militaire.

J'ai l'impression que, lorsqu'il s'agit de questions de ce genre, le Gouvernement adopte, d'abord, la règle de la dissimulation. Puis, lorsqu'il semble que la vérité ait commencé à paraître, on entend des dénégations. C'est ainsi, par exemple, qu'on nous a dit qu'aucun avion n'avait été envoyé à l'Égypte et aucune arme à l'Amérique du Sud. Puis, à mesure qu'on insiste, on commence par recueillir certains aveux embarrassés puis, en définitive, on recueille certaines preuves de culpabilité. C'est alors que, la panique intervenant, s'élève un écran de fumée qui doit servir à tout brouiller. La confusion la plus totale règne d'un océan à l'autre. Et il est bien entendu qu'on s'en prend alors à l'opposition à qui on reproche de ne pas avoir soulevé la question plus tôt, ce qui aurait permis un examen de la question et la communication de renseignements par le Gouvernement.

Eh bien, monsieur l'Orateur, que faisons-nous au sujet des expéditions outre-mer d'armes, de munitions et de matériel militaire? Si nous ne parvenons pas à soumettre cette affaire à un comité et à entreprendre des recherches actives à cet égard, nous ne saurons pas exactement ce qui se fait. On nous a dit qu'aucune interdiction ne pèse sur les envois à nos alliés de l'OTAN ou aux pays du Commonwealth, mais qu'une telle interdiction existe à l'égard du bloc sino-russe. On se pose alors la question à propos des envois aux pays qui ne font partie ni de l'OTAN ni du Commonwealth britannique, à propos de ces pays avec lesquels,—je l'ignorais absolument—nous faisons le commerce d'armes et de matériel militaire en général.

On nous a fait remarquer que, dans cette zone d'activité qui frise le pourpre, on prend toutes les mesures de prudence pour empêcher que n'aillent outre-mer des armes qui ne devraient pas y aller, et autres sorties de ce calibre. Aujourd'hui même le premier ministre nous a assuré qu'en levant l'interdiction, le Gouvernement suit la même ligne de conduite que par le passé. Si j'ai bien interprété ses mots, il a voulu affirmer que nous n'envoyions pas hors du Canada, vers ces autres pays, du matériel militaire qui constituerait un encouragement à une course aux armements ou une incitation à l'agression.

On nous a donc appris qu'un dispositif complexe de réglementation a été mis sur pied, que de telles questions doivent être soumises au cabinet et faire l'objet d'un examen déterminé de la part de trois ministres, que cela entraîne diverses vérifications tendant à la sécurité du Canada. Les expressions employées comme "examen à l'échelon du cabinet", "attention spéciale à l'égard des régions névralgiques", "expéditions faites seulement aux ministères de la Défense", "assurances contre la réexportation", "estimations des besoins légitimes de la défense des pays destinataires", "attention très spéciale à ce que le pays destinataire n'ait pas la tentation de commettre une agression", indiquent une attitude très prudente, de fait, comme si le Gouvernement discernait qu'il traite une question fort importante pour les Canadiens, comme c'est le cas d'ailleurs.

Comment fonctionne le régime? C'est seulement par un examen en comité que nous pourrons découvrir si ce régime fonctionne de fait. Il y a une clause échappatoire,—au moins une disposition ou expression qui prête

à confusion,—dans certains des renseignements qu'on nous a donnés. Les mots employés étaient "des expéditions de quelque importance". On nous dit que de telles expéditions doivent faire l'objet des divers examens dont on a parlé. Toutefois, on n'a pas précisé le sens des mots "de quelque importance". Que veulent-ils dire? S'agit-il du genre, de la quantité ou de la valeur du matériel qui a été expédié? On ne nous l'a pas dit.

Qu'est-ce qui décide qu'une expédition de matériel militaire est importante ou non? Voilà une autre question intéressante à se poser. On ne nous dit rien non plus sur cet aspect de la question. Tout indique que la décision incombe au ministre du Commerce, mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale assument aussi une certaine responsabilité en la matière.

Afin de nous rassurer sur ce point, on enveloppe le cabinet dans un manteau de droiture. Si seulement nous savions le nombre de commandes d'avions à réaction qu'on a reçues et avec quel empressement le cabinet a écarté ces commandes! Si seulement nous savions la valeur totale du matériel qui a été commandé et refusé! Le Gouvernement a été tenté et a résisté à la tentation. C'est peut-être bien rassurant pour certaines personnes, mais je ne suis pas sûr que ce le sera pour les députés. On nous dit ensuite qu'à tout prendre on n'en a pas expédié beaucoup et que les armes que nous avons envoyées ne sont ni de modèle récent ni dangereuses.

Seul un comité pourrait découvrir comment on a procédé pour expédier du matériel militaire outre-mer aux pays qui ne font pas partie de l'OTAN ni du Commonwealth britannique. Comment la Chambre pourrait-elle obtenir ces renseignements? Il convient d'étudier la question à fond.

C'est fort dangereux de se figurer que tout simplement parce qu'on a mis au point depuis quelques années des armes puissantes de destruction massive, les engins ordinaires de guerre ne sont pas dangereux. On a tort de croire que tout simplement parce que nous n'expédions pas à l'étranger des bombes atomiques et à hydrogène, des avions à réaction, des fusées, des projectiles téléguidés et des chars, les armes que nous expédions ne sont pas dangereuses. En raisonnant de cette façon on risque d'en arriver au point de croire que tuer des hommes avec des armes ordinaires ou désuètes, c'est moins mal que de les tuer à l'aide d'armes modernes de destruction massive. Je voudrais donner lecture à la Chambre de l'opinion qu'exprimait à ce sujet une personne que nous avons jusqu'ici considérée comme compétente pour se prononcer sur ces questions. Je cite:

> Nous espérons que les armes atomiques ne seront jamais employées.
>
> Nous espérons aussi qu'on ne se servira pas de mitrailleuses et d'obusiers. Le danger c'est que l'acceptation sans discernement à travers le monde de la nature répréhensible des armes atomiques, plutôt que la violence elle-même, peut porter à croire que l'usage des armes "ordinaires" pour tuer des hommes en vue de réaliser des objectifs politiques n'est pas tout à fait aussi répréhensible. Un homme meurt, peu importe qu'on le tue avec une cartouche, une flèche ou une explosion atomique. C'est l'usage de la force qu'il faut condamner et non pas la source physique de cette force.

Cet extrait est tiré d'un livre intitulé *Democracy in World Politics* dont l'auteur est, je pense, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Cependant, à la Chambre, il voudrait nous faire croire que les armes ordinaires que nous vendons ne sont ni modernes ni dangereuses.

J'espère qu'un comité qui étudierait la question se renseignerait sur la façon dont nous procédons, qu'il découvrirait quel genre de matériel a été expédié outre-mer et déciderait si nous avons envoyé des armes modernes et dangereuses. Des armes comme les avions, les chars, les canons, les mitrailleuses et les fusils sont destinées à lancer contre l'ennemi une charge explosive ou une balle qui détruit ou tue. Un avion à réaction sans munitions n'est pas aussi utile qu'un hélicoptère et un char sans munitions n'est pas aussi utile à l'armée qu'un bulldozer. L'élément important c'est que les munitions accompagnent l'arme.

Au cours de la première Grande Guerre, le feu de pièces d'artillerie et de mortiers a tué des milliers d'hommes et les mitrailleuses en ont tué des dizaines de milliers. Les mitrailleuses ont dominé le champ de bataille jusqu'à ce qu'on ait raison de leur puissance après quatre années de guerre stationnaire, grâce à l'invention et à l'utilisation des chars. Au cours de la seconde Grande Guerre, on a mis au point et utilisé des armes de destruction plus puissantes, mais plusieurs milliers d'hommes ont succombé au feu des mitrailleuses et des fusils. Vers la fin de la guerre on a employé les V-1 et les V-2, mais la destruction des propriétés et installations civiles ne revêtait pas une très grande importance pour les armées sur le champ de bataille.

Dans la dernière livraison de *U.S. News and World Report*, le général Gruenther signale que, même si on a recours aux armes nucléaires, on aura besoin d'armées qui continueront d'employer les armes ordinaires. Par conséquent, comment peut-on dire qu'elles ne sont pas des armes modernes et dangereuses? J'estime donc qu'il convient d'exami-

ner avec soin l'expédition de munitions du Canada à des pays qui ne font pas partie de l'OTAN ou qui ne sont pas nos alliés. De quelle façon délivre-t-on les permis? Quelle surveillance exerce-t-on pour s'assurer que ces munitions ne prendront pas un autre chemin?

Selon un rapport du Bureau de la statistique, au cours des huit dernières années le Canada a expédié des munitions d'une valeur de $800,000 à l'Amérique centrale, aux Antilles et à certaines régions de l'Amérique du Sud. Cette somme peut acheter des millions de balles de fusils et de mitrailleuses. Pourquoi le Canada a-t-il expédié ce genre de matériel à des régions qui ne nous intéressent pas du point de vue de l'alliance de l'OTAN? Quelle mesure de surveillance exerce-t-on? Pourquoi expédie-t-on ce matériel? Le Canada participe-t-il à un commerce qui s'apparente à une course aux armements et qui fournit un aiguillon à l'agression?

Je constate qu'en 1949 on a expédié pour plus de $20,000 de munitions à la République dominicaine. Que veut faire la République dominicaine de toutes ces munitions? J'ai découvert qu'à l'époque ce pays craignait d'être envahi par certains de ses voisins et qu'il a conféré à son président les pleins pouvoirs de déclarer la guerre. On avait donc besoin de munitions. Les pays voisins que la République dominicaine craignait étaient Costa Rica, Panama et Cuba. Le Canada, conformément à son programme qui consiste à maintenir un certain équilibre en fournissant du matériel aux deux côtés afin de préserver la paix, a expédié pour environ $40,000 de munitions à ces trois régions.

Par ailleurs, je constate que, en 1951, Cuba a reçu pour plus de $100,000 de munitions, et, en 1952, pour environ $50,000. A quelles fins a-t-on expédié ce matériel là-bas? Qui a délivré les permis d'exportation? A-t-on tenu compte des besoins de notre pays? On nous dit qu'on détermine avec le plus grand soin les besoins défensifs d'un pays afin d'empêcher que l'équilibre ne soit rompu. Qu'est-ce qui n'allait pas à Cuba en 1951? Au printemps de 1952, le gouvernement cubain a été renversé. Un officier est parvenu à dominer l'armée et, grâce à la forte quantité de munitions disponibles, il a pu renverser le gouvernement. Les pays voisins, semble-t-il, n'ont fait aucune menace, de sorte que le Canada n'a pas envoyé là-bas beaucoup de matériel, à l'exception des munitions d'une valeur de $13,000 expédiées comme d'habitude à Costa Rica.

Comme troisième exemple, je me reporte aux événements survenus en 1954 en Amérique centrale et intéressant le Canada. La statistique indique que, en 1954, le Guatemala a obtenu pour plus de $16,000 de munitions du Canada. L'année précédente, le chiffre n'était que de $172. Cet écart a éveillé ma curiosité et je me suis demandé ce qui était survenu au Guatemala. Je suis allé aux renseignements et j'ai constaté que, à ce moment-là, le Guatemala était passablement bouleversé. En 1953, les communistes s'étaient emparés de postes importants au sein du gouvernement et, en janvier, février et mars 1954, le Canada a expédié des armes à ce pays. Mais les Russes l'ont fait sur une échelle appropriée. Ils n'interviennent que lorsque l'enjeu en vaut la peine. Ils ont envoyé là-bas une pleine cargaison de munitions comprenant en tout 2,000 tonnes de matériel de guerre chargées à Stettin en Pologne; la cargaison était censée être dirigée vers l'Afrique mais elle a été expédiée au Guatemala. Naturellement, les pays voisins et les États-Unis ont dû s'intéresser au problème; on est donc intervenu, le gouvernement a été renversé et l'ordre rétabli.

En 1954, le Canada a fourni pour $25,000 de munitions à Costa Rica, assez près de là; pour $30,000 environ de munitions à Cuba et pour $15,000 à Panama. Sous le régime des permis d'exportation du gouvernement actuel, nous avons donc fourni des munitions, en 1954, au Guatemala qui est dominé par les communistes.

Le comité ferait bien d'examiner les méthodes de vente de nos munitions.

Je voudrais savoir à quelles fins servent en définitive ces munitions. Ont-elles été exportées de nouveau? Ont-elles fini par tomber aux mains des communistes de la Malaisie ou de l'Indochine? Ont-elles tombé entre les mains de membres de la tribu Mau-Mau au Kenya, ou entre les mains de tribus algériennes? Les choses les plus désastreuses peuvent arriver quand on exporte des munitions sans contrôle réel sur leur réexportation. Il serait vraiment honteux,—j'espère qu'un comité d'enquête démontrera le contraire,—que des munitions fabriquées au Canada aient tombé entre les mains de peuples qui combattent les troupes britanniques et australiennes en Malaisie ou les légionnaires français en Algérie.

Voilà certaines raisons qui militent en faveur de l'établissement d'un comité chargé d'examiner nos méthodes de vente de ces armes modernes et dangereuses. Les munitions ne deviennent jamais désuètes. La Hotchkiss, la Lewis, la Vickers et peut-être la Bren sont maintenant jugées désuètes et ont été remplacées par la mitrailleuse Browning mais ces armes, entre les mains d'hommes décidés à combattre, seraient tout aussi efficaces qu'elles l'étaient il y a vingt ou trente ans quand on les jugeait modernes et dangereuses.

Le Canada s'est placé dans une situation très bizarre pour ce qui est du trafic des armes. Seule une enquête permettrait d'établir si nous permettons l'exportation d'armes de destruction. Une enquête démontrerait si ces envois de matériel militaire à des pays qui ne sont pas nos alliés et qui ne se sont pas engagés à nous aider contre tout adversaire de taille ne contribuent pas davantage à fomenter le trouble et l'agitation qu'à maintenir la paix.

Qu'est-il arrivé des millions de cartouches expédiées en Amérique centrale, aux Antilles et en Amérique du Sud? Qui sait? Ces munitions sont peut-être parvenues au Moyen-Orient ou à quelque autre zone critique. Où nous mènera cette insouciance coupable à l'égard de la distribution de ce genre d'équipement? A la fin, des troubles surgiront quelque part et les troupes canadiennes devront intervenir. C'est ce qu'il faut craindre. Il nous faut par tous les moyens empêcher que cela n'arrive.

Ce danger ne saurait être enrayé que par une enquête approfondie menée ici même à la Chambre des communes. Nous n'y parviendrons pas par des questions et des réponses à l'appel de l'ordre du jour. C'est ce que prouvent les événements des trois dernières semaines. Seule une enquête complète propre à exposer les faits d'abord devant un comité et finalement devant la Chambre nous indiquera si le Gouvernement a exercé un contrôle approprié et si ses façons de procéder sont judicieuses. Pour le moment, la situation nous échappe totalement; c'est devenu une affaire de dollars.

Je ne sais comment on pourrait en examiner l'aspect moral, mais on a appelé notre attention sur un nouveau principe moral selon lequel, lorsqu'un certain nombre de pays importants envoient des armes dans une région de tension, le Canada n'aurait pas tort d'agir de même. Ce serait-là une question délicate à résoudre pour nos moralistes. Le bien et le mal ne seraient pas fonction de la morale mais du nombre. C'est un exercice de numérologie. Si nous ne voulons ni nous lancer dans la course aux armements ni permettre aux autres pays de le faire, ainsi que l'a signalé aujourd'hui le premier ministre, comment nous y prendre? Comment équilibrer les armes et les munitions par rapport aux armes et munitions? Cinq cents canons font cinq cents canons. Combien de canons de DCA font un avion? C'est un point de départ impossible. Il faut, de plus, tenir compte de tant d'autres éléments! la fourniture de munitions, domaine dans lequel le Canada est très actif, la formation de troupes, de chefs, et le moral.

[M. Churchill.]

Dans ce petit jeu, nous sommes comme des bambins dans un jardin d'enfants, qui empilent des cubes pour voir quelle hauteur il est possible d'atteindre avant que la tour s'écroule. En fournissant des armes aux deux côtés, le Canada s'est mis dans une situation très embarrassante, et seule l'enquête poussée d'un comité de la Chambre pourra déterminer si la méthode selon laquelle le Gouvernement procède est sensée, appropriée.

Je vois qu'il est six heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Je me permettrai de dire au député de Winnipeg-Sud-Centre et à ceux qui prendront la parole après lui au cours du débat de l'amendement qu'il a annoncé tantôt, qu'il me semble exister, d'après la teneur de ses observations et les mots qu'il a employés aujourd'hui dans son discours, un rapport très étroit avec la discussion sur la motion de défiance présentée quand on a pris des dispositions pour la tenue du débat des affaires extérieures. L'amendement en cause ne le mène pas à la même conclusion, mais il serait peut-être possible d'avoir un débat qui ressemblerait moins à celui de l'autre jour, si les arguments exposés se rapportaient plus strictement au but que vise l'amendement qu'il a l'intention de proposer et qu'il a déjà mentionné.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

Reprise de la séance

M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de conclure mes observations dans quelques minutes. Avant l'heure du dîner, je traitais la question de la sortie du Canada d'armes, de munitions et de matériel de guerre d'une façon générale. J'ai mis en doute l'efficacité de la méthode actuelle de permis d'exportation dans la réglementation de ces expéditions. Je n'ai cité que quelques exemples. Les montants ici ne sont pas élevés au regard de ce que coûtent avions et chars de combat. Je parlais du prix des munitions. Elles ne coûtent pas cher, elles n'en sont pas moins meurtrières.

Qu'on me permette de dire à ceux qui se laissent impressionner par les dimensions qu'un bataillon d'infanterie qui tenterait de traverser un terrain découvert de 400 à 500 verges courrait moins de risques et aurait plus de chance d'atteindre son objectif, s'il le faisait sous le feu d'une batterie de canons de 25 livres ou de 105 millimètres, que sous le feu de quatre mitrailleuses bien pointées pour soutenir des feux croisés, bien que

n'utilisant que des munitions d'armes portatives. En vertu de notre régime actuel de permis d'exportation, nous mettons des millions de cartouches d'armes portatives dans les mains d'hommes ici et là dans le monde pour leur permettre de s'entretuer.

Afin d'obtenir les renseignements nécessaires pour permettre à la Chambre de prendre une décision, j'ai proposé que la question soit déférée à un comité. Je suis certain qu'on ne peut s'opposer à cette façon de procéder. Le Gouvernement voudra peut-être accepter la proposition afin de mettre tous les renseignements à la disposition du public. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan):

Que la motion soit modifiée par la radiation de tous les mots qui suivent "que" et la substitution de ce qui suit:

La Chambre est d'avis que la question de la délivrance de permis pour l'exportation d'armes, de munitions et de matériel militaire soit renvoyée au comité permanent des affaires extérieures qui aura pour instructions d'étudier la procédure applicable en ces cas et de recommander à la Chambre un code précis en ce domaine.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'appuie l'amendement, parce que, selon moi, ce qui s'est dit ici depuis quelques semaines indique que les exportations canadiennes de munitions suscitent beaucoup d'inquiétude dans diverses régions du pays. Je ne dis pas que le Canada fomente actuellement des troubles quelque part dans le monde. Je ne pense pas que ce soit l'avis du motionnaire de l'amendement, pas plus que celui des membres de son parti. Mais il convient que la Chambre et la population en général soient mises au courant des méthodes que comporte la délivrance des permis d'exportation de munitions. Nous savons bien qu'aucun permis n'est nécessaire dans le cas des exportations de matériel militaire à nos alliés de l'OTAN. Je ne crois pas, non plus, que le motionnaire voudrait qu'on fasse connaître dans quelle mesure nous aidons à nos associés du Commonwealth à se procurer les armes nécessaires à leur défense et à la protection de notre mode de vie, si ces pays ou notre mode de vie étaient attaquées.

Mais, depuis quelques semaines, on a beaucoup parlé ici des exportations d'avions, de munitions et de pièces d'artillerie, exportations faites en vertu de permis accordés à des entreprises privées. De nombreuses questions ont été posées à ce propos. Je me rappelle fort bien les discussions qui ont eu lieu ici et dans le pays au sujet de l'activité de certaines de ces entreprises privées.

A vrai dire, monsieur l'Orateur, je crois que ces capitalistes ne sont pas plus scrupuleux qu'ils ne l'étaient hier, alors qu'il leur arrivait si souvent de se faire qualifier de marchands de la mort, qualificatif que leur a appliqué l'autre soir encore le représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes).

J'ai observé leur activité chez nous depuis un an ou deux. Ainsi, j'ai été vivement contrarié d'une photographie accompagnant une annonce que la société *Canadair* a fait paraître dans la revue *Time*, ainsi que dans d'autres revues et certains journaux du Canada. Je fréquente l'église qu'on a photographiée et dont on s'est servi dans cette annonce. C'est une des plus importantes églises que possède ma confession dans la ville d'Ottawa. Il s'agit de l'église *St. Matthew*. La photographie nous montrait une église parsemée de quelques fidèles et on donnait à conclure que nous ne sommes pas préparés, sur le plan spirituel comme sur celui des armements, à défendre notre mode de vie contre le communisme. Telle était, de fait, la teneur du texte publicitaire qui accompagnait la photo de cette église et de son intérieur.

Il est intéressant de voir comment cette photographie a été prise. La société *Canadair* a retenu les services d'un photographe bien connu. Les autorités de l'église ne savaient pas à quelle fin servirait la photo. La société *Canadair* réunit une vingtaine de vieillards de l'un des foyers de la ville, les emmena à l'église et les dispersa ici et là dans la nef de façon à donner l'impression qu'elle était habituellement vide lorsque les gens étaient convoqués à la prière. Et pourtant, je peux certifier...

L'hon. M. Rowe: Était-ce un jour de semaine?

M. Coldwell: C'était un jour de semaine... que l'église *St. Matthew* est l'une des plus fréquentées de la ville. Si vous y allez le dimanche matin,—j'espère que quelques-uns d'entre vous y vont à l'occasion,—vous constaterez que les bancs sont remplis. Malgré cela, le texte qui accompagnait la photo donnait l'impression que c'était là l'une des églises vides que l'on voit de nos jours et faisait allusion au danger du communisme parce que nos gens ne remplissent pas comme ils doivent leurs devoirs spirituels.

L'hon. M. Harris: Quand cela s'est-il produit?

M. Coldwell: Le printemps dernier et l'annonce a paru l'automne dernier. Il s'agissait de l'église *St. Matthew* d'Ottawa.

M. Fleming: Les frais en ont probablement été imputés sur le budget public.

M. Coldwell: Je sais très bien ce qui s'est passé, parce que je fréquente cette église. Voilà la société *Canadair* qui préconise la production de matériel de guerre, d'avions

et tout le reste et qui, par une annonce paraissant dans les journaux, la revue *Time* et d'autres revues, donne effectivement une fausse impression de la réalité en ce qui touche nos églises.

Certains de ces fabricants d'armes ne respectent rien. On voit ici précisément jusqu'où ils peuvent aller. C'est pourquoi j'estime qu'à notre époque, au moment même où ces gens trouvent extrêmement lucrative la fabrication de matériel de guerre, non seulement pour le compte de notre propre gouvernement, mais encore pour celui d'autres pays, outremer, il faut que nous comprenions très clairement dans quelles conditions on autorise l'exportation de ce matériel. J'irai même plus loin; l'amendement qu'on nous présente est véritablement très utile, et voici pourquoi. Combien de députés savent précisément quel emploi on fait des vastes crédits que nous votons au titre de l'achat de matériel de guerre, dans notre pays?

J'ai souvent eu l'impression que s'il est un aspect de nos dépenses auquel les députés ne connaissent rien, c'est bien celui-là, c'est-à-dire les dépenses faites par la Défense nationale au titre de l'achat de matériel de guerre. Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles. Je n'ai pas dit qu'à une époque comme la nôtre il ne faudrait pas nous occuper de notre défense. Il faut, je le reconnais, que nous disposions du meilleur matériel de guerre possible, à la fois pour nous défendre et, s'il le faut, pour aider nos alliés. Mais je prétends qu'il faut que nous sachions exactement où va notre argent. Il faut que nous sachions ce que font ces sociétés, qui sont des sociétés privées et à qui on délivre des permis d'exportation de matériel de guerre. Où envoient-elles ce matériel? Comment obtiennent-elles ces permis? Quelles sont les modalités de délivrance de ceux-ci?

Je vais donc appuyer cette proposition. Elle n'a pas une très grande envergure. Par exemple, on ne peut pas dire que cet amendement s'étend à la question que nous discutions la semaine dernière à propos des affaires extérieures; il a une portée beaucoup plus restreinte. Cependant, il fournirait aux députés, grâce au comité des affaires extérieures, la première occasion d'enquêter sur la façon dont on place ces commandes et accorde les permis; nous pourrions peut-être étendre la portée de l'enquête afin de savoir de quelle façon ces munitions de guerres sont payées. Nous serions alors mieux placés pour comprendre certains des éléments qui entrent en jeu dans cette grande industrie.

Je répète que nous avons édifié au Canada de puissantes industries. J'ai mentionné *Canadair*. De fait, cette société a été créée par notre parlement. C'est nous qui en avons établi les fondements. Nous avons au Canada d'autres entreprises semblables qui, durant la guerre, se sont révélées très utiles; après la guerre ces usines ou établissements que nous avions construits afin de gagner la guerre ont été cédés à ces organismes sans que le Canada en retire beaucoup de bénéfices. Aujourd'hui, ils constituent la base d'une industrie extrêmement profitable.

Je ne m'étendrai pas sur la question car l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a expliqué la question bien à fond, de son point de vue, et a donné les raisons pour lesquelles il a présenté cet amendement. Je me contente de dire ce soir que la proposition qui nous est soumise permettra aux membres du parlement de faire enquête sur l'exportation de munitions canadiennes, de comprendre comment sont délivrés les permis et de se faire une plus juste idée de la destination définitive d'une partie de ces munitions. Le comité pourra proposer au parlement, et non pas au gouvernement, des moyens d'exercer une plus grande surveillance.

Comme l'a dit, cet après-midi, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, nul d'entre nous ne sait quelle part des munitions que nous avons expédiées, par exemple, à l'Amérique du Sud, a fini par tomber entre les mains d'autres pays. Nous n'en savons rien. Nous ignorons où vont certaines de ces munitions après qu'elles ont quitté notre pays. Il nous faudrait comprendre parfaitement ce qui se passe. Je suis sûr d'une chose: ni le gouvernement ni aucun membre du cabinet ni aucun député ne voudrait fournir à un agresseur les moyens de livrer une guerre qui pourrait se répandre pour finir par s'étendre à tous les pays.

C'est à contrecœur que j'ai voté, la semaine dernière, en faveur de l'amendement de l'opposition officielle car j'ai compris que cela équivalait peut-être à refuser à un des deux côtés des munitions que l'autre côté reçoit d'une autre source. Je m'en suis rendu compte. Pourtant, je ne pouvais pas accepter le régime d'exportation libre que le gouvernement pratique depuis un certain temps et qui consiste à expédier des munitions aux deux côtés dans une zone critique.

Je ne retiendrai pas la Chambre plus longtemps; je me contente de dire que je n'ai pas eu l'occasion de discuter la question avec mes collègues mais que je me propose de voter en faveur de l'amendement, comme eux sans doute, parce que je trouve qu'il a du bon. J'espère qu'il ne nous sera pas nécessaire de nous prononcer. Je voudrais que le Gouvernement nous dise qu'il accepte cette proposition et qu'il est disposé à soumettre la question au comité des affaires extérieures qui pourra l'étudier à fond.

M. E. G. Hansell (Macleod): Monsieur l'Orateur, je suis heureux qu'on ait présenté un amendement comme celui-là aujourd'hui à la Chambre parce que cela nous fournit une nouvelle occasion de proposer un moyen de convaincre davantage le parlement et la population du Canada que certains ministères de l'État font les choses comme il faut. Il est incontestable qu'en répondant à une certaine question, il y a quelques jours, le Gouvernement a créé beaucoup de confusion.

Il n'est pas nécessaire de récapituler ces événements. Nous savons tous qu'on a répondu à une question, que la réponse a dû être modifiée et corrigée et que, par la suite, une autre réponse a été fournie après que plusieurs ministères se furent concertés. Il semble donc exister un manque de coordination entre certains ministères de l'État. Ils ne sont peut-être pas liés assez étroitement pour diriger le pays et s'acquitter de leur tâche à la satisfaction du parlement. Peut-être y a-t-il une explication. En tout franchise, il ne m'a jamais été possible à certains égards de déterminer où finit la responsabilité d'un ministère et où commence celle d'un autre. Voici des exemples qui visent quatre ministère distincts de notre Gouvernement. Nous avons le ministère des Affaires extérieures, qui veille aux relations de notre gouvernement avec les gouvernements étrangers, à ce que nous pourrions appeler l'échelon diplomatique. Nous avons ensuite le ministère de la Défense nationale qui s'occupe des trois branches de notre armée et de leurs rapports avec les autres pays, partout où ces rapports se manifestent. Puis vient le ministère de la Production de défense qui doit veiller, à ce que,—j'allais dire le matériel de guerre,—les munitions et les approvisionnements soient commandés, fabriqués et livrés. Nous avons enfin le ministère du Commerce qui conclut des ententes avec les autres pays.

Il me semble que ces quatre ministères devraient avoir plus de relations mutuelles lorsque sont en cause des exportations d'armements car c'est bien de cela qu'il s'agit. Nous avons beau nous servir du terme "défense", nous, ici au Canada, voulons croire que ces armements serviront à la défense de notre pays. Quoi qu'il en soit, si l'on s'en sert, ce sera parce qu'il y aura la guerre.

Je le répète, ces services manquent de coordination; autrement, il n'y aurait pas eu cette confusion, et les réponses fournies n'auraient pas été présentées comme elles l'ont été. L'une d'elles était très simple. Il s'agissait de savoir si des avions Harvard avaient été envoyés à l'Égypte. Quel besoin de pousser l'enquête bien loin pour répondre convenablement à cette question?

Je reconnais, monsieur l'Orateur, que nous devons laisser un peu de latitude aux ministres qui n'ont pas toujours la réponse au bout des doigts lorsqu'on leur pose une question. Nous vous sommes tous reconnaissants de la largeur de vues que vous montrez à l'égard de la brève période de questions qui précède l'appel de l'ordre du jour. Il arrive que nous passions une heure à poser des questions aux ministres. C'est admirable! Toutefois, je ne veux pas en faire un grand reproche aux ministres parce qu'ils ne possèdent pas tous les détails nécessaires pour répondre aux questions qui fusent de part et d'autre de la Chambre. A défaut de notes, ils ne peuvent compter que sur leur mémoire.

Certains ministères sont considérables. Il suffit d'ouvrir un annuaire de ministère pour voir tout le réseau de communications qui, d'un seul ministère peut-être, s'étend à toute la ville d'Ottawa. Ces importants ministères ont beaucoup d'employés; aussi le ministre est-il obligé de s'en remettre à ses sous-ministres et à ses subordonnés pour obtenir les renseignements qu'il lui faut.

Il n'est que juste de dire que c'est le gouvernement, en fin de compte, qui détermine les programmes à exécuter et que le ministre compte sur son personnel, en particulier sur son sous-ministre, pour la conduite des affaires de son ministère en vue de l'accomplissement de certains travaux en conformité du programme établi. Je ne serai donc pas trop sévère pour les ministres s'ils ne connaissent pas sur le bout des doigts tous les détails demandés et s'ils ne peuvent fournir immédiatement toutes réponses. Mais il y a une manière de remédier à cela. Tout ce qu'ils ont à faire, et ils le font souvent, c'est de se lever et de dire qu'ils n'ont pas la réponse sous la main mais qu'ils iront aux renseignements et verront à ce que l'auteur de la question obtienne une réponse le lendemain. Ils ont à leur service bien des spécialistes et tout un personnel. Certains d'entre nous les leur envient. On ne serait pas trop exigeant en s'attendant qu'un ministre soit capable, sans être sorcier, de nous fournir une réponse complète dans un délai de 24 ou 48 heures.

Tout en étant favorable à la proposition d'amendement, et je crois que la plupart des collègues de mon groupe le sont aussi, je ne vois pas comment je pourrais appuyer le discours de celui qui a présenté l'amendement. Le discours m'a, en effet, paru teinté d'isolationnisme. On le niera peut-être, mais ça ne m'inquiète pas. Je n'en ferai pas trop de cas. Je ne crois pas que, dans le monde où nous vivons, nous puissions nous permettre d'être isolationnistes. C'est une raison pour laquelle notre parti a voté

contre les deux amendements qu'on a proposés l'autre jour sur l'expédition d'armes à la région névralgique du Moyen-Orient.

J'ouvre ici une parenthèse au sujet de l'annonce dont a parlé le chef de la CCF, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Je l'ai lue après qu'on me l'eut signalé. A n'en pas douter, elle se référait à des munitions de défense. Néanmoins, à mon avis, une foule de gens l'ont lue et l'ont trouvée acceptable. La référence aux armes n'était pas trop prononcée.

M. Coldwell: L'image n'était-elle pas mensongère?

M. Hansell: J'arrive à ce point. Je n'appuie pas la réclame, mais il faut faire preuve d'un jugement bien équilibré: je doute fort en effet que la population l'eût remarquée si le député ne l'avait pas mentionnée. Une foule de gens la liraient et la trouveraient acceptable; ils diraient: voilà une réclame qui nous convie à compter un peu plus sur la puissance du spirituel que sur celle des armes. Ce serait l'interprétation de beaucoup.

Pour ce qui est de l'église, on n'a pas dit de quelle église il s'agissait. On aurait pu croire qu'il s'agissait d'une église peu fréquentée d'un quartier chic de New-York. C'est à peu près l'impression qu'on a. Je ne vois pas ce qu'on pourrait gagner à mentionner cette église en particulier. Je reconnais avec l'honorable député que, dans le cas mentionné, les fidèles sont probablement assez nombreux. Je ne suis pas anglican mais je me promène par la vile et je suis déjà entré dans cette église. Il y avait passablement de monde. De fait, je dois dire que, à Ottawa, le dimanche matin, les églises sont assez remplies.

Cependant, il faut considérer ce point. C'est l'impression que donne l'annonce. Nous devons compter davantage sur la puissance spirituelle au lieu de compter sur la force des armes. Je ne mentionne cela qu'en passant. J'ai dit que nous, de notre groupe, n'étions pas isolationnistes. Voilà pourquoi, l'autre jour, nous avons voté contre les projets d'amendement. Le monde d'aujourd'hui est vraiment très petit, bien plus petit qu'il ne l'était il y a dix ans ou une génération. Pour nous rendre compte de la véritable petitesse du monde, il suffit de lire les nouvelles à propos d'avions supersoniques qui font le tour du globe en quelques heures. Nous en serons bientôt au point où aucune nation ne pourra vivre isolée, et se suffire, et où nous ne pourrons feindre d'ignorer que ce qui advient à nos voisins,—nous sommes tous voisins en ce monde,—nous préoccupera au plus haut point.

La Palestine ou, en bref, l'État d'Israël n'est qu'une petite contrée. Je pense que des agriculteurs de ma circonscription possèdent et cultivent autant de terre qu'il y en a dans tout l'État d'Israël.

M. Coldwell: Toute la région agricole, certainement.

M. Hansell: Oui, certainement. Si un groupe de bombardiers à réaction pilonnaient ce pays, il pourrait le saccager en deux ou trois minutes; il ne lui faudrait pas même une heure. On pourrait dire que l'État d'Israël est une région extrêmement vulnérable et qu'il n'y faudrait pas envoyer d'armes, mais on peut invoquer l'argument dans l'autre sens.

La situation y est suffisamment critique pour que le Gouvernement prête une attention particulière aux expéditions d'armes dans cette région. Ce n'est pas l'interdiction d'exporter des armes à ces régions qui devrait préoccuper le Gouvernement, mais les envois d'armes dans ces zones, afin d'enrayer toute agression éventuelle.

Si mes renseignements sont exacts, certains pays du rideau de fer envoient de grandes quantités d'armements aux États arabes et peut-être à l'Égypte, surtout à l'heure actuelle. Il s'agit, cependant, de régions névralgiques. Si nous savions toute la vérité, nous dirions peut-être que le Gouvernement devrait faire un peu plus attention quand il s'agit d'y envoyer des armes, je n'en sais rien. Je ne voudrais pas qu'on interprète maintenant mes observations dans le sens d'un encouragement aux expéditions d'armes; cependant, le monde est aujourd'hui dans un tel état d'incertitude que tous les gouvernements assument quelque responsabilité à cet égard. Je dirai, en outre, que je ne plaide nullement la cause du Gouvernement; j'estime qu'il est...

L'hon. M. Harris: Plutôt bien?

M. Hansell: Non, je ne le trouve pas "plutôt bien"; sinon, nous ne tâcherions pas de le renverser. Je dirai, cependant, que si des hostilités d'une certaine envergure éclataient au Moyen-Orient et qu'on découvrait que l'un des pays impliqués avait fait appel au Canada pour s'armer et que le Canada, mettons, aurait refusé de lui envoyer des armes, ceux qui ont formulé l'autre jour ces amendements seraient les premiers à critiquer le Gouvernement.

M. McIvor: Trop peu et trop tard.

M. Hansell: C'est qu'en somme, les gouvernements ont leurs responsabilités et, partant, doivent aussi subir les conséquences de leurs décisions. C'est pourquoi, je le répète, je ne veux pas trop m'en prendre au Gouvernement sur ce point-là. Toutefois, pendant que j'en suis aux responsabilités gouvernementales, je me permets de dire, d'ailleurs

sous toutes réserves, que j'ignore précisément jusqu'où doit aller l'opposition lorsqu'elle prétend dire au pouvoir comment il doit s'y prendre pour faire ceci ou cela. J'ai dit "sous toutes réserves"; en effet j'entends depuis des années le Gouvernement nous dire, encore qu'il n'emploie peut-être pas précisément cette expression: "Eh bien, comment vous y prendriez-vous, vous?" Un gouvernement qui doit demander à notre groupe comment nous nous y prendrions ferait mieux de nous céder la place pour que nous lui montrions ce qu'il faut faire.

Une voix: Vous avez bien raison.

M. Hansell: Je suis loin d'être convaincu que c'est à l'opposition de dire au Gouvernement ce qu'il faut faire. S'il nous demande notre avis, je lui répondrai: "Pourquoi nous demander à nous? S'il faut que vous preniez conseil, c'est que vous ne savez pas comment vous y prendre."

M. Dufresne: Dites-leur où aller.

M. Hansell: Le Gouvernement a une obligation. A l'époque des élections, les partis soumettent leurs programmes à la population. Ils demandent qu'on leur confie la direction du pays. Une fois élus, ils sont tenus de remplir leurs promesses. Ce n'est pas à nous à dire au Gouvernement comment il doit s'y prendre. A titre de représentants du peuple, les députés, qu'ils siègent de ce côté-ci de la Chambre ou de l'autre côté, doivent critiquer sévèrement le Gouvernement s'il ne s'acquitte pas des obligations que comporte son mandat.

A propos de l'exportation de munitions, je suis d'accord avec ceux qui ont fait observer que personne ne sait la destination définitive de ce matériel, qu'il s'agisse d'équipement de guerre ou de munitions. Personne n'en connaît la destination définitive. Je ne sais pas ce que comporte les ententes signées entre le Canada et d'autres nations mais nous savons que, avant la dernière guerre, on a vendu de fortes quantités de ferraille à des pays qui sont devenus nos ennemis. On m'a même déjà dit qu'après que certains obus leur eurent fait subir des pertes, nos hommes, ayant capturé les positions ennemies, trouvèrent les mots suivants imprimés sur les projectiles: "*Made in ...*". C'était le nom d'un des pays alliés. Que des munitions fabriquées chez nous puissent servir contre nos propres forces est pour moi une tragédie éternelle. C'est ce qui est arrivé durant la dernière guerre. C'est ce qui est arrivé quand notre ferraille prenait la route du Japon. Au cours de la dernière guerre, cette question est revenue souvent dans les débats.

Je désire vous soumettre un autre point, monsieur l'Orateur, de nature à rendre la motion acceptable. Nous entendons beaucoup parler actuellement des matières premières d'importance stratégique qui sont expédiées à l'étranger. Le ministre du Commerce a mentionné ce sujet cet après-midi. Je n'ai jamais pu savoir au juste ce que cela signifiait. Quelles sont les matières premières d'importance stratégique? Je l'ignore; mais je pense que nous devrions le savoir. A mon avis, le comité proposé devrait, notamment, pouvoir exiger qu'on lui dise ce que sont exactement les matières premières d'importance stratégique. Dans certains cas, mêmes les aliments peuvent être des matières stratégiques.

Autre chose encore. J'ignore si cette motion sera adoptée ou repoussée, si le Gouvernement sera assez magnanime pour dire: "Très bien, nous allons mettre cartes sur table." Mais même alors n'allons pas croire que nous découvrirons bien des choses, et voici pourquoi. Pendant la guerre, nous avons établi le comité des dépenses de guerre, dont j'ai fait partie au cours d'une session. Sa tâche était telle qu'il a continué ses travaux pendant l'intersession et nombre de députés sont revenus à l'automne poursuivre leur travail, même si le Parlement ne siégeait pas.

Nous avons étudié toutes sortes de choses, des contrats et bien d'autres choses. Nous avons posé toutes les questions que nous voulions poser. Mais dans les crédits il y avait des articles visant la dépense de deniers destinés à la fabrication de la bombe atomique et pas un seul député au Parlement ne les a trouvés. Cela indique d'excellente besogne de la part de quelqu'un qui a réussi à cacher cela. Vu que nous sommes censés être des gens bien équilibrés, je ne pense pas que personne veuille que soient révélés des détails comme ceux-là. J'admets qu'on ne peut révéler à l'ennemi tout ce qu'on fait, mais ce n'est pas ce que propose la motion d'amendement.

Tout ce que la motion demande, c'est qu'on révèle au Parlement la façon dont se pratique l'exportation d'armements, de munitions de guerre. Voilà à quoi elle se résume. C'est une motion qui porte sur la procédure, si l'on veut; mais ce n'est pas une motion de défiance. Elle traduit le désir qu'a le Parlement de voir le Gouvernement mettre cartes sur table quant à la façon dont les munitions de défense ou de guerre sont exportées au reste du monde.

Nous avons le droit d'être renseignés là-dessus. Nous représentons la population, qui ne peut se renseigner en ces matières que par l'entremise de ses représentants au Parlement. Le Gouvernement la renseignera-t-elle si elle s'adressait directement à lui? Je ne le crois pas. Il estimerait qu'il n'a pas le droit

de la renseigner de la sorte. Mais les députés ont le droit de savoir comment les choses se passent en pareil cas.

Nous demandons tout simplement au Gouvernement de nous faire connaître la méthode employée dans le cas qui nous occupe, afin que nous puissions le conseiller d'utile façon. Quel mal peut-il y avoir à cela? Si le Gouvernement estime que les moyens que nous lui proposerons ne valent pas les siens, il n'aura qu'à les écarter. Il ne sera pas tenu de les accepter. Il me semble que le Gouvernement devrait souhaiter qu'une commission parlementaire puisse lui proposer une meilleure façon de procéder à l'égard de ces exportations. Voilà comment j'envisage l'amendement proposé et voilà pourquoi nous lui accordons notre appui.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, cette question du contrôle des armements n'est certainement pas nouvelle. On la retrouve à toutes les époques de l'histoire. Je me rappelle avoir lu quelque part qu'autrefois les chevaliers de France s'indignaient de ce que les Anglais utilisent l'arbalète, soutenant que c'était une arme inconvenante qui avait pour effet d'occire lesdits chevaliers. Ils demandaient donc qu'on supprime l'arbalète. Plus tard, on protesta de même contre l'usage de la poudre et des canons. On alléguait que c'étaient des armes déloyales qui menaçaient de faire disparaître la chevalerie et que, par conséquent, elles devraient être abolies.

Ainsi en a-t-il été depuis des siècles. Jadis, on ne se formalisait pas tant de tuer que de la façon de tuer. Cependant, le monde a changé et aujourd'hui nous y regardons avec un peu plus de sens des réalités et nous nous opposons à la tuerie même. Je crois que c'est là le fond de la présente discussion, aussi bien que des discussions qui ont eu lieu depuis quelques semaines.

Ainsi que l'a dit l'honorable député de Macleod (M. Hansell), je suppose qu'en théorie c'est une motion de défiance. Cependant je suis sûr que, si le Gouvernement trouvait le moyen de l'accepter,—à mon avis, il le devrait,—cette question pourrait se résoudre facilement et il ne serait nullement question de défiance. Il propose une mesure que souhaite la population du Canada, je pense. Elle désire qu'on enquête sur ces questions qui ont fait l'objet de discussions en ces dernières semaines. Elle aimerait qu'un comité soit institué afin qu'il établisse la ligne de conduite que le Canada devrait suivre à l'avenir.

Aucun pays au monde n'a fait aussi grand état que le Canada des principes voulant qu'on épargne les vies, qu'on abolisse la guerre et qu'on appuie les Nations Unies. Nous nous sommes vantés d'avoir participé à la création des Nations Unies et j'ai même entendu dire que notre distingué premier ministre était l'auteur des Nations Unies. Au cours des années, nous l'avons entendu louanger de toutes parts. Les Nations Unies sont censées être opposées à la guerre et à la tuerie, car la charte de cet organisme déclare que tous les États doivent régler leurs différends par des moyens pacifiques et s'abstenir, dans leurs relations internationales, de menacer de recourir ou de recourir effectivement à la force pour porter atteinte à l'intégrité territoriale ou à l'indépendance politique d'aucun autre État.

Ce sont là de nobles principes qu'il convient, je pense, de défendre. S'il en est ainsi, pourquoi nous occupons-nous de vendre des armes à des pays qui ne nous sont aucunement associés ni par les Nations Unies, ni par l'OTAN, ni par le Commonwealth. Tout à l'heure l'honorable député de Macleod a dit que cette motion sentait un peu l'isolationisme, mais je tiens à lui assurer qu'il n'en est rien. Nous sommes d'avis, en ce qui concerne le Canada et les pays du Commonwealth, que chacun devrait être tout à fait libre d'agir comme il l'entend pour maintenir son indépendance et assurer sa protection.

Mais lorsqu'il s'agit de vendre des armes, sans discernement et partout dans le monde, c'est une autre histoire. Le Canada a joué un rôle actif aux Nations Unies, non seulement lors de la formation de cet organisme mais aussi au cours des conférences sur le désarmement. Nous avons fait partie des commissions qui ont étudié la question et nous avons toujours préconisé le désarmement. Nous avons adopté aux Nations Unies des résolutions exhortant les nations à désarmer. Hier, en lisant le compte rendu des délibérations, j'ai constaté que c'est nous qui avons négocié avec la Russie et obtenu qu'elle accepte, au moins en théorie, le principe du désarmement.

Cependant, nous venons d'entendre l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) nous indiquer les pays auxquels nous avons expédié des armes. Il est vrai que les quantités expédiées ne sont pas très grandes, mais je soutiens que ce n'est pas la quantité qui compte, que ce n'est pas la question de savoir si nous en avons expédié pour un ou pour dix millions de dollars, car il suffit d'une seule cartouche pour enlever la vie. Voilà de quelle façon il faut envisager la question. Les munitions que nous vendons menacent des vies; elles peuvent servir à tuer.

Je soutiens en toute sincérité qu'en vendant des armes de cette façon, même s'il ne s'agissait que de quantités restreintes, le Gouvernement a enfreint les principes des

Nations Unies et il n'a pas appliqué ce qu'il prêche énergiquement depuis si longtemps. On pourrait même employer un mot qu'on a beaucoup lu dans les journaux ces derniers temps: on pourrait presque dire que la façon dont le Gouvernement a agi en cette affaire en a presque fait un perverti de l'ONU. Il est grand temps de regarder sérieusement la situation. C'est d'ailleurs l'objet de la présente résolution.

C'est un spectacle insolite que présente le Gouvernement, dont les protestations de vertu cadrent mal avec les actes. Et ce n'est pas seulement insolite; c'est presque une affectation, presque de l'hypocrisie. Sans doute prétend-il qu'il y a équilibre. On envoie des canons de DCA à une des parties en cause et des avions à l'autre afin que les chances soient égales. Lorsque les canons abattent les avions, nous prétendons que c'est grâce à nous; et, de la même façon, si l'avion détruit les servants de la pièce, nous pouvons en dire autant. Quoi qu'il arrive, nous sommes couverts. Mais ce n'est pas là, je pense, la meilleure façon d'agir.

On nous dit que la procédure a été on ne peut plus simple. J'ai consulté aujourd'hui la loi: loi sur les permis d'importation et d'exportation. Il s'agit d'un texte adopté il y a quelques années et dont la durée d'application doit prendre fin en 1957. Aux termes de cette loi nous avons délégué certains pouvoirs au ministre du Commerce. Le gouverneur en conseil peut désigner certains produits ou certains pays, après quoi le ministre du Commerce décide s'il y aura lieu de délivrer ces permis. Voilà la loi. Tous les pouvoirs y sont délégués au ministre. Même ceux qui ont le plus de critiques à lui adresser,—et il sera le premier à convenir qu'il n'a pas que des admirateurs,—conviendront qu'il est très occupé, car, on le sait, il administre deux ministères, sans parler de l'*Atomic Energy of Canada Limited,* d'Air-Canada et de bien d'autres choses encore. Il n'est pas bon qu'on délègue tous ces pouvoirs à un seul homme en le chargeant de les exercer ainsi.

Il est vrai que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a dit qu'il y a une règle. Ce n'est pas le ministre du Commerce qui fait tout, nous dit-il. Lorsqu'il s'agit de régions névralgiques,—et il y en a 34, dont les unes sont vraisemblablement plus névralgiques encore que les autres,—il y a conférence entre le ministre de la Défense nationale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre du Commerce. Tout cela, en théorie, est fort beau, mais qu'est-ce qui se passe dans la pratique? Comme je le disais, le ministre du Commerce est fort occupé. Celui de la Défense nationale se trouve peut-être à Paris où il assiste à une conférence de l'OTAN, tandis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se trouve peut-être en Israël, où il ne s'est fait que trop attendre déjà. Là où il faudrait une conférence, le ministre du Commerce doit généralement agir seul. D'habitude, ayant délivré un permis, il n'y pense plus. C'est sans doute ce qui s'est passé dans les cas dont on a parlé l'autre jour.

J'ai songé à l'histoire du gros homme et du petit homme insouciant au nœud papillon qui, ayant chassé de compagnie pendant très longtemps, s'étaient parfaitement habitués l'un à l'autre. Arrivés au bord d'une clairière ils y virent ce qu'ils prirent pour un chevreuil. Ils ont tiré tous les deux et l'ont touché. Le petit s'est écrié: "Nous l'avons eu". Et le grand de reprendre: "Que veux-tu dire par ce *nous*? C'est moi qui l'ai eu". Ils ont alors traversé la clairière pour découvrir que c'était non pas un chevreuil, mais un cheval. Le petit dit alors: "Bigre, nous voilà dans de beaux draps." Et le grand de rétorquer: "Pourquoi dis-tu *nous*? Te voilà dans de beaux draps. C'est toi qui y es." Voilà sur quel ton se sont déroulées les discussions au cours desquelles on voulait savoir le qui, le quoi, le où et le comment des délivrances en cause.

De toute manière, j'admets que cette procédure n'a pas été préméditée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ce n'est pas possible, car il n'y a jamais eu d'affaire qui puisse se trancher aussi clairement; on n'a jamais vu d'affaire si enveloppée de règles et de règlements; on n'a jamais donné des directives si claires sur la manière dont elle doit se dérouler; et pourtant on n'a jamais vu une affaire entraîner tant de retards, tant d'explications confuses, tant de circonlocutions, et je pense pouvoir dire également que l'on n'a jamais vu une explication provoquer tant de retouches. Elle ne pouvait certainement pas être aussi claire ni fonctionner tout à fait de la manière que l'on nous a dit; autrement nous aurions eu une explication plus précise que celle qui nous a été donnée.

Certains peuvent dire: "Nous n'avons pas vendu beaucoup." Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit alors: "C'est parfait. Si nous avons été immoraux, d'autres gens le sont plus. Si nous avons eu tort de faire cela, alors quelqu'un d'autre a eu plus tort que nous." Je ne pense pas que nous devions accepter ce principe d'éthique. Un conférencier sur la morale donnait un jour un exemple. Au moment des élections, a-t-il dit, un homme âgé serait venu lui offrir $3 pour voter pour les conservateurs. Le représentant des libéraux lui offraient $5. Interrogé sur le bénéficiaire de son vote, il a répondu: "Bien sûr, j'ai voté pour les conservateurs: ils sont moins corrompus que les libéraux."

Le principe en cause est le même que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures essayait d'invoquer l'autre soir, disant: "Nous sommes moins corrompus que la Grande-Bretagne ou que les États-Unis, parce que nous ne vendons pas autant d'armes et ne faisons pas autant d'argent qu'eux." Ce principe me paraît inacceptable. Il nous faut maintenant, en ces matières, un code de conduite précis. Le Parlement tout entier devrait approfondir la question. Le public se sentirait beaucoup plus à l'aise qu'il ne l'est maintenant.

Certains diront, il est vrai, que les armes vendues n'étaient pas très puissantes. C'était du vieux matériel, chenilles de chars de combat, fusils ou munitions qui ne pouvaient pas faire grand mal. Une balle d'arme à feu tue tout aussi bien qu'une arme atomique. Un mort est un mort, quel qu'ait été l'instrument fatal. Pareil argument n'entraîne pas la raison. Autrefois, c'étaient là des armes classiques. Aujourd'hui, cependant, l'heure n'est pas éloignée où, de son fauteuil, il suffira d'appuyer sur un bouton pour lancer dans l'air un projectile capable, en quelques minutes ou en quelques heures, de porter la mort et la dévastation chez des dixaines de milliers de personnes. Ces armes peuvent changer de mains et nous pouvons mener le monde à la ruine.

Les petits conflits engendrent les grands, comme les petits ruisseaux font les grandes rivières. Tout le monde nous dit que les armes nucléaires détournent de la guerre à ce point que personne ne tentera, de son propre chef, de déclencher un conflit atomique. Mais il peut facilement arriver qu'un petit conflit livré avec des armes ordinaires engendre une conflagration. C'est une des choses que nous devons chercher à éviter.

L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a dit cet après-midi que nous avons envoyé des armes en Amérique centrale et en Amérique du Sud partout où, depuis cinq ans, il y a la casse là-bas. Pourquoi? Pour que des gens se fassent tuer, peut-être par nos balles. Nous expédions des armes à divers centres névralgiques. Il y en a 34, des centres névralgiques, dans le monde. Je ne sais pas à quel point ils le sont mais j'imagine que plus ils sont névralgiques moins nous expédions d'armes afin que moins de gens se fassent tuer. Mais est-ce bien le principe dont nous voulons nous inspirer? Aucun membre de la Chambre, je crois, ne voudrait souscrire à cette idée.

Je n'ai pas la moindre intention de me perdre dans l'hyperbole et l'exagération, et je ne dirai donc pas que le peuple canadien en général a été scandalisé, mais j'affirme cependant qu'il a été profondément troublé par les révélations et les débats des deux dernières semaines. Je ne pense pas que le peuple désire que notre Gouvernement se trouve impliqué, directement ou indirectement, dans la vente d'armes à quiconque d'autre que nos associés et alliés chez qui nous savons, dans la mesure où l'on peut raisonnablement le savoir, qu'elles serviront à notre propre défense.

Tel est le but que nous devons viser. Nul ne sait quelle quantité a été vendue. Nul ne peut le dire. La valeur en dollars n'a aucune signification. Vous vendez quelque chose pour une parcelle de son prix et vous pouvez dire que vous avez vendu des marchandises pour une valeur d'un million de dollars. De toute manière, un million de dollars de balles de fusil peut faire bien des dégâts. Si cette valeur d'un million de dollars a fait l'objet d'un marché à 95 p. 100 de réduction, vous avez en fait vendu pour une valeur qui dépasse de loin le million.

Nul ne sait quelle quantité a été vendue comme ferraille. J'ai remarqué l'autre jour que le secrétaire d'État aux affaires extérieures a dit, en réponse à une question, qu'il avait remonté jusqu'à janvier 1952 et avait constaté que, chaque fois que des pièces d'artillerie avaient été vendues comme ferraille, leur canon avait été mutilé pour qu'elles ne puissent plus servir d'armes à feu.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que s'il avait remonté un mois de plus, à décembre 1951, il aurait trouvé un cas où des canons destinés à la ferraille n'ont pas été détériorés. A l'époque, cette ferraille a causé un incident à Halifax. La corporation des biens de guerre avait engagé des hommes pour mettre en caisse la ferraille qui devait être vendue à une certaine société pour exportation. Bon nombre de ces employés étaient des anciens combattants de la seconde guerre mondiale. Ils sentirent la moutarde leur monter au nez en voyant toute cette ferraille qu'on emballait et pour laquelle, croyaient-ils, l'État touchait 25c. la livre.

Dans le lot, il y avait des mitrailleuses en bon état. Les hommes, de bons citoyens canadiens, se dirent qu'ils allaient mettre ordre à cela. Se saisissant de torches à acétylène, ils ont brûlé le canon de 71 mitrailleuses et ont réduit ces armes en ferraille. C'était des mitrailleuses Browning. L'acheteur a dit qu'il n'en voulait plus. "Vous achetez de la ferraille à 25c. la livre, lui a-t-on répondu, vous allez en prendre livraison."—"On verra bien, leur rétorqua l'acheteur. Vous aurez des nouvelles du Gouvernement."

En moins d'une semaine arrivèrent des instructions du directeur des armements, à Ottawa. M. Monroe disait aux gens d'Halifax que ces mitrailleuses n'avaient pas été vendues pour servir comme ferraille. Je ne sais

pas ce qu'il entend par ce mot de "servir", monsieur l'Orateur. On doit bien savoir si ce qu'on vend est ou non de la ferraille. Les hommes reçurent donc l'ordre de remplacer les 71 mitrailleuses qu'ils avaient détériorées. Ils reçurent l'ordre d'enlever 71 canons de mitrailleuses Browning réparables ou utilisables.

Voilà un cas où des gens achetaient des articles dits de rebut aux prix propres à la ferraille. Or, cela s'est passé un mois seulement avant la date à laquelle le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit avoir interrompu sa vérification. Il a dit que la vérification remontait à janvier 1952. S'il était remonté jusqu'à décembre 1951, c'est peut-être la raison pour laquelle il n'est pas remonté jusque-là...

M. Knowles: Il fait mieux d'y voir maintenant.

M. Nowlan: ...voilà ce qu'il aurait constaté. Il aurait constaté que nous avions remplacé 71 canons de mitrailleuses de rebut par des canons utilisables ou réparables. On les a ensuite exportés à l'un des pays dont il est question depuis quelques jours. J'ai la feuille de connaissement relative au wagon en cause. J'ai le numéro du wagon.

On a prétendu que ces articles n'ont pas été vendus comme ferraille. Je puis vous assurer que le National-Canadien a tiré le wagon de la cour d'Halifax à titre de wagon de ferraille. La feuille de connaissement portait le mot "rebut" et le prix du transport a été celui qui s'applique au rebut. Les articles ont été expédiés à Montréal et de là outre-mer. 125 mitrailleuses ont ainsi été vendues à titre de rebut. 71 avaient été détériorées et 71 canons ont dû être remplacés. Voilà ce qui s'est produit au pays, il y a cinq ans, soit en décembre 1951.

Une voix: A quelle destination?

M. Nowlan: A destination et en provenance de Montréal! Voilà ce qui est arrivé en l'occurrence. Je le répète, nous ne le savons pas. Nous parlons de dollars. Quelle est la valeur de ces articles vendus à tant de cents la livre? Les emballeurs ont cru, à tort ou à raison, que les exportateurs touchaient $250 pour chacun de ces articles. J'ignore si ces chiffres sont exacts, mais voilà comment les choses se sont passées. Il en a été de même, je crois, des vingtaines de fois en notre pays. La vente de pareilles armes a donné lieu à une foule de cas analogues.

Il est temps d'entamer une enquête. Il faut prendre des mesures à ce sujet. Il s'agit d'un exemple qui soulignerait à chacun la nécessité d'avoir un comité qui étudie de pareilles questions, car quand de jeunes Canadiens, après avoir servi outre-mer et travaillé à la fabrication de tels articles, s'indignent des procédés employés au point de prendre les initiatives qu'ils ont adoptées, quitte à recevoir une réprimande et à devoir remplacer les canons, on discerne l'impossibilité de s'en tirer avec un sourire. C'est beaucoup plus grave.

On nous a dit cet après-midi que l'interdiction temporaire prononcée il y a quelque temps avait été levée. Nous aurons amplement l'occasion de revenir là-dessus plus tard, mais cela souligne une fois de plus la nécessité d'une enquête.

Ou bien le Gouvernement a eu raison d'établir l'interdiction, ou bien il n'a pas eu raison. S'il a eu raison, il n'aurait pas dû la lever. Il a certainement manifesté que quelque chose lui causait une vive inquiétude, une grande incertitude, une excessive nervosité lorsqu'il a établi l'interdiction; maintenant on vient nous dire qu'elle a été levée. Le Gouvernement connaît peut-être certains facteurs qui, évidemment, sont inconnus, et à juste titre, de tous les membres des Communes. Nous ne pouvons compter les connaître, mais je dis que l'interdiction aurait pu être maintenue, nous aurions pu avoir une enquête menée par un comité et nous aurions pu élaborer une règle de conduite plus satisfaisante que celle que nous suivons dans notre pays, car les préliminaires de cette discussion ont révélé de l'incertitude et de l'indécision, ont causé du malaise, je le sais.

Ce que nous demandons, c'est une enquête par un comité parlementaire, non pas un comité punitif, non pas une chasse aux fantômes; non, rien de tel, mais un comité qui puisse établir les faits et prescrire une règle de conduite, car je crois que c'est nécessaire. Certains diront peut-être: "A quoi bon une règle?" Il faut que quelqu'un commence. Le désarmement, que nous prêchons du bout des lèvres depuis des années, ne se fera pas du jour au lendemain. Si nous attendons que tous les pays du monde le réalisent en même temps, il ne se produira jamais. Les grandes puissances se roulent à qui mieux mieux. La Russie demande qu'on "désarme les engins nucléaires" et les puissances occidentales répliquent naturellement: "Nous ne pouvons les désarmer parce que vous aurez alors sur nous un avantage énorme dans le domaine des armes classiques; réduisez donc vos quantités d'armes classiques; quant à nous, nous maintiendrons nos engins nucléaires."

Les fluctuations de cette discussion durent depuis trois ou quatre ans déjà. Je sais qu'il y a certains députés d'en face, et même certains de ce côté-ci de la Chambre, qui ont participé aux séances des Nations Unies. Ils ont obervé le jeu qui se jouait autour de cette question. On ne fait qu'y remâcher des mots. C'est tout ce qu'on fait. Si l'on prend connaissance des rapports des Nations Unies

établis pour les quatre dernières années au sujet du désarmement, comme je l'ai fait hier, on constatera que tout le débat tourne autour de la question de savoir si l'on modifiera l'alinéa A du paragraphe B, et ainsi de suite. Cela ressemble à ces modifications de la loi de l'impôt sur le revenu que le ministre des Finances présente de temps à autre et que personne ne comprend. On s'enlise dans ces amendements d'ordre technique aussi longs qu'ils sont ennuyeux, pour n'arriver à rien en fin de compte. Il me semble qu'il faudrait faire un commencement.

Quant au distingué visiteur qui se trouvait au milieu de nous cet après-midi et que nous étions tous si heureux d'entendre,—il est encore dans cette ville ce soir,—dans tout ce que j'ai lu de lui sur les affaires extérieures, il a toujours dit qu'il faut partir de peu, qu'il ne faut pas s'attendre de régler du soir au lendemain tous les problèmes du monde; on aborde la question ici, on fait un pas là, puis on peut enfin s'efforcer d'apporter aux problèmes une solution graduelle.

J'ai une proposition à formuler. C'est peu de chose, peut-être, mais je crois que le Canada peut donner l'exemple à cet égard. Je propose que nous établissions un code, que nous déciderions de maintenir rigoureusement et qui apporterait la plus grande mesure de désarmement qu'il soit possible, dans notre monde troublé d'aujourd'hui, à une puissance moyenne. Nous accomplirions ainsi un pas, un acte positif vers le désarmement total et la paix. C'est ce dont le monde a besoin aujourd'hui. Je pense que c'est ce que M. Anthony Eden recommanderait.

On dira, peut-être, que c'est bien peu de chose, que cela ne va nous mener nulle part, mais je dis au Gouvernement: Pourquoi ne pas en faire l'essai? Pourquoi ne pas donner l'exemple au reste du monde à cet égard? Nous pourrions peut-être projeter sur les eaux agitées une faible lueur qui se transformera finalement en un phare dont le faisceau lumineux conduirait les nations du monde vers le désarmement qui nous paraît si lointain actuellement. Voilà pourquoi j'invite le Gouvernement à accepter cette proposition qu'accueilleront favorablement, je l'espère, la Chambre des communes et le Parlement du Canada.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. J. A. MacLean: (Queens): Monsieur l'Orateur, j'hésite à participer au débat sur une question tellement importante pour la population du pays. Je regrette qu'aucun représentant d'un autre parti n'ait jugé bon de participer au débat en ce moment. *(Exclamations)*

[M. Nowlan.]

L'hon. M. Rowe: Il a dit: "En ce moment." Il a raison.

M. MacLean: C'est bien ce que je veux dire: en ce moment.

Des voix: Laissez-nous-en l'occasion!

M. MacLean: Jusqu'ici, aucun membre du parti ministériel n'a participé au débat.

M. Johnston (Bow-River): Vous devriez savoir pourquoi. Vous ne nous avez pas dit que cette question serait abordée.

L'hon. M. Rowe: Ce n'est pas encore nous qui décidons des travaux de la Chambre.

M. MacLean: Monsieur l'Orateur, depuis quelques années, le Canada jouit d'une situation enviable dans les conseils mondiaux. Il est arrivé là parce qu'il est considéré juste et désintéressé, parce que son peuple est fondamentalement pacifique et, par-dessus tout peut-être, parce qu'il lui répugnerait d'améliorer sa situation, surtout sur le plan matériel, aux dépens d'un autre pays grand ou petit. Je regrette que, par suite de ce qui s'est passé depuis quelques années et qu'on nous révèle petit à petit, le Canada a peut-être perdu, au moins dans une certaine mesure, cette situation enviable qui était la sienne. Je pense qu'on peut encore remédier à la situation, mais je crois que la population du Canada se préoccupe grandement de l'état de choses qu'on lui révèle présentement.

Il y a évidemment ceux qui disent que c'est dans la révélation de la réalité que se trouve le mal et que la réalité en soi, si elle est bien dissimulée, ne peut faire que peu ou pas de tort. Les gens qui sont de cet avis, pour des motifs qui leur sont particuliers, appartiennent à la catégorie de ceux qui pensent que le crime non dévoilé équivaut pour ainsi dire à de la vertu, mais je crois qu'il ne vaut pas la peine de s'étendre davantage sur ce point de vue.

Étant donné l'importance du rôle que joue le Canada dans le monde à l'heure actuelle,—importance qui ne cessera de s'accroître avec celle de notre pays,—je crois qu'il est essentiel pour la sauvegarde de la paix et de nos propres intérêts que nous veillions à préserver notre situation. On peut à juste titre demander ce que nous faisons à l'heure actuelle pour préserver notre situation. A mon avis, l'envoi même symbolique d'armes à l'une ou l'autre des parties à un différend dans les régions névralgiques du monde ne favorise pas nos intérêts. En agissant ainsi, nous trompons la confiance que les peuples du globe ont placé en nous, nous considérant comme une nation désintéressée et juste. Je crois que la population du Canada a le sentiment que le Gouvernement devrait en toutes occasions se rendre compte de la situation et qu'en aucune circonstance il ne devrait

faire quoi que ce soit qui puisse rompre l'équilibre dans une région particulière ou mettre le feu aux poudres qui menacent d'éclater dans plusieurs régions du globe à l'heure actuelle.

Certains diront que les exportateurs de ces armes sont à blâmer et que seuls des gens sans conscience peuvent faire un tel commerce. Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'ils ne devraient pas avoir à juger s'il est sage ou bon d'expédier des armes à telle ou telle région. Ces exportateurs s'adressent au Gouvernement, et à bon droit, pour obtenir l'autorisation d'exporter des armes ou autre matériel à diverses régions. Quand ils obtiennent un permis d'exportation, ils supposent, naturellement, que la population du Canada, par l'entremise de son gouvernement, a approuvé ce marché.

A nous de voir à ce que le Canada ne se livre pas à un trafic d'armes qui pourrait compromettre la paix du monde, à voir à ce qu'aucun de ses citoyens ne le fasse. Représentants de la population, il nous appartient de faire en sorte que ses désirs soient respectés. A nous d'affronter résolument la lourde responsabilité qui nous incombe à ce chapitre. La population du Canada ne veut pas, je pense, nous voir contribuer aux souffrances et à la misère de populations dont les foyers pourront être ravagés par la guerre ou l'insurrection, même de petites proportions. Nous ne devons pas faire jaillir l'étincelle capable de mettre le feu aux poudres dans aucune région. Nous savons tous qu'un petit incendie, à notre époque où les distances diminuent, peut se répandre et devenir une conflagration mondiale qui nous plonge tous dans une troisième guerre mondiale. Une telle guerre serait une catastrophe, car, en raison des armes atomiques, l'existence même de notre civilisation courrait de graves dangers.

C'est sir Winston Churchill, je crois, qui, peu après la fin de la première guerre mondiale, disait que la victoire avait coûté si cher qu'il était presque impossible de la distinguer d'une défaite. Si une troisième guerre mondiale éclate, il n'y aura pas de vainqueur.

Il n'est que juste de nous demander, je pense, si les vœux de la population sont réalisés. J'aimerais croire qu'ils le sont, mais je suis bien forcé d'en douter.

Depuis le début de la session, une question a été posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de l'exportation de certains avions. Il a déclaré à la Chambre qu'il ignorait que pareille exportation ait eu lieu. Des renseignements subséquents ont confirmé que des avions étaient exportés à ce moment-là. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait dû savoir si des avions étaient exportés ou non. En outre, il devrait être impossible que des munitions de guerre de toute sorte, surtout des avions, soient exportées à l'insu du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Plus tard, on a posé une question analogue au ministre de la Défense nationale (M. Campney) au sujet de l'exportation de certain matériel de guerre, et il a répondu qu'il n'était pas au courant. Un tel état de choses ne devrait pas exister. Cela ne devrait pas pouvoir arriver à l'insu des ministres idoines.

Plus tard encore, on a posé une question au ministre du Commerce (M. Howe), chargé de l'application de la mesure régissant de pareilles exportations, la loi sur les permis d'exportation et d'importation. La question avait trait à l'exportation de certains avions. L'attitude du ministre du Commerce semblait être que, s'agissant de petits avions de type commercial, la question n'était pas pertinente, ou presque pas, pour ce qui est de l'éventualité de périls créés par l'exportation de tels avions. Ce n'est pas une bonne explication.

La liste des articles qui exigent des permis d'exportation comprend, naturellement et à juste titre, des avions civils, leur équipement et leurs pièces. Le ministre a essayé de diminuer l'importance de l'incident en disant qu'il s'agissait simplement d'un Chipmunk, avion léger d'instruction qui doit servir, dit-il, à la surveillance de certaines canalisations de pétrole.

Je ferais remarquer que, s'ils sont nécessaires, les avions de tout genre accroissent le potentiel de tout pays dans la poursuite de la guerre. Le ministre de la Défense nationale d'alors a reconnu ce fait quand il a participé à un débat à la Chambre le 15 avril 1953. A propos de ce que le Canada pouvait offrir en définitive, il s'est exprimé ainsi, comme le rapporte la page 4134 du hansard:

> Nous produisons le F-86E, le CF-100, le T-33 destiné à l'instruction et le dernier modèle du type Harvard, ainsi que des avions légers de transport,—le Otter, le Beaver et le Chipmunk,—qui sont les meilleurs modèles du genre. A notre connaissance, il n'y a rien qui puisse s'y comparer; et il est grandement temps, il me semble, que les Canadiens commencent à reconnaître que leur aviation est devenue l'une des plus importantes forces aériennes du monde libre qui soient en mesure de combattre efficacement.

Le ministre de la Défense nationale d'alors a reconnu, dans cette déclaration, que les avions, même légers, augmentent le potentiel d'un pays et, cela va sans dire, l'importance des avions varie avec la situation. Évidemment, des avions Chipmunk, Beaver ou autres du même type feraient piètre figure contre des Sabres ou d'autres avions à propulstion de type récent; mais ce sont des armes formidables quand ils s'attaquent à des patrouilles perdues dans un endroit désert, quand elles n'ont pas de moyens suffisants de se

protéger contre les avions. De fait, certains de ces appareils du même type sont idéals pour ce genre d'opération.

Or, il y a des circonstances dans lesquelles des avions peuvent acquérir une certaine importance, même les modèles déjà dépassés, ou de petits appareils de transport. Au cours de la dernière guerre, la RAF a jugé nécessaire, au moment où le danger d'invasion était très grand et les moyens de défense très faibles, de se préparer à utiliser des Tiger Moths et autres avions légers d'entraînement à des fins offensives contre les troupes au sol en cas d'attaque.

Je voudrais avoir quelques précisions du ministre au sujet des avions en cause. Le ministre a dit qu'il s'agissait d'un Chipmunk. Je demande ce renseignement incidemment. Puisque le ministre n'est pas ici en ce moment, on pourrait peut-être lui en donner avis afin de pouvoir obtenir une réponse. Je remarque qu'en regard des avions dont il s'agit, on trouve, sur la liste une fois $44,000 et une autre $41,000. C'est à peu près le prix d'un Beaver. Je crois, en effet, qu'un avion Beaver se vend ici environ $35,000 ou plus selon son équipement, tandis qu'un Chipmunk, c'est-à-dire l'autre avion, coûte ici environ $25,000. Je voudrais qu'on m'explique cette grande différence de prix.

Au cours des questions et réponses figurant tout dernièrement, à l'ordre du jour, il semble que le Gouvernement ait eu l'intention de minimiser dans certains cas les exportations d'armes et d'autre matériel de guerre, en prétendant qu'il s'agissait de modèles désuets, ou petits, ou de quantités peu importantes. Je n'y vois goutte. Quand des exportations de ce genre vont aux régions névralgiques, le Gouvernement dit en somme qu'après tout nous ne lançons que de petites étincelles dans un baril de poudre. Je ferai observer qu'en certaines circonstances il suffit d'augmenter même très peu le nombre des engins meurtriers pour aggraver très considérablement la situation de ceux contre qui ces engins sont utilisés.

Je parle uniquement de mémoire sur cette question. Sauf erreur, c'est le premier ministre qui a dit récemment que toute demande de permis d'exportation donnait lieu à une étude sérieuse de la situation et qu'on s'efforçait alors de s'assurer que l'exportation ne renverserait pas l'équilibre des forces entre deux de ces pays d'importance secondaire et qu'on ne courrait pas le risque de les lancer dans une course aux armements. Il me semble qu'il peut arriver parfois que nous pensions que l'équilibre existe entre les forces de deux nations mais se serait une tâche très ardue que celle de les convaincre de le maintenir.

[M. MacLean.]

Je suis sûr que si une petite nation, animée de tendances agressives et belliqueuses, apprend que ses forces sont en équilibre avec celles de sa victime éventuelle, elle mettra tout en œuvre pour renverser cet équilibre en sa faveur le plus tôt possible.

Même s'il était possible de maintenir un équilibre parfait entre deux petits pays, que recherche-t-on? Veut-on les tenir dans un état de tension, qu'ils se livrent indéfiniment des escarmouches sans que rien ne soit tranché jusqu'à ce qu'ils soient enfin réduits à l'état dans lequel se trouvaient les deux chats de Kilkenny? A quoi veut-on en venir? Il est bien à craindre qu'une petite guerre prenne des proportions qui embrassent tout le monde civilisé. A l'époque de la bombe atomique, une telle éventualité marquerait tout probablement la fin de notre civilisation. Je trouve donc qu'une telle théorie manque absolument de bon sens. Voici à quoi me fait penser cet argument: si l'on voit deux petits garçons se battre dans la rue et que le plus petit a le dessous, donnons-lui une brique pour qu'il essaye d'assommer le plus gros. Voilà qui ne me revient pas du tout. Il faudrait s'attaquer à cette question avec fermeté et honnêteté. Il faudrait recourir au châtiment et, au besoin, faire appel à la police.

A mon avis, c'est ce qui s'impose actuellement dans le cas des petits peuples qui se font la guerre. En somme, les Nations Unies ont établi un organisme destiné à trouver le moyen de régler les différends qui séparent les nations autrement que par la guerre et la force.

Sauf erreur, on a dit ici que refuser des armes à un petit pays pourrait compromettre son existence, puisque ce serait lui enlever les moyens de se défendre. A ce propos, je signale que les États-Unis semblent partager mon avis pour ce qui est des deux petits garçons dont je viens de parler. Tout dernièrement, le gouvernement des États-Unis refusait à Israël une expédition d'armes de 50 millions de dollars en disant qu'une telle expédition, loin de favoriser la paix dans la région en cause, la compromettrait davantage. On ne préviendra la guerre que par l'existence d'une force qui obligera les petits pays qui se querellent à reconnaître qu'ils doivent faire appel au compromis et à la voix du bon sens pour régler leurs différends.

Nous ne favoriserons pas l'intérêt du Canada, nous ne lui conserverons pas la place enviable qu'il est parvenu à occuper sur la scène internationale, si nous faisons abstraction de nos idéaux et de nos principes en faveur de quelque petit avantage pour quelqu'un. J'estime que les idéaux sont,

en définitive, plus importants que les bombes, même les bombes atomiques en certains cas.

Notre cabinet compte, je pense, des hommes qui veulent être considérés comme de grands hommes d'État ou qui aiment croire qu'ils sont ainsi considérés. Voilà pour eux l'occasion de se faire valoir. On a proposé un amendement demandant que toute la question de l'exportation d'armes par le Canada soit examinée à fond, afin que la réalité soit connue. Si la vérité nous est révélée, nous pourrons alors décider quelles mesures nous devrons prendre. Si le Gouvernement est composé d'hommes de bonne volonté, ceux-ci se réjouiront, je pense, de la création d'un tel comité. Ils y verront l'occasion de démontrer leur compétence en matières d'importance mondiale.

A mon avis, la population du Canada exige une déclaration franche et nette sur la situation. La population du Canada ne veut pas de fanfaronnade de la part des ministres, elle veut de la sincérité. La population du Canada exige à juste titre d'être l'artisan de sa propre destinée.

Non seulement les Canadiens veulent-ils savoir où ils vont mais aussi où on les mène. Je suis très certain que la grande majorité des Canadiens ne savaient aucunement que le Canada exportait des armes et munitions à des pays autres que ceux de l'OTAN et du Commonwealth. Je pense qu'il n'est que raisonnable de demander qu'on renseigne pleinement la population sur la ligne de conduite qu'adoptera le Canada lorsqu'il s'agira d'exporter des armes ou des munitions à n'importe quelle région du monde.

Si le Gouvernement est composé d'hommes de bonne volonté, il se réjouira de cette occasion, il sera heureux de l'aide que les représentants du peuple seraient en mesure de lui donner pour trouver un moyen de réglementer l'exportation d'armes, de façon qu'elle soit à l'avantage du Canada et de la paix. Il devrait être heureux que nous cherchions à connaître les faits; il devrait être heureux qu'on lui fournisse l'occasion de faire reconnaître son mérite, de faire rectifier ses erreurs et d'atteindre ses objectifs.

Si les membres du Gouvernement veulent montrer qu'ils sont vraiment des hommes de bonne volonté, ils accepteront cet amendement, sachant qu'il leur fournira l'occasion de prouver, sinon leur efficacité, du moins leurs bonnes intentions. Il va sans dire que je suppose que les membres du Gouvernement sont des hommes de bonne volonté: de fait, je pense que je n'ai pas d'autre choix. Ceci est essentiellement un problème d'affaires extérieures, et le comportement d'une nation sur la voie de la maturité dans les affaires du monde est vital pour le peuple canadien. Si, en devenant plus fort, le Canada veut conserver la place enviable qu'il a occupée dans les conseils du monde, nous devons être certains que nous agissons non seulement dans l'intérêt de nos alliés et de nous-mêmes, mais aussi pour le bien de la paix.

Je suis heureux d'appuyer l'amendement qui a été proposé et j'espère qu'il recevra l'assentiment du Gouvernement. Ce faisant, il prouvera qu'il est composé d'hommes de bonne volonté. Je crois bien sincèrement qu'il y aura la paix sur la terre pour les hommes de bonne volonté.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, cette question de la vente d'armes, de munitions et de matériel de guerre est étroitement liée, évidemment, à celle du désarmement. L'automne dernier, j'ai eu le plaisir d'exercer la fonction d'observateur parlementaire à la dixième Assemblée générale des Nations Unies et d'assister à toutes les réunions de la conférence du désarmement. Quiconque a eu cette occasion se rend pleinement compte des difficultés du désarmement. Ce but ne saurait être atteint facilement mais on peut dire, en somme, que la vente sans discernement de matériel de guerre, en particulier à des tribus belliqueuses et à d'autres, ne saurait servir la cause de la paix mondiale. Le Canada, que les autres pays du monde respectent beaucoup, devrait donner l'exemple à cet égard.

Cet après-midi l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre a proposé l'amendement suivant:

> La Chambre est d'avis que la question de la délivrance de permis pour l'exportation d'armes, de munitions et de matériel militaire soit renvoyée au comité permanent des affaires extérieures qui aura pour instructions d'étudier la procédure applicable en ces cas et de recommander à la Chambre un code précis en ce domaine.

Cette proposition d'amendement soulève immédiatement deux questions. D'abord, à supposer qu'il faille une règle de procédure, pourquoi le comité a-t-il recommandé celle que nous savons? Et d'abord, pourquoi faut-il même une telle règle en ce qui concerne la délivrance de permis d'exportation d'armes, de munitions et de matériel de guerre?

En ce qui concerne la première question on peut dire, je pense, qu'il n'existe actuellement aucune règle quant à la délivrance de permis d'exportation d'armes et d'autre matériel militaire. La chose est apparue très clairement depuis le début de la session; il suffit pour s'en rendre compte de songer aux réponses données aux questions qu'on a posées. On doit croire, semble-t-il, qu'il arrive

que le Gouvernement prenne la décision dans certains cas alors que dans d'autres, comme nous l'a donné à entendre le premier ministre cet après-midi, il s'agit d'une initiative exclusivement ministérielle.

Le comité envisagé,—et j'espère qu'on va le constituer,—devrait assurément mettre au point une règle quelconque, de façon que les honorables députés puissent apprendre, à huis clos s'il le faut, quelles sont les quantités de matériel expédiées, quels en ont été les destinataires, quelles mesures de contrôle existent en ce qui concerne les expéditions d'armes, et les raisons de ces expéditions. Je suis bien persuadé que les Canadiens, en général, ne tiennent pas à ce que leur pays passe aux yeux des autres pour un marchand de mort. Si nous avons des armes à vendre, il faudrait, je pense, examiner sérieusement les raisons de le faire.

Ce code devrait prévoir un certain contrôle de la destination finale des armes. Les armes peuvent apparemment être destinées à tel pays, mais il se peut très bien qu'à la fin elles aboutissent à un autre pays. En troisième lieu, ce qui est le plus important, ce code devrait être conçu de telle sorte que tous les ministres de la Couronne soient mis au courant des ventes d'armes qui sont approuvées.

Voici ma deuxième question: pourquoi faut-il des modalités spéciales pour la vente des armes? Les armes constituent un produit tout à fait spécial; ce n'est pas un produit comme les pommes, les pommes de terre, le blé, le poisson ou quelque chose comme cela. La vente d'armes à d'autres pays pourrait très bien modifier la politique soutenue, ou même la politique immédiate du gouvernement à l'égard de ces pays ou de pays associés. Il ne peut résulter que de la confusion si un ministre permet l'exportation d'armes à l'insu des autres ministres, surtout si la politique du Gouvernement sur laquelle peut influer la vente est du ressort des ministres qui ne sont pas mis au courant de la vente.

Depuis mon élection à la Chambre, j'ai entendu dire, de la façon d'agir du Gouvernement, que sa droite ignore ce que sa gauche fait. Je ne suis pas sûr que ce soit là une métaphore appropriée et je crois qu'il faut remonter l'histoire jusqu'à la mythologie grecque pour trouver une comparaison qui convient mieux. Parmi ses douze travaux, Hercule devait tuer l'Hydre, un monstre mieux connu sous le nom de serpent à sept têtes. C'était un serpent monstrueux qui, sur un seul corps, avait sept têtes dont chacune était tournée dans une direction différente et ignorait ce que les autres faisaient.

Une voix: C'est le Gouvernement.

[M. Nesbitt.]

Une voix: Il a plutôt sept corps et une seule tête.

M. Nesbitt: Vu les observations de mon honorable ami, il vaudrait mieux sept organismes et une tête qu'un seul organisme couronné de sept chefs opinant dans des sens différents. J'aimerais citer quelques exemples pour illustrer mon point de vue. Premièrement, la vente d'armes peut porter atteinte aux politiques à long terme de l'État. La politique de notre gouvernement, on n'en doute guère, est le maintien de la paix mondiale. C'est ce qu'on nous a dit à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre. J'aimerais me reporter à un article paru dans la revue *Weekend* du *Free Press*, de London, livraison du 28 janvier 1956.

Il s'agit d'un article intitulé: "Voici quelle est notre politique étrangère" et dû à la plume du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A la page 2 de cette édition de l'article en cause, je lis, à propos du Canada, le passage suivant:

> Nous sommes respectés, parce que nous essayons de jouer un rôle utile et conciliatoire dans les affaires internationales.

Un peu plus loin, à la page 3, je relève ceci:

> Nous sommes respectés également, parce que nous n'avons pas hésité à accepter notre part du fardeau que représentent le maintien de la paix et l'entretien de l'amitié entre les peuples, aux Nations Unies, à l'OTAN et ailleurs.

Plus loin encore, on lit ceci:

> C'est effectivement le but de notre politique étrangère; épauler de toutes nos forces des mesures collectives en faveur de la paix et la quête de solutions aux problèmes qui divisent si dangereusement le monde actuel.

La vente d'armes aux pays des Caraïbes, comme l'a dit le député de Winnipeg-Sud-Centre, et ailleurs, ne peut guère susciter de pareilles mesures de conciliation. Un autre fait a plus d'importance encore. A l'insu de ses collègues apparemment, un ministre de la Couronne a approuvé des ventes d'armes; ce faisant, on suit effectivement une politique à courte vue à l'égard de divers pays.

Le même article que j'ai déjà cité énonçait, à la page 4, dans un encadrement, la politique du Gouvernement à l'égard d'Israël et des pays arabes dans les termes suivants:

> Par le passé,—ces quelques dernières années,—nous avons reçu des requêtes de l'État d'Israël, de l'Égypte et d'autres États arabes. Notre attitude consiste à ne rien faire qui romprait l'équilibre militaire...

Voici ce qu'on pourrait appeler le point décisif:

> ...ou accroître leur puissance offensive.

C'est là un article rédigé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et énonçant la politique ministérielle à l'égard d'Israël et des États arabes. Il y déclare que la politique

consiste à ne pas accroître leur puissance offensive. Cependant, nous avons eu cette année des admissions d'approbation en ce qui concerne la vente des armes à ces pays. Ce n'est guère logique.

Voilà les raisons pour lesquelles il faudrait réglementer la façon de procéder relativement aux ventes d'armes, même si l'on ne faisait que renseigner tous les ministres de la Couronne sur le genre d'engins qu'on envoie à d'autres pays. La méthode actuelle, si négligente, de faire les choses ne peut que mener à la désintégration de la politique gouvernementale, ce qui est d'ailleurs déjà fait. On pourrait dire que la politique actuelle ne fait qu'illustrer l'expression: "Je ne sais pas où je vais, mais je suis en route."

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de parler très brièvement mais je ne pourrai pas me contenter de trois minutes. Je demande si je ne devrais pas dire qu'il est dix heures.

Des voix: Non.

Des voix: Dix heures.

M. Macdonnell: Apparemment, il n'y a pas consentement. J'ai suivi le débat avec intérêt, me demandant pourquoi le Gouvernement ne serait pas disposé à accepter la résolution. Je voudrais en donner lecture afin de rappeler à la Chambre ce qu'elle contient, comme elle est simple et fait preuve de bon sens. Voici l'amendement:

La Chambre est d'avis que la question de la délivrance de permis pour l'exportation d'armes, de munitions et de matériel militaire soit renvoyée au comité permanent des affaires extérieures qui aura pour instructions d'étudier la procédure applicable en ces cas et de recommander à la Chambre un code précis en ce domaine.

La première question qui se pose, c'est celle de savoir s'il existe actuellement une manière de procéder bien définie. J'imagine que tous les députés et, surtout, que tous les membres du cabinet admettront d'emblée qu'il n'y a pas de manière bien définie de procéder. J'allais dire que tout au plus il existe une vague entente entre les ministres, mais je pense que ce serait exagérer beaucoup.

Je dirais plutôt qu'il y a une mésentente confuse, car il ne semble jamais que nous en venions au point où il y a eu entente entre les ministres. Nous avons vu défiler devant nous un groupe intéressant de ministres: ministre des Affaires extérieures, ministre du Commerce, ministre de la Défense nationale et nous avons eu un aperçu intéressant de la façon dont ils communiquent entre eux. Le premier ministre? J'ai omis le premier ministre, car je pense que, dans toute cette affaire, il est innocent comme l'enfant qui vient de naître.

M. Hees: On ne lui dit pas ce qui se passe.

M. Macdonnell: Je doute qu'il ait même entendu les échos qui retentissent d'un ministère à l'autre.

M. Hees: On ne renseigne jamais le patron.

M. Macdonnell: Dans ce cas, je reviens à ma première proposition et je répète que le Gouvernement devrait être heureux de posséder une ligne de conduite précise. Une bonne façon de l'établir serait de recourir à la méthode proposée dans la résolution.

Monsieur l'Orateur, sauf erreur, il est dix heures. Comme le reste de mon discours est consacré à l'exposé des seules raisons possibles que le Gouvernement pourrait avoir de ne pas accepter cette proposition, le Gouvernement préférerait peut-être les entendre demain.

(Sur la motion de M. Macdonnell, la suite du débat est renvoyé à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

REVENU NATIONAL—IMPÔTS IMPAYÉS

Question nº 41—**M. Argue:**

1. Le ministère du Revenu national peut-il faire enregistrer un jugement relatif aux impôts impayés ou exiger le paiement de tels impôts sans une ordonnance rendue par la cour?

2. Dans le cas de l'affirmative, en vertu de quelle autorité?

Réponse de **l'hon. M. McCann:**

1. Une somme payable en application de la loi de l'impôt sur le revenu peut faire l'objet d'un certificat de la part du ministre du Revenu national trente jours après l'échéance ou sur-le-champ si, de l'avis du ministre, il y a eu tentative de non-paiement. Ce certificat peut être enregistré en Cour de l'Échiquier du Canada. Lorsqu'il a été enregistré de la sorte, le certificat a la même vertu et le même effet, et devient sujet aux mêmes procédures, que s'il était un jugement rendu par cette Cour.

2. La loi de l'impôt sur le revenu, S.R.C., chapitre 148, article 119 et article 51(2).

Division des douanes et de l'accise—

1. Un certificat de défaut de paiement à l'égard des taxes de vente et d'accise peut être enregistré de la même manière en Cour de l'Échiquier du Canada.

2. Loi sur la taxe d'accise, S.R.C., chapitre 100, article 50(4).

PLUMES D'AIGRETTE

Question nº 71—**M. Regier:**

1. L'importation des plumes d'aigrette est-elle permise?

2. Dans le cas de l'affirmative, à combien estime-t-on le nombre d'oiseaux que l'on a dû tuer en 1955 pour les demandes canadiennes de plumes d'aigrette?

3. A-t-on formulé des observations au Gouvernement en vue d'interdire ces importations et quelle a été la teneur de la réponse?

Réponse de **l'hon. M. McCann:**

1. L'importation au Canada des aigrettes et des plumes d'aigrette est interdite depuis bien des années (Numéro 1212 de la liste C du Tarif des douanes.)

2. et 3. Voir réponse au nº 1.

APPENDICE

DISCOURS
du
Très hon. SIR ANTHONY EDEN
premier ministre du Royaume-Uni
devant
LES MEMBRES DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
à la
CHAMBRE DES COMMUNES, À OTTAWA

Le lundi 6 février 1956, à deux heures et demie de l'après-midi, Sir Anthony Eden est présenté par M. St-Laurent. L'Orateur de la Chambre des communes, l'hon. L.-René Beaudoin, préside la réunion.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre du Canada): Monsieur le Premier Ministre, monsieur le Président du Sénat, monsieur l'Orateur de la Chambre des communes, mes collègues du Parlement, c'est pour moi un devoir agréable et un privilège que d'accueillir au Parlement du Canada le premier ministre du Royaume-Uni. C'est avec le plus vif plaisir personnel que je m'acquitte de ce devoir, et je sais que tous les députés partagent avec moi ce plaisir et qu'ils souhaitent que j'exprime, en leur nom comme au mien, la plus cordiale bienvenue à notre hôte distingué.

Nous nous sommes tous réjouis, monsieur, quand nous avons appris qu'il vous serait possible de passer quelques jours dans notre capitale, après vos entretiens importants de Washington, et que vous aviez bien voulu accepter de prendre la parole ici cet après-midi.

Qu'il me soit permis également de dire combien nous sommes heureux que le ministre des Affaires étrangères, le très honorable Selwyn Lloyd, ait pu vous accompagner dans cette visite. A lui aussi, nous souhaitons la plus sincère et la plus cordiale bienvenue.

Nous nous rappelons, monsieur le premier ministre, que vous avez pris la parole devant notre Parlement, il y a de cela quelque treize ans, alors que nous sortions des jours les plus sombres et les plus dangereux de la guerre. La puissance des forces ennemies était encore considérable, mais l'aurore de la victoire ultime commençait à pointer.

Ceux d'entre nous qui étaient ici ont gardé un souvenir très net du message exaltant de courage et de confiance que vous nous apportiez de la part de la nation britannique éprouvée par la guerre mais indomptable.

Vous étiez alors ministre des Affaires étrangères au sein d'un gouvernement de temps de guerre dirigé par l'un des plus grands Anglais de renommée historique, ce personnage dominant, sir Winston Churchill, envers qui le monde libre tout entier a contracté une dette inextinguible.

Nous vous accueillons aujourd'hui comme le digne successeur de ce grand homme, et nous le faisons au lendemain de votre visite à Washington où vous avez raffermi la collaboration et l'amitié anglo-américaines, fondement essentiel de l'édifice de la paix que nous nous efforçons tous d'ériger.

Nous serait-il permis de vous féliciter du succès de cette mission? Nul besoin de vous dire, naturellement, que chaque fois que Londres, Washington et Paris cherchent à accentuer leur compréhension mutuelle et amicale, il en résulte une très vive satisfaction à Ottawa.

Cette visite à Washington n'a été qu'un autre exemple du rôle énergique, habile et constructif que vous avez joué dans les affaires internationales pendant ces années troublées et difficiles.

La visite que vous nous rendez souligne l'association étroite qui nous attache au Royaume-Uni et aux autres membres de notre Commonwealth des nations. Cette association, fondée sur la liberté des membres qu'elle unit, s'étend par-delà les océans et les continents; elle joue un rôle précieux dans la recherche de la paix, de la sécurité et des progrès constructifs.

Nous sommes fiers aussi de notre association avec le Royaume-Uni en qualité d'alliés au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, et comme membres des Nations Unies. Au sein de ces organisations, nous sommes heureux, également, des possibilités qui s'offrent de collaborer avec vous au renforcement du monde libre et au maintien de la paix.

(Texte)

Monsieur le premier ministre, vous savez qu'il y a, au Canada et dans ce Parlement, deux langues officielles. Je veux donc vous dire, au nom des Canadiens qui partagent mon

origine française, combien ils sont heureux, eux aussi, de vous accueillir chez nous et de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Je sais exprimer fidèlement les sentiments de mes concitoyens en disant que tous, de l'Atlantique au Pacifique, ils ont pour vous la plus haute estime.

(Traduction)

J'invite maintenant le très honorable sir Anthony Eden, premier ministre du Royaume-Uni, à prendre la parole.

Le très hon. sir Anthony Eden (premier ministre du Royaume-Uni): Monsieur le Président du Sénat, monsieur l'Orateur de la Chambre des communes, membres du Sénat et de la Chambre des communes, monsieur le premier ministre, je vous suis, certes, reconnaissant, monsieur, de vos aimables paroles et je suis reconnaissant au Parlement canadien de cette invitation. Je suis très touché de l'hommage que vous me rendez pour la seconde fois de ma vie. Le fait doit être assez rare. Je crois même qu'il est unique dans l'histoire. Mais ni la première fois ni cette fois-ci, monsieur l'Orateur, n'ai-je pu obtenir que vous me "donniez la parole". J'espère que les députés de l'arrière-plan n'en deviendront pas chagrins au point de proposer contre moi l'application de la clôture. J'ai pris un peu confiance en apprenant qu'il s'agit d'une chose inusitée dans votre Parlement.

Vous savez que je suis sincère en disant que je suis heureux de me retrouver parmi vous. Il y a déjà trente ans que je suis venu au Canada pour la première fois et que j'ai parcouru votre pays. A maintes reprises, depuis, j'ai eu l'occasion de visiter votre patrie si vaste et hospitalière. Je suis heureux de penser que j'ai ici plus d'amis qu'en tout autre pays à part le mien.

(Texte)

Canadiens de langue française, je vous remercie chaleureusement de votre accueil. Je tiens à vous dire combien j'admire et je respecte la culture et les traditions que vous gardez si fièrement. Vous savez que cela me fait un plaisir sincère d'être de nouveau parmi vous. Trente années se sont écoulées depuis ma première visite au Canada. Je suis revenu maintes fois dans votre pays si hospitalier et à chaque occasion je retrouve beaucoup de vieux amis et j'en fais, je l'espère, de nouveaux.

Je suis profondément reconnaissant du grand honneur que vous m'avez fait en m'invitant, pour la seconde fois dans ma vie, à parler devant le Parlement canadien.

(Traduction)

Cet après-midi, mon esprit se reporte inévitablement à cette autre fois, que vous avez rappelée, monsieur le premier ministre, où j'ai pu vous parler durant la guerre. Si, à ce moment-là, le cours de la guerre avait déjà tourné en notre faveur, nous étions encore loin de la victoire, et l'avenir était tout à fait incertain. Pour oser envisager aujourd'hui l'avenir de l'humanité avec optimisme, il faudrait être téméraire ou mal renseigné.

Et pourtant, on peut établir un certain bilan du bon et du mauvais, et c'est ce que j'ai l'intention de faire en commençant par le bon, ce qui est plus réconfortant.

En second lieu, il y a la force invincible de l'alliance anglo-américaine qui nous réunit tous; troisièmement, l'unité croissante de l'Europe occidentale dans le cadre de l'OTAN; quatrièmement, la puissance plus sinistre mais authentiquement préventive des nouvelles armes, y compris la bombe à hydrogène, qui préviennent là où elles ne peuvent réformer; cinquièmement, une conscience plus vive, dans les pays occidentaux, de la menace de pénétration communiste à laquelle ils doivent faire face, et des nouvelles méthodes qu'il nous faudra employer.

Au débit, j'inscrirais: premièrement, les risques croissants que certains sont prêts à courir; deuxièmement, le danger d'une agression venant des pays qui croient pouvoir se rire des préventifs; troisièmement, la persistance de différends locaux, dont les répercussions pourraient s'étendre au monde entier; quatrièmement, le vibrant appel des communistes, qui invite tous les jours à la haine de l'Occident. Par contraste, l'effort soutenu de l'Occident pour relever le niveau de vie de tous les peuples libres est un travail de longue haleine. Il est plus facile de semer la haine que de faire pousser deux brins d'herbe là où il n'y en avait qu'un d'abord.

Messieurs, c'est en pensant à ce bilan des forces du bien et du mal que nous devons nous préparer. Les armes économiques peuvent remplacer les armes militaires, mais notre but doit toujours demeurer le même: maintenir le droit de faire en sorte que l'esprit de l'homme puisse être libre et que l'homme puisse assouvir sa faim. Or, pour atteindre ce but, les nations libres comme les nôtres, comme les hommes libres, doivent agir de concert et rester unies. Ces réflexions m'amènent à dire un mot des récents entretiens que j'ai eus à Washington avec le président Eisenhower.

Je ne puis mieux résumer les impressions qui se dégagent de ces entretiens qu'en disant qu'il n'y a jamais eu si pleine mesure d'entente entre nos gouvernements. Pour ce qui

a trait à l'ensemble de la diplomatie européenne qui, il y a un an ou deux, causait passablement de soucis, il n'y a eu aucune divergence de vues entre nous. Vous avez peut-être observé que le Kremlin a essayé d'obscurcir les questions et d'embrouiller nos conseils. De fait, il a seulement fourni très obligeamment une occasion de souligner l'unité qui existe entre les États-Unis et nous-mêmes.

Monsieur l'Orateur, une bonne partie de notre réunion a été consacrée aux problèmes difficiles et délicats qui se posent au Moyen-Orient. Ici encore nous sommes convenus que le premier danger vient du différend qui divise toujours Arabes et Israéliens. Nous sommes également convenus de ce que nous devrions faire pour essayer de résoudre ce différend. Nous avons décidé qu'il fallait recourir à trois moyens: continuer à travailler sans tapage,—je suis persuadé que la diplomatie est plus efficace sans tapage,—et tâcher par tous les moyens possibles d'amener un règlement dans cette région. Cela ne peut se faire que si les deux côtés sont disposés à accommoder les attitudes qu'ils ont maintenues jusqu'ici. Cela veut dire un compromis. Certains me disent que le compromis est une horrible habitude anglaise; toutefois, certains dans le monde pourraient s'en inspirer et s'en trouver très bien. Mais nous pouvons tous deux aider, et nous y sommes disposés, par exemple au moyen de fonds en vue d'aider à régler le tragique problème des réfugiés et en assurant le maintien des frontières une fois établies.

Entre temps, vous le savez d'ailleurs, monsieur l'Orateur, nous, les États-Unis et la France avons assumé des responsabilités, aux termes de la déclaration tripartite de 1950. Nous avons prévu des pourparlers sur les mesures à prendre pour faire face à une situation d'urgence, si elle se présentait. Le gouvernement de la France est convenu de s'unir à nous en la matière. Pour ma part je suis convaincu que se préparer de cette façon c'est réduire le risque de conflit. Il se peut aussi, monsieur l'Orateur, que renforcer l'organisation de surveillance de trève des Nations Unies aiderait également à prévenir les incidents. Le Royaume-Uni et les États-Unis sont très disposés à tomber d'accord là-dessus. Mais, bien entendu, nous voudrions être guidés par le général Burns, brave soldat canadien qui accomplit résolument cette tâche ingrate.

Quant à notre différend avec l'Arabie séoudite, notre position est la suivante: nous ne sommes pas disposés à revenir à l'arbitrage. Il ne peut en être question, étant donné la corruption dont elle a fait preuve et dont nous avons eu à souffrir récemment. D'autre part, ainsi que nous l'avons précisé à Washington, nous sommes prêts à entamer des pourparlers directs.

Le gouvernement des États-Unis a déclaré son ferme appui au pacte de Bagdad auquel nous adhérons. Nous nous réjouissons également de cet appui et, là encore, nos vues concordent. Le pacte comporte des fins et des objectifs économiques parfaitement conciliables avec ses dispositions et son importance sur le plan militaire. Nous avons examiné le genre d'aide dont chaque État membre a besoin et nous sommes résolus à faire en sorte que le pacte réussisse.

Tout cela n'exclut pas une certaine aide aux autres pays de la région. Par exemple, il y a la Jordanie à laquelle nous continuerons de faire d'importants versements aux termes de notre traité.

Et voilà pour ce qui est peut-être la région la plus critique à l'heure actuelle.

Il va de soi que nous avons discuté de nombreux autres problèmes, qui se posent dans nombre de parties du globe, tout comme j'ai eu l'avantage de le faire ce matin avec notre premier ministre et son cabinet. Nous avons discuté la déclaration de Washington que le président et moi-même avons signée ensemble. Dans cette déclaration, nous avons énoncé les véritables principes dont s'inspire le monde libre. Certains disent que ces principes ont déjà été énoncés. Sans doute, mais il n'y a pas de mal à les répéter dans les termes qui révèlent bien clairement que nous sommes conscients de la menace du communisme moderne. La déclaration de Washington est, de fait, une charte à laquelle tout le monde libre peut souscrire. Je suis sûr qu'ici au Canada vous en approuverez l'objectif. C'est dans la tradition de l'œuvre que vous avez si bien accomplie d'unir les pays de côté et d'autre de l'Atlantique pour la défense du monde libre.

Monsieur le Président et monsieur l'Orateur, je reviens maintenant à notre amitié et à l'œuvre commune de nos deux peuples. Bien des orateurs et des écrivains ont essayé de définir le Commonwealth. Aucun n'a vraiment réussi parce que, sans doute, l'esprit qui lui donne la vie est indéfinissable.

Dans quelques mois, j'aurai le plaisir d'accueillir les premiers ministres du Commonwealth à notre réunion de Londres. Au premier rang se trouve votre premier ministre, le plus sage des conseillers et le plus loyal des amis. Puis-je suggérer ici que même si nous avons plaisir à être les hôtes de toutes ces réunions de premiers ministres, il serait bon que, de temps à autre, le lieu de la réunion alterne.

Monsieur le Président et monsieur l'Orateur, je suis ici, cet après-midi, entouré de ce

qui compose le cadre familier de notre propre Chambre des communes. Ce matin, monsieur le premier ministre, vous avez eu l'obligeance de m'inviter, moi et mon collègue, le ministre des Affaires étrangères, à assister à la réunion du cabinet canadien. Nos régimes, nos modes de pensée, nos traditions, et nos us et coutumes, se ressemblent tous tellement que peut-être ne devrions-nous pas nous attribuer trop d'honneur, mais les relations anglo-canadiennes sont un modèle pour le monde.

Mais il n'y a pas que cela. L'influence pénétrante que le Commonwealth diffuse aux quatre coins du monde est faite de compréhension entre amis, de tolérance et de paix.

Le Canada, aujourd'hui, joue en ce sens un rôle de premier plan. Il est impossible de voyager dans tant de pays,—comme j'avais à le faire en ma qualité de ministre des Affaires étrangères jusqu'à il y a un an,—sans entendre partout vanter la sûreté de votre jugement et la générosité de l'aide que vous avez si souvent apportée à des pays moins favorisés que le vôtre. Les services que vous rendez en Indochine ne constituent qu'un titre, parmi tant d'autres, à la reconnaissance du monde. Par cela seulement vous avez rendu possible un armistice qui se transformera peut-être en véritable paix.

Monsieur le Président et monsieur l'Orateur, me permettrez-vous de prendre, pour terminer, un ton un peu plus familier? Depuis mon enfance, comme bon nombre d'entre vous, j'ai vu votre grande nation accéder à une situation qui l'a faite l'une des plus écoutées du globe. Je sais ce que l'avenir vous réserve. Vous aurez à vous charger de responsabilités sans cesse plus grandes, mais cela est inséparable de l'autorité que vous avez acquise. Il n'est pas possible qu'il en soit autrement. Et pourtant, chez nous comme à travers le monde, cette pensée est bien réconfortante. Je ne doute pas, en effet, que les conseils et la sagesse du Canada ne seront jamais jetés dans la balance que du côté de la tolérance et de la paix.

Il est donné à très peu d'entre nous de prévoir l'avenir longtemps d'avance. Cependant, quiconque observe votre pays de l'extérieur ne peut douter que s'ouvre à vous un magnifique avenir, un avenir à peine imaginable. Je suis sûr que vous en ferez un avenir digne d'une grande nation.

Et ainsi, monsieur le Président, et monsieur l'Orateur, je salue ce pays, le Canada, promis à une destinée probablement plus grande que celle qui est réservée à tout autre pays du globe. Je salue aussi ce pays comme le porte-étendard de la loyauté et le champion de la bonne entente. Mes meilleurs vœux à tous.

L'hon. Wishart McL. Robertson (Président du Sénat): Monsieur le premier ministre, permettez-moi de vous dire, au nom du Sénat, à quel point nous apprécions votre visite au Canada ainsi que votre courtoisie à notre égard. Au nom de mes collègues, permettez-moi de vous remercier du discours que vous venez de prononcer.

Nous n'oublierons jamais l'effort gigantesque et les sacrifices que la population du Royaume-Uni a faits pour la cause de la liberté, ni sa participation à la reconstruction du monde dévasté par la guerre, ainsi qu'à l'édification d'un avenir meilleur.

Les circonstances qui entourent votre visite, monsieur le premier ministre, prouvent que vous continuez de montrer la voie, à cet égard. Je n'ai guère besoin de dire que, vu la situation particulière que le Canada occupe vis-à-vis du Royaume-Uni et des États-Unis en particulier, et vis-à-vis des pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord en général, nous sommes heureux de tout effort en vue d'assurer une meilleure entente et l'unité de point de vue. Votre présence même, ici et à Washington, témoigne que vous vous rendez parfaitement compte de la valeur inestimable des contacts personnels pour aider à arriver à ces fins.

Nous vous prions, en particulier, monsieur le premier ministre, de transmettre nos meilleurs vœux aux membres du Parlement du Royaume-Uni. Nous avons pour eux le plus grand respect, mais nous nous voyons trop peu les uns les autres. S'il y avait moyen d'établir des rapports plus personnels et une meilleure compréhension entre les divers membres de nos Parlements respectifs, rapports et compréhension qui s'intensifient constamment entre les services exécutifs et administratifs des gouvernements, non seulement en pourrait-on retirer des avantages inestimables mais il se peut que les difficultés qu'éprouvent ceux à qui il incombe d'élaborer les politiques s'en trouvent, de ce fait, atténuées.

Nous vous souhaitons bon succès dans vos entreprises. Puisse la Divine Providence bénir vos efforts!

L'hon. L.-René Beaudoin (Orateur de la Chambre des communes): Distingués invités, monsieur le premier ministre, honorables membres du Sénat, honorables membres de la Chambre des communes, mesdames, messieurs.

(Texte)

Un auteur américain bien connu, Nicholas Murray Butler, signalant un jour la multitude des problèmes particuliers au XX^{e} siècle, insistait sur la haute compétence requise des hommes appelés à les résoudre. De son

côté, Whittier, un autre auteur américain distingué, a dit: Chaque crise apporte ses propres paroles et ses propres actes.

Ces paroles me reviennent naturellement à l'esprit au moment où j'ai le très grand privilège de vous remercier, monsieur le premier ministre, de votre intéressante allocution et de votre aimable présence parmi nous. Qu'il me soit permis d'ajouter que le succès de votre carrière est l'objet de notre profonde et vive admiration.

Je craindrais de tomber dans la banalité en répétant que sir Anthony Eden, "le spécialiste en Affaires étrangères, le virtuose de la diplomatie", pour employer l'expression de son biographe, Campbell-Johnson, est un homme d'État du plus haut niveau intellectuel, qui a toujours fait preuve d'une habileté et d'une compréhension souveraines en abordant les problèmes internationaux les plus difficiles.

Lors des élections générales, en 1950, il a résumé sa foi politique en se référant à la doctrine des Trois Unités. La première, l'unité qui doit exister au sein du Commonwealth; la deuxième, celle de l'Europe occidentale; et, en troisième lieu, l'unité qui, traversant l'Atlantique, rattache l'Angleterre aux États-Unis. Aujourd'hui, il a réitéré sa foi politique dans ces trois unités et il en a ajouté deux autres des plus importantes et inséparables des trois premières.

Avec lui, nous croyons au maintien de l'amicale solidarité entre les pays qui composent le Commonwealth.

Pour nous qui sommes de langue française et dont la France fut la mère patrie, nous ne saurions oublier, monsieur le premier ministre, que vous avez toujours été un ami de cette grande nation, que vous avez en maintes occasions ressuscité les principes qui ont fait le succès de l'Entente cordiale. Vous avez toujours estimé que la solidarité des relations anglo-françaises, bien plus, des relations de l'Europe occidentale, étaient à la base même des relations de tous les pays européens, non seulement pour le présent mais aussi l'avenir.

Il existe, bien entendu, "d'autres places sous le soleil," et, à titre de peuple nord-américain, nous nous réjouissons de vos relations avec les États-Unis. Le président Roosevelt pouvait dire, à l'occasion de votre visite de 1943 en Amérique, que vous aviez semblé tous deux d'accord sur environ 95 p. 100 des problèmes, proportion assez remarquable. Et, ces jours derniers, vous et le président américain actuel venez de tomber d'accord dans une proportion de 100 p. 100 sur la définition de la philosophie de notre mode de vie, (the philosophy behind our way of life), comme vous vous êtes vous-même plu à l'appeler, définition qui a été incorporée dans un document désormais mémorable: la Déclaration de Washington.

Ceci est conforme au but que vous avez aujourd'hui et que vous aviez vous-même fixé longtemps auparavant, quand vous déclariez à la Chambre des communes:

> J'ai la conviction qu'une entente plus étroite entre notre nation et les États-Unis constitue l'objectif le plus important que le gouvernement de ce pays pourrait nous proposer.

Vous avez également accompli en quelque sorte un tour de force en amenant un réel rapprochement avec la Nouvelle-Allemagne.

Comme je vous le disais plus tôt, chaque crise apporte ses propres paroles et ses propres actes et produit les hommes indispensables dont le courage et la logique transposent les idéals sur le plan des réalités.

(Traduction)

Chaque crise apporte ses paroles et ses actes. Elle pousse également des hommes à prononcer ces paroles et à accomplir ces actes, des hommes qui ont assez de courage et de persévérance pour faire de leurs idéals des réalités. Dans cette classe se range notre invité distingué d'aujourd'hui.

Donc, au nom de la Chambre des communes et du peuple canadien, permettez-moi de vous dire, monsieur: Merci et bonne chance!

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 février 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA PRÉTENDUE SUPPRESSION D'UNE ÉMISSION

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, je désire m'expliquer sur un fait personnel. Ma question découle d'une réponse que le ministre du Revenu national (M. McCann) m'a donnée hier au sujet d'une émission de Radio-Canada.

Il m'a répondu que l'émission en cause n'avait jamais figuré au programme. Or, j'aimerais donner lecture de ce que Radio-Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre! Puis-je interrompre l'honorable député pour lui dire qu'il pourrait avoir recours à des questions supplémentaires lorsque nous en serons à l'appel de l'ordre du jour. Pour le moment, je ne vois pas dans ce qu'il dit de raison d'invoquer la question de privilège.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre du Revenu national s'il sait que le numéro du 18 décembre du *C.B.C. Times* a publié ceci:

> On se propose de diffuser, dans le cadre de l'émission "Anthologie" du mardi soir, la discussion détaillée, entre personnes faisant autorité, d'un nouveau livre intitulé *The Mackenzie King Era*, qui a pour auteurs Bernard Ostrey et H. S. Ferns, deux jeunes spécialistes canadiens des sciences politiques, qui enseignent en Angleterre. Un des auteurs prononcera une allocution en guise de prologue au débat de cet ouvrage qui prête, dit-on, à la polémique.

Cette émission devait avoir lieu à 11 heures du soir le 20 décembre. Devant cet aveu, le ministre est-il encore prêt à dire que l'émission n'a pas été contremandée?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu avis de cette question; elle est évidemment longue, au point que je n'ai pu la saisir en entier; il me semble, cependant, que la réponse que j'ai faite hier au sujet de la suppression est également valable en l'occurrence. C'est la réponse que m'a donnée la Société Radio-Canada.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): J'aimerais poser une autre question au ministre. Y a-t-il à Radio-Canada un organisme de direction qui s'occupe de déterminer si telle émission passera sur les ondes et, dans le cas de l'affirmative qui le constitue?

L'hon. M. McCann: Je crois comprendre qu'il existe un organisme de direction, mais je ne puis pour le moment donner la liste de son personnel.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Puis-je poser une autre question au ministre du Revenu national. Peut-il me signaler par quel intermédiaire Radio-Canada recensera le livre sur Mackenzie King?

L'hon. M. McCann: J'estime que c'est une question qu'on pourrait bien inscrire au *Feuilleton*. En somme, j'assure la liaison entre Radio-Canada et le parlement et l'on ne peut s'attendre à ce que je sache au pied levé la réponse aux questions qui ne relèvent pas directement de moi. Je ferai de mon mieux en toute occasion pour fournir les réponses que me donnera Radio-Canada, pourvu que les questions soient rédigées de façon à pouvoir faire l'objet d'une réponse précise.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'ENVOI D'AVIONS ET D'OBUS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je poserai une question au premier ministre. Vu qu'il a déclaré hier que l'interdiction frappant les expéditions d'armes avait été levée, est-ce à dire que le Gouvernement se propose de livrer les 12 avions restant à l'Égypte, ainsi que les obus déjà mentionnés au cours du présent débat?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne les obus, aucune décision n'a été prise et la question est encore à l'étude.

Quant aux avions Harvard, pour lesquels un permis avait déjà été délivré, on ne se propose pas de mettre obstacle à l'envoi de ces 12 appareils, à moins qu'un changement n'intervienne dans la situation.

CONFÉRENCE SUR LA FÉDÉRATION DES ANTILLES ANGLAISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le Canada s'intéresse-t-il directement à une conférence qui se tient actuellement à Londres et qui a pour objet d'étudier l'éventualité d'une fédération des Antilles anglaises et leur constitution en pays autonome du Commonwealth? Le Canada a-t-il un observateur à cette conférence? Songe-t-on à réunir ces îles au Canada?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'honorable député ayant eu l'obligeance de me donner avis de sa question, je puis y répondre sur-le-champ. Nous continuons de suivre avec beaucoup de sympathie le mouvement qui se propose d'unir plus étroitement les îles et territoires de la Grande-Bretagne dans la mer des Antilles, îles et territoires avec lesquels nous sommes depuis très longtemps en relations amicales. Nous recevrons des rapports de la conférence qui se tient présentement à Londres.

Il doit être bien entendu toutefois que, même si l'on en vient à une entente à cette conférence de Londres, il faudra l'approbation de l'accord final par dix assemblées législatives avant que la fédération puisse être établie. Ces trois dernières étapes peuvent prendre jusqu'à trois ans. Même alors, on ne prévoit pas que la fédération soit parfaitement indépendante du point de vue financier, parce qu'il lui faudra encore pendant un certain nombre d'années des subventions du Royaume-Uni. Par conséquent, le mouvement vers l'autonomie complète sous forme d'État fédératif prendra encore quelque temps.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, le Gouvernement n'a pas étudié cette affaire.

RUSSIE—OUVERTURE ÉVENTUELLE DE BUREAUX CONSULAIRES AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'autre jour, l'honorable représentant d'Eglinton a posé la question suivante:

A-t-on reçu du gouvernement ou de l'ambassadeur de Russie des demandes tendant à obtenir l'autorisation d'établir des consulats au Canada? A-t-on manifesté le désir d'en ouvrir?

Répondant d'abord à la seconde question je puis dire qu'il y a un an un membre de l'ambassade soviétique a signifié officieusement que son gouvernement pourrait bien demander un jour l'autorisation d'ouvrir un bureau consulaire à Winnipeg ou à Toronto. Cependant, et ceci répond à la première question de l'honorable député, nous n'avons reçu depuis aucune demande formelle en vue de l'ouverture d'un consulat dans une ville canadienne quelconque. J'aimerais ajouter que si nous recevions une telle demande elle serait, naturellement, étudiée au fond, mais, pour le moment, le Gouvernement ne considère pas que les circonstances justifiraient l'établissement de bureaux consulaires soviétiques en dehors d'Ottawa.

MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU NAVIRE POUR LEVÉS HYDROGRAPHIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. S. R. Balcom (Halifax): Monsieur l'Orateur, le ministre des Mines et Relevés techniques peut-il nous dire quand sera lancé le navire du service hydrographique qu'on est à construire et aussi si ce navire aura Halifax comme port d'attaque? Peut-il nous dire également combien d'hommes ce navire emploiera?

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, un navire est en voie de construction pour le service hydrographique; il portera le nom de Baffin. Bien qu'il soit trop tôt pour dire quand il sera lancé, on s'attend qu'il soit terminé au cours de la saison qui vient, à temps pour effectuer une course d'essai dans les eaux septentrionales et, peut-être, plusieurs semaines de levés. Des pourparlers ont été engagés avec la Marine canadienne en vue de l'obtention de l'espace nécessaire au quai connu, je crois, sous le nom de French-Cable, dans le port d'Halifax, du côté de Dartmouth.

Le nouveau navire sera doté de deux hélicoptères et de six chaloupes à levés; il lui faudra un équipage de 102 hommes. Depuis plusieurs années déjà, le ministère utilise le *Fort Frances*, que lui a prêté la Marine. On prévoit que l'équipage du *Fort Frances* passera au nouveau navire.

LE PARCS NATIONAUX

DEMANDE D'UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE POUR LE PARC DE BANFF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre a-t-il reçu du comité consultatif de Banff une demande d'autonomie plus complète pour Banff et,

dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions a-t-on prises à cette fin?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): J'estime, monsieur l'Orateur, que la question n'est pas urgente et je ne crois pas que nous devions retarder les travaux de la Chambre...

M. Harkness: Les gens de Banff estiment que c'est urgent.

L'hon. M. Lesage: ...pour discuter cette question maintenant.

DEMANDE RELATIVE À L'ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR UNE NOUVELLE ÉCOLE À BANFF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. E. Johnston (Bow-River): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Nord canadien et des Resources nationales une autre question dont je lui ai donné avis. A quelle décision le ministère en est-il arrivé au sujet de la demande présentée par la commission scolaire de Banff visant l'acquisition du secteur 54 dans le township de Banff en vue de l'érection d'une nouvelle école?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Les observations que je viens de formuler au sujet de la question posée par l'honorable député de Calgary-Nord s'appliquent également à cette question.

LES ŒUFS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA MÉTHODE D'INSPECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Montain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture si les inspecteurs d'œufs du ministère exécutent leur travail en vertu de directives secrètes plutôt qu'en vertu de règlements imprimés, ainsi que l'a rapporté le *Western Producer* du 2 février 1956?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agricultures): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me prévenir de sa question. La réponse est la suivante: la nouvelle du *Western Producer* du 2 février 1956 laisse entendre que des directives secrètes ont été données au personnel d'inspection de la production avicole de la Colombie-Britannique, surtout en ce qui concerne le lavage des œufs.

Il n'a été donné aucune instruction secrète de cette nature. Il y a quelques mois, le fonctionnaire régional de la division de l'aviculture du ministère fédéral de l'Agriculture en Colombie-Britannique a informé le bureau central d'Ottawa qu'il avait été avancé que le ministère devrait, en vertu de ses règlements, interdire le lavage des œufs vendus comme classe A-1. Le règlement fédéral sur la classification des œufs ne parle pas du lavage, et ce règlement ne donne donc pas l'autorité d'interdire le lavage des œufs ni de faire quoi que ce soit à propos de ce lavage. L'inspecteur régional de la Colombie-Britannique a donc été avisé en conséquence qu'il ne devrait rien faire pour interdire le lavage des œufs de la classe A-1. Ce n'était là que pure procédure d'administration courante qui n'avait rien de plus secret que n'importe quelle autre instruction courante donnée aux inspecteurs régionaux.

Je ferai toutefois remarquer que l'inspection des œufs en Colombie-Britannique, comme dans toute autre province du Canada, en ce qui concerne les œufs produits et vendus à l'intérieur de la province en cause, relève de l'autorité provinciale et non pas de l'autorité fédérale. Dans certaines provinces, on exige que les œufs soient lavés tandis que dans d'autres on ne l'exige pas. La seule attitude que notre inspecteur prendrait à cet égard est que si les œufs sont envoyés de l'extérieur en Colombie-Britannique, ou sont expédiés de la Colombie-Britannique à destination d'une autre province ou des États-Unis, alors seulement il aurait à s'occuper de l'inspection.

Afin de surmonter les difficultés, quand notre inspecteur inspecte des œufs qui sont produits et consommés en Colombie-Britannique, il agit pour le compte du gouvernement provincial de cette province. Nous avons des lois et règlements permanents en la matière. Lorsque l'inspecteur provincial inspecte des œufs qui sont expédiés hors de la province, ou qui y parviennent de l'extérieur, il agit pour le compte de notre ministère. Il serait donc impossible pour quiconque de savoir, sans entrer dans tous les détails, pour le compte de qui l'inspecteur agissait à ce moment-là.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je me demande si je pourrais poser une autre question au ministre. Pourrait-il dire à la Chambre si l'article mentionné et les prix versés aux producteurs ont eu quelque chose à voir avec les règlements dont il a parlé?

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai jamais prétendu assumer la responsabilité de ce que publient les journaux. J'ai déjà assez de difficulté à obtenir qu'ils publient ce que j'ai dit lorsque, comme cela arrive, ils publient des choses que je n'ai pas dites. Sauf erreur, le chef de l'opposition, d'après ce qu'il a dit hier soir, a eu à peu près le même ennui avec la *Free Press* de Winnipeg.

PRIX PAYÉS AUX PRODUCTEURS AU REGARD DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture pour compléter celle qu'a posée le député de Moose-Mountain (M. McCullough) au sujet des œufs? Le ministère de l'Agriculture ou le Gouvernement a-t-il quelque chose à voir avec les prix versés aux producteurs d'œufs, au regard du prix minimum établi par le ministère?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Le prix minimum établi à l'égard des œufs en notre pays constitue une offre du gouvernement fédéral de prendre livraison des œufs qui sont entreposés au 1er décembre de toute année, à 38c., livrés à l'établissement où ils sont entreposés. Il en va comme du prix des porcs. Le gouvernement fédéral n'est pas autorisé à établir un prix à l'égard des œufs dans les provinces, dans le secteur privé. Mais le gouvernement fédéral a établi un prix minimum que peut appliquer le gouvernement provincial. Le gouvernement provincial sait à quoi s'en tenir sur le prix offert par le gouvernement fédéral et peut, s'il le veut, établir un prix réel que doivent payer les commerçants de son territoire. Dans cette éventualité, j'espère qu'on le fera avant l'été prochain en Saskatchewan, car j'ai une très bonne idée de ce que vous direz dans certaines circonstances.

LA PÊCHE

COLOMBIE-BRITANNIQUE—MONTAISON TARDIVE DU SAUMON COHOE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser à l'adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries. Lui a-t-on signalé un article paru dans le *Sun* de Vancouver du samedi 4 février où il est dit qu'on a constaté une montaison tardive du saumon cohoe dans les cours d'eau de l'île de Vancouver? Dans le cas de l'affirmative, pourrait-il nous dire aujourd'hui ce que son ministère entend faire à ce sujet?

M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. J'ai pu obtenir une copie du *Sun* de Vancouver et y lire l'article en question. J'ai demandé à mes fonctionnaires de communiquer avec leurs collègues, en Colombie-Britannique en vue de vérifier les faits. Si les renseignements que je vais recevoir paraissent devoir motiver d'autres observations de ma part, je les fournirai.

[Le très hon. M. Gardiner.]

LE MINISTÈRE DES POSTES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA PROTECTION DU BUREAU DE POSTE DE SUNDERLAND (ONTARIO)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.): J'aimerais poser au ministre des Postes une question dont j'ai parlé il y a une semaine. Il s'agit du bureau de poste de Sunderland, qui a été cambriolé cinq fois en deux ans. Le ministère a-t-il installé un téléphone ou un dispositif antivol dans ce bureau?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Je regrette, monsieur l'Orateur, mais je ne possède pas tous les renseignements sur cette affaire. Je vais me les procurer. Je ne sais pas exactement de quel bureau de poste il s'agit. En fait, j'ai pris connaissance de la question de l'honorable député dans le hansard. Il y fait allusion simplement à un bureau de poste de l'Ouest de l'Ontario, sans mentionner de nom.

M. Hodgson: Il s'agit de Sunderland, en Ontario.

LA VIANDE

LES PORCS—PROCÉDURE LORSQUE L'ON PAYE MOINS QUE LE PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je veux poser une question au ministre de l'Agriculture, afin que je sois en mesure de répondre à une demande de certains agriculteurs. Quelle peine prévoit-on ou quelle ligne de conduite suit-on quand un abattoir envoie à un agriculteur un montant inférieur au prix minimum fixé par le Gouvernement pour des porcs qu'il a vendus et livrés à cette salaison?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas nécessairement de peine. D'ordinaire, quand on appelle l'attention sur des choses qui paraissent irrégulières, des mesures sont prises pour les rectifier. Mais, à ce propos, je doute fort que quelqu'un, ici ou ailleurs, soit en mesure de dire si un règlement a été violé ou non, quand le seul élément qu'on possède est le prix effectivement versé.

Il en est ainsi parce qu'il arrive parfois qu'un particulier transporte ses porcs à l'endroit où ils doivent être vendus. Dans bien des cas, il les transporte directement à l'abattoir. Il lui faut les transporter aux parcs, s'il veut que le prix minimum s'applique à ses porcs; mais il est parfaitement libre de les transporter directement à l'abattoir.

Il existe un autre moyen de les y acheminer. Tel camionneur peut aller chercher les porcs à l'exploitation en camion pour les

transporter au parc à bestiaux ou à l'abattoir. En certains cas, il faut tenir compte des frais d'expédition lorsque le règlement a lieu avec l'expéditeur. Il faut vérifier tous ces points pour savoir si on a enfreint le prix minimum. Ils sont tous vérifiés avec soin sitôt que le particulier fait parvenir son bordereau.

M. Diefenbaker: Qu'arrive-t-il en cas d'infraction au réglement?

Le très hon. M. Gardiner: Il n'y en a pas eu à ma connaissance. Aussi, ne dirai-je pas ce qui pourrait se produire éventuellement, quand cela peut ne jamais se produire.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je poserai une question complémentaire au ministre de l'Agriculture. Le ministre est-il prêt à déposer sur le bureau de la Chambre le règlement établissant les prix minimums pour les ventes de porcs?

Le très hon. M. Gardiner: Je crois pouvoir l'expliquer plus vite maintenant qu'en déposant le decret.

Le Gouvernement offre 23c., prix à Toronto ou Montréal, pour les porcs de la catégorie A à quiconque ne peut obtenir autant d'une autre source. C'est au particulier de les livrer au Gouvernement selon la méthode exposée.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je me demande si le ministre voudrait indiquer en vertu de quelle source autorisée ou de quel règlement on établit ce prix?

Le très hon. M. Gardiner: En vertu du droit qu'a le Gouvernement d'acheter de quiconque tout ce qu'il désire acheter. Si le député préfère une réponse détaillée à sa question, je dirai que le Gouvernement n'est autorisé ni par la constitution ni autrement à établir des prix pour les produits originaires d'une province et vendus par une personne à une autre dans la même province. Il n'y est nullement autorisé. Mais nous fixons un prix minimum, et tout gouvernement provincial peut s'y fier pour établir un prix qu'il peut appliquer. Quant à nous, nous ne pouvons dire: voici le prix. Si le député souhaite obtenir des conditions différentes de celles qui existent en Saskatchewan, il doit savoir comment s'y prendre.

(Plus tard)

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Vu la déclaration faite par le ministre de l'Agriculture sur les prix minimums du porc, voudrait-il examiner la réponse qu'il a apportée le 12 janvier à une question de l'honorable député de Moose-Mountain et dans laquelle, comme l'atteste le hansard, il s'est exprimé en ces termes:

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, plusieurs questions ont été posées relativement aux porcs et aux œufs. L'honorable député veut maintenant que le ministre revienne sur les réponses données il y a quelques jours. Ne pourrait-on pas laisser cette question de côté pour la débattre au moment voulu?

LE FROMAGE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR DES FUTURES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Elle se rapporte à une question que je lui ai posée il y a une dizaine de jours. Sait-il maintenant si on doit s'attendre à des importations de fromage Cheddar de la Nouvelle-Zélande au Canada au cours des six prochains mois?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je me suis enquis auprès du bureau du haut commissaire du gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Le haut commissaire n'est au courant d'aucune expédition de ce côté-ci. Mon bureau n'est également au courant d'aucune expédition. Cependant, comme j'ai prêté ma boule de cristal, je ne puis prédire ce qui arrivera dans six mois.

(Plus tard)

M. G. S. White (Hastings-Frontenac): Je voudrais poser au ministre du Commerce une question complémentaire que m'inspire la réponse qu'il a donnée à l'honorable représentant d'Oxford. A-t-on raison de dire qu'il serait possible d'importer au Canada du fromage Cheddar de la Nouvelle-Zélande à l'insu du ministre ou sans sa permission ou sans permis délivré par lui?

Le très hon. M. Howe: Il faudrait que l'envoi nous arrive par voie postale. Nous tenons compte de toute marchandise débarquée d'un bateau.

M. White (Hastings-Frontenac): Cependant, n'a-t-on pas raison de dire que n'importe qui peut importer au Canada du fromage Cheddar de la Nouvelle-Zélande sans l'autorisation du ministre ou sans obtenir un permis de ses services?

Le très hon. M. Howe: Aucun permis n'est requis; mais il existe un droit de douane à l'égard du fromage et les documents du port d'entrée attesteraient toute importation de fromage par voie de mer. Aucun permis

n'est exigé. Tous ceux qui veulent bien payer le droit de douane peuvent importer du fromage.

LOI SUR LES PERMIS D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Je me demande si le ministre du Commerce voudrait reprendre sa boule de cristal assez longtemps pour répondre maintenant à la question que je lui ai posée hier et nous dire s'il déposera à la Chambre le rapport sur l'activité de 1955 aux termes de la loi sur les permis d'exportation et d'importation.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je suis heureux que mon honorable ami m'ait posé cette question, car le rapport a été déposé à l'ouverture de la présente session.*

LE SERVICE PUBLIC

EMPLOYÉS RÉMUNÉRÉS AUX TAUX COURANTS —DEMANDE DE CONSIDÉRER DES AUGMENTATIONS DE TRAITEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? L'étude que lui et son ministère font de l'échelle des traitements des fonctionnaires porte-t-elle aussi sur la situation des employés dont la rémunération est établie d'après les taux courants? Ces derniers également recevront-ils bientôt une augmentation?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'imagine qu'on ne doit pas perdre patience; mais il est bien évident que le ministre des Finances, dans l'exécution de ses fonctions, étudierait toutes ces questions.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. FLEMING—ALLUSION À UNE RÉPONSE DONNÉE PAR LE MINISTRE DU COMMERCE

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, cet après-midi, le ministre a répondu à une question que je lui avais posée...

Des voix: La question!

M. Fleming: Je pose la question de privilège. Il a dit qu'un document avait été déposé à l'ouverture de la séance. Il n'a pas montré bien clairement de quelle séance il s'agissait. Or, si j'en juge par les esclaffements... (*Rires*) qui ont accueilli ses observations, des députés ont pensé qu'il voulait parler du début de la présente session.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député veut, c'est évident, élucider une réponse qui lui a été donnée. Pour cela, il peut poser une question supplémentaire et demander au ministre s'il entendait l'ouverture de la session ou celle de la présente séance.

M. Fleming: Je veux que le ministre me dise pourquoi, répondant cet après-midi à ma question,...

Des voix: Règlement!

M. Fleming: ...il n'a pas donné...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député veut-il avoir l'obligeance de poser sa question?

M. Fleming: C'est ce que j'étais en train de faire. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas donné cet après-midi une réponse franche au lieu d'une réponse trompeuse?

M. l'Orateur: A l'ordre! J'avais parfaitement raison, je pense, de demander à l'honorable député d'Eglinton de poser sa question et de s'abstenir de commenter à sa façon la nature de la réponse reçue.

Le très hon. M. Howe: L'honorable député s'est plaint hier de ce que le rapport n'avait pas été déposé. Je n'ai pas contesté que le rapport n'avait pas été déposé. J'ai vérifié et constaté que le rapport était imprimé en anglais mais que le ministère attendait d'avoir la version française afin de déposer les deux versions en même temps. J'ai donné l'ordre, hier, de déposer aujourd'hui la version anglaise. Elle a été déposée aujourd'hui et je ne sais pas de quoi se plaint l'honorable député.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur...

Des voix: La question!

M. Fleming: Mais pourquoi le ministre, en répondant à cette question, ne s'est-il pas exprimé de façon à ne pas induire en erreur ses tenants à la Chambre?

SUBSIDES

La Chambre reprend la discussion, interrompue le lundi 6 février, sur la motion de l'honorable M. Harris invitant la Chambre à se former en comité des subsides, et sur l'amendement de M. Churchill.

EXPÉDITION D'ARMES À L'ÉTRANGER

M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il est évident que le représentant de Greenwood ne commencera pas à parler tant qu'il n'y aura pas un

*Voir les autres commentaires publiés ci-contre, sous la rubrique "Questions de privilège".

peu d'ordre à la Chambre et je trouve que son attitude est parfaitement motivée. Si les députés qui, chaque jour, commencent un débat à cette étape-ci des travaux de la Chambre, adoptaient l'attitude qu'il prend en ce moment, nous aurions peut-être un peu d'ordre quand débute les délibérations qui font suite à l'appel de l'ordre du jour.

Puisque l'occasion m'en est offerte, je mentionne un autre point. Le député de Greenwood daignerait-il s'asseoir pendant que je vais l'exposer. Je veux dire que trop souvent on fait fi de l'article 12 du Règlement. J'en profite pour demander aux députés de bien étudier cet article 12. J'appelle votre attention sur ce qui est dit aux alinéas 3 et 4, mais surtout à l'alinéa 4 de l'article:

Nul député ne doit passer entre le fauteuil et le bureau, ni entre le fauteuil et la masse lorsqu'elle a été enlevée du bureau par le sergent d'armes.

Tel est l'observation que je tenais à ajouter à celle que je faisais tout à l'heure en priant les honorables députés de garder le silence dès que la discussion commence à l'appel de l'ordre du jour. Pour beaucoup trop de députés, l'appel de l'ordre du jour semble être un signal de promenade générale. On voit souvent des honorables députés passer entre le fauteuil et le député qui a la parole, ou circuler dans d'autres coins de la Chambre. Cela manque incontestablement de tenue et je demande aux honorables députés de respecter la lettre de ce règlement, qui n'a pas été mis là pour rien. Je compte sur la coopération des députés sur ce sujet.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je prétends que la présente discussion est irrégulière, d'après une décision rendue, le 13 février 1913, par M. l'Orateur Sproule et selon laquelle une motion ne doit pas soulever une question sensiblement identique à une autre sur laquelle la Chambre s'est prononcée au cours de la même session. Je prétends que la Chambre, le 1er février, s'est prononcée sur une question identique à celle qui va être débattue cet après-midi après l'avoir été hier. La Chambre s'est prononcée sur cette question dans un vote inscrit où elle a rejeté la motion à 153 voix contre 64. Voici le texte de la proposition d'amendement que la Chambre a débattue:

Vu la situation critique qui règne actuellement au Moyen-Orient, la Chambre réprouve énergiquement...

Voici les mots importants:

La Chambre réprouve énergiquement la politique du Gouvernement autorisant l'envoi de munitions à des pays de cette région qui ne font pas partie de l'OTAN.

A mon avis, la Chambre par ce vote, s'est nettement prononcée sur la façon dont le Gouvernement détermine ses exportations d'armes. L'amendement qui fait l'objet de la présente discussion se lit ainsi:

La Chambre est d'avis que la question de la délivrance de permis pour l'exportation d'armes, de munitions et de matériel militaire soit renvoyée au comité permanent des affaires extérieures...

Si nous avons exprimé une opinion sur la façon dont le Gouvernement administre ses affaires à l'égard de l'exportation de munitions, il me semble qu'il n'est plus nécessaire de délibérer davantage sur une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, motion qui a été présentée pour permettre à certains députés d'appeler l'attention de la Chambre sur des questions dont la Chambre ne pourrait être saisie dans des circonstances ordinaires. Voici dans quels termes se termine cet amendement:

...qui aura pour instructions d'étudier la procédure applicable en ces cas et de recommander à la Chambre une façon précise de procéder en la matière.

Je pense que la Chambre a fait connaître clairement son avis sur la façon dont sont administrées les affaires en ce qui a trait à l'envoi d'armes. C'est pour cette raison qu'à mon avis cet amendement n'est pas conforme au Règlement.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de dire un mot au sujet du rappel au Règlement? Je constate d'ailleurs que l'objection ne vient pas d'un ministre. Selon l'honorable député de Kootenay-Est, il s'agirait en somme de motions semblables. Mais à mon avis, monsieur l'Orateur, elles sont au contraire parfaitement dissemblables. Mon honorable collègue les aura mal lues, ou bien, les lisant, les aura mal comprises.

Me sera-t-il permis de vous signaler, monsieur l'Orateur, le véritable caractère de la décision prise le 1er février. Au moment où le Gouvernement proposait que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), le 31 janvier, a proposé l'amendement qu'on trouvera reproduit à la page 758 du hansard. Le voici:

Que tous les mots après "que" soient supprimés et remplacés par le texte suivant:

"Vu la situation critique qui règne actuellement au Moyen-Orient, la Chambre réprouve énergiquement la politique du Gouvernement autorisant l'envoi de munitions à des pays de cette région qui ne font partie de l'OTAN; de plus, elle condamne le Gouvernement pour le manque de franchise avec lequel il a traité cette question à la Chambre.

Plus tard, cet après-midi-là, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) présentait un sous-amendement à la motion

dont je viens de donner lecture. On le trouvera à la page 762 du hansard. Il est ainsi conçu:

Que cet amendement soit modifié en y insérant immédiatement après le mot "OTAN" les mots suivants:

"sans, en même temps, s'assurer qu'en cette région la paix serait garantie soit par les États-Unis soit par les puissances qui ont signé l'accord tripartite de 1950, c'est-à-dire les États-Unis, le Royaume-Uni et la France."

Ces deux motions n'ayant pas été retenues par la Chambre, à la suite d'une mise aux voix qui a eu lieu mercredi après-midi, il est bien entendu qu'on ne saurait y revenir à l'occasion de l'examen d'une autre résolution ou motion dont la Chambre pourrait être saisie lors de la présente session. Cela ne fait pas le moindre doute. Il reste toutefois que si vous comparez ces deux propositions d'amendement à celle dont nous sommes saisis en ce moment, vous constaterez que cette dernière a trait à un tout autre sujet.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur l'Orateur, sur le fait que les amendements présentés le 31 janvier visent la politique du Gouvernement à l'égard de l'expédition d'armes. Deuxièmement, que l'expédition d'armes en cause avait été faite à destination d'une région particulière dans le monde. Une troisième question découlait implicitement de l'amendement présenté par l'honorable député de Prince-Albert, savoir la condamnation du Gouvernement pour manque de franchise. Cela ne s'est pas produit au cours du présent débat.

L'amendement à l'étude aujourd'hui ne porte pas sur l'envoi d'armes au Moyen-Orient, mais sur l'envoi d'armes en quelque lieu que ce soit. L'amendement du mardi 31 janvier avait trait à l'envoi d'armes dans cette région, en particulier. La motion actuelle met en cause la méthode à suivre pour l'envoi d'armes en quelque région du globe que ce soit.

Un monde sépare les sujets de ces deux motions. Toutefois, pour les honorables députés, il doit être parfaitement clair que l'amendement actuel se fonde sur un fait qu'il faut nécessairement reconnaître, savoir que, relativement à l'expédition d'armes au Moyen-Orient, la question de politique administrative a été réglée par le vote de mercredi dernier. Mercredi dernier, la Chambre a décidé de ne pas entériner une motion de censure visant la politique suivie par le Gouvernement lorsqu'il a autorisé l'envoi d'armes dans cette région troublée. En somme, voici ce que dit la motion: "Comme il semble avoir été décidé d'autoriser l'envoi d'armes, partant de là, nous allons maintenant étudier la procédure à suivre dans ces cas."

[M. Fleming.]

Cela pose la question de la délivrance des permis, la question de savoir quels gouvernements doivent s'occuper de la délivrance des permis et dans quelle mesure le Parlement doit être tenu au courant de la chose; cela met en cause la méthode suivie par le Gouvernement en la matière ou la question de savoir si la chose peut se faire par une décision ou un ordre ministériel. Cela met en cause le principe même qui doit régir la délivrance des permis.

Il s'agit d'une sphère fort différente. La motion ne peut contester la décision relative à la politique qui veut que les envois d'armes soient autorisés par décision gouvernementale. Partant de la situation qui découle de la défaite de l'amendement de l'oposition, mardi dernier, la proposition d'amendement à l'étude ajoute ceci: "Si les envois doivent avoir lieu, il est temps que la Chambre sache comment ils doivent être faits." La Chambre doit se préoccuper de la méthode à suivre à l'égard de ces envois. Nous sommes sur un terrain bien différent de celui que visait la motion de la semaine dernière.

Je rappelle que le sous-amendement présenté par l'honorable député de Rosetown-Biggar n'a pas étendu la portée de l'amendement présenté par l'honorable député de Prince-Albert, comme je viens de le dire.

Je vous signale aussi un résumé de ces trois décisions, y compris celle dont mon honorable ami a parlé, pour indiquer que rien ne fonde en l'occurrence à déclarer irrégulière la présente motion. Dans la troisième édition de Beauchesne, page 139, commentaire n° 357, nous trouvons un paragraphe qu'a mentionné le député. Il renferme une décision rendue par monsieur l'Orateur Sproule le 13 février 1913 qui a déclaré irrégulière une proposition d'amendement en disant qu'une motion ne doit pas soulever une question substantiellement identique à une autre qui a fait l'objet d'une décision à la Chambre au cours de la même session.

J'appuie sur les mots "substantiellement identique". J'ai signalé que loin d'être identique ou même substantiellement identique, la présente motion est rédigée à la lumière du fait que la question relative à la politique visant l'expédition d'armes au Moyen-Orient et au Proche-Orient a été tranchée par la Chambre quand elle a rejeté mercredi dernier l'amendement présenté mardi par le député de Prince-Albert.

Les notes relatives aux décisions des Orateurs, aux pages 714 et 715, déclarent que les décisions touchant des questions substantiellement identiques ne sont pas rendues à la légère. A la page 714, nous trouvons une décision rendue par monsieur l'Orateur Smith, le 8 avril 1859, où il a refusé de déclarer

irrecevable un amendement ultérieur simplement pour la raison alléguée maintenant par mon honorable ami, parce que plusieurs détails avaient été ajoutés à la motion précédente qu'on déclarait substantiellement analogue.

Plusieurs autres détails complémentaires ont même été considérés en l'occurrence comme raisons suffisantes de maintenir que les deux motions n'étaient pas identiques en substance.

Puis, nous trouvons à la page 715 une décision de monsieur l'Orateur Cockburn, rendue le 3 avril 1871, et par laquelle il établissait en réalité que l'amendement dont il s'agissait se rapportait à une loi dont la Chambre avait déjà été saisie, qu'elle avait remaniée et qui avait fait l'objet d'une mesure modificatrice au cours de la même session. L'amendement ultérieur qu'on tâchait de présenter de nouveau a donc été jugé contraire au Règlement, parce que la question avait déjà été réglée. J'ai déjà mentionné la décision de monsieur l'Orateur Smith concernant le cas de l'amendement comportant des détails complémentaires.

Il est tout à fait évident qu'on fait là une distinction très nette. L'amendement faisant l'objet du débat ne met nullement en cause la décision rendue mercredi dernier par la Chambre au sujet de l'amendement du député de Prince-Albert. Il touche à un autre domaine. Il accepte la décision de la Chambre, puis traite une nouvelle question découlant de la décision prise alors dans cette enceinte.

M. Byrne: Monsieur l'Orateur, il est bien évident que l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a jugé qu'il s'agit au moins d'un cas indéterminé, car il semble s'être creusé la tête pour riposter à tous les arguments qui pouvaient être invoqués. Le député a dit qu'il s'agissait d'une question tout à fait nouvelle. J'étais à la Chambre pendant la majeure partie du débat et je n'ai pas entendu de nouveaux arguments. Tout le débat a porté sur la question de savoir si nous aurions dû ou non expédier 15 ou 25 avions non armés à l'Égypte. La seule nouveauté qu'il y a eu dans toute l'affaire, c'est le nombre d'histoires saugrenues que j'ai dû endurer.

Des voix: Règlement!

M. Byrne: Je vous signale l'article du Règlement qui porte sur l'inapplicabilité ou les redites lorsqu'il s'agit d'amendements. Si ce projet d'amendement n'est pas une répétition...

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: Deux députés ne peuvent prendre la parole en même temps.

L'hon. M. Drew: J'invoque le Règlement. J'aimerais connaître votre décision sur la question de savoir s'il est convenable de dire de propos qui ont été tenus à la Chambre qu'ils ont été saugrenus. Si c'est admissible, nous disposerons d'une épithète dont l'emploi pourrait peut-être se généraliser davantage.

M. l'Orateur: Je n'ai pas entendu employer cette expression. Peut-être l'a-t-elle été pendant que je consultais mes volumes. J'ai en effet remarqué un mouvement désapprobateur, à un moment donné durant le discours de l'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne); mais je m'excuse de ne pas avoir entendu l'expression. L'expression que le chef de l'opposition vient de mentionner est-elle bien celle qu'a employée le député?

M. Byrne: Je parlais d'histoire qui avaient fait perdre du temps à la Chambre lors du débat d'un problème important et je les ai qualifiées de saugrenues. Si cela porte atteinte au député, je serais heureux de rétracter ces paroles.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Avant de prendre la parole au sujet de ce rappel du Règlement, me sera-t-il permis de demander à Votre Honneur s'il peut subsister le moindre doute à ce sujet? Il me semble qu'il est bien évident que cette motion est suffisamment différente de l'autre pour qu'il ne puisse être question de la déclarer irrecevable pour les motifs invoqués par l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne).

M. l'Orateur: Je dirai que je n'entretiens aucun doute au sujet de l'attitude que je désire adopter à l'égard de cette question. Je comprends, toutefois, le point de vue qui a été soulevé. Je dois le dire, en toute justice pour l'honorable représentant de Kootenay-Est, parce que j'ai actuellement à l'esprit un raisonnement qui me plaît beaucoup, de monsieur l'Orateur Black. Il a dit que le discours qu'on est en train de prononcer ne doit pas s'écarter de la motion dont s'inspire ce discours. C'est pourquoi l'autre jour j'ai souligné ce point pendant le discours que prononçait l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Si, parlant sur un sujet, vous terminez par un autre, il est difficile de savoir exactement où va la Chambre, parce que c'est celui qui amorce un débat qui en détermine l'allure.

On ne peut douter que le débat qui s'est déroulé l'autre jour portait sur une motion tendant à l'étude des affaires extérieures. Telle était l'intention et tel était le but qu'on avait donné au débat. Ce devait être un débat très étendu sur les affaires extérieures. Avant ce débat, le secrétaire d'État aux

Affaires extérieures avait fait un discours durant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, disant, notamment, comme le rapporte le hansard à la page 486:

Et maintenant, quels sont les principes, les règles qui régissent l'envoi de matériel militaire du Canada? Ces principes sont le fruit d'un examen minutieux et ce sont, à mon avis, des principes sains, rationnels. Les décisions qui en découlent ne sont prises qu'après étude des éléments afférents à chaque cas qui nous est soumis.

Le régime de contrôles et de vérifications sur lequel se fondent les programmes et les décisions est aussi efficace que celui de tout autre pays libre.

Il a ensuite parlé des méthodes employées, question que vise précisément l'amendement proposé à la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil aujourd'hui. La motion de défiance proposée l'autre jour porte sur la ligne de conduite dont il a été question dans ce discours, de même que sur les dispositions prises pour appliquer cette ligne de conduite. Par conséquent, si les discours doivent être les mêmes et amener deux amendements différents, le représentant de Kootenay-Est a bien raison de penser qu'il y a similitude entre les deux motions.

Je me dis actuellement que la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité des subsides, est une motion dont peut tirer parti l'opposition. Elle lui accorde une grande latitude et je ne voudrais pas restreindre les droits que possède l'opposition de soulever des griefs. Je terminerai cette petite discussion en disant que l'amendement diffère suffisamment de celui à l'égard duquel la Chambre s'est prononcée l'autre jour, pour qu'on puisse dire qu'il n'est pas, en substance, le même.

Je n'étais pas ici hier soir,—de fait, j'ai failli ajourner la Chambre par erreur,—mais je demande de nouveau aux députés, s'ils se servent d'arguments employés dans un débat antérieur, de ne pas prononcer des discours qui se seraient appliqués à la motion de défiance débattue et rejetée l'autre jour. Qu'ils fassent porter leurs discours sur le fond de l'amendement qu'ils ont proposé, savoir la façon de procéder.

Des députés, d'un côté comme de l'autre, ont rappelé certaines décisions, en laissant peut-être l'impression que les décisions rendues par des Orateurs précédents proclamaient de nouvelles conceptions. C'est tout simplement l'assertion d'une vieille règle parlementaire, que je trouve dans l'ouvrage de Bourinot, à la page 328 de la 4e édition, et qui est ainsi conçue:

C'est toutefois une ancienne règle du Parlement "Qu'aucune proposition ne peut être faite régulièrement si elle est, en substance, identique à une autre sur laquelle la Chambre s'est déjà prononcée durant la même session." La vieille règle parlementaire est ainsi conçue: "Une question une fois posée, et tranchée soit affirmativement soit négativement, ne peut être ramenée sur le tapis mais elle doit subsister comme étant la décision rendue par la Chambre." Sans une telle règle, le temps de la Chambre pourrait se passer à délibérer des motions de même nature: on obtiendrait ainsi quelquefois des décisions contradictoires au cours de la même session.

[M. l'Orateur.]

D'autre part,—et c'est là un point intéressant les amendements qui pourront être proposés à l'avenir à l'occasion de motions invitant l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides,—si, la Chambre ayant décidé l'autre jour qu'il ne convenait pas de réprouver la politique du Gouvernement sur cette question, décidait aujourd'hui qu'il faut réprouver la façon dont il exécute cette politique, n'aurions-nous pas deux décisions contradictoires? C'est un point difficile à trancher.

Encore une fois, la motion qui nous occupe est une motion dont peut tirer parti l'opposition, et je suis d'avis qu'il convient de laisser à l'opposition la latitude qui lui est généralement accordée à l'occasion de motions de ce genre.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ce que vous avez dit sur la débandade qui se produit habituellement après l'appel de l'ordre du jour m'a vivement intéressé. J'aimerais croire que l'affluence des députés qui siègent devant moi aujourd'hui tient à leur désir d'entendre ce que je vais dire. Quoi qu'il en soit, je n'en suis pas tout à fait persuadé. Je pense que l'affluence est un effet de la discipline plutôt que de l'envie de m'entendre. Elle tient sans doute au petit incident qui s'est produit l'autre jour et qui, je crois, a donné lieu à des précautions préventives.

M. l'Orateur: En ce moment, l'honorable député est assujéti à une règle qui prescrit que dès qu'il commence à parler, l'honorable député doit faire porter ses observations sur la question qui retient l'attention de la Chambre.

M. Macdonnell: Merci, monsieur l'Orateur.

Une voix: C'est lui qui a besoin de discipline.

M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, j'interviens dans la présente discussion parce que, me semble-t-il d'après ma brève expérience à la Chambre, elle est sans précédent. Dans le passé, j'ai souvent critiqué le Gouvernement avec ardeur mais, à venir jusqu'aujourd'hui, je n'ai jamais eu l'impression que le Gouvernement s'était rendu ridicule au suprême degré comme il l'a fait dans le cas qui nous occupe.

C'est pour cela que je suis disposé à appuyer la motion que nous discutons et qui propose simplement que nous renvoyions la

question à un comité permanent afin que l'on adopte une façon précise de procéder.

Il me semble que les choses sont allées de mal en pis. Même aujourd'hui, nous sommes déçus d'apprendre que l'on considère évidemment l'engagement récent comme trop général, et le premier ministre nous laisse entendre aujourd'hui qu'on est en train de limiter sa portée.

Après avoir jeté un coup d'œil derrière les coulisses pour voir ce qui s'y passait, on commence à se demander si ce Gouvernement, qui est la sagesse même, vaque à ses autres affaires de la même façon. Pourquoi s'en tenir à l'exportation des armes? Je propose donc d'étudier la résolution pendant quelques instants en tâchant d'estimer les raisons, s'il y en a, qu'aurait le Gouvernement de ne pas l'adopter.

J'ai dit hier soir que, pour autant que les témoignages me permettent de le discerner, le Gouvernement avait procédé, dans tous ces cas, en s'embrouillant dans les malentendus survenus entre deux ou trois de ses membres. Voilà ce qui me justifie. La chose est pour moi parfaitement claire. Il ne s'agit pas ici d'une question ordinaire. Il est bien évident qu'elle touche à la conscience de la population du Canada. Et pourtant, comment le Gouvernement a-t-il agi? Il n'en a pas fait plus de cas que s'il s'était agi d'une question absolument dénuée d'importance. J'aurai un mot à dire de ce célèbre arrêté en conseil. J'essaierai de raconter en peu de mots l'histoire du décret du conseil qui, nous l'avons appris plus tard, n'était pas un décret du conseil du tout. Il semble qu'il se soit volatilisé.

Il est parfaitement clair, en tout cas, je le répète, qu'il y a eu des maladresses, de la confusion, enfin, tout ce qu'on voudra sinon cette efficacité dont aime à se vanter le Gouvernement. On a jugé la chose sans importance. Lorsque je songe à ces trente-quatre centres, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a appelé, je crois, des centres névralgiques, et que je me rappelle en même temps les raisonnements tenus hier soir par le représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), je ne puis m'empêcher d'être profondément bouleversé. Notre collègue nous a en effet brossé le tableau d'expéditions d'armes qui commencent Dieu sait comment, et vont Dieu sait où, de telle manière qu'il nous est absolument impossible de savoir ce qu'elles deviennent. Quand je songe que cela peut se produire des douzaines de fois, j'en suis renversé. Je suis loin d'être seul, d'ailleurs, je pense, à avoir été scandalisé.

J'aimerais encore savoir combien de temps cela aurait continué. Cela n'a pas été découvert par le Gouvernement en tant que tel. C'est l'opposition qui l'a découvert, le Parlement.

Le très hon. M. Howe: Qu'a-t-on découvert? Mon honorable ami nous dira-t-il ce qui a été découvert?

L'hon. M. Drew: Pas grand-chose.

L'hon. M. Harris: Alors, décidez-vous.

M. Macdonnell: L'expédition de ce dont nous parlons, le sujet de ce décret du conseil qui, à ce que nous a dit l'autre jour le ministre, n'était pas un décret du conseil. Il a rétréci depuis son arrivée à la Chambre des communes. Je pense que nous savons tous exactement de quoi il est question même si l'affaire semble fort embrouillée. Mes amis, quel spectacle!

Sans être partisan du Gouvernement, je pense pouvoir dire en toute honnêteté que j'ai été scandalisé de voir qu'un gouvernement, le seul que nous ayons après tout, puisse faire ce qu'il a fait et ose se présenter ici sans que l'on discerne la moindre appréhension parmi ses divers membres, pour se mettre ensuite à commettre la plus extraordinaire série de maladresses qui ne se soit jamais vue. J'aurais cru que, lorsque l'affaire serait venue sur le tapis, le Gouvernement se serait assuré qu'aucune erreur ne serait commise et qu'aucun autre défaut de la cuirasse ne nous serait offert.

Je tiens à consacrer une ou deux minutes, pas plus, à l'historique de ce décret du conseil car il y a tout lieu, à mon avis, de nous remémorer ces faits. Ensuite, j'ai l'intention de demander en quelques mots pourquoi le Gouvernement refuserait au Parlement d'avoir part à cette affaire. S'il s'obstine dans ce refus, on peut se demander si la publication ouvrière qui tenait le Parlement pour un des organismes de l'État se trompait tellement après tout et si ce n'est pas ainsi que le Gouvernement considère le Parlement.

Voici cet historique. Le 24 janvier, le ministre du Commerce (M. Howe) a dit que le décret du conseil était daté du 7 juillet. Le 27 janvier, ce décret du conseil a été l'objet d'un phénomène étrange, parce qu'en trois heures il s'est amenuisé. Comme l'indique la page 29 du hansard du 27 janvier, à une question du chef de l'opposition le premier ministre a répondu:

> Je verrai en quoi consiste exactement ce décret du conseil et m'efforcerai de le mettre à la disposition des intéressés avant le débat sur les affaires extérieures.

Plus tard le même après-midi le ministre du Commerce prenant la parole à propos

d'une question de privilège a dit, comme en fait foi la page 671 du hansard:

...afin de rectifier une indication erronée que j'ai donnée par mégarde. Une question adressée ce matin au premier ministre (M. St-Laurent) m'a rappelé que j'ai mentionné, le 4 janvier...

Je pense que ce devrait être le 24 janvier.

...un décret du conseil qui comportait l'approbation d'un envoi d'avions d'entraînement Harvard au Moyen-Orient. Je croyais qu'il fallait pour chacune de ces exportations un décret du conseil, mais ce n'est pas le cas. Ce décret n'est nécessaire que lorsqu'il s'agit de la propriété de l'État. Dans le cas d'un permis d'exportation visant des biens privés, l'assentiment des ministres des Affaires extérieures, de la Défense et du Commerce et requis si l'envoi ressortit au domaine militaire ou s'il est destiné à un point névralgique.

Un des 34. Enfin, nous avons le glas du décret du conseil, pour ainsi dire, à la page 823, du hansard du 2 février, soit deux ou trois jours plus tard, alors que le chef de l'opposition a de nouveau interrogé le premier ministre sur le décret du conseil et le permis. Le premier ministre a dit:

Monsieur l'Orateur, c'est un document que, pour d'autres raisons, il n'est pas possible de rendre public.

Plus tard, le chef de l'opposition a demandé:

Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dira peut-être, dans ce cas, quel document pourrait être communiqué à la Chambre afin qu'elle sache exactement ce qui s'est passé le 7 juillet.

Le premier ministre a répondu:

Aucun document ne peut être communiqué à la Chambre pour lui indiquer ce qui s'est effectivement passé le 7 juillet. On a dit à l'honorable député comment l'affaire avait été réglée. Elle a été réglée au moyen de communications entre ministres, et ces communications ont toujours été considérées comme étant des documents confidentiels, et elles doivent être traitées comme des documents confidentiels afin que les ministres qui sont solidairement responsables de ce qui a été fait, même en vertu d'une loi, par l'un ou l'autre d'entre eux, puissent faire en sorte d'être dûment renseignés sur le moment et la façon où cette responsabilité conjointe leur incombera.

En d'autres termes, comme on le voit, en l'espace d'une semaine le décret du conseil s'est transformé en permis, puis il est devenu une entente, puis il semble réellement s'être ensuite volatilisé. Je pense que ce qui s'est produit mérite d'être comparé avec ces lignes de l'auteur d'"Alice in Wonderland":

Il crut voir un commis de banque descendre de l'autobus. Regardant de nouveau il vit que c'était un hippopotame.

Il me semble vraiment que ce décret du conseil, qui a subi tant d'avatars, mérite presque une telle qualification.

L'hon. M. Rowe: C'était d'abord un hippopotame.

M. Macdonnell: Nous proposons un ensemble de règles à suivre. Ce n'est pas une entreprise ordinaire. Il s'agit d'une affaire qui

touche la conscience du public, cela deviendra plus évident avec le temps. Je donnerai lecture d'un bref extrait d'un éditorial qui a paru dans le *Star* de Toronto, le 28 janvier.

A cause de la surtension dans le Moyen-Orient, rien ne peut nous assurer que les armes et l'équipement envoyés par le Canada ne serviront pas à des fins agressives. Aussi, en y envoyant des armes en quelque quantité ou proportion que ce soit manque-t-on à ses responsabilités morales; cela est incompatible avec une politique propice à la paix.

Plus loin...

Le très hon. M. Howe: Sont-ce les paroles du rédacteur du *Star* de Toronto? Donnez-vous lecture d'un éditorial?

M. Macdonnell: Oui.

Le très hon. M. Howe: Bon! C'est irrégulier, mais poursuivez.

M. Fulton: Est-ce une ordonnance ministérielle ou un décret du conseil?

M. Harkness: Vous avez délivré votre permis.

M. Macdonnell: Monsieur l'Orateur, l'Orateur suppléant me fait savoir que je puis poursuivre. Je poursuis donc:

Il vaudrait mieux que l'Ouest suspendit ses envois d'armes aux Israéliens comme aux Arabes, qu'il garantisse les frontières actuelles contre l'agression, de la part de l'une ou l'autre des deux parties, jusqu'à ce qu'on puisse signer un traité de paix, en confirmant cette garantie par l'envoi de patrouilles internationales en Palestine. On pourrait le faire par l'intermédiaire des Nations Unies, si la chose était possible ou, dans le cas contraire, recourir à la collaboration des pays qui voudraient bien agir ensemble en l'occurrence.

La Chambre est saisie d'une proposition d'amendement dont nous avons le droit de demander l'adoption, eu égard aux circonstances particulières, à l'incurie dont on a témoigné et qui nous a outrés, et eu égard aussi à l'absence de tout indice qui nous permettrait de croire que le Gouvernement va vraiment s'amender.

Je me demande quelles sont les raisons de ne pas accepter cette proposition bien simple, soit de déférer la question à un comité en vue d'étudier et de recommander à la Chambre un code précis de procédure. J'y vois deux raisons. En premier lieu, il se peut que d'autres choses soient découvertes, qu'il y ait d'autres choses que le Gouvernement connaît, soupçonne ou craint. Je ne veux pas le croire; mais, si la question en reste-là, je dis que cette considération, ce soupçon ou cette crainte demeurera. Je le crois.

Le Gouvernement ne soupçonne certainement pas que l'avion qui a transporté le ministre des Travaux publics (M. Winters) à Rio-de-Janeiro dissimulait des mitrailleuses, ni que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair), dont nous souhaitons tous sincèrement le rétablissement, a apporté avec lui quelques canons de fusil. On n'a certainement pas de telles craintes. Mais c'est une des raisons auxquelles on pensera, si l'on n'accepte pas notre proposition. Les gens ne manqueront pas de dire: "Y a-t-il quelque secret honteux à cacher? Quand on en trouve tellement dans un cas, on peut devenir soupçonneux dans l'autre".

La seconde raison serait celle que nous connaissons si bien: le Gouvernement ne peut songer à laisser le Parlement jouer un rôle ou prendre une initiative. Il ne peut s'y résoudre. Nous avons eu, en juillet dernier, un intermède durant lequel il s'est passé certaines choses et que la population du Canada a, d'après moi, trouvé intéressant. On aurait pu croire qu'il interviendrait certains changements d'opinion, mais je n'en constate guère.

Voici ce que je pense du ministre du Commerce: l'impression que lui a laissée le procédé, c'est que nous étions bien ennuyeux. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, il a dit alors, après avoir entendu les discours prononcés de ce côté-ci de la Chambre, qu'ils lui semblaient émaner de quelque pays lointain. J'espère que je ne défigure pas ses paroles. Je crois bien exprimer ce qu'il pensait alors. Puis, le 16 janvier, ainsi qu'en fait foi la page 131 du hansard, il déclarait:

> Pourquoi nous retenait-on ici au cours du mois de juillet? C'était afin d'empêcher le Gouvernement d'obtenir, pour une période raisonnablement longue, l'autorisation de s'occuper des matières premières dont il y a pénurie, en vue de les répartir dans le meilleur intérêt de l'économie du Canada.

Quand je songe à la peine que nous nous sommes donnée à ce propos et à toutes les observations que nous avons adressées au ministre du Commerce, je suis déçu de constater que nous n'avons pas créé une plus forte impression. Cependant, c'est bien cela et il faut se rendre à l'évidence.

Je pense qu'il faut nous résigner à voir le Gouvernement adopter l'attitude qu'il a prise si souvent dans le passé, à savoir que permettre au Parlement de jouer un rôle à cet égard, ce serait quelque chose que ne fait point un gouvernement bien organisé, au pouvoir depuis 20 ans et qui se sent gaillard.

Tout ce que je puis faire, c'est de dire au Gouvernement que cette affaire commence à intéresser le grand public, tout comme une autre affaire l'été dernier. Je pense qu'on se rendra de plus en plus compte de la situation si elle se maintient. Je signale au Gouvernement que c'est le Parlement,—par l'intermédiaire de l'opposition,—qui a soulevé cette question, et que c'est encore lui qui la met davantage en évidence aux yeux de la population du Canada. Celle-ci aura certes lieu de s'étonner si le Gouvernement décide que le Parlement n'a rien à y voir, en disant: Nous avons commis une bévue, nous avons agi ineptement, nous avons été oublieux, insouciants, bien mal organisés; cependant nous sommes toujours le Gouvernement et nous ne permettrons pas au Parlement de se mêler de cette affaire.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en appuyant cet amendement, je n'oublie pas ce qui a été dit ici aujourd'hui. Je ne parlerai pas de ce qui s'est passé depuis deux semaines, ni même deux jours. Le compte rendu est là pour en faire foi. J'ajoute que je me défie un peu de moi en participant à ce débat, car, les députés s'en rendent assurément compte, je n'appartiens assurément pas aux spécialistes des questions militaires.

J'avoue que je suis un peu terrifiée en face d'un étalage d'armes et de munitions. Mais je ne m'excuse pas de cela, car je suis d'avis que le citoyen moyen devrait être terrifié par les terribles forces de destruction humaine que possède actuellement l'homme. Mes propos seront donc ceux du citoyen moyen inquiet de l'avenir de notre nation et aussi du sort des fils, jeunes époux et pères de familles qui devront inévitablement aller nous défendre, si jamais nous étions entraînés dans une guerre.

Que personne ne pense que je suis pacifiste. Je ne suis pas isolationiste non plus. Loin de là! Aux termes de l'OTAN, nous sommes engagés à collaborer avec nos amis, à les appuyer. En tant que membres du Commonwealth britannique, nous sommes également engagés à aider aux autres membres de ce groupe de nations à assurer leur bien-être. Ce sont des membres de notre famille et ce qui les intéresse nous intéresse aussi. Mais, pour ce qui est des autres pays, je suis convaincue qu'on ne prévient pas la guerre en vendant des armes aux petits pays. Non, monsieur l'Orateur. Ce qui préviendra la guerre, c'est le sentiment que les grandes puissances qui composent les Nations Unies sauront opposer un "non" et appuyer ce refus par des faits. En signant la Charte des Nations Unies, nous nous sommes engagés à chercher à mettre fin aux guerres, non pas à les favoriser. On me permettra de citer deux passages du préambule et des

buts de la Charte des Nations Unies. Les mots que voici sont tirés du préambule:

Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,...

Ce sont là les tout premiers mots de la Charte. Je suis assez âgée pour avoir vécu deux guerres mondiales. Nombreux sont les députés qui n'en peuvent dire autant. Nombreux sont aussi ceux qui ont pris part aux deux guerres mondiales ou à la dernière. Pour eux, le tableau ne doit pas se présenter sous le même jour que pour moi qui, à cause de mon sexe, n'ai pu combattre dans l'une ou l'autre de ces guerres. Cependant, de ceux qui sont restés au pays durant ces guerres, il n'y a personne qui n'ait fait sa part à un titre quelconque. Ainsi, ces termes de la charte, monsieur l'Orateur, touchent nos cœurs autant que nos intelligences.

Voici ce que renferme le préambule, après les autres résolutions:

Et à ces fins
à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
à accepter les principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun...

Nous disons à d'autres pays: "Voici les armes, mais n'en usez pas", ou ceci: "Voici les armes, nous fermerons les yeux si vous vous en servez." Rien ici n'appuie une politique d'envoi d'armes et, certes, rien ne préconise la fourniture d'armes aux deux parties à un différend.

Les buts des Nations Unies sont exposés dans le premier paragraphe qui est ainsi conçu:

Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre les mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix.

Le meilleur moyen de prévenir la guerre, je le répète, monsieur l'Orateur, est l'assurance que les grandes puissances s'y opposeront par la force. Hier, nous avions comme hôte de la Chambre un des plus grands hommes d'État du monde, le premier ministre du Royaume-Uni. Ses remarques renfermaient des réflexions très pertinentes. A propos de la dernière guerre il rappela que même lorsque nous étions sûrs de la victoire il restait encore des choses à accomplir. Il a dit ceci:

Pour oser envisager aujourd'hui l'avenir de l'humanité avec optimisme, il faudrait être téméraire ou mal renseigné.

[M^me^ Fairclough.]

Je pense que c'est précisément l'incertitude où nous sommes qui nous hante tous. Où allons-nous? Quel sort nous attend? Lorsque plusieurs membres du cabinet d'une des grandes nations ne peuvent tomber d'accord sur ce qui s'est passé dans le domaine de leur propre compétence, il n'est pas étonnant que la population de cette nation éprouve une certaine incertitude en face de l'avenir.

Après avoir énuméré les divers éléments appréciables, selon son expression, sir Anthony a déclaré au sujet des faits déplorables, ou comme il l'a dit, de ce qui s'inscrit au débit:

...premièrement, les risques croissants que certains sont prêts à courir.

J'espère que nous assimilerons ses paroles, car dans l'émoi d'hier certains d'entre nous pensaient plus à accueillir un invité de choix qu'à se pénétrer de ses observations. Il a fait l'énumération suivante:

...premièrement, les risques croissants que certains sont prêts à courir. Deuxièmement, le danger d'une agression venant des pays qui croient pouvoir se rire des préventifs. Troisièmement, la persistance de différends locaux, dont les répercussions pourraient s'étendre au monde entier.

Il y a d'autres faits, monsieur l'Orateur, mais je voulais signaler ces trois-là. Le plus dangereux des trois me paraît être le dernier. Il est dangereux parce qu'il se rattache aux deux premiers. Je ne crois nullement que les Canadiens s'inquiètent vivement d'événements qui se produisent à quelques milliers de milles de distance, si à leur avis ces faits n'ont pas de répercussion au dehors. Mais aucune puissance au monde ne peut tracer une petite ligne de démarcation autour d'une conflagration une fois qu'elle est commencée. Aucune puissance ne peut dire que lorsqu'un arbre dans une forêt prend feu toute la forêt n'y passera pas; voilà la situation où nous nous trouvons.

Si une conflagration éclate dans une région éloignée du globe, comment savons-nous que nous n'y serons pas entraînés avant qu'elle prenne fin? Nous ne le savons pas. Nous sommes assis sur un baril de dynamite, tandis que les ministres de la Couronne jettent des allumettes en flamme avec la plus grande indifférence.

Si des conflits éclatent quelque part, les troupes canadiennes y seront inévitablement mêlées. Si nous sommes entraînés dans un conflit, tout le pays nous dira: "Pourquoi n'êtes-vous pas intervenu dès le début? Pourquoi n'avez-vous pas prévu que nous serions engloutis dans le conflit? N'avez-vous pas traversé deux guerres? N'avez-vous pas constaté qu'un incident, survenu dans un pays éloigné, a dégénéré en une guerre qui a entraîné dans son sillage tous les peuples

de la terre?" Tous les membres de la Chambre, monsieur l'Orateur, représentent des milliers de citoyens. Il incombe à chacun de savoir quelle ligne de conduite nous suivrons en tant que nation. Voilà pourquoi nous croyons que la question des envois d'armes et de munitions devrait être soumise à un comité, où elle pourrait être jugée convenablement, un comité de spécialistes en affaires extérieures.

Hier, à la Chambre, le premier ministre a déclaré que l'embargo sur les exportations d'armes et de munitions avait été levé. Hier soir, en écoutant les nouvelles à la radio, je ne puis pas dire que j'ai été surprise, mais j'ai remarqué avec intérêt que les commentateurs de nouvelles, sans exception, ont exprimé l'avis que cette mesure ouvre de nouveau la voie à une reprise de l'activité qui avait été dénoncée à la Chambre la semaine dernière. Et nous recommençons, en envoyant d'autres armes aux deux parties.

Nous devons, sur des questions de ce genre, obtenir l'avis réfléchi d'un comité permanent de la Chambre chargé d'examiner le pour et le contre de chaque cas particulier qui se présente. J'admets que chaque cas doit être étudié selon son bien-fondé, mais la ligne de conduite générale doit être rationnelle. Cessons donc ce traffic d'armes; ne formulons plus de ces invitations à la guerre!

J'ai dit, il y a quelques instants que je n'étais ni pacifiste ni isolationiste et l'on sait fort bien, monsieur l'Orateur, que j'ai toujours appuyé, en ce qui concerne notre pays, la préparation à la défense, que je continuerai toujours d'approuver. Mais je me contente de laisser à ceux qui se spécialisent dans ce domaine le soin de déterminer les mesures qui s'imposent. J'ignore si les moyens de défense que nous possédons aujourd'hui sont appropriés et je ne dirais que des niaiseries si j'essayais de me faire passer comme bien renseignée à ce sujet.

J'ai, toutefois, la ferme conviction que nous n'osons pas relâcher nos préparatifs; nous n'osons pas cesser nos efforts. Je crois aussi que si nous étions entraînés dans une guerre, chaque homme et chaque femme de notre pays devraient pouvoir être affectés aux tâches qui les demandent, que ce soit au front ou ici; il est, d'ailleurs, de plus en plus évident que ces deux postes pourront être synonymes lors de la prochaine guerre.

Il nous faudra donc être prudents, monsieur l'Orateur. Et c'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il ne faudrait pas prendre de pareilles décisions dans certains ministères sans consulter d'autres services de l'État.

Nous estimons que, lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que celle de l'exportation d'armes et de munitions, il devrait y avoir, à l'intention des divers ministères, une sorte de bureau d'échange de renseignements.

Encore une fois, nous devons être prêts, nous ne pouvons nous relâcher dans nos efforts, mais nous n'avons que faire d'une politique insensée qui fait de nos gens des pions dans une partie d'échecs dont l'enjeu est la vie même de nos jeunes hommes.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mon chef, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a dit, hier soir, que nous appuierons l'amendement dont la Chambre est saisie, s'il devient nécessaire de recourir à la mise aux voix. Il me semble que le Gouvernement pourrait encore décider d'accepter la proposition, sans la considérer comme une motion de défiance. Je désire, par la même occasion, féliciter mon ami et voisin, l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre, d'avoir saisi la Chambre de cette affaire en rédigeant son amendement comme il l'a fait.

Je pense que nous sommes tous au courant de l'origine du débat et de ce vœu. Toutefois, ce qu'on recherche maintenant c'est quelque chose d'entièrement différent de ce qu'on débattait la semaine dernière.

Ce qu'on veut actuellement, c'est permettre au comité permanent des affaires extérieures d'examiner toute la question de la méthode utilisée dans la délivrance des permis d'exportation à l'égard des munitions et du matériel de guerre. On a proposé également que le comité soit autorisé à recommander un code que le Gouvernement pourrait à son tour examiner. Étant donné ce qui s'est passé à la Chambre depuis deux ou trois semaines, il est bien évident qu'une telle revue est très souhaitable et je félicite nos amis qui siègent à notre droite, les membres du parti conservateur progressiste, des excellents discours qu'ils ont prononcés à ce propos.

Je serai très bref. Je n'invoquerai pas, à l'appui de cet amendement, les arguments qu'ont présentés les députés qui siègent à notre droite, ni ceux qu'a formulés hier soir le chef de mon parti, le représentant de Rosetown-Biggar. Toutefois, on pourrait insister non seulement sur ce qu'une certaine incertitude et gaucherie de la part du Gouvernement en cette matière nécessite un examen de la question, mais aussi sur ce qu'il importe de rappeler que des intérêts particuliers au Canada paraissent ne pas s'opposer au trafic des armes et du matériel de guerre.

Au cours des débats à propos de cette question, on nous a rappelé qu'il y a deux catégories principales de matériel de guerre: le matériel que possèdent nos forces armées ou le ministère de la Défense nationale et

celui que des entreprises commerciales peuvent vendre à d'autres pays. En plus de nous préoccuper des méthodes suivies quant au matériel de guerre qui appartient à l'État ou dont nos forces armées ont la possession, nous devons nous préoccuper de la façon dont on accorde au secteur privé l'autorisation d'exporter du matériel de guerre de tout ordre.

A ce propos, je rappelle aux députés que le sens moral de certaines sociétés commerciales n'est pas très développé en pareille matière, comme nous avons pu le constater, en 1943, dans l'affaire de la *Falconbridge Nickel Mines, Limited*. Ceux qui siégeaient ici à l'époque se rappelleront que, le 11 mai 1943, le représentant de Rosetown-Biggar appelait l'attention de la Chambre sur quelques remarques plutôt révoltantes que le président de la *Falconbridge Nickel Mines, Limited* avait eues dans le discours qu'il avait prononcé, le mercredi 21 avril 1943, au cours de la réunion annuelle des actionnaires de cette société...

L'hon. M. Harris: Remarques qui ont été dénoncées par tous.

M. Knowles: Le ministre des Finances me devance un peu. Il a raison de dire que tous, à partir du premier ministre de l'époque, ont dénoncé ces propos. Ce que je voulais signaler, c'est que des exemples de ce genre nous éclairent sur le sens moral de certains de ces hommes d'affaires.

Malgré l'observation du ministre des Finances, je pense que les députés doivent se rappeler ce que le président de cette société a dit à ses actionnaires en cette occasion. Il avait parlé de l'affinerie de la société en Norvège qui était alors aux mains des Allemands. Pour ce qui était du bilan de la société, il leur a dit qu'il valait mieux ne plus y penser pour le moment et a poursuivi ainsi:

> Au fait, vous vous réjouirez, comme moi, d'apprendre que par des voies indirectes nous parviennent des rapports voulant que votre affinerie en Norvège soit en sécurité jusqu'à maintenant et qu'elle soit bien entretenue. Ce sont nos employés norvégiens qui l'exploitent, sous maîtrise allemande, avec la même production norvégienne de minerai de nickel cuprifère que nous affinions auparavant sur la base de redevances.

Ainsi que l'a signalé le ministre des Finances, après que l'honorable député de Rosetown-Biggar eût porté cette déclaration à l'attention de la Chambre, elle a été fortement réprouvée par M. King et d'autres. Nous pensions tous que les bénéfices n'avaient rien de réjouissants s'ils provenaient de l'utilisation d'équipement industriel contre nos propres soldats outre-mer.

J'aimerais aussi rappeler aux honorables députés une déclaration faite le 12 septembre 1939 par l'actuel ministre du Commerce. Il était alors question d'une certaine limitation des bénéfices.

Le ministre disait donc, ainsi qu'en fait foi la page 187 du hansard du 12 septembre 1939:

> Je puis dire à l'honorable député que jusqu'ici le Conseil des achats a fait de son mieux pour adjuger les contrats sur cette base...

Il s'agissait d'une limite de 5 p. 100 imposée au bénéfice.

> ...et a exercé toute la pression possible sous forme d'appel au patriotisme et ainsi de suite, mais jusqu'ici il n'a pas réussi à placer un seul contrat sur cette base.

Je sais qu'il s'est engagé autour de cette déclaration, depuis cette époque, d'interminables discussions, mais il reste que c'était là, de la bouche même du ministre, un aveu honnête de ce qu'avaient été ses contacts avec certains milieux d'affaires dans notre pays. Si je mentionne ces deux déclarations, celle de Falconbridge, qui est de 1943 et celle du ministre des Munitions et Approvisionnements,—car c'était son titre, en 1939,—c'est pour montrer que le trafic d'armes n'est pas la seule responsabilité des ministres qui siègent en face de nous, sur les premières banquettes, mais qu'elle incombe aussi à certains fabricants de matériel de guerre.

Parce qu'il y a ces autres intérêts, ces personnes qui ne pensent qu'au lucre, ces gens qui sont heureux d'obtenir des commandes en quelque point du monde que ce soit, et aussi à cause du gâchis de la part du Gouvernement dont nous avons été témoins depuis l'ouverture de la session, j'estime qu'il est temps de confier à un comité de la Chambre l'examen des méthodes suivies dans la délivrance des permis d'exportation d'armes et de munitions. Je suis donc heureux d'appuyer la proposition d'amendement dont nous somme saisis.

M. Ray Thomas (Wetaskawin): Monsieur l'Orateur, comme l'a dit hier l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell), nous sommes satisfaits de cet amendement. Il nous paraît bon et opportun car les événements des dernières semaines ont prouvé qu'il existe de sérieuses faiblesses au sein du cabinet et qu'il est criblé d'indécision et de manque de collaboration. Nous osons espérer que les rapports du cabinet ne sont pas aussi lâches quant à ses autres décisions qu'ils l'ont été à l'égard des expéditions d'armes en divers points du monde. Il semble qu'il n'y ait aucune coordination entre les ministères et qu'un ministre ne sache pas exactement ce qui se passe dans les autres ministères même si leurs décisions ont des rapports étroits.

Comme on l'a fait remarquer, non seulement il y a eu manque de collaboration entre les divers ministères sur cette question, mais le premier ministre semble ne jamais avoir

eu vent de ce qui se passait. Et comme l'a dit l'honorable représentant de Macleod hier soir, l'opposition ne devrait pas avoir à s'introduire dans la brèche pour colmater les trous causés par les bévues de l'administration. Et je redis avec lui que lorsqu'un gouvernement n'est plus capable de gouverner, il est temps de le renverser.

Mais gardons-nous bien d'oublier que nous ne sommes pas encore à la veille des élections. Il incombe au Gouvernement de diriger le pays jusqu'aux prochaines élections. Il faudra donc lui prêter appui et guider ses pas chancelants jusqu'à ce que le peuple canadien, alerté, décide de le remplacer.

Nous sommes à peu près dans la situation du chasseur qui, rendu au loin, s'aperçoit que son canot coule. Il voudrait bien en acheter un autre mais, jusqu'à ce qu'il arrive à quelque village, force lui est d'aveugler la fuite et de continuer. C'est le devoir de tous les députés, y compris ceux de l'opposition, d'aider le Gouvernement à surnager et à préserver le pays de la ruine complète en attendant l'avènement d'un gouvernement compétent.

L'intervention de l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) m'a étonné, car il aurait dû se souvenir qu'en 1952 et 1953 le gouvernement libéral de la Colombie-Britannique a eu la même attitude. Il a été violemment expulsé. En vérité, la défaite a été si décisive que le parti libéral, atteint dans son moral, n'a plus présenté de candidat aux élections complémentaires.

La proposition tendant au renvoi de la question au comité des affaires extérieures a du bon. Le comité devrait pouvoir élaborer une méthode propre à coordonner l'action du Gouvernement en matière d'envois d'armes. L'opposition et tous les autres députés d'ailleurs pourront alors obtenir des renseignements cohérents en posant des questions à la Chambre.

Même si nous souscrivons à l'amendement, je ne pense pas pouvoir partager sans réserve le sentiment dont il s'inspire. Plusieurs membres de l'opposition officielle semblent pencher vers un certain degré d'isolationnisme. Si repoussante que me soit l'idée de la guerre, —je n'ai pas envie d'y retourner et je ne voudrais pas voir mes enfants y aller,—je ne puis admettre qu'en refusant d'exporter des armes nous rectifierons la situation.

J'admets qu'il faudrait réfléchir longuement avant d'expédier des armes en l'une ou l'autre partie du monde, notamment vers les pays qui ne sont pas nos alliés de l'OTAN. Pour être bien franc, je ne crois pas que le Gouvernement ait réfléchi avec tout le soin voulu à l'envoi d'armes à des pays étrangers, mais si nous nous lions les mains au point de ne pouvoir faire aucun envoi d'armes, nous nous mettrons hors d'état d'expédier des armes à un pays menacé d'agression.

Nous devons nous rappeler que les pays sis derrière le rideau de fer expédient des armes à travers le monde entier. Ils se gagnent la faveur de ces pays par de telles expéditions d'armes, et si nous refusons d'en expédier nous nous aliénerons tout simplement la sympathie d'une bonne partie de la population de ces pays. Nous ne pouvons vraiment nous le permettre. Il ne serait pas à propos de permettre à l'Union soviétique d'expédier des armes à certaines régions sans tenter au moins de maintenir le statu quo.

A ce sujet, il y a lieu d'examiner un autre point qui me paraît important. Si nous nous engageons à ne faire aucun envoi d'armes, nous risquons peut-être de laisser une bonne partie du monde exposée à l'agression communiste.

Hier soir, l'honorable député de Queens (M. MacLean) a paru fort indigné de ce que d'autres députés ne participaient pas au débat. Il a semblé vouloir dire que seuls les membres de son groupe voulaient parler. Je dois rappeler à l'honorable député qu'ils étaient en mesure de parler parce qu'ils avaient été en mesure de se préparer. Nous des autres groupes de la Chambre n'avions aucune idée de ce qui s'en venait et ne pouvions certainement pas nous préparer. Ils avaient jeté le voile du secret sur toute l'affaire, le même voile du secret qu'ils semblent reprocher au gouvernement libéral.

L'hon. M. Martin: Voulez-vous dire que les torys avaient jeté le voile du secret?

M. Thomas: C'est bien cela. Ils ont revêtu cette motion du même secret qu'ils semblent reprocher au gouvernement libéral. J'aime croire que ce ne serait pas l'attitude prise par un gouvernement tory à Ottawa, si jamais il en venait un au pouvoir. Je dis cela en passant, mais je ne crois pas que ce soit vraiment possible.

Ainsi que je l'ai déjà dit, j'appuie l'amendement parce qu'il nous permettrait de consolider les assises du présent Gouvernement de façon à lui permettre de rester en vie jusqu'aux prochaines élections. Toutefois, je ne puis approuver le sentiment qui l'a inspiré et qui semble être l'isolationisme, ainsi que l'ont signalé différents orateurs du parti tory.

M. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, la déclaration de l'honorable député qui a pris la parole juste avant moi est assurément à côté de la question. Je ne saurais admettre qu'il se trouve un seul député conservateur pour verser, si peu que ce soit, dans le pacifisme ou l'isolationisme. Si je prends

la parole, c'est que je trouve que la question est extrêmement importante. Il s'agit d'un principe moral bien défini. Je pense aussi que ce doit être l'une des questions les plus importantes dont nous ayons été saisis depuis mon arrivée à la Chambre, à l'automne de 1953. On me permettra de donner lecture de la motion.

La Chambre est d'avis que la question de la délivrance de permis pour l'exportation d'armes, de munitions et de matériel militaire soit renvoyée au comité permanent des affaires extérieures qui aura pour instructions d'étudier la procédure applicable en ces cas et de recommander à la Chambre un code précis en ce domaine.

C'est assez simple. Cela se passe de commentaires. Tout ce que cela veut dire c'est que nous voudrions que la question soit renvoyée au comité des affaires extérieures, lequel serait habilité à l'examiner sous tous ses aspects et, cela fait, faire rapport à la Chambre de ses constatations.

Je distingue ici deux aspects principaux. Si nous devons faire du trafic d'armes, est-ce qu'il ne faudrait pas que nous sachions précisément ce qui se passe et à quoi cela risque de nous entraîner? Et ensuite, il me semble qu'il est douteux que nous devions même nous mêler de ce déplorable négoce.

Je n'ai pas l'intention de discuter les faits ni la technique du débat. D'autres membres de mon parti beaucoup mieux placés que moi pour parler de la question en détail, et dont l'expérience est très vaste, s'en sont déjà chargés. Cependant il m'est difficile de concevoir une attitude plus empêtrée que celle du Gouvernement depuis quelques semaines. Qu'a fait ce gouvernement jusqu'à ce jour? Il a joué tout verbalement son rôle de pacificateur et d'arbitre entre les gouvernements en conflit.

Que s'est-il passé? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait un voyage en Europe supposément pour se renseigner et probablement pour alimenter l'esprit de bonne entente. Le ministre du Commerce a joué au camelot, prêt à vendre des armements à peu près à n'importe quelle nation du monde. Le premier ministre qualifie cela d'affaires conclues sur la base de la concurrence. N'est-ce pas ce que certains des gros fabricants d'armements ont fait dans le passé? Il n'y a aucun doute qu'ils aient été responsables des déclarations de guerre, qui n'étaient peut-être que de petits conflits, ce qui ne les a pas empêchés de fomenter des discordes, uniquement pour pouvoir apporter leur aide en vendant des armes.

Je me demande combien de Canadiens savent exactement ce qui s'est passé. Je doute qu'il y en ait beaucoup. En toute franchise, je sais que je ne m'étais pas rendu compte de ce qui s'était passé exactement, avant que ce débat commence. Comme le disait tantôt l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest je ne suis, et je reprends ses propres termes, ni un pacifiste, ni un isolationniste; je suis un Canadien, d'abord, et toujours, mais j'aimerais certainement savoir ce qui se passe et où tout cela nous mènera. On peut penser de la politique du Gouvernement qu'elle joue des vies, celles des habitants d'autres nations peut-être, mais tout cela ne pourrait-il éventuellement atteindre le Canada?

On nous dit qu'on vend de la ferraille ou des armes prétendues désuètes. Pourquoi vendons-nous de la ferraille? Le ministre du Commerce nous a dit qu'à l'exception du blé, il y avait pénurie de presque tous les produits. L'acier est-il rare? Qu'est-ce qui nous empêche de garder cette ferraille au Canada où nous pourrions l'utiliser? Jusqu'à quel point ces armes sont-elles désuètes? Je ne crois pas qu'elles le soient pour les gens qui les reçoivent. Une arme ne devient périmée que lorsqu'elle peut être remplacée par une arme meilleure.

Quelle est l'attitude du Gouvernement? Ou bien il consent à la situation actuelle qui est sans issue; ou il a honte d'avoir si mal conduit toute cette affaire; ou enfin il est dans le désarroi parce qu'on a fini par le convaincre d'absolue négligence.

Je voudrais bien savoir comment réagit la conscience du permier ministre et du secrétaire d'État aux affaires extérieures, si longtemps champions de la paix. Ce trafic d'armes ne moque-t-il pas notre rôle aux Nations Unies, organisme voué au maintien de la paix? Des conférences sur le désarmement ont été tenues aux Nations Unies pour y parler de paix. Je trouve que nous avons beaucoup fait pour fomenter des troubles dans diverses régions du monde.

De plus, le Canada a décidé d'adhérer à l'OTAN, considéré comme une alliance purement défensive. A maintes et maintes reprises, au pays et à l'étranger, les porte-parole du Gouvernement ont réaffirmé la politique de non-agression du Canada. Nous constatons maintenant que ce sont que de nobles sentiments. Apparemment, on n'entend pas laisser ces sentiments mettre obstacle à ce qu'on pourrait appeler le côté purement pratique d'une transaction qui, de l'avis du Gouvernement, permet de gagner honnêtement quelques dollars, des dollars qui pourraient devenir le prix du sang.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre! J'interromprai l'honorable député un instant, afin de lui dire bien franchement qu'il me cause quelque embarras. Je ne

désire pas entraver le cours d'un débat qu'on a laissé devenir assez général et qu'on devrait, j'imagine, de l'avis de la Chambre, laisser devenir assez général. Mais les observations de l'honorable député m'obligent à lui signaler que l'essentiel de la motion que nous discutons c'est que l'étude de la méthode concernant la délivrance des permis d'exportation d'armes devrait être déférée au comité permanent des affaires extérieures. Évidemment, je laisse tomber plusieurs mots du projet d'amendement.

Afin de justifier notre droit de débattre cette motion, on a signalé assez longuement plus tôt, cet après-midi, que le débat ne porte pas,—et je m'exprime en mes propres termes,—sur l'aspect moral ou immoral de l'exportation des armes, mais qu'il porte sur la question de savoir si les méthodes suivies par le Gouvernement devraient faire l'objet d'un renvoi à un comité en vue d'une enquête et de recommandations. Je demanderai au député et à ceux qui prendront la parole après lui d'essayer de s'en tenir à cette question dans leurs exposés, car,—je l'ai déjà dit aujourd'hui—nous risquons sans cela de répéter absolument, sinon dans la résolution du moins dans le débat, ce que nous avons accompli la semaine dernière. Je suis certain que le député de Perth et d'autres encore se rendront compte de la difficulté dans laquelle se trouve l'Orateur et moi-même, et qu'ils feront de leur mieux pour nous aider.

M. Monteith: Monsieur l'Orateur, je ne tiens surement pas à vous susciter des ennuis; non, pas le moins du monde! Toutefois, j'ai une opinion bien nette à cet égard, et la raison pour laquelle j'aborde ainsi la question, c'est que je voudrais essayer de démontrer qu'il y a, dans le monde, des raisons d'humanité justifiant le renvoi de cette question au comité des affaires extérieures.

Ainsi que je l'ai mentionné au début de mes observations, monsieur l'Orateur, je serai bref et ne traiterai ni les aspects techniques ni les aspects pratiques de la question, car je considère que d'autres en sont plus capables que moi. Je voudrais simplement dire que l'un a raison et l'autre a tort. Si nous sommes du bon côté, il faut l'être absolument. Si nous avons tort, j'estime qu'il y aurait lieu de modifier notre ligne de conduite. Comment le découvrir sans renvoyer la question au comité des affaires extérieures? Si nous ne le faisons pas, il me semble que ce serait une véritable honte pour le Canada.

M. F. S. Zaplitny (Dauphin): Je désire parler brièvement sur l'amendement dont la Chambre est saisie.

M. Byrne: Parlez-nous donc du blé.

M. Zaplitny: On vous en écorchera les oreilles! L'amendement vise à renvoyer cette question au comité des affaires extérieures afin d'établir une façon de procéder. Jusqu'ici dans le débat deux choses ont brillé par leur absence. Aucun membre du Gouvernement, ni sauf erreur, du parti qui l'appuie, n'a eu rien à dire sur l'amendement.

M. Byrne: Nous avons vidé la question la semaine dernière.

M. Zaplitny: Il est donc plutôt difficile de savoir au juste quelle est l'intention du Gouvernement à l'égard de l'amendement, s'il se propose de ne pas se mêler au débat, de voir dans l'amendement une simple question de défiance et de le considérer comme tel, ou s'il préfère, dans les circonstances, l'étudier en soi.

Le chef de notre groupe a consigné au compte rendu l'attitude de notre parti. Nous appuyons l'amendement, espérant qu'ils nous mettra sur la voie d'une méthode permettant aux membres de la Chambre et, de cette façon, au public, d'être mieux renseignés sur ce qui se passe et sur la manière dont on expédie des armes à l'étranger. C'est pourquoi il serait très utile qu'un membre du cabinet prenne part au débat afin de nous exposer l'attitude du Gouvernement. Si, selon eux, l'amendement n'est pas motivé, ils ont eu assurément assez de temps pour le faire savoir à la Chambre et donner les raisons de leur avis. Le silence du Gouvernement indique, soit qu'il se désintéresse au plus haut point de cette question en tant que telle, soit qu'il n'a aucun moyen de défense. J'espère que nous saurons bientôt laquelle de ces deux raisons est la bonne.

Selon moi, il y a autre chose qui laisse à désirer. Bien que l'amendement comporte le renvoi de cette question à un comité qui sera chargé d'établir une façon de procéder, autant que je sache aucun membre de l'opposition officielle n'a proposé jusqu'ici en quoi devrait consister cette procédure ou méthode. Ce n'est pas difficile de réclamer l'adoption d'une méthode; mais il me semble que les députés et tout le pays ont droit à un exposé plus précis de ce à quoi pensent les motionnaires de l'amendement.

L'hon. M. Martin: Il est évident qu'ils ne pensent à rien.

M. Zaplitny: Il va de soi qu'en cela ils sont en tous points conformes à la politique ministérielle. Je formulerai une proposition qui, j'espère, conviendra aux membres du parti conservateur progressiste, à mes amis à ma gauche et peut-être aussi aux membres du Gouvernement. Si l'État doit réglementer les exportations d'armes (il est entendu qu'il s'agit ici des expéditions à d'autres pays

qu'aux États membres de l'OTAN ou du Commonwealth), la meilleure façon de procéder, à mon avis, serait d'établir une société de la Couronne qui serait un bureau central pour ce genre d'exportations.

Cette société de la Couronne serait comptable au Parlement, auquel elle ferait rapport par l'entremise d'un ministre, et elle ferait rapport à un comité. Sans l'institution d'un organisme de ce genre, nous ne gagnerions pas grand chose quand bien même le Gouvernement déciderait de laisser les membres du comité des affaires extérieures poser des questions sur la délivrance de permis et ainsi de suite, car, comme cela est déjà arrivé, nous ne serions pas assurés d'obtenir réponse à nos questions.

Ce sujet a précisément fait l'objet d'une motion de la part du représentant de Kamloops (M. Fulton) l'an dernier, alors que le député s'est plaint vivement de la façon dont les choses se passaient au comité des crédits. Ou bien des ministres faisaient partie de ce comité ou ils décidaient que leurs fonctionnaires ne pouvaient répondre qu'aux questions auxquelles ils leur permettaient de répondre. Je doute fort que nous puissions enregistrer des progrès tant qu'on n'aura pas établi des rouages bien déterminés en vue de l'étude sérieuse de toutes ces méthodes et tant que l'organisme ainsi établi ne sera pas comptable à l'ensemble du Parlement.

Il y a d'excellentes raisons pour que nous ayons un organisme public chargé, à titre de société de la Couronne, d'exercer une surveillance rigoureuse sur les envois d'armes ailleurs qu'aux pays de l'OTAN et du Commonwealth.

Les honorables vis-à-vis ont prétendu, surtout par voie d'interpellations, que les montants en cause, le volume ou la valeur des envois d'armes faits depuis quelques années n'ont pas été considérables. Certes, en comparaison avec nos dépenses de guerre, ou dépenses relatives à la défense, c'est vrai. Une somme de $20,000, $1,500 ou $30,000, ou même un demi-million de dollars est modique par rapport aux dépenses engagées durant la guerre ou aux fins de la défense. Mais voici le principe en cause. Sauf erreur, la méthode actuellement en honneur est la suivante. Elle n'est pas très facile à comprendre, j'ose dire, parce que, lorsqu'on interroge les ministres, on obtient des explications diverses, puis des explications d'explications antérieures. Si je comprends bien ce qui s'est passé jusqu'ici, la méthode est la suivante. Si un membre du gouvernement voulait nous donner une explication claire et précise de ce qui se fait réellement, je lui en serais obligé. Sauf erreur, une société privée peut s'adresser au gouvernement ou simplement au ministre du Commerce (M. Howe) ou à quelque fonctionnaire de son ministère, parce que nous savons que l'autorité est déléguée aux subalternes.

C'est peut être le cinquième adjoint au troisième sous-ministre qui reçoit une demande de permis pour l'exportation de certaines armes à un certain pays par cette société privée. On ne nous a pas encore dit quelle disposition on prend afin de s'assurer qu'il convient d'exporter ces armes ni quelles pourraient être les répercussions de leur exportation sur notre politique internationale ni sur la possibilité que ces exportations donnent lieu à une course aux armements entre divers pays dans une région du monde.

Nous ne le savons pas; on ne nous le dit pas et nous ne pouvons rien apprendre; au contraire, on nous dit que la chose ne nous regarde pas et que nous n'avons pas à nous occuper de la façon dont on procède pour déterminer s'il y a lieu d'accorder un tel permis. Nous savons que des permis sont accordés. On ne nous dit pas et nous ne pouvons savoir en ce moment si les sociétés qui demandent les permis d'exportation d'armes ont des relations internationales dans leur commerce. Nous savons qu'il en fut ainsi par le passé. Comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a rappelé à la Chambre, nous savons que, même à l'époque où le Canada était en guerre, certaines de ces sociétés avaient des relations internationales et que, même en temps de guerre, elles faisaient des affaires avec les combattants de l'autre côté. Mais, même en temps de paix, savons-nous si certaines de ces sociétés ont des relations d'affaires sur le plan commercial, ou si elles ont des intérêts particuliers à protéger, des intérêts qui ne concordent pas avec l'intérêt public ou national du Canada ni avec ceux du Commonwealth? Toutes ces questions influent sur la décision.

Ainsi, nous ne voulons pas que des sociétés privées réalisent des bénéfices aux dépens de la vie humaine et de la propriété, que ce soit au Canada ou ailleurs; nous ne voulons pas que des sociétés ayant des relations commerciales sur le plan international deviennent des exploiteurs dans le commerce des armes, sans se préoccuper des répercussions que ce commerce peut avoir sur le Canada ou sur nos amis et sur les relations internationales. Ce sont là des points qu'il faut élucider et, à mon avis, je ne vois pas de meilleure façon de procéder en ce moment. Si quelqu'un a une meilleure proposition à formuler, j'aimerais l'entendre. A moins que je n'aie pas bien entendu, aucun membre du parti conservateur progressiste n'a formulé de proposition précise en ce qui

concerne une méthode ressemblant à un bureau central, la question dût-elle être deférée à un comité pour y être étudiée.

Quant à moi, j'estime qu'on devrait établir une société de la couronne comptable envers l'ensemble du parlement qui agirait comme agent, sous la direction du parlement, et déterminerait dans quels cas il convient d'accorder des permis d'exportation, si elle juge la chose dans le meilleur intérêt du Canada,—et il peut y avoir des cas où il serait dans l'intérêt du Canada d'accorder des permis d'exportation. Mais c'est là une question qu'il convient d'examiner en tenant compte de l'intérêt public et national du Canada et non pas de l'intérêt d'un groupe de particuliers avides de bénéfices ou qui cherchent à exploiter les nations dans une course aux armements.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, l'honorable député qui m'a précédé vient de signaler que le Gouvernement n'a pas encore exposé son attitude sur le sujet qui nous occupe. On pourrait se demander si le cabinet, y compris le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), en a une mais, abstraction faite de cette considération, le Gouvernement fait en quelque sorte une insulte à la Chambre en négligeant d'exposer son point de vue à l'égard d'une proposition sérieuse se rattachant à un domaine qui inquiète beaucoup la population du Canada.

Règle générale, les membres du Gouvernement ne sont pas si timides. Ils n'ont pas l'habitude de pécher par modestie. Dans le passé, nous avons pu constater qu'ils n'étaient que trop disposés à vanter leurs vertus,...

M. Fleming: S'ils en ont.

M. Fulton: ...et à louer le mérite de leurs actes et de leurs décisions, de sorte que, lorsque, contrairement à toute attente, ils restent silencieux, timides, timorés...

Une voix: Une modestie inattendue.

M. Fulton: Oui; lorsqu'ils manifestent soudain une modestie inattendue, nous devons nous demander si, de fait, ils n'ont pas un peu honte de la ligne de conduite suivie. En réalité, ils pourraient avoir honte non seulement de leur ligne de conduite mais aussi des méthodes par lesquelles ils en sont venus à des décisions à l'égard de l'exportation d'armes. Il y a peut-être une autre raison. Du moins, monsieur l'Orateur, cette tactique du silence, cette abnégation dont ils font maintenant preuve, comporte pour eux un avantage puisque le silence assure la sécurité et exclut les contradictions. Nous pouvons dire que, du moins, les ministres ne se contredisent pas les uns les autres. Aucun d'eux ne fait de déclaration. Je me demande si une ordonnance ministérielle a été émise. Je me demande si le ministre du Commerce a tenu une autre réunion du cabinet et s'il a rendu une ordonnance ayant l'effet d'un décret du conseil et portant que ses collègues ne doivent prononcer aucune autre déclaration. C'est peut-être ce qui est arrivé. Cette explication est plausible. En pareil cas, nous devons demander au ministre de nous dire quel est le programme du Gouvernement et si ce programme a été dressé après consultation avec ses collègues.

Quoi qu'il en soit, toute badinerie à part, cette proposition exige du Gouvernement un exposé de son attitude. Nous avons le droit de savoir s'il est satisfait de la méthode suivie; si le spectacle d'un manque absolu de coordination que nous avons eu sous les yeux se répétera; si les façons de procéder au sein du cabinet et entre ministres et ministères, qui ont résulté en un chef-d'œuvre de contradictions et d'incertitudes, persisteront ou seront modifiées. Sans une déclaration du Gouvernement, nous serons forcés de conclure qu'à cet égard, comme à bien d'autres égards, le Gouvernement s'estime au-dessus de toute critique et juge qu'il n'a de comptes à rendre à personne, pas même au Parlement.

La motion de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) propose que le comité permanent des affaires extérieures soit chargé d'étudier les méthodes de délivrance de permis pour l'exportation de munitions. La motion porte d'abord sur la procédure applicable en l'espèce. D'autre part, il faut aussi reconsidérer notre politique à cet égard à la lumière de certains événements qui se sont déroulés au cours des dernières 48 heures.

Je fais allusion en particulier à la déclaration publiée par le gouvernement des États-Unis quand il a rejeté une demande visant l'exportation de munitions à l'Israël pour une valeur de 50 millions de dollars. Ce fait est significatif en soi, mais j'attache encore plus d'importance à la déclaration faite au nom du gouvernement américain et portant qu'à son avis, la seule façon de prévenir le déclenchement d'hostilités dans des régions comme celle-là et dans d'autres régions névralgiques, n'est pas d'exporter des armes à l'un des camps ou aux deux, mais de faire une déclaration commune appuyée par les préparatifs nécessaires, afin que les grandes puissances précisent bien qu'elles ne permettront pas le recours à la force pour régler cet accord.

L'autre élément qui me paraît signaler la nécessité urgente de reconsidérer notre politique à ce sujet se rattache à une déclaration

faite hier par le premier ministre (M. St-Laurent), comme en fait foi la page 921 du hansard, en réponse à une question posée plus tôt par le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker):

J'ai alors répondu...

Il fait ici allusion à une réponse antérieure.

...que l'embargo n'avait pas été levé et que la question était alors à l'étude. Elle a maintenant été étudiée et l'embargo sera levé immédiatement.

Étant donné la déclaration que le Gouvernement a maintes fois répétée,—déclaration que la plupart des députés, sinon tous, acceptent intégralement,—sur l'importance capitale de maintenir l'unité de but de la politique entre le Canada et les États-Unis, il me semble que nous sommes en présence d'une situation extraordinaire. En effet, le premier ministre a énoncé, au nom du gouvernement du Canada, une ligne de conduite qui s'écarte de celle du gouvernement des États-Unis, ou qui est peut-être même directement contraire à celle des États-Unis.

M. Cannon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député de Kamloops ne parle pas de la motion dont la Chambre est saisie. Il parle d'une question de politique qui a été décidée par la Chambre il y a quelque temps.

M. Fulton: Je signalerais à l'honorable député, monsieur l'Orateur, qu'il ferait bien de consulter son calendrier, car la déclaration de principe du gouvernement des États-Unis a été faite après la conclusion du débat antérieur et la déclaration qu'a formulée hier le premier ministre a certainement été faite après la conclusion du débat antérieur.

M. Cannon: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne parle pas d'une déclaration qui a été faite...

M. Fulton: Mais moi j'en parle; c'est précisément là le point.

M. Cannon: ...je disais que le député...

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): A l'ordre! A mon avis, la première décision que nous allons rendre, c'est que deux députés ne peuvent simultanément prendre la parole. Sauf erreur, le député des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon) invoque le Règlement.

M. Cannon: Si vous voulez rétablir mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur,...

M. Fulton: C'était une erreur en premier lieu, et cela reste une erreur.

M. Cannon: ...il s'agit du point que vous avez mentionné vous-même quand un préopinant avait la parole. L'amendement dont est saisie la Chambre a trait à la procédure; ayant écouté attentivement le député, je suis certain qu'il traite un aspect de la politique du Gouvernement au sujet duquel la Chambre a rendu une décision il y a quelque temps et sur lequel on ne saurait donc revenir maintenant.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Le député veut-il répondre au rappel au Règlement?

M. Fulton: A mon avis, il ne s'agit pas d'invoquer le Règlement, et il n'y a pas lieu d'y répondre. Je signalais que les événements récents ont présenté la question sous un nouveau jour qui devrait permettre au Gouvernement de réexaminer, en plus de la révision des méthodes appliquées pour la réglementation des exportations d'armes, sa propre attitude à l'égard des envois à destination des points névralgiques en général.

La façon actuelle de procéder peut nous amener à expédier des armes à l'un et à l'autre camp. C'est ce qui ressort clairement de la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Nous devons présumer que des armes seront expédiées aux deux parties à un différend survenant dans une région névralgique. Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'aucun honorable député ne peut rester indifférent au maintien d'une façon de procéder qui permette une telle conduite. C'est une attitude qui répugne, je le sais, à la population du Canada et qui est contraire non seulement aux meilleurs intérêts de notre pays mais encore au maintien de la paix.

Cependant, le seul acte positif que la Chambre puisse poser actuellement, c'est de demander l'adoption d'une autre façon de procéder. Je puis me reporter, ici, à ce que vient de dire l'honorable représentant de Dauphin (M. Zaplitny). Nous espérons que le comité des Affaires extérieures, lorsqu'il possédera tous les renseignements, ce que nous n'avons pas actuellement, recommandera une ligne de conduite qui mettra fin à l'état de choses dont nous nous plaignons. C'est pour cela que nous nous sommes abstenus de proposer dans notre motion une méthode particulière.

Toute proposition faite actuellement pourrait fort bien être inutile, parce que faite sans que son auteur possède tous les détails pertinents et nécessaires pour formuler une proposition complète. En outre, le député sait sans doute qu'un principe bien établi veut que, lorsqu'on charge un comité d'enquêter et de formuler des vœux, on n'essaye pas de restreindre d'avance son champ d'action en prescrivant sur quoi devraient porter ses propositions.

Quant à l'examen par un comité des méthodes à employer, certains se demanderont

le pourquoi d'un tel examen. La situation présente permet de constater un fait d'une importance exceptionnelle et qui, à lui seul, indique nettement qu'une telle étude est d'une nécessité urgente. C'est que, en dépit des gaucheries et contradictions qu'on nous a fait voir à propos de la façon dont on s'occupe de cette affaire, nous n'avons pas encore réussi à soulever complètement le voile du secret dont le Gouvernement enveloppe sa manière de procéder. Fait inquiétant, le Gouvernement est encore bien décidé à ne révéler ni à la Chambre, ni au pays, tous les détails relatifs à ces questions, ainsi que la ligne de conduite et les méthodes sur lesquelles il fonde ses décisions. C'est bien ce qui ressort de l'échange de propos qui paraît à la page 824 des *Débats*, alors que nous voulions savoir tout simplement comment ce permis d'exportation avait été délivré et ce qu'il visait.

Inutile de revenir sur tous les détours extraordinaires qu'ont empruntés le Gouvernement et les divers ministres et qui ont débouché sur un décret du conseil ravalé, si c'est bien là le mot, au rang d'une ordonnance ministérielle qui n'en était même pas une. Il semble qu'il n'y ait pas eu d'ordonnance en bonne et due forme, mais plutôt une sorte de décision portant, nous a-t-on dit, la signature de certains ministres et allant d'un ministre à l'autre. Nous avons voulu être renseignés. Nous avons demandé que soient fournis à la Chambre les documents indiquant quelle décision avait été prise et sur quoi reposait cette décision. Le premier ministre (M. St-Laurent) nous a dit que, ces documents étant secrets, on ne pouvait nous les communiquer. On nous a dit qu'on allait garder le secret sur la façon dont les choses s'étaient passées. Sur quoi, nous avons demandé que soient déposés les permis d'exportation. Nous avions là au moins un document dont l'existence ne pouvait être niée. Voyons la réponse que nous a faite le premier ministre, telle qu'elle figure à la page 824 des *Débats:*

> Pour des motifs d'ordre commercial, tous les permis d'exportation sont assimilés à des documents à caractère confidentiel. On y trouve des renseignements relatifs aux denrées, au prix de denrées, à leur origine, à la société commerciale qui les vend, etc. C'est pourquoi ces documents ont toujours été tenus pour confidentiels afin que soient convenablement protégés les négociants qui ont à compter avec la concurrence.

Afin de protéger une activité où joue la concurrence, on refusera donc à la Chambre des renseignements sur les motifs qui ont inspiré les décisions relatives à l'exportation de munitions de guerre, sous prétexte que cette exportation et celle d'autres denrées qui mettent un pays en mesure de se livrer à l'agression, est un commerce fondé sur la concurrence.

Une voix: Mais non!

M. Dickey: Vous savez fort bien que ce n'est pas exact!

L'hon. M. Pearson: C'est tout à fait absurde.

M. Fulton: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que c'est tout à fait absurde. Eh bien, voilà encore un ministre qui qualifie d'absurde la déclaration du premier ministre.

L'hon. M. Pearson: C'est votre observation qui est absurde.

M. Dickey: Tout à fait ridicule.

M. Fulton: Vous me révélez ce qui reste de solidarité entre membres du cabinet.

L'hon. M. Rowe: Il n'en reste plus rien à l'heure actuelle.

M. Fulton: Les renseignements sur les permis d'exportation d'avions militaires nous ont été refusés sous prétexte que tous ces documents sont confidentiels et sont gardés ainsi pour protéger comme il convient ceux qui s'occupent d'entreprises de concurrence. Hier encore, lorsque nous avons demandé au moyen d'une motion le dépôt de ces documents, ce dépôt a été refusé pour les mêmes raisons, non pas parce qu'il s'agissait de sécurité militaire pour le Canada, mais parce qu'il faut tenir au principe du secret formulé par le premier ministre, ainsi qu'en rend compte le hansard, à la page 824.

Je prierais le Gouvernement d'expliquer à quel niveau de moralité nous sommes rendus lorsque nous définissons comme entreprise de concurrence l'envoi par des entreprises commerciales de matériel du Canada qui ira accroître la puissance militaire des pays dans des régions névralgiques.

Est-ce qu'au Canada nous encourageons le Gouvernement ou des entreprises privées à expédier du matériel de guerre en guise d'entreprise de concurrence? Avons-nous à ce point oublié les normes sur lesquelles nous avons auparavant placé cette question que nous puissions dire qu'il s'agit d'une affaire purement commerciale? Est-ce que la Chambre des communes se voit refuser des renseignements sur ce qui a été expédié parce que cela révélerait des secrets de commerce? C'est là, vous me permettrez de vous le dire, monsieur l'Orateur, une façon absolument grotesque de faire les choses, comme un motif aussi inadmissible à invoquer pour priver la Chambre de renseignements sur la manière dont on s'est occupé de cette question. Nous possédons des fabricants d'armes, mais on refuse de nous dire ce qu'ils font sous prétexte que ce serait là trahir leurs secrets commerciaux. On ne peut s'empêcher de penser qu'on a déjà vanté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans des termes qui laissaient supposer qu'il ne

négligerait rien pour préserver la paix. On me permettra de dire que de tout ce qui vient de nous être révélé la réputation jusqu'ici sans tache du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est sortie très diminuée.

"Concurrence en affaires", voilà le nouveau terme dont on s'est servi pour qualifier la livraison d'armes de notre pays à des régions névralgiques. C'est pourtant ce dont on se réclame pour nous refuser des renseignements, pour garder le secret. C'est dire qu'il ne nous reste plus, pour notre gouverne, que les déclarations des ministres. Et les déclarations des ministres que nous avons entendues en cette enceinte jusqu'ici, à ce sujet, ne sauraient guère nous faire clairement comprendre les principes et les méthodes en cause.

J'ai déjà parlé, comme d'autres honorables députés l'ont fait, de l'exemple du decret du conseil qui n'en n'était pas un, mais qui était plutôt une ordonnance ministérielle, qui en réalité n'en était pas une non plus mais tout simplement un échange de procès-verbaux. Les déclarations ministérielles sur lesquelles nous devons compter pour obtenir nos renseignements,—car on nous dit qu'on ne peut nous fournir les documents,—démontrent clairement que les déclarations émanant de ces ministres ne sont pas dignes de foi et que nous ne pouvons les tenir pour sérieuses. Il s'agit de déclarations sur des questions dont les ministres sont censés être renseignés, et ils doivent l'être. Ils formulent ces déclarations avec beaucoup d'insouciance; ils ne se préoccupent pas de leur exactitude, de leur effet ni de leur importance. Ces déclarations sont formulées avec si peu de soin qu'elles ne pourraient pas nous induire plus en erreur si elles étaient formulées dans cette intention délibérée.

Je voudrais me reporter à la déclaration qu'a formulée en cette enceinte le 3 février le même ministre, de qui relève l'émission des permis d'exportation. Ses paroles sont consignées à la page 872 des *Débats* de ce jour-là. On a alors demandé au ministre du Commerce (M. Howe) des renseignements sur la fermeture de l'usine d'eau lourde à Trail, en Colombie-Britannique. On lui a demandé quelles répercussions la fermeture de cette usine aurait sur le Canada et, comme l'atteste la page 872 des *Débats*, il a dit:

Le gouvernement du Canada n'a jamais été intéressé à cette usine et il n'en a jamais rien obtenu.

L'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) lui a ensuite demandé si la fermeture de l'usine nuirait à l'activité de notre usine d'énergie atomique à Chalk-River. Le ministre a répondu:

Je m'étonne qu'on ait dit à l'honorable député que l'eau lourde employée à Chalk-River provenait de Trail car, autant que je sache, elle ne vient pas de là. Nous achetons notre eau lourde de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis et, si je suis bien renseigné, elle provient d'une source tout à fait différente.

Voilà ce que le ministre du Commerce a répondu à ces questions. Il s'agit du ministre de qui relèvent exclusivement les recherches et l'exploitation de l'énergie atomique au Canada, du ministre qui seul connaît tous les faits et possède tous les renseignements, du ministre dont les déclarations à la Chambre sont censées faire foi.

Je désire me reporter à certains comptes rendus de journaux à propos de déclarations formulées par le ministre que nous sommes censés croire sur parole et qui est la seule source d'information que nous ayons à l'égard des méthodes dont il est question ici. La proposition que je vais lire maintenant me semble contredire celle qu'il a faite à propos de l'eau lourde. Cette dernière déclaration était tellement vague quant aux faits et quant à sa teneur et à ses conséquences que le ministre n'aurait pas mieux réussi à nous induire en erreur s'il avait eu cette intention.

Je cite une dépêche de la *Presse canadienne* envoyée d'Ottawa le 19 mai 1954 et reproduite, ce jour-là, dans le *Daily Star* de Montréal:

Les hommes de science de l'entreprise d'énergie atomique de Chalk-River disent que le Canada sera peut-être le premier pays du monde à aménager une usine rentable d'énergie atomique.

Et plus loin:

Depuis que le Canada se livre à des travaux atomiques, il s'est occupé d'expérimentation sur des réacteurs partiellement contrôlés ou réglés à l'eau lourde produite à la fonderie de Trail (C.-B.).

Une autre article a paru en février 1954.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Je regrette d'avoir à interrompre un honorable député, mais je suis sûr que les membres de la Chambre conviendront que, à l'occasion de l'examen d'une motion demandant que la question des méthodes à adopter en vue de l'exportation d'armes soit déférée à un comité, on ne saurait parler de l'exactitude ou de l'inexactitude de déclarations formulées par un ministre quant à la fermeture de l'usine d'eau lourde de Trail. Je n'hésite pas à dire que ces propos sont étrangers au sujet; j'engage l'honorable député à revenir à l'amendement dont la Chambre est saisie.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, puis-je vous faire observer très respectueusement que vous n'avez pas saisi de quoi il s'agit. En ce moment, je démontre pourquoi la question devrait être renvoyée au comité.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): J'ai suivi très attentivement l'honorable député. Il a essayé de prouver que certaine déclaration ministérielle n'était pas valable.

Il a bien le droit de le dire, je pense, mais il ne peut pas s'attaquer au fond de la question. Autrement, il pourrait passer les 40 prochaines minutes à débattre l'exactitude ou l'inexactitude de toute déclaration ministérielle. Je prie l'honorable député de revenir à l'exportation d'armes et au renvoi de la question à un comité.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, comme toujours je m'incline devant votre décision. Permettez-moi cependant de faire observer que je n'essayais pas d'établir l'inexactitude d'une déclaration ou d'en attaquer la valeur. Son inexactitude a été prouvée hors de tout doute. J'ai essayé de montrer jusqu'à quel point peut être inexacte une déclaration nettement et délibérément formulée...

Des voix: Règlement!

M. Fulton: ...il se peut que nous ne puissions plus ajouter foi aux énoncés faits par des ministres sur des sujets qu'ils connaissent ou qu'ils devraient connaître...

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'hon. M. Martin: L'honorable député vient de dire que nous ne pouvons plus ajouter foi ou faire confiance aux observations de certains ministres de la couronne. J'estime en toute confiance que la remarque est tout à fait malséante et que l'honorable député devrait être invité immédiatement à retirer ce qu'il a insinué ou dit de façon explicite.

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, si de l'avis de l'honorable député la remarque est malséante, elle a été provoquée par la conduite absolument malséante des ministres.

Des voix: Rétractez.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): L'honorable député de Kamloops a-t-il quelque chose à dire sur le point soulevé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social?

M. Fulton: Je pense pouvoir dire qu'il n'y a rien de contraire au langage parlementaire dans aucune des expressions que j'ai employées. J'ai énoncé un fait; j'ai présenté les conclusions auxquelles je suis parvenu. Je l'ai énoncé comme un fait en des termes qui ne débordent nullement les règles du débat parlementaire. Je déclare à Votre Honneur qu'il n'y a rien que je doive retirer.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): J'ai suivi de très près les paroles de l'honorable représentant de Kamloops. A mon avis il a bien fait la déclaration mentionnée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais je ne pense pas qu'il ait jamais voulu insinuer qu'il y ait eu de la part de quiconque au sein du cabinet l'intention voulue de dénaturer les faits. J'aimerais qu'il me confirme ce point de vue.

M. Fulton: C'est bien cela, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Martin: Permettez-moi de discuter ce point. En parlant de certains ministres, l'honorable député a dit que nous ne pouvions pas nous fier à ce qu'ils disaient. Je suis convaincu que cela revient à dire que le ministre en cause est incapable d'exprimer à propos d'une affaire quelconque, une chose qui puisse être considérée comme véridique. Je vous affirme bien nettement qu'il s'agit-là d'une remarque inconvenante de la part d'un député à l'égard d'un autre membre de la Chambre.

M. Fulton: Comme le chef de l'opposition l'a déjà déclaré, ma remarque avait été inspirée par l'attitude tout à fait inconvenante et irréfléchie que prennent les ministres qui siègent vis-à-vis en faisant des déclarations sur lesquelles la Chambre doit s'appuyer pour connaître les faits relatifs à leurs déclarations.

M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite): Avant que nous allions plus loin, il m'incombe de clore l'incident, même si cela mécontente les deux côtés de la Chambre. Si j'ai bien suivi les observations du député de Kamloops, il avait droit de signaler l'existence de ce qu'il a appelé diverses formes de faiblesse au sein du cabinet, et l'inexactitude des réponses données. A mon avis, il n'a accusé aucun membre du cabinet de s'inspirer de motifs inadmissibles ou de donner aux faits une interprétation intentionnellement erronée. Il est libre de formuler des accusations d'incompétence, s'il le veut, et il ne m'appartient pas, dans l'exercice de mes fonctions, de me prononcer sur l'exactitude ou l'inexactitude de ces accusations.

Le député de Kamloops a déclaré explicitement qu'il n'a pas accusé le cabinet d'avoir intentionnellement fourni des renseignements erronés. A la lumière de ces faits, je me crois fondé à conclure qu'il n'a nullement dépassé la limite de ce que peut dire un député, dans la chaleur du débat, pour désigner le parti siégeant vis-à-vis lui.

Pour ce qui est de l'autre point, je demanderais au député de revenir à la motion à l'étude qui porte, je le répète, sur le renvoi à un comité de la Chambre de l'examen de certaines façons de procéder.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, à propos du sujet dont la Chambre est saisie, ainsi que vous l'avez signalé, je prétends que la seule

manière d'obtenir des renseignements sur ce point et de comprendre de façon satisfaisante comment fonctionnent ces méthodes, si seulement elles fonctionnent, c'est de déférer la question à un comité qui, logiquement, est le comité permanent des affaires extérieures. Au sein de ce comité, nous pourrions étudier la question, nous aurions le droit d'assigner des témoins et d'ordonner la production de dossiers et documents, qui ont tant d'importance pour nous permettre de connaître les faits pertinents. Autrement, la Chambre continuera d'être peu satisfaite comme elle l'est actuellement, car on garde le secret, on nous communique des renseignements dont nous n'avons aucun moyen de vérifier l'exactitude, et le Gouvernement prétexte l'obligation au secret pour refuser de produire des documents demandés dans les deux motions. Appuyé par ses partisans et déclarant que les renseignements demandés étaient secrets parce qu'ils portaient sur un commerce assujéti à la concurrence, le Gouvernement a rejeté les motions.

Je crois en avoir dit assez long pour faire comprendre qu'en présence d'une question aussi importante pour le bien-être de notre pays, la paix mondiale et l'estime morale que nous et le reste du monde devons avoir pour le Canada, nous ne pouvons pas permettre que cette situation dure.

M. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) demande deux choses: premièrement qu'un comité fasse une enquête sur les envois d'armes qui ont eu lieu et, deuxièmement, que ce comité recommande les moyens de réglementer ces expéditions ainsi que la façon de procéder dorénavant à cet égard. Je trouve que ces deux propositions sont fort raisonnables.

Sûrement, le Parlement a le droit de savoir exactement ce qui a été fait jusqu'ici à cet égard, ce qui sera fait désormais et surtout quelle ligne de conduite et quelle méthode on suivra dorénavant pour l'expédition d'armes. Actuellement, nous ignorons l'une et l'autre. Toute la situation a été très confuse depuis le début de la présente session du Parlement. Nous avons eu une série de déclarations des ministres, et chacun d'eux a modifié ou corrigé ce que disait la déclaration précédant la sienne. Manifestement, les ministres directement intéressés, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre du Commerce et celui de la Défense nationale ignoraient ce qui s'est passé. Apparemment, ils ne savaient pas quelle ligne de conduite on suivait, si on en suivait une et, en particulier, la façon de l'appliquer. Il était donc manifeste que le cabinet dans son ensemble n'était pas au courant des expéditions d'armes.

Quant au Parlement et à la population du Canada, on ne savait rien de ces envois de matériel de guerre. J'ai été renversé, comme l'ont été, je pense, la plupart d'entre nous ici, ainsi que la plupart des Canadiens d'apprendre que nous avions expédié des armes au Moyen-Orient, cette région même où depuis des mois sévit le plus grand danger de guerre. Nous avons tous été étonnés de nouveau de constater que depuis plusieurs années nous expédions des armes à l'Amérique Centrale et à l'Amérique du Sud. Je doute que beaucoup de Canadiens se plaisent à la pensée que leur pays fasse le trafic des armes. Je suis certains que tous les Canadiens veulent être assurés que, dans la mesure où nous participons à ce commerce d'armes, la surveillance et la réglementation la plus rigoureuse sont exercées en ce qui concerne l'exportation d'armes.

Je suis donc convaincu que tous les Canadiens seraient fort heureux de l'institution d'un comité comme celui qui a été proposé et de l'adoption d'un code précis pour régir toutes les expéditions d'armes.

Hier, le premier ministre a déclaré que l'embargo sur les expéditions d'armes avait été levé; c'est dire que la situation n'est pas plus satisfaisante qu'avant que la question soit posée. Je voudrais donner lecture d'une partie des paroles du premier ministre et les commenter. Comme l'atteste la page 921 des *Débats* il a dit:

> ...l'embargo sera levé immédiatement. Le Gouvernement a l'intention de maintenir la ligne de conduite qu'il a adoptée jusqu'ici et qui consiste à étudier chaque demande d'équipement militaire comme un cas d'espèce, et de s'assurer que, si la permission est accordée, il s'agira, à l'avenir comme par le passé, de matériel militaire dont le genre et la quantité ne seraient pas de nature à provoquer une course aux armements ni à inciter à l'agression.

Comment le premier ministre, un autre ministre ou l'ensemble du cabinet peut-il décider quel genre et quelle quantité de munitions seraient de nature à provoquer une course aux armements ou à inciter à l'agression? Je pense que ce n'est pas possible. Comme on l'a déjà signalé, de petites étincelles provoquent parfois de grandes conflagrations. La première Grande Guerre a été déclenchée par l'assassinat d'un archiduc autrichien; je suis certain qu'à ce moment-là, très peu de gens croyaient que ce meurtre allait allumer une guerre mondiale. De même, à mon avis, ni le premier ministre ni un autre ne peut affirmer qu'une quantité d'armes ou de munitions n'incitera pas à l'agression et ne provoquera pas une course aux armements.

Cela nous amène à établir ce que certaines gens considèrent comme une distinction entre les armes défensives et les armes offensives. Pour ma part, j'estime qu'il n'y a aucune différence. J'ai entendu des gens affirmer qu'une partie ou que la plupart des armes que nous expédions à l'étranger sont des armes défensives et non des armes offensives. Les armes de toutes sortes sont offensives dans le sens général de l'expression et dans le sens qu'elles peuvent servir à amorcer une attaque,—et c'est là le sens strictement militaire de l'expression offensive. Il me semble que peu importe le genre d'armes qu'on exporte, on place entre les mains de ceux qui les reçoivent le moyen de susciter une attaque ou une agression. On ne peut établir de distinction entre les genres d'armes. A cet égard, je suppose que bien des gens peuvent considérer les canons antiaériens comme des armes purement défensives. Cependant, durant la dernière guerre,—surtout durant la dernière année, les lourdes pièces d'artillerie antiaériennes de notre armée ont tiré beaucoup plus d'obus au sol,—et certes pas dans un rôle défensif,—qu'elles en ont tiré contre des avions. Lorsqu'on utilisait ces pièces pour les combats terrestres, elles servaient très bien d'artillerie moyenne. Par conséquent, on ne peut classer aucune de ces armes comme purement défensives. Toutes sont offensives et toutes peuvent susciter des difficultés.

Cette question comporte un autre aspect qui en justifierait le renvoi à un comité. Je songe à ce que coûte aux contribuables canadiens l'envoi d'armes et de munitions à l'étranger. Je ne parle pas des armes expédiées aux autres membres du Commonwealth ni aux membres de l'OTAN. Nous en avons expédié de grandes quantités aux pays de l'OTAN, comme partie de nos engagements envers cet organisme. Quant à la question de savoir si nous aurions dû expédier certaines de ces armes ou s'il eût été préférable de les garder au Canada, elle relève de la ligne de conduite relative à la défense, mais ce n'est pas de ces armes-là que je parle. Cependant, le Parlement a sûrement le droit de savoir dans quelle mesure les envois d'armes à des pays autres que ceux du Commonwealth et de l'OTAN ont été subventionnés par l'État.

Hier, l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a démontré que, depuis huit ans, pour plus d'un million de dollars de canons, de fusils et de munitions ont pris le chemin de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Nous nous demandons immédiatement si ces munitions ont été fabriquées par des sociétés privées sur une base commerciale, comme les transactions commerciales dont nous avons entendu parler, ou s'il s'agissait de matériel de l'État dont on a disposé comme matériel excédentaire. S'il s'agit du dernier cas, comme je le soupçonne fort, combien cela a-t-il coûté aux contribuables canadiens et combien avons-nous reçu lorsque nous avons vendu ce matériel à ces pays? L'a-t-on vendu à des prix d'aubaine, aux dépens du Trésor public canadien?

En examinant la liste du matériel de guerre vendu au Moyen-Orient, nous constatons que nous avons touché environ $771,000 pour quinze avions Harvard envoyés, ou à la veille d'être envoyés, à l'Égypte. Cela représente une somme d'environ $51,000 chacun. Ce prix me semble très bas; si je ne m'abuse, ces avions ont été fabriqués au moyen de pièces de rechange par une société commerciale, mais je suppose aussi que ces pièces de rechange provenaient des stocks de l'État.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il convient tout au moins d'être exact. Nous avons indiqué très clairement à deux ou trois reprises qu'aucune partie de ces avions ne provenait des stocks de l'État. La *Canadian Car and Foundry Company* était la seule au monde à vendre des avions Harvard, et il s'agissait uniquement d'une transaction de caractère privé.

M. Harkness: Autant que je sache, on n'a jamais indiqué clairement...

Une voix: Vous étiez peut-être absent.

M. Harkness: ... qu'aucune de ces pièces ne provenait des stocks du gouvernement. Je suis très heureux que le ministre ait élucidé la question.

Le très hon. M. Howe: Tout le monde le savait, sauf vous. Pourquoi ne parlez-vous pas de choses que vous connaissez?

M. Harkness: Monsieur l'Orateur, le ministre dit que nous parlons d'une chose dont nous ne connaissons rien. C'est précisément là que réside toute la difficulté.

Des voix: Très bien!

M. Dickey: Ces remarques s'appliquent à tout ce que vous dites en cette Chambre.

M. Harkness: Nous avons soulevé la question afin d'obtenir des renseignements. Nous demandons qu'un comité soit institué afin d'obtenir des renseignements que nous devrions avoir.

L'hon. M. Garson: Mais dans l'intervalle, vous parlez beaucoup à ce sujet.

M. Harkness: Quand le ministre dit que nous n'en savons rien, les membres de son parti l'applaudissent bruyamment. J'affirme que nous n'en savons pas autant que nous avons le droit,—et eux aussi,—d'en connaître en qualité de membres du parlement.

M. Dickey: Tout ce que vous faites c'est de fournir de faux renseignements.

L'hon. M. Rowe: Comment l'honorable député qui siège à l'arrière peut-il le savoir, puisque ceux qui sont ici à l'avant ne peuvent s'entendre?

M. Harkness: Je dois dire que la discussion nous permet à l'occasion d'obtenir un peu plus de renseignements. Nous en apprenons davantage à mesure que la discussion se poursuit, tout comme le ministre vient de nous révéler il y a un instant un autre fait dont nous ne connaissions rien auparavant.

M. Dickey: On vous l'a dit trois ou quatre fois.

M. Harkness: Il n'y a aucun doute qu'au cours de ces discussions à mesure que le temps passe et que le ministre s'irrite ou que quelque chose du genre se produit, il nous fournit un peu de renseignements, un tout petit peu, une miette ou deux que nous n'aurions pu obtenir autrement.

M. Dickey: C'est ce que vous méritez.

M. Harkness: Monsieur l'Orateur, la liste d'armes expédiées à l'Israël est un peu plus longue. Il y a des obus de 75 millimètres, évidemment destinés aux chars de combat Sherman. Il y a du matériel antichar. Nous ne savons pas de quoi il s'agit. S'il s'agit d'un canon antichar de 17, c'est une pièce passablement grosse et coûteuse. Il y a aussi des chenilles et des pièces de rechange pour chars Sherman. Il y a des canons de 25 et leurs accessoires. Il y a aussi des canons antiaériens de 3·7, des accessoires, des pièces de rechange et les munitions. C'est là une pièce lourde d'artillerie antiaérienne.

Je pense qu'il n'y a aucun doute que tout ce matériel appartenait au gouvernement. Je ne crois pas que le ministre m'interrompe maintenant pour dire qu'il n'appartenait pas au gouvernement. Toutes ces pièces étaient la propriété de l'État et on les a vendues pour une somme globale de $2,067,685. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a dit qu'il ne pouvait révéler les quantités en cause parce que le gouvernement israélien estimait que les renseignements pourraient nuire à sa sécurité. Le parlement a certes le droit de savoir combien on a vendu chacune de ces pièces. Combien a-t-on vendu un canon de 3·7? Quel était le prix d'un canon de 25? Quel était le prix d'un obus de 75 millimètres? Nous avons certes le droit d'obtenir ces renseignements. Nous pourrions alors établir la comparaison entre ces prix et le coût que le contribuable canadien doit acquitter pour ces articles.

Je pense qu'une des choses les plus importantes que la Chambre et la population du Canada devraient savoir c'est combien tous ces articles de matériel militaire coûtent au Canada et à quel prix on les a vendus. En d'autres termes, dans quelle mesure les contribuables canadiens subventionnent-ils l'exportation de ces armes à d'autres pays et, peut-être, contribuent-ils ainsi à déclencher une autre conflagration?

Je sais une chose, monsieur l'Orateur, c'est qu'une pièce d'artillerie lourde de 3·7 pour la défense antiaérienne est très coûteuse. Si je comprends bien, au cours de la guerre ces canons, ainsi que les appareils nécessaires au contrôle du tir, coûtaient plusieurs centaines de milliers de dollars chacun. Ce sont de gros canons, qui coûtent cher. Dans les circonstances, c'est dire qu'il n'en faudrait que 5, 6 ou 7 pour atteindre la somme globale que nous avons touchée à l'égard de tout ce matériel.

Le canon de 25 est aussi très coûteux. Je pense que nous avons le droit de savoir à quel prix chacun de ces articles a été vendu. Cela ne nuirait aucunement à la sécurité du gouvernement d'Israël ni à celle d'aucun autre pays. Ce sont tout simplement des données financières que la Chambre devrait connaître. En examinant la liste du matériel, malgré le peu de renseignements que j'ai sur le coût de chacun de ces articles au cours de la dernière guerre, je soupçonne fort que tout ce matériel a été vendu à une fraction du prix que les contribuables canadiens l'ont payé.

Un des ministres peut fort bien se lever maintenant ou plus tard et nous affirmer que les canons lourds antiaériens de 3·7 sont en voie de devenir désuets. Peut-être bien, mais nous n'avons rien pour les remplacer. Chaque fois que nous expédions un de ces canons de 3·7 nous créons un vide dans nos propres moyens de défense et nous n'avons rien pour le combler. Même si ces canons sont désuets, ils peuvent fort bien repousser l'ennemi. Il me semble qu'il y aurait lieu de reviser et le plus tôt possible la ligne de conduite qui permet l'expédition de canons alors que nous n'avons rien pour les remplacer.

Il en va de même du canon de 25. Bon nombre d'artilleurs affirmeraient que ces canons ne le cèdent en rien, s'ils ne sont pas supérieurs, aux canons de 105 millimètres des États-Unis qui les remplacent en ce moment à un prix fort élevé. Quoi qu'il en soit, nous avons expédié un grand nombre de canons de 25, principalement à nos alliés de l'OTAN et, à ma connaissance, nous n'avons reçu aucun autre canon pour les remplacer. Comme résultat, nous avons créé un autre vide dans notre artillerie. C'est là une autre question qui devrait être étudiée. A mon avis, elle mérite certes d'être examinée.

D'une façon générale, nous pouvons dire que nous écoulons du matériel qui nous a coûté fort cher, que nous le vendons à très bas prix et sans rien obtenir pour le remplacer. Comme résultat, nous diminuons nos propres moyens de défense. Comme d'autres l'ont signalé au cours du débat, j'espère que le Gouvernement acceptera la proposition formulée dans l'amendement et qu'il déférera toute la question au comité des Affaires extérieures ou à un autre comité, afin qu'il fasse enquête et présente un rapport.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il convient que je dise quelques mots au cours de ce débat, bien que les honorables vis-à-vis ne nous aient pas laissé beaucoup de temps de répondre à certaines de leurs déclarations extravagantes et inexactes.

L'hon. M. Drew: Vous auriez pu prendre la parole n'importe quand.

L'hon. M. Pearson: J'aurais pu prendre la parole n'importe quand plus tôt au cours de l'après-midi, mais j'étais alors en conférence avec le premier ministre du Royaume-Uni et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, et je pense que dans l'ensemble, c'était plus important, pour ce qui est de l'exercice de mes fonctions, que d'écouter les honorables vis-à-vis.

L'hon. M. Drew: Le Gouvernement est-il maintenant dirigé par un seul homme?

L'hon. M. Rowe: Vous auriez pu parler hier.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il y a à Toronto un journal qui appuie habituellement l'opposition et qui censure parfois énergiquement le Gouvernement. Par conséquent, il va sans dire que je ne suis pas toujours d'accord avec les opinions exprimées dans ses éditoriaux, mais ce matin il a publié un éditorial que j'approuve. Il déclare que l'activité de l'opposition à l'égard de cette question devient légèrement ridicule. Eh bien, cet éditorial était au moins à moitié exact. Pour ma part, j'aurais laissé tombé le mot "légèrement".

Une voix: Avez-vous lu l'éditorial que publie ce soir le *Star*?

L'hon. M. Pearson: Aujourd'hui j'ai lu le hansard; hier soir l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) a dit qu'il s'efforcerait de ne pas céder à la tentation de se laisser aller aux hyperboles ou à l'exagération. Il va sans dire que c'est ce que les membres de l'opposition ont fait tout l'après-midi. A mon avis, la limite de l'exagération et de l'hyperbole au cours de la présente discussion a été atteinte par l'honorable député qui vient de reprendre son siège, et qui a déclaré,—je pense que j'ai bien noté ses paroles,—que le Canada ne devrait pas s'occuper du tout du commerce des armes. Je ne sais ce qu'il entendait par là.

M. Harkness: J'ai dit du commerce de l'expédition d'armes.

L'hon. M. Pearson: L'honorable député a dit "le commerce des armes". J'ai pris note de ses paroles. Cela signifie, il va sans dire, que nous ne devrions pas être en mesure d'aider nos amis et nos alliés d'aucune façon en ce qui concerne leur défense.

L'hon. M. Drew: Inepties.

L'hon. M. Pearson: Hier soir, on a parlé de nos obligations qui découlent de la charte des Nations Unies et on a dit que nous devrions agir en bons membres des Nations Unies à l'égard de cette question et d'autres. La charte des Nations Unies nous impose l'obligation d'être prêts à nous défendre nous-mêmes et à aider nos amis à se défendre contre l'agression. La déclaration de l'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness) va même plus loin que la ligne de conduite que l'opposition a énoncée précédemment, savoir que nous ne devrions pas expédier d'armes d'aucune sorte à aucune partie du monde à l'exception du Commonwealth, des pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord...

L'hon. M. Rowe: Personne n'a dit cela.

M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je suis certain que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ne veut pas dénaturer ce que j'ai dit aujourd'hui et ce que j'ai dit en de nombreuses occasions précédentes, comme il le sait. Il conviendra, je pense, que j'ai dit que nous devrions expédier des armes aux membres du Commonwealth et de l'OTAN. Si je n'ai pas employé le mot "expédier", ce fut tout simplement une erreur de ma part. Je pense que le ministre ne veut pas donner une fausse interprétation de l'attitude que j'ai adoptée toute ma vie à l'égard de ces questions.

L'hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur, je ne veux pas dénaturer les paroles de l'honorable député. J'ai pris note de ce qu'il a dit et ce sont bien les mots qu'il a employés. S'il n'a pas voulu parler de "commerce d'armes" mais plutôt "d'exportation d'armes", j'accepte sa déclaration portant qu'il s'agit d'une erreur involontaire. Je suis disposé à admettre qu'il existe une grande différence entre le commerce d'armes et l'exportation d'armes.

Le programme énoncé cet après-midi va encore plus loin que celui qu'avaient exposé mes honorables vis-à-vis l'autre soir car, si

on y donnait suite, nous ne pourrions expédier d'armes à nos amis que dans le cas d'une alliance militaire précise. Je prie l'honorable député de se reporter au hansard s'il estime que ce compte rendu de son exposé n'est pas exact.

Les membres de l'opposition, en particulier celui qui a proposé l'amendement, nous ont énergiquement reproché d'avoir dissimulé certains détails à l'égard des expéditions d'armes. Je puis dire que nous avons fourni au parlement, à propos des exportations d'armes, plus de renseignements, je l'ai dit l'autre jour, que ne le font d'habitude les gouvernements de Londres et de Washington. Mais il y a certains détails que nous n'avons pas jugé à propos de communiquer parce qu'ils intéressent nos relations avec d'autres pays. Pour ma part, j'estime que cette attitude est justifiée. Nous avons dit que nous possédions tous ces renseignements et que nous les fournirions volontiers à n'importe quel membre de l'opposition dans le particulier. Parmi ceux qui ont pris part au débat, y en a-t-il qui sont venus me demander cette information? Pas un.

L'hon. M. Drew: Pourquoi accepterions-nous cette façon de procéder?

L'hon. M. Pearson: Comme le dit un vieil hymne méthodiste: "Non, pas un".

L'hon. M. Rowe: A quoi le parlement sert-il donc?

L'hon. M. Pearson: L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), au cours de ses remarques hier après-midi, a dit que s'il n'était pas approprié de communiquer ici les renseignements qu'il demandait, surtout à l'égard de zones névralgiques, le comité des affaires extérieures pourrait tenir une réunion à huis clos. S'il veut que ces renseignements soient communiqués à huis clos au comité des affaires extérieures, pourquoi ne voudrait-il pas qu'on les lui communique confidentiellement en personne, ce qui irait beaucoup plus vite? Il n'a pas encore fait de demande en ce sens.

L'hon. M. Rowe: A quoi sert donc le parlement?

Une voix: Soyez donc raisonnable.

L'hon. M. Pearson: On a monté tout un échafaudage sur une base plutôt fragile. Mon honorable ami le député de Winnipeg-Sud-Centre s'est emporté contre la confusion et la duperie, comme il dit, à propos de réponses fournies par le ministre du Commerce (M. Howe) au sujet de la ferraille. Quand la ferraille est-elle démolie et quand ne l'est-elle pas? Le ministre du Commerce a expliqué à la Chambre que les pièces sont démolies et rendues hors d'usage avant qu'on en permette l'exportation.

[L'hon. M. Pearson.]

M. Churchill: J'ai parlé de blocs de culasse.

L'hon. M. Pearson: L'honorable député a dit: "Oui, cela pourrait s'appliquer aux blocs de culasse mais ce sont les tubes d'armes à feu qui m'intéressent". En relisant la réponse du ministre, il constatera qu'il s'agissait de canons et non de pièces en particulier. Il me semble ridicule, monsieur l'Orateur, de s'échauffer à ce point et de faire appel aux principes moraux et aux sentiments en se fondant sur des preuves aussi ténues.

L'honorable député a aussi beaucoup insisté sur le fait que moi-même et d'autres membres du Gouvernement ne nous rendons pas compte que les armes ordinaires sont modernes et dangereuses. Évidemment, nous savons qu'une arme ordinaire peut être à la fois moderne et dangereuse. Je l'ai dit souvent, c'est presque un truisme, on peut se faire tuer par une balle démodée aussi bien que par une bombe atomique moderne. Mais là n'est pas le point, monsieur l'Orateur. Les membres de l'opposition nous reprochent d'aggraver la tension, de favoriser l'agression, de fomenter l'agitation; selon eux, nous perdons notre réputation dans le monde et nous baissons dans l'estime des autres. Comme l'a dit l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) cet après-midi,—qu'on me pardonne une allusion personnelle,—ma propre réputation de pacificateur est maintenant ternie parce que nous avons envoyé à des pays amis, sous surveillance, de petites quantités de vieilles armes ordinaires excédentaires, armes dont la qualité n'était vraiment pas très importante, et parce que, de cette façon, nous avons suivi exactement le même programme que tous les gouvernements libres avec lesquels nous sommes associés et alliés.

L'hon. M. Drew: Le ministre me permet-il une question?

L'hon. M. Pearson: Volontiers.

L'hon. M. Drew: Le ministre ne sait-il pas que les exportations d'armes et de matériel ont représenté 81 millions de dollars en 1954? Ce n'est pas une somme insignifiante.

L'hon. M. Pearson: Voilà un autre chiffre qu'on a introduit dans le débat.

L'hon. M. Drew: C'est le chiffre qu'a communiqué le Gouvernement.

L'hon. M. Pearson: L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, parrain de l'amendement à l'étude, a déclaré, page 928 du hansard:

> Qu'est-il arrivé des millions de cartouches expédiées en Amérique centrale, aux Antilles et en Amérique du Sud?... Où nous mènera cette insouciance coupable à l'égard de la distribution de ce genre d'équipement?

Il est même allé jusqu'à dire que nous étions responsables de la révolution survenue

au Guatemala. Dans quelques instants, je donnerai des détails sur les exportations d'armes qui ont produit la révolution communiste au Guatemala. Il a aussi donné à entendre que nous n'étions pas étrangers au renversement du gouvernement à Cuba puisque nous avons exporté pour quelques milliers de dollars de munitions à ce pays et que, ces huit dernières années, nous avons expédié pour $800,000 de munitions et de matériel à des pays de l'Amérique latine. Voilà le genre d'arguments qu'il a exposés.

Qu'on me permette d'examiner plus tard en détail les exportations d'armes dont il parle.

Il s'est d'abord reporté à ma déclaration qui paraît à la page 583 du hansard et porte qu'aucun permis n'a été livré, en 1954 ou 1955, pour l'exportation:

> ...de canons, de munitions, d'armes militaires d'aucune sorte, d'avions militaires ou de véhicules militaires à destination de l'Amérique du Sud.

Il a déclaré que, après avoir soigneusement analysé ma déclaration durant la nuit, il avait constaté que j'avais faussement exposé les faits et que, par conséquent, j'avais induit la Chambre en erreur. Ma première déclaration,—on l'a vérifiée,—était parfaitement exacte. Aucun permis n'a été délivré à cette fin. Plus tôt au cours de la session,—j'engage l'honorable député à se rafraîchir la mémoire en se reportant à certaines de ces déclarations,—j'ai parlé de la liste émise en conformité des dispositions de la loi sur les permis d'exportation et d'importation, à l'égard des articles assujétis à la régie des exportations. C'est sous cette rubrique que j'ai fourni mes chiffres. L'honorable député s'est donné beaucoup de peine pour examiner la statistique d'exportation du Bureau fédéral de la statistique; s'il était venu me voir, j'aurais pu lui fournir les données sur lesquelles se fondait ma réponse à la Chambre, ainsi que tous les détails. Il aurait pu ensuite comparer ces renseignements à toute autre information émanant d'une source publique ou privée. J'aurais cru qu'il aurait jugé bon, dans le cours de ses recherches, de consulter la liste de contrôle, liste dont sont expressément exclues les armes destinées uniquement à des fins sportives,—il s'agit ici de la liste de contrôle,—et les munitions d'armes à feu qui ne peuvent pas être utilisées dans les armes à feu conçues pour la guerre ou destinées à des fins de guerre. Il aurait pu le constater. Peut-être l'a-t-il constaté et l'a-t-il oublié avant de formuler cette déclaration. Les exportations aux pays de l'Amérique latine, exportations dont l'honorable député a parlé en donnant à la Chambre l'impression qu'elles avaient été omises de mon exposé, tombaient dans cette catégorie. Il s'agissait de fusils de calibre 22, fusils de chasse, revolvers et munitions pour ces armes.

Je rappelle à la Chambre que ces armes et munitions sportives sont à la disposition des particuliers dans les magasins du Canada. La vente annuelle de ces armes et munitions, au Canada même, représente 10 millions de dollars par année. Une maison canadienne vend à elle seule annuellement pour environ $5,800,000 de ces munitions au Canada. C'est dans cette perspective que nous devons considérer le chiffre de $64,000 qui représente nos exportations de ces articles, au cours d'une période de deux ans, à quatre pays différents de l'Amérique du Sud, exportations dont l'opposition s'est indignée, reprochant au gouvernement un manque de principe qui, comme l'a dit l'honorable député de Kamloops (M. Fulton), est un encouragement à l'agression.

Plusieurs fois au cours de ses observations, je l'ai déjà dit, l'honorable député a donné à entendre que le Gouvernement cachait certains renseignements. Je lui rappelle, ainsi qu'aux autres qui ont parlé dans le même sens, que l'exemption des armes sportives aux fins des permis d'exportation figure dans les règlements publiés il y a près de deux ans, règlements qui, de fait, ont été portés à l'attention de la Chambre il y a deux semaines. En outre, les expéditions de ces articles paraissent régulièrement dans une colonne distincte parmi les donnés publiées par le Bureau de la statistique. C'est là sans doute que mon honorable ami a puisé ces renseignements sinistres.

De fait, l'honorable député a prouvé lui-même qu'il est facile de se procurer ces renseignements. Ils sont maintenant publics. Tout ce que j'ai à dire sur l'activité de l'honorable député à cet égard c'est que, dans sa hâte pour recueillir ces renseignements censément accusateurs et pour les soumettre à la Chambre, il semble avoir oublié un montant supplémentaire de $155 à propos d'exportations au Venezuela en 1955.

Voilà pour ces renseignements ainsi que pour les conclusions qu'on a pu en tirer pour nous attribuer la responsabilité de toutes sortes de catastrophes survenues en Amérique centrale et en Amérique du Sud, surtout au Guatemala, où évidemment il y a eu un peu d'agitation il y a quelques années. L'honorable député en a parlé.

M. Churchill: Sous un gouvernement dominé par les communistes.

L'hon. M. Pearson: Les exportations au Guatemala dont il a parlé tombent dans cette même catégorie, celle des munitions destinées uniquement aux armes portatives

de sport. Elles consistaient surtout en munitions de calibre 22 mais il y avait aussi des munitions pour fusils de chasse et pour revolvers.

Il ne s'y trouvait pas de canons. Le destinataire était un club sportif du Guatemala. Nous n'avons aucune raison de supposer que ces armes ont été utilisées pour autre chose que des exercices de tir au pigeon artificiel. Il s'agissait incontestablement de petites sommes; autrement, nous aurions pu avoir raison de nous douter de quelque chose car, n'importe où, on peut causer des dégâts même avec des munitions destinées au tir au pigeon artificiel. Cependant, quand on songe aux quantités de munitions exportées, il est ridicule de prétendre qu'elles ont pu contribuer à maintenir au pouvoir un gouvernement où les communistes s'étaient infiltrés et qui a été remplacé en juillet, je crois, de l'année suivante.

Ce sont ces arguments et les conclusions qu'on en tire qui portent certains d'entre nous, du côté du gouvernement à nous demander pour quelles raisons l'opposition soulève cette question de cette façon, à un moment où nous recherchons, de concert avec nos amis de Washington, de Londres et de Paris, les meilleurs moyens de collaborer à la cause de la paix, non seulement au Moyen-Orient mais dans d'autres régions du monde. Ces derniers jours, au cours de ces entretiens, nous avons étudié la question de l'expédition d'armes à des régions névralgiques, en particulier au Moyen-Orient. Les honorables députés ont sans doute remarqué que, ce matin, le secrétaire d'État américain a confirmé, après les discussions qui ont eu lieu à Washington entre des représentants du Royaume-Uni et des États-Unis, que lui-même et son gouvernement s'en tiendraient à la politique actuelle et au principe de la déclaration de 1950. Il a dit qu'il n'avait pas l'intention de s'écarter de cette ligne de conduite car cela pourrait avoir les conséquences les plus désastreuses pour un pays au moins du Moyen-Orient qui n'est pas en mesure, comme certains autres de cette même région, de s'approvisionner derrière le rideau de fer. Le Royaume-Uni entend également s'en tenir à cette politique. Il en va de même du gouvernement du Canada; il se propose de travailler en collaboration avec nos amis, sous un régime de surveillance.

L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), parrain de l'amendement, dit qu'une partie de ces munitions pourrait finir par tomber entre les mains des Mau Maus. Jusqu'ici, ces munitions ne sont tombées qu'entre les mains des membres de l'opposition; cependant, l'usage qu'ils en font est plutôt soporifique que mortel. J'estime, bien entendu, qu'il est parfaitement légitime de débattre des questions comme le programme d'armement et l'expédition de matériel de guerre. Cependant, jusqu'ici, nos honorables vis-à-vis ont parlé beaucoup plus des façons de procéder que du programme lui-même. Toutefois, certains d'entre eux ont déclaré assez clairement que, selon eux, on devrait refuser d'expédier des armes sauf aux pays du Commonwealth et aux pays de l'OTAN avec lesquels nous avons signé une véritable alliance militaire.

Nous continuerons de nous en tenir à la politique qu'on a déjà exposée, non pas d'une façon qui puisse mener à l'agression ou à la guerre mais d'une façon qui puisse aider, grâce à un régime de surveillance, à la préservation de la paix en enlevant à l'agresseur toute idée de s'attaquer à un pays voisin sans défense. Rien ne tente autant l'agresseur que la certitude d'une victoire facile. Si les pays libres refusaient d'exporter des armes sauf dans les circonstances mentionnées par les membres de l'opposition, certains États resteraient faibles et sans défense; d'autres, qui ne se font pas scrupule d'accepter des armes de pays situés derrière le rideau de fer seraient en mesure d'attaquer. Si nous avions suivi cette ligne de conduite, nous n'aurions peut-être par tardé à le regretter.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que le comité des affaires extérieures sera constitué très prochainement. Comme d'habitude, je comparaîtrai vraisemblablement devant cet organisme. Je me ferai un plaisir, comme toujours, de me soumettre à un interrogatoire aussi approfondi que le voudront nos honorables vis-à-vis à l'égard de n'importe quel domaine de mon activité, y compris notre programme relatif aux armes et tout ce qu'on voudra.

L'hon. M. Drew: Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir sur certaines déclarations faites cet après-midi. Les députés savent ce qui se passe ici, mais les gens de l'extérieur peuvent très bien ne pas lire le hansard, et même s'ils le font, ils ne sauront pas naturellement les circonstances qui ont entouré la consignation des détails. C'est pourquoi je désire éclaircir un certain point.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a essayé de donner l'impression qu'il s'était vu privé de certaines

occasions de prendre part au débat. Voici ce qu'il a dit: "Monsieur l'Orateur, je pense qu'il convient que je dise quelques mots au cours de ce débat, bien que les honorables vis-à-vis ne nous aient pas laissé beaucoup de temps pour répondre à certaines de leurs déclarations extravagantes et inexactes."

Je lui ai fait remarquer que les occasions ne lui avaient pas manqué, et voici ce qu'il m'a répondu: "J'étais en conférence avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, et je pense que dans l'ensemble cela était plus important, pour ce qui est de l'exercice de mes fonctions que d'écouter les députés qui siègent en face."

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, j'entends les applaudissements des vis-à-vis qui saluent ces mots. Voilà l'attitude qu'ils ont quand nous parlons de la vente sans restriction d'instruments de mort...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Drew: Nous parlons de l'effort sérieux qui a été tenté en vue du renvoi de la question à un comité qui nous fournira les faits qui nous ont été refusés depuis que nous avons entamé le sujet. La dernière observation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures cadrait avec ses autres observations. Quand il a pris la parole, il était ici depuis plus d'une heure et plusieurs orateurs s'étaient succédé. Il avait attendu le moment propice pour garder la parole jusqu'à la suspension de la séance, à six heures. C'est pour cette raison et nulle autre qu'il a attendu. Le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères du Royaume-Unis sont partis à cinq heures moins vingt.

On a parlé avec mépris de cet important sujet. Il a parlé avec désinvolture des envois à destination de l'Amérique du Sud signalés par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill). Il a dit que ces armes n'étaient que des articles de sport. Ne pourrait-il nous donner quelque précision à ce sujet?

J'ai en main une revue connue sous le titre de *Field and Stream*. Publiée à New-York, elle se prétend la revue de sports la plus remarquable de tout le continent nord-américain. Un extrait nous montrera peut-être à quel point le ministre n'est pas au courant quand il parle d'armes qui ne sont que des articles de sport. La publication renferme une réclame intitulée: "Tout pour le sportsman." C'est intéressant parce qu'il s'agit d'une publication new-yorkaise. La réclame, qui émane d'une société montréalaise, se lit ainsi qu'il suit:

> Fusils militaires réputés,—revolvers: -30-06, Fusils Enfield ·303. Revolvers Colt, Smith and Wesson et revolvers britanniques Webley. Aux prix les plus bas. Expédiés en franchise. *International Firearms*, 1011, rue Bleury, Montréal, Québec.

L'annonce paraît dans la livraison de février 1956 de *Field and Stream*. Est-ce là le genre de fusil de chasse dont parle le ministre? Je pense qu'il ne sait pas de quoi il s'agit; en réalité, depuis le début de la discussion, il a affiché sa complète ignorance des faits. La plupart des membres de la Chambre savent évidemment que des fusils de chasse peuvent être assez meurtriers; les fusils Enfield ·303, les révolvers Colt, Smith and Wesson et le Webley britannique ne sont pas ordinairement considérés comme articles de sport mais se vendent en franchise, grâce aux dispositions bénignes prises par le gouvernement actuel.

C'est le genre de sujet que nous voulons soumettre à l'examen d'un comité. Nous voulons savoir exactement à quoi nous en tenir. Nous voulons savoir pourquoi un organisme privé peut vendre des fusils militaires réputés et des revolvers comme articles de sport et cela en franchise et aux plus bas prix. Ces gens font évidemment concurrence au gouvernement. Comme on l'a déjà expliqué, ils les ont peut-être achetés pour de la ferraille. C'est là un état de choses qui demande à être élucidé.

Analysons maintenant les paroles prononcées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au cours de la discussion. Il a minimisé l'importance qu'on doit y attacher; il a donné à entendre qu'il s'agissait de petites expéditions sans importance,—fusils Enfield ·303, revolvers Colt, Smith and Wesson et British Webley,—de faibles quantités de vieilles armes internationales excédentaires de piètre qualité.

S'il en est ainsi, pourquoi s'inquiète-t-il tant de ne pas les expédier? Si la qualité et la quantité en sont sans importance, pourquoi alors s'inquiète-t-il tant du droit de les expédier en certains pays? De fait, la déclaration est inexacte et cela explique toujours plus pourquoi nous voulons obtenir des renseignements d'un autre que lui.

Il a ensuite fait une observation absolument caractéristique. A mon avis, il a oublié qu'un autre pourrait lui succéder dans le présent débat, croyant que cette discussion se terminerait à six heures. (*Exclamations*) Quand je lui ai demandé s'il ne savait pas que les exportations en 1954 s'étaient établies à 81 millions de dollars, il a répondu d'une façon caractéristique en disant: "C'est un autre

chiffre, Monsieur l'Orateur, qui a été jeté dans le débat."

L'hon. M. Pearson: Aide mutuelle et au Commonwealth.

L'hon. M. Drew: Il ne s'agit nullement d'aide mutuelle; cela n'a rien à y voir. Cela démontre comme l'honorable député est peu au courant.

L'hon. M. Rowe: Il se trompe encore.

L'hon. M. Drew: En effet, il se trompe encore. Il s'agissait là des exportations d'armes et, à mon sens, elles devraient être consignées au hansard. Les chiffres de 1955 ne sont pas connus, mais ceux de 1953 et de 1954 le sont. Les chiffres relatifs à 1953 sont les suivants: avions, $24,646,151; pièces d'avion, $15,600,356; cartouches de fusils et d'autres armes à feu, $19,873,298; canons, fusils et autres armes à feu de toutes sortes, $24,109,640, ce qui fait un total de $84,229,445. Les chiffres concernant 1954 s'établissent ainsi: avions, $12,601,190; pièces d'avion, $15,841,058; cartouches de fusils et d'autres armes à feu, $13,803,510; canons, fusils et autres armes à feu de toutes sortes, $39,548,560, ce qui fait un total de $81,794,318. Telle est l'ampleur des expéditions...

Le très hon. M. Howe: Il s'agit de l'aide mutuelle accordée à nos alliés.

L'hon. M. Pearson: Quelle en a été la destination?

L'hon. M. Martin: Où sont-elles allées?

L'hon. M. Drew ...qui, évidemment, ne comprennent pas la ferraille, le genre de ferraille qu'on nous a décrit ici, de la ferraille qui a été mutilée mais qui renfermait de bons canons utilisables à bien des fins.

Puis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui traitait la question avec désinvolture—en phrases creuses, dirai-je—a dit au sujet des expéditions d'armes: "Les députés ont peut-être remarqué que le secrétaire d'État américain a confirmé ce matin, après les discussions qui ont eu lieu à Washington entre les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis qu'il maintiendrait, au nom de son gouvernement la ligne de conduite actuelle et les principes contenus dans la déclaration de 1950". Puis il a poursuivi en donnant l'impression que la situation était inchangée et que les expéditions se poursuivraient.

Or, puisqu'il a mentionné le *Globe and Mail*, je citerai l'analyse que fait ce journal d'un article émanant du service de nouvelles du *New York Times* en date du 6 février:

> La déclaration de M. Dulles indiquait qu'on ne peut s'attendre que les États-Unis donneront une suite immédiate à la requête d'Israël tendant à obtenir l'autorisation d'acheter des armes chez eux.
>
> [L'hon. M. Drew.]

M. Dulles a poursuivi en disant:

> Nous ne sommes pas convaincus que cette disparité serait efficacement contrebalancée par les achats d'armes complémentaires qu'effectuerait l'État d'Israël.
>
> M. Dulles a dit qu'Israël ne compte que 2 millions d'habitants, tandis que les États arabes en comptent des dizaines de millions et "qu'apparemment on leur avait offert l'accès aux immenses réserves de matériel du bloc soviétique".
>
> En une telle occurrence, M. Dulles est d'avis que la sécurité d'Israël peut être mieux assurée "par d'autres moyens que la course aux armements".

Tel est aussi notre avis. Suit une citation des paroles mêmes de M. Dulles qui nous ont été si mal interprétées:

> M. Dulles a dit que "l'influence conjointe des nations qui, sous l'égide de la charte des Nations Unies et de la déclaration tripartite, s'opposerait à une agression armée, détournerait bien plus efficacement toute agression possible que n'importe quelle quantité d'armes que pourrait se procurer l'un ou l'autre côté".

C'est précisément notre attitude. En vertu de cette motion, nous avons demandé que le comité des affaires extérieures ait le pouvoir de s'occuper de cette question. L'institution du comité des affaires extérieures ne règle pas la question. En terminant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que ce comité serait institué prochainement et qu'il était disposé à y comparaître. Voici ses paroles:

> Je me ferai un plaisir, comme toujours, de me soumettre à un interrogatoire aussi approfondi que le voudront nos honorables vis-à-vis à l'égard de n'importe quel domaine de mon activité, y compris notre programme relatif aux armes et tout ce qu'on voudra.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Drew: Ce bruit ininterrompu vise à étouffer le débat.

Des voix: Non!

L'hon. M. Drew: Non, le ministre ne connaît pas les faits. Nous voulons que soit institué un comité où se présenteront des gens qui possèdent les faits. Nous voulons savoir, comme nous en avons le droit, ce qui se fait au sujet du trafic des instruments de mort. Nous estimons que le Parlement constitue l'autorité suprême. Après les votes que nous avons eus hier, un rideau de fer nous sépare des renseignements que nous voulons obtenir.

Qu'on nous fournisse l'occasion d'examiner convenablement cette question. La Chambre est saisie d'une motion que le Gouvernement pourrait accepter et qui autoriserait le comité des affaires extérieures à se pencher sur cette question, à entendre des personnes qui sont vraiment renseignées et qui sont disposées à nous fournir ces renseignements précis que nous attendons toujours. La Chambre ne sera saisie d'aucune question plus importante que

celle-ci. Comme l'a dit plus tôt aujourd'hui un honorable député, que chacun se demande ce qu'il répondrait, advenant une période critique, si on lui demandait...

M. l'Orateur: A l'ordre.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous.

Une voix: C'est le scrutin.

M. l'Orateur: Les honorables députés voudront bien me laisser m'acquitter de mes fonctions? Afin de le faire, il faut qu'on m'entende. Le greffier vient de m'informer qu'il est 8h. 15 et qu'il sera bientôt 8h. 16. En vertu de l'article 56 (4) (d) du Règlement, il m'incombe d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix l'amendement dont la Chambre est saisie.

(L'amendement de M. Churchill, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Aitken (Mlle)
Argue
Balcer
Barnett
Bell
Bennett (Mlle)
Blackmore
Blair
Brooks
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Castleden
Charlton
Churchill
Coldwell
Diefenbaker
Drew
Dufresne
Ellis
Fairclough (Mme)
Fleming
Fraser (Peterborough)
Fulton
Gagnon
Girard
Green
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hansell
Harkness
Hees
Herridge
Hodgson
Holowach
Howe (Wellington-Huron)
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones

MM.
Knight
Knowles
Lennard
Macdonnell
MacInnis
MacLean
McBain
McCullough (Moose-Mountain)
McGregor
Michener
Mitchell (London)
Monteith
Montgomery
Nesbitt
Nicholson
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Poulin
Quelch
Rea
Regier
Robinson (Bruce)
Rowe
Smith (Battle-River-Camrose)
Stanton
Starr
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thomas
Trainor
Tustin
Van Horne
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
Yuill
Zaplitny—79

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Balcom
Batten
Beaudry
Benidickson
Bennett
Blanchette
Bonnier
Boucher
Bourget
Bourque
Brisson
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne.
Cameron (High-Park)
Campney
Cannon
Cardin
Caron
Carrick
Carter
Cavers
Cloutier
Crestohl
Dechêne
Decore
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dumas
Dupuis
Enfield
Eudes
Eyre
Fairey
Follwell
Forgie
Fraser (Saint-Jean-Est)
Gardiner
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Nickle-Belt)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Gourd (Chapleau)
Gregg
Habel
Hanna
Hardie
Harris
Harrison
Healy
Hellyer
Henry
Hollingworth
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Huffman
James

MM.
Jutras
Kickham
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
LaCroix
Laflamme
Lafontaine
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Légaré
Lesage
Lusby
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacNaught
McCann
McCulloch (Pictou)
McDonald (Parry-Sound-Muskoka)
MacIlraith
McIvor
McMillan
McWilliam
Maltais
Mang
Marler
Martin
Massé
Matheson
Ménard
Meunier
Michaud
Mitchell (Sudbury)
Murphy (Westmorland)
Nixon
Pearson
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Power (Saint-Jean-Ouest)
Prudham
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Rouleau
St-Laurent (Québec-Est)
St-Laurent (Témiscouata)
Schneider
Shipley (Mme)
Simmons
Smith (York-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thibault

Tucker	Weaver
Valois	Weir
Viau	Weselak
Villeneuve	White (Waterloo-Sud)
Vincent	Wylie—147

POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, j'ai signalé déjà dans le passé les dangers inhérents à la monopolisation, surtout en ce qui a trait aux moyens de diffusion de la pensée. De même, ceux qui siègent dans notre secteur de la Chambre ont signalé à plus d'une reprise le danger des tentatives de mainmise du Gouvernement sur les moyens d'expression de la pensée, en particulier lorsque cette mainmise tend à servir des fins partisanes. La société Radio-Canada prétend qu'elle n'est assujétie à aucune maîtrise du gouvernement. Le temps est venu, monsieur l'Orateur, d'examiner de plus près ces prétentions et, en même temps, la définition de quelques-unes des expressions utilisées à ce propos.

L'automne dernier, paraissait un ouvrage intitulé *The Age of Mackenzie King* (L'Époque de Mackenzie King). Les auteurs de cet ouvrage sont MM. Bernard Ostry et H. S. Ferns, deux érudits canadiens qui font maintenant partie du corps professoral de l'université de Birmingham. L'ouvrage, pour dire le moins, n'est pas élogieux à l'égard de M. Mackenzie King ou de la conduite du parti libéral lorsqu'il était sous la direction de M. King. En fait, l'ouvrage a fait beaucoup pour démentir les fables que le parti libéral a voulu inventer. Cet ouvrage est, par conséquent, devenu un sujet de controverse.

L'hon. M. Lesage: Attendez qu'on publie la biographie de votre chef.

M. Fleming: Il est incontestable que ce livre était important. Il a fait l'objet d'un grand nombre de comptes rendus. Il a recueilli un grand nombre de témoignages d'intérêt. C'est dire qu'il était parfaitement fait pour constituer la base d'une discussion à la radio et à la télévision par un groupe de personnes compétentes. Je dis "un groupe" car cela donne l'occasion de réaliser un certain équilibre en ce qui concerne une question qui prête à controverse. Je ne parle pas ici du contenu de l'œuvre, encore que je serai heureux d'y revenir. Je dis simplement qu'il s'agit d'un livre prêtant à controverse et, par conséquent, extrêmement intéressant.

Cet intérêt était même suffisant pour engager Radio-Canada à l'utiliser pour ses émissions, radiophoniques ou télévisées. La Société a donc pressenti M. Ostry en Angleterre et, à sa demande, celui-ci a préparé un enregistrement destiné à être utilisé au cours des émissions, tant à la radio qu'à la télévision, et où il était question de cet ouvrage si discuté. Le film et l'enregistrement ont

[M. l'Orateur.]

donc été envoyés au Canada. On se proposait de les utiliser en guise de préface à deux discussions de groupe de trente minutes inscrites au programme des émissions des réseaux de Radio-Canada à certaines dates du mois de décembre. En fait, ainsi que le rappelait cet après-midi l'honorable député de Humboldt-Melfort, Radio-Canada a même été jusqu'à faire part de son intention de transmettre ces programmes sur le réseau.

Dans le *CBC Times*, semaine du 18 au 23 décembre,—il s'agit d'une publication bien connue de Radio-Canada que les dirigeants considèrent en quelque sorte comme l'organe de la Société,—on trouve à la page 6, dans la liste des programmes du mardi 20 décembre:

11 h.—Anthologie—

Il s'agit de 11 h. du soir.

Revue littéraire de la radio. Ce soir: *The Mackenzie King Era*, par Bernard Ostrey et H. S. Ferns. CBA, CBH, CBI...

Et ainsi de suite.

Cette émission de télévision n'a jamais eu lieu. L'émission radiophonique n'a pas été entendue non plus. On n'a jamais expliqué pourquoi elles ont été toutes deux supprimées, en dépit de cette annonce.

M. Trainor: C'est évident.

M. Fleming: M. Ostry s'est informé auprès de la société Radio-Canada, par l'entremise de ses fonctionnaires compétents, de la raison de la suppression de l'émission à laquelle on l'avait invité à participer et dont il avait déjà de fait participé à l'enregistrement cinématographique et sonore. On lui a dit de la part de ces hauts fonctionnaires de la société Radio-Canada que l'émission avait été contremandée pour donner suite à une décision prise à Ottawa. Quand il a demandé qui avait pris cette décision à Ottawa, on lui a donné la réponse mystérieuse suivante: Elle a été prise par la direction. Quand il a voulu savoir ce qu'était cette soi-disant direction ou quels en étaient les membres, on a refusé de lui répondre.

Je fais partie depuis 1945 du comité de la Chambre sur le radiodiffusion. Au cours de cette période, il y a eu, sauf erreur, six ou sept de ces comités. Je puis dire que c'est la première fois que j'entends parler d'une direction. C'est pourquoi j'ai interrogé aujourd'hui le ministre du Revenu national (M. McCann) à ce sujet. Il a dit qu'il était au fait de son existence mais qu'au moment où la question lui a été posée cet après-midi, il n'était pas en mesure de me dire quelle en était la composition.

Je me contente de dire que, au comité, M. Dunton, président du Bureau des gouverneurs de la société Radio-Canada, s'est fait

demander à maintes reprises qui décidait à propos des émission, à qui doit-on en accorder et à qui en refuser, ainsi que d'autres questions connexes, mais qu'il a refusé de répondre. Il disait toujours: "J'en prends la responsabilité", mais il ne répondait pas à d'autres questions portant sur ceux qui ont pour fonction de prendre ces décisions. Mais enfin on nous dit qu'il y a une direction, fonctionnant à Ottawa, semble-t-il, qui décide de ce qui doit être radiodiffusé et ne doit pas l'être. Dans ce cas-ci, on nous a dit que c'était en vertu d'une décision de cette direction que ces deux émissions préparées d'avance n'ont pas été radiodiffusées.

Hier, le député d'Humbolt-Melfort (M. Bryson) a posé au ministre une question que je voulais poser moi-même à propos des raisons pour lesquelles cette émission ou ces émissions avaient été supprimées. Ainsi qu'en fait foi la page 922 des *Débats*, voici ce qu'a répondu le ministre du Revenu national. Il serait peut-être bon de lire la question:

Puis-je demander au ministre du Revenu national pourquoi on a supprimé à Radio-Canada la discussion sur le livre *The Age of Mackenzie King*?

Voici la réponse du ministre:

Monsieur l'Orateur, je me suis informé à ce sujet auprès de Radio-Canada. On m'a répondu qu'il ne s'agissait pas de la suppression d'une émission. Radio-Canada déclare qu'on avait songé à ce livre comme sujet possible d'une discussion sur le réseau national de télévision, mais qu'après réflexion on a conclu que ce ne serait pas un bon sujet de discussion.

Remarquez bien que le ministre dit que l'émission n'a pas été annulée. Voilà une étonnante déclaration si l'on songe que les autorités de la société Radio-Canada avaient déjà dit à M. Ostry que l'émission avait été annulée. En dépit des préparatifs qui avaient été faits, en dépit de la publication par Radio-Canada, dans le *CBC Times*, de son intention de diffuser ce programme à la télévision le soir du 20 décembre, le ministre a l'audace de dire que l'émission n'a pas été annulée. Monsieur l'Orateur, voici un nouvel exemple de ces réponses inexactes données par le Gouvernement. Vous ne pouvez pas vous sortir de ce genre de déclarations en vous contentant d'ergoter, en disant par exemple, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, que session signifie simplement séance. Non, monsieur l'Orateur, on ne peut pas se dégager de déclarations de ce genre par ces manèges de sophistes.

Le très hon. M. Howe: Cela vous tourmente toujours.

M. Fleming: Le ministre dit que l'émission n'a pas été contremandée. Le fait est qu'elle a été contremandée après avoir été annoncée. Pourquoi a-t-elle été contremandée? Qui a décidé de la contremander? On a dit à M. Ostrey que la direction,—nous ne savons pas qui ce mot désigne,—avait décidé de la contremander. Pour quels motifs, à la lumière de quels renseignements et après quelles communications la direction en a-t-elle décidé ainsi?

L'hon. M. Pickersgill: Elle a probablement lu l'ouvrage.

M. Fleming: Voilà une remarque intéressante de la part du ministre. Cette fois, le ministre a probablement raison: la direction a lu le livre. Nous avons là le nœud de l'affaire.

Si nous voulons savoir qui a eu l'idée de contremander une émission qui avait été annoncée au sujet d'un livre dont le moins qu'on puisse dire, je le répète, est qu'il n'est pas flatteur pour feu M. King ou pour les réalisations du parti libéral, nous pouvons nous demander qui bénéficie d'un tel geste. La personne la moins au fait des sentiers tortueux qu'emprunte le gouvernement en place comprend immédiatement que seuls le parti libéral et le gouvernement qui nous fait face peuvent bénéficier de la suppression de cette émission. Deux explications sont possibles. D'abord, l'émission a dû être annulée à la demande du Gouvernement.

Je ne suis pas naïf au point de prétendre que le premier ministre (M. St-Laurent) a adressé une lettre à M. Dunton pour lui demander d'annuler l'émission. Oh non, je ne dis pas cela. Je ne prétends même pas que le ministre du Revenu national a téléphoné à M. Dunton ou à tout représentant de la prétendue direction. Je ne prétends pas non plus que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill), par un habile stratagème, ait nécessairement fait connaître les sentiments du Gouvernement à ce sujet, ni les siens propres, ce qui reviendrait au même. Quelle que soit la méthode suivie pour exprimer l'opinion ou la suggestion, il est bien évident que l'annulation n'a pas froissé les sentiments du Gouvernement. Voilà une des explications plausibles.

L'autre serait que la direction, en annulant l'émission, a servi l'intérêt du Gouvernement et du parti libéral même sans l'intervention directe du Gouvernement.

Monsieur l'Orateur, dans cette alternative, c'est le second choix qui serait le plus mauvais pour le Canada, parce qu'il signifierait que la direction, l'organisme responsable de Radio-Canada, allait au devant des désirs du Gouvernement en cette affaire et faisait preuve d'une tendre sollicitude à l'égard des intérêts de parti du Gouvernement, conforme aux désirs du Gouvernement. Choisissez, monsieur l'Orateur.

La façon dont la société Radio-Canada a étouffé cette affaire, le secret dont elle a

revêtu la sale besogne d'annulation de cette émission ne pouvaient manquer d'éveiller des soupçons. La société n'a donné aucune explication franche et nette de sa façon d'agir. Non, de toute évidence, elle avait le sentiment qu'elle devait cacher quelque chose et que, par conséquent, l'annulation devait être tenue secrète.

De plus, nous avons un autre exemple de réponse vague de la part d'un ministre, chose qui est devenue très courante à la Chambre. Cette affaire a été un ignoble acte de suppression. Elle met en lumière les dangers que comporte le monopole lorsqu'il s'agit d'un mode important de transmission de la pensée. Elle met en lumière encore une fois l'extrême péril d'intervention directe ou indirecte du Gouvernement dans ce moyen de communication des idées. Il ne faut pas oublier que, d'après la déclaration de représentants responsables de la société Radio-Canada, la décision d'annuler cette émission, d'interdire le forum sur cet ouvrage controversé,—puisque en l'occurrence annulation équivaut à interdiction,—cette décision a été prise à Ottawa. Il s'agissait d'annuler une émission déjà prévue.

Où est la liberté si des choses comme celles-ci sont autorisées? Il n'y a qu'un réseau dans notre pays,—il n'est pas permis d'en avoir davantage,—et il s'agissait en l'occurrence d'une émission préparée pour ce réseau-là, tous les préparatifs ayant été terminés quant à l'acteur principal.

Il reste une chose seulement du projet dont a fait part Radio-Canada. Il n'est plus du tout question d'un groupe de personnes variées qui auraient assuré une discussion bien ordonnée d'une question prêtant à controverse. Je ne prétends pas que les membres du groupe aient dû être obligatoirement favorables à l'ouvrage. Le but même d'une discussion de groupe, si j'ai bien compris, lorsqu'il s'agit d'une question fort discutée, c'est d'assurer que toutes sortes de points de vue soient exposés et que le public ait ainsi l'occasion d'entendre toutes sortes d'avis.

Quoi qu'il en soit, il n'est plus question de faire discuter en groupe cet ouvrage controversé. Il n'est plus question que d'un compte rendu unique à être donné ultérieurement par une seule personne. Cette personne aurait assurément été toute désignée pour participer à une discussion de groupe, au sujet du livre et des révélations qui y sont contenues, mais il se trouve qu'elle est en même temps à l'emploi des exécuteurs testamentaires de M. King en qualité d'éditeur littéraire. Et c'est donc ce monsieur qui, seul désormais, sera appelé à rendre compte de ce livre. Nous reconnaîtrons quand même que le livre est suffisamment important et qu'il suscite assez d'intérêt public pour avoir poussé la Société Radio-Canada l'automne dernier à y consacrer une émission à la radio et une discussion en groupe au réseau de télévision.

Est-ce là l'idée que le Gouvernement se fait de l'impartialité? Est-ce là l'idée que Radio-Canada se fait de son devoir envers le public canadien? Au contraire, monsieur l'Orateur, c'est un exemple très hideux de la main mise du parti libéral sur les moyens de communications et leur usage ou leur abus à ses propres fins. Nous avons vu que la même chose se passe à l'égard des émissions de télévision. Il n'y a pas très longtemps, se sentant très mal à l'aise devant la situation actuelle, la Société a voulu consacrer des discussions en groupe à la télévision aux partis politiques du Canada, mais le parti libéral s'est opposé à ce qu'on ait recours à ce moyen. Nous n'oublierons pas non plus qu'en cette enceinte, le 12 janvier, le premier ministre (M. St-Laurent), sans doute avec une franchise très louable, a semblé en accepter lui-même la responsabilité.

Que le public canadien n'oublie pas que c'est le parti libéral qui a privé les partis politiques de l'usage impartial des canaux de télévision. En ce moment c'est lui qui a tous les avantages. N'importe quelle excuse est bonne lorsqu'il s'agit de faire paraître un ministre à la télévision, mais rien ne semble constituer une raison suffisante lorsqu'il s'agit de présenter à la télévision un représentant d'un autre parti. Aujourd'hui c'est le Gouvernement qui a tous les avantages et il tient à maintenir cet état de choses aussi longtemps que possible.

Un autre point; n'oublions pas que lorsqu'on a convoqué les représentants des partis politiques pour discuter l'inauguration d'un service de ce genre, auquel participeraient les divers partis politiques du Canada, le représentant du parti libéral à cette conférence a demandé qui censurerait l'émission. Voici un acte de censure. Il y a eu interdiction, quoi qu'en dise le ministre du Revenu national (M. McCann). On a annulé le programme et on l'a fait d'une façon qui s'est révélée au seul avantage du parti libéral et du Gouvernement,—qui le pense d'ailleurs et l'espère sûrement.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question à l'honorable député?

M. Fleming: Très bien.

L'hon. M. Pickersgill: Si je l'ai bien compris, il a dit qu'à une réunion entre les représentants de Radio-Canada et des divers partis politiques, un représentant du parti libéral a demandé qui allait censurer l'émission. Je me demande si l'honorable député

était présent à cette réunion ou quelle est sa source de renseignement. Nous avons le droit d'exiger cette information puisqu'il s'agissait d'une réunion privée, si je ne me trompe. Nous avons le droit de demander qu'on nous dise sur quelle autorité repose cette déclaration car je ne crois pas qu'elle soit vraie.

M. Fleming: Que le ministre y croie ou non, cela ne change rien à son exactitude. Je n'étais pas présent à cette réunion ni lui non plus, je crois. Je ne vois donc pas pourquoi il s'arroge cette autorité. Je puis lui dire cependant que j'ai appris ce renseignement de bonnes sources, de sources autorisées et dignes de foi. Il est incontestable que cette remarque a été formulée.

L'hon. M. Pickersgill: Je puis dire, si on veut bien me le permettre, que j'ai eu l'occasion de lire le compte rendu de cette réunion.

M. Fleming: Était-ce un compte rendu secret?

L'hon. M. Pickersgill: On n'y trouve rien de tel.

M. Fleming: Apparemment, la remarque n'a pas été consignée au compte rendu. Le ministre a-t-il eu quelque chose à voir à la suppression du compte rendu de la réunion dont il a dit qu'elle était absolument secrète?

MINISTÈRE DES POSTES—RELATIONS OUVRIÈRES

M. Claude Ellis (Regina): Je désire porter à l'attention de la Chambre certaines méthodes injustes pratiquées contre les travailleurs par le gouvernement du Canada. Je le fais à la suite de plusieurs questions posées, depuis le début de la session, à propos du ministère des Postes, par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même, au sujet de la perte du surtemps accumulé durant la période de suractivité de Noël. Vu les réponses fournies par le ministre des Postes, je me demande si on se rend compte des graves conséquences de l'attitude du Gouvernement à l'égard de la semaine de 40 heures et du surtemps. Quand la Chambre était saisie du projet de loi tendant à augmenter le tarif postal, on nous a dit qu'il serait nécessaire de le relever pour parer à la hausse des frais qu'avaient entraînée l'établissement de la semaine de 40 heures et les majorations de traitements consécutives.

Au cours de ce débat, bien des députés se sont demandé à quel point au juste le Gouvernement discernait le sens de la semaine de 40 heures. Je me rappelle avoir demandé au ministre des Postes à l'époque s'il savait qu'il est normal, dans le cas de la semaine de 40 heures, de verser une fois et demie la rémunération ordinaire à l'égard du travail supplémentaire. Il a alors répondu que le Gouvernement avait pour ligne de conduite d'établir pour ses fonctionnaires la semaine de 40 heures et de prévoir le taux de rémunération régulier pour les heures supplémentaires. De fait, c'était pire que cela à l'époque. On nous a dit que les postiers réguliers qui consentaient à travailler six jours par semaine toucheraient la rémunération proposée pour l'aide temporaire ou occasionnelle; cela voulait dire, de fait, que le taux de leur rémunération serait inférieur à celui de leur traitement régulier. Puis, ayant entendu des observations bien confuses du ministre, nous avons eu l'impression que le programme ministériel à cet égard était d'exiger que les postiers travaillent 40 heures puis de leur demander s'ils travailleraient un sixième jour. Et on est allé encore bien plus loin. Des groupements de postiers se sont plaints à des députés que des maîtres de poste voulaient faire travailler le personnel six jours par semaine et, remarquons-le bien, même s'ils étaient censés travailler 40 heures par semaine, on leur a demandé de travailler six jours à l'échelle régulière de leur traitement. Le Gouvernement n'a pu alors trouver rien de mal là-dedans. Cet état de choses indique clairement que le Gouvernement n'a aucune idée de ce qu'est vraiment la semaine de travail de 40 heures.

Plusieurs autres questions ont alors été soulevées au cours de la discussion et on en a parlé plus tard lors de l'examen des crédits du ministère des Postes. Je ne les mentionnerai pas. Je me contente de dire que le régime témoigne des réalisations lamentables du Gouvernement dans le domaine de ses relations avec ses employés. Nous avons été contents lorsque le Gouvernement a changé d'attitude au sujet de la priorité des congés, qui aurait disparu dans une large mesure par suite d'une modification des règlements.

Le Gouvernement a proposé il y a quelque temps d'instituer des pénalités pour ceux qui arrivaient en retard au travail, et nous nous rappelons encore les protestations indignées qu'ont naturellement élevées ceux qui étaient touchés. Des députés ont déclaré que le projet était insensé, que c'était une insulte pour un groupe de fonctionnaires loyaux.

Tout récemment encore, le député de Peterborough (M. Fraser) a soulevé la question de l'installation de téléviseurs au bureau de poste de Peterborough. Il est vrai que le Gouvernement n'a pas parlé d'installer ces argus électroniques dans d'autres bureaux de poste, mais on a l'impression qu'il s'agit d'un

essai et que si le Gouvernement en était satisfait, il se dessinerait un mouvement tendant à installer ces appareils dans d'autres bureaux de poste du pays.

Chacun de ces exemples est assez sérieux en lui-même, mais devant l'attitude générale qui trahit l'indifférence totale du Gouvernement envers les droits des fonctionnaires du pays, on se rend compte qu'il devrait reviser toute sa manière de voir.

En parlant de l'activité lamentable et de la mal administration du ministère des Postes, il y a lieu d'en mentionner le dernier exemple qui se rapporte à la liquidation des heures de travail supplémentaires à l'occasion des fêtes de Noël. Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une copie d'une résolution adoptée à la réunion de janvier de la succursale de Regina de l'Association des employés des postes du Canada. Je voudrais en donner lecture, parce qu'à mon avis elle expose les griefs légitimes des postiers:

Attendu que, durant la période de pointe de Noël, les employés des postes doivent travailler 14 heures par jour (moins la relâche pour les repas), afin de traiter le formidable supplément d'objets de correspondance à distribuer avant les Fêtes; et

Attendu que les employés assument en conséquence des frais additionnels pour repas et taxis; et

Attendu qu'ils doivent faire quatre heures par semaine de travail supplémentaire avant d'avoir droit au paiement à raison de "temps et demi";

Il est résolu que nous de la succursale de Regina de l'Association des employés des postes du Canada protestons unanimement contre la récente décision du ministère des Postes de liquider une partie des heures de travail supplémentaires sous forme de congés dans le courant du mois de janvier.

Lorsque cette question a été soulevée à la Chambre, le ministre des Postes a fait la plus étonnante déclaration. Il a dit qu'il n'y avait rien de mal à cela, puisque c'est la pratique suivie dans tout le service public. Autrement dit, le crime n'est rien s'il est généralisé. Que cette manière de faire soit générale dans la fonction publique, c'est une maigre excuse à alléguer pour traiter de façon aussi honteuse le personnel des Postes.

Autre déclaration renversante du ministre: il a dit que la question des heures supplémentaires était réglée en vertu d'un décret du conseil. Qui a adopté le décret du conseil? Comment le Gouvernement peut-il se retrancher derrière un décret du conseil à l'égard d'une question de ce genre? Le Gouvernement a rendu un décret en vertu duquel le travail supplémentaire ne comporterait pas de traitement dans certains cas, mais serait liquidé dans le mois de janvier.

C'est bien simple: si le Gouvernement peut rendre un décret du conseil qui restreint et supprime les droits des postiers, il peut aussi rescinder ce décret et traiter ces employés convenablement. Si le ministre dit que la pratique généralement suivie dans la fonction publique constitue une excuse pour le mauvais traitement imposé à un groupe de fonctionnaires, je dirai que l'heure est venue pour le Gouvernement de reviser ce régime.

Bien que le cas précis que j'expose intéresse les Postes, cela ne veut pas dire que le ministre des Postes soit plus à blâmer qu'un autre membre du Gouvernement. Il s'agit ici d'une décision prise par le Gouvernement et le ministre des Postes ne fait, apparemment, qu'appliquer la ligne de conduite arrêtée par le Gouvernement en cette matière. C'est contre cette ligne de conduite que j'en ai.

Il faut bien se dire que la semaine de 40 heures signifie que les employés travaillent 40 heures et que toute heure de travail qui vient s'ajouter à ces 40 heures est une heure supplémentaire et que, comme telle, elle doit être rémunérée selon le tarif prévu pour les heures supplémentaires. Ce tarif, ne nous le cachons pas, ne doit pas être un stimulant pour l'employé. En réalité, il constitue une peine imposée au patron. Nombreux sont les syndicats qui interdisent les heures supplémentaires à leurs membres. C'est qu'ils se rendent compte que bon nombre d'employeurs se servent des heures supplémentaires comme d'un moyen de maintenir leurs employés au minimum irréductible et que, sans le paiement d'heures supplémentaires, il faudrait augmenter le nombre des employés.

En outre, si des employés ne répugnent pas à faire des heures supplémentaires, c'est que leur salaire horaire est si faible qu'ils sont forcés de travailler des heures supplémentaires pour arrondir leur revenu. La solution n'est pas la multiplication des heures supplémentaires, mais le versement d'un salaire horaire moins insuffisant.

Le gouvernement devrait, je l'ai déjà dit, à la Chambre, donner l'exemple aux autres employeurs canadiens; nous constatons, au contraire, que des ministères fédéraux, par la manière dont ils traitent leurs employés, se sont acquis la réputation d'être les plus mauvais employeurs au Canada.

Combien d'employeurs du Canada auraient pu faire impunément ce que le ministère des Postes a apparemment pu faire, en toute impunité, cette année? Je me demande combien d'entreprise de salaison ou d'usines pourraient dire à leurs employés à l'époque de Noël: "Nous sommes bien occupés cette année et nous devrons travailler plusieurs heures supplémentaires; si vous travaillez, vous pourrez prendre congé en janvier?" Elles n'auraient pas pu le faire. Il n'y a pas un seul syndicat ouvrier au Canada qui aurait enduré cela un seul instant. Et pourtant, des fonctionnaires

de l'administration sont contraints de se plier à de telles conditions.

Je supplie le Gouvernement de réfléchir sérieusement à cette question et de reconnaître qu'il doit à la population du pays de donner le bon exemple aux autres employeurs plutôt que le mauvais. Il peut donner le bon exemple en examinant tous les aspects de la semaine de 40 heures et de mettre fin aux pratiques déloyales en matières ouvrières qui lui ont mérité une mauvaise réputation pour ce qui est de ses relations avec ses employés.

J'avertis le ministre des Postes et, par lui, le Gouvernement, qu'il est temps de tenir compte des observations qui leur ont été faites. Je ne sais pas ce que le ministre des Postes et les autres ministres de la Couronne font lorsqu'ils reçoivent des observations. La résolution adoptée par la succursale de ma circonscription révèle que la demande que ces gens présentent est raisonnable. Ils ne demandent rien que tout employé canadien n'ait le droit d'obtenir.

Que va faire le Gouvernement à ce sujet, au lieu de dire qu'il ne fera rien en ce qui concerne le ministère en question, parce que d'autres ministères s'en ressentiraient. Lors de l'examen des crédits du ministère des Postes, l'an dernier, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) a dit que le Gouvernement ne voulait pas discuter la question, parce qu'elle intéressait la Commission du service civil et le service public dans son ensemble.

Je n'adresse pas mes critiques au seul ministre des Postes. Je l'invite, ainsi que ses collègues, à étudier sérieusement la demande de ces serviteurs du public et à introduire dans les services de l'État une conception nouvelle et meilleure des relations ouvrières.

M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots de la question soulevée par notre collègue de Regina (M. Ellis). J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer moi-même en ce qui concerne certains fonctionnaires. Il est temps, plus que temps, que tous les ministères ou services de l'État abandonnent le vieux régime qui consiste à demander à leurs employés de faire des heures supplémentaires contre une compensation ultérieure qui leur est accordée sous forme de temps libre. Sans doute les employés des Postes sont-ils heureux de faire des heures supplémentaires à une saison où la plupart des gens aiment bien rester dans leur famille. Seulement, lorsqu'ils acceptent de le faire, on les prie de prendre congé à un moment de l'année où ils n'ont justement pas grand chose à faire sinon rester chez eux à se tourner les pouces. On ne me fera pas croire que le Gouvernement en est encore au point où il ne saurait traiter autrement ses employés.

J'en reste là, pour aujourd'hui. Il suffit, je pense, de signaler au Gouvernement combien cette façon de faire est désuète et de le prier de traiter les fonctionnaires comme l'industrie privée traite ses employés à elle. Les rapports entre patrons et ouvriers de l'industrie ont fort changé en ces dernières années. Le travailleur ne tremble plus constamment pour la sécurité de son emploi. Ils ont maintenant des organismes qui les représentent et peuvent ainsi réclamer de leurs employeurs des égards qu'ils n'auraient jamais obtenus sans cela.

Je n'ai pas la coupure de journal sous la main, mais en venant à la Chambre, j'ai lu un article publié dans un journal de Québec. L'incident s'est produit, je crois, dans cette province. Il s'agissait de poursuites intentées contre certains employeurs de l'industrie forestière accusés de cruauté envers les chevaux employés dans leur exploitation. Le juge, assez cinglant, leur a dit à peu près ceci: Les ouvriers se sont syndiqués et peuvent maintenant exiger des conditions de travail convenables. Comme les chevaux n'en peuvent faire autant, il appartient aux tribunaux saisis de ces affaires de voir à ce que les animaux soient traités comme il convient. J'avais l'intention d'apporter cette coupure de journal, mais j'ai dû la laisser sur mon bureau.

Il y a quelques années à peine, les ouvriers forestiers n'avaient pas leur mot à dire sur leurs conditions de travail. Tout comme les chevaux, ils n'y pouvaient rien. Mais les choses ont changé. J'invite le ministre des Postes (M. Lapointe) à discuter ce problème avec son personnel administratif. Il se rendra bientôt compte, je pense, à quel point il est démodé de dire à un employé: "Vu les circonstances, nous voulons que vous fassiez des heures supplémentaires les deux ou trois prochaines semaines, puis, quelques semaines plus tard, vous pourrez prendre congé car nous n'aurons plus besoin de vos services." Tout ouvrier a droit à son salaire. Celui qui travaille des heures supplémentaires devraient toucher un revenu plus élevé. Lorsqu'il touche un salaire plus élevé, il devrait avoir la faculté de l'utiliser à son gré et au moment de son choix et non pas suivant les caprices de son employeur, fût-il le gouvernement du Canada ou l'industrie privée.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé personnellement aux ministres de cette question des employés des postes, ainsi que des employés payés à l'heure dans les parcs nationaux. Je pense que ces

deux questions ont assez de points en commun pour que l'on en traite en ce moment. Je pense devoir dire à l'honorable représentant de Regina (M. Ellis) combien je suis heureux qu'il ait soulevé cette question, et faire savoir que j'ai l'intention d'appuyer ce principe qu'il défend lorsqu'il dit qu'un employé qui est au service de l'État doit jouir de droits et privilèges égaux à ceux d'un employé dans l'industrie privée. Lorsqu'il n'est ni pratique ni possible d'assumer le travail supplémentaire qui s'abat sur les bureaux de poste pendant la ruée de Noël, il est de pratique courante d'engager des employés temporaires, mais il semble qu'on n'applique pas cette pratique assez largement pour faire face à tout le travail supplémentaire exigé. Donc, les employés réguliers doivent faire des heures supplémentaires pendant la période de presse de Noël, qu'ils récupèrent sous forme de congés lorsque le travail presse moins. Abordons cela plus méthodiquement, et si nous avons assez d'employés réguliers il ne devrait pas y avoir de dérangement dans le service si on les laisse prendre ces congés pendant la semaine de travail. Nous ne tirons donc pas le rendement optimum de nos employés réguliers. S'ils doivent faire des heures supplémentaires, dans la province, particulièrement, où la semaine de travail est définie, on ne devrait pas attendre d'eux qu'ils travaillent en plus de cette semaine de travail sans compensations. Je ne crois pas que la compensation figure dans les statuts actuellement en vigueur. Ils déclarent simplement que la semaine de travail se compose de tant d'heures. Habituellement, les employés font des arrangements particuliers avec leur employeur pour déterminer quelle compensation sera versée. On ne peut certainement pas assimiler les heures supplémentaires aux heures ordinaires aux taux réguliers. Elles doivent être compensés à des taux plus élevés que les taux réguliers lorsque les employés doivent travailler plus de huit heures, ou plus des 40 ou 44 heures de la semaine, suivant le cas.

L'autre question qui me préoccupe est celle des employés payés à la journée qui travaillent dans les parcs nationaux. La semaine régulière de travail de ceux qui font partie du service civil est établie par la Commission du service civil et, dans bien des cas, cette semaine est de huit heures de moins que celle des compagnons de travail de ces employés de l'État. Dans bien des cas, l'employé de l'État termine sa semaine le vendredi soir, tandis que les employés rémunérés à la journée doivent travailler le semedi et souvent ils touchent un salaire moins élevé. Nous comprenons cependant que les services comme ceux des parcs nationaux doivent être maintenus le samedi et le dimanche. Dans ce cas, si je ne m'abuse, on a l'habitude d'accorder à l'employé des congés compensatoires pendant la semaine, mais les employés rémunérés à la journée doivent travailler un plus grand nombre d'heures, sans aucune compensation, ni en espèces ni à l'égard de leurs heures de travail. J'ai cru bon de porter la question à l'attention du ministre.

PENSIONS POUR LES INVALIDES

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle le parti conservateur est le parti de l'avenir au Canada est précisément que c'est le seul parti dont les représentants aient expressément reçu l'ordre d'exposer fidèlement les désirs exacts de tous leurs mandants, quelle qu'en soit l'affiliation politique.

Un des faits les plus tragiques en notre pays tient à ce que pas assez de gens se sont arrêtés pour discerner à quel point notre pays est mal gouverné. Le Gouvernement actuel est devenu impuissant, et faute d'utiliser ses pouvoirs s'est atrophié et pétrifié.

Puis-je relever les observations que le député de Charlotte (M. Stewart) a faites récemment? Oui, j'ai écrit au président du mouvement créditiste dans ma région, M. Armand Grondin, et j'ai eu plaisir à l'aider à trouver quelques abonnements à son journal *Vers demain*. Mon seul regret est de n'avoir pas suggéré que ces abonnements soient envoyés aux ministres et aux députés qui siègent en face. J'appartiens au parti conservateur, mais cela ne m'empêche pas d'être reconnaissant envers les milliers d'anciens libéraux de ma circonscription qui ont voté pour moi et pour le parti conservateur. Ces libéraux ont jeté un coup d'œil sur le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) et sur tous les autres ministres et les nombreux députés libéraux qui sont venus dans ma circonscription et ils ont dit qu'ils ne voteraient jamais plus pour les libéraux.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

M. Van Horne: Le gouvernement libéral...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je me demande si l'honorable député voudrait reprendre son siège pendant que je suis debout. S'il voulait bien énoncer son grief à l'Orateur, nous aurions plus d'ordre à la Chambre.

M. Van Horne: Monsieur l'Orateur, mon grief... *(Rires)* porte sur la manière dont le gouvernement libéral traite le Canada. Tout ce que les députés libéraux ont à faire pour être défaits, c'est d'être vus et entendus par les Canadiens. La chose est arrivée dans ma circonscription lors de l'élection partielle du 26 septembre. D'anciens députés libé-

raux de ma circonscription sont unanimes à dire que ce ne sont pas les libéraux qui ont abandonné le gouvernement libéral, mais que c'est le gouvernement libéral qui a abondonné les Canadiens. J'aimerais beaucoup mieux me réveiller le lendemain des élections...

Une voix: Vous allez vous réveiller.

M. Van Horne: ...et me trouver reconnaissant envers les nombreux anciens libéraux et créditistes que de me trouver dans la situation des députés libéraux, et devoir de la reconnaissance aux communistes.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Puis-je rappeler de nouveau à l'honorable député qu'il doit reprendre son siège lorsque je me lève? Puis-je lui rappeler aussi que nous sommes à discuter une motion invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides. Les honorables députés peuvent profiter de l'occasion pour soulever des griefs qui peuvent relever de la compétence législative de notre assemblée, mais je n'ai absolument pas l'impression que ceux que soulève en ce moment l'honorable député soient recevables aux termes du Règlement. Je dois le prier de conformer ses observations au Règlement.

M. Green: J'invoque le Règlement. Me sera-t-il permis de demander à Votre Honneur s'il ne pourrait pas rappeler aux partisans du Gouvernement, ici, que c'est également contraire au Règlement d'empêcher par leurs cris un autre député de se faire entendre?

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai constaté qu'à la Chambre une certaine conduite appelle généralement certaines réactions. Dès que j'ai constaté le désordre je me suis levé et j'ai réclamé le silence pour l'honorable député qui a la parole. L'honorable député qui vient de parler en conviendra.

M. Van Horne: J'en viens à mon grief *(Exclamations)*, mais j'ai voulu d'abord répondre aux attaques faites l'autre jour par le député de Charlotte, dont les procédés...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je me permettrai également de rappeler au député qu'il ne mentionnera naturellement pas un débat déjà clôturé de la session en cours.

M. Van Horne: Mon grief, monsieur l'Orateur a trait à la pension des infirmes.

Une voix: Le prix des pommes de terre.

M. Van Horne: Nous en sommes au point, dans notre pays, qu'à moins de posséder des certificats signés par plusieurs docteurs exposant que si l'on vit encore c'est parce qu'on ne peut se payer un enterrement, il est impossible d'obtenir la pension des infirmes. Je suis convaincu que le seul corps au Canada qui soit suffisamment infirme, de façon totale et permanente, pour être admis à la pension des infirmes...

M. Byrne: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, le débat n'est qu'une simple répétition. Le député a déjà traité la question à l'occasion du débat sur l'Adresse.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Restigouche-Madawaska.

M. Van Horne: Je disais donc, monsieur l'Orateur, que le seul corps au Canada qui est, à mon avis, entièrement, absolument et en permanence infirme de sorte qu'il ne peut plus ni agir ni même bouger, c'est le corps politique du gouvernement libéral actuel. Il n'aurait pas besoin d'un certificat pour toucher une pension.

Une voix: C'est cela, votre grief?

M. Robichaud: Monsieur l'Orateur, l'honorable député permet-il qu'on lui pose une question?

Des voix: Non.

M. Van Horne: Non. Je comprends qu'il est possible d'exposer plus d'un grief. Quand j'allais à l'école, on m'apprenait à respecter la Chambre des communes comme une sorte de sanctuaire où la voix du peuple se faisait entendre et écouter. Quelle déception! Quelle impression déconcertante doivent rapporter dans leur esprit et dans leur cœur ceux qui viennent s'asseoir dans les tribunes! L'autre jour, j'ai été tenté de traverser la Chambre... *(Rires)*

Des voix: Nous ne voulons pas de vous.

Des voix: Restez où vous êtes.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Puis-je demander aux honorables députés de bien vouloir garder le silence pendant que l'honorable député expose son grief.

M. Van Horne: Franchement, je me sentais inquiet. En effet, un député de l'autre côté, le corps bien droit, portait le cou horizontalement,—je croyais qu'il l'avait cassé,—il dormait d'un sommeil profond.

J'ai maintenant un autre grief. Je viens d'une circonscription d'expression française. C'est pourquoi je voudrais parler ici en français. Je crois qu'il devrait y avoir à la Chambre un service de traduction en sorte qu'on puisse m'entendre en anglais en même temps que je m'exprime en français, tout comme on en possède un aux Nations Unies. Il faudrait aussi que des appareils d'enregistrement viennent compléter les notes des sténographes qui ne sont jamais tout à fait exactes.

Pourquoi le Gouvernement ne donne-t-il pas à certaines écoles pauvres de ma circonscription les pupitres que nous avons ici

et n'en met-il pas d'autres à notre disposition, des pupitres assez hauts pour les genoux et assez spacieux pour y travailler? En outre, il nous faudrait une salle dans laquelle nous pourrions recevoir ceux qui viennent voir leur député. Il faudrait essayer de faire disparaître la mauvaise impression qu'ont les Canadiens à propos de la Chambre des communes, quand ils viennent nous voir. Il faut que les gens soient portés à respecter la Chambre et à honorer les nobles traditions du gouvernement démocratique. Il n'y a pas une personne sur dix qui viennent ici qui n'en reparte sans une impression de déception.

Ce qu'il y a de triste au Canada, c'est que notre peuple ne se rend pas compte dans quelle mesure le pays est gouverné avec indifférence, d'une façon imparfaite, comment il est mal gouverné. A force de clameurs prolongées et de répétitions, la machine à propagande libérale financée par le Gouvernement a amené bien trop de Canadiens à croire que tout va bien et que le pays doit continuer à s'en remettre aux méthodes sottes et indolentes qu'emploie le Gouvernement, alors que nous exploitons une faible partie seulement du domaine qui serait nôtre, si nous avions un gouvernement progressif et vigilant, que seul peut nous donner le parti conservateur.

Je l'ai très bien senti encore une fois lors des récentes élections complémentaires, alors que les véritables questions ont été exposées à une population qui, jusque-là, avait fait confiance au parti libéral. Si la population du Canada connaissait les faits, elle déciderait de ne jamais plus voter pour le gouvernement en place. Au temps de Mackenzie King nous étions gouvernés d'après les conseils reçus au cours de séances de spiritisme où les médiums communiquaient avec des personnes ou des chiens décédés. La fidélité intégrale était alors inconnue et on dit que l'ancien premier ministre s'est plaint de ce que les voix d'outre-tombe étaient souvent aigres. Il ne s'est jamais donné la peine, bien sûr, de regarder sous la table drapée pour y découvrir un vieux phonographe qui lui transmettait ces voix d'outre-tombe.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! J'espère bien que je n'aurai pas à intervenir de nouveau. Le député doit comprendre que le débat porte sur des griefs. Je ne vois pas que ses remarques soient pertinentes depuis quelques minutes. Encore une fois, j'ai fait preuve envers lui de l'indulgence due à un nouveau député, mais j'espère bien que je n'aurai plus à intervenir.

M. Van Horne: Monsieur l'Orateur, mon grief a trait à certains aspects du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et singulièrement aux pensions d'invalidité. Dans mon comté, environ 2 p. 100 des personnes qui ont droit à une pension d'invalidité touchent une telle pension. Il est devenu extrêmement important que le ministère prenne des mesures équitables qui permettront aux gens empêchés de gagner leur vie par la maladie de recevoir ces pensions. A l'heure actuelle, cette loi n'est rien de plus que de la propagande de l'organisation libérale pour capter des votes.

M. Robichaud: Par l'administration des provinces.

M. Van Horne: Elle n'est d'aucune utilité pour les provinces. Elle ne donne rien et une personne seulement sur cent réussit à obtenir une pension. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et son ministère offrent toutes sortes d'excuses et disent que les provinces y sont pour quelque chose. A leur tour, les provinces déclarent que le ministère use de procédés dictatoriaux pour établir la ligne de conduite à observer à l'égard des pensions d'invalidité. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dira probablement qu'on fera peut-être quelque chose dans un avenir très éloigné, mais c'est maintenant que nous voulons que ces pensions soient versées aux gens qui les méritent. A mon avis, le Gouvernement n'accomplit pas son devoir et fait preuve d'irresponsabilité à l'égard des gens en continuant d'affirmer que nous avons des pensions d'invalidité, alors que ces pensions ne sont pas accordées aux gens qui devraient les recevoir. Mon grief peut-il être exprimé plus clairement?

Nous de la circonscription de Restigouche-Madawaska et des provinces Maritimes en général en avons plein le dos. Nous en avons assez d'un gouvernement comme celui-ci qui, par indolence, indifférence et apathie, ne tient nul compte des problèmes réels et vitaux qui se posent à nous tous les jours. Que le Gouvernement se rende donc compte des besoins de la population canadienne et des provinces Maritimes. Qu'il se rende compte qu'il a des devoirs envers les provinces Maritimes comme envers le reste du Canada. Je m'éloigne encore de mon grief principal, monsieur l'Orateur, mais j'ai fini pour le moment.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur...

M. Robichaud: Puis-je poser une question à l'honorable député? Sera-t-il encore prêt à employer l'expression dont il s'est servi à la Chambre le 17 janvier, lorsqu'il aura vu cette annonce qui dit, et je traduis: "$5 pour vos pommes de terre; votez pour Van Horne".

M. Van Horne: Je veux répondre à l'honorable député...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je cède la parole à l'honorable député de Kootenay-Ouest.

RÈGLEMENTS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU À L'ÉGARD DES PLANS DE PENSION

M. W. H. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, loin de moi toute idée de rivaliser avec le député très nerveux et très agité que nous venons d'entendre. En l'écoutant et en observant son affectation, sa verbosité et sa sonorité, je me suis rappelé un député qui siégeait à ma gauche il y a quelques années.

Une voix: Où est-il maintenant?

M. Herridge: Il est resté ici très peu de temps. Il a disparu depuis longtemps de la Chambre.

Je n'ai qu'une simple demande à formuler. Je puis dire à ce sujet que mes demandes sont toujours modérées. De fait, un de mes adversaires a déjà dit que je pouvais égorger un rival politique le plus poliment du monde. Quoi qu'il en soit, je serai très bref.

M. Knowles: Ça ne prend pas de temps.

M. Herridge: Plusieurs travailleurs de ma circonscription et d'autres circonscriptions canadiennes se préoccupent beaucoup des règlements de l'impôt sur le revenu à l'égard des régimes de pension et autres plans de ce genre. L'an dernier, j'ai traité la question assez longuement à la Chambre. J'ai noté avec plaisir que le ministre du Revenu national (M. McCann) écoutait mes observations avec une grande attention. Plus tard, on a établi un comité au sein du ministère pour étudier la question. Je sais qu'elle préoccupe beaucoup les travailleurs car plusieurs m'en ont parlé; on attend avec impatience que le Gouvernement prenne une décision à cet égard.

Je veux simplement demander au ministre que le Gouvernement fasse une déclaration à cet égard aussitôt que possible puisque le temps des négociations approche. Beaucoup de gens se demandent ce que sera la décision du Gouvernement à propos de l'application des règlements de l'impôt sur le revenu aux caisses de pension.

ALLUSION À DES ERREURS COMMISES LORS D'ÉLECTIONS COMPLÉMENTAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'exposerai brièvement mon grief. Si je le fais, c'est à cause des remarques qu'a formulées l'avant dernier préopinant, c'est-à-dire l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Van Horne). J'ai ici une page du *Madawaska*...

M. Van Horne: Il s'agit d'une erreur.

M. Knowles: ...publié à Edmundston (Nouveau-Brunswick) le 22 septembre 1955.

M. Van Horne: Il s'agit d'une erreur.

M. Knowles: Comme tout le monde peut le voir, il s'agit d'une photo du très joli garçon qu'est l'honorable député de Restigouche-Madawaska; on y exhorte en français les électeurs de cette circonscription à voter pour lui. Il est tout à fait dans l'ordre qu'un appel de ce genre soit fait, mais je me permets d'appeler l'attention de la Chambre sur le premier article de cette page. Si on peut comprendre mon français, mon grief sera alors très clair.

M. Van Horne: Il s'agit d'une erreur commise par un journal libéral.

M. Knowles: Je cite:

(Texte)

L'augmentation des pensions: en mai 1954, tous les libéraux, y inclus Jean Lesage et Bona Arsenault, ont voté contre la motion de Stanley Knowles, député progressiste-conservateur...

Des voix: Ah! ah! (*Éclats de rire*).

M. Knowles:

...pour augmenter les pensions de 50 p. 100.

(Traduction)

Je pense que le bien-fondé de mon grief est évident. Dans la vie politique on doit essuyer une foule de choses, mais je n'aime pas être traité de député conservateur-progressiste, même si j'ai été heureux d'avoir l'appui de ce parti ainsi que celui des autres députés siégeant de ce côté de la Chambre pour ma motion portant majoration du montant de la pension de vieillesse.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, j'ai essayé de prendre la parole après l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) qui venait de traiter le sujet particulier qui concerne Radio-Canada. Je tiens à dire quelques mots sur ce point, vu que le ministre du Revenu national (M. McCann) semble avoir hésité à relever certaines des critiques formulées par l'honorable député d'Eglinton.

J'essaierai de donner un tour pratique à mes critiques.

Radio-Canada est après tout un enfant du présent gouvernement, et je serais navré de voir se produire des circonstances dont le résultat serait de discréditer cette société sous l'effet des forces qui semblent apparemment commencer à peser sur elle. Je suis tout aussi intéressé au cas présenté par l'honorable représentant d'Eglinton à propos

de l'affaire dont il a parlé, savoir cette émission controversable, que ce député peut l'être lui-même; mais je crains que les arguments qu'il essayait d'avancer ne soient de nature à provoquer des répercussions et à tenter de discréditer Radio-Canada, plutôt que de rendre justice à l'ouvrage en question. Je suis également persuadé que le ministre du Revenu national et Radio-Canada en particulier vont avoir...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Dois-je comprendre que l'honorable monsieur reprend les remarques faites par l'honorable représentant d'Eglinton plus tôt dans la soirée? S'il en est ainsi, je me borne à me demander s'il se conforme au Règlement, vu qu'entretemps on a discuté d'autres sujets, comme il le sait bien. Si d'autre part, l'honorable député n'avait pas obtenu la parole après le représentant d'Eglinton, je pourrais peut-être lui manifester de l'indulgence.

Une voix: C'est bien.

M. Bryson: Merci, monsieur l'Orateur. Quand je me suis levé à mon siège, j'ai signalé que j'avais essayé de prendre la parole après le député d'Eglinton. Je le répète, je m'inquiète de la question soulevée par le représentant d'Eglinton. De fait, je l'ai moi-même soulevée à la Chambre pas plus tard que cet après-midi. Je m'inquiète de ce qu'on ne donnera pas assez d'explications pour justifier Radio-Canada. C'est le point que je veux établir au cours des quelques minutes que je consacrerai au problème. Si Radio-Canada devient un instrument de la propagande du Gouvernement, elle perdra toute la signification et la valeur pour lesquelles elle a été établie. D'ici à ce que le Gouvernement explique son attitude ou d'ici à ce que Radio-Canada explique, ainsi qu'elle en aura l'ocasion, j'en suis sûr, ce qui est arrivé dans ce cas...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable représentant d'Humboldt-Melfort (M. Bryson). Il est malheureux qu'il n'ait pu obtenir la parole immédiatement après l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming). Il a alors oublié, j'imagine, que la Chambre n'était saisie d'aucun amendement. Lorsque la Chambre n'est pas saisie d'un amendement, le sujet qui est amorcé par un député peut être discuté jusqu'à ce qu'il soit terminé. Dès qu'un autre député aborde un nouveau sujet, comme dans le cas qui s'est présenté ce soir, il n'est plus possible de revenir à la question précédente.

Nous n'avons plus que quelques minutes. Si la Chambre est prête à donner son consentement unanime, elle peut le faire. Sinon, je ne pourrais créer le précédent de laisser après avoir entamé un nouveau sujet, en mentionner un autre pour retourner ensuite au précédent. Voir Beauchesne, 3e édition, commentaire 468.

L'hon. M. Harris: Comme il s'agit de la première motion du genre au cours de la présente session, il est peut-être permis aux députés de ne pas se rendre compte de la situation aussi bien qu'ils le feront plus tard. Je propose qu'on permette au député de continuer.

M. l'Orateur: Puisqu'il y a consentement unanime et qu'on ne considérera pas cela comme un précédent, l'honorable député peut continuer.

M. Bryson: Je n'en ai que pour quelques minutes. Beaucoup de gens se préoccupent de l'avenir de la Société Radio-Canada. Ils comprennent que la Société fait œuvre utile et veulent qu'elle continue d'exister.

Je l'ai déjà dit, si je critique c'est parce que je ne veux pas que le Gouvernement intervienne de façon à détourner la Société Radio-Canada de ses fins. Tant que le Gouvernement n'aura pas réglé cette question, beaucoup de gens conserveront des doutes et des soupçons et auront l'impression que cette institution publique est utilisée par le Gouvernement pour empêcher qu'on communique à la population des renseignements qui pourraient nuire au parti libéral. Cela ne devrait pas exister. J'espère donc que le ministre sera en mesure de dissiper tout doute à cet égard pour ce qui est de la Société Radio-Canada.

M. E. G. Hansell (Macleod): Il ne reste que quelques minutes. Cependant, je tiens à poser la question de privilège. Il me semble qu'à l'occasion de débats dont la durée est limitée par le nouveau règlement, on pourrait faire en sorte d'assurer une répartition plus équitable du temps entre les divers groupes politiques à la Chambre. Vous allez voir peut-être maintenant pourquoi je pose la question de privilège. L'autre jour, il y a eu un débat au cours duquel le chef de l'opposition (M. Drew) a parlé à deux reprises, empêchant même un autre groupe de dire pourquoi il se proposait de voter d'une certaine façon sur l'amendement. Hier, toute la journée, et aujourd'hui encore nous avons débattu un amendement à la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil. Le chef de l'opposition et plusieurs autres ont parlé sur la motion. C'était sous forme de grief.

Dès que la Chambre eut disposé de cette motion, un membre du même parti s'est levé. C'était probablement son droit, mais il a parlé du sujet à propos duquel le député d'Humboldt-Melfort (M. Bryson) a posé une question aujourd'hui. Peut-être aurait-il ensuite exposé son grief, si un député du parti à

qui revenait de participer au débat après cela avait obtenu la parole. Cela veut tout simplement dire, monsieur l'Orateur, qu'il faudrait qu'une entente à l'amiable et équitable prévoie la distribution du temps de la Chambre. Il me semble que, lorsqu'un parti abandonne, l'autre devrait être en mesure de poursuivre. Je ne m'inquiète pas trop de ce qui peut arriver après.

Une bonne partie de cette responsabilité incombe, je pense, à nos amis conservateurs. S'ils veulent que tous les partis observent la règle du jeu, ils feraient bien de l'observer eux-mêmes à l'heure actuelle, car ils n'occuperont peut-être pas une situation aussi avantageuse après les prochaines élections.

M. Trainor: C'est vous qui le dites.

M. Hansell: Ils attendront de ceux qui occuperont leur place qu'ils observent la règle du jeu. A y bien songer, tous voudront reconnaître, je crois, le bien-fondé de ma question de privilège.

M. Fleming: Je demande la parole pour un fait personnel. Je dirai, pour la gouverne du député, que, lorsque j'ai pris la parole ce soir, après le vote sur la proposition d'amendement, c'était ma première participation au présent débat. Quant à sa deuxième affirmation, que le sujet que je traitais avait été évoqué sous forme de question par un autre député, je dois lui dire que je me préoccupais aussi de cette question. Apparemment, il n'était pas à la Chambre lorsque j'ai dit que j'avais eu l'intention de poser une question analogue, et, de fait, je l'ai posée cet après-midi. J'avais aussi fait savoir à l'honorable député d'Humboldt-Melfort que c'était mon intention de soulever cette question ici ce soir. Il n'avait pas l'intention de la soulever, ainsi qu'il me l'avait donné à entendre à ce moment-là, de sorte qu'on n'a pas raison de dire qu'un député a été empêché de parler du sujet que j'ai traité ce soir.

M. l'Orateur: Comme l'a signalé l'honorable député de Macleod (M. Hansell), c'est là une question que les honorables députés pourraient fort bien discuter entre eux de la façon ordinaire pour en arriver à une entente quelconque; sinon, lorsqu'un honorable député estime que celui qui prend la parole ne devrait pas le faire, il peut toujours présenter une motion qui doit être mise aux voix sans discussion, demandant que l'honorable député soit maintenant entendu. Je cite l'article 29 du Règlement:

> Si deux ou plusieurs députés se lèvent, l'Orateur donne la parole à celui qui s'est levé le premier, mais il peut être fait une motion portant que l'un des députés qui se sont levés "soit maintenant entendu" ou qu'il "ait maintenant la parole", laquelle motion est immédiatement mise aux voix sans débat.

Je vais m'efforcer de répartir le temps de parole aussi équitablement que possible, mais je répète que la Chambre peut toujours régler elle-même la question en vertu de l'article du Règlement que je viens de citer.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

1. Administration centrale (y compris le Comité consultatif des services agricoles), $670,015.

Le crédit est réservé.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

92. Administration centrale, $4,379,430.

Le crédit est réservé.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

179. Administration centrale, $702,905.

Le crédit est réservé.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

244. Administration centrale, $1,222,800.

Le crédit est réservé.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

285. Administration générale, $3,348,014.

Le crédit est réservé.

MINISTÈRE DES POSTES

Administration centrale, $1,596,132.

Le crédit est réservé.

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Nous passerons demain au projet de résolution relatif aux prêts bancaires, puis à celui qui intéresse le versement des droits d'emmagasinage.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

ENTREPRISE SUR LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD

Question nº 13—**M. Diefenbaker:**

Quelle somme globale a-t-on dépensée durant chaque mois, depuis le 1er juillet 1955, à l'égard de l'entreprise d'irrigation et d'aménagement d'un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud?

Réponse du **très hon. M. Gardiner:**

Juillet, $23,994.63; août, $38,490.12; septembre, $46,036.08; octobre, $22,584.61; novembre, $47,341.61; décembre, $37,418.75.

POUDRE DE LAIT

Question nº 52—**M. Hansell:**

1. Quelles espèces de poudre de lait sont fabriquées au Canada?
2. Dans quelle mesure ce produit est-il destiné à la consommation domestique?
3. Quelle quantité de ce produit a-t-on exportée au cours de la dernière année pour laquelle il existe une statistique et quelle est la valeur globale de ces ventes?
4. A quels pays et en quelle quantité à chaque pays a-t-on exporté ce produit?
5. Quels sont les stocks actuels de ce produit au Canada et les estime-t-on excédentaires?

Réponse du **très hon. M. Gardiner:**

1. Les poudres de lait sont préparées au Canada sous deux formes, la poudre de lait écrémé déshydraté et la poudre de lait entier déshydraté.

2. A l'exception de la poudre de lait entier déshydraté, plus de 90 p. 100 de la production est consommée au Canada.

3.

	Janvier-octobre 1955 (en livres)	*Valeur* $
Écrémé déshydraté ..	5,390,000	630,072
Entier désydraté	14,380,000	5,699,061

Pays	*Janvier-octobre 1955* (en livres) *Écrémé déshydraté*	*Entier déshydraté*
Trinité	790,100	753,800
Congo Belge	120,600	12,800
Bermudes	45,200	—
Mexique	1,205,500	—
Venezuela	1,261,300	10,865,200
États-Unis d'Am.	279,900	—
Inde	54,000	—
Cuba	26,000	—
Panama	127,900	365,400
Pérou	253,300	23,200
Japon	171,100	—
Jamaïque	170,800	24,300
Colombie	118,000	—
Costa-Rica	—	313,200
Équateur	—	114,200
Salvador	—	127,300
Guatemala	—	699,600
Guyane britan. ..	—	30,800
Antilles néerlandaises ..	—	125,700
Barbade	—	85,200
Indonésie	—	50,000
Thaïlande	—	387,000
Malaisie	—	114,700

Seuls sont indiqués les pays les plus importants. Le Canada expédie ces produits à environ 40 pays différents.

5. *Stocks au 1er janvier* (en millions de livres)

	1956	1955	*Moyenne de trois ans* 1954-1955-1956
Écrémé déshydraté	13,174	11,615	11,957
Entier déshydraté	3,123	1,349	2,157

PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS

Question nº 55—**M. Argue:**

1. Y a-t-il eu, depuis le 1er août 1955, pénurie de wagons couverts pour le transport du grain?
2. Dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure y a-t-il eu une telle pénurie au cours de cette période?
3. Quelles dispositions le Gouvernement a-t-il prises pour remédier à cette pénurie?
4. Les exportations a) de blé, b) d'avoine, c) d'orge, ont-elles été entravées par une pénurie de wagons couverts?
5. Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon et dans quelle mesure?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Depuis le 1er août 1955, la situation du transport a traversé deux phases. Durant les premiers 90 jours environ de la présente campagne agricole, les élévateurs ont été sérieusement encombrés et l'on n'a disposé que de très peu d'espace de déchargement, surtout à la tête des Grands lacs. Durant cette période, il n'y a pas eu insuffisance de wagons. La deuxième phase a débuté vers la fin d'octobre, lorsque les ventes de la Commission se sont accrues rapidement. A compter de ce moment, le nombre des wagons dont on a disposé pour le transport des céréales n'a pas marché de pair avec les ventes, ce qui a entraîné l'évacuation d'élévateurs aux ports de la côte du Pacifique et à la tête des Grands lacs.

Le remplissage des élévateurs vides à la tête des Grands lacs après la fermeture de la navigation sur ces lacs prend normalement quelque temps. Quoiqu'on ait pour ligne de conduite de remplir ces élévateurs le plus tôt possible avec des céréales provenant des élévateurs régionaux et tant qu'il y a de la place dans ceux des Grands lacs, il n'y a

pas lieu d'attribuer à la seule insuffisance de wagons l'espace dont on dispose actuellement dans les élévateurs. Il faut tenir compte des problèmes propres aux chemins de fer.

2. Voir la réponse au nº 1 ci-dessus.

3. Le Gouvernement, le Régisseur des transports et la Commission canadienne du blé ont travaillé de concert avec les chemins de fer afin d'accroître le nombre de wagons pour le transport des céréales malgré une forte demande de wagons d'un bout à l'autre du Canada.

4. Sauf quelques exceptions de peu d'importance, les programmes d'exportation se sont poursuivis jusqu'à maintenant selon les prévisions. Depuis quelques semaines, il y a eu certains retards de chargement de catégories particulières de blé dans les océaniques aux ports de la côte du Pacifique quoique dans l'ensemble, les réserves du port aient été suffisantes pour la circulation courante, mais non pour des programmes d'exportation chargés.

5. Voir la réponse au nº 4 ci-dessus.

BLÉ—ACHAT EN DEVISES NATIONALES

Question nº 58—**M. Thatcher:**

1. Durant 1954 ou 1955, des nations ont-elles signifié à la Commission canadienne du blé ou au gouvernement canadien le désir de payer en devises nationales des achats de blé canadien, vu qu'elles manquaient de dollars canadiens?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces nations?

Réponse du **très hon. H. Howe:**

1. Non.

2. Voir la réponse au nº 1.

AVIONS IMPORTÉS DE PAYS SITUÉS DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER

Question nº 64—**M. Starr:**

1. Au cours de l'année 1955, des avions fabriqués dans des pays situés derrière le rideau de fer ont-ils été importés au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien, *b*) par qui, *c*) à quel prix, *d*) de quels pays?

3. Quelles taxes, sous forme de droits de douane ou autres, a-t-on perçues à l'égard de ces importations?

4. De tels avions ont-ils été importés au cours de cette année? Dans le cas de l'affirmative, combien et par qui?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Les importations au Canada sont indiquées dans les statistiques du commerce par pays de livraison et non par pays de fabrication. Du 1er janvier au 31 octobre 1955 (derniers chiffres disponibles), des avions ont été livrés au Canada par la Tchécoslovaquie.

2. *a*) Trois.

b) En vertu de la loi sur la statistique, il n'est pas permis de dévoiler les noms des importateurs particuliers.

c) Un aéronef (planeur)—$2,855.00; un aéronef (moteur compris)—$10,215.00; un aéronef (moteurs compris)—$21,972.00.

d) Tous livrés par la Tchécoslovaquie.

3. Droits de douane et taxes; néant.

4. Renseignement non encore disponible.

AFFAIRES INDIENNES—MÉDECINS ET DENTISTES

Question nº 72—**M. Regier:**

1. Au cours de 1955, combien de fois la Commission du service civil du Canada a-t-elle affiché des demandes en vue d'obtenir les services de médecins et de dentistes pour la Division des affaires indiennes?

2. Quel était le salaire moyen prévu?

3. Quel a été, en moyenne, le nombre de candidats à chacun de ces postes?

Réponse de **l'hon. M. Pinard:**

1. Au cours de 1955, des concours ont été annoncés en vue de recruter médecins et dentistes pour les postes suivants à la Division des affaires indiennes:

Médecin, classe 3, Hôpital Lady Willingdon, Brantford, Ontario.

Médecin, classe 5 (Maladies internes), Hôpital indien Charles Camsell, Edmonton, Alberta.

Médecin, classe 5 (Pédiatrie), Hôpital indien Charles Camsell, Edmonton, Alberta.

Médecin, classe 3. Divers postes à pourvoir au Canada.

Médecin, classe 10, Services de santé du Nord, Ottawa.

Dentistes. Postes à pourvoir dans divers centres canadiens.

2. Les traitements sont fonction de la classe annoncée. Les médecins sanitaires, classe 3, ont un traitement initial de $6,420 par an; il est de $7,000 pour les médecins de la classe 5, et de $9,500 pour les médecins de la classe 10.

Les résultats du concours pour les postes de dentistes, classe 2, ne sont pas encore complets. Il semble cependant qu'il y aura assez d'admissibles pour les postes à pourvoir. Le traitement initial est de $5,940 par an.

3. Nous avons reçu en tout 43 demandes pour les postes de médecins, soit deux postes classe 5, un poste classe 3 (Lady Willingdon) et un poste classe 10.

Les concours ont eu lieu pour pourvoir à des postes déterminés. Nous avons reçu 11 demandes pour le concours de dentistes, classe 2, et 20 pour le concours de médecins, classe 3. Les postes à pourvoir sont répartis dans divers centres du Canada.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 février 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LE CODE CRIMINEL

MODIFICATION CONCERNANT LA POLLUTION DES EAUX DES COURS D'EAU INTERPROVINCIAUX

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert) demande à déposer le bill n° 66, tendant à modifier le Code criminel (Atteinte aux droits du public).

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE SUR LE SOMASS, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 9—**M. Barnett:**

1. Le ministère des Pêcheries a-t-il été mis au courant que la Commission d'énergie électrique de la Colombie-Britannique se proposait d'entreprendre l'aménagement hydro-électrique du réseau fluvial Somass dans l'Île de Vancouver (Colombie-Britannique)?

2. Dans le cas de l'affirmative, des plans suffisamment détaillés ont-ils été soumis au ministère en vue de lui permettre de déterminer les conséquences d'un tel aménagement sur la montaison du saumon sockeye dans ce réseau fluvial?

3. En est-on venu à quelque conclusion sur la question de savoir si un tel aménagement nuirait à la montaison du saumon?

M. MacNaught: La réponse à la première partie de la question est que les fonctionnaires du ministère, en Colombie-Britannique, ont appris officieusement que la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique envisage l'utilisation des eaux de la rivière Somass en vue de la production d'énergie électrique.

A la deuxième partie, je réponds que, jusqu'ici, aucun détail relatif à l'entreprise n'a été présenté au ministère. La réponse à la troisième partie serait donc: "Non".

BARRAGE SUR LA SOURIS, EN SASKATCHEWAN

Question n° 10—**M. McCullough (Moose-Mountain):**

1. Le gouvernement de la Saskatchewan ou l'un de ses organismes a-t-il soumis une demande à la Commission mixte internationale au sujet du projet de construction d'un barrage sur la rivière Souris, au sud d'Estevan (Saskatchewan)?

2. Dans le cas de l'affirmative, le ministre fera-t-il part à la Chambre de l'état d'avancement des études relatives à une telle demande ainsi que des recommandations de la Commission?

L'hon. M. Martin: Vu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dû se rendre à l'aéroport avec le premier ministre pour faire leurs adieux au premier ministre du Royaume-Uni et à son ministre des Affaires étrangères, je me permettrai de donner les réponses à cette question. La réponse au premier point, c'est que la Commission conjointe internationale a reçu une demande en date du 30 mai 1955 émanant de la province de Saskatchewan et tendant à l'aménagement d'un barrage au sud d'Estevan sur la Long-Creek, tributaire de la rivière Souris.

La réponse à la seconde question est que la demande de la Saskatchewan fait partie de plusieurs demandes visant des entreprises dans le bassin de la rivière Souris et soumises à l'approbation de la Commission mixte internationale. La Commission a entendu ces demandes, en septembre, au Manitoba, dans la Saskatchewan et dans le Dakota-Nord. Elle les a étudiées lors de la séance à huis clos qu'elle a tenue, en janvier, à Toronto. Aucun rapport n'a encore été soumis au gouvernement du Canada, non plus qu'à celui des États-Unis.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

FUSILS AUTOMATIQUES FN

Question n° 8—**M. Dinsdale:**

1. Fabrique-t-on au Canada des fusils automatiques FN? Dans le cas de l'affirmative, par qui et en quelles quantités sont-ils fabriqués?

2. La brigade canadienne stationnée en Allemagne est-elle armée exclusivement du fusil FN fabriqué au Canada? Sinon, de quels autres pays et en quelles quantités obtient-elle cette arme?

3. La brigade canadienne stationnée en Europe a-t-elle éprouvé des difficultés de fonctionnement *a*) avec le fusil FN fabriqué au Canada, *b*) avec le fusil FN provenant d'autres pays? Dans le cas de l'affirmative, en quoi consistent ces difficultés?

4. Le Canada fournit-il des fusils FN à d'autres pays? Dans le cas de l'affirmative, à quels pays et en quelles quantités?

L'hon. M. Pinard: Je demande que cette question soit transformée en ordre de dépôt de documents; je crois comprendre que les documents pertinents seront déposés au cours de la journée.

HYGIÈNE MENTALE—AIDE FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question nº 13—**M. McCullough (Moose-Mountain):**

1. Quelle aide financière en matière d'hygiène mentale le gouvernement fédéral a-t-il accordée aux diverses provinces durant les années 1945-1955?

2. Quelles sont les autres contributions, s'il en est, faites par le gouvernement fédéral en matière d'hygiène mentale?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je me demande si cette question ne pourrait pas être transformée en ordre de dépôt de documents. La réponse à fournir est assez étendue et elle remplira un bon nombre de pages.

M. l'Orateur: Ordre de dépôt de documents.

MALADIES MENTALES—DONNÉES STATISTIQUES

Question nº 34—**M. Dinsdale:**

1. Depuis 1950, quelle somme a-t-on dépensée dans chaque province, durant chaque année, à l'égard des personnes atteintes de maladie mentale?

2. Quel a été le pourcentage de la participation financière du gouvernement fédéral à ce titre?

3. Depuis 1950, quel a été le nombre des hospitalisés pour maladies mentales dans chaque province du Canada, au cours de chaque année?

4. Combien de psychiatres a-t-on employés dans les hôpitaux pour maladies mentales dans chaque province, au cours de chaque année, depuis 1950?

5. Combien de travailleurs sociaux spécialisés en psychiatrie a-t-on employés dans les hôpitaux pour maladies mentales, dans chaque province, au cours de chaque année, depuis 1950?

AVIONS DE DÉMONSTRATION IMPORTÉS DES PAYS SITUÉS DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER

Question nº 65—**M. Starr:**

1. Durant l'année 1955, le Canada a-t-il autorisé l'importation, pour des fins de démonstration ou de vente, d'avions fabriqués dans des pays situés derrière le rideau de fer?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel en a été le nombre, *b*) qui a importé ces avions?

EMPLOI D'ÉTUDIANTS, L'ÉTÉ, PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Question nº 77—**M. Boisvert:**

1. A combien d'étudiants le gouvernement fédéral a-t-il accordé de l'emploi au cours des étés de 1950, 1951, 1952, 1953, 1954 et 1955?

2. Quel a été le traitement moyen touché par ces étudiants et pendant combien de semaines ou de mois ont-ils été employés au cours de ces années?

CENTRES DE TRAITEMENT CARDIAQUE

Question nº 83—**M. Campbell:**

1. Combien de centres de traitement des maladies du cœur a-t-on établis au Canada et depuis combien de temps fonctionnent ces centres?

2. Quelle somme globale le gouvernement fédéral a-t-il versée, par province, en subventions pour les recherches sur les maladies du cœur?

[L'hon. M. Pinard.]

TAXES SUR PNEUS ET ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES

Question nº 100—**M. Bryson:**

1. Quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il perçues en taxes de vente et d'accise, en 1951 et en 1954, à l'égard *a*) des pneus ainsi que *b*) des autres accessoires d'automobiles et de camions?

2. Quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral a-t-il perçues en droits de douane imposés sur les automobiles et camions de provenance étrangère vendus au Canada durant les années 1951 et 1954?

ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉ—MEMBRES DU CABINET

Question nº 106—**M. Knowles:**

1. Y a-t-il des membres du cabinet qui font actuellement partie du conseil d'administration de quelque société, corporation, etc.?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils, de quelles sociétés ou corporations s'agit-il et à quelle date ces ministres ont-ils été nommés membres de ces conseils d'administration?

3. Depuis qu'ils ont été appelés au conseil privé, des ministres ont-ils résigné leurs fonctions de membre du conseil d'administration ?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces ministres, à quelle date ont-ils résigné et de quelles sociétés ou corporations s'agit-il?

GALERIE NATIONALE—TABLEAUX ACHETÉS

Question nº 80—**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. Combien de peintures ont été achetées par la Galerie nationale du Canada ou pour son compte, depuis 20 ans?

2. Quels sont le nom de l'auteur ainsi que le sujet de chacun de ces tableaux et à quel prix a-t-on acquis ces peintures?

3. Combien de ces tableaux ont fait l'objet d'une exposition pour une période de quelques mois seulement depuis leur achat?

4. Quels sont le nom de l'auteur ainsi que le sujet de chacun de ces derniers tableaux et à quel prix ceux-ci avaient-ils été acquis?

5. Pour quel motif ces peintures ont-elles été entreposées et non exposées?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je me demande si la question numéro 80 ne pourrait pas être transformée en ordre de dépôt de documents et si le député de Lambton-Ouest permettrait que soit modifiée la deuxième partie, où il est demandé:

Quel est le nom de l'auteur, ainsi que le sujet de chacun de ces tableaux, et quel prix les a-t-on payés?

Rien ne s'oppose à ce que soit donné le prix payé pour tous les tableaux achetés chacune des années en cause; mais, je crois que, pour des raisons évidentes, on n'a jamais eu l'habitude de mentionner le prix payé pour chaque tableau. Si cette modification est acceptée, je serai heureux de fournir tous les renseignements.

M. l'Orateur: Est-ce convenu?

Des voix: Entendu!

LA DÉFENSE NATIONALE

ALLEMAGNE DE L'OUEST—MAINTIEN DES TROUPES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale a-t-il été avisé d'un changement dans la ligne de conduite du gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest touchant la participation de ce gouvernement à l'entretien des troupes canadiennes en Europe? Dans le cas de l'affirmative, le ministre fera-t-il une déclaration sur la situation?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de son intention de poser cette question. Je ne l'ai reçu qu'au moment où j'entrais à la Chambre. Je n'ai jusqu'ici pour toute source d'information que la dépêche que publient les journaux. Il s'agit d'une affaire très importante, nous nous en rendons tous compte, et je préférerais ne rien dire avant que nous ayons reçu une confirmation officielle des faits.

M. Pearkes: Ferez-vous une déclaration plus tard?

L'hon. M. Campney: Oui, lorsque je serai en mesure de le faire.

ACCIDENT SURVENU À BRAMPTON (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il y a une couple de jours le représentant de Peel a demandé des renseignements au sujet du regrettable accident d'avion survenu près de Brampton le 5 février dernier. Il a demandé, précisément, si les pilotes qui ont perdu la vie s'exerçaient aux atterrissages forcés.

Il s'agissait en l'occurrence de deux officiers membres de la première réserve du CARC, s'entraînant sur un appareil appartenant à l'aviation militaire, mais prêté à l'Aéro-club de Toronto et entretenu par lui.

Cet appareil volant avec permis civil, c'est le ministère des Transports qui enquête sur l'accident. Toutefois les premiers renseignements dont nous disposons nous apprennent que ces officiers s'exerçaient aux atterrissages forcés, avec l'autorisation pleine et entière de l'autorité compétente, dans le cadre du programme d'instruction dit de "rafraîchissement" auquel ils prenaient part.

Je pourrais peut-être ajouter, au bénéfice des honorables députés, que ce programme est destiné à fournir un cadre d'environ 600 officiers de première réserve, devant servir en qualité d'instructeurs élémentaires, disponibles en cas d'urgence en vue de concourir à l'expansion rapide des moyens d'instruction de l'aviation militaire.

LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

MATÉRIEL DE TRANSMISSION—MESURE POUR PARER À LA PRÉTENDUE COALITION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Le ministre de la Justice nous dirait-il si ses services en sont venus à une décision à propos des poursuites qui pourraient être intentées en se fondant sur le rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, d'après lequel existerait une coalition dans la fabrication, la distribution et la vente du matériel de transmission et d'appareils convoyeurs?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse est non. On a demandé l'avis de l'avocat, Me D. W. Mundell, c.r., de Toronto, à propos de ce rapport, il y a environ trois semaines, mais nous ne l'avons pas encore reçu.

INDUSTRIE DU BOIS DE PÂTE ET DU PAPIER —PROGRÈS DE L'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Auguste Maltais (Charlevoix): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Voudrait-il signaler quels progrès on a accomplis dans l'enquête, menée aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, sur la prétendue fixation de prix du bois de pâte dans l'industrie du bois de pâte et du papier.

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Je remercie mon honorable ami de m'avoir prévenu de sa question. La réponse est que l'enquête en cause se déroule de la façon ordinaire mais, tant que je n'aurai pas reçu de rapport de la commission, je ne serai pas en mesure d'en informer la Chambre.

LE COMMERCE

EXPORTATION DE MATÉRIEL MILITAIRE AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce peut-il me dire si le Bureau fédéral de la statistique publie sous son autorité une brochure connue sous le nom de *Le Commerce du Canada* où l'on trouve tous les détails sur la valeur et la destination de tous les produits exportés du Canada? Dans ce cas, le

numéro de décembre 1954 révèle-t-il l'exportation en provenance du Canada au cours de l'année civile 1954...

M. Fleming: Règlement!

M. MacEachen: ...d'avions, de pièces d'avion, cartouches à carabines, fusils, etc...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député pose là une très longue question dans laquelle, je crains, il donne à la Chambre plus de renseignements qu'il n'a l'intention d'en demander. Je prie l'honorable député de bien vouloir poser sa question.

M. MacEachen: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Nowlan: A inscrire au *Feuilleton*!

M. MacEachen: Le numéro de décembre 1954 de la publication *Le Commerce du Canada* indique-t-il des exportations d'avions, de pièces d'avion et le reste, au montant de 81 millions de dollars, conformément au chiffre fourni hier par le chef de l'opposition. Quelle proportion...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il est évident que l'honorable député a pris connaissance du rapport et qu'il sait qu'on peut y trouver le renseignement qu'il demande. Pourquoi cherche-t-il à le faire confirmer à la Chambre?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je crois que la question est pertinente. *(Rires)*

M. Fleming: L'autorité en matière de questions pertinentes.

M. l'Orateur: C'est comme si le député, après avoir pris connaissance des comptes publics déposés à la Chambre, avait demandé au ministre des Finances de confirmer le nombre des postes qu'ils contiennent. Il s'agit d'une publication imprimée à laquelle le public a accès et je suppose que tout député qui veut la consulter peut se la procurer.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, il me semble qu'on pourrait faire abus de ces chiffres.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Goode: Puis-je poser une question supplémentaire? Je n'ai pas vu le rapport et je demanderais au ministre du Commerce...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Le député devrait aller à la bibliothèque et demander un exemplaire du rapport.

M. Knowles: Emmenez donc le ministre du Commerce.

L'hon. M. Martin: Vous ne voulez pas savoir la vérité.

[M. MacEachen.]

(Plus tard)

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Commerce une question abrégée, que vous approuverez, je l'espère. Quelle proportion des exportations de 81 millions de dollars mentionnés hier a été envoyée aux États-Unis?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): L'honorable député a eu la bienveillance de me prévenir de sa question; la réponse est 94 p. 100.

L'hon. M. Drew: Afin d'aider le ministre, monsieur l'Orateur...

Des voix: Posez votre question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le chef de l'opposition désire-t-il poser une question?

Des voix: Non.

L'hon. M. Drew: Le ministre du Commerce aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre qu'aucune partie de ces exportations n'avait trait aux ententes conclues avec les pays de l'OTAN au sujet de l'exportation mutuelle d'armes?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, les expéditions à destination des États-Unis résultent d'une entente conclue avec le ministère de la Défense des États-Unis, en vertu de laquelle les achats d'armes effectués aux États-Unis par le Canada seraient compensés par des achats des États-Unis au Canada. Nos achats d'armes des États-Unis étaient un peu plus élevés que le chiffre mentionné à l'égard de nos expéditions aux États-Unis.

L'hon. M. Drew: Le ministre n'a pas répondu à la question. Je signale qu'il est tout à fait...

Des voix: A l'ordre!

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition aurait-il l'obligeance de poser sa question?

L'hon. M. Drew: Le ministre sait-il qu'à la page 6 du *Commerce du Canada*, publication du Bureau fédéral de la statistique, qui relève de son ministère, il est signalé qu'aucune partie de ces envois n'avait trait à des transferts en vertu de la loi sur les crédits de la défense, et que les exportations sous le régime de ladite loi...

Des voix: Posez votre question.

L'hon. M. Drew: ...en 1954...

Des voix: A l'ordre!

L'hon. M. Drew: ...s'élevaient à 202 millions de dollars.

M. l'Orateur: Comme je l'ai fait observer tout à l'heure, l'objet de la période des questions est de permettre au député d'obtenir

des renseignements, et non pas de donner lecture de documents publics. Je comprends l'attitude du chef de l'opposition; il y a un instant j'ai tenté d'éviter ce qui, à mon avis, aurait pu entraîner une discussion sur la question. J'espère que nous reviendrons maintenant à la période des questions.

L'hon. M. Drew: En réalité, je tâchais de savoir si le ministre était au courant des faits ou s'il tentait d'induire la Chambre en erreur.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DISPOSITIONS VISANT LES PERSONNES À QUI ON REFUSE LES PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Est-il en mesure de dire à la Chambre si la revision de l'interprétation de la loi sur l'assurance-chômage, à propos de laquelle il a fait une déclaration il y a deux semaines relativement à l'admissibilité aux prestations, a donné ou non de bons résultats? Peut-il dire combien de personnes en ont bénéficié jusqu'à présent?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Non, je ne suis pas en mesure de le dire, et je ne prévois pas l'être d'ici quelque temps. Il faudra encore quelques semaines pour exécuter le programme que j'ai exposé à la Chambre l'autre jour.

M. Knowles: Le ministre sera peut-être capable de donner ces renseignements en répondant à une série de questions que l'on trouvera au *Feuilleton*.

LE DROIT CRIMINEL

INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE CONCERNANT LES INCULPÉS D'ATTENTATS AUX MŒURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Peut-il nous dire si le rapport de la Commission royale qui étudie le problème des délits contre les mœurs sera terminé sous peu?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Vu que mon honorable ami ne m'a pas préavisé de sa question, je la tiendrai pour avis.

CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉTENDU REFUS DE RÉPONDRE DE LA PART D'UN MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Peut-il signaler à la Chambre pourquoi il refuse de dire combien on a payé chaque tableau, comme il a effectivement refusé de le faire en réponse à une question aujourd'hui?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien refusé que je sache. J'ai demandé l'assentiment du député de Lambton-Ouest pour que sa question soit modifiée et j'ai cru constater qu'il a fait oui de la tête, en signe d'assentiment.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler de suite que je n'ai pas donné mon assentiment.

M. l'Orateur: Je ne pense pas que nous devions revenir maintenant sur une affaire dont on s'est occupé avant l'appel de l'ordre du jour. Je me suis levé et ai demandé: "Est-ce entendu?" N'entendant aucune objection, j'en ai déduit que c'était entendu et j'ai procédé à l'appel de l'ordre du jour. Nous en sommes maintenant à l'ordre du jour.

LES INVALIDES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Peut-il nous dire quand nous pouvons espérer avoir des exemplaires du rapport et des recommandations du comité consultatif national sur la réadaptation des invalides?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je reçois régulièrement des rapports de ce comité. Peut-être notre honorable amie voudrait-elle nous dire plus précisément de quel rapport elle veut parler.

Mme Fairclough: De celui qui, me dit-on, a été terminé il y a un jour ou deux. Je me demandais simplement combien de temps prendront la préparation et l'impression avant qu'il soit mis à la disposition des députés.

L'hon. M. Gregg: Il s'agit donc du rapport d'un sous-comité du comité consultatif national. Ce sous-comité a déclaré qu'il aimerait retourner son rapport au comité principal.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

CANALISATION DU SAINT-LAURENT—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA CESSION DE BIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Pourrait-il s'entretenir avec les dirigeants du National-Canadien afin de voir

à ce que les biens des chemins de fer Nationaux du Canada qui se trouvent sur le parcours de la voie maritime du Saint-Laurent ne soient pas cédés pour une fraction de leur valeur?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, malheureusement je n'ai pas saisi la question de l'honorable député. Toutefois, je la lirai demain dans le hansard et verrai alors quelle réponse donner.

M. Murphy (Lambton-Ouest): Je peux donner toutes les précisions nécessaires. Je l'ai déjà fait.

(Plus tard)

M. Murphy (Lambton-Ouest): J'aimerais poser une autre question au ministre des Transports. En enquêtant sur les deux ou trois dernières années, voudrait-il déterminer en même temps si le National-Canadien a vendu à des candidats libéraux battus aux élections d'autres biens que ceux qui se trouvent dans ma région? (*Exclamations*)

LES POMMES DE TERRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT APRÈS LE RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): Je désire poser une question au ministre des Finances. A la suite du rapport présenté le 5 novembre dernier par la Commission du tarif, le ministre nous dira-t-il si l'on a pris une décision concernant le tarif douanier à l'égard des pommes de terre? Songe-t-il à prendre une nouvelle décision? Le ministre aurait-il l'obligeance de nous expliquer ce qui en est?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Le rapport de la Commission du tarif sur les pommes de terre est un document d'une très grande portée, fruit d'une très longue enquête menée par la Commission. Vu l'importance du document, nous avons cru bon de consulter les requérants qui s'étaient adressés à la Commission et aussi les divers gouvernements intéressés. Nous avons donc écrit aux ministres de l'Agriculture des provinces qui s'intéressent particulièrement à la culture et à la vente des pommes de terre, à la Fédération canadienne des agriculteurs, et au Conseil canadien des horticulteurs pour les inviter à venir discuter ici le rapport. Je pense qu'ils seront ici vendredi ou samedi prochains.

[M. Murphy (Lambton-Ouest).]

LES CÉRÉALES

DISPOSITION VISANT LA GARANTIE DE PRÊTS BANCAIRES AUX PRODUCTEURS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ETC.

La Chambre reprend, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), la discussion, suspendue le vendredi 3 février, sur la motion du très honorable M. Howe, invitant la Chambre à se former en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant, sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1er juin 1956, aux producteurs de céréales, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain; prescrivant, en outre, que le gouverneur en conseil peut étendre l'application de la loi quant aux prêts consentis avant le 1er juin 1957, et prévoyant, de plus, que tout montant payable à une banque en vertu de la loi soit acquitté sur le Fonds du revenu consolidé.

M. Castleden: Lors de la suspension du débat, j'exposais les raisons que nous avons de nous opposer à la mesure envisagée comme moyen de remédier à la grave pénurie d'argent liquide dans les régions des Prairies. Je signalais que le projet n'était pas de nature à munir d'argent liquide les cultivateurs qui en ont le plus pressant besoin.

En principe, il était injuste et erroné de demander à ces gens, qui, durant toute l'année, ont consacré leur temps à la production de céréales et qui, à cause de la ligne de conduite suivie par le gouvernement actuel, ont été incapables de les livrer, d'assumer de nouvelles dettes et, par-dessus le marché, d'acquitter un nouveau taux d'intérêt de 5 p. 100 à l'égard des prêts.

Le cultivateur du Manitoba qui a démoli son appareil de télévision dans un moment d'indignation justifiée exprimait avec réalisme les sentiments des cultivateurs des provinces des Prairies. Ce qu'il aurait dit à cette occasion nous donne une juste idée de ce que pense le producteur. D'après la *Fress Press* de Winnipeg, numéro du 3 février, il aurait dit:

Ce Tucker croit-il que je vais travailler toute l'année et payer de l'intérêt aux banques sur tout mon travail de l'été?

Voilà exactement ce que pense le cultivateur de la mesure à l'étude. Pour cette raison, nous soutenons qu'elle est injuste et mauvaise. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) nous dit qu'il est en faveur de cette mesure parce qu'elle répond exactement au but visé. Quelques cultivateurs seront peut-être obligés de payer l'intérêt de 5 p. 100; il se peut qu'un très petit nombre de producteurs puissent satisfaire aux conditions. Pressés par leurs créanciers, ils devront peut-être s'adresser

aux banques, s'ils répondent aux exigences, pour s'endetter davantage, mais je puis assurer au ministre et à ceux qui appuient la mesure à l'étude que les cultivateurs le font à contre-cœur parce qu'ils en ressentent l'injustice. Les cultivateurs sont en butte à de très réelles difficultés. J'ai ici une lettre d'un producteur de ma circonscription. Il écrit:

Le 11 janvier 1956, nous avons livré notre première cargaison de céréales depuis le 22 décembre 1954.

Il y a plus d'un an qu'il n'a pu livrer de céréales. Beaucoup de cultivateurs sont dans le même cas, surtout s'ils avaient décidé de ne pas livrer de céréales à d'autres élévateurs qu'aux leurs. Les demandes des cultivateurs sont très claires. Si le ministre ou n'importe qui suppose que le cultivateur demandait autre chose, il est tout à fait dans l'erreur. Les cultivateurs ont exprimé très clairement leurs demandes. Ils veulent des avances en espèces à l'égard des céréales convenablement entreposées sur les fermes. On pourrait nommer des inspecteurs compétents; les céréales pourraient être classées; on pourrait apposer des sceaux et inscrire les avances dans leurs livres de permis afin qu'il soit bien entendu qu'ils ne pourront pas livrer de céréales sans rembourser les avances obtenues. Il y a certainement un minimum de justification à leur demande.

Quiconque approuve cette mesure admet ce que le chef du parti libéral de la Saskatchewan en a dit. C'est quelque chose d'inutile, ainsi qu'il l'a déclaré. C'est comme si on voulait se servir d'une pompe à pied pour éteindre un incendie de forêt. En fait, les cultivateurs de là-bas la considèrent comme une insulte voulue. Elle témoigne d'une froide indifférence envers les gens qui ont été mis dans leurs difficultés actuelles par la politique et l'administration du Gouvernement. Ces difficultés ont deux causes directes: l'échec de la vente de céréales et le défaut d'assurer les moyens de transport de ces céréales jusqu'aux élévateurs. Les cultivateurs ont rempli leurs greniers; plusieurs même n'ont pas assez de place pour tout leur blé dans leurs greniers; et ils ne peuvent obtenir rien en espèces pour poursuivre leur exploitation ou pour acquitter les frais de l'exploitation de l'année dernière.

J'ai parlé l'autre jour des difficultés qu'éprouvent les gens des Prairies à faire comprendre aux gens de l'Est du Canada quelques-uns des problèmes qui se posent là-bas. Je me suis reporté au revenu net agricole signalé par le Bureau fédéral de la statistique et j'ai constaté que la Statistique des trois dernières années compare les revenus de 1954 et de 1952. On n'a pas encore publié les chiffres relatifs à 1955, mais la tendance est exactement la même. Voici les diminutions du revenu net des agriculteurs des provinces de l'Est, de 1952 à 1954:

Provinces Maritimes	19 p. 100
Québec	3 p. 100
Ontario	15 p. 100

Pour les provinces des Prairies, la statistique est la suivante:

Manitoba	54 p. 100
Saskatchewan	77 p. 100
Alberta	50 p. 100
Colombie-Britannique	10 p. 100

Ces chiffres expliquent l'inquiétude du cultivateur qui voit une autre année de baisse de revenu suivie par une abondante récolte qu'il ne peut écouler.

C'est à la suite du refus catégorique du Gouvernement d'étudier la possibilité de verser des avances en espèces pour les céréales régulièrement emmagasinées dans les fermes que nous élevons cette protestation. Et nous continuerons à protester.

Comme pour ajouter une insulte au refus de verser des avances en espèces pour les céréales emmagasinées régulièrement dans les fermes, le ministre du Commerce déclare que ceux qui recommandent cette façon de procéder désapprouvent la méthode adoptée par la Commission du blé pour les livraisons de céréales. Puis le ministre de l'Agriculture, qui, étant originaire de la région intéressée, devrait connaître la situation, nous dit qu'on obtiendra du régime de prêts bancaires ce qu'on en attend. Or, ce qu'il vise, c'est d'enfoncer le producteur encore plus dans les dettes. Il doit en être ainsi parce que c'est ce qui va arriver: on lui placera sous forme d'intérêts un nouveau fardeau sur les épaules.

Et que proposons-nous en l'occurrence? Nous disons qu'il faudrait consentir aux agriculteurs des avances sur leurs céréales régulièrement emmagasinées. Cette tâche est trop considérable pour les banques et nous proposons, puisqu'on demandera, conformément aux dispositions envisagées par le Gouvernement, aux agents d'élévateurs de recueillir les céréales et d'amortir ainsi l'emprunt, de leur permettre de recommander les avances.

L'agent d'élévateur connaît bien le cultivateur. Et il y a bien plus de ces agents dans l'Ouest qu'il n'y a de banquiers. Beaucoup de cultivateurs sont loin de la banque et ne peuvent s'y rendre, mais tous les cultivateurs transportent leurs céréales aux élévateurs locaux. Ils connaissent personnellement les agents d'élévateur parce qu'ils font des affaires avec eux. Les agents d'élévateur connaissent les cultivateurs; ils pourraient même se rendre dans les fermes pour y classer les céréales et veiller à ce qu'elles soient convenablement emmagasinées. Au besoin, ils pourraient apposer des sceaux sur les portes des greniers. Ils pourraient inscrire les détails dans le livret de permis

qui se trouve à l'élévateur et, lorsque le cultivateur serait autorisé à livrer ses céréales, ils pourraient déduire le montant en question de l'avance en espèces. Le producteur serait ainsi en mesure de poursuivre son activité.

En outre, je conseillerais au ministre de mettre les wagons couverts en service et de faire cesser l'encombrement qui existe. Les wagons couverts devraient être acheminés dans tout le Canada afin d'accomplir la tâche à laquelle ils sont destinés, c'est-à-dire transporter les céréales des petites localités de livraison aux compartiments disponibles dans les élévateurs.

Lundi dernier, la Chambre a eu l'avantage d'entendre sir Anthony Eden, premier ministre de la Grande-Bretagne. Les députés auraient dû écouter attentivement la déclaration suivante qu'il a faite:

Les armes économiques peuvent remplacer les armes militaires, mais notre but doit toujours demeurer le même: maintenir le droit de faire en sorte que l'esprit de l'homme puisse être libre et que l'homme puisse assouvir sa faim.

Sir Anthony a déclaré au Gouvernement et à notre pays que les armes économiques d'aujourd'hui peuvent remplacer les armes militaires. Le gouvernement fédéral est disposé à dépenser 2,000 millions par année à l'égard d'armes militaires et de défense, mais pas un dixième de ce montant pour la production économique. Il est disposé à administrer les affaires du pays de sorte que de l'argent soit dépensé à l'égard d'armes militaires pour procurer des bénéfices aux entreprises des régions fortement industrialisées où la prospérité se maintient, mais on dépense fort peu à l'égard de ceux qui produisent l'arme économique des aliments pour un monde affamé. Tandis que le reste du Canada jouit de la prospérité, l'agriculture qui représente environ un cinquième de la population du pays doit se contenter d'un peu plus de 8 p. 100 du revenu national.

Le Gouvernement patronne ce projet de résolution ainsi que le projet de loi consécutif et l'opposition officielle a déclaré qu'elle l'appuiera. Le parti du crédit social a signalé qu'il l'appuiera, quoique avec une certaine répugnance. Les 23 membres de notre parti ne peuvent espérer empêcher l'adoption de la mesure, mais nous engageons les partis de l'opposition à nous épauler dans notre lutte contre une injustice, une mesure inutile qui se bornera, ou peu s'en faut, à alourdir la dette des producteurs. Nous nous y opposons en principe et il est clairement de notre devoir de lui faire la lutte.

Je puis dire tout net au comité que nous ne lui donnerons jamais notre appui.

[M. Castleden.]

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, je prends la parole pour traiter d'une affaire dont j'ai déjà tenté de saisir la Chambre cette semaine, mais comme l'on m'a fait remarquer qu'il se présenterait une autre occasion, je la saisis aujourd'hui ainsi que je l'avais annoncé. Dans la *Free Press* de Winnipeg du 3 février, il y avait un éditorial qui traitait du débat à la Chambre sur cette question. Il s'intitulait "Le débat sur les prêts aux cultivateurs à Ottawa", puis venait en majuscules, "Une solution négligée". L'article disait ensuite que la solution que l'on avait négligée était celle qui consistait à autoriser des paiements en argent comptant pour le blé effectivement emmagasiné chez les cultivateurs.

J'ai commencé à faire remarquer plus tôt que cela était tout à fait faux. Comme l'on m'a dit alors que je ne pouvais pas m'étendre sur ce sujet, je veux exposer maintenant ce qu'est exactement la situation. Cet article, que beaucoup allaient lire dans l'Ouest du Canada où cette question revêt la plus haute importance, contient des déclarations sur lesquelles j'aimerais revenir. En voici une:

Il est curieux de remarquer que jusqu'à ce jour aucun parti n'a soutenu l'idée de paiements sur la ferme faits par la Commission du blé, c'est-à-dire, l'idée non pas de prêter ou d'avancer de l'argent, mais de faire des paiements partiels sur la ferme.

Plus loin, l'article poursuit:

Le cultivateur serait tenu de rembourser en espèces, prêts ou avances préconisés aussi bien par les libéraux, les conservateurs que les cécéfistes.

Ceux qui s'occupent des débats à la Chambre ont peine, sans doute, à suivre tous les détails; toutefois, il est bien sûr que cet article ne cadre pas du tout avec les faits. C'est pourquoi, vu l'importance du sujet, il devient nécessaire de placer en regard de cet article, ce qui a été dit, et cela sans laisser planer la moindre incertitude.

Une autre raison pour laquelle la chose devient nécessaire, c'est que le ministre de la Justice a pris sur lui d'éclairer ses propres électeurs par une lettre adressée à la *Tribune* de Minnedosa. Il y analysait la proposition du Gouvernement dont nous sommes saisis. Il a essayé de masquer d'un écran de fumée ce qui s'est passé ici et il a cherché à donner une impression fausse de ce qui s'est dit à la Chambre. Toute excuse qu'on pourrait invoquer en faveur de l'auteur d'un article de ce genre ne saurait s'appliquer à un membre de la Chambre qui siège au milieu de nous et sait parfaitement à quoi s'en tenir. Voici un énoncé que renferme la lettre du ministre de la Justice à la *Tribune* de Minnedosa:

Une telle disposition est bien plus avantageuse pour les cultivateurs de l'Ouest que le léger écart qu'il pourrait y avoir entre des prêts bancaires à 5 p. 100 et des avances à un taux d'intérêt légèrement moindre faites par la Commission du blé.

Voilà comment on tente d'embrouiller la situation. On émet l'idée, qu'absorbent sans doute ceux qui ne sont pas tout à fait au courant des faits, qu'il ne s'agit que d'une différence de méthode quant à l'octroi et au remboursement des prêts. La situation est tout autre. Nous avons préconisé, non pas au commencement du débat, ni au cours des derniers mois, mais beaucoup plus tôt, l'adoption d'une mesure législative pourvoyant à des versements en espèces à l'égard du blé emmagasiné à la ferme chaque fois que les élévateurs manquent d'espace pour en prendre livraison. J'ai présenté cette proposition particulière le 17 décembre 1952, ainsi que je l'ai signalé en d'autres occasions. Je ne prétends pas que d'autres ne l'ont pas fait avant moi. J'ai préconisé sans réserve, ainsi que le démontre le hansard du 17 décembre 1952, que nous adoptions une loi qui permettrait de payer en espèces des céréales entreposées à la ferme lorsque ces céréales ne pourraient pas être acceptées par les élévateurs qui, dans des circonstances ordinaires, assurent non seulement l'entreposage mais aussi les paiements.

J'avais signalé alors, comme je l'ai rappelé depuis, que nous nous trouvions dans une situation anormale et que le cultivateur n'avait d'autre que le Gouvernement vers qui se tourner pour écouler ses céréales, aux termes de la loi et des règlements actuels. Vu les efforts déployés pour donner l'impression que ce n'est qu'une question de forme de prêt et de taux d'intérêt, il faut nécessairement rappeler ce qui a été dit au cours de la présente session. Que cela ait été dit il y a si peu de temps encore rend doublement difficile de comprendre pourquoi il existe tant de confusion dans l'esprit de quelques-uns sur ce qui s'est passé à la Chambre, en particulier dans l'esprit d'un ministre de la Couronne qui n'a rien perdu de ce débat. J'ai dit ce qui suit le 12 janvier 1956 et la session n'était ouverte que depuis le 10, soit l'avant-veille. Je cite une partie de mes observations, que je tire de la page 42 du hansard:

> Les banques ne sont pas en état de se charger d'un régime de paiements comptants. Une méthode très simple s'offrait. C'était de faire des paiements comptants à titre d'avances inscrites sur le livre des contingents de la façon ordinaire à l'égard d'un contingent donné de céréales récoltées l'an dernier puis de rendre les céréales livrables sur demande dès qu'il y aurait de l'espace réel disponible aux élévateurs. Aucune difficulté réelle ne se pose ici. Les élévateurs sont très bien situés pour absorber les céréales et disposent du personnel voulu. Les élévateurs auraient pu s'en occuper de façon satisfaisante en s'inspirant d'une méthode simple qui n'aurait entraîné aucune grave difficulté.

J'ai ensuite parlé des obligations du Gouvernement à cet égard; je me reporte à ce sujet à la page 43 du hansard:

> J'ai formulé certaines propositions que je vais répéter maintenant. Premièrement, la Commission du blé devrait pourvoir immédiatement à des avances en espèces, en les inscrivant de la façon ordinaire sur le livre des contingents, à l'égard du blé entreposé sur les fermes; elle pourrait s'en tenir à un régime de contingentement, le paiement initial étant le même que si le blé avait été livré à l'élévateur. Le blé serait ensuite livré sur demande par le cultivateur, à mesure qu'on disposerait d'espace dans les élévateurs.
>
> Deuxièmement, on devrait vendre, dans l'Ontario, le Québec et à l'étranger, à titre de céréales de provende, le blé de catégorie inférieure qui occupe en ce moment de l'espace dans les élévateurs pendant qu'on ne peut y emmagasiner du blé de première qualité. On aurait ainsi de l'espace pour une bonne partie de la récolte de bonne qualité de l'an dernier.
>
> Troisièmement, le Gouvernement devrait recruter, dans les entreprises canadiennes, des vendeurs de première force qui pourraient imaginer un programme vigoureux de vente du blé canadien et qui pourraient conseiller les autorités à l'égard de programmes de vente de longue haleine.
>
> Quatrièmement, le Gouvernement devrait soumettre à la commission Gordon sur les perspectives économiques du Canada le problème de la manutention et de la vente du blé canadien et de ses rapports avec l'économie canadienne et demander à cet organisme de préparer d'abord un rapport provisoire et, plus tard, un rapport plus complet.
>
> Cinquièmement, le Gouvernement devrait prendre des mesures immédiates en vue de s'assurer de l'utilisation de tout l'espace dont on dispose dans les élévateurs.

C'était là les propositions très claires formulées à cette époque. Elles étaient précises, nettes, sans réserves. Depuis lors, au cours des discussions qui ont eu lieu, j'ai insisté sur l'importance extrême que présenterait, à l'heure qu'il est, une déclaration du Gouvernement. Il faut qu'il nous fasse connaître son programme, non seulement en ce qui concerne ce problème immédiat, mais en ce qui concerne la moisson de 1956. J'ai bien dit que nous nous préoccupons non seulement du problème immédiat et urgent qui se pose à tant de cultivateurs de l'Ouest en ce moment, mais aussi que nous songions que ces mêmes cultivateurs auront très bientôt à organiser leur prochaine campagne agricole, celle de cette année. C'est le devoir, l'obligation pressante du Gouvernement, non seulement envers le cultivateur de l'Ouest, mais envers tous les Canadiens, de nous dire ce qui doit en être de la récolte de 1956, faute de quoi la situation future sera peut-être infiniment plus grave que celle qui existe aujourd'hui.

Le Gouvernement sera sans excuse. Ce n'est pas seulement nous, mais aussi les autres partis représentés ici,—exception faite du parti gouvernemental,—qui ont réclamé une très nette déclaration de principe, de manière

que nos cultivateurs puissent organiser convenablement leurs semailles pour la prochaine année-récolte.

J'aimerais maintenant traiter d'une autre question. J'ai signalé qu'il y a une différence absolue et essentielle entre ce problème et celui qui se pose à bon nombre d'autres producteurs agricoles. Il est tout naturel pour le producteur de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs de se dire que ses difficultés à lui sont encore plus pressantes.

A certains égards, c'est juste. Sa récolte est périssable et ne peut être conservée comme une récolte de blé. Le cultivateur qui compte surtout sur une récolte de pommes de terre fait face à une véritable crise. On peut en dire autant du producteur de pommes et d'autres producteurs agricoles. Cependant, je l'ai signalé, il y a une distinction à faire. Il faut s'occuper de ces problèmes. Le Gouvernement doit les affronter résolument.

Le problème du producteur de blé de l'Ouest, cependant, revêt un aspect particulier qui le rend différend des autres, qui en fait un problème dont chaque député doit se soucier. Pour nous, nous acceptons la responsabilité qui nous incombe à ce chapitre en insistant auprès du Gouvernement pour qu'il prenne immédiatement les dispositions d'ordre pratique nécessaires à la solution des difficultés de l'heure et pour qu'il fasse connaître sa politique à l'égard de l'année en cours, afin que les cultivateurs sachent à quoi s'en tenir quant à leurs semailles de cette année.

Nous avons également insisté, comme nous en avions le devoir, sur l'adoption de dispositions précises propres à résoudre le problème à long terme. Afin que les Canadiens qui ne vivent pas dans les provinces des Prairies et que ne touche pas directement le problème qui nous occupe puissent comprendre en quoi ce problème diffère des autres et pourquoi le Gouvernement doit lui accorder une attention toute spéciale, j'ai, le 27 janvier dernier, donné les explications que voici (page 639 des Débats):

> Une des choses qu'il faudrait se rappeler, sans le moindrement débattre toutes les questions découlant des modalités de fonctionnement du programme et d'autres choses, est le fait que l'État déclare par une loi "ce sont nos céréales", ce qui le rend effectivement propriétaire des céréales dès qu'on les récolte. Je souligne ce point. Effectivement, dès que le blé est récolté, l'État devient propriétaire de cette céréale. Il n'y a pas d'autre acheteur. Le producteur de blé a eu la latitude de supposer, et avec raison, que le blé serait pris de la façon appropriée, chaque année, de sorte qu'à l'égard de cette céréale, qu'il faut livrer à l'organisme de l'État, il toucherait des recettes suffisantes à raison d'un certain contingent l'acre au prix initial fixé par la Commission, et que ce montant lui serait alors versé à titre d'avance en espèces imputables sur son livret de contingentement.
>
> [L'hon. M. Drew.]

Voilà le nœud du problème, monsieur le président. Le Gouvernement a dit qu'il ne fallait vendre à d'autres que lui. Il a laissé entendre qu'on pouvait attendre de lui un revenu convenable. Toute autre interprétation serait vide de sens, ne voudrait rien dire. A moins que le Gouvernement ne soit prêt à dire qu'il y a lieu d'appliquer une autre politique, il serait raisonnable, de la part des cultivateurs de l'Ouest, de s'attendre à recevoir pour leurs céréales des versements au comptant appropriés. Puisque le Gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour débarrasser les élévateurs des céréales qui s'y trouvaient, on a là une raison de plus pour dire qu'il doit faire en sorte que l'agriculteur obtienne des versements en espèces à l'égard des céréales qu'il a dans sa ferme, céréales que d'ailleurs il ne peut vendre que par l'entremise de l'État.

Tout le monde sait que nos élévateurs pourraient actuellement recevoir plus de 100 millions de boisseaux de grain, si le Gouvernement s'était vraiment occupé de cette question. On sait aussi que des mesures auraient pu être prises sous l'égide de l'État, pour que les céréales de qualité inférieure soient remplacées par nos céréales de belle qualité qu'on peut toujours vendre sur les marchés du monde, moyennant des efforts convenables pour les vendre.

Voilà ce que nous avons dit à la Chambre. Si j'ai participé au débat à l'étape de l'examen en comité, c'est que je voulais rectifier l'impression fort inexacte laissée bien innocemment, je suis certain, par le journaliste de la *Free Press* de Winnipeg, mais pas aussi innocemment, j'en suis sûr, par le ministre de la Justice.

M. Murphy (Westmorland): Monsieur le président, si je participe cet après-midi au débat sur ce projet de résolution, c'est parce que je suis convaincu que tous les Canadiens s'intéressent aux problèmes des producteurs de blé de l'Ouest du pays. Je siège de ce côté-ci de la Chambre pour la troisième session et je suis devenu bien au courant de la complexité que présente le problème du blé. En tant que membre du comité permanent de l'agriculture, j'en ai appris davantage à propos du blé.

L'autre jour, l'honorable représentant de Saskatoon a parlé ici des députés libéraux d'arrière-ban, et Dieu sait quelles épithètes on ne nous a pas lancées: dociles approbateurs, et le reste. Parlant de la majorité à la Chambre, il a dit qu'elle était si considérable qu'il ne pouvait voir qui en faisait partie et qu'on ne laissera jamais trois députés ministériels voter pour une mesure utile aux producteurs de blé du Canada, parce que le Gouvernement pourrait être renversé. Tout

le monde a droit à son opinion sur ce qui est à l'avantage des producteurs de blé du Canada. Moi, je crois que le projet de résolution le serait, et c'est pourquoi je l'appuie.

Représentant de Westmorland, je ne connais aucune circonscription, hors des provinces des Prairies, qui se ressente autant de la situation du blé. Lorsque le blé n'est pas acheminé vers les ports d'hiver, nous sommes durement atteints parce que le National-Canadien a besoin de moins d'hommes, et lorsqu'il l'est, nous jouissons d'une certaine prospérité régionale. Je ne suis pas un spécialiste dans les questions de blé, comme on sait; mais j'ai entendu parler ici les producteurs de blé. A vrai dire, j'ai entendu parler, du côté de l'opposition, des instituteurs et divers hommes de profession, ainsi que les membres de l'escouade traditionnelle des colonels et gradés de tous genres du parti tory, qui sont spécialistes en tout. En qualité d'avocat de l'Est, je crois donc avoir le droit de traiter la question.

Je représente également un grand nombre de vrais cultivateurs qui passent toute l'année dans leurs exploitations et qui ne vont pas chercher leur lait à la ville voisine. Je tiens à signaler à certains représentants des producteurs de céréales que l'agriculture n'a pas pris naissance dans les provinces des Prairies. J'ai sous les yeux un journal, le *Maritime Farmer* qui paraît depuis 61 ans. Il paraissait déjà onze ans avant qu'on constitue, dans l'Ouest, les provinces des Prairies.

M. Knowles: Le Manitoba est plus vieux que cela.

M. Murphy (Westmorland): Je crois que la garantie des emprunts en faveur des producteurs de céréales de l'Ouest leur serait utile. Je sais que les cultivateurs du Nouveau-Brunswick voudraient bien l'avoir aussi. On me dit souvent que nous n'avons pas de cultivateurs, parce que nos fermes sont beaucoup plus petites et que, lorsqu'il s'agit de garantir les prêts consentis aux cultivateurs de blé de l'Ouest, on s'adresse à un genre tout différent de producteurs que ceux qu'on trouve dans l'est du pays.

Les fermes de l'Ouest sont aussi vastes que la superficie totale de certains pays étrangers. L'honorable député de Macleod a dit, l'autre soir, à la Chambre, que des fermes de sa circonscription sont aussi étendues que l'État d'Israël. J'ai entendu des députés cécéfistes s'alarmer de la situation des producteurs de blé. J'ai entendu d'autres cultivateurs de l'Ouest nous dire que le producteur de blé de l'Ouest n'est pas tellement en mauvaise posture. Que fait le gouvernement socialiste de la Saskatchewan pour aider les producteurs de blé de l'Ouest? Je ne le sais pas. Peut-être fait-il quelque chose. On nous le dira peut-être plus tard au cours du débat.

M. McCullough (Moose-Mountain): Et comment!

M. Murphy (Westmorland): Il doit y avoir des institutions de prêts provinciales dont le gouvernement de la Saskatchewan pourrait garantir les prêts, tout comme le gouvernement fédéral propose de garantir les prêts consentis aux cultivateurs par les banques à charte. A un moment donné, au cours du débat, le représentant de Bow-River a critiqué le Gouvernement parce qu'il garantissait ces prêts, puis il a dit qu'il l'appuierait. Je sais qu'en Alberta les cultivateurs préféreraient obtenir des banques à charte des prêts garantis, parce qu'ils aimeraient mieux avoir de la monnaie véritable que de la monnaie fictive.

M. Blackmore: Voilà une parole absurde.

M. Quelch: L'honorable député sait-il que les associations de cultivateurs ont demandé des avances en espèces?

M. le président suppléant: A l'ordre!

M. Murphy (Westmorland): J'ai la parole et j'entends la garder, car si les producteurs de blé l'obtiennent ils ne me donneront certainement pas la chance de finir.

M. Quelch: Pas de sottises!

M. Murphy (Westmorland): Un autre point que la CCF devrait considérer à propos de la garantie de ces prêts bancaires aux cultivateurs, c'est que l'an dernier la Chambre a entendu un débat sur l'étatisation des banques. Si cette proposition,—la garantie par l'État des prêts bancaires aux producteurs de blé,—ne constitue pas la première étape vers l'étatisation des banques, je ne sais pas ce que c'est, et ainsi je crois qu'ils devraient y applaudir.

M. Quelch: Êtes-vous pour l'étatisation?

M. Murphy (Westmorland): Au cours de la présente session, j'ai entendu des membres de l'opposition critiquer la vente du beurre à 37c. la livre. Ils prétendent que le gouvernement aurait dû vendre cette denrée aux consommateurs canadiens. Pourquoi ne pas conseiller la même chose à l'égard du blé? Pourquoi ne suggèrent-ils pas que le gouvernement achète le blé et le donne aux Canadiens à si bas prix que le pain se vende 1c. la miche? Pourquoi n'essaient-ils pas de saboter le marché du blé ici même dans le pays comme ils l'ont fait dans le cas du marché du beurre au pays. Non, ils ne le proposent pas. Ils prétendent que nous devrions relever le prix du blé canadien.

M. Knowles: Est-ce votre façon de vous débarrasser des excédents?

M. McCullough (Moose-Mountain): L'honorable député n'entend rien à la question du blé de l'Ouest.

M. Murphy (Westmorland): Je suis amusé de la joie que procure aux députés cécéfistes l'incident que les journaux ont relaté, c'est-à-dire le coup de fusil dans l'écran du téléviseur. Personne évidemment ne saurait comprendre pourquoi ce producteur de blé s'est servi d'un fusil de chasse pour atteindre une cible d'un pied et demi représentant quatre membres d'un groupe. On aurait pu s'attendre qu'il tire sur tout le monde. A propos de l'incident, l'honorable député d'Humboldt-Melfort disait l'autre jour, je ne sais s'il expliquait la mentalité du producteur de blé de l'Ouest, disait ce qui suit (c'est à la page 873 du hansard):

> Il a dû couver son ressentiment tout l'hiver. N'en pouvant plus, il s'est trouvé malheureusement à voir sur son écran de télévision l'honorable député de Rosthern qui tentait maladroitement de défendre la mesure du Gouvernement. Oubliant toute réserve et trop heureux de pouvoir se venger, ne fût-ce que symboliquement, il a couru à son fusil avec une joie diabolique.

Que veut le producteur de blé de l'Ouest? Veut-il la justice symbolique?

Une voix: Il veut d'autres cartouches.

M. Murphy (Westmorland): J'ai ici une coupure du *Leader-Post* de Regina, qui porte un article provenant de Saskatoon. Sous le titre: "La marche en masse sur Ottawa, notre prochaine action", on peut lire ce qui suit:

> Il ne reste plus qu'à faire une marche en masse sur Ottawa si le gouvernement fédéral n'accède pas à la demande d'avances en argent comptant sur les céréales emmagasinées chez les cultivateurs, de prix de parité et d'une politique plus pratique de vente à l'étranger. Tel a été l'avertissement de M. Hazen Argue, député cécéfiste d'Assiniboïa, dans le discours qu'il a prononcé ici jeudi soir.

M. Nicholson: Quand était-ce?

M. Murphy (Westmorland): J'ignore la date mais je sais que cet article a paru dans le *Leader-Post,* de Regina.

J'ai entendu ici des membres des partis de l'opposition essayer d'un commun accord de prononcer des discours qui feraient plaisir aux producteurs de blé de l'Ouest et présenter des requêtes pour le soutien de ces cultivateurs. Il me semble que, dans la conjoncture présente, la producteur de blé de l'Ouest est le monsieur qui tient le manche de la cognée et qui terrorise tout le monde de la politique. Je ne vois pas toutefois comment l'on peut raisonner dans cette affaire car nous savons que la majorité des producteurs de blé de l'Ouest ne semblent pas pécher par excès de jugement.

[M. Murphy (Westmorland).]

M. Knowles: Est-ce là ce que les libéraux pensent du jugement des producteurs de blé de l'Ouest?

M. Murphy (Westmorland): Autrement, ces gens n'enverraient pas à Ottawa des députés représentant autant de partis différents, mais une délégation libérale plus nombreuse.

M. Ellis: Les libéraux offrent une bonne cible.

M. Murphy (Westmorland): Notre parti fait de son mieux dans l'intérêt du producteur de blé de l'Ouest. Si les producteurs qui se trouvent dans les circonscriptions représentées par des députés cécéfistes cessaient de tirer du fusil sur leurs postes de radio et leurs téléviseurs et voulaient écouter ce que nous avons à leur dire, je crois que nous aurions bientôt une importante représentation libérale venant de la Saskatchewan. Il faudrait que les producteurs sachent et comprennent que nous essayons de leur aider. L'obstruction ourdie par les socialistes ne vise qu'à entretenir le mécontentement dans l'Ouest. On parle de "vif ressentiment", de "marche sur Ottawa". Tant que le mécontentement subsistera chez les producteurs de blé, ils pensent qu'ils seront réélus au Parlement fédéral. J'ai entendu le plaidoyer que certains députés ont adressé au Gouvernement. A mon tour de leur lancer un appel: Qu'ils permettent au Gouvernement de faire quelque chose pour le cultivateur de l'Ouest; qu'ils cessent de faire de l'obstruction et les producteurs de blé de l'Ouest auront satisfaction.

M. Nicholson: Je regrette, monsieur le président, que l'honorable député n'ait pas été à la Chambre l'autre jour pendant le discours du ministre de l'Agriculture. Comme le signale la page 897 du hansard, le ministre a dit:

> Je suis certain que tous reconnaissent que ce n'est pas là un sujet qui se prête à des reparties humoristiques.

M. Ellis: Alignez-vous avec le parti, là-bas.

M. Nicholson: Je n'ai vraiment rien à redire des cultivateurs du comté de Westmorland et je suis sûr que l'honorable préopinant n'ira pas comparer devant ses électeurs agricoles ce qu'il a dit cet après-midi avec ce que disent les représentants des cultivateurs de l'Ouest. Je veux établir ceci: même si nous parlons plus haut que les représentants d'autres collectivités agricoles du Canada, notre situation n'en est pas plus grave. Mais il n'y a pas là de quoi nous faire garder le silence. Le député que nous venons d'entendre devrait prendre le temps de constater dans quelle situation se trouvent les

cultivateurs du comté de Westmorland, de déterminer s'ils sont satisfaits de la tranche du revenu national qu'ils obtiennent en regard de...

M. Murphy (Westmorland): Personne ne garantit leurs emprunts.

M. Nicholson: ...celle qui va à d'autres secteurs de notre économie.

M. Ellis: L'honorable représentant de Westmorland est content du Gouvernement.

M. Nicholson: Quand le ministre du Commerce a ouvert le débat, il a dit que les ventes de blé des cinq dernières années dépassent de centaines de millions de boisseaux les ventes de toute période quinquennale antérieure. C'est juste. Mais le ministre a omis de dire que jamais, de toute notre histoire, les frais agricoles n'ont été aussi élevés que pour cette même période. Il s'est montré très satisfait des ventes. Je regrette qu'il ne soit pas d'accord avec le ministre de l'Agriculture, comme je regrette qu'il ne prenne pas le temps de consulter sa propre statistique.

Le dernier numéro du *Canadian Statistics Weekly,* publié le 25 janvier, nous est parvenu hier soir ou avant-hier soir. On y lit que les ventes de blé par les fermes ont été de 126 millions pour la période allant du 1er août 1954 à 1955; qu'elles sont de 94 millions cette année; que les ventes d'avoine sont tombées de 45 millions à 20 millions, celles de l'orge de 74 millions à 49 millions et celles du seigle de 7 millions à 1 million. Comment le ministre peut-il être satisfait, quand la vente de nos produits agricoles diminue à ce rythme?

Le très hon. M. Howe: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je parlais des exportations, non pas de toutes les ventes. Le député parle des ventes au pays, mais je parlais des exportations.

M. Nicholson: Le ministre a dit, ainsi qu'en fait foi la page 633 du hansard, le 27 janvier dernier:

> Il est maintenant évident, cependant, que la Commission canadienne du blé vendra suffisamment de céréales au cours de la présente campagne agricole pour permettre aux cultivateurs de livrer plus qu'une récolte moyenne.

Il a dit ensuite que les agriculteurs livreraient 320 millions de boisseaux. Si les agriculteurs doivent livrer une telle quantité de céréales, il est temps que le ministre renverse la tendance.

Le représentant d'Assiniboïa a été assez aimable de me prêter un exemplaire de: *Prospérité complète pour l'agriculture,* ouvrage publié par un groupement qui a étudié le progrès économique. Une douzaine d'Américains réputés ont collaboré à cet ouvrage. Sur la couverture, un graphique indique dans quelle mesure le revenu national a augmenté aux États-Unis, depuis 1951, et à quel point le revenu net des agriculteurs a diminué. Ce volume renferme des graphiques qui indiquent la situation que le cultivateur des États-Unis occupe dans l'économie de ce pays, ainsi que le revenu agricole des États-Unis au regard de la part du revenu national qui va aux autres secteurs de l'économie. Bien que je ne puisse en donner la preuve, je suis sûr que ces chiffres concernant les États-Unis s'appliquent au Canada. J'en parlerai un peu plus tard.

Bien que le Bureau de la statistique relève du ministre qui a patronné ce projet de loi, il n'a pas reçu de lui de directives demandant d'établir une satistique semblable pour le Canada. J'ai ici un graphique indiquant la proportion des Canadiens qui peuvent jouir de commodités comme l'électricité, l'eau courante et le reste. Je regrette que le député de Westmorland ne puisse plus tenir le coup, mais certains de ses voisins...

M. Murphy (Westmorland): Plaît-il?

M. Knowles: Vous nous revenez? Soyez le bienvenu!

M. Nicholson: Je suis heureux de constater que l'honorable député est revenu. J'aimerais que le représentant de Westmorland examine ce tableau que m'a fourni le Bureau de la statistique et qui donne la proportion des Canadiens en mesure de jouir de ces commodités, des choses nécessaires à la plupart des gens. Il s'agit du Canada. Seulement 56·2 p. 100 des régions rurales ont l'électricité; 75 p. 100 des régions non agricoles et 99 p. 100 des régions urbaines; eau courante, 32 p. 100 des régions agricoles, 46 p. 100 des régions non agricoles et 94 p. 100 des régions urbaines; w.c., 20 p. 100 des régions agricoles, 34 p. 100 des régions non agricoles et 85 p. 100 des régions urbaines; bain et douche installée, 15 p. 100 des régions rurales, 27 p. 100 des régions non agricoles et 77 p. 100 des régions urbaines; téléphone, 44 p. 100 des régions agricoles; 33 p. 100 des régions non agricoles et 71 p. 100 des régions urbaines; réfrigération mécanique, 21 p. 100 des régions agricoles, 30 p. 100 des régions non agricoles et 58 p. 100 des régions urbaines.

M. Boisvert: Parlez-nous des appareils de télévision et des automobiles?

M. Nicholson: J'y viendrai plus tard. Je demande aux membres du Parlement qui comptent des cultivateurs parmi leurs commettants s'ils aiment à vivre dans un pays où seulement 20 p. 100 des agriculteurs, bien que le Canada soit un pays agricole depuis

plusieurs siècles, possèdent chez eux ce luxe qu'on appelle les w.c. S'il y en a ici qui croient que les cultivateurs ne devraient pas profiter de ces commodités de notre temps, qu'ils osent donc dire que nous devrions nous montrer satisfaits de ce qu'un si petit nombre de nos cultivateurs puissent fournir de l'emploi aux plombiers et autres.

M. Murphy (Westmorland): L'honorable député permet-il qu'on lui pose une question au sujet de cette statistique? Sait-il que le pourcentage de ceux qui profitent de commodités telles que les w.c. et l'eau courante est près de deux fois plus élevé au Nouveau-Brunswick que dans l'État socialiste de Saskatchewan ?

M. Nicholson: Si le député veut prononcer un autre discours, il aura encore une demi-heure quand j'aurai achevé mes observations. Je parle de la campagne et non de la ville.

La publication américaine en cause donne des renseignements au sujet de la proportion des cultivateurs aux États-Unis qui touchent moins de $1,000 par an, moins de $2,000 et ainsi de suite. A mon avis, ces données sont fort utiles; j'ai donc téléphoné au Bureau fédéral de la statistique afin d'obtenir des chiffres comparables pour le Canada. On m'a dit que nous n'avons jamais compilé ce genre de renseignements ici. On m'a appris aussi que cette compilation reviendrait assez cher; je le savais, d'ailleurs. Je crois qu'il est également assez onéreux de maintenir 20 p. 100 de la population canadienne dans l'ignorance de la façon lamentable dont on les traite dans leur pays.

Or il n'y avait aux États-Unis en 1953 que 10 p. 100 des cultivateurs qui touchaient moins de $2,000 par an. Cela prouve qu'une grande partie de la population qui devrait pouvoir s'acheter les choses dont elle a besoin n'en a pas les moyens. J'ai mentionné l'autre jour que nous possédons les mêmes données pour les secteurs non agricoles de notre économie. Je crois qu'il est intéressant de constater que, dans ces domaines, 34 p. 100 des personnes intéressées touchent moins de $2,500, et que 23 p. 100 n'en reçoivent pas $2,000. Si nous pouvions réunir ces deux séries statistiques, si nous pouvions avoir la proportion des cultivateurs qui touchent moins de $1,000 par année, moins de $2,000 par année, et envisager ce fait qu'en 1956...

Une voix: Règlement! il enfreint le Règlement.

M. Nicholson: Eh! bien, monsieur le président, si certains des députés de l'arrière-plan veulent prendre la relève...

M. Studer: C'est le discours que vous avez prononcé l'an dernier.

[M. Nicholson.]

L'hon. M. Harris: J'invoque le Règlement. Je discerne fort bien qu'il est presque toujours souhaitable de laisser les députés dire ce qu'ils veulent, car alors ils parlent 30 minutes et reprennent leur siège, mais il est un peu difficile en ce moment de comprendre quel rapport précis les observations du député ont avec le bill tendant à accorder des prêts aux cultivateurs qui en désirent.

M. Nicholson: Je suis bien aise que le ministre des Finances soit intervenu au stade actuel de nos délibérations, car une des raisons pour lesquelles nous sommes saisis de la mesure tient à ce que le ministre du Commerce (M. Howe) a admis l'existence d'un problème; mais il est manifeste que le ministre des Finances ne partage pas cette opinion. Et certes, après avoir écouté le député de Westmorland, une foule de députés de l'arrière-plan ne jugent pas la mesure vraiment nécessaire. Il nous faut décider si les cultivateurs de blé de l'Ouest ont pu mettre de côté des obligations, car le ministre du Commerce donne à entendre que le versement d'avances les amènerait sur le marché des obligations. En toute déférence, monsieur le président, je crois présenter des observations dans l'esprit du Règlement. Nous devrions obtenir plus de renseignements là-dessus.

J'ai reçu les dernières statistiques d'imposition du ministre du Revenu national. Elles permettent également de constater que ce problème touche tous les secteurs du pays. Après mon discours de l'autre jour, l'un des ministériels qui me fait l'honneur de m'écouter a remarqué que je me trompais certainement en prétendant que moins de 25 p. 100 des cultivateurs ont jamais eu un revenu suffisant pour payer des impôts sur le revenu. Je reconnais que je n'avais pas les statistiques sous les yeux, mais après vérification j'ai trouvé que j'aurais dû dire 10 p. 100, car en 1953, 69,200 cultivateurs seulement ont gagné assez d'argent au Canada pour payer des impôts. J'aimerais également dire au représentant de Westmorland que les cultivateurs de la Saskatchewan, qui comme chacun sait se meurt de pauvreté, ont payé plus de la moitié des impôts sur le revenu payés par tous les cultivateurs canadiens en 1953.

Je trouve que la situation s'est considérablement aggravée depuis 1953. Lorsque paraîtront les statistiques de 1954, le ministre des Finances et le ministre du Revenu national découvriront que le produit de l'impôt sur le revenu a baissé considérablement quant à la contribution des cultivateurs dans tout le Canada. C'est un état de choses des plus sérieux.

M. le président: A l'ordre. Je ne me suis pas levé dès que le ministre des Finances a invoqué le Règlement car je voulais donner à l'honorable député qui avait la parole toute liberté de discuter cette décision.

J'estime devoir prendre la parole maintenant, le préopinant se fondant sur une résolution relative à la garantie de prêts bancaires aux cultivateurs pour se lancer dans la statistique afférente à l'impôt sur le revenu et comparer les versements d'impôts sur le revenu entre les diverses provinces. L'honorable député reconnaîtra que pareille digression n'a pas sa place dans la discussion d'une mesure de ce genre. Dorénavant, il s'efforcera, je l'espère, de borner ses observations à la résolution à l'étude.

Puis-je lui rappeler la règle des débats, les discours prononcés en comité doivent se rattacher rigoureusement à la question à l'étude.

M. Nicholson: Merci. Je reviendrai sur ce sujet. Les honorables députés devraient pouvoir dire si la mesure est nécessaire ou non avant qu'elle soit mise aux voix.

J'ai ici des rapports venant des secrétaires municipaux de ma circonscription; ils indiquent les arrérages d'impôts à la fin de l'année dernière comparativement à ceux de l'année précédente.

Des voix: Règlement!

M. Nicholson: Si les cultivateurs ne peuvent payer leurs impôts, cela veut dire que quelque chose cloche. Si les impôts impayés se sont élevés à $1,209,000 contre $819,000 l'année précédente, c'est l'indice d'une anomalie dans ce secteur de l'économie.

Si le ministre du Commerce est convaincu qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, que nous pourrons écouler plus qu'une récolte moyenne, tous les Canadiens devraient s'intéresser à cette importante industrie.

Le ministre du Commerce nous renseigne sur ce qui se fait dans d'autres pays. Il se targue de ce que le Canada n'a accordé aucune subvention. Si nous avons en main cette grande quantité de blé, c'est à cause de l'abondance de la récolte et du beau temps. Certes, il ne va pas prétendre que notre salut dépend d'une suite de récoltes déficitaires. Si la récolte est insuffisante pendant un an, il pourra disposer de l'excédent, et les municipalités et d'autres devront se préoccuper des gens qui n'ont pu satisfaire à leurs obligations.

Le ministre de l'Agriculture nous fournit aussi beaucoup de renseignements de temps à autre. La dernière livraison de *Agriculture Abroad* contient une section intéressante sur ce qu'on fait aux États-Unis. Dans son rapport au Congrès, le président des États-Unis a brossé un tableau bien différent de celui que publie le ministre. Aux États-Unis, dit le ministre, on prépare les voies à l'établissement d'une banque du sol et à l'écoulement d'une partie de l'excédent de blé. Il fait mention de gens qui ne peuvent avoir assez de quoi manger dans certains pays.

Je passe maintenant à un autre sujet. Mardi le 31 janvier, j'ai posé une question au ministre du Commerce à propos de nos ventes à la Pologne. Le ministre m'a un peu sermoné, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en se reportant à la page 736 du hansard:

> Le ministère s'est fait une règle bien connue de ne jamais répondre aux questions sur des transactions de blé en cours. Mon honorable ami me demande aujourd'hui combien nous avons vendu de blé à la Pologne. Il pourra me demander demain combien nous en avons vendu au Royaume-Uni, puis à l'Allemagne et ainsi de suite. Il se trouverait ainsi à faire savoir à nos concurrents qu'elle est notre situation exacte sur tel ou tel marché.

Néanmoins, dans la brochure que j'ai ici, le ministre donne le chiffre exact de nos ventes à différents pays; il fournit des détails sur les ventes à la Pologne.

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami fait erreur. Il consulte en ce moment la liste des exportations. On ne publie jamais le chiffre des ventes.

M. Nicholson: J'ai sous les yeux un rapport du ministre. On y indique le nombre de boisseaux expédiés à la Pologne le mois dernier et au cours du dernier semestre.

Le très hon. M. Howe: Ce sont des exportations.

M. Nicholson: Ce sont aussi des ventes.

M. Argue: Il y a un rapport étroit entre les deux.

Le très hon. M. Howe: Non.

M. Nicholson: Ces céréales sont expédiées sur un marché important.

Le très hon. M. Howe: Qu'il y ait ou non un rapport étroit entre les deux, mon honorable ami devrait donner le titre exact de la liste; c'est une liste d'exportations et non de ventes.

M. Nicholson: J'imagine qu'on n'expédierait pas ces céréales si elles n'étaient pas vendues. Dans son exposé sur le blé, le ministre n'hésite pas à nous renseigner sur ce que font nos concurrents. Il signale que:

> La Commission française des céréales a effectué une autre vente importante, soit environ 200,000 tonnes (7,349,000 boisseaux) de blé et 100,000 tonnes de farine (ce qui équivaut à 5,062,000 boisseaux de blé) à la Pologne. Les achats récents se sont faits à raison de $71.25 la tonne ($1.94 le boisseau) c.i.f., crédit d'un an.

Si la France est disposée à offrir du blé à la Pologne à ces conditions, je ne pense pas que le ministre doive considérer ses propositions comme secrètes. Si ce genre de transaction doit se poursuivre, il faudra que le

ministre mette la population du Canada au courant et encourage les Canadiens à acheter quelques-uns des produits que la Pologne doit vendre pour reprendre ce genre de transaction chaque année. Il ne suffit pas que le ministre dise que c'est confidentiel.

Si j'ai bien compris, la Pologne voulait acheter 200,000 tonnes de blé. Je comprends que le Gouvernement doive décider s'il y a lieu d'assumer le risque du crédit mais il me semble que, disposant de tellement de blé et ayant décidé une fois de courir certains risques de crédit, nous devrions être disposés à courir le risque d'un crédit supplémentaire. Presque tout le monde qui, dans l'Ouest, veut quelque chose dans sa région peut l'obtenir si le blé peut servir d'échange. Il y a du blé partout et les cultivateurs troquent entre eux et avec les gens de la ville. Le blé y sert à toutes sortes de transactions.

Si la Pologne est disposée à prendre une partie de ses importations au Canada, nous devrions nous réjouir de ce genre de transaction. Apparemment, la France a convenu d'accorder un crédit d'un an pour 7 millions de boisseaux de blé et l'équivalent de plus de 5 millions de boisseaux sous forme de farine. Vu l'énormité des stocks de blé, je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas disposés à faire crédit pendant plus longtemps encore.

Je crois comprendre que la Pologne s'efforce vraiment de nous vendre de ses produits. J'ai lu certaines brochures où il est question de son commerce extérieur et qui sont rédigées en anglais, en français, en allemand, en espagnol et en russe. Elle nous fait parvenir ces brochures en vue d'intéresser à ses produits importateurs et acheteurs canadiens. Il me semble que les deux organismes dont je fais partie, le syndicat de blé de la Saskatchewan et la fédération des coopératives, devraient savoir ce à quoi songe le ministre.

Ainsi, l'an dernier, nous ne pouvions absolument pas acheter de ciment dans un rayon de soixante milles de chez moi. Nous avons pu, enfin, mettre la main sur du ciment américain, mais il nous coûtait 80c. le sac de plus que le ciment canadien. Et pourtant, au même moment, la Pologne cherchait à vendre du ciment au Canada. Lorsque nous sommes incapables d'approvisioner nos propres marchés, il me semble que le ministère du Commerce devrait...

M. le président: Je regrette d'avoir à me lever une fois de plus, mais voici assez longtemps que j'écoute l'honorable député parler de toutes sortes de transactions avec la Pologne relatives au blé. Maintenant il nous parle d'achats de ciment. Je suis tout à fait incapable de voir quel rapport il établit entre ces questions et la proposition dont nous sommes actuellement saisis. Je sais que, dans ses premières remarques, le ministre a parlé des exportations de blé en général, nous n'empêchons aucun honorable député de parler de la question au cours de ce débat, mais j'estime que ces questions n'ont à peu près aucun rapport avec la résolution à l'étude et qu'il ne convient pas de les mentionner en ce moment.

M. Nicholson: Monsieur le président, j'accepte votre décision. Nous parlons d'un problème qui intéresse au plus haut point les producteurs de blé des trois provinces des Prairies. Je ne puis appuyer la proposition dont nous sommes saisis et qui tend à faire passer la responsabilité du Gouvernement aux banques. Le ministre du Commerce croit-il que ses collègues accepteraient une proposition du genre de celle qu'il fait aux producteurs de blé? Croit-il qu'au lieu de toucher leurs chèques de $2,250 chaque mois, ils préféreraient aller à la banque afin d'obtenir un emprunt, sachant qu'ils ne toucheraient aucun autre traitement jusqu'à ce qu'on ait écoulé nos excédents de blé? Cet état de choses ne susciterait peut-être aucune difficulté pour certains membres du cabinet, mais elle créerait un grand problème pour bon nombre de Canadiens si on leur disait qu'ils ne peuvent toucher leur salaire, qu'ils doivent emprunter jusqu'à $1,500 dans certaines conditions, mais que peu importe le montant de leurs dépenses, ils ne pourront obtenir davantage.

J'exhorte le ministre du Commerce à examiner de nouveau le problème que nous lui avons exposé. Je pense que les membres de tous les groupes de la Chambre qui parlent au nom des agriculteurs...

M. Studer: Vous parlez au nom des socialistes.

M. Nicholson: L'honorable député qui vient de m'interrompre n'a pas participé au débat, mais je suis certain qu'il n'oserait pas retourner dans la circonscription de Swift-Current-Maple-Creek pour chercher à convaincre les gens de l'endroit que la mesure proposée est assez bonne pour la population du Canada.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de revenir sur ce que j'ai dit précédemment, mais je voudrais réitérer mon opposition aux prêts bancaires garantis par le blé que possèdent les cultivateurs. Depuis quelques jours, à la suite des débats qui ont eu lieu ici, les cultivateurs de l'Ouest considèrent de plus en plus la mesure à l'étude comme une sorte de rebuffade qu'on oppose à leurs demandes légitimes. L'honorable député qui vient de reprendre son siège a proposé au ministre du Commerce de conseiller aux membres du cabinet, dans des circonstances qu'il a exposées, d'emprunter

des banques au lieu de toucher leurs traitements mensuels. Il me semble que, depuis quelque temps, le ministre du Commerce a beaucoup changé. Il y a quelques années, il disait: "Qu'est-ce qu'un million?" L'autre jour il déclarait qu'il ne s'intéresse pas à ceux qui estiment qu'une somme de $1,500 est négligeable.

Le très hon. M. Howe: Puisque nous en sommes sur cette question, je puis dire que quelques années auparavant j'empruntais des banques pour pouvoir payer mes employés.

M. Diefenbaker: Je m'en tiens à ma comparaison entre l'attitude passée du ministre pour qui un million de dollars était peu de chose et son attitude plus récente à l'endroit des cultivateurs lorsqu'il a dit qu'il ne s'intéressait pas à ceux qui sont d'avis qu'un prêt maximum de $1,500, sous le régime de ce plan, est une somme négligeable.

Le cultivateur de l'Ouest ne demande pas l'aumône; il ne s'attend pas non plus qu'on lui fasse la charité sous le régime de la mesure à l'étude. Comme autre solution, l'opposition préconise un régime d'avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les greniers du cultivateur.

On a dit l'autre jour que le syndicat du blé de la Saskatchewan est favorable à la mesure dont nous sommes saisis. J'ai ici le *Star-Phœnix* du 9 novembre dernier; on y dit que les dirigeants du syndicat du blé, après avoir lu un compte rendu portant que le syndicat appuyait le programme de prêts bancaires du Gouvernement, ont communiqué la déclaration suivante:

> Depuis des années, la ligne de conduite du syndicat du blé est définie par les délégués lors des réunions annuelles. Après une discussion très approfondie de la situation dans son ensemble, les délégués ont adopté les résolutions suivantes:
>
> "Nous exhortons le gouvernement du Canada à pourvoir immédiatment au paiement aux cultivateurs d'avances sur les céréales emmagasinées chez eux.
>
> Ces avances devraient équivaloir à la moitié de la livraison normale escomptée et être récupérables à raison de la moitié de la valeur de chacune des livraisons faites par le cultivateur.
>
> Ces avances devraient être faites sous formes de prêts garantis par l'État à la Commission canadienne du blé; la Commission s'arrangerait ensuite avec les compagnies d'élévateurs pour qu'elles versent les avances à chaque cultivateur, et tous les intérêts que coûteraient ces prêts devraient être absorbés par le trésor fédéral."

Ceci est dans l'ensemble non seulement le point de vue du syndicat du blé de la Saskatchewan, mais aussi celui des cultivateurs en général dans toute la province. La situation où les cultivateurs se trouvent maintenant entraîne une très nette diminution de leurs achats des produits manufacturés qui entrent dans les provinces de l'Ouest, en provenance, pour la plupart, des provinces de l'Est. Ce n'est pas un problème local. C'est un problème national: il faut que les cultivateurs jouissent d'un pouvoir d'achat équitable.

On a institué l'autre jour un rapprochement entre les prix du blé au cours des années 30 et ceux d'aujourd'hui, pour soutenir l'inutilité actuelle des avances en espèces. Ce qui compte vraiment, c'est le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé. Il est intéressant de constater que, suivant les chiffres incontestables que publie le Bureau de la statistique, le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé de la récolte de 1953-1954 égale celui de 1933-1934. Autrement dit, le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé aujourd'hui s'établit à 70c. comme à cette époque. En 1934-1935, période où M. Bennett était premier ministre, le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé atteignait 84c. Après maintes fluctuations, il est descendu l'an dernier,—c'est pire cette année,—à 70c. En 1939-1940, il a atteint 71c. Il est passé à $1.28 en 1945-1946. De 1945-1946 à 1954, il a baissé de 58c. C'est très sérieux. Il ne s'agit pas du prix effectif, mais de son équivalence en pouvoir d'achat.

En entendant les honorables vis-à-vis parler des années 30, je leur répéterai qu'en 1953-1954 le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé était identique à celui de 1933-1934. Voilà, je l'espère, une réponse à la situation du cultivateur de l'Ouest. Ce pouvoir d'achat est moindre aujourd'hui; pour 1954-1955 et 1955-1956, il atteint environ 59c. le boisseau. Autrement dit, il est bien inférieur à celui de 1933-1934, ce qui indique la grande nécessité de prendre des dispositions.

Pour ce qui est du présent régime, je ne connais personne qui y soit favorable en dehors de la Chambre et à l'exception des partisans libéraux au pays qui l'appuient, quoi que fasse le Gouvernement. Tout dernièrement encore, une ou deux associations ont adopté des résolutions favorisant ce programme d'avances à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. Il y a environ dix jours, la Ligue de crédit de la Saskatchewan a adopté un vœu en ce sens. De façon générale, les cultivateurs demandent donc au Gouvernement de prendre une mesure bien simple.

Il n'y a pas de danger de perte. On ne peut concevoir qu'il se commette des fraudes car, dans chaque cas, l'agent de l'élévateur local connaît à peu près la production de tous les cultivateurs de sa région. Le livret de contingents prévient toute malhonnêteté possible chez la faible proportion de délinquants. Il y a quelques années, de fait, il y avait beaucoup de vols de blé. Il n'y en a plus, car il n'y a pas de livret de contingents pour les voleurs; en outre, le voleur

ne peut en aucune manière vendre le blé qui ne lui appartient pas.

J'ai parlé tout à l'heure de la baisse du pouvoir d'achat du blé. Je désire maintenant dire quelques mots du prix du blé canadien sur le marché libre. Je cite un extrait des observations qu'a faites, en juin dernier, M. Britnell, chef du département de l'économique de l'Université de la Saskatchewan. Il s'est exprimé ainsi: "Le prix du blé canadien sur le marché libre a baissé de près de 50c. le boisseau depuis deux ans".

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, quel marché appelle-t-il marché libre?

M. Diefenbaker: M. Britnell songe à tous les marchés ouverts au cultivateur canadien en dehors du cadre de l'accord international sur le blé, à l'exclusion aussi du marché intérieur.

Le très hon. M. Howe: Vous voulez dire le marché clandestin?

M. Diefenbaker: Non; il parle ici du prix de vente du blé, ajoutant:

...le prix fixé aux termes de l'accord international sur le blé, et à l'égard de la vente au Canada, est un peu inférieur.

Il est question ici de la diminution du prix de blé depuis deux ans, diminution de près de 50c. le boisseau. Puis il ajoute:

La puissance d'achat actuelle et future du blé nº 1 du Nord n'atteint pas, ou à peine, la moitié du chiffre de 1945.

Il traite ensuite du rapport frais-coûts, précisant que normalement ce rapport, compte tenu de la hausse du prix des choses nécessaires au cultivateur, aurait depuis longtemps abouti au désastre, mais il ajoute:

Dans des circonstances normales, le producteur de blé se serait trouvé coincé entre ses frais de revient et les prix mais leur rapport véritable a été atténué et obscurci pendant plusieurs années par des récoltes, par des ventes et par des exportations outre-mer, supérieures à la moyenne.

Il parle ensuite de la situation générale pour ce qui est du blé. Il signale que le producteur de blé canadien se trouve dans une situation très précaire par suite de la chute des prix, du fléchissement vertical de la puissance d'achat d'un boisseau de blé et, en même temps, de la hausse du coût de revient agricole. Ces trois dernières années, le revenu réel du cultivateur moyen au Canada a baissé d'environ 23 p. 100. Le coût des articles que le cultivateur doit acheter a subi une hausse générale d'environ 2½ p. 100. Selon le comité, qu'arriverait-il si la main-d'œuvre de tout le Canada était obligée aujourd'hui d'accepter un salaire de 25 p. 100 inférieur à ce qu'il était il y a trois ans? Voilà la situation dans laquelle se trouve le cultivateur. Il ne demande pas qu'on se lance à l'assaut du Trésor, il demande simplement qu'on lui rende justice. J'ai dit il y a quelques instants qu'au cours des deux dernières semaines, le conseil de la Fédération des coopératives de crédit de la Saskatchewan avait adopté une résolution.

Le très hon. M. Howe: Ce conseil compte-t-il parmi ses membres des cultivateurs ou des producteurs de blé?

M. Diefenbaker: Mais si, le président lui-même est cultivateur.

Le très hon. M. Howe: Où demeure-t-il?

M. Diefenbaker: Je crois comprendre que le conseil compte aussi d'autres cultivateurs. Le ministre veut donner à entendre que les seuls à demander cela, comme il l'a dit l'autre jour de façon à discréditer et avec assez de sarcasme, sont les gens des villes qui veulent tirer parti de la situation. Ce n'est pas ainsi qu'il peut rendre hommage aux demandes du syndicat du blé de la Saskatchewan et d'autres syndicats agricoles de la province. La résolution dont je parlais il y a quelques instants, avant l'interruption du ministre, se lit ainsi:

Attendu qu'il faut maintenir le haut niveau de l'économie du Canada;

Attendu que l'industrie agricole de l'ouest du Canada souffre actuellement d'une grave pénurie de disponibilités liquides attribuable au fait que les cultivateurs n'ont pu livrer leur blé à la Commission du blé et que ce trouble apporté au régime normal des revenus agricoles exerce une action nocive sur les affaires ainsi que sur les administrations municipales, action qui risque d'entraîner les effets les plus graves sur l'économie nationale,

Il est résolu que le gouvernement fédéral doit être instamment prié d'assurer un régime permanent d'avances en espèces au titre des céréales...

Cette résolution indique avec précision le point de vue de l'immense majorité des cultivateurs de l'Ouest, où qu'ils soient. Je ne saurais vraiment comprendre comment il se fait que des députés de l'Ouest puissent appuyer le Gouvernement malgré des réclamations contraires à peu près unanimes, comment ils peuvent croire que ces mesures fragmentaires puissent rétablir la situation.

Le ministre annonçait l'autre jour un versement de 10c. le boisseau à l'égard de certaines catégories de blé de la campagne 1954-1955. En ce qui concerne le nord de la Saskatchewan,—je songe ici à Prince-Albert,—le *Herald* de cette ville a immédiatement rappelé, dans ses colonnes, que la presque totalité du blé moissonné dans cette région était d'une catégorie inférieure à la quatrième et que, partant, le versement de 10c. le boisseau, si bien accueilli qu'il fut par ailleurs,—et j'en ai été très heureux moi-même lorsqu'on en a fait part l'autre jour,—ne saurait aider les cultivateurs dont le blé était des catégories 5, 6, ou de provende.

J'invite le ministre à étendre la portée de la mesure prévoyant une avance de 10c. le boisseau car autrement, elle ne sera d'aucun secours pour les cultivateurs de maints endroits du nord de la Saskatchewan.

La résolution prévoit une ligne de conduite qui ne peut ni ne pourra résoudre le problème. Elle témoigne d'un mépris obstiné pour les désirs des gens. On dirait presque que le Gouvernement, fort de son écrasante majorité, entend pousser la mesure malgré les protestations des cultivateurs de l'Ouest, avec l'espoir que d'ici la prochaine élection survienne quelque événement qui fera oublier sa conduite aux cultivateurs de l'Ouest. Le cultivateur de l'Ouest ne pardonnera jamais, monsieur le président, ce geste désinvolte.

Il serait pourtant temps encore de réparer le mal. Malgré le pouvoir dont il dispose, l'été dernier, le Gouvernement a pourtant rabattu de son arrogance lors du débat sur la Production de défense. Il n'est pas trop tard! Le Gouvernement peut encore agir! D'une manière générale, les avances contre les céréales entreposées à la ferme sont réclamées aussi bien par les cultivateurs que par les partis d'opposition, sans oublier bien des tenants du Gouvernement qui, fussent-ils autorisés à s'exprimer librement, dénonceraient la résolution à l'étude comme ne rendant pas justice aux légitimes demandes de l'Ouest canadien.

M. Johnson (Kindersley): Les membres du gouvernement peuvent se demander, monsieur le président, pourquoi la mesure à l'étude provoque une telle opposition. J'en trouve l'explication dans la méthode qui a été suivie pour la présenter. Au cours d'un débat antérieur, le ministre du Commerce a dit qu'avant de porter la parole au congrès annuel du syndicat du blé de la Saskatchewan il savait que la situation était assez mauvaise et que des dispositions s'imposaient, c'est pourquoi il a présenté la mesure relative aux prêts bancaires. C'est une mesure législative très mal conçue parce qu'elle ne tient pas compte des vœux et désirs des cultivateurs et organismes agricoles de l'Ouest canadien. Elle est mal venue à cause de la façon dont elle a été présentée, par décret du conseil, et au cours d'une émission de télévision.

Il me semble que les membres de notre parlement démocratique touchent une rémunération annuelle proportionnée au travail d'un an et je pense que nous devrions être libres de nous réunir en tout temps pour étudier ces importants problèmes. Si nous avions eu cet avantage, nous aurions exprimé au ministre du Commerce les idées des cultivateurs et des organismes agricoles de nos circonscriptions et il aurait pu modifier la résolution en tenant compte de nos propositions en vue de satisfaire aux demandes des cultivateurs de l'Ouest canadien.

Par exemple, il aurait pu tenir compte des résolutions dont ne se préoccupe jamais l'honorable député de Rosthern au cours de ses remarques. L'honorable représentant de Rosthern fait de grands efforts pour chercher à prouver qu'un prêt bancaire constitue une avance en espèces ou inversement. Il a cité de longs extraits de la conférence tenue à Saskatoon. Je voudrais donner lecture de certaines résolutions adoptées le premier jour du 31e congrès annuel du syndicat du blé de la Saskatchewan, immédiatement après la suspension de l'ordre du jour ordinaire. Les délégués ont approuvé presque unanimement ces résolutions. Elles sont intitulées "Avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes". Je cite:

2. Que nous exhortions le gouvernement du Canada à prendre immédiatement des dispositions en vue de consentir aux cultivateurs des avances à l'égard des céréales entreposées sur les fermes.

3. Que les avances consenties aux cultivateurs à l'égard des céréales entreposées sur les fermes soient à raison de la moitié des livraisons normales prévues et qu'elles soient remboursables à raison de la moitié de la valeur de chaque livraison effectuée par le cultivateur.

4. Que les avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes soient consenties sous forme de prêts garantis par le Gouvernement à la Commission canadienne du blé; que la Commission canadienne du blé s'entende avec les compagnies d'élévateurs pour qu'elles versent des avances aux divers cultivateurs; et que tous frais d'intérêt relatifs à ces prêts soient à la charge du trésor fédéral.

Cest bien différent de la proposition qu'avaient déjà énoncée les autorités supérieures du Gouvernement avant de discuter la question au congrès du syndicat du blé de la Saskatchewan.

Les congrès locaux et régionaux du syndicat des cultivateurs de la Saskatchewan auraient pu exposer des vœux au ministre et lui fournir des conseils précieux. Si le ministre doutait que ces organismes représentent bien les cultivateurs, il aurait pu s'adresser aux conseils municipaux, ce qui aurait dissipé tout doute quant à l'inefficacité de prêts bancaires garantis par le Gouvernement en se fondant sur la loi de 1951. Il aurait pu pousser les choses plus loin et interroger séparément certains cultivateurs. Les agriculteurs auxquels je me suis adressé individuellement m'ont affirmé qu'ils repoussent résolument le principe de payer des intérêts sur leur propre argent. A la suite de réunions tenues dans ma circonscription, l'automne dernier, j'ai conclu que je pouvais résumer la mesure en disant qu'elle est injuste, insuffisante, impratique.

D'après certains de mes collègues, elle est injuste parce qu'elle demande aux cultivateurs d'emprunter de l'argent sur leurs propres recettes. Il y a bien des députés à la Chambre qui ne comprennent absolument pas les conditions qui règnent actuellement dans l'agriculture, dans l'Ouest canadien. Il est répugnant d'entendre des députés parler des cultivateurs de l'Ouest qui roulent en Cadillac. Le député de Westmorland a démontré l'ignorance à ce sujet de certains députés originaires d'autres régions du pays. Leur absence lors du scrutin de vendredi dernier a bien indiqué qu'ils ne se soucient guère du problème. En réalité, je me souviens que le député de Westmorland a siégé au comité de l'agriculture. Afin de bien lui faire comprendre l'importance de notre tâche, je lui ai apporté un échantillon de blé. Il m'en a remercié en disant qu'il n'en avait jamais vu. Quels conseils peut-on attendre de députés qui n'ont aucune connaissance de la question et qui ne sont pas pressés de s'instruire à ce sujet?

Une voix: Ils devraient s'en tenir au foin des marais.

M. Johnson (Kindersley): Comme mes collègues l'ont signalé, la mesure est injuste, parce que la situation financière des cultivateurs, dans l'Ouest, exige qu'ils disposent d'une plus grande puissance d'achat, afin de pouvoir désintéresser leurs fournisseurs et payer pour l'essence et les salaires des ouvriers qu'ils ont engagés à l'époque de la moisson. Souvent, le cultivateur ne peut emprunter directement de la banque. Il ne peut vendre ses céréales. Il s'agit en définitive de rectifier le rapport entre les prix et le coût de production pour l'agriculteur, en ce qui a trait aux marchandises qu'il lui faut acheter et le prix qu'il obtient pour ses produits. Il est vraiment cruel de voir ajouter un 5 p. 100 d'intérêt aux fonds auxquels le cultivateur a droit.

Je prétends que le projet de résolution est très insuffisant, parce que, comme l'a signalé l'honorable représentant de Prince-Albert, le ministre a dit qu'il ne s'intéresse pas au cultivateur qui considère que $1,500 ce n'est rien du tout. Le ministre ferait bien de se reporter à certaines des publications de son collègue de l'Agriculture. En effet, l'*Economic Analyst* de février 1951 contient une étude des frais de production agricole dans la région d'Elbow-Saskatoon, en Saskatchewan, de 1948 à 1949. On estime que ces frais ont augmenté de 20 p. 100 depuis 1951. Cela revient à ceci, monsieur le président: les frais de production dans une exploitation d'une section de la région d'Elbow-Saskatoon, où la terre est bonne, étaient de $2,006 en cours de la période 1948-1949. Comme ils ont augmenté depuis de 20 p. 100, ils dépasseraient donc $2,400 en 1955. De même, dans les plus grandes fermes, celles de plus de 800 acres, le coût de production serait de presque $4,000. Voilà les déboursés en espèces que doit faire le cultivateur. Que le ministre revoie ses données, qu'il n'oublie pas, ainsi que l'a signalé mon chef au cours du débat précédent, que le pouvoir d'achat d'un boisseau de blé est la moitié de ce qu'il était en 1945.

L'*Annuaire du Canada* indique que, en 1955, il y avait 247 succursales bancaires en Saskatchewan, 270, en Alberta, et 175, au Manitoba. Dans ma circonscription, cette situation constitue un véritable problème. Ainsi, il y a une succursale de banque à Leader. Si quelqu'un de la région d'Horsham ou de l'extrémité sud-ouest de ma circonscription veut aller à la banque pour obtenir cet emprunt, il devra franchir 55 milles. Ses affaires se font d'ordinaire à la coopérative de crédit de Fox-Valley; mais, en vertu de cette mesure législative, il lui faudra aller à la banque. Il s'en va donc présenter sa demande à la banque. Il remplira les formules nécessaires, puis retournera chez lui.

L'employé de la banque devra étudier la demande. Il n'a jamais vu cet agriculteur. Il ignore s'il a sur sa ferme 1,000 boisseaux de blé ou un millier de moutons, ou s'il n'a qu'un millier d'arbres. Aussi, quand viendra la question de décider à propos de cet emprunt, comme nous savons que les banques sont en affaires pour faire de l'argent, on peut s'attendre que le prêt sera refusé. C'est bien ce qui est arrivé.

Voulant connaître le montant et le nombre de ces prêts, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question en ce sens. Mais il est clair que je ne suis pas aussi heureux que le ministre de l'Agriculture quand il s'agit d'obtenir de tels renseignements, car ma question reste encore sans réponse.

Le très hon. M. Gardiner: C'est parce que vous ne vous donnez pas la peine de les obtenir.

M. Johnson (Kindersley): Plaît-il?

Le très hon. M. Gardiner: N'importe qui peut se procurer les renseignements que j'avais. Si le député ne les possède pas, c'est qu'il ne se donne pas la peine, en tant que député, de les obtenir.

M. Johnson (Kindersley): J'ai fait inscrire une question au *Feuilleton*. Si le ministre peut amener son collègue à s'acquitter de sa responsabilité parlementaire, j'en serai enchanté.

Le très hon. M. Howe: Je puis fournir le renseignement au député maintenant, s'il le désire.

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami parle de deux choses différentes. J'ai prié mon secrétaire de passer à la banque pour y demander combien de prêts avaient été accordés. On peut obtenir ce renseignement n'importe où.

M. Johnson (Kindersley): Le Gouvernement ne semble pas l'obtenir si facilement. Les membres du cabinet devraient consulter leur collègue, le ministre de l'Agriculture, qui, visiblement, n'a pas de difficulté à se renseigner; quand ils auront été renseignés par lui, ils pourront répondre à ma question.

Le très hon. M. Gardiner: Vous pouvez obtenir ces renseignements si vous vous donnez la peine d'aller les demander. Vous ne voulez tout simplement pas être renseigné.

M. Johnson (Kindersley): C'est à celui à qui j'ai posé ma question que cela incombe. D'après la marche de ce projet de loi, il saute aux yeux que le Gouvernement n'est pas disposé à aller de l'avant et à marquer du progrès dans ses lois. On peut dire, je pense, que nous avons passé, sous le gouvernement libéral, de l'âge de pierre à l'âge de fer. Du moins, les députés ministériels ont-ils des fils d'argent dans la chevelure, de l'or dans la bouche et du plomb dans leurs goussets. Ils ont failli à la tâche d'établir les lois dont la population de l'Ouest du Canada a besoin et qu'elle réclame depuis 1942 lorsque ce problème a été mis de l'avant par le premier ministre de la Saskatchewan alors qu'à la Chambre des communes il préconisait le principe de la vente rationnelle au moyen d'avances en espèces sur les céréales entreposées à la ferme.

La Commission canadienne du blé a eu pour principe d'acheter des cultivateurs du Canada plus de blé qu'elle peut en vendre. Ce principe a été établi parce qu'autrement elle n'aurait pas sur les bras l'excédent dont il est fait mention dans son dernier rapport. Par conséquent, si le principe était rationnel dans un cas, qu'on lui donne plus ample application. Donnons à la Commission canadienne du blé l'autorisation de mettre en pratique ce qu'a proposé l'honorable député de Rosetown-Biggar, soit des avances en espèces sur le blé convenablement entreposé à la ferme.

Je crois que les modalités d'application de la loi sont relativement faciles à comprendre pour quiconque connaît un peu le commerce des céréales. Nous savons que depuis quelques années les cultivateurs ont été obligés de construire pas mal de locaux destinés à l'emmagasinage. Ce sont des magasins neufs et bien construits. Le cultivateur a compris en effet que le blé qu'il conserve dans sa ferme risque d'y rester pendant longtemps. Par conséquent il a construit du mieux qu'il a pu.

Dans bien des cas, ces moyens d'entreposage sont bien supérieurs à ceux qui sont aménagés ailleurs et qui sont autorisés par la Commission des grains. Ils sont supérieurs aux annexes provisoires qu'on voit un peu partout au pays. S'il est entreposé dans des compartiments bien construits, nous n'avons pas à craindre que le blé se perde ou qu'il pourrisse sous l'effet de l'humidité.

L'agent d'élévateur, qui se trouve non loin des cultivateurs, qui les connaît bien, pourrait facilement contrôler la qualité des greniers et remettre aux cultivateurs une avance en espèces représentant les trois quarts du contingent prévu. Les cultivateurs auraient alors de quoi acquitter leurs obligations les plus pressantes et la Commission canadienne du blé ne risquerait rien puisque les cultivateurs ne peuvent vendre leur grain qu'en passant par elle et par l'agent d'élévateur. Cette façon de procéder permettrait aux cultivateurs de toucher quelque chose pour leur production et elle leur éviterait de se rendre à la banque pour emprunter sur ce qu'ils ont gagné.

On dira peut-être que cela entraînerait des frais exorbitants. Je crois que certains députés ont mentionné ce point. Les membres du Gouvernement apprendront sans doute avec intérêt ce que coûteraient les avances en espèces à l'égard du grain entreposé sur les fermes. J'ai déterminé ce qu'elles coûteraient. En 1955, il y avait 62,910,000 acres prévues. Voilà les chiffres les plus précis que j'aie pu obtenir et le ministre du Commerce les acceptera assurément, étant donné qu'ils sont tirés d'une publication de la *United Grain Growers*. Il y a aussi la résolution du syndicat du blé de la Saskatchewan qui demande des avances en espèces équivalant à la moitié du contingent prévu, soit 251,640,000 boisseaux. Mais, lorsque le Gouvernement a présenté sa mesure concernant les prêts bancaires, les agriculteurs avaient déjà vendu 106 millions de boisseaux de grain de toutes sortes, sauf le lin. L'avance serait donc faite à l'égard de 145,640,000 boisseaux. A supposer, ce qui est bien possible, que le prix moyen soit de $1 le boisseau, on aurait donc eu un montant équivalent de dollars.

Ainsi que le préconisent le syndicat du blé de la Saskatchewan et le parti cécéfiste, l'État devrait assumer les frais d'intérêt que comportent ces avances mises à la disposition des agriculteurs. A 3¼ p. 100, pendant quatre mois, l'intérêt sur ce montant serait de $1,577,733, montant fort modeste, en effet, si l'on songe que le Gouvernement est disposé à verser 7 millions et demi à l'égard de prêts bancaires garantis. Dans l'Ouest, les agriculteurs tiennent au maintien du principe de

l'organisation méthodique de la vente et ils voudraient que, par l'entremise des sociétés d'élévateurs, la Commission du blé leur accorde ces avances en espèces. Une telle mesure serait bien accueillie par les députés des autres régions du pays, parce qu'elle exigerait une moins forte dépense de deniers que la façon dont s'y prend le Gouvernement.

J'ai été assez déçu de constater que nos Benedict Arnolds de Saskatchewan ne se soient pas trop fait entendre au cours du présent débat. A mon avis, tous les députés ici ont le devoir de faire connaître, tel qu'il leur apparaît, le point de vue de leur circonscription. J'espérais que l'influence exercée par l'honorable représentant de Westmorland aurait filtré à travers l'allée jusqu'à l'honorable représentant de Qu'Appelle, en sorte que nous eussions pu recevoir de lui quelques sages conseils et obtenir le tableau de la situation dans la circonscription de Qu'Appelle.

Le Gouvernement a apparemment laissé tomber un problème associé à celui qui se pose à nous aujourd'hui. On a dit, en réponse à une question de mon collègue, l'honorable représentant de The Battlefords, qu'il y a actuellement place dans les entrepôts pour 58 millions de boisseaux. D'après les chiffres que j'ai cités, chiffres recueillis par la *United Grain Growers,* il y aurait là place pour un contingent de près d'un boisseau, ce qui serait bien plus de nature à aider les cultivateurs de l'Ouest que cette mesure relative à un prêt bancaire. Mais que se passe-t-il? J'ai reçu un télégramme d'un endroit situé près de Horsham auquel je me reportais. Il est de Richmond, en Saskatchewan, et souligne que la situation à l'égard de la répartition des wagons dans la subdivision de Burstall est simplement atroce. Je cite:

> Linacre n'a envoyé que trois wagons pendant tout le mois de janvier et doit encore exécuter dix-sept livraisons demandées par la Commission; Horsham a vingt-cinq commandes inexécutées de la Commission; Fox-Valley, soixante.
>
> Ces trois points comptent beaucoup de cultivateurs n'ayant pas livré trois cent unités stop Situation pire à Estuary qui n'a envoyé que cinq wagons depuis le 1er décembre.

Voilà comment le Gouvernement traite l'agriculture. A cause de son inaction, les terminus sont vides, et les bateaux réclament une indemnité de surestarie des cultivateurs par l'entremise de la Commission canadienne du blé, parce qu'ils n'obtiennent pas de chargements. Le représentant du Gouvernement qui est chargé de cette tâche était absent, m'a-t-on dit, et personne ne l'avait remplacé. Personne ne demandait aux chemins de fer de diriger les wagons vers les endroits où il en fallait ou de faire leur devoir envers le Canada en acheminant les céréales des régions encombrées aux terminus afin de donner quelque puissance d'achat aux cultivateurs.

Je résumerai, monsieur l'Orateur, en mentionnant le député de Swift-Current-Maple-Creek, qui est parfois loquace. Il n'a pas pris part au débat, mais j'ai remarqué qu'il se rendait périodiquement auprès du ministre de l'Agriculture et du ministre du Commerce, ce qui indique qu'il essaye d'obtenir l'autorisation de dire quelque chose. Le représentant de Swift-Current-Maple-Creek a publié un petit article dans le *News* de Maple-Creek, le jeudi 3 novembre 1955. Il y a déploré l'inaction des gouvernements des provinces de l'Ouest en présence du problème que pose le blé. Le député de Westmorland doit avoir trouvé cette idée chez le représentant de Swift-Current-Maple-Creek. Cela me paraît révéler de quelle manière les membres du gouvernement libéral veulent protéger la Commission canadienne du blé. La proposition du représentant de Swift-Current-Maple-Creek, dans ses propres termes, est la suivante:

> Je proposerais que la Commission du blé vende à chaque province de l'Ouest 50 millions de boisseaux de blé et que la province verse le paiement initial à la Commission du blé. La province pourrait alors accepter des livres sterling en échange du blé ou troquer le blé dans des pays étrangers contre le matériel dont elle a besoin, puis verser à la Commission du blé le solde créditeur obtenu à la suite de la transaction.

Monsieur le président, si c'est ainsi que les membres du parti libéral de la Saskatchewan veulent régler le problème du blé, je ne suis pas du tout surpris que le ministre du Commerce ait été malavisé au point de suivre leur avis en présentant une mesure prévoyant des prêts bancaires comme celle dont nous sommes saisis. Il est évident que laisser les gouvernements provinciaux livrer une concurrence ouverte à la Commission canadienne du blé, ce serait immédiatement anéantir le principe de la vente méthodique par l'intermédiaire de la Commission, principe qui a été si bien accueilli par les cultivateurs de l'Ouest. Ce sont les mêmes ministériels qui accusent toujours l'opposition d'être l'ennemie de la Commission du blé. Cela montre l'attitude positive ou négative selon le cas des véritables ennemis de la Commission du blé.

M. Blackmore: Monsieur le président, la cause des cultivateurs de l'Ouest a été si bien plaidée par tant d'habiles orateurs de l'opposition, cet après-midi, que je ne saurais rien ajouter au débat qui ne soit du déjà dit. Aussi m'abstiendrai-je d'une foule d'observations que j'entendais faire. Mais dans l'étude du projet de résolution demandant une disposition qui prévoie des prêts aux

cultivateurs de l'Ouest, voici à peu près comment l'on procède. La mesure ne prévoit qu'une miette de pain, alors que le producteur de blé a droit à toute une miche et devrait l'obtenir. Il l'a gagnée; il devrait donc l'obtenir.

Partout dans les Prairies on exige des avances à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. Dans tout l'Ouest, c'est ce qu'on demande. Le Gouvernement semble avoir résolu, en dépit de tout, de ne pas donner aux cultivateurs de l'Ouest, ou aux provinces de l'Ouest, ce qu'ils veulent.

La mesure me rappelle quelques mots tirés d'observations qu'a faites Nikita Krouchtchev en septembre dernier. Il a dit:

Si vous croyez réellement, a-t-il dit, s'adressant au monde capitaliste, que votre régime n'est ni trop caduc ni trop corrompu, si vous estimez que vous pouvez vraiment soutenir la lutte, allez-y: faites-nous concurrence. Mais la vérité est de notre côté.

Si Krouchtchev avait voulu un exemple précis pour démontrer que d'une manière générale sa vérité est la bonne, il n'aurait rien demandé de mieux que l'offre méprisable du gouvernement canadien de prêter aux cultivateurs de l'Ouest sur leur blé. Pays capitaliste, qui se classe parmi les meilleurs, doté de ressources presque sans égales dans le monde entier, dont la production s'est élevée l'an dernier à plus de 26 millards, le Canada prouve surabondamment qu'il a tous les moyens matériels nécessaires pour donner aux cultivateurs ce qu'ils lui demandent.

Tout ce qu'il faut est un peu d'intelligence financière pour rendre pécuniairement possible ce qui est matériellement possible, et nous voici devant la scène la plus écœurante présentée à l'heure actuelle au Canada. Je dois dire que j'ai terriblement honte du Gouvernement.

Dans mon discours du 13 janvier, j'ai parlé en faveur de paiements immédiats sur le blé emmagasiné chez les cultivateurs pour leur permettre de faire face à leurs frais moyens de production en entier, plus une allocation de subsistance suffisante pour leur permettre d'assumer les frais représentés par la poursuite de leur entreprise. Mes remarques figurent à la page 95 du hansard. C'est tout ce que nous désirons, et c'est certainement ce que nous devrions obtenir.

Je vais citer une déclaration émanant de la réunion des membres du Crédit social de l'Alberta, et qui fera voir l'attitude qu'ils ont adoptée après la proposition d'offrir des prêts de $1,500 à 5 p. 100. Voici ce qu'on pouvait lire dans l'un des journaux albertains:

Le programme conçu par le gouvernement fédéral pour l'octroi de prêts aux cultivateurs sur les céréales emmagasinées chez eux a été déclaré mercredi "tout à fait insuffisant" par les députés créditistes qui assistaient à la réunion annuelle d'automne du parti à Edmonton.

Leur déclaration de principe sur la situation du blé affirmait que "cette proposition d'endetter davantage les cultivateurs est dénuée d'équité et de justice".

On ajoutait: Peu de cultivateurs pourront obtenir le plein montant du prêt. Même si un grand nombre l'obtenaient, la somme ne serait pas suffisante, dans bien des cas, pour leur permettre d'acquitter les dettes qu'ils ont contractées pour ensemencer leur terre et moissonner leur récolte.

Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait faire en sorte que la Commission canadienne du blé puisse consentir des avances en espèces aux cultivateurs à l'égard des céréales entreposées sur leurs fermes. Le gouvernement canadien devrait immédiatement pourvoir à la création d'entrepôts approuvés sur les fermes.

Une façon d'y arriver serait de verser aux cultivateurs les mêmes taux d'entreposage qu'exigent les élévateurs, si les cultivateurs construisaient des entrepôts approuvés.

Il est évident que le gouvernement fédéral ne peut résoudre le problème de la production excédentaire. Nous ne considérons pas les excédents comme un malheur. Ils ne le deviennent que lorsqu'on ne sait comment en disposer. Si nous parvenions à créer des entrepôts convenables, disséminés un peu partout sur les fermes, et si nous étions disposés à utiliser le crédit national pour financer le versement d'avances en espèces à l'égard des excédents ainsi entreposés, ces excédents pourraient être d'un grand secours au Canada et au reste du monde dans les années à venir.

Je pense qu'il est inutile que j'ajoute quoi que ce soit à cette déclaration. A mon avis, l'honorable député de Prince-Albert a exposé des arguments tout à fait irréfutables et qui anéantissent effectivement tous les efforts du ministre du Commerce et de son collègue de l'Agriculture pour embrouiller la question et semer la confusion au sein de la population en général à l'aide de faux-fuyants politiques, idiots et enfantins, alors qu'ils devraient plutôt s'attaquer à la question en tant que membres sérieux du cabinet canadien et qu'ils devraient régler le problème d'une façon honorable et honnête. Voici un exemple de certaines idées que ces deux ministres ont cherché à faire accepter,—j'espère que je ne suis pas injuste,—ils ont dit d'abord que les avances en espèces entraîneraient des frais plus élevés que les prêts qui sont proposés. L'argument de l'honorable député de Prince-Albert réfute complètement cette idée. Le Gouvernement du Canada, s'appuyant sur tout le crédit dont dispose notre grande nation, pourrait certes emprunter de vastes sommes d'argent à un taux d'intérêt incomparablement plus bas que n'importe quel cultivateur, même si le Gouvernement garantit son emprunt.

Si le Gouvernement empruntait les fonds d'un seul coup et avançait ensuite l'argent à la Commission du blé, en lui ordonnant de

répartir les fonds aux cultivateurs, par l'entremise des élévateurs, il pourrait éviter ainsi tous les frais qui, selon certains honorables vis-à-vis, résulteraient sûrement d'avances consenties aux cultivateurs.

Il est naïf de prétendre que cela ruinerait la Commission du blé. Je ne vois pas comment quelqu'un pourrait chercher à tromper ainsi la population du Canada, comment on pourrait dire, devant un Parlement composé d'hommes intelligents ou devant un auditoire éclairé, que le gouvernement risquerait de ruiner la Commission du blé en empruntant de la Banque du Canada une vaste somme pour la mettre à la disposition de cet organisme et la distribuer, par l'entremise des élévateurs, aux cultivateurs canadiens à titre de paiement anticipé d'avances à l'égard des céréales entreposées sur les fermes. Il faut vraiment être déséquilibré pour prétendre que cela ruinerait la Commission du blé.

C'est parfaitement absurde! Apparemment, on a systématiquement tenté de semer la confusion au sein de la population du Canada en cherchant, dans des journaux de tous les coins du pays, à faire avaler cette absurdité.

On a voulu donner à entendre que les cultivateurs se tirent assez bien d'affaires. Certains n'ont pu trouver beaucoup de cultivateurs qui aient vraiment besoin d'avances. Je répète que cette absurdité est presque l'égale de l'autre, mais je dois ménager un peu mes mots. Si, aux États-Unis, de l'autre côté de la frontière, les cultivateurs peuvent entreposer des céréales sur leurs fermes et obtenir $2.10 le boisseau; si, aux États-Unis, les cultivateurs se tirent très bien d'affaires, comment peut-on prétendre que les cultivateurs canadiens, de ce côté-ci de la frontière, traités comme ils l'ont été, se tirent assez bien d'affaires surtout quand on songe que les frais de production au Canada sont tout aussi élevés, sinon plus, qu'aux États-Unis.

M. Quelch: Plus élevés.

M. Blackmore: Mon collègue me dit qu'ils sont plus élevés. C'est mon impression mais je ne possède pas de renseignement de première main à ce sujet.

Je ne tiens pas cet après-midi à multiplier devant vous les paroles. Je veux toutefois qu'il soit entendu que si nous, du groupe créditiste, nous proposons d'appuyer la mesure, même si ce n'est qu'un méprisable pis-aller, c'est simplement parce qu'elle vaut tout de même mieux que rien. Qu'on n'aille pas supposer que si nous appuyons la mesure c'est que nous l'approuvions le moins du monde.

[M. Blackmore.]

M. Cameron (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, j'hésite presque à participer au débat. En effet je ne prétends pas avoir la moindre connaissance précise des problèmes qui se posent au producteur de céréales. Je laisse cela à mes collègues. Il importe toutefois de souligner certains aspects de cette question.

Si je ne m'abuse, on nous demande aujourd'hui d'entériner un programme qui a déjà reçu un commencement d'application. C'est pour cela qu'il importe absolument de comprendre comment fonctionne ce programme et ce que cela peut laisser supposer. Le vendredi 3 février le ministre de l'Agriculture faisait à la Chambre une déclaration si troublante pour moi que je me suis levé plus tard, le même jour, pour l'interroger à ce propos. Il m'a bien donné une espèce de réponse, mais en étudiant cette réponse dans le hansard, je me suis rendu compte qu'elle ne répondait pas du tout à la question que j'avais soulevée.

Afin de rafraîchir la mémoire des honorables députés je vais me permettre de citer cette déclaration du ministre de l'Agriculture. Il avait parlé du nombre de prêts que les banques à charte avaient consentis à différents endroits de la Saskatchewan en vertu de ce régime. Voici ce que le ministre a dit ensuite:

> On m'a donné une note sur laquelle il est écrit: "Dites à M. Gardiner qu'un tel a obtenu le premier prêt." Cet homme a été le seul à protester au cours de la réunion, affirmant qu'il serait incapable d'obtenir un prêt, mais il en a obtenu un de $1,500. La note signale que la banque s'attend de consentir vingt autres prêts si l'on n'établit pas de contingent, mais qu'elle n'en consentira pas d'autres si un contingent est établi.

Peu après cela, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce a demandé:

> D'où proviennent les chiffres de prêts bancaires qu'il vient de citer?
>
> Le très hon. M. Gardiner: Ces chiffres ont été donnés directement à mon secrétaire par les banques qui ont accordé les prêts.

Il nous a dit plus tard que son secrétaire était allé là-bas demander les renseignements.

Le très hon. M. Gardiner: Cela est loin d'être exact. Mon secrétaire se trouvait là et a obtenu les renseignements. Il n'était pas allé là pour les obtenir.

M. Cameron (Nanaïmo): Il se trouvait là. Plus tard, j'ai posé la question qui suit au ministre. Je cite de la page 909 du hansard du 3 février:

> J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture à propos des remarques qu'il a faites tantôt. Dois-je comprendre que les banques révèlent au personnel du ministre le nom de ceux qui empruntent en vertu de cette loi?

A ce moment-là, le ministre du Commerce a interjeté une réponse qui n'avait rien à voir avec la question, soit dit en toute déférence. Elle ne se rattachait nullement à la

question que j'avais posée. Après que le ministre du Commerce se fût rassis, j'ai poursuivi:

Dois-je faire cadrer cette réponse avec la déclaration du ministre de l'Agriculture qui nous a dit qu'il connaissait le nom du premier emprunteur en un certain endroit. J'aimerais savoir comment il savait qui était ce particulier.

Le très hon. M. Gardiner: Je l'ai lu sur le papier que je tiens à la main.

M. Johnston (Bow-River): Qu'est-ce que ce papier?

Le très hon. M. Gardiner: Il vient de la localité où la discussion a eu lieu. Mais en toute équité à l'égard de ce particulier, je pense pouvoir demander l'autorisation de faire biffer du hansard la mention qui indique où il figure.

J'ai alors fait savoir à l'honorable ministre que sa réponse ne me satisfaisait aucunement. En la relisant plus tard, j'étais encore moins satisfait. Car lui ayant demandé comment il avait pu, sans le concours de la banque, se procurer ce renseignement, il m'a répondu comme en fait foi la page 909 du hansard:

Le très hon. M. Gardiner: Non. Je l'ai appris au cours d'une discussion.

Puis, poursuivant son exposé, il a parlé d'une réunion à laquelle avaient assisté 200 personnes. Plus tôt il nous avait dit que le renseignement lui venait d'une note qu'il avait en main et qu'il n'a pas identifiée. Cela nous laisse l'impression que, d'une manière ou d'une autre, le ministre de l'Agriculture peut obtenir...

Le très hon. M. Gardiner: Je pose la question de privilège, monsieur le président. L'honorable député ne dit pas exactement ce qui est consigné au hansard. L'honorable député a simplement commencé à dire qu'on n'y a pas inséré quelque chose qui ne s'y trouve pas. Je veux signaler que j'ai obtenu le renseignement à une réunion publique. L'homme en question a dit qu'il ne pourrait pas obtenir un prêt. Un banquier assistait à la réunion avec d'autres. Il s'agissait d'une réunion publique à laquelle tout le monde pouvait assister. Un monsieur s'est levé et a dit que celui qui s'était plaint obtiendrait un prêt. La discussion s'est déroulée en public et tout ce que la note renfermait c'est que l'homme qui avait provoqué la discussion a obtenu un prêt.

M. Cameron (Nanaïmo): Le ministre ne rappelle pas exactement ce qu'il nous a dit. Il omet un mot important. La note n'indiquait pas simplement qu'un tel avait obtenu un prêt, mais bien qu'il avait obtenu le premier prêt de cette banque.

Le très hon. M. Gardiner: J'ai déjà dit au comité que si le nom y était, je voudrais qu'on l'enlève. Je ne sais pas si le nom en question a jamais figuré au hansard, parce qu'il ne s'y trouvait pas lorsque j'en ai pris connaissance. Les termes du hansard étaient exactement les mêmes qu'au moment où je l'ai lu pour la première fois. Il n'y a eu aucun changement.

M. Cameron (Nanaïmo): Monsieur le président, je croyais avoir la parole.

Le très hon. M. Gardiner: Je possédais le nom parce qu'un homme s'est levé pour en parler.

M. Cameron (Nanaïmo): Il est évident que vous possédiez le nom.

M. le président suppléant: Quand le ministre s'est levé pour la première fois, le député de Nanaïmo a consenti, je pense, à l'entendre.

M. Cameron (Nanaïmo): J'ai consenti à entendre son explication.

M. le président suppléant: Mais le député n'a pas consenti à céder la parole au ministre la seconde fois. Si le ministre à une explication à offrir, il aura l'occasion de se faire entendre quand le député aura terminé son discours.

Le très hon. M. Gardiner: Il a repris son siège: cela revient au même.

M. Cameron (Nanaïmo): En toute justice pour le ministre de l'Agriculture, il convient peut-être que je lui dise que, même si je ne siège pas ici depuis très longtemps, j'ai depuis bien des années siégé en face des ministres libéraux et nombre d'entre eux n'avaient pas leur pareil pour éluder les questions et pencher vers le mensonge. Le ministre nous a dit qu'il avait obtenu certains renseignements d'une note, non pas d'une discussion publique à la réunion tenue, soit dit en passant, ainsi qu'on en a la preuve par le hansard, avant que soient accordés ces prêts.

Le très hon. M. Gardiner: Je regrette, monsieur le président, mais le député veut que les choses soient rectifiées ou ne pas en parler du tout. Je pose la question de privilège, parce que je suis sûr que mon honorable ami tient à ce que tout soit bien exact. La note dont j'ai parlé disait simplement: "Dites à M. Gardiner que M. Untel a obtenu un emprunt de $1,500." Je n'ai pas mentionné de nom, bien que j'en eusse été capable, car je l'avais. Tout cela, c'est simplement parce que ce particulier avait insisté auprès de moi, à la réunion, pour dire qu'il pouvait obtenir cet emprunt. Tout s'était dit en public. Le banquier qui m'a envoyé la note n'était pas présent à la réunion, mais il y en avait un autre et j'imagine qu'il a su par lui ce qui en était et voilà pourquoi il a dit sans doute: "Dites à M. Gardiner que l'emprunt a été accordé."

M. Cameron (Nanaïmo): Encore une fois, je dois dire que le ministre a soigneusement omis un mot essentiel. Je sais bien qu'il pourrait nous donner le nom. Il n'en manque pas de députés qui pourraient mentionner le nom de personnes qui ont obtenu des emprunts en vertu de cette mesure législative. On était dans une des petites villes où sont accordés des emprunts. Mais il n'y a qu'un seul endroit d'où on puisse apprendre qui a obtenu le premier prêt. Les noms de ceux qui obtiennent des prêts peuvent être de notoriété publique. On peut dire à son voisin qu'on a obtenu un prêt. Cependant, seuls les banquiers pourraient dire au ministre qui a obtenu le premier prêt.

Le très hon. M. Gardiner: L'homme l'a dit lui-même...

M. Cameron (Nanaïmo): Monsieur le président, je suis vraiment obligé de demander votre protection contre cette interruption perpétuelle.

Le très hon. M. Gardiner: Vous avez bien besoin de quelque protection.

M. Cameron (Nanaïmo): Ce n'est pas la première fois que j'ai affaire à cette sorte de gens mais je ne me laisserai pas détourner de mon sujet. Le ministre ne nous a pas encore dit comment il avait su qui avait obtenu le premier prêt de la banque. Il y a ici un très vilain sous-entendu, je veux dire que le ministre d'une façon ou d'une autre par l'entremise de ses...

Le très hon. M. Gardiner: Je pose la question de privilège...

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député m'a prié de lui dire quelque chose et je veux bien.

M. le président suppléant: A l'ordre. Je dirai que si nous voulons en finir avec cet aspect particulier du débat, l'honorable représentant de Nanaïmo devrait formuler ses observations et terminer son discours, et je veillerai à ce que le ministre de l'Agriculture ait l'occasion voulue de lui donner la réplique aussi longuement qu'il le jugera à propos; mais les deux honorables députés me permettront de dire qu'au cours des cinq dernières minutes nous avons entendu les mêmes allégations suivies des mêmes dénégations. Si l'on me permet une expression familière, je dirai que j'ai déjà entendu ça. Il faudrait débattre aussi rapidement que possible le projet de résolution dont la Chambre est saisie.

Je ne dis pas que les propos du député de Nanaïmo sont irréguliers, mais il pourrait sans doute en venir à la question et terminer cette partie de ses remarques, afin de revenir à la question de savoir si la Chambre doit ou ne doit pas adopter le projet de résolution.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il me semble...

Des voix: Règlement!

Des voix: Assoyez-vous!

M. le président suppléant: A l'ordre! Puis-je faire remarquer aux deux représentants...

M. Cameron (Nanaïmo): Je ne tolérerai pas cela.

M. le président suppléant: Puis-je faire remarquer aux deux représentants que c'est la coutume (et la Chambre s'attend à cela sans doute) pour tous ceux qui siègent ici de s'asseoir quand le président juge bon de se lever. Si le ministre de l'Agriculture pose la question de privilège, je l'entendrai. Si, à mon avis, il n'y a pas lieu de poser la question de privilège, je le lui dirai; mais je me permets de dire aux deux représentants que, s'il doit y avoir tolérance, nous devrons tâcher de savoir jusqu'à quel point la Chambre tolérera qu'on enfreigne le Règlement. Je n'ai pas l'intention de tolérer de tels abus, tant que j'aurai la tâche de veiller à l'application du Règlement. Si le ministre de l'Agriculture veut poser une question de privilège, et qu'il s'agit bien d'une question de privilège, nous l'écouterons. Si la question a trait au débat même, il aura bien des occasions de répondre quand le député de Nanaïmo aura terminé ses observations.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, j'accepte votre proposition. Je n'ai jamais eu coutume, ni dans cette enceinte ni dans toute autre assemblée législative de demander qu'on m'accorde des privilèges; mais lorsqu'un député siégeant de l'autre côté de la Chambre prend la parole pour m'indiquer à grand renfort de voix ce que je devrais dire, il me semble qu'on pourrait m'accorder le privilège de l'exprimer moi-même. S'il s'adresse au comité, il devrait le faire par l'entremise du président et non la mienne. S'il vocifère en signalant ce qui s'est passé en Colombie-Britannique et dont il ne permettra pas la répétition ici, je devrai probablement aussi élever la voix pour lui répliquer. Autrement, je respecterai la présidence.

M. Cameron (Nanaïmo): J'espère qu'on ne posera pas d'autres questions de privilège de ce genre, mais je dirai que la déclaration du ministre de l'Agriculture permet de soupçonner que son personnel ainsi que lui-même exercent, en recourant à la persuasion ou à

d'autres moyens, sur les banques consentant des prêts en vertu de la mesure qu'il envisage une certaine influence qui lui permet d'obtenir les noms de ceux qui reçoivent ces emprunts.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, à propos de l'observation qu'on vient de faire, je me borne à dire que je ne prendrai pas le temps du comité pour discuter cette question. Elle n'intéressera que les gens d'une petite ville et d'une localité de la Saskatchewan...

Une voix: Non.

Le très hon. M. Gardiner: ... et ils connaissent tous les faits. Ils savent que les observations de mon honorable ami ne les intéressent aucunement. Ils savent comment j'ai obtenu le renseignement. Ils savent que le renseignement a été fourni au cours d'une réunion. On déclare tout simplement dans ce cas que le cultivateur qui a dit à la réunion qu'il a été le premier à en faire la demande, a obtenu le prêt.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président, j'éprouve beaucoup de difficulté à aborder ce sujet avec calme, car nous discutons une résolution précédant un bill inoffensif qui aura pour objet d'accorder des prêts bancaires aux producteurs de blé. J'estime qu'il y a lieu de critiquer violemment le Gouvernement par suite de son inaction en présence d'un état de choses qui s'est produit dans l'Ouest canadien. Pour tous ceux qui voulaient au moins examiner la situation, il était certes bien évident que la vente des céréales dans l'Ouest et le revenu des cultivateurs de cette région laissaient présager des difficultés.

A la fin de la dernière session, le ministre du Commerce s'est montré plus d'une fois optimiste, mais certains d'entre nous, surtout parmi notre groupe, lui ont dit l'inquiétude que leur inspiraient la vente de nos céréales et la situation des cultivateurs de l'Ouest. Nous avons cherché à faire comprendre au Gouvernement qu'une politique de l'agriculture s'imposait si nous voulions résoudre le problème sans cesse plus aigu de nos excédents de céréales. J'ai écrit au premier ministre le 3 octobre 1955 avant la campagne agricole, pour l'engager à étudier un programme immédiat d'avances en espèces qu'on verserait aux cultivateurs à l'égard des céréales entreposées dans les fermes. Devant la situation qui se dessinait, le premier ministre de la Saskatchewan a envoyé un télégramme au premier ministre du Canada le 24 octobre; en voici la teneur:

Le gouvernement de la Saskatchewan estime que les prêts bancaires qu'on projette de consentir à l'égard des céréales entreposées dans les fermes ne feront pas droit à la situation. Il demande instamment que les avances en espèces soient versées par la Commission canadienne du blé par l'intermédiaire des sociétés d'élévateurs. Les cultivateurs de notre province voient presque tous d'un bon œil des avances en espèces versées par l'entremise de la Commission du blé comme élément permanent du régime d'écoulement ordonné des céréales. Les cultivateurs s'opposent énergiquement au projet de prêts bancaires à l'égard des céréales entreposées dans les fermes; ils y voient une méthode peu satisfaisante de parer à la situation critique de l'heure.

Je veux signaler quelques-uns des éléments qui ont abouti à l'état de choses actuel. Certains des journaux de l'Ouest sont venus à la rescousse des cultivateurs en s'efforçant d'exposer la situation au gouvernement fédéral qui reste indifférent. Je vais citer le questionnaire distribué par le *Saskatchewan Farmer and Livestock Times* et signalé dans le numéro du 3 novembre; on y lit à ce propos:

Près de 56 p. 100 des gens étaient en faveur d'avances directes en argent comptant sur la garantie des céréales entreposées dans les fermes pour mettre de l'argent liquide immédiatement entre les mains des cultivateurs, tandis que tout juste 13 p. 100 étaient en faveur des prêts à faible intérêt.

Presque sans exception les organismes agricoles de l'Ouest étaient en faveur d'avances immédiates en argent comptant sans intérêt sur le garanti de céréales emmagasinées chez les cultivateurs. Pour ma part, je ne pense pas que la mesure qui nous est soumise remédie le moindrement à la situation. Je suis convaincu que l'octroi de prêts bancaires sur lesquels les banques ont le droit de faire payer 5 p. 100 d'intérêt n'est rien moins qu'une farce pour ce qui est de satisfaire aux besoins des cultivateurs de l'Ouest. C'est même plus que cela; c'est une insulte au cultivateur de l'Ouest dont le revenu provient de la production du blé et qui, à cause de cette loi injuste, est maintenant contraint par la situation du marché d'aller trouver les banques pour se procurer l'argent liquide dont il a besoin pour satisfaire à ses engagements.

Le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture méritent de sévères critiques pour les déclarations qu'ils ont faites, à la Chambre et ailleurs, à propos de la situation financière des cultivateurs de l'Ouest. J'ai ici le numéro du 2 février du *Western Producer* qui discute une déclaration publiée le 24 janvier dans le *Globe and Mail*. L'article du *Globe and Mail* est intitulé: "M. Gardiner affirme que les revenus montent et que les cultivateurs ne sont pas en mauvaise posture." L'artitcle du *Western Producer* porte sur une déclaration faite à la réunion de la Fédération canadienne des agriculteurs qui s'est tenue à Hamilton. Il s'intitule: "On nous

tourne en ridicule, le délégué critique M. Gardiner."

Je pense que des fonctionnaires du gouvernement ont essayé, en sous-main, d'atténuer la gravité du problème qui se pose actuellement aux cultivateurs de l'Ouest par suite du manque d'espèces. A mon avis, la situation a encore empiré. Je crois que les députés sont dans une certaine mesure intimidés par les méthodes à l'emporte-pièce du ministre du Commerce,—c'est ainsi que les qualifie un éditorial,—qui veulent étouffer toute opposition aux prêts bancaires proposés par le Gouvernement.

J'ai en main un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg, le 6 février 1956. Après avoir cité le hansard, l'article ajoute que M. Howe prévoyait une tentative d'obstruction. Plus loin, on lisait:

> Il insiste pour que le projet de loi éminemment impopulaire qui prévoit des prêts bancaires soit approuvé avant tout examen de la mesure législative sur l'entreposage. "Nous avons entrepris de faire adopter une résolution très simple et tant qu'elle n'aura pas été adoptée, nous ne sommes pas prêts à examiner aucune autre résolution." Ce sont là ses propres paroles. En conséquence, il a fait dépendre le versement final à l'égard des livraisons de 1954-1955 de l'adoption de la loi visant les prêts bancaires,—projet qui n'a rien à voir aux paiements à l'égard du blé.
>
> Le désir de M. Howe de faire adopter cette mesure impopulaire avec le moins d'ennuis possible pour le Gouvernement est fort compréhensible. Les cultivateurs de l'Ouest cependant feraient plus confiance à la mesure et au ministre s'il n'avait pas jugé nécessaire de recourir à des méthodes draconiennes pour obtenir l'approbation du Parlement.

Je tiens à dire pour ma part qu'il ne sera jamais question d'intimidation pour moi à la Chambre et je parle au nom de 98 p. 100 des cultivateurs de l'Ouest lorsque je dis qu'ils sont irrévocablement opposés aux prêts bancaires et au paiement d'intérêt sur leurs propres céréales. J'ai confiance au régime démocratique, plus peut-être que ne le feraient parfois supposer les agissements dont nous sommes témoins de la part des gens d'en face. Cet après-midi, on a rappelé que le ministre de la Justice a dit à une réunion tenue dans sa propre province qu'il y avait deux méthodes, celles des prêts bancaires à 5 p. 100 d'intérêt et celles de prêts à un taux d'intérêt peut-être plus bas de la Commission canadienne du blé.

Le ministre de la Justice devrait, je pense, conférer avec son collègue le ministre du Commerce, car celui-ci nous a dit que si la Commission canadienne du blé entreprenait, comme nous le proposons, de consentir des avances aux cultivateurs, elle s'effondrerait. Le ministre de la Justice dit maintenant que la chose ne peut la ruiner mais la détruire en partie seulement. Il n'a pas dit du tout que la Commission canadienne du blé ne pouvait pas régler ce problème.

Par conséquent, je pense qu'il est faux de la part du ministre du Commerce, du ministre de l'Agriculture ou de qui que ce soit de dire que le gouvernement fédéral ne peut pas autoriser la Commission canadienne du blé à consentir aux cultivateurs des avances en espèces sans intérêt. Et maintenant, le ministre essaie de recourir aux pires menaces pour empêcher des députés de présenter la situation telle qu'elle est à la Chambre.

C'est avec les années que le principal problème s'est posé, non du jour au lendemain. Il ne s'est révélé au grand jour que parce que le déséquilibre entre le prix de revient et le prix de vente a atteint le point où il ne reste plus d'argent au cultivateur. Nous avons eu depuis cinq ans une production sans précédent de céréales dans l'Ouest du Canada, c'est vrai, mais il est vrai aussi que le revenu des cultivateurs de l'Ouest a beaucoup diminué, surtout en ces trois dernières années. J'aimerais citer à la Chambre les chiffres du Bureau fédéral de la statistique sur la baisse du revenu agricole en Saskatchewan durant les trois premiers trimestres des années 1953, 1954 et 1955. En 1955, il a été de 305 millions de dollars. En 1954, il avait été de 300·2 millions et en 1953, de 516·7 millions.

Voilà la situation. De 516·7 millions de dollars en 1953, il est tombé à 305 millions en 1955. De plus, le ministre de l'Agriculture a tendance à ne parler que du revenu en espèces du cultivateur de l'Ouest.

Il ne lui arrive à peu près jamais de donner le revenu net des cultivateurs de l'Ouest; je peux même dire qu'il ne l'a jamais donné, que je sache. Il cite le revenu en espèces, mais non le revenu net que touchent les cultivateurs de l'Ouest, alors que, somme toute, c'est le revenu net qui constitue le revenu réel.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, je demande la parole pour un fait personnel.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le ministre devrait attendre pour prononcer son discours.

Le très hon. M. Gardiner: Je demande la parole pour un fait personnel. Si mon honorable ami se donne la peine de vérifier l'article qu'il a cité au début de son discours, là où la *Free Press* rapporte ce que j'ai dit à Winnipeg, il verra que j'ai mentionné le revenu net et le revenu en espèces.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le rappel au Règlement n'était pas fondé.

Le très hon. M. Gardiner: Il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement. Mon honorable ami prétend que je n'ai jamais cité le revenu

net. Cependant, l'article dont il parlait tantôt donne les deux chiffres.

M. Knowles: La citation était probablement inexacte.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président, j'ai cité le rapport de la réunion de la Fédération des agriculteurs canadiens à Hamilton.

Le très hon. M. Gardiner: Je croyais que l'honorable député citait la *Free Press*.

M. McCullough (Moose-Mountain): Les chiffres du ministre ne sont pas tous reproduits, mais il y a certaines données. On y prétend exactement ce que j'ai moi-même prétendu, soit qu'il ne donne pas le revenu net du cultivateur, alors que c'est cela qui importe.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, entendons-nous. Mon honorable ami a cité la *Free Press* de Winnipeg. L'autre article traite aussi de la question et les deux chiffres sont là.

M. McCullough (Moose-Mountain): Comme je l'ai donné plus tôt à entendre, c'est à cause de l'abondance des récoltes que cette très grave situation, qu'on constate actuellement dans l'Ouest, n'a pas paru avec autant d'évidence. Ainsi donc en 1951 les cours agricoles étaient de 268·7, les frais étaient de 225·5. Mais en 1954 les cours agricoles n'atteignaient plus que 200·9, contre une augmentation des frais à 234·4. On comprendra donc comment il se fait que les liquidités des cultivateurs soient aujourd'hui tellement insuffisantes qu'ils ne peuvent même plus payer leurs dettes. On comprendra aussi pourquoi il faudrait qu'ils aient du comptant pour compenser leur incapacité à livrer leurs céréales pour régler leurs factures.

Comme je l'ai dit, je me réjouis de ce que certains journaux aient pris sur eux d'expliquer à la population du Canada la situation financière actuelle du cultivateur de l'Ouest. Le Gouvernement pourra trouver les renseignements s'il veut bien lire certains de ces journaux. J'ai ici un article publié dans le *Star* de Toronto. Il s'agit d'une dépêche redigée par le correspondant Robert Nielsen qui, je pense, a écrit une série d'articles. Il a visité l'Ouest et s'est rendu en Saskatchewan et dans d'autres provinces, pour obtenir des renseignements de première main sur la situation. Voici un extrait de cet article. Il parle des récoltes surabondantes puis de la situation actuelle. Je cite:

> La difficulté, c'est que les producteurs sont coincés entre leurs frais de production et les prix. De 1951 à 1954, les prix des produits agricoles (à la ferme) en Saskatchewan ont fléchi de près de 25 p. 100 tandis que les prix des marchandises et services que le cultivateur doit se procurer ont augmenté de près de 5 p. 100.

Il démontre ensuite qu'au cours des années de prospérité de 1951 à 1954, les cultivateurs parvenaient à se tirer d'affaire, mais qu'ils sont maintenant coincés entre les frais de production et les prix. Dans ce même article, il indiquait que le professeur K. A. H. Buckley censurait le Gouvernement d'Ottawa. Je cite:

> ...parce qu'il n'a pas élaboré un programme d'entreposage des céréales en même temps que le programme de stabilisation des prix, mis en œuvre par la Commission du blé.

J'affirme, en mon nom et, je pense, en celui de notre groupe, que nous appuyons la méthode adoptée par la Commission du blé pour la vente de nos céréales. Après avoir produit les céréales, le cultivateur doit compter sur le Gouvernement et sur sa ligne de conduite pour écouler son blé et toucher un revenu. Le Gouvernement présente maintenant la mesure législative dont la Chambre est saisie et qui obligera le cultivateur, s'il désire obtenir de l'argent à l'égard de son blé, à négocier un emprunt à la banque et à en acquitter l'intérêt.

Je songe à une autre résolution et, je suppose, au projet de loi dont la Chambre sera saisie, afin de consentir un intérêt peu élevé à une compagnie pour l'aménagement d'un pipe-line projeté. Le cultivateur qui a produit son blé et qui, comme toute autre personne qui touche un revenu au Canada, doit faire toutes sortes de démarches et fournir certains détails sur sa situation financière afin d'obtenir un prêt bancaire à un intérêt de 5 p. 100. A mon avis, cela revient à doubler les torts d'un affront.

En outre, monsieur le président, j'ai obtenu un document à la Chambre démontrant que le Gouvernement ne s'acquitte pas de sa tâche et que l'éternel optimisme du ministre du Commerce est parfois trompeur. Je veux parler de la vente du blé au Canada. L'an dernier, il a assuré aux cultivateurs que leurs compartiments d'entreposage seraient bientôt vides et qu'ils pourraient vendre leur blé.

J'ai inscrit une question au *Feuilleton*, et un document a été déposé, à propos de nos commissaires de commerce en pays étrangers et du nombre de ces commissaires qui sont chargés expressément de la vente du blé canadien. Le document déposé le 24 janvier déclare que, sur 85 commissaires de commerce établis à 55 endroits, pas un n'est chargé expressément de vendre ce blé. Pourtant, le blé est notre principale industrie. On devrait donc charger des fonctionnaires de nous chercher des débouchés à l'étranger.

Notre négligence retombe maintenant sur nous et, une fois de plus, c'est le cultivateur qui écope.

Je n'ai jamais cru que les prêts bancaires pourraient régler le problème. J'ai écrit aux secrétaires de toutes les municipalités rurales de ma circonscription pour leur demander de faire un relevé de la situation financière des cultivateurs. Dans chacune de ces municipalités, les arriérés de taxes s'accumulent. En outre, dans une des lettres que j'ai reçues, on fait des commentaires sur les prêts bancaires. Ce secrétaire m'informe que, à cet endroit, il y a une banque qui dessert non seulement le village mais aussi trois hameaux et que, jusqu'ici, un seul cultivateur a emprunté.

Je veux être juste et j'ajoute qu'à cet endroit-là les cultivateurs ont été en quelque sorte inondés par les lourdes pluies et les inondations de l'an dernier. Quoi qu'il en soit, cette localité est semblable à plusieurs autres et il n'y a eu qu'un prêt bancaire de consenti à cet endroit. J'estime donc que la mesure à l'étude ne règle pas le problème des producteurs de l'Ouest.

Le ministre du Commerce a voulu donner à entendre que ceux d'entre nous qui s'opposent irrévocablement à la présente résolution, à laquelle doit faire suite un projet de loi relatif à des prêts bancaires consentis à un taux d'intérêt de 5 p. 100, veulent en réalité ruiner la Commission canadienne du blé. Rien n'est plus ridicule ni plus inexact. Nous appuyons la Commission canadienne du blé. Cependant, pour que le cultivateur de l'Ouest puisse avoir confiance dans cet organisme pour ce qui est de la vente de son blé, le Gouvernement doit sortir de sa torpeur et mettre en œuvre des mesures qui régleront ce problème.

L'an dernier, un journal de ma circonscription avait donné à entendre que si la récolte était manquée ce serait peut-être un mal pour un bien. C'est sans doute ce qu'espère le Gouvernement qui n'a pas su adapter notre économie aux époques de grande surproduction. Je pense, monsieur le président, que la science et la technologie nous permettront un jour de produire encore plus de céréales. Nous devrions nous préparer en vue de cette éventualité.

Depuis que j'ai été élu aux Communes en 1945, j'ai dit et répété que nous devrions inscrire à notre programme le régime de la réserve constante. Ce n'est peut-être pas une proposition originale, je l'avoue. J'ai dit qu'à mon avis le Canada devrait emmagasiner des céréales au cours des années d'abondance en prévision des années de disette. J'étais encore bien jeune au cours des années trente; je me rappelle cependant que le moindre grain de blé avait sa valeur, parce que nous n'en avions presque pas. Je crois que le gouvernement fédéral ferait bien de financer un programme permettant à notre pays d'emmagasiner du blé et d'autres denrées en prévision d'une disette comme celle qui a déjà sévi et qui ne manquera pas de revenir.

Si nous adoptions un programme de cette nature, monsieur le président, nous ne serions pas saisis de ce genre de mesure législative qui place le cultivateur dans une situation financière plus difficile. Nous établirions à l'égard de l'agriculture un régime approprié en vertu duquel nous entreposerions en prévision des années de disette. Si nous le faisions, nous pourrions emmagasiner dans les entrepôts fédéraux, sauf erreur, les 400 millions de boisseaux de blé dont nous avons besoin pour le commerce tant intérieur qu'extérieur. Nous pourrions faire bien mieux. Si notre population agricole pouvait produire assez de céréales pour que nous puissions garder dans les entrepôts fédéraux un milliard de boisseaux, ce serait une des meilleures initiatives que nous pourrions prendre pour assurer la paix dans le monde et la sécurité chez nous. Les cultivateurs seraient payés pour leur grain et ce grain appartiendrait à la nation.

Certains journaux ont indiqué qu'on n'a fait aucune déclaration précise sur ce que l'opposition préconiserait pour remplacer les prêts bancaires. Je ne crois pas que cette affirmation soit exacte, car ceux de notre parti qui ont pris la parole ont nettement exposé notre point de vue. Nous nous opposons aux prêts bancaires à 5 p. 100. A notre avis, ce n'est pas juste. C'est tout aussi sensé que de dire au salarié qu'il peut toucher son salaire, mais qu'on prendra des dispositions à la banque pour qu'on reçoive, sur sa rémunération, un emprunt à 5 p. 100 d'intérêts. La situation est identique. Nous ne sommes pas d'accord avec la proposition du Gouvernement. Nous croyons, en l'occurrence, qu'il y aurait lieu d'adopter des programmes à court et à long termes. Le Gouvernement a laissé les choses aller et en a perdu la maîtrise.

J'estime que le Gouvernement aurait dû, à titre de solution immédiate, faire ce que préconisaient les organisations d'agriculteurs en Saskatchewan et dans l'Ouest en général, c'est-à-dire consentir des avances en espèces sur les céréales emmagasinées par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé. Il aurait été fort simple de mettre entre les mains des cultivateurs quelque argent qui leur aurait permis de se tirer d'affaire jusqu'aux prochaines livraisons. Je ne comprends vraiment pas si le Gouvernement essaie une fois de plus de favoriser les banques ou s'il n'est pas prêt à assumer les responsabilités qui lui

incombent en tant que gouvernement, en garantissant une politique uniforme pour tous les produits agricoles.

Cet après-midi, monsieur le président, j'ai entendu un député du Nouveau-Brunswick dire que les cultivateurs de sa circonscription n'avaient jamais demandé d'aumônes ni de prêts bancaires. J'ignore quelle aide on reçoit là-bas, mais je suis de ceux qui ont toujours favorisé tout programme de nature à aider l'agriculture dans toutes les provinces et les habitants de chaque province, quelle que soit leur occupation. Nous devons nous rendre compte qu'ici, à la Chambre, nous sommes comme le modèle des parlements, nous sommes comptables à toutes les provinces. Nous devons établir les mesures qui favoriseront les intérêts bien compris de tous les Canadiens, où qu'ils habitent et quelle que soit leur occupation.

Pour revenir aux propositions, je dirai tout d'abord que le Gouvernement ne devrait pas présenter cette mesure législative. J'estime qu'il pourrait faire mieux. Le Gouvernement pourrait payer l'intérêt sur les prêts déjà consentis et établir un régime de prêts approprié qui permettrait au cultivateur d'obtenir des prêts sans intérêt sur le blé entreposé dans la ferme, jusqu'à ce qu'il puisse livrer ses céréales.

De temps à autre, nous avons dit que cette situation ne se serait pas produite si le Gouvernement avait pris certaines initiatives. Nous avons proposé, entre autres choses, des accords bilatéraux avec d'autres pays qui nous auraient permis de vendre notre blé en échange des produits dont nous avons besoin. Nous avons proposé des accords de troc. Nous avons proposé une extension du crédit. Nous avons proposé qu'on accorde un supplément d'aide en vertu du plan de Colombo et aussi qu'en certains cas les secours aux affamés soient considérés comme une façon d'aider les gens moins fortunés que nous.

Je dirai un mot tout de suite des droits douaniers, quitte à y revenir une autre fois. On aiderait beaucoup le cultivateur de l'Ouest en les modifiant. J'ai déjà signalé que le cultivateur de l'Ouest est coincé entre deux régimes de prix et qu'il aura du mal à poursuivre son activité sauf si nous élaborons un programme permettant de proportionner le prix de vente de ses produits au prix des articles qu'il doit acheter.

En terminant, je signale que le cultivateur de l'Ouest est nettement défavorisé sous le rapport du revenu national. Des statistiques publiées par le Bureau fédéral de la statistique indiquent que même si le revenu agricole de 1946 à 1954 a augmenté de 10·4 p. 100 au regard de 6·1 p. 100 de 1930 à 1939...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

Le très hon. M. Howe: Je pense qu'il serait bon de dire un petit mot pour ramener le débat sur le vif du sujet. Il semble que l'on s'imagine en face que nous essayons de faire avaler quelque chose à l'opposition. Il n'en est rien. A la demande de la délégation qui est venue de l'Ouest canadien, nous nous sommes entendus avec les banques pour établir un programme de prêts sur la garantie des céréales emmagasinées chez les cultivateurs. Nous pensions accéder aux désirs de la délégation qui nous avait demandé cette formule. Malheureusement, comme la Chambre ne siégeait pas, le Gouvernement a promis aux banques que, si elles n'attendaient pas la loi, le premier projet de loi dont le Gouvernement saisirait la Chambre aurait pour but de faire ratifier la procédure qu'il demandait aux banques d'adopter. Autrement dit, nous leur avons demandé de prêter de l'argent sur la promesse que le Gouvernement verrait à ce que les pertes soient garanties.

Voilà déjà longtemps que ce débat a commencé. Je pense que la plupart des députés cécéfistes des Prairies ont maintenant parlé deux fois. Je consens à retarder l'affaire. Il va falloir que nous disions aux banques que nous ne pouvons pas tenir notre promesse. Il va falloir que nous leur disions que nous devrons nous décider, à la fin de la session, à garder la Chambre ici jusqu'à ce que nous obtenions la ratification de cette promesse du Gouvernement. Les banques décideront si elles veulent continuer à prêter sans la garantie, mais le Gouvernement ne veut pas aller jusqu'à imposer cette mesure de force aux cultivateurs. Nous avons pensé que la mesure serait utile.

D'après la statistique, elle aurait aidé environ 8,000 cultivateurs. J'ai reçu des lettres disant que les gens étaient très heureux de l'aide accordée. Mais on a retourné la situation disant que le Gouvernement cherchait à imposer sa politique à l'opposition. Il n'en est rien. Les discours qui se répètent sont devenus, semble-t-il, superflus. Je crois que tous les députés des provinces des Prairies ont prononcé deux fois le même discours. Je vois un député se lever pour la troisième fois. C'est son droit lorsque le débat a lieu au comité. Néanmoins, il s'agit maintenant d'obstruction.

Il n'y a là rien de neuf; il suffit de se rappeler que le projet de loi à l'étude peut donner lieu à des manœuvres d'obstruction à l'étape des deuxième et troisième lectures et même à celui de la résolution. Il n'y a rien

à objecter au principe du bill. C'est à l'opposition de décider si elle veut continuer ainsi demain. Je suis prêt à le retirer jusqu'en juin. La parole est à l'opposition. La patience a des limites. Lorsque, nous écartant de la discussion, nous tombons dans l'obstruction, j'ai bien le droit, je pense, de faire ces remarques.

M. Ellis: Monsieur le président, je pense que les dernières observations du ministre du Commerce sont, de sa part, inexcusable insolence. Nous avons reçu un mandat. L'automne dernier des réunions ont eu lieu dans toute la province de la Saskatchewan. Je ne me rappelle aucune question qui ait suscité, depuis quelques années, autant d'intérêt et de ressentiment dans les provinces des Prairies que la résolution présentement à l'étude.

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question à l'honorable député? Souhaite-t-il empêcher l'adoption de la mesure? Il n'a qu'à le dire et le bill sera retardé de plusieurs mois.

M. Ellis: Je n'aime pas la menace que profère le ministre en faisant semblant de poser une question. C'est un autre exemple du genre d'intimidation auquel on recourt depuis l'ouverture du débat.

M. Knowles: Nous voulons quelque chose de mieux.

M. Ellis: Dans toutes les provinces des Prairies les gens ont montré l'intérêt que leur inspire la mesure. Les députés ont assisté à des réunions convoquées par des syndicats agricoles et autres groupements. Si l'intérêt que suscite la mesure s'exprime à la Chambre, il n'est certes pas hors de proportion avec celui qui règne dans tout le pays.

Répondant, il y a quelques jours, à une question qui lui était posée à l'appel de l'ordre du jour, le ministre du Commerce a donné à entendre qu'il y avait tentative d'obstruction, parce que nous avions la témérité de débattre la mesure pendant une demi-séance. Si c'est là l'attitude du ministre du Commerce à l'égard d'une question qui a soulevé l'intérêt, voire l'indignation, de tous les cultivateurs des Prairies, je pense que le Gouvernement sait très bien que nous n'obtenons pas le genre de loi que nous avons le droit d'attendre.

J'ai assisté à quelques réunions et parlé à de nombreux cultivateurs du Sud du Manitoba l'automne dernier. Quelle que soit la région où je suis allé, j'ai constaté un vif intérêt de la part des cultivateurs à l'égard de ce projet de loi, ainsi que de l'hostilité et du mécontentement. Nous sommes venus ici. On attend de nous que nous exposions les vues de nos commettants et aucun ministre de la Couronne ne pourra nous intimider.

[Le très hon. M. Howe.]

Pourquoi cette impatience? Je crois que le ministre est pressé de faire adopter cette mesure parce qu'il sait que c'est la plus impopulaire dont la Chambre ait été saisie depuis longtemps. Vu qu'on ne la voit pas d'un bon œil, le Gouvernement veut s'éviter l'embarras des critiques. Si nous poursuivons cette ligne de conduite jusqu'au bout, nous aboutirons logiquement au totalitarisme. Chaque fois que des ministres se lèvent pour dire que l'opposition fait de l'obstruction systématique, alors qu'elle veut tout simplement débattre un projet de loi, nous avons des scènes comme celle qui s'est déroulée ici aujourd'hui.

Les députés qui appuient le Gouvernement préféreraient que ceux de l'opposition se taisent. Ils voudraient bien qu'on les laisse libres de mal gérer les affaires publiques, tout comme ils l'ont fait jusqu'ici. La hâte inconvenante, l'impatience du ministre montre bien à quel traitement hautain nous avons été soumis jusqu'ici. Cela montre bien, mieux que n'importe quoi, que le Gouvernement n'ignore pas à quel point la mesure est impopulaire. Des honorables députés ont donné lecture des noms des groupements agricoles des Prairies qui se sont dits opposés à la mesure.

M. Studer: Vous n'avez jamais fait autre chose.

M. Ellis: Encore que ces groupements agricoles et des personnalités éminentes de toutes les provinces de l'Ouest aient manifesté leur opposition à la mesure, le Gouvernement insiste pour qu'elle soit adoptée, et non seulement pour qu'elle soit adoptée, mais encore pour qu'elle le soit avec le moins de discussion possible. Je pense, pour ma part, que dans un parlement démocratique tous les députés devraient avoir le droit d'exprimer leur point de vue à la Chambre.

Il y a quelques instants le ministre nous disait que certains membres de notre groupe avaient pris la parole deux ou trois fois. Ce n'est pas vrai. Personne parmi nous n'a parlé deux fois de la question. Je défie le ministre d'en nommer un. Il n'y en a pas. Pourtant, il a donné à entendre, il a même affirmé, il y a un instant, qu'un membre de notre groupe prenait la parole pour la troisième fois. C'est absolument faux. Il est temps que le ministre rentre ses griffes et qu'il laisse l'opposition s'acquitter de ses fonctions.

Une résolution relative à l'entreposage sur les fermes figure au *Feuilleton*. Le ministre nous a dit, en somme, l'autre jour que la question ne sera soumise à la Chambre que lorsqu'il aura réussi à faire adopter la résolution relative aux prêts bancaires. Qu'est-il

arrivé? L'autre jour nous avons eu un spectacle édifiant. Il n'y avait que 36 libéraux à la Chambre et, après un vote sur une motion demandant que le comité s'ajourne et fasse rapport de l'état de la question, nous sommes passés à la résolution relative à l'entreposage, une fois que la motion a été adoptée. Mais le ministre n'était pas satisfait. Dès qu'il a pu grouper un assez grand nombre de ses adeptes, il est revenu à la mesure touchant les prêts bancaires.

La population devrait savoir,—elle sait effectivement, que le Gouvernement doit en porter toute la responsabilité si la mesure relative à l'entreposage n'est pas encore adoptée. Le comité a été saisi de la question mais parce que le ministre était fâché et irrité, parce qu'il voulait sauver les apparences il a passé outre à la décision antérieure du comité, mettant de côté le bill relatif à l'entreposage, pour revenir aux travaux dont le comité était antérieurement saisi, c'est-à-dire la loi relative aux prêts bancaires.

Le Gouvernement est certes à blâmer. J'espère que les libéraux n'accuseront pas la CCF d'avoir fait de l'obstruction à l'égard de la mesure. J'espère que nous n'entendrons pas les libéraux dire qu'ils voulaient adopter le plus tôt possible la résolution ainsi que le bill relatif à l'entreposage, mais que la CCF s'y est opposée. C'est le Gouvernement lui-même qui nous a empêchés de discuter la mesure. De fait, le comité en était saisi, mais on l'a mise de côté, afin que nous puissions revenir à la présente question impopulaire et controversée.

Nous savons depuis longtemps par expérience que le Gouvernement a recours à ce genre d'intimidation pour forcer l'opposition à se taire.

Puis-je déclarer qu'il est six heures, monsieur le président?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Nous poursuivrons ce débat demain avec l'espoir de le terminer.

A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

COMMISSION DU BLÉ—PRÊTS À L'ÉGARD DU BLÉ ENTREPOSÉ DANS LES FERMES

Question n° 51—**M. Diefenbaker:**

1. Le président ou des membres de la Commission du blé ont-ils, à l'occasion, depuis le 1er juillet 1955, avisé le Gouvernement qu'ils résigneraient leurs fonctions au bout de quelques jours si l'on autorisait des prêts à l'égard du blé entreposé dans les fermes? Dans le cas de l'affirmative, quels commissaires ont donné un tel avis?

2. A quelles dates de tels avertissements ont-ils été donnés et ont-ils été communiqués verbalement ou par écrit?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

RÉGIMES DE PENSION

Question n° 66—**M. Knowles:**

1. Le Gouvernement possède-t-il maintenant des renseignements sur le nombre des régimes de pension, au Canada, s'appliquant à des sociétés de cinquante employés ou plus et prévoyant que l'employé peut attribuer à un autre emploi ses droits à la pension ainsi que les sommes versées par lui-même et par son employeur, et les intérêts accumulés? Dans le cas de l'affirmative, quel est le nombre de ces régimes de pension?

2. Combien de régimes de pension, au Canada, prévoient la transmissibilité des droits à la pension ou des intérêts obtenus dans un précédent emploi?

3. Le Gouvernement prend-il des dispositions en vue d'encourager et de faciliter la mobilité ou la transmissibilité des droits à la pension, en ce qui regarde les employés *a*) de l'industrie privée, *b*) du service public?

4. Le Gouvernement étudie-t-il la possibilité d'un régime d'ensemble de pensions industrielles qui relèverait de l'État et engloberait les divers régimes de pension industriels, aux fins de faciliter le maintien des droits à la pension de personnes qui passent d'un emploi à un autre?

5. Étudie-t-on d'autres moyens de faciliter la mobilité ou la transmissibilité des droits à la pension? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conclusions d'une telle étude?

Réponse de **l'hon. M. Gregg:**

1. On ne possède aucun renseignement statistique sur la transmissibilité des droits à la pension mais on croit que des dispositions en ce sens sont assez rares dans les plans de pension industriels.

Bien que les renseignements statistiques fassent défaut, le ministère du Travail connaît trois catégories de plans qui renferment des dispositions prévoyant une mesure limitée de transfert des droits:

Une modification apportée en 1953 à l'*Ontario Municipal Act* exige que les plans municipaux ordinaires des municipalités et organismes municipaux de l'Ontario fassent l'assignation immédiate des cotisations de l'employeur lorsqu'un employé a quitté son emploi pour passer au service civil de l'Ontario, à celui du Canada, au service municipal de n'importe quelle autre municipalité ou commission locale de l'Ontario, ou au personnel de n'importe quel organisme, commission ou institution publics établis sous le régime d'une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Le Conseil canadien du bien-être, la Caisse de bienfaisance d'Halifax et la Caisse de bienfaisance de la région métropolitaine de Toronto ont leur propre plan dont chacun renferme une disposition spéciale de transmissibilité qui assure l'assignation de toutes les cotisations de l'employeur dans le cas où un employé passe au service d'une autre agence de service social.

Dans les plans négociés entre employeurs et syndicats, on a tendance depuis quelque temps à reconnaître le principe du "transfert" au sein de l'industrie ou entre employeurs d'un domaine déterminé dans une ou plusieurs localités en particulier. Ces plans protègent les membres en règle de syndicats. Un plan de ce genre existe dans l'industrie des ascenseurs. Tant qu'un employé reste au service d'un des employeurs-membres de l'industrie, ses crédits de pension continuent de s'accumuler conformément aux conditions du plan. Ce n'est que lorsqu'il quitte le groupe d'employeurs représentés que la disposition d'annulation s'applique. Les imprimeurs de la région de Toronto possèdent un plan de ce genre. Si un employé conserve le même métier mais va travailler hors de la région de Toronto, ou s'il laisse son métier, on estime qu'il a quitté le service. Les industries du vêtement de Montréal et de Toronto ont inauguré conjointement un plan analogue pour les membres de leurs syndicats.

2. Voir réponse au n° 1.

3. *a*) Dans certaines circonstances, les personnes qui entrent dans le service civil fédéral après avoir travaillé pour des sociétés où elles étaient protégées par des plans de pension peuvent réclamer leur droit à pension pour cette période de service, sous le régime de la loi sur la pension du service public mais elles doivent verser des cotisations à l'égard de leur service antérieur. Dans ces cas, les droits d'admissibilité se trouvent en quelque sorte transférés mais non les droits aux prestations.

b) L'article 28 de la loi sur la pension du service public permet le transfert des droits à la pension en vertu du plan fédéral de pension du Service civil et des plans (1) des gouvernements provinciaux ou municipaux, (2) des sociétés canadiennes de la Couronne, (3) du gouvernement de tout autre pays que

le Canada et (4) de toute organisation internationale désignée par le gouverneur en conseil. Cinq ententes de ce genre ont été signées avec la Colombie-Britannique, la Société centrale d'hypothèques et de logement, la Banque du Canada, le National-Canadien et la *Canadian Arsenals Limited.*

4. Non.

5. Le ministère du Travail fait, en collaboration avec d'autres ministères intéressés, une étude des effets des programmes de pension sur l'embauchage d'employés plus âgés. Au cours de cette étude, on se renseigne sur les moyens de faciliter ou d'encourager la conservation ou le transfert des droits à la pension.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Question nº 88—**M. Dinsdale:**

1. De 1945 à 1955, combien d'adultes délinquants, au Canada, ont été libérés conditionnellement dans chaque province, au cours de chaque année?
2. De 1945 à 1955, combien de jeunes délinquants, au Canada, ont été libérés conditionnellement dans chaque province, au cours de chaque année?
3. Au cours de chaque année, de 1945 à 1955, quel a été le pourcentage des récidivistes *a*) chez les adultes, *b*) chez les jeunes délinquants, libérés conditionnellement?
4. De combien de préposés à la libération conditionnelle a-t-on retenu les services, dans chaque province, au cours de chaque année, de 1945 à 1955, en ce qui regarde *a*) les adultes délinquants, *b*) les jeunes délinquants?

Réponse de **l'hon. M. Garson:**

En vertu de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les assemblées législatives provinciales ont compétence législative exclusive à l'égard de la libération conditionnelle en vertu de la rubrique 14, qui se rapporte à l'administration de la justice dans la province, y compris la constitution, le coût et l'organisation des tribunaux provinciaux. Le Gouvernement du Canada n'exige pas que les tribunaux provinciaux lui soumettent des rapports au sujet du nombre d'adultes ou de jeunes délinquants libérés conditionnellement au cours de toute période ni sur le récidivisme parmi ces personnes ni au sujet du nombre de préposés à la libération conditionnelle employés par les gouvernements provinciaux.

IMPORTATION DE VÉHICULES AUTOMOBILES ET DE PIÈCES

Question nº 95—**M. White (Middlesex-Est):**

1. Combien de véhicules à moteur le Canada a-t-il importés des États-Unis au cours de chaque mois des années 1953, 1954 et 1955?
2. Quelle a été, en dollars canadiens, la valeur mensuelle de ces importations?
3. Combien de pièces de véhicules à moteur le Canada a-t-il importées des États-Unis durant chaque mois des années susmentionnées?
4. Quelle était, en dollars canadiens, la valeur mensuelle de ces importations?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. et 2. Importations de camions, automobiles et autobus à moteur des États-Unis:

Mois	1953		1954		1955	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
		$		$		$
Janvier	1,652	4,377,442	1,319	3,169,782	2,604	6,725,905
Février	2,059	4,693,454	1,964	4,629,604	2,379	6,050,714
Mars	2,978	6,685,553	3,097	7,322,988	2,736	7,242,638
Avril	4,503	9,905,368	3,024	7,138,874	2,985	8,017,211
Mai	4,268	9,444,859	2,843	6,648,693	2,751	7,847,444
Juin	3,691	8,136,021	2,826	6,880,573	2,285	6,179,602
Juillet	2,823	6,733,504	1,139	2,659,554	2,969	7,316,556
Août	2,078	4,934,725	794	2,330,650	4,654	9,826,437
Septembre	935	2,339,118	695	1,819,135	2,778	6,598,886
Octobre	772	2,101,710	428	1,265,911	2,255	6,765,761
Novembre	814	3,096,686	2,184	6,698,436		
Décembre	1,052	2,795,669	1,727	4,893,396		

3. On ne possède pas de données statistiques à ce sujet.

4. Importations de pièces de véhicules à moteur (y compris les moteurs), dont il est fait mention dans la statistique commerciale, des États-Unis:

Mois	1953	1954	1955
	$	$	$
Janvier	20,239,864	19,841,210	19,299,607
Février	20,775,068	20,991,775	23,603,332
Mars	24,390,895	23,583,941	29,194,087
Avril	24,232,530	19,758,759	30,362,406
Mai	25,576,440	20,269,453	32,417,247
Juin	24,586,534	19,984,411	28,149,222
Juillet	20,675,074	14,915,963	21,189,987
Août	13,030,936	7,500,303	15,639,635
Septembre	19,083,997	8,959,594	17,554,909
Octobre	15,004,311	11,039,663	19,033,687
Novembre	15,060,043	13,657,100	
Décembre	19,576,102	15,692,649	

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 février 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES TRANSPORTS

RÉPERCUSSIONS DES SUBVENTIONS AMÉRICAINES SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Quels effets aura sur la marine marchande canadienne des Grands lacs l'ordonnance de l'Administration maritime des États-Unis qui annonce aujourd'hui que les armateurs américains des Grands lacs sont admissibles aux subventions de l'État?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Je n'ai, pour me former une opinion, que le compte rendu publié ce matin dans la *Gazette* de Montréal. Je n'ai pas vu le texte de l'annonce faite hier par l'Administration maritime des États-Unis, mais je conclus de la nouvelle parue dans le journal que l'Administration a déclaré que la route océanique entre les ports des États-Unis sur les lacs et l'Europe occidentale est essentielle au commerce et à l'économie des États-Unis, de sorte que les armateurs qui utilisent cette route seront admissibles à des subventions.

Je signale cependant à l'honorable député que cette formule ne semble s'appliquer qu'aux navires hauturiers circulant entre les ports des États-Unis sur les lacs et ceux de l'Atlantique occidental en Europe. Le communiqué donne-t-il à penser qu'on se propose de subventionner les services exploités sur les Grands lacs eux-mêmes? Je ne le crois pas.

M. Green: Le transport par eau au Canada sera-t-il subventionné de cette façon?

L'hon. M. Marler: Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle aucune entreprise canadienne de transport par eau n'emprunte ce parcours, car,—mon honorable ami le sait,—les canaux ne peuvent recevoir que les hauturiers avec un tirant d'eau de 14 pieds ou moins. Comme es navires d'immatriculation canadienne ou anglaise que possèdent des entreprises canadiennes ont tous un plus fort tirant d'eau, il n'est pas question de les subventionner pour le moment.

LE COMMERCE

CANADA ET ROYAUME-UNI—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRAMMES ÉLABORÉS À LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si des programmes intéressant le commerce entre le Canada et le Royaume-Uni ont été élaborés lors de la récente conférence avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Grande-Bretagne?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député se rend compte, comme nous l'avons compris avant, pendant et après nos entretiens avec le premier ministre et le ministre aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, qu'ils souhaitent autant que nous un accroissement du commerce entre nos deux pays. Toutefois, ces échanges doivent se faire dans les deux sens. Nous avons discuté divers moyens mis en œuvre pour encourager ces échanges, et le fait qu'à l'heure actuelle ils révéleraient une expansion de ce commerce.

M. Fleming: Le premier ministre pourrait-il préciser les moyens qu'on songerait particulièrement à employer dans ce sens?

Le très hon. M. St-Laurent: L'honorable député sait que nos deux pays sont pays de libre entreprise et que ce sont les commerçants qui font leurs propres enquêtes et essaient de cette façon de servir le mieux qu'ils peuvent leurs propres intérêts.

On nous a dit qu'il serait très avantageux pour le Royaume-Uni et nous-mêmes que des groupes plus nombreux représentant des industries particulières visitent le Royaume-Uni parce que, nous a-t-on signalé, ce ne sont que les plus grosses sociétés commerciales du Royaume-Uni qui peuvent envoyer des représentants ici trouver des débouchés pour leurs produits. On a également signalé que deux ou trois de ces groupes sont allés au Royaume-Uni et qu'à la suite de leur voyage on a noté une augmentation sensible du volume des exportations que ces groupes se sont jugés capables d'accepter de cette source.

Nous nous préoccupons tout autant que l'honorable député du déséquilibre de notre commerce avec les États-Unis et, dans la mesure où nous pouvons influer sur les

échanges, il nous plairait que le plus possible des articles que notre économie peut absorber vienne d'une région qui, en retour, ne serait que trop heureuse d'acheter une plus forte quantité de nos produits.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

SUPPOSÉE DÉCLARATION DE SIR ARCHIBALD NYE—DEMANDE D'EXPLICATION DE LA PART DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'attention du ministre a-t-elle été attirée sur une déclaration attribuée à Sir Archibald Nye et qui a fait beaucoup de bruit? Il aurait dit: "Les puissances de l'Ouest qui ne reconnaissent pas le nouveau gouvernement de la Chine commettent une grave erreur." Si le ministre est au courant, aurait-il des observations à formuler à ce sujet?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Mon honorable ami a eu la bonté de m'avertir de sa question. Je me contenterai de regretter que certains articles des journaux de Montréal, où sir Archibald parlait, aient extrait un paragraphe de son contexte et aient ainsi faussé le caractère de ce qui a été dit. Le texte complet du discours, que j'ai ici et que j'ai lu, montre bien que, dans le paragraphe en cause, sir Archibald parlait de l'attitude de l'Asie envers la Chine, tandis que l'article, en ne citant qu'un paragraph isolément, donne l'impression qu'il visait l'attitude du Royaume-Uni et des pays de l'Ouest en général.

Ces articles ont provoqué de regrettables spéculations sur la position du haut commissaire du Royaume-Uni. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit à la presse l'autre jour: nos rapports avec sir Archibald demeurent empreints d'amitié et d'esprit de collaboration, et nous admirons sans réserve le travail qu'il a accompli ici en sa qualité de représentant du Royaume-Uni.

EXPÉDITIONS D'ARMES—ATTITUDE DU PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. Byrne (Kootenay-Est): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu l'appréhension répandue, ou censément répandue, au sujet de l'expédition d'armes, puis-je savoir si, lors de son séjour ici, le premier ministre du Royaume-Uni a soulevé des objections contre la ligne de conduite que suit le Canada à l'égard de l'expédition d'armes aux pays étrangers à l'OTAN? Oui ou non?

[Le très hon. M. St-Laurent.]

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur, aucune objection n'a été soulevée, et nous avons été heureux de nous trouver substantiellement d'accord avec la politique suivie par le Royaume-Uni à cet égard.

UTILISATION DES FONDS PUBLICS POUR LA PUBLICATION D'UN DISCOURS DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): J'aimerais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dise s'il estime que c'est un emploi acceptable des fonds publics que celui qu'ont fait ses services d'information en reproduisant le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 24 janvier au sujet des expéditions d'armes à l'étranger, sans avoir en même temps publié les discours prononcés par les autres honorables députés, y compris ceux de l'opposition?

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il faudra que je me renseigne à ce sujet afin de voir si mon discours méritait bien une publicité de ce genre.

M. Fleming: Est-ce bien employer les deniers publics?

RAPPORTS CONCERNANT LA LIVRAISON D'ARMES PAR LA RUSSIE EN ÉCHANGE D'ESCLAVES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'aimerais répondre à la question ci-après, que m'a posée l'autre jour le chef de l'opposition:

Peut-il nous donner de plus amples renseignements, ou nous indiquer l'attitude adoptée par notre Gouvernement, à propos des faits scandaleux révélés hier aux Nations Unies dans un rapport présenté à M. Dag Hammarskjold au sujet des armes qui, paraît-il, auraient été achetées à la Russie en échange de 1,500,000 esclaves chinois?

Les allégations dont il est question se trouvent dans le rapport conjoint, sur le travail forcé, qui a été soumis au Conseil économique et social par le secrétaire général des Nations Unies et le directeur général du Bureau international du travail. Ce document, qui est volumineux, expose de nouveaux faits sur les régimes de travail forcé. Ces faits ont été soumis par les États membres et des organismes extra-gouvernementaux en conformité d'une résolution du Conseil. Le document renferme un rapport émanant du gouvernement de la Chine nationaliste intitulé "Renseignements sur le travail forcé dans la Chine communiste".

Ce rapport, c'est-à-dire celui du gouvernement de la Chine nationaliste, repose sur des déclarations publiées dans des journaux communistes chinois, sur des déclarations faites

par des prisonniers qui avaient réussi à quitter la Chine, ainsi que sur des lois et règlements de la Chine communiste. Le point qu'a signalé mon honorable ami, soit l'achat d'armes par la Chine et le paiement de ces armes au moyen du travail forcé des Chinois, ressort d'une lettre qu'a publiée un journal de Hong-Kong. Dans cette lettre, un Chinois se trouvant en Thaïlande après avoir réussi à s'évader d'un camp de prisonniers, en Chine, affirme avoir entendu dire qu'il existait une entente en ce sens.

Le Canada a déjà précisé sa position, aux Nations Unies, sur le travail forcé. Nous avons pleinement appuyé les condamnations adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies à propos des régimes de travail forcé et nous avons aussi appuyé l'adoption d'une convention visant l'abolition du travail forcé en tant que moyen de coercition politique ou de mise en valeur économique.

LES FRUITS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'ENTREVUE À LA SUITE DES FORTES GELÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. A-t-il reçu du comité extraordinaire des producteurs de petits fruits de la vallée du Fraser une lettre réclamant une entrevue afin de discuter la situation grave résultant des grosses gelées de l'automne dernier? Dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il l'intention d'accorder une telle entrevue?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'obligeance de me prévenir de sa question. J'ai reçu du syndicat coopératif du Pacifique,—j'imagine que c'est l'association dont il parle,—une lettre me disant qu'il aimerait envoyer une délégation ici afin de discuter la question avec nous. Le gouvernement de la Colombie-Britannique m'a écrit aussi à ce propos. Les questions soulevées sont à l'étude. Je n'ai pas encore eu le temps de répondre à cette lettre.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, je crois que la lettre était écrite sur la papeterie du syndicat, mais la fin de la lettre indiquait qu'elle provenait du comité extraordinaire dont j'ai parlé.

M. l'Orateur: L'honorable député savait donc qu'on avait reçu la lettre. Par conséquent, il ne cherchait pas à obtenir des renseignements.

M. Patterson: Monsieur l'Orateur, m'est-il permis de poser une question au ministre des Postes?

Une voix: Connaissez-vous d'avance la réponse?

M. Patterson: Est-il déjà arrivé qu'une lettre déposée à la poste n'ait pas été livrée à destination?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Postes): Je crois comprendre que la chose s'est déjà produite.

RESSOURCES HYDRAULIQUES

ADMINISTRATION DE LA VALLÉE DE LA THAMES—DEMANDE D'AIDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE DEUX BARRAGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais mentionner deux questions. Voici la première. Me permettra-t-on de souhaiter la bienvenue à mon collègue de Middlesex-Ouest (M. McCubbin) qui est de retour? Ma question s'adresse au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou bien au ministre des Finances. L'un ou l'autre de ces ministres peut-il dire quelle décision a été prise à l'égard de la demande formulée par l'administration de la vallée de la Thames en vue d'obtenir l'aide du gouvernement fédéral dans la réalisation des travaux expliqués par cet organisme dans un mémoire soumis il y a un an?

L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): La question est toujours à l'étude, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

DEMANDE DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PRÊTS BANCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Allistair Stewart (Winnipeg-Nord): Puis-je poser une question au ministre du Commerce. Est-il prêt à déposer sur le bureau de la Chambre les règlements en vigueur ayant trait aux prêts bancaires et leurs remaniements éventuels?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): De quels prêts bancaires le député veut-il parler?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Des prêts consentis par les banques en vertu de la mesure à l'étude.

Le très hon. M. Howe: La banque doit avoir la conviction que les céréales constituant la garantie de l'emprunt sont bien aux mains de l'agriculteur. La banque doit s'assurer que les mêmes céréales ne sont pas engagées auprès d'une autre banque en vertu de l'article 88 de la loi sur les banques. Si

elles le sont auprès de la même banque, il n'y a pas nécessairement empêchement pour un nouvel emprunt. Ces deux questions sont les deux seules qu'on a posées.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Ces règlements sont-ils complets ainsi ou a-t-on procédé à quelque remaniement à leur égard?

Le très hon. M. Howe: Pas pour autant que je sache.

M. Knowles: Comment peut-il y avoir un règlement avant qu'on adopte la mesure?

M. Fleming: Monsieur l'Orateur,...

M. Knowles: Le ministre répondra-t-il à la question?

Le très hon. M. Howe: Au moyen d'instructions adressées par les bureaux-chefs des banques à leurs succursales; ces instructions sont émises d'accord avec le Gouvernement. Nous croyons que, d'ici quelques semaines, nous finirons par obtenir l'autorisation de garantir les prêts en conformité des engagements pris avec les banques.

M. Knowles: Puis-je poser une question complémentaire? Est-ce à dire alors qu'on a établi un règlement fondé sur une mesure législative qui n'a pas encore été adoptée?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je puis peut-être répondre à cette question. C'est moi qui ai écrit la lettre adressée aux banques et dans laquelle il était entendu que, si elles faisaient en sorte que ces prêts soient disponibles au début de l'automne, nous adopterions éventuellement une mesure législative comme celle dont la Chambre est saisie.

M. Knowles: C'est-à-dire que vous la présenteriez.

L'hon. M. Harris: Pardon: que nous la présenterions. En tant qu'une des obligations que, selon moi, j'avais envers les contribuables canadiens, nous avons conclu une entente avec les banques comportant les précautions qu'elles auraient à prendre à l'égard des demandes d'emprunts. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre préfère appeler ces précautions des règlements, je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Knowles: Dites cela au ministre de l'Agriculture.

L'hon. M. Harris: Peut-être. Ces conditions deviendront sans doute des règlements, si la mesure législative est adoptée et si nous les adoptons comme règlements. Entre-temps, elles constituent une entente pratique avec les banques; mais on peut les appeler comme on voudra.

M. Fulton: Le ministre consentirait-il a déposer la lettre ou une copie de celle-ci?

[Le très hon. M. Howe.]

M. l'Orateur: Le député pourrait peut-être parler de cette question quand la Chambre sera formée en comité.

M. Fulton: En toute déférence, monsieur l'Orateur, le ministre des Finance nous a dit qu'il a écrit la lettre mais qu'il n'est pas le ministre responsable de l'application de cette loi. Il me semble donc que cette question soit tout à fait opportune.

L'hon. M. Harris: Je pense que vous comprendrez que le ministre des Finances est celui qui peut garantir aux banques un crédit sur le Trésor public. C'est pourquoi il l'a écrite. Néanmoins, elle traite d'une question sur laquelle le ministre est beaucoup plus compétent que je ne le suis.

M. Fulton: Ce n'est pas sa lettre; c'est celle du ministre des Finances.

Des voix: Règlement! Veuillez vous asseoir!

M. l'Orateur: S'il est demandé que le document soit déposé, et si l'honorable député le demande au cours du débat du comité, et que le ministre s'engage à déposer le document, il le fera dès que l'occasion s'en présentera quand l'Orateur sera au fauteuil. Autrement, l'honorable député peut faire inscrire au *Feuilleton* une motion demandant production de documents.

LES POMMES DE TERRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LA RÉALISATION DES VŒUX EXPRIMÉS PAR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. C. Van Horne (Restigouche-Madawaska): Le ministre de l'Agriculture nous dira-t-il si on a fait quelque chose pour donner suite aux vœux exprimés par la Fédération des producteurs de pomme de terre du Nouveau-Brunswick afin de mettre fin à une situation très grave et alarmante, outre le programme actuel de détournement, qui n'est pas du tout satisfaisant.

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je crois savoir que les autorités compétentes du Nouveau-Brunswick ont communiqué avec mes fonctionnaires et ont manifesté le désir de venir à Ottawa, le 16 de ce mois-ci, je pense. Si elles viennent, on examinera alors toute la question.

LA DÉFENSE NATIONALE

EXERCICE "CRACKERJACK"—PARTICIPATION DU PERSONNEL AUXILIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John B. Hamilton (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale nous dirait-il si des escadrilles

auxiliaires du CARC ou si des troupes de notre personnel auxiliaire participent à l'exercice *Crackerjack* visant l'efficacité de notre défense aérienne du Nord?

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Sauf erreur, le député m'a posé une question, la semaine dernière, à propos de l'exercice *Crackerjack* et je lui ai dit que je ne pouvais lui répondre avant d'avoir le temps de bien étudier le rapport. Je n'en ai pas encore eu le temps.

M. Hamilton (York-Ouest): C'est une question bien directe; il ne s'agit pas d'une question d'opinion. Le ministre voudrait-il accepter ma question comme avis?

CHAMBRE DES COMMUNES

REQUÊTE RELATIVE À L'AMÉLIORATION DE L'ACOUSTIQUE—M. DUPUIS

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Hector Dupuis (Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aurais certaines observations à faire relativement à l'acoustique de la Chambre. Il y a certainement eu amélioration, mais je crois qu'il y aurait lieu de changer la disposition des haut-parleurs. Dans les tribunes, les haut-parleurs sont placés à l'arrière de l'auditeur, de sorte que la perceptibilité y est beaucoup meilleure qu'ici, où nous sommes obligés de nous incliner sur nos pupitres pour entendre. Je suis d'avis que ma suggestion est heureuse, dans les circonstances, car si vous voulez bien avoir la condescendance de venir vous en rendre compte vous-même, vous constaterez que nous entendons très mal ici, tandis que l'acoustique est très bonne dans les tribunes.

(Traduction)

M. l'Orateur: Le député de Sainte-Marie demande qu'on éprouve l'efficacité des haut-parleurs de façon à ce qu'on entende mieux, surtout dans le coin là-bas où se trouve en ce moment le député. Je ferai examiner la question par les techniciens et le Sergent d'armes demandera au ministère des Travaux publics de la remettre à l'étude.

M. Macdonnell: Puis-je demander qu'on en fasse autant pour cette partie-ci de la Chambre?

M. l'Orateur: Nous sommes, je crois, tous d'avis qu'on ne peut faire grand-chose pour renforcer les voix des députés; mais nous ferons tout notre possible pour perfectionner le système de haut-parleurs.

LES CÉRÉALES

DISPOSITION VISANT LA GARANTIE DE PRÊTS BANCAIRES AUX PRODUCTEURS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ETC.

La Chambre reprend, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), la discussion, suspendue le mercredi 8 février, sur la motion du très honorable M. Howe, invitant la Chambre à se former en comité pour étudier la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant, sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1er juin 1956, aux producteurs de céréales, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain; prescrivant, en outre, que le gouverneur en conseil peut étendre l'application de la loi quant aux prêts consentis avant le 1er juin 1957, et prévoyant, de plus, que tout montant payable à une banque en vertu de la loi soit acquitté sur le Fonds du revenu consolidé.

M. Ellis: Monsieur le président, à titre de représentant d'une circonscription située au cœur de la plus belle région de blé du monde, j'estime de mon devoir d'exposer au comité les raisons de mon opposition à la mesure dont nous sommes saisis.

D'abord, elle ne répond pas aux vœux légitimes exprimés par la majorité des porte-parole des cultivateurs de l'Ouest; en effet, ils ont bien des fois insisté pour obtenir des avances au lieu de prêts bancaires. Prétendre, comme l'a fait le ministre du Commerce, que la délégation n'était pas tout à fait unanime quand elle a soumis certaines propositions au cabinet dernièrement, c'est une bien piètre façon d'excuser le refus du Gouvernement qui n'a pas voulu se rendre aux désirs de la vaste majorité des porte-parole des cultivateurs de l'Ouest.

Aussi suis-je un peu surpris de ce que les députés ministériels, notamment les représentants de la Saskatchewan, n'aient pas dit pourquoi ils appuient la résolution.

Certains tenants du Gouvernement, députés de la Saskatchewan, ont voulu savoir de notre groupe qui nous a demandé d'adopter une attitude particulière et de voter contre une mesure en particulier. Eh bien, qui représentent-ils à la Chambre lorsqu'ils appuient une proposition qui n'a reçu l'approbation d'aucun groupement agricole de la Saskatchewan? Ces groupements sont opposés à la proposition à l'étude, ils demandent quelque chose qui en vaut la peine. Le silence des députés de la Saskatchewan qui siègent du côté du Gouvernement ne révèle que trop clairement qu'ils se rendent compte de la situation et qu'ils n'osent pas préciser pourquoi ils appuient la résolution.

M. Harrison: L'honorable député va-t-il envoyer son discours à ses électeurs?

M. Ellis: Il est bien évident, il me semble, que la résolution fait prévoir une mesure législative tout à fait insuffisante pour remédier à la grave pénurie actuelle d'argent dans les Prairies. Je pense que le chef du parti libéral pour la Saskatchewan a fort bien résumé toute l'affaire il y a quelques mois lorsqu'il a dit, à une réunion publique dans la circonscription du ministre de l'Agriculture, que la proposition était tout aussi efficace qu'une pompe à étrier dans un incendie de forêt.

Le très hon. M. Gardiner: J'aimerais simplement faire remarquer que lorsque le leader provincial a d'abord fait cette déclaration il ne portait pas la parole dans ma circonscription. J'aimerais ajouter aussi que trois sur cinq des députés libéraux de la Saskatchewan ont parlé à propos de cette motion.

M. Nicholson: C'est inexact.

M. Ellis: C'est inexact, vous faites encore erreur. J'aimerais connaître les noms de ces trois députés. Je ne me rappelle pas que l'honorable député de Swift-Current-Maple-Creek ait parlé à ce propos, ni l'honorable député de Qu'Appelle, non plus que l'honorable député de Meadow-Lake. Quels sont donc alors les députés libéraux de la Saskatchewan qui ont parlé?

Une voix: M. Tucker.

M. Ellis: Le seul député qui ait parlé est l'honorable député de Rostern.

Une voix: Cela fait deux.

M. Ellis: Un de mes colègues dit que cela fait deux. Je ne sais pas si la double personnalité du représentant Rosthern, dont a parlé la *Free Press* de Winnipeg, disant qu'il est d'un avis dans l'Ouest et d'un autre dans l'Est, a influé sur le ministre de l'Agriculture au point de lui faire considérer le représentant de cette circonscription comme deux députés. De toute façon, si je peux poursuivre...

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député dit qu'il voudrait que je nomme ces honorables préopinants. M. Tucker a parlé sur le projet de résolution; c'est ce que je fais moi-même. M. Mang a parlé au cours du débat sur l'Adresse et a dit ce qu'il en pensait.

M. Ellis: Oh, non. J'espère que le ministre de l'Agriculture ne s'imagine pas qu'il pourra se défiler ainsi après avoir fait il y a quelques minutes une déclaration inexacte...

Le très hon. M. Gardiner: Je ne me défile pas.

[M. Ellis.]

M. Ellis: Le ministre a dit que certains honorables députés avaient pris la parole sur le projet de résolution. Je parlais des simples députés, non du ministre...

Le très hon. M. Gardiner: Je parlais des députés libéraux de la Saskatchewan.

M. Ellis: Vous avez dit cinq. J'ai dit qu'un seul avait pris la parole. Qu'un honorable député ait parlé à l'occasion du débat sur l'Adresse, cela n'a rien à voir à la déclaration d'il y a quelques instants. Je parle du débat sur la résolution, non sur l'Adresse. L'honorable député a bien pu traiter une multitude de sujets. Ce qui nous intéresse, c'est l'attitude de ces honorables députés à l'égard du projet de résolution que nous discutons.

Nous savons que le ministre de l'Agriculture a dit que la réunion où le chef libéral de la Saskatchewan a fait cette déclaration n'a pas eu lieu dans sa circonscription. Je croyais que cette réunion avait été tenue à Langenburg, et, si je ne fais pas erreur, c'est dans la circonscription de Melville. Quand j'ai été interrompu par le ministre, j'allais dire que le chef libéral de la Saskatchewan s'est apparemment rétracté et que nous ne l'avons guère entendu parler de l'affaire.

Cela nous porte à croire que, non seulement les députés libéraux qui siègent ici ont obéi à la consigne, mais que le parti libéral exerce encore, ainsi qu'il l'a fait par le passé, sa domination sur le parti libéral de la Saskatchewan. Quand le chef libéral fait une déclaration que ses collègues d'Ottawa ne trouvent pas de leur goût, on lui dit de rester tranquille et de n'en plus parler. Nul dans la province, à mon sens, n'a mieux résumé la situation que le chef libéral. C'est bien déplorable, dommage qu'il n'ait pu rester sur ses positions et défié les puissances d'Ottawa.

Un des grands défauts qu'on reproche à cette mesure législative, c'est qu'elle écarte toute mesure acceptable. Nous avons eu une mesure de ce genre en 1951, et elle n'a pas satisfait aux besoins de l'heure. Nous cherchons à établir le principe des avances en espèces. Il y a plus de dix ans que les députés de la CCF parlent d'avance en espèces. Nous voulons que le principe soit définitivement établi. L'idée de traiter les cultivateurs de la façon indiquée dans la motion est loin d'être satisfaisante et nous estimons que le retrait de cette mesure ne ferait que permettre au Gouvernement de présenter une mesure législative plus conforme aux besoins de l'agriculture de l'Ouest.

La mesure ne vaut pas mieux que les excuses alléguées en sa faveur par ses partisans. J'ai tâché de trouver les motifs dont s'inspire le Gouvernement pour tenir à cette

mesure. Le ministre du Commerce a déclaré que des délégations de l'Ouest l'ont demandée. Ce n'est pas vrai. Pour épargner quelques ennuis au gouvernement libéral, un particulier aurait pu prendre une initiative contraire à la vaste majorité des porte-parole de l'agriculture de l'Ouest, mais le ministre ne peut certes prétendre résolument obtenir l'unanimité complète. A coup sûr, il acquiescera aux désirs d'au moins 95 p. 100 des porte-parole et de tous les simples particuliers. S'il est possible de trouver parmi les très nombreux porte-parole d'organismes agricoles de l'Ouest une ou deux personnes qui pourraient, afin d'épargner des ennuis au Gouvernement, être disposées à appuyer les prêts bancaires, cela ne fonde pas, tant s'en faut, à soutenir que la population des Prairies appuie la mesure.

En outre, le député de Rosthern a versé au compte rendu le texte d'un vœu adopté à une conférence de Saskatoon; il en a dénaturé le sens au point de le rendre méconnaissable, s'efforçant avec la dernière maladresse à prouver que noir est blanc et que blanc est noir. Quand on demande des avances en espèces il juge que cela veut dire des prêts bancaires.

Puis vient naturellement leur plus tortueux argument selon lequel le Gouvernement met tout en œuvre pour protéger la Commission du blé, et que, d'une manière ou d'une autre, ceux qui réclament des avances en argent comptant ne font en quelque sorte que miner la position de la Commission. Toute la valeur, ou le manque de valeur de cet argument dépend de ce que les libéraux ont fait à l'égard de cette Commission. N'est-il pas bien étrange de voir maintenant les libéraux se poser en champions de la Commission du blé? Jetons donc un coup d'œil sur le passé.

Chacun sait qu'en ce qui concerne la CCF, bien longtemps avant la création de ce parti, ses précurseurs, les hommes et les femmes qui ont lancé les mouvements agricoles dans les Prairies et qui ont amené la constitution de la CCF, ces porte-parole des cultivateurs et des travailleurs dans tout le Canada sont ceux qui ont donné de l'élan et de la cohésion aux événements qui amenèrent la création de la Commission du blé. La chose s'imposait.

En ce qui concerne les libéraux, la Commission du blé, telle que nous la connaissons, est apparue en 1935 et a été instituée par le gouvernement Bennett. A l'époque où ce projet de loi a été présenté, le parti libéral l'a combattu des crocs et des ongles, et son principal adversaire à l'époque était l'honorable J. L. Ralston, qui, dans un effort de la onzième heure, a tenté, sinon de détruire, du moins d'affaiblir la Commission du blé. On a proposé des amendements qui n'auraient permis à la Commission de ne fonctionner que pendant un an, quitte à prolonger son mandat sous certaines conditions, alors que la loi créait une Commission du blé permanente.

A la suite d'une défaite essuyée après qu'il eût tenté d'en empêcher la création en recourant à tous les moyens dont il disposait pour l'affaiblir dans le dessein de la détruire plus tard, le parti libéral a eu l'audace en 1935 de se promener dans l'Ouest et de se poser en ami de la Commission du blé.

Le regretté M. King, se rendant dans l'Ouest canadien quelques mois à peine après que ses collègues se furent énergiquement opposés à la création de la Commission du blé, l'a néanmoins présentée comme le fruit des conceptions libérales. Les libéraux de l'Ouest se sont fait élire en couvrant la Commission du blé de belles paroles.

Quelle en a été la triste suite? On a commencé par renvoyer M. McFarland et supprimer le comité consultatif de la Commission du blé, détruisant ainsi le dernier vestige de la représentation des producteurs. Soit dit en passant, lors d'élections complémentaires qui ont eu lieu plus tard et qui ont amené au cabinet l'actuel ministre de l'Agriculture, le parti cécéfiste lui a fait la lutte, mais en vain. Nous l'avons combattu, car, à en juger par ses antécédents, le ministre de l'Agriculture était, en principe, contre la Commission et s'opposait à tout établissement d'un prix initial. Il s'est prononcé contre la vente méthodique. Nous craignions qu'une fois à son poste de ministre de l'Agriculture, il se joigne à ses autres collègues d'Ottawa pour tenter une destruction systématique de la Commission du blé, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire, justement.

Mon chef, l'honorable député de Rosetown-Biggar, a parlé du regretté M. Motherwell qui, en sa qualité de représentant de Melville, avait dénoncé le gouvernement libéral et ses propres collègues, les accusant de chercher à saboter la Commission du blé. Parmi les nombreux libéraux qui se sont fait élire en 1935 en flattant la Commission du blé, il y a eu au moins un libéral qui est resté ferme dans ses convictions et c'est le regretté M. Motherwell.

Non seulement a-t-il condamné l'attitude du Gouvernement envers la Commission du blé, mais il a ajouté certaines réflexions caustiques en ce qui concernait l'administration par décret du conseil. Autant que je me souvienne il a fait observer qu'autant valait alors livrer tout bonnement la Chambre au pouvoir de Mussolini. Aux termes

d'une loi on avait prévu certaines modalités de livraison des céréales, par le cultivateur, à la Commission du blé. Or le gouvernement de l'époque, un gouvernement libéral, a cherché, par des moyens détournés, en recourant à des décrets du conseil, à détruire celle-ci. Nous savons que de 1936 à 1938 on a appliqué un décret aux termes duquel la Commission ne devait prendre livraison du blé que dans le cas où le cours du blé s'abaissait en deçà de 90c. On se trouvait ainsi à priver le cultivateur du droit de livrer son blé à la Commission. Il a été obligé de le livrer aux élévateurs à un prix variant entre 90c. et un dollar.

Plus tard, la même année, le prix du blé est monté à $1.43. Si la Commission du blé avait été à l'œuvre, si les cultivateurs avaient pu lui livrer leur blé, ils auraient bénéficié de ce prix au moyen de certificats de participation; toutefois, la décision du Gouvernement a eu pour effet de détruire, du moins pour le moment, la Commission du blé et de faire le jeu des spéculateurs de la bourse des céréales de Winnipeg.

Lorsque le prix du blé est descendu en bas de 90c., au cours de la campagne agricole de 1938-1939, la Commission a pris livraison du blé, non pas à 87½c., prix prévu dans la loi première, mais à 80c. Je ne veux pas insister trop sur ces faits, mais je veux tirer au clair la question de la Commission du blé, parce que le seul argument que les libéraux de l'Ouest canadien ont invoqué, et sans raison, c'est bien évident, c'est qu'ils s'intéressent, prétendent-ils, au sort de la Commission du blé. J'invite la Chambre à les juger d'après leurs actes à ce sujet. Nous savons que le Gouvernement d'alors a chargé la Commission Turgeon de mener une enquête sur tout le problème de la vente du blé.

M. le président: A l'ordre! J'étais heureux d'entendre l'honorable député nous dire qu'il ne poursuivrait pas ses observations sur ce sujet. J'ai beau essayer de me rafraîchir la mémoire, je ne me rappelle pas que la résolution ait donné lieu à un débat prolongé sur la Commission du blé. Je puis me tromper, mais, si le député fait appel à sa mémoire, il verra que ces longues remarques sur la Commission du blé ont été faites au cours du débat sur l'Adresse. Dans le présent débat, nous nous en sommes tenus plus rigoureusement au sujet à l'étude.

M. Ellis: Monsieur le président, quand le ministre du Commerce a présenté le projet de résolution, il s'est lancé dans de nombreuses digressions. Il a parlé des avances en espèces et de toute la question de la vente du blé. Je reconnais que le Gouvernement ne veut pas aller trop au fond des choses. Il lui suffit d'insinuer que les membres de l'opposition agissent de façon à nuire à la Commission du blé. Il préfère effleurer la question, et je le comprends, mais le fait reste qu'un certain nombre de députés ont soulevé ce point.

M. le président: A l'ordre! Il m'a fallu, à regret, interrompre, hier, le représentant de Mackenzie; j'ai alors signalé que plusieurs députés avaient, au cours du présent débat, mentionné la question des exportations et autres sujets semblables d'ordre général, et qu'on n'avait aucunement restreint la discussion sur ces points. Toutefois, j'estime que la discussion du pour et du contre, si je puis dire, de la Commission du blé n'est pas tout à fait régulière à l'occasion du projet de résolution à l'étude.

M. Knowles: Monsieur le président, je fais respectueusement remarquer qu'au fond cette mesure législative tient dans les mots que voici du projet de résolution: "Pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain." Il me semble que c'est la difficulté à livrer le grain qui fait que le ministre du Commerce, le ministre de l'Agriculture et d'autres pouvaient parler de la Commission du blé et d'autres méthodes de livraison ou de vente des céréales. En toute déférence, il me semble que Votre Honneur se montre trop sévère envers les députés, quand il dit qu'ils ne peuvent également parler de questions se rattachant à l'incapacité de livrer tout le grain.

M. le président: A l'ordre! Je n'ai pas voulu restreindre le débat de cette façon. Je vois, par exemple, qu'on a déjà parlé au cours du débat de la possibilité de charger la Commisssion du blé d'accorder ces avances, ainsi que d'autres questions connexes. Quand j'ai interrompu le député de Regina, c'était uniquement pour dire que, à mon avis, ce long rappel du passé de la Commission du blé et des avantages et désavantages qu'elle présente était irrégulier aux termes du projet de résolution à l'examen. Parler de la Commission du blé dans la mesure où elle se rattache au projet de résolution est régulier, cela va de soi. J'ai pensé que les remarques un peu prolongées du député n'étaient peut-être pas régulières.

M. Ellis: Monsieur le président, si j'ai traité la question comme je l'ai fait, c'est parce que, comme je l'ai souligné, l'argument de certains de ceux qui ont appuyé le projet de résolution s'inspirait entièrement de leur prétendue inquiétude à l'égard de la Commission du blé. Je crois, en conséquence, que la validité de cet argument dépendra dans une large mesure de la conduite future du

Gouvernement parce qu'après tout les ministres de l'Agriculture et du Commerce sont de ceux qui portaient à l'affaire un intérêt très vif lorsqu'on a pris à l'égard de la Commission du blé l'attitude que j'ai signalée.

Cependant, je m'empresse d'en finir avec cette question en faisant un autre renvoi. Malgré la pression indirecte exercée contre la Commission du blé en 1939, le ministre de l'Agriculture, le 16 février 1939, alors que la Chambre se trouvait saisie des crédits de son ministère, a annoncé un nouveau programme à l'égard du blé. Voici le point pertinent de ce nouveau programme qu'énonçait le Gouvernement:

Permièrement, le Gouvernement devrait éviter de se lancer dans le commerce du grain, et notre blé devrait être vendu selon le système du marché à terme.

Il est donc facile, dans les circonstances, d'estimer la valeur de l'argument avancé par ces honorables députés. On peut se demander, alors, pourquoi nous avons aujourd'hui une Commission du blé. C'est une question pertinente. Ce n'est pas grâce au parti libéral, mais en dépit de lui. C'est une conséquence de la vague de protestations qui a déferlé dans tout l'Ouest canadien. L'Union des cultivateurs du Canada, section de la Saskatchewan, les syndicats du blé de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta, toutes les organisations d'agriculteurs se sont unis pour s'élever contre les attaques dont faisait l'objet la Commission du blé. On a fait circuler une pétition dans ma province et je crois qu'elle portait environ 160,000 signatures.

A ce moment-là, le gouvernement libéral se souciait un peu plus de l'opinion publique. Il n'y avait que trois ans qu'il était au pouvoir. Maintenant, il y est depuis si longtemps qu'il n'éprouve que de l'indifférence pour l'opinion publique et se prépare à forcer les choses, sans tenir compte de ce qu'on en pense chez nous. Cela indique combien l'attitude du gouvernement a changé ces dernières années. Celui-ci était alors au moins assez soucieux de l'opinion publique pour se dire que si l'on ne pouvait la vaincre, il fallait s'y rallier. Les protestations libérales de dévouement qu'on entend aujourd'hui à l'égard de la Commission du blé ont tout l'air d'un mariage forcé, car rien, dans le passé, n'a jamais indiqué que l'intérêt du gouvernement pour la Commission était le véritable motif de la mesure dont il nous saisit à présent.

L'attitude des autres partis de l'opposition à l'égard de la résolution m'a beaucoup intéressé, monsieur le président, et surtout celle du parti progressiste conservateur. Malgré ses critiques à l'égard de la mesure il a annoncé par la bouche de son chef, qu'il entend appuyer le Gouvernement. La même chose vaut pour le porte-parole du parti créditiste qui a indiqué l'approbation de son parti à l'égard de la mesure présentée par le ministre du Commerce. J'espérais qu'à la suite de cette discussion, il serait possible de persuader les autres groupes de l'opposition de se joindre à nous pour exposer le point de vue des cultivateurs de l'Ouest en ce qui concerne la résolution dont est saisie la Chambre.

M. le président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais j'ai le devoir de lui dire que son temps de parole est écoulé.

M. McIvor: Monsieur le président, il y a une chose qui me semble assez curieuse. Quand un cultivateur de l'Ouest a des difficultés d'argent et veut s'en procurer, il n'a pas besoin de s'adresser à une société de petits prêts où il devra payer 12, ou 24 p. 100 ou bien plus encore. Je me demande ce que penseraient les gens représentés par l'honorable député d'Assiniboïa, les milliers de ceux qui ont dû emprunter à 12 p. 100 ou plus, s'ils pouvaient emprunter de l'État à 5 p. 100. J'aimerais voir ce que cela donnerait. Tous les cultivateurs de l'Ouest ne sont pas dans la gêne. J'en connais qui n'auront même pas à emprunter.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Quant aux propos de l'honorable député de Fort-William, je ne vois pas pourquoi ...

M. Byrne: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

M. le président: Sauf erreur, l'honorable député invoque le Règlement.

M. Byrne: Je pose la question de privilège. L'opposition, l'opposition cécéfiste surtout, se plaint de ce que les députés de notre côté ne prennent pas la parole. Je me demande s'il ne conviendrait pas que l'un d'eux cède sa place à un député de notre groupe.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur le président, vous savez aussi bien que moi qu'il ne s'agit ici ni du Règlement, ni de la question de privilège. Vous avez le droit de donner la parole à qui vous voulez, et c'est à vous de décider.

Quant à l'honorable député de Fort-William, il n'a pas peut-être entendu notre chef dire l'autre jour à la Chambre que le Gouvernement consentait volontiers à prêter de l'argent à 3 p. 100 aux étrangers mais qu'il demandait 5 p. 100 aux Canadiens.

Nous n'aimons pas cela. Si nous pouvons prêter des fonds à des sociétés américaines au taux de 3 p. 100, que du moins, lorsqu'il s'agit de prêter à des Canadiens, ce soit à 3 p. 100. Même si nous faisons abstraction de ce point, nous n'aimons pas la mesure.

Je veux parler pendant quelques minutes des incongruités et des absurdités que le ministre de l'Agriculture nous a débitées au cours des derniers jours. Le ministre est parfois extrêmement loquace, mais voici une occasion où il l'a été beaucoup trop ou pas assez. Il a dit, comme l'atteste la page 900 du hansard:

...le financement au moyen de prêts n'a jamais été ce qu'il y a de plus avantageux pour les cultivateurs de l'Ouest canadien.

Nous le savons, nous députés de l'Ouest. Ce n'est pas un bon moyen de financement pour les cultivateurs. S'il en est ainsi cependant et si le ministre le sait, pourquoi appuie-t-il cette mesure qui pourvoit au financement des exploitations agricoles au moyen de prêts? Le ministre dit qu'il a parcouru la Saskatchewan et porté la parole à des réunions ici et là, mais il ne semble pas encore convaincu que les cultivateurs, en grande majorité, s'opposent à la mesure à l'étude.

J'ignore à quels groupements agricoles il s'est adressé. J'en ai rencontré, pour ma part, au Manitoba, qui étaient fermement opposés à cette mesure législative. Peut-être le ministre n'a-t-il jamais vu ces cultivateurs-là. Il nous a dit pourtant,—ou en tout cas un de ses collègues du Gouvernement nous a dit,—que 4 p. 100 seulement des cultivateurs de l'Ouest ont profité de ce programme. C'est dire que 96 p. 100 n'en ont pas profité ou bien ont été privés du droit de le faire. Le ministre nous affirme qu'un financement qui serait assuré par des prêts consentis par l'agriculture de l'Ouest serait mauvais. Mais si c'était si mauvais que ça, pourquoi n'en parle-t-il pas à ses collègues?

Le très hon. M. Howe: Puis-je poser une question au député? Combien compte-t-il de cultivateurs dans sa circonscription?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Venant d'une circonscription urbaine, je sais que son bien-être dépend de celui des cultivateurs et que l'intérêt des cultivateurs coïncide avec celui de mon comté et celui du Canada. Les députés de l'Est aussi devraient s'en rendre compte, surtout ceux qui viennent de régions industrielles où, par le passé, on a vendu des instruments aratoires à l'Ouest canadien. Ils savent que le chômage régnant dans ces industries tient à ce que les cultivateurs n'ont pas d'espèces sonnantes pour acheter ces articles. Nous devons procurer du comptant aux cultivateurs et la présente mesure n'est pas destinée à le faire. Le ministre de l'Agriculture doit le savoir. Néanmoins, tout en déplorant le financement des cultivateurs à coups d'emprunts, il entend encore l'appuyer à la Chambre, semble-t-il.

Considérons certaines autres observations de son cru. A une réunion publique tenue en Saskatchewan, il a eu une discussion avec un M. X dont nous n'avons pas besoin de connaître l'identité. Ayant vainement demandé un prêt en vertu de ce régime, M. X en a appelé au ministre qui lui a demandé de rappliquer plus tard, une fois les règlements remaniés. J'ai demandé au ministre du Commerce aujourd'hui de déposer le texte des règlements. J'espère encore qu'il le fera. Il nous les a exposés en une couple de phrases brèves. Je lui ai demandé quels remaniements on avait apportés et il m'a dit qu'il n'y en avait pas eu. Mais son collègue qui siège à côté de lui a dit qu'on faisait des remaniements et que, une fois la revision faite, ce cultivateur obtiendrait probablement un prêt. Puis, d'après le ministre de l'Agriculture, on a déclaré à la réunion que le cultivateur obtiendrait vraisemblablement le prêt. Qui serait en mesure de savoir si M. X obtiendrait un prêt?

Le très hon. M. Gardiner: Aimeriez-vous le savoir?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Certainement; mais je ne veux pas de discours, je veux seulement savoir le nom.

Le très hon. M. Gardiner: Voici ce qui en est: le gouvernement provincial de la Saskatchewan a adopté une loi prescrivant que, si quelqu'un n'a pas payé ses taxes, son nom doit être affiché dans l'élévateur et l'exploitant de l'élévateur doit remettre l'argent à la municipalité où les taxes sont payables. C'est ce sujet que nous discutions. Cet homme a dit qu'il ne pouvait obtenir l'argent nécessaire au paiement de ses taxes tant qu'il n'obtiendrait pas le prêt. Je lui ai certainement signalé que cette question était à l'étude, lors d'une réunion tenue à Winnipeg, et l'on a fait la mise au point.

M. Coldwell: Quand cette loi a-t-elle été adoptée?

Le très hon. M. Gardiner: Le règlement concernant le paiement des taxes?

M. Coldwell: Oui.

Le très hon. M. Gardiner: Il y a quelque temps. Il est maintenu par le gouvernement actuel, qu'il ait été ou non adopté par lui au début.

Une voix: Il a été adopté du temps des libéraux.

Le très hon. M. Gardiner: Attendez un instant. Le procureur général du gouvernement actuel était d'avis que les arrérages d'impôts et autres charges grevant le blé devaient être payés avant que le cultivateur obtienne un prêt.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur le président, je ne voudrais pas qu'on m'interrompe. Le ministre sait défigurer les faits mieux et plus vite que n'importe qui dans cette enceinte. Apparemment on a dit, lors de cette réunion, que l'agriculteur recevrait un prêt. Les deux seules personnes qui pouvaient le savoir effectivement étaient soit le ministre qui exerce quelque influence sur les banques soit le directeur de banque lui-même. Or, le ministre ne pouvait savoir d'avance ce qu'allait faire celui-ci; c'est par conséquent ce dernier, et lui seul, qui était au courant. Le directeur de banque a donc indiqué que l'intéressé allait obtenir un prêt lorsqu'on aurait procédé au remaniement que le ministre avait déclaré être en voie et qu'il dit maintenant n'avoir jamais été fait.

Il est difficile de donner quelque sens à toute cette histoire. Encore une fois, le ministre de l'Agriculture a trop dit ou a dit trop peu; et je ne voudrais plus qu'on m'interrompe. Dès que j'aurai terminé mes observations, il pourra prendre la parole en posant toutes les questions de Règlement ou toutes les questions de privilège qu'il voudra, mais je ne voudrais pas être dérangé.

Une voix: Cessez de poser des questions, alors.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Ainsi que l'indique la page 900 du hansard, le ministre nous a dit avoir reçu une note ainsi conçue: "Dites à M. Gardiner qu'un tel a reçu le premier prêt." Mon collègue, l'honorable représentant de Nanaïmo, a dit hier que le mot-clef était ici "premier". Qui savait que M. X avait obtenu le premier prêt? Une seule personne pouvait le savoir et je soutiens que c'était le directeur de banque.

J'ai entendu le ministre de l'Agriculture se plaindre amèrement à maintes reprises d'avoir été cité erronément, de ce qu'on avait dénaturé sa pensée. Il a reproché aux journaux d'avoir ainsi dénaturé sa pensée dans tout le Canada. Cependant, il se cite lui-même à faux. Il ne peut même pas citer exactement une de ses propres phrases. Il nous dit, comme en fait foi le hansard à la page 900, qu'on avait donné au ministre une note sur laquelle il était écrit: "Dites à M. Gardiner qu'un tel a obtenu le premier prêt." Puis il nous dit, comme le rapporte le compte rendu à la page 1025: "Dites à M. Gardiner que l'emprunt a été accordé." C'est bien différent de ce dont se plaignait mon collègue hier.

Nous voyons enfin qui était l'auteur de la note. Un banquier avait envoyé la note au ministre. C'est un banquier qui avait envoyé la note où il était dit qu'un tel avait obtenu le premier prêt. On ne peut tirer de ce renseignement qu'une seule conclusion. Le ministre, pour sauver sa peau, peut peut-être mettre à l'ombre ce banquier, peu m'importe; mais un banquier n'a pas le droit de divulguer à une assemblée libérale ou à un caucus libéral ou ailleurs les détails des opérations financières de ses clients. Si ce directeur de banque l'a fait, son propre bureau-chef devrait prendre contre lui des mesures disciplinaires.

Cependant, le ministre ne s'est pas arrêté là. Comme le rapporte le hansard à la page 901, prenant un accent lyrique comme lui seul en est capable, il nous a dit que la ville de Lemberg avait reçu $44,190 et celle de Balcarres, $21,585.

On en a prêté la moitié moins à Balcarres qu'à Lemberg. Puis, avec son accent libéral inimitable, il ajoute:

> Je pense bien qu'il y en aurait eu tout autant qu'ailleurs, si le député d'Assiniboïa n'était jamais allé là.

Le très hon. M. Gardiner: Très bien!

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Le ministre dit: "Très bien!" Qu'est-ce à dire? Est-ce le Gouvernement ou la banque qui accorde les prêts? Veut-il dire que c'est parce que le député d'Assiniboïa est allé là que les banques ont accordé la moitié moins de prêts? Le ministre dit qu'il y a entente entre les banques et le Gouvernement à propos des prêts à accorder ou à refuser. Le ministre ne peut en sortir. Il a dit que, si nous allions parler contre cette mesure législative pernicieuse dans une circonscription de la Saskatchewan, les agriculteurs n'y pourront obtenir de prêts, parce que les banques vont les leur refuser. D'après les ordres de qui?

Le très hon. M. Gardiner: Je dis que les cultivateurs n'ont pas demandé des prêts.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je ne permettrai pas au ministre de m'interrompre. J'ai la parole et je ne dis rien d'inexact à son sujet. S'il veut soulever des objections après cela, il en aura tout le loisir. Peu m'importe.

Voilà les mots qu'il a eus pour dire que les prêts seraient réduits partout où les membres de l'opposition se feraient entendre.

Il a dit plus. A la même page, je relève ces mots du ministre:

> Ils...

C'est-à-dire les cultivateurs.

> ...se rappelleront qu'il...

Il s'agit du député d'Assiniboïa.

> ...est allé les voir, leur a dit certaines choses et qu'ils n'ont pas touché l'argent de la banque.

Parce que le représentant d'Assiniboïa s'est présenté là-bas, les cultivateurs n'ont pu emprunter. Le ministre de l'Agriculture

s'imagine-t-il que l'honorable député est le ministre du Commerce? Le représentant d'Assiniboïa n'a pas le pouvoir du ministre du Commerce. Pourquoi lui attribuer le pouvoir d'empêcher ces prêts?

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami m'a posé une question? En quoi consiste-t-elle?

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je ne pose pas de question au ministre.

Le très hon. M. Howe: Si mon honorable ami demande quelque chose à propos de moi, que veut-il savoir?

M. Stewart (Wninipeg-Nord): Je ne pose pas de question au ministre. Attendez que je sois rendu à lui. Il pourra alors invoquer la question de privilège, le Règlement et le reste.

Revenons aux déclarations pour le moins illogiques du ministre de l'Agriculture. Il nous a dit que l'honorable député d'Assiniboïa a dissuadé les culitvateurs de faire des emprunts. Quelques instants avant, il avait dit:

Je connais assez bien les cultivateurs de l'Ouest pour savoir qu'ils ne refusent pas ces avantages.

Il faudrait que le ministre décide sur quel pied danser. Qu'il ne danse pas à tort et à travers et qu'il ne soit pas dans l'erreur dans tous les cas.

Et maintenant, le ministre du Commerce. Après qu'un député de notre parti eût parlé à la Chambre, le ministre a déclaré, ainsi qu'on peut le lire à la page 825 du hansard du 2 février 1956:

Je crois maintenant comprendre qu'on entend faire de l'obstruction au projet de loi.

Après qu'un député de notre parti...

Le très hon. M. Howe: L'honorable député d'Assiniboïa a fait cette déclaration avant de quitter l'Ouest du Canada et tous les journaux ont fait la même déclaration.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Je ne puis rien à ce que font les journaux (*Exclamations*). Malgré ce que peut dire cette claque, l'honorable député n'a rien dit de tel. La boule de cristal dans laquelle regarde le ministre est fendue. Il s'est levé hier en cette enceinte et a voulu, à toutes fins pratiques, réduire l'opposition au silence par des procédés brutaux. Mais nous ne nous tairons pas.

Le très hon. M. Howe: Si l'honorable député voulait bien se taire de temps en temps, et écouter davantage, il s'instruirait.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Tout gouvernement qui a été au pouvoir depuis trop longtemps a tendance à se corrompre. Il existe une corruption de l'esprit aussi bien qu'une corruption matérielle. C'est d'ailleurs le spectacle de cette corruption-là qu'on nous donne en supposant tacitement que le ministre occupe son poste actuel de droit divin. Il n'en est rien. Si le ministre veut présenter des lois à la Chambre il doit être disposé à en subir les conséquences. Son collègue même, le ministre de l'Agriculture, n'aime pas ce qu'il fait.

Et du reste le ministre du Commerce lui-même n'est pas très content. Comment expliquer autrement pourquoi il menace de retirer son projet de loi parce que quelques orateurs de la CCF l'ont pris à partie en lui disant que la mesure était insuffisante? Le ministre en a peur. Il va le retirer parce qu'il a peur; il est blessé; il est vexé. Le voici qui sort, et c'est un succès que d'avoir réussi à le faire sortir de la Chambre. Il y a toutefois certaines choses que je veux lui dire et c'est dommage qu'il ne reste pas pour les entendre. Il va se les faire enfoncer dans la gorge tout comme il aimerait nous rentrer cettte mesure dans la gorge.

Hier, comme on peut le lire à la page 1031 du hansard du 8 février 1956, le ministre disait:

Voilà déjà longtemps que ce débat a commencé.

Y a-t-il si longtemps que cela? Combien de jours, combien de semaines? Trois jours au total, je devrais même dire deux jours et demi pour être exact, mais disons trois jours. Nous voici maintenant au quatrième jour, soit 33 p. 100 de plus. Rien d'étonnant que le ministre se soit senti si mal à l'aise qu'il a dû sortir de la Chambre. Je ne le blâme pas. Mais voici le reste de la citation:

Je pense que la plupart des députés cécéfistes des Prairies ont maintenant parlé deux fois.

Son raisonnement est aussi erroné que la manière dont il comprend l'ensemble de cette question. On lui a fait remarquer hier que chaque orateur n'avait parlé qu'une fois, mais que si nous voulons tous parler deux fois, nous le ferons. Nous parlerons aussi souvent que nous voudrons. Si nous avons le sentiment d'interpréter la volonté de nos électeurs en venant ici combattre l'inconséquence de notre Gouvernement, nous le ferons. Nous savons pourquoi nous sommes payés et ce que l'on attend de nous.

Le ministre a alors dit gentiment:

Je consens à retarder l'affaire.

Il la retardera aussi longtemps qu'il nous plaira. Nous allons continuer de lutter jusqu'à ce que nous soyons convaincus qu'il n'y a plus rien à tirer du Gouvernement. Alors seulement laisserons-nous passer la mesure. Le ministre ajoute:

Il va falloir que nous disions aux banques que nous ne pouvons pas tenir notre promesse maintenant.

Les banques en sont-elles vraiment surprises? Le gouvernement libéral ne peut pas tenir ses engagements. En 1919, les libéraux ont promis l'assurance-santé, promesse qui n'a pas encore été remplie. D'année en année, ils font des promesses, s'engagent et oublient ensuite. Leurs mémoires deviennent très nébuleuses. Pourquoi les banques s'inquiéteraient-elles? Tous les cultivateurs qui ont voulu tirer parti de la mesure législative l'ont déjà fait, j'en suis bien sûr. Il n'en reste pas beaucoup qu'elle aidera sensiblement. Le ministre a dit aussi:

Je suis prêt à la retirer jusqu'en juin.

Pourquoi parle-t-il de juin? Nous sommes parfaitement disposés à rester ici en juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre. C'est pour cela que nous sommes rémunérés, pourquoi alors ne pas rester ici? Si le ministre veut le présenter en juin, soit. S'il veut le présenter en décembre, ce sera encore mieux parce que, plus longtemps nous resterons ici à discuter ces autres questions que nous a inspirées le Gouvernement, plus nous aurons de chance de voir les erreurs, le gâchis et la confusion qui règnent dans toute l'administration.

M. Byrne: Je veux dire, d'abord, monsieur le président...

M. Knowles: Si le ministre était ici, il demanderait à l'honorable député combien il y a de cultivateurs dans sa circonscription.

Des voix: Règlement!

Une voix: Silence.

M. Byrne: Au cours de la période réservée aux questions, le parti cécéfiste a trouvé un peu à redire à ce que les règlements soient fondés sur une mesure qui n'a pas été ratifiée par la Chambre. Je ne vois pas comment le Gouvernement aurait pu mettre de l'argent à la disposition des cultivateurs des provinces des Prairies sans recourir à une méthode du genre d'un décret du conseil. S'il avait prévu une mesure du genre de celle que préconise l'opposition, il lui aurait, certes, fallu obtenir également la ratification de la Chambre.

M. Ellis: Le parlement ne peut-il pas se réunir à l'automne?

M. Gauthier (Portneuf): Vous n'êtes jamais contents.

M. Byrne: A moins de vouloir priver complètement d'argent les cultivateurs, l'opposition cécéfiste, en particulier, n'aurait pu soulever de question plus grave. Nous avons entendu des mots très forts au cours du débat, comme "factices, pernicieux, se défiler..."

M. Stewart (Winnipeg-Nord): "Erreurs, gâchis, désordre," j'en pourrais citer bien d'autres.

M. Byrne: Peut-être me pardonnerez-vous une certaine indiscrétion, monsieur le président?

Je vais chercher la véritable signification du mot "pernicieux". Je trouve qu'il signifie "destructeur", "ruineux", il s'applique également à l'anémie.

Depuis que la débat est commencé, nous avons entendu dire que la moyenne des prêts accordés aux cultivateurs des provinces des Prairies s'est établie à $800. Sauf erreur, il est prescrit que ces prêts bancaires doivent être remboursés dans six mois environ. Je n'entends pas d'objection sur ce point; j'imagine donc que c'est possible. Dans ce cas, 2½ p. 100 de $800 équivaudraient à environ $20 d'intérêt. Les cultivateurs des Prairies de l'Ouest doivent être en bien plus mauvaise posture que je ne me le suis imaginé quand j'ai parcouru la région, si le montant de $20 constitue la différence entre la ruine et la prospérité.

M. Johnson (Kindersley): Vous devez l'avoir parcourue la nuit.

M. Byrne: En parlant de la situation financière du cultivateur de l'Ouest, je ne veux pas qu'on ait l'impression que je n'ai pas de sympathie pour lui. J'ai eu des relations étroites avec les cultivateurs de l'Ouest, car mon père a cultivé le blé pendant des années. En m'en revenant à Ottawa cette année, je me suis arrêté pour m'entretenir avec lui. Il m'a rappelé l'époque où il vendait du blé à 18c. le boisseau. C'était une époque difficile. Il a toutefois évoqué une autre époque où il n'y avait pas de blé à vendre et il a dû un jour demander de l'aide pour obtenir de quoi faire les semailles du printemps. Oui, il en a vu de rudes. De là, ma grande sympathie pour le cultivateur. La CCF et les conservateurs, dans l'opposition, voudraient créer l'impression que le parti libéral n'a aucun égard envers les agriculteurs du pays. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Pour employer une expression dans le ton des paroles que nous avons entendues aujourd'hui, je dirai que c'est un mensonge éclatant.

Dans le budget des dépenses, aux pages relatives à l'agriculture, je lis que cette année le crédit afférent totalise $77,716,091. Un très fort pourcentage de ce montant ira aux régions que mes honorables amis représentent actuellement. Nous avons la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et bien d'autres mesures législatives qui avantagent le cultivateur de l'Ouest.

Je ne suis pas député depuis assez longtemps pour savoir pour quelles raisons on a établi la Commission du blé, ou savoir qui l'a établie; il n'en reste pas moins qu'elle fonctionne depuis les 20 années où le parti

libéral est au pouvoir et, à mon sens, il a moins fait pour la détruire que ne l'ont fait les arguments présentés par mes honorables amis au cours du présent débat.

Le cultivateur de blé n'est pas entièrement négligé par l'ensemble des contribuables du Canada. Nous devons nous rappeler qu'il y a quelques années, je crois que c'était en 1950, un crédit de 65 millions de dollars a été prélevé sur le revenu général du pays et distribué directement aux producteurs de blé.

Ma circonscription est principalement industrielle. Il n'y a pas toutefois que de l'industrie; les cultivateurs y sont nombreux, et je dirais même que certains sont de très gros producteurs de blé. En ma qualité de représentant de cette circonscription à Ottawa, je puis dire que beaucoup de mes électeurs ne m'ont pas ménagé leurs critiques pour avoir consenti sans protester à cette subvention de 65 millions de dollars aux producteurs de blé. Je sais que nous pouvons nous attendre à toutes sortes d'arguments tendant à prouver que ce n'était pas une subvention; c'était une fausse manœuvre de la part de la Commission du blé ou du Gouvernement qui n'ont pas réussi à vendre le blé. Il n'en demeure pas moins que le blé était vendu par la Commission du blé en application de l'accord sur le blé que mes honorables amis d'en face ont appuyé dans le passé et qui, à en juger par leur attitude, continueront certainement d'appuyer à l'avenir. Ils ont demandé ces choses; mais en plus nous avons accordé 65 millions de dollars sans soulever d'objections de la part d'aucun des députés des autres régions du Canada.

Ce petit groupe d'isolés dans une région restreinte du Canada édifient leur dernière grande mise en scène et voudraient faire croire à tout le reste du Canada que nous cherchons à accabler les cultivateurs de l'Ouest.

Voilà l'attitude de ce petit bastion du socialisme. Je suis sûr qu'il se réjouirait grandement de voir les libéraux de la Chambre s'opposer ensemble à cette mesure et à la mesure qui doit être présentée plus tard afin de donner un supplément de 30 millions de dollars aux cultivateurs pour payer les frais d'entreposage de leurs céréales.

Comparons les prévisions budgétaires de la présente année, et de cette année seulement, et voyons ce qu'il en est. Il va de soi que c'est à peu près la même chose chaque année, sauf lorsque de telles subventions de l'ordre de 65 millions de dollars sont versées du même coup. Il y a similitude. L'agriculture doit recevoir, je le répète, 77 millions de dollars cette année. Les prévisions pour le ministère du Travail s'élèvent à 73 millions. Cette somme comprend, cela va de soi, 35 millions versés en bloc à la caisse d'assurance-chômage. La caisse d'assurance-chômage est alimentée par l'employeur, l'employé et le gouvernement. La main-d'œuvre du Canada atteint aujourd'hui plus de 5 millions de personnes. Encore que je ne connaisse pas les chiffres exacts, je crois que les familles qui vivent présentement de l'agriculture sont au nombre d'environ 300,000. C'est une estimation que je fais, mais je crois que ce chiffre se rapproche du nombre exact.

M. McCullough (Moose-Mountain): Parlez-vous de prêts bancaires en ce moment?

M. Byrne: Je suis stupéfait de l'audace de l'honorable député, monsieur le président. Il est revenu au moins trente ans en arrière et a voulu aussi pénétrer l'avenir, aller même jusqu'aux prochaines élections générales. C'est le but qu'il semble poursuivre. Je signale simplement ces choses à des fins de comparaison et non pour m'opposer à la mesure. Je sais que la CCF va s'y opposer. Ce parti va voter contre, moi pas.

M. Stewart (Winnipeg-Nord): Est-ce que vous allez passer au Sénat?

M. Byrne: J'ai signalé certaines choses faites par l'ensemble des contribuables. Ceux-ci les estiment fondées, en ce sens qu'elles visent à répartir plus également le produit national brut. Mais ce qu'on n'aime pas ce sont ces critiques sans fin, cette façon de mordre la main qui vous nourrit. Voilà à quoi nous avons assisté en cette enceinte à l'occasion de l'étude d'une mesure qui présente encore d'autres avantages.

De plus, dans l'ensemble de l'économie canadienne, le producteur de blé des Prairies de l'Ouest obtient également une aide importante par le maintien du tarif-marchandises afférent au Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Johnson (Kindersley): Vous êtes vraiment contre les cultivateurs, n'est-ce pas?

M. Byrne: Le député déclare que je suis vraiment contre les cultivateurs. Je pense humblement et en toute sincérité que le député et les membres de son parti siégeant de l'autre côté de la Chambre laisseraient les cultivateurs se ruiner pour autant que cela n'empêcherait pas leur réélection. Ils savent que leur parti s'en va à la ruine et ils voudraient entraîner les cultivateurs de l'Ouest dans leur chute. Je ne dis pas qu'on devrait maintenir le tarif-marchandises afférent au Pas du Nid-de-Corbeau...

Une voix: Les chemins de fer n'ont pas perdu d'argent.

M. Byrne: Je reconnais avoir manifesté quelque impatience; mais attendez, j'arrive à ce point. La Colombie-Britannique en particulier a partagé le plus lourd de cette...

M. le président: J'espère qu'à l'occasion de cette motion nous ne nous lancerons pas dans une discussion sur les tarifs-marchandises.

M. Byrne: Le débat s'étant fort écarté du sujet, je pense, je me bornerai à quelques mots pour cette partie de mon argumentation...

Des voix: Très bien!

M. Byrne: ...et je dirai qu'il en coûte un tiers de plus au Canada qu'aux États-Unis pour expédier le blé. La perte doit être compensée au moyen des autres prix de transport et par d'autres moyens. La Colombie-Britannique et d'autres régions du Canada compensent cette perte en versant des prix de transport plus élevés parce que les chemins de fer ne peuvent bénéficier d'un tarif compensateur aux termes de l'accord relatif au Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Coldwell: Puis-je poser une question à l'honorable député? A-t-il lu l'accord en vertu duquel ont été établis les prix de transport afférents au Pas du Nid-de-Corbeau?

M. Byrne: Je connais tous les détails de l'accord relatif au Pas du Nid-de-Corbeau.

M. Coldwell: Si vous les connaissez...

M. Byrne: Monsieur le président, si vous voulez me le permettre, je...

M. Coldwell: Un instant. L'honorable député sait-il que le tarif afférent au Pas du Nid-de-Corbeau a été accordé en raison d'une forte subvention qui a été versée au chemin de fer à cette époque?

M. Byrne: Je sais le montant de la subvention et ce que le chemin de fer a reçu. Si vous désirez que je continue de débattre la question, je le ferai avec plaisir.

M. Coldwell: Vous pourrez le faire en une autre circonstance, lorsque se présentera l'occasion d'un tel débat.

M. le président: Je vois que j'étais probablement bien avisé de dire au comité, il y a quelques instants, que nous ne pouvions en vertu de la résolution nous lancer dans une discussion du tarif-marchandises.

M. Byrne: Ma foi, monsieur le président, j'ai fait quelques études à ce sujet et si le député veut débattre la question plus tard, je ne serai que trop heureux de le faire. J'aimerais simplement lui faire savoir que j'ai déjà demandé à la Chambre d'accepter la recommandation du juge en chef Sloan tendant à ce qu'on remanie les choses...

Des voix: Règlement!

M. Coldwell: Il devrait plutôt consulter ses collègues.

M. Byrne: L'oppositoin semble...

Une voix: Le parti cécéfiste, en tout cas.

M. Byrne: Oui, nous avons entendu plus parler le parti de la CCF que tous les autres partis à la Chambre. Certains députés membres de ce parti semblent croire que le seul endroit où l'on ait souffert au Canada, c'est la Saskatchewan...

M. Coldwell: C'est absurde!

M. Byrne: Je sais, j'ai moi-même connu là-bas de mauvais jours.

Une voix: Nous pensons à vos gens également.

M. Byrne: Cependant, il n'y a pas eu seulement du mauvais temps; nous avons eu aussi quelques bons jours. Les ministres de l'Agriculture et du Commerce ont démontré qu'on avait eu de bonnes années et qu'on continuait à vendre le blé au rythme des cinq dernières années.

Un honorable député a bien dit hier qu'un de ses commettants lui avait écrit pour lui apprendre qu'il n'avait pu livrer de céréales depuis l'automne 1954. Il ajoutait du même coup que c'était parce qu'il ne pouvait livrer à l'élévateur de son choix. Si ce commettant manifeste de l'indépendance au point d'insister sur l'élévateur de son choix, il ne doit pas être alors aussi à court de fonds que l'honorable député semblait vouloir nous le représenter.

M. Coldwell: L'honorable député permet-il une question? L'honorable député est-il membre d'un syndicat?

L'hon. M. Martin: Non.

Une voix: Il l'est certainement.

M. Coldwell: Feriez-vous, si vous étiez libre de ne point la faire, quelque chose que désapprouve votre syndicat? Voilà la situation de l'agriculteur par rapport au syndicat.

Une voix: Vous feriez aussi bien de vous asseoir.

M. Byrne: J'imagine, monsieur le président, que vous pourriez dire que cette question n'est pas pertinente; mais je suis convaincu que, si l'agriculteur tient autant au principe concernant la livraison de son blé à un élévateur de son choix qu'à la question de savoir s'il devrait obtenir un emprunt par l'entremise de la banque ou de la Commission du blé, il a parfaitement raison de ne pas s'en préoccuper. On a montré ici et au comité de

l'agriculture que ce n'est pas un principe auquel tient l'agriculteur au point d'en venir à souffrir de la faim.

Une voix: Il ne veut pas payer d'intérêt sur son propre argent.

M. Byrne: Avant qu'on m'interrompe, je disais donc que la richesse comparative des provinces des Prairies et des régions industrielles pourrait aussi être étudiée en fonction de l'impôt sur le revenu.

L'adjoint parlementaire au ministre des Finances nous a dit l'autre jour que, pendant la guerre, l'ouvrier industriel qui gagnait $3,000 par année acquittait $884 au chapitre de l'impôt sur le revenu. Ce fut mon cas, mais je ne m'en rappelais pas très bien. Examinons les dossiers et nous verrons que, pour ces années-là, les Prairies ont versé un très faible impôt sur le revenu. Par ailleurs, quand il y a eu des campagnes de vente d'obligations, les titres étaient vendus, dans beaucoup de ces régions des Prairies, avant l'ouverture de la souscription. Mais, dans les régions industrielles et dans les mines où je travaillais, il nous fallait, après une campagne de deux ou trois semaines, demander aux sociétés de nous prêter leur concours, car nous n'avions pas les espèces nécessaires à l'achat d'obligations de la Victoire.

Je le répète, monsieur le président, nous ne sommes pas indifférents, loin de là, à la situation du cultivateur de l'Ouest et nous entendons faciliter l'adoption de ce texte législatif qui leur sera utile. Je me propose, tout comme, j'en suis sûr, le reste de l'arrière-ban qu'on dit tranquille, de voter pour qu'une somme supplémentaire de 30 millions par année soit affectée à l'entreposage sur la ferme. Nous ne nous dissimulons pas que nous aurons à faire face à la critique, mais je ne pense pas que les vis-à-vis puissent se permettre de nous calomnier.

M. Quelch: Je n'avais pas l'intention de parler de nouveau, mais on a fait une ou deux déclarations qui, à mon avis, méritent correction. Je puis assurer le ministre que je ne parle pas dans le dessein de faire traîner le débat, et je ne crois même pas que personne d'autre le fasse, mais l'honorable représentant de Rosthern a formulé, sur une déclaration que j'ai faite, une remarque que j'aimerais rectifier. Je cite un extrait de la page 659 du hansard:

> Le député d'Acadia a donné à entendre que dans sa région on engageait les céréales jusqu'à environ 60 p. 100 de leur valeur dans certains cas. Si l'on appliquait la mesure prônée par l'opposition et si des avances contre les céréales entreposées sur les fermes étaient consenties par la société d'élévateurs au nom de la Commission du blé, il en résulterait qu'au moment de la livraison des céréales, les frais devraient être remboursés jusqu'à concurrence de 60 p. 100 et ces prêts devraient être remboursés jusqu'à concurrence de 50 p. 100. On n'en aurait pas assez pour payer les dettes à l'égard des céréales. Qui manquerait d'argent? Ce serait évidemment la Commission du blé. Vu l'impossibilité de donner une priorité statutaire à la Commission du blé, il faudrait, avant l'émission de n'importe quel chèque à cet organisme, tenir compte de tous ces droits antérieurs de rétention.

Je n'étais pas à la Chambre à ce moment-là, mais l'honorable représentant de Bow-River a protesté ainsi:

> Le député d'Acadia n'a jamais dit qu'il y avait des droits de rétention sur ce blé.
> M. Tucker: Je sais ce qu'il a dit.

Je dois dire à l'honorable député que s'il a entendu, ou s'il pense m'avoir entendu dire les mots "droits de rétention", son sens de l'ouïe doit avoir été endommagé par le coup de fusil, mais je n'ai jamais employé ce mot, à aucun moment de mon discours. Permettez-moi de lui citer ce que j'ai dit, comme l'atteste la page 647 du hansard:

> Je le répète, une grande partie du blé est déjà engagée. Prenons par exemple la région de Morrin, peut-être l'une des meilleures régions productrices de blé de l'Ouest canadien. Elle se trouve dans les plaines argileuses. A la réunion, on m'a dit que les trois cinquièmes du blé encore à la ferme sont déjà mis en gage.

Plus loin, je disais:

> Si une si grande proportion du blé a déjà été engagée, c'est parce que la production du blé entraîne de lourds frais et que les cultivateurs ont dû obtenir des prêts bancaires pour y faire face et faire mettre à leur compte les factures des compagnies de machinerie, des magasins et des compagnies de pétrole, et ces factures sont toujours en suspens.

Je parle des factures qui sont dues aux magasins. Je ne parle certainement pas de droits de rétention. L'honorable représentant de Rosthern sait aussi bien que moi ce qui se fait dans l'Ouest. Il sait que la coutume veut que pendant l'été, alors que le cultivateur n'a pas beaucoup d'argent liquide, il va trouver l'épicier ou le marchand d'instruments aratoires de l'endroit, ou encore son marchand de pétrole, et, lui expliquant qu'il n'a pas assez d'argent pour payer ses vivres ou ses accessoires, il lui demande de lui vendre ces produits à crédit en lui promettant, et c'est là qu'intervient l'engagement, qu'il paiera la facture dès qu'il rentrera ses récoltes.

Il ne signe ni document légal, ni droit de rétention; aucune transaction légale n'est intervenue qui obligerait le cultivateur à payer cette facture lorsqu'il vend son blé. C'est tout simplement une promesse qu'il fait au marchand. Mais celui-ci sait par expérience que promesse ainsi donnée par un cultivateur vaut promesse tenue.

Donc que fera le cultivateur qui reçoit une avance sur son blé? Il se rendra immédiatement à la ville régler ses comptes du mieux qu'il peut. Mettons que l'avance représente

la valeur de la moitié de la livraison; le cultivateur en prendra la moitié pour rembourser l'avance et l'autre moitié servira à payer d'autres comptes qu'il n'a pas pu régler au moment de l'avance.

Voilà ce que j'entend par engagement. C'est exactement ce que le ministre de l'Agriculture voulait dire en affirmant que les cultivateurs obtiendraient des avances des commerçants, et que, dans bien des cas, les marchands étaient les véritables banquiers des cultivateurs. Je ne propose pas que le cultivateur signe de billet ou autre effet juridique qui représenterait une créance prioritaire sur l'avance ou le prêt consenti par la Commission du blé ou l'État.

Je tiens aussi à relever la déclaration de l'honorable député de Regina. Il a dit que les membres des partis conservateur et cécéfiste appuyaient la mesure à l'étude et en concluait que nous n'agissions pas dans l'intérêt des cultivateurs. J'estime qu'en nous prononçant, nous ne votons pas dans l'intérêt du parti cécéfiste, mais nous votons d'une certaine façon, parce que nous croyons qu'il est conforme à l'intérêt des cultivateurs d'appuyer la résolution.

Si nous avions le choix entre la mesure et des avances en espèces, certes nous nous prononcerions pour les avances, mais nous n'avons pas le choix. Il n'y a qu'une mesure à l'étude. Nous n'avons aucune assurance qu'une autre mesure pourvoyant à des avances aux cultivateurs sera adoptée si la mesure à l'étude est rejetée. Nous n'avons aucune raison de le croire, de sorte que nous devons nous poser la question que voici: Serait-il dans l'intérêt des cultivateurs que le gouvernement retire la loi dont nous sommes saisis. Serait-il dans l'intérêt des cultivateurs, du gouvernement ou des banques qu'on mette fin aux prêts destinés aux cultivateurs? Je suis convaincu que les cultivateurs ne voudraient pas que cela arrive en ce moment. Certes, ils préféreraient obtenir des avances en espèces, mais s'ils n'en peuvent obtenir, ils veulent des prêts.

Je n'ai aucun doute sur l'attitude des cultivateurs de ma circonscription à cet égard car la question a été débattue plusieurs heures à des réunions auxquelles j'ai assisté l'automne dernier. A la plus considérable de ces réunions, tenue à Morrin, où se trouvaient des cultivateurs de Drumheller à Stettler et de Three-Hills à Hanna. La ligne de conduite du Gouvernement qui leur avait déjà été annoncée fut discutée. La plupart des cultivateurs la critiquèrent très vertement.

Lorsqu'il s'est agi de savoir s'ils devaient voter contre la proposition et déclarer nettement qu'ils ne l'accepteraient pas, il firent un examen approfondi de la question. Ces cultivateurs ont donc décidé que, faute d'obtenir les avances qu'ils souhaitent, ils accepteraient des prêts bancaires. Ayant assisté à cette réunion, j'y ai reçu l'ordre d'appuyer la présente mesure s'il n'y avait pas de solution de rechange. Or, je le répète, il n'y en a pas à l'heure actuelle.

Quelle a été l'attitude du syndicat du blé de l'Alberta sur cette question? Au dernier congrès annuel, il a adopté un programme en 12 points, où ne figure aucune mention d'avances ou de prêts. Toutefois, on a mentionné la question au cours de la conférence. On lit dans le budget officiel du syndicat du blé:

> Les délégués ont jugé que les avances à l'égard des céréales, avec ou sans intérêt, ne constituaient qu'une mesure d'urgence et ne résoudraient pas les problèmes de leur écoulement. Ils estiment que les cultivateurs qui ont cru nécessaire d'emprunter devraient obtenir des taux d'intérêt aussi favorables que possible, mais ils n'ont pas demandé que la Commission du blé intervienne dans le service des prêts par crainte de compromettre son utilité comme organisme d'écoulement.

Sans avoir bien confiance dans les prêts ou les avances à titre de solution à leurs problèmes, ils estiment que si l'on consent des prêts, on devrait le faire au plus bas taux d'intérêt possible. En effet, nous avons surtout critiqué les prêts bancaires parce que leur taux d'intérêt est trop élevé et devrait baisser à 3½ p. 100. A notre avis, le Gouvernement, au lieu de proposer de garantir des prêts bancaires aux cultivateurs, aurait dû proposer de faire lui-même des avances aux cultivateurs qui ont des céréales en entrepôt, sans intérêt. Autrement dit, il aurait dû proposer des avances de paiement. Le Gouvernement pourrait prendre les titres sur le blé. Il pourrait faire un premier versement et remettre le solde lorsque le blé serait vendu. C'est à ce principe que les cultivateurs croient, mais le Gouvernement s'y refuse. Les cultivateurs déclarent que, s'ils ne peuvent pas obtenir cela, ils seront contents d'obtenir des prêts bancaires.

Nombre de cultivateurs ont besoin d'être aidés d'une façon ou d'une autre à l'heure actuelle. Nous de notre groupe ne nous faisons pas faute d'appuyer la mesure proposée. Nous déplorons d'avoir à l'appuyer plutôt que des avances, mais c'est le Gouvernement qui a le dernier mot à dire dans cette affaire. Il se refuse aux avances et nous ne sommes certainement pas pour nous opposer à ce que les cultivateurs reçoivent ce peu d'aide.

Hier, j'ai reçu deux pétitions de cultivateurs de ma circonscription. Une d'elle vient du syndicat des cultivateurs et demande:

> Que tant que durera la présente restriction aux livraisons, il soit versé des avances en espèces sur la garantie des céréales emmagasinées dans les

fermes. Ces avances devraient être égales à la moitié du versement initial effectué à l'égard du contingent de huit boisseaux et se faire par l'intermédiaire des élévateurs à un taux d'intérêt d'au plus 3½ p. 100.

Cet organisme demande que l'intérêt soit de 3½ p. 100. Le Gouvernement devrait reconsidérer le taux d'intérêt et le fixer à 3½ au lieu de 5 p. 100. On parle de prêts, remarquons-le bien. J'ai été surpris qu'on l'ait fait dans une pétition, mais c'est la pétition que j'ai reçue hier. Vu que le Gouvernement nous a dit qu'il n'était pas disposé à appuyer les avances, mais qu'il était au moins disposé à permettre aux cultivateurs d'obtenir des prêts, les membres de notre parti seraient dans une drôle de situation en disant qu'ils ne laisseront pas les cultivateurs obtenir des prêts. Voilà pourquoi nous voterons pour la mesure.

M. Knight: Monsieur le président, il y a eu de la discussion ici au sujet de ceux qui ont pris la parole à propos de la résolution et de ceux qui ne se sont pas fait entendre. Pour ma part, je veux qu'on comprenne bien que je prends la parole parce que je pense que mes commettants désirent que je le fasse. Mon sympathique ami de Westmorland m'a mêlé hier au débat en me mentionnant au début de ses observations. Je ne sais quel était l'objet de cette mention. Il s'est plaint de ce que j'avais dit que selon moi nos amis, les libéraux de la Saskatchewan, pourraient bien, à ce propos, se faire les interprètes des cultivateurs de leur région, et il m'a pris à partie. Je suppose qu'à son avis c'était trop attendre d'un membre du parti libéral.

M. Studer: Ce ne serait pas un discours socialiste. Vous ne représentez que les cultivateurs socialistes.

M. Knight: Évidemment, quand j'entends des remarques de l'écurie, j'aime bien qu'elles viennent de la grande porte.

M. Studer: Sortez donc de votre coquille socialiste et documentez-vous!

M. Knight: Je disais donc que le député de Westmorland devrait s'en tenir au foin des prés-salés. Il contient un peu de sel...

M. Studer: Vous devriez vous en tenir à vos poulets.

M. Knight: ...mais il n'en est peut-être que plus succulent. Le Gouvernement semble avoir joué, la semaine dernière, une bien étrange "Comédie des erreurs". Somme toute, je siège ici depuis 1945 et même si j'en ai déjà constaté quelques cas isolés, je n'ai jamais encore vu pareil spectacle de fléchissement, d'hésitation et d'indécision de la part

[M. Quelch.]

du Gouvernement. Je le dit en toute sincérité, parce que c'est mon avis.

Je ne veux pas trop insister sur la question aujourd'hui. Le sujet est pas mal épuisé. Cependant, il reste à dire deux ou trois choses, je crois, en réponse à certains honorables députés. J'ai écouté l'honorable représentant de Kootenay-Est. C'est un syndiqué, je le reconnais, probablement consciencieux. Grand bien lui fasse; mais je lui certifie que l'attitude qu'il a adoptée n'est pas celle des syndicats ouvriers au Canada d'une façon générale. Je parle non seulement des petits syndicats de l'Ouest mais encore des grands syndicats des autres parties du Canada.

Je ne me donnerai pas la peine de consigner au compte rendu une lettre que j'ai sous la main. Elle est du président du Conseil du travail de Saskatoon et de la région. Cependant, ce dernier comprend très bien les vœux des cultivateurs à cet égard. Je puis dire à l'honorable représentant de Kootenay-Est que les organismes ouvriers étaient représentés par leurs chefs à la conférence de Saskatoon qui a adopté la résolution qu'il connaît.

Je ne m'attarderai pas à énumérer les erreurs dans cette Comédie des erreurs. Le ministre de l'Agriculture en a fait une ce matin, lorsqu'il a commis sa dernière bourde sans la moindre vergogne. Il a dit que trois députés libéraux, représentant les cultivateurs de la Saskatchewan, avaient participé au débat, alors que l'honorable représentant de Rosthern a été le seul à prendre la parole.

M. Studer: Vous ne représentez que le point de vue socialiste.

M. Knight: On sait que le député de Swift-Current-Maple-Creek se fait remarquer ici uniquement par ses interruptions grossières. Qu'il fasse un discours. Non, il sait ce qui lui arriverait aux prochaines élections.

Une voix: Il ferait son propre discours!

M. Knight: Pour revenir au ministre de l'Agriculture, je parlerai du point culminant de cette comédie des erreurs. L'autre jour, quand mon chef, le député de Rosetown-Biggar, a proposé que nous mettions de côté cette mauvaise mesure législative et que nous adoptions une mesure vraiment importante pour les agriculteurs de l'Ouest, il n'y avait que 36 députés libéraux à la Chambre, y compris ceux de l'Ouest. C'étaient tous ceux qui s'intéressaient à cette mesure législative dont on attend, paraît-il, certains résultats. On a démontré ce matin l'erreur du ministre de l'Agriculture, car un seul député libéral, le représentant de Rosthern, a parlé de cette mesure législative. Si le ministre était ici, l'autre jour (je ne sais pas s'il y était), lorsque le vote a été pris...

Le très hon. M. Gardiner: Certainement que j'y étais!

M. Knight: ...il aurait vu que le seul député libéral de la Saskatchewan présent à ce moment-là était le représentant de Qu'Appelle.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, je demande à m'expliquer sur un fait personnel...

M. Knight: Alors que nous discutons une question dont tout le monde parle dans l'Ouest...

Le très hon. M. Gardiner: Tout ministre que je suis, je reste quand même député libéral de la Saskatchewan.

M. Knight: ...et le seul simple député libéral à être ici présent était le représentant de Qu'Appelle.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je ne veux pas me lever plus qu'il n'est nécessaire, mais je dois demander aux députés de reprendre leurs sièges quand je me lève. Si le ministre de l'Agriculture veut s'expliquer sur un fait personnel,—en toute franchise, je ne vois pas qu'il y ait matière à de telles explications,—nous allons l'entendre, cela va sans dire. Sinon, le représentant de Saskatoon va poursuivre ses observations.

M. Knight: Monsieur le président...

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, je demande la parole pour un fait personnel. Le député prétend que j'ai commis une erreur ce matin. Comme la Chambre ne siégeait pas ce matin, il a, lui, commis une erreur cet après-midi. Il dit que j'ai signalé que trois députés libéraux de la Saskatchewan se sont fait entendre et il prétend que ce n'est pas exact, qu'il n'y en a eu qu'un.

Je dis que c'est présenter les faits sous un faux jour. Je suis député de la Saskatchewan. Deux députés de la Saskatchewan ont pris part au présent débat. J'ai rectifié l'autre affirmation plus tard en disant qu'il y en avait trois, comme le voulait le député de Regina.

M. MacInnis: Monsieur le président, il n'y avait pas lieu, je crois, de poser la question de privilège. *(Exclamations)*

Une voix: Pourquoi pas?

M. MacInnis: Taisez-vous. Je me suis tu quand vous avez parlé. Ce ne peut être une question de privilège lorsque nous siégeons en comité. Si le ministre de l'Agriculture ou tout autre député...

Des voix: Le Règlement!

M. MacInnis: ...veut prononcer une déclaration ou un discours comme vient d'en prononcer le ministre...

Des voix: Le Règlement!

M. MacInnis: ...il a le droit de le faire, mais il n'a pas le droit de poser la question de privilège pour interrompre un autre orateur. A mon avis, monsieur le président, il faudrait interdire les fausses questions de privilège.

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai pas le Règlement en mains en ce moment, mais j'y suis assujéti depuis longtemps. Si je l'ai bien compris, quelqu'un qui veut poser la question de privilège doit le faire au moment où l'erreur se commet.

M. Knowles: Mais il faut que ce soit une vraie question de privilège.

Le très hon. M. Gardiner: Lorsque l'honorable député qualifie d'erronée une déclaration que j'ai faite, je n'aurai pas beaucoup d'occasions par la suite de poser la question si je ne le fais pas immédiatement. Il y a lieu de poser la question de privilège, lorsqu'un député formule une déclaration à faux sur le compte d'un autre député.

M. le président suppléant: Peut-être, pour l'édification du comité,—encore que je doute qu'il s'en souvienne très longtemps,—me sera-t-il permis de signaler que le ministre a parfaitement raison de dire que les questions de privilège doivent être soulevées au moment même où l'occasion s'en présente. Je voudrais aussi rappeler que la question de fait,—question qui peut prêter à controverse,—ne constitue pas une question de privilège. Il faut qu'intervienne ici une explication personnelle qu'il est d'usage, même lorsque l'Orateur est au fauteuil, de donner à la fin du discours du député qui a la parole.

Il est bon aussi de rappeler, les honorables députés le savent aussi bien que moi, que lorsqu'on soulève ici une question de fait qui a particulièrement trait aux actes ou aux paroles d'un député quelconque, il est tout à fait habituel pour l'honorable député qui a la parole de la céder pendant un instant afin qu'on puisse faire la rectification, mais il n'y est pas tenu. On peut je pense décrire cette façon d'agir comme une courtoisie que les députés se font d'habitude mutuellement plutôt que comme une règle dont le président peut exiger l'application.

Nous liquidons donc cette question de privilège, qui d'ailleurs en était à peine une, et prions l'honorable représentant de Saskatoon de continuer.

M. Knight: Monsieur le président, si j'ai commis une incorrection à l'égard du président, ou même à l'égard de n'importe qui d'autre, je fais mes excuses. Je me suis peut-être laissé emporter par la chaleur du débat.

Je dois dire que je ne vous ai pas vu, monsieur le président, vous lever à ce que j'ai dit.

Je pense avoir suffisamment démontré que lorsque ce vote particulier a eu lieu l'autre jour, il n'y avait dans la Chambre qu'un seul député libéral pour représenter le peuple de la Saskatchewan. Si un député libéral veut se lever et me contredire sur ce point, libre à lui.

J'avais dit que le ministre de l'Agriculture s'était trompé ce matin. En disant "ce matin" j'ai fait un *lapsus linguæ*. J'ai entendu le ministre en faire lui-même un ou deux. Quant à la manière dont il conçoit ce qui est ou n'est pas une question de privilège, qu'il me soit permis de dire ceci: je crois qu'il est à la Chambre des communes depuis 30 ans, et s'il ne sait pas...

M. Knowles: Vingt ans seulement. On pourrait croire que cela fait 30 ans, mais il n'y en a que 20.

L'hon. M. Martin: Vingt et un ans.

M. Knight: De toute façon, il avait déjà fait partie d'un autre corps législatif important.

Pour en revenir au sujet de la discussion, j'ai deux mots à dire sur les propos tenus par l'honorable député de Kootenay-Est au sujet des 65 millions. Sauf erreur, il y verrait un don aux cultivateurs de l'Ouest. La subvention de 65 millions a été accordée aux cultivateurs de l'Ouest canadien parce que durant toute la guerre ils avaient subventionné le prix du pain au Canada. C'est une juste compensation, non pas entière mais du moins partielle, pour les sacrifices consentis pendant la guerre.

M. Byrne: L'honorable député me permet-il une question?

M. Knight: Non, pas maintenant. J'en ai eu assez. Je tiens à rectifier une autre de ses déclarations. Il prétend que nous devrions appuyer la mesure puisqu'elle est à l'avantage du cultivateur. Je ne suis pas prêt à admettre qu'elle avantage le cultivateur. Elle sert l'intérêt des banques ou, mieux encore, donne une garantie aux banques.

Il faut combattre cette mesure. Je ne crois pas, sans en être sûr, que d'autres orateurs de notre groupe se fassent entendre à cette première étape de la mesure. J'admets que cette mesure n'est pas mauvaise en soi, mais voici en quoi elle est nuisible: elle remplacera, peut-être pour toujours, une loi qui pourrait être plus utile, par exemple, à mon avis, une loi qui prévoirait le versement d'avances par l'entremise de la Commission du blé.

Je voudrais élucider un ou deux autres points. J'ai parlé de déclarations bizarres. Je remarque que le ministre du Commerce est revenu à la Chambre. Je crains bien qu'il nous faille le placer sur la liste de ceux qui se sont trompés hier soir. Le ministre a fait des déclarations remarquables. Voici ce qu'il a dit, d'après la page 1031 des *Débats*:

> Je pense que la plupart des députés cécéfistes des Prairies ont maintenant parlé deux fois.

En réalité, je n'avais pas parlé du tout. Aucun membre de notre parti n'a parlé plus d'une fois sur la résolution à l'étude. Le ministre a dit encore:

> Je crois que tous les députés des provinces des Prairies ont prononcé deux fois le même discours.

Encore une fois, le ministre faisait erreur. Même le ministre peut se tromper. Il a ajouté:

> Je vois...

Il regardait le député de Regina.

> ...un député se lever pour la troisième fois.

Le ministre a eu tort une fois de plus. Puis, il a dit:

> ...il s'agit maintenant d'obstruction.

Fort de l'expérience que j'ai acquise à la Chambre, monsieur le président, je ne pense pas qu'un débat qui dure deux jours puisse passer pour une tentative d'obstruction.

Le très hon. M. Howe: Combien de jours?

M. Knight: Deux jours et demi, je pense. S'il s'agit d'obstruction, c'est pour une bonne raison. Le ministre pose ensuite une question étonnante à l'honorable député de Regina et il concède un extraordinaire pouvoir à ce député d'arrière-plan. Voici ce que le ministre a dit:

> Puis-je poser une question à l'honorable député? Souhaite-t-il empêcher l'adoption de la mesure? Il n'a qu'à le dire et le bill sera retardé...

Dit-il.

> ...de plusieurs mois.

J'ai toujours su que le ministre du Commerce jouissait d'un pouvoir extraordinaire; toutefois, je ne savais pas qu'il pouvait, sur l'inspiration du moment et sans consulter ses collègues du cabinet, dire à la Chambre, en s'adressant à l'honorable député de Regina: "C'est bien, si vous n'adoptez pas le bill, nous le retirerons." Quel étrange pouvoir que le sien!

En vérité, il est disposé à abandonner la mesure,—qu'il juge pourtant favorable aux cultivateurs comme à l'ensemble du pays,—simplement parce qu'il se trouve en colère contre le député de Regina.

Il va de soi que je ne prends pas au sérieux pareil bluff. J'y vois plus ou moins une menace. A ce propos, je dirai que même si c'en est une, je suis disposé à voter contre la motion, quitte à en subir les conséquences, sachant à quel point elle est odieuse à la

population de l'Ouest, surtout les cultivateurs.

Je m'adresse maintenant aux membres du parti conservateur et à ceux du crédit social qui siègent à ma gauche. S'ils croient en conscience que la motion est inacceptable, ils devraient voter contre elle. La seule façon efficace de s'opposer à la mesure, ou l'aboutissement d'une telle opposition, devrait être de voter contre à la Chambre. Je ne vois pas comment ils peuvent éluder de telles conséquences.

J'ai entendu le député de Prince-Albert, un maître de l'invective. J'ai entendu sa terrible mise en accusation du Gouvernement. Comme en fait foi la page 1017 du hansard, il a dit:

Je ne connais personne qui y soit favorable...

Il s'agit de la motion. Il a fait une exception pour quelques adhérents du parti libéral, ajoutant qu'elle témoigne d'un mépris obstiné pour les désirs des gens.

Je crois que ce sont-là ses propres paroles. Peut-il alors voter en faveur de la mesure? Il a dit que c'était un geste désinvolte à l'endroit des cultivateurs de l'Ouest. Mes honorables amis conservateurs vont-ils voter en faveur d'une mesure qui constitue un geste désinvolte à l'endroit des cultivateurs de l'Ouest?

En outre, mon ami l'honorable représentant de Lethbridge, ainsi qu'en fait foi la page 1024 du hansard, a dit: "Qu'on n'aille pas supposer que si nous appuyons la mesure, c'est que nous l'appuyions le moins du monde". Monsieur le président, c'est là un bel exercice de sémantique. Il dit: "Qu'on n'aille pas supposer que si nous appuyons la mesure, c'est que nous...

M. Blackmore: L'honorable député me permettrait-il une question?

M. Knight: Je m'en vais finir ma phrase.

M. Blackmore: Le député m'attribue une parole que je n'ai pas dite. J'ai dit: "nous l'approuvions".

M. Knight: Permettez-moi de le lire encore.

M. Blackmore: Citez le hansard.

M. Knight: Je citerai le hansard. Qu'il me soit permis, monsieur le président, de donner de nouveau lecture des paroles. Je cite un extrait du discours du député de Lethbridge, que je trouve à la page 1024, au bas de la première colonne:

Qu'on n'aille pas supposer que si nous appuyons la mesure c'est que... le moins du monde.

Et, puisqu'on a parlé de mots essentiels, je dirai que les mots essentiels dans ce cas sont "le moins du monde".

M. Blackmore: Donnez la citation en entier.

M. Knight: La voici:

Qu'on n'aille pas supposer que si nous appuyons la mesure, c'est que nous l'approuvions le moins du monde.

M. Blackmore: Très bien; c'est ce que j'ai dit. Il y a une grande différence.

M. Knight: Encore une fois, je dois m'excuser. Je pourrai bientôt me mesurer au ministre de l'Agriculture.

Voici simplement mon point de vue. Nous nous opposons à la mesure et nous entendons la combattre. C'est notre droit. Je sais bien que nous risquons fort de ne pas gagner.

Encore un mot ou deux et j'ai fini. Je voudrais rappeler ce que le député de Rosthern a dit de la mesure. Il a mentionné deux points principaux que je mets en doute. Il a affirmé tout d'abord que la mesure répondait effectivement aux désirs des cultivateurs. Après tout ce qu'on a pu inscrire au hansard depuis quelques jours, il est bien inutile, certainement, que je m'attarde là-dessus. J'ai ici les résolutions. J'ai assisté à la conférence de Saskatoon pendant trois jours complets, ne sortant de la salle que pour les repas. Je sais ce qui s'y est passé. Je connais non seulement la lettre de cette conférence de Saskatoon, mais encore son esprit. Je sais ce que les assistants voulaient dire. Je les connais personnellement. Je sais ce qu'ils avaient dans la tête. Il est bien inutile de revenir là-dessus. Je pourrais, si on veut, lire ici des douzaines de résolutions. Il y est question d'avances, et d'avances par la Commission du blé. Il n'est pas question de prêts garantis par les banques ou par l'État.

Vous savez, l'honorable député de Rosthern n'est pas seul à avoir invoqué cet argument. Les libéraux de la Saskatchewan l'ont fait leur, essayant par là de jeter un voile sur leur attitude équivoque en cette affaire. Un d'entre eux, le chef, a déclaré exactement la même chose que l'honorable député de Rosthern. Il a dit que les syndicats du blé appuyaient ce programme de prêts garantis par les banques. Si je ne m'abuse, les syndicats du blé ont réfuté publiquement cette affirmation. Je me permets de citer quelques lignes:

La ligne de conduite des syndicats du blé de la Saskatchewan,...

Dit-on à M. McDonald.

...approuvée par les délégués aux congrès annuels, est bien claire. Elle n'est pas en faveur de la proposition du Gouvernement relative aux prêts bancaires.

Voilà. Inutile d'en parler davantage. L'honorable député de Rosthern aurait beau exposer tous les arguments qu'il voudrait, cela ne changerait rien à la situation.

Il a cherché ensuite à démontrer que cette mesure est conforme aux requêtes formulées à la conférence de Saskatoon. J'en ai déjà dit

quelques mots, que je ne répéterai pas. Je pense que c'est à peu près là la situation, et je tenais tout simplement à répéter ce que j'ai dit l'autre jour à ce sujet. Je ne vois pas comment quelqu'un peut voter en faveur de cette mesure, après s'y être opposé énergiquement. Si on me permet de paraphraser les paroles de l'honorable député de Lethbridge, cette question d'appuyer la mesure ne doit d'aucune façon s'interpréter comme une approbation. Mais je répète que c'est là un problème de sémantique. Un vote en faveur de cette mesure constitue-t-il de quelque façon une approbation de la loi? Je laisse aux honorables députés qui siègent à ma gauche le soin de répondre à la question, que j'adresse également à ceux qui siègent à ma droite. Je leur demande s'ils peuvent sans cesse condamner cette mesure, puis l'appuyer ensuite de leur vote.

Quelques mots à propos des paroles de l'honorable député d'Acadia. L'honorable député défend le geste que les collègues de son parti sont à la veille de poser en affirmant que cette mesure est mieux que rien. Si je ne m'abuse, l'honorable représentant de Lethbridge s'est exprimé à peu près dans le même sens, disant que la moitié d'un pain vaut mieux que rien du tout.

M. Blackmore: Non pas la moitié d'un pain, mais une bouchée d'une tranche. Ne confondez pas!

M. Knight: Je paraphrasais les paroles de l'honorable député.

M. Blackmore: Alors tenez-vous-en à mes paroles, car elles sont à point.

M. Knight: Si l'honorable député insiste, je prendrai le temps de relire ses paroles.

M. Blackmore: Allez-y, lisez-les, mais ne dites pas de contre-vérités.

M. Knight: Voici le point. Nous soutenons que, dans la plupart des cas, les gens qui obtiendront ces prêts bancaires, garantis par le Gouvernement, sont précisément des personnes qui, de toute façon, auraient pu obtenir un prêt. Nous estimons que la plupart des prêts ont déjà été consentis. Il ne s'agit pas, croyons-nous, d'une mesure qui demeurera pour de bon dans nos statuts; si nous l'adoptons, elle empêchera la mise en œuvre d'une mesure plus efficace, d'une loi que les cultivateurs réclament, c'est-à-dire un régime d'avances, et non de prêts, à l'égard des céréales entreposées.

M. Leboe: A propos de l'article 88 de la loi sur les banques, je voudrais poser une question qui découle de la déclaration du ministre. A-t-il voulu dire que, pour le blé entreposé sur les fermes, les banques peuvent accepter les garanties prévues à l'article 88 et que, sous le régime de la mesure à l'étude, le cultivateur pourra emprunter de nouveau de la même banque sur la garantie de son blé? Je tiens à ce qu'on réponde à cette question car il me semble qu'il doit être impossible d'emprunter deux fois.

Le très hon. M. Howe: Tout dépend de la quantité de blé offerte en garantie sous le régime de cet article 88, relatif à la transaction, et de la quantité qui peut rester pour un deuxième prêt. Il se peut que les garanties exigées sous le régime de l'article 88 ne portent pas sur toute la quantité de blé; s'il reste un excédent, on peut fort bien obtenir un prêt sur cet excédent, même si l'article 88 s'y oppose, pourvu que la même banque détienne la garantie prévue à l'article 88.

M. Leboe: Monsieur le président, les bestiaux et la première garantie mentionnés à l'article 88 sont-ils également inclus, ou s'agit-il uniquement du blé?

Le très hon. M. Howe: Uniquement du blé.

M. Fleming: Puis-je demander au ministre si l'on pose certaines restrictions sur l'usage que peut faire le cultivateur de l'argent emprunté?

Le très hon. M. Howe: Aucune; cet argent lui appartient. Il touchera l'argent de la banque et en fera ce qu'il voudra.

M. Fleming: Il ne devra satisfaire à aucune condition?

Le très hon. M. Howe: A aucune.

L'hon. M. Drew: Je me contenterai ici de définir et d'expliquer l'attitude de notre parti. Un membre de la CCF qui a pris la parole il y a quelques instants a parlé incidemment de l'attitude de notre parti à l'égard de la question à l'étude; c'est pourquoi je veux m'expliquer bien clairement.

Nous avons dit dès le début qu'à notre avis cette mesure ne saurait régler le problème très urgent qui harcèle les cultivateurs. Nous avons exposé des arguments dans l'espoir que, même à cette heure tardive, le Gouvernement se laisserait convaincre de la nécessité d'adopter un système d'avances en espèces à l'égard des céréales entreposées sur les fermes, les paiements étant inscrits sur le livre des contingents. Nous avons exposé clairement cette attitude et je l'expose ici de nouveau. Néanmoins, conformément à des traditions solidement établies, nous voterons en faveur d'une mesure qui, assurément, ne va pas aussi loin que nous l'aurions voulu mais qui néanmoins offre une certaine assistance.

Nous exhortons encore le Gouvernement à adopter, même abstraction faite de cette mesure, la proposition que nous avons formulée au sujet des versements en espèces sur les céréales emmagasinées dans les fermes. Nous avons bien établi qu'il s'agit d'un simple versement en espèces sur le livret de contingents, tout comme si l'on fournissait des céréales. Nous avons expliqué qu'il s'agit d'un versement ne comportant pas d'intérêts, parce que le cultivateur touche cet argent comptant en échange de son grain, qu'il garde uniquement parce que les élévateurs ne peuvent pas le prendre.

La présente mesure est distincte de la proposition et n'a rien à faire avec celle-ci. En appuyant la mesure, bien qu'elle soit peut-être insuffisante à bien des points de vue, on inscrira dans les statuts une disposition permettant à l'agriculteur d'obtenir quelque argent, s'il veut recourir à cette méthode.

En nous disposant à voter en principe pour la mesure sans l'approuver dans le détail, nous suivons une ligne de conduite appropriée et coutumière. Nous tenons à bien préciser que nous continuons à insister auprès du Gouvernement pour qu'il reconnaisse la nécessité de créer quelque chose de tout à fait distinct, de plus souple, qui permette aux cultivateurs de disposer facilement d'argent comptant en faisant des versements en espèces sur leur livret pour les céréales contingentées qu'ils détiennent chez eux.

M. Macdonnell: Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. En réponse au député d'Eglinton le ministre a dit que l'argent emprunté serait exempt de condition de quelque genre. Est-ce à dire que la banque et l'empunteur ne pourront pas s'entendre pour spécifier l'usage qui devra être fait de l'argent?

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, il est ici question d'argent emprunté sous la garantie de l'État. On a emprunté beaucoup plus sans la garantie de l'État qu'on l'a fait avec cette garantie. Sauf erreur, le total des prêts consentis dans les Prairies sans la garantie du Gouvernement s'établit à environ 70 millions de dollars, alors que ceux qui l'ont été avec cette garantie sont de 7 millions de dollars environ. Ces prêts garantis sont destinés à celui qui n'a pas de crédit à la banque et dont les ressources ne sont pas de nature à justifier la banque de lui accorder un prêt sans endossement. A la fin de décembre, environ 8,000 cultivateurs avaient emprunté en vertu des dispositions relatives à la garantie; ils avaient emprunté environ sept millions de dollars. Ces cultivateurs ont droit d'emprunter, d'obtenir de l'argent en espèces, et nous présumons qu'ils en font bon usage; mais les banques n'ont pas reçu du Gouvernement des instructions portant que l'argent doit être affecté à quelque fin particulière.

M. Fleming: La mesure imposera-t-elle quelque limite au montant qui pourra être emprunté?

Le très hon. M. Howe: Le montant est de $1,500 par prêt particulier; il y a un total de 50 millions de dollars.

M. Coldwell: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots, étant donné que les deux autres partis qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont exposé leur attitude. Nous avons l'intention de voter contre cette mesure; et ce n'est pas parce que nous voulons priver les cultivateurs de l'Ouest de la faible somme qu'ils pourraient obtenir en vertu de cette loi. Je signale à mes honorables amis des deux autres partis que, si la Chambre vote en faveur de ce projet de loi, nous aurons approuvé toutes les mesures que le Gouvernement entend prendre. Voilà pourquoi nous votons contre le projet de loi. Nous ne voulons pas appuyer une mesure insuffisante, qui signifie que le Gouvernement n'a pas l'intention de faire plus au sujet de cette question importante que ne le prévoit le projet de résolution.

Nous protestons de la seule façon dont peuvent protester les membres du Parlement. Nous protestons par notre vote.

Encore un mot: mes collègues n'avaient aucunement l'intention de faire de l'obstruction en discutant la mesure. Les honorables vis-à-vis voudront bien le noter: c'est le Gouvernement qui prend les décisions. Nous sommes envoyés ici pour discuter ces décisions lorsqu'il nous les soumet de temps à autre. Il ne nous appartient pas du tout de préparer les mesures qui sont présentées à la Chambre. Tout ce que nous pouvons faire lorsqu'elles nous sont soumises, c'est d'exprimer nos opinions, sans chercher à faire de l'obstruction. Si le Gouvernement estime qu'un groupe à la Chambre cherche à entraver le progrès des mesures présentées, le Règlement lui fourni le moyen d'y mettre fin. Il peut proposer la clôture. Par conséquent, lorsqu'un ministre se lève et déclare: "Si vous n'approuvez pas cette mesure d'ici six heures cet après-midi, nous allons la retirer", ce n'est pas la façon de traiter la Chambre.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas dit cela.

M. Coldwell: Je rappelle au ministre du Commerce que, peu importe ce que je pense ou ce qu'il pense sur la question de savoir si un débat sera terminé à six heures, c'est aux députés qu'il appartient de décider s'ils veulent poursuivre la discussion de la mesure dont la Chambre est saisie. Par conséquent,

je répète que le Gouvernement a toujours le pouvoir de mettre fin à ce qu'il peut considérer comme des tactiques d'obstruction, en proposant la clôture. Le Règlement de la Chambre lui accorde ce pouvoir. Nous ne faisons pas d'obstruction contre le projet de loi.

M. Follwell: Les producteurs de blé de l'Ouest ont-ils indiqué au ministre qu'ils préféreraient vendre leur blé eux-mêmes plutôt que par l'entremise de la Commission du blé?

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, toutes sortes d'opinions ont cours chez les producteurs de blé. J'ai entendu certains de ceux-ci exprimer l'opinion que vient de mentionner le député. Cependant, je suis absolument sûr que le sentiment général dans l'Ouest, et singulièrement chez les producteurs, est que ceux-ci souhaitent continuer à vendre leur blé par le canal de la Commission canadienne du blé.

M. le président suppléant: Le projet de résolution est-il adopté?

Des voix: Non!

(La motion du très hon. M. Howe est adoptée par 130 voix contre 18.)

Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté.

Le très hon. M. Howe demande à déposer le bill nº 82 tendant à assurer aux producteurs de céréales, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain.

La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.

LE BLÉ

PAIEMENT DE FRAIS DE MAGASINAGE RELATIFS AUX RÉSERVES PROVISOIRES

La Chambre en comité, sous la présidence de M. Applewhaite, reprend l'examen, ajourné le vendredi 3 février, du projet de résolution suivant du très hon. M. Howe:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le paiement des frais de magasinage relatifs aux réserves provisoires de blé de la Commission canadienne du blé à l'égard des stocks de blé de la Commission excédant cent soixante-dix-huit millions de boisseaux au commencement d'une campagne agricole, un tel paiement devant être fait à la Commission par le ministre des Finances sur le Fonds du revenu consolidé.

M. Fleming: Le ministre va-t-il faire une déclaration?

M. le président suppléant: Le député de Dauphin a la parole.

[M. Coldwell.]

M. Zaplitny: Les membres de mon parti approuvent le projet de résolution et voilà pourquoi il ne sera pas nécessaire quant à nous, d'y consacrer bien du temps.

En fait, nous avons démontré notre approbation du projet de façon beaucoup plus évidente il y a quelques jours, lorsqu'une motion du chef de notre groupe a servi à faire saisir le comité de cette proposition avant celle qui vient de faire l'objet d'une mise aux voix. Toutefois, le Gouvernement ne voulait pas qu'il en fût autrement, et il nous a fallu attendre jusqu'à maintenant.

La décision du Gouvernement de payer une partie des frais d'entreposage du report de céréales, c'est-à-dire la partie que l'on considère comme l'excédent d'un report normal, sera bien accueillie par par tous les producteurs de céréales des Prairies. Elle emportera, je pense, l'assentiment de toute la Chambre. Elle constitue une réponse aux demandes déjà faites par différents groupements agricoles et divers députés à la Chambre.

Je me rappelle que, dans de nombreux débats antérieurs, des députés de notre groupe ont fortement préconisé une mesure dans ce sens. Je me rappelle en particulier que l'honorable député de Moose-Mountain l'a fait dans un de ses discours, qui remonte à 1946.

Tout en approuvant le but immédiat de cette motion, qui nous semble d'une certaine utilité à l'heure actuelle, il ne faut pas oublier la nécessité d'un programme de longue haleine pour cette question des reports de céréales. Il ne s'agit pas, à mon avis, d'une situation passagère car j'estime que nous aurons des reports de céréales pendant des années encore.

Plusieurs honorables députés, y compris le ministre de l'Agriculture, ont déclaré à la Chambre qu'il est bon que les cultivateurs aient un report de céréales d'une année à l'autre puisque c'est en quelque sorte un gage de stabilité et une assurance contre les mauvaises récoltes. Le ministre a sans doute raison de dire qu'il est bon qu'on possède des approvisionnements de céréales sur une ferme et que, si c'est vrai pour le cultivateur particulier, cela l'est assurément aussi pour l'ensemble de la nation.

Le Canada est une nation commerçante; nous exportons beaucoup de céréales. Plusieurs de nos clients habituels compteront pendant de longues années encore sur le Canada comme une source d'approvisionnements régulière et stable des diverses céréales qu'il leur faut. C'est donc une bonne chose que le Canada ait en stock une quantité raisonnable de céréales afin qu'il puisse les expédier rapidement là où on en a besoin.

Cependant, si l'ensemble de la nation doit conserver des stocks de céréales, la résolution à l'étude en elle-même reconnaît que ces réserves ne doivent pas être conservées aux dépens du producteur.

Même après l'adoption de la mesure à l'étude, les cultivateurs continueront de supporter une large part des frais d'entreposage dans les élévateurs et le coût entier de l'entreposage sur les fermes. C'est évident. Néanmoins la mesure est un progrès puisqu'elle introduit un nouveau principe. Le Parlement reconnaît en quelque sorte que le Trésor national doit supporter au moins une part des frais. J'estime qu'il serait nécessaire de dresser un programme de longue haleine à cet égard.

On a beaucoup parlé des moyens de financer l'agriculture, en particulier la culture de céréales. On aurait pu éviter une bonne partie de la discussion qui a eu lieu ces jours derniers en dressant plus soigneusement des plans il y a quelques années. C'est lorsque la Commission du blé peut accepter la livraison des céréales et payer le cultivateur en espèces tout en prenant possession de ces produits et en se chargeant de leur vente, que le cultivateur se trouve le mieux rémunéré. C'est la situation idéale.

Quand le régime des contingents aura été aboli, quand on aura assez de wagons et assez d'espace dans les élévateurs et qu'il nous sera quand même possible de produire et de transporter de grandes quantités de céréales, nous pourrons dire que notre régime de vente est méthodique. Jusqu'à ce qu'une organisation rationnelle nous permette d'arriver à ce résultat nous ne saurions prétendre avoir réalisé le moins du monde une organisation convenable des marchés.

Je n'entrerai pas maintenant dans les détails de la question; l'opinion générale du comité c'est qu'il importe de régler tout cela au plus tôt. Je veux tout de même exprimer l'espoir que le Gouvernement,—celui-ci ou un autre,—songera à mettre au point une méthode quelconque grâce à laquelle la Commission du blé pourrait avoir à sa disposition plus de locaux d'emmagasinage, consistant non seulement en élévateurs de tête de ligne, malgré leur importance, mais aussi en d'autres élévateurs distincts des élévateurs de campagne.

Je pense que le ministre du Commerce et tous les députés de l'Ouest conviendront avec moi que les élévateurs de campagne n'ont jamais été destinés à l'emmagasinage prolongé du blé. Ils étaient simplement faits pour recevoir ces céréales et les charger dans des wagons afin d'assurer une manutention aussi rapide que possible. C'est là le but auquel on les destinait, mais depuis une dizaine d'années on veut leur imposer un rôle double. Non seulement leur demande-t-on de faciliter au maximum la manutention des céréales, mais encore de les recevoir et de les conserver. Nous avons assisté à la construction d'annexes aux divers élévateurs à grain dans toutes les Prairies, et nous avons pu voir ce qui en a résulté. Le grain s'est détérioré et l'entreposage des céréales dans les élévateurs a dégénéré en un embouteillage qui a dérangé l'écoulement normal.

J'espère, par conséquent, que le Gouvernement finira par comprendre la nécessité de programmes à long terme pour faire construire des entrepôts de qualité où les céréales puissent séjourner longtemps sans se détériorer, pour que nous ayons de vastes réserves de céréales, réserves qui deviendraient la responsabilité de la nation, pour que nous soyons, en tant que nation, en mesure de toujours servir rapidement nos clients dès que les commandes arrivent. C'est la seule manière d'éliminer les embouteillages et les encombrements qui depuis dix ans détraquent toute l'ordonnance des écoulements.

M. Diefenbaker: Monsieur le président, pour une fois, nous sommes tous d'accord sur le principe de la résolution à l'étude. Depuis très longtemps déjà mon parti préconise une mesure de ce genre. De leur côté, les syndicats agricoles des provinces des Prairies ont lutté ardemment pour obtenir une mesure comme celle-ci. La résolution soumise par le Gouvernement répond aux vœux de toute la communauté agricole, en grande partie composée de producteurs de blé.

A cause de l'énorme quantité de blé qui a été emmagasinée au pays ces dernières années, le revenu du cultivateur a subi une baisse d'environ $144,000 par jour, ce qui représente les frais d'entreposage payés aux élévateurs et entrepôts. En vérité, élévateurs et entrepôts font aujourd'hui des bénéfices bien plus considérables qu'avant l'établissement de la Commission du blé. Une somme de $144,000 par jour, c'est énorme! Or le Gouvernement s'étant chargé de vendre leur blé, les cultivateurs ont estimé, d'une façon générale, qu'ils ne devraient pas avoir à payer de frais d'entreposage pour toute quantité excédant un report normal.

Tout en appuyant cette résolution, je désire signaler une chose. Si la mesure répond aux besoins à long terme des cultivateurs, elle n'accomplit pas ce qui est aujourd'hui nécessaire, c'est-à-dire qu'elle n'apporte pas immédiatement d'argent aux cultivateurs. On ne peut songer à l'immense accroissement de la production mondiale de blé depuis quelques années, sans se demander comment le problème finira par se régler. Depuis la fin de la guerre jusqu'à 1951, la

moyenne de la production globale des pays producteurs de blé était d'environ six milliards de boisseaux par année. Durant les trois années suivantes, le chiffre de cette production s'est élevé à environ sept milliards de boisseaux.

Vu la nouvelle offensive économique de l'URSS, qui comprend un accroissement d'emblavures de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'acres, il y a lieu de se demander comment le problème pourra se résoudre à l'avenir, car il est certain que si, d'ici cinq ans, la Russie donne suite à son projet d'accroître de 75 millions d'acres la superficie affectée au blé et aux autres céréales, les excédents qui s'accumuleront dans l'URSS et dans les pays qui lui sont alliés par le pacte de Varsovie aggraveront encore bien davantage les problèmes que posent déjà nos excédents.

Pour ce qui est de la résolution cependant, c'est un progrès. Les organismes agricoles en général l'approuvent. C'est, de la part du Gouvernement, un effort tenté en vue de résoudre un problème qui s'aggrave d'année en année à mesure qu'augmentent nos excédents de blé. Sachant que la mesure est attendue et qu'elle donne suite à une idée que notre groupe a maintes fois exprimée à la Chambre, nous allons appuyer la résolution.

M. Quelch: Monsieur le président, les membres de notre parti appuient le principe général dont s'inspire la motion. Par ailleurs, nous croyons que l'entreposage et l'écoulement des excédents ne peuvent se régler qu'à l'échelon international. Par le passé, hélas! des pays ont refusé d'offrir la collaboration nécessaire à cette fin, et les tentatives faites par la FAO en vue d'établir un Office mondial des denrées et un Office international pour l'échange des produits ont été bloquées par les États membres de cet organisme. Ainsi nous n'avons pu, sur le plan international, régler la question des excédents, de sorte qu'aujourd'hui les pays producteurs ont des excédents sur les bras.

On ne peut s'empêcher de se demander ce qui est arrivé aux idéals dont nous avons tellement entendu parler au début de l'après-guerre. On a dit que nous devrions abolir dans le monde la misère et la pauvreté et que nous ne devrions jamais plus souscrire à une politique qui permet de réduire et de détruire la production quand règne la disette. Certes, les cultivateurs ont fort bien surmonté les difficultés de la production; ils l'ont accrue à tel point qu'il existe aujourd'hui de très fortes réserves de blé. Par ailleurs, en présence de ces grosses réserves d'aliments, la moitié de l'univers souffre encore de la faim. Il y a lieu de demander quelles mesures se prennent actuellement pour acheminer ces gros excédents de vivres vers ceux qui en ont un si cruel besoin. A l'échelon international, je le répète, nous n'avons pas fait grand chose. Les mesures prises en ce sens équivalent à une goutte d'eau dans la mer.

[M. Diefenbaker.]

A l'heure actuelle, les États-Unis restreignent leur production et prennent des dispositions en vue de réduire leurs emblavures. Au Canada, nous comptons surtout sur une récolte déficitaire pour résoudre le problème. Je veux dire par là que le Gouvernement compte dans une large mesure sur les voies normales du commerce pour vendre son blé. Il ne pourrait donc vendre que l'équivalent d'une récolte normale, ce qui ne réduirait évidemment pas nos excédents. J'affirme donc qu'en somme la ligne de conduite du Gouvernement en vue de réduire les excédents ne pourra réussir que si la récolte est déficitaire ou nulle.

D'autre part, une modification de la politique commerciale entraînerait évidemment une expansion considérable des débouchés. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer ce que les journaux ont publié au sujet des paroles que sir Anthony Eden a prononcées lors de son séjour à Ottawa, il y a quelques jours. Je cite un extrait d'une nouvelle que le *Journal* d'Ottawa a publiée le 7 février 1956 et qui est intitulée: "Le Canada doit acheter davantage au Royaume-Uni":

> Alors que le Canada tient à vendre plus de denrées, surtout des excédents de blé et d'autres produits alimentaires, sir Anthony Eden a déclaré nettement que notre pays doit s'attendre à acheter et à vendre davantage sur le marché anglais.

Plus loin, selon le journal, sir Anthony aurait dit:

> L'an dernier, le Canada a exporté en Grande-Bretagne environ deux fois plus de denrées qu'elle ne lui en a vendu. Nous voulons bien que ces échanges continuent de s'accroître, mais il importe au plus haut point de rectifier ce déséquilibre.

J'aimerais particulièrement attirer là-dessus l'attention du ministre du Commerce, car lorsque, par le passé, j'ai répété maintes et maintes fois qu'il fallait essayer d'établir un équilibre commercial entre le Canada et la Grande-Bretagne, le ministre du Commerce a toujours répondu: "Allons donc! Nous ne pouvons pas équilibrer les échanges unilatéralement; il faut que cela se fasse multilatéralement." Or voici le premier ministre du Royaume-Uni qui nous dit sans ambages que, si nous voulons accroître nos ventes à la Grande-Bretagne, nous devons être prêts à acheter davantage à ce pays. Pour montrer notre bonne foi, nous avons proposé d'accepter des livres sterlings de la Grande-Bretagne, en précisant bien que ces devises serviraient à l'achat de marchandises britanniques. Le ministre a déjà indiqué que, si nous acceptons des livres sterlings à

ces conditions, on les dépensera en Grande-Bretagne et qu'il n'y aurait donc aucune différence entre les livres sterlings ou les dollars qu'on toucherait. Je signalerai qu'il y a une très grande différence. En acceptant des livres sterlings et en s'engageant à les employer pour acheter des marchandises britanniques, on assure à la Grande-Bretagne une débouché pour ces marchandises. En insistant pour que les paiements s'effectuent en dollars, dont on se servira pour compenser le déséquilibre des échanges avec les État-Unis, on ne développe pas la vente de marchandises anglaises, et on n'aide pas la Grande-Bretagne à équilibrer son commerce extérieur.

Il me semble qu'il y a entre pays l'obligation de faire tout son possible pour favoriser l'équilibre des échanges. Je propose donc qu'au lieu de trop se fier aux petites ou mauvaises récoltes pour réduire nos excédents, il nous faudrait prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer l'équilibre entre la zone du dollar et la zone du sterling. C'est seulement ainsi que nous pouvons espérer augmenter nos ventes dans la zone du sterling.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans le journal que le ministre de l'Agriculture va faire tout ce qu'il peut pour vendre des produits agricoles à la Grande-Bretagne. J'espère qu'il réussira mais, à la lumière de ce qu'a déclaré le premier ministre d'Angleterre, on dirait bien que, selon M. Eden, le Canada est obligé de trouver moyen d'augmenter tout d'abord ses importations en provenance de la Grande Bretagne, et que, si nous ne sommes pas disposés à le faire, il est peu probable que nous augmentions nos ventes à la Grande-Bretagne.

Donc, tant que nous n'aurons pas trouvé moyen d'accroître nos exportations de produits agricoles, il semble que les récoltes abondantes continueront à grossir nos excédents. Que les récoltes soient normales et, tout probablement, nos excédents subsisteront. Une seule chose les réduira: les mauvaises récoltes. Je me demande si le Gouvernement a raison de croire que nous finirons par avoir des récoltes insuffisantes qui compromeront les excédents. Je crois d'ailleurs que nos prochaines récoltes seront très probablement au-dessus de la moyenne à long terme.

Permettez-moi de résumer le bilan de la production agricole depuis une quarantaine d'années. On se rappellera qu'il y a 30 ou 40 ans, l'agriculteur cultivait ses champs à l'aide du cheval et de la charrue. Il commençait généralement son labour au début de juin, et la mise en jachère d'été, probablement à la fin de juin ou en juillet. A cette saison, les mauvaises herbes étaient pas mal hautes, et le sol commençait à sécher. En plusieurs endroits, les mauvaises herbes avaient monté en graine. Il ne pouvait s'attendre à une bonne récolte que si l'année suivante était excessivement pluvieuse. Si l'année était normale, la récolte était faible. Les années de sécheresse, la récolte était complètement manquée.

Telle était la situation à cette époque. Mais depuis la plupart des cultivateurs ont des tracteurs. De nos jours, les fermes sont très mécanisées. Aussi, grâce à la machine, la majorité des agriculteurs peuvent cultiver tout leur terrain durant la première semaine de juin. Au moyen du binot, du cultivateur, de l'extirpateur à tiges et de la herse à disque à sens unique, ils peuvent travailler des lisières de 20 pieds, au lieu de 3 ou 4 pieds, comme cela se faisait autrefois avec la charrue. Encore une fois, cela leur permet de terminer la culture de tout leur sol à la fin de la première semaine de juin. Une terre ainsi travaillée et bien cultivée toute l'année peut donner une bonne récolte si l'année est tout simplement ordinaire, mais donnera une excellente récolte si l'année est bonne, et même une récolte passable dans le cas des grandes sécheresses.

Chez mes gens, nous comptons récolter environ 15 boisseaux l'acre les années de grande sécheresse, alors qu'à l'époque du cheval et de la charrue, on aurait été bien chanceux, dans un tel cas, de récolter l'équivalent de la semence. Aujourd'hui on se sert de moissonneuses-batteuses, qui marquent un grand progrès dans l'outillage du moissonneur. La couverture de débris végétaux que la moissonneuse-batteuse laisse sur le sol contribue à empêcher le poudroiement du sol. On risque donc moins de voir sa récolte emportée par le vent qu'à l'époque où nous utilisions des machines à battre.

Certains diront que la terre où l'on emploie la moissonneuse-batteuse tend à se couvrir de mauvaises herbes. Mais, de nos jours, les cultivateurs peuvent passer leur récolte au vaporisateur pendant qu'elle pousse. Si la terre se couvre de mauvaises herbes, le vaporisateur permet de les détruire pendant que la récolte pousse. Les mauvaises herbes ne représentent donc plus la même menace qu'autrefois.

Il y a aussi une amélioration énorme au chapitre des variétés de blé. Nous pouvons diminuer considérablement le danger de la gelée en employant les variétés hâtives qui sont sur le marché. Nous pouvons réduire considérablement le danger de la rouille en employant des variétés réfractaires à la rouille. Nous pouvons réduire considérablement les dommages que cause le cèphe du blé en employant des variétés qui y résistent bien.

Certains diront: fort bien, mais vous oubliez que le sol s'épuise, qu'il est loin d'être aussi fertile qu'autrefois. On peut remédier à cela en employant les engrais chimiques, dont l'usage est très répandu dans l'Ouest. Très bien, dira-t-on, mais, si tout ce que vous dites est juste, le cultivateur devrait produire du blé à bien meilleur compte qu'autrefois. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que tout ce que j'ai mentionné coûte de l'argent au cultivateur. La mécanisation, les engrais, la moissonneuse-batteuse, tout cela coûte cher. Par conséquent, même s'il est vrai que les cultivateurs ont réussi dans une très grande mesure à parer au risque d'échec de la récolte, les mesures qu'ils ont dû prendre leur ont coûté cher et ne leur permettent pas de produire du blé à meilleur marché.

Alors si, pour réduire nos excédents de blé, le Gouvernement doit compter sur l'insuffisance ou l'échec des récoltes, il court le risque d'être bien déçu, à moins, évidemment, qu'il y ait faillite de la récolte à l'échelle mondiale. Une chose est certaine, cependant. C'est que les cultivateurs vont faire tout leur possible pour prévenir l'échec de leur récolte. Ils veulent du gouvernement fédéral un programme agricole qui encouragera l'efficacité plutôt que d'encourager le pays à compter sur de piètres récoltes pour écouler nos excédents.

Je me suis bien réjoui d'entendre le ministre du Commerce insister sur l'importance d'accumuler une réserve considérable de blé et, aussi, de ce qu'il a reconnu au pays le devoir d'assumer une partie des frais d'entreposage de cet excédent. La nécessité d'une réserve saute aux yeux quand on songe que la moitié de la population du globe souffre de la faim. L'excédent tient non seulement à l'abondance des récoltes mais aussi à ce qu'on n'a pas offert le blé aux pays incapables de se le procurer par les voies ordinaires du commerce. A notre avis, au lieu de compter sur l'insuffisance des récoltes pour écouler l'excédent, nous devons rechercher les moyens de mettre nos excédents à la disposition des pays qui sont incapables de se procurer par les voies ordinaires du commerce les vivres qu'ils désirent.

Les organismes agricoles ont formulé plusieurs requêtes au Gouvernement au sujet du paiement des frais d'entreposage et de magasinage. Sauf erreur, la majorité des organismes agricoles ont demandé au Gouvernement de se charger de tous les frais d'entreposage et de magasinage du blé entreposé dans les élévateurs à la fin de la campagne agricole. Cette résolution ne va pas aussi loin. Elle laisse aux cultivateurs la responsabilité des 178 premiers millions de boisseaux; le ministre suppose que les frais de magasinage ne dépasseront pas 32 millions de dollars à cause, dit-il, de la pénurie d'entrepôts.

Cependant, si les récoltes continuent d'être abondantes, le Gouvernement sera-t-il disposé à pourvoir d'autres installations d'entreposage pour tenir compte de l'augmentation des excédents?

Voici ce qu'a déclaré le ministre, comme l'atteste la page 885 des *Débats*:

> Par conséquent, cette année agricole va coûter au Trésor environ 32 millions de dollars. Ce que sera le coût les années suivantes dépendra du niveau des stocks de la Commission, mais il ne peut guère s'élever à plus de 32 millions de dollars étant donné que l'espace d'emmagasinage dont nous disposons n'est pas illimité.

Une question me vient tout de suite à l'esprit. Mais que va-t-il donc se passer si la récolte ne manque jamais? Si nous continuons à avoir ces grosses récoltes,—ce qui est bien possible,— que va-t-il arriver? Lorsque nous avons eu deux bonnes moissons de suite nous nous sommes dit qu'elle serait sûrement manquée la troisième année. Mais en voilà bien quatre grosses de suite. Rien ne prouve que celle de l'an prochain sera manquée. En fait, la situation dans l'Ouest en ce moment est assez encourageante. Nous espérons tous, je pense, que la récolte sera encore une fois excellente. Mais si toutes ces bonnes récoltes continuent de se succéder, qu'allons-nous faire du blé?

Le ministre nous dit qu'il y aura vraisemblablement une limite de 32 millions de dollars au titre de l'emmagasinage, vu l'absence de locaux propres à recevoir une plus grande quantité de blé. Mais alors que va-t-on faire de ce blé? Il y a à cela deux solutions, autant que je puisse voir. Ou bien il faudra construire encore plus d'élévateurs de tête de ligne et de campagne,—et je crois comprendre que la reconstruction de certains de ceux qui existent actuellement s'impose,—ou bien alors il faudra que l'État prenne des mesures en vue d'encourager les cultivateurs à aménager d'autres greniers dans leurs fermes. Il y arriverait en autorisant une dépréciation anticipée et,—c'est ce point qui est important,—en ajoutant le blé conservé dans la ferme,—blé excédentaire par rapport au report normal,—au blé qui se trouve dans les élévateurs au moment où le gouvernement paie les frais d'emmagasinage, puis en déduisant du montant 178 millions de boisseaux.

A mon avis, c'est une proposition fort raisonnable. Je pense que le ministre a raison de dire que les cultivateurs devraient être disposés à se charger des 178 premiers millions de boisseaux de blé entreposés dans les élévateurs régionaux et de tête de ligne. A condition qu'on puisse entreposer les excédents de blé dans les élévateurs de tête de ligne, cette façon de procéder devrait

assez bien régler les difficultés. Mais de ce qu'a dit le ministre je conclus qu'on n'a pas l'intention d'accroître l'espace d'entreposage dans les élévateurs. En effet le ministre déclare que les frais que le Gouvernement devra acquitter ne dépasseront guère 32 millions de dollars. Si les récoltes restent abondantes, les cultivateurs seront forcés d'entreposer les excédents dans leurs propres greniers. Ainsi, au lieu d'avoir chez eux des excédents normaux, ils en auront de beaucoup plus élevés. Il me semble donc raisonnable de proposer que les excédents de blé entreposés sur les fermes soient ajoutés à la quantité de blé entreposé à la fin de la campagne agricole, et qu'on déduise ensuite cette quantité de 178 millions de boisseaux. Avant l'adoption de la résolution, j'aimerais que le ministre me dise s'il n'estime pas la proposition raisonnable.

A n'en pas douter, la mesure envisagée constitue un progrès. Cependant, à mon avis, elle comporte trois faiblesses principales. En premier lieu, elle ne tient pas compte des frais élevés d'entreposage d'il y a deux ans. Si je ne m'abuse, c'était en 1953-1954 que nous avons dû acquitter des frais d'entreposage très élevés. Nous estimons que la question devrait être visée par la présente loi. Sauf erreur, elle s'applique à l'année 1954-1955. Si je me trompe, le ministre voudra bien rectifier.

En deuxième lieu, nous estimons que cette mesure ne tient pas compte des excédents anormaux entreposés sur les fermes, dont je viens de parler. Il conviendrait de toujours tenir compte de cet excédent, afin que la quantité excédentaire entreposée sur les fermes puisse être ajoutée aux excédents généraux, et qu'on déduise ensuite 178 millions de boisseaux de l'ensemble de ces deux quantités.

En troisième lieu, la mesure ne tient pas compte du fait qu'un grand nombre de cultivateurs doivent garder sur leur ferme les quantités prévues par les contingents actuels à cause d'une mauvaise distribution des wagons. En certaines localités, faute de wagons, les cultivateurs ne peuvent livrer la moindre partie de leurs contingents de blé, tandis que d'autres peuvent livrer un boisseau, d'autres deux boisseaux et d'autres encore, trois boisseaux. Hier, j'ai reçu une lettre me disant que jusqu'à ce moment-là les cultivateurs d'une certaine région n'avaient pas pu livrer de blé du tout, sur leur contingent d'un boisseau. Tout ce qu'ils ont pu livrer ce sont les trois cents boisseaux prévus au début, mais jusqu'ici ils n'ont pu en livrer davantage. Le ministre déclare qu'à certains endroits le contingent est de trois boisseaux. La situation me semble injuste. Je ne prétends pas qu'il soit facile d'y remédier. Ce n'est pas facile de répartir les wagons équitablement. A mon avis, le ministre devrait faire en sorte de remédier à cette injustice, en revenant au régime qui était en vigueur il y a quelques années, vers 1948, je pense. A cette époque le prix du blé était relevé d'un cent par mois à l'égard du contingent. Ce sou par mois permettrait d'acquitter les frais d'intérêt et de compenser les cultivateurs incapables de livrer leur blé, tandis que d'autres avaient pu remplir leurs contingents de trois boisseaux. Si l'on agissait ainsi, je pense qu'on aurait moins raison de prétendre qu'il y a injustice du fait que certains cultivateurs sont incapables de livrer leur blé tandis que d'autres peuvent en livrer trois boisseaux. Le cultivateur qui a été incapable de livrer son blé toucherait quand même un cent à l'égard de chaque boisseau qu'il devrait être en mesure de livrer. Quoi qu'il en soit, je pense que cela mettrait fin à une bonne partie de l'inégalité qui résulte de la situation actuelle. Je répète que nous sommes très heureux que la mesure ait été présentée et que nous l'appuierons. Avant l'adoption de la résolution, j'espère cependant que le ministre nous indiquera ce qu'il pense de l'idée d'ajouter les reports excédentaires des cultivateurs aux excédents généraux dans les élévateurs et de déduire ensuite de l'ensemble des excédents 178 millions de boisseaux.

M. Argue: Monsieur le président, je suis heureux de prendre la parole afin d'appuyer la résolution dont le comité est saisi. A mon avis, cette résolution est extrêmement importante. Par cette résolution, le Gouvernement fait un grand pas en vue de mettre en œuvre son programme relatif au blé. Je suis certain que le ministre se rend compte de l'importance du geste qu'il pose ou de la portée qu'il aura. A mon sens, si importante que soit la somme de 32 millions prévue dans la résolution, elle n'indique pas effectivement à quel point le Gouvernement progresse dans l'application de son programme relatif au blé. En acceptant le principe d'acquitter sur le Trésor national les frais d'entreposage et de magasinage relatifs aux excédents dépassant une certaine quantité de céréales; en maintenant, comme j'en nourris l'espoir, le prix initial du blé, le Gouvernement accepte effectivement une importante part de responsabilité à l'égard de cette forte quantité de céréales.

Le ministre dit que les installations existantes d'entreposage restreindront à quelque 32 millions de dollars les engagements que le Gouvernement pourra contracter à l'avenir. Je doute que les événements corroborent cette affirmation. Ce ne sera sûrement pas le cas à moins que la Commission du blé ou le Gouvernement ne modifient sérieusement leur

politique en ce qui concerne l'entreposage des céréales. Je suis heureux que, l'automne dernier, la Commission du blé et la Commission des grains aient entrepris de favoriser la construction de grands entrepôts à maints endroits dans les provinces des Prairies. Ces installations revêtent habituellement la forme de huttes Quonset. Lorsqu'on n'aura plus besoin de ces installations comme entrepôts, elles pourront servir pour le patinage ou le curling. On aménage des huttes Quonset, ces genres de patinoires, dans plusieurs agglomérations. On peut y entreposer de 100,000 à 200,000 boisseaux de blé.

La mesure dont la Chambre est saisie signifie que ces bâtiments seront cédés à bail aux compagnies d'élévateurs; les frais d'entreposage que le Gouvernement acquittera en vertu de cette mesure seront versés aux compagnies d'élévateurs, qui les verseront à leur tour à l'agglomération propriétaire du bâtiment. Les cultivateurs de la région pourront livrer de 100,000 à 200,000 boisseaux de céréales de plus, les entreposer dans ces bâtiments Quonset et toucher le paiement initial; le Gouvernement se chargera des excédents et des frais de magasinage à la fin de la campagne agricole. De cette façon, le Gouvernement mettra beaucoup plus que 32 millions de dollars à la disposition des cultivateurs de l'Ouest, car ils pourront aussi toucher le prix initial que verse la Commission du blé et ils jouiront d'installations accrues d'entreposage.

J'aimerais qu'on étende la portée de cette résolution. Je ne vois pas pourquoi elle ne s'appliquerait qu'au blé. A la fin de la campagne agricole, nous avons aussi d'importants stocks d'orge et d'avoine. Je ne vois donc pas pourquoi les dispositions de cette mesure, qui ont trait au blé, ne s'appliqueraient pas également à l'avoine et à l'orge. J'aimerais qu'on relève ce minimum de 178 millions de boisseaux et qu'on étende les dispositions du projet de loi aux céréales entreposées sur les fermes. Si le Gouvernement consentait à modifier la résolution de façon qu'elle s'applique aux frais d'entreposage et de magasinage des céréales entreposées ailleurs et dépassant 178 millions de boisseaux, il mettrait ainsi d'importantes sommes à la disposition des producteurs. On pourrait facilement transférer aux compagnies d'élévateurs le titre aux céréales entreposées sur les fermes; le cultivateur toucherait le prix initial et le Gouvernement se chargerait des frais d'entreposage et de magasinage.

En étendant, au cours de la présente session ou d'une autre, les dispositions de ce projet de loi on supprimerait, dans une large mesure, le besoin de discuter la question qui a fait l'objet d'un débat pendant plusieurs jours. Je souligne ce point afin de démontrer que par cette mesure le Gouvernement fait un pas très important dans l'application de son programme relatif au blé.

Je fais miennes bon nombre des remarques de l'honorable député d'Acadia, surtout celles qu'il a formulées au sujet de la vente du blé sur les marchés internationaux. Comme lui, j'estime que tant que la majorité des habitants du globe auront faim, du moins tant qu'ils n'auront pas le nécessaire, les gouvernements devraient trouver les moyens d'expédier les excédents de vivres de certains pays aux nations qui n'en n'ont pas suffisamment, afin de mettre ces vivres à la disposition des gens qui en ont besoin.

Je regrette que le Canada n'ait pas, au cours des années, appuyé l'idée d'un office international pour l'échange des produits ou encore celle d'une réserve internationale de vivres; comme on le sait, le ministre de l'Agriculture a déclaré aux Nations Unies que le Canada, comme d'autres nations, devrait voir à écouler ses produits excédentaires sur une base nationale plutôt qu'internationale. On pourrait formuler des propositions assez étranges à la suite de ce genre d'argument. J'estime que si les États-membres des Nations Unies voulaient une fois de plus tenter de mettre sur pied une réserve internationale de vivres ou un office international pour l'échange des produits, qu'on l'appelle comme on voudra, nous y trouverions un moyen de régler le problème de nos excédents.

Je vois que le premier ministre, le ministre du Commerce et d'autres membres du cabinet sont à la Chambre. Plusieurs membres du cabinet semblent y être présents. Le ministre de l'Agriculture n'est pas à sa place, mais je suis certain qu'il s'occupe d'importants travaux. Le *Journal* d'Ottawa donne ce soir le compte rendu d'entretiens entre le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, M. Selwyn Lloyd, au sujet de la vente du blé canadien. Je cite:

> A une réunion récente, à Windsor, le ministre canadien a donné l'assurance qu'il discuterait de la vente possible d'autres produits alimentaires canadiens avec le premier ministre, M. Anthony Eden, et avec M. Lloyd, à l'occasion de leur visite à Ottawa.
>
> On a appris aujourd'hui qu'il s'était entretenu avec M. Lloyd, comme il l'avait fait déjà avec sir Winston Churchill, de la possibilité, pour le Canada, d'encourager l'immigration de citoyens du Royaume-Uni en accordant une certaine compensation.
>
> M. Gardiner a proposé que, cette fois-ci, la proportion soit de 1,000 boisseaux de blé canadien pour chaque immigrant. Quand ce blé serait livré au Royaume-Uni, le trésor fédéral verserait à la Commission du blé, qui aurait fourni les céréales, une somme d'environ $1,500, calculée d'après les prix actuels du blé.
>
> Le plan de M. Gardiner, qui n'est pas une proposition du Gouvernement, tend vers deux objectifs: le rajustement du déséquilibre commercial, la

balance étant actuellement de deux à un en faveur du Canada, et l'accroissement du nombre des immigrants du Royaume-Uni qui viennent s'établir au Canada, nombre qui était de 30,150 en 1955 comparativement à 44,593 en 1954.

Que personne ne sous-estime la portée de cette proposition car, à raison de $1,500 par immigrant, la Commission du blé aurait touché, en 1955, 45 millions de dollars du Trésor national. Je suis en faveur d'une plus forte immigration. Je voudrais que le Canada accueille plus d'immigrants du Royaume-Uni. Je ne vois pas pourquoi, cependant, le ministre de l'Agriculture limite sa proposition,—c'est apparemment le cas,—aux personnes venant au Canada du Royaume-Uni. Il aurait pu peut-être l'étendre à la France. La France n'a peut-être pas besoin de blé mais elle pourrait accepter du beurre excédentaire, du porc ou d'autres produits. Ce programme aurait peut-être pu s'étendre aussi à l'Allemagne et à l'Italie. Je voudrais savoir si le cabinet a déjà discuté la question, si le Gouvernement la prend en sérieuse considération ou s'il s'agit uniquement, encore une fois, d'une autre invention de la très fertile imagination du ministre de l'Agriculture.

M. Pearkes: Combien faudra-t-il de boisseaux de blé au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pour un bébé canadien?

M. Argue: C'est une excellente question. Nous aimerions savoir ce que le ministre en pense. A supposer que ce programme soit étendu à d'autres nations, je me demande si le ministre de l'Agriculture donnerait 1,000 boisseaux de blé pour n'importe quel immigrant ou si la quantité varierait suivant le pays d'origine de l'immigrant? Que paierait-on aux immigrants venant de la France, de de l'Allemagne de l'Ouest ou de l'Italie? Cela nous démontre jusqu'à quel point le ministre de l'Agriculture et le Gouvernement manquent d'idées quand il s'agit de régler l'important problème de la vente du blé.

On a formulé d'autres propositions que le Gouvernement ferait bien d'étudier beaucoup plus attentivement. J'ai ici une publication du syndicat du blé de la Saskatchewan, intitulée "Programme de 1956 pour le blé". Je tiens à féliciter les directeurs du syndicat du blé de la Saskatchewan et tous ceux qui ont participé à la préparation de son programme pour 1956. On y voit que les associations agricoles ont adopté une conception nouvelle et éclairée de la politique agricole. Je voudrais donner lecture de ce programme car il me paraît très important. On demande en premier lieu le maintien de la Commission du blé pour la vente des céréales. Le ministre du Commerce peut donc être assuré que, bien qu'il ait préconisé les avantages en espèces, le syndicat du blé de la Saskatchewan a inscrit en tête de son programme de 1956 le maintien de la Commission du blé pour la vente des céréales. Je suis sûr que le syndicat du blé de la Saskatchewan approuverait l'extension à toutes les autres céréales, y compris le seigle et le lin, de la loi sur la Commission du blé.

Certains ont peut-être l'impression que la Commission du blé et notre régime actuel de vente méthodique sont à l'origine des difficultés éprouvées par les cultivateurs ces derniers mois. Ce n'est pas du tout mon avis. J'ai critiqué la ligne de conduite adoptée à l'égard du blé. Je continuerai sans doute de critiquer à l'avenir et j'ai même certaines critiques à formuler au sujet de la déclaration. Mais je ne crois pas que la difficulté qu'on éprouve à vendre le blé canadien soit attribuable, directement ou indirectement, au régime de vente de la Commission du blé ou au personnel de cet organisme. Bien au contraire, ce problème résulte de la situation internationale, de difficultés de changes et de certains autres aspects du programme commercial du Gouvernement.

Il est vrai que les cultivateurs ont pu vendre une forte quantité de lin sur le marché libre. Certains en concluent peut-être à la supériorité du marché libre pour la vente des céréales. Si l'on demande aux producteurs des provinces des Prairies, qui ont vendu tout leur lin l'automne dernier avant la forte hausse des prix, ce qu'ils pensent du marché libre, ils répondront qu'ils n'aiment pas cette méthode de vente. Ils préféreraient de beaucoup que la Commission du blé vende le lin de façon que les producteurs de lin, s'ils en avaient le droit, puissent livrer leur lin à la Commission du blé et, à chaque campagne agricole, toucher le même prix pour leur lin que les autres producteurs.

M. Trainor: Le prix serait moins élevé.

M. Argue: La Commission du blé comparaît chaque année devant le comité de l'agriculture et y démontre l'efficacité de ses méthodes de vente. Je voudrais que l'honorable député de Winnipeg-Sud vienne au comité de l'agriculture nous exposer ses idées, quelles qu'elles soient; je suis sûr que les représentants de la Commission du blé pourraient le renseigner.

On devrait étendre le régime de la Commission du blé à la vente du seigle et du lin. J'irai plus loin. Je ne vois pas pourquoi la Commission du blé recourt à la bourse des céréales pour la vente de l'avoine et de l'orge.

Le deuxième point du programme porte sur le renouvellement et l'extension de

l'accord international sur le blé. Cette demande découle elle aussi du programme de vente méthodique ou des obligations du gouvernement à l'égard de la vente du blé. A mon avis, si nous avons de la difficulté à vendre nos céréales à l'heure actuelle, ce n'est pas à cause de notre régime de vente méthodique, régime où le Gouvernement assume une certaine part de responsabilité ici au Canada, mais c'est plutôt parce que la responsabilité du gouvernement cesse dans une large mesure d'exister dès que le blé passe sous la charge de la Commission du blé. Si nous pouvions conclure un accord international sur le blé auquel le Royaume-Uni serait partie, cette nouvelle extension de la responsabilité du Gouvernement à l'égard de la vente des céréales permettrait peut-être aux producteurs canadiens de vendre de plus fortes quantités de céréales à des prix satisfaisants.

Je voudrais que le Gouvernement fasse davantage. Je le répète, j'espère qu'on pourra signer un nouvel accord international sur le blé comportant des quantités et des prix satisfaisants. Je me demande cependant pourquoi le gouvernement du Canada n'entamerait pas des négociations avec les gouvernements d'autres pays en vue de la signature de contrats pour la vente de céréales canadiennes pendant un certain nombre d'années. Pourquoi le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Commission du blé, ne tenterait-il pas de vendre de fortes quantités de blé canadien à des nations importatrices, à des prix convenus pour une période d'années? Le Gouvernement serait peut-être prêt à le faire mais, pour obtenir des résultats pratiques, il faudrait aller plus loin. Il faudrait que notre gouvernement soit disposé à conclure ces contrats avec des nations qui accepteraient notre blé en échange de produits qu'elles désirent vendre.

Le Gouvernement, comme aussi les membres du parti conservateur, sont fiers d'être des adeptes du régime capitaliste. En étudiant les mesures législatives présentées par le Gouvernement depuis plusieurs années que je siège ici, j'ai constaté qu'il semblait nécessaire et essentiel que le gouvernement accepte des responsabilités de plus en plus lourdes en matière de bien-être social. J'estime qu'à l'avenir les gouvernements du monde devront nécessairement s'occuper de plus en plus de la vente des céréales. A mon avis, l'ère du commerce libre des céréales est révolue. Si nous continuons de rattacher notre politique du blé à un soi-disant régime de commerce libre sur les marchés internationaux, nous n'obtiendrons probablement pas plus de succès que lorsque nous rattachons nos ventes de céréales au soi-disant marché libre domestique, marché, qui, évidemment, est la bourse des céréales de Winnipeg. Nos problèmes du blé et notre problème de vente seront résolus lorsque le gouvernement aceptera une plus grande part de responsabilité à l'égard de la vente de ces céréales.

[M. Argue.]

Je sais que le Gouvernement critique le programme adopté par les autorités américaines. Bien que nous puissions critiquer la politique des États-Unis, le gouvernement américain n'en est pas moins en mesure de vendre de plus fortes quantités de vivres sur les marchés du monde; nous vendrions de moins en moins de blé si le gouvernement canadien ne pouvait pas en ce moment,—je suis très heureux qu'il soit en mesure de le faire,—conclure des contrats pour la vente de céréales avec des pays situés derrière le rideau de fer. Parce que le gouvernement des États-Unis, sous le régime de la loi numéro 480, a stipulé qu'il ne pouvait vendre de vivres aux pays communistes, le Canada a pu accroître ses ventes de blé, de beurre et d'autres produits à ces pays.

Dans son message au Congrès, le président Eisenhower a demandé que soit abrogé l'article 304 de la loi numéro 480. Cet article interdit au gouvernement des États-Unis de vendre des vivres à des pays situés derrière le rideau de fer. Il nous reste donc de moins en moins de temps pour augmenter le chiffre de nos ventes à ces pays.

L'attitude du gouvernement des États-Unis, gouvernement républicain, ne consiste pas à cesser de s'occuper de la vente du blé sur les marchés internationaux mais plutôt à accroître ces ventes.

Le point suivant du programme exposé par le syndicat du blé de la Saskatchewan porte sur un prix initial de $1.40 pour la campagne agricole 1956-1957. Dans le quatrième point de son programme relatif au blé, le syndicat demande que le Trésor national verse la différence entre le prix définitif obtenu de la vente de la récolte de cette année et le prix minimum de $1.55 de l'Accord international sur le blé. A mon avis, ce point du programme est aussi très important. Le syndicat déclare au gouvernement canadien qu'il ne peut plus tolérer la baisse continue des prix versés au cultivateur pour son blé; il demande au gouvernement d'établir des prix minimums pour les producteurs, même si le trésor national doit combler la différence.

Cinquièmement, on demande au gouvernement du Canada d'assumer les frais de magasinage à l'égard de toutes les céréales entreposées au Canada à la fin de chaque campagne agricole. Cette proposition est déjà appliquée dans une certaine mesure.

Sixièmement, on demande un prix de $2.05 le boisseau pour le blé vendu pour la consommation humaine au Canada. La mise en œuvre de cette proposition aurait pu faire monter d'un cent le prix d'un pain; elle n'aurait peut-être même pas entraîné cette faible augmentation.

Septièmement, on réclame un programme énergique de vente par lequel le gouvernement du Canada pourrait mettre des moyens appropriés de crédit à la disposition des acheteurs de blé, en acceptant des livres sterling et d'autres monnaies et en participant aux programmes de secours aux affamés et de développement économique des pays arriérés comme moyens d'accroître les marchés possibles pour le blé canadien.

La résolution dont la Chambre est saisie cet après-midi influera dans une large mesure sur le paiement définitif à l'égard de la période de mise en commun de 1954-1955. Récemment, quand j'ai demandé au ministre du Commerce à quel moment le paiement définitif serait versé, il a répondu qu'il n'en savait rien et qu'il ne pouvait rien dire au sujet d'un paiement provisoire et définitif tant que le projet de loi sur l'entreposage des céréales n'aurait pas été approuvé. Nous sommes saisis en ce moment de la résolution touchant l'entreposage des céréales et on nous a déjà annoncé qu'un prix provisoire de 10c. le boisseau serait versé à l'égard des catégories supérieures de blé. Je suis heureux de cette déclaration mais j'estime que le Gouvernement devrait annoncer le montant non seulement du paiement provisoire mais aussi du paiement définitif, ce qui nous donnerait le paiement total à l'égard de la période de mise en commun du blé de 1954-1955.

D'habitude, lorsqu'un cultivateur livrait une cargaison de céréales à l'automne, il touchait le prix initial. Il pouvait compter sur un paiement provisoire pour le mois de février suivant, vers le milieu de l'hiver, et sur le paiement définitif, quelques mois après la fin de la campagne agricole, d'habitude avant Noël. C'était très satisfaisant pour le producteur.

Cependant, depuis deux ou trois ans, les paiements provisoires et définitifs ont été de plus en plus retardés. Le paiement provisoire qu'on a annoncé l'autre jour est en retard d'un an; règle générale, je le répète, il est versé en février de la campagne agricole en cours. Cette fois-ci, on l'a annoncé en février de l'année suivante. Si le paiement définitif retarde autant que le paiement provisoire, il faudra l'attendre encore plusieurs mois. J'espère qu'il ne tardera pas aussi longtemps et que le gouvernement pourra l'annoncer dès maintenant.

Le seul argument qu'on puisse invoquer contre le paiement de ces sommes à date fixe, qui permet au cultivateur de dresser ses plans en conséquence, c'est que nous ne savons pas quand nous serons en mesure de vendre le report ni si le prix international montera ou baissera. On prétend qu'en annonçant un paiement définitif pour clore ainsi la campagne agricole, on pourrait l'établir à un niveau trop élevé ou trop bas par rapport aux prix que nous pourrons obtenir pour nos céréales au cours de la campagne agricole suivante.

A mon avis, lorsqu'on produit du blé au cours d'une bonne année, il est habituellement vendu pendant la campagne agricole suivante; le meilleur moyen d'assurer la plus grande équité et le plus de justice possible c'est de mettre fin à la période de mise en commun au cours de la campagne agricole durant laquelle le blé est vendu; en d'autres termes, il faut mettre fin assez tôt à la période de mise en commun du blé, peu après la fin de la campagne agricole, le 31 juillet, et en tenant compte du prix courant du blé à ce moment-là. Si le prix du blé fléchissait, il va sans dire que les paiements à l'égard de la campagne agricole suivante diminueraient, mais ce serait à l'égard de la récolte courante. Je ne crois pas qu'on puisse apporter de bons arguments pour motiver des retards constants et aussi longs à effectuer le paiement final.

Pour terminer, monsieur le président, je voudrais répéter quelques propositions. D'abord, j'aimerais que cette loi devienne permanente. Je voudrais aussi qu'on l'étende à l'orge et à l'avoine et à de plus fortes quantités de céréales, de même qu'aux céréales entreposées sur les fermes. Je voudrais surtout que le Gouvernement établisse un prix minimum de $1.55 à l'égard du blé, comme l'a proposé le syndicat du blé de la Saskatchewan. A mon avis, ce prix n'est pas assez élevé, mais il constitue certes un minimum. J'estime que le Gouvernement devrait mettre fin, à des dates fixes, au compte de mise en commun du blé et verser des sommes régulières, en se fondant sur le prix minimum que j'ai proposé.

Le Gouvernement devrait continuer d'appuyer la négociation d'un nouvel accord international sur le blé et chercher à accroître les ventes sur les marchés internationaux, de la façon que j'ai proposée.

M. le président: Je pense que le premier ministre désire faire une déclaration. Puis-je faire rapport de l'état de la question et demander à siéger de nouveau plus tard aujourd'hui?

Des voix: Entendu.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LE CABINET

ADJOINTS PARLEMENTAIRES
DÉCLARATION AU SUJET DE NOMINATIONS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Si la Chambre me permet de revenir aux motions, je voudrais l'informer de la nomination des adjoints parlementaires suivants: M. J. A. Blanchette (Compton-Frontenac), qui était jusqu'ici adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale (M. Campney), devient adjoint parlementaire au ministre du Travail (M. Gregg); M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères), devient adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson); et M. Paul Hellyer (Davenport) devient adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale.

Je dépose maintenant des exemplaires du décret du conseil relatif à ces nominations.

RESTAURANT DU PARLEMENT

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M^lle^ Bennett et MM. Buchanan, Caron, Ferguson, Gauthier (Nickel-Belt), Gingues, Gour (Russell), Hardie, Harkness, Herridge, MacNaught, Mang, Massé, McGregor, Michaud, Monette, Pommer, Richard (Ottawa-Est), M^me^ Shipley, MM. Simmons, Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, White (Hastings-Frontenac) et Yuill, pour assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant du parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre au sein du comité mixte des deux Chambres relatif au restaurant.

La motion est adoptée.

LE BLÉ

PAIEMENT DE FRAIS DE MAGASINAGE RELATIF AUX RÉSERVES PROVISOIRES

La Chambre reprend, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), l'étude en comité du projet de résolution suivant, présenté par le très honorable M. Howe:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le paiement de frais de magasinage relatifs aux réserves provisoires de blé de la Commission canadienne du blé à l'égard des stocks de blé de la Commission excédant cent soixante-dix-huit millions de boisseaux au commencement d'une campagne agricole, un tel paiement devant être fait à la Commission par le ministre des Finances sur le Fonds du revenu consolidé.

M. McCullough (Moose-Mountain): Puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance du comité, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. le président.]

Reprise de la séance

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président, la Chambre est saisie en ce moment d'une résolution tendant à la présentation d'un projet de loi qui s'appliquera à l'entreposage du blé au Canada à la fin de la campagne agricole. Il assurera en fait le paiement des frais d'entreposage portant sur 178 millions de boisseaux de blé.

Je suis sûr que tous les députés ici présents verront d'assez bon œil que le Gouvernement s'est enfin rendu compte de la gravité de la situation de la vente du blé au Canada. Pour ma part, je pense que la mesure tendant à faire payer par le trésor fédéral l'entreposage des céréales au Canada aurait dû être étudiée par la Chambre et le gouvernement du Canada beaucoup plus tôt.

Tout en me réjouissant de voir le Gouvernement proposer maintenant cette loi, je ne suis pas le moins du monde persuadé qu'elle remédiera à la situation où se trouve l'agriculture canadienne. Je puis dire que depuis 1945, ma première année à la Chambre, je me suis prononcé en faveur d'une politique qui mettrait en œuvre le principe du grenier normal à perpétuité. Avant mon arrivée à la Chambre et depuis, je sais que de nombreux membres de mon parti se sont efforcés de convaincre le Gouvernement qu'il ne s'est pas engagé dans une politique entreprenante pour satisfaire aux besoins de l'agriculture canadienne. C'est pourquoi ce soir je veux étudier le problème sous deux angles, c'est-à-dire l'angle économique et ses répercussions sur le Canada, et, assez brièvement, l'angle des effets que notre propre programme pourrait avoir sur la politique mondiale, et, l'on peut dire, sur l'ensemble du monde libre.

Il semble que les gouvernements fédéraux qui se sont succédé n'aient jamais su s'attaquer au problème de la conservation. Jusqu'à un certain point, la mesure à l'étude témoigne peut-être d'un intérêt tout nouveau pour la conservation de notre sol. En effet, grâce à elle, les agriculteurs, dont la profession comporte tant d'aléas, pourront compter sur un peu d'aide.

L'agriculture est une profession pleine de risques. Quand il sème, le cultivateur ne peut jamais être sûr de la récolte. Il doit accepter tous les risques. Tous ceux qui s'occupent d'agriculture savent qu'ils sont nombreux et variés: mauvais temps, caprices de la nature, rouille, insectes, mauvaises herbes et le reste qui menacent le blé. Aujourd'hui, les agriculteurs et producteurs de blé du Canada ont adopté les méthodes modernes de production. Dans l'Ouest, la production, hautement mécanisée, s'appuie

fortement sur les sciences. Nous avons trouvé le moyen de produire des récoltes plus abondantes. Pour cela, nous avons appris à utiliser de nouvelles variétés de grain, à vaporiser nos cultures afin d'éliminer les mauvaises herbes. Grâce aux nouvelles variétés et aux méthodes nouvelles de production, je crois que nous avons résolu le problème de la production.

Le plus grave problème qui se pose pour les agriculteurs et les cultivateurs de l'Ouest canadien est celui des prix. J'estime que l'agriculture est dans une situation précaire. Le député qui ne croirait pas que l'économie nationale dépend étroitement de la prospérité de l'agriculture serait dans une erreur profonde. Si l'économie agricole n'est pas prospère, ou si les 10 ou 12 p. 100 de notre population qui sont engagés dans l'industrie agricole n'ont pas la prospérité, toute l'économie canadienne s'en ressentira. Je me rappelle qu'à mon arrivée à la Chambre, en 1945, une délégation est venue rencontrer les membres du cabinet au Parlement. C'était une députation ouvrière intéressée au sort de plus de 6,000 ouvriers de l'industrie des instruments aratoires, qui étaient en chômage.

Nous accueillons avec joie la résolution à l'étude qui pourvoit au paiement de l'entreposage de 178 millions de boisseaux de blé à la fin de la campagne agricole. J'aimerais que la mesure aie un caractère permanent au pays. J'aimerais que la portée en soit élargie et s'applique à une quantité de blé plus considérable afin que nous ayons une meilleure idée de la situation et qu'au lieu du chiffre nominal de 178 millions de boisseaux, tout le blé canadien devienne la propriété de l'État et soit emmagasiné aux frais du trésor fédéral. Je pense à un grenier normal où nous entreposerions notre blé, en quantité suffisante non seulement pour répondre à la consommation intérieure, qui est d'environ 70 millions de boisseaux par an, mais aussi pour satisfaire aux ventes éventuelles et même, durant les années d'abondance, pour parer aux années de disette. Le Gouvernement ne voit pas bien loin, lui qui ne peut même lire l'exemple que nous donne la Bible à ce propos. On nous dit que, pendant les années d'abondance, l'Égypte a fait des réserves en prévision des années de disette. Nous devrions demander au Gouvernement d'étudier davantage cette mesure législative et d'y prévoir les rouages qui lui permettraient de prendre possession de tout le blé et aussi, comme l'indiquait cet après-midi le député d'Assiniboïa, les céréales secondaires et l'orge que les agriculteurs seraient disposés à livrer à la Commission du blé.

Encore une fois, cette mesure législative est un pas dans la bonne voie. Elle me convient dans cette mesure. Il semble qu'enfin le Gouvernement accepte une certaine responsabilité en la matière. En effet, il se rend bien compte que tous les secteurs agricoles se trouvent aujourd'hui en très mauvaise posture: notre marché des bovins, des porcs, du bœuf de boucherie et des céréales également. Je vais parler surtout des céréales, parce c'est ce sur quoi porte cette mesure législative. J'ai demandé au Gouvernement le dépôt d'un document dans lequel serait indiqué le nombre des délégués commerciaux que notre pays a envoyés dans diverses régions du monde. On m'a répondu qu'il y en a 85 à 54 endroits à l'étranger. J'ai demandé combien de ces délégués avaient été nommés et chargés exclusivement de vendre du blé canadien. J'ai été bien étonné d'apprendre que pas un seul délégué commercial n'avait été chargé expressément de vendre du blé canadien. L'agriculture formant notre industrie primordiale, il devrait y avoir au moins quelques délégués commerciaux en poste à l'étranger, qui soient explicitement et uniquement chargés de vendre du blé canadien. Si l'on avait pris une telle mesure, nous ne nous inquiéterions pas aujourd'hui de savoir comment nos cultivateurs obtiendront du comptant afin de poursuivre leur exploitation et de payer leurs dettes.

J'ai mentionné que le Gouvernement commence à se rendre compte du problème de l'agriculture canadienne. Je sais maintenant que dans une certaine mesure, il prend conscience de l'épuisement de nos ressources forestières et discerne enfin la nécessité de leur conservation, mais on n'a guère pris de mesures au sujet de la conservation du sol. Ces dernières années, le revenu de l'agriculteur a baissé et ses prix de revient ont monté. Il a été coincé entre deux régimes de prix. Par suite aussi de la politique agricole à l'aveuglette et des caprices d'un régime ne lui permettant pas de prévoir son revenu annuel, il ne peut entreprendre de régime judicieux de conservation du sol dans son exploitation. Il ne peut non plus adopter une méthode rationnelle d'utilisation du sol. Le cultivateur qui veut à la fois conserver la valeur nutritive du sol et pratiquer des mesures de conservation du sol, de manière à utiliser sa terre au maximum, doit savoir s'il obtiendra des revenus satisfaisants en se livrant à un genre de production.

Si nous luttons en vue de sauvegarder la liberté, si nous cherchons à préserver les éléments de notre démocratie auxquels tiennent la plupart d'entre nous, j'estime que cette mesure ne répond pas à ce besoin. J'espère donc que le Gouvernement la reconsidérera. S'il ne le fait pas au cours de la présente session, j'espère qu'après avoir fait ce premier pas hésitant, il jugera bon par la

suite de présenter une mesure plus appropriée en vue d'établir une réserve toujours normale. Dans l'intérêt des Canadiens et afin de nourrir les affamés dans le monde entier, il y a lieu d'établir dans notre pays une réserve toujours normale.

J'aimerais parler brièvement des effets qu'aura, à mon sens, sur la situation mondiale le programme énoncé dans la motion. Nous voulons tous, j'en suis sûr, que l'écoulement se fasse de façon méthodique. Les cultivateurs de l'Ouest canadien ont donné leur adhésion à un tel programme et appuient la Commission canadienne du blé depuis des années. Nous pensons que l'ancien régime de vente sous la direction de la Bourse des céréales de Winnipeg ne favorisait pas les intérêts des cultivateurs de l'Ouest, ni, de fait, ceux des Canadiens en général. Lorsque nous de la CCF exprimons à la Chambre les opinions des cultivateurs de l'Ouest, nous rendons service à tous les Canadiens, quelle que soit leur occupation. Qu'on vive en Colombie-Britannique ou en Nouvelle-Écosse, on verra son revenu et son niveau d'existence baisser à moins que ceux qui travaillent dans le vaste grenier de l'Ouest, produisant du blé pour nourrir notre peuple et alimenter nos exportations ne soient traités équitablement. Il faut que le Gouvernement se réveille et voit qu'en ce qui concerne notre commerce du blé et nos échanges internationaux, il y a lieu de constituer une réserve de céréales qui nous servira de point de départ pour les accords à long terme que nous conclurons avec d'autres pays. A mon avis, il est plutôt présomptueux de la part du Gouvernement de s'attendre que les pays importateurs signent avec nous des ententes de longue portée si le Gouvernement et le pays ne sont pas prêts à garantir la livraison des céréales aux États parties à l'entente.

Voilà la situation telle qu'elle s'est présentée jusqu'ici. Nous n'avons pas de programme. La lourde tâche de cultiver le blé et de l'emmagasiner retombe entièrement sur les cultivateurs de l'Ouest. Je suis heureux que le Gouvernement ait cru bon d'aller au moins jusque là. Je crois que chacun de nous se rend compte qu'une lutte acharnée se livre dans le monde. C'est la guerre des idéologies, un combat dans lequel la doctrine qui s'emparera de l'imagination des hommes remportera la victoire. Si nous nous unissons à d'autres pays afin d'obtenir la création d'une banque internationale des vivres à laquelle il serait possible de recourir pour ravitailler les peuples affamés, nous accomplirons plus dans l'intérêt de la démocratie et de la liberté générale que ne le pourront toutes les munitions de guerre que nous puissions jamais produire. Je suis très heureux de constater que la mesure nous offre enfin la toute première orientation en ce sens.

Je reconnais qu'il faut sur le plan international une collaboration entre nations; mais une raison peut-être pour laquelle nous n'avons pas réussi jusqu'ici dans ce domaine, c'est que nous n'avons jamais été prêts à faire la même chose chez nous. Il m'arrive parfois de penser que le Gouvernement s'intéresse davantage à maintenir un régime fossile, je veux dire le régime capitaliste, celui de l'entreprise libre. Il ne reste que très peu d'entreprises libres. J'aurais pu apporter à la Chambre une pile de rapports d'enquêtes entreprises en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui auraient démontré clairement qu'il reste très peu d'entreprises libres mais qu'il existe par ailleurs de la collusion en vue de fixer les prix; ainsi, l'entreprise libre a été supprimée à peu près complètement chez nous.

Pour en revenir au domaine international et à la banque mondiale des vivres, je crois que les produits alimentaires peuvent bien être en dernier ressort le facteur qui décidera si nous aurons un monde libre ou esclave. Je suis très heureux d'appuyer le projet de résolution.

M. Decore: Monsieur le président, avant de dire quelques mots sur le projet de résolution, je voudrais me reporter à la nouvelle que le premier ministre a annoncée avant 6 heures et profiter de l'occasion pour féliciter les honorables députés de Davenport et de Richelieu-Verchères de leur nomination au poste d'adjoints parlementaires.

Je suis sûr d'exprimer le sentiment général quand je dis que le choix du premier ministre, non seulement est sage, mais emporte l'approbation de tous les députés, où qu'ils siègent. Je souhaite à ces deux jeunes députés le plus vif succès dans leurs nouvelles et plus lourdes fonctions.

Quant au projet de résolution dont nous sommes saisis, il est vraiment très réconfortant, après ce que nous avons entendu au sujet du blé ces deux derniers jours, d'entendre les représentants de Prince-Albert et d'Assiniboïa déclarer que le Gouvernement a adopté la bonne solution. Si le Gouvernement est au pouvoir depuis vingt ans, s'il jouit de la confiance de la population d'un bout à l'autre du pays, c'est qu'il sait toujours adopter la bonne solution.

Tous, y compris l'opposition, savent que le Canada peut se féliciter d'avoir un homme du calibre du ministre du Commerce pour s'occuper en ce moment du problème du blé, problème d'une ampleur internationale qui ressemble beaucoup à celui avec lequel nous étions aux prises au début des années 30. Nous constatons que la Commission du blé

a réussi à vendre des récoltes supérieures à la moyenne ces dernières années, et ce tout en maintenant les prix à un niveau assez élevé. Comme je le disais, lorsqu'on songe à ce qui se passait au début des années trente, on constate qu'à cette époque, dans ma région, le cultivateur n'a touché parfois que 19c. le boisseau pour son blé. Ce qu'il désire, c'est qu'on continue d'appliquer un programme dans le genre de celui-ci. Il préfère vendre un boisseau, plutôt que deux pour le même prix, et conserver l'autre chez lui.

Le problème que constitue l'excédent de blé n'atteint pas seulement le producteur de l'Ouest, mais l'économie nationale tout entière. Le ministre du Commerce l'a reconnu en formulant une déclaration qu'on trouvera à la page 885 du hansard, et que voici:

A l'heure actuelle, toutefois, je crois qu'il est à peu près entendu que l'intérêt, non seulement du producteur, mais du pays tout entier, exige que la Commission dispose d'une façon rationnelle de ses stocks importants, sans recourir à des méthodes de vente ou de don qui lui seraient inspirées par la peur. L'expérience des années trente est trop présente à notre esprit à tous pour qu'on puisse sérieusement prétendre qu'il faille écouler nos stocks à n'importe quel prix.

Il ajoute même:

On peut donc considérer cette proposition comme une contribution, et même une contribution essentielle, à la stabilité de l'économie du blé dans les provinces des Prairies, et comme une contribution indirecte à la stabilité de l'économie canadienne tout entière.

Pour le cultivateur, cela signifie 15c. le boisseau à l'égard de l'excédent envisagé, soit, au total, quelque chose comme 32 millions de dollars. Cette somme représente un certain pouvoir d'achat mis entre les mains de l'acheteur. Il y a là de quoi aider le producteur de l'Ouest, comme notre économie nationale dans son ensemble.

L'important, en tout ceci, c'est que la mesure est rétroactive. J'aimerais toutefois adresser une proposition au ministre du Commerce. Il pourrait bien arriver, nous l'espérons d'ailleurs, que nous ayons une autre récolte surabondante dans l'Ouest du Canada cette année. Bien entendu, si nous obtenons une autre grosse récolte, nous aurons encore de grandes difficultés d'entreposage. Voici un vœu que je désire exprimer. Quoique je ne crois pas qu'il résolve tout le problème, je pense qu'il aidera beaucoup à remédier à la situation.

Depuis deux ans et demi, je crois que les installations d'emmagasinage se sont beaucoup accrues, pour un supplément d'environ 40 millions de boisseaux. L'une des raisons de cet accroissement, c'est la dépréciation anticipée qui a été offerte aux sociétés de céréales et qui leur permet aux fins d'impôt sur le revenu d'amortir en trois ou cinq ans, je crois, les entrepôts de céréales qu'elles construisent. Si nous avions une autre récolte surabondante sur les bras, ne serait-il pas possible d'acorder ce privilège également au cultivateur? Si le cultivateur possédait des bâtiments d'emmagasinage approuvés, il pourrait alors, aux fins de l'impôt sur le revenu, réaliser la dépréciation totale de ces bâtiments en trois ou cinq ans. C'est un vœu que j'énonce humblement et que je prie le ministre d'étudier.

M. Macdonnell: Monsieur le président, je me lève simplement pour mettre fin à ce qui m'apparaît comme un malentendu qui a été consigné au compte rendu. Cet après-midi, le député d'Acadia a répété ce qui s'est dit bien des fois ici, savoir que nous pourrions augmenter sensiblement nos ventes à la Grande-Bretagne, si nous étions disposés à accepter des livres sterling en échange. Selon moi, on est tout à fait dans l'erreur à ce propos. Les Anglais n'y consentiraient pas. A la vérité, cela reviendrait tout simplement à prêter de l'argent à la Grande-Bretagne. Il me semble que les Anglais ont bien dit qu'ils ne voulaient pas commercer de cette façon. Ne l'ont-ils pas déclaré officiellement? Si c'est bien vrai, il serait regrettable de ne pas rectifier ce qui s'est dit ici. Le ministre voudra sans doute confirmer mes dires, s'ils sont exacts. Nous éprouvons tellement d'embarras à propos de choses incertaines et perplexes dans le domaine de la finance internationale qu'il serait très regrettable d'y ajouter en parlant d'accepter des livres sterling en échange, expression qui, autant que je puisse comprendre, ne signifie rien du tout. Si tel est le cas, il vaut sans doute mieux que cela soit consigné au compte rendu.

M. le président: Le projet de résolution est-il adopté?

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, on m'a demandé d'aborder un point ou deux dont ont parlé certains préopinants et je pense donc que je ferai quelques remarques pour clore ce débat. Je vous ferais observer que depuis quelques jours nous discutons le programme du Gouvernement destiné à aider le cultivateur à faire face à une situation exceptionnelle. On nous a dit qu'une partie du programme est terrible et incroyable, et on l'a qualifiée de noms ahurissants; on a dit par ailleurs que l'autre partie était merveilleuse. Comment se fait-il que personne n'ait eu l'esprit de les additionner, d'en extraire une moyenne, et de reconnaître que les résolutions, à elles deux, forment un tout acceptable.

M. McCullough (Moose-Mountain): Qui s'est servi du mot "merveilleux"?

Le très hon. M. Howe: Pas notre ami, bien sûr. Le portrait du cultivateur des Prairies donné par notre ami est celui de l'homme qui tend la timbale aux passants. C'est à mon avis le tableau le plus atroce que l'on puisse faire de l'Ouest canadien. Je puis dire que j'y suis allé en 1913 et y ai passé bien du temps au cours des 42 années qui ont suivi. Je pense en savoir aussi long que notre ami sur l'Ouest canadien.

Quoi qu'il en soit, ces deux mesures qui se complètent ont été conçues pour satisfaire aux besoins particuliers des cultivateurs. La première partie de la loi visait à procurer au cultivateur de l'argent liquide immédiatement. C'est la première fois cette année que nous voyons nos élévateurs de grain pleins à craquer, les élévateurs ruraux remplis et l'écoulement des céréales très lent sur les fermes. Il n'y a pas de doute que les acheteurs de blé ont attendu aussi longtemps qu'ils ont pu, avec l'espoir que les prix s'effondreraient au Canada comme dans d'autres pays. Enfin, convaincus que cette rupture ne se produirait pas chez nous, le mouvement normal du blé a débuté. Mais il y a eu une période où le cultivateur devait obtenir de l'argent de la banque. Les gros exploitants ne connaissaient pas beaucoup d'ennuis, évidemment. Ils ont l'habitude de recourir aux banques. Ils ont d'amples garanties à fournir. Ils n'avaient pas besoin que le Gouvernement leur aide à trouver de l'argent. Il y a cependant à considérer le cultivateur qui exploite la demie ou les trois quarts d'une section ou le débutant qui n'a jamais eu de relations dans les milieux bancaires. D'après le Gouvernement, ces gens ont besoin d'aide. Le Gouvernement y a pourvu en s'entendant avec les banques pour qu'elles consentent des prêts jusqu'à concurrence de $1,500 sur la garantie des céréales entreposées à la ferme, à cette condition que dès la rentrée des Chambres, le Gouvernement verrait à leur faire accorder une garantie de remboursement. On a beaucoup parlé de l'intérêt exigé par les banques. Si l'on en juge par ce que nous avons entendu, ce serait la ruine du cultivateur. Mais qu'est-il au juste? Jusqu'ici, le prêt moyen s'établit à $800. Je ne crois pas que sa durée moyenne puisse dépasser six mois.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président...

Le très hon. M. Howe: Veuillez donc vous asseoir!

M. Knowles: J'invoque donc le Règlement pour demander de quoi parle le ministre. Il m'a tout l'air de discuter la loi sur les prêts bancaires dont le comité n'est pourtant pas saisi à l'heure actuelle.

[M. McCullough (Moose-Mountain).]

Le très hon. M. Howe: Très bien. La Chambre en sera saisie d'ici un ou deux jours.

M. Knowles: Comme dit parfois le ministre "Vous êtes dans l'erreur, mais poursuivez."

Le très hon. M. Howe: Nous parlons de l'intérêt sur une bien plus grande quantité de céréales que...

M. Nicholson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Si le ministre doit reprendre le débat qui dure depuis deux ou trois jours, vous devrez donner à chacun de nous l'occasion d'y participer de nouveau.

Le très hon. M. Howe: S'il y a quelque chose qui est arrivé depuis cinq ans que l'honorable député n'a pas abordé, je ne saurais lui dire ce que c'est. Cependant, l'intérêt globale que paie le cultivateur à l'égard d'un prêt moyen est de $20; c'est un crime, évidemment. La résolution inscrite au *Feuilleton* immédiatement après le projet de résolution relatif aux prêts bancaires prévoyait au moins 10c. le boisseau pour le cultivateur à l'égard de toutes les céréales qu'il écoulera durant la campagne agricole. Certes, il faut établir un certain équilibre et garder le sens des proportions avant de parler de calamité dans un cas et d'excellente idée dans l'autre.

J'ai dit la raison de la première mesure; passons donc à la seconde. Au cours des ans, les excédents accumulés ont obligé le cultivateur de payer les frais d'exploitation, qui comprennent l'entreposage et l'intérêt, à l'égard d'une quantité de blé gardée dans les entrepôts de l'État, beaucoup plus forte que de coutume, et pour beaucoup plus longtemps que de coutume. En temps normal, les frais de magasinage du blé s'élèvent à un montant allant de 7½c. à 10c., suivant l'importance de la récolte. L'an dernier, ce montant était de 16c. le boisseau, et cette année il sera peut-être plus élevé.

Le Gouvernement s'est demandé ce qu'il pouvait faire pour ramener la situation à la normale. Nous avons tâché de trouver une période pouvant être considérée comme normale avant la période de l'accumulation des excédents. Nous nous sommes arrêtés à la période de quinze ans qui a précédé la récolte abondante de 1951 et nous avons établi la moyenne du report pour chacune des années en cause. Nous avons constaté que la moyenne de ces reports s'établissait à 178 millions de boisseaux, bon an mal an. Nous avons jugé cela normal pour le cultivateur; s'il ne doit disposer que d'un report de cette importance, la situation n'a rien d'exceptionnel. Mais le report de cette année a dépassé ce niveau de 215 millions; nous avons donc décidé que l'État s'occupera des 215 millions de boisseaux dont il défraiera le magasinage pour toute l'année. Cela monte à environ

32 millions de dollars. Voilà une quote-part que tous les contribuables canadiens fournissent aux producteurs qui ont des droits de propriété sur ces céréales des prairies.

En parlant d'avances de l'État, nous ne devons pas oublier qu'il n'a pas de fonds. Ce sont les contribuables du Canada qui ont les deniers. En disant que le Gouvernement paie ces frais de magasinage, nous voulons donc dire que les contribuables du pays libèrent de la sorte les propriétaires des céréales de ces frais de magasinage.

On s'est étendu sur le paiement de l'entreposage dans les fermes. On demande pourquoi le Gouvernement ne peut en défrayer le magasinage. Elles n'appartiennent pas à l'État. L'État les prend en entreposage et s'en porte acquéreur en versant une avance de $1.40 le boisseau à l'égard de ces céréales quand elles sont livrées à un élévateur rural; elles deviennent ainsi sa propriété. Les céréales qui se trouvent dans les fermes appartiennent au cultivateur, comme les bestiaux gardés dans les fermes lui appartiennent. S'il y a de l'espace disponible dans les entrepôts, le cultivateur y livrera les céréales et sera payé. Ces céréales appartiennent alors à l'État. Si le cultivateur a des bovins dans sa ferme, il peut les vendre pourvu que les enclos à bestiaux ne soient pas encombrés et que les propriétaires de ces entreprises puissent les accepter. Il n'y a pas de différence entre les deux situations. Tant qu'ils sont dans la ferme, ils appartiennent au cultivateur. Le Gouvernement ne peut en aucune manière logiquement payer des frais à l'égard de céréales qui ne lui appartiennent pas.

On a souvent dit, en cette enceinte, qu'aux États-Unis le gouvernement acquitte les frais d'entreposage des céréales gardées dans les fermes, mais ce n'est pas exact. J'ai sous les yeux les règlements en question; ils sont assez longs. Je puis assurer aux députés que le gouvernement des États-Unis n'a rien à voir aux céréales tant qu'elles ne sont pas livrées aux entrepôts approuvés de l'État. Ici, au Canada, nous ne pouvons pas nous occuper des céréales tant qu'elles ne sont pas livrées dans les entrepôts autorisés de l'État. La situation est à peu près la même dans les deux cas.

M. Argue: Ils sont approuvés sur la ferme aux États-Unis.

Le très hon. M. Howe: Le gouvernement des États-Unis a établi un programme qui consiste à placer sur la ferme des réservoirs d'acier où les céréales sont déposées sous la surveillance d'inspecteurs pour le compte de l'État. Elles sont mesurées, classées et deviennent la propriété de l'État quand elles sont placées dans ses réservoirs. Il n'y a pas de différence entre cette méthode et le fait de les placer sur la patinoire que la Commission des grains a autorisée à titre d'entrepôt d'État. Le principe est exactement le même. Certains supposent que tout est gratuit aux États-Unis. Les honorables députés aimeraient peut-être connaître les frais que le cultivateur acquitte pour entreposer les céréales dans des installations approuvées sur sa propre ferme, ainsi que les frais d'inspection et autres. Plus tard, au cours de la discussion, je consignerai peut-être au hansard les chiffres relatifs au régime américain, afin de confondre les honorables vis-à-vis qui ont parlé de la façon dont on procédait de l'autre côté de la frontière.

M. Blackmore: Faites-le maintenant.

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas le document ici.

M. Argue: Ils touchent $2.08 le boisseau.

Le très hon. M. Howe: Non, $1.81.

M. Argue: Plus un boni relatif à la protéine, plus les frais d'entreposage et le reste, ce qui porte le montant à $2.08.

M. McIlraith: Pourquoi n'allez-vous pas habiter là-bas?

Le très hon. M. Howe: On a beaucoup parlé de la vente du blé. Nous avons confiance dans le régime qu'adopte la Commission du blé pour la vente des céréales. Il est malheureux que tous les membres de la Commission du blé ne sachent pas comment procéder pour vendre du blé. M. George McIvor s'occupe de la vente du blé pour l'État depuis 1931, tandis que les autres membres ne s'en occupent que depuis 10 ou 15 ans. Ils ont visité tous les marchés du monde. Ils connaissent tous les acheteurs partout dans le monde. Cependant, il y a des honorables vis-à-vis qui croient pouvoir leur apprendre bien des choses sur le commerce du blé et leur dire ce qu'ils devraient accepter en paiement de notre blé. Nous avons entendu bien des clichés comme le régime de la réserve constante et la banque internationale des vivres. Je voudrais que quelqu'un me dise comment ces institutions fonctionneront dans la pratique.

M. Argue: Le ministre de l'Agriculture s'est élevé contre elles.

Le très hon. M. Howe (Port-Arthur): Peut-être n'a-t-il pas compris ce qu'on entendait par cela. Quant à moi, je ne le comprends guère. C'est bien un des sujets les plus nébuleux que j'aie jamais entendu traiter. C'est, cependant, par excellence, la solution qu'on préconise. Nous devrions accepter un genre de monnaie qui n'est pas le nôtre et qui ne peut se changer en notre devise;

puis, parce qu'il est question d'un troc, auquel nous ne songerions même pas s'il s'agissait d'une transaction financière, nous aurions accepté le troc. Nous avons déjà entendu tout cela. Cependant, le programme de vente de la Commission du blé ne change pas. C'est la plus grande valeur du régime canadien. La Commission du blé conclut d'une année à l'autre et de la même façon, ses affaires avec les mêmes clients. Ceux-ci savent qu'ils peuvent s'y fier. Ils savent qu'un marché conclu avec la Commission canadienne du blé sera exécuté et qu'il le sera avec précision, comme le stipule le contrat.

J'estime donc que ceux qui avancent des théories sur la meilleure façon d'organiser nos débouchés de blé dans les capitales étrangères pourraient économiser bien du temps à la Chambre. Je n'oserais pas moi-même donner des conseils à la Commission du blé. Je ne m'occupe du commerce des céréales que depuis 42 ans. J'ai travaillé avec une clientèle qu'on retrouve à toutes les bourses de céréales du monde et je crois que j'en ai fréquenté moi-même la plupart. Je crois avoir quelque idée de la façon dont le blé se vend sur les marchés étrangers. On nous dit que nos délégués commerciaux ne s'occupent pas exclusivement du blé. Ma foi, pourvu qu'ils s'en occupent et y consacrent le temps requis, je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient, sans que la vente du blé en souffre, consacrer quelques heures à la vente de nos autres produits.

Nous n'avons rien dit des agents de la Commission qui sont les intermédiaires par lesquels notre blé se vend dans le monde. Chaque exportateur canadien est agent autorisé de la Commission; toutes les plus grandes sociétés internationales sont aussi des agents de la Commission. Ces entreprises ont des bureaux dans tout pays acheteur de blé. On nous dit, toutefois, que nous devrions prendre à notre service des jeunes gens de talent actuellement dans l'industrie pour les envoyer vendre du blé. C'est vraiment très drôle. Je crains qu'il y en ait qui ne voient pas le côté amusant de cette proposition.

Je me demande si je devrais en dire davantage. Je pense que le Gouvernement offre aux cultivateurs de l'Ouest un programme intéressant et réaliste. Nous avons pris des mesures afin que la situation redevienne normale cette année. Nous avons rendu des fonds des banques immédiatement disponibles, là où la chose s'impose, et nous avons libéré le cultivateur des frais de magasinage qui peuvent paraître excessifs. Je pense que le cultivateur croit que nous avons fait quelque chose pour lui. Je ne suis pas prêt à accepter les commérages qui nous viennent de ce coin-là au sujet de la situation des cultivateurs dans l'Ouest du Canada; j'en connais un trop grand nombre pour cela.

M. Knowles: Vous êtes d'un commerce agréable ce soir; c'est mieux.

Le très hon. M. Howe: En effet.

Il y a quelque temps, j'assistais à une réunion où un homme tenait des propos plutôt pessimistes. Je sortis de la réunion en même temps que lui. Comme j'avais à parcourir la distance de quelques rues et qu'il avait une voiture, il m'offrit de monter à ses côtés. J'acceptai. Je constatai qu'il avait une bonne voiture. Il me dit qu'il l'avait achetée au cours de l'année et qu'il l'aimait beaucoup. Et d'ajouter: "Les choses vont un peu mieux pour moi que je ne l'ai dit à la réunion. Toute ma vie, j'ai soupiré après le jour où ma ferme serait libre de dettes et où j'aurais toute une récolte en réserve. Eh bien, pour la première fois de ma vie, il en est ainsi. Personne ne dira que je fais pitié." Nous avons là, je crois, un tableau fidèle de l'agriculture de l'Ouest à l'heure actuelle, tel que le voit le vrai cultivateur de l'Ouest.

M. Dinsdale: Monsieur le président, j'ai seulement une observation à formuler. J'ai écouté attentivement ceux qui ont pris la parole depuis 8 heures. Le ton et l'amabilité des deux préopinants m'ont frappé. Malheureusement, je ne puis partager l'opinion qu'a exprimée mon honorable ami, le représentant de Vegreville. Il a donné à entendre que, vu les éloges faits à la Chambre à l'égard de la proposition dont elle est saisie, il fallait en conclure que les cultivateurs de l'Ouest du Canada étaient unanimes à approuver tout ce que le gouvernement du Canada a accompli pour remédier à la crise actuelle de nos céréales. Tout ce que je peux dire de cette proposition, c'est qu'enfin le Gouvernement admet que les cultivateurs sont vraiment aux prises avec des difficultés financières et que la situation est vraiment précaire.

Dans les observations qu'il vient de terminer, le ministre du Commerce a également donné à entendre que, malgré la nécessité d'adopter une mesure d'urgence, comme le prouve la présente proposition de payer les frais d'entreposage du blé en sus du report de 178 millions de boisseaux, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes pour ce qui est de l'économie agricole du pays.

J'ai dit que je n'avais qu'une remarque à faire. Cette remarque découle du contact direct que j'ai eu avec une partie de la région agricole de l'Ouest du Canada. Il s'agit du sud-ouest du Manitoba. J'ai eu l'avantage d'assister mardi soir à une réunion très représentative et, à en juger par les observations que j'ai entendues à cettte occasion dans la

bouche des cultivateurs, ils ne partagent nullement l'optimisme exprimé par les deux orateurs qui m'ont précédé.

En fait, à dix heures mardi soir, l'émission télévisée devenue tellement célèbre au Canada depuis quinze jours a été retransmise par le poste CKX à Brandon. L'effet de la discussion à ce forum a été tel,—on sait qu'il s'agissait essentiellement de la crise de nos marchés des céréales,—que j'ai ensuite été pressenti par le représentant d'un groupe de citoyens qui, à titre tout à fait bénévole et de leur propre initiative ont souscrit une somme importante destinée à remplacer le téléviseur détruit lors d'un incident bien connu, je pense, de la Chambre. Une première diffusion de cette émission de la station de Winnipeg avait provoqué chez un cultivateur du Manitoba une réaction tellement violente qu'il a essayé d'abattre d'un coup de fusil l'un des personnages apparus sur son écran. On m'a confié, monsieur le président, une certaine somme d'argent devant aller à un fonds, s'il y en a un, qui est destiné à remplacer le téléviseur de ce citoyen remarquable. J'ai l'impression que la première idée en est venue de l'honorable député de Humboldt-Melfort selon qui l'opposition se devait de s'unir dans une entreprise de ce genre. Si cette proposition est en train de prendre corps, je signale aux honorables députés que j'ai déjà en ma possession une somme assez importante bénévolement souscrite par suite de la protestation des citoyens du Manitoba occidental.

J'appuie la résolution surtout parce que c'est une des premières fois que le gouvernement reconnaît que nos producteurs de céréales des provinces des Prairies sont aux prises avec un problème réel; mais, comme le disait la *Free Press* de Winipeg dans un éditorial récent:

> Le fait brutal demeure que le gouvernement se propose de ne faire que le strict minimum pour aider les cultivateurs des provinces des Prairies.

M. Nicholson: Monsieur le président, je croyais que la résolution à l'étude serait adoptée avant six heures mais, après avoir écouté le ministre du Commerce, je ne puis en permettre l'adoption.

A mon avis, c'est une grave injustice envers les cultivateurs du Canada que de donner à entendre que le monsieur que le ministre du Commerce a rencontré il y a quelque temps, dont la ferme était payée, qui avait en main une forte somme d'argent et qui possédait une excellente automobile, représente le cultivateur moyen. Je ne dis pas que le ministre n'a pas dit la vérité. Il serait étrange que, parmi les 600,000 cultivateurs du Canada, il ne s'en trouve pas quelques-uns qui aient de bonnes automobiles. Je tiens à dire au ministre que son propre ministère, en collaboration avec le ministère du Revenu national, publie des chiffres qui indiquent qu'environ 10 p. 100 des cultivateurs au Canada ont un revenu suffisant pour payer l'impôt sur le revenu et qu'environ la moitié de tout l'impôt sur le revenu acquitté par des cultivateurs au Canada vient de la Saskatchewan.

J'espère que, parce que les cultivateurs de la Saskatchewan paient la moitié de tous les impôts acquittés par les cultivateurs, vous n'en déduirez pas que nous roulons sur l'or. La proportion des cultivateurs qui paient des impôts est en effet plus forte en Saskatchewan qu'ailleurs au Canada, mais si vous considérez que 80 p. 100 des cultivateurs en Saskatchewan et 90 p. 100 au Canada ne gagnent pas assez pour payer des impôts, je pense que vous verrez immédiatement le manque d'équité de la conclusion du ministre. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les cultivateurs des provinces des Prairies s'indignent quand des ministres responsables comme le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture donnent l'impression que les cultivateurs des Prairies roulent carrosse et ont de l'argent de côté.

Je pourrais ajouter que, pendant les quatre ans où je n'ai pas siégé ici, j'ai fait de la culture. J'ai eu la chance d'être de ceux qui peuvent payer de l'impôt sur le revenu. Mais j'avertis le ministre du Commerce et le ministre du Revenu national que les nombreux cultivateurs qui ont payé des impôts sur le revenu vont réclamer des remboursements sur les impôts qu'ils ont acquittés, lorsque l'on calculera la moyenne du revenu sur cinq ans.

Je connais bien des cultivateurs qui, il y a deux ou trois ans, pouvaient se payer une nouvelle voiture, après avoir réglé leurs dettes, mis de l'argent à la banque et acheté des obligations de l'État. Aujourd'hui, ils sont obligés de vendre leurs obligations et leurs avoirs visibles disparaissent vite. Le ministre n'a pas dit au public canadien que 96 p. 100 du blé vendu dans le monde se vend par l'intermédiaire d'organismes semblables à la Commission du blé. Si le Canada est aujourd'hui l'un des gros exportateurs, il est le seul grand pays à ne pas encore verser quelque subvention à l'égard du blé.

Même si les renseignements que le ministre reçoit des États-Unis sont entachés de partialité, il conviendra que le Trésor américain a affecté des sommes considérables à la subvention de ce produit. Le ministre devrait lire le discours que son homologue américain, le ministre des Finances, a prononcé à New-York le 1er novembre dernier. Je n'en ai pas d'exemplaire sous la main. Mais le ministre des Finances des États-Unis

a dit que le blé canadien était le meilleur du monde et que les producteurs canadiens étaient prêts à soutenir la concurrence de tout autre blé. On ne peut cependant s'attendre qu'ils réussissent à concurrencer le blé lourdement subventionné ou protégé par des tarifs douaniers.

La France pourrait servir d'exemple. Je suis sûr que je cite exactement les paroles du ministre; toutefois, j'aurai demain un exemplaire de son discours et je traiterai plus au long la question; en somme cependant, c'est ce que le ministre essayait de démontrer . . .

Une voix: Ne me dites pas que vous allez parler encore demain.

M. Argue: Un autre spécialiste du blé.

M. Nicholson: . . . que bien des gens au Canada ne peuvent faire autre chose que de produire du blé et qu'il serait injuste qu'ils aient à soutenir sur les marchés internationaux la concurrence d'autres producteurs dont le blé est subventionné.

La dernière fois que j'ai traité le sujet, j'avais sur mon pupitre des renseignements concernant l'Uruguay. Sauf erreur, depuis qu'il a adopté un programme de subventions, l'Uruguay a décuplé ses exportations. Et le ministre nous dit que nous ne pouvons pas payer l'entreposage à la ferme. Le gouvernement de l'Uruguay verse une subvention pour combler la différence entre le prix payé aux cultivateurs et le prix qu'il obtient pour son blé sur le marché mondial. Le prix, au début de la campagne, est de $2.51 le boisseau et le prix monte chaque mois jusqu'à ce qu'il atteigne $2.72, soit une différence de plus de 20c. On verse donc au cultivateur plus de 20c. le boisseau pour qu'il conserve ses céréales sur sa terre depuis la récolte jusqu'à...

Le très hon. M. Howe: Mon honorable ami parle de l'Uruguay. Pourrait-il nous dire, au total, ce que sont les exportations de blé uruguayen?

M. Nicholson: Si j'ai bonne mémoire, l'Uruguay a augmenté ses exportations de 6 millions à 60 millions de boisseaux. C'est à peu près cela, 60 millions. J'ai dit dès l'abord que ce montant est faible comparativement au nôtre. Il reste que soixante millions c'est dix fois six millions et que l'Urugay commence à vendre sur des marchés qui nous ont appartenu. Je ne vois pas comment le cultivateur canadien, obligé de vendre sans subvention, va pouvoir concurrencer les cultivateurs de l'Uruguay, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la Suède et de tous les grands pays producteurs de blé où on verse d'importantes subventions.

[M. Nicholson.]

Comme je l'ai signalé hier, la France a récemment vendu à la Pologne quelque 12 millions de boisseaux. Le Trésor français verse $1.01 le boisseau et les cultivateurs versent plus de 50c. le boisseau par des contributions à leurs caisses. On verse une subvention de $1.61 à l'égard de chaque boisseau de blé de France qui est allé sur le marché mondial l'an dernier. Comment le ministre du Commerce peut-il pénétrer sur les marchés d'Europe afin d'y vendre notre blé en concurrence avec le blé français de haute qualité qui fait l'objet d'une subvention de $1.61 le boisseau? Je crois que le ministre rend un bien mauvais service en ne signalant pas à ses collègues du cabinet que nous avons atteint une nouvelle étape où 96 p. 100 du blé mondial, comme je l'ai dit, se vend par l'intermédiaire d'organismes semblables au nôtre et où nous cherchons à vaincre la concurrence sans aucun prix de soutien.

Le ministre a mal accueilli nos suggestions, celles d'accepter un versement partiel en monnaie dépréciée et de recourir au troc. Il ne bronche pas vite mais il acquiesce peu à peu à certaines de nos propositions. Il y a un an il a recommandé au cabinet la vente à terme de blé à la Pologne, avec garantie de l'État. Cette recommandation a été bien accueillie dans tout le pays et d'après ce que nous en avons su, la Pologne a été très satisfaite du blé canadien. Cependant, lorsqu'elle a voulu en acheter 200,000 tonnes dernièrement, le ministre a dit que nous lui en fournirions 100,000 tonnes. A mon sens, nous ne pouvons accroître nos ventes en suivant une telle politique en matière de relations extérieures, alors que la France est disposée à courir le risque de vendre 200,000 tonnes de farine et 100,000 tonnes de blé.

Si nous voulons continuer de vendre sur les nouveaux marchés, il est clair comme le jour que nous devons être disposés à accepter des marchandises de ces marchés. J'espère que le ministère de l'Agriculture, en plus d'avoir un personnel préposé à la vente des produits canadiens à l'étranger, voudra bien prendre l'initiative afin de trouver un moyen de nous procurer des produits polonais sur le marché canadien. L'an dernier, des cultivateurs de la Saskatchewan ont acheté à des prix élevés du ciment américain et du ciment anglais. Des navires arrivaient à Churchill pour charger des céréales. Il eût été facile de prendre les dispositions nécessaires à l'acheminement vers Churchill de ciment destiné au marché des provinces des Prairies, lorsque les navires allaient y chercher du blé.

Apparemment, la Pologne prévoit acheter de 40 à 60 millions de boisseaux de blé au cours de chacune des dix prochaines années. Elle est d'avis que, sur les 4 milliards de dollars de nos importations annuelles, elle

pourrait fournir 4 ou 5 millions de dollars de ses propres produits. Si nous acceptons 4 ou 5 millions de dollars de ses produits, elle est disposée à nous acheter pour 15 millions de dollars de blé. Ces transactions ne nous tomberont pas du ciel. Les agents du ministre ont une longue expérience de la vente du blé mais nous n'avons envoyé personne jusqu'à maintenant sur nos débouchés éventuels pour découvrir quels produits pourraient être importés de ces pays au Canada. Comment les vendre au Canada sans bouleverser notre industrie automobile, celle des textiles et les autres? Il n'y a pas à se le cacher, mais à moins de vous attaquer au plus tôt à ce problème, nous risquons de perdre bien des débouchés éventuels.

Je crois devoir dire encore une dernière chose: le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture méritent plus particulièrement les critiques des députés représentant les régions agricoles pour n'avoir pas présenté sous son vrai jour le triste sort des agriculteurs de tout notre pays. Il est bien malheureux de constater qu'à un moment où les sociétés réalisent des bénéfices plus forts que jamais, et où chaque domaine de notre économie prospère, les ministres refusent de l'admettre. Qu'on se souvienne du travail qu'il a fourni pendant la guerre comme ministre des Munitions, lorsqu'un million de dollars était pour lui une vétille, quand on a trouvé d'un moment à l'autre 50 millions de dollars afin de mettre au point l'usine de caoutchouc synthétique de Sarnia, alors que selon toute évidence, il s'agissait d'une perte totale; mais le ministre n'a pas craint de risquer 50 millions de dollars, parce que nous avions perdu nos sources d'approvisionnement en caoutchouc naturel. Mais quand il s'agit d'assurer quelque sécurité aux 600,000 familles de cultivateurs que compte le Canada, c'est tout autre chose. Quand il s'agit de donner quelque garantie à ceux qui produisent la nourriture de notre peuple et des vivres pour nos voisins et les autres parties du monde, on aboutit à la comédie qu'on nous a offerte ce soir. Il donne l'impression que les producteurs de blé roulent dans des voitures neuves, qu'ils ont de l'argent en banque, que leurs terres ne sont pas hypothéquées, ou bien qu'il y a de leur faute. Je ne pouvais laisser le débat prendre fin sans relever cette description inexacte de l'agriculture dans l'Ouest.

M. Hahn: Je prends part au débat uniquement à cause des observations fortuites,—elles sont peut-être voulues,—du ministre du Commerce. Si j'ai bien saisi, il a dit que si on ne payait pas l'entreposage à l'égard des céréales emmagasinées dans les exploitations, c'est qu'elles n'appartiennent pas aux élévateurs. Il a expliqué dans la suite que payer les céréales entreposées dans les exploitations reviendrait à payer des bestiaux d'avance. Je ne relèverai pas ce qu'il a dit à ce sujet. J'abandonne aux députés qui sont cultivateurs ou qui représentent des régions rurales le soin d'exposer leur point de vue particulier là-dessus.

Cependant, ce qui m'intrigue, c'est que les céréales emmagasinées dans les exploitations n'appartiennent pas à l'élévateur. C'est probablement exact. Toutefois, comment concilier cette assertion avec la question posée au premier ministre le 20 janvier par l'honorable représentant de Cariboo:

> Monsieur l'Orateur, je veux poser au premier ministre une question qui découle de ce qu'a dit hier le ministre du Commerce, savoir que les navires attendent les arrivages de blé par chemin de fer, arrivages retardés par suite de la rareté de wagons couverts. Le Gouvernement étudiera-t-il de nouveau l'offre d'assistance en vue de l'aménagement du *Pacific Great Eastern Railway*, étant donné que cette voie raccourcirait de moitié la distance entre la région de la rivière de la Paix et la côte? Sur ce parcours, un wagon transporterait autant de marchandises que deux sur l'autre parcours.

Il est probable, peut-être même certain que, grâce au chemin de fer *Pacific Great Eastern*, il faudrait la moitié moins de wagons couverts pour transporter les céréales des agriculteurs au terminus de la côte du Pacifique. La distance serait moins longue. Puisque le *Pacific Great Eastern* dessert la région de la rivière de la Paix et que son terminus dans la partie nord de Vancouver est presque terminé, le Gouvernement devrait bien songer à aménager un élévateur de tête de ligne au terminus de ce chemin de fer, à Vancouver-Nord.

Je signalerai aussi au ministre du Commerce que, d'après le rapport de 1953 sur l'activité du port de New-Westminster, on a expédié 9,633,733 boisseaux de grain par ce port en 1952. C'était bien près de 10 millions de boisseaux; mais, en 1953, d'après le rapport de l'année suivante, ce chiffre était tombé à 8,571,058, et, en 1954, il n'était que de 5,448,714 boisseaux. Il y a là un élévateur de tête de ligne capable de recevoir 800,000 boisseaux de grain. Nous y avons les installations nécessaires et, ainsi que le reconnaîtra le ministre des Transports, notre port est l'un des plus beaux de la côte du Pacifique. Toutes les lignes de chemin de fer conduisent dans la région et nous pourrions utiliser plus de moyens d'entreposage du grain, précisément pour venir en aide aux producteurs agricoles de l'Ouest.

On doit se rendre compte comme moi que les récoltes de ces dernières années n'ont rien d'exceptionnel. Il ne s'agit pas de récoltes magnifiques qui se produisent de temps à autre, comme on voudrait nous le faire

croire. On devrait comprendre maintenant que, si ces récoltes ont été dernièrement un peu au-dessus de ce que nous appellerions ordinairement la normale, des circonstances diverses contribuent depuis un certain nombre d'années à nous donner des récoltes bien supérieures à la moyenne nationale des 30 dernières années. C'est pourquoi nos moyens d'entreposage devront s'accroître sans cesse. J'exhorte donc de nouveau le Gouvernement à étudier la possibilité d'ériger un élévateur-terminus au port de New-Westminster et un autre au terminus du *Pacific Great Eastern Railway*.

M. Thatcher: Je n'ai qu'une considération à mettre en relief avant l'adoption du projet de résolution. Le projet de loi envisagé coûtera 32 millions aux contribuables. Nombreux sont, je le sais, les députés de l'Est et de l'Ouest qui ne le voient pas d'un trop bon œil. Vu la somme en jeu, il ne faut sans doute pas leur en tenir rigueur. Député des Prairies, je trouve, pour ma part, bien acceptable cette mesure législative qui apporte aux cultivateurs de l'Ouest 32 millions de dollars. En fait, je crois qu'elle est juste parce qu'après tout l'Ouest se trouve dans de très grandes difficultés à l'heure actuelle. Ainsi je trouve très beau que le reste du pays vienne à l'aide de l'Ouest dans les circonstances actuelles. Peut-être aurons-nous plus tard l'occasion de rendre la pareille.

L'honorable député de Moose-Mountain a dit que ce n'était qu'une mesure timide. Eh bien, c'est une timidité de l'ordre de 32 millions de dollars, que la plupart des cultivateurs des Prairies apprécieront beaucoup, je pense. Je sais qu'il y a plusieurs députés d'autres parties du pays à la Chambre qui pensent que les députés de la Saskatchewan se plaignent toujours et ne sont jamais contents. A vrai dire, je me demande si nous n'avons pas parfois tendance à tracer un tableau peut-être un peu trop sombre. Je me demande souvent si l'abus des récriminations chez les députés de l'Ouest ne risque pas à la longue de nuire au bien-être de la province.

Quoi qu'il en soit, je tiens à assurer au ministre du Commerce et aux députés des autres régions du Canada que la plupart des cultivateurs de la Saskatchewan ont un esprit d'indépendance, ne comptent que sur eux-mêmes, sont entreprenants et tiennent à se débrouiller par leurs propres moyens. Ils tiennent naturellement à pouvoir gagner convenablement leur vie avec leur entreprise agricole. Je ne pense pas que la résolution va résoudre la crise agricole, mais je suis convaincu que 99·9 p. 100 des cultivateurs des trois provinces des Prairies en seront satisfaits.

[M. Hahn.]

M. Hansell: Monsieur le président, je ne prends la parole que pour formuler des observations sur une question soulevée par l'honorable représentant de New-Westminster quand il a parlé de ce qu'a déclaré le ministre du Commerce, c'est-à-dire que le blé que le cultivateur conserve chez lui est exactement sur le même pied que son bétail. Il est propriétaire du bétail; il le garde sur ses terres. Il est propriétaire du blé; il le conserve dans ses granges. Je suis certain que les cultivateurs de l'Ouest du Canada n'avaleront pas cette comparaison, et je pense que le ministre du Commerce sait très bien que la vérité n'est pas si simple.

Il est exact que le cultivateur de l'Ouest est propriétaire du blé qu'il a dans ses granges comme des animaux qu'il a sur ses terres, mais il y a une nuance entre les deux. C'est qu'il peut aller vendre ses animaux à n'importe quel endroit où il trouve un acheteur disposé. Il peut aller à l'abattoir local. Il peut aller à la ville où se trouvent peut-être plusieurs salaisons. Il peut vendre son produit à d'autres gens ou à d'autres intérêts, à son gré. Mais son blé ne peut être vendu que par la Commission du blé qui finira par le lui prendre. C'est là où est la différence. Aussi le cultivateur se dit-il: "Puisque la Commission finira par accepter mon blé, pourquoi ne pas me consentir un prêt ou encore une avance qui me permettrait d'attendre? Le blé ira à la Commission même s'il est entreposé à la ferme." Voilà la différence. Je crois avoir bien établi mon point de vue. Les cultivateurs sauront que le ministre s'est légèrement trompé en analysant la situation.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président, le ministre du Commerce me pousse à formuler quelques observations. Il a parlé des députés,—visant surtout ceux de notre groupe, je pense,—qui se sont élevés contre les prêts bancaires et la résolution précédant le projet de loi qui obligera les cultivateurs à payer un intérêt aux banques s'ils veulent obtenir de l'argent sur le blé entreposé chez eux. Il a dit que les députés devaient avoir le sens des proportions. Il a admis, je pense, que la mesure législative était mal conçue. C'est bien aussi mon avis. Elle n'est pas bonne et répugne aux cultivateurs de l'Ouest. Maintenant, ajoute-t-il, je présente une bonne mesure législative qui devrait contenter tout le monde et qui devrait être approuvée. Il estime sans doute que nous devrions féliciter le gouvernement. C'est un peu comme si l'on voulait essayer de faire une omelette passable avec un œuf frais et un œuf couvé. Comme omelette, ce ne serait pas fameux! Je ne pense pas que nous

devions nécessairement accepter une mauvaise mesure législative simplement parce que le gouvernement se propose de présenter une autre mesure un peu plus acceptable.

Certains membres de la Chambre, surtout du côté libéral, ont voulu croire que la mesure à l'étude aidera beaucoup le cultivateur de l'Ouest. Je n'aurais pas été porté à prendre la parole si c'était vrai, mais rien n'est moins vrai. Les 30 millions de dollars affectés à la mesure seront dépensés dans l'intérêt de tous les Canadiens. Les tenants du gouvernement à la Chambre sont enclins à faire voir que les cultivateurs demandent l'aumône. Je me rappelle fort bien l'accord conclu avec le Royaume-Uni: le gouvernement a expédié à la Grande-Bretagne, en 4 ans, 160 millions de boisseaux de blé pour les deux premières années et 140 millions de boisseaux pour les années subséquentes au prix de $1.55 le boisseau, alors que le prix mondial était beaucoup plus élevé. Je conviens parfaitement que nous avions la réglementation des prix au Canada et qu'aucun groupe n'était plus disposé à accepter cette réglementation que les cultivateurs canadiens. Aux termes de l'accord, la Grande-Bretagne devait respecter une clause dite conditionnelle, où il était prescrit que le gouvernement britannique tiendrait compte des cours mondiaux du blé lorsque le moment serait venu, à l'expiration de la période quadriennale, de négocier un règlement définitif. A en croire le ministre du Commerce et les autres porte-parole du Gouvernement, le gouvernement britanique a effectivement respecté tous les engagements contractés par lui sous le régime de cette clause. Mais qu'est-ce que notre gouvernement à nous a fait? Il avait 65 millions dans une cagnotte, reliquat d'un prêt consenti à la Grande-Bretagne, de sorte qu'il a dit: "Donnons donc cet argent aux cultivateurs de l'Ouest, peut-être seront-ils satisfaits." Il n'a nullement été question de justice; on n'a pas du tout songé à ce qui aurait pu constituer une équitable compensation, eu égard à la situation des cultivateurs pendant cette période.

Le ministre nous dit que ce n'est pas l'argent du gouvernement, mais celui du peuple. Sans doute, et aussi celui du cultivateur. Pendant la guerre on a consommé annuellement au Canada 60 ou 70 millions de boisseaux de blé, payés au cultivateur, sous le régime alors en vigueur, $1.25 le boisseau. En outre, le cultivateur a subventionné le consommateur canadien jusqu'à concurrence de 70c. le boisseau pour chaque boisseau de blé entrant chez nous dans la fabrication du pain. C'est dire que s'il est quelqu'un qui a perdu le sens des proportions, ce doit bien être le ministre du Commerce. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, sinon que je tiens à marquer que je ne partage pas l'avis du représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre selon qui nous donnerions quelque chose au cultivateur. Ce n'est pas un cadeau du tout. Il s'agit de saine administration au bénéfice de la nation toute entière.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

Le très hon. M. Howe demande alors à présenter le bill nº 83, concernant le paiement des frais de magasinage et d'intérêt relatifs aux réserves provisoires de blé possédées par la Commission canadienne du blé.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

LOI SUR LE PRÊT AGRICOLE CANADIEN

MODIFICATION VISANT À RECONSTITUER LA COMPOSITION DU CAPITAL, À AUGMENTER LE MONTANT DES PRÊTS, ETC.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité et passe à l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur le prêt agricole canadien en vue d'apporter à la loi certaines modifications d'ordre administratif, entre autres choses: reconstituer la composition du capital de la Commission, en annulant les actions de capital existantes et en émettant de nouvelles actions d'une valeur nominale maximum de trois millions de dollars; autoriser des prêts jusqu'à concurrence de soixante-cinq pour cent de la valeur des terres, aucun prêt ne devant excéder quinze mille dollars; établir un seul fonds de réserve n'excédant pas un montant égal au capital-actions de la Commission.

La mesure prévoit en outre le remboursement du capital avancé par le Gouvernement à la Commission à l'égard de ses opérations découlant de la loi sur les prêts aux pêcheurs canadiens à l'exclusion du déficit de la Commission à l'égard desdites opérations et du montant des prêts en cours.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Applewhaite.

M. W. M. Benedickson (adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur le président, les honorables députés constateront que le bill qui fera suite à la résolution comporte deux aspect. Premièrement, il y a l'aspect financier, c'est-à-dire les occasions, pour les cultivateurs, d'emprunter sous le régime de la loi. Le bill prévoit l'augmentation du maximum des prêts de $10,000 sur première hypothèque, plus $2,000 sur deuxième hypothèque, jusqu'à un maximum global de $15,000.

Les députés constateront aussi que la valeur d'emprunt sera portée de 60 p. 100 à 65 p. 100. Le bill prévoit aussi une simplification en ce qu'il supprime les formalités de rachat de la seconde hypothèque qui figurent actuellement à la partie II. Sous un autre aspect, il y aura simplification

du bilan et de la répartition du capital. A propos de cette partie des propositions, je pense que la Chambre aimerait étudier le bill avant d'entrer dans les détails de l'agencement du bilan et du capital. Il y aura en outre quelques changements de peu d'importance et d'ordre formel.

M. Macdonnell: Monsieur le président, cette loi est en vigueur depuis plusieurs années. Je pense que le comité est d'avis qu'elle a bien atteint le but visé. Quoique de nombreuses circonstances se soient combinées pour réduire le pourcentage de la population qui s'occupe d'agriculture, nous reconnaissons tous, je crois, que l'agriculture est doublement importante, tout d'abord par son apport matériel, sur lequel je reviendrai dans quelques instants, et ensuite parce que ceux qui vivent sur la ferme, ceux qui possèdent cet élément stabilisateur dans leur existence, représentent une partie extrêmement importante de la population. Je pense qu'il n'est pas souhaitable que leur nombre diminue trop. J'espère qu'avec le temps les circonstances amélioreront la situation. Il ne faut pas oublier qu'une bonne partie du travail qui se faisait autrefois sur la ferme se fait maintenant dans les usines et qu'un homme peut produire la même quantité de vivres qui exigeait autrefois dix hommes. Cependant, j'estime extrêmement importante une mesure comme celle-ci, qui est destinée à aider ceux qui s'occupent présentement d'agriculture et, ce qui est encore plus important, qui est propre à pousser d'autres personnes à s'adonner à cette activité.

La Commission s'est bien acquittée de sa tâche et je pense qu'elle a mérité notre confiance. Les pertes ont été faibles. On nous demande maintenant d'étendre les pouvoirs de la Commission et de relever le montant et le pourcentage du prêt. Je pense que nous pouvons dire que nous accordons ces pouvoirs à des hommes qui, au cours de plusieurs années, ont montré qu'ils étaient compétents et qu'ils méritaient qu'on leur confie ces pouvoirs. Il y a certaines questions de détail que nous voudrons poser à propos de modifications d'ordre administratif, de changements dans la capitalisation,—il y avait aussi certaines questions spéciales au sujet des prêts aux pêcheurs,—et le reste. Mais comme d'autres membres du comité aimeraient peut-être faire des remarques d'ordre général,—et je sais que certains d'entre eux sont probablement plus au courant de l'industrie que moi,—je me contenterai de répéter qu'à mon avis il s'agit d'une mesure très importante. Nous voyons depuis près de trente ans l'œuvre des gens qui sont chargés d'appliquer cette mesure, dont les résultats nous poussent à proroger les pouvoirs prévus par cette loi de façon qu'à l'avenir elle puisse, si possible, se révéler encore plus utile que par le passé.

M. Herridge: Monsieur le président, je me suis toujours intéressé au crédit agricole parce que j'ai grandement confiance dans l'essor agricole, surtout en ce moment, des régions en voie de colonisation dans notre pays. Je pense que l'expérience a démontré le besoin de crédits agricoles comportant des prêts à long terme et un faible intérêt, en vue d'assurer une saine économie agricole dans n'importe quel pays.

Je m'intéresse d'une façon particulière à la résolution à l'étude parce qu'elle prévoit l'augmentation du montant maximum des prêts jusqu'à concurrence de $15,000 et qu'elle permettra de consentir des prêts représentant jusqu'à 65 p. 100 de la valeur de la ferme. Je voudrais cependant faire quelques propositions, qui se fondent sur mon expérience, et aussi formuler certaines critiques.

Comme l'honorable préopinant, je reconnais parfaitement qu'au cours des trente dernières années, la Commission s'est bien acquittée de sa tâche et qu'elle a rempli un rôle utile dans l'essor agricole du Canada. Avant d'aller plus loin, je tiens à signaler clairement, monsieur le président, que je représente une catégorie spéciale de cultivateurs, qui doivent travailler douze mois par année, de 12 à 16 heures par jour, afin de gagner modestement leur vie; ce sont des gens qui utilisent plutôt la hache, la scie et le hoyau que le tracteur à pneus de caoutchouc ou la moissonneuse-batteuse. C'est au nom de ces cultivateurs que je parle ce soir.

Ma première critique et ma première proposition à propos de l'application de la loi, c'est que le service d'administration est un peu trop centralisé en Colombie-Britannique, surtout à la suite de l'expansion des dix ou quinze dernières années. Nous avons un bureau à New-Westminster où doit être adressée toute la correspondance et d'où tous les fonctionnaires doivent partir pour se rendre dans tous les coins de la Colombie-Britannique. La Commission ferait bien, à mon avis, de songer à établir, ne fût-ce que sur une échelle modeste, une ou deux succursales à l'intérieur et dans les parties septentrionales de la province. On a constaté, je crois, dans l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants que, pour assurer un service efficace, il faut recourir à ce moyen.

Le fait que l'administration est un peu trop centralisée et qu'il n'existe qu'un bureau en Colombie-Britannique, celui de New-Westminster, cause des inconvénients aux requérants et occasionne des retards inutiles. Le personnel ayant son quartier général à New-Westminster,—ce n'est pas lui qui en est

responsable,—perd contact avec les diverses localités de la province ainsi qu'avec les cultivateurs et les associations d'agriculteurs directement intéressés à l'application de la loi. Ne connaissant pas les conditions locales, ceux qui s'occupent des fermes d'assez grande étendue, comme celles de la vallée du Fraser et d'ailleurs, sous-estiment les perspectives de colonisation. Ces perspectives sont très brillantes dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Vous connaissez, je crois, monsieur le président, les conditions dont je parle ce soir. Tout en gardant le silence, vous accueillez favorablement mes observations, j'en suis sûr.

Dans la région de Kootenay-Ouest, il y a actuellement de 14,000 à 15,000 acres de terres agricoles inexploitées; jusqu'à ces dernières années, on n'y avait accès que par navires à vapeur, par des routes de fortune et par des sentiers. Mais les travaux de voirie des cinq ou six dernières années ont rendu accessible une grande partie de ces terres. On construit des écoles et les malades peuvent être transportés aux hôpitaux. Plusieurs fois au cours des 50 dernières années, on a songé à la mise en valeur agricole de grandes régions de notre pays; cela ne s'est pas réalisé faute d'accès aux écoles, d'hôpitaux et de moyens de communication en général.

J'en suis persuadé, la décentralisation de l'administration de la Commission ainsi que l'établissement d'une succursale dans le sud de l'intérieur et d'une autre dans le nord de l'intérieur permettraient aux fonctionnaires de mieux discerner les possibilités d'un essor agricole malgré les difficultés. Pour démontrer la possibilité d'une telle mise en valeur, parce que les agriculteurs peuvent obtenir du crédit à long terme et à bas intérêt, je citerai un bref extrait du *Daily News* de Nelson. Sous de grosses manchettes ainsi conçues "Kootenay-Ouest ne subvient qu'à 16 p. 100 de ses propres besoins alimentaires", l'article déclare:

> En 1951, Kootenay-Ouest a eu besoin d'aliments évalués à $5,293,888 pour subvenir aux besoins de sa population de 54,737 personnes. Un peu plus de 80 p. 100 de cette valeur se composaient de denrées acheminées dans la région et 16 p. 100 venaient de la région même.
>
> Ces faits ressortissent d'un rapport sur le marché des produits agricoles dans la région de 13,000 milles carrés de Kootenay-Ouest, écrit par W. C. Shipley et I. F. Furniss, du ministère fédéral de l'Agriculture.

Nous avons les terres et nous avons des marchés exceptionnels. Nous avons aussi des jeunes qui veulent s'établir sur ces terres. Dans certains cas, les jeunes veulent continuer d'exploiter les fermes et les vergers que leurs parents ont exploités pendant plusieurs années; d'autres sont disposés à aller défricher des terres vierges.

Je pense que, dans certains cas, les règlements sont trop sévères. Je trouve, à la page 16 du rapport de la Commission du prêt agricole canadien pour l'année 1954, un paragraphe intitulé "Qui peut obtenir un prêt".

> Toute personne dont l'activité principale est l'exploitation agricole et qui possède ou se propose d'acheter une ferme et qui s'occupe effectivement, ou est à la veille de s'occuper, de l'exploitation de la terre offerte comme garantie.
>
> Le requérant doit convaincre la Commission qu'il possède l'expérience et les aptitudes nécessaires pour exploiter la ferme avec succès et rembourser le prêt.

Je veux expliquer à la Chambre pourquoi je soutiens qu'à l'heure actuelle,—je n'en blâme pas les fonctionnaires,—les règlements semblent trop rigoureux. Il y a dans ma circonscription un agriculteur très expérimenté et prospère qui cultive 390 acres. C'est une très vaste ferme de la région que j'ai l'honneur de représenter. Cent acres de cette ferme sont en foin, une petite superficie est affectée aux céréales et le reste est en pâturages. Ce cultivateur récolte plus de 100 tonnes de foin par année et il a un excellent troupeau de bovins de boucherie. Cet agriculteur très prospère a demandé à la Commission de lui accorder un prêt assez modeste, mais on le lui a refusé. Les commissaires ont reconnu qu'il était expérimenté et prospère, mais ils ont rejeté sa demande parce que sa maison n'était pas située sur la terre qui devait servir à garantir son prêt.

Or la situation est la suivante: il s'agit d'une ferme d'élevage de bovins sise sur une hauteur d'environ 3,000 pieds dans la vallée montagneuse des environs de la ville de Slocan. Je suis sûr que le député de Vancouver-Quadra connaît la région dont je parle. Elle se trouve à l'ouest de Slocan et elle est cultivée depuis des années. Un chemin de montagne très raboteux y conduit. Il ne peut habiter sur cette terre parce qu'il ne pourrait pas envoyer ses enfants à l'école. Il faut que son troupeau de vaches laitières soit plus près de Slocan qui, soit dit en passant, est la plus petite ville de l'Amérique du Nord.

Cette petite ville n'a, je crois, que 375 habitants. C'est là qu'il doit vivre sur un pied assez médiocre, pour permettre à ses enfants d'y fréquenter l'école et pouvoir lui-même vendre les produits de sa ferme dans la ville et dans la région environnante. On a rejeté sa demande sous prétexte qu'il ne vivait pas sur la terre qu'il exploitait. J'appelle l'attention de la Chambre sur ce cas parce que j'estime qu'il indique dans une certaine mesure la trop grande sévérité du règlement.

Puis il y a, comme je l'ai déjà dit, une tendance (qui découle peut-être du règlement existant) à sous-estimer les possibilités

de bien exploiter une ferme dans les conditions où vivent les pionniers. Je suis convaincu que certains de ces messieurs qui viennent de la côte ne croiront pas que cette région si fortement boisée puisse être en bon placement quand on la compare à certaines terres de la vallée du Fraser ou des régions côtières de la Colombie-Britannique. Il sous-estiment, néanmoins, dans certains cas, la productivité du sol. Peut-être ne se rendent-ils pas compte des excellents débouchés qui existent aux alentours, à 50 milles de là. Ils n'apprécient pas à leur juste valeur les jeunes gens impatients de cultiver ces terres.

Une autre critique que je formulerai, c'est que l'intérêt est trop élevé. En ce moment le taux en est de 5 p. 100. L'expérience acquise au Royaume-Uni et en Europe indique qu'il est possible d'accorder du crédit avec de bons résultats en ne prélevant que 3 p. 100 d'intérêt sur les prêts amortis régulièrement. Je pense que l'expérience de notre propre office des prêts agricoles indique que les prêts aux exploitations agricoles ont constitué au cours des années un placement judicieux. C'est la manifestation de la solidité et de la stabilité de l'agriculteur canadien. Je crois que l'expérience acquise dans l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants le manifeste également. En passant, on a prêté des sommes considérables dans ma circonscription aux anciens combattants désireux de s'établir sur la terre et je n'ai pas encore entendu dire qu'on n'a pu s'acquitter de ses versements dans un délai raisonnable.

Je demande donc qu'on étudie l'à-propos de fixer le taux d'intérêt à 3 p. 100. Je le répète, l'expérience acquise dans le domaine du crédit agricole en Grande-Bretagne et dans les pays de l'Europe continentale indique que c'est une ligne de conduite judicieuse. Il y a longtemps qu'elle se révèle ainsi. Il me semble que nous devrions le faire au moins pour ces jeunes qui veulent aller s'établir dans les régions de colonisation, pour y défricher la terre et augmenter ainsi le production totale du Canada. Il nous faut multiplier les occasions pour notre jeunesse. Je formule cette proposition, monsieur le président, à la lumière de l'expérience que j'ai acquise moi-même dans l'agriculture, de la connaissance personnelle que j'ai de la situation dont je parle, et je prie le ministre de bien vouloir étudier ma proposition.

M. Hahn: Notre parti considère cette mesure comme tout à fait souhaitable, principalement pour les deux raisons indiquées dans la résolution elle-même. On y lit d'abord que le maximum des prêts sera porté à $15,000, et ensuite qu'il y a un maximum à l'égard des prêts pouvant aller jusqu'à 65 p. 100 de la valeur de la terre. Nous avons toutefois une critique à formuler sur la manière dont la loi a été appliquée par le passé. Nous trouvons fréquemment que les évaluations sont beaucoup trop modestes et la propriété a en fait beaucoup plus de valeur que celle que lui donnent les experts. Cela empêche le cultivateur d'obtenir un prêt d'un montant raisonnable.

Il n'est pas rare que nous entendions dire que les évaluations sont inférieures à celles que détermineraient les compagnies ordinaires d'hypothèques. Je ne suis pas certain des dispositions exactes de la loi.

Si les fructiculteurs de la vallée du Fraser, que la gelée a éprouvés en novembre dernier au point où ils ne récolteront pas de fraises avant au moins trois ans, demandent une aide financière, il y a certainement lieu d'espérer qu'on puisera dans ces fonds et qu'on leur apportera une aide suffisante pour leur permettre de se lancer de nouveau dans cette culture.

Il y a aussi le vaste secteur de Cariboo, en Colombie-Britannique, auquel on aura accès, une fois le chemin de fer terminé. Il faudrait que ceux qui iront cultiver dans cette région puissent être en mesure de tirer parti de cette loi, si elle fonctionne comme nous le voudrions.

Un mot de la disposition relative aux pêcheurs. Je ne suis pas sûr si l'on veut qu'elle prévoie en quelque sorte une caisse renouvelable. C'est ce qu'il semblerait. Pour cette raison et pour toutes les autres raisons données au cours de l'examen de ce projet de résolution, j'espère que, lorsque nous en serons à l'étape de l'étude du projet de loi, le bill sera renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce, afin qu'il y soit étudié davantage.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté.)

L'hon. M. Harris demande à déposer le bill nº 84 tendant à modifier la loi sur le prêt agricole canadien.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

COMITÉ DES CRÉDITS

MOTION TENDANT À LA NOMINATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial, dont les membres seront désignés ultérieurement, soit institué aux fins d'étudier les prévisions budgétaires qui lui seront déférées et de faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses conclusions et recommandations.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, quelques mots seulement au sujet de la motion, pour mettre en relief deux considérations. D'abord, le comité des crédits, dont nous avons fait un usage considérable l'an dernier, a rempli, à mon sens, une fonction utile, même si certains, je le sais, trouvent à redire sur la façon dont

certaines choses s'y sont passées. On ne peut pas dire que ce comité ait réduit le temps que le comité des subsides consacre normalement à l'étude des prévisions budgétaires, mais ce n'était pas là la seule raison de son institution. Il y en avait beaucoup d'autres. Il me semble que nous devrions poursuivre l'expérience une autre année au moins, sinon davantage.

L'an dernier, on se le rappelle, nous avons soumis au comité les crédits de quatre ministères. Dans l'étude de la motion, je disais alors que nous devrions viser à lui confier ceux de tous les ministères au cours d'une législature de durée normale. Cela reste toujours notre désir et notre espoir.

Nous nous sommes demandés quels crédits nous pourrions déférer au comité cette année. Cela remonte à deux mois et nous avons décidé de déférer au comité les crédits des ministères du Travail, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Revenu national et des Postes.

Des groupes de l'opposition ont formulé des demandes à l'égard d'autres ministères. Nous ferons de notre mieux pour inscrire au programme les ministères qui sont prêts actuellement à se présenter devant le comité; si nous en avons le temps, nous ferons de notre mieux pour répondre aux demandes de l'opposition, non pas entièrement car je sais que cela serait impossible, mais du moins partiellement.

J'espère donc, monsieur le président, que la motion sera adoptée et que le comité pourra se mettre au travail prochainement.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Je n'ai aucun doute que la motion sera adoptée, monsieur l'Orateur, bien que nous souhaitions y apporter certaines modifications avant qu'elle le soit.

Le ministre a dit que le comité a fonctionné l'an dernier à titre expérimental. Je conclus de ses paroles et de celles de ses collègues que le comité a joué un rôle utile l'an dernier.

C'est une opinion que je partage. L'opposition officielle est d'avis que c'était un moyen utile de permettre à la Chambre de s'acquitter avec plus d'efficacité d'une de ses fonctions importantes, de sa fonction par excellence peut-être, qui consiste à scruter et à contrôler la dépense des deniers publics; toutefois, nous avons estimé et, après réflexion nous n'avons aucune raison de modifier notre opinion, que la limitation de son mandat en a beaucoup restreint l'utilité.

A notre avis, ce comité peut jouer un rôle utile; il faudrait le maintenir en lui donnant les moyens de mieux jouer ce rôle. Pour que nous sachions bien de quoi il s'agit, j'ajoute qu'à notre avis le comité des crédits devrait et pourrait accomplir deux fonctions principales. L'une d'elles est bien moins importante. C'est par elle que je commencerai. Toute la Chambre pourrait ainsi économiser du temps. Au sein du comité nommé pour aider M. l'Orateur dans la revision du Règlement et qui a siégé pendant de nombreuses années, on a souvent discuté, si je me rappelle bien, la question de savoir si nous devrions avoir un comité sur le budget des dépenses et, dans le cas de l'affirmative, la question de savoir quelles devraient en être la nature, la composition et les fins. Beaucoup ont soutenu qu'une de ses fonctions essentielles serait d'économiser le temps de la Chambre et d'abréger la session. Au cours de ces discussions et à la suite des constatations faites au comité, je n'ai pas jugé et ne juge pas aujourd'hui que telle en était ou devrait en être la fonction primordiale.

Vu l'accroissement des travaux du gouvernement et des dépenses, il est inévitable, je pense, que les sessions tendent à s'allonger. Nous devons donc aborder cet aspect de la situation non pas tant avec la détermination d'abréger les sessions, car dans ce cas il nous faudra amoindrir dans une certaine mesure l'efficacité de notre travail. Nous devons plutôt l'aborder en nous demandant comment nous pouvons exécuter notre travail avec le plus d'efficacité possible, afin que les sessions ne deviennent pas inutilement plus longues et plus onéreuses. C'est cette fonction, à mon sens, dont le comité peut le mieux s'acquitter et qui doit être son principal objet, soit permettre au Parlement de remplir très efficacement sa fonction de contrôleur des dépenses.

Vu que le volume des travaux du Gouvernement tend à s'accroître constamment et que les gouvernements semblent s'engager inutilement,—nécessairement diront sans aucun doute certains,—dans de nouveaux domaines, si le Parlement ne scrute pas efficacement les dépenses de l'État, il se peut que les exigences fiscales de l'État et ses dépenses en viennent à échapper à tout contrôle. Je n'aime pas beaucoup exagérer quand je parle, comme le sait le ministre des Finances; mais il y a des raisons de croire qu'on est déjà allé trop loin et que le Gouvernement a par trop recours au revenu national et qu'il dépasse même les bornes de la sécurité.

En examinant la question, je crois, qu'il serait, comme dans bien d'autres cas, utile de tenir compte de l'expérience et de l'histoire d'autres pays; et l'expérience qui est pour nous la plus facile à consulter, c'est celle du parlement du Royaume-Uni. En consultant le compte rendu de ses débats à l'époque où il a institué en premier lieu son comité des crédits, j'ai constaté qu'en instituant cette commission parlementaire en 1912 on s'était inspiré du principe suivant. La déclaration que M. Lloyd George, chancelier de l'Échi-

quier, a faite lorsqu'il a présenté la motion visant à la formation du comité exprimait clairement que le Gouvernement se proposait, en le créant, de permettre à la Chambre de se donner le moyen de s'acquitter plus consciencieusement du devoir qui lui incombe de scruter et de contrôler les dépenses. Cette déclaration indiquait clairement qu'un grand nombre de membres du Parlement britannique, et je pense qu'on peut en déduire qu'il partageait cette opinion en grande partie, étaient alors convaincus que le comité plénier, qui, dans ce cas, serait le comité des subsides, ne pouvait freiner efficacement la tendance à la hausse les dépenses.

Il s'est plaint,—comme son homologue ici, le ministre des Finances, ainsi que ses prédécesseurs, et comme se plaindront aussi ses successeurs certainement,—que la presque totalité des demandes qu'il reçoit des députés vont dans le sens d'une augmentation des dépenses plutôt que dans le sens contraire.

Le chancelier a brossé un tableau émouvant des difficultés qui se dressaient devant lui chaque fois qu'il voulait, non seulement réduire les dépenses, mais même les empêcher de dépasser une limite raisonnable. Il disait, en fait, qu'il ne reprochait pas outre mesure cette tendance aux honorables députés. Ils viennent, au Parlement, disait-il, exposer des besoins particuliers à leurs circonscriptions, des besoins qu'ils jugent indispensables de faire valoir. Ces besoins étant particuliers à certains groupes d'individus, dans le cadre de l'économie nationale il est tout naturel, et parfaitement légitime qu'on les expose. Malgré tout, la tendance générale qui se dessine ainsi est dans le sens d'une augmentation des dépenses, de sorte que le seul corps qui puisse véritablement penser de lui-même qu'il est le gardien des deniers publics, le seul qui ait jamais pu exercer une action contraire à l'augmentation des frais, se trouve être le Trésor, c'est-à-dire ce que nous appelons chez nous le Conseil du Trésor. Sauf erreur, c'est à peu près ce qu'a soutenu le ministre des Finances à la Chambre.

Le comité des subsides est un comité plénier de la Chambre, un comité qui comprend donc un grand nombre de députés et où il est difficile et peut-être impossible de s'attacher aux détails, car, lorsqu'un député discute un peu longuement un point de détail avec le ministre, les 264 autres députés doivent attendre qu'ils en aient fini avant de passer à autre chose. Voilà pourquoi, en règle générale, les questions de détail ne peuvent être étudiées de façon efficace au comité.

Je crois que ce sentiment a été partagé par la majorité de ceux qui ont pris part au débat, au Royaume-Uni. Si je me suis étendu aussi longuement sur ce point, c'est que je crois important pour nous de ne pas perdre de vue la fonction principale que ce comité peut et devrait accomplir, et qui consiste à s'occuper des détails, à surveiller les dépenses, à être le mandataire du comité des subsides qui, depuis un certain nombre d'années, ne s'acquitte peut-être plus assez bien de son rôle, ne peut sans doute plus s'en acquitter suffisamment en raison de la complexité des affaires dont connaît maintenant le Parlement.

Par conséquent, pour que le comité puisse remplir ses fonctions, mener une enquête sérieuse et accroître ainsi l'efficacité des ministères tout en s'assurant que la population du Canada obtient une valeur réelle pour chaque dollar dépensé, il est absolument essentiel qu'il soit muni des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

J'affirme sans hésitation, en me fondant sur l'expérience acquise l'an dernier, que le comité ne possédait pas ces pouvoirs; celui dont il est question dans la motion inscrite au nom du premier ministre n'aura pas non plus les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions à moins que la résolution ne soit modifiée dans le sens que nous nous proposons d'indiquer au cours de la discussion actuelle.

Si les honorables députés n'y voient pas d'inconvénient, je dirai maintenant qu'il est dix heures.

(Sur la motion de M. Fulton, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, demain nous aborderons les crédits du ministère de l'Agriculture.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

CAS DE POLIOMYÉLITE

Question nº 85—**M. McMillan:**

1. Combien de cas de poliomyélite a-t-on signalés dans chaque province du Canada durant 1955, jusqu'au 31 décembre inclusivement?
2. Quel a été, par province, le nombre de cas de poliomyélite paralysante?
3. Quelle a été la fréquence de la poliomyélite en 1955, comparativement à la moyenne annuelle des cinq dernières années allant de 1950 à 1954 inclusivement?
4. Quel a été le nombre de décès causés par la poliomyélite en 1955, au regard de la moyenne annuelle pour les cinq années allant de 1950 à 1954?
5. Quelle est la valeur de traitement du vaccin Salk, d'après l'usage que l'on en a fait au Canada au cours de 1955?

Réponse de **l'hon. M. Martin:**

1. et 2. Seuls 1,028 cas de poliomyélite ayant été déclarés au Canada avant le 31 décembre, l'année 1955 passe dans l'histoire comme ayant eu le taux le plus bas signalé durant les dernières dix années. De tous les cas signalés, près de la moitié, soit 544, étaient de nature paralysante. Le tableau suivant, fondé sur des chiffres provisoires, indique le nombre total des cas et celui des cas de paralysie, par province, ainsi que les taux d'atteinte par 100,000.

Province	Total des cas	Taux par 100,000	Cas de paralysie	Taux par 100,000
T.-N.	15	3·6	12	2·9
Î. P.-É.	11	10·2	11	10·2
N.-É.	114	16·7	55	8·0
N.-B.	39	6·9	6	1·1
Québec	125	2·8	78	1·7
Ontario	178	3·4	79	1·5
Manitoba	30	3·5	13	1·5
Saskatchewan	72	8·1	20	2·2
Alberta	214	20·1	124	11·6
C.-B.	230	17·6	146	11·2
CANADA	1,028	6·6	544	3·5

3. Le nombre des cas de poliomyélite au Canada, en 1955, était quelque peu supérieur au quart de la moyenne annuelle de cas depuis cinq ans. Cela s'applique aux cas de poliomyélite avec ou sans paralysie, dont la moyenne annuelle, de 1950 à 1954, s'est élevée respectivement à 1,683 et à 3,898. Il faut remarquer, bien entendu, que ces moyennes quinquennales comprennent l'année 1953, durant laquelle le Canada a subi la plus grave épidémie de poliomyélite de son histoire.

La diminution des cas de poliomyélite a été générale dans le Canada tout entier, sauf en Colombie-Britannique, où le nombre des cas de paralysie, soit 146, a dépassé la moyenne quinquennale de 139. Comme on le verra plus loin, c'est dans cette province, où les épidémies étaient les plus graves, que l'emploi du vaccin Salk a produit les effets les plus remarquables. En Nouvelle-Écosse, le total des cas de toutes formes, soit 114, a dépassé la moyenne annuelle de 91 pour les cinq années mentionnées; mais le total des 55 cas de paralysie fut notablement plus faible que la moyenne quinquennale de 68. Parmi les dix provinces, c'est la Colombie-Britannique qui a été le plus durement atteinte, tandis que l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse la suivaient de près avec 92 et 81 p. 100, respectivement, de la moyenne quinquennale des cas de paralysie.

Par ailleurs, le Manitoba, où n'ont été déclarés que 30 cas de poliomyélite, dont 13 de paralysie et aucun décès, a eu la plus faible fréquence, soit 4 et 3 p. 100 respectivement de la moyenne quinquennale. C'est ensuite la Saskatchewan qui a le taux le plus bas, avec 72 cas, dont 20 de paralysie. L'ensemble des cas représente environ 13 p. 100 de la moyenne annuelle quinquennale de 565, tandis que les cas de paralysie représentaient environ un dixième de la moyenne annuelle quinquennale de 187. On se rappellera que ces deux provinces furent très durement frappées durant la grave épidémie de 1953.

A Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, la fréquence de la poliomyélite s'est élevée, en 1955, au quart environ de la moyenne annuelle des cinq dernières années. Dans la province de Québec, où 125 cas ont été signalés, dont 78 avec paralysie, la proportion a été d'environ un tiers des moyennes quinquennales qui étaient respectivement de 350 et 203. L'Ontario a eu un nombre de cas relativement faible, soit 178 cas (environ 16 p. 100 de la moyenne quinquennale de 1,054), dont 79 avec paralysie, ou à peu près 18 p. 100 de la moyenne quinquennale de 416.

En Alberta, bien que les taux d'atteinte aient été, en 1955, supérieurs à ceux des autres provinces, les 124 cas de poliomyélite paralysante représentent environ 27 p. 100 de la moyenne annuelle pour cinq années. Le nombre total des cas de toutes sortes est de 214, soit à peu près 38 p. 100 de la moyenne quinquennale de 585. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, aucun cas n'a été signalé en 1955.

4. Tout comme il est arrivé pour la fréquence générale, un déclin important s'est aussi manifesté dans le nombre des décès dus

l'an dernier à la poliomyélite, alors que ce nombre s'est élevé à 28, contre 157 l'année précédente et une moyenne annuelle de 230 morts au cours des cinq années mentionnées. A Terre-Neuve, à l'Île du Prince-Édouard et au Manitoba, aucun cas de décès par poliomyélite n'a été signalé en 1955.

5. L'utilisation du vaccin Salk au Canada, en 1955, constitue le programme d'immunisation collective le plus ambitieux jamais entrepris en notre pays. Elle a permis aussi de poursuivre une étude épidémiologique nationale de grande valeur, dont les résultats ont démontré l'innocuité et l'efficacité du vaccin Salk comme agent d'immunisation. De plus, l'exécution du programme global a offert un exemple remarquable de collaboration entre les autorités sanitaires fédérales, provinciales et locales. Elle a démontré aussi à la population du Canada, d'une manière saisissante, la valeur des initiatives d'hygiène publique en général.

En collaboration avec les autorités sanitaires des dix provinces, le Service de l'épidémiologie, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a fait un relevé minutieux des cas de poliomyélite au Canada, surtout chez les groupes d'âge de cinq à dix ans où le vaccin avait été surtout utilisé. Dès le mois de mai de l'an dernier, une réunion des directeurs provinciaux de la lutte contre les maladies contagieuses fut convoquée à Ottawa, et un système uniforme qui permet de signaler les cas de poliomyélite et d'évaluer l'efficacité du vaccin a été établi. Pour les fins de cette étude, la poliomyélite a été classée comme "paralysante" chaque fois qu'il y a des indices de faiblesse musculaire se manifestant pendant plus de 24 heures.

Quant à l'innocuité du vaccin, chez tous les enfants du Canada qui ont reçu une ou plusieurs inoculations, pas un seul cas de poliomyélite ne s'est produit dans les 30 jours qui ont suivi la vaccination. C'est dans cet intervalle que la poliomyélite est censée se déclarer, lorsqu'elle est causée par le vaccin. Autre preuve de la sûreté du vaccin, cinq cas seulement de poliomyélite paralysante se sont déclarés chez près de 600,000 enfants vaccinés appartenant au groupe d'étude dont il est question plus loin. Dans chacun de ces cas, les premiers symptômes de la poliomyélite se sont déclarés deux mois après les inoculations, ce qui démontre clairement que ce n'est pas le vaccin qui a causé l'infection. Autrement dit, ces cinq enfants ont contracté la poliomyélite en dépit du vaccin, et non pas à cause de lui.

Afin de juger de l'efficacité du vaccin, une étude épidémiologique minutieuse a été entreprise du 1er juillet au 30 novembre inclusivement. Elle a porté sur près de 1,500,000 enfants âgés de cinq à dix ans, comprenant environ 600,000 enfants qui avaient été inoculés deux fois ou plus avant le 1er juillet et un peu moins de 900,000 enfants du même âge qui n'avaient pas été vaccinés. Ne sont pas compris dans cette étude les nombreux enfants de moins de cinq ans qui ont été vaccinés. D'autres enfants vaccinés ont été exclus pour diverses raisons, par exemple ceux qui n'ont reçu qu'une seule injection, les enfants vaccinés depuis le 1er juillet, et ceux qui demeurent dans des endroits isolés où il est difficile de recueillir des renseignements épidémiologiques complets.

Le tableau de la page suivante donne le résultat de l'évaluation entreprise chez le groupe à l'étude, province par province:

NOMBRE DES ENFANTS D'ÂGES DÉTERMINÉS AYANT RECU 2 DOSES DE VACCIN OU PLUS LE 1er JUILLET 1955, NOMBRE DES CAS DE PARALYSIE SIGNALÉS ET TAUX D'ATTEINTE CHEZ LES POPULATIONS VACCINÉES ET NON VACCINÉES— 1er JUILLET AU 30 NOVEMBRE 1955

PROVINCE	Âges étudiés (1)	Nombre des vaccinés (2 doses ou plus)	Cas de paralysie observés chez les vaccinés	Taux par 100,000 âmes chez les vaccinés	Nombre des non vaccinés (2)	Cas de paralysie observés chez les non vaccinés	Taux par 100,000 âmes chez les non vaccinés
Terre-Neuve	5	3,412	0	0·00	8,700	0	0·00
Île du Prince-Édouard	5- 8	4,855	0	0·00	5,400	3	55·55
Nouvelle-Écosse	5- 8	15,551	0	0·00	46,600	10	21·45
Nouveau-Brunswick	5-10	24,000	0	0·00	58,400	1	1·71
Québec	5- 9	62,850	1	1·59	476,700	20	4·19
Ontario	5-10	306,311	2	0·65	200,100	4	1·99
Manitoba	5- 9	51,333	0	0·00	31,900	0	0·00
Saskatchewan	5- 6	27,528	0	0·00	11,700	0	0·00
Alberta	1- 4*	48,809	2	4·09	33,000	3	9·09
Colombie-Britannique	5- 7	45,067	0	0·00	12,500	10	80·00
CANADA		589,716	5	0·84	885,000	51	5·76

(1) Pour fins de comparaison, seuls les enfants des âges spécifiés ont été inclus. Par exemple, un nombre important d'enfants de la province de Québec âgés de moins de 5 ans et ayant reçu 2 doses de vaccin n'ont pas été inclus,
(2) Étant donné que certains chiffres sont basés sur les calculs approximatifs faits auprès de groupes d'âge, tous ces chiffres ont été arrondis à la centaine près.
* (Années du cours primaire).

On remarquera que dans l'ensemble du Canada, parmi les 589,716 enfants âgés de cinq à dix ans qui ont reçu deux doses ou plus de vaccin, il est survenu cinq cas de poliomyélite paralysante au cours de la période d'étude, soit un taux de 0·84 par 100,000. Parmi les 885,000 enfants non vaccinés appartenant à des groupes d'âge comparables, on a signalé 51 cas de poliomyélite paralysante, soit un taux observé de 5·75 par 100,000. Sur la foi de ces chiffres, on peut supputer une réduction observée d'environ 85 p. 100 dans le taux.

Pour évaluer l'importance de ces constatations, il est nécessaire d'examiner les résultats obtenus dans chaque province. Au Manitoba, en Saskatchewan et à Terre-Neuve, on n'a signalé aucun cas chez les enfants vaccinés et non vaccinés appartenant aux groupes d'âge spécifiés. Ce fait s'explique probablement par le nombre généralement faible de cas survenus dans ces trois provinces, soit seulement 45 cas de poliomyélite paralysante chez toute la population, au regard d'une moyenne quinquennale de 624.

Le fait le plus saillant mis en lumière par toute l'étude, c'est le résultat signalé en Colombie-Britannique. Bien que le nombre des cas signalés ait été plus considérable en cette province qu'en toute autre, il ne s'est produit aucun cas de poliomyélite paralysante chez les 45,067 enfants vaccinés appartenant au groupe à l'étude. D'autre part, dix cas ont été signalés parmi les 12,488 enfants non vaccinés, soit un taux de 80 par 100,000, contre zéro dans le groupe des vaccinés. Sur la foi de ces chiffres, si le taux des enfants non vaccinés était appliqué au nombre des enfants vaccinés appartenant au groupe d'étude, on pourrait supposer que quelque 36 cas seraient survenus. Au lieu de cela, pas un seul cas ne s'est déclaré chez les enfants vaccinés.

Étant donné le petit nombre de cas déclarés chez le groupe d'étude, les résultats de l'évaluation ne sont pas considérés comme significatifs, au point de vue statistique, dans les autres provinces que la Colombie-Britannique, examinées chacune en particulier. Toutefois, les chiffres qui se rapportent à l'Île du Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse valent, lorsqu'ils sont groupés, au

point de vue statistique. On observera que, dans ces deux provinces prises comme un tout en raison de leur proximité géographique et de l'indice assez élevé de la poliomyélite dans chacune d'elles par rapport à la moyenne quinquennale, il n'y a pas eu un seul cas de signalé chez les 20,406 enfants vaccinés, tandis que, chez les 52,089 enfants non vaccinés, on signale 13 cas, soit 24·95 par 100,000.

En Colombie-Britannique, à l'Île du Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, provinces où la poliomyélite a frappé avec une gravité assez comparable à la moyenne annuelle des cinq dernières années, le vaccin Salk a, d'une façon significative, prévenu la poliomyélite paralysante. Dans ces trois provinces, aucun cas n'a été signalé parmi les 65,473 enfants âgés de cinq à dix ans qui ont reçu deux injections ou plus de vaccin. D'autre part, chez un nombre approximatif d'enfants (64,577) appartenant à des groupes d'âge comparables, pas moins de 23 cas ont été signalés. Ces résultats démontrent à l'évidence l'efficacité du vaccin Salk comme préventif de la paralysie attribuable à la poliomyélite.

CHATHAM (N.-B.)—ACHAT DE PROPRIÉTÉ

Question n° 101—**M. Bell:**

1. Le Gouvernement a-t-il acheté des propriétés à Chatham (Nouveau-Brunswick) en vue de la construction d'un nouvel édifice public?
2. Dans le cas de l'affirmative, de qui et à quel prix?

Réponse de **l'hon. M. Pinard (au nom de l'hon. M. Winters):**

1. Non; l'affaire est à l'étude.
2. Voir réponse au n° 1.

*Voir la réponse modifiée à la page 1275.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 février 1956

La séance est ouverte à onze heures.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—VENTE DE BLÉ EXCÉDENTAIRE EN ÉCHANGE D'IMMIGRANTS BRITANNIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): J'aimerais poser une question au premier ministre. D'après lui, combien de millions de boisseaux de blé excédentaire pouvons-nous compter vendre en échange d'immigrants britanniques conformément au programme annoncé dans la *Free Press* par le ministre de l'Agriculture?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je n'ai pas lu l'article de la *Free Press*. Je ne pense pas qu'aucune vente de blé n'ait lieu en vertu d'un programme comme celui dont parle l'honorable député.

M. Diefenbaker: C'est ce que je pensais.

L'hon. M. Drew: Le premier ministre sait-il que, d'après le bulletin de nouvelles de Radio-Canada, le ministre aurait confirmé la rumeur?

Le très hon. M. St-Laurent: Non, je ne sache pas que le ministre ait confirmé la nouvelle. Je n'ai rien vu d'autre qu'un alinéa du *Journal* d'hier soir rapportant une suggestion qu'aurait faite le ministre de l'Agriculture. Tout ce que je puis dire, c'est qu'à ma connaissance, aucun programme de ce genre n'est étudié par le Gouvernement.

[*Plus tard*]

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieurs l'Orateur, le ministre de l'Agriculture a fait une proposition intéressante, quand il a parlé d'échanger du blé pour des immigrants. Nous dirait-il si cela se ferait d'après le poids, c'est-à-dire tant de livres d'immigrants pour tant de livres de blé?

M. Diefenbaker: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration nous dirait-il s'il a étudié le plan étrange du ministre de l'Agriculture? L'étendra-t-on aux peuples du continent? Combien d'immigrants viendront la première année, croit-on?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme d'autres députés, je crois, j'écoute la radio en prenant mon bain le matin. J'ai entendu la même nouvelle inexacte qui, selon le député d'Assiniboïa, donne lieu à poser la question de privilège, mais à tort, d'après moi, parce qu'on ne peut rectifier ici une déclaration faite à l'extérieur de la Chambre.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je réponds à une question qu'on m'a posée.

M. Fleming: Et l'on pose au maître d'école.

M. Knowles: Vous avez perdu le nord.

L'hon. M. Pickersgill: De fait, monsieur l'Orateur, j'ai compris que ce qu'a pu dire mon collègue était l'avis purement personnel de quelqu'un qui s'intéresse à l'expansion de notre pays, et il a beaucoup fait à cet égard.

M. Fleming: Le ministre a-t-il besoin d'une boussole?

DEMANDE DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PRÊTS BANCAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je faire suite à la question que j'ai posée hier? Le ministre déposera-t-il un exemplaire de la lettre envoyée aux banques et donnant les conditions auxquelles ces institutions pourraient consentir des prêts aux agriculteurs en vertu du règlement envisagé?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Certainement, monsieur l'Orateur.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RUSSIE—ÉCHANGE DE DÉLÉGATIONS PARLEMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. M. Nicholson (Mackenzie): Je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui, je présume, fait fonction de suppléant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu que la *Presse Canadienne* annonce dans les journaux du matin que la Russie pourrait acheter du Canada pour 5 millions de dollars de blé par an, le ministre songe-t-il à recommander au cabinet d'accepter l'invitation faite par l'URSS au Canada d'envoyer une délégation parlementaire canadienne rendre visite à la

Russie, invitation qui a été transmise à l'ambassade canadienne à Moscou le 6 janvier dernier?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures): L'honorable député n'a donné avis de sa question au bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures que quelques instants avant mon entrée à la Chambre. Si le secrétaire d'État était ici, j'imagine qu'il voudrait examiner cette question avec beaucoup de soin avant d'y répondre, si vraiment elle mérite une réponse.

UTILISATION DES FONDS PUBLICS POUR PUBLIER UN DISCOURS DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais poser une question au premier ministre? Le premier ministre juge-t-il que ce soit bien employer les deniers publics que de faire publier par la division d'information des Affaires extérieures le discours prononcé à la Chambre, le 31 janvier, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sans reproduire en même temps un seul des autres discours prononcés au cours de la même discussion? J'ai posé hier une question semblable en ce qui concerne la publication d'un discours prononcé à la Chambre par le même ministre, le 24 janvier.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne crois pas que ce soit là, monsieur l'Orateur, une de ces questions auxquelles on puisse s'attendre que je réponde à l'appel de l'ordre du jour. Je crois que l'honorable député a interrogé à ce sujet le secrétaire d'État aux Affaires extérieures il y a un jour ou deux; celui-ci a répondu qu'il irait aux renseignements.

M. Fleming: Ce n'est pas la même question. Il s'agissait d'un autre discours, dans un autre débat. La situation est toutefois la même en ce sens qu'il s'agit de l'utilisation de deniers publics aux fins de publication d'un discours du ministre, à l'exclusion des autres discours prononcés au cours du même débat par les autres députés.

M. l'Orateur: On pourrait, je pense, aborder ces questions lorsque le comité des crédits sera saisi des crédits des divers ministères.

REPRÉSENTANTS DE SYNDICATS RETARDÉS INUTILEMENT PAR LES AUTORITÉS DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. F. G. J. Hahn (New-Westminster): En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, puis-je poser une question au ministre suppléant? Peut-il nous dire si l'*United Fishermen and Allied Workers' Union* a raison de prétendre que M^me^ Mickey Beagle et d'autres délégués syndicaux ont été inutilement retardés et interrogés par des autorités de l'immigration américaine pendant qu'ils se rendaient à des réunions de la Commission internationale du flétan, de la Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique ainsi qu'à une réunion du local 3 de l'*International Longshoremen and Warehousemen's Union*, réunions qui devaient toutes avoir lieu à Seattle, État de Washington?

M. l'Orateur: Voilà une question bien longue. Elle est peut-être urgente mais je ne crois pas qu'elle soit de celles qu'on puisse poser à ce moment-ci. Je profite de l'occasion pour rappeler aux honorables députés que l'article qui autorise les questions à ce moment de la séance établit de strictes limitations au genre de questions qu'on peut poser. Je sais qu'on a tendance à s'écarter de cette limitation et peut-être à établir un genre nouveau. Les questions qu'on peut poser en ce moment ne doivent pas avoir pour objet l'activité quotidienne du Gouvernement mais plutôt la demande de renseignements qui pourront plus tard être utilisés par les honorables députés au cours des débats, ce qui est tout différent. C'est la règle que la Chambre a adoptée et que vous vous attendez que j'applique.

M. Hahn: En toute déférence pour votre décision, je signale que...

M. l'Orateur: Je regrette s'il se trouve que je formule des commentaires pendant que c'est l'honorable député qui pose une question. Il ne pose pas beaucoup de questions et n'enfreint pas le Règlement très souvent. Cependant; il vient de dire: "En toute déférence pour votre décision". Une autre règle très importante, c'est que les décisions de l'Orateur ne peuvent donner lieu à un débat. Jusqu'à quel point observerons-nous cette règle? J'espère bien que, lorsque je rends une décision, les honorables députés reconnaissent qu'elle ne peut être débattue.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hahn: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou, en son absence, à son suppléant. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures assurera-t-il à la Chambre qu'il examinera les accusations que j'ai mentionnées tout à l'heure, afin que des citoyens canadiens soient en mesure de choisir les délégués qui puissent convenablement les représenter?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je n'ai pas saisi la question, monsieur l'Orateur. Peut-être a-t-elle été adressée à un autre ministre; mais si elle m'a été adressée, je veillerai à ce que le ministre ou son adjoint parlementaire en soit prévenu.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

CONDAMNATION DE CLIFFORD WILLIAMS —DEMANDE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. D. Fulton (Kamloops): Me fondant sur un article de Sidney Katz, paru dans la dernière livraison de *Maclean's*, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Par esprit de justice et d'humanité, le ministre voudrait-il reviser immédiatement la cause de Clifford Williams et, si les faits sont tels que le prétend l'auteur de l'article, ordonner une réduction de la peine afin de la rendre conforme à la nature et aux circonstances du délit?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je remercie mon honorable ami de m'avoir prévenu de sa question. Comme il le sait sans doute, toutes les questions de remises et de commutations de peines relèvent du solliciteur général. Depuis que l'honorable député m'a prévenu de sa question, je n'ai pu causer que brièvement avec le solliciteur général, qui m'a appris qu'il étudiait ce cas depuis assez longtemps déjà. Quand j'aurai eu une autre occasion de discuter avec lui les détails de l'affaire, je présenterai volontiers un rapport à la Chambre.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je signale que j'ai tenté de déposer cette question hier, mais on m'a dit qu'il ne convenait pas de la poser, étant donné qu'elle ne relevait pas du Parlement. Je suis cependant heureux que la question ait été posée et qu'on y ait répondu dans une certaine mesure.

LE COMMERCE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS AVEC LA DÉLÉGATION RUSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): En l'absence du ministre du Commerce, je voudrais poser une question au premier ministre. Serait-il disposé à commenter la nouvelle, parue dans les journaux du matin, où il est dit que des entretiens commerciaux avec la délégation russe pour la vente de plusieurs millions de dollars de blé sont maintenant à l'étape finale? Le premier ministre peut-il nous dire quand les négociations doivent se terminer et quand on en fera connaître les résultats?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne puis dire quand les négociations seront terminées. Elles n'en sont pas encore rendues à un point où il conviendrait de formuler une déclaration. Je pense qu'il ne serait pas utile que je commente d'une façon ou d'une autre la nouvelle publiée dans les journaux de ce matin.

LES RELATIONS INDUSTRIELLES

L'ACCRÉDITATION DES SYNDICATS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le Gouvernement s'apprête-t-il à prendre les dispositions nécessaires pour permettre de maintenir en vigueur toutes les accréditations autorisées par la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, nonobstant les changements de noms qui pourraient résulter de la prochaine fusion du Congrès des métiers et du travail du Canada et du Congrès canadien du travail en un seul organisme qui prendra le nom de Congrès du travail du Canada?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Je l'ai reçue ce matin. Il va sans dire que les renseignements qu'il désire ont trait au travail du Conseil canadien des relations ouvrières et intéressent les chefs des syndicats ouvriers nationaux. Je préférerais discuter plus à fond la question avec le président du Conseil et avec les dirigeants des congrès avant de formuler une déclaration.

MINISTÈRE DES POSTES

UTILISATION DE TÉLÉVISEURS AILLEURS QU'À PETERBOROUGH

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. Fraser (Peterborough): J'ai une question à poser au ministre des Postes ou, en son absence, à son adjoint parlementaire. Les renseignements de l'article paru ce matin dans la *Gazette* de Montréal sous le titre "Ottawa" sont-ils exacts? Voici ce qu'on y lit:

> On apprend que le ministère des Postes a décidé à contre-cœur de ne pas introduire dans d'autres de ses bureaux l'indiscret appareil téléviseur dont il a fait l'essai à Peterborough.

M. T. A. M. Kirk (adjoint parlementaire au ministre des Postes): Je n'ai malheureusement pas lu l'article de la *Gazette* de

Montréal. Quant à l'avis de la question, il m'est parvenu juste au moment de l'appel de l'ordre du jour. Si je devais répondre à la question, je me verrais forcé de supprimer au moins deux qualificatifs. Je trouve que le rapport communiqué le mardi 24 janvier par le ministre des Postes est très complet et très précis.

TRANSFERT DE TRIEURS DE COURRIER DE BURNABY À VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. H. Goode (Burnady-Richmond): J'aimerais poser une question à l'adjoint parlementaire au ministre des Postes, vu l'absence de ce dernier. La population de la municipalité de Burnady atteint plus de 80,000...

Des voix: Le Règlement.

M. l'Orateur: L'honorable député aura-t-il l'obligeance de poser sa question?

M. Goode: C'est ce que je fais, monsieur l'Orateur, mais il me faut commencer ainsi. Voici ma question. Le ministre des Postes a ordonné...

Des voix: Le Règlement!

M. Goode: Cela fait partie de ma question. Je vais démontrer que c'est ainsi que je dois la poser. Le maître de poste de Vancouver a ordonné que tous les trieurs de courrier au bureau de poste de Burnaby-Sud soient transférés au bureau de poste de Vancouver et que le courrier destiné à Burnady soit trié à Vancouver. Le ministre des Postes contremandera-t-il cela jusqu'à ce que les deux députés de Burnaby aient eu l'occasion de protester?

M. l'Orateur: On m'informe qu'une protestation est en cours à ce propos. Ces questions relèvent de l'administration du ministère et devraient être retardées jusqu'à ce que le comité des subsides soit saisi des crédits du ministère.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE DÉMÉNAGEMENT DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes suppléant pourrait-il nous dire si le ministère, lorsqu'il change le lieu d'emploi de centaines de ses fonctionnaires, assume quelque responsabilité à l'égard des frais que ces employés doivent acquitter pour le transport de leurs familles dans la ville de leur nouvel emploi?

[M. Kirk.]

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je serai heureux d'appeler l'attention du ministre des Postes sur cette question.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ARGUE—RECTIFICATION D'UN BULLETIN RADIOPHONIQUE DE NOUVELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboïa): Je désire rectifier un bulletin d'informations donné ce matin à la radio; il y était dit que j'ai appuyé l'idée du ministre de l'Agriculture qui proposait l'échange du blé canadien contre des immigrants en provenance du Royaume-Uni. Hier, à la Chambre, j'ai qualifié cette idée de "faillite" et ne l'ai nullement appuyée.

LE CODE CRIMINEL

PERVERTIS SEXUELS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'INSTITUTION DE RÉFORMES

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Margaret Aitken (York-Humber): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice pourrait-il nous dire, si, étant donné les vœux formulés hier par le procureur général de l'Ontario qui a recommandé d'apporter des modifications au Code criminel à l'égard des pervertis sexuels, le Gouvernement se propose de mettre immédiatement ces vœux à l'étude?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous avons toujours l'habitude de mettre attentivement à l'étude tous les vœux que peuvent formuler les procureurs généraux des provinces ou les préposés à l'application de la loi.

LA DÉFENSE NATIONALE

INTERPELLATION AU SUJET DE L'INSTALLATION DU TURBO-RÉACTEUR DANS LES AVIONS DE CHASSE SUPERSONIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale ou, en son absence, à son adjoint parlementaire. Le turbo-réacteur *Pratt and Witney*, dont doit être équipé le premier avion de chasse supersonique du Canada, est-il un modèle plus perfectionné que le K-57?

M. P. T. Hellyer (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il me semble que la question est de celles auxquelles on pourrait convenablement répondre au moment où la Chambre

sera saisie des crédits du ministère. Je la considère comme un avis et tâcherai de me procurer tous les renseignements possibles.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE D'UNE NOUVELLE FORMULE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Revenu national? Son ministère songera-t-il à publier une formule permettant aux contribuables de l'impôt sur le revenu de tirer parti de l'article 36 (1), portant sur le traitement spécial accordé dans le cas des montants versés en une somme unique à un régime de pension?

L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je signalerai cette question aux hauts fonctionnaires de la Division de l'impôt.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service de l'administration—

1. Administration centrale (y compris le comité consultatif des services agricoles), $496,998.

M. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur le président...

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture pour cette année ont un peu baissé, mais si peu qu'à toutes fins pratiques on peut dire qu'elles sont identiques à celles de l'an passé.

Des explications s'imposeront à mesure que nous passerons en revue les divers articles et je n'ai pas l'intention pour le moment d'en parler plus longuement.

On a discuté assez librement depuis le début de la session de deux ou trois affaires qui concernent l'agriculture. Je n'en ai pas parlé lors du débat sur l'Adresse, car le *Feuilleton* en prévoyait déjà la discussion; deux de ces questions ayant déjà fait l'objet d'une discussion, je n'en dirai rien aujourd'hui.

Une de ces questions visait le prêt à 5 p. 100 et l'autre concernait le versement de frais d'entreposage. D'autres problèmes qui auraient pu être soulevés avec plus d'à-propos lors de l'étude de mes crédits ont aussi été discutés. J'ai mentionné les deux premiers et les autres intéressent la production agricole et les régimes d'écoulement en général, tout cela influant sur le revenu des cultivateurs à travers le Canada. Je me bornerai aux questions qui ont fait l'objet d'une discussion occasionnelle mais non approfondie.

Chaque année, en décembre. il se tient à Ottawa une conférence réunissant les ministres et les hauts fonctionnaires des divers ministères de l'Agriculture du pays; l'an dernier, nous y avons rencontré une députation du syndicat agricole de deux provinces, la Saskatchewan et l'Ontario. Il y avait aussi des représentants des différents pays où nous exportons ou dont nous importons des produits agricoles. Il y avait aussi les journalistes, surtout les rédacteurs de pages agricoles, qui viennent à la conférence recueillir toutes les discussions pour en faire part au public.

Nous avons fait préparer des études sur la situation dans le monde et au Canada, envisagée du point de vue de la vente des produits agricoles et d'une production éventuellement adaptée aux besoins de nos marchés et des marchés étrangers. La lecture de ces travaux a donné lieu à des discussions d'où il est résulté que les plus éminents spécialistes agricoles du Canada ont depuis la guerre jusqu'à maintenant porté aux cultivateurs un message qui a donné certains fruits. Tout d'abord, les aires de production des pommes, des pommes de terre et d'autres produits particuliers, le tabac excepté, n'ont pas beaucoup changé. Nos excédents sont dirigés vers les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Amérique du Sud. Nous en exportons aussi de petites quantités vers d'autres pays.

Si la production de lait n'a pas beaucoup changé, l'utilisation de ce produit a subi de grands changements pour répondre aux conditions de vente de ce produit au Canada.

Nous avons jugé à propos d'adapter notre production d'œufs et de porcs aux besoins des marchés du Canada et des États-Unis. Le quatrième point est que les excédents considérables de produits agricoles ont été limités presque exclusivement aux bovins, à l'orge et à l'avoine, produits exportés surtout aux États-Unis, et au blé, produit exporté à la Grande-Bretagne et à quelques autres pays.

En 1954, nos exportations de produits agricoles vers le Royaume-Uni ont atteint 236 millions de dollars et celles qui ont pris la route des États-Unis se sont chiffrées à 235 millions. Comme on le voit, l'écart est tout juste d'un million entre les produits que nous exportons à ces deux grands clients. Nos exportations de produits agricoles à d'autres pays ont atteint 382 millions de dollars. Nous exportons surtout du blé et de la farine au Royaume-Uni. Quant aux États-Unis, nous leur vendons principalement des céréales de provende, de semence et de brassage de bière. Nous exportons aussi des animaux sur pied et des produits d'origine animale.

Je m'arrêterai un peu plus longuement aux produits laitiers, et singulièrement le beurre, qu'aux autres produits dont j'ai parlé au sujet de nos problèmes actuels.

Ces problèmes intéressent d'abord la production des produits de la ferme et, ensuite, la vente de ces produits.

Notre programme appliqué à propos du beurre et la situation présente quant à cette denrée sont des questions qui ont donné lieu à quelque controverse au pays. J'ai pensé qu'il valait mieux traiter ce sujet dès maintenant, afin que les députés possèdent les renseignements utiles quand nous en serons aux crédits de mon ministère, surtout au crédit relatif aux produits laitiers.

On a beaucoup parlé du beurre. Afin de mettre les choses bien au point, il importe de revenir sur le passé. J'ai étudié les 20 dernières années, mais je me contenterai de mentionner les données relatives à la fin de chaque période de cinq ans.

En 1934, on a produit 334,974,000 millions de livres de beurre et, au 1er janvier de cette année-là, le report était de 22,027,000 livres. Cinq ans plus tard, en 1939, la production était de 356,972,000 livres et le report, au 1er janvier, de 45,120,000 livres. En 1944, cinq années plus tard, la production s'établissait à 336,257,000 livres et les stocks s'élevaient au 1er janvier 1944 à 46,683,000 livres. Cinq années s'étant encore écoulées, en 1949, la production s'était affaissée à 313,827,000 livres et les stocks s'établissaient au 1er jour de l'année à 37,649,000 livres.

Je demande maintenant au comité de prendre note qu'en 1954 nous avons produit 334,343,000 livres de beurre, alors que vingt ans auparavant, en 1934, nous en produisions 334 millions de livres. Il n'est donc guère conforme aux faits de prétendre qu'il s'est produit au cours des vingt années de grands changements à la hausse ou à la baisse, en particulier à la hausse. La statistique indique une production identique en 1954 et en 1934; et à la fin de l'intervalle de cinq ans on a enregistré durant deux années une production plus élevée et, une seule année où la production était inférieure à ce chiffre.

Au cours des dix années qui ont suivi immédiatement 1934, la statistique de la production indiquait une avance en regard de cette année-là, alors qu'au cours des neuf années suivantes, elle indiquait un recul en regard et de 1934 et de 1954. Cependant, l'écart s'est maintenu en deçà de 75 millions de livres par an et devait être attribué à des différences dans les herbages ou à des variations dans les prix ou à une augmentation de la production de fromage ou de quelque autre produit fabriqué avec du lait. Au cours de cette période de vingt ans il y a eu une variation en plus ou en moins d'environ 75 millions de livres mais, d'une façon générale, la production s'est maintenue à peu près au même niveau.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Au cours des six années où la production a été la plus faible, soit de 1947 à 1952, nous avons importé 42,500,000 livres de beurre. Les deux premières années, la moyenne mensuelle du prix de gros du beurre à Montréal a varié de 40c. (quand on en importait) à 68c. la livre.

Je donne ces indications pour expliquer la situation existant au montant où l'on a élaboré et appliqué le programme actuel au Canada. Nous venions juste d'importer des quantités considérables de beurre; c'était en hiver, saison dans laquelle le cultivateur doit pouvoir compter plus qu'à d'autres moments sur un prix de vente élevé pour le beurre qu'il produit. Or, ce beurre importé était mis sur le marché au prix de 40c. la livre en gros. Plus tard, au cours de la même année, il a monté à 66c. la livre en gros et l'année suivante à 68c. la livre. C'était donc pour mettre fin à ces écarts et introduire un régime plus équilibré qu'on a élaboré le programme actuel.

Nous avons établi le présent régime en 1949. Nous avons consenti à acheter le beurre d'entrepôt à 58c. la livre de la catégorie A, rendu à Montréal ou Toronto. Les stocks de beurre en entrepôt se sont élevés à 56 millions de livres le 1er janvier 1950. Vous remarquerez que, la dernière année du relevé que j'ai donné tout à l'heure, les stocks étaient de 37 millions de livres. La première année du régime de soutien des prix, soit pour cette raison, soit pour une autre, les stocks se sont élevés à 56 millions de livres le 1er janvier 1950. Par suite, nous nous avons dû nous empresser, pourrait-on dire, d'abaisser le minimum à 53c. et en raison surtout des maigres pâturages, bien que le prix n'y ait peut-être pas été étranger, nous avons dû importer 22 millions de livres de beurre en 1950 et 1951 afin de répondre aux besoins du Canada.

Au cours de la pénurie survenue en février 1951, malgré les importations, le prix au consommateur est monté à 85c. sur la plupart des marchés et jusqu'à 90c. la livre à Toronto. Cela prouve que nous avions besoin de stocks d'au moins 78 millions de livres, soit les 56 millions en entrepôt le 1er janvier en plus des 22 autres millions de livres importées, afin de satisfaire aux besoins du marché dans les conditions qui régnaient alors et qui résultaient principalement de l'insuffisance de nos pâturages en 1950 et 1951.

On voit donc que nous devons avoir en entrepôt au moins 78 millions de livres de beurre le 1er janvier pour être absolument

sûrs d'en stabiliser le prix que verse le consommateur sur la base de 58c. la livre touchés par le producteur. Les faits le démontrant à l'évidence, il est inutile d'insister.

Le 1er janvier 1954, nos stocks s'élevaient à 71 millions de livres, soit 7 millions de livres de moins que la quantité dont j'ai parlé. Le 1er janvier 1955, nos entrepôts renfermaient 91 millions de livres de beurre, soit 13 millions de livres au-dessus du niveau qui s'est révélé absolument nécessaire. Cette année, même si nous ne détenions que 81 millions de livres de beurre au compte de l'État le 1er janvier, la statistique révèle que le commerce avait en stock 19 millions de livres; nous avons donc décidé de réduire nos stocks de 10 à 20 millions de livres en écoulant cette quantité. De la sorte, nous restons en sécurité, dans le cadre du programme mis en vigueur en 1949.

Depuis 1950, le programme a coûté plus de 6 millions, y compris 1·6 million versé aux commerçants pour réduire le prix de 58 à 53c. A la suite de toutes les initiatives qui ont été prises cette année pour diminuer les stocks, ce chiffre passera probablement à 8 millions le 1er mai; ce sera peut-être un peu plus ou un peu moins, je n'en suis pas sûr. Ainsi, depuis que le plan fonctionne, le Gouvernement a dû payer d'un tiers à un demi cent par livre.

Cette année sera notre plus coûteuse car nous avons écoulé des stocks de cinq ans que nous conservions pour être certains que le marché ne sera pas tripoté au détriment des producteurs ou des consommateurs. Je répète que nous sommes pleinement satisfaits que cette circonstance nous oblige à avoir au moins 78 millions de livres de beurre le 1er janvier de chaque année, afin que nous puissions conserver les positions acquises par l'application de ce plan particulier. Ce que je veux souligner à ce sujet, c'est exactement ce que j'avais à l'esprit chaque fois que j'ai déclaré que nous n'avons aucun excédent inquiétant.

Que nous ayons de vastes quantités de beurre en mai, probablement de 40 à 50 millions de livres, cela n'a rien de nouveau. Les statistiques que j'ai lues montrent que nous avions 56 millions de livres en stock le 1er janvier, quand nous avons commencé, et que les autres années les quantités entreposées étaient à peu près du même ordre. En fait notre production a des hauts et des bas par suite des fluctuations de rendement des pâturages d'un an à l'autre, fluctuations analogues à celles des récoltes de blé, et à cause même de ces fluctuations nous devons faire des provisions pour les années de faible production de beurre.

Dans les circonstances actuelles, comme nous avions environ 78 millions de livres de beurre en entrepôt le 1er janvier, nous pouvons être passablement certains qu'il ne sera pas nécessaire d'importer du beurre au Canada ce qui, j'en suis sûr, plaira à tous les honorables députés. Ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre se souviennent que c'est un gouvernement composé de membres de l'opposition officielle qui, le premier, a permis l'importation et la fabrication de la margarine au Canada. Cette décision a suscité, sur le plan politique, une véritable polémique qui a eu ses répercussions sur tous les candidats d'une extrémité à l'autre du pays et nous avons eu un changement de gouvernement. Ensuite, avant 1930, un gouvernement libéral, composé de députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, a permis l'importation de 42 millions de livres de beurre au Canada, quantité qui correspond à peu près à celle que j'ai mentionnée il y a quelques instants et dont nous nous efforçons d'éviter l'importation.

La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont alors exporté 42 millions de livres de beurre au Canada; je me souviens d'avoir vu des camions se promener un peu partout à l'époque des élections, transportant les caisses dans lesquelles le beurre était arrivé au pays. Les membres de l'opposition qui tenaient tant alors à éviter tout ce qui aurait permis l'entrée de beurre au pays nous aideront maintenant de leur mieux, j'en suis sûr, à faire en sorte que cela n'arrive pas. Nous croyons qu'il est absolument essentiel d'avoir 78 millions de livres, ce qui est près de 80 millions. Dans le moment nous en avons 70 millions. Nous pensons qu'il importe d'avoir tout ce beurre en main pour donner suite à la ligne de conduite adoptée.

M. Brooks: Puis-je poser une question au ministre?

Le très hon. M. Gardiner: Oui.

M. Brooks: Combien de temps peut-on en toute sincérité garder le beurre en entrepôt?

Le très hon. M. Gardiner: Nous pouvons le conserver dans le meilleur état au moins un an et demi. Certains soutiennent qu'on peut le conserver plus longtemps. A ce propos, je dois signaler qu'il nous reste, en entrepôt, très peu du beurre produit avant mai 1955. A peu près tout le beurre de 1954 a été écoulé. Ce qui ne l'est pas encore, soit 5 ou 6 millions de livres, sera écoulé sans difficulté par les voies du commerce au cours des semaines qui nous restent. Puisque la question a été soulevée, je vais faire une précision que je n'avais pas l'intention de faire en ce moment. Nous classons tout le beurre entreposé. Il doit être de toute première qualité

pour entrer en entrepôt et il doit être également de première qualité lorsqu'il en sort pour être livré au commerce. Il s'agit donc exclusivement de beurre de première catégorie entrant et sortant des magasins sous ce régime.

Je n'aime pas beaucoup l'observation qu'on a faite une ou deux fois lorsqu'il s'est agi de vendre du beurre à l'étranger afin de continuer d'appliquer un régime qui rend inutile pour nous les importations de beurre. Lorsqu'il est question d'exporter un peu de beurre, il se trouve toujours quelqu'un pour dire: "Oh, il s'agit de beurre rance", ou bien "C'est du beurre, gâté", ou encore "Il y a deux ou trois ans que nous l'avons sur les bras!" On me permettra de dire qu'il n'est pas entré de tel beurre dans le commerce, nul part dans le pays, en provenance de stocks entreposés par le Gouvernement. Ce n'est pas à dire qu'il ne se vend pas de beurre rance sur le marché intérieur; mais il s'agit de beurre auquel nous n'avons jamais touché. Nous n'emmagasinons pas plus du tiers du beurre mis en vente au Canada. Il se trouve en tout temps, sur nos marchés du beurre auquel le Gouvernement n'a rien eu à voir, si ce n'est qu'il en a réglementé le classement, aux termes des règlements que nous avons édictés à cette fin.

On ne manquerait assurément pas de me poser une question au sujet de nos ventes de beurre à l'Europe si, d'aventure, il m'arrivait de ne pas communiquer de renseignements à ce sujet. En juin et juillet 1955 nous avons vendu 314,832 livres de beurre. J'étais à l'époque en Grande-Bretagne, mais j'ai lu le compte rendu des délibérations qui ont eu lieu alors à la Chambre. Il m'est donc inutile d'y revenir plus longuement aujourd'hui. La Chambre l'a discuté longuement à ce moment-là. En décembre 1955, nous avons vendu 895,639 livres de beurre à la Tchécoslovaquie; en novembre et décembre, nous en avons vendu 6,024,760 livres à l'Allemagne orientale et 1,984,304 livres à ce dernier pays en janvier 1956. Cela fait en tout 9,219,535 livres. Je tiens à faire remarquer que ces chiffres sont plus élevés que les chiffres cités par l'honorable député de Lanark dans l'ordre de dépôt ou dans la réponse faite à une question posée il y a quelques semaines. Avec les exportations de janvier, cela fait maintenant un total de 9,219,535 livres ou environ 9 millions et quart de livres. Ce n'est pas loin de 10 millions de livres. Des négociations sont en cours qui pourraient entraîner la vente de beurre à des pays de l'Europe. Comme je le disais il y a quelques instants, le programme que nous essayons de mettre à exécution ne serait nullement atteint à l'heure actuelle si nous trouvions le moyen d'exporter de 10 à 20 millions de livres de beurre du Canada.

De plus, je suis sûr que certains aimeraient savoir quels ont été les effets de la vente de beurre aux institutions à un prix inférieur au cours normal. J'ai ici les chiffres jusqu'au 27 janvier et je peux les communiquer au comité. La quantité totale de beurre vendu aux institutions a atteint 6,179,660 livres. Cela couvre presque une année entière, mais pas tout à fait. Nous avons commencé ces ventes en février de l'année dernière. Je n'ai pas les chiffres jusqu'à ce jour, mais je crois qu'ils atteindront près de 6½ millions de livres. La remise accordée sur le beurre vendu représente $1,297,728.60.

Cette somme a été ajoutée à celle que j'ai mentionnée déjà à la conférence, en décembre, laquelle portait sur nos ventes à l'Europe jusqu'à ce moment-là et sur les pertes que nous avions assumées à l'égard de ces ventes ainsi que sur nos pertes de trois millions de dollars l'année précédente à l'égard de transactions concernant le beurre. La somme soustraite du prix réel du beurre,—nous approchons de la fin de l'année,—s'établira à environ un million et demi. Voici le point important à ce sujet. Nous avons voulu déterminer si ces gens ou ces institutions consomment plus de beurre ou s'ils achètent plus de beurre et moins de margarine quand ils peuvent en obtenir à meilleur compte. La statistique n'indique aucune augmentation de la consommation. On utilise à peu près la même quantité de beurre, un peu plus à certains endroits un peu moins à d'autres, à 40c. la livre, qu'on en consommait quand il fallait le payer 61c. La quantité de margarine consommée est aussi à peu près la même qu'auparavant.

M. Dufresne: Le ministre me permet-il une question?

Le très hon. M. Gardiner: Oui.

M. Dufresne: Le ministre peut-il nous donner les chiffres pour chacune des provinces?

Le très hon. M. Gardiner: Oui.

M. Dufresne: Peut-il nous dire, si, dans la province de Québec, cette méthode de distribution de beurre aux institutions à raison de 40c. la livre a entraîné une augmentation de la consommation?

Le très hon. M. Gardiner: Pour répondre à cette question, il faut que je consulte la première feuille de même que la dernière. J'ai ici les chiffres pour chacun des mois de l'année pendant lesquels cette méthode a été appliquée. Le 4 mars, c'est le premier rapport que je possède, le nombre des institutions dans le Québec était de 236. Évidemment, les

chiffres peuvent être différents maintenant. Ce mois-là, on a consommé 154,000 livres de beurre, ou plutôt le chiffre se rapproche davantage de 155,000. Si l'honorable député prend note de ces données, il pourrait sans doute inscrire le chiffre rond de 155,000. *Elles n'ont consommé que 6,000 livres de margarine. Il y a eu aussi les autres matières grasses, qui ne sont ni de la margarine ni du beurre, et qui ont représenté 53,000 livres.** Afin de permettre un rapprochement entre les chiffres et pour m'éviter d'avoir à y revenir trop souvent, voici d'autres données. En Ontario, la province suivante, les institutions ont consommé 118,000 livres de beurre,—le chiffre se rapproche davantage de 119,000 livres,—31,000 livres de margarine et 36,000 livres d'autres matières grasses.

Voilà quels sont les chiffres pour les deux provinces. Passant maintenant à la statistique que j'ai sous la main pour le dernier mois, je constate que le nombre des institutions dans Québec est actuellement de 777, soit à peu près trois fois autant qu'auparavant; au cours du dernier mois, elles ont utilisé 297,000 livres de beurre, *13,591 livres de margarine et 103,146 livres d'autres matières grasses.** En Ontario, le nombre de ces institutions est de 403, alors qu'il était antérieurement de 276. L'augmentation est moins forte que dans le Québec. Elles ont utilisé 141,000 livres de beurre,—tout près de 142,000,—33,324 livres de margarine et 61,550 livres d'autres matières grasses. L'écart n'est pas considérable quant aux proportions utilisées dans les institutions le premier mois comparativement au dernier mois, mais il faut signaler que le nombre des institutions est plus fort le dernier mois de l'année que le premier. Au total, le nombre des institutions atteintes le premier mois est de 1,068,—je parle ici de l'ensemble du pays, —et ces 1,068 institutions ont employé 426,000 livres de beurre, 75,000 livres de margarine et 140,000 livres d'autres matières grasses. Pour le dernier mois, 2,001 institutions ont utilisé 629,000 livres de beurre, 104,000 livres de margarine et 235,000 livres d'autres matières grasses.

Si l'on examine ces chiffres de près, on constate que la réduction de 21c. apportée au prix du beurre n'a pas modifié sensiblement les proportions de beurre et de magarine jusque-là utilisées. C'est une chose bonne à savoir, mais je me demande s'il vaut la peine de dépenser un million et demi pour l'apprendre. Nous n'avons pas encore décidé si nous devons maintenir cette ligne de conduite encore un an, aider à accomplir des choses qui nous incombent, d'après certains, mettre plus de beurre à la disposition des Canadiens et en mettre moins ailleurs. Le Gouvernement étudiera cette question à fond en temps utile et il prendra une décision.

Ces chiffres constituent à peu près tout ce que je voulais dire à propos de la situation relative au beurre. Il n'y a qu'un détail à ajouter, pour que les députés possèdent les renseignements nécessaires au débat. Il s'agit de la consommation de margarine et de beurre. Les Canadiens consomment actuellement autant de beurre qu'ils en consommaient avant qu'on permette l'admission de la margarine au pays. Mais il y a plus de personnes qui en mangent. Si la production du lait ou du beurre n'augmente pas, les agriculteurs qui produisent du beurre pourront en vendre autant qu'ils en vendaient avant qu'on permette le commerce de la margarine au pays. D'autre part, si les producteurs laitiers veulent augmenter leur production, vu l'existence de la margarine, ils devront nécessairement en tenir compte.

L'effet de la margarine ressort assez bien des chiffres cités l'autre jour par l'honorable représentant de Lanark. Un seul de ses chiffres m'a paru s'écarter un peu de ceux auxquels je pense et que j'ai ici sous les yeux. Lorsque la vente de la margarine a été autorisée au Canada, nous consommions 28 livres de beurre par personne. Nous en consommons maintenant un peu plus de 21 livres. L'important, à ce qu'il me semble, c'est que cette diminution, de 28 livres à un peu plus de 21 livres s'est produite la première année où la margarine s'est vendue. Depuis, la consommation par habitant est restée à un peu plus de 21 livres. Sauf erreur, l'honorable représentant de Lanark disait que, l'an dernier, la consommation du beurre avait baissé de 8 livres ou que celle de la margarine avait augmenté de 8 livres, mais d'après mes chiffres, s'ils sont bien à jour, c'est un peu plus de 7 livres chaque année pour la margarine, et 21 livres pour le beurre. La consommation de beurre par personne a donc baissé d'environ 25 p. 100 mais, par suite de l'augmentation de la population, la quantité totale de beurre consommée au Canada est à peu près la même qu'elle était alors que la margarine est apparue sur le marché.

M. le président: Je regrette d'interrompre le ministre mais je dois lui signaler que son temps de parole est expiré.

Des voix: Voyons! tout de même...

M. le président: La Chambre consent-elle à ce que le ministre poursuive?

Des voix: Mais oui!

Le très hon. M. Gardiner: Je regrette. Peut-être n'ai-je ni pris assez soigneusement connaissance du Règlement ni compris qu'en l'occurrence celui qui abordait un sujet devait s'en tenir à la question.

**Pour explication des passages en italique, voir page 1141.*

M. Blair: Je dirai, avant que le ministre abandonne les données statistiques, que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question; et, puisque le ministre a devant lui ces données, il pourra peut-être nous dire quelle était la totalité des stocks de beurre au premier janvier des années 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956. Je voudrais savoir aussi quels étaient, à ces mêmes dates, les stocks appartenant au Gouvernement. Si le ministre possède ces chiffres, j'aimerais qu'il m'en fasse part.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne sais si je puis vous indiquer les stocks qui étaient la propriété du Gouvernement. J'aurais préféré citer ces chiffres au moment de l'étude du crédit en question. Quelles sont ces années que le député a mentionnées?

M. Blair: J'ai mentionné 1952, 1953, 1954, 1955 et 1956.

Le très hon. M. Gardiner: Nous n'avons encore rien sur 1956, et les données de 1955 ne figurent pas sur la liste; c'est celle qui paraît régulièrement. Les stocks au 1er janvier étaient les suivants: 1950, 56,134,000; 1951, 39,319,000; 1952, 64,974,000; 1953, 54,497,000; 1954, 71,312,000. Je croyais avoir indiqué ces chiffres au cours de mes observations antérieures. L'autre donnée que j'ai mentionnée alors était 91 millions au 1er janvier 1955.

M. Brooks: Vous avez mentionné 10 millions pour 1956.

Le très hon. M. Gardiner: C'est un million pour 1956; 1,300,000, je crois. J'ai cité un chiffre environ une semaine plus tard, après que nous en eumes vendu quelques millions de livres à l'Allemagne, et la réserve est encore plus faible. Les chiffres pertinents sont au hansard. En plus de fournir les chiffres, je tenais à faire ces observations au sujet du beurre.

Il y a une autre question qu'on a discutée ici. D'après quelques-uns j'aurais dit certaines choses et, d'après d'autres j'aurais gardé le silence au sujet de certaines autres choses. L'autre jour, un court débat s'est déroulé à propos d'un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg. J'ai donc apporté l'article parce qu'il soulève un point qui me permet d'amorcer une discussion sur le revenu des agriculteurs. Je comprends fort bien pourquoi le député de Moose-Mountain a été induit en erreur par la déclaration dont il a lu un extrait.

M. McCullough (Moose-Mountain): Apparemment les cultivateurs l'ont été aussi.

Le très hon. M. Gardiner: Non, ils ne l'ont pas été du tout; mais en relisant l'article, vous constaterez que c'est l'une de ces choses,—je sais que mes amis en riront, mais je suis étranger à l'affaire; vous pouvez donc rire d'un autre,—en relisant l'article, dis-je, qui émane d'Hamilton, vous constaterez que vous avez lu le mot qui était là; vous l'avez fait avec raison d'ailleurs. Il s'agit du mot "not". Toutefois, en lisant l'article d'un bout à l'autre, vous discernerez que c'est une coquille. Le mot est "net", pas "not". L'article ajoute que j'ai parlé et du revenu net en espèces et du revenu brut en espèces; j'aurais aussi donné à entendre, d'après l'article, que d'autres mesures eussent pu être prises. On a dit que les chiffres étaient exacts, avec raison d'ailleurs; cela importe davantage.

L'article qui a provoqué la discussion à Hamilton s'intitule: "Pas en si mauvaise posture." Impossible de trouver cela dans l'article, même dans le texte rapporté par les journaux, sauf si l'on laisse tomber une demi-phrase. Voici la phrase:

Le très honorable James G. Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture, a déclaré lundi que les cultivateurs ne sont pas en aussi mauvaise posture "que certains voudraient nous faire croire".

Voilà ce que j'ai dit. Ce qui ne signifie pas réellement qu'ils ne sont pas en mauvaise posture. Cela ne signifie pas qu'ils ne connaissent pas de difficultés; cela veut dire tout simplement qu'ils ne sont pas en aussi mauvaise posture que certains l'affirment.

M. Nicholson: Qu'est-ce qu'être en mauvaise posture?

Le très hon. M. Gardiner: Eh bien, notre ami n'était pas en si mauvaise posture quand il pouvait payer des impôts sur le revenu de ses terres comme il nous l'a dit hier soir. Je ne connais personne en Saskatchewan qui devrait être en plus mauvaise posture que l'honorable représentant de Mackenzie lorsqu'il cultive ses terres. Vous tâcherez de comprendre celle-là plus tard.

Voici d'après eux ce que j'ai dit:

M. Gardiner a dit que le revenu total des cultivateurs canadiens s'est élevé pour les cinq dernières années à 13,037 millions de dollars, "le plus haut que nous ayons jamais eu". Les cinq années précédentes n'avaient produit que 10,359 millions de dollars de revenu brut. Il a souligné que les chiffres des cinq dernières années représentent un accroissement de 30 p. 100. Il a ajouté que le revenu net des agriculteurs au cours des cinq dernières années avait été de 8·349 millions de dollars contre 6·636 millions pour les cinq années précédentes.

Et puis, paraît-il, j'aurais dit quelque chose au sujet du beurre.

M. Nicholson: Le ministre a-t-il la statistique des deux dernières années? Ce n'est pas juste de faire porter la comparaison sur les cinq ans.

Le très hon. M. Gardiner: Je vais citer tous ces chiffres et, si le comité le veut bien, je les consignerai au compte rendu. Bien des gens qui ne les ont pas vus ont grand besoin d'en prendre connaissance. Je les ai lus en entier.

Si le comité m'y autorise, au lieu d'en donner lecture, je les consignerai au hansard.

M. le président suppléant: Le ministre est-il autorisé à consigner les chiffres au compte rendu?

Des voix: D'accord.

Le très hon. M. Gardiner: Certains semblent avoir un peu de peine à analyser tous ces chiffres quand ils sont bloqués sur une seule grande feuille. Ils indiquent le revenu brut en espèces. La liste est publiée par le Bureau fédéral de la statistique. La statistique est donnée séparément pour chaque province. On obtient le résultat en additionnant les chiffres relatifs aux diverses périodes.

La feuille signale le revenu net. Certains députés peuvent apprendre avec intérêt que le revenu net n'était pas indiqué avant 1938. Je me suis demandé si la chose n'était pas attribuable au fait que pendant la période quinquennale précédente, le chiffre le plus élevé du revenu en espèces des cultivateurs était de 536 millions de dollars et le chiffre le plus faible de 412 millions. Je comprends parfaitement qu'avec un si faible revenu en espèces les cultivateurs n'avaient aucun revenu net. Ils avaient moins qu'un revenu net. Je n'ai donc aucune statistique de revenu net pour la période antérieure à 1938. Le statistique du revenu brut en espèces donnée ici remonte jusqu'en 1926.

J'ai lu dans le numéro qui est arrivé hier du *Leader* de Regina un article qui n'est pas de moi, mais d'un organisme que nos amis de la Saskatchewan citent depuis une couple de semaines, le syndicat du blé de la Saskatchewan, article qui répond à certaines observations qui ont été formulées ici. Cet article signale que pendant les années en question, le revenu agricole a baissé au pays de 400 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de revenu dans les trois provinces des Prairies, car on dit qu'il y a eu augmentation dans toutes les autres régions du Canada.

On me permettra de consigner au compte rendu les chiffres que j'ai ici sous les yeux et qui sont tirés du bulletin sur le revenu agricole en espèces et sur le revenu net publié par le service de la statistique du ministère du Commerce.

REVENU AGRICOLE EN ESPÈCES: RECETTES DE LA VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, DE 1936 à 1955

(En millions de dollars)

	Provinces Maritimes	Ontario et Québec	Total: Est du Canada	Provinces des Prairies	Colombie-Britannique	Total[1]
1936	35	258	293	272	25	590
1937	38	292	330	283	29	642
1938	37	293	330	293	30	653
1939	35	309	344	342	30	716
1940	38	329	367	338	30	735
1941	44	415	459	386	40	885
1942	58	529	587	467	45	1,099
1943	70	585	655	694	58	1,407
1944	75	628	703	1,058	68	1,829
1945	79	691	770	851	75	1,696
1946	87	738	825	835	82	1,742
1947	90	831	921	950	94	1,965
1948	105	1,021	1,126	1,234	103	2,463
1949	100	1,028	1,128	1,264	101	2,494
1950	108	1,039	1,147	973	100	2,220
1951	121	1,224	1,345	1,362	109	2,816
1952	126	1,154	1,280	1,465	104	2,849
1953	110	1,112	1,222	1,449	105	2,776
1954	115	1,113	1,228	1,045	105	2,378
1955	120	1,133	1,253	995	109	2,357

[1] A l'exclusion de Terre-Neuve.

REVENU NET DES EXPLOITANTS AGRICOLES OBTENU DE LEURS EXPLOITATIONS PAR PROVINCES, DE 1938 A DATE

(En millions de dollars)

	Provinces maritimes	Ontario et Québec	Total: Est du Canada	Provinces des Prairies	Colombie-Britannique	Total[1]
1938	26	188	214	141	16	371
1939	24	207	231	207	17	455
1940	24	217	241	226	18	485
1941	27	273	300	190	27	517
1942	42	400	442	617	29	1,088
1943	57	408	465	372	41	878
1944	53	471	524	674	42	1,240
1945	52	469	521	404	46	971
1946	61	536	597	491	51	1,139
1947	55	520	575	581	50	1,206
1948	68	691	759	866	56	1,681
1949	66	707	773	810	58	1,641
1950	66	709	775	630	43	1,448
1951	81	892	973	1,127	54	2,154
1952	77	725	802	1,082	40	1,924
1953	63	709	772	884	44	1,700
1954	62	652	714	376	36	1,126

[1]A l'exclusion de Terre-Neuve.

Je ne parlerai que des provinces Maritimes. Pour la première année indiquée, le revenu y est de 35 millions, contre 120 millions pour la dernière. Il y a hausse régulière, tous les ans, à partir de 1936. Il n'y a pas une seule diminution avant 1948, le chiffre de cette année-là étant de 105 millions contre 100 millions en 1949. Puis il y a de nouveau, hausse, en 1950, jusqu'à 108 millions. A mesure qu'on...

M. Brooks: Est-ce que je puis poser une question? Le ministre pourrait-il nous indiquer la différence entre la puissance d'achat du dollar, entre 1936 et 1950?

Le très hon. M. Gardiner: Vous le ferez sans doute vous-même, je n'ai pas à le faire.

M. Brooks: Le différence est en tout cas considérable.

Le très hon. M. Gardiner: Il y a augmentation régulière du revenu agricole depuis 1936 jusqu'à 1952.

M. Brooks: Brut ou net?

Le très hon. M. Gardiner: Brut. Le net figure ici également.

En 1951, il a fait voir une forte augmentation dans les provinces Maritimes, ayant atteint 121 millions de dollars; en 1952, il a monté encore un peu, pour atteindre 126 millions, mais il est retombé ensuite à 110 millions, soit juste 2 millions de plus que ce qu'il avait été pour l'année-cime antérieure à 1951. L'année suivante, il s'est élevé à 115 millions et ensuite à 120 millions. Quels sont les facteurs de ces fluctuations? C'est que, pour les deux seules années où il ne s'est pas conformé à l'augmentation graduelle, il est monté encore plus haut. Comment cela atteint-il le cultivateur? Quelles ont été ces deux années? Ces deux années ont été les années de la guerre en Corée et n'importe qui pourrait expliquer pourquoi le revenu a été plus élevé ces années-là. Cependant, chaque fois que mes amis font une comparaison, il comparent à 1951, année qui, partout sauf dans les provinces Maritimes, a été la plus élevée de toutes. Ils se basent sur cette année-là et, après avoir fait leurs calculs, ils affirment que le revenu a baissé de 23 p. 100. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette façon de raisonner n'est pas très utile. Je suis venu bien près de dire qu'elle n'était pas honnête. Je suis porté à croire que c'est le mot juste mais, si je l'appliquais à quelqu'un en particulier, je serais contraint de le retirer.

Qu'en est-il de l'Ontario et du Québec? J'ai groupé ces deux provinces. On commence à 258 millions et on augmente chaque année jusqu'à 1950. Le chiffre, pour cette année-là est de 1,039 millions de dollars. On ne signale pas une seule régression, nulle part. Or le Gouvernement est au pouvoir sans interruption depuis lors, chose qu'on ne saurait même pas dire du gouvernement Duplessis.

En 1951 le revenu a augmenté, dans ces deux provinces, de près de 200 millions, atteignant 1,224 millions de dollars.

En 1952, le chiffre diminuait à 1,154 millions de dollars. L'année suivante, il s'établissait à 1,112 millions. L'année d'après, il était de 1,113 millions et, l'année d'ensuite, de 1,133 millions. Le progrès a été constant; pour les deux années de la guerre de Corée, il a été plus marqué.

Ainsi donc, comme le dit le syndicat du blé à Regina, le revenu agricole, pour l'ensemble de nos exploitations, n'a pas diminué: il a constamment augmenté.

Si nous passons aux provinces des Prairies, nous avons, au départ, le chiffre de 272 millions de dollars. En 1944, ce chiffre était passé à 1,058 millions, ce qui indique que nous avons eu une excellente récolte en 1942 et 1943. Nous avons vendu beaucoup de blé et notre revenu en espèces n'avait jamais été aussi considérable. De 272 millions qu'il était la première année, il a augmenté régulièrement pour atteindre 694 millions en 1943 et faire un bond à 1,058 millions en 1944. Cela ne nous a pas nui, dans l'Ouest. Depuis ce temps-là, nous nous vantons de la récolte de 1942-1943. Cette récolte énorme tenait à ce que, en 1941, nous avons payé les cultivateurs pour qu'ils fassent de la jachère d'été. Autrement dit, nous avons emmagasiné le grain non pas dans les élévateurs, mais dans l'humidité du sol. L'année suivante, nous avons produit du blé, et nous n'avons pas eu à payer l'emmagasinage parce que le blé était là. Je ne devrais pas dire que nous n'avons acquitté aucun frais d'entreposage, car nous avons gardé ces stocks presque jusqu'à la fin de la guerre, mais cette année-là la récolte a été beaucoup plus abondante, parce que nous avons emmagasiné de l'humidité dans le sol pour produire du blé et des céréales de provende. Nous avons exporté des céréales sous forme de porcs.

En 1945, le montant a diminué un peu, atteignant 851 millions. Il a fléchi d'environ 150 millions de dollars; nous avons recommencé à neuf après ces récoltes et nous avons graduellement augmenté de nouveau jusqu'à ce que nous atteignions 1,264 millions de dollars en 1949; il s'agit du revenu en espèces.

La Chambre se souvient sans doute que la récolte de 1949 a été une des plus mauvaises que nous ayons eue. Les chiffres révèlent qu'elle était aussi mauvaise que les pires que nous ayons eues au cours de la période de sécheresse. La seule raison pour laquelle nous n'en avons pas entendu parler à la Chambre c'est qu'à cette époque le prix du blé était tellement élevé que les cultivateurs ne s'en sont pas ressentis autant qu'au cours des années 1930. Cependant, la récolte a été mauvaise, comme les chiffres l'attestent.

En 1950, nous avons vendu une partie importante de cette récolte, mais le chiffre est descendu à 973 millions de dollars. L'année suivante, 1951, il a atteint un nouveau sommet, soit 1,362 millions; il a aussi augmenté en 1952, à 1,465 millions, mais en 1953 il a fléchi un peu, à 1,449 millions, ce qui n'est pas une trop forte diminution. En 1954, le chiffre était de 1,045 millions. Pourquoi? Pour deux raisons. La première, c'est que nous n'avons pu entreposer tout le blé dans les élévateurs et obtenir un paiement; l'autre raison c'est que la récolte avait été frappée par la rouille partout dans l'Ouest.

Je tiens à rappeler aux honorables députés qui peuvent trouver la chose drôle, que nous avons dû verser 32 millions de dollars dans l'Ouest du Canada en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; une somme de 21 millions de dollars, soit autant que nous versons en ce moment à raison de 10c. le boisseau à l'égard de la récolte de 1954, a été versée en Saskatchewan en 1955 en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Je pense qu'il convient de mentionner la chose en discutant cette question de revenu, car elle explique pourquoi le revenu de 1955 a été aussi élevé, atteignant 995 millions de dollars.

J'ai ici les chiffres relatifs à la Colombie-Britannique, qui correspondent passablement à ceux des provinces Maritimes. Je vais tout simplement les consigner pour qu'on les imprime.

M. McCullough (Moose-Mountain): Le ministre inclut-il dans le chiffre relatif à 1954 la somme versée en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

Le très hon. M. Gardiner: Ce montant a été payé à l'égard de 1954, mais les cultivateurs ont été payés en 1955. Comme le savent fort bien les honorables députés, nous n'avons pas effectué de paiement en 1954 à cause de la rouille. Il a fallu beaucoup de temps pour faire les calculs et le paiement a été fait en 1955.

M. Hahn: Monsieur le président...

Le très hon. M. Gardiner: Laissez-moi finir, puis je répondrai à vos questions. Je voudrais signaler ce qu'a déclaré le syndicat du blé dans sa dernière déclaration, cette semaine. Il signale que le fléchissement de 400 millions de dollars dans les chiffres du revenu de 1953, qui s'établissait à 1,449 millions et dans les chiffres de 1955, soit 995 millions, représente la diminution globale du revenu agricole dans l'ensemble du Canada. Personne ne peut contester ces chiffres; ils sont là. Si on veut citer les chiffres émanant du service de la statistique du ministère du Commerce, il faut les citer tels qu'ils ont été publiés et non pas comme d'autres les ont donnés à Hamilton ou ailleurs. Les chiffres

que j'ai mentionnés sont les bons. A mon avis, un député de l'Ouest canadien, peu importe où il siège à la Chambre, n'aide pas les cultivateurs de l'Ouest en cherchant à appliquer cette situation à tous les cultivateurs du Canada, car elle résulte d'un état de choses qui a surgi dans les provinces des Prairies à l'égard du blé.

Il y a un autre point dont il faut tenir compte. Quand j'ai parlé...

M. Nicholson: Avant que le ministre en ait fini avec la statistique, je me demande s'il ne pourrait pas, au cours de la relâche, se procurer le pourcentage à l'égard de tout le Canada des cultivateurs qui paient l'impôt sur le revenu, ainsi que le pourcentage des cultivateurs canadiens dont le revenu net est de moins de $1,000 et de $1,000 à $2,000. Le ministre pourrait-il se procurer ces chiffres?

Le très hon. M. Gardiner: Mon honorable ami a cité ces chiffres deux fois à cette session-ci, à ma connaissance; je ne vois pas pourquoi je les citerais de nouveau. Quoi qu'il en soit, l'œuvre du ministère de l'Agriculture consiste à favoriser une production appropriée, à s'assurrer qu'elle est convenablement classée et à organiser la vente des produits au Canada. Le ministère du Commerce s'occupe de la vente de ces produits, hors du Canada, si nous avons des excédents.

Je reviens sur ce que j'ai dit il y a quelques instants. Je sais où est la ferme de mon honorable ami; je la connais. Il a dit hier qu'il payait de l'impôt sur le revenu. Je le répète, certains des chiffres qu'il a cités expliquent peut-être pourquoi tant de cultivateurs de la Saskatchewan acquittent l'impôt sur le revenu. Mais ils ne paieront pas cet impôt sur le revenu cette année à moins qu'ils aient fait ce que font la plupart des bons cultivateurs de la Saskatchewan. Depuis l'institution de l'impôt sur le revenu, ceux-ci reportent leur blé, sachant qu'ils peuvent établir sur plusieurs années leur moyenne de revenu en ne livrant pas tout le blé qu'ils ont récolté au cours d'une bonne année; ils peuvent en livrer une partie au cours d'une année où ils n'auraient aucun revenu s'ils ne possédaient pas ce blé.

M. Argue: Je croyais que tous les cultivateurs étaient de bons cultivateurs.

Le très hon. M. Gardiner: La plupart le sont mais il y a quelques exceptions qui consacrent beaucoup trop de temps à autre chose pour être vraiment de bons cultivateurs. Quoi qu'il en soit, ces cultivateurs touchent un certain revenu et nous ne devrions pas faire abstraction de ce fait. Parce que le revenu, dans les trois provinces de l'Ouest, a baissé de 400 millions de dollars par suite de la situation du blé, on ne devrait pas dire que tout le monde en souffre et que tous les cultivateurs sont atteints. On a peut-être raison de dire que les marchands d'instruments aratoires ne peuvent pas vendre autant que d'habitude; il est peut-être vrai de dire que d'autres souffrent de cet état de choses et que les chiffres d'affaires baissent, mais c'est aller un peu trop loin que d'affirmer que les cultivateurs de la Nouvelle-Écosse, du Québec ou de l'Ontario se trouvent atteints parce que le blé a rapporté 400 millions de dollars de moins.

M. Nicholson: Le ministre me permet-il une autre question? Il cherche à démontrer que les cultivateurs, dans l'ensemble du Canada, sont dans une bonne situation financière; que la crise de l'Ouest ne les atteint pas.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne veux rien démontrer; je cite simplement les faits afin que les honorables députés tirent leurs propres conclusions. Ce sont les seuls qui soient à notre disposition; ils émanent du seul organisme en mesure de les recueillir. Ce sont des faits.

M. Zaplitny: Le...

Le très hon. M. Gardiner: Veuillez me laisser continuer. Certains d'entre vous ne m'ont guère donné de chance de les interrompre hier soir. Les députés pourront poser des questions quand j'aurai fini.

Voilà quels sont les faits. Je tenais à les exposer et à ajouter certains chiffres relatifs au revenu net. Je ne donnerai pas lecture de ces chiffres si on m'autorise à les consigner au hansard. Ils nous mènent aux mêmes conclusions. J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère pourquoi ils n'avaient pas préparé une déclaration sur la valeur nette. Je reviens au point qu'on a soulevé et qu'on m'a demandé de commenter.

J'ai formulé l'autre jour une déclaration dont les honorables vis-à-vis ont mis en doute l'exactitude. J'ai dit, à la conférence de décembre dernier, que le revenu réel, non le revenu net en espèces et non le revenu net,—celui qui figure sur ces feuilles,—en 1955, serait tout aussi élevé que le revenu réel en 1953. Depuis que ces chiffres ont été publiés, des journaux, partout au Canada, ont déclaré dans les éditoriaux que Gardiner se trompait encore une fois.

Ces journaux ne parlaient pas de revenu réel; ils n'ont pas employé l'expression "revenu total". Après avoir parlé de revenu réel dans la première ligne de leur déclaration sur ce que j'avais dit, ils n'ont plus mentionné l'expression et ont critiqué en se fondant sur le revenu en espèces. Tout cultivateur de

l'Ouest sait qu'il n'existe guère de rapport entre le revenu réel d'un cultivateur des provinces des Prairies et son revenu en espèces. Il ne touche pas de revenu en espèces même s'il a du blé. Je reviens donc au fait que la valeur nette donne une meilleure idée de la situation que le revenu brut ou le revenu net en espèces. Les chiffres qu'on a transmis et qui tiennent compte de cette situation sont les suivants:

La copie ci-jointe du "Bilan de l'agriculture canadienne" renferme tous les renseignements disponibles en vue d'établir la valeur nette des biens des cultivateurs canadiens. Une bonne partie des renseignements fait défaut, comme les placements des cultivateurs en dehors de la ferme et les dettes autres que celles qui sont contractées envers les sociétés hypothécaires et les organismes de prêts de l'État.

Cependant, les renseignements disponibles indiquent qu'en 1950:

Les biens matériels des cultivateurs (à l'exception des placements en dehors de la ferme) s'établissaient à.....	$8,696,303,000
Les dettes connues étaient de	458,155,000
Et la valeur nette connue.....	$8,238,148,000

Tandis qu'en 1954:

Les biens matériels des cultivateurs (à l'exception des placements en dehors de la ferme) s'élevaient à	$10,381,438,000
Les dettes connues étaient de.....	558,858,000
Et la valeur nette connue.....	9,822,580,000

Je veux signaler que cela indique ce à quoi pensent ceux qui parlent du revenu net. Il ne s'agit nullement du revenu net global. L'état de la valeur nette est celui qui indique les progrès accomplis par l'agriculteur durant cette période. Alors qu'en 1950 le chiffre était de 8,238 millions de dollars, en 1954. il était de 9,822 milions, soit 1,500 millions de plus. La réponse est concluante, selon moi.

Quand j'ai demandé à nos gens pourquoi ils n'avaient pas un état de la valeur nette, comme on le fait aux États-Unis, on m'a simplement répondu que cela coûtait bien cher et qu'il fallait être bien organisé pour l'obtenir. On n'a pas pensé jusqu'ici que cela en valait la peine.

Je dirai aux députés (c'est d'ailleurs ce que j'ai dit à la conférence de décembre) que le véritable revenu des agriculteurs de la Saskatchewan, en 1954 et en 1955, c'est le blé qu'ils ont récolté multiplié par le prix au boisseau, qu'ils aient ce blé dans leurs fermes ou ailleurs. Pour sa part, le Gouvernement tâche de faire en sorte que ce blé leur rapporte davantage en prenant à son compte une partie des frais d'entreposage. Je me demande s'il est possible d'imaginer un meilleur moyen de s'occuper de la situation présente.

J'aurais dû citer la phrase que voici que je trouve dans le feuillet en question:

L'augmentation de la valeur nette est attribuable en partie à l'augmentation de la valeur des terres (près de 1 milliard de dollars) et en partie à l'augmentation des immobilisations relatives à la machinerie, 616 millions de dollars. La valeur des animaux de ferme détenus, cependant, a diminué de 180 millions de dollars depuis 1950.

La comparaison de ces chiffres indique si le cultivateur a progressé ou rétrogradé jusqu'à présent dans l'exploitation de son bien. Lorsque je m'adresse aux cultivateurs dans l'Ouest, je me rappelle toujours des paroles que sir Wilfrid Laurier a prononcées la première fois que je l'ai entendu parler. Il les a répétées souvent à la Chambre. Il les a prononcées dans une colonie peuplée de métis, de Canadiens d'expression française et de quelques Canadiens de langue anglaise. Il a dit quelque chose que quelqu'un de ce groupe m'a répété en 1914, la première fois que j'y suis allé briguer les suffrages. Quelqu'un a dit: "Quand sir Wilfrid était ici en 1895 il nous a dit: Votre poney vaut $25; mettez-nous au pouvoir et il vaudra $100." Il a ajouté que lorsque sir Wilfrid Laurier est revenu en 1910 nous obtenions $100 pour un bronco. Puis, il a continué, en disant "Pour moi un "cayuse" vaut $100; je voterai donc pour vous." Il m'a dit encore ceci: "Il y a des gens qui se promènent parmi nous en tâchant de nous faire croire que nous ne sommes pas en meilleure posture qu'avant. Tout ce que je sais c'est que lorsque vous êtes arrivés au pouvoir, on n'avait qu'à mettre la main dans sa poche pour se rendre compte qu'elle était vide; mais maintenant, lorsqu'on veut aller en ville ou jouer au billard ou faire autre chose qu'on aime, on constate en mettant la main dans sa poche, qu'elle contient des pièces de monnaie." La même situation existe aujourd'hui.

Si l'on compare l'époque actuelle avec celle qui a précédé la venue au pouvoir du Gouvernement, on se souviendra que tout ce qu'on entendait dans les réunions publiques c'était qu'on n'avait pas d'argent, que cette remarque ait émané de...

Une voix: Vous pouvez jouer au billard.

Le très hon. M. Gardiner: Je crois que je pourrais y battre le député. Le fait est qu'à l'époque, nous n'avions pas d'argent comptant. Nos amis de l'opposition officielle ont pris des mesures à cet égard: ils ont payé tout le blé 5c. le boisseau.

Une voix: Il s'est agi d'un versement de compensation.

Le très hon. M. Gardiner: En effet, un versement de 5c. le boisseau à l'égard de tout le blé produit en Saskatchewan au cours de

cette année très difficile, en 1931, sauf erreur. Par suite, les cultivateurs de la région qu'habite le représentant de Mackenzie ont touché $2 l'acre parce qu'ils avaient obtenu 40 boisseaux à l'acre, tandis que ceux qui habitaient le voisinage de la région d'où vient le député d'Assiniboïa n'ont rien touché et n'avaient rien récolté. C'est ainsi qu'on procédait à cette époque. Je tiens à signaler que le régime actuel ne produit pas de résultats de ce genre. Les cultivateurs des régions où la récolte est bonne finissent par toucher un prix, même s'ils ne peuvent l'obtenir durant toute une année. Dans les régions où le cultivateur obtient une faible récolte ou ne récolte rien, il bénéficie de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Une somme de 32 millions a été versée à cette fin l'an dernier. Il reçoit également sous d'autres formes de l'aide qui lui permet d'avoir de l'argent comptant. Il en va de même des mesures que nous avons discutées au cours des deux ou trois derniers jours.

Je terminerai en disant que le ministère a accompli une excellente tâche au cours des 20 dernières années. Il est bien facile de le démontrer: nous dépensons, en vue d'aider l'agriculture, dix fois plus que tout gouvernement, libéral ou conservateur, a jamais dépensé auparavant. Vous pouvez rétorquer que tout cet argent n'est pas dépensé convenablement, comme ne manqueront pas de le faire certains d'entre vous, mais il n'en demeure pas moins que la plupart des cultivateurs pensent qu'il n'a pas été si mal dépensé que cela et que l'intention de faire quelque chose pour les aider est bien dix fois supérieure à celle qui a jamais été manifestée par nos gouvernements antérieurs, qu'ils aient été libéraux ou conservateurs. Ils sont donc raisonnablement satisfaits lorsqu'on leur présente le tableau exact de la situation. Je conseille à mes amis, lorsque le hansard leur parviendra demain, d'examiner avec grand soin les tableaux qui y figureront. Je pense qu'ils ne pourront que reconnaître toute la valeur de mon argument. Au cours de notre revue des crédits, je me tiendrai prêt à discuter chacune de ces questions en détail.

M. le président suppléant: Afin d'éviter tout malentendu, est-il convenu que le ministre a été autorisé à faire figurer au hansard les divers tableaux de chiffres dont il a cité des extraits?

Des voix: Oui.

M. le président suppléant: Je vois que plusieurs députés se lèvent à leur siège et je me propose d'accorder ensuite la parole au député de Brant-Haldimand qui prononcera le prochain discours; mais si l'on veut simplement poser des questions tendant à élucider les observations du ministre, il serait peut-être utile de les entendre tout de suite.

M. Zaplitny: En ce qui concerne le calcul de la valeur nette des biens, utilisé par le ministre, quelle norme a-t-on suivie pour calculer les biens matériels des cultivateurs du Canada?

Le très hon. M. Gardiner: Quelle norme ai-je suivie? Je n'en ai suivi aucune. Le Bureau de la statistique l'a fait; à mon avis, il a suivi la norme dont s'inspirent des organismes analogues pour établir de tels calculs.

M. Zaplitny: J'ai demandé quelle norme on a suivie. Celle de la Division de l'impôt sur le revenu ou une norme spéciale?

Le très hon. M. Gardiner: Il ne s'agit pas de la Division de l'impôt sur le revenu, mais du Bureau de la statistique.

M. Cardiff: J'aimerais demander au ministre s'il peut nous indiquer le pourcentage du produit national brut, d'après la population, que les cultivateurs ont obtenu depuis un an ou deux.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne puis le donner au pied levé. J'ai signalé le total sans en indiquer la proportion par rapport au revenu brut.

M. Hahn: J'ai tenté à plusieurs reprises de rappeler au ministre de vouloir bien faire état des chiffres concernant l'agriculture de la Colombie-Britannique, comme il l'a fait pour les provinces Maritimes, les provinces centrales et les Prairies. Je lui serais très reconnaissant de vouloir bien nous les donner.

Le très hon. M. Gardiner: Tout cela sera publié demain.

M. Hahn: Cela ne nous donne pas grand-chose pour aujourd'hui, alors que les chiffres concernant les autres provinces ont déjà été donnés.

Le très hon. M. Gardiner: Je pourrais vous en donner un exemplaire, mais je n'en ai pas pour tout le monde.

M. Carter: J'aimerais éclaircir un détail mis en lumière par les chiffres donnés ce matin par le ministre de l'Agriculture. Les chiffres révèlent une augmentation croissante du revenu net depuis plusieurs années, à quoi certains députés de l'opposition ont objecté qu'au cours de la même période le pouvoir d'achat du dollar avait diminué. Le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire si le nombre des cultivateurs qui se sont partagé ce revenu net a décru dans une proportion qui a permis au revenu moyen individuel du cultivateur de se maintenir à un niveau qui compense la dévaluation du dollar?

Le très hon. M. Gardiner: Je tiens d'abord à corriger la notion que les chiffres que j'ai fait publier soient des revenus nets. Je ne les ai pas lus. Ils vont être publiés, mais les chiffres que j'ai lus étaient des revenus en argent comptant. Les chiffres relatifs au revenu net figureront dans les tableaux. J'ai dit simplement que les chiffres afférents au revenu net soutiennent eux aussi l'argument que je présentais. Quant au nombre des cultivateurs, si on s'en tient aux deux chiffres indiqués, il est moindre en 1951 qu'en 1941. Je ne suis pas tellement sûr que ces chiffres nous donnent une idée exacte de la situation; en 1941, était réputé cultivateur celui qui avait une acre de terre, tandis que le rencensement de 1951 exigeait trois acres. Telle est la situation, je crois. Se trouvent écartées une foule de personnes à qui certains refuseraient d'emblée la qualité de cultivateurs. A-t-on eu raison d'agir ainsi, je ne saurais le dire, mais enfin c'est ce qui a été fait. Je ne peux pas préciser le nombre de cultivateurs qu'il y a dans chaque province maintenant, en prenant exactement les mêmes éléments de comparaison. Si j'en juge par la situation dans ma propre région, il est assez difficile de déloger les cultivateurs. Depuis des années déjà, j'essaie d'acheter une ferme et je n'ai pas encore réussi.

M. Brooks: Que le ministre vienne au Nouveau-Brunswick.

Le très hon. M. Gardiner: C'est trop loin pour moi. Voilà ce qui se passe dans notre région. Les familles qui ont défriché la terre y sont encore dans la plupart des cas. C'est un autre facteur dont il faut tenir compte. Que cela s'applique ou non au Nouveau-Brunswick, je n'en sais rien, mais il en est ainsi à Huron où je suis né. Lorsque je vais rendre visite aux gens de cette région, je m'aperçois que les gens qui vivent sur les vieux biens des Gardiner sont presque tous de mes parents.

M. Cardiff: C'est le plus bel endroit où le ministre ait vécu.

Le très hon. M. Gardiner: Oh, c'est une excellente région.

M. Philpott: Puis-je poser une question sur la statistique relative à la margarine dans le cas de la province de Québec? Nous avions, certains d'entre nous, l'impression que la vente de la margarine était illégale dans le Québec.

M. McCullough (Moose-Mountain): Comme le comité a consenti à l'unanimité à ce que le ministre complète ses observations et vu que celui-ci a parlé assez longuement du beurre, mais n'a pas fait mention du porc ni des œufs, je me demande s'il ne nous donnerait pas des renseignements sommaires sur ces deux importantes denrées et sur la question des prix minimums.

M. le président suppléant: Avant que le ministre réponde, je dois, en toute justice pour l'honorable député de Brant-Haldimand à qui j'ai promis de donner la parole, rappeler que le comité m'a paru souhaiter que je permette aux députés d'élucider certains points qu'ils ont voulu soulever pendant les observations du ministre et qu'il leur a demandé de renvoyer à la fin. Toutefois, les sujets que l'honorable député aborde sont tout à fait nouveaux et comme je ne pense pas que nous puissions terminer la discussion avant l'heure du lunch, je dois maintenant donner la parole à l'honorable député de Brant-Haldimand.

M. Charlton: Merci, monsieur le président. Nous portons tous un vif intérêt aux observations du ministre de l'Agriculture. Les chiffres qu'il a donnés sont, dit-il, irréfutables; j'ose dire cependant qu'ils peuvent très facilement induire en erreur. Je n'essaierai de réfuter aucun des chiffres que le ministre a donnés. Cependant, on me permettra simplement de rappeler qu'il n'a tenu nul compte,—ou si peu,—du fait que la margarine est apparue dans notre pays vers 1948 ou 1949, je pense, et que, depuis lors, ces chiffres relatifs au beurre n'ont cessé d'augmenter. Il n'en tient nul compte, je pense, en estimant la quantité de beurre qu'on doit conserver pour,—je crois qu'on a employé cette expression,—que le pipe-line reste plein. Le ministre a inventé aujourd'hui toutes sortes de nouvelles expressions, fort intéressantes. Mais lorsqu'il prétend qu'il faut 78 millions de livres de beurre afin que le consommateur soit assuré de trouver tout ce qu'il veut, il oublie que la consommation de margarine a augmenté au point d'atteindre près de dix livres par habitant, si je ne m'abuse.

De la conférence fédérale-provinciale, dont le ministre, je pense, a dit un mot très court, on me permettra de dire, en toute sincérité qu'elle a donné des résultats extrêmement précieux, j'en conviens volontiers, eu égard au but pour lequel elle avait été instituée pendant la guerre. Mais elle est devenue, je pense, tout bonnement une réunion d'auditeurs. On n'y fait plus, dans une large mesure, qu'écouter des fonctionnaires fédéraux prononcer de longs discours farcis de masses de chiffres. Il serait bon, il me semble, de créer des commissions, de chercher la solution des divers problèmes au moment où ces ministres et fonctionnaires provinciaux se trouvent réunis ici. Il y aurait avantage à ce que le ministre et ses fonctionnaires connaissent les résultats que ces commissions

pourraient obtenir en se réunissant et en examinant les différents problèmes.

Venons-en maintenant à ce que le ministre a dit du revenu agricole. La statistique, je l'ai déjà dit, peut être trompeuse. Tout d'abord, la statistique que nous a citée le ministre est toute en chiffres bruts, ainsi qu'il l'a dit en répondant au député de Terre-Neuve. Le ministre se rend-il compte de ce qu'est en définitive la situation du cultivateur? Je ne saurais dire. Je lui demanderais de définir l'expression "revenu réel". Je ne sais pas, mais il me semble que c'est l'expression de la valeur nette. J'ai toujours entendu parler de revenu brut et de revenu net, mais jamais auparavant je n'ai entendu utiliser l'expression "revenu réel". J'aimerais savoir ce que le ministre entend par cette expression et si cela diffère de l'expression de la valeur nette.

Ce chiffre de revenu brut signifie peu de chose. Je laisse à la discrétion des cultivateurs de l'Est du Canada de répondre au ministre et d'indiquer s'ils sont d'accord avec lui lorsqu'il affirme qu'ils se trouvent mieux aujourd'hui que jamais auparavant. C'est ce que donneraient à croire les chiffres qu'il a cités. Ceux-ci donnent à croire que le revenu des cultivateurs s'est accru à peu près chaque année depuis qu'il est ministre de l'Agriculture. Il oublie, naturellement, que le pays a progressé en dépit du gouvernement qui était au pouvoir et que la valeur du dollar représente maintenant moins de 50 p. 100 de ce qu'elle était dans les années passées. J'aimerais aussi lui demander s'il reconnaît qu'il existe un prix de parité. En une occasion précédente, il a déclaré à la Chambre qu'il ne savait pas au juste ce qu'on entendait par parité et que probablement personne d'autre ne le savait.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. J'ai dit que nous ne nous accordons pas sur ce qu'il faut entendre par là.

M. Charlton: Nous pourrions dire la même chose de bien d'autres questions que celle du prix de parité. Je me sers du chiffre mentionné par M. Hannam, de la Fédération canadienne des agriculteurs. Selon lui, et il a fait cette déclaration l'automne dernier à la conférence fédérale-provinciale, en ce moment nous sommes à un point près de la situation où nous nous trouvions en 1940. Il parlait de la situation relative aux prix de parité des cultivateurs à travers le Canada. Ce sont les seules données significatives que nous pouvons prendre en ce qui concerne la valeur réelle nette: la situation des cultivateurs du Canada à l'égard des prix de parité se rapproche d'un point de celle de 1940. Le ministre prétend-il que les cultivateurs de l'Est du Canada sont dans une situation aussi favorable qu'autrefois?

[M. Charlton.]

Le très hon. M. Gardiner: Vous remarquerez que je n'ai pas dit cela. C'est vous qui l'avez dit. J'ai affirmé que les chiffres se passaient de commentaires.

M. Charlton: Monsieur le président, le ministre nous induit souvent en erreur avec ses chiffres. A l'aide de chiffres, il a certainement donné à entendre que le cultivateur de l'Est se trouve en ce moment dans une situation plus favorable que jamais par le passé, car il a dit que la diminution de 400 millions de dollars n'a eu lieu que dans les provinces de l'Ouest.

Le très hon. M. Gardiner: Ce n'est pas la même chose. J'ai démontré qu'il a plus d'argent en espèces qu'il n'en a jamais eu au cours de cette période mais cela ne prouve pas qu'il est en meilleure situation.

M. Charlton: Je suis heureux d'entendre cet aveu; je laisse aux cultivateurs de l'Est le soin de déterminer s'ils sont ou non en meilleure situation. Peu m'importe ce que dit le ministre. Peu de gens sont d'accord avec lui. Le ministre s'est en quelque sorte félicité de ce que ces chiffres soient si encourageants depuis qu'il est au pouvoir. En toute sincérité, je dois lui dire qu'il est probablement le seul à s'en féliciter car bien peu de cultivateurs au Canada, à l'heure actuelle, sont satisfaits. Je voudrais savoir s'il a déduit l'intérêt de 5 p. 100 que les cultivateurs devront acquitter à l'égard des prêts, avant d'établir la valeur nette de l'avoir des producteurs de l'Ouest?

Le ministre du Commerce nous a fait lui aussi une déclaration l'autre jour à la Chambre des communes. Je sais que je ne suis pas censé citer des déclarations formulées au cours d'un débat antérieur mais je puis du moins rappeler dans mes propres termes ce qu'on a dit. Je ne voudrais pas que le ministre eût raison d'affirmer que l'économie canadienne ne saurait être plus active qu'elle l'est en ce moment. Je ne puis me résoudre à croire que l'économie restera désormais stationnaire. Malgré le gouvernement qui est au pouvoir actuellement, le Canada peut envisager un brillant avenir; il doit aller de l'avant et non pas rester stationnaire.

Il a dit également qu'un printemps ou un été sec, l'an dernier, aurait modifié le tableau du tout au tout pour ce qui est du blé et du beurre: il y aurait peut-être eu rareté de blé et de beurre. J'avais l'impression que le ministre se trouvait ici, à Ottawa, en mai, juin et juillet derniers. Il semble être resté en ville. Jamais, ou à peu près jamais, de toute l'histoire de la vallée de l'Outaouais, il n'a fait aussi sec que l'an dernier. Dans presque toute la province d'Ontario et dans la province de Québec la

situation était la même. Nous n'avons à peu près jamais eu un printemps et un été aussi secs. Le ministre l'ignorait, semble-t-il, ou il ne s'en est pas rendu compte, pour avoir dit que nous aurions probablement manqué de beurre si le temps avait été sec. Je lui dirai que cela n'a pas modifié beaucoup la situation des cultivateurs, que cela ne semble pas influé beaucoup sur leur production. Ils ne dépendent plus uniquement des pâturages pour engraisser leurs troupeaux.

Il a beaucoup été question de la boule de cristal, monsieur le président. Nous avons ici, semble-t-il, une autre preuve que les ministres et les autres vis-à-vis recourent encore à cette boule. Très peu de gens attachent quelque importance à ce genre de rêverie politique où l'on se forge des tableaux mythiques. Cela se cache trop aisément derrière l'opportunisme politique.

Pendant la crise, les cultivateurs ont survécu, seulement grâce à leurs réserves, dans bien des cas, et en laissant leurs propriétés tomber presque en ruine. C'est tout ce qu'ils pouvaient faire. Puis la guerre est venue et la demande de produits alimentaires a énormément augmenté. Le cultivateur avait d'excellentes perspectives de pouvoir regagner l'argent qu'il avait perdu les années précédentes. Mais qu'a fait le Gouvernement? Il a établi un prix maximum à l'égard de tous les produits de la ferme: il a gelé les prix. L'agriculteur était donc incapable de se reprendre pendant ce temps-là. Certains produits ont ensuite commencé à se faire rares et le Gouvernement s'est vu contraint de verser des subventions destinées à stimuler la production agricole.

Le premier ministre de l'époque assurait alors aux agriculteurs du pays que, s'ils consentaient à ne pas espérer des prix élevés, à ne pas tirer tout ce qu'ils pouvaient obtenir de leurs produits, ils ne souffriraient pas après la guerre. Les prix seraient assez élevés pour que l'agriculteur ait un bon revenu. Les cultivateurs ont accepté cet appel et ils ont produit plus que jamais. Leurs longues heures de travail, souvent dans des conditions difficiles, ont été un bel apport à notre effort de guerre. Mais le Gouvernement ne pouvait réglementer le coût de production et qu'est-il arrivé? Le rapport entre les frais et les prix empira, diminuant le revenu net des cultivateurs. Qu'a fait le cultivateur? Ce qu'il fait toujours quand il se trouve dans cette situation; il a essayé de produire davantage afin de compenser la baisse de son revenu. Grâce à son labeur et à l'amélioration des méthodes, les récoltes ont considérablement augmenté.

Puis, nous nous trouvons en face de surplus. Il suffit d'un excédent assez faible pour amener une dégringolade des prix. Vers 1949, j'ai eu la chance de visiter les provinces de l'Ouest. A ce moment-là et même avant, les députés de notre côté de la Chambre disaient que nous perdions et qu'en fait nous avions perdu nos marchés britanniques. Le Gouvernement nous a ri au nez. Il ne nous a pas traités de menteurs, mais il a tout dit à part cela qui avait le même sens. Ce n'est pas vrai, a-t-il rétorqué. Le ministre de l'Agriculture et les divers ministres de passage dans l'Ouest réussirent, semble-t-il, à faire croire aux cultivateurs que ce n'était pas vrai. Vinrent les élections avec les résultats que vous connaissez.

Le ministre était dans ma propre ville de Brantford le 7 décembre de cette année-là. Le ministre a enfin admis au cours d'une réunion à Brantford ce qu'il savait depuis deux ans sans vouloir l'avouer à la Chambre. Ce discours a été prononcé le 7 décembre 1949 devant le *Board of Trade* de Brantford. Le ministre a dit:

> Durant les deux dernières années un effort officiel très déterminé a été tenté en vue d'écarter chacun de ces produits (porc, fromage, bœf, œufs, etc.) du marché britannique. Et maintenant que le contrat de quatre ans à l'égard du blé tire à sa fin, on tente également d'en écarter une partie considérable de notre blé.

Avant les élections, monsieur le président, celui qui osait prétendre qu'il en était ainsi se faisait accuser de prévarications sous toutes les formes. Après les élections, le ministre admet la vérté et blâme les hauts fonctionnaires de Grande-Bretagne d'essayer d'écarter ces produits du marché britannique. C'est pourquoi j'ai dit à maintes reprises que les membres du gouvernement canadien, en particulier les membres du cabinet, attachent plus d'importance à la politique qu'à l'intérêt du pays. On dit souvent que seuls les grands hommes admettent leurs erreurs. Le gouvernement n'a aucune politique agricole. Il n'a que des formules adoptées à divers secteurs du pays. Lorsque les ministres rendent visite à tel ou tel secteur ils font leurs discours d'après la formule destinée au secteur en cause. C'est une formule fourre-tout. Ce qui est bien clair, c'est qu'ils se préoccupent avant tout de l'intérêt politique.

L'an dernier, nous avons eu le fiasco célèbre du programme d'importation de fromage. Je constate qu'il est une heure, monsieur le président.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Charlton: Monsieur le président, à une heure je parlais des importations de fromage en 1955. Je voudrais revenir un instant sur un autre point, qu'il faut interpréter comme étant la ligne de conduite du Gouvernement. Je songe à la déclaration qu'a faite le ministre de l'Agriculture à la conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture en 1953. Je voudrais donner lecture du compte rendu publié dans le *Globe and Mail* du 25 novembre. Je cite:

> La majeure partie des excédents canadiens de blé iront encore à la Grande-Bretagne. Certains peuvent prétendre que le Canada n'a plus d'importants débouchés en Grande-Bretagne. Mais vous pouvez dire, a déclaré M. Gardiner aux délégués, que nous avons en Grande-Bretagne des débouchés plus importants que jamais.
>
> M. Gardiner était d'avis que la meilleure façon de résoudre les difficultés mentionnées à la conférence était de "produire ce qui nous convient le mieux".

Il est évident qu'à ce moment-là le Gouvernement ne tenait nul compte des augmentions des excédents. Il disait au cultivateur: "Allez produire ce que vous êtes le mieux en mesure de produire." Il semble que tel ait toujours été le point de vue adopté.

En ce qui concerne les importations de fromage, l'an dernier, rappelons que, malgré les efforts magnifiques déployés par les producteurs ontariens en vue de vendre leur propre fromage et de maintenir nos propres cours intérieurs au chiffre raisonnable de 30c., on nous a appris qu'il fallait que nous achetions du fromage ou un produit quelconque de la Nouvelle-Zélande afin de sauvegarder l'équilibre de nos échanges commerciaux avec ce pays. Le ministre me dira-t-il comment il se fait que ce soit toujours le cultivateur qui fait les frais de ces opérations? Nous achetons sur un marché protégé, pour revendre sur un marché libre.

J'ai dit ce matin un mot des revenus agricoles. Je voudrais en ajouter un autre à ce sujet. Il est clair maintenant que le ministre a trouvé quelque chose de nouveau. Pas de tout à fait nouveau. Si ses chiffres étaient exacts ce matin, et s'il les avait trouvés assez tôt il n'aurait peut-être pas eu à remonter cinq ans en arrière pour calculer le revenu agricole moyen. Le ministre ne cesse de le faire depuis 1951 ou 1952. Il n'est pas juste, selon moi, de partir de la bonne année de 1951 pour calculer le revenu du cultivateur.

En 1952, il s'est servi de la moyenne de deux ans; en 1953, de la moyenne de trois ans; en 1954, de celle de 4 ans et cette année, de la moyenne de 5 ans. Je me demande combien de temps le ministre devra agir de la sorte. Jusqu'à ce que nous ayons une autre bonne année et alors il se servira de cette seule année. Cela me rappelle le cas d'un homme qui faisait une hémorragie. Le premier jour il ne perd pas beaucoup de sang; le deuxième, le troisième et le quatrième jours, il en perd un peu plus mais, rendu au cinquième, le ministre se présente et, vu que la moyenne de perte de sang pour les cinq jours n'est pas considérable, il lui dit: "Tout va bien, vous n'avez pas besoin de traitement."

J'ai ici un exemplaire de l'*Economic Annalist* de décembre 1955, volume nº 6. J'aimerais en extraire des chiffres sur les cours agricoles. En 1951, l'indice se situait à 296·8, en 1952, à 274·4, en 1953, à 250·4 et en 1954, à 233·4. Il y a eu déclin graduel. Ce numéro ne présente l'indice mensuel que jusqu'à septembre 1955. Si nous établissons la moyenne de 1955, nous obtenons 225·8, de sorte qu'il y a eu une baisse de 253·4 à 225·8 en 1955.

L'indice des prix à la consommation s'est élevé de 113·7 à 116·8, tandis que l'indice combiné des prix des denrées et services utilisés par les cultivateurs a augmenté de 230 à 241·3. Cela suffit à nous faire saisir que le cultivateur n'est pas en aussi bonne posture qu'il l'était il y a quelques années. Ainsi que le dit M. Hannam, de la Fédération des agriculteurs, sa situation est à peu près ce qu'elle était en 1940.

Autre statistique intéressante au sujet, cette fois, des prix minimums. Il y a d'abord les subventions à l'égard des produits autres que ceux de l'agriculture, puis les subventions relatives aux produits agricoles. Je me contente de citer le pourcentage des diverses subventions versées à ces chapitres. Mes chiffres sont tirées de publications du Bureau fédéral de la statistique. Ils ne portent pas sur l'ensemble des sommes versées à divers secteurs, mais uniquement sur ce qui est considéré comme une subvention pure et simple. Voici les pourcentages quant aux subventions versées à l'agriculture: 1946, 44 p. 100 du total; 1947, 36 p. 100; 1947, 44 p. 100; 1949, 37 p. 100; 1950, 53 p. 100; 1951, 74 p. 100; 1952, 64 p. 100; 1953, 58 p. 100; 1954, 40 p. 100. La statistique disponible s'arrête là. Les députés peuvent, à l'aide de ces chiffres, se faire une idée de la situation d'après les pourcentages des subventions qui ont été versées à l'agriculture. Qu'on ne dise donc pas que l'agriculture est la seule industrie que le Canada subventionne. Deux ou trois années seulement le chiffre a dépassé 50 p. 100 et, dans deux de ces années-là, la fièvre aphteuse y était pour beaucoup.

Je veux indiquer aussi ce qu'a coûté la fixation d'un prix minimum uniquement dans le cas du beurre. On a dit que les contribuables canadiens avaient acquitté des sommes très considérables en subventions au beurre. Je vais indiquer, pour chaque année, ce qu'il en a coûté par tête d'habitant à

l'Office de soutien des prix dans le cas du beurre. En 1950, ·025c. par habitant; en 1951, ·01c.; en 1952, ·003c.; en 1953, ·09c., et, en 1954, ·003c. Supposons une famille de quatre personnes, ce qui est très raisonnable. En 1950, il en a coûté 10c. à un père de famille; en 1951, 4c.; en 1952, 1c.; en 1953, 36c., et, en 1954, 1c. J'oserais dire que, s'il n'y avait pas de prix minimum, le beurre se vendrait jusqu'à 80c. ou 90c. durant les mois d'hiver, et que tout ce que coûte la subvention serait acquitté lors de l'achat d'une seule livre de beurre.

Le ministre me permettra de dire qu'il semble recourir à une espèce d'hypnotisme. Je ne sais pas si c'est bien cela; mais, si tel est le cas, il est passé maître dans cette profession. Cette forme d'hypnotisme est en même temps une grosse massue. Elle n'est pas tout à fait aussi apparente quand on l'emploie sous cette forme. Il semble toutefois que la crainte des représailles ou une certaine hésitation à susciter des ennuis au Gouvernement a poussé les directeurs de groupements agricoles à mettre la sourdine. "Divise afin de régner", tel est le slogan du Gouvernement, qui soulève les uns contre les autres les groupes ou les secteurs économiques.

Je félicite l'honorable représentant de Waterloo-Nord du discours qu'il a prononcé lors du débat sur l'Adresse. Ce discours est à la page 472 du hansard. Du moins je le félicite de cette partie de son discours qui a trait aux prix des légumes et des graisses animales. Je lui souhaite de réussir à faire agréer sa proposition par le Gouvernement. Un vœu semblable a été adressé en octobre 1953 aux cultivateurs laitiers du Canada, à Vancouver, mais apparemment, ils ne voulaient pas l'accepter.

Je vois que mon temps de parole va bientôt expirer, monsieur le président. Voici tout ce qui me reste à dire. Le Gouvernement s'est embourbé dans nombre de domaines. Le temps approche où la vérité apparaîtra au grand jour. Les cultivateurs canadiens veulent un programme définitif, non une ligne de conduite établie au jour le jour et par bribes.

M. Bryson: Je suis sûr qu'après avoir entendu le long discours prononcé ce matin par le ministre de l'Agriculture, nous avons tous l'impression d'avoir été bien beurrés. C'est un des produits qui apportent aux cultivateurs des bénéfices appréciables, parce qu'il profite alors de la loi sur le soutien des prix agricoles. Je regrette que d'autres produits d'origine animale n'en puissent profiter aussi.

Il m'a paru plutôt significatif que le ministre n'ait pas parlé ce matin du prix de soutien à l'égard des porcs. Je ne parlerai que de ce seul aspect des services que dirige le ministre. C'est que je voudrais obtenir de lui quelques précisions car je sais que dans tout le pays, et en particulier parmi les éleveurs de porcs, on a des doutes sérieux sur la raison de la situation actuelle à l'égard de ce prétendu prix de soutien qui, prétend-on, existe en ce pays au sujet de la production des porcs.

Nous le reconnaissons tous, je crois, l'élevage du porc au Canada joue un grand rôle dans l'ensemble de l'économie agricole. J'ai sous les yeux quelques chiffres qui l'attestent, et que je citerai dans un instant. La question n'intéresse pas une région du pays en particulier. L'élevage du porc se pratique à peu près partout dans le pays. Toutefois, il a une importance particulière pour nous, dans l'Ouest, parce que nous avons beaucoup de céréales de provende que nous pouvons utiliser avantageusement pour engraisser les porcs. Il semble parfois à première vue quand on relève les prix du porc, que la possibilité de réclamer des bénéfices n'est pas grande, mais si l'on fait le rapport avec le prix de l'orge et la difficulté de liquider toutes ces céréales de provende, l'élevage du porc paraît sous un tout autre jour.

Il me semble que nous avons tous intérêt à ce qu'on maintienne le prix du porc au niveau le plus élevé possible, parce que, je le répète nous pouvons nous débarrasser de milliards de boisseaux de grains de provende si nous nous en servons pour nourrir les porcs.

En 1946, nous avions de très importants débouchés pour notre porc. Je crois même que nous avons exporté en Grande-Bretagne quelque 694 millions de livres de porc. Cependant, notre marché d'exportation a beaucoup souffert depuis; à l'heure actuelle nous n'en exportons plus en Grande-Bretagne.

En 1951, les ventes de porcs au Canada ont rapporté 251 millions de dollars; en 1952, elles ont rapporté 263 millions, et en 1953 un peu moins: 238 millions.

En 1951 et 1952, le rapport entre le porc et l'orge,—je reviendrai là-dessus tout à l'heure,—a été très favorable à l'élevage des porcs. Le rapport entre le porc et l'orge est un calcul qu'on a mis au point au cours des années. Il est devenu une sorte de norme au moyen de laquelle les éleveurs de porcs peuvent déterminer avec une certaine exactitude quelles sont leurs chances de réaliser un bénéfice en donnant aux porcs des céréales de provende, surtout de l'orge.

Le rapport entre le porc et l'orge est le nombre de boisseaux d'orge de provende n° 1 qui égalent 100 livres de porc de la catégorie B1, plus la prime. C'est devenu un principe établi avec les années. Le rapport entre le

porc et l'orge a été tel, au cours de ces deux années, 1951 et 1952, que les perspectives d'un bénéfice étaient assez bonnes. A ce propos, j'aimerais mentionner qu'on se sert également du rapport entre le porc et l'orge dans les provinces Maritimes et d'autres régions du Canada pour établir les perspectives d'un bénéfice en ce qui concerne l'élevage des porcs.

A cet égard, j'aimerais aussi mentionner une question qu'a soulevée le représentant de Westmorland. Il nous a maintes fois rappelé, hier, que les contribuables canadiens subventionnent les cultivateurs de l'Ouest dans le cas de la mesure prévoyant le paiement des frais de magasinage que nous examinions. Je le signale à ce propos, l'Ouest a expédié des céréales dans les provinces Maritimes et l'Est du Canada pour une valeur de 234 millions, et tout ce montant a bénéficié d'une prime au transport qui a été payée par les contribuables du Canada. Je crois que c'est un bon principe et j'espère qu'on continuera d'en faire autant. A mon regret, le ministre a réduit son crédit à ce chapitre, l'an dernier. Voilà une des choses que les députés de l'Est ont peut-être négligé de noter.

Au début de 1953, le gouvernement a réduit le prix minimum des porcs au Canada à $23 les 100 livres f. à b. pour ceux de la catégorie A à Toronto et à Montréal. Dans la perspective d'un prix de soutien digne du nom, cette baisse de $26, prix antérieur à 1952, à $23 ne se justifie aucunement selon l'esprit et la lettre de la loi adoptée en 1944. Je veux évidemment parler de la loi sur le soutien des prix agricoles.

Ne l'oublions pas: l'orge valait en 1953 $1.22 le boisseau et la proportion entre le porc et l'orge atteignait une moyenne à long terme de 18 boisseaux. Autrement dit, il fallait 18 boisseaux d'orge de provende n° 1 pour égaler la valeur de 100 livres de porc de la catégorie B1. Un petit calcul établit qu'il aurait fallu $29.77 d'orge pour égaler 100 livres de porc de la catégorie B1, à cette époque. En dépit de cela, le Gouvernement a jugé nécessaire d'abaisser de $26 à $23 le prix de soutien, et j'estime que c'est tout à fait sans raison d'après la lettre des règlements relatifs à la loi sur le soutien des prix agricoles. Je reviendrai là-dessus plus en détail un peu plus tard.

On se demande maintenant pourquoi le Gouvernement a réduit le prix de $26 à $23. De toute évidence, il doit y avoir eu une raison; du moins, nous pouvons le supposer.

Dans le numéro de novembre de la *Revue d'actualité*, publiée par la division de l'économie rurale du ministère de l'Agriculture, le domaine propre du ministre, nous constatons qu'en 1955 le prix des porcs a baissé dans des proportions désastreuses. D'ailleurs, certains des chiffres que j'ai ici montrent que le porc a baissé de $7.77 entre le 1er juin et le mois dernier ou le mois précédent.

Dans le relevé dont j'ai parlé et qui a été publié par le ministère de l'Agriculture on note qu'en 1955 il y avait 18 p. 100 de plus de porcs dans les fermes canadiennes qu'en 1954. En Saskatchewan, il y avait 32 p. 100 de plus de porcs. On dira immédiatement que la chute verticale des cours du porc dont j'ai parlé résulte de cette augmentation, mais il suffit d'étudier davantage le relevé dont je parlais tantôt pour se rendre compte que ce n'est pas précisément le cas.

Nous nous rendons compte que la consommation totale de viande, au Canada, en 1955 a été d'un peu plus de 119 millions de livres de plus que l'année précédente. Il est intéressant de constater que des 119 millions de livres de viande de plus consommée en 1955, 86 p. 100 de ce chiffre,—soit 102,568,000 livres,—représentait de la viande de porc. Selon les calculs en question la production estimative totale de porc en 1955 a été d'environ 105 millions de livres de plus qu'en 1954. Si on tient compte des exportations de 1955, voisines de 4,500,000 livres, nous nous rendons compte que les stocks de porc ont été chez nous en 1955 à peu près les mêmes qu'en 1954.

Comme je l'ai déjà dit, les chiffres de 1955 en ce qui concerne production, consommation, etc., ont été les mêmes qu'en 1954. Toutefois les cours à Winnipeg ont atteint, en moyenne, $29 les cent livres pour la catégorie A en 1954. Par ailleurs en 1955 les cours ont progressivement diminué, passant de $29 à $20 ou moins.

Il y a bouleversement complet et injustifié des cours du porc, parce que le Gouvernement refuse d'adopter une loi nationale sur les marchés des bestiaux, ou à défaut de cela, d'appliquer la loi sur les prix minimums adoptée en 1944. On peut en dire autant d'autres produits agricoles, mais je n'en parlerai pas pour le moment.

Le ministre nous dira, comme il l'a déjà fait ici, qu'il existe un prix minimum pour les porcs. D'autres le disent aussi. Dans mon coin du pays pas un cultivateur,—et je doute qu'il s'en trouve dans tout l'Ouest du Canada,—qui ne soit persuadé que le Gouvernement a établi un cours minimum pour le porc. C'est pour cela que je soulève cette question à la Chambre aujourd'hui. J'aimerais que le ministre explique clairement quelle est au juste la situation à l'égard des prix minimums. A ma connaissance, il ne l'a pas encore fait.

Pour étayer mon affirmation que les gens en général croient qu'il existe un prix minimum, j'aimerais rappeler ce qui s'est dit à la conférence agricole fédérale-provinciale

des 5, 6 et 7 décembre derniers, à Ottawa. Les représentants des dix provinces étaient présents; on a déclaré qu'ils avaient soutenu qu'il était nécessaire de maintenir le prix de soutien à l'égard du beurre, des œufs et des porcs, ainsi que l'aide aux frais de transport des céréales de provende. Même ces dix représentants provinciaux croyaient qu'il y avait un prix minimum relatif aux porcs. J'en doute fort. J'espère que le ministre élucidera ce point avant la fin du débat. S'il y a un prix minimum, à la lumière des renseignements que j'ai fournis tout à l'heure, comment ce fait-il que le prix de $26 ait fléchi à $23 sans aucune raison.

Le ministre répétera sans doute ce qu'il a dit récemment en quelques occasions. Il dira: "Jusqu'à ce que les provinces aient conclu des ententes relatives aux ventes et établi des commissions de ventes, le Gouvernement ne pourra rien faire au sujet des prix minimums." Je me demande à quelle mesure législative le ministre pensait lorsqu'il a dit que le gouvernement fédéral songerait à accorder de l'aide aux provinces lorsqu'elles auraient adopté une loi concernant la vente.

Je me demande s'il songeait à la loi sur la vente coopérative des produits agricoles. C'est sans doute à cette mesure qu'il pensait, étant donné ce qu'il a dit à Saskatoon le 24 avril, devant le syndicat des cultivateurs. On a songé sérieusement à établir là-bas une commission de vente; le ministre s'y est rendu, afin de leur donner des conseils et de répondre à certaines questions. Il a exposé les mesures que prévoyait la loi fédérale actuelle lorsqu'une commission de vente était instituée en vertu d'une loi provinciale. Et voici ce qu'ajoute le compte rendu de cette réunion:

> La loi sur la vente coopérative des produits agricoles de 1939 permet au gouvernement fédéral de négocier une entente avec une commission de vente des produits, en vertu de laquelle le Gouvernement garantirait jusqu'à 80 p. 100 du prix moyen des trois années précédentes, comme paiement initial au producteur.
>
> M. Gardiner a cependant précisé qu'il ne s'agissait pas là d'un prix de soutien et que le gouvernement fédéral ne voudrait pas participer à une entente de ce genre, qui l'obligerait de subventionner continuellement le producteur.

Le ministre a ensuite ajouté que le gouvernement fédéral n'avait pas les pouvoirs législatifs nécessaires pour établir les prix payés aux producteurs. Je conteste cette affirmation. Si le ministre voulait dire par là que, si une province établissait un organisme de vente du bétail, le gouvernement fédéral prêterait son concours en vertu de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, et que cela aurait une influence stabilisatrice sur les prix des porcs, alors je n'ai rien compris à la loi.

La loi sur la vente coopérative des produits agricoles n'établit pas de prix minimums. Ce service n'assume qu'une certaine responsabilité; il garantit que, si le prix d'un produit tombe au-dessous de la moyenne des prix de gros des trois dernières années, le Gouvernement fournira de l'assistance jusqu'à un maximum de 80 p. 100. Dans le passé, cette proportion a été réduite d'après une échelle mobile et, en fait, l'aide n'a guère représenté plus de 60 p. 100 et même, dans certains cas, si je ne me trompe, moins de 25 p. 100. Donc, aucune province ne profitera de cette mesure. Ce serait absurde de prétendre le contraire. Je voudrais savoir si c'est à la loi à l'étude que le ministre songeait lorsqu'il a dit l'autre jour que le gouvernement fédéral aiderait les provinces pourvu qu'elles dressent des programmes de vente. J'espère qu'il s'expliquera clairement sur ce point aujourd'hui.

Je me demande si le ministre veut parler de la loi sur le soutien des prix agricoles qui a été présentée en 1944. Rien n'indique dans les crédits de cette année qu'on versera des fonds sous le régime de cette loi. Je voudrais qu'un crédit fût prévu à cette fin. Au début, cette loi a été imaginée par le gouvernement durant la guerre afin de soutenir dans une certaine mesure les prix des produits agricoles. Durant la période de transition de la guerre à la paix, on lui a donné toute latitude à l'égard de la mise en œuvre de mesures législatives de cette nature. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué à maintes reprises dans cette enceinte, M. Mackenzie King, alors premier ministre, a dit:

> Si l'on demande aux cultivateurs de nous aider à gagner la guerre en acceptant un prix maximum, nous sommes d'avis qu'ils ont droit à un prix minimum qui les protégerait contre une crise dans l'agriculture après la guerre. Estimant devoir donner à la question une place importante dans sa politique d'après-guerre, le Gouvernement se propose de demander au Parlement, à la prochaine session, d'adopter un prix minimum pour les principales denrées agricoles.

La première façon de soutenir les prix que prévoit la mesure est la faculté d'acheter tout produit agricole à un prix déterminé. La loi comporte également une autre méthode de soutien, qui prévoit la fixation pour une période indiquée, d'un prix jugé convenable pour une denrée déterminée. Or comment savoir ce qui constitue un prix convenable en vertu de la loi? Voilà le nœud de la question. Voici ce qu'en dit le texte de la mesure:

> ...Lorsqu'il prescrit des prix... l'Office doit s'efforcer d'assurer à l'agriculture des revenus suffisants et stables en favorisant l'adaptation régulière des conditions de guerre aux conditions de

paix, et tenter d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations.

Il semble que le Gouvernement se soit complètement soustrait à sa responsabilité dans ce domaine car, chaque fois que le prix des porcs commence à se rapprocher du minimum, le minimum baisse tout de suite. Nous avons vu cela et nous le verrons probablement encore. J'espère que non. J'espère que le Gouvernement cherchera au moins à maintenir un semblant de prix minimum des porcs dans tout le pays. J'aimerais qu'il aille un peu plus loin. J'aimerais que la loi soit vraiment plus efficace.

L'autre jour, ce point a été discuté à la Chambre. Je n'ai pas encore entendu le ministre déclarer clairement et catégoriquement quelle est en réalité la situation. Il me paraît y avoir bien de la confusion dans l'esprit du ministre et dans l'esprit des producteurs.

M. Studer: Dans celui des socialistes.

M. Bryson: Je suis bien aise de constater que l'honorable représentant...

M. Studer: S'il règne de la confusion, c'est dans l'esprit des socialistes.

M. Bryson: ...de Swift-Current-Maple-Creek se soit enfin débarrassé de l'affreuse laryngite qu'il a eue ces deux ou trois derniers jours...

M. Studer: Je ne fais pas de discours socialistes.

M. Bryson: ...durant le débat sur le blé. Le 31 janvier, on a signalé au ministre que les producteurs de porcs touchaient moins que le prix minimum; comme en fait foi la page 740 du hansard, le ministre a alors déclaré:

> Chaque fois qu'on signale le cas, les fonctionnaires de l'Agriculture voient à ce qu'on paye le prix qu'il faut. Il va de soi que l'éleveur ne réglera rien tant qu'il n'aura pas touché sa prime, et tout. Il y a contrôle dans tous les cas. Tout cultivateur ou toute personne qui reçoit le certificat du cultivateur devrait immédiatement le faire parvenir à l'Office des prix.

Je me demande combien de cultivateurs le savent. Pourquoi les cultivateurs ne cessent de toucher moins que le prix minimum? Je reçois encore de tels reçus, qui proviennent de différentes sociétés, la *Canada Packers*, l'*Intercontinental Packers*, la compagnie *Burns*, et d'autres. Pourquoi ne met-on pas les cultivateurs au courant de ce règlement? Il me semble que le prix minimum est maintenu en raison d'une entente tacite entre le Gouvernement et les salaisons. Je n'ai pamais vu d'instructions affichées pour signaler aux producteurs qu'ils ont ce recours.

[M. Bryson.]

M. Trainor: Signalez-le leur vous-même.

M. Studer: Pourquoi les socialistes ne se lancent-ils pas dans des entreprises de salaisons?

M. Bryson: Bien sûr, nous savons que le ministre s'en est fort inquiété. Ce n'est pas la première fois que cela se produisait. Cela est arrivé en 1953, alors que le prix minimum était abaissé de 26c. à 23c. J'espère que le ministre fera aujourd'hui une déclaration claire et nette sur ce qui se passe exactement à propos du prix minimum, car je sais qu'il n'y a pas un seul cultivateur dans l'Ouest qui connaisse l'existence de rouages qui lui permettent de se faire dédommager de la différence entre le prix qu'il a reçu et le prétendu prix de base.

Le très hon. M. Gardiner: Que mon honorable ami me permette de lui dire que, s'il prétend qu'il n'y a pas un seul fermier dans l'Ouest qui sache de quoi il retourne, il affirme par là qu'il n'y a pas un seul fermier qui fasse partie des syndicats agricoles de l'Ouest, car ces syndicats reçoivent tous les renseignements et sont à même de renseigner les gens sur la façon de procéder.

M. Bryson: Je ne suis pas encore satisfait.

Le très hon. M. Gardiner: Vous ne le serez jamais.

M. Bryson: En réponse à une question de l'honorable représentant d'Yorkton, le ministre a déclaré, comme l'atteste la page 827 du hansard:

> C'est au parc à bestiaux que l'on offre le prix minimum. Quiconque fait livraison de porcs en Saskatchewan peut obtenir le prix minimum au parc à bestiaux, et rien n'empêche qui que ce soit de l'obtenir s'il y livre ses porcs.

Voilà encore quelque chose que je ne puis comprendre.

M. Studer: Où livrez-vous vos porcs?

M. Bryson: J'ai livré un bon nombre de porcs dans ma vie.

M. Studer: Où les livrez-vous maintenant?

M. Bryson: Là où, dans 9 cas sur 10, les livrent les cultivateurs: au parc à bestiaux de la région. Je les dépose là: je ne vais pas à Winnipeg. J'ignore dans quelle catégorie on les rangera tant qu'ils ne sont pas suspendus au croc et que l'employé de l'État ne les a pas classés.

M. Studer: S'agit-il d'un parc relevant du syndicat?

M. Bryson: J'aimerais savoir quels renseignements on n'a jamais fait tenir au cultivateur pour qu'il puisse obtenir la différence entre la somme de $18.75 qui figure sur ce bordereau...

Le très hon. M. Gardiner: Si, au lieu de parler de cela ici, vous disiez aux cultivateurs de se rendre au parc à bestiaux de Melfort et de s'adresser au syndicat, celui-ci leur dirait de quoi il retourne.

M. Bryson: Pourquoi adressent-ils ces bordereaux à leurs députés, s'ils peuvent obtenir leur argent par les voies ordinaires? Je ne vois aucune raison à cela.

Le très hon. M. Gardiner: Je pourrais vous exposer certaines raisons, mais je m'en abstiens, ne voulant pas vous faire affront.

M. Bryson: En tout cas, il faut reconnaître que la confusion est grande. Je souhaite toujours que le ministre me dise comment il peut soutenir qu'il existe un prix minimum alors que le prix du porc commence à baisser en bas du minimum établi. Le ministre ne maintient pas le prix minimum: il le laisse baisser, comme il l'a déjà fait une ou deux fois. A mon sens, nous en sommes au même point qu'il y a vingt ans en ce qui a trait à la vente méthodique de nos porcs, de nos bovins . . .

M. Studer: Vous n'en savez rien!

M. Bryson: . . . ou tout autre bétail. Je ne vois pas comment les choses pourront changer tant que le Gouvernement ne sera pas disposé à adopter un programme national relativement aux bestiaux. Pendant bien des années, on s'en est tenu à une certaine méthode. Nous en sommes encore là, et il serait impossible de dire quelles pertes et quelles misères les agriculteurs des Prairies ont subies à cause de l'instabilité des prix. Nous savons qu'elles sont grandes. Il est impossible d'organiser la production longtemps d'avance. Il est même impossible d'y songer, en face de l'instabilité des prix. Ainsi que nous l'avons observé depuis des années, lorsque les prix sont bas et que le bétail d'élevage devient rare, le marché apparaît sous un jour assez alléchant pour celui qui décide de se livrer à l'élevage. Les animaux gardés pour la reproduction réduisent davantage ce qui est mis sur le marché de consommation et c'est alors que le prix du bétail commence à augmenter.

Au lieu d'acheter quand les prix sont élevés, les abattoirs profitent des bas prix pour bonder leurs frigorifiques. Quand le cultivateur arrive au terme de son programme d'élevage et qu'il met son produit sur le marché, l'abattoir ne veut pas acheter de bêtes parce que, dans l'intervalle, le prix a commencé à monter. Les abattoirs vendent alors les produits qu'ils avaient entreposés en période de bas prix. Voilà notre dilemme. Le même cycle recommence depuis 20 ans. Le cultivateur ne peut pas garder son produit; c'est un produit périssable. Il est obligé de mettre sur le marché; mais les abattoirs, eux, ne sont pas obligés de l'acheter puisqu'ils ont de la viande plein leurs frigorifiques.

Il y a aussi les producteurs malavisés qui se sont lancés dans l'élevage dans l'espoir d'en retirer de gros bénéfices. Eh bien, ils en retirent si peu qu'ils ne peuvent conserver leurs bêtes, à présent que les cours fléchissent. Ils les vendent, jusqu'à la dernière. Les prix continuent donc de baisser au point que le producteur, même s'il connaît son affaire, ne peut plus se maintenir. Voilà quelques-uns de nos problèmes. Rien de ce qu'a dit le ministre, et rien dans toutes les lois que j'ai lues, me paraît de nature à régler ces difficultés. Il n'y a qu'un remède: il nous faut au Canada un programme d'envergure nationale de soutien des prix agricoles. J'espère donc, monsieur le président, qu'avant la fin du présent débat, le ministre prendra de nouveau la parole pour nous dire clairement et franchement quels sont les éléments de ce soutien des prix dont nous entendons tellement parler.

M. Studer: Vous ne comprendriez pas, de toute façon.

M. Blackmore: Monsieur le président, je crois que nous avons tous goûté l'exposé préliminaire du ministre. Il y a 20 ans que je siège dans cette enceinte, et j'ai toujours été étonné de voir l'enthousiasme que le ministre a apporté à ses propos.

M. Studer: C'est de l'enthousiasme motivé.

M. Blackmore: Il devient si optimiste qu'il se convainc lui-même. D'après ce qui existe dans mon comté, je ne trouve pas grand chose qui soit de nature à justifier l'exposé chaleureux du ministre sur l'agriculture. Cependant, je ne songe pas à lui chercher noise à cause de ce qu'il a dit.

Je veux soulever quatre questions que le producteur canadien devrait, à mon avis, envisager sans délai.

Beaucoup de députés ont déjà signalé, cette année, à la Chambre qu'il y avait dans le monde des populations innombrables qui ne peuvent se procurer les articles de première nécessité. Certains disent même que la moitié de la population du globe se couche tous les soirs l'estomac creux.

M. Studer: Racontez-nous quelque chose de plus nouveau.

M. Blackmore: Je ne dit pas que c'est vrai. Je disais que certains l'affirment. Le député veut-il mettre en doute cette affirmation, monsieur le président? Il me semble qu'il y a là-bas deux ou trois députés qui ont l'air bien agité.

M. Studer: Nous voudrions entendre quelque chose de nouveau.

M. Blackmore: Quand j'aurai fini, le député aura bien le temps de prendre la parole.

M. Johnson (Kindersley): Il craint de le faire. Il révélerait sa stupidité.

M. Blackmore: Il me semble qu'il nous faudrait vraiment, avant qu'il soit trop tard, nous faire une idée de ce que nous devrions entreprendre en tant que nation pour remédier à cette famine. Il nous faut soit nous efforcer sur le plan national, de participer à un mouvement tendant à résoudre le problème que pose la famine sévissant parmi les populations des pays moins fortunés que nous, soit de façon générale, essayer de nous plier sur nous-mêmes et de limiter notre production à nos propres besoins.

M. Studer: Et vous que produisez-vous?

M. Blackmore: Au point où nous en sommes, nous louvoyons entre deux attitudes. Nous parlons de la FAO et de distribution internationale, mais nous ne passons pas aux actes.

M. Studer: On ne peut tout de même pas manger des discours.

M. Blackmore: Je me demande, monsieur le président, si je dois me rasseoir et laisser parler l'honorable député?

M. Studer: Ce ne serait pas une mauvaise idée.

M. le président: A l'ordre!

M. Blackmore: L'honorable député tient-il à se réserver l'attention de la Chambre?

M. Studer: Mais faites quelque chose. On ne peut pas manger de discours.

M. Blackmore: L'honorable député veut-il retenir pour lui seul l'attention de la Chambre?

M. Studer: Dites des choses sensées, et nous vous écouterons.

M. Blackmore: L'honorable député aimerait-il prendre la parole? Certains ne font pas honneur à la circonscription qui les envoie ici.

M. Studer: Ils font plus que prononcer des discours.

M. Weir: On en a un exemple en ce moment.

M. Blackmore: A mon avis, la faim étant à l'heure actuelle l'une des principales causes de malaise qui peuvent facilement entraîner un bouleversement mondial dont la civilisation ne se relèverait pas, nous devrions envisager les moyens d'aider à résoudre le problème de la faim dans les pays mal partagés. Si nous voulons procéder avec ordre, il y a quatre points principaux dont nous devrions être saisis au cours de la présente session et que nous devrions examiner jusqu'à ce que nous trouvions une solution.

Tout d'abord, nous devrions approfondir la question de l'entreposage. En temps utile, j'aimerais poser au ministre plusieurs questions sur son programme d'entreposage. Puis nous devrions étudier la question de la production méthodique. L'honorable préopinant a signalé combien il est difficile pour celui qui veut élever des porcs de savoir à quoi s'en tenir. Il semble que les prix restent élevés pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'on se livre à la production des porcs, puis ils baissent, ce qui fait subir des pertes énormes à ceux qui avaient misé là-dessus. Les prix remontent ensuite pour baisser de nouveau. Il y a quelques années, une baisse des prix a occasionné de grandes pertes à des gens de ma région. Je ne vois pas de raison de ne pas trouver un moyen de rendre toute notre production méthodique, au lieu d'en faire une entreprise aussi tâtonnante qu'elle l'a été jusqu'ici.

En outre, la question de la fertilisation du sol est un sujet qui devrait recevoir la plus grande attention. Si nous voulons léguer à nos descendants un sol aussi productif que celui que nous avons eu lors de notre établissement, nous devrions examiner très attentivement de quelle manière maintenir la fertilité de ce sol. Il est temps pour nous de connaître quelque chose des idées du ministre au sujet des ventes à l'étranger. J'attribue au ministre l'honneur d'être le seul membre du cabinet, jusqu'ici, qui se soit prononcé de façon à laisser voir qu'il discerne la nécessité d'établir un régime d'écoulement à l'étranger. Je crois que c'est en 1952 qu'il a fait une déclaration dans le sens suivant: si nous ne pouvons apprendre comment acheminer nos denrées vers ceux qui en ont besoin, quelque chose cloche dans nos idées. Que le ministre ne s'est-il alors senti libre de développer sa pensée car, j'en suis certain, l'incapacité à acheminer nos denrées vers ceux qui en ont besoin démontre que tout le pays manque d'idées.

Un mot de chacun des quatre sujets généraux que j'ai mentionnés. Il nous faut savoir quelles mesures prend le ministre à l'égard des entrepôts. Je m'intéresse de près au problème du blé, comme tous les députés, je crois. J'ai soutenu que, pour traiter convenablement le problème du blé par un programme à longue échéance, nous devrons avoir des entrepôts sur les fermes pour que le gouvernement puisse verser des avances à l'égard des céréales qui y seront conservées.

Cet entreposage devrait pouvoir obtenir l'approbation du gouvernement. J'aimerais fort que le ministre, pas aujourd'hui mais le moment venu, fasse à la Chambre une déclaration sur les constatations que son ministère a faites à l'égard des installations d'entreposage. Nous aimerions savoir quel est le meilleur genre d'installation d'entreposage qu'on puisse aménager sur une ferme. Est-ce l'abri Quonset ou autre chose? Quels renseignements le service du ministre a-t-il obtenus? Qu'est-il disposé à proposer? Quel serait le coût d'aménagement d'entrepôts capables d'enmagasiner, disons, 5,000 boisseaux de blé sur une ferme?

Quelles mesures a-t-on prises en vue d'entreposer d'autres sortes de denrées? Le service du ministre a-t-il songé à la possibilité d'entreposer du miel, par exemple, dans la ferme? A-t-il aussi songé à entreposer des haricots secs, des pois, du maïs, et le reste? S'il a étudié ces questions, quelles ont été ses conclusions? Je ne comprends pas pourquoi nous parlons tant de la possibilité d'une guerre nucléaire; nous consacrons du temps et de l'argent à la défense civile, mais jusqu'ici personne ne nous a annoncé que l'État eût quelque plans touchant l'importante question de l'entreposage de vivres, afin, qu'en cas de guerre nucléaire, les survivants aient de quoi manger. C'est pourquoi j'ai parlé de l'entreposage de miel, de sucre, de haricots, de pois, de maïs et d'autres choses.

Quel progrès a-t-on fait dans le domaine de la déshydratation des aliments, du lait, des œufs et de divers autres produits, afin qu'on puisse plus facilement les entreposer. Je voudrais savoir quels progrès on a réalisés afin qu'il nous soit possible de dresser une ligne de conduite. Pour ce qui est de l'aspect suivant de l'entreposage, avons-nous dressé les plans d'un programme général? Sinon, je dois dire que le Gouvernement manque assurément aux obligations qui retombent sur tout gouvernement d'un pays démocratique dans le monde actuel.

Je passe maintenant à la production. Une commission étudie en ce moment les perspectives d'exploitation des ressources canadiennes. Je me demande si le Gouvernement a fait faire un relevé de tout le pays pour déterminer sa capacité de production ainsi que la répartition géographique de cette capacité. A titre d'exemple, je pourrais dire que, dans ma région, depuis High-River-Sud jusqu'à la frontière de l'Alberta, nous pouvons extraire de nos betteraves plus de sucre que n'en peut consommer chaque année le Canada. Nous avons maintenant là-bas trois magnifiques betteraveries en activité et nous pouvons produire des quantités énormes de betteraves à sucre. Puisque je parle du sucre, je puis ajouter qu'il y a sans doute d'autres régions du Canada qui pourraient en produire. Le ministère de l'Agriculture a-t-il fait des recherches pour déterminer quelle quantité de sucre le Canada pourrait produire au besoin?

Maintenant que nous sommes fixés sur notre capacité, que faut-il penser de notre production réelle? La chose est évidemment fort connue. Je me demande si tous ces renseignements ont été groupés en un seul rapport complet? Je me demande si le gouvernement fédéral, travaillant en collaboration avec les gouvernements provinciaux, se donne la peine d'organiser, en général, la production canadienne? Me permettra-t-on un exemple? Il serait très utile à l'Alberta mettons, de savoir à combien elle devrait fixer sa production de porcs, eu égard à l'intérêt national. Il en irait de même pour le sucre, pour les pommes de terre et, en somme, pour toutes les autres grandes denrées agricoles. Si nous savions à peu près bien ce qu'on attend de nous, si toutes les provinces étaient fixées à ce sujet, nous saurions quel objectif on peut viser. Nous saurions quel devrait être le chiffre de notre production. Nous pourrions ainsi nous épargner toutes sortes d'expériences fâcheuses attribuables au fait que nos producteurs s'attaquent au problème d'une façon irrationnelle.

On me dit que, l'an dernier, dans une circonscription ontarienne on a produit une magnifique récolte de poires Bartlett, de raisin et de pêches. Or, le moment venu de vendre ces fruits, on s'est aperçu que c'était impossible. On me dit qu'on a alors laissé les pêches en tas sur le sol en payant des hommes pour les regarder pourrir. On interdisait à qui que ce soit d'en manger. La même chose est arrivée aux poires et au raisin. J'ai l'impression qu'il s'est produit là un colossal gaspillage du potentiel agricole de cette région particulière de l'Ontario. Je pense que nous pourrions éviter beaucoup de ce gaspillage si nous mettions plus de soin à élaborer des programmes, tant à l'échelon provincial qu'à l'échelon fédéral.

J'aimerais savoir dans quelle mesure le ministre et ses fonctionnaires ont scruté cet aspect de notre production. Vient ensuite la question d'orientation économique. Peut-être découvrirait-on qu'il ne serait pas économique de produire une certaine denrée dans une province déterminée alors que la même denrée pourrait peut-être se produire beaucoup plus économiquement dans une autre province. Si des conseils étaient prodigués par l'intermédiaire du représentant local du ministère de l'Agriculture, sous la direction du gouvernement provincial, je crois que nous pourrions tirer de ce vaste patrimoine que nous appelons le Canada un bien meilleur

parti que celui que nous en tirons actuellement.

Vient ensuite une autre question de la plus haute importance, la protection des producteurs de notre pays. D'après ce qu'ont dit certains députés depuis le début de la session, ce qui s'est passé pour les pommes de terre prouve que nous sommes encore très loin d'une situation idéale en ce qui concerne la protection de nos producteurs de pommes de terre, en particulier ceux de la Colombie-Britannique et ceux des provinces Maritimes. Dans la mesure où on le peut, on devrait prendre ces mesures, ne serait-ce que pour éviter les déceptions et les pertes de ce genre.

Je reviens maintenant aux engrais. J'aimerais qu'au bon moment, le ministre nous mette au courant des progrès réalisés par ses services techniques en vue de l'amélioration des engrais propres à remplacer tous et chacun des éléments nutritifs du sol. Quel succès a-t-on obtenu et ainsi de suite.

Puis, j'aimerais qu'il nous dise quelles sont les mesures méthodiques prises par son ministère en vue de l'établissement d'usines productrices d'engrais de ce genre, s'il existe quelque entente entre le Gouvernement et les fabricants pour que la vente des engrais se fasse le plus économiquement possible afin que ceux qui en ont besoin pour refertiliser leurs terres puissent se les procurer au meilleur compte.

J'aimerais qu'il nous indique ensuite le prix des diverses sortes d'engrais dans chaque province.

J'en viens maintenant à la vente des engrais à l'étranger. Je me demande d'abord comment se fait la collaboration entre le ministère de l'Agriculture et le ministère du Commerce en matière de ventes à l'étranger. Existe-t-il une entente? Les deux ministères collaborent-ils ou bien chacun vaque-t-il plus ou moins indépendamment à ses affaires? Nous devrions savoir ce qui en est. Quels progrès avons-nous accomplis à l'égard de la FAO et de la constitution d'une réserve mondiale de vivres?

J'aimerais savoir quels ont été les obstacles. D'après les journaux, le ministre de l'Agriculture aurait assisté à une très grande partie des réunions de la FAO au sujet de la distribution internationale des vivres. Les membres du comité et la population aimeraient sans doute savoir ce qu'on a fait en vue de l'établissement d'une réserve internationale de vivres et ce qui a empêché l'établissement d'une telle réserve. Qu'est-ce qui fait défaut? Est-ce l'argent? Certes, ce ne sont pas les vivres qui manquent. S'il s'agit d'un manque d'argent, pourquoi n'a-t-on pas prévu un tel obstacle lorsque les Nations Unies et tous ceux qui les appuient ainsi que d'autres institutions internationales ont tant parlé de l'établissement d'une réserve de vivres? Pourquoi n'a-t-on pas prévu la difficulté et pris des dispositions pour la résoudre? Si des dispositions ont été prises, quelles sont-elles? Comment se fait-il que dix ans après ces propos enthousiastes sur la distribution internationale des vivres, nous soyons aujourd'hui aussi loin que jamais d'un tel objectif?

Je pense que le ministre va nous dire que l'obstacle est d'ordre financier. Nous n'estimons pas, nous Canadiens, que nous pouvons donner notre blé, notre avoine, notre orge, notre seigle, notre sucre et toutes les autres denrées que nous pouvons produire. Nous ne pouvons les livrer à une banque internationale d'alimentation, si cette banque ne nous les paie pas. Où la banque d'alimentation va-t-elle prendre l'argent pour nous les payer?

M. Studer: Elle va l'obtenir du crédit social.

M. Blackmore: Vous ne pouviez dire plus juste. Le député de Swift-Current-Maple-Creek vient de dire une chose qui est tout à fait juste, mais je ne l'ai jamais entendu préconiser le crédit social.

M. Studer: Dépêchez sur place vos missionnaires.

M. Blackmore: Les hommes qui gouvernent le Canada, ou ceux qui gouvernent les autres pays libres, savent-ils comment résoudre ce problème? S'ils ne savent pas comment le résoudre, s'ils sont tous d'accord pour reconnaître l'impossibilité d'instituer une banque internationale d'alimentation, n'en parlons plus et acceptons l'idée que nous devons vivre repliés sur nous-mêmes. Les centaines de millions de malheureux qui vivent dans des régions ne pouvant leur fournir ce qu'ils veulent, ni ce que veulent les États-Unis ou tout autre pays libre, devront se résoudre à mourir de faim, à moins qu'ils ne trouvent chez eux le moyen de résoudre le problème.

Je n'ai pas voulu traiter ces quatre questions par le menu, mais le ministre de l'Agriculture devrait les étudier très soigneusement. Il devrait s'enquérir auprès de ses spécialistes, afin d'être en mesure de nous fournir au moment opportun tous les renseignements utiles au pays en ce qui a trait à l'emmagasinage et à la production méthodiques, aux engrais et à l'organisation des marchés. Nous lui demanderons, en temps utile, les renseignements obtenus à propos de ces questions.

M. McIvor: Monsieur le président, je n'ai pas cultivé ces derniers temps; mais, en écoutant ici les députés qui représentent des circonscriptions agricoles de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, et même le représentant de Brant-Haldimand, j'ai été peiné d'apprendre le malheureux sort des agriculteurs canadiens. Qu'ils ne soient pas en aussi

mauvaise posture qu'il y a 30 ans, cela m'a beaucoup réconforté. En effet, le ministre de l'Agriculture nous a dit aujourd'hui que la marche ascendante est constante. Peut-être suis-je coupable de parler de choses que je sais. J'essaye de trouver quelle serait "l'inconnue" ou ce que je ne connais pas.

Il y a un grand nombre d'agriculteurs dans la région de Fort-William, à 50 milles au sud et à 125 milles à l'ouest. Nous avons eu dans notre région le champion national des producteurs de pommes de terre. Je dis donc que nous ne sommes inférieurs à aucune région, pas même à la Saskatchewan, pour ce qui est de savoir cultiver. J'ai du respect pour nos cultivateurs. Ils sont intelligents; ce sont des travailleurs consciencieux qui ne perdent pas tout leur temps à brûler de l'essence sur les grandes routes. Je sais que les cultivateurs de notre région doivent payer des montants considérables en impôts sur le revenu, ce qui démontre qu'il leur reste de quoi vivre.

Nous avons, chez nous, deux citoyens qui font beaucoup pour aider nos cultivateurs. L'un représente le gouvernement de l'Ontario; c'est un homme compétent, même si ce gouvernement est conservateur. Il va partout. Il tient les cultivateurs au courant de ce qui se passe en leur fournissant des renseignements à jour; il les aide de multiples façons et dans notre région la production agricole profite grandement de ses services. L'autre est M. Knight, fonctionnaire du gouvernement fédéral, directeur de la sous-station agricole. Il est en tout point semblable à son compagnon de travail. Ils travaillent la main dans la main, en parfaite collaboration. Les cultivateurs des environs de Fort-William se distinguent. Ils possèdent un cercle pour la culture de la pomme de terre. Ils se sont fixé l'objectif de 500 boisseaux à l'acre. Les honorables députés seront surpris d'apprendre combien récoltent davantage. Je connais un cultivateur qui a obtenu 773 boisseaux à l'acre. Il y a un cercle de producteurs d'avoine. La concurrence entre les cultivateurs est très vive.

En été, il est très agréable de rencontrer les cultivateurs à une partie de balle à la campagne. Il est bien beau également de voir, en hiver, leurs clubs de hockey rivaliser les uns avec les autres, ce qui prouve que les jeunes agriculteurs savent se récréer.

Je désire poser une question au ministre. Je félicite l'honorable député de Lethbridge du grand nombre de questions qu'il a posées. Plus il posera de questions au ministre de l'Agriculture plus il lui fera plaisir et plus l'honorable député obtiendra de renseignements.

Un député de la Saskatchewan a dit que les cultivateurs de cette province ont payé plus d'impôts sur le revenu que l'ensemble de tous les autres cultivateurs du Canada. Il se peut que je me trompe, mais si mon impression est juste je puis vous dire, à en juger d'après les cultivateurs des alentours de Fort-William, que les cultivateurs de la Saskatchewan ne sont pas dans de si mauvais draps.

Je vais demander au ministre de formuler des observations sur cette situation. Si un homme peut payer des impôts sur le revenu, il lui reste certainement de quoi vivre.

Je félicite le ministre de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui. Je me préparais à en faire quelques critiques, mais je ne ferais que me couvrir de ridicule vu que la déclaration du ministre était si nette, si claire, et si fidèle aux faits. Merci de votre patience.

M. Thatcher: Ce matin, le ministre de l'Agriculture a consacré beaucoup de temps à la situation du beurre au Canada. Je voudrais formuler quelques commentaires sur le programme énoncé, comme je l'ai fait en d'autres occasions.

A mon avis, le ministre peut se réjouir car la plupart des partis représentés à la Chambre semblent approuver la ligne de conduite qu'il adopte à l'égard du beurre. L'honorable député de Brant-Haldimand l'a certes approuvée cet après-midi; les membres de la CCF l'approuvent et je pense qu'il en va de même, à quelques réserves près, du groupe créditiste. Cependant, même si très peu d'honorables députés partagent mes opinions...

Une voix: Bravo.

M. Thatcher: ... je suis d'avis que la ligne de conduite qu'adopte le Gouvernement à l'égard du beurre est ni perspicace ni sage du point de vue économique. D'abord, comme la Chambre le sait, ce programme coûte cher aux contribuables. Si je ne m'abuse, le ministre a dit ce matin que le coût s'éleverait à environ 8 millions de dollars pour l'année courante. Mais ce chiffre ne donne pas une idée complète de la situation, car en maintenant le prix minimum plus élevé qu'il ne le serait autrement, ce programme entraîne indirectement des frais encore plus élevés pour la moyenne des Canadiens. Même si la différence n'était que de 5c. la livre mettons, à l'égard du chiffre de production de 1954,— qui s'établissait à 334 millions de livres,— le coût aux consommateurs serait de $16,700,000 tandis que si la différence était de 10c., le coût serait le double de ce montant. Nous ne pouvons, bien entendu, que faire des conjectures sur le chiffre exact, mais il serait certes élevé.

Je ne m'opposerais aucunement à cette subvention si j'étais convaincu qu'elle aide les producteurs de beurre, mais je ne le suis pas

et pour plusieurs raisons. Ce matin, le ministre a dit que nous n'avons pas d'excédents de beurre qui puissent nous susciter des ennuis. Je ne comprends pas comment il peut en venir à cette conclusion. Chaque fois que le Bureau fédéral de la statistique publie des chiffres au sujet du beurre en entrepôt, le total semble plus élevé qu'au cours de la même période l'an dernier.

Le 1er janvier 1956, nos excédents de beurre dépassaient 100 millions de livres. Le beurre se gâte assez rapidement; par conséquent, si on ne prend pas certaines dispositions, je crains fort que nous ne soyons aux prises avec des difficultés avant longtemps.

Le très hon. M. Gardiner: Je me permets d'interrompre l'honorable député pour élucider un point. Je suis certain que l'honorable député n'a pas employé l'expression intentionnellement, mais il a dit que nos excédents de beurre le 1er janvier s'établissaient à 100 millions de livres. La quantité de beurre entreposée s'élevait à 100 millions de livres, mais il ne s'agit pas entièrement d'excédents.

M. Thatcher: Cette mise au point est appropriée et je l'accepte. Nous avons plus de 100 millions de livres de beurre en entrepôt. Je le répète, je sais que le ministre s'est préoccupé de ce problème et qu'il a pris trois mesures différentes au cours des dernières années pour le régler.

Tout d'abord, en février dernier, il a présenté une mesure touchant la vente de beurre aux hôpitaux et orphelinats, à 21c. de moins la livre que le prix courant. Il est maintenant évident que cette mesure n'a pas donné de bons résultats. Le ministre a dit ce matin, si j'ai bien compris, que bien que cette expérience ait coûté un million et demi de dollars aux contribuables pour permettre aux institutions de jouir du rabais, elle n'ont guère consommé plus de beurre malgré le prix réduit. Dans ce cas, le Gouvernement devrait songer à mettre cette mesure au rancart puisqu'elle ne semble pas aider le producteur.

Une voix: En Saskatchewan, le gouvernement préfère la margarine.

M. Thatcher: Vous avez peut-être raison, mais je n'en sais rien. La deuxième mesure que le ministre a prise pour écouler notre excédent de beurre a été la vente à des pays situés derrière le rideau de fer. Je crois qu'il a parlé ce matin de ventes récentes représentant 9¼ millions de livres. Je ne puis m'empêcher de trouver un peu ridicule un programme qui fixe le prix du beurre à environ 64c. la livre, au détail, pour la ménagère canadienne, et à 37c. ou 38c. la livre pour la ménagère communiste.

[M. Thatcher.]

Le très hon. M. Gardiner: Si l'honorable député me permet une nouvelle mise au point, je dois dire que c'est là une fausse impression. Lorsque le beurre parvient en Allemagne, il se vend au même prix environ que celui qu'on exige ici. Tous frais compris, la ménagère paie là-bas le même prix pour le beurre que la ménagère canadienne.

Une voix: Vous connaissez ces détaillants, M. Thatcher!

M. Thatcher: Si je comprends bien, nous vendons ce beurre à des pays situés derrière le rideau de fer à raison de 37c. la livre.

La troisième mesure que le gouvernement a prise consiste à payer les frais de manutention du beurre en entrepôt, soit, je crois, des frais d'environ 3c. la livre que le contribuable sera appelé à supporter. Évidemment, c'est au fond une épargne pour le consommateur.

Cependant, en dépit de ces trois mesures, nos excédents de beurre augmentent constamment et il est bien évident, que, tôt ou tard, nous devrons prendre certaines autres dispositions.

Je pense, et il est possible que je sois seul à le penser, que le gros ennui vient de ce que le prix minimum ait été fixé par le Gouvernment sans tenir compte de la réalité. Il est trop élevé pour le bien du consommateur comme pour celui du contribuable. Il est aussi, je crois, trop élevé pour qu'en définitive l'intérêt du producteur n'en pâtisse pas.

Je me rends compte que la mesure a été primtivement introduite de bonne foi par le Gouvernement, afin de secourir l'industrie laitière. Je prétends pourtant qu'actuellement elle a l'effet contraire. Le niveau élevé des prix du beurre n'a guère aujourd'hui qu'un résultat, et c'est de perdre le marché du beurre domestique au bénéfice des fabricants de margarine. L'effet du programme officiel a été, en somme d'obliger des centaines de milliers de Canadiens qui, autrement, auraient mangé du beurre, à manger de la margarine ou autres succédanés parce que ceux-ci coûtent moins cher. Si curieux que cela puisse paraître, je crois que c'est M. Duplessis et le gouvernement de la province de Québec qui assurent malgré tout le salut du programme du Gouvernement. En interdisant la margarine il y a quelques années ils ont empêché l'excédent d'atteindre des proportions astronomiques.

M. Gauthier (Portneuf): Mais que pensez-vous des garnitures (spreads) que nous avons dans Québec?

Une voix: Vous êtes bien étendu, parfois.

M. Gauthier (Portneuf): On appelle cela des ganitures de beurre, pas de la margarine.

M. Knowles: L'honorable député veut parler des écarts de prix (price spreads).

M. Thatcher: Je soutiens que le prix minimum artificiel du beurre ne joue pas le rôle qu'il était appelé à jouer. Je crois avoir à ce sujet l'appui de certains représentants de l'industrie laitière. Le président du Conseil national des producteurs laitiers du Canada, M. Grant M. Carlyle. par exemple, semble partager mon opinion.

M. Argue: Est-il cultivateur?

M. Thatcher: S'adressant à la réunion annuelle du Conseil des producteurs laitiers, il y a quelques mois à Toronto, M. Carlyle s'exprimait ainsi:

Le maintien des prix des produits laitiers à un niveau artificiellement haut pour le consommateur entraîne un conflit d'objectifs qui ne peut, à la longue, que faire tort à l'industrie laitière.

Il a donné l'avertissement, que je cite:

Il est maladroit d'assurer la protection aux producteurs aux dépens de l'industrie laitière en restreignant le marché canadien.

Il a ajouté:

Ce sont les seuls marchés sur lesquels nous puissions compter avec quelque certitude. Aussi ne faudrait-il pas les sacrifier à une politique qui se veut avantageuse pour les producteurs laitiers mais qui travaille contre leurs intérêts à long terme.

M. McCullough (Moose-Mountain): L'honorable député ne sait-il pas que ce monsieur n'est pas cultivateur?

M. Thatcher: J'ai dit il y a quelques instants qu'il était président du Conseil national des producteurs laitiers. J'ai l'impression qu'il compte dans l'industrie.

Le Canada a depuis longtemps perdu ses marchés étrangers pour le beurre, parce que ses prix étaient d'un tiers plus élevés que le prix mondial. Nous pourrons écouler notre beurre sur les marchés étrangers, mais à une condition seulement: subventionner cette denrée.

Il me semble que le gouvernement et l'industrie laitière doivent tenir compte de certaines dures réalités économiques. Si nos producteurs veulent reconquérir leur part du marché, s'ils veulent reprendre une partie du maché que la magarine leur a fait perdre, ils devront accepter un prix minimum de quelques cents inférieurs au niveau actuel.

La présidente de l'Association canadienne des consommateurs, Madame H. E. Vautelet, de Montréal, s'adressant à la réunion annuelle du Conseil national des producteurs laitiers l'a avertie de ce fait et a souligné que la résistance du consommateur s'affermit contre le prix élevé du beurre. A mon avis, la manière la plus pratique dont le gouvernement puisse résoudre le problème de nos excédents croissants, en dehors de l'interdiction de la margarine, consiste à réduire de 4 à 5c. le prix minimum; le beurre pourra alors entrer en concurrence avec la margarine.

M. Dinsdale: Monsieur le président, il y a quelques instants, la Chambre a eu l'honneur d'entendre le député de Fort-William prendre part au débat en disant du représentant de Brandon-Souris qu'il était parmi ceux qui sèment la panique au sujet du cultivateur de l'Ouest. Si je mentionne les observations du député, c'est que dans tous mes exposés des problèmes que comporte, à l'heure actuelle, l'agriculture des Prairies, j'ai pris grand soin de ne pas quitter le domaine pratique en appelant l'attention du ministère de l'Agriculture sur cette question. J'ai même toujours souligné entre autre que le Manitoba diffère légèrement de la Saskatchewan à cet égard. Je commencerai par affirmer qu'on ne dira pas, en prenant connaissance du compte rendu, que j'ai perdu du temps en formulant des critiques irréfléchies au sujet de notre politique actuelle dans le domaine agricole.

J'ai entendu, ce matin, le ministre compétent prononcer son grand discours annuel sur l'état de l'agriculture au Canada. J'avoue que de temps à autre, il m'a semblé que son talent oratoire avait sur ses auditeurs un effet quelque peu soporifique et je crois qu'à cet égard le député de Fort-William se révèle son digne émule.

Je prends part au débat, cet après-midi, parce que je n'ai pas compris le sens de la nouvelle catégorie de revenu réel dont a parlé le ministre. Il précisera peut-être ce point avant que nous ayons terminé l'examen du premier crédit.

D'après le calcul que le ministre a établi en fonction du revenu réel, les cultivateurs jouissent d'une prospérité relative à l'heure actuelle. Ce n'est pas du tout ce que m'ont signalé des groupements agricoles comme la Fédération des agriculteurs du Manitoba, le syndicat des cultivateurs du Manitoba, ainsi que des particuliers. Ils soulignent tous, de façon fort autorisée, que proportionnellement à la production globale de l'économie canadienne, nos cultivateurs des Prairies sont dans un marasme relatif. Malgré ce fait, le ministre de l'Agriculture a cherché à dire, ce matin, que les cultivateurs ne savent pas de quoi ils parlent.

Il est vrai,—et nous l'entendons souvent dire de l'autre côté,—que l'économie canadienne, dans son ensemble, jouit d'une prospérité sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale, de fait, depuis les dernières années de ce conflit. Cette prospérité est due à la situation géographique manifestement favorable du Canada par rapport aux pays déchirés par la guerre et à l'accumulation des demandes des consomma-

teurs au cours de la seconde guerre mondiale. Elle a également résulté du changement radical de l'économie de nos voisins du Sud. Ils avaient épuisé dans une large mesure leurs ressources de matières premières et voulaient les remplacer pour une bonne part en faisant appel au Canada. Par suite, le Canada a été entraîné dans un tourbillon économique qui a déterminé une longue vague de prospérité.

A la lumière des observations du ministre, il faut soulever un point au sujet du niveau de prospérité de notre économie agricole, non seulement de l'Ouest mais aussi de tout le pays. J'en suis sûr, les cultivateurs de l'Ontario aussi bien que ceux des provinces Maritimes pourront s'expliquer à ce propos. L'ensemble de l'économie agricole a connu un déclin à la suite des modifications foncières de l'économie non seulement du Canada mais aussi de l'Amérique du Nord.

Personne ne saurait, par des statistiques ou des belles paroles, démontrer que notre économie agricole de l'heure jouit de la prospérité. Ces jours derniers, nous avons discuté certains aspects particuliers des problèmes des Prairies. Nous avons notamment traité des difficultés de l'écoulement de nos céréales excédentaires. La Fédération des agriculteurs du Manitoba a souvent signalé, dans ses observations aux députés de cette province, que les cultivateurs y ont subi une grave baisse relative de leur revenu net.

Les chiffres ont été cités à maintes reprises, mais il semble nécessaire de les répéter. En 1954, le revenu net des cultivateurs avait baissé de 47 p. 100 par comparaison avec celui de 1951; dans les provinces des Prairies, la baisse avait atteint 67 p. 100. On admet qu'il faut attribuer cette baisse à ce qu'une forte partie de notre blé n'est pas encore écoulée. Si j'ai bien compris le ministre de l'Agriculture, sa nouvelle catégorie économique de revenu réel comprend toute la production de céréales, c'est-à-dire, les céréales qui se trouvent encore dans les fermes aussi bien que les céréales déjà vendues par la Commission canadienne du blé. Si c'est bien cela, cette méthode de calcul ne tient pas compte de la réalité, tant s'en faut.

L'honorable député de Fort-William a dit que les cultivateurs de l'Ouest se plaignent toujours de leur sort. Cela aussi n'est pas tout à fait juste et à ce propos je signalerais en particulier la situation de nos cultivateurs du Manitoba. Nous du Manitoba avons fait beaucoup pour nous débrouiller nous-mêmes. Nous avons diversifié notre culture plus que l'une ou l'autre des deux autres provinces des Prairies. Par exemple, nous n'avons cessé de réduire notre production globale de blé. L'année dernière, les ventes de blé de provenance manitobaine n'ont représenté que 9·4 p. 100 des ventes globales de blé des Prairies. Ce chiffre indique bien que le blé produit par le Manitoba n'ajoute guère à l'excédent toujours plus considérable. On ne peut dire qu'il aggrave beaucoup le problème.

Depuis quelques années, nous nous tournons vers l'orge. De fait, ces trois dernières années, les cultivateurs du Manitoba ont produit plus d'orge que de blé. L'an dernier, la valeur de notre production d'orge a, pour la première fois, dépassé celle de notre récolte de blé. Vu que nous cherchons, comme je viens de l'exposer, à diversifier notre agriculture au Manitoba, on ne saurait nous comprendre dans le groupe de ceux qu'on accuse de faire entendre des jérémiades à la Chambre des communes.

Je ne possède pas là-dessus une connaissance de première main, mais on me dit que, dans les autres provinces également, voyant que le Gouvernement n'intervenait pas assez promptement pour résoudre le problème très grave posé par la mévente du blé, les cultivateurs ont su faire preuve d'initiative, dans les limites de la loi sur la Commission du blé, afin de faire tomber des espèces dans leurs coffres. Ainsi, si je suis bien renseigné, les cultivateurs de l'Alberta, encouragés par les marchands, échangent assez régulièrement des céréales contre des biens de consommation. On offre, dans les journaux, des biens de consommation (meubles et le reste) contre des céréales. Malheureusement, le prix touché par le cultivateur est bien faible comparativement au cours international. Le prix est environ 60c. le boisseau. Étant donné l'inflation que nous avons au Canada, depuis la guerre, ce montant équivaut à peu près au pouvoir d'achat de 30c. avant la guerre.

Ainsi donc, dans la mesure où ils en sont capables, les agriculteurs des Prairies essayent de traverser le mauvais pas dans lequel ils se trouvent; mais leur situation devient de plus en plus difficile, parce qu'ils sont pris dans la transformation fondamentale que subit notre économie. On pourrait recourir à d'autres solutions que celles que préconise le Gouvernement. L'une des principales solutions, qui serait de nature à régler les problèmes des agriculteurs des provinces des Prairies, a été soulignée, à la fin de la semaine dernière, par le premier ministre de Grande-Bretagne qui a dit, lors de sa visite chez nous, que les échanges commerciaux doivent se faire dans les deux sens et que, si nous voulons reprendre la position que nous avions sur les marchés du Royaume-Uni, il fallait qu'en retour nous soyons disposés à en augmenter nos importations de produits ouvrés.

J'ai été heureux de remarquer que, dans un discours prononcé dans le sud de l'Ontario récemment, le ministre de l'Agriculture a soulevé cette question, lui aussi, quand il a dit que le Canada allait faire tout son possible pour regagner ses marchés au Royaume-Uni. C'était la première fois qu'on reconnaissait que nous avions perdu de façon assez sensible nos débouchés au Royaume-Uni. Il nous faut des débouchés stables pour nos produits agricoles et le Royaume-Uni a toujours été un débouché plus stable que notre voisin du Sud. Nos cultivateurs s'inquiètent beaucoup, quand ils voient d'année en année s'accroître le déséquilibre de nos échanges avec notre voisin du Sud.

Une autre solution qu'on a proposée de temps à autre pour aider le producteur agricole, en particulier celui des Prairies, à traverser avec succès la période de transition de notre économie a été la parité des prix. De fait, je crois savoir qu'un des refrains préférés des organisations agricoles dans les Prairies depuis ces derniers mois est une parodie de la chanson populaire bien connue, "Foi, espérance et charité". Nos agriculteurs chantent, "Foi, espérance et parité, voilà le secret du succès." La parité, cela va de soi, tend essentiellement à placer le cultivateur dans une situation lui permettant de connaître un niveau raisonnable de prospérité en proportion du niveau extrêmement élevé de prospérité que connaissent certains autres secteurs économiques au Canada, ce qui exige, à la vérité, un programme de soutien des prix beaucoup plus strict que celui que nous avons eu jusqu'ici.

Actuellement, le blé du nord n° 1 obtient le prix initial de $1.40 le boisseau mais une petite portion seulement de la récolte de blé à certaines années est classée dans la catégorie du blé du nord n° 1, ce qui veut dire qu'en moyenne le prix initial devrait être considérablement plus bas que $1.40 le boisseau. Pour que le producteur de blé des Prairies,—c'est notre principal producteur agricole,—puisse jouir d'une part raisonnable du revenu agricole, il faut que ses produits lui rapportent en regard des prix mondiaux correspondants bien davantage que ce que lui rapporte un paiement initial de $1.40. Nous avons, par exemple, ici, une petite brochure publiée par la *United Grain Growers Limited* et qui donne les chiffres les plus récents en ce qui concerne les prix du blé dans d'autres pays:

Le commerce international du blé...

Dit la publication...

...ne s'est pas développé en proportion de l'accroissement de la population dans les pays consommateurs de cette denrée. Presque tous ceux-ci ont stimulé la production domestique du blé en garantissant des prix élevés à leurs propres cultivateurs. Voici l'équivalent de leurs prix récents en dollars américains: Algérie, $2.64; Argentine, $2.72; Autriche, $2.63; Belgique, $2.56; Chili, $4.50; Égypte, $2.18; Finlande, $3.95; France, $2.64; Allemagne de l'Ouest, $2.72; Grèce, $2.40; Irlande, $2.39; Italie, $3.05; Japon, $2.61; Pays-Bas, $1.86; Norvège, $3.46; Pérou, $1.83; Portugal, $2.85; Espagne, $2.73; Suède, $2.35; Suisse, $4.19; Turquie, $2.49; Union sud-africaine, $2.75; Royaume-Uni, $2.30; Uruguay, $2.96.

(Extrait du *South-Western Miller* du 12 avril 1955.)

Dans chacun de ces cas, le prix des céréales produites dans ces pays est de beaucoup supérieur à celui qu'a reçu les dernières années pour son produit notre cultivateur de l'Ouest.

M. Studer: Combien de ces pays sont exportateurs de blé?

M. Dinsdale: Bien peu d'entre eux le sont. Mais ces données indiquent l'infériorité de la situation économique dans laquelle se trouve notre agriculteur des Prairies par rapport à la production de ces autres pays. Malheureusement, certains de ces pays ont cherché à suffire davantage eux-mêmes à leurs besoins en céréales. Par exemple, la France en exporte depuis quelques années. Même l'Inde et le Pakistan sont dans une situation bien plus favorable en ce qui concerne la production du blé. Je pense donc qu'un réexamen complet de notre programme de soutien des prix s'impose vraiment. Il se peut, ainsi que l'ont dit beaucoup de préopinants, que la période actuelle ne soit que provisoire et que, dans un an environ, le producteur de céréales des Prairies se trouve dans une situation bien plus favorable, sur le plan économique, du point de vue de la concurrence. Mais par suite des bouleversements de la technique et de la manière plus pratique avec laquelle on envisage la production des céréales, la production ne manquera pas de demeurer excédentaire au cours des années. D'ici à ce que nous puissions avoir une population assez forte dans les Prairies et y établir d'autres industries, de manière à édifier une économie interne plus stable, il me semble que le cultivateur aura besoin d'une aide considérable du gouvernement fédéral.

Et voilà pour le problème général du blé et la situation du cultivateur des Prairies dans l'économie. Il y a une question,— de fait, il y en a deux,—que j'aimerais signaler au ministre de l'Agriculture. Je serai bref.

Le problème des inondations au Manitoba a fait l'objet de discussions continuelles au cours des trois ou quatre dernières années à la Chambre. Lors de l'étude des crédits du ministère, au chapitre du Service de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, on a posé en passant une ou deux questions touchant le progrès de l'établissement de

digues et de la lutte contre les inondations sur les rivières Assiniboine et Rouge; le ministre nous a alors déclaré d'un ton détaché que les travaux s'exécutent en conformité des plans.

Le printemps dernier, toutefois, le problème des inondations a pris une tournure exceptionnellement inquiétante et l'on a exigé des mesures immédiates en faveur des cultivateurs en cause. De fait, l'inquiétude était si grande que ceux-ci ont mis sur pied un oganisme de lutte contre les inondations, qui s'est réuni régulièrement depuis pour signaler directement le problème au gouvernement. Le député de Portage-Neepawa a présenté un exposé très vivant du problème, l'an dernier. Étant retourné dans sa circonscription pour voir lui-même la situation, il est revenu persuadé de l'urgence des mesures à prendre pour parer à cet état de choses. Si le ministre répond aux diverses questions qui lui seront posées durant la discussion préliminaire engagée sur le premier de ses crédits, j'aimerais qu'il nous signale quelles mesures on a prises ou quels plans d'action immédiate l'on envisage pour affronter le problème.

Il y a aussi la question de l'aide aux cultivateurs qui ont été atteints par l'inondation l'an dernier et les années précédentes. Si je comprends bien, la formule fédérale-provinciale visant à indemniser des pertes causées par les inondations n'a rien prévu pour la perte d'animaux, de céréales et de biens mobiliers. Seuls les dommages subis par les bâtiments seraient indemnisables.

S'il en est ainsi, on se dérobe entièrement au problème, car la plupart des cultivateurs ont veillé à ce que leurs bâtiments soient sur des terres relativement élevées. Dans presque tous les cas, les inondations n'ont pas atteint les maisons, granges et autres bâtiments. La principale source des dommages se trouve dans les champs inondés rendus impropres aux semailles du printemps. Le bétail a également subi quelques atteintes. S'il est vrai que la formule fédérale-provinciale n'intéresse que les bâtiments, elle n'aide aucunement à résoudre le problème des pertes financières résultant des inondations.

Sauf erreur, la formule ne s'appliquerait qu'aux cultivateurs dont les terres ont été inondées par des eaux, dites étrangères, celles venant, par exemple, de la rivière Assiniboine, de la rivière Rouge, des lacs Manitoba et autres cours d'eau. Je le répète, les dommages causés par un excès de pluie constituent une forte partie de notre problème. Examiner tous les aspects de ce problème nous mènerait à l'étude du programme d'assistance à l'agriculture des Prairies. A ce propos, je crois qu'une mesure législative sera présentée plus tard. J'attendrai donc que nous soyons saisis de cette mesure législative pour formuler d'autres observations sur ce sujet.

J'aimerais enfin aborder une question qui revient souvent sur le tapis. C'est un problème qui est étudié en détail par le comité de l'agriculture depuis deux ou trois ans. C'est un problème que nous ne semblons pas avoir commencé à résoudre en dépit de toutes les consciencieuses délibérations dont il a fait l'objet. A propos de la répartition des wagons couverts, le comité de l'agriculture est parvenu l'an dernier à la conclusion suivante:

> Le comité a particulièrement étudié les difficultés que pose le transport des céréales à cette époque d'encombrement relatif et le problème auquel cette situation donne lieu relativement à la répartition équitable des wagons.
>
> Le comité a été saisi de la nécessité à l'heure actuelle d'accorder aux commandes d'expéditions de la Commission du blé une priorité absolue. Le comité recommande que la répartition des commandes d'expédition telle que l'a élaborée la Commission du blé, soit exécutée et qu'à cette fin la Commission charge les chemins de fer de disposer des wagons aux élévateurs de chacun des points d'expédition en proportion des commandes approuvées pour ce point par la Commission du blé.

Sur le moment, cette solution a paru bonne, mais depuis j'ai reçu plus de lettres de protestation que jamais sur ce problème des wagons couverts. Il faut donc en déduire que tout n'est pas encore au point. Je sais que la question relève plus directement du ministre du Commerce, mais à cause de l'intérêt que le ministre de l'Agriculture manifeste au producteur de céréales de l'Ouest, j'ai confiance qu'il usera de son influence pour apporter au problème une solution plus satisfaisante.

M. Carter: Je veux dire à quel point je suis heureux d'apprendre que tant de cultivateurs sont en mesure de pouvoir payer l'impôt sur le revenu. Je m'intéresse avant tout, il va sans dire, à la pêche, parce que je représente une circonscription composée presque entièrement de pêcheurs. J'ai hâte de voir le jour où les pêcheurs de Burin-Burgeo pourront aussi payer l'impôt sur le revenu. Je souhaite que les cultivateurs demeurent en mesure de payer l'impôt sur le revenu, et nous voulons améliorer la situation des pêcheurs de Terre-Neuve au point de leur permettre de payer aussi l'impôt sur le revenu.

Afin que ces heureuses perspectives se réalisent sans que le cultivateur en souffre, je veux donner un mot d'avertissement à nos amis de la Saskatchewan. Je les invite à mettre leurs électeurs cultivateurs en garde contre l'expansion de leur production de blé, parce qu'on a trouvé une méthode grâce à laquelle on peut fabriquer du pain avec la protéine de poisson. Chacun sait que la protéine est bien plus utile à la santé que l'amidon.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je voudrais signaler immédiatement, monsieur le président, que notre parti a toujours réclamé un programme agricole national assez étendu pour englober tous les aspects de l'agriculture au Canada. Nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont le Gouvernement procède, à l'aveuglette et au petit bonheur.

Ce matin, j'ai été fort étonné de constater que le ministre de l'Agriculture, qui présentait ses crédits à la Chambre, a négligé d'aborder deux très importants aspects de l'agriculture: les bestiaux et les porcs, les œufs et les volailles. Bien que le comité lui ait permis à l'unanimité de poursuivre ses remarques préliminaires, il n'a pas jugé bon d'aborder ces questions. Il avait peut-être une raison d'agir ainsi, je ne sais trop. Mais je tiens à dire que tant que nous n'aurons pas un régime d'envergure comportant des prix de parité et d'autres formules en vue d'assurer aux agriculteurs canadiens des prix équitables, nous n'aurons pas de programme agricole convenable au Canada.

Étant donné que certains secteurs de l'économie agricole canadienne sont effectivement coincés par les prix, il importe que la Chambre étudie avec soin certains aspects de la situation agricole. De nouveau, ce matin, le ministre de l'Agriculture a protesté contre certaines remarques que j'ai faites au cours d'un débat antérieur; j'avais alors dit que la Fédération canadienne des agriculteurs a critiqué le ministre à cause des paroles qu'il a prononcées sur la prospérité des cultivateurs canadiens. Je veux traiter cette question avant de parler de la politique agricole en général. L'article dont j'ai parlé au cours d'un débat antérieur a été publié dans le numéro du 2 février 1956 du *Western Producer* sous le titre suivant: "On se moque de nous; un délégué critique Gardiner".

A la réunion de la Fédération canadienne des agriculteurs, à Hamilton, un délégué s'est élevé contre les remarques qu'avait formulées le ministre à une réunion antérieure à Winnipeg à propos du revenu des cultivateurs canadiens. Ce délégué a demandé que la Fédération canadienne des agriculteurs adopte une résolution et il s'est élevé contre ce qu'il a appelé une fausse représentation des faits par le ministre. Je veux lire certains passages de cet article. Soit dit en passant, ce délégué a dit au président de la Fédération, M. Hannam, qu'il se dérobait à la question qu'on lui avait posée plus tôt au cours de la réunion; il lui a demandé une réponse directe. Je cite l'article:

M. Hannam a dit qu'il avait répondu à cette question la première fois qu'on l'a posée lorsqu'il a demandé à M. Stauffer de se reporter à son discours présidentiel dans lequel il avait déclaré que, bien que la plupart des Canadiens profitent de la prospérité, les cultivateurs n'y participaient pas et qu'il faudrait tenir compte de ce fait, dans le tableau d'ensemble, lorsqu'on dresserait les programmes pour 1956.

La Fédération canadienne de l'agriculture a ensuite adopté une résolution critiquant la déclaration du ministre. En voici le texte:

La 20e réunion annuelle de la Fédération canadienne des agriculteurs, assemblée aujourd'hui, a pris note avec regret d'une nouvelle qui a paru dans les journaux sur un discours prononcé à Winnipeg par M. Gardiner, ministre fédéral de l'Agriculture. Selon cette nouvelle, il aurait dit que le revenu en espèces des cultivateurs durant les cinq dernières années a été "de beaucoup le plus élevé qu'on ait jamais connu".

Sa comparaison du revenu en espèces et du revenu net des cultivateurs du Canada durant les deux dernières périodes quinquennales, quoique juste en théorie, peut créer une impression tout à fait fausse dans l'esprit du public. Durant les cinq dernières années, le revenu annuel en espèces des cultivateurs du Canada a fait voir une diminution de 480 millions de dollars et le revenu net, une baisse de 700 millions. Cet état de choses témoigne non seulement de la contraction rapide des cours agricoles qu'ont subie les cultivateurs du Canada, mais aussi d'une certaine augmentation des frais d'exploitation agricole au cours de cette période.

C'est le rapport entre les prix que les cultivateurs ont obtenus et ceux qu'ils ont payés durant cette période qui démontre le plus simplement possible la situation des cours agricoles. Ce rapport est passé d'une moyenne de 110 en 1951 à 80 à l'heure actuelle, niveau le plus bas jamais connu depuis 1940.

Le très hon. M. Gardiner: Ce que j'ai dit ce matin n'a qu'un sens. J'ai rappelé que notre honorable collègue prétendait que je n'avais pas parlé du revenu net, alors que ce compte rendu prouvait le contraire.

M. McCullough (Moose-Mountain): Je veux bien croire le ministre sur parole s'il dit qu'il a parlé de revenu net. Il sait pourtant qu'il laisse subsister une impression inexacte dans le public en général lorsque, prenant une période quinquennale, il...

Le très hon. M. Gardiner: Je n'ai rien fait de tel. Mon honorable ami a dit hier que jamais, surtout pas à Hamilton, je n'avais parlé de revenu net. Va-t-il avoir l'honnêteté de dire qu'il s'est trompé?

M. McCullough (Moose-Mountain): Lorsque le ministre, du consentement unanime du comité, s'est vu offert l'occasion de prendre la parole, il a refusé d'ajouter quoi que ce soit. Pendant les trente minutes dont je dispose, je vais traiter cette question; il pourra répondre plus tard.

La *Free Press* de Winnipeg, du 28 janvier, rappelait le discours prononcé à Winnipeg par le ministre. Je vais citer l'article *in extenso*. Encore une fois, en effet, je pense qu'on trouvera dans ce journal l'expression exacte des sentiments du public, ou du moins

du journal, au sujet des déclarations que le ministre fait à certaines de ces réunions. L'article est intitulé: "Encore les calculs de M. Gardiner." Le voici:

Le ministre fédéral de l'Agriculture semble absolument résolu, sa réputation dût-elle en être compromise, à présenter sous un faux jour l'état véritable du revenu des producteurs de blé. S'adressant, au début de la semaine, à la réunion annuelle de l'Association des foires de l'Ouest canadien, tenue à Winnipeg, M. Gardiner a invoqué une foule d'arguments qui ne pouvaient qu'induire son auditoire en erreur.

Les chiffres qu'il a cités au sujet du revenu s'appliquent à l'ensemble des cultivateurs du Canada. Or, l'objet de la controverse est le revenu des cultivateurs de blé des Prairies. En englobant un grand nombre de gens dont les autres font abstraction, M. Gardiner fortifie sa thèse. Toutefois, cela ne suffit pas pour prouver que le revenu du cultivateur de blé n'a pas diminué. Ainsi, M. Gardiner calcule par moyennes quinquennales et déclare que, dans l'ensemble, les cultivateurs du Canada ont connu une plus grande prospérité durant les cinq dernières années que durant les cinq années précédentes.

Cet argument, cela va de soi, sert simplement à jeter de la poudre aux yeux. Les moyennes cachent d'énormes variations. Les grandes moyennes de M. Gardiner voilent toute la question: que depuis deux ans les cultivateurs des Prairies sont dans des difficultés beaucoup plus grandes que depuis plusieurs années. C'est indéniable. Les chiffres cités par M. Gardiner ne visent pas l'impossible et ne nient pas cela. Ils ne servent qu'à cacher la chose.

Les libertés prises par le ministre sont si évidentes qu'elles ont soulevé les critiques formelles de gens qui se sont depuis toujours montrés bien disposés envers lui. A sa réunion annuelle tenue jeudi à Hamilton, la Fédération canadienne des agriculteurs a adopté une résolution réprouvant son discours. Cette résolution signale que, de 1951 à 1955, le revenu en espèces des cultivateurs a diminué de 480 millions de dollars et leur revenu net, de 700 millions. Et elle accuse M. Gardiner de créer une "impression tout à fait fausse dans l'esprit du public". Il faut espérer qu'une rebuffade de cette source aura au moins pour effet de montrer à M. Gardiner qu'il se bute à l'impossible.

S'il y avait confusion avant, je crois qu'il y a là de quoi la dissiper parfaitement. Le fait est que le revenu agricole a diminué pendant que les frais agricoles ont augmenté. On me permettra de citer une phrase qui figurait à la fin d'un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg du 3 décembre 1955. La voici:

Là où le cultivateur avait un dollar de revenu comptant en 1951, il n'a plus que 60c. aujourd'hui.

Ces chiffres montrent bien dans quel étau se trouve pris le cultivateur de l'Ouest et à quel point ses difficultés d'argent croissent sans cesse. Au reste, il doit bien y avoir d'autres cultivateurs, ailleurs dans notre pays, à se trouver dans le même cas. Nous de notre parti ne réclamons pas des programmes destinés seulement à l'Ouest. Il faudrait, selon nous, des programmes intéressant l'économie agricole de notre pays tout entier. Je traite sans doute particulièrement de la situation de l'Ouest, mais je le fais parce qu'elle me semble reproduire assez bien celle de toute l'agriculture canadienne, considérée du point de vue du revenu.

J'ai ici, tirés de publications du Bureau fédéral de la statistique, des chiffres indiquant que le revenu national a augmenté de 1930 à 1939 et, de nouveau, entre 1946 et 1954, mais que la tranche du revenu national qui est allée aux agriculteurs ou cultivateurs au cours de cette période a diminué. De 1951 à 1954, cette tranche s'est amincie au point de n'être plus que de 5·6 p. 100 en 1954; elle est devenue plus mince encore qu'elle ne l'avait été au cours de la crise des années 30.

Voici, tirée de la *Free Press* de Winnipeg, une coupure portant sur quelques-uns des problèmes du cultivateur. L'article, intitulé "Le cultivateur est pris dans un étau", porte, en particulier, sur le prix de quelques-uns des articles que doit se procurer le cultivateur. On y signale que certains articles lui coûte un tiers de plus que naguère en raison des règlements et classements tarifaires. On y expose qu'en matière de décisions de la Commission du tarif il y a souvent plus d'une interprétation et que, par conséquent, la préférence va à la plus élevée. On dirait que c'est bien ainsi que les choses se passent. L'article signale ensuite:

Les ventes de pièces, au Manitoba, ont diminué de 12 p. 100 en 1954 par rapport à 1953; en Saskatchewan, elles ont diminué de 30 p. 100.

Il s'agit des pièces de machines destinées aux réparations. A ce propos, je ferai remarquer que la Fédération canadienne des agriculteurs, ainsi qu'on le lit dans le rapport du syndicat du blé de janvier dernier, voudrait que les droits de douane soient abaissés à l'égard de certains articles que doit acheter l'agriculteur. On trouve dans cet article toute une liste de produits dont les droits de douane devraient être abaissés, à son dire.

Dans l'Ouest, la situation économique se détériore. Nos marchands en souffrent; notre commerce de détail, les moyens d'existence sont atteints. J'ai ici une coupure du *Journal* en date du 15 août dernier, où il est question de la diminution des ventes d'instruments aratoires. On y lit:

En 1954, les ventes d'instruments aratoires ont diminué de 38 p. 100 au Canada, soit pour une valeur de plus de 92 millions de dollars. Même les ventes de pièces, au Manitoba, ont diminué 14 p. 100, ce qui indique mieux que tout que les agriculteurs n'ont guère de disponibilités.

Voici à propos de la Saskatchewan:

En Saskatchewan, par exemple, les ventes ont diminué de plus de la moitié l'an dernier et elles ont été 45 p. 100 moindres, en Alberta.

Les honorables députés qui ne sont pas au courant de la situation de l'agriculture dans

l'Ouest en particulier peuvent comprendre pourquoi certains de nous éprouvent tellement d'inquiétude au sujet de l'écart étroit entre les frais et les prix dont souffre le cultivateur de cette région. Comme je l'ai dit au début, notre groupe politique continuera dans l'avenir à réclamer, comme il l'a fait dans le passé, des programmes agricoles d'envergure nationale comportant une parité convenable des prix à l'égard de toutes les phases de l'agriculture et assurant au cultivateur un niveau de vie raisonnable.

Je le répète, monsieur le président, le ministre de l'Agriculture a omis deux sujets très importants. Depuis quelques mois, deux choses inquiètent les cultivateurs de l'Ouest; la première c'est que les prix du porc baissent et que les cultivateurs obtiennent parfois des prix inférieurs à ceux qu'ils escomptaient et qu'on leur dit être les prix minimums; la seconde concerne la vente des œufs.

Je parlerai d'abord des prix minimums du porc. Je devrais peut-être signaler un incident qu'on a porté à mon attention l'an dernier.

Je me rappelle que le ministre de l'Agriculture a pris la parole à l'exposition agricole tenue au Colisée à Ottawa. Tout en parlant, il tenait à la main le mémoire de la Fédération canadienne des agriculteurs qui demandait un souple régime de parité pour les produits agricoles du Canada. Le ministre a lu des passages de ce mémoire, ajoutant que le cultivateur touchait déjà un prix de souple parité, soit les 85c. que la fédération réclamait justement à ce moment-là. Depuis lors, la vente et l'établissement des prix en ce qui concerne les porcs sont devenus moins sûrs. Je pense que le producteur de porcs de l'Ouest se rend compte qu'il est fort possible qu'il ne touche pas effectivement le prix minimum qui est censé lui être garanti sous le régime du prix minimum institué par le gouvernement fédéral.

J'ai ici deux exemplaires de reçus donnés à des cultivateurs ayant livré leurs porcs à l'abattoir. L'un est de la maison *Burns and Co.* et l'autre de la *Swift Canadian Company.* Je tiens à dire que je n'aime pas du tout la façon dont sont établis ces récépissés. Celui de la *Burns and Company* indique que le cultivateur, ayant livré quatre porcs, en a touché, au quintal, $18.75. L'autre reçu intéresse deux porcs de la catégorie A pour lesquels le cultivateur a touché $18.85 le quintal. Il n'est nullement question sur ces documents de ce que le cultivateur a pu payer au titre du transport, du camionnage, de l'assurance en transit, des frais de séjour dans les parcs, de l'assurance feu dans les parc, de la commission ou de répartition au *pro rata.* Il ne reçoit qu'une déclaration établie à son nom où figure un montant net. Je prétends qu'il est absolument impossible au cultivateur de s'assurer s'il a, oui ou non, reçu le prix minimum.

J'ai récemment demandé au ministre à la Chambre comment un cultivateur devrait procéder pour obtenir le prix minimum pour ses porcs. Le ministre a répondu, comme l'atteste la page 740 des *Débats,* qu'il suffisait qu'un cultivateur envoie son reçu à l'Office des prix. Plus tard, dans sa réponse, il a dit qu'il devrait envoyer le reçu au ministère de l'Agriculture.

Je soutiens, monsieur le président, qu'il n'y a pas de prix minimum à l'égard des porcs dans l'Ouest canadien et que le Gouvernement ne prend pas les mesures qu'il s'est engagé à prendre afin d'assurer aux cultivateurs des prix minimums, comme le prévoit la loi sur le soutien des prix agricoles. A mon avis, cela démontre que le Gouvernement s'attribue trop de mérite. Nous constatons que, jusqu'ici, en raison de la demande pour les porcs, on n'a pris aucune disposition en vue d'élaborer un programme de soutien fédéral des prix qui obligerait le Gouvernement à maintenir des prix minimums à l'égard des porcs.

En 1953, le soi-disant prix de soutien des porcs a fléchi de $26 à $23 les cent livres pour les porcs de la catégorie A. Nous constatons maintenant qu'il se fait une pression sur le marché, de sorte que les cultivateurs obtiennent un prix inférieur à ce qu'ils croyaient être le prix minimum à Winnipeg, Regina et Saskatoon. En vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles, le Gouvernement a le pouvoir d'établir des prix minimums convenables à l'intention des producteurs de porcs de l'Ouest. J'exhorte maintenant le Gouvernement à prendre des dispositions concrètes, afin d'assurer aux producteurs de porcs un prix minimum conforme au coût de production.

Il est inutile d'établir des prix minimums trop bas ou encore de laisser les prétendus prix minimums fléchir à un point où la loi sur le soutien des prix agricoles ne peut jouer; ainsi on n'utilise pas les 200 millions de dollars que prévoit cette loi afin d'assurer des prix de soutien convenables aux producteurs de porcs. Je soutiens que dans l'Ouest canadien, il n'existe aucun prix minimum à l'intention des producteurs de porcs.

Il en va de même du prix des œufs. L'autre jour, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture à ce sujet. Je me reportais au compte rendu publié dans les journaux, selon lequel Charles Walls, secrétaire administrateur de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique, a déclaré que dans sa province les inspecteurs d'œufs reçoivent des instructions secrètes qu'il leur est interdit de montrer à qui que ce soit. M. Walls a

soutenu que les inspecteurs se fondent sur ces instructions pour l'inspection des œufs plutôt que sur les règlements imprimés, que tout le monde connaît.

Afin de démontrer que l'incertitude au sujet des prix minimums détruit chaque année le bon travail que son organisme est sensé faire, M. Walls a dit qu'au cours de cette période cette année, à deux endroits, le prix des œufs de la catégorie A gros a fléchi de 16c. à 20c. Cela, démontre clairement, monsieur le président, que le producteur ne peut compter sur aucun prix minimum. J'ai tenté d'obtenir...

Le très hon. M. Gardiner: Où étaient ces prix lorsqu'ils ont commencé à baisser?

M. McCullough (Moose-Mountain): Je ne sais pas; M. Walls ne l'indiquait pas. Je sais cependant, que depuis qu'on applique cette formule à l'égard des prix, les producteurs de l'Ouest ont dû vendre leurs œufs à moins de 25c. la douzaine.

Le très hon. M. Gardiner: Les œufs se vendaient 85c. la douzaine.

M. McCullough (Moose-Mountain): Peu m'importe le prix que le consommateur les payait, car ce n'est pas de cela que je parle en ce moment. Voilà la raison pour laquelle je soutiens que le Gouvernement n'a pas établi de prix minimums convenables, du moins pas à l'intention du producteur.

Quelle est la situation à l'égard de cette question? Les gens qui entreposent les œufs bénéficient d'un prix minimum garanti de 38c. la douzaine. Comment calcule-t-on le prix au producteur? C'est le producteur qui porte tout le fardeau du coût de revient à l'égard des œufs et il y a beaucoup d'écart pour tout le monde. Aujourd'hui, le producteur paie le transport, le nettoyage, le graissage, les matières de remplissage et les caisses, ainsi que l'intérêt sur tout l'argent que cela comporte. De plus, lorsque ces œufs sont placés en entrepôt et en sont retirés six ou huit mois plus tard, ils sont déclassés; il y en a environ 20 p. 100 de pourris ou de fêlés. Le producteur paie tout cela, parce qu'on déduit les frais de déclassement.

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable député me dira-t-il pourquoi on trouve dans la province d'Ontario 18 ou 20 commissions chargées de s'occuper de ce dont il parle afin que tout soit fait convenablement? Peut-il dire pourquoi on n'en trouve pas en Saskatchewan?

M. McCullough (Moose-Mountain): Je vais vous dire pourquoi...

Le très hon. M. Gardiner: Parce qu'il y a un gouvernement cécéfiste en Saskatchewan, voilà pourquoi.

[M. McCullough (Moose-Mountain).]

M. McCullough (Moose-Mountain): En Ontario, cela se fait en vertu de la Loi sur la vente coopérative. L'année derrière, les syndicats de cultivateurs de la Saskatchewan ont essayé de lancer cette idée de commission des marchés et les compagnies de préparation ont envoyé leurs sbires à travers la province pour discréditer ce genre d'organisation auprès des producteurs.

Voilà pouquoi ces organismes n'ont pas été établis.

M. Studer: Pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas vu?

M. McCullough (Moose-Mountain): Le fait est que nous n'avons pas...

M. Studer: Pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas vu?

M. McCullough (Moose-Mountain): Le député de Swift-Current souffre-t-il de constipation verbale? Qu'est-ce qui ne va pas chez lui? S'il veut prononcer un discours, qu'il attende que j'aie terminé le mien.

M. Fulton: Je crois qu'il souffre plutôt de diarrhée verbale.

M. McCullough (Moose-Mountain): Les membres de notre groupe,—et je pense qu'ils seront appuyés en cela par toute la députation,—souhaitent que le Gouvernement juge à propos d'adopter une politique agricole nationale d'envergure qui assure aux producteurs des prix conformes à la parité. Nous n'en demandons pas davantage. Est-ce trop exiger que de demander que le producteur touche un juste prix en retour de son travail? Il ne suffit pas d'avoir un prix minimum à l'échelon des salaisons. Il nous faut une politique qui assure un prix minimum à tous les producteurs agricoles. Je pense que la loi sur le soutien des prix agricoles et la loi sur la vente coopérative nous permettent une telle politique.

Je n'aime pas à recevoir de lettres comme celle qui était attachée à ces reçus car cette lettre indique qu'un producteur s'est trouvé coincé entre les frais et les prix. Comme je l'ai dit, il a expédié quatre porcs de la catégorie A à l'abattoir et a touché un produit net de $18.75 le quintal. Il y a plus, monsieur le président. Je veux signaler une injustice encore plus grave. Lorsque l'offre est abondante sur le marché et qu'on baisse la catégorie des porcs, les abattoirs peuvent choisir les animaux et en fixer pour ainsi dire eux-mêmes la catégorie.

Quand le ministre se lève pour nous dire que le Gouvernement emploie des préposés au classement et ainsi de suite, je ne suis pas satisfait. Je voudrais que les producteurs soient sûrs qu'ils sont traités avec justice quand ils vendent leurs porcs. Je voudrais

qu'on entreprenne quelque chose, de façon à ce que le producteur sache qu'on le traite équitablement lors de la vente de ses porcs.

Le reçu que j'ai ici indique que l'intéressé a expédié deux porcs classés dans la catégorie C. Ils pesaient de 120 à 185 livres, et 241 livres les deux. Mais le prix qu'il en a tiré était inférieur de $3 les cent livres soit $15.35 de moins que le montant reçu pour ses porcs de la catégorie A. Au verso du reçu figurent les catégories selon lesquelles doit s'effectuer la vente. Je suis partisan de la classification des porcs, mais je trouve que les poids indiqués sont très injustes pour le producteur. Les catégories sont: A, B1, B2, B3, C, D, légers, lourds, extra-lourds, truies n° 1, et truies n° 2.

Quand un porc pèse une livre de trop, autrement dit s'il pèse 171 livres, il ne rentre plus dans la catégorie A et l'éleveur reçoit automatiquement $3 de moins les cent livres. J'estime que c'est là un aspect que le ministre devrait examiner. L'année dernière, nous avons eu un débat durant lequel nous avons tâché de déterminer si le producteur obtenait un prix convenable pour ses produits animaux. Je suis convaincu qu'il n'y a dans notre pays, ni justice ni équité, en ce qui concerne les prix que reçoit le producteur et ceux que paie le consommateur. Je parle surtout de l'éleveur de porcs. Ainsi que je l'ai signalé, il n'y a dans notre pays, ni dans le cas des porcs, ni dans le cas des œufs, de prix minimum qui garantisse au producteur un prix juste et raisonnable, ni même de prix établi dont le Gouvernement s'attribue le mérite depuis des années.

En cette année 1956, alors que le Parlement constate que notre revenu national brut dépasse 26 milliards, il ne devrait pas avoir à scruter le sombre passé pour trouver une politique agricole. Nous devrions être capables d'élaborer une politique qui réponde aux besoins d'un pays progressiste, d'un pays qui peut produire non seulement pour ses habitants, mais pour les affamés à l'étranger. Une telle politique protégerait le producteur et lui garantirait la justice et un revenu équitable.

M. Cardiff: Monsieur le président, je me lève pour participer à ce débat parce que le ministre nous a donné un programme à suivre que je n'approuve pas entièrement. Le ministre de l'Agriculture s'est révélé un bien meilleur conseiller politique du Gouvernement qu'un ministre de l'Agriculture en ce qui concerne les cultivateurs. Il y a 16 ans que je l'écoute et je reconnais qu'il est un habile ministre. J'apprécie sa compétence dans bien des domaines et je ne chercherais certainement pas à analyser les chiffres qu'il nous a cités à l'occasion. De fait, c'est une merveille dans le domaine des chiffres et il est assez difficile de le mettre au pied du mur quand il cite des chiffres.

Une voix: Il dit la vérité.

M. Cardiff: Je ne donnais pas à entendre qu'il ne dit pas la vérité en toute occasion. Je respecte beaucoup le ministre à cet égard, mais il a l'heureux talent de gauchir les chiffres.

Une voix: Les chiffres ne mentent pas.

Le très hon. M. Gardiner: Je me contente de les signaler, je ne les gauchis pas.

M. Cardiff: Le ministre a versé au hansard certains chiffres, mais nous n'avons pas eu l'occasion d'en saisir nous-mêmes la portée; quand il s'agit de dire aux cultivateurs qu'ils sont en meilleure posture que jamais, c'est une autre histoire.

Quiconque s'y connaît le moindrement en revenu agricole, sait parfaitement bien que les cultivateurs de notre pays forment la seule catégorie dont la prospérité ne se soit pas accrue de pair avec le revenu national. Tous les autres secteurs ont prospéré en proportion, mais non les cultivateurs. Ils ont écopé d'un bout à l'autre. Ils sont toujours les derniers à bénéficier des hausses de prix et les premiers à souffrir des fléchissements de prix. Nous souffrons de la chute des cours depuis presque trois ans. Nos affaires baissent alors que montent les prix de tout ce que nous devons acheter. Le prix que nous touchons à l'égard de nos produits n'a rien de réel. Ce qui nous reste après que nous avons acheté ce dont nous avons besoin est notre profit, et nous n'en avons guère réalisé.

Je n'ai pas l'intention de parler du blé, mais si tel était le cas je dirais que c'est en grande partie la faute du Gouvernement si notre blé n'a plus accès aux marchés britanniques. Nous avons refusé la signature des acheteurs britanniques sur un prix de $2 parce que nous voulions absolument obtenir $2.05. Il en résulte que nous n'avons jamais vendu de blé à ce prix. Nous aurions pu conserver le marché britannique tout aussi facilement que nous l'avons perdu. Les Anglais sont de fins acheteurs et ils savent voir quand on leur offre un bon prix.

Lorsque nous avons maintenu le prix de notre blé à $2.05, nous avons perdu le marché britannique, et, depuis, ils ne nous ont guère acheté de blé. J'ai entendu dire au ministre du Commerce que nous n'avions pas perdu le marché britannique, que les Anglais seraient obligés d'acheter de notre blé, mais ils ne s'y sont pas trouvés contraints. Ils ont acheté leur blé en Russie où ils l'ont obtenu à meilleur marché qu'ici. Bien plus, des pays européens ont dû produire leur propre blé car il coûtait trop cher de l'acheter.

Si nous avions pu dans l'Est acheter du blé de provende à un prix raisonnable, nous en aurions acheté des milliers de boisseaux.

Ainsi, on aurait fait de la place dans les élévateurs pour le blé qui est maintenant sur le champ dans les provinces des Prairies. C'est parce que l'Est ne pouvait acheter de céréales de provende qu'il y a un excédent de blé. C'est là au moins une des causes.

Puisque nous ne pouvions nous procurer de céréales de provende au prix que nous pouvions mettre, nous avions dû nous contenter de criblures. Il n'en a rien coûté à qui que ce soit, mais cela a été imputé sur le compte des cultivateurs de l'Ouest à titre de défalcation. Il nous a fallu acheter de mauvaises criblures à une époque où les excédents de céréales s'accumulaient dans l'Ouest. Nous aurions pu facilement acheter une bonne partie de ces céréales faisant ainsi de la place pour les milliers de boisseaux de blé étendus sur les champs dans les provinces des Prairies.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LOI SUR L'IMMIGRATION

MODIFICATION CONCERNANT L'ACQUISITION ET LA PERTE DE LA CITOYENNETÉ

M. H. A. MacKenzie (Lambton-Kent) propose la 2e lecture du bill n° 7 modifiant la loi sur l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, en proposant à la Chambre d'apporter cette modification à la loi sur l'immigration, je me rends pleinement compte que la loi sur la citoyenneté s'en trouvera changée puisque les deux lois sont inséparables et très étroitement liées entre elles. Je veux donc parler surtout de la partie de l'amendement qui a trait à la citoyenneté.

Depuis quelques années, les règlements de même que l'attitude de certains nouveaux Canadiens m'ont passablement mécontenté. Je me rends compte que le Canada est en réalité une terre d'immigrants. Beaucoup de députés viennent d'autres pays et les parents ou les grands-parents de la grande majorité d'entre nous étaient des immigrants. Voici un état du nombre des immigrants entrés au Canada depuis la guerre. Voici le tableau, en chiffres ronds:

Année	Nombre
1946	71,000
1947	64,000
1948	125,000
1949	95,000
1950	73,000
1951	194,000
1952	164,000
1953	168,000
1954	154,000
1955	109,000

Durant la période de 10 ans, de 1946 à 1955, 1,222,319 immigrants en tout sont entrés au Canada. Je voudrais également donner un état comparatif de l'immigration et de la naturalisation. Les nouveaux Canadiens doivent habiter le Canada pendant cinq ans avant de pouvoir demander leur certificat de citoyenneté. J'ai pris comme normes les cinq années de 1946 à 1950 et les cinq années de 1951 à 1955. En 1946, 71,719 immigrants sont entrés au pays et, cinq ans plus tard,—ils étaient alors admissibles à la citoyenneté, —12,553 ont obtenu leurs certificats. En 1947, il y a eu 64,000 immigrants et, en 1952, cinq ans plus tard, 10,000 ont obtenu leurs certificats de naturalisation.

Durant la période de cinq ans de 1946 à 1950, 430,000 immigrants sont entrés au Canada; de 1951 à 1955, 116,375 ont obtenu leurs certificats. Moins du tiers des immigrants venus au Canada entre 1946 et 1950 ont demandé leurs certificats en vue de devenir des citoyens canadiens naturalisés. Avec votre permission, je voudrais consigner ces deux tableaux au hansard parce que je n'en ai pas donné les détails. Personne n'y verra d'inconvénient, je suppose, car ils sont très courts.

M. Green: Puis-je poser une question à l'honorable député? Ces chiffres sur le nombre d'immigrants venus au Canada comprennent-ils les immigrants qui étaient citoyens britanniques?

M. MacKenzie: Certainement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député est-il autorisé à consigner ces tableaux au hansard?

M. Fulton: Puis-je lui demander où il a puisé ces chiffres. Viennent-ils du Bureau de la statistique?

M. MacKenzie: Non, ces chiffres me viennent du ministère de la Citoyenneté; je suppose qu'ils sont exacts. Ce sont les chiffres de l'année civile et non de l'année financière.

M. Fulton: Je n'y vois pas d'inconvénient. Je voulais simplement connaître la source.

M. l'Orateur suppléant: Est-ce convenu?

M. MacKenzie: Voici les tableaux:

Des voix: Entendu.

Immigration d'après-guerre, au Canada, par année civile

1946	71,719
1947	64,127
1948	125,414
1949	95,217
1950	73,912
1951	194,391
1952	164,498
1953	168,868
1954	154,227
1955	109,946
	1,222,319

Données de l'immigration en fonction de la naturalisation

Immigration (Année civile)		Naturalisation (Année civile) Cinq ans plus tard	
1946	71,719	1951	12,553
1947	64,127	1952	10,749
1948	125,414	1953	13,528
1949	95,217	1954	19,545
1950	73,912	1955	60,000
Total	430,389	Total	116,375

Je ne crois pas qu'il en soit exactement ainsi, parce que nous ignorons le nombre d'immigrants qui s'en vont aux États-Unis ou dans d'autres pays et ne restent pas assez longtemps chez nous pour se faire naturaliser. En tout cas, il y a là une tendance qui ne devrait pas être, à mon sens. Je me demande si c'est la faute des Canadiens ou si nous devrions reviser nos règlements d'immigration pour les rendre plus souples ou plus sévères ou, au moins, pour que ceux qui viennent chez nous songent davantage à devenir citoyens.

En soi, il n'est pas bien difficile d'obtenir ses documents de citoyenneté. Pour le cas où on me le demanderait, je me suis procuré le texte du règlement au ministère de l'Immigration. Le certificat de citoyenneté canadienne accorde certains droits et privilèges, par exemple, la liberté de parole, de religion, de pensée et d'action, le droit de voter comme on l'entend et de posséder en toute sécurité. Les obligations du citoyen sont bien indiquées dans le serment que chaque futur citoyen est appelé à prêter. Chaque nouveau venu répète le serment du citoyen, disant 7 ou 8 mots à la fois, après que les a prononcés le président du tribunal. Voici le texte du serment:

Je jure fidélité et sincère allégeance envers Sa Majesté la reine Elizabeth Deux, ses héritiers et successeurs, conformément à la loi, et jure que j'observerai fidèlement les lois du Canada et remplirai de même manière mes devoirs de citoyen canadien.

Ainsi Dieu me soit en aide.

La prestation de ce serment et l'obtention du précieux certificat de citoyenneté n'ont rien d'automatique. Le processus de naturalisation commence à la vérité dans le pays d'origine où les fonctionnaires préposés à l'immigration et au visa font un choix judicieux au sein de ceux qui désirent venir au Canada. Avant la comparution du citoyen éventuel devant la cour pour la cérémonie de prestation du serment et de remise du certificat de citoyenneté, on voit à s'assurer de l'aptitude du candidat. Je puis dire ici que j'ai appris du ministère qu'on rejette moins de 2 p. 100 des immigrants qui sollicitent leurs papiers de citoyenneté.

Un fonctionnaire de la cour est désigné pour aider le postulant à remplir une formule détaillée en deux exemplaires dont l'un est affiché de façon à permettre à n'importe quel citoyen de formuler une objection, s'il le désire, et l'autre est envoyé à Ottawa pour y être examiné avec soin. Le nom, le lieu de naissance, l'occupation, l'arrivée au Canada, les lieux de résidence depuis le débarquement, les périodes de temps passées en dehors du pays, langues parlées, domicile envisagé, on trouve tous les détails dans la formule de demande.

Il faut que le requérant indique s'il n'a jamais été détenu dans "un pénitencier, une prison, une maison de correction ou un asile d'aliénés au Canada". On contrôle la situation conjugale du requérant en même temps que le nombre d'enfants qu'il a et leur âge. On donne une description soignée et le requérant demande humblement qu'on le déclare apte et admissible au certificat de citoyenneté.

Après un délai de trois mois, requis par la loi, le candidat est rappelé pour subir l'examen du juge de la cour, lequel doit être persuadé de l'aptitude du candidat à la citoyenneté. Le juge s'enquiert du lieu de résidence pour la dernière année, du domicile juridique, du service militaire s'il y a lieu, de l'entrée légale au Canada, du caractère du requérant, de sa connaissance de l'anglais ou du français et de l'étendue de ses connaissances sur les responsabilités et privilèges que comporte la citoyenneté canadienne.

Le juge qui préside la cour appose alors sa signature, acceptant ou refusant le candidat, et ajoute les observations qu'il veut. Cette copie de la demande, la seconde, est envoyée à Ottawa. La division de la Citoyenneté à Ottawa complète son enquête et si la demande de citoyenneté est agréée, un certificat numéroté est rempli et envoyé à la cour.

Le citoyen éventuel est alors convoqué à la cérémonie d'assermentation, point final ou objectif final de ses démarches. La cérémonie complète dure une heure environ. Le greffier de la cour explique d'abord aux nouveaux venus la procédure à suivre et il appelle le juge qui préside à l'assermentation. D'ordinaire, le greffier et le juge parlent tous deux en anglais, puis, en français. Les futurs citoyens, participant à cette cérémonie d'assermentation, placent leur main droite sur la bible.

A chaque audience, il est d'usage qu'un représentant de l'un de nombreux groupements bénévoles qui s'intéressent au bien-être de l'immigrant, prononce quelques mots. Comme il importe que l'immigrant s'intègre à la vie de la collectivité, les groupements communautaires ont un rôle important à jouer en ce qui concerne le développement de l'esprit de civisme tant chez l'immigrant que chez l'autochtone. A la fin de l'audience

se place un discours de bienvenue du magistrat qui, soulignant l'importance de l'événement, exprime l'espoir que l'immigrant acquiert la prospérité et tout ce qui concourt à l'épanouissement de l'existence.

Je me demande parfois comment il se fait que les nouveaux Canadiens ayant habité ici cinq ans, hésitent parfois un peu à demander leur naturalisation. Voici une lettre que j'ai reçue récemment d'un des juges de la cour de comté. On me permettra d'en citer un alinéa, un seul:

Voilà des années que je pense que nous ne nous intéressons pas suffisamment au bien-être de nos nouveaux Canadiens, que nous ne manifestons pas assez ouvertement notre désir de leur être utile. Dans l'ensemhble, le tribunal de naturalisation est trop froid. On n'y manifeste pas l'intérêt que l'on porte personnellement au nouveau citoyen ni le souci que l'on a de son bien-être.

Je me demande parfois si nos propres citoyens canadiens ne sont pas un peu trop modestes quand ils vantent leur pays, ses possibilités, ses privilèges et les avantages dont ils y jouissent. J'avoue que parfois je trouve que nous semblons trop vouloir nous excuser d'être nés au Canada et d'être Canadiens. En fait, j'avoue que j'ai dû moi-même aller dans un pays étranger pour apprécier à sa pleine valeur la citoyenneté canadienne et tout ce qu'elle signifie pour moi.

Je me rappelle avoir fait un voyage ou, si vous préférez, être allé en mission avec l'administration de secours et de rétablissement de l'ONU, avec laquelle j'ai passé deux ans et demi en Chine. J'ai rencontré là des gens de nombreux pays. En vertu du programme de l'UNRRA, il y a eu probablement 2,000 employés à un moment donné en Chine. La plupart étaient des Américains parce que, somme toute, quoique plusieurs pays eussent contribué au programme, les contributions étaient établies au pro rata du revenu national. Vu que le revenu national des États-Unis était beaucoup plus considérable que celui des autres, les Américains fournissaient plus de 70 p. 100 de toute la contribution. Il était donc normal que 70 p. 100 ou peut-être un peu plus des employés fussent des Américains.

J'ai vécu et travaillé avec ces gens pendant deux ans et demi. J'étais toujours frappé par les louanges des Américains à l'égard de leur pays. Ils disaient que c'était le plus beau pays du monde, le pays au plus brillant avenir, le pays au plus haut niveau de vie et même, quoiqu'ils ne puissent pas facilement le dire maintenant, que c'était le pays dont le dollar valait plus que celui de tout autre pays du globe.

Leur vantardise m'a parfois ennuyé, bien sûr, mais je dois avouer qu'elle a aussi, à certains égards, mérité mon admiration.

[M. MacKenzie.]

Je crois que nous pourrions, en cela, imiter un peu nos amis américains. Pourquoi tant de modestie au sujet du pays où nous vivons? Notre pays ne connaît-il pas, depuis 10 ou 15 ans, un essor sans précédent chez lui? De toute notre vie, nous n'avons jamais assisté à un progrès, à une mise en valeur, comme ceux dont nous sommes témoins depuis 15 ans. Bien des gens qui peuvent en juger beaucoup mieux que moi sont d'avis que nous sommes au point de départ d'un progrès et d'une expansion beaucoup plus importants que ceux que le Canada a connus jusqu'ici. Si je ne m'abuse, le premier ministre de la Grande-Bretagne l'a lui-même souligné l'autre jour.

A mon avis,—et je sais que c'est aussi l'avis de bien d'autres,—aucun pays n'est mieux vu que le Canada parmi les nations du monde. C'est pourquoi je dis que nous devrions, en tant que Canadiens, faire saisir, non seulement aux néo-Canadiens, mais à nos associés, les grands avantages dont jouissent nos citoyens et le magnifique avenir qui les attend.

La modification que je voudrais voir apporter à la loi sur l'immigration est simple. Je l'ai proposée parce que je voudrais que ceux qui viennent s'établir parmi nous aient un plus vif désir de devenir citoyens canadiens. J'admets qu'un grand nombre sont sujets britanniques. Il en vient beaucoup de pays du Commonwealth britannique; mais eux aussi doivent être domiciliés cinq ans au Canada avant d'obtenir leurs documents de naturalisation. Il est vrai qu'ils ont un certain avantage sur ceux qui viennent d'autres pays car, une fois qu'ils ont vécu cinq ans au Canada, ils peuvent présenter leur demande directement au fonctionnaire de l'état civil, au ministère de la Citoyenneté, et on leur accorde leurs documents de citoyenneté sans qu'ils aient à se présenter au tribunal et attendre trois mois avant de les obtenir, comme c'est le cas pour les autres.

Certains de ceux qui viennent de pays du Commonwealth britannique (j'admets que j'entre ici un peu dans le particulier) sont d'avis qu'en tant que sujets britanniques, ils ne devraient pas nécessairement être tenus de se procurer les documents de citoyenneté. Cela ne devrait pas être nécessaire, selon eux. Pour certains, cela répugne. D'autre part, un grand nombre d'immigrants de ma région (nombre d'entre eux viennent du centre de l'Europe, de pays ravagés par la guerre) ont bien hâte d'obtenir leurs documents de citoyenneté. Ils présentent leur demande dès que sont accomplis les cinq ans de domicile.

J'ai rencontré en Chine certaines personnes venues d'Europe centrale. Elles s'étaient enfuies lors de l'avènement d'Hitler et, ne sa-

chant où aller, elles s'étaient établies à Changhaï. Voyant s'implanter le régime communiste, ces gens voulaient venir au Canada ou aux États-Unis, sur le continent nord-américain. Un couple que j'ai bien connu là-bas avait décidé de venir au Canada. Je leur ai dit de faire leur demande, car j'étais certain qu'on les accepterait. Je les connaissais depuis deux ou trois ans et c'était, à mon avis, des citoyens de bonne trempe.

Durant mon séjour à Vancouver cet été, ils sont venus me chercher à la gare. Après les premiers échanges de politesse, ils m'ont dit tout de suite: "Savez-vous que vous avez devant vous des néo-Canadiens?" Ils étaient enchantés à l'idée d'être maintenant Canadiens. Parfois, des immigrants qui arrivent ici ont l'idée erronée que la remise de ce qu'on appelle "l'avis d'intention" hâtera l'obtention de leurs documents de citoyenneté. Évidemment, ce n'est pas exact. L'"avis d'intention" n'influe aucunement sur l'obtention définitive des documents de citoyenneté. Il signifie seulement qu'on se propose de faire une demande en vue de les obtenir après un séjour de cinq ans dans notre pays.

Il existe, aux États-Unis, une situation analogue. Il y a quelques jours, je parlais avec un attaché du Consulat américain. Il me dit qu'il y a aux États-Unis un règlement du même genre prescrivant cinq ans de résidence avant toute demande de citoyenneté. Je lui ai dit mon impression qu'il existe aux États-Unis deux formalités appelées "premiers" et "deuxièmes" documents, qui constituaient des étapes de l'obtention de la citoyenneté. Il a répondu qu'ils sont analogues à notre déclaration d'intention. C'est une déclaration indiquant qu'on se propose de le faire un bon jour. Le dépôt d'une déclaration d'intention ou du premier document indiquant qu'on se propose de devenir citoyen du pays aide à obtenir un emploi, mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'on obtiendra ses documents de citoyenneté. Cela ne veut certainement pas dire qu'on les obtiendra plus tôt.

M. Green: Les États-Unis ont-ils une disposition contraignant quelqu'un à prendre la citoyenneté, une disposition semblable à celle que l'honorable député propose d'insérer dans notre loi?

M. MacKenzie: J'arrive à ce point dans un instant. De fait, je ne crois pas qu'il y ait de contrainte dans l'amendement que je propose. J'ai mentionné à mes amis que, vu que nous habitions tout près de Detroit, je me souvenais fort bien que, durant la crise économique, des Canadiens qui s'étaient rendus à Détroit et avaient signé leur premier document ont perdu leur emploi et sont revenus chez eux. Je savais, ai-je dit, que certains d'entre eux avaient leur premier et leur second documents, mais qu'ils avaient été congédiés. Il m'a répondu que ce n'était pas un règlement général aux États-Unis, mais qu'il avait, en réalité, été établi par la municipalité en vue de dresser ses listes de personnes secourues.

Je reconnais que la façon la plus normale, voire la seule, d'obtenir la citoyenneté dans les formes est de la désirer de toute son âme. C'est une chose qu'il faut souhaiter de tout cœur. On ne peut forcer quelqu'un à devenir citoyen. Je ne crois pas que la proposition d'amendement que j'ai soumise force quiconque à le devenir. Elle n'a aucun caractère d'obligation. Celui qui réside en notre pays depuis 5 ans doit normalement attendre 3 mois avant d'obtenir le certificat de citoyenneté. La proposition d'amendement prévoit un délai de réflexion d'un an. Il y aurait 5 années de résidence et 1 an de réflexion pour se résoudre à devenir citoyen. En ne présentant pas la demande dans un délai d'un an, on perd les titres acquis par les 5 années de résidence et il faut tout recommencer.

M. Macdonnell: Puis-je poser une question maintenant? Rien ne pourrait servir d'excuse ou de raison suffisante, la maladie par exemple, à celui qui aurait laissé expirer le délai d'un an?

M. Mackenzie: La proposition d'amendement ne renferme pas de disposition du genre. Elle ne constitue qu'une suggestion faite aux députés, qui peuvent en faire d'autres. A mon avis, celui qui réside dans un pays pendant 5 années entières et dispose d'une année de plus pour réfléchir, soit 6 années en tout, est fixé sur ses sentiments au sujet de la citoyenneté. En présentant une demande, l'intéressé est dégagé. Si vous ne soumettez pas de demande, vous perdez le bénéfice de vos cinq premières années de résidence. Vous pouvez les accumuler de nouveau en séjournant cinq ans de plus au Canada. Une personne peut passer toute sa vie au Canada, y faire du commerce et s'y enrichir sans jamais se faire naturaliser. Il en est qui le font. Nul ne les maltraite; nul ne leur adresse de reproches. C'est tout à fait facultatif.

Je ne vois pas en quoi l'amendement que je propose revêt le moindre caractère de coercition. Il laisse le choix libre. Il ne constitue qu'un encouragement supplémentaire. Si vous voulez déposer votre demande, c'est parfait, mais si vous ne le voulez pas, nul ne vous persécutera tant que vous obéissez aux lois du pays et que vous ne tombez pas à la charge du public. Je crois que nous sommes tous persuadés que le plus tôt un immigrant devient un citoyen canadien, s'intègre dans notre mode de vie et prend les responsabilités qui lui incombent en sa qualité de citoyen au

même titre qu'il accepte les droits et les avantages de cet état, mieux c'est pour tous les intéressés. Je le répète, en proposant cet amendement à la loi sur l'Immigration, je n'y vois aucun caractère coercitif. Son dessein est de susciter plus d'intérêt et d'enthousiasme parmi nous, pour augmenter le nombre de Canadiens enthousiastes chez nous.

M. John Decore (Vegreville): J'ai quelques observations à formuler au sujet de la modification que l'on propose de faire subir à la loi sur l'Immigration. En écoutant l'honorable député qui a proposé la modification, j'ai pensé que son intention première était que les nouveaux arrivants soient plus nombreux à obtenir la citoyenneté canadienne le plus tôt possible; sentiment bien compréhensible puisqu'il est partagé par bien des députés. Nous aimons que les nouveaux immigrants deviennent des Canadiens, qu'ils assument les responsabilités et les obligations des citoyens Canadiens et qu'ils en partagent les avantages.

Si je lui sais gré de ses intentions, je ne peux approuver ses méthodes. D'après la note explicative, la modification proposée rendrait obligatoire . . .

M. MacKenzie: Je n'aime pas le mot "obligatoire". Je le regrette.

M. Decore: Cela obligerait l'immigrant à demander un certificat de citoyenneté dans l'année qui suit l'acquisition du titre de domicile, sinon il perdrait ce titre pour une autre période de cinq ans. L'honorable député a dit que cette disposition ne forçait pas le nouveau venu à devenir citoyen. Je pourrais l'admettre avec lui mais elle implique de la coercition. En effet, le nouveau venu serait assujéti à cette peine. On pourrait aussi bien y avoir une peine: s'il ne formule pas sa demande en dedans de l'année dont il est question, il devra attendre cinq autres années.

Si la modification est adoptée, je pense que plus de nouveaux venus deviendront citoyens canadiens. Cependant, est-ce là ce que nous voulons? Nous voulons certainement que les nouveaux venus deviennent citoyens canadiens mais voulons-nous recourir à quelque forme de coercition obligeant ceux qui n'ont pas fait leur demande dans un certain délai à attendre cinq autres années? Si nous recourons à cette méthode, un plus grand nombre feront leur demande. Ainsi l'objectif que l'honorable député a en vue serait atteint dans une certaine mesure.

Je pense que cette façon d'agir viendrait à l'encontre d'un principe très important dont s'inspire notre mode de vie. C'est tout simplement ceci. Dans une démocratie, nous devons respecter la liberté de conscience du particulier. Tout comme la foi religieuse est affaire de conscience, la citoyenneté devrait aussi dans un pays démocratique être affaire de conscience. La citoyenneté n'est pas une marchandise qu'on vend. On ne devrait pas exercer de pression pour forcer les gens à se conformer. Tous ceux qui arrivent dans notre pays veulent, un jour ou l'autre, devenir citoyens canadiens, mais cela dure un certain temps. Voici ce que veut un nouveau venu: d'abord, il souhaite arriver à la sécurité économique. Il veut aussi se faire accepter par la société de la localité ou de la région où il vit.

Nous savons tous, je crois, qu'il n'y a pas longtemps encore, nous ne réussissions pas très bien à faire valoir auprès des Canadiens l'esprit de civisme. Au début de la colonisation de l'Ouest, on disait à bien des gens qu'ils devraient se faire naturaliser Canadiens parce que c'était la seule manière d'obtenir le droit inaliénable de propriétaire, ou le titre de leur ferme. Ce n'était sans doute pas la bonne façon de présenter cette grave question. Il me semble qu'on a pris des mesures très importantes dans ce sens. Nous nous rendons de mieux en mieux compte de nos devoirs en tant que citoyens canadiens.

A l'heure actuelle, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration fait, avec l'aide de certaines de nos organisations telles que l'*Imperial Order of Daugthers of the Empire* un excellent travail en tâchant de renseigner les nouveaux venus sur la vie au Canada, sur sa géographie, ses langues et ses conditions économiques. En second lieu, ils font de leur mieux pour lui faire chaleureusement et amicalement sentir qu'il est désirable, que nous avons besoin de lui et qu'il est un des nôtres. Il se peut que nous ne fassions pas assez. Nous devrions probablement faire davantage dans ce sens; mais, à mon avis, si cette proposition d'amendement est adoptée, elle n'améliorera pas la situation.

L'honorable député a parfaitement signalé que bien des immigrants qui nous sont venus de la région de l'Europe où il y avait de l'agitation, où ils se trouvaient dans des camps de déportés et où ils étaient apatrides, désiraient vivement obtenir leur certificat de citoyenneté aussi tôt que possible en arrivant sur nos rives, parce qu'ils auraient quelque chose qu'ils ne pouvaient avoir dans les autres endroits d'où ils se sont enfuis. Mais c'est un fait que certains de ces autres immigrants sont venus de la Hollande. N'oublions pas que ces gens viennent d'un autre pays. Ils ont été fidèles à leur reine et ils ont aimé les conditions d'existence de leur pays, quelles qu'elles aient été. Ils étaient enracinés dans leur pays et, une fois rendus dans un nouveau pays, il faut un certain

temps pour se familiariser avec la langue, pour s'y enraciner. S'ils sont venus ici, c'est parce qu'ils voulaient devenir citoyens canadiens.

Il vaudrait beaucoup mieux pour nous que l'immigrant qui prête le serment solennel dont l'honorable député a parlé ne s'y décide pas pour s'éviter un autre délai de cinq ans. Il faudrait plutôt qu'il soit animé d'une sincère loyauté envers le Canada et veuille devenir citoyen de ce pays.

On pourrait objecter beaucoup de choses à cette modification. Il me faudra, je crois, voter contre la mesure.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, come l'honorable député de Vegreville, j'approuve le principe dont s'inspire le bill qu'a présenté l'honorable député de Lambton-Kent (M. Mackenzie), mais comme l'honorable député de Vegreville, je ne pourrais appuyer le projet de loi.

De fait, j'espère que mon honorable ami ne voudra pas faire pression pour que la Chambre l'adopte. Ce sera très utile de discuter la question et de signaler qu'on souhaite,—et si j'en juge par l'esprit qui anime les honorables députés, je pense qu'il n'y a aucun doute que ce désir est partagé par les membres de tous les partis à la Chambre,—que les immigrants qui viennent vivre au Canada afin d'y élire domicile, deviennent citoyens canadiens et jouissent pleinement, au même titre que nous, de tous les avantages que confère la citoyenneté.

Il va sans dire que je conviens avec l'honorable député de Lambton-Kent qu'au sens strict du mot, l'amendement qu'il propose n'oblige en rien. Je suppose qu'on pourrait dire qu'il ne comporte même pas un élément indirect de coercition mais, comme l'a signalé l'honorable député de Vegreville, la note explicative renferme le mot "obligatoire". Il n'y a aucun doute qu'il prévoit une sanction contre un acte d'omission, c'est-à-dire l'omission de quelque chose, qu'aucun de nous ne voudrait faire autrement que volontairement. Par conséquent, au lieu de prendre des dispositions qui comporteraient la moindre idée de pression auprès des nouveaux immigrants à se faire naturaliser, nous devrions chercher à rendre notre citoyenneté si attrayante aux nouveaux venus que la grande majorité d'entre eux n'auraient pas besoin d'être poussés par la loi pour demander leur naturalisation, à la fin de la période de cinq ans. J'estime vraiment qu'il y a un ou deux moyens permettant d'atteindre les objectifs de cette proposition de loi bien mieux que par d'autres mesures qui émaneraient du gouvernement ou des simples citoyens.

M. l'Orateur et la Chambre me permettront sans doute de formuler là-dessus une ou deux suggestions. Je ne crois pas que, sur un point ou sur l'autre, la loi sur la citoyenneté soit foncièrement défectueuse. Il est vrai que mon honorable ami, le leader à l'autre endroit, a présenté un projet de loi dont nous serons plus tard saisis et qui propose certaines modifications d'importance secondaire à la loi sur la citoyenneté. Sans anticiper aujourd'hui le débat à venir, je souligne l'importance secondaire de ces modifications qui sont étrangères aux principes fondamentaux dont s'inspire la loi. Je ne crois pas qu'il faille apporter de modifications fondamentales à la loi. J'estime vraiment qu'il est peut-être nécessaire d'en améliorer certaines modalités d'application.

Mon ministère tâche de faciliter au possible les formalités de l'acquisition de la citoyenneté. Je parle à dessein des formalités. Je ne crois pas que nous devions encourager les nouveaux venus à traiter la citoyenneté à la légère ou à la considérer comme une démarche permettant d'insérer une pièce de monnaie dans un gobe-sous pour en tirer un document. C'est à mon avis, à part le mariage, un des gestes volontaires les plus solennels qu'un individu soit appelé à accomplir, et il sied donc qu'il soit entouré de solennité; c'est un geste qui doit être fait sérieusement, et certainement librement.

Toutefois, en raison du caractère géographique de notre pays, il y a de nombreux recoins habités par des nouveaux venus où il est très difficile pour ces derniers de se présenter trois fois en cour, comme on l'exige actuellement, sans faire des frais et des dérangements considérables pour obtenir leur naturalisation. On a fait certains amendements pour simplifier le règlement et faciliter l'accomplissement de certaines de ces exigences techniques.

Qu'il me soit permis de dire, monsieur l'Orateur, que je serais bien content que tous les honorables députés fassent tout leur possible dans leur circonscription pour instruire les nouveaux venus de ces formalités et les aider à obtenir leur citoyenneté. J'accueillerai aussi avec plaisir de la part des députés des deux côtés de la Chambre toutes observations sur d'autres améliorations techniques qui pourraient être apportées à la procédure que suit le ministère.

A l'exception de Montréal et de Toronto et de leurs environs, ainsi que certaines localités très éloignées, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration n'a pas encore établi ses propres cours réservés à l'octroi de la citoyenneté. Je pense qu'il vaut beaucoup mieux s'abstenir de le faire, ne serait-ce que parce que ce serait imposer inutilement un fardeau au contribuable. Normalement, ce

sont les cours de comté ou de district, qui relèvent évidemment de la compétence provinciale, qui exercent ces fonctions.

Si le moment n'est pas jugé inopportun, j'aimerais exprimer aux juges des cours de comté, ainsi qu'aux autres juges et magistrats du Canada qui exercent ces fonctions, la vive admiration que m'inspirent non seulement leur sens du devoir mais aussi le sens du devoir et la bonté dont font généralement preuve les greffiers et autres fonctionnaires de ces tribunaux. J'aimerais qu'en un ou deux endroits les juges et les greffiers qui organisent les cérémonies et conduisent les enquêtes montrent un peu plus d'intérêt. Il y a une grande différence dans l'idée que l'immigrant se fait de la citoyenneté canadienne si au moment où il devient officiellement citoyen canadien, la cérémonie se déroule dans une atmosphère empreinte à la fois de cordialité et de dignité.

J'ai eu l'avantage d'être invité à deux ou trois reprises à participer à ces cérémonies. J'espère que tous les députés, qui peuvent trouver les moyens de le faire, essaieront d'assister à une de ces cérémonies, parce qu'elles sont réellement très impressionnantes. L'émotion qu'éprouvent alors bon nombre de candidats est extraordinaire.

Si je devais critiquer l'œuvre de mes prédécesseurs qui ont préparé la présente loi de la citoyenneté,—je sais qu'il y a bien du pour et du contre, je dirais que, parfois, je déplore que les sujets britanniques n'aient pas à assister à des cérémonies lorsqu'ils obtiennent leur citoyenneté canadienne. Tous les députés le savent, les sujets britanniques n'ont qu'à remplir les formules nécessaires et à les présenter au ministère pour recevoir leur certificat par la poste. Je pense qu'ils y perdent en quelque sorte.

Il est également vrai, je pense, comme l'a dit l'honorable député de Lambton-Kent qu'un très grand nombre de sujets britanniques ne se rendent pas compte qu'il y a pour eux avantage à demander des certificats et que bon nombre d'entre eux refusent de le faire jusqu'au jour où ils sont pressés d'obtenir un passeport pour voyager à l'étranger.

M. Green: Puis-je poser une question au ministre? A-t-il pris lui-même un certificat de citoyenneté canadienne?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, non seulement j'ai un certificat de citoyen canadien mais je remercie l'honorable député de Vancouver-Quadra de m'avoir fourni l'occasion d'annoncer ces excellents certificats miniature qu'on peut se procurer pour une somme très modique. Je ne me souviens plus si c'est $1 ou $2.

M. Green: Je parierais que vous êtes un des rares députés à posséder ce certificat.

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que, dans certaines circonstances, le ministre a le droit de remettre les honoraires...

M. Knowles: Ce n'est pas ce que vous avez fait pour vous-même, n'est-ce pas?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai payé mon certificat. Cependant, dans certaines circonstances, le ministre a le droit de remettre les honoraires à d'autres; si des députés désirent un certificat et veulent fournir les renseignements ainsi que la photographie nécessaires, le ministre fera de son mieux, dans les circonstances, pour se rendre à leurs désirs s'ils estiment que l'honoraire pourrait être affecté à une cause encore plus méritoire.

Une voix: Il n'y a plus d'excuse maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: Le certificat miniature est d'un format très commode. Une ou deux fois je m'en suis servi pour m'identifier. Tout de même, j'estime que c'est un document que tous les membres du Parlement feraient bien de porter sur eux. Très souvent des gens me posent des questions sur la citoyenneté et sur les preuves qu'on peut en fournir, comme vient de me le demander l'honorable député de Vancouver-Quadra; je suppose que depuis que j'ai cette carte je l'ai sortie de ma poche deux ou trois fois par mois pour la montrer à quelqu'un qui...

M. Green: Depuis combien de temps l'avez-vous?

L'hon. M. Pickersgill: Depuis qu'on a commencé à émettre des certificats. L'émission de ces certificats de poche est une des nombreuses réformes excellentes qu'a effectuées mon prédécesseur, le ministre des Finances (M. Harris). Il n'était plus titulaire du ministère de la Citoyenneté quand on a commencé à délivrer ces certificats de poche; sauf erreur, tous les certificats de petit format sont revêtus de ma signature. Celui que je possède est le quatrième ou le cinquième qui a été délivré; un ou deux ont été remis à mes collègues.

M. Fulton: Il y a là un obstacle assez considérable, vous savez.

M. Knowles: Est-il imperméable à l'eau?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne m'en suis jamais assuré. Le certificat est inséré dans une substance synthétique qui paraît imperméable.

Si l'on me le permet, je poursuivrai les remarques un peu plus sérieuses que je désire formuler. Je ne crois pas que ce soit autant ce que font les fonctionnaires de l'immigration ou les tribunaux qui fait saisir aux nouveaux venus la valeur de la citoyenneté canadienne que ce qu'a dit le représentant de Vegreville (M. Decore). Il nous a dit que

les immigrants veulent s'établir, jouir d'une certain sécurité économique et, pour reprendre les paroles du député, car ce sont les mots importants, ils veulent sentir que la société les accueille. Voilà la véritable épreuve de la citoyenneté.

M. Fairey: Puis-je interrompre le ministre? L'honorable représentant d'York-Centre vient d'apprendre que son épouse vient de donner naissance à une fille.

M. Knowles: Voulez-vous dire l'honorable représentant d'York-Scarborough?

Une voix: Passe-t-on les cigares?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant d'York-Scarborough (M. Enfield), et vous-même connaissez bien ce que je pense de cette forme d'immigration. Nous qui sommes citoyens canadiens, qui, comme l'honorable représentant de Victoria (M. Fairey), ont vécu une grande partie de leur vie au Canada, ou comme ceux d'entre nous qui y sont depuis toujours, nous pouvons faire beaucoup pour que les nouveaux venus sentent qu'ils sont acceptables à la communauté et acceptés par elle, ou nous pouvons faire en sorte qu'ils éprouvent le sentiment contraire. J'estime qu'il n'y a guère d'organismes plus utile du point de vue social et national que les comités de citoyenneté qui existent dans bien des centres de notre pays.

J'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'entrer en rapport avec les comités de citoyenneté établis dans diverses villes du Canada. Ces comités se composent généralement des membres d'associations bénévoles très diverses. La différence d'attitude envers les nouveaux arrivants que ces comités obtiennent dans les diverses localités est remarquable. Tout a bien changé à cet égard depuis que j'étais écolier, avant la première Grande Guerre, époque où presque personne ne faisait la moindre attention aux nouveaux venus sauf ceux qui avaient avec eux des relations d'affaires ou, malheureusement, parfois pires.

Je crois vraiment que la manière dont les nouveaux venus sont accueillis et acceptés se reflète exactement dans la statistique des certificats de citoyenneté que les tribunaux accordent dans les localités. J'estime qu'à cet égard nous pouvons nous féliciter. J'adresse ces félicitations, non pas au Gouvernement, mais aux Canadiens,—de ce qu'au cours des quatre ou cinq dernières années il y a eu non seulement une augmentation constante du nombre de demandes de citoyenneté et du nombre des certificats délivrés, mais de ce que cette augmentation est proportionnellement plus forte en regard de l'immigration d'il y a cinq ans. Bien sûr, il est difficile de tracer une ligne de démarcation précise en pareil domaine, car certains immigrants attendent plus de 5 ans, d'autres beaucoup plus, avant de présenter leurs demandes.

J'espère que nous n'aurons jamais à suivre de près les allées et venues d'un immigré pour constater s'il entend rester en notre pays ou partir. Des nouveaux venus m'ont dit qu'une des choses qui leur paraissent étranges, au début de leur séjour au Canada, c'est de voir qu'on les laisse agir à leur gré. Parfois, je pense, une foule d'entre eux se sentiraient mieux,—je ne dis pas plus heureux,—si on leur disait un peu plus quoi faire, mais après trois, quatre ou six mois de séjour, la plupart d'entre eux ne veulent pas qu'on les bouscule ou qu'on leur dise quoi faire.

Ces gens m'ont dit que ce qu'ils admirent le plus dans notre pays, ce n'est pas l'emploi qu'ils y ont trouvé, ce n'est pas la voiture qu'ils ont pu acheter, ce n'est pas la maison dont ils sont devenus propriétaires, ce n'est aucun de ces biens matériels; c'est simplement que, tant qu'ils se conduisent convenablement, la police, ni personne d'autre ne leur cause d'ennuis.

Voilà réellement pourquoi il me semble que la bonne manière de procéder n'est pas celle que propose mon honorable ami. J'ai pour lui la plus haute estime, mais il est quelque fois un peu plus pressé que ceux d'entre nous que l'âge et l'expérience ont rendus plus sages. Je pense que la fin que poursuit l'honorable député de Lambton-Kent est excellente mais que le moyen qu'il préconise pour y arriver n'est pas le bon. Au lieu de faire quoi que ce soit qui donne à l'immigrant la moindre impression qu'on lui force la main nous devons, je pense, redoubler d'efforts pour qu'il se sente chez lui au pays et, de cette manière, nous obtiendrons de bien meilleurs résultats qu'en adoptant la mesure proposée.

(Sur la motion de l'honorable M. Harris, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: La séance de lundi, il va sans dire, est réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Mardi, nous aborderons la motion portant deuxième lecture du bill relatif aux garanties bancaires, après quoi, nous passerons aux résolutions relatives aux comités de la Chambre.

M. Green: Le ministre peut-il préciser dans quel ordre?

L'hon. M. Harris: Nous passerons au comité des crédits, puis, au comité de l'énergie atomique.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LES INVALIDES—RÈGLEMENTS

Question nº 50—**M. Diefenbaker:**

Quelles dispositions, s'il en existe, ont été prises en vue d'apporter des changements et des modifications aux règlements édictés sous le régime de la loi sur les invalides, afin de donner plus d'ampleur à la définition du terme "invalide", pour que, dans son application, ladite loi soit interprétée selon les intentions du Parlement?

Réponse de **l'hon. M. Martin:**

Les règlements découlant de la loi sur les invalides ont été édictés par le gouverneur en conseil à la suite d'entretiens entre représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

Le paragraphe (2) de l'article 11 de la loi sur les invalides prescrit: "Il est interdit de modifier un règlement en fonction duquel une convention a été conclue avec une province, sauf du consentement de la province ou en conformité des règlements qu'elle a agréés." Des ententes ayant été conclues avec les provinces, toute modification des dispositions des règlements ne pourrait donc être mise en œuvre qu'avec le consentement des gouvernements provinciaux.

On a pris des dispositions pour que le personnel médical fédéral rattaché à l'application de la loi établissant des allocations pour les invalides se réunisse à Ottawa en février. On a invité des médecins représentant les provinces à assister à cette réunion.

Lorsque les autorités fédérales et provinciales auront été saisies des résultats des délibérations qui auront lieu entre les médecins, on étudiera de nouveau l'interprétation donnée actuellement par les règlements à l'expression "invalide d'une manière totale et permanente".

COMTÉ DE MIDDLESEX (ONT.)—CIRCUITS DE POSTE RURALE

Question nº 67—**M. White (Middlesex-Est):**

1. Au cours de chaque année, de 1952 à 1955 inclusivement, de combien de circuits de poste rurale a-t-on prolongé le parcours dans le comté de Middlesex?
2. De quels circuits a-t-on prolongé le parcours?
3. Au cours des années susdites, de combien de milles a-t-on prolongé chaque circuit?
4. Combien de courriers ruraux ont reçu une indemnité supplémentaire, vu cette augmentation de parcours?

Réponse de **l'hon. M. Lapointe:**

1. En 1952, 4; en 1953, 17; en 1954, 31; en 1955, 25.

2. et 3. 1952—London, R.R. nº 6, 1.4 mille; Melbourne, R.R. nº 2, 1.2 mille; Mount Brydges, R.R. nº 5, 1.0 mille; Wilton Grove, R.R. nº 1, 1.4 mille.

1953—Denfield, R.R. nº 1, 2.4 milles; Denfield, R.R. nº 2, 1.2 mille; Denfield, R.R. nº 3, 2.4 milles; Dorchester Station, R.R. nº 1, .8 mille; Glencoe, R.R. nº 2, .4 mille; Ilderton, R.R. nº 1, 1.2 mille; Ilderton, R.R. nº 2, .8 mille; Ilderton, R.R. nº 3, 2.0 milles; Ilderton, R.R. nº 4, 1.2 mille; Kerwood, R.R. nº 2, 4.0 milles; Komoka, R.R. nº 2, 1.0 mille; Komoka, R.R. nº 4, 1.0 mille; Lambeth, R.R. nº 3, 1.0 mille; London, R.R. nº 5, 1.8 mille; London, R.R. nº 6, .4 mille; London, R.R. nº 10, 1.0 mille; Strathroy, R.R. nº 7, 1.2 mille.

1954—Arva, R.R. nº 1, 1.6 mille; Clandeboye, R.R. nº 1, 1.8 mille; Denfield, R.R. nº 1, 1.4 mille; Denfield, R.R. nº 2, .6 mille; Denfield, R.R. nº 3, .8 mille; Dorchester Station, R.R. nº 2, 1.6 mille; Glencoe, R.R. nº 1, 1.6 mille; Glencoe, R.R. nº 2, 1.6 mille; Granton, R.R. nº 3, 1.8 mille; Hyde Park Corner, R.R. nº 1, 2.4 milles; Ilderton, R.R. nº 1, 2.3 milles; Ilderton, R.R. nº 2, 4.6 milles; Komoka, R.R. nº 2, 1.0 mille; London, R.R. nº 1, .4 mille; London, R.R. nº 3, 1.6 mille; London, R.R. nº 5, 2.6 milles; London, R.R. nº 6, .9 mille; London, R.R. nº 7, 1.5 mille; London, R.R. nº 8, .6 mille; London, R.R. nº 9, 1.0 mille; London, R.R. nº 10, .4 mille; Lucan, R.R. nº 1, 1.0 mille; Mossley, R.R. nº 2, .8 mille; Mount Brydges, R.R. nº 1, .4 mille; Newbury, R.R. nº 1, .6 mille; Park Hill, R.R. nº 8, .6 mille; Strathroy, R.R. nº 5, 1.4 mille; Strathroy, R.R. nº 6, .8 mille; Thorndale, R.R. nº 4, .8 mille; Wardsville, R.R. nº 2, 1.0 mille; Wilton Grove, R.R. nº 2, 2.8 milles.

1955—Arva, R.R. nº 1, 1.0 mille; Byron, R.R. nº 1, 8.9 milles; Clandeboye, R.R. nº 1, .6 mille; Denfield, R.R. nº 1, 1.8 mille; Denfield, R.R. nº 2, 1.4 mille; Denfield, R.R. nº 4, .8 mille; Dorchester Station R.R. nº 1, 3.2 milles; Dorchester Station R.R. nº 2, 5.4 milles; Hyde Park Corner, R.R. nº 1, 1.0 mille; Ilderton, R.R. nº 1, 1.8 mille; Ilderton, R.R. nº 2, 3.0 milles; Ilderton, R.R. nº 3, 1.2 mille; Komoka, R.R. nº 3, .6 mille; Komoka, R.R. nº 4, .4 mille; London, R.R. nº 3, 1.0 mille; London, R.R. nº 5, 4.6 milles; London, R.R. nº 7, 1.4 mille; London, R.R. nº 8, 1.6 mille; London, R.R. nº 9, 1.0 mille; Mount Brydges, R.R. nº 4, .8 mille; Newbury, R.R. nº 3, 1.6 mille; Park Hill, R.R. nº 2, 1.4 mille; Strathroy, R.R. nº 3, 2.2 milles; Strathroy, R.R. nº 5, 1.4 mille; Wilton Grove, R.R. nº 1, .4 mille.

4. Tous les entrepreneurs de circuits prolongés ont reçu une indemnité supplémentaire proportionnée à l'augmentation du parcours.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—SERVICE DE SANTÉ DE L'AVIATION CIVILE

Question nº 102—**M. Proudfoot:**

Quelles sont les fonctions du Service de santé de l'aviation civile, relevant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

Réponse de **l'hon. M. Martin:**

Le Service de santé de l'aviation civile, relevant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, a pour fonctions de conseiller la Division des services aériens du ministère des Transports, la profession médicale, et d'autres organismes de l'aviation civile sur tous les problèmes relatifs à la santé, à la sécurité et au confort des voyageurs et équipages des avions civils.

Ces fonctions comprennent: l'application des règlements visant les normes physiques exigées du personnel de l'aviation civile, la formation et le fonctionnement d'un service médical pour l'examen du personnel de l'aviation, le maintien de fiches d'état physique satisfaisantes, le maintien de la liaison avec le Conseil national de recherches, le laboratoire médical du Conseil de recherches pour la défense, l'institut de médecine aérienne du CARC, les principales sociétés aériennes, par l'intermédiaire de leurs directeurs médicaux, en vue de la mise en train et de l'application de recherches, la représentation du gouvernement canadien aux réunions internationales des médecins de l'aviation civile, etc.

CAPTURES DE POISSONS, NOUVELLE-ÉCOSSE, EN 1955

Question nº 109—**M. Balcom:**

1. Au cours de l'année civile 1955, quelle a été, dans chaque comté de la Nouvelle-Écosse, la quantité capturée des principales variétés de poissons?
2. Durant la même période, quelle était la valeur de ces prises dans chaque comté?

Réponse de **l'hon. M. Sinclair:**

QUANTITÉ ET VALEUR DES PRINCIPALES VARIÉTÉS DE POISSONS CAPTURÉES EN NOUVELLE-ÉCOSSE, EN 1955

(Chiffres préliminaires)

COMTÉ	Prises totales en milliers de livres	Valeur totale des prises en milliers de dollars
Victoria	11,762	546
Inverness ...	8,814	574
Cap-Breton ..	53,054	2,432
Richmond ...	30,377	1,313
Pictou	3,561	701
Antigonish ..	1,495	298
Guysboro	35,441	1,779
Halifax	82,785	3,624
Lunenburg ..	63,704	2,990
Queens	8,104	485
Shelburne ...	61,830	4,054
Yarmouth ...	19,125	2,436
Digby	31,009	1,548
Annapolis ...	2,613	165
Kings	891	47
Hants	499	11
Colchester ..	707	49
Cumberland .	1,981	339
TOTAL ..	417,752	23,391

"THE AGE OF MACKENZIE KING"

Question nº 110—**M. Bryson:**

1. La Société Radio-Canada a-t-elle supprimé la discussion sur le livre *The Age of Mackenzie King*, de Ferns et Ostry, qu'elle avait inscrite à son programme du 20 décembre à onze heures du soir?
2. Dans le cas de l'affirmative, qui a ordonné la suppression de cette émission?
3. La Société Radio-Canada se propose-t-elle de réinscrire cette émission à une date ultérieure?
4. La Société Radio-Canada se propose-t-elle de radiodiffuser sous peu la revue de ce livre?
5. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et qui en fera la revue?

Réponse de **l'hon. M. McCann:**

1. On avait songé à insérer dans le programme intitulé: *Anthology* du réseau de Radio-Canada, l'enregistrement sonore d'une discussion télévisée sur le livre *The Age of Mackenzie King*, si une telle télémission avait lieu. Comme aucune télémission du genre n'a eu lieu, aucun enregistrement n'était disponible pour l'émission radiophonique: *Anthology*.

2. Toutes les décisions relatives aux émissions sont pleinement et exclusivement du ressort de Radio-Canada.

3. Pas à l'heure actuelle, comme il est dit au nº 1.

4. L'idée est à l'étude.

5. Voir réponse au nº 4.

COMMISSION DU BLÉ—MENACES DE DÉMISSION

Question nº 125—**M. Diefenbaker:**

1. Le président ou des membres de la Commission du blé ont-ils, depuis le 1er juillet 1955, avisé le Gouvernement qu'ils résigneraient leurs fonctions au bout de quelques jours si l'on autorisait des avances en espèces à l'égard du blé entreposé dans les fermes?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels commissaires ont donné un tel avis?
3. A quelles dates de tels avertissements ont-ils été donnés et ont-ils été communiqués verbalement ou par écrit?

Réponse du **très hon. M. Howe:**

1. Non.
2. Voir réponse au nº 1.
3. Voir réponse au nº 1.

FIN DU VOLUME I